


John Adams
Library,
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF Nº
★ADAMS
★ 51.1



DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇOISE,

ANCIENNE ET MODERNE,

DE

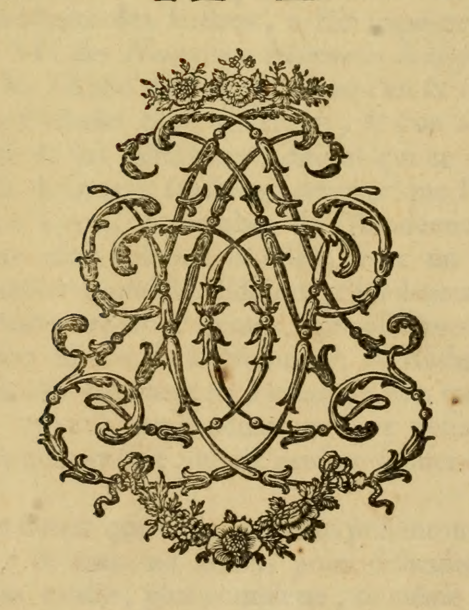
PIERRE RICHELET,

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE D'UN TRÈS-GRAND NOMBRE D'ARTICLES.

TOME PREMIER.

A–D



A LYON,

Chez PIERRE BRUYSET-PONTHUS, Libraire, grande rue Merciere, à la Croix d'or.

M. DCC. LIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

LE DICTIONNAIRE, dont nous donnons une nouvelle Edition, eſt le plus connu & le plus conſidérable des Ouvrages du célebre PIERRE RICHELET, de qui nous en avons beaucoup d'autres. C'eſt celui qui lui a acquis la plus grande réputation, qui a fait paſſer ſon nom à la poſtérité, & qui a été le plus favorablement accueilli des Etrangers comme des Compatriotes. L'Auteur, avant ſa mort arrivée à la fin de Novembre 1698, avoit eu la ſatisfaction d'en voir, preſque coup ſur coup, quatre ou cinq Editions, & de les voir recherchées avec cet empreſſement ſi flatteur pour un Ecrivain, malgré pluſieurs Ouvrages qui avoient le même but, que l'on publia dans cet intervalle, & qui auroient dû, ce ſemble, diminuer un peu le débit du ſien. Depuis ſa mort, ces Editions ſe ſont encore multipliées davantage, & chaque Editeur s'eſt éforcé de rendre ce Dictionnaire plus parfait en corrigeant ce qu'il y croyoit voir de défectueux, & de le rendre plus complet en y faiſant des augmentations conſidérables, mais que l'on y jugeoit néceſſaires.

Nous ne prétendons pas entrer dans le détail de ces différentes Editions, moins encore apprécier le mérite de chacune. D'autres l'ont fait avant nous; & ceux que ce point de notre Littérature intéreſſeroit, peuvent le lire dans deux Ouvrages fort connus, & très-répandus: Nous voulons parler des *Eloges de quelques Auteurs François*, que M. l'Abbé Joly, ſi avantageuſement connu dans la République des Lettres, a fait imprimer à Dijon en 1742 in-8°. & du Tome VIe. des *Nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique & de Littérature* par M. l'Abbé d'Artigny. Dans l'un & dans l'autre Ouvrage on parle au long de Richelet & de ſes Ecrits, & l'on s'étend en particulier ſur ſon Dictionnaire & les différentes Editions qui en ont été faites.

Meſſieurs Joly & d'Artigny ſemblent convenir que l'Edition que feu M. AUBERT, Avocat à Lyon, & membre de l'Académie de la même Ville, donna en 1728. en trois volumes in-folio, avec un très-grand nombre d'Additions, fit oublier toutes les Editions précédentes; & il faut avoüer, en effet, que M. Aubert reçut de grands applaudiſſements de ſon travail, & qu'il les méritoit. Son édition du Dictionnaire de Richelet fut enlevée avec aſſez de rapidité; & elle commençoit à manquer lors que le même Ouvrage fut réimprimé en 1732 à Amſterdam en deux volumes in-4°. avec de nouveaux avantages qui ont fait juſqu'à préſent donner la préférence à cette Edition étrangere.

Nous oſons nous flatter que celle que nous préſentons aujourd'hui lui ſera encore ſupérieure, & nous ne faiſons point difficulté d'aſſurer qu'on la trouvera encore plus exacte, plus complette, & même plus commode. On y a pareillement abrégé ces longs & ennuyeux articles de l'Edition de 1728, deſtinés à expliquer divers points de Droit Canonique & du Droit Coutumier des Provinces de France, eſpeces de Diſſertations qui conviennent peu, à ce qu'il paroît, ou peut-être même qui ne conviennent aucunement à un Dictionnaire de la Langue Françoiſe. On a fait les mêmes retranchements dans quantité d'autres articles, dont les uns n'offroient que des queſtions Théologiques, bonnes, la plupart, en elles-mêmes, mais qui n'intéreſſent

que très-peu de Lecteurs, & qu'on ne s'avise point d'aller chercher dans un ouvrage de la nature de celui de Richelet; ou dont les autres ne paroissoient avoir été enclavez, pour ainsi dire, dans ce Dictionnaire, que pour satisfaire la passion ou les préjugés de l'Auteur, trop enclin à la Satyre, & pour déchirer la réputation de quelques Ecrivains avec qui il avoit eu des démêlés, ou qui n'avoient pas eu le bonheur de lui plaire. Enfin nous avons supprimé sans ménagement toutes ces obscénités que Richelet avoient répandues dans les premiéres éditions de son Livre, & dont les Editeurs postérieurs avoient encore épargné une partie. En voulant éclairer l'esprit, il faut avoir l'attention de ne rien dire qui puisse tendre à corrompre le cœur.

Ces retranchements, dont nous avons lieu de croire qu'on nous saura gré, sont remplacés ici par une multitude d'articles nouveaux qui avoient échappé aux recherches & à la vigilance des précédents Editeurs. Ceux qui ont dirigé l'Edition d'Amsterdam prétendent avoir ajoûté environ six mille articles. Nous en avons profité, & nous l'avouons sans peine. Mais nous avons encore augmenté ce fonds, & porté cette augmentation jusqu'à neuf ou dix mille articles. La Médecine, la Botanique, le Commerce, la Marine, toutes les parties des Mathématiques, l'Art même Militaire, en ont fourni beaucoup, qui avoient été ou omis ou trop négligés. On n'y a oublié, autant qu'on l'a pu, aucun des termes qui appartiennent aux beaux Arts, de même qu'à la Grammaire, à la Poétique & à la Rhétorique. On a retouché aussi plusieurs définitions, & l'on a tâché de leur donner plus de précision, plus de clarté. A l'égard des exemples, on a supprimé ceux que l'on croyoit inutiles, ou qui pouvoient inspirer quelque idée, ou quelque maxime dangereuse, & ceux qu'on a ajoûtés on a eu soin qu'ils fussent également agréables & instructifs.

L'Ortographe de Richelet paroit de nos jours très-vicieuse, quoique adoptée encore par quelques Grammairiens. Cependant nous l'avons laissé subsister en prenant la précaution de renfermer entre deux parentheses les mots tels qu'ils s'écrivent aujourd'hui & en suivant presque sans réserve l'Ortographe du célebre Dictionnaire de l'Académie Françoise, la plus généralement adoptée & qui fait Loi chez presque tous nos plus célebres Ecrivains. Nous avons eu pour but de conserver d'une part l'Ortographe de notre Auteur, à qui nous sommes redevables de la perfection où notre Langue est parvenue, & de l'autre de laisser à nos Ecrivains François la liberté de concilier les Grammairiens qui en s'étayant les uns & les autres du Dictionnaire de Richelet, différent néanmoins entr'eux. Voulons-nous insinuer par ce détail, dans lequel nous venons d'entrer, que notre Edition est sans défauts, qu'il n'y aura plus rien à y retrancher ni à y ajoûter ? A Dieu ne plaise que nous ayons cette vanité. Tout ce que nous voulons dire, c'est que nous avons apporté tous nos soins pour en donner une plus parfaite, ou, si l'on veut, moins défectueuse que les précédentes.

On ne trouvera plus ici la Bibliotheque des Auteurs, composée par le feu Sieur Laurent Josse Le Clerc, Prêtre de la Communauté de St. Sulpice, & que M. Aubert avoit adoptée dans son Edition de 1728. Mais nous ne croyons pas qu'on nous fasse un crime de cette suppression. Les Editeurs de Hollande nous en avoient déjà donné l'exemple, persuadés que cette Bibliotheque surchargeoit ce Dictionnaire & ne l'enrichissoit pas. Ils ont jugé comme nous qu'il étoit inutile de faire passer à la postérité un Ecrit, qui malgré quelques recherches curieuses, est fort mal dirigé, & rempli de fautes historiques, & de conjectures hazardées.



DICTIONNAIRE
DE LA
LANGUE FRANÇOISE,
ANCIENNE ET MODERNE,

Avec des Observations de Critique, de Grammaire & d'Histoire.


LA lettre *A* garde toûjours sa même prononciation, à l'exception d'un petit nombre de dictions où cette régle ne s'observe point; comme dans ces mots, *païs*, *païsan*, *païsanne*, *dépaïser*, *païsage*. Car encore que ces mots s'écrivent avec un *a*, ils se prononcent *peis*, *peisan*, *peisage*; de même que s'ils étoient écrits par un *E*. *Voyez la colonne* Ai.

L'*A* se doit prononcer quelquefois long, & quelquefois bref. Sans s'embarasser de toutes les régles qu'on a données pour cela, il sufit d'avertir ici que dans ce Dictionnaire on marque l'*A*, qui est long, d'un accent circonflexe, & qu'on ne met aucun accent sur l'*A* qui est bref.

A. L'*A* devant l'*E* se prononce comme un *E*. *Æquateur*, *Æquinoxe*; excepté dans le seul exemple de *Caen*, ville de Normandie, où l'on prononce comme si l'on écrivoit, *can*.

A devant *i* perd sa prononciation, & se prononce comme un *é* fermé: *plaire*, *faire*, &c. ou comme un *è* ouvert: *pain*, *faim*, *main*, &c. à moins qu'il ne suive une *L* après l'*I*; car alors l'*A* retient toute la force de son propre son, comme dans *bail*, *mail*, *bataille*, &c. Il faut dire la même chose de l'*A* avant un *Y*, à l'exception de ces mots: *ayeul*, *bayard*, *bayonnette*, *cayeu*, *payen*, & quelques autres, où l'*A* conserve sa prononciation.

A, suivi d'un *O*, conserve aussi le son qui lui est propre, de sorte qu'il faut prononcer *Paon*, *Faon*, *Laon*, comme s'il n'y avoit point d'*O*. Cependant il y en a quelques-uns d'exceptés où il perd son propre son: comme dans *taon*, dites *ton*; *Aoust*, prononcez *Oust*.

A, suivi d'un *U*, fait une diphtongue, de laquelle il resulte un son qui se prononce sous un seul tems, & qui a le son de l'*O*, prononcé plus ou moins long, suivant que la même syllabe se termine ou non par quelque consonne.

A, *s. m.* La premiére lettre de l'Alphabet, & la premiére des cinq voyelles. Un *A*. Il se prononce long.

> Ci-dessous gît Monsieur l'Abé,
> Qui ne savoit ni A, ni B;
> Dieu nous en doint bientôt un autre,
> Qui sache au moins sa Patenôtre.
> *Ménage, Poësies Françoises.*

Il n'en a pas fait une panse d'A, façon de parler proverbiale, qui veut dire, Il n'y a point travaillé, il n'en a rien fait, il n'a pas touché à l'ouvrage dont il est question. Ne savoir ni *A*, ni *B*. c'est-à-dire, être très-ignorant. Être marqué à l'*A*; sorte de proverbe pour dire, être homme d'honneur & de bien, être homme de mérite & de probité. Ce Proverbe est tiré des Monoies de France qui sont marquées selon l'ordre des lettres de l'Alphabet, & dont celles qui sont de meilleur aloi, sont marquées à l'*A*. Toutes les Monoies qui se battent à Paris, ont un *A* pour les distinguer des Monoies des autres lieux où on les bat.

A, cette Particule se met pour *quand*, ou pour *lorsque*.

> A raconter ses maux, souvent on les soulage.
> *Corneille, Polieucte, a. 1. sc. 3.*

Il y a de l'inconvénient par-tout; *A* ne prévoir rien, on est surpris, & à prévoir trop, on est misérable. *S. Evremond, Œuvres mêlées, tom. 6.*

A, cette Particule fignifie *qui a :* C'eſt à préſent un homme *à* carroſſe; il y a quelque tems, ce n'étoit qu'un miſérable.

A, cette Particule ſe met pour, *que l'on doit :* C'eſt une choſe *à* dire, *à* faire, *à* taire; c'eſt-à-dire, qu'on doit dire, qu'on doit faire, ou qu'on doit taire.

A, cette Particule marque la maniére dont le corps eſt ſitué (*Etre à genoux*, *Etre à mains jointes*, *A reculons.*

A, cette Particule jointe au verbe *laiſſer*, avec un autre, ſe met au lieu de *par.* (Il y a beaucoup de perſonnes qui ne ſe laiſſent point emporter *à* l'ambition. *Sentimens de l'Académie Françoiſe ſur le Cid.* Laiſſez-vous, mon Dieu, fléchir *à* mes priéres. *Godeau, Œuvres Chrétiennes.*

A, cette Particule marque la ſituation des choſes, ou des perſonnes. (Il eſt *à* droit, il eſt *à* gauche.

A, Particule, qui déſigne le tems. (Il ſera demain *à* huit heures au Licée. *Abl. Luc.*) *A jour préfix.*

A, Particule, qui marque la diſtance du lieu. (Il eſt *à* cent pas, il eſt à dix lieues.) Et celle du tems. (*A cent ans d'ici.*)

A, Particule, qui ſert à marquer à quoi une choſe eſt propre. Moulin *à* papier.

A, Particule, qui ſignifie *après.* Poil *à* poil, c'eſt comme ſi l'on diſoit, *poil après poil.*

A, Particule, qui étant jointe à ces mots *ce que*, ſignifie *ſelon.* (Vous vous portez bien, *à* ce que je vois. *Mol. Scapin. a. 1. ſc. 4.*) On dit auſſi, *à* mon avis, *à* votre compte.

A, Article, qui marque le datif ſingulier, ou pluriel; cet *a*, article, auſſi-bien qu'*a*, particule, ou prépoſition, doit être marqué d'un accent grave, pourvu qu'il ne commence pas un vers, ou une période. (La terre & tout ce qu'elle contient, eſt *à* Dieu. Le Seigneur découvre ſes ſecrets *à* ceux qui le craignent. *Pſeaumes de David.*)

A, Prépoſition, qui déſigne quelque repos, ou quelque mouvement local. *A* la maiſon. (Saint Auguſtin a tenu école de Rétorique *à* Cartage. Saint Auguſtin, après ſa converſion, ſe retira *à* la campagne.)

☞ On dit : Monſieur eſt *à la ville*, pour marquer qu'il n'eſt pas à la campagne; Monſieur eſt *en ville*, pour marquer, qu'il n'eſt pas au logis. *Bouhours, Remarq.*

Il faut encore obſerver, que lors qu'il s'agit d'une ſimple demeure, on dit, par exemple : Il *eſt à Paris*, *à Lyon.* En d'autres cas, on ſe ſert de *dans : On l'a cherché dans tout Paris.* Les uns diſent, *Il n'y a perſonne dans Paris que j'eſtime plus que vous*; les autres, *il n'y a perſonne* à *Paris que*, &c. *dans* paroît meilleur au P. Bouhours.

A, Particule, qui ſe met devant les noms, & devant les infinitifs des verbes. (C'eſt *à* vous, mon Dieu, à juger les peuples. *Pſeaumes.*)

A, Particule qui ſe met au lieu de la prépoſition *avec.* (Peindre *à* l'huile. *C'eſt-à-dire, avec de l'huile. A* grand'peine, *à* regret, *à* petit bruit. Chapeau *à* grands bords.)

A, Particule, qui ſe met avec un nom, au lieu de la prépoſition *pour.* Baril *à* verjus. *C'eſt-à-dire, pour mettre du verjus.* Baril *à* moutarde; corbeille *à* pain, *à* farine. Pot *à* l'eau, *à* traire les vaches. Prendre *à* témoin, *à* garant.

A, Particule, qui ſe met devant un infinitif, au lieu de *pour*, ou d'*afin.* (Maître *à* danſer; *c'eſt-à-dire, pour aprendre à danſer.* Bois *à* brûler. Fer *à* raturer. *A* vous dire la vérité, il y a peu de choſes qui me ſoient impoſſibles. *Moliere, Scapin. a. 1. ſc. 2.* Je ſuis homme *à* ne contraindre perſonne. *Moliere, Mari forcé, ſc. 8.* Je ſuis homme *à* traiter les choſes dans la douceur, *ſc. 9.*

A, Particule, qui étant miſe devant un adjectif, ſignifie maniére, façon. (Vêtu *à* la Françoiſe. *A* voiles déploïées, *à* la hâte.)

A, Particule, qui ſe met au lieu de la prépoſition *par.* (Qu'on faſſe déchirer ce ſacrilége *à* la Chimére. *Abl. Luc. tom. 1.*)

A, Particule, qui ſe met au lieu d'*environ.* (Ils marchoient dans la nége haute de cinq *à* ſix pieds.

A, troiſiéme perſonne du verbe *avoir.* Cet *a* ne ſe marque d'aucun accent; afin de le diſtinguer des *a* qui ſont articles, particules, ou prépoſitions.

☞ *A* pour *en.* Voici l'obſervation du P. Bouhours. *En l'honneur*, ou *à l'honneur*, tous deux ſe diſent. *En l'honneur* eſt plus commun : *Chanter des Hymnes en l'honneur de Dieu; bâtir une Egliſe en l'honneur d'un Saint. Le héros de Virgile, célébra des jeux en l'honneur de ſon pere.* Les Latins diſent, *in honorem*; & c'eſt, peut-être, à leur imitation, que nous diſons, *en l'honneur.*

A l'honneur eſt plus noble, & plus ſoutenu. *L'envie qu'ils portoient naturellement aux Grands, leur en fit trouver l'invention agréable; tellement qu'après avoir long-tems batu des mains à l'honneur du Poëte, ils commandérent tout haut aux Juges de lui donner le prix*, dit Charpentier en parlant de la Comédie d'Ariſtophane, qui joua Socrate en ſa préſence. Benſerade dit au Cardinal Mazarin, lors que ce Miniſtre revint à la Cour, après que les troubles qui l'avoient contraint de ſortir du Royaume, furent appaiſez :

> Je vous exalterois en termes plus puiſſans;
> Mais déſaccoutumé que vous êtes d'encens,
> Des vers à votre honneur, vous ſembleroient étranges.

On dit de même, *à la louange*, *à la gloire du Roi.* Mais on ne dit point, *en ſa louange*, ou *en ſa gloire*, comme on dit, *en ſon honneur.*

A A.

A A. Signe dont les Chimiſtes ſe ſervent pour ſignifier, *Amalgamer*, *Amalgamation & Amalgame.*

A B.

A B, *ſ.* Neuviéme mois de l'année civile, ſelon le calcul des Hébreux, & le 5e. de leur année Eccléſiaſtique : il eſt de 30 jours, & répond à notre mois de Juillet.

A B A.

A B A, (A B B A,) *ſ. m.* P E R E. [*Pater.*] Mot Hébreu, & le titre que les Egliſes de Syrie donnoient à leurs Evêques.

A B A C A, eſpéce de lin qui croît dans les Iſles.

A B A C O, *ſ. m.* [*Abacus.*] *Ital. Abaco.* Terme d'*Aritmétique.* Table où l'on gravoit des nombres, pour aprendre l'Aritmétique. Les Anciens s'en ſervoient. Les Italiens diſent *Abaco* pour exprimer une petite table polie ſur laquelle on trace des figures & des nombres. Les Romains donnoient auſſi le nom d'*Abacus* à leurs buffets.

A B A C O T, *ſ. m.* On appelloit ainſi une eſpéce de parure qui avoit la forme de deux Couronnes, & qui ornoit la tête des Rois d'Angleterre.

Abada, *ſ. m.* Animal ſauvage, qui ſe trouve en la baſſe Ethiopie. Sa tête eſt ſemblable à celle d'un cheval ; ſon crin eſt peu diférent ; ſa queuë reſſemble à celle d'un beuf, mais moins longue ; il a les piez fendus comme le cerf, mais plus gros. Il a deux cornes, l'une ſur le front, l'autre ſur la nuque. Les Négres font un remede de ſa corne.

Abaddon. On trouve ce mot dans le Livre de l'Apocalypſe, pour ſignifier le Roi des ſauterelles, un eſprit infernal, un eſprit deſtructeur.

Abadir. Terme de *Mythologie.* C'eſt le nom de la pierre qu'Ops ou Rhée, femme de Saturne, lui donna à dévorer, au lieu de l'enfant dont elle étoit acouchée.

Abaïe, (Abbaye,) *ſ. f. Prononcez Abéïe*, en Latin *Abbatia.* C'eſt un lieu érigé en Prélature, où vivent des Religieux, ou des Religieuſes, ſous l'autorité d'un Abé, ou d'une Abeſſe, & qui a du revenu pour les faire ſubſiſter, ſans ſonger à autre choſe qu'à leur ſalut, & à chanter les louanges de Dieu. (Une bonne Abaïe, une riche Abaïe, une grande Abaïe, une petite Abaïe, une belle Abaïe, une Abaïe conſidérable. Abaïe en Régle, en Commande.) Les plus puiſſantes Abaïes ſont en Alemagne. Depuis le Concordat, le Roi de France nomme à toutes les Abaïes, excepté à celles qui ſont Chefs-d'Ordre ; comme Cluny, Cîteaux, Prémontré, &c. Autrefois les Maires du Palais donnoient toutes les Abaïes du Royaume. (Avoir une Abaïe, obtenir une Abaïe, conférer une Abaïe.)

Abaïe en régle : c'eſt celle qui pour ſupérieur ou ſupérieure a un Abé ou une Abeſſe, qui ſuit la même régle, les mêmes obſervances que le Monaſtére auquel cet Abé ou cette Abeſſe, préſide.

Abaïe en commande : c'eſt celle qui a pour Abé un Eccléſiaſtique Séculier, à qui les Moines font une manſe ſéparée, & qui n'a point d'autorité ſpirituelle pour le gouvernement dudit Monaſtére.

Abaïer. Voyez *Aboïer.*

Abajour, (Abat-jour.) *ſ. m.* [*Feneſtra declivis.*] Terme d'*Architecture*, fenêtre en forme de ſoûpirail, pour recevoir le jour d'en haut. Diſons un peu plus clairement, après Daviler, que l'Abajour dit une eſpéce de fenêtre en maniére de grand ſoûpirail, dont l'embraſement de l'apui eſt en talus pour recevoir le jour d'en haut. L'Abajour ſert à éclairer les étages, les ſouterrains & les ofices. Les Marchands d'étofes ont d'ordinaire des fenêtres en *Abajour.* La lumiére ſombre efface moins le luſtre des étofes, & les fait paroître avantageuſement. On appelle auſſi *Abajour*, la fermeture en glacis d'un vitrail d'Egliſe ou de Dôme, qui ſe fait pour en racorder & réunir la décoration intérieure avec l'extérieure.

Il y a une troiſiéme ſorte d'*Abajours* aujourd'hui fort communs, & d'une invention très-récente. Ce ſont des chaſſis de bois compoſés de petites planches ſéparées par intervalles, mais poſées en talus, de telle maniére que le ſoleil n'y ſauroit pénétrer. Il y a de ces Abajours qui ſe baiſſent & qui ſe levent comme des ſtores. *Dictionnaire de Peinture & d'Architecture.*

Abajour. Terme de Botanique. On apelle ainſi certaines lucarnes qui ſe trouvent ſous le chapiteau du fruit de certains pavots, parce qu'elles éclairent les loges de ces fruits.

Abaisse, *ſ. f.* Terme de *Pâtiſſier.* Pâte qui fait le deſſous de la piéce de pâtiſſerie. (Faire une *Abaiſſe.*)

Abaiſſé, adject. Terme de Blaſon. On le dit proprement du vol des Aigles, & en général du vol des oiſeaux, qu'on repréſente d'ordinaire ouvert & étendu, enſorte que le bout des aîles tende vers le chef de l'écu. Mais lorſque ce bout regarde vers la pointe de l'écu, ou que les aîles ſont pliées, on l'apelle *vol abaiſſé.* On dit encore un pal, un chevron abaiſſé, une bande abaiſſée, &c.

Abaisser, *v. a.* Prononcez *abeſſer.* [*Deprimere.*] Mettre plus bas une choſe qui étoit plus haut. (Abaiſſer un pont-levis. *Abl.*) Abaiſſer une lanterne.

Abaiſſer. Oter de la hauteur. (Abaiſſer une muraille de deux piez.)

* *Abaiſſer.* [*Deponere.*] Ravaler, humilier. (Dieu abaiſſe l'un & éleve l'autre. Abaiſſer les ennemis de l'Egliſe. Abaiſſer l'orgueil de Cartage. *Vaugel. Quint. l.* 10. L'habitation terreſtre abaiſſe l'eſprit. *Nicole, Eſſ. t.* 2.)

Abaiſſer l'oiſeau. Terme de Fauconnerie. C'eſt lorſqu'on lui ôte une partie de ſon pât ordinaire, afin qu'il ſoit en état de mieux voler.

Abaiſſer. Terme de Jardinier. C'eſt couper une branche près du tronc, pour rendre celui-ci plus vigoureux.

S'abaisser, *ver. r.* Devenir plus bas ; être plus bas. [*Abjicere ſe.*] *Je m'abaiſſe, je me ſuis abaiſſé, je m'abaiſſai, je m'abaiſſerai.* (Le païs eſt rempli de montagnes qui s'abaiſſent peu à peu. *Abl. Tac. Ger. c.* 2. La riviére s'abaiſſe. Les parties de l'eau qui ſont élevées dans les vagues, s'abaiſſent pour revenir à leur niveau. *Perrault, l.* 2.)

* *S'abaiſſer.* Se ravaler. (L'humilité n'eſt ſouvent qu'un artifice de l'orgueil qui s'abaiſſe pour s'élever.

* *S'abaiſſer.* C'eſt-à-dire, *s'humilier, s'incliner avec reſpect.* (L'homme s'abaiſſera devant celui qui l'a créé, & il ne s'abaiſſera plus devant les autels qu'il avoit faits de ſes mains. *Saci, Iſaïe. c.* 7.)

Abaissement, *ſ. m.* [*Depreſſio.*] Ce mot a un uſage fort borné au propre. C'eſt la maniére d'être d'une choſe qui eſt plus baſſe qu'elle n'étoit. (La confidence eſt l'*abaiſſement* des choſes qui ſont apuiées les unes ſur les autres. *Perrault, Eſſais de Phyſique, t.* 3. L'abaiſſement de ce mur a donné du jour à cette maiſon.)

* *Abaiſſement.* Humiliation, proſternation, action d'une perſonne qui s'abaiſſe pour ſuplier, ou pour donner quelques marques de ſes reſpects. [*Demiſſio, ſubmiſſio.*] (L'orgueil humain eſt bien aiſe de jouir de la grandeur par l'abaiſſement des autres.

Ce triſte abaiſſement convient à ma fortune.
Racine, Iphigenie, a. 3. *ſc.* 5.)

* *Abaiſſement.* Diminution de crédit, ou d'honneur, ſorte de diſgrace. (Il déchire la réputation de ces grands hommes, comme ſi leur abaiſſement contribuoit quelque choſe à ſa gloire. *Abl. Luc. tom.* 1.

Dans ſon abaiſſement il vit ſans eſpérance.
Main. Poëſ.)

Abaisseur, *ſ. m.* [*Abductor.*] Epitéte que

les Médecins donnent au second muscle des yeux qui les fait mouvoir en bas.

Abalourdir, ou *Abasourdir*, selon Danet; vieux verbe actif dans notre Langue, & d'usage seulement parmi le peuple. *Verbis protelare.* C'est abrutir quelqu'un à force de crier après lui & de le reprendre, ou l'abatre & l'étourdir par quelque grand coup. Il l'a abasourdi du coup qu'il lui a donné.

ABANDON, *s. m.* [*Derelictio*, *destitutio.*] Ce mot vient de l'Italien *Abbandono*, ou des mots *ad bandum*, de la basse Latinité, qui signifient, *à la volonté;* & il signifie *abandonnement*, *délaissement;* mais *abandon* ainsi pris, n'est plus guére usité.

(Dans un tel abandon, leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre recours que le métier de prude.
Mol. Tart. a. 1. sc. 1.)

Nos peres ont dit *bandon*, pour *volonté;* témoin le Roman de la Rose:

(Moult eust largesse pris & lots,
Les sages avoit, & les fols,
Communément à son bandon.)

On peut donc dire qu'abandonner une chose, c'est la laisser à la volonté & à la disposition du premier occupant.

A l'abandon, *adv.* [*Neglectus. Direptioni permissus*, *datus.*] Au pillage, dans l'abandonnement. (Laisser tout à l'abandon, *Abl. Luc.* Mettre tout à l'abandon, *Abl. Arr.* Tout étoit au pillage & à l'abandon. *Vaugel. Quint. l. 3.*)

ABANDONNEMENT, *s. m.* [*Dissolutio effrænatio.*] Désordre, déréglement, débauche, prostitution. (Être dans le dernier abandonnement.) Se repentir de son abandonnement. Avant que Néron se fût laissé aller à cet abandonnement, personne ne lui étoit si agréable que Pétrone. *S. Evremont.*

Abandonnement, *s. m.* [*Desertio*, *derelictio.*] Acte de la personne qui abandonne. (Faire un abandonnement de tous ses biens. *Le Mait.*) Il n'y a de différence entre la cession de biens, & l'abandonnement, qu'en ce que la cession est faite en justice, & l'abandonnement se fait par un contrat particulier. D'ailleurs, par la cession faite en justice, le débiteur oblige ses créanciers d'accepter le peu de biens qu'il leur céde; & quand l'abandonnement est fait hors jugement, il faut qu'il soit accepté du moins des trois quarts de la créance commune; suivant l'article 6 du titre 10 de l'Ordonnance de 1673 : mais cet abandonnement ne préjudicie point aux privi-léges, & aux hypothéques des créanciers, comme il est décidé dans l'article 8 du même titre.

Abandonnement est quelquefois Sinonyme avec *déguerpissement*, & délaissement d'un fonds surchargé d'une rente fonciere excessive.

ABANDONNER, *v. a.* [*Relinquere*, *deserere.*] Ce mot vient de l'Italien *abbandonare;* c'est laisser, c'est quiter entiérement. (Henri IV voyant un Médecin Huguenot qui abandonnoit sa Religion, dit à un Seigneur Huguenot: Mon ami, ta Religion est bien malade, puisque les Médecins l'abandonnent. *Péréfixe*, *Histoire de Henri IV.* Abandonner les armes. *Abl. Tac.* Abandonner l'étude. *Vie de Dom Barthelemi des Martyrs.*)

Abandonner, *v. a.* [*Alterius potestati permittere.*] Laisser entiérement à la disposition d'un autre. (Nous la renonçons & l'abandonnons à votre colere. *Mol. George Dandin.* Est-ce aimer une maîtresse que de l'abandonner à tout le monde? *Abl. Luc.*)

Abandonner, *v. a.* [*Cedere.*] C'est laisser à la merci de quelcun. (Abandonner ses biens à ses créanciers. Abandonner un Ecclésiastique au bras séculier.

Abandonner, *v. a.* [*Direptioni*, *ruinæ permittere*, *dare.*] Laisser en proye. (Abandonner une ville au pillage. *Abl. Tac.*)

On dit aussi Abandonner un Vaisseau à la merci des vents & des flots; abandonner son cœur à l'amour, aux passions, à la séduction du monde; abandonner la vertu, le chemin du salut, abandonner un dessein, un ami, &c.

Abandonner l'oiseau. Terme de Fauconier. C'est mettre l'oiseau bien en campagne, ou le congédier, le lâcher.

Abandonner, *v. a.* &c. *N'abandonnez* pas les étriez. [*Utere fortunâ.*] Proverbe, pour dire, Ne quittez pas les avantages que vous avez.

S'abandonner, *v. r. Je m'abandonne*, *je me suis abandonné*, *je m'abandonnai.* [*Tradere se*, *committere se.*] Se donner entiérement à quelque chose, se rendre comme esclave de la chose à laquelle on s'abandonne, se donner entiérement & aveuglement, se prostituer. (S'abandonner à toutes sortes de vices. *Abl. Luc. tom. 1.* S'abandonner au désespoir, à la haine, à la colére. *Abl. Luc.* S'abandonner à faire l'amour. *M. de la Rochefoucauld.*

Fais ce que tu voudras, je m'abandonne à toi;
Dans le trouble où je suis, je ne puis rien pour moi.

S'abandonner. [*Se tradere voluptati*, *se subjicere.*] Ce mot qui marque ordinairement un transport honteux, se prend aussi quelquefois en bonne part. (S'abandonner à la joie.

L'esprit plein de contentement,
S'abandonne au ravissement. *Voit. Poës.*)

Abandonné, *abandonnée*, *part.* [*Desertus*, *incultus*, *destructus.*] (Païs abandonné, ville abandonnée. *Abl.* Une cause abandonnée. Personne n'est assez abandonné de Dieu pour cela.)

Abandonné, *abandonnée*, *adj.* [*Adstrictus*, *subjectus*, *servus.*] Ce mot signifie celui, ou celle, qui est tellement abandonné à quelque chose, qu'il en est comme esclave; qui s'est donné entiérement, & livré tout à fait à quelque chose, & qui s'est comme prostitué. (Abandonné à ses desirs, à ses passions, à ses plaisirs, au vice, au libertinage.)

Il signifie aussi celui qui se porte dans l'excès; qui ne garde plus de mesure, & ne suit que sa passion. (Il faut que vous passiez pour les plus abandonnez calomniateurs qui furent jamais. *Pasc. let. 16.*

Abandonnée, *s. f.* [*Depravata*, *perdita*, *profligata.*] Fille ou femme de mauvaise vie.

(Je ne veux point brûler pour une abandonnée. *Mol.*)

☞ *Abandonner au bras séculier.* L'Eglise ne pouvant condamner les coupables à une peine afflictive, ni faire exécuter ses jugemens, n'ayant point de territoire, elle est obligée de renvoïer les Clercs au bras séculier, c'est-à-dire, au Magistrat qui a la Jurisdiction du glaive, pour

les punir selon le crime qu'ils ont commis, après leur avoir imposé les peines canoniques. En ce cas, le procès est instruit conjointement, suivant l'Ordonnance, par le Juge laïque & par l'Ecclésiastique. Je ne trouve point d'exemple de ce renvoi au bras séculier dans les premiers siécles de l'Eglise, parce que les Magistrats furent, pendant long-tems, ses plus cruels persécuteurs; mais les Empereurs étant devenus favorables & même ses protecteurs, elle se servit de leur autorité pour punir les incorrigibles.

Eusebe nous fournit, dans son histoire, *Liv. 7. ch. 3.* le premier exemple du recours de l'Eglise à la Puissance séculiere. Paul de Samosate ayant été déposé dans un Concile tenu à Antioche, on donna à Domnus le gouvernement de cette Eglise. Paul n'ayant point voulu abandonner son Siége, les Peres du Concile implorérent l'autorité de l'Empereur Aurelien pour l'exécution du jugement du Concile; mais on voit dans le Canon 41. d'un Concile tenu à Tours en 810. l'origine plus précise de cette discipline. *Incestuosi, parricidæ, homicidæ, multi apud nos, proh dolor! reperiuntur, sed aliqui ex illis Sacerdotum, nolunt admonitionibus aurem accommodare, volentes in pristinis perdurare criminibus, quos oportet, per sæcularis potentiæ disciplinam, à tam pravâ consuetudine coërceri, qui per salutifera Sacerdotum monita noluerunt revocari.*

ABAQUE, en Grec ἄβαξ, c'étoit chez les Grecs une espéce de quadre long & divisé par plusieurs cordes d'airain paralleles, qui enfiloient chacune une égale quantité de petites boules d'ivoire ou de bois, mobiles comme des grains de chapelet, par la disposition desquelles, & suivant le raport que les inférieures avoient avec les supérieures, en marquant des nombres de même genre en diverses classes, on faisoit toutes sortes de calculs. Cette Tablette Aritmétique fut aussi connue des Romains.

ABAQUE. [*Abacus.*] Terme *d'Architecture.* C'est la partie supérieure, ou le couronnement du chapiteau d'une colonne. Il signifie aussi un *Bufet*, une *Table.* En termes d'Architecture, l'Abaque est une espéce de table quarrée qui est dans la partie supérieure des chapiteaux des colonnes, qui sert comme de couvercle au vase ou tambour. Ce terme vient du Grec ἄβαξ, ou ἀβάκιον, qui a plusieurs significations: mais les Architectes ne s'en servent que dans le sens que je viens d'expliquer. L'Abaque est quarré dans les ordres Toscan, Dorique & Ionique, & échancré sur ses faces aux chapiteaux Corinthiens, & Composites. Le chapiteau Ionique est aussi échancré, lorsque ses quatre faces sont à volutes, & c'est la meilleure forme de ce chapiteau.

ABARIS. Nom d'un Scythe qui pour avoir chanté le voyage d'Apollon aux Hyperboréens, fut fait Grand-Prêtre de ce Dieu, en reçut l'esprit de prophétie, & une fléche sur laquelle, selon la fable, il traversoit les airs.

ABAS. Poids dont on se sert en Perse pour peser les perles. Il est d'un huitiéme moins fort que le carat d'Europe. *Savary.*

ABASSIS, ou ABASSI, *s. m.* [*Moneta Persica seu Orientalis.*] C'est une sorte de monnoie d'argent, qui est ronde, qui a cours en Perse, & qui vaut dix-huit sols six deniers. (Païer en Abassis.)

ABASTER, l'un des chevaux de Pluton.

ABATAGE, (ABATTAGE.) *s. m.* [*Lignorum abscissio.*] Mot usité parmi les marchands de bois: il signifie la peine d'abatre & de couper les bois qui sont sur pié. (Faire l'abatage des bois. L'abatage des bois monte à cinq cens francs. *Caron, Traité des bois. Préface.*)

ABATANT. Voyez *Abatre.*

ABATARDIR, *v. a.* [*Depravare, corrumpere.*] Faire dégénérer, corrompre, altérer le naturel d'une personne. Abatardir vient de l'Espagnol *bastadear.* (La servitude abatardit le courage. *Abl. Tac.* L'oisiveté abatardit les gens. *Abl. Luc.*)

S'abatardir, v. r. Je m'abatardis, je me suis Abatardi, je m'abatardi. [*Depravor, corrumpor.*] C'est dégénérer de ce qu'on étoit, se relâcher, se corrompre. (Venant peu à peu à s'abatardir, ils parloient un langage corrompu. *Vau. Quint. l. 7.*

Abatardissement, s. m. [*Corruptio, depravatio.*] C'est l'altération qui se fait dans une personne à cause de quelque vice, ou d'autre chose de cette nature. (Un honteux abatardissement, un étrange abatardissement. Ils sont tombés dans un honteux abatardissement. *Nicole, Essais de Morale.*)

ABATÉE, *s. f.* Terme de *Marine*, qui se dit du mouvement du vaisseau en pane, qui de lui-même revient au vent, après être arrivé à un certain point.

ABATEMENT, (ABATTEMENT,) *s. m.* Ce mot, au propre, ne semble pas bien usité, & en place, on dit *abatis* ou *abatage.*

Abatement, (*Abattement*,) *s. m.* [*Defectio virium. Infractio animi.*] Ce mot, au figuré, signifie acablement, langueur. (Elle a besoin de mille autres soutiens, par la soustraction desquels elle tombe dans l'abatement. *Nicole, Essais de Morale.* Cette nouvelle le met dans l'abatement *Voit. l. 74.* Être dans l'abatement & dans le trouble. *Pseaumes.* Réduire l'homme à l'abatement & au désespoir. *Nicole, Essais, t. 1.*)

Abateur, (*Abatteur*,) *s. m.* [*Eversor.*] Celui qui abat. Ce Bucheron est un grand abateur de bois. C'est un grand abateur de quilles.

* *C'est un grand abateur de bois.* Façon de parler proverbiale, qui veut dire que celui dont on parle, se vante de faire beaucoup de choses qui sont au-dessus de ses forces.

ABATIAL, ABATIALE, (ABBATIAL,) *adj.* [*Abbatialis.*] Qui apartient à l'Abé, qui regarde l'Abé, qui touche l'Abé. (François de Bourbon, Prince de Conti, mourut en 1614 à l'Hôtel Abatial de Saint-Germain des Prez. La maison Abatiale est belle & bien bâtie.

> Je tiens ton ouvrage parfait,
> Et ta demeure Abatiale
> Est une maison sans égale.
> *Boisrobert, Epit. t. 1. ép. 22.*)

ABATIS, (ABATTIS,) *s. m.* [*Eversio, demolitio, Dejectus arborum.*] Ce mot, devant une consonne, se prononce *abati.* Plusieurs choses abatues, comme arbres, bois; plusieurs choses démolies, démolition. (*Abatis* d'arbres, de maison, de muraille, &c.)

Abatis. Terme de guerre. On dit un *Abatis d'arbres;* c'est un retranchement fait avec des arbres abatus, fortement liés ensemble, & dont on présente les branches à l'ennemi. Voyez le Chevalier Folard dans ses Observations qui enrichissent la traduction de Polybe, donnée par Dom Thuillier, Bénédictin.

Abatis. [*Tramites luporum.*] Terme de *Chasse*, petits chemins que font les jeunes loups, en abatant l'herbe, à force d'aller aux lieux où ils

ſont nourris. (Trouver l'abatis des jeunes loups. *Sal. c. x.*)

Abatis. [*Cædes pecorum.*] Terme de *Chaſſe*, bêtes tuées par les vieux loups. (Quand le loup & la louve chaſſent enſemble, ils font un plus grand abatis de beſtiaux. *Sal. Chaſſe du loup, c. 4.*)

Abatis. [*Reliquiæ avium aut carnium.*] Terme de *Boucher*, cuir, graiſſe, tripes, & autres petites choſes de bêtes qu'on a tuées.

Abatis, ſ. m. Terme de *Rotiſſeur.* Ce ſont les aîles, le cou, les piez, le geſier & le foie de quelque oie, ou de quelque Poulet-d'Inde. Ce que les Rôtiſſeurs apellent Abatis, ils l'apellent plus ordinairement *petite oie.* Cependant ils diſent auſſi entre eux, voilà un bon abatis, voilà un excellent abatis.

Abatis, ſ. m. Terme de *Rotiſſeur.* Ce mot ſe dit encore parlant d'Agneaux. Ce ſont la tête, les piez, le foie & le mou de l agneau. Ils nomment auſſi cette ſorte d'Abatis, *iſſue;* mais le bourgeois de Paris dit toujours *abatis.*

Abatis. Terme *de gens qui travaillent aux carrieres*, pierres que les carriers ont détachées, & qu'ils ont fait tomber. Ce mot ſe dit auſſi des démolitions & décombres des maiſons.

ABATRE, (ABATTRE.) *v. a.* [*Diruere. Evertere.*] Ce mot vient de l'Italien *abattere*, & ſe conjugue ainſi, *j'abas, j'abatois, j'ai abatu, j'abatis, j'abatrai.* Il ſignifie *jetter par terre, jetter bas.* (Abatre une forêt, abatre des arbres.) D'autres croient que ce mot eſt un compoſé de *batre*, qui nous vient du Latin *batuere*, qui ſe trouve dans Plaute.

Abatre, v. a. [*Cædere.*] Il ſignifie auſſi, faire tomber par le moïen de quelque hache, de quelque épée, ou de quelque autre inſtrument (Il abatit l'oreille d'un Tribun. *Abl. Tac.* Il lui abatit l'épaule d'un coup de hache. *Abl. Retor.*)

Abatre, v. a. [*Sternere, frangere.*] Ce mot ſe dit de la pluie & du vent; & il ſignifie, *faire tomber.* (La pluie abat le vent.) *Petite pluie abat grand vent*, façon de parler proverbiale, pour dire que peu à peu on calme les troubles.

Abatre, v. a. [*Evertere, diruere.*] Démolir, ruiner. (Abatre les fortifications d'une place. *Abl. Tac.* Abatre un Palais. *Vaug. Quint.*)

Abatre, v. a. [*Vincere, ſuperare, frangere.*] Ce mot, au figuré, ſignifie acabler, vaincre, ruiner. (La vieilleſſe abat le corps, les malheurs abatent le courage. *Ablanc. Tac.* Se laiſſer abatre à la douleur. *Pſeaumes.*)

Abatre, v. a. [*Declinare, deerrare.*] Terme de *Mer.* C'eſt s'écarter de l'aire du vent qui doit régler le cours du Vaiſſeau. C'eſt changer la droite du Vaiſſeau. (Les courans, les marées, les erreurs du pointage, & le mauvais gouvernement du timonier, font abatre un Vaiſſeau. On dit auſſi, abatre le Vaiſſeau d'un quart de vent, ou d'un demi-rumb, c'eſt-à-dire, virer le Vaiſſeau, & lui changer ſa courſe en droiture d'un quart de rumb, ou d'un demi-rumb.)

Abatre, v. n. [*Deflectere, deviare.*] Terme de *Mer.* C'eſt obéir au vent pour arriver plus aiſément. (Le Navire abat.)

Abatre, v. a. [*Idem.*] Terme de *Mer.* C'eſt mettre un Vaiſſeau ſur le côté, lors que l'on veut travailler à la carenne, ou à quelque partie qui n'eſt pas hors de l'eau. (Abatre un Vaiſſeau. *Deſroches, Dictionnaire de Marine.*) On dit auſſi: Le Vaiſſeau s'abat, quand l'ancre a quitté le fond, & que le Vaiſſeau arrive & obéit au vent. *Dict. de la Marine. Aubin.*

Abatre, v. a. [*Evellere.*] Terme d'*Oculiſte.* C'eſt ôter avec des inſtrumens une choſe qui nuit à la vue. (Abatre la cataracte.)

Abatre, v. a. [*Excoriare, decorticare.*] Terme de *Boucher.* C'eſt enlever le cuir de deſſus une bête avec le couteau. (Abatre le cuir d'un bœuf, d'une vache.)

Abatre un chapeau. Terme de Chapelier. C'eſt lors qu'on a donné l'aprêt au chapeau, & qu'il eſt bien ſec, en aplatir les bords & la forme ſur un baſſin chaud, mais couvert de papier & de toile qu'on arroſe avec un goupillon.

Abatre l'oiſeau. Terme de fauconnerie. C'eſt le tenir ſerré entre deux mains pour le garnir de gets, ou lui donner quelque reméde malgré lui.

Abatre un cheval. C'eſt le couper. *Abatre un cochon.* C'eſt le langueyer, ou le ſaigner.

S'abatre, v. r. Je m'abas, je me ſuis abatu, je m'abatis. Ce mot ſignifie s'abaiſſer, ſe laiſſer tomber. (L'oiſeau s'abat. Cheval qui s'abat ſous l'homme. *Sca. Rom.*)

* *S'abatre.* [*Debilitari, vinci, ſuperari, frangi.*] Perdre courage, ſe laiſſer acabler. (Se laiſſer abatre à la moindre afliction. *Arn. Conf.*)

Scudery fit cette obſervation ſur ce vers du Cid :

Si deſſous ſa valeur, ce grand guerrier s'abat.

Outre que cette parole de s'abat *a un ſon trop aprochant de celui de* ſabat, *il falloit dire*, eſt abatu, *& non pas*, s'abat. L'Académie n'aprouva pas cette critique. *L'obſervateur*, dit-elle, *a mal repris* s'abat, *& il n'y a point d'équivoque avec* ſabat; *mais il devoit remarquer, qu'il falloit dire*, eſt abatu, *& non pas* s'abat.

Abatant, participe. Qui veut dire *qui abat.* [*Cædens, ſuperans, vincens, frangens.*]

Abatant, ſ. m. [*Menſa verſatilis.*] Terme de *Marchand de drap*, maniére de deſſus de table élevé au fond d'une boutique, & à l'un & à l'autre bout des magazins, s'abatant, ou s'élevant ſelon le jour qu'on veut donner au lieu où eſt la marchandiſe.

Abatant de fermeture. Faire un *Abatant*: abaiſſer un *Abatant.* Lever l'*Abatant*, l'*Abatant* eſt levé, l'*Abatant* eſt abaiſſé. On appelle auſſi *Abatant* de comptoir, une maniére de petit ais, qu'on leve & qu'on abaiſſe pour entrer dans le comptoir, ou pour en ſortir.

Abatu, abatuë, adj. [*Cæſus, everſus, dirutus.*] Coupé, démoli. (Bois abatu, tour abatue.)

* *Abatu, abatue, adj.* [*Fractus, victus, proſtratus.*] Acablé, ruiné, vaincu, terraſſé. (Le parti des ennemis eſt abatu. *Abl. Tac.* On me porta à mon logis, fort abatu. *Voit. l. 6.*

On voit l'orguëil à ſes piez abatu. *Gomb. Poëſ.*)

Abatures, ſ. f. pl. [*Depreſſa cervi alvo virgultorum cacumina.*] Terme de *Vénerie.* Foulures, broſſailles, &c. que le cerf abat du bas de ſon ventre en paſſant dans les taillis. (On connoît le cerf par ſes abatures.)

ABAVENT, (ABAT-VENT.) *ſ. m.* [*Tegeticula ſtraminea.*] C'eſt un grand paillaſſon qui ſert à rompre les vents qui nuiſent aux plantes. Ce ſont auſſi de petits toits en forme d'apentis dans l'ouverture des clochers pour rompre les vents, rejetter la pluie & pour que le ſon ne ſe perde pas dans les airs & ſoit réfléchi en bas.

A B C.

A, B, C, *f. m.* On prononce *Abécé.* C'eſt la Croix de par Dieu, ce ſont les 24 lettres de l'alphabet. Un bel a, b, c; connoître les lettres de l'a, b, c; ſçavoir l'a, b, c; commencer ſon a, b, c; aprendre ſon a, b, c. *Renvoïer quelcun à l'a, b, c*, façon de parler proverbiale, pour dire, *traiter quelcun d'ignorant.*

* *A, b, c,* [*Elementum.*] Fondement de quelque art, ou de quelque ſcience, principe de quelque art, de quelque ſcience, ou de quelque doctrine. (La doctrine des opinions probables eſt le fondement & l'*a, b, c,* de toute notre morale.

ABCÈS, *f. m. Abſceſſus.* Ce mot vient du verbe Latin *Abſcedere*, qui ſignifie, ſuivant Celſe, aboutir, ſe tourner en abcès. Les Grecs lui donnent le nom d'Apoſtéme. C'eſt une tumeur où il y a des humeurs enflées, ou ſupurées. (Un dangereux abcès, un fâcheux abcès. Panſer quelcun d'un abcès. On dit auſſi, panſer un abcès, guérir quelcun d'un abcès. On lui a gueri un abcès qu'il avoit.)

A B D.

ABDICATION, *f. f.* [*Renunciatio, abdicatio, demiſſio.*] Prononcez *abdicacion*, mot qui vient du Latin *abdicatio.* C'eſt l'action de celui qui ſe défait de quelque grande dignité, renoncement à quelque dignité conſidérable. (L'abdication de Charles-Quint eſt fameuſe. L'abdication que Caſimir fit du Royaume de Pologne, eſt connuë.)

Abdiquer, v. a. [*Abdicare, repudiare, renunciare, demittere.*] Mot qui vient du Latin *abdicare*, & qui ne ſe dit que dans les diſcours graves. On ſe ſert ſouvent en ſa place, du mot *quiter, abandonner*, ou *renoncer.* C'eſt ſe dépoüiller d'une grande dignité. (Du Rier, hiſtoire de Strada, dit que Charles-Quint abdiqua l'Empire.)

ABDOMEN, *f. m.* Terme d'*Anatomie.* [*Abdomen.*] C'eſt la partie du bas ventre qui eſt depuis les cuiſſes juſqu'au diaphragme, & qui enferme les inteſtins.

ABDUCTEUR, *adj. m.* [*Abductor.*] Epitéte que les Médecins donnent au quatriéme muſcle des yeux, qui les fait mouvoir en dehors, & regarder de côté quand on marque du mépris pour quelque choſe; c'eſt pour cela qu'on lui donne le nom d'*orgueilleux.*

A B E.

ABÉ, ou ABBÉ, *f. m.* [*Abbas.*] Le mot d'*Abé* ſignifie *Pere:* & l'on croit qu'il tire ſon origine du Syriaque. Voïez le Dictionnaire Eccléſiaſtique de Frere Jean Bernard. Il y a des gens qui aſſurent que l'Abé eſt un homme qui vit de l'Autel, & n'en aproche point. Ces gens ſont des railleurs. M. Pinſon, Auteur grave & habile, dit dans ſon Traité des Bénéfices, que l'*Abé* eſt le Chef de quelque Abaïe, & celui qui poſſéde la ſétiéme dignité de l'Egliſe, & celle qui eſt immédiatement au-deſſous de la dignité d'Evêque. Les Latins le nomment *Abbas.* Le Berni a fait leur panegyrique, & on le peut voir, pag. 39. Les Abés furent d'abord faits par les Moines, & confirmez par les Evêques, enſuite par les Maires du Palais, & depuis par les Rois; ce qui ſubſiſte aujourd'hui. *Voyez Fra Paolo, Traité des Bénéfices, chap. 2. 10. & 11.* On dit, un Abé régulier, un Abé ſéculier, un Abé commendataire, un Abé électif, un Abé croſſé & mitré; un bon, un généreux, un ſage, un ſavant, un pieux, un vertueux, un ſaint Abé. Ces derniéres qualitez ſont aſſez rares; mais celles-ci ſont par malheur, plus ordinaires: Abé fénéant, mou, ignorant, délicat, voluptueux, galant, éveillé, gaillard, amoureux, &c. Il n'y a point de jeune homme un peu bien fait, & qui ait l'air d'Eccléſiaſtique, qui, par un abus inſuportable, ne ſe faſſe donner du M. l'Abé. On honore même ſotement d'un ſi beau nom le moindre petit grimaut à manteau court, à petit colet, & à petite perruque. La Cour & la Ville fourmillent d'Abez; mais les Abez de Cour ſont propres, leſtes, & les Rois des autres. (On dit, faire un Abé, bénir un Abé, les Abez ſont les paſſe-volans de la galanterie; & il n'y a rien de plus à la mode qu'un Abé.) Il pleut des Abez & des Demoiſelles; dès qu'un petit cuiſtre eſt habillé de noir, on le traite de M. l'Abé.

C'eſt un Abé de Sainte eſpérance, c'eſt-à-dire, que celui dont on parle, n'a ni Bénéfice ni Abaïe. La France eſt pleine d'Abez de ſainte eſpérance. *Pour un Moine qui manque, on ne laiſſe pas de faire un* Abé; c'eſt-à-dire, que dans l'afaire dont il s'agit, on ne laiſſera pas de paſſer outre, quoiqu'il y ait quelcun qui y manque, ou qui s'y opoſe. *On l'atend comme les Moines font l'Abé;* c'eſt-à-dire, qu'on ne l'atend point du tout. Car dès que le dîné ou le ſoupé eſt ſonné, les Moines ſe mettent à table, & n'atendent pas leur Abé.

Les Abés ſont ou Réguliers, ou en Commende.

Entre les Réguliers, les uns ſont Chefs-d'Ordre; les autres ſont dépendans d'un Chef. Les Chefs-d'Ordre, ſont Cluny, Cîteaux, Prémontré, Grandmont, le Val des Ecoliers, Saint-Antoine de Viennois, la Trinité ou les Mathurins, le Val des Choux, dont les Abez ſont électifs. Les quatre Filles de Cîteaux; ſçavoir, Pontigny, la Ferté, Clairvaux & Morimont jouiſſent du même privilége.

Les Abez Réguliers ſont ceux qui ſont ſoûmis à l'obſervance d'une Régle. Il y en a qui ont été ſéculariſez, & dont les Abaïes ont été converties en Egliſes cathédrales ou paroiſſiales.

Il y a des Abaïes actuellement conventuelles, & occupées par des Moines; & d'autres, qui ne ſont conventuelles que *habitu*, c'eſt-à-dire, où la Conventualité à ceſſé depuis long-tems, & qui pourtant ſont encore en état de recevoir des Moines & de les loger.

La diférence eſt grande entre les Abaïes conventuelles *actu*, & celles qui ne le ſont que *habitu:* pour poſſeder celles-ci, il ne faut avoir que quatorze ans; d'ailleurs il faut prendre des Bulles pour les Abaïes conventuelles *actu;* & pour celles qui ne le ſont que *habitu*, une ſimple ſignature ſufit avec cette clauſe, *habitu, non tamen actu à quadraginta annis, & ultra, Conventualis.*

Hors les Abez Chefs-d'Ordre, & les Filles de Cîteaux, le Roi nomme tous les autres Abez de ſon Roïaume; il nomme même les Abeſſes qui ſont perpétuelles; celles qui ne le ſont que pour un tems, ſont élûës par les Religieuſes.

Les Abez électifs doivent avoir vingt-trois ans, ſuivant la Pragmatique Sanction qui eſt obſervée.

Les Abez Réguliers doivent être Prêtres, ou prendre la Prêtrise dans l'année. *Ordonn. de Blois, art. 9.*

Ils doivent être légitimes, ou légitimez par le Prince, ou dispensez par le Pape. Si le Roi connoît le vice de la naissance, il dispense de ce défaut par sa seule nomination.

L'élection des Abez Réguliers doit être confirmée par le Supérieur, & la Bénédiction doit suivre la Confirmation gratuite. *Cap. 38. de Simon. Extr.*

Presque tous les Abez sont exemts de la jurisdiction des Evêques, par des exemtions que les Papes leur ont accordées, & que l'on regarde comme des plaies faites à l'Eglise, & un relâchement de l'ancienne discipline, qui soûmettoit les Moines à l'autorité episcopale. Les Conciles de Latran, de Vienne, de Constance, & de Trente, ont tâché de restraindre les exemtions; mais elles subsisteront toûjours, au grand dommage de l'Eglise.

Les Abez Réguliers, Prêtres, peuvent donner la Tonsure, & les Ordres Mineurs à leurs Moines, pourvû que ce privilége ait été accordé à leur Abaïe. *c. 1. dist. 66. can. contingit, extr. de ætat. qualit. & ord. præfic.*

Abé Mitré & Crossé. Il ne peut porter la Mitre & la Crosse sans un privilége particulier.

Abez Commendataires. Voyez *Commende.*

ABÉCÉDAIRE, *adj.* [*Elementarius.*] Qui n'en est encore qu'à l'a, b, c. (Un vieillard abécédaire.) On donne aussi ce nom à un Alphabet, ou à un Livre qu'on met entre les mains des enfans à qui l'on veut faire connoître les lettres de l'Alphabet.

ABÉE, (ABBÉE,) *s. f.* [*Foramen.*] Ouverture par où coule l'eau d'un ruisseau ou d'une riviére pour faire moudre un moulin, & qu'on ferme, quand on veut, avec une palle. Voyez l'art. 8. du titre 10. de la Coûtume de Montargis, & l'Hoste, pour son intelligence. Ce mot vient de *Béer, béant, ouvert.*

ABEILLE, *s. f.* [*Apis, apes.*] Insecte qui vole, & qui fait la cire & le miel. (Une petite abeille, une grosse abeille. L'Abeille mérite d'être admirée. *Abl. Luc.* On trouve des abeilles blanches vers le Pont-Euxin. *Thevenot, voïages, tom. 1. pag. 51.* Les abeilles de l'Abyssinie ont cela de particulier, qu'elles n'ont point d'éguillon pour se défendre; elles font leurs ruches sous terre, où elles se retirent par un trou fort étroit. *Ludolf, histoire d'Ethiopie, c. 8.* L'abeille bourdonne.)

☞ Pour exprimer la douceur du stile de Pindare, l'on a inventé cette fable qui est racontée diféremment. Elien dit que les abeilles furent les nourrices de Pindare qu'on avoit exposé, & que le miel fut le lait dont elles le nourrirent. Philostrate dit que les abeilles firent du miel sur les levres de Pindare, lorsqu'il étoit encore dans le berceau. Pausanias raconte l'aventure d'une autre maniere: il dit que ce Poëte étant encore jeune, & allant de Thebes à Thespies pendant de grandes chaleurs, il fut surpris du sommeil sur le midi, ce qui l'obligea de s'écarter du chemin; des abeilles vinrent faire du miel sur ses levres, &c.

C'est sans doute sur cette idée qu'Horace a feint qu'étant encore jeune, il s'endormit sur le haut d'une montagne de la Poüille, & que pour lors des pigeons l'avoient couvert de feuillages verds:

Me fabulosæ, vulture in Appulo
Altricis extra limen Apuliæ
Ludo fatigatumque somno
Fronde nova puerum palumbes;
Texêre; mirum quod foret omnibus.

On dit que le Roi Henri III. ayant mandé le Docteur Rose qui avoit prêché vivement contre une masquarade nocturne, bien loin de le maltraiter, lui donna une assignation de 400. écus, pour acheter, lui dit-il, du sucre & du miel, *pour aider de passer le Carême, & adoucir vos trop aigres paroles.* Mémoire pour servir à l'Histoire de France. to. 1.

Abeille. C'est l'une des 18 constellations australes, composée de quatre étoiles de la cinquiéme grandeur.

ABEL, *s. m.* [*Abelus, i. Abel, elis.*] Nom d'homme, qui signifie rien ou vanité. L'on donna ce nom à Abel, parce qu'il ne laissa point d'enfans, dit *la Roque, origine des noms, c. 2.*

ABEL-MOSC, Ambrette, ou grain de musc. C'est la semence d'une plante qui croît en Egypte & dans les Isles Antilles, dont les feuilles ressemblent à celles de la Guimauve. Les nouveaux Botanistes l'apellent: *Althæa indica villosa.* Cette graine est fort petite, & son odeur tient de l'ambre & du musc. Son principal usage est pour la composition de quelques parfums. L'Ambrette de la Martinique est la meilleure. *Savary.*

☞ABENEVIS, ABENEVISER. On ne connoît l'*abenevis* que dans le Lyonnois & dans les Provinces voisines, où l'on nomme ainsi la concession que le Seigneur Haut-Justicier accorde de prendre les eaux des ruisseaux ou des chemins pour arroser les fonds voisins, ou pour servir à des moulins.

Ces sortes de concessions donnent au Seigneur le quart du lods, ou du mi-lods du fonds arrosé, quand il est aliéné, ou qu'il change de maître, étant bien juste que le Seigneur de l'eau profite du bénéfice qu'elle apporte au propriétaire; les trois autres quarts appartiennent au Seigneur direct.

Quand on a joüi de l'eau pendant trente années, on l'a prescrite & l'on n'est pas obligé d'en prendre un abenevis. Voyez *Papon sur l'article 543. de la Coûtume de Bourbonnois.*

Ce droit peut être autorisé par l'exemple des Romains, qui ne permettoient pas de prendre les eaux des fontaines publiques sans payer un tribut à la République. Frontin en fait mention, *lib. 2. de aquæduct.* ou *vectigal. formæ. l. 27. ff. de Usufr.* & *l. 34. §. 5. de legat.*

Nous aprenons par une inscription raportée par Gruter, que *forma* signifie un canal, par lequel on conduit l'eau destinée pour le service du public, ou des particuliers.

Quant à l'origine du terme *Abenevis*, il y a aparence qu'il vient de *Beneficium.* Du Cange, sur le mot *Benevisum*, cite un endroit des libertez accordées par Guy Comte de Forests à la ville de Montbrison, où il est fait mention de *Benevisum*, dont nous avons fait *Abenevis*, & *abeneviser.*

ABEQUER, *abécher, v. a.* [*Inescare.*] Terme *d'Oiseleur.* Le mot *abéquer* est d'usage, l'autre est vieux. C'est nourrir un petit oiseau qui ne peut pas encore manger tout seul, & cela en lui mettant dans le bec de la mangeaille avec un bâton fait exprès, (Abéquer un merle, abéquer un perroquet.)

ABERRATION, *s. f.* Terme d'Astronomie. On dit l'Aberration des étoiles. L'Aberration des étoiles fixes est causée par le mouvement réel de la terre, & par le mouvement successif de la lumiére. Les variations dans la hauteur de l'étoile

polaire

polaire qui paroissoit d'environ quarante secondes plus élevée dans un tems que dans un autre, n'ayant pû s'expliquer durant l'espace de près de cinquante ans, on découvrit enfin en 1727 qu'elles étoient causées par le mouvement successif de la lumiére combiné avec le mouvement réel de la terre dans son orbite.

ABESSE, *s. f.* (ABBESSE,) [*Abbatissa.*] Religieuse qui posséde une Abaïe, & qui en vertu de sa dignité, a pouvoir sur ses Religieuses, & sur les séculiers qui servent dans son Couvent, & qui desservent des Chapelles qui en relévent. *Pinson.*

ABÊTIR, *abestir, v. n.* [*Stupefieri, hebetari.*] L'un & l'autre s'écrit, mais on ne prononce point la lettre *s*, & l'on fait seulement longue, la seconde silabe du mot *abêtir*. Il signifie, devenir bête, devenir plus sot, plus innocent que l'on n'étoit. Les Espagnols apellent cela, *abestialisar.* (C'est un enfant qui abêtit tous les jours. Il commence d'abêtir de plus en plus.)

☞ Nous ne disons guéres *abêtir*, mais, *il devient bête.* C'est une véritable *bête.* Quelques-uns disent *ébété*, il est tout *ébété*, mais c'est mal parler. Les Italiens ont un terme bien expressif, pour marquer qu'un homme devient brute, & n'a rien de l'humanité, c'est *dishumanare.* Linco conseillant à son ami Silvio de quitter la chasse & de s'humaniser parmi les bergers, il lui dit :

Guarda
Che nel dishumanarti
Non divenghi una fera, anzi che un Dio.
Pastor fido, act. 1. sc. 1.

Abêtir, ou *abestir, v. a.* [*Stupidum reddere, aliquem hebetare, stupefacere.*] Ce mot est aussi actif; & en ce sens, il veut dire, *ôter l'esprit, faire devenir bête, faire devenir sot & innocent.* (Le vin abêtit les gens.)

A B H.

† * AB HOC & AB HAC. Mots Latins qui sont devenus François, & qui signifient, sans ordre & sans raison, à tort & à travers. (Discourir *ab hoc & ab hac*, parler *ab hoc & ab hac.*

ABHORRER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *abhorrere*, & se prononce *abhorré.* Il signifie, avoir en horreur, en aversion, détester. (Les Loix abhorrent le vice, & embrassent la vertu. *Patru Plaidoïé 9.* Ceux qui abhorrent le mariage, ont le cœur plus dur que les autres. Les femmes abhorrent les maris jaloux. *Bacon, politiques & morales.*)

S'abhorrer, v. a. [*Se exhorrere, abominari, execrari.*] Avoir de l'horreur de soi-même, avoir de l'aversion pour soi-même.

(Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor plus, que tu ne me détestes.
Racine, Phédre, a. 2. sc. 5.)

A B J. A B I.

ABJECT, *abjecte, adj.* [*Abjectus, contemptus, despectus.*] Mot qui vient du Latin *abjectus*, & qui signifie, vil, bas, méprisable. On ne se sert d'ordinaire du mot d'*abject*, qu'en l'acompagnant du mot *bas* qui le précéde, & qui aide à le mieux faire passer. (Néron n'avoit tiré de l'amour d'une servante, que des sentimens bas & abjects. *Ablanc. Tac. an. l. 13. c. 16.* Le commencement des arts est bas & abject. *Abl. Luc. Parasite.* La gloire qui s'aquiert sur des ennemis vils & abjects, perd bientôt son lustre. *Vaugel. Quint. l. 9.*

ABJECTION, *s. f.* [*Contemptus, ûs. Contemptio, abjectio. Humiliatio.*] Ce mot signifie *abaissement*, & il se dit dans les matiéres de piété. (Jesus-Christ a vécu dans la derniére abjection.)

ABÎME ou ABISME, (ABYME.) *s. m.* [*Gurges, vorago.*] L'un & l'autre s'écrit, mais l'*s* ne se prononce point, & l'on fait seulement un peu longue la seconde silabe du mot *abîme.* Il vient du Grec, & en Latin on dit *abissus*, en Italien *abisso*, & en Espagnol *abismo.* (C'est une profondeur qui n'a point de fond.) Un abîme profond, un éfroïable abîme, un horrible abîme, un abîme immense. (L'Océan étoit jaloux de voir fonder ses abîmes. *Abl. Tac.* Il y a des abîmes profonds dans ces eaux.)

Abîme, s. m. [*Parva figura in medio scuto, majore interpositâ, ab iis veluti absorpta.*] Terme de *Blazon.* C'est le milieu de l'écu. De toute piéce qui est au milieu, l'on dit qu'elle est mise en abîme. (Il porte une fleur de lis en abîme. *La Colombiere sience héroïque.*)

Abîme. Vaisseau dans lequel les Chandeliers mettent le suif fondu, où ils trempent leur méche pour fabriquer la chandelle. *Savary.*

* *Abîme.* Enfer. [*Infernus.*] Ils ont à combattre toutes les puissances de l'Abîme. *Patru, Plaidoïé 3.* Après avoir enseigné aux autres le chemin du Ciel, il craint d'être précipité dans l'Abîme. *Maucroix. Homélie. 1.*)

* *Abîme.* [*Hoc barathrum, hæc vorago.*] Fond immense & infini. (La raison humaine est un abîme où l'on se perd. *Abl. Luc.* Précipiter du faîte de la gloire dans l'abîme du néant. *Abl. Luc.*) Il est masculin. *Ménage, tom. 2. observ. ch. 74.*

ABÎMER, ABISMER, (ABYMER.) *v. a.* [*Aliquid absorbere, exhaurire, absumere.*] La lettre *s* ne se prononce point, & l'on fait un peu longue la seconde silabe d'*abîmer.* Ce verbe est actif, quand il signifie précipiter dans des abîmes, dans des gouffres profonds, faire périr. (Abîmer les coupables, les uns par des tremblemens de terre, & les autres par des déluges. *Abl. Luc.* Il ne faut qu'un moment pour abîmer toutes vos richesses. *Maucroix, S. Chrysostome, hom. 2.*)

Abîmer, v. n. [*Evertere, submergere, demergere in voraginem, profundè abdere.*] Ce mot est neutre quand il signifie tomber dans un abîme, périr. (Cette Ville abîmera un jour. C'est un homme qui va abîmer dans peu.)

* *Abîmer, v. n.* [*Perire. Pessumdare, funditùs evertere.*] Périr.

Je le veux croire,
Et m'embarquer dessus la même mer,
Où j'ai pensé tant de fois abîmer.
Voit. 2. Elégie.

* *Abîmer, v. a.* [*Destruere, perdere, fortunis omnibus evertere.*] Faire périr, ruiner, perdre entiérement. (On tâche de l'abîmer entiérement. Il abîma, dans cette profusion, toute l'opulence de Rome. *Abl. Cés.*)

S'abîmer, v. r. [*In gurgitem demergi, præcipitari, everti.*] *Je m'abîme, je me suis abîmé, je m'abîmai.* Se précipiter. (Il s'abîma dans les enfers après avoir frapé du pié. *Abl. Luc. tom. 2.*)

* *S'abîmer.* [*Se in barathrum altè demergere, in voraginem profundè abdi.*] Se jetter dans quelque chose de fâcheux comme dans un abîme.

* *S'abîmer.* S'apliquer profondément à quelque chose à force de contemplation. (S'abîmer dans la méditation.)

Abîmé, abîmée, adj. [*Dijectus.*] Précipité dans des abîmes, péri, ruiné, perdu, qui est apliqué entiérement à quelque chose. (Que tous les peuples qui ont oublié Dieu, soient abîmez. *Pseaumes.* Ils prétendoient que tout ce grand travail seroit bientôt abîmé. *Vaugel. Quint. l. 4.*)

* C'est un homme abîmé. *C'est-à-dire, qui a perdu tout son bien, qui est sans ressource.* (Abîmé dans la douleur. *Arn.*)

AB-INTESTAT. [*Intestatò.*] Terme de *Jurisprudence.* Celui qui hérite de droit d'une personne qui n'a point testé, & qui pouvoit le faire. (Je suis héritier de mon pere ab-intestat.)

ABJURATION, *s. f.* Prononcez *abjuracion.* Ce mot vient du Latin *abjuratio*, & se dit en matiére de Religion. C'est une action qui se fait en public, & par laquelle on proteste de renoncer à quelque erreur. (Abjuration solemnelle, abjuration publique, abjuration sage, abjuration judicieuse, abjuration bien faite. (Faire abjuration de quelque erreur.)

Dans les premiers siécles, les rétractations des Hérétiques n'étoient confirmées que par leurs signatures; mais depuis que l'inondation des Barbares eut extrêmement multiplié l'usage des sermens, ces rétractations furent nommées *Abjurations*, parce qu'effectivement elles étoient toujours accompagnées de serment, outre la souscription du coupable. Lorsque le soupçon de l'hérésie est violent, on exige une abjuration précise de celui qui est soupçonné. Le Concile d'Alby de 1254. Can. XI. a réglé l'âge auquel les Hérétiques sont reçus à faire abjuration de l'hérésie; les mâles à quatorze ans, les femmes à douze.

Abjuration, s. f. C'est aussi un acte par lequel on témoigne qu'une personne a abjuré son erreur dans le lieu qu'elle devoit. (L'abjuration est en forme, quand elle est signée par l'Ecclésiastique entre les mains de qui elle a été faite.)

ABJURER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *abjurare.* C'est renoncer publiquement & dans les formes à quelque erreur. (Abjurer une hérésie.)

* *Abjurer, v. a.* Quitter, laisser, abandonner tout à fait. (Les Poëtes ont abjuré la poësie. *Scaron, Roman Comique.* Elle a abjuré tout sentiment de pudeur & de vertu. *Patru Plaidoïé 9.*)

A B L.

ABLAIS, *s. m.* Terme de *Pratique.* Dépoüille de blé. (On ne peut enlever les fruits & *ablais*, sans donner caution au Seigneur, pour ses droits.) Voyez *la Coûtume d'Amiens, art. 214.*

ABLAB, *s. m.* Arbrisseau de la hauteur d'un sep de vigne, qui croît en Egipte & qui est toujours verd. Cette plante produit des féves qui sont bonnes contre la toux & les rétentions d'urine.

ABLAQUE, *Adject.* Soie Ablaque, ou soie Ardassine, que l'on tire de Perse par la voie de Smyrne. *Savary.*

ABLATIF, *s. m.* [*Ablativus.*] Terme de *Grammaire.* Le sixiéme cas de quelque nom. (Ablatif absolu.)

☞ Le P. Bouhours a fait un article particulier *de l'ablatif absolu*, dans ses Remarques nouvelles sur la Langue Françoise, où il raporte quelques exemples des ablatifs absolus dans notre langue : *Tout bien considéré; cela fait; les complimens faits; le printems venu; eu égard; vû l'état des choses.*

ABLE, *s. m.* Poisson de riviére, qui est de la grandeur d'un doigt, & quelquefois un peu davantage, qui a le dos verd, & le ventre blanc. (Un petit able.)

ABLERET, *s. m.* Terme de *pêche.* C'est un filet carré, attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche les ables & autres petits poissons. (Pêcher à l'Ableret.) D'autres disent *Ablerat.*

ABLOQUIEZ, *adj.* La Coûtume d'Amiens défend aux Tenanciers de démolir aucuns édifices *abloquiez* & *solivez* dans l'héritage qu'ils tiennent en roture, sans le consentement de leur Seigneur.

De Heu, sur cet article, dit, que édifices *abloquiez & solivez*, sont posez sur des ablots enfermez & massonnez avec des solives, & posez pour y demeurer. Et Dufresne, sur ce même article, explique ainsi ce que c'est qu'*ablocs*: *Ablocqs*, dit-il, *sont pilastres, ou pieds-d'estal, de pierre, ou de brique, élevez d'un pied & demi ou de deux pieds du rez de chaussée, sur lesquels sont plantez en long, les poutres d'un édifice de bois, pour garder que la pluie & les eaux ne les pourrissent au pied, &c.*

ABLUTION, *s. f.* [*Ablutio.*] Terme d'*Eglise.* Prononcez *ablucion.* L'Ablution se fait, lorsqu'après la Communion le Prêtre lave ses doigts dans le Calice avec le vin, ou avec l'eau & le vin. C'est aussi le vin & l'eau qui ont servi à laver les doigts du Prêtre. (La prémiére ablution. Faire l'ablution. Prendre l'ablution.)

Ablution, se dit chez les Moines, de l'action de blanchir & de nettoïer les habits.

Ablution, ou *Lotion.* Terme d'Apoticaire. C'est la préparation qu'on fait d'un médicament pour le nettoïer, ou pour le purger de quelque mauvaise qualité.

A B N.

ABNÉGATION, *s. f.* [*Abnegatio.*] Prononcez *abnégacion.* Terme de *Dévotion.* Rénonciation à ses plaisirs, à ses passions, à ses intérêts. Ce mot vient du Latin *abnegare*, desavoüer.

A B O.

ABOÏER, (ABOYER,) *Abaïer, v. a.* [*Latrare.*] Ces mots, au propre, se disent des chiens; mais il n'y a qu'*aboïer* qui soit bien d'usage; *abaïer*, n'est que du peuple. L'un & l'autre signifie *japer*, en Italien *Abbaiare.* (Aboïer les passans; on dit aussi, aboïer après les passans.)

Pour aboïer un huguenot,
On m'a mis en ce piteux être.
L'autre jour je mordis un Prêtre;
Et personne ne m'en dit mot.
Poëte anonime.

☞ Ménage dérive ce mot, de *adbaubare.* Lucrece a dit: *Aut cùm desertis baubantur in ædibus.* Leon Trippault lui donne une origine Gréque, ainsi qu'Henri Étienne dans son Traité de la conformité du Langage François avec le Grec. Mais le P. Labbe veut qu'il vienne du Latin *adbaubare*, ou plutôt, de la voix des chiens. *Les chiens, en aboïant, font ab ab, au au, af af, ap ap*, dit-il, &c.

† * *Aboïer.* Médire, crier après quelcun, reprendre, attaquer quelcun. (* Il y a de certaines gens qui aboïent tout le monde. *Abl. Luc.* Il ne fait rien que crier & aboïer tout le monde. *Abl. Tac. l. 2.* Il faut avoir du mépris pour eux, & les laisser aboïer. *Scar. Poës.*)

† * *Aboïer.* Aspirer avidement après quelque chose, l'atendre avec passion. (Il y a des gens autour de lui qui aboïent sa succession. *Abl. Luc.*)

† * *Aboïer à la lune*, *Prov.* Faire des éforts inutiles contre des gens qui sont au-dessus de nos atteintes.

☞ Rude aux voleurs, doux à l'amant,
J'aboïois, & faisois caresses;
Ainsi je sçus diversement
Servir mon maître, & ma maîtresse.
Malleville.

☞ Despreaux a dit, *sat. 7.*

Mais un fat me déplaît, & me blesse les yeux;
Je le poursuis par-tout, comme un chien suit sa proie;
Et ne le sens jamais, qu'aussitôt je n'aboïe.

Il a plus fait, il a mordu très-cruellement, & l'on peut dire que dans ces trois vers il a fait son portrait d'après nature.

ABOÏEUR, (ABOYEUR,) *s. m.* Qui aboïe. [*Latrator.*] On le dit des chiens qui aboïent devant le sanglier sans l'aprocher. *Académ. Fr.*

Aboi, *s. m.* [*Latratus.*] Le cri naturel du chien. (Au premier aboi que fait le limier, le loup sort de son liteau. *Sal.* Ouïr l'aboi d'un chien. *Abl. Luc.*)

ABOIMENT, *aboiement*, *s. m.* [*Latratus.*] L'un & l'autre s'écrit; mais on prononce *aboiment*, en alongeant un peu la seconde silabe. (*L'aboiement* est le cri naturel du chien quand il attaque, qu'il se défend, ou qu'il craint. L'*Aboiement* de ces chiens m'a empêché de dormir. *Acad. Fr.* Aboiment affreux, fâcheux, étonnant, horrible, épouvantable, ennuieux.)

ABOIS, *s. m.* [*Ultima belluæ deficientis necessitas.*] Moment où la bête expire. Etat, ou foiblesse de la bête quand elle expire. (Cheval qui rend les abois. *Vaugel. Quint. l. 6. c. 13.* Tenir les abois. *Sal.*)

Abois, [*Agon.*] Ce mot se dit des personnes, & veut dire *agonie*, combat de la chaleur naturelle avec la maladie. (Être aux abois.)

* *Abois.* [*Extremæ angustiæ.*] Moment où une chose est prête à périr, moment où l'on est prêt à succomber. (Mettre ses ennemis aux abois. *Voit. Poës.*

On y voit tous les jours l'innocence aux abois.
Desp. Sat. 1.)

ABOLI, ABOLIE, *part. & adj.* [*Abolitus, abrogatus.*] (Loi abolie. Crime aboli.)

ABOLIR, *v. a.* [*Abrogare.*] Casser, annuller, mettre hors d'usage, éfacer & ôter entiérement. (Abolir une coûtume, des impôts, une superstition, la mémoire & le souvenir de quelque belle action. *Ablancourt.*)

ABOLISSEMENT, *s. m.* [*Abolitio, extinctio.*] Abrogation, extinction. (Abolissement des loix, des coûtumes.)

ABOLITION, *s. f.* Mot qui vient du Latin *Abolitio*, & qui se prononce *abolicion.* C'est une grace que le Prince fait en pardonnant un crime, voulant qu'il soit aboli, & que la peine portée par la Loi, en soit entiérement remise. (Acorder, obtenir, avoir des Lettres d'abolition. C'est en la grande Chancélerie que l'on expédie les Lettres d'abolition. Les Lettres que les Gentilshommes impétrent, s'adressent aux Parlemens; & celles des roturiers, aux Juges subalternes.)

Abolition, *s. f.* C'est l'anéantissement de quelque impôt, ou d'autre pareille chose. (Demander l'abolition de quelque gabéle. Obtenir l'abolition de quelque impôt, accorder l'abolition, refuser l'abolition d'une taxe. Vous voyez dans ce Livre, tantôt l'abolition des vieilles Loix, & tantôt l'établissement des nouvelles. *Saint-Evremont, t. 7.*

ABOMASUS, *s. m.* L'un des estomacs des Animaux qui ruminent.

ABOMINABLE, *adj.* Ce mot semble venir du mot Latin *abominandus*, & signifie qu'on doit détester, & qui est horrible. (Un reproche abominable. Une action abominable. Un lieu abominable. Tous les animaux qui se remuent & qui vivent dans les eaux, sans avoir eu des nageoires ni d'écailles, vous seront abominables. *Saci, Lévitique, chap. 11.* N'est-ce pas une chose abominable, qu'il consente à cette opinion? On dit aussi: C'est une chose abominable que de faire cela.)

ABOMINABLEMENT, *adv.* [*Abominandum in modum.*] D'une maniére détestable, d'une façon horrible. (Vivre abominablement.)

ABOMINATION, *s. f.* Prononcez *abominacion* Il vient du Latin *abominatio.* [*Res detestanda.*] C'est l'horreur qu'on a de quelque chose que ce soit. (Une vraie, une juste, une sainte *Abomination.* Être en abomination à tous les Peuples. *Ablancourt, Tac.* Le Seigneur a en abomination les sanguinaires. *Prov. de Salomon.* Tout ce qui vole & qui marche sur quatre piez, vous sera en abomination. *Lévitique, c. 11.* Tous les trompeurs sont en abomination au Seigneur. *Proverbes, c. 3.*) On dit aussi, c'est une *Abomination*, pour dire, c'est une chose détestable.

ABOMINER, *v. a.* [*Abominari, detestari.*] Avoir en horreur, détester. Ce verbe est vieux en notre langue, & n'est plus en usage. *Danet.*

ABONDER, *v. n.* [*Affluere.*] Ce mot vient du Latin *abundare.* C'est avoir abondance, avoir en quantité. (Toutes sortes de délices abondent en ce lieu. *Voit. lett. 86.*

Paris est sans comparaison,
Il n'est plaisir dont il n'abonde.
Main. Poës.)

† *Il abonde en son sens.* C'est-à-dire, qu'il est attaché avec opiniâtreté à son sentiment.

Abondant, *abondante*, *adj.* Ce mot vient du Latin *abundans.* C'est-à-dire, qui a en quantité, en abondance, qui est fertile.) L'Alemagne est abondante en troupeaux. *Ablanc. Tac. Ger.* La Perse étoit alors paisible & abondante en toutes choses. *Vaugel. Quint. l. 9. c. 10.*) On dit un homme *abondant* en paroles, une langue abondante en mots & en phrases, une maison abondante en biens, une table abondante en mets.

† *D'abondant*, sorte d'adverbe, qui signifie *de plus*, & qui n'est pas en usage parmi ceux qui parlent bien.

Abondamment, *adv.* [*Abundanter, copiosè.*] Avec abondance, en quantité, avec fertilité. (Le Parasite ne séme ni ne moissonne, & trouve tout abondamment, *Abl. Luc. 1. 2.* Le Seigneur rend abondamment aux superbes ce qu'ils méritent. *Pseaume 30.* L'Angleterre, l'Alemagne, la Holande & la France donnent abondamment ce qu'il faut à ceux qui en cultivent la terre.)

ABONDANCE, *s. f.* Mot qui vient du Latin *abundantia.* [*Copia.*] C'est-à-dire, grande quantité

de quelque chose. (Être dans une heureuse abondance de toutes choses. *Patru, plaidoïez.* Ils se reposérent dans une abondance de toutes choses. *Abl. Ret. l. 4.* On se lasse des plaisirs, & l'abondance engendre le dégoût. *Ablan. Luc. Saturnales, t. 3.* Tu épouseras, mon bon Monsieur, une femme gentille, qui fera venir l'abondance chez toi. *Mol. Mariage forcé. sc. 6.* Varillas & Chapelain, ce sont les Auteurs de mon tems, qui ont trouvé la nécessité dans l'abondance.)

De l'abondance du cœur la bouche parle. Sorte de Proverbe. [*Ex abundantia cordis, os loquitur.*]

† * *Abondance*, *s. f.* Terme d'*Académie* & de *Collége.* Vin où il y a beaucoup d'eau, que les gens de Collége & ceux d'Académie donnent à leurs pensionnaires. *Faire de l'abondance*, c'est faire de l'eau rougie, & mettre avec un peu de gros vin rouge presque la moitié d'eau. (Donner de l'abondance aux pensionnaires. Tant qu'on boit de l'abondance, on ne se brûle pas le foie, & charitablement on doit croire que c'est dans cette vûë que M. Gratien & autres gens, qui tiennent pension, font boire de l'abondance à leurs pensionnaires grands & petits.)

Abondance. On dit Corne d'Abondance ; c'est la corne de la Chevre d'Amalthée. Dans les ouvrages de Sculpture & de Peinture, c'est une figure de corne d'où il sort des fruits. On orne l'Architecture d'un palais de cornes d'Abondance. On les donne dans les médailles, aux Divinités & aux Héros, pour désigner les biens & l'abondance que la bonté des Dieux & la valeur des Héros ont procurés aux hommes. Une année d'abondance, c'est une année fertile.

Abondance. Divinité allégorique qui est quelquefois représentée sur les médailles. Elle tient des épis à la main ; & à ses pieds on voit un pavot entre des épis sortant d'un boisseau. La Corne d'Abondance est dans les médailles un des attributs du génie.

ABONNER, *v. a.* [*Jura vendere, vel redimere.*] Traiter avec un Fermier public de ce qu'on doit donner à cause des choses qu'on veut vendre durant un tems, sur lesquelles ce Fermier a pouvoir de lever un certain droit pour le Roi. (S'acorder de ce qu'on doit donner pour une certaine chose. (Abonner un vilage à une certaine somme d'argent.)

Abonner, signifie aussi aliéner, changer ; ce terme, en ce sens, est en usage dans les Coûtumes de quelques Provinces. Quand un vassal aliéne ses rentes, ou change une sorte d'hommage pour une autre, on se sert du terme *Abonner.*

S'abonner, *v. r. Je m'abonne, je m'abonnai, je me suis abonné, je m'abonnerai.* C'est convenir avec une personne, de lui donner un certain prix pour une chose qu'on aura pouvoir de vendre, & sur laquelle cette personne a quelque droit. (Il y des Cabaretiers qui s'abonnent avec les fermiers.)

ABONNEMENT, *s. m.* [*Juris venditio, redemptio.*] Traité qu'on fait avec un Fermier public, par lequel on convient de donner une certaine somme d'argent pour la vente de certaines choses durant un tems.

☞ *Abonner.* On disoit autrefois *bonne*, dont nous avons fait *borne.* Le Roman de la Rose :

> Les terres ensemble partirent,
> Et au partir *bonnes* y mirent.

De *bonne* on a composé le verbe *abonner*, qui signifie, donner des bornes à une chose. Dans plusieurs Coûtumes du Royaume, les droits dûs aux Seigneurs Féodaux, sont fixez & *abonnez* à une certaine somme, ou à une certaine quantité de grains. Mante, art. 23. Tours, 122. Anjou, art. 131, dit *abourné* ; ce qui est la même chose. Voyez *Ragueau, dans son Indice.*

ABONNIR, *v. a.* [*Rem meliorem facere.*] C'est rendre meilleur. (Les caves fraîches abonnissent le vin.)

Abonnir, *v. n.* Ce mot se dit aussi des choses & des personnes, & il signifie devenir meilleur. (Il n'abonnira jamais.)

Abonnir, *v. a.* Terme de *Potier.* Faire secher à demi, & rendre en état de rebatre. (Abonnir le carreau.)

S'abonnir, *v. r. Je m'abonnis, je m'abonnissois ; je me suis abonni, je m'abonnirai.* [*Meliorem fieri.*] C'est devenir meilleur. (Il s'abonnit de jour à autre. Le fruit s'abonnit de plus en plus.)

ABORD, *s. m.* [*Aditus.*] Ce mot se dit des personnes & des choses, & signifie *aproche.* (Un abord civil, un abord galand, agréable, honnête. Avoir l'abord galand, éviter l'abord des mignons. Préparez-vous à soûtenir avec fermeté l'abord de vôtre pére. *Mol. Scapin, a. 1. sc. 3.* L'abord de vôtre pére me fait trembler. *Mol. Scapin, a. 1. sc. 3.*

> Ah ! que mal à propos
> Son abord importun vient troubler mon repos.
> *Corneille, menteur, a. 4. sc. 4.*)

Abord, *s. m.* [*Appulsus.*] Ce mot se dit en parlant de lieu & de place, & veut dire *arrivée.* (A nôtre abord dans l'Isle, nous fûmes attaquez. *Abl. Marmol.* Nôtre abord dans le païs, fut remarquable par les prisonniers que nous y fîmes. *Richelet, Floride.*)

Abord, *s. m.* Il se dit de l'affluence des personnes, ou des marchandises, qui arrivent dans un même lieu. Paris, Londres & Amsterdam sont des Villes de grand abord.

Abord, attaque soit par mer, soit par terre. L'Abord des Vaisseaux est terrible. L'Abord des François est à craindre : on ne peut soutenir leur premier abord, &c.

D'abord, *adv.* [*Primâ fronte, initio, statim.*] Incontinent, aussi-tôt, la prémiére fois & avant toutes choses. Prémiérement. (Ataquer l'ennemi *d'abord. Abl. Ret.* Accepter les présens qu'on avoit refusez *d'abord. Abl. Ret. l. 5.* On lui demanda *d'abord* ce qu'il vouloit donner. *Abl. Luc. t. 2.*)

ABORDABLE, *adj.* [*Portuosus.*] Accessible, parlant des côtes de la mer où l'on peut aborder & prendre terre. Cette côte n'est pas abordable à cause des écueïls. On l'aplique aussi aux personnes que l'on aproche aisément.

ABORDAGE *s. m.* [*Appulsus.*] Terme de *Mer.* Ce mot se disant des vaisseaux ennemis, c'est *l'aproche & le choc* des vaisseaux ennemis qui se joignent & s'acrochent par des grapins & des amares, pour disputer à qui le bord demeurera. (Venir à l'abordage, craindre l'abordage, éviter l'abordage. Nôtre flûte est de dificile abordage. Aller à l'abordage.)

Abordage, *s. m.* Terme de *Mer.* Le mot d'*abordage* se disant des vaisseaux d'un même parti, signifie le choc des vaisseaux que la force du vent fait dériver les uns sur les autres, quand ils vont de flote, ou qu'ils sont dans un même moüillage. L'abordage fait souvent périr les vaisseaux. (L'abordage est quelquefois dangereux, &, s'il est possible, il le faut éviter.)

ABORDER, *v. a.* Ce mot peut venir de l'Espagnol *abordar*, & signifie arriver au bord, arriver en un lieu, ou en un païs, prendre terre dans un païs, entrer dans un endroit. *J'aborde, j'abordai, je suis abordé, j'aborderai.* [*Navem &c. ad portum appellere.*] (Il ne put aborder, à cause que la rive étoit escarpée. *Abl. Luc.* Aborder en des païs inconnus. *Vaugel. Quint. liv. 4.* Les présens abordoient chez moi de toutes parts. *Abl. Luc. t. 1.*)

Aborder, *v. a.* [*Adire.*] Aprocher. (Ils abordent le Roi avec une insolence. *Vaug. Quint. l. 14.* Voici la Princesse, prenons nôtre tems pour l'aborder. *Moliére, Amans magnifiques, act. 1. sc. 4.* J'abordai Homére, & le priai de me dire d'où il étoit. *Abl. Luc. t. 2.* Les esclaves abordant cette côte se trouvent libres. *Voit. l. 4.*

Aborder. Terme de guerre. Aborder l'ennemi avec une contenance ferme. Aborder un retranchement, un bataillon, c'est l'attaquer.

Aborder la remise. Terme de fauconnerie. On le dit lorsque la perdrix est cachée dans quelque buisson. On aborde la remise sous le vent, afin que les chiens sentent mieux & puissent découvrir plus facilement le gibier.

Aborder, *v. a.* Terme de *Mer.* C'est tomber sur un vaisseau ennemi. (La Fregate qui nous avoit *abordez*, ayant vu nôtre résistance, fit tous ses efforts pour *se déborder.*) *Aborder un vaisseau de bout au corps*, c'est lui mettre l'éperon dans le flanc. *S'aborder de franc étable*, se dit de deux vaisseaux qui s'aprochent en droiture, pour s'enferrer par leurs éperons.

ABORDÉ, ABORDÉE, *part. & adj.* [*Appulsus.*]

ABORIGENES, *s. m.* On nomme ainsi les peuples dont on ne connoît pas l'origine. On donne le même nom aux premiers habitans, aux habitans naturels d'un pays, par opposition aux colonies & aux nouvelles races qui viennent s'y établir.

ABORNER, *v. a.* Terme d'Arpentage. [*Limites ponere.*] Donner des limites, des bornes. (Aborner une terre.)

ABORTIF, ABORTIVE, *adj.* [*Abortivus.*] Ce mot vient du Latin *aboriri*, & veut dire, venu avant le temps. (Fruit abortif, enfant abortif.)

Il y a de trois sortes d'enfants abortifs : les uns viennent au monde sans vie ; les autres naissent avec la vie, mais dans un tems où naturellement ils ne peuvent pas vivre ; & l'on apelle encore abortifs, ceux que l'on arrache des entrailles de la mére, par l'Opération Césarienne.

Les prémiers sont considerez comme une masse inutile, & dont la nature s'est débarrassée ; les seconds sont considerez comme morts, parce que, selon tous les Jurisconsultes, naître sans pouvoir vivre, c'est naître sans vie ; à l'égard des troisiémes, on examine leur constitution, le tems de leur conception, & les signes de vie qu'ils ont donnez.

Tout enfant qui naît avant le septiéme mois, est abortif. On a crû autrefois que celui qui naissoit dans le huitiéme, étoit de même reputé abortif, comme ne pouvant pas vivre ; mais l'expérience a fait changer de sentiment.

ABOSMER. Terme de Palais : il signifie la même chose qu'*Abonner.* On trouve ce mot dans la Coûtume du Nivernois.

ABOUCHER, *v. a.* [*Colloqui.*] Faire parler une personne tête à tête avec une autre. (On les a abouchez au Louvre.)

S'aboucher, *v. r.* *Je m'abouche, je me suis abouché, je m'abouchai.* Parler tête à tête avec quelcun. (Il souhaita de s'aboucher avec Tisaphernes. *Abl. Ret. l. 2. c. 3.* Ils demandérent à s'aboucher avec les ôtages. *Vaugel. Quint. l. 9. c. 1.*)

* *S'aboucher.* [*Jungere se.*] Ce mot se dit en terme d'*Anatomie*, & il veut dire, se rencontrer, & s'unir. (Les rameaux de la grande artére s'abouchent avec ceux de la veine cave.)

ABOUCHEMENT, *s. m.* [*Collocutio.*] Entretien qu'on a tête à tête avec quelcun. (L'abouchement de Charles-Quint avec François premier.)

* *Abouchement.* [*Venarum concursus.*] Ce mot se dit en parlant d'anatomie, & veut dire rencontre & union. (L'abouchement des veines & artéres dans la matrice.)

ABOUCOUCHOU, *s. m.* Sorte de drap, qu'on fabrique en Provence, en Languedoc & en Dauphiné, dont la destination est pour l'Egypte. *Savar.*

ABOUGRI. Voyez *Rabougri.*

ABOUMENT, *s. m.* Terme de Menuiserie. *L'assemblage d'Aboument* est celui dont la plus grande partie est quarrée, & le reste à *onglet.*

ABOUQUEMENT, *s. m.* C'est une augmentation de nouveau sel à un monceau de vieux. [*Recentis salis ad cumulum veteris accessio.*]

ABOUQUER, *v. a.* [*Veteri recentem salem addere.*] C'est ajouter du sel nouveau sur du vieux.

☞ ABOURNEMENT ou ABONNEMENT, & ABONNAGE. Mots Sinonimes, qui signifient une convention par laquelle certaines redevances sont fixées à une somme d'argent, ou à une quantité de grains.

ABOUT, *adj.* Voyez *Bout*, lettre B.

ABOUT, *s. m.* Terme de Charpentier. C'est le nom qu'ils donnent à l'extrêmité de toutes les piéces qu'ils ont employées.

ABOUTÉ, *adj.* [*Vellera in crucem obversa.*] Terme de *Blason.* C'est quatre peaux d'hermines jointes en croix.

ABOUTIR, *v. n.* [*Terminari.*] Toucher d'un bout à une chose, s'y aller rendre. (Aboutir au rivage. *Abl.* Les principales artéres aboutissent à la base du cœur.)

Aboutir. Finir, se terminer. (Aboutir en pointe. *Vaugel. Quint. l. 7. c. 3.*)

† *Aboutir.* [*Spectare.*] Tendre, se terminer. (cela n'aboutit qu'à me faire de nouvelles faveurs. *Abl. Luc. t. 3.* Les murmures aloient aboutir à une sédition. *Vaugel. Quint. l. 4. c. 10.*)

Aboutir, *v. n.* [*Suppurare.*] Ce mot se dit des abscès, cloux & des apostumes. C'est supurer. (Son abscès commence d'aboutir. On ne croit pas que son clou aboutisse.

☞ *Aboutir.* Terme de *Jardinage*, pour marquer que les arbres sont *boutonnez.* Les Jardiniers disent : *Nos arbres s'aboutissent fort bien cette année.* L'Auteur du Dictionnaire des termes propres à l'Agriculture, remarque que l'on applique ce mot, *aboutir*, aux arbres, par rapport à *aboutir*, qui signifie, à l'égard des animaux, faire comme une espéce de tête ; on le dit en Latin, *caput facere* ; ensorte qu'ayant vu que les boutons des arbres naissoient comme de petites têtes, on s'est servi de ce mot dans le Jardinage.

☞ *Aboutir.* C'est, selon les Plombiers, revêtir de tables minces de plomb blanchi, une corniche, un ornement, ou toute autre sallie d'Architecture & de Sculpture de bois ; ce qui se fait avec des coins & autres outils, ensorte que le profil se conserve, nonobstant l'épaisseur du métal. *d'Aviler.*

Aboutissant. [*Terminatus.*] Participe, qui veut dire, qui aboutit.

ABOUTISSANT, *s. m.* C'est le bout par lequel une chose tient à une autre. [*Ordo rei & series.*] (Voir les tenans & les aboutissans.)

☞ *Aboutissans.* Ces termes, *tenans* & *aboutissans*, signifient la même chose que, *bornes, confins.*

Les tenans & aboutissans d'un fonds, sont les extrémitez, & les bouts d'un fonds, par où il tient & aboutit à un autre fonds.

L'Edit des Criées de 1551. La Coûtume de Paris, art. 346. celle d'Orléans, art. 466. de Poitou, art. 439. exigent, pour la validité d'une Saisie réelle, que l'on y exprime en détail les fonds saisis, par tenans & aboutissans, afin d'en faire connoître la qualité & la contenance. Charondas, art. 395. de l'ancienne Coûtume de Paris, & Fournet, sur l'art. 396. de la nouvelle, citent des Arrêts qui ont jugé, que le défaut d'expressions de *tenans & aboutissans*, étoit une nullité essentielle : cette décision doit être tempérée par les circonstances qui suppléent au défaut de tenans & aboutissans. Voyez le Maître, *ch. 4. des Criées*, & la Lande, *sur l'art. 466. d'Orléans.*

Il en est autrement dans le cas de la Saisie réelle d'un Fief, à l'égard duquel on suit la disposition de la Coûtume de Paris, qui exige seulement de saisir le principal manoir du Fief, & ses dépendances.

Voyez Caseneuve, sur le mot *aboutir.*

ABOUTISSEMENT, *s. m.* [*Productio.*] C'est une piéce qu'on ajoûte à une autre qui n'est pas assez longue. Il se dit aussi d'un abcès qui aboutit.

A B R.

ABRA, *s. m.* Monnoie d'argent de Pologne, qui vaut 13 sols & demi de France. L'Abra a cours dans tous les Etats du Grand Seigneur sur le pied d'un Asselani, ou Daller de Holande. *Savary.*

ABRACADABRA. Voiture s'est servi de ce terme pour marquer une inscription qui servoit de caractére pour guérir plusieurs maladies & chasser les démons, parce que l'Auteur de ce caractére superstitieux, qui vivoit sous l'Empereur Adrien, reconnoissoit pour Dieu souverain, *Abracax.* L'Auteur de ce caractére, au raport de Baronius *sur l'an 120. n. 13.* se nommoit Q. Serenus Sammonicus, & il fut chéri des Empereurs Severe & Gordien. Il étoit peut-être un des sectateurs de Basilides qui reconnoissoit *Abracax* pour le Dieu souverain, parce que les lettres de ce mot, écrit en Grec, étant raportées selon leur valeur aritmétique, rendent le nombre 365. qui est celui de jours de l'année.

α 1. Il y a bien de l'aparence que ce Serenus
β 2. joignit à ce mot d'*abraxas* ou d'*abracax*
ρ 100. quelques autres lettres, ou silabes qui par
α 1. le son qu'elles rendoient, faisoient naître
ξ 60. l'idée de quelque chose surprenante.
α 1. Il y a des gens assez fous pour croire que
ς 200. ce mot écrit en forme de cone & jetté au
365. feu d'une certaine maniére & à certains jours, à la force de faire venir un voleur ou malfaicteur.

ABRAHAM, *s. m.* Nom propre qui veut dire, *Pére d'une grande multitude.* Le premier & le plus fameux de tous ceux qui ont eu ce beau nom, c'est le Patriarche Abraham. On le nomme le *Pére des Croyans ;* il nâquit 292 ans après le Déluge. *Philon le Juif.*

ABRAHAMIEN, & ABRAHAMITE. Nom de Secte.

ABRÉGER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *abbreviare.* C'est accourcir, rendre plus court, faire plus court, faire plus succint, resserrer ce qui est difus & étendu. (Tessier a abregé l'histoire de M. de Thou, en donnant au Public les éloges des Savans hommes dont parle cette histoire. La débauche abrége les jours. *Abl. Luc.* La folie & la méchanceté abrégent la vie de bien des gens.)

Abregé, abregée, adj. [*Contractus.*] Accourci, fait plus court, rendu plus succint. (Discours abregé. Vie abregée.)

ABREGÉ, *s. m.* [*Epitome.*] Sommaire, Racourci. (Un abregé bien fait, curieux, savant, un bel abregé, un ingénieux abregé. Un abregé mal fait, un ennuieux abregé. L'amour de Dieu & du prochain est la plénitude & l'abregé de toute la Loi. *Nouveau Testament.* Voici l'abregé de toute la sagesse & de la folie. *Abl. Luc.* Composer un abregé. Faire un abregé. Avant que de lire une grande histoire, il est bon d'en voir l'abregé.)

Abregé, s. m. [*Compendium.*] Abréviation. (Les abregez qui sont dans les bulles & les signatures de la Cour de Rome, sont mal-aisez à lire. Il faut aprendre à connoître les abregez des Bulles. Déchifrer les abregez des Bulles. *Voyez Pelletier, instruction pour les Bénéfices.*

Abregé. Terme d'Organiste. C'est une réduction des touches du clavier d'un orgue. On connoît que les abregez sont bien faits, lorsque le Clavier donne promptement le vent aux tuyaux, & qu'on n'a pas besoin de presser beaucoup les touches.

En abregé, adv. [*Summatim.*] En peu de mots, en peu de paroles, sans un long circuit de paroles. (Déclarer une chose en abregé. *Arn. lett.* Raporter une chose en abregé. *Abl. Luc.* Faire voir quelque chose en abregé. *Abl. Luc.*

ABRÉGEMENT, *s. m.* [*Contractio.*] Mot condamné par l'auteur des doutes : néanmoins il semble si commode, qu'on pense qu'il a été judicieusement renouvelé. (Ceux qui ont voulu introduire les tables, ont été trompez par l'abrégement des paroles. *Education du Prince.*)

ABRENONCIO. Mot Latin Francisé, qui ne se dit que dans le stile familier : on s'en sert pour marquer qu'on ne veut pas faire telle chose, voir telle personne, soutenir telle opinion, &c.

ABRÉVIATION, *s. f.* Ce mot vient du Latin *abbreviatio.* Prononcez *abréviacion.* C'est le retranchement qui se fait de quelques lettres d'un mot. C'est un trait qu'on met sur un mot, ou tout à la fin d'un mot, pour faire voir qu'on en a retranché une ou plusieurs lettres. (Abréviation aisée, mal-aisée, dificile, abréviation bien faite, mal faite. Faire une abréviation. Connoître les abréviations, aprendre les abréviations, expliquer les abréviations, entendre les abréviations.

Les abréviations ne sont plus en usage dans les actes publics ; les inconvéniens qui en naissoient, ont obligé les Notaires de les abandonner.

Personne n'ignore qu'autrefois on écrivoit ou avec de certaines figures que Quintilien appelle *Imagines*, ou avec des lettres, quelquefois simples, quelquefois plusieurs jointes ensemble. C'est pourquoi *Festus* a dit : *notæ erant litteræ, sed singulæ, vel binæ.*

Les lettres de l'Alphabet ont fourni une infinité d'abréviations différentes, ainsi qu'Ausone l'exprime par ces deux vers :

Innumeras possim cælandi ostendere formas,
Et clandestinas veterum reserare loquelas.

Les abréviations étoient en usage parmi toute sorte de personnes. Suetone a remarqué que l'Empereur Titus défioit quelquefois, par divertissement, ceux de ses Secretaires qui écrivoient le plus promptement avec des notes, & qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus grand faussaire de l'Empire.

Les Jurisconsultes mirent en usage les abréviations & les notes; ils en inventérent pour marquer les jours fériez, & ceux où l'on pouvoit agir devant le Magistrat, afin que le peuple ne pût point se passer d'eux.

L'Empereur Justinien ayant reconnu dans la suite que les abréviations des Jurisconsultes faisoient naître plusieurs difficultez, en défendit l'usage par ses Loix prémiére & seconde *de Jure enucleand.*

Les Ecrivains publics furent appellez Notaires, parce qu'ils écrivoient leurs minutes avec des notes, & avec tant de célérité, qu'ils sembloient pénétrer la pensée des Juges, ou des parties: c'est ce que Martial a exprimé par ces deux vers de la cent deuxiéme Epigramme du quatriéme Livre:

Currant verba licet, manus est velocior illis,
Nondum lingua suum dextra peregit opus.

Ausone a étendu la même pensée dans son Epigramme 136.

Abréviateur, *s. m.* Celui qui racourcit, celui qui abrége quelque ouvrage. (C'est un bon abréviateur. C'est un judicieux abréviateur. Il faut avoir de l'esprit pour être bon abréviateur.

☞ *Abréviateur.* La Chancellerie Romaine a des Officiers qui sont appellez *Abréviateurs.* Les uns sont appellez Abréviateurs *de Majori Parco;* & les autres, *de Minori Parco.*

Leur fonction est de dresser les minutes des Bulles, qui s'expédient en Chancellerie, & de les examiner avant que de les envoïer au plomb.

On leur a donné le nom d'*Abréviateurs*, parce que *abreviatura* & *abreviatio* signifient, dans la là Loi *Chirographis*, *ff. de administ. tutor.* la minute abregée d'un Notaire: peut-être aussi que ç'a été parce que *Breve* signifie une Lettre succinte du Pape & que nous appellons ordinairement un *Bref* du Saint Siége.

Le lieu où ces Officiers s'assemblent, étant une espéce de Parc & d'enceinte, on les a nommez *Abréviateurs de Parco Majori* ou *Minori*, selon la grandeur de leur Parc, ou Parquet.

Les Abréviateurs *de Parco Majori*, sont beaucoup au-dessus de ceux qui sont *de Parco Minori*, lesquels n'ont presque point d'autre fonction, que de porter les Bulles à ceux *de Parco Majori.*

L'origine de ces Officiers est fort ancienne; on l'attribue au Pape Jean XXV; mais il ne furent érigez en corps & en collége, que par Pie II. Paul V les supprima; mais Sixte V les rétablit, & depuis ils ont toujours subsisté, & sont parvenus à la dignité de Prélat.

Voyez le Traité de Jean Justin Ciampini, qui a pour titre: *Dissertatio historica de Abbreviatorum de Parco Majori, munere, dignitate, privilegiis, &c.* à Rome, 1691.

Abreuver, *v. a.* [*Adaquare.*] Le petit peuple de Paris dit *abruver*; mais les gens du beau monde prononcent & écrivent *abreuver.* C'est mener à l'abreuvoir, faire boire quelque animal. (Abreuver un cheval. *Abl. Ces.* Abreuver une mule, abreuver un âne. Vicquefort dit qu'il a vu des seaux de vermeil doré, dont on se servoit pour abreuver des chevaux. *Olearius, tome 1. l. 4. page 90.*)

* *Abreuver.* [*Humectare.*] Tremper & moüiller de telle sorte que l'eau pénétre. (Abreuver la terre.)

† * *Abreuver.* [*Imbuere.*] Informer & faire savoir. (C'est assez qu'il le sache, il ne manquera pas d'en abreuver toute la Ville.) Mais cette façon de parler ne se trouve dans aucun bon Auteur.

* *Abreuver.* Terme de *Vernisseur.* Faire boire. (La prémiére couche de vernis n'est que pour abreuver le bois.)

S'abreuver, v. r. Je me suis abreuvé, je m'abreuvai. Boire.

(Si-tôt que du Nectar la troupe est abreuvée.
Despreaux, Lutrin. Chant. 1.)

(Souvenez-vous de ces immortelles sources où vous vous êtes abreuvez des saintes eaux de la sagesse. *Patru, plaidoïé 4.*)

Abreuvoir, s. m. [*Aquarium.*] Lieu où l'on méne boire les chevaux, les mules & les mulets & plusieurs autres bêtes. (Un petit abreuvoir, un grand abreuvoir, un bel abreuvoir, mener à l'abreuvoir.)

☞ Le droit de mener boire son bétail dans les fontaines, & dans les réservoirs d'autrui, est une servitude que les Jurisconsultes appellent *jus pecorum ad aquam appulsûs.*

L'usage de cette servitude doit être réglé par les termes du Contrat, qui ne doit point être étendu. *L. 1. §. 18. de aq. cotid. æstiv.* Si celui à qui la servitude est dûë, augmente dans la suite le nombre de son bétail, on peut le réduire sur le pied de la servitude, telle qu'elle étoit lors qu'on l'a acquise.

† * *Abreuvoir à mouches.* Blessure sanglante à la tête. (Il lui a jetté une coupe à la tête, & lui a fait un grand abreuvoir à mouches. *Abl. Luc.*

Abreuvoir [*Apertura, rima.*] Terme de *Maçon*, & de *Tailleur de pierre.* Ouverture qu'on laisse entre les joints des pierres de taille pour y couler du mortier. Ce mot *abreuvoir* se dit en ce sens, mais il n'est pas si usité que celui de *godet*, qui est le mot d'usage.

Abri, *s. m.* [*Locus a tempestate tectus.*] Lieu où l'on se met à couvert du mauvais tems. (Un bon abri, un abri commode, un favorable, un heureux abri, un méchant abri; être à l'abri du vent; ce lieu nous servira d'abri contre le vent; chercher un abri, rencontrer un abri, trouver un favorable abri. Se mettre à l'abri; cet abri est très-commode, jusqu'à ce que le mauvais tems soit passé.)

Abri, s. m. [*Perfugium.*] Sûreté, couvert. (Leur amitié me servira d'abri contre la nécessité. *Abl. Luc.*

Je veux une coëffure en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un *abri* commode.
Mol. Ecole des maris, a. 1. sc. 1.)

A l'abri, adv. A couvert de la pluie, du vent, du mauvais tems. (Se mettre à l'abri, demeurer à l'abri, être à l'abri.)

A l'Abri, adv. Ce mot, au figuré, signifie à couvert du malheur, en sûreté contre tout ce qui peut arriver de fâcheux, à couvert de quelque chose de nuisible. (Se mettre à l'abri de la nécessité. *Abl. Luc. t. 3.*

Je ne saurois trouver un favorable port,
Où me mettre *à l'abri* des tempêtes du sort.
Racan, Bergeries, a 5. sc. 1.

Tout ſon métier
Eſt de courir le jour de quartier en quartier ;
Et d'aller, *à l'abri* d'une perruque blonde,
De ſes froides douceurs fatiguer tout le monde.
Boil. ſat. 4.)

☞ Abriconer. Vieux mot. Cajoler, tromper par des carreſſes.

Bien ſot la mere abriconner.

Dans l'Ovide manuſcrit.

Abricoté. Voyez plus bas.

Abrier, v. a. Terme de *Jardinier.* C'eſt mettre à couvert du mauvais tems. (Abrier une planche, une couche, une fleur, les garantir du vent qui pouvoit leur nuire.

* *Abrier, v. a.* [*Defendere.*] Il ſe dit auſſi au figuré, mais ce n'eſt qu'en riant. Et ſignifie protéger, mettre à couvert, mettre à l'abri de quelque choſe de fâcheux.

(Enfin, le bon Dieu nous *abrie*,
Et voici les convois de Beauſſe & de la Brie.
St. Amant, poëſ. 3. partie, p. 92.)

☞ Preſque tous les Grammairiens dérivent notre mot *Abri*, & le mot Eſpagnol *abrigo* qui ſignifie la même choſe, du Latin *apricus.* Menage propoſe une autre opinion ; il eſtime qu'*abri* vient de *opericus*, inuſité, & duquel on a fait *operio*, comme *apricus* de *aperio*, en changeant l'*o* en *a.*

Abricot, *ſ. m.* [*Prunum Armeniacum.*] Fruit, qui étant meur, eſt jaune avec quelque peu de rouge d'un côté. Voyez Menage ſur l'étimologie de ce mot.

Abricotier, *ſ. m.* [*Prunus Armeniacus.*] Arbre aſſez haut qui porte des fleurs blanches, & qui reſſemble au pêcher, excepté qu'il a les feuilles aiguës, & dentelées à l'entour. *Dal.*

Abricotier, *ſ. m.* [*Prunum Armeniacum ſaccharo conditum.*] Dragée faite d'un petit morceau de fruit de l'abricot entouré de ſucre. On dit auſſi *Abricoté.*

Abriver, mot ancien, encore connu parmi les gens de riviere ; c'eſt aborder, ſe joindre au rivage.

Abroger, *v. a.* Ce mot vient du Latin *abrogare*, & c'eſt un terme de *Palais.* Il ſignifie, détruire, caſſer, annuler. (Abroger un édit. *Le Mait. pl. 15.* Il abrogea tous les priviléges. *Patru, pl. 15.* Abroger la puiſſance du Pape. *Mauc. Schiſme d'Angleterre. tom. 2.*)

Abrogé, Abrogée, *part. paſſ.* [*Abrogatus.*] Cette loi a été *abrogée*, elle n'a plus de force.

Abrogation, *ſ. f.* Prononcez *abrogacion.* Ce mot vient du Latin *abrogatio ;* c'eſt un terme de *Palais.* C'eſt un acte par lequel on caſſe & annulle quelque choſe. (On fit pluſieurs opoſitions à l'abrogation de la Pragmatique.)

Abrohani, ou *Mallemolle.* Eſpéce de Mouſſeline, ou toile de coton blanche, claire & fine, qu'on apporte des Indes Orientales, & ſur-tout de Bengale. Chaque piéce à ſeize aunes de long ſur trois quarts à cinq huit de large.

Abrotonne, *ſ. f.* Herbe ou plante fibreuſe & odoriférante, qui craint le froid, & qui aime une terre maigre & ſéche. (Abrotonne mâle. Abrotonne fémelle. *Morin, Traité des Fleurs.*)

Abrupto, [*ab Abrupto.*] Cette expreſſion Latine s'eſt introduite dans notre langue, pour ſignifier quelque choſe qui commence bruſquement & ſans préparation. Faire un *Abrupto ;* il a commencé ſon diſcours *ab Abrupto.*

Abrutir, *v. a.* [*Stupidum reddere.*] Faire devenir ſtupide, & rendre comme bête. (La ſolitude acheve de leur abrutir l'eſprit. *Vaug. Quint. l. 9. c. 10.*)

Abrutiſſement, ſ. m. Prononcez *abrutiſſeman.* [*Stupor.*] C'eſt une ſtupidité groſſiére. Etat d'une perſonne abrutie. (Un abrutiſſement épouvantable, un abrutiſſement étonnant. Il eſt tombé dans un furieux abrutiſſement. C'eſt une choſe étonnante de voir comment un homme peut être réduit à un ſi grand abrutiſſement. *Nicole, Eſſais de morale. t. 1. chap. 43.*)

ABS.

Abscisse. Ligne Géométrique qui eſt relative à la ligne ordonnée. Elle fait partie du diamétre d'une courbe, qui eſt compriſe entre l'extrêmité où ce diamétre coupe la courbe, & une ordonnée à ce même diamétre.

S'Absenter, *v. r. Je m'abſente, je me ſuis abſenté, je m'abſentai.* [*Abeſſe, aliundè diſcedere.*] S'éloigner d'un lieu, ou d'une perſonne. (S'abſenter de la Cour. *Abl. Tac.*)

Abſence, ſ. f. Ce mot vient du Latin *abſentia.* Eloignement d'un lieu, ou d'une perſonne. (Une abſence cruelle, longue & ennuïeuſe ; ſon abſence de la Cour a fait ſon malheur.

* *Abſence.* Egarement d'eſprit, maniére de diſtraction ſenſible.

(* Avoir des abſences d'eſprit.)

Abſent, abſente, adj. [*Abſens.*] Qui eſt éloigné, qui n'eſt pas préſent. (Mépriſer les dangers abſens. *Abl. Tac.*

Abſent, ſ. m. Qui n'eſt pas préſent, qui eſt éloigné.

☞ Les Juriſconſultes tiennent pour une régle générale, que le tiers acquereur preſcrit les hipotheques par dix ans de poſſeſſion paiſible & non titre entre préſens, & par vingt ans entre abſens.

Les Romains appelloient *abſens*, ceux qui étoient domiciliez dans différentes Provinces ; mais nous obſervons en ce point les articles 115 & 116 de la Coûtume de Paris, qui déclare que l'on repute préſens, ceux *qui ſont demeurans en la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris :* d'où l'on conclut que l'on doit tenir pour abſens, ceux qui ſont domiciliez dans différens Bailliages ou Sénéchauſſées ; & lorſque l'une & l'autre des parties s'eſt abſentée pendant un certain tems, on double le tems de l'abſence.

Absides, *ſ. m.* [*Abſides.*] Terme d'*Aſtronomie.* Ce mot ſignifie enſemble l'apogée & le périgée d'une planéte, c'eſt-à-dire, ſon lieu le plus éloigné & le plus proche de la terre. L'excentricité ſe prend dans la ligne des *Abſides.*

Abſides, ſ. f. Terme d'Architecture. On appelloit ainſi anciennement la partie circulaire qui termine le ſanctuaire d'une Egliſe. On l'a nommée depuis rond, point ou chevet.

Absinte, ou *Abſynthe.* Ce mot n'a point de pluriel. Il vient du Latin *Abſinthium.* Quelques-uns font *Abſinthe* maſculin en François ; mais la plûpart le croyent feminin. L'abſinthe eſt une herbe odoriférante, amére & toujours verte, qui eſt chaude, aſtringente, & corroborative. Il y a plus de quinze eſpéces d'Abſinthe. Mais on ne fait communément uſage que de deux ; ſavoir, la grande Abſinthe, autrement la Romaine ou l'Aluyne, & la petite Abſinthe. (Abſinthe amére. Cueillir de l'Abſinthe.)

☞ Malherbe

☞ Malherbe l'a fait mafculin & féminin. (*Tout le fiel & tout l'abfinthe. Adoucir toutes mes abfinthes.*)

* *Abfinthes*, *f. f.* Déplaifir, aigreur, amertume. (Il adoucit toutes nos abfintes. *Corneille*, notes fur les remarques de *Vaugelas*, *t. 2. pag. 961.*)

ABSOLU, *abfoluë*, *adj.* [*Summus.*] Indépendant. Souverain. (Roi abfolu, Monarchie abfoluë.)

Abfolu, *abfoluë*, *adj.* [*Imperiofus.*] Impérieux. Qui tient du maître. (Parler d'un ton abfolu.)

Abfolu, *abfoluë*, *adj.* Terme de *Grammaire.* Qui n'eft régi de rien. (Ablatif abfolu.)

Abfolument, *adv.* [*Summo jure.*] Souverainement, indépendamment, impérieufement. (Commander abfolument. Il parle bien abfolument.)

Abfolument, *adv.* [*Prorsùs.*] Entiérement, tout-à-fait. (Il eft impoffible que quelque chofe fe faffe abfolument de rien.)

Abfolument, *adv.* Sans reftriction. (J'ai trouvé à propos de mettre la chofe abfolument. *Abl.*)

ABSOLUTION, *f. f.* [*Abfolutio.*] Terme de *Palais.* Sentence ou Jugement par lequel une perfonne eft déclarée innocente d'un crime dont elle étoit acufée. (Le parquet a conclu à l'abfolution.)

Abfolution. Terme d'*Eglife.* Signe de croix avec quelques paroles, par le moyen defquels le Prêtre, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Dieu dans fon ordination, remet les pechez à un pénitent. Donner l'abfolution. Il a reçu l'abfolution de tous fes pechez.) On lui a refufé l'abfolution. On l'a remis pour l'abfolution, ou on lui a diféré l'abfolution, jufqu'à ce qu'il ait prouvé fa converfion par fes œuvres.

Abfolution à Cautele. Ce terme *Cautele* fignifie prévoyance, précaution. Lorfqu'un homme eft excommunié, il peut apeller ou au Juge Supérieur Ecclefiaftique, ou comme d'abus; & parce que toute communication eft interdite aux Excommuniez, à qui il eft défendu de fe prefenter aux yeux de la Juftice, on a introduit une abfolution de précaution, que l'on donne à l'acufé, qui eft plûtôt fufpendre l'effet de l'excommunication, qu'abfoudre l'Excommunié. Voyez *Touvenet & François Florent*, qui en ont traité.

Abfolution. Terme de Bréviaire. C'eft une priére qu'on récite aux Nocturnes des Matines, avant les bénédictions & les leçons. Les encenfemens & afperfions qu'on fait fur le corps d'un Prince ou d'un Prélat, qu'on enterre avec cérémonie, fe nomment auffi *Abfolutions.*

Abfolution Sacramentelle, & non Sacramentale. *Ménage*, *obferv. to. 1. ch. 144.*

Abfolutoire, *adj.* Qui porte abfolution. Obtenir une fentence abfolutoire.

ABSORBANS, *f. m.* Les Médecins appellent *Abforbans* les médicamens qui ont la vertu de confumer l'humeur amollie & atténuée, fans la diffoudre. On emploie fouvent les *Abforbans* pour guérir les tumeurs, après avoir fait précéder les émolliens & les atténuatifs. Ce mot eft auffi *adjectif*, *Abforbant*, *ante. Abforbens*, *entis:* un remede abforbant. Il vient du Latin *abforbere*, abforber. On dit auffi au fingulier, un *abforbant;* & en faifant ce mot adjectif, un *remède abforbant.*

ABSORBANTER. Terme de *Médecine.* C'eft fe fervir des médicamens qui confument l'humeur amollie & atténuée, fans la diffoudre.

ABSORBER, *v. a.* [*Abfumere.*] Engloutir, attirer. (Les eaux abforbent prefque toute la lumiére qu'elles reçoivent du Soleil. *Roh. Phif.* Les plaifirs de Henri VIII abforbérent tout. *Maucroix*, *Schifme*, *l. 1.*)

Abforbé, *abforbée*, *adj.* Ce mot vient du Latin *abforptus.* Perdu, abîmé. (Ils font abforbez dans le vin, & ils chancellent comme étant ivres. *Ifaïe*, *chap. 28.*)

Abforber. Les Jardiniers difent qu'il faut retrancher certaines branches, de crainte qu'elles n'abforbent la fubftance néceffaire pour la nourriture de l'arbre.

ABSOUDRE, *v. a.* Ce mot vient du Latin *abfolvere.* C'eft en François, un verbe irrégulier. C'eft déclarer innocent de quelque crime. *Abfoudre* régit l'acufatif de la perfonne, & le génitif de la chofe dont on abfout: *J'abfous*, *tu abfous*, *il abfout: nous abfolvons*, *vous abfolvez*, *ils abfolvent. J'abfolvois. J'ai abfous. J'abfoudrai. Abfous. Qu'il abfolve*, *que j'abfolve. J'abfoudrois. J'abfoluffe;* ce deuxiéme imparfait eft inufité. *Que j'aie abfous*, *&c. Abfoudre*, *Abfolvant.* Ce participe eft hors d'ufage. *Abfous.*

Abfoudre. [*Abfolvere.*] Terme d'*Eglife.* Donner l'abfolution. (Abfoudre quelcun de l'excommunication. *God.*) Abfoudre quelcun de fes pechez dans le Tribunal de la Pénitence.

Abfous, *abfoute*, *adj.* Qui eft déclaré innocent de quelque crime. (On l'a déclaré abfous d'une voix. *Abl. Luc.*)

Abfous, *abfoute*, *adj.* [*Abfolutus.*] Qui a reçû l'abfolution. (Pénitent abfous. Elle eft abfoute de fes pechez.)

Abfoute, *f. f.* [*Dies abfolutionis.*] Ce mot fe dit de la cérémonie du Jeudi Saint, où l'Evêque, le Curé, ou autre Prêtre officiant ce jour-là, donnent l'abfolution au peuple. Le mot d'*abfoute* fignifie *abfolution.* (Donner l'abfoute au peuple. Refufer l'abfoute.)

ABSTÊME, *f. m.* [*Abftemius.*] Terme dont on fe fert dans l'Hiftoire Eccléfiaftique, pour marquer celui qui en communiant ne pouvoit point boire de vin, & que l'Eglife difpenfoit de la participation au Calice, en lui diftribuant feulement le Corps de Jefus-Chrift fous l'efpéce du pain. On le dit encore en parlant de quelcun qui ne peut fupporter le vin, & qui n'en boit jamais.

S'ABSTENIR, *v. r.* Ce mot vient du Latin *abftinere.* C'eft fe contenir à l'égard de quelque chofe, s'empêcher de quelque chofe. *Je m'abftiens*, *je m'abftenois*, *je m'abftins*, *je me fuis abftenu*, *je m'abftiendrai*, *abftiens-toi*, *qu'il s'abftienne*, *je m'abftiendrois. Je m'abftinffe*, *que je me fois abftenu*, *&c.* (Ils difoient qu'Augufte s'étoit abftenu de la qualité de Dictateur. *Abl. Tac. S'abftenir* régit le nom qui le fuit, au génitif; ou le verbe qui le fuit, à l'infinitif, avec la Particule *de.* (Ils fentent, à chaque peché qu'ils commettent, un avertiffement intérieur *de s'en abftenir.* Ils doivent *s'abftenir de pecher.* S'abftenir du crime. S'abftenir du vin pendant la fiévre.)

ABSTERGER, *v. a.* Terme de Médecine & de Chirurgie. C'eft nettoyer une plaie.

Abfterfif, *f. m.* Médicament propre à pénétrer & à nettoyer. On appelle auffi *Abfterfifs*, les remedes qui par leur humidité, détrempent les matiéres fécales, & nettoient les inteftins.

ABSTINENCE, *f. f.* [*Abftinentia.*] Vertu qui fert à nous moderer à l'égard du boire & du manger. (Faire garder, rompre l'abftinence. *S. Cyr.*) On dit auffi, l'*abftinence* des plaifirs; l'*abftinence* des femmes.

ABSTINENT, ABSTINENTE, *adj.* [*Abftinens*, *fobrius.*] Sobre, moderé, temperant. (Cet homme eft fort abftinent.) Ce mot eft rarement

d'usage en ce sens; en sa place on se sert du terme *sobre.*

ABSTRAIRE, *v. a.* On prononce *abstrére.* C'est un terme de *Philosophie*, lequel vient du mot Latin *abstrahere. J'abstrais, tu abstrais, il abstrait;* les autres personnes de ce tems sont hors d'usage. L'imparfait & le prétérit simple ne sont pas usitez. Mais on dit, *j'ai abstrait, j'avois abstrait, j'eus abstrait, j'abstrairai;* à l'imperatif, *abstrais;* les autres personnes de ce tems sont hors d'usage; le present du subjonctif n'est point reçu. On peut dire, *j'abstrairois.* On ne se sert point de l'autre imparfait; mais on dit, *que j'aie abstrait*, &c.

Abstraire, abstrait. Ce verbe n'est pas bien usité au participe, *abstraïant.* C'est par le moyen de l'esprit, séparer quelque chose de la matiére, ou d'un autre sujet. (Abstraire une chose de la matiére. *Bernier, Philosophie de Gassendi.*) En la place des tems inusitez, on se sert de périphrases, & l'on dit, *nous faisons abstraction, &c.*

Abstrait, abstraite, adj. Ce mot vient du Latin *Abstractus*, & signifie qui est séparé de quelque chose par le moyen de l'esprit. (Ce sont des idées pures & abstraites de la matiére. *Recherche de la verité, l. 6. c. 6.*)

Abstrait, abstraite, adj. Qui est détaché des choses sensibles, mal-aisé à penétrer, vague. (Discours abstrait. *Pasc. pensées.* Preuve abstraite & métaphisique. Ces idées sont fort abstraites & ne tombent point sous l'imagination. *Malebranche. Recherche de la vérité, l. 1.*

Abstrait, abstraite, adj. Qui ne s'attache à rien, ou qui est contemplatif. (Avoir l'esprit abstrait.)

Nous disons, *des raisonnemens abstraits, des discours abstraits*, pour dire, *trop subtils & trop vagues.* Cela veut dire, un esprit qui est toûjours en l'air, qui ne s'applique à rien. Quelques-uns disent *distrait*, pour *abstrait. Je n'ai jamais vû un homme plus distrait.* M. Pelisson dit dans son Discours sur les Œuvres de Sarrasin, en faisant les caractéres de la conversation: *On en voit d'autres qui n'ont ni ce chagrin, ni cette fierté; mais qui par une trop forte application à leurs desseins, sont toûjours distraits, & ne portent en aucun lieu que la moitié de leur esprit.*

Distrait, est un très-beau mot, dit le Pere Bouhours, mais il n'exprime pas tout ce que signifie *abstrait*, ou plutôt il signifie quelque autre chose. Qui dit *abstrait*, dit une personne qui n'entre point dans la conversation, qui n'écoute nullement ce qu'on dit, qui ne songe à rien, ou qui songe à toute autre chose qu'à ce qu'on dit. *Distrait*, au contraire, dit une personne qui écoute, à la verité, ce qu'on dit, mais qui n'y donne pas une attention entiére. Un esprit distrait dans la conversation, est un esprit qui ne suit pas la conversation; que ses pensées emportent ailleurs de tems en tems, & que la conversation rappelle aussi de tems en tems. Après tout, *abstrait* & *distrait* se confondent quelquefois, & on peut s'en servir indifféremment dans plusieurs rencontres, où il seroit assez inutile de les distinguer.

Abstraction, s. f. Prononcez *abstraccion.* Mot qui vient du Latin *Abstractio.* C'est une séparation qui se fait par le moyen de l'esprit. (Faire abstraction de tout sens. La presence intime de l'idée vague de l'Être en général, est la cause de toutes les abstractions déréglées de l'esprit. *Malebranche, Recherche de la vérité, l. 3. c. 8.*)

ABSTRUS, *abstruse, adj.* Mot qui vient du Latin *abstrusus.* C'est-à-dire, caché, mal-aisé à penetrer. (Sens *abstrus, Abl. Luc.* Tout ce qu'il dit là-dessus, me paroît fort abstrus. *Spond, Recherche de l'antiquité, Dissertation 29.* La Phisique est une science abstruse. *Réflexions sur la Phisique.*)

ABSURDE, *adj.* Ce mot vient du Latin *absurdus.* Il signifie sot, ridicule, impertinent, un fat, & se dit des choses & des actions. (Un raisonnement absurde, un discours absurde, un entretien absurde, une proposition absurde, une opinion absurde. Le mot d'*absurde* se dit aussi des personnes.

Absurdement, adv. D'une maniére absurde. [*Absurdè.*] Les anciens Philosophes ont raisonné fort *absurdement* sur la Phisique.

Absurdité, s. f. Mot qui descend du Latin *absurditas*, & qui signifie sotise, impertinence, extravagance. (C'est une vraie absurdité. C'est une absurdité manifeste. C'est une opinion pleine d'absurdités. *Abl. Luc.*)

ABSUS. Herbe qui croît en Egypte, & dont les feüilles ressemblent à celles du Triolet.

A B U.

ABUCCO, ABOCCO, ou ABOCCHI. Poids dont on se sert dans le Royaume de Pegu. *Savary.*

ABUEMENT. Terme de *Menuisiers.* C'est une maniére d'assemblage de deux piéces de bois coupées différemment. *Félibien.*

ABUKESB. Nom que les Négociants d'Egypte donnent à l'écu d'Hollande. *Savary.*

ABUNA, *s. m.* Nom de dignité que les Abyssins donnent au Patriarche qui leur est envoyé par celui d'Alexandrie. On le nomme aussi *Abouna.*

ABUSER, *v. n.* Ce mot vient du Latin *abuti;* c'est en user mal, se servir mal de quelque avantage, ou de quelque pouvoir qu'on a. Le mot d'*abuser* regit l'ablatif. (Alexandre tua Clitus qui avoit abusé de sa patience. *Vaugel. Quint. l. 18.* Abuser de sa charge, *l. 10.* Un Prince abuse de son pouvoir, quand il s'en sert pour opprimer ses peuples. *Fevr. l. 1.*

Vous me rendez le sceptre & peut-être le jour;
Mais si j'ose abuser de cet excès d'amour,
Je vous conjure. . . . .
Corneille, Pompée, a. 4. sc. 3.)

Abuser, v. a. [*Vitiare.*] Joüir d'une femme, en avoir les derniéres faveurs. (Étoit-il juste d'emprunter mon nom & ma ressemblance pour abuser de ma maîtresse? *Abl. Luc.*)

Abuser, v. n. Ce mot se dit des jeunes gens, & signifie les corrompre honteusement. (On dit que Neron avoit abusé plusieurs fois de Britannicus. *Abl. Tac. Annales, l. 13. c. 5.*)

Abuser, signifie aussi interpréter mal les pensées de quelcun, donner un mauvais sens à ses paroles. On ne doit pas abuser de quelques paroles ambiguës, qui sont dans les ouvrages d'un Auteur, lorsqu'elles sont susceptibles d'un bon sens.

Abuser, v. a. Tromper. [*Fallere, decipere.*]

S'abuser, v. r. Je m'abuse, je m'abusai, je me suis abusé, je m'abuserai. Se tromper, donner dans l'erreur.

(Le dépit nous soumet à de nouvelles Loix,
Lorsqu'on s'abuse au premier choix.
Poëte, anonime.)

Abus, s. m. Ce mot vient du Latin *abusus.* C'est le mauvais usage qu'on fait d'une chose.

(C'est un grand abus, c'est un abus considerable; commettre un abus, soufrir un abus, réformer, empêcher, corriger les abus.)

Abus, s. m. Terme de *Palais.* C'est une entreprise injuste d'une Puissance, ou d'une Juridiction sur les droits d'une autre. (Abus clair, abus notoire. L'abus ne sauroit être couvert quand il a été formé. *Févret* a fait un Traité de l'abus. On dit apeller comme d'*abus*, d'une Sentence de quelque Juge. Convertir un apel comme d'*abus* en apel simple, faire droit au principal de l'apel, & prononcer sur l'*abus*, recevoir un apel comme d'*abus.* Les moyens d'abus sont, lorsqu'il y a contravention aux Conciles, & aux anciens Canons; qu'on a entrepris contre les Libertez de l'Eglise Gallicane, les interêts du Royaume, le Concordat & sur quelque Juridiction. *Févret, Traité de l'abus.* On interjette un apel comme d'abus, lorsqu'un Official a jugé contre l'intention de l'Ordonnance de la Cour, contre les saints Décrets, les Libertez de l'Eglise Gallicane, & que les Juges Ecclésiastiques entreprennent sur la Juridiction Royale. On interjette aussi un apel comme d'abus, lorsque les Juges Royaux ont entrepris sur la Juridiction Ecclésiastique, & les priviléges du Royaume de France. Les apels comme d'abus relévent au Parlement, à la Grand'Chambre pour le civil, & à la Tournelle pour le criminel. Les apels comme d'abus ne commencérent d'être en usage qu'en 1329. *Mémoire de du Tillet.*)

ABUSEUR, *s. m.* [*Deceptor, veterator.*] Qui trompe, qui abuse & séduit. (Les Héréfiarques ont été des abuseurs de peuples.)

Abusif, adj. Mot qui vient du Latin *abusivus*, & qui veut dire, *pris improprement.* (Terme abusif, diction abusive.)

Abusif, abusive, adj. [*Errori obnoxius.*] Terme de *Palais.* Il signifie qui est fait sans pouvoir, & au-delà de la Juridiction ordinaire & naturelle de celui qui a excédé les bornes de sa puissance. Jugement abusif, procédure abusive. Entreprise abusive. Toutes les usurpations de la Juridiction Ecclésiastique sur la temporelle, sont abusives. *Févret, Traité de l'abus, l. 1. c. 2. & 3.*)

Abusivement, adv. [*Per abusionem.*] Ce mot est en usage chez les Grammairiens, & veut dire *improprement.* (Ce mot est pris abusivement.)

Abusivement, adv. Terme de *Palais.* C'est à tort, & sans cause. Il a été nullement & abusivement prononcé. Il a été mal, nullement & abusivement décreté. *Févret, Traité de l'abus, l. 1.* Juger abusivement. *Le Maître, Plaid. 10.*

ABUTER, *v. n.* Terme de *Joüeurs de quilles.* C'est poser une boule à trente ou quarante pas du quillier, & jetter des quilles auprès de la boule, pour voir la quille qui en sera le plus près, & celui qui joüera le premier. (On abute pour savoir qui joüera le premier; celui dont la quille est le plus près de la boule, jouë le premier. On abute avant que de joüer aux quilles. On a abuté, & je suis le premier.)

ABUTILLON, ou *Guimauve de Théophraste. s. m.* Plante dont la graine est très-bonne contre la gravelle, selon quelques Modernes.

ABYSSINS, *s. m.* [*Abyssini.*] Peuples d'Ethiopie, gouvernez par un Evêque, ou Metropolitain, que leur envoie le Patriarche d'Alexandrie qui réside au Caire, & qui suivent la religion des Cophtes, à l'exception de quelques cérémonies.

A C A.

ACABIT, *s. m.* [*Natura, genus.*] Ce mot se dit de la qualité des viandes, parmi les Rotisseurs de Paris. (Piéce de bon, ou de méchant acabit. En général, ce mot se dit de la bonne ou mauvaise qualité de quelque chose que ce soit.

ACABLÉ, ACABLÉE, (ACCABLÉ,) *part. pass. & adj.* [*Oppressus.*] Qui est abatu, surchargé. (Cet homme a été acablé de coups.)

Acablement, ou *Accablement, s. m.* [*Eversio, disturbatio.*] Ce mot, au propre, signifie bouleversement, accident. Il est plus d'usage au figuré; pour lors il signifie embarras, langueur, abatement causé par quelque accident, surcroît d'afliction, multitude de choses qui arrivent à une personne. [*Oppressio, mœror.*] Ce lui fut un nouvel acablement, d'aprendre la mort de son ami. Acablement de visites, d'afaires.)

Acablement de poux [*Venæ inordinatæ.*] Terme de *Médecine.* Déréglement de poux, lorsque l'accès commence ou redouble. *Deg.*

ACABLER, ou ACCABLER, *v. a.* [*Opprimere.*] Abatre à force de trop charger, abatre à force de coups. (Il ne faut pas acabler la nature en la surchargeant. *Abl. Luc.* On l'acabla de traits après qu'il se fût signalé dans le combat.)

Acabler, ou *Accabler.* [*Obruere.*] Abatre à force de maux, d'affaires & d'embarras. (La fortune acheva de l'acabler par ce dernier coup. *Vaug. Quint. l. 3.* La tristesse m'acable au milieu des plaisirs. *Gomb. Poës.* Acabler de visites. *Scar. lett.*)

Acabler, ou *Accabler.* [*Cumulare.*] Combler de faveurs, de graces. Faire force choses obligeantes à une personne. (Acabler un homme de caresses. *Mol. Mis.* Ce sont des bontez qui m'acablent. *Mol. Geor.*)

ACACALIS, *s. m.* C'est, selon Dioscoride, le fruit d'un arbrisseau qui croît en Egypte. Voyez Bauhin & Tournefort.

ACACIA, *s. m.* Arbre qui vient assez haut, qui porte une fleur jolie, qui sent comme la fleur d'orange, & qui sert à embélir les alées des jardins, & à faire des avenuës & des bosquets.

Acacia. Suc épaissi, composé de prunelles sauvages. (Acacia commun.)

Acacia vera. Suc épaissi d'un arbre qui croît en Egypte & en Arabie. Quelques auteurs prétendent que la gomme Arabique coule de cet arbre. Cette drogue entre dans la composition de la thériaque. *Savary.*

Acacia Germanica. Acacia contrefait, & dont la couleur est noire.

Acacia, s. m. Nom qu'on donne à une espéce de rouleau long, qui se voit dans les médailles, à la main des Consuls & de quelques Empereurs. On ignore de quoi ce rouleau étoit composé. Selon les uns, c'étoit un mouchoir roulé, que jettoit le Président des jeux, pour les faire commencer. D'autres disent que ce rouleau étoit composé des Mémoires & des Placets, que l'on présentoit à l'Empereur ou aux Consuls, pour en obtenir quelque chose.

ACACIEN, *s. m.* Nom de Secte qui faisoit partie des Ariens.

ACADÉMIE, *s. f.* Mot qui vient du Grec. C'étoit proprement un lieu public, planté d'arbres, à Athénes, ainsi nommé d'un certain *Académus*, qui le donna. *Port-Royal, racines grèques.* Les Latins apellent cet endroit *Academia.* Les changemens qui arrivérent dans la maniére de raisonner, & dans les sentimens des Académiciens, ont donné lieu à diverses Sectes,

qui furent diſtinguées par les titres d'*Académie ancienne*, c'étoit celle de Platon; *d'Académie moyenne*, dont Arcéſilas fut auteur ; *de troiſiéme Académie*, formée par Carnéades. Les Académiciens n'affirmoient rien ; après avoir examiné les raiſons qu'on pouvoit alléguer de part & d'autre, ils concluoient gravement qu'il n'y avoit rien de certain. Voyez la vie des Philoſophes par Diogene Laërce, les ouvrages de Sextus Empiricus, & autres. Le mot *Académie* ſignifie, parmi les François, un lieu où s'aſſemblent des perſonnes qui font profeſſion de quelqu'un des Arts libéraux, comme de Muſique, de Peinture, de Sculpture & d'Architecture. Il y a dans Paris une Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, où l'on trouve d'habiles gens.

Académie, *ſ. f.* Endroit où s'aſſemblent des perſonnes de lettres, de quelque art illuſtre, pour y parler des belles-lettres, ou de leur art. (Aller à l'*Académie*. Être reçu de l'*Académie*, &c.

Académie Françoiſe. Aſſemblée de quarante perſonnes de lettres, établie par Édit du Roi, en l'année 1635 pour polir la langue, faire un Dictionnaire, une Grammaire, une Rétorique & une Poëtique. Cette Compagnie a trois Officiers, un Directeur, un Chancelier, un Secrétaire, & outre cela un Libraire. Le Directeur & le Chancelier ſe changent de deux mois en deux mois ; mais le Secrétaire eſt perpétuel & le Libraire auſſi. Au commencement, l'Académie s'aſſembloit toutes les ſemaines, le Lundi après midi, à l'Hôtel de Séguier : mais à preſent que le Roi eſt le Protecteur de cette Compagnie, il lui a donné une Sale au vieux Louvre, où les Académiciens ſe trouvent trois fois chaque ſemaine. La plûpart ne manquent guére à cela, aparemment parce que Sa Majeſté fait diſtribuer à chaque Académicien preſent, un beau jetton d'argent ; & ce qui eſt de bon, les preſens profitent des jettons des abſens. Cette Académie depuis ſon établiſſement juſqu'à l'année 1692 n'avoit encore fait en corps que les obſervations ſur le Cid du célébre Corneille. Mais enfin après 50 ans de travail, le Dictionnaire de l'Académie a paru.

Académie Françoiſe. Sale où s'aſſemblent la plûpart des Académiciens, toutes les ſemaines. Il y a pluſieurs portraits. M. Peliſſon a compoſé l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe, & la Vie de pluſieurs Académiciens. Et cette Hiſtoire a été reimprimée avec des Notes de M. l'Abbé d'Olivet, qui l'a continuée.

Académie des Sciences. C'eſt une Académie de gens ſavans, établie à Paris, où l'on cultive la Chimie, la Médecine, la Phiſique, & toutes les parties des Matématiques. Les Académiciens ſont diſtinguez en honoraires, en penſionnaires & en aſſociez.

Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. C'eſt encore une Compagnie de perſonnes dont les travaux ont pour objet les Inſcriptions, les Médailles & toutes les parties de la Littérature ancienne & moderne. Elle eſt compoſée d'honoraires, de penſionnaires & d'aſſociés. Elle a un Secrétaire chargé de rédiger les Mémoires qui ne demandent pas à être imprimés en entier, & de réunir ces extraits avec les Mémoires entiers qui méritent d'être publiés. C'eſt auſſi le Secrétaire, qui, de même que celui de l'Académie des Sciences, eſt tenu de compoſer l'éloge hiſtorique des Académiciens que la mort enléve. Cette Académie tient pareillement ſes Aſſemblées, deux fois chaque ſemaine, dans une Salle du vieux Louvre.

On a étrangement multiplié les Académies dans les Provinces. Aujourd'hui il y a des Académies par-tout, même dans les plus petites Villes. L'envie d'imiter ce qui ſe fait dans la Capitale, a produit ſans doute cette ſingularité. Cela eſt bon pour les modes, parce qu'on en eſt quitte pour faire venir de Paris toutes les nouveautés en ce genre. Mais quand il faut qu'une Ville de Province fourniſſe de ſon crû vingt ou trente Académiciens, la contribution eſt ſi forte que pas une n'y peut ſuffire.

Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Compagnie d'habiles Peintres & d'habiles Sculpteurs, que le Roi établit à Paris, le 27 Janvier 1648, pour y exercer avec honneur la Peinture & la Sculpture. Il leur a donné, afin de s'aſſembler & de ſe perfectionner dans ces arts, un logement au Louvre, avec 6000 livres de rente. Quand il leur en eût donné davantage, il n'eût que bien fait : car il auroit fait mentir le proverbe, *gueux comme un Peintre.* Cette Académie eſt de quarante hommes, tant Peintres que Sculpteurs, qui tous les ans donnent aux étudians un prix, qui a pour ſujet quelque belle action du Roi. Il y a entre ces Académiciens, quatre Recteurs perpétuels, nommez par Sa Majeſté, un Directeur, un Chancelier, un Secrétaire, un Tréſorier, des Adjoints, douze Profeſſeurs & ſix Conſeillers. Perſonne n'eſt de l'Académie qu'il ne ſoit reconnu capable, & ne lui ait préſenté un ouvrage de Sculpture, ou de Peinture de ſa façon. Enſuite devant l'Oficier qui préſide, il jure de garder les Statuts, & eſt interrogé ſur la conduite qu'il a tenuë dans ſon ouvrage. Les Académiciens de Peinture & de Sculpture ont droit de *Committimus*, & ſont exems de guet, de garde, de tutéle, de taille & de lettres de maîtriſe.

Académie Royale de Peinture & de Sculpture, ſignifie auſſi le lieu où s'aſſemblent les Peintres & les Sculpteurs pour ſe rendre plus habiles dans leur art. L'Académie de Peinture & de Sculpture eſt ouverte tous les jours de la ſemaine, excepté les Dimanches & les Fêtes. Les jeunes gens qui tâchent à ſe rendre habiles Peintres ou habiles Sculpteurs, y entrent pour deſſiner deux heures & profiter des leçons que l'on y fait ſur les modeles. Voyez les Réglemens de cette Académie imprimez par Petit.

Académie, *ſ. f.* Lieu où la jeune Nobleſſe aprend à monter à cheval, à faire des armes & tous les exercices que doit ſavoir un Gentilhomme. (Entrer à l'Académie, demeurer à l'Académie, être penſionnaire à l'Académie.)

Académie, *ſ. f.* C'eſt une maiſon où l'on donne à joüer aux dez, aux cartes, & à autres jeux, (Tenir Académie, hanter les Académies. Fréquenter les Académies, perdre ſon bien à l'Académie, ſe ruiner aux Académies.)

Académie de Danſe, *ſ. f.* Aſſemblée de treize des plus habiles Maîtres à danſer en un lieu particulier de Paris pour s'y exercer dans la danſe, la corriger & la polir. Les Maîtres à danſer de cette Académie ont droit de *Committimus*, ſont exems de taille, de guet, de garde, de tutele & de toutes lettres de maîtriſe. Telle fut le plaiſir du Roi, qui l'an 1661 établit une Académie Royale de Danſe. Voyez les Lettres de cet établiſſement.

Académie de Danse, *s. f.* C'est le lieu où les treize Maîtres à danser se trouvent pour les exercices qui regardent leur profession. Ils s'y assemblent une fois le mois ; & deux de ces Académistes, tour-à-tour se trouvent tous les Samedis à l'Académie, afin de montrer les anciennes & les nouvelles danses à ceux qui les veulent aprendre, & les enseigner. Tout Maître à danser peut aspirer à être reçû Académiste, à la pluralité des voix des treize anciens, après avoir dansé en leur présence. Le nouvel Académiste étant fils de Maître, paie, à sa réception, cent cinquante livres, & s'il ne l'est pas, trois cens. Ensuite il jure de garder les Statuts de l'Académie. Voïez les Lettres de l'établissement de l'Académie Royale de Danse.

Académies Militaires. Les Romains avoient établi de fameuses Académies dans presque toutes les Villes d'Italie ; on les appelloit *le Champ de Mars.* Tous les jeunes gens qui étoient propres pour la guerre, y étoient reçus, pour y être dressés & exercés aux dépens du public. Ils y apprenoient à faire des armes, à monter à cheval, à tirer de l'arc, à nager, à courir, à sauter, à voltiger, à se retrancher, & toutes les évolutions de Cavalerie & d'Infanterie. Il ne paroît pas que les Romains aient poussé plus loin ces exercices. Les Grecs, plus habiles, ne s'en tinrent pas là : outre ces Académies, ils établirent des Écoles & des Professeurs militaires, qu'on appelloit *Tactiques*, qui enseignoient toutes les grandes parties de la guerre, qui regardent le Général d'armée. Voyez les observations du Chevalier Folard sur Polybe.

Académicien, *s. m.* Ce mot vient du Latin *Académicus.* C'est celui qui est d'une Académie de personnes qui font profession de quelque art, comme de Sculpture, de Peinture, d'Architecture ; ou qui est d'une Académie de gens de lettres. (Académicien honoraire, Académicien habile, fameux, célébre, illustre, renommé ; être Académicien. On est reçu Académicien François par Balotes, & il faut être vingt pour en recevoir un. L'aspirant, pour être admis, rend visite à tous les Académiciens, & les suplie de lui être favorables à la première Assemblée où l'on parlera de sa réception. Si ces Messieurs lui donnent leur agrément par leurs Balotes, on le fait avertir de la grace qu'on lui a faite, & on lui marque le jour qu'il doit être reçu ; ce qui se fait publiquement. Au jour désigné, il se trouve à l'Académie, où les Académiciens sont autour de leur Bureau ; le nouveau reçu à l'un des bouts, & le Directeur de l'Académie à l'autre. Le nouveau reçu leur fait son remercîment, & le Directeur lui répond. Ensuite l'Académicien qui a composé quelque chose, le lit, s'il veut, publiquement. Tout Académicien François est exemt de guet, de garde, de tutéle, de curatéle, & a droit de *Committimus.* On donne aussi le nom d'Académicien à celui qui est de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Dans les Réglemens de cette Compagnie, on donne aux Peintres & aux Sculpteurs le titre d'*Académicien*, & non pas celui d'*Académiste.* Voïez ces Réglemens, page 26. 1. Réglement.

Académicienne, *s. f.* [*Academica.*] Mot nouveau, fait au sujet de Madame Deshoulierès. Il signifie la personne du beau Sexe qu'on a reçûë dans une Académie de gens de Lettres. L'Académie Royale d'Arles a envoyé à Madame Deshoulieres, des Lettres d'Académicienne ; & elle est la première en France, qui ait reçu des femmes. On ne parle plus de cette Académie. Voïez ce qu'en dit le sieur de Visé. Mercure galant du mois de Mai de l'année 1689.

Académique, *adj.* [*Academicus.*] C'est ce qui regarde une Académie de gens de Lettres. (C'est un ouvrage Académique. Faire des conférences Académiques sur d'agréables matiéres.)

ACADÉMIQUEMENT, *adv.* [*Academicè.*] D'une maniére Académique. (Traiter une question académiquement.)

Académiste, *s. m.* [*Equestris Disciplinæ Tyro.*] C'est celui qui est d'une Académie où l'on monte à cheval, où l'on danse, où l'on fait des armes, & d'autres honnêtes exercices, dignes d'un Gentilhomme. C'est le plus diligent de tous les Académistes, qui fait le mieux son devoir. C'est l'Académiste qui paie le mieux. C'est l'Académiste le mieux fait, & le plus sage. On apelle aussi Académiste, celui qui est de l'Académie Royale de Danse. Les Réglemens de cette Académie lui donnent ce nom. Chaque Académiste, disent-ils, aura droit de *Committimus*, & sera exemt de taille, de tutéle, de garde, de lettres de maîtrise.

† S'ACAGNARDER, *v. n.* [*Inertiæ, ignaviæ tradere se.*] *Je m'acagnarde, je m'acagnardai, je me suis acagnardé, je m'acagnarderai. S'acagnarder*, signifie avoir un attachement qui ait quelque chose de bas & de honteux, & cela pour un sujet qui souvent ne le mérite point.

> Il *s'acagnarde* au cabaret
> Entre le blanc & le clairet.
> *Mainard, Priapées.*

> Je *m'acagnarde* dans Paris
> Parmi les Amours & les Ris.
> *Boisrobert, Epîtres.*

Ce mot ne doit point entrer dans le stile poli. Il est même très-bas.

ACAJOU, *s. m.* Arbre de l'Amérique, dont le bois est rouge, & dont il sort une gomme semblable à la gomme arabique. Il y a encore d'autres espéces d'*Acajou.* Il y a trois sortes d'arbres qui portent ce nom, mais il n'y en a qu'un qui produise du fruit.

ACANACÉ, *adj.* Toute plante épineuse est du genre acanacé.

ACANGE, *s. m.* Soldat Turc qui va en course.

ACANTE, *s. f.* [*Acanthus.*] Plante, qui a les feüilles fort larges, & qui fleurit en Juillet. Il y a deux sortes d'*Acanthes*, la molle & l'épineuse. La molle a ses racines rougeâtres, longues, assez tendres & visqueuses. Les Botanistes appellent ordinairement l'*Acanthe, branca ursina*, ou *branca hircina.* Sur les côtes de Barbarie on en forme des haies pour enclorre les jardins.

Acante. Terme d'*Architecture.* [*Acanthina folia.*] Ornement qui a la figure de l'acante, qu'on met dans les chapiteaux des colonnes, & dont on embélit la plûpart des membres d'Architecture. (Chapiteau taillé à feuilles d'acante.)

☞ Vitruve, *liv. 4. chap. 1.* raconte qu'une jeune fille de Corinthe mourut dans un âge auquel elle commençoit à pouvoir prétendre au mariage. Sa Nourrice porta sur son tombeau, certains vases pour lesquels cette fille avoit eu beaucoup d'attachement ; & pour les garantir des injures du tems, elle les couvrit d'une tuile. Le panier dans lequel ils étoient, fut placé par hazard sur

la racine d'une plante d'acante. Le Printems étant de retour, la tige trouvant de la résistance, fut obligée de répandre son feüillage autour du panier; il se recourboit tout autour, & fit le contournement des volutes.

Le Sculpteur Callimachus passant auprès de ce tombeau, aperçut le panier tout couvert de feüilles d'acante, & cette figure lui paroissant agréable, il forma le dessein d'orner ses chapiteaux de semblables feüillages, & établit sur ce modéle les proportions, & les mesures de l'Ordre Corinthien. Depuis on a substitué les feüilles d'olivier aux feüilles d'acante, qui ont été reservées au chapiteau composite. Ce changement est fort désaprouvé par l'Auteur de l'Essai sur l'Architecture, & il paroît qu'il a raison.

On distingue deux sortes d'Achante, l'*Achante* cultivée, & l'*Achante* sauvage. Les Sculpteurs Gothiques ont employé la derniére, qui est la moins belle. L'*Achante* cultivée est plus refendue, plus découpée, & fait un plus bel effet. C'est cette derniére qui a été employée dans les Chapiteaux composites des arcs de Titus & de Septime Severe, & dans les Chapiteaux Corinthiens de la cour du Louvre.

De mon attention vous aurez les prémices,
Portail, superbe écueil des fameux édifices,
Où le Corinthien d'*Achantes* couronné
Sur l'élégant Dorique en triomphe est mené.
L'Egl. des Inval. Poëme par le sieur de Bellocq.

ACAPATHI, *s. m.* Plante de la nouvelle Espagne, qui porte le poivre long.

☞ *Acaptes.* Ce mot n'a point de singulier. C'est un droit seigneurial qui n'est connu qu'en Guyenne & en Languedoc, où il se paye en ligne directe, comme en ligne collaterale; & c'est le double de la censive. On le compare au relief.

Caseneuve dérive ce terme du verbe *Accaptare*, qui est formé de *caput*, parce que les vassaux reconnoissent leur Seigneur comme leur chef, lequel en effet est appellé *Dominus capitalis*; & comme les mots passent, avec le tems, d'une signification à une autre, & produisent d'autres termes qui portent toujours les marques de leur origine, le verbe *accaptare*, qui ne servoit que pour signifier la reconnoissance du nouveau vassal, fut étendu à toutes sortes d'inféodations. *Voyez la Roche-Flaven, ch. 12. des Droits seigneuriaux; Antoine Dominicy. de prærog. Allodior. cap. 15.*

ACARER, *v. a.* [*Testes cum reo componere.*] Terme de *Palais.* Confronter les témoins & les criminels. Ce mot vient de l'Espagnol *cara à cara*, qui signifie tête à tête. (Acarer les témoins à un criminel.)

ACARIATION, *s. f.* [*Testium cum reo compositio.*] Confrontation des témoins. Ces mots sont vieux; on dit confronter, confrontation.

† ACARIATRE, *adj.* [*Morosus, acerbus, pertinax.*] Fantasque, bourru, bizarre.

☞ Le Pere Labbe prétend que *Acariâtre* est dérivé de *adquadrare*, & condamne ceux qui font venir ce terme de *à* privatif & de κάρα, la tête, ou de ἄχαρις, *désagréable*, ou du Latin barbare *acariaster.* Peut-être que toutes ces étymologies valent mieux que la sienne.

Ménage propose une autre étymologie; il dit que Sylvius & Nicod dérivent ce mot de Saint Acaire, qu'on appelle en Latin *Acarius*, auquel on mene les *Acariâtres.*

ACARNE ou ACARNAN. Poisson de mer semblable au Rouget.

ACATES, ami & fidele compagnon d'Enée. On se sert de ce mot pour signifier un ami intime de quelqu'un. C'est son Acates: c'est mon fidele Acates.

A CAUSE DE, [*Propter.*] Préposition qui régit le génitif. (Cassandre est pauvre *à cause* de son maudit penchant pour les lettres.)

A cause que. [*Quia. Quod.*] Conjonction qui demande l'Indicatif & qui signifie, *parce que.* (On écrivit cette lettre en gros caractéres à Antigonus, *à cause qu'il* étoit borgne: & un aveugle, dit-il, y mordroit. *Abl. Apohtegmes des anciens.*)

ACC.

ACCAPARER, *v. a.* Enlever d'une Foire des marchandises pour les vendre plus cher.

ACCAREMENT, *s. m.* Terme de *Palais:* il signifie confrontation. On dit dans le même sens, Accarer.

☞ ACCAZER. Ce terme n'est en usage que dans la Coûtume de Bordeaux, art. 101. C'est imposer un cens sur un fonds. *Sousaccazer*, c'est créer un second cens qui ne produit aucun droit. C'est, dit Ragueau, une rente séche, différente du fief vif.

ACCASTILLAGE, *s. m.* Terme de *Mer.* C'est le château de l'avant & le château de l'arriere du Vaisseau. (Faire quelque changement aux accastillages.)

Accastillé, Accastillée, adj. Terme de *Mer.* C'est-à-dire, qui est accompagné d'un château d'avant, & d'un château d'arriere. (Le Vaisseau est fort bien accastillé.)

ACCÉDER, *v. n.* Terme de *Droit public.* Entrer dans les engagemens contractés déja par d'autres Puissances. *Les Couronnes du Nord ont accédé à* ce Traité. *Acad. Franç.* M. Morabin dans son Traité de l'exil de Ciceron, dit, *Accéder à un parti: il accéda enfin au parti, qu'on lui fit comprendre être incessamment le plus fort.* On a blâmé cette expression dans le Dictionnaire Néologique.

ACCÉLÉRATION, *s. f.* [*Acceleratio.*] Mot qui vient du Latin. On prononce *accéléracion.* Il signifie augmentation & acroissement de vîtesse dans le mouvement des corps. Ce mot ne se dit que dans des matiéres de Phisique. (Galilée est le premier qui ait trouvé la proportion de l'accélération du mouvement. *Voyez les réflexions sur la Physique.*) On dit aussi *mouvement accéléré.*

ACCÉLERER, *v. a.* [*Accelerare.*] Presser une affaire. Ce mot est plus en usage dans la Philosophie, que dans d'autres matiéres.

ACCENT. [*Accentus.*] Terme de *Grammaire*, que les Grecs & les Latins apellent Τόνος, un *ton*, parce qu'il sert à relever ou à rabaisser la voix en prononçant un mot. Il y a trois sortes d'accens: l'aigu, le grave & le circonflexe. Les deux premiers sont simples, & le troisiéme est composé des deux autres. L'aigu est une petite ligne tirée de la droite à la gauche, (´): le grave, au contraire, est une ligne tirée de la gauche à la droite, (`): le circonflexe est composé des deux autres accens, (ˆ).

L'aigu marque qu'il faut élever la voix; le grave, qu'il faut l'abaisser; & le circonflexe, qu'il faut tenir un milieu.

Ces accens servent aussi à faire connoître que l'on a supprimé une lettre dans le mot, comme Vaugelas l'a remarqué dans l'article 217. *Les anciens, dit-il, écrivoient assureement, effronteement,*

&c. Mais comme les Langues se polissent & se perfectionnent jusqu'à un certain point, on a supprimé, pour une plus grande douceur, l'*e*, comme on le supprime en ces mots, *agrément*, *remercîment*, *&c.* & cette suppression est marquée par ceux qui écrivent, en mettant un accent sur l'*e*, sur l'*i* & sur l'*u*; & elle est marquée par ceux qui parlent en prononçant cet *é*, cet *í* & cet *ú*, comme contenant le tems de deux syllabes réduites à une seule.

L'accent Grec, non plus que le Latin, ne peut être placé au-dessus de l'antépénultiéme syllabe; l'aigu peut être mis sur l'une des trois derniéres syllabes; le grave, sur la derniére; & dans la suite du discours, sur les mots qui devroient avoir un aigu; & le circonflexe ne se met que sur la derniére, & sur la pénultiéme, suivant cette régle :

L'aigu peut en trois lieux passer,
Sur bréve ou longue se placer;
Le circonflexe une longue aime
En la derniére ou pénultiéme;
Le grave à la fin seule est vu
Dans le discours & pour l'aigu.

Joachim Perion, a donné plusieurs régles pour placer les accens dans notre langue.

1°. Tout participe préterit de deux syllabes, terminant par un *e*, demande un accent aigu sur la derniére, comme *aimé*, *loüé*.

2°. Tout nom de deux syllabes, & terminant par *e*, & étant précédé d'une voyelle breve, reçoit l'accent aigu sur cette voyelle, comme *áme*.

3°. Les mots de trois ou de plusieurs syllabes, reçoivent un accent aigu sur l'antépénultiéme, comme, *sérviteur*, *offícial*.

4°. Mais ceux qui finissent en *re*, *ure*, *ise*, *use*, *eure* & *euse*, exigent un circonflexe sur la pénultiéme.

On distingue l'*Accent prosodique.* (Voyez *Prosodie.*) L'*Accent oratoire*, qui est une inflexion de voix, qui résulte, non de la syllabe matérielle que nous prononçons, mais du sens qu'elle sert à former dans la phrase où elle se trouve. L'*Accent Musical*, qui consiste à élever la voix, ou à la baisser, en subordonnant l'élevation ou l'abaissement, à des intervalles certains, & qui sont tellement mesurés, que s'en départir tant soit peu, c'est enfreindre les loix de la Musique. L'*Accent national*, ou provincial, (*sonus vocis*,) c'est celui qui embrasse tout ce qui a rapport à la prononciation: & qui, par conséquent, outre les diverses inflexions de la voix, embrasse la quantité. Ainsi, l'*accent Gascon*, outre qu'il éleve la voix où il ne faut pas, abrége beaucoup de syllabes longues; l'*accent Normand*, outre qu'il baisse souvent la voix où il ne faut pas, allonge beaucoup de syllabes bréves. Voyez la *Prosodie Françoise*, par M. l'Abbé d'Olivet, art. 2.

Accent. Cri. [*Clamor.*] Pousser de funébres accens. *Al. Luc. tom. 3.*

ACCENTUER, *v. a.* [*Accentum apponere syllabæ.*] Marquer une syllabe d'un accent.

ACCEPTANT, *s. m.* Terme de *Pratique.* [*Accipiens.*] C'est celui qui reçoit. (Un tel est l'acceptant.)

Acceptant, ou *Accepteur*, *s. m.* Terme de *Commerce.* Celui qui accepte, qui signe une lettre de change, qui s'oblige d'en payer la valeur à son échéance. Parmi les Négocians, on se sert quelquefois du mot *Acceptateur*, ou d'*Accepteur*, qui signifie la même chose. *Savary.*

Acceptante, *s. f.* Terme de *Pratique.* C'est celle qui reçoit & qui agrée. (Elle est l'acceptante.)

ACCEPTATION, *s. f.* Mot usité dans la *Pratique.* Il vient du Latin *acceptatio*, & se prononce *acceptacion.* C'est l'acte de celui qui agrée, & qui reçoit quelque chose. (L'acceptation est nécessaire pour la validité d'une donation.)

Acceptation, *s. f.* Terme de *Commerce.* Faire l'*acceptation* d'une lettre de change, c'est la souscrire, la signer, se rendre le principal débiteur de la somme qui y est contenue, s'obliger en son nom de l'accepter dans le tems marqué. *Savary.*

Acceptation. s. f. Ce mot se dit aussi dans les discours ordinaires, & qui ne sont point de Pratique. C'est l'action de celui qui accepte, qui reçoit & qui témoigne qu'une chose lui est agréable. (*L'acceptation* du duel consiste dans l'intention expresse de se battre. Nous ne pouvons exercer la soûmission que nous devons à la volonté de Dieu, que par une acceptation générale de tous ses ordres, & de toutes ses volontez. *Nicole*, *Essais*, *t. 1.*)

On dit aussi *Acceptable*, *adj.* [*Accipiendus.*] Et il signifie ce que l'on peut accepter, & qu'on ne doit pas raisonnablement refuser. (Ces offres sont acceptables.)

ACCEPTER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *acceptare.* C'est recevoir ce qu'on offre & l'avoir pour agréable. Accepter le combat. Accepter l'alliance de quelque personne. *Abl. Tac.* C'est un homme que je n'épouse point par amour; sa seule richesse me fait resoudre à l'accepter. *Mol. Mariage forcé*, *sc. 7.*

Elle venoit, Seigneur, fuyant votre courroux,
A la face des Dieux l'accepter pour époux.
Racine, *Phédre*, *a. 5. sc. 6.*)

Accepter., *v. a.* Ce mot semble aussi venir de l'Italien *accetare.* Il signifie agréer une chose, & la recevoir. (Il a fort civilement accepté le present qu'on lui a fait.)

Accepter une Lettre de change, c'est la souscrire, s'engager au payement de la somme, dans le tems marqué, ce qui s'appelle accepter pour éviter à protêt. *Savary.*

Accepteur, *s. m.* Ce mot vient du Latin *acceptator*, & signifie celui qui accepte une chose, & qui l'agrée. Ce mot est de peu d'usage, & n'entre que dans le discours simple & familier. (Monsieur passe pour l'accepteur. Il aime mieux être l'accepteur que le donneur.) Voyez ci-dessus *Acceptant.*

Acception, *s. f.* [*Respectus*, *discrimen*, *delectus.*] Considération, égard qu'on a pour une personne plûtôt que pour une autre d'un mérite égal. Dieu ne fait point d'*acception* de personnes. *S. Paul aux Rom.*

ACCEPTILATION, *s. f.* [*Acceptilatio.*] Prononcez *acceptilacion.* Terme de *Jurisprudence Romaine.* Quittance donnée sans recevoir d'argent, déclarant qu'on est satisfait d'une déte, & qu'on la remet.

☞ L'Empereur Justinien explique dans ses Institutes ce que c'est que l'*acceptilation.* C'est, dit-il, un payement imaginaire; car si Titius veut décharger son débiteur de ce qu'il lui doit par stipulation, il le pourra faire en permettant à son débiteur de dire ces paroles : Tenez-vous pour reçu ce que je vous dois? à quoi le créancier répondra, je le tiens. *Instit. lib. 3. cit. 30. §. 1.* Nous ne connoissons plus cette maniére de payer ce que l'on doit. Voyez *Brisson*, *de form.*

ACCÈS, *s. m.* [*Aditus.*] Abord, entrée dans un lieu, ou auprès d'une personne. (Avoir accès dans la maison de quelcun.)

Accès. [*Accessus*, ou *Accessio.*] Retour de fiévre, nouvelle irritation de la maladie, qui après quelque relâche, redouble sa force. (Avoir un accès de fiévre violent. On dit aussi en général, *accès*, pour signifier un retour périodique de quelque maladie que ce soit. Ce mot vient du verbe Latin, *Accedere*, s'approcher.

Accès, ou *Accession.* Terme de *Conclave*, dont on se sert quelquefois dans les Elections des Papes. C'est une tentative que l'on fait pour procurer à un Cardinal les deux tiers des voix.

Accès, se dit aussi des choses morales ; il signifie alors un mouvement intérieur & passager qui produit des actions. (Il a rarement des *accès* de libéralités : il a quelquefois des accès de dévotion, de folie, &c.)

Accessible, *adj.* Ce mot se dit des choses & des personnes ; & signifie *que l'on peut approcher.* [*Ad quem facilis est aditus.*] (C'est un lieu accessible. C'est une roche qui n'est point accessible. C'est un homme qui n'est pas accessible. C'est une personne accessible à toutes les heures du jour.)

Accession, *s. f.* Mot qui vient du Latin *Accessio.* C'est la jonction d'une chose à une autre. (S'aproprier une chose par droit d'accession. *Courtin*, *droit de la guerre*, *de Grotius.*) *Accession* se dit aussi simplement pour arrivée : L'*Accession au Thrône.*

Accessit. [*Accessus ad præmium.*] Terme de *Collége.* Récompense qu'on donne à un Ecolier, dont la composition n'a pas été tout à fait aussi élégante que celle qui a remporté le prix. J'ai eu le premier prix en Prose, & le premier *accessit* en Vers.

Accessoire, *s. m.* [*Idem.*] C'est ce qui est hors de la chose principale, & qui lui arrive par surcroît. (Je contracte une déte, je donne caution, & cette caution est comme un *accessoire* à mon obligation. *Courtin*, *de Jure belli & pacis.* L'accessoire suit le principal; parce que l'accessoire est une dépendance du principal.)

Accessoire, *adj.* [*Adventitius.*] Ce qu'on ajoûte, & qui arrive comme par surcroît à la chose principale. (Cela est accessoire. La chose n'est qu'accessoire.)

ACCIDENT, *s. m.* [*Casus.*] Malheur, ce qui peut arriver de fâcheux. (Il n'y a point d'accidents si malheureux, dont les habiles gens ne tirent quelqu'avantage. *M. de la Rochefoucauld.*)

Accident. Terme de *Médecine.* [*Symptoma.*] Simptôme. Ce qui accompagne une maladie, ou qui lui survient de nouveau, & qui cesse aussi-tôt que sa cause ne subsiste plus ; comme la chaleur, la soif, le délire dans les fiévres, la douleur, la rougeur dans le phlegmon, la démangeaison, la cuisson dans l'éréſypelle, &c. *Dictionnaire de Chirurgie.* (Le remede le travailla de telle sorte, que les accidens qui s'ensuivirent, fortifiérent l'acusation. *Vaug. Quint.*)

Accident. Terme de *Philosophie.* [*Accidens.*] Propriété accidentelle d'un sujet, ce que l'on conçoit être indiférent à un sujet, ou qui lui convient en telle sorte qu'il pourroit bien ne lui pas convenir, sans qu'il cessât d'être ce qu'il est. (La noirceur dans un triangle est un accident.)

Par accident. [*Fortuitò.*] Par malheur. (Chose arrivée par accident.)

Par accident. Terme *dont on se sert en Philosophie.* Il signifie, *par hazard.* (Cela est vrai par accident.)

Accidentel, *accidentelle*, *adj.* [*Adventitius.*] Qui arrive par accident. (Le mouvement & le repos sont accidentels à la matiére. Convulsion naturelle, ou accidentelle. *La Chamb.*)

Accidentellement, *adv.* [*Fortuitò.*] Par accident, par hazard. (La chose est arrivée accidentellement, cela s'est fait accidentellement.) Ce mot, *accidentellement*, n'est pas si en usage que *par accident.* Il y a des mots qu'on écrit quelquefois par *acc*, que vous trouverez dans la suite écrits par un seul *c.*

ACCISE, *s. f.* [*Vectigal.*] Taxe qu'on leve dans les Provinces-Unies, sur le vin, sur la biére & sur d'autres choses qui se consument.

☞ ACCLAMATION. Cri de joie, d'applaudissement. Ce mot vient du Latin *Acclamatio.* *Le Prince fut reçu aux acclamations du peuple.*

Les Antiquaires apellent *Acclamations*, les vœux qui se lisent sur les Médailles, pour les Empereurs, ou pour le bien public, les benedictions que les peuples leur donnoient, en reconnoissance de quelques bienfaits. L'Auteur de *la Science des Médailles* en a raporté plusieurs exemples : Telle, dit-il, est celle de Constantin, *Plura natalitia feliciter :* celle de Constans, *Felicia decennalia ;* & celle-ci en abregé que l'on voit dans une Médaille d'Antonin le pieux. S. P. Q. R. A. N. F. F. *Optimo Principi Pio.* C'est-à-dire, *Senatus*, *Populusque Romanus*, *annum novum*, *faustum*, *felicem*, *optimo Principi Pio.*

Les acclamations étoient fréquentes au Théatre & dans les Ecoles des Sophistes & des Déclamateurs : il y en avoit de deux sortes ; celles qui se faisoient en frappant les mains l'une contre l'autre, étoient appellées *plausus* par les Latins, & *κρότος* par les Grecs ; & quand on se récrioit de joie, ou d'admiration, on appelloit ce cri *acclamation ;* & les Grecs, *θόρυβον.* Voyez le premier tome de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, *pag.* 115.

☞ ACCLAMPER. C'est joindre une piéce de bois à une autre, avec des cloux & des chevilles.

ACCOISEMENT, *s. m.* Terme de *Médecine.* Il signifie calme.

☞ ACCOLADE, ACCOLÉE. Voyez *Acolade.*

ACCOLURE, *s. f.* Lien de paille.

☞ ACCON. Bateau plat, dont on se sert dans l'Anjou pour aller sur les vases lorsque la Mer s'est retirée.

ACCORD. Voyez *Acord.*

☞ On dit familiérement, d'*accord*, pour *oüi*, *Il est vrai.* Acanthe dit à Pegase :

> Tu suivis autrefois le diligent Achile,
> Dans le cours glorieux de ses hardis exploits.

Pegase lui répond :

> D'accord, mais en dix ans il prenoit une Ville ;
> En prit-il jamais quatre en la moitié d'un mois ?

☞ ACCORDEMENT. C'est la convention que l'Acquereur fait avec le Seigneur, pour raison des droits qui lui sont dûs. *Berry*, *tit.* 6. *art.* 16.

ACCORDER. Voyez *Acorder.*

☞ ACCOUCHEMENT, ACCOUCHER. Voyez *Acouchement*, *Acoucher.*

ACCROÎTRE. On prend quelquefois *Accroître* pour *hausser*, mais mal.

> Ils ont beau vers le Ciel leurs murailles s'accroître.
> *Malherbe.*

Pour *se hausser*, *s'élever.*

ACCRUES,

ACCRUES. Les arbres d'une Forêt étendant leurs branches sur le terrein voisin, le rendent infertile, & insensiblement ce terrein accroît à la Forêt; c'est ce que les Coûtumes du Royaume apellent *Accruës.*

C'est une des régles de Loisel, que *toutes Accruës sont reputées vaines pâtures.* La Coûtume d'Orléans les apelle *Ecruës, art. 154.* On peut voir la Coûtume de Chaumont, *art. 108.* & celle de Troyes, *art. 177.* Elles décident que ce n'est pas accruë, quand le bois est séparé par un fossé ou par un chemin, ou par des bornes, & que la véritable accruë tient de la nature du bois. Voyez aussi Auxerre, *art. 268.* Par l'Ordonnance de 1355, raportée par Rousseau, *p. 11 & 12*, les accruës des Garennes furent défenduës, à cause du dommage que les Lapins font dans les fonds voisins.

Accruës. Les faiseurs de filets de pêche & de chasse disent, *jetter accruës;* ce qui signifie, faire des boules qu'on fait servir de mailles pour accroître le filet.

ACCUEILLIR. Cherchez *Acueillir, Acueil, &c.*

A C E.

† A CE FAIRE, EN CE FAISANT. Façons de parler qui ne se peuvent plus souffrir que dans la Pratique. *Vaug. rem.* (En ce faisant, vous obligerez vôtre ami; ce seroit parler plus réguliérement, de dire, si vous faites cela, vous obligerez vôtre ami.)

A cela près. [*Hoc si excipiatur.*] C'est-à-dire, il ne s'en faut que de cela, il n'y a que cela à dire; à cela près, il a raison; à cent écus près, nous sommes d'accord. *Vaug. rem.*)

A peu près. [*Ferè, propemodùm.*] Façon de parler qui signifie, il y a peu à dire. (Je vous ai raporté à peu près la substance de sa Harangue. *Vaug. rem.*)

† *A celle fin de.* [*Ut.*] Conjonction hors d'usage, & qui régit l'infinitif. En sa place on dit, *afin de, pour*, avec l'infinitif; ou *afin que*, avec le subjonctif. (Un honnête homme travaille *à celle fin* d'aquerir de la gloire. On diroit aujourd'hui, un honnête homme ne travaille que pour aquerir de la gloire, ou qu'afin d'avoir de la gloire. Il travaille afin que ses enfans ayent du bien.

A ce que. [*Ut.*] Sorte de Conjonction hors d'usage; & en sa place on dit, *pour* ou *afin de*, avec l'infinitif, ou *afin que*, avec le subjonctif. (Il faut prier Dieu de tous côtez, *à ce qu'il* lui plaise d'apaiser sa colére. On doit dire, il faut prier Dieu de tous côtez, *afin qu'il* lui plaise d'apaiser sa colére. *Vaug. rem.* On dira aussi, il faut prier Dieu de tous côtez pour l'engager à apaiser sa colére.)

ACENSEMENT, *s. m.* [*Conductio, locatio fundi.*] L'action d'acenser. (Acensement d'un héritage.)

Acenser, v. a. [*Locare fundum.*] Donner à cense, à rente. (Acenser une terre.) On dit héritage acensé, terre acensée.

☞ ACEPHALES. On apelloit ainsi certains Ecclésiastiques, lesquels faisant profession d'une extrême pauvreté, & ne possedant rien, ne vouloient reconnoître aucun Chef, ni Laïque, ni Ecclésiastique. Les Conciles de Mayence, de Paris, les Capitulaires de Charles le Chauve, & Reginon, en font mention.

ACERBE, *adj. & substant.* [*Acerbus.*] Terme de *Médecine.* C'est un goût qui tient le milieu entre l'aigre, l'acide & l'amer. Tels sont les fruits avant leur maturité, sur-tout les nesfles, les cormes, les coings, &c. Un vin acerbe, est celui qu'on a fait de raisins qui n'étoient pas mûrs. Hors de la Médecine, on dit *âpre.*

ACERER, *v. a.* [*Ferri aciem durare chalybe.*] Terme de *Coutelier* & de *Taillandier.* C'est mettre de l'acier avec du fer, par le moyen du feu & de quelque instrument, afin de rendre ce fer propre à couper. (Acérer une serpe, acérer une hache.) Il signifie aussi, mettre les outils de fer & d'acier en état de couper, en les passant sur les meules. (On ne se peut servir de cette serpe, à moins qu'on ne l'acére.)

Acéré, acérée, adj. [*Ferrum acie duratum.*] Terme de *Taillandier.* Ce mot se dit des instrumens de fer, & il veut dire qui est acommodé de telle sorte avec de l'acier, qu'il est en état de bien couper & de bien servir. (Hache bien acérée, serpe bien acérée.)

* *Acéré, acérée, adj.* Ce mot, au figuré, veut dire qui coupe bien, qui taille bien. (La pauvreté est un glaive bien acéré. *Maucr. Homelies de S. Chrysostome.*)

ACÉTABULE, *s. m.* [*Acetabulum.*] Terme d'*Anatomie*, qui se dit des cavitez profondes de quelques os dans lesquels sont reçus d'autres os pour faire le mouvement. La cavité de l'os *ischium*, qui reçoit l'os de la cuisse, est apellée *acétabule.* Harvée a donné ce même nom aux petites cellules du *placenta* dans les femelles qui portent plusieurs animaux. D'autres Auteurs ont ainsi apellé les glandes qui s'élévent dans la matrice des brebis & des chévres, lorsqu'elles sont pleines.

Acétabule. [*Acetabulum.*] Petite mesure ancienne qui contenoit la quatriéme partie de l'hémine, ou deux onces & demie de liqueur ou de matiére séche. *Danet.*

Acétabulum. Plante qu'on apelle autrement, *Umbilicus Veneris*, qui a les feüilles larges & fort épaisses, & dont la graine a les mêmes proprietez que la joubarbe.

A C H.

ACHALANDER, *v. a.* [*Emptores allicere.*] Donner des chalans à quelque marchand. (Achalander un marchand, une boutique.

S'achalander, v. r. Je m'achalande, je me suis achalandé, je m'achalandai. Commencer d'avoir des chalans. (Il s'achalande, & s'enrichira bientôt.

† ACHARNEMENT, *s. m.* [*Libido, Propensio.*] C'est un atachement à la chair avec passion.

* *Acharnement.* [*Vehemens, acerba insectatio.*] Ce mot, au figuré, se dit des personnes. Atachement cruel afin de se nuire, sorte de persécution cruelle & opiniâtre.

(Jamais contre un pecheur ils n'ont d'acharnement.
Mol. Tart. a. 1. s. 5.

Témoigner de l'acharnement contre quelcun. *Voyez le Livre intitulé, Ablancourt vengé.*)

S'ACHARNER, *v. r.* [*Ad prædam allici.*] *Je m'acharne, je me suis acharné, je m'acharnai.* S'atacher cruellement l'un contre l'autre. (L'ours s'acharne peu souvent sur un cadavre. *La Fontaine.*

☞ *Acharner.* Vaugelas ou l'Auteur des Nouvelles Remarques, publiées sous son nom, a dit que *acharner* régit *à* & non *sur;* ainsi il faut

dire *s'acharner à la proye*, & non *sur la proye*: je crois que l'on peut dire, *à la proye* & *sur la proye*.

Acharner. Donner aux bêtes le goût de la chair. (Acharner les chiens, les oiseaux de proye à la curée. On dit aussi en *Fauconnerie*, *acharner* l'oiseau. Les oiseaux farouches ne s'acharnent jamais.

* *S'acharner*. [*Irritari*.] Ce mot se dit des personnes, & il signifie s'atacher opiniâtrément l'un contre l'autre pour se faire quelque outrage, en vouloir opiniâtrément à quelcun. (C'est tout ce qu'ont pû faire tant de Docteurs acharnez contre un seul. Il s'est acharné sur moi long-tems après que je ne lui faisois plus de mal. *Scar. Rom. Com.*)

* *S'acharner*. [*Ferri immoderatiùs*.] Ce mot se dit aussi des choses & des personnes, s'atacher avec ardeur pour nuire à quelque chose, ou à quelque personne. (Il s'acharne sur les piéces nouvelles, *Boil. Epît.* Elles étoient si acharnées au combat, qu'elles ne vouloient pas obeïr. *Abl. Luc.*)

ACHAT, *s. m.* [*Emptio*.] Chose achetée. (Un bon achat. Un méchant achat, un malheureux achat. Voilà tout mon achat. Faire un bon achat, céder son achat, quiter son achat à un autre.) On dit aller aux achats, envoyer aux achats. Il est plus avantageux à un Marchand de faire ses achats lui-même, que de les faire par autrui. Ce n'est pas le tout d'être habile à l'achat, il le faut être aussi à la vente.

Achat, *s. m.* C'est une convention par laquelle on achete, & celui qui vend, livre, ou promet de livrer une chose pour un certain prix.

† *Achat passe loüage*. Proverbe du Palais, pour dire que quand l'immeuble n'est point afecté à la garantie du bail, l'Aquereur peut dépos-seder le Locataire, sauf son recours contre le Bailleur.

ACHE, *s. f.* [*Apium*.] Herbe médecinale, & bonne à manger, qui devient haute & fleurit blanc la seconde année qu'elle est plantée.

Ache Royale. Plante qui fleurit tous les ans, & qui au bout de sa tige produit une fleur jaune ou blanche.

☞ ACHÉES. Vers qui naissent dans la terre, & dont on fait un apât pour attirer les poissons. Les Latins apellent ces vers, *Lumbrici*. Plaute dans son Aululaire, apelle *Lumbricus*, un homme qui sortoit de terre, où il s'étoit enfoncé pour chercher son trésor.

ACHEMENT, *s. m.* [*Fluentes circa scutum & galeam laciniæ*.] Terme de *Blason*. Lambrequins ou chaperons qui envelopent le casque ou l'écu.

* ACHEMINER, *v. a.* [*Perducere*.] Ce mot se dit figurément, pour dire mettre les affaires & les desseins en état d'être exécutez. (Acheminer bien une affaire, c'est la mettre en état de réüssir.

S'acheminer. Je m'achemine, je me suis acheminé, je m'acheminai. [*Iter instituere*.] Aller, marcher. (Pour obeïr aux ordres du Prince, nous nous acheminâmes au lieu où il étoit. *Abl. Luc.* Il s'achemina vers la Capadoce. *Vaug. Quint. l. 3.* Il prit le devant & s'achemina du côté qu'il crut trouver à loger. *Don Quichote, traduction nouvelle, t. 1. c. 18.*)

* *S'acheminer*, *v. a.* S'avancer, être en train de se faire. (L'œuvre de Dieu s'achemine. *Bossuet, Histoire universelle*. Il n'a point fait de conquêtes qu'il n'ait méditées long-tems aupa-ravant, & où il ne se soit acheminé comme par degrez. *Eloge historique de Loüis XIV.*

Depuis ce coup fatal, le pouvoir d'Agrippine
Vers sa chute à grands pas chaque jour *s'achemine*.
Racine, Brit. a. 1. sc. 1.

Faites place à la nuit la plus belle du monde,
Qui dessus l'horison *s'achemine* à grands pas.
Benser. Ballet de la nuit.)

Acheminé, *acheminée*, *adj.* [*Aptus, idoneus*.] Terme de *Manége*. Il se dit des chevaux, & signifie que le cheval dont on parle, est dégourdi, & presque dressé. (De la maniére que votre cheval manie, il fait voir qu'il est bien acheminé. Cette cavale est tout-à-fait *acheminée*.)

Acheminement, *s. m.* [*Via*.] Ce mot est vieux & peu en usage dans le propre; action de celui qui s'achemine.

* *Acheminement*. Moïen pour arriver à quelque chose. C'est un acheminement à une plus grande fortune. Les Peres ont dit que la Pénitence étoit un acheminement à l'Eucharistie.

ACHEROÏS. Sorte de Peuplier qui croissoit sur les bords du fleuve Acheron. Cet arbre étoit consacré aux Dieux infernaux.

ACHETER, *v. a.* [*Emere*.] Avoir à prix d'argent. Le peuple de Paris prononce *ajeter*, mais mal. (Acheter à la main, à la livre, à la piéce.) *Acheter* des marchandises; *acheter comptant; acheter à crédit; acheter pour son compte*, c'est-à-dire, pour soi-même; *acheter par commission*, ou pour le compte d'autrui; *acheter à profit*, ou à tant de bénéfice.

* *Acheter*. [*Redimere carè*.] Coûter, avoir avec peine, peril ou autre moïen. (Acheter bien chérement un petit plaisir par beaucoup de chagrins. *Abl. Luc.*)

Acheteur, *s. m.* [*Emptor*.] Celui qui achete. (Trouver des acheteurs. *Abl. Luc.*)

ACHEVER, *v. a.* [*Perficere*.] Finir, terminer. (Achever un Palais. Que n'atens-tu que j'aye achevé de domter mes ennemis? *Abl. Luc.*)

* *Achever*. [*Absolvere*.] Donner la derniere main à un ouvrage, le porter à sa perfection. (La plûpart des Auteurs ne se donnent pas le tems d'achever leurs ouvrages.)

Achever. Faire mourir. (Ces mourans laissés sur le champ de bataille, demandoient qu'on les achevât.) On dit aussi *achever* de ruiner, de perdre. On s'en sert encore pour signifier, ennivrer entiérement. (Il ne faudroit plus qu'un verre de vin pour l'*achever*.)

S'achever, *v. r. Je m'acheve, je m'achevai, je me suis achevé, je m'acheverai*. C'est se finir, se terminer, s'accomplir. (Nous voïons la folie toute formée dans nous-mêmes, sans que nous sçachions à quoi il tient qu'elle ne *s'acheve* par un entier renversement de notre esprit. *Nicole, Essais de morale, t. 1.*

Achevé, *achevée*, *adj.* [*Perfectus*.] Fini. (Travail achevé. Peine achevée.)

* *Achevé*, *Achevée*. [*Absolutus*.] Ce mot se dit des choses, & des personnes. Quand il se dit des choses, il signifie *acompli, excellent;* mais quand il se dit des personnes, il se prend en bonne & en mauvaise part. (*Exemples*. C'est un ouvrage achevé, c'est un fou achevé, c'est un Auteur achevé. *Balsac, Œuvres diverses.*

Ce que Delorme fait, ce malheureux Rimeur,
Montre que sa bizare humeur
Est une folie achevée.)

☞ Le Pere Bouhours observe dans ses remarques nouvelles, pag. 350. que ce mot est toûjours pris en bonne part, quand il se dit des choses : il signifie *acompli excellent*, c'est un ouvrage *achevé;* & quand il se dit des personnes, il est pris en bonne & en mauvaise part, *un Auteur achevé*, c'est-à-dire, parfait, qui n'a point de défauts. On dit en mauvaise part, *c'est un sot achevé.* Le Traducteur des Homelies de Saint Chrysostome, a dit : *Je ne parle point à ces pecheurs achevez qui desesperant d'eux-mêmes, se sont plongez dans le vice.* Sur l'étymologie de ce mot, voiez Caseneuve.

Achevé, Achevée, adj. Ce mot, en termes de *Manége*, signifie dressé. (Ce cheval n'est que commencé, mais celui-là est achevé. Cette cavale est entiérement achevée, car elle est bien dans la main & dans les talons.)

* ACHEVEMENT, *s. m.* [*Perfectio.*] Maniére dont une chose est achevée, perfection qu'on a donnée à une chose, à force de travail. (Dans les ouvrages d'esprit, c'est le travail & l'achevement qu'on considere. *Despreaux.*)

Achevement. Terme de *Teinture.* Il se dit particuliérement des étoffes teintes en noir, qui sont commencées par les Teinturiers du grand teint, & achevées par ceux du petit teint. On fait des débouillis pour bien juger du bon *achevement* des noirs.

Achevement, est aussi un terme de Poëtique. Outre le dénouement, le Poëme épique a ce qu'on appelle *achevement*, ou le passage du trouble & de l'agitation, au calme & au repos. Il peut y avoir autant de dénouemens qu'il y a d'épisodes; mais il ne peut y avoir qu'une conclusion ultérieure, ou qu'un *achevement.* Le Pere le Bossu dans son Traité du Poëme épique se sert en ce sens du mot *achevement.*

ACHILLE, *s. m.* C'est le nom qu'on donne en Anatomie à un gros tendon qui aboutit à la plante du pié, parce que, selon la fable, Achille mourut d'un coup qu'il reçut en cet endroit. (Ce même nom d'*Achille* sert à marquer un fort argument pour repousser les objections des adversaires. L'endroit où Saint Augustin dit que l'homme eût perseveré s'il eût voulu, est l'Achille des Molinistes.)

ACHILLEA. Plante qui est une espéce de mille-feüilles, & qui est souveraine contre les pertes de sang.

ACHIOTI. Nom que les Brésiliens donnent à la drogue des Teinturiers, qu'on appelle *Rocou.*

ACHIOTTE, *s. f.* Fruit qui vient de la Nouvelle-Espagne, & qui est fort estimé par les Indiens.

ACHIT, *s. m.* Plante qui croît dans l'isle de Madagascar.

ACHRONIQUE, *adj.* [*Achronicus.*] Terme d'*Astronomie*, qui se dit d'un Astre ou d'un Point du Ciel, qui est oposé au Soleil dans son lever ou dans son coucher. (Le lever *achronique* de Mars détruit l'ancien systême du mouvement du Soleil autour de la terre.) Le lever d'une Étoile s'appelle *Achronique*, lorsqu'elle se leve au coucher du Soleil, c'est-à-dire, lorsqu'elle se leve le soir étant en opposition au Soleil & se faisant voir toute la nuit.

☞ ACHOISON. Ancien mot. L'Auteur du Blason des folles amours, dit :

> Sous ombre de bonne achoison,
> On trompe des gens à foison.

☞ ACHOISONNER, signifie, dans les Etablissemens de Saint Loüis, *chap. 59.* & selon du Cange, *inquieter, vexer.* Il ajoûte que ce terme est dérivé du Latin *occasio*, qui signifie dans les Auteurs de la basse Latinité, des levées induës, des vexations que l'on fait au peuple, sous prétexte des occasions pressantes. *Voyez les autorités qu'il cite.*

ACHOPEMENT, *s. m.* Prononcez *achopeman.* Ce mot, au propre, n'est, ce semble, point usité.

* *Achopement, s. m.* [*Offensa, offendiculum.*] Ce mot, au figuré, est fort en usage, & il veut dire écueïl, obstacle, cause de malheur, désordre. (Ce sera une pierre d'achopement & de scandale pour la maison d'Israël. *Isaïe, c. 8.* Il est de vôtre sagesse d'arracher de la terre, des fleurs de lis, ces maudites pierres d'achopement & de scandale. *Patru, plaid. 7.* Ceux qui de particuliers, deviennent Princes par bonheur, ne trouvent point d'achopement en leur chemin. *Amelot, Prince de Machiavel, c. 7.* Si Monsieur Amelot eût daigné parler comme les autres, il se fût expliqué ainsi : Ceux qui de particuliers, deviennent Princes, ne trouvent point de pierre d'achopement dans leur chemin. Ce mot, *achopement*, est d'ordinaire précédé de celui de *pierre.*)

ACHORES, *s. f. plur.* Ou croute de lait. [*Achores, um. Crusta lactea.*] Espece de Teigne qui attaque principalement les enfans. Ce sont de petits ulceres qui viennent à la tête & aux joues. Ce mot est Grec ἀχῶρες, d'*a* privatif, & de χωρος *locus, spatium*, lieu espace, parce que chaque ulcere en particulier n'occupe qu'un très-petit espace; mais ils se joignent plusieurs ensemble. *Col de Vilars, Diction. des Termes de Médecine & de Chirurgie.*

ACI.

ACIDE, *adj. & substant.* Ce mot vient du Latin *acidus*, & signifie, qui a quelque saveur qui tire sur l'aigre. (Un suc acide. Les choses acides rafraîchissent. Les liqueurs acides sont agréables. Il y a autant de diférens sels acides, qu'il y a de diférens corps dans la nature. *Voyez le Traité de l'Acide.* On fait venir le mot *Acide*, du Grec ἀχὶς, ἀχίδος, *acumen, cuspis*, pointe.

ACIDE, *s. m.* Mot qui proprement signifie *aigre :* mais en matiére de science, il a un sens un peu plus étendu; car l'*acide* signifie *saveur :* il signifie aussi le premier des sels simples. (L'acide, ou le sel acide, est toujours en liqueur. L'acide est composé de petites parties pointuës qui s'insinuent dans les pores des corps qu'elles rencontrent, & font la desunion ou la coagulation des parties. Les acides dissolvent l'argent & les autres métaux, hormis l'or. Les acides coagulent les corps morts & fluides, tels que sont le lait & le sang.)

ACIDITÉ, *s. f.* Ce mot vient du Latin *Aciditas*, & est un mot de Médecin & de Chimiste. C'est la qualité acide qui se rencontre dans quelque sujet. (L'acidité de l'oseille a quelque chose d'agréable. Les Capres réveillent l'apetit à cause de leur acidité. Les choses qui par leur acidité produisent la fermentation, causent la fiévre. *Spon, Traité des Fiévres.* Les limons rafraîchissent à cause de leur agréable acidité. L'orange a une agréable acidité. Augmenter l'acidité de l'oseille, corriger l'acidité, diminuer l'acidité des citrons.)

ACIDULES, *adj. f.* [*Acidulæ.*] On donne cette épithete aux eaux minérales froides, parce que, fuivant Hoffman, elles font un peu acides, c'eft pourquoi il les appelle auffi *fontaines vineuſes, fontes vinoſi.*

ACIER, *ſ. m.* Ce mot peut venir du Grec, & du mot Latin *acies.* C'eft du fer rafiné & bien épuré, & celui de tous les métaux qui eft fufceptible de plus de dureté. (Cet acier eft bon, excellent ou méchant. Les François ont donné l'ufage de l'acier aux Indiens de la Nouvelle-France.

Les Anciens nommoient l'acier *Chalybs*, à caufe de la trempe qu'ils lui donnoient dans l'eau d'un fleuve qui eft en Efpagne dans le Royaume de Galice, anciennement apellé *Chalybs*, & aujourd'hui *Cabé;* ou bien à caufe des Chalybes, peuples de Capadoce, dont Virgile dit :

At Calibes nudi ferrum, &c.

Voïez Félibien, des principes de l'Architecture, &c. où il traite fort au long des differentes efpeces de fer & d'acier. Le P. Labbe le dérive de *aciare;* Cafeneuve le dérive de *aciarium.*

Acier. Ce mot, au figuré, eft noble, & plus de la Poëfie que de la Profe. Il fignifie *fer, épée.*

Qu'un tranchant acier s'aprête
A faire tomber fa tête,
Rien ne le peut émouvoir.
Deshoulieres, Ode à M. l. D. pag. 205.

ACILIA. Nom d'une fontaine qui couloit dans la Sicile.

A C L.

ACLAMATION, *ſ. f.* Voyez *Acclamation.*

A C O.

ACOINTANCE, *ſ. f.* [*Commercium, conſuetudo.*] Ce mot eft vieux, & n'eft ufité qu'en riant. On dit en fa place, *familiarité, commerce*, ou *habitude.* (Je ne veux point d'acointance avec la plûpart des hommes ; parce que la plûpart font des fourbes & des coquins. On diroit à cette heure : Je ne veux point de commerce avec la plûpart des hommes. Mais, comme je l'ai marqué, *acointance* trouve encore quelquefois fa place dans le comique.

Le bel efprit au fiécle de Marot,
Des grands Seigneurs vous donnoit l'*acointance.*
Deshoulieres, Poëſies.)

ACOINTER, *v. act.* ou *s'acointer, v. n.* Hanter quelcun, faire amitié & fociété avec lui. [*In familiaritatem alicujus ſe dare.*] Vous vous êtes *acointé* d'un malhonnête homme.

☞ Dans le Blafon des fauffes amours :

Bref, qui s'acointe de telle pute,
Plus que bête je le repute.

ACOISER, *v. a.* Adoucir, apaifer. [*Tranquillare, ſe dare.*] La fédition fut acoifée par l'adreffe du Magiftrat. Ce mot eft tout-à-fait vieux & hors d'ufage.

ACOLADE, ou ACCOLADE, *ſ. f.* [*Amplexus.*] Ce mot vient du mot de *col.* Embraffement de part & d'autre, qui fe fait en mettant les bras fur le cou. (De grandes acolades. Se donner plufieurs acolades.)

Acolade, ou Accolade, ſ. f. Embraffement. On donne l'acolade au Gentilhomme qu'on fait Chevalier.

☞ C'étoit la derniere cérémonie de l'ancienne Chevalerie. *Quant à l'Acolée*, dit Fauchet, des Chevaliers, pag. 518. *c'eſt comme une marque de ſouvenance de l'acte, &, poſſible, à l'imitation de ce qui ſe faiſoit à l'affranchiſſement des Serfs, en leur baillant ſur la jouë.* C'étoit l'acolade qui faifoit le véritable Chevalier ; ainfi un ancien Poëte, cité par le même Auteur, a dit :

Pas ne reçoit telle collée,
Tout Chevalier qui craint l'Épée.

Voïez le Théatre d'honneur de la Colombiere, *tom. 1. chap. 2.* Voïez auffi Cafeneuve dans fes Origines. *v. Acolée.*

Acolade, ſ. f. Terme de *Rotiſſeur.* Ce font deux lapreaux joints & acommodez enfemble qui font prêts à rôtir. (Vendre ou acheter une acolade de lapreaux, donner une bonne acolade de lapreaux, manger enfemble une acolade de lapreaux)

ACOLER, *v. a.* [*Amplecti.*] Embraffer. Le mot d'acoler fe dit fouvent en riant.

Elle le baife, elle l'*acole.*
Elle fait tout-à-fait la fole.
Loret, let. 15.

☞ Les Vignerons difent, *acoler les nouveaux jets de la vigne aux échalas.*

Acoler. Terme de *Commerce.* Il fignifie faire un certain trait de plume en marge d'un Livre, d'un Compte, d'un Mémoire, d'un Inventaire, qui marque que plufieurs articles font compris dans une même fupputation, ou dans une feule fomme, laquelle eft tirée à la marge, du côté où font pofés les chiffres, dont on doit faire l'addition à la fin de la page. *Savary.*

☞ *Acoler.* Terme de *Blaſon*, que l'on employe en quatre fens differens ; 1°. lorfque deux Ecus font joints enfemble, comme les Ecus de France & de Navarre ; 2°. quand il y a dans l'Ecu quelque bête, comme chien, bœuf avec un colier au col ; 3°. lorfque des chofes font liées ou entortillées enfemble, comme un fep de vigne à un échalas ; 4°. lorfqu'il y a quelque chofe, comme bâtons de Maréchal, drapeaux d'Infanterie, paffez en fautoir derriere l'Ecu.

Acoler, v. a. [*Componere.*] Terme de *Rotiſſeur.* Joindre deux lapreaux pour les faire rôtir. (Qu'on m'acole ces lapreaux & qu'on me les faffe vîte rôtir.)

ACOLITE, *ſ. m.* [*Acolytus.*] C'eft un terme d'*Egliſe.* C'eft le plus haut des Ordres mineurs de l'Eglife. C'eft celui qui accompagne l'Evêque, & qui a droit de fervir à l'Autel. (Recevoir l'Ordre d'Acolite. Il fert à l'Autel en qualité d'Acolite.)

☞ Ce mot eft dérivé du Grec ἀκολουθέω, qui fignifie *ſuivre, acompagner.* Il y avoit dans la Cour des Empereurs de Conftantinople, un Officier apellé ἀκόλουθος, qui étoit Capitaine d'une Compagnie qui fervoit à la garde de l'Empereur, comme nous l'aprenons de Codin, *ch. 5. n. 71.*

L'Inftitution des Acolites, eft fort ancienne. Ils affiftoient autrefois aux Conciles. Eufebe raconte que le nombre des Diacres, Soûdiacres, & Acolites, qui affiftérent au Concile de Nicée, étoit prefque infini.

Ils suivoient autrefois leurs Evêques dans leurs voyages, & portoient secretement la sainte Eucharistie dans le tems des persécutions; c'est par cette raison qu'ils furent apellez *Acolites.*

Leur fonction est de porter un cierge allumé devant le Prêtre qui va dire l'Evangile, pour faire connoître que le monde a été éclairé par la lumiere de l'Evangile.

Dans les Eglises de Lyon, & de Roüen, il y a sept Acolites qui portent chacun un cierge allumé dans les Fêtes solennelles, pour signifier, selon Jean d'Avranches, Archevêque de Roüen, les sept Dons du Saint-Esprit.

Saint Bonaventure & saint Thomas tiennent que l'Ordre des Acolites est un Sacrement; plusieurs Docteurs n'en conviennent pas; mais quoi qu'il en soit, cet Ordre ne peut pas être réïteré, non plus que le Diaconat & la Prêtrise.

Voïez les discours de Godeau sur les Ordres sacrez, & le Traité des saints Ordres, par Hallier.

ACOMMODABLE, (ACCOMMODABLE,) *adj.* [*Quod componi, conciliari facilè potest*] Qui se peut acorder. Qui se peut ajuster, qu'on peut pacifier, qu'il est facile d'apaiser. (Leur procès est acommodable. La querèle n'est pas tout-à-fait acommodable. L'afaire n'est acommodable que par ce seul moyen.)

ACOMMODAGE, (ACCOMMODAGE,) *s. m.* [*Opera, laboris merces.*] C'est l'aprêt des viandes que les Cuisiniers & les Rotisseurs acommodent. (On lui fait payer l'acommodage des viandes. Il demande un écu pour l'acommodage de toutes les viandes.)

ACOMMODANT, (ACCOMMODANT.) Ce mot est participe actif, & alors il est indéclinable. Il signifie conformant, ajustant. (Il parloit aux Soldats, *acommodant* son discours à l'humeur des Nations. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Acommodant, Acommodante, adj. [*Commodus.*] S'ajustant, conformant. (C'étoit un esprit acommodant. *Abl. Luc. t. 1.* C'est par cette conduite obligeante & acommodante, que ces Péres tendent les bras à tout le monde. *Pasc. lett. 5.* Vôtre humeur si égale, si sociable & si acommodante, me charme. *Costar, lett. t. 1.*)

Acommodé, Acommodée, adj. [*Compositus.*] Ajusté, propre. (Cabinet bien acommodé. L'air est acommodé aux paroles. *Mol.* Sa maison est bien acommodée. *Abl. Luc. t. 3.*)

* *Acommodé, Acommodée, adj.* [*Dives.*] Riche, qui a tout ce qu'il lui faut, qui est à son aise. (S'ils pouvoient rentrer ici dans leurs biens, ils seroient mieux acommodez qu'à Bruxelles. *Voit. lett. 43.* On ne voit guére de bons Auteurs bien acommodez, à moins qu'ils ne le soient de naissance, ou que quelques Grands ne se mêlent de leur pauvre petite fortune.)

ACOMMODEMENT, *s. m.* [*Conveniens rerum dispositio.*] Ce mot vient de l'Italien *accommodamento.* Ajustement qu'on fait en quelque lieu pour sa commodité. (Ma maison est bien plus loüable depuis l'acommodement que j'y ai fait faire.

☞ Le Pere Bouhours, *pag. 142. de ses Remarques nouvelles, &c.* dit que ce mot n'a que deux significations en nôtre langue. On dit dans le propre: *Les acommodemens d'une maison, il faut faire à cette maison quelques acommodemens.* On dit dans le figuré, *acommodement pour reconciliation. Je travaille à leur acommodement. Leur acommodement est fait:* mais on ne dit point *acommodement* pour signifier *commodité* ou *interêt*, comme le dit un de nos meilleurs Ecrivains. *Ne témoignent-ils pas assez qu'ils sont amis d'eux-mêmes, puisqu'ils ne cherchent que leur acommodement, & leur avantage particulier?*

Acommodement. Terme de *Peinture*, qui signifie ajustement, maniere d'arranger, d'accommoder. Il ne se dit que des Draperies; mais il comprend tout ce qui concerne leur ajustement, le choix des étoffes, & l'agencement des plis. On dit les *Accommodemens* des draperies, un bel *Accommodement.*

* *Acommodement, s. m.* [*Compositio.*] Acord & traité qu'on fait pour terminer les diférens qui sont entre deux partis ou entre des personnes. (Le Fort fut remis aux Anglois par acommodedement.)

* *Acommodement, s. m.* [*Reconciliatio.*] Reconciliation. Moïen de pacifier, maniere d'ajuster, & d'acommoder les choses. (J'ai fait son acommodement. *Abl. Luc.* Être homme d'acommodement. *Mol.* Proposer un acommodement à quelcun. *Abl. Luc.* Il a trouvé un acommodement raisonnable. Il y auroit, si l'on vouloit, un acommodement dans cette affaire. Ils coururent fortune de la vie, parce que le soldat ne voulut point oüir parler d'acommodement. *Ab. Tac. histoir. l. 3. c. 13.*)

* *Acommodement, s. m.* Adoucissement, ajustement.

Le Ciel défend de vrai, certains contentemens,
Mais on trouve avec lui des acommodemens.
Mol. Imposteur, a. 4. sc. 5.

ACOMMODER, (ACCOMMODER,) *v. a.* [*Aptare, concinnare, reficere, reparare, restituere.*] Ce mot semble venir de l'Italien *accomodar.* Prononcez *acommodé.* Il signifie habiller, ajuster. (Acommoder quelcun à la Françoise. *Abl. Luc. t. 3.*)

* *Acommoder, v. a.* [*Convenire.*] Être propre à quelcun, être le fait de quelcun, être à la bienséance de quelcun. Cette maison acommode fort un de mes amis. Cette Charge l'acommodera. Il faut l'acommoder de ce benefice.

* *Acommoder, v. a.* [*Aptare.*] Conformer, faire quadrer, faire convenir, ajuster. (Acommoder sa voix à la nature des chôses qu'on recite. *Le Faucheur, Traité de l'Action de l'Orateur.* Acommoder un sujet au Théatre. *Corneille, Réflexions sur les Tragédies.* Vous songez à acommoder les consonnes qui se choquent. *Voit. l. 87.*

* *Acommoder, v. a.* [*Componere.*] Terminer, apaiser, acorder. (On vient d'acommoder leur querelle. *Mol. Comtesse, scéne derniére.* Acommoder un diférend. *Abl. Luc.* Acommoder une affaire pour de l'argent. *Abl. Tac.*)

Acommoder, v. a. [*Condire.*] Terme de *Cuisinier.* Assaisonner. Mettre en ragoût. (Acommoder du poisson, de la viande; acommoder des œufs.)

* *Acommoder, v. a.* [*Rem facere.*] Rétablir, mettre en meilleur état, mettre en meilleur ordre. (Cela sert à acommoder ses afaires. La petite Chapelle qu'on a donnée au Seignéur Maumenet, acommode fort ses petites afaires; car sans cela, son Pégase le meneroit en poste à l'Hôpital.)

* *Acommoder, v. a.* [*Malè habere.*] Maltraiter quelcun de paroles, ou de coups, en agir mal envers quelcun. (Si j'étois Roi, je te ferois acommoder comme tu le mérites. *Port-Royal, Terence, Adelphes, a. 2. sc. 1.* Je m'en vais

l'acommoder de toutes piéces. *Abl. Luc.* J'ai en moi dequoi vous faire voir comme vôtre fille m'acommode. *Mol. George Dandin.*)

S'acommoder, v. r. [*Se aptare.*] *Je m'acommode, je m'acommodai, je me suis acommodé, je m'acommoderai.* C'est s'ajuster. (S'acommoder pour aller en visite. Il s'acommodera bien-tôt pour aller au bal. Il a falu qu'il se soit acommodé de bon air pour paroître devant le monde.)

* *S'acommoder, v. r.* [*Fingere se ad.*] Se conformer. (Un esprit sage s'acommode aux vices de son siécle. *Mol. Dom Juan. a. 5. sc. 2.* S'acommoder au tems pour le bien de ses afaires. *Vaugel. Quint. l. 4.* Est-ce ainsi qu'à mes vœux, il fait s'acommoder ? *Racine, Bajazet, a. 4. sc. 1.* Ne savez-vous pas que nous nous acommodons à toutes sortes de personnes ? *Pasc. lett. 9.*)

* *S'acommoder, v. r.* Se servir de quelque chose. (Si vous pouviez vous acommoder de cela, je vous l'ofrirois. *Voit l. 78.* Il ne sauroit s'acommoder de l'homme qu'on lui a donné. Elle ne s'accommodera jamais de son humeur, parce qu'il est vilain.)

S'acommoder, v. r. S'acorder. Convenir. (Je voudrois bien que vous pussiez vous acommoder avec cet ennemi du genre-humain. *Voit. Lett. 145.* Elle s'acommodera fort bien avec lui *Abl. Luc. t. 1.*)

* *S'acommoder, v. r.* Se finir paisiblement, se terminer en repos. (Il ne tient pas à lui que les afaires ne s'acommodent. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.* On croit que leur diférend s'acommodera au gré de l'un & de l'autre.)

* *S'acommoder, v. r.* Se plaire dans un lieu, se plaire avec quelcun. (Il s'acommode mieux que jamais à Paris. Un jeune François ne sauroit guére bien s'acommoder en Italie, ni en Espagne, parce qu'il n'est pas ordinairement fort sage.)

* *S'acommoder, v. r.* Se trouver bien de quelque chose, ou de quelque personne, en être content. S'en trouver satisfait. (Le moyen qu'on pût s'acommoder de leurs personnes ? *Mol. Précieuses.* Je voudrois bien que quelcun de vos amis voulût s'acommoder de ces esclaves. *Mol.*)

* *S'acommoder, v. r.* Se servir de quelque chose en se l'apropriant, s'en servir comme du sien. (On trouva beaucoup de nerfs dont les frondeurs s'acommodérent. *Abl. Ret. liv. 3. chap. 3.* Ils s'acommodent de tout ce qu'ils trouvent à leur bienséance.

ACOMPAGNATEUR, (ACCOMPAGNATEUR.) Terme de *Musique.* Celui qui dans un Concert accompagne du Clavecin. (Un bon, un sçavant Accompagnateur. Les bons Accompagnateurs sont rares. Il faut posséder parfaitement les loix de l'harmonie pour être bon Accompagnateur. La routine du chiffre égare les Accompagnateurs ordinaires.)

ACOMPAGNEMENT, (ACCOMPAGNEMENT,) *s. m.* [*Comitatus.*] Prononcez *acompagneman.* Tout ce qui est joint à quelque chose, ce qui acompagne quelque sujet, ce qui acompagne une personne. (Un bel acompagnement. Un charmant, un agréable, un divertissant, un galant acompagnement. L'harmonie dans les piéces de Théatre, ne doit être qu'un simple acompagnement. *Saint Evremont, Réflexions sur l'Opera, in-4°. pag. 498.* Vous avez non pas un grand acompagnement de chevaux, mais probité, générosité, &c. *Voit. lett. 145.* On a chanté un Prologue avec d'agréables acompagnemens. *Saint Evremont, 5. partie.*)

Acompagnement, s. m. [*Stipatio*] Terme de *Blason.* C'est tout ce qui est autour de l'écu, & lui sert d'ornemens. Comme les cimiers, les suports, &c.

Acompagnement. Terme de *Musique.* On le dit de la modulation & des accords des instrumens dont on accompagne la voix. (Apprendre l'accompagnement; savoir l'accompagnement, l'accompagnement du Clavessin, de la Viole, &c.

ACOMPAGNER, (ACCOMPAGNER,) *v. a.* [*Comitari.*] Prononcez *acompagné.* Ce mot vient de l'Italien *accompagnare.* Il se dit des personnes : & signifie, faire compagnie à quelcun, aller de compagnie avec quelcun. (Les meres acompagnent leurs enfans en exil. *Abl. Tac.* Une Demoise le acompagne sa Maîtresse. *Scaron, Roman Comiq. t. 2.*)

* *Acompagner, v. a.* [*Consociare, conjungere.*] Ce mot se dit des choses, & signifie être joint avec une autre chose. L'éloquence du corps acompagnoit celle de l'esprit. *Balzac, Entretiens.* Il faut éviter le grand jeu ; car la colere, l'emportement & les querelles l'acompagnent d'ordinaire. *S. Evremont, Œuvres mêlées, t. 6.*

Acompagner, se dit pour assortir, convenir; mais il faut y joindre l'adverbe bien. Cette garniture accompagne bien cet habit ; cette coëffure accompagne bien son visage ; cette tapisserie accompagne bien ce lit ; ces deux pavillons accompagnent bien ce corps de logis, &c. c'est-à-dire, que toutes ces choses s'assortissent bien, conviennent bien les unes avec les autres.

Acompagner. Terme de *Musique.* C'est joüer la Basse & les autres parties sur un ou plusieurs instruments, pendant qu'une ou plusieurs voix chantent, & que quelque instrument joue le sujet.

S'acompagner, v. n. Mener quelques gens avec soi pour quelque dessein. Il se prend souvent en mauvaise part. Il s'accompagne pour l'ordinaire de méchants, de mauvais garnements, &c.

ACOMPLIR, (ACCOMPLIR,) *v. a. J'acomplis, j'acomplis & j'ai acompli, j'acomplirai.* En Latin, *complere;* en Espagnol, *complir.* Achever tout-à-fait quelque chose, faire entiérement une chose. Tous les justes ont le pouvoir d'acomplir les Commandemens de Dieu; néanmoins, pour les bien acomplir, ils ont besoin de la grace.

Acompli, acomplie, adj. [*Completus.*] Il signifie *achevé, fini,* & il se dit en bonne & en mauvaise part. (Son vœu est acompli. *Abl. Luc.* Leurs nôces nous donnent l'image d'une impudicité acomplie. *St. Evremont, Œuvres mêlées, t. 5. 46.*)

* *Acompli, acomplie, adj.* [*Perfectus.*] Ce mot se prend aussi toûjours en bonne part, quand il signifie excellent, parfait. (C'est un homme acompli. C'est une beauté acomplie. *Abl. Luc.*)

* ACOMPLISSEMENT, *s. m.* [*Perfectio.*] Prononcez *acomplisseman.* C'est un achevement entier & parfait. (Tu trouveras en lui l'acomplissement de ton dessein. *Abl. Luc.* C'est une erreur, de condamner généralement toutes les Communions qui précédent l'acomplissement de la Pénitence. Toutes les instructions de l'Eglise tendent à porter les Fidéles à l'acomplissement de la Loi de Dieu.

Acon. Terme de *Marine.* Petit bateau à fond plat, dont on se sert pour aller sur les vases quand la mer est retirée.

Aconit, *s. m.* [*Aconitum. Napellus.*] Mot qui vient du Grec. C'est une sorte d'herbe qui croît sur des rochers dépoüillez de toutes choses, & qui fait promtement mourir les personnes & les animaux qui en mangent. Plusieurs Auteurs Grecs & Latins disent que l'*Aconit* vient en la région du Pont, & qu'il y en a de plusieurs espéces. *Daléchamp, Histoire des Plantes, t. 2. l. 17. c. 9.* fait de longues & de curieuses descriptions de divers effets de l'Aconit, & on les peut voir.

Acontias. Espece de serpent qu'on trouve en Calabre & en Sicile; on le nomme en ces lieux *Saettone*, parce qu'il se jette sur les hommes comme une fléche, après s'être entortillé sur un arbre, pour s'élancer avec plus de force.

† Acoquiner, *v. a.* [*Tradere inertiæ.*) Ce mot ne se dit que dans le stile bas & satirique. C'est acoûtumer à quelque chose de bas & d'indigne, & qui mérite du blâme. (Nous verrions courir les femmes après nous, sans tous ces respects où nous les acoquinons. *Mol.*)

† *S'acoquiner, v. r. Je m'acoquine, je m'acoquinai, je me suis acoquiné, je m'acoquinerai.* Ce mot ne se dit que dans le stile bas & comique. C'est s'acoûtumer de telle sorte à un lieu, à une chose, ou à quelque sujet que ce soit, qu'on ait peine à quiter ce lieu, cette chose, ou ce sujet. (S'acoquiner à Paris. Quand on est une fois acoquiné dans la Province, on ne la sauroit quitter. Mon Dieu! qu'à tes apas je suis acoquiné! *Mol.*)

S'acoquiner. Ce mot régissant un autre verbe, veut la Particule *à* & le verbe qu'il régit à l'Infinitif. (Quand une fois on est acoquiné *à* faire des vers, on ne veut presque plus s'apliquer *à* autre chose.)

Acord, (Accord,) *s. m.* [*Consensus.*] Prononcez *acor.* Ce mot vient de l'Italien *accordo.* Consentement de plusieurs personnes sur une chose. (Ils renoncent d'un commun acord à la servitude. *Abl. Luc.* Demeurer d'acord d'une chose, tomber d'acord d'une chose; c'est-à-dire, être du même sentiment qu'un autre sur une chose. On dit aussi proverbialement, *être de tous bons acords;* c'est-à-dire, consentir à ce que les autres veulent, vouloir ce qu'on veut.)

☞ *Tomber d'acord.* On dit, *j'en tombe d'acord;* c'est-à-dire, je l'avouë, j'y consens, je le veux bien.

> J'en puis dire quelque nouvelle,
> Et je sçai fort bien qu'elle est telle,
> Que pour peu qu'un habile amant
> La presse vigoureusement,
> Il fait bien-tôt tomber la belle,
> *D'acord.*

Acord, s. m. [*Conventum, pactio.*] Acommodement. (Faire un acord avec quelcun. Ils ont rompu l'acord qu'ils avoient fait. Tenir l'acord qu'on a fait. N'entendre à aucun acord.)

* *Acord, s. m.* [*Consensio.*] Union d'avis & de sentimens. (Pour entendre l'acord de nos opinions avec les décisions des Papes, il faudroit avoir plus de loisir. *Pasc. lett. 5.* Les Philosophes ne sont pas d'acord de ce que tu veux sçavoir. *Abl. Luc.*)

* *Acord, s. m.* [*Reconciliatio, intelligentia.*] Intelligence & union sur quelque chose. (Ils sont d'acord là-dessus. Mettre les gens d'acord. *Sca. Roman, t. 1.*)

Acord, s. m. [*Concentus, consonantia.*] Terme de *Musicien* & de *Joüeur d'instrumens de Musique.* C'est une juste & agréable conformité de sons, ou de voix. (Charmans acords, de doux acords, de bons acords, d'aimables, de ravissans acords; de méchans acords, des acords desagréables, de faux acords; trouver les acords, remarquer la justesse des acords. *S. Evremont, t. 11.*)

Tout d'un acord, adv. Tout d'un consentement, tout d'un même avis, tout d'un même sentiment, de même intelligence. (Les Moines sont tout d'un acord en plusieurs choses.)

† *Acordailles, s. f.* Ce mot n'a point de singulier: ce sont les articles de mariage, acordez & signez par les gens qui se marient & par ceux qui y ont interêt. (Les acordailles se sont faites. Signer les acordailles. Faire les acordailles. Se réjoüir aux acordailles.)

Acordant, Acordante, *adj.* [*Ad concentum aptus.*] Qui peut s'acorder. (Voix acordantes & discordantes.)

Acorde, *s. f.* Terme de *Marine.* (Commandement qu'on fait à l'équipage de la chaloupe & aux rameurs, afin qu'ils nagent ensemble.)

Acorder, *v. a.* [*Concedere.*] Ce mot semble venir de l'Italien *accordare*, ou de l'Espagnol *accordar.* C'est donner, céder. (Acorder une grace, acorder une faveur. Je vous acorde cela & soyons bons amis. *Abl. Luc. t. 3.*)

Acorder, v. a. [*Despondere.*] Ce mot se dit en parlant de mariage, & signifie promettre de donner. (Acorder une fille en mariage. Les Arméniens acordent leurs enfans, quoiqu'ils n'ayent que trois ou quatre ans, & même quand deux femmes amies se trouvent enceintes, elles acordent leurs enfans, au cas que l'une ait un garçon, & l'autre une fille. *Tavernier, Voyage de Perse, l. 4. ch. 12.*)

Acorder, v. a. Acommoder. [*Componere.*] On vous employe à acorder les Impériaux. *Voit. lett. 187.* Acorder les contradictions. *Pas. lett. 6.* Acorder les principes de chaque Secte. *Abl. Luc.*)

Acorder, v. a. [*Concinere.*] Mettre ensemble, joindre. Il acorde deux choses incompatibles, un maître, & la liberté. *Abl. Tac.* Dans toutes vos affaires, acordez toûjours Dieu & le monde, & vous remplirez les devoirs d'un honnête-homme. *La Chétardie, Instructions pour un Seigneur, 2. partie.*)

Acorder, v. a. [*Consentire.*] Ce verbe signifie quelquefois consentir, & veut le subjonctif quand il est suivi d'un *que.* (Exemple. Puisque vous le voulez, j'acorde qu'il le fasse. *Corneille, Cid. a. 5. sc. 5.*)

Acorder, v. a. [*Concentum efficere.*] Terme de *Joüeur d'instrumens de Musique.* C'est mettre un instrument dans une juste & agréable conformité de sons. (Acorder une Angélique, acorder un Lut, acorder un Tuorbe, &c.)

L'art d'acorder les instrumens n'a point encore de regle fixe. Comme on est obligé d'y faire usage du tempérament qui ôte aux acords quelque chose de leur justesse, les opinions varient sur la pratique de ce tempérament. Il y auroit bien des observations à faire avant de décider en ce genre quelle est la meilleure pratique.

☞ Parmi les Sonnets de Malleville, on met

celui-ci dans le rang des plus beaux, quoique le mot *acorder* y soit mal placé, & qu'il y ait dans toute la piece trop d'exagération, & quelques expressions basses & obscures.

Près d'un Temple fameux, sur les bords de la Seine,
Est un lieu que nature a comblé de plaisirs :
L'abondance des biens en bannit les desirs,
Et rien n'y vient jamais, qui n'y vienne sans peine :

Une ample moisson d'or couvre toute la plaine ;
Le Ciel qui l'environne, éclate de saphirs ;
L'air est tout de parfums, & rien que les Zéphirs
Au chant des Rossignols n'*acorde* leur haleine ;

L'ombrage & le Soleil dépendent du souhait ;
Les prez sont tout d'émail, la riviere de lait ;
Le rivage est jonché de perles & de roses.

O vous qui m'entendez avec étonnement,
Sachez qu'il est aisé de voir toutes ces choses,
Pourvû qu'on puisse voir Olympe seulement.

Acorder, *v. a* [*Concordare.*] Terme de *Grammaire.* Faire convenir selon les régles de la Grammaire. (Acorder l'adjectif avec le substantif.)

S'acorder, *v. r. Je m'acorde, je m'acordai, je me suis acordé.* C'est se conformer, c'est convenir, être d'acord, & en bonne intelligence. Mon amour s'acorde avec ma raison. *Gomb. Poës.* Ils ne s'acordent ni de la fin, ni des principes. *Abl. Luc.* Les Provinces s'acordent à cette sorte de Gouvernement. *Abl. Tac.* Tous les peuples se sont acordez en ce point, qu'il y a un Dieu. *S. Cyran, Théologie familiere, leçon premiere.* S'acorder en quelque chose. *Abl. Ar. l. 1.* On dit aussi s'acorder sur quelque chose, & s'acorder touchant quelque chose. Ce mot *s'acorder* se joint à un infinitif avec la particule *à*. Ils s'acordent *à fraper* ensemble. *Abl. Luc. Tac.*)

† *S'acorder comme chiens & chats.* Façon de parler proverbiale, pour dire, être mal d'acord, être mal ensemble. On dit aussi proverbialement, *Accordez vos flûtes*, pour dire, convenez de ce que vous voulez faire, convenez des moyens que vous voulez prendre.

☞ *Acorder* ou *Accorder.* Robert Etienne veut que ce mot soit formé de *ad cor*, *quasi ad unum cor.* Quelques-uns disent que c'est une métaphore prise des instrumens de Musique ; car on dit *acorder* un violon, une basse de viole, les Musiciens ne s'acordent pas ; mais *acord* a peut-être donné lieu à la métaphore des Musiciens ; on ne peut dire lequel des deux est l'origine.

On dit, *acorder*, quand on ne refuse pas ce qu'on nous demande ; parce que nos volontez devenant conformes, sont semblables à deux cordes d'instrumens de musique acordées par union. *Caseneuve.*

Acordé, *acordée*, *adj.* Acommodé, pacifié. Leur diférend est acordé. Leur procès est acordé. L'afaire est acordée. La querelle des Jansenistes & des Jésuites touchant la grace n'est point acordée.

ACORDÉ, *s. m.* [*Desponsus.*] Celui qui a promis en presence de monde, foi de mariage, & qui l'a reçuë reciproquement. (L'acordé est bien fait, l'acordé est galant, & a mille belles qualitez. L'acordé est un peu vieux, & il a l'air d'augmenter bien-tôt la grande confrairie.)

Acordée, *s. m.* [*Desponsa.*] Celle qui a promis, & à qui l'on a aussi promis foi de mariage. Une jolie acordée, une acordée fort belle. L'acordée est riche & sage. L'acordée est gaïe, l'acordée paroît gaillarde, & de bon apétit.

ACORDOIR, *s. m.* Prononcez *acordoi.* Terme d'*Organiste.* C'est un instrument de cuivre, dont on se sert pour acorder l'orgue. (Acordoir fort bon ; cet acordoir est bien propre & bien fait.)

ACORER. Terme de *Marine.* [*Fulcire.*] Apuyer, ou soûtenir quelque chose.

ACORNÉ, ACORNÉE, *adj.* [*Cornutus.*] Terme de *Blason.* Animal marqué dans un écu avec ses cornes, d'une couleur & d'un métal diférent du reste du corps. (Tête de vache de sable, acornée d'argent.)

† ACORT, ACORTE, *adj.* [*Comis*, *urbanus*, *commodus.*] Ce mot a commencé à vieillir, & il ne peut entrer que dans le stile bas & familier ; il signifie complaisant, civil, honnête & adroit. (Il est sage & acort. Avoir des maniéres acortes.

Elle est charmante, elle est *acorte*,
Et tout ce que la belle porte,
Lui sied bien, hormis son mari.
Main. Poës.)

☞ Les Italiens disent *acorte.* Le Tasse, dans sa Jérusalem délivrée :

Servivano al convito accorte ancelle.

† *Acortise*, *s. f.* [*Comitas*, *urbanitas.*] Ce mot est suranné. Il signifie civilité & complaisance qu'on a pour les gens.

(Tu vas user de ta franchise,
De ton adresse & de ton *acortise.*
Boil. Epît. t. 1. ep. 17.)

ACORUS, *s. m.* C'est une plante que les Apoticaires apellent *Calamus odoratus*, qui a les feüilles odorantes & piquantes au goût.

ACOTAR, *s. m.* Terme de *Marine.* Piéce de bordage que l'on endente entre les membres du vaisseau pour empêcher l'eau de tomber entre les piéces qui le composent.

ACOTÉ, ACOTÉE, (ACCOTÉ,) *adj.* [*Adpictus*, *appositus.*] Terme de *Blason.* Piéces posées à côté d'une autre piéce de l'Ecu.

ACOTEPOT, *s. m.* [*Fulcrum.*] Petite piéce de fer, courbée en demi cercle, qu'on met au pié d'un pot ou d'un coquemart, pour empêcher qu'il ne tombe.

† ACOSTABLE, *adj.* [*Facilis.*] Ce mot n'est bien venu que dans les discours familiers. Il veut dire qui reçoit avec civilité ceux qui l'aprochent, & qu'on aproche sans peine pour lui parler. (Il est *acostable* à tout le monde.

Il est civil & *acostable*,
Doux, benin, courtois & afable.
Ménage, Poësies.

Il vous a vû, doux, civil, *acostable*,
Dans le passage, à la chambre, à la table.
Boil. Epît. t. 1. l. 4. ep. 2.

Ce sont des personnes peu acostables. *Voit. let. 40.*)

* ACOSTER, (ACCOSTER,) *v. a.* [*Accedere.*] Ce mot n'entre que dans les discours familiers, & signifie aprocher quelcun pour lui parler.

(Que si quelcun tremble en vous *acostant*,
Il vous benit en vous quittant.)
Boil. Epît. t. 2. l. 4. ep. 2.

Au

Au milieu de quantité de Cupidons déchaînez, trois Dames masquées acostérent D. Carlos *Sca. Roman comique, t. 1. c. 9.*

ACOSTER, *v. a.* Terme de *Mer.* [*Admovere.*] C'est aprocher une chose d'une autre. Acoster une manœuvre. *Desroches, Dictionnaire de Marine.*

Acoste à bord. Terme de *Mer.* C'est ce qu'on dit quand on veut obliger un petit vaisseau à s'approcher d'un plus grand.

† *S'acoster, v. r.* [*Frequentare.*] *Je m'acoste, je me suis acosté, je m'acostai.* Ce mot n'entre que dans les ouvrages familiers. C'est s'aprocher de quelcun pour lui parler. (Les hommes s'acostent des femmes, & les femmes des hommes. *Auteur anonyme, Hist. comique.* Ils se défioient de telle sorte les uns des autres, qu'on n'eût osé s'être acosté de personne. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.*

ACOT, *s. m.* Terme de *Jardinier.* Trois ou quatre jours après qu'une couche est semée ou plantée, il est à propos d'adosser autour un peu de fumier long, pour conserver la chaleur. Ce fumier adossé grossiérement, mêlé avec d'autres, sert ensuite à faire le réchaud. Les Jardiniers appellent cela un *Acot*, du verbe *Acoter.*

ACOTER, *v. a.* [*Inniti.*] Ce mot, dans les discours polis, n'est plus d'usage; & en sa place on se sert d'*apuyer.* (Acotez-vous un peu sur mon épaule, & vous en marcherez avec moins de peine. Dites, apuïez-vous un peu sur mon épaule.)

Acoter, v. a. [*Fulcire.*] Ce mot signifie *apuïer*, & est usité parmi les Maçons, les Charpentiers & autres gens de métier. Il disent, *Acoter une cloison.*

ACOTOIR, *s. m.* [*Fulcimentum, adminiculum, fultura.*] Prononcez *acotoi.* C'est un morceau de bois plat qu'on atache dans les confessionaux & dans les chaises des porteurs pour apuïer le Confesseur, & celui qui se fait porter en chaise. (Un acotoir bien fait, un acotoir mal fait. Mettre un acotoir, atacher un acotoir, embourrer un acotoir.)

ACOUCHER, (ACCOUCHER.) [*Parere.*] Ce verbe est neutre, & se dit proprement des femmes, & il veut dire, mettre un enfant au monde. *Acoucher*, régit l'ablatif. (Anne d'Autriche, Reine de France, épouse de Loüis XIII, *acoucha* en 1638, le 5 Septembre, *de Loüis XIV*, & deux ans après, elle *acoucha* de Monsieur. La nuit qu'Olimpias *acoucha*, le Temple d'Ephése fut réduit en cendre. *Du Rier, suplément de Quinte-Curce, l. 1. c. 1.*)

Acoucher, v. n. Ce mot se dit de Jupiter en riant, & signifie produire un enfant au monde. (Jupiter acoucha de Minerve par la tête. *Abl. Luc. t. 1.*)

Acoucher. [*Adesse parienti.*] Ce verbe est aussi actif, & veut l'acusatif, quand il signifie aider à mettre un enfant au monde, & qu'on parle des services que les Acoucheurs ou les Sages-femmes rendent aux femmes qui sont en travail d'enfant. (Ce ne sont pas aujourd'hui les Sages-femmes qui acouchent à Paris les Princesses, ni les femmes de qualité, mais les *Acoucheurs.* Les femmes de bons Bourgeois imitent les grandes Dames; car elles se font acoucher par des Acoucheurs. Vulcain n'acouchera pas si heureusement Jupiter qu'une Sage-femme. *Abl. Luc. t. 1.*)

* *Acoucher.* [*Edere.*] Ce verbe se prend figurément & est neutre. Il signifie produire quelque ouvrage d'esprit, faire quelque chose d'ingénieux. (Les Poëtes acouchent par le bout des doits. *Abl. Luc.*)

Le sort de ce Sonnet a droit de vous toucher,
Et c'est dans votre cœur que j'en viens d'*acoucher.*
Mol. Femmes Savantes, a. 5. sc. 2.)

Acouchée, s. f. [*Puerpera.*] Femmes qui est dans ses couches, & qui vient de mettre au monde un enfant. L'acouchée est gaïe, l'acouchée est gaillarde. La nouvelle acouchée doit être traitée, dans les premiers jours de sa couche, presque comme si elle avoit la fiévre. Une acouchée ne doit être nourrie que de bons boüillons au veau, ou de boüillons où il y ait de bonne volaille. Une acouchée ne doit vivre que d'œufs frais, & de gelée. *Mauriceau, Maladies des femmes grosses, l. 1.*) On dit proverbialement d'une femme qui est fort parée dans son lit: *Elle est parée comme une Accouchée.* On appelle *les caquets de l'Accouchée*, le babil des femmes qui viennent voir une femme en couches. On dit tant d'un homme que d'une femme, *qu'ils font l'Accouchée*, quand ils se tiennent au lit par mollesse & sans nécessité.

ACOUCHEMENT, *s. m.* [*Partus, puerperium.*] C'est la sortie ou l'extraction de l'enfant à terme hors de la matrice. (Acouchement naturel, acouchement contre nature, acouchement fâcheux, pénible, malheureux, laborieux, acouchement vrai, véritable, acouchement faux. Il étoit présent à l'acouchement de sa femme. Sentir les douleurs de l'acouchement. Les femmes âgées soufrent plus que les autres dans leur premier acouchement. On s'étonne comme l'enfant qui est si gros, passe, au tems de l'acouchement, par l'ouverture de la matrice qui est si petite. Médecin qui a fait plusieurs acouchemens. On doit faire prendre aux femmes, incontinent après leur acouchement, une once d'huile d'amandes douces; mais il faut que cette huile soit tirée sans feu. Lorsque l'enfant est au passage, presque toutes les femmes se plaignent, dans leur premier acouchement, que la Sage-femme les pique. *Mauriceau, Maladies des femmes grosses, l. 3.*)

ACOUCHEUR, *s. m.* [*Adjutor partûs.*] C'est un Chirurgien qui acouche les femmes. (Un habile acoucheur, un acoucheur connu, un acoucheur emploïé.

Acoucheuse, s. f. [*Obstetrix.*] C'est celle qu'on apelle ordinairement *Sage-femme*, & qui acouche & délivre les femmes qui sont en travail d'enfans. Une habile acoucheuse. Une acoucheuse fort connuë. Aller querir une acoucheuse.

† S'ACOUDER, (S'ACCOUDER,) *v. r.* [*Cubitu niti.*] *Je m'acoude, je m'acoudai, je me suis acoudé, je m'acouderai.* Ce mot commence un peu à passer, & ne peut trouver place que dans les discours familiers & d'un stile simple. Il signifie, s'appuïer sur le coude, s'appuïer.

(Assis sur un fagot, une pipe à la main,
Tristement *acoudé* contre une cheminée,
Je songe aux cruautez de mon sort inhumain.
S. Amant, Poësies, 1. partie.

La paix dessus lui *s'acouda*,
Comme sur l'un de ses pivots.
Voit. Poësies.)

ACOUDOIR, *s. m.* [*Cubital.*] Ce mot ne se dit que dans le discours familier. C'est ce

qu'on met sous les coudes pour s'apuïer dessus. Un bon acoudoir, un acoudoir fort propre. Donnez un acoudoir à Monsieur, il en a besoin.)

Acoudoir, *s. m.* [*Fulcrum.*] Ce mot est un terme d'*Architecture*, & signifie *un apui.* (Il faut mettre un acoudoir dans cet endroit. Faire des acoudoirs entre les piés d'estaux. *Perrault. Vitruve.*)

☞ Vitruve apelle *Pluteus*, un acoudoir, un parapet.

ACOUER. Ancien terme de *Venerie. Acoüer le Cerf;* c'est le suivre de près, & l'acculer pour lui couper le jaret. Ce terme se lit dans Salnove; mais il n'est plus d'usage aujourd'hui.

ACOUPLEMENT, (ACCOUPLEMENT,) *s. m.* [*Copulatio.*] Prononcez *acoupleman.* Ce mot se dit des bêtes qui se joignent pour la génération.

Acouplement, *s. m.* C'est l'union de l'homme & de la femme, afin de produire leur semblable. Mais dans ce sens on ne se sert du mot *acouplement* qu'en l'adoucissant, ou le relevant par quelque épitéte. (Un acouplement divin, un acouplement céleste, acouplement fatal, acouplement heureux, acouplement malheureux.

Tu menois le blond Himenée
Qui devoit solemnellement
De ce fatal *acouplement*
Célébrer l'heureuse journée.
Malherbe, Poësies, l. 4. Ode.)

ACOUPLER, *v. a.* [*Adjungere. Conjungere.*] Joindre ensemble. Mettre deux à deux. (Acoupler des bateaux, acoupler le linge, acoupler des serviettes, acoupler des mouchoirs, & en un mot, tout le menu linge.)

* *Acoupler*, *v. a.* [*Copulare.*] Joindre pour la génération. Faire acoupler deux papillons. Le mot d'*acoupler*, dans cet exemple, est sérieux; mais au même sens il est un peu comique, lorsqu'il se dit des hommes. On en va juger par ces façons de parler. (*Ses soins ont acouplé nos Dieux, malgré la jalousie de nos Déesses.* Auteur anonime. C'est un Mercure de professions, qui tâche, par le moïen de quelques loüis d'or, d'acoupler les galans avec les belles qui ne sont pas inhumaines.)

Acouplé, *Acouplée*, *adj.* Terme d'*Architecture.* Les colonnes accouplées sont deux à deux, & se touchent presque par leurs chapiteaux & par leurs bases. Il y a aussi des pilastres accouplés.

S'acoupler, *v. r. Je m'acouple*, *je m'acouplai*, *je me suis acouplé*, *je m'acouplerai.* Ce mot se dit des choses inanimées, & signifie se joindre ensemble. (Les principales qualitez tactiles peuvent s'acoupler de plusieurs façons. *Rohault, Phisique.*)

S'acoupler, *v. r.* [*Copulari.*] Ce mot se dit de quelques animaux, & signifie se joindre pour la génération. La mouche vole en l'air, acouplée avec son mâle. *Abl. Luc.* Les animaux de diférente espece qui s'acouplent en Afrique, font des monstres. *Perrault, Histoire des animaux.* Lorsque la femelle du Castor a mis bas, elle chasse de son logement tous les petits de l'année précédente, qui alors s'acouplent, & vont chercher quelque maison. *Denis, Histoire de l'Amérique, t. 1. c. 18.* La femme peut prendre le plaisir de la chair quand il lui plaît; mais il n'en est pas ainsi des animaux qui ne s'acouplent qu'en de certaines saisons. *Mauriceau, Traité des femmes grosses.*)

ACOURCIR, (ACCOURCIR,) *v. a.* [*Curtare, resecare.*] *J'acourcis*, *j'ai acourci*, *j'acourcirai.* C'est rendre une chose plus courte qu'elle n'est: c'est abréger une chose qui est trop longue. (Il ne faut point alonger ce qu'on peut acourcir. *Vaug. rem.* Les Histoires de Varillas sont trop longues, il les faudroit acourcir.)

* *Acourcir*, *v. a.* On dit figurément qu'une bonne compagnie, une agréable conversation acourcissent le chemin ou le tems, c'est-à-dire, que le plaisir qu'on y trouve fait paroître le chemin ou le temps moins long. On dit encore *acourcir* le chemin, quand une route de traverse abrége le chemin.

ACOURCISSEMENT, *s. m.* [*Contractio.*] Prononcez *acourcisseman.* C'est-à-dire, *abrégement.* C'est l'action par laquelle on a rendu une chose plus courte qu'elle n'étoit.

ACOURIR, (ACCOURIR,) *verbe neutre passif.* Ce mot semble venir du Latin *Acurrere. J'acours. J'acourus. Je suis acouru. J'acourrai. Que j'acoure. J'acourrois. J'acourusse.* Se rendre vîte vers quelcun, aller promtement en quelque lieu. Se rendre à la hâte en quelque lieu ou auprès de quelcun. (Acourir au secours d'une personne. Acourir en hâte à la Ville. Ils devoient tous périr, si des Magistrats ne fussent acourus à la rumeur. *Scaron, Rom. t. 1. c. 3.*)

* *Acourir*, *verbe neutre passif.* [*Advolare.*] Qui est quelquefois pris figurément, & qui se disant des personnes, signifie autant que courir tête baissée. Aller comme si l'on voloit. (Acourir à la vengeance. *Abl. Tac.* On n'acourt à l'immortalité que par le travail & les grandes actions.)

Acourir. Ce mot est quelquefois un Terme de *Chasse*, & alors il est actif & signifie plier le trait tout-à-fait, ou à demi, pour retenir le limier. (Il faut acourir le trait de ce limier. *Salnove, Traité de la Chasse du Sanglier.*)

ACOURSIE, *s. f.* Terme de *Marine.* C'est un passage ménagé dans le fond de cale, & des deux côtés pour aller de la poupe à la proue du vaisseau.

ACOUSMATE, *s. m.* Terme *Nouveau* dont on se sert pour exprimer un Phénomène qui fait grand bruit en l'air.

ACOUSTIQUE, *adj.* Qui se dit d'un nerf qui va s'insérer dans l'oreille, & au conduit externe de l'oreille. (Nerf *acoustique*, conduit *acoustique.* Les Médecins donnent ce même nom aux remédes qu'ils emploïent contre la surdité.) Ce mot est Grec ἀκουστικὸς, qui appartient à l'ouïe, du verbe ἀκούω, *audio*, j'entends.

† ACOUTREMENT, (ACCOUTREMENT.) *s. m.* [*Ornatus.*] Prononcez *acoutreman.* C'est-à-dire, *ajustement*, *habillement.* Ce mot d'*acoûtrement* a vieilli, & ne peut bien trouver sa place que dans le stile bas ou comique.

Cinq ou six fois cette nuit en dormant,
Je vous ai vû dans un acoûtrement
Au prix duquel rien ne me sauroit plaire.
Voit. Poesies.)

Il y avoit des acoûtremens qui coûtoient dix mille écus. Charger d'acoûtremens. Avoir de magnifiques, de superbes, de beaux acoûtremens. *Journal de Henri III. pag. 46.*)

ACOUTI, *s. m.* Petit Animal des Isles de l'Amérique. Il ressemble à un lievre. Les habitans l'aprivoisent & l'acoutument à marcher sur les pattes de derriere, comme les singes.

† ACOUTRER, *v. a.* [*Ornare.*] Ce mot signifie *habiller, ajuster, parer*, & ne peut bien entrer que dans le stile familier, ou plaisant, parce qu'il est vieux. (Il y avoit des singes qu'on avoit acoûtrez en charlatans. *Abl. Luc.* Un gros & gras Auteur à carrosse, acoûtre d'un air si mesquin son laquais & son cocher, qu'il fait rire tout le monde.) Voyez *les Origines de Caseneuve, v. acoûtrer.*

* *Acoûtrer, v. a.* [*Malè excipere.*] Mot comique figuré, pour dire *mal-traiter.* (Qui vous a ainsi acoûtrez, mes amis ? *Abl. Luc.* Il l'apella putain & rusée, & la menaça de l'acoûtrer en femme de sa qualité. *Journal de Henri III. pag. 42.*)

ACOUTUMANCE, (ACCOUTUMANCE.) *s. f.* [*Consuetudo.*] Coûtume, habitude. Le mot d'*acoûtumance*, qui avoit vieilli, commence à rentrer en usage ; & même il y a des lieux où il vaut mieux que coûtume, & qu'habitude. (La jeunesse change ses goûts par l'ardeur du sang, & la vieillesse conserve les siens par l'acoûtumance. *La Rochefoucauld, Réflexions.* Un esprit abatu & comme dompté par l'acoûtumance au joug, n'oseroit plus s'enhardir à rien. *Despr. Longin.* L'amour d'acoûtumance est une afection contractée avec une personne à force de la voir. *Corneille, Notes sur Vaugelas, t. 1.* Quelques-uns préferent dans tous ces exemples, *habitude* à *acoûtumance*, & ils aiment mieux dire, il fait cela par une mauvaise habitude, que de dire, il fait cela par une mauvaise acoûtumance. *Thomas Corneille, Notes sur Vaugelas, t. 1.* En ce dernier exemple, Corneille a raison ; mais dans les autres, *acoûtumance* est bon & usité.) Acoûtumance n'est d'usage aujourd'hui que dans le discours familier ; cet usage même se perd.

ACOUTUMER, *v. a.* [*Solere.*] Avoir de coûtume, faire souvent, pratiquer souvent, donner ou faire prendre l'habitude de quelque chose. Ce verbe *acoûtumer*, dans un sens actif, demande que le verbe qui suit, soit à l'infinitif, & que l'infinitif soit précédé de la particule *de.* (Les ignorans ont acoûtumé *de* s'en fier aux personnes habiles. *Abl. Luc.* Il y a plus d'entousiasme qu'ils n'ont acoûtumé *d'en* avoir. *Voit. lett. 132.*) Cependant le verbe *acoûtumer*, pris activement, veut quelquefois la particule *à* au lieu de la particule *de.* (Il faut modérer la légéreté de sa langue dans les choses évidentes, pour l'acoûtumer *à* ne se point précipiter dans les choses douteuses & obscures. *Nicole, Essais de Morale, tom. 1. Traité 3.*

Acoûtumer, v. r. [*Assuescere.*] *Je m'acoûtume, je m'acoûtumai, je me suis acoûtumé, je m'acoûtumerai.* C'est prendre l'habitude, prendre la coûtume. *Acoûtumer*, pris réciproquement, veut que le verbe qu'il régit & qui le suit immédiatement, soit à l'infinitif précédé de la Particule *à.* (Il faut s'acoûtumer *à* se nourrir de la parole de Dieu. On doit s'acoûtumer *à* aller moins vîte dans les jugemens, & *à* prendre plus de soin pour considérer les choses. *Nicole, Essais de Morale, t. 1. Traité 3.* On ne peut rétablir qu'avec beaucoup de tems un vieux corps d'Oficiers & de Soldats acoûtumez *à* combatre ensemble & à souffrir les fatigues de la guerre. *Relation de Rocroi, page 48.*)

Acoûtumer. [*Assuefacere.*] Ce verbe pris dans un sens actif, passif ou réflexif, & suivi du nom qu'il régit, veut ce nom au datif. (Les Oficiers acoûtumez à la discipline, succédoient sans trouble les uns aux autres. *Sarazin, Siége de Dunkerque, in-12. page 40.* Acoûtumer le soldat au travail. *Abl. Tac. t. 3.*)

Acoûtumé, Acoûtumée, adj. On dit accoutumé à la fatigue, aux heures accoutumées, en la forme & maniere accoutumée.

A l'Acoûtumée, adv. On dit vivre *à l'accoutumée*, en user à l'accoutumée, c'est-à-dire, à l'ordinaire. Cette expression passe dans la conversation.

ACOUVÉ, ACOUVÉE, *adj.* [*Iners.*] Qui se tient au coin de son feu comme un paresseux, sans vouloir en sortir pour travailler. Ce mot est vieux & très-bas. (Il est content pourvû qu'il soit *acouvé* au coin de son feu.)

ACQUERIR. Voïez la colonne *aquerir* & *aquêts.*

A C R.

ACRAVANTER, (ACCRAVANTER,) *v. a.* [*Oneris alicujus mole aliquem obruere.*] Acabler quelcun sous un poids, ou sous une charge excessive, l'y faire succomber. Ce verbe est vieux. (La chûte de cette muraille l'a *acravanté. Acad. Fr.*)

ACRE, *s. m.* Terme de *quelques Coûtumes de France.* Il vient de l'Alemand, & signifie *un arpent de terre.* On apelle dans quelques Provinces les mesures de terre, *arpens*, & dans d'autres, on les nomme *acres.* Voïez l'*Ecole des Arpenteurs, page 138.* (Un acre de terre bien cultivé. Labourer un acre de terre. Semer un acre de terre.) L'*a* est bref.

☞ Cette mesure est différente. On dit, un acre de terre, de vigne, de bois, & il est connu particuliérement en Normandie. Il y a des lieux où l'acre contient plus que l'arpent. L'acre de bois est de quatre vergées, & l'arpent de deux vergées & demie ; la vergée est de quarante perches, & la perche ordinairement de vingt pieds. Voïez *Spelman.*

Acre, plus ordinairement *l'acre.* C'est une monnoie de compte, qui a cours en quelques endroits des Indes Orientales.

Acre. Poids dont on se sert dans plusieurs échelles du Levant. On le nomme aussi *Rotte.*

Acre, adj. Ce mot semble venir du Latin *acris*, & veut dire, qui a de l'acrimonie. Ce qui est piquant & mordicant, ou composé de particules salines, rudes, inégales, anguleuses, pointuës, & qui à raison de sa surface âpre & raboteuse, fait une impression desagréable sur la langue. (Urine âcre & mordante. Chaleur âcre & piquante. Humeur âcre, goût âcre.) L'*a* est long.

ACRÉDITER, (ACCRÉDITER,) *v. a.* [*Commendare.*] Ce mot semble venir de l'Espagnol *acreditar.* C'est donner du crédit à quelcun. C'est mettre en crédit une personne. (Les cures que M. Helvetius a faites dans Paris, l'y ont glorieusement *acrédité.*

S'acréditer, v. r. [*Sibi autoritatem comparare.*] *Je m'acrédite, je m'acréditai, je me suis acrédité, je m'acréditerai.* C'est s'acquérir du crédit. (Ce n'est qu'en préférant le devoir au plaisir, qu'on *s'acrédite* dans le monde. *La Chétardie, instruction pour un jeune Seigneur, 2. partie.* Le pauvre Thomas de Lormes, Avocat de causes perduës, se tourmente pour s'acréditer sur le Parnasse ; mais en vain, son destin n'y sera pas plus glorieux que celui de la Serre, ou de Neuf-Germain.)

Acrédité, adj. Un homme accrédité dans le monde, c'est-à-dire, qui y est estimé. Un Banquier accrédité, qui a la confiance du public.

ACRETÉ, *f. f.* Ce mot décend du Latin *acritas*, & veut dire qualité mordicante & piquante. (Ainfi l'on dit, l'âcreté de la bile eft fâcheufe, l'âcreté du fel ne me plaît pas.)

ACRIMONIE, *f. f.* Ce mot vient du Latin *acrimonia.* C'eft une qualité qui eft atachée à l'humeur, & qui fait que cette humeur pique les parties où elle fe rencontre. (L'acrimonie des humeurs a ulceré le conduit de l'urine. *Degori*, terme de *Médecine.*)

ACROC, (ACCROC,) *f. m.* [*Sciſſura.*] Prononcez *acro.* C'eft une rupture qu'on fe fait de quelque maniére, à un habit, ou à quelqu'autre chofe. Un petit acroc; un grand, un fâcheux, un malheureux acroc. C'eft un acroc que je me fuis fait. Se faire un acroc à fa vefte.)

* ACROC, *f. m.* [*Mora*, *impedimentum.*] Se dit figurément de ce qui arrête & retarde une afaire.

☞ ACROCÉRAUNIENS. L'extrêmité des monts Cérauniens que l'on voïoit en venant de Grece en Italie. Horace en fait mention, *Lib. 1. Od. 3.*

> *Qui vidit mare turgidum, &*
> *Infames ſcopulos, Acroceraunia.*

* ACROCHE, (ACCROCHE,) *f. m.* [*Mora*, *remora.*] Retardement qui arrive en quelque afaire & qui furvient inopinément. Il eft furvenu une *acroche* qui a diferé le Jugement de mon procès.

ACROCHEMENT, *f. m.* [*Unci immiſſio.*] Prononcez *acrocheman.* C'eft l'action de la perfonne qui acroche. Ce mot d'*acrochement* n'eft pas d'ufage; & en fa place on fe fert plûtôt de quelque tems du verbe *acrocher.* (Après l'acrochement des navires, le combat fe raluma plus fort qu'auparavant. On aimeroit mieux s'exprimer ainfi: *Après que les navires ſe furent acrochez, le combat ſe raluma plus fort qu'auparavant.*)

ACROCHER, *v. a.* [*Unco ſuſpendere.*] Atacher à un croc, ou à quelque chofe de femblable, mettre au croc. (Acrocher de la viande, acrocher un aloïau, une éclanche.)

☞ Il y a aparence que ce mot vient de *Incrocare*, terme de la baffe Latinité, & qui fignifie *pendre au croc*, être arrêté à un crochet. *Incrocare* fe trouve dans la Loi Salique, *tit. 69. Si quis ſine conſenſu Judicis de ramo ubi incrocatur, deponere præſumpſerit, MCC. denar. qui faciunt ſol. XXX. culpabilis judicetur.* Pithou fur cette Loi & fur ces mots, *ubi incrocatur*, dit: *indè* pendre au croc. Wendelin croit que *incrocare* fignifie pendre une perfonne par les pieds: en effet, nos anciens Poëtes ont dit *encroüez* pour pendus à quelque branche d'arbre. Du Cange, *verb. incrocare*, nous en fournit plufieurs exemples: ainfi on peut dire que *acrocher* vient d'*incrocare.*

Acrocher, *v. a.* [*Harpagonem in navem injicere.*] Joindre un vaiffeau ennemi pour entrer dedans, & s'y batre. (La Réale acrocha une Galére. *Vaugel. Quint. l. 4. c. 4.*)

† *Acrocher*, *v. a.* [*Fallere*, *decipere.*] Atraper par adreffe, gagner par fineffe. (François Herard de la Grange, à force de fourberies, *acroche* toûjours quelques piftoles des honnêtes gens qui qui le foufrent, & en cela il marche fur les traces de fon pére.

> Dans l'ame, elle eft du monde, & fes foins tentent tout,
> Pour *acrocher* quelcun, fans en venir à bout.
> *Mol. Miſantrop. a. 3. ſ. 3.*

* *Acrocher*, *v. a.* [*Rei moram injicere.*] Retarder une chofe, aporter quelque retardement à une afaire, être caufe qu'une afaire ne fe termine pas. (Il faut que je lui dife que je trouverai moïen d'*acrocher* cet afaire pour quelque tems.

Acrocher, *v. a. Je m'acroche*, *je m'acrochai*, *je me ſuis acroché*, *je m'acrocherai.* Ce mot fignifie, fe prendre avec les mains à quelque chofe. Se prendre au colet pour fe batre. Se prendre à quelque chofe. Se joindre pour fe batre. (*Ils s'acrochérent aux arbres de la forêt. Abl. Luc. t. 2.* Après que les Galéres fe furent batuës, elles s'acrochérent. *Abl. Luc.*

> Nos braves s'acrochant, fe prennent aux cheveux.
> *Deſ. Sat. 3.*)

Son diadême s'acrocha à un rofeau. *Ab. Luc.*

On dit proverbialement, Belle fille & méchante robbe trouve toujours qui l'accroche. Un homme qui fe noïe s'accroche à tout. On dit auffi d'un homme dont les affaires font en mauvais état: Il ne favoit ou donner de la tête, il s'eft acroché à ce grand Seigneur; quand on eft mal dans fes affaires, on s'accroche à tout, on s'accroche à ce qu'on peut, &c.

ACROCHORDON, *f. m.* Efpece de verrue. Ce mot vient de ἄκρον, fommet, extrêmité, & de χορδὴ, corde; parce que cette verrue reffemble par fon extrêmité à une corde coupée, ou parce qu'étant attachée à la peau par un pédicule fort mince, elle pend comme une corde, ce qui fait qu'on l'appelle en Latin *Verruca penſilis*, verrue pendante. *Dict. des Termes de Médecine & de Chirurgie.*

ACROIRE, (ACCROIRE,) *v. n.* [*Imponere*, *verba dare.*] Prononcez *acraire.* Ce mot emporte que celui de qui on le dit, a deffein de tromper. Il fe dit auffi des chofes fauffes qu'on veut faire paffer pour vraïes. Ce mot d'*acroire* eft toûjours emploïé avec le verbe *faire*, & l'on ne s'en fert qu'à l'infinitif. (Je fçai tout, ne penfe pas m'en faire acroire. *Abl. Luc.* Vous croïez *faire acroire* à une infinité de gens que ces points ne font pas effentiels à la foi. Il veut *faire acroire* qu'il eft gentilhomme; mais fa conduite le dément, c'eft ce qu'il ne fera jamais acroire qu'à des fots.)

Vaugelas, & Meffieurs de l'Académie ont décidé que ce terme eft du bon ufage, & qu'il faut l'écrire avec deux *c. Accroire*, & non pas *acroire. Obſer. 251.*

Autrefois *acroire* fignifioit prêter de l'argent, ou quelque autre chofe. *Pathelin:*

> Or regny bieu, fi j'acrois
> De l'année drap.

S'en faire acroire, *v. r.* [*Nimium ſibi ſumere*, *tribuere.*] *Je m'en fais acroire*, *je m'en fis acroire*, *je m'en ſuis fait acroire. Je m'en étois fait acroire. Je m'en ferai acroire.* C'eft s'enorguëillir, avoir meilleure opinion de foi qu'on ne devroit. (Un galant homme ne s'en fait point acroire, parce qu'il ne fe pique de rien. *Paſc. penſées.* C'eft un fat qui s'en fait beaucoup acroire. *Corn. Notes ſur Vaugelas*, *pag. 440.*)

ACROISSEMENT, (ACCROISSEMENT,) *f. m.* [*Incrementum*, *accretio.*] Prononcez *acroiſſeman.* Ce mot femble venir de l'Italien *acreſcimento.* C'eft l'augmentation fenfible d'un corps en fa

propre ſubſtance. (On reconnoît qu'il y a de l'acroiſſement au tronc d'un arbre, quand on remarque qu'il eſt plus gros qu'il n'étoit.)

Acroiſſement, *ſ. m.* [*Crementum.*] Terme de *Poëſie Latine.* C'eſt une augmentation de ſyllabes. Il y a divers acroiſſemens. Il y a un acroiſſement des verbes, & un acroiſſement des noms. Cet acroiſſement, ſoit des noms ou des verbes, eſt quelquefois long, & quelquefois bref. Ainſi l'on dit, abréger l'acroiſſement, alonger l'acroiſſement, ou faire long l'acroiſſement. La quantité Latine explique les acroiſſemens, & on peut voir là-deſſus *la Méthode Latine de Port-Royal.*)

* *Acroiſſement*, *ſ. m.* [*Honoris, bonorum amplificatio.*] Ce mot eſt fort en uſage au figuré, & il ſe dit d'ordinaire de la bonne fortune des Souverains, de leurs États, & de celle de toute autre perſonne. Il ſignifie proſpérité, augmentation heureuſe & fortunée. Faire des vœux pour l'acroiſſement de l'Empire. *Vaugel. Quint. l. 9.* Prier Apollon pour l'acroiſſement du domaine de Meſſieurs du Parnaſſe.)

☞ *Acroiſſement.* Terme fort uſité dans la Juriſprudence. Les Juriſconſultes diſent que l'acroiſſement eſt l'union d'une place vacante à la partie ocupée.

Pour rendre cette idée intelligible, il faut préſupoſer, que ſuivant les Loix Romaines, une perſonne ne peut pas diſpoſer par acte de derniere volonté, d'une partie de ſa ſucceſſion au profit d'un ami, & laiſſer l'autre à la diſpoſition de la Loi: ou, pour m'expliquer avec les termes de la Loi, *partim teſtatus*, *& partim inteſtatus.* Ainſi, dans le cas d'une diſpoſition du tiers, de la moitié, ou de quelque autre partie d'une ſucceſſion, laquelle eſt acceptée, l'autre portion qui eſt vacante & ſans maître, s'unit & acroît à l'autre, en vertu de la Loi qui ne peut pas ſoufrir cette deſunion.

Cet acroiſſement n'a pas lieu dans les contrats faits entre-vifs, comme ventes, donations entre-vifs. Il n'eſt reçû que dans les diſpoſitions de derniere volonté.

Encore faut-il pour être admis, qu'il y ait une certaine liaiſon entre les choſes & les perſonnes, ſans quoi l'acroiſſement n'a jamais lieu. C'eſt là ce qui embaraſſe les Juriſconſultes, & qu'il eſt aſſez dificile d'expliquer clairement.

Cette liaiſon ſe forme, ou par la choſe, ou par les paroles, ou par l'une & par l'autre; c'eſt-à-dire, par les paroles & par la choſe.

Par la choſe. Exemple: Un teſtateur légue à Titius un tel fonds, & à Mevius le même fonds; ſi Titius meurt avant le teſtateur, ou s'il répudie l'inſtitution, Mevius devient légataire du tout, parce qu'ils étoient conjoints par la choſe.

Par les paroles. Exemple: Titius & Mevius ſont inſtituez héritiers, chacun pour une moitié ou pour une autre partie; en ce cas, les deux héritiers ſont conjoints par la conjonction, *&*, ſeulement.

Par les paroles & par la choſe. Exemple: J'inſtituë Titius & Mevius mes héritiers. C'eſt-là la plus forte & la plus parfaite conjonction.

Les principales régles de l'*acroiſſement* ſont celles-ci. 1°. Dès que les héritiers ou légataires ont accepté l'inſtitution, & en ont pris poſſeſſion, il n'y a plus lieu à l'acroiſſement. 2°. L'acroiſſement ſe fait malgré l'héritier, ou le légataire, enſorte qu'il emporte avec ſoi les charges impoſées ſur la portion acreſcente. 3°. Dans le cas de la conjonction par la choſe, comme, Je légue à Titius mon pré, je légue à Mévius le même pré; ſi Mévius ne peut ou ne veut recuëillir, Titius reſte ſeul héritier, & ne doit pas aquiter les charges du chef de Mévius. 4°. L'acroiſſement ſe fait d'une choſe à une autre choſe, & non pas d'une choſe à une perſonne.

ACROÎTRE, (ACCROÎTRE,) ou ACROISTRE, *v. a.* [*Augere.*] Ce mot paroît dériver du Latin *accreſcere*, & on l'écrit en François avec *S*, ou ſans *S*; mais quoiqu'on l'écrive avec une *S*, on le prononce pourtant ſans *S* à l'infinitif, & l'on prononce *acroître.* Il ſignifie augmenter, & ſe dit des choſes qui peuvent recevoir quelque augmentation viſible, ou inviſible. *J'acrois*, *tu acrois*, *il acroît*, *nous acroiſſons*, *vous acroiſſez*, *ils acroiſſent. J'acrus. J'ai acru. J'acroîtrai. Acroi, qu'il acroiſſe.* (Les richeſſes ne font qu'acroître la ſoif. *Vaug. Quint. l. 7.* Il faut boire la raillerie, de peur de l'acroître en ſe défendant. *Abl. Luc.* Acroître ſa maladie. *Arn. conf. l. 6.* Acroître ſon petit domaine. *Pat. Œuvres diverſes.*

Ce terme limité que l'on veut leur preſcrire,
Acroît leur violence en bornant leur empire.
Racine, Thébaïde, a. 1. ſc. 9.

S'acroître, ou *s'acroiſtre*, *v. a.* [*Amplificari.*] *Je m'acrois*, *je me ſuis acru*, *je m'acroîtrai.* S'augmenter. (Rome s'acroiſſoit foiblement. *Boſſuet, Hiſtoire Univerſelle.* La France s'acroît tous les ans de quelque choſe de conſidérable. *de Viſé, Mercure.* Il tâche par toutes ſortes de moïens imaginables, à s'acroître en biens de fortune. S'acroître en honneur, s'acroître en richeſſes. *Abl. Tac. t. 3.*)

ACROMION, *ſ. m.* Terme d'*Anatomie.* On appelle ainſi l'extrêmité de l'épine de l'omoplate.

ACRONIQUE, *adj.* Terme d'*Aſtronomie*, oppoſé à *Coſmique.* Il ſignifie ce qui arrive au moment que le Soleil ſe couche, comme Coſmique ſignifie ce qui ſe paſſe à ſon lever.

☞ ACROPOLE. La Fortereſſe d'Athenes conſacrée à Minerve. C'eſt là qu'elle triompha de Neptune, & l'on y montroit encore, du tems de Pauſanias, des rejettons de ſon olivier, les impreſſions du trident de Neptune ſur le rocher, & les reſtes de l'eau qui en étoit ſortie.

ACROSTICHE, *ſ. m.* C'eſt un mot Grec; en Latin on dit *Acroſtichis.* C'eſt un mot que font toutes enſemble chaque premiére lettre ou chaque autre lettre de chaque vers, ou de chaque ligne de quelque petite piéce. (Un bel acroſtiche. Un heureux acroſtiche. Faire un acroſtiche.)

Saint Amant, dans ſon *Poëte crotté:*

Il me ſouvient qu'un Acroſtiche
Anagrammé par l'émiſtiche.

La mode en eſt paſſée.

ACROTERE, *ſ. m.* [*Acroteria.*] Terme d'*Architecture.*

☞ Le mot Grec ἀκρωτήριον, ſignifie naturellement toute ſorte d'extrêmitez, comme ſont dans les animaux le nez, les oreilles & les doigts. On s'eſt ſervi dans l'Architecture, du même terme, pour ſignifier de petits piédeſtaux ſur leſquels on met de petites figures, & qui ſont poſées ſur le milieu & aux deux extrêmitez du fronton. Ceux des côtez doivent avoir de hauteur, la moitié de la figure du milieu du tympan, ou fronton; & celle-ci, une huitiéme partie de plus. Les Latins ſe ſervent quelquefois

de *fastigia* pour *acroteria*. Les *acrotéres* sont encore des promontoires ou lieux élevez qu'on voit de loin sur la mer. Voïez *Vitruve & Perrault, liv. 3. ch. 3. Felibien, Principes de l'Architecture.*

ACROUPETONS, *adv.* Il signifie, en un monceau.

† S'ACROUPIR, (S'ACCROUPIR.) [*In clunes residere.*] *Je m'acroupis, je m'acroupis, je me suis acroupi, je m'acroupirai.* C'est se baisser sur le derriére, afin de s'y reposer. *S'acroupir* n'entre que dans les discours familiers, ou dans les ouvrages simples & plaisans.

(On ne vous verra plus dans le cercle *acroupie*
En posture de Pie,
Au grand plaisir de tous, & de vôtre jarret.
Scaron, Poësies burlesques.)

ACROUPI, ACROUPIE. [*In clunes residens.*] Terme de *Blason*, qui se dit de tous les animaux assis, (D'azur au Lion acroupi d'argent.)

ACROUPISSEMENT, *s. m.* [*Incubitus.*] Etat de ce qui est acroupi. (L'acroupissement d'un Lapin.)

A C T.

ACTE, *s. m.* Ce mot vient du Latin *Actus*. C'est tout ce qui se fait, ou qui s'est fait. (Acte glorieux; Acte illustre, célébre, fameux, vertueux.) Il y a de la différence entre un *Fait*, un *Acte*, & une *Action*. Un édifice tombe tout-à-coup, c'est un événement, un *Fait*. Un homme se laisse tomber par inadvertance, c'est un *Acte*. Il fait des efforts pour se relever, c'est une *action*. Ce qu'on appelle Fait, ne suppose point de vie, de puissance active dans le sujet. L'acte suppose une puissance active, qui s'exerce, mais sans choix, sans liberté. L'action suppose, outre le mouvement & la vie, du choix & une fin; & elle ne convient qu'à l'homme usant de sa raison. *Cours de Belles Lettres, t. 4. pag. 28.*

Acte, s. m. Action. (Les Actes merveilleux des Saints. *Mauc. Homelie 1.* Ce n'est pas tant ici un présent, qu'un *Acte* de reconnoissance. *Abl. Luc. Epître dédicatoire.*

Repensez mûrement à vos actes tragiques.
God. Poës.)

Acte, s. m. Ce qui a été ordonné par une autorité publique, soit de Prince, de Parlement, ou de République. (Casser les Actes, infirmer les Actes, aprouver les Actes du Sénat, de la République, &c.)

Actes, s. m. [*Acta.*] Terme consacré, pour dire l'histoire des Apôtres. (Le Livre des Actes des Apôtres est un trésor spirituel, & il n'est pas moins utile que l'Evangile: & comme on peut apeller l'Evangile les Actes de Jesus-Christ, on apelle aussi le Livre des Actes, l'Evangile du Saint-Esprit. *Port-Royal, Préface sur les Actes des Apôtres.*)

Acte de Contrition, s. m Terme d'*Eglise*. C'est une douleur de ses péchez, acompagnée d'un véritable amour de Dieu. (Un vrai ou véritable acte de contrition. Un acte de contrition sincére. Faire un acte de contrition.

Acte, s. m. Terme de *Pratique*. C'est tout ce qui se fait en justice. Ces actes sont apellez actes judiciaires, & l'on donne ce nom aux arrêts, aux sentences, aux preuves, aux confessions faites devant des Juges. (Tous ces actes sont valables.)

Acte, s. m. Terme de *Pratique*. C'est un écrit fait au Gréfe, ou devant un Notaire. (Cet Acte est bon. Cet acte est dans les formes. Passer un acte devant un Notaire.)

Acte, s. m. Tout ce qui se fait sous seing privé, & qui porte promesse de payer quelque somme à quelcun. On apelle actes, les promesses, les cédules & les billets où l'on s'engage de payer. (Ces actes s'apellent sous seing privé; & les actes pardevant les Notaires, se nomment actes autentiques.)

Acte, s. m. Terme de *Pratique*. C'est l'action que fait quelcun à l'égard de quelque afaire. (Faire acte d'héritier.)

Acte, s. m. Terme de *Poësie dramatique*. C'est une partie de l'action du Poëme dramatique. Toute l'action de ce Poëme est réguliérement divisée en cinq actes, & le premier est le fondement de tout le Poëme. L'acte ne doit être ni trop court, ni trop long, & chaque acte de la Tragédie ou de la Comédie, ne doit avoir que trois cens vers, ou un peu plus. Les Grecs n'ont point connu le mot d'*acte* en ce sens; ce sont les Latins qui en ont les premiers parlé. L'acte finit quand le Théatre demeure sans action, & il commence lorsque l'action commence. On divise chaque acte en scénes, qui doivent toutes être ingénieusement liées ensemble. *Pratique de Théatre, l. 3.*

☞ Je ne suis point content du raisonnement de M. Dacier sur la fixation des cinq actes du Poëme dramatique. Je conviens que les actes sont nécessaires pour délasser le Lecteur, qui ne peut être long-tems atentif sans ennui; mais pourquoi s'atacher au nombre de cinq, & regarder comme défectueux les Poëmes de trois, de quatre, ou de six actes? L'usage est la seule raison que l'on puisse aléguer. Les Grecs & les Romains se sont fixez à cinq actes:

Neve minor neu sit quinto productior actu
Fabula.

Acte, s. m. Terme d'*Ecole de Théologie*, de *Droit Canon*, de *Philosophie*, ou de *Médecine*. C'est une action publique qui se fait dans une sale parée pour cela, & où un Théologien, un Jurisconsulte, un Médecin, ou un Philosophe, répond sur de certaines matiéres qu'il a fait imprimer dans des Théses, à tous ceux qui lui font l'honneur de disputer contre lui, & tâche à résoudre les dificultez qu'ils lui proposent. (Un bel acte, un acte célébre, un acte fameux. Faire un acte. Soûtenir un acte. Commencer un acte. Ouvrir un acte, finir un acte, terminer un acte.)

ACTEUR, *s. m.* Ce mot vient du Latin *actor*. C'est celui qui dans quelque piéce de Théatre exprime par ses gestes & par ses discours, les mœurs & la passion du personnage qu'il représente. Il faut, pour être bon acteur, être savant dans l'Histoire, & principalement dans la Fable; avoir le corps & les mains parlantes, & être judicieux, pour ne rien faire ni ne rien dire qui ne peigne agréablement les mœurs & le caractére du personnage que l'on fait. L'acteur, pour réüssir, doit avoir aussi bon air, & être bien fait de sa personne, sans être ni trop grand ni trop petit, ni trop maigre, ni trop gras. (On dit un bon acteur, un habile acteur, un excélent acteur; un fameux, un célébre, un illustre, un admirable acteur; un merveilleux

acteur. Toutes les qualités requises dans un bon acteur & dans une actrice sont bien exposées dans le Livre intitulé, *Le Comédien.* 1747. in-8°. par M. Rémond de Sainte-Albine.

☞ Les acteurs Romains n'étoient pas plus heureux que les nôtres. On sifloit les mauvais, & quelquefois les bons. Horace, *lib. 6. sat. 1.* fait mention d'une Arbuscula qui fut siflée par le Parterre, mais qui méprisa les siflemens du peuple, & se contenta de l'aplaudissement d'un seul Chevalier.

Le succès d'une Tragédie & d'une Comédie dépend souvent des acteurs, qui doivent paroître touchez des sentimens qu'ils veulent inspirer aux spectateurs. Il faut, dit la Menardiere dans sa Poëtique, que l'acteur anime ce qu'il dit, par des expressions réelles de gémissemens & de pleurs, dans les endroits qui en sont susceptibles, s'il veut que le spectateur le récompense par des larmes, qui sont le plus noble salaire que demande la Tragédie.

* *Acteur, s. m.* Ce mot se dit aussi quelquefois au figuré, & se prend toujours en bonne part. C'est celui qui a part à quelque afaire mêlée d'intrigues & d'embaras. C'est la personne qui conduit avec esprit l'intrigue de quelque afaire. (Il a été un grand acteur dans cette afaire. *B. l. Remarques sur la langue.*)

Quoique *Acteur* & *Comédien*, dit le Pere Bouhours, soit le même dans le propre, ce n'est pas le même dans le figuré. *Acteur* ne se prend pas en mauvaise part, comme *Comédien*, qui signifie une personne dissimulée & artificieuse, qui jouë plusieurs personnages. On dit d'une femme qui n'étant pas fort réguliere, a un extérieur modeste, & fait la prude : *Je n'ai jamais vû une si grande Comédienne.* Maucroix, dit dans la traduction des Homelies de saint Jean Chrisostome au peuple d'Antioche : *Tous les successeurs de Zénon & de Diogéne ne sont que des Comédiens, & ne se font valoir que par leurs barbes, & leurs manteaux.* Le Duc de Guise dit dans ses Mémoires, qu'*Innocent X. pleuroit quand il lui plaisoit, & qu'il étoit fort grand Comédien.* Le mot est un peu fort pour un Pape ; mais il exprime bien en nôtre langue ce que le Duc vouloit dire.

ACTIF, ACTIVE, *adj.* Ce mot vient du Latin *activus.* Au propre, il veut dire *agissant.* (Feu actif. Principe actif, vie active.)

* *Actif, active, adj.* Ce mot, au figuré, signifie *vif, plein de feu.* Les nécessitez de la vie présente apesantissent l'esprit, quelque actif, & pénétrant qu'il soit. *Nicole, Essais de morale. t. 1.* L'esprit d'une femme de Cour est plus vif & plus actif que celui d'une païsanne. *Méré, Discours de l'Esprit.*)

Actif, Active, adj. Terme de *Palais.* Il signifie qui est éfectif, qui est réel qui est véritablement dû. (Les éfets actifs montent à mille ou douze cens livres. Il y a pour cent pistoles de dettes actives, & pour autant de dettes passives.)

☞ Les dettes qui produisent une action pour les exiger, sont apellées *actives ;* & l'on entend par *dettes passives*, ce qui est dû, & dont on peut exiger le payement par les rigueurs de la Justice.

Actif, active, adj. Terme de *Grammaire.* Ce qui marque quelque action. Il y a, parmi les Grammairiens, des verbes qu'on apelle *actifs*, & d'autres *passifs.* Ceux qu'on nomme actifs désignent quelque action, & régissent l'acusatif ; courre, chanter, danser, sont des verbes actifs ; parce qu'on dit, courre la poste, chanter une chanson, & danser une courante. On dit aussi, ce verbe a une signification active, c'est-à-dire, qu'il a un sens actif & qui marque une action.

Actif, s. m. Ce mot, parmi les Grammairiens, est aussi substantif, & signifie *un verbe actif.* (Ils disent, conjuguer l'actif & le passif. L'actif régit d'ordinaire l'acusatif. Savoir bien distinguer l'actif du passif.)

ACTION, *s. f.* Prononcez *accion.* Ce mot vient du Latin *actio.* Ce mot, généralement parlant, veut dire le mouvement de quelque partie ou de quelque chose que ce soit qui agit & qui produit quelque effet. (On dit en ce sens, une action vive, une action ardente & pleine de feu, une action foible, une action languissante, une action morte.)

Action, s. f. Ce mot venant à se particulariser, & se disant seulement des personnes, signifie chose que fait ou qu'a fait une personne. Une action est proprement une entreprise faite avec dessein & choix. Voïez ci-dessus la différence entre *Fait, Acte & Action :* au mot Acte.

(C'est une belle action, une grande action, une glorieuse, une fameuse, une illustre, une célébre action ; une action mémorable, renommée, courageuse, hardie, éclatante, brillante, surprenante, admirable, merveilleuse, étonnante, immortelle, sage, vertueuse, prudente, judicieuse, réglée, bien conduite. Mais parce que tous les hommes ne sont pas toûjours fort sages, on dit aussi une action déréglée ; une action fole, insensée, extravagante ; une action afreuse, une action noire, infame, horrible, éfroïable, haïssable, méchante, mauvaise, abominable, honteuse, déteſtable. Il n'y a que les coquins & les gens qui n'ont ni cœur ni honneur, qui fassent de méchantes actions. Heureux qui conduit ses actions avec jugement. *Port-Royal, Pseaumes.* Il est d'un honnête-homme de bien régler ses actions. *Méré, l. 1. t. 1.*

Action, s. f. Maniére de la personne qui fait quelque chose avec chaleur. (Les Gascons, qui sont ordinairement pleins de feu, ne font rien que d'action.)

* *Action, s. f.* Ce sont les gestes de l'Orateur, quand il prononce un discours, ou ceux de la personne qui récite en public. L'éloquence dépend des choses, des paroles & de l'action de l'Orateur. *Voyez le Faucheur, Traité de l'action de l'Orateur.* (C'est un Comédien qui a l'action belle. C'est une Comédienne qui a l'action naturelle. Son action charme, & on ne sauroit l'entendre réciter sans être touché.)

☞ On peut dire que le succès d'un discours public dépend en partie de l'action du Prédicateur, ou de l'Avocat. Il faut plaire aux yeux & aux oreilles, avant que de persuader l'entendement. Philostrate a remarqué que Philiscus parloit parfaitement le Grec, & composoit ses discours avec beaucoup d'art ; mais il les récitoit de si mauvaise grace, que l'Empereur Antonin lui imposa silence, & lui refusa l'immunité qu'il avoit acordée à plusieurs autres.

Que dirai-je maintenant de l'action ? dit Ciceron, *liv. 1. de l'Orateur.* Elle doit répondre à la voix, & régler les mouvemens du corps, de la main & du visage ; on en peut connoître la dificulté, par la rareté d'acteurs qui montent sur le Théatre avec succès, quoi qu'ils s'apliquent toute leur vie à former leur voix, & à composer leur action.

Quintilien a fait un assez long discours, *liv. 11. chap. 3.* sur l'importance de l'action de l'Orateur. Il dit, que Démosthene ayant été interrogé, quelle étoit la prémiére partie de l'Orateur, il répondit que c'étoit la prononciation: & comme on lui demandoit quelle étoit la seconde & la troisiéme, il répondit toujours, la prononciation. Il ajoûte que les Rhodiens admirant l'Oraison que Démosthene avoit composée pour Ctésiphon, Eschine qui la leur récitoit, dit: *Que seroit-ce donc, si vous l'aviez entendu prononcer?* (Je conseille ceux qui veulent parler en public, de lire avec soin cet Auteur dans l'endroit que j'ai marqué.

Action, s. f. Discours prononcé par un Orateur. (Les actions publiques du Prédicateur Ogier ne sont pas exactement écrites; néanmoins elles lui ont donné beaucoup de réputation, parce qu'il avoit l'action belle, lorsqu'il prêchoit.)

Action, s. f. Ce mot se dit en parlant de *Poësie dramatique.* C'est tout ce qui se passe sur le Théatre & qui regarde la piéce qui s'y représente. (Il faut donner de la chaleur à l'action Théatrale. *P. Corneille, Réflexions sur le Poëme dramatique.*)

☞ L'*Action* qui est le fondement sur lequel on éléve l'édifice poëtique des Poëmes Epiques & Dramatiques, est tout autre chose. Il ne faut pas confondre cette action avec ce qui se passe sur le Théatre, qui consiste véritablement dans l'action de ceux qui représentent les personnes que l'on a introduites sur la scéne; car il est certain que l'action dont il s'agit, n'est pas moins une partie principale du Poëme Epique, que du Poëme Dramatique.

Cette action est donc le fait principal du Poëme, sur lequel le Poëte travaille selon son génie, & selon sa capacité: c'est un évenement considérable & éclatant dans l'Histoire, ou dans la Fable, & qui peut être renfermé dans un certain espace de tems.

Il ne faut pas encore confondre l'action du Poëme, avec ce que l'on apelle la *Fable;* l'*action* est la matiére du Poëme; la *Fable* en est la forme, que l'on compose de plusieurs parties. Aristote a dit que la Fable est l'imitation d'une action; c'est un composé de plusieurs événemens, & de plusieurs faits, & il nous aprend en même tems qu'il y a deux sortes d'*actions:* l'une est simple & continuë depuis le commencement du Poëme jusques à la fin: l'autre est composée de plusieurs événemens, comme d'une reconnoissance, ou de quelque incident imprévû, mais qui naît naturellement de l'action.

Les principales qualitez de l'*action* sont 1°. qu'elle soit *une;* ce qui doit être entendu sainement; car quoique l'action soit composée de plusieurs parties, elle est *une*, lorsque toutes ses parties sont tellement unies, & dépendantes les unes des autres, qu'elles ne peuvent être séparées sans détruire cette unité.

Le P. Le Bossu a raison de dire qu'il est plus aisé d'expliquer ce qui peut s'oposer à cette unité, que de dire en quoi elle consiste. 2°. Elle doit être continuë; c'est une des régles d'Aristote, que l'Abé d'Aubignac a expliquée en ces termes: *C'est-à-dire, que depuis l'ouverture du Théatre, jusqu'à l'ouverture de la Catastrophe, il faut que les principaux personnages soient toûjours agissans, & que le Théatre porte continuellement, & sans interruption, l'image de quelques desseins, attentes, passions, troubles, inquiétudes, & autres semblables agitations qui ne permettent pas aux spectateurs de croire que l'action du Théatre a cessé.* 3°. L'action doit être enfermée dans un certain tems, & c'est sur quoi les Poëtes, & ceux qui ont traité de l'Art Poëtique, ont fort contesté; parce qu'Aristote s'est expliqué en termes obscurs sur ce point. Ce Philosophe a dit, que l'action de la Tragédie doit être enfermée dans le tour d'un soleil: les uns prétendent qu'il a entendu parler du tour entier du Soleil, ce qui comprend le jour & la nuit; les autres l'expliquent d'un espace de vingt-quatre heures seulement. On peut voir ce que les Auteurs ont écrit sur cette matiére, & principalement l'Exercice sur le Poëme Epique, au tome 4e. du Cours de Belles-Lettres, par M. le Batteux: voyez les chap. 1. & 2. Je dirai seulement après l'Abé d'Aubignac, que la mesure de la durée du Poëme Dramatique, doit être réglée sur le tems convenable à l'action & à la patience des Spectateurs; & à l'égard du Poëme Epique, il faut de même se régler sur ces deux choses, & ménager l'esprit, la patience & la curiosité des Lecteurs & des Spectateurs.

Action, s. f. Terme de *Palais.* C'est le droit de poursuivre en Justice ce qui nous est dû. C'est une poursuite, qu'on intente en justice ordinairement contre une personne, & quelquefois contre une chose. Il y a des actions personnelles, des réelles, des mixtes, des pétitoires, des possessoires, des hypotécaires. (On dit, avoir action contre quelcun, intenter action contre quelcun. *Loiseau* a traité en savant homme, de l'action. *Voiez ses Œuvres, & les Institutes de l'Empereur Justinien, liv. 4. tit. 6.*)

☞ Les Jurisconsultes réduisent toute la Jurisprudence Civile en trois classes; la premiere concerne les personnes; la seconde, les choses; & la troisiéme, les actions qui furent inventées pour agir judiciellement avec ordre: & afin qu'il ne fût pas libre à chaque particulier d'en inventer selon son caprice, on en fixa le nombre, & on y attacha des formalitez invariables. On apella cette partie de la Jurisprudence, les actions de la Loi, dont les premiers Jurisconsultes faisoient un mistére pour se rendre nécessaires au peuple.

Action de bouche, s. f. Terme de *Manége.* C'est une agitation de la langue & de la machoire du cheval qui, à force de mâcher son mords, se tient la bouche fraîche. On connoît par l'action de la bouche de ce cheval, qu'il a du feu. Ce cheval a une belle action de bouche, & cela marque son feu & sa vigueur.)

Action. Ce mot signifie quelquefois les effets mobiliaires; on dit que les Créanciers d'un Marchand se sont saisis de toutes ses actions, pour dire qu'ils se sont mis en possession & se sont rendus maîtres de toutes ses dettes actives.

Action redhibitoire. C'est celle par laquelle l'acheteur peut obliger le vendeur à reprendre des marchandises viciées & défectueuses. *Savary.*

Action de Compagnie. C'est une partie ou égale portion d'intérêt, dont plusieurs joints ensemble composent le fonds capital d'une Compagnie de Commerce.

Action. Ce mot se dit aussi des obligations, contrats & reconnoissances que les Directeurs des Compagnies de Commerce délivrent à ceux qui ont porté leurs deniers à la caisse, & qui sont intéressés. Délivrer une action, c'est donner & expédier en forme le titre qui rend un Actionnaire propriétaire de l'action qu'il y a prise. Les Actions haussent ou baissent suivant

que

que les Compagnies prennent faveur, ou perdent de leur crédit. *Nourrir* une Action, c'est payer exactement à leur échéance les sommes pour lesquelles on a fait la soumission à la Compagnie. *Fondre* une Action, c'est la vendre & s'en défaire, suivant le besoin que l'on a de fonds. Voyez *Savary*.

ACTIONNAIRE, ou ACTIONNISTE. Celui qui a des Actions dans une Compagnie de Commerce. En France, on dit *Actionnaire*, & en Hollande, *Actionniste*. Il est permis à un Actionnaire de vendre ses Actions en tout ou en partie, à perte ou à gain.

ACTIONS DE GRACES. Remercîment, compliment par lequel on remercie une personne des obligations qu'on lui a. Ces mots d'*actions de graces*, ne se disent point au singulier. (De belles actions de graces, d'ingénieuses actions de graces, des actions de graces fort judicieuses & fort à propos. Rendre mille actions de graces à quelcun. *Arn. lett.* Rendre d'immortelles actions de graces à une personne. *Abl. Luc. t. 1.*)

ACTIONNER, *v. a.* Terme de *Palais*. C'est intenter une action contre quelcun, & lui faire un procès.

ACTIVEMENT, *adv.* Prononcez *Activeman*. Terme de *Grammaire*, lequel se dit de certains verbes. Il signifie, qui est considéré d'une maniére active, qui est regardé dans un sens actif, & qui marque une action. (Ce verbe est pris activement, & cet autre passivement.) *Voïez* plus haut le mot *actif*.)

ACTIVITÉ, *s. f.* [*Vis in agendo.*] Ce mot semble venir de l'Italien *Attività*; c'est la force & la vigueur qui est dans quelque sujet que ce soit. (Une grande activité, une merveilleuse activité, une admirable activité. Le feu a souvent une activité surprenante. Les corps naturels redoublent leur activité, à mesure qu'ils aprochent de leur centre. *Patru, Plaid. 12.*)

* *Activité, s. f.* Ce mot, au figuré, se dit d'ordinaire de l'esprit, & signifie le feu & la vigueur de l'esprit. (Les François ont une grande activité d'esprit. Au même tems que l'Ecriture sainte nous découvre l'activité naturelle de l'esprit, elle nous fait voir aussi le misérable état où il est réduit. Il y a plus de bien réel dans une stupidité simple, que dans une activité pleine de déguisement & d'artifice. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.*)

On trouve aussi dans de bons Ecrivains, *Activité de stile*. » Cette activité de stile » n'étonne point, pour peu qu'on connoisse les » Orientaux. *Mémoires de Trév. Avril 1725.* » Cependant l'Auteur du Dictionnaire Néolog. blâme cette expression.

En Philosophie on nomme *Activité*, tout l'espace dans lequel une chose peut agir. La *Sphére d'activité* est l'espace où cette chose peut exercer sa vertu & son pouvoir.

ACTRICE, *s. f.* [*Fœmina personam agens.*] C'est celle qui dans quelque piéce de Théatre exprime agréablement par ses gestes & par ses discours, le personnage qu'elle représente. (Une bonne actrice, une excélente actrice, une habile actrice, une actrice de bon air fait souvent tout le prix de la piéce. Une fameuse actrice. L'actrice doit être belle, bien faite, & bien ajustée, pour donner dans la vûë des spectateurs, & judicieuse pour ne faire aucun geste sans raison, & exprimer avec esprit le caractére du personnage qu'elle représente. Un Poëte dramatique doit gagner les bonnes graces d'une actrice qui a ces qualitez : & l'on connoît un de ces enfans d'Apollon au grand colier, qui doit une partie de sa fortune à une conduite si sage & si galante.)

ACTUEL, ACTUELLE, *adj.* [*Quod est reipsa.*] Qui est en effet, qui est véritablement. Ce mot, *actuel*, veut dire aussi ce qui se fait ou ce qui se passe au moment présent. (Ce sont des plaisirs actuels, des contentemens actuels, des réjoüissances actuelles, des joïes actuelles.) On dit aussi un *païement actuel*, c'est-à-dire, un païement effectif, en deniers comptans & à découvert. En Théologie on oppose *intention actuelle* à intention virtuelle ; *grace actuelle* à grace habituelle ; *péché actuel* à péché habituel.

Actuel, actuelle, adj. Ce mot est bien plus usité dans les matiéres où l'on parle de Religion, & sur-tout de la grace. C'est tout ce qui produit quelque mouvement dans la volonté, ou quelque lumiére dans l'entendement. (La grace actuelle nous empêche de tomber dans le péché. Bienheureux celui à qui Dieu donne une grace actuelle.)

ACTUELLEMENT, *adv.* [*Reipsa.*] Prononcez *actuelleman*. Ce mot signifie, en effet, vraiment, véritablement, réellement. (Il ont déchargé les hommes de l'obligation d'aimer Dieu actuellement. *Paschal, Provinciales.* Il n'y a que Dieu qui mérite d'être actuellement servi ; car presque tous les hommes sont des ingrats.) On se sert aussi de l'adverbe *Actuellement*, en la place de *présentement*. (On juge son procès *actuellement*. Il demeure *actuellement* dans sa maison. Il est *actuellement* chez lui, dans son cabinet, en compagnie, &c.)

A C U.

ACUDIA, *s. m.* Animal des Indes Occidentales, qui ressemble à un Escargot. Il sert à éclairer pendant la nuit. Il a deux étoiles près des yeux, & deux autres sous les aîles, qui rendent une grande lumiere.

ACUEIL, (ACCUEIL,) *s. m.* [*Acceptio, receptio.*) Ce mot est de deux syllabes. Il signifie la *réception* que l'on fait à une personne qui arrive ou qui nous aborde. Il se dit en bonne & en mauvaise part, & principalement en bonne, & il n'y a d'ordinaire que l'épitéte qu'on lui donne, qui le détermine. (Un doux acuëil, un acuëil obligeant, honnête, favorable. Un bon acuëil, un acuëil civil & galand, un acuëil désobligeant, un fâcheux acuëil, un méchant acuëil. Elle m'honora d'un charmant acuëil. *S. Amant, Poësies, 3. partie.* Il lui fit un acuëil le plus obligeant du monde. *Abl. Luc.* Il a l'acuëil honnête, il a l'acuëil engageant. *Scar. Roman comique.*

Je suis ravi de l'aspect de ton Maître,
Dont le seul *acuëil* obligeant
Oblige plus que son argent.
Boisrobert, Epitre, t. 1. Ep. 12.)

Le mot *Acuëil* se dit quelquefois sans épitéte, & alors il se prend toûjours en bonne part. Il signifie la maniére honnête & civile dont on reçoit ceux qui nous aprochent. Faire acuëil à tout le monde. *Abl. Luc. t. 3.* C'est recevoir honnêtement ceux qui nous abordent. On dit aussi : *Son acuëil gagne tous les cœurs* ; c'est-à-dire, que la maniére dont il reçoit les gens, les charmes

ACUEILLIR, (ACCUEILLIR,) *v. a.* [*Accipere, excipere.*] Ce mot semble venir de l'Italien *accogliere.* Faites trois silabes de l'infinitif *acuëillir*, & prononcez-le comme s'il étoit écrit *aquëilli. J'acuëille, tu acuëilles, il acuëille. Nous acuëillons, vous acuëillez, ils acuëillent. J'acuëillis, j'ai acuëilli. J'acuëillerai. Acuëille, qu'il acuëille. J'acuëillerois, que j'acuëillisse.* Ce mot d'*acuëillir*, signifie recevoir, il n'est pas à beaucoup près si usité qu'autrefois. On emploïe en sa place, recevoir; mais quand on se sert d'*acuëillir*, on en use plus ordinairement en bonne qu'en mauvaise part. (Mahomet acuëillit favorablement les Ambassadeurs de Constantin. *Cousin, Histoire de Constantinople.*

Sa maudite grimace est par-tout bien venuë;
On l'*acuëille*, on lui rit, par-tout il s'insinuë.
Mol. Misantrop. a. 1. sc. 1.)

Etre acuëilli. Ce verbe, au propre & au figuré, trouve encore des partisans; mais au figuré principalement. Il signifie, au propre, être reçu; & l'on peut dire: Il a été obligeamment acuëilli de son Altesse. Personne ne fut jamais acuëilli si favorablement que lui. La plûpart cependant disent: Personne ne fut jamais reçu si favorablement que lui, & il a été reçû très-obligeamment.

* *Etre acuëilli.* [*Occupari, adoriri.*] Ces mots, au figuré, rencontrent aussi des gens qui les défendent. Ils disent & écrivent: Il a été acuëilli de la tempête. Les autres qui sont en plus grand nombre, disent: *Il a été batu de la tempête.* Les premiers soûtiennent qu'on peut dire, il a été acuëilli de toutes sortes de malheurs; & les derniers croient qu'il est mieux de dire, *il a été acablé de toutes sortes de malheurs.* Je prendrois volontiers le parti de ces Messieurs, sans oser pourtant condamner les autres. *Voïez le Pere Bouhours.*

☞ On dit parmi les Monoïeurs, qu'un aspirant d'estoc & de ligne est renvoïé par la Cour des Monoïes devant le Prévôt pour être *acuëilli*, c'est-à-dire, pour être reçû à faire son aprentissage pendant un an & un jour.

ACUITZEHUARIRA, *s. m.* Plante des Indes Occidentales. Elle est bonne contre le poison. Elle sert aussi dans la Médecine. L'eau qu'on en tire calme l'ardeur de la fievre & les douleurs de reins, tempere les urines, & sert dans les maux de poitrine.

ACUL, (ACCUL,) *s. m.* [*Angustiæ.*] Lieu étroit & bouché d'où l'on ne peut sortir. Il se dit particuliérement à la chasse, des lieux où l'on réduit le gibier, des terriers où les renards & les blaireaux ont leurs petits, & des extrêmitez des forêts.

ACULÉ, AÇULÉE, *Part. adj.* [*In clunes residens.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'un cheval cabré en arriére & sur le cul; ou de deux canons sur leurs affuts, dont les culasses sont oposées l'une à l'autre, comme on voit au bas des armoiries du Grand Maître d'Artillerie.

ACULEMENT, *s. m.* Ce mot se dit de la concavité & rondeur de quelques membres d'un vaisseau. (Aculement des vareangues.)

☞ Disons plus clairement qu'*Acul* & *Aculement* sont deux termes de *Marine.* Le premier signifie parmi les Navigateurs de l'Amérique, l'enfoncement d'une Baye: ils disent l'Acul de Panama; mais on dit le cul-de-sac de la Martinique.

Ceux qui construisent des Vaisseaux, apellent *Aculement*, la proportion que chaque Gabarit s'éleve sur la quille, plus que la maîtresse côte, ou prémier Gabarit, ou bien l'évidure des membres qui se placent à l'avant & à l'arriére sur la quille du Vaisseau.

Aculé. Deux canons sont aculez, quand leurs culasses sont oposées l'une à l'autre.

ACULER, *v. a.* Pousser & serrer dans un coin; faire ranger en quelque lieu pour s'y défendre. (On voit, aux combats des taureaux, que les dogues les aculent souvent contre quelque chose. Ces dogues aculent aussi les taureaux, en des endroits où ils se batent avec plus de vigueur.)

* *Aculer, v. a.* [*Ad angustias redigere.*] Pousser en un endroit d'où l'on ne puisse aller plus loin pour s'échaper. (Aculer l'ennemi. *Abl. Arn. l. 5.*)

Aculer, v. a. Terme de *Manége.* C'est ne point pousser assez en avant un cheval à chacun de ses tems, ou de ses mouvemens, de sorte que ses épaules n'embrassent pas assez de terrein, & que sa croupe s'aproche trop du centre de la volte. (Les Italiens aculent leurs chevaux en faisant le repolon. *Arts de l'homme d'épée, 1. p.*)

S'aculer, v. a. [*Loco impervio uti ad defensionem.*] *Je m'acule, je m'aculai, je me suis aculé.* Ce mot se dit proprement des animaux. C'est se mettre le derriére contre quelque chose pour se défendre. (Le taureau s'acule lorsqu'il est ataqué de quelque dogue, ou de quelqu'autre animal à craindre.)

S'aculer, v. r. Terme de *Manége.* C'est, en maniant sur les voltes, n'aller pas assez en avant à chacun des tems, ou des mouvemens, si bien que les épaules du cheval n'embrassent point assez de terrein, & que sa croupe aproche trop du centre de la volte. (Prenez garde que vôtre cheval ne s'acule.)

ACUMULATION, (ACCUMULATION,) *s. f.* Il se prononce *acumulacion*, & vient du Latin *accumulatio.* C'est un amas de plusieurs choses. *Acumulation* a un usage très-borné. Cependant il semble qu'on le puisse soufrir en cette façon de parler & autres pareilles. (C'est une acumulation prodigieuse de toutes sortes de biens.)

Acumulation de droit. C'est une augmentation de droit sur quelque chose. Par exemple, quand quelqu'un prétend un héritage, un bénéfice, en vertu de plusieurs droits de différente nature, comme par mort, résignation, &c.

ACUMULER, *v. a.* Il vient du Latin *accumulare.* C'est mettre en monceau, mettre en tas. (Il semble qu'on ait voulu faire un fonds de quelque importance, en acumulant les arrérages de plusieurs années. *Patru, Plaid. 3.* Chapelain, de l'Académie Françoise, ne s'est toute sa vie apliqué qu'à acumuler des richesses, & il a dans le monde poëtique, plusieurs braves & généreux confréres qui marchent sur ses pas, & qui font glorieusement revivre sa mémoire.)

ACUSATEUR, (ACCUSATEUR,) *s. m.* Ce mot vient du Latin *accusator.* C'est celui qui acuse quelcun. (Un fâcheux acusateur, un dangereux acusateur. Se rendre acusateur de quelcun. *Abl. Tac.* Se porter acusateur contre quelcun. *Patru, Plaid. 16.* En quelque lieu qu'un paricide se trouve, il rencontre un acusateur, un juge & un bourreau. *Le Maître, Plaid. 28. page 523.*)

ACUSATION, *s. f.* Prononcez *acuzacion.*

Ce mot vient du Latin *accusatio.* C'est une plainte qu'on fait du crime ou de la faute d'une personne. (Une acusation redoutable, fâcheuse, dangereuse, terrible. Une acusation juste, une acusation injuste & mal fondée. Intenter une acusation contre quelcun. *Patru, Plaid. 16.* Poursuivre une acusation. *Abl. Tac.* Prévenir toutes sortes d'acusations. *Abl. Tac.*)

ACUSATIF, *s. m.* Terme de *Grammaire.* Il vient du Latin *accusativus.* C'est le quatriéme cas de quelque nom. (Tout verbe actif régit l'acusatif. L'acusatif en François est semblable au nominatif de son nom substantif.)

ACUSATRICE, *s. f.* Ce mot vient du Latin *accusatrix.* C'est celle qui acuse une personne. (Elle s'est déclarée l'acusatrice de son amie. C'est une acusatrice à craindre. C'est une fâcheuse acusatrice. Se rendre acusatrice de quelcun.)

ACUSER, *v. a.* Prononcez *acuzé.* Ce mot vient du Latin *accusare.* C'est découvrir le crime ou la faute de quelque personne à celle qui a droit d'en connoître. Ce mot *acuser*, suivi immédiatement d'un verbe, veut ce verbe à l'infinitif, & cet infinitif doit être précédé de la particule *de.* (On l'acuse d'avoir conspiré contre l'Etat. On l'acusoit d'avoir eu des correspondances avec les ennemis du Roïaume. Mais lors qu'*acuser* est suivi d'un nom qu'il régit, il veut ce nom au génitif précédé de l'article *de.* Acuser quelcun de vol. On acusa la Brinvilliers de poison, & parce qu'on la convainquit, on la brûla à Paris, en place de Gréve.)

Accuser, v. a. Charger quelcun de quelque petite faute. (On l'acuse de paresse. *Abl. Luc. t. 1.* (On acuse les François de légéreté & d'imprudence; les Italiens, de fourberie; les Espagnols, de trop de gravité; les Alemans, de trop de franchise & de promtitude.)

Acuser, v. a. [*Impugnare.*] Ce mot se dit parlant d'actes de Notaires & de Justice. C'est blâmer de quelque défaut, c'est-à-dire, qu'il y a des défauts dans quelque acte de pratique. (Acuser un Testament de suggestion. *Patru, Plaid. 1.*)

† *Acuser, v. a.* [*Enunciare, exponere.*] Ce mot se dit encore quelquefois entre Marchans qui s'écrivent, & signifie donner avis qu'on a reçû; mais en ce sens, *acuser* est un peu suranné. J'acuse, Monsieur, la reception de la vôtre.)

S'acuser, v. r. [*Confiteri.*] *Je m'acuse, je m'acusai, je me suis acusé, je m'acuserai.* Ce mot se dit en parlant de confession. C'est déclarer ses péchez à son Confesseur. (Mr. . . . N. . . . se confessant l'autre jour, s'acusa d'avoir tiré de grosses sommes de son Libraire pour des Livres qui ne se vendent point, & après s'être acusé, le Confesseur l'obligea à restitution.)

Acusé, acusée, adj. Ce mot vient du Latin *accusatus.* C'est la personne dont on a découvert la faute, la personne de qui l'on a découvert le crime à celui qui a droit d'en connoître. (Il est acusé de vol. Elle est acusée de receler. *Patru, Plaid. 11.*)

ACUSÉ, *s. m.* Celui qui est déferé en Justice. Celui que l'on croit coupable de quelque crime, & qui pour cela a été découvert. (C'est un célébre acusé. *Abl. Tac.* La Bastille est pleine d'acusez.

ACUT. Terme d'*Imprimeur.* [*Littera accentu acuto notata.*] Caractére marqué d'un accent aigu. L'*é* acut est l'*e* ouvert ou masculin.

ACUTANGLE, *adj.* Terme de *Géométrie.* C'est un triangle qui a trois angles aigus. On l'appelle aussi *Oxigone.*

ADA.

ADAGE, *s. m.* Mot qui vient du Latin *adagium.* C'est une façon de parler, courte, vive & commune, qui renferme d'ordinaire quelque chose de vrai, & d'utile. Le mot d'*adage* a vieilli en nôtre langue; en sa place, on dit, *Proverbe.* Adage n'a cours qu'en riant & dans le comique, ou en parlant du recuëil qu'Erasme a fait des proverbes Latins & Grecs. (On dit en ce sens, *les Adages d'Erasme* sont beaux & savans. Il est plein de vieux mots & de *vieux adages.* M. de la Motte a employé ce mot dans ses Fables :

> Prenons la Taupe pour arbitre :
> Comme Thémis elle est sans yeux :
> L'air grave & robe noire : on ne peut choisir mieux.
> Chacun au Juge expose alors son titre;
> La nouvelle Thémis les entend de son trou,
> Et le tout bien compris, prononce cet *Adage :*
> Qui forgea le soc, étoit sage,
> Et qui fit l'épée, étoit fou.

Le mot Adage est d'usage dans cette phrase : *On dit en commun Adage, &c.*

ADAGIO, *adv.* Terme de *Musique*, emprunté des Italiens, pour signifier qu'on doit jouer ou chanter fort lentement.

ADAM, *s. m.* Nom propre d'homme, qui signifie *rouge.* Adam fut le premier homme, créé de la propre main de Dieu, & mis au Paradis terrestre. Il lui donna pour femme, Eve :

> Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
> Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
> Que d'être femme & ne pas caqueter.
> *Sarazin, Poësies.*

ADAMITES, *s. m.* [*Adamitæ.*] Héretiques qui assistoient tout nuds dans les Temples pour imiter la nudité d'Adam avant son péché, & qui se joignoient publiquement avec les femmes. S. Augustin & S. Epiphane en ont parlé. Cette Secte se renouvella en Flandres & en Alemagne au commencement du XV. siécle.

☞ En 1655 l'on publia un petit Livre Latin, intitulé, *les Préadamites*, où l'on tâchoit de prouver qu'il y avoit eu des hommes avant Adam; & l'on emploïoit, pour l'établir, plusieurs témoignages de la Genese & des Epîtres de S. Paul. Le sieur de la Peyrere étoit l'Auteur de cet écrit. Son Livre fut réfuté par plusieurs Théologiens; & dans la suite, la Peyrere retracta ses erreurs. Il est mort en 1677.

ADAPTATION, *s. f.* [*Accommodatio.*] Prononcez *adaptacion.* Action par laquelle on aplique une chose à une autre. (L'adaptation de ce mot convient fort bien au sujet.)

ADAPTER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *adaptare.* Il signifie, apliquer, ajuster, faire quadrer. (On lui a ingénieusement adapté ce *quolibet.* Il faut mieux adapter cela.)

Adapter. Terme de *Pratique.* Le créancier peut *adapter* les premiers paiemens sur les arrérages.

Adapter. Terme d'*Architecture.* C'est approprier une saillie, un ornement à quelque corps.

ADARCA, *s. f.* Ecume salée qui s'amasse dans les marais pendant la sécheresse, & qui a une vertu caustique.

ADARIGE. C'est le sel Armoniac.

Adarme. Petit poids d'Espagne, dont on se sert aussi dans toute l'Amérique Espagnole. C'est la seizieme partie de l'once, ce qu'on appelle à Paris le demi-gros.

Adatais. Mousseline ou toile de coton très-fine & très-claire, dont la piece a dix aunes de longueur sur trois quarts de large. Cette Mousseline vient des Indes Orientales. Les plus beaux *Adatais* se font à Bengale. *Savary.*

A D C.

☞ Adcensement. Ordinairement, c'est un bail à cens. *Vitry, art. 23. Troyes, art. 58. &c.*

A D D.

Addition, *s. f.* Ce mot vient du Latin *additio.* Prononcez en François *addicion.* C'est-à-dire, augmentation, suplément, en un mot tout ce qu'on ajoûte à quelque ouvrage d'esprit. (Une addition considérable, une belle addition, une agréable addition ; c'est une addition utile, nécessaire, importante ; c'est une addition ingénieuse, une addition superfluë, inutile ; faire des additions, retrancher les additions qu'on avoit faites.)

Addition, s. f. Terme d'*Aritmétique.* C'est l'Art d'assembler plusieurs sommes, ou plusieurs nombres pour trouver la somme totale. (Addition mal faite, addition bien faite, faire des additions.)

Addition. Terme de *Pratique.* Informer par *addition*, pour dire ajouter une nouvelle information à la précédente. On appelle aussi *Additions* les nouvelles écritures qu'on donne, après avoir fourni les défenses & les repliques. En Physique, on dit que tous les corps naturels se forment par *Addition* de parties.

Additionner, *v. a.* [*Addere.*] Terme d'*Aritmétique.* Prononcez *addicionné.* (C'est de plusieurs sommes n'en faire qu'une. Il faut additionner toutes ces sommes. *Irson, Aritmétique.*)

Adducteur, *adj. masc.* Les Anatomistes donnent ce nom au troisiéme muscle des yeux qui les fait mouvoir du côté du nez. On l'appelle aussi *buveur*, parce qu'on fait ce mouvement en buvant. On appelle encore *Adducteurs* les muscles qui menent une partie vers une autre.

Adduction, *s. m.* Terme d'*Anatomie.* On appelle mouvement d'*Adduction*, celui qui fait aller les doigts vers le pouce.

A D E.

Ademption, *s. m.* Terme de *Jurisprudence.* révocation, retranchement. L'*Ademption* d'un legs. Ademption expresse ou tacite.

Adénologie, *s. f.* [*Adenologia.*] C'est une partie de l'Anatomie, qui traite des glandes. Ce mot est Grec, composé de ἀδὴν, glande, & de λόγος, discours.

Adent, *s. m.* Terme de *Charpentiers* & de *Menuisiers.* Ce mot se dit de certaines entailles, ou embouchures, en forme de dents pour mieux lier & assembler les piéces de bois. (Assemblage en Adent.)

Adeptes. Sortes de Chymistes. *Adeptes*, signifie dans les Sciences secrétes, celui qui est parvenu à la parfaite connoissance du mystere qui en fait l'objet.

Adéquate, *adj.* Terme de *Philosophe.* Il signifie entier, plein, parfait. *L'idée Adéquate d'une chose.*

☞ Ades. Ancien mot qui signifioit, *incontinent, maintenant.* Les Italiens disent *adesso.* Le Roman de la Rose :

> Et tout *ades* en regardant.

Voïez *les Etimologies de Ménage.*

Adextré, Adextrée, (Addextré,) *adj.* [*Habens ad dexteram vel sinistram.*] Terme de *Blason*, qui se dit des piéces qui se mettent au côté droit de l'Ecu, de même que ce qui est au côté gauche, se dit senestré. (Un lion adextré.)

A D F.

☞ Adfiliation. (Affiliation.) C'est une espéce d'adoption qui est en usage dans la Coûtume de Saint-Jean-d'Angely.

A D H.

Adhérence, *s. f.* Prononcez *adérance.* Ce mot qui vient du Latin *adhærentia*, n'est pas dans l'usage ordinaire ; il signifie atachement. (Son poumon est adhérent aux côtes, & cette adhérence lui causera la mort.)

Adhérent, Adhérente, *adj.* [*Adhærens.*] Prononcez *adéran.* C'est-à-dire, qui tient fort, qui est attaché à quelque chose. (Poumon adhérent aux côtes, pierre adhérente à la vessie.)

* *Adhérent, adhérente, adj.* Terme de *Palais.* Qui consent, qui acorde. (Apeller en adhérent. *Le Maître, Plaid. 20.*

* *Adhérent, s. m.* Qui est ataché à quelque erreur, sectateur de quelque hérésie. (C'est un adhérent à craindre. Les Luthériens étoient considérables par la puissance de leurs adhérens. *Du Ryer, Histoire de Flandre, t. 1. l. 4.*)

Adhérer, *v. n.* [*Adhærere.*] Prononcez *adéré.* Il signifie être ataché contre quelque chose. (Son poumon adhére aux côtes.)

* *Adhérer, v. n.* Ce mot, au figuré, veut dire, consentir, s'accorder. Il adhére tout-à-fait à son sentiment. (Il ne faut point adhérer aux malades en des choses contraires à leur santé.)

Adhérer, v. n. Terme de *Pratique.* Il signifie infirmer un premier acte par un acte subséquent ; interjetter une nouvelle appellation en adhérant à la premiere. On dit, la Cour adhérant aux conclusions du Procureur Général.

☞ Adhéritance, *deshéritance, deshéritement.* Ce sont des termes que l'on trouve dans plusieurs Coûtumes, comme *Hainault, Cambrai, Mons, Lille, &c.* Ils signifient, *saisir, advestir, désaisir, dévêtir, &c.* Voyez *Ragueau.*

Adhésion, *s. f.* [*Adhæsio.*] Atache, jonction, liaison. (La volonté a une forte adhésion à la vérité.) Ce mot n'est guére en usage que parmi les Scholastiques.

A D J.

† Adjacent, Adjacente, *adj.* Ce mot vient du Latin *adjacens.* Le mot d'*adjacent* est plus dans la bouche des gens de pratique que dans celle des autres. Il signifie, qui est auprès, qui est tout proche. (Pré adjacent, Terre adjacente.)

ADJECTIF, *s. m.* Diction qui vient du Latin *adjectivum*, & qui est un Terme de *Grammaire.* C'est un mot qui se joint à un substantif, & qui marque toûjours la qualité de la chose avec laquelle il est. (L'*adjectif* s'acorde en genre, en nombre & en cas avec le substantif. *Exemple:* Les Rois doivent être doux, généreux & pleins de pitié. Il y a des *adjectifs* qui se mettent d'ordinaire après leurs substantifs, & d'autres, après ou devant. On peut voir là-dessus l'Auteur de la Guerre civile des François sur la Langue.

☞ Ménage a fait une observation sur cet endroit de Malherbe:

Mais ce Roi, des bons Rois l'éternel exemplaire,
Qui de nôtre salut est l'Ange tutelaire,
L'infaillible refuge & l'assûré secours.

Il cite d'abord l'Histoire de l'Académie de Pelisson, lequel racontant un entretien de Malherbe & de Gombaud, dit que le premier ne pouvoit soufrir ce vers de Mademoiselle de Rohan;

Quoi, faut-il que Henri, ce redouté Monarque, &c.

Sans pouvoir en démêler la raison; que le sieur de Gombaud chercha cette raison, & lui dit, que c'étoit, sans doute, parce que l'adjectif, *redouté*, précédoit le substantif *Monarque;* ce qui lui fit autant de plaisir, ajoûte l'Historien, *que s'il avoit trouvé un trésor; & en forma depuis cette régle générale*, que l'adjectif doit toûjours suivre le substantif, quand la terminaison de l'adjectif est un *e* masculin; & lorsqu'elle est féminine, on peut le placer devant ou après le substantif.

Mais Ménage n'aprouve ni la régle générale, ni son exception; & je crois, avec lui, qu'il faut suivre l'usage, & consulter l'oreille; car enfin qu'importe, pour l'intelligence de la phrase, que l'on dise, *Ce redouté Monarque*, ou *ce Monarque redouté?*

Le P. Bouhours, dans ses Remarques sur nôtre Langue, dit: C'est un des secrets de nôtre Langue, de sçavoir distinguer les adjectifs qui régissent quelque chose, de ceux qui ne régissent rien; & c'est un secret que quelques-uns de nos meilleurs Ecrivains ignorent.

J'entens par un adjectif qui régit quelque chose, un adjectif qui se peut joindre avec un substantif dans les cas obliques, ou avec un verbe. *Sensible*, *insensible*, *capable*, *incapable*, sont des adjectifs de cette espéce; car nous disons: *sensible à l'amitié*, *au plaisir; capable d'afaires*, *incapable d'afaires*, *capable de gouverner*, *incapable de gouverner.* Au contraire, *intrépide*, *incurable*, *insatiable*, sont des adjectifs qui ne régissent rien. Nous disons: *une ame intrépide*, *un mal incurable*, *un homme insatiable;* mais nous ne disons point: *une ame intrépide aux menaces*, comme le dit Costar; *un mal incurable à tous les remédes*, comme le dit Voiture; *un homme insatiable de voir*, comme le dit un Auteur qui ne céde peut-être, ni à Voiture; ni à Costar, pour la pureté du langage.

Vaugelas nous a donné plusieurs régles importantes sur l'usage des adjectifs, dont voici le précis:

Tout adjectif mis après le substantif avec le mot *plus*, entre deux, veut toujours avoir son article. Exemple: *C'est la coûtume des peuples les plus barbares.* C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas, *des peuples plus barbares.* Remarque 85.

Un adjectif joint à deux substantifs de diférent genre, doit suivre le genre masculin. Exemple: *Ce peuple a le cœur & la bouche ouverte à vos loüanges;* il faut dire *ouverts*, selon cette régle. Cependant Vaugelas croit que *ouverte* étant plus agréable à l'oreille, il doit être préferé; mais il n'en est pas de même de cet exemple tiré des Œuvres de Malherbe: *Il faut être en lieu, où le tems & la peine soient bien emploïez.* C'est ainsi qu'il faut parler, parce que deux substantifs qui ne sont point sinonimes, ni aprochant, comme le *tems* & la *peine*, régissent nécessairement un pluriel, lors que le verbe passif vient après avec le verbe substantif, ou que le verbe substantif est tout seul; comme, *Le mari & la femme sont importuns;* car on ne dira jamais: *le mari & la femme est importune.* Remarque 93.

Messieurs de l'Academie ont confirmé la remarque de Vaugelas. Quand le verbe (disent-ils) régit deux noms substantifs, dont le premier est masculin, & le second féminin, il faut que l'adjectif s'acorde en genre avec le dernier, auquel seul l'esprit s'attache, parce qu'il est le plus proche. Il n'en est pas de même, quand les deux noms substantifs servent de nominatif au verbe qui suit: comme ces deux noms demandent le verbe au pluriel, il faut que l'adjectif qui s'y raporte, soit aussi au pluriel, & masculin, comme étant le genre le plus noble: *Le frere & la sœur sont aussi beaux l'un que l'autre.*

En vérité, il faut avoüer que Malherbe avoit raison de dire, qu'il faut éviter la dificulté, comme un écueïl.

Dans la Remarque 433. Vaugelas examine si l'adjectif de l'un des deux genres se peut appliquer à l'autre dans la comparaison. Exemple: Un homme peut-il dire à une fille, *je suis plus beau que vous;* & une fille peut-elle dire à un homme, *je suis plus vaillante que vous?*

Il répond que cette façon de parler ne se peut pas dire absolument mauvaise, mais qu'elle n'est pas fort bonne aussi, & qu'il la faut éviter, en se servant d'une autre phrase, comme: *J'ai plus de beauté que vous*, *j'ai plus de courage que vous.* Mais si l'on regarde de si près, c'est nous mettre dans une servitude insuportable. Je crois qu'il faut s'en tenir à l'usage qui autorise cette locution, *je suis plus beau que vous*, en parlant à une femme, parce que l'on sousentend, *que vous n'êtes belle.*

L'adjectif *tout*, suivi de plusieurs substantifs, doit être repeté; exemple, *Toute la Syrie & toute la Phénicie;* si ce n'est lors que les deux substantifs sont d'un même genre & sinonimes. Exemples: *Il a perdu toute l'affection & l'inclination qu'il avoit pour moi.* Remarque 541.

ADJECTION, *s. f.* [*Adjectio*, *copulatio.*] Terme *Dogmatique.* Jonction de quelque chose à une autre. (L'acroissement des corps naturels se fait par l'adjection des parties.)

ADIANTUM, ou ADIANTE, *s. m.* [*Capilli Veneris.*] Espéce des cinq capillaires, qui croît ordinairement autour des puits.

ADIAPHORE, *s. m.* On nomme ainsi l'esprit de Tartre.

ADIAPHORISTE, *s. m. & f.* Luthérien mitigé. Ce mot dans son origine Greque signifie *indifférent.*

ADIEU. [*Vale.*] Sorte d'adverbe qui semble venir du mot Italien *Adio.* On se sert de ce terme pour se saluer lors qu'on se quite.

Adieu, vous qui me faites rire,
Vous gladiateurs du bien dire,

Qui sur un pré de papier blanc
Versez de l'encre au lieu de sang.
Saint-Amant, Poësies.

Iris, lorsqu'il me faut retirer de chez vous,
Plus de vingt fois en un quart d'heure,
Je dis *adieu*, puis je demeure.
La Sablière, Poësies.)

Adieu, adv. Ce mot se met quelquefois à la fin des billets & des lettres. (Adieu, faites fonds sur mon amitié, & croïez que je suis tout à vous.)

Adieu, adv. Ce mot marque qu'on se sépare quelquefois d'un lieu ou d'une personne avec quelque ressentiment. Vous êtes un fat & un brutal, *adieu*, & qu'on ne vous voye jamais ici.

(*Adieu* Paris, *adieu* pour la derniére fois.
Je suis las d'encenser l'autel de la Fortune.
Main. Poësies.

Adieu, adv. Ce mot marque quelque regret de perdre une chose qu'on tenoit chére.

(*Adieu* tous mes plaisirs.
La grace qu'on m'a faite, est pire que la mort.
Gomb. Poësies.)

Adieu, s. m. Terme par lequel on fait connoître à quelcun de la civilité & de la tendresse avec quelque regret de le quiter. (Dire un dernier adieu à quelcun.

De tout ce que l'on dit dans l'Empire d'Amour,
L'*adieu*, belle Philis, coûte le plus à dire.
Sar. Poësies.

Je sors à regret de ce lieu,
Et lui fais en vers mon *adieu*.
Boisrobert, Epit. t. I. epît. 10.)

☞ Marot, en parlant de la fuite de son valet, qui l'avoit volé:

Soïez certain qu'en partant dudit lieu,
Rien n'oublia, fors de me dire *adieu*.

Adieu, se dit quelquefois des personnes & des choses qui sont en péril. (Si la fievre redouble, *adieu* le malade; si vous touchez à ce cabinet, adieu mes porcelaines; adieu mes tableaux; adieu ma bouteille, &c.)

On dit proverbialement, *Adieu paniers vendanges sont faites*, pour dire qu'on n'a plus besoin de paniers quand les vendanges sont passées. Cela se dit au figuré, de toutes les choses dont on n'a plus que faire, ou dont on ne se soucie plus. La Jessée, Poëte François, sous Henri III, dit qu'il est disposé de quitter la Cour en criant, *Adieu paniers vendanges sont faites.*

On dit encore, *Adieu mon argent; adieu mes espérances*, &c. pour dire qu'on a perdu son argent, qu'on n'a plus de prétentions à former sur telle chose.

On dit aussi figurément, *dire adieu au monde*, pour dire, renoncer au monde, se retirer du monde. On le dit dans le même sens, de toutes les choses auxquelles on renonce. (Dire *adieu* au palais, à la chaire, aux passions, &c.)

ADIEU-VA. Terme de *Mer.* On le dit lorsque voulant faire virer le vaisseau pour le faire changer de route, on en avertit l'équipage; afin qu'il se tienne prêt à obéir aux commandemens qui doivent se faire.

ADIMMAIN, *s. m.* C'est un animal fort privé, qui naît en Libie, qui ressemble au mouton; mais qui est aussi grand qu'un moïen veau. L'*adimmain* a les oreilles longues & pendantes, & il n'y a que la fémelle de cet animal qui ait des cornes. La laine de l'*adimmain* est courte, mais elle est très-fine. L'*adimmain* fournit de beurre & de fromage au habitans de Libie. Là, il se laisse monter aux enfans & les porte sur son dos. On le montre par rareté en Numidie & en Barbarie, parce qu'il n'y en a point en ces païs, & qu'on n'en trouve qu'aux deserts de Libie. *Abl. Marmol. t. 1. l. 1. c. 2.*

☞ ADINERER. Terme que l'on trouve dans les Coûtumes de Lille & de Blois. C'est, selon Ragueau, vendre les meubles pour faire de l'argent, c'est-à-dire, les convertir en deniers.

ADJOINDRE, *v. a.* [*Adjungere.*] Donner un collegue. Associer quelqu'un pour servir d'aide dans quelque affaire.

ADJOINT, *s. m.* [*Testis.*] Terme de *Palais.* Celui qu'on prend pour assister à une procédure ou à un jugement. C'est aussi un Officier de Librairie, qui aide le Syndic. En Rhétorique, on nomme Adjoints, [*Adjuncta,*] les circonstances d'une chose.

ADJONCTION, *s. f.* [*Subscriptio.*] Terme de *Palais.* On demande l'adjonction du Procureur du Roi, c'est-à-dire, que le Procureur du Roi y soit joint. On dit aussi adjonction de nouveaux moyens. (Cette adjonction de moyens fortifie beaucoup votre cause.

ADIPEUX, ADIPEUSE, *adj.* [*Pinguis, obesus.*] Terme de *Médecine*, qui veut dire gras. La membrane *adipeuse.* On nomme aussi, adipeux, un rameau qui sort du tronc descendant de la veine cave; & qui est un des cinq rameaux iliaques, qui va à la tunique extérieure des reins.

ADIRER, *v. n.* Perdre, égarer. Voyez le mot suivant.

ADIRÉ, ADIRÉE, *adj.* [*Amissus.*] Ce mot est vieux, seulement usité dans la Chambre des Comptes. Il signifie perdu, égaré. (C'est un papier adiré. C'est une chose adirée, & il faut tâcher à la retrouver.) Voïez *Ménage, sur ce mot, dans ses Etymologies.*

ADIRES. Sorte de chiens de Barbarie.

ADITION, *s. f.* [*Acceptio.*] Voïez ADDITION.

ADJUDANT, *s. m.* Celui qui aide. Ce terme est d'usage dans les Troupes des Pays-Bas. L'*Adjudant* d'un Régiment est l'Aide-Major. Il y a un *Adjudant général.*

ADJUDICATAIRE, *s. m. & f.* [*Manceps.*] Terme de *Palais.* C'est une personne à qui l'on a adjugé quelque bien dans les formes de justice. Adjudicataire est masculin, quand on parle d'un homme, & féminin, quand on parle d'une femme. Il est adjudicataire de tous les biens d'un tel. Elle s'est renduë adjudicataire d'une Ferme. *Patru, Plaidoié 6.* Se déclarer adjudicataire. Être reçû adjudicataire. *Adjudicataire général des Fermes.* C'est celui à qui le Conseil du Roi a adjugé le bail des Fermes, à la charge de donner caution, & ceux qui seront sa caution, feront leurs soûmissions au Gréfe du Conseil, & s'obligeront de païer pour lui. Les personnes qui cautionnent l'adjudicataire, s'apellent les intéressez aux bail des Fermes. L'adjudication s'en fait au Conseil, à un Avocat qui a ordre d'un particulier d'en offrir une certaine somme; & lors qu'on les lui laisse à l'offre qu'il en a faite, il déclare

le particulier, qui convient de tout, & c'eſt ce particulier qu'on nomme *Adjudicataire général des Fermes*. Comme il y a pluſieurs Fermes, il y a auſſi pluſieurs Adjudicataires généraux. On dit, être Adjudicataire général des Fermes; ſe rendre adjudicataire général des Fermes.

ADJUDICATION, *ſ. f.* Ce mot ſe prononce *adjudicacion*, & vient du Latin, *adjudicatio*. C'eſt un Terme de *Palais*. Acte par lequel on adjuge à une perſonne quelque bien vendu dans les Fermes de juſtice. (On dit une adjudication par décret, une adjudication à la barre, une adjudication pure & ſimple d'une maiſon. Faire une adjudication. Pourſuivre une adjudication.)

ADJUDICATIF, *adj.* (Un Arrêt Adjudicatif, une Sentence Adjudicative.) Ce Terme n'eſt plus guere en uſage.

ADJUGER, *v. a.* C'eſt un Terme de *Palais*; il vient du Latin *adjudicare*. C'eſt donner quelque choſe à quelcun dans les formes de juſtice. (Adjuger une terre.) Adjuger un Philoſophe au plus ofrant & dernier encheriſſeur. *Abl. Luc. t. 1.*

ADJURATION, *ſ. f.* [*Obteſtatio, imperium.*] Terme *Eccléſiaſtique* dont on ſe ſert dans les exorciſmes pour faire commandement au démon de ſortir du corps des poſſedez. On dit auſſi *adjurer* dans le même ſens. On eut beau adjurer le démon de ſortir du corps des Religieuſes de Loudun, la mort de Grandier fit plus que tous les exorciſmes.

☞ On n'excommunie point les bêtes; on ne les adjure pas; mais, comme Eveillon l'obſerve, on s'adreſſe à Dieu pour le ſuplier de nous délivrer des inſectes & autres bêtes qui font de grands dégats aux fruits; » Car, dit-il, » d'adjurer & exorciſer directement les bêtes, » comme ayant quelque intelligence & étant » maîtreſſes de leurs actions, ce ſeroit abſurdité » & ſuperſtition, &c. «

ADIVE, *ſ. f.* Animal qui naît en Afrique, qui eſt un peu plus grand qu'un renard & de même poil, qui hurle comme un chien, & qui eſt fort haï du lion. Les adives ſuivent le lion pour manger ſes reſtes, & ne l'aprochent point qu'il ne ſoit ſou, ou qu'il n'ait abandonné ſa proïe. *Ablancourt, Marmol. t. 1. l. 1. c. 23.*

ADM.

ADMETTRE, *v. a.* Ce mot vient du Latin *admittere*, & ſe prononce, comme il eſt écrit. *J'admets, j'admis, j'ai admis, j'admettrai. Admets, qu'il admette.* C'eſt recevoir. (C'eſt un homme de fort bonne compagnie, car ſans cela je ne l'aurois point *admis* à ma table. *Abl. Luc.* On *n'admet* que deux principes des Êtres naturels, la matiére & la forme. *Bernier, Philoſophie de Gaſſendi.*)

Admettre, v. a. Ce mot ſe dit en parlant de *Bénéficiers*, & ſignifie recevoir, avoir pour agréable. Il n'y a que le Pape qui puiſſe admettre les réſignations *in favorem*. Néanmoins le Roi admet ces ſortes de réſignations pour les bénéfices ſujets à la régale, le ſiége vacant. *Le Pelletier, Traité des expéditions.*)

Admettre, v. a. Aprouver, trouver raiſonnable. Et en ce ſens, c'eſt un terme de la *Chambre des Comptes*, qui ſe dit en parlant de recette. (Admettre la recette d'un compte.)

Admettre, v. n. Ce mot ſe dit auſſi parmi les Praticiens. Il ſignifie recevoir & agréer. Et lors qu'il eſt ſuivi d'un verbe qu'il régit, il veut ce verbe à l'infinitif, & cet infinitif doit être précédé de la particule *à*. (La Cour l'a admis à faire preuve de ſes faits. *Le Mait. Plai. 30.*)

ADMINICULE, *ſ. m.* Mot qui vient du Latin *adminiculum*, & qui n'eſt que *de pratique*. C'eſt tout ce qui aide à faire preuve. (C'eſt un grand adminicule, c'eſt un puiſſant adminicule. Il n'y a point de preuves formelles, il n'y a que des adminicules.)

Adminicule. Terme de *Médecine*. Il ſe dit de tout ce qui peut faciliter le bon effet d'un remede.

ADMINISTRATEUR, *ſ. m.* Il vient du Latin *adminiſtrator*. Mot général pour dire, celui qui gouverne avec zéle ce qui regarde le ſalut, la conſcience & la religion. (C'eſt par l'ordre de Dieu que les Anges ſont établis pour être des eſprits *adminiſtrateurs*, & concourir à l'œuvre de nôtre ſalut. *Boſſuet, Doctrine Chrétienne, c. 4.*

Adminiſtrateur, ſ. m. Ce mot ſe dit en parlant d'hôpital, de quelque pauvre maiſon religieuſe ou de quelque communauté de Religieux. C'eſt un Laïque qui a ſoin du fonds de quelque hôpital, ou de quelque autre maiſon, & dont les fonctions regardent l'intérêt public. Cet adminiſtrateur s'apelle adminiſtrateur temporel ou directeur temporel. Il y a encore un adminiſtrateur ſpirituel, ou plûtôt un directeur ſpirituel. C'eſt un Eccléſiaſtique qui a l'œil ſur la conſcience des gens qui ſont dans les hôpitaux, & qui voit ſi Dieu & les pauvres gens ſont ſervis avec zéle. Les Chanoines de Nôtre-Dame ſont les adminiſtrateurs ou les directeurs de l'hôtel-Dieu de Paris. (Un ſage adminiſtrateur, un adminiſtrateur ſoigneux, ardent, vigilant, un ſaint adminiſtrateur, un fidéle, un paſſionné, un vertueux adminiſtrateur. Être adminiſtrateur de quelque hôtel-Dieu, ou de quelque maiſon religieuſe. Les adminiſtrateurs des hôpitaux ſont proprement les tuteurs des pauvres; mais pour cela, il faut que ces adminiſtrateurs ſoient véritablement honnêtes gens.)

Adminiſtrateur, ſ. m. Ce mot ſignifie auſſi celui qui a le ſoin & la conduite de la perſonne & des biens de quelcun. (Ainſi l'on dit qu'un pére eſt le légitime tuteur & *adminiſtrateur* de ſes enfans. Celui qu'on nomme ailleurs un Régent, ſe nomme *Adminiſtrateur* dans le Duché de Wittemberg; & le Prince qui eſt le Tuteur du Duc, & le Régent de ſes Etats, ſe nomme *le Prince Adminiſtrateur*.

ADMINISTRATION, *ſ. f.* Ce mot vient du Latin *adminiſtratio*, & ſe prononce en François *adminiſtracion*. C'eſt le maniement ou la conduite de quelque bien ou de quelque affaire temporelle, ou ſpirituelle. (Adminiſtration ſage, judicieuſe & bien réglée. Adminiſtration temporelle, adminiſtration ſpirituelle. On lui a ôté l'adminiſtration temporelle de l'hôpital, parce que cette adminiſtration l'enrichiſſoit trop viſiblement & faiſoit aller l'éminent perſonnage en caroſſe, lui qui auparavant alloit de ſon pié gaillardement. Alexandre donna à Porus l'adminiſtration d'un Etat conſidérable. *Abl. Ar. l. 3.*)

Adminiſtration, ſ. f. Ce mot, en matiere de choſes ſpirituelles, ſignifie auſſi quelquefois le ſoin de diſtribuer, le ſoin de donner & d'adminiſtrer. (Interdire à quelcun l'adminiſtration des Sacremens. *God. Prieres.*)

Adminiſtration, ſ. f. Les Eſpagnols de l'Amérique nomment ainſi le magaſin d'entrepôt qui étoit établi à Calao, lequel ſervoit de port à Lima, avant le renverſement de ce port, cauſé en 1747 par

un tremblement de terre. C'eſt à l'Adminiſtration que les étrangers ſont obligés de décharger les marchandiſes qu'ils apportent d'Europe.

ADMINISTRATRICE, *ſ. f.* [*Curatrix.*] C'eſt celle qui a ſoin de quelque choſe qui regarde les intérêts d'une maiſon religieuſe ou d'une maiſon de filles qui vivent en communauté.

ADMINISTRER, *v. a.* Mot qui décend du Latin *adminiſtrare*, & qui veut dire, *gouverner.* M. Fouquet adminiſtra long-tems les finances de Loüis XIV. Il adminiſtre ſagement les revenus de la République. *Abl. Ann. l. 4. c. 14.*) Dans ces exemples & autres pareils, pluſieurs préferent *gouverner*, à *adminiſtrer.*

Adminiſtrer, v. a. Ce mot, en matiére de juſtice, veut dire, rendre à chacun ce qui lui eſt dû. Diſtribuer ce qui eſt juſte à ceux qui demandent juſtice. (Il eſt d'un grand homme & d'un homme vertueux, d'adminiſtrer à tout le monde la juſtice, ſans être porté, ni d'intérêts, ni de paſſion.)

Adminiſtrer. Terme de *Pratique.* On dit adminiſtrer des témoins, des preuves, des titres, pour dire, fournir des témoins, &c.

ADMIRABLE, *adj.* Mot qui vient du Latin *admirabilis*, & qui veut dire, qui mérite d'être admiré, qui eſt digne d'admiration. (Pétrone eſt admirable dans la pureté de ſon ſtile, & la délicateſſe de ſes ſentimens. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, t. 3.* La ſageſſe de Dieu eſt admirable. *Arnauld, Fréquente Communion.* Ce ſont des ſubtilitez admirables, & propres à nôtre compagnie. *Paſc. l. 10.*)

Admirable, adj. Ce mot ſe dit quelquefois en raillant & avec un ton de voix qui marque qu'on deſaprouve quelcun, ou quelque choſe. (Le détour eſt fort beau & l'excuſe admirable. *Mol. Comédies.* Vraiment, vous êtes admirable. *Paſ. l. 8.*)

Longin, *ch. 29.* traitant des choſes qui peuvent faire naître l'admiration, dit, que ce qui eſt utile, & même néceſſaire aux hommes, n'a ſouvent rien de merveilleux, comme étant aiſé à acquerir; mais que tout ce qui eſt extraordinaire, eſt admirable & ſurprenant.

Admirable, adj. Ce mot ſe dit dans les diſcours familiers, & veut dire excélent, bon, beau. (Ce vin eſt admirable. Il eſt plus délicat que celui de Beaune. Il nous a fait manger d'un ragoût admirable. Ce boüilli eſt admirable. Plus je mange de ce potage, plus je le trouve admirable. C'eſt une fille qui a le teint admirable.)

Admirable, adj. Ce mot étant ſuivi d'un *que*, demande le ſubjonctif; & ſuivi d'un verbe, l'infinitif avec la particule *de.* (Il eſt admirable que vous qui n'êtes qu'un petit fat, ſoïez toûjours le premier à trouver à dire à tout. Je vous trouve admirable, petit Provincial, de vouloir l'emporter, en matiére d'eſprit, ſur ceux qui toute leur vie ont étudié & vû le beau monde.)

ADMIRABLEMENT, *adv.* [*Mirabiliter.*] Prononcez *admirableman.* C'eſt avec admiration, excélemment, fort bien. (D'Ablancourt traduiſoit admirablement. Paſcal penſoit & écrivoit admirablement. Cette fontange couleur de feu vous ſied admirablement. Cela rime admirablement. *Voit. Poëſ.*)

ADMIRAL. Voïez AMIRAL.

ADMIRATEUR, *ſ. m.* Ce mot ſe prononce comme il eſt écrit, & vient du Latin *admirator.* C'eſt celui qui admire. C'eſt celui qui a de l'admiration pour quelque perſonne, ou pour quelque choſe. (Un admirateur perpétuel, un admirateur paſſionné. Je ſuis ſon admirateur très-zélé. *Coſtar, Let. 2. Tit. l. 19.* Les admirateurs ſont la plûpart de ſottes gens. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, l. 1.* On ne ſauroit plaire à bien des gens, à moins que d'être leurs admirateurs, *la Rochefoucauld, Réflexions.* C'eſt peu de choſe que la fortune qui n'a point d'admirateurs. *Abl. Luc. t. 3. Saturnales.*

Ainſi qu'en ſots Auteurs,
Nôtre ſiécle eſt fertile en ſots admirateurs.
Deſp. Poët Ch. I.

Il me dit en fauſſet, & faiſant un ſoûris,
Je ſuis l'admiration de vos divins écrits.
Scar. Epit. chagrine.)

ADMIRATIF, *ſ. m.* [*Punctum admirationis.*] Terme de *Grammaire.* Ponctuation qui marque l'admiration. On le marque ainſi, (!) On dit auſſi, un geſte, un ton admiratif.

Admiratif, Admirative, adj. Un point admiratif. Une particule admirative, eſt celle qu'on emploie à marquer admiration. *Ah*, eſt quelquefois particule admirative. *Académie Françoiſe.*

ADMIRATION, *ſ. f.* Mot qui vient du Latin *admiratio*, & qu'on prononce *admiracion.* C'eſt l'action de l'eſprit qui admire à cauſe de l'excélence qu'il trouve dans quelque ſujet. (Une admiration juſte & bien fondée. Admiration inoüie, grande, particuliére, ſinguliére. Admiration vraie, ſincére, trompeuſe, fauſſe, continuelle, profonde. Ravir tout le monde en admiration. *Abl. Luc. t. 1.* L'admiration gâte & corrompt le cœur. *Malle-branche, Philoſophie, l. 3. c. 8.* Il attira l'admiration de tout le monde. *Abl. Tac. t. 2.* L'admiration eſt ſouvent la marque d'un petit eſprit. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, t. 1.* Avoir de l'admiration pour la vertu. *Patru, Plaid. 16.* J'ai de l'admiration de vôtre courage & de vôtre bon naturel. *Voit. lett. 13.* Bien des gens aimeront mieux dire: *J'ai de l'admiration pour vôtre courage.*)

ADMIRATRICE, *ſ. f.* Ce mot peut venir du Latin *miratrix.* C'eſt celle qui a de l'admiration pour quelque choſe, ou pour quelque perſonne. (C'eſt la perpétuelle admiratrice de M. N. c'eſt une ſincére admiratrice. C'eſt une ardente & paſſionnée admiratrice. Elle s'eſt déclarée devant tout le monde l'admiratrice des vers du craſſeux Chapelain Beaunois, & tout le monde s'eſt mocqué d'elle.)

ADMIRER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *admirari.* Avoir de l'admiration pour quelque choſe. S'étonner, & être ſurpris des admirables qualitez de quelque perſonne, être en admiration pour tout ce qu'on trouve d'excellent dans quelque ſujet. (On n'admire pas les Centaures pour leur beauté, mais pour leur extravagance. *Abl. Luc.*

Un ſot trouve toûjours un plus ſot qui l'admire.
Deſp. Poët. c. 1.)

Admirer, v. a. Ce mot ſe prend quelquefois en mauvaiſe part, & ſignifie être ſurpris, être étonné. (On admire la foibleſſe d'eſprit du Seigneur Féri, de vouloir groſſir le nombre éfroïable des Barboüilleurs par des Livres de ſa façon. Je vous admire, de penſer que nous ſoïons opoſez à l'Ecriture.)

Ce verbe ſignifiant être ſurpris, être étonné, & étant immédiatement ſuivi d'un *que*, demande le

le ſubjonctif ; & lors qu'il n'eſt point ſuivi d'un *que*, mais d'un verbe qu'il régit, il veut ce verbe à l'infinitif, & cet infinitif doit être précédé de la particule *de*. (J'admire que vous oſiez meſurer vos armes avec celles d'un tel brave. Je vous admire, d'oſer traduire un ouvrage traduit par un homme dont les traductions charment tout le monde.)

S'admirer, *v. r. Je m'admire, je m'admirai, je me ſuis admiré.* C'eſt avoir de l'admiration pour ſoi. (Le pauvre bon homme Thomas de Lormes de Grenoble s'admire dans ſes ouvrages, & prétend ſe venger par-là du cruel mépris que le public en fait. *Auteur anonyme.*)

ADMISSIBLE, *adj.* [*Legitimus, probabilis.*] Mot qui eſt de *Palais*, & qui ſignifie recevable, qu'on peut recevoir, qu'on peut admettre. (Les moïens de faux donnez contre la piéce, ſont déclarez admiſſibles. La Cour a déclaré que toutes les preuves étoient admiſſibles.)

ADMISSION, *ſ. f.* Terme de *Palais*, qui vient du Latin *admiſſio*, & qui ſignifie réception. (Son admiſſion eſt glorieuſe. Il y a de l'honneur dans ſon admiſſion.) On dit auſſi *Admiſſion aux Ordres ſacrés.* (Depuis ſon admiſſion aux Ordres, il a toujours vécu en bon Eccléſiaſtique.)

ADMITTATUR. Terme purement *Latin*, qui ſignifie un billet qu'on donne à quelque Eccléſiaſtique pour marquer qu'il eſt capable d'obtenir quelque degré, ou d'être promû aux Ordres. (Il a eu ſon *admittatur.*)

ADMONÊTER, *v. a.* Terme de *Palais*, qui vient du Latin *admonere.* C'eſt faire venir à la Chambre de l'Audience, & ordinairement à huis clos, une perſonne, la faire tenir debout ; & ſi c'eſt un homme, tête nuë. Mais ſi c'eſt une femme, on la fait tenir debout auſſi, ſans maſque, ni gans ; & alors celui qui préſide, fait devant tous les Juges qui ſont à ſes côtez, une réprimande à cet homme, ou à cette femme ; & les avertit qu'il aient à changer de vie, de peur d'être un jour expoſez aux peines que la Juſtice ordonne contre ceux qui vivent mal. Cette ſorte de réprimande ne note pas, comme fait le blâme. Quand on admonête, on ne condamne point à l'amende, mais on y condamne toûjours ceux qu'on blâme,

* *Admonêter*, *v. a.* On ſe ſert de ce mot dans le comique ou le ſatirique, & il ſignifie *avertir.* On a admonêté les Philoſophes de ne plus parler de ce qu'ils n'entendent pas. *Abl. Luc. t. 3. pag. 252.* On a admonêté en plein Parnaſſe le ſieur Thomas de Lormes, Dauphinois, de ne ſe plus diſtiller la cervelle à rimailler, ſur peine d'être foüetté par les Satires, & renfermé au Palais de M. Saint Maturin, où on l'atend depuis vingt ans qu'il ſe mêle de barboüiller.)

ADMONITION, *ſ. f.* Ce mot vient du Latin *admonitio.* Il ſe prononce en François *admonicion ;* & ſe dit en terme d'*Egliſe.* Il ſignifie avertiſſement. (Il a contracté Mariage par un atentat contraire à nos admonitions. *Mauc. Schiſme, page 117.*)

ADO.

† ADOLESCENCE, *ſ. f.* Ce mot vient du Latin *adoleſcentia.* On prononce *adoleçance.* C'eſt le premier âge après l'enfance. (Une belle adoleſcence ; une charmante, agréable, aimable, heureuſe adoleſcence. Une fâcheuſe & malheureuſe adoleſcence. Être dans l'adoleſcence. Commencer ſon adoleſcence, paſſer ſon adoleſcence avec plaiſir, achever ſon adoleſcence, finir ſon adoleſcence parmi les jeux & les ris.)

* *Adoleſcence*, *ſ. f.* Ce mot ſe prend quelquefois figurément, & en parlant du monde ; & alors, c'eſt l'eſpace de tems qui ſuivit immédiatement celui qui vit le commencement du monde. (La vertu régnoit véritablement dans le monde, lors que le monde étoit encore en ſon adoleſcence ; mais cette heureuſe adoleſcence ne dura pas long-tems.)

* ADOLESCENT, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *adoleſcens*, & ſe prononce *adoléçan ;* mais il ne ſe dit qu'en plaiſantant. Quand on parle ſérieuſement, on ſe ſert du mot, *jeune*, ſans l'acompagner du mot d'*adoleſcent.* (Ce n'eſt encore qu'un jeune adoleſcent, & l'on parle de le marier. Pourquoi ne feroit-il pas l'amour ? Ce n'eſt encore qu'un jeune adoleſcent d'environ ſoixante ans. Si l'on parloit ſérieuſement, on diroit : Il eſt encore trop jeune pour parler de le marier. Pourquoi faire l'amour quand on n'eſt plus jeune ? A ſoixante ans, adieu bon tems.)

ADOLPHE, *ſ. m.* Nom d'homme. (Adolphe de Naſſau fut Empereur d'Allemagne en 1292. Il perdit la Couronne auprès de Spire, & Albert d'Autriche contre qui il combatoit, lui ôta la vie. *Deprade, Hiſtoire d'Alemagne.*)

ADOMESTIQUER, *v. n.* Vieux mot. Il ſignifioit ſe rendre familier & domeſtique chez quelqu'un.

ADONC, *adv.* Ce mot eſt vieux, on dit *Alors.*

ADONIA. Fête qu'on célébroit dans toute la Gréce en l'honneur d'Adonis.

ADONIQUE, *adj.* [*Adonicus.*] C'eſt l'épitéte qu'on donne à un petit vers compoſé d'un dactile & d'un ſpondée, & qu'on met à la fin de chaque ſtrophe des vers ſaphiques.

ADONIS. Jeune homme d'une rare beauté, né de l'inceſte de Cyniras, Roi de Chypre & de Myrtha, ſa fille. Il fut tué à la fleur de ſon âge par un ſanglier ſur le Mont Liban. Voyez les Mythologiſtes. On dit d'un jeune homme beau & bien paré : *C'eſt un Adonis ;* il eſt beau comme un *Adonis* : on dit auſſi, *s'adoniſer.* Nos petits-Maîtres *s'adoniſent.*

S'ADONNER, *v. r.* [*Dedere ſe.*] *Je m'adonne, je m'adonnai, je me ſuis adonné. Je m'adonnerai.* S'attacher avec ſoin à quelque choſe. S'appliquer avec paſſion à quelque choſe. (S'adonner aux exercices du corps. *Vaugel. Quint. l. 3.* (S'adonner à l'étude des Belles-Lettres. *Ablanc. Apophtegmes des Anciens.* Caſſandre s'eſt toute ſa vie adonné aux Belles-Lettres ; & les Belles-Lettres n'auroient pas empêché qu'il ne fût mort à l'hôpital, ſans la généreuſe Madame de la Sabliére, & M. de la Fontaine.) On dit auſſi s'adonner à la vertu, au vice, à un lieu, à une perſonne, au lieu de fréquenter.

On dit encore en parlant de chemin, Je vous prie de paſſer chez moi ſi votre chemin *s'y adonne ;* c'eſt-à-dire, ſi c'eſt votre chemin d'y paſſer en allant ailleurs.

ADONNÉ, ADONNÉE, *adj.* Un jeune homme *adonné* aux femmes, au jeu, au vin, &c. Une femme *adonnée* aux luxe, aux œuvres de piété, &c.

ADONNER. Terme de *Mer.* On dit *le vent adonne*, lors qu'ayant été contraire, il commence à devenir favorable.

Adopter, *v. a.* Ce mot vient du Latin *adoptare*, & eſt un terme de *Droit.* C'eſt prendre, dans les formes preſcrites par les loix, quelque perſonne pour fils, ou pour fille. (La fille de Pharaon adopta l'enfant pour ſon fils, & l'apella Moïſe. *Exode, chap. 2.* Auguſte fit adopter Germanicus par Tibere; mais Auguſte avoit auparavant adopté Tibere, & l'avoit aſſocié à l'Empire. *Abl. Tac. Annales, 1. partie, l. 1. c. 1.*)

* *Adopter, v. a.* Ce mot, au figuré, veut dire conſidérer quelque ouvrage & le regarder comme ſien, du conſentement de celui qui l'a fait. Le mot d'*adopter*, en ce ſens, eſt favorable, & l'on dira fort bien: Ménage a adopté pluſieurs petits Poëmes de ſes amis, & en a compoſé un Livre qu'il apelle Livre adoptif.

Adopter, v. a. Ce mot ſe dit auſſi dans un ſens injurieux, & ſignifie s'aproprier mal-à-propos quelque ouvrage, ſans le conſentement du véritable Auteur. Gilles Boileau, dans ſon avis à Ménage, a écrit, page 17. in-douze.

Ménage, ce pauvre Poëte,
Dit qu'il a fait mon épitéte,
Ce n'eſt pas choſe étrange en lui
D'*adopter* les œuvres d'autrui.

☞ M. Baillet ſe moqua de Ménage, qui non content d'avoir pluſieurs enfans naturels, voulut encore en avoir d'adoptifs, ayant fait imprimer un Recueïl de Poëſies de divers Auteurs, ſous ce titre: *Ægidij Menarij Liber adoptivus:* mais Ménage tâche de ſe juſtifier dans ſon *Anti-Baillet, tom. 1. ch. 81.* par l'exemple du pére & du fils Heinſius, de M. de Fuſtemberg & de M. Balzac. Adopter des loüanges, c'eſt croire qu'on les mérite, & que c'eſt faire un préſent agréable au Public, qui ſe plaît rarement à lire ou à entendre les loüanges d'autrui.

Adoptif, Adoptive, *adj.* Ce mot vient du Latin *adoptivus*, & ſignifie qui eſt adopté. (Tibére, fut fils adoptif d'Auguſte. *Abl. Tac. Annales, l. 1. c. 1.* C'eſt ſa fille adoptive.)

Adoption, *ſ. f.* Ce mot vient du Latin *adoptio*, & ſe prononce *adopcion.* C'eſt un acte légitime, par lequel ceux qui n'ont point d'enfans, prennent pour fils, ou pour fille, des enfans qui ne leur ſont rien, ou qui leur ſont quelque choſe; comme quand un grand-pére adopte ſon petit-fils. (Adoption glorieuſe, mémorable, illuſtre; adoption vraïe, juſte, légitime; adoption fauſſe, feinte, frauduleuſe. L'Empereur Galba fit l'adoption de Piſon au Camp, pour gagner l'afection des ſoldats. *Abl. Tac. Annales, 3. partie, l. 1. c. 5.* L'adoption n'eſt point reçûë dans les Païs coûtumiers. *Du Moulin, Coûtume de Paris.*)

☞ On ne doit pas s'étonner ſi l'adoption étoit ſi fréquente parmi les Romains, & ſi peu connuë chez les autres peuples: ils avoient, chacun en particulier, leurs Dieux domeſtiques, leur culte & leur Religion, qu'ils tâchoient de perpétuer, quand la nature leur avoit refuſé des enfans, en adoptant des étrangers, *Qui tunc*, pour me ſervir des termes de Barnabé Briſſon, *in ſacra & gentem tranſire dicebantur.*

La honte de la ſtérilité, & les avantages atribuez à la fécondité, furent des motifs qui autoriſérent les adoptions, & les rendirent ſi fréquentes à Rome. On s'en ſervoit quelquefois par politique: car lors qu'un Patricien avoit envie de ſe faire Tribun, dont l'emploi ne pouvoit être prétendu que par un homme du peuple, il ſe faiſoit adopter par un Plébéïen, les enfans ſuivant toûjours la condition de leur pére, vrai ou fictif.

Les perſonnes afranchies de la puiſſance paternelle, étoient *adrogées*, & les autres étoient *adoptées.*

L'adrogation ſe faiſoit dans les aſſemblées du peuple. Aulu-Gelle, *liv. 5. ch. 19.* nous à fourni la formule: *Velitis, jubeatis, Quirites, uti L. Valerius Lucio Titio, tàm jure legeque filius ſiet, quàm ſi ex eo patre matreque familias ejus natus eſſet; utique ei vitæ neciſque in eum poteſtas ſiet, uti pariendo filio eſt. Hoc ita, uti dixi, ita vos, Quirites, rogo.*

Les ſeuls Citoïens Romains, veufs & âgez au-deſſous de ſoixante ans, pouvoient adroger. Mais cette maniére de ſe donner des enfans, fut abrogée par les Empereurs.

L'adoption ſe faiſoit en préſence du Préteur, ou de quelcun de ces Magiſtrats qui avoient *Legis actionem*, c'eſt-à-dire, une pleine juridiction. La forme de cet acte juridique conſiſtoit dans une vente ſimulée, ſelon la Coûtume, *per æs & libram*, & en préſence de témoins. Le pére naturel diſoit ces mots: *Mancupo tibi hunc filium qui meus eſt.* Celui qui adoptoit, tenant une piéce de monnoïe dans ſa main, prenant celui qu'il vouloit adopter, répondoit: *Hunc ego hominem, jure Quiritum, meum eſſe aio, iſque mihi emptus eſt hoc œre œneâque librâ.* Après quoi, il laiſſoit tomber la monnoïe dans la balance, & le pére naturel l'emportoit, comme étant le prix de la vente qu'il venoit de faire. Cette formalité étoit réïterée par trois fois.

Dans les premiers tems de la République, on adoptoit par teſtament, en inſtituant un étranger ſon héritier, à la charge de porter le nom du teſtateur. Ciceron fait mention, dans le troiſiéme Livre, *chap. 18. des Offices*, du teſtament de Minucius Baſilus, par lequel il avoit fait ſon héritier M. Satrius, fils de ſa ſœur, & ordonné qu'il porteroit ſon nom.

L'adoption aqueroit à l'adoptant, tous les droits de la puiſſance paternelle. Elle ſubſiſta dans ſon entier juſques au régne de Juſtinien, qui en afoiblit le pouvoir.

Nous n'avons retenu de cet ancien uſage, que l'adoption par teſtament; car nous voïons ſouvent qu'un homme riche, & qui n'a point d'enfans, ne donne ſon bien que ſous la condition de porter ſon nom & ſes armes, à peine de privation.

Nos péres ne purent point s'acommoder de l'adoption Romaine; & en ſa place, les Rois & les Grands Seigneurs inventérent une adoption ou fraternité d'armes. Le Pére Menetrier en a raporté pluſieurs exemples dans ſon Livre de la Chevalerie ancienne, *chap. 1.* Du Cange en a fait une longue Diſſertation; c'eſt la vingt-uniéme ſur l'Hiſtoire de Joinville. Dans la Diſſertation ſuivante, il traite encore de l'adoption d'honneur, ou plûtôt de la fraternité contractée entre des Souverains.

La Coûtume de Saint-Jean-d'Angely a un tître particulier de l'*affiliation*, qui eſt une véritable adoption, puiſqu'il eſt décidé dans le premier article, que *celui qui eſt affilié, ſuccéde à l'affiliant avec ſes enfans naturels & légitimes, par têtes, ès biens meubles faits par l'affiliant ſeulement, & non ès héritages, &c.*

Adorable, *adj.* [*Adorandus.*] Ce mot ſignifie qui mérite d'être adoré, qui eſt digne d'être adoré. (Dieu eſt adorable. Les paroles

de l'Ecriture, ſont ſaintes & adorables. L'Euchariſtie eſt un miſtére adorable.)

Adorable, *adj.* [*Venerandus.*] Ce mot, au figuré, ſe dit des perſonnes & des choſes excélemment belles, & il ſignifie, qui mérite d'être aimé d'un amour plein de reſpect.

(Les yeux ne ſauroient voir rien de plus adorable,
Si quelque objet mortel ſe pouvoit adorer.
Gomb. Poëſies.)

Adorateur, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *adorator.* C'eſt celui qui révére par de actions de dévotion ce qui eſt véritablement adorable. (Un vrai adorateur, un adorateur vraiment zélé. Un ſaint adorateur. On apelle les Païens, les adorateurs des faux Dieux. *Lombert, Trad. de S. Cyprien.*)

* *Adorateur*, *ſ. m.* Ce mot ſe dit, au figuré, en amour, & ſignifie celui qui aime une femme d'une paſſion tendre & reſpectueuſe. (Adorateur conſtant, paſſionné, ardent, ſincére. Adorateur volage, léger, diſſimulé.

Oüi, Prince, je languis, je brûle pour Théſée,
Je l'aime, non point tel que l'ont vû les Enfers,
Volage *adorateur* de mille objets divers.
Racine, Phédre, a. 2. ſc. 5.)

Adoration, *ſ. f.* Ce mot vient du Latin *adoratio*, & l'on prononce *adoracion.* C'eſt l'action de la perſonne qui révére par une humilité, & une Dévotion vraiment Chrétienne. (Adoration vraie, véritable, ſincére, profonde, adoration extérieure, adoration intérieure. C'eſt à Dieu que nous devons de l'adoration. L'adoration intérieure que nous rendons à Dieu en eſprit & en vérité, a ſes marques extérieures dans le ſacrifice. *Boſſuet, Doctrine Catholique, chap. 5.* Ils cachent ſous leurs habits l'image de Jeſus-Chriſt, à laquelle il raportent mentalement les adorations publiques qu'ils rendent à l'idole Chacinchoan. *Paſc. lett. 5.*)

* *Adoration*, *ſ. f.* [*Veneratio.*] On dit en ce ſens, *Adoration de la Croix ;* non qu'on adore la Croix, mais on marque ſeulement le reſpect que l'on doit au bois ſur lequel le Sauveur du monde a été attaché. L'Adoration ne ſe rapporte qu'à Jeſus-Chriſt ; parce qu'elle n'eſt due qu'à Dieu. Le même mot, au figuré, ſe dit principalement en amour. C'eſt un profond reſpect & une ſoûmiſſion pleine d'eſtime & d'ardeur qu'on a pour une perſonne que l'on aime véritablement. (Adoration particuliére & ſinguliére, vraie, feinte, fauſſe. Monſieur qui ſe tient debout, ſoufre ſes fauſſes adorations. *Abl. Luc.* Avoir une adoration particuliére pour une perſonne. *La Rochefoucauld, Mémoires.*)

* *Adoration*, *ſ. f.* Ce mot ſe dit en parlant du Pape nouvellement créé, & des Cardinaux qui le vont adorer. C'eſt l'hommage que les Cardinaux vont rendre à un Pape qui eſt élû depuis peu, & qui eſt mis ſur l'Autel. (On dit, les Cardinaux vont à l'adoration, les Cardinaux ſont à l'adoration.) Cette cérémonie de l'adoration eſt décrite par *Guichardin, Hiſtoire d'Italie, l. 1.* Toute l'adoration que les Cardinaux rendent au Pape, c'eſt de lui baiſer les piés, lors qu'il eſt ſur l'Autel. On dit auſſi dans cette même acception qu'un Pape eſt élû *par voie d'Adoration*, lorſque tous les Cardinaux le vont reconnoître pour Pape, ſans avoir fait précéder le Scrutin.

☞ *Adoration perpétuelle.* On a établi dans pluſieurs Parroiſſes l'Adoration perpétuelle ; & pour rendre au Seigneur l'honneur qui lui eſt dû, on fait un rôle des Parroiſſiens qui viennent tour-à-tour dans l'Egliſe, prier pendant un tems marqué devant le S. Sacrement, ayant toûjours un cierge alumé. Il y avoit autrefois dans Conſtantinople, des Moines qui chantoient les loüanges de Dieu ſans interruption, le jour & la nuit ; il ſe partageoient en différentes bandes, pour ſoûtenir une fonction ſi pénible. On les apelloit ἀκοιμῆτοι.

Adorer, *v. a.* [*Venerari, colere.*] C'eſt révérer par des actions d'humilité & de dévotion véritablement Chrétiennes. Un ſavant homme penſe que le mot d'*adorer* vient des Perſes. Ces peuples, dit-il, adorant autrefois le Soleil, ſe proſternoient à terre, & portoient avec reſpect la main à la bouche. C'eſt de-là que les Latins ont tiré le mot d'*adorare*, qui ſignifie autant que ſi l'on diſoit *ad os manum applicare*, porter la main à la bouche ; & du mot d'*adorare*, les François ont fait *adorer.* (Venez adorer le Seigneur dans ſon Sanctuaire. *Pſeaumes.* Les Bramines adorent le Diable pour ne point recevoir du mal de lui, ni de ſes ſerviteurs. *Hiſtoire des Bramines, 2. p. c. 16.*)

☞ La maniere d'adorer une ſtatuë, depuis que Dioclétien en eut introduit l'uſage, étoit de porter la main droite ſur les lévres ; témoin cet endroit de Minutius Felix : *Cæcilius, ſimulacro Serapidis denotato, ut vulgus ſuperſtitioſus ſolet, manum ori admovens, oſculum labiis preſſit.* Voïez, ſur cette Coûtume, Pithou, *Adverſar. lib. 1. c. 7.* & Briſſon, *dans ſes Formules.*

* *Adorer*, *v. a.* Ce mot au figuré, ſe dit en amour, & en parlant des gens qui aiment. C'eſt chérir d'un amour violent & reſpectueux.

(J'adore ſans eſpoir une charmante brune,
Au plaiſir de la voir je borne ma fortune.
Boüillon, Poëſies.

Je l'ai juré, Fulvie, & je le jure encore,
Quoique j'aime Cinna, quoique mon cœur l'adore ;
S'il me veut poſſéder, Auguſte doit périr.
Corneille, Cinna, a. 1. ſc. 1.)

* *Adorer*, *v. a.* Ce mot, au figuré, ſe dit des perſonnes qu'on révére & qu'on aime ſeulement d'amitié. C'eſt révérer & honorer d'une maniére pleine de reſpect, d'affection & d'eſtime. (Loüis ſecond de Condé ſe feroit fait adorer de tout le monde, s'il ſe fût un peu plus ménagé. *La Rochefoucauld, Mémoires.*)

* *Adorer*, *v. a.* Ce mot ſe dit du Pape qu'on vient de créer & qui eſt ſur l'autel. C'eſt lui baiſer les piés avec reſpect & lui rendre l'hommage que l'Egliſe Romaine veut qu'on lui rende. Il n'y a que les Cardinaux qui adorent le Pape lors qu'il eſt ſur l'autel. (Le Cardinal Polus eût été élû Pape, s'il eût voulu ſoufrir que les Cardinaux de ſon parti l'euſſent adoré. *Maucroix, Vie du Cardinal Polus, page 42 & 43.* Il étoit cinq heures de nuit, lors qu'on décendit dans la Chapelle pour adorer le nouveau Pontife. *Maucroix, Vie du Cardinal Polus, page 45.*)

Adorer. On dit figurément, *adorer le veau d'or*, pour dire, faire ſa cour à un homme de peu de mérite, à cauſe de ſes richeſſes, ou de ſon crédit.

† Ados, *ſ. m.* Terme de *Jardinage.* Terre élevée en talus contre une muraille bien expoſée. (On ſeme des pois & des féves ſur un ados, pour les faire avancer plus qu'en pleine terre, parce que la réflection du Soleil échaufe ces talus.)

S'ADOSSER, *v. r.* [*Dorsum applicare.*] *Je m'adosse, je m'adossai, je me suis adossé, je m'adosserai.* Ce mot vient de l'Italien *addossarsi.* Dictionnaire de la Crusca. C'est se mettre le dos contre quelque chose, ou contre quelque personne. (Il s'adossa contre le mur. *Abl. Acr. l. 6. c. 2.* Il avertit les Officiers de s'adosser peu à peu contre la légion. *Abl. César, l. 2. c. 3.*)

* *Adosser.* Il se dit figurément en parlant d'un bâtiment, &c. qu'on place contre une montagne, contre un rocher; d'un appentis qu'on appuie contre un bâtiment.

ADOSSÉ, ADOSSÉE, *adj.* [*Aversus.*] Terme de *Blason.* Ce mot se dit des figures & des animaux qui sont mis dos contre dos. (Il porte d'azur a deux bars adossez. Deux Lions adossez, &c.)

ADOUBER, *v. a.* [*Ordinare, disponere.*] Terme de *jeu d'échecs*, de *dames* & de *triquetrac.* Redresser, ajuster une piéce, ou une dame, sans la vouloir joüer, & alors on dit, *j'adoube.*

† *Adouber, v. a.* [*Reficere.*] Acommoder, boucher, dans une fontaine, dans une machine. (Tous les tuïaux de cette machine sont bien adoubez, elle doit joüer maintenant.)

ADOUCIR, *v. a.* [*Temperare, rem aliquem dulcem efficere, mollire.*] Rendre plus doux, rendre moins amer, rendre moins salé, ôter ce qu'il y a de plus salé, ou une partie de ce qu'il y a de salé dans quelque chose de liquide, ou dans quelque autre sujet. (M. Boile a fait voir la maniére dont il faloit adoucir l'eau de la mer.)

Adoucir, v. a. Rendre moins rude. (La savonnette adoucit le poil; l'eau où il y a de l'écume de savon, adoucit un peu.)

* *Adoucir, v. a.* Ce mot a un sens étendu, au figuré. Il signifie apaiser, empêcher que les choses ne s'aigrissent. (Mes malheurs ne vous peuvent adoucir. *Voit. lett. 29.* Il est bon d'adoucir les choses. *Mol. Avare.*)

* *Adoucir, v. a.* Rendre moins dificile à suporter, rendre moins rude, rendre plus doux. Soulager. (Le tems adoucit les aigreurs. *Abl. Luc.* Adoucir ses ennemis. *Voit. lett.* Vôtre Majesté adoucit mon malheur par la maniére obligeante dont elle s'est expliquée. *Mol. Tartufe, placet 1. au Roi.* Pour excuser bien des péchez, il a été nécessaire d'adoucir les dificultez de la Confession. *Pasc. lett. 10.* Tous ces artifices de dévotion ne feroient rien, si l'on n'avoit adouci la pénitence. *Pasc. lett. 10.* Adoucir l'obligation de quiter les ocasions prochaines. *Pasc. lett. 10.*)

* *Adoucir, v. a.* Ce mot se dit en parlant de certains instrumens de musique, & veut dire, en rendre le son moins rude & moins éclatant. (Adoucir le son de la trompette. Adoucir le son du serpent. *Mersenne, Harmonie du monde.*)

* *Adoucir, v. a.* [*Expolire picturam.*] Terme de *Peinture.* C'est mêler tendrement les couleurs, & rendre les traits moins sensibles. (On adoucit les couleurs en affoiblissant les teintes. On adoucit les traits en les marquant moins. On adoucit un visage en corrigeant la rudesse des traits qui tranchent trop.

Il est dans les couleurs de douces sympathies,
Qui par un Art Divin doctement assorties,
Sçavent charmer les yeux d'autant d'accords touchants,
Qu'à l'oreille ravie en offrent les beaux chants.
Coypel, Epître sur la Peinture.)

Adoucir. Terme de *Doreur en détrempe.* Il signifie quelquefois mettre le blanc en traînant le pinceau; quelquefois il s'entend d'une façon qu'on donne au blanc après la derniere couche, en le mouillant légérement, & le frottant ensuite.

* *Adoucir, v. a.* Terme de *Gens qui travaillent aux glaces de miroirs.* C'est froter avec adresse la glace d'un miroir avec de l'émeri, de l'eau, un morceau de serge ou de vieux chapeau. (On ne polit les glaces qu'après les avoir adoucies. On appelle Atelier de l'*Adouci*, le lieu où on leur donne cette premiere façon. Pour les finir, on les porte dans l'atelier poli. Les lunetiers adoucissent leurs verres & leurs glaces avec du grez cassé & sassé & de l'eau.)

S'adoucir, v. r. [*Mitescere.*] *Je m'adoucis. Je m'adoucissois. Je m'adoucis. Je me suis adouci. Je m'adoucirai.* C'est devenir plus doux. (L'eau salée s'adoucit par le mélange des autres eaux. *Vaug. Quint.* Le tems commence à s'adoucir. *Abl. Luc. t. 3.*)

* *S'adoucir, v. n.* Ce mot, au figuré, se dit des personnes, & il signifie, s'apaiser, se modérer, n'être plus si fort en colére, avoir moins de cruauté, être plus humain. (Vous faites ces souhaits après vous être de beaucoup adouci. *Voit. l. 50.* Quand quelquefois il veut s'adoucir & aporter du tempérament à la violence de son esprit, il dit que je suis un sot & un ignorant. *Balzac, Œuvres diverses, discours 9.*)

* *S'adoucir, v. r.* Ce mot, au figuré, se dit aussi des choses, & signifie être moins violent, être moins rude. (Les grands maux s'adoucissent par le tems. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.* Son chagrin ne sçauroit s'adoucir. *Abl. Tac. t. 1.*)

ADOUCISSAGE, *s. m.* Maniére de rendre une couleur moins vive, en y mêlant des drogues qui en puissent diminuer la force.

ADOUCISSEMENT, *s. m.* [*Temperatio, mitigatio.*] Prononcez *adoucissemàn.* L'action par laquelle on adoucit, & l'état de la chose adoucie, tout ce qui adoucit, tout ce qui rend plus doux. (Un merveilleux adoucissement, un heureux adoucissement, un fâcheux adoucissement. Cela fait un agréable adoucissement. Cela cause un adoucissement qui chatoüille le goût. Il s'est imaginé un adoucissement qui plaît. Cela est trop amer, & a besoin de quelque adoucissement.)

* *Adoucissement, s. m.* [*Levamen, mollimentum.*] Ce qui tempére les dificultez, ce qui rend les choses rudes & pénibles, plus suportables. (Si ce n'est un reméde à mes maux, c'est au moins l'adoucissement de mon chagrin. *Balzac, Entretiens.* Les adoucissemens de la confession sont les meilleurs moïens que ces Péres aïent trouvez, pour attirer tout le monde. *Pasc. l. 10.*)

* *Adoucissement, s. m.* [*Lenimentum.*] Correctif, tout ce qui sert à corriger & à adoucir quelque chose, tout ce qui sert à la faire mieux passer, & à la rendre plus suportable. (Il faut aporter quelque adoucissement aux mots qui ne sont pas bien établis. *Balzac, Œuvres diverses.* J'ai mis des adoucissemens en plusieurs endroits de la piéce. *Mol. Tartufe, Placet 2.*)

Adoucissement, s. m. [*Expolitio.*] Terme de *Peinture.* Il consiste à marquer moins les traits, & à mêler tendrement les couleurs. (L'adoucissement des couleurs plaît aux yeux. L'adoucissement des couleurs rend la peinture plus fine.)

Adoucissement, en terme d'*Architecture*, est le raccordement qui se fait d'un corps avec un autre par un chanfrein, ou par un cavet, comme le congé du fût d'une colonne; ou lorsque la plinthe d'une base est jointe à la corniche de

son piedestal par un cavet. *D'Aviler.* On appelle aussi adoucissement ces grands enroulemens qui dans un portail d'Eglise raccordent l'ordre inférieur avec le supérieur.

ADOUCISSEUR, *doucisseur, s. m.* [*Expolitor.*] Terme de *Gens qui travaillent aux glaces de miroirs.* Quelques-uns disent *doucisseur ;* mais le plus grand nombre & le bon sens sont pour *adoucisseur.* C'est un ouvrier qui prend de l'émeri, de l'eau, un morceau de serge ou de chapeau, & qui frote la glace d'un miroir pour la rendre plus luisante. (C'est un adoucisseur fort habile.)

ADOUÉES. Terme de *Fauconnerie.* Il se dit des perdrix qui sont appariées & accouplées.

ADOUX, *s. m.* Terme de *Teinturier.* Il se dit du pastel, lorsqu'ayant été mis dans la cuve, il commence à jetter une fleur bleue. Voyez le *Réglement de 1669 pour les Teintures.*

A D R.

ADRAGANTH, ou TRAGACANTH, *s. m.* Espéce de Gomme, qui coule par incision du tronc & des grosses racines d'une plante ou arbrisseau, que les Botanistes appellent du nom même de la Gomme ; mais que ceux de Marseille nomment *Barbe de Renard*, ou *Rame de Bouc.* La plante ou arbrisseau qui produit cette gomme, croît aux environs d'Alep & en d'autres lieux du Levant. On en porte beaucoup à Smirne.

* ADRESSANT, ADRESSANTE, *adj.* [*Inscriptus.*] Qui est envoyé à certain lieu, ou à quelque personne. (Lettre adressante à M **.)

ADRESSE, *s. f.* [*Superscriptio.*] C'est le dessus de la lettre, ou du paquet qu'on envoie à une personne, & où l'on met le nom de la personne à qui l'on envoie la lettre, ou le paquet. (Adresse bien écrite, adresse mal écrite. Cette adresse n'est pas lisible. Mettre l'adresse d'un paquet, écrire l'adresse d'une lettre. Pour porter les lettres, il en faut savoir bien lire toutes les adresses.)

Adresse, s. f. Lieu où on adresse les lettres. On appelle *Bureau d'Adresse*, un lieu où l'on s'adresse pour diverses choses qui regardent la Société & le Commerce. Il est encore plus en usage pour marquer le lieu où l'on reçoit les nouvelles pour la Gazette, & où on la débite. On dit figurément d'une maison où l'on débite beaucoup de nouvelles, *C'est un vrai Bureau d'Adresse.*

Adresse. Se dit en Angleterre d'une Requête qu'on présente. On lit dans les Gazettes que le Parlement a présenté une *Adresse* au Roi d'Angleterre ; c'est-à-dire, un Placet, une Requête, un Mémoire.

Adresse, s. f. [*Institutio.*] Moïens qu'on donne à une personne pour aller en quelque lieu, ou pour trouver quelcun.

Adresse, s. f. [*Industria, solertia, ars.*] Maniére dont on fait une chose, ou dont il se faut prendre pour faire une chose, ou pour venir à bout d'une chose. (Il lui voulut faire voir son adresse à tirer de l'arc. *Vaug. Quint. l. 7.* Vous serez plus sûr en aprenant cela d'eux-mêmes, & je vous en donnerai les adresses.

Adresse, s. f. [*Sagacitas.*] Prudence, prévoïance. (On admire l'adresse dont Salomon se servit pour découvrir la vraïe mére.

Lui-même peut prévoir & tromper mon adresse,
D'ailleurs l'ordre me presse.
Racine, Bajazet, a. 4. sc. 4.)

Adresse, s. f. [*Elegantia, Comitas.*] Maniére honnête ou galante de dire ou de faire quelque chose. (Vôtre adresse à obliger est admirable. *Balzac, lett. 1. l. 4.* On admire son adresse à parler éloquemment de tout. *D'Aucourt, sentimens sur les entretiens d'Aristote, 2. partie.* Son adresse en matiére de critique surprend tout le monde. *Méré, 1. partie.*)

Adresse, s. f. [*Vaframen, Astutia.*] Finesse, ruse, subtilité, fourbe maligne. (J'admire l'adresse de ma carogne de femme pour se donner toûjours raison. *Mol. George Dandin.* En amour, il faut quelquefois joüer d'adresse. *D'Alibrai, Poësies.*

Aprens que l'on déteste
Tous ceux qui comme toi par de lâches adresses,
Des Princes malheureux nourrissent les foiblesses.)

ADRESSER, *v. a.* [*Mittere, dirigere.*] Faire tenir quelque chose à quelcun, envoier quelque chose ou quelque personne à quelcun ; faire qu'une personne en rencontre une autre. (Adresser une lettre à un ami. *Balzac, lett. 1. l. 2.* Adresser un paquet de lettres à quelcun. *Cost. lett. t. 1.*

Sous quel astre, bon Dieu ! faut-il que je sois né,
Pour être des fâcheux toûjours assassiné ?
Il semble que par-tout le sort me les adresse,
Et j'en vois, chaque jour, quelque nouvelle espéce.
Mol. Fâcheux, a. 1. sc. 1.)

Adresser, v. a. [*Confugere.*] Avoir recours à quelcun pour le suplier de nous rendre de bons ofices, à nous, ou à un autre. (Ce n'est pas à Saturne seul que les pauvres adressent leurs plaintes. *Abl. Luc. t. 3.*)

Adresser, v. a. [*Dicare, dedicare.*] Dédier, faire hommage de quelque ouvrage à quelcun par la dédicace qu'on lui en fait. (Dans la lettre où il adresse à Diana sa Théologie, il dit que ce grand homme a rendu plusieurs opinions probables, qui ne l'étoient point auparavant. *Pasc. lett. 6.* Quand la Serre adressoit un Livre à quelcun, il lui disoit hardiment, Cadedi, Monsieur, je vous immortalise, & cela mérite quelque reconnoissance.)

† *Adresser, v. a.* [*Signum ferire.*] Tirer, aller droit au but. (Ce tireur a bien adressé.)

S'adresser, v. r. [*Mitti.*] *Je m'adresse, je m'adressai, je me suis adressé, je m'adresserai.* C'est être envoyé à quelcun, ou en quelque lieu. (Je crois que cette lettre sera assez heureuse pour ne se point perdre, puisque c'est à vous qu'elle s'adresse. *Voit. lett. 22.* Il y a près de-là une fontaine où Polistrate fut adressé. *Vaugel. Quint. l. 5. c. 13.*)

S'adresser, v. r. [*Convenire, adire.*] Aller voir, aller trouver une personne pour quelque afaire. (Il leur donnoit sa parole pour les empêcher de s'adresser à Monsieur N. *Mémoires de la Rochefoucauld.*)

S'adresser, v. r. [*Compellare.*] Choisir particuliérement quelcun pour lui parler. (Il ne me dit rien, mais en s'adressant au Pére, il lui demanda en quoi les Jacobins étoient conformes aux Jésuites. *Pasc. l. 2.*)

S'adresser, v. r. [*Confugere.*] Avoir directement recours à quelcun pour en obtenir quelque grace ; avoir recours à quelque Puissant pour en être secouru. (Il faut que dans tous nos besoins nous nous adressions à Dieu. *Arnauld, Confessions de S. Augustin.* Cela n'est pas en mon pouvoir, mon ami, il te faut adresser à Jupiter, lors que

ce sera son tour de régner. *Ablanc. Luc. t. 3. Saturn.*)

S'adresser, v. r. [*Oppugnare, insectari, petere.*] C'est attaquer une personne de gaïeté de cœur, ou par haine, ou pour quelque intérêt ; ce qui peut tourner à l'avantage, ou au desavantage de celui qui attaque, ou qui est attaqué. (Si Furetiére ne se fût jamais adressé à l'Académie, l'Académie ne l'eût jamais chassé. Ménage & Cotin se sont, par plaisir, adressez à Moliére, & Moliere qui étoit sensible, & qui d'ailleurs étoit sollicité par Despreaux, les a bernez dans la Comédie des Femmes Savantes, Ménage sous le nom de *Vadius*, & Cotin sous celui de *Trissotin.* Désesperé de pouvoir entrer dans le Cabinet du Roi, il s'adresse aux Graces à qui toutes les portes des cabinets sont ouvertes. *Balzac, Entretiens, ent. 27.* Vous ne pouviez vous adresser qu'à lui, car c'est le plus merveilleux homme du monde. *Mol. Médecin malgré lui, a. 1. sc. 4.*)

ADRIEN, *s. m.* Ce mot vient du Latin *Adrianus*, qui est un nom d'homme. (Le Pape Adrien premier fut persécuté par Didier Roi de Lombardie, & heureusement secouru par Charlemagne. Adrien est le premier des Césars qui ait porté une grande barbe. *Spanheim, Césars de Julien, page 10. in-quarto.*)

ADRIENNE, *s. f.* Ce mot vient du Latin *Adriana*, & est un nom de femme. (Adrienne est belle & sage. Adrienne est vertueuse & généreuse, courageuse, & mérite par tant de qualitez d'être respectée.)

ADROGATION, *s. f.* Terme de *Jurisprudence.* Adoption d'une personne libre par une autre, qui se faisoit dans l'assemblée du peuple pendant que la République subsistoit, & depuis par un rescrit des Empereurs. Voïez *Adoption.*)

ADROIT, ADROITE, *adj.* [*Industrius, solers, dexter, subtilis.*] Qui a de l'adresse, qui a de l'habileté, qui a de l'esprit pour faire quelque chose, ou pour venir à bout de quelque chose. Ce mot, *adroit*, suivi d'un verbe, veut ce verbe à l'infinitif, précédé de la particule *à*; mais quand *adroit* est suivi d'un nom, il veut la préposition *en* ou *dans*, selon que l'oreille, ou la raison, le juge à propos. (Tibere étoit adroit à cacher ses vices, & à faire paroître ses vertus. *Abl. Tac. Annales, l. 5. c. 28.* Les Tartufes sont adroits à couper la bourse aux véritables dévots. La Cour de Rome est adroite à trouver des moïens pour s'enrichir. *Amelot, Traité des Bénéfices de Fra Paolo.* Il est adroit en tout ce qu'il fait. *Abl. Luc. t. 1.* Elle est adroite dans son travail.)

† *Adroit.* [*Astutus, versipellis.*] Mis substantivement, se prend quelquefois en mauvaise part, & se dit d'un homme fin & rusé qui se sert de son esprit pour tromper. (Défiez-vous de cet homme, c'est un adroit.)

ADROITEMENT, *adv.* [*Dextrè, subtiliter, callidè.*] Prononcez *adroiteman.* Avec adresse, avec esprit, avec prudence, avec finesse. (Conduire adroitement une afaire. *Abl. Tac. Annales, l. 2.* Se tirer adroitement d'afaires. Il travaille adroitement. Elle sçait adroitement gagner l'esprit de son maître.)

ADV.

ADVENTIF, ADVENTIVE, *adj.* [*Adventitius.*] Terme de *Droit*, qui se dit des biens qui arrivent à quelcun ou par succession collatérale, ou par la liberalité d'un étranger. (Une femme en puissance de mari, peut disposer des biens *adventifs* sans le consentement du mari, si l'on n'en fait aucune mention dans son Contrat de mariage.)

☞ Quelques Coûtumes regardent diféremment les biens *adventifs* & les *profectifs*, ceux-ci provenans de la liberalité des péres & méres : telles sont les Coûtumes d'Auvergne & de Bourbonnois. Mais les loix Romaines confondent tous les biens d'une personne, & n'en font qu'une espéce.

ADVERBE, *s. m.* Terme de *Grammaire.* Il vient du Latin *Adverbium.* C'est une partie du discours qui veut être auprès d'un verbe, soit devant ou après. (Adverbe bien placé, ou mal placé. Il ne faut pas mettre l'adverbe loin de son verbe. *Jamais, souvent, d'ordinaire & ordinairement*, sont les adverbes qui se peuvent le plus éloigner de leurs verbes, & qui se placent quelquefois au commencement de la période. Souvent ceux qui croïent de tromper les autres, sont trompez eux-mêmes. Jamais on ne se doit fier ni à hipocrite, ni à doucereux ; car il n'y a que ces gens-là qui trompent.)

L'Abé Régnier dit sur ce sujet dans sa Gramm. Fr. Si la conjecture de Ménage sur les adverbes terminez en *ment*, n'est pas véritable, du moins elle est bien inventée & bien prouvée. Mais, à propos de ces adverbes terminez en *ment*, il est à remarquer qu'ils sont composez de l'adjectif féminin & du substantif *mente*, ablatif de *mens*, & que cet adjectif & ce substantif se trouvent separément dans plusieurs Auteurs modernes, & même dans quelques-uns des anciens. Ovide, dans l'Elégie 2. du Livre 3. des Amours, dit :

Sacro de carcere missis,
Infestam forti mente *vehendus equis.*

Seneque dans la Thébaïde, acte 1. scene 1.

Ire per altum
Magnâ mente *volunt.*

Voïez les autres citations.

Vaugelas, *Observat. 156.* a remarqué, que » l'adverbe & le verbe vont toûjours d'une » même sorte, & ont toujours même visée, » comme inséparables dans le sens, aussi-bien que » dans la construction, ainsi que le mot *adverbe*, » c'est-à-dire, *ataché au verbe*, le témoigne. Et dans la Remarque 475. il dit : » Cette » partie de l'oraison, veut toûjours être proche » du verbe, comme le mot *même* le montre, soit » devant ou après, il n'importe, quoique dans la » construction il aille toûjours avec le verbe, » comme l'accessoire après le principal, ou » l'accident après la substance ; c'est pourquoi » je m'étonne qu'un de nos plus fameux Ecrivains » afecte de le mettre si souvent loin de son » verbe, à la tête de la période ; par exemple : » *Comme l'on voit que* presque *leurs propositions* » *n'étoient que celles mêmes qu'ils avoient faites* » *à Rome*; au lieu de dire : *Comme on voit que* » *leurs propositions n'étoient* presque *que celles* » *mêmes qu'ils avoient faites à Rome*, nonobstant » la cacophonie des deux *que*, *presque*, qui » n'est pas considérable, à comparaison de » la rudesse qu'il y a à mettre *presque* au lieu » où il le met ; & il pouvoit éviter ces deux *que*, » en mettant : *Comme on voit que leurs propositions* » *étoient* à peu près *les mêmes, &c.* «

» Je crois néanmoins qu'il y a quelques » adverbes, comme, *jamais*, *souvent*, & » quelquefois *toûjours*, qui ont meilleure grace » au commencement de la période, qu'ailleurs; » mais aussi je n'en ai guéres remarqué d'autres » que ceux-là; ce qui me fait soupçonner que ce » sont principalement les adverbes de tems qui » ont ce privilége, & encore n'est-ce pas toûjours.

» Le même Auteur dont j'ai alégué l'exemple » de *presque*, a écrit: *Quand* jamais *un de ses* » *bienfaits ne lui devroit réüssir*; & en un autre » endroit: *Il devoit faire ensorte qu'il n'y eût* » *moïen de* jamais *les faire sortir au jour.* Cette » transposition est étrange, au lieu de dire: » *Il devoit faire en sorte qu'il n'y eût* jamais *moïen* » *de les faire sortir au jour.* «

Mais il ne faut pas s'arrêter au milieu du chemin, & laisser la matiére imparfaite. Les adverbes font naître souvent des dificultez, soit pour la place qu'ils doivent ocuper dans le discours, soit pour leur prononciation; il ne sera donc pas inutile de raporter ici ce que nos Maîtres en ont écrit.

Vaugelas avoit observé dans ses Remarques qui ont paru après sa mort, que » les adverbes » qui viennent des noms, se forment toûjours » des adjectifs communs, & du féminin, quand » il est diférent du masculin, comme, *bellement*, » de *belle*, *courageusement* de *courageux*, *également* » de *égale*, *fidélement*, *richement*, de *fidele* & *riche*, » adjectifs communs, servant au masculin & au » féminin.

Le P. Bouhours ne crut pas que la régle fût certaine & générale; car, dans ses Remarques nouvelles, *pag. 138.* il prétendit que les adverbes étoient formez des masculins, comme de féminins: » Car, *dit-il*, il me semble que quand l'adjectif » masculin a un *e* fermé à la fin, l'adverbe qui » lui répond, a aussi un *e* fermé devant *ment.* «

Mais Ménage ne laissant point échaper d'ocasion de contredire le P. Bouhours, soûtint dans ses observations, *tom. 2. chap. 31.* que » les » adverbes terminez en *ment*, viennent de » l'adjectif féminin, & de *mente*, ablatif de » *mens*; *honestâ mente*, honnêtement; *bonâ mente*, » bonnement; *forti mente*, fortement. «

Il me semble qu'il est plus utile & plus important d'examiner la prononciation des adverbes terminez par *ment*, & de sçavoir quand ils ont l'*e* ouvert ou fermé. C'est sur cette prononciation que les Provinciaux sont souvent embarrassez; & il me semble qu'ils ont un grand penchant pour l'*e* ouvert: ils disent volontiers, *extrêmèment*, *conjointèment.*

Le P. Bouhours a proposé cette régle dans ses Remarques sur la Langue, &c. *pag. 138.* » Il me semble, *dit-il*, que quand l'adjectif » masculin a un *é* fermé à la fin, l'adverbe qui » lui répond, a aussi un *é* fermé devant *ment*; » ainsi on dit *assûrément* d'*assûré*, *demesurément* » de *demesuré*, *aisément* d'*aisé*, *sensément* de *sensé*; » & on prononce de même, quand l'adjectif » d'où vient l'adverbe, a un *e* à la fin, » *expressément*, *précisément*, *confusément*, d'*exprès*, » *précis*, *confus.* Au contraire, quand l'adjectif » masculin n'a ni *é* ni *s* à la fin, comme *sûr* & » *fort*, ou qu'il y a un *e* muet, comme *juste*, » *horrible*, *&c.* l'adverbe a toûjours un *e* muet » devant *ment*, *sûrement*, *fortement*, *&c.* Il y » a trois ou quatre adverbes qui ne suivent pas » la régle commune, *communément*, *profondément*, » *conformément.* «

Ménage prétend que cette décision n'est pas véritable; on dit *bassement*, *grassement*, *diversement*, *perversement.* Il ajoûte encore pour exemples, ces adjectifs terminez en *x*, *doux*, *précieux*, *délicieux*, *mélodieux*, *&c.* qui se prononcent par *s*, & que plusieurs écrivent par *s*; tous les adverbes de ces adjectifs ont un *e* muet, *doucement*, *précieusement*, *délicieusement*, *mélodieusement*, *&c.*

ADVERBIAL, ADVERBIALE, *adj.* Ce mot vient du Latin *adverbialis*, & signifie qui a quelque chose de l'adverbe, qui tient de l'adverbe. (C'est une façon de parler adverbiale. C'est une expression qui a quelque chose d'adverbial.)

ADVERBIALEMENT, *adv.* Ce mot vient du Latin *adverbialiter*, & se prononce *adverbialeman.* C'est à la maniére d'un adverbe. (C'est un mot pris adverbialement. C'est un terme consideré adverbialement.)

ADVERSAIRE, *s. m.* Ce mot vient du Latin *adversarius.* C'est celui qui est oposé à un autre. (Un rude adversaire; un brave, un dangereux, un courageux adversaire; un redoutable, un foible, un misérable adversaire. Nos adversaires ont bien vû que de simples figures & de simples signes ne nous contenteroient pas. Les gens de lettres en ont souvent d'autres pour adversaires. Théophile a eu le Pére Garasse; Balzac, le Pére Goulu & Théophile; Pascal a eu les Jésuites; d'Ablancourt, l'Abé de Maroles & Amelot de la Houssaïe; Voiture, Girac; Costar, Girac & Gilles Boileau; Ménage, le même Boileau; Cotin, Despreaux & Moliére; Despreaux, Desmarets & Pradon; le Pére Bouhours, Barbier d'Aucour; & le pauvre de Lormes, le bon sens.)

Adversaire, *s. f.* [*Adversaria.*] Ce mot est féminin quand on parle d'une femme, & veut dire, celle qui est oposée à une autre personne. (Une noble, une courageuse, une dangereuse adversaire, une foible adversaire. L'Abé Cotin a eu une célébre adversaire, c'est l'illustre Demoiselle de Scuderi; mais par malheur pour lui, elle l'a traité comme on fait le Chapelain Maumenet, elle l'a méprisé.)

ADVERSATIVE; *s. f.* Terme de *Grammaire.* Conjonction qui montre que dans le sujet dont on parle, il y a quelque chose qui contrebalance ce qu'on a dit. Ces conjonctions sont, *mais*, *toutefois*, *néanmoins*, *pourtant*, *cependant*, *&c.* (Le Comte de... qui est Polonois & Catholique Romain, est dévot jusqu'à entendre sept ou huit Messes par jour; mais du reste je n'en dis mot.)

ADVERSE, *adj.* Ce mot est un terme de *Palais*, & il se dit en matiére de procès. Il signifie contraire & oposé. Ce mot vient du Latin *adversus.* (C'est sa partie adverse.)

ADVERSITÉ, *s. f.* On fait sentir le *d* dans la prononciation de ce mot, qui vient du Latin *adversitas.* C'est-à-dire, malheur, disgrace. (Adversité dure, cruelle, grande, extrême, incroïable, fâcheuse. Être dans l'adversité, suporter avec courage l'adversité, soufrir avec cœur l'adversité. La grandeur d'ame releve l'adversité & lui donne du lustre. L'adversité n'est jamais sans espérance & sans quelque sorte de consolation. *Voïez la Morale du Chancelier Bacon.*)

† ADVERTANCE, *s. f.* [*Cautio.*] Ce mot a vieilli. Il signifie atention à quelque chose,

réflexion sur quelque chose. Il a fait cela sans aucune *advertance.*)

☞ Advest. Fruits pendans par la racine.

Adulateur, *s. m.* Mot qui vient du Latin *Adulator.* Il signifie *Flateur. Voïez l'Auteur de la guerre civile sur la langue.* Au lieu d'*Adulateur*, on dit d'ordinaire, *Flateur.*

> (Il brise de Sejan la statuë adorée;
> Soit qu'il fasse au conseil courir les Sénateurs,
> Du Tiran soupçonneux pâles adulateurs.
> *Despreaux, Chan. 2.*

C'est un adulateur fade & qui n'a point d'esprit. Les Dauphinois & les Normands passent pour être un peu adulateurs.)

L'Académie Françoise admet ce terme, & dit que l'*Adulateur* est celui qui par bassesse & par intérêt, donne des loüanges excessives à une personne qui ne les mérite pas. Il semble que l'adulation renferme quelque chose de plus odieux que la flatterie. Ce mot est aujourd'hui fort en usage. (On ne cesse de déclamer contre les adulateurs, & tout le monde se laisse prendre à l'adulation.)

Adulation, *s. f.* Mot qu'on a pris du Latin *adulatio*, & qui signifie *flaterie.* (La plûpart des femmes doivent plus à nos adulations qu'à leur mérite. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, chapitre de l'idée de la femme qui ne se trouve point, page 210. in-4°.* Le foible des Grands est d'aimer avec plaisir l'adulation & le mensonge. *Bourdaloue, Oraison funébre de Loüis II. Prince de Condé.*)

Adulte, *adj.* Ce mot vient du Latin *adultus*, & il se dit seulement des jeunes gens. Il veut dire, qui est venu à l'âge de discrétion. *Adulte*, a un usage assez borné. Il n'a cours que dans quelques matiéres de Théologie, de Droit & de Médecine. (On dit, il est adulte, elle est adulte.)

Adulte. Ce mot est souvent substantif. Il signifie qui a passé l'âge de l'enfance, & qui est assez grand pour avoir du jugement. *Adulte* pris substantivement, est masculin, quand on parle d'un garçon, & est féminin quand on parle d'une fille. (Il y a trois adultes qui ont été batisez aujourd'hui. Cela est bien dit pour marquer trois jeunes garçons; & l'on parlera correctement, lors qu'en marquant des filles, on dira: On porta hier à l'Eglise deux adultes qui furent batisées.)

Adulte. Ce mot signifie qui est en âge d'avoir de la discrétion. Ce mot *adulte*, se disant généralement, & en parlant des garçons & des filles, est masculin. (Les adultes sont plus aisez à guerir de ce mal que les enfans. *Spon, Traité des fiévres.* Les replis du Cartilage de l'oreille sont plus marquez dans les adultes. *Duvernoi, Traité de l'oüie, page 2.*)

Adultére, *s. m.* Ce mot vient du Latin *adulterium.* C'est un commerce illégitime avec une personne mariée. (L'adultére est odieux: l'adultére est en horreur, l'adultére est condamnable; l'adultére étoit bien autrefois plus rigoureusement puni qu'à cette heure qu'il est en quelque façon soufert.

Mars & Venus ont été surpris en adultére, & tous les Dieux en ont ri. *Abl. Luc. t. 1.* Par la Loi de Romulus, il étoit permis au mari de faire mourir sa femme lors qu'elle étoit convaincuë d'adultére. Justinien veut que la femme atteinte d'adultére, soit foüettée & renfermée dans un Couvent. Par la Loi de Dieu, l'homme & la femme qui ont commis un adultére, doivent être puni de mort. Au Roïaume de Tunquin, quand une femme est tombée en adultére, on la jette à un Elefant qui l'enléve avec sa trompe, & qui lors qu'elle tombe à terre, la foule aux piez jusqu'à ce qu'il sente qu'elle n'ait plus de vie. *Tavernier, Relation du Royaume de Tunquin, c. 7.* Le bruit de l'adultére d'Olimpias se répandit par toutes les nations qu'Alexandre subjugua. *Du Ryer, Quinte-Curce, Freinshemius, l. 1. c. 1.*)

Adultére, s. m. & fem. Ce mot vient du Latin *adulter*, & signifie celui ou celle qui commet un adultére. (Un adultére devroit être puni. Il est condamné comme adultére. Cette femme est une adultére, (en Latin *adultera.*) L'adultére est souvent le meilleur ami du mari, & avec justice, car il fait sa besogne.)

Adultére, s. f. Ce mot vient du Latin *Adultera*, & se disant d'une femme, c'est celle qui fait son pauvre mari cornu & qui le met de la plus grande confrairie qui soit en France, & sur-tout à Paris. (Une agréable adultére, une belle adultére. Ce ne fut pas sans sujet qu'on parla de la mére d'Alexandre ainsi que d'une adultére. *Du Ryer, Freinshemius, Quinte-Curce, l. 1. c. 1.*)

Adultére, adj. Qui a fait un adultére. (C'est un homme adultére. C'est une femme adultére. La femme adultére, parmi les Turcs, est enterrée toute vive à demi-corps, & lapidée *Voïez la Croix, Empire Ottoman, Mémoires, l. 4.* Si quelcun commet adultére avec la femme de son prochain, que l'homme adultére, & la femme adultére meurent tous deux. *Lévitique, ch. 20.* Quiconque quite sa femme, si ce n'est en cas d'adultére, la fait devenir *adultere. S. Matthieu, ch. 5.* Solon croïoit que la plus grande peine qu'on pût ordonner contre les femmes adultéres, étoit la honte publique. *Le Maître, Plaid. 5.*)

Les Latins entendoient quelquefois par *adulter*, un amant, qui fait ses éforts pour se faire aimer; c'est dans ce sens qu'Horace, *lib. 1. od. 33.* écrit à Tibulle pour le rassûrer dans la jalousie qu'il avoit conçuë contre Cyrus son rival, & de qui la laideur étoit extrême.

> *Sed priùs Appulis*
> *Jungentur capreæ lupis,*
> *Quàm turpi Pholoë peccet adultero.*

A-t-on jamais dit *un honneur adultére* pour un honneur qui n'est pas dû? M. Racine, dans *Ester, act. 2. sc. 2.*

> Hélas! ce peuple ingrat a méprisé ta Loi,
> La nation chérie a violé sa foi,
> Elle a repudié son époux & son pére,
> Pour rendre à d'autres Dieux un honneur *adultére.*

Adultérer, *v. a.* [*Adulterare.*] Commettre un adultére. Ce mot n'est guére en usage qu'au Palais. (Ces deux personnes ont plusieurs fois *adultéré* ensemble.)

Adultérin, Adultérine, *adj.* Ce mot vient du Latin *adulterinus*, qui est né d'adultére. Ce mot *adulterin* n'est proprement d'usage qu'au Barreau, où l'on dit les enfans *adultérins* sont plus odieux que ceux qui sont nés de gens libres.

Aduste, *adj.* Mot qui vient du Latin *adustus*; & qui est un terme de *Médecine.* Il signifie *brûlé.* (C'est un sang aduste, un tempérament aduste, une humeur aduste. *Spon, Traité des Fiévres.*)

ADUSTION, *f. f.* [*Aduſtio.*] Brûlement. (Cette maladie eſt cauſée par une *aduſtion* d'humeurs.) Ce mot ne ſe dit qu'en Médecine.

Æ G I.

☞ ÆGIDE. [*Ægis, idis.*] Les Poëtes ont apellé *Ægis*, un bouclier ſur lequel la tête de Gorgone étoit dépeinte, & duquel Jupiter fit préſent à Pallas. Virgile a dit dans le 8[e]. Liv. de ſon Enéïde :

Arcades ipſum
Credunt ſe vidiſſe Jovem, cùm ſæpè nigrantem
Ægida *concuteret dextrâ, nimboſque cieret.*

On ne pouvoit regarder ce bouclier ſans frémir d'horreur; ce qui a donné lieu de dire que ſa vûë changeoit les perſonnes en pierres. Voici comment le même Virgile le dépeint :

Ægidaque *horrificam, turbatæ Palladis arma*
Certatim ſquammis ſerpentum auroque polibant.
Convexoſque angues, ipſamque in pectore divæ
Gorgona deſecto vertentem lumina collo.

Et Horace, *lib. 1. ode 15.*

Jam galeam Pallas, & Ægida
Curruſque, & rabiem parat.

Triſtan croit que l'Ægide étoit un bouclier où l'on voïoit la figure de la chévre Amalthée qui, ſelon les Poëtes, avoit nourri Jupiter : & pour lui reſſembler, Domitien avoit fait fraper des médailles, ſur le revers deſquelles il avoit fait graver une chévre au milieu d'une couronne.

ÆGILOPS, *f. m.* Petit ulcére qui ſe forme à l'angle interne de l'œil. C'eſt un mot Grec, que les Latins & les François ont conſervé. Il eſt compoſé de αἴξ, chévre, & de ὤψ, œil, parce que, ſuivant l'obſervation de Celſe, cette maladie eſt propre & commune aux chévres. *Dict. des termes de Chirurg.* par Col de Villars.

ÆGIPTIAC, *adj. m.* [*Pharmacum Ægyptiacum.*] Terme de *Pharmacie.* Eſpéce d'onguent déterſif, compoſé de ver-de-gris, de vinaigre & de miel, & qui ſert à conſumer les chairs pourries.

Æ M.

ÆM, ou AME. Meſure dont on ſe ſert à Amſterdam pour les liqueurs. Six Æms font un tonneau de quatre barriques de Bourdeaux. Cette meſure eſt en uſage preſque par toute l'Allemagne; mais elle n'eſt pas la même que celle d'Amſterdam; elle n'eſt pas même ſemblable dans toutes les Villes d'Alemagne.

Æ O L.

☞ ÆOLIPILES. Vitruve, *lib. 1. c. 6.* fait mention de certaines boules d'airain qui ſont creuſes & qui n'ont qu'un trou très-petit, par lequel on les remplit d'eau. Lors qu'on les met devant le feu, & qu'elles ſont échaufées, elles envoïent un vent impétueux, & ſervent ainſi à ſoufler le feu, & à chaſſer la fumée.

A E R.

AERER, *v. a.* [*Liberiori cœlo exponere, ſupponere.*] Ce mot ſignifie *mettre en bel air*, ou ſimplement, *donner de l'air.* (Il faloit mieux aërer cette maiſon. C'eſt-à-dire, il faloit mettre cette maiſon en plus bel air; ou, il faloit que cette maiſon fût en plus bel air; ou, il faloit donner plus d'air à cette maiſon.)

AERÉ, AERÉE, *adj.* [*Liberiori cœlo expoſitus.*] *Qui eſt en bel air*, ou ſimplement, *qui a de l'air.* (A Meudon, vilage auprès de Paris, il y a un château qui eſt en très-bel air. On trouve autour de Paris des maiſons de plaiſance bien aërées.)

AERIEN, AERIENNE, *adj.* Ce mot vient du Latin *Aërius*, & veut dire, qui tient de l'air, qui eſt de la nature de l'air. (C'eſt un corps *aërien*, c'eſt une ſubſtance *aërienne.*) Perſpective aërienne. Terme de *Peinture*, pour exprimer l'art avec lequel le Peintre dégrade ſes couleurs pour imiter l'altération qu'elles éprouvent naturellement par l'air intermédiaire, ſelon la diſtance où les objets ſont vus.

* AERIER, *v. a.* [*Infectam auram purgare.*] C'eſt purifier l'air de quelque lieu, y brûler des ſenteurs, pour en rendre l'air plus pur, ou pour en faire ſortir le mauvais air. Ce mot *aërier* ne ſe dit que très-rarement, ou plûtôt il n'eſt point d'uſage, & en ſa place on ſe ſert d'un tour qui ſignifie la même choſe. (*Il y a je ne ſçai quoi qui ne ſent pas bon dans cette chambre, il la faut un peu aërier;* on diroit, Il y a je ne ſçai quoi qui ne ſent pas bon dans cette chambre, il y faut brûler quelques paſtilles pour en chaſſer le mauvais air.)

☞ AEROLE. Petite veſſie pleine d'eau, qui ſe forme ſur le corps. Voïez *M. de Caſeneuve.*

AEROMANTIE, *f. f.* Ce mot vient du Grec, & l'on prononce *airomancie.* C'eſt l'art de deviner par le moïen de l'air. Il y a pluſieurs ſortes d'*aëromantie* dont Bodin ne traite point dans le Livre des ſorciers. (L'aëromantie eſt curieuſe, belle & agréable; mais elle eſt vaine & peu véritable. Etudier, ſçavoir l'aëromantie, s'atacher avec paſſion à l'aëromantie. Les Païens croïoient à l'aëromantie; mais les Chrétiens éclairés la regardent comme fauſſe, illuſoire & ſuperſtitieuſe.)

AEROMÉTRIE, *f. f.* C'eſt l'art de meſurer l'air.

A E S.

☞ AESMER. Vieux mot. C'eſt comparer. Le Roman de la Roſe :

Ains le pooit-on *aëſmer*
A chant de Siréne de mer.

ÆS-USTUM, *f. m.* Terme de *Chimie.* Drogue qu'on apelle autrement *Crocus Veneris*, ou *ſafran de Venus.*

Æ T I.

ÆTIOLOGIE, *f. f.* [*Ætiologia.*] C'eſt la partie de la Médecine qui traite des cauſes des maladies. Ce mot vient du Grec αἰτία, cauſe, & de λόγος, diſcours.

ÆTIOPIS. Plante qui eſt une eſpéce de toute-bonne, ou *ſclarea*, & dont la racine eſt d'un grand uſage contre la ſciatique & les maladies de poitrine.

ÆTITES. C'eſt la pierre d'aigle, dont Laurent Bauſchius a fait un Traité, où il prétend qu'on ne la trouve point dans les nids d'aigles, mais ſur les rivages, dans les champs & ſur les montagnes.

Afabilité, (**Affabilité**.) *s. f.* Mot qui vient du Latin *affabilitas*. C'est une maniére douce & honnête de parler aux gens. Le mot d'*afabilité* n'est pas si usité qu'il l'étoit dans le 17e. siécle.

Moliere dit dans ses *Amans magnifiques, acte 1. sc. 5. avoir de l'afabilité.* (Un Auteur anonime a écrit: *Ce grand homme étoit considérable par son afabilité.* Cet Auteur auroit peut-être mieux parlé, s'il eût dit: *Ce grand homme étoit considérable par son extrême honnêteté, par son obligeante civilité,* ou *par ses maniéres douces & honnêtes.*)

Afable, *adj.* Ce mot vient du Latin *affabilis;* c'est-à-dire, qui parle aux gens d'une maniére civile & honnête, qui est civil & engageant lorsqu'il s'entretient avec les personnes. Ce mot *afable* a un peu vieilli; néanmoins des gens de mérite s'en servent, & croient lui redonner cours. On croit que ce ne sera pas sans peine; & que *civil* & *honnête* valent bien *afable.* Philippe de Valois étoit doux, afable & libéral. *M. l'Abé de Choisi, Histoire de Philippe de Valois, l. 3. c. 13.*

Non, je ne hai rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de protestations,
Ces *afables* donneurs d'embrassades frivoles,
Ces obligeans diseurs d'inutiles paroles.
Mol. Misantrope, a. 1. sc. 1.

Il est civil, acostable,
Doux, benin, courtois, *afable.*
Ménage, Poësies, l. 5.)

Macrobe, un Auteur *très-afable.*

Le P. Bouhours, *suite des Remarques, &c.* écrit ce mot avec deux *ff*, & dit que *afable* ne plaisoit pas à M. Patru. *Il est François,* me dit-il un jour; *mais laissons-le dire aux autres.* Cependant il ajoûte que *afable* & *afabilité* ont eu le bonheur de plaire à plusieurs personnes qui parlent très-bien. Il cite Racine dans son Athalie, *a. 5. sc. 1.*

Lui, parmi ces transports, *afable* & sans orgueil,
A l'un tendoit la main, flatoit l'autre de l'œil.

Le Traducteur de Rodriguez, en parlant de Saint Xavier: *Encore qu'il eût soin de tant de choses, &c. & que de plus il étoit très-afable & très-civil à tout le monde, il ne laissoit pas d'être toûjours très-recueilli.* On peut voir les autres autoritez dont il se sert pour conserver à ce terme le crédit qu'il a eu autrefois, & il conclut, qu'*il ne faut pas après cela s'arrêter au dégoût, ou à l'antipatie de M. Patru.* J'avouë que je me sens le même dégoût. Je n'en condamne point l'usage; la liberté est entiére sur ces sortes de choses.

L'usage a prévalu pour afable, & l'on dit aujourd'hui très-bien: C'est un homme extrêmement afable. Il est d'une humeur douce & afable.

Afablement, *adv.* [*Affabiliter, humaniter.*] C'est-à-dire, d'une maniére civile & honnête. *Afablement* semble être pris de l'Espagnol *afablemente.* Mais au lieu de ce mot *afablement*, qui n'est point en usage, on dit, *civilement, honnêtement.* Un Auteur moderne dit dans un discours de morale: Il est d'un galant homme & d'un honnête homme de parler afablement aux gens. On trouve que cet Auteur auroit mieux fait de dire: *Il est d'un galant homme & d'un honnête homme de parler civilement aux gens.*

Afadir, (**Affadir**,) *v. a.* [*Saporem detrahere.*] Rendre fade, donner du dégoût, ôter toute sorte de saveur. (La tarte à la crême m'afadit le cœur, & j'ai pensé vomir au potage. *Moliére, Critique de l'Ecole des femmes, scéne 3.* Les choses trop douces afadissent le cœur.)

Afaire, (**Affaire**,) Ce mot semble venir de l'Italien *affare*, & généralement il signifie *chose.* (Le mariage est une étrange afaire.

Sages gens en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment,
Que d'y songer toute ma vie.
Maucroix, Recueil de Poësies, imprimées chez Serci.

Le mariage est une afaire trop sérieuse pour lui. Une femme Demoiselle est une étrange afaire. *Mol. George Dandin.* Je viens d'aprendre de belles afaires. On me vient de dire d'étranges afaires.)

Afaire, s. f. [*Negotium, res.*] Chose qu'il faut terminer, chose qu'il faut achever, chose qu'il faut faire. (Il s'est chargé d'une afaire importante. *Le Maît. Plaid.* Être acablé d'afaires. *Abl. Tac. t. 3.* Prendre connoissance d'une afaire, conduire bien une afaire, mal conduire une afaire, s'instruire d'une afaire, instruire une afaire, se reposer d'une afaire sur un Avocat.)

† *Avoir des afaires par-dessus la tête.* [*Negotiis obrui.*] Façon de parler familiére, pour dire, avoir beaucoup d'afaires. (Les *afaires* font les hommes, sorte de façon de parler proverbiale, pour marquer que les hommes ne se font habiles que dans la conduite des afaires. *Experientia facit artificem. Etrangler une afaire*, façon de parler proverbiale, pour dire, la mal juger en la finissant trop tôt, & sans l'avoir bien examinée.)

Afaire, s. f. Chose dont il est question. (Il a poussé l'afaire d'une assez vigoureuse maniére. *Mol. Misantrope.* Entreprendre vertement une afaire. Commencer courageusement une afaire. Finir, achever, terminer une afaire avec esprit & avec cœur.

Afaire, s. f. Empêchement. (Il est en afaire, & on ne lui sauroit parler. Le matin il n'a point d'afaire, & on le peut voir aisément.)

Afaire, s. f. Queréle diférend, embaras. Ne vous faites point d'afaire avec cet homme-là, il a la mine de vous mal-mener. *Scaron, Roman, 2. p.* Se tirer d'afaire. Il s'est démêlé avec esprit de l'afaire qu'on lui avoit faite.)

Afaire, s. f. Ce qu'il apartient à une personne de faire, & ce qu'elle fera mieux que qui que ce soit. (C'étoit l'afaire de Lucien qui étoit un peu Athée, & qui avoit l'esprit enjoüé, de se moquer du Ciel & de la Terre. C'étoit l'afaire de Moliére qui connoissoit les caractéres des hommes, de joüer les bigots & les Médecins.)

† *Afaire, s. f.* Ce qui est le fait d'une personne, ce qui acommode bien une personne. Le mot d'*afaire*, en ce sens, est bas & comique. (Reposez-vous sur moi, j'ai vôtre afaire. *Mol. Bourg.*

Si feu mon pauvre Pére
Étoit encor vivant, c'étoit bien son *afaire.*
Rac. Pl. a. 1. sc. 5.)

Afaire, s. f. [*Opus.*] Besoin. (On a afaire de tout le monde. Un homme un peu Philosophe n'a pas afaire de beaucoup de bien pour vivre doucement.)

Afaire, ſ. f. Choſe qui demande du ſoin & de la peine pour être terminée. (C'eſt une afaire que cela, & il n'en ſauroit venir à bout. Ce n'eſt pas une afaire pour lui, & il la terminera avec honneur.)

Afaire, ſ. f. Ce mot ſignifie choſe qui s'eſt paſſée, & on dit, je ſçai l'afaire; mais quand on parle de ce qui eſt arrivé de ſon tems, ou de ſon ſiecle, le mot d'*afaire* ſe dit ordinairement au pluriel. (Écrire des afaires de ſon tems. *Abl Tac. t. 3.* S'inſtruire des afaires de ſon tems. Pénétrer dans le ſecret des afaires de ſon ſiécle. Voir clair dans les afaires de ſon tems. Savoir bien les afaires de ſon tems. Il eſt toûjours dangereux d'écrire des afaires de ſon tems, quand on afecte trop d'en dire la vérité.)

Afaire, ſ. f. Ce mot, en parlant de la conduite des afaires d'un Etat, ſe dit toûjours au pluriel, & ſignifie le maniment de tout ce qui regarde l'Etat. (Entrer dans le maniment des afaires. Exclure quelcun du maniment des afaires. *Mémoires de la Rochefoucauld.*)

Afaire, ſ. f. Ce mot ne ſe dit qu'au pluriel, quand il ſignifie ce qui regarde les intérêts d'une, ou de pluſieurs perſonnes. (On doit ſe mêler de ſes afaires, & ne point s'embaraſſer l'eſprit de celles d'autrui. Le ſervice que vous voulez que je vous rende, ruine mes afaires, & n'acommode pas les vôtres. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, page 442.*)

Afaire, ſ. f. [*Pactum, conventio.*] Marché, traité, convention. (J'ai fait afaire avec un tel de ſa Charge.)

Afaire, ſ. f. [*Cura, ſollicitudo.*] Embaras domeſtique, qui vient du peu de ſoin qu'on a, que l'on a eu de ſon bien. *Afaire*, en ce ſens, n'eſt en uſage qu'au pluriel. (Malherbe étoit mal dans ſes afaires. Patru étoit mal dans ſes afaires lors-qu'il eſt mort. Chapelain étoit bien dans ſes afaires, &c.

† * *Afaire, ſ. f.* [*Ventris ſolutio.*] Néceſſitez naturelles. Ce mot, dans ce ſens, veut toûjours un pluriel.

(Depuis n'a gueres
J'ai vû le Roi dans ſes afaires.
Voit. Poëſies.

Il eſt conſtipé & il ne ſauroit faire ſes afaires.)

Afaire. On ſe ſert particuliérement de ce terme, quand il s'agit des actions de guerre. Cet Officier a bien vû des *afaires*. L'afaire a été quelque tems diſputée. C'eſt une affaire glorieuſe. C'eſt une afaire malheureuſe.

Afaire, ſ. f. eſt auſſi un terme *général*, qui ſe dit de toute ſorte de choſes, & qu'on ſubſtitue ſouvent à la place des termes propres & particuliers de chaque choſe. On dit: C'eſt une afaire fâcheuſe; c'eſt une afaire aiſée, difficile, agréable, &c. Il a eu afaire avec elle, &c.

† AFAIRÉ, (AFFAIRÉ,) *adj.* [*Negotioſus, negotiis plenus, ære alieno oppreſſus.*] Qui a bien des afaires, qui eſt acablé d'afaires. (Il fait l'afairé. Elle paroît toûjours afairée.) Ce mot eſt du ſtile familier.

AFAISSEMENT, (AFFAISSEMENT,) *ſ. m.* (*Sedimentum.*] Prononcez *afaiſſeman.* C'eſt l'abaiſſement de quelque choſe, cauſé par ſa propre peſanteur. (L'afaiſſement de la terre en cet endroit, eſt conſidérable.)

S'afaiſſer, v. r. [*Deprimere ſe.*] C'eſt s'abaiſſer par ſa propre peſanteur. *S'afaiſſer*, ſe dit de la terre & des bâtimens. (Mur qui commence à s'afaiſſer. La terre en cet endroit s'afaiſſa extraordinairement.

☞ On dit qu'un bâtiment eſt afaiſſé, lorſqu'étant fondé ſur un terrein de mauvaiſe conſiſtance, ſon poids l'a fait baiſſer; ou lorſqu'étant vieux, il menace ruïne. On dit auſſi qu'un plancher eſt afaiſſé, lorſqu'il n'eſt plus dans ſon niveau.

AFAITAGE, (AFFAITAGE,) *ſ. m.* Terme de *Fauconnerie.* Soin qu'on prend pour *afaiter* ou bien dreſſer un oiſeau de proie.

AFAITER, *v. a.* C'eſt apprivoiſer un oiſeau ſauvage, qu'on rend familier & doux, & qu'on aſſure pour revenir ſur le poing, ou au leurre. C'eſt auſſi l'introduire au vol, le curer, le traiter, &c.

Afaiter des peaux. C'eſt les travailler à la Tannerie, & leur donner cette façon.

AFAITEMENT, (AFFAITEMENT,) *ſ. m.* Terme de *Plombier.* Voïez *Enfaitement.*

AFALÉ, (AFFALÉ,) *adj.* [*Navis coacta.*] Terme de *Mer.* Ce mot ſe dit des bâtimens qui ſont ſur mer, & ſignifie, forcé par le vent de ſe tenir près de la terre, ce qui cauſe quelquefois leur perte. (Leur vaiſſeau eſt afalé. *Des Roches, Dictionnaire de Marine.*)

Afaler, v. a. [*Deprimere.*] Terme de *Mer.* C'eſt faire baiſſer. (Afaler une poulie, afaler une manœuvre. *Des Roches, Dictionnaire de Marine.*)

AFAMER, (AFFAMER,) *v. a.* [*Fame premere.*] Faire ſoufrir la faim. Cauſer une faim qu'on ait peine à ſuporter, ou qu'on ne puiſſe endurer. (Afamer l'énemi. Le moïen de prendre des Villes imprenables, c'eſt de les afamer.)

AFAMÉ, AFAMÉE, *adj.* [*Fame preſſus.*] Qui eſt preſſé par la faim, qui eſt acablé de faim. (L'énemi eſt afamé, & il périra bien-tôt; la Ville eſt afamée, & il faut qu'elle ſe rende promtement.)

* *Afamé, Afamée, adj.* [*Cupidus.*] Ce mot, au figuré, ſignifie la perſonne qui deſire ardemment quelque choſe, qui a une ardente paſſion d'avoir quelque choſe. (Il eſt afamé de gloire. *Abl. Luc. t. 3.* Penſez-vous que ce ſoit un homme afamé de femmes? *Mol. Pourceaugnac, a. 2.*

De loüange & d'honneur vainement *afamée*,
Vous ne pouvez aimer & voulez être aimée.
Voit. Poëſies.)

☞ Balzac écrivant à Chapelain: *Autrefois j'étois de ces afamez d'honneur, que le deſir de vaincre inquiéte jour & nuit.*

Afamé, afamée, adj. [*Conſtrictus, arctatus.*] Mot de *Tailleurs* & de *Couturiers.* Ce mot ſe dit des habits auſquels on n'a pas mis autant d'étofe qu'il en faloit pour les faire raiſonnables. Le mot d'*afamé*, en ce ſens, eſt figuré. (On dit, ce juſte-au-corps eſt afamé. Cette veſte eſt afamée. Cette jupe eſt un peu afamée, cela fait qu'elle n'a pas tout-à-fait bon air.) On dit proverbialement, *Ventre afamé n'a point d'oreilles*, pour dire qu'un homme preſſé de la faim, n'écoute guéres ce qu'on lui dit; qu'un peuple *afamé* n'écoute point la raiſon dans la diſette.

AFANURES, *ſ. f. plur.* C'eſt, en quelques Provinces, le blé que gagnent les bateurs & les moiſſonneurs au lieu d'argent. *V. Affanures.*

H ij

Aféager, (Afféager,) *v. a.* Donner à féage. C'eſt quand le Seigneur aliéne une portion de terres nobles de ſon Fief pour être tenuës en roture, à la charge d'une certaine redevance. *Voïez l'art. 358. de la Coûtume de Bretagne, & 359.*

☞ Il y a plufieurs articles dans cette Coûtume, concernant les aféagemens, & j'ai remarqué que Hevin, dans ſes Notes ſur les Arrêts de Frain, eſt très-opoſé ſur cette matiére, comme ſur pluſieurs autres, aux ſentimens de d'Argentré.

Afectation, (Affectation,) *ſ. f.* Ce mot vient du Latin *affectatio.* C'eſt un atachement particulier qu'on a plûtôt pour une choſe que pour une autre. (Afectation ſote, ridicule, impertinente, groſſiére, inſuportable. Afectation loüable, ſuportable, tolérable, particuliére. Avoir de l'afectation pour le bleu. Elle fait paroître trop d'afectation pour cela. Tout le monde blâme ſon afectation à cet égard. On condamne ſon afectation en cela.)

Afectation, *ſ. f.* C'eſt un ſoin particulier & trop plein d'art. Le mot d'*afectation*, en ce ſens, ſe dit en matiére de langage & de choſes d'eſprit. (Une afectation baſſe, puérile, ridicule, indigne, fade, impertinente. Tomber dans l'afectation. *Abl. Luc.* Le Taſſe donne quelquefois dans l'afectation, lors que ſon ſujet l'en éloigne. *Maniére de bien penſer, dialogue 2.* L'afectation vient ſouvent de trop d'eſprit, & peut-être plus ſouvent de n'avoir pas l'eſprit juſte. Croit-il réjoüir les honnêtes gens par quantité de baſſes afectations, qu'il trouvera condamnées par tous les bons Auteurs? *Racine*, *Préface, ſur la Tragédie d'Iphigénie.*)

☞ L'afectation eſt déſagréable dans toutes choſes, mais principalement dans le diſcours. Le Cardinal Pallavicin comparant le ſtile de Seneque avec celui de Ciceron, dit que le premier parfume ſes penſées avec de l'ambre & de la civette, dont l'odeur ne manque point de nous entêter: *Parfuma dico i ſuoi concetti con un' ambra, ò con un zibetto, che à longo andare danno in teſta.* Mais Ciceron répand, au contraire, une lumiere tempérée ſur ſes Ouvrages, qui les rend & plus agréables & plus intelligibles, & les arroſe légérement avec un peu d'Eau d'Ange, qui flate l'odorat, & réjoüit le cerveau: *Illumina le Philoſophiche Speculazioni, con una luce temperata, che le fà eſſere, non ſolo piu adorne, ma piu chiare, le ſpruzza d'un' acqua d'Angeli, che luſina l'odorato, ed inſieme conforta l'intelletto.* N'eſt-ce point-là tomber dans le défaut dont on veut corriger les autres?

Que la remarque atribuée à M. de Vaugelas, ſur la diférence entre *afecté* & *afété*, ſoit de cet Auteur, ou non, elle eſt utile, & il ne faut pas l'oublier. Ce ſont deux mots auſquels beaucoup de gens ſe trompent, parce que, y ayant quelque aparence que *aféte* vient d'*afecté*, d'autant qu'il n'y a point d'*aféterie* ſans *afectation*, on les confond enſemble; & cependant on dit, *une femme afétée*, & non pas *afectée*; & la diférence eſt ſi grande, que celui-ci a la ſignification paſſive, & l'autre l'a active. On dit auſſi, un ſtile *afété*; & *afecté* ne vaudroit rien en ce ſens-là.

Afecter, *v. a.* Il vient du Latin *affectare.* Faire oſtentation de quelque choſe. Vouloir paroître ce qu'on n'eſt pas, ou faire paroître ce qui n'eſt pas, ou ce qui eſt moins qu'on ne veut faire croire. (Chacun dans toutes les profeſſions *afecte une mine, & un extérieur* pour paroître ce qu'il veut qu'on le croie. *Nicole, Eſſais de Morale.* Il afecte de paroître ce qu'il n'eſt pas. *Abl. Luc.* Ce mot *afecter* régiſſant un nom veut l'acuſatif, & régiſſant un verbe, il a l'*infinitif*, précédé de la particule *de.* Quoique gueux, il afecte *un air* grave & fier qui fait rire tout le monde. Menet afecte de faire voir qu'il eſt tout ce qu'il n'eſt pas, honnête, ſincére, reconnoiſſant & vertueux. Les plus habiles afectent de blâmer les fineſſes pour s'en ſervir en quelque grande occaſion. *Maximes de la Rochefoucauld.* On n'eſt jamais ſi ridicule par les qualitez que l'on a, que par celles que l'on afecte d'avoir. *La Rochefoucauld, Maximes, 1. partie.*)

afecter, v. a. [*Adjungere.*] Atacher, joindre. (On a afecté ce droit à la Charge.)

* *Afecter, v. a.* Deſtiner quelque choſe pour un uſage particulier. (On a afecté tous ces biens pour nourrir les pauvres ſoldats eſtropiez.)

Afecter, v. a. [*Oppignerare.*] Terme de *Palais.* C'eſt-à-dire, hipotéquer, obliger, engager. (Cela n'empêche pas que la dette ne demeure, qu'elle ne ſubſiſte & n'*afecte* tout le bien. *Patru, Plaidoïé 3.*)

Afecter, v. a. Terme de *Médecine.* Une humeur maligne a afecté cette partie. Il eſt à craindre que cette humeur n'*afecte* cette partie. Il a, ou elle a la poitrine *afectée.*

Afecter. Signifie auſſi toucher, faire impreſſion. *Cette piéce eſt dans les Régles, mais n'afecte point les ſpectateurs.* Il eſt auſſi neutre paſſif. *C'eſt un homme qui s'afecte aiſément. Acad. Françoiſe.*

Afecté, Afectée, *adj.* [*Affectatus.*] Qui a de l'afectation, qui paroît recherché & étudié avec trop de ſoin & trop d'art. (Il a un air afecté, & cela ne ſied pas bien à un galant homme. Je ne ſaurois ſoufrir vos rigueurs afectées *Gomb. ſonn.* Cette ſimplicité afectée eſt une impoſture délicate. *La Rochefoucauld, Max. morales.* Le Livre du P. Bouhours eſt d'un ſtile afecté, flaté, peint, de nul uſage, un pur artifice. *Barbier d'Aucour, Sentimens de Cléante, l. 8. t. 12.*)

* *Afecté, Afectée, adj.* [*Adjunctus.*] Qui eſt joint, qui eſt ataché. (Le nom de Taxile étoit *afecté* à ceux qui ſuccédoient au Roïaume. *Vaug. l. 8. c. 12.*)

Afecté, Afectée, adj. [*Oppigneratus.*] Terme de *Palais*; c'eſt-à-dire, engagé & obligé. (Cet héritage eſt déclaré *afecté* & hipotéqué à cette dette. La maiſon eſt afectée & hipotéquée à cela.)

† Afectif, Afective, *adj.* [*Affectuum movendorum potens.*] Ce mot qui vieillit, ſignifie qui excite, qui touche. (Son diſcours eſt afectif. Ses maniéres de prononcer & de parler ſont afectives. On dit plûtôt, ſes maniéres de parler ſont touchantes. Ses maniéres de prononcer & de parler touchent & vont au cœur.)

On dit auſſi un naturel tendre, un naturel *afectueux*, au lieu d'*afectif.* Il faut laiſſer ce dernier mot au Livre intitulé, *La Théologie afective.* S. Bernard eſt un des Peres de l'Egliſe le plus *afectif.* Cet homme parle des choſes de Dieu d'une maniére très-*afective*, *&c.*

Afection, (Affection,) *ſ. f.* [*Benevolentia.*] Prononcez *afeccion.* Ce mot ſemble venir du Latin *affectio*; c'eſt-à-dire, bienveillance, amitié qu'on a pour une perſonne. (Afection grande, violente, ardente, durable,

extrême, sincére, précieuse, véritable, particuliére, importante. Afection fausse, afection aparente. Afection foible, puérile, basse. Le mot d'*afection* se dit des Grands à l'égard des personnes qui sont beaucoup au-dessous d'eux. Son Altesse a de l'afection pour ses sujets. Il témoigne une particuliére afection aux personnes qui le servent fidélement. Il porte de l'afection aux honnêtes gens. Alexandre prenoit en afection le mérite. *Abl. Ar.* Le mot d'*afection* se dit aussi des égaux les uns à l'égard des autres. Une afection parfaite vaut mieux que toutes choses. *Voit. lett. 30.* D'Ablancourt avoit beaucoup d'afection pour Patru, & Patru en avoit une incroïable pour d'Ablancourt. L'afection des jeunes femmes un peu coquettes n'est pas fort ardente pour leurs vieux maris, à moins que ces pauvres *bons hommes* n'aient une aveugle complaisance pour leurs chéres moitiez, & pour toutes leurs petites maniéres.)

Afection, s. f. [*Amor.*] Signifie aussi amour, tendresse, & il se dit proprement des amans, des péres & des méres à l'égard des enfans, & des enfans à l'égard des péres & des méres. (Il a une ardente afection pour ses enfans, & ses enfans en ont aussi une toute particuliére pour lui. Son afection est remarquable pour sa famille. L'afection qu'il fait paroître pour sa mére, est digne d'estime. Il me reste, Mademoiselle, beaucoup d'années à vous aimer, & mon afection étant si grande & si parfaite, je m'imagine qu'il n'est pas possible que je cesse si-tôt d'être vôtre très-humble serviteur. *Voiture, lett. 30.*)

Afection, s. m. Terme de *Trigonométrie.* Les angles de même *Afection*, sont des angles de même grandeur, ou, qui sont tous droits, ou obtus, ou aigus; les angles de *diférente afection*, sont ceux dont la grandeur est différente.

Afection, s. f. [*Studium.*] Ce mot veut dire souvent un atachement ardent & un zéle passionné qu'on sent, & alors il se dit des inférieurs à l'égard des supérieurs, & il se dit aussi des choses pour lesquelles on a un grand panchant & une atache particuliére. (Vous direz, s'il vous plaît, aux deux belles Princesses, auprès de qui vous êtes, que j'ai une afection sans pareille pour leur très-humble service, & que cette passion durera après ma mort. *Voit. let. 110.* On se fait honneur de faire comprendre à des personnes supérieures l'extrême afection qui nous atache à elles. *Voïez le Livre de la Guerre civile des François sur leur Langue, Question 18. page 69.* Il est d'un honnête homme de se porter avec afection à tout ce qui regarde son devoir. *Méré, Discours de l'esprit.*)

☞ Voiture a dit dans une de ses Lettres: *Trouvez bon que je vous assûre qu'il y a beaucoup de passion dans l'afection que j'ai de vous servir.* Le P. Bouhours s'explique ainsi dans ses doutes sur cet endroit: N'auroit-il point mieux dit, *que la passion que j'ai de vous servir, est très-ardente?* On joint un verbe avec *passion;* mais je ne sçache pas qu'on en joigne un avec *afection*, ni qu'on dise, *j'ai une grande afection de vous servir.*

Il faut prendre garde, dit le P. Bouhours, dans ses nouvelles Remarques, comment on se sert de ce mot. On dit fort bien, *afectionner une afaire; c'est une afaire pour laquelle je m'afectionne*, pour dire, *à laquelle je m'intéresse;* c'est une chose à laquelle je ne m'afectionne pas grandement. Mais ce seroit mal parler que de dire, *afectionner une personne*, sur-tout quand elle est égale, ou qu'elle est au-dessus de nous, & le Surintendant Bullion ne parla pas juste, quand aïant fait bâtir une Chapelle aux Cordeliers, il répondit aux Péres qui vinrent lui demander à quel Saint il vouloit qu'elle fût dédiée: *Hélas, mes Peres, ils me sont tous indiférens, je n'en afectionne aucun en particulier.* On pourroit dire peut-être *afectionner*, d'un Prince à l'égard de son sujet, & d'une personne de grande qualité à l'égard d'une personne de basse condition: *Le Roi afectionne un tel.*

Des personnes très-polies disent, *afectionner* en un autre sens; elles disent, par exemple: *Les faiseurs de Comédies & de Nouvelles historiques, doivent afectionner les Spectateurs & les Lecteurs à leurs principaux personnages. Je n'ai jamais vû une Nouvelle historique plus languissante & plus froide; en la lisant, on ne prend parti pour personne; l'Auteur n'afectionne à rien.*

On dit, *s'afectionner à une chose.*

Quoiqu'on ne dise pas, *afectionner* d'égal à égal, & encore moins d'un inférieur à l'égard de son supérieur, on peut le dire dans cette signification passive: *Je n'ai jamais vû de serviteur plus afectionné à son maître.*

Dans les Lettres, *afectionné serviteur* ne se dit qu'à l'égard des gens qui sont au-dessous de la personne qui écrit; & nous sçavons qu'un grand Ministre d'Espagne ayant reçû une Lettre d'un Prince de France, qui lui donnoit du *très-afectionné*, ne put s'empêcher, avec tout son phlegme, de déchirer la Lettre devant tout le monde, & de se plaindre hautement de l'incivilité du Prince. Le Favori Espagnol fit voir par-là qu'il entendoit le terme François.

† *Afection, s. f.* [*Affectio.*] Ce mot se dit quelquefois dans les matiéres de Philosophie, & il signifie les diférentes qualitez & les diférens changemens qui surviennent à quelque corps, & dont on dit qu'il est afecté, c'est-à-dire, chargé & revêtu. (On a trouvé l'art d'observer toutes les diférentes afections de l'air par le Termométre. *Voïez les Réflexions sur la Phisique.*)

AFECTIONNER, *v. a.* [*Amare.*] Ce mot semble venir de l'Italien *affettionare*, & signifie, aimer, avoir de l'inclination, sentir du panchant pour quelcun: mais il ne se dit dans l'usage ordinaire, qu'en faveur des gens au-dessus desquels on est. L'on dira bien, le Roi afectionne ceux qui le servent fidélement, mais on n'oseroit dire, Pelisson, Despréaux & Racine qui étoient des Historiens François de Loüis XIV, l'*afectionnoient* véritablement. Au lieu d'*afectionner*, en ce dernier exemple, on dira, ils avoient un véritable zéle & un profond respect.

* *Afectionner, v. a.* [*Propendere in aliquid.*] Ce verbe, au figuré, se dit des choses, & signifie avoir une atache particuliére pour une chose, y prendre un véritable intérêt. (C'est une afaire qu'il afectionne particuliérement. C'est une chose qu'il afectionnoit d'une maniére singuliére.)

† *Afectionner, v. a.* [*Afficere.*] Ce mot, au figuré, se dit aussi des personnes & signifie, atacher par quelque chose qui engage, & qui donne du plaisir. (Les faiseurs de Comédies & de Nouvelles historiques doivent *afectionner* les Spectateurs à leurs principaux personnages. *Nouvelles Remarques sur la Langue Françoise, page 30.* Cette Nouvelle historique est froide & languissante, l'Auteur n'*afectionne* à rien. *Nouvelles Remarques.*)

S'afectionner, v. r. Je m'afectionne, je me suis afectionné, je m'afectionnai. C'est s'atacher avec beaucoup de soin, c'est s'apliquer avec une ardente passion. C'est s'animer avec ardeur. S'afectionner veut au datif le nom qu'il régit. (On *s'afectionne à son mérite* pour y réüssir. Ils finissent avec trop d'exactitude certains endroits de leurs discours ausquels ils s'afectionnent. *Voïez Réflexions sur l'éloquence.* Il s'afectionna tellement *à la solitude*, qu'il cherchoit le silence des forêts. *Vie de S. Ignace.*)

AFECTIONNÉ, AFECTIONNÉE, *adj.* [*Benevolus.*] Aimé, chéri, pour qui on a de l'afection, de l'amour, de l'amitié, de l'inclination, ou du panchant. *Afectionné*, en ce sens, se dit des personnes ; & en matiére de complimens & de civilité, il se dit par la personne supérieure en faveur de celle qui lui est de beaucoup inférieure. L'on n'étoit pas autrefois si atentif sur le cérémonial ; les choses sont bien changées, non-seulement à cet égard, mais encore à l'égard d'une infinité de mesures que l'on doit garder dans le commerce du monde & suivant les régles de l'exacte politesse. On voit en effet plusieurs Epîtres dédicatoires adressées à de grands Seigneurs, où l'Auteur se contente de prendre la qualité de *Vôtre très-humble & afectionné serviteur.* A présent on est plus poli & plus exact à garder les bienséances.

* *Afectionné, Afectionnée, adj.* [*Studiosus.*] Ataché avec ardeur & avec amour. (Il est afectionné à son parti. Les Ecossois ont été de tous tems fort afectionnez à la France. *Nouvelles Observations sur la Langue, page 69.* C'est une fille qui a du mérite & de la piété, & qui est particuliérement afectionnée à son ordre.

AFECTUEUX, (AFFECTUEUX,) *adj.* [*Amoris & benevolentiæ plenus.*] Ce mot semble venir de l'Italien *affettuoso*, & il veut dire, qui marque de l'afection, qui témoigne de l'amour. *Afectueux*, ne se dit que des choses. (Discours afectueux, paroles afectueuses, mouvemens afectueux, &c.)

Selon le P. Bouhours, dans la suite de ses Remarques nouvelles, ce mot se dit sur-tout en matiére de piété, pour marquer ce qui vient du cœur. Les Pseaumes de David, dit le Traducteur de Rodriguez, sont remplis d'une infinité de divers mouvemens *afectueux.* Autre chose est de s'ocuper de longs discours, & autre chose de s'entretenir long-tems dans des sentimens *afectueux.*

† AFECTUEUSEMENT, *adj.* [*Amanter, benevolè, studiosè.*] Ce mot vient de l'Italien *affettuosamente.* C'est-à-dire, d'un air qui marque de l'afection. (Parler afectueusement.)

AFÉRENTE, (AFFÉRENTE,) *adj. f.* Terme de *Palais.* Il faut partager cette succession en trois lots, afin que chacun en ait sa part *aférente ;* c'est-à-dire, la portion qui lui échoit.

AFERMER, (AFFERMER,) *v. a.* [*Locare.*] Ce mot se dit des terres, & des biens qu'on a à la campagne. C'est loüer à quelcun les biens & les terres qu'on a hors des Villes. C'est les donner à ferme. (Afermer une terre. Afermer un Fief. Afermer des héritages.)

AFERMIR, (AFFERMIR,) *v. a. J'afermi, ou j'afermis ; j'afermissois, j'afermis, j'ai afermi, j'afermirai.* Ce mot vient du Latin *affirmare.* C'est rendre plus ferme & plus stable. (Les pieux qui afermissent cela en terre, ne s'arrachent jamais. *Isaïe, chap. 33.*)

† *Afermir, v. a.* [*Indurare, firmare.*] C'est rendre plus fort & plus vigoureux. (Le froid afermit le corps. La bonne chére, véritablement sage & délicate, afermit la santé.)

† *Afermir, v. a.* [*Stabilire.*] Rendre plus ferme, assûrer, rassûrer. (Cela n'a servi qu'à afermir nôtre amitié. *Abl. Luc.* La nouvelle de cette victoire afermit l'Asie qui branloit. *Vaug. Quint. chap. 9.* L'aprobation afermit & fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excélence. *Nicole, Essais, t. 1.* On tire de l'Ecriture Sainte une consolation qui afermit l'espérance des biens à venir.)

S'afermir, v. a. [*Stabilire, firmare se.*] *Je m'afermis, ou je m'afermi ; je m'afermissois, je m'afermis ; je me suis afermi ; je m'afermirai.* C'est devenir plus ferme, c'est devenir plus stable & plus fixe. (La terre commence à s'afermir en cet endroit.

* *S'afermir, v. r.* Ce mot pris figurément, veut dire, se rendre plus assûré, se rendre plus ferme, s'assûrer. (Aimer à s'afermir l'ame. *Voit. lett. 37.* S'afermir dans ses connoissances. *Abl. Luc.* Il l'afermit dans la mauvaise voie. *Pseaumes 35.*

> Mon repos, mon bonheur sembloit être afermi,
> Athenes me montra mon superbe ennemi.
> *Racine. Phédre, a. 1. sc. 3.*)

AFERMISSEMENT, *s. m.* [*Stabilimentum.*] Ce mot, au propre, signifie tout ce qui afermit, tout ce qui rend plus fort & plus ferme quelque chose. (L'afermissement des bandages est nécessaire. Il faut songer à l'afermissement de tout le corps. *Degori, Mots de Médecine.*)

* *Afermissement, s. m.* Ce mot, au figuré, signifie établissement assûré, sûreté, apui, assûrance. (C'est vôtre puissante & adroite main qui travaille avec tant de bonheur à l'afermissement de nôtre repos. *Costar, t. 2. let. 29.* Mon Dieu, vous êtes le seul soûtien & le seul afermissement des ames. *Arnauld, Confessions, de S. Augustin, l. 2. c. 10.*)

AFÉTÉ, AFÉTÉE, (AFFÉTÉ,) *adj.* [*Affectatus.*] Ce mot vient de l'Italien *affettato*, & signifie qui a de l'aféterie, qui a quelque chose de trop recherché. *Aféte* se dit des personnes & du langage. (La plus petite est la plus afétée. *Voit. lett.* Le P. B. est un Cavalier fort aféte. *Barbier d'Aucour, Sentimens de Cleante, t. 2.*

> Je laisse aux doucereux ce langage *aféte*,
> Où s'endort un esprit de molesse hébété.
> *Desp. sat. 9.*

> Ce marbre avec sa nudité,
> Me paroissoit trop aféte.
> *S. Amant, Rome ridicule.*)

AFÉTERIE, *s. f.* [*Affectatio.*] Soin visible & plein d'art, dans les choses qu'on dit, ou qu'on fait. Maniéres afétées & engageantes dont on se sert pour venir à bout de quelque chose. (Aféterie pure, aféterie sote, ridicule, dégoûtante, ennuïeuse. Il y a trop d'aféterie en cela. L'aféterie est visible. On remarque de l'aféterie dans toutes ses paroles, & cela ne sauroit plaire. Ses actions sont pleines d'aféterie. Poppée, la plus belle & la plus spirituelle Dame de son tems, prit d'abord Néron par ses aféteries & par ses caresses. *Abl. Tac. Ann. l. 13. chap. 16.*

☞ AFEUBLÉ, habillé.

Afeurage, ou Aforage. (Afforage.) [*Æstimatio Venalium.*] Prix que l'on met aux denrées. (Droit d'*afeurage.* On dit dans le même ſens, *afeurer* ou *aforer.*)

A F F.

☞ Affanures. On apelle ainſi dans la Breſſe, dans le Dauphiné & aux environs, le ſalaire en grains & en gerbes, des moiſſonneurs & de ceux qui batent le blé. Les Italiens diſent *affannare*, qui ſignifie *fâcher*, *afliger*, *tourmenter.*

Affetto, Affetuoso, *adj.* Termes qui ſont empruntés de la *Muſique Italienne*, pour ſignifier qu'un air ou un chant doit être exécuté avec beaucoup de tendreſſe & de grace.

A F I.

Afiche, (Affiche,) *ſ. f.* [*Libellus publicè affixus.*] Papier qui eſt ordinairement imprimé, & qu'on afiche aux carefours des ruës paſſantes, aux portes des Egliſes & auprès des Tribunaux de Juſtice, pour avertir le public des choſes qui regardent ſes intérêts. (Une petite, une grande afiche, une afiche bien ou mal écrite. Afiche imprimée en gros caractéres. Les aficheurs des Comédiens vendent les afiches aux épiciers, aux chaircutiers & aux beurriers. C'eſt dans les boutiques de ces gens-là qu'on dit qu'on trouve les Œuvres du pauvre M. Vaumoriére. Parlant d'afiches, dites, mettre une afiche, ôter une afiche.

Afiche, *ſ. f.* [*Tabula publicè propoſita.*] Terme de *Pratique.* C'eſt un exploit de Sergent, ataché à la porte d'un particulier, à celle d'une Egliſe, ou auprès d'un Palais, pour faire ſavoir qu'un bien eſt ſaiſi dans les formes preſcrites par la Juſtice. (Apoſer une afiche.)

Afiche, *ſ. f.* Terme d'*Ecolier de Jéſuites.* Papier embéli ordinairement de quelque cartouche, au dedans duquel il y a du Grec, de la proſe Latine, des vers Latins, ou quelque Énigme. (Une belle afiche, une jolie afiche. Faire une afiche, atacher une afiche, expliquer une afiche. Ces afiches ſont bien imaginées, elles donnent de l'émulation aux jeunes gens qui ont du cœur.)

Afiches, *ſ. f.* [*Solemnes litterariarum lucubrationum proſcriptiones.* Terme d'*Ecolier de Jéſuites.* Tems pendant lequel on fait & on explique les afiches dans les claſſes d'humanité des Jéſuites. *Afiches*, en parlant de ce tems, ne ſe dit qu'au pluriel. (Les afiches ſont dans quinze jours. On fait les afiches un peu avant les vacances. Durant les afiches, on diſtribuë les prix aux écoliers qui ont le mieux écrit en proſe ou en vers, & l'on explique en Latin & devant tout le monde une énigme ſur une eſpéce de Théatre. Il n'y a point de claſſes aux Jéſuites pendant les afiches. Les afiches durent quelques jours. Il y a tous les ans des afiches aux Coléges des Jéſuites. Les afiches réjoüiſſent les écoliers, & les portent à l'étude. L'Univerſité de Paris ne fait point de ces ſortes d'afiches.

Afiche, *ſ. f.* Terme de *Maîtres Pêcheurs.* C'eſt une ſorte pointe de fer au bout d'une perche. On s'en ſert à arrêter le bateau, en la fichant & enfonçant profondément dans le ſable ou la vaſe de la riviére.

Aficher, *v. a.* [*Libellum publicè proſcribere.*] Mettre des afiches aux coins des ruës, aux portes des particuliers, ou aux Egliſes. (On afiche pour avertir le public de ce qui regarde ſon plaiſir ou ſes intérêts. Le Lieutenant de Police fait aficher ſes Sentences & Ordonnances. Les Libraires font aficher les Livres qu'ils ont nouvellement imprimez : mais ils ont beau aficher les ouvrages du Seigneur Amelot la Houſſaïe, perſonne ne va les leur demander, & ſon Tacite eſt mille fois plus dur que les Œuvres de nôtre ami M. Charpentier.

† *Aficher*, *v. a.* Terme de *Cordonnier.* C'eſt couper les extrémitez du cuir lorſqu'il eſt ſur la forme. (Aficher une paire de ſemelles, aficher une paire d'empeignes.)

Aficheur, *ſ. m.* Celui qui pour l'intérêt du public & des particuliers met des afiches aux carefours & aux coins des ruës paſſantes. (Un bon aficheur. Pour être aficheur, on ne fait ni aprentiſſage, ni maîtriſe. Les Comédiens ont trois aficheurs ; l'un afiche un jour, & l'autre un autre.)

Afidé, (Affidé,) *adj.* [*Fidus*, *fidelis.*] Il vient de l'Italien *afidato.* C'eſt la perſonne en qui l'on ſe fie ; celui ou celle dont la fidélité eſt aſſûrée. (Il étoit afidé à Alexandre. *Vaug. Quint. l. 7.* Elle étoit ſon afidée.)

† Afier, *v. r.* [*Confidere alicui.*] *Je m'afie*, *je me ſuis afié*, *je m'afiai*, *je m'afierai.* C'eſt faire fonds ſur la fidélité de quelcun, compter ſur la bonne foi d'une perſonne. *S'afier*, eſt vieux, & en ſa place on dira *ſe fier*, ſe confier, s'aſſûrer ſur la fidélité d'une perſonne.

Afier, *v. a.* [*Serere*, *propagare.*] Terme d'*Agriculture.* (Planter, provigner des arbres en ſions ou boutures dans un jardin.)

☞ Ce terme a ſignifié *convenir.* *S'il vous afiert*, c'eſt-à-dire, *s'il vous convient.*

Afilagers, *ſ. m. plur.* Officiers qui préſident aux ventes publiques à Amſterdam.

Afiler, (Affiler,) *v. a.* [*Aurum vel argentum in fila ducere.*] Terme de *Tireur d'argent.* C'eſt mettre le lingot d'or ou d'argent dans la filiére, mettre la verge d'or ou d'argent dans la filiére. (Afiler un lingot, afiler une verge d'or, afiler une verge d'argent.

Afiler, *v. a.* [*Acuere.*] Terme de *Coutelier.* Il vient de l'Italien *affilare.* C'eſt donner le fil ſur la pierre. (Afiler un raſoir, afiler un canif. On n'afile qu'après avoir émoulu & poli. Les Jardiniers afilent leurs ſerpettes.)

† * *Avoir le bec bien afilé.* Façon de parler proverbiale & figurée, qui ſe dit des perſonnes. C'eſt bien cauſer, c'eſt avoir beaucoup de caquet, c'eſt bien babiller.

(Il lui fit ſeulement le bec
Quoiqu'il l'eût *afilé* comme fine alumelle,
St. Juſſans, *billet*, *p. 122.*

Elles ont le bec bien gelé,
Et le caquet mal afilé,
Poëte Anonime.

C'eſt-à-dire, qu'elles ne cauſent pas bien.)

Afilier, (Affilier,) *v. a.* [*Communicare.*] Terme de *Religieux.* On prononce preſque *afilié.* C'eſt faire participant de tout le mérite, & de tout ce qu'il y a de ſaint & conſidérable dans un Ordre. (Les Cordeliers ont *afilié* la maiſon de Monſieur N. à leur Ordre.) On dit auſſi un Religieux *afilié.*

Afiliation, *s. f.* [*Communicatio.*] Terme de *Religieux.* On prononce *afiliacion.* Communication qu'un Ordre Religieux fait à quelque maison particuliére, de tout ce que l'Ordre a de plus saint & de plus précieux. (Après l'afiliation de la maison de N. à l'Ordre des Péres Récolets, cette maison a fait à ces bons Péres un présent de conséquence ; car rien pour rien ; point de présent, point d'afiliation.)

Afin de. Conjonction qu'on rend en Latin par *ut*, & qui demande en François le verbe qu'elle régit, à l'infinitif. (Faites, Seigneur, que nous connoissions la brièveté de nos jours ; *afin* d'aquérir la sagesse du cœur. Elle veut qu'on l'oblige, seulement *afin de* pouvoir être ingrate. *Gomb. Poës.*) Cette conjonction *afin* veut dans une même période deux constructions ; à la prémiere, l'infinitif ; & à la seconde, le subjonctif, avec la particule *que*.... J'ai tenu cette conduite, afin *de* faire voir mon innocence à mes Juges, & *que* l'imposture ne triomphât point de la vérité. *Vaug. rem.* Corneille dans ses notes sur les Remarques de Vaugelas, n'est pas tout-à-fait pour cette derniére façon de parler. Mais M. Corneille est trop sage pour vouloir qu'on le croïe infaillible. (J'ai un parent un peu troublé d'esprit, que je veux vous donner chez vous, *afin de le guérir* avec plus de commodité, & *qu'il soit* vû de moins de monde. *Moliére, Pourceaugnac, a. 1. sc. 6.*)

Afin que. Conjonction qui régit le subjonctif, & dont on sous-entend la prémiére partie au second membre de la période. Car si ce n'est par figure & en matiére d'éloquence, on ne répéte dans le membre second de la période que la particule *que*. (Afin que vous ne vous plaigniez point de moi, & *que* vous soïez content de mes petites réflexions, je vous ferai voir qu'il y a quelque chose de vrai dans la Chiromance. *La Chambre, Traité de la Chiromance.* Ils livreront le Fils de l'homme aux Gentils, afin qu'ils le traitent avec outrage, & qu'ils le foüetent & le crucifient. *S. Matthieu, chap. 20.*) Au reste, *afin que*, & *afin de* ne sont pas si en usage que *pour* avec l'infinitif.

Afinage, (Affinage,) *s. m.* [*Purgatio.*] Terme de *Gens* qui travaillent à la monoïe, ou à quelque métal. C'est le secret d'afiner. C'est l'art de rendre plus fin quelque métal. Afinage signifie aussi la peine qu'on prend ou qu'on a prise d'afiner quelque métal. (Chercher l'afinage de l'or, trouver l'afinage de l'argent. Faire l'afinage de l'étain. Les afinages aïant été trouvez, l'or & l'argent ont changé de titre, tant à la monoïe qu'à l'orfévrerie. *Voyez Touset, Traité des Essais, l. 2.*) On dit aussi l'afinage du sucre, du chanvre, des aiguilles, &c. Voyez le Dictionnaire de Savary sur les différentes sortes d'afinage.

Afinage, *s. m.* [*In pulverem tenuissimum reductio.*] Ce mot se dit aussi de quelques autres choses que des métaux, & signifie l'adresse qu'on a euë de rendre plus fin. L'afinage du ciment que nous apellons roïal, est variable & incertain. *Traité des Essais.*

Afinage. Terme de *Manufacture de lainage*, qui se dit de la meilleure & derniére tondure, que le Tondeur de draps leur peut donner. Le Réglement de 1708 pour les draps de Languedoc, &c. destinés pour le Levant, ordonne qu'ils seront tondus d'afinage avant de les envoïer à la teinture, en donnant trois façons, au moins, aux plus fins, & deux façons, au moins, aux communs. On apelle *Afineurs* ceux qui donnent cette façon.

Afinement, *s. m.* Ce mot signifie l'action d'afiner les métaux, &c.

Afiner, *v. a.* [*In pulverem reducere.*] Ce mot se dit du ciment. C'est le rendre plus fin, plus délié, & presque en poudre, impalpable. (Afiner le ciment.)

Afiner, *v. a.* [*Purgare.*] Ce mot se dit des métaux. Rendre le métal plus fin, le rendre moins grossier, le rendre meilleur. (Afiner l'or ; l'argent, l'étain, le cuivre, &c.

Afiner. [*Dies aperitur.*] Ce mot, en terme de *Marine*, se prend dans un sens neutre. Il se dit du tems, & veut dire s'éclaircir, devenir plus beau. (Le tems commence d'afiner, le tems afine. *Des Roches, Dictionnaire de Marine.*)

Afiner, *v. a.* [*Spissiorem chartam subigendo stringere.*] Terme de *Relieur.* C'est renforcer. (Il faut afiner ce carton.)

Afiner, *v. a.* [*Cannabim in fila tenuissima ducere.*] Terme de *Cordier.* C'est passer le chanvre, ou le lin par l'afinoir pour le rendre meilleur & plus fin. (Afiner le lin, afiner le chanvre.)

Afiner, *v. a.* [*Caseum acriorem fingere.*] Terme de *Fruitiers* & de *Gens* qui font & vendent du fromage. C'est rendre le fromage jaune & gras. (Mettre afiner du fromage, faire afiner du fromage, afiner le fromage pour le rendre meilleur.)

Afiner, *v. a.* Surprendre par quelque finesse. Il me vouloit *afiner.* Il s'est laissé *afiner.* Ce mot dans ce sens figuré, est bas. *Académie Franç.*

Afinerie, *s. f.* [*Fabrica tenuando in stamina ferro apta.*] Terme de *Gens* qui travaillent aux forges. C'est une espéce de petite forge où l'on tire le fer en fil d'archal. (Porter le fer à l'afinerie.)

Afinerie, *s. f.* [*Ferrum in laminas tenuatum.*] Il signifie aussi un fer rafiné & mis en rouleaux pour faire divers ouvrages. (Vendre un milier d'afinerie.) *Voïez Forge.*

Afineur, *s. m.* [*Auri, argenti, vel ferri excoquendi, purgandi artifex.*] Terme de *Gens* qui travaillent à l'or & à l'argent. C'est l'ouvrier qui rend l'or & l'argent plus fins, & qui leur donne le degré de bonté qu'ils doivent avoir. (Un bon afineur. Un habile afineur. Être afineur.)

Afineur, *s. m.* Terme de *Gens* qui travaillent aux Forges de fer. C'est l'ouvrier qui afine le fer dans l'afinerie. (C'est un bon afineur.)

☞ Les Latins apelloient les afineurs, *Cenarii*, comme Bouteroüe l'a remarqué, *pag. 105.* où il explique comment on afinoit autrefois l'or & l'argent, quand les matiéres n'étoient pas au titre nécessaire pour fabriquer la monoïe ; ce qu'ils connoissoient par la pierre de touche, avec tant de certitude, qu'ils ne se trompoient jamais. *Pline, Hist. l. 33. cap. 3.* On les afinoit par le feu.

L'or qui étoit alié & mêlé de cuivre ou d'argent, étoit mis dans un vaisseau de terre, avec du plomb, & une autre composition qu'ils nommoient *obrysum*, ou *obrysam*, & laquelle donnoit le titre d'*obrysum* à l'or le plus pur, & qui étoit à 24 Karats.

L'argent étoit afiné de même par le feu ; & quand l'afinage étoit parachevé, la matiére étoit encore fonduë par des personnes préposées,

que l'on apelloit *fusores*, *flatuarii*, ou *flaturarii*. Voïez le reste.

On afine aujourd'hui les matiéres diféremment. L'argent s'afine dans une coupelle. Boisard en a fait une ample explication dans son Traité des Monoies, *part. 1. ch. 20.* & dans le 21. il nous aprend la maniére d'afiner l'or avec de l'antimoine.

AFINITÉ, (AFFINITÉ,) *s. f.* Ce mot vient du Latin *affinitas*. C'est une sorte d'aliance & de parenté que l'on contracte avec une ou plusieurs personnes. (Une afinité honnête, glorieuse, illustre, une afinité honteuse & infamante. Cette derniére espéce d'afinité vient lors qu'on a eu un commerce honteux avec des personnes.) Il y a aussi une *afinité spirituelle*, qui dans l'Eglise Romaine se contracte ou par le Batême, ou par la Confirmation. Quand on a été parrain, ou marraine de quelques enfans, on contracte une afinité avec le pére & la mére de cet enfant. L'afinité est quelquefois double, elle l'est lors qu'on tient l'enfant de celui qui a tenu le nôtre. (On dit, ils ont afinité ensemble. Avoir afinité avec quelcun, contracter une afinité avec une personne, obtenir dispense pour une afinité spirituelle. *Traité de l'Afinité, chap. 35.*)

* *Afinité*, *s. f.* Ce mot, au figuré, signifie liaison, connexion, & il se dit des choses. (Nôtre ame a comme une espéce de liaison & d'afinité avec ces choses. *Desp. Long. c. 32.* Ces choses n'ont aucune afinité entr'elles. *Abl. Luc. t. 3.*)

AFINOIR, (AFFINOIR,) *s. m.* [*Pecten, echinus.*] Terme de *Cordier*. Prononcez *afinoi*. C'est un séran dont les broches sont petites & près-à-près, au travers desquelles on fait passer le lin ou le chanvre pour les afiner. (Un bon afinoir, un méchant afinoir. Prenez cet afinoir & afinez ce chanvre.)

AFIOUNE, ou FIUME. Sorte de lin qui vient d'Egypte.

† AFIQUET, (AFFIQUET,) *s. m.* [*Mundus muliebris.*] Ce mot, selon Nicod, vient de Picardie, & il ne se dit d'ordinaire qu'au pluriel, & même dans le stile bas, le comique, ou le satirique. Ce sont toutes les petites choses qui servent à parer les femmes & à en relever la beauté. Les femmes n'aportent rien en mariage aux Alemands; au contraire, elles reçoivent d'eux, non pas des parures, ni des afiquets, mais une couple de beufs, un cheval enharnaché, le bouclier avec la lance & l'épée. *Abl. Tac. Germ. chap. 1.*

Afiquet, *s. m.* Bois percé servant à tricoter.

AFIRMER, (AFFIRMER,) *v. a.* Ce mot vient du Latin *affirmare*. Terme de *Pratique*. C'est lever la main devant un Juge en état d'oüir les parties, & faire serment de la vérité des choses sur lesquelles on est interrogé.

Afirmer, *v. a.* Terme usité dans les matiéres de Physique. C'est assûrer, c'est dire afirmativement quelque chose. (Il afirme positivement que le chaud nuit plus aux corps que le froid. L'esprit, en concevant deux choses, afirme de l'une quelle est l'autre, ou au contraire. *Roh. Phis.*)

AFIRMATIF, AFIRMATIVE, *adj.* Plein d'assûrance, assûré, qui assûre & ne doute point de ce qui est avancé. (Parler d'un ton afirmatif. Dire une chose d'un ton afirmatif. C'est une proposition afirmative. *Port-Royal, Logique, 2. partie, chap. 13.*)

Afirmative, *s. f.* [*Asseverans.*] Proposition qui afirme, sentiment qui afirme une chose.) L'afirmative & la négative de la plûpart des opinions ont chacune leur probabilité. Être pour l'afirmative. *Roh. Phisique.* L'afirmative paroît la plus probable. *Roh. Phisique.*)

AFIRMATIVEMENT, *adv.* [*Affirmatè.*] Prononcez *afirmativeman*. C'est-à-dire, *d'un ton afirmatif*, d'un ton qui afirme, d'une maniére qui assûre positivement. (Je n'ai pas acoûtumé de parler afirmativement des choses qui dépendent du fait d'autrui. *Soreau, Lettres de Ciceron & de Brutus, lett. XI.* Je n'ai jamais dit afirmativement que l'infaillible Heinsius ait manqué contre son art. *Balzac, Entret. 35.* Je lui déclarai afirmativement qu'il avoit assez de force pour faire son voïage.)

AFIRMATION, *s. f.* Mot qui vient du Latin *affirmatio*, & qui se prononce *afirmacion*. Terme de *Logique*. C'est une proposition qui afirme & qui dit d'une chose qu'elle est. (Il est de la nature de l'afirmation de porter l'esprit à cela. *Port-Royal, Logique, 1. partie.*)

Afirmation, *s. f.* Terme de *Pratique*. C'est l'assûrance qu'on donne de la vérité d'une chose. (Il est allé au gréfe des afirmations, assûrer qu'il a fait son voyage exprès, & le Gréfier lui en a délivré un acte d'afirmation.)

Afirmation, *s. f.* Terme de *Pratique*. Jurement décisoire déféré par le Juge ou par la Partie. (Il a juré devant Apollon, qu'il avoit fait les vers qui ont remporté le prix d'Angers, & il a été crû à son afirmation. Le mot d'*afirmation* en ce sens, n'est pas si usité que celui de *serment*.)

AFISTOLÉ. Vieux mot, qui signifie *orgueilleux*. Dans le Blason des fausses amours:

Homme pourveu
Qui tant a veu
D'*afistolez*;
Bien est cornu
S'il s'est venu
Prendre aux filets.

A F L.

AFLEURER, (AFFLEURER,) *v. a.* [*Ad libellam æquare.*] Terme d'*Architecture*. (Réduire deux corps qui sont proches, à une même saillie, comme une porte en feüilleure, au parement d'un mur, & une trape au niveau d'un plancher. *Daviler.*)

AFLICTIF, (AFFLICTIF,) *adj.* [*Pœna pœnaria.*] Ce mot est de *Pratique*, & vient avec quelque changement, du Latin *afflictus*, & semble n'avoir bien cours qu'au *féminin*. Il signifie punissante & infamante, qui cause un déplaisir sensible acompagné de mal & d'infamie. (Il n'y a que le Pape qui puisse réhabiliter un séculier, ou régulier, qui a été condamné à une peine aflictive. *Le Pelletier, Traité des Expéditions.*)

AFLICTION, *s. f.* Prononcez *afliccion*. Mot qui vient du Latin *afflictio*. C'est une douleur causée par quelque accident, ou par quelque chose de fâcheux qui nous est arrivé à nous ou aux personnes que nous aimons, ou que nous honorons. (Une afliction sensible, une grande afliction, une extrême afliction, une afliction cruelle, amére, mortelle, une afliction légére. Il reçut une sensible afliction de la mort de son ami. *Abl. Tac.* Aussi-tôt qu'elle le vit, son afliction reprit de nouvelles forces. *Nouvelle*

adultére. Je trouverai la paix dans mon afliction la plus amére. *Port-Royal, Isaïe, c. 38.* Il n'y a qu'une afliction qui dure, c'est celle qui vient de la perte des biens. *Théophraste, Mœurs du siécle, page 164.* L'afliction de la plûpart des hommes d'aujourd'hui n'est que pure Comédie.)

AFLIGEANT, AFLIGEANTE, *adj.* [*Acerbus.*] Qui aflige, qui cause de la douleur, qui touche & donne de l'afliction. (Un vrai ami est une chose rare, & son trépas en est d'autant plus afligeant. C'est une chose afligeante que la perte de sa réputation.

AFLIGER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *affligere.* C'est donner de l'afliction, c'est causer de la douleur à une personne. C'est fâcher une personne. (La perte aflige, & aigrit les maux. *Théophraste, Mœurs du siécle.* Rien n'aflige tant un honnête homme que l'ingratitude. Les mauvaises nouvelles afligent les uns, & réjoüissent les autres.

Il nous a fait passer nôtre tems en récits
Capables d'*afliger* les moins sombres esprits.
Œuvres de la Font. & Mauc. t. 1.)

Afliger, v. a. [*Cruciare, macerare.*] C'est maltraiter par des austéritez & faire soufrir son corps. C'est le mortifier. (Afliger son corps par des austéritez. *Vie de D. Barthélemi des Martyrs.* Les Saints ont afligé leurs corps par le jeûne & les disciplines.

* *Afliger, v. a.* [*Evertere.*] C'est ruiner, désoler par toute sorte de maniéres. (La guerre afligera l'Etat. *Main. Poës.* La peste & la famine afligent cruellement le Païs. Les grandes levées afligent un Roïaume.)

AFLIGÉ, AFLIGÉE, *adj.* Ce mot vient du Latin *afflictus.* Qui a du chagrin, qui a de la douleur, qui ressent de la tristesse de ce qui lui est arrivé de fâcheux, ou à une personne qu'il aime, ou qu'il estime. Il feint d'être afligé de la perte que son ami vient de faire. Elle paroît afligée; mais elle ne l'est que par intérêt, seulement pour sauver les aparences d'honnête femme.)

Aflige, s. m. Qui est touché de douleur, qui a de l'afliction. (Le Temple de la justice est l'inviolable refuge des afligez. *Patru. Plaid. 3.* Il est généreux de se ranger du côté des afligez. *Mol. Critique, sc. 6.* Les afligez sont quelque chose de sacré.)

Afligée, s. f. Celle qui a de l'afliction, celle qui ressent de la douleur. (Les véritables afligées sont rares; & on ne les sauroit assez estimer. Je partage la douleur de ces pauvres afligées. C'est mériter, que consoler les afligées. Je tâcherai d'adoucir la douleur de cette charmante afligée. *Mol. Sc. a. 1. sc. 2.* Une afligée de ce caractére est touchante.)

AFLUENCE, (AFFLUENCE,) *s. f.* Ce mot vient du Latin *affluentia.* C'est une abondance de toutes choses, une quantité de choses. Il a une afluence de paroles, qui toutes ne disent pas grand'chose. Quand Menet est une fois sur ses loüanges, il a un babil & une *afluence* de mots qui ne tarit point.)

Afluence, s. f. [*Concursus, frequentia hominum.*] Concours du peuple, concours de personnes ou d'autres choses qui se vont rendre en un certain lieu. (On célébre les jeux avec un concours & une afluence incroïable de peuple. *Vaug. Quint. l. 4. c. 5.*) Le chemin étoit rompu par l'afluence des ruisseaux. *Vaugelas, Quint. l. 3. c. 4.*)

AFLUENT, AFLUENTE, *adj.* [*Affluens.*] Il se dit d'une riviére qui tombe dans une autre. Matiére *afluente.* Voyez *Efluente.*

AFLUER. Ce mot vient du Latin *affluere*; il se prend en François dans un sens neutre. Il signifie se rendre en foule en quelque lieu, se rendre en quantité, concourir. Ce mot *affluent* n'est pas trop au gré de bien des gens; mais ces gens-là ont tort. Un fameux Académicien s'en est servi, & c'est assez pour le trouver bon. On doit humblement croire que tout ce que disent ces Messieurs, est excélent. Voici l'autorité. (Les peuples afluoient de tous côtez en ce lieu, pour voir cette Relique. *Mezerai, Histoire de France, t. 2. Vie de Robert.*)

A F O.

AFOIBLIR, (AFFOIBLIR,) *v. a.* [*Debilitare, enervare.*] Prononcez *afébli.* C'est rendre plus foible, rendre moins vigoureux & moins robuste, abatre la force. (Le trop grand chaud afoiblit le corps. La fréquente débauche afoiblit l'estomac & est la source de bien des maladies qui afligent le corps.)

* *Afoiblir, v. a.* Ce mot, au figuré, a un sens étendu. C'est rendre moins vif, ôter la vivacité, ôter la force, & alors il se dit de l'esprit, de la mémoire, des pensées & des raisons. (La trop grande étude afoiblit le corps & l'esprit. La vieillesse afoiblit la mémoire, & fortifie le jugement. L'afectation en matiére de langage, afoiblit la pensée. *D'Aucour, Critique des Entretiens d'Ariste, t. 2. lett. 7. & 8.* Il n'y a rien qui afoiblisse cette preuve. *Bossuet, Doctrine de l'Eglise, c. 15.*)

* *Afoiblir, v. a.* [*Frangere, Infringere.*] Ce mot, au figuré, signifie généralement aussi diminuer, amoindrir, abatre la force. (Afoiblir le parti des ennemis. *Abl. Tac. t. 2.* Afoiblir le courage de son ennemi. Il n'y a rien qui soit plus contraire au bien des ames que ce qui peut diminuer le respect, ni qui soit plus capable de l'afoiblir qu'une si grande disproportion. Le tems afoiblit l'amour. *Pelisson, Recueil de Poësies.* La longue absence afoiblit l'amitié de bien des gens. Les disgraces afoiblissent l'amitié des personnes sans cœur.)

Afoiblir, v. a. [*Pondus vimque imminuere.*] Terme de *Monoie.* Rendre de moindre valeur. (Il n'est point permis aux particuliers d'afoiblir la monoie. Les loix de chaque Etat & de chaque Roïaume défendent d'afoiblir la monoie sur peine de la vie.)

Il y a plusieurs moïens d'afoiblir les monoies, dit Bouteroüe, *page 9.* 1°. en diminuant le poids, ou la bonté de la matiére; 2°. en augmentant le prix; 3°. en changeant la proportion des métaux; 4°. en chargeant les espéces de traite excessive; ce qui comprend le Seigneuriage, les frais de la fabrication, & les reméedes de poids & de loi; 5°. en faisant fabriquer une si grande quantité de bas billon & de cuivre, que ces espéces qui ne sont faites que pour les menuës denrées, entrent dans le grand commerce, & sont reçûës en nombre pour les bonnes espéces d'or & d'argent.

S'afoiblir, v. r. [*Debilitari, deficere.*] Les deux prémiéres silabes de tous les tems de ces verbes *afoiblir* & *s'afoiblir*, se prononcent *afé.* On dit: *Je m'afoibli, je m'afoiblis. Je me suis afoibli, je m'afoiblirai.* C'est *devenir plus foible.*

Perdre de ſes forces, c'eſt n'avoir plus tant de vigueur. (Les genoux des vieilles gens s'afoibliſſent. Le corps, après un certain tems, s'afoiblit tous les jours.)

* *S'afoiblir*, *v. r.* Ce mot, au figuré, a un ſens étendu, & veut dire n'avoir plus tant de force d'eſprit ou de mémoire. S'afoiblir, ſe dit auſſi en matiére de gens qui font enſemble quelque corps. (Le parti s'afoiblit. *Abl. Tac.* Son eſprit s'eſt tellement afoibli, qu'il fait pitié. Sa mémoire s'eſt fort afoiblie depuis la derniére maladie qu'il a euë.)

Afoiblissement, *ſ. m.* [*Debilitatio*, *Infractio.*] Prononcez *afébliſſeman*, ſans faire entendre le *t*, ſi ce n'eſt devant une voïelle. C'eſt une diminution de forces, c'eſt une diminution de vigueur. Le mot d'*afoibliſſement* a ſon ſens propre, & le figuré. (Un afoibliſſement général, un grand afoibliſſement, un extrême afoibliſſement, un afoibliſſement conſidérable. C'eſt un afoibliſſement de toutes ſes forces. La vigueur de ſon corps tombera dans l'afoibliſſement & dans la maigreur. *Iſaïe*, *c. 7.* La fleur de l'âge ſe paſſe, & la vigueur de la jeuneſſe a ſes afoibliſſemens. *Iſaïe*, *chapitre 40.*

† Afoler, (Affoler,) *v. a.* [*Mutilare*, *obortum creare.*] Ce mot ſignifie, *bleſſer.* Au propre il eſt vieux, & n'eſt plus en uſage qu'en riant. Il a reçu un coup qui l'*afole* ſenſiblement. On diroit à cette heure : Il a reçu un coup qui le *bleſſe* ſenſiblement.

* *Afoler*, *v. a.* [*Cupiditatis motus excitare.*] Ce mot, au figuré, ne ſe dit que dans le bas ſtile, dans le comique, ou le ſatirique. Afoler n'eſt en uſage qu'en parlant de quelque mouvement de l'ame, de quelque violente paſſion. C'eſt toucher ſi ſenſiblement une perſonne, qu'elle en ſoit en quelque façon troublée.

(Cloris que l'amour *afole*,
Aime les galans de la Cour.
Gomb. Epig.)

Quoique chétif fils d'un miſerable Procureur d'un Préſidial de Province, il a des viſions de nobleſſe qui l'*afolent* à faire crever de rire.)

* Afolé, Afolée, *adj.* [*Cupiditate inſaniens.*] Ce mot, au figuré, ne ſe dit que dans le comique ou le ſatirique, & il ſignifie, qui eſt touché de quelque paſſion preſque juſqu'à la folie.

(C'eſt un Magiſtrat de Province
Afolé de ſa propre amour;
Il demanderoit du retour
Pour ſe troquer avec un Prince,
Main. Poëſ. page 231.

Toute la Ville de Grenoble connoît le mérite chimérique de N. Avocat Rimailleur, & rit de tout ſon cœur de l'en voir pourtant ſi éperdûëment *afolé.*)

Or avec tout ceci, le point qui me conſole,
C'eſt que la pauvreté, comme moi, les *afole.*
Regnier, *ſat. 2.*

† * *Afolé*, *Afolée*, *adj.* Terme de *Mer.* Ce mot ſe dit en parlant d'éguille ou de bouſſole, & ſignifie défectueux, touché d'un aimant qui ne donne pas la véritable direction. (Bouſſole afolée, aiguille afolée. *S. George*, *Arts de l'homme d'épée.*)

† Afolir, (Affolir,) *v. n.* Devenir fou. [*Inſanire.*] C'eſt un homme qui *afolit* tous les jours. (Ce terme n'eſt en uſage que dans le ſtile familier. Pathelin :

Dites hardiment que j'*afoles* ;
Si je lui dis autres paroles.

☞ Aforage, (Afforage.) Ce mot ſignifie le droit qui ſe paye au Seigneur pour vendre du vin ou d'autres liqueurs dans ſa terre. Le terme *aforer* ou *afeurer*, ſignifie mettre le prix à une choſe ; il vient du Latin *afforare*, qui veut dire, ſelon M. du Cange, la même choſe que mettre le prix aux denrées ; & ce verbe a été formé de *forum*, un marché. Voïez *Paſquier*, *dans ſes Recherches*, *liv. 8. ch. 1.* & *les Coûtumes de Normandie*, *de Ponthieu*, *d'Artois*, *Ragueau dans ſon Indice*, & *du Cange.* Voïez *Afforagium.*

Afouage, (Affouage,) *ſ. m.* Le département des Tailles en Provence s'apelle *afouagement.*

Afoüage, *ſ. m.* Droit de couper du bois dans les forêts.

Afourager, ou Affourer, *v. a.* [*Pabulum præbere.*] Donner du fourage aux beſtiaux. L'action d'*afourager* s'apelle *afouragement.*)

Afourcher, (Affourcher,) *v. n.* Terme de *Mer.* C'eſt jetter à la mer une ancre qu'on avoit opoſée à celle qu'on y aura déja jettée. (Il faut afourcher. On a afourché. Il eſt tems d'afourcher.) Les Menuiſiers ſe ſervent du même mot pour exprimer l'aſſemblage de deux piéces de bois dans la même forme.

A F R.

Afranchir, (Affranchir,) *v. a.* [*Manumittere*, *liberare.*] Exemter, délivrer, tirer d'une ſujétion fâcheuſe & contraire à la liberté naturelle. (La Reine Blanche, mére de Loüis IX, afranchit pluſieurs perſonnes, & abolit le droit de ſervage en pluſieurs endroits de France. *Le Maît. Plaid. 20. page 347.* Il eſt d'une ame grande & génereuſe, d'afranchir les peuples d'une cruelle ſervitude. *Vaugel. Quint. l. 6. c. 3.*)

S'afranchir, *v. r.* [*Se liberare*, *ſolvere.*] *Je m'afranchis*, *je m'afranchiſſois. Je m'afranchis*, *je me ſuis afranchi*, *je m'afranchirai.* S'exemter, ſe délivrer de quelque choſe de rude & de fâcheux. Se tirer de quelque joug dur & fâcheux. (On ne cherche qu'à s'afranchir de la domination des Souverains. *Abl. Tac. an. l. 3.* Deſcartes vivroit autant que ſes divins ouvrages, ſi le Sage pouvoit s'afranchir de la mort. *Auteur anonime*, *Phiſique.*

* *S'afranchir*, *v. r.* Ce mot, au figuré, ſe dit en parlant d'amour. C'eſt ſe délivrer de la tirannie de l'amour.

(Heureux qui s'afranchit du pouvoir de l'amour.
Corn. Cinna.

S'il ſonge à s'afranchir, il ſent qu'il ne le peut.
Il combat, il ſe rend, & ne ſçait ce qu'il veut.
La Suze, *Poëſies.*)

Afranchir la Pompe. Terme de *Marine.* C'eſt jetter plus d'eau par la pompe, qu'il n'en entre dans le vaiſſeau. Voyez *Franchir.*

Afranchi, *ſ. m.* [*Libertus.*] Terme de *Droit Romain.* Celui qui dans les formes preſcrites par le Droit Romain, a été délivré de ſervitude. (Phédre, de qui l'on a de très-jolies Fables en

vers Latins, étoit un afranchi d'Auguste. *Port-Royal, Traduction de Phédre.* Les afranchis révéroient comme des Dieux; les personnes qui les avoient délivrez de la servitude. *Le Maît. Plaid. 27. page 496.*)

Afranchi, Afranchie, adj. [*Manumissus, liberatus.*] Mot qui vient du verbe *être afranchi.* C'est-à-dire, exemt, délivré de servitude, ou de quelque autre chose de rude & de fâcheux. (Il a été afranchi d'une glorieuse maniére. On est bienheureux quand on est afranchi des miséres de cette vie. *Arn. Lettres.*)

☞ Les Romains afranchissoient leurs esclaves, en trois maniéres diférentes, *causâ, vindictâ & testamento.* Ils ne soufroient dans les Regîtres publics qui contenoient le dénombrement des Citoyens, que des personnes libres, & ils regardoient les esclaves comme étant indignes d'entrer dans quelque concurrence avec les véritables Citoyens; ainsi lorsque le maître d'un esclave le faisoit inscrire dans ce Regître, ou s'il soufroit que l'esclave s'y fît inscrire lui-même, il étoit dès-lors censé libre, selon le témoignage du Jurisconsulte Ulpien, dans un fragment de ses Ouvrages perdu, dont voici les termes: *Censu manumittebantur, qui lustrali causâ, Romæ, jussu Dominorum, inter Cives Romanos, censum profitebantur.*

Cette maniére d'afranchissement fut abolie dans la suite. Voici la formule la plus ordinaire dont on se servoit. Le maître conduisoit devant le Préteur son esclave, qui avoit la tête nuë & rasée, & le tenant par la main, il lui faisoit faire un tour, & lui donnoit un souflet, en disant qu'il lui donnoit la liberté. Ce tour qu'il lui faisoit faire, marquoit qu'il étoit libre, & qu'il pouvoit aler par-tout où il voudroit. Perse en fait mention dans sa cinquiéme Satyre:

—— Heu steriles veri, quibus una Quiritem
Vertigo facit!

Et un peu plus bas:

Verterit hunc Dominus, momento turbinis exit
Marcus Dama.

Le souflet étoit la confirmation de la liberté, selon la remarque d'Isidore dans ses Origines, *lib. 9. tit. de Civib. Apud veteres enim, quando manumittebant, alapâ percussos circumagebant, & liberos confirmabant.*

Après ces deux formalitez, le Préteur prononçoit son jugement: *Aio te liberum more Quiritium;* & en même tems, il donnoit à l'esclave un coup d'une baguette, que l'on apelloit *vindicta*, & de laquelle un Licteur frapoit aussi l'esclave sur la tête, comme nous l'aprenons de la Loi 23. *de manumiss. vindict.* On ne sçait pas si le nombre des coups étoit fixé; Horace en parle avec incertitude, *lib. 2. sat. 7.*

——— Quam ter vindicta, quaterque
Imposita, haud unquam formidine privet.

Au reste, cette baguette étoit apellée *vindicta*, de *vindicare*, dont Ciceron s'est servi très-souvent, au lieu de *asserere libertatem*, aquerir la liberté, conserver sa liberté, ou de *Vindex*, ce fameux esclave qui découvrit la conspiration de quelques jeunes Romains, en faveur des Tarquins. Tite-Live qui raconte cette histoire, dit que, *Præmium indici, pecunia ex ærario, libertas & civitas data est. Ille primùm dicitur vindictâ liberatus. Quidam vindictæ quoque nomen tractum ab eo putant Vindicio, ipsi nomen fuisse.*

Enfin le Licteur conduisoit l'Afranchi dans le Temple de la Déesse *Feronia*, où il lui metoit un chapeau sur la tête, pour derniére marque de sa liberté. C'est pour cette raison qu'un esclave fait ce souhait dans l'Amphitrion de Plaute:

——— Quod ille faciat Jupiter
Ut ego raso capite calvus, capiam pileum.

Il faloit avoir vingt ans pour pouvoir afranchir son esclave *vindictâ;* ou il faloit avoir le consentement de certains Oficiers destinez pour juger semblables afaires, comme il est décidé dans les Institutes de Justinien, *Quib. ex caus. manumitt. non licet.*

La manumission *testamento*, étoit fondée sur cette régle, *Uti legassit, ita jus esto.* Il faloit être *Dominus jure Quiritium;* c'est-à-dire, maître indépendant de l'esclave, lequel étoit obligé d'acompagner, ayant un chapeau sur la tête, le convoi de son Patron. Tite-Live raconte que Quintus Terentius Callio précédoit le corps de Scipion qui l'avoit afranchi par son testament.

On afranchissoit encore, ou *per epistolam*, ou *inter amicos*, ou *in convivio.* L'afranchissement *per epistolam*, se faisoit par un simple acte de main privée. *L. unic. §. 1. Cod. de libertat. Latina tollend.* Cette même Loi nous aprend que le maître pouvoit afranchir son esclave en présence de ses amis & de vive voix, dont il étoit fait mention dans les Regîtres publics; enfin lorsque le maître, ayant invité ses amis, déclaroit en leur présence, pendant le festin, qu'il afranchissoit un tel esclave, il n'en faloit pas davantage pour lui aquerir la liberté.

Afranchie, s. f. [*Liberta.*] Terme de *Droit Romain.* C'est celle qui a reçû la liberté dans les formes prescrites par le Droit. (Une jolie afranchie, une belle afranchie.)

AFRANCHISSEMENT, *s. m.* [*Manumissio, immunitas, liberatio.*] Prononcez *afranchisseman.* C'est une grace du Souverain en faveur de laquelle on joüit de la liberté. (Un afranchissement général, universel, particulier, considérable, favorable, glorieux. Du tems de Loüis IX. Roi de France, on fit en 1248. un afranchissement en faveur de certains vilages qui dépendoient de l'Abaïe de Saint-Germain-des-Prez. *Le Mait. Plaid. 20. page 347.*)

AFRÉTEMENT, (AFFRÉTEMENT,) *s. m.* Convention faite entre un Marchand & le Propriétaire d'un Vaisseau pour le loüage de son bâtiment. Ce terme est sur-tout en usage sur l'Océan. Sur la Méditerranée, on dit *Nolissement*, qui signifie la même chose. L'afrétement se fait ordinairement à tant par voyage, par mois, ou par tonneau.

Afrétement, s. m. Prix dont on convient pour le loüage d'un Vaisseau.

AFRÉTER, *v. a.* [*Navim conducere.*] Prendre un vaisseau à loüage; & celui qui le prend, s'apelle *afréteur.* (Donner à loüage, c'est fréter; & prendre à loüage, c'est afréter.)

AFRES, (AFFRES.) Vieux mot, qui signifie grande peur, fraïeur extrême: (Il est dans des *Afres* continuelles; les *Afres* de la mort.) *Acad. Françoise.*

AFREUX, AFREUSE, (AFFREUX,) *adj.* [*Horribilis, horrendus.*] C'eſt ce qui épouvante, qui donne de l'éfroi, & inſpire de la crainte. Ce mot, *afreux*, ſuivi d'un nom, veut le datif, & ſuivi d'un verbe, l'infinitif précédé de la particule *à*. (La mort eſt quelque choſe d'afreux *à* tout le monde & plus encore *aux* méchans qu'*à* tous les autres. Tout n'eſt qu'or & que pourpre dans vôtre armée; celle des Macédoniens, au contraire, eſt afreuſe *à* voir. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.* Sa conduite eſt afreuſe *à* dire, & on ne le peut entendre ſans horreur.)

☞ Le Pere Labbe dérive ce mot du Latin *afer*, un More, qui fait peur, ou de l'ancien terme *affres*. Tripault tire ce mot du Grec ἀφρος; ce qui n'auroit pas plû au Jéſuite, ennemi des étymologies Gréques.

Afreux, Afreuſe, adj. [*Terribilis.*] Ce mot, pour dire *épouvantable*, ſe met auſſi ſans régime. (Il a le regard afreux. *Abl. Marmol. l. 1.* Sa mine eſt afreuſe. *Arn. Joſeph.* Sa fin fut afreuſe. *Boſſuet, Hiſtoire univerſelle.* Sa vie eſt afreuſe.)

AFREUSEMENT, *adv.* [*Terribilem in modum.*] Prononcez *afreuſeman.* D'une maniére afreuſe, d'une façon horrible. Le mot *afreuſement*, dans ce ſens, a un uſage très-borné. (Ils ont afreuſement maſſacré ce qu'ils ont rencontré. Quelques gens d'eſprit ne déſaprouvent pas cette expreſſion; cependant ils aiment mieux ce tour: Ils ont maſſacré d'une horrible maniére ce qu'ils ont rencontré.)

† *Afreuſement, adv.* [*Magnopere.*] Ce mot, dans le diſcours bas & ordinaire, ſignifie autant que *très*, *fort*, *beaucoup*, *grandement* ou *extrémement.* Monſieur N. eſt un bel eſprit; mais en récompenſe il eſt afreuſement laid. Elle eſt riche, mais elle eſt afreuſement laide. Au lieu d'*afreuſement*, on ſe ſert le plus ſouvent du mot *horriblement*, & l'on dit plûtôt, il eſt *horriblement* gros & laid, qu'*afreuſement* gros & laid.

† AFRIANDER, (AFFRIANDER,) *v. a.* [*Allectare.*] Mot qui n'entre que dans les diſcours ordinaires ou comiques. C'eſt rendre friand, rendre une perſonne plus délicate en lui donnant quelque choſe d'extrêmement bon à boire, ou à manger. (Vous m'afriandez à vôtre vin. Vous m'afriandez à vôtre bonne chére, dit *Vaug.* & j'enragerai, quand je ſerai chez moi, de ne manger qu'un peu de beuf à la daube mal aprêté, avec un demi-ſétier de gros vin d'Orléans. C'eſt commencer de bonne heure à perdre les enfans, que de commencer à les afriander.

Afriander, ſignifie auſſi attirer par quelque choſe d'utile & d'agréable. (On dit: Le gain l'a *afriandé.* Il s'eſt *afriandé* à la lecture de certains Livres.)

Afriander l'oiſeau. Terme de *Fauconnerie.* C'eſt faire revenir l'oiſeau ſur le leure, avec quelque pât.

† AFRIOLER, (AFFRIOLER,) *v. a.* [*Allicere.*] Terme populaire qui ſignifie attirer par quelque amorce de plaiſir. (On *afriole* aiſément les femmes par la vûe des ſpectacles, ou par les préſens qu'on leur fait.)

AFRODILE. Eſpece de plante. Voïez *Aſphodal.*

AFRONT, (AFFRONT,) *ſ. m.* [*Injuria, contumelia.*] C'eſt un mépris qui conſiſte à fâcher, ou à nuire de gaïeté de cœur à une perſonne en des choſes qui lui font de la honte, ou lui cauſent du deshonneur. (Un afront outrageux, un afront ſenſible, touchant, cruel, ſanglant, cuiſant, mortel. Un petit afront, un léger afront. Faire un ſanglant afront à quelcun. *Scar. Rom.* Endurer un afront. *Luc. t. 1.* Il eſt d'une ame véritablement Chrétienne, de ſoufrir les afronts pour l'amour de Dieu. *Morale Chrétienne.*

A de pareils afronts pourquoi les expoſer,
Pourquoi contre vous-même aliez-vous dépoſer?
Rac. Phédre, a. 3. ſc. 3.)

☞ Brebeuf, dans ſa Pharſale:

L'une & l'autre fortune a d'égales rigueurs;
Et l'*afront* des vaincus eſt un crime aux vainqueurs.

Le mot *afront* n'exprime point aſſez la diſgrace des vaincus; je doute qu'un autre Poëte moderne ſe ſoit ſervi plus heureuſement du même terme, que dans cette Ode à Meſſieurs de l'Académie, où l'on dit, en parlant de la Comédie:

C'eſt vous dont l'heureux artifice,
En nous expoſant nôtre vice,
Fait nos plaiſirs de nôtre *afront.*

Et un peu plus bas:

La Satyre eut bien moins de peine
A charmer la malice humaine,
Avide des *afronts* d'autrui.

M. Deſpreaux l'a emploïé dans ſa véritable ſignification, *ſat. 1.*

Ou que d'un bonnet verd le ſalutaire afront
Flétriſſe les lauriers qui lui couvrent le front.

Nous avions, ſans doute, beſoin de l'éclairciſſement du Commentateur, pour aprendre que le Poëte a entendu parler de la ceſſion de biens qui ſe fait en Juſtice, & pour en connoître l'origine.

En 1593. le Parlement de Paris rendit un Arrêt par lequel il confirma la Loi Salique, & déclara les Princes étrangers incapables de régner en France. M. de Mayenne fut irrité contre le Parlement, qui lui députa M. le Maître & quelques Conſeillers, pour lui faire des remontrances, & lui expliquer les raiſons qu'il avoit eûës de rendre un ſemblable Arrêt. Ces Députez furent reçûs fort froidement; & l'Archevêque de Lyon qui étoit préſent, leur dit, qu'*à la vérité, la Cour avoit fait à M. de Mayenne un vilain afront, & qu'elle ne l'avoit dû faire.* Le Préſident lui répondit, que *la Cour n'étoit pas afronteuſe, & que ce qu'elle a fait, elle l'a fait juſtement; le reſpect qu'elle doit à M. le Duc, lui a fait bien prendre ce qu'il a voulu lui dire; mais elle ne vous doit pas de reſpect, ains, au contraire, vous à elle. Il ne faut*, dit Monſieur de Lyon, *tant s'arrêter ſur les mots;* afront, *eſt un mot Italien. Hé, nous ne ſommes*, repliqua le Préſident, *ni Eſpagnols, ni Italiens.*

AFRONTAILLES, (AFFRONTAILLES,) *ſ. f. pl.* [*Limites.*] Confins de pluſieurs fonds aboutiſſant aux côtez d'un autre fond.

AFRONTER, (AFFRONTER,) *v. a.* [*Hoſtem adoriri fortiter.*] Ce mot vient de l'Eſpagnol *Afrontar.* C'eſt ataquer tête baiſſée, & avec hardieſſe. Il ſe dit des perſonnes. (Afronter l'ennemi. *Vaug. Quint. l. 9.* Afronter le camp, afronter l'armée, afronter un bataillon, afronter un eſcadron. *Abl. Traduct. de Frontin.*)

* *Afronter*, *v. a.* [*Adire pericula.*] Ce mot pris figurément, veut dire s'expofer avec hardieffe, s'expofer avec un courage intrépide, & alors il fe dit des chofes. (Où eft le foldat qui n'afronte pas le danger en préfence de fon Prince? *Abl. Minutius Félix.* Les Martirs ont afronté la mort pour l'amour de Jefus-Chrift. *Vie de D. Barthélemi des Martyrs.*

* † *Afronter*, *v. a.* [*Fraudare.*] C'eft tromper par une adreffe baffe, rufée & maligne. *Afronter*, en ce fens, fe dit feulement des perfonnes. (Afronter quelcun de dix piftoles. *Abl. Luc. t. 1.*

† *Afronter*, *v. a.* [*Reum coram teftibus componere.*] Terme de *Palais.* Il fe dit feulement dans les matiéres criminelles. C'eft montrer aux témoins la perfonne *acufée*, pour voir fi, dans l'incertitude où l'on eft fi cette perfonne a commis le crime dont il s'agit, ils la reconnoîtront, ou non. (Afronter un acufé aux témoins. On a ce matin afronté l'acufé aux témoins, & les témoins ne l'ont point reconnu. L'acufé a été reconnu par le dernier témoin auquel on l'a afronté.)

Afronter, *v. a.* [*Adverfis frontibus pingere.*] Terme de *Blafon.* Se dit de deux animaux pofez vis-à-vis l'un de l'autre, & qui fe regardent dans l'Ecu. (Deux lions afrontez.)

* † AFRONTERIE, *f. f.* [*Fraus.*] Tromperie. L'ufage de ce mot eft rare. (Il y a bien des gens aujourd'hui qui ne vivent que d'afronterie.)

† AFRONTEUR, *f. m.* [*Fraudator.*] C'eft un trompeur lâche & malin, qui n'a ni foi ni honneur. (Un lâche afronteur. Le fcélerat qui fuoit la vérole à Paris, eft un infame afronteur, eft un coquin d'afronteur. Il y a bien des P. qui paffent pour d'infignes afronteurs. Le grand E.... qui a le bout de l'un des doigts de la main coupé, eft un bel exemple de cette vérité.)

AFRONTEUSE, *f. f.* [*Mulier fycophanta.*] C'eft celle qui trompe d'une maniére lâche, maligne & adroite. (Une franche afronteufe. Elle eft reconnuë pour une infigne afronteufe. On la regarde comme une véritable afronteufe.)

A F U.

† AFUBLEMENT, (AFFUBLEMENT,) *f. m.* [*Velamentum.*] Voile, habillement, ce qui couvre la tête & le corps. On ne fe fert de ce mot que dans le ftile comique. (Vous avez là un plaifant afublement.)

† AFUBLER, (AFFUBLER,) *v. a.* [*Amicire*, *obtegere.*] Ce mot eft hors d'ufage pour dire fe couvrir la tête. On ne dit plus, afublez-vous; mais *afubler*, pour dire fe vêtir & fe couvrir, a cours dans le comique ou le fatirique. Mainard a dit dans fes lettres: (On l'a afublé d'un froc. Quand une maifon eft chargée d'enfans, le Pére ne fauroit mieux faire que d'afubler d'un froc ou d'une foutane les plus fots.)

† *Etre afublé.* [*Obtegi.*] Verbe paffif qui ne trouve bien fa place que dans le ftile comique ou mordant. Il fignifie être vêtu, être couvert. (M.... a fort bien fait de s'être afublé d'une foutane; comme il eft fourbe & tartufe, elle fervira au moins à cacher fes défauts à bien des gens.

Le moindre de leurs valets
Eft *afublé* d'écarlate,
Leurs maifons font des Palais
Où l'or & l'azur éclate.
Main. Poëfies, page 285.

Oh! qu'il eft indignement
Afublé d'une foutane,
C'eft l'oprobre & l'excrément
De l'Eglife Gallicane.
Main. Poëfies, page 230.)

☞ Cafeneuve le dérive de *Fibula*, agrafe.

AFUT, (AFFUT,) *f. m.* [*Tormenti lignea compages.*] Terme de *Guerre.* C'eft le logement d'une piéce d'artillerie, compofé de deux groffes piéces de bois d'orme, & de quatre entretoifes. (Un bon afut, un méchant afut. Faire un afut. Monter un canon de fon afut. François Premier, à la bataille de Marignan, repofa tout armé, une partie de la nuit, fur l'afut d'un canon. *Mez. Hiftoire de France.*

Afut de bord. Terme de *Marine.* C'eft un afut de canon dont on fe fert fur les vaiffeaux quand on eft en mer. (Avoir des afuts de bord autant qu'il en faut. *Des Roches, Terme de Marine.*)

Afut, *f. m.* [*Locus frondibus ac virgultis tectus.*] Terme de *Chaffeur.* C'eft le lieu où l'on fe cache pour attendre le liévre, le renard, ou quelque autre animal, & le tirer quand il paroît. (Être à l'afut, demeurer une heure à l'afut, aller à l'afut.)

AFUTAGE, (AFFUTAGE,) *f. m.* [*Omnia artis alicujus inftrumenta.*] Terme de *Ménuifier.* Tous les outils néceffaires pour travailler. (Un bon afutage, un afutage tout neuf. Acheter un afutage. Avoir tout fon afutage.)

AFUTER, (AFFUTER,) *v. a.* [*Acuere.*] Terme de *Ménuifier.* C'eft-à-dire, aiguifer. (Afuter une varlope. Afuter un fermoir.)

Afuter, ou *Afufter le canon.* C'eft braquer le canon, le mettre en état de tirer. *Afuter*, c'eft mettre le canon en mire. *Académie Françoife*, & *Aubin.*

AFUTÉ, AFUTÉE, (AFFUTÉ,) *adj.* [*Comparatus ab omnibus inftrumentis.*] Terme de *Ménuifier.* C'eft-à-dire, qui a tout l'afutage qu'il lui faut pour travailler. (C'eft l'un des Ménuifiers de Paris le mieux afuté. Sa boutique eft très-bien afutée, c'eft-à-dire, que le Ménuifier a les outils néceffaires pour fon métier.)

A G A.

† AGA. Sorte d'interjection. Il fe dit pour marquer quelque étonnement ou quelque indignation; mais il eft vieux & ne fe dit d'ordinaire que par le petit peuple, ou dans des piéces comiques par quelque valet, ou quelque fervante. (Aga donc! Qu'eft-ce que cela? Aga! le plaifant fat que M. de s'imaginer l'emporter fur tous les honnêtes gens de lettres de Paris.) C'eft auffi un terme d'*Hiftoire.* Les Turcs fe fervent de ce mot pour exprimer un Commandant. L'*Aga* des Janiffaires, c'eft leur Colonel. Le *Capi-Aga* eft le Capitaine de la Porte du Serrail.

☞ Le P. Labbe ne veut point que le terme *Aga*, interjection, vienne du Grec: Je crois, dit-il, que nos bons ancêtres ne l'ont point été chercher en Gréce, mais que la nature le leur a fourni, comme les autres interjections d'*ah*, *ho*, *hi*, *ha*, *&c.* On peut aléguer ces vers de Pathelin, pour confirmer cette étymologie:

Et qu'eft cecy? Eft-ce meshuy
Diable y ait part, *Aga* quel prendre?
A Sire que l'on le pueft pendre
Qui ment.

AGACE, *f. f.* [*Pica glandularia.*] Efpéce de pie qui a les plumes plus noires que les autres pies.

AGACEMENT, *f. m.* [*Dentium hebetatio.*] C'eft l'éfet des chofes trop vertes ou trop acides fur les dents, lequel les empêche de mâcher d'une maniére libre & hardie. (L'agacement des dens feroit fâcheux, s'il duroit.)

† AGACER, *v. a.* [*Laceffere, provocare.*] Mot qui vient du Grec. Il n'entre que dans les difcours familiers, plaifans ou fatiriques, & furtout quand il fe dit des perfonnes. C'eft irriter, ataquer, provoquer par de petites ataques, à quelque reffentiment.

> Cher Tirfis, je me fens piquer
> De vingt fonnets dont tu m'agaces,
> Et de vingt dont tu me menaces.
> *Pallieur.*

Le petit M. a un caractére d'efprit provincial qui l'oblige d'agacer fotement tout le monde, parce qu'il croit tout feul que perfonne ne le vaut. *Auteur anonime.* Caf.... qui a maintenant dequoi rouler doucement, paffe toute la journée à chercher les puces à fon chat, & à agacer fon moineau.)

Agacer, v. a. [*Hebetare.*] Ce mot fe dit des dents. C'eft imprimer aux dents une certaine qualité qui les empêche quelques momens de bien mordre. (Les chofes vertes & acides agacent les dents. Le citron rafraîchit, mais il agace les dents)

☞ Le P. Labbe le dérive de *agriacer,* qui vient d'*agria*, du verjus, de l'aigret. Cafeneuve l'écrit *agaffer*, qui eft formé du bruit que font les pies, lorfque découvrant quelque bête qu'elles n'ont point vûë, elles criaillent fortement.

* *S'agacer, v. r.* Signifie s'ataquer, s'irriter, & n'eft pas ufité dans tout fes tems lorfqu'il eft pris réciproquement.

> (Des laquais s'agaçant
> Font aboïer les chiens & jurer les paffans.
> *Defpr. fat. 6.*

Ils s'agacent les uns les autres comme des coquins.)

AGACERIE, *f. f.* Terme par lequel on exprime les petites chofes que dit ou que fait une femme, les petites maniéres dont elle fe fert pour s'atirer l'atention de quelcun qui ne lui déplaît pas. (Il paroît qu'elle a quelque deffein fur lui, elle lui fait des *agaceries continuelles. Acad. Franç.*)

AGALARS. Cavaliers Turcs, qui font Gardes des Bachas.

AGALLOCHUM. Sorte de bois qu'on aporte des Indes Orientales, qui eft une des efpéces d'Aloës. On en tire un fuc qu'on met au nombre des meilleurs Cardiaques.

AGANIPIDES, ou AGANIPÉDES. Nom qu'on donne aux Mufes, à caufe de la fontaine d'Aganipe qui leur étoit confacrée.

AGAPE, *f. f.* Mot qui vient du mot Grec ἀγάπη, & qui fignifie *charité.* C'étoit un repas que les prémiers Chrétiens faifoient en commun pour fe témoigner l'amour qu'ils avoient les uns pour les autres. Ils mangeoient tous à une même table comme enfans d'une même famille, & prenoient tous d'une maniére honnête & pleine d'amitié, des viandes & des fruits que chacun d'eux avoit portez à ce repas. Ils en ufoient de la forte pour montrer qu'en particulier ils n'avoient rien dont l'ufage ne leur apartînt à tous. Il y avoit trois efpéces d'*agapes;* les unes fe célébroient les jours des nôces; les autres, les jours des fêtes des Martyrs; & les derniéres, les jours des funerailles. Comme les *agapes* ne fe faifoient que pour fe marquer l'amour qu'on fe portoit les uns les autres, les prémiers Chrétiens recevoient le Corps de Jefus-Chrift après ces repas, & ils confirmoient par-là les affûrances qu'ils s'étoient données de leur amitié réciproque. Les *Agapes* ont duré long-tems, & Tertulien les a décrites dans fon Apologétique. Les Conciles de Laodicée & de Cartage les ont défenduës, parce qu'il s'y commettoit des defordres.

☞ Les *Agapes* fe faifoient avec tant d'innocence & d'édification, que le Concile de Langres excommunia ceux qui négligeoient de s'y trouver: mais il étoit bien dificile que la débauche & le crime n'en corrompiffent la pureté; auffi le Concile de Cartage les abolit dans l'Afrique; le fecond, tenu à Orléans, les défendit dans les Gaules; ce qui fut confirmé par un Concile de Châlons. Voïez l'*Apologétique* de Tertulien, *chap. 39.* le Cardinal Bona, *de reb. liturg. c. 1.* Schelftrate, *dans fa feconde Differt. fur l'Egl. Afr.*

AGAPÉTES, *f. f.* [*Agapetæ.*] On apelloit ainfi dans la primitive Eglife, des Vierges qui vivoient en communauté fans faire aucun vœu. C'eft contre elles que S. Jérôme s'éléve fi fort, parce qu'une fi pieufe inftitution avoit dégéneré en libertinage, & que la trop grande familiarité qu'elles avoient avec les Ecléfiaftiques, caufoit beaucoup de fcandale. (Léontius offrit de fe mutiler pour conferver fa chére *Agapéte.*)

AGARIC, *f. m.* Mot qui vient du Grec, en Latin *agaricum.* Sorte de boulet blanc qui croît fur les fapins, les méléfes, & fur la plûpart des arbres à gland. L'agaric fent bon, & reluit la nuit fur ces arbres. Il y a un agaric mâle, & un agaric femelle. L'agaric mâle a plus de force que l'agaric femelle. *Dal. Plantes, t. 2. l. 15. c. 13.* Cependant, felon Charas, *Traité de la Thériaque, c. 22.* l'agaric femelle eft le meilleur pour plufieurs remédes, & fur-tout pour la thériaque. Il y a dans le haut Dauphiné, des montagnes où il fe trouve des arbres qui produifent de fort bon agaric. Il faut feulement le favoir bien choifir.

Agaric, f. m. Sorte de drogue qu'on trouve dans les boutiques des Apotiquaires, & à laquelle les Médecins atribuent plufieurs éfets. (L'agaric, felon quelques-uns, purge le flegme, & felon d'autres, il eft chaud & aftringent.)

On a découvert, de nos jours, que l'*Agaric de chêne* a été emploïé avec fuccès pour arrêter les hémorragies qui furviennent dans les amputations, fans qu'il foit néceffaire d'emploïer de ligature.

AGATE, *f. f.* Mot qui vient du Grec, en Latin *Achates.* Pierre précieufe qui eft d'ordinaire de couleur rouge; & qui fut très-recherchée parmi les Anciens. (Il y a diverfes fortes d'Agates; l'une s'apelle Agate Sardoine, ou fimplement la Sardoine, l'Agate-Onix, ou l'Onix, l'Agate-Calcedoine, ou la Calcedoine, l'Agate-Romaine, & l'Agate d'Alemagne. Toutes ces Agates font diférentes en couleur, & eftimées diféremment. Mitridate avoit dans fon cabinet quatre mille taffes d'Agate-Onix. Pompée & Néron aimérent particuliérement les Agates-Calcedoines. Les Agates-Romaines font diverfifiées d'une infinité de couleurs, & celles d'Alemagne ont auffi leur agrément particulier. Voïez le *Mercure Indien, l. 3. ch. 1. 2. & 3.* L'Agate Orientale eft polie;

luisante, & l'on y grave en relief mille jolies choses. Pyrrhus en portoit une, où les neuf Muses étoient gravées en relief avec Apollon qui tenoit sa lire. *Voiez Loüis de Berquen, c. 12.* L'Agate préserve de la morsure des bêtes vénimeuses. Elle desaltére un fébricitant, s'il la tient dans sa bouche, & cause du bonheur à celui qui la porte. Il faut de la foi pour croire tout cela.)

☞ *Agate.* Ce terme est Grec. Il vient de ἀχάτης. L'agate est une pierre rare que l'on a nommée *agate*, peut-être parce qu'elle fut trouvée dans une riviére dificile, dont le nom a du raport au terme *agate;* ou du Grec que le P. Labbe a raporté; mais ne pouvant pas en trouver l'origine, qui, sans doute, est Gréque, il dit, comme dépité, *C'est de quoi je ne me soucie pas maintenant.*

Agate, s. m. Terme de *Tireur d'or.* C'est un instrument au milieu duquel il y a une agate qui sert à rebrunir l'or. (Prenez vôtre agate, & travaillez.)

Agate, s. f. [*Agatha.*] Nom de femme. (Agate est belle, est charmante & sage, & cette qualité vaut mieux que toutes les autres.)

☞ AGATIS. Dégât, dommage. Il est dit dans l'article 34. de la Coûtume d'Angoulême: *En matiére d'*agatis, *s'il y a plainte, &c.* Philippe de Beaumanoir, ch. 24. *Et parche sont maintes mesons decheuez, & maint héritage* agati.

A G E.

AGE, *s. m.* La prémiere silabe du mot *âge* se prononce longue, & se marque d'un accent circonfléxe, quand il ne commence pas une période, & qu'il s'écrit par un petit *a*, en Latin *ætas.* Le mot d'*âge*, en parlant de la création fabuleuse du monde, veut dire un espace de tems, & il fut divisé en âge d'or, en âge d'argent, en âge d'airain & en âge de fer. *L'âge d'or.* C'étoit le régne de Saturne; parce que les hommes vivant dans l'innocence, la terre produisoit d'elle-même toutes les commodités de la vie. *L'âge d'argent.* C'est le tems que Saturne passa dans l'Italie, où il enseigna l'art de cultiver la terre, qui refusoit déja de produire; parce que les hommes commençoient à devenir injustes. *L'âge d'airain.* C'étoit lorsqu'après le régne de Saturne, le libertinage & l'injustice commencérent à régner. *L'âge de fer.* C'étoit le tems auquel on commettoit les crimes les plus horribles. La terre alors, selon les Poëtes, ne produisoit plus rien, parce que les hommes ne s'occupoient que du soin de se tromper les uns les autres.

Age, s. m. [*Sæculum.*] Siécle, espace de cent ans. (D'Ablancourt a été l'un des ornemens de son âge. Seigneur, ferez-vous durer vôtre colére dans la suite de tous les âges? *Pseaumes.*

Ami, dans cet âge brutal,
Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'hôpital.
Main. Epigrammes.

C'est-à-dire, que les excélens Poëtes sont d'ordinaire pauvres.)

Age, s. m. C'est un certain tems de la vie. (La vie de l'homme est partagée en divers âges; en enfance, en jeunesse, en âge viril, en vieillesse & en âge décrepit. Bas âge, âge tendre, âge florissant, âge fait, âge mûr. Le bel âge, le bon âge, l'âge de discrétion, âge de consistance, âge caduc. Être à la fleur de son âge. *Abl. Tac.* Être à la prémiére fleur de son âge. *Racine, Iphigénie, Préface.* Être sur l'âge; c'est-à-dire, *être déja vieux.* Être sur le retour de l'âge. *Abl. Tac.* C'est-à-dire, *fort avancé en âge.* Se dispenser de l'âge prescrit par les Loix. *Rac. Britannicus, Préf.* Les sages Indiens tiennent qu'il y a de la honte d'attendre la mort à un âge caduc. *Vaugel. Quint. l. 8. c. 9.* La femme de Darius qui étoit prisonniére, tenoit entre ses bras son fils, qui n'avoit pas encore ateint l'âge de six ans. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* On ne peut, par la Coûtume, vendre son bien, qu'on ne soit en âge. *Le Maître, Plaid.* L'âge s'écoule, l'âge se passe insensiblement.)

Age, s. m. Ce mot, en parlant des personnes, & se disant absolument, signifie vieillesse. Patru étoit d'*âge* quand il mourut. Pascal, ce savant & agréable Auteur des Lettres Provinciales, n'étoit qu'entre deux *âges* lorsqu'il rendit l'esprit; c'est-à-dire, qu'il n'étoit ni jeune, ni vieux. Il étoit âgé de 39 ans quand il mourut. Il nâquit en 1623. & mourut en 1662.

☞ L'âge pour l'Episcopat, c'est vingt-sept ans, suivant le Concordat, §. 1. *de Regiâ ad Prælat. nomin.* & suivant l'Ordonnance de Blois.

Les Abez nommez par le Roi, doivent avoir vingt-trois ans, & de même ceux qui sont pourvûs par le Pape.

Les Prébendes Cathédrales exigent quatorze ans, & les Collégiales, dix; & quant aux Cures, il sufit d'avoir vingt-cinq ans commencez, pour en être pourvû canoniquement.

Les Prieurs Conventuels doivent avoir vingt-cinq ans, du moins commencez, suivant le Concile de Trente, *Tit. de Elect. sess. 24.*

A sept ans, on peut être pourvû d'un Bénéfice en commende; c'est la Jurisprudence du grand Conseil, parce qu'étant dispensé de la régularité, on est dispensé de l'âge requis pour la Profession.

☞ *Age* étoit autrefois féminin:

Font un visage d'or à cette *âge* ferrée.

Et dans les Larmes de Saint Pierre:

Henry, de qui les yeux & l'image sacrée
Font un visage d'or à cette *âge* ferrée.

Mais il est à présent masculin. *Age* d'or, *âge* doré, *âge* de fer, *âge* pour *siécle*, expressions très-familieres autrefois. Malherbe, à la Reine mére, sur sa régence:

Que vivre au siécle de Marie,
Sans mensonge & sans flaterie,
C'est vivre au siécle doré.

Et ailleurs:

Que ta belle chimie étonne l'Univers,
De cet *âge* de fer qui méprise les Vers.

☞ *Avec l'âge.* On dit que certaines choses s'aprennent *avec l'âge*; c'est-à-dire, par l'expérience.

* *Age, s. m.* Ce mot se dit, au figuré, des chevaux; & signifie le tems qui s'est passé depuis que le cheval est né. (L'âge des chevaux se connoît à leurs dents, elles ont chacune leur nom, & l'on ne peut bien parler de l'âge d'un cheval sans en connoître les principales dents. En parlant proverbialement, on dit, *L'âge est fait pour les chevaux;* c'est-à-dire, qu'il n'importe pas

pas quel âge on ait, pourvû qu'on ſoit vigoureux & qu'on faſſe encore avec ardeur ce que font les jeunes gens. Les vieillards alégueront & expliqueront, tant qu'il leur plaira, ce proverbe en leur faveur; mais il eſt ſûr qu'en matiére de vigueur, il en eſt d'eux comme des chevaux; les jeunes valent incomparablement mieux que les vieux. Si les Dames ſont les juges de ces diférens, elles donneront toûjours leur voix aux jeunes.

* *Age*, *ſ. m.* Il ſe dit, au figuré, du lait des nourrices. C'eſt le tems qui s'eſt écoulé depuis que la nourrice a été en couches. (Quel âge a vôtre lait, nourrice, a-t-il plus de trois ou quatre mois? On ne doit point faire de dificulté de donner deux nourrices à un enfant, pourvû que l'âge des laits & des perſonnes ait quelque raport. *Martin*, *Diſſertation ſur les dents*, *chap. 3.*)

Age, *ſ. m.* Ce mot, au figuré, ſe dit en parlant des bois. C'eſt le tems qui s'eſt écoulé depuis que le bois eſt ſur pié. Le bois aïant paſſé un certain âge, ne fait plus que déperir. Pour ſavoir quel âge peut avoir un bois, on n'a qu'à le faire couper, & par le pié de l'abatage on voit combien il a de cercles, qui ſont autant de croiſſances que chaque année a produites. *Caron*, *Traité des bois*, *page 59.*

Age, *ſ. m.* Terme d'*Aſtronomie.* *L'âge de la Lune.* C'eſt le nombre des jours qui ſe ſont écoulez depuis ſa conjonction avec le Soleil.

Age. Terme de *Chaſſe*. L'âge des cerfs ſe connoît par l'ouverture de la tête, par la groſſeur du merein, par les andouillers, par les pieds, &c.

AGÉ, AGÉE, *adj.* [*Decem aut viginti annos natus.*] Ce mot ſe dit d'une perſonne qui a un certain âge. (Alexandre âgé de vingt ans, ſuccéda à l'Empire. *Abl. Arr. l. 1.* François I. âgé de vingt ans & quatre ou cinq mois, fut ſacré Roi de France à Reims le 25. de Janvier 1515. *Du Bellai*, *Mémoires.*

Agé, *Agée*, *adj.* [*Ætate provectus.*] Ce mot ſe diſant abſolument & ſans rien marquer, veut dire, qui eſt déja vieux, qui a de l'âge. (Le 14. de Mai de l'année 1620. Henri IV. fut aſſaſſiné au milieu de Paris, & en ce tems-là il étoit âgé. Catherine de Médicis mourut de déplaiſir à Blois le 5. Janvier 1589. & alors elle étoit âgée.)

AGENCE, *ſ. f.* [*Adminiſtratio.*] Prononcez *ajance.* C'eſt la charge & la fonction d'Agent. Ce mot d'*agence* ſe dit par bien des gens, mais *charge d'Agent* vaut mieux, & eſt plus intelligible. (Il prétend à l'agence du Clergé, ou plûtôt à la charge d'Agent du Clergé.)

AGENCEMENT, *ſ. m.* [*Diſpoſitio, ordinatio.*] Prononcez *ajanceman.* C'eſt la diſpoſition dont les choſes ſe trouvent rangées; c'eſt l'ordre & la maniére dont les choſes ſont diſpoſées. (Parler de l'agencement des os. L'agencement des os eſt merveilleux. L'agencement des os a quelque choſe de ſurprenant. *Voïez Dégori*, *Termes de Médecine.*)

Agencement, *Agencé.* Terme de *Peinture.* On dit *agencement* des parties; *agencement* des plis; un bel agencement; des plis bien agencés. Agencement & arrangement ſont des termes à peu près ſinonimes.

Agencement, *ſ. m.* Ce mot, au figuré, ſignifie l'ordre dont les choſes ſont rangées. (L'agencement des mots eſt dificile. L'agencement des mots donne de la beauté à un diſcours. Agencement, dans ce ſens figuré, vieillit.)

AGENCER, *v. a.* [*Ornare*, *comere*, *pectere.*] Ce mot, au propre, & pour dire, parer, aproprier, vieillit, & n'a cours que dans le ſtile bas, ou le comique. On prononce *ajancé.* (Si l'on veut qu'une femme plaiſe, il la faut bien agencer: une partie de ſon mérite & de ſes agrémens eſt dans la beauté de ſes habits.)

☞ Il n'eſt pas aiſé d'*agencer* tant de beautez diférentes, ſans choquer les régles de la proportion. *Lucien*, *d'Ablancourt*, *les Images.*

Agencer, *v. a.* [*Diſponere*, *ordinare.*] Ce mot, au figuré, ſignifie mettre en bon ordre, ranger, & eſt plus uſité qu'au propre. (Agencer les choſes à nôtre air. *Abl. Luc. Dédicace.* Je lui promets de fournir le ſoin d'agencer ſes lauriers, & l'art d'en faire des couronnes. *Voit. l. 56.*)

S'agencer, *v. r.* [*Ornare ſe.*] S'aproprier, s'ajuſter, ſe parer. Le mot de *s'agencer*, dans cette derniére ſignification, ſemble avoir plus de cours dans le ſtile plaiſant que dans le beau & le noble.

(On a beau s'agencer & faire les doux yeux,
Quand on eſt bien parée, on en eſt toûjours mieux.
Regnier, *Satire 13.*

D'honnêtes gens conſeillant un jour Varillas de s'agencer un peu mieux qu'il ne faiſoit, il répondit qu'il n'étoit pas une femme, & qu'à l'exemple de Chapelain, il ne ſongeoit qu'à ſe bien agencer dans la bourſe.)

S'agencer. [*Componere ſe.*] Ce mot, pris figurément, eſt plus uſité qu'au propre. C'eſt ſe mettre d'une certaine façon, s'acommoder & ſe ranger d'une certaine maniére. (Calanus paré de ſes magnifiques habits ſe coucha tout de ſon long ſur le bucher, *s'agençant* le plus honnêtement qu'il lui fut poſſible. *Vaug. Quint. l. 10. c. 1.*)

* AGENDA, *ſ. m.* Ce mot eſt Latin. Ce ſont des tablettes où l'on écrit les choſes dont on veut ſe reſſouvenir, & qu'on veut faire. Le mot *Agenda* n'entre que dans les diſcours familiers, ou dans les entretiens de raillerie. (Un bel agenda, un joli agenda. J'ai mis telles choſes ſur mon agenda. Tout mon agenda eſt rempli.)

† AGENOUILLER, *v. a.* [*Genua ſubmittere.*] Mettre à genoux. (Agenoüillez cet enfant, & le faites prier Dieu. *Mettez cet enfant à genoux*, vaut mieux qu'agenoüillez cet enfant.)

S'agenoüiller, *v. r. Je m'agenoüille*, *je m'agenoüillai*, *je me ſuis agenoüillé.* C'eſt ſe mettre à genoux.

(Il court à ſon tombeau, de ſes pleurs il ſe moüille,
Et ne l'oſant toucher, en terre il *s'agenoüille.*
Godeau, *Poëſies*, *Aſſomption*, *l. 3.*

On doit s'agenoüiller lorſqu'on prie Dieu. Quelle impieté de s'agenoüiller devant des Dieux qu'on traîne captifs en triomphe! *Ablancourt*, *Minutius-Félix.*)

† *S'agenoüiller*, *v. r.* [*Genua flectere.*] Ce mot ſe dit auſſi par métaphore, des chameaux & des éléfans. C'eſt plier les jambes de devant & ſe repoſer deſſus. (Les chameaux & les éléfans s'agenoüillent.

AGENT, *ſ. m.* [*Agens.*] Terme de *Philoſophie*, lequel vient du Latin & ſignifie qui agit, qui produit quelque éfet. (Les Philoſophes parlent de l'Agent & du Patient.)

Agent, *ſ. m.* [*Procurator.*] C'eſt celui qui embraſſe les afaires d'un particulier de

considération, qui folicite & agit pour les intérêts de quelque communauté, de quelque corps, ou de quelque Etat. (C'eſt un Agent habile, fidéle, paſſionné & ardent. Être Agent général de Clergé. Être *Agent de Change.*)

A G H.

☞ Aghais. Ragueau avouë de bonne foi dans ſon Indice, qu'il ignore ce que ce terme ſignifie dans l'article 63. de l'ancienne Coûtume de Lille, & dans l'article 8. de la derniére : mais Galand l'explique fort clairement. « Ce n'eſt » point, dit-il, un droit ſeigneurial, mais » un terme que l'uſage a introduit dans les » marchez qui ſe font ſous un certain terme de » païer le prix, & de délivrer la choſe venduë, » enſorte que l'acheteur doit *aghaiſter*, c'eſt- » à-dire, *guéter*, *aguéter* le jour du terme, afin » de ne le pas paſſer ſans avoir païé le prix, » ou ſans l'avoir conſigné en juſtice, & fait » ſignifier la conſignation. » Il ajoûte qu'il l'a ainſi apris des plus expérimentez du païs. Voïez ſon *Traité du Franc-Aleu.*

A G I.

Agile, *adj.* Mot qui vient du Latin *agilis*, qui a de l'agilité, qui eſt diſpos, qui ſe remuë d'une maniére ſouple & légére. (L'Eſpagnol eſt agile & le Baſque auſſi. Il y a des bêtes très-agiles. *Abl. Marmol. l. 1.*)

Agilement, *adv.* Prononcez *Agileman.* Ce mot vient du Latin *agiliter.* C'eſt-à-dire, d'une maniére agile, d'un air ſouple & diſpos, avec agilité. (Marcher agilement.)

Agilité, *ſ. f.* Mot qui vient du Latin *agilitas.* Soupleſſe de corps, diſpoſition du corps à ſe remuer. (Une grande agilité. Une agilité ſurprenante. Une agilité étonnante. Avoir beaucoup d'agilité. Il ſaute avec agilité.)

Agio. Terme uſité parmi les Marchands de Lyon. C'eſt l'intérêt de l'argent qu'on leur prête ſuivant le cours du change. Ainſi quand l'argent eſt à trois pour cent juſqu'à un païement, ces trois pour cent s'apellent l'*agio.*

Agio de Banque. Ce terme exprime le Change, ou la diférence qui ſe rencontre entre l'argent ou monnoïe de Banque, & l'argent courant, ou monnoïe courante & de caiſſe. L'Agio de Banque eſt variable dans preſque toutes les places. Ce terme vient de l'Italien, il ſignifie *aider;* comme qui diroit, ſervant à faciliter le négoce de la Banque & du Change.

Agiographe, *ſ. m.* Celui qui écrit les vies des Saints.

Agiologique, *adj.* Diſcours qui concerne les Saints.

Agiotage, *ſ. m.* Ce terme ne ſe prend guéres qu'en mauvaiſe part, & ſignifie un commerce illicite & uſuraire. Profit uſuraire ſur les billets.

Agioter, *v. a.* Faire valoir ſon argent à gros intérêt, faire un trafic uſuraire des billets, promeſſes & autres papiers, que les malheurs d'un état ont décrédités.

Agioteur, *ſ. m.* Terme nouvellement en uſage parmi les Banquiers & gens d'affaires : il ſignifie une perſonne qui fait valoir ſon argent à gros intérêt, en prenant du public des billets & autres papiers, ſur un pied tres-bas, pour les remettre dans le public ſur un pied plus haut.

Agir, *v. n.* Mot qui vient du Latin *agere. J'agi* ou *j'agis*, *j'agiſſois*, *j'agis*, *j'ai agi.* Ce mot, généralement parlant, veut dire, *faire.* (Le nom du Poëme dramatique vient d'un mot Grec, qui ſignifie *agir*, pour montrer que la nature de ce Poëme conſiſte dans l'action. *Mol. Critique, ſcéne 6.*)

Agir, v. n. Ce mot ſe dit des choſes naturelles, & ſignifie produire quelque éfet, faire éfet. (Le feu agit ſans ceſſe. Le chaud & le froid agiſſent diféremment ſur les corps. *Bernier, Phiſique, t. 2.* La beauté agit puiſſamment ſur les cœurs.)

Agir, v. n. Ce mot ſe dit en parlant de certaines matiéres de *Théologie*, & principalement de la *Grace.* C'eſt faire impreſſion ſur la volonté & la porter à quelque choſe. (Il y a deux graces, l'une qu'on apelle ſufiſante, parce qu'elle ſufit pour agir; & l'autre, éficace, qui eſt abſolument néceſſaire pour agir.

Agir, v. n. Ce mot ſe dit en parlant des choſes qui regardent la Médecine, & veut dire *opérer.* (Le reméde agit puiſſamment. Nous ferons agir d'autres remédes pour la guérir. *Mol. Amour méd. a. 3. ſc. 6.*)

Agir, v. n. Ce mot ſe dit en terme de *Pratique.* C'eſt pourſuivre quelcun en Juſtice. (On agit criminellement contre les rebelles, contre les traîtres, contre les méchans.)

Agir, v. n. Ce mot ſe dit des perſonnes & ſignifie ſe conduire d'une certaine maniére, en uſer d'un certain air avec les gens. Se gouverner d'une façon particuliére envers ceux avec qui l'on a à faire. (Ne vous contraignez pas ; tant que nous agirons de concert, on ne remarquera rien dans ma conduite qui puiſſe faire pénétrer le ſecret de mon cœur. *Madame de Gomés, Mari jaloux.* Agir en ami, en galant homme. *Abl. Luc.* Agir en homme d'honneur, en homme de cœur.

☞ *Il en agit mal, il en a mal agi.* Cette façon de parler, n'eſt point correcte. Il faut dire, *Il en uſe mal, il en a mal uſé.* On ne met point *en* devant *agir;* je dis devant, car on le met quelquefois après : *Vous avez agi en homme d'honneur :* mais alors *en* n'eſt point avec *agir*, mais avec *homme d'honneur.* Bouhôurs, *Remarq.*

S'agir. Ce verbe n'eſt point uſité dans tous ſes tems en qualité de verbe *réciproque ;* mais ſeulement en qualité de verbe *imperſonnel.* (On dit, Il ne s'agit point de peu de choſe ; c'eſt-à-dire, *Il n'eſt pas queſtion de peu de choſe. Abl. Luc. t. 1.* Le Livre dont il s'agit, eſt tout plein de fautes contre le bon ſens. *D'Aucourt, Sentimens de Cléante, t. 2. let. 9.*)

Agissant. [*Agens.*] Participe du verbe *agir.* Ce mot pris comme participe, eſt indéclinable. (Agiſſant de cette ſorte, vous ferez, Madame, reſpectée de tout le monde. Agiſſant de cette maniére, vous gagnerez l'afection de tous les honnêtes gens.)

Agiſſant, Agiſſante. [*Actuoſus.*] Ce mot ſe conſidére auſſi comme un adjectif, & alors il eſt déclinable. Il ſignifie qui eſt vif, qui a du feu. (C'eſt un homme agiſſant. Rien ne marque plus combien la foi eſt éteinte, ou peu agiſſante dans les Chrétiens, que le dépit qu'ils ont contre ceux qui n'ont pas pour eux de la reconnoiſſance, *Nicole, Eſſais de Morale, t. 1.*)

Agitateur, *ſ. m.* Sorte d'Officier en Angleterre.

Agitation, *ſ. f.* Mot qui vient du Latin *agitatio*, & qui ſe prononce *agitacion.* Il ſignifie

mouvement, la peine qu'on a ou qu'on a euë de marcher. (L'agitation de l'air eſt remarquable. *Bernier, Phiſique.* Le travail & l'agitation du chemin m'ont mis hors de crainte. *Voit. l. 24.*)

Agitation, ſ. f. Ce mot, au figuré, ſe dit de l'eſprit, de l'ame ou du cœur, & veut dire ſoins, occupations, inquiétudes de l'ame, mouvemens & troubles du cœur. (Le nombre des gens qui ne ſont ocupez que des néceſſitez de la vie préſente, eſt ſi grand, que celui dont l'eſprit a un peu plus d'*agitation* & de mouvemens, n'eſt preſque rien en comparaiſon de cette foule de ſtupides. Les emplois d'eſprit entretiennent l'ame dans une agitation agréable. *Nicole, Eſſais de morale, t. 1. & 2.* Elle eſt dans une agitation d'eſprit qui la met hors d'elle-même. *Racine, Phédre, Préface.* C'eſt en vous, Seigneur, qu'on trouve une vie exempte d'agitation & de trouble. *Arn. conf. l. 2. c. 10.*)

AGITER, *v. a.* Ce mot vient du Latin *agitare.* C'eſt exciter, mouvoir, remuer. (Le vent agite la mer. *Abl. Luc.* Le bruit que le Zéphire excite parmi les feüilles des bocages, agitoit doucement la forêt. *Sarrazin, Œuvres, lettre à Madame de Montauſier.* L'eſprit impur l'agita avec de grandes convulſions. *Nouveau Teſtament.* Agiter l'air doucement *Abl. Luc.*)

* *Agiter, v. a.* Ce mot, au figuré, ſignifie inquiéter l'eſprit, tourmenter l'ame. (L'horreur de ſon crime l'agitoit. *Vaug. Quint. l. 8.* La peur de la mort l'agite. *Théop. Poëſ.*)

* *Agiter, v. a.* Diſputer, examiner, débatre, faire réflexion ſur une choſe. (Agiter une queſtion, agiter une afaire, agiter une choſe en ſoi-même.)

* *Agiter, v. a.* Jetter dans le trouble, & dans la confuſion, broüiller, mettre en guerre. (On verra les choſes les plus remarquables qui ont agité l'Italie. *Talemant, Hiſtoire de Nanci, l. 1.* La guerre agite une partie de l'Europe. *Viſé, Afaires du tems.*)

S'agiter, v. r. Ce verbe pris réciproquement, ne ſe dit d'ordinaire qu'au figuré, & ſignifie ſe tourmenter, s'inquiéter, ſe troubler. (L'on ſe ſouléve, & l'on s'agite tant qu'on peut dans cette vie. *Nicole, Eſſais de morale, t. 1.* Il s'agite de mille viſions qu'il a dans l'eſprit.)

AGITO, ou GIRO. Petit poids dont on ſe ſert dans le Royaume de Pégu.

AGN.

AGNATION, *ſ. f.* [*Agnatio.*] Terme de *Juriſprudence.* C'eſt le lien de conſanguinité entre les mâles deſcendans du même pére, comme la cognation regarde les mâles & les femelles enſemble. (Dans la famille Royale de France on ſuit l'*agnation,* en n'admettant à la Couronne que les mâles deſcendus des mâles de branche en branche.)

AGNEAU, *ſ. m.* Ce mot vient du Grec, en Latin *agnus.* C'eſt le petit d'une brebis, lequel ne paſſe pas encore un an. (Un agneau mâle, un agneau femelle, un bon agneau, un méchant agneau. L'agneau rôti eſt délicat & ſain. L'agneau eſt bon après Noël & après Pâques. Les rôtiſſeurs diſent ſaigner un agneau, dépoüiller un agneau, bouſer un agneau, vuider un agneau, & parer un agneau.)

Agneau Paſcal. C'eſt l'Agneau que mangeoient les Juifs à Pâques en mémoire de la délivrance du peuple de Dieu. (Dieu a inſtitué la cérémonie de l'Agneau Paſcal. Les Juifs célébroient tous les ans la fête de l'Agneau Paſcal. Le Seigneur dit à Moïſe : Parlez à toute l'aſſemblée, & qu'au dixiéme jour chacun prenne un agneau pour ſa famille. Cet Agneau ſera ſans tache & ſera un Agneau mâle. *Exode, chap. 12.*)

† * *Agneau.* Ce mot, au figuré, ſe dit des perſonnes, & veut dire que celui dont on parle, eſt très-doux, & cela parce qu'on prend l'agneau pour le ſimbole de la douceur. (Cet enfant eſt un agneau.) Cette expreſſion & autres pareilles n'ont d'ordinaire cours que dans les diſcours familiers.

* *Agneau ſans tache.* Ces mots ſignifient Jeſus-Chriſt, & ne ſe diſent que par les Prédicateurs & par ceux qui inſtruiſent de la Religion. C'eſt Jeſus-Chriſt qui eſt l'agneau ſans tache, & c'eſt lui que nous devons adorer.

☞ La prononciation du mot *agneau*, eſt diférente, ſans qu'on en puiſſe découvrir la raiſon ; on dit : Nous avons mangé *de l'aneau*, ſans *g*, qui rend le ſon liquide ; & quand on parle de la bête, on dit, *un agneau.*

AGNEL, *ſ. m.* On prononce *aniel* de deux ſilabes. Ce mot vient du Latin *agnus.* L'agnel, ou mouton d'or, étoit une ancienne monoïe Françoiſe qui étoit d'or fin, & qui peſoit trois deniers cinq grains. Cette monoïe valoit dix ſous pariſis, ou douze ſous ſix deniers tournois, & elle avoit d'un côté un agneau avec une banderole, & de l'autre une croix. L'*agnel,* ſelon pluſieurs Auteurs, fut fabriqué du tems de la guerre des Albigeois, pour païer les Croiſez. Le Blanc, *Traité hiſtorique des Monoïes,* prouve que l'*agnel* fut fait au tems de Loüis IX. ou Saint Loüis.

AGNELER, *v. n.* [*Agnum parere.*] Mot de *Berger* & de tous ceux qui ſont parmi les brebis. Prononcez preſque *anielé* en trois ſilabes. (C'eſt faire un agneau. (C'eſt une brebis qui eſt prête d'agneler. Brebis qui agnéle. Les brebis n'agnélent ordinairement qu'une fois l'année. Elles agnélent depuis la Touſſaints juſqu'au mois d'Avril.)

AGNELINS. Peaux d'agneau que préparent les Mégiſſiers en les paſſant d'un côté, & en laiſſant la laine de l'autre. On apelle auſſi *Agnelins,* les laines des agneaux ou jeunes moutons qui n'ont pas encore été tondus, que l'on leve de deſſus les peaux qui proviennent des abatis des Bouchers & des Rôtiſſeurs.

AGNÈS, *ſ. f.* Nom de femme. (Agnès Soreau Demoiſelle de Touraine, étoit belle & généreuſe, & fut la plus forte inclination de Charles VII. Roi de France.)

AGNOÏTES, *ſ. m.* [*Agnoïtæ.*] Hérétiques des prémiers ſiécles, qui attribuoient l'ignorance à Jeſus-Chriſt, abuſant des paſſages de l'Evangile où il parle comme s'il ignoroit quelque choſe.

AGNUS-CASTUS. [*Vitex.*] C'eſt un arbriſſeau qui jette pluſieurs branches ſouples & mal-aiſées à rompre, & qui a les feüilles cinq à cinq, ou ſept à ſept, longues & étroites. L'agnus-caſtus porte des fleurs qui ſont quelquefois rougeâtres & quelquefois mêlées de blanc

AGNUS, *ſ. m.* Prononcez *anïus*, faiſant ce mot de deux ſilabes. C'eſt un petit morceau de cire benite ſur laquelle eſt d'ordinaire imprimée la figure d'un agneau, & qu'on couvre d'un morceau d'étofe brodée ou enjolivée. (Un bel agnus, un joli agnus. On donne des agnus aux enfans.)

AGONALES, *s. f.* [*Agonalia.*] Fêtes que célébroient les Romains en l'honneur du Dieu Janus dans le mois de Janvier. Le facrificateur qui frapoit la victime, avoit nom *Agone.*

AGONIE, *s. f.* [*Extrema corporis animique colluctatio.*] Ce mot vient du Grec *ἀγών*, & fignifie, au propre, l'état d'un malade qui eft à l'extrêmité, combat de la chaleur naturelle contre la maladie, où la nature fait fon dernier éfort contre le mal.

* *Agonie, s. f.* Ce mot, au figuré, fignifie une foufrance cruelle, un mortel tourment. (La vie des pauvres efclaves eft une longue mort, ou une agonie continuelle. *Patru, Plaid. 3.* Ils allérent avec Jesus-Chrift à la montagne des Oliviers, où après qu'il eut foufert une rude agonie, il fut pris pour être expofé à tous les oprobres.

† * *Agonie, s. f.* Ce mot fe dit au figuré, en parlant d'amour; mais fouvent dans ce fens le mot d'*agonie* eft plus enjoüé que grave. (Philis me met à l'agonie, c'eft-à-dire, me fait mourir. Iris, dès que je vous vois, je fuis à l'agonie, c'eft-à-dire, je me meurs d'amour, fitôt que je vous aperçoi.)

AGONISER ou AGONIZER, *v. n.* [*Cum morte colluctari.*] Être à l'agonie. (Il agonife.)

AGONISANT, *part.* [*Moriens.*] Qui rend l'efprit, qui agonife. (Je l'ai vû agonifant.)

Agonifant, f. m. Qui agonife. (Prier pour les agonifans.)

A G R.

AGRAFE, (AGRAFFE,) *f. f.* [*Fibula.*] Petit inftrument de métal, qui fert à atacher de certains habits qu'on a fur le corps. (Agrafe blanche ou noire.) On croit que ce mot vient de l'ancien mot Alemand *Krapf*, qui fignifie en éfet la même chofe.

Agrafe. Terme de *Vanier.* Ofier tortillé qui tient le bord de la hotte.)

Agrafe. Terme d'*Architecture.* C'eft un crampon, ou crochet de fer, dont on fe fert pour retenir les pierres.

AGRAFER, *v. a.* [*Fibulâ fubnectere.*] Joindre par le moïen de quelque agrafe. Atacher avec des agrafes. (Agrafer un jufte-au-corps.)

AGRANDIR, (AGGRANDIR,) *v. a.* [*Augere.*] Faire plus grand, rendre plus grand, donner plus d'étenduë. (Agrandir un jardin, agrandir une cour. Les Citoïens incorporez à la Ville victorieufe, l'agrandirent & la fortifiérent. *Boffuet, Hiftoire Univerfelle.* Charlequint agrandit l'Empire. *Mez. Hiftoire de France.*)

* *Agrandir, v. a.* [*Amplificare.*] Ce mot, pris figurément, fignifie élever dans le monde à une fortune meilleure, à un état plus confidérable. (De l'air qu'il s'y prend, il agrandira bientôt toute fa maifon. Dans le pofte où il eft, il a moïen d'agrandir les perfonnes qu'il voudra.)

* *S'agrandir, v. r. Je m'agrandis, je m'agrandiffois, je m'agrandis, je me fuis agrandi, je m'étois agrandi.* C'eft s'élever à une fortune plus confidérable, c'eft monter à un état plus grand, plus élevé que celui où l'on étoit. *Agrandir* & *s'agrandir*, pris figurément, ne fe difent que des perfonnes qui font déja bien avec la fortune. Dans les belles ocafions de s'agrandir, il n'eft prefque point de fidélité qui ne foit à l'épreuve. *Patru, Plaid. 7.* (Les Evêques, à force de s'agrandir, obligérent peu à peu les Moines à fe mettre fous la protection du Pape, & à s'exemter de la Juridiction Epifcopale. *Fra-Paolo, des Bénéfices, c. 10.* On ne fe pouffe, & l'on ne s'agrandit dans le monde, que pour augmenter l'idée que chacun fe forme de foi. *Nicol. Eff. de mor. t. 1.*)

Loin de trembler pour elle, il lui faut aplaudir;
Puifqu'elle va combatre, elle va s'agrandir.
Corn. Hor. a. 1.)

AGRANDISSEMENT, *f. m.* [*Incrementum.*] Prononcez *agrandiffeman.* Plus grande étenduë. (L'agrandiffement de Paris eft confidérable.)

* *Agrandiffement.* [*Amplificatio.*] Elévation à une meilleure fortune. (Songez à fon agrandiffement. *Abl.*)

AGRAVANT, AGRAVANTE, (AGGRAVANT,) *adj.* Qui agrave. [*Aggravans.*] Les crimes font plus ou moins grands, felon qu'il y a plus ou moins de circonftances agravantes. Ce mot s'écrit par quelques-uns par deux gg.

AGRAVE, (AGGRAVE,) *f. f.* [*Comminatio pœnæ per cenfuram infligendæ.*] Terme d'*Eglife.* Excommunication agravante, excommunication qui augmente par degrez les peines de l'excommunié, à caufe qu'il perfifte dans fa défobéïffance.

AGRAVER, *v. a.* [*Aggravare.*] Augmenter. (Circonftances qui agravent le peché. *Pafc. l. 10.*)

AGRAVÉ, AGRAVÉE, *adj.* [*Aggravatus.*] Augmenté, fait plus grand qu'il n'étoit. (Son crime eft agravé, fa faute eft agravée.)

* *Agravé, Agravée, adj.* Ce mot fe trouve dans les ouvrages burlefques, pour dire *apefanti.*

(Là-deffus achevant fon fomme
Et les yeux encore *agravez*,
Il fe trouva que le bon homme, &c.
La Font. Nouvelles, 8. partie.)

S'agraver, v. r. Ce verbe pris réciproquement, n'eft pas bien ufité dans toutes les perfonnes de fes tems, & il fignifie s'augmenter. (Son crime s'agrave par la dépofition des témoins. *Patru, Plaid.* Sa faute s'eft agravée par fa conduite.)

AGRÉABLE, *adj.* [*Gratus, acceptus.*] Qui plaît, qui agrée. (Être agréable à tout le monde.)

Agréable, f. m. Tout ce qui plaît, tout ce qui agrée. (Moliére a quité pour le boufon, l'agréable & le fin. *Defpreaux.*)

AGRÉABLEMENT, *adv.* [*Gratè, lepidè.*] Avec plaifir, d'une maniére agréable, avec efprit. (Paffer agréablement la vie. *Abl.* Tourner les chofes le plus agréablement du monde. *Mol. Précieufes.*)

AGRÉER, *v. n.* [*Placere.*] Ce verbe eft *neutre*, pour dire, avoir l'agrément, plaire. (Il faut avoir du mérite pour avoir le bonheur d'agréer aux honnêtes gens, & même il eft bon que ce mérite brille. Agréer aux Princes, fa conduite agrée à fon maître.)

Agréer, v. a. [*Gratum, acceptum habere, approbare.*] Ce verbe eft actif, pour dire confentir, avoir pour agréable, trouver bon. (Agréer un mariage, & l'on dit auffi au paffif: Ce mariage a été agréé du Roi. *Patru, Plaid. 2.*)

Agréer, v. a. [*Navem inftruere.*] Terme de *Mer.* C'eft équiper un vaiffeau de toutes les chofes néceffaires pour un voyage de long cours, & le fournir de cordages, de voiles, de canons, de boulets & méches. (Agréer un vaiffeau.)

S'agréer. Terme de *Mer.* S'équiper de tout pour un voïage de long cours. (Ils se sont agréez en fort peu de tems.)

AGRÉEUR, *s. m.* [*Instructor navis.*] Terme de *Mer.* C'est celui qui équipe un vaisseau de cordages, de voiles, & de toute autre chose nécessaire pour un voïage de long cours. (Il faut savoir de l'agréeur de nôtre bord, si toutes choses sont en état.)

AGRÉGATION ou AGGRÉGATION, *s. f.* [*Adscriptio.*] Réception au nombre de ceux qui composent un corps. (Être d'un corps par agrégation. *Patru, Plaid. 15.*)

Agrégation. Terme de *Philosophie.* On apelle corps par *Agrégation*, un corps qui n'est formé que par l'amas de plusieurs choses, qui n'ont point entre elles de liaison naturelle. *Acad. Françoise.*

AGRÉGER, (AGGRÉGER,) *v. a.* [*Adscribere.*] Ce mot se dit en parlant de particuliers qui tous ensemble font un corps, & signifie recevoir quelcun dans ce corps, le considérer comme une partie de ce corps.

☞ Ce mot vient du Latin *adgregare*, qui, selon Festus, signifie, conduire au troupeau, joindre au troupeau, *ad gregem ducere.* Ce sont trois mots diférens que *abgregare*, séparer du troupeau ; *adgregare*, joindre au troupeau ; *segregare*, séparer le troupeau en diférentes parties.

AGRÉGÉ, *s. m.* On dit en Philosophie, des *Agrégés par accident.* On apelle ainsi l'amas de plusieurs choses qui n'ont point entre elles de liaison naturelle. Un monceau de sable, un tas de blé, font des *Agrégés.*

Agrégez, s. m. [*Aggregati, adscripti.*] Ce sont les Docteurs en Droit, qui sont du corps de la Faculté, & qu'on a établis pour le soulagement des Professeurs. (Il est des agrégez.) Ce mot se dit aussi des Docteurs en Médecine, qui sont reçûs au Colége des Médecins de quelque Ville. Il y a aussi des *Agréges*, c'est-à-dire, des associés à diverses communautés. Celle du Mont Valérien, près de Paris, a, par exemple, des *incorporés*, & des *Agrégés.*

AGREILS. Voïez *Agrez.*

AGRÉMENT, *s. m.* [*Lepor.*] Prononcez *agréman.* C'est-à-dire, bonne grace, air qui plaît dans une personne, maniéres qui agréent en quelcun. (Un agrément singulier, particulier, grand, inexprimable ; un agrément charmant, touchant. Elle a dans toute sa personne un agrément qui enchante. *Scar. Rom.* Rien n'aproche de son agrément. *Saint-Evremont.* Dire les choses avec le dernier agrément. *Madame de Gomés de Vasconcellos, Mari jaloux.* Donner un agrément humain à des paroles toutes divines. On fut touché des agrémens qui paroissent en toute sa personne. *Traduct. libre d'Arioste par Mde. de Gomés, t. 1.*)

Agrement, s. m. Inclination, panchant, bonnes graces. (Il a un air qui lui gagne l'agrément de ceux qui le voïent. *Civilité Françoise, c. 1.* Sa conduite lui a donné l'agrément du Prince.)

Agrément, s. m. [*Concinnitas.*] C'est un raport charmant des traits avec l'air d'une personne, ou de quelque chose qu'on a peint. (Les agrémens naissent de la régularité. *Saint-Evremont.*)

Agrément, s. m. Terme d'*Organiste.* C'est une sorte de petite cadence ou de pincement qui se fait sur l'orgue. (Faire un agrément.)

Agrément, s. m. [*Ornatus.*] Terme de *Brodeur* & de *Boutonnier.* Petit ouvrage de broderie qui sert à relever la besogne. Petite chose jolie qu'on met sur le bouton pour lui donner plus d'air. (Il faut mettre là un petit agrément. Voilà un agrément qui me plaît fort. C'est un joli agrément, & qui vient bien là.)

Agrément, s. m. Terme de *Perruquier.* Ce sont les cheveux bouclez qui acompagnent les Temples, & qui sont apellez agrément à cause qu'ils donnent un air plus agréable au visage. (Un agrément bien tracé. Faire un agrément, tracer un agrément.)

Agrément, s. m. [*Approbatio.*] Consentement. (Avoir l'agrément du Roi pour une charge. Demander l'agrément du Prince pour quelque chose. Obtenir l'agrément du Prince pour quelque ofice considérable. Le Roi a refusé son agrément à cette personne.)

† * *Agrément, s. m.* [*Clyster.*] Mot de prétieuses, usité parmi les femmes pour dire un *lavement.* (Elle prend un agrément. Madame n'est pas visible, on lui vient de donner un agrément.)

AGRESSEUR, (AGGRESSEUR,) *s. m.* [*Aggressor.*] C'est celui qui ataque le premier. (Il est l'agresseur. Le valet qui étoit en colére, se jetta sur l'agresseur. *Scaron, Roman, t. 1. c. 3.*)

> On a tué mon pére, il étoit l'agresseur.
> *Corn. Cid. a. 4. sc. 5.*)

AGRESSION, (AGGRESSION,) *s. f.* Action de l'agresseur. [*Aggressio.*] (Il y a preuve de l'*agression* contre vous.)

☞ Il est souvent dificile de prouver l'agression. Les Docteurs remarquent qu'il y en a de trois sortes ; l'une est préméditée ; l'autre est l'effet d'un mouvement précipité de colére ; & la troisiéme est involontaire.

La préméditation résulte de plusieurs circonstances, 1°. des querelles qui ont précédé l'action, 2°. du port d'armes contre la coûtume de n'en point porter, 3°. des menaces précédentes, 4°. des démarches qui ont précédé la querelle, 5°. du tems ou du lieu où le crime a été commis.

L'agression non préméditée résulte de même des circonstances ; 1°. le plus fort est toûjours présumé l'agresseur ; 2°. celui qui naturellement est fâcheux, dificile & querelleux, doit passer pour avoir été l'agresseur ; 3°. le bruit commun sert à déterminer l'agresseur ; 4°. le plus grand nombre fait présumer l'agression de sa part.

L'agression involontaire, est lorsque, sans aucune mauvaise intention & par hazard, on est la cause de la mort d'une personne, ou des blessures qu'elle a reçûës.

† AGRESTE, *adj.* Ce mot vient du Latin *agrestis*, & se prononce comme il est écrit. Il veut dire *rustique, sauvage, champêtre*, & il se dit proprement des lieux & des choses. Les Romains étoient un peuple agreste. *Hist. Rom. des PP. Catrou & Roüillé, l. 1.* M. Fleury s'est servi de la même expression dans ses *Mœurs des Israëlites.* On dit figurément, *Humeur agreste, mœurs agrestes ;* mais ce n'est guéres que dans le stile soutenu. *Acad. Franç.*

Agreste, adj. [*Rusticus.*] Ce mot se dit des personnes, & signifie peu poli, peu civil.

AGREZ, AGRÈS, ou AGREILS, *s. m.* [*Armamenta.*] Terme de *Marine.* C'est le nom que l'on donne à tous les cordages nécessaires

pour un vaisseau. (Porter les agrez, ou les agreils au vaisseau, le vaisseau a tous ses agrez. Voïez le Dictionnaire de Marine, imprimé à Amsterdam en 1702.

AGRICULTURE, *s. f.* [*Agricultura.*] L'art de cultiver la terre. (S'adonner à l'agriculture. *Abl.*)

Voïez *La Roche, & la Coûtume de Saint-Jean d'Angely, avec les Commentaires de Bichet & de Maichin.* Voïez *les Origines de Caseneuve.*

AGRIFER, (AGRIFFER,) *v. n. passif.* [*Arripere, stringere unguibus.*] S'atacher avec des grifes à quelque chose. (Ce chat en tombant s'est agrifé à la tapisserie.)

AGRIOPHAGE. Qui vit de bêtes féroces.

AGRIOTTE, *s. f.* Espece de cerise sauvage.

AGRIPAUME, *s. f.* [*Cardiaca.*] Plante dont les feüilles ressemblent à celles de l'ortie, & qui est bonne pour les maladies du cœur.

† AGRIPER, (AGRIPPER,) *v. a.* [*Accipere.*] Prendre. (Elle agripe tout ce qu'elle voit.) C'est un terme populaire, qui signifie proprement prendre avec violence. On dit aussi *Agripeur.*

AGROUPER, *grouper, v. a.* [*Conglobare.*] Terme de *Peinture.* L'un & l'autre se dit. Mettre plusieurs corps en un peloton, acoupler & ramasser plusieurs corps ensemble. (Il faut que les membres soient agroupez de même que les figures. *Art de Peinture.*)

☞ Dufresnoy, de l'Art de Peinture, *vers. 133.*

Agglomerata simul sint membra, ipsæque figuræ
Stipentur, circumque globos locus usque vacabit.

AGU.

AGUAPA, *s. m.* Arbre des Indes Occidentales, dont l'ombre est dangereuse & fait enfler ceux qui s'endorment dessous.

AGUERRIR, *v. a.* [*Bellicis laboribus exercere.*] Rendre propre à la guerre. (Aguerrir les peuples. *Abl.* Il aguerrit ses troupes par de continuels exercices. *Eloge Historique de Louis XIV.*)

S'aguerrir, v. r. Devenir plus brave, plus vaillant & plus propre à faire la guerre. *Je m'aguerris, je m'aguerrissois, je m'aguerris, je me suis aguerri.* (Les Alemands & tous les peuples Septentrionaux sont courageux, & ils s'aguerrissent dans ces nouveaux troubles.) On dit figurément, *s'aguerrir* à la raillerie, pour s'acoûtumer à la raillerie; & on le dit de tout ce qui est pénible & difficile au commencement.

AGUET, *s. m.* [*Insidiæ, astutiæ.*] Ce mot vieillit & ne trouve bien sa place que dans le satirique ou comique, & quelquefois dans le stile grave & chrétien. Il signifie embûches, ruses & finesse de la personne qui épie, & il ne se dit qu'au pluriel. (Eviter les aguets des méchans.

Il ne se trouble point d'aucun soupçon jaloux,
Se moque des *aguets* d'un impuissant époux.
Théophile, Poësies, satire.

Sans guide il a laissé cette bonté de mœurs
Exposée aux *aguets* des rusez séducteurs.
Mol. Ecole des Femmes, a. 2. sc. 5.)

☞ Joachim du Bellay a dit:

Pourceque sa mere estoit
Auprès de là, ce me semble,
Laquelle nous *aguétoit.*

On disoit autrefois, *guéter*, pour, *voir, épier;* d'où est venu le terme *guet.*

AGUILANLEU ou AGUILANNEU. Ce cri étoit fait anciennement le premier jour de Janvier. Ménage semble avoir raison de dire que ce mot est composé de ces quatre mots, *à qui l'an neuf,* (ou nouveau.)

A H.

AH! Interjection qui sert à marquer l'amour, la joïe, le plaisir, la colére, l'inclination, ou quelque autre mouvement de l'ame. (Ah, que d'amour! quand après l'absence, on revoit ce qu'on aime. *Moliére, George Dandin.*

Ah! qu'il est dangereux quand on a bien aimé,
De revoir les beaux yeux qui nous avoient charmé.
La Comtesse de la Suze, Poësies.

Ah! ah! chien, ah! double chien, matine de cervelle
Ta persécution sera-t-elle éternelle?
Moliére, Etourdi, a. 5. sc. 1.

Ah! que vous êtes promte,
La mouche tout d'un coup à la tête vous monte.
Moliére, Etourdi, a. 1. sc. 8.

Ah! ah! si jeune encor vous joüez de ces tours.
Moliére, Ecole, a. 5. sc. 5.

Ah, ah, ah, ah, ah, ah! O traître, ô bourreau d'homme.
Moliére, Etourdi, a. 4. sc. 7.

Te voilà païé de ta raillerie, *ah! ah! ah! ah!*
Moliére, Critique de l'Ecole des Femmes, sc. 6.

A H A.

* AHAM, *s. m.* Vieux mot Champenois & Picard qui s'est dit autrefois des terres qui étoient en labour; mais à présent dans ce sens-là il est tout-à-fait hors d'usage.

† * AHAN, *s. m.* [*Gravis labor.*] Mot qui veut dire grande peine, grand travail de corps, grand éfort. Le mot d'*ahan*, en ce sens est figuré, & n'est en usage que dans le stile plaisant & comique. (Faire une chose avec ahan. On voit leurs nerfs, leurs muscles & leurs veines, s'enfler d'ahan. *Scaron, Roman comique.* Suer d'ahan. *Saint-Amant, Poësies.*

Fait en suant presque d'ahan
Le lendemain de la Saint Jean.
Loret, Muse historique.)

† AHANABLE, *adj.* [*Ager arabilis.*] Mot vieux & qui ne se dit plus que parmi quelques laboureurs de Champagne & de Picardie. Il se dit des terres & signifie *labourable*, qui se peut cultiver, que l'on peut labourer. (Il a cinquante arpens de terre ahanables.)

† AHANER, *v. a.* [*Agrum arare.*] Mot hors d'usage, pour dire cultiver quelque terre, labourer. (On ahane tous les ans les terres.)

† * *Ahaner, v. n.* [*Exantlare laborem.*] Ce mot se prend quelquefois au figuré; mais seulement dans le stile plaisant & satirique, car il est vieux. C'est travailler avec peine pour faire quelque chose. Avoir de la peine pour faire quelque chose. Suer à force de travailler à quelque ouvrage. (Le bon homme Chapelain a bien ahané pour faire son Poëme de la Pucelle; mais aussi il en a été récompensé comme d'une bonne chose.)

☞ Joachim du Bellay, dans ſes Jeux, en parlant d'un Vanneur de blé :

De vôtre douce haleine
Eventez cette plaine,
Eventez ce ſéjour,
Cependant que j'*ahanne*
Ce mien blé que je vanne
A la chaleur du jour.

A H E.

☞ Aherdre. Vieux mot, qui ſignifie s'atacher à une choſe. Dans l'Hiſtoire de Bertrand du Gueſclin, p. 116. *Avec lui, Thibaud du Pont, un hardi Chevalier, lequel vient* aherdre *a deux ledit captal la chevechaille du Haubert.* Et dans le Roman de la Roſe :

Ceux qui ne voudront s'y *aherdre*,
La vieleur conviendra perdre.

† Aheurtement, *ſ. m.* [*Pertinacia.*] Prononcez *Aheurteman.* Ce mot ſe dit des perſonnes. Il n'eſt uſité que dans le ſtile bas, dans le comique, le mordant ou le ſatirique. Il ſignifie opiniâtreté, atachement ferme que l'on a pour quelque choſe. (Il n'a pas été de l'avis des autres, par un pur *aheurtement* qu'il avoit à ſon opinion. Son aheurtement eſt condamnable. C'eſt un maudit aheurtement qui lui fait tort dans l'eſprit de toutes les Dames qu'il a l'honneur de fréquenter.)

Aheurté, Aheurtée, *adj.* [*Obſtinatus.*] Ce mot ſe dit des perſonnes, & ſignifie opiniâtre; qui eſt ataché a un ſentiment dont il ne veut point démordre. (Il eſt aheurté à cela. Elle eſt aheurtée à cette opinion, & elle n'en démordra jamais.)

S'aheurter, *v. r.* [*In ſententia perſtare, permanere.*] *Je m'aheurte, je m'aheurtai, je me ſuis aheurté.* Ce mot ne ſe peut dire que des perſonnes; & il ſignifie s'opiniâtrer, s'atacher avec opiniâtreté à quelque opinion, & la ſoutenir opiniâtrement. (Il eſt d'un eſprit ſot & orgueilleux de *s'aheurter* trop à ſon ſentiment. Il y en a quelquefois qui dans les compagnies *s'aheurtent* brutalement à ce qu'ils veulent, & ils font rire les autres.)

A H I.

Ahi. Quelques rafineurs en matiére d'ortographe, écrivent ce mot. *Ahi*, ſans *h.* Mais comme le nombre de ces Meſſieurs n'eſt ni fort grand, ni fort conſidérable, il eſt bon d'atendre ce que les plus fameux Auteurs feront à cet égard. *Ahi* eſt une ſorte d'interjection inventée pour marquer le mouvement naturel d'une perſonne qui ſent qu'on lui cauſe quelque douleur, ou qu'on lui fait quelque mal en la traitant outrageuſement. (Ahi ! ahi ! ahi ! doucement, Dieu me damne, c'eſt fort mal en uſer. *Mol. Préface, ſ. 9.*

Ahi ! ahi ! à l'aide, au meurtre, au ſecours, on m'aſſomme.
Moliere, Etourdi, a. 2. ſc. 7.

Ahi ! ahi ! ahi ! vous ne m'avez pas dit que les coups en ſeroient.
Moliére, Précieuſe, ſc. 13.

Ahi. C'eſt auſſi une interjection qui ſert à marquer quelque dégoût ou quelque mépris. (Ahi ! laiſſons cela, il n'eſt pas queſtion de cauſer.)

☞ Ahonter. Deshonorer. Le Roman de la Roſe :

Adonc reſpondit Jalouſie,
Honte, j'ai paour d'eſtre trahie
Car lécherie eſt tant monté,
Que troit pourroit eſtre *ahonté.*

Ahouai, *ſ. m.* Arbre du Bréſil, de la hauteur du Poirier. Les Sauvages ſe ſervent de ſon fruit au lieu de ſonnettes. D'autres diſent *ahoüal.*

A H U.

† Ahurir, *v. a.* [*Obſtupefacere.*] Vieux mot dont on ſe ſert encore en quelques Provinces, & qui ſignifie afliger quelcun, le rendre tout interdit. (Le voilà bien *ahuri.*)

† Ahuri, *adj. & ſubſt.* Mot ancien qui ſignifie étonné, & qui eſt encore d'uſage dans le ſtile familier. *L'air ahuri*; *vous voilà bien ahuri.* Il ſignifie auſſi étourdi : *C'eſt un ahuri.* Je ne ſçai rien de plus *ahuri* que ce jeune homme.

A I D.

Aide, *ſ. f.* [*Auxilium.*] En Eſpagnol *ajuda.* Secours, aſſiſtance. Le mot d'*aide* en ce ſens n'a de pluriel qu'en Poëſie. (Apeller ſes voiſins à ſon aide. *Abl. Luc.* C'eſt le dernier des maux d'implorer l'aide d'un traître. *Abl. Tac.* S'il ne tient qu'à vous prier bien fort pour obtenir vôtre aide, je vous conjure de prendre la conduite de nôtre barque. *Mol. Scapin, a. 1.* Je ne ſuis pas aſſez heureux pour en venir à bout ſans votre aide, ne me la refuſez pas. *Coſt. t. 2. lett. 121.*

Lorſque chacun me fuit, tu défens ma querelle;
Je te ſuis obligé d'une aide ſi fidelle.
Godeau, Poëſ. 2. part. Pſeaume 26.

Que ſes maux obſtinez par ton aide il ſurmonte ;
Mais leur extrêmité ne ſe contente pas
Que cette aide ſoit forte, il faut qu'elle ſoit promte.
Godeau, Poëſ. 2. part. Pſeaume 30.

Enfin il n'eſt rien tel, Madame, & croïez-moi,
Que d'avoir un mari la nuit auprès de ſoi,
Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous ſaluë
D'un Dieu vous ſoit en *aide* alors qu'on éternuë.
Moliére, Cocu, ſc. 2.)

Aide, ſ. f. Terme de *Religion.* Aide, en ce ſens, a un pluriel, & ſignifie la Religieuſe qui aide à celle qui eſt en charge. (Donner une aide à une oficiére, refuſer une aide à une oficiére. Elle a pluſieurs aides.)

Aides, *ſ. f.* [*Tributa, vectigalia.*] Ce mot, en parlant des Gabelles, n'a point de ſingulier, & il a pris ſon nom du mot *aider*, parce qu'au commencement les *Aides* étoient pluſieurs petits droits qu'on levoit ſur toutes ſortes de marchandiſes pour favoriſer les entrepriſes du Roi, à cauſe que les Finances de ſon domaine n'y pouvoient ſufire, & alors les *aides* ne duroient qu'un tems; mais aujourd'hui elles ſont perpétuelles. Les uns croient qu'elles ont été établies ſous le régne du Roi Jean ; & les autres, qu'elles l'ont été auparavant. Voïez la-deſſus le Guidon des Finances & les divers traités des *Aides.* Quoiqu'il en ſoit, on apelle aujourd'hui *Aides*, tous les impôts que paient le vin, la biére, le cidre, & toutes les boiſſons qui ſe conſument ſur les lieux, ou qui ſortent & qui

entrent par les Bureaux des Fermes établies pour cela. Ces impôts sont le droit de vingtiéme, de dixiéme, de douziéme, de quatriéme, de huitiéme, ou le droit réglé; le gros des vins, des cidres, des poirez, eaux-de-vie & autres boissons. Voïez le Bail des *Aides* de France, imprimé en 1677. (Afermer les Aides. Les Aides sont adjugées.) La Cour des Aides, Jurisdiction connue. Président de la Cour des Aides; Conseiller de la Cour des Aides, &c.

☞ Quelques-uns font *Aide* féminin, d'autres, masculin. Voïez *Ménage, & les Doutes de Bouhours.*

☞ *Aides Coûtumiéres.* Le secours que plusieurs Seigneurs exigent de leurs vassaux & de leurs emphitéotes, dans certains cas, est apellé *Aides Coûtumiéres*, ou *Loyaux Aides*, ou *Taille aux quatre cas*, ou *Cas Impériaux*, ou *Quête*, ou *Doublage.*

Il y a grande aparence que ces sortes d'*aides* ont été établies sur le modéle du droit de Patronage, qui a été en usage parmi les Romains. Denis d'Halicarnasse nous aprend, que les Cliens étoient obligez de sécourir leurs Patrons dans leurs besoins, & c'est là justement l'*Aide Coûtumiére.*

Le premier cas où l'*Aide* peut être exigée, c'est la Chevalerie du Seigneur ou de son fils aîné. Voïez *les Coûtumes d'Anjou, article 128. de Tours, art. 91. de Lodunois, ch. 8. art. 2. de Poitiers, art. 188. &c.* La grande dépense que l'on faisoit autrefois quand on étoit fait Chevalier, a autorisé la levée d'une *Aide* pour la soutenir. Ces vers raportez par Charondas sur la Somme Rurale, donnent une légére idée de cette dépense:

Tout ordené en moult belle maniére,
Il y avoit Cour ouverte & pléniére,
Et tant de Rois, & haute Seigneurie,
Pour donner los à la Chevalerie.

Mais comme l'ancienne Chevalerie est abolie parmi nous, l'*aide* ne peut plus s'exiger. Pour nos Chevaleries, qui sont honorables sans être onereuses à ceux qui les reçoivent, voïez *les Commentateurs des Coûtumes, comme Palu, sur celle de Tours; Rat, sur celle de Poitou; Aymon, sur celle d'Auvergne; du Pintau, sur celle d'Anjou.*

Aide de Mariage. Lorsque le Seigneur marie sa fille aînée, il peut exiger l'*aide.* Il y a des Coûtumes qui accordent l'*aide* pour le mariage de toutes les filles du Seigneur en prémiéres nôces. *Auvergne, tit. 25. art. 2.* Mais ordinairement l'aide n'est dûë que pour le mariage d'une fille seulement. On ne paie qu'une fois l'*aide de mariage.* Quelques Seigneurs prétendent l'exiger par la Profession de leur fille aînée: mais c'est une erreur.

Aide de rançon. Quand le Seigneur faisant la guerre pour son Prince, est pris prisonnier, ses sujets doivent contribuer à sa rançon. On fait ici deux questions: 1°. Si le Roi paie la rançon, l'aide est-elle dûë? 2°. Si la rançon est remise, le Seigneur peut-il l'exiger? On répond que dans ces deux cas, les redevables sont afranchis du droit.

Aide de voïage d'Outremer. Elle n'est plus en usage.

Aide de Relief. Elle se leve seulement en Normandie. Voïez *l'article 164. de la Coûtume.*

Aide de Cautionnement. Elle n'a lieu que dans la Coûtume de Bretagne, *art. 90.*

Aide de l'Ost. Suivant l'ancienne Coûtume de Normandie, certains vassaux devoient aider leur Seigneur allant à la guerre.

Aide de Premesse. Voïez *la Coûtume de Bretagne; art. 91.*

Aides Chevels. Ce terme est generique dans la Coûtume de Normandie. Il comprend les *Aides* de Chevalerie, de Mariage & de Rançon; & on les apelle *Chevels*, parce qu'on les paie au Chef-Seigneur.

Aides, s.f. [*Adjumenta.*] Terme de *Manége.* Ce sont les mouvemens des cuisses, des jambes, du son, de la langue, & les éfets doux & modérez de la bride, de l'éperon, du caveçon, de la gaule, de l'action des jambes pour faire obéïr les chevaux qu'on monte & les faire travailler. Le mot d'*aide*, en ce sens, ne se dit point au singulier. (Il faut, pour bien travailler, donner les *aides* bien à propos, faire sentir doucement les *aides* à un cheval. Quand un cheval n'obéït point aux aides du gras des jambes, on fait venir l'éperon au secours. Se servir des aides avec adresse. Cheval qui s'endort aux aides. Cheval qui a les aides fines. Donner les aides fines, donner les aides délicates. Donner les aides douces, donner les aides trop rudes. Cheval qui connoît les aides. Cheval qui répond aux aides. Cheval qui prend finement les aides. Se servir des aides de la gaule, se servir des aides du caveçon.)

☞ *Aide*, en terme d'*Architecture*, signifie les petits lieux qui sont à côté de plus grands, pour leur servir de décharge, comme ceux qui sont auprès des offices, sommeleries, dépenses, garderobes, &c. *D'Aviler.*

Aides des Cérémonies, s. m. C'est un Oficier qui aide le Grand Maître des Cérémonies aux Sacres des Rois, aux Batêmes, aux Mariages, aux Pompes funébres des Rois, des Reines & des Princesses. Quand l'Aide des cérémonies est dans l'exercice de sa Charge, il tient à la main un bâton qui est couvert de velours rouge, qui a le pommeau d'ivoire. L'Aide des cérémonies prête le serment de fidélité entre les mains du grand Maître de la Maison. Le Roi se sert quelquefois du grand Maître, du Maître des cérémonies pour porter ses ordres aux Parlemens, & alors le grand Maitre où l'Aide des cérémonies prend place, l'épée au côté, au rang de Messieurs les Conseillers. Le grand Maître a un Conseiller après lui: mais le Maître & l'Aide des cérémonies sont les derniers au rang des Conseillers, & ils ont le bâton de cérémonies à la main. Le Maître des cérémonies & l'Aide des cérémonies se doivent trouver l'un ou l'autre aux prémiéres & aux derniéres audiences des Ambassadeurs extraordinaires. Le grand Maître des cérémonies, le Maître ou l'Aide des cérémonies marche un peu devant l'Ambassadeur & à la droite de l'Ambassadeur, & cela depuis le bas de l'escalier jusqu'à la sale des Gardes, pour avertir le Roi que l'Ambassadeur monte, & qu'il est prêt d'entrer.

Aide à maçon, s. m. C'est un manœuvre qui sert les maçons lorsqu'ils travaillent. (Un aide à maçon a bien de la peine & gagne très-peu. Les aides à maçon sont presque aussi misérables que Thomas de Lormes, & autres pauvres & malheureux rimailleurs.

Oüi, n'alliez-vous iamais, pour finir ma chanson,
Dedans les sales mains de quelque aide à maçon?
Sar. Poes.)

Aide de Camp, *s. m.* [*Ferendis Ducum imperiis Præfectus.*] C'est un Oficier qui est auprès du Lieutenant Général, ou du Maréchal de Camp, & qui reçoit & porte les ordres de l'un ou de l'autre aux endroits & aux personnes qu'on lui marque. Il y a aussi des *Aides du Camp du Roi*; ce sont ceux que le Roi choisit pour porter ses ordres, quand il est au Camp. (Être Aide de Camp du Lieutenant Général. Être Aide de Camp du Roi. L'Aide de Camp doit être sage, fidéle & vigilant.)

Aide-Major, *s. m.* [*Præfecti castrorum Vicarius.*] C'est un Oficier qui aide le Major, & qui fait la charge de Major quand le Major n'y est pas. Chaque Régiment de Cavalerie n'a qu'un *Aide-Major*, & chaque Régiment d'Infanterie en a deux, à la réserve du Régiment des Gardes qui en quatre. Chaque place de guerre n'a qu'un Major, qui a plus ou moins d'*Aides-Majors*, selon que la place est petite ou grande. (Il est *Aide-Major* au Régiment de.)

Aide de cuisine. Oficier de cuisine dans une maison opulente, lequel aide le cuisinier.

Aide de mouleur de bois, *s. m.* Oficier qui est obligé sur le port & dans les chantiers, de mettre le bois par le milieu dans les membrures, & de l'y arranger de sorte que la mesure s'y trouve bonne. *Ordonnances nouvelles de Paris.*

A l'aide, *adv.* [*Adestote, ferte opem.*] Au secours. (Crier à l'aide. *Abl.*)

A l'aide. A la faveur. (La sédition fut étoufée à l'aide des troupes. *Abl. Tac.*)

AIDER, *v. a.* En Latin *juvare*, en Espagnol *ajudar*. C'est être utile, servir, contribuer. Le verbe *aider* suivi immédiatement d'un verbe, veut l'infinitif précédé de la particule *à*. (Je te prie de m'aider *à* découvrir l'imposture. *Abl. Luc. t. 1.* Cela aide *à* le tirer d'afaires. *Nicole, Essais de Morale, t. 3.*)

Aider, *v. a.* [*Favere.*] Ce mot se disant des personnes, veut le nom de la personne à l'acusatif, & celui de la chose à l'ablatif; il signifie favoriser, apuier quelcun. (Aider quelcun de son crédit. *Abl. Tac. Annales, l. 4.*)

Aider, *v. n.* Ce mot se disant des choses, veut le datif & signifie, servir, supléer. (Apollon *aide à* la naissance des beaux esprits. *Gomb. Poës.* Aider à la fortune de quelcun. *Vaug. Quint. l. 3.* Aider à la lettre, *c'est supléer à ce qui n'est pas assez exprimé.*)

Aider, *v. a.* Terme de *Manége*. C'est soûtenir un cheval, & faire en sorte qu'il travaille lorsqu'il le faut, & qu'il marque bien tous ses tems. (Aidez vôtre cheval de la langue, aidez-le du gras des jambes. Aider son cheval de la gaule.)

S'aider, *v. r. Je m'aide, je me suis aidé, je m'aidai.* Se secourir, se servir, s'être utile à soi-même. (S'aider de ses mains. *Vaug. Quint. l. 7.* S'aider des armes de la foi. *Gomb. Poës.* Il ne s'aide point, il demeure les bras croisez. *Abl. Luc. t. 3.* Aide-toi & Dieu t'aidera. *Sorte de Proverbe*, pour dire qu'il faut travailler, & que Dieu bénira nôtre travail.)

AÏEUL, *s. m.* En Latin *avus*, en Italien *avolo*, en Espagnol *abuelo*. Le mot d'*aïeul* fait au pluriel aïeux, & signifie le pére du pére ou de la mére. (Aïeul parternel. Aïeul maternel. Son aïeul étoit brave, son aïeul étoit courageux, généreux, son aïeul étoit savant, docte. Son aïeul étoit un habile homme.)

AÏEULE, *s. f.* [*Avia.*] La mére du pére ou de la mére. (Aïeule paternelle ou maternelle.)

AÏEUX, *s. m.* [*Patres, atavi.*] Ce sont les parens qui nous ont précédé, & qui sont morts. (Ses aïeux ont été tous de grands hommes. Ses aïeux sont estimez, parce qu'ils ont été gens de mérite. Ses aïeux sont illustres dans l'Histoire, ils sont célébres par la grandeur de leurs actions.

> Ce long amas d'*aïeux* que vous difamez tous,
> Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
> *Desp. Sat. 5.*)

AIG.

AIGLANTIER, *s. m.* C'est une espéce d'épine qui porte un fruit rouge dont on fait une tisanne contre la gravelle. Les pepins de ce fruit infusez dans un verre de vin blanc six heures de tems, sont excellens pour ce mal. Ils sont mortels si on passe la pesanteur de 30. ou 40. grains.

AIGLE, *s. m. & f.* [*Aquila.*] Oiseau de rapine, fauve ou noir, qui a les jambes courtes & jaunes, le bec noir, long & crochu, & la queuë courte. Nos Ecrivains ont bien de la peine à convenir de son genre; mais la plus grande autorité que nous aïons, le fait masculin & féminin dans le propre, & plus ordinairement masculin. Pour le figuré, il y a quelque distinction à faire, dont on pourra être instruit par la lecture des articles qui suivent. (L'aigle nourrit ses petits jusques à ce qu'ils sachent voler, & alors elle les chasse de son aire. *Bel. l. 1. c. 25.*

> Telle une Aigle active, intrépide,
> Pour instruire un Aiglon timide
> A prendre l'essor à son tour,
> A travers des routes nouvelles,
> Tantôt le porte sur ses aîles,
> Et tantôt voltige à l'entour.
> *Poës. de M. de Bologne, Americ.*

Aigle mâle, aigle femelle, un aigle noir. *Abl.* L'aigle fauve qu'on apelle *royale*, est bonne; mais la meilleure de cette sorte d'aigle a des marques blanches sur le dos & sur la tête. L'aigle noire est plus petite que la royale. L'aigle fait son aire sur quelque haut rocher des païs d'Occident. L'aigle se nourrit de la chair des oiseaux ou des liévres qu'elle prend. Elle vit fort long-tems, & ne meurt ordinairement que parce qu'elle ne sauroit plus manger. L'aigle a la vûë très-perçante; & aussi pour dire qu'une personne a bonne vûë, on dit qu'elle a des yeux d'aigle. *Tardif, Fauconnerie, part. 1. c. 1.* L'aigle haït le roitelet, & en a peur.)

Aigle, *s. f.* C'est l'enseigne des Légions des Anciens Romains qu'on apella aigle, parce qu'il y avoit à leur enseigne la figure d'un aigle. Le mot d'*aigle*, en ce sens, est toûjours féminin. (Une aigle bien faite, une aigle bien brodée. Porter l'aigle. Il aima mieux mourir, que de se laisser arracher l'aigle. Ils virent briller les aigles & les enseignes des Légions. *Ablancourt.*)

* *Aigle.* Ce mot, au figuré, est féminin, & signifie *Armée des Anciens Romains*, troupes des Anciens Romains. (C'est vôtre sagesse seule qui a donné de la terreur à l'Aigle Romaine. *Patru.*

> Guerre plus que civile, où la fureur d'un homme
> Fit voir *aigle* contre *aigle*, & Rome contre Rome.
> *Brebeuf, Pharsale, l. 1.*)

☞ *Aigle*. Parmi les Antiquaires, l'*aigle* signifie une Apothéose, une Consécration.

Dans le propre il est masculin & féminin : *un grand aigle, une grande aigle*. Dans le figuré il est masculin. En termes de *Blason :* un *aigle becqué* & *membré*. Mais on dit : *les Aigles Romaines*. Ménage, sur la fauvette de Mademoiselle de Scudery :

Et qui sur l'aîle de vos vers
Vole aujourd'hui par l'Univers,
Et plus haut & plus loin que les *Aigles Romaines*:

Mairet, au contraire :

Clair soleil, la terreur d'un injuste Sénat,
Et dont *l'Aigle Romain* n'a pû souffrir l'éclat.

* *Aigle*. Ce mot est masculin, aussi féminin lorsqu'il signifie les troupes & les armées du seul Empereur qui soit aujourd'hui en Europe. (On ne sauroit parler, ni de l'*Aigle étonnée*, ni du lustre des Lis. *Gomb. Poës.*)

☞ On voit souvent des aigles dans les médailles ; & on leur donne plusieurs significations. Tristan raporte, *tom. 1. pag. 462. & 463.* une médaille de l'Empereur Hadrian, où l'on voit dans le revers, cet Empereur debout, montrant de la main un aigle qui lui aporte un sceptre, & tenant une verge de la gauche, avec ces mots : *Providentia Deorum ;* & voici comment il l'explique : « Pour le certain, dit-il, » ce revers regarde la piété d'Hadrian, qui » référe à la Providence des Dieux & non au » destin, sa promotion à l'Empire, cet aigle » lui en présentant le sceptre de la part de » Jupiter, même l'aigle de Jupiter étant de soi » le simbole de la Providence divine, &c. »

L'Aigle a toûjours marqué l'Empire des Romains : en éfet, on voit des médailles, où d'un côté l'éfigie de l'Empereur est gravée ; & de l'autre, deux aigles, au milieu desquels est un laurier ; ce qui marque que les Romains possédoient l'Empire de l'Orient & de l'Occident. Voïez Tristan, *tom. 2.* & Spanheim, *de præstant. numismat.*

Horace apelle l'aigle, *ministrum fulminis alitem*. Pline croit que cette fiction est fondée sur la prévention où l'on étoit que l'aigle étoit le seul oiseau que la foudre épargnât.

* *Aigle*, *s. m.* Ce mot signifie l'Empire d'Alemagne, & l'Alemagne même. (L'Aigle commence à triompher. Le Turc étonna l'Aigle ; mais à son tour l'Aigle a épouventé le Turc.)

* *Aigle*. Ce mot se dit de l'esprit, & il veut dire grand, pénétrant, élevé. Le mot d'*aigle* en ce sens est masculin ou féminin ; masculin d'ordinaire, si on parle d'un homme ; & féminin, si on parle d'une femme. (C'est une aigle dont je ne puis suivre le vol. *Pelisson, Histoire.*)

Aigle. Pierre d'Aigle, que les Pélerins qui vont à Saint-Jacques de Compostelle raportent, & dont ils se fournissent à leur passage par les Pirénées. On lui atribue sans fondement la vertu d'avancer ou de reculer les acouchemens des femmes. On l'apelle *Pierre d'Aigle*, parce qu'on supose, qu'elle ne se trouve que dans les nids de ces oiseaux. Il y a aussi une sorte de bois précieux, qu'on nomme *Bois d'Aigle*, & qu'on trouve à Siam : il en est parlé dans plusieurs Relations.

AIGLETTES. Terme de *Blason*, qui se dit quand il y a plusieurs aigles dans un écu.

AIGLON, *s. m.* [*Pullus aquilæ.*] Prononcez *églon*. C'est le petit de l'aigle. (Un joli aiglon. Un bel aiglon. Je vous ai porté comme l'aigle porte ses aiglons. *Exode. c. 9.* Le renard mit le feu à l'arbre, & les aiglons tombérent. *Port-Royal, Fables de Phédre.* Les aigles éprouvent leurs aiglons en les exposant aux raïons du soleil, & les aiglons passent pour être de la race de l'aigle, lorsqu'ils peuvent suporter l'éclat de cet astre sans siller les yeux. *Voïez le Livre des courses des têtes, de l'Imprimerie Roïale de l'an 1670. pag. 28.*)

AIGLOCERAS, ou *Corne de Bœuf*. C'est la plante qu'on connoît en France, sous le nom de *Fénegré*, ou *Fénugré*.

AIGLURE, ou *Bigarrure*, *s. f.* Terme de *Fauconnerie*. On le dit des taches rousses, semées sur le corps de l'oiseau. (Le Lanier est sur-tout bigarré d'*Aiglures*.)

AIGRE, *s. m.* Qui a quelque aigreur. (Je n'aime point l'aigre. Sentir l'aigre. L'aigre déplaît à bien des gens.)

Aigre, *adj.* [*Acer, acidus.*] Qui a de l'aigreur. Liqueur aigre. Devenir aigre.

* *Aigre*. [*Acerbus, asper.*] Piquant, choquant, mordant, rebarbatif. (Tibére étoit aigre dans ses repréhensions. *Abl. Tac.* Il se plaignoit de l'humeur aigre & incompatible d'Olimpias. *Vaug. Quint. l. 10.*)

· AIGRE DE CÉDRE, *s. m.* C'est une sorte de liqueur d'un goût fort agréable. (L'aigre de cédre est très-bon.)

Aigre-doux, *adj.* Il ne se dit guéres que des fruits qui ont un goût mêlé d'aigre & de doux. Un fruit *aigre-doux*. Des oranges *aigres-douces*. Dans cette phrase & ses semblables, *aigre* ne se décline point.

* *Aigre-doux*, *adj.* Il se dit, au figuré, de la voix & du stile, quand on parle & qu'on écrit d'une maniére qui tient entre l'aigre & le doux. (Un ton de voix *aigre-doux ;* un style *aigre-doux*, *&c. Acad. Franç.*)

AIGREFIN, *s. m.* [*Jecorarius.*] Poisson de mer qui est une espéce de gros merlan. Rabelais fait mention d'une monnoïe de son tems à qui l'on donnoit ce nom. On apelle *aigrefin*, un homme rusé & dificile à tromper. *Callidus.*

† *Aigrefin*. Terme *ironique* & *burlesque*, qui veut dire un escroc, un escamoteur. (Prenez garde à cet *Aigrefin*. On le dit aussi dans le style bas, & par mépris d'un jeune étourdi. (Cet Aigrefin fait l'important.)

* AIGREMENT, *adv.* [*Acerbè, asperè.*] Prononcez *égreman*. Avec des paroles ofensantes, pleines d'aigreur & de colére. (Tibére reprit les Juges aigrement. *Abl. Luc.* Le monde est en possession de parler librement des défauts des autres en leur absence ; les uns le font aigrement & malignement, & les autres d'une maniére plus douce. *Nicole, Essais de Morale t. 1.*)

AIGREMOINE, *s. f.* [*Eupatoria.*] Plante médecinale dont les feüilles sont couvertes d'un petit duvet, les fleurs de couleur jaune, & la racine astringente.

AIGRET, AIGRETTE, *adj.* [*Subacidus.*] Qui a un peu d'aigreur. (Fruit aigret, pomme aigrette, poire aigrette.)

AIGRETTE, *s. f.* [*Ardeola alba.*] Prononcez *égrette*. Espéce de petit héron blanc qui a une voix aigre & qui fréquente le bord des riviéres. (L'aigrette a le bec long, droit & pointu, les jambes longues, de couleur cendrée, les piez

noirs & grans, le cou long & courbé, & ſur le dos & à côté des aîles, elle a des plumes blanches, fines & déliées, qui ſont chéres. Sa chair eſt tendre & délicate. *Bel. l. 4. c. 6.*)

* *Aigrette, ſ. f.* Terme de *Joualier* & d'*Orfévre.* C'eſt un ornement compoſé de pluſieurs petites pointes de vermeil doré ou d'autre matiére, en forme d'éguille relevée quelquefois de pluſieurs pendeloques de pierres précieuſes, fines, de diverſes couleurs, qu'on met ſur le bonnet, ſur le chapeau ou ſur quelque turban, & dont les Dames ſe parent auſſi le ſein. (Une jolie aigrette, une belle aigrette.)

* *Aigrette, ſ. f.* [*Criſta.*] Terme de *Plumacier.* Pluſieurs brins d'aigrette au milieu d'un bouquet de plumes de lit. (Aigrette fine, ou fauſſe. Monter une aigrette.)

* *Aigrette.* Crin peint & fait en forme de broſſe qu'on met ſur la tête des chevaux de caroſſe.

* *Aigrette, ſ. f.* [*Grappus.*] Eſpéce de pinceau de poil délié, qui vient au haut des graines des chardons, de la dent de lion, &c.

AIGREUR, *ſ. f.* [*Acor.*] Ce mot ſe dit des liqueurs & autres choſes qui s'aigriſſent, & il ſignifie la qualité aigre de quelque liqueur. (L'aigreur de ce fruit eſt agréable.)

* *Aigreur.* [*Aſperitas.*] Haine, averſion, paroles piquantes. (N'aïez point d'aigreur contre celui à qui tout ſuccéde heureuſement. *Pſeaumes de David.* Toute l'aigreur tomba ſur lui. *M. de la Rochefoucauld.*)

* *Aigreur.* [*Acerbitas.*] Amertume & déplaiſir, (Pour adoucir l'aigreur des peines que j'endure, je me plains aux rochers. *Main. Poëſ.*)

AIGRIR, *v. a.* [*Acidum reddere, aceſcere.*] Ce mot ſe dit des choſes liquides & ſignifie faire devenir aigre, gâter. (Le tonnerre aigrit le vin: on dit auſſi, le tonnerre & la chaleur ſont aigrir le boüillon, & alors *aigrir* eſt dans un ſens neutre.)

* *Aigrir, v. a.* [*Irritare.*] Ce mot ſe dit auſſi des perſonnes, & veut dire irriter, mettre en colére, exciter à quelque reſſentiment, à cauſe de quelque tort qu'on a reçû. (Aigrir les eſprits. *Abl. Tac.* En contrediſant de certaines opinions qui ne regardent que des choſes humaines, nous choquons pluſieurs perſonnes, & nous les aigriſſons. *Nicole, Eſſais de Morale, t. 1.* Les remédes aigriſſent le mal au lieu de le ſoulager. *Coſtar, lett. t. 1. lett. 145.*)

S'aigrir, v. r. Je m'aigri ou *je m'aigris. Je m'aigriſſois, je m'aigris, je me ſuis aigri. Je m'aigrirai.* Ce verbe, au propre, n'eſt bien en uſage qu'à la troiſiéme perſonne de chacun de ſes tems. Il ſe dit des liqueurs, & veut dire, *devenir aigre*, & perdre ſon goût naturel. (Le vin commence à s'aigrir. Le boüillon s'aigrit.)

* *S'aigrir, v. r.* Ce mot, au figuré, veut dire s'irriter. (Sans ſujet voulez-vous vous aigrir contre moi? *Mol. Fac.*)

AIGU, AIGUË, *adj.* [*Acutus.*] Pointu. (Pointe aiguë. Fer aigu.)

* *Aigu, Aiguë, adj.* [*Subtilis.*] Qui eſt ſubtil, ingénieux, qui a de la pointe. Ce mot d'*aigu*, ſe dit des penſées, & des petites piéces de Poëſies. (Les Madrigaux du Guarini & du Taſſe ſont aigus. Les Sonnets de Pétrarque paroiſſent beaux & aigus. Les Epigrammes de Catulle ſont jolies, mais elles ne ſont pas ſi aiguës que celles de Martial.)

* *Aigu, Aiguë, adj.* Ce mot ſe dit des maladies & des paſſions. Il ſignifie violent, mais qui dure peu. (Les maladies aiguës ſont plus aiſées à guérir que les croniques, mais elles ſont plus dangereuſes. Le mal eſt aigu, la fiévre eſt aiguë.

† *Aigu aiguë, adj.* Ce mot ſe dit de la voix, & ſignifie perçant, aigre, grêle. (Les enfans ont la voix plus aiguë que les perſonnes âgées. *La Chamb.*)

☞ *Aigu* ſignifie, dans nôtre langue, comme *acutus* dans la Latine, tout ce qui eſt *violent*, *piquant*, *douloureux*, *impétueux.* Horace a dit, dans ſon Ode neuviéme du premier Livre:

—— geluque
Flumina conſtiterint acuto.

Les Commentateurs expliquent diféremment le mot *acuto;* il ſignifie, en cet endroit, une forte gelée, qui augmente toûjours & produit un froid aigu.

* *Aigu.* Terme de *Muſique.* C'eſt le véritable nom qu'on doit donner aux ſons hauts, de même que *grave* eſt celui qu'on donne aux ſons bas. Les ſons *aigus* ſont contenus dans le *grave.*

Aigu, ſ. m. Terme de *Grammaire* Gréque & autres. Les accens ſont des marques des relévemens ou des rabaiſſemens de la voix. Il y a trois accens. L'aigu, le grave, le circonflexe. L'aigu a été inventé pour relever la voix. *Méthode Gréque de Port-Royal.*

Aigu. Terme de *Géométrie.* On dit un angle aigu, c'eſt-à-dire, qui eſt moins ouvert que l'équerre.

AIGUADE, *ſ. f.* [*Aquatio.*] Terme de *Mer.* Prononcez *égade. Des Roches dit* qu'on ne ſe ſert du mot d'*aiguade* qu'au Levant. C'eſt l'eau douce & fraîche dont on fait proviſion pour s'en ſervir dans les vaiſſeaux.

Aiguade, ſ. f. Terme de *Mer.* C'eſt auſſi le lieu où l'on envoie faire proviſion d'eau douce. (Faire de l'eau à l'aiguade de la Tramontanne, faire de l'eau à l'aiguade du Ponant.)

AIGUE-MARINE, *ſ. f.* [*Aqua marina.*] Pierre précieuſe qui eſt de la couleur de l'eau de la mer, qui naît le long de ſes côtes, & reçoit ſa couleur de ſon flus & de ſon reflus. (Aigue-marine Orientale. Il s'en rencontre dans quelques Provinces de l'Europe; mais parce qu'elles n'ont ni la dureté ni le poliment des aigues-marines Orientales, on en fait peu d'état. *Ronel, Mercure Indien, l. 2.*) Voïez *Beril*, ou *Berylle.* C'eſt la même Pierre.

AIGUIERE, AIGUILLE. Voïez la colonne ÉGU, *ſous* la lettre E.

A I L.

AIL, *ſ. m.* Vient du Latin *allium*, & eſt une ſorte de petit oignon ſec & chaud. (L'ail cuit eſt chaud, il provoque l'urine & eſt un préſervatif contre le venin; mais l'ail crû eſt venteux, il déſéche l'eſtomac, il eſt nuiſible à la vûë & corrompt l'haleine. Ce mot d'*ail* faiſoit, il y a quelque tems, ſon pluriel en *aulx;* mais aujourd'hui il ſe termine d'ordinaire en *ails*, & même il eſt plus en uſage au ſingulier qu'au pluriel. *L'ail* eſt la tériaque des païſans.

Tu peux choiſir, ou de manger trente *aulx*,
J'entens ſans boire ou ſans prendre repos,
Ou de ſoufrir trente bons coups de gaules
Bien apliquez ſur tes larges épaules.
La Fontaine, Contes, t. 1.

Il mange de l'ail, il aime l'ail, il mange deux têtes d'ail, & non pas deux têtes d'*aulx.*) Il y a deux espéces d'ail, l'ail ordinaire & l'ail d'Espagne. Celui-ci produit la rocambole.

AILE, *s. f.* Mot qui décend du Latin *ala.* C'est la partie dont l'oiseau se sert pour voler. (Une grande, grosse aile, une petite aile, une aile forte, une aile rompuë, une aile refaite, une aile déliée. Déplier les ailes, étendre les ailes, rompre ses ailes, ramasser ses ailes, batre des ailes, voler à tire-d'ailes. Quand les pigeons sont en colére les uns contre les autres, ils se batent à coups d'ailes & à coups de bec.)

* *Aile.* Ce mot entre dans des façons de parler d'armée en bataille, & veut dire les troupes à droite & à gauche. (Commander l'aile droite, commander l'aile gauche. Avoir la pointe de l'aile gauche. Mener l'aile droite. Donner sur l'aile droite. Ataquer l'aile gauche; batre, défaire l'aile gauche.)

* *Aile, s. f.* Ce mot se dit aussi en parlant de bataillon & d'escadron, & ce sont les côtez droits & les côtez gauches du bataillon. (Défaire l'aile d'un escadron. Rompre l'aile d'un bataillon. Faire plier l'aile d'un bataillon.)

* *Aile, s. f.* Terme de *Fortifications.* Ce sont les côtez de certains ouvrages de fortifications. (On dit, les ailes des ouvrages à corne, les ailes des tenailles, les ailes des ouvrages couronnez. Ataquer l'aile droite d'un ouvrage à corne. Insulter l'aile gauche d'un ouvrage à corne.)

* *Aile, s. f.* Terme d'*Architecture.* C'est le côté de quelque ouvrage d'architecture. (Les ailes de ce Pont, les ailes de ce Théatre sont bien faites, bien proportionnées & bien réguliéres.)

* *Aile, s. f.* Terme d'*Architecture.* C'est un rang de colonnes, ajoûté aux côtez d'un Temple, d'un vestibule ou d'une basilique, soit en dedans ou en dehors. (Pour embélir cette Eglise, on y batira deux ailes au dedans.)

* *Aile, s. f.* Terme d'*Architecte.* Ce sont les corps de logis qui sont aux côtez de quelque beau bâtiment. (Les ailes du Palais de Luxembourg sont belles.)

* *Ailes, s. f.* C'est ce qui fait tourner le moulin à vent par le moïen du vent & de la toile dont il est habillé. Les meûniers n'apellent pas cela *aile,* mais *volant,* & ils diront, Il faut habiller ces volans, & jamais, il faut habiller ces ailes. Cependant les gens qui ne sont pas meûniers & qui écrivent bien, disent, les ailes d'un moulin à vent. Le mot de *volant* a quelque chose d'agréable.

☞ *Ailes d'une Fiche* à ferrer des portes ou des fenêtres. *Félibien. Ailes de lucarne..* Ce sont les joüées de la lucarne; c'est-à-dire, les deux côtez qui vont s'apuïer sur les chevrons.

* *Aile, s. f.* Ce mot, au figuré, signifie promtitude à courre, vitesse pour fuir. (Si la peur vous donne des *ailes* pour vous sauver, l'espérance lui en donne de plus fortes pour vous ateindre. *Vaug. Quint. l. 7. c. 4.*)

* *Aile, s. f.* Ce mot, au figuré, se dit encore de l'amour, des vents, du tems, de la renommée. Mais en ce sens, le mot d'*aile* n'est d'ordinaire bien usité qu'en Poësie, ou dans des ouvrages qui en ont quelque chose. (Porté sur les ailes du vent. Les ailes d'amour. *Voit. Poës.*)

* *Aile, s. f.* Ce mot, au figuré, entre dans plusieurs façons de parler figurées & proverbiales. (On dit, *Il ne bat que d'une aile.* C'est-à-dire, qu'il n'a plus tant de vigueur ou de crédit. *En avoir dans l'aile,* c'est n'avoir plus le pouvoir qu'on avoit. Scaron, dans ses Poësies a dit en riant:

> Mon cher ami, j'en ai dans l'aile,
> Je suis perdu, j'ai regardé Cloris.

C'est-à-dire, je suis amoureux & j'ai perdu ma liberté. Saint-Amant a écrit: *Si vous en avez dans l'aile, plaignez-vous adroitement.* C'est-à-dire, si vous êtes pris de quelque belle, plaignez-vous à elle avec adresse. *Il veut voler sans ailes;* c'est-à-dire, qu'il veut faire des choses qu'il n'a pas moïen de faire. *Tirer pié ou aile d'une chose;* c'est-à-dire, en tirer quelque partie. *On lui a rogné les ailes;* c'est-à-dire, qu'on lui a ôté de son crédit, de son pouvoir ou de son bien. *Elle n'a pris sous l'aile de sa mére qu'une basse habitude;* c'est-à-dire, qu'elle n'a contracté qu'une habitude grossiére sous la conduite de sa mére. *Il veut voler avant que d'avoir des ailes;* c'est-à-dire, qu'il veut agir avant que d'avoir le pouvoir.)

* *Aile, s. f.* Terme de *Faiseur de lardoires,* & d'*Eguilletier.* On dit, ailes de la lardoire, les parties de la lardoire où l'on met le lardon, lorsqu'on veut larder ou piquer. (Les ailes de cette lardoire d'argent sont très-bien faites & très-jolies.)

* *Aile, s. f.* Ce mot se dit par les *Horlogeurs,* parlant des pignons des Montres. On apelle *aile de pignon,* la partie du pignon qui est à l'égard du pignon ce que la dent est à l'égard de la roüe. (On dit, cette montre ne va point, parce qu'il y a une aile de pignon rompuë.) *Aile,* désigne aussi, dans l'art de l'Horlogerie, la partie du délai ou volant qui en tournant dans l'air modére la rapidité du mouvement de la sonnerie.

* *Aile, s. f.* Terme de *Vitrier.* C'est le plomb qui entre un peu sur la losange, & qui tient le verre. On dit, cette aile est trop foible. Félibien a tort de se servir du mot *Aileron.*

* *Aile, s. f.* Terme de *Tourneur.* Il signifie deux piéces de bois plates, de figure triangulaire, qui s'attachent transversalement à une des poupées du tour, pour servir de suport lorsqu'on veut tourner des quatre ronds. On apelle *poupées à ailes,* celles qui ont de ces sortes de suports.

Aile. Terme de *Blason.* Lorsqu'il y a deux ailes, on dit un *vol;* & *demi-vol,* lorsqu'il n'y a qu'une aile.

* *Ailes.* Terme de *Botanique.* Ce sont les branches ou les feuilles qui poussent à côté l'une de l'autre, sur les tiges des arbres ou des plantes.

* *Ailes.* Terme de *Jardinier.* Les ailes d'artichaux sont les petites pommes qui croissent aux côtez de la pomme du principal montant.

Aile, s. f. Mot qui vient de l'Anglois *âle,* & qui est en usage à Paris. On prononce un peu longue la prémiére silabe du mot *aile.* C'est une sorte de biére Angloise, qui se fait sans houblon & qui est plus forte & plus chargée que la biére ordinaire. (L'aile est bonne, l'aile est forte, l'aile est petite.)

AILÉ, AILÉE, *adj.* [*Alatus.*] Qui a des ailes, à qui l'on a donné des ailes. (Il est monté sur le dada ailé. *Voit. Poësies.* Pegaze est le cheval ailé des Poëtes. *Abl. Luc.*

Ailé, *adj.* Terme de *Blason.* On dit un *oiseau ailé*, quand ses ailes sont d'un autre émail que son corps. On apelle aussi *ailés* certains animaux à qui il n'est pas ordinaire d'avoir des ailes. Des serpens *ailés*, un cerf *ailé*, un cœur *ailé*, un cheval *ailé*, *&c.*

AILERON, *s. m.* [*Pinna.*] Ce mot est usité quelquefois en parlant de poisson, & il signifie ce qu'on apelle ordinairement la nageoire du poisson : mais en ce sens je ne trouve le mot d'*aileron* que dans Ablancourt. C'est un poisson, dit-il, qu'on voit le dos apuïé contre sa coquille, qui lui sert comme de prouë ; sa tête qu'il éleve lui tient lieu de voile, & ses ailerons sont ses rames. *Abl. Lucien*, *tome 3. Suplément de l'histoire véritable*, *l. 3. pag. 336.* On diroit, & ses nageoires sont ses rames.

Ailerons, *s. m.* Petits corps cartilagineux situez aux deux côtez du bout du nez. *Dégori*, terme de *Médecine.*

Ailerons. On apelle ailerons d'une roüe de moulin à eau, les planches qui sont disposées autour de l'axe de cette roüe, pour être poussées successivement par le courant de l'eau qui passe dessous, si le moulin est sur une riviére ; ou pour être frapées de l'eau, qui en tombant de quelque bassin élevé au dessus de la roüe, fait baisser alternativement chaque *Aileron.* Ces planches se nomment aussi quelquefois des *Alichons* & des *volets.*

Ailerons. On apelloit ainsi une bande d'étofe qu'on mettoit au haut des manches d'une robe, ou d'un pourpoint, & qui débordoit tout autour.

AILETTE, *s. f.* Terme de *Cordonnier.* C'est une petite piéce de cuir qu'on met par dedans, le long du soulier, & qui prend depuis le pâton jusqu'aux quartiers. (L'ailette de ce soulier est bien cousuë.)

AILLEURES, ou *Hiloires.* Terme de *Marine.* Ce sont deux soliveaux qui sont portés le long du pont d'un vaisseau sur les barrots, avec lesquels ils font un quarré nommé *Ecoutille.* D'autres disent *Ailures.*

AILLEURS, *adv.* [*Alibi.*] Prononcez presque *alieurs* en deux silabes. C'est-à-dire, en un autre lieu, d'un autre côté. (Ils est ailleurs. On me mande d'aller par ailleurs. *Voit. 37.* L'esprit de la Fontaine & son corps ne sont presque jamais ensemble, quand l'un est en un endroit, l'autre est souvent ailleurs.)

D'ailleurs, *adv.* [*Aliundè.*] D'un autre lieu. (Ce bigot ne vient point de l'Eglise, mais d'*ailleurs.*

* *D'ailleurs*, *adv.* D'une autre cause. (Cela ne vient pas d'où vous croïez, il procéde d'ailleurs.)

* *D'ailleurs*, *adv.* [*Præterea.*] Outre cela, de plus. (La plûpart des riches qui n'ont point de naissance, sont fiers, insolens & brutaux d'*ailleurs.*)

A I M.

AIMABLE, *adj.* [*Amabilis.*] Digne d'être aimé. (Dificilement on s'empêche d'aimer ce que les Dieux ont fait de plus aimable. *Gomb. Poësies.* Le tems ne bannira jamais de mon ame, ni ces aimables lieux, ni cette belle flâme. *Scar. Poës.*)

AIMER, *v. a.* Il vient du Latin *amare.* C'est désirer qu'il arrive à quelcun ce qu'on croit lui devoir être avantageux, non point à cause de soi-même, mais à la seule considération de la personne à qui l'on veut du bien. C'est avoir de la passion pour quelque chose que l'on en croit digne. (Vous qui aimez le Seigneur, haïssez le mal. *Pseaumes.* Nous aimons ceux qui nous font du bien, & les amis de nos amis. Il est d'un galant homme d'aimer la gloire & l'honneur, & de chercher de toute sa force l'un & l'autre.

Je t'aime, cher Daphnis, & t'aimerai toûjours,
Ma vie & mon amour n'auront qu'un même cours.
La Comtesse de la Suze.

Si pour vous avoir dit, Madame je vous *aime*,
Ce mot vous ofense si fort,
Punissez mon audace extrême,
Vengez-vous-en, j'en suis d'acord,
Vous pouvez me traiter de même :
Pour me faire même dépit,
Dites-moi, Monsieur, je vous *aime*,
C'est tout ce que je vous ai dit.
Poëte Anonime.

Aimer, *v. a.* Ce mot signifiant se plaire à quelque chose, ou prendre plaisir, veut le verbe qu'il régit à l'infinitif, précédé de la Particule *à.* (L'on n'aime point à loüer, & l'on ne louë jamais sans intérêt. *La Rochefoucauld, Réflexions.*)

☞ L'Auteur de la Traduction de l'Imitation de Jesus-Christ a dit : *Vôtre cellule vous sera ennuïeuse, si vous aimez d'en sortir.* Le P. Bouhours, dans ses Doutes, croit qu'il faut dire, *Si vous aimez à en sortir.* Mais cet *à en* me paroît bien rude ; c'est un véritable *hiatus.* On dit se faire aimer ; mais les uns disent, *se faire aimer à quelqu'un ;* les autres, *de quelqu'un ;* ce dernier est le meilleur.

Il l'épouse, & je sai pourquoi,
C'est qu'il aime, comme les Princes,
A nourrir des monstres chez soi.
Mainard, Poësies.

Aimez, Seigneur, aimez à vivre,
Et faites que de vos beaux jours
Le long & le fortuné cours
De toute crainte nous délivre.
Voit. Poësies.)

Le mensonge est tellement connu pour un vice, que ceux qui aiment le plus *à* mentir, le condamnent. *Pelisson & la Suze, Recueil.* Les vieillards aiment à donner de bons préceptes pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples. *Rochefoucauld, Réflexions 1. partie, pag. 34.* Voïez *aimer*, plus bas.

Aimer. Ce verbe est quelquefois *neutre*, quand il signifie vouloir, souhaiter, désirer, être bien aise, & alors il veut être suivi d'un *que* & d'un subjonctif.

(Aimez qu'on vous conseille, & non pas qu'on vous louë.
Desp. Poët. Chant. 1.)

J'aime qu'on prenne de la peine, quand il s'agit d'honneur & de vertu.)

Aimer. Lorsque ce verbe s'emploïe absolument & sans régime, il signifie la passion de l'amour. (Il est dangereux d'*aimer :* il est doux d'*aimer.*)

S'aimer. On dit aimer sa personne, s'aimer soi-même, & absolument, *s'aimer ;* pour dire avoir un attachement excessif à sa personne. On dit encore, *s'aimer* en un lieu, pour dire qu'on s'y plaît.

Aimer mieux. [*Malle.*] Ces mots veulent être ſouvent ſuivis d'un verbe à l'infinitif, & cet infinitif veut être immédiatement ſuivi des particules *que* & *de* qui en régiſſent un autre. (Ils aimérent mieux le prendre vif que de le tuer. *Vaug. Quint. l. 4.* Il aime mieux *dire* du mal de ſoi *que de* n'en point parler. *La Rochefoucauld, Réflexions.* Elle aima mieux *mourir* que de *rendre* un lavement qu'elle avoit pris. *Scaron, Poëſies.*

Aimer mieux. Ces mots ſignifient *préférer*, & ils ſe diſent des choſes dont on préfére les unes aux autres. Il aime mieux une fortune baſſe & tranquile, qu'une fortune élevée & tumultueuſe.

Aimer mieux. Ces mots ſe diſent auſſi des perſonnes, quand il ne s'agit point d'amitié, mais d'une ſimple préférence. (On aime mieux un valet mal-fait & ſage, qu'un valet bien fait & fripon. *Nouvelles Remarques.*

C'eſt l'homme du monde que j'aime le mieux. On ne trouve pas bonne cette façon de parler. Comme il s'agit d'amitié & non point de préférence, on doit dire, c'eſt l'homme du monde que j'aime le plus, ou c'eſt l'homme du monde pour qui j'ai le plus d'amitié. *Nouvelles Remarques.* Voïez la remarque entiére du P. Bouhours, *pag. 37.* & la 520. de Vaugelas. Voïez auſſi *Ménage, tom. 2. de ſes Obſerv. 53.*

Aimer mieux. Ces mots ſuivis immédiatement d'un *que*, veulent le verbe qui ſuit leur *que*, au ſubjonctif.

> J'aimerois mieux qu'il déclinât ſon nom,
> Et dit, je ſuis Oreſte, ou bien Agamenon.
> *Deſp. Poët. ch. 3.*)

AIMÉ, AIMÉE, *adj.* [*Amatus.*] Objet qu'on aime, pour lequel on a de l'amour, de l'amitié.

> (Il eſt aimé des grans, il eſt chéri des belles.
> *Deſp. ſat. 8.*)

☞ M. de Scudery a dit dans ſa Tragicomédie:

> Ce cœur toûjours conſtant aime ſi chérement.

Aimer chérement, ne ſe dit point; *chérir* dit moins qu'*aimer.*

AIMÉE, *ſ. f.* [*Amata.*] Nom de femme. Aimée eſt jolie.)

AIMAN, *ſ. m.* [*Magnes.*] Pierre qui atire le fer & qui lui communique ſes propriétez. (On donne plus de force à la pierre d'aiman lorſqu'on l'arme. Voilà un aiman bien armé.

AIMANTIN, AIMANTINE, *adj.* [*Vi magneticâ præditus.*] Qui a la qualité de l'aiman. (C'eſt un fer qui a une vertu aimantine, c'eſt-à-dire, la force d'atirer le fer.

AIMANTÉ, AIMANTÉE, *adj.* [*Magnete perfrictus.*] Touché avec l'aiman. (Eguille aimantée.)

AIMANTER, *v. a.* Froter d'aiman.

AIMORAGIE, *ſ. f.* [*Sanguinis emiſſio.*] Voïez *Hémorragie.*

AIN.

AIN, *ſ. m.* [*Aamus.*] Vieux mot. Hameçon.

AÎNE, AISNE, *ſ. f.* [*Inguen.*] On l'écrit de l'une & de l'autre façon, mais on prononce *aîne*, & l'on ne prononce point l'*ſ* dans aîné ni aîner, & même il eſt libre de ne point écrire ces mots avec cette prémiére *ſ.* L'*aîne* eſt la partie du corps où la cuiſſe & la hanche s'aſſemblent. (Avoir l'aîne enflée.)

Aine. Petite brochette, ou menu bâton aſſez long, qui ſert à enfiler les harengs par la tête, pour les mettre ſorer à la fumée.

AÎNÉ, AISNÉ, *ſ. m.* [*Natu maximus.*] Le prémier né des enfans mâles dans une maiſon. (Il eſt l'aîné de la famille.)

Aînée, Aiſnée, ſ. f. [*Natu maxima.*] La prémiére née des filles d'une maiſon. (L'aînée eſt la plus belle.)

AÎNESSE, *ſ. f.* [*Jus prioris ortûs.*] Ce mot d'*aîneſſe* ne ſe dit pas ſeul, & il eſt d'ordinaire acompagné du mot de *droit.* C'eſt l'avantage qu'on a d'être le prémier né dans une famille. (Le droit d'aîneſſe eſt conſidérable; en France il n'y a point de Coûtume où il ne ſoit avantageux. On l'y a étendu, car après la mort du prémier né, le puîné ſuccéde au droit d'aîneſſe. Eſaü vendit ſon droit d'aîneſſe à Jacob. *Arn.*)

† AINS. [*Sed.*] Conjonction qui veut dire *mais*, & qui en ce ſens n'eſt plus en uſage. *Ains au contraire.* Ces mots ſe diſent encore, mais en riant ſeulement, & on en doit uſer rarement.

> (Point ne ſe repentit de ſon feint perſonnage,
> *Ains au contraire* il en fut très-content.
> *Nouvelles Remarques de Vaugelas.*)

AINSI. [*Ita, ſic.*] *Conjonctive.* De la ſorte, de cette ſorte, c'eſt pourquoi, tout de même. (Il parla ainſi à ſes ſoldats. *Abl.* Je me riois de mon aveuglement, ainſi mon ame crût pour jamais être deſenchantée. *Voit. Poëſies.* Comme un pére a de la tendreſſe pour ſes enfans, ainſi le Seigneur a de la tendreſſe pour nous. *Pſ. 102.*

☞ On diſoit autrefois, *par ainſi*; mais on ne s'en ſert plus. *Vaug. art. 92.*

Ainſi-ſoit-il. Façon de parler, pour demander l'acompliſſement de ce qu'on ſouhaite. Il ſe met à la fin de toutes les priéres qu'on adreſſe à Dieu. On dit auſſi, *comme ainſi ſoit*, façon de parler ancienne, qui ſignifie, *veu que, d'autant que, &c. Puiſqu'ainſi, ainſi que*, autres façons de parler aſſez connues.

AIO. AJO.

AIO, *ſ. m.* Les bouquetiéres de Paris apellent de ce nom une ſorte de fleur jaune qui vient en Janvier, qui dure preſque juſqu'à Pâque, & qui eſt une maniére de petite tulipe. Ces *aios* ſont fort jolis; l'on en met ſur les Autels.

AJOURÉ, *adj.* [*Perforatus.*] Terme de *Blaſon*, qui ſe dit des piéces qui ſont percées à jour, comme un chef crenelé, dont les creneaux ſont remplis d'une autre couleur que le champ.

AJOURNÉ, *ſ. m.* [*In jus vocatus.*] Terme de *Pratique.* Celui à qui on a donné un ajournement, c'eſt-à-dire, une aſſignation de comparoître à un certain jour & à une certaine heure devant le Juge. (Les ajournemens pourront être faits devant tous Juges, encore que les *ajournez* aïent leur domicile ailleurs. *Ordonnances de Loüis XIV. a. 10.* On a obtenu un défaut contre l'ajourné.)

AJOURNEMENT, *ſ. m.* [*In jus vocatio.*] Terme de *Pratique*, qui ſe dit en matiéres civiles & criminelles, mais d'ordinaire en matiéres criminelles. On s'en ſert dans les matiéres purement civiles, comme on le peut voir par l'Ordonnance de Loüis XIV. titre 2. & titre 3. Mais ſon uſage le plus fréquent eſt dans les matiéres criminelles. L'ajournement en

matiére civile eſt un écrit fait par un Huiſſier ou Sergent ſur du papier timbré, qui doit contenir les conclusions du demandeur ou de la demandereſſe, qui doit ſe donner à domicile, en préſence de deux témoins qui ſachent écrire & déclarer le jour où le défendeur ou la défendereſſe doivent comparoître pour répondre aux fins de la demande portée par l'ajournement. Mais en matiéres criminelles, c'eſt un écrit qu'un Huiſſier donne à une perſonne acuſée, pour comparoître dans un certain jour, devant un tel Juge, en propre perſonne, afin de répondre aux fins portées par l'ajournement. (*On lui a donné un ajournement perſonnel. L'ajournement perſonnel doit être libellé. Il faut donner un ajournement à domicile.* Voïez là-deſſus le *Code civil & criminel.*)

AJOURNER, *v. a.* [*In jus vocare.*] Ce mot ſe dit en matiéres civiles & plus ordinairement en matiéres criminelles. C'eſt, en parlant de matiéres civiles, donner une aſſignation à quelcun pour comparoître en perſonne, ou par Procureur, & répondre aux fins de la demande portée par l'exploit. Mais en matiéres criminelles, c'eſt donner un ajournement à un acuſé ou à une acuſée, pour comparoître en propre perſonne, afin de répondre dans un tel jour aux concluſions de l'ajournement. (Ceux qui ont droit de *Committimus*, ne pourront faire ajourner aux Requêtes de nôtre Hôtel ou du Palais, qu'en vertu de lettres de *Committimus.* Voïez *l'Ordonnance de Loüis XIV. Article 11.* Ajourner perſonnellement un acuſé. Voïez le *Code criminel de Loüis XIV.* Voïez auſſi *les Origines de M. de Caſeneuve.*)

AJOUTER, *v. a.* [*Addere.*] Joindre à quelque choſe, mettre avec d'autres choſes. (Si on ajoûte une Province à un Roïaume, la Province prend, au moment de l'union, toutes les loix & tous les Privilèges du Roïaume. *Patru, Plaid. 4.*)

Ajoûter à un récit. C'eſt l'amplifier. On dit auſſi, *ajoûter foi* à quelcun, à quelque choſe; pour dire, croire ce qu'une perſonne dit; croire ce qui eſt dit. (Il ne faut pas lui ajoûter foi trop légérement; on peut lui ajouter foi, &c.)

AJOUTÉE, *ſ. f.* [*Adjuncta.*] Terme de *Géométrie*, qui ſe dit d'une ligne prolongée, & à laquelle on ajoûte quelque choſe. (Si une grandeur eſt double d'une autre, & l'*ajoûtée* de *l'ajoûtée*, le tout ſera double du tout. *Rohaul.*)

AJOUTOIR ou AJUTAGE, *ſ. m.* Tuïau de métal qu'on ajoûte à l'extrêmité d'un jet d'eau ou d'une fontaine, pour en faire ſortir l'eau ſous la forme qu'on deſire.

AIR.

AIR, *ſ. m.* [*Aër.*] Un des quatre élémens. Toute cette matiére liquide, tranſparente, où nous vivons, & qui eſt répanduë de tous côtez autour du globe compoſé de la terre & de l'eau. (Air clair, pur, ſubtil, ſerein, groſſier, doux, agréable, ſain, mal ſain, épais, impur, chaud, humide, froid, ſec, corrompu, natal. Prendre l'air, reſpirer l'air natal. L'air ſubtiliſe les humeurs, purifie le ſang, réveille la chaleur, facilite la coction, réjoüit le cœur & le fortifie. L'air épais & impur ofenſe & corrompt les humeurs. L'air chaud ouvre les pores, il excite la ſoif, afoiblit la coction. L'air trop froid condenſe les humeurs, les épaiſſit, reſſerre la peau & empêche la tranſpiration. L'air trop humide cauſe des fiévres. L'air trop ſec conſume les humeurs, les déſéche & engendre des fumées aiguës. Prendre l'air, changer d'air, donner de l'air, mettre ou expoſer à l'air. Voïez le *P. Labbe.*)

Ce mot ſignifiant un des quatre élémens, ne ſe dit d'ordinaire au pluriel qu'en Poëſie, ou qu'en des diſcours de Proſe qui ont quelque choſe de la grandeur de la Poëſie.

(Des portes du matin l'amante de Céphale
Ses roſes épandoit dans le milieu *des airs.*
Voit. Poëſies.

Eaux qui êtes au deſſus des *airs*, beniſſez le Seigneur. *Pſeaumes.*)

Air, *ſ. m.* [*Cantilena.*] Chanſon notée, chanſon. Les airs de Boiſſet charmérent autrefois toute la Cour. Les connoiſſeurs admirent les airs de ce Muſicien. *S. Evremont, t. 2.* Adorez Dieu & chantez des airs ſacrez en ſon honneur. *Port-Royal.* Savoir les airs de Cour, aprendre l'air d'une chanſon, joüer un air, danſer un air.) *Air*, chant. *V. Caſeneuve, dans ſes Origines.*

* *Air*, *ſ. m.* On ſe ſert quelquefois du mot d'air pour marquer le peu de ſolidité & de fondement qu'il y a dans ce qu'on dit, ou ce qu'on fait. (Donner des préceptes en l'air. *Abl. Luc.* Diſcourir en l'air. *Scar. Rom.* Tous les perſonnages qu'il répréſente, ſont des perſonnages en l'air. *Mol. impromptu, ſc. 4.* Cette injure eſt en l'*air*, c'eſt-à-dire, ne touche perſonne. Il y a quelque choſe en l'*air*, c'eſt-à-dire, il y a quelque bruit, quelques nouvelles, quelque querelle. Il prétend m'amuſer par des contes en l'air. *Mol. Scapin, a. 1. ſc. 4.*)

* *Air*, *ſ. m.* [*Vultus, ſimilitudo.*] Phiſionomie, mine. (Avoir un air de qualité. Avoir l'air grand & noble. Avoir l'air gai. Avoir l'air enjoué. Avoir l'air chagrin. Avoir l'air triſte.)

* *Air*, *ſ. m.* [*Mores; agendi, loquendi ratio.*] Maniére, façon, ſorte. (Avoir l'air grand. C'eſt vivre à la maniére du grand monde. Je vis d'un air à ne rien craindre. Vous verrez de quel air la nature a deſſiné ſa perſonne. *Mol. Pourc.* Les Egyptiens n'étoient pas fâchez des airs de familiarité d'Antoine. *Citri, Triumvirat, 3. partie.* Elles ſe donnent des airs qui achevent de les perdre. Avoir l'air empeſé. L'air grand atire l'eſtime & le reſpect; mais l'air doux & favorable ne fait pas de moins bons éfets. *Saint-Evremont, t. 6.* Donner un air de nouveauté à un ſujet rebatu. *Abl. Luc.* Humer l'air précieux *Mol. Précieuſes.*)

☞ Ce ſont deux choſes bien diférentes, dit le P. Bouhours dans ſes Remarques nouvelles, *avoir le grand air*, & *avoir l'air grand.* On dit d'un homme qui vit en grand Seigneur, & à la maniére du grand monde, qu'*il a le grand air*: On dit d'un homme dont la phiſionomie eſt grande, & la mine haute, qu'*il a l'air grand.* Ce n'eſt pas la prémiére phraſe où la diverſe ſituation de l'adjectif fait une ſignification diférente: *Galant homme*, *homme galant*, ſont de cette éſpece: à quoi on peut ajoûter, *ſage femme*, & *femme ſage*; car qui diroit, en parlant d'une femme prude & réguliére, *C'eſt une ſage femme*, ne diroit pas ce qu'il voudroit dire, à moins d'ajoûter devant *ſage*, quelque choſe qui ôte l'équivoque; comme, *très*, *fort*, *plus*: *C'eſt une très-ſage femme; c'eſt la plus ſage femme que*

je connoiſſe. Auſſi M. de la Chambre dit, dans le Diſcours de l'amitié & de la haine qui ſe trouvent entre les animaux, en parlant de la femelle du Butor : *Il n'y a qu'elle qui ait ſoin de ſa famille & de ſon ménage ; & l'on pourroit dire que c'eſt la plus ſage femme du plus heureux mari qui ſoit entre les animaux.*

Air, ſ. m. Feu. (L'air du feu eſt bon en tout tems. Aprocher l'air du feu. Prendre l'air du feu.)

Air de vent, ou *aire* de vent. Terme de *Mer.* Quelques-uns écrivent *air* de vent ; mais la plûpart ſont pour *aire* de vent. C'eſt la trente-deuxiéme partie de la roſe du compas. (Ce vaiſſeau courut ſur le même *air* de vent, ou le même *aire* de vent.)

* *Air, ſ. m.* [*Concinnitas.*] Terme de *Peinture.* Harmonie des parties qui rend le viſage agréable. (Donner de beaux airs de têtes à ſes figures.)

* *Air, ſ. m.* [*Equi inceſſus, ſaltus.*] Terme de *Manége.* Action que fait un cheval de manége, laquelle a été apellée *air*, à cauſe que faiſant cette action, le cheval s'éléve en l'air ; ainſi la capriole eſt un air. Il y a auſſi un air terre à terre, & un air relevé. (Cheval qui prend un bel air, rencontrer bien l'air d'un cheval. Il faut donner un air à ce cheval, parce qu'il n'en a point de naturel. Aſſûrer un cheval ſur l'air qu'il a pris. Cheval qui a des commencemens d'airs relevez, c'eſt-à-dire, qui s'éleve plus haut qu'au terre à terre, & qui manie à courbettes & à balotades, à caprioles, &c.)

AIRAIN, *ſ. m.* Prononcez *érain.* Ce mot vient du Latin *æs, æris.* C'eſt un cuivre mêlangé ; mais plus ſolide & plus malléable que le plomb, l'étain, ni le fer. On dit que Tubalcain fut le prémier qui mit en uſage l'airain & le fer, & que la prémiére monnoïe qui fut batuë, étoit d'airain.

* *Le Ciel eſt d'airain.* Patru, *Plaid. 3.* C'eſt-à-dire, que le Ciel ne répand point ſes graces.

* *Avoir un front d'airain.* C'eſt avoir l'impudence ſur le front, & être impudent au dernier degré. On dit auſſi *le ſiécle d'airain*, pour marquer le troiſiéme âge du monde. Voyez *âge.*

Airain. On dit d'un homme dur & impitoïable, qu'il a des entrailles d'*airain.* Au figuré, on dit que *les injures s'écrivent ſur l'airain, & les bienfaits ſur le ſable ;* pour dire qu'on a bien de la peine à oublier les injures, mais que le ſouvenir des bienfaits paſſe aiſément.

AIRE, *ſ. f.* [*Area.*] C'eſt la place où dans la grange on bat le grain. (Une aire bien nette, une aire très-propre. Netteïer l'aire de la grange. L'*Aire* doit être ſéche & bien battue. Ils mangeront les grains que vous aurez vannez dans l'aire. *Iſaïe, chap. 25.* Il a le van à la main, & il netteïera parfaitement l'aire de ſa grange. *S. Matth. ch. 3.*)

Aire & plancher ſignifient ſouvent la même choſe. L'*aire* d'une chambre, c'eſt la capacité du plancher. Généralement par-tout, *aire* s'entend de toute ſuperficie plane, ſur laquelle on marche.

Aire, ſ. f. [*Nidus.*] C'eſt un nid d'oiſeau de proie, ou d'autre pareil oiſeau. (L'aire de l'aigrette, de la gruë ou du héron eſt abatuë. L'aigle fait ſon aire ſur quelque haute roche aux païs Septentrionaux. Pour bien dreſſer l'aigle, on la doit prendre dans ſon aire. L'aigle ne change point ſon aire, & elle y retourne tous les ans. *Fauconnérie, B. page 105.* Le faucon fait ſon aire au mois de Mai.

Un aigle au ſortir de ſon aire,
Fond deſſus les oiſeaux d'une aile moins légére.
God. Poëſ. 1. partie.)

Aire, ſ. f. [*Superficies.*] Terme de *Géométrie.* C'eſt la grandeur ou la capacité intérieure d'une figure. Meſurer l'aire d'un triangle. (Trouver l'aire d'un cercle donné. *Pardies, Géométrie.* Multiplier l'aire d'un cercle par, &c.)

Aire de vent, ſ. m. Terme de *Mer.* C'eſt le rumb de vent, ou quart de vent. C'eſt la trente-deuxiéme partie de la roſe du compas ou bouſſole de mer. (La Frégate courut toûjours ſur le même aire de vent. *Des Roches, Termes de Marine.*)

Aires, ſ. f. Terme de *Maréchal.* Ce mot ne s'écrit plus de la ſorte. Voïez *Ars.*

☞ *Aire de moilon.* C'eſt une petite fondation au rez de chauſſée, ſur laquelle l'on poſe les lambourdes, le carreau ou les dales de pierre, & qui eſt de moindre épaiſſeur ſur les voutes, que ſur la terre. *D'Aviler.*

☞ *Aire de chaux & de ciment.* C'eſt un maſſif de certaine épaiſſeur, en maniére de chape, pour conſerver le deſſus des voutes à l'air, comme il en a été fait un ſur l'Orangerie de Verſailles. *Le même.*

☞ *Aire de recoupes.* C'eſt une épaiſſeur d'environ huit à neuf pouces, de recoupes de pierre, pour afermir les alées des jardins. *Le même.*

AIRELLE, *ſ. f.* [*Vitis Idæa*, ou *Vaccinium.*] Plante qu'on apelle autrement *Mirtille*, parce qu'elle porte des baïes ſemblables à celles du Mirte. Les baies de cette plante ſont rafraichiſſantes & aſtringentes, propres pour le cours de ventre & le vomiſſement.

AIRER, *v. n.* [*Nidificare.*] Ce mot ſe dit en parlant d'oiſeau de proie. C'eſt faire ſon aire. (Les gerfauts airent ſur des rochers. Les faucons airent dans les rochers, ſur la terre & dans les bois de haute futaie. *Franchiére, Fauconnerie.*)

† AIRIER, *v. a.* [*Aërem purgare.*] On ſe ſert du même mot, pour dire chaſſer le mauvais air d'une maiſon qui a été infectée. Ainſi on dit : Cette maiſon a été bien *airiée*, c'eſt-à-dire, qu'on en a chaſſé le mauvais air. Voïez *Aërier.*

AIROMANTIE, *ſ. f.* Voyez *Aëromantie.*

AIRRHES. Voïez *Arrhes.*

AIS.

AIS, *ſ. m.* Mot qui ſemble venir du Latin *aſſis*, & qui ſignifie une planche. (Un petit ais, un grand ais, un ais fort, un bon ais, un ais foible. Les ais de chêne ſont les meilleurs. Faire des ais, ſier des ais.)

Ais, ſ. m. Terme de *Relieur.* Petite planche planée, rabotée & unie, avec de la peau de chien marin, de laquelle un Relieur ſe ſert pour foüetter ſes Livres. Un ais in-douze, un ais in-octavo, un ais in-quarto, un ais in-folio. (Vîte qu'on me défoüette ce Livre, & qu'on me mette les ficelles ſur les ais.)

Ais, ſ. m. Terme d'*Imprimeur.* Il y en a de deux ſortes ; *ais à deſſerrer, & ais à ramette* ou *à tremper.* Ils ſont tous de bois de chêne, d'un pouce environ d'épaiſſeur, ſous leſquels ſont attachées à deux pouces & demi des extrémités,

deux barres qui les élevent assez pour donner prise & les transporter aisément. Les *ais à desserrer* ont ordinairement deux pieds de long sur un de large, ou un pied & demi de long sur un bon pied de large, selon l'étendue des Formes auxquelles ils sont destinés. Ils servent aux Compositeurs pour desserrer & rimer leurs caractéres. Les *ais à ramette* ou à tremper servent, soit aux Compositeurs pour desserrer les placards & les ouvrages à longues lignes, soit aux Imprimeurs de la presse pour ouvrir leur papier lorsqu'ils le trempent, & pour le charger après qu'ils l'ont trempé.

Ais feuillé. C'est un ais de bois de chêne, sur lequel sont poussées plusieurs rainures fort étroites. Les Vitriers s'en servent pour y couler l'etain qu'ils emploient pour la soudure de leurs paneaux, & pour souder leurs liens, afin de les reduire en petites lames.

Ais. Les Bouchers apellent ainsi un établi, ou forte table, sur laquelle ils coupent & dépecent leur viande pour le détail.

Ais de Carton. Ce sont des feuilles de carton fortes & épaisses, qui servent particuliérement pour la couverture des grands Livres d'Eglise.

Ais. Un *coup d'ais.* Terme de *Jeu de Paume.* C'est le coup que la bale donne de volée, dans un ais qui est du côté du service. On dit: *Voilà un beau coup d'ais.*

AISANCE, *s. f.* [*Facilitas.*] Ce mot se dit des personnes. C'est une certaine facilité que les personnes ont dans les choses. Il a beaucoup d'aisance pour le travail. Une aimable, une agréable aisance. Ces vers ont beaucoup d'aisance, &c.

On trouve dans mes vers une certaine aisance
Qu'on peut louer sans trop de complaisance.
T. 1. des Epît. de Boisrobert, Ep. 28.

☞ *Aisance.* Les Notaires se servent de ce terme, dans quelques provinces; ils expriment ordinairement cette clause dans les ventes de fonds: *avec leurs aisances & apartenances;* cela veut dire, avec les environs qui servent à joüir aisément & commodément du fond.

☞ *Aisances.* On nomme ainsi les latrines & lieux communs; & c'est par cette raison que des personnes délicates ne se servent point du mot *aisance* au singulier, quoiqu'il soit reçu dans les conversations, & qu'on le trouve placé dans des ouvrages dont les Auteurs ont un grand crédit parmi les beaux esprits.

AISCEAU, *s. m.* [*Ascia.*] Instrument recourbé avec lequel on polit le bois, & dont les Tonneliers se servent pour ébaucher des piéces de bois creuses & courbées.

AISE, *s. m.* [*Lætitia, voluptas.*] Contentement, plaisir, joie, satisfaction, repos. (La guerre trouble l'aise de nos jours. *Main. Poës.* Il n'est pas défendu de chercher ses aises. C'est un homme qui aime ses aises. C'est un gros & gras Chanoine qui prend ses aises. Cirus ne se laissa point transporter à l'aise de la victoire. *Abl. Ret.*

D'où vient que tu me veux ravir
L'aise que j'ai de la servir?
Malh. Poës. l. 4.

Ton pouvoir absolu, pour conserver nôtre *aise*,
Conservera celui qui nous l'aura causé.
Malh. Poës. l. 4.

Ah! que vous m'obligez, je ne me sens pas d'*aise*.
Rac. Plaid. a. 1. sc. 7.

Être bien à son aise. Vous en parlez bien à vôtre aise. Ils en discourent à leur aise.

Alidor assis dans sa chaise,
Médit du Ciel tout à son aise.
Desp. Poës.)

* *Etre à son aise.* [*Commodâ uti fortunâ.*] Avoir du bien médiocrement. (C'est un homme à son aise qui ne dépense pas même son revenu. *Maucroix.*)

Aise, pour *plaisir*, *bonheur*, est banni de la prose, & on le soufre rarement dans les vers. M. Segrais, *eg. 1.* a dit:

Et l'*aise* de vous voir, est à mon cœur blessé,
Ce qu'une eau claire & vive est au cerf relancé.

Mais il ne faut pas dire, après Malherbe:

Sans jamais *en son aise*, un *mal-aise* éprouver.

Mal-aise est très-mauvais. Le P. Labbe dérive *aise* d'*aisir*, pour *oisir*, *oisif*, *oisiveté*; Perion, du Grec *ἄισιος*, *heureux.*

Aise, *adj.* [*Lætus*, *contentus.*] Qui est content, qui a de la joie, qui a du plaisir, qui a de la satisfaction. Le mot *aise*, en ce sens, veut quelquefois l'infinitif; & cet infinitif doit être précédé de la particule *de.* J'eusse été bien *aise* de voir ce que l'on eût répondu. *Voit. Zelide.* On n'est pas bien aise d'avoir un étranger pour Maître. *Vaugel. Quint. l. 7.* Mais quand *aise* est suivi d'un *que*, il veut au subjonctif le verbe qui suit le *que.* Vous ne serez pas bien *aise* que je vous dise la vérité. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.* *Aise*, en ce sens, étant suivi d'un nom, veut le génitif. N'êtes-vous pas bien-aise de ce Mariage? *Mol.*

A l'aise, *adv.* [*Commodè.*] Aisément, commodément, & sans peine. (Quatre chevaux de front y passent à l'aise. *Vaug. Quint. l. 5.* On est assis à l'aise au Sermon de Cotin. *Desp. sat. 9.*)

AISÉ, AISÉE, [*Commodus*, *facilis.*] Facile. Le mot *aisé* demande *à*, lorsqu'il est dans une façon de parler personnelle, & *de*, étant joint avec le verbe *être* pris impersonnellement. (Il est fort aisé *à* aprivoiser. *Voit. let. 30.* Les oreilles des Princes sont délicates & bien aisées *à* blesser. *Cost. lett. t. 1. lett. 140.* Il est *aisé* de voir que cela part d'un esprit serein. *Voit. let. 198.* On dit absolument & sans régime: Avoir l'esprit aisé. C'est une poësie aisée.)

Aisé, *s. m.* [*Dives.*] Qui est riche, qui est à son aise. (On l'a taxé comme aisé. Taxer les aisez.)

AISÉMENT, *adv.* [*Facilè.*] Prononcez *aiséman*, facilement, avec facilité, d'une maniére aisée, d'un air facile. (Les Philosophes triomphent aisément des maux passez. Alexandre se laissoit gagner aisément à la flaterie. *Vaug. Quint.*)

† *Aisement*, *s. m.* [*Latrina.*] Ce mot signifie les lieux d'une maison. Il est un peu vieux, & en sa place on dit, les lieux. (L'aisement du logis est net, couvrir l'aisement.)

AISSADE. Terme de *Marine.* *Aissade* de poupe, est l'endroit où la poupe commence à se retrécir, & où sont aussi les radiers.

AISSELIER, *s. m.* Terme de *Menuiserie.* C'est une piéce de bois qu'on assemble dans un chevron & dans la rainure, pour cintrer des quartiers.

Aisselle, *s. f.* Mot qui vient du Latin *axilla*. L'aisselle est un creux sous le bras de l'homme, & qui dans un certain âge est plein de poils. (Aisselle puante.)

Aissette, *s. f.* [*Ascia minor.*] C'est une sorte de petite hache dont les Vinaigriers & les Tonneliers se servent pour couper les fossets, & mettre & ôter les bondons. (Une bonne aissette, une méchante aissette.)

Aissieu, *s. m.* En Latin, *axis.* C'est un morceau de bois ou de fer arrondi, qui passe au travers de deux roues, & qui est arrêté par deux morceaux de fer, lesquels on apelle des esses. (Un bon, un méchant, un petit aissieu. Ferrer un aissieu.)

Aissin. Certaine mesure de froment, dont il est parlé dans les anciennes Ordonnances de Paris.

A I T.

Aitiologie, *s. f.* Il vient du Grec, & est un terme de *Médecine*; on prononce étiologie. C'est la partie de la Médecine où l'on traite des diférentes causes des maladies. (Fernel a fait un beau traité de l'Aitiologie. Lire l'Aitiologie.)

A J U.

Ajubatipita, *s. m.* Arbrisseau du Brésil, qui produit une espéce d'amande. Les Sauvages en tirent une huile, dont ils se servent pour fortifier les membres affoiblis.

Ajuger, *v. a.* Voïez *Adjuger.*

☞ Ajustages, Ajutages. Ce sont deux piéces de fer blanc, ou de cuivre, de diverses figures, que l'on ajoûte au bout d'un tuïau de fontaine, pour en faire sortir l'eau en diférentes maniéres. Il y en a qui sont à têtes d'arrosoirs; d'autres, qui forment des fleurs de lis, &c. *Félibien. D'Aviler.*

Ajuste. Terme de *Marine.* Nœud de deux cordes atachées ensemble.

Ajustement, *s. m.* [*Ornatus.*] Prononcez *ajusteman.* Habit, parure. (Un ajustement très-propre & très-galant, un ajustement superbe, magnifique: Un ajustement très-bien fait, fort joli, agréable. Vos actions & vôtre ajustement ont un air de qualité qui enchante. *Mol. Critique de l'Ecole des Femmes, scéne 3.*

Quelques riches ajustemens,
Et quelque éclat qui l'environne,
Cette incomparable personne
N'a point de plus grands ornemens
Que ceux que sa beauté lui donne.
Scarron, Œuvres, t. 2.)

Ajuster, *v. a.* [*Componere, aptare.*] Ce mot se prononce comme il est écrit, excepté qu'on ne fait pas sentir la lettre *r* à l'infinitif: le mot *ajuster* semble venir de l'Espagnol *ajustar.* C'est-à-dire, rendre juste & égal. Acommoder & aproprier. (Ajuster ses cheveux, ajuster les étriers, ajuster les rénes dans la main. Ajuster les balances.)

☞ Nous disons, *un homme ajusté*, quand il a de beaux habits. C'est une métaphore prise des mesures que l'on dit *ajustées*, quand elles sont justes. La Coûtume du Comté de Bourgogne, *art. 55.* dit: *ajuster mesures à blé & à vin.* Voïez *Caseneuve.*

Ajuster, *v. a.* [*Dirigere.*] Terme de *Maître d'armes.* Porter justement son coup où l'on veut donner. (Il sçait bien ajuster son coup.)

* *Ajuster*, *v. a.* Ce mot se dit au figuré, & veut dire, faire quadrer, acommoder. (Il est dificile d'ajuster ensemble le plaisir & le devoir.

Ils savent *ajuster* leur zéle avec leurs vices,
Sont promts, vindicatifs, sans foi, pleins de malices.
Mol. Tartufe, a. 1. sc. 1.)

† * *Ajuster*, *v. a.* [*Malè habere.*] Ce mot signifie quelquefois *maltraiter*; mais dans ce sens il est bas. (Moliére a ajusté de toutes piéces Messieurs les Médecins.)

M. de la Motte s'est exprimé trop bassement, quand il a dit Fable 15. l. 3.

Qui sont l'un portant l'autre *ajustés* en vauriens.

Ajuster, *v. a.* Terme de *Manége.* C'est faire exécuter à un cheval tout ce qu'on lui a fait aprendre. (Ajuster un cheval sur les voltes à toutes sortes d'airs.)

S'ajuster, *v. r.* [*Ornare se.*] *Je m'ajuste, je me suis ajusté, je m'ajustai.* S'acommoder proprement, se parer. (Pitagore s'est fardé & ajusté pour plaire aux hommes. *Abl. Luc.*)

* *S'ajuster*, *v. r.* [*Conformare se.*] Se conformer, s'acommoder. Convenir, quadrer. (Il faut que vôtre volonté s'ajuste à la sienne. *Balz. let. choisies, l. 2.* Cela s'ajuste assez mal au dessein que vous avez. *Abl. Apophtegmes des Anciens.* On ne sauroit bien ajuster Dieu & le monde. *Arn. conf.*)

Ajusté, Ajustée, *adj.* [*Ornatus.*] Orné, paré. (C'est un jeune Abé poudré, frisé & ajusté d'un air qui montre assez qu'il ne songe qu'à faire quelque conquête aux Tuilleries. Elle va tous les Dimanches à la Messe, ajustée comme la plus grande Dame de la Cour.

* *Ajusté*, *Ajustée*, *adj.* [*Dispositus.*] Ce mot se dit des choses d'esprit, & signifie fait comme il faut, bien fait, travaillé avec très-grand soin. (Le discours de M. de Balzac paroît fort ajusté, & cela est cause qu'il n'est pas estimé si naturel que celui de Monsieur de Voiture, qui est un peu moins ajusté.

Ajuster Carreaux. Terme de *Monoïage au Marteau.* C'est couper avec des cisailles les angles des carreaux, ou piéces de métal carrées, dont on doit fabriquer les espéces.

Ajustoir, *s. m.* [*Libra.*] Petite balance où l'on pése & où l'on ajuste les monoïes avant que de les marquer.

Ajutage. Voïez *Ajoutoir.*

A L A.

A la fin, *adv.* En Latin, *tandem*; & en François, *après tout, enfin.* Ce mot, *à la fin*, est plus de la poësie que de la prose, & principalement au milieu du vers.

(On me dit qu'*à la fin* toute chose se change.
Mal. Poës.

Mes flammes *à la fin* me vont réduire en cendres.
Gomb. Poës.

A l'aide, *adv.* [*Adestote, ferte opem.*] Au secours. (Crier à l'*aide.* *Ablanc.*)

† Alaigre. Voyez *Allégre*

Alaigrement. Voïez *Allégrement.*

Alaigresse. Voïez *Allégresse.*

ALAIS, *s. m.* Oiseau de proie qui vient d'Orient, & qui est propre pour voler les perdrix.

ALAISE, *s. f.* [*Linteum.*] C'est une maniére de petit drap qu'on met dans le lit sous les femmes en couche, ou sous les personnes malades, de peur qu'elles ne gâtent les matelas. (Une alaise blanche, une alaise sale, une alaise neuve, une vieille alaise, une alaise fine. Mettre une alaise, changer d'alaise, faire une alaise, ourler une alaise, blanchir une alaise.)

☞ ALAISE. Terme de *Menuisiers.* C'est dans une porte colée & emboitée, ou dans un paneau d'assemblage, la planche la plus étroite qui acheve de le remplir. *D'Aviler.*

ALAITER, *v. a.* Prononcez *aleté.* [*Mammas, ubera infanti porrigere.*] Ce mot vient du Latin *lactare.* Il se dit des femelles à l'égard de leurs petits, & signifie *nourrir de son lait* son petit ; ou ses petits. (La louve a tant de soin d'alaiter ses petits, qu'elle oublie à se nourrir. *Sal. l. 4.* La Brebis alaite son agneau sept ou huit semaines, & quelquefois plus, selon qu'on le lui veut laisser.)

ALAMBIC, *s. m.* [*Alambix.*] C'est un vaisseau pour distiler. *Port-Royal*, *Racines Gréques*, dérive le mot d'Alambic du Grec, & Covarruvias le fait venir de l'Arabe. Voïez son Dictionnaire, sur le mot *Alambique.* Le Pere Labbe est de son avis. (On dit un bel alambic, un alambic fort beau, un bon alambic. Faire passer par l'alambic. Cela a passé par l'alambic.)

* *Alambic.* On dit, au figuré, qu'*une affaire a passé par l'alambic*, pour dire qu'elle a été examinée avec grand soin, qu'elle a été bien discutée. *Acad. Franç.*

† ALAMBIQUER, *v. a.* [*Distillare.*] Au propre il n'est plus usité, & en sa place on dit distiler, faire passer par l'alambic. (Elle alambiquoit de l'eau de cire pour son visage. *Divorce satirique, page* 222. On diroit à présent, elle faisoit distiler de l'eau de cire pour se farder.)

† * *Alambiquer, v. a.* Il se dit des personnes & signifie, les épuiser, en Latin *exhaurire* ; mais, en ce sens, il ne se trouve guére que dans nos vieux Auteurs. (Ces excroqueurs sont fort à blâmer d'aller ainsi alambiquer & tirer toute la substance de ces pauvres diablesses. *Brantôme, Dames Galantes, tome 1.*)

* *Alambiquer, v. a.* [*Torquere ingenium.*] Au figuré, il signifie aussi troubler l'esprit de quelcun, le gêner, & en ce sens il a cours dans le stile bas & dans le comique.

† * *S'alambiquer, v. r.* Ce mot pris réciproquement, ne se dit qu'au figuré & n'a cours que dans le stile bas & comique. *Je m'alambique, je m'alambiquai, je me suis alambiqué.* C'est s'épuiser l'esprit à force de réflexions, s'embarasser l'esprit. (Il prend plaisir à s'alambiquer l'esprit de mille chiméres. *Scaron, Rom. t. 1.*)

ALAN, *s. m.* [*Molossus.*] Terme de *Venerie.* Espéce de dogue qui est de diférente sorte. Il y a l'*alan* gentil qui est de la taille du lévrier ; l'*alan* vautré qui chasse aux ours & aux sangliers ; & l'*alan* de boucherie qui garde les maisons & qui conduit les bœufs.

ALANE. Espéce de craie ou de pierre tendre un peu rougeâtre, qu'on apelle autrement, *Tripoli.*

† ALANGOURI, *adj.* Vieux mot pour signifier affoibli.

ALANTIR, *v. a.* Voïez *Alentir.*

ALAQUECA. Pierre des Indes, qui arrête le sang.

ALARGUER, *v. n.* [*In altum navim propellere.*] Terme de *Marine.* Se mettre au large, s'éloigner de la côte ou de quelque vaisseau. On dit aussi qu'un vaisseau *alargue* de l'énemi, quand il se retire loin de la flote adversaire.

ALARME, (ALLARME,) *s. f.* [*Conclamatio ad arma.*] Toxin, certain son de cloche qui oblige un Vilage ou une Ville à courre aux armes. Certain son de trompette, certain batement de tambour qui excite le soldat à prendre les armes. (Sonner l'alarme. Batre l'alarme.)

* *Alarme, s. f.* [*Pavor, trepidatio.*] Au figuré, il signifie épouvente, crainte, trouble. (Donner l'alarme à quelcun, prendre l'alarme, jetter l'alarme par tout le camp. *Abl. Ces.* Voir finir ses alarmes. Tenir la pudeur en alarme. *Mol. Critiq.* Être en alarme. *Abl. Luc. 3.*)

ALARMER, *v. a.* [*Terrere.*] Donner l'alarme à quelque lieu, ou à quelque personne, l'épouventer, jetter dans la crainte. Faire prendre l'épouvente. (Alarmer une Ville, alarmer le Camp, alarmer l'Armée. *Abl. Frontin. Vaugel. Quint.*)

* *Alarmer, v. a.* [*Terrorem injicere.*] Ce mot, au figuré, se dit des sens, de la raison, de l'amour, de l'amitié.... & veut dire jetter dans l'épouvente.

(Il trouble ma raison, alarme ma tendresse.
La Suze, Élégies.

Une si fâcheuse nouvelle
Alarma son amour.
Scaron, Roman, t. 2.)

S'alarmer, v. r. Je m'alarme, je m'alarmai, je me suis alarmé. C'est s'épouventer, c'est prendre l'alarme. (La Ville s'alarma à la vûe des troupes. C'est bien-là de quoi tant s'alarmer. *Mol. Fourb.* Elle s'est alarmée de ce spectacle afreux.)

ALATERNE, *s. m.* C'est un arbrisseau toûjours verd, propre à composer quelque bosquet. (Un bel alaterne. Cet alaterne est beau. Un agréable alaterne.)

A L B.

ALBATRE, *s. m.* Signifie en général une sorte de vase, dont le propre nom étoit *Albâtre*, ou plutôt *albâte.* L'usage propre des *albâtres* étoit de tenir des parfums.

Albâtre, Albastre, s. m. [*Alabastrites.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon ; mais la lettre *s* dans albastre ne se prononce point. Albâtre vient du Grec. C'est une pierre polie & trasparente, moins dure que le marbre. (Du bel albâtre, de l'albâtre très-fin. De l'albâtre fort beau.) On fait des vases, des statues, des colonnes d'albâtre.

† * *Albâtre, ou Albastre, s. m.* Mot poëtique & un peu vieux au figuré, pour dire, la blancheur du teint ou de la chair de quelque belle.

(Oüi, les lis & les roses
Faisoient sur chaque jouë un mêlange parfait
De cinabre, d'albâtre, & de sang & de lait.
Rampale, Idile premiére.

O sein, pour qui je meurs, unique & digne autel,
Double Mont animé par un divin albâtre,
Dont un amant est idolâtre.
Rampale, Idile 4.

ALBAZARIN, ou ALBARAZIN. Sorte de toile d'Espagne.

ALBE ou ALBETTE, *s. m.* [*Alburnus.*] Petit poisson de riviére qui ressemble à l'anchois.

ALBERGE, *s. f.* [*Persicum, duracinum.*] C'est une sorte de pêche jaune & ferme. (Bonne alberge, petite alberge, grosse alberge. Les alberges de Provence sont d'excélentes alberges. Ouvrir une alberge, casser le noïau d'une alberge. La pelure de l'alberge n'est pas mauvaise. Peler une alberge. On fait de très-bonnes marmelades d'alberges, & les alberges d'Italie valent incomparablement plus que toutes celles de Provence qui l'emportent sur toutes les alberges de France. On nomme *Albergier*, l'arbre qui porte les alberges.)

☞ ALBERGEAGE. Le contrat primitif, ou la prémiére concession qu'un Seigneur fait de son fonds à un emphitéote, est apellé *albergeage* dans le Dauphiné & dans la Bresse. Voïez *M. du Cange, v. Albergare.*

☞ ALBERGEMENT. C'est la même chose qu'*Albergeage.* Il vient de l'Italien *Albergo*, demeure, maison.

Lipse prétend que le terme Italien est dérivé de l'Alemand, *herberg*, un château; & il ajoûte, *Cent. ad Belgas*, cette observation: *Nos latiùs pro omni diversorio.* Les contrats d'albergement sont fort usitez dans la province de Dauphiné, où le terme d'*albergement* est employé pour signifier un bail à Amphitéose. Voïez l'introduction aux droits Seigneuriaux, &c. par M. la Place, Avocat au Présidial de Périgueux. 1749.

ALBERNUS. Espéce de Camelot ou Bouracan, qui vient du Levant par la voie de Marseille.

ALBERT, *s. m.* Nom propre d'homme, qui vient du Latin *Albertus.* (Deux Empereurs d'Alemagne ont porté le nom d'Albert. On surnomma Albert prémier, Albert le borgne & le victorieux. On l'assassina en 1308. & son corps fut porté à Spire où il est enterré. Albert d'Autriche, second du nom, régnoit en 1439. & en six mois il eut trois couronnes, celle de Hongrie, de Bohême & de l'Empire. *De Prade, Histoire d'Alemagne, 2. part. c. 1.*)

ALBERTUS. Monnoie d'or frapée en Flandres pendant le Gouvernement de l'Archiduc Albert. Il est du poids de quatre deniers, au titre de vingt-un carats trois quarts.

ALBERZARIN. Sorte de laine d'Espagne.

ALBICORE, *s. m.* Poisson qu'on pêche dans l'Ocean, qui est assez semblable aux maquereaux pour la couleur & pour le goût, excepté qu'il est plus grand.

ALBIGEOIS, *s. m.* [*Albigenses.*] Sectateurs de Pierre Valdo, riche marchand à Lyon, qui s'étoient établis dans le Diocése d'Albi en Languedoc. Le Baron d'Opéde, Gouverneur de Provence, fit, en exécution d'un Arrêt du Parlement, périr par le fer ou par le feu plus de quatre mille de ces Albigeois, & abandonna tous leurs biens au pillage. *Varillas, Hist. de François I.*

ALBIQUE, *s. f.* Espéce de craie ou de terre blanchâtre, grasse & visqueuse qui ressemble à la terre sigillée, & qu'on trouve auprès de Blois.)

ALBORNOZ. Quelques-uns disent *bornosè*, mais mal. On dit *Albornoz.* Il vient de l'Espagnol, & est masculin. C'est une sorte de manteau à capuce, qui est fait de poils de chévre & tout d'une piéce, duquel se servent les Maures, les Turcs & les Chevaliers de Malte, lorsqu'ils vont au camp, & que le tems est mauvais. (Un bon albornoz, un méchant albornoz. Mettre son albornoz. Se couvrir de son albornoz.)

ALBRAN. Voïez *Halebran.*

ALBRENER, *v. n.* Terme de *Fauconnerie.* C'est chasser aux albrens ou canards sauvages.

ALBRENÉ, ALBRENÉE, *adj. part.* Ce mot se dit de tout oiseau rompu en son pannage. On disoit autrefois au figuré, un *homme albrené*, une armée *albrenée*, pour dire un homme en mauvais état, une armée délabrée.

ALBUGINEUX, ALBUGINEUSE, *adj.* [*Albidus.*] Epitéte que les Anatomistes donnent à la tunique qui couvre immédiatement le testicule, & qu'ils apellent ainsi à cause de sa couleur blanche.

ALBUGO, *s. m.* Tache blanche qui se forme à l'œil sur la cornée. On l'apelle en Grec λεύκωμα. Albugo vient du mot Latin *Albus*, blanc.

ALC.

ALCADE, *s. m.* Nom d'un Juge Espagnol.

ALCAÏQUE, *adj.* Le Poëte Alcée a donné le nom aux *vers Alcaïques*, qui sont composés de deux pieds & demi, d'un vers Iambique & de deux Dactiles.

ALCALI, ou ALKALI, *s. m.* Terme de *Chimie.* C'est proprement un sel poreux tiré par élixiviation de la cendre d'une plante nommée en Arabe *Kali*, en François *soude;* & parce que ce sel fermente avec les liqueurs acides, on a donné ce nom par analogie, à tous les sels qui produiseut le même éfet; & celui de *matiéres Alkalines* à tous les corps terrestres qui absorbent les acides, & qui font éfervescence avec eux. (Alcali simple, alcali volatil. L'alcali est toûjours en corps. Le sel alcali fixe ne s'éleve jamais par l'action du feu, mais l'alcali volatil s'éleve à la moindre chaleur du feu & se tire principalement des animaux. L'alcali est extrêmement poreux. *Voïez l'Entretien sur l'acide & l'alcali.*)

ALCALISER. Voïez *Alkaliser.*

ALCANA. Nom que quelques *Botanistes* donnent au Troëne, d'autres à la Fileria & à la colle de poisson.

ALCANTARA. Ordre militaire d'Espagne dont la grande Maîtrise fut réunie à la Couronne, après la prise de Grenade, sous Ferdinand & Isabelle. *Voïez Marsolier, Vie de Ximenez.*

ALCHIMIE, *s. f.* [*Chymia.*] Mot composé d'*Arabe* & de *Grec*, qui signifie la Chimie la plus sublime, comme celle qui enseigne la transmutation des métaux. (L'Alchimie est belle & curieuse. Aprendre l'alchimie, étudier l'alchimie. Voïez *Lemery, Cours de Chimie.*)

ALCHIMISTE, *s. m.* [*Chymicus.*] Celui qui sçait la transmutation des métaux. (Un Alchimiste fameux, célébre, savant. C'est un Alchimiste qui par les illusions de son art, entretient les espérances trompeuses d'un curieux. *Saint-Evremont, Discours de la Comédie Angloise, 489.*)

ALCIDE, *s. m.* On apelloit ainsi Hercule du nom d'Alcée dont il descendoit. Nos Poëtes & nos Orateurs se servent du même mot, pour signifier un Conquérant, un Prince victorieux, un guerrier plein de courage.

ALCION, *s. m.* Il vient du Grec. C'est un oiseau de mer, lequel fait son nid parmi les

roseaux. Il a le corps de couleur rousse & enfumée, le bec tranchant, avec les jambes & les piez cendrez. *Balz. l. 4.* (On dit que la mer est toûjours calme lorsque l'alcion y fait son nid. *Port-Royal*, *Racines Gréques*. On voïoit quantité de hérons & d'alcions qui avoïent fait leurs nids. *Abl. Luc. t. 2. Histoire véritable.*)

ALCIONIENS, *adj.* Appartenant à l'alcion. Il n'est d'usage qu'en cette phrase, *les jours Alcioniens*. On apelle ainsi les jours qui précédent le Solstice d'hiver, & les sept jours qui le suivent, pendant lesquels l'alcion fait son nid, & la mer est ordinairement calme.

ALCOLISER, *v. a.* [*In pulverem reducere.*] Terme de *Chimie*. C'est subtiliser & pulvériser quelque mixte jusqu'à ce que la poudre en soit impalpable. (Alcoliser un mixte.)

ALCORAN, *s. m.* [*Alcoranus.*] Il vient de l'Arabe, & signifie un recueïl de la Loi de Mahomet. L'Alcoran est divisé en plusieurs Livres, & chaque Livre en plusieurs chapitres. L'Alcoran est écrit en Arabe, & traduit en Latin, &c. Mahomet y a pour but de combatre la Divinité de Jésus-Christ & la vérité de son Evangile.

ALCOVE. [*Alcova.*] Il est *masc.* & *fem.* mais le plus souvent féminin. Il vient de l'Espagnol *Alcoba*. C'est une espéce de réduit pratiqué dans une chambre, où l'on place ordinairement un lit. Des colonnes, ou pilastres, un ceintre, des ronds, & d'autres ornemens entrent dans la décoration d'une *Alcove*. (Une jolie alcove, une belle alcove. Une charmante alcove, une alcove bien dorée, une agréable alcove. On dit aussi, un bel alcove, un grand alcove.

Dans le réduit obscur d'une *alcove enfoncée*,
S'éleve un lit de plume à grand frais amassée.
Desp. lut. chant. 1.

Un homme n'est point heureux, s'il a la goute dans une magnifique alcove. *Balz Entretiens, entr. 28.*] Voïez *Ménage*, *Observ. tom. 1. ch. 74.* il le croit féminin.

ALD.

ALDERMAN, *s. m.* Mot Anglois. Oficier du Conseil. Second degré de la noblesse parmi les Anglo-Saxons. Ce titre, qui signifioit un vieillard, s'est conservé en Angleterre pour signifier les Magistrats des Villes municipales, qui ont le Maire pour chef.

ALE.

† ALÉCHEMENT, (ALLÉCHEMENT,) *s. m.* Mot un peu vieux, pour dire atraits, apas, en Latin *illecebra*. (Résister aux aléchemens de la volupté. *Abl. Luc.* Les aléchemens des voluptez n'ont pas été si grands, tandis que nôtre Empire ne s'est pas étendu au-delà de l'Italie. *Abl. Tac.*

† ALÉCHER, (ALLECHER,) *v. a.* [*Allicere.*] Mot qui vieillit fort & qu'on ne peut emploïer que dans le stile plaisant. C'est atirer doucement, c'est gagner par le moïen du plaisir. (La volupté ou le gain aléche les Dames.)

† ALÉCHÉ, ALÉCHÉE, *adj.* Ce mot vient du Latin *allectus*. Il est un peu vieux, & ne trouve bien sa place que dans le comique, le simple & le plaisant : il signifie atiré & gagné agréablement.

Maître corbeau sur un arbre perché
Tenoit en son bec un fromage,
Maître renard par l'odeur *aleché*,
Lui tint à peu près ce langage.
La Fontaine, Fab. l. 1. fab. 2.

ALECTON, *s. f.* Nom d'une des trois furies d'enfer.

ALECTORIENNE, *s. f.* [*Alectoria.*] Pierre qui se trouve quelquefois dans l'estomac ou dans le foïe des vieux coqs, à qui l'on atribuë plusieurs vertus, mais la plûpart fabuleuses.

ALECTOROMANTIE, *s. f.* Divination par le moïen d'un coq.

ALÉE, (ALLÉE,) *s. f.* En Latin *itio*. C'est la peine qu'on prend ou qu'on a prise d'aler ou d'avoir été. Le mot d'*alée* en ce sens a un usage fort borné, & même il ne se dit guére sans être acompagné du mot *venuë*. (Leurs alées & leurs venuës sont ici fréquentes. *Voilà bien des alées & des venuës*, façon de parler proverbiale, pour dire, voilà bien des pas & de la peine qu'on a pris d'aler & de venir. Enfin après plusieurs alées & plusieurs venuës, nous en sommes venus à bout. *Ablancourt, Lucien*. ... C'est-à-dire, après avoir bien couru & nous être bien fatiguez, nous avons réussi. † * Il lui a donné l'alée, (l'aler) & le venir ; *maniére de proverbe*, pour dire, il lui a donné un souflet sur l'une & sur l'autre jouë. Tien, fat, voilà l'alée & le venir. *Scar. Rom.* C'est-à-dire, te voilà soufleté sur les deux jouës.

Alée, *s. f.* [*Iter ex una domo in aliam.*] Passage pour entrer dans un corps de logis. (Une alée bien claire, bien nette, bien jolie. Alée un peu obscure. Entrer dans l'alée. Passer par l'alée. Sortir de l'alée, balier l'alée.

Alée, *s. f.* [*Ambulacrum*, *ambulatio.*] Il se dit parlant de jardin de plaisance. C'est une sorte de chemin, large, beau, uni & bordé ordinairement de boüis & d'arbres, dans lequel on se proméne. (Une belle alée. Une agréable, une charmante alée. Une grande, une vaste alée. Une alée couverte, une alée découverte. Border une alée, bien tirer une alée, rateler, repasser une alée, batre une alée. *Une alée à perte de vûë*. C'est-à-dire, si longue que la vûë ne peut aler jusqu'au bout. C'est un plaisir que de se promener dans les alées de Versailles, de Chantilli & de Liancourt.

Alée, *s. f.* [*Ambulatiuncula.*] Ce mot, en parlant de jardin ordinaire, signifie un sentier, ou un petit chemin large de trois ou quatre piez au milieu d'un jardin. (Une jolie alée. Faire une alée, unir une alée, raboter une alée.)

ALÉGATEUR, (ALLÉGATEUR,) *s. m.* Celui qui alégue, qui cite.

ALÉGATION, (ALLÉGATION,) *s. f.* Ce mot vient du Latin *allegatio*. Citation de quelque passage d'Auteur. Passage qu'on alégue de quelque Auteur. (Une alégation utile, nécessaire, considérable, importante, savante, docte, belle, ingénieuse, diférente, diverse, sote, importune, ennuïeuse, ridicule. Ces apophtegmes sont ailleurs ; mais seulement par alégation. *Ablancourt*, *Apophtegmes*, *in-12. pag. 386.* Ce traité ne se peut traduire à cause des diverses alégations qui sont renfermées dans la propriété des mots Grecs. *Ablan. Lucien*, *t. 1. in-12. p. 274.* Je ne vois point ce que vous prétendez prouver par vôtre alégation de S. Paul. *Arnaud*, *Fréquente Communion*, *2. partie*, *c. 2.*)

Alégeas. (Allégeas.) Etofe qui se fabrique aux Indes Orientales. Il y en a de coton, & d'autres de plusieurs espéces d'herbes qui se filent comme le chanvre.

☞ Alége. (Allege.) D'Aviler dit que les aléges sont des pierres sous le piédroit d'une croisée, qui jettent des harpes pour faire liaison avec le parpin d'apui, lorsque l'apui est évidé dans l'embrasure; on les nomme ainsi, parce qu'elles *alégent*, étant plus légéres à l'endroit où elles entrent sous l'apui. Et Félibien, en moins de mots: *Alége*, c'est, dans les croisées, ce qui est entre les piédroits jusqu'à l'apui, & qui est de moindre épaisseur que le reste du mur.

☞ Aléges. (Alleges.) Petits bateaux dans lesquels on transporte les marchandises pour soulager & aléger le bateau qui est ou surchargé, ou qui est en quelque danger de périr. Les marins apellent *aléges à voiles*, des bâtimens grossiérement faits, qui ont du relevement à l'avant & à l'arriére, & qui portent mâts & voiles. *Aubin.* Ils disent encore, *aléger le cable;* c'est atacher plusieurs bois ou barils le long du cable, pour le faire floter, afin qu'il ne touche pas sur les roches, lorsqu'il y en a au fond de l'eau.

† Alégement, (Allégement,) *s. m.* [*Levamen.*] Ce mot, dans l'usage ordinaire, commence à vieillir, & en sa place, on dit, *soulagement.*

(Mon ame auroit trouvé dans le bien de te voir,
L'unique *alégement* qu'elle eût pû recevoir.
Corn. Cid, a. 3. sc. 4.

Pour nôtre *alégement*,
Un favorable traitement
Change nos épines en roses.
Maleville, Poësies.)

† Alégence, (Allégeance,) *s. f.* [*Levatio.*] Il commence à vieillir, & signifie *soulagement.* (Une vraie, une véritabie alégence, une légére, une foible alégence.

Porte à ses déplaisirs cette foible *alégence*,
Et lui dis que je cours achever sa vangeance.
Corn. Pompée, a. 1. sc. 1.)

Aléger, (Alléger,) *v. a.* En Latin *allevare.* C'est soulager un vaisseau en diminuant le poids de sa charge. (On alégea le vaisseau de huit canons & de tous ses agrez. Pour aléger le vaisseau qui aloit échoüer, on jetta en mer plusieurs canons. *Des Roches, S. Georges, Dictionnaires de Marine.*)

* *Aléger, v. a.* [*Levare.*] Au figuré, il veut dire, adoucir, soulager. Apòrter quelque soulagement aux maux qu'on soufre. Diminuer le mal, rendre la douleur plus aisée à supporter. (Ils promettent d'aléger ma peine. *Théoph. Poës.* Son retour alégeoit les plus vives douleurs. *Racan, Bergeries.*)

Aléger, v. a. Il se dit sur *Mer.* C'est soulever & pousser en avant. (Aléger une chose, aléger la tourne-vire. C'est-à-dire, faire servir cette grosse corde qu'on apelle tourne-vire.)

Aléger, v. a. C'est faire servir quelque cordage, c'est-à-dire, en langage marin, faire parer quelque maneuvre. (Il faut vîte aléger ces maneuvres. *Des Roches*, termes de *Mer.*)

Aléger, v. a. Terme de *Manége.* C'est rendre un cheval plus léger du devant que du derriére. (Vôtre cheval est trop pesant des épaules, il le faut aléger du devant.)

Alégorie, (Allégorie,) *s. f.* [*Allegoria.*] Il vient du Grec, & est un terme de Rétorique. C'est une figure par laquelle exprimant une chose, on en fait adroitement entendre une autre. (Une belle & ingénieuse alégorie. L'alégorie doit être continuée avec esprit. Expliquer une alégorie. Faire une alégorie. Se servir d'alégorie.

C'est avec raison que l'on a admiré cette alégorie, où Saint Prosper aplique à la Grace, tout ce qui convient au grain que l'on seme, & au blé qu'il produit.

C'est elle qui, suivant son immuable loi,
Seme en l'esprit un grain dont doit naître la foi;
Lui fait prendre racine, & par ses douces flâmes
Fait pousser puissamment son germe dans nos ames;
C'est elle qui d'enhaut veille pour le nourrir,
Qui le garde sans cesse, & qui le fait meurir.
Elle a soin que l'yvraie ou les âpres épines
N'étoufent, en croissant, ces semences divines;
Qu'un vent de complaisance, un soufle ambitieux,
Ne renverse l'épi qui monte vers les Cieux;
Que le torrent bourbeux des charnelles délices
Ne l'entraîne avec soi dans le torrent des vices;
Qu'un lâche amour de l'or ne le seche au-dedans,
Par l'invisible feu de ses désirs ardens;
Ou que, lorsqu'élevé sur sa tige superbe,
Il dédaigne de loin la bassesse de l'herbe,
Un tourbillon d'orgueïl, comme un foudre soudain,
Ne lui donne en sa chûte une honteuse fin.
Poëme de S. Prosp. trad. par Saci.

Alégorique, (Allégorique,) *adj.* [*Allegoriis refertus.*] Il vient du Grec, & veut dire qui renferme une alégorie; qui a quelque chose qui tient de l'alégorie. (Expliquer avec esprit le sens alégorique des passages de l'Ecriture Sainte. *Saci, Notes sur la Traduction des Proverbes de Salomon.*)

Alégoriquement, (Allégoriquement,) *adv.* [*Per allegoriam.*] D'une façon qui tient de l'alégorie, d'une maniére alégorique. (M. de Saci a traduit alégoriquement plusieurs passages de l'Ecriture, & il en a ensuite très-bien expliqué le sens alégorique.)

Alégoriser, (Allégoriser,) *v. a.* [*Uti allegoriis.*] Il veut dire expliquer selon le sens alégorique. (Alégoriser le vieux Testament.)

Alégoriste, (Allégoriste,) *s. m.* [*Qui allegorias adhibet.*] C'est celui qui tire le sens alégorique des passages de l'Ecriture, ou de quelque autre ouvrage. (Origéne passe pour un fameux alégoriste.

Alégoriseur, (Allégoriseur,) *s. m.* Celui qui alégorise. Il ne se dit guére qu'en mauvaise part, en parlant de celui qui s'attache toujours à chercher à tout un sens alégorique. C'est un *Allégoriseur perpétuel. Acad. Franç.*

Aléguer, (Alléguer,) *v. a.* Il vient du Latin *allegare*, & signifie citer, aporter une chose pour preuve. (Je suis assûré qu'il n'agit point de bonne foi, & qu'il falsifie les passages qu'il alégue. *Balz. Entretien 20.* Vous vous contentez de nommer beaucoup de Péres, sans aléguer aucune de leurs paroles. *Arnaud, Fréquente Commun. 2. part. c. 2.* Sénéque alégue de très-agréables choses. *Saint-Evremont, Jugement sur Sénéque, tome 5.* Pourquoi aléguer des marques de la valeur des uns & des autres? *Abl. Luc. t. 2. parasite.* Je parlerai d'une maniére nouvelle, sans aléguer Homére ni Licophron. *Balz. Entretien 39.*)

Aleluia, (Alleluya,] ou plutôt *Hallelu-iah, s. m.* Terme d'*Eglise.* Le mot d'*alleluia* vient de l'Hébreu, & est indéclinaçle. Il signifie

Loüez le Seigneur, ou *Sauvez-moi, Seigneur.* Ce terme est composé de deux mots Hébreux, dont le premier signifie *loüez*, au pluriel, & le second signifie *Dieu.* (On dit, un bel *aléluia.* Chantez un *aléluia.*)

Aléluia, s. m. [*Oxys flore albo.*] Plante médecinale. On mange ses feuilles en salade. Voyez Tournefort. Il y a deux especes d'*aléluia*, l'une basse & qui ne pousse aucune tige, mais seulement des feuilles, entre lesquelles il sort des fleurs. L'autre forme des tiges de dix-huit pouces jusqu'à deux pieds de longueur: elle a aussi des feuilles & des fleurs. Voyez l'Ecole du jardin potager, par de Combes, *t. 1. p. 159. & suiv.*

ALEMAND, (ALLEMAND,) *s. m.* Langage Alemand. (Parler Alemand. *Vous n'y entendez que le haut Alemand;* c'est-à-dire que vous n'y entendez rien. *C'est de l'Alemand pour vous;* c'est-à-dire, vous n'y comprenez rien. *Vous me prenez pour un Alemand.* C'est-à-dire, pour un homme qui n'est pas au fait de ce que vous dites, qui croit bonnement ce qu'on dit.

ALEMANDE, (ALLEMANDE,) *s. m.* Piéce de Musique d'une mesure à quatre tems, qu'on a prise des Alemands. (Jouer une belle Alemande sur le Clavecin.)

† A L'ENCONTRE. [*Contra.*] Préposition qui régit le génitif, & qui n'est plus d'usage que dans les actes de Justice, ou d'Eglise. Elle signifie *contre*, & l'on s'en sert ainsi. *S'ils ne viennent à révélation, on procédera à l'encontre d'eux par censures Ecléfiastiques. Ils ont leur recours à l'encontre de lui.* Mais si l'on parle de choses qui ne soient ni d'Eglise, ni de Palais, ou qui doivent être plus poliment écrites qu'à l'ordinaire, on se sert de *contre* au lieu d'*à l'encontre*, & l'on dit: *On a procédé au Parnasse contre ce mauvais Poëte, ce misérable écrivain, &c.*

ALÊNE ou ALESNE, *s. f.* [*Subula.*] On écrit de l'une ou de l'autre façon; mais l'*s* ne se prononce point. Il vient de l'Espagnol *Alesna.* C'est un petit instrument dont le Cordonnier, le Savetier & le Bourelier se servent pour percer le cuir qu'ils mettent en besogne. (L'alêne est composée d'un fer, d'une virole & d'un manche. Une petite alêne, une grande alêne, une moïenne alêne, une grosse alêne. Les Cordonniers, les Cofretiers, les Selliers, les Savetiers & les Boureliers se servent d'alênes, & les bonnes alênes se font en Forêt & en Languedoc.)

ALÊNIER OU ALESNIER, *s. m.* [*Subulæ artifex.*] On écrit de l'une ou de l'autre façon; mais l'*s* ne se prononce point. C'est celui qui fait & vend des alênes & des éguilles. (C'est le meilleur alênier de Paris.)

ALENOIS, *adj.* [*Nasturtium.*] Epitéte qu'on donne à une espéce de cresson qu'on apelle *cresson alenois. Danet.*

† ALENTIR, *v. a.* C'est diminuer la force de quelque chose qui est mû. Afoiblir ce qui a trop de feu & de violence. (Cette ruse alentit la fougue du soldat.) On croit qu'*alentir* vieillit, & que *ralentir* dans cet exemple seroit plus d'usage.

† *S'alentir, v. r. Je m'alentis, je m'alentissois, je m'alentis, je me suis alenti, je m'alentirai.* C'est n'avoir plus tant d'ardeur, n'avoir plus tant de feu ni de violence. *S'alentir* vieillit, & se *ralentir* est plus usité. (L'ardeur des soldats commence un peu à s'alentir, ou plûtôt à se ralentir.)

† A L'ENTOUR. [*Circum.*] Ce mot est adverbe, il signifie aux environs.

(Deux flambeaux incomparables
Plus brillans que le Soleil,
Par un éclat sans pareil
Et des raïons favorables
Rendent les lieux d'*à l'entour*
Pleins de lumiére & d'amour.
Voit. Poësies.

Tous les champs d'*à l'entour* ne sont que cimetiéres,
Mille sources de sang y font mille riviéres.
Habert, Temple de la mort.)

† *A l'entour.* Ce mot est aussi une préposition qui régit le génitif, & signifie *autour.* En se sens il vieillit, & en sa place on dit *autour.*

(Ses fils *à l'entour* de sa table,
Font une couronne agréable.
God. Poës. 2. partie.

Pradon a mis au jour un Livre contre nous,
Et chez le chapelier au coin de nôtre place
A l'*entour* d'un castor j'en ai vû la préface.
Despr. Epîtres.)

A L'ENVI, *adv.* Voïez *Envi, lettre E.*

ALER, (ALLER.) [*Ire.*] Ce verbe est neutre passif, & le seul irrégulier de la prémiére conjugaison. Il se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est point & où l'on va. Il signifie marcher, faire le chemin de quelque lieu. *Je vais* ou *je vas.* Ce dernier n'est pas si régulier ni si usité que l'autre. Du reste, on dit, *Tu vas, il va, nous alons, vous alez, ils vont. J'alois, nous alions. J'alai, tu alas, il ala. Nous alâmes, vous alâtes. Ils alérent. Je fus.* (Bien des gens se servent de ce mot pour dire, j'alai, mais mal, on le doit laisser au peuple.) Le prétérit composé du verbe aler, c'est, *J'ai été, je suis alé.* Le plus que parfait 1. *J'étois alé.* Le 2. *Je fus alé.* Le 3. *J'avois été.* Le 4. *J'eus été.* Le futur, *J'irai.* L'impératif, *Va, qu'il aille, alons, alez, qu'ils aillent.* Le subjonctif présent, c'est, *Que j'aille, que tu ailles, qu'ils aillent.* Imparfait prémier, *J'irois.* Imparfait, 2. *J'alasse.* 1. Prétérit du subjonctif. *Que je sois alé.* 2. Prétérit. *Que j'aie été.* 1. Plus que parfait, *Je serois alé.* 2. Plus que parfait, *Je fusse alé.* 3. Plus que parfait, *J'aurois été.* 4. Plus que parfait, *J'eusse été.* Futur 1. du subjonctif, *Je serai alé.* Futur 2. *J'aurai été.* Infinitif, *Aler.* Parfait, 1. *Etre alé.* 2. Parfait, *Avoir été.* Gérondif, *Alant, étant alé.* (Je vais où mon destin m'apelle. *Corn. Pomp.* J'alai hier à Versailles, & non point je fus hier à Versailles. On diroit bien *je fus hier à Versailles*, pour dire, je demeurai hier à Versailles; mais alors le sens du mot *je fus* est changé, & dans ce sens personne n'en conteste l'usage. J'ai été me promener aujourd'hui. Une femme sortant de chez elle pour aler à la Messe, dira fort bien, si l'on me vient demander, qu'on dise que *je suis alée* à la Messe. Elle parlera bien de la sorte, parce qu'elle est à la Messe en éfet en ce tems-là; mais quand elle en est de retour, elle doit dire, *j'ai été à la Messe*, & non point je suis alée à la Messe. *Mén. Remarques, t. 1. J'étois alé* à la promenade lorsqu'il est venu ce matin chez moi. Dès que *je fus hier alé* voir Madame N. il vint au logis. *J'avois déja été* au Louvre à sept heures au matin. Aussi-tôt que *j'eus hier été* un moment au Palais, je m'en revins chez moi. *Va* où tu crois que le Ciel te favorisera le plus *Abl. Luc.* Qu'il *aille* où son étoile l'apelle. *Abl. Luc.* Il faut

qu'il aille aquérir de la gloire à l'armée. S'il étoit plus jeune, *il iroit* voïager. Il faudroit *qu'il alât* par ses belles actions mériter l'estime de son Prince. Il faut *qu'il soit alé* devant. Il dit qu'il faut nécessairement *qu'il ait été* en Italie, puisqu'il parle si bien Italien. Sans mon indisposition, *je serois alé* à l'armée, ou *je fusse alé* à l'armée. *J'aurois été* en voïage, ou *j'eusse été* en voïage sans la mort de mon frére. Mes afaires iront mal quand *je serai alé* à la guerre. Quand *j'aurai été* à Rome, je n'en reviendrai ni plus saint ni plus honnête homme. Sans *avoir été* à la guerre, j'ai versé une bonne partie de mon sang. *Balz. Entret. 2.* Sans *être alé* en voïage, il connoît le monde. On dit, aler à pié, à cheval, en chaise, en litiére, en carosse. Aler par le coche, par le messager. Aler par terre, aler par eau.)

Aler au-devant. [*Obviam ire.*] Cette façon de parler veut le génitif, & marque du respect & de la déférence. (Toute la Ville ala au-devant du Prince. Tous les Bourgeois alérent en armes au-devant du Gouverneur de la place.)

Maucroix, dans sa Traduction de la quatriéme Verrine, s'est servi d'*aler au-devant*, dans un sens bien diférent : *Admirez, Messieurs, la sagesse de nos péres, qui dans un siécle plein d'innocence, n'ont pas laissé d'*aler au-devant *de la moindre corruption ; ils n'ont pas permis aux Magistrats d'acheter un esclave, &c.* On voit qu'en cet endroit, *aler au-devant de la corruption*, c'est la prévenir par la défense qui avoit été faite autrefois aux Gouverneurs des Provinces, de faire aucune aquisition dans l'étenduë de leur Gouvernement.

☞ Voici ce que dit le P. Bouhours, suite des Remarques : « On ne dit point, *aler* » *au-devant*, que lorsqu'il s'agit de faire honneur » ou amitié à quelcun. Les sujets *vont au-* » *devant* de leur Prince ; un fils *va au-devant* » de son pere ; un ami, *au-devant* de son ami. » On dit encore, *aler au-devant*, dans une » ocasion qui ne marque ni honneur, ni amitié, » & c'est *aler au-devant* de l'énemi. César *ala* » *au-devant* de Pompée. »

Aler à la rencontre. Façon de parler qui régit le génitif, qui ne marque aucune déférence, & même qui vieillit un peu. (Il a été à la rencontre de son ennemi. On dit aussi, on a été à sa rencontre, ou plûtôt, on a été droit à lui.)

† *Aler.* Ce verbe acompagné d'un gérondif n'est presque plus en usage, soit qu'il marque un mouvement visible ou non. (Il *va s'imaginant* mile chiméres. Cette façon de parler & autres semblables qui ne désignent aucun mouvement visible, doivent être bannies de la prose & de la poësie. Mais *aler* étant avec un gérondif & marquant quelque mouvement sensible, se soufre un peu davantage. Il les *aloit chassant* comme des troupeaux de moutons. *Vaugel. Quint.* Elles *vont sautant* & dansant. *Abl. Luc.* On diroit, ce semble, mieux, il les chassoit comme des troupeaux de moutons ; elles dansent & sautent comme de jeunes moutons.)

Aler. Ce verbe signifiant marcher, veut le verbe qu'il régit à l'infinitif sans particule.

(Un Clerc pour quinze sous, sans craindre le hola,
Peut *aler* au parterre ataquer Attila.
Desp. Satire 9.

Aler. Ce verbe signifiant marcher ; est quelquefois actif ; mais ce n'est qu'en de certaines maniéres de parler. (L'âne aloit son pas doucement. *Port-Royal, Phédre, l. 1. fab. 15.* Il va doucement son train. *Abl. Luc. t. 2.*)

* *Aler.* Ce mot est souvent figuré & pris dans un sens neutre. Il signifie mener, conduire, & veut au datif le nom qu'il régit. Ce chemin va au Camp. *Abl. Ar.* Ce chemin va à la Ville, va au Château.)

Aler, v. n. Avoir pour but, tendre, aboutir. Le verbe *aler*, dans l'un ou l'autre de ces sens régit le datif, quand il est suivi d'un nom, & l'infinitif avec la particule *à*, lorsqu'il est suivi d'un verbe qu'il gouverne. (Je n'ai rien qui *aille à* vous. *Mol. Pourc.* Il vouloit *aler à* la gloire par le chemin de la vertu. *Abl. Ret.* Nous vous demandons que vous ne preniez point de conseils qui *aillent* à vôtre perte. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.* Son avis *aloit à* fuir. *Abl. Ar. l. 2.* Cela *va à* le rendre heureux. *Teissier, Eloge des hommes Savans, tom. 1.* Il parut que leur intention *aloit* à favoriser la retraite de l'infanterie. *Sarres, Siége de Dunkerque.*)

Aler en Traite. Terme usité dans le Commerce des castors & autres péleterie de Canada. Il y a diférence entre *aler en Traite* & faire la Traite. Le prémier signifie aler porter aux Sauvages jusques chez eux des marchandises qui leur conviennent pour les échanger avec leurs péleteries. Faire la traite, signifie attendre pour traiter avec les Sauvages, qu'ils viennent eux-mêmes aporter leurs marchandises aux habitations des François, pour les y troquer, & y choisir en échange les choses dont ils ont besoin.

Aler, v. n. Se comporter, se gouverner, s'y prendre d'une certaine maniére.

(Est-ce donc là médire ou parler franchement ?
Non, non, la médisance *y va* plus doucement.
Desp. Sat. 9.)

* *Aler, v. n.* Ce mot, joint au verbe *se laisser*, signifie emporter, abandonner. (Ils se sont laissez aler à des plaisirs défendus. *Abl. Luc. t. 2. Amours.* Se laisser aler à la tendresse de ses sentimens. Il s'est laissé aler aux choses qui le flatoient. *S. Evremont, Œuvres mêlées, t. 1. & 5.*)

Aler, v. n. Ce mot, à l'impératif, signifie quelquefois ne se mettre point en peine, être en repos. (Alez, je veux m'emploïer pour vous. *Mol. Scapin, a. 1. sc. 3.*)

* *Aler, v. n.* S'oposer. Résister. (N'alez point contre deux vertus qui vous sont si naturelles. *Voit. lett. 17.* N'alez point contre vôtre devoir. *Abl. Luc.* N'alez pas contre vôtre foi. *Abl. Tac.*)

* *Aler, v. n.* S'étendre loin, se porter loin. (Je n'eusse jamais crû que le luxe & la vanité dussent aler jusques-là. *Boileau, Avi. à Ménage.*)

* *Aler, v. n.* Avancer. (Les hommes sont capables d'aler assez loin dans les siences. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.*)

* *Aler, v. n.* Réussir bien ou mal. (Tout aloit bien de ce côté-là. *Abl. Ret. l. 4. c. 2.* Qu'on ait soin que tout aille comme il faut. *Mol.* Le parasite qui croit que tout va bien, & qu'il ne sauroit mieux aler, boit, mange & se réjouït. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

* *Aler, v. n.* S'agir. Le mot *aler*, dans ce sens régit le nom qui le suit au génitif, & le verbe qu'il gouverne à l'infinitif avec la particule

particule *à*. (Il y va de vôtre réputation. *Vaug. Quint.* Il y aloit de sa gloire. *Abl. Marmol. t. 1.* Il y va autant *de* ton honneur que *du* sien *à* le laisser dans cette erreur. *Abl. Minutius Felix.*)

* *Aler*, *v. n.* Il signifie, qui sied bien, qui est bien-séant, qui a bon air. *Aler*, en ce sens, se dit ordinairement des personnes. *Aler*, dans ce sens, régit le nom au datif. (Une fontange bleuë lui va bien. La jupe rouge lui aloit très-bien.)

* *Aler*, *v. n.* Ce mot signifie couper, & se dit des rasoirs, des ciseaux, des coûteaux & d'autres pareilles choses. (Vôtre rasoir va fort mal, vous m'écorchez. Ces ciseaux vont très-bien. Ce coûteau va bien, & il ne sauroit mieux aler.)

* *Aler*, *v. n.* Ce mot veut dire, avoir ou n'avoir pas cours, se débiter ou ne se débiter point, & il se dit du commerce, de la besogne & des marchandises. (La besogne ne va pas comme les autres années. Le commerce va mieux aujourd'hui qu'il n'aloit autrefois. La guerre fait que rien ne va.

* *Aller*, *v. n.* Demeurer ou être, & dans ce sens *aler* est d'ordinaire avec une négation. (Les extravagans ne vont guére loin sans ennuïer. *Mol.* C'est-à-dire, ne sont pas long-tems sans donner de l'ennui.)

* *Aler*, *v. n.* Il se dit en parlant du corps, lorsqu'il est incommodé. (*Il va par bas*, c'est-à-dire, son corps se décharge de ses excrémens par le conduit naturel. *Il va par haut*, c'est-à-dire, qu'il rejette par la bouche les choses qu'il a avalées. *Aler par haut & par bas*, c'est rejeter par la bouche ce qu'on a dans l'estomac, & vuider par le conduit d'en bas ses excrémens.)

* *Aler.* Il s'emploie quelquefois seulement par élégance. (Voïez où j'en serois, si elle *aloit* croire cela. *Mol.*)

Cela va & vient. Façon de parler proverbiale des marchands de Paris, & qui se dit de leur gain & de leur trafic. Elle signifie que le trafic ou le gain dont on parle, n'est pas bien réglé, & que tantôt il y en a plus, tantôt moins.

S'en aler, *v. r.* [*Abire, petere.*] *Je m'en vais, tu t'en vas, il s'en va. Nous nous en alons, vous vous en alez, ils s'en vont. Je m'en alois, je m'en alai, je m'en suis alé, tu t'en es alé, il s'en est alé. Nous nous en sommes alez, vous vous en êtes alez, ils s'en sont alez. Je m'en irai.* C'est quiter un lieu. C'est prendre le chemin d'un autre lieu, c'est se transporter en un lieu. Faire le chemin d'un certain endroit. (Il faut s'en aler voir l'Italie, parce que c'est le païs des beaux bâtimens & de la belle peinture.)

S'aler. On se sert aussi de ce mot, sans qu'on l'acompagne de la particule *en*. (Il est bon de s'aler un peu promener après souper. Il s'aloit tous les jours baigner durant les grandes chaleurs.)

☞ *Aler à jeu.* Selon la Coûtume de Bretagne, *art. 420.* chaque vilage peut avoir *un taureau qu'on ne peut empêcher d'aler à jeu;* c'est-à-dire, aler chercher les vaches dans les pâturages & ailleurs ; *liberè vagari*, comme d'Argentré l'explique.

☞ *Aler des patiences.* Benserade a dit dans son Sonnet sur Job :

> Bien qu'il eût d'extrêmes soufrances,
> On voit *aler des patiences*
> Plus loin que la sienne n'ala.

Sarrasin fit une glose sur ce Sonnet, qui n'eut pas moins de partisans que celui de Voiture, sur son amour pour Uranie. Ces deux Sonnets causérent un schisme litéraire ; & leurs partisans se distinguérent par le titre de *Jobelins* & d'*Uranins*. Voici la glose des trois vers que je viens de raporter :

> Un Auteur qui dans son Ecrit,
> Comme moi, reçoit une ofense,
> Soufre plus que Job ne soufrit,
> Bien qu'il eût d'extrêmes soufrances.
>
> Avec mes vers une autre fois,
> Ne mettez plus dans vos balances
> Des vers où sur des palefrois
> On voit *aler des patiences*.
>
> L'Herty, le Roi des gens qu'on lie,
> En son tems auroit dit cela ;
> Ne poussez pas vôtre folie
> Plus loin que la sienne n'ala.

Aler de bon tems. Terme de *Chasse*. C'est-à-dire, qu'il y a peu de tems que la bête est passée.

Aler de hautes erres. Autre terme de *Chasse*. C'est quand il y a sept ou huit heures que la bête est passée.

Aler au feu. Terme de *Guerre*. C'est s'exposer au feu de l'énemi.

Aler, en terme de *Marine*, a un grand nombre de significations : on les expliquera en parlant des mots auxquels on joint ce verbe.

ALÉRION, *s. m.* [*Minor aquila rostro & unguibus mutila.*] Terme de *Blason*. C'est une petite aigle qui n'a ni bec ni piés, & qui a été apellée alérion, parce qu'elle n'a rien d'entier que les aîles qu'on lui fait étendre dans les armes. (L'alérion est assez commun dans les armoiries Françoises. On dit : Il porte de gueules à trois alérions d'or. *Colomb. Sience héroïque, c. 31.* C'est-à-dire, il porte de rouge à trois petites aigles qui n'ont ni bec ni grifes. Godefroi de Boüillon porte d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; c'est-à-dire, qu'il porte jaune avec une bande rouge où sont trois petites aigles qui n'ont ni bec ni piés.

ALERTE, *adj.* [*Vigilans.*] Ce mot vient de l'Espagnol *alerta*, & ne sauroit bien trouver sa place que dans le stile simple & enjoüé. Il signifie qui est vif, gai, dispos, éveillé & toûjours en l'air.

> (Il est *alerte* & fringant comme un Barbe,
> Soir & matin il se jouë à sa barbe.
> *Poëte Anonime.*

Alerte, *adj.* [*Attentus.*] Il signifie aussi qui est éveillé & attentif à tout, de peur de surprise, ou pour ses petits intérêts. (Les Libraires de Paris sont *alertes*. Elle est *alerte* autant qu'on le sauroit être.)

Alerte. [*Attentè.*] Il semble aussi être quelquefois une maniére d'*adverbe*, & il signifie, d'un air vif, éveillé & attentif, qui montre qu'on prend garde à tout. (Il faut être *alerte* à la Cour & à la guerre.)

Alerte. [*Vigilate.*] On s'en sert pour avertir qu'on se tienne promtement prêt, ou sur ses gardes. (Alerte, l'ennemi aproche.)

Etre alerte. Façon de parler proverbiale, qui signifie être au guet, être aux écoutes, être sur ses gardes. (Toutes les troupes sont alerte.)

ALESÉ, ALESÉE, *adj.* [*Accisus, ad oram scuti non pertingens.*] Terme de *Blason*, qu'on

dit des piéces de l'écu retranchées, & qui ne vont pas jusqu'à ses bords. (Face *alesée*, chévron *alesé.*)

Alester, *v. a.* [*Nummos ad marginum latera complanare.*] Terme de *Monoie.* C'est flatir ou battre les quarreaux légérement sur l'enclume, pour redresser leurs bords, ou rehausser leur corne.

Alethe, *s. m.* Terme de *Fauconnerie.* Oiseau propre à voler la perdrix, qui vient des Indes, & qui est très-cher.

☞ Alette, de l'Italien *aletta*, petite aile, ou côté; c'est la face d'un pié-droit depuis un pilastre ou une colonne, jusqu'au tableau d'une arcade. Voïez *Félibien, Diction. d'Architecture.* Les côtés d'un trumeau posé entre deux arcades, s'apellent *Alette*, comme qui diroit *petites ailes;* on les nomme autrement *jambages.*

Aleu. Voïez *Franc-aleu.*

Alevin. Menu poisson dont on peuple les étangs, les marais & les riviéres.

Alevinage. On apelle ainsi tous les petits poissons qui ne seroient pas propres à vendre, & que les pêcheurs rejettent dans l'eau pour peupler.

Aleviner un étang. C'est y jetter de l'alevin, afin de le peupler.

☞ Aleutier. On a apellé *Aleutier*, celui qui possedoit un franc-aleu. *Philippe Mouskes.*

Alexandre, *s. m.* [*Alexander.*] Il vient du Grec: c'est ordinairement un nom propre. Il veut dire, homme de cœur, protecteur & défenseur. (Alexandre, fils de Philippe & d'Olimpias, étoit un grand Capitaine. Plusieurs Papes ont eu pour nom Alexandre. On donne quelquefois à des filles le nom d'Alexandre. La Reine Christine se fit apeller Christine Alexandre.)

Alexandrin, *adj.* [*Alexandrinus.*] Terme de *Poësie Françoise.* On apelle *vers Alexandrins*, les vers François de *douze* silabes. On les nomma de la sorte, selon quelques écrivains, à cause qu'ils furent inventez, dit-on, par Alexandre Paris, vieux poëte François. Voïez *la versification de Richelet.* Les vers Alexandrins servent à faire des Poëmes héroïques & des dramatiques, des élégies, des satires, des épîtres, des églogues, des idiles, &c.

Alexipharmaque, *s. m. & adject.* [*Alexipharmacum.*] Médicament qui a la vertu de résister au venin. On l'apelle aussi *Alexitere.* Ce mot est Grec; il vient de ἀλεξεῖν, secourir, & de φαρμακον, Médicament. Alexitere vient aussi d'ἀλεξητήριον, qui défend, qui porte reméde.

☞ Alexis. C'est le nom propre d'un homme. Virgile fait mention d'un *Alexis* dans sa troisiéme Eglogue:

> *Formosum pastor Coridon ardebat Alexin.*

Alezan, Alzan ou Alsan, *s. m.* [*Equus rufus.*] Ce mot semble venir de l'Espagnol *alazan.* Il se dit du poil de certains chevaux. C'est un bai tirant sur le roux. (Il y a plusieurs sortes d'alezans. Alezan brûlé, alezan clair, alezan poil de vache. L'alezan brûlé est le meilleur de tous les alezans, & l'on dit aussi *alezan brûlé, plûtôt mort que lassé.* L'alezan est très-vigoureux.

Alezan, alezanne; ou *alzan, alzanne, adj.* Il se dit des chevaux qui sont d'un poil bai tirant sur le roux. (Il étoit monté sur un cheval alezan. C'est une cavale alezanne, ou de poil alezan, qui travaille du manége que l'on veut.)

Aléze. Voïez *Alaise.*

A L F.

Alfange, *s. f.* Espéce de laituë.

Alfaquin. Sorte de Prêtres des Mores.

Alfier, *s. m.* [*Vexillarius.*] Il vient de l'Italien *alfiere.* Alfier se dit dans des discours familiers ou de raillerie. C'est le soldat qui porte l'enseigne. (Pour moi, dit le second, je me tiendrois fort fier si j'étois seulement alfier. *Baraton, Poësies.*)

☞ Alfane. Boileau a dit dans sa cinquiéme Satyre:

> Mais la postérité d'Alfane & de Bayard,
> Quand ce n'est qu'une rosse, est venduë au hazard.

Afana est un mot originairement Espagnol, qui signifie une *Cavale sauvage & étrangére.* Les Italiens l'ont adopté pour lui faire signifier en général une *jument.* C'est en ce sens que l'*Arioste, Chant 2. de son Roland amoureux*, fait mention de la cavale de Gradasse, qui, toute forte qu'elle étoit, mit la croupe à terre, pressée par l'éfort du magicien avec qui Gradasse combatoit.

> *Il grave scontro fà chinar le groppe*
> *Sul verde prato a la gaglicarda* Alfana;
> *Gradasso havea unâ* Alfana, *la piu bella*
> *E la miglior, che mai portasse sella.*

M. Boileau a crû que *Alfana* étoit le nom propre d'un cheval; en quoi il s'est trompé.

A L G.

Algalie, *s. f.* Sonde creuse dont se servent les Chirurgiens pour faire uriner ceux qui ont une retention d'urine. Ce mot est originairement Arabe. Voïez *Catheter.*

Alganon, *s. m.* Chaîne qu'on met aux Galériens.

† Algarade, *s. f.* [*Insultatio.*] Ce mot vient de l'Espagnol *algarada.* Il n'a cours que dans le stile bas & comique. C'est une insulte qu'on fait à quelcun. Outrage insolent & plein de mépris fait à une personne. (Une algarade sensible, outrageuse, insolente. Une algarade indigne & qui mérite du ressentiment. Faire une algarade à quelcun. On lui a fait une algarade. Soufrir une algarade. Suporter une algarade. Se revancher d'une algarade.)

Algarot, *s. m.* Terme de *Chimie.* Poudre qui est le régule de l'antimoine dissout par les acides dont on le sépare par le moïen de plusieurs lotions faites avec de l'eau tiéde. On l'apelle aussi *Mercure* de vie, ou simplement *Poudre émétique.*

Algébraïque, *adj.* Qui apartient à l'Algébre. (Caractére Algébraique. Calcul Algébraïque.)

Algébre, *s. f.* De l'Espagnol *Algebra.* Aritmétique qui emploie quelquefois les lettres pour les nombres, & qui sert à faciliter les calculs, & à résoudre des propositions matématiques. (L'Algébre est pleine de dificultez. L'Algébre est belle & curieuse. Enseigner ou aprendre l'Algébre, entendre & savoir l'Algébre.)

On dit figurément d'un homme qui n'entend rien à ce qu'on dit, à une chose dont on parle, que *c'est de l'Algébre pour lui.*

ALGÉBRISTE, *f. m.* [*Algebræ peritus.*] Celui qui sçait l'Algébre & qui en a la connoissance à fond. (Un savant Algébriste ; un docte, un fameux, un célébre, un renommé Algébriste. Être Algébriste, passer pour illustre Algébriste.)

ALGORITHME, *f. m.* C'est la pratique, l'exercice même de la sience des quantitez & de la grandeur, soit par l'Algébre, soit par l'Aritmétique.

ALGUASIL, *f. m.* Il vient de l'Espagnol *alguazil.* Il se prononce comme il est écrit. Nous l'avons tiré des Espagnols, & il n'a point d'usage en François que dans le Satirique & le Comique. Il signifie *un Sergent.*

ALGUE, *f. f.* Herbe qui croît au bord de la mer. Ce mot vient du Latin *alga.*

A L I.

ALIAGE, (ALLIAGE,) *f. m.* [*Metallorum permixtio, temperatio.*] Terme de *Monnoie* & d'*Orfévrerie.* C'est un mélange de deux métaux, dont l'un est plus précieux que l'autre. Il doit être fait de la maniére que les Loix le prescrivent. De ce mélange on fabrique des espéces d'or & d'argent, & l'on fait des ouvrages de ces deux métaux aliés. (Aliage bon, aliage juste, aliage bien fait, aliage mal fait. Faire l'aliage des métaux. Il y a, en matiére d'espéces, un certain aliage qui est permis, mais il est mal-aisé de faire l'aliage aussi juste qu'il doit être.)

Quand on travaille sur un métal pur & sans aliàge, on dit que c'est travailler sur le fin. On doit plûtôt alier l'argent que l'or, parce que, dit Bouteroüe, le mélange est toûjours suspect, n'étant pas facile d'en découvrir l'abus & de l'empêcher, & il y a toûjours beaucoup plus à perdre dans l'argent, que dans l'or.

Aliage. Terme d'*Aritmétique.* Il se dit du mélange de certaines espéces de marchandises ou denrées de divers prix, ou de valeur diférente. Par la régle d'*aliage* on connoît, ou le prix commun de ce mélange de choses de diférentes valeurs, ou combien il faut de chacune de ces choses pour en composer un mélange sur un certain pied, afin de les réduire à un certain prix, ou à un certain nombre. Voïez la *Théorie & pratique des Nombres par Savary.*

* *Aliage, f. m.* [*Conjunctio.*] Au figuré, il se dit dans des matiéres phisiques, & signifie mélange, union. (Les élemens sont des êtres simples qui naissent du prémier aliage des principes. *Roh. Phis.*)

ALIAIRE, (ALLIAIRE,) *f. f.* [*Alliaria.*] Plante qui est une espéce de julienne, dont on se sert dans les sauces & dans les ragoûts, & qui est bonne contre les dificultez d'urine, le venin & la cangréne.

ALIANCE, (ALLIANCE,) *f. f.* [*Affinitas.*] Parenté & liaison qui naît entre des personnes par le mariage. (Une véritable aliance, une vraie aliance, une solide aliance. Aliance sainte, sacrée, glorieuse. Ils ont fait aliance.)

Aliance, f. f. Union qui se fait entre des personnes par le moïen du Batême. Cette aliance s'apelle *aliance spirituelle.* Le parain & la maraine contractent aliance.

Aliance, f. f. [*Fœdus.*] Union de peuples pour leurs intérêts particuliers. (Une aliance durable, ferme, solide. Une fameuse aliance, une vieille ou nouvelle aliance, faire aliance, jurer aliance. *Abl. Luc.* Accepter l'aliance de quelque peuple. Prendre l'aliance d'une République. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.* Refuser l'aliance d'une Nation. *Abl. Ret.* Quiter l'aliance d'un peuple. Rompre l'aliance qu'on a faite avec un État. *Abl. Luc.*)

* *Aliance, f. f.* [*Commercium, societas.*] Union & mélange de diverses choses. (Ils font une aliance des maximes de l'Evangile avec celles du monde.)

Aliance. Terme consacré dans la *Religion*, pour signifier la maniére dont Dieu s'est manifesté aux hommes & leur a donné ses loix. (On dit l'ancienne & la nouvelle Aliance.)

* *Aliance, f. f.* Terme d'*Orfévre.* C'est une maniére de bague ou d'anneau où il y a un fil d'or & un fil d'argent. (Une belle ou jolie aliance, une aliance bien faite. Acheter une aliance, mettre une aliance, porter une aliance, avoir une aliance au doigt.)

ALIBANIES. Toiles de coton qu'on aporte en Hollande des Indes Orientales.

ALIBI, *f. m.* Terme de *Palais*, qui est Latin, qui signifie *ailleurs*, & qui se dit en parlant d'acusé. L'acusé a proposé un *alibi ;* c'est-à-dire, qu'il s'est ofert de justifier que lorsque le crime a été commis en un lieu, il étoit en un autre. On dit dans le même sens, faire voir un *alibi*, prouver un *alibi.*

> ---- Un *Alibi*, avec un témoignage
> Presté en charité, défait tout le passé,
> Fait un vif entre mort, & un vif trépassé, &c.
> *Passerat, la Divinité des Procès, dans le Recüeil de ses Poësies.*

† ALIBI-FORAIN, *f. m.* [*Tergiversatio.*] Vaines allégations qu'on fait pour sa défense. Contes en l'air, échapatoire. (Tu n'aportes que des *alibi-forains.*)

† ALIBORUM. Ce mot, selon M. Huet, a été emploïé d'abord pour dire un homme fécond & subtil à trouver des *alibi.* (Vous êtes un *maître aliborum.*)

ALICA, *f. f.* Espéce de froment, dont les anciens faisoient la boisson que nous apellons fromentée.

ALICANTE, *f. f.* [*Alone.*] Ville d'Espagne dans le Roïaume de Valence, renommée à cause de son excélent vin qu'on aporte en France. (Vin d'*Alicante.*)

ALICHON, *f. m.* [*Pinna.*] Planche de bois sur laquelle l'eau tombe pour faire tourner la roüe d'un moulin à eau, c'est la même chose que *aileron.*

ALICONDE. Arbre de la basse Ethiopie, dont le fruit est semblable à la noix du cocos, mais qui n'est pas bon à manger. On fait des toiles de la filasse qu'on tire de son écorce.

ALIDADE, (ALLIDADE,) *f. f.* [*Dioptra.*] Nom d'une Régle qui est placée sur le centre de l'Astrolabe, avec deux pinules à l'extrêmité, & deux *Dioptres*, c'est-à-dire, deux petits trous, sur la ligne qui se nomme fiducielle, pour l'observation des astres.

ALIÉNABLE, *adj.* [*Quod alienari potest.*] C'est ce qu'on peut aliéner. (Cette terre n'est point aliénable, parce qu'elle apartient à un mineur.)

ALIÉNATION, *f. f.* Prononcez *aliénacion.* Il vient du Latin *alienatio*, & il est fort usité *au Palais.* C'est la vente qu'on fait dans les

formes, de quelques biens ou de quelques charges qui apartiennent à celui qui les vend. (Aliénation pure & simple, aliénation vraie. Aliénation bien faite, aliénation fausse, suposée, impossible. Justinien permit l'aliénation des biens de l'Eglise, pour nourrir les pauvres seulement. *Fra-Paolo, des Bénéfices, chap. 36.* On ne soufre aujourd'hui aucune aliénation de biens Eclésiastiques, si ce n'est pour une utilité évidente. L'aliénation de toutes les dignitez est défenduë. *Patru, Plaidoïer, 7.* L'Empereur Léon en 470. défendit toute sorte d'aliénation à l'Eglise de Constantinople. Les aliénations se défendoient à l'Eglise pour obliger de conserver les biens temporels. *Fra-Paolo, des Bénéfices, ch. 36.*)

* *Aliénation, s. f.* [*Odium.*] Aversion, haine, grande froideur qu'on a pour une personne. (Une aliénation horrible, mortelle, cruelle, terrible. Une grande aliénation. Leur aliénation avoit pris son origine de l'étroite communication qu'ils avoient euë ensemble. *La Rochefoucauld, Mémoires.*)

* *Aliénation, s. f.* [*Insania.*] Égarement qui vient de la foiblesse de l'esprit. (Une fâcheuse aliénation. Une afreuse, une violente, une épouventable aliénation. Une aliénation qui fait pitié, une aliénation qui fait trembler. La fureur est une forte, véhémente aliénation d'esprit sans fiévre.)

ALIÉNER, *v. a.* Du Latin *alienare.* Il est plus du Palais que de l'usage ordinaire. C'est vendre dans les formes; mettre un bien dans la possession d'autrui. (Justinien en 535. fit un Edit pour toutes les Eglises d'Orient & d'Occident, où il défendoit aux Eglises d'aliéner, si ce n'étoit pour nourrir les pauvres. *Amelot, Bénéfices de Fra-Paolo, chap. 36.* La vraie possession d'un bien consiste dans la puissance de l'aliéner. *Le Maît. Plaid. 7.* Les émancipez peuvent aliéner leurs biens. *Le Mait. Plaid. 17.* Qui ne peut aliéner, ne peut obliger, *façon de parler proverbiale, au Palais;* c'est-à-dire, que quiconque ne peut vendre les biens, ne les peut hipotéquer. Un mari qui ne peut aliéner les biens de la femme, ne les peut aussi engager sans son consentement.)

* *Aliéner, v. a.* Se prend figurément. C'est faire perdre l'afection qu'on a pour le parti de quelcun. Empêcher l'atachement qu'on a pour le parti d'une personne, ou Etat. (Cela lui aliénoit les esprits de la Province. *Abl. Ces.* Sa conduite lui aliéne l'esprit de tous ses parens. Sa dureté ne sert qu'à lui aliéner l'afection de tous ceux qui ont afaire à lui.)

* *S'aliéner, v. r.* Au figuré il se dit des personnes, & c'est quiter le parti & les intérêts des gens. Etant à nous, non-seulement ils s'en sont aliénez de tous tems, mais ils nous font la guerre. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.*)

☞ *Aliéner,* verbe, est fort en usage: mais *aliéne n'a aucun bon sens en nôtre Langue,* dit le P. Bouhours. Il ne se trouve guére que dans nos vieux Ecrivains.

ALIER, (ALLIER,) *s. m.* [*Rete triplici hamulo consertum.*] Filet tendu sur deux bâtons, qui sert à prendre des cailles & des perdrix. On l'apelle aussi *trimailler,* parce qu'il est de trois doubles de mailles.

ALIER, (ALLIER,] *v. a.* [*Permiscere.*] Ce mot en général, veut dire, joindre, mêler. (Si l'eau forte péchoit, il faudroit l'alier d'une moitié d'eau douce.)

Alier, v. a. [*Commiscere.*] Mot de faiseur de Monnoïe. C'est fondre & mêler ensemble les métaux. (Il faut alier ces métaux.) Voïez *Allaïer.*

Alier, v. a. Terme d'*Emailleur.* C'est mêler du verre très-fin avec de l'émail pour en faire diverses petites gentillesses. (Alier l'émail.)

* *Alier, v. a.* [*Inire affinitatem.*] Il se dit, au figuré, des personnes. C'est faire l'aliance d'une personne avec une autre par le mariage. (Il a alié son fils à une des meilleures familles de la Robe. Il faut tâcher à vous alier avec quelque personne de la Robe.)

* *Alier, v. a.* [*Jungere, sociare.*] Ce mot, au figuré, se dit aussi des choses, il signifie joindre & mêler. (Vous aliez les loix humaines avec les divines.)

* *S'alier, v. r. Je m'alie, je m'aliois, je m'aliai, je me suis alié, je m'alierai.* Au figuré, il se dit des personnes. C'est s'unir par le mariage, ou pour quelque intérêt. (Il s'est alié à l'une des plus glorieuses maisons de France.)

* *S'alier, v. r.* Ce mot se dit figurément aussi de certaines choses. (La miséricorde & la vérité s'alieront heureusement. *Ecriture Sainte, Ps. 84. v. 11.*)

ALIÉ, ALIÉE, (ALLIÉ,) *adj.* [*Commixtus.*] Au propre, il se dit des métaux & d'autres choses, & veut dire, mêlé, joint. (Argent alié, or alié, émail alié, eau forte aliée.

* *Alié, Aliée, adj.* [*Sociatus.*] Au figuré, il veut dire, joint par quelque aliance, uni d'intérêts. (Il est considérable par les gens qui lui sont aliez. Implorer le secours des Princes aliez de la Couronne. *Mém. de la Rochefoucauld.* Ce sont des nations qui sont aliées. Ceux qui implorent le secours d'un autre sans lui être aliez, doivent montrer que ce qu'ils demandent, lui est avantageux. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.*)

ALIÉ, (ALLIÉ,) *s. m.* [*Affinis.*] Sorte de parent. Celui qui est uni d'aliance avec un autre. (C'est mon alié, c'est son alié. Il a du crédit par le moïen de ses aliez. Servir ses aliez. Apuïer, soûtenir, favoriser ses aliez.)

ALIEZ, (ALLIÉS,) *s. m.* [*Fœderati.*] Ce sont des gens unis d'intérêts. Ce sont des peuples confédérez, & qui se sont joints par de particuliéres considérations. (Les aliez furent rangez à l'aile gauche. *Abl. Luc.* Les Athéniens secouroient leurs aliez, lorsqu'ils avoient du pire. *Abl. Tac. l. 1. c. 2.*

ALIGATION. (ALLIGATION.) C'est la même chose que la régle d'aliage. Irson & le Gendre, dans leurs Traitez d'Aritmétique, se servent de ces deux termes.

ALIGNEMENT, *s. m.* [*Directura.*] Terme de *Maçon* & de *Jardinier.* C'est l'action de celui qui aligne. (Prendre les alignemens des ruës. Donner les alignemens d'une place. Dresser les alignemens d'une place. Planter des piquets d'alignement. Retrouver ses alignemens. *Architecture militaire.* Prendre les alignemens nécessaires pour faire un jardin.)

ALIGNER, *v. a.* [*Ad lineam dirigere.*] Terme de *Maçon* & de *Jardinier.* C'est tendre les lignes pour prendre les proportions de quelque lieu ou de quelque chose. (Aligner des colonnes. Aligner des piquets sur la fondation. Voïez *Architecture militaire.*)

☞ Voici comment d'Aviler explique *aligner* & *alignement: Aligner,* c'est régler, par des repéres fixes, le devant d'un mur de face sur une ruë, en présence du Voyer; ou marquer la situation d'un mur mitoïen entre deux héritages

contigus, pour le rétablir ſur ſes anciens veſtiges ou de fond en comble, ſelon le jugement d'Experts de part & d'autre.

☞ *Aligner.* C'eſt réduire pluſieurs corps à une même ſaillie, comme dans la maçonnerie, pour dreſſer les murs ; & dans le jardinage, pour planter des alées d'arbres : ce qui ſe fait, quand, après avoir jaugé les largeurs déterminées par des jalons aux écognures, on plante de ces jalons d'eſpace en eſpace, de telle maniére qu'en les bornoyant, ils paroiſſent à l'œil ſur une même ligne.

ALIMENT, *ſ. m.* Prononcez *aliman.* Il vient du Latin *alimentum.* C'eſt tout ce qui entretient, qui nourrit & conſerve le corps. (Aliment bon, ſucculent, excélent, mauvais, méchant. Aliment chaud, ſec, humide, ſolide. Les alimens les plus ſimples ſont les meilleurs. L'excès des alimens eſt nuiſible. Ceux qui croiſſent, ont beſoin de plus d'alimens que les autres, parce qu'ils ont plus de chaleur naturelle. Pour ſe conſerver les dents & vivre longues années, il faut être ſobre & bien mâcher les alimens. Si l'on ne ſe met point à table ſans apétit, l'eſtomac digérera mieux les alimens. Les alimens ſe corrompent, s'altérent dans l'eſtomac, quand il eſt plein d'ordures. Le ſang ſe fait des alimens. Ne prendre aucun aliment. Ne recevoir aucun aliment. Rejeter tous les alimens.)

* *Aliment, ſ. m.* Au figuré, il ſe dit des arbres & des plantes. Suc qui fait croître & conſerve les arbres & les plantes. (Les arbres & les plantes tirent leur aliment de la terre.) On dit encore au figuré, le bois eſt l'aliment du feu, les Sciences ſont l'aliment de l'eſprit, &c.

ALIMENTAIRE, *adj.* Il ſe dit ſouvent en *Pratique*, & vient du Latin *alimentarius.* Il ſe prononce *alimentére*, & veut dire, qui regarde les alimens. (Le Juge a ordonné une proviſion alimentaire à celui qui eſt bleſſé. Donner une penſion alimentaire.)

ALIMENTER, *v. n.* [*Alere*, *nutrire.*] Il ſemble venir de l'Eſpagnol *alimentar*, & eſt plus d'uſage au *Palais* que dans le commerce ordinaire. C'eſt nourrir, c'eſt donner des alimens. (Chercher des moïens honnêtes d'alimenter ſa famille. On diroit plûtôt des moïens honnêtes de donner des alimens à ſa famille, ou de nourrir ſa famille.)

ALIMENTEUX, ALIMENTEUSE, *adj.* [*Alibilis.*] Terme de *Médecine.* Qui ſert d'aliment, qui nourrit. (Les chairs ont un ſuc *alimenteux.*)

ALIMUS, *ſ. m.* Arbriſſeau toûjours verd, qui fleurit comme le muguet. (L'alimus eſt fort joli. L'alimus eſt agréable.)

ALINEA. Ce mot ſe dit lorſqu'on commence une nouvelle ligne en écrivant. Faites un *alinea.* Il y a bien des *alinea* dans ce Livre.

ALIPON-MONTIS-CETI. Eſpéce de Turbit blanc, qui eſt un puiſſant purgatif. On le trouve ſur-tout à Céte, & en d'autres endroits du Languedoc. On le ſubſtituë quelquefois au Séné, & il eſt plus violent.

ALIQUOTE, *adj.* Terme de *Géométrie* & d'*Aritmétique*, qui ſe dit des parties qui ſont compriſes pluſieurs fois dans un nombre exactement. 2 eſt une partie aliquote de 8, car il y eſt 4 fois ; mais il ne l'eſt pas de 5 & de 7. Ces nombres & autres ſemblables n'ont point de parties aliquotes ; car ils ne ſe peuvent diviſer en parties égales. Une partie aliquante eſt celle qui étant priſe pluſieurs fois avec une de ſes parties aliquotes, compoſe le tout : 8 eſt une partie *aliquante* de 20, & aliquote de 24 ; car 8 étant deux fois avec 4 qui eſt une de ſes parties aliquotes, il fait 20 ; & étant pris trois fois, il fait 24. D'autres la définiſſent autrement & plus ſimplement : C'eſt une partie qui ne meſure point ſon tout exactement. Ces mots viennent d'*aliquotus* & d'*aliquantus.*

ALISÉ. (ALIZÉ,) Épitéte qu'on dónne dans la Marine aux vents réglez qui ont coûtume de ſoufler en certains tems & le long de certaines côtes. *Vents aliſez*, *Briza.*

ALISIER ou ALIZIER, *ſ. m.* [*Aliſaria.*] Prononcez *aliſié.* Arbre qui a les feüilles grandes & larges, pleines de veines découpées par les bords, vertes par deſſus, & blanches par deſſous. (L'alizier croît ſur les plus hautes montagnes, & ſon fruit eſt rouge & bon contre la toux. *Dal.*

Je grave ſon beau nom au bord de nos ruiſſeaux,
Sur tous nos aliſiers & ſur tous nos ormeaux.
God. Poëſ. 2. partie, Eglogue 2.)

Le fruit de l'Aliſier, ſe nomme Aliſe.

ALISMA. [*Aliſma.*] Terme de *Botanique.* On donne ce nom à pluſieurs plantes. Il y a l'*aliſma* de Mathiole, qu'on apelle autrement le Plantain de montagne. L'*aliſma* à grape. Le double feüille.

ALITER, *v. n.* La fiévre l'a alité, ou l'a réduit à garder le lit.

S'aliter, v. r. [*Lecto ſe affligere.*] *Je m'alite, je m'alitai, je me ſuis alité, je m'aliterai.* C'eſt ſe mettre au lit à cauſe de quelque maladie. (Il n'eſt alité que depuis huit jours. S'il s'alite une fois, il a la mine de n'en relever jamais.)

† ALISON ou ALIZON, *ſ. f.* Nom de mépris qu'on donne aux femmes. Il ſert dans le ſtile ſimple, dans le comique ou le ſatirique. (Taiſez-vous Aliſon, vous n'êtes qu'une ſote. *Scar.*

Un feu ſecret, jeune *Alizon*,
Vous a changé outre meſure ;
L'amour a brûlé ſa maiſon
Et n'en a fait qu'une maſure.
Gomb. Épît. 1.)

ALIX, *ſ. f.* Nom de femme, & qui n'a maintenant cours que dans le comique ou le ſatirique. (Alix n'eſt plus jolie. Alix n'eſt plus ſi belle qu'elle étoit.

Alix n'a plus rien qui me touche,
J'ai fait banqueroute à ſes loix.
L'ébeine qui branle en ſa bouche,
Branle au vent même de ſa voix.
Main. Épigrammes.)

ALK.

ALKAEST, *ſ. m.* Terme de *Chimie.* C'eſt le diſſolvant univerſel de Van-Helmon & de Paracelſe, avec lequel ils ſe vantoient de diſſoudre & de réduire tous les corps en leurs prémiers principes. Van-Helmont ſe dit l'inventeur de ce mot ; mais Paracelſe s'en eſt ſervi le prémier.

ALKALI. Voïez ALCALI.

ALKALISER, *v. a.* [*Sales elicere.*] Tirer les ſels de tous les végétaux & minéraux, après leur calcination, en verſant de l'eau deſſus pluſieurs fois.

ALKERMES, *ſ. m.* Terme de *Médecine.* Confection faite avec le ſuc exprimé de grains

de kermes, le suc de pomme, la soie cruë, les perles, le santal, la canelle, l'ambre-gris, le musc, l'azur, les feüilles d'or. On le prépare à Montpellier.

ALKOOL, *s. m.* Terme de *Chimie.* Il signifie une poudre très-subtile & presque impalpable, & un esprit de vin très-rectifié, qui ne laisse point de phlegme. Ce terme vient des Arabes.

ALKOOLISER. Voïez ALCOLISER.

A L L.

ALLAÏER, *v. a.* Terme d'*Orfévrerie.* On lit dans les Statuts des Orfévres, *Tit. IV. art. V.* « Les Aspirans feront duëment examinez par » les six Gardes en charge, tant sur la division » du poids de marc, que sur la maniére d'*allaïer* » le bas & le fin pour être mis au titre à ouvrer » selon les Ordonnances. »

ALLANTOÏDE, *s. f.* Terme de *Médecine.* C'est la troisiéme membrane qui envelope le fétus, mais qui ne se trouve point dans les femmes.

☞ ALLÉE. Dans les maisons, on apelle *allée*, un passage commun pour aller depuis la porte d'entrée jusques aux degrez ou jusques à la cour; c'est aussi un passage qui communique aux chambres & les dégage.

Dans les jardins, c'est un chemin droit & paralléle, d'une certaine largeur, bordé d'arbres, de bouis ou autres choses dont on a acoûtumé de se servir. On dit une *allée couverte* ou *découverte.*

Contrallées. Ce sont les deux petites allées qui sont à côté d'une grande, & de diférente largeur.

Allée de front, celle qui est droite en face du bâtiment.

Allée en traverse, celle qui coupe d'équerre une allée de front.

Allée diagonale, celle qui coupe un quarré de bois ou de parterre, d'angle en angle.

Allée biaise, celle qui par sujétion, comme d'un point de vûë ou d'un terrein, ou d'un mur de clôture, n'est point paralléle à l'allée de front ou de traverse.

Allée rampante, qui a une pente.

Allée en zigzac, celle qui étant trop rampante & sujéte aux ravines, est traversée d'espace en espace, par des plates-bandes de gazon ou chevrons brisez, ou autres retenuës.

Allée sablée, celle où il y a du sable sur la terre batuë ou sur une aire de recoupes, ordinairement de huit à neuf pouces d'épaisseur.

Allée de compartiment, c'est un large sentier qui sépare les carreaux d'un parterre.

Allée d'eau, chemin bordé de plusieurs jets ou boüillons d'eau sur deux lignes paralléles.

ALLÉGRE, (ALEGRE,) *adj.* [*Agilis, alacer.*] Gaillard, agile, dispos. Ce mot ne se dit qu'en riant & dans le discours familier.

Pour s'échaper de nous Dieu sçait s'il est alégre.
Racine, Plaid. a. I. sc. 2.

ALLÉGREMENT, (ALÉGREMENT,) *adv.* [*Alacriter.*] D'une maniére agile, d'un air dispos. Le François marche alégrement. Mais ce mot est peu en usage.

ALLÉGRESSE, (ALÉGRESSE,) *s. f.* [*Alacritas.*] Joie. Les *sept Alégresses* de la Vierge, sorte de priéres qu'on fait à la Vierge. Loüons le Seigneur avec alégresse. *Ps.* Pousser des cris d'alégresse. Combler d'alégresse.

ALLEGRO, *adj.* Terme de *Musique*, emprunté de l'Italien: il signifie que l'exécution de la voix ou des instrumens doit être gaie & vive.

ALLEVEURE. La plus petite monnoie de cuivre qui se fabrique en Suéde.

ALLOBROGE, *s. m.* [*Allobrox.*] Mot qui vient du Grec, & dont on apelloit ceux que nous nommons aujourd'hui Savoïards.

† *Allobroge*, *s. m.* Il se prend satiriquement, & signifie un grossier, un rustre, un homme qui n'a ni sens ni esprit, ou au moins qui en a très-peu. (Ah! tu me traites d'Allobroge.)

ALLOCATION, *s. f.* [*Computationis approbatio.*] Terme de *Compte.* Il se dit lorsqu'on aprouve, qu'on alloüe un article, qu'on le passe en compte.

☞ ALLOCUTION. Les Savans apellent *allocution*, des harangues militaires, représentées dans une médaille où l'on voit un Empereur ou un Général d'armée parler à un grand nombre de gens. La légende est ordinairement. *Adlocutio.*

ALLODIAL, *adj.* Des biens allodiaux. Biens libres, exemts de service & de rente.

☞ ALLOUER, *v. a.* [*Approbare.*] C'est aprouver. On dit, *alloüer* un païement, tenir compte d'une somme sur une plus grande.

Dans les Jugemens d'Oleron, *article 9. Alloüer*, signifie, rendre de bonne foi aux intéressez dans un vaisseau, ce qui reste de marchandises, que le maître du navire pouvoit retenir, jusqu'à ce que la contribution ait été réglée entr'eux.

L'adjectif est *alloüable.* [*Qui potest approbari, concedi.*] Qui se peut acorder. Il se dit en matiére de frais, de compte & de dépense.

☞ ALLOUEZ. D'Argentré nous aprend dans son Histoire de Bretagne, que, parmi les Bretons, *Alloüez* sont des *Substituts*, des *Lieutenans*, des *Procureurs*, des *Agens.* Il dit dans son Traité sur le partage des Nobles, & en parlant des Parlemens, que *le Duc y présidoit en sa grandeur, y tenoit son lit de Justice, avec quelques Conseillers non formez en Office, ni ordinaires, fort bien peu, mais étoient le plus souvent* alloüez, *qui étoient autant comme Substituts ou Lieutenans, Procureurs & autres, qui y étoient mandez & convoquez.* Du Cange, *verb. Allocatus.*

ALLOUÉ, *s. m.* On nomme ainsi un garçon de métier, qui au sortir de son aprentissage, s'engage chez un maître qui exerce le même métier, pour y faire le tems du service ordonné par les Statuts. C'est aussi un garçon qui s'engage chez un maître, sans avoir fait d'aprentissage. Il peut y aprendre la profession, mais cela ne lui donne pas droit à la maîtrise. Les Imprimeurs ont aussi des *Allouez* ou Compagnons Imprimeurs, qui ne peuvent être engagés que pour quatre années, & par brevets qui doivent être inscrits à la Chambre des Libraires un mois au plus tard après leur *passation.* Voïez le Code de la Librairie & de l'Imprimerie de Paris, pag. 147. & suiv.

ALLOUETTE. Voïez ALOUETTE. *L'Académie ne l'écrit que par une l.*

ALLUCHON, *s. m.* Pointe ou dent qui sert au mouvement des machines qu'on fait mouvoir par des roues.

ALLUSION, *s. f.* Du Latin *allusio.* C'est une figure de Rétorique, qui consiste dans un jeu de mots. (Les allusions sont froides, à moins qu'elles ne soient heureuses. *Vaug. Rem.* Faire une *allusion*, c'est faire une figure qui soit toute dans un jeu de mots, comme: La fortune fait

& défait les Monarques. Faire *allusion* à quelque chose, c'est dire quelque chose qui ait raport à des paroles qu'on a dans l'esprit & qui sont connuës.

ALLUVION, *s. f.* [*Alluvio.*] Terme de *Pratique.* Acroissement qui se fait le long des rivages de la mer ou des grandes riviéres par la tempête ou les inondations. (Cette Isle s'est faite par alluvion, le Seigneur prétend qu'elle est à lui par droit d'alluvion.)

☞ C'est une question, si l'alluvion a lieu dans la mer : plusieurs Auteurs tiennent que les bords de la mer apartenant au Roi, l'alluvion lui apartient aussi, & non aux voisins.

C'est encore une question, si une riviére s'éloignant tout-à-coup de son ancien lit, l'espace qu'elle enferme par son nouveau cours, est une alluvion, puisque cet acroissement ne se fait pas insensiblement. On répond que si le terrein n'a point changé d'état par l'inondation, il n'a point changé de maître, & le voisin à qui il a apartenu, peut le suivre.

Si la terre ou les arbres, portez par la riviére dans le fond voisin, se sont unis au sol, ils restent au propriétaire de ce sol.

A L M.

ALMADIE, *s. f.* [*Cymbula.*] Terme de *Marine.* Petite barque longue de quatre brasses, faite le plus souvent d'écorce de bois, dont se servent les Sauvages de la côte d'Afrique.

Almadie, est aussi un vaisseau des Indes, fait en forme de navéte de Tisserand, à la réserve qu'il a l'arriére quarré. Il y en a de 80 pieds de long, & de 6 ou 7 de large. Ces vaisseaux peuvent contenir quantité de marchandises, & servent pour le commerce des Indes

ALMAGESTE, *s. m.* Livre composé par Ptolomée, où il a recueïlli plusieurs problêmes des Anciens sur la Géométrie & l'Astronomie. Le Pére Riccioli a fait un *Almageste* nouveau.

ALMANAC, (ALMANACH,) *s. m.* [*Ephemeris, Calendarium.*] Ce mot vient de l'Arabe, où il signifie, *Étrennes qui étoient des espéces d'Ephémérides.* Prononcez *Almana.* Petit Livre imprimé, qui marque les mois, les jours, les Fêtes, les Lunes, les changemens de tems, & ce qui peut arriver de remarquable dans une année. (Un bon ou méchant almanac. Almanac ordinaire, extraordinaire ; almanac général, universel. *Almanac du Palais ;* c'est un imprimé qui marque ce qui se passe de plus considérable dans la Ville & au Palais de Paris. *Almanac perpétuel*, ce sont des tables imprimées, qui montrent, à perpétuité, les jours des mois, où se feront les nouvelles & les pleines Lunes, la Pâque & autres Fêtes mobiles, & les jours de Dimanche.

On fait aujourd'hui des Almanacs de toute espéce. Ces petits Livres coûtent peu aux Auteurs & valent beaucoup aux Libraires. On a mis tous les Arts en almanacs, on y mettra bientôt toute la Litérature & toutes les Sciences. On peut dire que nous sommes dans le siécle des almanacs.

† * *On ne prend point de ses Almanacs.* Façon de parler comique ; c'est-à-dire, on n'ajoûte plus de foi à ce qu'il dit. Ablancourt a écrit dans Lucien au même sens : *J'ai beau dire la vérité, l'on ne prend plus de mes Almanacs.* Il signifie : J'ai beau dire vrai, j'ai le malheur de n'être plus cru.)

ALMANDINE, *s. f.* Pierre précieuse qui tire sur la couleur du grenat, & qui est une espéce de rubis d'Orient, mais plus tendre & plus légére que le rubis Oriental. (Une belle Almandine, une jolie Almandine.)

ALMICANTARA ou ALMUCANTARA, *s. m.* Terme d'*Astronomie*, qui nous vient des Arabes. Cercles paralléles à l'horison qui passent par tous les degrez de l'Equateur, & qui servent à montrer la hauteur des Astres.

ALMONDE, *s. f.* Mesure de Portugal, qui sert à mesurer les huiles. Les Portugais vendent leurs huiles d'olives par *Almondes*, dont les vingt-six font une bote ou pipe. Chaque Almonde est composée de douze canadors, & le canador est semblable au mingle ou bouteille d'Amsterdam.

ALMUDE, *s. f.* Mesure des liquides, qui est la même que l'Almonde.

A L O.

ALOÉ ou ALOÈS, *s. m.* [*Sempervivum marinum.*] Il vient du Grec ἀλόη. C'est une plante qui aime les lieux maritimes, qui porte une fleur blanche, qui a une odeur très-amére & des feüilles grosses, rondes, recourbées, fort vertes, un peu larges, & bordées de côté & d'autre, de petites pointes. (Le meilleur aloé vient des Indes ou d'Alexandrie.)

ALOÉ ou ALOÈS. On apelle ainsi le suc épaissi de la plante de ce nom. Il y en a de plusieurs sortes, dont on fait usage dans la Médecine.

☞ ALOCHES. Sorte d'engins pour pêcher.

ALOGIENS. Nom que S. Epiphane a donné à d'anciens hérétiques qui nioient le Verbe, & qui par conséquent rejettoient l'Evangile de S. Jean.

ALOI, *s. m.* [*Proba monetæ temperatio.*] Terme de *Monoie.* Certain degré de bonté, lequel résulte du mêlange de plusieurs métaux qui ont quelque conformité entr'eux. (Piéce de bon ou de mauvais aloi. *Abl. Luc.*)

☞ Il vient de *Loi*, comme si l'on disoit *ad legem*, parce que la bonne monoïe est faite selon la loi. Il y un bon & un mauvais aloi.

J'ai sermoné, j'ai blasonné,
J'ai là pour vray prou besogné,
Mais peu gaigné, comme je croy ;
Car je vous voy d'un dur *aloy*,
Faux & très-mal examiné.
Pathelin.

* *Aloi*, *s. m.* Au figuré, il signifie qui est reçû dans l'usage ordinaire, qui est de mise, qui est aprouvé & accepté. (Si vous jugez ces connoissances de bon aloi, je ne doute point qu'elles n'agréent aussi aux honnêtes gens. *La Chambre, Art de connoître les hommes, let. 1.*)

ALOÏAGE, (ALOYAGE,) *s. m.* Terme en usage chez les Potiers d'étain, pour signifier l'aliage & le mêlange des métaux.

ALOÏAU, (ALOYAU,) *s. m.* [*Bubula costa.*] Piéce de beuf qu'on léve sur la hanche du beuf. (Un gros ou petit aloïau, un excélent aloïau, un aloïau gras, tendre, dur ; un méchant aloïau. Mariner un aloïau ; faire rôtir un aloïau ; mettre un aloïau en ragoût.

Tu parois à nos yeux plus qu'un riche joïau,
On n'aime plus que toi, gros & gras *aloïau*,
Aloïau mon amour, aloïau mon souci,
Tu viens du plus beau bœuf qu'on ait vû dans Poissi.
Ligniére, Mariage de l'éclanche & de l'aloïau.)

☞ ALOÏDES. C'étoient deux Géants ; enfans gemeaux d'Aloé & d'Iphimédie, ou, selon la Fable, de Neptune & d'Iphimédie. Apollodore & Diodore racontent que Neptune leur acorda le privilége de croître, les uns disent tous les jours, les autres, tous les ans, d'une coudée en grosseur, & d'une aune en hauteur, ensorte qu'étant environ à l'âge de neuf ans, il entreprirent d'ataquer les Cieux, & de mettre Ossa sur Pelion :

Hinc & Aloïdas geminos, immania vidi
Corpora, qui manibus magnum rescindere Cœlum
Aggressi.

ALOÏER, (ALOYER,) *v. a.* [*Legitimâ materiâ nummum afficere.*] Terme de *Monoie.* Donner à l'or & à l'argent l'aloi requis & ordonné par les loix.

ALOIGNE, *s. f.* Terme de *Marine*, qui signifie la même chose que *Boüée.* C'est une marque qu'on laisse floter sur l'eau, pour faire connoître l'endroit où l'on a jetté l'ancre. Elle est de bois ou de liége.

ALONGE, *s. f.* [*Additamentum.*] Terme de *Tailleur.* Morceau d'étofe pour alonger. (Mettre une alonge à une jupe.)

Alonge. [*Nervus bubulus intortus.*] Terme de *Boucher.* Nerf de beuf tortillé, au bout duquel il y a un crochet de fer où est atachée la viande.

ALONGEMENT, *s. m.* [*Productio.*] Agrandissement. (De quoi ai-je profité que d'un alongement de nom ? *Mol. Geor. Dan. a. 1. sc. 4.*)

ALONGER, *v. a.* [*Producere.*] Étendre, faire plus long. (Il ne faut pas alonger ce qu'on peut racourcir. *Vaug. rem.*) *Alonger le trait à un Limier*, c'est le laisser déploïé de son long.

Alonger. [*Præpilato gladio adversarium petere.*] Porter en alongeant. (Alonger une bote, un coup. Alonger la pique.)

Alonger. Terme de *Manufacture de lainage*, qui signifie rendre une étofe plus longue, à force de la tirer avec des instrumens propres à cela, pour en avoir un plus grand aunage. Les Réglemens des Manufactures défendent de tirer, *alonger*, ni arramer aucune piéce de marchandise, tant en blanc qu'en teinture.

Alonger. Terme de *Marine. Alonger le cable*, c'est l'étendre sur le pont jusqu'à un certain lieu, ou pour le *bitter* ou pour moüiller l'ancre. *Alonger une manœuvre*, c'est l'étendre afin qu'on puisse s'en servir, s'il est besoin. *Alonger la terre*, c'est aller le long de la terre ou ranger la côte.

* *Alonger.* On dit au figuré, *Alonger une estocade* ou *Alonger l'estocade*, pour dire, emprunter de l'argent sans être en pouvoir, ou sans avoir le dessein de le rendre. *Alonger le parchemin*, pour dire, faire de longues écritures, tirer une afaire en longueur, ou un procès, pour en tirer plus de profit, ou parce qu'on n'a pas envie de terminer. *Alonger la courroie*, pour dire, porter les profits plus loin qu'on ne devroit en tirer d'une charge, d'une afaire, d'un service, &c. On le dit aussi de l'économie dont on use dans la dépense : Il faut qu'il alonge bien la courroie, pour aler jusqu'au bout de l'année.

ALONGÉ, *adj. part.* Terme de *Chasse* & de *Fauconnerie.* Un *chien alongé*, est celui qui a les doigts du pied étendus par quelque blessure, qui a touché les nerfs. Un *oiseau alongé*, est celui qui a toutes ses pennes & de la longueur convenable.

S'alonger, v. r. Je m'alonge, je m'alongeai ; je me suis alongé. Terme de *Fauconnerie.* [*Majoribus pennis indui.*] C'est s'étendre & devenir plus long. Il a une queuë qui s'alonge. *Abl. Mar.*

ALOPECIE, *s. f.* [*Alopecia.*] Terme de *Médecine.* Sorte de maladie qui fait tomber le poil de la tête, des sourcils & quelquefois la barbe ; ce qui fait qu'on l'apelle vulgairement la *Pelade.* Ce mot vient du Grec ἀλώπηξ, Renard, à cause que cet animal est sujet dans sa vieillesse à une gale qui lui fait tomber le poil.

ALORS. [*Tunc.*] Cet adverbe ne doit pas être immédiatement suivi d'un *que.* (Quand vous aurez acompli vôtre promesse, alors je verrai ce que j'aurai à faire. *Vaug. rem.*)

☞ Cet Auteur a observé, *Remarq.* 220. la diférence qu'il y a entre *alors* & *lors. Lorsque* est une conjonction qui signifie *cùm* en Latin ; & *dès-lors* ou *pour lors*, sont des adverbes qui veulent dire *tunc*, *&c.*

Messieurs de l'Académie ont décidé, sur cette remarque, que *lors* n'a plus aucun usage dans nôtre Langue, s'il n'est précédé de la particule *dès* & de *pour, dès-lors, pour lors*, ou suivi de *que* ou de la particule *de*, comme : *Lorsque je je le vis ; Lors du mariage du Roi.* Encore cette derniére façon de parler n'est-elle pas du beau stile. L'Académie n'a point aprouvé, *Dès lorsque je le vis.* Il faut dire simplement, *Dès que je le vis*, ou, *Sitôt que je le vis.*

M. l'Abé Regnier, Sécretaire perpétuel de l'Académie Françoise, a dit dans un de ses Madrigaux :

Lorsque j'exprime à Lisimene
Le pouvoir de ses yeux, & les maux que je sens,
Ses soûpirs échapez, ses regards languissans
Me disent que son cœur est sensible à ma peine :
Alors, d'un doux espoir j'ose enfin me flater, &c.

Je n'ose presque pas dire qu'un Académicien si illustre a oublié les régles dont il nous a donné un gros volume. *Lors* & *alors*, si près l'un de l'autre, sonnent mal, & ils expriment la même chose, c'est-à-dire, le même moment. *Pour lors* auroit été mieux, & il auroit été encore mieux de suprimer l'un & l'autre, & de tourner le vers dans ce sens : *Et dans ce doux moment j'ose enfin me flater, &c.*

ALOSE, *s. f.* [*Alosa.*] Poisson de mer, qui au Printems & en Eté entre aux riviéres d'eau douce, où il s'engraisse. (Les Aloses de mer sont séches & sans suc. *Rond.*)

☞ ALOUAGE, (ALLOUAGE,) On apelle ainsi, dans la Bresse, un certain droit seigneurial, qui est une espéce de capitation réglée à une bicherée d'avoine. *Collet, Statuts de Bresse.*

ALOUCHI. Espéce de gomme de bonne odeur, qui découle de l'arbre qui produit la canelle blanche.

ALOUETTE, *s. f.* [*Alauda.*] Petit oiseau gris, qui chante agréablement, qui couve trois fois l'année, en Mai, Juillet & Août, qui éléve ses petits en moins de quinze jours, & qui vit neuf ou dix ans. *Olina, Histoire des oiseaux qui chantent.* (Aloüette mâle. Aloüette femelle, aloüette commune, aloüette hupée.)

☞ Le chant de l'aloüette est trop plaisamment exprimé, pour l'oublier en cet endroit. Du Bartas, *Liv. 5. de sa premiére semaine :*

La gentille aloüette, avec son tire-lire
Tire-lire-à-lire, & tire tirant tire
Vers la voute du Ciel, puis son vol vers ce lieu
Vire, desire dire, adieu Dieu, adieu Dieu.

Aloüette de Mer. Oiseau qui ressemble à l'aloüette de terre, sinon qu'il est un peu plus gros, plus brun par dessus le corps, & plus blanc par dessous le ventre. *Bel.*

† ALOURDIR, *v. a.* Rendre lourd, apesantir. (Le bruit des cloches m'a *alourdi.* Ce tems m'*alourdit.* J'ai la tête *alourdie*, *&c.* Mais ces expressions ne peuvent s'emploier que dans une conversation familiére.)

† ALOUVI, ALOUVIE, *adj.* [*Famelicus.*] Ce mot se dit des enfans nouveaux-nez, & qu'on ne peut jamais rassasier. (C'est un enfant alouvi, c'est-à-dire afamé comme un loup, & dont on ne peut apaiser la faim.)

ALP.

ALPAGNE. Animal à laine, fort semblable aux Llamas & aux Vigognes. Les habitans du Pérou mettent ces animaux au rang des bêtes de charge, & s'en servent pour leur faire porter jusqu'à cent livres pesant. Sa laine leur sert à faire des étofes, des cordes & des sacs; ils la mêlent d'ordinaire avec la laine des vigognes.

ALPEN ou ALPAGE, *s. m.* Terre qui n'est pas labourée.

ALPES, *s. f.* [*Alpes.*] Montagnes qui séparent la France de l'Italie. (Les Alpes sont hautes.)

☞ Les hautes montagnes ont été apellées *Alpes*: mais celles qui séparent la France de l'Italie, sont à présent les seules Alpes dont on fasse mention. Servius, sur cet endroit du dixiéme livre de l'Eneïde,

—— *Alpes immittit apertas*,

a dit: *Sanè, omnes altitudines montium, licèt a Gallis* Alpes *vocentur, propriè tamen montium Gallicorum sunt.*

ALPHA, *s. m.* On prononce *alfa.* C'est la prémiére lettre de l'Aphabet Grec, & qui veut dire un *A.* (Un Alpha bien fait ou mal fait.)

* *Alpha* & *Omega.* Façon de parler figurée, pour dire, le commencement & la fin, laquelle se trouve en l'Apocalipse de S. Jean.

ALPHABET, *s. m.* [*Alphabetum.*] Ce mot est Grec. C'est la Croix de par Dieu, les vingt-quatre lettres qui composent les mots François, & ceux de quelque autre langue que ce soit. (Aprendre son alphabet. Savoir l'alphabet. Montrer l'alphabet.)

* *Alphabet.* [*Litterarum elementa.*] Petit Livre où est l'alphabet, & qu'on donne aux enfans à qui on commence d'aprendre à lire.

Un certain Grec disoit à l'Empereur Auguste,
Comme une instruction, utile autant que juste,
Que lors qu'une avanture en colére nous met,
Nous devons, avant tout, dire nôtre *Alphabet*,
Afin que dans ce tems la bile se tempére.
Moliere, Ecole des Femmes, act. 2. sc. 4.

Alphabet. [*Litterarum ordinem servans.*] Terme de *Doreur sur le cuir.* Petits fers qui servent à écrire le titre du Livre en lettres d'or sur le dos du Livre.

ALPHABÉTIQUE, *adj.* [*Alphabeticus.*] Rangé selon l'ordre de l'alphabet. (Réduire par ordre alphabétique.)

ALPHANET, *s. m.* [*Tunetanus accipiter.*] Oiseau de proie, doux & agréable, qui sert au vol de la perdrix & à la chasse du liévre. En France on l'apelle *Tunisien*, parce qu'il vient de Tunis en Barbarie.

ALPHENIC, *s. m.* Sucre-tors. Voïez *Pénides.*

ALPHITEDON, *s. f.* Sous-entendu *Fracture.* C'est une espéce de fracture dans laquelle l'os est écrasé en petites piéces. Ce mot est Grec, ἀλφιτηδὸν, en maniére de farine, de ἄλφιτον, farine.

ALPHONSE. [*Alphonsus.*] Prononcez *Alfonce.* Nom d'homme. (Onze Rois en Espagne ont porté le nom d'Alphonse. *Mariana, Histoire d'Espagne.*)

ALPHONSIN, *s. m.* Instrument de Chirurgie. C'est une espéce de Tire-bale ainsi apellée de son inventeur, *Alphonse Ferrier, Médecin de Naples.*

ALPHOS, *s. m.* [*Vitiligo.*] C'est une tache de la peau, qu'on distingue en trois espéces, l'*Alphos* proprement dit, le Melas & la Levée. Voïez *le Diction. des Termes de Méd. & de Chir.* Par M. Col de Villars. *Alphos* vient du Grec ἀλφαίνειν, changer.

ALPION, *s. m.* Terme du *Jeu de Bassette.*

ALPISTE, *s. f.* Graine pâle qui tire sur la couleur Isabelle. (L'alpiste est bonne à plusieurs choses.)

ALQ.

ALQUIER ou CANTAR, *s. m.* Mesure de Portugal, dont on se sert pour les huiles & pour les grains.

ALQUIFOUX, *s. m.* Espéce de plomb minéral d'Angleterre, très-pesant, facile à mettre en poudre & dificile à fondre. Les Potiers de terre s'en servent pour vernir leurs ouvrages en verd.

ALT.

ALTE ou HALTE. [*Sistite milites.*] Mot Alemand, il s'écrit avec une *h* en ce langage, en François ordinairement sans *h.* C'est un terme de guerre par lequel on commande aux soldats de s'arrêter. On leur dit *alte*; c'est-à-dire, demeurez.

ALTE, (HALTE,) *s. f.* [*Statio militum.*] Ce mot se prend aussi quelquefois substantivement. C'est la demeure que les troupes font pendant leur marche. (Les troupes firent alte de tems en tems. *Abl. Retraite, l. 2. c. 3.* L'armée fit cette marche malgré *toutes ses altes.*

L'Académie a décidé que ce mot doit s'écrire avec une *h*, & elle s'aspire: *La halte fut longue*, & non pas, *L'halte fut longue.*

ALTÉRABLE, *adj.* [*Mutabilis.*] Qui peut être altéré, qui est sujet à l'altération & au changement. Les métaux ne sont pas tous également *altérables.*

ALTÉRANT, *adj.* Qui cause la soif, qui altére.

Altérant, *s. m.* On apelle des *altérans* tous les remédes qui changent les humeurs & les esprits. Les *altérans* sont nécessaires dans beaucoup de maladies.

ALTÉRATION, *s. f.* Il se prononce *altéracion*, & vient du Latin *alteratio.* C'est un changement qui arrive à un corps, & qui ne le fait point entiérement méconnoître. (Il n'y a point d'altération sans mouvement.)

Altération, *s. f.* [*Commotio, mutatio*,] en général veut dire changement qui arrive en quelque sujet. (Altération visible, manifeste. Les vertus établies une fois chez nous, intéressent l'amour propre comme nôtre vrai Maître, & on ne sauroit y aporter la moindre altération sans nous faire sentir ce changement. *Saint-Evremont, Œuvres mêlées, t. 1.*)

Altération, *f. f.* [*Sitis.*] Soif. (Une grande altération ; une violente, cruelle, fenfible altération. Le chaud caufe de l'altération. La chaleur venant à croître, l'altération fe raluma. *Vaug. Quint. l. 7. c. 5.*)

Altération, *f. f.* Terme de *Monoie.* C'eft la falfification des monoies par un mauvais aliage.

ALTÉRATIF, ALTÉRATIVE, *adj.* [*Vim habens immutandi.*] Qui altére & qui aporte du changement dans les chofes. (Remédes altératifs.)

† ALTERCAS, *f. m.* Il eft furanné. C'eft un débat, une conteftation entre des perfonnes. (Il s'émût de grans *altercas* entr'eux.

Il ne dit pas qu'on peut tuer un homme
Qui fans raifon vous tient en *altercas*,
Mais qu'on le peut pour quatre ou cinq ducats.
Poëte Anonime.)

ALTERCATION, *f. f.* On prononce *altercacion.* Il vient du Latin *altercatio.* Il veut dire débat, difpute. (Il y a eu de l'altercation entr'eux ; mais elle a été bientôt apaifée.)

ALTÉRER, *v. a.* Il vient du Latin *alterare*, & il fignifie changer, corrompre, falfifier. (Nous raportons les chofes, comme nous les avons reçûës, fans y rien altérer. *Vaug. Quint. l. 7. c. 8.* Ils ont altéré & falfifié quelques endroits de l'Ecriture pour féduire les peuples. Je me contente de raporter la chofe naïvement fans rien altérer de la vérité. *Abl. Luc. t. 2. Dialogue de l'amitié.* Il eft défendu fur peine de la vie d'*altérer* la monoie.

La rougeur de la honte altére fon vifage,
Et ce n'eft qu'en tremblant qu'elle dit fon fervage.
La Suze, Poef.

* *Altérer*, *v. a.* [*Nocere.*] Nuire, faire tort. (Pourquoi condamnes-tu ma façon de vivre, puifqu'elle n'altére point mon corps ? *Abl. Luc. t. 3.* Rien n'altére plus la fanté que la grande débauche.)

Altérer, *v. a.* [*Sitim accendere.*] Caufer de la foif. (Le chaud altére, le falé altére & nuit à la fanté.)

S'altérer, *v. r. Je m'altére, je m'altérai, je me fuis altéré.* [*Corrumpi.*] Se changer, fe diminuer, fe corrompre. (La fanté du Prince commençoit de s'altérer. *Abl. Tac. t. 1.* Les arbres qu'on aporte de loin, s'altérent.)

S'altérer, *v. r.* [*Sibi fitim gignere.*] C'eft fe caufer de la foif, c'eft être caufe qu'on ait foif foi-même. (Je me fuis altéré à force de marcher. On s'altére en travaillant & en courant.)

ALTÉRÉ, ALTÉRÉE, *adj.* Mot qui vient du Latin *alteratus*, & qui veut dire changé, corrompu, falfifié. (Paffage de l'Écriture altéré. Vérité altérée. Monoie altérée.)

Altéré, *Altérée*, *adj.* [*Corruptus.*] Qui a reçû quelque tort, quelque dommage. (Corps altéré, fanté altérée.)

Altéré, *Altérée*, *adj.* [*Commotus.*] Troublé, émû, à qui il eft furvenu quelque chofe qui le trouble & qui le change.

Un tel difcours n'a rien dont je fois altéré,
A tout événement le fage eft préparé.
Mol. Femmes favantes, a. 5. fc. 1.)

Altéré, *Altérée*, *adj.* [*Sitiens.*] Qui a foif, qui a envie de boire & d'apaifer fa foif. (Ligniére eft toûjours altéré, & il ne fe defaltére point qu'il n'ait trinqué à l'Alemande & ne foit tombé fous la table.

* *Altéré*, *Altérée*, *adj.* [*Cupidus.*] Au figuré, il fe dit des perfonnes, & fignifie qui défire avec ardeur, qui fouhaite avec paffion. (Monftre altéré de fang. *Corn. Heraclius.*) C'eft-à-dire, méchant qui ne défire que de faire mourir les perfonnes.

ALTÉRÉ, *f. m.* Ce mot fe prend quelquefois fubftantivement, & veut dire celui qui a foif, celui qui défire de boire à caufe de fa foif.

(Un *altéré*, plûtôt que d'y courir,
Près de fes bords fe laifferoit mourir.
St. Amant, Poef. 4. part.)

* *Altéré*, *f. m.* Ce mot, au figuré & pris fubftantivement, fe dit toûjours en mauvaife part ; & dans le ftile comique ou fatirique, il fignifie celui qui défire avec paffion.

† *Altére*, *f. f.* [*Sollicitudo.*] Il a vieilli, & ne fe trouve que rarement dans nos Auteurs modernes. Il fignifie *trouble & inquiétude d'efprit, peine & chagrin qui vient de l'efprit ou du cœur.* (Je ne vous faurois dire la peine & l'*altére* où elle fut l'efpace d'un quart d'heure. *Brantôme, Dames galantes, t. 1.*

Je fens au profond de mon ame
Brûler une nouvelle flâme,
Et laiffant les autres amours
Qui tenoient mon ame en *altére*,
J'aime un garçon depuis trois jours
Plus beau que celui de Cithére.
Voit. Poëf.)

† On difoit auffi *altéres* au pluriel.

ALTERNATIF, ALTERNATIVE, *adj.* [*Alternatus.*] Il vient du Latin *alternus*, & fignifie tour-à-tour. Ordre alternatif, ofice alternatif. C'étoit une chapelle alternative entre l'Eglife de faint Honoré & les héritiers du Fondateur. *Pelletier, Traité des expéditions.*)

ALTERNATIVE, *f. f.* [*Alterutrum.*] C'eft le pouvoir de choifir l'un ou l'autre ; c'eft le droit de faire tour-à-tour ou l'un après l'autre. (François I, Roi de France, demanda en mariage pour lui, ou pour le Duc d'Orléans fon fecond fils, Marie, fille de Henri VIII ; mais cette alternative ne plût point au Roi d'Angleterre. *Divorce de Henri VIII. ch. 1.* Avoir l'alternative. Le Pape a acordé aux Ordinaires de Bretagne un indult, & lorfqu'ils l'ont obtenu, ils ont l'alternative avec lui, c'eft-à-dire, que le Pape confére les bénéfices vacans par mort, un mois, & l'Ordinaire l'autre ; le Pape, par exemple, au mois de Janvier, & l'Ordinaire au mois de Février. *Pelletier, Traité des expéditions.* Donner l'alternative, acorder l'alternative, refufer l'alternative. L'alternative ne lui plait pas, l'alternative le choque.)

☞ L'alternative eft auffi une grace que les Papes acordent aux Evêques de Bretagne, & à ceux qui fuivent le Concordat Germanique, & autres païs d'obédience, lorfqu'ils réfident dans leur Diocéfe, de conférer alternativement les bénéfices vacans par mort. Il y a plufieurs remarques à faire fur cette matiére.

1°. L'Evêque doit être actuellement dans fon Diocéfe, lorfque le bénéfice vaque ; & s'il eft abfent, le Pape doit nommer. On adoucit la rigueur de cette condition inferée dans le Bref, par la difpofition du Concile de Trente, *feff. 23. cap. 1. de Reform.* où, après avoir déclaré

que la résidence étoit de droit divin dans les bénéfices qui ont charge d'ames, le Concile ajoûte, que les Evêques peuvent s'absenter lorsque ces trois choses concourent, *christiana charitas, urgens necessitas, debita obedientia, ac quidem Ecclesiæ vel Reipublicæ utilitas.*

2°. L'alternative cesse dans le cas de la Résignation & de la vacance *in Curiâ*, & lorsque le bénéfice est de patronage laïque.

3°. Les Evêques doivent accepter l'alternative par un acte autentique, reçû par un Notaire Apostolique, en présence de témoins, & signé.

4°. Cet acte doit être envoïé à Rome, au Dataire ou au Soudataire, qui en doivent une reconnoissance qui est enrégistrée par l'Oficier *per obitum*, dans le livre des alternatives. Cet acte est conçû en ces termes: *Propterea humiliter & debitâ cum reverentiâ ac omni meliori modo quo possumus & debemus, acceptamus, ac eâ uti velle declaramus, &c.* La réception du Dataire porte ces mots: *Nos, &c. notum facimus omnibus, & singulis ad quos spectat, qualiter pro parte Reverendissimi in Christo Patris Domini N. Episcopi N. præsentatæ, receptæ, & recognitæ, ac in libro alternativarum ad hoc specialiter destinato registratæ fuerunt Litteræ acceptationis mensium, &c.*

5°. Les impétrans dans un mois du Pape, doivent exprimer, à peine de nullité, le mois auquel le bénéfice a vaqué.

6°. La grace doit être renouvellée dans tous les changemens de Pape, parce que telles graces ont été introduites par une régle de la Chancellerie; & l'on sçait que les régles perdent leur force à la mort du Pape qui les a faites, ou qui les a confirmées: mais il n'est pas nécessaire de la renouveller tous les cinq ans.

7°. Les Prélats qui ont une Jurisdiction quasi Episcopale, ne joüissent pas de l'alternative.

8°. Il a été jugé par un Arrêt raporté dans le tome prémier du Journal des Audiences, que si un bénéfice vient à vaquer dans l'intervale de la mort du Pape, & de l'élection de son successeur, l'Evêque qui joüit de l'alternative, ne peut pas en pourvoir dans le mois réservé au Saint Siége; c'est au Pape, après son exaltation.

9°. Les Evêques qui ne sont point sujets à l'alternative dans leur Diocése, en sont exemts pour les bénéfices situez dans la Bretagne; la grace est personnelle.

10°. Le mois commence à minuit, & finit à la même heure.

11°. Si l'Evêque n'est pas présent dans son Diocése dans les prémiers jours du mois, il ne peut point joüir de son droit; tout le mois apartient au Pape.

12°. Quoique l'Evêque soit présent au commencement du mois, & même quand le bénéfice a vaqué, s'il vient à s'absenter, il perd son droit. Voïez *Castel, pag. 333. de l'usage de la Cour de Rome.*

13°. Les Evêques de la Bretagne peuvent recevoir des Résignations pures.

14°. Il y a, en plusieurs endroits, une alternative, ou avec le Roi, ou entre particuliers Laïques ou Ecclésiastiques.

ALTERNATIVEMENT, *adv.* [*Alternatè.*] Tour-à-tour, l'un après l'autre. (Faire une chose alternativement. Commander alternativement.)

ALTERNE, *adj.* [*Alternus.*] Terme de *Géométrie.* On apelle angles alternes ceux que forme une ligne qui coupe deux lignes paralléles. C'est aussi un terme de Botanique en parlant des feüilles d'une plante lorsqu'elles sont placées alternativement.

ALTERNÉ, ALTERNÉE, *adj.* Terme de *Blason*, qui se dit de la situation des quartiers ou des figures qui se répondent en alternative.

ALTHÆA, *s. f.* Nom d'une plante qu'on apelle communément *Guimauve.*

ALTESSE, *s. f.* Il vient de l'Italien *altezza*; en Latin *celsitudo.* C'est une qualité qu'on donne aux Princes & aux Princesses qui ne sont, ni Rois, ni Electeurs, ni Reines, ni Electrices. On traite un Roi de *Sire* & de *Vôtre Majesté*; une Reine, de *Madame* & de *Vôtre Majesté*; un Electeur, de *Monseigneur* & de *Vôtre Sérénité Electorale.* On donne aux autres Princes d'Alemagne le titre de *Monseigneur* & d'*Altesse Sérénissime.* A ceux de France & des autres païs on donne aussi le titre de *Monseigneur* & de *Sérénissime.* Mais en France, quand ils touchent de près le Roi, on les apelle *Monseigneur* & *Altesse Roïale*, hormis le Frére unique du Roi qu'on nomme *Monsieur* & *Altesse Roïale.* On donnoit aussi le titre d'*Altesse Roïale* au Duc de Savoie, mais depuis il a pris le titre de Roi de Sicile ou de Sardaigne.

Ménage prétend dans son Anti-Baillet, *tom. 1. ch. 77.* que ce n'est que peu de tems avant l'année 1630. que les Princes d'Italie ont été traitez d'*Altesse*, & que c'est ce qui obligea les Cardinaux de prendre le titre d'*Eminence.* Le Décret du Pape, par lequel il est ordonné qu'on leur donneroit cette qualité, est du 10 Janvier 1630. Dans ce même tems, on ne donnoit en France le titre d'*Altesse* qu'au Duc d'Orléans, frere de Loüis XIII. mais comme le Cardinal Infant, Gouverneur des Païs-Bas, & frére de Philippe IV. se fit traiter d'*Altesse Roïale*, le Duc d'Orléans & Madame de Savoïe sa sœur, voulurent aussi être traitez d'*Altesse Roïale.* Loüis de Bourbon, Prince de Condé, arbora ensuite l'*Altesse* simple, dit Ménage, & ensuite, l'*Altesse Sérénissime*, laissant l'*Altesse* simple aux Princes naturalisez de France, aux Princes de Savoïe & aux Princes de Lorraine.

Quant aux Princes de Savoïe, j'ai lû une Lettre anonime, imprimée à Amsterdam, chez Reinier Leers, en 1703. par laquelle on prouve que les Ducs de Savoïe ont droit, depuis longtems, de se qualifier d'*Altesse Roïale*; mais à présent il n'en est plus question, & depuis les derniers Traitez de Paix, ils prennent la qualité de *Rois* ou de Sicile ou de Sardaigne.

ALTIER, ALTIÉRE, *adj.* [*Superbus, ferox, arrogans.*] Il vient de l'Italien *altiero*, & signifie qui a de la fierté, qui a de l'orgueïl; qui est fier & superbe à cause de quelques qualitez qu'il a ou qu'il croit avoir. (Il a le cœur un peu trop altier. M.... avec son air de cuistre & de bigot, est *altier* jusqu'à ne pouvoir être soufert, tant il est folement entêté de ses rimes. Les honnêtes femmes sont ordinairement *altiéres* à cause de la bonne opinion qu'elles ont de leur vertu. Le mot d'*altier* suivi d'un nom substantif régit l'ablatif.

Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette,
Au même instant prend droit de se faire Poëte.
Desp. Poët. ch. 2.)

ALTIMÉTRIE, *s. f.* [*Altimetria.*] Prémiére partie de la Géométrie pratique, qui enseigne à mesurer des lignes droites ou inclinées, soit en hauteur, soit en profondeur, comme une montagne, une tour.

ALTIN, *s. m.* Monoie de compte de Moscovie. Il vaut trois copecs, à quinze deniers de France le copec.

ALU. ALV.

ALUCO, *s. m.* Espéce de Hibou, de diférentes grandeurs.

ALUCHON, *s. m.* Voïez ALLUCHON.

ALUDE, *s. f.* [*Aluta.*] Basane colorée, dont on couvre les Livres.

ALUDEL, *s. f.* Terme de *Chimie.* Ce sont plusieurs pots sans fond mis les uns sur les autres, en étrécissant, & qu'on met sur un pot percé au milieu: on s'en sert pour sublimer.

ALVÉOLE, *s. f.* Terme de *Chirurgien* & de *Médecin.* Il pourroit bien venir du Latin *alveola.* C'est une petite cavité où est la dent, lorsqu'elle est dans la machoire. (Les prémiéres dents des enfans demeurent dans leurs emboitures, que nous apellons *alvéoles*, jusqu'à l'âge de six ou sept ans, & quelquefois jusqu'à neuf ou dix ans. Les dents étroites ne sont pas les meilleures, parce que leurs alvéoles sont petites. Les dents qui sont séparées les unes des autres, sont plus long-tems à s'ébranler, à cause que leurs alvéoles sont plus fortes. Les dents qui sont pressées, ont leurs alvéoles foibles & petites, & s'ébranlent plus aisément. Les dents qui sont bien emboitées dans leurs alvéoles, durent plus long-tems que les autres. Afermir les dents dans leurs alvéoles, empêcher que les dents ne branlent dans leurs alvéoles. Voïez *Martin, Dissertation sur les dents, chap. 6. 7. 8.*)

ALVÉOLE, *s. m.* Terme de *Botanique.* Il signifie les petits trous ou creux, où sont enchassez les bouts de certains fruits ou de quelques fleurs; comme l'*Alvéole* d'un gland, d'un œillet. On nomme encore ainsi le bassin ou cloche de certaines fleurs. On donne aussi le nom d'*Alvéole* à la cellule de chaque abeille dans un raïon de miel.

ALUINE, *s. f.* Voïez ABSINTE.

ALVIN, *s. m.* Poisson propre à multiplier.

ALVINAGE, *s. m.* Poisson que rebutent les Marchands, & que les pêcheurs rejettent dans l'eau pour peupler.

ALVINER ou ALEVINER, *v. a.* [*Pisces in stagnum immittere.*] Remplir un étang de poissons propres à multiplier. (Alviner un étang.)

† ALUMELLE, *s. f.* [*Lamina.*] Il se dit des coûteaux, des canifs, des ciseaux & des rasoirs, & signifie tout le fer des coûteaux, des canifs, des ciseaux ou des rasoirs, qui sert à couper; mais en ce sens il a vieilli, & n'est pas si usité que le mot de *lame.*

Alumelle. [*Tunica talaris.*] C'est une soûtane sans manches. Il est défendu dans le Diocése de Roüen de dire la Messe avec une alumelle. Dans d'autres on le permet. Voïez *Soutane.*

ALUMÉ, (ALLUMÉ,) *adj.* En terme de *Blason*, *alumé* se dit des yeux, quand ils sont d'un autre émail que le corps de l'animal. Il se dit aussi de la flâme d'un bucher, d'un flambeau, d'un bâton qui est brûlant.

ALUMER, (ALLUMER,) *v. a.* [*Accendere.*] Faire éclairer, exciter du feu, de la flâme. Faire prendre le feu à quelque chose. (Alumer le feu, la chandelle, la lampe, &c.)

* *Alumer, v. a.* [*Incendere.*] Au figuré, il signifie exciter, enflâmer, embraser. (La discorde alume la guerre. *Abl. Tac. l. 1.* Ce n'est pas peu de chose à vous d'avoir pû alumer le cœur d'un homme aussi froid que je suis. *Voit. let. 24.* La loi de Dieu excite & alume dans nous son amour de plus en plus.

> Oüi, comme tous mes feux n'avoient rien que de saint,
> L'honneur les aluma, le devoir les éteint.
> *Corn. Heraclius, a. 3. sc. 1.*)

☞ Mademoiselle de Scuderi a dit dans son *Amour tirannique:*

> Mais il n'est que trop vrai que son cœur alumé
> Brûle d'un feu secret dont il est consumé.

Mais *un cœur alumé* est une expression basse, & d'ailleurs foible.

Alumer, v. a. Tremper dans de l'eau d'alun.

ALUMETTE, (ALLUMETTE,) *s. f.* [*Sulphuratum.*] Petit morceau de bois sec, & soufré par les deux bouts pour le rendre susceptible de feu. (Une bonne alumette, une méchante alumette. Alumette séche, alumette qui prend bien, alumette qui ne vaut rien & ne prend pas. Faire des alumettes, soufrer des alumettes.)

ALUMIERE, *s. f.* L'endroit où l'on travaille l'alun.

ALUMINEUX, ALUMINEUSE, *adj.* Il vient du Latin *aluminosus*, & veut dire qui tient de la qualité de l'alun, où il y a de l'alun.

Alumineux, a un usage très-borné. (On dit: Cela est alumineux. Cette pierre est alumineuse.)

ALUN, *s. m.* Il vient du Latin *alumen.* Minéral dont plusieurs artisans se servent dans leur travail. (Alun blanc, rouge, gras, &c.)

ALUNER, *v. a.* [*Alumini immergere.*] Faire tremper dans l'alun ou dans un bain d'alun. (Toutes les choses qu'on veut teindre en cramoisi, doivent être fortement alumées. *Danet. Acad. Franç.*)

ALURE, (ALLURE,) *s. f.* [*Cervi via.*] Il s'entend des cerfs, des biches, des dains, des chevreüils. C'est le pas d'une de ces bêtes. (Il faut, quand on veut chasser le cerf, la biche ou autre bête fauve, s'étudier à en bien connoître l'*alure:* la connoissance de leurs *alures* est très-utile au chasseur. Parler des alures de la bête fauve, juger bien des alures du cerf. Les alures des cerfs sont réglées, mais celles des biches ne le sont pas. *Salnove, Vénerie Roïale, c. 38.* L'alure de l'élefant est un peu rude, mais sûre. *M. de Choisi, Journal de Siam, in-4°. page 268.*)

Alure, s. f. [*Gressus.*] Terme de *Manége.* C'est le train ou la démarche d'un cheval. (Cheval qui a les alures très-belles. L'alure de ce cheval n'a rien d'agréable. Cheval qui a les alures froides & les mouvemens trop près de terre.) On se sert aussi de ce terme pour signifier le marcher du cerf; on dit, *Alure du Cerf.*

† *Alure, s. f.* [*Incessus.*] Il se dit des personnes, mais en riant. C'est la maniére de marcher d'une personne. Au figuré, c'est la maniére de se conduire. (Je ne suis pas content de son *alure.* Son *alure* n'est pas celle d'un homme équitabe. Cet homme a de mauvaises alures, &c.)

ALY.

ALYPUM. Nom de plante que les Apoticaires apellent turbith blanc, & qui est amére.

Alysson. Plante dont il y a diverses espéces. *Alysson* maritime, *alysson* de Dioscoride, *Alysson* de Gallien.

A L Z.

Alzan. Voïez **Alezan** dans la colonne ALE.

A M A.

† **Amabilité**, *s. f.* [*Amabilitas.*] Qualité dans l'esprit & dans l'humeur, qui rend une personne aimable. (Ce mot a vieilli dans nôtre langue, & n'est plus d'usage.)

Amacostic, *s. m.* Arbre de la Nouvelle-Espagne, dont les feüilles ressemblent à celles du lierre.

Amades, *s. m.* [*Lacinia, fascia brevior.*] Terme de *Blason.* Ce sont trois listes plates paralléles, chacune de la largeur d'un tiers de la fasce, traversant l'écu en même situation qu'elle, mais qui ne touchent point aux bords ni d'un côté ni d'autre; en quoi elles sont diférentes des jumelles.

Amadis, *s. m.* Roman autrefois fameux: mais aujourd'hui ce sont des bouts de manche atachez par dedans à la manche. (Il a de beaux amadis, de jolis amadis, des amadis galonnez, des amadis brodez d'or les mieux faits du monde.)

Amadote, *s. m.* Sorte de poirier qui porte les poires qu'on apelle *Amadotes.*

Amadote, *s. f.* [*Amodotes.*] Sorte de poire, nommée ainsi pour Damoudot; c'est ainsi que les Bourguignons apellent ces poires, du nom d'une femme apellée Dame Oudet, qui étoit du village de Demigny, entre Beaune & Châlon, & qui la prémiére eut de ces fruits en ce païs-là. On lit cette étimologie dans le *Traité* manuscrit *des Espaliers*, par Jacques *Ferrand*, Président en la Chambre des Comptes de Dijon. (Les amadotes sont bonnes. Les amadotes sont excélentes.)

Amadou, *s. m.* Espéce de méche noire, qui se fait avec cette sorte de champignons ou d'excroissances fongueuses, que les vieux arbres produisent. Cette méche, où l'on mêle aussi un peu de poudre à tirer broïée, sert à recevoir le feu qu'on tire d'un fusil ou briquet: elle sert aussi à mettre dans les fusils pour recevoir & entretenir le feu qu'on excite avec l'acier & le caillou frapez l'un contre l'autre.

Amadouer, *v. a.* [*Lenire.*] Il se dit proprement des chats; c'est les caresser, & leur passer doucement la main sur le dos pour les rendre plus doux. (Caf... passe toute la journée à amadoüer son chat, & à chercher les puces de sa babiche.)

† *Amadoüer*, *v. a* [*Blandiri, adulari.*] Mot bas & comique, lorsqu'il se dit des personnes. C'est les flater & leur dire des douceurs pour gagner leur afection. (L'homme n'est né que pour amadoüer la femme, animal qui n'est fait que pour être caressé.)

Amadouri, *s. m.* Coton qui vient d'Alexandrie.

Amaigrir, *v. a.* [*Emaciare.*] Faire devenir maigre; faire perdre l'embonpoint qu'on avoit. (Le carême amaigrit les gens.)

☞ *Amaigrir un champ.* M. de Segrais, *liv. 1. des Géorgiques*, a dit:

Car l'avoine & le lin amaigrissent les champs.

Amaigrir, *v. n.* [*Macescere.*] Il se prend aussi dans un sens neutre. C'est devenir plus maigre & plus sec qu'on n'étoit. (Le Parasite Tuberau amaigrit tous les jours.)

☞ *Amaigrir.* Terme de *Charpentier* & de *Menuisier*, qui disent *amaigrir* l'arrête d'une piéce de bois, & la faire *aiguë.* Ils disent, au contraire, *engraisser*, c'est-à-dire, *élargir* une piéce de bois, & la faire *obtuse.* On dit aussi, *amaigrir* une pierre. Les Apareilleurs & Tailleurs de pierre, apellent un lit, un joint ou parement de pierre, *gras*, lorsqu'il n'est pas à l'équerre, & qu'il est trop *obtus*; & le nomment *maigre* & *démaigri*, lorsqu'il est trop *aigu.* Ils disent ordinairement: *Il a coupé sa pierre*, pour dire, *il en a trop ôté, & l'a trop démaigrie.* Les Sculpteurs disent des moules ou des figures de terre cuite, qu'elles *s'amaigrissent*, lorsque venant à sécher, leurs parties se resserrent, & deviennent plus minces & plus délicates.

Amaigrissement, *s. m.* [*Macies.*] Prononcez *amégrisseman.* C'est une diminution d'embonpoint. (Elle est dans un amaigrissement à faire peur. L'amaigrissement où elle est, fait déserter tous ses galans.)

Amalgame, *s. m.* **Amalgamation**, *s. f.* Amalgame est le mot d'usage; c'est un terme de *Chimie.* L'amalgame est un composé de mercure & de métal fondu. L'or & le mercure bien mêlez font un amalgame, ou un composé en maniére de pâte mole ou d'onguent blanc. (L'amalgame de l'or sert aux doreurs. Cet amalgame bon & bien lavé s'étendra fort mince sur l'ouvrage des doreurs. *Traité des Essais, l. 3.* On dit aussi *amalgamation*, mais non pas si souvent qu'*amalgame.* Personne ne doute de la liaison étroite qui se fait des parties de l'or avec le mercure, & c'est ce qu'on apelle *amalgamation.* Voïez *le Journal des Savans de l'année 1676. page 89.*

Amalgamer, *v. a.* Terme de *Chimie.* C'est mêler du mercure avec du métal fondu. Cette opération sert à rendre le métal propre à être étendu sur quelque ouvrage ou à être réduit en poudre subtile. (On n'amalgame ni le cuivre ni le fer.)

S'amalgamer, *v. r.* Il se dit de la plûpart des métaux, & signifie se calciner par le moïen du vif argent ou mercure. Tous les métaux s'amalgament, hormis le cuivre & le fer. *Lemery, Discours de la Chimie en général, pag. 28. édition troisiéme.*

Amande, *s. f.* [*Amygdala.*] Fruit d'amandier. Il tient de la figure du cœur, & a deux couvertures, dans la derniére desquelles on trouve un noïau âpre & dur. *Dal. l. 3. c. 10.*

Amande. Chair de noïau d'amande. (Amande douce, amande amére. Les amandes douces sont médiocrement chaudes, & sont bonnes pour les poumons & pour les reins. Les amandes améres purgent les humeurs grossiéres, & empêchent l'ivrognerie.)

Amande. Terme de *Faiseur de Lustres.* Petit morceau de cristal en forme d'amande, dont sont composez les lustres.

Amandier, *s. m.* [*Amygdala.*] Arbre qui porte les amandes, & qui ressemble fort au pêcher.

Amant, *s. m.* [*Amasius.*] Il vient du Latin *amans.* C'est celui qui aime une Dame, & qui en est aimé. (Un vrai amant; un ardent, un sincére, un fidéle amant; un constant amant.

Un amant ſage, diſcret, indiſcret, volage, inconſtant, léger, heureux, malheureux, infortuné.

Cher Tirſis, il n'eſt plus qu'au païs des Romans
De fidéles amis & de parfaits amans.
Saint-Evremont, Œuvres mêlées.)

Un amant obtient tout quand il eſt libéral.
Corneille, Menteur, a. 4. ſc. 1.

L'amour ne fait point de tort à la réputation des Dames, le peu de mérite des amans les deshonore. *Saint-Evremont, in-4°. page 528.*

D'un nouvel amant qui ſoûpire,
D'abord on ſe trouve fort bien;
Mais le meilleur ne vaut plus rien
Dès qu'il a tout ce qu'il déſire.)

Voïez *Amoureux.*

AMANTE, *ſ. f.* [*Amatrix.*] Celle qui aime & qui eſt aimée. (Une jolie amante, une amante de très-bon air, une belle amante, une agréable amante. La belle Gabrielle d'Eſtrées fut une des amantes de Henri IV. Un amant qui a du mérite, ſe fait aiſément des amantes.

Déja parmi nos bois, mille jeunes amantes
Ont pour vous dans le cœur, des flâmes très-ardentes.
God. Poëſ. Eglog. 8.)

☞ AMANTER. Vieux mot. C'eſt *raconter.* Le Roman de la Roſe:

Car l'Eſcriture *amantoit* bien
Que toute puiſſance eſt de bien.

AMARANTE, (AMARANTHE,) *ſ. f.* [*Amarantus.*] Fleur d'un rouge très-vif, en maniére de coq, qui fleurit en Août, Septembre & Octobre. On l'apelle auſſi *paſſe-velours*, ou *fleur d'amour.*

Amarante-tricolor, ſ. f. Plante qui ne fleurit point, & dont toute la beauté conſiſte dans les feüilles.

AMARANTE. Nom que les Poëtes donnent à leurs maîtreſſes, lorſqu'ils leur adreſſent des vers. (La divine Amarante s'en eſt alée. *Gomb. Poëſ.*)

AMARANTINE, *ſ. f.* Sorte d'anémone dont les grandes feüilles ſont d'un rouge blafard, & la pluche d'une amarante brun. *Morin, Traité des fleurs.*

AMARQUE, *ſ. f.* [*Signum.*] On l'apelle autrement boüée. C'eſt un ſignal par un tonneau flotant, ou par un mât élevé qui avertit les vaiſſeaux qui ſont route de s'éloigner pour ne pas échoüer, pour éviter les bancs.

AMARRAGE, *ſ. m.* [*Nodus, vinculum.*] Terme de *Mer.* C'eſt un endroit où deux groſſes cordes ſont liées par une petite, c'eſt un endroit où une corde miſe en double eſt liée par une petite. (Il faut conſidérer dans l'*amarrage* la force des courans.)

AMARRE, *ſ. f.* [*Rudens.*] Terme de *Mer.* C'eſt un cable dont on ſe ſert pour atacher quelque choſe. (Couper une amarre.)

Amarres, ſ. f. [*Rudentes, funes anchorales.*] Terme de *Marine.* Ce ſont les cordages avec quoi on atache les vaiſſeaux à quelques pieux ou anneaux, auſquels on les lie & les arrête ſur la mer avec l'ancre.

☞ *Amarres.* Ce ſont deux morceaux de bois qui s'apliquent quarrément contre quelque autre piéce de bois plus grande, & qui étant taillez en boſſage par deſſus, c'eſt-à-dire, moins relevez & moins hauts dans les extrêmitez, ont une ouverture par le milieu pour y faire paſſer le bout d'un treüil ou molinet, &c. *Félibien.*

AMARRER, *v. a.* [*Rudente, fune ligare navem.*] Terme de *Mer.* C'eſt atacher & lier fortement quelque choſe. (Amarrer un cable à une ancre, amarrer un vaiſſeau, amarrer une chaloupe.)

AMAS, *ſ. m.* [*Acervus, cumulus.*] C'eſt un aſſemblage de pluſieurs choſes. (Un petit amas, un gros amas. Faire un amas de pierreries. *Abl. Arr.* Les nations Orientales ſurpaſſent celles de l'Europe dans l'amas des titres. La plus grande partie de la Philoſophie humaine n'eſt qu'un amas d'obſcuritez, d'incertitude, ou même de fauſſetez. *Nicole, Eſſais de morale, t. 1.* La vie n'eſt qu'un amas de crainte, de douleurs, de travaux, de ſoucis, de peines.

Si le Seigneur n'en eſt l'apui,
Bien-tôt ce riche amas d'or, de marbre & de pierre;
A peine laiſſera quelque trace de lui.
God. Poëſ. 2. partie.)

☞ Le terme *amas* vient de *maſſa*, qui ſignifie un amas de pluſieurs choſes. Voïez *Caſeneuve.*

AMASEMENS, *ſ. m.* Terme de quelques *Coûtumes*, qui ſignifie des maiſons & des édifices. (Manoirs amaſés, ce ſont des terres accompagnées de bâtimens.)

AMASSER, *v. a.* [*Acervare.*] Acumuler. (Pourquoi, fou que vous êtes, amaſſez-vous talent ſur talent? *Abl. Luc.*)

Amaſſer, v. a. [*Colligere.*] Recueïllir ce qui eſt tombé à terre. *Amaſſer*, en ce ſens, ne ſe dit guére; en ſa place, on uſe de *ramaſſer.* (Amaſſez mes gans, ou plûtôt ramaſſez mes gans.)

S'amaſſer, v. r. [*Confluere.*] S'aſſembler. (Elles s'étoient amaſſées en grand nombre. *Voit. let. 9.*)

AMASSETTE, *ſ. f.* [*Cornu pigmentis colligendis.*] Terme de *Gantier* & de *Peintre.* Morceau de bois, de corne ou de cuir pour amaſſer les couleurs broïées.

AMATELOTER, *v. a.* [*Nautas binos componere.*] Terme de *Mer.* C'eſt mettre les matelots deux à deux pour s'aider l'un & l'autre. (On a amateloté tout l'équipage.)

AMATEUR, *ſ. f.* [*Amator.*] Celui qui aime. (Le peuple eſt grand amateur des voluptez. *Abl. Tac.*)

Amateur, eſt auſſi un terme conſacré à la *Peinture.* Il ſe dit de tout homme qui *aime* cet art, & qui a un goût décidé pour les Tableaux. Les Italiens diſent *virtuoſo.* (La Muſique, l'Architecture & tous les beaux Arts ont leurs amateurs. Amateur en ce ſens eſt aujourd'hui un caractére à la mode, & la paſſion que l'on a de jouer. L'amateur eſt un des grands ridicules de nôtre ſiécle.)

AMATIR, *v. a.* [*Aurum impolitum inducere.*] Terme d'*Orfévre.* Amatir ſe dit de l'argent. C'eſt prendre de la brique bien pilée & bien broïée avec de la ponce recuite au feu toute rouge & bien broïée, & en froter avec un linge la vaiſſelle qui ſort du marteau, juſqu'à ce qu'elle ſoit agréablement blanche. (Il faut vîte amatir cette vaiſſelle.) Ce mot *amatir* ſe dit auſſi de l'or. C'eſt rendre l'or net, & lui ôter le poli.

AMATISTE. Voïez AMÉTISTE.

AMAUROSE, *ſ. f.* [*Oculorum obſcuritas.*] Terme de *Médecine.* Privation entiére de la vûë.

qui arrive sans qu'il y ait aucun vice sensible dans les yeux, & qui est causée par l'obstruction des nerfs optiques.

AMAZONES, *s. f.* [*Amazones.*] Femmes guerriéres de la Cappadoce, lesquelles habitoient les bords du fleuve Thermodon. Elles se brûloient la mamelle gauche pour mieux tirer de l'arc; & leur Reine vint voir Alexandre le Grand.

* *Amazone.* Femme guerriére, femme courageuse. (Vous êtes, l'une & l'autre, deux franches Amazones. *Scar. let.* La pucelle d'Orléans a passé pour une Amazone.)

A M B.

AMBACHT. Terme de *Topographie.* Il se prend aujourd'hui pour une sorte d'étenduë de jurîdiction, pour un territoire dont le possesseur a droit de haute & basse justice. On ne se sert de ce terme qu'à l'égard de quelques Villes de Flandres. On dit les *Ambachts* de Bourbourg, de Berg, de Furnès, de Cassel & d'Ypres. Dans les auteurs du moïen âge, *Ambacht* signifie commission, office, commandement, jurîdiction d'une Ville & ministére. Voïez le Glossaire de du Cange.

☞ AMBACTES. Les Gaulois avoient leurs *Ambactes*, que César explique souvent par le terme de *Client*, d'où il semble qu'est dérivé le terme *Ambassadeur.*

AMBAGES, *s. f. pl.* [*Ambages.*] Amas confus & obscur de paroles dont on a de la peine à déviner la signification. (Vous ne parlez que par *ambages.*) Ce mot est d'un très-rare usage dans la Langue Françoise, quoique M. d'Ablancourt s'en soit servi.

AMBAIBA, *s. m.* Arbre du Brésil, qui fournit une liqueur oléagineuse, propre pour la guérison des plaies.

AMBAITINGA, *s. m.* Arbre du Brésil. On exprime de ses sommitez un suc bon pour les ulcéres & pour les plaies.

AMBARVALES. Sacrifices en l'honneur de Cérés. Le peuple les célébroit faisant le tour des bleds avant la moisson.

AMBASSADE, *s. f.* [*Legatio.*] Commission dont un Prince ou un Etat Souverain charge une personne d'expérience, ordinairement de qualité, en lui donnant des lettres de créance pour exécuter dans la Cour où on l'envoie, ce qui lui a été ordonné. (Ambassade glorieuse, importante, illustre, solennelle, célébre. Aler en ambassade. Envoïer une ambassade)

Ambassade. Charge d'Ambassadeur. Fonction d'Ambassadeur. (S'acquiter glorieusement de son ambassade.)

Ambassade. Gens envoïez en ambassade. (Il arriva une ambassade des Scytes. *Vaug. Quint. l. 7.*)

† * *Ambassade.* Message. (Elle a reçû une ambassade de la part de son galant. *Mol. Georg. Dand.*)

AMBASSADEUR, *s. m.* [*Legatus.*] Celui qui est envoïé en ambassade. On apelle de ce nom tous les Ministres qu'un Prince ou un Etat Souverain envoie à quelque Cour étrangére, pour y faire les afaires en vertu de ses lettres de créance sous la foi publique établie par le droit des gens. Voïez *les Mémoires touchant les Ambassadeurs, par L. M. P.* (Ambassadeur ordinaire, & Ambassadeur extraordinaire. Envoïer un Ambassadeur à un Prince Souverain. Être Ambassadeur en France pour sa Majesté Suédoise. On traite d'Excélence les Ambassadeurs étrangers. Les Ambassadeurs doivent joüir d'une sûreté inviolable.

† * *Ambassadeur.* Celui à qui on donne charge de faire quelque message. (Il a bien choisi son monde que de te prendre pour son Ambassadeur. *Mol. Georg. Dand. a. 2. sc. 1.*)

Les Romains apelloient les Ambassadeurs du prémier ordre, ou *Legati* ou *Oratores*; & ceux du second, *Feciales* ou *Caduceatores.*

Les Fecialiens faisoient un corps, dont le Chef étoit apellé *Pater patratus; Pater* par raport au peuple Romain, de même que les Sénateurs étoient apellez *Patres;* & *patratus, à patrando jusjurandum,* parce que c'étoit lui qui juroit au nom du peuple & des Généraux, les Traitez d'Aliance ou de Paix; & pour lors, ils avoient la tête couverte de vervaine. Voïez *Tite-Live, liv. 1.* dans l'endroit où il raconte le fameux combat des Horaces & des Curiaces.

L'Ambassadeur Ordinaire, est celui qui demeure ordinairement, & pendant un long-tems, auprès du Prince auquel il a été envoïé. L'Extraordinaire n'est que pendant un tems certain, & pour une afaire considérable.

Quoique dans le fond le pouvoir soit égal entre l'Ordinaire & l'Extraordinaire, cependant Vicquefort a remarqué que l'Extraordinaire précéde toûjours l'Ordinaire, & que s'ils sont tous deux Extraordinaires, le dernier venu précéde le prémier arrivé.

Les Envoïez, Résidens & autres Ministres du second ordre, n'ont point le caractére de représantans; aussi ne sont-il pas traitez comme les Ambassadeurs: mais ils joüissent des mêmes priviléges, & du droit des gens.

On demande *si les Ambassadeurs sont soûmis aux Loix du païs où ils résident, & à l'autorité du Souverain, dans les afaires civiles & dans les criminelles.*

Grotius, dans son *Traité du Droit de la Guerre & de la Paix,* dit que par une convention établie entre tous les Souverains, tout ce que fait l'Ambassadeur, est regardé comme aïant été fait par son Maître; d'où il conclut qu'il n'est point soûmis aux Loix du Prince à qui il est envoïé. Vicquefort a suivi cette doctrine, & a décidé, que *l'Ambassadeur reconnu est exemt de la Jurisdiction du lieu de sa résidence.* Cependant il avouë, que l'Ambassadeur qui viole le droit des gens, en attentant secrétement ou à la personne du Souverain, ou au repos de son Etat, semble renoncer à ses priviléges.

Philippe de Comines dit, qu'en ce cas, *il faut oüir l'Ambassadeur, & l'envoïer promtement.* Mais ce n'est pas décider la question. L'Auteur anonime des *Maximes touchant les Ambassadeurs,* prend un parti bien raisonnable. Si l'Ambassadeur, *dit-il,* conspire contre la personne du Prince auprès de qui il est, si la conspiration est avérée, si elle est importante, on peut s'assûrer de la personne de l'Ambassadeur, s'en plaindre à son Maître, & le lui renvoïer en sûreté. « La raison est, » qu'en ce faisant, il ne fait point le métier » d'honnête espion, c'est-à-dire, d'Ambassadeur; » mais il devient traître & ennemi du Prince; » ce qui est incompatible avec la qualité d'Am- » bassadeur: & bien qu'en ce cas-là on ne » soit pas obligé de demeurer dans les termes » du droit des gens, & de respecter le caractére » d'Ambassadeur, qu'il éface lui-même,

» néanmoins un Prince aura plus d'honneur à » renvoïer au Maître un Ministre qui devient » criminel, que de le punir; & il ne peut pas » agir autrement, sans donner un juste sujet » de rupture. »

C'est une question importante : *Comment le Souverain doit en user, lorsque son Ambassadeur a été maltraité par le Prince auprès de qui il résidoit?* Il semble d'abord qu'il ne doit point se venger sur un homme qui ne l'a point ofensé, & qu'il est seulement en droit de se saisir de la personne de l'Ambassadeur qui est auprès de lui, & de le garder comme un ôtage de sa juste vengeance. Les Athéniens arrêtérent les Ambassadeurs des Lacédémoniens, jusqu'à ce que Thémistocle qu'ils avoient envoïé à Lacédémone, fût de retour, comme Diodore de Sicile le raconte, *liv.* 2. Les Carthaginois arrêtérent de même les Ambassadeurs de Scipion, jusques au retour de ceux qu'ils avoient envoïez à Rome : & Frontin a raporté dans ses *Stratagêmes*, que quelques Villes voulant quiter le parti des Romains, s'avisérent, avant que de se déclarer, de faire savoir aux Romains, qu'ils avoient un diférend considérable avec leurs voisins, qu'ils ne pouvoient terminer avantageusement, que par l'autorité de la République, & les priérent de leur envoïer des personnes capables de les soûtenir dans cette afaire. Les Romains donnérent dans le piége; ils envoïérent des Ambassadeurs, lesquels furent d'abord saisis & arrêtez, pour servir de gage de la liberté des ôtages que les Villes avoient à Rome.

Quant aux actions civiles que l'on a droit d'intenter contre un Ambassadeur, il faut distinguer : Un créancier ne peut point agir contre un Ambassadeur, devant le Juge de sa résidence, pour une dette créée avant son ambassade, parce que c'est une maxime, que l'Ambassadeur n'est point regardé comme sujet du Prince auquel il est envoïé, & demeure toûjours sujet de celui qui l'envoie, &, par conséquent, il n'est point sujet à une Jurisdiction étrangére.

Vicquefort croit que l'Ambassadeur peut être apellé devant le Juge de sa résidence, pour l'exécution des contrats passez pardevant Notaires & témoins : mais l'auteur du Traité *du Juge compétent des Ambassadeurs*, soûtient que Vicquefort s'est trompé, & que l'on ne peut apeller un Ambassadeur devant le Juge de sa résidence, que par la saisie de ses biens immeubles ou meubles qui ne sont point atachez à sa personne, & sans lesquels il peut très-bien exercer les fonctions de son emploi. Il faut convenir qu'à l'égard des meubles, il est bien dificile de reconnoître ceux qui ne lui sont pas nécessaires.

Mais la diférence des sentimens sur la compétence à l'égard du crime, rend la décision de la question, très-dificile. Il me paroît que Grotius doit l'emporter : voici comment il s'explique, au *liv.* 2. *ch.* 18. *n.* 4. 5. & 6. » Si l'Ambassadeur, *dit-il*, a commis quelque » crime que l'on puisse dissimuler, il faut ou » feindre de l'ignorer, ou ordonner à l'Am- » bassadeur de se retirer. Mais si le crime est » énorme, s'il intéresse l'Etat, il faut renvoïer » l'Ambassadeur à son Maître, & lui demander, » ou qu'il punisse son Ministre, ou qu'il le livre » au Souverain qu'il a ofensé. » Il ajoûte, que « si le danger est pressant, on peut arrêter » l'Ambassadeur & l'interroger. »

AMBASSADRICE, *s. f.* [*Legati uxor.*] Femme d'Ambassadeur.

† *Ambassadrice.* Celle qui fait quelque message. Celle qui porte quelque nouvelle. (Je suis une ambassadrice de joie. *Mol.*)

AMBATE, *s. m.* Grand arbre des Indes Orientales, qui ressemble à un noïer. Il produit une espéce de noix qu'on confit avec du sel & du vinaigre. Ce fruit donne de l'apétit, & guérit les maladies bilieuses.

AMBESAS, *s. m.* [*Binum lusoriæ tesseræ punctum.*] Terme de *Triquetrac.* C'est quand le dé améne deux as. On dit aussi beset.

AMBIDEXTRE, *adj.* [*Ambidexter.*] Il se dit des personnes. En Latin *ambidexter.* C'est-à-dire, qui se sert également des deux mains. (Il est ambidextre, elle est ambidextre.)

AMBI, *s. m.* Machine ou instrument de Chirurgie propre à réduire la luxation du bras dans laquelle la tête de l'humérus est tombée sous l'aisselle. Il est composé de deux piéces de bois jointes ensemble par une charniére ou un aissieu. L'une sert de pied, l'autre de levier.

AMBIGU, AMBIGUË, *adj.* [*Ambiguus.*] Qui a deux sens. Qu'on peut prendre à double sens. (Mot ambigu. Parole ambiguë. Un oracle ambigu. Il vient du Latin *ambiguus.*)

AMBIGU, *s. m.* [*Cœna dubia.*] Festin où la viande & le fruit sont ensemble.

† *Ambigu.* [*Admistio.*] Mélange. (C'est un ambigu de précieuses & de coquettes que leur personne. *Mol. Précieuses, sc.* 1.)

AMBIGUITÉ, *s. f.* [*Ambiguitas.*] Paroles qui ont un double sens. (Une fâcheuse ambiguité.)

AMBIGUMENT, *adv.* D'une maniére obscure & à double sens. (Il écrivit ambigûment aux Généraux. *Abl. Tac.*)

AMBITIEUX, AMBITIEUSE, *adj.* Prononcez *ambicieux.* Il vient du Latin *ambitiosus*, & signifie qui a de l'ambition. (Esprit ambitieux. Les grands & les riches sont ambitieux. Les femmes sont d'ordinaire ambitieuses.)

AMBITIEUX, *s. m.* Qui a de l'ambition. (Sénéque étoit un ambitieux, qui prétendoit à l'Empire. *S. Evremont, t.* 5.)

AMBITIEUSEMENT, *adv.* [*Ambitiosè.*] Avec ambition. (Ce n'étoit point un esprit de supériorité qui cherchât à s'élever ambitieusement au-dessus des autres. *S. Evremont, Discours du peuple Romain, c.* 2.)

* *Ambitieusement, adv.* Au figuré, il se dit du stile, & veut dire pompeusement, avec enflure, & d'une maniére trop sublime. (Il a retenu son stile dans une juste médiocrité, sans lui permettre de s'élever trop ambitieusement. *Pelisson, Discours sur les Œuvres de Sarrazin, art.* 2.)

AMBITION, *s. f.* Il vient du Latin *ambitio*, & l'on prononce *ambicion.* Désir d'avoir quelque chose de grand & de considérable. (Ambition grande, violente. Arrêter, régler, fixer, modérer, borner son ambition. Assouvir, satisfaire son ambition.)

Ambition. Ce mot se prend en bonne part, lorsqu'il est acompagné de quelque favorable épitéte. On dit, une noble *ambition.* Une belle, une ingénieuse *ambition.*

AMBITIONNER, *v. a.* [*Ambire.*] Ce verbe est fait du mot *ambitio*, & il signifie désirer avec ambition, se faire une gloire de vouloir venir à bout de ce qu'on désire. Vaugelas condamne *ambitionner*, & pense qu'au lieu d'*ambitionner*

d'*ambitionner* on doit dire, *souhaiter avec ambition.* Le sentiment de cet habile homme n'est point aprouvé de tout le monde. On peut bien dire: La gloire de vous servir, Mademoiselle, est l'une des choses que j'ambitionne le plus. *T. Corneille, Notes sur Vaugelas, t. 2.*

L'Académie dans ses Remarques, dit « qu'on » peut emploïer le mot *ambitionner* avec grace, » mais non pas indiféremment, pour signifier » *rechercher avec ardeur.* On ne dit point *ambitionner* » *une charge, ambitionner les honneurs*, c'est-à-dire, » qu'on ne l'emploïe point dans toutes les choses » dont l'ambition peut être flatée; mais on » parlera fort bien, quand on dira: *La gloire* » *de vous servir, est la chose du monde que* » *j'ambitionne le plus.* »

AMBITIONNÉ, AMBITIONNÉE, *adj.* [*Cupitus, quæsitus ambitiosè.*] Souhaité avec ambition. (Servir son païs est un honneur ambitionné de tout le monde. *T. Corneille, Notes sur Vaugelas, t. 2.* La belle gloire est ambitionnée de tous les honnêtes gens.)

AMBLE, *s. m.* [*Asturconis alterno crurum explicatu glomeratio.*] Terme de *Manége*, qui paroît venir du Latin *ambulare.* Maniére d'aler d'un cheval qui remuë au même tems les jambes qui sont d'un même côté, & ensuite celles de l'autre; & qui continuë à ce train jusqu'à ce qu'il cesse d'aler. (Un amble doux, un amble commode, parfait, rude, fâcheux. Ce cheval va un amble si doux, que celui qui est dessus, peut porter un verre de vin sans en verser une seule goute. *Dom Quichote, t. 4. c. 30.* Mettre un cheval à l'amble. C'est un cheval qui a un amble le plus commode du monde. L'amble est banni des Manéges. La prémiére alure des petits poulains est l'amble; mais ils le quitent quand ils sont forts.)

Amble, s. m. [*Asturco, equus tolutarius.*] Cheval qui va l'amble.

† AMBLER, *v. n.* [*Gradatim ire.*] Se dit des haquenées, & vieillit. C'est aler l'amble. (C'est une haquenée qui amble agréablement. On dit plûtôt, qui va agréablement l'amble.)

AMBLEUR, *s. m.* Oficier de la petite écurie du Roi.

AMBLIGONE, (AMBLYGONE,) *s. m.* [*Amblygonium.*] Terme de *Géométrie.* Angle obtus, c'est-à-dire qui a plus de quatre-vingt-dix degrez. (Ce mur fait en cet endroit un coude *ambligone.*)

AMBLIOPIE, (AMBLYOPIE,) *s. f.* [*Amblyopia.*] Terme de *Médecine.* Maladie des yeux, lorsqu'il se fait un éblouïssement continuel de la vûë, sans que l'œil paroisse offensé. Ce mot vient du Grec ἀμβλὺς, débile, engourdi, & de ὤψ, œil.

AMBON, *s. m.* Tribune placée autrefois dans les Eglises. Il se prend aussi pour le *Jubé* que l'on voit sur la porte du chœur de la plûpart des Eglises Cathédrales.

AMBONOCLASTE, *s. m.* Ce mot est Grec, & veut dire celui qui brise les jubez des Eglises. Ce mot se lit dans un ouvrage de M. Thiers. Il seroit à souhaiter que nous eussions de bons Ambonoclastes, car les ambons de nos Eglises les déparent extrêmement.

AMBOUTIR ou EMBOUTIR. Terme d'*Orfévre.* (C'est lorsqu'on rend l'argent convexe d'un côté & concave de l'autre.)

AMBOUTISSOIR, *s. m.* Outil de Serrurier qui sert à former la tête des gros clous qui ont la figure d'un champignon.

AMBRE, *s. m.* [*Succinum.*] Suc gras de terre endurci par la salure de la mer, lequel a la vertu d'atirer la paille. L'ambre couleur de citron est le plus estimé. (Pêcher l'ambre.)

Ambre gris. [*Ambarum.*] Espéce de bitume poussée sur le rivage de la mer par les flots, qui s'endurcit étant à l'air, & se forme en ce qu'on apelle ambre gris.

Ambre liquide, ou *Liquid-Ambar.* Espéce de résine claire & rougeâtre, très-liquide quand elle est nouvelle, mais qui s'épaissit beaucoup à mesure qu'elle vieillit. On la range aussi dans la classe des Baumes.

* *Ambre.* Senteur agréable & douce. (Son haleine a perdu son ambre.)

AMBRER, *v. a.* [*Ambaro suffire.*] Terme de *Confiseurs.* C'est donner une odeur d'ambre à des noix confites, ou à quelque autre confiture. (Ambrer des noix confites, ambrer des pastilles.)

AMBRÉ, AMBRÉE, *adj.* [*Ambaro suffitus.*] Qui a une odeur d'ambre, qui est une odeur agréable. (Ces pastilles sont bien ambrées. Il y a des gens qui ont la fureur de s'ambrer, il faut qu'ils aient des raisons bien essentielles de le faire, car tout le monde s'en plaint.)

AMBRETTE, *s. f.* [*Cyanus floridus odoratus Turcicus.*] Plante fibreuse qui fleurit en Juillet & en Août. On l'apelle aussi *Fleur du grand Seigneur.*

Ambrette, s. f. On apelle poire d'*ambrette* une espéce de petite poire, qui a quelque odeur d'ambre.

AMBROISE, *s. m.* [*Ambrosius.*] Nom d'homme, il vient du Grec, & signifie *immortel.*

† *Ambroise, s. f.* Nom de femme.

AMBROISIE. On apelle ainsi une préparation de quelques médicamens, en forme de sirops, d'électuaires, & qui sont agréables au goût, & dont l'opération ne fatigue point.

AMBROSIE, *s. f.* [*Ambrosia.*] Le manger ou le mets des Dieux. (Se souler d'Ambrosie. *Abl. Luc.*) Ce mot est Grec; il peut signifier immortel, où dont l'usage n'est pas permis aux mortels.

> Sur son corps rafraîchi par un bain d'*Ambrosie*,
> Elle verse des flots d'une essence choisie,
> Et la douce vapeur du parfum précieux
> Embaume au loin la terre & le palais des Dieux.
> *Le Franc, Poësies.*

Anacréon dit que Junon se lavoit avec de l'eau d'Ambrosie.

Ambrosie. Petite plante fort branchuë qui a l'odeur du vin, & qui porte de petits boutons en forme de grape de raisin, qui ne fleurissent point. (Ambrosie mâle, ambrosie femelle. *Dal.*)

AMBROSIEN. Terme *Eclésiastique.* [*Ambrosianus.*] Ofice divin qui est en usage dans l'Eglise de Milan, parce qu'on croit que S. Ambroise en est l'auteur, quoiqu'il y ait de l'aparance qu'avant ce saint Evêque, l'Eglise de Milan avoit son Ofice particulier. (Rit *Ambrosien.* Messe *Ambrosienne.*)

AMBULANT, AMBULANTE, *adj.* [*Erro, erroneus.*] Il vient du Latin *ambulans.* Qui n'est pas fixe en un lieu. Qui va d'un lieu à un autre. (Commis ambulant. Troupes de Comédiens ambulantes.)

Ambulant, se dit à Amsterdam des Courtiers ou Agens de change qui n'ont pas fait serment pardevant les Magistrats. Ils travaillent comme les autres, mais ils ne sont point crus en justice.

Ambulatoire, *adj.* [*Ambulatorius.*] Il vient du Latin & se dit des siéges de Justice. Pour lors, c'est *fixam & certam sedem non habens.* Il signifie qui ne demeure pas toûjours stable en un lieu. (Le grand Conseil est ambulatoire. *Histoire du grand Conseil.* La Chambre Impériale de Spire étoit au commencement ambulatoire, & elle ne fut sédentaire en cette Ville-là qu'en 1527. *Heiss. Histoire d'Alemagne.*) On dit, au Palais, que la volonté des hommes est ambulatoire jusqu'à la mort, en parlant des testamens qu'on est toûjours en liberté de réformer.)

A M E.

† Amé, Amée, *adj.* [*Dilectus.*] Il vient du Latin, & signifie *aimé. Amé* est d'un grand usage dans les lettres qui s'adressent aux gens de Justice, aux Cours souveraines, aux Présidiaux, aux Prévôtez, aux Corps de Ville ou de Métier. (*A nos amez & féaux les Conseillers de nôtre bonne Ville de Paris, faisons savoir que sur ce que nos chers & bien amez, les Maîtres jurez & anciens bacheliers de la communauté des Vitriers de Paris, nous ont fait remontrer que... Nous ordonnons que....* Voïez les Statuts des Vitriers. *Nos chéres & bien amées les jurées de la communauté des Maîtresses Bouquetieres, nous aïant fait remontrer..... faisons savoir que....* Lettres Patentes du Roi pour les Bouquetiéres.

Ame, *s. f.* Ce mot vient du Latin *anima*, & il signifie généralement ce qui est le principe de la vie. (Ame végétative, ame sensitive, ame raisonnable.)

* *Ame, s. f.* Ce mot se dit en particulier de l'ame raisonnable, qui est une substance qui pense, que l'on connoît avant toute autre chose, & en laquelle on ne conçoit aucune étenduë. Esprit capable de penser à l'ocasion d'un corps. (L'ame d'un homme. L'ame suit le tempérament du corps. *Roh. Phis. t. 2.*)

* *Ame, s. f.* Il signifie quelquefois une personne. (Son Livre ne tend qu'à détourner les ames de la voie étroite de l'Evangile. *Arnaud, Fréquente Communion, Préface.* Vous venez de sauver un milion d'ames. *Voit. let. 68.* Ces ames si pures fuïent les choses qui peuvent déplaire à Dieu. *Pasc. l. 4.*)

* *Ame.* Conscience. (Avoir l'ame bonne. N'avoir point d'ame. Sur mon ame, cela est.)

* *Ame.* Tout ce qui anime, tout ce qui fait agir, qui fait mouvoir quelque chose. (La charité est l'ame des vertus chrétiennes.)

* *Ame.* Cœur, courage, force acompagnée d'amour & de passion. (Vos charmes domteroient l'ame la plus farouche. *Voit. Poës.* Avoir l'ame fort basse. *Mol.* Loüer Dieu de toute son ame.)

* *Ame.* Esprit. (Ame vénale, ame mercénaire. *Abl.* C'est-là la seule chose qui trouble mon ame. *Despreaux.*)

☞ *Ame*, est un terme que l'on emploïe en plusieurs sens, pour l'homme en général, pour l'esprit, pour le cœur. Racine a dit dans sa *Phédre, act. 1. sc. 1.*

> Tu sçais combien mon *ame* atentive à ta voix,
> S'échaufoit au récit de ses nobles exploits.

Je ne sçai si l'on peut dire, *l'ame atentive à ta voix;* ni même que *l'ame d'Hipolyte s'échaufoit au récit des exploits de Thésée.*

☞ Les anciens Poëtes, pour *mon ame*, disoient *m'ame.* Villon parlant du Roi :

> Quand de prouesse, il en a trop,
> De force aussi par *m'ame* voire.

* *Ame.* [*Corculum.*] Terme de *Caresse.* Objet qu'on chérit autant que soi-même. (Si quelque amant vous croit païer en vous nommant son ame, vous n'entendez pas des termes si courtois. *Voit. Poës.*)

† * *Ame.* Ce mot se dit en parlant de fagot. Le bois qui est au milieu du fagot. (Brûler l'ame d'un fagot.)

* *Ame.* [*Lemma.*] Ce mot se dit des dévises. Paroles de dévise. (L'ame d'une dévise.)

* *Ame.* Terme de *Lutier.* Petit morceau de bois droit qu'on met dans le corps de l'instrument de musique, directement sous le chevalet, pour fortifier le son. (Ame de poche, de viole & de violon.)

* *Ame.* [*Forma.*] Terme de *Sculpteur.* La prémiére forme des figures de stuc, lorsqu'on les ébauche grossiérement avec du plâtre ou avec de la chaux & du sable, ou des tuilots cassez.

☞ On nomme aussi *ame* ou *noïau*, les figures de terre ou de plâtre, qui servent à former les figures qu'on jette en bronze ou en autre métal.

* *Ame.* [*Tormenti os.*] Ce mot se dit des canons. L'*ame* d'*un canon.* C'est le creux ou l'ouverture du canon dans laquelle on met la poudre & la bale.

* *Ame, s. f.* Terme de *Machiniste.* Piéce de bois cannelée des deux côtez avec une poulie au bout d'en-bas & équipée d'une corde, le tout dans une caisse sous le Théatre pour en faire sortir quelque machine. (Voïez si l'*ame* de vôtre machine est équipée de cordes, de poulies; voïez si elle est en état.)

Amébé ou Amæbé. [*Amœbeus.*] On dit un Dialogue *Amébé:* c'est celui où les interlocuteurs se répondent, l'un cherchant à détruire ce que l'autre a dit, ou à en dire davantage. Pour le Dialogue que l'on nomme *Amébé*, dit l'auteur des Essais sur l'étude des Belles-Lettres, il est nécessaire que ce qu'un des interlocuteurs avance, soit détruit ou surpassé par l'autre. *Sermones Amœbei, vicissitudinem habentes*, dit Martinius dans son Lexicon. Dans les Dialogues Amébées on observoit deux loix; la prémiére, est que celui qui répondoit, le devoit faire en vers égaux, en nombre & en mesure aux vers de celui qui avoit parlé le prémier. En second lieu, il faloit qu'il le contredit ou qu'il enchérit sur lui. On dit aussi des vers *Amébés:* ce sont des espéces de chants, où ceux qui parlent se répondent l'un à l'autre par des vers de même mesure & en même nombre.

Ameçon. Voïez Hameçon.

Ameister, *s. m.* Mot Alemand devenu François; c'est-à-dire, Bourguemestre de Strasbourg. Les Ameisters sont ceux qui gouvernent la Ville avec les Statmeisters, & qu'on apelle en France *Echevins.* (Les Ameisters sont puissans à Strasbourg.)

Ameléon, *s. m.* Cidre fait en Bassigni.

Amelette. Voïez Omelette.

Améliorer. Voïez Méliorer.

† Amélioration, *s. f.* Prononcez *amélioracion.* Ce mot vient du Latin & est du

Palais. Ce sont toutes les réparations qui servent à rendre meilleur un héritage. (Il y a des améliorations utiles & néceſſaires, & d'autres qui ne regardent ſeulement que le plaiſir de celui qui poſſéde. Faire des améliorations.)

† A MÊME ou A MESME, *adv.* La lettre *ſ* ne ſe prononce point dans ce mot; mais la ſeconde ſilabe en eſt un peu longue. Il ſignifie au pouvoir, en état & en liberté de faire ce qu'on veut. (Monſieur, vous êtes à même ; prenez s'il vous plaît.)

AMEN. Mot Hébreu, qui ſignifie *ſoit, vraiment, certainement, en vérité*, & que l'on emploie pour exprimer *ainſi-ſoit-il.*

† AMENAGE, *ſ. m.* [*Vectura.*] Voiture. C'eſt un mot des Voituriers par terre & par eau. (Vous me devez tant pour l'*amenage* de vôtre vin.)

AMENDABLE, *adj.* Ce qui peut s'amender, ſe corriger, être réparé. Ce terme eſt très-uſité dans les Statuts des corps des arts & métiers. Il ſe dit des ouvrages ſaiſis par les Jurez, leſquels ouvrages ſont en état d'être rendus meilleurs, & par cette raiſon ne ſont pas ſujets à confiſcation. A Paris, c'eſt à la chambre de Police qu'on juge ſi une beſogne eſt *amendable* ou non.

Amendable. Ce terme ſe dit auſſi des artiſans qui méritent d'être mis à l'amende, pour avoir contrevenu à leurs Statuts & Réglemens.

AMENDE, *ſ. f.* [*Mulcta.*] Peine pécuniaire à quoi le Juge condamne. (Païer une groſſe amende.)

☞ L'*amende* eſt une peine pécuniaire, bien plus familiére dans les Coûtumes, que dans les Païs du Droit écrit. Je vais en faire un détail.

Amende pour arrachement de bornes, ſoixante ſols pariſis envers le Seigneur. *Melun, art 14.*

Amende de reclain, Valois, *art. 7.* Ce *reclain* eſt une plainte donnée par un créancier contre ſon débiteur qui a déchiré ſon obligation.

Amende de Arrammes. C'eſt la peine du défaut. *Même Coûtume de Valois, art. 7.*

Amende pour entrepriſe ſur chemin Roïal, eſt de ſoixante ſols dans la Coûtume de *Troyes, art. 130.* & de cinq ſols tournois, ſi l'on y eſpette ; c'eſt-à-dire, ſelon Pithou, tourner la charruë au bout du ſillon, ſur le grand chemin.

Amende de fauſſe demande. Chaumont, *art. 96.*

Amende pour bornes outrepaſſées. Vitri, *art. 3.*

Amende pour deſtruction d'édifices abloquiez Amiens, 198.

Amende en cas de déchéance de Concluſion. Amiens, 219.

Amende en cas de nouvelleté. Amiens, *art. 220.*

Amende de défaut. Amiens, *art. 221.*

Amende, faute de moudre dans le moulin du Seigneur. Poitou, *art. 33.*

Amende, faute d'emblaver. Poitou, 104. *Emblaver*, c'eſt *enſemencer.*

Amende pour paſſage pris injuſtement ſur la terre d'autrui, lorſqu'elle eſt enſemencée, ou ſur le point de l'être. *Ponthieu, art. 100.*

Amende de puits à marne. Peronne, *art. 11.* De même la Coûtume d'*Amiens, art. 146.* La Marne eſt, ſelon Dufreſne ſur cet article, une argile blanche, avec laquelle les terres froides & humides ſont échaufées, & deviennent plus fertiles qu'avec le fumier.

Amende pour forfaiture. Artois, *art. 8.*

Amende pour nouvelles éteulles. Même Coûtume d'*Artois, art. 49.* & dans l'article ſuivant, *nouvelles éteulles ſe diſent juſques à trois jours après les ablais emportez hors du champ où ils ont été crûs.*

On trouvera dans les Coûtumes de la Salle, de Heſdin, de Tours, d'Anjou, du Maine ; pluſieurs autres ſortes d'amendes, qu'il ſeroit inutile de raporter. Je remarquerai ſeulement après Cujas, ſur la Loi 1. *cod. de fiſcal. uſur.* & du Moulin, *tract. de uſur. qu. 23. n. 231.* que les peines pécuniaires ne produiſent jamais d'intérêt, parce que l'intérêt étant une peine, on ne ſoufre point *peine ſur peine.*

Amende honorable. [*Mulcta honoraria.*] Réparation publique que fait un criminel pour avoir commis quelque faute qui ne mérite ni l'exil, ni le foüet, ni la mort. Le criminel qui fait amende honorable, eſt en chemiſe, une torche ardente à la main, la corde au cou, acompagné du bourreau, de ſes ſupôts & de la Juſtice. En cet état il demande pardon de ſon crime au Roi, à la Juſtice & au public. *Colomiés, Mélange hiſtorique, pag. 66. & 67.* On ordonne auſſi l'amende honorable avant l'exécution de mort.

* † *Faire amende honorable au bon ſens.* Façon de parler qui ſe dit en riant ; c'eſt confeſſer publiquement qu'on a eu tort d'avoir fait ce qu'on a fait. (Le petit Amelot de la Houſſaie devroit être condamné au Parnaſſe à faire amende honorable au bon ſens, pour avoir eu la témérité de traduire Tacite après l'excélent d'Ablancourt.)

☞ *Amende*, c'eſt une eſpéce d'engin pour pêcher, & qui eſt défendu par l'Ordonnançe de Loüis XI. de 1315. *art. 89.*

AMENDEMENT, *ſ. m.* [*Stercoratio.*] Fumier, ou autre pareille choſe qu'on met ſur la terre pour l'engraiſſer. (Donner l'amendement aux arbres, à la terre, &c.)

* *Amendement, ſ. m.* [*Emendatio, correctio.*] Changement, correction. (Remettre de jour en jour l'amendement de ſa vie. *Abl. Luc.*)

† * *Amendement.* Meilleur état de malade. (Il n'y a point encore d'amendement.)

AMENDER. [*Stercorare.*] Engraiſſer la terre. (Amender la terre.)

☞ M. de Segrais, liv. 1. des Georgiques :

Il faut laiſſer long-tems la Novale inutile,
Qu'un long repos *amende* une terre infertile.

† * *Amender.* [*Pretium minuere.*] Rabaiſſer de prix. Le mot d'*amender* ne ſe dit plus guére en ce ſens, en ſa place, on dit *ramender.* (L'abondance aïant été univerſelle, le blé étoit amendé. *Scaron, Roman, 1. partie, chap. 13.*)

Amender un ouvrage, c'eſt en corriger la défectuoſité. Les Réglemens pour les manufactures portent, que les draps & étofes de laine, qui ne pourront être *amendez*, ſeront coupez par morceaux de deux aunes de long, quelquefois ſans amende, quelquefois ſans préjudice de l'amende.

† * *Amender.* [*Convaleſcere.*] Se porter un peu mieux. (Ce malade n'amende point.)

* *S'amender, v. r.* [*Corrigi, emendari.*] *Je m'amende, je me ſuis amendé, je m'amendai.* Se corriger, s'avancer dans la vertu. (Je ne ſens qu'une très-foible réſolution de m'amender. *God. Poëſ.*)

AMENER, *v. a.* [*Adducere.*] C'eſt mener au lieu où eſt celui qui parle, ou de qui l'on parle. (Alexandre s'avança vers le Tanaïs, où l'on amena Beſſus lié & tout nud. *Vaugel. Quint. l. 7. c. 5.* Scaron étant chez lui, a fort bien dit : Quand vous me ferez l'honneur de me venir voir, ne m'amenez point de mauvais plaiſans.)

*AMENER, [*Persuadere,*] au figuré, signifie persuader. (Je l'ai amené à la raison.)

☞ M. de la Bruïere, *Caract.* Il faut chercher seulement à penser & à parler juste, sans vouloir *amener* les autres à nôtre goût & à nos sentimens; c'est une trop grande entreprise.

Amener, v. a. [*Accedere.*] Terme de *Mer.* C'est abaisser, c'est décendre quelque chose qui est élevé. (Leur Navire nous contraignit d'amener le pavillon par respect. Amener les huniers & amener les perroquets qui sont des sortes de voiles.)

Amener, v. a. [*Carbasa substringere.*] Terme de *Marine*, qui se dit des voiles qu'on n'étend pas tout-à-fait.

Amener, v. a. Terme de *Mer.* C'est baisser les voiles & son pavillon pour se rendre, lorsque le vaisseau est hors de combat. On dit: Après deux heures de combat, ce vaisseau amena & se rendit.

Amener une terre, c'est-à-dire, s'en aprocher.

AMÉNITÉ, *s. f.* Il vient du Latin *amœnitas*, & signifie agrément. Ce terme est maintenant usité par de bons Ecrivains. On dit fort bien en parlant de prose ou de vers: Il n'y a ni agrément ni aménité dans ces vers, dans cette prose. Un Bénédictin a intitulé un de ses ouvrages, *les Aménités de la Critique.*

† AMENUISER, *v. a.* [*Tenuare, minuere.*] Ce mot vieillit un peu. C'est faire plus menu, rendre plus menu, diminuer. (Amenuiser un morceau de bois.)

☞ Regnier, *sat. 1.* parlant de la Vertu:

Bien que foible & débile, & que mal reconnuë,
Son habit décousu la montre toute nuë,
Qu'elle ait seche la chair, le corps *amenuisé.*

Ce terme n'est plus en usage.

AMER, AMÉRE, *adj.* Il vient du Latin *amarus*: Qui a de l'amertume, qui est d'un goût très-rude & très-désagréable. (Fruit amer. Amande amére.) Ce mot est aussi substantif; on dit, un *amer*; les *amers* sont d'usage en Médecine.

Amer, Amére, adj. En poësie, il se dit des eaux de la mer, & veut dire salé.

(Le Dieu, branlant ses cheveux blancs,
Tout dégoûtant de l'onde amére;
Taisez-vous, dit-il, insolens.
Bachaumont, voyage.)

AMER, *s. m.* [*Fel.*] Ce mot se dit quelquefois au lieu de celui de *fiel.* (L'amer est crevé. Otez l'amer, mais prenez garde de le crever. Un amer de carpe, un amer de mouton. Les enlumineurs broïent la laque avec de l'amer de beuf pour la rendre plus vive, & pour mieux faire couler les couleurs qu'ils emploïent dans les ouvrages qu'ils enluminent.)

* *Amer, Amére, adj.* [*Acerbus.*] Au figuré, il signifie fâcheux, triste.

(L'amour pressé d'une douleur amére,
Éteint son flambeau, rompt ses traits.
Deshoulières, Poësies.

Souvenir amer, douleur amére. *Voit. let. am.*)

☞ L'Abé de Viliers, dans son *Poëme de l'Amitié*:

L'autre, depuis dix ans, fameux Prédicateur,
Cherche, par tous les soins qui forment l'Orateur,
Par les veilles, la brigue & cent peines *améres*,
Le droit de méprifer hautement ses confréres.

C'est se donner bien de la peine pour peu de chose; aussi les Prédicateurs ont d'autres vûës. Ne devroit-il point redoubler ce *par*, & dire, *par les veilles, par la brigue?* Enfin, *peines améres* signifient des travaux plus grands & plus pénibles que ceux des Prédicateurs.

† AMÉREMENT, *adv.* [*Amarè.*] Fort, beaucoup. (Alexandre voïant le corps de Darius, pleura amérement. *Vaug. Quint. l. 5.*)

AMERTUME, *s. f.* [*Amaritudo.*] Saveur amére, & qui rend la langue âpre & rude.

* *Amertume, s. f.* [*Animi dolor, acerbitas.*] Déplaisir, haine. (Adoucir des amertumes. *Voit. let. 4.* Ma joie n'étoit point sans quelque amertume. Ce mariage lui a inspiré toute l'amertume d'une marâtre. *Patru, Plaid. 2.*)

☞ Corneille, dans *Cinna*:

Un cœur est trop cruel, quand il trouve des charmes
Aux douceurs que corrompt l'*amertume* des larmes.

† AMESSÉ, AMESSÉE, *adj.* est bas, & ne sert guére qu'en parlant familiérement. Il signifie qui a oüi la Messe. (Je suis amessé. Si vous êtes amessée, Mademoiselle, déjeûnons.)

AMÉTISTE, (AMÉTHYSTE,) *s. f.* [*Ametystus.*] C'est une pierre précieuse, fort agréable, qui est de couleur de pourpre, & qui aproche de celle du vin rouge où l'on a mis de l'eau. (Il y a une amétiste Orientale qui est la plus dure & la plus estimée; une amétiste Cartagéne, parce qu'elle vient de Cartagéne en Amérique, & une amétiste d'Alemagne. La Cartagéne est de couleur de la fleur qu'on apelle pensée, & celle d'Alemagne est de couleur de violette. Une belle, agréable, charmante amétiste. *Amétiste* vient du Grec Ἀμέθυστος, composé de l'*a* privatif & du verbe μεθύω, je suis ivre; comme si la pierre disoit, je suis exemte de l'ivresse, parce que les anciens avoient la folie de croire que cette pierre étoit un préservatif contre l'ivresse.

AMEUBLEMENT, *s. f.* [*Supellex.*] Les meubles qui garnissent une chambre; les meubles nécessaires pour garnir & parer un logement ou une maison. (Un joli, un bel ameublement; un riche, un magnifique, un superbe ameublement; un chétif, un pauvre, un misérable ameublement. Avoir un bel ameublement, acheter un joli ameublement.

Il faut quiter l'ameublement
Qui nous cache pompeusement
Sous de la toile d'or le plâtre de ta chambre.
Main. Poës.)

* AMEUBLER, *v. a.* [*Supellectile domum instruere.*] Mot peu usité. C'est mettre dans une chambre tous les meubles qu'il faut pour la parer & l'embélir comme elle le doit être. En la place d'*ameubler*, on se sert de *meubler.*

AMEUBLIR, *v. a.* [*Terram vertere, invertere.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit d'une terre dont la superficie est devenuë dure. C'est la rendre meuble, & y donner entrée aux eaux par des petits labours. (Il faut ameublir la terre de ces caisses. *Quint. Jardin. 1. partie, page 68.*)

Ameublir, v. a. [*In supellectilem convertere.*] Terme de *Pratique.* Rendre mobiliaire & mettre en communauté une partie de la dot d'une femme.

☞ Ce terme n'est en usage que dans les Coûtumes où la Communauté de biens est admise. Les immeubles dont on joüit lorsque l'on se marie, sont apellez *propres*; & les *meubles* qui n'ont aucune situation certaine, ne sont point compris sous le nom de propres.

Les propres n'entrent point naturellement dans la communauté de biens qui se contracte lors du mariage : les meubles, au contraire, sont le prémier fonds de cette communauté.

Quelquefois on change la disposition du Droit commun à cet égard, ensorte que ce qui est meuble, devient immeuble ; & au contraire, l'immeuble est transformé en meuble. Exemple : Titius n'a que des meubles & éfets mobiliers, lesquels devroient naturellement entrer dans la communauté de biens qu'il stipule dans son contrat de mariage : mais il est convenu qu'une partie lui demeurera propre, comme convertis en immeubles, & que l'autre partie entrera, suivant sa nature, dans la communauté. Si au contraire, Titius, n'aïant que des héritages, en fait entrer une partie dans la communauté, cette partie cesse d'être immeuble & devient meuble.

Cette fiction n'a lieu que dans les contrats de mariage ; & la matiére est susceptible de plusieurs dificultez, dont on peut voir la décision dans les *Traitez de la Communauté de biens, composez par Renusson & autres.*

AMEUBLISSEMENT, *s. m.* [*In supellectilem conversio.*] Tout ce qu'on a ameubli. (L'ameublissement montoit à dix mille écus.)

AMEUTER, *v. a.* [*Canes aggregare.*] Terme de *Chasse.* C'est mettre les chiens en meute, les assembler pour chasser. (Il faut vîte ameuter ces chiens.) On dit aussi, Les chiens sont bien *ameutez*, pour dire, qu'ils marchent bien ensemble.

* *Ameuter, v. a.* On le dit figurément, pour signifier, exciter à la sédition, animer contre quelcun. *Ameuter* le peuple. Il a *ameuté* toute la Ville. On dit aussi *s'ameuter*, pour s'atrouper, s'assembler.

AMI.

AMI, *s. m.* Il vient du Latin *amicus.* C'est celui qui aime & qui est aimé par celui qu'il aime. (Un bon ami est rare. Ami sincére, fidéle, constant, désintéressé. Ami courageux, généreux, ardent. On ne trouve guére de vrais amis. Un ami véritable mérite d'être adoré. La plûpart des amis du siécle sont lâches, infidéles, faux, & leur amitié n'est que pure comédie. Se faire des amis, s'aquérir des amis. Conserver ses amis, ménager ses amis, épargner ses amis. Considérer ses amis, favoriser ses amis, aimer tendrement ses amis. Obliger en ami, servir en ami, traiter en ami ; c'est-à-dire, traiter avec cœur, avec fidélité, avec zéle ; dans un autre sens on dit, traiter en ami, pour dire, traiter sans façon. Être ami jusqu'à l'autel ; c'est-à-dire, qu'on sera ami d'un homme quoiqu'il fasse, pourvû qu'il n'y aille point de l'intérêt de Dieu. *Il n'y a rien de tel que les vieux écus, & les vieux amis ;* c'est-à-dire, que les vieilles pistoles & les vieux amis valent mieux que les autres. Les Italiens disent : *Amico vecchio è cosa nuova.* Trois amis sont utiles, l'ami sincére, l'ami fidéle & l'ami qui ne dit mot : Trois amis sont dangereux, l'ami hipocrite, l'ami causeur & l'ami flateur.)

Ami. Il se dit quelquefois à une personne qui est beaucoup au dessous de celle qui lui parle, & sert pour marquer quelque afection & quelque sensibilité à cette personne inférieure. (Je te suis obligé, *mon ami*, & je te rends graces de ton bon avis. *Mol. Dom Juan. a. 2.*)

Ami. Il se dit aussi quelquefois d'un ton de supérieur, & d'un air fier & insultant. (Mon petit ami, vous leur direz qu'ils sont fous. *Abl. Luc.* D'où vient, mon ami, que tu as été domté par la mort ? *Abl. Luc.*)

Ami. Il se dit du chien, & signifie *qui aime.* (Le chien est ami de l'homme.)

* *Ami.* Il veut dire qui est utile, qui aide, qui favorise. (Le vin est *ami* du cœur & le citron aussi.)

* *Ami, Amitié,* se dit des couleurs qui simpatisent entre elles, & dont les tons & les nuances s'unissent agréablement. Cette union, cette simpatie s'apelle *amitié.* Le blanc & l'incarnat sont des couleurs amies. *Diction. de Peint. & d'Architect.*

☞ *Ami élû ou à élire.* Termes de *Palais*, & fort communs parmi les Notaires. Le Roi Henri II. en réglant la formalité des Décrets, imposa la nécessité d'enchérir par le ministére d'un Procureur, lequel ne voulant pas aquérir en son nom, ni faire connoître celui pour lequel il agit, fait son enchére sur le regître, *pour lui, son ami élû ou à élire.* La Coûtume d'Auvergne a une expression particuliere : le Procureur enchérit *pour son mieux.* Dans les Coûtumes de Cambrai & d'Artois, le Procureur enchérit *pour son command.*

Ami. On dit en proverbe dans le négoce, *Les bons comptes font les bons amis*, pour signifier qu'on en vit mieux ensemble, quand on n'a plus d'intérêt à démêler, & qu'on se païe exactement.

Ami, signifie aussi correspondant, ou une personne avec qui on est en liaison & commerce d'afaires. On dit faire un achat, une négociation pour compte d'*ami*, assurer des marchandises pour compte d'ami.

† AMIABLE, *adj.* [*Amicus.*] Ce mot est usé. Il signifie qui a de la bonté, de la douceur & de l'honnêteté. (Il est amiable, elle est amiable.)

Amiable. On apelle amiable compositeur celui qui fait l'ofice d'ami pour acommoder deux personnes qui ont des contestations ou des procès ensemble.

A l'amiable, adv. Il n'a pas le destin d'*amiable*, ni d'*amiablement*, il se dit & se trouve dans de bons Auteurs. Il signifie, en ami, & d'une maniére honnête & paisible. (Terminer les diférens à l'amiable. *Abl. Tac.* Sortir d'une afaire à l'amiable. *Patru, Plaid. 6.*)

† AMIABLEMENT, *adv.* [*Amicè.*] Ce mot est aussi un peu furanné. Il signifie, d'un air doux, bon & honnête. (Parler amiablement.)

A mi. C'est-à-dire, au milieu, à la moitié. (Il se trouva un grand retranchement à mi-chemin. *Abl. Ret. t. 1. l. 8.*)

AMIANTE, *s. m.* Espéce de pierre, semblable à l'alun, qui étant mise au feu ne paroît pas se consumer. On en détache des filamens dont on fabrique une étofe incombustible.

† AMICAL, AMICALEMENT. Ces deux termes ne sont d'usage que dans le stile bas & familier. (Un trait amical. Parlez-moi amicalement.)

AMIDON, *s. m.* [*Amylum.*] Farine qui est faite sans meule, & dont on fait l'empois qui sert à rendre le linge plus ferme & plus beau. Quelques-uns croïent qu'amidon vient du Grec, & d'autres de l'Italien *amidò.* On l'apelle en Latin *Amylum.* (Amidon fort beau. Voilà de bel amidon. Amidon très-blanc. Faire de l'amidon.)

AMIDONNIER, *f. m.* [*Amyli artifex.*] Prononcez *Amidonié.* C'eſt celui qui fait & vend l'amidon. (Un bon amidonnier.)

AMIE, *f. f.* Celle qui a de l'amitié pour une perſonne & pour qui l'on en a auſſi. Amie vient du Latin *amica.* (Une bonne, une généreuſe, une vraie amie ; une ſincére, une fidéle, une conſtante amie. Les véritables amies ſont très-rares. Se faire des amies, ſe conſerver ſes amies. Plûtôt mourir que de rompre avec une vraie amie. Servir ſes amies avec cœur.)

Amie, adj. f. Il ſe dit des herbes, des fleurs de prairie, & veut dire qui aide, qui fait croître. (La pluie eſt amie des fleurs, des herbes & de tous les biens qui croiſſent ſur la terre.)

AMIERTIES. Toiles de coton qui viennent des Indes.

AMIGDALES, (AMYGDALES,) *f. f.* [*Tonſilla.*] Il vient du Grec, en Latin *amygdalæ. Bart. Anat. l. 2. chap. 21.* (Les amigdales ſont deux glandes proches la racine de la langue. Les amigdales ſont ſpongieuſes. Elles reçoivent l'humidité du cerveau, elles la changent en ſalive, & humectent le goſier & la langue. Les amigdales s'enflent quelquefois, & alors on fait ce qu'on peut pour les deſenfler.)

† AMIGNARDER, AMIGNOTER, *v. a.* [*Blandiri.*] Il ne ſe diſent que parmi le petit peuple, & même bien plus dans la Province qu'à Paris. C'eſt careſſer, flater, gagner par des careſſes. (On amignarde les petits enfans.)

† AMIGNOTER, *v. a.* [*Palpare.*] Mot bas des méres & des nourices à l'égard de leurs enfans qu'elles amignotent en les flatant & les dorlotant. *Danet.* (Vous *amignotez* trop cet enfant.)

AMINTAS, *f. m.* Terme de *Chirurgie.* On nomme *foſſé d'Amintas* un bandage qu'on fait pour le nez. Galien l'apelle ainſi du nom de ſon auteur.

AMIRAL, *f. m.* Il vient du Grec ἀλμ'ρος, en Latin *maris Præfectus*, & en Italien *Amiraglio.* Il y a des gens qui prononcent *Admiral;* mais les perſonnes les plus habiles ſont pour *Amiral.* Ce mot vient, ſelon le Dictionnaire des Arts, de l'Arabe *Amir*, qui ſignifie Seigneur, & du Grec αλιος, qui ſignifie marin. (L'Amiral eſt le Chef & le Général des armées navales de quelque Roïaume ou de quelque Etat. L'Amiral de France eſt l'un des grands Oficiers de la Couronne. Il a ſa juridiction à la Table de marbre de Paris, & porte pour marque de ſa dignité dans ſes armes deux ancres en ſautoir. L'Amiral doit être ſavant dans la Géographie, la Sphére & l'Aſtronomie. Michel Ruiter fut un très-brave & très-fameux Amiral Holandois. Il fut bleſſé d'un coup de canon auprès d'Auguſta, & rendit l'eſprit le 29. Avril 1676. ſon corps fut embaumé & porté à Amſterdam capitale de Holande. *Voïez ſa vie.* M. le Comte de Toulouſe fils naturel de Louis XIV. fut pourvû de la Charge d'Amiral de France en 1683. M. le Duc de Penthiévre, ſon fils, a aujourd'hui la même charge.)

Amiral, f. m. [*Navis prætoria.*] C'eſt le prémier vaiſſeau d'une flote, & celui qui porte le pavillon amiral. Le vaiſſeau d'après s'apelle vice-amiral. (L'amiral a été pris & le vice-amiral coulé à fond.)

Amiral, adj. Qui apartient à l'amiral. (Vaiſſeau amiral, pavillon amiral, galére amirale.)

AMIRALE, *f. f.* Galére que monte l'Amiral (L'amirale eſt bien équipée. L'amirale a batu les ennemis. Ils lui firent préſent de l'amirale qu'ils avoient remontée par la riviére. *Abl. Tac.*)

Amirale, f. f. L'Epouſe de l'Amiral. On apelle l'Amiral, Monſeigneur ; & ſon épouſe, Madame. (Madame l'Amirale eſt généreuſe, elle eſt bien-faiſante.)

AMIRANTE, *f. m.* Dignité en Eſpagne.

AMIRAUTE, *f. f.* [*Rei maritimæ Tribunal.*] Juridiction de l'Amiral, exercée par ſes Lieutenans particuliers, & où l'on connoît des crimes qui ſe font ſur mer, & de tous les diférens qui regardent la marine. (Être Oficier de l'Amirauté, faire juger une afaire à l'Amirauté. L'Amirauté connoît des priſes qui ſe font ſur mer, & des contrats d'aſſûrance qui ſe paſſent entre les Marchands. *Miraumont, Mémoires.*)

Amirauté, f. f. [*Maris præfectura.*] C'eſt auſſi la charge d'Amiral. Celui qui poſſéde l'Amirauté de France, eſt un grand Seigneur. M. le Duc de Penthiévre eſt préſentement grand Amiral. (Être pourvû de l'Amirauté. Avoir les droits de l'Amirauté.)

AMIT, *f. m.* Semble venir du Latin *amiculum.* C'eſt un linge qui couvre la tête & les épaules du Prêtre, & dont il ſe revêt lorſqu'il s'habille pour dire la Meſſe. (Un amit très-blanc. Un amit fort fin. Les Prêtres & les Diacres portent des amits ſur leurs têtes en certains Diocéſes, depuis la Touſſaint juſqu'à Pâque. On dit porter l'amit. Mettre l'amit ſur ſa tête. Se couvrir la tête de l'amit. Abattre l'amit ſur ſon cou. *Thiers, Hiſtoire des Perruques, chap. 8.*)

☞ Dom Claude de Vert, dans ſon *Explication des Cérémonies de la Meſſe*, tom. 2. p. 242. prétend que M. Thiers s'eſt trompé dans ſon *Hiſtoire des Perruques*, quand il dit, qu'on n'a commencé de ſe ſervir de l'amit dans l'Egliſe Latine, qu'au douziéme ſiécle ; puiſque l'on voit dans l'Abaïe de S. Acheul, près d'Amiens, la figure de Saint Firmin, premier Evêque d'Amiens, (& que l'on croit avoir été martiriſé dans le commencement du ſeptiéme ſiécle) avec ſes habits pontificaux, ayant la tête envelopée de l'amit en forme de capuchon fort ſerré. Mais ces ſortes de figures ſont ſouvent obſcures, mal gravées & fort équivoques.

AMITIÉ, *f. f.* Il vient du Latin *amicitia.* Il ſignifie afection réciproque qu'on ſe témoigne pour de particuliéres conſidérations. Le mot d'amitié n'a ordinairement point de pluriel. (Une ſainte une conſtante amitié. Ce qui peut faire naître l'amitié, c'eſt d'obliger & de faire du bien. Elle a des ſentimens d'amitié qui ne ſont pas imaginables. *Mol.* Cultiver, entretenir & ménager l'amitié. *Abl.*

☞ On paſſe aiſément de l'amitié à l'amour ; mais c'eſt rarement que l'on décend de l'amour à l'amitié :

> Qu'aiſément l'amitié juſqu'à l'amour nous mene,
> C'eſt un penchant ſi doux, qu'on y tombe ſans peine ;
> Mais quand il faut changer l'amour en amitié,
> Que l'ame qui s'y force eſt digne de pitié,
> Et qu'on doit plaindre un cœur, qui n'oſant ſe défendre,
> Se laiſſe déchirer avant que de ſe rendre !
> *Heraclius de Corneille.*

Madame Deshoulieres, que nous pouvons croire ſur cette matiere, a dit fort ſpirituellement :

> Comme un ſubtil poiſon je regarde l'eſtime,
> Et je crains l'amitié, bien qu'elle ſoit ſans crime.
> Pour ſauver ma vertu de tant d'égaremens,
> Je ne veux point d'amis qui puiſſent être amans.

Quand par mon peu d'apas leur raison est séduite,
Je cherche leurs défauts, j'impose à leur merite;
Rien, pour les ménager, ne me paroit permis,
Et dans tous mes amans, je vois mes ennemis.

De semblables résolutions se tiennent mal; le courage lui manqua peu de tems après, témoin la chanson qui suit cette Elegie:

Hélas! cruel amour, que je méprisois tant,
Ces maux ne sont-ils point l'éfet de ta vengeance!

* *Amitié.* [*Propensio.*] Inclination, pente pour quelque chose. (Prendre de l'amitié pour un mot.)

Amitié. [*Favor.*] Grace, faveur, plaisir. (Faites-moi une amitié.)

Amitié. [*Officiosa verba.*] Ce mot au pluriel signifie honnêteté, caresse, civilité obligeante. (Il m'a fait mille amitiez.)

Amitiez. Nouveaux amis. (Vous ferez là des amitiez nouvelles. *Boil. Epît.*)

* *Amitié.* [*Convenientia.*] Terme de *Peinture.* Convenance de couleurs; ainsi on dit, l'*amitié* des couleurs.

* *Amitié.* On dit quelquefois qu'un drap, qu'une étofe de laine n'ont point d'amitié, pour dire que ces étofes sont dures, qu'elles ne sont pas assez maniables.

A M M.

AMMI, *s. m.* Graine aromatique, semblable à l'anis, mais plus petite, qui vient du Levant, & qu'on emploie contre la colique, la dificulté d'urine & les morsures des animaux venimeux.

AMMITES. Pierres sablonneuses.

AMMODITE, *s. m.* [*Ammodites.*] Serpent de couleur de sable, & tout couvert de taches noires. Il ressemble à la vipere.

AMMONIAC, *s. m.* [*Gummi ammoniacum.*] Nom d'une gomme dont on se sert en Pharmacie, & qui servoit d'encens aux Anciens dans leurs sacrifices. (Il y a aussi du sel *cainomma*, ou *armoniac.*)

A M N.

AMNIOS ou AMNION, *s. m.* [*Amnium.*] Terme de *Médecine.* C'est la seconde membrane qui envelope immédiatement tout le fétus, & qui est plus déliée que le chorion.

AMNISTIE, *s. f.* Il vient du Grec, qui signifie *oubli*, ἀμνηστία; en Latin *amnistia*, *abolitio*; & en François *amnistie.* La raison voudroit qu'on dit *amnestie*, mais l'usage veut qu'on dise *amnistie.* C'est une loi par laquelle le Souverain désire que ce qui s'est passé contre lui, soit en oubli; l'amnistie est un oubli que le Souverain acorde à tous ceux qui sont criminels à son égard. (Acorder une amnistie, donner une amnistie, espérer une amnistie, refuser une amnistie. Joüir de l'amnistie.)

☞ *Amnistie.* La Gréce ayant été pendant long-tems désolée par l'ambition & par la jalousie des Athéniens & des Lacédémoniens, ces deux peuples fatiguez d'une longue guerre dont les événemens avoient été incertains, firent enfin une paix générale; & pour prévenir les ruptures que le souvenir des maux que l'on avoit souferts de part & d'autre, pouvoit laisser, on fit entr'eux une Loi qui défendit de parler du passé, & qui imposa un silence & un oubli, du moins aparent, des querelles générales ou particuliéres, & des dommages qu'elles avoient produits. On prétend que Thrasibule en fut l'inventeur, sur le témoignage de Valere Maxime, de Pausanias & de Cornelius Nepos. D'autres veulent en atribuer l'invention aux Athéniens, comme Ciceron, Plutarque, Dion Cass. Velleïus-Paterculus, &c.

Les peuples qui ont succédé aux Athéniens & aux Spartiates, ont souvent suivi leur exemple en ce point.

A M O.

† AMODIER, *v. a.* [*Locare.*] Terme de *Coûtume.* En sa place on dit afermer ou donner à ferme. (Amodier une terre en grain ou en argent.)

AMODIATEUR, *s. m.* [*Conductor.*] C'est celui qui prend à ferme. *Amodiateur* n'est usité que dans quelques provinces, & en sa place on dit *Fermier.* (Il est amodiateur d'une terre. Se rendre amodiateur.)

AMODIATION, *s. f.* [*Locatio.*] Prononcez *amodiacion.* C'est la convention par laquelle on donne une terre à ferme en grain ou en argent. (Faire l'amodiation d'un bien.)

AMOGABARE, *s. m.* Espéce de milice Espagnole.

† AMOINDRIR, *v. a.* [*Minuere.*] C'est diminuer, rendre moindre. (La clarté du jour amoindrit l'horreur que la nuit donne. *Vaug. Quint. l. 5. c. 4.* La charité éteint la source des querelles qui ne naissent que des fausses idées qui grossissent tout ce qui nous touche, & amoindrissent ce qui touche les autres. *Nicole, essais de morale, t. 1. traité 4. c. 11.*

Ils devoient amoindrir les maux de ce Berger,
Mais las! ils n'y venoient qu'afin de s'afliger.
Ségrais, églogue 6.)

AMOINDRISSEMENT, *s. m.* [*Diminutio.*] Diminution. (L'amoindrissement de plusieurs choses est presque insensible. L'amoindrissement est considérable depuis quelque tems.)

A MOINS QUE DE. [*Nisi.*] Ces mots signifient, *si l'on ne*, & demandent l'infinitif. (Ils ne sauroient changer, à moins que de renaître. *Gomb. poës.* A moins que de prouver ce qu'on avance, on est ridicule. *T. Corn. notes sur Vaug. t. 2.*)

A moins de. Ces mots signifient, *si l'on ne*, & ils ne se mettent pas avec un infinitif. (A moins de faire cela, on ne fera rien. On dira *à moins* que de faire cela, on ne fera rien. *Vaug. rem. T. Corn. rem.*).

A moins de. Ces mots demandent le génitif, quand ils sont suivis d'un nom. (A moins de vingt pistoles, il ne sauroit avoir une bonne pendule.)

A moins que. Conjonction qui régit le subjonctif. (N'atendez rien des grands, à moins que vous ne rampiez honteusement sous eux, & ne les adoriez servilement.)

AMOISES, *s. f.* Terme de *Charpenterie.* Piéces de bois qui embrassent les soufaîtes, liens & poinçons, à l'endroit des assemblages pour les affermir.

AMOLETTES, *s. f.* Terme de *Marine.* Trous où l'on passe les barres du cabestan & du virevau.

AMOLIR, (AMOLLIR,) *v. a.* Il vient du Latin *mollire*, & veut dire *rendre mou.* (Le feu amolit le métal. Amolir une dureté. Le soleil amolit la cire.)

* *Amolir.* Adoucir, rendre moins vigoureux. (On ne peut amolir cette fiére beauté. *Gomb. poës.* Il amolit leur courage par les délices de la paix. *Abl. Tac.*)

S'amolir, v. r. Devenir mou. Il y a des corps qui s'amolissent avant que de se fondre, & d'autres qui se fondent sans s'amolir.

* *S'amolir.* [*Mollescere.*] Devenir moins vigoureux, devenir mou & éféminé. (Son courage s'amolit. *Abl.*)

AMOLISSEMENT, (AMOLLISSEMENT,) *s. m.* [*Mollimentum.*] L'action qui rend une chose molle. (L'amolissement de la cire se fait en la maniant & en l'échaufant.)

AMOME, *s. f.* [*Amomum.*] Drogue médecinale & odoriférante qui vient des Indes, & qu'on aporte en grapes longues de trois ou quatre pouces.

AMOMI. Les Anglois & les Hollandois nomment *Amomi*, ce qu'on nomme en France Poivre de la Jamaïque, ou graine de girofle.

AMONCELER, *v. a.* [*Cumulare.*] Mettre en monceaux. Amasser. (Amonceler du blé.)

† AMONITION. [*Panis castrensis.*] Les Soldats disent par corruption, *pain d'amonition*, au lieu de *pain de munition*; mais ils parlent mal.

† AMONT, *adv.* [*Sursum.*] Terme de *Batelier.* En remontant. Joinville a dit de Saint Louis : *Car il paroissoit par dessus tous, depuis les épaules en amont.* On apelle *vent d'Amont*, le vent d'orient, oposé au vent d'*Aval* ou d'*Abas*, qui est le vent d'occident.

Amont, est aussi un terme de fauconnerie. L'oiseau tient *amont*, quand il se soutient en l'air, & en atendant qu'il découvre sa proie.

AMORCE, *s. f.* [*Ignis illicium.*] Poudre fine qu'on met dans le bassinet d'une arme à feu, ou autour de la lumiére d'une piéce d'artillerie. (L'amorce est moüillée.)

Amorce, s. f. [*Illicium.*] Terme de *Pêcheur.* Ce qu'on met au bout de la ligne pour atraper le poisson. Les bons auteurs se servent du mot d'amorce en ce sens; mais les Pêcheurs d'autour de Paris emploient le mot d'*éche*, au lieu de celui d'amorce. Ils disent aussi *écher* une ligne, & jamais *amorcer* une ligne.

☞ *Amorces vives.* L'Ordonnance de 1669, *tit. de la pêche, art. 11.* défend de se servir de lignes avec *amorces vives & échets.*

* *Amorce, s. f.* [*Illecebra.*] Ce mot est d'un grand usage au figuré. Il signifie charmes, apas, plaisirs, délices, engagement. (L'amorce d'un si doux plaisir l'arrête. *Voit. poës.*)

Craignez d'un doux plaisir les amorces trompeuses.
Desp. poës.

Toutes vos amorces sont vaines
Pour le retenir dans vos chaînes.
Bens. Balet de la nuit, 2. partie.

Plus j'y vois de hazard, plus j'y trouve d'amorce,
Où le danger est grand, c'est là que je m'éforce.
Malh. poës. l. 5.

AMORCER, *v. a.* [*Pulverem ignis illicem alveolo immittere.*] Mettre de la poudre fine dans le bassinet d'une arme à feu, ou autour de la lumiére de quelque piéce de canon. (Amorcer un pistolet, un fusil.)

Amorcer, ploter. [*Escam hamo indere.*] Terme de *Pêcheur.* L'un & l'autre se dit; mais *ploter*, est plus en usage. C'est jeter sur l'eau de petites plotes de mangeaille pour atirer le poisson. (Amorcer le poisson.)

† * *Amorcer.* [*Illicere.*] Atirer adroitement, gagner l'esprit d'une maniére fine & caressante. (Il lui faut donner quelque chose pour l'amorcer. *Abl.*)

Amorcer. Terme de *Serrurier.* Oter quelque chose du fer avant que de le percer tout-à-fait.

Amorcer un peigne. C'est commencer à en ouvrir les dents avec le carlet. On dit aussi *amorcer*, pour signifier, faire cette prémiére ouverture ou enfoncement des dents qui se fait par le haut feuillet de l'estadou.

AMORÇOIR, *s. m.* Sorte de terriére dont le charron se sert pour commencer les trous.

AMORTIR, *v. a.* [*Jure caduci prædium exsolvere*] Terme de *Pratique.* Eteindre. (Amortir une rente.

Amortir, v. a. [*Annuâ pensionis obligatione sese exsolvere.*] Ce mot, en parlant de gens d'Eglise & autres personnes de main-morte, signifie permettre aux gens de main-morte de posseder perpétuellement un héritage, sans qu'on les puisse contraindre de l'aliéner, ni de le mettre hors de leurs mains. (Il n'y a en France que le Roi qui puisse *amortir* un fief, un héritage, &c. Voyez *Bacquet, amortissement, c. 4.*)

* *Amortir, diminuer,* [*Infringere.*] (Le tems amortit les aflictions. *Pasc. pens.* Son bufle plié en deux amortit le coup de la bale. *Mémoires de M. de la Rochefoucauld.* Amortir le son des cordes d'un instrument de musique. *Mers.*)

† *Amortir.* [*Extinguere.*] Eteindre une chose alumée. (Amortir un incendie.) On dit aussi s'amortir, [*Extingui.*] (L'ardeur de la fiévre s'amortit par la saignée.)

AMORTISSEMENT, *s. m.* [*Exemptio caduca, liberatio à caducitate.*] Terme de *Pratique.* C'est une permission que le Roi donne aux gens de main-morte, c'est-à-dire, aux Ecclésiastiques, aux Hôpitaux, aux Coléges, Maladeries, Léproseries & Confrairies, de posséder en France des héritages sans qu'ils puissent être contraints d'en vuider leurs mains. Il y a trois sortes d'amortissemens : un amortissement général acordé par le Roi à un païs, à toute une Province ou à tout un Diocése; un amortissement particulier, & un amortissement mixte. (*Dresser des lettres d'amortissement.*) Pour obtenir des lettres d'amortissement, on donne au Roi la valeur de la troisiéme partie de l'héritage. Les amortissemens doivent être vérifiez à la Chambre des Comptes, & en la Cour de Parlement. La somme que les gens de main-morte donnent au Roi pour posséder un héritage, s'apelle *droit d'amortissement*, & ce qu'on paie au Seigneur Censier, ou Féodal dont l'héritage étoit tenu, se nomme *droit d'indemnité.* Bacquet est l'un des Jurisconsultes François qui a le mieux traité de l'amortissement.

* *Amortissement, s. m.* [*Extenctio.*] Adoucissement d'une douleur. (La saignée est souvent l'amortissement de la fiévre.)

Amortissement. [*Acroterion.*] Terme d'*Architecte* & de *Ménuisier.* Tout ce qui finit quelque ouvrage d'architecture, ou de ménuiserie. *Voyez Félibien. Dictionn. d'Architecture, &c.*

☞ AMOUDRES. On apelle ainsi, dans la Bresse, les poissons de chaque posée. Les carpes font leur prémiére posée au mois de Mai, & la seconde au mois d'Août.

AMOVIBLE, *adj.* [*Mobilis.*] Mot qui vient du Latin. Il signifie qui peut être révoqué, quand

quand il plaît à la personne supérieure. (C'est une supériorité amovible. *Patru, plaid. 17.* Il n'a qu'une place amovible, &c.)

† AMOUILLER, *v. a.* Vieux mot, qui signifie molir, amolir.

AMOUR, *s. m.* [*Cupido.*] Dieu qu'on peint avec des aîles, un carquois, des fléches & un bandeau sur les yeux. (Cruel amour.)

☞ Les Anciens distinguoient *Amor* & *Cupido.* Le prémier étoit un Dieu paisible & moderé; & l'autre, un Dieu toujours violent & peu susceptible de raison. L'auteur du Roman de la Rose a dépeint parfaitement l'Amour comme Dieu:

Aluy se tint de l'autre part
Le Dieu d'Amours, c'il qui départ
Amourettes à sa devise;
C'est c'il qui les amans attise,
Et qui abbat l'orguëil des braves,
Et fait de grands Seigneurs esclaves;
Qui fait servir Royne & Princesse,
Et repentir Nonne & Abbesse, &c.

R. Belleau l'apelle *enfant oiseau*, parce qu'on le peint avec des aîles:

Et l'épineux souci de cet enfant oiseau.

Melain de Saint Gelais:

Qu'est-ce qu'Amour? Est-ce une Déité?
Regnant en nous, &c.

——— ——— ———

C'est un pouvoir qui par secrete fente
Se joint au cœur, dissimulant sa force;
Et se fait maître avant que l'on le sente;
C'est un discord & general divorce
D'entre le sens & le vrai jugement,
Laissant le fruit pour la fëüille & l'écorce.

——— ——— ———

C'est un plaisir qui meurt en sa naissance, &c.

Il étoit autrefois féminin, comme Ménage la marqué dans ses *Observations*, *tom. 1. chap. 74.* Villon, dans son *grand Testament*:

Qui à la fois dit de bons mots,
Il chante bien *ma douce amour.*

Depuis, il a été de deux genres: aujourd'hui, dans la prose, il n'est plus que masculin, soit que l'on parle de l'amour divin, ou de l'amour profane; car en poësie on le fait encore masculin ou féminin, mais plus souvent masculin. Le P. Bouhours l'a fait féminin en prose, c'est dans ses *Entretiens*, *pag. 419.* de la seconde Edition: *Comme une marque publique que sa premiere amour seroit immortelle.* Mais je ne crois pas qu'en cela il soit à imiter.

☞ En amour les goûts sont bien diférens. Les uns veulent de la facilité; les autres, de la résistance dans leurs maîtresses. Les premiers disent:

Retarder mes plaisirs, c'est me mettre au tombeau;
Par les dificultez je cherche peu la gloire,
Et le plus court chemin qui mene à la victoire,
Est toûjours pour moi le plus beau.

En matiere d'amour, on sçait que tout le monde
N'est pas de même sentiment;
L'un estime la brune, & l'autre pour la blonde
Se déclare publiquement.
Pour moi, la plus aimable est la moins inhumaine,
Et de quelques douceurs qu'on flate mon desir,
Ce qui me donne de la peine,
Ne me donne point de plaisir.

Ceux qui ne se rebutent pas facilement, tiennent un autre langage:

L'aiguillon de l'amour est la dificulté;
Ses charmes sont détruits par la facilité;
Dès qu'il est paisible, il sommeille;
S'il n'a point de frayeur, il n'a point de desir;
L'assûrance l'endort, la crainte le réveille;
Et s'il acquiert sans peine, il jouït sans plaisir.

C'est le sentiment d'Ovide, de Petrone, & ce seroit le mien, si je m'en mêlois.

Amour, *s. m. & f.* [*Amor.*] Mais le plus souvent masculin. Mouvement de l'ame par le moïen duquel elle s'unit aux objets qui lui paroissent beaux & bons. Passion amoureuse. Pente à aimer. Afection. Inclination. (*Amour divin*, & jamais amour divine; *amour sacré*, & non pas sacrée. L'amour de Dieu doit être *gravé* dans nos cœurs, & non pas gravée. Hors de ces exemples qui regardent Dieu, le mot d'amour est masculin ou féminin. Il faut quiter Philis, Amarante & Silvie, à qui ta folle amour éléve des autels. *Main. poës.* Ce sont ses folles amours. *Abl.* Avoir de l'amour pour la vertu. Se marier par amour. Qui se marie par amour, a de bonnes nuits & de mauvais jours. *Proverbe*)

Amour. Objet de l'afection des gens. (Iris, l'amour de la terre & de l'onde. *Voit. poës.*)

L'Amour propre. [*Amor sui.*] C'est l'amour de soi-même. Rien n'est si impétueux que ses desirs, rien de si caché que ses desseins, rien de si habile que sa conduite. *Rochef.* L'amour propre est le plus grand de tous les flateurs. *Idem.* Dieu ne nous commande point d'étoufer absolument l'amour propre. Au contraire, l'amour de nous-mêmes est renfermé dans le précépte de Jesus-Christ, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. *Abad.* L'amour propre trahit les intérêts, à force d'être interessé. *S. Luc.* Un amour desinteressé est une chimére; on n'aime que pour l'amour de soi-même. *Scud.*

Amour. Terme de peinture. Travailler un ouvrage, le rechercher, le finir, c'est ce qu'on apelle peindre avec *amour.* Il se dit particuliérement de la mignature, des portraits, des païsages & des autres tableaux de ce genre qui doivent être plus recherchés. Félibien dit en parlant des portraits: Non-seulement il faut les dessiner savamment, mais les peindre avec beaucoup de soin & d'*amour.*

Amour. Témoignage de passion amoureuse qu'on explique tendrement & galamment. Douceurs amoureuses qu'on dit à quelque belle. (Il entretint une de mes compagnes avant que de me faire l'amour. *Abl. Luc.*

☞ *Faire l'amour.* M. de Balzac a dit: *Nous sommes au mois où tout fait l'amour, sans excepter les lions, les tygres & les Philosophes.*

Amour. [*Amores.*] Ce mot signifiant *une maîtresse*, est toûjours féminin. Il est même presque toûjours pluriel. (*Ce sont mes prémières amours;* c'est-à-dire, la prémiére fille que j'aie aimée. *Ce sont mes folles amours;* c'est-à-dire, c'est la prémiére & la plus ardente passion que j'aie eue étant jeune, pour une fille. *On n'aime fortement que ses prémières amours;* c'est-à-dire, on n'a de fortes ataches que pour sa prémiére maîtresse. Il est enfermé avec ses nouvelles amours. *Abl. Luc.* Il n'y a point de *laides amours;* c'est-à-dire, que quand on aime une fille, on la trouve toûjours belle.)

AMOURS, *s. m.* [*Gratiæ, veneres, lepores.*] Ce mot au pluriel veut dire, les jeux & les ris. (Les amours naissent sous ses pas. *Voit. poës.* Nous devons aux amours les plus beaux de nos jours.)

† S'AMOURACHER, *v. r.* [*Amore capi.*] *Je m'amourache, je me suis amouraché, je m'amourachai.* (Devenir amoureux. S'amouracher de quelque belle.) Ce mot n'eſt nullement du bel uſage.

† AMOURETTE, *ſ. f.* Mot enjoüé pour dire, quelque maîtreſſe. (Avoir quelque amourette en ville. *Abl. Luc.* Il a fait quelque amourette en ſon voiſinage. *Conrart, lettre 21.*)

Amourette, ſ. f. [*Clandeſtinus amor.*] Attachement coquet, paſſion qu'on a pour quelque belle. (Avoir quelque amourette en tête. Ceux qui ſont engagez dans des amourettes, ont peine à ſouffrir qu'on les marie. *Terence, Andrienne, act. 1. ſc. 2.*

Mes ardeurs les plus parfaites
Ne ſçauroient durer qu'un jour;
J'ai toûjours mes amourettes,
Mais je n'ai jamais d'amour.
Opera de Flore, a. 1. ſc. 2.

AMOUREUSEMENT, *adv.* [*Amanter.*] Avec amour. (Baiſer amoureuſement. *Abl.*)

AMOUREUX, *ſ. m.* [*Amator.*] Celui qui aime, qui a de la pente à aimer, qui a de la paſſion pour les Dames. (C'eſt un amoureux à la mode. C'eſt un amoureux tranſi.)

Amoureux, Amoureuſe, adj. [*Amans.*] Qui aime, qui eſt porté à l'amour. (Etre éperdûëment amoureux, être amoureux de la gloire. *Ablanc.*

☞ Il faut diſtinguer l'*amoureux* de l'*amant.* On les confondoit autrefois. Malherbe a dit :

Les ridicules avantures
D'un *amoureux* en cheveux gris.

On apelle *amoureux*, un homme qui a un grand panchant à l'amour ; & *amant*, celui qui aime une fille ou une femme. Voïez *M. Ménage, tom. 2. des Obſervations, ch. 16.*

A M P.

AMPASTELER, *v. a.* Terme de *Teinture*, c'eſt donner le bleu aux laines & aux étofes de laine, ce qui ſe fait avec le paſtel, ou avec le vouéde & l'indigo enſemble. On dit auſſi Gueder, parce que le paſtel s'apelle autrement guéde.

AMPASTELÉ, *adj.* Drap ampaſtelé : c'eſt un drap à qui l'on a donné le bleu de paſtel.

AMPÉLITE, *ſ. f.* [*Ampelitis.*] Terre qui ſe diſſout dans l'huile, & qui ſert à noircir les cheveux & les fourcils.

AMPHIAM. C'eſt l'opium chez les Turcs.

AMPHIBIE, *adj.* [*Beſtia anceps.*] Prononcez *anfibie.* Mot qui vient du Grec, c'eſt-à-dire, qui vit dans l'eau & ſur la terre. (Le caſtor eſt un animal amphibie ; les grenoüilles, les tortuës & les vaux marins ſont amphibies. *Childrei, hiſtoire d'Angleterre.*

Amphibie, ſ. m. Il eſt auſſi quelquefois ſubſtantif, & ſignifie un animal qui vit dans l'eau & ſur terre. (Ils l'envoïérent recevoir par de petits poiſſons ſuivis d'amphibies. *Abl. Luc. tom. 3. ſuplément de l'hiſtoire véritable, 361.*) On dit proverbialement d'un homme qui ſe mêle de diférentes profeſſions, *c'eſt un amphibie.*

AMPHIARTHROSE, *ſ. f.* Terme d'*Anatomie.* C'eſt une eſpéce d'articulation neutre, qui n'a pas de mouvement manifeſte, mais qui n'en eſt pas abſolument privée. L'articulation des côtes avec les vertébres eſt une *amphiarthroſe.* Ce mot vient du Grec ἀμφὶ, tous deux, & ἄρθρωσις, articulation ; comme ſi l'on diſoit, articulation qui participe des deux autres, ſçavoir, de la diarthroſe, & de la ſynarthroſe.

AMPHIBOLOGIE, *ſ. f.* On prononce *amfibologie.* Il vient du Grec ἀμφιβολογία, & ſignifie *qui a double ſens.* (C'eſt une amphibologie. Faire une amphibologie. On doit dans le François éviter avec ſoin les amphibologies.)

AMPHIBOLOGIQUE, *adj.* [*Ambiguus.*] Prononcez *anfibologique.* Il vient du Grec, & ſe dit du diſcours ; c'eſt-à-dire, *qui a double ſens.* (Mot amphibologique. Façon de parler amphibologique.)

AMPHIBOLOGIQUEMENT, *adv.* [*Ambiguè.*] Prononcez *anfibologiqueman.* Il vient du Grec, il ſe dit du diſcours, & ſignifie d'une maniére obſcure & à double ſens. (Les oracles s'expliquoient amphibologiquement. *Abl. Luc.*

AMPHICIENS, ou AMPHISCIENS. Il vient du Grec ; c'eſt un terme de Géographie. Les Anciens apellérent ainſi les habitans de la zone torride, parce que ces peuples ont dans une ſaiſon l'ombre au nord, & que dans une autre ils l'ont au midi. Voïez *Aſciens.*

AMPHICTIONS, (AMPHICTYONS.) *ſ. m.* [*Amphictyones*] C'étoit ceux qui chez les Grecs préſidoient à l'Aſſemblée des Etats, ou au Conſeil général des Villes. On apelloit auſſi *amphipolis* les Magiſtrats de Syracuſe.

☞ Amphiction établit le premier une Aſſemblée des Députez de toutes les villes de la Grece, qui ſe rendoient deux fois l'année aux Thermopyles, dans le temple de Cérès, près du fleuve Aſope. Ce Tribunal étoit ſouverain, & diſtribuoit les récompenſes & les peines. Acriſius en inſtitua de nouveaux, qui s'aſſembloient de même deux fois l'année dans le temple de Delphes.

Philippe, Roi de Macedoine, uſurpa le droit de préſider dans l'Aſſemblée, & de conſulter le premier l'Oracle ; ce que l'on apelloit προμαντεία.

AMPHIDROMIE, *ſ. f.* [*Amphidromia.*] Fête du Paganiſme, qui ſe célébroit le cinquiéme jour après la naiſſance d'un enfant.

AMPHIPOLES. Archontes ou Magiſtrats de Syracuſe, établis par Timoleon en la 109me. Olympiade.

AMPHIPROSTILE, *ſ. m.* [*Amphiproſtilos.*] Temple des Anciens, qui avoient quatre colonnes à la face de devant, & quatre à celle de derriére.

L'Amphiproſtile, dit Vitruve, *l. 3. c. 1.* a les mêmes parties que le *proſtile*, & de plus il a à la face de derriére, comme à celle de devant, des colonnes & un fronton. Ce terme ſignifie un *double proſtile*, qui a deux faces pareilles. Voïez *M. Perraut, & Bernard Baldus, de verbor. Vitruvianor. ſignificatione.*

AMPHISBENE, *ſ. f.* [*Amphisbena*, ou *Cæcilia.*] Serpent des déſerts de Lybie, qui mord par la tête & par la queüe.

AMPHISTERE. *ſ. f.* Serpent ou dragon qui a deux aîles, & qu'on voit ſouvent dans les armoiries.

AMPHITÉATRE. (AMPHITHÉATRE,) *ſ. m.* Il vient du Grec. Un lieu élevé par degrez pour aſſeoir les ſpectateurs, & voir les jeux des Comédiens, les combats des Gladiateurs, les courſes des chevaux, &c. En Latin, *Amphitheatrum.* Prononcez *anfiteâtre.* Les Amphitéâtres étoient de forme circulaire ou elliptique ; c'étoient de vaſtes édifices, dont l'intérieur garni de ſiéges qui s'élevoient par degrez, laiſſoit le milieu libre pour les combats des Gladiateurs,

des bêtes & pour les Naumachies. Ce milieu étoit couvert de fable ; c'eft pourquoi on le nommoit l'*Aréne*. Les Anciens font mention de trois ou quatre amphiteâtres à Rome ; mais le plus célébre de tous étoit l'amphitéatre de Flavien, commencé par Vefpafien, & achevé par Tite fon fils. Voïez la defcription de cet amphitéatre dans le Journal des Savans, du mois de Mai 1749, pag. 876 & fuiv. édition in-12. (Un bel amphitéatre, un amphitéatre fort beau ; un magnifique, un fuperbe, un grand ou un petit amphitéatre. Dreffer un amphitéatre.)

Dans les premiers tems on ne bâtiffoit point de téatre ni d'amphitéatre permanens ; ils n'étoient conftruits que de bois, & on les ôtoit après les jeux. Augufte fut le premier qui en fit conftruire un de pierre dans le Champ de Mars, l'an de la fondation de Rome 725. Il y a encore quelques reftes d'anciens amphitéatres; les deux plus célébres font celui de Verone & celui de Nîmes. Le premier eft demeuré plus entier que le fecond.

AMPHORE, *f. f.* [*Amphora.*] Mefure des chofes liquides, qui étoit en ufage chez les Romains. *Hidrie*, c'eft une *cruche ; amphore*, c'eft une *bouteille.*

AMPLE, *adj.* Il vient du Latin *amplus.* Il fignifie qui a de la largeur, & il fe dit des étofes, des habits, & de tout ce qui fe mefure à l'aune. (Manteau fort ample, robe trop ample.)

* *Ample.* Il fe prend au figuré, & veut dire qui a de l'étenduë. *Ample*, en ce fens, fe dit des ouvrages d'efprit. (Les difcours de la Ménardiére fur le Poëme dramatique, font amples, favans & ennuïeux. La feconde édition des livres eft ordinairement plus ample que la prémiére : fouvent elle devroit l'être moins.

* AMPLEMENT, *adv.* [*Amplè.*] Prononcez *ampleman.* C'eft d'une maniére étenduë. *Amplement* ne fe prend d'ordinaire qu'au figuré. (On aamplement traité cette matiére. Petrone parle amplement des débauches de Néron. On parlera amplement de fa vie. *Abl. Luc.*

AMPLEUR, *f. f.* Se dit des habits & des meubles, pour fignifier qu'ils ont de l'étendue.

† AMPLIATIF, AMPLIATIVE, *adj.* [*Amplians.*] Il vient du Latin, & ne fe dit qu'en parlant d'afaires. Il fignifie qui étend, qui augmente. Touchant l'Indult de Meffieurs du Parlement, on doit confulter le Bref ampliatif de Clément IX. *Définitions du Droit Canon, chap. de l'Indult.*

AMPLIATION, *f. f.* Du Latin *ampliatio.* Prononcez *ampliacion.* Il eft d'ufage dans les matiéres bénéficiales. Il veut dire, extenfion, augmentation. (Obtenir des Lettres d'ampliation, avoir des Lettres d'ampliation.)

Ampliation, f. f. Terme de la *Chambre des Comptes.* C'eft la copie d'une quitance d'un comptable, & qu'il raporte fur la recette de fon compte. (Il raporte ampliation.)

AMPLIER, *v. a.* Terme de *Palais.* Diférer. [*Ampliare præfinitum folvendo debito tempus.*] Amplier le terme d'un païement. On dit auffi *amplier* un criminel, lorfqu'on différe fon jugement, & *amplier* un prifonnier, quand on le tient moins refferré qu'il n'étoit.

AMPLIFICATEUR, *f. m.* Terme de *Rétorique.* Il vient du Latin *amplificator.* C'eft celui qui amplifie & qui écrit quelque difcours. (Démofténe n'étoit pas un fi grand amplificateur que Ciceron ; & aujourd'hui dans le Barreau l'on fuit plus Démofténe que Ciceron, qui étoit un amplificateur touchant & ingénieux, mais qui n'étoit pas fi ferré que l'autre.)

† * *Amplificateur, f. m.* [*Amplificator.*] Il fe dit au figuré. C'eft celui qui étend & qui augmente quelques droits ou quelques autres chofes de cette nature.

AMPLIFICATION, *f. f.* Prononcez *amplificacion.* Il vient du Latin *amplificatio*, & c'eft un terme de *Rétorique.* C'eft un acroiffement de paroles qu'on tire des circonftances particuliéres des chofes, des lieux de Rétorique, & qui remplit & fortifie le difcours en apuïant ingénieufement fur ce qu'on a déja dit. L'amplification ne fert qu'à étendre & à exagérer. L'amplification eft bonne pour confirmer, pour mettre en fon jour un fait, ou pour manier une paffion. La belle amplification doit avoir du grand, du fublime, fi ce n'eft lorfqu'on cherche à émouvoir la piété, ou à ravaler le prix de quelque chofe. *Defp. Longin, Traité du fublime, chap. 9 & 10.* Une amplification parfaite, une amplification bien faite, judicieufe, ingénieufe, touchante, agréable. Une amplification froide, languiffante & fans efprit. Faire une amplification bien à propos. *D'Aucourt, fentimens de Cléante, 4. partie, lettre 8.* Voïez *Quintilien, liv. 8. chap. 4. Ciceron & Longin.*

☞ Perfonne n'a jamais fçû l'art d'amplifier, comme M. Godeau ; mais c'eft avec raifon que Faret a dit, dans la fameufe Comédie des Académiciens :

Vous avez tort de méprifer Godeau ;
Il a l'efprit fertile, & le tour affez beau ;
Tout le défaut qu'il a, foit en vers, foit en profe,
C'eft qu'en trop de façons il dit la même chofe.

AMPLIFIER, *v. a.* Terme de *Rétorique.* Il vient du Latin *amplificare*, & l'on prononce *amplifié.* C'eft agrandir, c'eft exagérer avec efprit. (Amplifier un fait par toutes les circonftances qui le peuvent agrandir. Amplifier avec force, amplifier avec jugement. Quand on amplifie, on doit enlever l'efprit ou toucher le cœur ; & faire d'une autre façon, c'eft mal amplifier.)

AMPLISSIME, *adj.* [*Ampliffimus.*] Qualité dont on honore quelques perfonnes en leur parlant, particuliérement chez les Etrangers & dans les Coléges. Ainfi quand on fait un compliment à un Recteur de quelque Univerfité, on l'apelle Recteur *ampliffime.*

AMPLITUDE, *f. f.* Quelques Ecrivains fe fervent de ce mot pour dire, étenduë : » Un » terrain affez peu fréquenté, eu égard à fon » *amplitude.* » *Hiftoire Rom. des PP. Catrou & Roüillé, t. 1. p. 273.* Le Dictionnaire Néolog. cenfure ce mot.

AMPLITUDE ORTIVE, *f. f.* [*Ortiva amplitudo.*] Terme d'*Aftronomie.* C'eft l'arc de l'horifon qui fe trouve entre le point où s'éléve un aftre, & celui du vrai Orient où fe fait l'interfection de l'équateur & de l'horifon. On l'apelle autrement latitude *ortive.* On dit auffi *amplitude occafive, amplitude orientale* ou *occidentale.*

AMPOULE, *f. f.* Il vient du Latin *ampulla.* Sorte de petite phiole pleine d'une fainte huile qu'une colombe, à ce qu'on dit, aporta du ciel pour facrer Clovis à fon Batême. Cette ampoule fe garde précieufement à Rheims, & de la fainte

huile qu'elle renferme, l'on en a facré prefque tous les Rois de la feconde & de la troifiéme race ; mais ón ne voit point que les Rois de la prémiére, hormis Clovis, en aïent été facrez. *Mezerai, hiftoire de France ; Moralés, abregé de l'hiftoire de France de Clovis.*

On a fait plufieurs écrits pour & contre la fainte Ampoule, fi celle-ci eft miraculeufe ou non. Voïez fur-tout la Differtation du Pére Daniel, avec fon *Effai de l'hiftoire de France*, & celle de l'Abé de Vertot, dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres pag. 669, in-4°.*

AMPOULE, *f. f.* [*Tumor.*] Elevure fur la peau. (Petite ampoule. Il m'eft venu de groffes ampoules aux mains.)

* AMPOULÉ, AMPOULÉE, *adj.* [*Tumidus, inflatus.*] Ce mot fe dit au figuré, du ftile, & veut dire *enflé.* (Difcours ampoulé. La maniére d'écrire de Balzac eft un peu ampoulée, mais elle eft belle & ingénieufe.)

AMPOULETTES, *f. f.* [*Horologium ex arenâ.*] Terme de *Marine.* C'eft l'horloge à fable qu'on tient dans la chambre du vaiffeau où eft la bouffole.

AMPUTATION, *f. f.* [*Amputatio.*] Terme de *Chirurgie.* Retranchement d'un membre ou d'un morceau de chair, d'avec le refte du corps, fait par le fecours du fer. (Faire l'amputation d'une jambe.)

A M U.

AMULÉTE, (AMULETTE.) Médicament compofé de fimples. On prétend qu'en l'attachant au cou, il préferve de divers maux. Les Péres ont déclamé fortement contre cet abus, où il n'y a que fuperftition. *M. Thiers.*

AMURCA, *f. f.* [*Amurca.*] Terme de *Pharmacie.* Reméde aftringent fait de la lie d'huile d'olive.

AMURER ou AMULER, *v. a.* [*Pedem veli ftringere.*] Bander & roidir les cordages qui tiennent au point d'en-bas des grandes voiles.

AMURES, *f. f.* [*Pes veli.*] Trous pratiquez dans le plat-bord d'un vaiffeau, pour y arrêter les cordages qui fervent à bander les voiles.

AMUSEMENT, *f. m.* [*Diftractio, occupatio.*] Tout ce qui fert à ocuper & à retenir quelcun. Prononcez *amuzeman.* (Cette adreffe fervit d'amufement aux ennemis *Abl. Frontin, liv. 1.*)

Amufement, f. m. [*Jocofa, levis occupatio, ludificatio.*] Ocupation légére & de peu d'importance. Fineffe, tromperie pour gagner du tems par de fauffes aparences. (Amufement vain, pernicieux, ridicule. Amufement condamnable, blâmable. Amufement dangereux ; amufement agréable, aimable, charmant, plaifant. La Comédie eft l'un des plus agréables & des plus innocens amufemens. Allez vous cacher, vilaines, & qui êtes caufe de leurs folies ; pernicieux amufemens des efprits oifîfs, romans, vers, chanfons, puiffiez-vous être à tous les diables ! *Mol. Précieufes, fc. 17.* On aime l'imprudence & les amufemens des enfans, & l'on fe détourne de la fageffe. *Proverbes de Salomon.* Les Holandoifes font affez fociables pour faire l'amufement d'un honnête homme. *S. Evremont, œuvres mélées, in-4°. pag. 203.* Tout le plus grand fruit qu'on puiffe tirer des œuvres des Philofophes, eft d'aprendre que la Philofophie eft un vain amufement. *Nicole, Effais de morale, t. 2.* Ce créancier eft las de tant d'amufemens.)

AMUSER, *v. a.* [*Morari, detinere.*] Ocuper, arrêter par quelque petite chofe, par quelque adreffe ou par quelque rufe. (Amufer l'ennemi. *Abl. Ret.* Le Général laiffa quelques troupes à l'avenuë du paffage & amufa l'ennemi. *Abl. Frontin, liv. 1. chap. 4.* On eft emporté par les ocupations qui nous amufent. *Nicole, Effais de morale, tom. 1.*

* *Amufer, v. a.* [*Diftrahere, avertere.*] Au figuré, il fe dit des maux & des paffions. C'eft faire en forte que le mal ou la paffion n'ait plus tant de violence, par tout ce qu'on fait ou qu'on lui donne pour l'afoiblir. (On doit dans l'état où il eft, faire ce qu'on peut pour *amufer* fa douleur. Amufer fon amour. *Abl. Luc.*)

* *Amufer, v. a.* [*Ludificari.*] C'eft ocuper & tromper d'une maniére fine & adroite. Se fervir d'amufemens auprès de quelcun pour l'atraper. (Amufer quelcun de paroles. *Abl. Luc. t. 3.* Ils prétendoient nous amufer par des contes en l'air. *Moliere, Scapin, act. 1. fc. 4.*)

S'amufer, v. r. [*Occupari.*] *Je m'amufe, je me fuis amufé, je m'amufai, je m'amuferai.* C'eft s'ocuper, s'apliquer, paffer fon tems. S'amufer, fuivi d'un nom, veut un datif, & d'un verbe, l'infinitif, précédé de la particule *à.* (A quoi bon s'amufer à des fotifes ? *Abl. Luc. t. 2.* Il s'amufe à la poëfie. Ne nous amufons point à chercher dans ces vaines phantaifies, des preuves de nôtre foibleffe. *Nicole, effais de morale, t. 1.* S'amufer à expliquer une chofe. *Vaug. Quint. liv. 4.* D'où vient que laiffant impunis tant de fcélérats, tu t'amufes à foudroïer des chênes ? *Abl. Luc. t. 2.*)

† AMUSETTES, *f. f.* [*Nugæ.*] Il ne fe dit qu'en riant & dans le comique ; c'eft-à-dire, bagatelles, petites chofes qui amufent. Il fe dit au fingulier, mais le plus fouvent au pluriel.

(Oüi, c'eft trop vous tenir avec ces amufettes,
Laiffons la langue des Poëtes.
S. Uffans, billets en vers, pag. 157.

† AMUSEURS, *f. m.* Celui qui amufe. (C'eft un amufeur. Il n'y a pas de fleau plus infuportable dans la fociété que les amufeurs en titre.)

† AMUSOIR, *f. m.* Il n'eft en ufage que dans le ftile bas, le comique ou le fatirique, & même il ne fe dit guére. Il fignifie chofe qui amufe & qui ocupe.

(Colonnes en vain magnifiques,
Amufoirs des fous curieux,
Faut-il que vous foïez debout ?
S. Amant, Rome ridicule, ftance 12.

A N.

AN, *f. m.* ou ANNÉE, *f. f.* Il vient du Latin *annus*, & fignifie le tems que le Soleil met à parcourir les fignes du Zodiaque. L'an folaire comprend 365. jours & un peu moins de fix heures. Nouvel an. *C'eft aujourd'hui nouvel an ;* c'eft-à-dire, c'eft aujourd'hui le prémier jour de l'année. *Bon jour & bon an* ; forte de fouhait qu'on fait le prémier jour de l'an aux perfonnes que l'on eftime ou que l'on aime.

(Ne prenez à mauvais augure
De voir aujourd'hui ma figure ;
Bon jour, bon an, Monfieur Efprit.
Voit. poëfies. (Voïez *année.*)

An, f. m. Ce mot fe dit auffi du tems pendant

lequel se font douze lunaisons. L'an lunaire comprend 354 jours.

An, s. m. On se sert de ce mot, parlant de l'âge déterminé d'une personne. (Louis XV. a cette année 46. ans : il est né en 1710. & nous sommes à 1756. C'est un lourd fardeau que 60. ans sur la tête.)

An. s. m. Il se dit d'un certain tems réglé, d'un certain nombre d'années. C'est une étoile qui fait son cours en un an.

An, s. m. On se sert aussi de ce mot par une espéce d'hiperbole, pour dire un long-tems. (Patru fut un *an* à traduire l'oraison de Ciceron pour Archias.)

An, s. m. Il se dit de certains animaux : & c'est l'espace de douze mois. (C'est un veau d'un an. C'est un poulain d'un an.)

An, s. m. Il est usité aussi parlant de fleurs, d'arbres & de bois. On dit, c'est un bois qui n'a pas plus de trois ou quatre ans. C'est un taillis d'un an. Il y a une grande diférence entre une anémone à grain qui n'a que trois ou quatre ans, & une anémone qui en a dix ou douze. *Connoissance des fleurs, 2. partie, chap. 2. de l'anémone, page 61.*)

☞ Ce mot finit mal un vers. Malherbe a dit :

L'astre — — — —
N'aura point achevé l'*an*.

ANA.

ANA. Terme en usage parmi les Médecins de diverses nations, pour signifier que dans une purgation qu'ils ordonnent, les ingrédiens prescrits doivent entrer en égale quantité.]

Ana. Terme consacré aux ouvrages où l'on se plaît à recueillir les bons mots & les sotises des hommes célébres. *Menagiana, Volteriana.* (Dieu nous délivre des ana.)

ANABAPTISTE, *s. m.* [*Anabaptista.*] Ce mot est Grec. Hérétique qui croit que le Batême des petits enfans est nul, & qu'il faut les rebâtiser lorsqu'ils sont grands.

ANACALIFE, *s. m.* Insecte venimeux, qui se trouve dans l'isle de Madagascar.

ANACANDEF. Serpent de Madagascar.

ANACARDES. Espéce de féves qui sont aportées des grandes Indes : elles font un violent purgatif ; on s'en sert dans la médecine, mais avec précaution. On tire aussi de l'huile des Anacardes, qui a la propriété de l'huile de l'Acajou. (Les Apoticaires en font aussi le miel qu'ils nomment *Anacardin.*)

Anacardes Antarctiques. Ce sont les noix d'Acajou, à qui les Epiciers-droguistes de Paris donnent ce nom, à cause de quelque ressemblance qui se trouve entre ces deux dangereux purgatifs.

ANACATHARTIQUES, *adj. plur.* & *sub.* On apelle remédes anacathartiques les expectorans, c'est-à-dire, ceux qui évacuent les humeurs par les crachats. Ce mot vient de καθαίρειν, purger, & de ἀνα, par en haut.

ANACLYPTERIE. Fête que les Païens célébroient le jour qu'une nouvelle mariée avoit la liberté d'ôter son voile.

ANACOLLEMATES, *s. m. plur.* Remédes qu'on aplique sur le front pour arrêter les fluxions qui tombent sur les yeux. Ce mot est Grec, ἀνακολλήματα, remédes collans, propres à arrêter ce qui coule.

ANACONTS. Arbre de l'isle de Madagascar, dont les feuilles ressemblent à celles de poirier. (Le suc de son fruit coagule le lait.)

ANACORETE, (ANACHORETE.) *s. m.* [*Anachoreta, eremita.*] Ce mot est Grec. Celui qui s'est retiré du commerce des hommes, pour ne songer qu'à Dieu. Sorte d'hermite. (Un saint Anacoréte. *Arn.*)

ANACOSTE ou ANASCOTE, *s. f.* Espéce d'étofe de laine croisée, très-rasée, fabriquée en maniére de serge de Caën, mais moins couverte de poil, & de meilleure laine. Elle se fait à Leyde, à Bruges, à Ypres & en d'autres lieux des Païs-Bas. On en fabrique aussi à Beauvais.

ANACRONISME, (ANACHRONISME.] *s. m.* [*Erratum contra temporum rationem.*] Ce mot est Grec. Faute contre la Cronologie, qui consiste à faire vivre une personne long-tems avant qu'elle ait été au monde, ou à fixer le tems d'un fait avant sa date.

ANAGALLIS, *s. f.* C'est la même plante qu'on apelle *Mouron.*

ANAGOGIQUE, *adj.* [*Mysticus.*] Ce mot est Grec. Mystique. (Sens anagogique. On dit au subst. *Anagogie.*)

ANAGIRIS, *s. f.* Plante qui est la même que le bois puant.

ANAGRAMME, *s. f.* Il vient du Grec, en Latin *anagramma.* C'est le nom propre d'une personne, retourné avec esprit, & dont on a si ingénieusement changé de place les lettres, qu'elles font un sens obligeant ou satirique. (Il n'est pas permis de changer plus d'une lettre dans l'anagramme. L'anagramme est heureuse quand il n'y a aucune lettre de changée. Une heureuse anagramme ; une belle anagramme, une ingénieuse anagramme ; faire une anagramme.)

☞ On dit que Montmaur, fameux Parasite, faisoit plusieurs anagrammes, dont Guillaume Colletet se moqua par un madrigal que voici :

J'aime mieux, sans comparaison,
Ménage, tirer à la rame,
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'une anagramme,
Cet exercice monachal
Ne trouve son point vertical
Que dans une tête blessée ;
Et sur Parnasse nous tenons,
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.

L'anagramme est une des plus grandes inepties de l'esprit humain. (Il faut être sot pour s'en amuser, & pis que sot pour en faire)

ANAGRAMMATISER, *v. a.* [*Anagrammata scribere.*] Faire des anagrammes. (Celui qui a anagrammatisé sur le nom du meurtrier d'Henri III. Roi de France, a bien réussi ; il se nommoit Frére Jacques Clément ; il a trouvé, sans changer une lettre, *c'est l'Enfer qui m'a créé.*)

ANAGRAMMATISTE, *s. m.* Il vient du Grec, en Latin *anagrammatista.* C'est celui qui fait des anagrammes. (Thomas Billon, Gentilhomme Provençal, étoit un fameux anagrammatiste.)

ANAGROS. Mesure pour les grains dont on se sert à Séville & en quelques autres villes d'Espagne. Elle contient un peu plus que la mine de Paris : 36. anagros font 19. septiers de Paris.

ANALABE., *s. m.* Partie de l'habillement des Moines Grecs.

ANALES, (ANNALES.) *s. f.* Mot qui n'a point de singulier, & qui vient du Latin *annales.*

C'eſt l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé chaque année. (Anales bien écrites. (

ANALISTE, (ANNALISTE.) *ſ. m.* [*Annalium ſcriptor.*] Il vient du Latin. C'eſt celui qui écrit l'hiſtoire de ce qui s'eſt fait chaque année. (Un analiſte fameux, renommé, célébre, illuſtre, fidéle. Pluſieurs ſe ſont déchaînez contre le grand *Analiſte* Baronius.)

ANALECTES. Sorte de recueïls. (Les *analectes* du P. Mabillon, &c.)

ANALEME, *ſ. m.* [*Analemma.*] Terme de *Gnomonique.* Projection ortographique de la ſphére ſur le colure des ſolſtices, en ſupoſant que ſon plan convient avec celui du méridien.

ANALEPTIQUE, *adj.* [*Inſtaurativus.*] Reſtauratif, médicament propre à rétablir un malade atténué par la longueur de quelque maladie, ou par le défaut de nourriture. Ce mot vient du Grec ἀναλαμβάνω, je rétablis, je reſtaure. On apelle auſſi poudre *analeptique*, ou *reſomptive* de Fernel, une poudre propre à rétablir les forces & à ſoulager les tabides. On en fait un électuaire pour la conſerver. *Diction. des termes de Méd. & de Chir. par Col Devillars.*

ANALISE, (ANALYSE.) *ſ. f.* Il vient du Grec. En Latin, *Analyſis.* Il ſignifie méthode de réſolution. C'eſt le dévelopement qu'on fait d'une choſe qui n'étant connuë qu'en gros, a beſoin qu'on en ſépare les parties pour les conſidérer à part & voir plus préciſément la nature du tout. Ainſi, faire réflexion ſur un diſcours, en réſoudre & examiner exactement les parties, & en voir l'artifice, c'eſt en faire l'analiſe. *Logique de P. R. 4. partie liv. 1.* (En Médecine & en Chimie, *analiſe*, c'eſt la réſolution des mixtes dans leurs principes ou leurs parties ſimples, pour les conſidérer à part & en détail, afin d'avoir une connoiſſance plus exacte de la nature du tout.)

ANALITIQUE, (ANALYTIQUE.) *adj.* [*Analyticus.*] Qui réſout les choſes dans leurs principes pour les examiner. (Il y a une méthode analitique. *Logique de P. R. 3. partie.* On dit auſſi procéder *analitiquement*, quand on remonte juſqu'aux principes.)

ANALOGIE, *ſ. f.* [*Analogia.*] Ce mot vient du Grec, & ſe dit du langage. C'eſt une conformité qui ſe trouve aux choſes déja établies, ſur laquelle on ſe fonde comme ſur un modéle pour faire des mots ou des phraſes ſemblables aux mots, ou aux phraſes déja établies. (L'analogie éclaircit les doutes de la langue. *Vaug. Remarq.*)

☞ Voici comme Vaugelas en parle dans ſa Préface : « Cette *analogie* n'eſt autre choſe, en » matiére de langues, qu'un uſage général & » établi, que l'on veut apliquer, en cas pareils, » à certains mots, à certaines phraſes, ou à » certaines conſtructions, qui n'ont point encore » leur uſage déclaré ; & par ce moïen on juge » quel doit être ou quel eſt l'uſage particulier, » par la raiſon & par l'exemple de l'uſage » général : ou bien l'*analogie* n'eſt autre choſe » qu'un uſage particulier, qu'en cas pareils on » infére d'un uſage général, qui eſt déja établi : » ou bien encore c'eſt une reſſemblance ou » une conformité qui ſe trouve aux choſes déja » établies, ſur laquelle on ſe fonde comme ſur » un patron & ſur un modéle, pour en faire » d'autres toutes ſemblables. »

ANALOGIQUE, *adj.* [*Analogicus.*] Qui a du raport. (La métaphore doit être analogique.)

ANALOGUE, *adj.* [*Analogus.*] Qui a quelque raport ou quelque convenance. Les Thomiſtes veulent que le mot d'*être* ne ſoit qu'analogue à l'égard de Dieu & de la créature.

ANAMELECH, *ſ. m.* C'étoit un des Dieux des Samaritains.

ANANA, *ſ. f.* Fruit des Indes, de la groſſeur d'un melon, & qui a un goût ſucré. On en aporte en France de confits au ſucre. D'autres écrivent *ananas.*

ANAPESTE, *ſ. m.* [*Anapæſtus.*] Terme de *Proſodie* Gréque & Latine. C'eſt un pied compoſé de deux bréves & une longue.

ANAPESTIQUE. [*Verſus anapæſtici*] Vers compoſez d'anapeſtes. Les vers anapeſtiques étoient fort en vogue chez les Romains.

ANAPHORE, *ſ. f.* Figure de Rétorique, qui conſiſte à répeter pluſieurs fois le même mot à la tête de pluſieurs phraſes conſécutives.

ANAPLÉROTIQUES. Terme de *Médecine* & de *Chirurgie. adj.* & *ſ.* Ce ſont des remédes externes, qui font revenir les chairs dans les plaïes & les ulcéres, & qui les diſpoſent à la cicatrice. Ce mot vient du verbe ἀναπληρόω, je remplis.

ANARCHIE, *ſ. f.* [*Anarchia.*] Ce mot vient du Grec, & ſe dit lorſqu'il n'y a perſonne qui commande abſolument, lorſqu'il n'y a point de Magiſtrat pour gouverner.

ANARCHIQUE, *adj.* [*Anarchon.*] Il vient du Grec, & veut dire, qui apartient à l'anarchie, qui regarde l'anarchie. (Un trouble anarchique, un déſordre anarchique, une confuſion anarchique.)

ANASARQUE, *ſ. f.* Eſpéce d'hidropiſie. C'eſt une tumeur ou enflure œdémateuſe de toute l'habitude du corps, qui retient l'impreſſion du doigt, & qui eſt acompagnée de langueur, de pâleur, de dificulté de reſpirer, &c. Elle eſt cauſée par une limphe qui ſéjourne dans les célules du corps graiſſeux. *Anaſarque* vient de ἀνα, entre, σαρξ, chair, comme ſi l'on diſoit, *eau entre les chairs*, parce qu'il ſemble que la chair en ſoit imbibée, ou qu'elle eſt entre la chair & la peau. *Col de Vill. Dict. de Méd.*

ANASTASE, *ſ. m.* [*Anaſtaſius.*] Il vient du Grec. C'eſt un nom propre d'homme qui ſignifie *reſſuſcité.* (Pluſieurs Saints ont porté le nom d'Anaſtaſe.)

ANASTOMOSE, *ſ. f.* [*Anaſtomoſis.*] Terme d'*Anatomie.* Ce mot eſt Grec, & ſignifie l'endroit où une veine ſe joint avec une autre veine, ou avec un artére ; de ἀνά, dans, & στόμα, bouche.

ANASTOMOTIQUE. [*Quod venarum oſtia aperiendi vim habet.*] Médicament qui par ſon acrimonie ouvre les orifices des vaiſſeaux, & en fait ſortir du ſang.

ANATE, (ANNATE.) *ſ. f.* Terme de *Droit Canon*, qui eſt dérivé du Latin *Annata.* C'eſt un droit que le Pape prend ſur tous les grands bénéfices conſiſtoriaux, ou de la valeur de 24. ducats de revenu. Ce droit ſe païe ordinairement ſelon la taxe qui en a été faite à Rome dans les livres de la Chambre Apoſtolique. Cette taxe eſt plus ſouvent le revenu d'une année du bénéfice, quelquefois elle va plus bas. Les Anates, ſelon quelques-uns, ont été inſtituées en 1260. & ſelon d'autres, elles tirent leur origine du Pape Jean vingt-deuxiéme qui tenoit le Siége en 1316. Mais la plus commune opinion eſt qu'elles ont été établies en 1384. par le

Pape Boniface IX. Le Concile de Bâle & l'Assemblée de Bourges ont abrogé les Anates, comme contraires à la plus saine discipline : cependant le Concordat a rétabli ce droit. Voïez *l'Abé Commendataire*, *& le Traité des Anates, imprimé vers 1720. in-12.*

ANATÉMATISER, (ANATHÉMATISER.) *v. a.* [*Arcere ab Ecclesiâ.*] Ce mot vient du Grec. Excommunier. Séparer du corps des Fidéles. (Anatématiser quelcun ; c'est dévoüer un criminel aux peines les plus sévéres, & même à celles des enfers. Socrate raconte dans son Histoire, *liv. 7. chap. 34.* que la déposition de Nestorius causa un grand trouble dans l'Eglise de Constantinople, dont le peuple étoit partagé ; mais les Ecclésiastiques prononcérent anatême contre lui. C'est ainsi, ajoûte l'Historien, que nous apellons les sentences qui sont prononcées contre ceux qui soûtiennent des impiétez & des blasphêmes. Ces sentences sont exposées aux yeux du public, afin qu'elles soient connuës de tout le monde.

† *Anatématiser.* [*Detestari, execrari.*] Maudire. (Combien de fois m'a-t'il pris envie d'anatématiser vignes & vendanges. *Patru, lettre 2. à Olinde.*)

ANATÊME, (ANATHÊME.) *s. m.* [*Anathema.*] Ce mot vient du Grec. Excommunication fulminée avec solemnité & agravation. *Eveil.* Anatême perpétuel. Fraper d'anatême. Prononcer un anatême contre quelcun. *Eveil.*)

Anatême, s. m. Ce mot vient du Grec. Celui qui est en horreur à tout le monde, & avec lequel il n'est pas permis de communiquer. (Il est anatême.) L'ancienne discipline confondoit l'anathême & l'excommunication ; mais dans la suite, il semble qu'on les a distinguez. Voïez le Canon *Engeltrudam, c. 3. q. 3.* Les Canonistes disent que l'excommunié est celui qui est seulement separé de la communion des Sacremens : & l'anatématisé, c'est celui qui est separé de la communion des Fidéles. L'anatême est une excommunication fulminée avec toutes le formalitez qui peuvent la rendre plus terrible, & inspirer une plus grande terreur.

ANATOCISME, *s. m.* Contrat usuraire. C'est l'intérêt ou l'augmentation d'argent que le débiteur ou l'emprunteur s'oblige de payer à son créancier.

ANATOMIE, *s. f.* [*Anatome.*] Ce mot est Grec. Dissection du corps avec ordre & par l'opération de la main. (L'anatomie est belle & curieuse. On dit aussi au figuré, faire l'anatomie d'un ouvrage, d'un discours, &c. pour dire, en faire une exacte discussion.

ANATOMIQUE, *adj.* [*Ad corporum incisionem pertinens.*] Qui regarde l'anatomie. Qui est d'anatomie. (Discours anatomique. *La Chambre.*)

ANATOMIQUEMENT, *adv.* Il veut dire d'une façon anatomique, à la maniére d'un anatomiste, & qui fasse voir toutes les parties d'une chose & les apelle chacune par leur nom. (Le bon homme Monsieur de la Motte-le-Vaïer a, dans son Exameron rustique, expliqué gaillardement & anatomiquement l'antre des Nimphes.)

ANATOMISER, *v. a.* [*Corpora incidere.*] Il dérive du Grec. Il se dit rarement au propre, & signifie faire l'anatomie d'un corps. (Il faut anatomiser ce corps.)

* *Anatomiser, v. a.* [*Examinare attentè.*] Au figuré, il se dit en riant & est plus usité qu'au propre. C'est examiner, voir avec soin toutes les parties d'un discours, d'un poëme, ou de quelque chose de ce caractére.

ANATOMISTE, *s. m.* [*Anatomicus.*] Il vient du Grec. C'est celui qui disséque, & qui raisonne sur les parties dont il fait l'anatomie. (Un fameux, un célébre anatomiste ; un docte, un savant, un habile anatomiste ; un anatomiste expérimenté. Être anatomiste. Monsieur du Vernai a été l'un des plus renommez Anatomistes de son tems.)

ANATRON, *s. m.* Sel volatil & écumé de la composition du verre que l'on tire des creusets dans les fourneaux des Verriers. Il se dit aussi d'un sel nitreux qui s'atache aux voutes dans les lieux soûterrains, & d'un composé de chaux vive, d'alun, de vitriol, de sel commun & de nitre, qu'on apelle sel *anatron*.

ANAZÉ. Arbre fait en forme de piramide, qui croît dans l'isle de Madagascar. Son fruit est rempli d'une espéce de pignons fort durs.

ANBOUTOU, *s. m.* Plante semblable à la Linaire, qu'on trouve dans les prés de l'Isle Madagascar. Elle est amére, d'un goût stiptique, & fort cordiale. Les habitans machent cette plante pour se noircir les dents.

A N C.

ANCÊTRES, *s. m.* [*Majores, patres.*] Ce mot ne se dit point au singulier, quoique Malherbe l'ait écrit ainsi ; & même il ne se dit dans l'usage ordinaire que des personnes de qualité, d'épée, ou de robe. On apelle *ancêtres* les personnes de qui on décend. (Ancêtres fameux, glorieux, renommez, célébres, illustres, augustes. Cette action redonne aux Rois vos *ancêtres* autant de lustre que vous en avez reçû d'eux. *Voiture lettre 41.* Le nom de ces glorieux *ancêtres* vive à jamais dans vos anales. *Patru, plaid.*)

Ancêtres, s. m. [*Priores.*] Il se dit aussi pour marquer les gens qui nous ont précédé, & qui ont vécu avant nous. (Nos ancêtres étoient plus sages que nous, & pour cela ils étoient plus heureux.)

ANCETTES. Terme de *Marine.* V. *Ansettes.*

ANCHE, *s. f.* Terme de *Meunier.* Conduit de bois par où tombe la farine dans la huche.

Anche. Terme de *Faiseur de musettes & de flutes.* [*Lingula.*] Petite partie d'instrument de musique à vent, faite pour l'ordinaire de deux piéces de canes jointes de si près qu'il n'y ait entre deux qu'une petite fente pour passer le vent. (Anche de haut-bois, de cornemuse & de musette. *Mers.* Il y a dans l'orgue des jeux d'anche tels que la trompette, le cromonne & la voix humaine.)

ANCHÉ, *adj.* [*Recurvus.*] Terme de *Blason.* Qui se dit d'un cimeterre recourbé.

ANCHILOPS, *s. m.* C'est une tumeur phlegmoneuse, située à l'angle même de l'œil, qui dégénére en abscès. Quand cet abscès s'ouvre, il prend le nom d'Ægilops, & change souvent en fistule lacrymale. Ce mot vient de ἀγχι, proche, & ὤψ, œil, parce que cette tumeur nait proche le globe de l'œil. *Dictionn. de Col de Villars.*

ANCHOIS, ANCHOIE, *s. m.* [*Enchrasicolus.*] Anchois s'écrit avec une *s* ou une *x*, & est masculin. C'est un poisson de la longueur d'un doigt, sans écailles, aïant le museau pointu, la bouche grande & sans dents, avec les machoires

rudes comme une scie. *Rond.* (Anchois bien salé.)

☞ Anchois, est un vieux mot, qui signifie, *avant que, auparavant.* Philip. Mouskes :

> Si reprit à force la ville ;
> Mais *anchois*, eut grand assaut
> Sur li mur, crent fort, & haut.

Anchilose, (Anchylose.) *s. f.* [*Ankylosis.*] Maladie des jointures qui les prive de leur mouvement, en les tenant toujours roides, comme si les os n'étoient que d'une seule piéce dans leur articulation. C'est une espéce de concrétion des articles. Ce mot vient de ἀγκύλος, crochu, courbé. Voïez *le Dict. des termes de Méd. & de Chirurg. par Col de Villars.*

Anchue, *s. f.* Terme de manufacture de *lainage*, qui signifie ce qu'on nomme plus communément la trame d'une étofe. Le terme d'Anchue est particuliérement en usage parmi les ouvriers de la Sayette d'Amiens. Du côté d'Aumale on dit *Enflure.*

Ancien, Ancienne, *adj.* [*Antiquus.*] Qui a été long-tems auparavant. Ce qui s'est passé avant nous, qui a été autrefois, qui est depuis long-tems. (Aristote est plus ancien que Ciceron. Les anciens Péres de l'Eglise. Savoir l'histoire ancienne & moderne. Donner quelque chose à l'ancienne amitié. *Abl.*)

Ancien, Ancienne, adj. [*Prior.*] Qui est auparavant. (Il est mon ancien dans le Parlement.)

Ancien, Ancienne, adj. Considérable par son antiquité. (Maison ancienne. *Vaug. Quint.*)

Anciens, s. m. [*Veteres.*] Les vieux Auteurs Grecs & Latins. (Il ne faut pas décider légérement sur les ouvrages des Anciens. *Racine.*)

Anciens, s. m. [*Seniores.*] Il se dit aussi en parlant de peuple & de Religion. C'étoient les hommes les plus considérables par leur âge, & par leurs mœurs. (Moïse fit assembler les Anciens du peuple, & leur exposa ce que le Seigneur lui avoit commandé. *Exode, chap. 18.* Vous irez, vous & les Anciens, vers le Roi d'Egypte. *Exode, chap. 3. v. 18.*

Anciens, s. m. [*Primores.*] C'étoient des personnes d'une probité reconnue, que Messieurs de la Religion, du tems qu'ils demeuroient librement en France, choisissoient entre eux pour prendre garde aux intérêts de leur Religion, & faire observer la discipline par tous ceux du parti. (Le nombre des Anciens étoit réglé. Louis XIV. a défendu aux Anciens des Consistoires de soufrir aucun Catholique Romain dans leurs Temples. Voïez *l'Edit de Louis XIV.* de 1680.)

Anciennes, *s. f.* [*Seniores*] Religieuses qui sont depuis long-tems au Couvent, & dont on prend les sufrages pour les choses qui regardent le bien de la maison.

Anciennement, *Adv.* [*Priscè.*] Autrefois. (Anciennement on vivoit dans le monde avec plus de franchise.)

Ancienneté *s. f.* [*Antiquitas.*] Le long-tems qu'une chose a subsisté. (L'ancienneté des maisons est une marque de leur noblesse.)

Ancienneté, [*Vetustas.*] Tems qu'une personne est reçûë dans une charge, ou dans une compagnie. (L'ancienneté régle les rangs.)

† Ançois, *adv.* Vieux mot, qui signifie avant, auparavant.

Ancolie, *s. f.* [*Aquilegia.*] Fleur bleuë, blanche, panachée, ou qui tire sur la couleur de chair, & qui fleurit en Mai. (Ancolie panachée.)

Anconéus, *s. m.* Terme d'*Anatomie.* On donne ce nom à un des muscles qui servent à étendre le coude. Il prend son origine de l'extrémité de l'os du bras, & se joint à la partie postérieure & latérale du coude.

Ancrage, *s. m.* [*Jaciendæ ancoræ locus.*] Endroit de la mer propre à jetter l'ancre. (L'ancrage est bon.)

Ancre, *s. f.* [*Atramentum.*] Voïez *Encre.*

Ancre. [*Ancora.*] Terme de *Mer.* Instrument de fer qu'on jette au fond de l'eau pour arrêter les navires. (Jetter l'ancre. Etre à l'ancre. Lever l'ancre.)

Ancre. Terme de *Serrurier.* Barre de fer, droite ou faite en S, qui tient les encognures des grands murs, & qui sert à afermir les murailles.

* *Ancre.* [*Refugium.*] Recours. (La paroisse n'est que comme une derniére ancre. *Patru, Plaid. 8.*

Ancré, Ancrée, *adj.* [*Ancoratus.*] Qui se dit des croix & des sautoirs, dont les bouts se divisent en deux, & sont tournez comme les pates d'une ancre.

Ancrer, *v. n.* [*Ancoram jacere.*] Terme de *Mer.* Ce mot est toûjours neutre, & est peu usité. On dit en sa place *jetter l'ancre*, mouiller l'ancre, ou amouiller. On dit aussi laisser tomber l'ancre, mettre le vaisseau sur le fer, &c. Nous ancrâmes en cet endroit-là.)

* S'Ancrer, *v. r.* [*Sedem figere alicub.*] *Je m'ancre, je me suis ancré, je m'ancrerai.* S'établir.

Ancrier. Voïez *Encrier.*

AND.

Anda, *s. m.* Arbre du Bresil, qui produit une espéce de gland fort purgatif. L'eau où l'on fait tremper l'écorce de cet arbre, a, dit-on, la vertu d'endormir toute sorte d'animaux.

Andabates, *s. m.* [*Andabatæ.*] Gladiateurs qui combatoient les yeux fermez.

Andaillots, *s. m.* Terme de *Marine.* Anneaux qui servent à amarrer la voile qu'on met de beau tems sur le grand étay.

Andain, *s. m.* [*Fœnisecæ manu trames nudatus herbâ.*] L'étenduë qu'un faucheur peut couper à chaque pas qu'il avance.

Andante, *adj.* Terme de *Musique,* emprunté de l'Italien, pour signifier que chaque note doit être jouée distinctement avec beaucoup d'atention à la mesure, & qui s'aplique particuliérement à la partie de la Basse continue.

Andouille, *s. f.* [*Hilla.*] Quatre ou cinq boïaux de cochon en double, acommodez avec du sel & du poivre, & couverts d'un gros boïeau, qu'on apelle la robe de l'andoüille. (Andoüille tendre & délicate.)

Andouillers, *s. m.* [*Cornu cervi.*] Chevilles qui sortent des perches, ou du merrin du cerf, du daim & du chevreüil. (Andoüillers gros, longs & bien tournez. *Salnove.*) On dit, le piqueur a été blessé d'un coup d'andoüiller. Chaque coup d'andoüiller étourdit, brise, éventre. *Poëme de la chasse, par M. de Serré, chap. V.*

Andouillettes, *s. f.* [*Farcimen ovatum.*] Chair de veau achée & roulée ordinairement en ovale. (De bonnes andoüillettes.)

André, *s. m.* [*Andreas.*] Nom propre d'homme. Il vient du Grec & signifie *courageux.* (Saint André est le Patron d'Ecosse. Le jour de

de sa Fête, la plûpart des Gentilshommes du Païs portent une croix de ruban bleu & blanc sur leur chapeau.

ANDRIENNE, *s. f.* Sorte de robe à l'usage des Dames.

ANDROGINE, (ANDROGYNE.) *s. m.* [*Androgynus, Hermaphroditus.*] C'est-à-dire, homme & femme; Hermaphrodite, qui a les deux natures, de mâle & de femelle. Les Astrologues apellent planettes *Androgines*, celles qui sont tantôt chaudes & tantôt humides comme Mercure.

ANDROÏDE, *s. m.* Figure d'homme qui parle & marche par le secours des ressorts.

ANDROMEDE, *s. f.* Terme d'*Astronomie* C'est l'une des vingt-une constellations septentrionales.

ANDROSACES, *s. f.* Plante qui vit dans l'eau & qui croît sur les rochers. On l'apelle en quelques endroits, *nombril marin.* Il y en a une autre espéce.

ANDROSÆMUM, *s. f.* Plante qu'on apelle autrement *toute saine*, qui a les feüilles semblables à celles du chévrefeüille, & les fleurs jaunes.

ANE.

ANE, ou ASNE, *s. m.* La lettre *s* ne se prononce pas. En Latin *asinus.* Animal ordinairement de poil gris, lent, patient, avec de longues oreilles & de grosses babines, & qui ne sert qu'à porter. (L'âne vit environ trente ans. *Jonston*... Il n'y a point d'ânes en Suéde, en Danemarc, en Norvége, en Laponie, ni en Pologne, parce qu'il y fait trop froid. *Il est méchant comme un âne rouge.* Cela signifie que celui dont on parle, est très-méchant. *Il va comme un âne débâté;* c'est-à-dire, qu'il marche très-vîte, & va du pié comme un basque: car l'âne qui n'a ni bât ni fardeau, va assez légérement. *A laver la tête d'un âne, on y perd sa lessive.* C'est se tuer inutilement à instruire un sot, ou une sote, l'on y perd son honneur & son tems. † * *Il y a plus d'un âne à la foire qui s'apelle Martin;* cela signifie qu'il y a plus d'une personne qui porte le même nom.)

Ane sauvage, *s. m.* [*Onager.*] Quelques-uns disent qu'il est blanc, & d'autres marqueté de blanc, & souvent de toutes couleurs, bleuë, jaune, verte, noire & blanche. *Tachard, voïage de Siam, liv. 1. page 91.* Il y a bien des ânes sauvages dans les deserts d'Afrique. L'âne sauvage se nourit d'herbes, de choux. Sa moile est souveraine; on croit qu'elle guérit de la goute. L'âne sauvage est si vîte, qu'il n'y a que les Barbes qui le puissent atraper. *Opian, traité de la chasse, liv. 3.* assure que l'âne sauvage est extraordinairement jaloux. Le mâle aime à être suivi de plusieurs femelles. Quand l'anesse met bas, si c'est une femelle, l'âne caresse cette petite. Si c'est un mâle, il se jette sur ce pauvre petit, & lui coupe les parties naturelles avec les dents.

* *Ane*, *s. f.* [*Stupidus.*] Ce mot au figuré, se dit des personnes & veut dire, *ignorant*, sot qui ne sait rien. (Il y a bien des ânes de qualité. Tout est plein d'ânes de bonne maison.)

On dit proverbialement, *les armes de Bourges, un âne en chaire.* On a donné beaucoup de conjectures sur ce proverbe. Dans le Mercure de Juin 1746. tome 1. On en donne une nouvelle. On dit que ce proverbe a tiré son origine de l'événement suivant. Henri IV. devoit passer par Bourges: les Magistrats s'assemblérent pour travailler de concert aux préparatifs de son entrée. Quand on eut pourvû à tout; que la harangue qu'il devoit essuïer eut été luë, reluë, commentée, corrigée, quelqu'un s'avisa de proposer de donner aussi au Roi le divertissement de la pêche. On ne promit pas moins que de tirer une carpe monstrueuse. Le Roi se rendit aux instances de la Bourgeoisie; la pêche se fit, mais au lieu du poisson promis, on tira un âne.

☞ Le mari battu par sa femme, est mené publiquement sur un âne, pour marquer sa foiblesse & sa honte. *Quoquillart, page 10.*

> Et se ceste femme a touché
> Son mary, il chevauchera
> L'asne tout au long du marché,
> Ainsi chacun s'en moquera.

Ane. Espéce d'étau dont les ébénistes, les ouvriers en marquéterie & en pierres de raport se servent pour tenir leurs bois & leurs pierres, l'orsqu'ils veulent ou les refendre, ou les contourner à la scie, suivant les desseins de leur ouvrage.

* *Ane*, *s. f.* Terme de *Relieur*, Espéce de cofre où tombent les rognures des livres: *âne* en ce sens est figuré. Des Relieurs qui rafinent, font scrupule d'apeller ce cofre *un âne*, & ils le nomment un *porte-presse*, parce qu'il porte la presse: mais le gros des Relieurs de Paris apelle ce porte-presse un âne; & ils disent: (Il y a trop de rognures dans cet âne; il le faut vuider. Otez les rognures de cet âne, mettez la table sur l'âne avec la pierre à parer, & achevez ces livres.)

ANÉANTIR, *v. a.* [*Ad nihilum redigere, delere penitùs.*] *Détruire, ruiner, perdre, consumer entiérement.* Ils tâchent d'anéantir la morale chrétienne. Le Seigneur anéantit ceux qui recherchent avec tant de soin les secrets de la nature. *Isaïe, chap. 40.* Son soufle vient perdre & anéantir la nation. *Isaïe, chap. 25.* Les Atées ne sauroient anéantir l'impression générale d'une Divinité que la vûë du monde forme naturellement dans tous les hommes. *Nicole, essais de morale, t. 2.* On ne sauroit entiérement anéantir une substance. *Roh. Phis.* C'est en vain qu'on s'éforce de prouver que nous anéantissons le sacrifice de la Croix. *Bossuet, doctrine de l'Eglise, chap. 15.*)

S'anéantir, *v. r.* [*Ad nihilum redigi, deleri penitùs.*] *Je m'anéantis, je m'anéantissois, je m'anéanti, je me suis anéanti.* C'est se détruire, c'est se consumer entiérement, c'est se ruiner. (Tout à la fin s'anéantit. *Main. Poës.*)

* *S'anéantir*, *v. r.* [*Abjicere se.*] C'est s'humilier avec un profond respect, c'est rentrer dans son néant. (Les Saints s'anéantissent continuellement en la présence de Dieu. *Nicole, essais de morale, tom. 3.*

ANÉANTISSEMENT, *s. m.* [*Extinctio.*] Abolition, perte, destruction totale, ruine entiére. (Un afreux, un horrible, un entier anéantissement. Après avoir distingué la nature des deux sexes, Dieu y a établi des bornes éternelles qui ne peuvent être violées sans la ruine de l'univers & l'*anéantissement* du genre humain. *Abl. Luc. t. 2. amours*.... Les Anciens regardoient la mort comme un *anéantissement* qui les délivroit de tous leurs maux. *Fleuri, mœurs des Chrétiens, chap. 3.*

* *Anéantissement*, *s. m.* [*Sui contemptus.*]

Ce mot au figuré signifie humilité. (Etre dans l'anéantissement.)

☞ Il est dit dans la vie de Dom Barthelemi des Martirs, pag. 197. *Le S. Concile a ordonné que les anciens Décrets, &c. qui sont presque tous dans l'*anéantissement, *soient renouvellez.* Le Pére Bouhours prétend, dans ses Doutes, qu'il seroit beaucoup mieux dit, *qui sont presque tous abolis.* Il est vrai qu'*abolis* est plus précis, & qu'*anéantissement* est plus étendu.

ANÉE ou ASNÉE, mais l'*s* ne se prononce pas, *s. f.* On fait la prémiére silabe de ce mot longue. Terme de *Gens* qui viennent vendre à Paris des fruits & d'autres choses, & qui en chargent leurs ânes. *Anée* est la charge d'un âne. [*Asini onus.*] (Une bonne ânée, une petite ânée. Acheter une ânée de pêches. Cette ânée de pommes coûte trop. Vendre une ânée de choux, d'herbes, &c.)

Anée ou *Asnée.* Mesure de grains en usage particuliérement dans le Lyonnois & dans le Maconnois. Ce n'est pas une mesure éféctive, mais un assemblage d'un certain nombre d'autres mesures.

ANECDOTES, *s. f.* [*Anecdota.*] Terme dont se servent quelques Historiens, pour intituler les histoires des afaires secrétes & cachées des Princes. (Procope est le seul des Anciens qui nous ait laissé des *Anecdotes*, & qui ait montré les Princes tels qu'ils étoient dans leurs domestiques. C'est contre Justinien & sa femme Théodora qu'il a particuliérement écrit. Varillas a fait les anecdotes de Florence, ou l'histoire secrete de la Maison de Médicis.) On a beaucoup d'autres ouvrages sous le titre d'anecdotes, & plusieurs de ces ouvrages ne portent ce titre que parce qu'ils renferment des piéces qui n'avoient point encore paru imprimées ; comme les Anecdotes de Muratori, des PP. DD. Martenne & Durand, de Dom Pez, &c. qui sont des collections de piéces, qui ne sont nommées *Anecdotes*, que parce qu'elles n'avoient pas encore été publiées, ou qu'elles ne l'avoient été que peu exactement. La plûpart des écrivains d'anecdotes sont des menteurs à gages : il devroit y avoir une justice rigoureuse contre cette espéce de fausse monoie.

ANELE'. Voïez *annelé.*

ANEMONE, *s. f.* [*Anemone.*] Ce mot vient du Grec ἄνεμος, qui signifie *vent.* Les Grecs apellent *anémones*, les fleurs qui durent peu & que le vent emporte sans peine. L'anémone est une fleur blanche, bleuë ou rouge, qui fleurit en Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril & Mai. L'anémone est venue des Indes aux François, & elle leur fut aportée sous Louis XIV. par Monsieur Bachelier, fameux fleuriste. (Anémone simple, double, commune, bien garnie, brune, bizarre, lustrée, nuancée, panachée, pommée. L'anémone terne n'est point estimée. Anémone qui a un coloris brillant, anémone qui a un charmant coloris. On dit, la fanne de l'anémone, la pluche de l'anémone, le vase d'une anémone, ou le calice d'une anémone, le cordon de l'anémone, la culote de l'anémone, la tige de l'anémone. Plus l'anémone est belle, & plus elle demande de soin. L'anémone doit être plantée dans une terre particuliére. On plante l'anémone à la mi-Octobre, ou à la mi-Septembre. Cultiver, élever, gouverner des anémones. Voïez *la connoissance des anémones, c. 1. 2. 3. 4. & 5.* L'anémone est parfaitement belle, lorsque le calice ou le vase, le cordon & la pluche sont de diférente couleur.)

ANEMOSCOPE, *s. m.* [*Anemoscopium.* [C'est un nom que M. Guérik de Magdebourg a donné à une machine de son invention qui fait connoître le changement de l'air & du vent, le beau ou le mauvais tems, deux ou trois jours avant qu'il arrive. C'est un petit homme de bois qui s'éléve ou s'abaisse dans une colonne de verre où il est enfermé. M. Comiers prétend que ce n'est autre chose que l'aplication du baromêtre. Voïez ce qu'il en a dit dans le *Mercure galant du mois de Mars 1683.* Les meilleurs anemoscopes sont formés par le mouvement d'une girouette, dont le pivot allongé a dans sa partie inférieure un pignon dans lequel engraine une roüe dentelée. Au centre de cette roüe répond une aiguille de cadran dont le mouvement marque avec précision toutes les variations des vents. On place ces aiguilles horisontalement sur la surface d'un plafond ; on peut aussi les placer verticalement sur le couronnement d'une cheminée ou ailleurs.

* ANERIE, *s. f.* [*Asinina stoliditas.*] Il est toujours figuré. C'est une ignorance crasse, une ignorance grossiére. (Une ânerie condamnée de tout le monde. C'est une grande ânerie que de faire de si lourdes fautes. Hé bien, coquin, voilà de tes âneries. *Moliére, Comtesse.*)

ANESSE, *s. f.* [*Asina.*] C'est la femelle de l'âne. (Une jolie ânesse, une bonne ânesse. Lorsque l'ânesse a été couverte de l'âne & qu'elle est pleine, elle est treize mois avant que d'anonner.)

* *Anesse, s. f.* [*Stupida.*] Au figuré, il se dit de la femme, & veut dire qui ne sait rien, qui est ignorante. (C'est une petite ânesse, c'est une grande ânesse.)

ANETH, *s. m.* [*Anethum.*] Herbe qui ressemble au fenoüil. Ses fleurs sont jaunes & en bouquet, sa semence est plate ; ses tiges sont hautes & branchuës, sa racine courte & peu cheveluë.

ANEURISME, *s. m.* [*Tumor ex sanguine aut ex arteriarum remissione excrescens.*] Terme de *Chirurgien.* Tumeur qui vient de ce qu'en saignant on a piqué une artére. (Traiter l'aneurisme. Guérir l'aneurisme, empêcher qu'il ne se fasse un aneurisme. Voïez l'*art de saigner chap. 22.*) Ce mot vient du verbe Grec ἀνευρύνειν, dilater, relâcher.

ANEXE, (ANNEXE,) *s. f.* Ce mot vient du Latin *annexus.* Ce qu'on ajoûte à une chose. (Les anexes qu'un testateur fait de son vivant à l'héritage qu'il a légué, sont comprises dans les legs. *Patru. Plaidoïé, 4.*)

Anexe, s. f. [*Ecclesia alteri adjuncta.*] Ce mot se dit d'une Eglise qui est unie à quelque paroisse. (Une bonne Anexe. C'est une Anexe qui augmente de beaucoup le revenu de la Cure.)

ANEXER, (ANNEXER,) *v. a.* Il semble venir du Latin *annectere.* C'est unir, c'est joindre une chose a une autre. (Le Roi Charles VIII. anexa en 1486. la Provence à la Couronne.)

ANF.

ANFRACTUEUX, *adj. m.* [*Anfractibus interruptus.*] Terme de *Médecine*, qui se dit des conduits qui font plusieurs tours & détours irréguliers. (Les conduits de l'oreille sont fort

anfractueux.) On dit auſſi *anfractuoſité.* Les animaux qui ont plus d'anfractuoſitez dans le cerveau, ont plus de ſagacité que les autres.

A N G.

ANGAR, *ſ. m.* [*Tectum declive & pilis nixum.*] C'eſt une ſorte de toît qui prend un peu au deſſous de l'entablement de quelque édifice, & qui eſt ſoûtenu par quelques poteaux, ſous lequel on met du vin ou autres choſes. (Il y a divers *angars* dans les halles au vin de Paris. Les angars ſont auſſi apellez *apentis.* Il vient du mot Alemand *angen.*)

ANGARI. C'eſt le nom qu'on donne aux Couriers ou Meſſagers publics, qui, chez les Perſans, étoient obligez de courir ou de marcher une certaine étenduë de chemin, fixée ordinairement à quatre mille pas, ou deux lieuës de France; après quoi on commandoit d'autres *Angari*, qui faiſoient le même chemin. Cet uſage introduit par les Perſes, & pratiqué dans la Judée, comme dans le reſte de leur domination, fut continué par les Grecs & par les Romains. C'eſt de ce mot *Angari* qu'eſt venu celui d'*Angariare*, qu'on lit dans le Nouveau Teſtament, & qui ſignifie proprement contraindre de ſervir de guide, de fournir des chevaux & des voitures pour les ſoldats ou pour les meſſagers publics. Pluſieurs de nos Écrivains François ont emploïé auſſi en nôtre langue le terme *Angarier.* Et dans les Commentateurs de la régle de S. Benoît, on lit le mot *Angarie*, pour ſignifier une charge, un travail pénible. Au lieu d'un quart d'*Angarie*, ce Religieux en fera la moitié; ou bien, il fera deux *Angaries.* Calmet, *Comment. ſur la Régle de S. Benoît.*

ANGE, *ſ. m.* Il vient du Grec. En Latin *Angelus.* Eſprit créé, qui n'a nul raport au corps. Eſprit céleſte qui anonce les ordres de Dieu. (Joſeph ayant réſolu de quiter Marie, un Ange du Seigneur lui aparut en ſonge. *S. Mat. chap. 1.*)

LE BON ANGE ou ANGE GARDIEN. [*Angelus cuſtos.*] C'eſt celui qu'on croit que chacun a durant ſa vie pour le garder & le préſerver de mal. (Il n'y a perſonne qui n'ait ſon bon Ange. Il n'y a perſonne qui n'ait ſon Ange gardien.)

Mauvais Ange. [*Cacodæmon.*] Démon qui tâche de faire ſucomber la perſonne qui vit dans la crainte de Dieu. (On ne doit point écouter le mauvais Ange, il tente & porte au mal, & ne ſonge qu'à la perte du Fidéle qu'il tente.)

Ange de ténébres. [*Angelus tenebrarum.*] On apelle auſſi de ce nom le mauvais Ange, & celui qui nous ſolicite au mal pour nous perdre. (Nôtre prémier Pére écoutant le conſeil ſuperbe que lui donna l'Ange de ténébres, viola la loi qui lui avoit été donnée. *Poëme de S. Proſper, chap. 27.*)

* *Ange, ſ. m.* Au figuré, il ſe dit par excélence, des hommes qui ont des qualitez extraordinaires. (Saint Thomas eſt l'*Ange* de l'école. C'eſt une ſocieté d'hommes ou plûtôt d'anges.)

On dit proverbialement d'un niais, qui vit ſans ſujet, *qu'il vit aux Anges.* On dit d'un homme qui a des viſions creuſes, *qu'il voit des Anges bleus.*

Ange. Terme de *Marine.* C'eſt un boulet de canon, fendu en deux, & dont les moitiez ſont atachées par une chaîne de fer. On ſe ſert ſur mer de ces boulets, pour rompre les mâts, les cordages & les manœuvres des vaiſſeaux ennemis.

Ange. [*Squatina.*] Sorte de grand poiſſon plat, qui reſſemble à la raie. Sa peau eſt fort rude, & on l'emploïe à polir le bois & l'ivoire.

Ange. Petit moucheron, qui naît du vin & du vinaigre.

Ange. On apelle *lit* d'*Anges*, une ſorte de lit qui n'a point de colonne, & dont les rideaux ſont ſuſpendus au plancher.

Ange. On nomme *eau d'Ange*, une eau d'une odeur agréable, faite avec des fleurs d'orange, de la canelle & d'autres drogues odoriférantes.

* *Ange, ſ. m.* Nom dont les Poëtes amoureux ou les amans apellent leur maîtreſſe. (Je vous adore, mon bel ange, & plûtôt mourir que d'avoir le malheur de vous déplaire.)

> A la fin mes vœux ſont contens,
> Amour a ramené *mon Ange.*
> *Théophile, Poëſies.*

> On me dit qu'à la fin toute choſe ſe change,
> Et qu'avecques le tems les beaux yeux de mon Ange
> Reviendront m'éclairer.
> *Malherbe, Poëſies, l. 5.*

ANGEIOGRAPHIE, *ſ. m.* [*Angeiographia.*] Il vient du Grec. C'eſt la deſcription des poids, des vaſes, des meſures & des inſtrumens pour l'agriculture..... L'angéiographie eſt vaſte, étenduë & épineuſe. Ferrari, Albert Rubens, Wormius & quelques autres, ont écrit de l'Angéiographie. *Spon parle de cet Art dans ſon voïage de Gréce.*

ANGÉLIQUE, *adj.* Il vient du Latin *angelicus*, & ſignifie qui apartient à l'Ange, qui regarde l'Ange. (État Angélique, nature Angélique)

* *Angélique, adj.* [*Mirificus, egregius.*] Au figuré, il veut dire excélent, rare par excélence & par ſes grandes qualitez. (C'eſt un eſprit angélique.)

Angélique, ſ. f. Nom de femme. (L'Angélique de l'Arioſte eſt fameuſe par ſa beauté.)

Angélique, ſ. f. Inſtrument de Muſique à ſeize cordes, qui s'acorde par ſons continus, à la maniére du claveſſin. (Une bonne angélique, une angélique bien faite. Acorder l'angélique, monter l'angélique. Les parties de l'angélique, ce ſont la table, la roſe, le chevalet, le bouton, les barres, le corps, les côtes, le manche, la grande tête, le petite tête, le filet, les cordes, les touches, la poulie. Vignon, excélent joüeur d'Inſtrumens, eſt l'un des prémiers qui ait joüé de l'angélique à Paris, & qui lui ait donné cours en France.)

Angélique, ſ. f. [*Angelica.*] Plante qui a une tige haute de trois coudées ou environ. Elle a les feüilles larges & dentelées, les fleurs jaunes & la graine ronde, plate & odoriférante. *Dal.*

Angélique, ſ. f. Sorte d'anémone blanche à pluche gris de lin.

* ANGÉLIQUEMENT, *adv.* [*Mirificè, egregiè.*] Il n'eſt uſité qu'au figuré, & même il ne l'eſt guére. Il veut dire d'une maniére qui tient de l'Ange à cauſe de ſon excélence. (Vivre angéliquement, ou plûtôt mener une vie angélique.)

ANGELOT, *ſ. m.* [*Angelotus caſeus.*] Petit fromage rafiné qu'on apelle angelot à cauſe de ſon excélence. (L'angelot eſt bon & n'eſt pas cher.)

Angelot. Monoïe d'or frapée en Angleterre, nommée ainſi à cauſe de la figure d'un Ange repréſenté ſur l'empreinte d'éfigie. L'angelot eſt du poids de quatre deniers trébuchans, & tient de fin vingt-trois carats trois quarts. On a auſſi batu en France des *Angelos* d'or, qui portoient dans l'empreinte d'éfigie un Saint Michel tenant une épée d'une main, & de l'autre un écu chargé de trois fleurs de lis, avec un ſerpent ſous ſes pieds.

ANGELUS, *ſ. m.* Tintement qui conſiſte à neuf coups de batant de cloche frapez trois à trois l'un après l'autre, & trois petits intervales. (L'*angelus* ſonne, il faut dire ſes priéres. L'*angelus* va ſonner. L'*angelus* vient de ſonner.)

Angelus, *ſ. m.* Priére qu'on fait à ſix heures le matin, à midi & le ſoir ſur les ſix heures, au tintement de la cloche de quelque Egliſe. (Dire l'*angelus.*)

ANGEMME ou ANGENE. Terme de *Blaſon*, qui ſe dit d'une fleur factice qui a ſix feüilles, & qui quelquefois ſont percées.

† ANGER, *v. a.* [*Vexare, angere.*] Vieux mot. Il ſignifie embaraſſer, incommoder. Vôtre pére ſe moque-t'il de vouloir vous anger de l'Avocat, &c. *Mol. Pourc.*)

ANGHIVE. On apelle ainſi deux eſpéces d'arbre de l'iſle Madagaſcar. Le fruit du grand *Anghive* eſt gros comme un œuf de poule, & bon à manger. Les racines du petit *Anghive* ſervent dans la médecine contre la gravelle & l'ardeur d'urine; ſon fruit eſt de la groſſeur des groſeilles.

ANGINE, *ſ. f.* Maladie de la gorge, qui retrécit le largux & le phargux, & empêche de reſpirer & d'avaler.

ANGIOLOGIE, *ſ. f.* Partie de l'anatomie, qui traite des vaiſſeaux du corps humain. De αγγειον, vaiſſeau, & de λογο, diſcours.

ANGIOTOMIE, *ſ. f.* Diſſection des vaiſſeaux. De αγγειον, vaiſſeau, & de τομη, diſſection.

ANGLE, *ſ. m.* Il vient du Latin *angulus.* Terme de *Mathématique.* L'eſpace enfermé entre le contour indirect de deux lignes ſe joignant en un point. (Un petit angle, un grand angle; angle droit, obtus ou aigu; angle fait par des lignes courbes, angle ſaillant, angle rentrant; angle emporté, coupé, incliné. Angle ſolide, angle compoſé, angle rectiligne, angle flanqué. Élever une ligne ſur un angle donné, diviſer l'angle donné, faire un angle, former un angle.)

☞ Il ne ſera pas inutile d'expliquer en détail toutes les eſpéces d'*angles.* L'*angle* ſe forme par la rencontre de deux lignes en un même point.

Angle droit, eſt celui qui ſe forme par la ſection de deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre. On l'apelle auſſi *trait quarré* ou *d'équerre.*

Angle obtus, *ouvert* ou *gras*, eſt celui qui eſt plus grand que le droit. Angle aigu, celui qui eſt moindre que le droit.

Angle rectiligne, celui qui eſt fait par le concours de deux lignes droites.

Angle curviligne, celui qui ſe forme de la rencontre de deux lignes courbes.

Angle mixtiligne, celui qui eſt formé d'une ligne droite & d'une courbe.

Angle ſaillant ou *extérieur*, c'eſt dans la fortification, celui qui ſort hors de la place; & *rentrant* ou *intérieur*, eſt celui qui s'avance dans la place.

Angle au ſommet, celui qui eſt opoſé à la bâſe d'un triangle.

Angle de Paveur, c'eſt la jonction de deux revers de pavé, laquelle forme un ruiſſeau en ligne diagonale dans l'angle rentrant d'une cour.

Angles de défenſes, ce ſont les éperons que l'on met devant les piles d'un pont, & que l'on nomme auſſi *avanbec.*

Toutes les fortifications ſe réglent par des lignes & par des angles. Les principaux angles ſont, l'*angle de la figure*, l'*angle du centre*, l'*angle flanquant*, l'*angle flanqué* & *l'angle diminué.*

L'*Angle flanqué*, eſt celui qui eſt formé par l'union de deux faces du baſtion. Et l'*angle du flanc* eſt dans un baſtion, celui qui eſt formé par la rencontre d'un flanc & d'une courtine.

Tous les angles ſont *ſaillans* ou *rentrans*, *viſibles* ou *inviſibles.* Les *ſaillans* ſont ceux qui s'avancent vers la campagne; & les *rentrans*, ceux qui ſe retirent en dedans.

Les *angles flanquez* des baſtions & ceux de l'épaule ſont viſibles, de même que ceux des demi-lunes & autres dehors. Les *angles de la figure du centre*, *flanquans & diminuez*, ſont inviſibles, & ne ſervent que pour la conſtruction.

En fait de guerre, *émouſſer les angles d'un bataillon*, c'eſt en retrancher les quatre encognures, & faire enſorte que les chefs de files & les ſerre-files des angles forment, par leur diſpoſition, un angle obtus, aprochant d'une ſeule ligne droite; ce qui change le bataillon quarré en un bataillon octogone, & donne moïen de préſenter les armes par tout & de faire feu de tous côtez.

Angle-plan, eſt le concours de deux lignes qui ſe rencontrent en telle ſorte ſur un même plan, que ſi elles étoient prolongées, elles ſe couperoient.

L'angle-plan, ſignifie un angle formé ſur une ſurface plate; ce qui le diſtingue de l'*angle ſphérique* décrit ſur des ſurfaces convexes ou concaves.

Angle du centre, c'eſt, en matiére de fortification, celui qui eſt formé au milieu d'une figure ou d'un poligone, par deux raïons ou demi-diamétres, qui ſortant du centre, viennent ſe terminer aux deux angles de la figure les plus proches l'un de l'autre. *Guillet*, *Arts de l'homme d'épée.*

Angle de l'épaule, c'eſt celui qui eſt formé par la face & par le flanc du baſtion.

Angle flanquant ou *de tenaille*, eſt celui qui eſt formé devant la courtine, par les deux lignes de défenſe razante.

Angle flanqué ou *pointe de baſtion*, eſt le concours des deux faces d'un baſtion.

Angle de la figure ou *angle du poligone*, eſt celui qui eſt fait par la rencontre des deux côtez de la figure.

Angle mort, *angle de tenaille* ou *angle rentrant*, eſt celui qui porte ſa pointe dans le corps d'un ouvrage.

Angle vif, *angle ſaillant* ou *angle ſortant*, eſt celui qui porte ſa pointe ou ſon coude au-dehors d'un ouvrage.

ANGLÉ, ANGLÉE, *adj.* [*Crux cujus ex angulis lilia prodeunt.*] Terme de *Blaſon*, qui ſe dit d'une croix ou ſautoir, quand il y a des figures mouvantes. (La croix de Malthe des François eſt anglée de quatre fleurs de lis.)

ANGLET, *ſ. m.* Terme d'*Architecture.* Petite cavité feüillée en angle droit, comme ſont celles qui ſéparent les boſſages ou pierre de refend.

ANGLEUSE, *adj. f.* [*Nux lignosa.*] Épitéte qu'on donne aux noix qu'on ne peut détacher de leurs coques qu'avec beaucoup de peine. (Noix *angleuse.*)

ANGLICAN, ANGLICANE, *adj.* [*Anglicanus.*] Il semble seulement usité au féminin. Il se dit de l'Eglise des Anglois, & veut dire qui regarde l'Angleterre. (Défendre l'Eglise Anglicane. Détruire la Religion Anglicane. Plusieurs ont traité des libertez de l'Eglise Anglicane & de l'Eglise Gallicane.)

ANGLICISME, *s. m.* [*Anglicismus.*] Façon de parler Angloise. Les Anglois & ceux qui savent bien l'Anglois, sont sujets à faire des *anglicismes*, lorsqu'ils parlent François. (Ce qu'il écrit en François, est plein d'*anglicismes.* C'est un pur anglicisme. Tomber dans les anglicismes.) L'anglicisme des idées commence à devenir trop commun parmi nous. On veut vivre à la Françoise & penser à l'Angloise, ce sistême n'est ni beau ni bon.

ANGLOIS, *s. m.* [*Angliæ idioma.*] Langage dont se servent les Anglois pour exprimer leurs pensées. Le fond de l'Anglois est Saxon & François; c'est une belle langue. On y trouve toutes sortes de mots pour s'exprimer avec beaucoup d'énergie. (Aprendre l'Anglois, entendre l'Anglois, parler l'Anglois, savoir l'Anglois. Montrer l'Anglois.)

☞ Autrefois, on apelloit Anglois, certains créanciers fâcheux & persécutans leurs débiteurs. Il y a à Lyon une ruë obscure & détournée, que l'on apelle la ruë *Sauve-l'Anglois*, parce qu'un débiteur voïant de loin son créancier, se jettoit dans cette ruë pour l'éviter. Le Poëte Cretin a dit:

Et aujourd'hui je fais solliciter
Tous mes *Anglois*, pour mes dettes parfaire.

Et Marot:

Un bien petit de prés me venés prendre
Pour vous payer, & si devés entendre
Que ne vy oncque *Anglois* de vostre taille;
Car à tous coups vous criés, baille, baille.

Pasquier, *liv. 8. ch. 7.* nous aprend l'origine de cette façon de parler: » En cas semblable, » quand le peuple, pour un créancier, apelle » un homme *Anglois*, qui est celui auquel il » ne tombe soudain en l'entendement, que » l'Anglois prétendoit avoir fait plusieurs conve- » nances d'argent avec nous, qui ne lui avoient » été acquittées. » Voïez *le même, liv. 8. ch. 47.*

† ANGOISSE, *s. f.* [*Angor.*] Mot un peu vieux pour dire une douleur amére. (Les songes le faisoient rire dans les angoisses de la mort. *Voit. let. am.* Voilà un vilain dans de furieuses angoisses. *Mol. Fourb.* Leur salut est en danger dans cette terre de tribulation & d'angoisse. *Patru, Plaidoïé 3.*)

☞ Montaigne a dit: « La vûë des *angoisses* » d'autrui m'angoisse matériellement; un tousseur » continuel irrite mon poûmon & mon gosier; » je saisis le mal que j'étudie, & le couche en » moi. » Ce mot est vieux; il étoit fort à la mode au tems de Malherbe:

Il est bien assûré que l'*angoisse* qu'il porte.

Et ailleurs:

En ces propos mourans ses complaintes se meurent,
Mais vivantes sans fin, ses *angoisses* demeurent.

Poires d'Angoisse. [*Pirum anginam premens.*] Sont des poires de mauvais goût qui prennent à la gorge, que Ménage dit avoir été ainsi nommées d'un vilage qui est en Limosin, du même nom où elles furent trouvées l'an 1094. On dit proverbialement, *avaler des poires d'angoisse*, pour signifier avoir beaucoup de chagrin, être exposé de la part d'autrui à des duretez, à de fâcheuses humeurs, &c.

Poire d'Angoisse, est aussi une espéce de cadenas qui s'ouvre par un ressort, & qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier au secours, ou pour la forcer à donner son argent.

ANGON, Javelot. Le javelot des François, nommé *Angon*, étoit une demi-pique, qu'ils lançoient quelquefois, & dont le plus souvent ils combattoient de près. Les Angons, dit Agathias, livre 2, sont des *hastes* ni trop longues ni trop courtes, mais qui peuvent être lancées au besoin, & propres en même tems à combattre de près & à charger l'ennemi. Ces *hastes*, [*hastæ*,] sont presque toutes couvertes de fer, excepté à leur poignée. Le fer forme à sa naissance deux espéces de crochets retournez en dedans comme deux hameçons. Telle est la description du *Angon*, faite par Agathias; elle difére un peu de la figure du *Angon* donnée par le P. Daniel dans son Histoire de la Milice Françoise.

ANGOURE DE LIN. [*Angina lini.*] Espéce d'Epithym, qui croît sur la plante dont on fait le lin. Les épiciers droguistes l'apellent ordinairement *Cuscute.*

ANGOURIA, *s. m.* Espéce de melon d'eau.

ANGUICHURE, *s. f.* Terme de *Chasseur.* Bande de cuir qui est atachée par un bout au pavillon du cor, & par l'autre à une boucle du corps du cor, & que celui qui veut porter le cor, se met en forme de baudrier. (Une anguichure trop longue, trop courte, trop étroite. Couper une anguichure. Atacher l'anguichure. Mettre l'anguichure.)

† ANGUILLADE, *s. f.* Foüet avec des peaux d'anguille. (Donner l'anguillade. *Reg. sat. 8.*)

ANGUILLE, *s. f.* [*Anguilla.*] Poisson d'eau douce qui a la chair gluante, visqueuse, qui est long, glissant, sans écailles, qui est couvert de peau, qui a la bouche assez grande & garnie de petites dents, avec deux nageoires auprès des oüies. *Rond.*

ANGUILLERS ou ANGUILLÉES. Terme de *Marine.* Canaux qui régnent à fond de cale à côté de la carlingue, pour conduire les eaux à la pompe.

ANGULAIRE, *adj.* Qui est à angles. (Côte angulaire.) Il vient du Latin *angularis.*

* PIERRE ANGULAIRE. Ces mots, au figuré, marquent Jésus-Christ. (Ils rejettent cette *Pierre angulaire*, cette pierre choisie que les Juifs ont rejettée. *Saint Prosper, chap. 37.* Je m'en vais mettre pour fondement de Sion, une pierre angulaire. *Isaïe, c. 28.*)

ANGUSTI-CLAVE. Robe que portoient les Chevaliers Romains. Celle des Sénateurs s'apelloit *Lati-Clave.*

A N I.

† ANICROCHE, *s. f* [*Obex, ansa.*] Certaines défaites dont on se sert pour se dédire d'un marché ou de ce qu'on a promis. (Cet homme

trouve toûjours quelque *anicroche.* Ce mot eſt bas & populaire.)

Anier ou Asnier, *ſ. m.* [*Aſinarius.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon ; mais on ne prononce point la lettre *ſ.* C'eſt celui qui garde des ânes, & qui en a ſoin. C'eſt auſſi celui qui a des ânes, qui les nourrit, qui les conduit au marché, chargez de marchandiſes, qui les loüe à ceux qui en ont beſoin, & qui fait ſon profit du lait des âneſſes qui lui apartiennent. (Un rude ânier, un méchant ânier.)

> Un *ânier*, ſon ſceptre à la main,
> Menoit, en Empereur Romain,
> Deux courſiers à longues oreilles.
> *La Font. fab. l. 2.*)

Anil, *ſ. m.* Plante ou arbriſſeau, dont les tiges & les feüilles ſervent à faire la drogue apellée *indigo*, dont les Teinturiers font un ſi grand uſage.

Anille, *ſ. f.* Terme de *Blaſon.* On apelle ainſi une figure en forme de deux crochets adoſſés & liés enſemble. On dit, porter d'azur à une *Anille* d'argent, entourée d'une couronne de gueule.

Animadversion, *ſ. f.* [*Animadverſio, caſtigatio.*] Terme de *Palais.* Correction. (L'allégation téméraire d'un fait ſi faux, mérite l'animadverſion de la Cour.)

Animadverſion. [*Animadverſio, obſervatio.*] Se dit dans le dogmatique, pour ſignifier quelques notes ou obſervations que les Critiques font quelquefois ſur quelques Auteurs, comme les *animadverſions* ſur Petrone.

Animal, *ſ. m.* [*Animal.*] Ce mot eſt tout Latin. C'eſt un Être qui a du ſentiment, & qui eſt capable d'exercer les fonctions de la vie par ſe moïen d'un principe qu'on apelle *ame.* (L'animal ſe diviſe en raiſonnable & en irraiſonnable.)

> ---- La femme eſt, comme on dit, mon maître,
> Un certain animal dificile à connoître,
> Et de qui la nature eſt fort encline au mal,
> Et comme un animal eſt toûjours animal,
> Et ne ſera jamais qu'animal, quand ſa vie
> Dureroit cent mille ans; auſſi, ſans repartie
> La femme eſt toûjours femme, &c.
> *Mol. Dépit amoureux, a. 4. ſc. 2.*)

* *Animal, ſ. m.* [*Stupidus.*] Il ſe prend figurément & veut dire, une perſonne qui n'a ni eſprit, ni ſens commun. (Arrêtez, animal, laiſſez-la monter. *Mol. Critique, ſc.* 2.

> Menet n'eſt rien qu'un animal;
> Tout ce qu'il fait, il le fait mal:
> Il ofenſe quand il veut plaire.
> *Richelet.*

Elle aime le plus ſot animal, qui eut jamais la forme d'homme. *Gomb. épit. l. 1.*)

Animal, Animale, adj. Vient du Latin *animalis*, & ſignifie qui eſt d'animal, ce qui eſt opoſé au bon ſens & à la raiſon. (Eſprit animal, ſentiment animal, partie animale. Leurs connoiſſances ne changent point cette maniére animale de ne concevoir les choſes que par les ſens. *Nicole, Eſſais de morale, t. 1.*)

Animation, *ſ. f.* [*Animatio.*] Terme qui ſe dit en *Médecine*, du tems où l'ame eſt infuſe dans le corps de l'homme. (L'animation du fétus n'arrive qu'après quarante jours. Les ſentimens ſont partagez là-deſſus; car quelques Médecins prétendent que l'animation ſe fait plûtôt dans un fétus mâle que dans un femelle.)

Animé, *ſ. f.* Terme de *Pharmacie.* (C'eſt une gomme qu'on diſtingue en Occidentale & en Orientale; celle-là ſe tire par l'inciſion d'un arbre de la Nouvelle-Eſpagne; celle-ci reſſemble en quelque maniére à la myrre. On l'emploie dans les paraliſies, & dans les catarres. L'arbre d'où provient cette gomme ſe nomme auſſi *animé.* Il eſt très-commun dans l'Inde: il borde ſurtout preſque toutes les riviéres qui ſe jettent dans l'Orinoque. Le fruit de cet arbre eſt très-cauſtique. La gomme de l'Animé eſt extrêmement blanche.

Animer, *v. a.* Il vient du Latin *animare.* Donner l'ame & la vie. (Dieu anima l'homme d'un ſoufle de vie. *Arn.*)

* *Animer.* Rendre plus vif, echaufer, donner de la force, du feu & de la vigueur. (Animer une paſſion, un diſcours. *Abl.*

> Les jeux & les amours qui vôloient autour d'elle,
> Animoient ſes apas & la rendoient plus belle.)

* *Animer, v. a.* Rendre ſenſible. (Je pourrois de ma plainte animer une ſouche. *Gomb. Poëſ.*)

* *Animer, v. a.* [*Rebus ſenſu carentibus animam addere.*] Terme de *Sculpteur.* Donner un air de vie. (Animer le marbre.)

* *Animer, v. a.* Il ſe dit parmi les maîtres à danſer parlant du pas, & ſignifie prendre un air plus vif en s'élevant ſur la pointe du pié. (Alons, Monſieur, courage, animez vôtre pas.)

* *Animer, v. a.* [*Incitare.*] Encourager. (Animer quelcun à la vengeance. *Vaug. Quint. l. 8.*) *Animer* ſuivi d'un verbe, veut l'infinitif avec la particule *à.* (Animer un Prince à faire la guerre.)

* *S'animer, v. r.* [*Animari, inflammari.*] *Je m'anime, je me ſuis animé, je m'animai.* Prendre courage de plus en plus. Faire paroître une nouvelle vigueur. Être en colére. (C'eſt un cheval qui s'anime de plus en plus. Être animé contre quelcun. *Abl. Ret.*)

* *S'animer.* Prendre un nouvel éclat. (Elle étoit animée d'une beauté capable d'être aimée. *Voit. Poëſ.*)

Animé, adj. On apelle, en termes de *Blaſon*, un cheval *animé*, celui qui eſt en action. On le dit même de ſa tête ſeule, lorſque l'œil eſt de diférent émail. (On porte d'or au cheval de ſable, *animé* de gueule.)

Animosite, *ſ. f.* [*Odium.*] Haine, averſion. (Leur animoſité étoit grande contre le Roi. *Vaug. Quint. l. 8.*)

Anis, *ſ. m.* [*Aniſum.*] Il vient du Grec. Plante qui fleurit jaune & fait une tige ronde, un peu canelée & creuſe, avec pluſieurs branches. (Anis qui commence à croître.)

Anis. Graine d'anis, blanche, un peu ronde, de fort bon goût, & qui eſt ſéche & chaude. (L'anis cru ou confit, pris après le repas, abaiſſe les vapeurs, cuit les cruditez & rend l'haleine agréable. Semer de l'anis.)

Anis ou *Anil*, bois griſâtre, qui vient des Indes, & qu'on emploie aux ouvrages de marquéterie & de tour.

Aniser, *v. a.* On dit aniſer telle amande, c'eſt-à-dire, y mettre une couche d'anis. On dit auſſi des dragées *aniſées*, c'eſt-à-dire, où il eſt entré de l'anis.

Aniversaire, (Anniversaire,) *adj.* Terme d'*Egliſe.* Du Latin *anniverſarius.* Qui ſe fait d'année en année au même jour. (C'eſt

une fête aniverſaire. Faire une proceſſion aniverſaire.)

Aniverſaire, ſ. m. Terme d'*Egliſe.* Service qu'on fait tous les ans pour un mort. (Célébrer l'aniverſaire d'une perſonne.)

A N K.

ANKER. Meſure des liquides dont on ſe ſert à Amſterdam. Six Ankers font la barrique de Bourdeaux.

ANKILOSE. Voïez ANCHILOSE.

A N N.

ANNA, *ſ. m.* Petit animal du Pérou, qui infecte par ſon odeur les lieux où il couche.

ANNABASSES. Couvertures ou pagnes qui ſe font à Roüen ou en Hollande. Elles ſont propres pour le commerce de Guinée, & particuliérement de la côte d'Angola.

ANNAL, ANNALE, *adj.* [*Annuus, annalis.*] Qui ne dure qu'un an, ou qui n'eſt valable que pendant un an. (Poſſeſſion *annale.* Il ne lui donna qu'une procuration *annale. Académie Franç.* Les lettres de la Chancélerie ſont *annales.* Les arrêts pour les tailles ſont la plûpart réputez *annaux. Furetiére.*)

ANNE, *ſ. f.* Du Latin *Anna.* Nom propre de femme. Les noms qui viennent du mot *Anne*, ce ſont *Annette, Nanette, Nanon* & *Ninon.* (Anne de Boulen, maîtreſſe de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit belle, enjouée, & brilloit de mille qualitez. *Voïez le divorce de Henri VIII.*)

Anne, ſ. m. Ce mot eſt quelquefois un nom d'homme. (Anne de Montmorency étoit Connétable de France.)

ANNEAU, *ſ. m.* [*Annulus.*] Petite bague d'or, d'argent ou d'autre métal, qui eſt unie & qu'on ſe met au doigt.

Anneau. Tout ce qui eſt rond & en forme de bague. (Anneau de fer, de leton ; anneau de clef.)

Anneau aſtronomique ou *Anneau univerſel.* C'eſt une maniére de ſphére compoſée d'un équateur & de deux colures ou méridiens d'argeut ou de cuivre, laquelle eſt propre à faire voir l'heure qu'il eſt en quelque partie du monde que l'on ſoit. (Se ſervir de l'anneau aſtronomique, pour voir l'heure qu'il eſt.)

Anneau de Saturne. C'eſt un cercle lumineux qui environne cette planéte, & qui tourne autour d'elle. Cette découverte eſt dûe à M. Huyghens.

Anneau, ſ. m. Terme de *Marine.* C'eſt un cercle de fer ou d'autre matiére ſolide, dont on ſe ſert pour atacher les vaiſſeaux. Il y a dans tous les ports, & dans tous les quais, des anneaux de fer pour atacher les navires & les bateaux. Les *anneaux* de vergues, ſont des anneaux atachés, de diſtance en diſtance, à la grande vergue & à la vergue de miſéne. Les *anneaux* de ſabords, ſont des boucles de fer, qui ſervent à fermer, ſaiſir & amarrer les mantelets des ſabords. Il y a encore d'autres *anneaux*, qu'on peut voir dans *Aubin.*

* *Anneau, ſ. m.* Terme de *Blaſon.* Cercle dont on meuble les écus. Autrefois on le faiſoit graver, & on s'en ſervoit pour ſigner. En Latin, *annulus ſignatorius.*

☞ Les Sophiſtes portoient, en déclamant, une bague brillante, pour plaire aux yeux des Auditeurs. On dit qu'Hippias ſurprit ſon Auditoire dans les Jeux Olimpiques, par l'éclat d'un anneau qu'il avoit au doigt. Athénée fait mention d'un Athénien, qui ſe préſenta, vétu d'une robe magnifique, & avec un anneau d'or. Les Avocats Romains conſervérent cet uſage, ſelon le témoignage de Juvenal, *ſat. 7.* il dit que l'on n'avoit aucune atention aux raiſons d'un Avocat,

— *Niſi fulſerit annulus ingens.*

Ce Poëte nous aprend que ceux qui n'avoient point d'anneau, tel qu'il faloit l'avoir pour mériter l'atention des Juges, en empruntoient :

——— *Conductâ Paullus agebat*
Sardoniche, atque adeò pluris quàm Gallus agebat.

On ſe ſervoit d'un anneau gravé pour cacheter les lettres. Tacite raporte que Pétrone étant ſur le point de mourir, rompit ſon anneau, afin que l'on n'en fît point un mauvais uſage après ſa mort.

ANNÉE, *ſ. f.* [*Annus.*] Terme que le *Soleil* met à parcourir les ſignes du Zodiaque, qui eſt de 365. jours, 5. heures 49. minutes. Année aſtronomique, civile, grégorienne. (Je le comblerai de jours & d'années.)

☞ Romulus, plus propre à faire la guerre, qu'à contempler les aſtres & à reconnoître leur cours, compoſa l'année de dix mois. *Voïez Ovide au 1. l. des Faſtes.*

On a apellé *année*, le nombre de jours que le ſoleil emploïe à parcourir un certain eſpace de tems.

☞ L'*année* eſt ou *naturelle* & *tropique*, ou *civile.* La prémiére eſt la durée du tems que le ſoleil emploïe à parcourir l'Ecliptique. L'*année civile* eſt celle qui eſt en uſage parmi chaque nation. Les Egiptiens, les Perſes, les Arabes ont leur année particuliére. Voïez *Blondel, dans ſon Hiſtoire du Calendrier Romain.*

☞ Chez les Romains, la prémiére année après la mort du mari, étoit apellée l'*année de deuil ;* les veuves ne pouvoient pas ſe marier dans cette année, ſous peine d'infamie & de perte de leurs droits. Céſar rompit un mariage contracté avec une femme ſéparée depuis deux jours ſeulement de ſon mari. La peine de l'année de deüil eſt encore obſervée dans quelques-unes de nos provinces qui obſervent le Droit Romain.

☞ Les Ordonnances de Rouſſillon & de Paris, de 1563. *art. 39.* veulent qu'en tous les actes, l'année commencera au prémier de Janvier ; ce qui a été confirmé par une autre Ordonnance de 1566. Il a été jugé, que pour partager les fruits d'un Bénéfice, il faut compter du prémier Janvier. On dit, en certains cas, que l'année commencée eſt préſumée finie.

☞ *Année de Probation*, c'eſt l'année du Noviciat.

† ANNELE, ANNELÉE, *adj.* [*Criſpatus.*] Ce mot ſe dit des cheveux & veut dire *bouclé ;* mais il ſemble un peu vieux. (Elle avoit les cheveux annelez. *Buſſi.*

Beaux cheveux annelez, écuëil de ma franchiſe,
Adorables filets où mon ame s'eſt priſe,
Riche & douce priſon, Dédale tournoïant,
Combien méritez-vous avec plus de juſtice
D'être placez au ciel que ceux de Berenice.
Rampale, Idyle, 4)

† ANNELER, *v. a.* [*Criſpare, cincinnare.*] Friſer les cheveux par anneaux. Ce mot eſt vieux.

ANNÉLET, *s. m.* [*Annellus.*] Petit anneau. (Ces annelets sont trop petits.)

ANNELETS. [*Annelli.*] Terme d'*Architecture.* Petits membres quarrez qu'on met au chapiteau dorique au-dessous du quart de rond. On les apelle aussi *filets* ou *listeaux.*

ANNELURE, *s. f.* [*Cincinni.*] Frisure par boucles & anneaux.

ANNETTE, *s. f.* Nom de fille qui veut dire, *petite Anne*, & dont le grand usage n'est que dans des chansons de berger & de bergére, & dans des chansons à danser. (Annette est belle, Annette est jolie.

Le Berger Tirsis,
Loin de sa chére Annette,
Chantoit sur sa musette,
Ah ! petite Brunette,
Ah ! tu me fais mourir.
Le Recuëil des chansons.)

ANNEXION. Il y a des Bénéfices ausquels la Prêtrise est annexée, & cette union est apellée par les Canonistes, *Annexio.* Panorme dit qu'il y en a de deux sortes, *Annexio respectu aptitudinis, & respectu actûs.* La prémiére espéce d'annexion est, lorsque le Bénéfice exige l'Ordre de Prêtrise, à cause de ses fonctions : les Cures & les Bénéfices qui ont charge d'ames, sont de cette nature, & cette annexion est apellée *Annexio à lege.* La seconde espéce est, lorsque le Bénéfice est par la fondation, & elle est nommée *Annexio à fundatione.* Dans le cas de la prémiére, il n'est pas nécessaire d'être Prêtre ; lorsqu'on est pourvû du Bénéfice, il sufit qu'on se fasse pourvoir dans l'année : mais dans le cas de la seconde espéce, il faut nécessairemént être Prêtre au moment de la collation du Bénéfice.

ANNILLES, *s. f.* [*Securiolatum utrimque ferrum.*] Terme de *Blason.* Fers de Moulin. (M. * * * porte d'azur à trois annilles ou fers de moulin.)

ANNOTATEUR, *s. m.* Du Latin *annotator.* Annotateur est celui qui fait des notes sur quelque ouvrage d'esprit & de réputation. (On pourroit dire, parlant de Ronsard, de Malherbe & de ceux qui ont fait des notes sur ces fameux Poëtes François : Nicolas Richelet, Muret & Ménage sont les *Annotateurs* de Ronsard & de Malherbe.)

ANNOTATION, *s. f.* Prononcez *anotacion.* Du Latin *annotatio.* C'est-à-dire, note, remarque, observation. *Annotation* est un peu plus usité qu'*Anotateur.* (Les annotations de Ménage sur l'Aminte du Tasse ne sont pas moins ennuïeuses que savantes. Un grand nombre de savans ont fait des annotations sur quelques passages choisis de l'Ecriture sainte.)

Annotations de l'Empire, (*les*) ou *les Annotations Impériales.* On apelloit ainsi des diplomes ou brevets, par lesquels les Empereurs Romains, & sur-tout ceux du bas Empire, acordoient des charges, des biens, des priviléges, des immunitez, des voitures publiques. On les nommoit *Annotations*, à cause de la signature de ceux qui les donnoient, apellée *adnotatio.* Voïez le Nouv. Tr. *de Diplomat. in-4°. t. 1. p. 351. & suiv.*

ANNOTER, *v. a.* Du Latin *annotare.* C'est remarquer, observer & examiner quelque ouvrage d'esprit & de réputation. Annoter ne se dit d'ordinaire que parmi les savans.

☞ *Annoter.* Terme de *Jurisprudence Criminelle.* Il est dit dans l'article 1. du titre 17. de l'Ordonnance Criminelle de 1670. *Si le Décret de prise de corps ne peut être exécuté contre l'acusé, il en sera fait perquisition, & ses biens seront saisis & annotez, sans que pour raison de ce il soit obtenu aucun Jugement.* Ce n'est point une saisie, mais une désignation que le propriétaire du fond a été décrété de prise de corps, & interpellé de comparoître devant le Juge. Les Loix Romaines défendoient de condamner un absent, sans avoir été apellé & mis en demeure de se présenter : *Sed absens requirendus annotatus est ut copiam sui præstet. L. 1. ff. de requirend. &c.* L'annotation est encore une précaution que l'on prend pour empêcher l'enlévement des éfets de l'acusé pendant sa contumace ; car dès qu'il paroît, l'annotation cesse, & l'acusé entre en possession de ses biens.

ANNOTINE. Terme de *Liturgie.* On dit *Pasque Annotine*, ou Pasque Anniversaire. Dès les prémiers siécles de l'Eglise, les fidéles étoient si religieux à conserver le souvenir de la grace du Baptême, que le jour qu'ils avoient reçu ce Sacrement, étoit pour eux un jour de Fête qu'ils apelloient Pasque annotine ou Pasque anniversaire, & qu'ils solemnisoient par un ofice propre. On apelle *Pasque annotine*, dit Durand, après Honoré d'Atun, lorsque quelcun célébre *chaque année* le jour auquel il a reçu le baptême.

ANNUEL, ANNUELLE, *adj.* Il vient du Latin *annuus* ; c'est-à-dire, qui vient tous les ans. (Droit annuel. Paier le droit annuel. C'est une vente annuelle.)

Anuel, annuelle, adj. Qui dure un an. Le Consulat à Rome étoit annuel. (La Charge de Prévôt des Marchands à Paris n'est pas annuelle : mais celle d'Echevin l'est.)

Annuel, s. m. [*Annuum sacrificium.*] Terme d'*Eglise.* Messes qu'on dit durant un an pour un mort. (Fonder un annuel, dire un annuel.)

Annael, s. m. [*Annuum vectigal.*] Terme de *Cabaretier.* Ce sont huit francs quelques deniers que chaque cabaretier donne pour la permission de mettre bouchon. (On paie au Roi l'annuel tous les ans le prémier Mars.)

ANNUELLEMENT, *adv.* [*Annis singulis.*] Par chaque année. (Il tire annuellement de ses terres quinze cens livres de rente.)

ANNUITÉ, *s. f.* Mot nouveau, qui signifie une rente annuelle sur quelque Compagnie de commerce où l'on a placé son fond.

† ANNUITER, se faire nuit. Vieux mot, qui se dit encore parmi le peuple. *Ne vous annuitez point*, pour dire ne revenez point trop tard, revenez avant la nuit.

ANNULAIRE, *adj. m.* [*Annularis.*] Épitéte qu'on donne au quatriéme doigt de la main, parce qu'on y met ordinairement les anneaux.

ANNULER, *v. a.* Ce terme est ordinairement de *Palais*, & semble venir de l'Italien ou de l'Espagnol. Les Italiens disent *annulare*, & les Espagnols *annular.* C'est casser, abolir, rendre nul & sans aucun éfet. (Annuler un testament. *Patru, plaid. 3.* Annuler une procédure. *Le Mait. plaid.*)

Annuler. Terme de *Teneur de Livres.* Annuler, en fait de partie double, signifie, rendre un article nul, le mettre en état d'être compté pour rien.

ANNUS, *s. m.* Racine du Pérou, à qui les Indiens atribuent la vertu d'ôter la puissance d'engendrer.

ANO.

ANOBLIR, *v. a.* [*In ordinem nobilium aliquem adscribere.*] Faire noble. (Anoblir une personne.)

* *Anoblir.* [*Nobilitare.*] Ce mot se dit du langage. Rendre plus beau, plus vif, plus mâle. (Anoblir son stile. *Abl.*)

ANOBLI, ANOBLIE, *par. pas. & adj.* Il est aussi substantif. [*In nobilium ordinem adscriptus.*] (De tems en tems on fait des recherches des nouveaux anoblis.)

ANOBLISSEMENT, *s. m.* [*Hominis plebeii in nobiles cooptatio.*] Lettres par le moïen desquelles le Roi anoblit un roturier, avec tous ses enfans, nez & à naître. (Avoir des lettres d'anoblissement.)

C'est une régle générale, que *nul ne peut anoblir que le Roi*, selon l'expression de Loisel, *liv. 1. art. 12. de ses Institutes.* Il y a des Charges qui anoblissent, par un atribut que le Roi y a ataché. Il semble qu'il y avoit, parmi les Romains, une Noblesse réelle & éfective, comme parmi nous; puisque Pline a dit dans son Panégirique: *Cæsaris est, ut Nobiles & conservet & faciat.*

On prétend que ce n'a été qu'après l'an 1310. que l'on a commencé d'anoblir, par Lettres, les roturiers. On alégue, comme un prémier anoblissement, celui que Philippe le Bel acorda en 1310. à Jean, natif de Cahors. Le Sieur de la Roque en a fait un long chapitre dans son *Traité de la Noblesse*, où l'on trouvera cette matiére assez amplement expliquée.

† ANODIN, ANODINE, *adj.* [*Anodinus.*] Terme de *Médecine.* Il vient du Grec, & il signifie adoucissant. (Reméde anodin, injection anodine.)

Anodin, est aussi substantif. On apelle *anodins*, des remédes qui adoucissent & calment les douleurs. Ce mot est Grec ἀνώδυνα, composé de la particule privative *a*, & de ὀδύνη, douleur.

ANOLIS. Espéce de lézard qu'on trouve dans l'Isle de la Guadeloupe. Il a la tête plus longue & le ventre plus jaunâtre que le lézard ordinaire. Il a le dos verd avec des raies grises & bleuës depuis la tête jusqu'à la queuë. Il est long d'un pié & demi.

ANOMAL, ANOMALE, *adj.* Il vient du Grec. En Latin *anomale.* Terme de *Grammaire.* Il se dit des verbes, & veut dire *irrégulier*, qui ne se conjuge pas selon les régles ordinaires des autres verbes. (La prémiére conjugaison Françoise n'a qu'un verbe *anomal*, qui est *aller.* Savoir les conjugaisons anomales.)

ANOMALIE, *s. f.* [*Irregularitas.*] Il vient du Grec; c'est-à-dire, *irrégularité.* (C'est une anomalie visible. C'est une étrange anomalie. Faire une anomalie.)

Anomalie. Terme d'*Astronomie.* Les Astronomes apellent *Anomalie moïenne* la distance de la planéte feinte à l'Aphélie, ou l'angle sous lequel cette planéte dans l'éloignement de l'Aphélie, est vuë du soleil. On peut la déterminer aisément par le tems qui s'est écoulé depuis le passage de la planéte par l'Aphélie. L'*Anomalie vraie*, c'est la distance de la planéte vraie à l'Aphélie, ou l'angle sous lequel cette planéte dans l'éloignement de l'Aphélie, est vuë du soleil.

ANOMALISTIQUE, *adj.* On donne ce nom à l'espace de temps que la terre emploie dans son mouvement périodique.

ANOMÉENS, *s. m.* [*Anomœi*,] du Grec Ἀνομοιῶ, qui signifie, *je rends dissemblable.* Hérétiques qui étoient une branche d'Ariens & qu'on nommoit ainsi, parce qu'enchérissant par-dessus les Ariens, ils soûtenoient que le Fils n'étoit pas semblable au Pére. Ils avoient pour chef un Diacre nommé Aëtius.

ANOMIEN, qui vit sans loi.

ANON, *s. m.* [*Asinellus.*] C'est le petit de l'ânesse. (Un joli ânon. Un petit ânon qui saute toûjours. Un petit ânon bien éveillé. Nos taureaux & nos ânons mangeront de toute sorte de grains. *Isaïe, chap. 30.*

Depuis quinze ou vingt mois en ça,
Au travers de mon pré certain ânon passa,
Je fais saisir l'ânon.
Racine, Plaideurs, a. 1. sc. 7.)

ANONA, *s. m.* Arbre des Indes, dont le fruit est une espéce de pomme ou de citron verd, fait en cône, & agréable au goût. Il y en a de plusieurs espéces.

ANONCE, (ANNONCE,) *s. f.* [*Nunciatio.*] Les prétendus Réformés apellent *anonce*, ce que les Catholiques Romains nomment *ban*, qui est une proclamation de mariage en face d'Eglise. (On publie ordinairement trois anonces.)

Anonce, s. f. [*Significatio.*] Terme de *Comédien.* Avertissement de la piéce qu'on doit joüer, lequel se fait sur le téâtre par un Comédien, la piéce finie & un moment avant qu'on sorte. Celui qui fait l'anonce, doit être l'un des plus polis de la troupe, parce qu'il doit faire avec esprit & en beaux termes l'éloge du Poëte dont on jouëra la piéce, & celui de la piéce même.

ANONCER, (ANNONCER,) *v. a.* Du Latin *annunciare.* C'est publier. (Seigneur, les Cieux anonceront vos loüanges. *Psal. 18.* Seigneur, si je veux anoncer vos merveilles, elles se trouvent infiniment au-dessus de mes paroles. *Psal. 39.* Chantez des hymnes au Seigneur, & anoncez sa grandeur par toute la Terre, parce qu'il a fait des choses magnifiques. *Isaïe, chap. 12.*)

Anoncer, v. a. [*Prænunciare, prædicere.*] avertir, dire. (Il lui parla d'une voix qui anonçoit ce qu'il aloit faire. *Vaug. Quint l. 8. chap. 1.* Comment anoncer à Madame de si méchantes nouvelles? *Mol. Malade imaginaire.* Anoncer la mort d'une personne. *Sar. Poësies.*

J'ai rendu vôtre lettre & j'ai pris sa réponse,
Madame vous verrez ce qu'elle vous anonce.
Racine, Bajazet, a. 4. sc. 1.)

Anoncer, v. a. [*Prædicere, prænunciare.*] Se dit aussi des prophéties & de révélations. Les Prophétes ont anoncé Jésus-Christ pendant plusieurs siécles. L'Ange vint anoncer à la Sainte Vierge qu'elle concevroit un fils. *S. Matth.*

Anoncer, v. a. [*Significare.*] Terme de *Comédien.* Dire aux spectateurs la piéce qu'on joüera la prémiére fois.

ANONCIADE, (ANNONCIADE,) *s. f.* [*Ordo militaris salutatæ ab Angelo Virginis nomen consecutus.*] Ordre de colier de Savoie, institué par Amé le Rouge, Comte de ce païs, & composé de lâs d'amour, ausquels le Duc Charles III. ajoûta quinze roses blanches, & en 1528. ce Duc changea le nom de l'Ordre en celui de l'Anonciade pour honorer la Sainte Vierge. *Mézerai, Histoire de France de Charles VI.*

Anonciade, s. f. C'est la Fête de l'Anonciation. *Anonciade* ne se dit que de cette Fête qu'on célébre avec magnificence en Savoie. (Les Chevaliers de l'Ordre de l'Anonciade, chacun paré du colier de l'Ordre, solemnisent magnifiquement cette Fête qu'ils apellent *l'Anonciade.*)

Anonciade, Ordre de Religieuses. Il y en a de deux espéces, les Anonciades instituées par la Reine Jeanne, & les Anonciades bleu-céleste dont la régle est beaucoup plus austére.

ANONCIATION, (ANNONCIATION,) *s. f.* Il vient du Latin *Annunciatio.* Prononcez *Anonciacion.* Fête que célébre tous les ans l'Eglise en l'honneur de la Vierge, à qui un Ange envoïé de Dieu anonça qu'elle mettroit au monde un Fils à qui elle donneroit le Nom de Jesus, qu'on apelleroit le Fils du Très-haut, & dont le régne n'auroit point de fin. *S. Luc, Evangile, ch. 1.* (L'Anonciation se célébre tous les ans le 25. de Mars.)

Filles de l'Anonciation. Voïez *Filles.*

Anonciation, *s. f.* Estampe qui représente le mistére de l'Anonciation. (Une belle anonciation, une anonciation bien faite. Acheter une anonciation. Enluminer une anonciation. *Embordurer une anonciation.* C'est la mettre dans un quadre.)

ANONIME, (ANONYME,) *adj.* [*Anonymus.*] Il vient du Grec. C'est-à-dire, qui est sans nom. *Anonime* se dit des Auteurs, & signifie Auteur qui n'a pas mis son nom à la tête de son ouvrage. Il y a plusieurs Auteurs anonimes qu'on ne connoît pas éfectivement; mais il y en a aussi d'anonimes reconnus. Pascal est un Auteur anonime, qui néanmoins est fort illustre.

Anonime. On apelle lettres anonimes, des lettres écrites par un inconnu & qui sont sans signature. D'ordinaire, c'est un esprit de méchanceté qui les fait écrire, elles marquent toujours de la part de celui qui les écrit, un grand fonds de lâcheté & de bassesse. Écrire des lettres anonimes, c'est essentiellement un trait de malhonnête homme.

Anonime. On apelle sociétés Anonimes, celles qui se font sans aucun nom, & dans lesquelles chacun des associés travaille de son côté, & sous son nom particulier; se rendant compte ensuite les uns aux autres des profits & des pertes qu'ils ont faits dans leur commerce. Ces espéces de sociétés sont secrétes, & ne sont connuës que des associés.

† ANONNER, *v. a.* [*Asinum parere.*] Se dit des ânesses. C'est faire un ânon. (L'ânesse porte treize mois avant que d'*anonner.* Nôtre ânesse a anonné.)

† * *Anonner.* Lire mal. (Il ne fait qu'anonner.)

ANORDIE, *s. f.* [*Tempestas à Septentrione proveniens.*] Tempête de vent de Nord, qui s'éléve en certains tems sur les côtes de la Nouvelle-Espagne & dans les Isles du Méxique.

ANORÉXIE, *s. f.* Inapétence, défaut de faim, dégoût. L'anoréxie est proprement un défaut d'apétit. Selon quelques Médecins, c'est une disposition dans laquelle on n'a aucun désir pour les alimens, au lieu que le dégoût est une aversion pour les mêmes alimens qu'on prenoit autrefois avec plaisir. En Grec ἀνορεξία, qui vient de l'*a* privatif, & de ὄρεξις, apétit.

ANS.

ANSE, *s. f.* [*Ansa.*] Ce qui est d'ordinaire en forme de demi cercle, & qu'on tient avec la main lorsqu'on prend un pot, un panier, un seau, ou quelque autre chose à anse. (L'anse du panier est rompuë.)

Anse. Terme de *Fondeur.* Partie par où l'on pend la cloche.

Anse, *s. f.* [*Sinus latior.*] Terme de *Marine.* C'est un bras de mer qui se jette entre deux pointes de terre, & y forme un enfoncement plus grand que celui qui forme un port, & moindre que la baie & le golfe. On l'apelle *anse*, parce qu'il en a en quelque façon la figure. (Il y a de ce côté-là une *anse* dont la passe est étroite.)

Anse. Voïez *Hanse*, *s. f.*

☞ *Anse de panier.* Terme d'*Architecture.* C'est la courbure d'une arcade ou d'une voute surbaissée, & comme en demi-ovale: il y en a de rampantes & de biaises.

☞ *Anse de panier.* Ornement de *Serrurerie*, composé de deux enroulemens oposez. *Daviler.*

ANSEATIQUE. Voïez HANSEATIQUE, *adj.*

ANSELME, *s. m.* Du Latin *Anselmus*, qui est un nom propre d'homme. L'Eglise de Tournai eut pour prémier Evêque, Anselme, qui étoit Abé de S. Vincent de Laon. *Mézerai, Histoire de France, vie de Philippe II.*

ANSETTE, *s. f.* [*Ansula.*] Petite anse. Les Orfévres apellent *ansette*, l'anse d'une tasse. (Ansette rompuë, ansette unie. Je veux que les ansettes de ma tasse soient façonnées. Quand on boit, on prend la tasse par les ansettes.)

Ansette, *s. f.* Terme de *Mer.* Bouts de corde qui servent d'ourlet aux voiles & dans lesquelles on passe d'autres cordes. (Les plus longues ansettes des voiles n'ont pas un bon pié & demi.)

ANSPEÇADE, (ANSPESSADE,) *s. m.* C'est le soldat qui aide le Caporal, & qui en fait toutes les fonctions, lorsque le Caporal est malade ou absent. (C'est un bon anspeçade.) L'Académie écrit *Anspessade*, parce que ce mot nous vient de l'Italien *Lancia Spezzada.*

ANSPECT, *s. m.* [*Vectis.*] Terme de *Marine.* Levier.

ANT.

ANTAGONISTE. [*Adversarius.*] Il vient du Grec. Se disant des hommes, il est *masculin*, & des femmes, *féminin.* C'est la personne qui est oposée à une autre, qui est son ennemie. (C'est un rédoutable antagoniste. C'est un brave, un courageux antagoniste. C'est un misérable, un foible antagoniste. Défaire son antagoniste. *Abl. Stratagêmes.* Terrasser son antagoniste. *Spanheim, Césars de Julien.*)

Antagonistes. Terme d'*Anatomie.* On apelle *muscles antagonistes*, ceux qui sont atachés à la même partie, & qui ont des fonctions oposées. Dans cette phrase, *Antagoniste* est adjectif; mais il est substantif, quand on dit, *chaque muscle a son antagoniste.*

ANTALÉ. [*Antaliem.*] Coquillage en forme de noïau, long d'un pouce & demi, de la grosseur d'un tuïau de plume, creux en dedans, canellé de petites lignes, plus gros par un bout que par l'autre, d'un blanc fort mat, & tantôt verdâtre. Il y a une espéce d'Antalé, composé de plusieurs petits tuïaux joints ensemble. On met l'un & l'autre Antalé au nombre des Alkalis; & les Apoticaires les font entrer en cette qualité dans plusieurs compositions.

ANTAMBA, *s. m.* Bête féroce de l'isle de Madagascar. Elle ressemble au Léopard, & se tient dans les montagnes.

† ANTAN, *s. m.* [*Annus superior.*] Mot qui veut dire l'année précédente, & qui n'est en usage qu'en ces phrases: (Des neiges d'*antan*, des figues d'*antan.* Ce mot est bas. *Nicod.* Il n'est pas plus à voir avec nos avantures, qu'avec les neiges d'*antan.* *D. Quich. t. 4. ch. 73.*)

☞ Cette expreſſion, *les neiges d'antan*, étoit fort en uſage du tems de Villon ; le refrain de ſa prémiére Balade, ſur les Dames du tems paſſé, eſt : *Mais où ſont les neiges d'antan?*

ANTANAIRES, *adj. m.* [*Prioris anni pennis amictus.*] Terme de *Fauconnerie*, qui ſe dit de l'oiſeau qui a le pennage de l'année précédente, ſans qu'il ait mué.

ANTARES. [*Cor Scorpionis.*] Nom que les Aſtronomes donnent au cœur du Scorpion, un des douze ſignes du Zodiaque.

ANTARTIQUE, *adj.* [*Antarcticus.*] Terme de *Géographie*. Qui eſt opoſé à l'Artique. Qui eſt opoſé au Septentrion Méridional. (Pole Artique, Pole Antartique. *San.*)

ANTE, *ſ. f.* [*Inſitum.*] Terme de *Jardinier*. L'arbre qui eſt anté de quelque gréfe. (Une belle ante.)

Ante. Terme de *Meûnier*. Piéce de bois atachée avec des liens de fer aux volans des moulins à vent. (Les quatre antes des volans.)

Ante. Animal qu'on trouve dans les Indes, & qui y eſt auſſi apellé la Grande-Bête. Sa chair reſſemble à celle du mouton. Il eſt de la grandeur d'un mulet d'un an. Il a les piez fort petits ; la corne de ſes piez paſſe pour un reméde ſouverain contre l'épilepſie. L'*Ante* eſt un animal amphibie. Voïez le Livre intitulé, *El Orinoco illuſtrado*, ou l'*Orinoque illuſtré.*

ANTÉCÉDENT, *ſ. m.* [*Antecedens.*] Terme de *Logique*, qui ſignifie, qui précéde. Et c'eſt la prémiére de deux propoſitions dont la ſeconde s'apelle le *conſéquent.*

ANTÉCESSEUR, *ſ. m.* Poſſeſſeur du Droit. Ce terme n'eſt en uſage que dans les Ecoles de Droit.

ANTECIENS, *ſ. m.* [*Antœci.*] Terme de *Géographie*. Contrehabitans en une même moitié de Méridien, & en divers paralléles éloignez également de l'Equateur. *San.*

ANTECHRIST, *ſ. m.* [*Antichriſtus.*] Contraire à Jéſus-Chriſt. Tous les Péres, ſans en excepter un ſeul, ont cru que l'*Antechriſt* ſeroit un ſeul homme ; qu'à la vérité il auroit pluſieurs précurſeurs : mais ils conviennent que l'*homme de péché*, le *fils de perdition*, ou, ce qui eſt la même choſe, l'*Antechriſt* viendra à la fin du monde pour faire la derniére épreuve de Elûs, & l'exemple le plus éclatant de la vengeance de Dieu avant le Jugement univerſel. Les Proteſtans apliquent fauſſement à l'Egliſe Romaine & au Pape, tous les traits & tous les caractéres que l'Apocalypſe a atachez à l'*Antechriſt*. Ainſi, ſelon eux, l'*Antechriſt* ſeroit plûtôt un corps de l'Egliſe corrompuë & une longue ſuite de Papes perſécuteurs, qu'un homme particulier. *Boſſ.*

ANTENNE, *ſ. f.* Terme de *Mer*. Il vient du Latin *antenna*. C'eſt le long bois qui eſt ataché de travers au haut d'un mât, & qui ſert à ſoûtenir le voile par le moïen d'une poulie. Antenne n'eſt pas le mot d'uſage ordinaire, on dit *vergue*. (L'antenne eſt bien plus groſſe par le milieu que par les bouts.)

ANTELAPSAIRE. Terme *Dogmatique*. Calvin, diſent les Théologiens, étoit *Antélapſaire;* c'eſt-à-dire, qu'indépendamment du péché d'Adam, & avant toute hipothéſe de la corruption de nôtre nature, cet heréſiarque reconnoiſſoit une prédeſtination & une réprobation abſoluë ; qu'il mettoit dans la volonté de l'homme, ſans en excepter celle d'Adam, une néceſſité inévitable ; que, par conſéquent, il ne conſervoit du libre arbitre, que le nom, même dans l'état d'innocence.

ANTEPENULTIEME, *adj.* [*Tertius ab extremo, antepenultimus.*] Terme de *Grammaire*. C'eſt la troiſiéme ſilabe d'un mot, en commençant à compter par la derniére. (Les Grecs mettent des accens aigus ſur l'*antépénultiéme*. Ce vers eſt l'*antépénultiéme* du ſecond livre de l'Eneïde.)

ANTERIEUR, ANTERIEURE, *adj.* Il vient du Latin *anterior*. Qui eſt devant. (Partie antérieure.)

Antérieur, Antérieure, adj. Qui précéde en matiére de tems. (Un mariage eſt antérieur. La dette eſt antérieure.)

ANTERIEUREMENT, *adv.* [*Priùs, ante.*] Prononcez *antérieureman*. Ce mot ne ſe dit que parmi les gens de pratique, & ſignifie auparavant. (C'eſt une dette contractée antérieurement.)

ANTERIORITÉ, *ſ. f.* [*Temporis anteceſſio.*] Mot purement de *Palais*. C'eſt une priorité de tems. (C'eſt une antériorité d'hipothéque.)

ANTES, *ſ. m.* [*Antæ.*] Pilaſtre qu'on mettoit autrefois aux coins des murs des édifices ou des Temples.

Nous liſons dans Vitruve, *lib. 3. c. 1.* que la maniére d'édifice à *antes*, étoit, lorſqu'à la face de devant, il y a entre les antes des murailles qui enferment le dedans du temple, deux colonnes ſeulement au milieu, qui ſoûtiennent un fronton. On voit aſſez que le terme *antæ* vient du Latin *ante*, devant ; & comme dans ces ſortes de temples dont parle Vitruve, il y avoit des pilaſtres ſur le devant pour ſoûtenir un fronton, on les apella *antes* ou *antæ*.

ANTESTATURES, *ſ. f.* Terme de *Fortification*. Traverſe ou petit retranchement fait avec des paliſſades ou des ſacs à terre, dont on ſe couvre à la hâte pour conſerver & diſputer le reſte du terrrain dont l'ennemi a gagné quelque partie.

ANTHELIX, *ſ. m.* Terme d'*Anatomie*. On apelle ainſi la partie moïenne externe, qui s'éleve autour de la cavité de l'oreille.

ANTHRAX, *ſ. m.* Tumeur maligne ou charbon. Ce mot que les Latins & les François ont conſervé, eſt Grec, ἄνθραξ, il ſignifie charbon alumé.

ANTI-APOPLECTIQUE, *ſ. m. & adj.* On donne ce nom aux remédes propres contre l'apopléxie. Le ſachet du ſieur Arnoult, Apoticaire, a été long-tems vanté comme un ſpécifique anti-apoplectique.

ANTI-CHAMBRE, *ſ. f.* [*Antecedens cubiculum.*] Mot à moitié Grec. C'eſt un avant-chambre. (Une jolie anti-chambre, une belle anti-chambre, une anti-chambre fort propre & fort commode.)

ANTICHRESE, *ſ. f.* Terme de *Droit*. [*Antichreſis.*] Convention par laquelle celui qui emprunte de l'argent, baille, engage un héritage à ſon créancier, à la charge qu'il en joüiſſe, & que les fruits lui apartiennent pour l'intérêt de ſon argent. Cette paction étoit permiſe par le Droit Romain qui ne défend pas les uſures. Cette eſpéce de contrat s'apelloit autrefois *mort-gage* en France, à la diférence du ſimple engagement qui n'emporte point gain des fruits, & qui à cauſe de céla s'apelloit *vif-gage*, ſelon du Moulin dans ſon Traité des uſures. (L'*Antichreſe* eſt prohibée en France, excepté en quelques Provinces où ces contrats pignoratifs ſont regardez comme des contrats de vente à faculté perpétuelle de rachat.

Anti-Chrétien, enne. [*Antichriſtianus.*] Opoſé à la doctrine du Chriſtianiſme.

Anti-Christianisme, *ſ. m.* [*Adversùs Chriſtianam Religionem rebellio.*] La doctrine, le régne de l'Antechriſt. (L'*Anti-Chriſtianiſme* doit être une apoſtaſie, une abjuration de l'Egliſe Chrétienne.)

Anticipation, *ſ. f.* Du Latin *Anticipatio.* Il eſt d'ordinaire du *Palais.* C'eſt une ſorte de prévention. (Prévenir l'apellant par lettres royaux d'*anticipation* priſes à la Chancellerie. *Ferriére, introduction à la Pratique.*

Anticiper, *v. a.* Du Latin *Anticipare.* Il ſignifie *prévenir*, & dans ce ſens il n'eſt d'ordinaire uſité qu'en Pratique. (Anticiper l'apellant. Anticiper le tems.)

Anticiper, *v. a.* [*Invadere.*] Uſurper par avance. C'eſt ſe ſaiſir par avance. (Il anticipe ſur les droits de ſon ami ce qu'il peut, & cela eſt mal-honnête.)

Anticiper un paiement. C'eſt le faire avant ſon échéance.

Anti-cœur, *ſ. m.* Maladie de cheval qu'on apelle auſſi avant-cœur, & qui eſt une tumeur formée à la poitrine vis-à-vis du cœur.

Anti-cour, *ſ. f.* [*Areæ veſtibulum.*] Prémiére cour qui eſt ſuivie d'une autre. Dans les belles maiſons de campagne il y a des *anti-cours.*

Antidate, *ſ. f.* [*Dies antiquior adſcripta.*] Date faite d'un jour qui précéde celui qu'on écrit, ou qu'on paſſe quelque acte. (L'antidate eſt prouvée.)

Antidater, *v. a.* [*Epiſtolæ diem antiquiorem ſcribere.*] Dater d'un jour qui précéde celui qu'on écrit, ou qu'on paſſe quelque acte. (Antidater une procuration.)

Antidicomarianites, *ſ. m.* Anciens hérétiques qui prétendoient que la Sainte Vierge avoit eu pluſieurs enfans de Saint Joſeph, & qu'elle n'étoit pas demeurée vierge. *S. Epiphane a parlé de ces hérétiques.*

Antidotaire, *ſ. m.* Terme de *Médecine.* Nom que pluſieurs Médecins ont mis pour tître au recueïl qu'ils ont fait d'un grand nombre de remédes compoſez. (L'*antidotaire* de Wecker, de du Renou.)

Antidote, *ſ. m.* Il vient du Grec, & il ſignifie *contrepoiſon*, préſervatif contre le venin. Le mot *antidote* vient du Latin *antidotum.* (Un antidote éprouvé, un antidote expérimenté, un antidote ſûr ; un bon, un excélent antidote. Uſer d'antidote, ſe ſervir d'antidote, emploïer l'antidote pour ſe garantir du poiſon. La Tériaque eſt un excellent antidote contre le venin. *Charas, traité de la Tériaque, c. 75.*)

Antienne, *ſ. f.* [*Antiphona.*] Terme d'*Egliſe.* Il vient du Grec *Anti*, contre, & *phoné*, voix ; comme qui diroit, voix contre voix, une voix rendue ou renvoïée. Ainſi quand un chœur répond à un autre chœur, ce n'eſt pas chanter avec antienne, parce qu'on ne repéte pas les mêmes paroles du pſeaume, & qu'on ne chante pas par refrain une même antienne. La propre ſignification de ce terme eſt donc lorſqu'un chœur chante, par exemple, un verſet d'un pſeaume, & que l'autre le repéte ; ou lorſqu'il chante une ſentence. Aujourd'hui on apelle antiennes, ces verſets qui ſe chantent après la fin de chaque Pſeaume.

Antigorium. Nom que l'on donne à l'azur, ou gros émail, dont ſe ſervent les Faïanciers pour peindre leur faïance.

Antillis, (Anthyllis.) *ſ. m.* [*Anthyllis.*] Plante qui eſt de deux ſortes, l'une reſſemble à la lentille, & l'autre à l'ive muſcate. Elles ſont propres à conſolider les plaïes.

Antilles, *ſ. f.* [*Antillæ.*] Nom qu'on donne à des iſles qui ſont dans la mer du Nord entre les deux Amériques.

Antilogie, *ſ. f.* [*Contradictio.*] Contradiction de deux mots, & des paſſages d'un auteur. (Faire indice des antilogies d'un livre.)

Antimoine, *ſ. m.* [*Stibium.*] Corps minéral compoſé de ſoufre & de mercure. Mineral dont on ſe ſert pour purifier l'or. Minéral qu'on prépare pour purger le corps. (Antimoine préparé. *Voiture liv. 4.*)

☞ On ſe ſert de l'antimoine pour afiner l'or, & le ſéparer de l'argent ou du cuivre. *Savot, diſcours ſur les Medailles, chap. 8.*

Antinomie, *ſ. f.* [*Contrarietas.*] Il vient du Grec. C'eſt une contradiction vraïe ou aparente qui ſe rencontre entre deux Loix. (On ne parle d'antinomie que parmi les Juriſconſultes, encore y en a-t'il qui n'entendent non plus ce que c'eſt qu'une antinomie, qu'ils entendent le haut Alemand.)

Antipape, *ſ. m.* Il vient du mot Grec, & en Latin *Antipapa.* C'eſt un Pape opoſé à un autre, & qui n'eſt pas élû dans les formes. (Benoît XIII. eſt un fameux Antipape.)

Antipathes. Nom que l'on donne au corail noir.

Antipatie, (Antipathie) *ſ. f.* [*Repugnantia.*] Il vient du Grec. C'eſt une répugnance ſecréte & naturelle qui ſe trouve entre deux animaux. (Une horrible, une furieuſe, une incroïable antipatie. Il y a une antipatie naturelle entre le loup & la brebis.)

* *Antipatie.* Se dit auſſi figurément de l'averſion qu'on a pour quelque choſe. (Cet homme a de l'antipatie pour le vin, pour la muſique, &c.)

Antipatique, *adj.* [*Repugnans.*] Il dérive du Grec, & il ſignifie contraire & opoſé naturellement. (Leurs humeurs ſont antipatiques.)

Antipéristaltique, *adj.* Mouvement dépravé des inteſtins, qui ſe fait de bas en haut, & qui eſt opoſé à leur mouvement périſtaltique.

Antiperistase, *ſ. f.* [*Antiperiſtaſis.*] C'eſt un mot Grec. C'eſt un terme de *Philoſophie.* Combat qui ſe fait entre deux choſes, où celle qui a le moins de force, céde à l'autre. (Il ſe fait l'hiver une antipériſtaſe entre le chaud & le froid, où le froid l'emporte ſur le chaud.)

Antiphonaire, *ſ. m.* Prononcez *antifonaire.* Il vient du Grec, & c'eſt un terme d'*Egliſe.* Il s'apelle en Latin d'Egliſe, *antiphonarium*, livre qui contient les antiennes qu'on chante dans l'Egliſe. Quelques-uns diſent *antiphonier :* mais l'uſage eſt pour *antiphonaire.* (Un antiphonaire relié proprement. Compoſer un antiphonaire.)

Antiphrase, *ſ. f.* [*Antiphraſis.*] Terme de *Grammaire.* Mot Grec, qui ſignifie contre-vérité, ironie.

Antipodes, *ſ. m.* [*Antipodes.*] Ce mot eſt Grec, & eſt un terme de Géographie. Ceux qui marchent ſous l'hémiſphére qui nous eſt opoſé diamétralement. (Boniface, Archevêque de Mayence & Légat du Pape Zacharie, déclara hérétique l'Evêque Vigilius, pour avoir ſoûtenu qu'il y avoit des *Antipodes.* C'eſt Platon qui eſt l'inventeur des *Antipodes.* Comme il concevoit la terre d'une figure ronde, il comprit auſſi

qu'il falloit qu'il y eût des *Antipodes* , & en imagina le nom.

† * *Antipode.* [*Contrarius.*] Contraire , opofé. (C'eft l'antipode de la raifon. *Mol. Précieufes.* On le paffe pour l'antipode des efprits doux & rafinez. *Main. poëf.* Elle eft l'antipode des prudes. *Benferade.*)

ANTIPTOSE , *f. f.* [*Antiptofis.*] Terme de *Grammaire* , par laquelle on met un cas pour un autre.

ANTIQUAILLE , [*Viles vetuftatis reliquiæ.*] Prononcez *anticaille.* Ouvrage d'architecture , ou de fculpture qui eft ruiné , & qui a quelque chofe de vieux & d'antique.

ANTIQUAIRE, *f. m.* [*Antiquarius.*] Prononcez *anticaire.* Celui qui a la connoiffance des médailles & autres chofes curieufes.

ANTIQUE , *adj.* [*Antiquus.*] Ce mot eft plus de la poëfie que de la profe. Il fignifie *ancien* , *vieux.* (Rome n'a rien de fon antique orguëil. *Main. poëf.*)

☞ M. Defpreaux *Sat. 5.*

Je veux que la valeur de fes aïeux *antiques*
Ait fourni de matiere aux plus vieilles chroniques.

☞ Voici ce que le P. Bouhours a remarqué fur le mot , *antique :*

" Ce mot fe dit en matiere de médailles , de ftatuës & de tableaux , comme fubftantif & comme adjectif. Nous difons , *une antique* , *de belles antiques.*

Nous difons auffi l'*antique* , comme l'*héroïque* , le *merveilleux* , qui tient lieu du fubftantif. *Il y a des Peintres qui fe font entiérement attachez à l'antique pour les draperies.*

Antique , adjectif. *Les eftampes que nous voïons des chofes antiques* , &c. *Quand je penfe à ces bâtimens antiques* , &c.

Hors ces fujets-là , *antique* ne fe dit guére en profe que dans deux ou trois occafions : *un habit à l'antique , un habit antique , un air antique;* c'eft-à-dire , *un habit , un air du vieux tems ;* & cela fe prend d'ordinaire en mauvaife part. A quoi il faut ajoûter , *les Loix antiques.* Les Loix ont été recuëillies fous le tître de *Code des Loix antiques* , en un feul volume , qui comprend les Loix des Wifigoths , &c. dit l'Auteur de l'*Hiftoire du Droit François.* Et à l'égard des autres Loix , il faut dire , *les Loix anciennes.*

Antique , *f. f.* [*Antiquum fignum.*] Figure de fculpture ou de peinture , faite depuis Alexandre le Grand jufques au régne de Phocas. (Une belle antique.)

Antique , *f. m.* Ce mot fe dit en général des ftatuës , des bas reliefs , des vafes , des tableaux & autres monumens curieux qui nous reftent de l'Antiquité , c'eft-à-dire , qui ont été faits depuis Alexandre le Grand , jufqu'à l'invafion des Barbares. (S'atacher à l'antique. Deffiner fur l'antique , d'après l'antique. L'antique a toujours été la régle de la beauté.)

☞ Les Romains n'étoient pas moins curieux que nous des ouvrages antiques. Ciceron , dans fa quatriéme Verrine , dit que dans un Inventaire , une petite figure de bronze avoit été venduë jufques à trois mille écus , felon la fuputation de Maucroix , qui a traduit cette Oraifon.

ANTIQUES , *f. f.* Terme de *Blafon.* Se dit des couronnes à pointes de raïons , des coéfures , vêtemens & bâtimens anciens.

A l'Antique , *adv.* [*Antiquo more.*] A la maniére ancienne. (Une lire à l'antique. *Abl. Luc.*

ANTIQUER. Terme de *Relieur.* [*Secturam adornare.*] Prononcez *antiké.* Enjoliver la tranche d'un livre de petites figures de diverfe couleur & relevées d'or. (Antiquer fur tranche.)

ANTIQUITÉ , *f. f.* Prononcez *antikité.* Il vient du Latin *antiquitas.*

☞ On confond fouvent ces deux mots , *antiquité* & *ancienneté.* Il faut inferer en cet endroit , la remarque du Pere Bouhours , fur l'ufage de ces termes.

Ces deux mots fe doivent quelquefois diftinguer , & fe peuvent quelquefois confondre.

Antiquité fe prend d'ordinaire pour les fiécles paffez , ou pour les ouvrages des fiécles paffez : *Les Héros de l'antiquité ; ce font des reftes de l'antiquité ; cela fent la bonne antiquité.*

Antiquité , fe prend quelquefois pour les perfonnes des fiécles paffez , & c'eft dans cette fignification que Balzac a pris ce mot , quand il a dit : *Les deux Scaligers ont été des merveilles des derniers tems , & , fans leur faire faveur , on peut les opofer à la plus favante antiquité.*

On ne dit point *ancienneté* en tous ces fens-là ; & *antiquité* , pris de la forte , n'a point de régime.

Ancienneté , dans fa propre fignification , marque le tems qu'il y a qu'une perfonne eft reçûë , ou en une charge , ou en une focieté ; ainfi nous difons d'un ancien Confeiller : *Son ancienneté le fait paffer devant les autres.* Nous difons : *Le droit d'ancienneté : c'eft l'ancienneté qui régle les rangs. Antiquité* ne vaut rien en ces endroits-là.

Ancienneté ne fe dit pas feulement des perfonnes en particulier , il fe dit en général , des Maifons & des Familles : *L'ancienneté des Maifons eft une des principales marques de leur nobleffe.* Auffi M. Fléchier dit , dans l'Oraifon funébre de Madame de Montaufier : *La noble Famille d'Angennes , dont la grandeur , la gloire & l'ancienneté font connuës. Antiquité* fe diroit bien en cet endroit , & feroit peut-être plus beau qu'*ancienneté.*

Quand il s'agit d'un peuple , ou d'une ville , on ne peut fe fervir que d'*antiquité : L'antiquité de Babilone , l'antiquité des Egiptiens* , & non pas , l'*ancienneté.*

Nous difons , *les antiquitez d'une ville , les antiquitez Romaines* , pour fignifier *d'anciens monumens.* Ce feroit parler Alemand en François , que de dire , *les anciennetez d'une ville , les anciennetez Romaines.*

On dit , *de toute ancienneté* , pour dire , *de tout tems.* Patru dit dans le Plaidoïé de Madame de Guenegaud : *Ces apartemens ont dix piés de plus qu'ils n'avoient de toute ancienneté.* On ne diroit pas , *de toute antiquité* , en ce lieu-là ; mais on le diroit bien ailleurs. Dans les endroits qui demandent plus d'élevation & de véhemence , *de toute antiquité* paroît plus noble que , *de toute ancienneté :* au contraire , dans les endroits fimples & unis , *de toute ancienneté* paroît plus propre que , *de toute antiquité.*

☞ M. Racine , dans fon *Athalie* , a dit , *fc. 1. act. 1.*

Oüi , je viens dans fon temple , adorer l'Eternel ;
J'y viens felon l'ufage *antique* & folemnel.

Et plus bas :

Le jour qui de leur Roi vit éteindre la race ,
Eteignit tout le feu de leur *antique* audace.

Antique eſt là mal placé, ce me ſemble. Il en eſt de même dans ce vers de *l'Alaric :*

Rome dégénéroit de ſa grandeur *antique.*

Il auroit fallu dire, *de ſon ancienne grandeur*, ou, *de ſa prémiére grandeur.*

ANTIQUITÉ, *ſ. f.* Ancienneté. (C'eſt une ville fameuſe par ſon antiquité. *Vaug. Quint. liv. 4.* C'eſt une figure conſidérable pour ſon antiquité. *Abl. Luc.*)

ANTIRRHINUM, *ſ. m.* Plante qui porte une fleur rouge, & dont la tige eſt ſemblable à celle de l'anagallis, auſſi-bien que ſes feüilles. Dioſcoride dit qu'elle embélit ceux qui s'en frotent. Il y a bien des femmes qui s'en ſerviroient, ſi elles en connoiſſoient l'uſage.

ANTI-SALE, *ſ. f.* Terme d'*Architecture.* Lieu qu'on trouve avant la ſale. (Une belle anti-ſale.)

ANTISCIENS ou ANTŒCIENS, *adj.* [*Antiſcii.*] Terme de *Géographie.* Peuples qui habitent en des lieux opoſez deçà & delà l'Equateur, qui à midi ont les ombres contraires. Les peuples du Nord ſont *Antiſciens* à ceux du Midi. Voïez *l'uſage des Globes de Meſſieurs de l'Obſervat. chez Bion, &c. ou de Blau.*

ANTISPODE. Sorte de cendre ou de calcination propre à la Médecine.

ANTISTROPHE, *ſ. f.* [*Antiſtrophe, alterna converſatio*] Figure de *Grammaire*, qui ſe dit quand de deux termes, ou choſes conjointes ou dépendantes l'une de l'autre, on fait la converſion ou le renverſement réciproque, comme le ſerviteur du maître, ou le maître du ſerviteur.

ANTITÉSE, (ANT THESE.) *ſ. f.* [*Antitheſis.*) Il vient du Grec. C'eſt un terme de *Rétorique.* Figure qui conſiſte à opoſer ingénieuſement les mots dans une même période. (Une belle antitéſe, une antitéſe judicieuſe. Faire une antitéſe. On n'en fait pas de ſi brillantes que celles de Ciceron, parce qu'elles paroîtroient un peu afectées. Les antitéſes ne plaiſent pas, à moins qu'elles ne ſoient très-fines & très-ingénieuſes.) Le faux bel-eſprit introduit depuis peu dans notre littérature a mis les antitéſes fort en vogue. Il n'y a plus moyen de valoir quelque choſe avec de la raiſon & du bon ſens ; il faut des antitéſes.

☞ Les antitéſes bien ménagées, ſont très-utiles, & même très-agréables. Les choſes opoſées ſervent à ſe faire apercevoir l'une & l'autre. Dans le diſcours, comme dans la peinture, l'opoſition & le contraſte, bien loin de ſe détruire, ſe relévent & ſe ſoûtiennent l'un & l'autre. En voici un exemple, tiré du Poëme de Saint Proſper :

Leur ame, en cet état, recule en s'avançant,
Et voulant monter, tombe, & perd en amaſſant;
Comme elle ſuit l'atrait d'une lueur trompeuſe,
Sa lumiére l'ofuſque, & la rend ténébreuſe,

☞ Le P. Bouhours, *Maniere de penſer*, dit: La naïveté n'eſt pas ennemie d'une certaine eſpéce d'antitéſes qui ont de la ſimplicité, & qui plaiſent même d'autant plus qu'elles ſont ſimples, ſelon Hermogéne.

ANTITÉNAR, *ſ. m.* On apelle ainſi un des muſcles du pouce, qui s'aproche des autres doigts.

ANTITRINITAIRES, *ſ. m.* Hérétiques qui combatent le Miſtére de la Trinité. (Sandius a compoſé une Bibliotéque des *Antitrinitaires*, où l'on trouve Servet, Socin & ſes ſectateurs.

ANTITYPE, *ſ. m.* [*Antitypum.*] Mot Grec qui veut dire la même choſe que type ou figure. Il y a des Péres qui n'ont point fait de dificulté de ſe ſervir du mot d'*antitype* en parlant du Corps de Jeſus-Chriſt. *Perpétuité de la Foi.*

ANTOINE, *ſ. m.* Nom propre d'homme qu'on a pris du Latin *Antonius*, & dont le diminutif eſt *Toinon*, qui ne ſe dit que d'un petit garçon qui a nom *Antoine*, & qu'en parlant familiérement. *Antoine Comte*, né à Noïon, couſin germain de Calvin, & fameux Juriſconſulte François, mourut à ſoixante ans à Bourges, où il avoit enſeigné le Droit. Voïez *les hommes illuſtres d'Antoine Teiſſier.*

ANTOINETTE, *ſ. f.* Nom de femme dont le diminutif eſt *Toinette*, qui ne ſe dit que des petites filles. (Antoinette N. eſt morte en réputation de ſainteté.)

ANTOISER, *v. a.* [*Acervare.*] Terme de *Jardinier.* Il ſe dit des tas de fumier, & veut dire empiler, mettre en pile. (Antoiſer un tas de fumier. *Quint. des Jardins, t. 1. pag. 67.*)

ANTOIT, *ſ. m.* Inſtrument de fer courbé qui ſert dans la conſtruction des vaiſſeaux, à faire aprocher les bordages près des membres, & les uns près des autres.

ANTOLFLE *de Girofle.* On nomme ainſi les girofles qui reſtent par hazard ſur les arbres qui portent le clou de girofle, après que la recolte en a été faite. Ces fruits ainſi reſtés à l'arbre, continuent de groſſir, & deviennent de la groſſeur du pouce. On y trouve une gomme dure & noire, d'une odeur agréable, & d'un goût fort aromatique. On en fait uſage dans la Médecine.

ANTOLOGIE, *ſ. f.* [*Florilegium.*] Il vient du Grec. C'eſt un recueïl, qui eſt comme la fleur de ce qu'il y a de plus beau en matiére de diſcours. (Toute l'Antologie a été traduite en vers par Grotius. Voïez *Colomeſii opuſcula, pag. 140.*)

ANTONIN, (*Colonne d'*) ou Colonne Antonine. On apelle ainſi un des plus conſidérables monumens de l'ancienne Rome. Cette colonne qui eſt d'un beau marbre, monte en ligne ſpirale depuis la baſe juſqu'au chapiteau. Au deſſus de ce chapiteau étoit autrefois la Statuë d'*Antonin Pie*, à la place de laquelle eſt aujourd'hui celle de S. Paul en bronze doré.

ANTONINS, ANTONISTES. [*Antonini.*] Religieux de S. Antoine, Chanoines réguliers de Saint Auguſtin, de la Congrégation de Saint Antoine de Viennois. Les Religieux de Saint Antoine ſont Chanoines réguliers de la Congrégation de Saint Antoine de Viennois. Ils ont une robe noire avec un manteau de même couleur, aïant ſur cette robe & ſur ce manteau une marque bleuë en forme d'une lettre Gréque qu'on nomme T, & qu'ils apellent la croix de Saint Antoine. Ils portent à l'Egliſe l'aumuſſe & le ſurplis, & à cela près qu'ils vivent en commun, ce ſont de véritables Chanoines. Le chef de leur Ordre eſt en Dauphiné. On croit qu'ils ont été établis dans l'onziéme ſiécle.

Ils ſont d'origine Hoſpitaliers ſéculiers. Leur Fondateur a été Saint Antoine, Prieur d'un Prieuré dans le Viennois, proche duquel il y avoit un Hôpital, où ils avoient ſoin des malades, & ſur tout des impotens. Pour marquer leur fonction, ils portent un T, qui repréſente

une potence, par raport au mot, *impotent*; parce que les infirmes & impotens se servent d'une potence pour marcher, & pour se soûtenir. Voïez *Aimard Falco, qui a écrit leur Histoire en Latin.*

ANTONOMASIE, ANTONOMASE, *s. f.* [*Antonomasia.*] L'un & l'autre se dit; mais le prémier est le plus usité. Ils viennent du Grec. C'est une figure de Rétorique.

☞ Voici ce que Quintilien en dit, *lib. 8. cap. 6.* L'antonomasie est une figure qui consiste à metre en la place du nom propre d'une chose, ou d'une personne, un terme équipollent; ainsi on apelle *Tidides* ou *Pelides*, les enfans de *Tidée* ou de *Pelée.* Quelquefois on désigne les personnes par des atributs particuliers; on dit en parlant de Jupiter, *le Pere des Dieux & le Roi des hommes.* Quelquefois aussi on se sert d'une action particuliére pour faire connoître la personne: *les armes que le cruel a laissées en partant.* On peut ajoûter à ces exemples, d'autres expressions qui sont assez familiéres, comme: *C'est un Sardanapale*, pour exprimer un homme abandonné à toutes sortes de voluptez: *c'est un Néron*, pour désigner un homme cruel & sans le moindre sentiment d'humanité.

ANTORE. Plante, qui est une espéce d'Aconit, & qui sert cependant de contrepoison.

ANTOS, *s. m.* Les Apoticaires donnent ce nom à la fleur de romarin, quoique ce mot signifie en général une fleur.

ANTRE, *s. m.* Il vient du Grec, en Latin *antrum.* L'antre est une caverne qui a quelque chose qui paroît un peu afreux. Un antre noir, obscur, profond, afreux, horrible. Les païs montagneux & pleins d'antres, étoient les plus abondans en Oracles. (*Histoire des Oracles, chap. 12.*)

ANTROPOLOGIE, *s. f.* [*Antropologia.*] Il vient du Grec; expression figurée dont l'Ecriture Sainte se sert pour s'acommoder à l'esprit des hommes. Quand on parle de Dieu comme s'il étoit semblable aux hommes, c'est une antropologie.

ANTROPOMORPHITES, *s. m.* [*Antropomorphitæ.*] Hérétiques qui prenant à la lettre tout ce qui est dit de Dieu dans l'Ecriture, lui attribuoient des membres comme aux hommes. S. Epiphane les a réfutez.

ANTROPOPATHIE, *s. f.* Discours par lequel on attribue à Dieu ce qui ne convient qu'à l'homme.

ANTROPOPHAGE, *s. m. & f.* [*Antropophagus.*] Il vient du Grec, & se prononce *antropofage.* Il signifie qui mange les hommes. *Struis, t. 3. de ses voyages, pag. 369.* dit qu'il y a des antropophages qui ne vivent que de chair humaine. Ils mangent la chair de leurs morts. Ils assomment les personnes malades, & c'est la seule charité qu'ils aient les uns pour les autres. Il ajoûte que ces antropophages ont le regard afreux, la démarche fiére, & dans l'air quelque chose de terrible. On compte mille choses de la cruauté des antropophages. *Abl. Luc. tom. 1.* L'Amérique est remplie de nations antropophages. Le plus grand nombre pourtant se borne à manger la chair des prisonniers de guerre, après leur avoir fait soufrir des tourmens incroyables, que ces malheureux soufrent avec une fermeté & une indiférence plus incroyable encore.

ANTURA. Plante qui est un préservatif contre les venins.

ANU.

† S'ANUITER, *v. r.*] *In noctem morari in viâ.*] *Je suis anuité.* Ce mot est un peu vieux, & en sa place on dit ordinairement, Être surpris de la nuit, se laisser surprendre de la nuit.

ANUS, *s. m.* Mot purement Latin, & devenu François parmi les Chirurgiens & les Médecins. L'endroit par où coulent les excrémens qui sortent du corps. (C'est une matiére qui coule des fistules de l'*anus.* On l'a traité d'une fistule à l'*anus.*)

ANX.

† ANXIÉTÉ. Mot tiré du Latin *anxietas.* Travail & peine d'esprit, tourment d'esprit, grande inquiétude. *Anxiété* ne paroît pas encore fort établi; cependant de bons auteurs s'en servent. On dit *anxiété d'esprit.*

AON.

AONIDES. C'est un nom qu'on donne aux Muses, à cause de la fontaine d'Aoné qui leur étoit consacrée.

AOR.

AORÉ. Le Vendredi Saint. *V. Ménage, Origines.*

AORISTE, *s. m.* [*Aoristus.*] Il vient du terme de *Grammaire grèque.* Prononcez *oriste.* Il marque un tems indéterminé, & qui est un prétérit. Les Grecs ont deux *aoristes* dans leurs conjugaisons. L'aoriste prémier & second. *Nouvelle méthode pour aprendre le Grec, l. 3. c. 1.*

AORTE, *s. f.* [*Aorta.*] Terme d'*Anatomie.* Il vient du Grec, & signifie *vase, cofre.* On apelle *aorte*, la grosse artére qui sort du ventricule gauche du cœur pour porter le sang dans tout le corps. *Bartolin, anatomie, l. 2.*

AOU.

† AOURNER, *v. a.* [*Adornare.*] Vieux mot qui signfie orner, embélir, ajuster, & qui étoit encore en usage dans le seiziéme siécle. Vous jurez, maître Jean? c'est, répond l'autre, pour *aourner* mon langage. *Rabelais.*

☞ AOUSTER. Faire meurir. La lettre *a*, fait ici une voïelle particuliére, & ce verbe se prononce en trois silabes. (Il n'a point fait assez chaud pour *aouster* ces fruits. *L'Academie, sur M. de Vaugelas, Remarq. 280.* Il n'a guére d'usage qu'au participe, & cet usage n'est point commun.

AOUST, *s. m.* [*Augustus.*] On prononce *oût* sans faire sentir le *t.* C'est le nom du dernier mois de l'été, le huitiéme de l'année. *L'Août* a trente-un jours. L'Empereur Auguste voulut que ce mois fût apellé de son nom, parce que ce mois-là il avoit été prémiérement Consul, & qu'il avoit remporte de fameuses victoires. *Suétone, vie d'Auguste, chap. 3.* Le mois d'*Août* semble donc venir du Latin *Augustus*, duquel, peu à peu & par corruption, s'est fait *Aoust.* Henri III. Roi de France fut assassiné en 1589. le prémier jour d'Août, par Jacques Clement, Jacobin, à Saint Cloud, bourg à une bonne lieuë de Paris. *Mezerai, vie de Henri III.*

La mi-Août, *f. f.* C'eſt le milieu du mois d'Août. (Il arrivera environ la mi-Août.)

† *Août* , *f. m.* [*Tempus meſſis.*] C'eſt la moiſſon qui ſe fait durant le mois d'Août. (L'*Août* n'eſt pas encore commencé. L'*Août* eſt fait.

Je vous païerai, dit la cigale,
Avant l'*Août*, foi d'animal,
Intérêt & principal.
La Fontaine, *fables*, *l. 1.*

† AOÛTERON, *f. m.* [*Meſſor.*] Moiſſonneur qui travaille à la recolte.

A P A.

APAGOGIE, *f. f.* Sorte de démonſtration par laquelle on fait voir la vérité d'une choſe, en prouvant l'impoſſibilité ou l'abſurdité du contraire.

APAISER, (APPAISER.) *v. a.* [*Mitigare, ſedare.*] Faire taire celui qui crie. (Apaiſer un enfant.)

* *Apaiſer.* [*Reprimere iram.*] Empêcher qu'on ne ſe fâche, qu'on ne gronde. Votre pére étoit en une étrange colére contre vous ; mais j'ai tant fait que je l'ai apaiſé.)

* *Apaiſer.* [*Placare.*] Modérer, arrêter. (Ils le ſupliérent de vouloir apaiſer ſa colére contre leurs citoïens. *Abl. Arr.* Apaiſer ſa ſoif. *Vaug. Quint. l. 7.* Apaiſer une ſédition, une querelle, des troubles. *Abl.* Quand le bruit fut apaiſé ; le feu s'étant apaiſé, &c.)

* *Apaiſer.* Remettre de quelque trouble, de quelque émotion. (Après avoir apaiſé le bon Pére, il reprit ſon diſcours.)

S'APAISER, *v. r.* [*Sedari.*] *Je m'apaiſe, je me ſuis apaiſé, je m'apeſerai.* Commencer à ne plus crier. (S'il ſe fâche, onc il ne s'apaiſe. *Voit. Poëſ.*)

* *S'apaiſer.*] *Mitigari, placari.*] Commencer à n'être plus en colére. S'adoucir, ſe modérer. (Ils vouloient mourir ſi le Prince ne s'apaiſoit. *Vaug. Quint. l. 10.* Mes maux ont été apaiſez dès que j'ai lû ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. *Voit. l. 20.*)

APANAGE, *f. m.* [*Fratrum hæreditatis portio.*] Ce mot ſe dit proprement des fils puînez des Rois de France. Les uns diſent que le mot d'*apanage* vient de *panis*, & les autres de *panagium. Ragueau, droits Royaux*, prétend que le mot d'*apanage* vient de l'*Alemand.* J'ai conſulté là-deſſus d'habiles Alemands qui ne ſont pas du ſentiment de Ragueau. (L'*apanage* n'a été établi en France que depuis le commencement de la troiſiéme race de nos Rois. *Ragüeau, droits Royaux.* L'apanage ſe donnoit autrefois en une penſion d'une certaine ſomme d'argent ; mais aujourd'hui ce ſont des fonds de terre qu'on donne aux fils puînez de France pour les faire ſubſiſter conformément à leur haute naiſſance. L'*apanage* retourne à la Couronne, au cas que l'apanager meure ſans enfans mâles. Voïez *Chopin, traité du Domaine, l. 2.* Philipe le Bel ordonna le prémier que l'apanage retourneroit à la Couronne, faute d'enfans mâles. Voïez *Dutillet, Recueïl des Rois de France, leur Couronne & Maiſon.* L'apanage ne peut être aliéné. Les collatéraux ne ſuccédent point à l'apanage. Il n'y a que le fils aîné de l'apanager qui ſuccéde à l'apanage, & à ſon défaut, le Roi ; mais le fils aîné doit donner à ſon puîné dequoi s'entretenir honorablement. L'apanage eſt éteint lors-qu'il n'y a point d'héritiers mâles. Les femmes ſont incapables de tenir apanage ; & elles ne peuvent ſuccéder à l'apanage des mâles. *Chopin, Traité du Domaine, l. 2. & 3.*)

Nous avons deux ſortes d'apanages, le Royal, & le Coûtumier. Le prémier dépend de la bonne volonté du Roi pour ſes fréres : il ne s'acorde qu'aux mâles ; les filles en ſont excluſes par l'Edit de Charles V. de 1374. Cet apanage n'eſt pas une aliénation du Domaine ; c'en eſt un démembrement, ainſi c'eſt plus qu'un ſimple engagement. Voïez *Chopin dans ſon Traité du Domaine.* Quand à l'apanage Coûtumier, il eſt d'abord diférent du Roïal, en ce que le Roïal n'eſt que pour les mâles, & le Coûtumier n'a été établi que pour les filles. Les Coûtumes ont chacune leurs régles particuliéres.

† * *Apanage*, *f. m.* Mot comique, c'eſt la dépenſe qu'on fait pour ſe bien mettre, ou pour faire bonne chére.

(Il faudra rogner l'*apanage.*
Adieu lors la truffe au potage.)

† * *Apanage*, *f. m.* Mot plaiſant. C'eſt un joli ornement, un bel apanage, un beau bien & qui fait bien paroître celui qui le poſſéde. (C'eſt un joli apanage qu'une paire de cornes ; il y a quantité d'honnêtes Bourgeois à Paris & à Lyon, qui joüiſſent paiſiblement d'un ſi galant apanage.)

APANAGER, *f. m.* [*Princeps uſuarii fundi attributione donatus.*] C'eſt le fils puîné de France qui a quelque apanage. C'eſt celui à qui on a donné quelque Terre, ou quelque Seigneurie en apanage. (Les aquêts faits par l'*apanager* du Domaine, n'apartiennent point au Roi, en cas de reverſion. Tous les *apanagers* ſont obligez de prêter foi & ferment au Roi. *Chopin, l. 2. tit. 9.*)

☞ Il y a cette diférence entre l'apanager, & l'engagiſte du Domaine du Roi, que le prémier a la nomination des Bénéfices, comme propriétaire, & porte le tître de l'apanage ; il reçoit les honneurs des vaſſaux, & la juſtice ſe rend au nom du Roi & du ſien : l'engagiſte eſt privé de tous ces avantages, & il n'eſt que ſimple uſufruitier. Voïez *Chopin, tit. 4. de la Police, &c. & liv. 3. ch. 19. du Domaine.*

APANAGER, *v. a.* [*Dare dominium aliquod.*] Donner à un Prince quelque Seigneurie ou quelque Province en apanage. Les Auteurs du Dictionaire de Trévoux prétendent que pour parler correctement, il faudroit dire *aparager.*

Apanager, *f. m.* [*Uſuarii fundi attributione donatus.*] Prince qui joüit d'un *apanage.*

APANTHROPIE, *f. f.* Averſion pour la ſociété & la compagnie des hommes ; c'eſt un ſimptome de la mélancolie. Ce mot vient du Grec ἀπάγω, je détourne, & ἄνθρωπος, homme.

APARAT, (APPARAT.) *f. m.* Il vient du Latin *apparatus.* Préparation. (Plaider avec aparat.)

Aparat. Livre de claſſe, contenant un recueïl de phraſes de Ciceron. On donne le même nom à des dictionaires ordinaires Latins & François, ou François & Latins.

APARAUX, (APPARAUX.) *f. m. plur.* Terme de *Marine.* Agrez d'un vaiſſeau, tout ce qu'on prépare pour faire un voïage par mer, même de l'artillerie, ſans toutefois y comprendre l'équipage ni les vivres. (Ce vaiſſeau eſt dégarni de la plûpart de ſes aparaux.)

APAREIL, (APPAREIL.) *f. m.* [*Apparatio.*] Préparatif. (Faire de grands apareils. *Arn.*

Tout cet apareil étoit contre le Arabes. *Abl. Arr.*)

Apareil. [*Apparata ad vulneris curationem.*] Terme de *Chirurgien.* Linges & médicamens néceſſaires pour panſer une plaie. (Elle fit mettre le prémier apareil à ſa plaie. *Abl. Tac.* Lever l'apareil. *Tev.*)

Apareil. [*Apparatus lapidum.*] Terme de *Tailleur de pierre.* Hauteur de pierre. Épaiſſeur de pierre entre deux lits. (Mettre des pierres *de même apareil* ; c'eſt-à-dire , *de même hauteur.* Une pierre *de grand apareil*, c'eſt-à-dire , *qui a de l'épaiſſeur.*)

☞ On dit qu'un bâtiment eſt d'un bel *apareil*, quand il eſt conſtruit avec le ſoin & la propreté que l'art demande.

APAREILLER, (APPAREILLER.) *v. a.* [*Apparare , inſtruere.*] Aſſortir. (Il faut apareiller ces choſes.)

Apareiller. Terme de *Bonnetier.* Aprêter. (Apareiller des bas.)

Apareiller , v. n. [*Omnia ad navigandum comparare.*] Terme de *Mer.* Se préparer à la voile. (On apareilloit lors-qu'il s'éleva une tempête. *Vaug. rem.*)

S'apareiller , v. r. [*Parem ſibi adjungere.*] Terme d'*Oiſelier.* Se joindre avec un pareil à ſoi. (Quand la tourterelle a perdu ſa compagne, elle ne s'apareille jamais avec une autre.)

APAREILLEUR , (APPAREILLEUR.) *ſ. m.* Terme de *Bonnetier.* Celui qui aprête les bas , les bonnets & autre beſogne.

Apareilleur. [*Apparator.*] Celui qui a ſoin de tracer les pierres & qui en arrête les meſures avec préciſion, pour guider ceux qui les doivent tailler.

APAREILLEUSE. (APPAREILLEUSE.) [*Mulier amatoriorum commerciorum artifex , lena.*] Terme qui ſe dit en mauvaiſe part , d'une femme qui fait des intrigues & des commerces d'amour , & qui prépare les plaiſirs des autres. *Danet.*

APARENCE , (APPARENCE.) *ſ. f.* [*Species , ſimilitudo.*] Tout ce qui aparoît. Signe extérieur par où l'on peut juger des choſes. Sorte d'indice. (Il n'y a en cela aucune aparence de vérité. *Abl.* Donner tout aux aparences. Sauver les aparences. *Abl.* Toutes les aparences ſont contre lui. *Patru , plaid. 11.*) On dit auſſi , juger , décider ſur les aparences , ſe laiſſer prendre aux aparences , &c.

Aparence. [*Phenomena.*] Phénoméne. (Expliquer les aparences de Mercure , de Venus.)

APARENT , APARENTE , (APPARENT.) *adj.* [*Clarus , evidens.*] Qui paroît. Viſible. (Bonheur aparent. Il y a une infinité de défauts dans les vertus aparentes des hommes. *Mémoires de la Rochefoucauld.*)

APARENMENT , (APPAREMMENT.) *adv.* [*In ſpeciem.*] Selon les aparences. (Cela eſt aparenment vrai.)

APARENTÉ , APARENTÉE , (APPARENTÉ.) *adj.* [*Affinis.*] Alié. Qui a des parens. (Il eſt bien aparenté. Elle eſt bien aparentée.)

APARESSER , (APPARESSER.) *v. a.* [*Stupidum facere.*] Mot nouveau dont on ne laiſſe pas de ſe ſervir pour ſignifier apeſantir l'eſprit , le rendre pareſſeux. (La facilité qu'il y a de dire des groſſiéretez mal-honnêtes , apareſſe l'eſprit. *De la Chétardie , inſtructions pour un jeune Seigneur , 1. partie , pag. 20.* L'uſage de ce mot eſt au moins douteux & incertain.

APARIEMENT , (APPARIEMENT.) *ſ. m.* [*Copulatio.*] Action d'aparier , de joindre & d'aſſortir les choſes enſemble. Ce mot n'eſt pas fort en uſage.

APARIER , (APPARIER.) *v. a.* [*Pares paribus adjungere.*] Mettre enſemble des choſes qui ſont en quelque maniére égales , & qui ont bien du raport les unes avec les autres. (Aparier deux chevaux.)

☞ D'Ablancourt , dans le *Toxaris* de Lucien : *Comme je m'étonnois que la fortune eût aparié deux perſonnes ſi diſſemblables.*

S'aparier , v. r. Je m'aparie , je m'apariai , je me ſuis aparié. Il ſignifie s'acoupler , & ſe dit des oiſeaux qui ſont en amour. (Les oiſeaux s'aparient quand ils ſont en amour. *Tardif , fauconnerie , page 55.* Les oiſeliers ſe ſervent pour l'ordinaire du mot *cocher* , qui eſt preſque général pour tous les oiſeaux , horſmis pour la perdrix. Quelques-uns à l'égard de ces derniers , ſe ſervent du mot *s'aparier* , mais pour les autres ils diſent : Le coq coche la poule , le moineau coche ſa femelle pluſieurs fois ſans reprendre halaine.

APARITEUR , (APPARITEUR.) *ſ. m.* [*Apparitor.*] Bedeau ou ſergent de la Juſtice Ecléſiaſtique. (L'*Apariteur* de l'Univerſité porte la maſſe devant le Recteur & les quatre Facultez.)

☞ Dans les Juridictions Ecléſiaſtiques , on ne connoit point les Huiſſiers ni les Sergens ; ceux qui font leurs fonctions , ſont apellez *Apariteurs* , du Latin *Apparitores* , terme générique que l'on donnoit à tous ceux qui ſuivoient les Magiſtrats pour exécuter leurs ordres : *Ideòque Apparitor nominatus , quòd appareat & videatur , & præſto ſit ad obſequium* , dit Iſidore.

APARITION , (APPARITION.) *ſ. f.* [*Viſio.*] Viſion. Aparition perſonnelle. Aparition qui ſe fait par le moïen d'un corps emprunté. (Il n'y a rien de certain touchant la durée de l'aparition des cométes.) Il n'a fait qu'une aparition , c'eſt-à-dire , il n'a fait que ſe montrer. Il ne fait que des aparitions , c'eſt-à-dire , il ſe montre , il vient rarement.)

Aparition de Nôtre Seigneur. Taille douce qui répréſente l'aparition de Jeſus-Chriſt.

APARITOIRE , (APPARITOIRE.) *ſ. f.* [*Parietaria.*] Herbe qu'on apelle plus communément pariétaire.

APAROIR , (APPAROIR.) [*Producere.*] Terme de *Palais* , pour dire , produire , prouver. (Vous alleguez beaucoup de titres , mais vous n'en faites point *aparoir.*

APAROÎTRE , (APPAROÎTRE.) *v. n.* Il vient du Latin *apparere. J'aparoi* ou *j'aparois , j'aparoiſſois , j'ai aparu , j'aparus , j'avois aparu , j'eus aparu , j'aparoîtrai. Aparoi. J'aparoiſſe , j'aparoîtrois , j'aparuſſe.* Il ſignifie ſe faire voir , ſe montrer , ſe rendre viſible. (Les ſpectres aparoiſſent aux hommes. *Ablanc. Luc. tom. 3.* Un phantôme lui aparut pendant la nuit. *Balzac.*

† *Aparoître.* [*Videri.*] Ce mot eſt auſſi quelquefois un verbe imperſonnel , & veut dire , il ſemble , s'imaginer , croire. (Il m'aparoît que vous êtes-là , & que je vous parle. *Moliere , Mariage forcé.* C'eſt-à-dire , il me ſemble , ou je m'imagine que vous êtes-là.)

S'aparoître. [*Videndum ſe præbere.*] *Je m'aparois. Je m'aparoiſſois. Je m'aparus , je me ſuis aparu , je m'aparoîtrai.* Ce verbe eſt reciproque & quelquefois neutre paſſif. C'eſt ſe faire voir , ſe

montrer. (Une de mes ſtatuës s'aparoît à eux toutes les nuits. *Abl. Luc.* Le Seigneur s'aparut à Moïſe dans une flâme de feu qui ſortoit d'un buiſſon. *Exode, chap. 3.* Le Seigneur le Dieu de nos Péres m'eſt aparu. *Port Royal, Exode, chap. 3.* Il crut que c'étoit la Dame du bal qui lui étoit aparuë maſquée. *Scar. rom. t. 1. ch. 9.*)

☞ *A part.* Mettre *à part*, c'eſt ſéparer, diſtinguer deux choſes. Terme bas.

☞ *A-parté.* Expreſſion dramatique, inventée par La Menardiere, dans ſa *Poëtique*, & que l'Abé d'Aubignac a adoptée dans ſa *Pratique du Téatre, ch. 9. liv. 3.*

Les *à-parté* ſont, ſelon La Menardiere, les diſcours qu'un perſonnage fait à part, en la préſence d'un autre, qui eſt obligé d'être, pendant le diſcours ſans yeux & ſans oreilles, & même ſourd & aveugle, afin qu'il ne voïe point l'action & qu'il n'entende pas les paroles de celui avec qui il eſt ſur le téatre.

Les Grecs n'ont point connu ces *à-parté* ridicules. Les Latins en ont uſé : mais Terence a été, ſur ce point, plus réſervé que Plaute.

Ils ſont exceſſifs dans les Poëmes Dramatiques des Eſpagnols & des Italiens. Nos François étoient dans ce goût il y a cinquante ou ſoixante ans ; & ce jeu leur plaiſoit ſi fort, que j'ai compté juſques à trente-deux *à-parté* dans la Tragicomédie de l'Abé Boiſrobert, intitulée *Caſſandre.*

Il faut convenir qu'ils ne ſont pas abſolument ridicules, & qu'on ne doit pas les bannir entiérement du Téatre : mais on doit les permettre ſous les conditions qui ont été obſervées par l'Abé d'Aubignac, *liv. 3. ch. 9.* La prémiére eſt que l'*à-parté* ſoit court, & en peu de paroles, principalement quand les acteurs s'entretiennent enſemble. La ſeconde, que l'*à-parté* doit être fait à propos, & dans un intervale où l'on peut placer quelques mots, ſans interrompre celui qui nous parle. « La vraiſemblance (*dit* » *cet Abé*) ne permet pas qu'un homme s'arrête » ainſi tout court au milieu de ſon diſcours, & » ſouvent même ſans qu'il y ait aucun ſens » raiſonnable achevé, comme il ſe fait en plu- » ſieurs de nos Modernes. » Il faut donc que le Poëte prenne une occaſion favorable pour placer ſon *à-parté*, comme dans l'intervale d'une exclamation, d'une admiration, ou de quelque incident. La troiſiéme, ſi l'*à parté* eſt un peu long, en ſorte que l'autre acteur ne puiſſe pas s'empêcher de s'en apercevoir, il faut qu'il en paroiſſe ſurpris, & qu'il demande ce que l'on a voulu dire. La quatriéme, lors-que deux acteurs ne ſe voïent pas, il faut diſpoſer les choſes de maniere qu'ils puiſſent parler ſépa-rément, ſans s'interrompre, & pour éviter la confuſion qui naîtroit, s'ils parloient tous deux en même tems.

APARTEMENT, (APPARTEMENT.) *ſ. m.* [*Ædium pars.*] Chambre, antichambre & cabinet. Sale, chambre & cabinet. (Être logé au prémier apartement.)

☞ On diſtingue les *apartemens* par des noms diferens. *Apartement de parade*, celui qui eſt le plus orné. *Apartement de commodité*, c'eſt celui où l'on habite le plus. *Apartement d'Eté* ou *d'Hiver. Apartement de plein pied*, c'eſt celui dont le plancher eſt de niveau, & où l'on va d'une chambre à l'autre, ſans monter ni décendre.

APARTENANCE, (APPARTENANCE.) *ſ. f.* [*Quod pertinet ad, &c.*] Connexité, dépendance, (Ce moulin eſt une des apartenances d'une telle terre. On a cedé au Roi un tel Bailliage avec toutes ſes apartenances & dépendances, ſans autre ſpécification.) Ce mot n'eſt uſité qu'en ces ſortes de phraſes. Il vient du verbe *pertinere.*

† APARTENANCES, (APPARTENANCES.) *ſ. f.* [*Acceſſio.*] Ce mot ſignifie tout le droit qui apartient à quelcun. *Apartenance*, en ce ſens, ſemble n'avoir point de ſingulier. (Quiconque ſera veritablement Electeur & paiſible poſſeſſeur d'une Principauté Electorale, joüira du droit d'élire l'Empereur, & de toutes les apartenances qui concernent l'Electorat. Voïez *la Bule d'Or, traduite par Heiſſ, ch. 20.*)

☞ Ce terme eſt très-fréquent dans le *Palais.* Les rentes des immeubles ſont toujours faites avec leurs dépendances & *apartenances.* Les ſaiſies des Fiefs & des Seigneuries ne contiennent que le principal manoir & ſes dépendances & *apartenances*, qui ſont deux mots ſinonimes qui ſignifient également ce qui eſt uni & annexé au corps de l'immeuble, & qui n'en peut être ſéparé ſans détruire le tout. C'eſt l'explication de *Du Moulin ſur la Coûtume de Paris, gl. 5. v.* le fief. *D'Argentré, ſur l'art. 265. de la Coûtume de Bretagne*, dit que les *apartenances* d'une choſe s'établiſſent, ou par la Loi, ou par la Coûtume, ou par la diſpoſition du pére de famille, & cette derniére doit être faite expreſſément.

Apartenant, ante, adj. [*Quod ad jus dominii pertinet.*] Qui eſt à quelcun ou en propriété, ou joüiſſance, ou par légitime prétention. Les biens *apartenans* à l'Egliſe, à la Couronne, ſont inaliénables. Ce mot n'eſt uſité qu'en ces ſortes de phraſes.

APARTENIR, (APPARTENIR.) *v. n.* [*Pertinere.*] Être à quelcun. La maiſon lui apartient. C'eſt un laquais qui apartient à un de mes amis. La vengeance apartient à Dieu.)

APAS, (APPAS.) *ſ. m.* Charmes puiſſans, grands atraits. Beauté, agrément, plaiſir. (Ses apas ſont trop foibles pour être dangereux. *Mol.* La campagne eſt pleine d'apas. *Rac.* Son langage un peu libre a pour moi des apas. *Benſerade.*)

* *Apas, ſ. m.* [*Illecebra.*] Amorce, charme. Ce qu'on emploie pour gagner ou pour atraper quelcun. Voïez *Charmes.*)

† APAST, (APPAT.) *ſ. m.* [*Eſca ſaginandis avibus.*] Il eſt Grec d'origine. Prononcez *apâ* ſans faire ſentir la lettre *ſ*; mais la fin du mot ſe pronoce longue. *Apaſt* eſt un peu vieux ; & en ſa place on dit *paſtée* ſans prononcer la lettre *ſ*; mais on fait un peu longue la prémiere ſilabe du mot. *L'apât*, ou plûtôt la *pâtée* n'eſt autre choſe que des recoupes de ſon, que l'on pétrit avec de l'eau, & dont on engraiſſe la volaille. (Faire de l'apât ou plûtôt de la pâtée. Donner de l'apât, ou plûtôt de la pâtée aux chapons.)

☞ *Apaſt.* Tout ce qu'on met à l'hameçon pour atirer les poiſſons, eſt apelle *apaſt.* Nicod dérive ce terme de *paſtus.*

† APASTER ou *apâter*, (APPATER) [*Eſcam in os ingerere.*] On ne prononce point la lettre *ſ* dans le mot *apaſter.* Mais la ſeconde ſilabe du mot ſe doit prononcer longue. Il ſignifie donner de la pâtée aux poules & aux chapons pour les engraiſſer. Le mot d'*apaſter* eſt François, mais ſemble plus de la Province que de Paris, où, au lieu de dire, il faut *apâter* ces chapons, on dit donner de la *pâtée* à ces chapons ; ou plûtôt, emploïant le mot général, donner à manger à ces chapons.

† APASTELER ou APATELER, (APPATELER.) *v. a.* L'un & l'autre s'écrit, mais la lettre *ſ* ne ſe prononce point. *Apâteler* eſt plus vieux qu'*apaſter*, & ſignifie donner de la paſtée. (Il faut apâteler ces chapons ; ou plûtôt, il faut donner de la pâtée à ces chapons pour en avoir de bons & de gras.)

APATIE, (APATHIE.) *ſ. f.* [*Affectuum vacatio.*] Il vient du Grec, & ne ſe dit qu'en Philoſophie, dans des matiéres de morale & en parlant des paſſions. C'eſt une inſenſibilité qu'on a pour toutes ſortes de choſes.

APATIQUE, (APATHIQUE.) *adj.* [*Affectuum expers.*] Il ſignifie qui eſt inſenſible pour toutes choſes & que rien ne touche. On dit *Apathiſtes*, c'eſt-à-dire, hommes ſans paſſion.

☞ *Apâtiſſer.* L'on a dit autrefois, *apâticher*, c'eſt-à-dire, impoſer une redevance pour les *paſtis* ou pâturages, ou, ſelon Ménage, faire contribuer les garniſons des places voiſines. Voïez ſes *Origines.*

APATURIES, *ſ. f.* [*Apaturia.*] Fêtes que les Anciens célébroient en l'honneur de Baccus. Il y en avoit auſſi en l'honneur de Jupiter & de Pallas ; & Strabon parle d'un Temple conſacré à Venus Apaturienne.

APAUMÉ, ÉE, (APPAUMÉ.) *adj.* Terme de *Blaſon.* Il ſe dit d'un écu chargé d'une main étenduë, & qui montre la paume.

APAUVRIR, (APPAUVRIR.) *v. a.* [*Pauperem facere.*] *J'apauvri* ou *j'apauvris*, *j'apauvriſſois*, *j'ai apauvri*, *j'apauvris*, *j'apauvrirai.* C'eſt rendre plus pauvre. C'eſt faire plus pauvre. (La guerre apauvrit les peuples.)

* *Apauvrir.* [*Jejunam linguam facere.* Ce mot, au figuré, ſe dit des ouvrages d'eſprit. C'eſt rendre moins fertile.

(Souvent trop d'abondance apauvrit la matiére.
Deſpr. Art poët.)

S'Apauvrir, *v. n.* Devenir pauvre. On le dit au propre & au figuré. (Une famille *s'apauvrit* par les dépenſes exceſſives. Les Etats *s'apauvriſſent* par la guerre & par le luxe. Les langues vivantes s'enrichiſſent & *s'apauvriſſent*, ſelon la diférence des tems & des eſprits. Un ſang apauvri.)

Apauvriſſement, *ſ. m.* [*Prolapſio ad inopiam.*] Signifie le changement par lequel une perſonne devient pauvre. (On ne ſçait pas bien d'où eſt venu l'apauvriſſement de cette famille.)

A P E.

APEAU ou APELLANT, (APPEAU.) *ſ. m.* [*Avis illex.*] Terme d'*Oiſeleur.* Oiſeau qui fait venir les autres par ſon chant, & qui les oblige de donner dans les filets ou dans d'autres piéges qu'on leur tend. Pour aller à la pipée, il faut avoir un *apeau* ou un *apellant.* Le mot d'*apellant* eſt plus uſité en ce ſens que celui d'*apeau.*

Apeau, *ſ. m.* [*Illex.*] Mot d'*Oiſeleur.* Eſpéce de petite bourſe au bout de laquelle il y a un ſiflet qui imite le chant des cailles, & dont on ſe ſert pour aller à la chaſſe de ces oiſeaux. (Un bon apeau, un méchant apeau.)

† *Apeau*, *ſ. m.* [*Tintinnabulum.*] Terme d'*Horloger* qui travaille en gros. C'eſt une eſpéce de petite cloche ſur laquelle il y a un marteau. Cette petite cloche eſt à côté de la cloche de l'horloge, & ſonne les quarts & les demi-heures. *Apeau*, en ce ſens, n'eſt que dans la bouche des gens du mêtier : les autres apellent ordinairement timbres ce que les horlogers nomment *apeaux.* On croit qu'on feroit mieux de parler en cela comme les horlogers. (Les *apeaux* viennent de ſonner la demie, les apeaux vont ſonner les trois quarts, voilà les apeaux qui ſonnent.) Il n'y a d'ordinaire autour de la cloche de l'horloge que deux, trois ou quatre apeaux ; car quand il y en a davantage, la ſonnerie qu'ils font s'apelle *carillon*, & tous enſemble ils ont auſſi le même nom ; mais ſéparément on les nomme cloche, timbre, ou apeau.

APECHEMA, *ſ. m.* Mot Grec, qui ſignifie en françois, contre-coup, fracture du crâne dans la partie opoſée au coup, ou hors de ſa portée. C'eſt un terme de *Chirurgie.*

APÉDEUTISME, *ſ. m.* Ignorance des Belles-Lettres, ou ignorance de toute ſience.

* APEL, (APPEL.) *ſ. m.* Mot uſité par les *Gens* qui travaillent aux grands ateliers. L'apel conſiſte à dire tout haut le nom de chaque ouvrier, pour obliger l'ouvrier à ſe montrer & à venir oüir ce qu'on lui veut. (Faire l'*apel* des ouvriers, c'eſt les nommer chacun par leur nom pour les faire paroître.)

Apel, *ſ. m.* [*Provocatio*, *appellatio ad ſuperiorem judicem.*] Terme de *Palais.* Acte qu'on fait à ſa partie, quand on a perdu dans une Juſtice inférieure, & par lequel on lui ſignifie qu'elle ait à comparoître dans un certain tems devant un Juge ſupérieur, pour avoir raiſon du tort qu'on a reçu du Juge inférieur. (L'apel s'interjéte par un ſimple acte qui eſt ſignifié par l'apellant, & où il ſe déclare apellant à cauſe du tort qu'il a recû. On doit relever l'apel dans un certain tems preſcrit par l'ordonnance. Il y a pluſieurs apels. Il y a un *apel à minima*, & un *apel comme d'abus.* On peut voir là-deſſus *la pratique du Palais.* On dit auſſi, interjéter un apel.)

Apel, *ſ. m.* [*Provocatio ad ſingulare certamen.*] Terme de *Gens qui portent l'épée.* Invitation qu'on fait à ſon ennemi de ſe trouver à une certaine heure, & dans un lieu particulier, pour vuider, l'épée à la main, la queréle qu'on a enſemble. C'eſt un défi pour ſe battre. (Faire un apel.)

Apel, *ſ. m.* [*Aggreſſio ſimulata.*] Terme de *Maître d'Armes.* Il conſiſte à pouſſer un coup de fleuret ou d'épée, pour obliger celui avec qui l'on fait des armes, ou avec qui l'on ſe bat, à porter, afin de voir par-là ſon foible & ſon fort. Quelques-uns ſe ſervent de *tentement* au lieu d'apel. *Liancourt*, *exercice de l'épée*, dit, faire un tentement. Voïez *tenter.*

APELLANT, APELLANTE, (APPELLANT,) *adj.* [*Apellator*, *provocator.*] Prononcez *apelan*, *apelante.* Ce mot étant adjectif, eſt de *Palais*, & c'eſt la perſonne qui apelle d'une ſentence qu'on a renduë contre ſes intérêts dans une Juſtice inférieure. (Monſieur eſt apellant, & Madame apellante.)

Apellant, *ſ. m.* Terme de *Palais.* C'eſt celui qui apelle d'une ſentence renduë contre lui par un Juge inférieur.

Apellante, *ſ. f.* Celle qui apelle d'une ſentence qu'un Juge inférieur a renduë contre elle, & ſignifie à ſa partie qu'elle ait dans un certain tems à comparoître devant un Juge ſupérieur, pour voir la déciſion de leur afaire.

Apellant, *ſ. m.* [*Avis illex.*] Terme d'*Oiſeleur.* C'eſt un oiſeau qu'on met dans une cage lorſqu'on chaſſe, & qui par ſon cri en fait venir d'autres

qui donnent dans les filets qu'on leur a tendus. (Sans un apellant, on ne sauroit rien faire à la chasse.)

Apellant, *s. m.* Terme de *Rotisseur.* C'est un canard qui ne bouge des riviéres & des étangs, & qui par son cri fait venir les autres canards, & est cause qu'on les prend dans les filets qu'on leur a tendus. (Il y a plusieurs apellans sur les riviéres & sur les étangs, qu'on atrape avec les autres canards. Les rotisseurs de Paris vendent beaucoup de ces apellans. Ils disent, ce canard est un apellant.)

APELLATIF, (APPELLATIF,) *adj.* [*Appellativus.*] Terme de *Grammaire.* C'est un nom donné à une espéce, & oposé à un nom propre. (Anges, meubles, &c. sont des noms apellatifs.)

APELLATION, (APPELLATION,) *s. f.* Du Latin *appellatio.* Prononcez *apellacion.* Terme de *Palais.* Acte par lequel on signifie à sa partie qu'elle ait, dans un certain tems qu'on lui marque, à comparoître devant un Juge supérieur, parce qu'on a été lésé par le Juge inférieur. (Interjéter une apellation verbale. Une apellation bien fondée. Former une apellation, recevoir une apellation. Les apellations, *omisso medio*, ne se font qu'en matiére criminelle. Les apellations des procès par écrit se portent aux Chambres du Palais qu'on apelle *Enquêtes.* Connoître d'une apellation. Passer outre, nonobstant oposition & apellation. La Cour a mis l'apellation au néant.) Les apellations comme d'abus n'ont été introduites que sous les Régnes de Loüis XII. & de François I. & on ne doit avoir recours à ces apellations que dans des afaires d'importance. *Févret, de l'abus, l. 1. c. 2. & 3.*

APELLER, (APPELLER,) *v. a.* Du Latin *appellare.* C'est nommer. Donner un nom. (Alexandre se fit apeller fils de Jupiter. *Vaug. Quint.*)

Apeller, v. a. [*Vocare.*] Envoïer quérir, mander.

Apeller, v. a. [*Vocare in jus.*] Citer pour comparoître. (On apelle à Paris une personne en Justice lorsque cette personne a jetté d'une fenêtre quelque chose qui a gâté l'habit de celui ou de celle qui passe dans la ruë.)

Apeller, v. a. [*Provocare ad certamen.*] Faire un apel à quelcun pour se battre avec lui. (Les Ordonnances de Loüis XIV. défendent d'apeller personne en duel dans son Royaume.)

Apeller, v. n. Terme de *Palais.* Réclamer le secours d'un Juge supérieur contre quelque sentence renduë par un Juge inférieur. (On apelle du Châtelet au Parlement. Apeller d'une sentence de la Prévôté au Bailliage.) On dit figurément & dans la conversation, *qu'on en apelle*, lorsqu'on ne consent pas à quelque chose. *Vous me condamnez, mais j'en apelle.* On dit aussi d'un malade que le Médecin a condamné, mais qui est revenu en santé, *il en a apellé.*

Apeller, v. a. [*Dicere nomina litigantium.*] Terme de *Palais.* Dire tout haut en pleine audience le nom & la qualité des parties qui sont en procès, afin que l'Avocat qui est chargé de l'afaire & qui doit parler le prémier, commence à plaider. (C'est l'Huissier Audiencier qui apelle les causes, & c'est le Gréfier qui écrit les arrêts, ou les sentences que rendent les Juges.)

* *Apeller, v. a.* [*Vocare.*] Ce mot *parlant de Religion*, signifie inspirer, porter à se faire Eclésiastique ou Religieux. (Dieu apelle quelques personnes en Religion.)

* *Apeller, v. a.* [*Stimulare.*] Il se dit aussi parlant de gloire, d'honneur, d'inclination & de penchant. C'est exciter, émouvoir, atirer, porter. (Rien n'apelle tant à la guerre que le libertinage. Rien ne peut l'arrêter quand la gloire l'apelle. *Opéra.*)

* *Apeller, v. a.* [*Evehere.*] Ce mot, au figuré, signifie, faire monter, faire parvenir, faire arriver à quelque chose de grand.

(Quoi! Vous à qui Néron doit le jour qu'il respire,
Qui l'avez apellé de si loin à l'Empire.
Racine, Britannicus, a. 1. sc. 1.)

S'apeller, v. r. [*Nuncupari.*] *Je m'apelle, je m'apellois, je m'apellai, je me suis apellé.* C'est avoir un tel nom. (Il s'apelle César. Il s'apelle Alexandre. Il y a quatorze Rois de France qui se sont apellez Loüis. Celui qui régne, s'apelle Loüis XV.)

† APENDICE, (APPENDICE,) *s. f.* Mot qui n'est en usage que parmi les savans. Il vient du Latin *appendix.* C'est ce qui tient ou qu'on ajoûte à quelque chose. (Les Polipes ont des bras qu'ils apliquent à ce qu'ils veulent, & ces bras s'y atachent par le moïen de certaines parties qui leur tiennent lieu d'ongles. Ces parties sont comme des apendices faites en maniére de boutons formez en façon de tasse, dont le bord est dentelé. *Perraut, Essais, t. 1.*) Ce mot *apendice* se dit aussi de quelques remarques que l'on ajoûte après quelque traité.

Apendice. Terme d'*Anatomie.* C'est-à-dire, ce qui est joint comme ajoûté à une partie. Le Colon a plusieurs apendices graisseux. Quelques os ont des apendices; ce qu'on apelle aussi *épiphises.*

APENDRE, (APPENDRE,) *v. a.* Du Latin *appendere.* *J'apens.* *J'apendis.* *J'ai apendu.* *J'apendrai.* C'est atacher dans une Eglise ou dans un Temple quelque chose. (Vous voïez un homme qui a *apendu* ses chaînes au temple de la Liberté. *Sar. Pro.* Il apendit à Neptune les dépoüilles des ennemis. *Abl. Luc. t. 2.*)

† APENSER, (APPENSER,) *v. a.* Ce vieux mot, qui est hors d'usage, signifioit examiner avec atention, bien penser à une chose.

APENTIS, (APPENTIS.) Toit de charpente adossé contre un mur, & enclavé ordinairement dans le mur même, sans autre soutien.

APEPSIE, *s. f.* Terme de *Médécine.* Il signifie digestion abolie. Ce mot vient de ἀπεψία, composé d'*a* privatif, & de πέψι, coction, digestion.

APERCEVABLE, (APPERCEVABLE,) *adj.* [*Quod observari potest.*] Ce qu'on peut apercevoir par la vûë. (Les atomes ne sont presque pas apercevables.)

APERCEVOIR, (APPERCEVOIR,) *v. a.* [*Advertere.*] Découvrir. (Les Barbares l'apercevant, n'osérent s'aprocher. *Abl. Ret.*)

S'apercevoir, v. r. [*Animadvertere.*] *Je m'aperçoi, je m'aperçus, je me suis aperçu.* Connoître. Découvrir. (Je m'aperçûs trop tard de son artifice. *Gomb. Poës.*)

APÉRITIF, APÉRITIVE, *adj.* [*Aperiendi vim habens.*] Qui fait uriner. (Le citron est apéritif. La rave est apéritive.) On apelle remédes apéritifs, ceux qui enlévent les obstructions & aténuent les humeurs, & qui les ayant aténuées, les évacuent ordinairement par les urines.

Apert, (**Appert**,) *v. imperf.* Terme de *Palais.* On dit, il *apert ;* comme il *apert* par cette piéce.

† **Apertement**, *adv.* Du Latin *apertè ;* c'eſt-à-dire, clairement. *Apertement* ne ſe diroit pas dans un diſcours poli.

On s'en ſervoit autrefois fréquenment.

> On ſonge les nuits
> Moult de choſes couvertement,
> Qu'on voit après *apertement.*
> *Le Roman de la Roſe.*

Apesantir, (**Appesantir**,) *v. a.* [*Aggravare.*] Rendre plus lourd, rendre plus peſant. (L'âge eſt une lourde charge qui apeſantit le corps.)

* *Dieu apeſantit quelquefois ſa main ſur les pécheurs ;* c'eſt-à-dire, il les punit.

Apeſantir, *v. a.* [*Affigere humi animum.*] Au figuré, il ſe dit de l'eſprit; c'eſt rendre moins vif, rendre moins ſubtil, ôter une partie du feu, une partie de la vivacité. (Les nécеſſitez de la vie apeſantiſſent l'eſprit, quelque actif & pénétrant qu'il ſoit. *Nicole, Eſſais de Morale, t. 1.*)

S'apeſantir, *v. r.* [*Ingraveſcere.*] *Je m'apeſantis, je m'apeſantiſſois. Je me ſuis apeſanti.* C'eſt devenir lourd, devenir peſant. (On ſent, quand on vieillit, que le corps s'apeſantit tous les jours. Ma tête commence à s'apeſantir.)

☞ On dit que les yeux ſont *apeſantis* par le ſommeil. *Racine, Phédre, act. 1. ſc. 1.*

> Les forêts, de nos cris moins ſouvent retentiſſent;
> Chargez d'un feu ſecret vos yeux *s'apeſantiſſent.*

Apéter, (**Appéter**,) *v. a.* [*Appetere, deſiderare.*] Déſirer. Il ne ſe dit guére que des déſirs qui viennent des cauſes naturelles.

Apétissant, (**Appétissant**,) *adj.* [*Appetentiam, aviditatem edendi excitans.*] Prononcez ce mot comme il eſt écrit. Il eſt d'uſage, quoiqu'apétiſſer n'en ſoit pas. C'eſt-à-dire, qui donne de l'apétit, qui réveille l'apétit. (Ce pain eſt fort bon & fort apétiſſant. *Dalibrai, Ouvrages ſatiriques, page 86.* Cette gelinote paroît bonne & apétiſſante.)

Apétissement, (**Appétissement**,) *ſ. m.* [*Diminutio.*] Il ne ſe dit que dans de certains ſujets particuliers, comme dans des matiéres de Philoſophie & d'autres ſiences. Prononcez *apetiſſeman.* C'eſt-à-dire, diminution. (L'apetiſſement qui paroît dans les objets éloignez, eſt une eſpéce de Phénoméne. *Perraut, Eſſais de Phiſique, t. 3. p. 352.*)

† **Apetisser**, (**Appetisser**,) *v. a.* [*Minuere.*] Prononcez *apetiſſé*, faire devenir plus petit, rendre plus petit. (Il n'avoit point de plus grand plaiſir que d'apetiſſer tout ce qu'il peignoit.)

† *Apetiſſer*, *v. n.* [*Minui.*] Il eſt auſſi quelquefois neutre & actif. Devenir plus petit, devenir moins grand qu'on n'étoit.)

> On lui préſente une ſauciſſe,
> On la lui met deſſus le gril,
> Mais auſſi-tôt, s'écria-t-il,
> Maman, maman, *elle apetiſſe.*
> *Dalibrai, Vers ſatiriques, p. 44.*

C'eſt un goinfre devant qui tout apetiſſe. *Dalibrai, Ouvrages ſatiriques, pag. 86.*

Apêtit, (**Appétit**,) *ſ. m.* Du Latin *appetitus.* On prononce un peu long l'*e* du mot *apêtit.* Il ſignifie en termes de Philoſophie, une puiſſance de raiſonner, de ſouhaiter & de marquer quelque ſentiment. (Il y a un apétit raiſonnable, un apétit ſenſitif, concupiſcible & iraſcible.)

Apétit, *ſ. m.* [*Cibi appetentia.*] C'eſt un déſir de manger & de ſatisfaire aux beſoins que la nature demande pour ſe conſerver & réparer ſes forces. (Bon apétit, grand apétit. Avoir l'apétit ouvert, *c'eſt avoir faim de bonne heure.* Donner de l'apétit, exciter l'apétit. Les capres réveillent l'apétit. Rétablir l'apétit. Perdre l'apétit. C'eſt un apétit déréglé, c'eſt *un déſir deſordonné de manger de quelque choſe.* On dit auſſi, C'eſt un apétit de femme groſſe : C'eſt *une paſſion déréglée de manger des choſes mal-ſaines, & que d'autres ne mangeroient pas.*)

* Faire perdre l'*apétit ;* on dit au même ſens, faire perdre le goût du pain. Ces expreſſions ſont comiques. Elles ſignifient, faire perdre la vie, ſufoquer, étrangler, faire mourir.

On dit proverbialement, *Il n'eſt ſauce que d'apétit ;* c'eſt-à-dire, que l'apétit ſuplée à l'aprêt des viandes. *C'eſt un cadet de haut apétit ;* c'eſt-à-dire, un jeune homme à qui tout ſemble bon. On dit figurément d'un homme avide pour le bien, & qui n'en a jamais aſſez ; *C'eſt un homme qui a bon apétit. L'apétit vient en mangeant.* D'un homme fort atentif à ſes intérêts & à ſes plaiſirs, on dit, *Il a l'apétit ouvert de bon matin ;* cela ſe dit auſſi de ceux qui mangent dès le commencement de la journée. *Demeurer ſur ſon apétit*, c'eſt ſe modérer, ne pas ſe raſſaſier de ce qu'on aime le plus, être ſobre.

* *Apétit*, *ſ. m.* Les femmes qui revendent dans les ruës de Paris ſur des paniers qu'on nomme inventaires, apelle *apétit* les harangs ſorez & les raves.

* *Apétit*, *ſ. m.* [*Cupiditas, libido.*] Au figuré, c'eſt une ardente paſſion de venir à bout de quelque choſe, un déſir ardent de faire. (Il y avoit en cela je ne ſçai quel apétit de vengeance. *Abl. Tac.*)

A peu près, *adv.* [*Ferè.*] Preſque tout, il y a peu à dire. (Il a raconté à peu près comme la choſe s'étoit paſſée. Je vous raporte à peu près la ſubſtance de ſa harangue. *Vaug. rem.*)

A P H.

Aphélie, *ſ. f.* Terme d'*Aſtronomie.* C'eſt la diſtance où une planéte ſe trouve du ſoleil, quand elle en eſt le plus éloignée. On ne doit pas confondre ce mot avec *Apogée.* « *Aphélie* » ſignifie le point où une planéte eſt dans ſon » plus grand éloignement du ſoleil; & *Apogée*, » au contraire, ſignifie le point où elle eſt dans » ſon plus grand éloignement de la terre. »

Apherese, *ſ. f.* [*Aphæreſis, abſciſſio.*] Figure de *Grammaire*, par laquelle on retranche quelque choſe au commencement d'un mot, comme ſi l'on diſoit *conia* pour *ciconia.*

Aphonie, *ſ. f.* Extinction de voix qui arrive aux malades par le vice des organes deſtinées à cette fonction. Ce mot eſt Grec, ἀφωνία, compoſé d'*a* privatif, & de φωνή, voix.

Aphorisme, *ſ. m.* [*Aphoriſmus.*] Il vient du Grec ἀφορισμὸς, dérivé de ἀφορίζω, je ſépare, je choiſis ; comme ſi l'on diſoit ſentences choiſies & ſéparées. Aphoriſme, en général, ſignifie principe d'une ſience. En particulier, c'eſt un terme uſité en *Médecine.* Sentence qui porte un grand ſens en fort peu de mots. (Un bel aphoriſme. Un aphoriſme véritable, un

aphorisme sûr, certain, assûré. Un aphorisme douteux, faux, incertain. Un aphorisme clair, net. Un aphorisme obscur. Un habile Médecin doit avoir lû & relû les Aphorismes d'Hypocrate, fameux Médecin Grec. Les Aphorismes d'Hypocrate sont un peu obscurs quelquefois, mais ils ont été bien expliquez par d'habiles Médecins.)

APHRODITE. Nom de Venus. Ce mot vient du Grec, & signifie écume. C'est que les Poëtes disent que Venus naquit de l'écume de la mer.

APHRONILLE. Plante qui pousse des feüilles dès sa racine, plus longues & plus étroites que celles du poireau. Ses racines provoquent l'urine quand on les prend en breuvage.

APHRONITRE, *s. m.* [*Aphronitrum.*] Ecume de nitre. Ce qu'il laisse de plus subtil & de plus léger.

APHTARDOCETES. Nom de certains hérétiques. Voïez *Incorruptibles.*

APHTE. Terme de *Médecine.* On apelle ainsi tout mal qui naît dans la bouche, sur-tout des enfans, & particuliérement celui qui s'étend jusques dans la gorge. C'est un ulcére gangreneux, épidémique & contagieux parmi les enfans. Les anciens Médecins ont connu cette maladie, plusieurs en parlent. Voïez sur cela une Dissertation de M. Chomel, Médecin de la Faculté de Paris, imprimée en 1749. Aphte en Grec, ἄφθαι, du verbe ἅπτεσθαι, être enflâmé.

API.

API. [*Malum apiolum.*] Sorte de pomme fort petite & colorée d'un rouge assez vif. (On dit d'un enfant qui a le teint vermeil & qui se porte bien, que ses jouës sont deux pommes d'*Api.*)

† S'APIÉTRIR, *v. n.* Vieux mot dont les Marchands se servent encore quelquefois. Ils disent qu'une marchandise *s'apiétrit*, lorsqu'elle se gâte, qu'elle n'est plus à la mode, ou que la valeur en est diminuée.

APIOS, *s. m.* Plante de l'isle de Candie qui a des fleurs comme celles de la ruë.

APIQUER, *v. n.* Terme de *Marine.* On dit que le cable *apique*, c'est-à-dire, que le vaisseau aproche de l'ancre qui est moüillée, & que le cable commence à se roidir & à être perpendiculaire.

APL.

APLANER, (APPLANER,) *v. a.* [*Villos carduis erigere.*] Terme de *Couverturier.* Faire venir la laine à une couverture avec des chardons. (Aplaner une couverture.)

APLANEUR, (APPLANEUR,) *s. m.* [*Opifex villis erigendis.*] Celui qui avec des chardons fait venir la laine à la couverture.

APLANIR, (APPLANIR,) *v. a.* [*Æquare, complanare.*] Mettre de niveau, unir, égaler, rendre égal. (Aplanir un chemin, aplanir une montagne. *Abl. Luc. t. 3.*

* *Aplanir, v. a.* [*Explanare, explicare.*] Il signifie, au figuré, rendre plus aisé, ôter ce qu'il y a de rude, d'inégal & de dificile. (Aplanir les dificultez d'une sience. *Abl. Luc.* Il n'y a point de plus excélente pratique de mortification que celle de suprimer ses humeurs, d'en *aplanir* les inégalitez. *Nicole, Essais de Morale.*) On dit aussi *s'aplanir.* La montagne s'aplanit d'un côté. Les dificultez qui vous arrêtent, *s'aplaniront.*

APLANISSEMENT, (APPLANISSEMENT,) *s. m.* [*Exæquatio.*] L'action de la personne qui a rendu égal, qui a uni & qui a mis de niveau. (Songer à l'aplanissement des chemins. Faire l'aplanissement d'une montagne.)

APLANISSEUR, (APPLANISSEUR,) *s. m.* Terme de *Manufacture.* C'est l'ouvrier, qui après la prémiére tondure des draps, leur donne une seconde façon.

APLATIR, (APPLATIR,) *v. a.* [*Planum facere.*] Rendre plat. (Aplatir une chose ronde.)

S'aplatir, v. r. [*Planum fieri.*] Devenir plat. (Les jouës s'aplatissent lorsqu'on bâille.)

APLAUDIR, (APPLAUDIR,) *v. n.* Il vient du Latin *applaudere.* Aprouver par quelques marques extérieures. (Ils ne faisoient plus que lui aplaudir des yeux & du visage. *Vaug. Quint. l. 8. c. 4.* Ils ne faisoient qu'aplaudir à ses divertissemens. *Abl. Tac.*)

S'aplaudir, v. r. Je m'aplaudi ou *je m'aplaudis, je m'aplaudissois, je m'aplaudis, je me suis aplaudi.* Il vient du Latin *applaudere sibi.* C'est se savoir bon gré de quelque chose. C'est se féliciter soi-même de quelque chose qu'on a fait. (Après que le Pére s'est aplaudi lui-même, il juge souverainement des autres. *D'Aucourt, Sentimens de Cléante, t. 2. pag. 281.* On apelloit le Grammairien Appion, le tambour de toute la terre, à cause du bruit qu'il faisoit en s'aplaudissant en tout & par-tout. *D'Aucourt, Cléante, t. 2. let. 9.*

> Aussi-tôt je triomphe, & ma muse en secret
> S'estime & s'aplaudit du beau coup qu'elle a fait.
> *Despr. Sat. 7.*

Voïez *le P. Bouhours, tom. 2. pag. 426. des nouvelles Remarques sur la Langue Françoise.*

APLAUDISSEMENT, (APPLAUDISSEMENT,) *s. m.* [*Applausus.*] Action de la personne qui aplaudit. (Recevoir des aplaudissemens. Donner des aplaudissemens. *Abl.*)

† APLESTER, *v. a.* [*Explicare.*] Terme de *Marine.* Déplier ou étendre les voiles pour recevoir le vent & se préparer à partir. *Explicare.* On ne s'en sert plus.

APLETS. Rets ou filets dont on se sert pour la pêche du hareng.

APLICABLE, (APPLICABLE,) *adj.* [*Applicandus.*] Qui doit être apliqué. (Amende aplicable, un tiers au Roi, & l'autre tiers à l'hôpital.)

APLIQUE, (APPLIQUE,) *s. f.* [*Vermiculatum opus.*] Terme de *Metteur en œuvre.* Ornement de pierres précieuses qui s'aplique pour en embélir d'autres. (Une aplique bien dressée.)

Aplique. On apelle en terme d'*Orfévrerie. Piéce d'aplique*, tout ce qui s'assemble par charniéres, coulisses, goupilles, vis, écrouës, agrafes, cliquets, crampons, boucles, clous ou rivures. On se sert aussi de ce terme dans la Ménuiserie de raport, pour exprimer l'art avec lequel on enchasse une piéce dans une autre, dans les ouvrages de raport, de marquéterie & de damasquinerie.

APLIQUER, (APPLIQUER,) *v. a.* Il vient du Latin *applicare.* C'est aposer, mettre. (Apliquer le sceau, apliquer le scelé. Les Chirurgiens disent, apliquer l'apareil, une compresse ou une bande. Voïez *l'Art de saigner.*)

Apliquer, v. a. [*Impingere alapam.*] Donner, apliquer un souflet. *Abl. Luc.* (Apliquer un bon coup de poing. *Scar. Rom. comique.*)

Apliquer, *v. a.* [*Admovere.*] En matiére criminelle & parlant de la queſtion, c'eſt faire ſoufrir, faire endurer. (Apliquer un criminel à la queſtion, donner la queſtion à un criminel.)

* *Apliquer*, *v. a.* [*Impertire.*] Dans les ſujets de piété, c'eſt donner, c'eſt conférer. (Les inſtrumens de la nouvelle Aliance ſont des inſtrumens du Saint Eſprit qui ſervent à nous apliquer la grace. *Boſſuet*, *Doctrine de l'Egliſe*, *chap. 9.*)

Apliquer, *v. a.* [*Addicere.*] Il ſe dit parlant de l'eſprit & des facultez de l'ame. C'eſt atacher fortement ſon eſprit. (Apliquer ſon eſprit à la recherche de la vérité. *Logique de P. R. 3. part.*)

* *Apliquer*, *v. a.* [*Accommodare*, *aptare.*] C'eſt aproprier. Faire l'aplication d'une choſe à une perſonne. (Il ſe moquoit du Pére, & lui apliquoit ces paroles.)

Apliquer, *v. a.* [*Apponere.*] Terme de *Doreur.* C'eſt mettre l'or, c'eſt coucher l'or. (Il faut vîte apliquer l'or ſur la beſogne.)

Apliquer, ſignifie auſſi deſtiner une ſomme d'argent à quelque choſe, à quelque uſage. (*Apliquer* une amende aux pauvres. *Apliquer* une ſomme à ſon profit, à bâtir, à païer ſes créanciers, &c.)

S'apliquer, *v. r.* [*Imponi*, *admoveri.*] Il eſt uſité parmi les Chirurgiens. C'eſt *ſe poſer*, *ſe mettre. Je m'aplique*, *je m'apliquai*, *je me ſuis apliqué.* (Il faut tremper les bandes, car étant trempées elles s'apliquent mieux.)

* *S'apliquer*, *v. r.* [*Animum adjungere.*] Il ſe dit au figuré, de l'eſprit & des facultez de l'ame. C'eſt s'atacher avec aplication à quelque choſe, ſe donner tout entier à quelque choſe. *Apliquer*, en ce ſens, régit le nom qui le ſuit au datif, ou l'infinitif avec la particule *à.* (S'apliquer à la lecture des bons Livres. *Abl. Luc.* Ils s'apliquent ſérieuſement à la recherche de la vérité.

Il faut ſe réſoudre à ſoufrir,
S'apliquer à bien vivre afin de bien mourir.
Poëte Anonime.)

APLICATION, (APPLICATION,) *ſ. f.* Prononcez *aplicacion.* Il ſe dit au propre dans les matiéres de Chirurgie, & vient du Latin *applicatio.* C'eſt l'action de Chirurgien qui met, qui poſe une choſe ſur quelque partie du corps. (Aplication aiſée, facile, commode, aplication bien faite ou mal faite. Montrer l'aplication de l'apareil, enſeigner l'aplication de l'apareil, aprendre l'aplication de l'apareil.)

* *Aplication*, *ſ. f.* [*Intentio.*] Au figuré. C'eſt l'atachement de l'eſprit ou de quelcun des ſens à quelque choſe. (Une grande, une forte aplication, une médiocre aplication, une continuelle aplication; une rigoureuſe, une courageuſe aplication. La trop grande aplication uſe l'eſprit, & principalement celui des vieillards. *Abl. Apoph.* Cela détourne de l'aplication qu'on doit avoir. La poëſie demande une grande aplication.)

* *Aplication*, *ſ. f.* [*Accommodatio.*] Maniére dont une choſe quadre avec une autre. (Aplication belle, agréable, plaiſante, ſpirituelle, ingénieuſe. Aplication ſote, ridicule. L'aplication de l'apologue me ſemble dangereuſe. *Voit. let. 91.* L'aplication eſt juſte. *Abl. Apophtegmes.*)

APLOMB. Ligne perpendiculaire. (Ce mur tient bien ſon *aplomb.* Cette tour commence à ſe détourner de ſon *aplomb.*) C'eſt un ſeul mot; non deux mots, comme beaucoup l'écrivent.

APNÉE, *ſ. f.* Terme de *Médecine.* Défaut de reſpiration, état dans lequel elle paroît abolie. En Grec ἄπνοια, d'*a* privatif, & de πνέω, je reſpire.

APO.

APOCALYPSE, *ſ. f.* [*Apocalypſis.*] Il vient du Grec & veut dire *révélation.* (Le Livre de l'Ecriture qu'on apelle *Apocalypſe*, ſe nomme de la ſorte, parce qu'il contient les Miſtéres que Jeſus-Chriſt a révélez à Saint Jean.)

† * *Apocalypſe*, *ſ. f.* [*Obſcurus ſermo.*] Il ſe dit, au figuré, du langage, mais en raillant. Il ſignifie obſcurité, diſcours obſcur, & qui ne s'entend pas, ou du moins qu'on entend avec peine.

(Ton Phébus s'explique ſi bien,
Que tes volumes ne ſont rien
Qu'une éternelle Apocalypſe.
Main. Poëſ.)

APOCALYPTIQUE, *adj.* Qui tient de la révélation.

APOCIN, *ſ. m.* [*Apocynum.*] Plante qui croît en Egypte, & qui eſt d'uſage dans la Médecine. Il y en a de pluſieurs eſpéces. Voïez *Tournefort.*

APOCOPE, *ſ. f.* [*Apocope.*] Figure de *Grammaire*, par laquelle on coupe quelque choſe à la fin du mot.

APOCRIPHE, (APOCHRYPHE,) *adj.* Il vient du Grec. C'eſt-à-dire, caché, ſecret, inconnu, & dont on ne ſait pas l'origine. En Latin *apocryphus.* Il ſe dit dans l'Egliſe, de quelques Livres, & l'on y apelle *apocriphes*, les ouvrages dont les ſaints Péres n'ont pas ſçû l'origine, ni les perſonnes qui en étoient les Auteurs.

Apocriphe, *adj.* Il ſe dit auſſi des Livres gardez & lûs ſecrétement dans l'Egliſe. *Port-Royal*, *Racines Gréques.* Il ſe dit auſſi des Livres dont les Auteurs n'ont pas été divinement inſpirez, comme les Prophétes & les Apôtres.

* *Apocriphe*, *adj.* Il ſe dit encore des choſes & des perſonnes. Il veut dire, qui n'eſt pas autentique, qui n'eſt point aprouvé. (Ce ſentiment eſt apocriphe.)

APOCRISAIRE ou APOCRISIAIRE, *ſ. m.* [*Apocriſiarius.*] Envoïé, Agent, qui porte les réponſes d'un Prince. Sous Charlemagne, c'étoit le grand Aumônier de France. Dans la ſuite, on s'eſt ſervi de ce mot pour déſigner le Confeſſeur de tous les Officiers de la maiſon du Roi. Enfin l'on trouve encore que le Garde du Tréſor dans les Monaſtéres prenoit ce nom.

APOCROUSTIQUES, *ſ. m. plur.* Terme de *Pharmacie.* Médicament dont on ſe ſert pour arrêter les humeurs malignes qui ſe jettent ſur une partie infirme. Ce mot eſt Grec, ἀποκρουστικά, qui vient de ἀπό, & de κρούω, je chaſſe, je repouſſe. Ce terme eſt auſſi adjectif: On dit des remédes apocrouſtiques.

APODE, ou l'*Oiſeau Indien.* C'eſt ainſi que les Aſtronomes apellent une des dix-huit nouvelles conſtellations auſtrales, compoſée de douze étoiles de la cinquiéme grandeur.

APODICTIQUE, *adj.* [*Demonſtrativus.*] Terme de *Logique*, qui ſe dit d'un argument démonſtratif & convainquant.

APOGÉE, *ſ. m.* [*Apogæum.*] Il décend du Grec; c'eſt un terme d'*Aſtronomie.* Il ſe dit des aſtres & des planétes. C'eſt le point où l'aſtre & la planéte ſont les plus éloignez de la terre.

(Planéte qui est dans son apogée. Astre qui est dans son apogée.)

† * *Apogée*, *s. m.* [*Summus apex.*] Au figuré, il est un peu surannê. Il se dit des personnes ; c'est le plus haut degré d'élévation ou d'honneur, où une personne puisse monter.

Apographe, *s. m.* C'est une copie de quelque livre ou écrit.

Apoint, (Appoint,) *s. m.* Terme de *Banque.* C'est une somme qui fait le solde d'un compte, ou le montant de quelque article que l'on tire juste. J'ai un *apoint* de telle somme à tirer sur un tel lieu. *Ricart, Traité du Commerce.*

Apoint, signifie la même chose que *passe* dans les païemens qui se font comptant en espéces ; c'est-à-dire, ce qui se paie en argent si le paiement se fait en or ou en petite monoïe, s'il se fait en argent, pour parfaire la somme qu'on paie & la rendre complette.

Apointement, (Appointement,) *s. m.* [*Decretum, edictum.*] Terme de *Palais.* Prononcez *apointeman.* C'est un réglement que le Juge donne à l'audience. (Les principaux apointemens sont les apointemens au Conseil, les apointemens à oüir droit, les apointemens en droit à écrire & à produire, les apointemens à informer, les apointemens à mettre. Signer un apointement, faire recevoir un apointement, faire passer un apointement par les parties, casser un apointement, abroger un apointement.)

Apointement, *s. m.* [*Idonea ad victum cultumque præsidia attributa.*] Gages qu'un Prince, qu'une personne de qualité, ou qu'un riche donne à un serviteur qui est en quelque considération. *Apointement* en ce sens, est pour l'ordinaire *au pluriel.* (De bons apointemens, de grands apointemens, de considérables apointemens. Les Magistrats reçoivent des apointemens du Prince. Les tributs qu'on paie aux Rois, ce sont comme les apointemens de la Roïauté. *Abl. Luc. t. 1.* Diminuer, retrancher, augmenter les apointemens. Païer les apointemens, refuser les apointemens. Le Roi François I. doubla les apointemens d'Alciat, fameux Jurisconsulte.)

Apointer, (Appointer,) *v. a.* [*Constituere, decernere.*] Terme de *Palais.* Ce mot immédiatement suivi d'un verbe, veut l'infinitif avec la particule *à*, & il signifie régler, ordonner. (Apointer les parties à écrire. Apointer les parties à produire. Apointer au Conseil. *Patru, Plaidoïer.*)

Un *apointement* est un réglement dont on est convenu. C'est ajustement. *Pathelin :*

> J'ai pensé bon *apointement.*

Et ailleurs :

> Jamais je n'en *apointerai*
> Qu'ainsi que le Juge fera.

Apointer, *v. a.* [*Subigere ultimùm.*] Terme de *Corroyeur.* C'est fouler en dernier, tout prêt pour mettre en suif. (Apointer un beuf, apointer une vache.)

Apointer, *v. a.* Terme de *Tapissier.* C'est plier un matelas en deux, & y coudre vers chaque bout, deux ou trois pointes pour l'arrêter. (Il faut apointer ces matelas.)

Apointé, (Appointé,) *s. m.* [*Miles stipendiosus.*] Terme de *Guerre.* Soldat qui a plus de paie que le simple soldat. (Être apointé. L'on a suprimé les apointez des Régimens, horsmis ceux du Régiment des Gardes. Voïez *les Réglemens de la Guerre.*) On dit aussi un Commis, un Garçon apointé, c'est-à-dire, qui gagne tant d'apointemens ou de gages par an.

† * *Ils sont apointez contraires.* [*Contrariis opinionibus inter se pugnant.*] Façon de parler proverbiale tirée du *Palais.* C'est-à-dire, que les personnes à qui l'on aplique ce proverbe, sont broüillées ensemble.

Apointé, *adj.* Terme de *Blason.* On le dit des piéces qui se touchent par les pointes, comme deux chevrons oposez, deux épées, & de toutes les piéces mises en pairle.

† Apointeur, (Appointeur,) *s. m.* Juge qui fait apointer une afaire ; ou un homme qui s'empresse à acommoder tout le monde. Ce mot est vieux.

Apoïomatli, *s. m.* Plante de la Floride, dont les feüilles sont presque semblables à celles du poreau. Les Espagnols & les Indiens en font une poudre qui est bonne contre la gravelle. Cette herbe broïée, guérit aussi les afections de la matrice & adoucit les maux de poitrine.

Apollinaristes, *s. m.* [*Apollinaristæ.*] Anciens hérétiques qui avoient pour chef Apollinaire de Laodicée. Ils prétendoient que Jésus-Christ n'avoit point d'ame humaine, mais que le Verbe de Dieu animoit son corps. Que la chair de Jésus-Christ n'avoit pas été formée du corps de la Sainte Vierge, mais qu'elle étoit venuë du Ciel. Ils renouvelloient l'erreur des *Millénaires*, à laquelle la simplicité de Papias, disciple de S. Jean l'Evangeliste avoit donné lieu. Ils étoient au quatriéme siécle. *Cathec. de Montpellier, t. 1.*

Apollon, *s. m.* [*Apollo.*] C'est le Souverain du Parnasse, & celui qui inspire les Poëtes.

* *Apollon.* [*Poëta.*] Ce mot, au figuré, signifie un grand Poëte.

> L'Apollon de nos jours, Malherbe ici repose.
> *Gomb. Epigrammes.*)

Apologétique, *adj.* Il vient du Grec, & veut dire qui contient la défense de quelque personne. Tertullien a fait un *Apologétique* pour les Chrétiens : c'est le titre qu'il a donné à un excélent écrit qu'il a composé pour défendre les Chrétiens contre les calomnies des Païens. M. Giry, de l'Académie Françoise, & M. l'Abé Vassoult, ont donné chacun une traduction de cet ouvrage.

Apologie, *s. f.* [*Apologia.*] Il vient du Grec. C'est tout ce qu'on écrit pour sa défense, ou pour celle des autres. (Une belle, une éloquente apologie. Composer une apologie. Faire une apologie. Ogier a fait l'apologie de Balzac, & Costar celle de Voiture.

Apologique, *adj.* Il vient du Grec, & se dit du discours. Il signifie qui défend, qui justifie. (Discours apologique. Ouvrage apologique. Œuvre apologique.

Apologiste, *s. m.* [*Defensor.*] Il vient du Grec. C'est celui qui justifie, c'est celui qui défend une ou plusieurs personnes acusées. (Tertullien est l'un des plus célébres Apologistes des Chrétiens. *Giri, Apologétique de Tertullien, Préface.* Le Pére & son Apologiste font de grandes bevuës. *D'Aucourt, Cléante, t. 2.*)

Apologue, *s. m.* [*Apologus.*] Il vient du Grec. C'est une fable morale, ou une instruction morale tirée de quelque fable. (Un apologue plaisant,

plaisant, charmant, utile, nécessaire, agréable, récréatif, ingénieux, spirituel. Un bel apologue, un apologue fort beau & fort divertissant. Un joli apologue. Esope a fait des apologues Grecs pleins d'esprit. Phédre a composé en très-beaux vers Latins les apologues d'Esope. Messieurs de Port-Roïal les ont mis en prose Françoise, & la Fontaine en vers.

L'apologue est un don qui vient des immortels,
Ou si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait, mérite des autels.
La Fontaine, Fables, 3. partie, l. 53.)

APOLTRONNIR, *v. a.* [*Accipitrem ignavum efficere.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit lorsqu'on coupe à un oiseau les ongles des pouces, ensorte qu'il n'est plus propre pour le gros gibier.

APOMECOMETRIE, *s. f.* C'est l'art de mesurer les objets hors de portée.

APONEUROSE. Terme de *Médecine.* Nom qu'on donne aux extrémitez nerveuses des muscles qu'on apelle autrement tendons.

APOPHISE, (APOPHYSE,) *s. f.* [*Apophysis.*] Il vient du Grec. Terme d'*Anatomie.* C'est ce qui est né sur quelque autre chose, & qui est ataché à cette chose comme une excroissance naturelle. On apelle en Anatomie, *Apophises*, les parties qui ont une saillie, soit dans les os, comme celle qui est au coude ; soit dans le cerveau, comme celles qu'il y a vers le nez, apellées *Apophises mamillaires*, parce qu'elles ressemblent à des mamelles ou plûtôt au pis d'une vache.

APOPHLEGMATISMES, *s. m.* [*Apophlegmatismi.*] Terme de *Médecine.* Médicamens qu'on mâche pour atirer les flegmes du cerveau. Il vient de ἀπὸ, & de φλέγμα, phlegme, pituite.

APOPHORETE, *s. m.* [*Apophoreta.*] Dons & présens qui se faisoient pendant les Saturnales, & en d'autres solemnitez, ou pour quelques brigues. Martial a intitulé de ce nom quelques livres de ses épigrammes.

APOPHIGE, (APOPHYGE,) *s. f.* [*Apophygis.*] Endroit où la colonne sort de sa base & commence à monter. C'est pour cela que les ouvriers l'apellent *escarpe* ou *congé.*

APOPHTEGME, *s. m.* [*Apophtegma.*] Il vient du Grec. C'est un sentiment vif & court sur quelque sujet, ou une réponse promte & subtile qui cause le ris & l'admiration. (Un bel apophtegme; un apophtegme grave, sérieux, plaisant, agréable, nouveau, admirable. D'Ablancourt a fait un recueïl des apophtegmes des Anciens.)

☞ Les sentences & les apophtegmes sont les fruits recueïllis du long usage & des conclusions tirées de l'expérience. *Balzac, Diss. Critiq.*

APOPLÉTIQUE, (APOPLECTIQUE,) *adj.* [*Apoplecticus.*] Il vient du Grec, & signifie, qui tient de l'apoplexie. (Simptôme apoplétique. Mouvement apoplétique. Elle mourra apoplétique.)

APOPLEXIE, *s. f.* [*Apoplexia.*] Il vient du Grec, ἀποπλήττειν, fraper, abatre, rendre stupide & sans sentiment. C'est une obstruction du principe des nerfs, qui tout à coup prive de mouvement & de sentiment tout le corps. (L'apoplexie est dangereuse, & à moins que d'être promptement secouru, on en meurt. Charles VIII. Roi de France tomba en apoplexie un jour qu'il regardoit joüer à la paume; il en mourut quelques heures après en son Château d'Amboise, le sixiéme d'Avril 1495. *Cordemoi, Histoire de France.*)

APORE, *s. m.* [*Aporon.*] Terme de *Matématique.* Problême qui est très-dificile, & qu'on n'a pû encore résoudre. (La quadrature du cercle est un *apore.*)

APORT, (APPORT,) *s. m.* [*Locus adeuntium frequentiâ celeber.*] Lieu public. Espéce de marché où l'on aporte des marchandises pour vendre. (Comme l'*Aport-baudet* à Paris, que le peuple par corruption a changé en Porte-baudet.)

Aport, signifie aussi le concours des Marchands & du peuple, qui se fait dans les foires qui se tiennent dans quantité de villages ou petites villes de France, le jour de la Fête de leur patron.

APORTAGE, (APPORTAGE,) *s. m.* [*Advectionis pretium.*] Peine & salaire de celui qui aporte quelque fardeau. (Outre l'argent qu'on donne pour la voie de charbon, il faut encore paier l'*aportage.*)

APORTER, (APPORTER,) *v. a.* Il vient du Latin *apportare.* C'est porter à une personne dans le lieu où cette personne est. (Si je suis chez un homme de lettres de mes amis, je lui puis dire, je vous *aporterai* demain les factums de Furetiére contre l'Académie Françoise.)

* *Aporter, v. a.* [*Afferre.*] Aléguer, dire. (Aporter de bonnes raisons pour se justifier. *Abl. Luc. t. 3.* Aporter de méchantes raisons pour se défendre. *Abl. Luc.*)

* *Aporter, v. a.* Être cause, causer. (Cette prise aportera de la honte aux vainqueurs. *Abl. Arr. l. 6.*)

* *Aporter*, se dit parmi les Marchands & les Voituriers, de la conduite & du transport des marchandises. (Ce roulier m'a aporté tant de balots ; ce vaisseau a aporté de riches marchandises.)

* *Aporter*, signifie au figuré, annoncer, faire savoir. (On a *aporté* la nouvelle d'une grande victoire. Le courier *aporte* de bonnes nouvelles.)

* *Aporter*, se dit encore pour emploïer. *Aporter* ses soins ; *aporter* de l'exactitude, des facilités, des obstacles, &c. *Aporter* des adoucissemens, des tempéramens dans quelque afaire.

APOSÉME, (APOZEME,) *s. m.* [*Apozema.*] Il vient du Grec, du verbe ἀποζέω, je fais bouillir: c'est un terme d'*Apoticaire.* C'est une décoction faite & préparée avec des racines & d'autres simples pour la guérison de quelque malade. (Un aposéme laxatif, un aposéme purgatif, astringeant, sudorifique; un aposéme vulnéraire.)

APOSER, (APPOSER,) *v. a.* Il est de *Pratique*, & vient du Latin *apponere.* C'est mettre. C'est apliquer. (On dit *aposer un scellé.* Dans la Province ce sont les Juges qui *aposent le scellé* eux-mêmes. Le Procureur du Roi peut faire aposer le scellé sur les biens d'une personne morte pour la conservation des droits des enfans mineurs de cette personne. Les créanciers d'un débiteur absent ou d'un banqueroutier, peuvent faire aposer le scellé.)

☞ APOSIOPESE, *s. f.* C'est une espéce d'ellipse ou d'omission. Elle se fait, dit le P. Lamy, dans son *Art de parler*, lorsque venant tout d'un coup à changer de passion ou à la quiter entiérement, on coupe tellement son discours, qu'à peine ceux qui écoutent, peuvent-ils deviner ce que l'on vouloit dire. Cette figure est fort ordinaire dans les ménaces : *Si je vous, &c. Mais, &c.*

APOSITION, (APPOSITION,) *f. f.* Prononcez *apozicion.* Il vient du Latin *appofitio.* Terme qui fe dit *entre Marchands.* C'eft l'action qui aplique une chofe fur une autre pour la marquer. Les Orfévres difent, fe trouver à *l'apofition du point*, pour marquer l'or & l'argent. Cette apofition faite s'apelle la marque, qui eft un mot en quelque façon général, qui fe dit de l'étain, du papier & d'autres chofes qu'on marque pour l'intérêt du Roi & du public.

APOSTASIER, *v. a.* [*Apoftatare, Catholicam Religionem vel inftitutum religiofum deferere.*] Il vient du Grec. C'eft abandonner la Religion que l'on avoit d'abord fuivie, & en prendre une autre. (C'eft un fcélérat qui a déja apoftafié deux ou trois fois.)

APOSTASIE, *f. f.* [*Apoftafia, religionis vel inftituti defertio.*] Il vient du Grec. C'eft un abandonnement de la Religion que l'on avoit embraffée. (Julien, à fon apoftafie près, fut le prémier des Céfars. *Spanheim, Traduction des Céfars, Préface.* Luther foûtint conftanment fon apoftafie dans la Diéte de Ratisbonne. *Fra-Paolo, Concile de Trente.*)

APOSTAT, *f. m.* [*Apoftata, religionis vel inftituti defertor.*] Il vient du Grec. Celui qui abandonne la Religion qu'il avoit fuivie, & en prend une autre. (Un franc apoftat, un vrai apoftat, un méchant apoftat, un célébre apoftat. Luther s'étant retiré dans la folitude d'Alftat, y compofa un Livre contre les vœux monaftiques, qui fit une infinité d'apoftats. *Vie d'Ignace de Loyola.*)

APOSTATE, *f. f.* [*Apoftata.*] Il vient du Grec. C'eft celle qui abandonne fa Religion pour en prendre une autre. (Une vraie apoftate, une franche apoftate. Être reconnuë pour apoftate.)

APOSTER, *v. a.* [*Subornare.*] Il fe prend toûjours en mauvaife part, & fignifie *attirer*, emploïer quelcun pour entreprendre & pour faire quelque chofe. (Je vous demande une grace, qui eft, que vous ne vous imaginiez pas que j'aie apofté ce vieillard. *Port-Royal, Térence, Andrienne, a. 5. fc. 3.*

Il pourroit méditer quelque indigne vengeance,
M'imputer quelque crime, m'apofter des témoins.
Des Marais, a. 5. fc. 1.)

APOSTILLE, *f. f.* [*Annotatio ad marginem.*] Petite note qu'on fait pour fe rafraîchir la mémoire de ce qu'on a vû de remarquable dans quelques ouvrages. (De favantes apoftilles; de jolies, de belles, de curieufes, d'agréables apoftilles fur quelques livres curieux.)

Apoftille. Ce mot, en matiére d'arbitrage, fignifie un écrit fuccint, que des arbitres mettent à la marge d'un mémoire, d'un compte & à côté des articles qui font en difpute. (Les apoftilles doivent être écrites de la main des arbitres; ce font comme autant de fentences arbitrales, puifqu'elles jugent ou fervent à juger les conteftations qui font entre les parties.)

APOSTILLÉ, *adj.* On dit ce Mémoire, ce compte eft apoftillé des arbitres; c'eft-à-dire, qu'il a été jugé entre eux.

APOSTILLER, *v. a.* [*Adfcribere.*] Faire de petites notes aux marges d'un livre pour fe reffouvenir de ce qu'il y a de plus beau dans ce livre. (Apoftiller un livre. Patru apoftilloit tous les livres qu'il lifoit.)

APOSTIS, *f. m.* Terme de *Marine.* Deux longues piéces de bois, de huit pouces en quarré, un peu abaiffées, dont l'une eft le long de la bande droite, & l'autre le long de la bande gauche d'une galére, depuis l'efpade jufqu'à la conille: chacune portant toutes les rames de la chiourme par le moïen d'une groffe corde.

APOSTOLAT, *f. m.* [*Apoftolatus.*] Il vient du Grec. Dignité d'Apôtre. Miniftére & exercice d'Apôtre. (Nous avons reçû par Jésus-Chrift nôtre Seigneur la grace & l'Apoftolat que nous exerçons en fon nom. *Épitre 1. de Saint Paul, c. 1.* L'Apoftolat eft quelque chofe de grand & de faint. *Godeau, Priéres.* Montrez-nous lequel vous avez choifi, afin qu'il entre dans l'Apoftolat. *Actes des Apôtres, chap. 1.* Judas déchut de fon Apoftolat par fon crime. *Actes des Apôtres, c. 1.*)

☞ APOSTOLE & APOSTOILE. C'eft le Pape. Voiez *Pafquier.* Dans *la Bible Guiot:*

De notre pere l'*Apoftoile*
Voulfiffe qu'il femblaft l'eftoile
Qui ne fe muet, moult bien le voyent, &c.

Et dans le *Roman de Garin*, qui vivoit fous Loüis le Gros:

Et l'*Apoftoile* durement s'en marri,
Par S. Sepulchre, & Jefus-Chrift, vous di
Venés avant, chil Martel, brave fils.

APOSTOLIQUE, *adj.* [*Apoftolicus.*] Il eft tiré du Grec, & veut dire qui eft d'Apôtre, qui tient de l'Apôtre. (Saint Paul n'a pas été éloquent à la maniére que le font les hommes à qui l'on a donné ce nom, mais d'une éloquence apoftolique & toute divine. *Nouveau Teftament, part. 2.* C'eft un homme apoftolique. *Patru, Plaid. 16.* C'eft une maxime apoftolique. *God. Priéres.*)

Apoftolique, adj. Terme de *l'Eglife Romaine.* Qui eft du S. Siége, qui vient du Pape. (Obtenir un refcrit apoftolique.)

APOSTOLIQUEMENT, *adv.* [*Apoftolicè, Apoftolorum in morem.*] Prononcez *Apoftolikeman.* C'eft à la maniére des Apôtres, faintement. (Vivre apoftoliquement, prêcher apoftoliquement.)

APOSTOLORUM, *f. m.* Terme de *Pharmacie.* Onguent modificatif, compofé de douze drogues, inventé par Avicenne, qui, à caufe du nombre des douze Apôtres, lui a donné ce nom. On l'apelle auffi *onguent de Venus.*

APOSTROPHE, *f. f.* [*Apoftrophus.*] Prononcez *apoftrofe.* Il vient du Grec. Terme de *Grammaire.* Petite marque qui montre qu'on a retranché la derniére voïelle d'un monofilabe qui s'eft rencontré devant la voïelle d'un mot qui le fuivoit immédiatement. (*Que, je, me, te, fe, le, la, ne, l* & *fi* devant *il*, foufrent apoftrophe. Une apoftrophe bien ou mal faite, une petite apoftrophe. Faire une apoftrophe. Il faut mettre là une apoftrophe. Les Alemans, les Anglois, les Suédois, les Danois, les Polonois ni les Efpagnols n'ont point d'apoftrophes; mais les François & les Italiens en font pleins.)

Apoftrophe, f. f. [*Apoftrophe.*] Terme de *Rétorique.* Figure qui confifte à s'adreffer dans un difcours oratoire à une perfonne ou à une chofe à laquelle on ne parloit point auparavant. (Une apoftrophe ingénieufe, judicieufe. L'apoftrophe eft touchante lorfqu'elle eft faite avec efprit.) Apoftrophe vient du Grec, & fignifie *converfion*, parce que celui qui s'en fert, fe

tourne de tous côtez, en s'adreſſant tant aux hommes qu'aux êtres inanimez.

APOSTROPHER, *v. a.* [*Vocalem elidere.*] Terme de *Grammaire.* Il vient du Grec. C'eſt retrancher la derniére voïelle du monoſilabe qui ſe rencontre immédiatement devant la voïelle du mot qui le ſuit. (On n'apoſtrophe que les mots d'une ſilabe.)

Apoſtropher, *v. a.* [*Alloqui.*] Terme de *Rétorique.* C'eſt adreſſer ſon diſcours à une perſonne ou à une choſe à laquelle on ne parloit point auparavant. (Il a apoſtrophé le Prince au milieu du Panégirique, ou plûtôt il a fait une apoſtrophe au Prince.)

† * *Apoſtropher*, *v. a.* [*Compellare.*] Apeller, qualifier. *Apoſtropher*, en ce ſens, a quelque choſe de ſatirique.

(Vous allez de vos biens revêtir un nigaud,
Un pédant qu'à tous coups vôtre femme *Apoſtrophe*
Du nom de bel eſprit & de grand Philoſophe.
Moliére, Femmes ſavantes, a. 2. ſc. 9.)

† APOSTUME, *ſ. f.* [*Apoſtema.*] Il vient du Grec. Tumeur où il y a des humeurs ſupurées ou aſſemblées. (Une fâcheuſe apoſtume, une apoſtume dangereuſe, une apoſtume incurable. Panſer une apoſtume, guérir quelcun d'une apoſtume.)

☞ Marot, dans une Epître au Roi:

Le vénérable Hillot fut adverti
De quelque argent que m'aviez départi,
Et que ma bourſe avoit groſſe *apoſtume.*

C'eſt-à-dire, une *enflure*, parce qu'elle étoit pleine d'argent.

† * *Il faut que l'apoſtume créve.* Façon de parler proverbiale, pour dire, il faut enfin que la choſe éclate.

† APOSTUMER, *v. n.* [*Suppurare.*] Il vieillit, & en ſa place on dit, ſupurer ou venir à ſupuration. Abcès qui commence d'apoſtumer, c'eſt-à-dire, qui commence à ſupurer ou à venir à ſupuration.

APOTÉOSE ou APOTHÉOSE. [*Apotheoſis.*] Ce ſont les jeux & les cérémonies que les Anciens faiſoient, lorſqu'ils mettoient un homme ou quelqu'autre choſe au rang des Dieux.

Faire l'apotéoſe d'une perſonne. Le mot eſt Grec; il eſt formé de ἀποθέωσις, *placer un mort dans le rang des Dieux.* La cérémonie étoit grande & magnifique. C'eſt, *dit Hérodien, l. 4.* une coûtume parmi les Romains, de mettre au nombre des Dieux, les Empereurs qui laiſſent leur fils ſur le trône. Cette apotéoſe ſe faiſoit avec de magnifiques cérémonies. La ſolemnité eſt mêlée de deüil & de joïe. Le corps eſt brûlé avec la pompe ordinaire: mais on met dans le veſtibule du Palais, ſur un lit d'ivoire, couvert d'étofe d'or, une Image de cire qui repréſente parfaitement le défunt, avec une pâleur ſur le viſage, comme s'il étoit encore malade. Le Sénat, avec ſes robes rouges, eſt placé au côté droit du lit; & au côté gauche, l'on met les femmes & les filles de qualité, avec de grandes robes blanches, toutes ſimples, & ſans leurs coliers & leurs braſſelets. Cette cérémonie dure pendant ſept jours, & dans cet intervale, les Médecins s'aprochent de tems en tems du lit, pour conſidérer l'état du malade; ils trouvent le mal augmenté chaque fois qu'ils ſe préſentent, & enfin ils déclarent hautement qu'il eſt mort. Alors les Chevaliers Romains, les plus diſtinguez, & les plus jeunes Sénateurs, portent ſur leurs épaules le lit dans le vieux Marché, où les Magiſtrats ont coûtume de ſe démettre de leur Charge. On dreſſe autour du lit deux amphitéâtres, ſur leſquels de jeunes garçons viennent ſe placer d'un côté, & de jeunes filles des plus qualifiées de l'autre, & tous enſemble chantent des hymnes & des airs lugubres, pour honorer le défunt; & leurs chants étant finis, on porte le lit dans le champ de Mars, où l'on éléve une eſpéce de pavillon de bois, que l'on remplit de matiéres faciles à s'enflamer, & le dehors eſt orné de draps d'or, d'ouvrages d'ivoires & de peintures; au-deſſus, on éléve un édifice, dont la forme & les ornemens ſont ſemblables à ceux de l'édifice inférieur; & enfin on met un troiſiéme édifice, au-deſſus un quatriéme & pluſieurs autres, dont la figure eſt diminuée de degré en degré; ce qui forme un objet à peu près ſemblable aux phares que l'on voit dans les ports de mer: dans le ſecond édifice on met le lit, autour duquel il y a des parfums de toutes ſortes, & des herbes odoriférantes, que les perſonnes qualifiées envoïent pour rendre au mort leurs derniers hommages. Les choſes étant ainſi préparées, les Chevaliers font pluſieurs tours avec beaucoup d'adreſſe; ils ſont ſuivis de pluſieurs chariots, dont les conducteurs ſont revêtus de robes blanches, ſur leſquelles on voit les Images des Empereurs & des Généraux dont la mémoire eſt encore révérée. La pompe étant finie, le nouvel Empereur va mettre le feu au bucher; le feu ſe communique par tout dans un moment, & pour lors on voit ſortir une aigle de l'édifice le plus élevé, qui porte dans les Cieux l'ame du défunt Empereur, auquel, depuis ce jour-là, on éléve des autels, & l'on adreſſe des vœux & des priéres.

APOTHRAUSE, *ſ. f.* [*Apothrauſis.*] Mot Grec, qui ſignifie eſpéce de fracture avec ſéparation & détachement de quelque eſquille ou piéce de l'os. On apelle auſſi cette fracture *Apocope.*

APOTICAIRE, (APOTHICAIRE,) *ſ. m.* [*Pharmacopola.*] Il vient du Grec. L'Apoticaire eſt celui qui, ſur l'ordonnance du Médecin, prépare les remédes pour les malades. (Un bon, un habile, un fameux, un excélent apoticaire, un riche apoticaire. *Apoticaire charitable.* C'eſt celui qui donne par charité des remédes. C'eſt auſſi un Livre qui traite des remédes & de la Médecine. Riche Apoticaire, vieux Médecin & jeune Chirurgien. Apoticaire fantaſque & Médecin ivrogne. *Faire de ſon corps une boutique d'apoticaire.* C'eſt prendre trop ſouvent des remédes & des médecines. Voïez *Lettres de Patin, Préface.*)

APOTICAIRERIE, (APOTHICAIRERIE,) *ſ. f.* [*Pharmacopolium.*] Le lieu du Couvent ou d'une maiſon de quelque Prince, ou de quelque grand Seigneur où l'on met les drogues & tout ce qui regarde la profeſſion de l'apoticaire. (Une belle apoticairerie, une apoticairerie bien rangée, en bel ordre, bien ordonnée. L'apoticairerie des Capucins du fauxbourg ſaint Jacques de Paris eſt tout-à-fait propre & bien entenduë. Celle des Cordeliers de Paris eſt auſſi fort jolie: mais l'une des plus belles apoticaireries qui ſoit au monde, eſt celle de *Lorette* en Italie. Toutes les chévrétes & les autres pots qui ſervent aux Apoticaires, en ont été peints par Urbin & par

Raphaël excélens Peintres, & font tous embélis de quelque figure de l'Ecriture fainte.

Apoticairesse, (Apothicairesse,) *f. f.* [*Medicamentaria.*] Religieufe qui prépare les remédes pour les malades de fon Couvent, & qui confulte le Médecin en leur faveur. (Une bonne, une charitable, une foigneufe, une vigilante apoticaireffe. On a fait la Mére N... apoticaireffe de la maifon.)

† *Apoticaireffe*, *f. f.* [*Pharmacopolæ uxor.*] Femme d'Apoticaire. Ce terme eft bas & comique ; on doit dire fimplement, femme d'Apoticaire.

Apotome, *f. m.* [*Apotome.*] En Algébre, c'eft la diférence des nombres incommenfurables dont on fait l'addition pour les binomes, trinomes, &c. En mufique, c'eft la partie qui refte d'un ton entier quand on a ôté le demi-ton majeur.

Apôtre ou Apostre, *f. m.* [*Apoftolus.*] L'*f* ne fe prononce point dans ce mot. Il vient du Grec. C'eft celui qui a été Difciple de J. C. (Jéfus-Chrift a eu douze Apôtres. Les prémiers de l'Eglife, ce font les Apôtres, & leur vie a fervi & devroit encore fervir de modéle à ceux qui ont embraffé l'état Ecléfiaftique. Saint Pierre & Saint Paul ont été de très-grands Apôtres.)

† * *Apôtre*, *f. m.* Il eft quelquefois comique, & alors il fignifie gaillard, éveillé, un peu libertin & qui fait de petites malices.

Tout Picard que j'étois, j'étois un bon Apôtre.
Rac. Plaideur, a. 1. fc. 1.

Apotropéen, Apotropéenne, *f. m. & f.* Ce mot eft Grec, & veut dire celui qui détourne quelque chofe de mauvais.

Apozéme. Voïez *Apoféme.*

Aplegement, (Applegement.) Terme de quelques coûtumes. Il fignifie la même chofe que cautionnement.

☞ Applis. Dans le langage des Breffans, on apelle *applis*, tous les inftrumens d'Agriculture que l'on remet au granger, lors qu'il entre dans une grange ou métairie, pour la cultiver.

A P R.

Apre ou Aspre, *adj.* L'*f* ne fe prononce point dans le mot *afpre*, & montre feulement que la prémiére filabe en étant un peu longue, doit avoir un circonflexe. Apre vient du Latin *Afper.* Il fignifie qui a de l'âpreté, qui poffède une qualité âpre, & qui a quelque chofe de rude. *Apre* au propre ne fe dit point des perfonnes. (Il y a en cela quelque chofe de trop âpre.

Ni les âpres frimats ni les grandes chaleurs
N'y terniffent jamais le bel émail des fleurs.
Ségrais, églogue 6.)

☞ Voici un vers de la *Pucelle*, où le terme *âpre* n'a pas été fi bien placé ; c'eft en parlant de la réfiftance des habitans d'Orleans :

Jufques vers le milieu de la neuviéme lune,
Il avoit tenu tête à fon *âpre* fortune.

* *Apre*, *adj.* [*Avidus.*] Il ne fe dit, *au figuré*, que des perfonnes, & fignifie, ardent, avide, qui a une paffion violente pour quelque chofe. *Apre* fuivi d'un fubftantif, veut le datif. Le Gréfier Girardin eft âpre à l'argent. Mais étant fuivi d'un verbe, il veut l'infinitif avec la particule *à*. Le vieux N. eft âpre à prendre ; & lent à rendre.

Aprêle ou Aprêt, *f. f.* [*Equifelis.*] Herbe dont les feüilles font fort rudes, & qui eft propre à froter le bois & la vaiffelle.

Aprement, *adv.* [*Afperè.*] Fortement. Prononcez *âpreman.* (Il gêle âprement.)

* *Aprement*, [*Vehementer.*] Au figuré, il fignifie violemment, rudement. (On arrêta l'autre jour au Parnaffe, qu'on reprimanderoit âprement le petit A. d'avoir ofé traduire les ouvrages d'une langue qu'il n'entend qu'en grimaud, en une autre où il ne s'exprime qu'à l'antique.)

* *Aprement*, *adv.* [*Ardenter.*] Au figuré, il fignifie auffi avec ardeur, ardemment. (Se prendre âprement au travail.)

Apréciateur, (Appréciateur.) *f. m.* Celui qui régle, ou qui eft établi pour régler le prix de quelque chofe. (Il a été ordonné que cette maifon fera eftimée par les apréciateurs.) On dit auffi, cet homme eft un jufte *apréciateur* du mérite.

Apréciation, (Appréciation.) *f. f.* [*Æftimatio.*] Prononcez *apréciacion.* C'eft le prix & la valeur qu'on a mis à quelque chofe qui eft à vendre. (Apréciation jufte, raifonnable. L'apréciation eft faite dans les formes.)

Aprécier, (Apprécier.) *v. a.* [*Pretium imponere, æftimare.*] Il vient de l'Italien *apprezzare.* C'eft régler le prix de quelque chofe qui s'achete. (Aprécier une terre, aprécier une maifon.

Apréhender, (Appréhender.) *v. a.* [*Metuere.*] C'eft craindre, avoir peur. (On doit apréhender le vice, toute paffion, tout état qui expofe à la tentation, &c. Ce mot fignifiant craindre, & étant immédiatement fuivi d'un verbe, veut la particule *de* quand le verbe qui le fuit eft à la même perfonne que lui ; finon il veut la particule *que*, avec le fubjonctif. (Les grands apréhendent de mourir, parce-qu'ils font heureux fur la terre. On apréhende que les méchans ne périffent pas ; c'eft-à-dire qu'on fouhaite qu'ils périffent. On apréhende que les gens de bien ne foufrent beaucoup, c'eft-à-dire, qu'on voudroit qu'ils ne foufriffent point.)

Apréhender, *v. a.* C'eft *fe faifir* d'une perfonne. *Apréhender*, dans ce fens, vient du Latin *apprehendere*, & eft purement du *Palais.*

Apréhensif, sive, (Appréhensif.) *adj.* [*Timidus.*] Qui craint, qui a peur. (Le liévre eft de tous les animaux celui qui eft le plus apréhenfif. La plûpart des femmes font apréhenfives.)

Apréhension, Apprehension,) *f. f.* [*Timor.*] Crainte, peur. (Apréhenfion continuelle, perpétuelle, mortelle, grande, horrible, forte, particuliére, éfroïable, furieufe, incroïable, terrible. Être dans une perpétuelle apréhenfion. *Abl. Luc.* Être agité d'apréhenfion & de douleur. Être tourmenté d'une continuelle apréhenfion. Les riches & les méchans ont une horrible apréhenfion de la mort. Il eft bon de donner à de certaines gens, apréhenfion de l'avenir.)

* *Apréhenfion*, *f. f.* [*Apprehenfio*, *intellectio.*] Terme de *Palais* & de *Logique.* (Les archers ont fait l'apréhenfion de fa perfonne. La prémiére opération de l'entendement eft l'apréhenfion.)

Aprendre, (Apprendre.) *v. a.* [*Docere.*] *J'aprens*, *j'aprenois*, *j'apris*, *j'ai apris.* *J'apren-*

drai, *j'apriſſe.* Il ſemble venir de l'Italien *apprendere.* C'eſt inſtruire, c'eſt enſeigner, c'eſt donner à quelcun des connoiſſances qu'il n'avoit pas. C'eſt montrer, c'eſt faire connoître quelque choſe à une perſonne. *Aprendre* en ce ſens, & étant ſuivi d'un verbe, veut ce verbe qui le ſuit à l'infinitif, avec la particule *à.* (L'on n'aprend pas aux hommes à être honnêtes gens, & on leur aprend tout le reſte. *Paſcal, penſées.* Cela vous aprendra à vous fier à vos alliez. *Abl. ret. liv. 3.*)

Aprendre, v. a. [*Diſcere.*] Ce mot ſe dit auſſi de celui qui eſt inſtruit & enſeigné, & il ſignifie étudier & prendre du ſoin & de la peine pour aquérir quelque connoiſſance. (Il aprend la Philoſophie, il aprend à faire des armes, il a apris la Géométrie. Il veut aprendre un mêtier.)

Aprendre, v. a. C'eſt mettre une choſe en ſa mémoire & s'en reſſouvenir. (Un Comédien doit bien aprendre ſon rôle avant que de paroître ſur le téatre ; & un Prédicateur ſon ſermon avant que de monter en chaire. *Aprendre quelque choſe par cœur*, c'eſt-à-dire, avec ardeur, parce-que c'eſt au cœur qu'eſt la paſſion de faire quelque choſe. L'on ſe ſert de ces mots *aprendre par cœur*, pour dire, aprendre en telle ſorte qu'on puiſſe redire mot pour mot ce que l'on a apris. *Paſquier, recherches, l. 8. c. 8.*)

Aprendre, v. a. C'eſt aquérir de nouvelles lumiéres dans ſon eſprit. (On n'aprend preſque rien en aprenant la Philoſophie vulgaire.)

Aprendre. Il ſignifie quelquefois s'inſtruire, & régit le verbe qui le ſuit à l'infinitif avec la particule *à.* (En faiſant bien, on *aprend à faire* mieux ; & même quelquefois en faiſant des fautes, on aprend *à* les éviter. *Coſtar, lettres, tom. 2. lett. 119.* On fait ſavoir à tous ceux qu'il apartiendra, que quiconque veut aprendre à mal écrire, il n'a qu'à lire les ouvrages de N. C'eſt principalement auprès des femmes qu'on aprend à être agréable.)

Aprendre. [*Accipere famâ.*] C'eſt ſavoir quelque choſe par le raport d'autrui. (Philis, je ne vous vois plus, parce-que j'ai apris de vos nouvelles. La Gazette, le Journal des Savans & le Mercure Galant nous aprennent ſouvent de jolies choſes.)

Aprendre. [*Pervidere, cognoſcere.*] Pénétrer, connoître, découvrir. Aprendre par les ſacrifices le ſuccès des affaires. *Vaug. Quint. liv. 7.* Pluſieurs croient, mais fauſſement, que par les figures de géomance on peut aprendre le bon ou le mauvais ſuccès d'une affaire.

APRENTI, (APPRENTIF.) *ſ. m.* [*Tiro.*] C'eſt celui qui eſt ſous un maître, & qui le doit ſervir un certain tems réglé pour aprendre le mêtier dont ce maître fait profeſſion. (Tout aprenti eſt engagé par un brevet paſſé devant Notaire, & l'artiſan qui prend l'aprenti & qui en a quelque argent, s'oblige auſſi de lui bien montrer le métier qu'il veut ſavoir. (Un bon aprenti, un aprenti diligent, vigilant, laborieux, ſoigneux, négligent, pareſſeux. Prendre un aprenti, obliger un aprenti. Avoir un aprenti.)

† *Aprenti, ſ. m.* Au figuré, c'eſt-à-dire, qui ne ſait pas encore bien une choſe, qui n'eſt pas adroit à faire quelque choſe. (Il n'étoit pas aprenti à manier les armes. *Vaug. Quint. l. 4.*

APRENTISSAGE, (APPRENTISSAGE,) *ſ. m.* [*Tirocinium.*] C'eſt le tems qu'un aprenti ou qu'une aprentiſſe eſt à aprendre un métier. (Un long & pénible aprentiſſage. Un fâcheux aprentiſſage, un heureux aprentiſſage. Commencer ſon aprentiſſage. Être en aprentiſſage, faire ſon aprentiſſage. Entrer en aprentiſſage, achever ſon aprentiſſage. L'aprentiſſage s'écoule vîte quand on a le cœur au métier.)

* *Aprentiſſage, ſ. m.* Au figuré, c'eſt le commencement auquel une perſonne s'exerce en quelque choſe de conſidérable. (Un glorieux aprentiſſage; un illuſtre, un fameux aprentiſſage. Il fait l'aprentiſſage du bel art de la guerre. Vous euſſiez fait ſur moi l'aprentiſſage d'une impitoïable vertu. *Voiture, liv. 22.*)

APRENTISSE, (APPRENTISSE.) *ſ. f.* [*Puella tirocinio mancipata.*] L'aprentiſſe eſt une jeune fille, qui en préſence de quelque Jurée s'oblige devant un Notaire à une maîtreſſe du métier dont elle fait profeſſion, & cela en lui donnant quelque argent & durant un certain nombre d'années réglé. (Une aprentiſſe exacte & ſoigneuſe. L'aprentiſſe bouquetiére eſt obligée pour quatre ans, l'aprentiſſe lingére pour autant. L'aprentiſſe couturiére n'eſt obligée que trois ans.)

APRÈS. Prépoſition dont la derniére ſilabe eſt un peu longue & qui régit l'accuſatif : elle ſignifie enſuite. En Latin *poſt.* (Le Temple de Salomon fut commencé quatre cens quatre-vingts ans après la ſortie d'Égypte. *Hiſtoire de la Bible.*) On dit, *après* midi, *après* diner, &c.

Après tout. [*Omnibus accuratè perpenſis.*] C'eſt-à-dire, tout bien conſidéré.

☞ Quelquefois, *après tout* eſt un adverbe. (*Après tout*, je m'en conſole, j'ai fait mon devoir.) Locution bourgeoiſe & très-baſſe.

Après tout ce qu'ont dit les gens,
Je crois qu'il ſeroit du bon ſens
De mettre Cloris en ménage.
Pourquoi différer plus long-tems ?
Ses regrets ne ſeroient pas grands,
Y dût-elle perdre ſes gans
Après tout.

Quand on tarde à jetter des bans
Pour une fille de vingt ans,
Il n'en eſt guére de ſi ſage
Qui ne mette ſon cœur en gage ;
Et puis l'époux vient ſur les rangs
après tout.

Après, adv. [*Deinde.*] Prononcez la derniére ſilabe un peu longue, & marquez-la d'un accent. Il veut dire *enſuite.* (Priez Dieu préſentement, & vous travaillerez après.)

Après. Ce mot entre dans quelques façons de parler communes. Si l'on demande, travaille-t'on ? on répond, *on eſt après.* C'eſt-à-dire, on y travaille. *Je ſuis après faire ce que vous voulez* ; c'eſt-à-dire, je fais ce que vous avez ordonné. On dit en peinture, deſſiner d'*après* nature, d'*après* l'antique, d'*après* Michel Ange ; c'eſt-à-dire, en copiant ou en imitant la nature, l'antique, Michel Ange.

Après. Conjonctive qui ſe met devant le prétérit de l'infinitif, & qui ſe rend en Latin par *poſtquam*, & en François *lors que.* Jeroboam mourut après avoir régné vingt-deux ans, *Hiſtoire de la Bible.* C'eſt comme ſi l'on diſoit, lors qu'il eut régné 22. ans.

Après que. Conjonctive. En Latin, *poſtquam.* *Après que*, ſe met quelquefois avec le ſubjonctif, & ſouvent avec l'indicatif. (Après que Salomon eut bâti un Palais pour lui. *Port-Royal.* Après que j'eus dîné, je me mis à étudier.)

Après-dinée, ſ. f. [*A prandio, poſt prandii tempus.*] Eſpace de tems qui eſt depuis le dîné

jusqu'au soir. (Une belle après-dînée ; une agréable , une charmante après - dînée. Ne mettons point nôtre félicité dans une chose qui est ce matin à nous , & qui pourra être à nôtre énemi cette après - dînée. *Balz. entretien 22.*) On dit aussi après-soupé , après-demain , après-midi , &c.

Iris , vous avez souhaité
De me voir avec liberté ,
Quelque jour , quelque après-dînée,
Mais vous en êtes détournée,
Gomb. Poës.)

Aprest ou Aprêt , (Apprêt.) *s. m.* [*Apparatio , apparatus.*] Il s'écrit de l'une ou de l'autre façon ; mais l'*s* ne se prononce pas , & montre seulement que la derniére silabe du mot d'*aprêt* est un peu longue. *Aprêt* signifie *apareil.* (Les aprêts des repas d'Antoine & de Cléopâtre étoient magnifiques. *Citri, Triumvirat, 3. partie, chap. 12.* Nous retournâmes au navire faire les aprêts nécessaires. *Abl. Luc. tom. 2. Histoire véritable.*

Vous verrai-je toûjours renonçant à la joie ,
Faire de vôtre mort les funestes aprêts ?
Rac. Phédre , a. 3. sc. 3.)

Aprêt , s. m. Terme de *Chapelier.* C'est de l'eau boüillie où il y a de la gomme , dont le chapelier se sert pour donner plus de corps & de lustre aux chapeaux. (Cet aprêt est bon , cet aprêt ne vaut rien. Faire de l'aprêt. Mettre de l'aprêt à un chapeau. Il n'y a point de chapeau où il n'y ait de l'aprêt.)

Aprêt , s. m. Terme de *Bonnetier.* C'est une sorte de lustre qu'on met dans la marchandise pour la rendre plus belle & plus brillante. (Il n'y a point d'aprêt dans ces bas. Les bas qui sont sans aprêt , ne sont pas les plus beaux , mais ce sont les meilleurs.)

Aprêt , s. m. Terme de *Drapier.* Eau gommée qui lustre le drap , & le rend plus ferme. (Bon aprêt , méchant aprêt. Il faut bien ménager l'aprêt dans le drap.)

Aprêt. Préparation. *Aprêt* des couleurs : ce terme n'est usité qu'en parlant des peintures en verre ou en émail.

Aprêt , dans le négoce de toiles , ce sont les drogues que l'on fait entrer dans les toiles & les diverses façons qu'on leur donne , après qu'elles ont été blanchies. Dans les manufactures de soirie , *aprêt* signifie les eaux & drogues que les ouvriers emploient pour donner du lustre & rendre plus fermes les marchandises qu'ils ont fabriquées. On dit, ce ruban , ce taffetas a trop d'*aprêt*, ou n'a pas assez d'*aprêt ;* il a trop de gomme , il est trop dur , ou il n'y a pas assez de gomme , il est trop flasque.

Aprétador , (Apprétador.) *s. m.* Ce mot est purement Espagnol. Sarazin le voulut introduire dans nôtre langue , mais en vain. C'est un ornement qui est enrichi de pierreries, & que les Dames de qualité portent en Espagne. (Un aprétador fort riche. Un bel aprétador. Un magnifique aprétador. Ils portoient des marques de plusieurs victoires galantes , des bracelets de cheveux , des barolets & des aprétadors. *Sar. pompe de Voiture , édition in-12. page 259.*)

Apreté ou Aspreté , *s. f.* Prononcez presque *âpreté.* Cependant ce mot en vers fait nécessairement trois silabes. Il semble venir du Latin *asperitas.* Il se dit de certains fruits. C'est une saveur & une qualité âpre qui se rencontre dans le fruit. (L'âpreté qui se trouve aux fruits , diminuë à mesure que les arbres vieillissent. *Maniére de cultiver les arbres , chap. 2. page 12.*)

Apreté , s. f. [*Rigor.*] Il se dit du froid & des hivers , & signifie violence. (La rigueur & l'âpreté des hivers ne l'arrête point. *Patru , discours sur le travail.*)

Apretré , s. f. Il se dit des chemins, des rochers & des montagnes , & signifie ce qu'ils ont de rude & de raboteux. (Vous rétablirez un chemin que sa hauteur & son âpreté rendent dificile. *Bossuet , oraison funébre.*)

Apreté , s. f. [*Acerbitas.*] Au figuré , il se dit des personnes. Maniére de férocité mâle & courageuse. (Cette âpreté de naturel qui ne se rendoit jamais aux dificultez. *Saint Evremont , génie du Peuple Romain , liv. 2.*)

Aprête , Apreste , (Apprête.) *s. f.* [*Frustulum panis oblongum.*] Il s'écrit de l'une ou de l'autre façon : mais la lettre *s* ne se prononce pas , & montre seulement que la seconde silabe est longue. Petit morceau de pain délié & coupé en tranche & en long , avec lequel on mange un œuf frais & molet. (Aprête trop petite , aprête trop grosse. Faire des aprêtes. Voilà trop d'aprêtes pour un œuf. On prend le jaune d'œuf avec l'aprête , & on le mange.)

Aprêter , Aprester , (Apprêter.) *v. a.* [*Parare , accurare.*] La lettre *s* ne se prononce point ; mais on l'écrit sans *s* ou avec *s*, & il semble venir de l'Italien *aprester.* C'est préparer, tenir prêt , faire tout prêt , tout l'apareil , ou toute la préparation qu'il faut pour une chose. (Aprêter le diné , aprêter le soupé , aprêter la colation.)

Aprêter , v. a. Étant immédiatement suivi d'un verbe , il veut la particule *à* , & ce verbe qu'il régit à l'infinitif. C'est faire tout ce qu'il faut pour quelque chose. (Vous aprêtez à rire à ceux qui vous entendent. *Mol. critiq. l. 3.*)

* *Aprêter.* Au figuré , il se dit des loüanges qu'on donne aux gens , & il signifie ajuster , acommoder. (Sa délicatesse est fatiguée de beaucoup d'éloges qu'on a mal aprêtez. *Bens.*)

Aprêter , v. a. Donner l'aprêt aux étofes ou aux autres marchandises , pour les mettre à leur dernier degré de perfection.

Aprêter pour dorer. Terme de *Tireur d'or ,* qui signifie la même chose que *tirer à l'argue.*

Aprêter des lettres. Terme de Fondeur de caractéres d'Imprimerie. C'est enfermer entre les deux branches du *justificateur* , autant de lettres nouvellement fonduës , qu'il y en peut tenir , pour voir si elles sont bien en ligne , & pour leur faire au pied cette petite cavité ou rainure qui sert à en assurer la position dans les formes d'imprimerie. C'est la derniére façon qu'on donne aux caractéres.

Aprêter , v. a. Terme de *Chapelier.* C'est mettre de l'aprêt à un chapeau ; prendre de l'aprêt avec la main & le passer sur le chapeau , pour lui donner plus de force & le rendre plus ferme. (Aprêter un chapeau.)

Aprêter , v. a. Terme de *Bonnetier.* C'est rendre la marchandise plus ferme & plus belle , en y mettant de l'aprêt. (Il faut aprêter ces bas.)

S'aprêter , v. r. [*Præparare se.*] Se préparer, se mettre en état de faire quelque chose. *Je m'aprêtai , je me suis aprêté , je m'aprêterai.* Ce

verbe ſuivi d'un autre, veut cet autre à l'infinitif, précédé de la particule *à*. (Une foule de malcontens s'aprête à le tourmenter. *Abl. Luc.* Mouſquetaires, aprêtez-vous.)

APRÊTEUR, APRESTEUR, (APPRÊTEUR.) *ſ. m.* [*Inſtructor.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre ſorte ; mais l'*ſ* ne ſe prononce pas, & montre ſeulement que la ſeconde ſilabe du mot eſt longue. On apelle *aprêteur*, celui qui met la prémiére couche ſur le verre qu'on doit peindre. (C'eſt un aprêteur qui eſt habile.)

APRISE, (APPRISE.) *ſ. f.* Terme de *Palais*, qui eſt une corruption d'Aprécié ou de priſé. Une *ſommaire apriſe*, eſt l'eſtimation d'un fond, pour en connoître l'état & la valeur.

† APRIVOISEMENT, (APPRIVOISEMENT.) *ſ. m.* [*Domitura*, *domitus.*] Action par laquelle on aprivoiſe. (L'aprivoiſement des bêtes les plus féroces s'eſt fait par l'induſtrie des hommes.) Ce mot n'eſt pas fort en uſage.

APRIVOISER, (APPRIVOISER.) *v. a.* [*Manſuefacere, cicurare.*] Rendre moins ſauvage. Adoucir le naturel ſauvage. (Aprivoiſer une bête ſauvage. *Vaug. Quint. liv. 8.* * Aprivoiſer une perſonne.)

S'aprivoiſer, *v. r. Je m'aprivoiſe*, *je me ſuis aprivoiſé*, *je m'aprivoiſai.* [*Manſuefieri.*] Se rendre moins ſauvage. (Loup qui s'aprivoiſe.)

* *S'aprivoiſer.* [*Familiariter cum aliquo agere.*] Se rendre plus familier. S'acoûtumer. S'adoucir. (Il commence à s'aprivoiſer. *Scaron.* On s'eſt aprivoiſé à ce mot. *Vaug. rem.* La perfidie s'aprivoiſe par les bienfaits. *Vaug. Quint. liv. 7.*)

APROBATEUR, (APPROBATEUR.) *ſ. m.* Il ſe prononce comme il eſt écrit, & vient du Latin *approbator.* C'eſt celui qui aprouve une choſe. C'eſt celui qui donne ſon aprobation à une choſe ou à une perſonne. (Un glorieux, un fameux, un célébre, un illuſtre aprobateur. Je vous remets le ſoin de m'aquiter envers mes illuſtres aprobateurs. Les aprobateurs ſont autant de témoins qui nous perſuadent que nous ne nous trompons point dans le jugement que nous faiſons de nous-mêmes. *Nicole, eſſais de morale, t. 7.*)

Aprobateur. On nomme ainſi celui qui a donné par écrit une aprobation à tel & tel livre. (Le Chancelier nomme les *Aprobateurs* des livres. Dans les communautés on nomme auſſi des *Aprobateurs* qui certifient avoir lû & examiné tel & tel ouvrage. Mais ces aprobateurs ne diſpenſent pas de l'*Aprobateur* en titre. Les Académies de France, ou du moins celles de Paris, ont le droit de nommer quelques-uns d'entr'eux pour être *Aprobateurs* des ouvrages de leurs Confréres, lorſque ceux-ci veulent ſe ſervir du privilége de leur Académie.)

APROBATIF, IVE, (APPROBATIF.) *adj.* Qui témoigne de l'aprobation. Ce mot ne ſe dit qu'en riant. (Vôtre ſouris m'a tenu lieu d'un langage *aprobatif.*)

APROBATION, (APPROBATION.) *ſ. f.* Du Latin *approbatio.* On prononce *aprobacion.* C'eſt le conſentement qu'on donne à une choſe, ou à une perſonne, & par lequel on confeſſe qu'on la trouve bien. (Une glorieuſe aprobation ; une aprobation illuſtre, autentique, célébre, fameuſe. Aprobation particuliére, générale, univerſelle : aprobation favorable : aprobation qu'on ne peut aſſez eſtimer : être dans une haute aprobation : avoir l'aprobation de tout le monde. *Abl. Luc. tom. 3.* Mendier l'aprobation de ſes amis pour quelque ouvrage. *Scar. lett.* Rechercher l'aprobation des gens d'eſprit. Il mérite l'aprobation de la Sorbonne.)

Aprobation. Témoignage par lequel un examinateur des livres certifie avoir lû tel ou tel ouvrage, & n'y avoir rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. On dit en ce ſens, envoïer, donner un livre à l'*aprobation :* tel livre eſt ſorti de l'aprobation : j'ai mon aprobation : cet ouvrage a été refuſé à l'aprobation, &c.

APROBATRICE, (APPROBATRICE.) *ſ. f.* [*Miratrix.*] Celle qui loüe & qui aprouve quelque perſonne, ou quelque choſe. *Aprobatrice* n'eſt pas encore reçu de tout le monde ; mais on croit qu'il le ſera bien-tôt. (Une glorieuſe aprobatrice : une favorable aprobatrice : une aprobatrice renommée : il eſt heureux d'avoir une aprobatrice de tant de mérite.)

APROCHANT, ANTE, (APPROCHANT.) *adj.* [*Similitudine accedens.*] Qui eſt peu diférent d'une autre choſe. (L'air de ce Prince eſt fort aprochant de celui de cet autre Prince. Cette couleur eſt bien aprochante de celle-là. *Vaug. remarq.*)

APROCHE, (APPROCHE.) *ſ. f.* [*Appropinquatio.*] C'eſt l'action de celui qui s'avance vers un lieu, ou auprès d'une perſonne. (Rendre l'aproche des murs dificile. *Abl. Ceſ.* Il craignoit l'aproche de l'armée. *Vaug. Quint. liv. 8.* Elle doit craindre l'aproche des galans. *Mol. école des femmes.*)

Aproche, *ſ. f.* [*Admotio exercitûs ad muros, &c.*] Terme de *Fortification.* Chemin creuſé dans terre, & dont les deux côtez ſont élevez afin d'aprocher d'une Place ſans être aperçû de l'ennemi. (Faire les aproches, empêcher les aproches, apréhender les aproches. En général tous les travaux qu'on fait pour avancer vers une place qu'on attaque, ſe nomment aproches. L'attaque même ſe nomme auſſi *aproches.*)

* *Aproches.* Au figuré, ſe dit en matiére d'amour & d'amitié : il veut dire accès qu'on fait dans le cœur d'une perſonne. (C'eſt par la complaiſance que l'amour fait les aproches d'un cœur. *La Suze, recueil de piéces galantes.* C'eſt-à-dire, *qu'on a accès dans le cœur, & qu'on le gagne.*)

APROCHER, (APPROCHER.) *v. n.* [*Appropinquare*, *petere.*] Aller, avancer vers quelcun, vers quelque lieu, ou vers quelque choſe. (Il fit aprocher le frére de Darius. *Vaug. Quint. liv. 7.* Ils aprochent de la muraille & ils donneront bien-tôt un aſſaut à la ville.)

Aprocher, *v. n.* [*Inſtare.*] Être prêt d'arriver. (L'hiver aproche : le printems aproche : la jeuneſſe ſe paſſe, & la mort aproche.)

Aprocher, *v. a.* [*Admovere.*] Mettre proche. (Il faut aprocher le canon des murailles pour les battre vîte en ruine.)

Aprocher, *v. n.* [*Proximè accedere.*] Ateindre en quelque ſorte. (Gaſſendi & Deſcartes ont plus aproché de la vérité, qu'Ariſtote & que les autres anciens Philoſophes.)

* *Aprocher*, *v. a.* Etre en faveur auprès d'une perſonne de qualité : avoir un libre accès auprès d'une perſonne de crédit & de mérite. (Il a l'honneur d'aprocher Monſeigneur : elle a le bonheur d'aprocher Madame, & d'en obtenir beaucoup de graces. *Vaug. rem.*)

Aprocher carreaux. Terme de *monoïage* au marteau : c'eſt après qu'on a coupé les quatre angles des carrés de métal, en rogner tout

autour les autres petits angles qui restent, jusqu'à ce qu'ils aprochent du poids & de la rondeur des espéces.

Aprocher à la pointe, à la double pointe, ou dent de chien, & à la gradine. Termes de *Sculpteurs* & de *Marbriers*, qui signifient tailler & avancer un ouvrage de sculpture successivement avec trois outils, après l'avoir dégrossi avec la masse & la pointe afutée de court.

S'aprocher, *v. r.* [*Accedere ad.*] *Je m'aproche, je m'aprochai, je me suis aproché, je m'aprocherai.* C'est s'avancer vers quelcun, vers quelque lieu, ou vers quelque chose. (Frére Clément, Jacobin, s'aprocha de Henri III. pour lui faire la révérence, & l'assassina au même tems. *Histoire de France, Henri III.* Ils s'aprochérent de la riviére pour y faire un pont. *Abl. César.*)

* APROFONDIR, (APPROFONDIR.) *v. a.* [*Fodere, altè penetrare, scrutari.*] Il ne se dit guére qu'au figuré. C'est examiner à fond : tâcher de pénétrer dans la connoissance de quelque chose de difficile. (*Aprofondir* une matiére, *aprofondir* une dificulté.)

* APROFONDISSEMENT, (APPROFONDISSEMENT.) *s. m.* [*Altior fossio, accurata penetratio.*] Il semble seulement usité au figuré ; c'est-à-dire, pénétration dans quelque chose de mal-aisé à concevoir & à découvrir. (L'aprofondissement de Descartes & de Gassendi dans les choses naturelles est surprenant.)

APROPRIANCE, (APPROPRIANCE, *s. f.* [*Vindicatio, assertio.*] Terme de *Coûtume.* Prise de possession d'une chose achetée ou donnée.

APROPRIATION, (APPROPRIATION.) *s. f.* [*Vindicatio.*] L'action de s'aproprier les choses. (Les ambitieux & les avares ne cherchent qu'à se faire l'*apropriation* du bien d'autrui.)

† APROPRIER, (APPROPRIER.) *v. a.* [*Adornare, concinnare.*] Ajuster, acommoder.

Aproprier en ce sens paroît vieux & en sa place on dit *ajuster*, ou *acommoder proprement.*

S'Aproprier, *v. r.* [*Vindicare, asserere sibi aliquid.*] Il se prend en bonne & en mauvaise part, mais le plus souvent en mauvaise. C'est prendre pour soi, s'atribuer à soi-même quelque chose. *Je m'aproprie, je m'apropriai, je me suis aproprié.* (Vous êtes un galant homme, & vous avez voulu vous aproprier les vers d'autrui. *Avis à Ménage.* Je m'aproprie de telle sorte vos joies & vos déplaisirs, que je puis dire que ce sont les bonnes & les mauvaises nouvelles que je reçois de vous, qui font mes bons ou mes mauvais jours. *Balzac, lettres à Conrad, chap. 1. let. 1.*)

APROUVER, (APPROUVER.) *v. a.* Vient du Latin *approbare*, donner son aprobation à une personne ou à une chose : avoir pour agréable une chose ou ce que fait une personne. (Caf. est d'une humeur hétéroclite, & je ne vois point d'honnête homme qui l'aprouve.)

Aprouver un manuscrit, c'est-à-dire, certifier qu'on n'y a rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. Voïez *aprobateur.*

APT.

† APTE, *adj.* [*Aptus, idoneus.*] Vieux mot dont on ne se sert plus à présent, & qui signifioit, propre à quelque chose. (M. Pourchot disoit en badinant que l'universel de la logique étoit une chose *apte* & *idoine* à être prêchée de plusieurs.)

APTITUDE, *s. f.* [*Habilitas.*] Il pourroit être formé du Latin *aptus*, ou de l'Espagnol *aptitud.* C'est une disposition naturelle pour réussir en quelque chose. (Une merveilleuse aptitude ; une heureuse, une admirable aptitude ; une aptitude qu'on ne peut assez estimer. Vous avez une aptitude à toutes les bonnes & les belles choses. *Balzac, lettre à Conrad, l. 1.* Il a de l'aptitude pour tous les beaux Arts. On admire son aptitude.)

APU.

APUI, (APPUI.) *s. m.* [*Fultura, fulcrum.*] Chose sur quoi l'on s'apuïe, chose qui apuïe, chose qui soûtient. (Un bon apui, un apui ferme, un apui solide, un foible apui. Ma canne est mon seul apui, & je n'en veux point d'autre.)

* *Apui*, *s. m.* Ce mot au figuré signifie soûtien, & se trouve dans de bons Auteurs. (Il est étrange à combien de choses l'ame s'atache, & combien il lui faut de petits apuis pour la tenir en repos. *Nicole, Essais de morale, t. 1.*)

> A l'ombre de ton nom ils trouvent leur azile,
> Comme on voit dans les champs un arbrisseau débile,
> Qui sans l'heureux *appui* qui le tient attaché,
> Languiroit tristement, sur la terre couché.
> *Despr. Discours au Roi.*

Apui de fenêtre, *s. m.* [*Podium.*] Terme d'*Architecture.* C'est la pierre qui couvre l'alége, & qui fait le bas du tableau de la croisée. (Cet apui est trop haut : cet apui est trop bas : voilà un apui qui est d'une belle hauteur : un apui d'une hauteur bien proportionnée, bien juste & fort raisonnable. Un mur à hauteur d'apui est un mur sur lequel on peut s'apuïer. Les murs d'une terrasse doivent être à hauteur d'apui.)

Apui, *s. m.* Terme d'*Architecture.* [*Podium acclive, rectum.*] C'est la piéce de bois, le fer ou les pierres qui suivent la rampe d'un escalier. (On dit, voilà un apui qui suit bien sa rampe. Apuis rampans, apuis quarrés.)

Apui, *s. m.* [*Hypomochlium.*] Terme d'*Architecture.* C'est une pierre, ou un morceau de bois qu'on met sous les pinces, ou sous les leviers pour remuer quelque chose. (Vîte qu'on aporte un apui, & qu'on le mette là-dessous.)

☞ *Apui continu.* C'est une espéce de plinte, souvent ornée de moulures, & ravalée, qui sert de tablettes d'apui aux croisées d'une façade, comme l'on en voit en plusieurs Palais de Rome.

☞ *Apui alegé.* C'est celui qui est diminué de la profondeur de l'embrasure, autant pour regarder plus facilement au-dehors, que pour soulager le dessous.

☞ *Apui de piédestal.* Celui qui est en maniére de piédestal double, pour porter de fonds les ornemens d'une croisée.

Apui. Terme de Tourneur. Il signifie cette longue piéce de bois, qui porte des deux bouts sur les bras des deux poupées, & que le Tourneur a devant lui, lors-qu'il travaille, pour soutenir & afermir son outil. On l'apelle quelquefois la barre du tour, mais plus ordinairement le suport.

☞ *Apui.* Le droit d'apuïer sur l'héritage de son voisin, est une servitude que les Latins apellent *servitus oneris ferendi.* Il en est fait mention dans la Loi 32. *ff. de servit. urban. præd.* & il résulte de cette Loi, que la servitude d'apui doit

doit être fondée sur un titre, sans doute, parce qu'elle est très-onereuse. Si l'apui est détruit par le tems, ou par quelque accident, il doit être rétabli, & remis en état de pouvoir servir; parce que la servitude n'a pas été abolie pour un certain tems : ensorte que celui qui la doit, est soûmis à entretenir & à rétablir l'apui à ses dépens, & toutes les fois qu'il sera nécessaire de le réparer. Cette obligation ne regarde point l'usufruitier. *L. Hactenus, ff. de usufr.* La raison est clairement expliquée dans la Loi, *Et si fortè*, §. *Hæc autem actio*, *ff. Si servitus vindic.* L'action qui naît de la servitude *oneris ferendi*, est réelle plus que personnelle ; ainsi elle doit être intentée contre le propriétaire du fond. Dans toutes les autres servitudes, la solidité a lieu, soit entre ceux à qui la servitude est dûë, soit entre ceux qui la doivent : mais dans celle-ci, le sentiment de Papinien étoit que la servitude peut être exercée solidairement par tous ceux à qui elle apartient, mais qu'ils ne peuvent pas agir solidairement contre les propriétaires de l'héritage qui est sujet à la servitude d'apui. *L. Et si fortè*, §. *Si ædes*, *ff. Si servit. vindic.* La raison est que la servitude active ne peut pas être divisée : mais lors-qu'il s'agit d'une servitude passive, dont l'obligation consiste à faire réparer ou reconstruire un mur ou un édifice, chaque propriétaire est tenu d'y contribuer par raport à son intérêt.

Apui-main, *s. m.* [*Fulcrum.*] Terme de *Peintre.* Maniére de petite baguette sur laquelle on apuie sa main lors-qu'on peint, & à l'un des bouts de laquelle il y a un petit bouton. (Un apui-main fort joli, un apui-main très-propre, un apui-main trop petit, ou trop grand. Faire un apui-main. On ne se sert pas toujours de l'apui-main.)

Apui, *s. m.* [*Mutuus equitis & equi frænorum sensus, & habenarum ope utrinque perceptus.*] Terme de *Manége.* Il se dit de la bride du cheval, & de la main du Cavalier. C'est un soûtien adroit de la bride dans la main du Cavalier. (Cheval qui a l'apui fin ; c'est-à-dire, *qui obéit bien à la bride.* Cheval qui a l'apui sourd ; c'est-à-dire, *qui n'a pas un bon apui.* Cheval qui force la main ; c'est-à-dire, *Cheval qui a une méchante bouche.* Cheval qui est sans apui, Cheval qui n'a point d'apui ; c'est-à-dire, *Cheval qui n'obéit qu'avec peine, parce-qu'il ne peut soufrir que le mords apuïe tant soit peu sur sa bouche* ; c'est-à-dire, *qui s'abandonne trop sur le mords.* Donner de l'apui à un Cheval, *c'est le tenir bien dans la main.*)

* *Apui*, *s. m.* [*Protector.*] Au figuré, il se dit des personnes, & signifie *Protecteur* ; celui qui de son crédit favorise quelcun. (Un heureux, un glorieux apui. Le Seigneur sera mon apui. *Arnaud, Confessions de S. Augustin.* Le Seigneur est mon seul apui. Le Seigneur est mon unique apui. *Pseaumes.* Je ne veux point d'autre apui que le Seigneur. Tandis que Dieu daignera être mon apui, je ne craindrai point les piéges de mes ennemis. *Arn. Conf.*)

* *Apui*, *s. m.* [*Præsidium, columen.*] Il signifie aussi au figuré *protection.* (Un favorable, un illustre, un célébre apui. Apui ferme, stable, solide, fidéle. Je vous demande vôtre apui contre l'injustice de mes ennemis. *Abl. Luc. tom.* 2. Rechercher l'apui des Alliez. *Vaug. Quint.* Après la bataille de Philipes, l'estime des soldats, qui étoit l'apui le plus solide de l'Empire, se tourna en faveur de César & d'Antoine. *Citri, Triumvirat, 5. partie, c. 1.*)

Apuïer, (Appuyer.) *v. a.* [*Fulcire.*] Etaïer, afermir une chose, afin qu'elle soit plus ferme, & qu'elle ne tombe pas. (Apuïer une colonne, apuïer un mur, apuïer un soliveau.)

Apuïer, *v. a.* [*Incumbere alicui rei*] Poser quelque chose lourdement, & d'un air grossier sur quelque autre chose. J'apuïai si lourdement le ciseau sur la pierre qui étoit délicate, qu'elle se rompit. *Abl. Luc. t. 1. songe.*)

* *Apuïer*, *v. a.* [*Tueri, protegere.*] Au figuré, c'est défendre, soûtenir, protéger, favoriser. *Apuïer*, en ce sens, se dit des personnes & des choses. (Si vous avez la bonté de m'apuïer, je suis sûr du succès de l'afaire. Apuïer les prétentions ou le droit de quelcun.)

Apuïer, *v. a.* Terme de *Manége.* C'est faire sentir hardiment l'éperon à un cheval. (Courage, Monsieur, apuïez les deux ; apuïez le gauche.)

Apuïer les chiens. Terme de *Chasse.* C'est suivre toutes les opérations des chiens, les diriger & les animer de la trompe & de la voix.

S'apuïer, *v. r.* [*Niti.*] *Je m'apuïe, je m'apuïerai, je me suis apuïé.* Se soûtenir sur quelque chose, s'y reposer. (S'apuïer sur le coude. *Vaug. Quint. liv. 3.* En marchant il s'apuïoit de sa bequille. *Bachaumont, voyage.* S'étant apuïé contre un arbre, il expira. *Vaug. Quint. liv. 8. c. 2.*)

S'apuïer, *v. r.* Au figuré, c'est faire fond sur quelque chose, s'assûrer sur une chose qui a de la fermeté & de la solidité. (Aïez confiance en Dieu de tout vôtre cœur, & ne vous apuïez point sur vôtre prudence. *Proverbes de Salomon, chap. 3.* Il est étrange comment les hommes peuvent s'apuïer sur leur vie, comme sur quelque chose de solide. *Nicole, essais de morale, t. 1.*)

Apurement, *s. m.* [*Rationum decisio.*] Terme de *Pratique.* C'est l'éclaircissement & la rédition pure & nette de quelque compte. (Il paroît par l'apurement du compte que Mr. N. est reliquataire de quinze cens livres.)

Apurer, *v. a.* [*Rationes decidere.*] Terme de *Finance* & de *Pratique.* Il se dit des comptes : c'est éclaircir, c'est rendre un compte net, & finir quelque compte, en déchargeant de tout. (Apurer un compte.)

Apurer l'or moulu. Terme de *Doreur* sur métal. C'est après que l'or en chaux a été amalgamé au feu avec le vif argent, le laver dans plusieurs eaux, pour en ôter la crasse & les scories.

Apyrexie, *s. f.* Intermission ou cessation de la fiévre. Ce mot est Grec, ἀπυρεξία, sans fiévre, d'α privatif, & de πυρεξις, ou πυρετος, fiévre.

A Q U.

Aquarius, *s. m.* On l'apelle autrement *Verseur d'eau.* C'est l'onziéme signe du Zodiaque que le Soleil parcourt au mois de Janvier.

Aquatique, *adj.* [*Aquaticus.*] Qui est dans les eaux, ou qui se ressent de l'aproche des eaux. (Lieu aquatique. Oiseaux aquatiques.)

Aqueduc, *s. m.* [*Aquæ ductus.*] C'est un conduit pour mener les eaux. (Un aqueduc fameux ; un aqueduc renommé ; un aqueduc superbe ; un aqueduc magnifique. L'aqueduc d'Arcueïl est très-beau, & de ce vilage les eaux viennent à Paris, comme de Belgrade les eaux vont à Constantinople par des aqueducs. Les parties de l'aqueduc sont les arcades ou les

voutes, les piles, les contreforts, le socle, l'imposte, les glacis, les plintes, le parapet, les banquettes.) On voit encore des restes de ces fameux aqueducs que les Romains avoient faits, soit dans Rome, soit dans les provinces. Fabretti a fait une longue description de ceux qu'il y avoit dans Rome, & dont Frontin a fait mention dans un Traité fait sur ce sujet. On y voit plusieurs Inscriptions qui marquent la reconnoissance du Public pour ceux qui avoient ou fait construire des aqueducs, ou qui avoient réparé les anciens.

Voïez *Eau*.

Aqueduc, *s. m.* Terme d'*Anatomie*. On apelle ainsi un conduit, partie membraneux & partie cartilagineux, qui va de l'oreille dans le palais.

AQUERAUX. Instrument dont on se servoit autre fois pour jetter des pierres.

AQUÉREUR, (ACQUÉREUR.) *s. m.* [*Emptor.*] Ce mot est de *Palais*, & signifie celui qui fait quelque aquisition, celui qui aquiert quelque bien. (Un bon aquéreur, un véritable aquéreur. Être aquéreur de bonne foi. *Patru, plaid. 8.* Poursuivre l'aquéreur. *Le Maît. plaid. 11.* La ventilation d'un héritage se doit faire par l'aquéreur, & même aux dépens de l'aquéreur. *Tronçon, Droit François, titre 1.*)

AQUÉREURE, AQUÉREUSE, (ACQUÉREUSE.) *s. f.* L'usage est pour aquéreure. C'est un terme de *Palais*, & il veut dire celle qui fait aquisition de quelque chose. (Elle est aquéreure de quinze cens livres de rente.)

AQUÉRIR, ou ACQUÉRIR, *v. a.* Il vient du Latin *acquirere*. C'est faire quelque aquisition, c'est amasser; c'est se procurer à soi ou à quelque autre, du bien, ou quelque autre chose de remarquable. *J'aquiers, tu aquiers, il aquiert; nous aquérons, vous aquérez, ils aquiérent: j'aquérois, j'ai aquis, j'aquis, j'aquerrai, aquiers. Que j'aquiére, que nous aquérions, que vous aquériez, qu'ils aquiérent: j'aquérois, que j'aquisse, qu'il aquist ou aquît, que nous aquissions.* Tout ce qu'on peut dire des avares, c'est qu'ils ne sont jamais las d'aquérir des richesses pour ceux qui souhaitent leur mort. *Gomb. épît. liv. 2. épître 2.* Celui qui aura de l'intelligence, aquerra l'art de gouverner, en lisant les paraboles de Salomon. *Proverbes de Salomon, ch. 1.* La réputation coûte, & l'on a de la peine à l'aquérir & à la conserver. D'Ablancourt a aquis beaucoup de gloire parmi les gens de Lettres, en matiére de traductions. Un honnête homme ne doit songer dans ce monde qu'à aquérir une belle réputation.)

S'aquérir, v. r. [*Sibi comparare.*] *Je m'aquiers, tu t'aquiers, il s'aquiert, nous nous aquérons, vous vous aquérez, ils s'aquiérent: je m'aquérois, je me suis aquit, je m'aquis, je m'aquerrai.* C'est se procurer quelque bien ou quelque chose de remarquable. S'aquérir des amis, s'aquérir de l'honneur. *Abl. Tac.* Recouvrer son honneur en s'aquérant de l'estime. Il s'est aquis le roïaume par un parricide. *Vaug. Quint. l. 7.* La gloire qui suit le métier de la guerre, ne s'aquiert point à bon marché. *S. Evremont, œuvres mêlées, tom. 6.* Si vous adressez vos corrections au Sage, vous l'aquérez pour ami. *Morale du Sage.*

AQUÊT, ou AQUEST, (ACQUÊT.) *s. m.* [*Res parta, acquisita.*] On prononce *akêt*. Ce sont les biens qu'on aquiert; c'est l'aquisition qui se fait: le mot d'*aquêt* est d'ordinaire dans la bouche des gens de Palais, & néanmoins il ne laisse pas de trouver quelquefois sa place dans des ouvrages qui n'ont rien qui sente le stile de Pratique. (Faire de nouveaux aquêts: faire de grands aquêts. *Le Maît. plaid.*

Tous les ans ses *aquêts* augmentent son domaine.
Racan, bergeries, a. 1. sc. 3.

C'est gloire, & non point honte dans cette douce peine,
Des aquêts de son lit acroitre son domaine.
Regnard, sat. 3.)

☞ *Aquêts, nouveaux aquêts.* C'est un droit que le Roi léve sur les gens de main-morte qui possédent des fonds nobles. Ce droit suit toûjours l'amortissement; celui-ci regarde la propriété; & l'autre, la joüissance.

AQUÊTER, (ACQUÊTER.) *v. a.* [*Acquirere, comparare.*] C'est aquérir quelque bien; faire l'aquisition de quelque chose. *Aquêter* est de *Palais*. (Il aquête tous les jours quelque chose de façon ou d'autre.)

AQUEUX, AQUEUSE, *adj.* Il vient du Latin *aquosus*, & est un terme de *Médecine*; c'est-à-dire, plein d'eau, ou qui en a les qualitez. (C'est une tumeur aqueuse, c'est de la semence qui est aqueuse.)

AQUIÉCEMENT, (ACQUIESCEMENT.) *s. m.* [*Assensus.*] C'est-à-dire, consentement. (Donner son aquiécement, refuser son aquiécement: il a l'aquiécement de tous les intéressez: il a obtenu l'aquiécement du Roi pour la grace qu'il lui demandoit. Nôtre salut éternel dépend de nôtre aquiécement aux véritez de la foi.)

Aquiécement. Consentement qu'un négociant, ou autre personne, donne à l'exécution d'une sentence arbitrale, d'une sentence des Consuls, ou autre acte fait en justice. On ne peut revenir contre un jugement passé pour *aquiécement*.

AQUIÉCER, (ACQUIESCER.) *v. n.* [*Acquiescere, assentire.*] C'est consentir; c'est donner son aquiécement; c'est donner son agrément. (Aquiécer à la paix. *La Rochefoucauld, mémoires.* Il n'avoit aquiécé aux priéres de la Reine que par civilité. *Maucroix, Schisme d'Angleterre.* Les enfans de Dieu aquiécent au jugement de l'Eglise. *Bossuet, doctrine de l'Eglise, c. 19.* Les véritez de la Foi sont si évidentes, qu'elles n'ont nul besoin de preuves pour y aquiécer. *Mémoires sur la Religion, par M. de Choiseul, Evêque de Tournay.*)

AQUILIN, *adj.* Il vient du Latin *aquilinus*. Il ne se dit proprement qu'au masculin, parlant du nez: il signifie qui est fait en forme de bec d'Aigle.

☞ Les nez aquilins sont souvent desagréables. Ce fut pour se moquer de Chapelin, que M. de Saint Evremont, dans sa Comédie des Académiciens a fait dire:

Le teint qui paroît sur sa face,
Est plus uni que n'est la glace,
Plus clair que le Ciel cristalin:
Où trouver un pinceau qui touche
Les charmes de sa belle bouche,
Et l'honneur du nez *aquilin*?

Ensuite l'auteur faisant parler le Poëte, qui admire son ouvrage, dit:

Aquilin ne vient pas fort souvent en usage,
Mais il convient au nez du plus parfait visage,
Tous les Peintres fameux veulent qu'un nez soit tel,
Oublier *aquilin* est un péché mortel.

AQUILON, *s. m.* Il vient du Latin *Aquilo*: il

fignifie vent du Nord, un vent furieux & extrémement froid. (L'aquilon eft l'artifan des naufrages. *God. poëf.*)

Tirfis, tu vas revoir des rochers & des bois,
Où jamais *Aquilon* ne fe laffe de bruire.
Main. poëf. page 17.)

Les Poëtes font l'Aquilon fils d'Eole & de l'Aurore.

AQUILONAIRE, *adj.* [*Aquilonaris, borealis.*] Qui eft d'Aquilon. Qui eft Boreal. (Les vents Aquilonaires.)

AQUIS, (ACQUIS) *f. m.* [*Doctrina, folertia.*] Prononcez *aki.* Qualité qui en ce fens entre rarement dans le beau ftile, & fon ufage ordinaire eft dans les difcours familiers. (C'eft un homme qui a de l'aquis : elle n'a pas moins d'aquis que de naturel & d'agrément. *S. Evremont, œuvres mêlées, page 51.*)

AQUISITION, ou ACQUISITION, *f. f.* Il vient du Latin *acquifitio* : c'eft un terme de *Palais*, & il veut dire tout ce qu'on aquiert. (Une bonne aquifition ; une ancienne aquifition ; une nouvelle aquifition ; une aquifition jufte, & dans les formes ; une aquifition confidérable ; faire une aquifition. On eft tourmenté de l'aquifition & de la confervation des biens *Abl. Luc. tom.* 2. Ne penfer qu'à l'aquifition de quelque Terre. *Le Maît. plaid.*)

AQUIT, (ACQUIT.) *f. m.* [*Solutio fcripto confignata.*] C'eft une quitance, une décharge, un certificat qui fe donne par les Commis de quelque Bureau, qui témoignent que les Marchandifes qui font paffées par leur Bureau, ont paié les droits qu'elles doivent, & qu'il ne faut pas les empêcher d'aller plus loin. (Aler à l'aquit, prendre un aquit, avoir un aquit, être à l'aquit, faire un aquit, délivrer un aquit, expédier un aquit, donner un aquit, réformer un aquit, caffer un aquit, déchirer un aquit.)

† *Aquit.* [*Ofcitanter, negligenter.*] Ce mot entre en cette façon de parler proverbiale ; on dit, *par maniére d'aquit*, c'eft-à-dire, *négligenment*, nonchalanment. (Faire une chofe par maniére d'aquit.)

Aquit de païement. Cet aquit fait mention de la qualité, quantité, poids ou valeur des marchandifes, du nombre des caiffes ou balots, de leurs marques, du nom de celui à qui on les envoïe, &c. Cet aquit doit fuivre les marchandifes, & refter au dernier Bureau.

Aquit à caution. Les Commis des Bureaux le délivrent à un particulier qui fe conftituë pour caution que certaines marchandifes feront vifitées & les droits payés au lieu de leur deftination. Lorfque la même perfonne repréfente cet aquit, avec la décharge au dos, aux Commis qui le lui ont délivré, on le décharge du cautionnement.

Aquit à caution de tranfit. Cet aquit regarde certaines marchandifes qui font exemtes de tous droits d'entrée & de fortie, pourvû qu'elles foient envoïées hors du Royaume.

Aquit, ou certificat de franchife, concerne l'exemtion des droits de fortie des marchandifes deftinées pour les païs étrangers, lefquelles font achetées pendant le tems des franchifes des foires.

Aquit fignifie auffi parmi les Négocians, quitance, reçû ou recépicé, payé à un tel par aquit d'un tel jour, c'eft-à-dire, fur la quitance, reçu ou recépicé.

AQUITER, (ACQUITTER.) *v. a.* [*Solvere.*] Prononcez *akité.* Rendre quite de quelque chofe : païer, fatisfaire pour quelcun, ou pour quelque marchandife. (Aquiter une perfonne envers fes créanciers : aquiter fes dettes : aquiter de la marchandife.)

Aquiter. Parmi les Négocians, fignifie païer les droits pour des marchandifes, aux entrées & forties du Païs ou des villes & dans les bureaux. On dit auffi *aquiter* des lettres & billets de change, des promeffes, des obligations, pour dire, les païer. Voïez *Savary.*

Aquit-patent. Ordre ou Mandement du Roi, pour faire païer comptant par fes Tréforiers, une certaine fomme. V. *l'Ordonnance de 1557.*

S'aquiter, v. r. [*Se liberare.*] Prononcez, *s'akité. Je m'aquite, je me fuis aquité, je m'aquiterai.* C'eft fe rendre quite. (S'aquiter de fes detes. Il s'eft aquité envers tous fes créanciers.)

* *S'aquiter, v. r.* [*Fungi officio.*] Faire en forte qu'on foit quite de quelque chofe qu'on eft obligé de faire. (Je ne vois point de charge plus pénible quand on veut bien s'en aquiter. *Abl Luc. t. 3.* Il eft d'un honnête homme de s'aquiter de fon devoir en toutes chofes. *Coft. let. t. 1.* Ce n'eft pas mon intention de m'aquiter envers une perfonne à qui je prens tant de plaifir d'être redevable. *Voit. let. 13.*)

A R A.

ARABE, *adj.* Il vient du Latin *Arabs* : c'eft-à-dire, *qui eft du païs d'Arabie.* (Il eft Arabe. Les Médecins Arabes font plus renommez que les autres. Les femmes Arabes font fpirituelles.)

Arabe, f. m. Homme qui eft d'Arabie. (C'eft un Arabe très-favant. Il y a des Arabes qui font fameux par leur fience.)

Arabes, f. m. [*Arabes.*] Les peuples d'Arabie. (Les Arabes font curieux & aiment à connoître les chofes naturelles.)

Arabe, f. m. [*Arabum idioma.*] C'eft le langage des Arabes. (Entendre l'Arabe, écrire en Arabe. *Abl. Luc.* Parler en Arabe. *Voit. let.*)

Arabe, adj. Qui eft en langage Arabe, qui eft à la maniére des Arabes. (Ecrits Arabes. Caractéres Arabes. Faire une Grammaire Arabe.)

Arabe. Chiffres Arabes, les caractéres que les Arabes ont inventés pour faciliter la fience des nombres. Il n'y en a que dix, dont la combinaifon peut fervir à toute forte de régles & de calculs d'Aritmétique.

† * *Arabe, adj.* [*Ferus, fordidus, avarus.*] Au figuré & au fatirique, il veut dire, *vilain, fordide, ufurier* & *avare.*

(Endurci-toi le cœur, fois Arabe, Corfaire,
Injufte, violent, fans foi, double fauffaire.
Defpr. Sat.)

ARABESQUE, *adj.* [*Arabicus.*] Qui eft à la maniére des Arabes, *Arabe.* (Ce font des caractéres Arabefques. Il fit en écriture Arabefque une très-belle requête. *Colomiés, mélanges hiftoriques, pag. 76. & 78.* La langue Arabefque eft la langue favante des Orientaux. *Réponfe à la Critique fur le voyage de M. Spon. pag. 184.* Ornemens Arabefques. On apelle *Arabefques*, les ornemens de caprice que les peintres emploient pour décoration des galeries, des cabinets, & fur-tout des grotes. On prétend que les Arabes ont été les prémiers inventeurs de ces ornemens. On voit à Grenade un ancien

palais, bâti & orné dans ce goût par les Maures.

Arabique, *adj.* Qui eſt du langage Arabe. (Caractére Arabique, écriture Arabique.)

Arabique, adj. Qui eſt d'Arabie. On dit le Golfe Arabique, gomme Arabique.

Arachnoïde, *adj.* Terme d'*Anatomie.* C'eſt une tunique déliée comme la toile d'araignée, dont quelques anatomiſtes croient que l'humeur criſtaline eſt envelopée.

Araignée, *ſ. f.* Prononcez *arégnée.* Il vient du Latin *aranea.* Inſecte qui a huit piez, qui vit de mouches & d'autres petits animaux, & qui a une averſion naturelle pour les ſerpens & les léſars. (Une petite araignée, une groſſe araignée. L'araignée file, & fait de la toile aux côtez des vitres : ôter de la toile d'araignée.)

☞ Les araignées ſe plaiſent & ſe multiplient dans les maiſons qui ne ſont point habitées ; ainſi, par métaphore, pour marquer qu'une bourſe eſt vuide, on dit qu'elle eſt pleine d'araignées.

Araignée aquatique. C'eſt une eſpéce particuliére qui eſt amphibie, vivant communément dans l'eau, mais ſubſiſtant auſſi hors de cet élément. Dans l'eau ces animaux paroiſſent en trois états diférens ; ou envelopez d'une bulle d'air, ou couverts d'une eſpéce de vernis aſſez ſemblable pour la couleur au vif-argent dont le derriére des glaces eſt garni pour faire des miroirs ; ou enfin ſans aucun vernis & ſans bulle. Ces inſectes d'ailleurs ſemblables pour la configuration aux araignées terreſtres, ſont communément fort vifs ; il eſt très-amuſant de leur voir ſans ceſſe tranſporter leur bulle çà & là. Ils ſont auſſi des fils de diférentes eſpéces, dont les uns ſont comme des cordons, & les autres ſont extrêmement déliez. Ils les filent dans l'eau & même à ſec, étant expoſez en plein air. On peut lire ſur tout ce qui regarde ces inſectes, un mémoire plein de curieuſes obſervations, imprimé en 1748. ſous ce titre : *Mémoires pour ſervir à commencer l'hiſtoire des araignées aquatiques.* Ce Mémoire eſt du P. de Lignac, de l'Oratoire, & contient auſſi des obſervations de l'Editeur, qui eſt M. Lieutaud de Troiſvilles, Gentilhomme de Nantes en Brétagne.

* *Araignée, ſ. f.* Terme d'*Ingénieur.* C'eſt un travail par branches, ou par rameaux qu'on fait ſous terre, lors-qu'on rencontre quelque choſe qui empêche de faire la chambre de la mine au lieu deſtiné, & qu'on eſt contraint de s'écarter par pluſieurs branches, qui ſont terminées chacune par de petits fourneaux. On fait joüer tous ces fourneaux à la fois, & le feu y eſt porté par des traînées de poudre.

Araignée. Terme d'*Aſtronomie.* C'eſt le nom qu'on donne à la derniére platine de l'aſtrolabe, qui eſt percée à jour, & où ſont marquées les étoiles fixes. On poſe cette platine ſur toutes les autres pour faire quelque obſervation.

Araignée. Terme de *Marine.* On apelle *Araignées, martinet* ou *moques de trélingage,* les poulies particuliéres où viennent paſſer les cordages apellez martinets ou marticles.

Araignée de Vers à ſoie. C'eſt la prémiére toile que les vers filent & préparent pour ſoûtenir les cocons qu'ils doivent enſuite travailler. C'eſt de cette *araignée* qu'on fait une partie des bourres de ſoie, dont ſe filent les fleurets les plus groſſiers.

Aramber, *v. a.* [*Manum ferream in navim injicere.*] Terme de *Marine.* Acrocher un bâtiment pour venir à l'abordage.

Aranata, *ſ. m.* Animal des Indes qui eſt grand comme un chien, & qui toutefois grimpe ſur les arbres avec beaucoup de facilité.

Arantelles, *ſ. f.* [*Araneoſæ lanugines.*] Terme de *Venerie,* qui ſe dit de ces filandres qui ſe trouvent au pié du cerf, à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec la toile des araignées.

☞ Araser. C'eſt conduire de même hauteur une aſſiſe de maçonnerie. On *araſe de niveau,* lors qu'on conduit horizontalement les aſſiſes. On dit auſſi, qu'un lambris de pierre ou de marbre ou qu'un aſſemblage de ménuiſerie eſt *araſé,* lors qu'il n'y a point de ſaillie, & qu'il eſt comme du parquet.

☞ Arases. Ce ſont des pierres plus baſſes, ou plus hautes que les autres cours d'aſſiſes, pour parvenir à une certaine hauteur, comme celles d'un cours de plinte & de cimaiſes d'un entablement. *Daviler.*

Arate ou Arobe. Poids de Portugal, qui eſt auſſi en uſage à Goa & dans le Breſil. L'Arate Portugaiſe peſe 32. livres, l'Eſpagnole 25.

Araticupana, *ſ. m.* Arbre du Breſil, de la grandeur d'un oranger, & qui porte un fruit d'une excélente odeur & d'un goût agréable.

A R B.

Arbalête, Arbalêtre, *ſ. f.* [*Baliſta.*] Quelques-uns diſent *arbalêtre,* mais mal : il n'y a qu'*arbalête* du bel uſage. La pénultiéme du mot *arbalête* eſt un peu longue. C'eſt une arme qui n'eſt pas à feu, & qui eſt compoſée d'un arc d'acier, d'un bois qu'on apelle monture, d'une corde & d'une fourchéte. On ſe ſert de l'arbalête pour tirer des fléches ou des bales. Il y a deux ſortes d'arbalêtes, l'une à fléches & l'autre à jalet. (Une bonne ou une méchante arbalête. Tirer l'arbalête, ſe batre avec des arbalêtes. Les arbalêtriers ne daignant pas couvrir leurs arbalêtes, les mirent hors d'état de ſervir. *Choiſi, Hiſtoire de Philipe de Valois, liv. 3.* Il eſt défendu aux Ecléſiaſtiques de tirer de l'arc ou de l'arbalête. *Tiers, Traité des jeux, cap. 24.*)

On ſe ſervoit autrefois de cet arme : mais aïant ſouvent éprouvé que les traits & les fléches que l'on tiroit, étoient empoiſonnez, on défendit l'arbalête, dans un Concile tenu à Rome, l'an 1139. L'Empereur Conrard fit les mêmes défenſes.

Arbalête, ſ. f. L'arbalête *eſt un terme de Mer,* c'eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour prendre les hauteurs des aſtres, & déterminer combien on eſt éloigné de la ligne équinoxiale dans le lieu où l'on prend la hauteur. Les parties de cette arbalête ſont les marteaux & la fléche.

Arbalête. On apelle ainſi l'Aſtragale, qui eſt le prémier os du tarſe. *L'os de l'arbalête.*

Arbalêtes, Arbaletes, ou Fourches. Ce ſont les ficelles qui ſervent à monter le métier des Ferandiniers faiſeurs de gaze de ſoie. Chaque arbalête tient cinq liſſettes ; enſorte qu'il y a cinq fois moins d'arbalêtes que de liſſettes.

Arbalêtrier ou Arbalestrier, *ſ. m.* [*Baliſtarius, ſagittarius.*] Prononcez *arbalêtrié.* L'uſage, en parlant de l'ancienne milice, veut qu'on écrive *arbalêtrier ;* mais qu'on prononce *arbalêtrié.* On apelloit de ce nom le ſoldat qui

portoit autrefois une arbalête, & qui s'en servoit pour tirer & pour combatre. (Les arbalêtriers étoient braves & hardis. De-là vient le proverbe, *Ce n'est pas un grand Arbalêtrier*, pour dire, il n'est pas fort brave. Il alla l'épée à la main avec des paroles de mépris faire sortir les arbalêtriers d'un poste honorable qu'on leur avoit donné. *L'Abé de Choisi, Hist. de Philip. t. 3.*)

Arbalêtrier, s. m. Les arquebusiers s'apellent aussi de ce nom dans leurs lettres de maîtrise, parce que c'étoient les arquebusiers qui faisoient autrefois des arbalêtes.

Arbalêtriers, s. m. [*Canterii minores.*] Prononcez *arbalestriés.* Terme d'*Architecte.* Ce sont des piéces de bois qui servent à la charpente d'un bâtiment, & qui sont apuïées par un bout l'une contre l'autre en forme d'arc, portant de l'autre bout sur une poûtre mise en bas, en forme de corde, avec une autre poûtre mise au milieu en forme de fléche ; c'est pour cela qu'on les apelle *Arbalêtriers.* Ces *Arbalêtriers* sont aussi apellez *petites-forces.* Quelques-uns disent & écrivent *arbalêtriers*, mais la plûpart des Architectes que j'ai vûs, sont pour *arbalestriers.*

☞ ARBANS. Ce terme est sinonime avec *corvées*, dans l'article 136. de la *Coûtume de la Marche.*

ARBITRAGE, *s. m.* Terme de *Palais.* Il vient du Latin *arbitratus.* C'est la décision de quelques personnes qu'on a choisies d'un commun acord pour terminer une afaire. (*Mettre une chose en arbitrage*, c'est-à-dire, au jugement des Juges arbitres. *Etre en arbitrage*, c'est-à-dire, à la décision des Juges arbitres. *Travailler à un arbitrage*, c'est-à-dire, travailler à terminer le diférend qu'ont des parties.)

Arbitrage. Terme de *Change.* C'est une combinaison ou un assemblage qu'on fait de plusieurs changes, pour connoître quelle place est plus avantageuse pour tirer & remettre.

ARBITRAIRE, *adj.* Prononcez *arbitrére.* Il vient du Latin *arbitrarius.* C'est-à-dire, qui dépend de la volonté, qui regarde la volonté & l'idée qu'on se forme de certaines choses. (Ces choses sont purement arbitraires. Les hommes vont assez loin dans la sience des mots & des signes, c'est-à-dire, dans la connoissance de la liaison *arbitraire* qu'ils ont faite de certains fonds avec de certaines idées. *Nicole, Essais de Morale, t. 1.*) On apelle *pouvoir arbitraire*, une puissance absoluë, qui n'a d'autre régle que la volonté du souverain. On dit dans le même sens, *agir arbitrairement, gouverner arbitrairement*, c'est-à-dire, despotiquement.

ARBITRAL, ARBITRALE, *adj.* Du Latin *arbitralis.* Qui est d'arbitres. (Jugement arbitral. Sentence arbitrale, c'est-à-dire, qui est prononcée par les Arbitres ou par les Juges choisis.)

ARBITRALEMENT, *adv.* [*Per arbitros.*] C'est-à-dire par arbitres.

ARBITRATION, *s. f.* [*Æstimatio.*] Terme de *Palais.* Liquidation, estimation.

ARBITRE, *s. m.* Du Latin *arbiter.* Juge choisi du consentement des parties pour terminer leur diférend à l'amiable. (Arbitre sage, judicieux, désintéressé, juste, raisonnable, équitable. Choisir des arbitres, se mettre en arbitres. Convenir d'arbitres. Être en arbitres. Prenons un arbitre que vous ne puissiez refuser.)

Arbitre, s. m. Du Latin *Arbitrium ;* c'est-à-dire, volonté de la personne. Mais en ce sens, il ne se dit d'ordinaire qu'en ces sortes de façons de parler, *Libre-arbitre*, **franc-arbitre*, *libéral-arbitre.* Ces mots signifient la liberté de faire ou de ne pas faire. Les mots de *libre arbitre* sont plus usitez, ceux de *franc-arbitre* après ; & pour ceux de *libéral-arbitre*, ils ne se disent presque plus. (On dit, acorder la grace avec le libre arbitre. *Nouvelles Remarques sur la langue.* Chacun par son *libre-arbitre* obéït à la voix de Dieu qui l'apelle. *Traduction du Poëme de Saint Prosper, chap. X.*)

Arbitre, s. m. [*Summus arbiter.*] Ce mot signifie, au figuré, maître souverain & absolu. (Il est devenu l'arbitre de la vie & de la mort des citoïens. *Vaug. Quint. l. 4.* C'est l'arbitre de nôtre fortune, & il lui faut faire la cour.)

ARBITRER, *v. a.* [*Summatim æstimare.*] Terme de *Palais.* Régler comme arbitre, déterminer de la maniére que feroit un arbitre. (Il faloit arbitrer les pensions des Religieux qui ne peuvent prendre la réforme. *Patru, Plaid. 5.*)

ARBOLADE, *s. f.* Terme de *Traiteur.* C'est une sorte de ragoût.

ARBORER, *v. a.* [*Figere, locare, ponere.*] Au figuré, il est en usage parlant de la sainte Croix. C'est planter la croix dans le païs des infidéles, la leur faire connoître, & la leur faire adorer.

Arborer. Terme de *Marine.* *Arborer un mât*, c'est mâter ou dresser un mât sur le vaisseau. *Arborer le pavillon ;* c'est le hisser & le déploïer.

* *Arborer, v. a.* Terme de *Guerre.* C'est élever & faire paroître une enseigne, un étendard ou autre semblable chose pour quelque dessein. (On donna ordre d'arborer l'étendard. *Abl. Luc.* Ils arborérent l'étendard de France, & implorérent le secours du Roi. *Eloge historique de Loüis XIV.*

N'arboreront-ils point l'étendard de Pompée ?
Corneille, Sertorius.)

☞ Et Brébeuf, dans sa *Pharsale :*

Lorsque d'un beau courroux ses troupes échaufées,
Devroient dans Babilone *arborer* des trophées.

ARBORISER. Voïez *Herboriser.*

ARBORISTE. Voïez *Herboriste.*

ARBOUSE, *s. f.* Fruit qui croît dans le Languedoc.

ARBOUSIER, *s. m.* [*Arbutus.*] Petit arbre dont les feüilles sont presque semblables à celles du laurier, & dont le fruit, qu'on nomme arbouse, ressemble à la fraise. (Planter, cultiver un arbousier.)

ARBRE, *s. m.* Il vient du Latin *arbor.* C'est une plante qui pousse de grosses racines, une grosse tige & de grosses branches. (Un petit arbre, un grand arbre, un arbre nain, un arbre fruitier, un bon arbre, un méchant arbre. Planter, élever, cultiver, conserver, entretenir un arbre. Avoir soin, prendre soin des arbres qu'on a plantez. Il ne croît point d'arbres dans les isles Orcades, quoique la terre y porte de l'orge & d'autres grains, mais point de froment. *Childrei, Histoire naturelle d'Angleterre, p. 308.*)

* *Arbre*, en termes de *Monoïeur*, signifie dans la machine qu'on nomme vulgairement une jument, qui contient tout ensemble le dégrossi & le laminoir, une grosse piéce de bois posée perpendiculairement, sur le haut de laquelle est la grande roue à dents, qui donne le mouvement aux lanternes & aux hérissons. On

apelle auſſi dans cette machine les *arbres* du hériſſon & de la lanterne, les axes ou aiſſieux de fer, qui en traverſent le diamétre par le centre, & qui ont au bout des pignons, qui s'engainent dans les rouës du dégroſſi & du laminoir. Les ouvriers monoïeurs apellent *arbre du coupoir*, une piéce de fer poſée perpendiculairement, dont le bout d'en haut, qui eſt à vis, ſe tourne avec une manivelle, pour la faire baiſſer ou lever, & à qui ſon autre bout porte le coupoir ou emporte-piéce d'acier bien acéré, pour débiter les lames d'or, d'argent ou d'autre métal, en flaons convenables aux eſpéces qu'on veut fabriquer.

* *Arbre*, en termes de *Tourneur*, c'eſt un mandrin compoſé de pluſieurs piéces de cuivre, de fer & de bois, dont on ſe ſert, ſoit pour tourner en l'air, ſoit pour faire des vis aux ouvrages de tour, ſoit pour tourner en ovale, ou en d'autres figures irréguliéres.

* *Arbres.* Les Vitriers apellent les arbres d'un tire-plomb, les axes ou aiſſieux qui font tourner les rouleaux d'acier, entre leſquels on paſſe la lame de plomb, pour l'aplatir & canneler au ſortir de la lingotiere.

Arbre de la ſience du bien & du mal. C'étoit un arbre qui étoit au milieu du Paradis terreſtre, & auquel Dieu avoit défendu de toucher ſur peine de mort.

Arbre de vie. C'étoit un arbre qui étoit au milieu du Paradis terreſtre, & dont le fruit avoit la vertu de conſerver la vie à l'homme, ſi l'homme eût conſervé ſon innocence.

Arbre de vie. [*Thuia Theophraſti.*] C'eſt un arbre d'une odeur forte, qui fut aporté du Canada en France ſous le régne de François I. Cet arbre eſt d'une hauteur médiocre; le tronc en eſt dur & noüeux, couvert d'une écorce rouge obſcure, ſes feüilles aprochent de celles du Cyprès. Son fruit oblong eſt compoſé d'écailles, qui renferment des ſemences oblongues. Cet arbre demeure verd en hiver comme en été.

Arbre à enivrer. C'eſt le nom qu'on donne dans le Pérou, à l'arbre qui produit le Quinquina; parce qu'outre ſa faculté fébrifuge, ſon écorce a encore celle d'enivrer les poiſſons plus ſûrement, que la drogue qu'on apelle en Europe Coque de Levant.

☞ On trouve dans les Ordonnances, diférentes ſortes d'arbres qui peuvent embaraſſer les lecteurs.

Arbres encroüez. Ce ſont des arbres qui tombent ſur d'autres arbres, & reſtent embaraſſez dans les branches. L'Ordonnance de Charles V. de 1376. *art.* 23. porte, que « chacun ſe garde doreſnavant, d'abatre, ne » faire abatre ſon arbre ſi follement, qu'il » s'encrouë ſur un autre arbre à nous apartenant, » tellement qu'il ne puiſſe être oſté ſans le » noſtre abatre; car s'il le fait, il perdra ſon » arbre, & ſera acquis à nous. »

Arbre de laye, que l'on laiſſe pour repeupler la forêt.

Arbres pieds-corniers & tournans, de paroy. Ce ſont des arbres marquez diféremment, dans les ventes des forêts. Les prémiers ſont aux extrémitez de la vente; ils ſont marquez du marteau en deux endroits diférens: les pieds-corniers ſortans ſont marquez en dehors; & les entrans, en dedans: le paroy, c'eſt la ligne qui enferme la vente; elle eſt arrêtée par deux pieds-corniers. Les arbres de paroy ſont encore apellez *arbres de liſiere.*

Arbre de réſerve, ſont les balivaux.

Arbres échoupez ou *deshonorez.* L'Ordonnance des Eaux & Forêts, *tit.* 32. *art.* 2. s'explique ainſi: « Ceux qui auront échoupé, ébranché » & deshonoré des arbres, païeront la même » amende au pied le tour, que s'ils les avoient » abatus par le pied. »

La diſtance que l'on doit laiſſer quand on plante des arbres, eſt diférente ſelon leur qualité. Les uns laiſſent ſept pieds & demi aux chênes, ormes, tillaux, chataigniers & aux noyers huit pieds: les autres laiſſent neuf pieds à tous ces arbres: & quant aux arbres fruitiers, comme amandiers, pêchers, deux pieds; aux ſaules & peupliers, cinq pieds. Quand la diſtance n'a pas été obſervée, le voiſin peut agir pour faire couper les arbres qui les incommodent, ſans qu'on puiſſe lui opoſer la preſcription, ſuivant la Loi 7. *ff. de ſervitut. urban. præd.* à cauſe, dit la Loi, du mouvement naturel de l'arbre. Les Docteurs expliquent diféremment, ce *mouvement naturel de l'arbre.* Les uns diſent, que ce mouvement n'eſt autre choſe que l'agitation cauſée par le vent: les autres croient que c'eſt l'acroiſſement des arbres, qu'ils diſent être une eſpéce de mouvement, parce que les racines, le tronc & les branches croiſſent & s'étendent toutes les années. Quant aux branches d'un arbre qui s'étendent ſur le fond ou ſur la maiſon d'un voiſin, on peut obliger le maître de l'arbre, de les couper. Voïez la Loi prémiére, *ff. de arborib. cædend.* §. 2. Si le fruit d'un arbre planté dans ſa ſituation, tombe dans le fond voiſin, la Loi prémiére, *ff. de glande*, décide, que pendant trois jours le maître de l'arbre peut aler recueïllir ſon fruit, & après ce délai, le maître du fond peut enlever ce qu'il trouve chez lui. Pour connoître ſi un arbre eſt dans la diſtance où il doit être, il faut la meſurer du diamétre du tronc de l'arbre. Dans le Lionnois, on apelle invetiſon, cette diſtance dans laquelle les arbres doivent être plantez.

Arbre de gruë, nommé auſſi la fléche, eſt une groſſe piéce de bois, qui porte le poinçon ſur lequel tourne le rancher.

Arbre de haute futaie. On apelle ainſi les grands arbres de tige, qui forment les bois & les grandes alées.

Arbre de brin. Un arbre droit & de belle venuë.

Arbre de plein vent, de haut vent. On nomme ainſi les arbres fruitiers que l'on a laiſſé pouſſer à leur gré.

Arbre nain ou *buiſſon*, que l'on tient fort bas.

* *Arbre, ſ. m.* [*Axis.*] Terme d'*Horloger.* C'eſt un petit morceau d'acier qui paſſe au travers du barillet de la montre, & qui ſert à bander le reſſort. (Voilà un arbre de barillet bien fait. Faire l'arbre du barillet.) Dans les horloges, il y a l'*arbre* de la grande rouë qui porte les poids, l'*arbre* du grand reſſort, l'*arbre* de la fuſée.

* *Arbre, ſ. m.* Parlant de certaines machines, il ſignifie une piéce de bois ou de fer qui tourne ſur un pivot, ou qui demeurant ferme, ſoûtient d'autres piéces qui tournent deſſus. (Voilà l'arbre tournant du moulin à vent.)

* *Arbre de meule.* [*Arbor molendinaria.*] C'eſt le fer qui paſſe au travers de quelque meule ou de quelque choſe qui ſert à la faire tourner.

(L'arbre de cette meule eſt bon, eſt fort, ou ne vaut rien.)

* *Arbre de généalogie.* [*Arbor conſanguinitatis.*] Grande ligne au milieu de la table généalogique, qui ſe diviſe en d'autres petites lignes qu'on nomme branches, & qui marquent tous les décendans de quelque famille. (Un bel arbre de généalogie. Faire l'arbre de généalogie de quelque perſonne illuſtre.)

Arbre. Terme de *Marine.* Les Levantins donnent ce nom à un mât. *Arbre de Meſtre*, c'eſt le grand mât.

Arbre. Terme de *Blaſon.* On dit, *arbre fuſté*, quand le tronc eſt d'un autre émail que les branches. On dit, *arbre anglanté*, quand ſon fruit eſt auſſi d'un émail diférent. On ſpécifie en Blaſonnant, ſi l'arbre eſt ſec ou s'il a ſes feüilles.

Arbre triſte. [*Arbor triſtis.*] Arbre qui croît dans les Indes Orientales, à Goa ſur-tout & dans le Malabar. On aſſure que cet arbre ne fleurit que la nuit, & qu'à l'aproche du ſoleil ſes fleurs tombent & ſes feüilles ſe flétriſſent. Il reſſemble au prunier pour la grandeur, la figure & les feüilles, & à l'oranger pour les fleurs.

* *Arbre fourchu.* Terme de *Poëſie Françoiſe.* Sorte de vieux Poëme François, de trois ou de quatre couplets ſur deux rimes; & quelquefois d'une repriſe à la fin de chaque couplet. (Un petit arbre fourchu, un grand arbre fourchu. Les arbres fourchus, les lais & les virelais étoient la Poëſie Lirique des anciens Poëtes François. Voïez *Fauchet, de la Langue & Poëſie Françoiſe.*)

ARBRISSEAU, *ſ. m.* [*Arbuſcula.*] Plante qui ne vient pas ordinairement à la hauteur de dix ou douze piez. (Un joli arbriſſeau, un charmant arbriſſeau; un agréable, un aimable, un bel arbriſſeau. Planter, cultiver des arbriſſeaux.)

ARBUSTE, *ſ. m.* Du Latin *Arbuſtum.* Plante qui n'a pas dix ou douze piez de haut. (Un bel arbuſte, un arbuſte très-beau, un arbuſte qui agrée tout-à-fait. Vôtre compaſſion, lui répondit l'Arbuſte, part d'un bon naturel. *La Font. Fables, l. 2.*)

A R C.

ARC, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *arcus.* Prononcez toutes les lettres dans le mot *Arc.* C'eſt un inſtrument plié en demi cercle, dont on ſe ſert pour tirer des fléches. (Un arc de bois, de corne, d'acier ou d'autre matiére qui fait reſſort. Un bon arc, un méchant arc. Faire un arc. On repréſentoit toûjours Diane avec un arc, & Apollon n'alloit auſſi jamais ſans arc. Bander un arc. Tirer de l'arc. *Abl. ret.*) * *Avoir pluſieurs cordes à ſon arc*, proverbe, pour dire avoir pluſieurs moïens pour ſe tirer d'afaire, ou de ſubſiſter, de ſorte que ſi l'un manque, on aura recours à l'autre.

Arc, ſ. m. [*Arcus integer.*] Il ſe dit des portes & des fenêtres. Haut de porte ou de fenêtre, cintré. (Décrire un arc de porte, diviſer un arc de fenêtre.)

☞ *Arc en plein cintre*, celui qui eſt formé d'un demi cercle parfait.

Arc en anſe de panier, celui qui eſt ſurbaiſſé & qui ſe trace par trois centres: ou au ſimbleau par deux centres.

Arc biais ou *de côté*, celui dont les piédroits ne ſont pas d'équerre par leur plan.

Arc rampant, celui qui dans un mur à plomb, eſt incliné ſuivant une pente donnée.

Arc en talus, celui qui eſt percé dans un mur en talus.

Arc en décharge, celui qu'on fait pour ſoulager une plate bande ou un portail, & dont les retombées portent ſur les ſommiers.

Arc à l'envers, c'eſt, ſelon Albert, un arc bandé en contre-bas, qui fait l'éfet contraire de l'arc en décharge; il ſert, dans les fondations, pour entretenir des piles de maçonnerie.

Arc doubleau, celui qui excéde le nû de la doüelle d'une voute où l'on taille le plus ſouvent de la ſculpture par compartiment.

Arc, Arceau. On apelle l'arc ou l'arceau d'une porte ou fenêtre, lorſque par en haut elle eſt conſtruite avec des vouſſoirs, & non pas avec des claveaux, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt cintrée, & non quarrée.

On dit auſſi, *l'arc* ou *l'arceau* d'une voute, pour marquer ſa courbure & le cintre qu'elle fait. La face de front ſe nomme *tête* & *front* en général: mais dans l'étenduë des piédroits, elle s'apelle *tête* ou *front des piédroits*; & dans l'étenduë de l'arc, *tête* ou *front de l'arc.*

Arc-boutans, ce ſont des arcs ou demi-arcs, qui apuïent & ſoûtiennent une muraille, comme ceux qui ſont aux côtez des grandes Egliſes. Vitruve les apelle *anterides*, que Bernardin Baldo explique par ces mots: *Fulcimenta fulcrave ejuſmodi, ad parietes ſuſtinendos, ſperones dicimus, & contrafortes; reſiſtunt enim, & validiſſimè murorum ponderibus renituntur.* On nomme auſſi *arc-boutant*, la barre d'une porte des ponts & paſſages. *Arc-boutant de caroſſe*, ce ſont les huit barres de fer qui ſoûtiennent les moutons du caroſſe.

Arc-boutans. Terme de *Marine.* Un *arc-boutant* eſt une eſpéce de petit mât, de vingt-cinq à trente piez de long, ferré par un bout avec un fer à trois pointes, de ſix à huit pouces de longueur, dont l'uſage eſt de tenir les écoutes des bonnettes en étui, & de repouſſer un vaiſſeau s'il venoit à l'abordage. On apelle auſſi *arc-boutans* des piéces de bois entaillées ſur les beaux ou barrots, & ſervant à ſoutenir les barotins.

Arc de caroſſe, ſ. m. Ce ſont deux morceaux de fer pliez en demi cercle qui portent d'un bout ſur la fléche du caroſſe, & de l'autre ſur le liſoir de devant. (Cet arc de caroſſe ne vaut rien. Cet arc de caroſſe eſt bon. Faire un arc de caroſſe.)

Arc de triomphe, ſ. m. [*Fornices.*] C'eſt une conſtruction de pierre ou de charpente, qu'on fait dans les réjouiſſances publiques, pour les entrées des Princes, &c. & que l'on décore de divers ornemens de ſculpture & de peinture, d'inſcriptions, de bas-reliefs, &c. Ces ſortes de monumens ont été apellez *Arcs de triomphe*, ou *Arcs triomphaux*, parce que les Romains les élevérent originairement en l'honneur de ceux qui avoient mérité le Triomphe. Ces arcs eurent pendant un tems la forme d'un demi-cercle, comme le *Fornix Fabianus*, dont il eſt parlé dans Ciceron: depuis on les fit quarrez, de maniére qu'au milieu s'élevoit un grand portail vouté, acompagné de côté & d'autre, d'une porte de moindre hauteur.

Arc-en-ciel, ſ. m. [*Iris.*] Couleurs diſpoſées en arc qui paroiſſent tout d'un coup dans un tems pluvieux, dans la partie de l'air opoſée au

ſoleil, & qui diſparoiſſent auſſi quelquefois en un moment. (Arc-en-ciel naturel, arc-en-ciel artificiel. Voir pluſieurs arcs-en-ciel. *Vaug. rem.*)

Arc. Terme de *Géométrie.* Une partie de la circonférence d'un cercle, moindre que la moitié. (On dit, un arc de cercle, les angles ſe meſurent par des arcs, ces deux arcs ſe coupent à un tel point.)

Arc. Terme d'*Aſtronomie.* Une partie de la circonférence d'un cercle. (Arc diurne, arc nocturne du ſoleil. L'élévation du Pole ſe meſure par un *arc* pris ſur le Méridien.)

ARCADE, *ſ. f.* [*Fornix.*] C'eſt une ouverture cintrée. (Arcade baſſe, arcade haute. Faire une arcade. Les *arcades* d'un aqueduc. Un berceau en *arcades.*)

Arcade, *ſ. f.* Terme de *Talonnier.* C'eſt le deſſous d'un talon de bois coupé en arc. (Voilà une arcade de talon bien faite.)

Arcade, *ſ. f.* Terme de *Lunetier.* C'eſt la partie de la chaſſe de la lunette où l'on met le nez. (Cette arcade eſt trop large, l'arcade eſt trop petite. L'arcade de cette lunette me ſerre trop le nez.)

ARCANÇON, autrement *Cray ſec.* Eſpéce de poix réſine, qui ſe fait avec le galipot ou encens madré, en le faiſant cuire juſqu'à ce qu'il ſoit brûlé. C'eſt avec l'arcançon qu'on fait la poix noire. On auroit tort de le confondre avec la colofane, ainſi que font quelques-uns.

ARCANNE ou ARCANNÉE, *ſ. f.* [*Rubrica fabrilis.*] Eſpéce de craïe rouge, qu'on nomme ainſi, parce que les Charpentiers frotent leur cordeau avec cette craïe pour marquer le bois.

ARCANSON, *ſ. m.* C'eſt la Colofane.

ARCASSE, *ſ. f.* [*Pars navis poſtica.*] Terme de *Marine.* C'eſt le derriére du gaillard, autrement apellé *Culaſſe de Navire.* Il ſe dit de tout le bordage de la poupe. Il ſignifie encore le mouſle d'une poulie. *Trochlea.*

ARCASSOUT. Drogue médecinale de la Chine.

ARCEAU, *ſ. m.* [*Arcus.*] Voûtes, portes & fenêtres courbées en arc. On apelle auſſi *arceaux*, des ornemens de Sculpture en forme de tréfles.

ARCELER. Voïez *Harceler.*

ARCENAL, ARSENAL ou ARCENAC, *ſ. m.* [*Armamentarium.*] Il ſemble venir de l'Eſpagnol *Arzenac*, ou de l'Italien *Arſenale.* Les uns écrivent *Arcenal* ou *Arſenal*, & les autres *Arcenac.* J'écrirois arcenal ou arſenal, & me contenterois ſeulement de ne point faire ſentir *l* en parlant. L'arcenal eſt un lieu deſtiné pour mettre les poudres, les boulets, les bombes, l'artillerie & les armes pour la guerre. (Un bel Arcenal, un grand Arcenal. Un Arcenal bien rempli.

> Quand ſera-ce, grand Cardinal,
> Que la paix fera des marmites
> De tout le fer de l'arcenal ?
> *Main. Poëſies.*

Il y avoit quatre cens Galéres en mer ou dans les arcenaux. *Abl. Ret.* Ils s'étoient ſaiſis des arcenaux & des magaſins. *Maſcaron ; Oraiſon funébre de la Reine d'Angleterre.*)

Arcenal de Marine. C'eſt un port où le Prince entretient ſes Oficiers de Marine, ſes vaiſſeaux & les choſes néceſſaires pour les armer. C'eſt auſſi l'eſpace & le renclos particulier qui ſert à la conſtruction des vaiſſeaux & à la fabrique des armes.

ARCHAL. Voïez *Fil d'archal.*

ARCHANGE, *ſ. m.* [*Archangelus.*] Eſprit qui eſt au-deſſus de l'Ange.

ARCHE, *ſ. f.* [*Fornix.*] C'eſt une grande voûte qui ſert pour un pont. C'eſt une ouverture cintrée entre les piliers du pont. (Une arche bien faite, une arche rompuë.)

Arche de Noé, *ſ. f.* [*Arca Noe.*] Vaiſſeau où Noé & toute ſa famille ſe ſauvérent du déluge. (L'arche où ſe ſauvérent les reſtes du genre humain, a été fameuſe. *Boſſuet, Hiſtoire univerſelle.*)

Arche d'aliance, *ſ. f.* [*Arca fœderis.*] Eſpéce de cofre de deux coudées & demi de long, d'une de large & d'autant de haut. L'Arche d'aliance étoit dorée par dedans, & couverte par dehors de lames d'or très-pur, avec des anneaux d'or aux quatre coins de l'arche ; & à chaque bout, il y avoit deux Chérubins d'or. C'étoit dans cette arche qu'on mettoit les Tables de la Loi que Dieu avoit donnée. L'arche étoit au-deſſous du propitiatoire & étoit tres-magnifique. Voïez *Exode, c. 25.*

☞ *Arches.* Il eſt dit dans l'art. 11. du titre de la pêche, de l'Ordonnance de 1669. » Défendons de boüiller, avec boüilles ou » rabots, tant ſous les chevrins, racines, » ſaules, oziers, terriers & *arches*, qu'en » autres lieux. » C'eſt-à-dire, ſous les arches » des ponts.

☞ *Arche.* Terme d'*Architecture.* L'arche eſt une voûte, qui porte ſur les piles & les culées d'un pont de pierre. Il y en a de pluſieurs ſortes.

Arche elliptique, eſt celle dont le trait eſt un demi ovale ou ellipſe, tracée au ſimbleau, comme les arches du Pont-Roïal à Paris. *Daviler.*

Arche ſurbaiſſée, ou *en anſe de panier*, eſt celle qui a moins de montée, & dont la courbure eſt médiocre.

Arche en proportion de cercle, celle qui eſt tracée par un centre, & dont la corde eſt beaucoup moindre que le demi diamétre, comme il s'en voit à la plûpart des ponts antiques. *Le même.*

Arche extradoſſée, celle dont les vouſſoirs ſont égaux en longueur & paralléles à la doüelle, & ne font point liaiſon avec les aſſiſes des reins, qui régnent preſque de niveau, comme ſont conſtruits la plûpart des ponts antiques, & celui de Nôtre-Dame à Paris. *Le même.*

Arche d'aſſemblage, ſe dit de tout cintre de charpente bombé & tracé d'une portion de cercle, pour faire un pont d'une arche. Les Latins apellent *arcus* ou *fornices*, ces ſortes d'arches. Voïez le *Lexicon Mathematicum* de Jerôme Vitalis.

ARCHÉE, *ſ. f.* Terme de *Chimie*, qu'on dit du feu qu'on s'imagine être au centre de la terre pour cuire les métaux & les minéraux, & pour être le principe de la vie des végétaux. D'autres ont crû que c'étoit cet eſprit univerſel qui eſt la cauſe de tous les effets de la nature. Ce terme eſt très-fréquent dans Van Helmont, & il entend par-là un eſprit ou principe qui fait agir toutes choſes.

ARCHELET. Petit archet dont les orfévres, horlogers & ſerruriers ſe ſervent pour les ouvrages de tour les plus légers.

ARCHER, *ſ. m.* [*Sagittarius.*] On prononce *Arché.* Soldat qui étoit autrefois armé d'arc & de fléches, & qui s'en ſervoit pour combattre. (Un courageux, un brave, un vaillant archer.)

On

On apelloit *franc-archer*, un homme de guerre qui étoit exemt des impôts.

Archer du Prévôt, s. m. [*Satelles.*] Cavalier qui acompagne le Prévôt des Maréchaux lorsqu'il va prendre quelcun. (Le Prévôt des Maréchaux avoit plusieurs archers lorsqu'il alla arrêter l'illustre Maréchal de Biron.)

Archer du guet, s. m. Cavalier qui va la nuit dans Paris, pour empêcher le désordre & les filoux. (Être archer du guet. Les archers du guet sont païez réglément, & ils dépendent du Lieutenant de Police.)

Archers des pauvres, s. m. Soldat à pié qui a ordre de prendre les pauvres qui mendient dans Paris, & de les mener à quelque hôpital. Le peuple en riant, apelle ces sortes de soldats, archers de l'écuelle.

ARCHEROT, *s. m.* Petit archer. C'est le nom que nos anciens Poëtes François donnent fréquenment dans leurs poësies à Cupidon ou l'Amour. Ce mot est vieux & n'est plus en usage.

ARCHET, *s. m.* [*Plectrum.*] On prononce *Arché.* Terme de *Lutier* & de *Violon.* Maniére de petit bâton poli, & plié en forme de demi-arc avec du crin au dessous, ce qui sert à faire raisonner de certains instrumens à cordes, quand on les en touche. (Un joli archet de poche, de viole ou de violon. Un bon archet, un méchant archet. Monter un archet, tenir son archet de bonne grace, tirer son archet en bas; pousser son archet en haut, pousser doucement son archet, pousser son archet trop fort. Lever son archet, soûtenir son archet, faire couler son archet. On dit aussi, couler son archet, tirer l'archet, donner un petit coup d'archet. Donner un grand coup d'archet. Apuïer l'archet, poser bien l'archet. Nourrir bien un coup d'archet. L'archet s'engraisse, & on le dégraisse avec de la colofane. Les parties de l'archet sont le crin & la hausse.

Ici sous un *archet* qu'agite un bras fléxible,
J'entens le bois qui parle, & je deviens sensible
A la voix qui sort de son sein.
Clément, Ode sur les Progr. de la Mus.)

Archet, s. m. Terme de *Serrurier*, & d'autres. Morceau de fer ou d'acier qui plie en faisant ressort; & aux deux bouts duquel il y a une corde atachée qui sert à percer. (Faire un archet. Se bien servir de l'archet.)

Archet, s. m. Terme de *Maçon.* Petite scie, faite seulement d'un fil de leton, de laquelle on se sert pour scier les pierres dures & précieuses.

Archet de berceau, s. m. [*Vimen arcuatum.*] Bâton en arc, fiché sur le berceau du côté de la tête de l'enfant. (Mettre l'archet au berceau. Oter l'archet du berceau.)

Archet. Terme de *Fondeur de caractére.* C'est un morceau de fil de fer faisant ressort, ou plûtôt d'acier, plié en arc, qui est ataché au dessous des moules dans lesquels on fond les lettres d'Imprimerie. Cet archet sert à tenir en état la petite matrice de cuivre, dont le métal doit prendre l'empreinte, & à l'arrêter précisément au bout de cette cavité de moule dans lequel ce métal est jetté.

† * *Etre sous l'archet.* Façon de parler figurée & proverbiale. C'est suer la vérole. On met ceux qu'on en guérit, sur une maniére de petit bois de lit fait exprès; sous eux on fourre force linges chauds; on les couvre bien, leur mettant sur la tête un archet qu'on garnit d'une bonne couverture, & avec tant de choses à leurs côtez qu'on les fait suer.

ARCHÉTIPE, *s. m.* Terme *Dogmatique.* Original, patron, modéle sur lequel on fait un ouvrage. Les Philosophes disent, *le Monde Archétipe*, c'est-à-dire, l'idée du monde en Dieu avant la création. On prononce *Arquétipe.*

Archétipe. Nom qu'on donne en la Cour des Monoïes, à l'étalon ou poids original qui y est gardé, pour servir à vérifier & étalonner les autres poids.

ARCHEVÊCHE, *s. m.* [*Archiepiscopatus.*] Il vient du Grec. C'est une Dignité Métropolitaine, & qui est au-dessus de celle d'Evêque. (Un bon Archevêché, un riche Archevêché. Le Roi a droit de nommer à tous les Archevêchez & Evêchez de son Roïaume, & les personnes qu'il y nomme, doivent avoir au moins vingt-sept ans commencez, avant les lettres de nomination du Prince. Il y a en France dix-huit Archevêchez.)

Archevêché, s. m. [*Archiepiscopale palatium.*] C'est l'hôtel de l'Archevêque. (L'Archevêché est très-propre; il est beau, il est magnifique. Aller à l'Archevêché; demeurer à l'Archevêché.)

* *Archevêché, s. m.* C'est l'étenduë du païs sur lequel l'Archevêque a Juridiction Ecléfiastique. (L'Archevêché de Paris est grand. Sanson a fait des cartes fort exactes de tous les Archevêchez & Evêchez de France.)

ARCHEVÊQUE, *s. m.* [*Archiepiscopus.*] Il vient du Grec, & il veut dire celui qui est le prémier entre les Evêques. Ce n'est que depuis le quatriéme siécle qu'on a introduit ce nom dans l'Eglise. Voïez *du Pin, de Antiquâ Ecclesiæ Disciplinâ, p. 5. & 6.* On donne aujourd'hui ce glorieux nom à un Prélat Ecléfiastique qui a des Evêques pour sufragans, ou qui dépendent de lui, qui les consacre, & qui a le pouvoir de convoquer les principaux du Clergé de sa Province pour tenir un Concile Provincial. (Un sage, un savant Archevêque; un vertueux, un grand, un fameux, un illustre, un saint Archevêque.)

ARCHI. Mot qui ne se met jamais seul, & qui joint à un autre, a la force d'un superlatif. On dit d'un avare, que c'est un *archivilain.* On dit aussi, c'est un *archidévot*, c'est un *archipédant*, c'est un *archifou.*

ARCHIACOLYTHE, *s. m.* C'étoit autrefois une dignité dans les Eglises Cathédrales, qui ne subsiste plus. On apelloit ainsi le chef des Chanoines Acolithes.

ARCHICHAMBELLAN, *s. m.* [*Cubiculo regio Præpositus.*] Il veut dire *grand Chambellan*, & il ne se dit qu'en parlant de l'Electeur de Brandebourg qui porte le titre d'Archichambellan du Saint Empire, parce que dans l'élection de l'Empereur, & au festin Impérial qu'on lui fait après son couronnement, l'Electeur de Brandebourg fait les fonctions d'Archichambellan. Il prend le bassin, l'éguiére & la serviéte, & donne à laver à l'Empereur. Voïez *Limneus enucleatus, l. 2. c. 10. & de Prade, Histoire d'Alemagne, 2. partie, ch. 4.*

ARCHIDIACONAT, *s. m.* Il vient du Grec. En Latin, *Archidiaconatus.* C'est la dignité la plus considérable d'une Eglise Cathédrale après la dignité de l'Evêque ou de l'Archevêque. Le mot d'*Archidiaconat* n'est pas si usité que celui d'*Archidiaconé.* Cependant quelques-uns disent,

Il a un très-bon archidiaconat. A la faveur de ses amis, il a obtenu un *Archidiaconat.*

ARCHIDIACONÉ, *s. m.* [*Archidiaconatus.*] Il signifie aussi la dignité & la charge d'*Archidiacre.* (Vous avez, contre la défense expresse des Conciles, un *Archidiaconé*, une Chanoinie & deux Prieurez simples.)

Archidiaconé, s. m. [*Pars diœcesis archidiacono subjecta.*] C'est l'étenduë des Paroisses sujétes à la visite de l'Archidiacre. (Son Archidiaconé est grand. Un petit archidiaconé. Visiter son archidiaconé.)

ARCHIDIACRE, *s. m.* [*Archidiaconus.*] Mot qui vient du Grec, & qui veut dire *le prémier des Diacres.* Richard Simon, sous le nom d'Acosta, dans un traité qu'il a fait sur les revenus éclésiastiques, &c. pense qu'on apelloit autrefois Archidiacre, celui des Diacres qui étoit le plus sage & le meilleur ménager. On l'élisoit à la pluralité des voix de ses confréres, & il avoit l'administration des biens de l'Eglise. L'Archidiacre aujourd'hui n'est pas cela. C'est un Oficier Eclésiastique, qui est le Vicaire de l'Archevêque ou de l'Evêque, & qui va visiter les Cures du Diocése où il est Archidiacre; qui présente aux ordinations les ordinans à l'Archevêque ou à l'Evêque, & qui lui répond de leur capacité & de leur mérite. Il met presque par tout en possession les Titulaires des Eglises Paroissiales; & il présente à l'Archevêque ou à l'Evêque, les Eclésiastiques choisis par ceux qui ont droit de se présenter pour de certains bénéfices. Les fonctions des Archidiacres ne sont pas les mêmes dans tous les Diocéses. Ils sont en de certains lieux Curez de toutes les Eglises vacantes & litigieuses, & en d'autres ils partagent avec l'Archevêque ou l'Evêque le droit de desservir ou de faire desservir les Cures & d'en retirer les fruits; ce qui s'apelle *Droit de déport.* L'ofice des Archidiacres a toûjours été d'avoir l'œil sur tout le Clergé, & sur tous les peuples des Diocéses. *Le Maître, Plaidoïé 21.* L'Archidiacre tient le prémier rang après l'Archevêque ou l'Evêque. Voïez *Févret, Traité de l'abus, tom. 1. l. 4. c. 3.*

☞ On donne une autre origine au mot *Archidiacre.* Il y avoit, dit-on, dans chaque Diocése un catalogue des Ministres de l'Eglise, dans lequel ils étoient placez selon leur ordre: les Prêtres tenoient le prémier rang; ensuite, les Diacres, les Soûdiacres, les Acolites, &c. le plus ancien des Prêtres étoit apellé Archiprêtre, & le plus ancien des Diacres, Archidiacre. Mais cet ordre n'est plus observé: l'Archidiacre est à présent une dignité dans les Eglises Cathédrales.

Le grand Archidiacre. C'est un Oficier Eclésiastique, qui a droit de visite & de correction par tout le Diocése, en un mot, c'est le prémier de tous les Archidiacres de quelque Diocése.

ARCHIDUC, *s. m.* Il vient du Grec & du Latin *Archidux.* C'est le prémier & le plus considérable des Ducs. (L'Archiduc d'Autriche est Empereur. Maximilien I. fut l'inventeur de la qualité d'Archiduc. L'Archiduc d'Autriche est le chef secret du Conseil de l'Empire. *De Prade, Histoire d'Alemagne, 2. part. c. 5.*)

ARCHIDUCHÉ, *s. m.* [*Archiducatus.*] Le païs que posséde l'Archiduc. (L'Archiduché d'Autriche.)

ARCHIDUCHESSE, *s. f.* [*Archiducissa.*] C'est-à-dire, prémiére Duchesse. On apelle ainsi la femme de l'Archiduc d'Autriche.

ARCHIÉPISCOPAL, ARCHIÉPISCOPALE, *adj.* [*Archiepiscopalis.*] Il vient du Grec, & se prononce *Arkiepiscopal.* Qui regarde l'Archevêque, qui apartient à l'Archevêque. (Bénéfice Archiépiscopal. Mitre Archiépiscopale.)

ARCHIEPISCOPAT, *s. m.* Il vient du Grec. En Latin *Archiepiscopatus.* On prononce *Arkiepiscopat.* C'est la dignité d'Archevêque. *Archevêché* est plus usité que *Archiépiscopat.*

† ARCHIFOU, ARCHIFOLE, *adj.* Il est composé du Grec & du François; c'est-à-dire, qui est sot au suprême dégré. (Cela est archifou. C'est une chose archifole.)

† *Archifou, s. m.* (C'est un fou fiéfé, un fou achevé.)

† *Archifole, s. f.* (C'est une sote fiéfée. Une vraïe fole. C'est une véritable archifole.)

ARCHIMANDRITE, *s. m.* [*Archimandrita.*] Il vient du Grec, & veut dire le Supérieur de quelque Monastére, & celui qui regarde ses Religieux, & toutes les personnes qui lui sont soûmises, avec afection & de la même sorte qu'un Berger ses moutons. *Du Pin, antiqua Ecclesiæ disciplina, pag. 5.*

Ce mot est composé de ἀρχὶ, & de μανδρα, le parc où l'on enferme les troupeaux, & quelquefois même le troupeau: ainsi, dans les prémiers tems de l'Eglise, μάνδρα signifioit une Communauté de Moines, & celui qui la gouvernoit, étoit apellé *Archimandrite.*

ARCHIPÉDANT, *s. m.* Il vient du Grec, & signifie un franc & un fiéfé pédant. En Latin, *archipedagogus;* en Italien & Espagnol, *un pedante.* (L'archipédant est un animal chargé de tout le bagage de l'antiquité, qui est sot & fier sans raison, & qui afecte en ses maniéres & en son langage quelque chose de ridicule & de singulier. Caporali a fait *il pedante,* & Balzac *le Barbon;* qui est le portrait d'aprés nature, d'un véritable *archipédant.*)

ARCHIPEL, *s. m.* [*Archipelagus.*] C'est la partie de la mer Méditerranée, qu'on nommoit autrefois la mer Egée. L'Archipel est rempli de très-belles Isles.

ARCHIPOMPE, *s. f.* [*Anthlia primaria.*] Terme de *Mer.* C'est un retranchement quarré qui est fait de planches, & qui est à fond de cale pour conserver les pompes. On met quelquefois dans l'archipompe les boulets de canon. On dit, visiter *l'archipompe.*

ARCHIPRESBYTERAL, ARCHIPRESBITERALE, [*Archipresbyteralis.*] Il vient du Grec. C'est-à-dire, qui regarde l'Archiprêtre. On dit quelquefois, mais rarement: (C'est un devoir archipresbytéral, cela touche la dignité archipresbytérale.)

† ARCHIPRESBYTÉRAT, *s. m.* [*Archipresbyteratus.*] Il vient du Grec. C'est la dignité de l'Archiprêtre, c'est le bénéfice de celui qu'on apelle Archiprêtre, ou le prémier des Prêtres. Le Pére Lubin dans son Mercure Géographique, emploïe indiféremment; *Archiprêtré, Archipresbytérat,* mais à tort: *Archiprêtré* vaut mieux que les autres.

ARCHIPRÊTRE, *s. m.* [*Archipresbyter.*] Il vient du Grec. L'Archiprêtre est une maniére de Doïen. Il y a des Archiprêtres de Ville & des Archiprêtres ruraux. Ceux de Ville sont les Doïens des Curez des Villes; & les ruraux, sont les Doïens des Curez de la campagne. C'est aux archiprêtres que s'adressent les mandemens des Archevêques & des Evêques, pour les faire tenir aux Eglises qui sont dans l'étenduë

de leur Archiprêtré. Le Curé de la Magdelaine & celui de Saint Séverin sont les seuls Archiprêtres de Paris. Les Paroisses des Archiprêtres de Paris précédent toutes les Paroisses du Diocèse. Les Archiprêtres précédent les autres Curez : mais comme cette préséance est contestée aux Archiprêtres, M. l'Archevêque a donné rang aux Archiprêtres de Paris avec ses grands Vicaires & son Official dans toutes les assemblées. Ἀρχιπρεσβύτερος n'étoit pas, dans l'Eglise de Constantinople, ce qu'est à présent l'Archiprêtre dans l'Eglise Latine. M. de Valois a remarqué, sur l'Histoire de Socrate. *liv. 6. chap. 9.* que les Evêques pouvoient placer dans les prémiers rangs de leur Clergé, ceux qu'ils jugeoient dignes de cet honneur, & on les apelloit ἀρχιπρεσβύτεροι ; & celui qui étoit pourvû de l'office d'Archiprêtre, tel que nous le reconnoissons, étoit qualifié de πρωτοπάπας, c'est-à-dire, le prémier des Prêtres ; car on apelloit πάπα, le simple Prêtre, de même que l'Evêque. Il y a dans les Décrétales, un titre, *de Officio Archipresbyteri*, où l'on voit que la presséance est acordée à l'Archidiacre sur l'Archiprêtre, quoique, suivant l'Ordination, celui-ci devroit précéder l'autre : mais l'Archidiacre a une juridiction, & l'Archiprêtre n'en a point. Les Archiprêtres ont succédé aux Chorévêques ; on leur donne le titre de Doïens, parce qu'ils sont les prémiers des Prêtres de leur distric.

ARCHIPRÊTRÉ, ARCHIPREVERÉ, ARCHIPRESBYTERAT, *s. m.* Ces trois mots n'ont qu'un même sens : mais *Archiprêtré* est le plus usité & le plus doux. Archipréveré semble insuportable. *Archiprêtré*, c'est la dignité & la charge d'Archiprêtre. C'est le bénéfice de l'Archiprêtre. (Archiprêtré vaquant. Un bon Archiprêtré. Conférer un Archiprêtré. *Patru, Plaid. 14.*)

ARCHIPRIEURÉ, ARCHIPRIERÉ, *s. m.* L'un & l'autre se dit, mais le prémier est infiniment plus usité que l'autre, qui a vieilli. *Archiprieuré* vient du Grec & du Latin. C'est le prémier Prieur. (Obtenir un bon Archiprieuré, avoir un Archiprieuré très-riche.)

ARCHITECTE, *s. m.* Il vient du Grec. Les Latins disent *Architectus.* C'est celui qui fait l'art de bâtir, qui entreprend & qui conduit l'ouvrage d'un bâtiment (Architecte ancien, moderne, fameux, renommé, illustre, connu, habile, expert, savant, intelligent, ingénieux. Vitruve est le plus célébre de tous les Architectes anciens. Il a vécu long-tems & est mort sous l'Empereur Auguste. L'Architecte doit savoir le Dessein, la Géométrie, l'Optique, l'Aritmétique & l'Histoire. Vasari a écrit en Italien la vie des plus excélens Architectes, des plus célébres Peintres, & des plus célébres Sculpteurs.)

ARCHITECTONOGRAPHIE, *s. f.* [*Architectonographia.*] Il vient du Grec. C'est la description des bâtimens, des temples, des arcs de triomphe, des téatres, des piramides, des obélisques, des bains, des aqueducs, des ports, des machines de guerre anciennes, &c. (Palladio, Piétro Bellori & Sandrart de Nuremberg ont traité de l'Architectonographie. Plusieurs Papes ont fait fleurir l'Architectonographie. On dit Architectonographe, pour désigner celui qui fait la description de quelques bâtimens.)

ARCHITECTURE, *s. f.* [*Architectura.*] L'art de bâtir. Ornemens qu'on y emploie. Il y a cinq ordres *d'Architecture.* Le Toscan, le Dorique, le Ionique, le Corintien & le Composite. Le prémier & le dernier sont des Latins, & les autres sont Grecs. Le Portail de S. Gervais à Paris, le Frontispice du Monastére de S. Pierre à Lyon, & le Portail des Chartreux à Roüen sont d'excélens morceaux *d'Architecture.* Voïez l'Essai sur l'Architecture, l'un des meilleurs ouvrages de nôtre siécle, où cette matiére est parfaitement traitée.

Architecture civile. C'est l'art de bâtir des maisons pour la nécessité & la commodité des particuliers.

Architecture militaire. C'est l'art de fortifier les Places. La peinture imite tous ces genres ; les édifices que l'on fait entrer dans les Tableaux, s'apellent fabriques.

Architecture navale. C'est l'art de construire les vaisseaux, & tout ce qui y a raport.

☞ L'Architecture a été cultivée par les Grecs, qui avoient élevé des Temples & plusieurs Ouvrages magnifiques & réguliers. Pausanias fait mention du Temple de Jupiter Olimpien, comme d'un Ouvrage admirable : Pline, *lib. 36. c. 6.* nous aprend, que Silla fit ôter les colonnes de ce Temple, pour embélir celui de Jupiter Capitolin, qu'il fit bâtir. Le goût de l'Architecture & de la Peinture passa de Gréce en Italie ; mais ce ne fut qu'après l'abolition de la Roïauté. L'Histoire nous aprend que jusques à l'invasion des Gaulois, qui brûlérent les chaumiéres des Romains, ce peuple n'habitoit que de petites maisons basses, & qui n'avoient rien de régulier. Mais Rome changea bien, dans la suite, de face : les Romains, par une noble émulation, élevérent, à l'envi, de superbes bâtimens, dont il nous reste quelques monumens. Marcellus fit construire un Téatre magnifique, un Temple à la Vertu & un à l'Honneur. Marius fit de même élever de grands édifices, & particuliérement le fameux Arc de Triomphe que l'on voit encore près d'Orange, pour immortaliser la mémoire de la bataille qu'il gagna sur les Cimbres. M. Scaurus fit, pendant son Edilité, un très-grand nombre de magnifiques édifices, qui rendirent Rome, la plus grande & la plus superbe Ville du monde.

L'Architecture dégénéra dans la suite par l'invasion des peuples barbares & grossiers qui s'emparérent presque de toute l'Italie ; & ce fut dans ce trouble général de l'Europe, que le Gothique se forma, selon le goût & les mœurs des Goths & des Lombards.

La Toscane vit renaître long-tems après l'Architecture & la Peinture. Plusieurs ouvriers qui avoient de grandes dispositions pour les beaux Arts, y furent apellez ; ils travaillérent à l'envi les uns des autres, & ils introduisirent un nouvel ordre que l'on a conservé sous le titre d'ordre Toscan. Le goût & l'émulation se répandirent dans toute l'Europe ; chacun travailla avec soin à s'instruire & à ateindre à la perfection de son art. Les Souverains & les Grands Seigneurs contribuérent, par leurs libéralitez, au rétablissement entier des beaux Arts, & même à leur embélissement, par de nouvelles inventions qui avoient été inconnuës aux Anciens. C'est aux François & aux Flamans, que l'on est redevable de l'art de peindre sur le verre, & à l'huile. Plusieurs Auteurs François & Italiens ont donné au Public les Vies des Peintres & des Architectes.

Architrave, c'eſt la principale poutre, ou poitrail, & la prémiére partie de l'entablement qui porte ſur les colonnes, & qui eſt faite d'un ſeul ſommier, comme il ſe voit dans la plûpart des bâtimens antiques, ou de pluſieurs clavaux, comme l'ont pratiqué les Modernes. Il eſt diférent ſelon les ordres : au Toſcan, il n'a qu'une bande couronnée d'un filet: deux faces, au Dorique & Compoſite ; & trois, à l'Ionique & au Corintien. Ce mot eſt compoſé du Grec, *archos*, principal, & du Latin *trabs*, une poutre. On le nomme Epiſtyle, du Latin *Epiſtylium* fait du Grec ἐπὶ ϛυλὸς, colonne.

Architrave. Terme de *Marine.* Il y a une *Architrave* ou piéce de ſoûtien dans les vaiſſeaux, au-deſſous de la plus baſſe friſe de l'arcaſſe, qui ſert de baſe aux termes. *Aubin.*

Architrave mutilé, celui dont la ſaillie eſt retranchée, & qui eſt araſé avec la friſe pour recevoir une inſcription, comme au porche de la Sorbonne à Paris.

Architrave coupé, celui qui eſt interrompu dans une décoration, pour faciliter l'exhauſſement des croiſées, l'entablement étant d'une grande hauteur, comme à l'ordre compoſite de la grande galerie du Louvre. L'Académie fait Architrave féminin. Montagne a dit plaiſanment: « Je ne puis m'empêcher de rire quand je vois » nos Architectes s'enfler de ces grands mots » de *Pilaſtres* & d'*Architraves*, & que je trouve » que ce ſont les chétives piéces de la porte » de ma cuiſine. »

Archi-triclin, *ſ. m.* Ce mot eſt de l'Ecriture Sainte. Il ſignifie celui qui eſt chargé de l'ordonnance d'un feſtin, & revient à l'ofice de nos *Maîtres d'hôtel.*

Archives, *ſ. ſ.* [*Tabularium.*] Il vient du Grec. C'eſt le lieu où l'on garde les papiers, les actes & écrits publics d'un lieu ou d'un païs. (La déclaration que faiſoit un pére parmi les anciens, qu'il lui étoit né un enfant, étoit gardée dans les archives publiques, & dans celles de ſa maiſon. *Le Maît. Plaid. 22. p. 375.*) Par *Archives* on entend également, & les anciens titres & le lieu qui les renferme. Le mot Latin *Archivum* ſe donnoit autrefois, tant aux dépôts des chartes, qu'aux tréſors des reliques. Auſſi étoient-elles ſouvent renfermées dans les mêmes bâtimens, comme elles le ſont encore à S. Denys en France.

Archives de France, *ſ. ſ.* Ce ſont les Chartes & autres papiers conſidérables qui concernent l'Hiſtoire de France, & qu'on garde dans la Chambre des Comptes de Paris. (Lire les archives Françoiſes, feüilleter les archives Françoiſes.)

Archiviole, *ſ. ſ.* Terme de *Muſique.* Eſpéce de clavecin ſur lequel on a apliqué un jeu de viole, par le moïen d'une rouë tournante avec ſa manivelle pareille à celle des viéles.

Archiviste, *ſ. m.* [*Tabulario præfectus.*] Il vient du Grec. C'eſt celui qui garde les archives ; c'eſt-à-dire, les papiers & les actes publics, de quelque Etat ou de quelque lieu conſidérable. (Ce ſont les Archiviſtes de l'Empire. C'eſt l'un des Archiviſtes de la République.) On trouve quelquefois *Archivel*, au lieu d'Archiviſte ; mais mal-à-propos.

Archivolte, *ſ. m.* Terme d'*Architecture.* Arc contourné. Bandeau orné de moulures qui régne à la tête des vouſſoirs d'une arcade, & dont les extrêmitez portent ſur les impoſtes. Il y a l'*archivolte retourné*, quand le bandeau retournant ſur l'impoſte, ſe joint à un autre bandeau ; & l'*archivolte ruſtique*, quand les moulures ſont interrompuës par une clef, & par des boſſages ſimples ou ruſtiques.

Archontat & Archonte. Voïez *Arcontat* & *Arconte.*

Archures, *ſ. ſ.* Terme de *Ménuiſier.* Piéces de ménuiſerie qui ſont au devant des meules d'un moulin, & qui ſe démontent quand il les faut rebatre.

☞ Arcieut. Ce droit n'eſt connu que dans le Béarn, où les Ecléſiaſtiques qui ont acquis des dixmes, par achat ou par donation, ſont obligez de païer aux Evêques un droit apellé *Arcieut.* Voïez *l'Hiſtoire de Béarn de M. de Marca, liv. 1. ch. 28. n. 18.*

Arçon, *ſ. m.* [*Sellæ equeſtris arcus.*] Terme de *Sellier.* On prononce *arſſon*, mais on ne fait ſentir qu'une *ſ.* Morceau de bois plat & courbé qui ſoûtient la ſelle du cheval. (Arçon de devant, arçon de derriére. *Les arçons ſont nervez*, c'eſt-à-dire, ſont couverts de bon nerfs de beuf réduits en filace, & colez autour des arçons, pour les rendre plus forts. *Bander les arçons*, c'eſt les afermir avec des bandes de fer. Faire perdre *les arçons.* Terme d'homme de cheval ; c'eſt deſarçonner, c'eſt jetter un cavalier hors de la ſelle.)

Arçon, *ſ. m.* Terme de *Chapelier.* Inſtrument en archet de violon, grand de quatre ou cinq piez, dont on ſe ſert pour acommoder la laine & la mettre en état de ſervir. (Un bon arçon, un méchant arçon, un arçon rompu.)

Arçonner, *v. a.* Terme de *Chapelier.* C'eſt acommoder la laine, & la faire voler avec l'arçon pour la mettre en état de ſervir. (Qu'on prenne vîte cet arçon, & que l'on arçonne cette laine.)

Arcontat, (Archontat,) *ſ. m.* [*Magiſtratus Athenienſis.*] C'eſt la charge d'*Arconte.* C'eſt le tems qu'un Magiſtrat d'Athénes gouvernoit cette fameuſe Ville en qualité d'Arconte. (Alexandre le Grand nâquit durant l'Arcontat d'Eſpines. Codrus acquit de l'honneur pendant ſon Arcontat.)

Arconte, (Archonte,) *ſ. m.* Il vient du Grec. On prononce toûjours *Arconte.* L'*Arconte* étoit un Magiſtrat d'Athénes, obligé de rendre compte de ſon adminiſtration. Il y eut dans cette célébre Ville, des Arcontes annuels, & des Arcontes perpétuels. On éliſoit tous les ans neuf Arcontes à Athénes ; le prémier de ces Magiſtrats donnoit ſon nom à l'année, & pour cette raiſon étoit apellé *Eponyme.* Tous les Arcontes étoient choiſis entre les plus nobles & les plus riches des citoiens. Pour remplir une de ces places, il falloit être Athénien de pére & de mére depuis trois générations ; ceux à qui on acordoit le droit de Bourgeoiſie, ne devenoient pas par-là ſuſceptibles de cette dignité. Médon fils de Codrus gouverna le prémier en qualité d'Arconte perpétuel, & lorſqu'après la mort d'Alcmæon, treiziéme des Arcontes perpétuels, les Athéniens ſe choiſirent des Arcontes Annuels, Créon fut le prémier. Les Athéniens furent ainſi gouvernez par ſept Arcontes decennaux pendant 70 ans, après leſquels ils établirent des Arcontes dont l'autorité étoit bornée à une ſeule année. Ces Arcontes annuels ſubſiſtérent juſqu'au tems de Démétrius & d'Antigonus, Rois de Macédoine. Alors pour

flater ces Princes, les Athéniens suprimérent le nom d'Arcontes, & substituérent en leur place des Magistrats sous le nom de *Prêtres des Sauveurs.* Ce nouvel établissement aïant duré dix-neuf ans, on reprit l'ancienne forme du Gouvernement; & l'on élut de nouveau des Arcontes annuels, jusqu'à ce que Sylla aïant vaincu les Athéniens, les soumit aux Romains. * *Bossuet*, *Hist. univ. Corsini*, *Fasti Attici.*

☞ ARCOT. C'est l'excrément du cuivre jaune, ce qu'on apelle potin, quand il est alié avec le plomb.

ARCTIQUE, *adj.* [*Arcticus.*] Terme de *Géographie.* Ce mot vient du Grec. On nomme ainsi le pole du monde qui est du côté du Septentrion, & le petit cercle qu'on marque à l'entour. Son oposé est *Antarctique.*

☞ ARCTURE. M. de Segrais, dans sa *Traduction des Bucoliques, liv. 1.*

Que si vous labourez des guerets moins féconds,
Au lever de l'*Arcture*, il vous faut, au contraire,
Pour conserver le peu qu'ils ont d'esprits salez,
Ou que l'herbe aux fonds gras n'étoufe pas les blez.

L'Arcture est une constellation composée de quatorze étoiles, & est à la suite de l'Ourse; c'est pourquoi on l'a nommée *Arcture*, qui est le même que *Arctophylax*, garde-ourse: on l'apelle aussi *Bootes*, bouvier, parce que l'ourse est apellée par les Grecs ἄμαξα, un chariot.

ARD.

ARDASSES. Ce sont les plus grossiéres de toutes les soies de Perse, & comme le rebut de chaque espéce. On dit en ce sens des legis, des houssets, des choufs & des payas ardasses, pour marquer les moindres de ces quatre sortes de soies Persiennes.

ARDASSINES, qu'on nomme en France *Ablaques;* belles soies de Perse, qui ne cédent guére pour la finesse aux sourbastis. On s'en sert peu dans les fabriques de Lyon & de Tours, parce que cette sorte de soie ne soufre pas l'eau chaude dans le devidage.

ARDÉLION, *s. m.* Mot tiré du Latin, & qu'on lit dans Phédre. Il signifie un homme qui fait l'empressé & le bon valet, qui se mêle de tout, mais qui a plus de paroles que d'éfets.

Grands prometteurs de soins & de services,
Ardélions sous le masque d'amis,
Sçachez de moi que les meilleurs ofices
Sont toujours ceux qu'on a le moins promis.
Rouss. Lett. nouv. t. 1. p. 221.

ARDEMMENT, *adv.* Prononcez *ardanman.* Il vient du Latin *ardenter.* C'est avec ardeur, avec feu, avec force, avec passion. (Disputer ardemment. Aimer ardemment. *Abl. Luc.* Nôtre Ordre s'est oposé ardemment à la doctrine de Molina.)

ARDENT, ARDENTE, *adj.* Il vient du Latin *ardens*, & se prononce *ardan.* Il signifie, qui est en feu, alumé, brûlant. (Mettre sur les charbons ardens, prendre un tison ardent, la flâme est toute ardente.)

Ardent, *Ardente*, *adj.* [*Vehemens*, *asper.*] Au figuré, il veut dire violent, âpre, véhément, vif, passionné. *Ardent*, en ce sens, se dit des choses & des personnes, & alors quand il régit un nom, il veut un datif, & quand il régit un verbe, il demande l'infinitif avec la particule *à.* (L'honneur est la nourriture, & le plus *ardent désir* des ames bien nées. *Patru*, *Plaid.* La passion des François est *ardente.*

Ils bavent, ils grincent les dents,
Et plus leurs secousses sont vaines,
Plus à la prise ils sont *ardens.*
S. Amant, Rome ridicule.

Il est ardent à vous servir.

La Reine qui m'entend, peut me désavoüer,
Elle m'a vû toûjours *ardent* à vous loüer.
Racan, berg. a. 5. sc. derniére.)

Ardent, *ardente*, *adj.* [*Fervens*, *acer.*] Au figuré & signifiant vif & violent, il veut aussi la préposition *dans* ou *en*, lorsqu'il est suivi d'un nom qu'il régit. (Il est ardent dans ses désirs. *Abl. Luc. tom.* 2. Elle est ardente dans toutes ses passions. Il est ardent en cela.)

Ardent, *ardente*, *adj.* Ce mot se dit de certaines chapelles, & veut dire, où l'on brûle de l'huile, où l'on brûle de la cire. (Une chapelle ardente, faire une chapelle ardente.)

Ardent, *ardente*, *adj.* Il se dit quelquefois de certaine Justice qui juge les criminels, & veut dire, qui les condamne au feu, qui les fait brûler. (Établir une chambre ardente. La Chambre ardente est sans rémission pour les empoisonneurs & autres scélérats.)

Ardent, *ardente*, *adj.* [*Radiis solis accensus.*] Il se dit de certains miroirs, & signifie qui brûle, étant exposé aux raïons du Soleil. (Ce miroir ardent est très-beau & très-bon. Faire un miroir ardent.)

Ardent, *ardente*, *adj.* Il se dit de certains chevaux dont le poil tire sur la couleur de feu. (C'est un cheval qui a le poil ardent.)

Ardent, *s. m.* [*Ignes nocte errantes.*] feu sautelant autour des eaux, feu sautelant autour des lieux marécageux. (On voïoit des ardens autour des marais. On apelle aussi ardens, des *feux folets.*)

Ardent, ou *feu S. Elme.* On apelle ainsi un météore ou feu folet, formé de quelques exhalaisons grasses, qui s'élevent & s'enflâment après l'orage, & paroissent sur les mâts & les vergues des vaisseaux.

Ardent, *s. m.* On apelloit de ce nom ceux qui étoient ataquez d'une sorte de mal caduc qui les brûloit & les consumoit presque entiérement. (Il est très-dificile de guérir du mal des ardens. *Sainte Geneviéve des Ardens*, est le titre d'une Eglise bâtie à Paris, à l'ocasion d'une maladie semblable dont le peuple fut guéri par l'intercession de Sainte Geneviéve, patrone de ladite ville.

Ardent. Terme de *Blason.* [*Candens.*] Ce mot se dit d'un charbon alumé.

☞ ARDER. Vieux mot. C'est *brûler.* Joachim du Bellay:

Ainsi n'arderont point ses moëles.

ARDEUR, *s. f.* Il vient du Latin *ardor* C'est l'action d'un corps ardent, plein de feu & de chaleur. (L'ardeur du Soleil est excessive. *Vaug. Quint. liv. 7.* Suporter l'ardeur du Soleil. *Abl. Mar. liv. 1.*)

* *Ardeur*, *s. f.* [*Fervor.*] Au figuré, il veut dire passion, amour, action vive & pleine de feu. (Une ardeur vive, fidéle, sincére, constante, vraie, véritable, ferme. Mon ardeur me tient lieu de mérite. *Sar. poës.* Avoir de l'ardeur

pour les belles connoissances. *Abl. Tac. liv. 1.*

ARDILLON, *s. m.* [*Fibula, fibulæ claviculus.*] Terme d'*Orfévre*, de *Bourrelier* & de *Sellier.* Il se dit parlant de boucle. C'est la petite pointe qui est au milieu de chaque boucle. Un bon ardillon, un méchant ardillon. L'ardillon de la boucle est rompu. Mettre des ardillons aux boucles ; faire des ardillons pour les boucles.)

ARDOISE, *s. f.* [*Ardosia.*] Pierre tendre & brune, qui se léve par feüilles, & qui est propre pour la couverture des beaux bâtimens. (Bonne ardoise, méchante ardoise. Il y a cinq sortes d'ardoises ; la quarrée, la taillete, la cosine, la grosse ardoise, & celle qu'on nomme le poil. L'ardoise quarrée est bonne ; la cosine, tortuë ; la taillete, petite ; & celle qu'on nomme le poil, la moins considérable. On tire l'ardoise avec des engins & avec des chevaux, & lors-qu'elle est tirée, on la porte aux Tailleurs d'ardoise, qui la fendent & la taillent. L'ardoise est propre pour couvrir les beaux édifices. Les meilleures ardoises sont celles qui se durcissent avec le tems & qui bravent les injures de l'air. Telles sont celles de S. Barnabé & de S. Loüis. Une seconde marque à laquelle on dicerne la qualité des ardoises, c'est que les plus fines ont un son gracieux & argentin. On préfére les ardoises plates aux ardoises cosines ou convexes, tant parce que celles-ci ne sont propres qu'à couvrir les dômes des Eglises, que parce qu'elles sont d'un transport bien plus casuel. On lit dans le Glossaire de du Cange : *Ardesiam vocamus, credo, ab ardendo, quod è tectis ad solis radios veluti flammas jaculetur.* Les Dessinateurs s'en servent quelquefois pour y tracer leurs esquisses ; & elle entre dans la composition de quelques couleurs.

ARDOISÉ, ARDOISÉE, *adj.* Il se dit de certains pigeons, & signifie, qui tire sur la couleur d'ardoise, & qui est d'ordinaire barré de jaune. (C'est un pigeon ardoisé. La femelle de ce pigeon est ardoisée. On dit aussi substantivement, c'est une très-belle ardoisée.)

ARDOISIÉRE, *s. f.* [*Lapidicina ardosiarum.*] C'est une carriére d'ardoise. C'est un endroit de la terre où vient l'ardoise & d'où on la tire avec des engins & des chevaux. (Les ardoisiéres ne sont pas communes. Il y a des ardoisiéres en Anjou, en Brétagne & ailleurs.)

† ARDRE. Ce verbe est quelquefois *actif*, & souvent *neutre.* Il vient du Latin *ardere*, en Espagnol *arder.* Il n'est proprement en usage qu'au présent du subjonctif, lors-qu'on fait des imprécations. Ainsi l'on dira que le feu de S. Antoine *arde.* Nos anciens écrivains François ont souvent emploïé le mot *ardre*, pour dire *brûler*, & *ars*, qui est brûlé.

† ARDU, ARDUE, *adj.* Il vient du Latin *arduus.* En François il semble n'avoir point de masculin & n'être usité qu'en quelques façons de parler ; & même il ne se dit qu'en riant ; il signifie dificile, malaisé, épineux. (C'est une des plus arduës questions que j'aie oüi faire. *Voiture, lettre 56.*)

A R E.

AREB. Monnoie du Grand Mogol.

ARECIUM, *s. m.* Plante qui est bonne pour les retentions d'urine, & pour apaiser le mal de dents.

ARECA, *s. m.* Fruit fameux dans les Indes, qui est une espéce de noisette dont Acosta a fait la description. Ce fruit vient d'une espéce de palmier, & les Indiens en ont presque toûjours dans la bouche.

ARÉNE, *s. f.* Ce mot est d'ordinaire poëtique, & vient du Latin *arena.* Il signifie *sable.* (Elles conduisent leur argent sur un lit d'arénes dorées. *God. Poës.*

> Oüi, qui pourroit compter le nombre de mes peines ;
> Pourroit aussi compter le nombre des *arénes.*
> *Men. poës. idile 1.*

> On compteroit plûtôt les *arénes* volantes,
> Que l'Afrique contient dans ses plaines brûlantes ;
> Que les dons infinis que tu fais aux humains.
> *God. poës. 1. part. Ps. 133.*)

Aréne, s. f. Il se dit en prose lorsqu'il signifie le lieu où combatoient les gladiateurs du tems de l'ancienne Gréce, & de l'ancienne Rome. (Néron obligea les Chevaliers Romains à décendre dans l'*aréne. Abl. Tac.* Ils ont une aréne propre à s'exercer à la lute. C'est une aréne très-commode. Voïez *Caractéres de Théophraste, caractére du complaisant.*

> Jamais les *arénes* de Pise
> N'en virent de plus obstinez.
> *S. Amant, Rome riducule.*)

Aréne, s. f. On apelle de ce nom un Amphitéatre que les Romains bâtirent à Nîmes, & qu'on voit presque encore tout entier. Les Gots, l'an quatre cens vingt de nôtre salut, fortifiérent cet Amphitéâtre, & y construisirent un Château qu'on apelle Château des arénes.

☞ Lorsque l'on vouloit donner au peuple un combat de gladiateurs, on faisoit enlever tout le gros sable, pour y répandre un sable plus fin, sur lequel on pouvoit marcher & se tenir plus sûrement dans les éforts que faisoient les combatans pour terrasser leur ennemi. Pline, *liv. 26.* dit qu'au lieu de sable, on se servoit quelquefois de la ratissure d'une pierre blanche. Cet usage d'un sable fin, & que l'on apelloit *arena*, a introduit la coûtume d'apeller *arena*, le combat que l'on faisoit dans les amphitéâtres, & les amphitéâtres mêmes : nous disons encore, les *arénes de Nîmes*, pour l'amphitéâtre dont on y voit les restes. Voiez Lipse, *de Amphit.*

ARÉNER, *v. pass.* [*Deprimere.*] Terme d'*Architecture.* Baisser, s'afaisser par trop de pesanteur. (Ce plancher est aréné.)

ARÉOLE, *s. f.* [*Areola.*] On donne ce nom au cercle qu'environne le mamelon, ou le petit bout des mamelès.

ARÉOMÉTRE, *s. m.* Machine qui sert à peser les liqueurs.

ARÉOPAGE, *s. m.* Il vient du Grec. C'étoit à Athénes un édifice bâti sur une coline, & qui n'avoit que l'étage du rez de chaussée, où le Senat de cette ville s'assembloit & rendoit ses jugemens, qu'on regardoit comme les oracles du plus intégre Tribunal qui fut dans le monde. Les Latins apellent ce fameux lieu *Areopagus.* (Ne crains point qu'on te fasse un procès criminel dans l'Aréopage. *Abl. Luc. t. 1.*) Il se prend aussi pour le Sénat d'Athénes, qui rendoit la justice dans l'Aréopage.

☞ L'Aréopage fut institué par Cécrops ; son intégrité le rendit célébre. Les Poëtes ont feint que les Dieux s'étoient soûmis à son jugement. Il fut établi sur le haut de la coline

de Mars ; c'eſt pourquoi il faut faire la pénultiéme bréve ; autrement, dit Ménage, ce mot ſignifieroit la *ruë de Mars.* Voïez *Menagiana.* Démoſthéne déclare dans ſa harangue contre Ariſtocrate, qu'il ignore ſi ce Tribunal a été établi par les Dieux ou par les hommes. On n'y traitoit que des afaires des particuliers, & l'on n'y parloit jamais des afaires d'état. Ils rendoient leurs jugemens pendant la nuit, afin d'être plus atentifs & moins diſtraits dans l'examen des procès.

ARÉOPAGITE, *ſ. m.* Il vient du Grec, & ſe dit en Latin *Areopagita.* C'étoit un Juge de l'Aréopage. (Solon établit le prémier les Aréopagites. C'étoient des Juges incorruptibles, & ſi ſévéres, qu'ils vouloient que dans les diſcours qu'on faiſoit devant eux, on ne ſe servit ni d'exorde étudié, ni d'aucune figure qui les pût émouvoir en faveur de la perſonne pour qui on parloit. On parle de Saint Denis l'Aréopagite.)

☞ ARÉOSTYLE. Le mot eſt Grec. Il ſignifie un édifice dont les colonnes ſont éloignées les unes des autres. Vitruve a dit qu'il y avoit cinq ſortes de maiſons & d'édifices à qui il a donné des noms Grecs : *Picnoſtylos*, un édifice où l'on voit un grand nombre de colonnes : *Syſtylos*, celui où le nombre des colonnes eſt moindre que dans la prémiére eſpéce : *Dyaſtylos*, quand les colonnes ſont éloignées les unes des autres : *Aræoſtylos*, quand elles ſont un peu trop éloignées, *rariùs quàm oportet inter ſe deductas : Euſtylos*, lorſque les colonnes ſont à une juſte diſtance.

ARÉOTECTONIQUE, *ſ. f.* Terme de *Fortification.* Partie de l'Architecture militaire qui regarde l'ataque & le combat.

ARÉOTIQUE, *ſ. m.* [*Areoticus.*] Médicament qui ouvre les pores, & qui les rend plus larges pour faciliter la tranſpiration.

ARER, *v. n.* [*Abare.*] Terme de *Marine.* C'eſt chaſſer ſur les ancres, ce qui ſe dit d'un vaiſſeau quand il traîne l'ancre.

ARÊTE, ARESTE, *ſ. f.* [*Spina.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon, mais l'*ſ* ne ſe prononce point, & montre ſeulement que la pénultiéme ſilabe du mot *arête* eſt longue. C'eſt un os en forme d'épine, qui arête & ſoûtient la chair du poiſſon. (Les grandes bêtes marines au lieu d'arêtes ont des os durs. *Rond.* Une petite arête, une groſſe arête. Quand on mange du poiſſon, il faut prendre garde aux arêtes.)

* *Arête*, *ſ. f.* [*Stria.*] Terme de *Charpentier.* Côté angulaire de quelque corps. (Cette poutre eſt *à vives arêtes*, c'eſt-à-dire, eſt bien équarrie.)

Arête. En Architecture on apelle vive-arête les angles vifs de pierres & des autres corps taillés en angle. Voûte en *arête* ; c'eſt une voûte dont le trait au lieu d'être en berceau, eſt coupé diagonalement. (Les voûtes d'*arête* n'ont pas tant de pouſſée : les voûtes de la plûpart des bâtimens gothiques ſont des voûtes en *arête*.)

Arête. Terme de *Chapelier.* C'eſt l'extrêmité par où on arrondit un chapeau, & où l'on coud ce qu'on apelle bord du chapeau.

☞ *Arête de lunettes.* C'eſt l'angle où une lunette ſe croiſe avec un berceau.

* *Arête*, *ſ. f.* Il ſe dit des *Enclumes.* C'eſt le bord de l'enclume.

* *Arête*, *ſ. f.* Terme d'*Orfévre.* Partie de la cuilier, élevée ſur le cuilleron. (Arête de cuilier bienfaite ou malfaite.)

† *Arête*, *ſ. f.* Terme de *Fourbiſſeur.* Partie élevée qui régne le long de la lame. (L'arête de cette lame n'eſt pas bien fourbie.)

* *Arête*, *ſ. f.* Ce mot ſe dit *des aſſiétes & des plats.* C'eſt l'extrêmité du bord du plat ou de l'aſſiéte du côté du fond. (Faire l'arête d'un plat ou d'une aſſiéte.)

* *Arêtes* ou *areſtes*, *ſ. f.* Il ne ſe dit qu'au pluriel. Terme de *Manége.* Ce ſont des gales & tumeurs qui viennent ſur les nerfs des jambes de derriére d'un cheval, entre le jartet & le paturon. Il y a les arêtes ſéches & les arêtes humides : les prémiéres ſont une eſpéce de mauvaiſe eau ; elles ſe guériſſent comme les enflures de boulet. Les humides n'ont point de calus ni d'enflure ; c'eſt une eſpéce de dartre coulante, qu'il faut traiter comme les démangeaiſons. On apelle auſſi *arêtes* les queuës de cheval dégarnies de poil, qu'on nomme auſſi *queuës de rat. Parfait Cocher.*

ARÊTIER, *ſ. f.* Terme de *Charpentier.* C'eſt une piéce de bois bien équarrie qui forme l'*arête* ou le côté angulaire des couvertures qui ſont faites en pavillon.

☞ *Arêtier.* C'eſt la piéce de bois délardée, qui forme l'angle d'une croupe, & ſur laquelle ſont atachez les empanons.

☞ *Arêtier de plomb.* C'eſt un bout de table de plomb au bas de l'arêtier de la croupe d'un comble couvert d'ardoiſe. Dans les grands bâtimens, ſur les combles en dômes, ces arêtiers revêtent toute l'encognure, & ſont faits de diverſes figures, ou en maniére de pilaſtre, ou en maniére de chaîne de boſſage ou pierre de refend.

☞ ARÊTIÉRES. Ce ſont les cuëillies de plâtre que les Couvreurs mettent aux angles de la croupe d'un comble couvert de tuile.

A R G.

ARGANEAU, *ſ. m.* [*Annulus craſſior.*] Terme de *Marine.* C'eſt un gros anneau de fer, où l'on atache des cordages. Il y a des *arganeaux* aux plat-bords, aux bateries, aux ancres, &c.

ARGEMONE, *ſ. f.* [*Argemonia.*] Eſpéce de pavot ſauvage qu'on nomme ainſi, parce-qu'on s'en ſert pour guérir de petites ulcéres qui viennent aux yeux, & qu'on apelle *argemons.*

ARGENT, *ſ. m.* Du Latin *argentum.* Prononcez *arjan.* C'eſt après l'or, le plus précieux des métaux. (Bon argent, argent vrai, argent faux, argent bas, argent fin. L'argent d'Alemagne n'eſt pas ſi eſtimé que celui de France.)

Argent, *ſ. m.* [*Pecunia*, *Nummi.*] C'eſt de la monoïe d'argent. (Amaſſer de l'argent, avoir de l'argent, être riche en argent, avoir de l'argent comptant. L'argent eſt un eſclave fugitif ; vous avez beau le charger de fers il s'enfuira, avec ſes chaînes : tenez-le ſous la clef & les verroux, donnez-lui des gardes, & ils échaperont de compagnie. *Maucroix, homélies de Saint Chryſoſtome, hom.* 2. Il eſt indigne d'un homme de cœur de ne pas gagner de l'argent glorieuſement.

L'argent fera bien-tôt l'afaire ;
Que ne fait pas ce bienheureux métal ?
La Fontaine, Nouvelles.

Oüi, cet heureux métal fait tout,

Renverse murs, jette portes par terre,
N'entreprend rien dont il ne vienne à bout,
Fait taire chien, & quand il veut servantes,
Et quand il veut les rend plus éloquentes
Que Cicéron.
La Fontaine, Nouvelles.)

Argent s. m. [*Divitiæ.*] Biens & richesses. (Est-il quelque talent que l'argent ne lui donne, *Desp. sat.*)

Argent, signifie quelquefois tout métal monoïé servant au trafic ou à faire des païemens. On dit faire valoir son argent, pour dire, en tirer du profit, donner son argent à intérêt, &c. On dit païer ou vendre *argent comptant*, c'est-à-dire, sans délai, sans demander ou faire crédit. On dit *argent mort*, en parlant d'un fonds qui ne raporte point, ou dont on ne peut faire usage. Il se dit aussi des marchandises hors de mode, qui n'ont plus de débit.

Argent en barre. C'est de l'argent en barre, c'est-à-dire, c'est une bonne marchandise, dont on se défait aisément & quand on veut.

Argent bas ou *bas argent.* C'est de l'argent qui est au dessous du titre des espéces, jusqu'à six deniers. Quand il est plus bas que six deniers, on le nomme billon d'argent.

Argent blanc. C'est la monoïe qui est de ce métal, comme les écus, les piéces de vingt-quatre sols, de douze, &c.

Argent en lame. C'est de l'argent trait, qu'on a aplati entre deux rouleaux d'acier poli, pour le disposer à être filé sur la soie, ou pour être emploïé tout plat dans la composition de certains ouvrages, comme broderies, dentelles, étofes, &c. L'argent en lame se nomme aussi *argent batu.* Il y a de l'argent en lame fin, & de l'argent en lame faux.

Argent filé, qu'on apelle ordinairement du *filé d'argent.* C'est de l'argent en lame dont on a couvert un long brin de soie, en le tortillant dessus le roüet. Il y en a de fin & de faux.

Argent en feüille ou *argent batu.* C'est celui que les Bateurs d'or ont reduit en feüilles très-minces & très-déliées, à l'usage des Doreurs en bois, en fer, &c.

Argent en coquille. Il est fait des rognures des feüilles ou des feüilles mêmes d'argent batu. On s'en sert à peindre & à argenter quelques ouvrages.

Argent fin fumé. C'est de l'argent fin, soit trait, soit filé, soit batu & écaché, que l'on met long-tems prendre couleur à la fumée, afin de le vendre pour de l'argent fin doré.

Argent apellé *faux.* C'est un lingot de cuivre rouge, couvert de feüilles d'argent à plusieurs fois par le moïen du feu, à l'usage des Tireurs d'or.

Argent tenant or. Quand l'or est au dessous de 17. carats, & qu'il est alié sur le blanc, il perd son nom & sa qualité d'or & n'est plus qu'*argent tenant or.*

Argent. Ce mot entre en plusieurs façons de parler proverbiales. (*Qui a de l'argent, a des piroüettes*, c'est-à-dire, que quiconque est riche en argent, a tout ce qu'il desire. *Argent comptant porte médecine. Abl. Luc.* C'est-à-dire, que celui qui a de l'argent, est guéri de tous ses maux. *Point d'argent point de Suisse*, c'est-à-dire, que sans argent, on n'a point de serviteur. *L'argent est court chez moi;* c'est-à-dire, que ma bourse est vuide, & que j'ai fort peu d'argent.

Tu diras qu'aux cofres du Roi
L'argent est court comme chez moi.)
Boisrobert, ép. t. 1. ép. 12.)

Avoir de l'argent mignon; c'est-à-dire, avoir bien de l'argent, avoir de l'argent qui n'est point emploïé, & qui ne sert de rien. *Avoir de l'argent frais.* C'est de l'argent qu'on vient de gagner, qu'on vient de recevoir. *Argent fait perdre les gens. Argent fait rage, amour, mariage; argent fait tout.* Il est *chargé d'argent comme un crapeau de plumes;* pour signifier qu'on est à sec, qu'on manque absolument d'argent.

Argent bas, c'est-à-dire, que l'on ne fait rien si l'on ne voit ou reçoit de l'argent. *Il en dit bien d'autres, dont il ne prend point d'argent;* c'est-à-dire, il dit bien d'autres pareilles choses avec peu de fondement.

Argent trait. Terme de *Tireur d'or.* C'est de l'argent qu'on a fait passer par les filiéres. (Avoir beaucoup d'argent trait. Les Tireurs d'or vendent leur argent trait aux fourbisseurs & à tous les Ouvriers qui travaillent à des ouvrages où il entre de l'or & de l'argent.)

* *Argent, s. m.* [*Argenteus.*] Ce mot se dit de l'eau, & signifie *clarté*, & en ce sens, il est poëtique. (Les Muses ont quité les fleurs de leur montagne, & l'argent de leur onde. *Main. poës.* Elles conduisent leur *argent* sur un lit d'arénes. *God. poës.*)

* *Argent, s. m.* Il signifie *blanc*, & en ce sens il est poëtique.

(Sous un voile d'*argent* la terre ensévelie.

C'est-à-dire, que la terre est toute couverte de nége & d'eau.

* *Argent, s. m.* Il se dit en terme de *Blason*, & signifie *blanc.* Il est le simbole de la pureté & de la franchise. (Un Chevalier de la Table-ronde, qu'on apelloit le bon Chevalier sans peur, portoit d'argent simplement. *Vulson de la Colombiere, sience héroïque, c. 4.*)

☞ *Argent fin.* Celui qui est le plus épuré & le moins alié.

Argent-le-Roi. Boizard nous aprend dans son *Traité des monoïes, part. 1. ch. 3.* que l'argent à onze deniers douze grains, est celui qu'on apelle *argent-le-Roi* ou *du Roi*, parce que nos Rois n'aïant aucunes mines d'or ni d'argent en France, ont acordé quelque profit aux étrangers qui en aportoient, en leur païant l'argent qui étoit à onze deniers douze grains, comme s'il eût été à douze deniers. Voïez l'*Extrait des Regîtres de la Chambre des Comptes*, qu'il raporte ensuite. Dans les statuts des Orfévres, avec des notes, il est dit que ces mots *argent le-Roi*, viennent de la pureté du titre de cet argent, & que c'est le même auquel l'usage a donné dans la suite le nom d'*argent de Paris*, pour la religieuse fidélité avec laquelle on a toujours travaillé l'argent à ce titre en cette ville. Voïez ces *Statuts, pag. 111.*

Argent de coupelle. Le même nous aprend encore que l'on apelle *argent de coupelle*, celui qui a passé par l'essai, & qui s'est trouvé être d'onze deniers vingt-trois grains.

Argent en bain ou *en pâte.* Quand l'argent est entiérement fondu, on l'apelle *argent en bain;* & quand il est prêt à fondre, *argent en pâte.* Il y a encore, selon le langage des Afineurs, un *argent de cendrée*, un *argent de coupelle* & un *argent de grenaille.*

L'*Argent de cendrée*, est celui qui est afiné avec beaucoup de plomb, & que l'on fond dans un vaisseau fait avec des cendres bien douces & bien lavées.

L'argent de coupelle eſt celui qui eſt afiné avec du plomb, dans un petit vaiſſeau compoſé avec les mêmes cendres : mais la coupelle eſt plus petite.

L'argent de grenaille eſt celui qui provient d'un ſecond afinage de la même matiere, pour la rendre plus pure. Quand les Afineurs croient qu'elle eſt ſuffiſanment purifiée, ils la jettent toute chaude dans une cuve d'eau, & elle ſe forme en petites boules ou graines, que l'on apelle *grenaille* en nôtre langue ; & les Latins la nomment *argentum puſtulatum*, parce qu'*il ſe met*, dit Savot, *étant ainſi verſé dans l'eau, en forme de boſſettes & puſtules.*

Les Monoïeurs & les Orfévres donnent à l'argent douze deniers de bonté ; & chaque degré de bonté, eſt apellé denier, qui eſt compoſé de vingt-quatre grains, & chaque grain eſt diviſé en demi-quart & huitiéme ; de ſorte que l'argent qui eſt à onze deniers douze grains, a perdu une vingt-quatriéme partie de ſa bonté par le mélange d'une vingt-quatriéme portion de cuivre. *Bouteroüe, Recherches des Monoïes, pag. 3.*

L'argent chez les Chymiſtes ſe nomme *Lone*, & reçoit pluſieurs préparations. On peut les voir dans ceux qui ont écrit ſur ce ſujet.

Argent de permiſſion. C'eſt ce qu'on apelle en pluſieurs endroits *argent de banque.* Or l'argent de banque, eſt l'argent des particuliers qui eſt en dépôt dans une banque, & dont chacun diſpoſe à ſa volonté. Voiez *le Dict. du Comm.*

Argent courant ſe dit des eſpéces qui ont cours dans le public, & dont la valeur diférе ſelon les païs.

ARGENTER, *v. a.* [*Argento obducere.*] Couvrir de feüilles d'argent, apliquer l'argent ſur le métal avec le bruniſſoir & avec tous les inſtrumens néceſſaires. (On argente le cuivre, le leton, l'étain, &c. Argenter un plat, des fourchétes, &c.)

ARGENTÉ, ARGENTÉE, *adj.* [*Argenteus.*] Qui eſt couvert de feüilles d'argent. (Manche de coûteau argenté.)

Argenté, argentée, adj. [*Argentatus.*] Qui a quelque choſe de la couleur de l'argent, & en ce ſens ce mot ſemble être un peu poëtique.

(Nourrices de grandes Citez,
Riviéres, doux ſang de la terre,
Loüez Dieu qui préſide à vos flots *argentez.*
God. poëſ.)

ARGENTERIE, *ſ. f.* [*Vaſa argentea, argentum.*] Toute ſorte de beſogne d'Orfévre, groſſe ou petite. (Il y a dans le gardemeuble de Loüis XV. deux magazins d'*argenterie*, le magazin de la groſſe & celui de la petite. On entend par la groſſe argenterie, les tables, les cuvettes, les ſceaux d'argent ; & l'on comprend ſous le nom de petite argenterie, les taſſes, les chandeliers, les bras, les plaques & toute ſorte de beſogne commune qu'on apelle vaiſſelle d'argent. (Une belle argenterie.) L'année 1689. au mois de Décembre, à l'exemple du Roi, les grands Seigneurs & les Bourgeois portérent toute leur argenterie à la monoïe, pour en faire des eſpéces nouvelles.

† ARGENTEUX, ARGENTEUSE, *adj.* [*Pecunioſus.*] Mot du petit peuple de Paris ; c'eſt-à-dire, qui a beaucoup d'argent.

ARGENTIER, *ſ. m.* [*Quæſtor ærarii.*] Tréſorier de l'argenterie. On apelle auſſi les Orfévres *argentiers* en pluſieurs endroits, ſur-tout en Normandie. Dans les anciennes Ordonnances les Argentiers ſont ceux qui ſe mêlent du commerce de l'argent, comme les Banquiers, les Changeurs.

ARGENTIN, ARGENTINE, *adj.* [*Argenteus.*] Il vient de l'Italien *argentino*, blanc de couleur d'argent, pareil à celui de l'argent clair ; ſonnant clair. (Source argentine. *God. poëſ.*)

Les cloches, dans les airs, de leurs voix *argentines*,
Apelloient à grand bruit les Chantres à Matines.
Deſp. Lutr. chant 4.

ARGENTINE, *ſ. f.* [*Argentina.*] C'eſt une plante qui fleurit en Mai, en Juin & Juillet, & qui porte une fleur très-blanche. (L'argentine eſt belle.)

ARGILE, (ARGILLE,) *ſ. f.* Du Latin *argilla.* Terre graſſe, propre à faire des pots. L'argile ne ſert pas ſeulement aux potiers, elle ſert auſſi aux jardiniers ; les peintres en font pareillement certains mêlanges. (Cette penſée eſt fole, & c'eſt comme ſi l'*argile* s'élevoit contre le potier. *Port Royal, Iſaïe chap. 29.* On trouve en Irlande une eſpéce d'argile très-propre à faire de la brique, & toute ſorte de poterie. *Hiſtoire naturelle d'Irlande, page 284.*)

ARGILEUX, ARGILEUSE, (ARGILLEUX,) *adj.* [*Argilloſus.*] Qui eſt d'argile, qui tient de l'argile.

(Tel qu'un potier expert à ſa roüe ocupé,
D'un limon argilleux promptement détrempé,
Fait.... *Saurin, de l'Acad. de Niſmes.*

La marne eſt une matiére graſſe & *argileuſe*, qu'on peut apeller la graiſſe de la terre. *Boate, Hiſtoire naturelle d'Irlande, ch. 12.*)

ARGO, *ſ. m.* Nom du fameux navire des Argonautes, très-célébres chez les Poëtes. Quelques auteurs ont cru qu'il étoit ainſi nommé parce qu'Argus l'avoit bâti. D'autres, parce qu'il avoit été conſtruit dans la ville d'Argos.

☞ Quelques-uns croient que les Grecs apelloient *Argo*, un vaiſſeau plus long que les autres, ce mot ſignifiant, chez les Phéniciens, un vaiſſeau long.

ARGONAUTES, *ſ. m.* [*Argonautæ.*] Nom qu'on a donné à quelques Héros de la Gréce, qui s'embarquérent avec Jaſon dans le navire d'Argo, pour aller à Colchos y conquerir la Toiſon d'or. Hercule étoit de ce nombre.

ARGOT, *ſ. m.* [*Lignum ſucco deſtitutum.*] Terme de *Jardinier.* C'eſt l'extrémité d'une branche morte. (Il faut ôter cette extrémité, & quand on l'ôte, on apelle cela ôter l'*argot. Quint. des Jardins, t. 1. p. 70.*)

Argot, ſ. m. Terme de *Coupeur de bourſe.* Il peut venir du Grec, où il ſignifie *ſans travail, ſans ouvrage.* Mais dans la ſignification qu'on lui donne aujourd'hui, il veut dire le *langage des gueux* & des coupeurs de bourſe, qui s'expliquent d'une maniére qui n'eſt intelligible qu'à ceux de leur cabale. (Savoir l'argot, aprendre l'argot, entendre l'argot, parler l'argot.)

Argot, ſ. m. Il ſe dit de coqs. Voïez *ergot.*

ARGOTER, *v. a.* [*Lignum aridum amputare.*] Terme de *Jardinier.* Couper une branche à un ou deux yeux de ſa mére branche

ARGOULETS, *ſ. m.* [*Equites levioris armaturæ.*] Cavaliers François, qui ont ſubſiſté depuis le Régne de Loüis XI. juſqu'à celui de Henri II. Ils étoient armez de hauſſecou, de halecret, de gantelets, d'avant-bras, de grandes épaulettes,

& d'un cabasset dont ils se couvroient la tête. Les armes ofensives étoient l'épée, la masse à l'arçon & une arquebuse de deux piés & demi de long dans un fourreau de cuir boüilli. (On dit quelquefois en raillant, & pour méprifer une persone ; c'est un pauvre argoulet.)

☞ On apelloit Argoulets, des soldats armez d'arcs, les arquebuses n'étant pas encore en usage. On les nomma dans la suite Arquebusiers à cheval ; & depuis un siécle, on les connoît sous le nom de Dragons. Voïez *Ménage, Origines, & le Pére Daniel, dans son Histoire de la Milice Françoise, tom. 1. pag. 232.*

ARGOUSIN ou ARGOUZIN. [*Satelles remigibus regendis ac custodiendis præpositus.*] Il vient de l'Italien, & il signifie celui qui prend garde que les Galériens ne se dérobent, & qui méne faire aiguade les forçats qui servent volontairement dans les galéres. L'argousin enchaîne & déchaîne aussi les galériens & rive le colier de fer qu'ils ont au cou. L'argousin gagne tous les jours huit ou neuf sous, & a sa portion comme un galérien.)

ARGUE, *s. f.* Lieu où l'on tire & où l'on dégrosse l'or & l'argent pour les Orfévres & les Tireurs d'or. (Argue roïale. Envoïer à l'argue, aler à l'argue.)

Argue, s. f. Terme de *Tireur d'or.* Machine composée d'un gros pivot & de barres de bois, autour de laquelle il y a un cable qu'on étend & qu'on atache avec des tenailles courtes & grosses à une autre machine qu'on apelle la tête de l'argue, où l'on met une filiére, au travers de laquelle on tire les lingots d'or où d'argent pour les dégrosser. (Tirer l'argue.) Ce mot d'*argue* vient du Grec, parce-que l'invention & la machine ont été aportées de Gréce.

☞ Voïez M. Boisard, dans son *Traité des Monoïes.*

ARGUER, *v. a.* Vient du Latin *arguere.* Il se dit en terme de *Palais.* C'est acuser, reprendre. (Arguer une chose de faux.)

ARGUMENT, *s. m.* Prononcez *arguman ;* il vient du Latin *argumentum.* C'est un raisonnement de deux ou trois propositions. Le mot d'*argument*, en ce sens, est plus de l'école que du beau monde. (Un bon, un fort argument ; un foible, un méchant argument. Faire un argument ; propofer, pousser, résoudre un argument; communiquer un argument ; répondre avec esprit à un argument.)

Argument, s. m. Sujet de quelque Ouvrage d'esprit. *Argument* en ce sens, se dit, mais il n'est pas si usité que celui de sujet.

Argument de la latitude. Terme d'*Astronomie.* Le lieu de l'aphélie & celui du nœud d'une planette étant connus, & l'anomalie vraie de la planette étant donnée, on a sa distance au nœud, qu'on nomme autrement l'*argument de la latitude.*

ARGUMENTANT, *s. m.* [*Disputator.*] Celui qui dispute & fait des argumens contre quelcun, qui soûtient une thése publiquement.

ARGUMENTATEUR, *s. m.* [*Argumentator.*] Qui fait des argumens. (C'est un subtil *argumentateur.*)

ARGUMENTATION, *s. f.* [*Argumentatio.*] Action de celui qui argumente, & la maniére de faire un argument. (L'argumentation est une chose plus dificile qu'on ne pense.)

ARGUMENTER, *v. n.* Prononcez *argumanter;* il vient du Latin *argumentari.* Il est de colége, & signifie faire des argumens ; en sa place, on dit *raisonner.* Cependant dans les disputes de Philosophie, on se sert de ces façons de parler. (Argumenter en forme, argumenter contre quelcun ; argumenter sur la matiére prémiére. Ce Philosophe a fait voir, en argumentant, que les ouvrages d'Aristote, de Descartes & de Gassendi étoient des païs inconnus pour lui.)

ARGUS, *s. m.* [*Argus.*] Nom propre d'un homme fabuleux qu'on supofoit avoir cent yeux pour garder la vache Io ; il fut tué par Mercure, & Junon mit ses yeux sur la queuë d'un paon. (*Argus* avoit cent yeux, cependant de sa vigilance Cupidon sçût venir à bout. *Aut. ano.* On apelle *Argus*, un homme qui a la vûë bonne.

> Mille *Argus* vigilans chaque jour à nos yeux
> Montrent un nouveau monde, ouvrent de nouveaux cieux.
> *La Visclede, Ode sur les prog. de l'Astron.*)

On le dit aussi d'un jaloux qui garde sa femme à vûë d'œil.

ARGUTIE, *s. f.* [*Argutia.*] Petite subtilité d'esprit, un argument sophistique.

ARGYROGONIE, *s. f.* La pierre philosophale.

ARGYROPÉE, *s. f.* L'art de faire de l'argent.

ARI.

ARIADNE, *s. f.* Les Astronomes apellent ainsi une étoile de la seconde grandeur, qui est placée dans la couronne septentrionale.

ARIANISME, *s. m.* [*Arianismus.*] C'est l'hérésie d'Arius ; c'est l'opinion d'Arius, Prêtre d'Alexandrie, qui soutenoit que le Pére, le Fils, & le S. Esprit, n'étoient pas de même nature. (Enseigner l'Arianisme ; établir, combatre, détruire, ruiner l'Arianisme. Jamais hérésie n'a été plus généralement embrassée, ni soûtenue avec plus d'ardeur que l'Arianisme. *L'histoire des Oracles, chap. 3.* L'Arianisme commença de se répandre dans le monde environ l'an 315. de nôtre salut.) On apella ceux qui furent du sentiment d'Arius, *Ariens.*

ARIDAS. Espéce de tafetas qui se fabrique aux Indes Orientales, d'une espéce de soie ou fil lustré, qu'on tire de quelques sortes d'herbes & de plantes.

ARIDE, *adj.* Il vient du Latin *aridus*, & veut dire sec. (Un sablon aride, une terre aride.)

* *Aride, adj.* Au figuré, il signifie *stérile.* (Sujet aride, matiére aride. Il vient des tems de sécheresse & de langueur, où l'on fait d'*arides* réflexions. *S. Evremont, in-4°. p. 533.*)

* *Aride, adj.* Il se dit de l'esprit, & veut dire qui n'a point l'imagination belle, qui n'a rien de fleuri ni d'agréable. (Il a l'esprit extrêmement aride ; je n'ai jamais vû d'imagination plus aride.)

* *Aride, adj.* Il se dit aussi du stile. Il signifie, qui n'a rien d'aimable ni de charmant, qui n'a aucune beauté. (Les répétitions qu'il fait, rendent son stile afecté, sec & aride. *D'aucourt, Cléante, tom. 2. pag. 7.*)

* *Aride, adj.* [*Sordidus, præparcus.*] Il se dit de la libéralité d'une persone, & fait connoître que celui dont on parle, est très-vilain, & n'est aucunement libéral. (Il n'y a rien de plus aride que ses bonnes graces. *Mol. Avare.*)

ARIDITÉ, *s. f.* Vient du Latin *ariditas*, c'est-à-dire, sécheresse, & en ce sens il se dit rarement. (L'aridité de la terre a été grande cette année.)

* *Aridité*, *s. f.* Au figuré, il se dit de l'esprit; & c'est le peu d'agrément & le peu de beauté d'un homme en tout ce qu'il dit ou ce qu'il fait. (L'aridité de son discours est désagréable, l'aridité de son esprit est dégoûtante, il ne sauroit plaire dans la conversation.)

ARIDURE, *s. f.* Terme de *Médecine.* Maigreur & consomption de tout le corps, ou de quelques-uns de ses membres. C'est la même chose qu'atrophie. Ce mot vient du Latin *aridus*, sec, aride.

ARIGOT, *s. m.* Espéce de fifre.

ARINDRADO, *s. m.* Arbre de l'Isle de Madagascar, dont le bois pourri jette une odeur agréable.

ARIOMETRE ou ARÆOMETRE, qu'on apelle aussi *pese-liqueur.* Ampoule de verre, lestée de vif argent, ayant un col étroit, divisé en parties égales, selon toute sa longueur. On juge de la pesanteur des liqueurs, en y plongeant cet instrument. *Mém. de l'Acad. des Siences.*

ARISARUM, *s. m.* Nom de plante dont il y a plusieurs espéces.

ARISER, *v. a.* [*Demittere.*] Terme de *Marine.* (*Ariser les vergues.* C'est les abaisser pour les atacher sur le bord du navire.

ARISTARQUE, *s. m.* [*Aristarchus.*] Il vient du Grec, où, à la lettre, il signifie *bon Prince.* Mais dans l'usage ordinaire, parmi les savans, il veut dire *un critique*, parce-qu'il y a eu un Grammairien qu'on apelloit *Aristarque*, & qui étoit un si grand censeur, qu'il reprenoit plusieurs vers d'Homére, le plus fameux & le plus aprouvé des Poëtes Grecs. (C'est un Aristarque moderne.)

ARISTOCRATIE, *s. f.* [*Aristocratia.*] Il vient du Grec, & se prononce *Aristocracie.* C'est une forme de gouvernement, où commandent les honnêtes gens & ceux qui sont les mieux instruits des loix & des mœurs de l'Etat. (Le gouvernement des Chinois est sans aucun mêlange d'Aristocratie. *Nouvelle Relation de la Chine, page 257.*)

ARISTOCRATIQUE, *adj.* [*Aristocraticus.*] Il vient du Grec, & signifie qui est gouverné aristocratiquement, & d'une sorte de gouvernement où il n'y a que les plus honnêtes gens & les plus habiles qui gouvernent. (Etat aristocratique. L'Empire tient un milieu entre le gouvernement monarchique & l'aristocratique.)

ARISTOCRATIQUEMENT, *adj.* [*Aristocraticè.*] D'une maniére aristocratique, & où il n'y a que les plus sages & les plus éclairés qui gouvernent. (Les Suisses sont gouvernez aristocratiquement. *Heiss. histoire d'Alemagne, liv. 6.*)

ARISTO-DÉMOCRATIE, *s. f.* [*Aristodemocratia.*] Gouvernement où la noblesse & le peuple partagent l'autorité, comme en Holande.

ARISTOLOCHE, *s. f.* [*Aristolochia.*] Plante. Il y en a de trois sortes, la ronde, la longue & la clematitis. On trouve ces plantes dans les prez & dans les vignes du Languedoc: elles sont fort purgatives, & l'on s'en sert pour les obstructions. On en fait aussi des décoctions, injections, lotions & potions déters ives & vulnéraires. Elles sont excellentes contre la gangréne.

ARITENOÏDE, *adj.* Terme d'*Anatomie.* Epitéte que les Médecins donnent à un des cartilages du larynx, qui forme une espéce d'anche, comme celle des flûtes & des orgues, & qui sert à rendre la voix plus aiguë, ou plus grave. Les muscles qui prennent leur origine de la partie postérieure de ce cartilage, s'apellent *Aristenoïdiens.*

ARITHMANTIE, *s. f.* L'art de deviner par les nombres.

ARITMÉTICIEN, (ARITHMÉTICIEN.) *s. m.* [*Arithmeticus.*] Il vient du Grec. C'est celui qui fait l'aritmétique, & qui peut faire toutes sortes de calculs. (Un grand, un habile, un fameux Aritméticien; un célébre, un renommé Aritméticien.

ARITMÉTIQUE, *s. m.* [*Arithmetica.*] Il dérive du Grec. Sience qui aprend à bien faire les calculs. (Aritmétique universelle, spéculative, pratique. L'aritmétique est nécessaire à tous les gens qui sont dans le commerce du monde. Montrer l'Aritmétique: savoir l'Aritmétique; une personne qui a un peu d'esprit, peut aprendre l'Aritmétique en deux ou trois mois.)

Aritmétique, adj. [*Arithmeticus.*] Il décend du Grec; il signifie, qui regarde l'Aritmétique, qui apartient à l'Aritmétique, juste & égal. (Nombre aritmétique, figure aritmétique, proportion aritmétique, progression aritmétique, diviser en parties arimétiques.)

ARITMÉTIQUEMENT, (ARITHMÉTIQUEMENT.) *adv.* [*Arithmeticè.*] Il tire son origine du Grec. Prononcez *aritmétikeman*; c'est-à-dire, d'une maniére aritmétique, égale & juste. (C'est une quantité aritmétiquement proportionnelle.)

A R M.

ARMADILLE, *s. f.* Frégate legére dont se servent les Espagnols dans les Indes Occidentales. On donne aussi ce nom à la flote que le Roi d'Espagne entretient en ce païs-là.

ARMAND, *s. m.* [*Armandus.*] Nom d'homme. (Armand de Richelieu, grand politique, sous qui bien des gens de Lettres ont été heureux.)

ARMAND ou ARMANT, *s. m.* Sorte de boüillie pour un cheval malade. On engraisse le bout d'un nerf de beuf bien amoli, & portant ce nerf jusqu'au fond du gosier, on y ingére en même tems la drogue, pour adoucir quelque inflâmation du gosier. L'Armant est composé de plusieurs drogues qu'on peut voir dans le parfait Maréchal de Soleisel.

ARMARINTE, *s. f.* Plante qui pousse une tige fort haute. Il y en a de plusieurs espéces. Voïez *M. de Tournefort.*

ARMATEUR, *s. m.* Terme de *Mer.* Il semble venir du Latin. C'est celui qui par la permission de quelque République, ou de quelque Souverain, arme un ou plusieurs vaisseaux pour aler en course. (Puissant armateur, armateur à craindre, armateur rédoutable. Les armateurs énemis ont été batus.)

Armateur. On apelle Armateurs, les Marchands, Négocians & autres, qui font des armemens, & qui s'y intéressent, quoiqu'ils ne montent pas les bâtimens, & qu'ils en commettent le soin à des Capitaines, dont ils font le choix. On dit, tels Négocians de Saint Malo ou d'Amsterdam sont les Armateurs d'un tel vaisseau. *Armateur* se dit aussi du Marchand qui équipe un vaisseau pour aller en marchandises, particuliérement si c'est pour les voïages de long cours.

ARMATURE, *s. f.* Terme de *Charpenterie.* On comprend sous ce nom les barres, clefs & tous les autres liens de fer, qu'on emploie à retenir quelque piéce.

ARMELINE, *s. f.* Fourrure de Laponie.

ARME, *f. f.* Il vient du Latin *arma.* On apelle de ce nom toutes les chofes dont on fe fert pour ataquer, pour fe défendre, ou pour fe mettre à couvert des coups. (De bonnes armes, de méchantes armes. Les armes particuliéres des foldats, ce font des armes à lame, à fût ou à hampes. Il y a des armes défenfives, & des armes ofenfives. Les défenfives font les cafques, les cuiraffes, les braffards, les taffettes, les bouclièrs, les gantelets, hauffe-cous, les cottes de maille. Les ofenfives font celles à la faveur defquelles on ataque, on frape, on bleffe & l'on tuë, comme font les épées, les piftolets, les fufils, les moufquets, &c. (Monter une arme à feu, fe fervir d'armes à feu; défendre, permettre les armes à feu. Être en armes, demeurer fous les armes, prendre les armes, pofer les armes, mettre bas les armes, rendre les armes.)

Arme, fe dit auffi de la Cavalerie & de l'Infanterie. (Dans tout combat une arme doit être foutenuë par l'autre, c'eft-à-dire, que la Cavalerie & l'Infanterie doivent fe foutenir réciproquement. Voïez les Notes du Chevalier Folard fur Polybe.)

Arme blanche. On donne ce nom à l'épée, à la baïonette, à la pique, &c. (L'arme blanche eft la plus redoutable lorfqu'on a le courage de joindre l'énemi. Il y a une certaine proportion dans les armes blanches, qui en fait le fort & le foible. Voïez les Notes du Chevalier Folard fur Polybe.)

Armes, f. f. [*Bellum, acies.*] Il fe prend au figuré, & eft toûjours au pluriel. Il fignifie la guerre. (L'exercice des armes. Un homme qui a de l'honneur, aime les armes. Porter les armes contre les Barbares pour fa patrie. *Abl. Ret.*)

* *Armes, f. f.* [*Militia.*] La profeffion des armes. (Faire honneur aux armes; les armes font honneur à ceux qui les portent; rien de plus glorieux que les armes; les armes ne font pas heureufes pour tout le monde.)

* *Armes, f. f.* [*Facta bellica.*] Courage, valeur. (Il n'y a point de lieu où vous n'aïez fignalé vos armes. *Abl. Cef.* Vos armes font célébres par tout.)

* *Armes, f. m.* Moïen de fe défendre, chofe qui donne quelque pouvoir. (Voilà un habile homme, qui fournit des armes à fon énemi contre foi même. *Abl. Luc.* Je vous veux donner des armes pour vous défendre, & pour vous mettre tous deux à couvert de la calomnie. *Abl. Luc. épît.*)

* *Armes, f. f.* [*Illecebræ.*] Il fe dit auffi, au figuré, en amour; il eft toûjours pluriel, & même il eft ordinairement ufité en poëfie. Il fignifie, *charmes, traits, atraits, pouvoir puiffance.*

(Me dois-je rendre, amour, à de fi douces armes?
Gomb. Poëf.

Vous fiez-vous encore à de fi foibles armes?
N'eft-ce que par des pleurs que vous me fecondez?
Rac. Iph. a. 5. fc. 2.)

Armes, f. f. [*Gladius præpilatus.*] Terme de *Maître d'Armes.* On s'en fert toûjours au pluriel, & il fignifie épée, fleuret. (Pouffer de tierce au dedans des armes, pouffer de quarte fur les armes, & pouffer de feconde fous les armes, parer au dedans des armes. *Liancourt, Maître d'armes, c. 5. & c. 7.*)

Armes, f. f. [*Gladii præpilati exercitium*] Il fe dit en termes de *Maîtres d'armes*, & fignifie l'exercice du fleuret. (Faire bien des armes. C'eft s'exercer avec le fleuret pour aprendre comme il faut faire un coup d'épée. On dit auffi, *il tire bien des armes:* mais cette derniére façon n'eft pas fi ufitée que la premiére; & quand on s'en veut fervir, on dit fimplement, ce Gentilhomme tire bien, ce Gentilhomme tire jufte. *Liancourt, Maître d'armes.*)

Armes, f. f. [*Militis plumbeis glandibus appetiti necatio.*] Il s'emploie auffi en parlant de foldat criminel, & toûjours au pluriel. *Paffer un foldat par les armes;* c'eft le faire tuer à coups de moufquet, par trois ou quatre foldats à la tête du Régiment qui eft en bataille, & cela après qu'il a été condamné par le Confeil de Guerre.

* *Armes, f. f.* [*Gentilitii fcuti infignia.*] Armoiries de quelque Empire, de quelque Roïaume, d'un Etat, d'une Province, d'une famille ou d'un particulier. (Armes anciennes; armes fameufes, illuftres, honorables, nouvelles; armes rompuës, armes chargées, armes déchargées, armes brifées, armes marquées d'infamie. Armes *pures & pleines*, ce font les plus fimples & les moins embroüillées. *De la Colomb. Sience héraldique, ch. 9.*)

* *Armes parlantes.* [*Vocalia.*] Ce font celles dont le champ eft une chofe naturelle, & qui marque le nom de la perfonne qui les porte: ainfi en Efpagne, la Maifon du Prado a pour champ un pré. On dit, en parlant des armes de quelque Etat, ou de quelques perfonnes, blafonner les armes, porter dans fes armes telle ou telle chofe, avoir dans fes armes telle chofe. Déchifrer, décrire, connoître les armes, graver les armes, &c.

ARMÉE, *f. f.* [*Exercitus, copiæ, multitudo hominum.*] Il femble venir de l'Italien *Armata.* C'eft une multitude d'hommes à cheval & à pié, divifez en plufieurs Régimens pour le fervice de quelque Prince, ou de quelque Etat, & commandez par un Général qui a plufieurs Oficiers fous lui. Cela ne regarde que *l'Armée de terre;* car *l'Armée navale* eft une quantité de vaiffeaux de guerre équipez, où font montez plufieurs troupes pour le fervice d'un Prince ou d'une République, commandées par un Amiral aidé de plufieurs Oficiers. (Une petite, une groffe armée. Une furieufe, une puiffante armée. Une dangereufe, une redoutable, une terrible armée. Faire une armée. Affembler l'armée. Lever une armée. Donner le rendez-vous à l'armée. Faire marcher, faire partir, faire décamper l'armée. Batre une armée, ataquer une armée. Défaire une armée; afoiblir, défoler, afamer, ruiner, détruire, perdre une armée; rétablir, renforcer une armée.)

ARMELINE, *f. f.* On prononce prefque *Armline.* C'eft une peau très-fine & très-blanche, qui vient de Laponie. (L'armeline eft belle, & l'on s'en fert pour faire d'agréables fourrures.)

ARMEMENT, *f. m.* Il vient de l'Italien *armamento.* On prononce *armeman.* C'eft tout ce qu'il faut à un foldat pour être en état de fervir. L'armement d'un fantaffin François, c'eft le moufquet, l'épée, la bandouliere, le baudrier, la bourfe, les charges & la méche. L'armement d'un Cavalier François, c'eft un colet de bufle, un baudrier de bufle, un fabre, une écharpe; un porte-moufqueton de bufle, piftolets d'arçon, moufqueton, botes, éperons & deffus d'éperon.

Armement, s. m. [*Apparatus belli.*] C'eſt tout l'apareil qu'on fait pour ſe mettre en état de faire la guerre. (Un grand armement, un puiſſant armement, un armement conſidérable. Armement ſurprenant, étonnant, formidable.)

Armement, ſ. m. [*Claſſis inſtructio.*] En termes de *Mer*, c'eſt l'équipage d'un ou de pluſieurs vaiſſeaux de guerre, & la diſtribution des troupes qu'on embarque dans chaque vaiſſeau. (Il y a ordre pour un armement. On ſonge à faire un armement important. Empêcher un armement, détruire un armement, ſonger à un armement, ſervir à un armement. Le tems de l'armement aproche. Envoïer un état de l'armement des vaiſſeaux de la Cour.)

Armement, ſe dit auſſi des vaiſſeaux marchands, que l'on équipe pour des voïages de long cours.

* *Armement.* [*Navales copiæ.*] Au figuré, il ſe prend quelquefois pour tous les ſoldats qui ſont dans les vaiſſeaux de guerre. (L'armement eſt preſque tout péri. L'armement a été en partie batu.)

ARMÉNIEN, *ſ. m.* [*Armenius.*] Peuples d'Arménie qui ſont diſperſez en pluſieurs lieux de la Perſe & des Etats du Grand Seigneur. Ils ne reconnoiſſent qu'une nature en Jéſus-Chriſt, & rejétent le Concile de Calcédoine.

ARMÉNIENNE, *ſ. f.* Pierre précieuſe bleuë & tendre qui croît au Tirol, en Hongrie & en Tranſilvanie. L'arménienne eſt ſemblable en quelque façon à la pierre précieuſe qu'on apelle *lapis ;* & elle eſt ordinairement emploïée en Médecine. *Mercure Indien, liv. 3. chap. 5. & l. 4. c. 4.* L'*Arménienne* eſt la même choſe que le verd d'azur : elle ſe trouve dans les mines d'argent. On en fait une couleur bleuë, bonne pour les peintres, étant écraſée & miſe en poudre.

ARMER, *v. a.* Il vient du Latin *armare*, équiper d'armes. Fournir à quelcun les choſes qu'il lui faut pour ſe batre en ſoldat, lui donner les armes qui lui ſont néceſſaires pour faire la guerre. (Armer un ſoldat. *Armer quelcun juſqu'aux dents.* Façon de parler un peu comique, pour dire, armer entiérement. Armer une Compagnie, un Régiment.)

Armer, v. a. [*Navim inſtruere.*] En terme de *Mer*, c'eſt mettre un vaiſſeau en état de faire la guerre, c'eſt l'équiper d'hommes, d'armes, de tout ce qu'il faut pour combatre. (Armer un vaiſſeau. Armer un vaiſſeau moitié en guerre, moitié en marchandiſes, c'eſt-à-dire, outre l'équipage néceſſaire pour le conduire, avoir encore des Oficiers, des gens de combats des armes & des munitions propres pour l'ataque & pour la défenſe.

Armer, v. a. [*Bellum adornare.*] Mettre ſous les armes, obliger de prendre les armes. (On arma tout le païs pour ſoûtenir l'éfort des énemis. *Abl. Luc. t. 2. Dialogue de l'amitié.*)

Armer un canon. C'eſt mettre le boulet dans un canon. Lorſqu'on ôte le boulet, on dit, *deſarmer le canon.*

Armer les avirons. C'eſt les mettre ſur les bords de la chaloupe, tout prêts à ſervir.

Armer, v. a. [*Munire ſe adversùs.*] Il eſt quelquefois *neutre*, & ſur-tout lorſqu'il ſignifie s'aprêter pour faire la guerre. Se mettre en état de faire ou de ſoûtenir la guerre. (L'année 1689. on arma de tous côtez en France, en Eſpagne, en Angleterre, en Holande & en Alemagne.)

* *Armer, v. a.* [*Suſcitare, commovere.*] Il eſt d'un grand uſage au figuré. C'eſt révolter, liguer, ſoulever, faire prendre les armes. (On arma les mains des victorieux contre eux-mêmes. *Abl. Luc.*

On ſera ridicule, & je n'oſerai rire !
Et qu'ont produit mes vers de ſi pernicieux,
Pour *armer* contre moi tant d'auteurs furieux ?
Deſp. ſat. 9.)

* *Armer, v. a.* Munir, fortifier.

(Ma fille, je vous voi rougir de cet outrage,
Il faut d'un noble orgueïl *armer* vôtre courage.
Rac. Iph. a. 2. ſc. 4.

* *Armer, v. a.* [*Munire.*] Garnir. (Armer une poutre de bandes de fer.)

* *Armer, v. a.* [*Magnetem chalybe inſtruere.*] Il ſe dit parlant de la *pierre d'aiman*, & il eſt alors un peu figuré. C'eſt mettre les armures à une pierre d'aiman. C'eſt mettre deux plaques de fer aux deux poles de la pierre, & les lier avec une petite ceinture de fer, de cuivre, ou d'autre métal. *On arme* la pierre d'aiman pour en augmenter la force.

S'armer, v. r. [*Arma capere.*] *Je m'arme, je m'armai, je me ſuis armé.* C'eſt prendre les armes, ſe mettre les armes ſur le corps, ſe ſaiſir de quelque choſe pour ſe défendre. (S'armer de toutes piéces. *Mde. de Gomés de Vaſconcelle, en ſa Traduct. d'Arioſte. t. 1.* Tout le païs s'arma pour ſe défendre. Ils ſe ſont armez pour ſoûtenir l'éfort de leur énemi. Ils s'armérent de bâtons. *Vaug. Quint. l. 4.*)

* *S'armer, v. r.* [*Munire ſe, partes alicujus ſuſcipere.*] Se munir de quelque choſe. Prendre le parti de quelcun.

(Prens garde à toi : mon cœur, arme-toi de conſtance ;
Gomb. Poëſ.

Les loix s'arment en nôtre faveur contre l'injuſtice.
Patru, Plaid. 9.)

* *S'armer, v. r.* [*Societatem, fœdus inire.*] Se bander, ſe liguer.

(Le Ciel s'arme contre la terre.

Mon courage irrité,
S'arma contr'elle, & cria liberté.
Voit. Poëſ.)

S'armer, v. r. Terme d'*Académiſte.* Il ſe dit des chevaux de manége. C'eſt baiſſer la tête, & courber ſon encoulure juſqu'à apuïer les branches de la bride contre ſon poitrail pour ne point obéïr à l'embouchure, & défendre ſa bouche qu'il veut ſoulager en ſe courbant trop le cou. (Vôtre cheval s'arme, parce qu'il a l'encoulure mal placée.)

* *S'armer, v. r.* Terme d'*Académiſte.* On s'en ſert parlant des lévres des chevaux de manége. (Vôtre cheval a les lévres trop groſſes, & il *s'arme des lévres*, c'eſt-à-dire, qu'il couvre ſes barres de ſes lévres, & rend l'apui de ſon mords trop ferme.)

ARMÉ. Terme de *Blaſon.* On le dit des animaux dont les défenſes ſont d'un émail diférent de celui de leurs corps. Un *Dragon armé*, un *Lyon armé.* On le dit auſſi des armes qui ont les pointes d'un autre émail que le fût.

ARMET, *ſ. m.* [*Galea.*] C'eſt un *petit caſque.* (Un bon ou un méchant armet. Faire un armet. Forger un armet. Il n'y a point d'armet qui

puisse résister à ses coups. *Voit. let. 68.* Cléopatre recompensa d'un armet & d'une cuirasse d'or, le courage d'un cavalier de Marc-Antoine. *Citri, Triumvirat, chap. 31.*)

* *Armet*, *s. m.* [*Caput, animus.*] Au figuré, il signifie tête, esprit, cervelle.

> Quand l'humeur ou le vin leur barboüillent l'armet,
> L'une se plaint des reins, & l'autre d'un cautére.
> *Regn. sat. 10.*)

ARMILLAIRE, *adj.* [*Armillaris.*] Terme d'*Astronome* & de *Géographe*. Ils nomment *sphére armillaire*, une sphére composée de plusieurs cercles qu'on a coûtume de décrire sur les globes céleste & terrestre. Voïez *Sphére*.

ARMILLES. Terme d'*Architecture*. Ce sont les petites moulures quarrées que l'on place au-dessous de l'ove dans le chapiteau dorique.

ARMINIANISME, *s. m.* Nom de Secte. Ses partisans enseignent une doctrine contraire à celle de Calvin sur la prédestination, & tombent dans un excès oposé. Ils ont eu pour chef Arminius, qui enseignoit à Leyde en Holande, vers la fin du seiziéme siécle.

ARMISTICE, *s. m.* [*Induciæ.*] Se trouve dans les traitez de guerre & de paix, & dans quelques gazettes; mais peu de gens l'aprouvent. Il y aura *un armistice;* on diroit, il y aura une suspension d'armes.

ARMOIRE, *s. f.* Du Latin *Armarium*, à cause qu'on y mettoit autrefois les armes, &c. C'est un ouvrage de Menuisier ou de Tourneur, fait de bois de chêne, de noïer ou d'autre beau bois, avec deux tiroirs, quatre guichets, deux en haut & autant en bas, & plusieurs ais de sapin ou de chêne au dedans, pour mettre des habits, du linge & autres choses. Il y a des armoires d'assemblage & des armoires de placage. Les Menuisiers font les prémiéres, & les Tourneurs, les autres. On les nomme de placage, parce que ce sont des feüilles de beau bois de noïer qui vient de Grenoble, posées sur du sapin. (On dit, des armoires bien propres & bien faites. De jolies armoires, de belles armoires. Des armoires travaillées fort proprement.)

Armoire à vaisselle, *s. f.* C'est un ouvrage de menuiserie qui sert à mettre de la vaisselle d'étain, & d'autres choses de cuisine. (De bonnes armoires.)

ARMOIRIES, *s. f.* [*Insignia gentilitia.*] Il ne se dit qu'au pluriel. Ce sont des armes de famille peintes & enluminées. (De belles armoiries, de curieuses armoiries, d'agréables armoiries.)

☞ Il n'est pas possible de trouver une époque certaine de l'origine des Armoiries. Le Pere Ménétrier a raporté dix-huit opinions diférentes sur ce sujet.

Quoique cet Auteur prouve assez bien que le fréquent usage des armoiries n'a commencé que vers l'onziéme siécle, cependant il reste toûjours quelque doute sur l'établissement de cet usage, comme sur son origine.

Mais il me semble qu'il n'a pas raison de dire afirmativement que c'est aux Tournois que nous devons le prémier usage des armoiries. Il dit que » ceux qui se présentoient aux Lices » pour le Tournoi, sonnoient du cor quand ils » aprochoient, pour faire savoir leur venuë; » les Hérauts, après avoir reconnu s'ils étoient » Gentilshommes, sonnoient de leurs trompes » pour avertir les Maréchaux & leurs Aides, » & puis ils *blasonnoient* leurs armoiries, c'est-» à-dire, qu'apres avoir sonné de leurs trompes, » ils crioient à haute voix & décrivoient les » armoiries de ceux qui se présentoient. » Suivant ce récit, il faudra dire que l'usage des armoiries étoit déja établi, & même fort commun parmi les Nobles, puisqu'autrement les Hérauts n'auroient pas pû reconnoître la Noblesse du prétendant.

Ce qui me paroît vrai-semblable, est que dès ce tems-là, on commença d'orner les armoiries, de leur donner une figure agréable, d'en faire un art, & d'en régler les principes; mais quant à l'origine des armoiries, il faut remonter au tems qui a précédé les Tournois, & c'est un païs perdu où l'on s'égare, très-sûrement.

ARMOISE, *s. f.* Il vient du Grec. En Latin *artemisia.* C'est une plante qui fleurit en Juin & Juillet, & qui est blanche, jaune, ou panachée. Il y a diverses sortes d'armoise. Mais soit la commune ou les autres, elles sont toutes chaudes au second degré. On en peut voir les vertus. *Tome 1. des plantes, l. 1. c. 31.*

ARMOISIN, *s. m.* C'est le nom qu'on donne à une sorte de tafetas. Il se fait à Lyon, en plusieurs endroits de l'Italie, & ailleurs. On fait à Avignon des demi-armoisins qui sont de moindre prix & qualité que les autres. Il y a aussi des *Armoisins* des Indes, qui sont pareillement des tafetas, fabriquez aux Indes Orientales & à la Chine, & de diverses qualitez. On en tire sur-tout de Bengale.

ARMOGAN, *s. m.* [*Tempus navigationis idoneum.*] Terme de *Marine*. Tems propre pour la navigation.

ARMON. Voïez ARMONS.

ARMONESTE, *s. m.* Qui a écrit, ou qui posséde la science du Blason.

ARMONIAC, *adj.* [*Armoniacus.*] Terme de *Chimie*. Il semble n'être usité qu'au masculin, & se dire seulement de certains sels, dont l'un s'apelle sel armoniac naturel, & l'autre sel armoniac artificiel. Le naturel est quelque chose de volatile que le soleil fait sublimer de l'urine des animaux, de laquelle la terre est imbibée dans les païs qui aprochent le plus de la Zone torride. Le sel armoniac artificiel se fait, & est un composé d'urine, de sel marin & de suïe qu'on cuit ensemble, & dont on fait sublimer un sel qui ressemble au sel armoniac naturel. (Faire le sel armoniac. Purifier le sel armoniac. *Lemeri, Cours de Chimie.*) On se sert de ce sel dans la Médecine. Les Teinturiers l'emploient pour préparer les étofes, soies, fils, laines, &c. à recevoir la couleur qu'on veut leur donner. Les Maréchaux s'en servent pour manger les taïes qui viennent aux yeux des chevaux.

ARMONS, *s. m.* [*Armus.*] Terme de *Charron.* La partie du train de devant du carosse où est ataché le timon. (Faire les armons d'un carosse.)

ARMORIAL, *s. m.* [*Gentilitiorum insignium index.*] C'est un livre qui renferme les armes de plusieurs personnes de qualité. Livre où sont gravées les armes de plusieurs personnes considérables. (Armorial François, Armorial Espagnol. On a imprimé un Armorial Anglois, Alemand, Suédois.)

Armorial, *Armoriale*, *adj.* Qui traite d'armoiries, qui parle d'armoiries, & qui contient les armes de quelques personnes. (Le Mercure Armorial a été recherché en son tems.)

ARMORIER, *v. a.* [*Gentilitium insigne imprimere.*] Mettre des armoiries sur quelque chose. Peindre des armes de famille sur quelque chose. (Armorier une courte-pointe, armorier des couvertures de mulet.

> Et pour toute vertu fit au dos d'un carosse,
> A côté d'une mitre *armorier* sa crosse.
> *Desp. Lut.*)

ARMORIQUE, *adj.* [*Maritimus.*] Vieux mot Bas-Breton qui signifie *maritime.* On apelle armorique, toute la côte des Gaules, depuis les Pirénées jusqu'au Rhin. *Mén. Origines de la langue Françoise.* On apelloit autrefois spécialement armorique la partie des Gaules que nous nommons aujourd'hui Armorique.

ARMORISTE, *f. m.* [*Gentilitii scuti interpres, enunciator.*] Celui qui écrit du Blason, qui le fait, & qui l'enseigne. On l'apelloit autrefois *Blasonneur.*

ARMURE, *f. f.* En Latin, *lorica ;* en Italien & en Espagnol, *armadura ;* du Latin *armatura.* Casque qu'on porte pour se parer contre les coups d'épée, de fusil & de mousquet. En un mot, on apelle *armure*, tout ce qui couvre un homme d'armes qui va au combat. (Une bonne armure. Une armure à l'épreuve. Une armure enchantée. On voit l'armure de François prémier & de Henri second son fils au garde-meuble Roïal. On y voit aussi celle de Loüis XIV. lorsqu'il marcha contre les Holandois, & plusieurs belles armures Chinoises.

> Si vous aviez dans les combats,
> D'Amadis l'armure enchantée,
> Seigneur, je ne me plaindrois pas
> De vôtre ardeur précipitée.
> *Voit. Poës.*)

Armure, *f. f.* [*Magnetis instructio.*] Il se dit parlant de la *pierre d'aiman*, & il est un peu figuré. Ce sont deux petites plaques de fer qu'on met aux poles de la pierre d'aiman & qu'on lie avec une petite ceinture de fer, de cuivre, ou d'autre métal. L'armure qu'on met à la pierre d'aiman, sert à donner plus de force à cette pierre.

* *Armure*, *f. f.* Il se prend dans un sens plus figuré & signifie tout ce qui résiste à quelque chose de fâcheux, & qui garantit de tout ce que cela peut produire de triste. (La patience est une *armure* impénétrable. *Maucroix*, *Homélies de S. Chrysostome.*, *hom. 1.*)

ARMURIER, HEAUMIER, *f. m.* Prononcez *armurié*, *heaumié.* En Latin, *Armamentarius*, *armorum faber.* C'est celui qui fait & qui vend des brassards, des corselets, des casques, & de toutes sortes d'armures propres aux gens de guerre. Parlant dans le langage ordinaire, on dit seulement un bon armurier, un habile armurier. Les armuriers prennent pour leur patron, saint *George*, dont la fête est le 23. d'Avril ; leurs aprentis font cinq ans d'aprentissage.

A R O.

AROMATE, *f. m.* Il vient du Grec, & est presque toûjours pluriel. En Latin, *Aromata.* C'est tout ce qui a une senteur agréable & odoriférante. (Un doux aromate ; un bon aromate, un excélent, un charmant aromate. Les aromates viennent presque tous des païs chauds. C'étoient des parfums composez d'aromates très-exquis. *Exode*, *c. 17.* Vous recevrez d'eux de l'huile pour entretenir des lampes, & des *aromates* pour en composer des parfums. *Exode*, *ch. 25.* Les aromates ne peuvent pas soufrir le feu, parce que leurs parties sont fort menuës & fort volatiles. *Charas*, *Pharmacopée*, *1. part. ch. 32.*)

AROMATIQUE, *adj.* Il vient du Grec. En Latin *Aromaticus ;* c'est-à-dire, qui est odoriférant, qui a quelque chose d'odoriférant. (Le clou de girofle est chaud & *aromatique.* Le fenoüil de Florence a un goût agréable & aromatique. Le nard a une odeur aromatique. Il y a des parfums aromatiques, des eaux & des poudres aromatiques qui recréent le cerveau.)

Aromatique, *f. m.* Il est aussi quelquefois substantif & presque toûjours *pluriel ;* c'est tout ce qui a une senteur odoriférante. (Les *aromatiques* sont communs en Italie. Elle est pleine d'excélens aromatiques. Voïez *Richard Cassel*, *Voyage d'Italie*, *1. part.*) *Aromatique*, en ce sens, n'est point du bel usage. Il faut au lieu d'aromatique, se servir d'aromates, & dire, les aromates sont communs en Italie. Elle est pleine d'excélens aromates.

AROMATISATION, *f. f.* [*Aromatum conditio.*] On se sert quelquefois de ce mot dans les livres de *Chimie* & de *Pharmacie.* C'est le mélange qu'on fait de quelques aromates avec d'autres choses pour leur donner une odeur agréable. (*L'aromatisation* est autant en usage pour augmenter la vertu des médicamens, que pour les rendre plus agréables au goût & à l'odeur. *Charas*, *Pharmac. 1. partie*, *ch. 32.*)

AROMATISER, *v. a.* [*Aromatis condire.*] Terme d'*Apoticaire* & de *Chimiste.* C'est mêler des aromates avec quelque chose. C'est se servir d'aromates pour rendre une chose de meilleure odeur. (Aromatiser une tisane.)

ARON, (AARON,) *f. m.* [*Aaron.*] Nom d'homme qui signifie *montagne.* (Aron étoit le frére de Moïse, & grand Sacrificateur. Aron & ses fils sont fameux dans l'Exode, & dans quelques autres livres de l'Ecriture sainte.)

ARONISTE, (AARONISTE,) *f. m.* [*Aaronista.*] Prêtre Samaritain de la race d'Aron. (Les Aronistes sont connus des Savans.)

† ARONDE, *f. f.* [*Incisio caudæ hirundininæ in morem facta.*] Ce mot est un terme de *Charpenterie*, qui n'est usité que dans cette façon de parler, *queuë d'aronde*, qui signifie une entaillure dans le bois faite comme la queuë d'une hirondelle, plus large en dehors qu'en dedans. Assembler deux piéces de bois *en queuë d'aronde.* On dit aussi en terme de *fortification*, qu'un ouvrage à cornes est fait en queuë d'*aronde* ou d'*hironde*, lorsqu'il est plus étroit à la gorge que vers les faces. Et au contraire, quand il est plus large du côté de la gorge, on dit qu'il est fait *à contre-queuë d'aronde.*

ARONDELAT, *f. m.* Le petit de l'hirondelle.

† ARONDELLE. Voïez *Hirondelle.*

AROUË. Poids dont on se sert dans le Pérou, le Chilly, & les autres Provinces de l'Amérique Espagnole. C'est la même chose que l'Arobe d'Espagne.

AROUGHUM. Animal qui se trouve dans la Virginie. Il est semblable au castor, à la réserve qu'il saute sur les arbres & s'y nourrit ; on en estime la fourrure.

☞ Arpage. C'eſt un droit qui n'eſt connu que dans le païs de Gex, & dans les montagnes, où l'on païe aux Seigneurs Juſticiers une redevance en fromage ou en argent, pour avoir la liberté d'y bâtir de petites maiſons dans leſquelles on fait les fromages, & d'y faire paître le bétail. Voïez *Philibert Collet, liv. 3. ſect. 1. des Statuts de Breſſe.*

Arpailleur, *ſ. m.* [*Fodinarum ſcrutator.*] Celui qui cherche l'or ſur les bords des riviéres, parmi les motes de terre, & qui tâche à découvrir les mines.

Arpeger, *v. a.* Mot formé de l'Italien *Arpegio*, qui ſignifie un roulement mélodieux de l'archet ſur l'inſtrument à cordes, en montant de bas en haut. Arpeger ſur le clavecin, c'eſt apliquer ſucceſſivement & avec aſſez de rapidité les doigts de la main droite ſur les touches du clavier pour en faire reſſentir davantages les acords.

Arpent, *ſ. m.* [*Jugerum.*] Prononcez *arpan.* Ce ſont cent perches de terre, à raiſon de dix-huit piez par perche. (L'arpent n'eſt pas égal par tout, à cauſe que la perche n'eſt point également grande en tous lieux, & cela aporte du changement à la grandeur de l'arpent. Meſurer un arpent de terre. Diſtinguer les divers arpens d'une piéce de terre. Voïez *l'Ecole des arpenteurs.* Voïez *Perche.*)

Arpentage, *ſ. m.* [*Agrorum menſio, metatio.*] Art qui ſert à meſurer la ſuperficie des terres. (Enſeigner l'arpentage, aprendre l'arpentage, ſavoir l'arpentage. Pour être habile dans l'arpentage, on doit connoître les principales régles de l'Aritmétique. *Ecole des Arpenteurs, p. 4. 5. 6.* Lorſque l'arpentage étoit défectueux, l'arpenteur étoit tenu des dépens, dommages & intérêts des parties qui l'avoient emploïé. L'Edit de Henri IV. défend à toute perſonne de faire aucun arpentage, à moins que d'avoir été pourvûë par Lettres Patentes de Sa Majeſté.)

Arpenter, *v. a.* [*Metiri, metari.*] C'eſt meſurer avec la perche. (Il faut que l'arpenteur ſache la grandeur de la perche du lieu où eſt la terre qu'il veut arpenter. *Ecole de l'arpentage, page 3.* Arpenter des terres, des bois, des forêts & des iſles. Voïez *l'Ecole des Arpenteurs.*)

Arpenter, v. a. [*Diſcurrere per, &c.*] Ce mot, au figuré, eſt comique, & ſignifie marcher à grands pas.

(Pié chauſſé, l'autre nud, main au nez, l'autre en poche,
J'arpente un vieux grenier.
S. Amant, Poëſ. 1. partie.)

Arpenteur, *ſ. m.* [*Decempedator, agri menſor.*] C'eſt celui qui fait l'arpentage, & qui meſure avec la perche ou la toiſe. (L'Aritmétique eſt néceſſaire à un Arpenteur. Il faut que l'Arpenteur s'informe des Juges des lieux où il doit travailler, de la grandeur de la perche de ces lieux. Un bon arpenteur, un ſavant Arpenteur. Un habile Arpenteur doit être bon Aritméticien & bon Géométre. On n'a commencé en France à parler du *grand Arpenteur* en titre d'ofice qu'en 1115. Voïez *l'Ecole des Arpenteurs, pag. 179.* Loüis XII. donna en 1511. à Guillaume Carbonnois des proviſions de grand Arpenteur des Eaux & Forêts de France. Henri II. créa en titre d'ofice ſix Arpenteurs en chaque Bailliage ou Sénéchauſſée de Bretagne, pour exercer leur Charge ſous le grand Arpenteur. L'Edit de création des Arpenteurs, de Février, de l'année 1554. leur donne le pouvoir de meſurer, d'arpenter bois, buiſſons, forêts, garennes, terres, eaux, îles; de mettre des bornes, & de faire des partages. Il eſt permis aux Juges hauts-juſticiers de créer des Arpenteurs pour leurs terres.)

ARQ.

† Arquebusade, *ſ. f.* [*Ferreæ fiſtulæ ictus, emiſſio.*] Il eſt un peu vieux, & en ſa place on dit, coup d'arquebuſe, qui eſt ce que ſignifie arquebuſade. (Il fut tué d'une arquebuſade, ou plûtôt d'un coup d'arquebuſe.)

On apelle *eau d'Arquebuſade*, une eau compoſée d'un grand nombre de plantes vulnéraires, & dont les uſages ſont fort connus.

Arquebuse, *ſ. f.* [*Sclopetus, ferrea fiſtula.*] Arme à feu & à roüet, qui ſe bande avec une clé. (Une bonne arquebuſe, une méchante arquebuſe. Arquebuſe raïée, arquebuſe à croc, arquebuſe butiére, arquebuſe à méche, arquebuſe forcée, arquebuſe à vent. On ne ſe ſert preſque plus d'arquebuſe, & en leur place on a pris des fuſils qui ſont plus commodes que les arquebuſes. Les parties de l'arquebuſe ſont le fût, la couche, la baguette, le canal de la baguette, le canon, le calibre, la culaſſe, le roüet, la clé, la platine, le chien, le baſſinet, la lumiére & la détente.)

† Arquebuser, *v. a.* [*Sclopetum diſplodère.*] Tirer à coups d'arquebuſe. Arquebuſer eſt vieux, & en ſa place on dit, tirer un coup d'arquebuſe à quelcun.

Arquebuserie, *ſ. f.* [*Fingendæ fiſtulæ ferreæ artificium.*] Métier d'arquebuſier. Tout ce qui regarde le métier d'arquebuſier. (Il y a un petit livre des piéces d'arquebuſerie nouvellement inventées.)

Arquebusier, *ſ. m.* [*Miles ſclopeto armatus.*] Celui qui tire de l'arquebuſe. Soldat qui porte une arquebuſe & qui en tire. (Une compagnie d'arquebuſiers. Il y avoit autrefois des arquebuſiers, & il y a à préſent dans les armées, des mouſquetaires & des fuſiliers.) Voïez *Chevaliers de l'arquebuſe.*

Arquebuſier, ſ. m. [*Sclopetorum faber.*] On prononce *arquebuſié*, & dans les lettres de maîtriſe il s'apelle *arquebuſier artificier*; mais écrivant dans le langage ordinaire, on dit ſeulement *arquebuſier.* C'eſt celui qui fait & vend des arbalêtes, & de toutes ſortes d'armes à feu portatives, comme piſtolets, fuſils & mouſquets. (Un bon arquebuſier, un habile arquebuſier. L'aprenti arquebuſier doit faire cinq ans d'aprentiſſage. Les arquebuſiers prennent pour leur patron *Saint Eloi.*)

Arquer, *v. n.* [*Arcuare.*] On prononce *arké.* Terme de *Mer.* Il ſe dit d'un navire dont la quille fait arc; ce qui lui arrive lorſqu'il poſe ſur un fond inégal, ou lorſqu'on le met à l'eau. (La quille du vaiſſeau eſt en danger d'arquer. On fera arquer la quille du vaiſſeau.) Ce mot ſe dit par les *Charpentiers*, des poutres qui ſont courbées à cauſe du grand poids qu'elles ſoûtiennent.

Arqué, Arquée, *adj.* [*Arcuatus.*] Terme de *Mer.* Plié en arc, courbé en arc. (La quille du vaiſſeau eſt arquée.)

Arqué, Arquée, adj. [*Crura arcuata.*] Terme de *Manége.* Plié en arc. (Cheval qui a les jambes *arquées*,

arquées, parce qu'il les a ruinées d'avoir trop travaillé.)

ARQUERAGE, *s. m.* Ancien droit qui obligeoit les vassaux à faire un soldat pour leur Seigneur. Ce mot se disoit pour *Archerage*, qui venoit d'*Archer*.

A R R.

Les mots de cette colonne qui s'écrivent par une R double, se prononcent comme s'ils n'avoient qu'une seule R; mais elle se prononce fortement.

ARRACHE', *adj.* Terme de *Blason*. On l'aplique non-seulement aux arbres & aux plantes dont les racines sont découvertes, mais encore à tout ce qui paroît en lambeaux & qui semble avoir soufert quelque violence, comme s'il avoit été arraché.

† D'ARRACHE-PIE', *adv.* [*Continuò.*] Sans discontinuité, sans quiter son travail. (Le fameux d'Ablancourt travailloit chaque jour dix heures *d'arrache-pié.)*

ARRACHEMENT, *s. m.* [*Avulsio*, *evulsio.*] Action de la personne qui arrache quelque chose. (L'arrachement des dents est sensible. L'arrachement des dents est quelquefois dificile; mais à un arracheur de dents, il est d'ordinaire aisé. *Tév.*)

☞ *Arrachement*, s'entend des pierres qu'on arrache, & de celles qu'on laisse alternativement pour faire liaison avec un mur qu'on veut joindre à un autre. On nomme aussi *arrachement*, les prémiéres retombées d'une voûte enclavées dans le mur.

ARRACHER, *v. a.* [*Avellere*, *evellere.*] Tirer par force une chose, ou une personne du lieu où elle est. (Il le faut arracher de son cabinet, d'où il ne sort pas.

Un désordre éternel régne dans son esprit,
Un chagrin inquiet l'arrache de son lit.
Rac. Phèdre, *a.* 1. *sc.* 2.

Arracher un bouton, un fil, une épingle. Arrachez de ma queuë la plume qui me rend invisible. *Abl. Luc. t.* 2. *le coq.* Arracher un arbre. Les Mahométans ont fait arracher la plûpart des vignes de l'Asie. Arracher les mauvaises herbes d'un jardin. Arracher les cheveux.)

Arracher, *v. a.* [*Dentes avellere.*] Il se dit parlant de *dents.* C'est ôter & enlever par le moïen de quelque fer. (Arracher une dent, arracher une racine de dent. On dit aussi, tirer une dent, tirer une racine de dent.)

* *Arracher*, *v. a.* [*Extorquere.*] Il est d'un grand usage au figuré. Avoir par quelque moïen, tirer adroitement. (Arracher un secret à quelcun. *Abl. Luc.* Arracher le secret d'un ami. *Cost. let. t.* 2.)

* *Arracher*, *v. a.* Avoir avec peine, avoir à force de travail.

(Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
Que des vers plus forcez que ceux de la pucelle.
Desp. sat. 7.)

* *Arracher*, *v. a.* Parlant d'amour ou d'amitié, c'est se détacher du cœur, de l'esprit, ou du souvenir. (J'avois soufert qu'on éloignât la femme que j'entretenois, mais je n'avois pû l'arracher de mon cœur. *Arnaud*, *Confessions*, *l.* 6. *c.* 15. Je t'arracherai à tes délices, & t'enfermerai avec la pauvreté. *Abl. Luc. t.* 1. *Philosophe à l'encan.*)

† * *Il vaut mieux laisser son enfant morveux, que de lui arracher le nez.* Façon de parler proverbiale, dont on se sert dans le stile familier, pour dire qu'il faut tolérer un petit mal, pour en éviter ou de peur d'en faire un plus grand.

Arracher le jarre. Terme de *Chapelier.* Il signifie tirer ou ôter le long poil luisant qui s'aperçoit sur toute la superficie des peaux de castor. On dit aussi dans le même sens *éplucher le jarre.*

S'arracher, *v. r.* *Je m'arrache*, *je me suis arraché*, *je m'arrachai.* (Se tirer, s'arracher du corps la fléche. S'arracher du bras le bout de l'épée qui y étoit demeuré.)

* *S'arracher*, *v. r.* Se tirer de quelque lieu. (J'ai résolu de m'arracher de Paris. *Voit. lett.* 15. Il s'est arraché de la compagnie où il étoit. *Abl. Luc.*)

ARRACHEUR DE DENTS, *s. m.* [*Avulsor.*] C'est celui qui tire les dents, qui les nettoïe, qui en remet d'autres aux personnes qui en ont perdu quelques-unes. (Un arracheur de dents fort adroit, fort habile, très-expert & très-renommé. Les arracheurs de dents s'apellent *Opérateurs pour les dents & médecins pour la bouche:* mais on ne leur donne point ces qualitez, on les nomme simplement *arracheurs de dents.* Les instrumens de l'arracheur de dents sont de petits ferremens enmanchez d'ivoire ou d'argent. On les nomme, le déchaussoir, le burin, la feüille de sauge, la langue de serpent, la rugine aiguë, la rugine plate, le triangle & la sonde. Quand l'arracheur de dents parle dans les termes de son art, il dit: Cette dent branle dans son alvéole, & il l'y faut afermir. Déchausser, déraciner, ôter, arracher, tirer, boucher, nettoïer, blanchir les dents. Cette dent est cariée, *c'est-à-dire*, *pourrie.* Il y a de la carie en cette dent, *c'est-à-dire*, *de la pourriture.* Il faut buriner, ou ruginer la carie de cette dent, c'est-à-dire qu'il en faut ôter la carie avec une rugine. Sonder une dent, c'est découvrir avec la sonde si la dent est gâtée. *Menteur comme un arracheur de dents*, proverbe. C'est être grand menteur. Car les arracheurs de dents le sont; ils ne tiennent point ce qu'ils promettent. Ils jurent de ne point faire de mal, & ils en font. On dit aujourd'hui plus ordinairement Dentiste, Chirurgien Dentiste.)

Arracheur de cors aux piez, *s. m.* C'est celui qui arrache, coupe ou fait tomber adroitement les cors des piez.

ARRACHEUSE ou ÉPLUCHEUSE. Nom que les Chapeliers donnent aux femmes qui arrachent ou épluchent le jarre des peaux de castor.

ARRACHIS, *s. m.* [*Evulsio tenerarum plantarum.*] Terme des *Eaux & Forêts.* C'est l'enlévement du plant des arbres. Par l'Ordonnance de 1518. raportée par Rousseau, les arrachis sont défendus.

† ARRAISONNER, *v. n.* [*Alloqui*, *habere sermonem.*] Il ne se dit qu'avec le pronom personnel. Entrer en propos avec quelcun, lui vouloir faire entendre raison. (Il est inutile de s'*arraisonner* avec ce stupide. Ce mot n'est pas usité, quoique Mézerai s'en soit servi.)

☞ Villon s'en est servi dans son Testament.

L'Empereur si l'*arraisonna*:
Pourquoi es-tu larron des mers?

ARRAMBER, *v. a.* [*Ferream manum in navim injicere.*] Terme de *Marine.* S'acrôcher à un vaisseau avec le grapin.

Arramer, *v. a.* Terme de *Négoce.* Mettre une piéce de drap ou de ferge fur un rouleau pour la tirer & l'alonger.

Arrang. Terme que les Imprimeurs donnent aux Compagnons qui font peu d'ouvrage.

Arrangement, *f. m.* [*Compofitio, difpofitio, collocatio, ordinatio.*] Ordre dans lequel on met les chofes; fituation belle & naturelle où l'on range tout ce qu'on fait ou ce qu'on dit. (Un bel arrangement, un arrangement agréable; un arrangement qui plaît, qui charme, qui ravit; un arrangement très-naturel. L'arrangement où font ces chofes ne peut qu'il n'agrée. Mettre tout dans un bel arrangement. Lorfqu'on écrit, on doit avoir un grand foin de l'arrangement des paroles, car fans cela on ne fauroit plaire. *Vaug. rem.* On dit, en terme de *Phifique*, que la diverfité des couleurs ne dépend que de la fituation & de l'arrangement des parties qui font réfléchir la lumiére.)

☞ *Arrangement*, eft auffi un terme de Finance. On dit: Nous atendons tous les jours un *arrangement* dans les afaires du Roi.

C'eft auffi un terme de la *Grammaire Françoife.* Notre Langue ne foufre pas l'inverfion des mots & des phrafes; elle veut que l'on s'explique naturellement & fans détours. « L'arrangement » des mots, (*dit Vaugelas*,) eft un des plus » grands fecrets du ftile; qui n'a cela, ne peut » pas dire qu'il fache écrire; il a beau emploïer » de belles phrafes & de beaux mots; étant » mal placez, ils ne fauroient avoir ni beauté, » ni grace; outre qu'ils embaraffent l'expreffion, » & lui ôtent la clarté, qui eft le principal. « Mais cet Auteur, à qui nous fommes fi redevables, n'a-t-il point commis la faute qu'il condanne? Les mots font-ils bien arrangez dans cette phrafe: *Il a beau emploïer de belles phrafes & de beaux mots; étant mal placez, ils ne fauroient avoir ni beauté, ni grace.* Ne feroit-il point mieux: *Il a beau emploïer de beaux mots; quand ils font mal placez, ils n'ont ni beauté, ni grace?* Tant il eft vrai que les plus habiles péchent fouvent comme les autres, & que l'arrangement des mots felon l'ordre naturel eft dificile à obferver; il faut avoir aquis une certaine jufteffe, par une longue attention fur la maniére d'expliquer fes penfées & de les rendre intelligibles: il faut encore confulter quelquefois fon oreille, pour éviter le dérangement, fi contraire à la netteté & à la clarté de l'expreffion. On ne fauroit être trop exact à bien arranger les mots dans un difcours, afin de le rendre intelligible, & d'éviter les équivoques. Voïez *le tom. 2. des Nouvelles Remarques du P. Bouhours fur la Langue Françoife, pag. 171.* vous ferez convaincu de l'importance de cet arrangement. Voïez auffi *les Doutes du même, pag. 197.*

Arranger, *v. a.* [*Componere, difponere, collocare, ordinare.*] Mettre en ordre, placer avec agrément, placer avec efprit. Mettre dans une fituation naturelle. (Il faut bien arranger tout cela; on dit plus fouvent, il faut bien *ranger* tout cela. Vîte qu'on arrange tous ces tableaux. Il faut ingénieufement arranger les mots dans le difcours. *Vaug. rem.*) *Ranger*, dans ce dernier exemple, ne femble pas fi bon à bien des gens.

Arras, *f. m.* [*Pfittacus.*] Efpéce de perroquet qui fe trouve dans la Guadeloupe, & qui eft plus grand que les perroquets ordinaires.

Arrasement, *f. m.* Terme d'*Architecture.* C'eft la derniére affife d'un mur arrivé à hauteur de plinthe.

Araser, *v. a.* [*Lapides aut figna ad eamdem altitudinem horizonti refpondentem ad libellam collocare, difponere.*] C'eft mettre des pierres & élever des murailles à une même hauteur, mettre des panneaux, des piécès de bois de niveau, qui aïent une égale faillie, & ne débordent pas plus l'une que l'autre.

Arrentement, *f. m.* [*Locatio, conductio.*] Bail à rente.

† Arrenter, *v. a.* [*Locare, conducere.*] Il fignifie donner à rente, mais à Paris, il ne fe dit pas. (Arrenter une maifon, ou plutôt donner une maifon à rente; loüer une maifon.)

Arrérage, *f. m.* [*Reliqua non folutarum penfionum.*] Il eft prefque toujours au pluriel, & il fignifie intérêts, ou revenus d'une rente conftituée, lefquels ont été retardez. (C'eft un arrérage confidérable. De gros arrérages. Les arrérages font échus du vivant du Donataire. *Patru, Plaid. 3.* Païer les arrérages *Le Maît. Plaid. 17.* Nier les arrérages, contefter les arrérages, ajuger les arrérages, acumuler les arrérages, devoir les arrérages. La donation porte une claufe qui décharge les apellans des arrérages. Demander les arrérages qui font dûs; recevoir les arrérages, être quite des arrérages, difputer les arrérages. *Patru, Plaid.*)

Arrérager, *v. n.* [*Reliquari.*] Devoir beaucoup d'arrérages. (Il ne faut pas fe laiffer *arrérager.*)

☞ Arres, (Arrhes,) *f. f.* L'ufage a diftingué ces deux mots, *arres* & *erres*, qui ne fignifient au fond que la même chofe, c'eft-à-dire, des gages. *Erres* fe dit dans le propre: *Donner des erres au coche. Arres* fe dit dans le figuré: *Arres du falut. Ces gages*, dit le Traducteur des Homélies de Saint Chrifoftome, fur Saint Matthieu, *font les biens qu'il nous fait en cette vie; & tant de graces temporelles & fpirituelles font comme les arres & les prémices des biens à venir.* On dit toûjours *arres*, & ce mot n'a point de fingulier: *J'ai donné des arres, j'ai perdu mes arres.*

Arrer, (Arrher,) *v. a.* [*Arrham dare.*] C'eft donner des *arres.* Ce mot eft de peu d'ufage.

Arrestographe, *f. m.* Auteur qui a fait un recueïl de plufieurs Arrêts, ou Compilateur d'Arrêts, comme Papon, Loüet, Brodeau, Henrys, &c.

Arrêt, Arrest, *f. m.* [*Impedimentum, retinaculum.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon; mais l'*f* ne fe prononce point, & marque feulement qu'on fait longue la derniére filabe du mot. *Arrêt* fignifie ce qui arrête, ce qui retient. En ce fens, le mot d'*arrêt* a un ufage fort borné. Les Horlogers difent quelquefois: On a trouvé l'arrêt de cette horloge, & on y aportera reméde.

Arrêt, *f. m.* [*Decretum, confultum, placitum.*] Terme de *Palais.* Jugement fouverain contre lequel il n'y a nul apel. (Rendre, prononcer, lever un arrêt. Exécuter un arrêt. Mettre un arrêt en exécution.)

Un arrêt fous la cheminée. Voïez *Cheminée.*

Arrêt de défenfes. C'eft un Arrêt qu'un Négociant ou autre obtient du Souverain, pour empêcher que fes créanciers ne le faffent arrêter, & pour lui donner la fûreté & le tems de traiter avec eux.

Arrêt de furféance. C'eft à peu près la même chofe que l'Arrêt de défenfes.

Arrêt, *ſ. m.* [*Mora*, *impedimentum.*] Terme de *Pratique.* Il conſiſte à ſe ſaiſir de quelque choſe.

☞ *Arrêt de Prince.* C'eſt lorſque le Souverain fait arrêter dans ſon port un vaiſſeau d'un autre Souverain. *Le Guidon*, dans le tître *des délais : Si le navire ou les marchands ſont en arrêt de Prince*, *&c.* Et dans les *Aſſûrances d'Amſterdam*, *art. 8.* Voïez les *Us & Coûtumes de la Mer.*

Arrêt, *ſ. m.* [*Carcer.*] Il ſe dit encore parmi des gens de *Pratique*, & toûjours des perſonnes. Il ſignifie priſon. (Mettre une perſonne en arrêt.) On dit parmi les militaires, mettre un Oficier aux arrêts, donner les arrêts à quelcun.

☞ Il y a en France des Villes que l'on apelle *Villes d'arrêt*, parce que, par un privilége particulier, on peut faire arrêter ſon débiteur forain, & même ſaiſir ſes hardes. L'Ordonnance de 1670. *tit. 10. art. 17.* qui a défendu les contraintes par corps, ſi ce n'eſt en certains cas, n'a point abrogé ce privilége, que l'on a cru devoir maintenir, pour la ſûreté des Cabaretiers, Aubergiſtes, & même pour les Marchands qui vendent de bonne foi aux forains & étrangers. Voïez *la Coûtume de Paris*, *art. 173. 174. & 175. de Rheims*, *art. 406. & 407.*

Arrêt, *ſ. m.* Terme de *Manége.* C'eſt une pauſe, ou une diſcontinuation que le cheval fait de marcher. (Cheval qui forme ſon arrêt de mauvaiſe grace. Faire former à un cheval les tems de ſon arrêt.)

Arrêt, *ſ. m.* Terme de *Manége.* Il ſe dit parlant des exercices de la lance. C'eſt l'air agréable dont on tient la lance, après en avoir fait le dernier mouvement, lorſqu'on court les têtes. (Mettre de bonne grace ſa lance en arrêt.) Ce mot d'*arrêt de lance* ſe diſoit autrefois du fourreau de cuir qui ſervoit à arrêter la lance.

Arrêt, *ſ. m.* [*Promiſſum.*] Promeſſe, parole donnée. (Défendez-moi, Seigneur, ſelon l'arrêt que vous avez prononcé. *Pſeaumes.*)

* *Arrêt*, *ſ. m.* Ce qui a été abſolument réſolu touchant une choſe, derniére réſolution d'une perſonne. (Philis, je viens d'aprendre de vôtre bouche l'arrêt de ma mort.)

* *Arrêt*, *ſ. m.* [*Quies*, *tranquillitas.*] Fermeté, conſtance. (*Il n'a point d'arrêt*, c'eſt-à-dire, que c'eſt un homme ſur la parole de qui l'on ne doit point faire de fond, c'eſt un homme qui a de la légéreté.

> Vous êtes *ſans arrêt*, foible, vaine, légére,
> Inconſtante, bizarre, ingrate & menſongére.
> *Voit. Poëſ.*

> Ils n'ont aucun *arrêt*, ce ſont eſprits volages,
> Qui ſouvent ſont tout gris avant que d'être ſages.
> *Racan*, *bergeries*, *a. 1. ſc. 3.*)

Arrêt, *ſ. m.* [*Remora.*] C'eſt un inſtrument de Chirurgie, ainſi apellé parce qu'il arrête & aſſujettit les parties. Voïez le Dictionnaire de M. Col de Villars.

Arrêt, *ſ. m.* C'eſt auſſi un terme de *Couturier* & de *Lingére.*

ARRÊTE', *ſ. m.* [*Conſultum.*] Réſolution priſe par une compagnie ſur quelque délibération. (C'eſt un arrêté du Parlement, ou de la Chambre des Comptes.)

Arrêté de compte ou *d'un compte.* C'eſt l'acte ou écrit qu'on met au bas d'un compte, pour le régler & le finir.

ARRÊTE-BŒUF, *ſ. f.* [*Anonis.*] Plante ainſi nommée, parce que ſes branches & ſes racines arrêtent ſouvent la charruë en labourant. *Danet.* Il y en a pluſieurs eſpéces.

ARRÊTER, ARRESTER, *v. a.* [*Morari*, *retinere.*] On l'écrit de l'une ou de l'autre façon, mais l'*ſ* ne ſe prononce point. Il vient de l'Italien *arreſtar.* C'eſt retenir, empêcher d'avancer ou de dire. (Il ne rencontre perſonne qui ne l'arrête en chemin. *L'Académie ſur le Cid*, *pag. 85.* Ne ſonges-tu pas combien il y a qu'ils s'arrêtent? *Vaugel. Quint. l. 10. c. 8.* Cela arrêta l'armée. *Abl. Arr.* Il arrêtoit les blez qui venoient à la Ville. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.* Ne penſez pas m'arrêter un moment. *Voit. Poëſ.*

> Elle en eût bien plus dit, cette Muſe irritée,
> Si le ſage Apollon ne l'eût vîte arrêtée.
> *Traité de la Chaſſe d'Opian*, *pag. 30.*)

Arrêter, *v. a.* Faire demeurer, retenir tout-à-fait. (La fiévre l'arrête au lit. Une maladie l'arrête à la maiſon. Le vent arrêta long-tems le Navire. Ces Villes ne méritoient pas de l'arrêter, & de lui faire perdre le tems. *Suplément de Quinte-Curce*, *l. 2. c. 10.*

> Je ne connois que vous qui le puiſſe arrêter.
> *Corn. Nicoméde*, *a. 1. ſc. 1.*)

Arrêter, *v. a.* [*Cohibere*, *coërcere.*] Empêcher de couler. (Il faut tâcher d'arrêter le ſang. *Abl. Mar.* Il y a de certaines herbes qui arrêtent le flux de ſang. *Dal. t. 1.* Arrêter les eaux. *Abl. Céſ. liv. 3.*

Arrêter, *v. a.* [*Siſtere*, *inhibere.*] Empêcher le progrès de quelque mal. (Arrêter un cours de ventre, arrêter une fluxion.)

Arrêter, *v. a.* [*Alicui manus injicere.*] Faire priſonnier. (Le douze Octobre de l'an 1107. Philipe le Bel, Roi de France, fit arrêter par tout ſon Roïaume les Templiers. *Mézerai*, *hiſt. de France.* Il avoit fait arrêter les gens qui lui étoient ſuſpects. *Vaug. Quint. liv. 7. ch. 1.*

* *Arrêter*, *v. a.* [*Conducere.*] Engager pour ſervir. (Arrêter un valet, arrêter une femme de chambre pour Madame. *Scar. rom.*)

* *Arrêter*, *v. a.* [*Conſtituere*, *paciſci*, *convenire*, *ſtatuere.*] Conclure, reſoudre. (Arrêter un marché. L'on arrêta qu'on députeroit vers le Duc.)

Arrêter. Finir, terminer. (Arrêter un deſſein; un deſſein *arrêté.*) Son opoſé eſt, eſquiſſer, ébaucher.

Arrêter, *v. a.* Il ſe dit des comptes & des parties. C'eſt régler. (Il dit à un valet de calculer & d'arrêter les parties. *Caractéres de Théophraſte*, *n. 84.*)

Arrêter un Mémoire, ou *Arrêter des parties.* C'eſt régler les prix des Marchandiſes qui y ſont contenuës, en apoſtiller les articles, & mettre au bas le total à quoi ils montent, avec promeſſe de les païer & aquitter dans les tems convenus.

* *Arrêter*, *v. a.* [*Immorari*, *inſiſtere.*] Fixer, borner, empêcher la continuation de quelque choſe. Arrêter le cours de la cruauté. *Vaug. Quint. livre 7.* Avec deux mots que vous daignâtes dire, vous fûtes arrêter mes peines pour jamais. *Voit. poëſ.*)

* *Arrêter*, *v. a.* [*Diem*, *horam dicere*, *conſtituere.*] Marquer & déterminer poſitivement, fixer. (Arrêter un lieu, un mot ou une heure pour ſe voir. On arrêta hier au Conſeil le mois que les troupes marcheroient.)

Arrêter, *v. a.* [*Detinere.*] Engager, retenir avec adreſſe ou par la force de quelques charmes, ou d'autres pareilles choſes qui atachent. (Les charmes de Paris ne vous arrêteront pas. *Voit. liv. 46.* Elle emploïoit tous ſes charmes pour l'arrêter. *Vaug. Quint. l. 8. ch. 3.*)

Arrêter, *v. a.* [*Putare*, *reſcindere.*] Terme de *Jardinier*. Il ſe dit des melons & des concombres. C'eſt les tailler quand ils ont trop de branches, ou qu'ils les ont trop longues. (Il faut arrêter ces melons ; il faut arrêter ces concombres. *Quint. des Jardins*, *t. 1.*)

S'arrêter, *v. r.* [*Stare*, *conſiſtere.*] *Je m'arrête, je m'arrêtois*, *je marrêtai*, *je me ſuis arrêté*, *je m'étois arrêté*, *je m'arrêterai.* Demeurer, ceſſer de marcher, n'aler pas plus loin. (Ils ne pouvoient marcher ni s'arrêter. *Vaug. Quinte-Curce*, *liv. 7.*)

S'arrêter, *v. r.* [*Morari*, *manere.*] Demeurer faire ſon ſéjour, faire ſa demeure dans un endroit. (Il s'arrêta quelque tems dans le païs, parce-qu'il le trouvoit beau.)

S'arrêter, *v. r.* [*Non moveri.*] Il ſe dit des montres & des horloges. C'eſt ne point aler, ne pas mouvoir les reſſorts qui ſont néceſſaires pour marquer ou ſonner les heures. (La montre s'arrête très-ſouvent. Cette pendule eſt bonne, elle ne s'arrête point.)

S'arrêter, *v. r.* [*Hærere.*] Demeurer court lors-qu'on parle. (Il s'arrête ſouvent tout court au milieu de ſon diſcours.)

S'arrêter, *v. r.* Demeurer long-tems quand on diſcourt d'une choſe. (Il s'eſt arrêté un peu trop à réfuter une bagatelle.)

S'arrêter, *v. r.* [*Hæſitare.*] Il ſe dit d'une perſonne qui ne pourſuit pas ſa pointe, & s'amolit dans ce qu'elle a entrepris. *(Il s'arrête en beau chemin ;* c'eſt-à-dire, qu'il demeure & manque de courage, quand il en devroit avoir. *)*

S'arrêter, *v. r.* [*Immorari.*] S'amuſer, ſe donner tout entier à quelque choſe, y emploïer ſon tems. *S'arrêter*, pris dans cette ſignification, demande un *à*, lors-qu'il eſt ſuivi d'un verbe, & le datif, lors-qu'il eſt ſuivi d'un nom. (Je m'étois arrêté à conſidérer des choſes extraordinaires. *de Gomez*, *Arioſte moderne*, *t. 1.* Un homme d'eſprit ne doit s'arrêter à des bagatelles, ni un honnête homme à des choſes qui le deshonnorent.)

S'arrêter, *v. r.* [*Siſtere*, *ceſſare.*] Se contenir, & ceſſer de faire quelque choſe. (Il lui commande de s'arrêter. *Abl. Luc.* Et s'il ne ſe fût arrêté, on lui auroit donné mille coups. *Scar. roman.*)

S'arrêter, *v. r.* [*Rationem habere*, *moveri.*] Être retenu par quelque conſidération. (Peu de gens s'arrêteront à cela, & ſur-tout dans la colére. *Paſc. liv. 9.*)

ARRÊTISTE, *ſ. m.* Celui qui compile des Arrêts, qui donne des recueils d'Arrêts. On dit dans la même ſignification, Arrêtographe.

ARRIÉRE, *adv.* [*Apage.*] Il régit quelquefois le génitif, & ſignifie plus loin, loin du lieu où l'on eſt, ou de la perſonne à qui l'on parle. Un homme de lettres dit un jour à M. (Petit fourbe, arriére de moi, je vous défens mon logis.)

Arriére. [*Ponè*, *poſt*, *retrorſum*, *retro.*] Il eſt joint quelquefois à l'acuſatif, & ſignifie *loin.*

(Arriére, deſormais tous ces conſeils timides.
Suis ta route, mon cœur. . . . . .
Gomb. poëſ.

Arriére, ces déſirs de ces pompes ſuprêmes,
Il ſe faut élever, mais c'eſt contre nous-mêmes.
Maleville, *poëſies mêlées.*)

Ce mot vieillit & eſt peu d'uſage.

Arriére Il ſe dit par les Chartiers à leurs chevaux, & veut dire, *recule*, va en reculant.

En *Arriére*, *adv.* (La tête en arriére, tenir la tête en arriére, porter de bonne grace la tête en arriére.)

En *Arriére*, *adv.* En reculant. (Deux pas en arriére, retourner en arriére, ſauter en arriére.)

† En *Arriére*, *adv.* Il entre dans des façons de parler familiéres. (On dit, *ſes afaires ne vont ni en avant ni en arriére ;* c'eſt-à-dire, qu'elles n'avancent point, & qu'elles ſont toujours au même état. *Demeurer en arriére :* c'eſt ne pas païer le courant. *Etre en arriére*, c'eſt n'avoir point païé la ſomme échuë. On dit, *mettre une choſe en arriére*, pour dire mettre une choſe en oubli, n'en faire aucun état.)

† Tout *arriére*, *adv.* [*Omninò*, *penitùs.*] Tout-à-fait, entiérement. (La porte eſt tout arriére ouverte.)

Arriére, *ſ. m.* [*Pupis.*] Terme de *Mer.* Le derriére ou la queuë du vaiſſeau, laquelle on nomme auſſi la poupe. (Un bel arriére de navire. De l'arriére du vaiſſeau l'on découvrit l'armée énemie.)

Arriére, *ſ. m.* [*Pars navis poſterior.*] Terme de *Mer.* Ce ſont auſſi des départemens du vaiſſeau, qui régnent dans les hauts & dans les bas entre l'artimon & le gouvernail. (L'Aumônier & l'équipage catholique faiſoient dans nôtre bord la priére à l'*arriére* du vaiſſeau. *Guillet*, *Dictionnaire.*)

Arriére. [*Secundus ventus.*] En terme de *Mer.* C'eſt quelquefois une maniére d'*adjectif.* C'eſt une bénédiction que d'avoir toujours le vent arriére. *Voyage de Siam*, *page 5.* C'eſt-à-dire, le vent en poupe. *Faire vent arriére ;* c'eſt prendre le vent en poupe. Porter vent arriére ; aler vent arriére ; venir vent arriére.)

ARRIÉRE-BAN, *ſ. m.* [*Edictum principis ad bellica munera nobilitatem clientelarem convocantis.*] Il vient de l'Alemand. En bas Latin, *Heribannum.* La peine que devoit avoir le vaſſal qui n'avoit point obéï à la proclamation qu'on lui avoit faite. *Arriére-ban* ne ſe prend plus en ce ſens : c'eſt la proclamation publique des grands vaſſaux, aux vaſſaux ſubalternes ou de leurs arriére-fiefs, de ſe trouver au lieu qui leur eſt aſſigné pour ſervir le Roi par eux-mêmes, ou par des gens qui les repréſentent. (Publier l'arriére-ban, convoquer l'arriére-ban, aler à l'arriére-ban, ſe trouver à l'arriére-ban. *De la Roque*, *traité du ban & arriére-ban*, *ch. 1.* Voïez *ban.*)

☞ A préſent on confond le ban & l'arriére-ban. Le ban & l'arriére-ban ſont fort anciens : mais ç'a été ſous la troiſiéme race de nos Rois que le ban & l'arriere-ban ont été le plus ſouvent convoquez. Les Nobles furent d'abord convoquez, & l'on apella les Roturiers, quand ils commencérent à poſſeder des fiefs. Il faut obſerver que les Nobles qui ont des fiefs en diférents Bailliages, ſont quites en ſervant perſonnellement : mais les Roturiers, quoiqu'ils ſervent en perſonne, doivent encore contribuer dans tous les Bailliages où ils ont des fiefs. Le ſervice fut réglé par l'Ordonnance de François I. de 1540. chacun devoit être armé ſelon la qualité de ſon fief.

Arriére-boutique, *s. f.* [*Officina interior*, *postica.*] Boutique de plein-pié après la prémiére boutique. (Une belle arriére-boutique, une arriére-boutique obscure, loüer une arriére-boutique.)

Arriére-change, *s. m.* [*Fœnus à fœnore.*] C'est l'intérêt des intérêts.

Arriére-corps, *s. m.* [*Pars ædificii minus saliens.*] Il se dit en terme d'*Architecture*, des parties d'un bâtiment qui ont moins de saillie sur la face.

Arriere-cour, *s. f.* [*Area postica.*] Petite cour qui dans un corps de bâtimens sert à éclairer les apartemens de derriére, & les escaliers de dégagement.

Arriére-fleur. Reste de fleur qu'on a omis d'ôter & d'enlever de dessus les peaux en les éfleurant.

Arriére-faix, *s. m.* [*Secundæ.*] Il s'apelle aussi *le délivre*, & *le placenta.* Ce dernier ne se dit que par les Acoucheurs & les Chirurgiens. On nomme l'*arriére-faix* ainsi, parceque c'est comme un second faix dont la femme se décharge. L'*arriére-faix* est une masse ronde, plate & spongieuse, pour recevoir & purifier le sang de la mére, destiné à la nourriture de l'enfant. (Un gros arriére-faix, un petit arriére-faix, tirer l'arriére-faix, il ne faut point qu'après la sortie de l'enfant, l'arriére-faix demeure dans la matrice : c'est un corps étranger qui feroit mourir la mére. Il est dangereux qu'il reste dans la matrice la moindre chose de l'arriére-faix ; on doit, autant qu'il est possible, tirer l'arriere-faix avec la main. Lors-que l'arriére-faix se présente le prémier, il faut promtement sécourir la femme, si on lui veut sauver la vie. Si l'arriére-faix ne vient point, & qu'il soit fort ataché, on le tire adroitement avec la main. Examiner l'arriére-faix, considérer l'arriére-faix, le corps de l'arriére-faix, le cordon de l'arriére-faix. Pousser, faire sortir l'arriére-faix, être délivrée de l'arriére-faix. La femme doit se décharger de l'arriére-faix lorsque l'enfant est sorti de son ventre. Vuider l'arriére-faix, l'arriére-faix est commun à plusieurs enfans, & quand la femme auroit dans le corps deux enfans, elle n'auroit qu'un arriére-faix. *Mauriceau*, *Maladies des femmes grosses*, *liv.* 2.)

Arriére-fermier, *s. m.* [*Publicanus secundarius.*] C'est un *Soû-fermier.* (Un arriére-fermier exact & fidéle. Faire des arriére-fermiers.)

Arriére-fief, *s. m.* [*Prædium translatitium.*] C'est le fief qui reléve d'un fief dominant. (Ceux qui ont des arriére-fiefs sont obligez au ban & arriére-ban. *La Roque*, *traité du ban & arriére-ban*, *c.* 1.)

Arriére-garde, *s. f.* [*Postrema acies*, *novissimum agmen.*] Terme de *Guerre.* C'est la partie de l'armée qui marche derriére, ou qui est à l'extrémité de la tête du camp. (Arriére-garde défaite, arriére-garde batuë. Commander, mener l'arriére-garde, conduire l'arriére-garde, charger l'arriére-garde ; mettre en déroute, tailler en piéces l'arriére-garde ; renforcer l'arriere-garde.)

Arriére-main, *s. m.* [*Impactus postremâ manu ictus.*] C'est le revers de la main. *Arriére-main* n'est pas le mot le plus usité, & l'on dit ordinairement, *le revers de la main.* Cependant il y a des endroits où *revers de la main* ne vaudroit rien, & sur-tout quand on parle du côté de la main oposé à celui qu'on apelle *revers.* (Ce qu'ont pû faire vos amis, c'est de mettre en doute s'il a reçu le souflet de l'avant-main, ou de l'arriére-main. *Lettres Provinciales*, *lettre* 14. *à la fin.*)

Arriére-Neveu, *s. m.* [*Filii fratris sororisve filius.*] Il se dit de quelque décendant d'un neveu.

Arriére-panage, *s. m.* Terme des *Eaux & Forêts.* C'est le tems qu'on laisse les bestiaux dans la forêt après le tems du panage expiré.

Arriére-petit-fils, *s. m.* [*Ex filio filiâve nepos.*] C'est le fils du petit-fils ou de la petite-fille. (Loüis XIV. est l'arriére-petit-fils d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, qui mourut d'un coup de mousquet au siége de Roüen.)

Arriére-petite-fille, *s. f.* [*Ex filio filiâve neptis.*] C'est la fille du petit-fils, ou la petite-fille. (Marguerite de Valois, Reine de Navarre, & prémiére épouse de Henri IV. étoit petite-fille de Charles Comte d'Angoulême, pére du Roi François I.

Arriére-point, *s. m.* [*Repetitus trahente acu fili ductus.*] Terme de *Couturiére en linge.* C'est un rang de points sur le poignet de la manche d'une chemise, ou sur celui d'une manchette. (Arriére-point bien fait, arriére-point mal fait ; de jolis, d'agréables arriére-points, arriére-points fort propres, faire des arriére-points.)

† *Arriére-pointeuse*, *s. f.* Couturiére qui fait les arriére-points des manchettes, des poignets & des cous de chemises. (Les arriére-pointeuses sont du corps des Couturiéres en linge, des Lingéres & des Marchands Lingers.) Au reste ce mot n'est guére que dans la bouche du peuple : on dit au lieu de *Arriére-pointeuse*, Ouvriére en linge.

Arriére-saison, *s. f.* [*Sera tempestas.*] C'est la fin de l'Automne. (L'arriére-saison est plus dangereuse que les autres saisons, & il y a souvent plus de maladies dans l'arriére-saison que dans les autres tems. On doit ménager sa santé dans l'arriére-saison, & sur-tout quand on commence à vieillir ; quand l'arriére-saison est belle, on se porte mieux. *Dialogues de la santé.*)

* *Arriére-saison*, *s. f.* [*Ultimum tempus.*] Au figuré, c'est l'âge avancé d'une personne, le commencement de la vieillesse, & la vieillesse même d'une personne. (L'arriére-saison des beaux est toujours belle. *Abl. Ap.* Il est plus galant dans son arriére-saison, qu'il ne l'étoit à la fleur de son âge.)

Arriére-vassal, *s. m.* [*Translatitius cliens.*] C'est celui qui dépend d'un vassal. (Être arriére-vassal. Les arriére-vassaux sont sujets d'obéïr aux ordres des vassaux supérieurs. *La Roque*, *traité du ban & arriére-ban.*)

Arriére-voussure, *s. f.* Terme de *Maçonnerie.* C'est une espéce de voûte que l'on fait derriére une porte ou une fenêtre pour couronner l'embrasure, ou faire que la porte s'ouvre plus facilement.

☞ *Arriére-voussure de Marseille.* Celle qui est cintrée par-devant, & bombée par-derriére, & sert pour faciliter l'ouverture des ventaux cintrez d'une porte ronde. Elle est ainsi apellée, parce que la prémiére de cette espéce a été faite à une des portes de la ville de Marseille.

☞ *Arriére-voussure de Saint Antoine.* Celle qui est en plein cintre, & bombée par son profil. Elle prend son nom de celle de la porte Saint Antoine à Paris, bâtie par Clement Metezeau. *D'Aviller.*

ARRIÉRÉ. On dit qu'un Marchand est

arriéré, lorſqu'il ne paie pas exactement ſes lettres de change, ſes billets & ſes autres dettes. On dit auſſi qu'on eſt *arriéré*, quand on n'a fait qu'une partie de ce qu'on avoit à faire. Je ſuis arriéré ; j'avois compté faire telle choſe, mais je n'ai pu en faire qu'une partie, me voilà *arriéré*, &c. Je ſuis bien *arriéré* des viſites que j'avois à faire.

ARRIÉRER *un payement*, c'eſt ne le pas faire à ſon échéance, le diférer, le remettre.

ARRIMAGE, *ſ. m.* [*Diſpoſitio.*] Terme de *Mer.* Quelques-uns diſent *arrumage.* C'eſt l'arrangement des futailles qu'on met à fond de cale, c'eſt-à-dire, au fond du vaiſſeau. (Faire l'arrimage d'un vaiſſeau. Les futailles vuides d'un vaiſſeau ne ſe défoncent point, elles ſe rempliſſent, & ſervent à l'arrimage.)

ARRIMER ou ARRUMER, *v. a.* [*Componere, diſponere.*] Terme de *Mer.* C'eſt arranger des futailles, ou autres choſes dans un vaiſſeau. (Il faut promtement arrimer cela.) Quelques-uns diſent *arrumer*, mais il ne ſemble pas ſi en uſage qu'*arrumer.*

ARRISER ou ARRISSER, *v. a.* [*Velaria juga demittere.*] Terme de *Mer.* On croit que le plus uſité eſt *arriſer*, il ſignifie abaiſſer, décendre, & dans le même ſens on dit *amener.* (On doit vîte arriſer les huniers, c'eſt-à-dire, les voiles qui ſe mettent aux mâts de la hune. *Arriſer le Pavillon*, c'eſt l'amener & l'abaiſſer.)

† ARRIVAGE, *ſ. m.* [*Appulſus.*] Il ſe dit de l'abord des vaiſſeaux dans un Port.

ARRIVER, *Verbe neutre paſſif.* [*Accedere, appellere.*] *J'arrive, j'arrivai, je ſuis arrivé.* Il vient de l'Italien *arrivare.* C'eſt aborder, c'eſt ſe rendre en un lieu ; c'eſt faire quelque chemin & aler d'un endroit à un autre, par eau ou par terre. (Le vaiſſeau arriva heureuſement au Port. *Abl. Marmol, t. 2. l. 5.* Dès qu'Alexandre fut arrivé, il envoïa reconnoître le païs. *Vaug. Quint. l. 6.*)

Arriver, verbe neutre paſſif. [*Advenire, devenire, provenire.*] Venir par accident, venir par hazard. (Cela ne leur étoit point encore arrivé. *Abl. Retraite, liv. 5.* Il lui eſt arrivé un malheur ſurprenant. *Coſt. let.* L'extinction de la Primatie de l'Egliſe d'Arles arriva en *751.* *Duport, hiſtoire de l'Egliſe d'Arles, liv. 3. c. 5.* On dit proverbialement, qu'un malheur n'*arrive* guére ſans l'autre.)

Arriver. [*Contingere, accidere, evenire.*] Il ſe met ſouvent par élégance ſeulement. (Comme j'étois à la chaſſe, il lui arriva de faire une inſolence. *Vaug. Quint. liv. 8. ch. 8.* C'eſt-à-dire, il fit une inſolence.)

Arriver. [*Clavum agitare ad ventorum opportunitatem.*] Terme de *Mer.* C'eſt obéïr au vent. (*Arriver ſur un vaiſſeau ;* c'eſt aler à ce vaiſſeau en obéiſſant au vent. *Deſroches, termes de Marine.*)

ARRIVÉE, *ſ. f.* [*Adventus, acceſſus.*] C'eſt la venuë d'une ou de pluſieurs perſonnes en un lieu. (Arrivée fâcheuſe, malheureuſe, triſte, aimable, agréable, heureuſe, charmante, ſouhaitée, déſirée. Le peuple, à l'arrivée de l'Empereur, témoigna beaucoup de joïe. *Abl. Tac.* L'arrivée de vaiſſeaux.)

ARROBE, Terme de *Marine*, qui ſe dit du poids de trente & une livre. (Une *arrobe* de laine.) Ce mot eſt emprunté de l'Eſpagnol.

ARROCHE, *ſ. f.* [*Atriplex.*] Herbe qui fleurit jaune, qui a les feüilles larges & longues, qui pouſſe en fort peu de tems, & nuit aux herbes qui ſont auprès d'elle. (Il y a une arroche ſauvage, & une arroche cultivée : celle-ci a des fleurs d'un rouge brun. La graine de l'arroche èſt déterſive, & elle eſt bonne pour la jauniſſe qui vient de l'opilation du foïe. *Dal. hiſtoire des plantes, tom. 1. liv. 5. ch. 3.* L'Arroche eſt connue ſous pluſieurs noms, belle-Dame, bonne-Dame & follette. Il y en a de trois eſpéces, la blanche, la rouge & la puante. La blanche eſt la ſeule dont on faſſe uſage dans les alimens.

ARROGANCE, *ſ. f.* Il vient du Latin *arrogantia.* En François, orguëil, fierté, ſuperbe. Ce dernier n'eſt pas reçu de tout le monde en qualité de ſubſtantif. (Arrogance brutale, inſuportable, impertinente, extravagante, ridicule, mépriſable, condannable, haïſſable. L'arrogance ne ſied à perſonne. Les Gens de qualité ont d'ordinaire moins d'arrogance que les autres, parce-qu'ils ſont mieux élevez. L'arrogance marque un pédant, un petit eſprit, ou une perſonne que la fortune a ſottement élevée.)

ARROGAMMENT, *adv.* du Latin *arroganter.* Avec fierté, avec orguëil, avec arrogance, fiérement, ſuperbement, orguëilleuſement. (Il eſt d'un ſot de répondre arrogamment ; un honnête homme eſt toujours civil. Il parle arrogamment à tout le monde, & de cette maniére il marque ſa naiſſance & ſa groſſiéreté.)

ARROGANT, ARROGANTE, *adj.* Du Latin *arrogans*, fier, ſuperbe, orguëilleux, vain. (C'eſt un pédant arrogant, c'eſt un provincial ſottement arrogant, parce qu'il n'a pas vû le monde. Elle eſt arrogante, car elle eſt fole, & de la lie du peuple, & ces ſortes de perſonnes ſont d'ordinaire de ce caractére.

ARROGANT, *ſ. m.* Qui a de l'orguëil, qui a de la fierté. (On haït toujours un arrogant. Un arrogant pauvre eſt quelque choſe de monſtrueux.)

S'ARROGER, *v. r.* *Je m'arroge, je me ſuis arrogé, je m'arrogeai, je m'arrogerai.* Il vient du Latin *arrogare.* C'eſt s'attribuer, c'eſt vouloir avoir. (Ils ſont ſi inſolens que de *s'arroger* les prémiers honneurs. *Abl. Luc. tom. 3.* Henri VIII. s'étoit *arrogé* la qualité de ſouverain chef de l'Egliſe Anglicane. *Mauroix, Schiſme d'Angleterre.*)

† ARROI, *ſ. m.* [*Appartus.*] Vieux mot qui ſignifioit train, équipage. (Ce Seigneur fit ſon entrée avec un magnifique *arroi.*) Il ſignifie auſſi l'équipage d'un Fauconnier.

ARRONDIR, *v. a.* [*Rotundare.*] Faire rond quelque choſe qui ne l'étoit pas. Les Chapeliers diſent arrondir un chapeau, & les Couturiéres, arrondir une jupe, une robe. Les Tourneurs diſent arrondir une boule ou un globe, une colonne, &c.

Arrondir, *v. a.* Terme de *Sculpture* & de *Peinture.* C'eſt donner du relief à une figure ; en marquer, en prononcer avec élégance les contours, la détacher de la toile par des ombres jetées ſavamment ; c'eſt ce qu'on apelle l'*arrondir.*

Arrondir, *v. a.* Terme de *Manége.* C'eſt faire porter à un cheval les épaules & les hanches uniment & rondement, dans un grand ou petit rond, ſans qu'il ſe jette de côté. (Pour mieux arrondir vôtre cheval, ſervez-vous d'une longe qu'on tiendra dans les centres juſqu'à ce que vôtre cheval ait formé l'habitude de s'arrondir. *Guillet, Art de l'homme d'épée.*) On dit proverbialement qu'un homme a bien *arrondi* ſes affaires,

ſes termes, ſes fermes, &c. pour dire qu'il les a miſes en bon état, qu'il a augmenté ſes revenus, qu'il a fait des acquiſitions qui étoient à ſa bienſéance.

* *Arrondir*, *v. a.* [*Tornare periodum.*] Terme de *Rétorique.* C'eſt ajuſter, arranger & tourner avec tant d'eſprit les mots d'une phraſe ou d'une période, qu'il y ait de la juſteſſe & de l'harmonie. (Balzac & Patru étoient les prémiers hommes de France pour bien arrondir une période.)

S'ARRONDIR, *v. r.* [*Rotundari.*] Devenir rond. (Les colonnes & les globes s'arrondiſſent ſur le tour.)

ARRONDI, *adj.* Terme de *Blaſon.* On le dit des piéces de l'écu qui ont certains traits, & des ombres qui font paroître leur arrondiſſement, ſoit naturel, ſoit artificiel. (Un globe *arrondi* d'argent. Un tronc d'arbre *arrondi.*)

ARRONDISSEMENT, *ſ. m.* [*Rotundatio.*] Il eſt peu uſité au propre; prononcez *arrondiſſeman.* Il conſiſte à rendre ronde, juſte & proportionnée, une choſe qui ne l'étoit pas. Faites l'arrondiſſement de cela. On dira plûtôt *arrondiſſez* cela.

* *Arrondiſſement*, *ſ. m.* [*Apta periodi compoſitio.*] Il eſt beau au figuré; c'eſt l'harmonie qui vient de l'arrangement ingénieux des mots. (Un arrondiſſement de période, charmante, touchante, aimable, pleine d'eſprit. Les Latins ont charmé l'oreille par l'arrondiſſement ingénieux des mots dans leurs périodes.)

* ARRONDISSEUR, *ſ. m.* [*Qui periodos ornat, componit.*] C'eſt celui qui ajuſte & qui arrondit: mais il n'eſt pas uſité, & ne peut trouver ſa place que dans quelque petit ouvrage burleſque.

ARROSER, *v. a.* [*Aſpergere, conſpergere.*] Jetter de l'eau avec un arroſoir. (Arroſer un jardin. Si l'on n'arroſe les tulipes à propos, on les perd. On doit arroſer les fleurs dans le tems qu'il faut. *Culture des fleurs*, *c.* 5.)

* *Arroſer*, *v. a.* [*Rigare, irrigare.*] Il ſe dit des fleuves & des riviéres. C'eſt couler & paſſer par quelque païs. (Le Danube eſt le fleuve de toute l'Europe qui arroſe le plus de païs. *Abl. Arr. liv.* 1. *chap.* 2. Ce fleuve venant à s'épandre dans la plaine, arroſe les campagnes voiſines. *Vaug. Quint. l.* 3. *c.* 1.

Fuïez ces lieux charmans qu'arroſe le Permeſſe,
Ce n'eſt point ſur ſes bords qu'habite la richeſſe.
Deſpr. Poët. c. 4.)

ARROSEMENT, *ſ. m.* [*Rigatio, irrigatio.*] C'eſt l'épanchement d'eau qu'on fait avec un arroſoir. (Un petit, un leger arroſement. Les arroſemens frais & gras font du bien aux œillets, quand ils commencent à pouſſer leur dard. *Culture des fleurs*, *ch.* 5. Il faut donner à propos des arroſemens aux fleurs. Commencer ſes arroſemens, continuer ſes arroſemens. Arroſez vos anémones au milieu ou à la fin de Février, & recommencez vos arroſemens au bout de trois ou cinq jours, ſelon la ſéchereſſe ou l'humidité de la ſaiſon. *Culture des fleurs*, 2. *partie*, *ch.* 5.)

* *Arroſement*, *ſ. m.* Il ſe prend quelquefois, ſur-tout dans les matiéres de piété, ainſi que dans cette phraſe cenſurée, & peut-être avec quelque raiſon, par le P. Bouhours dans ſes doutes ſur la langue Françoiſe, au figuré, en terme de pieté intérieure qui pénétre juſqu'au fond de l'ame. (Craignez Dieu, & retirez-vous du mal, ainſi votre chair ſera ſaine & l'arroſement pénétrera juſques dans vos os. *Proverbes de Salomon*, 3. *verſ.* 8.)

ARROSOIR, *ſ. m.* [*Vas inſpergendis aquis idoneum.*] Terme de *Jardinier.* C'eſt un inſtrument de cuivre, de fer blanc ou de terre, en forme de cruche, avec un goulot percé, au bout duquel il y a une pomme de métal percée de pluſieurs petits trous, au travers deſquels paſſe doucement l'eau quand on arroſe. (Un bon arroſoir, un méchant arroſoir, un arroſoir mal fait, un arroſoir qui ne vaut plus rien. A Paris, les Chaudronniers font les arroſoirs de cuivre, & les Taillandiers en fer blanc font les autres. Les arroſoirs de cuivre rouge ſont les meilleurs. On dit, le ventre de l'arroſoir, le cou, le goulot, la pomme & l'anſe de l'arroſoir. Remplir l'arroſoir. Quand on porte l'arroſoir, on le tient par l'anſe. Vuider l'arroſoir.)

☞ ARRUMAGE ou ARRIMAGE. Voïez *Arrimage.*

☞ ARRUMER. Voïez *Arrimer.*

ARRUMEURS, *ſ. m.* [*Diſpoſitores.*] Ce ſont de petits Officiers établis ſur les ports, & ſur tout en Guyenne, qui rangent les tonneaux & autres marchandiſes dans les vaiſſeaux. D'autres les nomment *Arrumenis.*

A R S.

ARS, *ſ. m.* Quelques-uns diſent *aires*, mais les habiles Ecuïers & les habiles Maréchaux ſont pour ars. On apelle *ars*, les veines où l'on ſaigne le cheval, & il y en a une au bas de chaque épaule. (Il faut faire ſaigner des ars vôtre cheval. Il y a auſſi des *ars* cuiſſes.)

☞ ARS, ARSIN ou ARSON. Vieux mots. Saint Loïiis a dit dans ſes Etabliſſemens, *ch.* 4. que le Haut-Juſticier connoît *de rat*, *de arſon*, *de meurtre*, *&c.* c'eſt-à-dire, *du rapt*, *de l'incendie*, *du meurtre.* Ce terme vient, comme du Cange l'a remarqué, de *ardere.* Philippe de Beaumanoir a dit: *Vos arſiſtes cette maiſon.* Et Guiard,

Qui l'orent trouvez en la cendre
Des *arſis*, & les vaulent vendre.

Nous liſons dans le Livre des Châtelains de Lille la maniere dont on puniſſoit autrefois les *arſins.*

ARSCHIN, *ſ. m.* Meſure dont on ſe ſert à la Chine pour meſurer les étoffes. Elle eſt de la même longueur que l'aune de la Hollande.

ARSENAL. Voïez *Arcenal.*

ARSENIC, *ſ. m.* [*Arſenicum.*] Minéral compoſé de beaucoup de ſoufre & de ſels cauſtiques. Il y a trois ſortes d'arſenic, le blanc, le jaune & le rouge: le blanc a proprement le nom d'arſenic; c'eſt le plus corroſif. Tout arſenic eſt un poiſon, & l'on n'en doit jamais avaler. L'arſenic ſert à pluſieurs remédes, mais il faut s'en ſervir avec eſprit. Calciner l'arſenic. L'arſenic mange la chair. *L'Emeri*, *Chimie*, *c.* 10. Ils nous donnent l'arſenic dans une taſſe de rubis, *Coſtar*, *lettres*, *t.* 2. *lett.* 259. Si tu t'ennuïes de vivre, tu t'envoyeras en l'autre monde avec un grain d'arſenic. *Abl. Luc. Philoſophes à l'encan.*)

ARSENICAL, ALE, *adj.* Qui tient de l'arſenic. (Eprits *arſenicaux* & vitrioliques. On apelle *aiman arſenical*, une préparation faite avec l'antimoine, le ſoufre & l'arſenic criſtallin.

ARSINS. On apelle bois *arſins*, les bois

sur pied, où le feu a pris par quelque accident.

ARSIS, *s. m.* On apelle *arsis*, un vin trop ardent, & qui a le goût rôti, lors-que cette qualité lui vient d'une année extrêmement chaude & séche.

ART.

ART, *s. m.* Du Latin *ars*, recueïl de préceptes qu'on pratique pour une fin utile. Le mot *art* s'aplique également aux siences comme aux mêtiers. Toutes les siences ont été connuës originairement sous le nom d'art; & c'est cette ancienne dénomination qu'elles conservent encore aujourd'hui dans l'Université de Paris. (Arts mécaniques. Ars libéraux. Ceux-ci sont la Logique, la Rétorique, la Grammaire, la Peinture, la Sculpture, les Matématiques, l'Astronomie, la Médecine, la Chirurgie, &c. Aprendre, enseigner, savoir un art, posséder un art en perfection. *Abl. Luc. t.* 2. Bien des gens montrent des arts qu'ils n'entendent pas. On ne peut aujourd'hui gagner sa vie à travailler en quelque art que ce soit.

Mettant leur Apollon aux gages d'un Libraire,
Ils font d'un *art* divin un métier mercenaire.
Despr. poët. c. 4.)

Maître ès ARTS. Voïez *Maître.*

Art Hermétique, *s. m.* [*Chymia.*] C'est la Chimie. Elle a été apellée de ce nom à cause d'Hermes, que quelques-uns en croïent l'inventeur, & qui pour cela l'apellent Trismégiste, c'est-à-dire, trois fois grand. Lemeri a fait imprimer un Art Hermétique qu'on estime.

L'art de monter à cheval. C'est la maniére de faire travailler un cheval de bon air, qu'on apelle d'ordinaire manége. On trouve à Paris plusieurs habiles Ecuïers, qui aprennent cet art. Soleisel nous en a laissé un livre.

L'Art de la guerre. C'est celui qui enseigne à bien manier les armes & à faire la guerre en habile Capitaine. Gaïa a donné au public un petit livre de l'Art de la guerre. Maillet a fait aussi un Art de la guerre, où il y a d'assez agréables estampes.

L'Art de naviger. Il enseigne à conduire sûrement un vaisseau, à la faveur des vents, des voiles, du gouvernail, des rames, de l'éguille aimantée, des cartes marines & d'autres choses. Guillet & Desroches ont fait chacun un petit Dictionnaire des termes de marine.

* *Art*, *s. m.* [*Solertia.*] Adresse, subtilité, esprit, maniére délicate & ingénieuse. (Il faut avoir beaucoup d'*art* & d'adresse pour la cajoler. *Abl. Luc. t.* 2. Ménager quelque chose avec art. *Patru, plaidoïez.*

Un beau feu quelquefois échaufe par hazard
Un Poëte sans art.
Despr. poët. c. 3.

Chacun peint avec art, dans ce nouveau miroir
Se vit avec plaisir.
Despr. poët. c. 3.

Soïez simple avec art.
Il faut dans les chansons du bon sens & de l'art.
Despr. poët. c. 2.)

ARTEIL, *s. m.* Voïez *Orteil.*

ARTEMON, *s. m.* [*Artemon.*] Terme de *Mécanique.* Troisiéme moufle qui est au bas de la machine apellée *polyspate*, qui sert à élever des fardeaux.

ARTÉRE, *s. f.* Il vient du Grec. En Latin, *Arteria.* Vaisseau contenant le sang, qui est long & creux comme un tuïau, & composé d'une peau assez épaisse, & qui n'aproche pas si fort de la superficie que les veines. (La grosse artére, l'artére veneuse, l'âpre artere. Il est dangereux en saignant de piquer une artére. L'ouverture d'une artere, à moins qu'elle ne soit très-petite, est toûjours suivie d'un écoulement de sang, qu'on a peine à arrêter. C'est un malheur à un Chirurgien qui saigne que d'ouvrir une artere. *Art de saigner, c.* 20.)

ARTÉRIEL, selon d'autres, ARTÉRIAL, *adj.* mais le prémier est le plus usité. Il vient de *arterialis.* Il fait à son féminin artériele ou artériale, c'est-à-dire, qui est d'artere, qui est l'artere. (L'épanchement du sang artériel produit de fâcheux effets. *Art de saigner, c.* 20.) On dit aussi *artérieux*, comme *la veine artérieuse.*

ARTÉRIOTOMIE, *s. f.* [*Venæ incisio.*] Terme de *Chirurgie.* C'est l'ouverture d'une artere, qu'on fait avec la lancette, comme on en fait à une veine. Ce mot vient de ἀρτηρία, artere, & de τομή, incision.

ARTHRITIQUE, *s. f.* Plante médécinale, propre à guérir les maux articulaires.

Arthritique, adj. On donne cette épitéte aux remédes propres pour la goute; on les nomme aussi *antipodagres.* Arthritique est formé du Grec ἀρθρῖτις, qui signifie maladies des articles, & qui vient de ἄρθρον, article, jointure.

ARTHRODIE, *s. f.* Terme de *Chirurgie.* Articulation ou conjonction lâche des os, par laquelle une tête est reçue dans une cavité superficielle, avec un mouvement artificiel en plusieurs sens. Ce mot vient de ἄρθρον, article, jointure.

ARTICHAUD, (ARTICHAUT.) *s. m.* [*Cinara, carduus sativus.*] C'est une plante qui a la tige droite, au bout de laquelle s'assemblent plusieurs feuilles qu'on fait cuire & que l'on mange, avec ce qu'elles renferment, qu'on apelle *cu d'artichaud.* L'artichaud est sec & chaud, on le mange crû avec du sel & du poivre, & cela s'apelle artichaud à la poivrade; l'artichaud est indigeste, le frit ne vaut rien. L'artichaud au beurre & à la muscade est meilleur. (Planter des artichauds, cultiver des artichauds, arroser des artichauds.) Nous connoissons & nous cultivons cinq espéces d'artichauds, le blanc, le verd, le violet, le rouge, & le sucré de Genes.

Artichaud à la bérigoule. C'est l'artichaud qu'on mange grillé dans une tourtiére ou sur le gril, après en avoir ôté la mousse & mis en sa place une cuillerée de bonne huile ou un peu de beurre, avec du poivre & du sel.

Artichaud sauvage. C'est ce que les Botanistes apellent la grande carline. On le trouve communément sur les hautes montagnes; c'est une plante cordiale.

ARTICLE, *s. m.* On l'a pris du Latin *articulus.* Terme de *Grammaire.* Petite particule qu'on met devant les substantifs, & qui sert à en faire connoître le nombre, le genre & le cas. Ces particules sont *le* & *la* au singulier: le masculin c'est *le*, & le feminin *la.* Ils ont l'un & l'autre au pluriel *les.* (Décliner l'article, se bien servir des articles, manquer à mettre l'article, oublier l'article.)

☞ Il faut observer 1°. que les articles ne doivent point être mis devant les noms propres; on ne doit pas dire, par exemple, *le Mars*, *le Jupiter*,

Jupiter, *le Platon*, *l'Ariſtote :* mais, *Platon*, *Ariſtote*, *ont dit*, *&c.* Quand le nom propre eſt indicatif, on met l'article devant, comme, *la Vénus d'Apelle*, *la Diane d'Epheſe.* On le met devant les noms propres Italiens, *le Taſſe*, *l'Arioſte.*

> *Le Taſſe* s'en ſcandaliſoit,
> Mais je ſuis ſerviteur au Taſſe.
> *Sarrazin.*

Les noms ſignifient ordinairement les choſes d'une maniére vague & générale : les articles, dans les langues où ils ſont en uſage, déterminent cette ſignification, & s'apliquent à une choſe particuliére. *Lami*, *Art de parler.*

Article, *ſ. m.* Partie de chapitre de quelque Livre. (Un petit article, un article fort court, un grand article : chapitre diviſé en pluſieurs articles, réduire en articles. Je n'en puis plus de la tête, pour avoir lû l'article des hiſtoires de Varillas & des froides rapſodies de Vaumoriére.)

Article, *ſ. m.* Il ſe dit des Ordonnances, des comptes, des contrats, & d'autres pareilles choſes. L'endroit de l'Ordonnance ou du contrat qui enferme une afaire, ou une circonſtance particuliére. Arrêter les articles d'un compte. Mettre les choſes par article, dreſſer les articles de mariage, débatre les articles, diſputer un article. Acorder, aprouver les articles ; concilier les articles débatus. *Maucroix*, *Vie du Cardinal Campege*, *pag. 193.* Rejetter un article. *Patru*, *Plaid. 12.*)

Article, *ſ. m.* Il ſe dit parlant de la foi. (C'eſt l'une des douze propoſitions de la créance Chrétienne. C'eſt un article de foi. Je le crois comme article de foi. C'eſt pour moi un article de foi.

> Je ris de ces diſcours frivoles,
> On ſçait fort bien que ſes paroles
> Ne ſont pas articles de foi.
> *Deſp. Epigr.*)

Article, *ſ. m.* [*Agon.*] C'eſt le temps où l'on eſt prêt de rendre l'ame. (Être à l'article de la mort. Il ſe repentira à l'article de la mort, d'avoir lâchement abandonné quatre ou cinq maîtreſſes après avoir fait bonne chére de leur bien ; & le pauvre pleurera les tours de ſoupleſſe qu'il a fait pour vivre, & pour s'habiller aux dépens du tiers & du quart.

Article, *ſ. m.* Terme d'*Anatomie.* C'eſt-à dire, *jointure*, *liaiſon.* (Chaque partie dont le doigt eſt compoſé eſt un article. *Deg.*) *Article*, en ce ſens, n'eſt pas ſi uſité que *jointure ;* & l'on dira bien plutôt, il ſent du mal aux jointures des doigts, qu'aux articles des doigts.

ARTICULAIRE, *adj.* [*Articularis.*] Terme de *Médecine.* Epitéte qu'on donne à une maladie qui aflige & altére particuliérement la ſubſtance des articles, cauſée par une matiére acre. On l'apelle autrement goute, parce que cette humeur diſtile goute à goute, & qu'une ſeule goute eſt capable de cauſer de grandes douleurs.

ARTICULATION, *ſ. f.* Terme d'*Anatomie.* Prononcez *articulacion.* Il vient du Latin *articulatio.* C'eſt un aſſemblage ou une connexion naturelle des os du corps humain, avec mouvement ou ſans mouvement ; ce qui en établit deux eſpéces, l'une mobile apellée *Diarthroſe*, l'autre immobile, nommée *Synarthroſe.* On peut voir là-deſſus Riolan, Degori, & les divers Traités de Chirurgie qui parlent des diférentes articulations. Les articulations ſont égales dans tous les hommes. Il n'y a dans le front aucune articulation. *La Chambre*, *Art de connoître les hommes*, *let.*)

Articulations. Terme de *Peinture*, de *Sculpture* & de *Gravure.* On entend par-là les jointures où ſe font les attachemens des différens membres, tels que le cou, le poignet, le coude, le jarret, les hanches, &c.

Articulation, *ſ. f.* [*Diſtincta verborum pronunciatio.*] C'eſt une prononciation diſtincte des mots. (Une belle, une agréable, une aimable articulation. Son articulation plaît, ſon articulation agrée, & fait qu'on ſent du panchant pour lui.)

ARTICULER, *v. a.* [*Diſtinctè voces efferre.*] Prononcer diſtinctement & nettement ce qu'on dit. (Si l'on veut plaire & être écouté, il faut bien articuler ſes mots. A peine eus-je la liberté d'articuler trois ou quatre miſérables paroles. *Balz. Entretien 14.*)

Articuler, *v. a.* [*Diſtinctis capitibus rem partiri.*] Terme de *Palais.* C'eſt donner quelque choſe par articles. (Articuler ſes demandes. *Le Maît. Plaid. 3.* Articuler ſes faits juſtificatifs. *Patru*, *Plaid. 17.*)

S'articuler, *v. r.* [*Articulari.*] Terme d'*Anatomie.* C'eſt ſe joindre. (La partie latérale de la tête de l'oſſelet, qu'on apelle marteau, a deux éminences & une cavité pour *s'articuler* avec un oſſelet qu'on nomme l'enclume. *Du Vernai*, *Traité de l'ouïe*, *1. partie*, *p. 21.*

ARTIEN, *ſ. m.* Prononcez *arcien.* [*Artiſta.*] C'eſt un terme dont on ſe ſert dans quelques Coléges de Paris, pour ſignifier les Ecoliers qui ſont ſortis des humanitez, & qui étudient en Philoſophie. Il y a dans le Colége de Navarre un Principal des *Artiens. Danet.*

ARTIFICE, *ſ. m.* Du Latin *artificium.* Il ſe prend en bonne part, & ſignifie adreſſe, art, maniére ingénieuſe. (Artifice merveilleux. Le joug du chariot du pére de Midas, étoit compoſé de nœuds entrelacez avec tant d'artifice qu'on n'en eût ſçû découvrir le commencement ni la fin. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.* J'enſeignois avec ſimplicité & ſans *artifice* les *artifices* de l'éloquence. *Arn. conf. l. 4. ch. 2.* Il y avoit beaucoup d'artifice dans cette machine. *Feu d'artifice.* Voïez *Feu.*)

Artifice, *ſ. m.* [*Fraus*, *dolus.*] Il ſe prend auſſi en mauvaiſe part ; c'eſt-à-dire, fineſſe maligne, tour d'eſprit pour ſurprendre, adreſſe méchante & dangereuſe. (Artifice malin, dangereux, méchant, haïſſable, groſſier, ſot, ridicule. Le principal artifice de vôtre conduite, c'eſt de faire croire qu'il y va de tout dans une afaire qui n'eſt rien.

> ..... L'artifice eſt groſſier,
> Tu te feins criminel pour te juſtifier.
> *Rac. Phédre*, *a. 4. ſc. 2.*)

Artifice, *ſ. m.* [*Ignis artificioſus.*] Se dit des feux qui ſe font avec art, ſoit pour le divertiſſement, ſoit pour la guerre.

Artifices. On le dit en général de toute ſorte de bâtimens à machines & à rouës, conſtruits ſur les ruiſſeaux & riviéres propres à diverſes manufactures, tels que ſont les moulins à fouler, à papier, à poudre, à ſcier des planches, &c.

ARTIFICIEL, ARTIFICIELLE, *adj.* Du Latin *artificialis*, qui eſt fait avec art, qui eſt travaillé avec adreſſe. Ce que l'art fait naître. (Avoir un œil artificiel. C'eſt une fontaine artificielle.

Une drogue artificielle. On parle en Aſtronomie du jour naturel & du jour artificiel. Voyez *Jour.*)

Artificiel, artificielle, adj. [*Arte factus.*] Terme de *Rétorique.* Il ſe dit des preuves dont ſe ſert l'Orateur, & veut dire, qui naît de ſon eſprit, qui vient de ſon induſtrie. (Les preuves artificielles, ce ſont les définitions, les cauſes, les éfets, les ajoints & autres; & les preuves ſans artifice, ce ſont les loix, les autoritez, les citations, &c.

ARTIFICIELLEMENT, *adv.* On prononce preſque *artificielleman.* C'eſt-à-dire, avec art, avec induſtrie. C'eſt un corps qui ſe meut artificiellement. *Regis, Philoſophie.*)

ARTIFICIER, *ſ. m.* [*Ignium miſſilium artifex.*] On prononce *artificié.* Ce mot en terme de *Guerre*, ſignifie celui qui eſt du corps de l'Artillerie, ou qui compoſe toute ſorte de feux d'artifice, pour jetter dans les places qu'on ataque, ou au bas de celles qu'on défend. (Un bon, un habile Artificier.)

Artificier, ſ. m. C'eſt auſſi celui qui compoſe tous les feux d'artifice d'une Ville. Il n'y a dans celle de Paris qu'un artificier, mais il y en a pluſieurs qui ſe nomment *Artificiers du Roi.* L'Artificier de Paris eſt celui qui fait tous les feux d'artifice que la Ville eſt obligée de faire dans les occaſions de réjouiſſance. Cet Artificier eſt gagé de l'Hôtel de Ville, & il a des lettres qui ſont les marques de ſa Charge. Les Artificiers du Roi font tous les feux d'artifice que le Roi fait faire; ces Artificiers n'ont point de lettres, il n'y a entre eux aucune maîtriſe.

ARTIFICIEUX, ARTIFICIEUSE, *adj.* Du Latin *artificioſus.* [*Callidus, aſtutus.*] Il ſe dit des choſes & des perſonnes: c'eſt-à-dire, fin, adroit, d'une maniére qui marque un peu de fourberie, & une adreſſe qui n'eſt pas tout-à-fait ſimple. (C'eſt un Normand artificieux: elle eſt bien artificieuſe. Plainte ſubtile & artificieuſe. Ce diſcours eſt artificieux.)

ARTIFICIEUSEMENT, *adv.* [*Callidè, aſtutè.*] D'une maniére artificieuſe, avec ruſe, avec adreſſe, avec fineſſe. (Jamais telle opinion ne fut plus artificieuſement défenduë.)

ARTILLÉ. On dit, un vaiſſeau bien artillé, ou artillé de tant de piéces.

ARTILLER, *ſ. m.* [*Tormentorum æreorum artifex.*] Ouvrier qui travaille à l'Artillerie, comme Fondeur, Canonier, &c.

ARTILLERIE, *ſ. f.* C'eſt un magazin de tous les canons, de toutes les armes, & de tous les outils qui peuvent ſervir à la guerre. (On dit en ce ſens, toute l'Artillerie eſt ſous le commandement de M. le grand Maître, qui a ſous lui des Lieutenants Généraux, & des Commiſſaires, & pluſieurs autres Oficiers.)

Artillerie, ſ. f. [*Tormenta muralia bellica.*] Il ſignifie auſſi toute ſorte de piéces de canon. (L'Artillerie fut inventée en 1354 par un Alemand. Faire joüer l'artillerie. L'artillerie fait un grand fracas.)

☞ *Artillerie.* Terme de *Guerre* & de *Juriſprudence.* Il eſt plus ancien que l'invention des canons & de la poudre. Toutes les machines de guerre dont nos ancêtres ſe ſervoient pour ataquer les Villes, ou pour les défendre, étoient compriſes ſous le terme générique d'artillerie. Guillaume Guyart, cité par le P. Daniel, dans ſon *Hiſtoire de la Milice Françoiſe*, a dit:

Artillerie eſt le charroi
Qui par Duc, par Comte ou par Roi;
Ou par aucun Seigneur de terre,
Eſt chargé de quarriaux en guerre,
D'arbaleſtes, de dards, de lances,
Et de targes d'une ſemblance.

Ceux qui étoient emploïez à conſtruire ces machines, s'apelloient *Artillers*; & ce mot, ainſi qu'*Artillerie*, eſt dérivé de *ars, artis*, parce qu'il y avoit beaucoup d'artifice dans la conſtruction de ces machines: ainſi, dit le P. Daniel, le mot d'*engin* vient d'*ingenium*; & *d'engin, engeigneur*; & d'*engeigneur, ingénieur.*

On comprend aujourd'hui ſous le nom d'*Artillerie.* 1. Les feux d'artifice, ou la pyrobolie, tant les matiéres dont ils ſe font, que les feux mêmes tout faits. 2. Les Oficiers & les Charges d'Artillerie. 3. Les chariots & les chevaux pour conduire tout ce qu'il faut: en un mot, l'Artillerie comprend les inſtrumens militaires, les matériaux, les ouvriers & les artiſans qui y ſervent.

ARTILLEUR, *ſ. m.* Celui qui eſt emploïé dans l'Artillerie.

A l'égard de la Juriſprudence, on demande ſi l'artillerie, qui eſt à préſent compoſée de canons, de boulets, de poudre, de mouſquets, d'épées, doit être regardée comme éfets mobiliers, ou comme immeubles dépendans des Châteaux où ils ſe trouvent. Les Auteurs cités par Brodeau, ſur la Coûtume de Paris, *art. 90.* décident que l'artillerie compoſée de pluſieurs piéces, eſt réputée faire partie du Château, lorſqu'elle y a été miſe pour y reſter & pour le défendre. Il n'en eſt pas de même des fuſils, mouſquets, piſtolets, épées, qui ont ſervi au plaiſir de la chaſſe, ou pour la défenſe, & pour l'ornement du maître.

ARTIMON, *ſ. m.* [*Acatium, velum amplius.*] Terme de *Marine.* C'eſt le mât d'un Navire qui eſt le plus près de la poupe, & qui porte ordinairement des voiles latines. On dit, mât *d'Artimon.*

ARTIQUE. Voïez ARCTIQUE, *adj.*

ARTISAN, *ſ. m.* En Latin *Artifex.* Celui qui fait profeſſion de quelque métier, & qui à la faveur de ce métier gagne ſa vie à force de travailler. Un vil artiſan, un pauvre, un miſérable artiſan. Un habile artiſan, un artiſan expert. Antoine & Cléopatre alloient la nuit courir la Ville, entrant dans les boutiques des artiſans, & les ataquant par des railleries. *Citri, Triumvirat, 3. partie, c. 12.*

* *Artiſan, ſ. m.* Au figuré, c'eſt-à-dire, qui eſt la cauſe, qui eſt l'auteur de quelque choſe. (Dieu eſt le Souverain *Artiſan* du monde. Il donne du courage à tous les *Artiſans* de ſa gloire. *Bal. Entretiens.*

Chacun eſt artiſan de ſa bonne fortune.
Regn. ſat. 6.

C'eſt l'artiſan de la volupté. *Abl. Luc.*)

ARTISANNE, *ſ. f.* Il n'eſt point en uſage au propre, & en ſa place, on dit *femme d'Artiſan.*

* ARTISANNE, *ſ. f.* Au figuré, ſignifie celle qui eſt cauſe. (La ſageſſe eſt l'ouvriére, l'artiſanne de toutes choſes. *Coſ. let.*)

☞ Un ami de Balzac ayant critiqué ce vers,

Et l'inſolent Borée, artiſan des naufrages,

il tâche de juſtifier dans ſes Entretiens ces mots, *artiſan des naufrages*, par pluſieurs exemples.

☞ Le P. Bouhours fait une ample remarque, *pag. 65.* sur ces deux mots, *artisan*, *ouvrier.* On dit, *un pauvre artisan*, *un ouvrier à la journée*: on dit aussi, *ce divin artisan*, *cet admirable ouvrier.* Nous disons d'un Prince, qu'*il est l'artisan de la fortune des particuliers.* Mais pour relever la bassesse du mot *ouvrier* & *artisan*, on y ajoûte un adjectif qui en donne une idée bien diférente de celle que l'on a lorsque le mot est tout seul. Le Pere Bouhours ajoûte, qu'*artisan* & *ouvrier* n'ont jamais de régime dans le propre, & qu'ils en ont quelquefois dans le figuré: on ne dit point en François, d'un Cordonnier, qu'il est l'artisan de son soulier; ni d'un Menuisier, qu'il est l'ouvrier d'une porte: on dit, *c'est un bon artisan*, *c'est un bon ouvrier.* Au contraire, dans le figuré, on dit élégamment *artisan* & *ouvrier*, avec d'autres mots qui en sont régis. Balzac dit dans ses *Entretiens*, en parlant de Mécénas: » Cet homme envoyé extraordinairement pour » l'ornement de son siécle, pour la derniére » perfection des sciences & des arts, pour » inspirer les Poëtes, les Historiens & les » Orateurs, pour donner du courage & de la » force à tous les autres *artisans de la belle* » *gloire.* » Mademoiselle de Scuderi dit, dans la *Conversation des souhaits*: » Il y a quelque » chose de plus doux à être soi-même l'*artisan* » *de sa propre grandeur*, & à ne devoir rien » qu'à soi-même. » A l'égard d'*ouvrier*, Patru dit, dans l'Eloge de Pompone, de Belliévre: » Chanceliers de Belliévre & de Sillery, *fameux* » *ouvriers de la mémorable Paix de Vervins.* » Il dit ailleurs: » Qui n'admirera cet esprit céleste, » qui fut l'*ouvrier de tant de fictions ingénieuses*, » & qui nous méne par un chemin semé de » fleurs, jusques aux portes du Sanctuaire? » Pelisson a usé de la même phrase dans le Panégirique du Roi: » Qui ne l'admirera lui- » même infiniment davantage, si par les voies » plus secretes, plus obscures & plus inconnuës » du gouvernement dont il est lui seul l'ouvrier, » le conducteur & le maître, il a sçû corriger, » surmonter & changer en mieux les mœurs, » les inclinations & le génie de ses peuples? »

Artison, *s. m.* [*Teredo.*] Petit ver qui s'engendre dans le bois & qui le perce avec son bec comme avec un forêt.

Artiste, *s. m.* [*Artificiosus.*] Il vient de l'Italien ou de l'Espagnol *artista.* Ouvrier qui travaille avec esprit & avec art. (Artiste fameux, artiste célébre, connu, glorieux, habile, intelligent, savant en tout ce qu'il fait. L'Artiste ingénieux a tant fait, que sans fonte il a trouvé le secret de faire compatir l'or avec le laiton, sur la superficie seulement, par le mélange du mercure. *Traité des essais*, *c. 3.* Aucun artiste ne doute qu'il ne faille préparer la tériaque au mois de Novembre. *Caras*, *Pharmacopée.* La Chimie fait connoître à l'artiste les prémiers principes des choses. *Vanhelmont*, *sur la composition des remédes.*)

Artiste, *adj.* Qui travaille avec art, qui travaille adroitement & selon l'art. (C'est une main artiste.) Artiste se dit aussi de ceux qui font profession de quelque art & qui s'y distinguent. (Un bon artiste, un grand artiste. La France a une grande supériorité sur les autres Nations, par le mérite & la célébrité de ses artistes.)

Artistement, *adv.* [*Artificiosè.*] Prononcez *artisteman.* Avec art, avec adresse, avec esprit, selon les régles de l'art. (Un vase artistement travaillé. *Desp. longin.*

Il vouloit que six vers *artistement* rangez,
Fussent en deux tercets, par le sens partagez.
Desp. Poët. c. 1.)

Artrique, *s. f.* Voïez Arthritique.

Artrodie, *s. f.* [*Artrodia.*] Terme d'*Anatomie.* Voïez Arthrodie.

Artron, *s. m.* Terme d'*Anatomie.* C'est une jonction naturelle d'os, en laquelle les bouts des deux os s'entretouchent. Il y en a deux espéces, la diarthrose & la sinarthrose.

Arts & Métiers. On apelle ainsi à Paris les Communautés d'artisans établis en corps de jurande, & où il y a aprentissage, maîtrise & jurés. Ils sont diférents de ce qu'on nomme les six corps des Marchands.

Artus, *s. m.* Nom d'homme. Il y a eu un Roi qu'on apelloit Artus, qui a régné en Angleterre. Il a été brave & vaillant, & a été tué dans une bataille par les Saxons. Ce glorieux Prince a établi les Chevaliers de la Table-Ronde. *Histoire d'Angleterre.*

A R V.

☞ Arvales. Les Freres Arvales, dont il est fait mention dans l'Histoire Romaine, étoient une societé de douze hommes d'une naissance illustre, qui s'assembloient pour faire des sacrifices, afin d'obtenir une abondante récolte. On dit que Acca Laurencia, nourrice de Romulus, faisoit, tous les ans, des sacrifices pour demander aux Dieux la conservation des fruits de la terre; & afin de rendre sa demande plus favorable, elle avoit avec elle ses douze enfans. L'un d'eux étant mort, Romulus voulut prendre sa place, & voulut que l'on apellât cette espéce de société, *Fratres Arvales*, parce que leur soin étoit de prier pour la fertilité des champs apellez *arva.* On continua depuis ce tems-là cette compagnie ou colége de douze Freres Arvales, qui s'assembloient au Capitole, ou dans le temple de la Concorde, ou dans celui de la Déesse *Dia.* Ils faisoient, au mois de Mai, des lustrations publiques autour des champs. Servius, sur Virgile, prétend que l'on sacrifioit une truïe pleine, &c. Voïez *Lomeier*, *de Lustrationib. cap. 29.* Voïez aussi le *Dictionaire de la Fable.*

Arum, *s. m.* Plante, dont la tige est haute d'une paume; ses feuilles ressemblent à la serpentine; sa graine est aussi jaune que le safran. Elle a les mêmes propriétez que la serpentine.

Aruspice, *s. m.* Ce mot vient du Latin *aruspex.* Il signifioit, chez les Romains, un Sacrificateur qui prédisoit l'avenir, en examinant la qualité des entrailles des bêtes sacrifiées.

A R Z.

☞ Arzegaye. Bâton ferré par les deux bouts, dont certains soldats que l'on apelloit *Estradiotes* se servoient à toutes mains. Voïez *le P. Daniel*, *tom. 1. pag. 231. de son Histoire de la Milice Françoise.*

Arzel, Arzelle, *adj.* Il se dit des *chevaux*, c'est-à-dire, qui a une marque de poils blancs au pié de derriére, depuis le boulet jusqu'au sabot. (On n'aime point les chevaux arzels. Cette cavale me plairoit assez, si elle n'étoit

point arzelle. C'eſt une folie de croire que les chevaux arzels ſoient plus malheureux que les autres.)

A S.

As, *ſ. m.* [*Monas teſſeræ.*] Carte à joüer, ou face de dez, marquée d'un ſeul point. (Un as de cœur, de carreau, de pique, de tréfles. On dit, tous les as, cinq & as, &c.)

Asapes. Partie de l'infanterie Turque; c'eſt l'infanterie des garniſons, comme les Heyduques en Hongrie.

Asaphie, *ſ. f.* Enrouement ou changement de voix, cauſé par le froid ou par d'autres cauſes.

Asarine, *ſ. f.* Plante qui eſt apéritive, & dont les racines ſont améres.

Asarum, *ſ. m.* Plante dont les Médecins ſe ſervent pour atténuer, pour réſoudre & pour guérir les duretez du foie & de la rate.

A S B.

Asbeste, *ſ. m.* [*Aſbetinum.*] Matiére incombuſtible dont on voit une expérience dans les tranſactions Philoſophiques d'Angleterre du mois de Juin 1685. C'eſt une eſpéce de lin fort délié & preſque auſſi fin que la ſoie, qui croît ſur les Pyrenées.

A S C.

Ascarides, *ſ. m.* [*Aſcarides.*] Nom que les Médecins donnent à de petits vers ronds & courts, qui ne ſe trouvent que dans les gros inteſtins, qui s'atachent particuliérement au fondement, & qui tourmentent beaucoup. On en guérit par l'aplication du blanc thaſis. Le terme *Aſcarides* eſt Grec: il vient de ἀσκαρί..., je ſautille, je remuë, je palpite; à cauſe du mouvement continuel de ces inſectes, qui ataquent plus les enfans que les perſonnes âgées.

Ascendant, *adj.* Ce mot vient du Latin *aſcendens*, qui ſignifie *montant.* Il ſe dit en *Aſtronomie* des aſtres ou des ſignes qui montent ſur l'horizon. Et en terme de *Généalogie*, on parle *de ligne aſcendante;* & par les *aſcendans*, on entend tous les parens qui ſont au-deſſus de nous, comme pére, aïeul, biſaïeul, &c.

* *Aſcendant*, *ſ. m.* [*Indoles*, *innata voluntatis inclinatio.*] Il a au figuré pluſieurs ſens. C'eſt une pente naturelle, humeur, inclination. (*L'aſcendant* eſt plus fort que tout. *Mol. Amans*, *a. 1. ſc. 2.*

On ne peut reprimer cet *aſcendant* malin
Qui le force à rimer.
Deſp. ſat.

Les honneurs forcent l'*aſcendant.*
Côme étoit civil, acoſtable,
Mais on l'a fait Surintendant.
Gomb. ép. l. 1.

* *Aſcendant*, *ſ. m.* [*Auctoritas.*] Puiſſance, pouvoir, autorité. (Il prit ſur ſes neveux le même *aſcendant* que ſon frére avoit pris autrefois ſur lui. *Fléchier*, *Théodoſe*, *l. 2.*)

* *Aſcendant*, *ſ. m.* Maniére impérieuſe de dire ſes ſentimens. (Il n'y a perſonne qui ne ſoit de cet *aſcendant*, parce qu'il repréſente l'image d'une ame fiére & hautaine. *Nicole*, *Eſſais de mor. t. 2.* L'aſcendant n'eſt pas un ſi grand défaut dans un homme de qualité, que dans une perſonne ſans naiſſance. Avoir un aſcendant incommode & plein de fierté. *Nicole*, *Eſſais de morale*, *t. 1.*)

Ascension, *ſ. f.* Il vient du Latin *aſcenſio.* La prémiére *ſ* du mot *Aſcenſion* ne ſe fait point ſentir. C'eſt la Fête qui marque le jour où Jéſus-Chriſt eſt monté au Ciel; l'Aſcenſion eſt quarante jours après Pâques.

† *A l'Aſcenſion*, *blanche nape & gras mouton.* Proverbe qui marque que le bon mouton ſe mange à l'Aſcenſion.

* *Aſcenſion*, *ſ. f.* Terme d'*Imager.* Eſtampe qui repréſente le miſtére de l'Aſcenſion. En ce ſens, *Aſcenſion* a un pluriel, mais il n'en a point dans ſa prémiére ſignification. Un imager dira, j'ai de belles Aſcenſions. (J'ai aujourd'hui vendu une douzaine d'Aſcenſions. Les plus belles Aſcenſions, ſont celles de Monſieur.)

Aſcenſion, *ſ. f.* [*Aſcenſus.*] Terme d'*Aſtronomie.* C'eſt le dégré ou l'arc de l'équateur montant ſur l'horiſon avec un dégré, ou un arc du Zodiaque. (On dit auſſi *diférence aſcenſionelle.*)

Aſcention d'une étoile. C'eſt le point de l'équateur qui ſe trouve, en même tems que cette étoile, au méridien. *Aſcention droite.* C'eſt l'arc de l'équateur qui monte avec l'étoile ſur l'horiſon de la ſphére droite; ou bien, c'eſt le tems qu'un ſigne demeure à ſe lever ſur l'horiſon de la ſphére droite. *Aſcenſion oblique.* C'eſt l'arc de l'équateur qui monte avec l'étoile ſur l'horiſon de la ſphére oblique; ou bien, c'eſt le tems que l'étoile demeure à ſe lever ſur l'horiſon de la ſphére oblique.

Ascétique, *adj.* [*Aſceticus.*] Terme de *Dévotion.* Ce mot a ſervi de tître aux Livres d'exercices ſpirituels & de méditations. (Les aſcétiques de S. Baſile le Grand.)

Ascien, *ſ. m.* Terme de *Géographie.* Nom que l'on donne à quelques-uns des habitans de la Zone torride, lorſque le ſoleil paſſe par leur zénith, parce qu'alors ils n'ont point d'ombre à midi.

Ascite, *ſ. f.* Hydropiſie du bas ventre. Tumeur de l'Abdomen cauſée par des eaux ſéreuſes ou lymphatiques épanchées dans ſa capacité. Ce mot vient de ἀσκός, outre, parce que les eaux ſont renfermées dans le péritoine comme dans une outre.

Asclepiade. C'eſt une ſorte de vers coriambiques; il eſt compoſé d'un ſpondé, de deux coriambes, & d'un ïambe, comme la prémiére Ode du prémier livre d'Horace. *Port-Royal*, *Méthode latine.*

Asclepias, *ſ. m.* Plante qui croît dans les montagnes, & dont les feuilles reſſemblent à celles du lierre.

Ascolies. Fêtes en l'honneur de Bacchus.

Ascyrum, *ſ. m.* [*Aſcyrum magno flore.*] C'eſt le nom d'une plante, qui pouſſe une tige à la hauteur d'une coudée & demie, au ſommet de laquelle naiſſent ſes fleurs en forme de roſe. Voïez *Bauhin.*

A S E.

Aseph, *ſ. m.* Gouverneur de Province en Perſe.

A S I.

☞ Asiarque. On apelloit dans l'ancienne Gréce, ἀσιάρχης, celui qui étoit choiſi par les

Villes principales de l'Asie, pour présider aux jeux que l'on célébroit à l'honneur de l'Empereur, & aux sacrifices que l'on faisoit pour sa prospérité, ou pour quelque autre cause qui le concernoit. Voïez *Van Dale*, *Dissert. 3. cap. 3.* Plusieurs médailles nous aprennent que les grandes Villes avoient des Asiarques; & l'on trouve des Asiarques de Smyrne, de Pergame, de Sardis.

ASIATIQUE, *adj.* [*Asiaticus.*] Ce mot qui naturellement signifie celui qui est né en Asie, est emploïé pour marquer un stile difus & chargé de paroles superfluës. (Cet Auteur écrit d'un stile trop *asiatique.* Il est oposé à *Laconique.*)

† ASINE, *s. f.* [*Asininus.*] *Bête asine.* On se sert de ce mot au *Palais*, pour désigner *un âne*, & pour éviter de prononcer ce mot en public, parce qu'il excite à quelque risée.

A S L.

ASLANI, nommé improprement *Asselani*, est le daller ou piastre de Holande, qui a cours dans toutes les échelles du Levant. Les Turcs, qui nomment un Lyon *Aslani*, lui ont donné ce nom, à cause du lion dont la figure est empreinte sur cette piéce.

A S M.

ASME, *s. m.* [*Astma.*] Voïez ASTHME.

Asme, *s. m.* Il vient du Grec *astma.*

ASMATIQUE. [*Astmaticus.*] Voïez ASTHMATIQUE.

A S O.

ASODES, *s. f.* Espéce de fiévre continuë dont le simptôme essentiel est une inquiétude si grande autour du cœur ou de l'estomac, qu'on ne peut demeurer dans une même place. Asodes est un mot Grec, ἀσώδης, *fastidiosus*, dégoûtant, inquiétant.

A S P.

ASPALATHE, *s. m.* Bois d'un petit arbre épineux qui aproche du bois d'aloës, & dont les parfumeurs se servent pour donner du corps à leurs parfums. Les Botanistes en distinguent de quatre sortes: de couleur de boüis, de rouge, de brun & de couleur de pourpre.

ASPECT, *s. m.* Il vient du Latin *aspectus*, c'est-à-dire, vûë, regard. (A cette heure je pourrois être ravi de l'aspect de ton maître. *Boil. ép. t. 1. ep. 2.*

> Crois-tu que mes chagrins doivent s'évanoüir,
> A l'aspect d'un bonheur dont je ne puis joüir?
> *Rac. Iphigénie, a. 2. sc. 1.*
>
> Je le vis, son aspect n'avoit rien de farouche.
> *Rac. Iphigénie.*)

☞ Corneille a dit dans son Polyeucte:

> Le Prêtre avoit à peine obtenu le silence,
> Et devers l'Orient assuré son *aspect.*

Je crois qu'*aspect* est proprement l'objet qui se présente à nos yeux. (Cette maison a un aspect agréable.)

Aspect, *s. m.* [*Prospectus.*] Terme d'*Architecte.* Objet de vûë, objet éloigné qui frape la vûë. (C'est une maison d'un bel aspect. Aspect d'édifice fort correct, prendre les alignemens des ruës selon l'aspect du Ciel le plus avantageux.)

Aspect, *s. m.* Terme d'*Astronomie* & d'*Astrologie.* Il se dit des planétes à l'égard de la diférente situation qu'elles ont entre elles. Aspect bénin, aspect malin. Les aspects de Jupiter sont bienfaisans. Regarder en trine aspect. Aspect quadrat, aspect sextil, aspect de conjonction ou d'oposition, &c.)

Aspect, *s. m.* On apelle encore ainsi la représentation d'une côte & d'une terre dans les cartes marines. (Les *aspects* & les vûës sont bien dépeints dans cette carte.

ASPERGE, *s. f.* [*Asparagus hortensis, sativus.*] Plante apéritive qui produit des tiges tendres, vertes, lisses, rondes, sans feuilles, & presque de la grosseur d'un doigt. Les asperges sont chaudes, & lévent l'obstruction des reins. (Petite asperge. Grosse asperge. Faire vendre des botes d'asperges.)

ASPERGEZ, *s. m.* [*Aspergillum, aspersorium.*] Ce mot vient du Latin *aspergere*, arroser. On s'en sert plus en Province qu'à Paris, où l'on dit *goupillon* ou *aspersoir.* Voïez *Aspersoir.*

ASPERGOUTE, *s. f.* [*Bubonium, inguinatis.*] Nom d'herbe.

ASPÉRITÉ, *s. f.* Mot tiré du Latin, qui signifie dureté, rudesse. *Asperitas.*

ASPERSER, *v. a.* Il vient du Latin *aspergere.* C'est jetter de l'eau avec un aspersoir. Il ne se dit proprement qu'en parlant des choses saintes, & il n'est pas encore bien établi. (Vous asperserez le haut de la porte & les poteaux. *Lévitique, ch. 12. de la Traduct. de M. de Saci.* Ceux qui ne sont pas pour *asperser*, disent, vous *ferez l'aspersion* sur le haut de la porte & des poteaux.)

ASPERSION, *s. f.* Il vient du Latin *aspersio.* Il ne se dit proprement qu'en parlant des choses saintes. C'est l'épanchement qu'on fait de l'eau benite ou d'autre chose considérable, avec le goupillon. On ne faisoit autrefois dans l'Eglise l'aspersion qu'avec une queuë de Renard, & pour cela on apelloit le goupillon, *Vulpilio.* Vous prendrez de l'huile de consécration, & vous en ferez l'aspersion sur les vêtemens du Roi. *Exode, chap. 29.* Sous l'Empereur Valentinien, des personnes considérables firent des sacrifices nommez *Taurobolia*, c'est-à-dire, aspersion de sang de Taureau. *Histoire des oracles, deuxiéme Dissert. c. 4.*)

* *Aspersion*, *s. f.* Il se dit aussi au figuré, dans les discours de piété, parlant du cœur, de la confience ou de l'ame. C'est un saint épanchement, & un saint arrosement de la grace sur le cœur, dans l'ame ou dans la confience. (Avoir le cœur purifié des souillures de la mauvaise confience par une aspersion intérieure.)

ASPERSOIR, *s. m.* Il vient du Latin *aspersorium.* C'est une maniére de bâton de métal ou de bois fort leger & proprement tourné, long d'un pié & demi, à l'un des bouts duquel on atache plusieurs brins de poil pour prendre de l'eau benite, & en faire l'aspersion. (Un aspersoir très-propre, & très-bien fait, prendre de l'eau benite avec l'aspersoir, & en jetter sur le peuple.)

ASPHALTE, ASPHALTUM, ou *Bitume de Judée.* Ce bitume se tire du lac Asphaltique, autrement mer morte dans la Judée. C'est une espéce de graisse noirâtre, qui nage sur la superficie des eaux de ce lac. On croit que

cette graisse est le véritable *Asphaltum* dont les Juifs se servoient autrefois pour embaumer leurs morts, & qui est encore en usage, soit dans la Médecine, où il entre dans la composition de la Thériaque, soit pour faire ces beaux vernis noirs, qui imitent si bien ceux de la Chine.

Asphalte ou Asphatum. Espéce de pierre ou de matiére minérale, qui se trouve dans la valée de Sydim en Asie, près de l'ancienne Babylone, & dont on a découvert une mine, il y a quelques années, dans le Comté de Neufchatel en Suisse. On fait avec cet Asphalte un excellent ciment, incorruptible à l'air, & impénétrable à l'eau. Avec l'huile qu'on en peut tirer, on compose une espéce de goudron propre à calfater les vaisseaux, & qui les garantit mieux des vers que tout ce qu'on emploie ordinairement pour cela. L'huile de l'Asphalte sert aussi dans la Médecine & la Chirurgie, sur-tout pour la guérison des ulcéres, & de toutes les maladies qui surviennent à la peau.

Asphodel, *s. m.* Il vient du Grec. En Latin *Asphodelus.* C'est une sorte de plante que je ne trouve en François que chez d'Ablancourt. (Il n'y a parmi nous que l'asphodel, & de la viande pour les morts. *Lucien, tome 1. Passage de la barque.*)

Asphyxie, *s. f.* Terme de *Médecine* & de *Chirurgie.* C'est une privation subite du pouls, de la respiration, du sentiment & du mouvement; ou un abatement considérable & subit de toutes les forces du corps & de l'esprit, ensorte qu'on reste comme si l'on étoit mort. L'Asphyxie est le dernier dégré de la syncope. Ce mot vient d'*a* privatif, & de σφυξις, pouls, pulsation. *Diction. des termes de Médecine & de Chirurgie. par Col-de-Villars.*

Aspic, *s. m.* On prononce toutes les lettres du mot *aspic.* Il vient du Grec; les François l'ont pris du Latin *aspis.* Serpent de couleur cendrée, long de trois ou de quatre coudées, fréquent en Afrique & aux païs chauds, qui sifle fort, qui a vingt-quatre dents, les yeux étincelans, la peau rude, & qui est très-vénimeux. *Marmol, Voyage d'Afrique* & *Jonston.* (Aspic mâle, aspic femelle. L'icneumon, petit animal rusé qui hait l'aspic, & qui en est mortellement haï, parce qu'il lui donne la mort, &c. *Opian, Traité de la chasse, l. 3.* Cléopatre mourut d'un aspic qui la piqua. L'aspic fait sa piqueure presque imperceptible. Son venin d'abord cause une démangeaison agréable par le moyen de laquelle le cœur & les entrailles se débatent & reçoivent un poison contre lequel il n'y a plus de reméde. D'autres disent que l'aspic envenime en mordant, & que si-tôt qu'on en est mordu, les yeux se troublent, le visage pâlit, & on tombe en sincope. Ce sentiment semble assez probable.)

* *Aspic, s. m.* [*Malus, maledicus.*] Ce mot au figuré signifie, malin & médisant, méchant & dangereux. C'est un aspic que cette femme-là.

(Ou du monstre Ecossois la doctrine insensée
A cette ame blessée,
Ou l'*aspic* de Capouë inspire dans son cœur
Cette insolente aigreur.
Saci, Poëme de S. Prosper.

Ce vieillard si sage & si éclairé foule aux piés les aspics & les basilics. *Saci, Poëme de S. Prosper en prose.*)

☞ Et ce cruel *aspic*, tout écrasé qu'il est;
Ou n'est pas mort encore, ou mort même renaît.

Aspic, s. m. Ce mot vient du Latin *spica.* C'est une plante qui a les feuilles longues, pointuës & odorantes. Il y a en Espagne & en Languedoc des montagnes où fleurit l'aspic. On dit que l'aspic est odoriférant & agréable. *Daléchamp, Histoire des Plantes, t. 1. l. 8. ch. 20.* Morin dit que l'aspic est une plante qui craint le froid, & qu'elle est séche & chaude.)

Aspiny, ou *Epines anglieres.* Drogue qui sert dans la Médecine.

Aspirant, Aspirante, *adj.* [*Vocalis spiritu aspero elata.*] Terme de *Grammaire*, c'est-à-dire, *qui aspire.* Si l'on ne faisoit point l'*h* aspirante dans *héros*, on feroit une fâcheuse équivoque. *Vaug. rem.*

Aspirant, s. m. [*Candidatus.*] Terme général qui se dit entre gens de métier. C'est celui qui a achevé le tems de son aprentissage, & qui aspire à se faire recevoir maître, faisant son chef-d'œuvre, & autres choses acoûtumées. (Les Jurez donnent le chef-d'œuvre à l'aspirant. Un des anciens du métier présente l'aspirant aux Jurez, & ils l'examinent. *Statuts des Vitriers, article 7.*)

Aspirante, *s. f.* [*Quæ aspirat, contendit.*] Terme de *Religion.* Fille qui a fait son Noviciat, qui aspire à être reçûë & à faire solemnellement les vœux de Religion.

Aspirante, s. f. Terme de *Bouquetiére*, & d'autres filles qui ont fait leur aprentissage, & qui ne sont pas encore reçûës maîtresses. C'est celle qui après avoir achevé son aprentissage, se présente aux Jurées de son métier pour faire le chef-d'œuvre qu'elles lui donneront. Les Jurées bouquetiéres ayant marqué à l'aspirante le chef-d'œuvre qu'elle doit faire, s'enquiérent de la vie de l'aspirante, & si elles trouvent qu'il n'y ait rien à dire, elles lui font prêter serment de fidélité devant le Procureur du Roi du Châtelet, & la reçoivent maîtresse Bouquetiére. Voïez *leurs Statuts.*

Aspirante, adj. Terme de *Méchanique.* On apelle *pompe aspirante*, celle qui éleve l'eau en l'attirant.

Aspiration, *s. f.* Prononcez *aspiracion.* Il vient du Latin *aspiratio.* Quelques-uns s'en servent dans le sens de *respiration*, mais ils ont tort.

* *Aspiration, s. f.* [*Breves & ardentes ad Deum preces.*] Il se dit dans des discours de piété. C'est un élancement du cœur à Dieu, ou vers le Ciel. (De saintes aspirations, de ferventes & dévotes aspirations. Tout le tems de l'étude se passoit en aspirations dévotes. *Bouh. Vie de S. Ignace, l. 2.*)

Aspiration, s. f. [*Vocalis elatio fortior & asperior.*] Terme de *Grammaire.* C'est une prononciation aspirée, & qui marque qu'on doit prononcer la lettre *h* dans de certains mots, & que la voyelle qui est devant cette *h* ne se perd point. (Par exemple, le mot de Holande se prononce avec une aspiration, car la voyelle qui le précéde ne se mange pas. On dit, la Holande, & non pas, l'Holande est un heureux païs, parce qu'elle est riche & qu'elle joüit d'une adorable liberté.) Toute sillabe nécessairement se prononce, ou d'une maniére unie, ou avec une sorte de rudesse, qui vient de ce qu'en articulant on aspire. Ces deux prononciations

dans le Grec, font diftinguées par deux *efprits*, le doux & le rude. Pour nous, à l'exemple des Latins, nous nous contentons de marquer le rude; & en éfet, par-tout où le rude n'eft point marqué, il eft affez clair qu'on y fupofe le doux. On marque l'efprit rude par une *h*, qui fe fait fentir dans la prononciation, & qui a la vertu d'une confonne, car elle empêche que la voyelle dont elle eft précédée ne s'élide devant celle qui fuit. Ainfi nous difons, *l'habitude*, *l'honneur*, parce que l'*h* y eft müette; & nous difons, *le héros*, *la hauteur*, *la Holande*, &c. parce que l'*h* y eft afpirée. On dit cependant *toiles d'Holande*, *chemifes d'Holande*, phrafes que le jargon des Lingeres a établies. Voïez le *Tr. de la Profod. Fr. par M. d'Olivet, article 3.*

ASPIRER, *v. a.* [*Vocalem fpiritu afpero efferre.*] Terme de *Grammaire.* Il fe dit de certains mots qui commencent par une *h*, & il fignifie que l'*h* de ces mots eft regardée comme une confonne, & que la voyelle qui la précéde ne fe perd point devant elle. Le mot de *héros* afpire fon *h.* *Vaug. rem.*

* *Afpirer*, *v. n.* Il vient du Latin *afpirare.* C'eft prétendre, défirer, avoir deffein d'obtenir.

(C'eft au repos d'efprit qu'il nous faut afpirer.
Defp.

Daphnis, n'afpirons plus aux grandeurs de la terre.
Maleville, Poëfies mêlées.)

Afpirer. Terme de *Doreur.* On dit que l'or couleur afpire l'or, pour dire, qu'il l'attire, ou qu'il le retient. Il fe dit pareillement de ce qu'on apelle l'affiéte dans la dorure en détrempe.

ASPRES, &c. Voyez APRES, &c.

ASPRE, *f. f.* Petite monoie d'argent qui fe fabrique, & qui a cours dans tous les états du Grand Seigneur. Elle vaut un peu plus que huit deniers tournois.

ASPRESLE ou PRESLE, qu'on nomme auffi queuë de cheval, en Latin *Equifetum.* Herbe qui a les feuilles fort rudes, & la tige creufe & noüeufe, avec quantité de petites feuilles très-minces autour de chaque nœud, dont divers ouvriers fe fervent pour adoucir leur ouvrage.

A S S.

ASSABLER, *v. a.* [*Arenâ cumulare.*] Remplir de fable. Couvrir de fable. (On dit que la mer *affable* un port quand elle le remplit. La mer, avec le tems a *affablé le* port d'Aiguemortes, où S. Loüis s'embarqua. On dit qu'une riviére *affable* des prez, quand elle les couvre de fable.) On dit auffi enfabler.

S'affabler, *v. r.* [*Arenâ cumulari.*] Se remplir de fable. (Quand un Ingénieur bâtit un port, il doit prendre foin d'empêcher qu'il ne s'affable.)

S'affabler, *v. r.* [*In arenam impingere.*] Demeurer arrêté fur le fable. (On s'affable fouvent en décendant fur la riviére de Loire. Les grands vaiffeaux s'affablent fur les bans, & y échoüent.)

ASSABLÉ, ASSABLÉE, *part.* [*Arenâ cumulatus*, *opertus.*] Rempli de fable, arrêté fur le fable. (Port affablé. Terres affablées. Vaiffeau affablé, &c.)

ASSA DOUX. On nomme ainfi quelquefois le Benjoin.

ASSAILLANT, *f. m.* [*Aggreffor.*] Celui qui ataque, qui affiége. (Redoubler l'ardeur des affaillans. *Abl. Tac.*)

Affaillant. Terme de *Tournois.* [*Oppugnator.*] Celui qui s'ofre de foûtenir le contraire de ce que le tenant avance dans un défi.

† * *Affaillant.* Qui ataque de paroles; qui entreprend de pouffer quelcun. (Je n'ai déja que trop d'un fi rude affaillant. *Mol.*)

ASSA-FŒTIDA, *f. f.* Terme de *Pharmacie.* Gomme vifqueufe d'une couleur & d'un goût amer & piquant.

ASSAILLIR, *v. a.* [*Aggredi*, *adoriri*, *invadere.*] Mot qui fignifie *ataquer*, & qui vient du Latin *Affilire.* Le verbe *affaillir* fe conjugue ainfi: *J'affaux*, *tu affaux*, *il affaut.* Ces trois prémiéres perfonnes ne fe trouvent point dans les bons Auteurs; mais on y trouve les autres, *Nous affaillons*, *vous affaillez*, *ils affaillent.* *J'affaillis*, *j'affaillirai.* *Que j'affaille.* *Que j'affailliffe.* *J'affaillirois.*

(Lorfque l'on fe voit affaillir
Par un fecret venin qui tuë.
Voit. Poëf.

J'étois dans les tranfports des prémiéres délices,
Lorfqu'une ardente fiévre *affaillit* la beauté
Qui dedans fes liens tenoit ma liberté.
Habert, Temple de la mort.

Les défiances qui me venoient de quiter, *m'affaillirent.*
Voiture, lettres amoureufes, lettre 33.)

ASSAISONNEMENT, *f. m.* [*Conditio*, *condimentum.*] Aprêt. Ce qui fert pour acommoder quelque viande.

* *Affaifonnement.* Ce qui reléve une chofe, & la rend plus agréable ou plus délicieufe. (Les plaifirs font de peu de durée, s'ils ne font acompagnez de quelque affaifonnement.)

ASSAISONNER, *v. a.* [*Condire.*] Acommoder avec des chofes qui piquent & flatent le goût. Aprêter. (Affaifonner une fricaffée de poulets.)

* *Affaifonner.* [*Mifcere*, *jungere*, *comitari.*] Mêler, joindre, acompagner. (Je veux que l'efprit affaifonne la bravoure. *Mol.* Il faut affaifonner le plaifant à l'utile. *Defp. fat. 9.*)

ASSAISONNEUR, *f. m.* [*Fartor.*] Celui qui affaifonne. (Ce cuifinier a le goût fin, il eft un bon affaifonneur.)

ASSAKI, *f. f.* C'eft le tître qu'on donne dans les relations à la Sultane favorite, qui eft la maîtreffe du Grand Seigneur.

ASSAPANIX, *f. m.* Petit animal de la Virginie que les Anciens apellent *écureuil volant*, parce qu'il vole en étendant fes jambes & fa peau.

ASSASSIN, *f. m.* [*Percufsor.*] Celui qui affaffine, celui qui tuë une perfonne en trahifon. (Les affaffins font indignes de joüir de l'azile des Eglifes. Les affaffins font horribles, infames, cruels, exécrables & indignes de pitié.

Oüi, c'eft mon ennemi, l'objet de ma colére,
L'auteur de mes malheurs, l'affaffin de mon pére.
Corneille, Cid, a. 1. fc. 3.

Henri III. ayant reçu un coup de couteau au ventre, en retira le couteau, & en frapa fon *affaffin* au front. *Journal de Henri III. p. 143.*) Ce mot vient du Levant, d'un Prince des *Arfacides* ou *affaffins*, qui envoïoit, dit-on, des gens pour tuer les Princes fes ennemis.

† * *Affaffin.* [*Sicarius.* Qui tuë impunément.

(Que dit-il quand il voit avec la mort en trouffe,
Courir chez un malade un affaffin en houffe?
Defpr. fat. 8.)

† * *Afsaffin*, *Afsaffine*, *adj.* Si beau qu'il fait languir, foupirer, & mourir amoureufement. (Vifage affaffin. *Voit. poëf.* Beaux yeux affaffins, foïez plus doux, ou bien nargue de vous. *Scar. poëf.* Que dit-elle de moi, cette gente affaffine ? *Moliere.*)

ASSASSINANT, ASSASSINANTE, *adj.* [*Gravis*, *moleftus.*] Ce mot, au figuré, eft fatirique, & veut dire, *ennuïeux*, *fatigant.* (Un compliment *afsaffinant*, une douceur, une honnêteté, une civilité *afsafsinante.* Ce font des rédites *afsafsinantes.*)

ASSASSINAT, *f. m.* [*Cædes ex improvifo*, *ex infidiis.*] Meurtre commis en trahifon & de deffein formé. (Un cruel, un horrible affaffinat. Commettre un affaffinat.)

† * *Afsafsinat.* Meurtre galant & amoureux. Perte. (Il s'étoit caché toute fa vie pour faire cet affaffinat. *Voit. poëf.* Je crains quelque affaffinat de ma liberté. *Mol. Précieufes.*)

ASSASSINATEUR, *f. m.* Celui qui tuë une perfonne en trahifon & de deffein formé. La plûpart des bons écrivains defaprouvent ce mot, & il n'eft pas d'ufage. Voïez *le P. Bouhours*, *Doutes*, *pag. 13. & 14.*

ASSASSINER, *v. a.* [*Interimere*, *trucidare ex improvifo*, *ex infidiis.*] Tuer en trahifon, & de deffein formé. (Henri III. fe fentant bleffé par fon affaffin, & voïant fon fang couler, s'écria : Ah! malheureux, que t'avois-je fait pour me venir affaffiner ? *Journal de Henri III. pag. 147.*)

† * *Afsafsiner*, *v. a.* Il fe dit en riant, & en parlant d'animaux qu'on tuë à la chaffe. (Il portoit un grand fufil, dont il avoit affaffiné plufieurs pies. *Scar. Rom. comique*, *t. 1. c. 1.*)

* *Afsafsiner*, *v. a.* [*Detrahere.*] Il entre dans des façons de parler, où il fignifie autant que *médire.* (C'eft là qu'on *afsafsine* les abfens à coups de langue. *Scaron*, *Rom. t. 1. c. 3.*)

Afsafsiner, *v. a.* [*Gravem ac moleftum efse.*] Dans le comique il fignifie auffi fatiguer, incommoder, ennuïer, faire bâiller à force d'ennuis. (Ils *afsafsinent* les gens de leurs de leurs ouvrages. *Mol. crit. fc. 6.*)

Afsafsiner, *v. a.* [*Vexare.*] Faire fouffrir cruellement, acabler de chagrin & d'ennuis.

Afsafsiner, fe dit auffi par raillerie. (Il eft de ces maris que la jaloufie *afsafsine.* *Main. poëf.*

Ne m'affaffinez point, je vous prie,
Par les fenfibles coups d'un foupçon outrageux.

Afsafsiner, fe dit encore par exagération, pour outrager, excéder de coups, quoique la mort ne s'enfuive pas. On dit, on l'a *afsafsiné* de coups. Il a rendu plainte contre ceux qui l'ont *afsafsiné.*

† * *Afsafsiner*, *v. a.* Il fe dit auffi en parlant d'*amour.* C'eft faire mourir amoureufement ; mais en ce fens il eft un peu comique. Vôtre beauté *afsafsine.* *Voit. poëf.* Ses regards affaffinent tout le monde. *Scar. poëf.*)

ASSATION, *f. f.* [*Uftio.*] Terme de *Pharmacie.* Coction des médicamens & alimens dans leur propre fuc, & fans addition d'aucune autre liqueur. (Le caffé fe prépare par *afsation.*)

ASSAUT, *f. m.* [*Aggrefsio*, *oppugnatio.*] L'*Afsaut* eft une ataque vive & violente, faite à une bréche des murs d'une Ville, foit par le bélier, foit par la fappe à la maniére des anciens; foit par le canon, par les mines, ou par tout autre moyen. Il faut diftinguer l'efcalade ; ou ataque d'infulte, de l'affaut. On infulte un pofte, un camp retranché, on ne le prend pas d'*afsaut.* Lorfqu'on s'eft rendu maître d'une place par efcalade ou par une attaque d'emblée, on ne doit pas emploïer le terme d'*afsaut*, qui fupofe toûjours une bréche. Voïez *les Remarques du Chevalier Folard fur Polybe.* (Mener, monter à l'affaut. Emporter d'affaut. Donner l'affaut à une place. Prendre par affaut. Prendre d'affaut.)

☞ Malherbe afectoit certains termes qu'il mettoit fouvent en œuvre improprement. Dans le Poëme des *Larmes de Saint Pierre :*

Cet *affaut* comparable à l'éclat d'une foudre,
Pouffe & jette d'un coup fes défenfes en poudre.

Et ailleurs :

Ce n'eft pas en mes vers qu'une amante abufée
Des apas enchanteurs d'un parjure Théfée,
Après l'honneur ravi de fa pudicité,
Laiffée ingratement en un bord folitaire,
Fait de tous les *affauts* que la rage peut faire
Une fidéle preuve de l'infidélité.

L'on dit *livrer*, *donner un afsaut*, & non pas, *faire un afsaut*, fi ce n'eft chez les Maîtres d'Armes. Malherbe a parlé plus jufte dans les Stances où on lit ce vers :

Non, non, quelques *affauts* que me donne l'envie.

Un afsaut comparable à l'éclat d'une foudre. La comparaifon eft-elle jufte ? Le fimple éclat de la foudre n'a pas de raport aux funeftes éfets qu'elle produit, ni au ravage qui eft la fuite d'un affaut.

* *Afsaut*, *f. m.* Ce mot fignifiant une ataque vive & violente, eft quelquefois pris figurément, & veut dire dans fon fens figuré, une prife promte & fubite, vive & foudaine.

(L'amant qui gagne un cœur plus vîte qu'il ne faut,
A fe voir trompé fe hazarde.
Les cœurs que l'on prend d'*affaut*,
Sont de fort difficile garde.
La Suze, *Recueil*, *1. part.*)

Afsaut. Terme de *Maître d'armes.* [*Impetus*, *impreffio.*] Combat de deux perfonnes à coups de fleuret. (Faire affaut contre quelcun.)

* *Afsaut.* [*Provocatio.*] Combat d'efprit. (Faire affaut de réputation contre quelcun. *Scar. let.* Faire affaut de zéle avec quelcun.)

ASSAZOE, *f. f.* Herbe qui croît dans l'Abiffinie, & qui a une fi grande vertu contre le venin, qu'on prétend que fon ombre feule affoupit les vipéres.

☞ ASSEC, quand un étang eft pêché, il refte fans eau, & l'on dit en Breffe, que l'étang eft en *afsec.*

ASSECTEUM. Drogue dont il eft fait mention dans le Tarif de la Doüane de Lyon.

ASSÉCUTION, *f. f.* [*Confecutio.*] Terme de *Droit Canon*, qui fe dit de l'obtention d'un bénéfice. (Un prémier bénéfice eft vacant par l'*afsécution* du fecond, quand il y a incompatibilité entr'eux.)

ASSÉEUR ou ASSEVEUR, felon quelques-uns, *f. m.* [*Qui tributa diftribuit.*] Mot d'ufage dans les élections, pour fignifier un Collecteur de tailles dans les Paroiffes de la campagne. (Ce païfan a été nommé pour faire la charge d'*Afséeur* & Collecteur.)

Assemblage, *f. m.* [*Compactio, copulatio, junctura.*] Union, ramas & conjonction de plusieurs choses ensemble. (Faire un heureux *asemblage* de sciences & de vertus. *Maucroix*, C'est par l'*asemblage* & le mélange des élémens, que le Principe éternel a produit tout ce que nous voïons. *Abl. Luc. t.* 2. Le discours n'est qu'un *asemblage* d'expressions, & les expressions qu'un *asemblage* de mots. Il a fait un *asemblage* confus de bons & de méchans livres.)

Asemblage, f. m. Terme de *Charpentier* & de *Menuisier.* Il se dit des ouvrages qui se font de plusieurs piéces jointes & liées ensemble, ou simplement colées les unes avec les autres. (On fait des *asemblages* à mortaises & à tenons, à queuë d'aronde, &c. Une *table d'asemblage* est faite de plusieurs piéces jointes & colées ensemble, sans aucun placage.)

Les Charpentiers apellent *asemblage par tenon & mortoise*, celui qui se fait par une entaille apellée mortoise, laquelle a d'ouverture la largeur du tiers de la piéce de bois, pour recevoir l'about, ou tenon d'une autre piéce, taillé de juste grosseur pour la mortoise qu'il doit remplir, & dans laquelle il est toûjours retenu par une ou deux chevilles.

Asemblage à clef. Celui qui pour joindre ensemble deux plates-formes de comble, ou deux moises de fil de pieux, se fait par une mortoise dans chaque piéce, pour recevoir un tenon à deux bouts, apellé *clef.*

Asemblage par entaille. C'est celui qui se fait pour joindre bout à bout, ou en retour d'équerre, deux piéces de bois par deux entailles de leur demi-épaisseur, qui sont ensuite retenuës avec des chevilles ou des liens de fer. Il se fait aussi des entailles à queuë d'aronde ou en triangle, à bois de fil, pour le même assemblage.

Asemblage par embrevement. Espéce d'entaille en maniére de hoche, qui reçoit le bout démaigri d'une piéce de bois, sans tenon ni mortoise.

Assemblage en cremiliere. Il se fait par entailles en maniére de dents de la demi-épaisseur du bois, qui s'encastrent les unes dans les autres, pour joindre bout à bout deux piéces de bois, parce qu'une seule ne porte pas assez de longueur. Cet assemblage se pratique pour les grands entraits & tirans.

Assemblage en triangle. Celui qui pour enter deux fortes piéces de bois à plomb, se fait par deux tenons triangulaires à bois de fil de pareille longueur, qui s'encastrent dans deux autres semblables; ensorte que les jointes n'en paroissent qu'aux arrêtes.

Assemblage en épi.

Parmi les Menuisiers, on dit,

Assemblage quarré. Celui qui se fait quarrément par entailles de la demi-épaisseur du bois, ou à tenon, ou mortoise.

Assemblage en bouëment. Celui qui ne diférе de l'assemblage quarré, qu'en ce que la moulure qu'il porte à son parement est coupée en anglet.

Assemblage en anglet, ou plutôt *en onglet.* Celui qui se fait en diagonale sur la largeur du bois, & qu'on retient par tenon & mortoise.

Assemblage en fausse coupe. Celui qui étant en anglet, & hors d'équerre, forme un angle obtus ou aigu.

Assemblage à chef. Celui qui pour joindre deux arcs dans un panneau, se fait par des clefs ou tenons perdus de bois de fil à mortoise de chaque côté colez & chevillez.

Assemblage à queuë d'aronde ou *d'ironde.* Celui qui se fait en triangle à bois de fil par entaille, pour joindre deux ais bout à bout.

Assemblage à queuë percée. Celui qui se fait par tenons à queuë d'aronde, qui entrent dans des mortoises, pour assembler quarrément & en retour d'équerre, deux ais.

Assemblage à queuë perduë. Celui qui n'est diferent de la queuë percée, qu'en ce que ses tenons sont cachez par un recouvrement de demi-épaisseur à bois de fil, & en anglet.

Assemblage en adent, que les Menuisiers apellent aussi *grain d'orge.* Celui qui pour joindre deux ais par leur épaisseur, se fait par une languette triangulaire qui entre dans une rainure en anglet.

Assemblée, *f. f.* [*Conventus, concilium.*] Jonction & rencontre de plusieurs personnes en un même lieu, & pour un même dessein. (*Assemblée* générale. *Assemblée* des États. *Assemblée* du Clergé. Les *Assemblées* du Clergé de France n'ont commencé à se régler, à peu près comme elles sont aujourd'hui, que sous le régne de Charles IX. Elles devinrent alors trés-fréquentes ; & en 1606. il fut arrêté que les *Assemblées* générales se feroient de dix en dix ans, & les petites de deux en deux ans. Quand le Roi veut convoquer une *Assemblée* du Clergé, il le fait par des Lettres de Cachet, qu'il adresse aux Agens du Clergé. Ensuite le Clergé de chaque Province choisit ses Députez, deux ou trois, selon la qualité de l'*Assemblée. Patru, plaid.* 2. *partie.* On dit, faire des assemblées ; tenir une assemblée clandestine, illicite, &c.)

Assemblée, f. f. [*Cœtus.*] Gens assemblés. (Parler devant une assemblée, comparoître devant une assemblée. Congédier, rompre l'assemblée. *Vaug. Quint. l.* 8.)

Assemblée. [*Circulus.*] Terme de *Religieuse.* Lieu où dans un certain tems les Sœurs s'assemblent pour traiter des choses nécessaires, ou pour s'acuser des fautes légéres qu'elles ont faites. La chambre où l'on va se recréer à midi, &c. (Aler à l'assemblée.)

Assemblée. [*Signum tympani.*] Terme de *Guerre.* Certaine baterie de tambour pour avertir les soldats qu'ils aïent tous à s'assembler dans un lieu. (Batre l'assemblée.) On apelle *quartier d'assemblée*, le lieu où les troupes doivent se rendre.

Assemblée. Terme de *Chasse.* Rendez-vous où tous les chasseurs se trouvent.

Assembler, *v. a.* [*Conjungere, copulare.*] Mettre ensemble. Joindre ensemble. (Assembler le corps d'un pourpoint, un haut de chausse. Assembler les lettres. Assembler du cordage, des gerbes, &c.)

Assembler. [*Congregare, cogere, convocare.*] Convoquer, amasser plusieurs personnes dispersées, & les faire trouver en un certain lieu. (Assembler des troupes. Le Seigneur les a assemblez de divers païs. *Arn.* Assembler les Chambres. Terme de *Palais.*)

Assembler. [*Compaginare.*] Terme de *Libraire.* C'est mettre les feuilles d'un Livre selon l'ordre des signatures, qui sont des lettres de l'alphabeth qui distinguent chaque feuille. (Il faut vîte *assembler* les feuilles de ce Livre.)

S'assembler, v. r. [*Convenire, in unum coïre.*] Il se dit de diverses personnes qui se rendent en un certain lieu. [Le peuple s'*assemble.* Le prémier jour de la Semaine, les fidéles *s'assembloient*, & chacun ofroit ce qu'il avoit mis à

part du gain de la femaine pour les befoins communs. *Fra-Paolo, des Bénéfices.*)

† ASSENER, *v. a.* [*Certo ictu destinatam corporis partem petere.*] Porter un coup, & fraper juftement où l'on vife, & où l'on tâche de donner. Ce mot emporte avec foi l'idée d'une action rude & vigoureufe. (On *affene* mieux mieux fon coup à pié qu'à cheval. *Abl. ret.* On lui *affena* un grand coup de bâton fur la tête. *L'Auteur des nouvelles remarques de Vaugelas.*

Je voudrois à plaifir fur ce mufle *affener*
Le plus grand coup de poing qui fe puiffe donner.
Moliére, Tartufe, act. 5. fc. 4.)

Ce mot fignifioit auffi anciennement configner, affurer. Affenné, conventionné.

☞ ASSENNE. Ce terme fignifie, dans les Coûtumes de Valenciennes, *art. 84.* & de Lille, *art. 203.* la même chofe que *Affignat.* (*L'affenne* de la dot d'une femme.) Mais dans la Coûtume d'Auvergne, *chap. 21. art. 6. affenner* fignifie *mettre en fa main.* (Le Seigneur peut faire affenner la chofe tenuë de lui.)

ASSENTATEUR, *f. m.* [*Affentator.*] Flateur, complaifant. Ce mot eft vieux.

ASSEOIR, *v. a.* Mettre fur les feffes. (Affeoir un enfant fur une chaife.)

Affeoir [*Collocare, ponere.*] Pofer. Mettre deffus. Etablir. (Quand il eût eu des vaiffeaux, on n'y eût fçû affeoir les machines. *Vaug. Quint. liv. 4.* Alexandre affit fon camp, & fe retrancha au même endroit. *Vaug. Quint. liv. 3. ch. 8.* On ne fauroit affeoir aucun jugement fur cela *Vaug. rem.* On dit auffi *affeoir* une figure; une figure bien *affife.* Un corps eft mal *affis*, lorf-qu'il n'eft pas en équilibre, qu'il ne fe foutient pas fur fon centre, & qu'il femble prêt à tomber. On dit auffi *affeoir une cuvè.* C'eft un terme de Teinturer; c'eft préparer une cuve de teinture, y mettre les drogues & ingrédiens néceffaires, & la mettre en état, quoiqu'on y puiffe laiffer en bain les étofes, ou autres matiéres auxquelles on a deffein de donner la couleur pour laquelle la cuve eft préparée.

S'affeoir, v. r. [*Sedere.*] Mettre les feffes fur quelque chofe. Se repofer, fe pofer, fe percher: *Je m'affieds, tu t'affieds, il s'affied, nous nous affeïons, vous vous affeïez, ils s'affeïent.* Et felon Vaugelas, *ils s'affient, je m'affeois, &c. Je me fuis affis, je m'affis, je m'affeïerai. Affeïe-toi, affeïez-vous, qu'il s'affeïe, qu'ils s'affeïent, s'affeïant, affis, affife* (Il faut s'affeoir fur ce banc en attendant des chaifes. Un aigle s'étoit venu afféoir derriére les vaiffeaux. *Abl. Arr. liv. 1.* Tous les lits fur lefquels dormira la femme, qui hors le tems ordinaire foufre cet accident qui ne doit arriver que tous les mois, & toutes les chofes fur lefquelles elle s'affeïera, feront impures. *Port-Royal, Lévit. ch. 15. v. 25.*)

ASSERBE ou AZERBE. C'eft le nom qu'on donne à la mufcade fauvage, ou mufcade mâle.

ASSERMENTER, *v. a.* [*Sacramento aliquem adigere.*] Terme de *Palais.* Interpeller une partie adverfe de faire ferment fur la vérité d'un fait quelle avance. Ce mot eft vieux.

ASSERTEUR, *f. m.* Soutien. On n'emploie peut-être ce mot que dans cette phrafe, c'eft l'*Afferteur de la liberté.*

ASSERTION, *f. f.* [*Affertio.*] Terme *Dogmatique.* Propofition qu'on établit & qu'on foûtient.

ASSERVIR, *v. a.* [*Donare, fubjicere, in fervitutem redigere.*] Affujétir. (Il n'a pas tenu à toi que tu n'aies affervi les Macédoniens à ceux qu'ils ont vaincus. *Vaug. Quint. l. 8. c. 8.*

Ce Dieu las de me voir infenfible à fes charmes,
A pris, pour m'*affervir*, fes plus puiffantes armes.
La Suze, poëf.

Helas! du fang verfé dans cette injufte guerre,
Tu pourrois t'*affervir* & la mer & la terre.
Brebeuf, Luc. t. 1.)

Affervir, fe dit auffi au figuré, pour dompter, rendre efclave. *Affervir* les paffions. L'amour, l'ambition, l'avarice *afferviffent* l'homme.

ASSESSEUR, *f. m.* Oficier du Préfidial & autre Juftice Roïale, créé en 1586. qui eft le prémier Confeiller du Siége où il eft affeffeur, & qui connoît des affaires en l'abfence de ceux qui en doivent prémiérement connoître. *Joli. Affeffeur* civil, *affeffeur* criminel.) Ce mot vient du Latin *affeffor.*

ASSETTE ou HACHETTE, *f. f.* Marteau avec une tête d'un côté & un tranchant de l'autre, large de deux pouces, & un peu recourbé vers le manche. Les couvreurs s'en fervent pour dreffer, couper & clouer les lattes. La hachette à marteau des Charpentiers & l'effette des Tonneliers font affez femblables à cette affette; ce font pourtant trois outils différents, & qui fervent à différents ouvrages.

ASSEZ, *adj.* [*Satis.*] Sufifamment. Autant qu'il faut. (On eft affez riche lors-qu'on eft content. On ne peut avoir affez de foin de fon falut. *Arn.* Cela eft affez de mon goût. Les avares ne difent jamais, *c'eft affez.* Il eft venu *affez à tems.* On dit, cela eft *affez* bien, ou cela eft *affez* mal, pour loüer ou blâmer fobrement.)

ASSIDU, ASSIDUE, *adj.* Ce mot vient du Latin *affiduus*, & fignifie, qui s'aplique fortement & fort fouvent à quelque fonction, à quelque devoir ou à quelque travail, qui a de l'affiduité. (Etre *affidu* au travail, à l'Office, auprès d'un malade.)

ASSIDUITÉ, *f. f.* [*Affiduitas.*] Aplication continuelle; continuation affiduë; atachement affidu & réglé. (Avoir de l'*affiduité* au travail, à l'étude, &c.)

ASSIDUMENT, *adv.* [*Affiduè.*] Avec affiduité. (Etudier, travailler *affidûment.*)

ASSIÉGEANT, *f. m.* [*Obfeffor.*] Les troupes qui affiégent une Place. (J'aime mieux être affiégeant qu'affiégé. *Voit. liv. 82.*)

ASSIÉGER, *v. a.* [*Obfidere, copiis cogere urbem.*] Mettre le Siége devant une Place. Camper une armée tout autour d'une Place, à deffein de la prendre par force ou par famine. (Affiéger une Ville. On prend aujourd'hui prefque toutes les Villes qu'on *affiége*, à moins qu'elles ne foient fecouruës.)

* *Affiéger, v. a.* Il fe dit en amour, & il fignifie tâcher d'avoir. (Oüi, Philis, je prétens affiéger vôtre cœur. *Voïage de Bachaumont.*)

* *Affiéger.* [*Circumftare.*] Etre affidûment auprès d'une perfonne. Environner. (*Affiéger* l'oreille du Roi. *Vaug. Quint. l. 10.* Les douleurs de l'enfer m'ont affiégé. On dit qu'on eft *affiégé* par les eaux, quand il y a quelque inondation; par les néges, par la pluie, & par le mauvais tems, lors-qu'on nofe pas fortir. On dit qu'on eft *affiégé* en quelque lieu par les brigans qui courent la campagne. On dit auffi qu'une flote eft *affiégée* par les vents dans quelque Port,

d'où elle n'ose ou ne peut sortir, à cause des vents contraires.)

ASSIÉGEZ, *s. m.* [*Obsessi.*] Les gens qui sont assiégez & qui défendent une Place. (Les assiégez ont fait une sortie.)

Les Auteurs de la Vie de Dom Barthelemi des Martyrs ont dit : *Il est né en un tems où l'Eglise avoit bien besoin d'un secours semblable, étant comme assiégée au-dehors par un déluge d'hérésies.* Le P. Bouhours n'a pas eu raison dans ses Doutes, *pag. 79.* de censurer cette locution.

ASSIÉME, sorte de pierre spongieuse.

ASSIENTE ou ASSIENTO. Ce terme est Espagnol, & signifie une ferme. On l'entend d'une compagnie de commerce établie pour la fourniture des Négres dans les Etats du Roi d'Espagne en Amérique. L'ancienne Compagnie Françoise de Guinée, après avoir fait son Traité pour cette fourniture en 1702. prit le nouveau nom de Compagnie de l'*Assiente*, à cause du droit qu'elle s'engagea de payer aux fermes du Roi d'Espagne, pour chaque Négre, piéce d'Inde, qu'elle passeroit dans l'Amérique Espagnole. Par la paix d'Utrecht la France céda à l'Angleterre l'Assiente ou ferme des Négres. La Compagnie du Sud s'en chargea, & fit un traité fort avantageux avec les Espagnols, qui doit durer trente ans. On en trouve le détail dans Savary. On nomme *assientiste* celui qui a des actions dans la Compagnie de l'*Assiente.*

ASSIETTE, *s. f.* [*Situs.*] Lieu. Situation. (Il choisit une assiette propre pour bâtir six Villes. *Vaug. Quint. l. 7. c. 10.* L'*assiette* de cette Place est fort avantageuse.)

Assiette, *s. f.* Situation, maniére de placer une chose pesante sur une autre. (Ces pierres ont été posées dans la même *assiette* qu'elles avoient dans la carriére. Ce pié-d'estal n'a pas assez d'assiette. L'assiette d'un mur sur son fondement. Ce rempart a beaucoup d'*assiette*, c'est-à-dire, de talus, il ne faut pas craindre qu'il s'éboule.)

Assiette. [*Locus castris selectus.*] Ce mot se dit en terme de *guerre*, & il veut dire la maniére de camper, & la disposition des troupes. (Un Général doit savoir bien choisir l'*assiette* de son camp.)

L'assiette d'un Cavalier. C'est la maniére d'être assis sur la selle.

* *L'assiette des Tailles*, se dit & signifie l'imposition & le département des Tailles.

† *Assiette.* [*Animi status.*] Etat & situation. (Vous ne me pouviez mieux témoigner la bonne *assiette* où est vôtre ame, qu'en m'écrivant. *Voit. l. 198.* L'*assiette* de l'esprit de l'homme est sujéte au changement. *M. de la Rochefoucauld.*)

☞ Le P. Bouhours a observé dans ses Remarques sur la Langue Françoise, page 344. qu'autrefois on disoit dans le figuré : *Son esprit n'est jamais dans une même assiette ; les afaires demeurerent pour quelque tems en une assiette assez tranquille ;* mais depuis quelques années, *situation* se dit dans le figuré plus communément qu'*assiette. Son esprit n'est j'amais dans une même situation ; dans la situation où sont les afaires, &c.*

Assiette, *instrument de table.* [*Orbis.*] Rond, de métal, de terre ou de bois, sur quoi on mange & coupe ses morceaux. (Une assiette plate, creuse, &c.) On dit d'une personne qui doit paier, quoi-qu'il ait été absent : *Son assiette a dîné pour lui.* On dit une *assiette* de champignons, une *assiette* de confitures, &c. pour signifier la quantité qu'on en sert sur une assiette.

> ☞ Je suis donc un sot? Moi? Vous en avez menti,
> Répond le campagnard, & sans plus de langage,
> Lui jette pour défi son *assiette* au visage.
> L'autre esquive le coup, & l'*assiette* volant,
> S'en va fraper le mur, & revient en roulant.
> *Despr. Satire 3.*

On dit, *vendre du vin à l'Assiette*, c'est-à-dire, le vendre en détail, avec permission de donner à manger à ceux à qui on le débite, de couvrir la table d'une nape & d'y servir des assiettes. Les Marchands de vin & Cabaretiers vendent à l'assiette : le Bourgeois qui vend son vin ne le peut vendre qu'à pot, sans mettre ni nape, ni assiette, ni donner à manger.

Une assiette à mouchétes, *s. f.* C'est une piéce qui est ordinairement d'orfévrerie, ou d'étain d'antimoine, qui est faite en forme d'assiette, autour de laquelle il y a des raïons avec un manche au bout, & sur laquelle on pose les mouchetes. L'assiette à mouchétes est à présent hors de mode, & on ne se sert que de porte-mouchétes. (*Une belle assiette à mouchétes.*) Dans plusieurs maisons de qualité l'on apelle l'assiette à mouchétes un *espavilladour.* On dit plus ordinairement aujourd'hui porte-mouchétes.

Assiette, terme de *Doreur sur tranche.* Composition qu'on met sur la tranche d'un livre avant que de la dorer, & qui est faite de bol fin, de sanguine fine, de terre d'ombre, de gomme Adragant & Arabique, de colle de Flandre, & de savon de Castres. (Coucher l'*assiette*, mettre son *assiette.*)

Assiette, terme de *Paveur.* Pavé mis au sens où il doit être sur le sable. Une *assiette* de pavé en plein sable.

Assiette, terme de *Teinturier.* Il se dit d'une cuve préparée & remplie des ingrédiens nécessaires pour la teinture.

Assiette. Dans le commerce de bois, ce terme s'entend de la décente que les Oficiers des Eaux & Forêts font sur les lieux où se doivent faire les coupes, pour marquer aux Marchands les bois qui leur ont été vendus. En ce sens on dit l'assiette des ventes.

ASSIETTÉE, *s. f.* Plein une assiette. (Cet enfant a déja mangé deux assiettées de soupe.)

ASSIGNAT, *s. m.* [*Constitutio.*] Terme de *Jurisprudence*, qui se dit en païs de Droit écrit. C'est une constitution ou assignation spéciale d'une rente sur un certain héritage qui demeure nommément destiné & affecté pour le païement annuel de la rente. (L'*assignat* ne donne pas plus de privilége au créancier de la rente qu'une hipotéque générale & spéciale. *Loisel.*

Les *Assignats* dont il est fait mention dans l'histoire de Languedoc, font d'une nature un peu différente. En vertu d'un Mandement ou Procuration du Roi, le Sénéchal d'une province faisoit l'assiette de certaines impositions, ou plutôt afermoit pour certaine somme à un particulier les domaines de la Couronne, soit en repartissant sur chacun d'eux la somme totale, soit en spécifiant ce que tel & tel domaine devoit produire de revenu.

ASSIGNATION, *s. f.* [*Constitutio rei certo tempore & loco faciendæ.*] Prononcez *assignacion.* (Il la soupçonna d'avoir donné *assignation* à son rival. Il se tint prêt pour aler à l'*assignation.* Il se rendit le prémier à l'*assignation. Scarron,*

Rom. comiq. Ils se sont donné *assignation* à une telle heure.)

Assignation. [*In jus vocatio.*] Exploit de sergent pour comparoître dans un certain tems, & à une certaine heure devant le Juge. (Donner assignation à quelcun. Les *assignations* doivent être faites en personne ou en domicile. Les assignations à trois briefs jours se font à cri public.)

Assignation. En terme de *Pratique*, signifie une constitution de rente sur un certain fonds, une Ordonnance ou Mandement pour faire paier une dette. (On a donné une *assignation* à ce créancier sur la coupe d'un tel bois, sur divers Fermiers, &c. L'*assignation* du Doüaire de cette femme a été faite sur une telle maison.) En terme de Finances, ce mot *assignation* signifie la somme d'argent que le Roi donne à prendre sur ses Fermiers, ou à son Trésor Roïal. (Paier une *assignation*, aquiter une assignation.)

ASSIGNER, *v. a.* [*Constituere, præscribere.*] Donner, prescrire. (Philippe second *assigna* à Marguerite de Parme une pension de six mille écus. *Du Ryer, Histoire de Flandre.* Le Roi leur *assigna* une contrée pour habiter. *Vaug. Quint. liv. 5.*) On dit proverbialement, *assigner une rente* sur les brouillards de la riviére, c'est-à-dire, sur un mauvais fonds.

Assigner. Terme de *Pratique.* [*Diem dicere, in jus vocare.*) Ajourner, donner assignation pour comparoître devant le Juge. (Assigner quelcun.)

ASSIMILATION, *s. f.* [*Assimilatio.*] Terme de *Physique.* Action par laquelle des choses sont renduës semblables. (L'*assimilation* des parties se fait par le mouvement.)

ASSIS, ASSISE. Voïez *S'asseoir.*

Assis, adj. En terme de Blason, ce mot s'aplique à tous les animaux domestiques qui sont représentés sur leur cul.

ASSISES, *s. f.* [*Judicum ad jus statis diebus dicendum consessus.*] Il ne se dit qu'au pluriel. C'est lors-qu'un Juge supérieur tient son Siége dans celui d'un inférieur. (On tient les *assises* en un tel lieu.) Ce sont aussi les jours que les Juges tiennent leur Siége pour écouter les plaintes des Sergens. (On tiendra demain *assises*, & il s'y trouvera plusieurs Sergens, qui feront leurs plaintes contre tel & tel.)

☞ Ce terme n'est connu que dans le *Palais*, & a plusieurs significations. *Assise* signifie quelquefois la même chose que *Jurisdiction.* Il est dit dans l'article 4e. de la Coûtume de Poitou, que les Comtes, Vicomtes, Barons & Châtelains, ressortissans nuëment pardevant le Juge Roïal, peuvent user de double degré de Jurisdiction, qui sont *la grande & petite assise ;* sur quoi Liset a remarqué que l'Edit de Roussillon de 1623. *art.* 24. a aboli le double degré de Jurisdiction. Ce que la Coûtume de Poitou apelle *petite assise*, celle d'Anjou, *art. 46.* le nomme *petits plaids ;* & dans les Loix d'Ecosse, *lib. 1. Reig. Majestat. cap. 12. assisa bona*, où l'on peut se pourvoir pour toute sorte de sujets. Les Loix & les Ordonnances ont été autrefois apellées *assises :* c'est sous cette dénomination que nous avons les Loix & les Ordonnances qui furent faites par les Rois de Jérusalem. A présent nous apellons *assises*, certains jours que les Hauts-Justiciers assignent pour parcourir avec la plus grande partie des habitans, & reconnoître les bornes de leur Justice, & pour rendre la justice sur le champ en certains endroits, & sur des sujets sommaires ; & afin que la procédure puisse servir de preuve, on fait anoncer le jour au prône, & signifier aux Seigneurs voisins, pour y assister, si bon leur semble. Dans la Coûtume de Normandie, les Juges Roïaux tiennent des audiences solemnelles une fois ou deux l'année, selon l'usage : on y apelle les Juges subalternes, & l'on y publie les Ordonnances. On dit que S. Loüis institua ces sortes d'assises, pour recevoir les plaintes du peuple contre les véxations des Seigneurs & des Juges. L'Ordonnance de Blois, *art. 144.* apelle ces audiences, des *Mercuriales.*

On dit proverbialement d'un homme qui est écouté favorablement chez quelcun, & qui y domine, il tient ses *assises* dans cette maison.

Assises. On donne ce nom en Angleterre, à différentes sortes de brevets ou cédules, qui ont les plus grands raports avec nos diverses espéces d'assignations.

Assises de Jerusalem. Ce sont les Coûtumes & usages de Jerusalem ; M. de la Thaumassiére les a fait imprimer.

ASSISE, *s. f.* [*Collocatio lapidum ad libellam.*] Terme de *Maçonnerie.* Rang de pierres dont les murs sont composez. *Assise* en ce sens, a un singulier & un pluriel. (Voilà la prémiére *assise* de cette muraille. Toutes les *assises* de ce mur sont dans les régles.

Assise de Parpin. Celle dont les pierres traversent l'épaisseur du mur.

ASSISTANCE, *s. f.* [*Cœtus.*] Assemblée de personnes qui sont présentées à une action publique. (Ce Prédicateur a satisfait toute l'assistance.)

Assistance, *s. f.* [*Præsentia.*] Présence d'une personne en un lieu. (Les Chanoines ont un tel droit pour leur *assistance* à Matines. Le Curé se fait païer l'*assistance* à un Enterrement. Chaque Curé de Paris a d'ordinaire dix livres pour son *assistance* à des funerailles, & chaque Prêtre a au moins vingt sols pour son assistance.)

Assistance, *s. f.* [*Assistentia.*] Terme de *Jésuite.* C'est le païs ou la Province où un Jésuite fait sa fonction d'*assistant* au Général, ou au Provincial de son Ordre. Chacun des assistans doit préparer les afaires de son *assistance. Bouhours, vie de S. Ignace, p. 151.* Un tel Pére est parti pour aler à son *assistance.*

Assistance, *s. f.* [*Auxilium, adjumentum.*] Aide, secours. (Seigneur, j'implore vôtre assistance. *Arn.* La grace de Jesus-Christ ofre à tous les hommes qui se sont laissez tomber dans le péché l'*assistance* du Sauveur. *Poëme de Saint Prosper, chap. 1.* Grand Dieu, si nous faisons quelque bien, c'est par votre *assistance* que nous le faisons. *chap. 45.* Je ne me veux pas rendre indigne des *assistances* que je reçois de vous. C'étoit un Apoticaire Flamand, dont je reçus toutes les *assistances* imaginables durant ma maladie. *Scar. rom. t. 1. c. 11.*)

ASSISTANT, ASSISTANTE, *adj.* [*Præsens.*] Et quelquefois *substantif.* Qui assiste, qui est présent. (Ce Prédicateur a satisfait les *assistans* par son sermon. Il faut prier les *assistans* de se reposer. Donner congé aux *assistans.* Les *assistans* se sont séparez.)

Assistant, *s. m.* [*Assistens.*] Terme de *Religieux* & de *Communautés Réguliéres.* C'est un Conseiller du Général de l'Ordre, qui a d'ordinaire quatre *assistans.* Le Général des Jésuites

a quatre ou cinq *assistans*, qui sont comme ses Ministres. Ils portent le nom des païs dont ils sont originaires ; par exemple, de France, d'Espagne, d'Italie, d'Alemagne, &c. Ils sont choisis par toute la Compagnie assemblée, qui élit le Général. Ils le soulagent dans sa Charge. *Bouhours, Vie de S. Ignace.*

Assistant, *s. m.* Terme d'*Eclésiastiques.* C'est le Prélat qui assiste le Consacrant, lors-qu'on sacre un Evêque. (L'*Assistant* doit jeûner la veille du Sacre, & se trouver à l'Eglise revêtu de ses habits Pontificaux. *Dubois, maximes canoniques.* (On se sert du même mot pour indiquer le Prêtre qui dans les Messes solemnelles assiste le Célébrant à l'Autel. On dit, être *assistant*, servir de Prêtre *assistant*, faire Prêtre *assistant.*

Assistant, *s. m.* Terme de *Seminariste.* C'est l'Eclésiastique qui fait les fonctions du Supérieur du Séminaire, quand le Supérieur n'y est pas. (Monsieur l'*Assistant* doit faire aujourd'hui la conférence, parce-que M. le Supérieur est à la campagne.)

Assistant, *s. m.* Terme de *Comédien.* C'est un domestique d'un Comédien, à qui l'on donne ce qu'on juge à propos, lors-qu'il a été emploïé à la représentation de quelque piéce. (Un tel *assistant* est souvent emploïé, & il gagne quelque chose.)

Assistante, Terme de *Religieuse.* Celle qui fait les fonctions au défaut de l'Abesse. Celle qui fait les fonctions quand la mére Supérieure n'y peut vaquer. (La mére telle est aujourd'hui *assistante.*)

Assistante, *s. f.* C'est la Religieuse qu'on envoie au parloir pour acompagner celle qu'on y demande, & oüir ce qu'on lui dit ; on l'apelle aussi *écoute*, & ce mot semble être plus usité que l'autre. (On dit pourtant, on lui a donné une *assistante.* Envoïer une *assistante* au parloir.)

Assister, *v. n.* [*Adesse, interesse.*] Etre présent, se trouver en un lieu, être spectateur de quelque chose. (*Assister* à la Messe, au Sermon, au Parloir, au Chapitre, au Service. Il a assisté à la consultation des Médecins. *Assister* au suplice d'un criminel. On dit d'une personne qu'elle a *assisté* à un vol, à un assassin, &c. pour dire qu'elle y a été présente, & qu'elle en est complice. *Assister* au jugement d'un procès, *assister* aux jeux. *Abl. ret.*)

Assister, *v. a.* [*Auxiliari, juvare.*] Aider, secourir. (Assister quelcun de son conseil, de son crédit, &c. *Abl. Tac.* *Assister* ses Alliez de ses troupes. *Assister* les pauvres, *assister* un malade, *assister* un criminel à la mort.)

Assister, *v. a.* [*Adjuvare, præsto esse.*) Aider à faire. (Il lui remit la Syrie entre les mains pour assister à la guerre qui restoit à faire. *Vaug. Quint. l. 4. ch. 5.*)

Assister, *v. a.* [*Comitari.*] Acompagner, soit pour quelque cérémonie, ou pour quelque afaire. (Un Prélat doit être *assisté* de deux autres lors-qu'il sacre un Evêque. Les Députez étoient *assistez* des plus notables de leur Corps. Le Prévôt étoit *assisté* de ses Archers. Un Sergent doit être *assisté* de deux Recors. Un Procureur *assiste* sa Partie, un tuteur *assiste* son pupille. Les parens d'un mineur l'assistent lors-qu'il passe quelque acte.)

Association, *s. f.* [*Societas.*] Contrat de société. L'association se contracte par un consentement tout pur. *Patru, plaid. 6.*

Associer, *v. a.* [*Societatem facere.*] Faire entrer quelcun dans le commerce qu'on fait. (Il a associé un de ses amis avec lui.)

* *Associer.* [*In societatem ascire, socium adjungere.*] Donner part de quelque chose à une personne. (Il associa Tibére à cet honneur. *Abl. Tac.* Il leur est permis d'associer d'autres personnes aux sacrifices. *Pasc. liv. 6.*)

S'associer, *v. r.* [*Conferre se in societatem cum aliquo.*] Entrer en association avec quelcun. (S'associer avec quelcun.)

Associé, *s. m.* [*Socius, societate conjunctus.*] Qui entre dans l'association. (C'est un des associez.)

Assommer, *v. a.* [*Mactare.*] Tuer cruellement. (Ils assommoient les ennemis dans les ruës. *Vaug. Quint. liv. 4.* Ils se voïoient *assommer* comme des bêtes. *Vaug. Quint. l. 5. c. 3.*)

Assommer. Terme de *Boucher.* [*Validè impacto malleo trucidare.*] Tuer à coups de hache. (Assommer un bœuf.)

Assommer. [*Opprimere, obruere.*] Acabler. Ce mot se dit quelquefois des choses qui incommodent trop & qui pésent. (Quand on charge un cheval, cela est capable de l'*assommer.*)

* *Assommer*, [*Affligere.*] Ce mot se dit figurément des choses qui chagrinent & qui abatent l'esprit, & il signifie acabler. (Je n'en puis revenir, & tout ceci m'assomme. *Mol. Tart.* Pour moi qu'un froid écrit *assomme* ; la perte d'un procès l'assomme ; cette afliction l'*assomme.*)

Assomption, *s. f.* [*Sanctissimæ Virginis in cœlum assumptio.*] Ce mot vient du Latin. Prononcez *assompcion.* Il signifie une Fête que l'Eglise célébre tous les ans le 15. Août, en mémoire du jour que la Sainte Vierge passa de ce monde au Ciel. (L'an 1300. le Pape Boniface VIII. ordonna qu'aux Fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte & de l'*Assomption*, on fît le service avec toutes les solemnitez ordinaires.

Assomption, *s. f.* [*Assumptio.*] Ce mot en terme de *Logique* signifie quelquefois la seconde proposition d'un sillogisme.

Assomption. Terme d'*Imager.* Image qui représente le mistére de l'Assomption. (Acheter une Assomption.)

Assonance, *s. f.* Terme de *Rétorique* & de *Poësie*, qui se dit d'une figure de mots qui ont même son & même terminaison, comme le proverbe françois : *Après la panse, vient la danse.*

Assortiment, *s. m.* [*Convenientia.*] Acompagnement, ce qui a du raport à une chose avec laquelle on le met. (Un bel *assortiment*, un *assortiment* fort propre, fort joli, fort galant, fort leste. Acheter un *assortiment* de plusieurs sortes de marchandises.)

Assortiment de couleurs. Le verd & le bleu font un vilain *assortiment.*

Assortiment s. m. [*Librorum congeries.*] Terme de *Libraire.* Ce sont plusieurs sortes de livres, qu'on n'a pas imprimez, & qu'on a des autres Libraires. (Un Libraire dira, j'ai un bel *assortiment*, j'ai beaucoup d'*assortiment.* Ce sont des livres d'*assortiment.*)

Assortiment. Terme d'*Imprimeur.* Il se dit de tout ce qui convient à chaque caractére ; comme les grosses & petites capitales, l'Italique, les lettres à accent, les points, les virgules, les vignettes, & tout ce qui peut entrer dans la composition d'une forme de chaque corps de caractéres. Les Imprimeurs apellent aussi *assortiment* un certain nombre de corps de caractéres

qu'ils ont ou qu'ils doivent avoir, pour entretenir suffisamment une Imprimerie. Suivant les Réglemens, chaque Imprimeur de Paris doit avoir au moins huit sortes de caractéres Romains avec leurs Italiques, depuis le gros Canon jusqu'au petit Texte.

ASSORTIR, *v. a.* [*Adjicere quod convenit.*] *J'assortis, j'assortissois, j'assortis, j'ai assorti.* Terme de *Marchand.* Ce mot se dit des étofes de laine ou de soie, des rubans, &c. Il signifie acompagner une étofe de laine ou de soie, de quelque autre chose, ou de quelque ruban qui ressemble à peu près, ou qui lui convienne. (Il faut *assortir* ce drap de quelque jolie doublure, de quelque tafetas ou de quelque ruban. Cette garniture *assortit* bien cet habit, c'est-à-dire, lui convient bien.)

Assortir sa boutique. [*Instruere officinam.*] Terme de *Marchand.* C'est se fournir de toutes les choses qui regardent le trafic qu'on fait. On dit dans le même sens *s'assortir, v. r.* Et à l'égard des Libraires, il signifie se pourvoir de toute sorte de livres.

Assortir. Terme de *Chapelier.* Mettre la forme dans un chapeau en blanc. (*Assortir* un chapeau.)

Assortir, v. a. [*Convenire.*] Ce mot se dit figurément, & signifie faire convenir, faire acorder l'un avec l'autre. (L'amour a *assorti* leurs cœurs. Ils ont des casuistes *assortis* à toute sorte de personnes.)

* *Assorti, assortie, adj.* [*Conveniens.*] Convenable. (On dit en ce sens, ce mariage est mal *assorti*, c'est-à-dire que le mari & la femme sont de diférente humeur, ou de condition inégale.)

Assorti, assortie, adj. [*Instructus.*] Terme de *Marchand.* Qui a dans sa boutique toutes les marchandises qui sont propres à son négoce. (Marchand ou Mercier bien *assorti.*) On dit d'un Libraire qu'il est assorti de toute sorte de livres.

ASSORTISSANT, ANTE., *adj.* [*Conveniens.*] Il se dit des choses qui ont du raport les unes avec les autres. (Voilà de plaisantes idées, & bien *assortissantes* à celles que vous allez voir. *Cléante, t. 2. lett. 6.*)

ASSOTER, *v. a. & n.* [*Infatuare.*] Rendre sot. Ce mot est bas & n'est d'ordinaire en usage qu'au participe. (Cet homme est assoté de sa femme. Jamais on ne vit pére plus assoté de ses enfans.)

☞ Ce mot étoit fort en usage autrefois; il signifioit, aimer passionnément une chose.

> Quel drap est-ce cy ? vrayment
> Tant plus le voye, & plus m'*assotte*;
> Il m'en faut avoir une cotte.
> *Pathelin.*

Et dans un autre endroit :

> Vrayment cet homme m'*assotte*:

C'est-à-dire, me charme. Assoter ne se dit plus.

ASSOUPIR, *v. a.* [*Sopire, consopire.*] Donner une pente au sommeil. Endormir à demi. (Le pavot assoupit.

> Je vois de tous côtez, sur la terre & sur l'onde,
> Les pavots qu'elle seme assoupir tout le monde.
> *Malh. poës. liv. 5.*

Il étoit assoupi de la débauche. *Vaug. Quint. l. 8.*)

* On dit figurément, que le vin assoupit l'esprit.

* *Assoupir.* [*Sedare, comprimere.*] Apaiser. Assoupir une quérelle, ses ennuis, une mauvaise afaire. *Abl.* Assoupir une sédition, assoupir un procès.)

S'assoupir, v. r. [*Sopore premi.*] S'endormir. Etre abatu de sommeil ou de quelques vapeurs. (Il se couche & s'assoupit.)

ASSOUPISSEMENT, *s. m.* [*Sopor.*] Prononcez *assoupisseman.* Foiblesse de la faculté imaginative obsédée d'une humeur froide & humide, qui donne une pente au sommeil. *Deg.* Quand te réveilleras-tu d'un si long assoupissement ? *Abl. Luc.*)

* *Assoupissement, s. m.* [*Stupor.*] Ce mot au figuré, signifie manquement d'aplication pour une chose qui nous regarde, négligence & peu de soin de ses afaires. (Il est dans un assoupissement éfroïable, épouventable, honteux. Ce pécheur est revenu de son assoupissement. Il est sorti de son assoupissement.)

ASSOUPLIR, *v. a.* [*Flectere, flexilem reddere.*] Terme de *Manége.* Rendre un cheval souple, lui faire plier le col, les épaules, & les côtes, à force de le manier. (Assouplir un cheval.)

On a blâmé un écrivain qui a emploïé ce verbe dans un sens figuré : » C'étoit un esprit » dur, une ame fiere, qu'il falloit assouplir. »

ASSOUPLI, ASSOUPLIE, *adj.* [*Flexilis.*] Qui a été rendu souple.

ASSOURDI, ASSOURDIE, *adj.* [*Exsurdatus.*] Qui est devenu sourd, qui a été rendu sourd.

> (Elle feint de parler, c'est moi qui n'entends goute;
> Le cousin de César est assourdi sans doute.
> *Scar. Dom Japhet, a. 3. sc. 4.*)

ASSOURDIR, *v. a.* [*Exsurdare.*] Ce mot se dit des personnes. Rendre sourd, ou presque sourd à force de bruit. (Assourdir une personne. On dit que le bruit des Cataractes du Nil assourdit ceux qui habitent aux environs.)

S'assourdir, v. r. [*Surditatem contrahere, auditu privari.*] Devenir plus sourd. (Ceux qui ont quelque dureté d'oreilles, s'assourdissent tous les jours en vieillissant.)

ASSOUROU. Nom que les Indiens donnent au bois qui est connu en Europe sous le nom de bois d'Inde.

ASSOUVIR, *v. a.* [*Satiare.*] Rendre saoul, remplir de viande. (Cet homme est un si grand mangeur, qu'il est impossible de l'assouvir.)

* *Assouvir, v. a.* [*Expleri.*] Ce mot se dit au figuré, & il signifie contenter, satisfaire. (Assouvir sa passion, sa colére, sa rage, son ambition. *Vaug. Quint. l. 8. c. 6.* Ce Tiran ne se peut assouvir du sang qu'il fait répandre.)

> ☞ Et la fureur des Dieux trop promts à le servir,
> Irrite son orgueil, au lieu de l'*assouvir.*
> *Brebeuf.*

ASSOUVISSEMENT, *s. m.* [*Explementum, expletio.*] Ce mot signifie l'action d'assouvir, mais il n'est pas fort usité dans les discours ordinaires, & on croit qu'il pourroit mieux trouver sa place en des matiéres de piété qu'en d'autres. (Ils sont tellement abandonnez de Dieu, qu'ils ne songent qu'à l'assouvissement de leurs infames plaisirs.)

ASSUJETIR, (ASSUJETTIR.) *v. a.* [*Vincere, subjicere, sub potestatem redigere.*] Vaincre, domter, soumettre, obliger d'observer. (Assujetir ses ennemis. *Abl. ret.* Assujetir à la riviere du Lis. *M. de la Rochefoucauld.* On l'assujétit à un

nouveau Seigneur. *Patru, plaid. 7.* Assujetit à la régle. *Patru, plaid. 16.*)

Assujetir, [*Attrahere.*] Vaincre par ses charmes. (Ses yeux ont assujéti mille cœurs. *Voit. poës.*)

Assujétir. Terme de *Marine. Assujétir* un mât, ou une autre piéce, c'est l'arrêter de telle sorte, que ce mât ou cette autre piéce n'ait plus aucun mouvement.

S'assujétir, v. r. [*Subjicere se.*] *Je m'assujétis, je m'assujétissois, je me suis assujéti.* Se captiver, se soûmettre, se contraindre à faire, à observer quelque chose. (J'ai beau m'assujétir, me tenir auprès d'elle. *Gomb. poës.* S'assujétir à la régle. *Vaug. rem.* Quand on veut bâtir ou fortifier une place, il faut *s'assujétir* à la situation des lieux, au terrein, &c. Il faut s'assujétir aux conditions portées par le contrat.)

ASSUJÉTISSEMENT, (ASSUJETTISSEMENT.) *s. m.* [*Servitus.*] Sujétion, soûmission. (C'est une discipline qui a ses assujétissemens. *Abl. Luc.* David, *Pseaume 61.* parle de l'assujétissement d'une ame humble à Dieu. *Psal.* Les maris paient la fidelité de leurs femmes d'un grand assujétissement. *S. Evremont, in-4°. pag. 207.*)

ASSURANCE, *s. f.* [*Cautio, pignus.*] Sûreté. (Prendre des maisons pour assûrance. *Abl. Tac.* Il me faut de vôtre cœur une pleine assûrance. *Mol.* Donner des assûrances à quelcun. *Abl.* Quand on prête de l'argent, on veut avoir des assûrances. Il lui a donné une promesse pour assûrance.)

Assûrance. [*Fidentia, fiducia.*] Hardiesse, fermeté. (Personne n'avoit l'assûrance de l'aprocher. *Vaug. Quint. l. 9.* Donner de l'assûrance au soldat. *Abl.*) On dit aussi en terme de chasse, le cerf va d'*assûrance*, c'est-à-dire, le pied serré & sans crainte.

Asſûrance. [*Securitas*] Confiance. (Il faut mettre son assûrance en Dieu. Il n'y a point d'assurance en la fortune, ni en toutes les choses de ce monde. Il n'y a point d'assûrance au tems.)

Asſûrance. Terme de *Négociant sur Mer.* C'est un Contrat maritime, par lequel, selon la définition de l'Auteur du *Guidon*, un particulier promet indemniser un Marchand intéressé dans un vaisseau, des choses qui sont transportées d'un païs en un autre, & ce par le moïen du prix convenu de tant pour cent entre l'assûré qui fait ou fait faire le transport, & l'assûreur qui promet l'indemnité. L'acte par lequel on convient de l'assûrance, apellé *police d'asſûrance.* L'Ordonnance de la Marine, du mois d'Août 1681. explique fort en détail cette matiére dans le tître 6ᵉ. du 3ᵉ. livre : je remarquerai seulement ici ce qu'il y a de plus essentiel. 1°. Il est permis à toute sorte de personnes d'assûrer, ou faire assûrer les navires, marchandises & autres éfets qui sont transportez par mer & par des rivieres navigables, & de stipuler un prix pour lequel l'assûreur prend le péril sur lui. 2°. La police doit être rédigée par écrit, & contenir toutes les circonstances de la navigation, la prime ou coût de l'assûrance, c'est-à-dire, la somme que l'assûreur donne à l'assûré, & qui devant être païée d'abord & par avance, est apellée prime, & toutes les conditions convenuës entre les parties. 3°. Si la police ne régle point le tems des risques, ils commenceront & finiront dans le tems réglé pour les contrats à la grosse, c'est-à-dire, du jour que le vaisseau aura été voilé, jusques à ce qu'il soit ancré au port de sa destination & amarré au quai : Et quant aux marchandises, le tems courra aussitôt qu'elles auront été chargées dans le vaisseau ou dans les gabarres, jusqu'à ce qu'elles soient délivrées à terre. 4°. Les assûrances peuvent être faites sur le corps & quille du vaisseau vuide ou chargé, comme aussi sur les victuailles & sur les marchandises conjointement ou séparément, comme aussi pour l'envoi ou pour le retour, comme il est décidé dans l'art. 3ᵉ. du *Guidon.* 5°. On peut faire assûrer la liberté de sa personne, & en ce cas la police contiendra le nom, le païs, la demeure, l'âge & la qualité de celui qui se fait assûrer, le nom du navire, du havre d'où il doit partir, & celui de son dernier reste, la somme qui sera païée, en cas de prise, tant pour la rançon que pour les frais du retour, à qui les deniers seront fournis, & sous quelle peine. 6°. On ne peut point faire assûrance sur la vie des personnes, ni pour les contrats à la grosse. 7°. Les assûrez courent toûjours le risque du dixiéme des éfets qu'ils auront chargez, si par la police ils ne déclarent pas qu'ils entendent faire assûrer le tout. 8°. Les risques dont les assûreurs sont tenus, consistent dans toutes les pertes & dommages qui arrivent sur mer par tempête, naufrage, échouëment, abordage, changement de route, de voïage ou de vaisseau, jet, fret, prise, pillage, arrêt de Prince, déclaration de guerre, représailles, & généralement toutes autres fortunes de mer. Les assûreurs ne sont point tenus cependant des pertes qui arrivent par la faute des maîtres ou des mariniers, ou par le vice propre de la chose. 9°. L'assûrance peut être faite pour un tems limité : mais si le voïage est désigné, l'assûreur doit courir le risque du voïage entier. 10°. Toutes les assûrances faites après la perte ou l'arrivée des choses assûrées, sont nulles, à moins que l'assûrance ne soit faite sur bonnes ou mauvaises nouvelles.

† *Asſûrance de panier.* [*Firmamentum.*] Terme de *Vanier.* Osier qui est sous l'osier tors qui fait l'ance du panier.

Aller d'Asſûrance. Terme de *Chasse*, qui veut dire que la bête va au pas & sans crainte.

ASSÛRÉ, ASSÛRÉE, *adj.* [*Certus.*] Sûr, certain. Il est assûré de la vie. (Se tenir assûré contre les entreprises des méchans. *Abl.* Sa perte est assûrée.)

Asſûré, s. m. [*Vadatus.*] Terme de *Gens qui trafiquent sur mer.* C'est le Marchand à qui l'on a fait un contrat d'assûrance pour les marchandises qu'il a sur mer, dont on lui a promis la garantie. (L'assûré paie à son assûreur tant pour cent.)

ASSÛRE. Terme de *Fabrique de Tapisserie de haute-lisse.* C'est le le fil d'or, d'argent, de soïe ou de laine, dont on couvre la chaîne de la tapisserie ; ce qu'on apelle la tréme ou la trame, dans les manufactures d'étofes & de toiles.

ASSÛRÉMENT, *adv.* [*Certò.*] Certainement. (Cela est assûrément vrai.)

☞ *Asſûrement.* Les guerres privées n'étant plus en usage, on ne connoît plus les *asſûremens* que dans nos anciennes histoires ; & s'il en est fait mention dans plusieurs Coûtumes du Roiaume, les articles qui le concernent sont regardez comme inutiles. M. Du Cange a traité cette matiere fort amplement dans sa *Dissertation 29. sur l'Histoire de Joinville.* Il y remarque entre autres, que le Roi ou le Seigneur Suzerain,

pour arrêter la fureur des familles qui se faisoient la guerre, commandoit aux Chefs de s'assûrer réciproquement & par serment, de ne point user de violences l'un contre l'autre; & si l'une des parties refusoit l'*assûrement*, l'autre se présentoit à son Seigneur ou à sa Justice, & demandoit *assûrement* contre les hostilitez de son ennemi, se soûmettant, pour la décision du diférend qui étoit la cause de la guerre, au jugement du Seigneur ou de son Juge. L'*assûrement* ne pouvoit pas être refusé; & celui qui le violoit, ou (pour me servir des termes usitez en ce tems-là) qui le brisoit, étoit sévérement puni. L'*assûrement* diféroit de la tréve, en ce que la tréve ne duroit que pendant un certain tems, & l'*assûrement*, comme la paix, n'avoient point de bornes ni de tems limité; d'ailleurs, le Seigneur pouvoit obliger ses vassaux à faire la paix, ou une tréve: mais l'*assûrement* devoit être demandé par l'une des parties. L'*assûrement* étoit toûjours réciproque; il ne pouvoit être donné que par le Haut-Justicier, mais les parties en pouvoient convenir entr'elles par la médiation de leurs amis; & quoique l'autorité du Juge n'y intervînt pas, le brisement de cet assûrement étoit puni aussi sévérement que s'il avoit été donné par le Seigneur ou par son Juge. *Voïez toute la dissertation de Monsieur Du Cange, & les Coûtumes qui sont indiquées par Ragueau, dans son Indice.*

ASSURER, *v. a.* [*Pignorare.*] Rendre sûr. (Assûrer une dette. *Le Maît.* Assûrer sa retraite. *Vaug. Quint.* Il a couru à la tête du travail pour assûrer le combat par sa présence. *Sar. pro.*)

Assûrer. [*Affirmare, stabilire.*] Rendre certain d'une chose. Dire qu'assûrément une chose est ou n'est pas. (Assûrer une chose sur sa foi.)

**Assûrer.* [*Firmare.*] Rendre plus hardi, plus courageux. (Assûrer le courage des soldats. *Abl.*)

Assûrer une couleur. Terme de *Teinturier.* C'est la rendre plus fine, moins capable de s'évaporer & de changer.

Assûrer le grain. Terme de *Corroïeur.* C'est donner au cuir la derniere façon, qui forme entiérement ce grain qu'on voit du côté de la fleur dans les vaches & les veaux à chair grasse, ou blanches, & dans les cuirs de couleur. Quand le grain est *assûré*, il ne reste plus qu'à donner le dernier lustre au cuir.

S'assûrer, v. r. Se rendre sûr d'une chose. (S'assûrer la couronne. *Vaug. Quint. l. 10.*)

On dit *s'assûrer* d'une maison, d'un cheval, &c. pour dire la loüer, l'arrêter, la retenir en donnant des gages.

On dit que par le long usage on *s'assûre* la main pour écrire ou pour faire quelqu'autre travail délicat, c'est-à-dire, qu'on la rend plus ferme & plus hardie.

On dit aussi *assûrer* un faucon, pour dire l'aprivoiser & le rendre plus hardi.

Assûrer, v. a. [*Vadari.*] Terme de *Marchands qui trafiquent sur mer.* C'est répondre d'un vaisseau qui va en mer, & des marchandises qu'on a sur des vaisseaux.

ASSÛREUR, *s. m.* [*Vas, sponsor.*] Terme de *Marchand de mer.* C'est celui qui répond des vaisseaux ou de la marchandise qu'on met sur des vaisseaux. L'assûreur exige une certaine somme de celui à qui il répond que le vaisseau arrivera à bon port, & de la valeur de la marchandise, si elle vient à être perduë.)

AST.

ASTELLE, *s. f.* Terme de *Chirurgie.* Apuis de bois, de carton ou autre matiére, dont les Chirurgiens se servent pour lier avec les bandages les fractures des os.

ASTELOIRE. Terme de *Bourrelier.* Voïez *Atelles.*

ASTERIE, *s. f.* Fausse opale que l'on nomme autrement girasol.

ASTÉRISME, *s. m.* [*Asterismus.*] Ce mot est Grec, & est un terme d'*Astronomie.* Il signifie *constellation.*

ASTÉRISQUE, *s. m.* [*Asteriscus.*] Petite marque en forme d'étoile, qu'on met dans les livres pour renvoi. (Marquer d'un astérisque.)

Astérisque, s. f. Plante propre pour les inflammations des yeux, de l'estomac, &c. Il y en a de plusieurs sortes. Voïez *Tournefort* & *Bauhin.*

ASTHMÉ. [*Anxiè anhelans.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit d'un oiseau pantois qui a le poumon enflé, & qui ne peut avoir son haleine.

ASTI. Gros os de cheval ou de mulet, pris ordinairement de la jambe de devant de l'animal, dont les *Cordonniers* & les *Savetiers* se servent pour lisser les semeles & quelques autres parties du soulier, & dont la cavité leur sert à mettre le suif pour graisser leur alêne. D'autres disent *Astic.*

ASTME, (ASTHME.) *s. m.* [*Asthma.*] Ce mot vient du Grec, & se prononce comme il est écrit. Toutefois quelques-uns écrivent & prononcent *asme.* Il signifie *courte haleine.* C'est une obstruction du poumon, qui produit une fréquente & dificile respiration sans fiévre. *Degori.* (Etre travaillé d'un astme. *La Ch.* C'est un astme très-incommode, très-facheux. Il a un astme. Il est incommodé d'un astme depuis long-tems.)

ASTMATIQUE, (ASTHMATIQUE.) *adj. & s.* [*Asthmaticus.*] Celui ou celle qui a un astme, qui respire avec dificulté, qui a la courte-haleine. (Il est astmatique depuis un an.) Ce mot est aussi substantif: on dit un & une astmatique.

ASTRAGALE, *s. f.* [*Astragalus.*] Terme d'*Architecture.* Ce mot est Grec, ἀστράγαλος, l'os du talon. C'est une petite moulure ronde qui entoure le haut du fust d'une colonne. Quand elle est ailleurs, on l'apelle *baguette*; & quand on y taille des grains ronds ou oblongs, comme des perles ou des olives, *chapelet.* Voïez d'*Avilier* & *Felibien.*

> Il compte les platfonds, les ronds & les ovales;
> Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*Astrogales.*
> *Boil. Art poët. ch. 1.*

Astragale, s. f. Terme d'*Artillerie.* L'*astragale* d'un canon, est une espéce d'anneau qui est sur le canon, à un demi-pied près de la bouche. Il sert de renfort & d'ornement au canon.

Astragale, s. f. Terme de *Botanique.* Sorte de plante, dont il y a beaucoup d'espéces. L'*Astrogale* de Canada est un peu diférente des autres. Voïez *Tournefort.*

Astragale. Terme d'*Anatomie.* C'est le même os qu'on apelle l'*os de l'Arbalête*, qui est le prémier os du Tarse.

ASTRE, *s. m.* en Latin *Astrum.* Corps lumineux qu'on voit au Ciel. Etoile. (Les planétes

planétes font des aftres. Les étoiles fixes font les aftres du Firmament. Contempler, obferver les aftres. On a découvert de nouveaux aftres dans le Ciel. Les Cométes font des aftres. Un aftre brillant.) Ce mot *aftre* fe prend quelquefois en Aftrologie pour une figure célefte. (Sous quel aftre cruel l'avez-vous mis au jour? *Racine.* Le Sage commandera aux aftres. Les Poëtes nomment le Soleil, l'*aftre du jour;* & la Lune, l'*aftre de la nuit.*)

* *Aftre.* Beauté brillante & éclatante.

☞ ASTRÉE étoit fille d'Aftreus, Roi d'Arcadie, & de l'Aurore. Elle regna après la mort de fon pere, & commença, fans doute, à rendre fes fujets moins farouches, & à leur infpirer des fentimens de douceur & de juftice, qu'ils ne connoiffoient pas. Les Poëtes ont feint qu'elle étoit fille de Jupiter & de Thémis, & qu'étant defcenduë du Ciel fur la terre, elle y fit joüir fes fujets d'une félicité qui fit apeller le tems de fon regne, le Siécle d'Or : mais la corruption aïant gagné le cœur des hommes, elle quitta la terre, & aïant remonté au Ciel, elle fut placée dans le Zodiaque, fous le titre de *Virgo*, felon le témoignage d'Ovide, *lib. 1.*

—— —— Et virgo cæde madentes
Ultima cœleftûm terras Aftræa reliquit.

ASTREINDRE, *v. a.* [*Aftringere, obligare.*] *J'aftreins, j'ai aftreint, j'aftreignis, j'aftreindrai.* Contraindre, obliger à quelque chofe. [Le dégoût qu'on a des fciences vient de ce qu'on eft obligé de s'aftreindre à la méthode pour l'inftruction. *Abl. apoph. préface.*)

ASTRINGENT, ASTRINGENTE, *adj.* [*Aftringens, ftypticus.*] Terme de *Médecine.* Il vient du Latin, *aftringens*, qui eft de qualité froide & qui refferre. (Remede aftringent. Emplâtre aftringent. L'eau de plantin eft aftringente. Il y a des aftringens internes & externes.)

Aftringent. Terme de *Teinturier.* Les Teinturiers apellent matériaux ou ingrédiens, *aftringens*, l'écorce d'aulne, de grenade, de pommier fauvage, de chêne en féve, la fcieure de chêne, la coque de noix, la racine de noïer, les gales, le fumac, &c.

ASTROC, *f. m.* [*Rudens.*] Terme de *Marine.* Groffe corde qu'on atache à une cheville de bois qu'on apelle *efcome.*

ASTROÏTES, *f. m.* [*Aftroïtes.*] Sorte de pierre, dont la ftructure a quelque chofe de merveilleux.

ASTROLABE, *f. m.* [*Aftrolabium.*] Inftrument avec lequel on obferve la hauteur, la grandeur, le mouvement & la diftance des aftres. C'eft un inftrument aftronomique, dont les Pilotes fe fervent pour prendre la hauteur, & en conclure la latitude du lieu où ils font l'obfervation. L'inftrument eft compofé d'une grande piece de cuivre plate, ronde par les bords, garnie d'un anneau, pour la tenir fufpenduë, & d'une alhidate ou régle mobile, qui porte deux pinnules, c'eft-à-dire, deux petites plaques de cuivre, percées d'un petit trou apellé dioptre, pour recevoir le raïon du foleil, ou pour conduire le raïon de vûë jufques aux étoiles, quoiqu'on ne s'en ferve guére que pour le foleil.

ASTROLOGIE, *f. f.* [*Aftrologia.*] Science qui confidére la qualité & la vertu des fignes & planétes, avec les éfets que ces fignes & ces planétes produifent fur les chofes de la terre. Les Ethiopiens ont les prémiers découvert l'Aftrologie, à caufe que leur Ciel eft fans nuage. *Abl. Luc. t. 2.*)

Aftrologie judiciaire. [*Aftrologia divinans.*] Science par laquelle on prétend prédire l'avenir en obfervant les aftres. (On rencontre toûjours quelque impofteur qui fait profeffion d'Aftrologie judiciaire. *Abl. Luc. t. 2.* L'aftrologie judiciaire eft quelquefois permife, & quelquefois défenduë. Elle eft permife étant apuïée fur des principes univerfels & invariables ; & défenduë quand elle prédit avec affurance des chofes cafuelles, & qui dépendent de Dieu. *Thiers, fuperftitions, ch. 21.*

ASTROLOGIQUE, *adj.* [*Aftrologicus.*] Qui eft d'aftrologie. Qui regarde l'aftrologie. (Caufe aftrologique. Figure aftrologique, prédiction aftrologique.)

ASTROLOGUE, *f. m.* [*Aftrologus.*] Celui qui confidére la qualité & les vertus des fignes & des planétes. (Les Dames de la Cour de Catherine de Médicis n'euffent ofé rien faire fans confulter quelque Aftrologue. *Thiers, fuperft. chap. 22.*)

On dit proverbialement ; ce n'eft pas un grand *Aftrologue*, pour dire qu'un homme n'eft pas fort habile dans quelque profeffion ou dans quelque fcience ou art que ce foit.

ASTRONOME, *f. m.* [*Aftronomus.*] Celui qui confidére la grandeur, les mefures & le mouvement des étoiles & des corps céleftes.

ASTRONOMIE, *f. f.* [*Aftronomia.*] Science qui confidére la grandeur, les mefures & le mouvement des étoiles & des corps céleftes.

ASTRONOMIQUE, *adj.* [*Aftronomicus.*] Qui eft d'aftronomie. (Calcul aftronomique. Heure aftronomique.

ASTUCE, *f. f.* [*Aftucia, calliditas.*] Vieux mot qui fignifioit autrefois fineffe. Le renard a beaucoup d'aftuce & de fineffe. *Danet.*

Dans cœur humain probité plus n'habite:
Trop bien encore a-t-on les mêmes dits,
Qu'avant qu'*Aftuce* au monde fût venuë;
Mais pour d'éfets la mode en eft perduë.
Poëf. de Pavillon.

ASTYNOMIE, *f. f.* [*Aftynomia.*] C'étoit le nom que les Athéniens donnoient à la Police, & l'on apelloit *Aftynomes* les Magiftrats qui en avoient foin.

A S Y.

ASYLE. Voïez *Azyle.*

ASYMMETRIE, *f. f.* [*Azymmetria.*] Terme d'*Aritmétique.* C'eft lors-que dans un nombre propofé l'on ne peut pas trouver une racine telle qu'on la demande, comme la racine quarrée de 10.

ASYMPTOTE, *adj.* [*Afymptotos.*) Terme de *Géométrie*, qui fe dit de deux lignes qui s'aprochent toûjours, & qui ne fe coupent jamais, quoi-que prolongées à l'infini, comme la conchoïde. *De la Hire.*

A T A.

ATABALE, *f. m.* [*Atabalus.*] Efpéce de tambour dont fe fervent les Maures, comme on en voit dans des entrées de balet compofées de Maures.

ATABULE, *f. m.* [*Atabulus.*] Vent fâcheux

qui régne dans la Poüille, & qui cause beaucoup de dommage aux arbres & aux vignes.

Atache, (Attache.) *s. f.* [*Vinculum, ligamen.*] Lien. (Elles s'emboitoient l'une dans l'autre sans ferrement ni atache. *Abl. Tac.*)

Atache de moulin à vent. Grosse piéce de bois plantée debout au milieu du moulin à vent pour le soûtenir.

Atache. Terme de *Bonnetier.* On apelle *bas d'atache*, de grands bas qui vont jusqu'au haut des cuisses. On les nomme aussi bas à bottes.

Atache. [*Editum, proscriptum libello fixum.*] Agrément, permission. (On ne les recevoit point sans atache.)

* *Atache.* Aplication, ardeur. (Joüer avec atache. Il y a plus d'atache à Dieu qu'à toute autre chose.

* *Atache.* [*Amor, studium.*] Engagement volontaire. Atachement. (Vivre sans atache.)

☞ Le P. Bouhours a fait une remarque sur ces deux mots, *atache* & *atachement*; elle est trop longue pour la raporter : on peut y avoir recours, *page 24. des Remarques.*

Ataches, (Attaches.) Terme de *Vitrier.* Ce sont des morceaux de plomb de deux à trois pouces de long, d'une demi-ligne d'épaisseur & d'une ligne & demie de largeur, que les Vitriers atachent avec de la soudure sur les panneaux des vitres, pour lier & retenir les verges de fer qui les tiennent en place.

* Atachement, (Attachement.) *s. m.* Engagement. (Les atachemens de la terre. Je suis libre sans engagement, sans atachement, sans liaison. Honteux atachemens de la chair & du monde. *Corneille.* L'atachement qu'il a auprès de son Prince est une véritable servitude.)

* *Atachement.* [*Ardor, studium.*] Passion, ardeur, zéle. (Il a un grand atachement pour cette belle. *Voit. let. 82.* L'atachement qu'il a pour son Prince lui fait négliger ses propres intérêts. Un si honteux atachement lui causoit un grand chagrin. *Arioste moderne, t. 3.* Moi, je n'aprouvois point ce bas atachement. *Scar. D. Japhet, a. 1. sc. 1.*)

Atacher, (Attacher.) *v. a.* [*Alligare, colligare.*] Lier, ficher, coudre une chose à une autre. (Le neud qui atachoit le joug au timon étoit fait d'écorce. *Abl. Arr. l. 2. c. 2.* Atacher un clou. Atacher la ceinture au haut de chausse.)

* *Atacher.* [*Vincire, illigare, stringere.*] Engager. Unir. Joindre. (Mon devoir m'atache auprès d'elle. *Gomb. poës.* Ce n'est pas ta bonne fortune qui nous atache à toi. *Vaug. Quint. l. 5.* Le Ciel n'atache point mon bonheur à ses jours. *Racine, Iphigénie, a. 5. sc. 2.*)

S'atacher, v. r. [*Inhærere, adhærescere.*] Se prendre à quelque chose. (Quand on se néie, on s'atache à tout ce qu'on trouve.)

S'atacher. [*Adjungere se alicui rei, ad aliquid incumbere.*] S'apliquer, se mettre ardemment à quelque chose. Se donner tout entier à une personne, s'y dévoüer. (S'atacher à l'étude, à son devoir, au barreau. S'atacher auprès d'un grand Seigneur. Je m'atache à tout vôtre destin. *Mol. fem. sav.*)

S'atacher. Demeurer ferme à quelque chose, n'en pas démordre. (S'atacher à l'Evangile. S'atacher à une opinion.)

S'atacher. [*Studere alicui.*] Avoir de l'atachement. (Sont-ce des hommes que ces jeunes blondins, & peut-on s'atacher à ces animaux? *Mol. Avare.*)

Ataque, (Attaque.) *s. f.* [*Aggressio, irruptio.*] Choc, commencement de combat; il signifie aussi un combat. (Une ataque furieuse, vigoureuse, rude, sanglante, cruelle. Faire une ataque. Donner, commencer une ataque. Soûtenir courageusement une ataque, repousser une ataque avec vigueur, avec courage. Entreprendre une ataque avec cœur.)

Ataque. [*Opugnatio.*] Ce mot se dit en parlant de siége de ville, & il signifie tout ce que font les assiégeans pour emporter une place ou quelcune de ses parties. (Une vraie, une fausse ataque. Presser vigoureusement une ataque. Favoriser une ataque. Commander une ataque.)

Fausse ataque. Ces mots signifient tout le travail que font les assiégeans pour obliger les assiégez à faire diversion, & ainsi les vaincre plus facilement, & afin de favoriser les véritables ataques. (Faire une fausse ataque.)

* *Ataque.* [*Exprobratio.*] Ce mot se dit au figuré, des personnes, & signifie tout ce qu'on écrit pour choquer quelcun. (Ataque fine, délicate, spirituelle, galante, agréable, charmante. D'Aucourt, dans ses sentimens de Cléante, a donné d'ingénieuses ataques au Pére Bouhours : ce livre mérite d'être lû.

* *Ataque.* [*Morbi tentatio.*] Ce mot se dit aussi des commencemens de quelque maladie. (Il a déja eu quelques ataques de fiévre, de goute, &c.)

Ataque. [*Oppugnatio.*] Ateinte. Insulte. (Donner une ataque à quelcun. Le riche est exposé aux ataques du démon. *Maucroix, homélie 2.*)

Ataquer, (Attaquer.) *v. a.* [*Oppugnare, invadere, aggredi.*] Commencer une ataque ou une querelle. Commencer à batre, détruire, combatre. (Ataquer une place. Ataquer l'ennemi. Ataquer une proposition.)

* *Ataquer.* [*Offendere.*] Ofenser. (Ils ataquent la mémoire de vôtre pére. *Vaug. Quint. l. 8.*)

S'ataquer, v. r. [*Lacessere, adoriri.*] Se prendre à quelcun. Ataquer quelcun. (Il ôtera l'envie à tout le monde de s'ataquer à lui. *Abl. ret.*)

Ataraxie, *s. f.* [*Ataraxia.*] Terme de *Philosophie*, purement Grec. Immobilité de jugement qui exemte des agitations que nous recevons de l'opinion, dans laquelle les Pirroniciens & les Stoïciens faisoient consister le souverain bien.

Ataxie, *s. f.* Irrégularité, defaut d'ordre, trouble, confusion. C'est un terme de *Médecine*, formé d'*a* privatif, & de *taxis*, ordre, régularité.

A T E.

Ateindre, (Atteindre.) *v. n.* [*Attingere, contingere.*] Arriver. *J'ateins, j'ateignis, j'ai ateint.* Pouvoir toucher à une chose qui est un peu haute. (Un renard ne pouvant ateindre aux raisins d'une treille, dit qu'ils n'étoient pas mûrs.)

Ateindre, v. n. [*Assequi, consequi.*] Arriver. Parvenir. (Tu aspires où tu ne saurois ateindre. *Vaug. Quint. liv. 7.* Je crois qu'ils pourront ateindre à la vertu de leurs péres. *Voit. l. 41.* Ce verbe est aussi actif. Ateindre l'âge de quinze ans. *Vaug. Quint. l. 8. c. 6.*)

Ateindre, v. a. [*Ferire, ictu certo petere.*] Toucher, assener. (Ceux qui lançoient des

javelots ne pouvoient ateindre les frondeurs. *Abl. ret.*)

Ateindre, *v. a.* Atraper à force de courir ou de marcher. (Tu as beau ſuivre les Scytes, je te défie de les ateindre. *Vaug. Quint. l. 7.*)

* *Ateindre*, *v. a.* Au figuré, il ſignifie aler auſſi loin, s'élever auſſi haut qu'un autre qu'on conſidére à cauſe de l'élévation du rang où il eſt.

(Ce guide eſt ſans défaut ;
Animez-vous, Damon, de l'eſpoir de l'*ateindre*.)

ATEINT, ATEINTE, (ATTEINT.) *adj.* [*Impetitus*, *percuſſus*, *læſus.*] Touché. Frapé. Bleſſé. (Ateint d'un coup de fléche. Elle fut ateinte d'un coup de pierre. Ceux qui étoient ateints de mal récitoient des tragédies. *Abl. Luc.*]

* *Ateint*, *ateinte*, *adj.* [*Tractus.*] Ce mot au figuré veut dire touché, qui reſſent quelque mouvement de quelque paſſion, ou d'autre choſe aprochante.

(Heureux de qui l'ame eſt *ateinte*
D'amour, de reſpect & de crainte
Pour la Majeſté de ſon Dieu.
God. poëſ. 2. part.

Je ne viens pas ici pour troubler une plainte,
Trop juſte à la douleur dont vôtre ame eſt *ateinte*.
Gomb. Pomp. a. . ſc. 2.

De quel nouveau ſouci vous montrez-vous *ateinte ?*
Flore, Opera, a. 5. ſc. 2.)

Ateint, *ateinte*, *adj.* [*Flagitii compertus*, *convictus.*] Il ſe dit en parlant d'une perſonne acuſée de crime, & il ſignifie *convaincue.* (Le trouvant ateint de pluſieurs concuſſions, il le fit mourir. *Vaug. Quint. Curce, liv. 9. ch. 8.*) Ateint & ateinte ſont plus uſitez en terme de Palais qu'en tout autre ſtile. Les concluſions portent que l'acuſé eſt *ateint & convaincu* d'avoir volé. *D'Aucourt, plaid. 2.*

Ateinte, *ſ. f.* [*Petitio.*] Coup leger. (Il a reçu une ateinte au bras.)

Ateinte. Ataque. Coup. Donner des ateintes à quelcun. (Vous n'eutes jamais afaire à une perſonne ſi hors de vos ateintes. *Paſc. l. 17.* J'ai reçû de vos yeux une ateinte fatale. *Gomb. poëſ.* C'eſt une ateinte à ſon honneur. Il a eu une rude ateinte, une cruelle ateinte. Se mettre hors des ateintes de la ſatyre. Le tems, qui détruit tout, ne pourra jamais donner d'ateinte à la gloire d'Ablancourt. Voïez *Abl. vangé.*

Il me fait reſſentir les cruelles *ateintes*
De ce qu'ont de fâcheux les ſoupçons & les craintes.
La Suze, poëſ.

Ces nouvelles m'ont donné une cruelle ateinte. *Mol. Scap. a. 1. ſc. 3.* C'eſt-à-dire, m'ont touché très-ſenſiblement.)

Ateinte, *ſ. f.* Terme de *Maréchal.* C'eſt un coup qu'un cheval reçoit d'un autre cheval, ou qu'il ſe donne lui-même au pié. (Ce cheval a reçû une rude ateinte. Votre cheval s'eſt donné une ateinte. Il y a *ateinte ſimple* & *ateinte encornée.* Celle-ci eſt très-dangereuſe : on la guérit comme le javart encorné. L'ateinte ſimple ſe guérit ordinairement en mettant ſur le champ du poivre deſſus.)

* *Ateinte*, *ſ. f.* [*Tentatio levis.*] Ce mot, en parlant de goute, de fiévre ou de quelqu'autre maladie, ſignifie ataque. (Une petite, une légére ateinte de fiévre, une forte, violente, furieuſe, facheuſe ateinte.)

ATEL, *ſ. m.* [*Equini helcii alata ferula.*] Terme de *Charetier.* Maniére de petit ais ou de late courbée qui s'éléve au deſſus du colier du cheval de harnois. (Atel caſſé.)

Atel. Terme de *Potier.* Voïez *atelle.*

ATELAGE, (ATTELAGE.) *ſ. m.* [*Jumentorum & currûs inſtrumentum.*] Quatre chevaux de caroſſe, de charuë ou de harnois. Quatre beufs pour le chariot ou pour la charruë. (Atelage tout neuf. Atelage de beufs. Balzac, *dans ſes entretiens*, *entr. 20.* trouve que l'atelage du chariot de Vénus, ſi fameux dans les Poëtes anciens & modernes, eſt ridicule, & qu'il valoit mieux ateler au chariot de cette Déeſſe des autruches que des moineaux ou des cignes.)

ATELER, (ATTELER.) *v. a.* [*Equos ad rhedam, ad currum jungere.*] Atacher des chevaux ou des beufs à un chariot, à une charuë, &c. (Les heures atelent les chevaux du ſoleil. *Abl. Luc.* La charette étoit atelée de quatre beufs. *Scar. rom.* Les chariots étoient atelez à quatre chevaux de front. *Vaug. Quint. liv. 9. c. 8.*)

(*Ateler les chevaux au caroſſe.* On pourroit parler de la ſorte ; mais on dit d'ordinaire, *mettre les chevaux au caroſſe.*)

ATELIER, (ATTELIER.) *ſ. m.* [*Officina.*] Lieu où travaillent les Peintres, les Sculpteurs, les Maçons, les Potiers. Les *ateliers* doivent être expoſez au Septentrion. *Vitruve*, *abregé*, *1. part. ch. 1.*

Ateliers de vers à ſoie. Piliers ou ſoliveaux dreſſez dans une chambre avec des perches, des claies & des rameaux, où les vers à ſoie filent. *Iſnard.*

ATELLANES, *ſ. f.* [*Fabulæ Atellanæ.*] Piéces comiques & ſatiriques chez les Romains.

ATELLE, *ſ. f.* [*Ferula.*] Petit ais ou écliſſe qu'on lie autour d'un membre rompu pour le tenir en état, juſqu'à ce qu'il ſoit guéri.

Atelle, *ſ. f.* Outil dont ſe ſervent les Potiers de terre pour diminuer l'épaiſſeur des ouvrages de poterie, qu'ils tournent à la roüe ou au tour. Ils apellent auſſi *atelle*, un petit morceau de bois qu'ils tiennent entre les doigts quand ils veulent lever l'ouvrage de poterie de deſſus la roüe.

ATELLES, ou improprement, ATELLOIRES. Ce ſont deux eſpéces de planches ou morceaux de bois chantournés, que les Bourreliers atachent au devant des coliers des chevaux de coches, charettes ou charruës.

Atelles ou Ateles. Ce ſont deux morceaux de bois creux, qui étant rejoints & mis l'un contre l'autre, font une poignée, qui ſert aux Plombiers à prendre leurs fers à ſouder. Les Vitriers & autres ouvriers qui ſe ſervent de ces fers, apellent ces poignées, des *mouflettes.*

ATELOIRE, *ſ. f.* Cheville ronde qui ſe met dans le timon des afuts des piéces d'artillerie, & dans ceux des chariots & des charettes.

ATENANT, ANTE, (ATTENANT.) *adj.* [*Attinens*, *pertinens.*] Terre ou héritage, qui touche, qui joint à un autre, qui y tient. (Il a aquis une vigne atenante à la ſienne.)

Atenant, *adv. & prép.* [*Propè*, *proximè.*] Tout proche, joignant. (Il a bâti atenant une maiſon.)

ATENDRE, (ATTENDRE) *v. a.* [*Expectare*, *præſtolari.*] Demeurer dans un lieu juſques à ce qu'une choſe ou une perſonne arrive. Être dans l'atente de quelque choſe. (*Atendre* une maîtreſſe. Il crut que ce feroit une folie d'*atendre* à les

ataquer que leur cavalerie fût de retour. *Abl. Cef.* On doit atendre long-tems à fe marier. On l'atend de pié ferme.)

Atendre. Efpérer. [*Sperare.*] On n'*atend* rien de bon de cette maladie. *Atendre* fon falut de la miféricorde de Dieu. *Arn. Conf.* Les Juifs *atendent* encore le Meffie. Il atend la fucceffion de fon oncle. *Atendre* une ocafion favorable. On dit auffi s'*atendre* à quelque chofe. Il ne s'atendoit pas à perdre fi foudain l'objet de fes apas. *Ramp. idyl.* Et en parlant des chofes qui apparemment arriveront, on dira : *Je m'atendois bien* qu'il feroit ce pas de clerc, & qu'il gâteroit cette afaire.)

Monfieur Quinault a dit :

Vous ne devez plus *atendre*
Rien qui trouble vos defirs.

Il femble qu'*atendre* marque quelque efpérance, & qu'en ces deux vers, *craindre* feroit mieux. On dit, *atendre la mort avec fermeté.*

† On dit proverbialement : *On l'atend comme les moines font l'Abé ;* c'eft-à-dire, en fe metant à table, & commençant toûjours à dîner. *Il donnera à celui qui atend.* On dit *atendre quelcun au paffage*, c'eft-à-dire, dans quelque ocafion favorable.

† On dit en matiére de nouvelles, *qu'il faut atendre le boiteux :* c'eft-à-dire, celui qui en aportera la confirmation.

En atendant, forte de *Gérondif ;* c'eft-à-dire, *efpérant.* (Trinquons toûjours en *atendant* nos amis. Prenez toûjours de prefent, en *atendant* mieux.)

En atendant. Ces mots fe mettant à la fin de la phrafe, ou du fens, font une maniére d'*adverbe*, & ils veulent dire, *cependant.* (Monfieur fera bien-tôt de retour, voilà un livre, lifez-le en *atendant.*)

* *En atendant que.* [*Donec, dum.*] Maniére de *Conjonction*, qui fignifie *jufqu'à ce que*, & qui régit le fubjonctif. Cette conjonction eft prefque furannée. Je vai tout doucement devant, *en atendant* qu'il vienne.)

ATENDRIR, (ATTENDRIR.) *v. a.* [*Mollire, emollire.*] Faire devenir plus tendre. (Atendrir de la viande.)

* *Atendrir.* Emouvoir. Donner de la piété. (Pour atendrir mon cœur aux larmes. *Racine.*)

S'atendrir, *v. r.* [*Molliri, emolliri.*] Ce mot au propre, fe dit de la viande. C'eft devenir plus tendre. (La viande s'*atendrit* lors qu'elle eft un peu gardée, ou quand on la bat.)

* *S'atendrir*, *v. r.* [*Moveri, commoveri.*] Au figuré, il fignifie être touché de pitié, avoir de la compaffion, s'émouvoir. C'eft un cœur de rocher, qui ne s'*atendrit* point.

Je preffai, l'on fe défendit,
Je perfiftai, l'on s'*atendrit.*)

☞ L'ufage autorife, *atendrir de la viande, atendrir par fes larmes fon ennemi :* mais il me femble que l'on ne peut pas dire que *les pluïes ont atendri la terre*, & que le mot *ramolir* eft plus jufte. Virgile a dit dans le prémier livre des Géorgiques :

Vere novo gelidus canis cùm montibus humor
Liquitur.

Martin de Pinchêne, neveu de Voiture, a traduit ainfi cet endroit :

Au retour du printems, quand les neiges fonduës,
De la cime des monts dans les champs décenduës,
Ont *atendri* la terre.

Et Monfieur de Segrais :

Sitôt que le zéphir, meffager du printems,
Fond la neige des monts, & ramolit les champs.

Ramolir eft plus propre qu'*atendrir.*

ATENDRISSEMENT, (ATTENDRISSEMENT.) *f. m.* [*Mifericordia.*] Mouvement du cœur, qui lui fait concevoir de la tendreffe, de l'amitié & de la compaffion pour quelcun.

ATENDU QUE, (ATTENDU.) *conjonct.* (*Quoniam, quandoquidem.*] Cette conjonction eft plus du Palais que du beau ftile. Vû que. Puifque. (*Atendu qu'*une plus longue contention pourroit caufer quelque froideur. *Abl. Luc.* Jean XXII. vers l'an 1320. révoqua la pluralité des Bénéfices, mais il n'en ufa de la forte que pour fes propres intérêts, *atendu qu'*il étoit habile à trouver les moïens d'augmenter fes finances. *Amelot, des Bénéfices, c. 33.*

ATENTAT, (ATTENTAT, *f. m.* [*Scelus, facinus.*] Entreprife fur la vie d'une perfonne. (Il a commis un horrible atentat.)

Sous couleur de punir un injufte *atentat*,
Des meilleurs combattans il afoiblit l'Etat.
Corn. Cid. a. 4. fc. 5.)

† * *Atentat.* [*Auctoritatis regiæ ufurpatio.*] Entreprife criminelle. (Toute aprobation qui marche devant la fienne eft un *atentat* fur fes lumiéres. *Mol. Cri. fc. 4.* C'eft un *atentat* contre l'autorité Roïale. *Févret, traité de l'abus, l. 1.*)

† ATENTATOIRE, (ATTENTATOIRE.) *adj.* Terme de *Palais.* Qui eft fait contre les régles. (Sentence atentatoire.)

ATENTE, (ATTENTE.) *f. f.* [*Expectatio.*] Efpérance. (Toute mon atente eft au Seigneur. Mettre fon atente en Dieu. C'eft en Dieu que je mets toute mon *atente. Pfal. 61.*)

* *Atente*, *f. f.* Prévoïance d'une chofe qui doit arriver. (Les bienfaits de fon maître ont furpaffé fon *atente.* Ce jeune homme n'a point trompé l'*atente* qu'on avoit de lui.)

Pierre d'atente. [*Lapis eminens.*] Terme d'*Architecture.* Ce font des pierres qui avancent d'efpace en efpace, à l'extrêmité d'un mur, pour en faire la liaifon avec celui qu'on a deffein de faire auprès. Au figuré, on fe fert auffi de ces mots en parlant d'un deffein que l'on veut continuer.

Table d'atente. [*Tabula rudis.*] Ce mot fe dit d'une pierre d'un quadre ou autre place, où l'on a deffein de mettre quelque infcription ou de faire quelque autre ouvrage. On dit au figuré, que l'efprit d'un jeune homme eft une *table d'atente*, voulant dire qu'il eft capable de recevoir les impreffions qu'on lui voudra donner.

ATENTER, (ATTENTER.) *v. a. & n.* [*Attentare, violare, petere vitam.*] Entreprendre fur la vie ou fur l'honneur, &c. (Il a atenté le plus grand de tous les crimes en la perfonne de fon Roi. *Vaug. Quint. l. 6. c. 3.* Atenter fur la vie d'une perfonne par le poifon. *Abl. Tac.* Atenter à la vie de fon ennemi. *Pafc. l. 7.* Atenter à la pudicité. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.* Sur nôtre liberté chacun veut atenter. *Desh. poëf.*)

ATENTIF, IVE, (ATTENTIF.) *adj.* [*Attentus, intentus.*] Qui a de l'atention. (Etre *atentif* à fon travail. *Vaug. Quint. l. 4. Atentif*

à ſon devoir.) Le mot d'*atentif* étant devant un verbe, régit l'infinitif avec la particule *à*. (Il étoit *atentif* à oüir ce qu'on lui diſoit de bon. *Abl. apoph.* Ils étoient *atentifs* à le regarder monter au Ciel. *Act. des Apôtres.* Mon Dieu, ſoïez *atentif* à mes paroles & exaucez-moi. *Pſcaume 54.*)

ATENTIVEMENT, (ATTENTIVEMENT.) *adv.* [*Atentè, intentè.*] Avec atention. (Ecouter atentivement..)

ATENTION, (ATTENTION.) *ſ. f.* [*Attentio.*] Prononcez *atancion.* Aplication d'eſprit. L'*atention* eſt cette aplication avec laquelle l'ame continue à regarder un objet pour le bien connoître. Il vient du Latin. (Une grande *atention.* Il n'y a rien qui ſoit digne de vôtre atention. *Abl. Luc.* Je donnai aſſez d'atention à ce qu'elle dit. Réveiller l'*atention* du Lecteur. *Ablanc. Luc.* L'eſprit n'aporte pas une égale *atention* à toutes choſes. Faire languir l'*atention* des ſpectateurs. *S. Evremont, des Comédies Angl.*)

ATENUANT, (ATTENUANT.) *adj.* Les Médecins apellent *remedes atenuans*, ceux qui augmentent le mouvement & la fluidité du ſang & des humeurs.

ATENUATION, (ATTENUATION.) *ſ. f.* [*Atenuatio, extenuatio.*] Afoibliſſement, ou l'action par laquelle on afoiblit.

ATENUER, (ATTENUER.) *v. a.* [*Tenuare, attenuare, extenuare.*] Afoiblir, diminuer. (Les jeûnes, les veilles, les macérations, aténuent le corps & le débilitent.)

Aténuer. Terme de *Médecine.* *Atenuer* les humeurs, c'eſt les rendre moins groſſiéres & plus fluides.

ATENUÉ, NUÉE, (ATTENUÉ.) [*Attenuatus, extenuatus, tenuatus.*] Abatu de maladie. Afoibli. (Il eſt fort aténué. *La Chamb.* Il eſt aténué par les auſtéritez.)

ATERAGE, *ſ. m.* Terme de *Marine.* Endroit où l'on vient reconnoître la terre en revenant de voïage, en revenant de la haute mer.

ATERIR, (ATTERRIR.) *v. n.* [*Ad terram appellere.*] Terme de *Marine*, qui ſignifie prendre terre.

ATERISSEMENT, (ATTERRISSEMENT.) *ſ. m.* [*Limi arenarum alienum in locum deportatio.*] Sable & limon que la mer ou les riviéres tranſportent d'un lieu à un autre, qui leur font changer de lit & de rivage. La mer a fait de grands atériſſemens à Aigues-mortes, qui étoit autrefois un port de mer.

ATERMOÏEMENT, *ſ. m.* [*Dilatio diei pecuniæ.*] Terme ou délai de *païer.* Les créanciers hipotécaires ne ſont obligez d'entrer en aucune compoſition ou *atermoïement* avec le débiteur.

ATERMOÏER, *v. a.* [*Diem pecuniæ differre.*] Donner du terme ou prolonger celui qui eſt déja échu. (Les créanciers ont *atermoïé* leur débiteur pour empêcher le divertiſſement de ſes éfets.)

Atermoïé, *adj.* Un billet atermoïé eſt celui qui doit être païé à certain terme, ou à certain tems.

ATERRER, (ATTERRER.) *v. a.* [*Dejicere, ſternere.*] Ce mot veut dire jetter par terre. Il vient de l'Italien *aterrar*, mais il vieillit; on dit en ſa place, *terraſſer.*

(Il n'eſt orgueïl endurci,
Que briſé comme du verre,
Sous tes pieds il n'*aterre.*
Malh. poëſ. l. 2.)

☞ M. de Scuderi a dit dans ſon *Amour tiranique, ſc. 2. act. 2.*

La ville d'Amaſie eſt un beau cimetiere;
C'eſt ici que mon bras *aterre* ſon orgueïl.

Ce terme eſt expreſſif; il marque bien la ruïne, la deſtruction entiere de ſon ennemi.

ATERRÉ, ÉE, (ATTERRÉ.) *adj.* [*Dejectus, proſtratus.*] Abatu, terraſſé. (Homme aterré, bête aterrée.)

* *Aterré, aterrée, adj.* [*Oppreſſus.*] Acablé, abatu. (Le coup dont je ſuis *aterré*, c'eſt de voir que vous me préfériez un rival. *Moliére, D. Garcie, a. 3. ſc. 1.*)

ATESTATION, (ATTESTATION.) *ſ. f.* [*Teſtimonium, teſtificatio.*] Prononcez *ateſtacion.* Témoignage qu'on donne à quelcun. (Donner une *ateſtation.* Les *ateſtations* ne ſont point recevables, à moins qu'elles ne ſoient données par des perſonnes publiques. Sur l'*ateſtation* du Médecin, il a obtenu la permiſſion de manger de la chair en Carême.)

ATESTER, (ATTESTER.) *v. a.* [*Teſtificari, ateſtari.*] Rendre témoignage.) Ateſter la vérité. *Logique de P. R. 4. p. ch. 12.*)

Ateſter. [*Teſtem appellare.*] Prendre pour témoin. (J'ateſte les Dieux que, &c. *Abl. ret. liv. 7. ch. 7.* Ils ateſtent contre les Dieux & les hommes. *Abl. Tac.* J'en ateſte toute la Ville.)

A T H.

ATHANASE, *ſ. m.* [*Athanaſus.*] Nom d'homme qui ſignifie *immortel.* S. Athanaſe étoit un grand Docteur de l'Egliſe.

ATHANOR, *ſ. m.* Terme de *Chimie.* Grand fourneau immobile, fait de brique ou de terre, aïant une tour au milieu où l'on met le charbon, qui communique ſa chaleur par des ouvertures qui ſont aux côtez du foïer, à pluſieurs vaiſſeaux voiſins, où l'on fait diférentes opérations en même tems.

ATHÉE, *ſ. m. & f.* [*Atheus.*] Ce mot vient du Grec, & en général il ſignifie une perſonne qui n'a point de Dieu, qui ne croit pas qu'il y ait un Dieu. (On donne aſſez ordinairement ce nom à une perſonne qui s'opoſe à une Religion reçûë, & que l'on reconnoît pour véritable. *Bacon, Œuvres morales & politiques, ch. 12.* En quelque ſens qu'on prenne le mot d'*athée*, il eſt maſculin, quand on parle d'un homme, & féminin, quand on parle d'une femme. (On dit que Mr. N. qui fait tant le dévot, eſt un *vrai athée.* Cette Dame eſt une *franche athée*, & ſa dévotion n'eſt que grimace. Epicure & Lucien, parmi les anciens, paſſent pour d'inſignes *athées.* Dieu n'a point fait de miracles pour *confondre les athées*, parce que ſes œuvres parlent aſſez pour leur faire voir leur erreur. Les plus grands *athées* ſont ordinairement les *hipocrites*; ils font ſemblant d'aimer les choſes ſaintes, & ils s'en moquent dans l'ame. Les *athées* ſont d'autant plus déteſtables, qu'ils tâchent d'en faire d'autres.)

Athée, adj. [*Impius.*] Qui eſt d'athée. (C'eſt une *opinion athée* qui mérite d'être condamnée. *Sentiment athée.*)

ATHÉISME, *ſ. m.* [*Impietas in Deum. Atheiſmus.*] Créance athée & impie. (On l'acuſe d'athéiſme. L'*atéiſme* eſt odieux, ſcandaleux, horrible, haïſſable, déteſtable, nuiſible. Cette

opinion libertine tient de l'*athéïsme*. Les véritables ſavans ne donnent point dans l'*athéïsme*, mais les demi-ſavans orgueilleux peuvent y tomber, parce qu'ils n'ont pas aſſez de connoiſſance ni de Dieu ni de la Nature. L'athéïſme eſt plutôt ſur les lévres que dans le cœur de l'homme. L'athéïſme eſt le ſiſtême le plus antiphiloſophique qui ait jamais été conçu. Il faut renoncer à toutes les lumiéres de la raiſon pour être athée.)

† ATHÉISTE, *ſ. m.* [*Atheus.*] C'eſt celui qui ne croit pas en Dieu. Baudoüin de l'Académie Françoiſe s'eſt ſervi du mot d'*athéïſte*; mais ſon autorité, ni celle de bien d'autres de l'Académie, ne ſont point de loi. *Athéïſte* eſt hors d'uſage. (Il y a des *athéïſtes* ſi déteſtables, qu'ils tâchent d'avoir des diſciples. *Baudoüin, Traduction des œuvres morales de Bacon, chap. 12.* Dites, il y a des *athées, &c.*)

ATHÉNÉES. On apelloit ainſi certaines fêtes qui ſe célébroient à Athénes en l'honneur de Minerve.

ATHÉROME, *ſ. m.* Terme de *Chirurgie.* C'eſt une eſpéce d'apoſtume, qui eſt produit par l'aliment deſtiné à la nourriture d'une partie, lequel ſe convertit en une matiére épaiſſe comme de la boüillie. Auſſi ſon nom eſt-il tiré du Grec ἀθήρα, bouillie.

ATHLÉTE, *ſ. m.* [*Athleta.*] Lutteur. (Un ardent, un vigoureux athléte. Il y avoit des athlétes qui combatoient aux jeux olimpiques.)

Athléte. Qui combat, qui a combatu. (De quel honneur n'auroit-on pas jugé dignes ces incomparables *athlétes* de la Foi? *Maucroix, Homélie 1.*

On n'oubliera jamais ces *athlétes* ſacrez;
Que le glaive infidéle a jadis maſſacrez.
God. poëſ. 2. part. égl. 2.)

☞ Ceux dont la profeſſion étoit uniquement de combatre dans les Jeux publics de la Gréce, & de toutes les maniéres qui étoient pour lors en uſage, ſe diſtinguoient des autres par le tître d'*Athlétes*. Les victorieux aquéroient une gloire immortelle; du moins on le croïoit ainſi, comme on le voit par une inſcription qu'on peut lire dans Reineſius. *Claſſ. 5. not. 44.*

Le mot Athléte, dans le propre, ſignifie un homme élevé & inſtruit pour les combats publics; & quelquefois on s'en ſert pour ſignifier un homme propre à ſoûtenir ou une opinion, ou une cauſe, ou quelque autre choſe ſemblable. Voïez *le tome premier de l'Hiſtoire de l'Académie des Inſcript. & Belles-Lettres.*

ATHMOSPHÉRE, *ſ. f.* [*Atmoſphæra.*] Voïez *Atmoſphere.*

ATI.

ATIBAT. Nom que les habitans du Royaume de Gago, en Afrique, donnent à la poudre d'or. De ce mot on a fait *Tibir*, qui veut dire auſſi poudre d'or, & qui eſt uſité parmi ceux qui en font le commerce.

ATICISME, (ATTICISME,) *ſ. m.* [*Atticiſmus.*] Façon de parler Gréque, uſitée par les Athéniens. (C'eſt un aticiſme.)

Aticiſme, ſ. m. Douceur de mœurs jointe à des maniéres polies, à un langage pur, & à un eſprit délicat.

C'eſt dans le bon eſprit Gaulois
Que le gentil maître *François*
Apelle Pantagruéliſme,
Qu'à Neüilli, *la Fare* & *Sonnin*,
Puiſent cet enjoûment benin,
Qui compoſe leur *Aticiſme*.
Rouſſ. Ep. à l'Abé de Chauliex.

ATIÉDIR, (ATTIÉDIR,) *v. a.* [*Tepeſcere, deferveſcere.*] Ce mot n'eſt pas fort uſité au propre, & en ſa place on dit d'ordinaire *devenir tiéde.*

* *Atiédir.* [*Tepidum facere, fervorem imminuere.*] Rendre plus froid. (Vos froids raiſonnemens ne feront qu'*atiédir* le ſpectateur. *Deſpreaux.*)

S'atiédir, v. r. [*Tepidum fieri.*] Devenir froid. N'avoir plus tant d'amitié ni d'ardeur. (Elle commence à s'atiédir. Son courage s'eſt atiédi. *Rampale, Idyle 4.*)

☞ Corneille, dans ſon *Cinna, a. 1. ſc. 2.*

Mais encor une fois, ſoufrez que je vous die
Qu'une ſi juſte ardeur devroit être atiédie.

ATIÉDISSEMENT, (ATTIEDISSEMENT,) *ſ. m.* [*Tepor, ſtudii remiſſio.*] Quelques-uns aprouvent ce mot, & les autres ne le peuvent ſoufrir. On ne s'en ſert qu'en matiére de dévotion, & il ſignifie *tiédeur, relâchement.* (On tombe dans l'*atiédiſsement* par l'ardeur de la concupiſcence. L'ardente priére étoufe en nous l'*atiédiſsement.*)

† ATIFE', ATIFE'E, (ATTIFE',) *adj.* [*Comptus.*] Paré, ajuſté. Ce mot eſt burleſque, & ſe dit des perſonnes ou des choſes qui ont l'air de quelque perſonne. (Le Baron de la Craſſe eſt quelquefois plaiſamment *atifé*. Allez-y ſans être *atifée*. *Voit. poëſ.*)

† ATIFER, *v. a.* & S'ATIFER, *v. r.* (ATTIFER.) [*Comere.*] Sont des mots burleſques, pour dire *ajuſter, s'ajuſter.*

† ATIFETS, (ATTIFETS,) *ſ. m.* [*Comptus, ornatus.*] Ajuſtemens de femme. Parure.

† S'ATINTER, (S'ATTINTER,) *v. r.* [*Ornare, adornare ſe.*] Ce mot vieillit; il ſe dit proprement des femmes, & il veut dire, *s'ajuſter avec trop de ſoin, ſe parer avec trop de ſoin, ſe parer avec trop d'affectation.* (La plûpart des femmes un peu coquettes paſſent la moitié de leur vie à s'*atinter.*

ATIQUE, (ATTIQUE,) [*Atticus.*] Qui eſt d'Athénes. Autour d'Athénes. (Stile atique. Païs atique.)

☞ Strabon & Pauſanias croient que Athis, fille de Cranaüs, changea le nom d'*Actique* en celui d'*Atique*. Harpocration & Stephanus de Byſance, ancien Géographe, diſent que l'*Atique* ſe nommoit autrefois Actique, du mot Grec ἀκτή, *rivage*, parce que l'on y abordoit facilement de toute part, & qu'enſuite l'on adoucit la prononciation, en retranchant le κ. Voïez *Meurtius, Regnum Atticum.* Les Poëtes ont conſervé le mot *Actée*. Ovide, *lib. 1. Metamorph.*

Separat Ionios Actæis *Phocis ab arvis.*

Atique. Terme d'*Architecture*. Petit ordre poſé ſur un autre beaucoup plus grand. Il a été ainſi apellé, parce qu'il a été mis en uſage par les Athéniens.

ATIRAIL, (ATTIRAIL,) *ſ. m.* [*Inſtrumentum.*] Hardes. Bagage. Suite. Tout ce qui eſt néceſſaire pour le ſervice de quelque machine, pour l'exécution de quelque entrepriſe, pour la commodité de quelque voïage. (Le canon demande un *grand atirail.* Il faut bien de l'*atirail* pour équiper un vaiſſeau. Il laiſſa tout l'*atirail* & le bagage ſous bonne garde. *Vaug. Quint. l. 7. c. 5.*)

ATIRANT, ATIRANTE, (ATTIRANT,) *adj.* [*Blandus, illecebroſus.*] Qui atire, qui gagne avec adreſſe. Charmant. (Vous admirerez l'atirante ſévérité de Climéne. *Voit. poëſ.*)

Atirante, *s. f.* C'eſt un neud de rubans qu'une jeune Dame s'atache au-deſſus du corps de la jupe. (Une *atirante* bleuë, jaune, incarnate, rouge. Avoir une jolie *atirante*.)

ATIRER, (ATTIRER,) *v. a.* [*Trahere.*] Tirer à ſoi. (L'ambre atire la paille, l'aiman atire le fer.)

* *Atirer.* [*Adducere, inducere.*] Avoir par adreſſe, atraper finement. (Atirer l'ennemi dans l'embuſcade. *Abl.*)

* *Atirer.* [*Illicere, allicere.*] Gagner par des maniéres charmantes & agréables. (Atirer les cœurs, atirer le reſpect.)

S'atirer, v. r. [*Conciliare ſibi.*] Gagner, obtenir adroitement. (S'atirer les reſpects de tout le monde.)

* *S'atirer.* [*Commovere, concitare in ſe.*] Se cauſer quelque choſe qui nuit. Se mettre quelcun ſur les bras qui nous fâche. (S'atirer une méchante afaire. *Abl.* Ne vous atirez pas cette fiére beauté. *Scar.*)

Atirer, v. a. [*Corrumpere, ſubornare.*] Apoſter. Atirer des gens.

ATISER, (ATTISER,) *v. a.* [*Admotis titionibus ignem alere, excitare.*] Ce mot vient de l'Italien *attizzare*, & il vient du Latin *titio*, un tiſon. Il ſignifie mettre des tiſons les uns contre les autres pour les faire alumer. (Atiſer le feu.)

† *Atiſer.* [*Accendere, incendere, ciere.*] Exciter, alumer. (Bien loin d'atiſer par mes diſcours la fureur de votre emportement, je, &c. *Racine, Iphigénie, a. 3. ſc. 6.*)

ATITRER, (ATTITRER,) *v. a.* Terme de *Chaſſe*. *Atitrer* des chiens, c'eſt les poſer dans des relais pour atendre la proie. Des chiens *atitrés*. On ſe ſert quelquefois de ce mot au figuré; on dit *atitrer* des témoins, des aſſaſſins, &c. Mais le vrai mot eſt, apoſter, corrompre.

ATITUDE, (ATTITUDE,) *ſ. f.* [*Status, habitus, geſtus, ſitus.*] Terme de *Peinture*. L'action & la poſture où l'on met les figures qu'on repréſente. (De belles atitudes.)

Atitude. Terme de *Danſe*. Sorte de poſture. (Voici un eſſai des plus beaux mouvemens, & des plus belles atitudes dont une danſe puiſſe être variée. *Mol. Bourg.* Ils font entr'eux une danſe ornée de toutes les atitudes que peuvent exprimer des gens qui étudient leurs forces. *Mol. Amans, a. 5. intermede 6.*)

A T L.

ATLANTES, *ſ. m.* [*Atlantes.*] Nom que les Grecs donnent aux figures qui portoient des fardeaux dans l'Architecture.

ATLAS. Terme de *Médecine*. Nom que quelques-uns donnent à la prémiére vertébre du cou qui ſuporte la tête. On donne auſſi le même nom à un Livre de Géographie univerſelle qui contient toutes les cartes du monde. Il y a le grand *Atlas*, & le petit *Atlas*.

Atlas. Satin de ſoie fabriqué aux Indes. Il y en a de pleins, de raïez, & à fleurs, de toutes couleurs. Les Atlas *Cotonis* ont le fond de coton, & le reſte de ſoie.

A T M.

ATMOSPHERE, *ſ. m.* Mot Grec qui ſignifie le bas étage de l'air chargé de vapeurs, &c. L'*Atmoſphere ſolaire* eſt un fluide, ou une matiére rare & tenue, lumineuſe par elle-même, ou ſeulement éclairée par les raïons du ſoleil, laquelle environne le globe de cet aſtre, mais qui eſt en plus grande abondance, & plus étendue autour de ſon équateur que par-tout ailleurs. L'*Atmoſphere terreſtre* eſt tout cet air, ou ce fluide quelconque qui envelope le globe de la Terre, qui peſe vers ſon centre & ſur ſa ſurface, & qui eſt emporté avec elle, en participant à tous ſes mouvemens, l'annuel & le diurne.

A T O.

ATOLES. Bouillie faite avec de la farine de Maïs, ou blé de Turquie, dont les Américains font grand uſage.

ATOME, *ſ. m.* [*Atomus.*] Terme de *Philoſophie*. Corps indiviſible. (Un petit atome. Les atomes ſont les principes des corps diviſibles & compoſez.) Atome, au figuré, ſe dit de quelque choſe qu'on n'eſtime preſque rien, qui mérite peu de conſidération, ou qui paſſe avec promptitude.

> Le réveil t'aprendra, mais trop tard, vil atôme,
> Qu'il n'eſt que trois inſtants dans l'homme,
> Naître, ſoupirer, & mourir.
> *Anonime.*

☞ Neocles, frere d'Epicure, diſoit que tous les *atomes* de la prudence s'étoient aſſemblez pour former ſon frere Epicure dès le ventre de ſa mere.

ATONIE, *ſ. f.* Terme de *Médecine* & de *Chirurgie*. Foibleſſe, relâchement, langueur, abatement. Ce mot eſt Grec ἀτονία, compoſé d'*a* privatif, & de τόνος, tenſion, force, reſſort.

ATORNER. Vieux mot. Préparer, environner.

A TORS ET A TRAVERS, *adv.* [*Temerè, inconſultè.*] Inconſidérément. (Parler à tort & à travers.)

ATOUCHEMENT, (ATTOUCHEMENT,) *ſ. m.* [*Tactio, tactus.*] Action de la perſonne qui touche. (Les corps durs réſiſtent à l'atouchement. Atouchement laſcif, impudique, deshonnête.

ATOURNER, *v. a.* [*Adornare, comere.*] Vieux mot qui ſignifioit autrefois orner & parer une Dame. Anciennement un Procureur s'apelloit *Atourné*.

ATOURS, *ſ. m.* [*Ornatus, mundus muliebris.*] Parure de Dame. Beaux habits. Voïez *Dame*. Elle a ſes beaux atours, de magnifiques, de ſuperbes, de riches, de charmans *atours*.

> Riches *atours*, table, nombreux valets,
> Font aujourd'hui les trois quarts du mérite.
> *Poëſ. de Pavillon.*

On apelle *Dame d'atour* de la Reine, *Dame d'atour* d'une Princeſſe, une Dame dont la charge eſt de coëfer & d'habiller la Reine ou la Princeſſe. On nommoit autrefois *Atournareſſe* une femme dont le métier étoit d'orner & de parer les épouſées, ou celles qui devoient ſe trouver à quelque aſſemblée publique.

A-TOUT, *ſ. m.* Terme de *Jeux de Cartes*. C'eſt la couleur dans laquelle on joue à certains jeux de cartes, & qui l'emporte ſur les autres couleurs. (Jetter un a-tout. Avoir bien de l'a-tout. Faire a-tout.)

A T R.

ATRABILAIRE, *adj.* [*Atrâ bile affectus.*] Perſonne en qui domine la bile noire. Mélancolique. (C'eſt un atrabilaire.)

Fuis les emportements d'un zéle *atrabilaire ;*
Ce mortel qui s'égare, eſt un homme, eſt un frere.
Diſc. en vers, par M. de Volt. 2. Diſ.

ATRABILE, *ſ. f.* [*Atra bilis.*] Terme *dont on ſe ſert dans les traitez de Phyſique.* Il ſignifie *bile noire.* (L'atrabile domine dans le lion. *La Chamb.*)

ATRACTIF, ATRACTIVE, (ATTRACTIF.) [*Attrahendi vim habens, attractivus.*] Terme de *Philoſophie.* Deſcartes a très-bien expliqué la cauſe de la vertu atractive de l'aiman. Pluſieurs autres ont écrit depuis ſur ce ſujet, & chacun s'eſt éforcé de faire valoir ſes explications & ſes conjectures. Une force par laquelle un corps en repos agit ſur un corps éloigné, l'ébranle & le contraint à ſe raprocher, quoiqu'il n'y ait point de milieu qui établiſſe une communication entre eux. M. le Cardinal de Polignac réfute ce ſiſtême de l'atraction dans le 4[e]. Livre de ſon excellent poëme Latin intitulé, *Anti-Lucrèce*, ſi bien traduit en François par M. de Bougainville, de l'Académie des Belles-Lettres.

† *Atractif*, ſignifie, qui atire. (Ce reméde a une vertu atractive.) Bandage atractif; c'eſt-à-dire, qui atire & rapelle les eſprits à une partie amaigrie.

ATRACTILIS, (ATTRACTILIS,) *ſ. m.* Carthame ſauvage qui n'eſt autre choſe que le chardon bénit.

ATRACTION, (ATTRACTION,) *ſ. m.* [*Attractio.*] Terme de *Philoſophie.* Action qui atire. (L'atraction n'eſt point cauſe du mouvement, mais l'impulſion.) Selon le célébre Newton, qui a mis en vogue le ſiſtême de l'atraction, on entend par celle-ci *une tendance que le Créateur aura imprimée à toutes les parties de la matiére les unes vers les autres.* Képler eſt le prémier qui ait établi une loi d'atraction dans tous les corps. M. Fréniole l'admettoit auſſi, de même que M. de Roberval. Pour Deſcartes, qui n'aimoit pas les qualités ocultes, & qui ne les vouloit pas reconnoître, il avoit banni de la Phiſique, & l'atraction, & le vuide. L'atraction eſt un miſtére de plus dans la Nature. On ne l'a jamais expliqué, on ne l'expliquera jamais.

ATRAÏANT, ATRAÏANTE, (ATTRAÏANT,) *adj.* [*Blandus, illecebroſus.*] Charmant. (L'amour n'a rien d'atraïant ni de doux, qu'il n'emprunte de vous. *Voit. poëſ.*

ATRAIRE, (ATTRAIRE,) *v. a.* [*Allicere, illicere, allectare.*] Faire venir, atirer par quelque apas ou vertu ſecréte.

ATRAITS, (ATTRAITS,) *ſ. m.* [*Illecebra, illicium.*] Ce mot n'a point de ſingulier. Charmes, apas, beautez. (Les atraits ſont puiſſans, ils vainquent par-tout. Elle brilloit de mille atraits, & ce n'étoit qu'agrément & que charmes que toute ſa perſonne. *Mol. Scapin, a. 1. ſc. 2.* Chacun rend hommage aux atraits des belles. *Abl. Luc.*)

☞ Il ſemble qu'il n'y ait pas de diférence entre *atraits, apas, & charmes.* L'Abé Girard dans ſon *Traité de la Juſteſſe de la Langue Françoiſe*, a fort bien obſervé que ce ſont trois choſes qui ont chacune un ſens particulier. « Il ſemble, *dit-il*, qu'il y a quelque choſe » de plus naturel dans les *atraits ;* quelque choſe » qui tient plus de l'art, dans les *apas ;* & » quelque choſe de fort & de plus extraordinaire » dans les *charmes.* On ſe laiſſe aler aux *atraits* » d'une belle femme ; on ſe laiſſe prendre par » les *apas*, & l'on ſe laiſſe vaincre par les » *charmes, &c.* »

☞ ATRAPE, (ATTRAPE.) Corde de retenuë. Terme maritime. C'eſt une corde qui empêche que le vaiſſeau ne ſe couche plus qu'il n'eſt néceſſaire, lorſqu'il eſt en caréne.

ATRAPER, (ATTRAPER,) *v. a.* [*Aſſequi.*] Prendre, eſſaïer d'avoir finement. (Il atrape toujours quelque choſe du Roi. Il atrape tout ce qu'il peut.)

Atraper. [*Conſequi.*] Avoir, prendre. (Dificile à atraper. *Abl. Luc.*)

Atraper. Aſſener, ateindre. (Atraper d'un coup de pierre, atraper quelcun à la courſe, atraper ſon but. *Abl.* Atraper le merveilleux. *Moliére.*)

Atraper, ateindre, ſaiſir, exprimer. (Ce Peintre *atrape* bien les reſſemblances, les caractéres ; il *atrape* la maniére du Corrége.

On dit auſſi au figuré *atraper*, pour comprendre. J'ai *atrapé* le ſens de cet auteur, de cette penſée, de cet énigme. On dit encore, cet auteur a bien *atrapé*, c'eſt-à-dire, a bien ſaiſi, une telle idée, ou les paſſions des anciens, les caractéres des hommes, &c.

Asraper. Surprendre. Etonner. (Atraper ſur le fait. Vous voilà bien atrapez, il conclud le contraire.)

Atraper. [*Fallere, decipere.*] Tromper. (J'apréhende le *diſtinguo*, & j'y ai été atrapé.)

ATRAPOIRE, (ATTRAPOIRE,) *ſ. m.* [*Decipula.*] Terme populaire qui ſe dit d'un piége, d'une choſe préparée pour atraper, comme une ſouriciére, &c.

A TRAVERS. Voïez la colonne AUT.

ATRE, *ſ. m.* [*Focus.*] Foïer. Endroit d'une chambre ou d'une cuiſine où l'on fait le feu. (Un atre fort chaud. Se mettre à l'atre. Terme de *Nourrice.* C'eſt s'aſſeoir à l'atre.)

ATREMPANCE, *ſ. f.* [*Moderatio.*] Vieux mot qui ſignifioit autrefois cette modération des paſſions qui vient avec l'uſage, & que les Italiens ont conſervé dans leur langue.

ATREMPER, *v. a.* Donner de la trempe au fer. Ce terme eſt douteux : le véritable mot eſt *tremper.* Voïez *Tremper.*

☞ Joinville a dit de S. Loüis : *Dans ſes paroles il fut ſi atrempé, que james jour de ma vie, ne lui oy dire aucune mauvaiſe parole de nully.* Tremper le vin, c'eſt mettre de l'eau dans le vin, pour en modérer la force & la vigueur ; ainſi *atrempé* ſignifioit *modéré, réſervé.* Le même Auteur dit auſſi-tôt après : *Son vin atrempoit par meſure, ſelon la force & vertu qu'avoit le vin.*

ATRIBUER, (ATTRIBUER,) *v. a.* [*Tribuere, aſcribere.*] Donner, aproprier, dire qu'une perſonne a fait une certaine choſe dont on parle. (Montrez que le ſens qu'on lui atribuë eſt hérétique. On lui atribuë la ſatyre qui court.)

S'atribuer, *v. r.* [*Sibi ſumere, ſibi arrogare.*] S'aproprier quelque choſe. (S'atribuer une gloire qu'on ne mérite pas. *Abl.*)

ATRIBUT, (ATTRIBUT,) *ſ. m.* Il vient du Latin *attributum.* On prononce *attribu.* Terme de *Philoſophie.* C'eſt une propriété qui convient à quelque choſe. (La fluidité, la dureté, la moleſſe, le mouvement & le repos ſe pouvant ſéparer de la matiére, il s'enſuit que tous ces atributs ne lui ſont point eſſentiels. *Malebranc. Rech. de la vérité, l. 3. ch. 3.*)

Atribut. Terme de *Théologie.* Perfection qu'on atribuë

atribuë à Dieu, que l'on connoît en Dieu. (La miséricorde, la bonté, la justice, sont des atributs de Dieu.)

Atribut, *s. m.* Terme de *Logique*. C'est l'un des termes d'une propofition, lequel eft atribué au fujet dont on parle.

† ATRIBUTIF, ATRIBUTIVE, (ATTRIBUTIF,) *adj.* [*Attributus.*] Terme de *Palais*. Qui atribuë.

ATRIBUTION, (ATTRIBUTION,) *s. f.* [*Attributio.*] Terme de *Palais*. Atribution de Jurifdiction. C'eft le pouvoir que le Roi donne à des Juges de connoître de certaines chofes préférablement à tous autres Juges.

ATRISTER, (ATTRISTER,) *v. a.* [*Mœrere, triftitiâ afficere.*] Donner de la trifteffe. (Le vin a été donné à l'homme pour le réjoüir, & non pas pour l'atrifter. *Maucroix, Homélies.* Vous n'*atrifterez* point, & n'afligerez point l'étrangére. *Exod. chap. 22.*)

ATRITION, (ATTRITION,) *s. f.* Terme de *Théologie*. Il vient du Latin *attritio*; prononcez *atricion*. C'eft une douleur qu'on a de fes péchez, & qui vient de la feule crainte des châtimens. L'atrition qui n'a pas au moins un commencement d'amour de Dieu, ne fuffit par pour juftifier le pécheur dans le Sacrement de Pénitence.

Atrition, *s. f.* Terme de *Phyfique*. Qui fignifie le frotement de deux corps durs qui fe meuvent l'un contre l'autre. Voïez *Perrault, Effais de Phyfique, t. 3.*

ATROCE, *adj.* Ce mot eft formé du Latin *atrox*, & il fignifie cruel, inhumain, énorme, fâcheux. (Crime atroce, injure atroce. *Patru, plaid. 6.* On ne punit pas fouvent les outrages les plus atroces. *Maniére de penfer, dial. 2.*)

ATROCITÉ, *s. f.* Il dérive du Latin *atrocitas*, & il veut dire cruauté, inhumanité. (Une feule chofe peut diminuer l'injuftice & l'*atrocité* d'un jugement fi étrange. *D'Aucourt, plaid. 2. pour le Brun.* L'*atrocité* de ce crime eft inoüie, elle ne mérite point de pardon. *Patru, plaid. 6.* L'*atrocité* d'un crime fignifie la *grandeur* ou la *noirceur* de ce crime.)

ATROPOS, *s. f.* Dans la Fable, c'eft une des trois Parques. Son office eft de couper le fil de la vie humaine; auffi ce mot fignifie-t-il la mort.

ATROPHIE, *s. f.* [*Atrophia.*] Terme de *Médecine*. Maladie qui fait que le corps, ou un de fes membres, ne prend point de nourriture, & devient dans une étrange maigreur. Ἄτροφος, en Grec, fignifie privation de nourriture; compofé d'*a* privatif, & de τρέφω, je nourris.

S'ATROUPER, (S'ATTROUPER,) *v. r.* [*Coïre, congregari.*] S'affembler. (Les foldats s'atroupent, & courent à fa tente. *Abl. Tac.* On peut auffi dire dans un fens actif, que les Charlatans *atroupent* le peuple, c'eft-à-dire, qu'ils font par leurs difcours que le peuple s'*atroupe* autour d'eux.

ATT.

† S'ATTABLER, *v. n.* [*Menfæ affidere.*] S'affeoir autour d'une table pour joüer ou pour manger. Ils fe font *attablez* pour joüer. On fe fert rarement de ce mot.

ATTAQUANT, *adj.* [*Oppugnator.*] Qui attaque, qui eft agreffeur. Les prémiers *attaquans* ont eu l'avantage du combat.

ATTÉDIER, *v. a.* [*Faftidium, naufeam parere*] Ennuïer, importuner quelcun par de mauvais contes & de fots difcours.

☞ ATTICURGE. Vitruve, *lib. 4. c. 6.* a dit qu'il y avoit trois fortes de portes, la Dorique, l'Ionique & l'Atticurge: M. Perrault refute l'opinion de ceux qui croient que par *Atticurge* il faut entendre l'ordre Corinthien, fans expliquer fon fentiment. Barbara prétend que *Atticurge* eft un ordre Atique, plus ancien que les autres, & tout diférent de l'Ionique, du Dorique, du Corinthien & du Tofcan. Bernardin Baldus foûtient, au contraire, qu'il n'y a jamais eu d'ordre Atique dans l'Architecture, & que Vitruve a confondu ce qu'il apelle *Atticurge*, avec l'ordre Corinthien.

ATTIQUE. On entend par Attique le dernier étage qui termine le haut d'une façade, & qui n'a ordinairement que la moitié ou les deux tiers de l'étage inférieur. On apelle encore *Attique*, un petit étage exhauffé, décoré de pilaftres ou fans pilaftres, qu'on éleve au-deffus des pavillons angulaires, ou au milieu d'un grand bâtiment. *Attique* continu; c'eft celui qui regne au pourtour d'un bâtiment fans interruption. *Attique* interpofé; c'eft celui qui eft pofé entre deux grands étages. *Dictionnaire de Peint. & d'Architect.* Cet Attique eft fortement condamné dans l'effai fur l'architecture.

Attique de cheminée; c'eft la partie revêtuë de plâtre, depuis le chambranle jufqu'à la prémiére corniche.

Attique. (*L'ordre*) C'eft un petit ordre de pilaftres avec la plus courte proportion. Voïez *Ordre.*

Attique, *adj.* [*Atticus.*] Qui eft d'Athénes, ou des environs. On dit auffi, Païs Attique, Stile Attique.

ATTISEUR, *s. m.* C'eft celui qui attife le feu. Vous êtes un méchant *attifeur.*

ATTISONNOIR, *s. m.* [*Admovendis titionibus uncus.*] Outil crochu dont fe fervent les Fondeurs, pour attirer le feu.

ATTOLE. Sorte de teinture rouge. Voïez *Anate.*

☞ ATTOLONS. C'eft ainfi qu'on nomme les Gouvernemens des Ifles Maldives, qui font divifées en trente Gouvernemens, ou parties, aufquelles les Infulaires ont donné ce nom.

ATTOMBISSEUR, *s. m.* Terme de *Fauconnerie.* Oifeau qui attaque le héron.

☞ ATTRAYERE. On trouve ce terme dans la Coûtume de Vitry, *tit. 1. art. 1.* qui décide que » les Seigneurs Hauts-Jufticiers ont les biens » vacans par *attrayere* & confifcation, &c. » & eft *attrayere* les biens affis en autres Juftices, » qui viennent au Roi ou autre Seigneur, foit » à caufe de leur Haute-Juftice, ou de leurs » hommes ou femmes de corps, par fucceffion, » confifcation, ou autrement. » Voïez *Saligny, fur cet article.*

AU AVA.

AU. Article mafculin qui marque le datif. (Il faut confacrer fes jours *au* Seigneur. *Arn.*)

Au. Particule qui fe met pour la prépofition *dans.* (Être *au* lit. Bâton durci *au* feu. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.*

Il ne recherche point, pour honorer fa vie,
De plus illuftre mort ni plus digne d'envie,
Que de mourir *au lit* où fes péres font morts.
Racan, Poëfies.)

Au. Particule qui fe met au lieu de la prépofition *avec.* (Toucher *au* doigt. *Scar.* La dentelle fe fait *au* fufeau.)

Au. Particule qui se met au lieu de *pour.* (Pot *au* lait.)

Au. Particule qu'on emploie au lieu de *selon.* (Cléarque, *au* jugement de tous ceux qui l'ont suivi, a été un très-grand Capitaine. *Abl. Ret. l. 2. c. 3.*)

† S'AVACHIR, *v. r.* [*Languescere, marcescere.*] Ce mot est bas, & se dit des personnes qui deviennent lâches & fainéans. (Cet homme s'est *avachi* depuis quelque tems.)

S'avachir, v. r. [*Mollescere.*] Terme de *Corroyeur* & de *Cordonnier.* Il se dit du cuir, & veut dire s'amollir, n'être pas ferme, n'avoir aucune dureté avantageuse. (Ce cuir ne vaut rien, il s'*avachit* trop.)

S'avachir, v. r. [*Flaccescere.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit des branches, qui au lieu de se soûtenir droites, ont leur extrémité panchante. (Les branches de cet Oranger *s'avachissent. Quint. Jardins fruitiers, t. 1.*)

AVAGE. *Droit d'avage, s. m.* Droit que leve le bourreau tous les jours de marché sur plusieurs sortes de marchandises. (Prendre les droits d'avage.)

AVAL, *adv.* Terme de *Batelier.* Par embas, en décendant.

☞ *Aval*, est un terme ancien, qui signifie *en bas* & *au bas.*

> L'eau alloit *aval*, en faisant
> Son mélodieux & plaisant.
> *Le Roman de la Rose.*

Aval, s. m. [*Cautio, vas.*] Terme de *Négociant.* C'est une reconnoissance que celui qui céde une lettre ou un billet de change, fait à un particulier, qu'au cas que la lettre ou le billet soit perdu, ou qu'il n'en soit point paié, il en fournira un autre, ou qu'il le lui paiera. (Il a un *aval*, il ne court aucun risque. Il faut donner un *aval* à M. afin de lui mettre l'esprit en repos. On m'a fait un *aval*, je n'ai rien à craindre.)

☞ Celui qui met son *aval* est tenu solidairement avec les tireurs & endosseur. Voïez *Bouchel & Joly, ch. 16.* Voïez aussi *l'Ordonnance de 1683. tit. 5. art. 73.*

AVALAGE, *s. m.* [*Demissio.*] L'action d'avaler ou de décendre. On a paié le Tonnelier pour l'*avalage* de ces muids de vin.

AVALAISON ou AVALASSE, *s. f.* [*Aquarum lapsus.*] Chute d'eau impétueuse qui vient des grosses pluies qui se forment en torrens. Ce moulin a été ruiné par les *avalaisons.*

† AVALANCHE ou AVALANGE, *s. f.* [*Nivium lapsus.*] Quelques-uns disent *avalanges.* Chute des néges qui se détachent des montagnes & tombent dans les valons. Ce qui n'est qu'un peloton au commencement de la chute, grossit en roulant & devient d'une grosseur prodigieuse. (Les *avalanches* sont dangereuses, quand on voïage dans les valées, durant le dégel.) On dit les *Lavanges vésuviennes.* Les auteurs de l'Histoire du Mont-Vésuve, de même que son Traducteur, ne se servent que du mot *lavange*, & jamais de celui d'*avalanche.* Voïez tout le chapitre deuxiéme de cette histoire, traduite par M. de Castera, & imprimée en 1741 à Paris.

AVALANT, AVALANTE, *adj.* [*Labens.*] Terme de *Batelier.* C'est-à-dire, qui décend, qui va en avalant. (On ne mettra aucun empêchement au passage des bateaux montans, ou avalans. *Ord. de Loüis XIV. ch. 1.*)

Avalant, s. m. Bateau qui va en avalant en pleine riviére. (Le montant doit céder à l'avalant. *Ordonnance de Loüis XIV. ch. 2.*)

AVALÉE. Terme de *Manufacture.* C'est la même chose que levée ; c'est-à-dire, ce que l'ouvrier peut travailler sur son métier, sans être obligé de rouler & de dérouler ses ensubles, pour mettre sur l'une son ouvrage, & pour de l'autre lâcher de la chaîne.

Avalée de chardon. Ce mot se dit chez les ouvriers laineurs de draps, de chaque espéce d'étofe qu'ils lainent sur la perche avec le chardon, à prendre cet espace depuis la perche, qui est le haut, jusqu'au faudet, qui est le bas.

AVALER, *v. a.* [*Sorbere.*] Faire décendre dans son estomac ce qu'on a pris par la bouche, ce qu'on a mâché. Manger goulument. Manger vîte & presque sans mâcher. (Il prit d'une main la lettre & de l'autre le breuvage qu'il avala. *Vaug. Quint. l. 3. c. 5.* J'avalois par hazard quelque aile de poulet. *Despreaux, satire 3.* Le goulu avale les morceaux sans mâcher.

Cléopatre fit dissoudre dans une tasse de vinaigre, une perle d'un prix inestimable, & après qu'elle fut dissoute, elle l'*avala. Histoire du Triumvirat, 3. part. ch. 12.*)

Avaler, [*Labi.*] Terme de *Voiturier par eau.* Conduire quelque voiture selon le cours naturel de l'eau. Passer une voiture par quelque pertuis, ou par quelque vanne. (Avaler un bateau. Avaler un train de bois. Il faut que le passage des pertuis soit libre aux voituriers qui montent ou qui avalent leurs bateaux. *Ordonnance de Loüis XIV. ch. 5.*)

> Le tems qui ne peut séjourner,
> Ains va toujours sans retourner,
> Comme l'eau qui s'*avale* toute,
> Et contremont ne revient goute.
> *Le Roman de la Rose.*

* *Avaler.* Dans quelques Auteurs, veut dire couper avec une arme tranchante ; mais ce mot n'est pas d'un bel usage.

† * *Avaler.* Recevoir sans peine une injure, n'en être pas touché. (Il avale un afront doux comme lait. *Abl. Luc.*)

Avaler la ficelle. Terme de *Chapelier.* C'est la faire décendre depuis le haut de la forme du chapeau jusqu'au bas, qu'on apelle le lien.

Avaler du vin dans une cave. C'est le décendre dans la cave avec le poulain.

S'avaler, v. r. [*Sorberi, hauriri.*] Décendre dans l'estomac. (Morceau qui s'avale.)

* *S'avaler.* [*Labi.*] Pendre trop bas. Décendre trop bas. (Le ventre de ce cheval s'avale.)

* C'est un avaleur de pois gris. *C'est-à-dire, un goinfre, un gourmand.*

* *Un avaleur de charettes ferrées.* Sorte de Fierabras. Capitan. Homme d'épée qui paroît redoutable & méchant.

* AVALIES, *s. f.* Terme de *Négoce.* Laines qui proviennent des peaux de mouton de l'abatis des bouchers, lorsqu'ils les vendent aux Mégissiers. On fait les trames des étofes de ces avalies.

AVALOIRE, *s. f.* [*Guttur, fauces.*] Gosier. (Terme populaire, qui ne se dit que d'un goulu.)

Avaloire, s. f. Terme de *Bourrelier.* La partie du harnois du cheval de carosse, de chariot ou de charette, qui pose sur la croupe du cheval & qui sert à l'arrêter. (Montrer une avaloire.)

Avaloire, s. f. Terme de *Chapelier.* C'est un outil dont le Chapelier se sert pour faire

couler la ficelle du chapeau au bas de la forme. (L'avaloire est égarée ou perduë.)

☞ AVALON. [*Aballo.*] Ville du Duché de Bourgogne.

AVALURE, *s. f.* Terme de *Maréchal.* C'est une défectuosité d'une corne molle & raboteuse, qui croît au pié d'un cheval quand il fait quartier neuf.

AVANCE, *s. f.* [*Projectura.*] Terme d'*Architecture.* Saillie. (Avance de couverture de toît.)

Avance. [*Pecuniæ repræsentatio.*] Action de celui qui fait par avance. (Il lui a fait une avance de cent écus sur ses gages. Faire du bien à quelcun par avance. *Scar.*)

* *Avance.* [*Provocatio officii.*] Ce qu'on fait pour parvenir à quelque chose. (Après les avances que j'ai faites, elle ne m'a pû refuser son cœur. Faire toutes les avances.)

AVANCEMENT, *s. m.* Agrandissement de fortune. (Emploïer toute chose à l'avancement de la fortune d'une personne. *Voit. l. 16.*)

Avancement. [*Progressus.*] Progrès. (Faire un avancement considérable.)

Avancement d'hoirie. On se sert de cette expression pour signifier une donation faite par anticipation de la mort du pere ou de la mere, & comme dit du Moulin, *art. 26. Consuet. Paris. in accelerationem commodi futuræ succesionis.* Telles donations doivent être raportées dans le partage d'une succession *ab intestat;* & celles qui sont faites par préciput & avantage, ne se raportent point. *Voïez* la Coûtume de Paris, *art. 26.* celle d'Orléans, *art. 14.* d'Amiens, *art. 52.* d'Anjou, *art. 96.* du Maine, *art.* 109. & leurs Commentateurs, qui ont examiné une partie des questions qui naissent sur ce sujet.

AVANCER, *v. a.* [*Protendere, extendere, porrigere.*] Marcher en avant. Aprocher. (On fit avancer les troupes. Avancer un pas. *Scar.*)

Avancer. [*Properare, festinare, maturare.*] Hâter. Faire aler plus vîte. (Avancer son départ. Faire avancer l'ouvrage. *Abl. Ret.* Avancer l'horloge.)

Avancer. Porter en avant. (Avancer le pié.)

Avancer. [*Expedire, ad exitum producere.*] Dépêcher. Faire réussir. (C'est un admirable moïen d'avancer ses afaires. *Mol.*)

Avancer. [*Afferre, proponere in medium.*] Proposer, dire. (Je n'avance rien qui ne soit vrai.)

Avancer. [*Occupare, invadere.*] Déborder sur. S'étendre sur, &c. (Le sommet du mont avançoit sur le chemin. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.*)

Avancer. [*Pecuniam repræsentare.*] Donner par avance. (Avancer la païe aux soldats. *Abl.*)

Avancer. Faire les frais d'une entreprise, avant que le tems d'en être rembourſé soit venu. Il faut *avancer* beaucoup d'argent dans les armemens, avant d'en rien retirer. J'ai *avancé* tous les frais de cette manufacture.

Avancer, signifie aussi, prêter de l'argent, fournir des marchandises à quelcun. On dit, *Avancer* les paiemens, pour dire païer avant les échéances des temps.

Avancer, v. n. Commencer à s'achever. (La besogne avance fort.)

Avancer, v. n. Terme d'*Horloger.* Aler trop vite. (Votre montre avance. Cette pendule avance d'un bon quart d'heure.)

Avancer, v. n. [*Crescere, maturescere.*] Ce mot se dit des fruits de la terre, & signifie *croître.* (Les fruits avancent. Le pur froment & les blez ne furent point gâtez, parce qu'ils n'étoient pas si avancez. *Exode, ch. 9.*)

* *Avancer.* [*Promovere, provehere ad.*] Faire sa fortune, ou celle des autres. (Son seul mérite l'a avancé. Il est digne d'être dans le poste où il est, car il avance les honnêtes gens.)

* *Avancer.* [*Proficere.*] Profiter. Servir de quelque chose. (Qu'ont avancé mes soins, mes soûpirs & mes larmes? *Gomb. Poës.*)

* *S'avancer, v. r.* [*Accedere, aproperare.*] S'aprocher. (L'armée s'avançoit au petit pas. *Abl. Ret.* La victoire s'avançoit à grands pas. *Vaug. Quint.*)

S'avancer. S'achever. Finir. (Mon ouvrage s'avance fort.)

S'avancer. [*Prominere.*] Déborder sur, &c. (Le rocher s'avançoit sur l'eau.)

S'avancer. [*Proficere.*] Faire du progrès. Faire sa fortune. (S'avancer dans le chemin de la vertu. *Arn.* S'avancer à la Cour. *Voit. Poës.*)

S'avancer. [*Crescere.*] Il se dit des fruits de la terre, & il signifie commencer à croître. (Les blez s'avancent fort.)

AVANCÉ, AVANCÉE. [*Progressum opus, antegressum agmen.*] Il se dit en terme de *Guerre.* (Un travail avancé, c'est un ouvrage de fortification qui sert à couvrir les autres. Un corps de garde avancé, signifie qu'on l'a mis assez loin du camp pour empêcher les surprises.

AVANIE. [*Contumelia, fraus comparata ad.*] Afront. Traitement injurieux. (Faire une avanie à quelcun. *Mol.* Ce mot est venu du Levant, où il signifie une quérelle sans fondement; il se dit des Turcs qui exigent de l'argent des Chrétiens sous de méchans prétextes. Le grand Visir voulut faire une avanie de dix mille écus aux Ambassadeurs Chrétiens. *La Guilletiére, Athénes, l. 1.* Ceux qui exercent la Justice parmi les Turcs, cherchent l'ocasion de faire des avanies, pour s'emparer du bien d'autrui. Le moïen de faire quelque chose pour lui après une avanie de la sorte? *Mol. Scapin, a. 2. sc. 4.*)

AVANT, (AVENT,) *s. m.* Du Latin *adventus.* Tems consacré par l'Eglise pour se préparer à la Nativité de Jesus-Christ. (Prêcher un Avant.)

Avant, s. m. [*Prora.*] Terme de *Mer.* C'est le devant d'un vaisseau. Cette partie s'apelle aussi *la prouë.* (Le vent se range de l'avant, c'est-à-dire, prend par prouë, & devient contraire. Être de l'avant, c'est être des prémiers. Il paroît des vaisseaux de l'avant. Gagner de l'avant, mettre de l'avant, c'est mettre derriére soi, &c. *Guillet, Arts de l'homme d'épée.*)

Avant. [*Antè.*] Préposition qui marque le tems, & régit l'acusatif. (Personne ne peut être apellé heureux avant sa mort. *Abl. Arr. l. 7.* Fohi a fondé la Monarchie Chinoise, & il commença à régner 2652. ans *avant* la naissance de Jesus-Christ. *Morale de Confucius, 1. partie, page 4.*)

☞ Il faut prendre garde à ne pas confondre *avant* & *devant.* Le prémier est une préposition; le second, un adverbe. On dit, *Ces personnes sont arrivées avant nous,* ou, *nous suivons tels & tels qui ont passé devant.* On dit encore souvent, *La Croix part avant la procession,* ou bien, *La Croix passe devant; les prémiers venus se placent avant les autres.* On ne dit pas *devant,* si ce n'est pour marquer les rangs; *il marcha devant les*

autres, & non, il marcha avant les autres. *Avant*, ainsi que le Latin *antè*, marque le tems qui doit précéder une chose ou une action ; c'est une diction taxative, qui emporte une obligation précise de faire ce que la Loi ordonne, ou ce que l'on s'est obligé de faire. L'interprétation de ce mot est souvent douteuse, dans le cas d'une substitution conçuë en ces termes : Si l'institué meurt avant vingt-cinq ans, faut-il, pour la rendre inutile, que cet institué ait vingt-cinq ans complets, ou s'il sufit qu'il y soit entré ? Il me paroît que l'on n'a vingt-cinq ans que le prémier jour de la vingt-sixiéme année. Il en est autrement du Soûdiaconat, que l'on peut prendre, selon le Concile de Trente, dans la vingt-troisiéme année commencée.

Avant, adv. [*Altiùs, ultrà.*] Profondément. Plus loin. (Il lui planta la javeline fort avant dans la gorge. *Vaug. Quint. l. 7.* Il porta sa colére encore plus avant. *Vaug. Quint. l. 8.*)

* Ce mot *avant* se dit en parlant de ce qui regarde l'esprit, le cœur & la mémoire, & il signifie profondément, tout-à-fait. (Pénétrer bien avant dans la connoissance des choses. Il est bien avant dans son cœur, dans l'esprit de son maître, &c.)

Mettre en avant. [*In medium proferre.*] C'est proposer. (Mettre en avant un traité de paix. *Abl.*)

Avant que. [*Antequam.*] Cette conjonctive régit le subjonctif. (Tu vins sur la terre avant que Rome eût détrôné ses Rois. *Main. Poës.*)

☞ Du tems de Vaugelas, *avant que* & *devant que*, étoient également bons : mais le prémier étoit plus de la Cour. A présent, il n'y a plus que *avant que* qui soit en usage. *L'Académie, Remarque 275. sur Vaug.* Ajoûtons ici une observation de Chevrau, sur ces trois mots, *auparavant, avant & devant. Auparavant* est toujours adverbe, & l'on ne peut dire sans parler mal, *auparavant que de partir, auparavant que de faire cela.* Vaugelas assûre que l'on peut dire *avant que* & *devant que*, par exemple, *avant que de mourir, devant que de mourir ;* mais *avant que* est plus de la Cour, & du bel usage. On dit encore, *Il est bien avant dans les afaires ; il a parlé avant moi. Devant* est un nom, quand il est oposé à *derriére*, comme *le devant d'une maison, un devant d'autel, prendre le devant* ou *les devants.* Il est préposition, quand il signifie *en présence*, comme, *il harangua devant le peuple*, & quand il signifie *vis-à-vis ; il est toujours devant son miroir ; notre flote passa devant Malthe.* Il est encore préposition, quand il signifie *devancer, prévenir* & *aler à la rencontre, &c.*

Avant que de. Conjonctive qui régit l'infinitif. (On doit se regarder soi-même un fort long-tems, avant que de songer à condamner les gens. *Mol. Mis.* Avant que de combatre, ils s'estiment perdus. *Corn. Cid. a. 4. sc. 3.*)

☞ Plusieurs bons Auteurs du dernier siécle, & de celui-ci, supriment le *que*.

AVANTAGE, *s. m.* [*Utilitas, emolumentum.*] Profit. (Cela est à mon avantage. *Voit. l. 37.*)

Avantage. [*Gratia, favor, beneficium.*] Grace, faveur, bienfait. (Procurer de grands avantages à quelcun. *Voit. l. 39.*)

Avantage. [*Gloria, honor.*] Gloire, honneur. (La fortune tournoit à son avantage les obstacles qui lui arrivoient. *Vaug. Quint. l. 8. c. 13.* On peut dire à votre avantage que vous avez été plus loin que lui. *Gill. Boil. Avis à Mén.*)

Avantage. [*Naturæ dona.*] Qualité de la nature, ou de la fortune. (L'avantage de la taille est considérable. *Abl. Luc.* Elle avoit tous les avantages de l'esprit & de la beauté. *M. de la Rochefoucaut.*)

Avantage, signifie quelquefois victoire. Notre armée a remporté un grand *avantage* sur l'ennemi. Les Chrétiens ont remporté des avantages considérables sur les Infidéles.

Avantage. Terme de *Manége. Etre monté à l'avantage*, c'est être bien monté. *Prendre de l'avantage* pour monter à cheval, c'est se servir de quelque élévation pour monter plus aisément à cheval.

☞ *Avantage.* Terme de *Marine*, & qui est sinonime avec *poulaine, éperon* & *cap.* C'est la partie de l'avant du vaisseau, qui se termine en pointe, en faisant une grande saillie, & qui s'avance la prémiére en mer. Voïez *Eperon.*

Avantage. [*Opportunitas loci.*] Commodité favorable. (Ils attendoient que l'ennemi entrât dans l'eau pour le charger à leur avantage. *Ablanc. Arr. l. 1.*)

Avantage. [*Præstantia, excellentia.*] Sorte de prérogative. (Il a montré les avantages que son art avoit sur les autres.)

Avantage. [*Antecessio.*] Terme de *Jeu de paume.* C'est lorsque l'un & l'autre des joüeurs a quarante-cinq, & que l'un de ces joüeurs prend quinze. (Avoir l'avantage.)

AVANTAGER, *v. a.* [*Aliquid præcipui dare, tribuere.*] Faire quelque gratification particuliére. (Il a avantagé son fils de dix mille écus.)

AVANTAGEUX, AVANTAGEUSE, *adj.* [*Utilis.*] Utile, considérable. Qui aporte de l'avantage. Qui produit de l'avantage. (Il nous sera avantageux de nous rendre. *Vaugel. Quint. l. 7.* Choisir un poste avantageux.)

On dit une *taille avantageuse*, pour dire, une grande taille, avec une mine noble & haute. On dit aussi *une couleur, une coifure, une parure avantageuse ;* pour dire, une couleur, une coifure, qui sied très-bien.

Avantageux. On dit un homme *avantageux en paroles ;* un *homme avantageux, à qui il ne faut rien céder ;* c'est-à-dire, un homme hautain, insolent, qui cherche à prendre avantage sur les autres, qui se prévaut de la facilité des autres, & qui en abuse. Mais cette façon de parler est peu usitée, & peut-être même ne devroit-on pas s'en servir en écrivant, quoiqu'on la trouve dans la *Préface de l'homme universel*, traduction de Gratian par le P. de Courbeville. C'est la remarque de l'auteur du *Diction. Néolog.* Cependant ce mot se lit dans le même sens, & sans être blâmé, dans le nouveau Diction. de l'Acad. Franç. Ce Diction. ajoûte, qu'on dit d'un homme qui est atentif à prendre toute sorte d'avantages au jeu, & à profiter de tous, *qu'il est avantageux au jeu.*

AVANTAGEUSEMENT, *adj.* [*Utiliter.*] Favorablement. Avec avantage, avec honneur. (Juger de quelcun avantageusement. Être habillé avantageusement.)

AVANT-BEC, *s. m.* [*Anterides.*] Angle ou éperon qui est aux piles des ponts de pierre. (Avant-bec d'amont l'eau.)

Avant-bras, s. m. [*Cubitus lacertus.*] Partie du bras située entre le coude & la jointure de la main. (Avoir l'avant-bras cassé.)

Avant-chemin couvert. Terme de *Fortification.* C'est celui qu'on fait au pied de l'avant-fossé du côté de la campagne.

Avant-cœur. Maladie qui arrive aux chevaux: c'eſt une tumeur contre nature, de figure ronde, groſſe à peu près comme la moitié du poing, qui ſe forme à la poitrine du cheval vis-à-vis du cœur. Si l'avant-cœur ne vient à ſupuration, c'eſt pour le cheval une maladie mortelle. Voïez *le Parfait Cocher, p. 297.*

Avant-corps, ſ. m. [*Pars ædificii prominens.*] Terme d'*Architecture.* Parties d'un bâtiment qui ont de la faillie ſur la face à l'égard des autres parties qui ſont plus retirées, comme un pilaſtre, & la partie la plus retirée s'apelle *arriére-corps.*

Avant-cour, ſ. f. [*Veſtibulum, atriolum.*] La prémiére cour d'une maiſon qui a pluſieurs cours. (Une fort grande avant-cour. Faire l'avant-cour d'un bâtiment.)

Avant-coureur, ſ. m. [*Præcurſor, prodromus.*] Ce qui précéde quelque choſe. Signe qui précéde la fiévre. (La grêle eſt l'avant-coureur de la gelée. Le friſſon eſt l'avant-coureur de la fiévre. Un malheur eſt preſque toujours l'avant-coureur d'un autre. *Mol. Sc. a. 3. ſc. 6.*)

Avant-couriére, ſ. f. [*Prævia.*] Celui qui précéde. (L'aurore eſt l'avant-couriére du ſoleil.)

Avant-foſsé, ſ. m. [*Prior foſsa.*] Terme d'*Ingénieur.* C'eſt une profondeur pleine d'eau, qui eſt autour de la contreſcarpe du côté de la campagne, & qui eſt au pié du glacis. (Remplir, combler l'avant-foſſé. Paſſer l'avant-foſſé.)

Avant-garde, ſ. f. [*Prima acies, prima frons.*] C'eſt la prémiére ligne d'une armée rangée en bataille, ou la prémiére diviſion d'une armée qui eſt en marche. (Mener, conduire, commander l'avant-garde. *Abl.*)

Avant-goût, ſ. m. [*Prœludium felicitatis, ſpecimen.*] Eſſai qu'on fait de quelque choſe, & qui en fait concevoir quelque idée. Plaiſir qu'on goûte avant une entiére félicité. (La joie que le S. Eſprit répand dans le cœur des fidéles, eſt un avant-goût du Paradis.)

Avant-hier, adv. [*Nudiustertius.*] Prononcez le *t* de ce mot *avant-hier,* qui veut dire, *il y a deux jours.* (Ce n'eſt que d'avant-hier que je vous aime. *Voit. l. am.*)

☞ Ménage, tome 2. de ſes Obſervations ſur la Langue Françoiſe, ch. 22. dit que *devant-hier,* n'eſt plus du bel uſage. Ceux qui prononcent *avan-hier,* prononcent mal. Le mot *hier* n'eſt point aſpiré; ainſi il faut faire ſentir le *t.* *Avans-hier* eſt auſſi une prononciation très-vicieuſe.

Avant-jour, avant-midi, adv. [*Ante lucem, ante meridiem.*] Tems auquel le ſoleil n'eſt pas levé, ou n'eſt pas dans ſon midi.

Avant-main, ſ. f. [*Manus interior.*] Tout le dedans de la main, lorſqu'elle eſt étenduë. (On mit en doute s'il avoit reçu un ſouflet de l'avant-main.)

Avant-mur, ſ. m. [*Murus turri præſtructus.*] Mur placé devant un autre. (Faire un avant-mur.)

Avant part, ſ. f. [*Pars prior.*] Terme de *Coûtume.* Préciput, portion que quelques Coûtumes acordent par préciput à l'aîné.

Avant-péche, ſ. f. [*Perſicum præcox.*] C'eſt une pêche qui eſt mûre avant les autres pêches. On l'apelle auſſi *péche précoce.* (L'avant-pêche prend chair, & groſſit dès le commencement de Juillet, elle eſt petite & rondelette, elle a la chair fine, mais elle eſt ſujéte à devenir pâteuſe. L'avant-pêche eſt comme un avant-coureur qui annonce les bonnes pêches.)

† *Avant-pié, ſ. m.* [*Pars pedis poſterior.*] Terme d'*Anatomie.* C'eſt la partie du pié qui eſt la plus avancée.

Avant-pieu, ſ. m. Bout de poutrelle qu'on met ſur la couronne d'un pieu pour le tenir à plomb quand on le bat à la ſonnette. On donne ce même nom à des pinces de fer pointuës dont on ſe ſert pour planter des piquets & des échalats de treillage.

Avant-poignet, ſ. m. [*Palma.*] Terme d'*Anatomie.* C'eſt la paume de la main, qu'on nomme auſſi l'*avant-main.*

Avant-propos, ſ. m. [*Præfatio.*] Préface. (Cette piéce eſt une eſpéce de préface, ou d'avant-propos. *Abl. Luc.*)

Avant-quart, ſ. m. [*Prodomus.*] Terme d'*Horloger.* Petite cloche avec un marteau, laquelle ſonne avant qu'on entende le quart. (Voilà l'avant-quart.) Il ſignifie auſſi le coup de marteau qui fait ſonner la cloche, avant que le quart ſonne. (L'avant-quart va ſonner, ſonne ou vient de ſonner.)

Avant-toit, ſ. m. [*Compluvium.*] C'eſt un toit avancé.

Avant-train, ſ. m. [*Rotæ priores.*] On apelle de ce nom les deux rouës qu'on ajoûte avec celles de derriére à l'afut d'un canon, pour le faire marcher en campagne. Avant-train d'un carroſſe, ce ſont les deux petites rouës avec le timon.

AVANTIA, *ſ. m.* [*Tradux.*] Brin de ſerment courbé en forme de petite croſſe, qu'on coupe pour lui faire prendre racine. Les Vignerons l'apellent plus ordinairement *Crocette.*

AVANTURE, *ſ. f.* [*Eventus, caſus, fortuna.*] Evénement. Choſe arrivée à une perſonne. (Avanture fâcheuſe, plaiſante, galante. Achever, terminer une avanture. *Voit. l.* Conter ſon avanture. *Abl. Luc.*)

Avanture, ſ. f. Terme de *Commerce de Mer*, dont on ne ſe ſert néanmoins qu'en y ajoûtant l'épitéte *groſse.* Mettre de l'argent *à la groſse avanture*, c'eſt le mettre à profit ſur des vaiſſeaux. On dit, un contrat, ou une obligation *à la groſse avanture.*

Avanture, ſ. f. [*Amor.*] Amour, amourette. (Cette fille eſt ſa prémiére avanture.)

Bonne avanture. Voïez *Bon.*

A l'avanture, adv. Au hazard. (Chacun à la liberté de dire à l'avanture ce qu'il penſe.)

D'avanture. Cet adverbe a vieilli; en ſa place, on dit, *par hazard. Vaug. rem.*

Par avanture. Cet adverbe a vieilli; on dit en ſa place, *peut-être.* Moliére s'en eſt ſervi dans ſa Comédie du mariage forcé, mais ce n'eſt qu'en riant; un perſonnage dit, ferai-je mal? & l'autre répond, *par avanture.*

† AVANTURÉ, AVANTURÉE, *adj.* [*Periculo expoſitus.*] Qui eſt en danger d'être perdu. Qui eſt au hazard. (Choſe bien avanturée. Notre argent eſt bien avanturé.)

AVANTURER, *v. a.* [*Incertam adire aleam.*] Ce mot vient de l'Eſpagnol *aventurar*, & il ſignifie hazarder, mettre en danger, expoſer au péril. (Il eſt de l'homme prudent de ſe garder aujourd'hui pour demain, ſans avanturer tout à un ſeul coup. *D. Quichote, nouvelle traduction, t. 2. ch. 23.*)

† AVANTUREUX, AVANTUREUSE, *adj.* [*Audax, periculi contemptor.*] Qui cherche quelque avanture. Qui a quelque avanture. Hardi. (Chevalier avantureux. *Voit. Poëſ.*)

☞ Malherbe a dit :

Par quels faits d'armes valeureux
Plus que nul autre *avantureux*,
N'as-tu mis ta gloire en estime ?

Avantureux ne se dit guéres plus.

AVANTURIER, *s. m.* On prononce *avanturié.* Ce mot au propre, se dit en terme de *Guerre.* C'est celui qui cherche à se signaler par quelque belle action. (C'est un avanturier qui s'est signalé au siége de Mons. Le Maréchal de Gassion, si avanturier pour les partis & si brusque à chercher, craignoit un engagement entier. *Saint Evremont, discours sur l'histoire de France.* Nos avanturiers revinrent chargez de lauriers.)

* *Avanturier, s. m.* Il se dit en amour : mais alors il est au figuré. C'est un jeune homme galant & hardi qui cherche à faire quelque bonne fortune en amour, & qui la fait souvent. (La plûpart des jeunes Gascons sont des avanturiers amoureux. Les belles, quand elles sont sages, se gardent des avanturiers amoureux.)

* *Avanturier, s. m.* Il se dit aussi au figuré, en parlant de Gens de lettres. C'est un homme qui n'est pas connu dans les lettres, & qui tâche à se faire connoître par quelque ouvrage d'esprit. Tout est plein aujourd'hui de ces avanturiers, & il en résulte des exploits bien médiocres.

Le mot d'*Avanturier*, dans toutes ses significations, n'entre que dans le discours familier, & dans les ouvrages de galanterie. Un avanturier fit voir plaisamment la foiblesse & le peu d'esprit de son prémier ouvrage. *Traité de la paresse, 2. entr. pag. 148.*)

Avanturier. On apelle vaisseau avanturier, un vaisseau marchand qui va trafiquer dans l'étenduë de la concession d'une Compagnie de commerce, sans en avoir obtenu la permission.

AVANTURINE, *s. f.* [*Lapis fortuitus.*] Pierre précieuse, qui se trouve dans la Bohéme, & dans la Silésie, qui est d'une couleur jaunâtre, pleine de plusieurs points d'or qui lui donnent beauconp de brillant. *Renel, Mercure Indien.* (Il y a de belles, de très-curieuses & de très-rares Avanturines dans le Cabinet des Chanoines de Sainte Geneviéve de Paris. On fait une *avanturine* artificielle avec du verre mêlé de limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or.

AVARE, *s. m.* Ce mot vient du Latin *avarus.* Qui est ataché à l'avarice. (Un franc avare, un vilain avare. Un avare sordide, haïssable, détestable. Le Poëte Chapelain étoit un fameux avare. Les avares ne sont jamais las d'aquérir des richesses pour ceux qui souhaitent leur mort. *Gomb. epig. l. 2.* Les avares sont toûjours dans le besoin. Les avares sont moins les possesseurs que les gardiens de leurs richesses : ils en sont les esclaves, & non pas les maîtres. *Maucroix, homél. de S. Chrisost. hom. 2.*)

Avare, adj. [*Sordidus, præparcus.*] Ce mot signifie qui est ataché à l'avarice, qui craint de dépenser quelque chose, qui est avide d'argent, & qui apréhendant de n'en pas avoir assez, ne songe qu'à amasser sou sur sou. (Les vieilles gens sont d'ordinaire avares. C'est un monstre qu'un jeune homme avare. On trouve d'illustres scélerats, mais on ne trouve point d'illustres avares.)

☞ Toutes les autres passions cédent à l'avarice.

En cultivant ses champs, le Laboureur *avare*;
D'une riche moisson flate tous ses desirs;
Les autres passions où la raison s'égare,
N'excitent dans son cœur, ni douleurs, ni plaisirs.
Mad. Deshoulieres.

Avare. On dit au figuré, le ciel, la nature, la fortune a été *avare* de ses dons à quelcun. Cet homme est *avare* de loüanges, de visites, de son tems. Cette femme n'est point *avare* de ses faveurs. La terre est *avare* de ses biens. Dieu n'est point avare de ses graces.

AVAREMENT, *adv.* [*Avarè.*] D'une maniére avare. (C'est un homme qui vit fort avarement. *Acad. Franç.*)

AVARICE, *s. f.* [*Avaritia.*] Vice contraire à la libéralité. L'avarice est honteuse, horrible, épouventable, sordide.)

AVARICIEUX, EUSE, *adj.* [*Tenax, parcus.*] Ataché à l'avarice. (Elle est autant avaricieuse qu'on le puisse être.)

☞ *Avare* & *avaricieux* ne doivent pas être confondus : *avare* marque l'habitude & la passion même de l'avarice : *avaricieux* est plus propre lors-qu'il s'agit d'un acte, ou d'un effet particulier de l'avarice. Un homme qui ne donne jamais rien, est un *avare :* celui qui donne rarement ou qui donne peu, est un *avaricieux.* L'*avare* se refuse toute chose : l'*avaricieux* se retranche le superflu, & même une partie du nécessaire.

AVARIE, *s. f.* Terme de *Mer.* C'est un droit qu'on païe pour chaque vaisseau qui moüille à un port. (Païer l'avarie.)

Avarie, s. f. [*Damnum, jactura, detrimentum.*] Terme de *Marchand* qui trafique sur mer. Ce terme signifie le dommage arrivé à un vaisseau ou aux marchandises de son chargement, comme encore les dépenses extraordinaires & imprévûës que l'on a été obligé de faire pendant le cours d'un voïage, pour le navire ou pour les marchandises, ou pour les deux ensemble. Ce terme est en usage presque chez toutes les Nations. Les Italiens disent *avaria ;* les Espagnols *haverias.* Il y a des avaries, dont les unes sont communes, simples & particulieres ; & les autres, grosses. Les simples doivent être suportées par la chose qui aura souffert le dommage & causé la dépense ; les grosses tombent tant sur les vaisseaux que sur les marchandises. La perte des cables, ancres, voiles par la tempête, sont avaries simples ; & selon l'article second de l'Ordonnance de 1681. *tit. des avaries,* tout ce que le vaisseau a souffert pour le bien commun, est avarie grosse & commune. Voïez *l'Ordonnance maritime de 1981. & le Guidon, dans le livre des Us & Coûtumes de la mer.*

AVARIÉ, *adj.* Il se dit des marchandises qui ont été endommagées dans les vaisseaux pendant leur voïage, soit par tempête, naufrage, échoüement ou autrement. On dit, du café avarié, de la cochenille avariée, &c.

AVASTE. [*Satis est, siste.*] Terme de *Mer,* qui veut dire, c'est assez, arrêtez-vous.

A U B.

AUBADE, *s. f.* [*Antelucanus concentus.*] Violons qu'un amant donne le matin à sa maîtresse. Régal de violons qu'on donne à quelcun pour lui marquer l'estime qu'on fait de lui, ou pour lui marquer de la joie, ou de la passion. (Donner des aubades.)

† * *Aubade.* [*Injuria, contumelia.*] Bruit, criaillerie qu'on fait en quérellant une personne. Rompement de tête. (Vous aurez tantôt l'aubade.

Quand le matin ils mont donné l'aubade,
J'ai sur le soir encor la sérénade.
Boisr. Ep.)

AUBIN, *s. m.* [*Peregrinus, advena.*] Terme de *Palais.* Etranger. C'est un étranger qui s'est établi en France & qui n'a point pris de lettres de neutralité. Pour être reputé Aubin il faut être né dans un pays qui n'apartenoit pas au Roi. Les Aubains, suivant la disposition de nos coûtumes, sont *étrangers nés de pays qui ne sont pas de la souveraineté de la Couronne de France.* Tous ceux qui sont nés dans les pays apartenans au Roi ne doivent point être reputés Aubains. (Les vrais Aubains sont les Alemans, les Anglois, les Italiens & les Epagnols. *Baquet, 1. p. ch. 7.*)

Droit d'Aubaine. [*Jus fisci vel domini cui obveniunt boba peregrinorum.*] Terme de *Jurisprudence Françoise.* C'est un droit par lequel le Roi succéde aux Etrangers qui se sont établis dans son Roïaume, qui y ont acquis du bien, & qui n'ont pris aucunes lettres de naturalité du Roi. Ces lettres doivent être vérifiées à la Chambre des Comptes. Le droit d'Aubaine est inaliénable. (Les Suisses, les Portugais, ni les Ecossois ne sont pas sujets à la Loi de l'Aubaine. *Baquet, des Droits d'Aubaine.*)

† * *Aubaine.* [*Jus caducæ hæreditatis adipiscendæ.*] Hazard qui aporte quelque profit. (Il lui est venu une aubaine qui l'a mis fort à son aise.)

AUBAN. On apelle *Droit d'Auban*, un droit qui se paye ou au Seigneur, ou aux Officiers de Police, pour avoir permission d'ouvrir boutique. Il s'entend aussi de la permission même.

AUBANS, *s. m.* [*Funes nautici.*] Terme de *Mer.* Cordes qui servent à tenir fermes les mâts sur les bords ou sur les hunes d'un vaisseau.

☞ On écrit *hauban*, & au singulier, il faut aspirer l'*h*, un *hauban*, & au pluriel on ne l'aspire pas.

AUBE, *s. f.* [*Diluculum.*] Aurore. (Aube vermeille. *Gomb. poës.*

Je me léve avant l'*aube*,
Et travaille jusqu'à la nuit,
Sans en recevoir aucun fruit.
Boisr. t. 1. Ep. 12.

Il doutoit si ses yeux ne l'avoient point trompé, à cause de la fausse clarté que fait l'aube à la naissance du jour. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Nous découvrons à l'aube du jour les Antipodes. *Abl. Luc. t. 2.*)

Aube. [*Alba.*] Grande robe blanche faite de lin, que les Prêtres mettent lors-qu'ils doivent dire la Messe, ou qu'ils servent à l'Autel. (Une aube fort blanche.)

Aube de moulin. Petite planche attachée aux coïaux sur la jante de la roüe, qui la fait tourner en résistant au passage de l'eau qui la pousse.

Aube. Terme de *Marine.* C'est l'intervale du tems qu'il y a depuis le soupé de l'équipage, jusqu'à ce que l'on prenne le premier quart. *Aubin.*

☞ AUBENAGE. Droit atribué par quelques Coûtumes, aux Seigneurs Moïens Justiciers. Il en est parlé dans l'*article 7.* du titre premier de la Coûtume de Lodunois : « Quand aucuns » Forains qui ne sont du Diocése, décédent » dans la Justice du *Seigneur Moïen-Justicier*, il » a droit d'avoir l'*aubenage*, c'est à sçavoir une » bourse neuve & quatre deniers dedans, & » doit être payé ledit *aubenage* au Seigneur, » son Receveur, ou, en son absence, à autre » son Officier, avant que le corps du décédé » soit mis hors de la maison où il est trépassé ; & » en défaut de payer ledit *aubenage*, ledit Seigneur » peut prendre & lever soixante sols d'amende » sur les héritiers & biens dudit défunt, ensem- » ble sondit *aubenage.* » La Coûtume de Tours fait mention de ce droit dans l'*article 43.* avec quelque diference qui en adoucit la rigueur. Mais dans la Coûtume d'Orleans, *article 21.* *aubenage* est sinonime avec *confiscation*, & le droit apartient au Seigneur Haut-Justicier.

AUBEPINE, *s. f.* [*Alba spina.*] Petit arbre plein d'épines qui se rencontre souvent parmi les buissons & les haies, qui porte des fleurs blanches & produit un fruit rouge & sans suc, qui, à ce qu'on croit, lâche le ventre quand il est mûr. *Dal.* (L'aubépine est fleurie.)

AUBER ou AUBERE, *adj.* Poil de cheval qui aproche de la couleur de la fleur de pêcher. (Les chevaux aubers sont sujets à perdre la vûë.)

AUBERGE, *s. f.* [*Diversorium.*] Maison où on loge à Paris, & où l'on prend des pensionnaires. (Une bonne auberge. Tenir auberge.)

AUBERGISTE, *s. m.* [*Caupo.*] Celui qui tient une petite auberge à juste prix. (Un pauvre aubergiste. De petit aubergiste qu'il étoit, il a tant fait qu'il est devenu gros cabaretier.)

AUBERON, *s. m.* Terme de *Serrurier.* Petit morceau de fer rivé au moraillon, qui entre dans une serrure, & au travers duquel passe le péne pour la fermer.

AUBERONNIÉRE, *s. f.* Moraillon ou bande de fer sur laquelle les auberons sont rivez.

AUBERVILLIERS. Sorte de laitüe fort dure.

AUBIER, *s. m.* [*Alburnum.*] Terme de *Jardinier.* C'est la partie du bois la plus tendre & la plus proche de l'écorce, & qui est d'un blanc jaunâtre. (Un échalas qui a de l'aubier ne vaut rien. *Quint. des Jardins, t. 1.*)

AUBIFOIN, *s. m.* [*Cyanus.*] Plante qui croît parmi les blez, qui porte des fleurs bleuës, & qu'on apelle, à cause de cela, *bleüet.*

† AUBIN, *s. m.* Ce mot se dit pour signifier le *blanc de l'œuf.*

Aubin, *s. m.* Terme de *Manége.* C'est une allure rompue, ou un train de cheval qui tient de l'amble & du galop. Ce cheval va l'*aubin.*

☞ AUBINET. C'est un pont de cordes, qui est suporté par des bouts de mâts posez en travers sur le plat bord, à l'avant des vaisseaux marchands. Le *saint Aubinet* couvre leurs cuisines, leurs marchandises & leurs personnes : on l'ôte quand il fait des coups de vent, parce qu'il empêche de manœuvrer. C'est ce qu'on apelle un pont coupé, quand il y a un *saint Aubin* à l'avant & un fuzain à l'autre bout.

☞ AUBOUR. Ce terme est sinonime avec *aubier*, & se dit en Latin, *alburnum.* Voïez ci-dessus *Aubier.*

Pline prétend qu'avant de couper les arbres, il faut les cerner par le pied, jusques à la moitié du cœur, afin que l'humidité inutile en sorte, & que coulant par cette entaille au travers de l'*aubour*, elle ne corrompe pas l'arbre.

AUBOURS, *s. m.* Arbre qu'on met entre les espéces de citise, & qu'on apelle aussi *Albour* ou *Aulbour.* Voïez *Tournefort.*

Aubrier, *s. m.* [*Pygargus.*] Oiseau de proie qui est la même chose que *hoberau*, & qu'on apelle ainsi parce qu'il marche sur les arbres, ou parce qu'il est de pennage aubere.

AUC.

Aucun, Aucune, *adj.* [*Ullus, aliquis, quispiam.*] Pas un. Nul. (Dieu ne refuse aucun de ses biens aux personnes qui s'atachent à le servir.

† *Aucune fois*, [*Aliquando, nonnunquam.*] Ce mot est vieux, & en sa place on se sert du mot *quelquefois.*

(Il fuit *aucune fois* un cerf par les foulées,
Dans ces vieilles forêts du peuple reculées.
Racan, berg.)

Aucunement, *adv.* [*Nullo modo.*] Nullement. (Je ne doute aucunement de leur bonté. *Voit. l. 23.*)

Aucunement, adv. [*Aliquatenùs.*] En quelque sorte. Ce mot a vieilli dans ce sens. *Etre aucunement satisfait.*

AUD.

Audace, *s. f.* Ce mot vient du Latin *audacia*, & il signifie hardiesse mêlée d'insolence & de témérité, hardiesse mêlée d'éfronterie. (Bessus n'eut pas assez d'audace pour excuser son crime. *Vaug. Quint. l. 7. t. 5.* Comment, avoir l'audace de batre un Philosophe comme moi? *Molier.*

Qui se laisse outrager, mérite qu'on l'outrage;
Et l'*audace* impunie enfle trop un courage.
Corn. Héraclius, a. 1. sc. 2.)

Audace. Ce mot se prend quelquefois en bonne part, lorsqu'il est adouci & acompagné de quelque épitéte favorable, & il signifie *hardiesse.* (Ainsi on dit une belle, une noble audace.)

☞ *Audace*, selon le Pere Bouhours, dans ses Remarques, dit plus que *hardiesse.* Ce terme se prend toûjours en mauvaise part, s'il n'est adouci, ou par une épitete, comme, *une belle audace, une sainte audace*, ou par un autre substantif qui l'acompagne; par exemple: *Il avoit de l'audace & de la civilité, de la douceur & de la fierté, & on ne le pouvoit voir sans le craindre & sans l'aimer.* Le sujet qu'on traite, & la personne dont il s'agit, peuvent encore rectifier ce mot, sur tout en vers, comme il paroît dans ces deux exemples:

Son front avoit une *audace*,
Telle que Mars en la Thrace.

Que Corneille pour lui ranimant son *audace*,
Soit encor le Corneille, & du Cid, & d'Horace,

Audace. Gance atachée à une agrafe pour empêcher que le bord du chapeau ne baisse. (Mettre une audace à son chapeau; une bonne, une forte audace.)

Audacieux, Audacieuse, *adj.* [*Audax.*] Ce mot se prend en bonne & en mauvaise part. Il signifie *hardi*, en prose; mais en vers, il signifie *haut.* (Des pins audacieux croissent parmi la nége & s'élévent aux cieux. *Scarron, Poës.* On est souvent audacieux par timidité. Je ne suis avare, audacieux, ni traître. *Voit. Poës.* C'est la plus audacieuse de ses figures. *Balzac, entr. 6. chap. 4.*)

☞ *Audacieux* se prend toûjours en mauvaise part dans le propre, soit dans la prose, soit dans les vers. *Un de ces esprits remuans & audacieux, qui semblent être nez pour changer le monde*, dit Monsieur de Condon, en faisant le portrait de Cromwel.

☞ Jupiter, d'un coup de foudre,
Fit mordre bientôt la poudre
A ce Grec *audacieux;*
Et cet enfant de la terre
Sentit combien son tonnerre
Cédoit à celui des cieux.

Audacieusement, *adv.* [*Audacter.*] Avec audace. Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part. (Les mutins, qui avoient parlé audacieusement à leur Prince, furent châtiez.)

Au-deçà. [*Cis, citra.*] Préposition qui régit le génitif, & qui signifie *en deça, de ce côté-ci.* (Au-deça de l'Euphrate. *Vaug. Quint. liv. 10. chap. 5.*)

Au-deça, adv. [*Citrà.*] (Il est au-deça.)

Au-dela. [*Ultrà, trans.*] Préposition qui régit le génitif, & qui veut dire *par delà.* (Il manquoit à vos avantures d'avoir un amant au-delà de l'Océan. *Voit. l. 40.*)

Au-delà, adv. [*Ultrà.*] Par-delà. (Il est passé au-delà. On ne voit au-delà qu'un obscur avenir. *Deshoul. Poës.* Ils enlevérent tout ce qui étoit au-delà. *Abl. Luc. t. 2.*)

Au-devant, *adv.* [*Obviam.*] Aler au-devant de quelcun. *Vaug. rem.*)

Au-devant, adv. Ce mot entre dans quelques façons de parler figurées. *Courir au-devant de....* C'est aler au-devant du tort qu'on nous peut faire, & l'empêcher.

Oüi, *il court au-devant*, il fait prier, il prie;
Et contre sa coûtume, aplaudit & s'écrie.
Pradon, critique.

Audience, *s. f.* [*Audientia.*] Action par laquelle on écoute. (Donner audience, obtenir audience, avoir audience. Il a eu une favorable audience de M. le prémier Président.)

Audience. [*Forum, tribunal, prætorium.*] Lieu où l'on plaide, & où les Juges écoutent les Avocats & les Procureurs. (Elle vient dans l'Audience implorer le secours des Magistrats. *Patru, Plaid.*)

* *Audience.* [*Tempus audiendis litigantibus adscriptum.*] Les Juges qui écoutent lorsqu'on plaide. (Lever l'audience; l'audience est levée.)

Audiencier, s. m. [*Scriba, notarius forensis.*] Huissier de Présidial qui porte la robe & le bonnet, & qui assiste aux audiences pour apeller les causes.

Grand Audiencier. [*In supremo prætoris diplomatum ac descriptorum relator.*] L'un des prémiers Oficiers du Sceau, & celui qui examine les Lettres qu'on doit sceller.

Auditeur, *s. m.* [*Auditor.*] Celui qui écoute, (Avoir beaucoup d'auditeurs.)

Auditeur des Comptes. [*Cognoscendis rationibus præfectus.*] Officier de la Chambre des Comptes qui voit les comptes, les examine, & en fait le raport au bureau devant les Présidens & les Maîtres des Comptes, & qui y met l'état final. (Être reçû Auditeur des Comptes. Acheter une Charge d'Auditeur des Comptes.

Auditeur de Rote. C'est un Juge ou Oficier du Tribunal

Tribunal de la Rote à Rome. Il y en a toûjours un François, nommé par le Roi.

Auditeur de la Chambre Apostolique. C'est le Juge de la Cour Romaine. Sa Jurisdiction s'étend aussi sur l'Etat Ecléfiastique.

Auditeur du Châtelet. Juge subalterne qui juge les causes au dessous de vingt-cinq livres.

Auditeur. Les Prélats de la Cour Romaine ont des Auditeurs, dont les fonctions répondent à celles des Aumôniers de nos Evêques. (L'Auditeur de M. le Nonce.)

AUDITIF, IVE, *adj.* [*Quod ad auditum pertinet.*] Qui sert à l'oüie. Les Médecins donnent cette épitete à un nerf qui est de la cinquiéme paire, ou de la septiéme, suivant les modernes, & qui sert à l'oüie. On dit aussi que la surdité détruit la faculté auditive.

† AUDITION, *s. f.* Il vient du Latin *auditio*, & c'est un terme de *Palais.* C'est le tems qu'on a emploïé à oüir. (L'audition des comptes a duré long-tems.) C'est aussi la fonction d'un Juge qui interroge & écoute des témoins sur quelque afaire pour rendre ensuite la Justice. (Il n'y a point eu d'audition de témoins. On a remis l'audition des témoins à un autre jour. Après l'audition des témoins, les Juges se sont levez.)

AUDITOIRE, *s. m.* [*Auditorium cœtus, concio.*] Assemblée qui écoute. (Auditoire nombreux.)

Auditoire. [*Auditorium.*] Lieu où l'on écoute & où l'on parle en public. (Il avoit un grand & célébre auditoire, où se trouvoit une multitude de peuple.)

☞ François I. par son Ordonnance de 1535. veut que les Juges rendent leur jugement dans l'auditoire, qui doit être dans le territoire. *Loiseau, titre des Seigneurs, chap. 10.* Voïez *Boniface.*

A V É.

AVÉ, *s. m.* [*Salutatio Angelica.*] Ce mot n'a point de pluriel; c'est un mot Latin, & il veut dire *la salutation de l'Ange à la Vierge.* (Dites cinq *Pater*, & cinq *Ave.*)

AVEC. [*Cum.*] Préposition qui régit l'acusatif. Prononcez le *c* d'*avec.* (Philipe aimoit Alexandre avec une tendresse incroïable. *Vaug. Quint. l. 3.*) Voïez *les Remarques nouvelles du P. Bouhours, p. 125. Edit. in-4°.*

AVECQUE. Cette préposition ne se doit écrire de la sorte en prose que pour rompre la mesure d'un vers, ou pour arrondir une période; mais en vers il est libre de se servir d'*avec* ou d'*avecque.*

AVEINDRE, *v. a.* [*Promere, depromere.*] Tirer hors. *J'aveins, j'ai aveint, j'aveignis.* (Aveignez le linge qui est au fond de ce cofre.) Ce mot est vieux & hors d'usage.

☞ Les Provinciaux ne connoissent presque pas ce terme; ils disent, *sortez ce cheval, sortez mon manteau;* ce qui est un solécisme, puisque sortir est un verbe neutre; il faut dire, faites sortir ce cheval, tirés dehors mon manteau.

AVEINE ou AVOINE, *s. f.* [*Avena.*] Aveine est le plus en usage. Plante qui a sa tige noüeuse, & qui au bout de cette tige a sa graine. (Faucher les aveines. Jamais on ne vit tant d'aveine. *Voit. Poës.*)

Aveine. Graine d'aveine destinée principalement pour la nourriture des chevaux. Vaugelas vouloit qu'on écrivît *Avoine*, & qu'on le prononçât de même; & selon le grand nombre d'écrivains, il avoit raison. Ménage, Benserade & Voiture étoient pour aveine.

☞ On dit qu'un cheval *a bien gagné son avoine;* & je me souviens d'avoir lû dans la *Bibliotéque du Droit François* de Bouchel, que cet Auteur dit qu'il a assisté à une plaidoirie où il s'agissoit de la succession du Duché de Bretagne, & qu'il « advint qu'en une replique » que faisoit Maistre Claude Mangot, il fut » interrompu par Maistre Pierre Versoris, de » sorte que son courage & la chaleur du Barreau » l'emporta de dire : *Maistre Pierre Versoris,* » *vous avez tort de m'interrompre, vous en avez* » *assez dit pour gagner votre avoine.* De quoi » ledit Sr. Versoris se sentant offensé, demanda » réparation. La plaidoirie s'acheva, & après » l'Arrêt prononcé, M. le prémier Président de » Thou dit : *Maistre Claude Mangot, la Cour* » *m'a donné charge de vous dire, que ce qui se* » *donne aux Advocats pour leur labeur, ne se* » *donne point par forme d'avoine, mais c'est un* » *honoraire.* De quoi ledit Sieur Mangot, qui » avoit acquis tant de palmes & de lauriers » dans sa Charge, fut si outré, que depuis il » ne porta point de santé, & mourut peu de » tems après. »

AVELANEDE ou VALANEDE. C'est la cosse du gland, c'est-à-dire, ce petit vase ou coque auquel tient la queüe du fruit, & qui a une espéce de cizelure naturelle. On s'en sert pour passer les cuirs.

AVELINE, AVELAINE, *s. f.* [*Avellina nux.*] L'un & l'autre se dit, mais aveline est bien plus usité. Espéce de grosse noisette. (Une grosse aveline, vuider une aveline.)

AVELINIER, *s. m.* plus communément *Coudrier.*

AVE-MARIA, *s. m.* Ce mot signifiant la salutation de l'Ange à la Vierge, n'a point de pluriel. (Dites deux *Ave-Maria.*) Dans l'Ordre de Cluny, on disoit trois Oraisons avant les Nocturnes & avant les Heures du jour; on les convertit ensuite en un *Pater noster*, auquel on joignit l'*Ave-Maria*, vers le 12. siécle; & de là nous sont venus le *Pater*, l'*Ave* & le *Credo*, que nous récitons avant Matines & avant Prime, & le *Pater* & *Ave* qu'on récite avant les autres Heures.

AVENAGE, *s. m.* *Obligatio ad clientelaria avenarum vectigalia.*] Redevance d'avoine qu'on doit à un Seigneur censier.

AVENANT, ANTE, *adj.* [*Aptus, concinnus, formosus.*] Qui est propre, gracieux, qui a bon air. Ce terme est ancien & a toûjours signifié une chose convenable, légitime, raisonnable. Alain Chartier, dans son *Dialogue d'un Amoureux & de sa Dame :*

> Je ne veux pas enquerir
> Pourquoi vous m'allés requerant,
> Ne parole vous en tenir,
> Car ce n'est pas chose *avenant.*

Dans la Comédie de Pathelin:

> Six aulnes de drap maintenant,
> Dit-il, est-ce chose *avenant*,
> Par vostre foy, que je les perde ?

On trouve dans nos Coûtumes, ce terme emploïé dans le sens de *raisonnable*, de *convenable.* Dans celle de Tours, art. 253. l'*avenant*

signifie la portion que les filles doivent avoir dans les biens paternels & maternels. *Mariage avenant*, dans la Coûtume de Normandie, *art. 261.* c'est la dot constituée à la fille par son frere. *Mariage avenant* est pris pour *Mariage sortable & qui convient à la fille, &c.* Voïez *l'art. 262. Le plus qu'avenant* est l'excédant de l'avenant ou portion légitime fixée par la Coûtume. Voïez *Tours & Lodunois.* Il est dit dans les *Etablissemens de Saint Louis*, part. 1. ch. 9. *Gentishom, si peut bien donner à sa fille plus grand mariage que avenant. Doüaire avenant*, c'est le Coûtumier. *Avenant bienfait*, c'est, dans la Coûtume d'Anjou, *article 278.* la recompense que l'aîné donne à son puîné, à cause des fiefs qu'il retient, & pour en éviter le partage. *Logis avenant*, c'est l'habitation que l'on doit à la veuve, après le decès de son mari. *Coûtume du Maine, art. 322.* Anjou, *art. 309. Avenant*, c'est, en Bretagne, le délai pour comparoître à l'assignation. *Hevin, sur Frain, article 92.*

Avenant. Participe actif du verbe Avenir. On emploie ce terme dans les contrats & autres actes publics: il signifie, s'il avient que, s'il arrive que. *Avenant le decès de l'un des deux: le cas avenant que, &c.*

† *A l'avenant.* Façon de parler adverbiale, pour dire, à proportion. C'est un homme qui fait grande dépense en habits, en chevaux, &c. & de toutes choses à l'*avenant.* Mais cette façon de parler n'est d'usage que dans le discours familier. On la trouve cependant emploïée dans plusieurs ouvrages, comme on peut le voir dans le Dictionnaire Néologique, qui la censure.

AVÉNEMENT, *s. m.* [*Adventus, regni initia.*] Arrivée. (Tibére étoit fort retenu à son avénement à l'empire. *Abl. Tac.* Le Roi de France, à son joïeux avénement à la Couronne, nomme aux prémiéres prébendes des Eglises Cathédrales & Colégiales vacantes par mort. *Fevret, Traité de l'abus, l. 1. c. 8.*)

☞ L'Empereur a le même droit, sous le nom de *primariæ preces*, depuis que le Pape en eut acordé le droit à Ferdinand II. Le *joïeux avenement* est une grace expectative, qui est diférente de celles que le Concile de Trente a abolies. Il n'a aucun Bénéfice certain pour objet. Par la Déclaration de l'an 1629. *art. 17.* Loüis XIII. exempta les Eglises Colégiales du joïeux avénement. Voïez *Pinson, Brodeau sur Loüet, & les Mémoires du Clergé.*

AVENIR, *v. n.* [*Advenire, evenire.*] Arriver. (S'il vient que je meure, ce sera d'amour. *Gomb. poëf.*)

Avenir, s. m. [*Futurum.*] Le tems à venir. (Un avenir glorieux, heureux, malheureux, triste, fâcheux. Penser, songer à l'avenir. Ne se mettre point en peine, ne se point chagriner de l'avenir.

Heureux qui par sa prudence,
Au présent se peut tenir,
Et laisse à la providence
Tout le soin de l'*avénir.*

A ne vous rien céler,
Dans le *sombre avenir* je ne vois pas trop clair.
Bens. balet de la nuit, 1. p. entr. 8.)

Avenir. [*In jus vocatio.*] Terme de *Palais.* Assignation à la partie pour venir plaider un certain jour. (Faire signifier un avenir.)

AVENT, ADVENT. Voïez *Avant.*

AVENUE, *s. f.* [*Aditus, introitus.*] Chemin par où l'on aborde. (Se saisir des avenuës d'un lieu. *Vaug. Quint. liv. 8. ch. 11.* Ils entrérent dans le païs par deux avenuës. Gagner, sortir, ocuper les avenuës. S'emparer des avenuës. Garder, défendre les avenuës. *Abl. Frontin, l. 1. c. 4. 5.* Il ferma les avenues du port par de grosses poutres. *ch. 6.*)

Avenuë, s. f. [*Aditus ductis arboribus in lineam consitus.*] Grande alée qui conduit dans quelque maison de plaisance, & qui de part & d'autre est d'ordinaire bordée d'arbres. (Planter une avenuë d'ormes, border une avenuë de grands arbres.)

AVÉRER, *v. a.* [*Explorare, probare.*] Vérifier. (Avérer un crime.

C'est un point délicat, & de pareils forfaits,
Sans les bien *avérer*, ne s'imputent jamais.
Moliere.)

AVERNE, *s. m.* Marais dans la Campanie, dédié à Pluton, d'où il sortoit des exhalaisons si extraordinaires, qu'on croyoit que c'étoit l'entrée des enfers; de là vient que les Poëtes s'en servent pour signifier l'Enfer.

AVERSION, *s. f.* [*Odium, naturalis repugnantia.*] Haine, horreur. (Aversion naturelle, avoir de l'aversion pour quelcun. *Abl.* Témoigner une aversion étrange contre quelcun. *Mr. de la Rochefoucauld.* Prendre quelcun en aversion. *Arn.* Vos décisions sont en aversion à tout le monde. *Pasc. liv. 24.* J'ai pris une aversion éfroïable pour la belle qu'on me destine. *Mol. Scapin. a. 1. sc. 3.* Avoir une aversion invincible pour une personne. *Arioste, tom. 1.* Favoriser ceux que la fortune a pris en aversion. *Scar. rom. com.*)

AVERTIR, *v. a.* [*Admonere.*] Donner avis d'une chose. (Avertir quelcun de son malheur.) Je l'ai averti qu'il étoit mortel.

AVERTI, AVERTIE, *part. & adj.* [*Admonitus.*] * *Un averti en vaut deux.* Proverbe pour dire qu'il est dangereux d'ataquer un homme qui est sur ses gardes.

Averti, adj. Terme de *Manége.* Un *pas averti*, est celui d'un cheval qui marche un pas réglé & méthodique, suivant les leçons qu'il a reçuës.

AVERTISSEMENT, *s. m.* [*Monitum.*] Avis, conseil. (Donner de bons avertissemens.)

☞ M. l'Abé Girard, dans son *Traité de la Justesse de la Langue Françoise*, a fait connoître la diférence qu'il y a entre *avis* & *avertissement.* L'*avis* semble être donné pour conduire les hommes dans ce qu'ils doivent faire: l'*avertissement* paroît être fait pour instruire de ce qu'on veut leur aprendre. L'*avis* fait prendre des mesures: l'*avertissement* fait faire des remarques. L'espion donne *avis* de ce qui se passe dans le lieu où il est: l'Auteur met un *avertissement* à la tête de son livre. Les *avis* doivent être secrets: & les *avertissemens* doivent être judicieux.

Avertissement. [*Admonitio, monitum.*] Terme de *Palais.* Ecritures qu'on fait pour un procès, & qui contiennent les raisons générales de l'afaire. (Faire un avertissement. Les avertissemens ne se font ordinairement que par les Avocats, & ils doivent bien instruire les Juges & expliquer le fait de la cause avec esprit. L'avertissement commence ainsi: Avertissement que met & baille pardevant vous, &c.)

AVERTISSEUR, *s. m.* [*Admonitor, monitor.*] Officier qui suit le Roi en campagne, & qui avertit lorsque le Roi veut dîner.

Avette. Les anciennes inſtructions concernant le commerce du miel, de la cire & des mouches qui le produiſent, ſe ſervent toûjours de ce terme, pour ſignifier Abeille, ou mouche à miel.

Aveu, *ſ. m.* [*Conſenſus.*] Conſentement. (Un aveu trompeur. Les Jéſuites n'impriment rien ſans l'aveu de leur Supérieur. (J'ai trouvé un moïen de tirer cet aveu de vous. *Mol. préc.*)

☞ L'Auteur du *Traité de la Juſteſſe de la Langue Françoiſe* dit *pag. 18.* que l'*aveu préſupoſe l'interrogation ; la confeſſion tient un peu de l'acuſation.* On peut avoüer ſa faute ſans être interrogé, & l'on n'a jamais confondu l'*aveu* avec le terme de *confeſſion* de ſes pechez, qui eſt une véritable acuſation de ſoi-même, &c.

On apelle *homme ſans aveu*, un vagabond, que perſonne ne veut reconnoître un homme qui n'a ni feu ni lieu. Ce ſont des hommes ſans aveu. *Acad. Franç.*

Aveu. [*Clientelaris juris profeſſio.*] Terme de *Palais.* Catalogue & dénombrement de tout ce qui dépend d'un fief, & que le vaſſal avouë tenir de ſon Seigneur.)

Aveuer, *v. a.* Terme de *Fauconnerie*, qui ſignifie, bien voir & diſcerner la perdrix au partir qu'elle fait.

Aveugle, *ſ. m.* [*Cæcus.*] Celui qui a perdu la vûë. (Jeſus-Chriſt rendoit la vûë aux aveugles. Les gens de Cour s'abandonnent à tant de ſotiſes, que les aveugles s'en aperçoivent. *Brantôme, Dames galantes, t. 1.*)

Un aveugle né, *ſ. m.* C'eſt-à-dire, qui l'eſt dès ſa naiſſance. *Un aveugle y pourroit mordre*, c'eſt-à-dire, le pourroit voir.

† *Il en juge comme un aveugle des couleurs.* C'eſt-à-dire, ſans connoiſſance.

† *Il crie comme un aveugle qui a perdu ſon bâton.* C'eſt-à-dire, ce qui lui étoit le plus néceſſaire.

† *Au païs des aveugles les borgnes ſont Rois.* C'eſt-à-dire, que ceux qui ont des défauts, ne laiſſent pas d'être eſtimez parmi ceux qui en ont de plus grands.

† On dit encore proverbialement : *Il n'eſt point de pire aveugle* que celui qui ne veut pas voir, ni de *pire ſourd* que celui qui ne veut pas entendre.

† On dit que pour faire un bon ménage, il faut que le mari ſoit *ſourd*, & la femme *aveugle.*

Aveugle, *adj.* [*Videndi ſenſu carens.*] Qui a perdu la vûë. (Il eſt aveugle, elle eſt aveugle. L'amour & la fortune ſont aveugles.)

* *Aveugle*, *adj.* [*Cæcus.*] Qui ne conſidére rien, qui ne fait nulle réflexion. (Amour aveugle, colére aveugle, paſſion aveugle. Il ne penſe qu'à ſatisfaire ſon aveugle ambition. *Patru, Plaid. 7.* L'ame dans le prémier homme a perdu ſa force, le cœur eſt devenu aveugle & tout obſcurci.

Aveugle. Terme de *Chimie.* On apelle ainſi les vaiſſeaux bouchez qui n'ont qu'une ſeule ouverture. Un *alambic aveugle*, un *tuïau aveugle.*

Aveugle. Terme d'*Anatomie.* On apelle *trou aveugle*, la quatriéme cavité de l'oreille, autrement le *limaçon.* On apelle auſſi *aveugle* ou *cæcum*, le prémier des gros inteſtins.

On dit proverbialement, *il change ſon cheval borgne à un aveugle*, pour dire, il a perdu au troc qu'il a fait.

* **Aveuglément**, *adv.* (*Cæco impetu, temerè.*] Sans conſidération, ſans réflexion. (Il donne aveuglément dans le paneau. *Mol.* Les amans ſuivent aveuglément leur paſſion.

☞ *A l'aveugle* & *aveuglément*, ſont deux choſes diférentes : le dernier marque le mouvement déréglé de la volonté, qui ſe porte indiſcrétement à une choſe ; ſuivre *aveuglément* ſa paſſion, & non à l'*aveugle*, qui ſignifie un défaut d'intelligence & de connoiſſance : faire une choſe *à l'aveugle*, c'eſt-à-dire, *en aveugle.* Chevreau, dans ſes notes ſur Malherbe, a fait une longue obſervation ſur l'uſage du mot *aveugle.* Voïez *la page 266. de l'Edition de Paris, de 1723.*

Aveuglement, *ſ. m.* [*Cæcitas.*] Perte de vûë. (L'aveuglement que Tobie ſoufroit ne put ébranler ſa foi. J'abordai Homére, mais je ne lui parlai point de ſon prétendu aveuglement, parce-que je vis bien le contraire. *Abl. Luc. t. 2.* L'amour a un bandeau ſur les yeux, & cet aveuglement témoigne que l'eſprit des amans eſt dans des ténébres perpétuelles. *Scar. dial.*)

* *Aveuglement.* [*Error, temeritas.*] Erreur, conduite peu ſage. (Je m'étonne de mon aveuglement. *Voit. poëſ.* Etre dans un déplorable aveuglement. Tomber dans l'aveuglement. *Abl.* Il s'eſt ſenti frapé d'un aveuglement d'eſprit. C'eſt un funeſte, un malheureux, un miſérable, un déplorable aveuglement. *Saci, S. Proſper.*

> Tous ces tendres ſoupirs dont vous calmiez mes peines,
> N'étoient que des apas jettez adroitement,
> Pour mieux m'entretenir dans mon *aveuglement.*
> *La Suze, poeſ.*)

Aveugler, *v. a.* [*Cæcare, obcæcare.*] Ce mot ſe dit au propre, pour ſignifier rendre aveugle, & crever les yeux ; mais il ſignifie plus ordinairement éblouïr. (Le grand jour aveugle les gens.)

* *Aveugler.* Oter une partie du ſens & de la raiſon. (Le vice aveugle les méchans. Mon livre n'étant qu'un ramas de ſotiſes, chaque ſot y trouvera un petit caractére de ce qu'il eſt, s'il n'eſt trop aveuglé de l'amour propre. *Scarron, Roman comique, t. 1. ch. 9.*)

* *S'aveugler*, *v. r.* [*Obcæcari.*] Il n'eſt pas bien uſité qu'au figuré, & ne ſe dit que des perſonnes. C'eſt être ſi fou de ſoi-même qu'on ne voit pas ſes propres défauts. (La plûpart des pécheurs s'aveuglent volontairement, & ne font point de réflexion ſur leurs propres actions)

† **Aveuglettes**, *adv.* [*In tenebris.*] Terme populaire, qui veut dire à tâtons & ſans lumiére. Qui cherche aveuglettes, trouve quelquefois ce qu'il ne voudroit pas trouver. Agir avec, ou en aveuglettes, c'eſt faire une choſe ſans la bien conſidérer & ſans en examiner les conſéquences.

A U G.

Auge, *ſ. f.* [*Canalis, alveus.*] Tronc d'arbre creuſé en long, où l'on donne à boire & à manger aux cochons. (Une grande auge, une petite auge.)

Auge. Terme de *Tripot.* Eſpéce de ſaillie qui eſt auprès des filets, & qui eſt deſtinée pour recevoir les bales.

Auge. Terme de *Maçon.* Sorte de petite auge quarrée où l'on gâche le plâtre.

Auge. Terme de *Cartonnier.* Eſpéce de grande huche où l'on jette les rognures de papier lorſqu'elles ſont broïées.

Auge. On apelle l'*auge* d'un moulin à vent, un canal étroit construit de planches, & quelquefois de maçonnerie, par où l'eau qu'on a ramassée coule & tombe sur la roüe, pour la mettre en mouvement, & faire tourner la meule.

☞ *Auge.* Terme de *Marine.* C'est le vaisseau de bois dans lequel on met le goudron, pour y passer les cordages. Le fil, après avoir été passé dans l'auge, doit être pressé de maniere qu'il ne retienne que la quantité nécessaire de goudron.

AUGÉE, *s. f.* [*Plenus alveus.*] Auge pleine de plâtre, de ciment, de mortier. (Voilà une bonne augée.)

AUGET, *s. m.* [*Alveolus.*] Terme d'*Oiselier.* Sorte de petit pot, ou de petit vase de plomb, ou d'étain, où l'on donne à boire à l'oiseau qui est en cage. (L'auget de l'oiseau doit être fort net.)

Auget. Terme de *Meûnier.* Sorte de conduit de bois au bout de la trémie, par où tombe le grain sur la meule.

☞ AUGIVES. Voïez *Ogives.*

AUGMENT, *s. m.* [*Augmentum.*] Terme de *Grammaire Grecque.* Augmentation de quantité ou de lettres, qui se fait au commencement du verbe en certains temps. (Augment syllabique. Augment temporel.)

Augment, s. m. [*Auctus, incrementum, accretio, accessio.*] Ce mot est aussi un terme de *Droit. Augment de dot;* c'est ce que le mari donne à sa femme par son contrat de mariage, dans les païs de Droit écrit, & qui lui tient lieu de ce qu'on apelle *doüaire* en païs de Coûtume.

† AUGMENTATIF, IVE, *adj.* [*Quod augendi vim habet.*] Qui augmente; il ne se dit qu'en termes de *Grammaire* & de *Philosophie*, des mots qui augmentent la signification, ou des instrumens qui augmentent la force des machines; on dit de ceux-ci, qu'ils ont une vertu augmentative.

AUGMENTATION, *s. f.* [*Accretio, accessio, incrementum.*] Accroissement. (Faire une considérable augmentation.)

AUGMENTER, *v. a.* [*Augere, amplificare.*] Redoubler. (Augmenter la crainte, la douleur. *Abl.* Mon espérance diminuë quand vous augmentez en apas. *Main. poës.* Sa fierté augmente)

AUGURAL, ALE, *adj.* du Latin *auguralis.* C'est-à-dire, qui sert aux augures. Science augurale. Bâton augural. (Ce mot signifie aussi, qui tient de l'*augure*, qui est adonné à deviner, qui aime les divinations. (Les Romains tiennent encore de l'esprit augural de leurs ancêtres. *Tiers, superstitions ch. 9. p. 189.*)

AUGURE, *s. m.* Du Latin *augur.* Celui qui jugeoit de l'avenir par le vol des oiseaux. *Abl. Tac.* (Les Anciens consultoient les augures. *Abl.* Ciceron étoit du Colége des *Augures.* Il s'étonnoit comment deux augures se pouvoient rencontrer sans rire, à cause de la vanité de leur art.)

Il y avoit cette diférence entre les *Augures* & les *Aruspices*, que les premiers prédisoient l'avenir par le vol des oiseaux, par la maniere dont ils mangeoient leurs grains, & encore par les évenemens extraordinaires & dont on ne connoissoit pas la cause. Les Romains attribuerent la défaite entiere de Flaminius, au mépris que ce Consul fit des signes qui lui prédisoient son malheur, après avoir fait la revûë de son armée. Quant aux Aruspices, ils formoient leurs pronostics sur les qualitez des entrailles des bêtes que l'on immoloit; à quoi Ciceron ajoûtoit peu de foi: « Nous sommes » seuls, *dit-il à son frere*, parlons-en franchement. » Comment peut-on croire qu'ils aperçoivent » l'avenir dans les entrailles d'une victime, & » qu'ils aïent aquis cette connoissance par de » longues observations? Et quand est-ce que » l'on a commencé de faire ces observations? » Qui en est l'auteur? Comment est-on convenu » des marques sur lesquelles on puisse assûrer » l'avenir, & distinguer ce qui peut concerner » le peuple pour qui l'on consulte, & ce qui » s'adresse à son ennemi? » Ce raisonnement est juste, mais il ne desabusa pas les Romains. Horace a fait mention dans l'Ode 27. du livre 3. des bêtes que l'on croioit être de mauvais augures, un hibou, une chienne pleine, une louve, un renard, un serpent qui traverse le chemin. Quant au corbeau, on le consultoit sur le changement du tems. Les augures des oiseaux se tiroient ou du chant, ou du vol: ceux dont on consultoit le chant, étoient apellez *oscines;* & ceux dont on examinoit le vol, étoient apellez *alites*, & *præpetes.*

* *Augure.* Celui qui prévoit, qui juge bien. Celui qui conjecture bien, est un bon augure. *Abl. arr. l. 7.*)

Augure. Du Latin *augurium.* Présage. (Bon ou mauvais augure. *Abl.* Prendre une chose à bon augure. *Voit. Poës.* Vous me donnez de bons augures de ma fortune. *Voit. liv. 7.* Ce fut là comme l'augure & le commencement des guerres civiles, qui ruinérent l'Empire. *Vaug. Quint. liv. 10. ch. 10.* Un fâcheux, un funeste augure.

C'est bien assez des peines que j'endure;
Ne les redouble point par ce funeste *augure.*
Corn. Cid. a. 5. sc. 4.

C'est une folie de tirer un bon ou mauvais augure des choses qu'on rencontre en sortant de sa maison. On peut tirer un bon augure de la fortune d'un homme qu'on voit être doüé de belles qualitez, ou être favorisé de quelque personne de crédit.)

* *C'est un oiseau de mauvais augure.* Cela se dit proprement d'un hibou, d'un orfraïe, &c. & figurément d'un homme qui aporte de mauvaises nouvelles, ou d'une personne qu'on ne voit pas volontiers.

AUGURER, *v. a.* [*Augurari.*] Conjecturer. (Il augura leur future grandeur par leur modestie. *Abl. arr. l. 7.*)

AUGUSTE, *s. m.* Nom d'homme. (Auguste regna 56 ans.)

* *Auguste.* (*Augustus.*) Empereur ou Roi, qui est magnifique, & qui aime les Lettres. Un Auguste aisément peut faire des Virgiles. *Despreaux, satire 1.* On donne la qualité de *toûjours Auguste* à l'Empereur, & celle d'*Auguste* seulement au Roi des Romains. *Heiss. Histoire d'Alemagne, 2. partie.*)

☞ Le terme *Auguste* vient sans doute du Latin *Augustus*, dont les Romains se servoient pour marquer un lieu respectable, parce que les Augures y faisoient leurs fonctions. Ainsi Ennius a dit:

Augusto Augurio postquam inclita condita Roma est.

Plusieurs Empereurs ont préféré le tître de *César* à celui d'*Auguste.*

* *Auguste*, *adj.* [*Augustus.*] Roïal, grand, vénérable. (Sang auguste. *Abl.* Auguste compagnie. *Patru*, *Plaid. 3.*)

AUGUSTIN, *s. m.* [*Augustinus.*] Nom d'homme,

AUGUSTINS, *s. m.* [*Augustiniani.*] Religieux qui suivent la régle de S. Augustin. Ils ont une chape noire à larges manches, sous laquelle ils portent une robe blanche; leur chape est arrêtée par une ceinture de cuir, large de deux ou trois doigts.

Augustins déchaussez. [*Augustiniani discalceati.*] Religieux mendians, instituez sur la fin du seiziéme siécle. Ils observent la régle de Saint Augustin. Ils aloient déchaussez, avec des sandales : mais depuis plusieurs années, ils portent des bas & des souliés, & n'ont point de barbe. Ils s'habillent d'une robe noirâtre, ceinte d'une ceinture de cuir, & par-dessus ils ont un manteau court de même étofe avec un capuce. Le peuple de Paris apelle ces Religieux *petits Péres* ; mais leur véritable nom, c'est *Augustins déchaussez.*

AUGUSTINES, *s. f.* [*Augustinianæ moniales.*] Religieuses qui suivent la régle de S. Augustin. (Filles de S. Augustin.)

Saint Augustin. s. m. Terme d'*Imprimerie.* Sorte de caractére qui est entre le gros Romain & le Cicéro.

A V I.

AVIDE, *adj.* Ce mot vient du Latin *avidus*, & lors-qu'il est suivi d'un nom, il régit le génitif. Il ne se dit que des personnes, & il signifie qui désire avec passion. (Avide de gloire, de loüanges. *Abl. Luc.*

On voit ce fils brûler d'une héroïque ardeur,
Et de gloire en tout tems avide,
Il se plaît.....
Deshoul. Poës.)

AVIDEMENT, *adj.* [*Avidè.*] Avec un désir ardent. Avec passion. (Désirer avidement.)

AVIDITÉ, *s. f.* [*Aviditas.*] Grand désir d'avoir. Passion de venir à bout de quelque chose. Grande ardeur. (Il avoit une grande avidité de régner. *Vaug. Quint. l. 4.* Ils bûrent avec trop d'avidité. *Vaug. Quint. liv. 7. ch. 5.* Les Princes n'ont pas pû, avec toutes leurs loix, réprimer l'avidité des Ecclésiastiques. *Fra Paolo*, *Traité des Bénéfices*, *ch. 6.*)

AVILIR, *v. a.* [*In contemptum adducere*, *vilescere.*] Rendre vil, devenir vil, à bas prix. (Avilir sa dignité.)

AVILISSEMENT, *s. m.* [*Demissio*, *contemptus.*] Mépris. (C'est un avilissement étrange.) Ces mots se disent aussi des choses qui deviennent d'un plus bas prix.

AVILLONS. Terme de *Fauconnerie.* On apelle ainsi les serres de derriére de l'oiseau de proie.

AVINÉ, AVINÉE, *adj.* [*Vino imbutus.*] Ce mot se dit des vaisseaux où il y a eu du vin. (Un muid aviné.)

AUJOURD'HUI, *adv.* [*Hodie.*] Ce jour. (Si vous écoutez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs. On a remis l'afaire à aujourd'hui. *Vaug. rem.*)

Aujourd'hui. Se dit aussi d'un tems incertain, & y joignant le mot *demain*, ils signifient *tantôt.* Comme, aujourd'hui sur le trône, demain dans les fers. L'un meurt aujourd'hui, l'autre demain.

☞ Vaugelas, chap. 514. a traité la question, s'il faut dire *jusques à aujourd'hui*, ou *jusques aujourd'hui.* Ceux qui tiennent pour *jusques à aujourd'hui*, disent que la préposition *jusques* régit ordinairement l'article du datif, soit singulier ou pluriel, comme, *jusques à l'année* prochaine. On excepte seulement *jusques-ici*, & *jusques-là*, & comme on dit *jusques à demain*, on doit dire *jusques à aujourd'hui.* Les autres oposent la même raison, & soûtiennent qu'il faut dire *jusques aujourd'hui*, parce que *aujourd'hui* commence par l'article du datif *au* ; d'où ils concluent qu'il faut dire, *jusques aujourd'hui.* Vaugelas est pour *jusques aujourd'hui*, si ce n'est lors-qu'il peut y avoir quelque équivoque dans l'expression; comme, *on a remis cette afaire aujourd'hui* ; il faut dire, *à aujourd'hui.* Mais l'Académie a décidé, qu'*aujourd'hui* n'étant qu'un seul mot, il faut le faire précéder par l'article *à.*

AVIRON, *s. m.* [*Remus.*] Instrument de bois, rond par la poignée & plat par le bas, dont on se sert pour faire aler sur l'eau un bachot, une nacelle ou autre semblable vaisseau. L'aviron a une platine & un anneau de fer.

☞ On apelle *drague d'avirons*, un paquet d'avirons. Quand avec un des avirons, on fait reculer ou arrêter un petit vaisseau, cela s'apelle *scier* ou *nager en arriere :* on fait cette manœuvre sur les bâtimens à rames, pour éviter le revirement, & présenter toûjours la prouë.

AVIS, *s. m.* [*Sententia*, *judicium.*] Sentiment, opinion. (Je vous ai mandé pour avoir vôtre avis sur l'afaire qui se présente. Etre de l'avis de quelcun. Suivre l'avis de quelcun. Ouvrir un avis rigoureux. Aler aux avis. Prendre avis des Juges.

Avis, se dit aussi des nouvelles qu'on mande, & de celles qu'on reçoit. (La Cour a reçu de bons avis. Les avis de Rome sont incertains. Une *barque d'avis*, est celle qui est destinée à porter les ordres & les nouvelles à une flotte. *Aler aux avis*, c'est envoïer des partis en campagne, pour tacher de découvrir les desseins de l'ennemi.

Avis. [*Admonitio*, *monitum.*] Avertissement. (Profiter de l'avis qu'on nous donne.)

☞ On a mis long-tems *Avis aux Lecteurs*, à la tête des Livres, & quelques Auteurs le mettent encore : mais les Ecrivains polis mettent toûjours *Avertissement.* Le mot d'*avis* sent trop le reproche & la reprimande, ou du moins une instruction qui regarde les mœurs : *Je lui ai donné des avis sur sa conduite.* *Avertissement*, à la tête d'un livre, signifie seulement observation à laquelle on souhaite qu'on fasse attention.

Avis. Ordre militaire de Portugal, institué en 1147. par Alphonse I. en mémoire de la prise d'Evora sur les Maures. Cet Ordre se signala dans les guerres contre les infidelles, & rendit de grands services à la Couronne de Portugal.

☞ AVISEMENT. Ancien mot. (Je suis de cet *avisement* que loyauté leur soit gardée.) On ne s'en sert plus.

AVISER, *v. a.* [*Prospicere.*] Ce mot, pour signifier *découvrir* ou *apercevoir*, est bas & peu en usage. (Aviser un homme sur une tour, ou plûtôt apercevoir ou découvrir un homme sur une tour. *Vaug. rem.*)

☞ On ne dit point, *je l'ai avisé*, ou *il m'a avisé*, pour *je l'ai regardé*, ou *il m'a regardé*, quoique Mr. Despreaux ait dit dans la *satire 3.*

Quand nôtre hôte charmé, *m'avisant* sur ce point,
Qu'avez-vous donc ? dit-il.

Voïez *Caseneuve*, *Origines*, v. *aviser.*

M. de la Motte a été repris pour avoir dit, 2e. *Fable du 4e. liv.*

Il *avise* un mûrier tout aussi sec encore
Que dans les froids les plus cuisans.

S'aviser. [*Adinvenire*, *excogitare.*] Penser, songer. Se mettre une chose dans l'esprit. (S'aviser d'un stratagême. *Vaug. Quint. liv. 4.* On ne s'avise plus de se tuer soi-même. *Mol. George Dand.* Il s'avisoit toujours de quelque malice. *Scar. rom. comique*, *t. 1. ch. 2.* Pourquoi s'aviser de critiquer la traduction de l'Imitation de Jesus-Christ, l'un des plus saints ouvrages du monde? *D'Aucourt*, *entretiens de Cléante & d'Eudoxe*, *chap. 9.*)

† AVISÉ, AVISÉE, *adj.* [*Prudens*, *cautus.*] Sage, prudent. (On n'est jamais si avisé en son propre fait qu'en celui d'autrui. *Vaug. Quint. l. 7.* Plusieurs personnes très-judicieuses & très-avisées ont préféré l'exil aux douceurs de la patrie. *Balz. entr. 27.*)

AVITAILLEMENT. [*Annonæ subministratio.*] Terme de *Marine.* (Songer à l'avitaillement d'un vaisseau.) Voïez *Ravitailler.*

AVITAILLER, *v. a.* [*Annonam subministrare.*] Terme de *Marine.* C'est fournir de vivres; (Avitailler un vaisseau.)

Avitailler. Se dit aussi d'une place de guerre menacée d'un siége. Il faut *avitailler* cette place. *Acad. Franç.*

AVITAILLEUR, *s. m.* [*Qui annonam subministrat.*] Terme de *Marine.* Marchand qui fournit les victuailles, & les choses nécessaires pour en user, comme bois, chaudiéres, plats, &c. & en outre paie le tiers de la haute somme.

AVIVAGE. Terme de *Miroitier.* C'est la prémiére façon que l'on donne à la feüille d'étain, pour recevoir le vif-argent.

AVIVER, *v. a.* [*Polire*, *expolire.*] Terme de *Sculpteur.* Nétoier & graver légérement avec quelque outil. (Aviver une figure de bronze.)

Aviver, *v. a.* Terme de *Metteur en œuvre*, *&c.* C'est donner du lustre à une pierre, avec une brosse & des os de mouton brûlez. (Aviver un grenat, une topase, &c.)

Aviver l'étain. C'est le frotter légérement de vif argent, avant que de l'en charger entiérement.

Aviver une couleur. Terme de *Teinturier.* C'est la rendre plus vive, plus éclatante, plus brillante, en la passant lorsqu'elle est teinte & bien lavée, sur de l'eau tiéde mêlée de quelques ingrédiens. Le bleu, par exemple, s'*avive* sur de l'eau tiéde un peu alumée.

Aviver une forge. Les ouvriers se servent de ce terme pour dire, augmenter l'ardeur du charbon déja enflammé, en y jettant un peu d'eau.

AVIVES, *s. f.* [*Vivulæ.*] Glandes auprès du gosier du cheval, sujettes à une inflammation, qui faisant une enflûre, empêche la respiration, de sorte que si le cheval n'est promtement secouru, il court risque d'être étoufé. *Soleisel.* Selon le *Nouveau Parfait Maréchal*, on ne doit traiter les *avives* que comme on traite les *tranchées.*

AVIVOIR, *s. m.* Instrument de cuivre en forme de lame de couteau, arrondi par un bout & emmanché de bois par l'autre, avec lequel, au lieu de grate-boësse, les Doreurs sur métal étendent l'or amalgamé sur leur ouvrage.

A U L.

AULIQUE, *adj.* Ce mot vient du Latin *aulicus.* Il se dit en parlant d'une certaine Cour supérieure, qui a une Jurisdiction universelle & en dernier ressort sur tous les sujets de l'Empire pour tous les procès qui y sont intentez. (On dit Conseil Aulique. Cour ou Chambre Aulique. Conseiller Aulique.

Aulique, *s. f.* [*Aulica.*] Terme de *Théologien.* C'est un acte que soûtient un jeune Théologien dans la grande sale de l'Archevêque de Paris, & auquel préside celui qui doit prendre le bonnet de Docteur. Cet acte n'a point de matiere déterminée, & il se compose du traité que le soûtenant posséde le mieux. L'aulique se commence par une harangue du Chancelier de Nôtre-Dame à celui qui doit être reçû Docteur, & à la fin de la harangue il lui donne le bonnet. Le jeune Docteur aussi-tôt lui fait son compliment, & préside à l'acte qui s'apelle *aulique*, du mot Latin *aula*, qui veut dire sale, parce que cet acte se soutient dans une sale. Le nouveau Docteur dispute le prémier à cet acte; ensuite le Chancelier, le Grand-Maître de l'acte après, & les autres Docteurs qui veulent disputer. L'aulique étant finie, le Chancelier & les Docteurs acompagnez des Bedeaux, ménent le nouveau Docteur à Nôtre-Dame, à l'Autel Saint Sébastien, où il fait le serment de la Faculté. Ensuite si le nouveau Docteur est de la maison de Sorbonne ou de celle de Navarre, on le reconduit dans l'une ou l'autre de ces maisons, & là il donne à dîner à tous ceux qui sont de sa Société; ce dîné à Navarre s'apelle une *Doctorerie.*

☞ AULOF. C'est un commandement que l'on fait au timonier, de gouverner vers le vent, quand il en vient des risées. *Aubin.*

A U M.

AUMAILLE, *s. f.* [*Manualia*, *mansueta pecora.*] Ce mot se dit des brebis & des bêtes à cornes; mais il est très-vieux. Si l'on s'en sert, on dira *bêtes aumailles.* Voïez *Borel*, *recherches Gauloises.*

☞ Les Coûtumes d'Orleans & de Bretagne font mention des bêtes aumailles; & Belordeau comprend sous cette dénomination les bœufs & les vaches.

AUMELETTE. Voïez *Omelette.*

AUMÔNE, *s. m.* [*Eleemosyna.*] Ce qu'on donne par charité à un pauvre. (Faites l'aumône de vôtre bien.)

AUMÔNER, *v. a.* [*Eleemosynam dare.*] Donner en forme d'aumône. Il a été condamné à aumôner au pain des prisonniers. *Le Maître.* (Aumôner pour une fondation.)

☞ On se servoit autrefois du terme *aumôner*, quand on donnoit des héritages aux Eglises: ainsi *tenures par aumônes sont*, dit Ragueau, *les héritages qui ont été donnez à l'Eglise pour servir à Dieu, & dont les donateurs se sont reservé la seigneurie de patronage, ou la jurisdiction temporelle.* Il est dit dans l'article 41. de la Coûtume de Normandie, que *les Ecclésiastiques possedans fiefs nobles par aumônes, ont l'exercice de la Justice*, *&c.* Et dans l'article 139. *Par aumône ou bienfait que fasse le vassal de son bien à l'Eglise, les droits du Seigneur ne sont en rien diminuez*, *&c.* Les donations faites aux Eglises, étoient pures,

ſimples & ſans condition. On les apelloit *pures aumônes* ou *franches aumônes*. Il eſt dit dans l'*article 108.* de la Coûtume de Poitou, que celui qui a droit d'hommage, a droit de juriſdiction, ſi ce n'étoit hommage de dévotion, *comme celui qui eſt donné en franche aumône à l'Egliſe.* Maichin a remarqué ſur la Coûtume de S. Jean d'Angely, *chap. 8.* que dans cette Coûtume il y a trois ſortes d'héritages : les uns ſont féodeaux, les autres cenſuels, & les autres tenus en *franche aumône.*

AUMÔNERIE, *ſ. f.* [*Munus eleemoſynarii.*] Ofice clauſtral des anciennes Abaïes pour faire l'aumône aux pauvres. Dans les Congrégations réformées on a ſuprimé les titres d'*aumônerie.*

AUMÔNIER, *ſ. m.* [*In pauperes largus, effuſus.*] Qui eſt charitable envers les pauvres. Qui donne volontiers l'aumône. (Le Cardinal de Lorraine étoit ſi grand aumônier, qu'il portoit une gibeciere pleine d'argent, & diſtribuoit cet argent aux pauvres qu'il rencontroit par les ruës. *Brantôme, Dames galantes, t. 2.*)

Aumônier. [*Eleemoſynarius.*] Serviteur Ecléſiaſtique qui diſtribuë les aumônes de quelque Prince, de quelque Princeſſe, de quelque grand Seigneur ou Dame, & qui lui dit la Meſſe. (Il eſt Aumônier de Monſieur le Prince. Le prémier Aumônier du Roi. Le prémier Aumônier de la Reine. Aumônier ordinaire. Le grand Aumônier eſt le chef de tous les Ecléſiaſtiques de la Cour.)

☞ *Aumônier de vaiſſeau.* C'eſt un Prêtre qui a le ſoin de faire la priére dans un vaiſſeau, d'y dire la Meſſe, & d'y adminiſtrer les Sacremens. Il y a auſſi des Aumôniers pour les troupes de terre. On dit l'*Aumônier* d'un Régiment. L'*Aumônier* des Gardes Françoiſes, &c.

AUMÔNIERE. Bourſe propre à tenir ou à recevoir des aumônes. Sarraſin a emploïé ce mot dans ſa pompe funébre de Voiture. On le trouvoit avant lui dans le Roman de la Roſe.

AUMUSSE, (AUMUCE,) *ſ. f.* [*Pelliceum ac villoſum amiculum.*] Du Latin *Almutia.* Peau de martre ou de petit gris, que les Chanoines portent ſur le bras lorſqu'ils vont à l'Ofice. (Une belle aumuſſe. On dit que les Chanoines n'ont point porté d'aumuſſe avant l'an 1243. Lorſque le Pape eſt couronné à Rome, les Chanoines de S. Pierre lui donnent une aumuſſe. L'aumuſſe étoit autrefois ou de ſimple étofe, ou de drap doublé d'une fourrure, ou toute de peau ; ſe portoit ſur la tête, & décendoit ſur les épaules. Les Chanoines la mettoient même ſous la chape. Ils la portérent auſſi ſur les deux épaules ; ils l'ont maintenant ſur le bras gauche, pour la porter plus commodément. *Thiers, des Perruques, ch. 3. & 4.*)

L'Aumuſſe étoit autrefois une eſpéce de bonnet, dont les Ecléſiaſtiques, & même des Laïques ſe couvroient la tête, & décendoit ſur les épaules ; c'eſt pourquoi Iſidore, dans ſes *Origines*, l'apelle *armilauza, quaſi in armis, ſeu humeris clauſa.* Baïf, *de re veſt.* la dérive du Latin *amicium, ab amicire*, parce qu'elle couvroit les épaules. L'Auteur de l'*Hiſtoire de Tournai*, la fait décendre d'un vieux mot Teutonique, *hooſt-muſſen*, qui ſignifie un bonnet dont on couvre la tête. Ménage dérive ce terme de *almutia*, que l'on trouve dans les anciens Auteurs. Caſeneuve eſt de ce ſentiment ; il cite un endroit de l'Hiſtoire de Radevic, *de geſtis Frederici, liv. 2. cap. 67.* où parlant du Chancelier Roland, il dit, *Cum pellibus nigro pallio coopertum, & cum nigro almutio.* Il cite encore les Clementines, *de Stat. Monach. cap. 1.* dont voici les termes : *Almutiis de panno nigro, vel pellibus, caputiorum loco, &c.* ce qui fait connoître que les aumuſſes étoient, dans ce tems, de drap ou de peau. Il ajoûte cette obſervation, que les aumuſſes ont été des marques de dignité, puiſqu'un Chancelier en portoit, au raport de Radevic, & que les Empereurs s'en ſont ſervi. On lit dans l'ancienne Chronique de Flandres, *chap. 105.* dans l'endroit où il eſt fait mention de l'entrevuë de l'Empereur Charles de Luxembourg & du Roi Charles VI. *A leur aſſemblée, l'Empereur oſta aumuſſe & chaperon tout jus, & le Roi oſta ſon chapel tant ſeulement.* Il convient avec le P. du Molinet, & M. de Vert, que l'aumuſſe étoit, dans ſon origine, un habillement de tête : mais il ajoûte qu'il étoit fait de poil, ou de peaux d'animaux, que les Moines & les Chanoines portoient par mortification.

AUMUSSIERS, (AUMUCIERS.) Les Marchands bonnetiers de Paris prennent cette qualité dans leurs Statuts.

A U N.

AUNAGE, *ſ. m.* [*Telæ, &c. ad ulnam menſio.*] Le meſurage des choſes. Les aunes qu'on a meſurées. (Je n'ai pas trouvé l'aunage que vous m'aviez dit.) On dit parmi les marchands, *bon d'aunage, excédent d'aunage, bénéfice d'aunage.* Ces termes ſignifient quelque choſe qu'on donne, ou qu'on trouve au de-là de la meſure ou de l'aunage ordinaire.

AUNAIE, *ſ. f.* Lieu où l'on plante des arbres qu'on apelle *aunes.* Lieu où croiſſent ces ſortes d'arbres. (Une grande aunaie.)

AUNE, *ſ. m.* En Latin *alnus.* Arbre qui a pluſieurs branches, qu'on rompt lorſqu'on les veut plier, qui a l'écorce rouge, brune, la feuille ronde & le bois rouge lorſqu'il eſt dépouillé de ſon écorce. L'aune aime les eaux, il eſt naturellement droit, & médiocrement haut ; ſon écorce ſert à faire de la teinture noire.

Aune, ſ. f. En Latin *ulna.* Meſure pour meſurer l'étofe & la toile. (L'aune de Paris a trois piés ſept pouces huit lignes. *Savari, Parfait Négociant.* Une aune briſée. Acheter à l'aune. Vendre à l'aune.)

* *Aune.* Choſe meſurée qui a la longueur d'une aune. (Acheter une aune de drap, de rubans, de toile, &c.)

* *Il meſure tout le monde à ſon aune.* C'eſt-à-dire, il croit que tous les autres ſont faits comme lui.

* *Il ſçait ce qu'en vaut l'aune.* C'eſt-à-dire, il a déja eu de pareilles afaires.

* *Il ne faut pas meſurer les hommes à l'aune.* C'eſt-à-dire, il y a de petits hommes qui ont plus de cœur, plus de vertus, &c. que d'autres qui ſont plus grands.

† * *Tout du long de l'aune.* C'eſt-à-dire, *tout-à-fait.* (Chacun y babille, & tout du long de l'aune. *Mol. Tart.*) Ce diſcours eſt bas.

Aune, ſ. f. Plante médecinale, qui a les feuilles comme le bouillon mâle, mais plus longues & plus âpres, les fleurs jaunes, &c. Sa racine tire ſur le roux, elle eſt odorante & piquante au goût. Les Médecins la nomment en Latin *Enula campana*, ou *Helenium.* Voïez *Dioſcoride.*

AUNER, *v. a.* [*Ulnâ metiri.*] Meſurer avec l'aune. (Auner une piéce de toile, une piéce de drap.)

☞ *Auner par le fest* ou *faiste.* C'est, selon le Proust, sur la Coûtume de Lodunois, *ch. 5. art. 7.* auner l'étofe double. *A aune courante.* C'est mesurer en long & par la lisiere.

Auner bois à bois, ou *Auner pince à pince.* C'est-à-dire, auner juste, sans donner ou faire aucune bonne mesure.

AUNEUR, *s. m.* [*Mensor.*] Oficier qui aune les piéces de toile, de treillis, de canevas, & qui pour cela prend un certain droit. (Auneur juré.)

AVO.

AVOCASSER, *v. n.* [*Causas agere.*] Faire les fonctions d'Avocat. (Il avocasse depuis quelque tems.)

AVOCASSERIE, *s. f.* [*Advocatio.*] Profession d'Avocat. (L'avocasserie n'enrichit guére de personnes aujourd'hui.)

AVOCAT, *s. m.* [*Advocatus.*] Celui qui en vertu de ses licences & de sa matricule, plaide & défend en justice les gens qui ont besoin de lui. (Avocat écoutant, plaidant, consultant. Être Avocat au Parlement. *Vaug. rem.* Être Avocat de la Cour de Parlement. *Patru, Plaid.* Être reçû Avocat. Pour être reçû Avocat, il faut avoir pris ses licences dans une Faculté de Droit, après y avoir étudié trois ans, avoir été deux fois examiné & avoir soutenu deux Théses. Quand on veut être reçû Avocat, on dispense de l'âge, pourvu qu'on soit capable & reconnu tel : il faut prêter le serment, & se faire immatriculer au Parlement où l'on veut plaider.)

☞ Il y a long-tems que l'on abuse de la qualité d'Avocat, & que plusieurs s'en parent & en portent la robe très-indignement. Pathelin a raison de dire :

Si ont ceux qui de camelots
Sont vêtus, & de camocas,
Qui dient qu'ils sont *Avocats*,
Mais pourtant ne le sont-ils mie.

C'est des véritables Avocats que l'on peut dire, avec M. Ménage, que les Avocats sont une espéce de gens, qui font une profession particuliere d'honnêteté. *Segrais.*

Avocats généraux. [*Advocati regii in supremo Senatu.*] Ce sont des personnes de mérite & considérables dans la Robe, à qui les Avocats des parties communiquent les causes où le Roi & le Public ont intérêt, & qui en rendent compte en pleine Audience à Messieurs les Présidens & les Conseillers, & qui même donnent leurs conclusions, après avoir oüi les plaidoïers des Avocats des parties. (Avocats généraux célébres, illustres, fameux, doctes, savans, éloquens.)

Avocats du Roi. [*Advocati regii in inferiori curiâ.*] Ce sont ceux qui sont les Substituts de Messieurs les Avocats généraux, & qui sont emploïez dans les Jurisdictions qui relevent des Parlemens. (Acheter une Charge d'Avocat du Roi. Les Avocats du Roi concluent à l'Audience pour le Roi, le public & les mineurs.)

☞ La Charge d'Avocat Général dans les Parlemens, & d'Avocat du Roi dans les Bailliages & Sénéchaussées, n'a été érigée en titre d'Ofice, qu'après l'établissement du Parlement, & des autres Tribunaux. Loisel, *dans son Dialogue des Avocats, page 469.* en parlant de Pierre de Cugnieres, à qui il donne la qualité d'Avocat du Roi, dit : « Car il n'y avoit point encore » d'Ofice d'Avocat du Roi ; mais on prenoit, » pour la défense & remontrances des droits » & causes du Roi, l'un des Avocats Généraux » de la Cour, selon que l'occasion s'en » présentoit. » Il en raporte ensuite plusieurs exemples.

* *Avocat.* [*Patronus, defensor.*] Celui qui soutient & défend les intérêts de quelque personne. (Je ne vous prendrai pas pour mon Avocat. C'est un Avocat de causes perduës, c'est-à-dire, *un méchant Avocat.* C'est un Avocat de Pilate, proverbe pour dire *un méchant Avocat.*)

AVOCATE, *s. f.* [*Patrona.*] Ce mot se dit de la Vierge, par les Catholiques Romains, & veut dire qui prend nos intérêts. (La Vierge est notre avocate auprès de son fils.)

* *Avocate.* Celle qui prend nos intérêts. Quelques-uns croient qu'il faut dire en ce sens, *avocat*, & non pas *avocate.* (Je veux prendre la vérité pour mon avocat. *Abl. Luc. t. 1. in-4. 2e. édition, p. 179.* Cependant il semble que l'usage veuille que dans cette phrase on dise *avocate.* C'est pourquoi ceux qui ont eu le soin de la nouvelle édition de Lucien, après la mort de M. d'Ablancourt, ont écrit : *Je veux prendre la vérité pour mon avocate.*

Avocate. [*Advocati uxor.*] Ce mot se dit de la femme de M. l'Avocat général, & non pas d'autre. (Madame l'Avocate générale a un grand fond de mérite.)

☞ AVOÏER. On dit, sur la mer : le vent d'Est *s'avoïa*, pour dire, commença à soufler, ou soufler d'un autre rumb. Il vient de *voie*, & est non-seulement fort vieux, mais bas. Voïez *Aubin.*

AVOÏÉ ou AVOUÉ, *s. m.* Magistrat des Villes Suisses.

AVOIR, *v. a.* [*Habere, possidere, uti.*] Posséder. Jouir. (Avoir du bien. Avoir le pouvoir en main. Avoir à étudier. Avoir à travailler. Il y a du plaisir à voïager. Il n'y a que lui qui ait usé de ce mot. *Vaug. rem.*)

☞ *Avoir ses voiles au vent.* C'est la même chose que *porter ses voiles, mettre toutes ses voiles hors :* ce qui signifie, *avoir toutes ses voiles apareillées & toutes au vent.*

Avoir. Terme de *Commerce* & de *Teneur de Livres.* Ceux qui tiennent les Livres ont coutume de mettre ce mot *avoir* en gros caractéres au commencement de chaque page à main droite du grand Livre, ou Livre d'extrait & de raison ; ce qu'ils apellent le côté du crédit, ou des dettes actives, par oposition aux pages à gauche, qui sont le côté du débit ou des dettes passives, qu'on distingue par le mot *doit*, aussi écrit en grosses lettres. Tous les autres Livres des Négocians, qui se tiennent en débit & crédit, doivent avoir ces deux titres à chacune des pages oposées.

AVOINE. Voïez *Aveine.*

AVOISINER, *v. a.* [*Vicinum, propinquum esse.*] Ce mot n'est guére bon en prose, & n'est guére meilleur en vers, il signifie aprocher, aler proche.

Il jette sur la terre un spacieux ombrage ;
Avoisine le Ciel de son vaste branchage.
Perrault, poësies.

C'est une tour qui avoisine les Cieux. *Vaug. rem.*)

AVORTEMENT, *s. m.* [*Abortus.*] Ce mot se dit des bêtes, & signifie l'action d'avorter.

Breuvage

Breuvage qui cause l'avortement. Il se dit quelquefois des femmes par les Chirurgiens. C'est une sortie de l'enfant imparfait, hors de la matrice, avant le tems prescrit par la nature. C'est lors que le fétus est formé, & mis hors avant sept mois. *Moriceau, Traité des femmes grosses.* (Une maladie aiguë, un violent & fréquent vomissement, & des tranchées violentes peuvent causer un avortement. *Maur. l. 1. c. 2. Fausse couche*, dans tous ces exemples, vaudroit beaucoup mieux qu'*avortement.*)

AVORTER, *v. n.* [*Abortum pati, facere.*] Ce mot se dit proprement des bêtes. Mettre au monde avant le tems prescrit par la nature. (Que nos vaches soient grasses & qu'il n'y en ait point qui avortent. Vache qui a avorté. *Avorter* ne se dit point des femmes : on doit dire, une telle a fait une fausse couche, ou une telle s'est blessée.)

Avorter. [*Malè procedere.*] Ce mot se dit au figuré, & est ordinairement *neutre.* Il signifie ne réussir pas ; n'avoir pas l'effet qu'on souhaite. (Faire avorter une entreprise. *Abl. Luc.*

> Oui, lorsque le hazard me flate avec excès,
> Tout mon dessein *avorte*, au milieu du succès.
> *Corn. Héraclius, a. 2. sc. 7.*)

☞ Corneille dit dans son *Héraclius* :

> Tout ridicule, il plaît, & le peuple est crédule ;
> Mais avant qu'à ce conte il se laisse emporter,
> Il vous est trop aisé de le faire *avorter.*

AVORTON, *s. m.* [*Abortivus.*] Qui est né avant le tems, ou qui demeure imparfait, & n'aquiert pas la perfection ordinaire. (Le fruit d'une bête qui avorte est un avorton. Un nain est une espéce d'avorton.)

☞ *Avorton*, ne se dit plus que des animaux. En parlant d'une femme, il faut dire, qu'*elle s'est blessée*, ou qu'*elle a fait une fausse couche.* Ménage, *tom. 1. ch. 130.*

† * *Avorton*, *s. m.* Terme *Injurieux.* (Quel petit avorton est-ce là ? Si quelque avorton de l'envie ose encore lever les yeux, &c. *Mol. Poës. l. 3.* Ils périssent comme des avortons de vanité. *Gomb. ép. l. 1.*)

☞ AVOUÉ. C'est ainsi que l'on apelloit autrefois des personnes que les Eglises & les Monasteres choisissoient pour les défendre dans les ocasions, & pour les conduire dans leurs afaires. Voïez Husson, Avocat au Parlement de Paris, dans son Livre *de Advocato.* Voïez aussi *Ménage* & *Caseneuve.*

Avoüer, *v. a.* [*Fateri.*] Confesser. Demeurer d'acord d'une chose. (Avoüer son crime. Je l'aime, je l'avouë, autant qu'on puisse aimer.)

Avoüer. [*Approbare.*] Autoriser, aprouver. Il y a ici des personnes qui m'avouëront de tout ce que j'écrirai. *Voit l. 69.*)

☞ AVOUTRIE. *Adultere.* Dans l'ancien Ovide manuscrit :

> Si com la Fable le raconte,
> Reprochoit à Minos la honte,
> La vilenie & le diffame,
> Et l'*avoutrie* de sa femme.

AVOUTIRE signifie aussi *adultere.* Ce mot est vieux & tout-à-fait hors d'usage.

AUP.

AUPARAVANT, *adv.* [*Antè.*] Prémiérement. Avant toutes choses. Le mot d'*auparayant* ne doit jamais être suivi d'un *que.* (Alexandre donna à Porus un Roïaume plus grand que celui qu'il avoit auparavant. *Vaug. Quint. l. 8.* C'est la grace qui rend seule les hommes justes & innocens, d'injustes & pécheurs qu'ils étoient auparavant. *S. Prosp. ch. 7.*)

☞ Le vrai usage d'*auparavant*, dit Vaugelas, *Remarq. 448.* c'est de le faire adverbe, & non pas préposition ; par exemple : *Il me presse de telle chose, mais il y faut songer auparavant.* Ceux qui n'ont nul soin de la pureté du langage, disent & écrivent tous les jours, par exemple, *auparavant moi, il est venu auparavant moi* : au lieu qu'il faut dire, *il est venu devant moi* ; ou plutôt, *il est venu avant moi.*

AU-PIS-ALLER, *adv.* [*Ut res pessimè cadat.*] Tout le pis qui puisse arriver. (Au-pis-aller, je puis me passer de telle chose.)

AUPRÈS, *adv.* Tout contre. (Il est auprès.)

Auprès. [*Propè, propter.*] Préposition qui se dit des personnes & des choses, & qui régit le génitif. (Seth fut élevé auprès de son pére. *Arn.* On trouva les Barbares auprès du feu. *Abl. Ret. l. 4.* Quand on a l'ame tendre & le cœur sensible, & qu'on est auprès des belles, il est à craindre qu'on ne s'y trouve pris. *Pelisson & la Suze, Piéces galantes, t. 1.*) Voïez *Vaugelas, Rem. 345. & les observations de l'Académie.* Voïez aussi le mot, *près.*

Racine a dit dans sa *Thébaïde, a. 1. sc. 3.*

> Dites, dites plutôt, cœur ingrat & farouche,
> Qu'auprès du diadême il n'est rien qui vous touche.

La plûpart des Auteurs confondent *près* & *auprès*, & s'en servent indiféremment. Chevreau a fort bien remarqué dans ses œuvres mêlées, *page 462.* que la signification de ces deux mots est quelquefois fort diférente. Il en raporte cet exemple : *Il est bien près du Roi*, & : *Il est bien auprès du Roi. Près* est préposition, quand il marque ou le voisinage d'un lieu, comme : *Nos troupes sont campées près d'une riviere* ; ou le terme d'une chose, comme : *Il est près de sa fin.* Il signifie quelquefois *environ* : *Ils sont près de vingt mille hommes.* On s'en sert aussi au lieu de *presque* : *C'est à peu près ce que j'avois à dire* ; ou pour marquer la proximité du sang : *Il me touche de fort près.* Souvent il marque une exception, comme : *A cela près* ; ou une négation : *Il n'est pas si beau que vous, à beaucoup près*, c'est-à-dire, qu'*il s'en faut beaucoup, il s'en faut bien.* Quand on dit, *à cela près*, il est aisé de juger que l'on veut dire, *cette chose exceptée, nous serons d'acord* ; ce qui fait voir que *près* est quelquefois conditionné. *Auprès* est une marque de comparaison en quelque rencontre ; comme : *Il est ignorant auprès de vous.* Il signifie quelquefois *avec*, comme : *Il est bien auprès du Roi* ; ou *chez*, comme : *Il a de très-honnêtes gens auprès de lui.*

AUR.

AURA, *s. m.* Oiseau du Méxique, grand comme une poule d'Egyte. Son plumage est noir, & il vole contre le vent.

AUREA ALEXANDRINA, *s. f.* Opiat qui est un véritable antidote, à qui l'on a donné ce nom, tant parce qu'il entre de l'or dans sa composition, qu'à cause d'un Médecin nommé Alexandre qui en est l'inventeur.

AURÉOLE, *s. f.* [*Aureola.*] Terme usité chez les *Théologiens.* Couronne qu'on donne aux

Saints, aux Martyrs. Petit cercle de lumiére qu'on met autour de la tête des Saints dans les Eglises. Les Peintres & les Sculpteurs païens donnoient aussi des *auréoles* à leurs Dieux. (Cette auréole est jolie, agréable.)

AURICULAIRE, *adj.* [*Auricularis.*] Terme d'*Eglise.* (Qui regarde l'oreille. Qui se dit à l'oreille. Confession auriculaire. *Maucroix.*)

Un témoin auriculaire. C'est un témoin qui dépose ce qu'il a oüi dire ; mais un témoin oculaire est celui qui a vû : celui-là ne prouve rien, mais celui-ci est reçû en preuve.

Le doigt auriculaire, c'est le petit doigt de la main, qu'on nomme *auriculaire*, du mot Latin *auris*, qui signifie *oreille*, parce qu'on se sert de ce doigt pour curer & nettéïer les oreilles.

Confession auriculaire. C'est l'aveu de ses péchés fait secrétement à un Prêtre dans le Tribunal de la pénitence.

AVRIL, *s. m.* Il vient du Latin *Aprilis.* C'est le nom du quatriéme mois de l'année. (Avril est le second mois du printems, il a trente jours. Dans les Roïaumes de Fez & de Tremesen, il y a des cerises à la fin d'Avril. *Abl. Afriq. de Marmol.* Avril est bien plus beau dans les païs chauds que dans les païs froids.)

* *Avril.* Mot poëtique. Le beau tems de la vie. (En l'avril de mes jours, l'adorable Amarante eut toutes mes amours. *Rac.*)

AURILLAS. [*Auritus.*] Terme de *Manége*, qui se dit des chevaux qui ont de grandes oreilles, & qui les remuent souvent.

AURISLAGE, *s. m.* Droit qui se leve sur les ruches des mouches à miel.

AUROÊSNE. Herbe qui est toujours verte, en Latin, *Abrotonum*, du Grec ἀβρότονον, d'*a* privatif, & de βροτὸς, mortel, périssable.

AURONNE, *s. f.* [*Abrotonum.*] Plante toûjours verte, qui fleurit en Juillet, jaune ou blanche. (Auronne mâle, auronne femelle.)

AURORE, *s. f.* [*Aurora.*] Jeune Déesse que les Poëtes feignent avoir été femme de Titon & amante de Céphale.

Aurore. Lumiére qui paroît au Ciel avant que le soleil éclaire l'hémisphére. (Atendre le lever de l'aurore. *Abl.*)

* *Aurore.* Ce mot se dit, au figuré, des filles & des femmes qui ont de grands agrémens extérieurs, sur-tout la beauté, & de toutes les belles choses qui sont suivies d'autres encore plus belles. (Je souhaite que cette aurore soit suivie d'un aussi beau jour qu'elle le mérite. *Voit. l. 24.*)

Aurore. La partie du monde qu'on nomme Orient. Malherbe dit dans son Ode à la Reine :

Et telle dessus l'horison
L'*Aurore* au matin ne s'étale,
Quand les yeux même de Céphale
En feroient la comparaison.

Il semble que l'*aurore* & le *matin* soient un pléonasme : cependant l'aurore est là une Déesse, & le matin marque le tems où elle paroît sur l'horison. Mais il faut éviter ces sortes d'expressions qui arrêtent le Lecteur pour démêler l'équivoque. Il y a deux crépuscules : l'un est le point du jour, & l'autre est la derniére clarté du jour : l'aurore est le crépuscule du matin ; on l'apelle l'aube du jour, ou l'aurore, qui signifie cette prémiére clarté qui commence à dissiper les ombres de la nuit & à illuminer l'horison.

Les Poëtes ont expliqué ce crépuscule en cent maniéres diférentes, & toujours en termes figurez. Le P. le Moine a commencé presque tous les chants de son Poëme de Saint Loüis, par la description de l'aurore. Il ouvre le second Livre par ces vers :

A peine le Soleil ramené par les heures,
Parut sur le balcon des celestes demeures.

Ce *balcon* est plaisamment inventé. Le cinquiéme Livre commence ainsi :

Si-tôt que vers les bords d'où nous vient le Soleil,
Le jour parut rayé de blanc & de vermeil.

Un jour *rayé de blanc & de vermeil*, est une étofe curieuse, & qui ne peut être que l'ouvrage d'une main habile & délicate. Voici un autre ouvrage qui n'est pas moins curieux ; c'est au Livre septiéme :

L'Aube bientôt après, d'une clef de vermeil,
R'ouvre de l'Orient les portes au Soleil.

Les Poëtes ont encore feint que l'Aurore étoit fille d'Hypperion & de Thée, & par conséquent, sœur du Soleil & de la Lune, qui reconnoissoient le même pére & la même mére. Quelques-uns la font naître de Titan & de la Terre. Virgile représente l'Aurore dans un char tiré par des chevaux d'une couleur de rose. *Lib. 6. Eneid.*

Homere veut que l'Aurore, ainsi que le Soleil & les Astres, sortent tous les matins du sein de l'Océan ; qu'elle soit devenuë amoureuse de Céphale, qu'elle enleva pour joüir paisiblement de son amour. Sophocle apelle l'Aurore, la prunelle du jour dont le Soleil est la paupiere.

Aurore Boréale. C'est un phénomène lumineux, ainsi nommé parce qu'il a coutume de paroître du côté du Nord, ou de la partie Boréale du Ciel, & que sa lumiére, lorsqu'elle est proche de l'horison, ressemble à celle du point du jour, ou à l'Aurore. Sa véritable cause est, selon d'habiles Astronomes, la lumiére Zodiacale. M. de Mairan a fait un excellent Traité Physique & Historique de l'Aurore Boréale. Il est surprenant qu'un pareil phénomène, qui vraisemblablement est très-ancien, ait été observé & connu si tard. Les Aurores Boréales sont assez rares dans nos contrées, elles sont presque journalieres dans les païs du Nord.

Aurore, *adj.* [*Flavus.*] Ce mot se dit des couleurs, & signifie qui tire sur le jaune. (Crépon aurore. Ruban aurore. Sa couleur est aurore & blanc.)

AUS.

AUSPICE, *s. m.* Il vient du Latin *auspex.* C'étoit celui qui parmi les anciens Païens, jugeoit de l'avenir par le vol des oiseaux, par leur chant & d'autres signes. L'Antiquité Païenne étoit si atachée aux auspices, qu'elle n'eût pas voulu faire la moindre chose sans les consulter auparavant. *Thiers, superst. c. 17.*

Auspice, *s. m.* Du Latin *auspicium* ; c'est-à-dire, présage par le vol des oiseaux. (Auspice heureux, favorable, malheureux. Il y a des auspices naturels & des auspices artificiels ; les prémiers sont permis, & les autres condamnez. *Thiers, superst. ch. 17.*

Qu'on redouble demain les heureux sacrifices,
Que nous leur ofrirons sous de meilleurs *auspices*.
Corn. Cinna, a. 5. sc. 3.

* *Auspice*, *s. m.* Il signifie quelquefois conduite heureuse, ou malheureuse de quelque grand Capitaine, de quelques grands hommes, & alors il n'a point de singulier. (Je raconterai ce qui s'est passé sous les auspices & par les ordres d'Alexandre. *Vaug. Quint. l. 3.*)

☞ C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce vers d'Horace, liv. 1. ode 7.

Nil desperandum Teucro duce & auspice Teucro.

Le sens est, que ceux qui acompagnoient Teucer dans son entreprise, se rassûrent, en disant : *Nous n'avons rien à craindre sous la conduite de Teucer.* Malherbe a dit de même au Roi Henri IV.

Quoique les Alpes chenuës
Les couvrent de toutes parts,
Et fassent monter aux nuës
Leurs éfroïables remparts,
Alors que de ton passage
On leur fera le message,
Qui verront-elles venir
Envoïé sous tes *auspices*,
Qu'aussi-tôt leurs précipices
Ne se laissent aplanir ?

☞ *Auspice* étoit aussi sinonime avec *augure* & *présage*. Ciceron a observé dans son prémier livre de la Divination, que le Roi Dejotarus n'a jamais entrepris quelque chose sans *auspices*, & qu'un jour étant en chemin pour un voïage, un aigle l'avertit si à propos de retourner sur ses pas, que la chambre où il auroit couché tomba tout-à-coup cette même nuit. Le même nous aprend encore, que l'on reconnoissoit deux sortes d'*auspices* : les uns étoient libres, & les autres étoient forcez. Lorsque les poulets mangeoient la pâte qu'on leur avoit préparée, il faloit nécessairement qu'en mangeant, il leur en tombât quelques morceaux du bec pour en former un auspice : & quand l'oiseau faisoit tomber quelque chose qui frapât la terre, l'auspice passoit pour libre. Il faut encore remarquer deux choses : l'une, que lorsque les Augures consultoient le vol des oiseaux, le plus noble prévaloit, & formoit l'auspice : par exemple, si un oiseau ordinaire se présentoit le prémier à l'Augure, & qu'ensuite un aigle vînt à paroître, cet auspice prévaloit, & détruisoit le prémier ; aussi on apelloit ce dernier auspice, *majus auspicium.* La seconde, que le droit d'auspice apartenoit aux Patriciens ; & comme il y avoit des Magistrats de diférens ordres, les auspices des prémiers étoient encore apellez *majora auspicia* ; & ceux des moindres Magistrats, *minora auspicia.* C'est par cette distinction que l'on explique cet endroit du troisiéme livre de l'Enéide, où Helenus dit à Enée :

Nate Deâ : nam te majoribus ire per altum
Auspiciis manifesta fides.

* *Auspice*, *s. m.* [*Protectio.*] Il signifie aussi *protection*, *autorité*, & dans ce sens il n'a point de singulier. (Mon Livre ne pouvoit honnêtement paroître en public sous d'autres auspices que sous les vôtres. *Abl. Luc. épître dédic.*)

* *Auspices*, *s. m.* Ce mot veut aussi dire destin, sort, fortune, tems heureux ou malheureux. (La République de Venise prit naissance sous d'heureux auspices, dès le 5. siécle de notre salut. *Tallemant*, *Nani*, *Hist. de Venise.*)

AUSSI. [*Tamquam*, *æquè ac.*] Conjonctive qui signifie *autant comme*, & qui alors veut être suivie de la particule *que*. (Porus étoit un homme d'aussi bons sens qu'il s'en pût trouver. *Vaug. Quint. l. 8. c. 13.* A l'âge de vingt ans, il a fait deux combats aussi beaux que celui des Curiaces. *Scar. lett.*)

Aussi, *conj.* [*Etiam*, *quoque.*] Pour cela. A cause de cela. (Ce sont des remédes qu'on ne doit pas rejéter, mais on ne doit pas croire aussi qu'ils soient infaillibles. *M. de la Rochefoucault.*)

Aussi, *conj.* [*Etiam*, *item.*] Encore, pareillement. (Il faut aussi faire de bonnes œuvres.)

Aussi-bien que, *conj.* [*Tamquam*, *eodem modo.*] De même que, comme. (Les hommes les plus foibles, aussi-bien que les héros, ont fait voir que la mort n'est pas un mal.)

Aussi-tôt que, *conj.* [*Simul ac*, *ubi primùm*] Au même tems que. (Aussi-tôt qu'il m'invoquera, je l'exaucerai.)

☞ Malherbe a mis *comme* après *aussi-tôt* ; mais on ne le met plus.

Et rendra les desseins qu'ils feront pour lui nuire,
Aussi-tôt confondus comme délibérez.

Il faut dire, *confondus aussi-tôt qu'ils sont délibérez.*

† *Aussi-tôt dit*, *aussi-tôt fait.* C'est-à-dire, promtement. (Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait, ils bûrent deux coups, & se travestirent. *Scar. Rom. com. t. 1. ch. 2.*

AUSSIÉRE, *s. f.* [*Rudens.*] Terme de *Marine.* Grosse corde à trois tourons.

AUSTER. Vent extrêmement chaud. Selon la Fable, il étoit fils d'Eole & de l'Aurore ; d'autres disent d'Astréus & d'Héribée.

AUSTÉRE, *adj.* [*Austerus*, *durus*, *severus.*] Rude, sévére. (Directeur austére. Vie austére.)

☞ Il y a cette diférence entre *austére* & *sévére*, que l'on est *austére* à l'égard de soi, & *sévére* à l'égard des autres. L'austérité est dans la maniére de vivre ; la sévérité est dans la maniére d'agir & de penser. (Les Chartreux sont austéres ; quelques Casuistes sont sévéres. *Traité de la Justesse de la Langue Franç.*)

Austere. Terme de *Peinture*, signifie la même chose que rude, sec & dur. (Une maniére *austére*, un coloris *austére.*)

AUSTÉREMENT, *adv.* [*Austerè*, *severè*, *duriter.*] Avec austérité. (Jeûner austérement. *Maucroix*, *Homélies.*)

AUSTÉRITÉ, *s. f.* [*Austeritas*, *severitas.*] Ce qui est oposé à la maniére douce & aisée. (Austérité pénible. Les austéritez de la vie religieuse. Faire des austéritez. Renoncer aux austéritez. *Maucroix*, *Hom.*) Retenir l'austérité pour soi, & n'avoir que de la douceur pour les autres, c'est être solidement vertueux. Peu de gens le sont à ce compte.

AUSTRAL, AUSTRALE, *adj.* [*Australis.*] Terme de *Géographie.* Méridional. (Pole austral. Terre australe. Latitude australe.)

AUSTRÉGUE, *s. m.* Juge en Allemagne.

AUT.

AUTAN, *s. m.* [*Altanus.*] Vent de Sud-est. (Autan furieux, violent, rude, fâcheux, &c.

Les terreurs, les infirmitez,
De la froide vieillesse ordinaires compagnes,
Font sur nous ce que font les *autans* irritez,
Et les néges sur les campagnes.
Deshoul. Poësies.)

AUTANT, *adv.* [*Tantùm.*] De même. Comme auffi. Quand il eft fuivi d'un verbe, il veut être fuivi de *que :* mais lorfqu'il eft fuivi d'un nom, il veut être fuivi d'un *de*. (Aimez-moi autant que je fuis votre ferviteur. Les modernes ont autant d'efprit que les anciens. Vous devez avoir autant d'amitié pour moi que j'en ai pour vous. *Vaug. rem.*)

Autant, adv. [*Tot quot.*] Pareil nombre. (Il envoïa Parménion avec deux mille étrangers, & autant de Macédoniens. *Vaug. Quint.*) Ce mot fert à faire des comparaifons. (C'étoit une montagne qui s'élévoit peu à peu de la plaine, avec autant de largeur qu'il en faloit pour tenir, &c.)

Autant, adv. Extrêmement, tout-à-fait, entiérement, fort. Et dans cette fignification, le mot *autant* eft fuivi d'un *de* & d'un infinitif. (Lisbonne étoit une des plus belles Villes du monde, & qui méritoit autant d'être vûë. *Voit. l. 45.* C'eft une des Demoifelles de France qui mérite autant d'être aimée.)

Autant que. [*Tantùm quantùm.*] Conjonction, qui fignifie *de même que.* Elle veut l'infinitif, & être répétée en partie au fecond membre qui lui répond & qui achéve la comparaifon. (Autant qu'eft vafte l'étenduë qui eft entre le Ciel & la Terre, autant eft grande la miféricorde de Dieu fur ceux qui le craignent. *Pfeaumes.* Autant que les Cieux font élevez au-deffus de la terre, mes voies fônt élevées au-deffus des vôtres. *Ifaïe, ch. 65.*)

Autant que. Conjonction, qui fignifie auffi quelquefois, *felon que.* (Je vous ordonne autant que j'ai de pouvoir fur vous, que vous aïez à me déclarer ce que vous avez reconnu. *Vaug. Quint. C. l. 7. ch. 7.*)

D'autant plus. En Latin, *eò magis.* C'eft-à-dire, *avec plus.* (Je le ferai d'autant plus volontiers, que ma voix ne feroit pas entenduë. *Peliffon, Epître 1.*)

A la charge d'autant. Voïez *Charge.*

AUTEL, *f. m.* En Latin *Altare.* Le lieu de l'Eglife où fe fait le facrifice. (Le grand Autel. Autel privilegié. Il eft jufte que ceux qui fervent à l'autel, vivent de l'autel. *Pafc. l. 6.* On dit par maniére de proverbe que *celui qui fert à l'autel, doit vivre de l'autel,* pour dire que chacun doit vivre de fa profeffion. *Elever autel contre autel,* c'eft faire un fchifme dans l'Eglife. *C'eft un avare qui en prendroit fur l'autel.* C'eft-à-dire, qui ne feroit pas confience de commettre un facrilege, ou de faire un parjure, pour s'enrichir. Le proverbe Latin dit qu'*il faut être ami jufqu'aux autels ;* c'eft-à-dire, qu'il ne faut pas fervir fes amis au préjudice de fa confience.

☞ Ce terme, *Autel*, fignifie fouvent la même chofe que *Religion.* Ovide, *lib. 1. Faft.* s'eft fervi du mot *Ara* dans ce même fens :

Cæfaris arma canant alii, nos Cæfaris aras,
Et quofcumque facris addidit ille dies.

Ce mot *Autel* fe dit auffi de ceux des anciens Juifs, & de ceux des Païens.

* *Autel.* Mot poëtique pour dire, une perfonne qu'on honore. Honneurs fuprêmes qu'on rend à une perfonne, foit maîtreffe ou autre, gloire. (Leur langue indifcréte deshonore l'autel où leur cœur facrifie. *Mol. ter.* Il faut quiter Silvie, à qui ta fole amour éléve des autels. *Mol. Poëf.* D'un indigne encens ils profanent tes autels. *Defpreaux.*)

Autels. [*Aræ.*] On apelle ainfi divers lieux où on a élevé des Autels pour perpétuer la mémoire de quelque événement. Les anciens Patriarches érigeoient des Autels en des lieux où ils avoient reçu quelques faveurs de Dieu, pour témoignage de leur reconnoiffance. Les Païens ont obfervé la même pratique : il eft parlé des *Autels d'Hercule,* des *Autels d'Alexandre, &c.* Les Héros prenoient foin de bâtir ces Autels aux extrémitez de leurs voyages, afin que la poftérité fçût qu'ils avoient pénétré jufqu'en tel lieu.

Vitruve, *lib. 4. cap. 8.* nous aprend comment les Païens élevoient leurs autels. Ils devoient être tournez vers l'Orient ; & ceux qui étoient deftinez pour Jupiter & pour les autres Dieux comme lui, étoient fort hauts : ceux de Vefta & des Dieux de la terre étoient bien moins élevez.

AUTENTIQUE, (AUTHENTIQUE,) *adj.* [*Authenticus.*] Qui a les formes prefcrites par la loi. Qui fait preuve. (Acte autentique. *Patru, Plaid. 6.* Autorité autentique. *Pafc. l. 4.*)

AUTENTIQUEMENT, (AUTHENTIQUEMENT,) *adv.* [*Authenticè.*] Selon les formes prefcrites. (Teftament fait autentiquement. *Le Maît.*)

AUTENTIQUES, (AUTHENTIQUES,) *f. f. pl.* [*Authenticæ.*] Ce font les nouvelles Ordonnances de l'Empereur Juftinien, lefquelles on nomme ordinairement *Novelles.*

AUTEUR, *f. m.* En Latin *Auctor.* Le prémier qui a inventé quelque chofe. Qui a dit quelque chofe. Qui eft caufe de quelque chofe qui s'eft fait. (On le croit Auteur de la fatire qui court. Dieu eft l'Auteur de notre félicité. Nommer fon Auteur. *Le Maît.*)

Auteur. Celui qui a compofé quelque Livre imprimé. (Ablancourt, Pafcal, Voiture & Vaugelas font d'excélens Auteurs François. La Reine Marguerite, fille de Henri II. étoit Auteur.)

Le bon *Auteur,* pour moi, c'eft celui qui m'éclaire,
Et chez qui le bons fens l'emporte fur l'efprit;
Et je préférerai toujours dans un écrit,
Le bonheur d'être utile, à la gloire de plaire.
Fable de M. Peffelier.

* *Avoir l'air d'Auteur.* Façon de parler plaifante, qui fe dit des gens de lettres mal-faits. C'eft-à-dire, avoir un mauvais air, avoir une mine chagrine & dégoûtante. C'eft n'avoir rien que de choquant dans fa phifionomie.

AUTO-DA-FÉ. Termes *Efpagnols,* dont on fe fert auffi en François. C'eft un acte judiciaire de l'inquifition, ou le jugement qu'elle prononce pour condamner ceux qui méritent d'être punis, les hérétiques obftinés, les relaps, &c.

Tels font les Arrêts authentiques
De l'infléxible *Auto-da-fé ;*
Tel Goa de zéle échauffé
Contre les Hébreux fanatiques
Fulmine fes faintes rubriques, &c.
La Peyronnie aux Enf.

AUTOGRAPHE, *f. m.* [*Scriptum autographum.*] Ecrit de la propre main d'une perfonne. Ce terme eft en ufage parmi les Notaires.

AUTOMATE, *f. m.* Terme de *Philofophie.* Il vient du Grec, & fignifie celui qui a apris quelque chofe de lui-même, & fans maître.

Automate, f. m. [*Automatum.*] Terme de *Mécanique.* Machine naturelle qui fe remue d'elle-même. (Les automates font furprenans, & dignes d'admiration.)

AUTOMNAL, AUTOMNALE, *adj.* [*Autumnalis.*] Qui vient dans l'automne. (Ciclamen automnal. Fleur automnale.)

AUTOMNE, *f. m. & f.* [*Autumnus.*] Mais le plus fouvent féminin. L'une des quatre faifons de l'année, & celle qui fuit immédiatement l'Été. (Automne fec. Automne pluvieux. Automne abondante en toute forte de fruits. *Abl. Luc.*)

☞ Il étoit anciennement mafculin, dit Ménage, *tom. 1. de fes obferv. ch. 74.* conformément au Latin *Autumnus :* on l'a fait depuis féminin. Balzac, au commencement de fon Prince : *J'ai été affez long-tems dans le monde ; mais je n'ai vécu qu'autant que dura l'Automne paffée.* C'eft auffi de ce genre que l'a fait M. Godeau :

On compteroit plutôt tous les fablons volans
Qu'enferme la Lybie en fes deferts brûlans,
Et les épis dorez qu'en une riche Automne
Dans fes fertiles champs la Sicile moiffonne.

Voiture, Miton & Chapelain le font toujours mafculin. Je le tiens des deux genres. Voilà le fentiment de M. Ménage, & c'eft auffi le mien. Les vers de M. Pavillon méritent bien que l'on s'en fouvienne. L'Automne s'adreffe à des Dames :

De toutes les faifons je fuis la plus friponne,
Je n'ai rien à moi, Dieu merci,
Tout ce que j'ai, je l'abandonne,
On me le prend, ou je le donne.
Mes Dames, fi de vous il en étoit ainfi,
Que l'on feroit heureux ici !

L'ufage & le Dictionnaire de l'Académie font Automne feminin, & ne le permettent mafculin qu'en poëfie.

Automne, f. f. Divinité alégorique, qu'on dit être la Déeffe des fruits.

* *Automne, f. m. & f.* Il fignifie, au figuré, l'âge qui aproche de la vieilleffe, l'âge qui va fur le déclin.

(A quoi fouhaitez-vous d'emploïer vos beaux jours ;
Le Printems pour les amours
Eft plus propre que l'*Automne.*
Benf. Balet des plaifirs, 2. partie.

Maintenant que mon fang fe glace,
Et que mon Automne fe paffe,
On méconnoît & ma flâme & ma foi,
Tout eft perdu pour moi.
Richelet, Poëfies.)

AUTOPSIE, *f. f.* Ou la vuë de la vérité. L'Autopfie étoit chez les anciens une efpéce de drame, dans lequel on montroit aux initiés des campagnes ftériles, des bêtes fauvages, des tremblemens de terre, une nuit profonde, des orages, des tonnerres, & tous les météores les plus terribles, après quoi la férénité étoit renduë ; & l'on achevoit les autres cérémonies de l'initiation aux myftéres d'Eleufis.

† AUTORISATION, *f. f.* Terme de *Palais.* Prononcez *autorifacion.* Il fignifie l'action d'autorifer. (L'autorifation d'un mari eft néceffaire à une femme qui veut contracter ; & celle d'un tuteur eft néceffaire à un mineur.

☞ *Autorifation maritale.* Elle eft abfolument néceffaire pour rendre une femme capable des contrats civils. L'autorité du mari fur fa femme, eft fondée fur ce que la raifon veut que le plus fort commande le plus foible, & fur cet arrêt que Dieu prononça lui-même à la prémiére de toutes les femmes : *Tu enfanteras dans la douleur ; tu feras fous la puiffance de ton mari, & il te dominera.*

AUTORISER, *v. a.* [*Auctoritatem dare, approbare.*] Apuïer de fon autorité, de fon crédit. Favorifer, donner du crédit, aprouver. (C'eft une doctrine capable d'autorifer les vols domeftiques. Il ne voulut pas autorifer l'exemple de cette action. *Vaugel. Quint. l. 8. c. 12.* Autorifer une femme en Juftice. *Le Maît.* La coûtume autorife fouvent les abus.)

AUTORITÉ, *f. f.* [*Auctoritas.*] Pouvoir, puiffance, crédit. Dans ce fens, le mot d'*autorité* n'a point de pluriel. Avoir une autorité abfoluë. Ufer de fon autorité. *Le Maît.* Donner de l'autorité à un mot. *Vaug. rem.* Ruiner, détruire l'autorité d'une perfonne. L'autorité Roïale. Il a fait cela de fon autorité privée.)

Autorité. Gouvernement. Commandement. (La perfécution que j'avois fouferte durant l'autorité du Cardinal, étant finie. *La Rochef.*)

☞ Le P. Bouhours, dans fes nouvelles Remarques, fur la Langue Françoife, *tom. 2. pag. 417.* a obfervé, que plufieurs Ecrivains difent, l'*autorité fpirituelle & temporelle*, ou *les Puiffances Séculières & Ecciéfiaftiques ;* mais que c'eft parler improprement, & qu'il faut dire, *les Puiffances Ecléfiaftiques, & les Séculiéres*, ou répéter le mot de *Puiffances.* C'eft pour éviter l'équivoque.

Autorité. Paffage de quelque Auteur confidérable. Mot de quelque bon Auteur qui fert à autorifer un autre mot. Le mot d'*autorité*, en ce fens, a un pluriel. (Voilà de bonnes autoritez.)

AUTOUR, *adv.* [*Circà, circùm.*] Aux environs. (Il tourne tout autour, & n'entre point dedans.)

Autour. Prépofition qui régit le génitif, & qui fignifie *aux environs.* (Autour de l'Eglife. *Abl. Ret. c. 5.* Le voilà qui vient roder autour de vous. *Mol. Geor.* † * *Tourner autour du pot.*) Proverbe qui fignifie, n'ofer pas parler hardiment d'une chofe, mais ufer de circonlocution & de détour.

☞ *Autour & à l'entour.* Nos Grammairiens ne s'acordent pas fur ces deux mots. Ménage prétend, dans fes Obfervations, que *autour* foit une prépofition, & *à l'entour*, un adverbe ; ainfi il faut dire, felon fon principe : *La Reine avoit toutes fes filles autour d'elle ;* & : *La Reine étoit en un tel lieu, & toutes fes filles étoient à l'entour*, & non pas *autour.* Le P. Bouhours a remarqué dans fes doutes, *pag. 156. & 157.* que plufieurs Auteurs, ainfi que Vaugelas & d'Ablancourt, ont fait tout au contraire, *à l'entour*, adverbe, & *autour*, prépofition. Par exemple, Vaugelas a écrit dans fon Quint-Curce : *La réverbération du bruit, dans les valons & les rochers d'alentour.* De bons Auteurs fe fervent de l'une & de l'autre expreffion.

Autour, f. m. [*Accipiter, afteritas.*] Oifeau de proie fémelle, qui eft de couleur fauve, qui a les piés & les jambes jaunes, & qui eft tout femé de taches jaunes. *Bel. l. 2. ch. 6.*

Autour. Efpéce d'écorce qui entre dans la compofition du Carmin. Cette écorce eft affez femblable à celle de la canelle, excepté qu'elle eft plus pâle par-deffus, & en dedans de la couleur d'une noix mufcade, mais parfemée de petits brillans. Elle eft fort légere, fpongieufe, d'un goût prefque infipide, & fans odeur. On la tire du Levant.

AUTOURSERIE, *f. f.* Art de dreffer & de faire voler les Autours.

AUTOURSIER, *f. m.* On donne ce nom à celui qui dreffe & fait voler les Autours.

Au travers, a travers. [*Trans, per, ad.*] Prépofitions qui font de diférens régimes. *Au travers* régit le génitif ; & *à travers*, l'acufatif. (Il lui a donné un coup d'épée au travers du corps. *Vaug. Rem.* Ils marchent à travers la bataille des Grecs. *Abl. Ret. l. 5. c. 4.* Il donne à travers les purgations & les faignées. *Mol. Mal.* A travers les champs. *Abl.*)

Autre, *adj.* [*Alius, alter.*] Ce mot s'aplique aux chofes & aux perfonnes, & il a raport aux chofes & aux perfonnes. (Il n'a pû répondre autre chofe, fi-non qu'il, &c. Vous me prenez pour un autre. *Scar.*)

† *A d'autres.* Maniére de parler, qui fignifie que ce qu'on nous dit eft bagatelle, & qu'on n'y ajoûte point de foi. On dira, par exemple, à quelcun, M. eft honnête homme, & ce quelcun répondra, *à d'autres*, nous le connoiffons : c'eft-à-dire, vous pouvez débiter ces contes à d'autres gens qui ne connoiffent pas cet hipocrite ; pour moi, je le connois, & fur fon chapitre, vous ne m'en ferez point acroire.

† *Il en fait bien d'autres*, à quoi l'on fous-entend, actions, fineffes, malices, tours, &c.

† *L'un vaut l'autre.* Il n'y a pas à choifir.

On dit que des perfonnes font *nées l'une pour l'autre*, pour fignifier qu'elles font de même humeur, & qu'elles s'acordent bien. *Il eft devenu tout autre ;* c'eft-à-dire, il eft bien changé.

† *C'eft bien un autre homme.* Cela veut dire, qu'il eft plus confidérable, & qu'il a plus de mérite, de favoir, d'adreffe, &c.

Prendre l'un pour l'autre ; c'eft fe méprendre.

Il regarde cela d'un autre œil ; c'eft-à-dire, d'un autre biais, d'une autre maniére, fous d'autres égards.

† *Il dit d'un, & fait d'autre ;* c'eft-à dire, que fes actions font contraires à fes paroles.

Aler de côté & d'autre ; c'eft aler en divers endroits.

C'eft un autre Mars, un autre Alexandre, &c. pour dire que c'eft un grand homme de guerre, & un grand conquérant, &c.

C'eft autre chofe de dire, & autre chofe de faire. Cela fignifie qu'il eft plus dificile de faire que de parler. *L'autre jour ;* c'eft-à-dire, un de ces derniers jours paffez.

† * On dit proverbialement, *c'eft une autre paire de manches.* Pour dire, c'eft bien une autre afaire, plus confidérable, plus dificile, &c.

Autre part, adv. [*Alibi.*] Ailleurs.

De part & d'autre ; c'eft-à-dire, des deux côtez.

On dit en terme de *Palais :* Le Demandeur *d'une part*, le Défendeur *d'autre part.*

Autrefois, *adv.* [*Olim.*] Il y a long-tems. Au tems paffé. (J'ai fçû cela autrefois.) C'eft-à-dire, dans une autre ocafion, en un autre tems.

Autrement, *adv.* [*Aliter.*] D'une autre forte. D'une autre maniére. (On parle autrement, quand a on du fens commun. *Abl. Luc.*)

† *Autrement.* Conjonctive, qui fignifie une condition, ou une menace. Si cela n'eft pas. (Je le veux ainfi, *autrement* il n'y a rien à faire. Il faut vivre d'une maniére honnête & vertueufe, autrement on eft fujet à s'en repentir.

☞ On fe fert encore de ce terme, au lieu de *médiocrement.* Quelques-uns difent, par exemple : *Il ne fait pas autrement froid*, il ne fait pas beaucoup de froid, il ne fait qu'un médiocre froid, le froid n'eft pas bien grand. Coëfeteau s'en eft fervi : *Agripine, fans s'éfraïer autrement, s'écria, d'un fi finiftre préfage, qu'il me tuë, moïennant qu'il régne.* Je ne confeille point de fuivre cet exemple. *Autrement* a une fignification naturelle qui ne convient point à celle qu'on lui donne dans la phrafe que je viens de raporter. Il n'y a que le ton avec lequel on dit, *il ne fait pas autrement froid*, qui faffe connoître que l'on veut dire que le froid eft médiocre.

Autruche, *f.f.* [*Struthiocamelus.*] Oifeau qui a quelque chofe de l'oie, qui vit par les campagnes d'Afrique, qui eft fort gros, aïant le bec long & pointu, le cou & les jambes très-longues. Sa queuë & fes aîles ont de grandes plumes noires & blanches, & quelquefois grifes, dont elle fe couvre. (Autruche mâle. Autruche femelle. On nourrit les autruches d'une pâtée qu'on fait de fon & d'avoine. Avoir un eftomac d'autruche ; c'eft-à-dire, un bon eftomac, parce qu'on dit que l'autruche digére le fer. *Marmol. traduit par d'Ablancourt, t. 1. l. 1. c. 23.*)

Autrui. [*Alienus.*] Ce mot ne fe dit que des perfonnes, & toujours avec l'article indéfini. *Vaug. Rem.* (On a dit de Ménage, qu'il n'y eut jamais un homme plus prodigue des penfées d'autrui, & plus avare des fiennes. Il ne faut pas prendre le bien d'autrui. C'eft un homme qui ne veut rien d'autrui. Vous autres galans, vous jugez d'autrui par vous-mêmes. *Sar.* On dit proverbialement : Le mal d'autrui ne nous touche guére. Le bien d'autrui n'eft pas à nous. Il ne faut faire à autrui que ce que nous voudrions qui nous fût fait. *Vaugel. Rem. 504.* Malherbe a dit, mais mal :

A qui rien de l'autrui ne plaift.

Autumnal. Voïez *Automnal.*

AUV.

Auvent, *f. m.* [*Umbraculum, velum, tentoriolum.*] Petit toit fait d'ais, élevé au-devant de la boutique des Marchands, & de quelques gens de métier. (Se mettre à couvert de la pluie fous quelque auvent.)

Auvernat, *f. m.* [*Vinum Arvernum.*] Sorte de gros vin apellé ainfi de la grape de raifin dont on le tire, & dont le plant eft venu d'Auvergne. (Auvernat blanc. Auvernat rouge. L'auvernat de deux feuilles eft en fa boite, & alors il eft bon : auparavant il n'y a guére que des gens de travail qui en boivent. L'auvernat entête & eft mal-faifant.

Un Laquais éfronté m'aporte un rouge bord,
D'un *Auvernat* fumeux, qui mêlé de lignage,
Se vendoit chez Crenet pour vin de l'Hermitage.
Defp. Sat. 3.)

Auvesque, *f. m.* Efpéce de cidre que l'on eftime beaucoup.

Avuster, *v. a.* Terme de *Mer.* C'eft nouer deux cordes l'une au bout de l'autre. *Avufte* eft le nœud qui les joint.

AUX.

Auxiliaire, *adj.* [*Auxiliaris.*] Ce mot fe dit en parlant d'armée, & il veut dire, troupes envoïées pour en aider & pour en fecourir d'autres. (Les troupes auxiliaires furent taillées en piéces. *Abl.* Il envoïa au Camp les troupes auxiliaires. *Supp. de Quinte-Curce, l. 2. c. 10.*)

Auxiliaire, adj. Terme de *Grammaire.* Il se dit des verbes qui aident à en conjuguer d'autres. Il signifie *qui aide à conjuguer.* Le verbe *avoir*, & le verbe *être*, sont les deux verbes auxiliaires de la Langue Françoise.

A X E.

AXE, *s. m.* Il vient du Grec. On l'apelle en Latin *axis*, & il signifie proprement *un essieu*, & se dit des rouës. On s'en sert dans la Cosmographie, pour marquer ce qui, comme un essieu, passe au milieu de quelque corps, qui tourne autour de cet axe. Ainsi l'on apelle *axe de la terre*, une ligne qu'on imagine passer au centre du Globe terrestre, & sur laquelle ce globe tourne. Les extrêmitez de l'*Axe* se nomment *Poles.* On est en peine de savoir si le soleil est fixe, ou s'il tourne autour de son axe. On se sert de ce mot en *Géométrie*, & on le dit des pyramides, des cones, des cilindres, &c. & il signifie la ligne qui passe par le milieu des corps, & autour de laquelle on peut les faire tourner.

☞ *Axe des volutes.* C'est la ligne qu'on supose traverser à plomb le milieu d'un corps cilindrique, comme d'une colonne.

Axe. Ce mot se dit, en terme d'*Optique*, du raïon visuel qui passe au milieu de l'œil, sans soufrir aucune refraction dans le cristalin.

A X I.

AXI, ou *Carine.* C'est un des noms que les Indiens du Méxique donnent à cette graine, dont les qualités aprochent de celles du poivre, qu'on nomme pour cela en France, poivre de Guinée.

AXILLAIRE, *adj.* [*Axillaris.*] Terme de *Médecine.* C'est un rameau d'une des veines sousclaviéres, qui va aux aisselles, & qui se divise en plusieurs autres veines.

AXIOME, *s. m.* [*Axioma, effatum.*] Proposition si claire qu'elle n'a pas besoin de preuve. (Le prémier axiome de Phisique est, que le néant n'a aucune propriété. La Géométrie est établie sur trois principes, sur les définitions, sur les axiomes, & sur les demandes ou pétitions. Voïez *le Clerc, Principes de Géométrie, page 6. Bion. Instrum. Mathem.*)

A X O.

AXONGE, ou AXUNGE, *s. f.* C'est une espéce de graisse la plus molle & la plus humide du corps des animaux. Elle est diférente du lait qui est une graisse ferme, & du suif qui est une graisse séche. On l'apelle en Latin *axungia.* (Axongê humaine. On nomme ainsi la graisse du corps humain, & le bourreau la prépare avec toute sorte de fines herbes. Cette *axonge* est bonne contre les humeurs froides.)

AXUNGE. C'est ce qu'on apelle autrement fiel ou sel de verre; c'est-à-dire, cette espéce d'écume qui vient sur la matiére du verre, avant qu'elle se vitrifie.

A Y E.

AYEUL, AYEUX. Voïez *Aïeul, Aïeux.*

A Y N.

AYNET, *s. m.* Petite verge ou baguette dans laquelle on enfile les harangs qu'on veut faire sorer.

A Y R.

AYRI, *s. m.* Arbre du Brésil qui a le tronc armé d'épines aiguës, & qu'on prend pour de l'ébene. Son bois est si pesant qu'il ne flote point sur l'eau, & les Sauvages en garnissent le bout de leurs fléches.

A Z E.

AZE, *s. m.* [*Asinus.*] Ane. (Il est plus doux qu'un aze. *S. Am.*)

AZEBRO. Espéce de cheval sauvage qu'on trouve dans la basse Ethiopie, & qui court avec beaucoup de légéreté.

AZEROLE, *s. f.* Il vient de l'Italien *azerole.* Petit fruit rouge & acide comme l'épine-vinete. (Les azeroles sont bonnes pour l'estomac, à cause de l'acide qu'elles ont.)

AZEROLIER, *s. m.* [*Mespilus Aronia.*] On prononce *azerolié.* C'est l'arbrisseau qui porte les azeroles. Il vient en buisson & en espalier. (L'azerolier est joli.)

A Z I.

AZARINA. Espéce d'*Azarum*, ou *Nard sauvage*, qui vient ordinairement de Bourgogne, & qu'on substituë quelquefois au vrai Azarum.

AZARUM, vulgairement *Cabaret*, ou *Nord-Sauvage.* C'est une racine qui croît en quelques endroits du Levant, en Canada, & même en France, aux environs de Lyon. Cette drogue est souveraine pour la guérison du farcin des chevaux.

AZAZIMIT. Pierre qu'on tire d'une mine du Royaume de Cananor. On s'en sert contre la fiévre, le flux de sang, & les morsures des serpens.

AZI. Sorte de présure, composée de petit lait & de vinaigre, dont on se sert en Suisse pour faire le second fromage, qui se tire du petit lait du prémier.

AZIGOS, *s. m.* Terme de *Médecine.* C'est le troisiéme rameau du tronc ascendant de la veine cave, des seize qu'elle reçoit.

AZILE, (AZYLE,) *s. m.* [*Azylum.*] Ce mot vient du Grec. Lieu où l'on se sauve de la persécution, ou de la poursuite de quelque ennemi. Lieu où l'on se retire pour s'exemter de quelque malheur. Ils firent emmener leurs femmes & leurs enfans à Carthage, comme dans un azile assûré. *Vaug. Quint. l. 5.* Il prétendoit trouver un azile pour ses enfans, contre la persécution de ses ennemis. *Abl. Tac.* Les assassins sont indignes de jouir de l'azile des Eglises.)

* *Azile.* [*Refugium.*] Lieu de sûreté. Protection. Protecteur. (Faut-il que les Cloîtres les plus réculez ne soient pas des aziles contre les calomnies? Le Seigneur est mon azile.)

AZIME, (AZYME,) *adj.* [*Azimus.*] Terme Consacré, pour dire du *pain sans levain.* (Pain azime.)

Azimites, (Azymites,) *ſ. m.* [*Azimitæ. Qui pane fermentato non utuntur.*] C'eſt le nom que les Grecs donnent aux Latins, parce que ceux-ci ſe ſervent de pain azime, c'eſt-à-dire, ſans levain, dans le Sacrifice de la Meſſe.

Azimut, *ſ. m.* [*Verticalis circulus.*] Terme d'*Aſtronomie.* C'eſt un cercle qui paſſe par le point vertical, & qui coupe l'horiſon à angle droit. (Savoir en quel azimut eſt un aſtre. Les azimuts ſervent à marquer les élévations des aſtres par-deſſus l'horiſon. *Roh. Phi. Bion, Globes.*)

L'Azimut d'une étoile, eſt l'arc de l'horiſon, qui ſe trouve compris entre le point du Septentrion ou du Midi, & le cercle vertical qui paſſe par l'étoile. Ainſi l'azimut peut être Oriental ou Occidental.

Azimutal, Azimutale, *adj.* [*Quod verticales circulos exhibet.*] Terme d'*Aſtronomie*, qui ne ſe dit d'ordinaire qu'au maſculin. Il ſignifie qui repréſente ou qui meſure les azimuts. (*Un cercle azimutal.* C'eſt celui qu'on s'imagine être mené du point vertical ſur l'horiſon à angle droit. On dit auſſi *quadran azimutal*, & c'eſt celui dont le ſtile eſt à angle droit ſur le plan de l'horiſon)

A Z O.

Azot, *ſ. m.* Terme que les Chimiſtes donnent à la matiére prémiére des métaux.

Azoufa, *ſ. f.* Animal qu'on trouve à Fez & à Maroc, qui déterre les cadavres & qui les dévore.

A Z U.

Azur, *ſ. m.* [*Cæruleum.*] Bleu. Couleur bleuë. (Un bel azur. Le Ciel ſe couvrit d'or & d'azur. *Voit Poëſ.*)

☞ Les Etimologiſtes diſent, après Bochard dans ſon Phalèg, que le terme *azur* vient de l'Arabe, ou du Perſan. Les Eſpagnols diſent *azul;* les Italiens *azurro.*

Azur. Ce mot eſt une des couleurs du Blaſon. Il repréſente le bleu. *Colomb.* (Porter d'azur.)

Azuré, Azurée, *adj.* [*Cæruleus.*] Qui eſt de couleur d'azur. (Le Ciel eſt azuré. *Gomb. Poëſ.*)



B.

B.

B. *Substantif masculin.* Seconde lettre de l'Alphabet. Prononcez *bé.* (Faire un *b.*)

De quelque lettre que le *b* soit suivi, il ne reçoit aucune altération dans le sens qui lui est propre, hormis que devant une *s*, & devant un *t*, il se prononce comme un *p*. Ainsi l'on prononce *obtenir*, comme si l'on écrivoit *optenir*, & *observer* comme *opserver*, selon l'Abé Regnier Desmarets. Quant à la prononciation du *b* final, il ne se fait sentir que dans les noms propres, *Joab*, *Moab*, *Jacob*, *Job*, *&c.* Mais dans les noms apellatifs, comme *plomb*, *romb*, le *b* ne se prononce pas plus que s'il n'étoit point écrit.

* Ne savoir ni *a*, ni *b*, c'est-à-dire, *être ignorant.*

(Ci-dessous gît Monsieur l'Abé,
Qui ne savoit ni A, ni B, &c.)

Voïez *A.*

Etre marqué au B. Proverbe pour dire, *être bon & bête.*

B MOL, *s. m.* Terme de *Musique.* Marque de Musique. Prononcez *Bé-mol.*

On dit qu'un jour certain Musicien,
Si je ne ments, assez homme de bien,
Sobre sur-tout, comme un Chantre peut l'être,
Las de braire en *B mol*, &c.
Anonime.

B QUARRE, *s. m.* Terme de *Musique.* Marque de Musique. Prononcez *Bécarre.* Le *B mol* baisse la note d'un demi-ton ; le *B quarre* la rétablit au naturel.

B A A.

BAAILLEMENT, (BAILLEMENT,) *s. m.* [*Oscitatio.*] Ouverture qui se fait de la bouche lorsqu'on bâille. (Le bâillement déplaît. Le bâillement fréquent est ennuïeux.)

☞ *Baaillement.* Les Grammairiens apellent *baaillement*, la rencontre de deux voïelles, dont l'une finit un mot, & l'autre commence le mot oposé : c'est pour éviter ce baaillement (que les Latins nomment *hiatus*) que l'on a inventé les élisions dans notre Langue. Par exemple, nous disons, *l'ame*, parce que *la ame* feroit un son désagréable. Malherbe ne pouvoit soufrir ce baaillement, comme nous l'aprenons de ces vers de Regnier, dans la Satire à Rapin, qui fut faite contre Malherbe :

Cependant leur sçavoir ne s'étend seulement
Qu'à regarder un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphtongue.

BAAILLER, ou BAILLER, *v. n.* [*Oscitare.*] On le peut écrire avec deux *a*, ou avec un *a* ; mais on y met toujours un accent circonfléxe, pour montrer qu'il faut prononcer longue la prémiére silabe de ce mot, *bâiller*, & des autres qui suivent. Il signifie, ouvrir fort la bouche ; faire des bâillemens, qui sont causez par une vapeur qui fait ouvrir la bouche extraordinairement, & qui marque de l'ennui ou du sommeil. (On bâille lorsqu'on voit un autre bâiller. Il ne fait que bâiller. Il est de la civilité de tourner la tête quand on bâille.)

B.

Costard a dit, en parlant de trois Lettres de M. de Voiture : Les deux prémiéres sont si courtes, qu'il les aura luës en moins de tems qu'il n'en faut pour bâiller deux fois à son aise.

Baailler. [*Hiare.*] Ouvrir la bouche de telle sorte qu'on marque de l'ennui. S'ennuïer. (Quand on feroit ressusciter Heleine, je bâillerois près d'elle assûrément. *Boif. Ep.* Je ne sçai pourquoi je bâille en lisant la Pucelle. *Desp. sat. 3.* On ne peut lire deux ou trois pages de certains ouvrages sans bâiller.)

† * *Baailler*, *v. n.* [*Inhiare.*] Il veut dire, aspirer avidement après quelque chose : mais en ce sens, il est bas, & un peu comique.

† BAAILLEUR, (BAILLEUR,) *s. m.* [*Oscitans*, *hians.*] Mot bas & piquant, pour dire, un homme qui bâille souvent. (C'est un franc bâilleur, un bâilleur perpétuel.)

Baailleur, *s. m. Renoüeur.* [*Ossium suo loco motorum restitutor.*] Voïez *Bailleur.*

† BAAILLEUSE, (BAILLEUSE,) *s. m.* Mot bas & piquant, pour dire, une fille ou une femme qui bâille trop fréquemment. (C'est une bâilleuse qui ennuie tout le monde.)

BAAILLON, ou BAILLON. [*Lignum in os insertum.*] Voïez *Bâillon.*

BAAILLONNER, (BAILLONNER,) *v. a.* [*Lignum in os inserere.*] Voïez *Bâillonner.*

BAARAS, *s. m.* Plante, dont parle l'Historien Josephe. On lui donne des propriétés fabuleuses, comme celle de faire mourir ceux qui la touchent.

B A B.

BABEL, *s. m.* Ce mot signifie confusion. L'Ecriture Sainte parle de la Tour de Babel. On dit proverbialement, *C'est la Tour de Babel*, pour signifier quelque société où personne ne s'acorde, quelque afaire très-embrouillée & pleine de confusion.

BABET, *s. f.* Nom de fille. Diminutif d'Elisabeth. (Babet est jolie.)

BABEURRE, *s. m.* Lait de beurre. (Le babeurre est rafraîchissant.)

BABICHE, *s. f.* [*Catella.*] Petite chienne. (Vous perdez pour une babiche des pleurs qui sufiroient pour racheter un Roi. *Voit. Poës.*)

BABIL, *s. m.* [*Garrulitas.*] Vice qui consiste à trop parler. (Le babil est la marque d'un petit esprit.)

Elle parloit à toute outrance,
Sa langue alloit comme un torrent,
Et son *babil* étoit plus grand
Que n'est maintenant son silence.

Babil, se dit d'un Limier. Ce Limier babille trop : lui ôter le babil, ou le rendre secret, ou l'empêcher de caqueter.

† BABILLARD, *s. m.* [*Garrulus*, *loquax.*] Qui a du babil. (C'est un franc babillard. *Mol.* Les Barbiers sont de grands babillards.)

† BABILLARDE, *s. f.* [*Garrula.*] Causeuse. Qui a du babil. (L'hirondelle est une babillarde. *Abl. Arr. l. 2.* Les femmes sont ordinairement foibles, légéres, indiscrétes, impatientes & *babillardes. Entr. d'Ariste, page 234.*)

Desmarests a dit, dans sa Défense du Poëme Héroïque :

Et de ce pur ruisseau j'aime l'eau *babillarde.*

Mais cette expression ne sera point admise en bonne Poësie. Selon le P. Labbe, *babiller*, *babil*, *babillard*, sont des diminutifs de *bavard*, nos anciens François disant un *bavillard.*

† BABILLER, *v. n.* [*Garrire*, *blaterare.*] Avoir du babil, du caquet. (Elle babille toujours.

C'est véritablement la Tour de Babilone ;
Car chacun y *babille* & tout du long de l'aune.
Mol. Tart. a. 1. sc. 1.)

BABILLOIRE, *s. f.* Voïez *Caquetoire.*

BABINE, *s. f.* [*Labella*, *labia.*] Tout ce qui couvre les dents des chevaux & des vaches par dehors. (De grosses babines.)

BABIOLES, *s. f.* [*Crepundia.*] Choses de peu de conséquence, & de petite valeur. Nipes de peu de prix, & proprement d'enfant.

☞ BABORD. C'est le côté gauche du Navire, c'est-à-dire, celui qu'on voit à sa gauche lorsqu'on est à la poupe, & qu'on regarde la prouë. Il est oposé à *stribord*, qui est le côté droit.

☞ *Babord.* C'est un commandement qu'on fait au Timonier de pousser toute la barre à gauche. C'est aussi un vaisseau dont le bordage est bas. Voïez *Aubin*, *Dictionnaire de la Marine.*

BABOUCHES, *s. f.* Espéce de souliers dont se servent les Siamois, & qui sont pointus, sans quartiers ni talons.

BABOUIN, ou BABOU, *s. m.* [*Simius.*] C'est une espéce de gros singe. Ce baboüin fait mille plaisantes singeries.)

† * *Baboüin*, *s. m.* [*Imago ridicula.*] Certaine figure grotesque, barbouillée en la muraille d'un corps de garde, qu'on fait baiser aux soldats qui ont manqué en quelque chose.

† * *Baiser le baboüin.* Sorte de proverbe, pour dire, faire des soûmissions à quelcun avec lequel on étoit broüillé.

† * *Faire baiser le baboüin à quelcun.* Façon de parler proverbiale, pour dire, obliger une personne à se soûmettre avec quelque sorte de honte.

† * *Baboüin*, *s. m.* [*Pusiunculus.*] Ce mot se dit d'un enfant, & veut dire étourdi, badin, sot, & qui n'a point de conduite. (C'est un petit baboüin, un franc, un vrai baboüin.)

† * BABOUINE, *s. f.* [*Pusiuncula.*] Sote, impertinente, & qui manque de conduite. (Faire la baboüine.)

BAC.

BAC, *s. m.* [*Ponto.*] Bateau, grand, large, plat par le nez, & par le cu, qu'on tire avec un cable, & dont on se sert pour passer les hommes, les bêtes & les chariots. (Passer au bac.)

Bac, *s. m.* Espéce de vaisseau, ou grand baquet de bois dont les Brasseurs de biére se servent pour y préparer les autres drogues qu'il faut faire germer, macérer & fermenter, avant que de les mettre cuire à la chaudiere.

☞ BACALAS. Ce sont des piéces de bois longues d'environ quatre piés & demi, qui se cloüent sur la couverture de la poupe, & qui se continuent jusqu'aux coudelattes. *Ozanam.* On dit aussi *Bacalab.*

BACALAUREAT, (BACCALAUREAT,) *s. m.* [*Baccalaureatus.*] Prononcez *Bacaloreat.* Dignité de Bachelier. Qualité de Bachelier. (Aspirer au Bacalaureat.)

BACALIAU, *s. m.* Autrement moruë séche.

BACHANALES, (BACCHANALES,) *s. f.* [*Bacchanalia.*] Fêtes de Baccus. Jours de débauches parmi les Anciens.

☞ Les Athéniens ont été les prémiers qui ont célébré, au commencement du mois de Novembre, les Bachanales, avec une licence & une débauche qui marquoient assez la qualité du Dieu que l'on honoroit. Etrange Religion, dont le culte consistoit dans tout ce que la lasciveté & l'impudence pouvoient inventer. Non-seulement le peuple y assistoit avec aplaudissement, il vouloit même être de la Fête, en se couronnant de lierre, & portant un Tirse orné de pampres, comme étant la seule arme dont Baccus sçait se servir. On célébroit diféremment la Fête des Bachanales : l'une étoit apellée les grandes Bachanales ; & l'autre, les petites Bachanales : mais les gens de la campagne n'avoient qu'une seule Fête dans l'année. On dit qu'Aristophane choisit le tems des Bachanales pour joüer Socratre sur le théatre, & pour tâcher de le perdre, par les mauvaises impressions qu'il vouloit donner au peuple de la Religion de ce Philosophe.

Bachanale, *s. f.* Tableau qui répresente les Fêtes de Baccus. (Une belle Bachanale.)

BACANTE, (BACCHANTE,) *s. f.* [*Baccha.*] Prêtresse de Baccus qui célébroit les Fêtes de ce Dieu. (Bacante furieuse, transportée, toute échevelée. Les Bacantes joüoient du tambour, jettant la tête en arriére, & portoient toutes chacune un Tirse, lorsqu'elles célébroient les Fêtes de Baccus.)

☞ Les Bacantes, dans les agitations violentes de leurs personnes, prononçoient avec un ton d'entousiasme, le mot *Eva*, lequel signifie, dans la Langue Hébraïque, un serpent femelle, qu'elles entrelassoient dans leurs cheveux.

BACCARIS, *s. f.* Plante qu'on nomme en Latin *Coniza major vulgaris*, & qui croît aux environs de Montpellier. Les Anciens donnoient aussi ce nom à un parfum précieux. Athénée cite deux vers d'Athée où ce Poëte voulant tourner en ridicule la molesse d'un efféminé, dit : Qu'il parfumoit sa tête avec du *Baccaris*, & qu'il dressoit ses cheveux de devant en forme d'aîles rafraîchissantes.

BACCHAS. Lie qui se trouve au fond des tonneaux, où l'on a mis reposer le suc, ou jus de citron.

BACCHIADES. On apelloit ainsi les Corinthiens, du nom de Bacchia, fille de Baccus, de laquelle on prétendoit qu'ils descendoient.

BACHA, BASSA, *s. m.* [*Moderator Provinciæ.*] Ce mot est Turc, & signifie une *tête*, & on le donne, dans l'Empire Ottoman, à ceux qui commandent les armées, ou qui ont de grands Gouvernemens. Le prémier Roman de Mlle. Scudéri a pour titre, *l'Illustre Bassa.* Mais en parlant, on peut dire *Bacha*, ou *Bassa.* Ménage dérive ce mot du Turc *bach.* Le Févre de Chantereau, *liv. 2. ch. 5. de son Traité des Fiefs*, lui donne une autre origine ; voici ses termes : « Les vassaux des Evêques, des Abez & des » Abesses, étoient des Oficiers que le Roi leur » avoit donnez pour leur défense, tant au-dedans » de leur famille, qu'au dehors : ce qui me

» remet en mémoire, que dans les anciennes » loix des Lombards, ceux que nous apellons » *Vassi* sont nommez *Bassi*, changeant l'*V* » en *B*, comme font nos Gascons, qui disent » *bous*, pour *vous*. Or est-il que les anciens » Glossaires enseignent que *Bassus* signifioit » *Gardien du peuple*. Je ne sçai si ce mot Turc » *Bassa*, que par corruption nous disons *Bascha*, » qui est la plus grande dignité de l'Empire du » Grand Seigneur, ne vient point de même » racine. »

BACHELIER, *s. m.* Ce mot, dans la Faculté de Droit Canon, se dit de celui qui après trois ans d'étude en Droit, réglez par l'Edit du Roi du 8. Mai 1679. a fait & soûtenu un acte dans les formes ordinaires & prescrites par la Faculté. (Être Bachelier en Droit Canon.)

Bachelier. [*Baccalaureus.*] Ce mot, en parlant de *la Faculté de Médecine* de Paris, est celui qui a étudié deux ans en Médecine, qui est, depuis quatre ans, Maître-ès-Arts de l'Université de Paris, & qui aïant subi l'examen général, est revêtu de la fourrure pour entrer ensuite en licence.

Il y a aussi des *Bacheliers* en Théologie.

☞ J'ai des forces, du feu, de l'esprit, de l'étude,
Et jamais sur les bancs on ne vit Bachelier
Qui sçût plus à propos interrompre & crier.
Art de prêcher, par l'Abé de Villiers.

Bachelier. Ce mot se dit en parlant des anciens nobles François. C'étoit un jeune Gentilhomme qui n'aïant pas moïen de lever la banniére, étoit contraint de marcher sous celle d'autrui; qui aspiroit à être Chevalier, & tenoit rang entre le Chevalier & l'Ecuïer. Voïez *du Tillet, Mémoires, & Loiseau, Traité de la haute Noblesse, nombre 48. & 51.*

(L'Ordre de Banneret est plus que Chevalier,
Comme après Chevalier, a court suit Bachelier;
Puis après Bachelier, Ecuïer.

Voïez *le Poëme de l'origine des Chevaliers Bannerets, à la suite d'un petit Livre* intitulé, *Divertissement de M. de Brieux.*)

Bachelier. Ce mot signifie aussi celui qui fait l'amour à une jeune fille. Amant de quelque jeune fille. Le mot de *Bachelier*, en ce sens, est hors d'usage. *Loiseau, Traité de la haute Noblesse.* La fille à qui le Bachelier faisoit l'amour, s'apelloit *Bachelette*, & il faloit que ce fût une jeune fille. Le mot de *Bachelette*, en ce sens, n'est en usage que dans les vers & les discours de prose qu'on fait par plaisir, pour imiter le langage de nos péres, qui dans sa naiveté a souvent quelque chose d'assez joli.

(Adonc me dit la *Bachelette*,
Que votre coq cherche poulette.
La Fontaine.)

☞ Pour un plus grand éclaircissement du terme *Bachelier*, j'ajoûterai, que je trouve dans nos anciens Auteurs trois sortes de *Bacheliers*, qui sont le *Bachelier* simplement, le *Chevalier Bachelier*, & le *Bachelier en Droit Civil, en Médecine & en Théologie.* L'on apelloit *Bachelier*, un jeune homme qui entroit dans le monde; & *Bachelettes*, les jeunes filles. Alain Chartier, dans sa Consolation des trois Vertus, dit : *Mesmes entendement le jeune & advisé Bachelier, &c.* Duchesne raporte plusieurs autoritez pour établir, que » les Anciens prenoient le mot de *Bachelier*, » pour un jeune adolescent, & qui commençoit » d'entrer en l'âge de virilité. » Ménage, dans ses Origines, a dit de même, que l'on a apellé *Bacheliers*, les jeunes gens qui commencent à entrer en âge de virilité; » & (dit-il) on les » apelle encore ainsi en Picardie, & à l'exemple » de ces jeunes hommes, on apelle aussi » *Bachelettes*, les jeunes filles. » En éfet on lit dans Rabelais, liv. 4. ch. 5. *Les Statuës antiques sont bien faites : mais par S. Ferreol d'Abbeville, les jeunes Bachelettes de nos païs sont mille fois plus avenantes.* Les Nobles qui n'avoient pas assez de bien, ni assez de vassaux pour les mener à la guerre à leurs dépens, comme les Seigneurs Bannerets, marchoient sous la banniére d'un Baron. Le Président Fauchet, *liv. 1. de l'Origine des Chevaliers*, a dit, que » les Bacheliers étoient » entre la qualité de Chevaliers & Escuyers » ou Damoisels, non encore si roides ni puissans » que les Chevaliers, mais plus que les Escuyers, » qui ne s'armoient point dans les behours, » & encore moins ès guerres & batailles » anciennes. » On ne donnoit pas la qualitié de *Bachelier* à tous les jeunes gens; il faloit l'avoir mérité par quelques faits d'armes considérables, comme il est prouvé par des vers qu'on peut lire dans Fauchet.

Quant à la troisiéme espéce de Bacheliers, la Coûtume d'Anjou, *art. 63.* & celle du Maine, *art. 72.* nous aprennent que dans ces deux provinces il y a des Seigneurs que l'on apelle *Bacheliers*, parce qu'ils possédent des *châteaux, forteresses & grosses maisons*, qui ont été détachez des Comtez, Vicomtez, Baronnies, ou Châtellenies; & ces Bacheliers ont la même Justice, *comme ont ceux dont ils sont partis.* Hévin a remarqué dans son Commentaire sur l'Assise du Comte Geoffroi, *pag. 307.* qu'il y avoit autrefois dans la Bretagne une espéce de Fief que l'on apelloit *Fief militaire*, ou *Bachelerie*, dont le propriétaire portoit le nom de *Bachelier.* Ces Bacheliers dont je viens de parler, passerent, dans la suite des tems, de la guerre aux écoles de Droit, de Médecine & de Théologie. On forma divers dégrez par lesquels il faloit passer pour parvenir à l'honneur du Doctorat : le prémier étoit des Licentiez; le second, des Bacheliers; & le troisiéme, le Doctorat. On apella Bacheliers, ceux qui commençoient à se produire dans les disputes publiques & particuliéres, & l'on en fit de deux sortes; les uns furent apellez Bacheliers courans, *Baccalarii currentes*; les autres, Bacheliers formez, *Baccalarii formati.* Les prémiers sont ceux qui sont encore dans l'étude, & courent après le Doctorat; les autres, sont ceux qui ont rempli le tems prescrit par les Statuts des Universitez, & qui ont le pouvoir d'enseigner. Le Concile de Trente n'a point fait mention des Bacheliers; il exige la qualité de *Maître*, c'est-à-dire, de Docteur : la raison de cette omission a été, que le degré de Bachelier n'est point connu en Italie; mais en France, ce degré est reçû, comme Rebuffe l'a remarqué. On ne convient pas du tems où les Bacheliers ont commencé d'être établis dans les Universitez. L'origine du mot *Bachelier* est encore fort contestée. On peut consulter *Duboulay*, dans son *Histoire de l'Université de Paris, tom. 2. page 679.* Ménage, dans ses *Origines*, & *Caseneuve*, dont le sentiment m'a paru le plus juste.

Bachelier. On donne auſſi ce titre dans quelques-uns des corps des Marchands de Paris, & dans la plûpart des Communautez des Arts & Métiers, aux anciens & à ceux qui ont paſſé les charges. On le donne auſſi dans quelques-unes de ces Communautés, comme dans celle des Tailleurs d'habits, à de jeunes Maîtres qui acompagnent les Jurez dans leurs viſites, & qui aſpirent eux-mêmes à être Jurez.

BACHELIÉRE, *ſ. f.* Ce mot ſe trouve dans les Statuts des Bouquetiéres de Paris. C'eſt une maîtreſſe Bouquetiére qui a paſſé pluſieurs fois par toutes les Charges du métier. Il y a quatre anciennes Bacheliéres dans le Corps des Bouquetiéres, & chaque *Bacheliére* a trente ſols de chaque aprentiſſe qu'on reçoit. Les aſpirantes doivent faire leur chef-d'œuvre en préſence des Jurées & des quatre anciennes *Bacheliéres.* Voïez *les Statuts des Bouquetiéres, art. 4. & 5.*

BACHER UNE CHARETTE. C'eſt mettre la bache avec du foin par-deſſus les marchandiſes. On dit auſſi *débacher* une charrette, pour dire, en ôter la bache.

BACHIQUE, *adj.* [*Bacchicus.*] Qui parle de Baccus, de vin. (Air bachique. Chanſon bachique.)

BACHOT, *ſ. m.* [*Cymba.*] Petit bâtiment fait d'ais, pour aler ſur les riviéres pour y mener du monde & le paſſer d'un bord à l'autre. (Le nez, la levée d'un bachot, le derriére ou le cu d'un bachot: les tourets, le plat bord, le plancher, le fond d'un bachot, les avirons, le gouvernail d'un bachot. Bachot couvert. Quand le bachot eſt couvert, il y a une cabane & une bane. Les gens qui ne ſont pas Bateliers apellent le bachot, un petit bateau. Mener un bachot. *Fermer & défermer un bachot*, c'eſt le lier & délier. *Hâler un bachot*, c'eſt le tirer avec un cable lié à ſon mât. Il n'a ordinairement de mât que lorſqu'il faut faire quelque petite traite ſur l'eau.)

BACHUS, ou BACCHUS, *ſ. m.* Fils de Jupiter & de Séméle, qu'on repréſente jeune, couronné de pampres, & avec une bouteille à la main. Il eſt pris pour le Dieu du vin, & pour le vin même. (Ainſi on dit, Baccus aime le déſordre, &c.)

BACILLE. Plante maritime qu'on apelle autrement fenoüil marin ou herbe de Saint Pierre.

BACINET, *ſ. m.* [*Renunculus pratenſis.*] Plante qu'on nomme auſſi *Grenoüillette.*

BACLAGE, *ſ. m.* C'eſt l'arrangement des bateaux dans un port, pour y faire la vente des marchandiſes dont ils ſont chargés. On apelle auſſi *Baclage*, le droit qui ſe paie à ceux qui ſont chargés de cet arrangement.

† BACLÉ, BACLÉE, *adj.* Fait, réglé, arrêté. (Cela eſt baclé.)

BACLER, *v. a.* [*Peſſulum foribus obdere.*] Fermer avec des chaînes, barres, bateaux, & autres choſes. (Bacler un port, une porte.)

Bacler un bateau. C'eſt le placer dans un port, le mettre en lieu commode & ſûr, pour la charge & la décharge des marchandiſes, & l'y arrêter avec des cables aux anneaux de fer deſtinés à cet uſage.

☞ BACON. Vieux mot qui régne encore dans quelques provinces, parmi les païſans, où l'on apelle *bacon*, le lard, & la viande ſalée. Les Auteurs de la baſſe latinité ont latiniſé ce terme. On trouve dans Mathieu Paris, & dans pluſieurs autres, *baccones.* Voïez *Fauchet, liv. 2. des anciens Poëtes François, ch. 89.* Dans quelques provinces *bacon* ſignifie auſſi du poiſſon ſalé & ſéché.

BACQUET. Voïez *Baquet.*

BACTRÉOLE, *ſ. f.* On nomme ainſi les rognures des feuilles d'or.

BACTURES. Voïez *Baquetures.*

BACULOMÉTRIE, *ſ. f.* Science par laquelle on meſure avec des bâtons les hauteurs acceſſibles & inacceſſibles.

BAD.

BADAUD, *ſ. m.* [*Stolidus, Stupidus, hardus.*] Sot, niais. (C'eſt un badaud.)

Badaud. Ce mot eſt un ſobriquet injurieux qu'on donne communément au peuple de Paris, parce qu'il s'atroupe & s'amuſe à regarder tout ce qui lui ſemble tant-ſoit-peu extraordinaire. Un charlatan, par exemple, a bientôt amaſſé autour de lui pluſieurs badauds. (Les badauds de Paris.) Mais en ce ſens, le mot de *badaud* ſe dit en riant.

Corneille, dans ſa Comédie du *Menteur, act. 1. ſc. 1.* a dit:

> Paris eſt un grand lieu plein de Marchands mêlez;
> L'éfet n'y répond pas toujours à l'aparence:
> On s'y laiſſe duper autant qu'en lieu de France;
> Et parmi tant d'eſprits plus polis & meilleurs,
> Il y croit des badauds, autant & plus qu'ailleurs.

> Le tout glacé, verni, blanchi, doré;
> Et des *badauds* à coup ſûr admiré.
> *De Volt. Temple du Goût.*

BADAUDE. Ce mot ſe dit des femmes & des filles de Paris, par la même raiſon qu'on dit des hommes, les badauds de Paris. (Elle eſt badaude. Ce mot ſe dit ſeulement en riant, en cette ſignification.)

BADAUDAGE, *ſ. m.* [*Stoliditas.*] Entretien, action de badeau. On l'apelle auſſi *badauderie:* & dans le même ſens, on dit, *badauder, v. n.* quand on fait des *badauderies.*

BADELAIRE. [*Acinaces.*] Terme de *Blaſon*, qui ſe dit d'une épée courte, large & courbée comme un ſabre, ou un cimeterre ancien.

BADIANE, *ſ. f.* Semence que porte l'arbre d'Anis qui croît à la Chine.

BADIGEON, *ſ. m.* Les maçons donnent ce nom à un mortier qu'ils font avec des recoupes de pierres de taille, & dont ils induiſent ou colorent le plâtre, afin qu'il reſſemble à la pierre de taille; & quand ils le colorent ainſi, ils diſent *badigeonner.* Ce terme eſt auſſi en uſage parmi les Sculpteurs.

BADIN, *ſ. m.* Folâtre, benêt. (Elle croit qu'un badin qui danſe & ſaute, vaut mieux qu'un honnête homme.)

Badin, badine, adj. [*Ineptus.*] Sot, ridicule. (Il nous vient étourdir de ſes contes badins. *Mol.*)

Badin, badine, adj. [*Nugator, joculator.*] Folâtre, niais. (Vous êtes bien badin de vous amuſer à ſes niaiſeries. *Port-Royal, Térence, Adelphes, a. 1. ſc. 1.*)

* *Badin, badine, adj.* [*Jocoſus.*] Ce mot ſe dit en riant, & veut dire enjoué, gaillard & plaiſant. (Il avoit un tour admirable dans ſon eſprit enjoüé & badin. *Buſſi Rabutin.*)

BADINE. On donne ce nom à une petite pincette de fer, qui ſert à atiſer les charbons, & les petits morceaux de bois qui ſont dans une cheminée. On apelle ainſi cet inſtrument,

parce qu'il ne sert proprement qu'à badiner, n'étant pas propre à prendre des tisons, ni encore moins des bûches, pour les arranger au feu.

Badinage, *s. m.* [*Nugæ.*] Action par laquelle on folâtre de la main. (Un badinage impertinent, plaisant, aimable.)

Badinage. [*Ineptia.*] Maniére badine & ridicule. (Je laissai passer tout ce badinage où l'esprit de l'homme se jouë de l'amour de Dieu.)

Badinage. [*Jocus.*] Enjouëment. Maniére de dire agréablement les choses. (Imitons de Marot l'élégant badinage. *Despreaux.*)

† *Etre instruit au badinage.* Etre fait à tout ce qu'on veut. Etre instruit de toute l'intrigue. Etre acoûtumé à tout ce qu'on désire.

Sarrasin, dans sa *Pompe funébre de Voiture*, a dit,

> Voiture est mort, ami Ménage,
> Voiture, qui si galamment
> Avoit fait, je ne sçai comment,
> Les Muses à son badinage.

Badinant, *s. m.* Dans le Parlement de Paris & de Roüen, on donne ce nom au Conseiller qui est le neuviéme dans sa Chambre, & qui n'est des grands Commissaires que quand un des huit prémiers est absent.

Badinement, *adv.* [*Jocosè.*] D'un air badin & folâtre. (Pégase s'agenoüilloit badinement quand Voiture le montoit. *Sar. Pompe funebre de Voiture.*)

Badine, *s. f.* Petite pincette.

Badiner, *v. n.* [*Ludere.*] Joüer & folâtrer de la main. (Il ne fait que badiner auprès des Dames.)

* *Badiner.* [*Jocari.*] Dire les choses d'un air fin & plaisant. Se joüer agréablement. (Ce n'est pas qu'une muse un peu fine, sur un mot en passant, ne jouë & ne badine. Badiner noblement. *Despreaux.*)

† *Badiner.* [*Nutare.*] Ce mot se dit des petits ornemens qu'on atache, & veut dire avoir quelque petit mouvement agréable. (Il faut que cela badine un peu.)

Badinerie, *s. f.* [*Ineptia.*] Sotise. (C'est une grande badinerie. Il y a des badineries tout-à-fait insuportables, & qui ofensent l'esprit; il y en a d'autres qui l'amusent agréablement. *Balzac, entr. 38.*)

Badinerie. [*Nugæ.*] Niaiserie, bagatelle, puérilité. (Les génies les plus élevez tombent quelquefois dans la badinerie. *Despr. Longin, chap. 7.*)

Badinerie. [*Ludus, jocus.*] Enjouëment, badinage. (La Déesse badinerie suivoit les Auteurs. *Sar.*)

BAF.

Baffetas. Toile de fil de coton blanc, qui vient des Indes orientales. Les meilleurs sont ceux de Surate.

Bafouer, *v. a.* [*Contumeliis vexare.*] Traiter injurieusement. (Bafoüer quelcun avec ignominie. *Patru, Plaidoié. 5.*)

BAG.

Bagage, *s. m.* [*Impedimenta, sarcina.*] Equipage de gens de guerre qu'on porte sur des chariots, sur des charetes, sur des chevaux.

† *Plier bagage.* C'est s'en aler d'un lieu pour n'y pas revenir. (*Nôtre tems a plié bagage*; phrase burlesque pour dire qu'on est vieux.)

† Bagarre, *s. f.* [*Pugna.*] Bruit. (On a bien fait de la bagarre. Une horrible bagarre.)

† Bagasse ou Bagace, *s. f.* [*Lupa, prostibulum.*] Il vient de l'Espagnol, *bagaca*, ou de l'Italien *bagacia.* C'est un mot Provençal & Gascon, qui signifie *une femme de mauvaise vie.* Dans les autres païs où l'on parle bon François, le mot de *bagasse* n'entre que dans les discours familiers & plaisans. C'est ainsi que l'a emploié l'Auteur des Dames galantes. *Laïs, dit-il, s'abandonnoit comme une bagasse.* Regnier s'est aussi servi de ce mot, & apres lui Chapelle & Bachaumont :

> (Chacun y nommoit d'Assauci :
> Il sera brûlé, Dieu merci,
> Crioit une vieille *bagasse.*
> *Voiage de Bachaumont & Chapelle.*)

Bagatelle, *s. f.* [*Nugæ, frivola.*] Afaire de rien. Chose de peu de conséquence. Petite chose & qui ne mérite pas d'être considérée. Petite production d'esprit. (Vous voilà bien embarassé pour une bagatelle. *Moliére, Fourb.* A moi cent mille vers sont une bagatelle. *Scar. Poës.* Oublier comme une bagatelle tous les maux qu'on a souferts. *Scar.* Il y a une grande diférence de toutes ces bagatelles à la beauté des piéces sérieuses. *Mol. Crit.*)

† *Bagatelles.* Ce mot signifie, *point du tout.* (Par exemple, si on dit à quelcun, *cela sera*, & qu'il témoigne qu'il ne le croit pas, il répondra, *bagatelle.* Voiez *Moliére, Fourberies de Scapin, a. 1. sc. 4.*)

☞ Bagaudes. Troupes de voleurs & de revoltez qui couroient par les Gaules sous le régne de Dioclétien, & qui furent dissipez par Maximien. *Bagaudes* fut formé du mot *gau*, qui signifioit, dans le langage Gaulois, un bois, une forêt, où ces sortes de gens se refugioient. Ils reparurent sous Théodose & Valentinien : mais on en fit mourir un si grand nombre, que le reste disparut. D'autres donnent diverses étymologies au mot *Bagaudes*, & diverses significations à ce même mot. On peut voir sur cela les *Recherches sur l'origine des Bagaudes*, que M. Genebrier a données au commencement de son Histoire de Carausius prouvée par les médailles.

Bagne, *s. m.* Mot Turc. C'est le lieu où l'on renferme les Esclaves. (A Constantinople, le *Bagne* est grand & spacieux.)

Bague, *s. f.* [*Annulus.*] Anneau d'or ou d'argent, au-dessus duquel il y a quelque pierre précieuse, ou quelque diamant enchassé. (Une bague bien travaillée.)

Bague, s. f. [*Equestris palestra.*] Ce mot se dit entre *Académistes.* C'est un grand anneau de fer, ou de cuivre, qui pend au bout d'une maniére de clé, suspenduë à un bâton, qui s'apelle potence, & qu'il faut emporter, la lance à la main, en courant à toute bride. On dit, le canon de la bague, le nombril de la potence. Les phrases dont on se sert dans cet agréable exercice, sont, courre la bague, faire une levée de bonne grace avec la lance, mettre la lance en arrêt, baisser la lance, brider la potence, mettre dans le nombril, faire au dedans, emporter la bague, gagner le prix, &c.

Bague Astronomique. Voiez *Anneau Astronomique.*

Bagues & joïaux. [*Gemmæ, monilia, vasa, supellex pretiosior.*] Terme de *Pratique*, en parlant de gens mariez.

Ces deux mots sont sinonimes dans notre

Jurisprudence; ils comprennent tous les ornemens que le mari donne à sa femme, sous la condition de la survivance. Quelquefois on stipule en détail les bagues & joïaux : souvent on les promet sous l'obligation générale du mari de fournir à sa femme des joïaux selon sa condition, ou pour éviter toutes contestations, on convient d'une certaine somme. Les bagues & joïaux ont le même privilége que l'augment : mais l'augment est païé le prémier. Tous les deux sont sujets aux peines des secondes nôces ; & quand les bagues & joïaux n'ont été ni fixez ni détaillez, on les régle au dixiéme de l'augment pour les personnes qui sont au-dessus du commun, & au vingtiéme, pour celles du bas étage.

† * *Il s'en est retiré bagues sauves.* Façon de parler proverbiale ; c'est-à-dire, il s'est heureusement tiré de l'afaire qui lui faisoit de la peine.

BAGUENAUDE, *s. f.* C'est une sorte de vieille poësie de rimes masculines. Pasquier en parle dans ses recherches.

Baguenaude, *s. f.* [*Halicacabus*, *solanum.*] Fruit de Baguenaudier, que les enfans font créver entre leurs mains, & les font claquer. (Cueïllir des baguenaudes, & les donner à des enfans pour les amuser.)

† BAGUENAUDER, *v. n.* [*Nugari.*] Ce mot est vieux, & ne se dit que par le petit peuple, même rarement. C'est s'amuser à des choses vaines. (Je n'aime point à baguenauder. Il ne fait que baguenauder.

† BAGUENAUDIER, *s. m.* [*Nugator.*] C'est celui qui baguenaude. Ce mot est vieux en ce sens. (C'est un franc baguenaudier.)

Baguenaudier, *s. m.* [*Colutea.*] C'est une sorte de petit arbre qui fleurit jaune. (Le baguenaudier est joli, quand il est bien fleuri.)

BAGUER, *v. a.* Terme de *Couturier en drap.* Faire tenir les plis de quelque étofe, en les cousant à grands points.

BAGUETTE, *s. f.* [*Virga*, *baculus.*] Bâton long & délié. (Porter une petite baguette.)

Baguette de fusée. C'est un bâton long qu'on atache à une fusée volante qui doit être de même poids que la fusée, pour lui servir de contre-poids, autrement elle ne monteroit pas en haut.

Baguette. C'est aussi une longue verge de bois, qui se fourre dans le fût d'une arme à feu, & qui sert à la charger.

Baguette. On apelle ainsi le bâton d'un Fauconnier, qui s'en sert pour faire partir la perdrix des buissons, ou pour tenir les chiens en crainte. Les baguettes des Autoursiers s'apellent *Chassoires.*

Baguette de peintre. C'est un petit bâton dont les Peintres se servent pour soutenir la main qui travaille avec le pinceau. Ils l'apellent *apui-main.*

Baguette de tambour. Petits bâtons longs d'environ un pié & demi, & bien tournez, avec quoi on bat la caisse.

* *Commander à la baguette.* C'est-à-dire, *commander absolument.*

Baguette divinatoire. Branche de coudrier fourchuë, par le moïen de laquelle on prétend découvrir les mines & les sources d'eau cachées sous la superficie de la terre. Celui qui porte la baguette, marche lentement sur les lieux où il soupçonne qu'il y a des mines ou des eaux, & alors les corpuscules qui s'exhalent du métal ou de l'eau que l'on cherche, empreignent la *baguette* & la font incliner. Avant le quinziéme siécle, on ne trouve rien de la *baguette divinatoire* dans les Auteurs. Depuis qu'on s'en fut avisé, on lui chercha de beaux noms. On l'apella le *Saducée*, la *verge divine*, la *verge d'Aaron.* Les uns contestent le fait & nient que cela soit possible. Les autres se rendent aux diverses expériences qu'on allégue. Après ce que j'ai vû, on n'en doit point douter. Il y a eu un homme à Roüen à qui elle étoit si naturelle, qu'il découvroit l'or caché, l'argent & l'eau. L'eau, en mettant du papier au bout de sa baguette ; l'or avec une épingle de fer. Les prétenduës vertus de la baguette ne sont en honneur que chez les sots. Il faut être bien peuple pour croire aux Loups-garoux & à la baguette. Il est donc certain que le plus grand nombre y croira toujours.

BAGUIER, *s. m.* Terme de *Lapidaire.* Maniére de petit cofre où l'on met des bagues. (Un beau baguier.) On l'apelloit autrefois *boitier.* Il est divisé en plusieurs raies, dans lesquelles on met les bagues, ensorte qu'il ne paroît dehors que la pierre précieuse. Les anciens avoient un si grand soin de leurs bagues ou anneaux, que toutes les fois qu'ils se mettoient au lit, ou entroient dans le bain, ils ne manquoient guére de remettre leur anneau dans le *baguier.* Martial, *l. 11. Epigr. 50.* tourne en ridicule un homme qui avoit fait de grandes dépenses en belles bagues, & qui n'avoit pas seulement de quoi les serrer.

BAH.

BAHAR. Poids dont on se sert en plusieurs lieux de l'Orient, sur-tout aux Indes & en Chine. Il y a le grand *bahar*, & le petit : c'est au petit *bahar* qu'on pese les marchandises précieuses.

BAHUT, *s. m.* [*Arca camerata.*] Cofre couvert de cuir, orné de petits cloux rangez agréablement. *bahut* est vieux, on dit *cofre.*

BAHUTIER, *s. m.* [*Arcatum cameratarum opifex.*] Ouvrier qui vend & fait de toute sorte de cofres, valises, males, cantines, le tout couvert de cuir de veau, de vache de roussi, de porc, & de toute sorte de cuir, à la réserve du chagrin. On dit proverbialement, qu'un homme ressemble aux bahutiers, lorsqu'il fait beaucoup de bruit & peu d'ouvrage.

Bahutier est vieux ; on dit Mallier ou Cofretier. Voïez *Cofretier.*

BAI.

BAI, BAIE, *adj.* Prononcez *Bé.* [*Equus Badius*, ou *Phœniceus.*] Qui est de couleur de châteigne, plus ou moins claire, ou obscure. (Cheval *bai*, cavale *baie*, *bai* clair, *bai* châtein, *bai* doré, *bai* brun, *bai* miroüetté ou à miroir.)

BAIE, *s. f.* [*Bacca.*] Graine, ou fruit de certains arbres, comme de laurier, de genévrier, de houx, &c. (L'if porte des baies rouges, douces, & pleines d'un suc qui ressemble au vin. *Dal.* Cette graine ne s'apelle *baie* que quand on parle de l'If, du laurier, du houx & du lierre. *Acad. Franç.*)

Baie. Terme de *Maçon.* [*Hiatus.*] Ouverture qu'on laisse dans la muraille lorsqu'on bâtit, pour mettre une porte ou une croisée. (Sortir par la baie.) On dit aussi, les *baies* d'un vaisseau, pour dire les ouvertures qui sont en sa charpente, comme celles des écoutilles, les trous par où les mâts passent. *Acad. Franç.*

Baie. Terme de *Mer.* [*Sinus.*] Enfoncement de la mer dans la terre, beaucoup plus large par le dedans que par l'entrée, à la diférence des anses de mer, qui sont plus larges par l'entrée que par le dedans. (La baie de Cadis. La baie de Gibraltar.)

Baie, s. f. Sorte d'étofe de laine qui se fabrique en Angleterre, & dont les Anglois font un grand commerce.

† *Baie.* Tromperie. [*Jocosum mendacium.*] Donner une baie à quelcun. Païer d'une baïe. C'est un donneur de baies. Voïez *la farce de maître Pierre Patelin.*

Corneille s'est servi de ce mot dans son *Menteur, act. 1. sc. 6.*

On leur fait admirer les baies qu'on leur donne.

Il faut le bannir du stile sérieux, & de tout autre stile.

† BAIER, (BAYER.) [*Hianteore aliquid aspicere.*] Voir & regarder niaisement en ouvrant la bouche comme font les niais. Messieurs de l'Académie écrivent *Béer.* Baïer aux Corneilles, s'amuser [à reg]arder en l'air niaisement.

(Allons, vous rêvez & *baïez* aux corneilles:
Jour de Dieu! je saurai vous froter les oreilles.
Mol.

BAÏETTE, *s. f.* Espéce d'étofe qui est une revêche de Flandres ou d'Angleterre. *Acad. Franç.*

BAIGNER, *v. a.* [*In balneum dimittere.*] Faire entrer dans l'eau. Faire nager dans l'eau pour prendre du rafraîchissement. (Baigner, ou faire baigner un cheval.)

* *Baigner.* [*Alluere.*] Ce mot se dit des riviéres & des fleuves, & veut dire *couler auprès, arroser.* (L'Indus baigne la forteresse vers le Septentrion. *Vaug. Quint. l. 9.*)

Baigner, v. a. Au figuré, il signifie *arroser.* (Baigner son lit de ses larmes. *Psal. 6.*)

* *Baigner, v. n.* [*Supernatare.*] Ce mot se dit des choses qui trempent entiérement dans la liqueur où on les a mises. (Il faut que ces herbes baignent dans la liqueur où on les a mises infuser. On dit hiperboliquement, qu'un homme assassiné *baigne dans son sang.* [*Sanguine madet.*] Pour dire qu'il en a beaucoup répandu. On dit que le visage d'une personne qui pleure beaucoup est *baigné de ses larmes.* [*Lacrymis perfusus.*]

Se baigner, v. r. Prendre le bain. Se mettre dans l'eau pour se rafraîchir. (Il me prend envie de me baigner. Oiseau qui se baigne.)

† *Se baigner.* [*Delectari.*] Se plaire. (Votre cruauté se baigne dans les pleurs que versent vos amans. *Voit. Poës.* Il se baigne dans la joie, dans les plaisirs. Ce cruel Tyran se baigne dans le sang de ceux qu'il a fait massacrer.)

BAIGNEUR, *s. m.* [*Qui corpus lavat.*] Celui qui se baigne dans le bain de quelque riviére. (Il y a bien des baigneurs cette année.) On dit aussi *baigneuse*, celle qui se baigne, ou celle qui a soin de faire baigner, ou des bains.

Baigneur. [*Balneator.*] Barbier qui a des bains chez lui. On apelle aussi un Baigneur, Etuviste.

BAIGNOIRE, *s. f.* [*Labrum, solium.*] Vaisseau composé de douves, & lié avec des cerceaux, où l'on se baigne dans la maison. (Une baignoire ovale, ou quarrée.)

BAIGU. Voïez *Begu.*

BAIL, *s. m.* [*Locatio pactitia.*] Ce mot fait au pluriel *baux.* Contrat passé devant Notaire, de quelque maison, ou de quelque ferme.

Ce terme, dans son ancienne signification, marquoit une autorité, un pouvoir; & celui qui avoit ce pouvoir, étoit apellé *Baillistre.* L'Auteur du Roman de la Rose dit:

Piéça fût morte, ou mal sortie,
S'elle ne fût en ma baillie.

Bail est un terme purement de notre ancien François, & l'on en a fait les mots de *Baillis, Baillistres*, que l'on a donnez à ceux qui étoient établis pour gouverner les Provinces, les Justices Roïales & Seigneuriales, & biens des mineurs. De *bail*, les Vénitiens ont fait leur *Baile*, titre qu'ils donnent à ceux qui résident à Constantinople. Dans plusieurs Coûtumes qui ne reconnoissent point les tutelles selon les Loix Romaines, on a introduit une espéce d'administration des biens & des personnes des mineurs, que l'on apelle *bail* ou *garde*: ces deux mots sont sinonimes dans les Coûtumes de Peronne, *art. 220.* d'Orléans, *art. 26. & 27.* de Melun, *art. 285.* de Rheims, *art. 328.* Le bail est diférent de la garde. Suivant la Coûtume de Paris, *art. 227.* le mari peut *faire des baux à loïer, ou à moisson, jusques à six ans, pour les héritages assis à Paris, & jusques à neuf ans, pour les héritages assis aux champs.*

† * *Bail d'amour.* Contrat de mariage. Une assûrance d'aimer & de ne pas quiter une maîtresse.

(Pour rendre votre esprit certain,
Je vous passerai dès demain
Un bail d'amour devant Notaire.
Sar. Poës.

BAILE, *s. m.* [*Bajulus.*] Il vient du mot Espagnol *Bayle.* [*Legatus.*] Il se dit dans le Roussillon & en Languedoc, & signifie une sorte de Juge Roïal. (On prétend assujétir les enrôlez au paiement des entrées, quand les Consuls ou des Bailes l'ordonnent. *Patru, Plaid. 1.*) On donne aussi ce nom de Baile aux Résidens de la République de Venise à Constantinople. On apelle aussi *Baile*, à Bourdeaux, ces Officiers qui sont à la tête des Communautés, & qu'on nomme ailleurs *Jurez.*

BAILLE, *s. f.* [*Cupa.*] Terme de *Mer.* Selon Aubin, dans son Dictionnaire de la Marine, *baille* est une moitié de tonneau en façon de baquet. Les vaisseaux de guerre ont une baille amarrée à chaque hune, pour tenir des grenades & autres artifices, & par précaution elles sont couvertes de peau de moutons. On met aussi dans des bailles le breuvage qui se distribuë chaque jour aux gens de l'équipage.

BAILLER, *v. a.* Ce mot se dit des terres qu'on laisse à ferme. Hors de là, il n'est pas du bel usage. On dit en sa place, *donner.* (Bailler à ferme quelques héritages. Voïez *Donner.* On dit en proverbe, *vous me la baillez belle*, pour dire, vous voudriez bien m'en faire acroire; *je lui en ai baillé d'une*, pour dire, je lui en ai fait acroire. *Acad. Franç.*)

Voïez *Vaugelas, art. 318. & Ménage sur Malherbe, pag. 276.* Le terme *bailler* étoit autrefois fort en usage. Malherbe & Balzac l'ont souvent emploïé dans leurs Ouvrages. On dit encore, *bailler à rente, à ferme;* d'où l'on a introduit *bail à ferme, à loïer, à rente.*

Bailler, ou *Donner à la grosse avanture*. Terme de *Commerce de Mer*.

BAILLET, *adj. m.* [*Helvus equus.*] Cheval *baillet* est un cheval de poil roux, tirant sur le blanc.

BAILLEUL, *s. m.* [*Ossium luxatorum restitutor.*] Celui qui remet les os disloquez, & les côtes enfoncées ou rompuës.

BAILLEUR, & BAILLERESSE, *s. m. & f.* [*Locator* & *locatrix.*] Celui ou celle qui donne à ferme un héritage. (Un *bailleur* à ferme est obligé, &c.)

BAILLI, *s. m.* [*Prætor peregrinus.*] Celui qui dans une Province a le soin de la justice, qui est le Juge ordinaire des Nobles, qui en est le chef au ban & arriére-ban, & qui conserve les droits & le bien d'autrui contre l'opression de ceux qui l'ataquent.

Bailli. Il y a deux sortes de Baillis dans l'Ordre de Malte. Les *Baillis conventuels*, qui sont les chefs des huit Langues, qui résident à Malte ; & les *Baillis capitulaires*, qui jouissent des Bailliages de l'Ordre. Ces derniers ont séance dans les Chapitres après les Grands-Prieurs.

† BAILLIVE, *s. f.* [*Ballivi uxor.*] Femme de Bailli. Le mot de *Baillive* est burlesque, on dit *femme de Bailli.*

(Vous irez visiter, pour votre bien-venuë,
Madame la Baillive, & Madame l'Elûë.
Mol. Imp. a. 2. sc. 4.)

BAILLIAGE, *s. m.* [*Prætoris peregrini jurisdictio.*] Il y a deux sortes de Bailliages, un Bailliage général, & un Bailliage particulier. Le général est une Jurisdiction Roïale, qui ne reconnoît point de Juge supérieur que le Parlement, & qui est composée d'un Lieutenant général, d'un Lieutenant particulier, d'un Lieutenant criminel, d'un Avocat du Roi, & de plusieurs Conseillers. Le Bailliage particulier est composé de même, sinon que le Lieutenant du Bailliage particulier s'apelle Lieutenant civil, & que le Lieutenant général a droit d'y tenir les assises. On juge dans ces Bailliages des causes des Nobles & du Domaine du Roi. Le Lieutenant général a droit de faire assembler le ban & l'arriére-ban, à l'exclusion du Bailliage particulier, & connoît, par apellation, des causes des Prévôtez & autres Justices inférieures. Le Bailliage général & le particulier jugent de toute sorte de causes, excepté des afaires des Bailliages des Ducs & Pairs, qui ressortissent, *omisso medio*, à leur Parlement. Les Bailliages jugent prévôtablement en dernier ressort avec le Prévôt des Maréchaux. Les Conseillers jugent des criminels, avec le Lieutenant criminel, & alors il y a apel de leur Sentence au Parlement. C'est le Procureur du Roi qui apelle ; & quand il n'apelleroit pas, il faut toûjours aporter la procédure au Parlement.

Bailliage, *s. m.* C'est l'étenduë de la Jurisdiction d'un Bailli. Le Bailliage du Châtelet de Paris est grand, il est beau & considérable.

Bailliage, *s. m.* Espéce de grain dont il est parlé dans le Tarif de 1664, & qui paie les mêmes droits de sortie que l'orge.

BAILLON, *s. m.* Ce qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler & de crier ; ou dans la gueule d'une bête, pour l'empêcher de mordre, ou de faire du bruit.

BAILLONNER, *v. a.* Mettre un baillon. Baillonner une personne, baillonner une bête.

BAILLONNÉ, *adj.* Terme de *Blason.* Il se dit de tout animal qui est représenté avec un bâton entre les dents.

BAILLOQUE. Plumes d'Autruche mêlées naturellement de brun obscur & de blanc. La plume bailloque est une des moins estimées.

☞ BAILLOTE. Petit Seau.

BAIN, *s. m.* [*Balneum.*] Endroit de la riviére le plus propre à se baigner. (Le bain est bon en cet endroit. Entrer dans le bain, sortir du bain. Demeurer une bonne heure au bain. Il est bon de ne se point agiter quand on est au bain.)

Bain. Ordre de Chevalerie institué en Angleterre par le Roi Henri IV. en 1339, pendant qu'il étoit au bain. Les Chevaliers portent un ruban rouge en écharpe.

Bain, *s. m.* [*Thermæ*, *balnearia.*] Ce mot, en parlant de bains publics, se dit d'ordinaire au pluriel, parce que dans ces sortes de bains, il y a plusieurs petits réduits qui sont chacun apellez bain, où l'on se peut baigner séparément. C'est de la sorte que les bains des Anciens étoient bâtis ; car il y avoit des chambres pour les hommes, & d'autres pour les femmes, séparées les unes des autres. On s'y pouvoit baigner commodément. *Vitr. l. 5. c. 10.* On dit, aler aux bains, revenir des bains de Bourbon. Il y a des bains froids, & des bains chauds, &c.)

☞ L'usage des bains est fort ancien ; l'utilité, le plaisir & la propreté les ont introduits presque parmi toutes les Nations : mais c'est principalement dans Rome où l'on a vû des bains publics & particuliers d'une magnificence & d'une dépense extraordinaire. L'ancien Pline a fait mention dans son histoire des bains, que Agrippa en avoit fait construire & orner d'un nombre infini des plus rares tableaux. Sénéque se recrie hautement dans ses Lettres, contre la somptuosité des bains. Les Romains apelloient *Balnea*, les bains domestiques ; & *Thermæ*, ceux qui étoient publics, dont les uns étoient pour les hommes, & les autres pour les femmes. Les heures de se baigner dans les termes étoient réglées depuis huit heures du matin, jusques à neuf heures du soir, comme Raderus l'a remarqué dans son Commentaire sur l'Epigramme 47. de Martial, *livre 10.* L'on païoit pour chaque bain, un *quadrans*, qui étoit, selon Bouterouë, le quart de l'*as*, & pesoit douze de nos onces. Juvenal en fait mention dans sa sixiéme Satire, & Horace de même, dans la troisiéme Satire du prémier Livre :

——— *Dum tu quadrante lavatum*
Rex ibis.

Mais on n'exigeoit rien des étrangers, des esclaves & des domestiques, pour lesquels il y avoit des bains fondés & gratuits, comme il paroît par quelques Inscriptions :

Bain, *s. m.* C'est sur la riviére de Seine à Paris, un grand bateau couvert d'une grosse toile, autour duquel il y a de petites échelles pour décendre dans un endroit de la riviére, où il y a quantité de petits pieux enfoncez d'espace en espace, ausquels on se tient quand on prend le bain. Bain, en ce sens, se dit au singulier & au pluriel. Voilà le bain des hommes. Le bain des femmes est un autre bateau un peu éloigné de celui des hommes. Il y a des bains sur la Seine assez commodes.

Bain, *s. m.* [*Lavatio.*] C'est l'action de se baigner.

baigner. Il consiste à se mettre dans l'eau, & y demeurer quelque tems. Les jeunes gens se baignent par plaisir, & les autres prennent le bain pour se conserver en santé, car on dit qu'il est bon pour cela. Quand les Médecins ne savent plus où ils en sont, ils ordonnent le bain à leurs malades. On dit que le bain est meilleur à la riviére qu'au logis, parce qu'il est plus naturel. Le mot de *bain*, en ce sens, n'est, ce semble, bien en usage qu'au singulier.

Bains. Médicamens externes préparez avec de l'eau, où l'on fait bouillir des médicamens simples, & où l'on ajoûte quelquefois du vin, du lait ou autres liqueurs pour prendre le bain. En ce sens, le mot de *bain* se peut emploïer au pluriel. (Madame ne sauroit dormir, & le Médecin a ordonné un bain pour la rafraîchir. On dira aussi, il a ordonné des bains pour abatre les fumées qui montent du bas ventre au cerveau.)

Les Médecins apellent les étuves, des bains secs, parce qu'elles font sortir l'humidité du corps par les sueurs. Et par les bains humides, ils entendent une fomentation de tout le corps.

Bain, en terme de *Teinturiers*, se dit d'une cuve pleine d'eau & de drogues servant à la teinture, dans laquelle on trempe & on fait bouillir les étofes qu'on veut teindre. Le bain d'alun se doit donner à froid, parce que la chaleur fait perdre le lustre de la soie & la rend rude & acre. (Un bain de cochenille, un bain de garence.)

On dit en *maçonnerie*, qu'une cour est pavée à bain de mortier, quand on y a mis du mortier abondamment, comme doivent être celles qu'on fait sur les caves.

Former le bain. C'est laisser la laine à l'eau, jusqu'à ce qu'elle ait épaissi l'eau de la cuve en s'y déchargeant de sa graisse & de son sel. De là vient que les insectes cherchent les laines dégraissées, & ne touchent point à celles qui conservent leur humeur naturelle.

Bain-marie, *s. m.* [*Balneum maris.*] Vaisseau plein d'eau avec un ou plusieurs alambics, pour faire distiler, ou pour s'en servir à quelqu'autre chose. (Passer par le bain-marie. Mettre au bain-marie.) Les Chimistes ont aussi le *bain de cendres*, le *bain de sable*, le *bain de limaille.*

☞ Les Monnoïeurs usent de cette locution, *l'or en bain*, qui est un or entiérement fondu; & quand il commence à fondre, ils disent, *de l'or en pâte.* Il en est de même de l'argent.

BAIONNETTE, (BAYONNETTE,) *s. f.* [*Sica.*] Ce mot semble venir de Gascogne. C'est une sorte de petite épée, longue de douze à treize pouces, qui n'a ni garde ni poignée, mais seulement un manche de bois de huit à dix pouces, qui a une lame en forme de lancette, large d'un bon pouce, longue d'un pié, & fort pointuë. La baïonnette est d'un grand service aux Dragons & aux Fusiliers, parce que quand ils ont fait leur décharge, & qu'ils se trouvent sans poudre & sans plomb, ils peuvent mettre le manche de la baïonnette dans le canon de leur fusil, & s'en servir comme d'une pertuisane.

BAJOQUE, *s. f.* Petite monnoie d'Italie, qui est la dixiéme partie d'un Jule.

BAJOIRE, *s. f.* Piéce de monnoie d'argent qui a cours en Alemagne, en Holande, &c. & qui vaut un écu & un quart. Ce mot est dit au lieu de *Baisoire*: cette monnoie portant l'empreinte de deux têtes dont les jouës jointes l'une à l'autre semblent se baiser. Telle étoit au moins l'empreinte de l'ancienne monnoie nommée *Bajoire.*

BAJOU, *s. m.* Terme de *Charpentier.* C'est la plus haute des planches du gouvernail d'un bateau foncet.

BAJOUES, ou *Coussinets.* Ce sont les éminences ou bossages qui tiennent aux jumelles du tire-plomb, dont les Vitriers se servent à fendre le plomb qu'ils emploient aux vitres.

Bajouë, *s. f.* Partie de la tête d'un cochon.

BAISEMENT, *s. m.* [*Osculatio.*] Action de baiser. Il ne se dit guéres que de la cérémonie où l'on baise les piés du Pape. (Il a été introduit au baisement des piés de Sa Sainteté. *Académie Franç.*)

BAISER, *v. a.* [*Basiare*, *osculari.*] Aprocher sa bouche de celle d'un autre pour marque d'amour ou d'amitié. (Baiser quelcun de bon cœur. *Voit. l. 42.* Baiser sur la bouche. Les peres baisent leurs enfans au front.

(Mon cœur sous ton empire est prêt de s'engager,
Et je *baise* les fers dont tu veux me charger.
Ep. d'Ovide.

T'ai-je fait voir de joïe une belle animée,
Qui souvent d'un repas sortant toute enfumée,
Fait même à ses amans, trop foibles d'estomac,
Redouter ses *baisers* pleins d'ail & de tabac?
Desp. sat. 10.

Un *baiser* bien souvent se donne à l'avanture,
Mais ce n'est pas en bien user;
Il faut que le desir & l'espoir l'assaisonne:
Et pour moi, je veux qu'un *baiser*
Me promette plus qu'il ne donne.
La Sabl.)

* On dit de celui qui a une grande obligation à un autre, qu'il devroit baiser les pas où il marche.

☞ Cette expression est très-populaire. Mainard a dit autrefois, en parlant de la paix:

Baisons la terre qu'elle touche;
C'est un humble & juste devoir
Qu'elle demande à notre bouche.

☞ *Baiser le verroüil de la porte.* Les Coûtumes de Berri, *art. 40.* d'Auxerre, *art. 44.* de Sens, *art. 181.* veulent que les vassaux aillent au manoir principal du Seigneur, pour y faire la foi & hommage; & « si le Seigneur ne s'y » trouve pas, ils feront le devoir desdits foi » & hommage à la porte dudit lieu du Fief » dominant, en baisant le verroüil ou porte » dudit manoir du Seigneur. » *Baiser le verroüil*, est, selon Pithou sur la Coûtume de Troyes, *art. 31.* en signe de foi. L'usage le plus naturel du baiser est pour marquer l'amitié & la tendresse que l'on a dans le cœur.

Le baiser est aussi une marque réciproque d'engagement; c'est là le fondement du baiser du Seigneur & du vassal dans la prestation de l'hommage. Il est dit dans le chap. 207. des Assises de Jerusalem, qu'apres que le vassal aura déclaré qu'il est homme lige de son Seigneur, celui-ci doit répondre: « Et ce en cy vous reçois » en foy, comme ce faire le dois, de ligesse » faite, par l'assise, & baise le en bouche en foi. » Du Moulin a eu raison de dire, sur la Coûtume de Chartres, *art. 15.* que cette formalité est ridicule, parce que, dit-il, l'hommage ne peut pas être fait *parietibus vel ostiis*, *ut stulti putant*; *satis est offerre*, *& instrumentum oblationis referre.*

☞ *Baiser le verroüil*, étoit un triste adieu que l'on faisoit en s'éloignant avec peine d'un lieu ; ainsi Rutilius exprimant la douleur qu'il ressentoit en quittant la Ville de Rome, a dit :

Crebra relinquendis infigimus oscula portis,
Inviti superant limina sacra pedes.

Baiser le baboüin. Voïez *Baboüin.*

* *Baiser.* Ce mot se dit des ais qui se touchent sans qu'il y ait rien entre deux. (Il ne faut pas que les ais se baisent, de peur qu'ils ne se gâtent.)

Baiser les mains à quelcun. [*Alicui salutem dicere.*] C'est assûrer quelcun de ses services. (Je baise les mains à Mademoiselle Atalante. *Voiture, l. 42.*)

Je vous baise les mains. [*Ad populum phaleras.*] Ces mots prononcez sérieusement, marquent qu'on est serviteur d'une personne ; mais si on les prononce d'un ton un peu fier, ils marquent quelque refus.

Baiser, s. m. En Latin *osculum, basium.* Il semble que c'est de ce dernier mot que nous avons fait *baiser*, qu'on prononce *baisé.* Il se dit proprement & ordinairement des personnes. C'est l'aproche honnête & civile qu'on fait de la joüe ou de la bouche d'une personne, pour lui marquer son amitié ou son amour. (Un baiser civil, honnête, galant, doux, agréable, aimable, touchant, tendre. Donner un baiser, prendre un baiser, recevoir un baiser, rendre un baiser. *Abl. Luc.*

Ne les diférez pas ces *baisers* adorables,
Qui seuls peuvent changer le sort des misérables.
God. Poësies, 1. p. églogue 1.

Philis, laissez-moi prendre
Ce qui peut m'apaiser,
Je ne veux qu'un *baiser*
Autant qu'il peut s'étendre.
Boüillon, Poësies.

Un *baiser* obtenu sur ses lévres de rose
Soulageroit le mal que son bel œil me cause.
T. Corn. Berger extr. a. 3. sc. 5.)

Un baiser de Judas. C'est le baiser d'une personne qui trahit, & qui, comme la plûpart des gens du monde, ne flate que pour tromper plus facilement.

Baiser de paix. [*Osculum pacis.*] C'étoit une marque d'amitié que se donnoient les prémiers Chrétiens à la fin de leurs assemblées, & par laquelle ils témoignoient qu'ils étoient unis par la charité. On donne encore aujourd'hui le baiser de paix en diverses cérémonies de l'Eglise Romaine.

☞ Baiser funébre. C'étoit une coûtume parmi les Romains, de baiser les mourans. Sénéque dit dans son traité de la briéveté de la vie, que Drusus expira dans les embrassemens & parmi les baisers d'Auguste. Ils s'imaginoient que l'on recevoit l'ame au sortir de la bouche du mourant, par un sentiment d'hospitalité ; ainsi Virgile a dit dans le quatriéme Livre de son Enéïde :

— *Extremus si quis super halitus errat,*
Ore legam.

Le Tasse rempli des idées de l'antiquité prophane, oubliant qu'Olinde & Sophonie étoient Chrétiens, fait dire à ce prémier qui voïoit déja le feu alumé pour le consumer avec sa chere Sophonie : *Que je serois heureux, si je pouvois expirer sur ta belle bouche !*

Baise-main, s. m. [*Oblatum.*] C'est une sainte ofrande qu'on fait à Messieurs les Curez le jour des Fêtes solemnelles, en leur baisant la main. Ce n'est que dans ce sens que ce mot *baise-main* a un singulier. *Vaug. Rem.*

Baise-mains, s. m. [*Alicui dicta salus.*] Terme de *Civilité.* Qui signifie assûrance de service, de respect & d'amitié. (Vos baise-mains ont été bien reçûs.)

† *A belles baise-mains.* Il n'y a que dans cette phrase consacrée où *baise-mains* soit féminin. Il signifie, avec joïe. Très-volontiers. (Recevoir une chose à belles baise-mains.)

Baiseur, *s. m.* [*Basiator.*] Qui baise volontiers. (Un grand baiseur.)

☞ Ces baiseurs qui apliquent de grands baisers indiféremment aux hommes & aux femmes qu'ils rencontrent, sont insuportables. Tristan a dit que *le baiser étoit l'enfant d'une belle bouche :* mais le baiser d'homme à homme est souvent l'enfant d'une bouche très-laide, & souvent quelque chose de plus. Le Guarini a raison de dire dans son *Pastor fido :*

— *E quello e morto bacio cui*
La baciata belta bacio non rende.

Baiseuse, *s. f.* Celle qui baise volontiers.

* Baisoter, *v. a.* [*Crebra dare basiola.*] Baiser souvent.

Baissement, *s. m.* Action de celui qui baisse la tête. (Les Séminaristes font des baissemens de tête.)

Baisser, *v. a.* [*Demittere.*] Abaisser. (Baisser un pont-levis. Baisser les piques pour donner. *Abl. ret. l. 1.* Baisser la tête.)

Baisser les yeux. C'est regarder en bas : *Baisser la voix ;* c'est parler plus bas. *Baisser la main à un cheval*, c'est lui rendre la main, lui tenir la bride moins courte. *Baisser la lance. Baisser le pavillon devant quelcun*, expression figurée, qui signifie céder, déférer à quelcun. *Baisser le ton.* Faire baisser le ton à quelcun, le reprimer.

Baisser, v. n. [*Decrescere.*] Diminuer, s'abaisser, devenir plus bas. (La mer hausse & baisse deux fois le jour. La riviére baisse & diminuë à vûë d'œil.)

* *Baisser.* Diminuer. S'afoiblir. [*Minui.*] (Son esprit baisse. *Scar.*)

Se baisser, v. r. [*Se submittere.*] Se courber. S'abaisser. (La porte de sa chambre est si petite, qu'il se faut baisser pour y entrer.)

Baissé, Baissée, *part. & adj.* Qui est abaissé

* Donner *tête baissée* dans les ennemis. [*Inconsideratè.*] C'est inconsidérément, & sans connoître le péril qu'il y a.

On dit encore *donner tête baissée, aler tête baissée au combat*, pour dire, aler au combat hardiment, courageusement, avec résolution, quoiqu'on connoisse le péril. On le dit encore d'un homme qui prend parti dans une afaire qu'il croit bonne, je lui ai proposé cette afaire, il en a vû le bon, & il y a *donné tête baissée ;* c'est-à-dire, il a pris sur le champ sa résolution.

On dit en proverbe, d'une chose qu'on croit aisée, *qu'il n'y a qu'à se baisser & en prendre.* On dit encore de celui qui n'a pas réussi dans une entreprise, *qu'il s'en revient les oreilles baissées ;* parce que le chagrin ou la honte lui font tenir une contenance humiliée, & lui donnent un air mortifié.

☞ BAISSIERE. C'eſt ce qui eſt au fond du tonneau. *Le vin eſt à la baiſſiere.*

BAISURE, *ſ. f.* C'eſt ce qu'on apelle à Paris biſeau, ſavoir l'endroit du pain qui eſt le moins cuit, & qui dans le four a touché un autre pain.

B A L.

BAL, *ſ. m.* [*Chorea nocturna.*] Ce mot fait au pluriel, *bals.* Aſſemblée de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui danſent, au ſon des violons, toute ſorte de danſes & de courantes. (Ouvrir le bal. Il y a pluſieurs bals durant le carnaval. Courre le bal. Que la danſe & le bal ſont dangereux, & combien de tragiques éfets ils produiſent! ils réveillent la paſſion criminelle d'Herode, &c. *P. Queſnel, Réflex.*) Ce mot vient du Grec βαλλίζω, *je danſe.* On apelle la *Reine du bal*, celle à qui on donne le bal, & qui en fait les honneurs. Tous ceux qui danſent dans un bal doivent la prémiére courante à la Reine du bal. *Acad. Franç.*

BALADE, ou BALLADE, *ſ. f.* [*Rithmus.*] Chanſon de trois couplets & d'un envoi, le tout ſur deux, trois ou quatre rimes, avec un refrain qui ſe répéte au bout de chaque couplet & de l'envoi.

(La balade aſſervie à ſes vieilles maximes,
Souvent doit tout ſon luſtre au caprice des rimes.
Deſp. Art. Poëſies.

☞ Le même a dit :

Marot bientôt après fit fleurir les balades.

Coquillart, *Monologue du Puis :*

Autrefois ay eſté en cours
Pour faire balades & rondeaux,
Et ne dormois ne nuits ne jours
A penſer les termes nouveaux.

Refrain de la Balade. On apelle ainſi dans la converſation, le diſcours ſur lequel quelcun retombe toujours, après avoir parlé d'autre choſe.

BALADIN, *ſ. m.* Farceur. [*Scurra, Mimus.*] Celui qui fait ou dit quelque choſe pour faire rire ceux qui ſont préſens. (Arlequin & Scaramouche ſont des noms de *Baladins.* On fit entrer un *Baladin* pour réjoüir la compagnie. *Abl. Luc. t. 3. Saturnales.*)

Baladin. Sot, ridicule. (C'eſt un franc baladin.)

BALADINE, *ſ. f.* Farceuſe. [*Saltatrix.*] Celle qui fait ou dit quelque choſe pour faire rire. (Il la fit chanter & danſer, avec les façons, les geſtes & les mouvemens qu'avoient à Rome les Baladines. *S. Evremont, Hiſtoriens François.*)

BALAFRE, *ſ. f.* [*Stigma.*] Eſtafilade au viſage. (Une vilaine balafre.)

Balafre, ſ. f. [*Inciſura longior.*] Longue découpure de deux travers de doigt, qu'on faiſoit autrefois ſur des pourpoints de ſatin. On le dit encore des acrocs qu'on fait par accident ſur des habits.

BALAFRER, *v. a.* [*Stigmatibus exarare.*] Faire une balafre. (Balafrer quelcun.)

BALAI, *ſ. m.* [*Scopæ.*] C'eſt environ deux poignées de verges de joncs, ou de plumes liées & emmanchées au bout d'un bâton, ce qui ſert à nétoïer les ordures. (Un balai de bouleau, de jonc, de plumes dures, &c.)

* *Balai du Ciel.* Terme de *Mer.* Ceux qui navigent ſur l'Océan, apellent de ce nom le vent de Nord-Oueſt, parce qu'il nétoie le Ciel de toute ſorte de nuages. *Deſroches*, termes de *Marine.*

Balai. Terme de *Venerie.* La queuë des chiens: c'eſt auſſi en termes de *Fauconnerie*, la queuë des oiſeaux.

BALAÏER, (BALAYER,) *v. a.* Oter les ordures de quelque lieu. Balaïer une chambre. Balaïer une Egliſe.

BALAÏEUR, (BALAYEUR,) *ſ. m.* [*Scoparius.*] Celui qui fait & vend des balais de jonc & de plumes. Celui qui balaïe.

BALAÏEUSE, (BALAYEUSE,) *ſ. f.* Celle qui fait & vend des balais par les ruës de Paris. Celle qui balaïe.

BALAÏURES, (BALAYURES,) *ſ. f.* [*Purgamenta, ſordes.*] Ordures amaſſées avec le balai. Le mot de balaïures n'eſt pas d'uſage, on dit les ordures. On ſe ſert du même terme pour marque de mépris ; on dit les Saints ſont les *balaïures du monde*, parce que le monde mépriſe la ſainteté & ceux qui travaillent à l'aquérir.

BALAIS, *adj. m.* [*Carbunculus pretioſior.*] Rubis-balais. Ce nom vient de Balaſſia, qui eſt un Roiaume en terre ferme, entre Pegu & Bengale, où ſe trouvent ces rubis-balais. On le dit figurément des boutons rouges qui viennent ſur le viſage des ivrognes.

(Où maint rubis-balais tout rougiſſans de vin,
Montroient un *hâc itur* à la pomme de pin.
Regnier.)

BALANCES, *ſ. f.* [*Trutina.*] Inſtrument dont on ſe ſert pour peſer, compoſé d'un fleau, d'une chaſſe, de deux baſſins de métal, ou de deux plateaux de bois. (Ajuſter les balances.) Ce mot eſt fait du Latin *bilanx.*

(Tous deux la conteſtoient, lorſque dans le chemin
La Juſtice paſſa la *balance* à la main.
Deſpreaux.)

Balances fines, ou *Trébuchets.* Ce ſont de petites balances dont on ſe ſert pour peſer les monnoies d'or & d'argent, les matiéres & choſes précieuſes, qui ſont en petite quantité.

Balance ſourde. Sorte de balance dont on ſe ſert dans les Monnoies, qui a les deux bouts de ſon fleau plus bas que ſon clou, & ſa chape qui eſt ſoutenuë en l'air par le moïen d'une guindole, que les ouvriers apellent *Guinole.*

Balance d'Eſſais. Terme de *Monnoïeur.* C'eſt une balance de la plus grande juſteſſe, & de la plus parfaite préciſion, que l'on enferme encore dans une lanterne de verre, afin que l'air n'y puiſſe cauſer aucune agitation.

Balance. Terme de *Teneur de Livres à parties doubles.* Ce mot ſignifie l'état final ou la ſolde du grand Livre, ou d'un compte particulier.

Balance, ſe dit encore de la clôture de l'inventaire d'un Marchand, qui ſe fait en débit & crédit. Quand il a défalqué ce qu'il doit d'un côté, de ce qu'il a d'éfets d'un autre, il connoît, tout étant compenſé & balancé, ce qu'il a perdu ou gagné.

Balance. [*Æquilibrium.*] Egalité. Action de celui qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre. (Tibére a tenu la balance égale entre ſon fils & Germanicus. *Abl. Tac.* La plus ardente des afections humaines n'a pû emporter la balance en faveur du légataire. *Patru, Plaid. 10.*)

Balance. [*Animi fluctuatio.*] Incertitude. Irrésolution. (Son esprit est en balance.)

* *Balance.* Délibération pour savoir si on fera, ou ne fera pas. (Mettre une chose en balance.)

Balances. [*Libra.*] Le signe des Balances, qui est un des douze signes du Zodiaque.

BALANCEMENT, *s. m.* [*Libratio.*] Etat d'une chose qui balance. (Le flux & reflux de la mer vient du balancement que le globe de la terre a sur son axe. *Entretiens d'Ariste & d'Eugéne.*

BALANCER, *v. a.* [*Sese librare.*] Prononcez *balancé.* Ce mot au propre signifie, faire aler quelcun haut & bas sur une brandilloire. (Un petit garçon en balance un autre sur une brandilloire, ou balançoire.)

Se balancer, c'est aussi se pancher en marchant, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Se balancer en l'air. On le dit d'un oiseau de proie, qui se tient suspendu en l'air, sans presque remuer les aîles.

* *Balancer, v. a.* [*Pensare.*] Il signifie au figuré, examiner, considérer. (Il se mit à balancer en lui-même, tantôt son avis, & tantôt celui de ses Capitaines. *Vaug. Quint. Curt. l. 4.* Ils balançoient sagement leurs forces. *Abl. Tac.*)

Balancer, v. n. [*Hærere, hæsitare.*] Ce verbe signifiant être irrésolu, incertain & indéterminé, hésiter, ne savoir de quel côté pancher, est ordinairement *neutre ;* & au figuré, il régit un autre verbe à l'infinitif, avec la particule *à*, ou *pour*, selon qu'il est néceſsaire, ou que l'oreille le trouve à propos.

(Le tems est cher, Seigneur, plus que vous ne pensez ;
Tandis qu'à me répondre ici vous *balancez*,
Matan, étincelant de rage,
Demande le signal & presse le carnage.
Racine, Atalie, a. 5. sc. 2.

L'homme a connu la mer, ses flots & ses caprices,
Mais ses moindres vertus balancent tous ses vices.
Boileau.

La crainte de vous déplaire me faisoit balancer à vous dire. *Auteur Anonime, Histoire Galante.*

... Si jusqu'ici, par un trait de prudence,
J'ai demeuré pour toi dans un humble silence,
Ce n'est pas que mon cœur vainement suspendu,
Balance pour t'ofrir un encens qui t'est dû.
Despr. Disc. au Roi.

On dit encore : Il *balance* entre l'honneur & la crainte.

Il ne balança point sur le parti qu'il devoit prendre. *Mde. de Gomez, Imitat. de l'Arioste, t. 1.*

Racine a fait ce verbe *actif* en ce même sens : quand il a dit : *Rien ne sauroit balancer son respect.*

La victoire balançoit sans se déclarer. *Mde. de Gomez, Arioste, t. 1.*)

Balancer. Terme de *Chasse.* Il se dit de la bête qui est couruë, & qui va çà & là. Il se dit aussi du limier qui ne tient pas la voie juste. *Sal.*

(Une part de mes chiens se séparent de l'autre,
Et je les vois, Marquis, comme tu peux penser,
Chasser tous avec crainte, & Finaut *balancer.*
Mol. Fach.)

☞ *Balancer.* Les Peintres se servent de ce terme. Du Fresnoi a dit dans son *Art de Peinture*, que les figures d'un tableau doivent être inégales dans leur position, ensorte que celle du devant contrastent les autres qui sont en arriére, & soient toutes balancées sur leur centre.

Anteriora dabit membra in contraria motu
Diverso variata, suo librataque centro.

Ce balancement est une partie très-essentielle du dessein, sur quoi vous pouvez voir Léonard de Vincy, *ch. 181.* jusques au 273. & encore Paul Lomasse, dans son sixiéme livre, ch. 4. *Del modo del corpo humano.*

Se balancer, v. r. Se brandiller. Se faire aler de côté & d'autre sur une brandilloire, ou balançoire.

BALANCIER, *s. m.* [*Trutinarum opifex.*] Artisan qui fait & vend toute sorte de balances, de poids, de pesons, de romaines & de trébuchets.

Balancier. Terme d'*Horloger.* [*Libramentum.*] On apelloit ainsi une verge de fer dans les anciennes horloges. Depuis l'invention du Pendule, on a suprimé le balancier des anciennes horloges pour y substituer le pendulon, lequel passe par une fourchette qui est atachée à la verge. Dans les Montres, le *balancier* est un cercle qui se meut avec une verge atachée à son centre. Cette verge porte deux palettes sur lesquelles frapent les dents de la rouë de rencontre, & qui en modérent le mouvement ; c'est ce qui forme l'échapement. (On dit, charger le balancier, pour retarder le mouvement, décharger le balancier, ou ôter du balancier, pour hâter le mouvement d'une montre. Poser le balancier. Ajuster un balancier. On charge un balancier avec de la mine de plomb, ou avec de la cire.)

Balancier de tourne-broche. C'est une maniére de petite verge de fer qui est au haut du tourne-broche, & qui sert à le gouverner.

Balancier. Machine à faire les monnoies, les jétons & les médailles.

Balancier, se dit aussi du lieu où sont établis les presses & balanciers pour les médailles & les jétons, dans lequel on doit les fabriquer & les fraper. C'est ce qu'on apelle autrement la monnoie des médailles, qui fut établie sous Loüis XIII. dans les Galeries du Louvre.

Balancier du compas. Terme de *Mer.* C'est un double cercle de léton, qui tient en équilibre l'afut du dedans de la boussole. *Desroches*, termes de *Marine.*

Balancier de lampe. Terme de *Mer.* C'est un cercle de fer qui est mobile, & qui tient la lampe de l'habitacle en équilibre.

BALANCINE, *s. f.* [*Libratores funes.*] Terme de *Mer.* Maneuvre ; c'est-à-dire, corde qui par un bout est frapée à la tête du mât, & passe sur une poulie ou bout de la vergue. L'usage de la balancine est de tenir la vergue en balance, lorsqu'elle est dans sa situation naturelle. *Desroches*, termes de *Mer.*

☞ Aubin fait mention dans son *Dictionnaire de la Marine*, de plusieurs balancines. Ce sont des maneuvres ou cordes qui descendent des barres de hune & des chouquets, & qui viennent former deux branches sur les deux bouts de la vergue, où elles passent dans des poulies. On s'en sert pour tenir la vergue en balance, lorsqu'elle est dans sa situation naturelle, ou pour la tenir haute ou basse, selon qu'il est à propos. Il y a des balancines de la grande vergue, & des balancines de la vergue de miséne. *Balancines de Sivadiére.* Elles sont

amarrées au bout du beaupré, & servent aussi pour border le perroquet. Il y a deux poulies courantes, dont les cordes viennent se terminer au château d'avant, & outre cela, aux deux tiers de la vergue de sivadiére, il y a deux poulies doubles & de grands cordages pour tonir la vergue ferme, le tout se rendant au château d'avant. Elles servent à apiquer la vergue de sivadiére, lorsque l'on va à la bouline. Il y a des *balancines de grand & de petit hunier.* Elles servent d'écoutes aux perroquets. *Balancines de perroquet de fougue.* La vergue d'artimon n'a point de balancines: mais le bout d'en-bas est amarré aux hauts-bancs par deux bras, & le bout d'enhaut est amarré par des marticles, qui sont des cordages qui coulent du haut bout du grand mât de hune, & à l'endroit de la vergue d'artimon se fourchent en plusieurs branches.

BALANÇOIRE, *s. f.* [*Libramentum.*] C'est une piéce de bois, assez grosse & longue, mise en équilibre sur quelque chose d'élevé, aux deux bouts de laquelle se mettent de jeunes garçons, jambes deçà, jambes delà, pour se balancer en la faisant hausser & baisser. C'est aussi une grosse corde atachée au plancher, ou à deux poteaux, sur laquelle on s'assied & l'on se balance pour se divertir. (Monter sur la balançoire. Se mettre sur la balançoire. Les petits garçons se divertissent à la balançoire. La balançoire est au nombre des plus agréables jeux des enfans. Stella a fait de jolies estampes de la balançoire. Voïez *Brandilloire.*

† BALANDRAN, *s. m.* [*Gausapina chlamys.*] Mot comique, pour dire un gros manteau pour le mauvais tems.

† * *Balandran.* Mot bas, comique & figuré, pour dire, ténébres. Voile obscur. (Nuit, couvre l'Univers de ton noir balandran. *S. Am.*

BALANT, *s. m.* Terme de *Mer.* C'est la partie de la maneuvre; c'est-à-dire, de la corde qui n'est point hâlée, c'est-à-dire, ni roidie, ni bandée.

BALAOU, *s. m.* Petit poisson de la Martinique, lequel ressemble à la sardine, & est fort délicat.

BALAST. Terme de *Marine.* Amas de cailloux & de sable qu'on met au fond de cale, afin que le vaisseau entrant dans l'eau par ce poids, demeure en assiéte. *Acad. Franç.*

BALAUTRIER, *s. m.* [*Malus punica, sylvestris.*] C'est le grenadier sauvage dont le fruit s'apelle *balaustre.*

BALAZÉES, ou *Sauvaguzées de Surate.* Toiles blanches de coton, qui se fabriquent à Surate dans le Mogol, & aux environs.

BALBUTIER, *v. n.* Bégaïer. Prononcez *balbucié.*

BALCON, *s. m.* [*Podium.*] De l'Italien *balcone.* Saillie qui est sur le devant d'une maison, & qui est entourée d'une balustrade.

BALDAQUIN, *s. m.* [*Umbella.*] Dais ou poile qu'on porte sur le saint Sacrement, ou sur la tête du Pape dans les grandes cérémonies. On donne le même nom à un ouvrage d'architecture élevé en forme de dais ou de couronne sur plusieurs colonnes, pour servir de couverture à un autel. (Le Baldaquin du Val de Grace.)

BALE, (BALLE,) *s. f.* [*Globus plumbeus.*] Maniére de fort petite boule de plomb de la grosseur d'une noisette ou environ, qu'on met sur une charge de poudre dans les fusils, dans les mousquets & dans les pistolets. (Sortir tambour batant, bale en bouche & méche alumée.) On dit aussi en terme d'*Artillerie*, un canon chargé à *Bale;* un canon de vingt-quatre livres de *bale.*

Bale à feu. [*Glans ignita.*] C'est une boule composée de poudre, de salpêtre, de soufre, de camfre, qu'on arrose d'huile de pétrole, dont on fait un corps avec du suif de mouton, de la poix noire, de la colofane, de la cire. Cette boule se fait de la grosseur d'une grenade, & on l'envelope d'étoupes & de gros papier. On y fait un trou, où l'on met l'amorce, on y met le feu, & on jette les bales à feu la nuit, pour découvrir le travail des ennemis.

Bale-ramée. [*Glans veruculo trajecta.*] Ce sont deux bales jointes ensemble par un morceau de fer long d'un demi pié, ou environ. (Les bales-ramées sont dangereuses; ces bales-ramées siflent quand on tire des fusils ou des mousquets où l'on en a mis.)

Bale. [*Mercium colligatarum fascis.*] Sorte de petit cofre que portent de pauvres Merciers, où ils mettent leurs marchandises.

(*Un rimeur de bale;* c'est-à-dire, un méchant rimeur.)

Bale. Gros paquet de marchandises lié de cordes & envelopé de grosse toile.

Bale. [*Pila lusoria.*] Petite boule faite de recoupes d'étofe serrées avec de la ficelle, couvertes d'étofe blanche, dont ont se sert pour peloter, ou joüer partie dans les tripot. (Bien pousser une bale. Bien joüer la bale. Prendre la bale au bond.)

Bale. Terme d'*Imprimeur.* [*Folliculus Typographicus.*] Bois creux en forme d'entonnoir, avec une poignée de bois au dessus, & par dedans est rempli de crin ou de laine, couverte d'une peau de mouton, qu'on trempe dans l'encre pour toucher les formes.

Bale, s. f. [*Gluma, folliculus.*] Paille fort mince, qui envelope le grain de blé quand il est dans l'épi, & qui se sépare quand on le bat, & qu'on le vanne.

☞ *Bale.* Vieux mot qui signifioit une chose de peu de valeur. (Parce que les Etats tenus n'aguéres à Paris, ne sont point Etats de bale, & ceux qu'on vend à la douzaine.)

On dit proverbialement: *Au bon joüeur la bale lui vient*, pour dire qu'un homme qui est habile en sa profession, n'y fait point de fautes. *Marchandises de bale*, comme les pistolets de Saint Etienne en Forêts, pour marquer des marchandises qui ne valent rien. *A vous la bale*, pour dire, c'est à vous à parler ou à païer. *Bales perduës*, pour dire étofes inutiles.

BALEINE, *s. f.* [*Balæna.*] Bête marine, couverte d'un cuir dur & noir, longue le plus souvent de trente-six coudées, épaisse de huit, avec une ouverture de gueule de huit piés, & deux grandes nageoires sous le ventre.

* *Baleine.* Côte de baleine. Partie de côte de baleine qu'on met dans les corps de jupe & dans les busques de pourpoints. La matiére de ce qu'on nomme côte de baleine, est prise des fanons & du membre genital de la baleine.

Blanc de baleine. [*Sperma ceti.*] Drogue fort connuë & très en usage dans la médecine. Voïez *Biaris.*

BALEINON, *s. m.* [*Balænæ vitulus.*] Une jeune baleine. Le petit d'une baleine.

BALENAS, *s. m.* On apelle ainsi le membre de la baleine qui sert à la génération: ce qui est particulier à cette sorte de poisson, qui engendre comme les animaux terrestres.

† BALER, (BALLER.) *v. n.* Ce mot vient de l'Italien *balar.* Il eſt vieux, & veut dire *danſer.* On trouve dans nos anciens Hiſtoriens, le Roi fit faire un balet, où balérent plus de ſix vingt perſonnes des deux ſexes. *Baler* ne peut plus entrer que dans le comique. (Pour un vrai galant, il faut toûjours babiller, danſer, baler. *Sar. Poëſ.*)

BALET, (BALLET.) *ſ. m.* [*Larvata ſaltatio.*] Danſe qui eſt preſque toute par ſaut, & où pluſieurs perſonnes danſant enſemble, font diverſes ſortes de figures. Danſe figurée par ſaut (Danſer une entrée de balet.)

Balet. [*Chorea dramatica.*] Maniére de poëme dramatique, contenant un ſujet fabuleux, diviſé en entrées, où il y a des perſonnes illuſtres qui font des récits ſous le nom de quelque fauſſe divinité. Ces récits expliquent agréablement le balet, & ſont en ſtances d'un caractére enjoüé. Ils renferment d'ordinaire des loüanges du faux Dieu, & de celui qui le repréſente. (Les balets de Benſerade ſont écrits d'une maniére aiſée & galante.)

BALEURE. En terme d'*Architecture*, c'eſt ce qui paſſe d'une pierre plus que d'une autre près d'un joint de la doüelle d'une voute, ou dans le parement d'un mur. On donne ce même nom à la lévre d'en-bas.

BALIER. Voïez *Balaïer.*

BALINE, *ſ. f.* Eſpéce de groſſe étoffe de laine, qui ſert à faire des emballages.

BALISE ou BOUÉE, *ſ. f.* Terme de *Mer.* Mât élevé ou quelqu'autre marque, comme du bois ou des tonneaux flotans, qui donne avis aux vaiſſeaux qui paſſent, qu'il y a en cet endroit-là quelques ſables ou quelques roches cachées ſous l'eau, & qu'ils doivent les éviter. (Découvrir une baliſe.)

BALISER, *v. n.* Terme de *Mer.* C'eſt mettre des baliſes, pour obliger ceux qui font voile d'éviter les paſſages dangereux. (Il y a une heure que nous ne faiſons que baliſer.)

BALISIER, *ſ. m.* Plante des Iſles Antilles qui croît de diférente groſſeur & hauteur, ſelon les territoires où elle ſe trouve; ſes feüilles ſont ſi larges que les Caraïbes en couvrent leurs cabanes.

BALISTE, *ſ. f.* [*Baliſta.*] Il vient du Grec. Machine dont les Anciens ſe ſervoient pour lancer des pierres. On ne pouvoit ſe ſervir des baliſtes ſans les bander. Voïez *le premier tome, page 62. de l'hiſtoire de la Milice Françoiſe du Pere Daniel.* La plûpart des écrivains ont confondu la *Baliſte* avec la *Catapulte.* Polybe les diſtingue, de même que les autres Hiſtoriens Militaires. Selon eux, la *Baliſte* jettoit des dards, & la *Catapulte* des pierres. Voïez le Commentaire du Chevalier follard ſur polybe, où ce ſujet eſt bien éclairci.

BALISTIQUE, *ſ. f.* Terme de *Méchanique.* C'eſt l'art de lancer des corps péſans. La *Baliſtique* du Pere Merſenne, Minime, eſt un traité ſur la projection des corps.

BALIVAGE, *ſ. m.* [*Deſignatæ ad propagationem arbores.*] Terme des *Eaux & Forêts.* Compte ou marque des baliveaux qu'on doit laiſſer ſur chaque arpent de bois qu'on a à couper ou qui ſont à couper, pour les laiſſer croître en haute futaïe.

BALIVEAU, *ſ. m.* [*Talea, ſtolo.*] Jeune arbre qu'on laiſſe lors-qu'on coupe le bois.

Baliveau, *ſ. m.* [*Relicta ad propagationem quercus.*] Terme des *Eaux & Forêts.* Jeune chêne au deſſous de quarante ans. Il eſt enjoint par les Ordonnances des Eaux & Forêts, de laiſſer ſeize baliveaux de l'âge du bois dans chaque arpent de taillis qu'on coupe, outre tous les anciens & modernes.

☞ Il eſt dit dans l'article 11. du tître 15. de l'Ordonnance des Eaux & Forêts, du mois d'Août 1669. Que dans les ventes on choiſira dix arbres dans chaque arpent de futaïe ou haut recrû, des plus verds & de la plus belle venuë de chêne, s'il ſe peut, brin de bois, & de la groſſeur compétente que l'on marque avec le marteau du Roi. Du Cange raporte pluſieurs Chartres dans ces Notes ſur Villehardoüin, dans l'une deſquelles on lit ces termes: *Item, il demora à l'Empereur au parc de Piſons, cent arpens de bois de huit ans, & les boiviaux qui demeurerent au parc.* On voit que *boiviaux* ſignifie *bois vieux*, d'où, ſans doute, l'on a fait *baliveaux.*

Baliveaux. Terme de *Maçon.* Il ſignifie les grandes perches, ou autres brins de bois auxquels les maçons attachent les boulins de leurs échafauds, lorſqu'ils en font pluſieurs les uns ſur les autres.

BALIVERNES, *ſ. f.* [*Nugæ.*] Diſcours ridicules. Sotiſes. Je n'entends rien à toutes ces balivernes. *Mol. poëſ.* Il n'eſt rien de ſi commun, & ce ſont balivernes. *Benſerade, Balet de la nuit, 1. p. entrée xi.* (Toutes les raiſons de ce chicaneur ne ſont que balivernes. *Mol.*)

BALLARIN, *ſ. m.* Eſpéce de faucon.

BALOIRE, *ſ. f.* Terme de *Marine.* Longue piéce de bois, qui dans la conſtruction d'un vaiſſeau, lui donne la forme qu'il doit avoir.

BALON, (BALLON.) *ſ. m.* [*Follis.*] Veſſie enflée & entourée de cuir, dont les écoliers joüent dans les Coléges. (Joüer au balon. Pouſſer & eſcafer le balon.)

Balon, *ſ. m.* [*Cymba.*] Sorte de *vaiſſeau* à pluſieurs rames, duquel on ſe ſert pour aler ſur les fleuves & les mers du païs de Siam. Il y a pluſieurs ſortes de balons, de communs, de petits, de grands & de balons d'Etat. Ces derniers balons ſont magnifiques & bien parez. Ils ſont tout brillans d'or, & il s'en voit qui ont la figure de chevaux marins. *Voyage de Siam, l. 4.* (Equiper, armer un balon. Monter un balon. Il eſt parti en balon pour s'aler promener. On la reçû civilement à la deſcente de ſon balon.

Balon. Terme de *Chimie.* C'eſt un gros matras ou bouteille ronde, qui ſert de récipient dans quelques diſtilations ou opérations chymiques.

BALONNIER, (BALLONNIER.) *ſ. m.* [*Follium artifex.*] Faiſeur de balons.

BALOT, (BALLOT.) *ſ. m.* [*Sarcinarum faſcis.*] Marchandiſe ou autre choſe embalée. (Faire un balot. Corder & plomber un ballot.)

On dit figurément, *voilà vôtre vrai balot*, pour dire, voilà ce qui vous eſt propre, voilà vôtre vrai fait. *C'eſt ſon balot*; c'eſt-à-dire, cela lui convient; c'eſt ſon fait.

BALOTADE, (BALLOTADE.) *ſ. f.* Terme de *Manége.* Air de cheval qui aproche de la capriole. *Pluv.* (Cheval qui ſe met à balotades.)

☞ Guillet, dans ſon *Dictionnaire de l'homme d'épée*, part. 1. *Balotades* ſont des ſauts que le cheval doit faire entre deux piliers, ou par le droit, avec juſteſſe, ſoûtenu de la main & aidé du gras des jambes, en ſorte qu'aïant les quatre piés en l'air, il ne montre que les fers des piés de derriére, ſans détacher le ruage ou

féparer ; & c'eſt par là que cet air ou manége diſére de celui des caprioles ; car le cheval qui manie à caprioles, ſépare de toute ſa force, & noüe l'aiguillette. Les balotades diférent auſſi des croupades, en ce que le cheval qui manie à balotades, montre les fers quand il leve la croupe ; mais en maniant à croupades, il retire les piés de derriére ſous lui.

BALOTE, (BALLOTE.) *ſ. f.* [*Calculus.*] Petite choſe dont on ſe ſert pour donner ſa voix aux délibérations.

Balote. On donne ce nom à la plante qu'on apelle auſſi *Marrube noir.*

BALOTER, (BALLOTER.) *v. a.* Mouvoir, agiter. (Cheval qui fait baloter le mords dans ſa bouche.)

Baloter, v. n. [*Pilam agitare.*] Ce mot ſe dit quand on joüe à la paume, ſans jouer partie.

* *Baloter, v. a.* [*Aliquem illudere.*] Se moquer de quelcun. L'amuſer par de vaines promeſſes. On la baloté.

Baloter. Signifie auſſi ſe ſervir de balotes pour donner les ſuffrages, ou pour tirer au ſort. Il eſt peu d'uſage en ce ſens.

Baloter une afaire. C'eſt la diſcuter, l'agiter de part & d'autre, en délibérer.

BALOTTES, *ſ. f. plur.* Vaiſſeaux de bois pour tranſporter la vendange.

BALOURDE, *adj.* [*Stupidus, plumbeus.*] C'eſt une perſonne ſtupide & groſſiére qui n'a point d'eſprit. (C'eſt une vraïe *balourde. Acad. Franç.* Ce mot n'eſt en uſage que dans le ſtile ſimple & comique.)

BALSAMINE, *ſ. f.* [*Balſamum.*] Fleur rampante qui fleurit blanc au mois de Mai, de Juin & de Juillet.

BALSAN, *ſ. m.* [*Equus pedibus albus.*] Cheval qui a une balſane. (C'eſt un balſan. Le balſan eſt un cheval noir ou bai, marqué de blanc à un des pieds.)

BALSANE, *ſ. f.* Marque blanche que les chevaux ont aux jambes. (Il y a une ſiniſtre fatalité atachée à la balſane du cheval.)

BALTAZARD, *ſ. m.* Nom d'homme.

BALUSTRADE, *ſ. f.* [*Clathratum ſeptum.*] Aſſemblage de pluſieurs baluſtres qui ſont de rang & qui ſervent de clôture, comme celles dont on ferme les autels. Rang de baluſtres. Une baluſtrade d'eſcalier & de balcon. (Une baluſtrade de chaiſe tournée.)

BALUSTRE, *ſ. m.* [*Columella, pila.*] Petite colonne qu'on met ſous des apuis pour faire des clôtures, ſoit que cette colonne ſoit de pierre, ou de marbre, de bois ou de fer.

Baluſtre. [*Pilarum ordo.* [Baluſtrade qui environne le lit des Rois & des Princes.

Baluſtre du chapiteau de la colonne Ionique, eſt la partie l'atérale du rouleau qui fait la voloute.

Baluſtre. Terme de *Tourneur.* Petite colonne de bois au doſſier d'une chaiſe tournée.

Baluſtre. Terme de *Serrurier.* Petites piéces de fer en forme de baluſtre qui ſervent à couvrir la clef ou à atacher les ferrures.

Baluſtre. Terme d'*Orfévre* & de *Potier d'Etain.* Partie de chandelier d'Egliſe ou de Cabinet.

BALSAMIQUE, *adj.* On le dit des choſes qui ont une vertu, une propriété du baume. Une odeur balſamique, une plante balſamique. On apelle auſſi en général, *balſamique*, ce qui eſt doux & tempéré, qui n'a rien d'acre, de ſalé, d'acide, ni d'amer ; qui n'eſt ni trop fort, ni trop violent. Ce mot vient du Latin *balſamum*, baume.

B A M.

BAMBIAYE, *ſ. m.* Oiſeau de l'Iſle de Cuba, qu'on prend à la courſe, parce qu'il ne s'éleve preſque point de terre.

BAMBOCHES, *ſ. f.* [*Nani, pumiliones.*] Petites figures en forme de Marionnettes. (Aler voir les bamboches.

On apelle auſſi une femme de fort petite taille, une *bamboche. Acad. Franç.*

BAMBOCHADES. Terme de *Peinture.* Ce ſont des tableaux dont les ſujets pris dans les actions du bas peuple, contiennent des figures & mal vêtües. Pierre Van-Laer, peintre Hollandois, né au commencement du 17. ſiécle, a fait le prémier en Italie de ces ſortes de tableaux ; ce qui fit donner à l'auteur par les Italiens le nom de *Banbocio*, qui ſignifie dans leur langue un homme de mauvaiſe mine, & contrefait dans ſa taille ; & à ſes ouvrages, celui de *Bambociate*, dont nous avons fait le mot *Bambochade*, devenu un terme propre pour déſigner ces ſortes de ſujets. *Mariette, Traïté des pierres gravées, page 94.*

BAMBOCHE, *ſ. f.* [*Nodoſa arundo.*] Sorte de canne qui a de certains nœuds agréables de diſtance en diſtance. (Une belle bamboche. Les bamboches ne ſont plus aujourd'hui à la mode.)

BAMBOUC, *ſ. m.* Bois noüeux qui croît en pluſieurs endroits des Indes Orientales. C'eſt une eſpéce de canne qui vient d'une hauteur & d'une groſſeur extraordinaire. Les gros Bamboucs ſervent à faire les bâtons ſur leſquels les eſclaves portent les Palanquins, qui ſont la voiture ordinaire des Orientaux.

B A N.

BAN & ARRIÉRE-BAN, *ſ. m.* [*Beneficiarium militum evocatio.*] La convocation des Gentilshommes & des perſonnes qui ne ſont pas nobles, & qui tiennent des fiefs à la charge de ſervir le Roi à leurs dépens dans les beſoins de l'Etat. (Convoquer le ban & arriére ban.)

Ban, ſ. m. [*Solemnis futurarum nuptiarum proclamatio.* Terme uſité dans l'*Egliſe Romaine.* C'eſt une proclamation de mariage qui ſe fait ſolemnellement à l'Egliſe Paroiſſiale, par trois Dimanches conſécutifs, durant le Prône de la Meſſe de Paroiſſe, pour ſavoir s'il n'y a point d'empêchement légitime au mariage qui ſe doit faire entre les perſonnes acordées. Ceux de la Religion Prétendue Reformée apellent *anonce*, ce que les Catholiques Romains apellent *ban.* On dit chez ceux-ci : (Jetter un ban. Ils ont eu un ban. Proclamer ou publier les bans de mariage en face d'Egliſe. On épouſe après la publication de trois bans. Le Curé, le Vicaire ou celui qui fait le Prône, publie les bans de mariage. Acheter un ban. L'Archevêque ou Evêque donne diſpenſe des trois bans, mais on ne doit la donner que pour des raiſons conſidérables.

> Le Conſeiller Argant eut la même furie ;
> Il vit Cloris, l'aima, preſſé de ſon amour,
> Il publia ſes *bans* & ſa honte en un jour.
> *Vill.*)

☞ *Ban de Mariage.* Publication du mariage

qui doit être célébré entre deux perſonnes dont on déclare hautement les noms & les qualitez, afin que le public en ſoit informé, & que ceux qui peuvent être intéreſſez à l'empêcher ſe déclarent. Fevret, dans ſon *Traité de l'abus*, *liv. 5. chap. 11. n. 15. &c.* prouve que la publication des mariages a été en uſage dans les prémiers ſiécles de l'Egliſe, mais avec quelques diférences, & même avec beaucoup de négligence. La clandeſtinité des mariages s'étant introduite particuliérement en France, & y aïant cauſé de grands déſordres dans les familles, les Ambaſſadeurs du Roi préſenterent une requête au Concile de Trente, pour demander la nullité de ces ſortes de mariages, ou du moins que le Concile prît toutes les précautions poſſibles pour abolir un abus ſi préjudiciable & ſi contraire à la dignité & à l'eſſence du mariage. Le Concile, après pluſieurs délibérations, déclara dans la ſeſſion 24. de la réformation, que « les mariages clandeſtins étoient de véri» tables mariages, que l'Egliſe avoit eus en » horreur & qu'elle avoit toûjours défendus : » mais s'apercevant que les défenſes ne pou» voient pas arrêter l'abus & le déſordre, il » ordonna, conformément au Concile de Latran, » tenu ſous Innocent III. qu'à l'avenir le propre » Curé des parties contractantes anonceroit » publiquement trois fois dans l'Egliſe, pendant » la Meſſe ſolemnelle, dans trois jours de Fêtes » conſecutifs, les noms de ceux qui prétendoient » ſe marier. » Il ajoûte cette modification à l'obligation de publier le mariage avant ſa célébration : que ſi l'on s'apercevoit qu'il y eût de la mauvaiſe foi dans les opoſitions formées au mariage, & que la continuation des publications pût cauſer de plus grands empêchemens, en ce cas on n'en fera qu'une, ou même le mariage ſera célébré ſans publication, en préſence au moins du Curé & de deux ou trois témoins ; & enſuite avant qu'il ſoit conſommé, les publications ſe feront dans l'Egliſe, afin que s'il y a quelques empêchemens cachez, ils ſe découvrent plus aiſément ; à moins que l'Ordinaire ne juge plus à propos de diſpenſer de ces publications, que le Concile laiſſe à ſon jugement & à ſa prudence. L'Egliſe de France accepta cette déciſion & en ordonna l'éxécution, & avec quelques Diocéſes, on y ajoûta la peine de l'excommunication contre ceux qui ſe marieroient ſans publication ou ſans diſpenſe. L'Ordonnance de Blois s'explique en ces termes dans l'article 40. « Que nos ſujets de quelque » état, qualité & condition qu'ils ſoient, ne » pourront valablement contracter mariage » ſans proclamations précédentes, faites par » trois divers jours de fêtes, avec intervalle » compétant, dont on ne pourra obtenir diſpenſe » ſinon après la prémiére proclamation, & ce » ſeulement pour quelque urgente ou légitime » cauſe, & à la réquiſition des principaux & » plus proches parens communs des parties » contractantes. » Le Roi Louis XIII. par ſon Edit de 1639. confirma la diſpoſition de cette Ordonnance. Le Decret du Concile de Trente, & la diſpoſition de nos Ordonnances, ont fait naître deux queſtions qui ont partagé nos Docteurs. La prémiére eſt : Si la publication des bans eſt d'une néceſſité abſoluë, &, comme l'on dit, de néceſſité de contrat & de Sacrement. La raiſon de douter, eſt qu'il ſemble que le Concile & les Ordonnances de nos Rois ſemblent n'avoir eu d'autre motif que d'empêcher la clandeſtinité, dont le Concile fait un empêchement dirimant : ainſi la publication eſt auſſi néceſſaire que la préſence du Curé ; l'Ordonnance de Blois aïant eu la même vûë, & ajoûtant que *les ſujets du Roi ne pourront valablement contracter* ſans proclamations précédentes, il ſemble que cette formalité eſt plus de néceſſité que de précepte : mais la Congrégation établie pour l'interprétation du Concile de Trente, a décidé nettement, que l'omiſſion des bans ne rendoit pas un mariage nul. C'eſt le ſentiment de Gerbais, dans ſon *Traité du pouvoir des Souverains ſur le mariage ;* c'eſt auſſi l'opinion commune des Théologiens, des Canoniſtes & des Juriſconſultes François, qui expliquent le mot *non valablement contracté* de l'Ordonnance de Blois, par raport au Sacrement. Voïez ſur ce point *Fevret, liv. 5. ch. 2.* Mais la principale dificulté roule ſur les diſpenſes des bans. Il eſt certain que les Evêques & leurs Grands Vicaires peuvent acorder la diſpenſe de deux bans : mais ſelon le ſentiment de Fevret, il n'y a que l'Evêque qui puiſſe diſpenſer de trois bans, ſi ce n'eſt lors qu'il a donné préciſement ce pouvoir à ſon Grand Vicaire : il y a même des Evêques qui font dificulté d'acorder la diſpenſe des trois bans, comme ſi le Concile & l'Ordonnance ne s'étoient pas ſervis du terme général d'*Ordinaire* indéfiniment. Le défaut de bans n'opere qu'à l'égard des éfets civils ; & en ce cas, les enfans nez d'un ſemblable mariage ſont mis au rang des bâtards.

Ban. [*Editum beneficiarios clientes evocans.*] Terme de *Palais*. Cri public. (Apeller à ban. Ajourner à ban.)

Ban. C'eſt auſſi le cri public qui ſe fait pour annoncer la vente de quelque marchandiſe, ſurtout quand il eſt précédé du ſon du tambour. On ſe ſert auſſi du *ban* pour recouvrer les choſes perdues, en promettant quelque recompenſe à ceux qui en donneront des nouvelles.

Ban, ſ. m. [*Exilium.*] C'eſt-à-dire, baniſſement. (On lui a ordonné de garder ſon ban. Il eſt obligé, à peine de la vie, à garder ſon ban.)

Ban de l'Empire. Mettre un Prince au *ban de l'Empire*, c'eſt le dépouiller de ſes biens, le déclarer déchû de ſes dignitez. On met auſſi une ville au *ban de l'Empire*, au *ban Impérial*, en lui ôtant ſes priviléges & ſes droits.

Ban, ſ. m. C'eſt l'étenduë du lieu où le Seigneur a pouvoir d'aſſujétir ſes vaſſaux à lui païer certains droits. Voïez *Banlieuë*.

Ban, ſ. m. [*Militaris proclamatio.*] Il ſe dit dans une Armée. C'eſt une proclamation qui ſe fait au ſon du tambour, de la trompette, ou des timbales, à la tête de quelques troupes & dans les quartiers, avec ordre aux ſoldats de garder la diſcipline militaire, ſous peine de mort, ou ſous quelqu'autre peine. (Faire un ban par tous les quartiers de l'armée.)

☞ Le droit de ban eſt prohibitif ; il emporte la défenſe de faire certaine choſe : ainſi dans les Coûtumes, le ban de moiſſons & de vendanges conſiſte dans une défenſe de moiſſonner & de vendanger ſans la permiſſion du Seigneur Haut-Juſticier. A l'égard du prémier, il n'eſt plus en uſage, comme Charondas l'a remarqué ſur la Somme de Boutillier ; & Chopin, dans ſon Traité du Privilége des Ruſtiques, *liv. 2. chap. 7.* que, ſuivant l'uſage de France, le

Laboureur peut couper ses blés quand il lui plaît. Quelques uns aléguent la Loi 4. *ff. de Feriis*, qui veut que les Magistrats réglent le tems des moissons & des vendanges : mais cette Loi ne doit être entendue que par raport aux féries de moissons & de vendanges, pendant lesquelles le Barreau étoit fermé, & non point à la liberté de moissonner. Il n'en est pas de même des vendanges. C'est un usage général dans tous les païs : On ne peut point vendanger avant l'ouverture qui se fait publiquement par les Oficiers des lieux, & jusques-là les vignes sont en bannie, selon l'expression de la Coûtume de Nevers, *chap. 13. art. 1.* Ce droit présupose la Haute Justice. Il y a pourtant des Bas-Justiciers qui par la Coûtume ont le droit de ban de vendanges. Voïez *Anjou*, *art. 185.* La permission de vendanger doit être précédée d'une visite des vignes, faite par les Oficiers des lieux, accompagnez des anciens & plus notables habitans, comme il est réglé par l'article 5. du tître 15. de la Coûtume de Berri, & par l'article 4. du tître 13. de la Coûtume de Nevers, laquelle par l'article 3. du même tître, donne au Seigneur la permission de vendanger la veille du jour de l'ouverture ; ce qui est pratiqué dans le Dauphiné. Voïez *de Boissieux, de l'usage des fiefs, part. 1. ch. 39.*

☞ *Ban-d'Août*, *Ban-vin.* Je me servirai des termes de Ragueau dans son Indice, pour expliquer ce que c'est que *Ban-d'Août* & *Ban-vin*, qui signifient la même chose : « Quand un » Seigneur, pendant quarante jours continuels » de l'an, peut faire défenses à toutes personnes » qui demeurent en sa bannalité, de faire » vendre vin en détail ou autre denrée, afin » que cependant il puisse vendre le vin du crû » de son fief, bon, pur & net, ou sa denrée » à prix raisonnable, selon le cours du païs. » Voilà en abregé, ce que contiennent les Coûtumes sur le droit que l'on apelle *Ban-d'Août*, parce que le Seigneur l'exerce pendant le mois d'Août, selon la Coûtume de quelques lieux. *Bandie*, dans la Coûtume de la Marche, *ch. 23.* est la même chose. M. de Marca a remarqué dans son Histoire de Bearn, *liv. 4. chap. 17.* que le Comte Centulle se conserva le droit de vendre son vin, ses pomades & cidres, pendant le mois de Mai, & que ce droit fut apellé *Maïasques.* Il y a dans l'Ordonnance de 1680. concernant les Aides, un tître exprès concernant les Aides, un tître exprès concernant le Ban-vin, où l'on pourra s'instruire parfaitement de l'étenduë de ce droit, & de ce que l'on doit observer.

BANAL, LE, (BANNAL.) *adj.* [*Indictivæ legi obnoxius.*] Ce mot se dit des choses, & signifie, qui est dans l'étenduë du lieu où les vassaux doivent païer quelque droit au Seigneur, & qui est commun à tous ceux qui demeurent dans ce lieu, en païant ce droit. (On est obligé de porter cuire son pain au four banal, de moudre au moulin banal, de pressurer au pressoir banal, & de brasser à la brasserie banale. *Le Maît. plaid. 20. page 341.* On dit de toute chose commune & triviale, cela est banal. Un témoin *banal*, une expression *banale*, un four *banal*, un compliment *banal*, &c.

BANALITÉ, (BANNALITÉ.) *s. f.* [*Indictivum jus dominicum.*] Terme de *Pratique.* C'est le droit auquel le Seigneur de quelque fief assujétit ses vassaux, & les oblige de cuire à son four, de moudre à son moulin, & de pressurer à son pressoir. Le mot de *banalité* ne se dit pas seul ; quand on s'en sert, on dit, *Avoir droit de banalité.* (Il a perdu le droit de banalité qu'il avoit sur ses Sujets. Les Seigneurs n'ont point de droit de banalité, s'ils ne montrent leurs contrats. *Le Maît. plaid. 20. pag. 341.*)

☞ La banalité est un droit prohibitif, contraire à la liberté publique. Le terme Latin *bannum*, & le François, *ban*, signifient, dans les anciens Auteurs, une proclamation prohibitive de faire certaines choses. La banalité est aussi prise pour le district & l'étenduë du territoire dans lequel le droit peut être exercé. Le district de la banalité est aussi apellé banlieuë. Il y a diférentes especes de banalité. Les Coûtumes font mention des fours, des moulins, des pressoirs banaux, des taureaux banaux, des riviéres banales. La banalité de fours & de moulins est une servitude personnelle, & la banalité de pressoirs est une servitude réelle. L'obligation de faire cuire son pain, de faire moudre son blé dans le four & dans le moulin du Seigneur, afecte la personne, ensorte qu'au moment que l'on n'habite plus dans la banlieuë, on n'est plus sujet à la banalité. Il n'en est pas de même de la banalité de pressoir : elle afecte les vignes dont les propriétaires doivent faire porter les raisins dans le pressoir banal, quoiqu'ils habitent hors de la banalité. La Cléricature, même la Prêtrise, n'afranchissent point de la banalité, n'étant point du nombre des servitudes honteuses. Voïez *Brodeau, art. 71. de la Coûtume de Paris.* Quant aux Curez, si la banalité est fondée sur la Coûtume de la Province, ils y sont assujétis : si elle est établie sur un Traité fait avec les habitans, ils n'y sont point sujets. *Baquet, Traité des droits de Justice, ch. 29. n. 36.* A l'égard des Nobles, je crois qu'en termes généraux, ils sont soûmis à la banalité coûtumiére ; ainsi il faut examiner les Coûtumes, comme celles d'Anjou, du Maine, de Poitou, & autres qui en disposent diféremment. Les Ecléfiastiques, ni les Nobles ne sont point afranchis de la banalité de pressoir, parce que c'est une servitude réelle.

BANANIER, *s. m.* C'est un arbre des Indes dui sert à divers usages. Le Banane est le fruit du Bananier.

BANC, *s. m.* [*Scamnum*, *Subsellium.*] Prononcez *ban.* Sorte d'ais de bois dur & épais, soûtenu de quatre piés, & autant élevé de terre qu'il le faut pour s'asseoir dessus commodément.

Banc, *s. m.* [*Causidicorum mensa.*] Terme d'*Avocat* de Paris. Certain lieu du Palais où quelques Avocats s'assemblent pour être consultez après l'Audience de la Grand' Chambre. Ils se mettent d'ordinaire sept, huit, neuf ou dix à un banc, & ils disent, je m'en vais au banc, se rendre au banc, on me trouvera au banc.

* *Bancs.* [*Theologiæ exercitationes.*] Ce mot se dit en parlant des actes qu'on soûtient en Sorbonne, lors-qu'on prend ces degrez. (Etre sur les bancs. Il a bien fait sur les bancs ; c'est-à-dire, il a fort bien répondu en faisant ses actes pour prendre ses degrez.

Et jamais sur les *bancs* on ne vit Bachelier,
Qui sçût plus à propos interrompre & crier.
L'Abé de Villiers.

Banc, [*Vada*, *arenarum cumuli.*] Terme de *Mer.* Amas de sable sous l'eau. Lieu dans la mer

où il n'y a pas affez d'eau pour porter un vaiffeau. Roche cachée fous l'eau. (L'entrée du port eft dangereufe, à caufe des *bancs* qui s'y rencontrent. *Sar. fiége de Dunquerque.* Le grand banc de Terre-neuve, lieu célébre dans l'Amérique feptentrionale par la pêche de la morue.

* *Banc.* [*Scopus.*] Ecuëil. (En écrivant l'hiftoire, je crains de donner à travers quelque *banc* ou quelque écuëil caché fous l'eau *Abl. Luc.*)

Banc, *f. m.* [*Sedilia*, *tranftra.*] Terme de *Mer.* C'eft, dans les Galéres, un fiége où l'on met quatre ou cinq rameurs pour tirer une même rame. (Les Galéres ont trente-deux *bancs*, & fix ou fept forçats par banc ; d'autres ont moins de bancs & moins de forçats à chaque banc.)

Banc commun. [*Tribunal fecundarium.*] C'eft la feconde Cour de Juftice en Angleterre, ainfi apellée parce-qu'on y plaide les caufes communes & ordinaires entre fujet & fujet.

Banc, fignifie auffi un lit de pierre dans les carriéres. *Un banc du ciel*, c'eft celui d'en-haut qui eft le plus dur, & s'apelle en Latin *lapidicinœ cœlum.*

Banc du Roi. C'eft une Cour fouveraine en Angleterre, où le Roi préfidoit autrefois fur un banc élevé. La jurifdiction de cette cour s'étend fur tout le Royaume. On y plaide les caufes de la Couronne entre le Roi & les fujets, & toutes celles qui regardent la vie des fujets.

Banc à dégroffer. Terme de *Tireur d'or.* Efpece de petite argue que deux hommes font tourner, pour réduire les lingots d'or, d'argent ou de cuivre, à la groffeur d'un ferret de lacet, en les faifant paffer par environ vingt pertuis ou trous d'une moïenne filiere, que l'on nomme *Ras.* Les Tireurs d'or apellent auffi *Bancs à tirer*, la machine avec laquelle on tire le fil d'or ou d'argent, à travers les petits pertuis d'une petite filiere apellée *prégaton*, pour le mettre en état de paffer par les pertuis du fer à tirer, qui eft la plus petite de toutes les filieres.

Banc. On donne ce nom dans les Manufactures de glaces, à une efpece de grande table fur laquelle on pofe la pierre de l'ais, où fe mettent les glaces qu'on veut dégroffer ou adoucir.

Banc d'Hipocrate. Terme de *Chirurgie.* Machine dont on fe fervoit autrefois pour réduire les luxations & les fractures. C'étoit une efpece de bois de lit fur lequel on étendoit le malade. On peut en voir la defcription dans le Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars. Hippocrate paffe pour l'inventeur de cette machine.

☞ Bancage. Ce terme fignifie, dans la Coûtume de Tours, *art.* 11. l'étenduë du fief dans lequel s'exerce la banalité de moulin : c'eft ce que l'on apelle *lieuë de moulin*, dans plufieurs autres Coûtumes.

Bancelle, *f. f.* [*Scabellum.*] Petit banc long & étroit, tel qu'on le met aux tables des cabarets. (La bancelle nous y fert de tabouret. *Scarron.*)

Banche, *f. m.* Terme de *Marine.* Nom qu'on donne à un fond de roches tendres & unies qui fe trouvent au fond de la mer.

Bandage, *f. m.* [*Ligatura*, *fafcia.*] Terme de *Chirurgien.* Bandes apliquées fur les parties du corps, afin de leur rendre ou de leur conferver la fanté. (Bandage fimple ou compofé. Apliquer un bandage. Voïez *fur les diverfes fortes de bandages, le Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars.*

Bandage. [*Fafcia herniæ coërcendæ.*] Braïé. (Porter un bandage. Voïez *Braïé.*)

Bandage. [*Circuli ferrei.*] Terme de *Maréchal.* Bandes de fer atachées avec de gros cloux aux jantes des rouës de caroffes, de chariots, de charétes, &c.

Bandage, fe dit auffi des piéces qui fervent à bander une arme à feu.

Bandagiste. Voïez *Chirurgien.*

Bande, *f. f.* [*Inftita*, *limbus.*] Morceau d'étofe ou de toile, long & délié dont on fe fert pour bander & pour enveloper.

Bandage. [*Fafcia.*] Terme de *Chirurgie.* Partie de bandage. Lien long & large qui doit raifonnablement couvrir les parties qui en ont befoin pour leur confervation ou leur établiffement. (Apliquer une bande.)

Bande. [*Ferrea lamina.*] Terme de *Maréchal.* Partie du bandage de la rouë. Lien de fer plat qui couvre quelque jante de rouë & qui eft ataché avec de gros cloux. (Atacher une bande.)

Bande. Terme d'*Imprimerie.* On apelle *bandes* des piéces de fer atachées aux deux longues barres du milieu du berceau, fur lefquelles roule le train de la preffe.

Bande. Les Serruriers & autres ouvriers en fer apellent *bandes*, divers morceaux de fer, plats, étroits & longs, qu'ils forgent, pour atacher, fortifier, ou foutenir plufieurs ouvrages de ménuiferie, charpente & maçonnerie.

Bandes de trémie. Ce font les barres de fer qui foûtiennent l'enchevêtrure des folives, à l'endroit où l'on fait le paffage & l'âtre des cheminées, & celles fur lefquelles on éleve leurs languetes.

Bandes Flamandes. Elles fervent aux portes-cocheres, & leur tiennent lieu de pentures, dont on fe fert pour les portes communes.

Bande. Terme de *Pâtiffier.* Morceau de pâte étenduë qu'on coupe en long pour bander les tourtes, des godiveaux & autres ouvrages de pâtifferie. (Faire des bandes, grandes, larges, petites, &c.)

Bande de cervelas. Terme de *Chaircutier.* Six cervelas atachez au bout l'un de l'autre.

Bande de carreaux. Terme de *Potier.* Plufieurs carreaux de fuite & en forme de bande.

Bande de baudrier. Terme de *Coûturier.* C'eft prefque tout le corps du baudrier.

Bande. Terme de *Seillier.* En parlant de la felle, on apelle *bande de felle*, deux piéces de fer plates & larges d'environ trois doigts, clouées aux arçons de la felle, pour les tenir en état. (Mettre un arçon fur bande.) Il y a encore deux autres bandes à la felle, mais elles font plus petites.

Bande. [*Navem inclinare.*] Terme de *Mer.* En parlant de vaiffeaux, on dit, *avoir fon vaiffeau à la bande* ; c'eft le faire pancher fur un côté, apuïé d'un ponton, afin qu'il préfente l'autre flanc, quand on veut le nétéïer ou le radouber.

Bande du Nord. [*Plaga*, *regio.*] Terme de *Mer.* Ce mot fignifie le côté du Nord.

Bande du Sud. C'eft le côté du Sud. Nous navigeons à trois degrez de la Ligne, de la bande du Nord ou du Sud ; c'eft-à-dire, à trois degrez de latitude feptentrionale ou méridionale.

A la vûë de ce cap, & par les cinq degrez de la bande du Nord, on trouve une basse très-dangereuse. *Guillet, art de l'homme d'épée.*

Bande. [*Tænia.*] Terme de *Blason.* Piéce honorable d'écu qui représente le baudrier du cavalier, qui prend d'ordinaire depuis le haut de l'angle droit de l'écu, jusques à l'angle gauche du bas de l'écu. (Porter d'argent à la bande de sable. *Colomb.*)

Bande. Petit poids d'environ deux onces, dont on se sert en quelques endroits de la côte de Guinée pour peser la poudre d'or.

Bande de glace. Piéce de glace qui n'est bonne qu'à faire des bordures de miroirs.

† *Bande.* Plusieurs personnes de compagnie.

† *Bande joïeuse.* [*Coëpulones.*] Plusieurs personnes qui se réjoüissent ensemble.

(Ensuite avec une solemnité,
Toute nôtre bachique *bande*
Bût un grand verre à ta santé.
La Chap.)

La grande bande des vingt-quatre violons. Ce sont les Violons de la chambre du Roi.

† *Faire bande à part.* [*Secessionem facere.*] C'est-à-dire, se retirer de compagnie pour être seul. Ne point fréquenter.

Bandes. [*Turma.*] Troupes considérables de gens de guerre. (Déja les bandes grecques avoient joint le gros de son armée. *Vaug. Quint. liv. 3. chap. 8.*

Au milieu des combats, mille invisibles bandes
Viendront grossir tes Escadrons.
Char. Poës.)

Le Prévôt des *bandes* Françoises est reçû à la tête du Régiment des Gardes. [*Legionariorum militum Tribunus capitalis.*] On ne dit plus, les Bandes Françoises, pour dire l'infanterie, à moins qu'on ne parle du Prévôt des bandes.

Bande. [*Boum armentum.*] Terme de *Boucher.* Troupe. Mener vendre à Paris des bandes de bœufs.

Bande de voleurs. [*Latronum caterva.*] On a pris des voleurs qui ont déclaré tous ceux de leur bande.

Bandes d'Egyptiens ou de Bohémiens. Ce qui fait dire à Poisson, dans le Baron de la Crasse:

(Monsieur, l'on vous demande,
C'est un Comédien. Parbleu voici la *bande.*
Dites troupe. L'on dit *bande* d'Egyptiens,
Et *bande* offenseroit tous les Comédiens.)

Bande, s. f. [*Factiosorum manus.*] Assemblée, ou troupe de conjurez & de liguez.

BANDEAU, *s. m.* [*Fascia, redimiculum.*] Bande de toile, de crêpe ou de camelot, qui sert à couvrir le front de quelque femme. (Un bandeau de femme veuve.)

Bandeau de Religieuse. Bande de toile que les Religieuses portent sur le front, pour faire voir qu'elles doivent avoir les yeux bandez, & ne plus regarder toutes les folies du monde, auquel elles ont renoncé.

Bandeau. [*Velum.*] Bande qu'on s'imagine couvrir les yeux de l'Amour, de la Justice. (L'Amour a un bandeau sur les yeux, pour montrer que la maison des Amans est dans les ténébres. *Sar. dial.* La Justice a un bandeau sur les yeux.)

Bandeau Royal. Voïez *Diadême.*

Bandeau. Médicament externe qu'on aplique sur le front composé de fleurs, de semences concassées, de décoctions de plantes, ou d'huiles & d'onguens pour apaiser la douleur de tête & faire dormir.

* *Bandeau.* [*Caligo.*] Espéce d'aveuglement d'esprit, causé d'ordinaire par quelque passion ou quelque prévention. (La discorde avoit mis un bandeau fatal sur tous les yeux. *Racine, Iphigénie, a. 5.*)

Bandeau. Terme d'*Architecture.* Se dit d'une architrave ou moulure qui s'étend depuis une imposte à l'autre, en se courbant en arc par-dessus une porte ou une fenêtre.

BANDELETTE. Terme d'*Architecture.* C'est un ornement, qu'on apelle aussi régle, plus petit que la plate bande, & plus grande que le liteau. C'est comme la moulure plate qui couvre l'architrave du Dorique.

Bandelette, s. f. [*Tæniola, vitta.*] Petite bande. (Les victimes étoient ornées de bandelettes.)

BANDER, *v. a.* [*Fasciis devincire.*] Lier avec quelque bande. Boucher. (Bander le bras, les yeux. Bander un enfant.

Bander. [*Intendere.*] Mettre une arme en état de tirer. (Bander un arc, un fusil.)

Bander. [*Tendere.*] Etendre en tirant. (Bander les cordes d'un luth.)

Bander, v. a. [*Adducere.*] Terme d'*Horloger.* On dit, bander un ressort de montre, c'est-à-dire, le faire plier davantage, afin qu'il ait plus de force pour faire avancer la montre.

Bander. [*Torquere pilam.*] Terme de *Tripot.* Prendre avec la raquête une bale qui roule & la jetter dans les filets. (Bander une bale.)

Bander. v. a. Faire oposer. Faire soulever. (Il a bandé tout le monde contre son ennemi.)

* *Se bander, v. r.* [*Conjurare.*) Se soulever contre quelcun. Se liguer. (Les principaux Sénateurs se bandérent contre lui. *Abl. Tac.*)

* *Bander, v. a.* [*Animum intendere.*] Ce mot se dit au figuré, de l'esprit, & signifie, l'apliquer avec atachement à la considération de quelque objet. (Bander son imagination. Il faut trop bander son esprit pour joüer aux échecs.)

Bander, v. a. Terme de *Patissier.* C'est mettre de petites bandes de pâte sur les tourtes, &c. (Qu'on bande cette tourte & qu'on la mette au four.)

Bander, v. n. Terme de *Marine.* Bander une voile, pour dire, coudre des morceaux de toile de travers ou diagonalement, afin qu'elle dure plus long-tems. *Acad. Franç.*

Bander. Terme de *Fauconnerie.* Oiseau qui bande au vent, pour dire, qu'il se tient sur les chiens en faisant la cresserelle. *Acad. Franç.*

BANDEREAU, *s. m.* [*Funiculus.*] C'est le nom qu'on donne au cordon qui sert à pendre la trompette au cou de celui qui en sonne. *Acad. Franç.*

BANDEROLE, *s. f.* Petite enseigne qu'on arbore au haut des navires.

Banderole. Morceau de tafetas garni de frange, qui est ataché à la branche de la trompette.

Banderole. Terme de *Marchand de bois à brûler & de charbon.* C'est une petite planchette de bois ou feuille de fer blanc, sur laquelle est cotté le tarif du prix de ces sortes de marchandises.

BANDI, *s. m.* [*Grassator.*] Ce mot vient de l'Italien *bandito.* C'est le non qu'on donne en Italie aux voleurs. (Il a été volé ou pris par les bandis. Il est tombé entre les mains des

bandis. Il eſt tombé dans l'embuſcade que les bandis lui avoient dreſſée.)

BANDINS, *ſ. m. Clathri, cancelli.*] Terme de *Mer.* Ce ſont les lieux où l'on s'apuïe étant debout dans la poupe du vaiſſeau. *Acad. Franç.*

☞ Les bandins ſont placez au-dehors environ une toiſe, pour ſoûtenir les grandes conſoles, qui ſont ordinairement en Hercules, en Amazones, en Turcs, &c. en façon de banc fermé par dehors de petits baluſtres, qu'on apelle *jalouſie de mezapoupe.* Ozanam.

BANDOIR, *ſ. m.* C'eſt une eſpéce de roüe ou de poulie de buis, dont les ouvriers qui travaillent aux tiſſus & galons d'or & d'argent, ſe ſervent à bander le battant de leur métier; c'eſt-à-dire, ce petit chaſſis où eſt ataché le peigne avec lequel ils frapent la trême de leurs ouvrages. C'eſt par le moyen de cette roüe que le battant fait reſſort & qu'il retourne de lui même à ſa place.

† BANDOULIER, *ſ. m.* [*Latrones.*] Sorte de fripon, de gueux & de vagabond. Voleur. (S'étant écartez pour aler au fourrage, ils furent chargez par des bandouliers qui décendirent des montagnes. *Vaug. Quint. Curce, liv. 7. chap. 6.*) Borel, dans ſes recherches Gauloiſes, dit que *bandoulier* eſt le nom qu'on donne aux voleurs qui ſe tiennent dans les Monts Pirenées, & que ces voleurs ſont apellez de la ſorte, parce-qu'ils vont en bande. Ce ſont les voleurs de ces lieux-là qui ont donné le nom à tous les autres.

BANDOULIÉRE, *ſ. f.* [*Baltheus minor.*] Bande de cuir qui croiſe ſur le baudrier, & qui prenant ſur l'épaule gauche & décendant par devant & par derriére, ſe vient rendre au côté droit de la ceinture. Les bandouliéres des Mouſquetaires & des Gardes du Corps ſont d'ordinaire enjolivées, couvertes de velours, bordées d'un galon, & atachées avec un crochet; mais les bandouliéres des ſimples ſoldats ne ſont garnies que de leurs charges.

BANE, *ſ. f.* Eſpéce de grande manne faite de branches où l'on met le charbon pour l'amener par charoi à Paris. (Amener du charbon en bane.)

Bane. [*Operimentum linteum.*] Toile dont on couvre les bachots qu'on mene ſur la Seine. Toile dont on couvre le vin & le blé des bateaux.

Bane. Terme de *Lingére.* C'eſt une piéce de groſſe toile large de trois quartiers & longue de cinq ou ſix aunes, que les lingéres atachent immédiatement ſous l'auvent de leurs boutiques. (Mettre la bane, l'atacher, l'ôter, la défaire, la détacher.)

BANE, (BANNE) *ſ. f.* [*Benna, ciſta.*] Baneau, *ſ. m.* Dans les Provinces ſignifie un vaiſſeau de bois à contenir des choſes liquides & à les tranſporter ſur des bêtes de ſomme.

BANÉE, (BANNÉE.) *ſ. f.* Droit du Seigneur pour contraindre ſes ſujets de moudre à ſon moulin.

BANER, (BANNER.) *v. a.* [*Velare, operire.*] Couvrir d'une bane. (Baner un bachot. Baner des ſacs de blé.)

BANERET, (BANNERET.) *ſ. m.* [*Vexilli prærogativâ donatus.*] Un Seigneur qui a droit de porter baniére, pour faire aſſembler ſes vaſſaux. On les apelloit auſſi *Banderets;* mais ces mots ne ſont pas à préſent en uſage. On lit encore dans l'hiſtoire, *Chevalier Baneret.*

BANETE, (BANNETE.) *ſ. f.* Eſpéce de panier fait de menus brins de bois de chataignier, fendus en deux, & entrelaſſez les uns dans les autres, qui ſert à mettre des marchandiſes, pour les pouvoir faire voiturer & tranſporter.

BANETE. (BANNETE.) Les Boucaniers François de l'Iſle S. Domingue ſe ſervent de ce terme dans le commerce des cuirs, pour ſignifier un certain nombre de peaux de taureaux, de bouvarts, & de vaches, dont ils compoſent ce qu'ils apellent une charge de cuirs. On apelle ces cuirs *banetes*, à cauſe de la maniére dont ils ſont pliez.

BANETON, (BANNETON.) *ſ. m.* Terme de Pêcheurs de riviére. C'eſt une eſpéce de cofre ou de reſervoir de bois, pour conſerver le poiſſon. Ce cofre eſt percé de pluſieurs trous pour donner le paſſage à l'eau, & ſe ferme à clé par-deſſus.

BANGE *de Bourgogne.* Etoffe qui ſe fabrique dans cette province, & dont on fait commerce à Lyon.

BANGMER, *ſ. m.* Eſpéce de camelot façonné, qui ſe fabriquoit autrefois à Amiens.

BANGUE, *ſ. m.* Plante fort ſemblable au chanvre qui croît dans les Indes, mais d'une ſorte différente. Les Indiens en font uſage pour exciter l'apétit, & pour la concupiſcence.

BANIANS, (BANNIANS.) *ſ. m.* Idolâtres des Indes qui croïent à la Métempſycoſe, & qui ſont ſi ſuperſtitieux qu'ils ne mangent d'aucun animal qui ait vie. Voïez *Religion des Banians.*

BANIÉRE, (BANNIERE.) *ſ. f.* [*Vexillum.*] Grand morceau de tafetas ou d'autre étofe de ſoïe, garnie de frange par les bords, au fond de laquelle il y a quelque figure de Saint en broderie. Ce tafetas eſt ataché le long d'un bout d'un morceau de bois aſſez long, & bien tourné. On porte les baniéres à la tête des proceſſions, & chaque Paroiſſe a ſa baniére.)

Baniére de France. [*Vexillum Gallicum.*] Drapeau des anciens Rois François.

☞ Du Tillet & quelques autres ont confondu l'Oriflame & la baniére de France, laquelle étoit parſemée de fleurs de lis, avec une croix blanche; & ceux qui ont lû nôtre hiſtoire, reconnoiſſent facilement la diférence qu'il y avoit entre l'un & l'autre. Voïez *Alain Chartier, ann. 1448.* On expoſoit la baniére de France aux fenêtres, pour marquer le logis du Roi. *Guiart, qui vivoit en 1205.*

A la feneſtre derreniere,
Du Roi de France la banniére,
A fleurs de lys bien apertes
Par les villes, maiſons ouvertes.

La Cornette blanche a ſuccédé à cette baniére. Voïez *Cornette blanche.* Il ne faut pas oublier ici le proverbe, *Cent ans baniére, cent ans civiére*, pour marquer la décadence des plus illuſtres familles: la *baniére* dénote la nobleſſe; la *civiére*, la pauvreté.

Baniére, *ſ. f.* Ce mot ſe dit du pavillon ou de l'étendart d'un vaiſſeau. (Nous voïageâmes ſous la baniére de France.)

☞ La baniére ſert à marquer la nation dont eſt le vaiſſeau, & à le diſtinguer. *Baniére* étoit autrefois un terme fort en uſage parmi les gens de guerre: mais on ne s'en ſert plus que dans l'Egliſe & ſur la mer. Les proceſſions que l'on fait dans l'Egliſe ſont preſque toûjours précédées par une baniére, ſous laquelle les Paroiſſiens marchent comme autant de ſoldats de Jeſus-

Chriſt, & répréſentent l'Egliſe militante. Il y a aparence que l'on a introduit l'uſage de ces baniéres depuis que l'Empereur Conſtantin eut fait porter à la tête de ſes armées ce fameux étendart de la Croix, qui lui étoit aparu; auſſi toutes nos baniéres ont une Croix, au-deſſous de laquelle l'on atache la baniére; ce qui répréſente l'étendart de l'Empereur Conſtantin; & c'eſt ſi bien la Croix qui prédomine & ſert de guide aux fidéles, que l'on a apellé la baniére, *Crux ſtationalis*, parce que les proceſſions s'arrêtent en certains lieux pour faire des priéres: *Primicerius cum ſcholâ, & Subdiaconi regionarii, & Acholyti cum Cruce ſtationali S. Petri, levant inde Crucem cum collecta proceſſionali, cantando uſque ad ſanctam Mariam Majorem.* Ce ſont les termes de l'Ordre Romain, raportez par le Pere Mabillon, dans ſon voyage d'Italie, *t. 2. p. 124.* En termes de *Marine*, *baniére* & *pavillon* ſont ſinonimes, & ſignifient également un *étendart*, une enſeigne qui ſe met ſur la poupe du vaiſſeau: mais il faut obſerver que le terme *pavillon* eſt bien plus en uſage que *baniére*. On ne ſe ſert de ce dernier que ſur les vaiſſeaux du Roi, où l'on dit, *Mettre le perroquet en baniére.* Il eſt dit dans l'Ordonnance de 1681. *liv. 3. tit. 9. art. 1.* que défenſes ſont faites à tous les ſujets de Sa Majeſté, *de prendre commiſſions d'aucuns Princes ou Etats étrangers, pour armer des vaiſſeaux en guerre & courir la mer ſous leur baniére, ſi ce n'eſt par nôtre permiſſion, à peine d'être traitez comme pirates.* Ce fut dans les voiages d'outremer, que l'on inventa les baniéres, pour diſtinguer les diférentes nations qui s'étoient croiſées. Il y a des baniéres de diférentes eſpéces: la baniére de combat, la baniére de partance, la baniére de conſeil, la baniére de paix, la baniére d'aide & d'aſſiſtance, la baniére de nation, la baniére roïale. Clairac dans ſon Livre des *Us & Coûtumes de la mer, page 553.* a obſervé que les Ordonnances de la Marine ont conſervé à l'Amiral le droit des baniéres, livrées, couleurs & déviſes aux vaiſſeaux; & il n'eſt pas permis aux Capitaines, Maîtres ou Bourgeois, d'en prendre ſelon leur fantaiſie, cela étant du droit public, & de toutes les nations, ajoûte-t-il. Le vaiſſeau que monte l'Amiral porte la baniére blanche, quarrée, au grand mât. *Ordonnance de 1681.* Quant à la baniére des Banerets, on diſoit autrefois, *Lever baniére, bouter baniére hors, relever baniére.* Voïez Du Cange ſur Joinville, Fauchet, Paſquier, & le P. Daniel dans ſon *Traité de la Milice Françoiſe.*

Baniére de combat. C'eſt le Pavillon rouge.

Baniére de paix. C'eſt une baniére blanche.

BANILLE, *ſ. f.* Voïez *Vanille.*

BANIR, (BANNIR.) *v. a.* [*Exilio mulctare.*] Exiler. (Banir quelcun. Le Parlement de Paris en 1594. banit de France les Jéſuites, & à ſon exemple, pluſieurs Parlemens les banirent auſſi; mais le Parlement de Bourdeaux & celui de Toulouſe, ne les voulurent pas banir. *Mezerai, hiſtoire de France, t. 7.*)

* *Banir.* [*Expellere.*] Chaſſer. (On la bani de la compagnie des Dames. *Abl. Luc.* Banir la crainte. *Vaug. Quint. Curt. l. 3.*

J'entretiens des penſers que je devrois banir,
Je pouſſe des ſanglots que je veux retenir,
Chaſſez vôtre importune & froide indifference,
Pour banir mon chagrin & mon impatience.
La Suſe, poëſies.)

Se banir, v. r. [*Mundo vale-dicere.*] Se retirer. (Se banir du monde.)

BANI, (BANNI.) *ſ. m.* [*Exul, extorris.*] Exilé. (Rapeller les banis.)

BANISSEMENT, (BANNISSEMENT.) *ſ. m.* [*Exilium.*] Exil. (Punir de mort ou de baniſſement. *Abl. Tac.*)

BAN-LIEUE, *ſ. m.* [*Urbanæ juriſdictionis extra pomarium fines.*] Terme de *Pratique.* L'étenduë de la juriſdiction d'une ville & d'une Prévôté, où un Juge peut faire des proclamations environ une lieuë autour de la ville.

☞ Brodeau ſur l'article 85. de la Coûtume de Paris, a obſervé que la banlieuë eſt, à proprement parler, l'eſpace & diſtrict dans lequel on peut faire publier ſon ban, ou proclamation de Juſtice, hors des murs de la ville; & cet eſpace eſt ordinairement marqué par une croix, ou par quelque grande pierre fort haute. Quelques Coûtumes ſe ſervent du terme *diſtroit*, ou de *territoire*, pour banlieuë. On voit donc que *banlieuë* eſt compoſée de *ban*, publication, & de *lieuë*, certain eſpace de chemin. Ce mot eſt originaire François. Loiſel a remarqué dans ſes Inſtitutes, *liv. 2. tit. 2. art. 33.* que la banlieuë eſt fixée à deux mille pas, chaque pas étant de cinq ou ſix piés: mais les Coûtumes ne conviennent pas de cette fixation; il faut les examiner. Les moulins banaux ont leur banlieuë. Dans la Coûtume de Bourges, le mot, *Septaine*, ſignifie la même choſe que *banlieuë.* Voïez *Ragueau.* Et dans la Coûtume d'Angers, le terme *Quinte* eſt ſinonime de *banlieuë.*

BANQUE, *ſ. f.* [*Argentaria.*] Lieu où l'on met ſon argent en dépôt. (Mettre à la banque à fonds perdu.)

Banque. Terme de *jeu de Hoca.* L'argent du jeu que garde le banquier. Diſtribution de l'argent du jeu à ceux qui ont gagné. (Tenir la banque.)

BANQUÉ, *adj. m.* Il ſe dit d'un vaiſſeau qui va à la pêche de la moruë ſur le grand banc de Terre-neuve.

BANQUEROUTE, *ſ. f.* [*Creditorum fraudatio.*] Fuite d'une perſonne qui ſe voïant acablée de dettes, emporte le bien de ſes créanciers, & change de païs pour s'échaper des pourſuites qu'on feroit contre lui. (Faire une banqueroute de mille écus. La banqueroute eſt volontaire & frauduleuſe, mais la faillite ne ſe fait que par néceſſité. On croît que ce mot vient de ces deux mots Italiens *Banco rotto*, banc rompu, parce que les banquiers avoient autrefois des bancs dans les places publiques, où ils faiſoient leur commerce d'argent & de lettres de change, & que lorſqu'un banquier faiſoit faillite, on rompoit ſon banc, pour avertir que celui à qui apartenoit le banc rompu n'étoit plus en état de continuer ſon commerce. La banqueroute chez les marchands eſt devenuë un moyen de s'enrichir en ruinant les autres.

* *Banqueroute.* [*Argentaria diſſolutio.*] L'abandonnement qu'on fait de quelque choſe, comme du plaiſir, de l'honneur, &c. (Faire banqueroute à l'honneur, au plaiſir, à l'amour. *Abl. Luc.*

Je n'ai plus rien qui me touche,
J'ai fait *banqueroute* à ſes loix.
Main.

Faites-lui, diſoit-il, au plûtôt *banqueroute*;
Pour ſortir d'embarras, il n'eſt point d'autre route.
Poëte ſans fard.)

BANQUEROUTIER, *f. m.* [*Creditorum defraudator.*] Celui qui fait banqueroute. (C'eſt un franc banqueroutier.)

BANQUEROUTIÉRE, *f. f.* celle qui a fait banqueroute.

BANQUET, *f. m.* [*Epulum.*] Ce mot ſignifie *feſtin*, mais il ne ſe dit qu'en parlant de choſes ſacrées, & des ſept Sages de Gréce. (Le banquet de l'Agneau. Le banquet des Elûs. Le banquet des ſept Sages. *Vaug. rem.*

Banquet. Terme d'*Epronnier.* Trou où tient l'embouchure. (Le banquet ne ſe voit point.)

† BANQUETER. [*Dare epulas.*] Ce mot eſt hors d'uſage ; en ſa place on dit, faire un bon repas. Se régaler.

BANQUETTE, *f. f.* [*Agger loricatus.*] Chemin relevé, comme ſont les côtez du Pont-neuf de Paris, où il n'y a que les gens de pié qui marchent.

Banquette. [*Ceſpes ſedilis in morem ad loricam adjectus.* Terme de *Fortification.* Marche d'un pié & demi de hauteur derriere & au bas du parapet, pour donner aux ſoldats la facilité de tirer par-deſſus le parapet.

Banquette. [*Sedile.*] Terme de *Tapiſſier.* C'eſt une ſorte de ſiége d'un pié & demi, long d'autant, & haut de deux piés. (Une jolie banquette. Bourrer une banquette. Couvrir une banquette.)

BANQUIER, *f. m.* [*Trapezita.*] Celui qui fait la banque.

Banquier en Cour de Rome. Eſt celui dont la fonction eſt de faire venir les expéditions de la Cour de Rome, comme les diſpenſes, les bulles, les proviſions des Bénéfices, &c. Ils prennent le tître de *Banquier expéditionaire* en Cour de Rome.

Banquier. Terme de *Hoca.* Celui qui eſt au haut bout de la table, qui garde l'argent du jeu, qui prend la boule des mains du joüeur, qui pouſſe hors de la boule le billet qui y eſt enfermé, qui déplie ce billet & le montre pour voir ce qu'on a gagné ou perdu.

Banquier. Se dit encore, aux jeux de la Baſſette & du Pharaon, pour marquer celui qui tient le jeu & l'argent, & qui a le fonds devant lui pour payer ceux qui gagnent.

BANSE, *f. f.* Grande manne quarrée, faite de menus bois entrelaſſez, qui ſert à tranſporter des marchandiſes, en particulier les chauderons.

BANVIN, *f. m.* [*Jus ad vinum divendendum.*] Droit qui donne pouvoir aux Seigneurs de vendre le vin de leur crû, durant le tems porté par les Coûtumes ou par leurs tîtres, à l'excluſion des autres.

BAPTÊME. Voïez *Batême.*

B A Q.

BAQUET, *f. m.* [*Cadus.*] Ouvrage de *Tonnelier*, qui eſt relié de cerceaux, haut d'un pié ou environ & large d'un pié & demi, ou un peu plus. Un baquet tout neuf.

Baquet à mortier. C'eſt une demi-futaille dont ſe ſervent les *Maçons* pour élever le mortier au faîte des bâtimens.

Baquet. Terme de *Carrier.* C'eſt ce qu'on nomme ordinairement un bouriquet, c'eſt-à-dire, une civiére ſans bras, qui ſert à tirer le moëlon & les autres échantillons de pierres qui ne ſe peuvent pas brider avec le cable.

Baquet à laver. Terme d'*Imprimeur.* C'eſt une pierre de lierre, creuſée de quatre ou cinq pouces, dans laquelle les Imprimeurs portent les formes après l'impreſſion, pour nétoïer les caractéres.

BAQUETER, *v. a.* [*Exhaurire aquam.*] Terme de *Jardinier.* Oter de l'eau avec la pêle. Baqueter de l'eau. *Quint. inſtr. pour les Jardins, t. 1.*

BAQUETURES, *f. f.* Terme de *Cabaretier.* Prononcez preſque *bactures.* Ce mot n'a point de ſingulier. C'eſt le vin qui tombe dans le baquet, lors-que le Cabaretier remplit ſous le tonneau des bouteilles ou autres vaiſſeaux. De bonnes baquetures toutes fraîches. Les Cabaretiers diſent qu'ils vendent leurs baquetures aux Vinaigriers.

BAQUIER. Coton de très-médiocre qualité, dont il ſe fait quelque négoce à Smirne.

B A R.

BAR, *f. m.* [*Crates brachiata.*] Civiére renforcée qu'on porte à deux, à quatre & à ſix hommes, & qui ſert dans les atteliers à porter les pierres, le moilon & les autres matériaux néceſſaires.

Bar. [*Barbus.*] Terme de *Blaſon.* Poiſſon qu'on met ſouvent dans les armoiries, ordinairement courbé & adoſſé, comme à celles du Duché de Bar.

† BARAGOÜIN, *f. m.* [*Inexplicitus ſermo.*] L'Auteur des origines de la langue Françoiſe penſe que ce mot eſt bas Breton, & qu'il veut dire pain & vin. D'autres le font venir de Bar, qui ſignifie *dehors*, & de *goüin*, *gens* ; ſelon cette étimologie, parler *baragoüin* ou *baragoin*, c'eſt parler comme les *gens de dehors*, ou les *étrangers.* En effet le mot de *baragoüin* ſignifie aujourd'hui une ſorte de jargon & de langage qu'on n'entend pas bien. (Je ne puis rien comprendre à ce baragoüin. *Moliére, Précieuſes, ſcene 4.*)

† BARAGOÜINER. [*Planè non loqui.*] Mot qui eſt reçu dans le burleſque, & qui veut dire, parler un certain baragoin. Prononcer, dire. Je ne me ſouviens jamais comme ils baragoüinent. *Mol. Georg. Dand.*

† BARAGOÜINEUX, *f. m.* [*Homo ſermonis inexpliciti.*] Celui qui baragoüine. Qui parle un certain jargon qu'on n'entend pas bien. Celui qui parle d'une maniére qu'on a peine d'entendre. (Quel baragoüineux eſt-ce là ? *Mol.*)

* BARAGOÜINEUSE, *f. f.* Celle qui parle un certain jargon, une ſorte de langage qu'on n'entend pas bien. (Deux baragoüineuſes me ſont venu acuſer de les avoir épouſées toutes deux. *Mol. Pourc. a. 2. ſc. 10.*)

BARAQUE, *f. f.* [*Tugurium.*] Petit logement, petit réduit couvert que les ſoldats font dans un camp pour ſe loger. On diſtinguoit autrefois la hute pour les fantaſſins, & la baraque pour les cavaliers : mais à préſent, on dit baraque pour les uns & pour les autres. On dit *ſe baraquer*, faire des *baraques* pour ſe loger. Les ſoldats ſe *baraquent* dans le camp. *Acad. Franç.*

BARAT, *f. m.* [*Dolus.*] Terme de *Mer.* Malverſation ou déguiſement de marchandiſes, commis par la faute du Patron de navire. Voïez *Baraterie.*

BARATE, *f. f.* [*Situla.*] Baril haut de deux piés, rond & large par le bas, & étroit par l'entrée. Cette entrée eſt couverte, & le couvercle eſt percé d'un trou, au travers duquel paſſe la batte-beurre. On remplit cette barate

de crême qu'on bat jusques à ce qu'il se fasse du beurre.

BARATERIE, *s. f.* [*Fallacia.*] Terme de *Mer.* Il signifie la même chose que *barat. Fourn.*

☞ *Barat* & *baraterie.* Ce sont deux mots anciens qui ne sont en usage que dans le commerce maritime. Villon a dit :

> De ce mot en disant, escoute
> Si damer destrange & redoute
> Le barat de celles nommées,
> Tu sçais bien qu'une folle doubte,
> Car ce sont femmes diffamées.

Il est dit dans l'Ordonnance de 1681. pour le fait de la Marine, *liv. 3. tit. des Assurances, art. 28.* que « les assûreurs ne seront pas » obligez de suporter des pertes & dommages » arrivez aux vaisseaux & marchandises par la » faute des maîtres & mariniers, si par la » police ils ne sont chargez de la baraterie de » patron. » Cette baraterie est pleinement expliquée dans le *Guidon, chap. 9. du barat* & *baraterie*, que l'on peut voir, ainsi que Pasquier dans ses *Recherches*, & Ménage, dans ses *Origines.*

BARBACANE, *s. f.* [*Spiramentum.*] Terme de *Maçon.* Ouverture qu'on fait dans les murs d'espace en espace pour faire écouler l'eau, principalement lorsque les murs soûtiennent des terrasses. Ces barbacanes s'apellent plus ordinairement ventouses que barbacanes.

* *Barbacane*, *s. f.* [*Tabulare vallum arcendis telis.*] Ce mot vient de l'Italien, & il se disoit des ouvertures des murs, par lesquelles on tiroit sur l'ennemi.

BARBACOA. Espéce de grand gril de bois, élevé dans le milieu d'un boucan, sur lequel on met la viande & le poisson qu'on veut faire boucaner. Ce terme, qui est Caraïbe, a passé dans nôtre langue depuis que les François se sont établis dans les isles Antiles de l'Amérique.

BARBACOLLE, *s. f.* Jeu de hazard, autrement dit *Pharaon.*

BARBARES, *s. m.* [*Barbari.*] Les Romains apelloient *barbares*, tous les peuples, hormis les Grecs, & ceux qui vivoient selon leurs loix. Ils donnoient des ôtages à des barbares dans l'état le plus florissant de la République. *Abl. Ces. liv. 1. ch. 2.*

☞ Parmi les Romains, *barbarus* a signifié, & même le plus souvent, *étranger. Bar* signifie *dehors, champ, campagne.* De ce mot on a fait *barbar*; de sorte qu'être *barbare*, c'est parler en homme de dehors, en étranger, en campagnard. Comme les Egyptiens apelloient barbares, les peuples qui n'étoient point de leur nation, & qui ne parloient point Egyptien; de même les Grecs apellerent depuis du même mot ceux qui n'étoient point de Grece; & les Grecs furent imités par les Latins, qui étoient eux-mêmes apellez barbares par les Scythes. *Chevræana, tom. 2. pag. 119.*

Barbares, *s. m.* [*Agrestis.*] Peuples sans police, ignorans, & qui vivent d'une maniere grossiére. (Ce sont des barbares.

> Est-il chez les Romains un peuple si *barbare*,
> Qui n'estime le prix d'une amitié si rare ?
> *Vill.*)

☞ Le P. Bouhours, *suite des remarques*, dit qu'il y a une distinction à faire entre *barbare* & *sauvage* : tous les *sauvages* sont *barbares* à nôtre égard & dans nôtre langue; mais tous les *barbares* ne sont pas *sauvages* : nous disons des *sauvages* du Canada & des Isles, que ce sont des barbares; mais nous disons aussi, en parlant des Turcs & des autres peuples qui ne sont pas Chrétiens, les *barbares.* Par ce mot, on entend des Infidéles, ou Mahometans, ou Idolâtres, & on leur donne le nom de *barbares*, quelque polis qu'ils soient, dans l'idée qu'on a que ce sont des ames féroces. *Barbare* & *sauvage* doivent être encore distinguez, quand il s'agit des choses, & il y a de la diférence, par exemple, entre des maniéres *barbares* & des maniéres *sauvages*; l'un va à la cruauté & à je ne sai quoi de féroce; l'autre à la retraite & à l'éloignement du monde. En matiére de langue, *barbare* est oposé à *politesse* : on dit, *vous parlez comme un barbare*, c'est-à-dire, *vous parlez peu poliment* : mais si l'on dit, *vous parlez comme un sauvage*, on entend par cette expression un homme qui ne connoît point le monde, qui a vécu dans la retraite. Lorsque la Gréce ne faisoit point encore un corps certain, & que les peuples étoient répandus dans l'Atique, ils ne reconnoissoient point de diférence entre eux & les autres peuples : mais quand ils furent réünis dans les villes & sous certaines loix civiles, ils se donnerent le nom de *Citoïens*, & aux autres peuples ils donnerent celui de *barbares*, c'est-à-dire, étrangers, peu polis, & ne connoissant ni civilité, ni politesse. « On apelle *barbares*, » (dit Strabon, *liv. 14.*) ceux dont le langage » est dur, sans construction, & dont les termes » sont impropres, ou hors d'usage. » Les Latins en userent de même : tous ceux qui ne parloient pas leur langue étoient pour eux des *barbares*; ainsi *barbare* & *rustique* sont sinonimes dans Horace; & nous apellons encore *barbarisme*, les termes peu usitez, ou qui pêchent dans la construction ou dans le régime.

* BARBARE, *adj.* [*Incultus, agrestis.*] Qui est sans police. Grossier, ignorant. (Peuple barbare. Souvent le plus barbare est sujet à l'amour. *Théoph.*)

* *Barbare.* [*Barbarus, durus.*] Ce mot se dit du langage, des paroles & des personnes. Il signifie, qui est étranger à la langue, qui est mauvais & qui n'y est pas reçû. Qui est grossier & qui ne parle pas bien la langue. Rude & grossier. (Être barbare en François.

> D'un seul nom quelquefois le son dur ou bizarre,
> Rend un poëme entier, ou burlesque ou *barbare.*
> *Despr.*)

* *Barbare*, *s. m.* [*Ferus, crudelis.*] Cruel, rude & fâcheux. (Arioviste étoit un barbare furieux & téméraire. *Abl. Ces. l. 1.*)

* *Barbare*, *adj.* [*Inhumanus.*] Inhumain. (Les peuples septentrionaux sont les plus barbares de tous les peuples.

> Et *le barbare* auteur des maux dont on m'acable,
> Ose-t-il se servir de Thémis & de vous,
> Pour m'immoler bien-tôt à ses chagrins jaloux,
> Et me faire périr pour être trop aimable ?
> *Poëte anon.*)

* BARBAREMENT, *adv.* [*Crudeliter.*] D'une maniére cruelle. (Massacrer barbarement. *Abl. Arr. liv. 1. ch. 4.*)

BARBARIE, *s. f.* [*Barbaria.*] La partie septentrionale de l'Afrique, qui est abondante en froment, en orge & en bétail. *Abl. Mar.*

* *Barbarie.* [*Feritas, ſævitia.*] Cruauté. (C'eſt une horrible barbarie.)

Barbarie, ſ.f. [*Barbaries.*] Ignorance groſſiére. La Gréce, qui étoit autrefois le païs des ſciences & de la politeſſe, eſt aujourd'hui dans une grande barbarie.

BARBARISME, *ſ. m.* [*Barbariſmus.*] Vice contre la pureté du langage. On fait un barbariſme, en diſant un mot qui n'eſt pas François, en uſant d'une phraſe qui eſt hors d'uſage, ou en oubliant une des particules, des pronoms & des propoſitions où elles ſont néceſſaires. *Vaug. rem.*

(Mon eſprit n'admet point un pompeux *barbariſme.*
Deſpreaux.)

BARBE, *ſ.f.* [*Barba.*] Tout le poil qui eſt au deſſus des lévres, aux jouës & au menton. (Une grande & vilaine barbe. Une barbe à triple étage. Une barbe à la Henri IV. Une barbe à la Capucine. Une barbe in-folio. Une barbe large, ample & bien toufuë. Se faire la barbe. Faire tous les matins dix ou douze barbes. Terme de *Barbier.*

Barbe. [*Hircina barba.*] Ce mot joint à d'autres, ſe prend quelquefois un peu au figuré, pour dire une perſonne avec une grande barbe. (Ces vilaines barbes de bouc ſont de faux mélancoliques, qui ſont toûjours en querelle. *Abl. Luc. t. 2. p. 30.*

Malgré ſa barbe rouſſe & ſa robe craſſeuſe,
La dévote ſucrée en devint amoureuſe.
Poëte ſans fard.)

† * *Barbe.* [*Invitò.*] En nôtre préſence. De vive force & malgré nous. (Son temple à ma barbe il fonda. *Voit. poëſ.* Il vient par le coche vous enlever à nôtre barbe. *Mol. Pourc.* On dit en terme de mépris, *c'eſt une jeune barbe.*)

Barbe, ſ.f. Ce mot ſe dit des liévres, des lapins & des chats, &c. Ce ſont de grands poils qu'ils ont de côté & d'autre de leur bouche. (Barbe de chat, de bouc, de chévre, de liévre, &c. *L'Auteur de l'Epître de la Muſe coquette*, page 61. parle ainſi du lapin :

Il eſt alerte, & fringue comme un Barbe,
Soir & matin, il ſe jouë à ſa *barbe.*)

Barbe, ſ. f. [*Ariſta.*] Ce ſont les poils de quelques épis. (L'épi eſt mûr, & toute ſa barbe eſt grande, il y a long-tems.)

Barbe de cheval. [*Maxilla inferior.*] La partie extérieure de la bouche du cheval, qui eſt l'apui de la gourmette, & où elle ſe repoſe quand on tire la bride pour ramener le cheval en ſa belle poſture.

Barbe. [*Ranæ equinæ.*] Excroiſſance de chair qui vient dans le canal & ſous la langue du cheval, & qui empêche le cheval de boire. *Soleiſel, parfait Maréchal.*

Barbe. (*Radii.*) Ce mot ſe dit des cométes, & ſignifie les raïons que darde la cométe vers l'endroit du ciel où ſon propre mouvement la ſemble porter.

Barbe. [*Ramenta.*] Terme de *Monnoïe.* Ce qui demeure au flanc des monnoïes. (Oter les barbes des flancs des monnoïes.)

Barbe. [*Barbara.*] Nom de femme. (Barbe eſt belle.)

Sainte Barbe, ſ.f. [*Cubiculum ſanctæ Barbaræ.*] C'eſt ainſi que les Canoniers ſur mer apellent la chambre où ils ſe tiennent du côté de la poupe, parce-qu'ils ont choiſi *Sainte Barbe* pour leur Patrone.

Barbe. Ce mot ſe dit par les Canoniers, *tirer le canon en barbe*, c'eſt tirer le canon par deſſus le parapet, au lieu de le pointer par les embraſures.

☞ *Barbes d'un vaiſſeau.* Ce ſont les parties du bordage de l'avant, auprès du rinjot, c'eſt-à-dire, vers l'endroit où l'eſtrave s'aſſemble avec la quille. Voïez *Aubin.*

Barbe, ſ. m. [*Equus punicus.*] Cheval de Barbarie qui eſt fort beau, & fort vîte, mais qui ne dure pas tant à la courſe que le cheval Arabe. *Abl. Marm.* (Les Barbes meurent, mais ils ne vieilliſſent jamais.)

BARBÉ. [*Barbatus.*] Terme de *Blaſon.* Qui ſe dit principalement du coq, comme s'il étoit barbu. (Il portoit de gueules au coq d'argent barbé, béqueté & membré d'or.)

BARBEAU, *ſ. m.* [*Barbus, mullus.*] Poiſſon de riviére, de chair blanche & molle, qui eſt ſans dents, qui a le dos verd & jaune, le ventre blanc, le muſeau pointu, aux côtez duquel pendent deux barbillons. *Rond.* Les œufs du *barbeau* ſont venimeux, à ce que dit Mathiole.

Barbeau. [*Cyanus.*] Herbe qui vient parmi les blez, lors-qu'ils ſont en épi, qui fleurit bleu & quelquefois blanc, & qui reſſemble à un œillet ſimple. Il y a des lieux où l'on apelle le barbeau bluet : mais aux environs de Paris le mot ordinaire eſt *barbeau.* (Les perdrix aiment le barbeau. La graine de barbeau boüillie & jettée aux perdrix, les endort ſi fort, qu'on les prend à la main.)

Barbe de bouc, ſ.f. [*Barba capræ.*] C'eſt une plante qu'on mange en hiver en ſalade : elle eſt douce : ſes feüilles reſſemblent à celles du ſafran, mais elles ſont plus longues & plus larges : ſa fleur eſt jaune & elle ſort d'un bouton qui s'épanoüit dans le beau tems. De la cime de ce bouton pend une aſſez grande barbe blanche qui lui donne ſon nom.

Barbe de Renard, ou *Rame de bouc.* Eſpéce de gomme qui vient du Levant. On la connoît plus ſous le nom d'*Adraganth.*

BARBELÉ, LÉE, *adj.* [*Barbatus.*] Ce mot ſe diſoit des traits & des fléches qui avoient des dents ou des pointes à leur ferrure. (Les fléches barbelées étoient plus dangereuſes que les autres.)

BARBEÏER ou BARBOTER. Terme de *Marine.* C'eſt lors-que le vaiſſeau étant trop près du vent, le vent raſe la voile, & lui étant preſque parallele, la bat d'un côté & d'autre ſans la remplir. Quand on a mis le vent ſous les voiles, il faut qu'elles *barbeïent.*

BARBERIE, *ſ. f.* Terme nouveau, qui ſignifie dans les Statuts des Maîtres Chirurgiens & Perruquiers, l'art de faire raſer la barbe & couper les cheveux.

BARBET, *ſ. m.* [*Cirratus. canis.*] Chien qui va à l'eau & dont le poil eſt friſé.

☞ Les barbets raportent ce qu'on leur jette, ou dans l'eau ou ſur la terre. Il eſt dit dans le *Menagiana*, qu'un jour dans le cabinet de la Reine on cherchoit la reſſemblance de quelques perſonnes à un animal ; & comme il y avoit dans la compagnie un homme qui étoit ſoupçonné de raporter au Miniſtre, on dit de lui qu'*il*

qu'*il ressembloit à un barbet, car il raporte.*

BARBETTE, *s. f.* [*Mamillare linteum.*] Sorte de guimpe qui couvre le sein de la Religieuse.

BARBIER, *s. m.* [*Tonsor.*] Celui qui a droit de tenir boutique, où pendent des bassins blancs, avec cette inscription, *céans on fait le poil proprement, & l'on tient bains & étuves.* Il est aussi permis aux Barbiers de vendre en gros & en détail des cheveux & de toute sorte de perruques, de poudre, de savonettes, de pomades, de pâtes de senteurs & d'essences. Les Barbiers furent érigez en corps en 1674. & païérent pour cela chacun quinze cens livres au Roi. Il est défendu aux Barbiers de faire la chirurgie, & dans cette vûë les Chirurgiens ont droit de visiter chez les Barbiers. Ils s'apellent dans leurs lettres de maîtrises, *Barbiers, Baigneurs, Etuvistes & Perruquiers*, &c.

On dit proverbialement : (Il est glorieux comme un *Barbier.* Un Barbier rase l'autre.)

BARBILLON, *s. m.* Poisson qu'on apelle aussi *petit barbeau.*

Barbillon. [*Barbula.*] Ce qui pend en forme de moustache, ou de barbe, au bout & aux côtez de la bouche du barbeau, & de quelque autre poisson.

Barbillon, s. m. C'est une maladie de cheval. Voïez *Barbe.*

BARBON, *s. m.* [*Senex austerior.*] Qui a beaucoup de barbe. Qui est déja vieux. (Elle n'aime point les barbons. Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de Pere. *Mol.* A l'âge de quinze ans, vous êtes plus savant en l'art de régner qu'un Roi barbon. *Scar. Japhet, épître au Roi.* On trouve des médailles qui représentent d'un côté l'Empereur Adrien *barbon*, & de l'autre son mignon sans barbe. *Spanhein, Césars, p. 77.* Balzac a fait en prose une satire, qui a pour tître le *barbon*, où il y a d'assez jolies choses. Je fais cela sur l'espérance de me voir bien-tôt délivrée du barbon que je prens. *Mol. Mar. forcé.*)

BARBOTE, *s. f.* Poisson de lac & de riviére, qui a la tête & la queuë terminées en pointe. Il lui pend un barbillon de la machoire inférieure. (Auprès du trou par où sortent les excremens, la barbote a une aîle qui continuë jusques à la queuë. *Rondelet, Hist. des poiss.*)

BARBOTER, *v. n.* [*Cœnum agitare.*] Ce mot se dit des canards & des oïes. Il signifie, chercher à manger dans des ruisseaux bourbeux en y fourrant le bec, & y faisant un peu de bruit. (Les oies barbotent dans les ruisseaux.)

☞ Colletet fit ces vers :

La canne s'humecter dans la bourbe de l'eau,
D'une voix enroüée, & d'un batement d'aile,
Animer le canard qui languit auprès d'elle.

Le Cardinal de Richelieu ne put jamais l'obliger à mettre *barboter* au lieu d'*humecter :* mais son opiniâtreté lui atira la disgrace de ce *Ministre.*

† *Barboter, v. a.* [*Mussare, musitare.*] Gronder, dire, prononcer. (Il barbote je ne sçai pas quoi entre ses dents. *Mol.* Barbotons les paroles que la magie enseigne. *S. Am.*)

Barboter. Voïez *Barbeïer.*

† BARBOTEUR, *s. m.* [*Anas.*] Canard privé.

BARBOTINE, *s. f.* [*Santolicum, absyntium marinum.*] Ce mot signifie une sorte de poudre qu'on donne pour faire mourir & jeter les vers qui sont dans le corps des enfans ; mais ce mot ne se dit point à Paris. Les Parisiens, au lieu de *barbotine*, disent *de la poudre aux vers.* Les Apoticaires, les Epiciers & les Médecins apellent cette barbotine, *Semen contra.* Et ceux qui ont fait l'histoire des Plantes la nomment *Semen sanctum* ou *sanctolinum.* Voïez *Daléchamp, histoire des plantes, t. 1. l. 8.*

BARBOÜILLAGE, *s. m.* [*Tinctura.*] Ouvrage de barboüilleur. Méchante peinture. (Tout cela n'est que du barboüillage. On dit, *ce n'est là que du barboüillage.* Ce qui se dit encore de quelque discours obscur & embroüillé, ou mal digeré.

BARBOÜILLER, *v. a.* [*Maculare, inquinare.*] Gâter, tacher, soüiller. (Barboüiller le visage de quelcun.)

Barboüiller. [*Colorem inducere.*] Peindre avec de l'ocre. Peindre les murailles des chambres avec quelque sorte de couleur. (Barboüiller le haut & le bas des murailles d'une chambre.)

* *Barboüiller.* [*Rudiori penicillo pingere.*] Composer mal. Peindre mal. Se broüiller l'esprit à force de se le charger. (Il barboüille du papier, & puis c'est tout. Se barboüiller l'esprit de Grec & de Latin. *Mol. fem.*)

Barboüiller un recit. C'est l'embroüiller.

Barboüiller une afaire. C'est la gâter.

Barboüiller, v. a. [*Atramento inficere.*] Terme d'*Imprimeur.* Etre trop noir aux marges, & au fond. (Feüille qui barboüille.)

BARBOÜILLEUR, *s. m.* [*Infector.*] Celui qui avec de l'ocre barboüille le haut & le bas des murailles des chambres, les cheminées, les solives & les poutres. (Ce n'est pas un peintre, ce n'est qu'un misérable barboüilleur.)

† * *Barboüilleur.* Méchant auteur. (C'est un barboüilleur de papier.)

BARBU, BARBUË, *adj.* [*Barbatus.*] Qui a beaucoup de barbe. (Homme barbu.)

BARBUË, *s. f.* [*Rhombus levis.*] Poisson large & plat, qui ressemble au turbot, hormis qu'il n'a point d'éguillons. *Rond.*)

☞ Un Prélat se plaignant de n'avoir point de marée, Benserade regardant la belle-sœur du Prélat, qui avoit un peu de barbe, dit : *De quoi s'inquiéte-t-on ? Nous aurons toûjours une barbuë.*

Barbuë, s. f. Poisson de mer plat & du genre de ceux qu'on nomme turbots.

BARCALLAO. Espéce de moruë, semblable à celle de Terre-neuve. On la trouve en plusieurs endroits de la Mer du Sud, & sur la côte de Chilly.

BARCALON, *s. m.* [*Regni Siamensis supremus administer.*] Nom que l'on donne à celui qui fait les fonctions de prémier Ministre dans la Cour du Roi de Siam.

BARCES. Sorte de canons dont on se servoit autrefois sur Mer. Ils ressemblent aux faucons & fauconneaux, mais ils sont plus courts, plus renforcés de métal & d'un plus grand calibre.

BARD, *s. m.* Civiére à bras, sur laquelle on porte les pierres, le fumier, &c.

BARDACHE, *s. m.* [*Aserseomes.*] Jeune garçon dont on abuse honteusement.

BARDANE, *s. f.* [*Lappa.*] Plante qui porte une feüille large & dont les fruits s'atachent aux habits. On apelle aussi cette plante *glouteron.*

BARDE, *s. f.* [*Equi armatura.*] Armure qui couvre le poitrail & la croupe du cheval.

Barde. [*Lardum in offellas sectum.*] Tranche de lard, déliée & large, dont on couvre

quelquefois les poulets, les chapons, &c. avant que de les mettre à la broche. (Une bonne barde. Une barde trop large, trop mince. Levez une barde, & mettez-la ſur ce chapon. (

BARDE, *ſ. m.* [*Heroum præco.*) Poëte Gaulois dont la poëſie enſeignoit la vertu & la ſience, ou ſervoit quelquefois à encourager, & quelquefois à terminer le diférend des armées au moment qu'elles aloient combatre.

☞ Le Préſident Fauchet, *liv. 1. chap. 3.* dit : » Quant aux bardes, ils chantoient au ſon » de la lyre ou autre inſtrument de muſique, » les faits des vaillants hommes, mis en vers » héroïques, & donnerent telle autorité à la » Poëſie, qu'aucuns Poëtes ſe mettant entre » deux armées, maintefois apaiſerent la fureur » des gendarmes prêts à choquer. » Strabon, Diodore de Sicile, Athenée, ont fait mention de ces Poëtes ſi fameux, & nous liſons leur éloge dans Lucain, *lib. 1.*

Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima ſecuri fudiſtis carmina Bardi.

Brébeuf a traduit ainſi cet endroit :

Ces divins enchanteurs, de qui les puiſſans charmes
Font revivre un héros abatu ſous les armes,
Qui tranſmettent ſa gloire à la poſtérité,
Et trouvent dans ſa mort ſon immortalité,
Les Bardes entonnans leurs cantiques célébres,
Rapellent les guerriers du milieu des ténébres.

BARDEAU, *ſ. m.* [*Scandula.*] Petit ais dont on ſe ſert au lieu de tuile pour couvrir les maiſons.

BARDELLE, *ſ. f.* [*Ephippium.*] Eſpéce de ſelle à piquer, qui n'eſt que de toile, qui eſt garnie de paille & piquée fortement avec de la ficelle, ſans qu'il y entre ni cuir, ni fer, ni bois. On ne ſe ſert point de bardelle en France : mais en Italie, où l'on trote, les Cavalcadours trotent les poulains en bardelle. *Guillet, arts de l'homme d'épée.* Quelques-uns nomment ſimplement *barde* ou *paneau*, une ſelle de cette ſorte, dont ſe ſervent des païſans.

BARDENOCHE. Eſpéce d'étofe, dont il eſt parlé dans le Tarif de la Doüane de Lyon.

BARDER, *v. a.* [*Equum tegere, armare.*] Armer un cheval d'une barde. (Barder un cheval.)

Barder. [*Lardo in offellas ſecto altilia tunicare.*] Terme de *Rotiſſeur.* Couvrir d'une barde de lard quelque volaille ou quelque oiſeau. (Barde (Barder un chapon, une poularde.)

BARDEUR, *ſ. m.* [*Cratis brachiatæ bajulus.*] Celui qui traîne les pierres ſur les petits chariots dans les grands ateliers des Maçons.

ARDIS. Terme de *Marine.* C'eſt un batardeau fait de planches, ſur le haut du bord d'un vaiſſeau, pour empêcher l'eau d'entrer ſur le pont, lorſqu'on couche ce vaiſſeau ſur le côté pour le radouber. On apelle du même nom les ſéparations de planches qu'on fait à fonds de cale, pour charger des blez & d'autres grains.

BARDOT, *ſ. m.* [*Mulus puſillus.*] Petit mulet qui porte les hardes des voituriers, & qui leur ſert quelquefois à paſſer les ruiſſeaux. Les Latins l'ont apellé *burdo*, c'eſt-à-dire, ſelon Iſidore, un animal né de l'acouplement d'une cavale & d'un âne, ou de celui d'un cheval & d'une âneſſe.

BARET, *ſ. m.* [*Clamor.*] Cri d'un éléphant ou d'un rhinocéros.

☞ BARETTE, (BARRETTE.) *ſ. f.* Calote rouge des Cardinaux, de *biretum*, ou *bireta*, qui ſignifie toute ſorte de couvertures de tête d'homme. Chacun en portoit à ſa fantaiſie.

BARFOULS. Sorte d'étofe dont s'habillent les Négres.

BARGACHE, *ſ. m* Eſpéce de moucheron.

BARGE, *ſ. f.* Poiſſon qui reſſemble fort au corlis, hormis qu'il n'a pas le bec ſi long. Voïez *Corlis.*

Barge. On diſoit autrefois Barge, pour dire Barque, un eſquif. On dit encore à Londres la *barge* du Maire.

† BARGUIGNER, *v. n.* [*In licitando cunctari, hæſitare.*] Conteſter pour le prix de quelque choſe qu'on veut acheter. (Il y a une heure qu'il barguigne pour acheter un livre de vingt ſous.)

☞ Nous liſons dans Joinville : *Quand le Souldan entendit la bonne volonté du Roi, il dit, Par ma loi, franc & liberal eſt le François, qui n'a voulu barguigner ſur ſi grande ſomme de deniers.* On voit par là que *barguigner*, c'étoit autrefois comme aujourd'hui, marchander exactement une choſe, & par les ofres d'une médiocre ſomme. Du Cange a remarqué ſur cet endroit, que les Anglois uſent du mot de *bargaine*, pour exprimer un traité ou une convention. Et nous liſons dans les Capitulaires de Charles le Chauve, *tit. 28. Quia & fœminæ barcaniare ſolent.* Sur quoi le P. Sirmond dit que *barcaniare eſt licitando cunctari.* Le même Du Cange cite un endroit d'un ancien tître, où l'on lit : *Si quis barguignaverit ;* ce qui eſt ſans doute la ſource de nôtre *barguigner.* L'Anonime qui a donné au public les nouvelles Remarques ſur la langue Françoiſe, & Ménage, eſtiment avec raiſon, que l'on peut ſe ſervir de ce terme dans le ſtile familier ; & nous entendons dire tous les jours qu'une femme *barguigne*, aïant un talent merveilleux pour marchander ; enfin quand on héſite à prendre ſon parti, ſoit homme, ſoit femme, on dit qu'il *barguigne*, ou qu'elle *barguigne.*

† BARGUIGNEUR, *ſ. m.* [*Cunctator.*] Celui qui barguigne. (C'eſt un ſot barguigneur.)

BARGUIGNEUSE, *ſ. f.* [*Cunctatrix.*] Celle qui barguigne. (C'eſt une étrange barguigneuſe.)

BARICAVE, *ſ. f.* Mezerai s'eſt ſervi de ce mot pour dire une fondriére : ce terme n'eſt plus en uſage.

BARICA DE MORE. Sorte de ſoie des Indes Orientales.

BARIL, *ſ. m.* [*Cadus.*] Fort petit vaiſſeau de bois compoſé de deux fonds & de douves liées avec des cerceaux. (Baril à moutarde, à verjus, à vinaigre, &c.)

Baril. Il ſe dit auſſi des marchandiſes contenües dans un baril, & ſouvent il en dénote la qualité ou en fixe le nombre ou le poids. On dit un baril de morüe verte, un baril de thon, d'anchois ; un baril de fer blanc, un baril de poudre, &c.

Baril, en Italien *Barile.* C'eſt la 2[e]. des meſures dont on ſe ſert à Florence pour les liquides.

BARILLAGE, *ſ. m.* Terme de *Finances.* Le Barillage eſt défendu par l'Ordonnance des Aides ; c'eſt-à-dire, de faire arriver du vin en bouteilles, cruches, barils ou vaiſſeaux moindres que d'un huitiéme de muid, à la réſerve des vins de liqueur venant en caiſſe.

Barillage. Terme de *Marine.* Ce ſont des barils ou petites bariques de grandeur au-deſſous

de la huitiéme partie d'un muid, en France. Le goudron de Weibourg du barillage de chêne, est préferé à tout autre, excepté celui du Roïaume.

BARILLARD, *s. m.* Officier de Galere qui a le soin du vin & de l'eau.

BARILLET, *s. m.* [*Doliolum.*] Petit baril; mais dans ce sens, il est hors d'usage.

Barillet. Terme d'*Horloger.* Piéce de montre dans quoi est le grand ressort, & qui sert à faire marcher la montre, lors-qu'on remonte la fusée: ou à faire aler la grande rouë, lors-que la montre n'a point de fusée. (Le barillet est trop grand, ou trop petit. Les gens qui ne sont pas du métier, apellent *tambour*, la piéce que les Horlogers nomment *barillet.*

Barillet. Terme d'*Hydraulique.* C'est le corps de pompe, ou le tuïau d'une pompe dans lequel le piston agit, en haussant & baissant.

BARIOLÉ, BARIOLÉE, *adj.* [*Variis coloribus infectus.*] Marque de diverses couleurs. (Cruche bariolée. Féve bariolée.)

BARIQUAULT, *s. m.* Se dit quelquefois de certaines petites futailles, ou tonneaux, dont les grandeurs ne sont point reglées. On dit un *bariquault* de sucre, un bariquault de soufre, &c. pour dire un petit tonneau rempli de ces marchandises.

BARIQUE, *s. f.* [*Cadus, dolium.*] Sorte de futaille. Petit tonneau. (Une barique de vin. Il faut quatre bariques pour faire le tonneau de vin à Bordeaux. C'est aussi un tonneau que le soldat porte pour faire son logement, & qu'on remplit de terre ou de sacs à terre, pour se mettre à couvert, & se battre contre l'ennemi.

Barique foudroïante. [*Igneæ munitionis cadus, dolium.*] Baril à feu. L'un & l'autre se dit. Ce sont des futailles de diverse capacité, où l'on met des pots à feu & de grandes rangées parmi quantité de filasse, arrosée d'huile de petrole & trempée dans de la poix noire & de la poix gréque. (On défend souvent des brêches à la faveur des bariques foudroïantes.)

BARLONG, *s. m.* Terme de *Géométrie*, qui se dit d'une figure où il y a deux côtez plus longs que les autres. On le dit de même des habits qui ont plus de longueur d'un côté que de l'autre.

BARNABITES, *s. m.* [*Bernabitæ.*] Le peuple de Paris dit *Bernabites;* mais il faut dire & écrire *Barnabites.* On les apelle de ce nom, à cause de l'Eglise de Saint Barnabé de Milan. Ce sont des Religieux qu'on nomme Clercs Réguliers de la Congrégation de Saint Paul, faisant deux ou trois mois de probation, un an de noviciat, & ensuite profession. Ils sont vétus de noir & ont retenu l'habit que portoient les Prêtres qui vivoient du tems de leur établissement. Ce fut en 1533. qu'ils furent établis par Bules expresses du Pape Clément VII. Leur occupation est d'instruire, de catéchiser, & de servir dans les Missions. Ils enseignent la jeunesse en plusieurs endroits d'Italie, d'Alemagne & de France; mais ce n'est pas le but principal de leur établissement. Ils travaillent au salut des ames par la prédication, & autres pieux exercices. Ils desservent quelques Cures en communauté en France, en Italie & en Alemagne, ils ont même des Evêchez en plusieurs lieux. Ils ont pour leur Fondateur Antoine Marie Zacharie, qui se joignit à Milan avec Jacques Antoine Norigia, & Barthelémi Ferrari, tous deux Nobles Milanois.

☞ BARNAGE. Ancien mot abregé de *Baronnage*, & dont nos anciens Poëtes se sont servis pour signifier 1°. une ancienne noblesse. Dans le Roman de Garin, cité par Duchesne, *liv. 1. chap. 5.* de l'histoire de la Maison de Montmorenci, qui fut moult preux Chevalier, & de *haut barnage.* 2°. Le corps des Barons & de la Noblesse. Mathieu Paris, *ann. 1242.* dit, que le Roi agit de l'avis de son Barnage, *de consilio Barnagii.* Le Romain de Vales, cité par Du Cange, *v. Baronagium:*

> Moult fut grand le *Barnage* que Rou eut amené.

Le Roman de Garin:

> Moult fut pruz, & Chevalier gentil
> De haut *Barnage* & de moult riche pris.

Le train, l'équipage, la suite des hauts Barons étoient apellez *Barnage*, comme Spelman l'a remarqué dans son Glossaire. Enfin *Barnage* signifioit courage, magnanimité & fidelité. Le Roman de Florimond:

> Qu'il avoit grand pris de *Barnage*,
> De proüesse & de vasselage.

Duchesne cite ces vers du Poëte Gasse, qui s'est servi de *barnage* pour fidélité:

> Pour remembrer des ancessors
> Les fez, & les dits, & les morts,
> Les felonies des felons,
> Et les *barnages* des Barons.

BAROMÉTRE, *s. m.* [*Barometrum.*] Tuïau de verre qui sert à marquer la pesanteur & la légéreté de l'air par le moïen du vif argent. Il y a des Barométres simples & des composez.

BARON, *s. m.* [*Baro.*] Ce mot a prémiérement signifié un homme fort & vaillant, qui étoit auprès de la personne du Roi. Ensuite il a signifié un homme noble, de qui la terre reléve du Prince, & enfin un Seigneur qui est au-dessus des Seigneurs Châtelains, & qui est moins que les Comtes.

BARONE, (BARONNE.) *s. f.* [*Baronis conjux.*] Femme de Baron, laquelle porte la qualité de Dame damée.

BARONET, (BARONNET.) *Chevalier Baronet.* C'est en Angleterre une troisiéme classe de nobles au-dessous des Barons, & au-dessus des simples Chevaliers. Cet Ordre de Chevalerie fut institué en 1611. par le Roi Jacques I.

BARONIE, (BARONNIE.) *s. f.* [*Baronatus, Baronia.*] Terre & Seigneurie de Baron. Terre à laquelle est atachée une dignité qui est au-dessus du Seigneur Châtelain, & qui est moindre que la qualité de Comte. (Les Baronies sont considérables en Bohéme. Une grande, une illustre Baronie. La Reine Christine Alexandre a donné au Baron de Bidal la Baronie de Wildenbrug. *Le Chevalier de Terlon, mémoires, t. 1.*)

BAROQUE, *adj.* [*Gemmæ rudes & impolitæ.*] Terme de *Joüaillier.* Ce mot se dit des perles qui ne sont pas rondes comme il faut. (Ces perles sont un peu baroques, & sans cela elles seroient admirables. C'est un colier de perles baroques.)

* *Baroque*, au figuré, signifie irrégulier, bizarre, inégal.

BARQUE, *s. f.* [*Navicula, cymba.*] Vaisseau de voiture pour aider quelque navire ou autre pareil bâtiment. (Barque longue. barque droite.)

☞ *Barque.* Terme de *Marine.* C'est un bâtiment à un pont, qui a trois mâts, le grand,

celui de miséne & celui d'artimon. Les plus grandes barques ne passent guéres cent tonneaux, &c. Voïez *Aubin.*

Barque longue. C'est un petit bâtiment qui n'est pas ponté, qui est plus long & plus bas de bord que les barques ordinaires, & qui va à voiles & à rames.

On apelle encore *Barque*, une autre sorte de moïen vaisseau sans hune, qui sert à porter les munitions & à charger ou décharger un grand vaisseau.

* *Barque.* Ce mot, au figuré, est pris personnellement. (Avec un peu d'éfort, on arrive toûjours au port, quand on sait bien conduire sa barque ; c'est-à-dire, quand on se fait bien conduire. Je vous conjure de prendre la conduite de nôtre barque. *Mol. Scap. a. 1. sc. 3.*) C'est-à-dire, de conduire nos afaires.

Barque, se dit encore au figuré, & sur-tout en poësie, pour signifier la mort. Il a passé la barque : il a passé la *fatale barque ;* la *barque à Charon.* C'est que les Poëtes feignoient que les Ames passoient dans cette barque pour être transportées aux Enfers.

BARQUETTE, *s. f.* Pâtisserie venuë de Languedoc, qui est en forme de barque, qui faite de fine fleur, de sucre & d'ambre gris, & qui se vend chez les Limonadiers de Paris.

BARRA ou BARRO. Mesure dont on se sert en Portugal, pour mesurer les corps étendus, comme drads, serges, toiles, &c. C'est aussi une mesure de longueur qui sert en quelques endroits de l'Espagne à mésurer les étofes : c'est la même chose que la verge de Sevile.

BARRACAN, *Bourracan*, *s. m.* [*Panus è caprinis pilis contextus.*] L'un & l'autre se dit ; *barracan* est plus en usage. C'est une étofe où il entre du poil de chévre. On dit des *barracans teints en laine*, en parlant des barracans dont la laine est teinte avant de la travailler sur le métier ; & des *barracans teints en piéce*, en parlant de ceux qu'on ne met à la teinture qu'au sortir du mêtier.

BARRACANIER, *s. m.* Ouvrier qui travaille en barracan. On dit aussi un *rouleau de barracan*, pour signifier une piéce de barracan qui a tous ses aprêts, & qui est roulée & empointée.

BARRAGE, *s. m.* [*Jus exigendi vectigalis pro transitu.*] Droit de péage qui se leve pour le Roi sur de certaines marchandises. Voïez *Loiseau, droit de police.*

☞ Plusieurs Seigneurs ont droit de barrage, qui est, selon Coquille, dans son Institution au Droit François, un droit qui se leve, tant par terre que par eau, sur les marchandises qui passent par le détroit où ils ont ce droit. La Thanmassiere a remarqué sur la Coûtume de Berri & de Lorris, que ce droit ne se leve point sur les Bourgeois. Je ne sçai si ce droit n'est point le même que *bardatio*, dont Saint Gregoire fait mention dans la quarante-uniéme Lettre du prémier Livre, & qui signifie un droit pris sur chaque charge de cheval, de mulet & d'âne. Le terme Grec βόρδος, signifie un mulet, que l'on prend pour toute sorte de bêtes de charge. De βόρδος, on a fait *bourrique.*

BARRAGE. Sorte de linge ouvré, qui se fabrique dans la basse Normandie. Il y a du grand barrage fin, du grand barrage commun, & du petit barrage.

BARRAGER, *s. m.* [*Vectigalium conductor.*] Fermier qui reçoit le droit de barrage.

☞ BARRAGOIN. Ancien mot.

Pourveu qu'on soit morgant, &c.

Qu'on parle *barragoin*, & qu'on suive le vent,
En ce tems du jourd'hui on est assez sçavant.
Regnier, sat. 3.

On peut se servir de ce mot dans la conversation.

BARRAQUE, *s. f.* Voïez *Baraque.*

BARRAS, *s. m.* Gomme ou resine qui découle des pins, par les incisions qu'on y fait. Il y en a de deux sortes, qu'on nomme communément encens blanc & encens marbré. Le prémier est le véritable galipot.

BARRAT, *s. m.* Cheval ramassé, un *cheval barrat.*

BARRE, *s. f.* [*Vectis.*] Piéce de bois de moïenne longueur, qu'on met derriére une porte, ou derriére une fenêtre pour les fermer. (Mettre la barre à la porte.) Ce mot se dit de diverses piéces de bois qui servent à divers usages.

Barre de fer. [*Vectis ferrea.*] Morceau de fer long de neuf ou dix piés, épais d'un pouce & large de quatre ou cinq doigts. On dit, *Donner cent coups de barre*, pour signifier maltraiter rudement. D'un homme infléxible, on dit, *il est roide comme une barre de fer.*

Barre. Mesure étenduë dont on se sert en Espagne. Voïez *Barra. Barre* se dit aussi des choses mesurées avec la barre ; une barre de tafetas, de serge, &c.

Barre, se dit encore de certains morceaux ou piéces de métal, étendus en longueur : on dit une barre d'argent, &c. Et proverbialement on dit d'une marchandise de débit, d'une afaire dont le succès est certain & lucratif, *c'est de l'or en barre.*

Barre. C'est le poids que les Européens nomment autrement *Bahar* dans les Indes.

Barre. Terme d'*Imprimeur.* Les barres sont deux tringles de bois, qui traversent tout le berceau dans sa longueur, où sont atachées deux bandes de fer sur lesquelles coule le train de la presse.

Barre. Piéce de bois ou de métal, qui sert à divers artisans, pour afermir, apuïer & soûtenir leurs ouvrages ou leurs outils.

Barre. Terme de *Carrier.* C'est ce qu'on apelle communément une piéce de fer chez les Maçons & autres ouvriers, qui ont de gros fardeaux à remuer.

Barres. On apelle *barres*, en termes de Couverturier, ces deux raïes de laine bleüe qui sont aux deux bouts de la couverture, & qui n'y servent que d'ornement.

Barre de Palais. [*Curiæ repagula.*] Banc où se met le prémier Huissier du Parlement, & où se font les adjudications des biens saisis réellement.

☞ *Barres.* Les anciens Praticiens François ont apellé *barres*, tout ce qui pouvoit arrêter l'action & la procedure de la partie averse. Ce terme signifie naturellement une piéce de bois, de fer ou de quelque métal, dont on se sert pour fermer les portes & les fenêtres, ou pour arrêter quelque chose. Ménage le derive de *verra*, un pieu, dont l'on a fait *barra*, que l'on trouve dans Guillaume le Breton, *liv. 3.* lequel fait dire aux vainqueurs du Marquis des Barras, au nom duquel il fait cette froide allusion :

Barras, gaudete Quirites,
Fregimus, in manibus barræ sunt denique nostris ;
Nulla potest nostris, jam barrula tollere barras.

Tout empêchement a été depuis apellé *barre.* Philipes Mouskes a dit dans la Vie de S. Loüis :

> Fu li Tybaud de Champagne,
> Sans ce qu'aucun y mit barre,
> Couronnez Roi de Navarre.

Loïsel, dans ses Institutes Coûtumieres, *liv. 3. tit. 2. art. 1.* a remarqué, *qui de barres se veut servir, doit commencer aux déclinatoires, pour venir aux dilatoires, & finalement aux peremptoires, &c.* M. du Cange a observé dans ses Notes sur les Etablissemens de S. Loüis, que dans certaines Lettres qui sont au trésor des Chartes du Roi, le mot *barre* est pris pour un Siége de Justice ; & dans son Glossaire de la basse latinité, *Barræ septum Curiæ, Cancelli, Auditorium, ubi causæ coram Judicibus ab Advocatis perorantur ; nostri,* Barreau. Dubreüil, dans ses Antiquitez de Paris, *liv. 1. pag. 141.* raconte que les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, fâchez de l'établissement des Requêtes du Palais, firent du bruit, ensorte que le Roi Charles VIII. fut obligé d'évoquer plusieurs Causes pendantes aux Requêtes de l'Hôtel : « Et dès-lors (ajoute-t'il) on reprit » l'ancienne & prémiére discipline du Parlement ; » car les Conseillers de la Grand'Chambre & » des Enquêtes commencerent à connoître des » Requêtes qu'on leur présentoit ; & à cette » fin, se vinrent présenter à la porte de la » Grand'Chambre, apuïez sur une barre qu'on » voit encore près de cette porte en la Grand- » Salle du Palais, l'usage de laquelle barre » étant perdu maintenant, nous sert seulement » de remarque, que de là est venu, que nous » apellons encore toutes instances pendantes » à la barre. »

BARRE. [*Tænia diagonalis à sinistrâ ad dextram ducta, & tertiam scuti partem occupans.*] Terme de *Blason.* L'une des parties honorables de l'écu, laquelle marque le baudrier du cheval. (Il porte d'hermines à la barre de gueules. *Colomb.*)

Les cadets des Nobles & les bâtards mettent une petite barre dans l'écu des armoiries de la famille. La barre des cadets légitimes part de la droite à la gauche ; & celle des bâtards & de leurs descendans de la gauche à la droite. On connoissoit par la barre, la qualité de ceux qui se présentoient aux tournois. Olivier de la Marche dit dans ses Mémoires, *liv. 1. ch. 19.* « Au jour ordonné, Messire Bernard entra en » lice, armé de toutes armes, la cotte d'armes, » comme il apartient à bastard de cette Maison. » Et dans un autre endroit : « Le bâtard de » Bourgogne étoit paré de sa cotte d'armes à » une barre de travers, pour montrer qu'il » étoit bâtard. » Voïez *Bâtard.*

Barre. [*Cingulum.*] Terme de *Ceinturier.* Bande de cuir qui sert aux sangles & aux ceinturons.

Barre de muid. [*Asserculus transversum dolii fundum dividens.*] Terme de *Tonnelier.* Petit ais ataché avec des chevilles aux douves pour soûtenir les piéces du fonds. (Le muid est à la barre. Quand le vin est au dessous de la barre, il diminuë beaucoup de sa qualité.)

Barre, s. f. [*Asserculus.*] Terme de *Faiseur de clavessins.* C'est un morceau de bois blanc de la longueur de l'épinette & du clavessin, raboté, drapé & embelli d'ordinaire de petites fleurs, posé au-dessus des sautereaux, & ataché à l'assemblage de l'épinette, ou du clavessin, pour empêcher que les sautereaux ne sortent de leurs mortaises. (La barre de cette épinette est agréablement enjolivée. Poser la barre, lever ou ôter la barre d'une épinette.)

Barre. Terme de *Cocher* & de *Postillon.* Perche qu'on atache d'espace en espace aux piliers des écuries, pour empêcher que les chevaux ne s'aprochent, & ne se batent.

Barre, s. f. [*Portus nisi alto mari invius.*] Terme de *Mer.* Amas de sable, ou plusieurs roches sous l'eau, à l'entrée d'une riviére, où d'un port, qui empêchent qu'on n'y puisse passer que de haute marée, ou par des passes, c'est-à-dire, par des ouvertures qui s'y rencontrent par intervales. (On ne peut passer par ce port à cause des barres qui en embarassent l'entrée. *Guillet, Dict. du Gentilhomme.* On apelle sur la Seine, la *barre,* un certain flot particulier à cette riviére, & sur la Dordonne, *Mascaret.*) Voïez le *Dictionnaire de la Marine* du Sieur Aubin, où il explique les diférentes sortes de barres qui sont en usage parmi les Marins.

Barre, s. m. Terme de *Monnoie.* C'est une piéce de fer longue de huit ou neuf piés, & grosse comme le bras, qui passe au travers du balancier, & qui sert à le faire tourner par des ouvriers, qu'on apelle *barriers,* ou *tireurs de barre.* On tire la barre lorsqu'on monnoie les flans d'or ou d'argent.

Barre de panier. Terme de *Vanier.* Bâton, ou cerceau sous le fonds du panier.

Barre, s. f. [*Linea.*] Ligne qu'on tire avec la plume, pour marquer la fin d'un chapitre, ou bien sur quelque partie d'un acte, passant la plume par-dessus ou de travers.

Barres. [*Gingivæ pars genuinos inter & caninos dentes media.*] Terme de *Maréchal.* Parties extérieures de la bouche du cheval, qui sont une espéce de gencive, sans aucunes dents. (Barres tranchantes & décharnées.)

Barres. [*Decursio palæstrica.*] Jeu où deux troupes de jeunes gens se rangent en haie à la tête, & à quelque distance les uns des autres sortent de leur rang, & courant les uns après les autres, tâchent de s'atraper & de se faire prisonniers, & celui qui atrape son camarade, lui donnant de la main quelques petits coups sur l'épaule, lui dit, *j'ai barres sur vous,* & l'arrête. Ceux qui joüent à ce jeu, disent, *commencer barres,* c'est commencer à courir. *Donner barres sur quelcun,* c'est quiter le poste où l'on est, & courir après quelcun pour l'atraper. *Avoir barres sur quelcun,* c'est avoir atrapé quelcun. (Joüer aux barres.)

* *Rats qui joüent aux barres.* C'est-à-dire, qui courent & qui font du bruit.

* *Avoir barres sur quelcun.* Façon de parler figurée. C'est avoir prise sur quelcun.

* On dit figurément *qu'on joüe aux barres,* lorsqu'on se va chercher réciproquement en même tems, & qu'on ne se trouve point.

BARREAU, *s. m.* [*Clathri.*] Barre de bois ou de fer.

Barreau. [*Cancelli.*] Petite barre de fer qu'on met aux fenêtres des prémiers étages qui donnent sur la ruë, pour empêcher d'entrer dans la maison par les fenêtres.

Barreau. [*Forum.*] Terme de *Palais.* Lieu dans l'Audience où plaident les Avocats, & qui est fermé pour empêcher la foule des parties.

Barreau. [*Curiæ claustra.*] Tout le Palais, qui est le lieu où l'on rend la justice. (Fréquenter le Barreau. *Abl.*)

* *Barreau.* [*Patroni omnes.*] Tout le Corps des Avocats. (Feu M. le Maître étoit l'ornement du Barreau. Pour être habile, on doit fréquenter le Barreau.)

Barreau. [*Manubrium.*] Terme d'*Imprimeur.* Morceau de fer qui tient dans l'arbre de la presse, qui a un manche de bois. Il sert à faire tourner la vis & à serrer les formes avec la platine qui y est atachée.

BARRÉ, *part. adj.* Terme d'*Anatomie.* On apelle l'*os barré*, l'os pubis, ou du penil.

Au figuré, on dit *barré* pour empêché. J'ai été *barré* dans mon entreprise; c'est-à-dire, on y a mis obstacle.

BARRER, *v. a.* [*Obductis obicibus occludere.*] Fermer avec une ou plusieurs barres. (Barrer une porte.)

Barrer. [*Venam intercidere.*] Lier. Arrêter. (Barrer les veines d'un cheval.)

Barrer. Terme de *Lutier.* Mettre dans un luth les barres qui lui sont nécessaires. (Barrer un luth.)

Barrer, v. a. [*Scripturam expungere.*] Lignes ou ratures qu'on fait sur un acte pour en annuler les clauses ou même toute la substance en raïant la signature. On se sert aussi du mot *barrer* pour signifier raturer quelque écriture que ce soit. Il faut *barrer ces deux lignes, &c.*

Barrer. [*Hærere.*] Terme de *Chasse*, qui se dit quand un chien balance sur ses voies.

Barrer le chemin. C'est fermer le passage du chemin. On dit figurément, *barrer le chemin à quelcun*, pour dire l'empêcher d'avancer sa fortune, mettre obstable à ses desseins.

BARREZ, *s. m.* [*Birrati, radiati, stragulati.*] On apelloit autrefois de ce nom, les Religieux qu'on nomme aujourd'hui Carmes. On les apelloit *Barrez*, à cause qu'ils portoient des manteaux qui étoient divisez par quartiers, blancs & noirs. Voici ce que dit de ces Religieux, le P. Louis Beurrier, *Antiquitez des Célestins de Paris, l. 1. ch. 1.* Loüis IX. à son retour d'Orient en France amena en 1259. six Religieux Carmes, apellez alors *Barrez*, à cause qu'ils portoient des manteaux divisez par quartiers, blancs & noirs.

On lit ces deux vers dans le Roman de la Rose :

Les Cordeliers & les Barrez,
Tant soient-ils gros & quarrez.

D'autres lisent :

Les Cordeliers & les Barres,
Tant soient-ils gros & quarres.

Nous avons encore à Paris *la ruë de Barres.*

BARRICADE, *s. f.* [*Munitio à doliis in aditu viarum.*] Chaînes qu'on tend aux avenuës des ruës. De vieilles barriques, ou autres choses qu'on met aux avenuës des ruës pour se défendre & arrêter l'ennemi.

BARRICADER, *v. a.* [*Viarum fauces obductis doliis occludere.*] Faire des barricades aux avenuës des ruës. Fermer & apuïer une porte avec quelque chose qui empêche d'entrer dans le logis. (Barricader les avenuës des ruës. Barricader une porte. Fermez portes & fenêtres, qu'on barricade tout, afin qu'il ait plus chaud. *Racine, plaid. act. 1. sc. 4.*)

Se barricader, v. n. [*Obductis obicibus munire se.*] Empêcher qu'on n'entre où l'on est, oposant quelque chose qui retienne ceux qui veulent entrer & nous forcer. (Apuïer une porte de quelque chose qui la fortifie, afin d'arrêter ceux qui veulent entrer. Se barricader dans une maison. *Mol.*)

BARRIER, *s. m.* Prononcez *barié.* Terme de *Monnoie.* C'est l'ouvrier qui tourne la barre d'un balancier qui sert à monnoïer les flans d'or & d'argent. (Il y a plusieurs barriers, qui font tourner le balancier. On dit aussi *tireur de barre. Boisard, Traité des Monnoies.*)

BARRIÉRE, *s. f.* [*Obex, repagulum, porta; cataracta.*] Pieux fichez en terre près à près, & arrêtez par des poteaux & des piéces de bois mises de travers pour se batre, pour se défendre & empêcher le passage. (Ataquer, défendre, & forcer une barriére.)

Barriére. [*Vectis.*] C'est quelquefois, aux lieux où l'on païe les entrées, une grosse piéce de bois posée de long sur deux poteaux; c'est aussi des pieux fichez en terre, & arrêtez ensemble. (Une barriére de renvoi.)

Barriére. [*Repagulum.*] Grandes piéces de bois couchées de leur long, & élevées à deux piés de terre, ou un peu plus, avec des poteaux d'espace en espace pour les soûtenir.

Barriére de Sergent. [*Apparitorum officina.*] C'est en de certains endroits des ruës de Paris, une maniére de réduit couvert d'un toît, & ouvert de tous les côtez, où se trouvent des Sergens pour la commodité du public.

* *Barriére.* [*Obex, obstaculum.*] Obstacle. (Le Rhin n'étoit pas une assez forte barriére à leur courage. *Abl. Tac.* Je prévois trois ou quatre inconvéniens, & de puissantes barriéres qui s'oposeront à votre course. *Pasc. l. 5.*)

BARRILAR, *s. m.* Officier de Galére.

BARRIQUE, *s. f.* Voyez *Barique.*

BARROIR, *s. m.* Instrument en forme de longue terriere, dont la méche est fort étroite, & amorcée par le bout. Il sert à percer au-dessus du jable, les trous où entrent les chevilles qui tiennent la barre.

BARROTS. Terme de *Marine.* Ce sont les piéces de bois qui traversent le vaisseau d'un flanc à l'autre, & qui soûtiennent les ponts. Et celles qui sont de moindre grosseur, s'apellent *barotins.*

BARRURE, *s. f.* Terme de *Lutier.* Barres du corps du luth.

BARSES. Grandes boëtes d'étain, dans lesquelles on aporte le Thé de la Chine. Il y en a de diverses grandeurs.

BARTAVELLE, *s. f.* Espéce de perdrix rouge.

BARTHELEMI, *s. m.* [*Bartholomæus.*] Nom l'homme.

BARUTH, *s. m.* Mesure des Indes pour le poivre. Le Baruth en contient cinquante à cinquante-six livres, poids de Paris.

BAS.

BAS, BASSE, *adj.* [*Humilis, infimus.*] Qui est situé en un lieu peu ou point élevé, par raport à ce qui est plus haut. (Apartement bas, sale basse. Toît fort bas. Maison basse. La basse fosse d'une prison.)

Bas, basse. [*Inferior.*] Ce mot, en parlant de païs, veut dire, du côté de la mer. (Bas Languedoc. Basse-Normandie. Le Païs-bas. Le bas Palatinat. La basse Saxe.)

Bas, basse. [*Depressus.*] Se dit de la mer & des

riviéres, & il signifie qui a peu d'eau. (La riviére est basse.)

* *Bas*, *basse*. [*Abjectus*, *demissus*.] Ce mot se dit du stile, des pensées & de l'esprit, & il signifie, peu élevé, peu noble, rampant. Qui n'est pas du bel usage. (Mot bas. Pensée basse. Les Auteurs de la basse Latinité.)

* *Bas*, *basse*, *adj.* [*Humilis.*] Il se dit des actions & de la conduite des personnes, & signifie, indigne, qui ne mérite point de loüanges.

(Un semblable soupçon est *bas* & ridicule :
Alez, dessus ce point n'aiez aucun scrupule.
Mol.)

On dit d'un homme toujours inégal, qu'*il y a du haut & du bas* dans son esprit, dans sa conduite, dans son humeur, dans ses ouvrages.

* *Bas*, *basse*. [*Ignobilis.*] Lâche, honteux, mal-honnête, indigne. (Avoir l'ame basse & mercenaire. *Abl.* Un esprit né sans fard, sans basse complaisance, fuit ce ton radouci. *Desp. sat. 9.*)

* *Bas*, *basse*, *adj.* [*Vilis.*] Qui coûte peu. (Acheter une chose à bas prix, à vil prix.)

* *Bas*, *basse*. Ce mot se dit des cartes, & signifie, qui ne vaut pas tant que le autres cartes. Oter toutes les basses cartes du jeu de cartes.)

* *Bas*, *basse*, *adj.* Il se dit de l'or & de l'ergent, & veut dire, de moindre valeur. (Bas or, bas argent.)

* *Bas*, *basse*, *adj.* Il se dit des choses qui valent moins. Ce vin est bas, & il sent la lie.)

* *Bas*, *basse*, *adj.* [*Inferior.*] Inférieur, de moindre dignité. (Bas-Justicier. Basse-Justice. Les bas Oficiers d'une Compagnie. Les basses classes d'un Colége. Il est de basse naissance, de basse condition.)

* *Bas*, *basse*, *adj.* [*Submissus.*, *debilis.*] Il se dit du ton & de la voix, & veut dire inférieur. (D'un ton bas. A basse voix. *Messe basse*, c'est-à-dire, qui se dit d'une voix basse.)

Bas, *s. m.* [*Clivus*, *radix montis.*] La partie la plus basse de quelque chose. (Le bas d'une montagne. *Vaug. Quint. l. 3.* Il y avoit au bas de votre lettre trois écritures diférentes. *Voit. l. 30.* Le bas du visage. Le bas de la robe.)

☞ *Bas*. Les hauts & les *bas* d'un vaisseau. Les parties qui sont sur le pont d'enhaut, sont les hauts; celles qui sont dessous, sont les *bas*. On dit: (Nous apareillons pour le combat, & nos Charpentiers sont distribuez par les hauts & par les bas.) *Bas le pavillon*; c'est abaisser le pavillon, pour saluer plus puissant; c'est aussi le signe que l'on veut se rendre.

Bas. [*Alvus.*] Le fondement de la personne. (Dévoiement par haut & par bas.)

Bas, *s. m.* [*Tibiale.*] Chausses dont on se couvre les jambes. (Bas à étrier. Bas de soie. Bas de laine. Bas de la Chine. Mettre ses bas, chausser ses bas, tirer ses bas. De bons bas, des bas fins, de gros bas, de méchans bas. Il se fait un grand trafic de bas de laine & de soie à Dourdans. Ce commerce de bas y fut introduit en 1560. *L'Ecornai*, *Histoire de Dourdans.*) Il y a des *bas au tricot*, ou bas brochés, bas à l'éguille. Des *bas au métier*, qui se manufacturent par le moïen d'une machine de fer poli, très-ingénieuse, & d'une construction fort composée. Des *bas d'estame*, qui se font avec du fil de laine très-tort, que l'on nomme fil d'estame ou fil d'estain. Des *bas drapés*, ou foulés, fabriqués avec de la laine un peu lâchement filée, qu'on apelle fil de tréme, & qui ont passé par la foule. Des *bas à étrier*, ou bas coupés par le pied, qui ne servent qu'à couvrir la jambe pour la garantir du froid. Des *bas d'atache*, sorte de bas qui ne sont plus d'usage, on les atachoit autrefois au haut des chausses avec des rubans ou des éguillettes.

Bas de soie, *s. m.* [*Manicæ.*] Terme de *Mer.* Barres de fer, où il y a des fers, pour mettre aux mains & aux piés de ceux qui se gouvernent mal. (Donner les bas de soie à quelcun. *Fourn.*)

Bas, *adv.* [*Tacitè.*] Doucement, & d'une maniére qu'on n'entende qu'à peine. (On dit tout bas, mourra-t'il, ne mourra-t'il pas? *Voiture*, *Poës.*)

Bas. [*Arma deponere.*] Par terre. Ils jetterent les armes bas. *Abl. Arr. l. 1.* Mettre les armes bas. *Vaug. Nouvelles Remarques.* C'est quitter les armes.)

Malherbe, & plusieurs autres Poëtes, ont trop souvent emploïé le mot *bas* dans des occasions où il ne faisoit pas une image ni belle ni naturelle. On se sert plus rarement aujourd'hui de ce mot hors de sa signification naturelle. A peine soufre-t'on, *mettre bas les armes*, ou, *mettre les armes à bas.* Il me semble que si l'on veut se servir de cette façon de parler, *mettre bas les armes*, est plus doux, & sonne mieux que *mettre les armes à bas.*

Mettre bas. [*Parere.*] Faire des petits. (La chienne a mis bas.)

* *Bas.* [*Inclinata salus*, *fortuna.*] Au bas. (Sa maladie l'a mis bien bas.) On dit aussi qu'un Manufacturier *a mis bas* une partie de ses métiers, pour dire, qu'il en a retranché plusieurs, à cause du peu de débit de sa marchandise.

Bas à homme, *bas à femme.* On donne ces noms à certains papiers très-communs, dont les Marchands bonnetiers se servent pour empaqueter leurs marchandises.

A bas. [*Dejectus.*] Par terre. Il y avoit déja deux tours à bas. *Abl. Arr. l. 1.* (Voilà le Marquisat à bas. *Mol. Préc.*)

Ici-bas, *là-bas*, *adv.* * *Ici-bas*, *adv.* Dans ce monde. (Il n'est rien ici-bas qui par ses bontez ne subsiste. *Mol.*)

* *Faire main-basse sur les ennemis.* C'est-à-dire, tuer par-tout, ne donner point de quartier.

Le bas-bout d'une table. [*Locus infimus.*] C'est le côté le moins honorable.

Bas-vouler, ou *Bas-voler*, se dit en terme de *Chasse*, des oiseaux qui n'ont pas le vol élevé: un ancien Poëte dit figurément:

Qui n'est maistre de bas-vouler.

C'est-à-dire, qui ne sçait pas s'humilier, faire le chien couchant.

BASANE, *Bazane*, *s. f.* [*Aluta.*] Peau de mouton tannée, & travaillée par le peaucier, de laquelle on se sert pour couvrir des Livres. (Livre couvert de bazane.)

Basanes tannées, ou de Couche, sont celles qui ont été étenduës & couchées de plat dans la fosse au tan, où on les laisse moins de tems qne les peaux de veaux. On les emploie d'ordinaire à faire des tapisseries de cuir doré. On s'en servoit autrefois pour les talons de souliers.

Basanes coudrées, sont celles qui n'ont été

que rougies dans l'eau chaude avec le tan ; après avoir été pelées & plainées par le moïen de la chaux.

Basanes chipées, sont celles qui après avoir trempé un certain tems dans la cuve, sont cousuës tout autour.

Basanes passées en mesquis, sont celles qui sont aprêtées avec le redon, au lieu de tan. On les teint de diverses couleurs.

Basanes, qu'on nomme *Aludes*, sont pour l'ordinaire teintes en verd ou en violet. On les nomme *Alude*, à cause de l'eau d'alun qu'on emploie dans les aprêts qu'on leur donne.

BASANÉ, BASANÉE, *adj.* [*Fuscus, subniger..*] Halé. Brûlé. (Avoir le teint basané.)

Les troupes basanées. Mots burlesques, pour dire les Espagnols.

BAS-BORD, *s. m.* [*Latus sinistrum.*] Terme de *Mer.* C'est le côté d'un vaisseau qui est à main gauche, au regard d'un homme qui, étant à la poupe, fait face vers la prouë. (Faire feu du *bas-bord.*) Il est oposé à *stribord*, qui est le côté droit du vaisseau.

☞ *Bas-bords.* On apelle ainsi la partie de l'équipage qui doit faire le quart de bas-bord. *Aubin.*

On dit d'un vaisseau qu'il est *haut-bord*, ou de *haut-bord.* Voïez *Bord.* Terme de *Mer.*

BASALTES. Espéce de marbre noir.

BASCULE, *s. m.* [*Tolleno.*] Machine qui n'est souvent que de deux piéces de bois, soutenuës par le milieu sur un essieu, de sorte que lorsqu'on pose sur l'un des bouts, l'autre hausse.

Bascule de Pont-levis. [*Cratitia porta suspensa quæ modò sublevatur, modò in deorsùm agitur.*] C'est le contre-poids d'un Pont-levis, & qui sert à le lever. Il y a plusieurs sortes de machines à bascule.

Bascule de contoir. [*Lamina tellenonis instar suspensa.*] Petite plaque de fer qui hausse & baisse sur les contoirs des Marchands, & par où l'on jette l'argent qu'on reçoit, dans le contoir.

Bascule de moulin à vent. C'est une piéce de bois qui abat le frein du moulin, & qui sert à l'arrêter.

Bascule pour jetter des grenades. [*Fulmentum.*] Machine pour jetter des grenades.

Bascule. Terme d'*Horlogerie.* Petit levier dont la queuë porte sur les chevilles de la rouë, qui les font lever pour sonner les heures.

BASE, *s. f.* [*Basis, Fulcrum.*] Ce mot est Grec, & signifie en général tout ce qui sert de soutien à quelque corps qui est posé dessus.

Bâse. [*Basis trianguli.*] Terme de *Géométrie.* Il se dit de la ligne sur laquelle la figure est posée, & du côté sur lequel un corps est apuïé. (Tout côté d'un triangle peut être pris pour la bâse, c'est-à-dire, qu'on peut concevoir qu'un triangle est posé, sur lequel de ses trois côtez que l'on voudra. Le côté d'un triangle oposé à un angle droit se nomme particuliérement bâse, ou hipotenuse. La bâse d'un cube : c'est le quarré sur lequel il est posé. La bâse d'une piramide, & d'un cone, c'est le côté oposé à l'angle du sommet. La bâse d'un cilindre, c'est le côté sur lequel il est dressé. (On dit, couper la bâse ; prolonger la bâse ; tirer une ligne sur la bâse.)

Bâse. [*Basis.*] Terme d'*Architecture.* C'est généralement tout ce qui sert de prémier fondement hors du rez de chaussée, pour soutenir un bâtiment ou quelques-unes de ses parties ; le pié ou le fondement de quelque corps.

La bâse d'une colonne. C'est la partie de la colonne qui est au-dessus du fût, & qui pose sur le piédestal, lorsqu'il y en a. Le piédestal a aussi sa bâse. Il y a autant de sortes de bâses de colonnes qu'il y a de divers ordres d'Architectures, à la réserve du Dorique, qui n'a point de bâse particuliére. On donne à cet ordre plus ordinairement la bâse Attique. Voïez *l'Essai sur l'Architecture.*

On dit, en terme de *Fortification.* La bâse d'un rempart, d'un parapet, &c.

☞ *Bâse des sabords.* C'est le cordage qui est entre la préceinte, & le bas des sabords. *Aubin.*

* *Base.* [*Fundamentum, columna.*] Principe. Fondement. (La doctrine des opinions probables est la source & la bâse de leur déréglement. *Pasc. l. 5.* Lui seul de la nature est la bâse & l'apui. *Desp. sat. 8.* La Religion & la piété sont la bâse la plus solide de l'honnêteté. *S. Evrem. t. 6.* Cette vérité est la bâse de tout son discours.)

Bâse. [*Pars præcipua.*] Terme de *Médecine.* Il signifie le principal ingrédient qui entre dans une composition. Le citron est la bâse du sorbet. Le cacao est la bâse du chocolat.)

Les Anatomistes disent aussi, *la bâse du cœur*, qui est sa partie supérieure & la plus large, oposée à la pointe.

Base. Terme de *Botanique.* C'est le bas des feuilles ou des tiges. On l'apelle aussi la naissance des feuilles.

BASELLA. Espéce d'Epinars, qui nous vient de l'Amérique, & dont les Américains font grand usage. On en cultive au Jardin du Roi à Paris.

BASIGLOSE. Terme d'*Anatomie.* On donne ce nom à l'un des muscles de la langue, qui sert à tirer vers le fond de la bouche.

BASILAIRE, *adj.* Terme d'*Anatomie.* L'*os basilaire* est placé au haut de la bouche ; on l'apelle aussi l'os du palais.

BASILIC, *s. m.* [*Basiliscus.*] Dragon qui porte une maniére de couronne sur la tête, & qui par son siflement épouvante les autres dragons. Il a les yeux extrêmement rouges, & est d'une couleur jaune tirant sur le noir. Il aime les marais, & vit de grenoüilles, de couleuvres, & d'autres animaux. Il tuë les vaches. Son soufle est si dangereux, qu'il fait mourir les herbes & les arbrisseaux qui en sont ateints. *Jonston.*

(Fiers dragons, *Basilics* brûlans,
Qui dans vos yeux étincelans
Portez un venin redoutable,
Loüez l'Auteur de l'Univers.
Godeau, Ps.)

Les Anciens ont dit des choses extraordinaires du basilic. Mais il y a plusieurs Modernes qui croient que c'est un serpent fabuleux.

* *Basilic, s. m.* On donnoit ce nom aux plus gros canons, qui portoient cent soixante livres de bale.

Basilic. [*Ocimum.*] Plante odoriférante, qui craint le froid au prémier dégré, & qui fleurit en Juillet, Août, Septembre & Octobre. On compte huit ou dix espéces de Basilic, que d'autres apellent Baslic ; mais il n'y en a que six bien distinctes, les autres n'en sont que des variétés. Voïez *l'Ecole du Potager, t. 1. p. 238. & suiv.* La prémiére espéce est, la petite espéce ; la

la seconde, le Basilic moïen; la troisiéme, le Basilic bâtard; la quatriéme, le Tricolor; la cinquiéme, le Basilic de la cuisine; la sixiéme, la grande espéce Vivace: cette derniére est fort rare.

Pigeons au Basilic. Ce sont des pigeons frits dans la pâte où l'on a mêlé du Basilic.

BASILICON, *s. m.* [*Tetrapharmacum.*] Terme de *Pharmacie.* Certain onguent, c'est-à-dire roïal, à cause de ses vertus & de ses fréquens usages. Les Chirurgiens l'apellent ordinairement supuratif, parce qu'ils s'en servent à faire supurer les plaies.

BASILIQUE, *s. f.* [*Basilica.*] Ce mot vient du Grec. Sale à deux rangs de colonnes qui faisoient une grande nef au milieu avec deux aîles à côté, & deux galeries. Les Rois rendoient justice dans ces Basiliques. On a aussi apellé *Basiliques*, les Eglises & les Temples, parce que les prémiéres Eglises que l'on bâtit eurent la forme des vraies Basiliques, telles que l'Eglise de Saint Jean de Latran & de Saint Pierre à Rome. *Perraut*, *Vitruve.* (Constantin aïant embrassé le Christianisme, ne voulut point faire graver son nom sur les Basiliques qu'il fit bâtir. *Le Maît. Plaid. 11. p. 244.*)

Basilique, *s. f.* [*Basilica.*] Terme de *Médecin.* Est une veine qui naît du rameau axillaire, qu'on nomme aussi *hépatique*, ou *jécoraire*; c'est-à-dire, du foie, qui va le long du bras. Elle a deux rameaux, l'un descend le long du grand focile, & l'autre le long du petit, & dont les petites branches s'étendent jusques aux doigts de la main. Il y en a deux; l'une se nomme la *superficielle*, ou *sous cuir*, & l'autre, la *profonde.*

Basilique. Les Jurisconsultes donnent ce nom à une collection des loix Romaines traduites en Grec. On croit que l'Empereur Leon, le Philosophe, fit ce recueil, quoiqu'i len ait cédé l'honneur à Basile son frére, qui avoit commencé à faire travailler à la version Gréque des Loix Romaines. Cet ouvrage étoit partagé en soixante livres, dont dix-neuf ont été perdus. Fabrot a tâché de les rétablir dans l'édition Gréque & Latine des Basiliques qu'il publia en 1644. en plusieurs vol. in-folio.

BASIN, *s. m.* [*Tela ex filo xilino texta.*] Toile pour faire des camisoles. C'est aussi une espéce de futaine faite de coton.

BASOCHE, *s. f.* Voïez *Bazoche.*

BASQUE, *s. f.* [*Thoracis scutula.*] Petite partie d'étofe qui est au bas du corps du pourpoint, & où il y a des œillets. Atacher les basques du pourpoint. Il y a des basques au bout du corps de jupe des Dames.) On apelle aussi basques les quatre pans d'un juste-au-corps.

M. Huet a remarqué que l'on pouvoit croire que ce mot vient des Basques, qui portoient des pourpoints: mais il soupçonne qu'il peut être corrompu de *Tasques*, qui signifie *bourse*, les basques aïant été prémiérement des bourses que l'on atachoit aux pourpoints.

Basque. [*Tectorum scutulæ.*] Terme de *Plombier.* Piéce de plomb au droit des arêtiéres, & sous les épis ou amortissemens. Elle se nomme *basque*, parce qu'elle est coupée en forme de basque. *Félibien.*

Basque, *adj.* [*Vascus*, *cantaber.*] Qui est de Biscaïe. (C'est un Basque. Aler du pied comme un Basque. *Prov.*)

Basque, *s. m.* [*Vascoeum idioma.*] Langage qu'on parle dans la Biscaïe & dans la basse Navarre.

BAS-RELIEF, *s. m.* [*Minora sigilla.*] Terme de *Sculpture.* Ouvrage qui ne paroît pas entier, & qui est ataché à son fond.

BASSE, *s. f.* [*Locus aquæ depressior.*] Terme de *Mer.* C'est un fond mêlé de sable, de roche, ou de pierres, qui s'éleve sur la surface de l'eau. On apelle aussi ces basses, *batures* ou *brisans*, & principalement lorsque la mer y vient briser de basse eau. (L'entrée du port étoit étroite & dangereuse à cause des bancs & des basses qui s'y rencontrent. *Sarasin*, *Siége de Dunkerque.* Se tenir loin des basses. Naviger parmi les basses. Atirer les vaisseaux ennemis dans les batures. Se tenir loin des batures. Sortir heureusement des basses.

Basse, *s. f.* [*Gravior*, *imus sonus.*] Terme de *Musique.* C'est la partie la plus basse de la Musique, qui sert de fondement aux autres parties, & sur laquelle toutes les autres sont bâties ou composées. (Faire la basse.) La *basse-fondamentale* ne peut subsister si elle ne régne toujours au-dessus des autres parties. Les seuls intervales affectés à la progression de la basse-fondamentale sont la Tierce, la Quinte, & la septiéme. Voïez *Rameau*, *Traité de l'Harmonie.* La basse-fondamentale fait un très-bon effet dans les chœurs de Musique.

Basse, *s. f.* Terme de *Musique.* C'est le Musicien qui fait la basse. (Monsieur est une basse.)

Basse, *s. f.* [*Soni gravis musicum organum.*] Terme de *Lutier*, & de *certains Joüeurs d'instrumens de Musique.* Le mot de *basse* se dit en parlant de viole & de violon. C'est une sorte de viole, ou de violon, qui fait la partie de musique qu'on apelle basse. (Toucher la basse.)

Basse-contre, *s. f.* Terme de *Musique.* Ce n'est proprement que la basse, qui est apellée basse-contre, parce qu'elle peut être diférente de la basse-continuë, selon la volonté du Musicien, & alors on peut dire que c'est la partie la plus proche de la basse. (Faire la basse-contre.)

Basse-contre, *s. f.* [*Graviorum partium cantor.*] Terme de *Musique.* C'est le Musicien qui fait la basse-contre. (Monsieur un tel est une basse-contre.)

Basse-taille, *s. f.* [*Soni subgravis organum pulsare.*] Terme de *Musique.* C'est la partie qui est entre la basse & la taille ordinaire. (Il n'a point de voix pour chanter la haute-taille, & on le met à la basse-taille. Chanter la basse-taille.)

Basse-taille, *s. f.* [*Soni subgravis cantor.*] Terme de *Musique.* C'est le Musicien qui chante la partie qu'on apelle basse-taille. (Monsieur est une basse.)

Basse-taille, *s. f.* [*Soni subgravis cantor.*] Terme de *Musique.* C'est le Musicien qui chante la partie qu'on apelle basse-taille. (Monsieur est une basse-taille.)

Basse-taille. [*Soni subgravis instrumentum.*] Terme de *Lutier*, & de *Joüeur de viole.* C'est une sorte de viole moins grosse que celle qu'on apelle basse. (Toucher la basse-taille.)

Basse-cour, *s. f.* [*Area postica.*] La cour du logis où sont les volailles.

Plusieurs Coûtumes acordent à l'aîné la basse-cour du château, pourvû qu'elle soit contiguë au manoir principal. *Paris*, *art. 13.* La basse-cour est, ou la prémiére cour dans laquelle sont ordinairement les écuries, ou c'est une cour destinée pour la retraite du bétail, ou pour l'entrepôt des instrumens d'Agriculture. Vitruve, *lib. 9. cap. 9.* a fait mention de ces sortes de cours. Bernardin Baldus raporte dans son Dictionnaire sur Vitruve, cet endroit de Nonius

Marcellus : *Chors villarum intra maceriam, spatium.* Brodeau sur Paris, dérive le mot *cour* de *cortis* ou de *curtis*, & non de *chors*. Il dit que la basse-cour est la cour de la cour, ou la seconde cour, apropriée aux granges, étables & écuries, & à la ménagerie ; & il ajoûte, que les termes d'*accint*, *pourpris* & *préclôtures*, dont les autres Coûtumes se sont servi, comprennent la basse-cour, & que tous les bâtimens qui sont construits dans la basse-cour apartiennent à l'aîné, sans aucune distinction.

BASSEMENT, *adv.* [*Humiliter, demissè.*] D'une maniére basse. Il est ordinairement au figuré, & il se dit en parlant du stile, des pensées & des mœurs. Peu noblement. (Agir bassement comme les avares. S'exprimer bassement.)

☞ Mais on ne doit pas dire avec Malherbe :

Et dire bassement, ô sagesse éternelle !

Dire tout bas, & non, *dire bassement.*

Bassement, adv. [*Ignobiliter.*] Il se dit de la naissance, & veut dire peu glorieusement, d'une maniére peu illustre. (Il faut bien se garder de mépriser ceux qui sont nez bassement, on ne le sauroit faire sans injustice, ce n'est point leur faute. *S. Evremont.*)

* BASSESSE, *s. f.* [*Humilitas, vilitas.*] Abaissement d'une personne. Etat bas & obscur. (Ils ne cessoient de ravaler ce Prince à cause de sa bassesse & de sa pauvreté. *Vaug. Quint. l. 4. c. 1.* J'ai trop de sincérité pour nier la bassesse de ma naissance. *Scar. Rom.* Leur grandeur n'est que bassesse.)

* *Bassesse.* [*Stylus demissus, humilis oratio.*] Ce mot se dit du langage, & il signifie, qui n'a nulle beauté, nulle noblesse. Maniére de s'exprimer basse & rampante. (Quoique vous écriviez, évitez la bassesse. *Despreaux.*) On dit, *un stile bas & rampant.*

* *Bassesse, s. f.* [*Abjectio animi.*] C'est ce qui est oposé à élevation. (Ce vers se sent toujours des bassesses du cœur. *Despreaux.* Bassesse d'ame, de courage, de naissance, &c.)

* *Bassesse.* [*Ignavia, dedecus.*] Lâcheté. (Faire des bassesses.)

☞ BASSES-VOILES. On apelle ainsi la grande voile, & celle de misene. Quelques-uns y ajoûtent l'artimon, qui n'y doit pas être compris, quand on dit, *amarrez les basses voiles ;* car l'artimon n'a point de coüets. *Basse-eau*, c'est quand la mer est retirée, & qu'elle a refoulé.

† BASSET, *adj.* [*Homo staturæ brevioris.*] Qui est un peu bas. Ce mot n'est presque en usage que quand on parle d'un homme qui est d'une taille médiocre, & qu'on dit par exemple ; cet homme a bonne mine, mais il est un peu basset.

Basset, s. m. [*Canis brevioribus tibiis.*] Terme de *Veneur.* Ce mot se dit d'un chien qui est d'une petite taille, & qu'on nomme aussi *chien de terre*, parce qu'il est propre à chasser en terre.

BASSETTE, *s. f.* Sorte de jeu de cartes qui est venu de Venise en France, environ l'an 1678. C'est une maniére de Lansquenet, auquel peuvent joüer deux, trois, ou tant de personnes qu'on voudra. Chaque joüeur choisit une carte, sur laquelle il couche l'argent qu'il veut joüer. Ensuite le Banquier ou le Tailleur qui tient à la main un jeu de cartes entier, les mêle, en prend une, dont il coupe, ou taille les autres, puis il les tire deux à deux : Si la prémiére des deux cartes est celle où il a mis son argent, il perd, si-non il gagne. (Justiani est le prémier qui a fait connoître la Bassette en France. Préchac en a fait un petit discours. Joüer à la bassette. Gagner ou perdre de l'argent à la bassette.) Les mots de bassette sont, *le banquier* ou *tailleur*, *alpin*, *face*, *livre*, *leva*, *poste*, *poste*, *paroli*, *&c.*

BASSICOT, *s. m.* Espéce de cage de charpente, ouverte par en-haut, dans laquelle on met les masses de pierre, qui se tirent des Ardoisiéres d'Anjou.

BASSIÉRE. Voïez *Bessiére.*

BASSIN, *s. m.* [*Pelvis.*] Grand plat rond ou ovale & peu creux, dont on se sert pour laver les mains, & pour parer des bufets.

Bassin. [*Lanx, catinus.*] Grand plat à mettre sur la table, sur lequel on sert plusieurs viandes ou plusieurs fruits en piramide, & sur lesquels on met des assiétes de divers mets, ou de confitures. (On a servi tant de bassins à ce repas.)

Bassin. Grand vaisseau de cuivre fort plat, qui sert aux Rôtisseurs à porter leurs volailles lardées.

Bassin à barbe. [*Pelvis tonsoria.*] Ou bassin de Barbier. Plat creux avec une gorge, dont on se sert pour faire la barbe.

Bassin. Terme de *Chapelier.* Plaque de fer ou de cuivre pour fabriquer un chapeau.

Bassin de Fontaine. [*Crater.*] Espace rond, où demeure l'eau de la fontaine. On nomme aussi bassin, le lieu où l'on reçoit & réserve les eaux des sources qui doivent servir aux fontaines jalissantes. C'est aussi un grand réservoir d'eau pour entretenir les canaux & les écluses.

Bassin. [*Alveus.*] Ce mot se dit aussi d'un port. (Le port de Dieppe n'est pas considérable, parce que son bassin est trop petit.) C'est aussi l'endroit d'un port où l'on radoube les vaisseaux.

Bassin. [*Infundibulum.*] Terme d'*Anatomie.* On donne ce nom à quelques cavitez qui contiennent quelques parties en divers endroits du corps.

† * *Cracher au bassin.* Proverbe pour dire, donner quelque chose contre son gré.

Bassin de chambre, ou *bassin de chaise percée.* [*Lasanum, scaphium.*]

Bassin à queuë. Bassin dont les malades se servent dans le lit lorsqu'ils sont fort abatus.

Bassin de balance. [*Lanx.*] Cuivre façonné en forme de plat creux & sans bord, ataché avec des cordes, dont on se sert pour peser.

Bassin. [*Crater.*] Petite tasse ronde & creuse, où les aveugles des Quinze-vingts à Paris reçoivent les aumônes qu'on leur fait.

* *Bassin* [*Mortarium.*] Terme de *Maçon.* Ce mot est figuré, & veut dire un rond de chaux, ou de mortier, qui a des bords, & est un peu creux, où avec l'outil qu'on apelle rabot, les Maçons détrempent de la chaux ou du mortier. (On dit, il faut vîte faire un bassin pour y raboter cette chaux ou ce mortier, ou pour les y détremper ou délaïer.

Bassin. Les Botanistes emploïent ce terme dans la description des fleurs, dont la figure aproche de celle du bassin.

Bassin. Terme de *Commerce.* On dit en Hollande, vendre les marchandises au bassin, lorsqu'on les vend dans un cabaret, au plus offrant, & au son d'un bassin.

BASSINE, *s. f.* [*Pelvis.*] Bassin large & profond, espéce de chaudiére à deux ances, que les Chimistes & les Apoticaires mettent sur des fourneaux pour faire toute sorte d'infusions & de décoctions. (Une grande ou petite bassine.)

BASSINER, *v. a.* [*Lectum tepefacere.*] Echauffer avec la bassinoire. (Bassiner un lit.)

† *Bassiner une plaie, &c.* [*Abluere.*] C'est l'étuver avec quelque liqueur pour la rafraîchir, ou pour la nettoier.

Bassiner, v. n. [*Leviter aspergere, rigare.*] Terme de *Jardinier.* Arroser légérement. (Bassiner une planche. *Quint.*)

BASSINET, *s. m.* [*Ranunculus.*] Fleur sauvage qui fleurit jaune.

Bassinet double. Fleur jaune qu'on cultive.

Bassinet des prez. Fleur jaune qui vient dans les prez.

Bassinet. Terme d'*Orfévre.* La partie des chandeliers d'Eglise qui est en forme de petit bassin, où tombe la cire des cierges qui sont alumez.

Bassinet. [*Sclopi alveolus.*] Terme d'*Arquebusier.* La partie de l'arme à feu où l'on met l'amorce.

Bassinet, s. m. [*Cassis, galea.*] Ce mot se disoit autrefois pour signifier un chapeau de fer que portoient les hommes d'armes.

Bassinet. Terme d'*Anatomie.* C'est une petite cavité qui est au milieu du rein.

BASSINOIRE, *s. f.* [*Vas excalfactorium.*] Instrument qui est ordinairement de cuivre, & quelquefois d'argent, composé d'une queuë, d'un couvercle & d'un corps rond & creux, où l'on met de la braise pour chaufer le lit. (Une bassinoire toute neuve.)

BASSON, *s. m.* [*Gravioris soni tibia.*] Instrument de musique à vent & à anche, qui est fait de bois, & est long de quatre piés, qui se démonte & qui sert de basse aux concerts de flûtes, de hautbois & de musettes. Le basson a deux clez, deux viroles & un cuivre au bout duquel on met l'anche lorsqu'on veut se servir du basson.

BASTANT, ANTE, *adj.* [*Quod sufficit, quod satis est.*] Qui sufit, qui contient, qui contente. Les vivres ne sont pas *bastantes* pour me nourrir. Les raisons ne sont pas bastantes pour me persuader.) Cela ne se dit guéres que dans le stile comique & familier.

BASTE, *s. m.* Terme de *Jeu d'ombre*, qui signifie l'as de tréfle. (Le baste me vient souvent, mais c'est un fourbe qui m'engage mal-à-propos, & qui me fait faire la bête. *S. Evrem. Œuvres mélées, page 442.*)

† BASTER, *v. n.* [*Sufficere.*] Ce mot signifie *sufire*, mais il n'est proprement en usage dans ce sens, qu'à la troisiéme personne du subjonctif. Ainsi on dit, en parlant familiérement, ou dans le stile le plus bas, *baste*, pour dire, *il sufit, c'est assez.* (Mais *baste*, je me tais sur vos loüanges, je sais qu'on se broüille avec vous dès qu'on vous dit vos vérités. Voïez *d'Asnieres.*) Prononcez l'*s* de ce mot *baster*, & des autres qui suivent.

* *Baster.* [*Benè stare, procedere feliciter.*] Réüssir. (Lambris, qui voit des siens baster mal les afaires. *Sarasin, défaite des bouts-rimez. Chant 3.*)

☞ BASTERNE, de *basterna*, terme de la basse latinité. Le P. Daniel dit dans la vie de Clovis, que Gondebaud aïant fait compter une grosse somme pour la dot de sa niéce Clotilde, il la fit partir dans une espéce de chariot que l'on apelloit une *basterne, &c.* & il remarque à la marge, que *cette voiture étoit tirée par des bœufs, pour aler plus doucement.* Je ne trouve point que la basterne fût traînée par des bœufs: mais on voit en plusieurs endroits, qu'elle étoit portée par des mulets, & quelquefois par des esclaves. Ce que l'on peut assûrer, c'est que la basterne étoit, 1°. une voiture dont on se servoit dans les voïages: 2°. que les femmes s'en servoient plus ordinairement que les hommes: 3°. qu'elle étoit close & enfermée, sans doute, pour garantir les femmes du hale & de la poussiére: 4°. que l'on y étoit mollement couché ou assis: & enfin qu'elle étoit portée par des mulets; d'où il me semble que l'on peut conclure que *basterna* étoit ce que nous apellons une litiére. Voïez du Cange, dans son Glossaire, voïez *Basterna*, Rosweid, *in Onomastic. Vitar. Sanctor.* & Alstorphius dans son Traité *de lectis & lecticis veterib.* on y trouvera dequoi se satisfaire. Isidore, *lib. 20. Orig. cap. 12.* dit: *Basterna, vehiculum itineris, quasi viæ sterna, mollibus stramentis est posita, à duobus animalibus deportatur.*

BASTES. C'est ce que nous apellons les étofes d'écorces d'arbres.

BASTIDE, *s. f.* [*Domus, villa.*] Vieux mot qui signifioit autrefois *une maison de campagne*, & qui est encore en usage en Provence. (On compte cinq à six mille bastides autour de Marseille.)

BASTILLE, *s. f.* [*Castrum, castellum detinendis reis.*] C'est le nom d'un Château de Paris, qui est fortifié à l'antique, & où l'on met des prisonniers d'Etat. (Il ne branle non plus que la Bastille. Proverbe trivial pour dire, il est ferme & inébranlable.)

M. de Voltaire, dans sa Henriade, parlant de la Bastille, dit:

> Dans cet affreux Château, séjour de la vengeance,
> Qui renferme souvent le crime & l'innocence.

BASTILLÉ, *adj.* Terme de *Blason*, qui se dit des piéces qui ont des creneaux renversés vers la pointe de l'écu.

☞ BASTINGUE, *s. f.* La lettre *s* se prononce. C'est une bande d'étofe ou de toile, que l'on tend autour du plat-bord des vaisseaux de guerre, & qui est soûtenuë par des piéces de bois mises debout, que l'on apelle pontilles, afin de cacher ce qui se passe sur le pont, pendant le combat.

BASTION, *s. m.* [*Propugnaculum.*] Grand corps de terre élevé, soûtenu de muraille, de gazon, ou de terre batuë, & disposé en pointe sur les angles saillans du corps d'une place, avec des faces & des flancs qui se défendent les uns les autres. (Ataquer, batre, insulter, prendre un bastion, se loger sur un bastion, atacher le mineur à la face d'un bastion.)

Bastion plein, ou *solide.* C'est un bastion qui est tout rempli de terre, sur lequel on peut combatre & s'y retrancher.

Bastion vuide. C'est un bastion qui n'a qu'un rempart avec son parapet, long de ses faces & de ses flancs, & dont le dedans est creux & vuide.

Bastion double. On le nomme ainsi, lorsqu'il y en a deux l'un dans l'autre.

Bastion plat. C'est un bastion mis au devant d'une courtine, dont la gorge est sur une ligne droite, au lieu que les bastions se mettent

ordinairement ſur les angles de la place, & que les deux demi-gorges forment cet angle.

Baſtion coupé. C'eſt un baſtion qui a un angle rentrant à ſa pointe, & qui eſt fait en tenaille. On fait des *baſtions coupez*, lorſque la rencontre des deux faces prolongées feroit un angle trop aigu.

Baſtion cazemate, eſt celui dont les flancs ont des cazemates.

Demi-baſtion. Cet ouvrage n'a qu'une face & qu'un flanc, & de l'autre côté une longue ligne, lorſqu'il eſt ſeul, comme aux deux côtez d'un ouvrage à corne. On joint quelquefois enſemble deux demi-baſtions, de ſorte que leurs côtez font un angle rentrant; & alors ils forment une eſpéce de baſtion coupé.

Baſtion de France. C'eſt l'établiſſement que les François ont ſur la côte de Barbarie, près des fonds où ſe fait la pêche du corail.

BASTIR, *v. a.* Terme de *Chapelier.* Former un chapeau avec des capades.

† BASTONNABLE, *adj.* [*Dignus fuſtibus.*] Mot burleſque, pour dire, *qui mérite des coups de bâton.* (Le héros de ſon Roman eſt très-baſtonnable. *Scar. Poëſ.*)

BASTONNADE, *ſ. f.* [*Fuſtis ictus, fuſtuarium.*] Coup de bâton. Il vient de l'Eſpagnol *baſtonada.* (C'eſt une *calamité* à baſtonnades. Façon de parler baſſe & figurée, pour dire que celui dont on parle s'atire ſouvent des coups de bâton.)

† BASTONNER, *v. a.* [*Fuſtibus cædere.*] Donner des coups de bâton. (Sa boſſe eſt ſouvent baſtonnée. *Main. Poëſ.*)

BAT.

BAT, ou BAST, *ſ. m.* [*Clitellæ.*] Prononcez ce mot long. Il ſignifie une maniére de harnois qu'on met ſur le dos d'une bête de ſomme avant que de la charger, & qui eſt compoſée d'un bois qu'on apelle fût, d'un panneau, & de deux crochets. (* Sufit, vous ſavez bien où le bât me fait mal; c'eſt-à-dire, ce qui me choque & qui m'irrite.)

BAT, *ſ. m.* C'eſt la queuë du poiſſon, ainſi nommée, parce qu'il s'en ſert pour batre l'eau. Le grand poiſſon de riviére & d'étang ſe meſure entre œil & *bat.*

BATAIL, *ſ. m.* Voïez *Batant.*

BATAILLE, *ſ. f.* [*Prælium, certamen.*] Combat réglé prémédité des deux armées ennemies. Préſenter, livrer, donner la bataille. Ofrir, ou refuſer la bataille. Bataille illuſtre, célébre, fameuſe, heureuſe, malheureuſe, infortunée. La bataille de Cannes fut malheureuſe pour les Romains. En 1316. les Anglois gagnérent la bataille de Poitiers ſur les François, & firent le Roi Jean priſonnier. *Froiſſard, t. 1.* Sous le régne de Henri II. les Eſpagnols emporterent la bataille de S. Quentin ſur les François; & en 1554. les François celle de Rocroi ſur les Eſpagnols.)

☞ Entre *bataille* & *combat*, on doit mettre beaucoup de diférence. *Bataille* eſt toujours précédé de quelque préparation; c'eſt une action plus générale. La bataille de Rocroi fut réſoluë le jour auparavant, & elle fut donnée preſque par les meilleures troupes de France & d'Eſpagne. Le combat eſt ſouvent imprévû. On ne dit point, *la bataille des Taureaux:* mais on dit, *le combat des Taureaux, des Coqs, &c.* Le mot *bataille* eſt ſouvent ſuivi du nom du lieu qui dénote l'action: *la bataille de Flerus, de Coutras;* parce que l'action a été grande & générale, & par conſéquent, ce que le mot *combat* n'exprime pas ſufiſamment.

Bataille. [*Acies.*] Les troupes qui compoſent le milieu d'une armée en état de combat. (La bataille des Indiens fut rompuë. *Vaug. Quint. l. 8. c. 14.*) On la nomme auſſi le corps de *bataille.*

Bataille. [*Acies ad pugnam comparata.*] Armée prête à combatre. Troupes rangées en état de combat. (Il donna beaucoup de hauteur à ſa bataille. *Abl. Arr. l. 1.* Marcher en bataille avec le bagage au milieu. *Abl. Ret. l. 3.* Marcher en bataille ſur quatre fronts. *Abl. Ret. l. 3.* Mettre, ranger une armée en bataille. *Abl.* Rompre une bataille. Choquer une bataille. *Quint. Curc. l. 8. ch. 14.*)

Bataille rangée. C'eſt un combat auquel on a le loiſir de ranger les armées en bon ordre des deux côtez.

Bataille navale. [*Pugna navalis.*] Combat ſur mer, ou le choc de deux flotes ennemies, rangées en pluſieurs Eſcadres.

Le Champ de bataille. [*Locus prælii.*] C'eſt obliger l'ennemi à ſe retirer du lieu où la bataille a été donnée. Le Champ de bataille demeure ordinairement au victorieux.

Un cheval de bataille. [*Equus bellator.*] C'eſt un cheval fort & adroit, qu'on réſerve pour s'en ſervir dans les combats.

† * *Bataille.* Combat. Aſſaut. (Ses charmes ont livré à mon cœur une horrible bataille. *Deſmarais, Viſ.*)

BATAILLÉ, BATAILLÉE, *adj.* [*Clavatus, tudiculâ inſtructus.*] Terme de *Blaſon.* Qui ſe dit d'une cloche de métal avec ſon bétail d'une autre couleur. (De Bellegarde porte d'azur à une cloche bataillée de ſable; on dit auſſi batelée.)

† BATAILLER, *v. n.* [*Pugnare.*] Il ſignifie *combatre;* mais il n'eſt plus en uſage, & ne ſe dit qu'en cette façon de parler aſſez baſſe: Il m'a falu long-tems batailler avant d'obtenir ce que je demandois; c'eſt-à-dire, qu'il y a eu de grandes conteſtations.

BATAILLON, *ſ. m.* [*Agmen.*] Corps d'infanterie prêt à combatre. (Tête & front de bataillon. Aîles & flancs de bataillon. Hauteur de bataillon, c'eſt la longueur du bataillon depuis la tête juſques à la queuë. Enfoncer, renverſer, rompre un bataillon. Un bataillon eſt compoſé de cinq à huit cens hommes. Les piquiers ſont au milieu d'un bataillon, & les mouſquetaires ſur les aîles. On dit, le front ou la tête d'un bataillon, & queuë du bataillon, &c.)

Rompre un bataillon. Terme d'*Evolution.* C'eſt remettre un bataillon par compagnies pour le faire défiler.

Bataillon quarré. Evolution militaire, dont M. le Chevalier Folard a fait voir la foibleſſe. Voïez ſon Commmentaire ſur *Polybe*, & ſon Traité de la *Colonne.*

☞ BATAÏOLES. Ce ſont des piéces quarrées de bois, épaiſſes d'environ quatre pouces, & hautes de trois piés, leſquelles ſont atachées à plomb au bacalas. *Ozanam.*

BATANOMES. Eſpéce de toîle qu'on vend au Caire.

BATANT. (BATTANT.) [*Plagoſus.*] Qui bat. (Je ne ſuis point batant, de peur d'être batu. *Mol. Coc.* Mener batant. Sortir tambour batant.)

Batant, *f. m.* [*Clava*, *tudicula*, *tintinnabulum.*] Morceau de fer, gros & rond par le bout d'en-bas, & délié par celui d'en-haut, qui pend au milieu de la cloche, ataché à la beliére; & qui frapant sur les bords, excite un son qui retentit. (Un batant de cloche mal ataché.) On dit aussi un *batail.*

Batant. Terme de *Menuisier.* Morceau de bois qui bat, & porte sur un autre. (Batant de fenêtre, d'armoire, &c. On dit, les deux batans d'une porte.)

Batant de loquet. [*Pessulus.*] Terme de *Serrurier.* Morceau de fer plat qui est ataché derriére la porte à un crampon, & qui se baisse ou se hausse en mettant le pouce sur la coquille de fer qui est devant la porte.

Batant. Terme de *Rubanier.* Partie du métier de Rubanier, où il y a des dents d'acier, avec quoi on travaille & on bat le velouté.

Batant. C'est aussi ce qu'on apelle autrement *la chasse* dans les métiers d'ouvriers en soie, en laine & en fil. Les ouvriers en gaze ne se servent que du terme de *batant.*

Batant. Métier batant. Terme de *Manufacture.* C'est un métier monté de la chaîne de l'étoffe qu'on y doit faire, & sur lequel l'ouvrier bat & travaille actuellement. On dit qu'un Drapier a six métiers batans, quand il a six métiers montés & travaillans.

Batant de Pavillon. Terme de *Marine.* Le batant de pavillon; c'est sa longueur qui voltige en l'air; le *guindant*, c'est la largeur ou hauteur qui régne le long du bâton.

BATARD, *f. m.* [*Adulterio natus*, *nothus.*] Enfant qui est illégitime, & qui n'est pas né de gens mariez ensemble. Fils naturel. C'est un franc bâtard. *Un bâtard adulterin*, c'est un enfant qui est né d'une personne qui est mariée & d'une autre qui ne l'est pas. *Un bâtard incestueux*, c'est un bâtard né de deux personnes à qui il n'est pas permis de se marier ensemble, à cause qu'ils sont parens de trop près. Brodeau dit qu'un bâtard né d'une personne qui n'est point engagée, peut recevoir des legs & des donations de son pére & de sa mére, pourvû qu'elles ne soient pas excessives. Un pére doit faire doter son bâtard. Un bâtard ne peut posséder aucune dignité Ecléfiastique, à moins qu'il ne soit légitimé, ou qu'il n'ait obtenu à cet effet les dispenses nécessaires. Quand les bâtards veulent avoir dispense du S. Siége, ils doivent bien exprimer la qualité du défaut de leur naissance, s'ils sont bâtards adulterins, ou non. Le pére & la mére peuvent légitimer leur enfant en se mariant ensemble, & reconnoissant cet enfant devant un Notaire. Ils le peuvent aussi légitimer, obtenant des lettres de légitimation du Prince. Mais il n'y a que ceux qui sont nez *ex soluto*, *& solutâ*, qui puissent être légitimez. Les adultérins & les incestueux ne peuvent être légitimez, parce qu'au tems de leur naissance le pére & la mére ne pouvoient contracter un mariage légitime. En ce sens, *nec genus*, *nec familiam habent.* Si le bâtard a du bien, & qu'il meure *ab intestat*, le Roi ou le Seigneur Haut-Justicier lui succédent.

Bâtard, *Bâtarde*, *adj.* On apelle *papier bâtard*, celui qui n'est pas de la grandeur ordinaire. On le dit aussi des étoffes qui ont une fausse largeur. On apelle *laine bâtarde* de Vigogne, ou laine Carmeline, la deuxiéme espéce de laine, de celles qui se coupent de dessus la peau du Vigogne.

BATARDE, *f. f.* Fille illégitime. Fille naturelle. Fille née de gens qui ne sont pas mariez ensemble. Presque tout ce qui a été dit des *bâtards* se peut apliquer aux *bâtardes.* (Reconnoître une bâtarde. Légitimer une bâtarde. *Le Maît. Plaid.* *3. & 4.*)

Bâtard, *bâtarde*, *adj.* [*Nothus*, *adulterinus.*] Il se dit de certains animaux de deux diférentes espéces, & particuliérement des oiseaux, en terme de *Fauconnerie.* On le dit des arbres & des fruits qui tiennent du sauvage, & participent d'une sorte moindre que celle dont ils portent le nom.

☞ *Bâtard de racage.* C'est une corde qui sert à tenir, & à lier un assemblage de bigots, & de raques, dont le tout pris ensemble, porte le nom de *racage*, qui sert à amarrer la vergue au mât. *Aubin.*

Bâtarde. Troisiéme sorte de piéce d'artillerie du calibre de France, longue d'environ neuf piés & demi, avec trois pouces dix lignes de calibre. Davelour décrit la *bâtarde* dans son Traité de l'Artillerie.

Bâtarde, *f. f.* [*Area.*] C'est le nom d'une grande voile qu'on déploïe sur les Galéres lorsqu'il y a peu de vent.

Bâtard, *bâtarde*, *adj.* Ce mot se dit de la pleuréfie, & veut dire, *qui n'est pas vrai.* (C'est une pleuréfie bâtarde.)

* *Bâtard*, *bâtarde.* Ce mot se dit de l'écriture, & veut dire, qui aproche de l'écriture Italienne. (Ecriture en lettre bâtarde.)

BATARDEAU, *f. m.* [*Pulvinus.*] Cloison d'ais, de terre glaise, ou d'autre chose qu'on fait dans l'eau, pour y bâtir quand l'eau est épuisée.

Batardeau. C'est aussi un échafaut fait de quelques plantes sur le bord d'un vaisseau, pour empêcher l'eau d'entrer sur le pont, lorsqu'on couche le vaisseau, pour le radouber.

BATARDIÉRE, *f. f.* [*Plantarium.*] Terme de *Jardinier.* Plans d'arbre tous gréfez, mis en un endroit du jardin, où ils sont plantez plus serrez qu'ils ne doivent être quand on les met en espalier & contr'espalier.

BATARDISE. [*Nothorum genus.*] Ou plûtôt *droit de bâtardise.* Droit par lequel le Roi de France succéde aux bâtards. Voïez *Bacquet*, *sur son Traité de la bâtardise.*

BATATAFE, *f. f.* Espéce de raves qui croissent chez les Négres.

BATATE, ou PATATE. Plante qui croît dans les Isles Antilles de l'Amérique.

BATE, *f. f.* [*Malleus biceps.*] Terme de *Maçon.* Sorte de grosse massuë quarrée, propre à batre les gravois.

Bate. Terme de *Cimentier.* Morceau de bois en façon de forme de chapeau, entouré d'un lien de fer avec un manche; ce qui sert à batre des tuilots & les grez dont on fait le ciment.

Bate. Terme de *Potier.* Maniére de batoir portant sept pouces en quarré pour batre le carreau.

Bate. Terme de *Vanier.* Morceau de fer plat pour fraper sur les hottes & les manequins.

Bate. Terme de *Bâtier.* Bâtons, au bout desquels il y a des cordes dont on se sert pour batre la bourre.

Bate. Terme de *Sellier.* Morceaux de cuir qui sont autour du siége de la selle, & qui s'élevent un peu au-dessus de ce siége. (Poser la bate.)

Bate. Terme de *Blanchisseuse.* Petit banc à quatre piés au bord de la riviére de Seine, sur quoi les Blanchisseuses de Paris savonnent & batent leur linge.

Bate. Terme de *Faiseur de batoir.* La partie du batoir qui frape & qui reçoit la bale.

Bate à bœuf. Terme de *Boucher.* Bâton gros & court avec quoi on bat les bœufs & les veaux lorsqu'ils sont tuez.

Bate à beurre, *s. f.* [*Butyraria pavicula.*] Bâton rond, d'environ deux piés & demi de long, enchassé par le bout à une espéce de tranchoir avec quoi on bat la crême, jusqu'à ce qu'elle se forme en beurre.

BATEAU, *s. m.* [*Navicula, ponto.*] Bâtiment dont on se sert pour voiturer par eau, pain, vin, blé, foin, aveine, & autre marchandise. Les bateaux de cuivre sont de nouvelle invention, & servent à faire des ponts pour passer des riviéres.

† * *Il est étourdi du bateau.* Façon de parler proverbiale, pour dire, il lui est arrivé quelque infortune qui lui trouble l'esprit. (Il n'a pas l'esprit assez fort pour soûtenir le poids des afaires.)

Bateaux de selles. Ce sont à Paris de grands bateaux plats & couverts, qui ont le long de chaque bord, des bancs ou espéce de tables, sur lesquelles les Blanchisseuses lavent leur linge, moïennant un droit qu'elles paient aux Propriétaires des bateaux.

Bateaux de poste. Ce sont des bateaux établis sur la riviére de Loire, qui font une grande diligence. Il y en a aussi sur le Rhône, qui vont ordinairement de Lyon à Avignon en vingt-quatre heures.

Bateaux maires. Terme de *Gabelle.* C'est le nom qu'on donne aux principaux bateaux destinés à la voiture du sel.

Bateau. Terme de *Sellier-Carrossier.* C'est l'assemblage de bois de menuiserie, qui fait le corps d'un carrosse, sur lequel on clouë les garnitures de cuir & d'étoffe, tant par dedans que par dehors.

BATÉE, *s. f.* Terme de *Relieur* & de *Marchand Papetier.* Ce qu'on bat à la fois de papier, ou d'un Livre en blanc sur la pierre à batre.

Batée. Une *batée* est encore une portion de laine batuë sur la claie.

† BATELAGE, *s. m.* [*Ludus mimicus.*] Mot burlesque, pour dire, badinage, singerie. (Un plaisant batelage. Un batelage réjoüissant ; un agréable, un admirable batelage. Il amassérent quantité d'argent par ce batelage. *Abl. Luc. âne.*)

BATELÉE, *s. f.* [*Navigii vectura.*] Terme de *Batelier.* Plein un bateau. Tout ce que peut tenir un bachot. (La batelée n'est point mauvaise. La batelée est petite, n'est pas considérable. Faire une batelée. Acheter une batelée de foin, de fagots, &c.

BATELET, *s. m.* [*Cymba.*] Il se dit souvent en riant. C'est un petit bachot. (Un petit batelet. Un joli batelet. Il prend, l'été, tous les Dimanches un batelet pour aler à S. Cloud.

Batelet, *s. m.* Grand bachot. Sorte de petit bateau.

BATELIER, *s. m.* [*Nauta.*] Voiturier par eau. Celui qui méne sur la riviére des bachots, nacelles, & bateaux.

BATELEMENT, *s. m.* Terme de *Charpentier.* C'est l'extrémité d'une couverture, l'endroit où l'eau entre dans les goutiéres.

BATELEUR, *s. m.* [*Histrio, mimus.*] Baladin qui monte sur un théatre dans les places publiques, & amuse le peuple par des contes, des hableries, & des tours de souplesse, pour l'engager à faire quelque petite dépense.

☞ Il y a eu dans tous les tems, des Bateleurs, & des Charlatans, qui pour surprendre la crédulité du peuple, & s'aquérir sa confiance, font certaines expériences, tantôt avec du feu, tantôt avec des épées, & jettent ainsi les ignorans dans l'admiration de leurs secrets & de leur science. L'origine du terme *Bateleur* est fort contestée. Saumaise, sur l'Histoire Auguste, le dérive de *batalator.* Guyet le fait venir de *bastum*, un échafaut de bois. Quelques-uns vont chercher son origine dans l'Hébreu. Périon, Henri Etienne, le P. Labbe, disent que le mot est Grec, βατταλογος, signifie un grand parleur, terme qui convient parfaitement aux Bateleurs, & vendeurs de drogues. Enfin Barthius veut qu'il soit Alemand. Les Romains encore rudes, se plaisoient fort aux représentations des Pantomimes, que nous pouvons comparer à nos Bateleurs. Nous trouvons dans les anciennes Inscriptions, plusieurs épitaphes où les Pantomimes sont traitez d'*Honorati.* Mais leurs impudences & leurs mœurs corrompuës obligérent Tibére de les bannir, au raport de Tacite, *lib. 4. annal.* La Loi unique *Cod. Theod. de usu sellar.* les déclare infames. Le Concile d'Elvire défend de batiser ces sortes de gens, s'ils ne renoncent à leur profession. Voiez *les Ordonnances de Blois, & d'Orléans.*

BATÊME, (BAPTÊME,) *s. m.* [*Baptismus, baptisma.*] L'un & l'autre s'écrit, mais l'*s* ne se prononce point. Il y en a même qui écrivent *baptesme ;* mais cette maniére d'ortografier est un peu antique. Le mot de *batême* vient du Grec, & les François l'ont pris du Latin *baptisma.* Sacrement qui éface le péché originel, & qui unit les personnes à Jesus-Christ. (Le saint ou le sacré *batême.* Batême santifiant, adorable, désirable, &c. Donner le batême. Recevoir le batême. Conférer le batême. Recevoir un enfant au batême. Refuser le batême à un enfant. Le batême se fait avec de l'eau au nom des trois personnes de la Trinité. Les Albigeois, qui professoient la Religion de Jesus-Christ, n'aprouvoient pas le batême des petits enfans. *Colomiez, Mélanges historiques, pag. 72.* François I. ordonna par un Edit en 1539. que les Curez des Paroisses dresseroient des *regîtres de batême*, où ils écriroient le nom & la qualité des enfans, des parrains & des marraines. *Le Maît. Plaid.*)

☞ Corneille, dans son Polyeucte, *act. 1. sc. 1.* nous donne une belle idée du batême.

> Ces pleurs, que je regarde avec un œil d'époux,
> Me laissent dans le cœur aussi Chrétien que vous :
> Mais pour en recevoir le sacré caractére,
> Qui lave nos forfaits dans une eau salutaire,
> Et qui purgeant nôtre ame, & dessillant nos yeux,
> Nous rend le premier droit que nous avions aux Cieux.

Batême. Mot usité par les Sages-femmes. C'est l'argent que le parrain & la marraine d'un enfant donnent à la Sage-femme, pour la peine qu'elle a euë d'acoucher la femme, dont ils ont tenu l'enfant sur les fonts. (La Sage-femme n'a eu, pour acoucher Madame, que le batême ; mais ce batême est assez bon.)

Batême. Ce mot se dit aussi d'une cérémonie de l'Eglise Romaine qu'elle fait sur les cloches,

lorsqu'elle leur impose un nom, en les consacrant au service divin.

Batême. [*Lotio, lavatio.*] Terme de *Mer.* C'est une cerémonie profane qui se fait par les gens de mer, sur ceux qui la prémiére fois passent de certains endroits. Ce batême se fait ainsi : celui qui le reçoit, passe sur le tillac du vaisseau, entre deux haies de matelots, qui ont chacun une espéce de sceau d'eau à la main, & qui l'en arrosent. Ensuite, il se va jetter à genoux devant un matelot, qui lui présente un Livre de marine, & qui le fait jurer que dans la rencontre il exercera sur d'autres la même cérémonie qu'on exerce sur lui ; & cela s'apelle le *batême.* On dit, un tel, en passant la ligne, a reçû le batême. Voïez *le Dictionnaire de la Marine par Aubin.*

BATEMENT, (BATTEMENT,) *s. m.* [*Percussio, plausus.*] Action de celui qui bat, qui frape. (Un fréquent batement de mains. *S. Am.* Un batement de piez & de mains. *Mauc. sc. l. 2. p. 334.*)

Batement. [*Cordis, arteriæ palpitatio.*] Terme de *Médecin.* (Mouvement, batement d'artére. *Deg.*)

Batement de pouls. On compte jusqu'à quatre-vingt batemens d'artére, d'un homme tempéré, dans une minute d'heure.

Batement de cœur. Palpitation. Mouvement violent & précipité du cœur opressé qui se veut délivrer de ce qui lui nuit. C'est aussi une maladie qui vient aux chevaux. *Soleisel.* (On ne sauroit entendre parler de ce qu'on aime, sans quelque batement de cœur. Avoir un batement de cœur. *Bachaumont, Voïage.*)

Batement, s. m. [*Conflictus.*] Terme de *Maître d'armes.* Action de celui qui faisant des armes, bat en même tems du pié & de son fleuret, & porte vîte à celui contre qui il fait. (Batement sur, un bon batement, un batement sec, un méchant batement. Un batement qui sert de parade. Faire un batement sec à l'épée de son ennemi. *Liancourt, Maître d'armes, ch. 11.*)

Batement, s. m. Terme de *Maître à danser.* C'est un mouvement propre & galant qu'on fait avec le pié lorsqu'on danse. (Un batement croisé. Faire un batement serré.)

BATER, *v. a.* [*Clitellas imponere.*] Mettre le bât sur le dos d'une bête de somme. (Bâter un âne.)

BATERIE, (BATTERIE,) *s. f.* [*Rixa, pugna.*] Gens qui se batent. (Il y a presque toûjours dans cette ruë quelque baterie.)

Baterie. [*Majorum tormentorum sedes, suggestus.*] Terme de *Guerre.* Lieu où l'artillerie est à couvert, & en état de tirer, posée sur une plate-forme faite de grosses planches, sur des solives, & derriére un bon parapet à l'épreuve, percé d'autant d'embrasures qu'il y a de canons. (Mettre le canon en baterie. Baterie bien ou mal servie. Baterie croisée ; baterie en écharpe ; baterie d'enfilade ; baterie meurtriére ; baterie enterrée ; baterie de revers. Faire une baterie ; dresser, élever, avancer une baterie.)

Baterie. [*Tormenta bellica in suggestu posita.*] Canons en baterie. (La baterie fait peu d'éfet.)

Baterie. [*Lamina ferrea cui allisus catapultæ canis ignem excitat.*] Terme d'*Arquebusier.* Morceau de fer contre quoi bat le chien de l'arme à feu.

Baterie. Terme de *Joüeur de guitarre.* Certaine maniére de batre agréablement sur les cordes de la guitarre. *Mer.*

Baterie. [*Pulsus.*] Terme de *Tambour.* Maniére particuliére de batre la caisse ; ainsi la diane, l'assemblée & la chamade sont des bateries de tambour.

Baterie. [*Vasa coquinaria.*] Ce mot se dit en parlant de cuisine, & il signifie tout ce qui sert à la cuisine, comme sont les fontaines, les cuvettes, chaudrons, casseroles, poëles, &c. (Avoir une belle baterie de cuisine.)

* *Baterie* [*Sollicitatio, media.*] Invention. Moïen qu'on trouve pour détruire ce qu'on fait contre nous. (Nous avons préparé une bonne baterie pour renverser ce dessein ridicule. *Mol. Pourc.*)

* *Changer de baterie.* Ces mots se disent, au figuré, pour signifier, se servir de nouveaux moïens pour faire réussir une afaire.

* *Radouber la baterie.* C'est faire de nouveaux efforts, emploïer de nouveaux moïens pour venir à bout d'une afaire.

* *Baterie, s. f.* Terme de *Joüeurs de gobelets.* La baterie des gobelets consiste à poser trois petites muscades sur le cu d'un gobelet, à mettre subtilement les gobelets les uns sur les autres, & à faire que ces muscades se rencontrent avec adresse sous un des gobelets.)

Baterie, s. f. Terme de *Chapelier.* C'est le lieu où l'on foule les chapeaux, & où sont établis le fourneau, la chaudiére & les fouloirs.

Baterie, s. f. Les Maçons & les Charpentiers entendent par ce terme, les hies ou sonnettes qui servent à enfoncer des pieux profondément en terre.

BATEUR, (BATTEUR,) *s. m.* [*Percussor.*] Ce mot ne se dit guére seul, & il signifie, *celui qui bat.*

Bateur en grange. [*Tritor frumentarius.*] Manœuvre qui bat le grain & le vane sur l'aire de la grange.

Bateur d'or. [*Malleator.*] Ouvrier tireur d'or, qui fait passer le trait d'or ou d'argent sur le moulin, pour le rendre plat.

Bateur d'or. Ouvrier qui bat l'or, qui le fait devenir en feuilles à force de coups de marteau, & qui le distribuë aux Peintres & aux diverses sortes de Doreurs.

Bateur d'estrade, s. m. [*Concursator, excursator.*] Terme de *Guerre.* Ce sont des cavaliers qui sont détachez & qui s'éloignent de l'armée environ une lieuë pour reconnoître le païs, & en avertir le Général. (Nos bateurs d'estrade ont raporté que l'ennemi aprochoit.)

Bateur de pavé. [*Otiosus ambulator.*] Fénéant qui ne fait autre chose que se promener, au lieu de s'apliquer à quelque chose d'utile, ou d'honnête.

Bateur de soute, s. m. C'est celui qui, en un grand & gros mortier de métal, bat & pile la soute dans les boutiques des Epiciers de Paris. (Il faut avoir de bons bras pour être bateur de soute.)

Bateur de plâtre. C'est celui qui bat la pierre à plâtre, après qu'elle a été cuite au four.

Bateur d'étain en feuille. C'est un Maître Miroitier, qui bat l'étain sur de grands blocs de marbre, pour les réduire en feuilles très-minces, propres à être apliquées derriére les glaces à miroirs par le moïen du vif-argent.

Bateur de ciment. C'est celui qui concasse les tuilots dont on fait le ciment. On dit aussi *bateur de grés.*

BATEUSE D'OR. (BATTEUSE,) *s. f.*

[*Malleatrix.*] Ouvriére qui fait paſſer le trait d'argent doré par deſſus les rouës du moulin, afin de rendre le trait plat, de rond qu'il étoit.

BATIER, *ſ. m.* [*Clitellarum opifex.*] Ouvrier qui fait & vend ſeulement les harnois & tout l'équiqage des mulets, comme bâts, brides, ſonnettes, grelots, &c. (Il n'y a que cinq bâtiers à Paris.)

† *Bâtier.* [*Stolidus, plumbeus.*] Mot de la lie du peuple, pour dire *benêt.* (C'eſt un franc bâtier, & il en a l'air. C'eſt un ſot bâtier.)

† BATIFOLER, *v. n.* [*Nugari, ludere, jocari.*] Terme dont le peuple ſe ſert pour ſignifier ceux qui badinent les uns avec les autres.

BATILLÉ, *adj.* Voïez *Baſtillé.*

BATIMENT, ou BASTIMENT, *ſ. m.* [*Ædificium.*] Il s'écrit de l'une & de l'autre maniére, mais l'*ſ* ne ſe prononce point. Prononcez *batiman.* Ouvrage d'Architecture propre à loger. (Un ſuperbe bâtiment.)

Bâtiment. [*Navis, navigium.*] Navire, ou quelque ſorte de vaiſſeau conſidérable. (Bâtiment de haut bord, ou de bas bord.)

Bâtiment ras. C'eſt un bâtiment qui n'eſt pas ponté.

Bâtiment délicat. C'eſt un bâtiment foible de bois.

☞ Les Marins apellent *bâtimens*, tous les vaiſſeaux qui ne ſont pas armez en guerre; & quelques-uns apellent indiféremment bâtimens, les vaiſſeaux de guerre, & les vaiſſeaux marchands. Il y a, ſelon d'Aviler, cette diférence entre *bâtimens de marine*, & *bâtimens de mer*, que les lieux où l'on conſtruit les vaiſſeaux & où l'on prépare les équipages, comme les parcs, les arſenaux, les corderies, ſont des *bâtimens de marine;* & les vaiſſeaux & les galéres ſont des *bâtimens de mer.* L'Ordonnance de 1681. *tit. des Ports & Havres, art. 10.* veut » qu'il y ait des places » deſtinées pour les bâtimens de charges; & » d'autres, pour ceux qui ſont déchargez, » comme auſſi pour rompre & dépecer les » vieux bâtimens, & pour en conſtruire de » nouveaux. » Et dans l'article ſuivant, elle enjoint aux propriétaires des vieux bâtimens, de les rompre, & d'en faire enlever inceſſamment les débris, à peine de confiſcation, & de cinquante livres d'amende.

BATIN, *ſ. m.* Foin, ou jonc d'Eſpagne.

BATIR, ou BASTIR, *v. a.* [*Ædificare.*] Il s'écrit de l'une & de l'autre maniére, mais l'*ſ* ne ſe prononce pas, & montre ſeulement que la prémiére ſilabe du mot *bâtir* eſt longue. Prononcez *bâti.* Il ſignifie *conſtruire.* (Bâtir une maiſon, un Palais. Loüis XIV. a bâti les Tuilleries, les Invalides & Verſailles. Caïn bâtit une Ville, qu'il apella Enoc, du nom de ſon fils; & Noé bâtit l'Arche, où il ſe retira durant le déluge. *Félibien, Vie des Architectes, l. 1.* Pour bien bâtir, il faut bâtir ſolidement, agréablement & commodément. *Abrégé de Vitruve.*) Il ſe dit tant de celui qui fait la dépenſe, que du maçon qui conſtruit le bâtiment, & de l'Architecte qui en a donné le deſſein.

* *Bâtir à chaux & à ciment.* C'eſt bâtir ſolidement.

* *Bâtir en l'air*, ou *bâtir des châteaux en Eſpagne. Prov.* C'eſt ſe mettre des chiméres dans l'eſprit, ſe repaître de vaines eſpérances; & l'on parle ainſi, parce qu'en Eſpagne les Nobles habitent tous dans les Villes. Voïez *Châteaux.*

* *Bâtir.* [*Extruere, fundare.*] Fonder ſes eſpérances ſur quelque choſe. (Le bien de la fortune eſt un bien périſſable. Quand on bâtit ſur elle, on bâtit ſur le ſable. *Rac.*)

Bâtir. [*Componere, copulare.*] Terme de *Tailleur.* Coudre à grands points. (Bâtir une doublure.)

BATI, BATIE, *adj.* [*Ædificatus, ſtructus.*] Conſtruit. (Maiſon bien bâtie.)

On apelle le bâti d'un habit, d'une robe de chambre, d'un meuble, le gros fil qui a ſervi à les bâtir & à en aſſembler les piéces. Ainſi on dit, ôtez le bâti de cet habit, de cette robe, de cette jupe, pour dire, ôtez le fil qui a ſervi à les aſſembler.

† *Voilà encore un homme bien bâti.* Mot bas & burleſque, pour dire: Un homme mal fait. (Varillas eſt très-mal bâti.)

† * *Mal-bâti, mal-bâtie, adj.* Il ſe dit quelquefois en riant, & alors il eſt bas, & il ſignifie, qui eſt mal, qui ne ſe porte point bien, qui a quelque choſe qui eſt en mauvais état. (C'eſt un homme qui eſt ſouvent mal-bâti. C'eſt une perſonne qui eſt toujours mal-bâtie.)

☞ BATISÉ. (BAPTISÉ.) Qui a reçû le Batême.

BATISER, (BAPTISER,) *v. a.* [*Baptiſare.*] Conférer le Batême. (Batiſer un enfant. Être batiſé en Jeſus-Chriſt.)

* *Batiſer.* Ce mot ſe dit des cloches, & il ſignifie, laver les cloches avec de l'eau-benîte, les benir & leur donner un nom. (Batiſer une cloche, ou pour parler plus proprement, benir une cloche.)

Batiſer, v. a. [*Aquâ perfundere.*] Terme de *Mer.* C'eſt faire paſſer un homme entre des gens de l'équipage, rangez en haie, & qui ont chacun un ſeau d'eau qu'ils lui jettent ſur la tête. (Batiſer un matelot. *Guillet, art de l'homme d'épée.* Voïez *Batême.*)

Batiſer. Il ſe dit auſſi des vaiſſeaux. C'eſt les benir. (Batiſer un vaiſſeau. *Deſroches*, terme de *Marine.*)

† * *Batiſer.* [*Aquâ diluere.*] Ce mot ſe dit du vin, & veut dire, mettre bien de l'eau dans ſon vin; mais en ce ſens, il eſt bas & burleſque. (Il faut batiſer ſon vin tout l'été. Dans les Académies, on batiſe d'ordinaire le vin des Académiſtes & des Ecoliers, & ce vin batiſé s'apelle abondance.)

BATISMAL, (BAPTISMAL,) *adj.* [*Baptiſmalis.*] Dans ce mot, le *p* & l'*ſ* ſe prononcent. Qui apartient au batême. Qui dépend du batême. (Les Fonts batiſmaux. Être dans l'innocence batiſmale. *Paſ. l. 4.*)

BATISTERE, (BAPTISTERE,) *ſ. m.* [*Baptiſterium.*] Certificat par lequel il paroît qu'on a été batiſé en telle année, & quelles ſont les perſonnes qui nous ont tenus ſur les fonts. (Lever ſon batiſtére.)

Batiſtére, adj. [*Sacro fonte tincti index.*] Qui fait foi qu'on a été batiſé. (Extrait batiſtére. Les extraits baptiſtéres ſont des dépôts ſacrez de la foi publique. *Le Maît. plaid. 7.*)

BATISTE, *ſ. f.* Toile de lin, très-fine, qui ſe fabrique dans les Provinces de Hainault, Cambreſis, Artois & Picardie. Il y a des baſtilles fort claires, & d'autres plus fortes. Ces derniéres s'apellent *Batiſtes Hollandées*, parce qu'elles aprochent de la qualité des toiles de Hollande, étant très-ſerrées & très-unies.

† BATISSEUR, *ſ. m.* [*Ædificator.*] Celui qui

qui bâtit, ou plûtôt celui qui fait bâtir, ou qui fait beaucoup bâtir. Ce terme n'est pas bien usité depuis plusieurs années. (Un grand bâtisseur; un habile, un heureux bâtisseur. Jean Duc de Berri, oncle du Roi de France Charles VI. a été l'un des grands bâtisseurs de son tems; c'est lui qui a bâti le Château de Bicestre. *Thuana, pag. 23.*)

BATITURE *d'airain*, *s. f.* C'est l'écaille qui se sépare de l'airain, lorsqu'on le frape avec le marteau, après l'avoir tiré du feu.

BATMAN, ou BATEMANT. Poids de Turquie & de Perse.

BATOIR, *s. m.* [*Palmula.*] Instrument composé d'une bate & d'un manche assez propre, dont on se sert pour joüer à la longue paume.

Batoir. Instrument de bois en forme de petite pêle plate & courte, dont on se sert pour batre le linge quand on lave la lessive.

BATOLOGIE, *s. f.* Terme de *Grammaire.* On apelle ainsi l'afluence d'expressions superfluës, & les paroles inutiles dans le discours.

BATON, *s. m.* [*Fustis, baculus, scipio.*] Morceau de bois rond & poli qu'on tient aisément à la main, & dont on se sert pour marcher. C'est aussi un morceau de bois arondi dont on se sert pour fraper, & en ce sens le mot de bâton est une espéce d'arme offensive. (Ils étoient armez de piques & de bâtons durcis au feu. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.*)

Bâton à deux bouts. [*Fustis biceps.*] Bâton de trois ou quatre piés, ferré par les deux bouts. (Joüer du bâton à deux bouts.)

Bâton à feu. C'est une arme à feu.

Bâton de chaise. [*Vectis.*] Morceau de bois épais de deux ou trois pouces, & long de six ou sept piés, qu'on met dans les portans de la chaise pour la soulever & la porter par la Ville.

Bâtons à gans. [*Bacillum.*] Maniére de grand fuseau, dont le Gantier se sert pour en former les gans lorsqu'ils sont faits.

Bâton, parmi les Marchands de bois, se dit de quelques menus bois qui servent au chaufage: un bâton de coteret; un bâton de fagot.

Bâton rond. Les ouvriers en gaze apellent ainsi un gros bâton qui est au bas de leur métier, & qui le traverse dans sa largeur. Il sert à foncer ou faire baisser la soie.

Bâton de jauge, nommé aussi simplement *jauge.* C'est l'instrument qui sert à jauger ou mesurer les tonneaux & futailles à liqueurs, pour connoître leur consistance & capacité.

Bâton ou *Rouleau.* Instrument dont se servent les Fondeurs en terre & en sable, pour corroïer ces deux matiéres, dans laquelle ils ont coutume de faire leurs moules.

Bâton de croisure. C'est un bâton rond, dont les haute-lissiers se servent pour croiser les fils de leurs chaînes.

Bâton à sasser. Terme de *Boulanger.*

Bâton de Jacob, ou *Raïon Astronomique.* [*Radius Astronomicus.*] Instrument de Mathématique, composé d'un long bâton, & d'un autre plus court, mis en croix, & qui sert à mesurer les distances des lieux éloignez & des étoiles. (On peint les anciens Astronomes avec un bâton de Jacob à la main.)

☞ Le terme *bâton* a plusieurs significations parmi les Marins. *Bâton de pavillon ou d'enseigne*, c'est un petit matereau qui sert à arborer le pavillon. *Bâton de giroüette*, c'est un autre matereau très-petit, où est plantée la verge de fer qui tient la giroüette. *Bâton de flâme*, c'est un bâton qui n'est long, qu'autant que la flâme est longue par le haut; c'est ce bâton qui la tient au haut du mât. *Bâton de vadel*, *bâton ou manche de guipon*; ce sont certains bâtons où l'on atache les bouchons d'étoupe ou de penne, dont se sert le calfateur à goudronner ou braïer le vaisseau. *Bâton à méche*, c'est une méche qu'on entretient toujours brûlante sur le château d'avant. *Bâton de Jacob*, instrument de Mathématique. Voïez *Arbalête.* Périon dérive *bâton* du Grec βάκτρον.

Bâton de Jacob. Terme de *Joüeur de marionnettes* & de *gobelets.* Fort petit bâton dont on se sert pour faire des tours de passe-passe.

Bâton de cire d'Espagne. Morceau entier de cire d'Espagne fait en maniére de petit bâton.

Bâton d'Exempt. [*Bacillus, radius.*] Sorte de bâton particulier qui marque que celui qui le porte est un Exempt.

Bâton de Maréchal de France. [*Bacillum Marescalli.*] Bâton semé de fleurs de lis, qui est la marque de la dignité de Maréchal de France. (Il aspire au *Bâton.* Il a eu le *Bâton.*)

Bâton. [*Torus.*] Terme d'*Architecture.* C'est un gros anneau, ou moulure en saillie, qui est un ornement de la base des colonnes, qu'on apelle aussi *tore.*

* *Le bâton haut*, ou *le bâton à la main.* C'est-à-dire, de force & avec autorité.

* *Etre réduit au bâton blanc.* C'est être ruiné & être contraint de sortir de sa maison un bâton à la main.

* *Il crie comme un aveugle qui a perdu son bâton.* C'est-à-dire, qui a perdu une chose qui lui étoit tout-à-fait nécessaire.

* *C'est un aveugle sans bâton*, un Apoticaire sans sucre; c'est-à-dire, qui manque des choses les plus nécessaires à son état, ou à sa profession.

* *Le tour du bâton.* [*Lucrum furtivum.*] Ce sont les profits illicites qu'on fait dans quelque charge, dans quelque maniement, ou en quelque autre emploi. On dit aussi que le tour du bâton marque les coups qu'on a reçûs. C'est en ce sens qu'Arlequin dit d'un Auteur qui avoit reçû quelques coups de bâtons pour des expressions trop libres contre un grand Seigneur, que sa piéce lui avoit valu mille écus, sans le tour du bâton.

† * *Tirer au court bâton avec quelcun.* C'est-à-dire, ne le vouloir pas céder. Disputer quelque chose à la rigueur.

† * *Dormir à bâtons rompus.* [*Interruptè.*] C'est mal dormir, & à plusieurs reprises, avec interruption.

† * *Je suis, sur cette matiére, très-assuré de mon bâton.* C'est-à-dire, *je suis sûr de mon fait. Je suis certain de ce que je dis.*

* *Ce sera mon bâton de vieillesse.* C'est-à-dire, *ce sera mon apui lorsque je serai vieux.*

BATONNE'E *d'eau*, *s. f.* Terme de *Mécanique.* C'est la quantité d'eau qu'on puise à la pompe, à chaque fois que la brimbale jouë. (Faire plusieurs bâtonnées.)

BATONNER. Terme de *Pratique.* Il signifie canceler, raïer. Bâtonner une clause, bâtonner un article, &c.

BATONNIER, *s. m.* [*Causidicorum Coryphæus.*] Avocat qui est l'unique Oficier des Avocats, & qui est le chef de leurs députations.

Bâtonnier, *f. m.* *Bâtonniére*, *f. f.* Celui ou celle qui a en garde le bâton d'une Confrairie, & qui le porte, ou le fuit aux Proceffions.

BATRACHITÉ, *f. f.* Pierre qui fe trouve dans le corps des Grenoüilles.

BATRACHOMYOMACHIE, *f. f.* Guerre des Grenoüilles & des Rats. On a fur ce fujet, & avec ce titre, un Poëme qu'on attribuë à Homére.

BATRE, (BATTRE,) *v. a.* [*Ferire, percutere, cædere, verberare.*] Fraper. Maltraiter. *Je bas, j'ai batu, je batis.* (Batre cruellement une perfonne.

De quoi, pauvre homme, te plains-tu ?
Il eut la honte de te *batre*,
Et toi l'honneur d'être batu.
Saint Amant, Poëf. 4. p.)

† *Batre quelcun dos & ventre.* C'eft batre comme il faut.

Batre. [*Fundere, profligare.*] Ce mot fe dit en parlant des gens de guerre. C'eft défaire, mettre en déroute. (Le Duc d'Anguien batit en 1643. les Efpagnols devant Rocroi. *Relation de cette bataille.* Les petites armées batent quelquefois les grandes. (Samfon batit les Philiftins avec une mâchoire d'âne.)

Batre. [*Tundere, fabricare.*] Fraper avec quelque chofe que ce foit. (Batre le fer, le plâtre, un livre, le beurre, le carreau, le blé, la toile, &c.)

Batre. [*Mifcere, fubigere.*] Mêler en batant. (Batre des œufs pour faire une omelette.)

Batre. [*Quatere.*] Ruiner à coups de canons, de bombes, &c. Batre une Ville.

Batre. [*Imminere.*] Donner fur quelque chofe. (Le foleil batoit à plomb fur la terre. *Abl.*)

Batre. [*Tympanum tundere.*] Terme de *Tambour.* Fraper la caiffe avec des baguettes pour avertir le foldat de fon devoir. (Batre la caiffe. Batre l'affemblée. Batre la marche, la générale. Batre aux champs. C'eft-à-dire, batre pour marcher où l'on eft commandé.)

Batre l'eftrade. [*Concurfare, excurrere.*] Terme de *Guerre.* C'eft-à-dire, courre la campagne pour faire quelque découverte, ou autre chofe.

Batre. Terme de *Maître à danfer.* Faire un mouvement figuré avec le pié.

Batre. [*Tundere.*] Terme de *Tireur d'or.* Paffer les filets d'or ou d'argent fur les moulins pour les aplatir.

Batre la laine, foit teinte, foit en blanc, c'eft l'étendre fur la claie, & l'y ouvrir à grands coups de baguettes, pour pouvoir être peignée, ou cardée & filée.

Batre à la terre, c'eft fouler l'étofe avec la terre en y lâchant un robinet d'eau.

Batre à fec, c'eft fuprimer l'eau, & fouler jufqu'au degré de confiftance au de-là duquel l'étofe ne s'épaiffit plus, mais fe diffout & s'évide.

Batre. [*Monetam cudere.*] Terme de *Monnoie.* Fabriquer. Fabriquer. (Batre monnoie.)

Batre. Terme de *Muficien.* [*Muficum concentum moderari manûs agitatione.*] Baiffer & élever la main pour marquer les tems qu'il faut donner à chaque note. (Batre la mefure.)

Batre. [*Palpitare.*] Remuer. Se mouvoir. (Le cœur bat étant hors du corps de l'animal. Monfeigneur, en ce trifte état, confeffez que le cœur vous bat. *Voit. Poëf.* C'eft-à-dire, que vous tremblez, & que vous avez quelque peur.

* *Batre des mains.* [*Plaudere.*] Aplaudir.

† * *Batre le pavé.* [*Concurfare.*] C'eft-à-dire, être oifif, & ne faire autre chofe que fe promener, au lieu de s'apliquer à quelque chofe de bon.

Batre à la main. [*Agitare, movere, fuccutere.*] Terme de *Manége.* Cheval qui bat à la main; c'eft-à-dire, qui fecouë la tête, pour éviter la fujétion de la bride. (Empêcher qu'un cheval ne bate à la main.)

Batre l'eau. Terme de *Chaffe;* c'eft quand le cerf eft dans l'eau : on doit dire aux chiens ; *il bat l'eau.*

Batre la diane. Terme de *Mer.* C'eft batre d'une certaine maniére la caiffe au point du jour, pour réveiller ou les équipages, ou les foldats. *Aubin.*

Batre le fer. C'eft faire fouvent des armes. Il y a long-tems qu'il bat le fer. On dit auffi au figuré d'un homme apliqué depuis long-tems à une étude, à une profeffion, il y a long-tems qu'il bat le fer.

Batre en retraite. C'eft fe dégager ; fe retirer du monde, des compagnies, d'une afaire, d'une liaifon. *Se batre en retraite*, c'eft combatre de telle forte qu'on ne laiffe pas de continuer fa marche.

Se batre, *v. r.* [*Pugnare, decertare, dimicare.*] Se fraper, porter des coups. Combatre. Être aux mains avec les ennemis. (Se batre en duel. Le Régiment des Gardes fe batit vaillamment. Le Roi Jean, après s'être bien batu, en 1356. à la bataille de Poitiers, fut fait prifonnier par les Anglois. Ils fe font batus long-tems.)

Se faire batre. [*Ictus, plagas accerfere.*] C'eft fe faire maltraiter à force de coups.

Se faire batre. [*Venatores longiùs morari.*] Terme de *Chaffe*, qui fe dit des bêtes qui fe font chaffer long-tems dans un certain canton de païs. *Salnove.*

(Une heure, là-dedans, nôtre cerf *fe fait batre*;
J'apuie alors mes chiens, & fais le diable à quatre.
Mol. Fâch. a. 2. fc. 6.)

* *Batre la campagne, batre bien du païs.* [*Vagari, deflectere à propofito.*] Ces mots fe difent figurément d'un Ecrivain & d'un Orateur, pour dire qu'il s'éloigne de fon fujet, & qu'il dit bien des chofes inutiles.

☞ C'eft de tous les chaffeurs le plus fûr de fa prife,
Et pour en bien parler, nul chaffeur aujourd'hui
Ne bat plus de païs que lui.
Benferade, Balet de la nuit.

* On dit, au propre, des oifeaux, qu'*ils batent des aîles*, pour fe foûtenir en l'air. Mais on dit au figuré d'une perfonne : * *Il ne bat plus que d'une aîle*, pour dire qu'il eft afoibli, ou que fa fortune a fort diminué, & qu'il a de la peine à fubfifter. [*Deceffit à fortuna.*]

* *Il a été batu comme un chien. On l'a batu comme plâtre.* C'eft-à-dire, on la bien batu.

Il fait bon batre un glorieux, car il n'oferoit s'en vanter. Proverbe.

* *Batre l'eau.* C'eft-à-dire, travailler en vain, prendre une peine inutile.

On dit au même fens : *Il vaudroit autant batre de la tête contre un mur.* Ce qui feroit non-feulement inutile, mais auffi nuifible.

† * *Il faut batre le fer tandis qu'il eft chaud.* C'eft-à-dire, il faut fe fervir de l'ocafion quand elle fe préfente.

† * *Nous avons batu les buiffons, & d'autres ont pris les oifeaux ;* c'eft-à-dire, qu'ils ont profité de notre travail.

Batre le Chien devant le Lion. C'eſt reprendre ou châtier un petit devant un grand, pour faire connoître à celui-ci ce que nous ne voulons ou n'oſons pas lui dire.

BATS, *ſ. m.* Petite monnoie d'argent, qui a cours à Nuremberg, & dans pluſieurs autres Villes d'Allemagne. Le Bats vaut quatre Crutzers.

Bats. Il y auſſi des Bats en Suiſſe, qui ſont des monnoies de Billon, c'eſt-à-dire, d'argent & de cuivre, qui y ont cours ſur différens pieds, ſuivant le plus ou le moins d'alliage dont ils ſont compoſés.

BATU, BATUE, (BATTU,) *part. & adj.* [*Percuſſus, cæſus.*] Frapé, maltraité. (Il a été bien batu.) Ces mots ont preſque toutes les mêmes ſignifications que le verbe *batre.*

* *Batu, batue.* [*Tritus.*] Fraié. (Chemin batu. *Abl.*)

* *Batu, batuë.* [*Perſtrinctus fluvio.*] Baigné de quelque fleuve. (La Ville étoit batuë des flots de tous côtez. *Vaug. Quint. l. 4.* On dit auſſi, être batu de la tempête.

† * *Autant vaut bien batu que mal batu.* Façon de parler proverbiale, pour dire, qu'on n'eſt ſouvent pas plus puni en Juſtice pour avoir donné pluſieurs coups, que pour en avoir donné un ſeul.

† *Batu, batuë, adj.* [*Livens.*] Abatu. On dit d'une femme, qu'elle a les yeux batus, lorſqu'ils n'ont plus le vif éclat qu'ils avoient.

† *Il y a long-tems que j'ai les oreilles* batuës *de ces diſcours.* C'eſt-à-dire, il y a long-tems que j'en ſuis importuné.

Batu, batuë, [*Profligatus.*] Il ſe dit en parlant de *Gens de guerre*, & veut dire, mis en déroute, défait. (Hormis à la Bataille de Caſſel, que Philippe de Valois gagna, il avoit toujours été batu. *Choiſi, Hiſt. de Ph. de Valois.* Les François en 1557. furent batus par les Eſpagnols à la bataille de S. Quentin.)

Batu, ſ. m. [*Malè exceptus.*] Celui qui eſt batu & outragé. (Le batu paie l'amende. *Proverbe*, qui veut dire qu'on ne rend pas juſtice à celui qui eſt maltraité. Celui qui a raiſon, & qu'on devoit protéger, eſt celui à qui on donne le tort & qu'on maltraite.

☞ *C'eſt la Coûtume de Lorris, le batu paie l'amende.* Loiſel, *lib. 6. tit. 1. art. 28.* a dit dans ſes Inſtitutions Coûtumiéres, *le mort a le tort, & le batu paie l'amende.* Paſquier a dit, que l'on ne trouve point cette maxime dans la Coûtume de Lorris : mais on trouve dans pluſieurs établiſſemens de Coûtumes particuliéres, que les cautions de celui qui a été vaincu en combat ſingulier devoient paier au vainqueur une certaine ſomme par forme d'amende.

Batu, ſ. m. Terme de *Tireur d'or.* [*Aurum, argentum textile.*] Trait d'argent, ou d'argent doré qui eſt écaché. (C'eſt du batu. Le batu ſert à faire des filets d'or ou d'argent.)

☞ BATUE. Le poiſſon s'enfonce dans la bouë pendant l'hiver ; on reconnoît ſa groſſeur par le creux qu'il y fait ; on apelle ce creux, la *batuë* du poiſſon. *Revel, pag. 275.*

Batuë, ſ. f. Terme de *Chaſſe.* On le dit d'une aſſemblée de gens qui bat les bois & les taillis, pour en faire ſortir les bêtes.

BATURE. Terme de *Doreur en détrempe.* C'eſt une eſpéce de dorure dont l'aſſiéte ſe fait avec du miel détrempé dans de l'eau de colle & du vinaigre. On l'apelle autrement dorure à miel, & quelquefois colle à miel.

Bature, ſ. f. C'eſt auſſi l'action de batre le blé.

Batures, ſ. f. [*Scopuli.*] Terme de *Mer.* Ce ſont des bancs, ou un fond mêlé de ſable, de roches ou de pierres, & qui s'éleve vers la ſurface de l'eau. (Se tenir loin des batures. Atirer l'ennemi dans les batures. *Guillet*, terme de *Marine.*) Voïez *Baſſe.*

☞ *Batures.* On apelle ainſi en Breſſe le ſalaire de ceux qui batent le blé, & qui ſe leve ſur le monceau, avant le partage entre le Maître & le Granger. L'uſage régle ce ſalaire.

BAU.

☞ BAU, *Baux, Barrots.* C'eſt une ſolive qui eſt miſe avec pluſieurs autres ſemblables par la largeur, ou par le travers du vaiſſeau, d'un flanc à l'autre, pour afermir le bordage, & ſoûtenir les tillacs. Voïez *le Dictionnaire de la Marine, par Aubin.* Le dernier *bau* du côté de l'avant s'apelle *bau de l'ef ;* & le dernier de l'arriére, *bau de dalle.*

† BAVARD, *ſ. m.* [*Loquax ineptè, inſulsè.*] Mot bas & ſatirique, qui ne ſe dit qu'en mauvaiſe part, & d'un homme qui parle trop, & qui ne dit rien qui vaille. (C'eſt un grand bavard. Son maître Ariſtote n'eſt qu'un bavard. *Moliere, Mar. forcé.*) Brantôme dit : comme il y a toujours des bavards dans le monde. *Vie d'Henri II.*

* BAVARDE, *ſ. f.* Femme qui parle trop, & ſans beaucoup de ſens. (C'eſt une vraie bavarde.

* BAVARDER, *v. n.* [*Ineptè, inſulsè loqui, garrire.*] Cauſer trop, & ne dire rien qui vaille. (Les femmes du petit peuple aiment à bavarder, quand elles ſont enſemble.)

BAVARDERIE, *ſ. f.* [*Stulta loquacitas, inſulſa garrulitas.*] Mots bas & populaires, qui ſignifient, indiſcrétion.

BAUBIS, *ſ. m.* Eſpéce de chien Anglois, dont on ſe ſert pour la chaſſe. D'autres diſent *Bobis.*

BAUD, *ſ. m.* Eſpéce de chien courant, qu'on apelle *chien muet.*

☞ BAUDEMENT. Rabelais, liv. 1. ch. 4. *Après diſner, tous allarent peſle-meſle à la ſaulſaie, & là ſur l'herbe druë dancerent au ſon des joyeux flageolets, & douces cornemuſes, tant baudement que c'eſtoit paſſetemps celeſte de les veoir ainſi ſoy rigoailler.* Ce mot, que l'on trouve ſouvent dans cet Auteur, a été fait de *validâ mente*, vaillamment & bravement. Dans l'Hiſtoire en vers du Duc de Bretagne, Jean IV. cité par le P. Lobineau :

Quand Jean ſe fut aviſé,
Et refrahi, & repouſſé,
Si ſe leva moult baudement,
Et fit crier bien hautement.

BAUDES, *ſ. f.* Petites pierres atachées aux filets des Madragues.

BAUDET, *ſ. m.* [*Aſinus.*] Ane. (Un joli Baudet.) Qui pour hâter ſon miſérable baudet tout erené des coups & du fardeau. *Catholic. d'Eſpag.*

† * *Baudet.* [*Stupidus.*] Ignorant. (Un franc baudet.)

Baudets, ou *Hours.* [*Tigna.*] Terme de *Scieurs de long.* Tréteaux ſur leſquels les Scieurs de long poſent leurs bois, pour les déliberer. (On apelle auſſi de ce nom, un lit de ſangle.)

BAUDIR, *v. a.* [*Excitare.*] Exciter les chiens à la courſe. On dit *baudir* un faucon après un héron.

BAUDRIER, *f. m.* [*Balteus*, *balteum.*] Bande de cuir large de quatre ou cinq doigts, qui eſt le plus ſouvent enjolivée, qui prend depuis l'épaule droite, & ſe vient rendre au côté gauche, & qui eſt compoſée de la bande & de deux pendans, au travers deſquels on paſſe l'épée.

Ménage le dérive de *baldingrarium :* mais il eſt plus naturel de dire qu'il vient de *balteus*, puiſque c'eſt ainſi que les Romains apelloient leurs baudriers, témoin Virgile, dans le douziéme Livre de ſon Enéïde :

——— Humero cùm apparuit alto
Balteus, & notis fulſerunt cingula bullis.

Varon dit que les baudriers des Romains étoient faits d'un cuir. Celui qui avoit le ſoin des baudriers étoit apellé *Baltearius.*

BAUDROYEUR, *f. m.* Artiſan qui courroie les cuirs de couleur. Les Corroyeurs de Paris ſe qualifient auſſi *Baudroyeurs.*

BAUDRUCHE, *f. m.* Certain boyau de bœuf, dont ſe ſervent les bateurs d'or.

BAVE, *f. f.* [*Saliva ex ore fluens.*] Ecume qui ſort de la bouche. Eau gluante qui ſort de la bouche des enfans au maillot. Il ſe dit de quelques animaux, comme des limaçons, &c.

Baver, *v. n.* [*Salivam ex ore emittere.*] Jetter de la bave. (Il bave de rage.)

Baver. [*Diffluere.*] Terme de *Plombier.* Ce mot de *baver* ſe dit des tuïaux qui ne jettent pas l'eau droite, & il ſignifie, ne pas couler droit. (Tuïau qui bave.)

BAVETTE, *f. f.* [*Linteum pectorale.*] Petit linge qu'on met devant l'eſtomac des enfans qui ſont au maillot. (Une jolie bavette. Une bavette bien blanche. Mettre ou ôter la bavette. On dit d'une fille fort jeune, il n'y a pas long-tems qu'elle etoit encore à la bavette.)

Bavette. Terme de *Plombier.* Bande de blomb qui couvre les bords & les devans des chênaux, & qu'on met ſur les grandes couvertures d'ardoiſe.

BAVEUR, *f. m.* [*Salivam emittens.*] Celui qui bave. (C'eſt un baveur perpétuel.)

BAVEUX, BAVEUSE, *adj.* [*Saliva fluens.*] Qui bave. (Il eſt baveux. Elle eſt baveuſe.)

Baveuſe, *f. f.* [*Salivaria.*] Poiſſon de mer, brun ſur le dos & moucheté ; il eſt apellé *baveuſe*, parce qu'il ſe couvre de la bave qu'il jette. *Rond.*

† On apelle une omelette *baveuſe*, lorſqu'elle n'eſt pas bien cuite.

† BAUFRER, *v. a.* [*Helluari.*] Ce mot eſt bas, il ne ſe dit qu'en riant, & ſignifie manger avidement. (Il baufre bien.)

† BAUFREUR, *f. m.* [*Helluo.*] Mot bas, pour dire, un grand mangeur.

BAUGE, *f. f.* [*Volutabrum.*] Terme de *Chaſſe.* Lieu où les bêtes noires ſe couchent & demeurent le jour. Prononcez *bôge.*

Bauge. [*Lutamentum*, *lutum paleatum.*] Terme de *Maçon.* Maçonnerie qui ſe fait avec de la terre franche, & de la paille bien corroïée & bien pétrie.

Bauge. Droguet qui ſe fabrique en Bourgogne, avec de fil filé gros, & de la laine groſſiére.

BAUME, *f. m.* Il vient du Latin *balſamum.* Herbe médécinale & odoriférante, dont on mange en ſalade & dans le potage. Il y a quatre eſpéces de Baume qui ſervent dans les alimens ; le baume vert, le violet, le citronné & le panaché. Il y a auſſi le *Baume Aquatique*, qu'on nomme autrement la Menthe crêpuë ; & le *Baume du Pérou*, qu'on apelle autrement le Lottier, ou le Tréfle muſqué.

Baume, *f. m.* C'eſt une liqueur précieuſe, qui diſtile d'un arbre, qu'on nomme de ce nom, *l'Arbre du Baume*, & qui ne ſe trouvoit que dans la Judée, & dans l'Egypte. (Baume naturel.)

Baume. Onguent propre à guérir des bleſſures & autres maux. (Excellent baume. Faire du baume. Il a du baume qui eſt précieux.)

Baume. Compoſition noire qui eſt une ſorte de ſenteur qui vient ordinairement du Nord, & qui ſe porte dans de petites boites. (Baume odoriférant, aròmatique. Baume artificiel. Baume apoplectique, ſtomachique, vulnéraire, &c. Préparer, compoſer du baume. Faire du baume. Le baume récrée les parties nobles & les fortifie.)

Baume, en Latin *balma*, ancien mot François dont on ſe ſert encore en quelques occaſions. Une *baume*, une caverne taillée dans le roc. C'eſt de-là que les Provençaux ont apellé, *la Sainte Baume*, une caverne creuſée dans un roc, au bord de la mer, où ils croient que Sainte Marie Magdeleine s'eſt retirée, & a fait une pénitence de trente ans.

BAUMIER, *f. m.* Arbre qui produit le baume.

BAVOCHÉ. Terme de *Peintre*, qui ſe dit d'un contour qui n'eſt pas couché nettement.

BAVOCHER. Les Imprimeurs ſe ſervent de ce terme, pour dire qu'une impreſſion n'eſt pas aſſez nette, & qu'elle eſt brouillée par des taches qui paroiſſent entre les lignes, & aux extrémités des pages. *Papilloter* ſignifie la même choſe.

BAVOIS, ou BAVOUER. Terme de *Monnoie.* C'eſt la feuille de compte où eſt contenuë l'évaluation des droits de Seigneuriage, foiblage, écharſeté & breſſage, ſuivant le prix courant.

BAVOLET, *f. m.* [*Calantica*, *capital.*] Coifure de Païſane des environs de Paris, qui eſt de toile, & qui pend ſur le dos en queuë de moruë.

Cette eſpéce de coifure vient de *volet*, qui ſe diſoit autrefois pour *voilet*, qui eſt un diminutif de *voile.*

* *Bavolet.* Ce mot, au figuré, ſignifie quelque jolie païſane.

(Loin de la Cour je me contente
D'aimer un petit *bavolet.*
Boiſr. Recueil de Poëſies.)

BAUX, *f. m.* Voïez *Bau.*

BAZ.

BAZAC, *f. m.* Coton filé, beau & fin, qui vient de Jéruſalem, ce qui fait qu'on l'apelle auſſi coton de Jéruſalem. Le demi Bazac & le moïen Bazac viennent du même endroit, mais leur qualité eſt fort inférieure à l'autre.

BAZARI, *f. m.* Ce mot eſt uſité entre les Orientaux. Ruë longue, large & voutée, qui ſert au commerce.

BAZGENDGE. Eſpéce de noix de galle rouge, dont les Turcs ſe ſervent pour faire l'écarlate.

BAZOCHE, *f. f.* L'Auteur du Dictionnaire Civil & Canonique dit que le mot de *Bazoche* vient du Grec, & qu'il ſignifie un diſcours plaiſant & piquant. La *Bazoche* eſt une Juriſdiction qui s'exerce entre les Clercs du Palais. Les plus

anciens en font les Oficiers, & celui qui préfide eft apellé Chancelier. Il ne s'y juge que les caufes entre les Clercs, ou de celles dans lefquelles un Clerc eft défendeur contre un Artifan, ou contre un Marchand, pour des marchandifes prêtées ou pour des ouvrages faits. (Affigner un Artifan à la Bazocbe. Plaider à la Bazoche. La Bazoche a pour armes trois écritoires.)

☞ » Il y a (dit Miraumont, *tom. 1. p. 650.*) » dans la clôture du Palais, une Juftice Souve- » raine & Roïale, laquelle s'exerce fous le » nom & autorité du Roi de la Bazoche, & » conceffion ancienne de nos Rois, autorifée » & confirmée par la Cour, compofée de Juges » & Oficiers ordinaires. » Cette Jurifdiction eft bornée entre les Clercs du Palais; & le même Auteur remarque, que dans les Audiances que le Roi de la Bazoche donnoit, » les Clercs » raportoient & repréfentoient fort librement » les fautes des fupôts & fujets du Roïaume » de Bazoche, & plufieurs autres plaifantes & » fecrétes galanteries des maifons particuliéres, » indiféremment, fans refpect ni exception de » perfonnes; ce qui auroit mû quelquefois la » Cour, fur les plaintes d'aucuns qui par » avanture fe fentoient ofenfez en leur honneur » & famille, & fcandalifez par ces actes & » jeux publics, de leur faire défenfes de plus » joüer fans congé. J'en trouve deux Arrêts; » l'un du 14. Août 1442. par lequel ils font » condannez à être prifonniers, & jeûner quel- » ques jours au pain & à l'eau; & l'autre du » 12. Mai 1473. par lequel défenfes font faites » à la Bazoche de non joüer fans permiffion » de la Cour. » Quant à l'étimologie du terme *Bazoche*, voïez *les Origines de Ménage.*

BAZZO. Petite monnoie d'Allemagne, qui vaut environ 2. fols de France.

BEA.

BÉANT, BÉANTE, *adj.* [*Hians.*] Qui a la bouche ouverte. (Ils reçoivent l'eau à bouche béante. *Vaug. Quint.* Leur fueur humecte le peuple béant à l'entour. Cette nation *à la bouche béante* engloutit tous les tréfors du Roi. *Vaug. Quint. l. 5.*)

On fe fert du même terme en parlant de plufieurs animaux dont la gueule eft fort grande, comme la baleine, le lion. On dit auffi figurément de ceux qui ont une continuelle avidité de manger, que ce font des *gueules béantes.*

BÉAT, *f. m.* [*Probitatis ac pietatis fimulator.*] Du Latin *beatus.* Bienheureux. Homme de fainte vie. Ce mot ne fe dit ordinairement qu'en riant, & fon ufage le plus fréquent eft dans le ftile fimple, comique, burlefque ou fatirique. (Mon révérend, dit-elle, au *béat* homme, je viens vous voir. *La fontaine.*

† BÉATE, *f. f.* [*Probitatis ac pietatis fimulatrix.*] Bienheureufe. Ce mot ne fe dit d'ordinaire qu'en riant, & dans le ftile le plus fimple. (Pour béate par-tout le peuple la renomme. *Regnard, fat. 13.*)

BÉATIFICATION, *f. f.* [*In beatos relatio, in beatorum numerum adfcriptio.*] Elle confifte à être mis au nombre des bienheureux. (Sa béatification eft certaine.)

BÉATIFIER, *v. a.* [*In beatos referre.*] Mettre au rang des bienheureux. (Le Pape béatifie les gens qui ont vêcu faintement.

BÉATIFIQUE, *adj.* [*Qui beatum efficit.*] Qui eft bienheureux. Qui rend bienheureux. (C'étoit une femme fujette aux vifions béatifiques.)

BÉATILLES, *f. f.* [*Fartile.*] Toute forte de petites chofes délicates qu'on met dans les pâtez, dans les tourtes, comme font les crêtes de coq, des ris de veau, &c.

BÉATITUDE, *f. f.* [*Beatitudo.*] Ce mot fe dit en terme de *Pieté.* Il fignifie bonheur. Vifion de Dieu. (Les huit béatitudes. Béatitude parfaite, extrême, entiére, raviffante, indicible. Lucien a dit en raillant, le parafite vit dans une parfaite tranquillité, en quoi confifte la béatitude. *Abl. Luc. dialogue du parafite.*)

BEAU, BEL, BELLE, *adj.* [*Pulcher, formofus, venuftus, decorus.*] Qui a de la beauté. *Beau* & *bel* font mafculins, & *belle* feminin. *Beau* fe met devant le fubftantif mafculin qui commence par une confone. Bucéphale, qui étoit le cheval d'Alexandre, étoit un *beau cheval.* On dit auffi *beau* après le fubftantif mafculin. Le Lucien d'Ablancourt eft un ouvrage *très-beau.* Néanmoins on dit Charles *le Bel*, Philipe *le Bel*, mais ce n'eft que dans ces façons de parler confacrées.

Bel fe dit au mafculin devant une voïelle. François I. étoit *un bel homme.* Arnaud le Docteur étoit un grand efprit, & *un bel efprit.* Cependant on dit quelquefois *beau* devant une voïelle; mais c'eft lors-que *beau* n'eft pas devant un fubftantif, auquel il foit immédiatement joint. Ainfi l'on dira: il eft beau en tout tems. A cela près, on dit *bel* devant le fubftantif mafculin. *Un bel œil. Un bel enfant.* On dit *belle*, au féminin devant la confone & devant la voïelle. Verfailles eft une belle maifon. La rofe qui eft la reine des fleurs, eft une belle fleur. Une belle vûë. Une belle voix.

Beau. Ce mot joint à un verbe pris imperfonnellement, veut le verbe qui le fuit, & qu'il régit, à l'infinitif fans particule. (Il faifoit beau voir Jupiter qui fe laiffoit tondre par des brigans. *Abl. Luc. tom. 1.*) Il veut auffi quelquefois être fuivi de la particule *à.* (Chantilli eft beau à voir.)

Beau, bel, belle. [*Lepidus.*] Ces mots précédez des pronoms vôtre, fon, &c. fe difent quelquefois en raillant, fur-tout quand on le fait connoître par le ton de la voix. *Vaug. nouv. remarques.* Affûrément vôtre belle traduction l'emporte fur toutes les autres. Son bel efprit a remporté avec juftice le prix de la poëfie.

Beau. On fe fert de ce mot dans cette façon de parler. (Je l'irai voir un beau matin, & lui dirai telle chofe; c'eft-à-dire, je l'irai voir un certain jour.)

Beau, bel, belle, adj. [*Præftans, excellens, præclarus.*] Qui eft bien fait, bien compofé, excellent, agréable. (Un beau roman. Un bel efprit. Un fpectacle beau à voir. Elle n'eft ni belle, ni bonne.)

Beau, bel, belle. [*Politus, elegans, ingeniofus.*] Poli. (Le beau monde. Fréquenter le beau monde.)

Beau, bel, belle. [*Honeftus, decorus.*] Honnête, fage, vertueux. (Cela n'eft ni beau, ni honnête. N'avoir l'ame ni belle, ni bonne. *Voit. poëf.*)

Beau, bel, belle. [*Felix.*] Heureux. Glorieux. (Voilà un beau commencement. Il eft beau de mourir maître de l'univers. *Corneille.*)

Beau. [*Etfi, quanquam.*] Ce mot joint avec le verbe *avoir*, fignifie *quoi-que*, *encore que.* (Nous avons beau nous ménager, la mort n'eft pas un mal que le prudent évite. *Main. poëf.*)

Beau a quelquefois la fignification de grand.

On dit, *joüer beau jeu*, *faire beau feu.* C'eſt un *beau mangeur.* Il a eu *belle peur.* Il fait une *belle dépenſe.* Beau a encore la ſignification de bien. C'eſt un *beau parleur*, un *beau joüeur. Avoir le commandement beau*, c'eſt commander de belle grace; c'eſt auſſi quelquefois ordonner trop légérement, ſans s'embarraſſer ſi l'exécution eſt facile ou poſſible. Mais dans ce dernier ſens, l'expreſſion eſt populaire.

Sa bouche a *beau* cent fois en faire le ferment,
Il n'eſt point vôtre ami tant qu'il eſt vôtre amant.

Beau, *ſ. m.* [*Pulchrum*, *eximium.*] Tout ce qu'il y a de beau & d'agréable en une choſe. (Joindre enſemble le beau & l'éfroïable. *Voit. liv. 50.* Le beau des images eſt de repréſenter la choſe comme elle s'eſt paſſée. *Deſpr. Longin, chap. 13.*)

☞ *Beau*, *bel.* Vaugelas, *Rem. 287.* prétend que l'on ne met *bel* que devant les ſubſtantifs qui commencent par une voïelle, comme *bel homme:* mais Mrs. de l'Académie ont obſervé que l'on dit fort bien, *cela eſt bel & bon*, quoique *bel* ne ſoit pas devant un ſubſtantif, & qu'il ſoit devant la conjonction *&*.

Beau-fils, *ſ. m.* [*Privignus.*] C'eſt le fils du mari qu'on épouſe. C'eſt le fils de la femme qu'on épouſe. (Son beau-fils eſt mort.)

Beau-fils, *ſ. m.* [*Gener.*] Gendre qui a épouſé la fille d'un autre.

† *Beau-fils.* [*Politus.*] Mot burleſque, pour dire, garçon qui eſt beau. Mignon, &c.

(Un de ce dernier ordre
Paſſoit dans la maiſon pour être des amis,
Propre, toûjours razé, bien diſant & *beau-fils.*
La Fontaine, nouv. contes, p. 138.)

Ce terme, *beau-fils*, étoit commun autrefois. Saint Loüis étant malade à Fontainebleau, dit à ſon fils, au raport de Joinville: *Beau-fils, je te pry, que tu te faces amer au peuple de ton Royaume.*

Beau-frere, *ſ. m.* [*Mariti vel uxoris frater.*] Celui qui eſt d'un autre lit. Celui qui a épouſé nôtre ſœur, & celui de qui nous avons épouſé la ſœur ou la belle-ſœur.

Beau-pére, *ſ. m.* [*Socer & vitricus.*] Celui qui a épouſé nôtre mére après la mort de nôtre propre pére. Celui de qui nous avons épouſé la fille.

Beau partir de la main, *ſ. m.* Terme de *Manége.* C'eſt la vigueur du cheval à partir de la main ſur une ligne droite, ſans qu'il s'en écarte depuis ſon partir juſqu'à ſon arrêt. (Cheval qui a un fort beau partir de la main.)

BEAUPRÉ, *ſ. m.* [*Malus anterior.*) Terme de *Marine.* C'eſt un mât qui eſt couché ſur l'éperon, à la prouë des vaiſſeaux; ſon pié eſt enchaſſé ſur le prémier pont, au-deſſous du château d'avant, avec une grande boucle de fer & deux chevilles auſſi de fer, qui ſortent entre deux ponts. *Beaupré ſur poupe;* c'eſt-à-dire, qu'un vaiſſeau ſe met le plus près qu'il peut de l'arriére d'un autre. *Aubin Diction. de Marine.*

BEAUREVOIR, *ſ. m.* Terme de *Chaſſe*, qui ſe dit quand le limier bande fort ſur la bête & ſur le trait étant ſur les voies.

BELLE, *ſ. f.* Voïez *Beau* & la colonne BEL.

Belle-fille, *belle-mére*, *belle-ſœur.* Voïez la colonne BEL.

BEAUCOUP, *adv.* [*Multùm.*] Ce mot ſignifiant *quantité*, *grand nombre*, demande la particule *de* lors-qu'il eſt ſuivi d'un nom qu'il régit. (Il y a beaucoup de fautes de langage dans le Tacite d'Amelot. On trouve par-tout beaucoup de beaux eſprits & de grands hommes.)

Beaucoup, *adv.* [*Multi*, *plurimi.*] Il ſignifie *pluſieurs;* mais en ce ſens, il ne doit pas être emploïé tout ſeul, à moins qu'il ne ſoit précédé du pronom perſonnel, & même que ce pronom ne ſoit au nominatif. (Les lettres n'enrichiſſent pas beaucoup de gens. Du reſte, on dit, nous ſommes beaucoup. Ils ſont beaucoup; mais on ne dira point, c'eſt l'ami de beaucoup, j'ai oüi dire à beaucoup: mais c'eſt l'ami de beaucoup de perſonnes, j'ai oüi dire à beaucoup de gens.)

Beaucoup, *adv.* [*Longè*, *multò.*] Ce mot ſignifie *bien d'avantage*, & étant mis après l'adjectif, veut être précédé de la particule *de.* (L'eſprit de qui la promptitude eſt plus diligente *de* beaucoup que celle des aſtres. *Vaug. Rem.*)

Beaucoup, *adv.* [*Multò ampliùs.*] Ce mot ſignifiant *bien davantage*, & étant devant l'adjectif, ne veut point la particule *de.* (Gaſſendi & Deſcartes ſont beaucoup plus éclairez que les autres Philoſophes. On excepte ſeulement, ſi *beaucoup* eſt précédé de la particule *en*, à laquelle il ſe raporte; car alors il veut *de*, quoique devant l'adjectif. On en trouve de beaucoup plus dangereux. *Saint Evremont, in-4°. page 175.*)

Beaucoup, *adv.* [*Plurimùm.*] Extrémement. (Rabelais fit ainſi ſon épitaphe: *Je dois beaucoup, je n'ai rien, & je donne le reſte aux pauvres.*)

Voici la remarque de Meſſieurs de l'Académie. *Beaucoup* peut paſſer dans la converſation, ſans qu'on ajoûte *perſônnes* ou *gens*, pourvû qu'il ſerve de nominatif au verbe, comme en cette phraſe, *beaucoup croient que cette afaire ne tournera pas à ſon avantage:* mais *beaucoup* ne peut être emploïé dans les cas obliques; on ne dit donc point, *c'eſt l'avis de beaucoup*, *j'ai entendu dire à beaucoup*, *je connois beaucoup qui ſe perſuadent;* il faut dire néceſſairement, *de gens* ou *de perſonnes*, & ainſi des autres. On peut bien dire, *j'en connois beaucoup qui ſe perſuadent*, parce que la particule *en* qui eſt devant *beaucoup*, fait ſous-entendre *perſonnes.* Lorſque *beaucoup* eſt adverbe, la particule *de* doit toûjours le précéder après un comparatif: *il eſt plus riche de beaucoup, que tous ceux dont nous parlons.* On croit qu'on peut auſſi mettre cette particule *de* devant *beaucoup*, quand *beaucoup* eſt mis devant le comparatif, & qu'on peut dire également bien, *il eſt de beaucoup plus ſçavant que moi*, &, *il eſt beaucoup plus ſçavant que moi.*

☞ L'Auteur des *Réflexions ſur la Langue Françoiſe*, a fait ſur *beaucoup* cette remarque. On dit bien, *il s'eſt beaucoup enrichi*, *il s'eſt beaucoup diſtingué*, *il s'eſt beaucoup tourmenté. Beaucoup* ne s'acorde qu'avec un adjectif ſous-entendu, comme, *je le crois habile, & l'on m'a dit qu'il l'étoit beaucoup.* Il faut remarquer néanmoins, que ſi la propoſition étoit négative, *beaucoup* ſe peut metre devant l'adjectif, ſans qu'il y ait faute, comme, *il n'eſt pas beaucoup riche*, *il n'eſt pas beaucoup ſage.* Tandis que ces choſes ſe faiſoient dans l'Aſie, la Gréce & la Macedoine n'étoient pas *beaucoup tranquilles.* Vaug. Q. Curc.

BEAUTÉ, *ſ. f.* [*Pulchritudo*, *decor*, *ſpecies.*] Proportion charmante entre les parties de

quelque tout. (La beauté eſt diférente à raiſon des diférens âges.)

* *Beauté*, *ſ. f.* [*Veneres*, *venuſtates.*] Objet charmant. Fille ou femme fort belle. (La beauté que je ſers, & la peine du cœur & le plaiſir des yeux. *Scar. poëſ.* La beauté que j'aime eſt comme moi. *Théoph.*)

Beauté. [*Præſtantia*, *elegantia*, *amœnitas.*] Qualité qui ſe rencontre en quelque choſe que ce ſoit & qui rend cette choſe aimable, belle & engageante. (La beauté de la campagne, de l'eſprit, du langage, &c.

Beauté. [*Novitas.*] Se dit en ſtile plaiſant pour ſingularité & pour quelque choſe d'extraordinaire.

(Je voudrois, m'en coûtât-il grand'choſe,
Pour la *beauté* du fait, avoir perdu ma cauſe.
Moliére.)

B E B.

Bebi. Sorte de toiles de coton, qui ſe fabriquent à Alep & aux environs.

B E C.

Bec, *ſ. m.* [*Roſtrum.*] La partie dure & ſolide avec laquelle l'oiſeau prend ſa nourriture. (L'aigle a le bec noir, long & crochu. L'aigle étant vieille, ſon bec s'alonge & devient ſi crochu qu'il l'empêche de manger, & cela la fait mourir. V. B. *Fauconnerie*, *ch. 2. & 3.*)

* *Bec.* Ce mot ſe dit de certains poiſſons. Il ſignifie la partie qui ſe termine en pointe, & fait l'entrée de la bouche du poiſſon. (Les ſaumons ont le bec plus pointu que les truites. *Rond.*)

* *Bec d'éguiére.* C'eſt le petit conduit par où coule l'eau de l'éguiére.

* *Bec de plume.* Le petit bout de la plume qui eſt fendu & qui ſert à former les lettres.

* *Bec*, *ſ. m.* Terme de *Taillandier.* Il ſe dit de certaines ſerpes. C'eſt la partie crochuë du bout de la ſerpe. Toutes les ſerpes des Jardiniers & des gens qui travaillent au bois, ont un bec, parce-que ce bec leur ſert à prendre les branches & le bois ; mais les autres ſerpes n'ont point de bec.

* *Bec.* [*Os.*] Bouche. Langue. Langage. (Il fit ſortir de ſon divin bec telles & ſemblables paroles. *Scar. Poëſ.* Quand ma muſe eſt échaufée, elle n'a pas tant mauvais bec. *S. Am.*)

† * *Coup de bec.* Ces mots, au figuré, ſignifient *Coup de langue*, *raillerie.*

Bec. [*Suavium*, *ſuaviolum.*] On ſe ſert de ce mot en termes de careſſe. (Mon pauvre petit bec, tu le peux ſi tu veux. *Mol.*)

Bec [*Monere.*] Ce mot entre dans quelques proverbes. Exemples. (*On lui a fait le bec.* C'eſt-à-dire, on l'a inſtruit. On lui a dit ce qu'il devoit dire ou faire. *On lui a tenu le bec en l'eau.* C'eſt-à-dire, on l'a amuſé & entretenu.

* *Prendre par le bec.* C'eſt prendre une perſonne par ſes paroles mêmes. *Arguere.*

Lors-que vous-même ſans reſpect,
Vous vous déclarâtes coquette,
Vous fûtes priſe par le *bec*,
Et vous confeſſâtes la dette.
Peliſſon, *recueil de poëſies.*)

* *Avoir bec & ongles.* Proverbe qui veut dire ſe revancher de paroles lors-qu'on eſt ataqué. *Il a bec & ongles.* C'eſt-à-dire, bien ataqué, bien défendu.

* *Paſſer à quelcun la plume par le bec.* [*Ludificari.*] C'eſt le fruſtrer de quelque avantage qu'il avoit eſpéré.

† *Bec cornu.* [*Ineptus.*] C'eſt-à-dire, ſot. (Que maudit ſoit le bec cornu de Notaire. *Mol.*)

Bec d'âne, *ſ. m.* Outil de Charpentier, de Charon & de Menuiſier. C'eſt auſſi une eſpéce de gros ciſeau quarré, avec un manche de bois dont le bout eſt abattu en chanfrain. Les ouvriers s'en ſervent à évuider les mortoiſes, après les avoir ébauchées avec le ciſeau. *Bec d'âne*, eſt encore un petit outil tout d'acier, dont ſe ſervent les Arquebuſiers, pour travailler ſur le fer, comme les Menuiſiers ſe ſervent du leur ſur le bois.

Bec de canne. Sorte de grands cloux à crochet, qu'on nomme auſſi cloux à pigeon. Ils ſervent à attacher dans les volets des paniers à pigeon. *Bec de canne* eſt auſſi une ſorte de ciſeau de Charpentier.

Bec de liévre. Fente qui ſe voit aux lévres de certaines perſonnes.

Bec. [*Lingula quâ fluvii inter ſe junguntur.*] Ce mot ſe dit des pointes de terre qui ſe rencontrent aux lieux où deux riviéres s'aſſemblent. Le bec Ambez eſt celui où la Dordogne ſe joint à la Garonne. Le bec d'Alier, où l'Alier ſe joint à la Loire, vers Moulins. Ce mot ſe dit auſſi de quelques pointes de terre qui avancent dans la Mer.

Bec de corbin. [*Corvini noſtri in morem recurvum inſtrumentum.*] Terme de *Chirurgien.* Inſtrument de Chirurgien fait en forme de pincettes, qui a un long bec, dont il ſe ſert à tirer ce qu'il y a d'étranger dans les plaies. Il y a divers autres autres inſtrumens de Chirurgie nommez bec de gruë coudé, bec de canne, de lézard, de cigne, de perroquet, &c. Voïez *Béjaune.*

Bec de courbin. Terme de *Maréchal.* C'eſt une petite piéce de fer, ſoudée en ſaillie à la pince d'un fer de cheval, qui oblige le cheval à marcher ſur le talon, & qui l'empêche d'apuïer ſur la pince, quand il eſt boiteux. On apelle auſſi *Bec de corbin*, 1°. une eſpéce de crochet de bois qui fait partie de l'arçon des chapeliers, & qui par un bout ſoutient la corde à boïau, qui ſert à faire voguer l'étoffe. 2°. L'inſtrument de fer avec lequel le calefat d'un vaiſſeau tire la vieille étoupe d'une coûture. 3°. La poignée d'une canne qui a la figure d'un bec ou d'un crochet. On dit, il porte une canne à bec de corbin. Les cannes à bec de corbin ſont à la mode.

Les Chirurgiens ont encore le bec de canne, le bec de cygne, le bec de gruë, le bec de lézard, le bec de perroquet : ce ſont divers inſtrumens, dont on peut lire la deſcription dans le Dictionnaire de Mr. Col-de-Villars, déja cité.

☞ *Bec jaune.* Voïez *Béjaune.*

Becabunca ou *Mouton d'eau.* Plante qui eſt bonne contre le ſcorbut ; elle pouſſe des tiges rondes & rougeâtres. M. de Tournefort la place dans la claſſe de la véronique.

Bécard, *ſ. m.* [*Sulmo fœmina.*] Femelle de ſaumon. Elle eſt apellée de la ſorte parce-qu'elle a le bec plus crochu que le mâle.

Becasse, *ſ. f.* [*Ruſticula major.*] Oiſeau paſſager, marqueté de gris. Il eſt apellé *bécaſſe* à cauſe de ſon grand bec. *Bel. l. 5.*

Bécaſſe de mer. Oiſeau plus gros qu'un canard.

La becasse de mer a le bec long de quatre doigts, la tête, le cou, le dessus de l'estomac & le bout de la queuë noirs, le dessus du corps & les aîles de couleur de fumée, & les côtez avec le milieu des aîles & de la queuë blancs, les jambes grosses & rougeâtres, & trois doigts à chaque pié. *Bel. l. 4.*

Becasse. Poisson de mer qui a le bec pointu fait en éguille, & qui sans avoir de dents, a des machoires qui coupent comme une sie. *Rond.*

Becasse. Terme de *Vanier.* Outil de fer en forme de cou & de bec de becasse, duquel on se sert pour enverger les hottes & les vans.

BÉCASSEAU, *s. m.* [*Rusticula minor.*] Prononcez *bécasso.* C'est le petit de la bécassine, c'est un oiseau passager qui a le bec long. (Un bécasseau gros & gras. Il mange fort devotement deux ou trois becasseaux à son souper.)

BÉCASSINE, *s. f.* [*Rusticula minor.*] Oiseau passager qui est plus petit que la bécasse, qui a le bec long & noir au bout. La bécassine est comme rousse & marquetée de petites taches, & elle a les doigts longs & noirs. *Bel. l. 4.*

BEC-FIGUE, *bécafigue*, *s. f.* [*Ficedula.*] L'un & l'autre se dit, mais *bec-figue* est le plus usité. C'est un petit oiseau qui se nourrit de figues dans le tems qu'elles sont mûres, qui vit neuf ou dix ans, qui sifle agréablement, & qui a quelque chose du chant de la fauvette, & du rossignol. Voïez *Olina, traité des oiseaux qui chantent.* Il y a plusieurs bec-figues en Piémont. Martial lui fait faire cette jolie plainte :

Quam me ficus alat, & pascar dulcibus uvis,
Cur potiùs nomen non dedit uva mihi?

BECHET, *s. m.* Sorte de chameau.

BÉCHE, *s. f.* [*Ligo.*] Outil à fer large & tranchant, avec un manche de bois d'environ trois piés, servant à creuser & couper la terre. (Je suis contraint de philosopher ici avec la béche. *Abl. Luc. t. 1.*)

BÉCHER, *v. a.* [*Ligone terram fodere.*] Couper & creuser la terre avec la béche. (Timon s'amusoit à bécher la terre.)

BÉCHIQUES, *s. m.* Remedes qui calment la toux, facilitent l'expectoration, adoucissent l'acrimonie des humeurs, & relâchent les fibres de la gorge qui sont irritées. Béchique est aussi adjectif. Ce mot vient du Grec βήξ, βηχος, toux.

BÉCHLIS. Ce sont ceux qui chez les Turcs composent la Cavalerie des garnisons, comme sont les Houssarts en Hongrie.

BÉCHOTER. Voïez *Béquiller.*

BECQUÉ, BECQUER. Voïez la colonne *Bec.*

BECULO. Plante médecinale. C'est la même que l'Ipécacuanha.

BECUNE. Poisson qu'on pêche sur les côtes de l'Amérique, & qui a la figure & le goût du brochet.

B E D.

† BEDAINE, *s. f.* [*Abdomen.*] Mot comique, qui veut dire, gros ventre. (Une grosse bedaine.

Quand j'aurai fait le brave, & qu'un fer, pour ma peine,
M'aura d'un vilain coup transpercé la *bedaine*,
Dites-moi, mon honneur, en serez-vous plus gras?
Moliére.

Vous qu'avecque ma *bedaine*
A cloche-pié je sauterois.
S. Amant, Rome rid.

BEDEAU, *s. m.* [*Accensus, apperitor.*] On prononce *bedo.* Ce mot, en parlant de l'université de Paris, est un Oficier qui porte une masse d'argent devant les prémiers Oficiers de l'Université, lors-qu'ils marchent solemnellement en Corps; qui est obligé de se tenir prêt pour exécuter les commandemens de ces prémiers Oficiers, qui porte leurs billets & leurs ordres, & apelle les suplians dans les assemblées. On apelloit, chez les Romains, ces serviteurs, *lictores.* Spelman croit que le mot de *bedeau* vient de l'Anglois. Mais Vossius pense que le mot de *bedeau*, qu'on apelle en Latin *bidellus*, dérive du mot *pedani*, & qu'il faudroit dire, *pedellus à pedo, seu baculo quem gestant.* Il y a dans l'Université de Paris quatorze bedeaux: deux en chacune Nation, & deux en chaque Faculté. On divise les bedeaux en grands & en petits bedeaux; les grands bedeaux ont le double des gages des petits, & les petits, qu'on nomme sous-bedeaux, sont comme les serviteurs des grands. Entre ces bedeaux, il y en a un qu'on apelle le grand bedeau de France, qui est le prémier bedeau de la nation de France. On ne sait pas positivement le tems de l'institution des bedeaux, mais il est constant que l'Université n'a jamais fait corps qu'elle n'ait eu des bedeaux pour porter ses ordres. Les bedeaux des Nations sont plus anciens que les bedeaux des Facultez, lesquels n'ont commencé que lors-que les Nations ont commencé à faire corps. Les bedeaux de la Faculté des Arts s'élisent par les Nations. A leur reception, ils prêtent serment, & lors-qu'ils ont bien servi, on leur permet de résigner leur Ofice. Les grands bedeaux ont quatre livres pour chaque Ecolier qu'on reçoit *Maître ès Arts*, & les petits bedeaux ont quarante sous. Tous les nouveaux Maîtres és Arts donnoient autrefois à chacun des grands bedeaux une paire de gands & un chapeau. Voïez *les Remarques de du Boulai sur les bedeaux, page 36.*

Bedeau ou *porte-verge.* Celui qui sert les Prêtres à l'Eglise, les Fêtes & les Dimanches, qui leur fait faire place & leur rend d'autres petits ofices, ainsi qu'aux Marguilliers. Voïez *les Origines de Ménage.*

BEDELIUM, *Bendeleon* ou *Bdelium.* Espece de gomme dont on ne connoît que le nom. Il en est parlé dans le chapitre II. de la Genese. Selon Josephe, c'est la gomme d'un arbre qui ressemble à l'olivier. Le *bedelium* que vendent les Droguistes est une gomme apportée par la voie de Marseille, ou par les vaisseaux de la Compagnie d'Afrique. On croit que celle de Marseille n'est autre que la gomme nommée *Alouchi*, & que le véritable *bedelium* est celui du Senégal.

BEDON, *s. m.* [*Exiguum tympanum.*] Petit tambour dont on jouë avec la flute.

☞ *Bedon, bedondaine.* Ménage dérive *bedondaine*, de *bis* & de *dondaine*, comme qui diroit *double bedaine.* On apelloit proprement dondaine, un certain instrument de guerre, qui jettoit des boulets de pierres rondes, & que le Président Fauchet, en son livre de la Milice, compare à la catapulte des Anciens; & parce-que cet instrument étoit court & gros, on a de là apellé les gros ventres, des *bedondaines*, & ensuite des bedaines, & *grosse dondon*, une femme grosse & courte. Nous lisons dans Rabelais, liv. 1. ch. 20. *Pour tenir chaude la bedondaine.*

bedondaine. Le Commentateur donne à *bedondaine* une origine diférente : *bedon* eſt, dit-il, la racine des mots *bedaine* & *dondaine ;* on a dit *bedon* par onomatopée, pour *tambour ;* de *bedon*, *bedaine* , & par réduplication , *bedondaine* , d'où l'on a tiré *dondaine* , &c.

B É E.

Bée. On apelle futaille à gueule *bée*, une futaille ouverte , & défoncée par un bout.

Béer , *v. n.* [*Hiare.*] Ouvrir la bouche d'une maniére admirative. *Inhiare , avidiùs appetere* , ſe dit figurément de ceux qui déſirent quelque choſe ardemment. On dit *béer* aux corneilles , pour dire être oiſif.

B É F.

† Béfler , *v. a.* [*Illudere.*] Vieux mot qui ne peut entrer que dans le burleſque , comique , &c. & qui ſignifie *moquer , & ſe moquer.* Tromper. (Il a vû ſes eſpérances béflées.)

Béfroi , *ſ. m.* [*Specula canterii.*] Charpenterie qui ſoûtient les cloches d'une tour ou d'un clocher. Le mot de *béfroi* ſignifie auſſi la cloche qui eſt deſtinée à ſonner l'alarme. (Sonner le béfroi.)

Béfroi de vair. [*Laterculis argenteis ac cœruleis inſtructus.*] Terme de *Blaſon.* Ce ſont trois rangées de vair dans l'écu d'armes. (Porter de gueules à bandes de béfroi de vair. *Vulſon de la Colomb.*)

☞ *Béfroi* ou *Bafroi.* Etoit anciennement une machine de guerre , faite en forme de tour , & compoſée de pluſieurs piéces de charpenterie , qui formoient pluſieurs étages , dans leſquels on mettoit des ſoldats , qui ſe ſervant de leurs arbalêtes , tiroient dans la ville ſur ceux qui la défendoient. Ces machines étoient ſur quatre rouës ; & afin qu'on ne pût les brûler par des feux d'artifice , on les couvroit de cuirs de bœuf ou de cheval. Voïez *du Cange , ſur Joinville , page 68.*

B E G.

Bégaiement , *ſ. m.* [*Linguæ hæſitantia.*] Vice de la parole , qui conſiſte à héſiter en parlant & à s'arrêter un moment ſans pouvoir prononcer les mots , ou à les précipiter trop & à ne les point articuler diſtinctement , ou à ne pouvoir prononcer certaines lettres : par exemple, l' , r , le , ch.

Bégaier , *v. n.* [*Balbutire.*] Avoir un défaut de langue qui empêche qu'on ne puiſſe prononcer quelques lettres. Voïez *bégaïement.* On dit figurément de tout homme qui s'exprime mal ſur quelque choſe , ſoit en parlant , ſoit en écrivant, qu'*il ne fait que bégaïer.*

Bégaïer , v. n. [*Succutere.*] Terme de *Manége.* Cheval qui *bégaïe* , cela veut dire qui bat à la main , qui n'a pas la tête ferme & qui la branle pour éviter la ſujétion du mors.

Beglerbey ou Beglerbeg , *ſ. m.* C'eſt le nom que les Turcs donnent aux Gouverneurs des Provinces.

Bégue , *adj.* En Latin *balbus.* Il ſe dit ſeulement des perſonnes , & veut dire qui bégaie. (Il eſt bégue. Elle eſt bégue , & ſon bégaiement lui donne plus de grace.)

☞ Nos péres ont dit *bauboyer* , pour *bégaier* , & *baube* pour *bégue. Duchêne ſur Alain Chartier , page 852.*

† Bégueule , *ſ. f.* [*Fatua , inſulſa.*] Injure qu'on dit à une femme. Voïez cette *bégueule.*

Begu , Begue , *adj.* ou *baigu , baigue.* [*Equus cujus in dentibus ætatis indicium remanet.*] On prononce *bégu.* Ce mot ne ſe dit que des chevaux , c'eſt celui qui depuis cinq ans juſqu'à ſa vieilleſſe , marque naturellement & ſans artifice à toutes les dents de devant , & y conſerve un petit creux & une marque noire , qu'on apelle germe de féve. (Un cheval bégu aïant une fois marqué , marque toûjours , parce-que ſes dents ſont plus dures que celles des autres chevaux. Les cavales ſont plus ſujétes à être bégues que les chevaux.)

Beguella. Plante médecinale dont la racine eſt ſouveraine pour la diſſenterie.

Beguin , *ſ. m.* [*Puerorum calantica linea.*] Coife de toile qu'on met ſur la tête des enfans juſqu'à ce qu'ils portent un bonnet.

Beguins. [*Beguini.*] Hérétiques venus d'Alemagne , qui ſe diſoient pauvres freres du Tiers-Ordre de S. François.

Beguine , *ſ. f.* [*Beguina.*] On apelloit autrefois de la ſorte , des filles qui vivoient enſemble devotement ſans faire de vœu de religion ; mais aujourd'hui le mot de *béguine* ſe prend d'ordinaire en mauvaiſe part , pour dire une fauſſe devote ; on dit quelquefois , c'eſt une *béguine* On nomme cependant encore ainſi des filles devotes qui vivent enſemble en diférens endroits des Pays-Bas , & les lieux où elles ſont ſe nomment *beguinages.*

B E H.

Behen. Racine médecinale. C'eſt auſſi un fruit dont on tire de l'huile.

Behours , *ſ. m.* [*Lancearum exercitatio palæſtrica.*] Ce mot a vieilli & il ne ſe dit plus que par galanterie & dans les ouvrages plaiſans & comiques. Il ſignifie *joûte* , choc de lances , combat que l'on fait à cheval la lance à la main, courſe de lances.

(Qui prémier inventa le joli jeu d'amours ,
Devant Dieu repoſe ſon ame ,
Mieux vaut ce jéu que tournois ni *behours.*

B E J.

Béjaune , *ſ. m.* [*Pullus recentior.*] Ce mot ſe dit par corruption , pour *bec-jaune* , & il ſe dit , au propre , en terme de *Fauconnerie* , des oiſeaux jeunes & tous niais , qui ne ſavent encore rien faire.

* *Béjaune , ſ. m.* [*Ignorantia , ſtupor.*] Ce mot ſe dit au figuré , & ſignifie niaiſerie , ignorance , bévûë , ânerie. (Je lui ferai païer ſon béjaune. *Mol.* (Il ſe dit des jeunes gens , des aprentifs & des jeunes écoliers. (*Païer ſon béjaune ;* c'eſt-à-dire , ſa bien-venuë. Lettres de béjaune , &c.)

☞ La bien-venuë que l'on païe en entrant dans les compagnies , a été apellée pendant long-tems , le *Bec-jaune* ou *Béjaune* , par alluſion aux jeunes oiſeaux qui naiſſent preſque tous avec le bec jaune. Ainſi on a donné le titre de *Béjaune* aux perſonnes niaiſes & ignorantes , & à ceux qui ſont encore novices dans une profeſſion. Ce terme a été fort à la mode autrefois. Villon a dit dans ſes Repuës franches :

Qu'eſt-ce cy , eſtes-vous béjaune ?
Vuidés-moy mon broc vitement.

Et dans la Comédie de Pathelin, le Marchand Drapier dit :

> Ce trompeur-là est bien béjaune,
> Quand pour vingt-quatre sols l'aune,
> A pris drap qui n'en vaut pas vingt.

BEID. Plante qui croit en Egypte, & qui sert à divers usages dans la Médecine. Elle produit des fleurs, sur lesquelles les abeilles recueillent d'excellent miel & de la cire ; sa semence & son fruit sont couverts d'un coton plus doux que la soie.

BEIGE. *Serge beige.* C'est le nom qu'on donne en poitou à une sorte de serge, noire, grise tannée, qu'on apelle aussi serge de couleur de brebis, ou serge naturelle, parce-que la laine dont elle est fabriquée n'a reçu aucune teinture.

BEÏRAM. Le grand *beïram* est la fête que les Mahométans célébrent immédiatement après le Ramadan, ou le mois du jeûne, le prémier jour du 10. mois, apellé Chewal. Le petit *Beïram*, quoiqu'en éfet le plus solemnel à cause des sacrifices, &c. tombe au 10. jour de Zil-Hadgé, qui est le dernier mois de leur année. *Otter, voyage en Turquie & en Perse, t. 1. p. 14.*

BEL.

BEL. Voïez *Beau.*

BELAMIE, *s. f.* Tunique dont se servent les moines.

BELANDRE, *Belande, s. f.* Fournier, dans son Hidrographie, écrit *belandre :* & Sarrazin, *histoire du Siége de Dunkerque, page 13.* dit *belande.* Il semble que *belande* & *belandre* soient tous deux bons. La belande est un petit bâtiment de mer, qui a son apareil de mâts & de voiles semblable à celui d'un *Heu*, & qui a autant de plat que de Baux. Ce Bâtiment est fort connu sur nos côtes.

BELCHITTE, *adj.* Laine tirée d'Espagne.

BÊLE. Voïez plus bas.

BELEDIN, *s. m.* Nom qu'on donne à une espéce de coton filé, qui est peu estimé dans le commerce.

BELELACS. Etofe de soie qu'on fabrique à Bengale.

BÊLEMENT, *s. m.* [*Balatus.*] La prémiére sillabe de ce mot se prononce longue. Prononcez *bêleman.* Il signifie le cri naturel que font les brebis. (J'entens le bêlement de quelques moutons. *Dom Quichote, l. 1.*)

BÊLER, *v. n.* [*Balare.*] Faire un bêlement. (Les brebis bêlent.)

BELEMMITE, *s. f.* C'est la pierre qu'on apelle ordinairement *pierre de linx.*

BELETTE, *s. f.* [*Mustella.*] Petit animal qui a le museau étroit, la queuë courte, le dos & les côtez rouges avec le gosier blanc. La belette vit de taupes, de souris, & avale les œufs de pigeons dans les colombiers. Elle hait le corbeau, la corneille & les poules, & elle se bat contre les chats & le serpent. Il se trouve, à ce que dit Jonston, des belettes blanches dans les païs septentrionaux.

BÉLIER, *s. m.* C'est le mâle de la brebis. Ce mot se dit en Latin, *Aries.* Un bélier, un méchant bélier, un jeune ou vieux bélier. *Le bélier* dogue ; c'est-à-dire, se défend en présentant sa tête au chien ou à un autre bélier qui l'ataque, & va doguer contre lui. (Le bélier sent quand les brebis sont en rut. Il ne faut dans un troupeau de brebis qu'un bon bélier, & en avoir bien soin.)

Bélier. [*Arietaria machina.*] Machine de guerre, qui étoit une grande poutre de bois qui étoit ferrée par le bout gros & massif, qui étoit suspenduë par deux chaînes, & servoit aux anciens pour battre les tours & les murailles des villes. (Batre les murailles avec le bélier. *Vaug. Quint. l. 4.* Les tours étoient tombées à coups de bélier. *Supplément de Quinte Curce, liv. 2. chap. 9.*) Voïez *l'Histoire de la Milice Françoise du P. Daniel, tom. 1. pag. 28.* Ceux qui ont écrit de l'art militaire parlent de *bélier suspendu*, & de *bélier non suspendu.* Voïez le commentaire du Chevalier Folard sur Polibe, traduit par D. Vincent Thuillier.

Bélier. Terme d'*Astronomie.* Le prémier des douze signes du Zodiaque, qu'on nomme *Aries.* Cette constellation est composée de 13. étoiles.

> (Afronter en plein champ les fureurs de Janvier,
> Ou demeurer oisif au retour du Bélier.
> *Boileau.*)

☞ Le bélier signifie, dans les médailles, un Prince, un Roi ; ainsi il est le prémier des signes du Zodiaque. Manilius, *lib. 2.*

> ——— *Aries caput est, ante omnia Princeps*
> *Sortitus.*

Voïez *Tristan, tom. 1. page 323, &c.*

BÉLIERE, *s. f.* [*Annulus.*] Terme de *Fondeur* & d'*Orfévre.* Anneau qui tient le battant de la cloche suspendu. Anneau qui est au-dedans du dessus d'une lampe d'Eglise.

BELINGE. C'est le nom qu'on donne en Picardie à une Tiretaine, fil & laine, très-grossiere qui se fabrique à Beauchamp le vieil.

BÉLITRE, *s. m.* [*Vilis homuncio.*] Homme de néant, gueux, coquin, misérable. (C'est un franc bélitre.)

Ménage a remarqué que ce mot est celui de toute nôtre Langue, dont l'étimologie est la plus incertaine ; il raporte ensuite le sentiment de plusieurs Auteurs. Mr. Huet le dérive du Grec βλιτυρι, qui signifie un rien, selon l'expression de Clément Alexandrin, dans ses *Stromates, liv. 8.* de là est venu le mot de *blitri*, dont on se sert dans l'Ecole, pour désigner un homme sans nom : nous disons en François *un quidam.* Remarquez que cet Auteur écrit *blitre ;* mais je crois qu'il faut prononcer & écrire *belitre.*

BELLADONA, *s. f.* Plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de quatre pieds. Ses feuilles ressemblent à celles du Solanum ordinaire, mais beaucoup plus grandes. Son fruit est gros comme un gros de raisin, d'un noir luisant ; & les Peintres s'en servent pour préparer un beau verd. Ses feuilles sont d'usage en médecine, pour ramollir & résoudre les ulceres & les durillons des mamelles. Les Italiens nomment cette plante *belladona*, parce qu'ils s'en servent pour faire du fard.

BELLE, *s. f.* [*Pulchra.*] Ce mot est pris substantivement, & est le féminin de l'adjectif *beau.* Il signifie fille ou femme qu'on aime, qui mérite d'être aimée. Fille ou femme qui est belle. (Il faut regarder les belles comme de beaux tableaux, ou d'aimables fleurs. Aussi-tôt qu'on donne son cœur à une belle, on ne doit songer qu'à lui plaire. *La Suze, poës. 1. part.*)

† *De plus belle, adv.* [*Magis quàm anteà.*]

Mieux que de coûtume. (Il commence de plus belle. Plus fort qu'auparavant. Il commence de plus belle à jurer, à blaspémer, &c.)

† *Belle.* Ce mot entre dans quelques façons de parler proverbiales, & à divers sens, selon les verbes ausquels il est joint, par exemple. (*Il l'a échapé belle*, c'est-à-dire, *qu'il a couru un grand danger.* La donner *belle* à quelcun; c'est-à-dire, l'*alarmer.*)

Belle de nuit, *s. f.* Plante qui porte des fleurs rouges ou jaunes, qui s'ouvre & fleurit la nuit & se ferme le jour.

Belle-fille, *s. f.* [*Nurus.*] La femme du fils qu'on a mis au monde. Fille d'un autre lit.

Belle-mère, *s. f.* [*Noverca.*] Celle que nôtre pére a épousée apres la mort de nôtre propre mére. Celle de qui nous avons épousé la fille.

Belle-sœur, *s. f.* [*Glos, fratris uxor.*] Fille d'un autre lit. Celle que nôtre propre frére a épousée. Celle de qui nous avons épousé la sœur.

Belle, *s. f.* Terme de *Mer.* C'est la partie du pont d'en-haut, qui régne entre le haut-ban de misaine & les hauts-bans d'artimon. Cette partie du pont est presque à découvert par les flancs, à cause que son plat-bord est moins élevé que le reste. (C'est ordinairement par la belle qu'on vient à l'abordage.)

† BELLEMENT, *adv.* [*Lentè, placidè, leniter.*] Doucement, à pas lent, & sans bruit. (Il faut marcher tout bellement dans la chambre d'un malade.)

BELLIQUEUX, SE, *adj.* Il vient du Latin *bellicosus.* Guerrier qui est plein de valeur. (Peuple belliqueux. Nation belliqueuse. *Abl.* Avoir l'humeur belliqueuse. Ce sont les marques d'un grand courage & d'une ame belliqueuse. *Abl. ret. l. 2. ch. 4.*)

† BELLISSIME, *adj.* [*Pulcherrimus.*] Très-beau. (Il est bellissime, elle est bellissime.)

BELLONE, *s. f.* Déesse de la Guerre & sœur de Mars, selon les Poëtes. On s'en sert dans nôtre poësie pour signifier la guerre. On nommoit *Bellonaires*, les Prêtres de Bellone.

BELLOT, TE, *adj.* [*Bellulus.*] Ces mots se disent des personnes, & particuliérement des enfans, & signifient, qui a quelque beauté. (Il est bellot, elle est bellotte.)

BELOUSE ou BLOUSE, *s. f.* [*Fundula.*] Terme de *Billard.* Le trou où l'on pousse la bille. (Pousser, jetter dans la belouse.)

Belouse. [*Cavum.*] Terme de *Jeu de paume.* Creux qui est au bout de la galerie de chaque jeu pour recevoir les balles, & qui est couvert de gros barreaux de bois.

BELOUSER, *blouser*, *v. n.* [*In fundulam trudere.*] Terme de *Billard.* (Jetter une bille dans la belouse.)

* *Se belouser*, *se blouser*, *v. r.* [*Falli, decipi, hallucinari.*] Se tromper, se méprendre. (*Je me blouse, je me suis blousé, je me blousai.*)

BELVEDER, *s. f.* [*Osyris.*] Plante qui a une verdure agréable, & qui fleurit rouge. *Dal.* Les Italiens l'apellent *Belvedere.*)

Belveder, *s. m.* [*Locus editus præclaro aspectu*] Ce mot est purement Italien, & signifie un lieu dont l'aspect est agréable, dont la vûë n'est pas bornée, soit en rase campagne, soit en un lieu élevé & qui découvre un païsage agréable. (C'est un *belveder.*)

BEN.

BEN ou BEHEN. Drogue dont il y a de deux sortes très-differentes. L'une est une racine médecinale, qu'on met au rang des cardiaques & des contrepoisons: elle vient de Syrie, & il y a de ce ben qui est blanc, d'autre rouge. Le *Ben* est aussi un fruit gros comme une aveline, qui croît sur un arbre semblable au tamarise. On en exprime une huile que les Parfumeurs de gands emploient. On s'en sert aussi pour enlever les taches ou lentilles du visage.

Ben de Judée. C'est un des noms que les Marchands Epiciers-Droguistes donnent à la à la drogue qu'on apelle autrement *Benjoin.*

BENARDE, *s. f.* Terme de *Serrurier.* On donne ce nom aux serrures qui s'ouvrent des deux côtés.

BENDELEON. Voïez *Bedelium.*

BÉNÉDICITE', *s. m.* [*Mensæ benedictio.*] Priére qu'on fait avant que de se mettre a table. (Dire son *bénédicité.*)

Bénédicité, *s. m.* Ce mot est un peu figuré, & se dit en riant. Il signifie *actions de graces.* (Jamais personne n'eut plus de raison de dire son *bénédicité* que vous. *Voit. l. 66.* C'est-à-dire, n'eut plus raison de loüer Dieu, & de le remercier.)

BE'NE'DICTE, *s. f.* Electuaire fort purgatif, qui a de grandes vertus, & qu'on emploie dans les lavemens.

BE'NE'DICTINS, *s. m.* [*Ordinis S. Benedicti Monachi.*] Religieux fondez par S. Benoît, & qui sont vêtus d'un ample froc noir, à grandes & larges manches, avec un capuchon qui leur couvre la tête, & qui finit en pointe, & pend sur le derriére du froc. Ils sont divisez en plusieurs Congrégations, dont les plus savantes sont celles de S. Meus & de S. Vannes.

BE'NE'DICTINES, *s. f.* [*Ordinis Sancti Benedicti Moniales.*] Religieuses habillées de noir, qui suivent la régle de Saint Benoît. Elles ont un voile noir, une guimpe de toile blanche, & une grande robe de même couleur que leur voile. (Il y a de simples Congrégations, il y a des Prieurez & des Abaïes de Bénédictines. Le Roi nomme à leurs Prieurez & à leurs Abaïes, & leurs Prieures & leurs Abesses sont perpétuelles.)

BE'NE'DICTION, *s. f.* Il vient du Latin *benedictio*, & il signifie les graces & faveurs de Dieu. Bonheur. (Seigneur, répandez vos bénédictions sur le juste. Je prie Dieu de combler les justes de ses bénédictions. *Prov.* Dieu versera sur vous, pour récompense de vôtre vertu, les bénédictions que je vous souhaite. *Voit. l. 13.*)

Bénédiction, *s. f.* [*Fausta precatio.*] Vœux & souhaits favorables qu'on fait à une personne. (Combler ses bienfaiteurs de bénédictions. Ce nom est en bénédiction à tout le monde. *Patru, plaid. 4.* C'est-à-dire, c'est un nom pour lequel chacun fait des vœux.

Bénédiction, *s. f.* [*Signum Crucis.*] Terme d'*Eglise Romaine.* C'est un signe de croix acompagné de quelques priéres. (Le Prêtre, à la fin de la Messe, donne sa bénédiction. La *bénédiction Apostolique*, c'est la bénédiction du Pape. *Bénédiction nuptiale*, c'est le signe visible du Sacrement de Mariage. La bénédiction nuptiale se donne par le Curé ou par un Prêtre commis par le Curé. La Communauté commence, & le doüaire est dû, du jour de la bénédiction nuptiale. Voïez *la Coûtume de Paris.*

Bénédiction. Signe de croix que donnent les

Evêques ou Archevêques quand ils vont en Procession ou en d'autres cérémonies.

† * On dit d'un païs où tout abonde, & d'une maison où l'on fait bonne chére, c'est un païs de bénédiction, une maison de bénédiction.

☞ *Bénédiction des cloches*. Voïez *cloches*.

BE'NE'FICE, *s. m.* [*Beneficium Ecclesiasticum.*] Charge spirituelle, accompagnée d'un certain revenu que l'Eglise donne à un homme qui est tonsuré, ou dans les Ordres, afin de servir Dieu & l'Eglise. *Pinson*, *Traité des Bénéfices.* Tel homme entre dans les Ordres, sans autre talent ni vocation que le besoin du bénéfice. *La Bruyere*, *Bénéfice simple ;* c'est un bénéfice qui n'a pas charge d'ames ; *Bénéfice à charge d'ames ;* c'est un bénéfice qui a des peuples à gouverner. *Bénéfice incompatible,* c'est un bénéfice qui ne peut subsister avec un autre. Bénéfice séculier ; bénéfice régulier. *Bénéfices consistoriaux,* ce sont ceux qui sont de fondation Roïale & qui étoient électifs avant le Concordat. *Fevret, Traité de l'abus, liv. 1. ch. 8.* Le Roi nomme à tous les bénéfices consistoriaux de son Roïaume. Quand le Roi a nommé à un bénéfice, le Nommé doit avoir un brevet contresigné par un Sécrétaire du Roi, afin que par ces Lettres le Pape connoisse que la volonté du Roi est conforme au brevet. On fait mention dans ce brevet, du nom, du surnom & de la mort de celui au lieu duquel le Roi a nommé. Il faut que ce brevet soit expédié pour Evêché, Archevêché ou Prieuré Conventuel, vacant par mort, & qu'il soit donné à des personnes qui aïent les qualités requises. On envoïe ce brevet à l'Ambassadeur du Roi à Rome, & ensuite, le tout examiné, le Pape envoïe ses Bulles ou ses Provisions. *Fevret, Traité de l'abus, l. 1. ch. 8.*

(A chacun le sien c'est justice,
A Paris seize quarteniers,
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chacun son *bénéfice.*
Cat. d'Espagne.

☞ Bénéfices majeurs, ont une dignité annexée, & une jurisdiction contentieuse. Les mineurs n'ont ni l'un ni l'autre. Les Bénéfices sont simples, ou sacerdotaux ; ils sont sacerdotaux, ou lors-que la fondation exige que le Bénéficier soit Prêtre, ou lors-que le Bénéfice exige la Prêtrise : telles sont les Cures que l'on ne peut posseder qu'en prenant la Prêtrise dans l'année de la prise de possession ; ou enfin, quand on ne peut gagner les fruits sans la Prêtrise. Les Bénéfices sont séculiers ou réguliers, & ils ne peuvent être possedez que par des personnes dont l'état réponde à la qualité du Bénéfice. C'est une maxime : *Regularia regularibus, sæcularia sæcularibus.*

Bénéfice. C'est aussi le lieu où sont l'Eglise & le revenu d'un Bénéficier. On dit, résider à son Bénéfice. Je vais à mon Bénéfice. Un Bénéfice bien situé.

Bénéfice, s. m. [*Lucrum, commodum.*] Gain, profit. Un Traitant a eu du bénéfice en une afaire, quand il y a profité.

Bénéfice d'aunage. C'est le profit qui se rencontre sur l'aunage des étofes, des toiles, & il y a des endroits où l'on donne un bénéfice considérable sur l'aunage.

Bénéfice d'Inventaire. Terme de *Palais.* Lettres par lesquelles le Roi permet à une personne d'apréhender une succession, sans être pour cela obligé aux dettes de la succession, & cela en faisant faire inventaire. (Etre héritier par bénéfice d'inventaire.

† *Bénéfice de ventre.* [*Alvi profluvium.*] Terme de *Médecin.* Flux de ventre favorable. (Avoir un petit bénéfice de ventre.)

Bénéfice. Ce mot se dit en parlant du tems, & veut dire, grace & faveur, dont le tems est souvent la cause. (Atendre le bénéfice du tems. *M. de la Rochefoucauld.*)

Bénéfice. Signifie aussi *privilége*, accordé par le Souverain, par les loix. On dit joüir d'un droit par bénéfice du Prince ; joüir du bénéfice des loix, obtenir des lettres de bénéfice d'âge.

† BE'NE'FICENCE, *s. f.* [*Beneficentia.*] Ce mot, qui est peu en usage, veut dire, bonté particuliére, grace extraordinaire. (C'est une bénéficence roïale. C'est une bénéficence qu'on ne sauroit assez exalter.

BE'NE'FICIAIRE, *adj.* [*Beneficiarius.*] Héritier qui a obtenu des lettres de bénéfice d'inventaire. (Un héritier pur & simple n'exclut point le bénéficiaire en ligne directe.)

BE'NE'FICIAL, LE, *adj.* [*Quod ad beneficia pertinet.*] Chose qui regarde les bénéfices. (Savoir les matiéres bénéficiales.)

BE'NE'FICIER, *s. m.* [*Beneficio Ecclesiastico præditus.*] Celui qui a un bénéfice.

Bénéficier, *v. a.* Terme usité par les ouvriers qui travaillent aux mines. Il se dit du plus ou du moins de facilité qu'il y a à tirer le métal du minéral. Cet or, cet argent est difficile à *bénéficier.* Cette mine se *bénéficie* aisément, elle produira un grand profit. Ce terme est quelquefois aussi usité dans le commerce & parmi les gens d'afaires.

BE'NE'FIQUE, *adj.* [*Beneficus.*] Ce mot se dit en parlant des Astres à qui on attribuë des influences favorables. (Jupiter & Vénus sont des planétes *bénéfiques.*) J'aime mieux dire, *bienfaisantes.*

† BÊNET, *s. m.* [*Insulsus, stolidus.*] Sot, ridicule. (Avoir l'air fier & benêt.

Il nous présente encor, pour surcroît de colére,
Un grand *benêt* de fils aussi sot que son pére.
Mol. Fâch. a. 2. sc. 6.)

BENIN, BENIGNE, *adj.* [*Benignus, humanus.*] Doux, favorable, humain. Qui fait du bien. Le mot de *benin* se dit en parlant des Astres & des Cieux ; mais hors de là, il ne se dit guére qu'en riant. (Astre benin. Influence benigne. Les maris sont ici les plus benins du monde. *Moliére.*)

Benigne, *s. m.* [*Benignus.*] Nom d'homme. (La ville de Dijon honore un Saint qu'on apelle *Benigne.*)

BENIGNEMENT, *adv.* [*Benignè.*] Favorablement. (Recevoir bénignement.)

BENIGNITE', *s. f.* [*Benignitas, humanitas.*] Douceur, humanité, indulgence qu'on a pour quelque chose. (C'est-là où vous verrez la derniére bénignité de la conduite de nos Péres. *Pasc. liv. 9.*)

BENJOIN, *s. m.* [*Benzuinum.*] Gomme odoriférante qui vient d'un arbre qui croît en Afrique. Voïez *Matiole, liv. 3.* (Il entre du benjoin dans cette composition.)

☞ Arrian, *liv. 3.* des guerres d'Alexandre, a remarqué en parlant du Mont-Caucase, qu'il n'y croît que du benjoin & de la terebinthe ; que cependant il est fort peuplé & couvert de

plusieurs troupeaux qui vivent de ces plantes, & courent à l'odeur du benjoin, dont ils mangent la fleur & rongent la racine.

BENIR, *v. a.* Il vient du Latin *benedicere*, & signifie faire un signe de croix acompagné de quelques priéres. (Benir un autel, un cierge, du linge; benir du pain, benir de l'eau, &c.)

Benir, *v. a.* [*Fortunare.*] Il se dit de Dieu à l'égard de ses créatures, & signifie donner sa bénédiction, afin de faire prospérer. (Dieu benit ceux qui l'adorent vraiment & de tout leur cœur. Dieu benira toûjours les armes de ceux qui combatront pour sa gloire.)

Benir, *v. a.* [*Laudare.*] Il se dit des créatures à l'égard de Dieu, du Ciel, &c. C'est-à-dire, combler de loüanges & de bénédictions. Créatures qui êtes les ouvrages du Seigneur, benissez toutes celui qui vous a créées. *Pseaumes.* Que la terre benisse le Seigneur, & qu'elle célébre éternellement ses loüanges. *Pseaumes.*)

Benir, *v. a.* [*Fausta precari.*] Il se dit des créatures à l'égard les unes des autres, & il signifie combler de bénédictions & de loüanges. (Aimez vos ennemis, & benissez ceux qui vous maudissent. *Evang. de S. Matth. ch. 5.*)

☞ *Benir ses maux, benir son martire, benir sa blessure*, ce sont des expressions poëtiques, qu'il ne faut pas imiter. Voiture a dit dans son *Sonnet d'Uranie :*

Je benis mon martire, & content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tirannie.

BENI, BENIE, *adj.* [*Benedictus, fortunatus.*] Favorisé de Dieu, & comblé de ses graces. (Prince beni de Dieu. Etat beni de Dieu. La Vierge est benie entre toutes les femmes. C'est une nation qui sera sans cesse benie. C'est une famille benie du Seigneur.)

☞ Vaugelas a remarqué que *beni* & *benit* sont bons, mais non pas dans le même usage : *benit* semble être consacré aux choses saintes : on dit à la Vierge, *Tu es benite entre toutes les femmes; de l'eau benite :* mais hors des choses saintes & sacrées, on dit toûjours *beni. Une famille benie de Dieu.*

BENIT, BENITE, *adj.* [*Sacer.*] Qui a reçû quelques signes de croix, sur qui l'on a fait quelques signes de croix, acompagnez de priéres, & souvent d'eau benite. (Donner du pain benit, prendre du pain benit, rendre le pain benit, faire de l'eau benite, jetter de l'eau benite, prendre de l'eau benite.)

Benit, *benite*, *adj.* Qui est fait pour être beni, & pour recevoir la bénédiction de ceux qui la doivent donner. On dit tous les jours dans ce sens, j'ai commandé au Pâtissier de me faire un pain benit. Faire faire un pain benit par le Pâtissier.

† * *Eau benite de cour.* (Ce sont les grandes caresses, & les protestations d'amitié que font les gens de Cour, & qui sont simulées, & n'ont aucun éfet.)

BENITIER, *s. m.* [*Aquæ sacræ vas.*] C'est une maniére de cuvette de métal, de marbre ou de pierre, faite d'ordinaire en forme de voûte, qu'on met à l'entrée des Eglises, & où l'on prend de l'eau benite. Le benitier est aussi une maniére de petit vase de métal, de bois ou de faïance, qu'on met au côté du chevet du lit, & qu'on remplit d'eau benite.

(Et la fiévre demain se rendant la plus forte,
Un *benitier* aux pieds, va l'étendre à la porte.
Despr.)

BENNE. Petit vaisseau qui sert à charger les bêtes de somme, pour transporter des grains, de la vendange, &c.

☞ *Benne*, vient de *benna*, qui signifioit autre fois parmi les Gaulois, un *chariot*, selon la remarque de Festus. On apelle encore aujourd'hui *benne*, un certain espace enfermé dans la riviére de Saône, pour y arrêter le poisson; enfin, *benna*, dans la basse Latinité, a signifié un vaisseau à porter le vin & l'eau; d'où l'on a formé benot, dont on se sert dans le Lyonnois, pour porter la vendange, de la vigne, dans la cuve.

BENOÎT, *s. m.* [*Benedictus.*] Nom d'homme. Saint Benoît est le Fondateur de l'Ordre des Bénédictins. Les Célestins sont de l'Ordre de Saint Benoît. *Beurrier, histoire des Célestins de Paris.*

Benoît, *benoîte*, *adj.* [*Sacer.*] Vieux mot qui s'est dit autrefois sérieusement; il signifie, *beni.* Le benoît Apôtre Saint Pierre. La benoîte Vierge Marie. Mais aujourd'hui *benoît* ne se dit qu'en riant.

(Caillou noble sans doute, & de race ancienne,
Décendant du caillou du *benoît* S. Etienne.
Sarrazin, poes.)

BENOÎTE, *s. f.* [*Caryophillata.*] Plante, dont la racine a l'odeur du girofle. Le vin où l'on fait tremper cette racine est bon pour les obstructions du foie : il est aussi fort vulnéraire & déterfif. Il y a plusieurs espéces de *benoîte.*

BE'ORI, *s. m.* Animal des Indes Occidentales, qui ressemble à un veau, & dont la peau est fort dure & fort épaisse.

BEQ.

BE'QUE'E, *s. f.* [*Esca.*] Mangeaille qu'on met dans le bec d'un oiseau. (Donner la bèquée à un oiseau.) On dit, dans le sens figuré, qu'un Directeur donne à sa dévote la bèquée spirituelle, quand il lui donne quelques avis hors du confessional.

BE'QUETER, *v. a.* [*Rostro appetere, impetere.*] Donner des coups de bec. (Prometée est bèqueté d'un vautour. *Voit. poës.*

Croyez-vous que Titye entouré de vautours,
Pût, toujours *bèqueté*, les repaître toujours?
Auteur anonime.

Un Peintre peignit si bien des raisins, que les oiseaux les aloient bèqueter. *Abl. Apoph.*

† BE'QUILLARD, *s. m.* [*Qui baculo supernè rostrata utitur.*] Mot plaisant, pour dire, celui qui va avec une béquille.

BE'QUILLE, *s. f.* [*Baculum supernè rostratum.*] Bâton dont on se sert pour marcher lors-qu'on n'est pas libre de la jambe, lors-qu'on y est incommodé. (Marcher avec des béquilles. *Boil. Epît.* Il est condamné à une perpétuelle béquille.)

† BE'QUILLER, *v. n.* [*Uti baculo supernè rostrato.* [Mot comique. C'est aler avec une béquille.

(Alors sortit d'une portiére
Un béquillard tout sec & tout gris,
Béquillant de même maniére
Que Boyer béquille à Paris.
Voiage de Bachaumont.)

Béquiller, *v. a.* [*Terram pedo vertere.*] Terme de *Jardinier.* C'eſt faire un petit labour dans quelque planche, ou quelque caiſſe. (Il faut béquiller cette planche ou cette caiſſe. On dit au même ſens, *bichoter* ou *biner* cette caiſſe. *Quint. Jardins*, *t. 1. p. 72.*)

BE'QUILLON, *ſ. m.* Terme de *Fleuriſte.* Les béquillons ſont de petites feüilles qui ont peu de largeur, & qui finiſſent en pointe. (La peluche de l'anémone doit faire le dôme & être garnie de béquillons. Voïez *la culture des fleurs.*) Ce mot ſe dit auſſi du bec des petits oiſeaux, en terme de *Fauconnerie.*

B E R.

☞ BER. Terme ancien, dont on ſe ſervoit pour ſignifier un grand Seigneur, un homme d'une ancienne nobleſſe ; ainſi *Ber* & *Baron* ont été, pendant long-tems, deux mots ſinonimes. Voïez Villehardouin, nomb. 23. de ſon Hiſtoire de Conſtantinople. Spelman, ſur le mot *Baro*, a dit : *Francis antiquis*, Ber, *ex quo fortè Barones ſupradicti*, & Hautber, *pro viro ſummo*, *vel majori Domino.* Duchêne a remarqué dans ſon Hiſtoire de la Montmorency, *liv. 1. chap. 5.* que *Baron* ou *Ber* ſignifie auſſi *vaillant* & *généreux* ; *Barnage*, *vaillance* & *magnanimité*, &c. Quelques-uns croient que les fiefs du premier ordre & qui relevent immédiatement du Roi, étoient apellez *fiefs de Hautber*, comme étant les plus illuſtres & les plus conſidérables : mais d'autres eſtiment, avec plus de raiſon, que les fiefs de *Hautber* étoient ceux qui engageoient à ſervir le Roi avec armes pleines, c'eſt-à-dire, avec la cotte de mailles, apellée *Hautber.* Pithou a pris un autre parti dans ſes Mémoires de Champagne. « On ne peut (dit-il) bonnement » entendre, comment entre les fiefs Roïaux » on comprend indiféremment ceux de *Hautber*, » ſans reſtraindre ce mot à ceux qu'on apelle » pleins fiefs. »

BERANS. Groſſe toille de coton.

† BERCAIL, *ſ. m.* Il ſe prononce comme il eſt écrit. En Latin, *ovile.* Il ſignifie *bergerie.* C'eſt-à-dire, le lieu où demeurent les brebis l'hiver, & où elles ſont l'été quand elles retournent de la pâture. Le mot de *bercail* n'eſt pas ſi connu ni ſi uſité que celui de *bergerie*, qui eſt le mot d'uſage. (Bergers, faites rentrer les brebis dans le bercail. *Fontenelle*, *diſcours ſur l'églogue*, *page 156.*)

Ce mot ſe dit, au figuré, dans cette façon de parler, ramener une brebis égarée au bercail de l'Egliſe. (Combien de brebis errantes & diſperſées a-t-il fait rentrer dans le bercail. *Fléchier.*)

BERCE, *ſ. m.* [*Eritachus.*] Petit oiſeau, qui vit ſeul dans les bois. Son bec eſt fort pointu, & ſon plumage eſt de couleur de cendre tirant ſur le jaune.

BERCEAU, *ſ. m.* [*Cunæ*, *cunabula.*] Petite machine de bois ou d'oſier, quarrée & ſoûtenuë de piés, dans laquelle on met un petit lit pour un enfant au maillot.

Berceau, Terme d'*Imprimerie.* C'eſt la partie entérieure de la preſſe, qui ſert à ſoûtenir le train ſur les barres, & lui donne le mouvement par les poulies.

* *Berceau.* [*Infantia*, *puerilis ætas.*] Bas âge. (Il a mémoire de ce qu'il a fait au berceau. *Voit. liv. 57.* L'Egypte lui a ſervi de berceau. Les vrais Iſraëlites étoient élevez dès le berceau à la connoiſſance de Dieu. *Fleuri*, *mœurs des Chrétiens.*)

* *Berceau.* Moment qu'une choſe naît ou paroît. (Etoufer l'héréſie dans ſon berceau. *Patru*, *plaid. 4.*)

* *Berceau.* [*Vinea arcuata*, *camerata.*] Terme de *Jardinier.* Couverture en forme de voûte, faite avec des perches de charpente ou de fer, qui régne le long d'une alée de jardin, où l'on jouë à la boule, & où l'on ſe proméne au frais.

Berceau. Terme d'*Architecture.* Voute à plein-ceintre, ſans arêtes, qui couvre une galerie ou la nef d'une Egliſe, ou tout autre édifice plus long que large.

* *En berceau.* [*Arcuatè.*] Comme un berceau. (Faire une voûte en berceau.)

BERCELLES, *ſ. f.* Terme d'*Orfévre.* Ce mot n'a point de ſingulier. Ce ſont des ſortes de pincettes dont on ſe ſert pour manier l'émail. (Mes bercelles ſont égarées. Sans bercelles je ne puis rien faire.)

BERCER, *v. a.* [*Cunas agitare.*] Mouvoir le berceau pour obliger l'enfant à dormir. (Bercer un enfant.)

* *Bercer.* [*Lactare.*] Entretenir, amuſer. (De plaiſir mon ame eſt bercée. *Voit. poëſ.* Je ſai bien les diſcours dont il le faut bercer. *Mol.* Il ſe berce de ſes propres chiméres. *Deſpr. ſat. 8.*)

> ☞ Comme nos citoïens de race deſireux,
> Qui bercent les enfans qui ne ſont pas à eux.
> *Regnier*, *ſat. 2.*

Deſpreaux, *ſat. 8.* parlant de l'homme :

> Cependant, à le voir plein de vapeurs legéres,
> Soi-même ſe bercer de ſes propres chiméres,
> Lui ſeul de la nature eſt la baſe & l'apui.

BERCHE. Terme de *Marine.* On apelloit ainſi de petits canons de fonte verte, dont on ſe ſervoit autrefois ſur les vaiſſeaux, & qui ne ſont plus d'uſage. Il y en avoit auſſi de fer fondu, qu'on apelle *barces.*

BERCHEROCT. Poids dont on ſe ſert à Archangel & dans tous les Etats du Czar, pour péſer les marchandiſes de grande péſanteur ou de grand volume. Il peſe 400. livres Moſcovites ou environ 328. liv. poids de Paris.

BERGAME, *ſ. f.* [*Tapetia Bergomona.*] Tapiſſerie griſe ou rouge, qui eſt de peu de valeur & vient de Bergame, ville d'Italie. On fabrique auſſi en Normandie des Bergames de toute ſorte de couleurs & de diverſes façons. Celle de Tournai, qui n'eſt que d'une ſorte, eſt la plus eſtimée.

BERGAMOTES, *ſ. f.* [*Pyrum bergomium.*] Poires qui, à ce qu'on croît, ſont venues de Turquie. (Les bergamotes ſont bonnes.) Il y a auſſi une *eſſence de Bergamote*, ſorte de parfum qui vient de Bergame.

BERGE, *ſ. f.* [*Moles*, *agger.*] Bord d'une riviére élevé ou eſcarpé. (Quand une armée doit paſſer une riviére, il faut abatre la berge, ſur-tout ſi elle eſt eſcarpée.)

BERGER, *ſ. m.* [*Ovium cuſtos*, *paſtor.*] Celui qui garde les brebis. (Un berger, un heureux berger, être berger.)

BERGERE, *ſ. f.* Celle qui garde les brebis. (Une bonne, jolie, aimable bergere.)

En terme de guerre, l'*heure du berger* eſt le tems propre pour la victoire.

Bergerie, *s. f.* [*Ovile.*] L'étable des moutons. (La bergerie eſt pleine.)

* *Bergerie.* Maiſon ſous nôtre conduite, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. (Elle voit le feu dans ſa bergerie. *Patru, plaid. 16.*)

Bergerie, *s. f.* [*Paſtorale carmen.*] Ce mot, au pluriel, ſignifie des *poëſies paſtorales.* Ainſi on dit que les plus belles poëſies de Racan, ce ſont ſes bergeries.

Enfermer le loup dans la bergerie. Façon de parler de Chirurgien, pour dire, laiſſer du pus dans une plaïe qui ſe ferme trop tôt, & qu'on eſt obligé enſuite de rouvrir. Ces termes ſignifient auſſi, laiſſer quelcun dans un lieu où il peut nuire.

Bergeronette, *s. f.* [*Motacilla.*] Petit oiſeau fort joli, qui vit trois ou quatre ans, qui a le corps noir & blanc, le bec noir & bien fait, qui remuë toûjours la queuë, & qui fréquente le bord des riviéres. Quelques-uns apellent la bergeronette *hochequeuë*, mais le vrai mot de Paris, c'eſt *bergeronette.*

Beril ou **Berÿle**, *s. m.* [*Berillus.*] Pierre précieuſe fort ſemblable au criſtal. On la nomme autrement aigue-marine : ſa reſſemblance de couleur avec celle que préſente à l'œil la ſuperficie de l'eau de la Mer, lui a fait aparemment donner ce nom par les modernes.

Berlan. Voïez *brelan.*

☞ **Berline**, *s. f.* Eſpéce de carroſſe, inventée depuis quelque tems. La berline eſt plus propre à la campagne que les autres caroſſes : quatre perſones y ſont fort à leur aiſe. Il y a aparence que nous avons pris ce mot chez les Italiens ; ils apellent *Berlina*, une maniére d'échafaut ſur lequel ils expoſent à la vûë du Public ceux qu'ils condamnent au carcan. Voïez Ferrari, *origin. Ling. Ital.*)

Berlingot, *s. m.* Berline coupée.

Berluche ou *Breluche.* Sorte de droguet de laine ſur fil.

† **Berluë**, *s. f.* [*Oculorum caligatio.*] Éclairs brillans qui paroiſſent devant les yeux, & naiſſent des vapeurs qui s'élevent des parties baſſes, ou du petillement du ſang échaufé. *Deſpr.* Ebloüiſſement de la vûë par une trop grande lumiére. (Avoir la berluë.)

* *Berluë*, *s. f.* Ce mot ſe dit figurément, pour dire une mépriſe, un défaut d'avoir conſidéré. (Vous aviez la berluë quand vous avez fait ou dit telle choſe.)

Berme, *s. f.* Terme de *Fortification.* Chemin de trois piés de large au pié du rempart, entre le rampart & le foſſé. (La berme eſt défenduë d'une haie vive. Paliſſader une berme. Quand le rampart d'une place n'eſt pas revêtu de maçonnerie, ſon talud extérieur ſe termine au bord du foſſé au niveau de la campagne, & alors on laiſſe entre le pied du rampart & le foſſé un petit chemin qu'on nomme *berme* ou *relais*, dont l'uſage eſt de ſoûtenir les terres du rampart, d'empêcher qu'elles ne s'éboulent dans le foſſé. *Diction. du Tems.*)

Bernabites, *s. m.* Voïez *Barnabites.*

Bernable, *adj.* [*Irridendus.*] Qui mérite d'être berné & moqué. (C'eſt l'homme le plus bernable qui ſoit au monde.)

Bernacle, *s. m.* Poiſſon renfermé dans une coquille bivalve, adhérante aux vaiſſeaux & aux rochers par un long pédicule noirâtre & cylindrique. La tête de cet animal eſt garnie d'une vingtaine de cornes qui forment des courbes irrégulieres renfermées les unes dans les autres, enſorte qu'elles vont toûjours en diminuant. Leur côté concave eſt hériſſé de touffes de poils qui ont aſſez la figure de broſſes. Le poiſſon fait ſortir toutes ſes cornes, ou les retire à volonté, & en les agitant diverſement, il forme dans l'eau un courant qui entraîne auprès de lui la proïe dont il ſe nourrit.

Bernage, *s. m.* Vieux mot, qui ſignifioit autrefois le train, le bagage & l'équipage d'un grand Seigneur. On apelloit ainſi la maiſon du Roi & toute ſa ſuite.

Bernard, *s. m.* [*Bernardus.*] Nom d'homme, qui vient de l'Alemand, & qui ſignifie, qui a un eſprit d'ours ; *art* en Alemand, veut dire eſprit, naturel, & *ber*, ours.

Bernardins, *s. m.* [*Ordinis S. Bernardi Monachi.*] Religieux fondez par Robert, Abé de Molême. Ils ſuivent la régle de S. Benoît ; mais à cauſe qu'ils ont été reformez par Saint Bernard, on les apelle *Bernardins.* Ils ont une robe blanche avec un ſcapulaire noir, & lorſqu'ils oficient, ils ſont vétus d'une coule ample & large qui eſt toute blanche, & qui a de grandes manches avec un chaperon de la même couleur.

Bernardines, *s. f.* [*Ordinis S. Bernardi Moniales.*] Religieuſes qui ſuivent la régle de Saint Benoît, qui ſont habillées comme les Bernardins, & qui ont de bonnes Abaïes auſquelles le Roi nomme.

Berne, *s. f.* [*Ludicra in altum jactatio.*] Action de berner, ou couverture où l'on berne. (Jamais ſot ne mérita mieux d'être pouſſé d'un coup de berne juſqu'à moitié chemin des cieux. *Main. poëſ.*)

☞ La berne étoit en uſage chez les Romains. Martial dit à ſon livre, qu'il s'expoſe, en ſe produiſant en public, à être berné :

Audieris cùm grande ſophos, dum baſia captas,
Ibis ab excuſſo miſſus in aſtra ſago.
Epig. l. 1. 4.

Sagum ſignifie un drap groſſier, ſur lequel on mettoit la perſonne que l'on vouloit faire ſauter en l'air.

Berne. Terme de *Marine.* Mettre le pavillon en *berne*, c'eſt iſſer le pavillon au haut du bâton de pavillon, & le tenir ferlé. C'eſt un ſignal qu'on donne aux autres vaiſſeaux.

† **Bernement**, *s. m.* [*In ſublime jactatio.*] Maniére dont une perſonne eſt bernée. (L'hiſtoire du bernement du Cavalier nous donne dequoi rire. *D. Quichote, tom. 2. pag. 32.* Son bernement eſt plaiſant. On parle par-tout de ſon bernement, & il réjoüit les gens.)

† **Berner**, *v. a.* [*Aliquem in altum jactare.*] Mettre quelcun dans une couverture & le faire ſauter en l'air. (Je fus berné vendredi. *Voit. liv. 9.*)

* *Berner.* [*Ludere, irridere.*] Se moquer. (On le berne par-tout. *Abl.*)

† **Berné**, *adj.* & *s. m.* [*In altum jactatus, irriſus.*] Celui qui eſt berné. (Les cris afreux que faiſoit le miſérable berné alérent juſqu'aux oreilles de ſon maître. *Dom Quichote, tom. 2. chap. 32.*)

†* **Berneur**, *s. m.* [*Jactator, illuſor*] Celui qui berne. (Il n'y a ici ni berné ni berneur. *D. Quichote, tom. 1. ch. 18.*)

Berniesque, *s. m.* & *adj.* C'eſt une eſpéce de ſtile burleſque, qui diffère du burleſque

ordinaire, en ce qu'il eſt un peu moins négligé & qu'il demande plus de génie. Ce mot vient du *Berni* ou *Bernia*, Poëte Italien du ſeiziéme ſiécle, qui compoſa dans ce ſtile ſon *Orlandino*, qu'il publia ſous le nom de *Limerno Pitoceo da Mantua*. Mr. Baillet s'eſt trompé lors-qu'il a crû que le ſtile *Bernieſque* étoit un ſtile ampoulé. Le ſtile Bernieſque, dit Mr. de la Monnoye dans ſes notes ſur le jugement des Sauvages, eſt un ſtile goguenard, négligé en aparence, comme celui d'Horace, mais d'une négligence qu'il n'eſt pas aiſé d'atraper. Le *Ruſantes* a excellé dans le bernieſque. Le bernieſque eſt difficile à atraper, & dans ces phraſes, *bernieſque* eſt ſubſtantif. Mais lors-qu'on le joint à ſtile, il devient adjectif: par exemple: Peu de gens réuſſiſſent dans le ſtile *bernieſque*. *Lettre de Mr. Duchâtel, pag. 19. 20.*

BERNIQUET, *ſ. m.* Ce mot ne ſe dit qu'en proverbe. Il eſt allé au *berniquet*. C'eſt-à-dire, il a mal fait ſes afaires.

BERTAUDER, *v. a.* Vieux mot, qui ſignifie tondre égallement.

BERTE, *ſ. m.* [*Berta.*] Nom de femme, qui ſignifie *illuſtre*. Robert, Roi de France, épouſa en ſecondes nôces Berte, veuve d'Eudes, Comte de Chartes; mais parce-qu'elle étoit ſa couſine iſſuë de germaine, le Pape déclara le mariage nul. Robert ne voulant pas quiter Berte, qui étoit douce & charmante, le Pape mit le Roïaume de France en interdit, & excommunia les Evêques qui avoient conſenti au mariage. *Hiſt. de France, vie du Roi Robert.*

BERTRAND, *ſ. m.* [*Bertrandus.*] Nom d'homme. (Qui aime Bertrand, aime ſon chien.)

BERUBLEAU, *ſ. m.* C'eſt ce qu'on apelle autrement cendre verte, ou verd de terre.

BÉRUSE, *ſ. f.* Sorte d'étofe, dont il ſe fait quelque commerce à Lyon.

BES.

BESACE, *ſ. f.* [*Pera, mantica.*] Morceau de toile acommodé de telle ſorte qu'il fait comme deux grandes poches, ou deux petits ſacs qui ſont joints, & qui ont chacun leur ouverture ſeparée. (Je ne demande rien, car ma beſace me ſufit. *Abl. Luc. t. 1.*)

* *Etre à la beſace.* C'eſt-à-dire, être pauvre. *Mettre à la beſace.* C'eſt rendre pauvre.

BESACIER. Celui qui porte la beſace.

(On ſe voit d'un autre œil qu'on ne voit ſon prochain:
Le fabricateur ſouverain
Nous créa *Beſaciers* de la même maniére.
La Fontaine.)

BESAIGUE, *ſ. f.* [*Bipennis.*] Outil de fer dont ſe ſervent les Charpentiers pour unir & tailler le bois.

Beſaigue. C'eſt auſſi un outil de Vitrier, fait comme une eſpéce de marteau, dont la panne eſt longue, pointüe d'un côté & tranchante de de l'autre.

BESANT, BEZANT, *ſ. m.* [*Byſantii nummi.*] Piéce de monnoïe d'or ancienne, dont on païa la rançon de S. Loüis. Voïez *Joinville, hiſtoire de S. Loüis.* Le beſant valoit environ un double ducat. Il étoit marqué au coin des Empereurs de Conſtantinople. Les Rois de France ofroient treize beſans le jour de leur ſacre. Henri II. en ofrit encore. *Le Blanc, Traité hiſtorique des Monnoïes.*

Beſant. Terme de *Blaſon.* Piéce d'or ou d'argent, ronde & plate, que les Paladins François mirent ſur leur écu pour faire voir qu'ils avoient fait le voïage de la Terre Sainte, & été dans la Paleſtine. (Porter de gueules à trois beſans d'argent. *Colomb.*)

† BESICLES, *ſ. f.* [*Vitrum oculorum.*] Mot burleſque pour dire des *lunettes.* (De bonnes beſicles, de méchantes béſicles, mettre ſes beſicles.)

☞ Coſtar écrivant à Voiture, lui fait cette queſtion: « Je ſuis (dit-il, *pag. 225.*) de vôtre » avis, que *bigle* ſe dit *quaſi binus oculus;* mais » ne croïez-vous pas auſſi que *beſibles*, que l'on » prend quelquefois à Paris pour des lunettes, » ſont dites *quaſi bis oculi*, de doubles yeux, » ou de ſeconds yeux.? »

† * *prenez vos beſicles;* c'eſt-à-dire, conſidérez bien la choſe. *Il n'a pas bien mis ſes beſicles;* c'eſt-à-dire, il n'a pas bien conſidéré.

Beſicles. Terme de *Lunetier.* C'eſt une ſorte de maſque, où il y a des yeux de verre, & qui ſert à ceux qui vont à la campagne pour empêcher que le vent ou la pouſſiére ne leur faſſent mal à la vûë. (Faire des beſicles, mettre & porter des beſicles.)

BESI-D'HERI, *ſ. m.* Sorte de poire qui a été ainſi apellée de Heri, qui eſt une forêt en Bretagne entre Rennes & Nantes, où ces poires ont été trouvées. (Le beſi-d'heri eſt fort bon, ou les poires de beſi-d'heri ſont fort bonnes. Il faudroit écrire *beſi de heri*, mais l'uſage, contre la raiſon, fait écrire *beſi-d'heri.*)

☞ Mr. Huet écrit *beſie d'heri*, & dit que *heri*, en vieux Gaulois, ſignifie *bois*, & *beſie*, *poire*, de ſorte que *beſi-d'heri* ſignifie poire de bois, *pyrum ſylveſtre.*

BÉSOARD ou BÉZOARD, *ſ. m.* [*Lapis bezohar.*] Pierre précieuſe qui naît dans l'eſtomach d'un animal des Indes. Le béſoard oriental naît dans l'eſtomach d'une eſpéce de chévre ſauvage qu'on trouve aux Indes, & le béſoard occidental naît dans l'eſtomach d'une ſorte de bouc du Pérou.

BÉSOARDIQUE, ou BÉSOARTIQUE, *ſ. m.* Remédes cordiaux & alixipharmaques, dans leſquels entre le béſoard, ou qui ſont préſumez en avoir la vertu. Ce mot eſt auſſi adjectif.

BESOIN, *ſ. m.* [*Neceſſitas, penuria.*] Néceſſité. Diſette. Ce qui eſt néceſſaire. (Il faut implorer Dieu dans nos beſoins. *Paſc. liv. 4.* Pour rétablir ſa ſanté, il a beſoin de bons boüillons. Les grands hommes ont beſoin de l'aſſiſtance des autres, & de celle de la fortune. *Voit.* Je n'ai beſoin pour vivre, que de pain & d'eau. *Abl. Luc. t. 1.* Qui n'a point de deſirs eſt exemt de *beſoins. Poëme ſur le bonheur, par l'Abé Porquet.*)

Ce mot ſuivi d'un *que* veut le ſubjonctif, ſinon il a un *de* avec l'infinitif lors-qu'il eſt ſuivi d'un verbe. (Il a beſoin *que* vous faſſiez quelque choſe pour lui. Pour dévenir ſavant, on a beſoin d'étudier.

☞ *Beſoin* & *faute*, ſignifient diférentes choſes, ſelon un anonime. On s'en ſert quelquefois pour marquer une choſe qui nous eſt néceſſaire ou utile. (Exemple. J'ai beſoin de mon cheval. Si vous n'avez pas beſoin de vôtre carroſſe, je vous prie de me le prêter.) Mais *avoir faute* ſignifie toûjours *manquer*, & emporte néceſſairement privation.

BESOGNE, *ſ. f.* [*Opus, opera, labor.*] Travail. Quelque choſe à faire. Ouvrage d'Orfévre,

d'Orfévre, de Potier d'étain. Tout ce qu'un maître de quelque métier donne à faire à un compagnon. (Besogne plate, montée, ciselée. Faire sa besogne. Achever sa besogne.)

† * *Besogne.* Ouvrage d'esprit. Production d'esprit. (Muse, on admire vôtre besogne, mais vous n'avez ni feu ni lieu. *Main. poës.*)

† * *Besogne.* Afaire embarassante. (Le séjour de Catalogne vous peut donner de la besogne. *Voit. poës.*)

Beson. Mesure des liquides, dont on se sert à Ausbourg & en d'autres lieux d'Alemagne.

Besorch. Monnoïe de métal d'alliage, qui a cours à Ormus, à peu près sur le pied de six liards de France.

Bessiére, *Baissiére*, *s. f.* [*Vinum feculentum.*] L'un & l'autre se dit, mais *bessiére* est le plus doux & le plus usité. Il signifie du vin qui est au bas & où il n'y a presque plus que la lie.

Bestail, (Be'tail.) *s. m.* [*Pecus.*] Ce mot se dit plus communément au pluriel qu'au singulier: il signifie beufs, vaches, moutons. Leurs bestiaux sont morts. Leur richesse consistoit en bestiaux. *Abl. Marmol.* On dit aussi au singulier *leur bêtail est pris*, c'est-à-dire, qu'on a pris leurs beufs, vaches, moutons; & en ce sens *bêtail* ne se dit qu'au singulier.

Bestialite', *s. f.* [*Coïtio cum bellua.*] Crime qui se commet avec des bêtes femelles, & pour lequel on brûle ceux qui le commettent.

Bestialité. Signifie aussi en général, vivre au gré de ses sens, agir en bête, s'abandonner à ses passions.

† Bestiole, *s. f.* [*Bestiola.*] On apelle ainsi tous les petits animaux, comme sont les plus vils & les plus petits insectes. On le dit figurément des jeunes personnes: *c'est une bestiole.*

☞ Bestion, *s. m.* Terme de *Marine.* C'est le bec, ou la pointe de l'épéron à l'avant des porte-vergues: il est apellé *bestion*, parce-que d'ordinaire il porte pour ornement la figure de quelque animal, & on y met si souvent celle d'un lion, que beaucoup de matelots lui donnent le nom de Lion. Voïez *Aubin.* On apelle aussi Tapisserie de *bestion*, celles où il y a de grands animaux représentés.

☞ Bestourne. Ancien mot dont Alain Chartier s'est servi, & que Duchêne a expliqué par ces vers d'un vieux fragment, intitulé *des flateurs & des habits.*

> Mont va li siecles bestournant,
> Car che derriere va devant,
> Et che devant si va derriere.

B E T.

Be'tail. Voïez *Bestail.*

Bête, *s. f.* [*Bestia, bellua.*] Animal irraisonnable. (Bête brute.) *Bêtes fauves.* Ce sont les cerfs, les chévreüils & les dains. *Les bêtes noires.* Ce sont les sangliers & les marcassins. *Bêtes de charge, de somme, de voiture.* Ce sont les bêtes qui portent, ou qui tirent.

☞ La coûtume de Troyes, *art. 169.* distingue les bêtes grosses, menuës, & blanches, quand il s'agit du pâturage.

Bête. [*Stupidus, stolidus.*] Sot, sote. Ridicule. (Suis-je pas une grosse bête, de faire de ma pauvre tête une boutique de Latin? *Main. poës.*) On dit figurément, *remonter sur sa bête.* C'est-à-dire, recouvrer son avantage, racommoder ses afaires. *Prendre du poil de la bête.* C'est chercher du remede dans la chose qui a causé du mal. *Faire la bête.* C'est refuser quelque chose mal à propos.

† * *Bête.* [*Vulpecula.*] Ce mot se dit quelquefois en riant. Par exemple. (La bonne bête a ses raisons. *Moliére.*)

† * *Une bête épaulée.* C'est-à-dire, une fille qui a fait un enfant sans être mariée. (Epouser une bête épaulée.)

† * *Bête.* Mot burlesque, pour dire *chose.* (Par ma foi, je ne sai pas quelle bête c'est là. *Mol.*)

Bête. [*Mulcta.*] Jeu de carte qui se joüe à quatre ou à cinq, en donnant cinq cartes à chacun, après avoir ôté du jeu les petites cartes. (Joüer à la bête.)

† *Bête.* Terme de *Jeu de l'ombre*, qui signifie la perte de la partie, ou de quelque chose qui est au jeu. (Faire la bête de vingt ou trente fois. On ne renonce jamais à l'ombre, à peine de la bête. Qui renonce deux fois, fait deux bêtes. Voïez *le jeu de l'ombre, par le Chevalier de Méré.*)

Be'tel, ou Betle, *s. f.* C'est une plante qui s'atache aux arbres, & qui y monte comme le lierre. Le betel est renommé dans tout l'orient, sur-tout dans les Indes, où il s'en fait un grand commerce. Les Orientaux en ont continuellement dans la bouche.

Beterave, (Betterave.) *s. f.* [*Beta.*] Racine grosse & rouge qu'on fait cuire & qu'on acommode au beurre ou à l'huile. (Les béteraves sont un peu fades, à moins qu'elles ne soient bien assaisonnées. Planter des béteraves. *Fouler des béteraves*, c'est en rompre les feüilles ou les montans, pour empêcher que la séve n'y monte pas davantage. *Quint. des jardins.*)

† * *Un nez de béterave.* C'est un gros nez rouge & enluminé. C'est la marque d'un homme qui aime le vin, *Rubicundus.*

Betilles, *s. f.* Mousselines ou toilles de coton blanches, dont il y a plusieurs sortes, qui se fabriquent aux Indes Orientales. Ce sont aussi les toiles de coton qu'on peint de diverses couleurs.

* Bêtise, *s. f.* [*Stoliditas, stupor.*] Sotise. (Il a fait la plus grande bêtise du monde. C'est une bêtise que cela.)

* *Bêtise.* Stupidité. (Le silence est quelquefois signe de bêtise.)

Be'toine, *s. f.* [*Betonica.*] Plante qui pousse une tige déliée, haute d'une coudée, ou un peu plus, qui dès sa racine produit plusieurs feüilles longues, démêlées, odoriférantes, & presque semblables à celles du chêne, & qui porte sa graine au haut de sa tige. La bétoine fleurit en Mai & en Juin. *Dal.* Quand elle est pulverisée, elle fait éternuer.

Beton, *s. m.* Sorte de mortier, qui se pétrifie dans la terre, & qu'on jette dans les fondements des bâtiments.

Bette ou Poirée, *s. f.* [*Betta.*] Plante fort commune qui est blanche, rouge & d'autres couleurs.

Betterave, *s. f.* Plante dont la tige & la feüille ressemble beaucoup à la Bette blanche ou poirée, avec cette différence qu'elle est violette, & que pour les alimens on ne fait usage que de sa racine. Il y a trois espéces de Betterave; la grosse rouge, la petite qu'on nomme Castelnaudari, & qui est la meilleure par sa délicatesse & son goût; & la blanche.

Be'tuses, *s. f.* Tonneaux à demi ouverts, qui servent à transporter le poisson vivant d'un lieu à l'autre.

BEU.

Beveau. Instrument de *Mathématique*, dont on se sert pour transporter un angle mixtiligne d'un lieu à un autre. Il est composé de deux régles courbes en dedans ou en dehors.

Beuf, (Bœuf,) *s. m.* Prononcez *beú.* Il vient du Latin *Bos.* C'est un animal domestique, châtré, fort connu & fort nécessaire dans le commerce de la vie. Les gros beufs qu'on tuë à Paris viennent de Poitou & de Normandie. Les bouchers, parlant de beufs, disent : Assommer un beuf, poindre un beuf. Faire un beuf. *Une bande de beufs*, ce sont plusieurs beufs ensemble. On païe au Roi un écu pour chaque beuf qui entre à Paris.

* *Beuf.* Chair de beuf. (Aimer le beuf. Manger du beuf.)

† * *Beuf.* Un grossier. Un stupide. (C'est un gros beuf.)

Beuf-marin. Animal qui se nourrit dans l'eau, & dont la chair est fort bonne. Il ressemble au beuf, il est de la grandeur d'une genisse de six mois, & a la peau très-dure. On trouve de ces beufs dans le Niger & dans le Nil. *Abl. Marmol.*

☞ L'Auteur de la science des Médailles a remarqué que le beuf & le taureau marquent plusieurs choses diférentes ; que sur les médailles d'Egipte, ils signifient Apis ; sur d'autres médailles ils signifient la force & la patience, & la paix favorable aux Laboureurs : quand ils ont la tête ornée de rubans, ils font connoître qu'ils doivent servir de victime dans quelque sacrifice : quand ils paroissent vouloir fraper avec leurs cornes, ils dénotent quelquefois la guerre, & quelquefois le combat des taureaux, dont le peuple a été spectateur : quand ils sont représentez passans & marchans simplement, sous la conduite d'un homme voilé, ils désignent une colonie.

☞ *Beuf viélé.* On apelle à Paris, *beuf viélé*, celui qu'on mene le jeudi gras par les ruës, au son de la viéle.

Beugle. C'est ainsi qu'on nomme en quelques endroits, la grosse étoffe de laine nommée ailleurs *Bure.*

Beugler, *v. n.* [*Boare.*] Ce mot se dit des beufs & des vaches lors-qu'ils poussent un cri qui leur est naturel, & qui marque quelque chose que la nature leur inspire. (Le beuf & la vache beuglent.) L'action de *beugler* s'exprime par *beuglement.*

Beurré', *s. m.* [*Pyrum butyraceum.*] Sorte de poire mûre en Septembre & en Octobre. (Beurré commun. On dit aussi *poire de beurrée.*)

Beurre, *s. m.* [*Butyrum.*] Crême & lait qu'on met dans une barate, & qu'on bat jusqu'à ce qu'il s'épaississe, & se forme en ce qu'on apelle *beurre.* (Beurre frais. Beurre fort. Batre le beurre, fondu, beurre salé. Le beurre de Bretagne est excélent. Le beurre de Vanvre est bon, il se met en petits pains, marquez d'une fleur de lis.) On met aussi le beurre en livre & en demi-livre, &c. Martin Scookius a fait un traité du beurre.

Beurre de Saturne. Sorte d'onguent liquide, propre à la guérison des dartres.

Beurre de nitre ou *de salpetre.* Espéce de drogue qui se tire du salpetre, par le moyen du tartre.

Beurre d'antimoine. On apelle ainsi une préparation de ce minéral.

Beurre'e, *s. f.* [*Panis butyro illitus.*] Pain sur lequel on a étendu du beurre. (Faire une beurrée à un enfant.)

Beurrer, *v. a.* [*Butyro illinire.*] Etendre du beurre sur du pain. (Beurrer du pain.) Pain beurré, sur lequel on a étendu du beurre.

Beurrer. [*Butyro condire.* [Terme de *Patissier.* Faire tremper dans du beurre. (Beurrer des choux. Beurrer un poupelain.)

Beurrie're, ou *Vendeuse de beurre*, *s. f.* [*Quæ butyrum vendit.*] C'est celle qui dans les marchez de Paris vend du beurre frais & fondu, des œufs, des fruits, des poids, des féves, &c. (Une bonne beurriére. Les beurriéres donnent la plûpart de leurs marchandises sur du papier & sur des feüilles de méchans livres que leur vendent les Libraires.

Beurrier, ou plûtôt *Marchand beurrier.* *s. m.* [*Qui butyrum vendit.*] Celui qui vient des champs aporter du beurre dans les marchez de Paris.

Bévue, *s. f.* [*Error*, *erratum.*] Faute. (Faire une bévûë. *Sar. poës.* Découvrir les bévûës de quelcun. *Boil. Avi.*)

☞ Quelques-uns disent qu'une bévûë est une faute que l'on commet, lors-que par ignorance on prend l'un pour l'autre. D'autres estiment que c'est une méprise grossiére, dont on a eu le tems & les moïens de s'éclaircir & de s'instruire. Il ne sufit pas (dit un Auteur anonime) que l'on ait pris l'un pour l'autre, pour avoir commis une bévûë : il faut qu'il y ait dans la méprise quelque chose de plus que l'inadvertance, & que la légéreté ou la passion y aïent quelque part.

Bey, *s. m.* On donne ce nom aux Gouverneurs de province dans le Roïaume d'Alger. Il y a le Bey du Levant, le Bey du Ponent & du Midi.

Bezant. Voïez *Besant.*

Bezoard. Voïez *Besoard.*

BIA.

Bia. Les Siamois nomment ainsi les *coris*, ou coquillages blancs qui viennent des Maldives, & qui servent de monnoïe en plusieurs endroits.

Biais, *s. m.* [*Obliquitas.*] Côté. Travers. (Mettre une chose de biais.)

* *Biais.* [*Ratio*, *modus.*] Maniére. Façon. Moïen. (Vous avez pris le bon biais pour toucher son cœur. *Mol.* Ils l'exclurent par des biais dont ils étoient convenus. *Mr. de la Rochefoucauld.* Je ne vois qu'un biais pour faire réüssir l'afaire de vôtre ami.]

Biais, *s. m.* [*Linteum obliquè sectum.*] Morceau de vieille toile de lin, que les femmes mettent sur leur gorge, mais il y a quelque tems qu'elles n'en portent plus.

Biais. Terme de *Maçon.* (Biais gras. Biais maigre.) C'est-à-dire, angles inégaux entre eux, l'un obtus, l'autre aigu.

De biais, *adv.* [*Obliquè.*] De travers. (Mettre une chose de biais. Pique de biais.)

Biaiser, *v. n.* [*Obliquare.*] Aler plus d'un côté que de l'autre. (Il ne marchoit pas droit, mais en biaisant, il suivoit le fleuve. *Abl. Arr. liv. 1.* Pôle d'une pierre d'aiman qui biaise d'un degré vers le couchant. *Rho. phi.*)

* *Biaiser.* [*Parùm sincerè agere.*] N'agir pas sincérement. N'aler pas rondement en ce qu'on fait. (C'est un homme qui biaise.)

* *Biaiser*, *v. n.* [*Detorquere.*] Agir ou en user avec un détour ingénieux. (Il y a des hommes qu'il ne faut prendre qu'en biaisant. *Moliére, Avar. a. 1. sc. 5.*)

Biaisement, *s. m.* [*Obliquitas.*] Maniére d'aler en biaisant. (Le vent de bouline fait par son biaisement pancher le vaisseau. *Guillet, art de la navigation.*)

Biambonées, *s. f.* Sorte d'étoffes des Indes, qui sont toutes d'écorce.

☞ Bians. Terme sinonime avec *corvées*, dans les Coûtumes de Poitou, *art. 99.* &c. de Berry & de Lorris.

Biaris. Espéce de Baleine, qui a des dents, & qu'on nomme aussi *Cachalot.* C'est de la cervelle de ce poisson qu'on fait le *sperma ceti*, ou blanc de Baleine.

Biasse, *s. f.* Soïe cruë qui vient du Levant.

B I B.

Biberon, *s. m.* [*Potor acer*, *bibax.*] Qui aime le vin. (C'est un franc biberon.) On nomme aussi *Biberon*, un petit vase qui a un bec ou un tuyau par lequel on boit.

Bible, *s. f.* [*Biblia.*] Mot Grec, qui veut dire *livre.* Recueïl contenant les livres de la sainte Ecriture, divisé en vieux & nouveau Testament. (La Sainte Bible. Bible Hébraïque imprimée ou manuscrite. Bible Poliglote; c'est-à-dire, en plusieurs langues. Bible Samaritaine, Caldaïque, Siriaque, Arabe, Gréque, Latine. Bible en langue vulgaire. La Bible Françoise traduite sur la Vulgate par les Docteurs de Louvain est fort connuë. Mr. le Maître de Saci a traduit, tout de nouveau, la Bible en François, & sa traduction est pure & exacte. Le P. D. Calmet, Benedictin de la Congregation de Saint Vannes, a aussi donné une traduction avec des Commentaires fort amples sur le sens littéral. Les Pasteurs & Professeurs de Génève ont aussi traduit la Bible en François. On a traduit la Bible en plusieurs autres Langues vulgaires. Richard Simon a composé une histoire critique de la Bible. (On doit regarder la Bible comme la source de toutes les hautes & sublimes Véritez; en un mot comme le livre de tout le monde. Lire la Bible; méditer sur la Bible; faire son étude de la Bible, &c.

Après cela, Docteur, va pâlir sur la *Bible*,
Va marquer les écueils de cette mer terrible,
Perce la sainte horreur de ce Livre divin.
Despreaux.)

Bibliographie, *s. f.* [*Bibliographia.*] Il vient du Grec. C'est la connoissance & le déchifrement des anciens manuscrits sur l'écorce des arbres, sur le papier & le parchemin. Scaliger, Saumaise, Casaubon, Sirmond, Petau & le P. Mabillon étoient habiles dans la Bibliographie.

Bibliomanie, *s. f.* Ce terme vient du Grec. Il signifie la passion excessive pour les livres.

Bibliophile, *s. m.* Qui aime les livres.

Bibliothéquaire, *s. m.* [*Bibliothecæ custos, perfectus.*] Celui qui a soin des livres d'une Bibliothéque. On a dit d'un Bibliothéquaire ignorant, que c'étoit un Eunuque à qui l'on avoit donné à garder le Serrail.

Bibliothéque, *s. f.* Il vient Grec. En Latin *Bibliotheca.* C'est l'endroit d'une maison où sont rangez par ordre, sur des ais, les livres imprimez & les manuscrits, dont une personne de lettres a ordinairement le soin dans les grandes Bibliothéques. (Une belle, grande, riche, fameuse Bibliothéque. Une curieuse & rare Bibliothéque. Il y a des personnes de qualité qui ont de très-jolies Bibliothéques. Les Bibliothéques les plus renommées de Paris sont celles du Roi, de Sorbonne, des Célestins, du Cardinal Mazarin, de l'Abaïe S. Germain, de Feüillans, de Sainte Geneviéve, de Saint Victor, de la Doctrine Chrétienne en la maison de S. Charles, des Augustins de la Place des Victoires. Plusieurs de ces Bibliothéques sont ouvertes au Public quelques jours de la semaine. *Mr. Nicole, essais de morale, tom. 1.* apelle les Bibliothéques, le magazin des fantaisies des hommes. Les Bibliothéques sont aujourd'hui plus nombreuses & plus remplies qu'elles n'ont jamais été, & les Sçavans ne furent jamais si rares.

Bibliothéque, *s. f.* [*Collectanea*, *excerpta.*] Ce mot signifie aussi des recueïls de livres. Divers Auteurs en ont composé. Telles sont la Bibliothéque des Péres imprimée à Lyon en 1678. La Bibliothéque du Droit François par Laurent Bouchel, &c. On apelle aussi Bibliothéque, une compilation qui renferme le nom des livres & l'abrégé de ce qu'ils contiennent. Il y a une nouvelle Bibliothéque des Auteurs Eclésiastiques de M. Dupin, Docteur de Sorbonne, contenant l'histoire de leur vie, le catalogue, la critique & la chronologie de leurs ouvrages, le jugement de leur stile & de leurs diférentes éditions. Le même a donné deux volumes d'un même dessein sur les Auteurs profanes.

☞ On dit souvent, qu'un homme savant & qui a beaucoup lû, est une *Bibliothéque vivante*: & d'un homme qui a mal retenu ce qu'il a lû, qui fait mal, & dont les idées sont confuses, que *c'est une Bibliothéque renversée.*

Bibus. Terme de *Mépris.* [*Nullius nominis, ponderis. Res nihili. Homo vilis.*] (Colletet est un poëte de bibus, c'est un pauvre poëte. Un méchant poëte. Il y en a bien eu d'autres depuis ce tems-là.)

B I C.

Biceps, *s. m.* Nom d'un muscle de l'os du coude qui sert à fléchir, & par la même raison, d'un des muscles de la jambe. *Dionis.*

Biche, *s. f.* [*Cerva.*] C'est la femelle du cerf. Elle n'a point de bois sur la tête. Elle est d'une couleur tirant sur le bai-rouge. Elle court fort vîte, & a la vûë très-bonne. Elle est en rut en Août & en Septembre. Elle porte huit mois, & ne fait d'ordinaire qu'un fan en Avril ou en Mai. (Fuir comme une biche.

Jamais la *biche* en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
Despreaux.)

Bichet, *s. m.* [*Modius.*] Mesure de grains usitée dans les Provinces de Bourgogne, Lionnois, &c. contenant environ un minot de Paris. On le dit tant de la mesure que du blé qui est mesuré. (Un bichet de blé.) *Bichet* est aussi une certaine mesure de terre, qui s'estime par celle d'un bichet de grain qu'on y peut semer. On dit aussi bicherée. Une bicherée de pré, deux bicherées de vigne.

☞ Bichetage, ou Bichonage. Bichet est, dans le Lionnois, dans la Bresse & dans le

Dauphiné, une certaine mesure de blé; ainsi le *bichetage* ou *bichonage*, est un tribut qui se léve sur le blé qui est vendu dans le marché.

† Bichon, *s. m.* [*Catellus.*] Sorte de petit chien de chambre. (Un joli bichon.)

Bichon, *s. f.* Nom diminutif, qui veut dire *petite Elisabeth.* Petite Babet. (Bichon est belle.)

Bichonne, *s. f.* [*Catella.*] Petite chienne couverte de grands poils. (Une jolie bichonne, une bichonne aimée, une belle bichonne.)

Bicoq, ou *pied de chévre.* C'est le troisiéme pied qu'on ajoûte à la machine que les Charpentiers & les Maçons apellent une *chévre*, quand il n'y a point de muraille pour l'apuïer.

Bicoque, *s. f.* [*Vile oppidulum.*] Petite ville mal fortifiée. (C'est une méchante bicoque. *Abl.* Une jolie bicoque. Une agréable bicoque.

Le Prince nous bloque
Et prend bicoque sur bicoque.
Scar. poës.

Tout me déplaît & tout me choque
Dans cette maudite bicoque.
Boisr. tom. 1. Ep. 12.)

Ce mot vient d'une place sur le chemin de Lodi à Milan, qui étoit une simple maison de Gentilhomme, entourée de fossez, dans laquelle les Impériaux s'étant postez en 1522. soûtinrent l'assaut de l'armée Françoise, conduite par le sieur de Lautrec, sous François I. & cette bataille s'apella la journée de la *Bicoque.*

Bicornis, *s. m.* Terme d'*Anatomie.* On donne ce nom à l'un des muscles qui servent à étendre le carpe.

Bicqueter, *v. n.* [*Hœdulum parere.*] Ce mot se dit des chévres, & signifie faire un petit chévreau. (Nôtre chévre a bicqueté, & a fait le plus joli chevreau du monde.)

B I D.

Bidauct. Nom que les Teinturiers donnent à la suïe de cheminée, qu'ils emploïent pour leurs couleurs.

Bidet, *s. m.* [*Mannus.*] Petit cheval. (Pégase fut un bon bidet. *Voit. poës.* La France produit d'admirables bidets. On dit figurément, poussez vôtre *bidet*, c'est-à-dire, faire fortune. *Moliére.*

A mon secours, Pégase, en ce besoin extrême,
Il me manque un cheval, il faut suivre le Roi.
Le suivre, & quel moïen ? je ne le puis moi-même,
Non plus que ton *bidet*, ou ton grand Palefroi.
Pelisson.)

Bidons, *s. m.* Terme de *Mer.* Vaisseaux de bois où l'on donne à boire pour chaque plat, c'est-à-dire, pour sept hommes. *Fourn.* On l'apelle autrement canette. *Bidon* est aussi une balle allongée qui porte plus loin & plus droit que la balle ronde.

B I E.

Bien, *s. m.* [*Bonum.*] Ce que souhaite tout ce qui a du sentiment & de la raison. Chose souhaitable à cause d'elle même. On apelle *Bien* tout ce qui convient à l'homme pour sa conservation, pour sa perfection, pour sa commodité ou son plaisir. Bien se dit aussi pour patrimoine, Richesses. (Biens étrangers. Biens qu'on trouve en soi-même. Le souverain bien. Elle ne voulut pour tous biens que son manteau. *Maucroix, homélies.*)

Biens. [*Bona, opes, fortunæ.*] Les gens de Palais divisent les biens en biens meubles & immeubles, ou biens mobiliers & immobiliers. Il y a aussi des biens nobles & des biens roturiers. On dit *s'obliger corps & biens, faire cession de biens*, &c. *Biens parapheraux*, ce sont les biens dont la femme, outre sa dot, donne la joüissance à son mari.

Bien. [*Augmentum, commodum.*] Acroissement. (Le dessein que nôtre societé a pris pour le bien de la religion, est de ne rebuter personne. *Pasc. liv. 6.*)

Bien. [*Bonum, commodum, utilitas.*] Intérêt. Utilité. (Cela regarde le bien public.)

Bien. [*Gaudium, voluptas, lætitia.*] Plaisir. Bonheur. (Nul bien sans peine. *Voit. poës.* Tous les maux que j'ai soufferts n'égalent pas les biens de l'avoir vûë. *Voit. poës.*

Les dangers me sont des apas,
Un *bien* sans mal ne me plaît pas.
Malh. poës. liv. 4.)

Bien. [*Favor, gratia.*] Faveur. Grace. (Ton amour est un bien qui m'est justement dû. *Main. poës.* Vôtre Majesté ne se feroit pas grand tort, si elle me faisoit un peu de bien. *Scar. Japh. Epître au Roi.* On dit un jour à Henri IV. qu'il y avoit un grand Capitaine qui ne l'aimoit pas : *Je lui ferai tant de bien*, répondit-il, *que je l'obligerai à m'aimer.* Voïez *les amours d'Henri IV.*)

Bien. [*Laus.*] Loüange. (Chacun dit du bien de son cœur, & personne n'en ose dire de son esprit. *Rochefoucauld.* Ne parler de personne, ni en bien, ni en mal. *Voit. liv. 62.*)

Bien. [*Probitas, virtus.*] Probité. Vertu. (Gens de bien. Femme de bien & d'honneur. *Abl.*)

Bien, adv. [*Multùm, prudenter, rectè.*] Très. Fort. Beaucoup. Sagement. (Doctrine bien subtile. Il y a bien à profiter auprès de vos Docteurs. Il feroit fort bien de se taire. *Voit. liv. 56.* Il y a bien des malades. *Abl.*)

☞ Nos péres ont dit, *bien est-il vrai, bien est-il aisé.* Malherbe, *Paraphrase du Pseaume 128.*

Bien est-il mal-aisé que l'injuste licence
Qu'ils prennent chaque jour d'affliger l'innocence.

Messieurs de l'Académie ne se sont arrêtez que sur *bien est-il vrai*, & ils reconnoissent que cette façon de parler n'est guéres plus en usage que *bien sçais-je :* on dit même plus ordinairement, *il est vrai que*, sans y mêler, *bien*, que, *il est bien vrai que.* Je suis persuadé que personne ne voudroit dire, ni en prose, ni en vers, *bien est-il mal-aisé, bien sera-ce à jamais.*

Bien. [*Commodè.*] A son aise. Commodément. (Quand on est bien, on s'y doit tenir.)

Bien. [*Jure merito.*] Avec justice, avec raison. Justement, comme il faut. (Elle mérite bien cela. *Moliére.* Je vous aprendrai bien à faire vos réponses de vous-mêmes. *Moliére.*)

☞ *Mettre à bien.* Cette phrase n'est pas du beau stile ; on l'emploïe tantôt en bien, tantôt en mal. Mettre à bien une personne, c'est la mettre dans le chemin de la vertu, ou dans celui du vice.

Encor faut-il du tems pour mettre un cœur à bien.
La Fontaine.

Chevreau dans ses œuvres mêlées, *pag. 445.* dit : l'adverbe *bien* ne doit point être mis avec un nom, dans une exclamation, & l'on ne dit point, *ô qu'il est bien sage ! ô qu'il est bien heureux ! ô qu'il est bien grand ! ô que nôtre fortune est bien étrange !* mais, *ô que nôtre fortune est étrange ! ô qu'il est grand ! ô qu'il est sage !* Il en est autrement avec un verbe : *ô qu'il a bien travaillé ! ô qu'il a bien réussi !*

† *Bien dire, v. n.* [*Bellè dicere.*] Dire du bien de quelcun, loüer, parler avantageusement de quelcun. Ce verbe *bien dire*, en ce sens, n'est pas fort usité ; & on dit plûtôt, *dire du bien* de tout le monde, que *bien dire* de tout le monde. *Je dis bien, je disois bien, j'ai bien dit, je dis bien, je dirai bien.*

Bien dire. [*Disertè dicere.*] Dire bien. Bien réciter. Dire de bonne grace. (Il a bien dit son compliment.)

Bien dire, s. m. [*Elegantia.*] Maniére de s'exprimer plus agréable que de coutume. Langage poli & disert. Eloquent. (Ils sont les arbitres souverains du *bien dire.* Se mettre sur son *bien-dire.* (Cette derniére phrase est un peu proverbiale.

† *Bien disant, bien disante, adj.* [*Disertus, elegans, politus.*] Qui parle poliment. (C'est un amant bien disant & matois. *Voit. poës.*)

BIENFAISANCE, *s. f.* Ce terme se trouve fréquemment dans les écrits de feu M. l'Abé de S. Pierre, & il a été adopté par quelques autres Ecrivains. Mais l'Académie ne l'a point reçû, & ceux qui écrivent le mieux refusent de l'emploïer.

BIENFAISANT, ANTE, *adj.* [*Beneficus.*] Qui aime à faire du bien, qui oblige les gens par les graces qu'il leur fait. (C'est un homme bienfaisant. Elle est bienfaisante.)

Bien faire, v. a. [*Officio fungi.*] S'acquiter de son devoir. Réüssir en ce qu'on fait. *Je fais bien, tu fais bien, il fait bien. Nous faisons bien, vous faites bien, ils font bien. Je faisois bien, j'ai bien fait, je fis bien, je ferai bien.* (Il faut tâcher de bien faire son devoir. Il a bien fait sa commission.)

Bien faire, v. n. [*Benè mereri.*] Faire de bonnes œuvres. Pratiquer la vertu. Avoir de la charité. (Il faut bien faire à ses ennemis. Faites du bien, & Dieu vous bénira. *Arn.*)

Bien fait, bien faite, adj. [*Apprimè factus.*] Bien exécuté. (Son devoir est bien fait. Ouvrage bien fait.)

Bien fait, bien faite. [*Egregius, venustus.*] Qui a de la beauté, de l'agrément & de la grace. (C'est un homme bien fait. C'est une des filles la mieux faite de France)

* *Bien fait, bien faite.* [*Ad unguem factus, excellens, decorus.*] Bien tourné. Bien placé. Honnête, beau, excelent. (Esprit bien fait. Cœur bien fait.)

BIENFAIT, *s. m.* [*Beneficium, munus.*] Faveur. Grace. Plaisir qu'on fait à quelcun qui en a besoin, & cela non pas par intérêt, mais simplement à cause qu'on est bien-aise d'obliger une personne & de lui faire du bien. *Réthorique d'Aristote.* (Un bienfait reproché tient toûjours lieu d'ofense. *Racine.* Répandre ses bienfaits sur les épaules. Les Rois & les Seigneurs font des bienfaits à leurs sujets, mais jamais des présens.

> Un *bienfait* perd sa grace à le trop publier;
> Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit oublier.
> *Corneille.*

☞ Ces vers expliquent fort bien la nature du bienfait :

> Qui veut faire le bien, doit le faire en secret,
> Sans intérêt, sans faste, sans regret,
> Sans le faire valoir, & sans en rien prétendre ;
> Celui qui le fait promptement,
> Sans le faire long-tems atendre,
> Oblige toûjours doublement.

Corneille, dans son *Cinna, act. 1. sc. 2.*)

> Les bienfaits ne sont pas toûjours ce que tu penses :
> D'une main odieuse, ils tiennent lieu d'ofenses ;
> Plus nous en prodiguons à qui nous peut haïr,
> Plus d'armes nous donnons à qui nous peut trahir.

Bienfaiteur, s. m. [*Benè meritus.*] Celui qui fait quelque largesse, quelque bien à quelcun, ou à quelque maison religieuse. (C'est une horrible ingratitude que de tuer son bienfaiteur. *Abl. ret. liv. 2. ch. 3.*)

BIENFAITRICE. [*Benè merita.*] Celle qui fait quelque grace, quelque faveur, ou quelque présent. (Une charmante, une aimable, une adorable bienfaictrice. Quand vous ne seriez pas ma bienfaictrice, je ne laisserois pas d'être vôtre très-humble serviteur. *Balzac, lett. chois. 2. part. liv. 3. lettre 36.* Pourquoi l'acusé auroit-il voulu entrer dans le détestable dessein de tuer sa bienfaictrice ? *D'Aucourt, factum 2. pour le Brun.*)

BIENHEUREUX, EUSE, *adj.* [*Beatus.*] Qui joüit d'un grand bonheur, d'une grande félicité. (Les esprits bienheureux. Bienheureux ceux qui sont doux.)

Bienheureux, s. m. [*Cœlites.*] Ceux qui jouïssent au Ciel d'une félicité sans bornes.

Bien loin. [*Tantùm abest ut : adeò non, ut.*] Conjonction qui signifie *au lieu*, & qui régit l'infinitif avec la particule *de.* Exemple. (Bien loin de lui envoïer des députez, ils vinrent escarmoucher. *Abl. Arr. l. 1.*)

Bien que. [*Etiamsi, quamvis, etsi.*] Conjonction qui régit le subjonctif, & qui signifie *encore que, quoique*, & dont le mot *bien* ne veut pas être repeté, principalement dans le stile simple ou historique. (Bien que l'expérience nous fasse voir qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve de la calomnie, & que les plus gens de bien soient exposez à la persécution, si est-ce, &c.

BIENNAL, *adj.* Mot tiré du Latin : il signifie ce qui dure l'espace de deux ans, & qui se renouvelle pour avoir la même durée.

BIENSÉANCE, *s. f.* [*Decorum, condecentia.*] Action qui quadre au tems, au lieu & aux personnes. Egard qu'on a au tems, au lieu ou aux personnes. (Garder & conserver la bienséance. Cela est contre la bienséance. Choquer la bienséance.)

Bienséance. [*Commodum, convenientia.*] Tout ce qui convient & qui est propre à quelque personne. (Rien n'est plus à la bienséance du Roi que cette ville. *Abl.*)

BIENSÉANT, ANTE, *adj.* [*Decorus, decens.*] Ce qui convient. (Cela n'est pas bienséant à un homme de qualité.)

BIEN-TENANT, ANTE, *s. m. & f.* Terme de *Pratique.* C'est celui ou celle qui posséde les biens d'une succession.

BIEN VENU, NUE, *adj.* [*Qui feliciter advenit.*] Bien reçû. Regardé de bon œil. (Un honnête homme est toûjours bien venu par tout.)

† *Bien-venuë, s. f.* [*Felix adventus.*] Heureuse venuë. Entrée. Venuë. (Païer sa bien-venuë.)

BIENVEILLANCE, *s. f.* [*Benevolentia.*] Action. Amitié. (Je vous demande, Monseigneur, l'honneur de vôtre protection & de vôtre bienveillance. *Voit.*)

BIENVEILLANT, ANTE, *adj.* [*Benevolus.*] Qui veut du bien à quelcun, qui a de la bienveillance pour lui. Ce mot n'est pas fort en usage.

BIEN VOULU, UË, *adj.* [*Gratus, acceptus.*] Qui est aimé, pour qui on a de l'estime & de la vénération. (Ce Prince a été si juste & si doux, qu'il a toûjours été bien voulu de ses sujets.)

BIÉRE, *s. f.* [*Feretrum, sandapila.*] Cercuëil. (La biére est un séjour fort mélancolique. *Mol.* Les biéres de bois précieux coûtent quelquefois deux cens, & jusqu'à mille écus. *Nouvelle relation de la Chine, p. 56.* Elle tira le corps de son époux *de la biére* & l'atacha à la croix, où il n'y avoit plus rien. *Matrone d'Ephese, Saint Evremont.*)

☞ Nôtre défunt étoit en carosse porté,
Bien & dûëment empaqueté,
Et vêtu d'une robe, hélas! qu'on nomme biére,
Robe d'hyver, robe d'été,
Que les morts ne dépoüillent guére.
La Fontaine, fab. 10.

Biére, s. f. [*Cerevisia.*] C'est une sorte de boisson, qui se fait d'orge, de froment & de houblon. On met germer le blé, & on le reduit après en farine. (Biére blanche, biére rouge, double biére, biére simple, biére poufée. Cette derniére sorte de biére se trouve en Flandre, & celle qu'on apelle *aile*, en Angleterre. On fait de l'aile au Fauxbourg S. Marceau de Paris, mais cette aile n'est pas si bonne que l'aile Angloise. La biére engraisse & rafraîchit, & la fleur de houblon qu'on y met sert à la conserver. La meilleure biére se fait en Mars & Avril. Quelques Médecins disent qu'elle cause des obstructions. Elle enivre comme le vin..)

BIÉVRE, *s. m.* [*Castor, fiber.*] Animal qui vit sur terre & dans l'eau. Il est couvert d'une peau pleine de poils mous & drus. Il a la tête semblable à celle d'un rat. Ses yeux, sa langue & ses dents ressemblent aux yeux, à la langue, & aux dents d'un cochon. Son museau ressemble à celui d'un barbet. Ses piés de devant sont semblables à ceux d'un singe, & ses piés de derriére à ceux d'une oie. Le biévre a au-deçà & au-delà de ses parties naturelles deux tumeurs de la liqueur desquelles on se sert en Médecine. *Rond.*

Biévre. Oiseau de riviére, gros comme une moïenne oie sauvage. Il a le bec long, menu, dentelé & crochu par le bout. Il a une crête sur le cou, la tête grosse & de couleur fauve, le dessus du dos cendré, tirant sur la couleur plombée, le ventre presque blanc & les piés rougeâtres. *Bel.*

BIEZ. Canal qui conduit des eaux dans quelque élévation, pour les faire tomber sur la roüe d'un moulin, & la faire tourner.

BIF.

BIFER, (BIFFER,) *v. a.* [*Delere.*] Efacer. (Bifer un écroüe. Le Cardinal Baronius a bifé deux Consuls des Fastes Romains.)

Bifer, se prend aussi pour rompre. On lit dans les Statuts des Orfévres que l'on bifera ou rompra les poinçons des Maîtres après leur décès. On s'y sert aussi du mot *Bifement.*

Bifer, ne se dit guéres qu'en terme de *Pratique.*

BIG.

BIGAME, *s. m.* [*Bigamus.*] Mot qui vient du Grec, & qui signifie, qui a eu deux femmes légitimes successivement, & en divers tems. (Un bigame ne peut recevoir l'Ordre de Prêtrise. Voïez *les Décrétales, de Bigamis.* On dit que les Bigames de fait étoient autrefois condamnez à mort. *Définitions de Droit Canon, in-folio, p. 96.*)

BIGAMIE, *s. f.* [*Bigamia.*] Mot qui vient du Grec, & qui proprement signifie doubles nôces. Secondes nôces. Second mariage. La bigamie consiste à avoir épousé successivement & en divers tems deux femmes, & avoir consommé le mariage avec toutes les deux. Il y a trois principales sortes de bigamie; la vraie, qui est celle qu'on vient de définir; les autres sont la bigamie par interprétation, & la bigamie par ressemblance. La bigamie par interprétation, se contracte lorsqu'on épouse une veuve. Et la bigamie par ressemblance, se forme lorsqu'un Prêtre ou un Religieux se marie avec une fille dans les formes prescrites par l'Eglise. L'irrégularité que l'on contracte par la bigamie, est plus forte que celle qui provient du défaut de naissance, ou de la bâtardise. La bigamie exclud de l'Ordre de Prêtrise; mais selon le troisiéme Canon du Concile de Tolède, elle n'emporte pas irrégularité quant aux Ordres mineurs. Voïez *les Livres qui traitent du Droit Canon.* La bigamie de fait, savoir, lorsqu'un homme a épousé deux femmes vivantes en même tems, est punie par les Loix.

BIGARRADE, *s. f.* [*Malum aureum.*] Grosse orange. (La bigarrade est aigre.)

BIGARREAU, *s. m.* [*Cerasa duracina.*] Grosse cerise qui a été apellée bigarreau, parce qu'elle est bigarrée de noir, de rouge & de blanc. (Le bigarreau est ferme & doux.)

BIGARRER, *v. a.* [*Variare, vario colore distinguere.*] Mettre ensemble plusieurs couleurs sur quelque habit, ou autre pareille chose. On ne parle de la sorte, que lorsqu'il s'agit de couleurs qui tranchent, ou qui sont mal assorties. (Ils reluisoient non pas d'or, ni de parures bigarrées, mais d'acier bien poli. *Vaug. Quint. l. 3. c. 3.*)

BIGARRÉ, BIGARRÉE, *adj.* [*Varius, discolor.*] Un habit bigarré de diverses couleurs.

BIGARROTIER, *s. m.* [*Cerasus duracina.*] Cérisier qui porte les bigarreaux.

BIGARRURE, *s. f.* [*Varietas.*] Mêlanges de couleurs sur quelque habit, ou quelque étofe. (La bigarrure de son habit fait rire tout le monde. La bigarrure de ce chapitre vous plaira. *Balzac.*)

* *Bigarrure*, au figuré, se dit d'une assemblage de choses sans liaison.

BIGAT, *s. f.* Ancienne monnoie des Romains.

BIGE, *s. f.* Chariot tiré par deux chevaux. Ce terme est peu usité.

BIGLE, *adj.* [*Strabo.*] Louche. (Il est bigle. Elle est bigle.)

Bigle, s. m. Chien de race Angloise, qui sert à la chasse du liévre & du Lapin.

† BIGLER, *v. n.* [*Distortis oculis intueri.*] Loucher. (Il bigle. Elle bigle.)

BIGNE, *s. f.* [*Tuber, tuberculum.*] Bosse au front, qui vient de quelque coup qu'on a reçu, ou par quelque chûte.

BIGNET, *Beignet, s. m.* [*Artolaganus.*]

Composé d'œufs, de farine & de lait qu'on détrempe, & qu'on fait cuire dans une poile. (De petits bignets. De grands bignets. Faire des bignets.) *Beignet* est le plus usité.

Bigorne, *s. f.* [*Incus bicornis.*] Enclume à deux bouts. Bout d'enclume qui finit en pointe, & qui sert à tourner les grosses piéces en rond.

Bigorneau, *s. m.* Petite bigorne. (Se servir d'un bigorneau.)

Bigorner, *v. a.* [*Ferrum retundare.*] Arrondir sur la partie de l'enclume qu'on apelle *bigorne.*

Bigot, *s. m.* [*Simulator pietatis.*] Faux dévot. (Un franc bigot & un franc scélérat sont cousins germains. Les vrais bigots sont scélérats; mais tous les scélérats ne sont pas bigots.

> Sans être adulateur, il faut chercher à plaire,
> Sans faire le *bigot*, agir en vrai Chrétien.
> *Anonime.*

> Pour réussir en quelque afaire,
> Il est aujourd'hui nécessaire
> D'être fourbe & d'être *bigot.*
> *Richelet, Poësies.*)

Bigot. Mesure pour les liquides, dont on se sert à Venise.

Bigot. Terme de *Marine.* C'est une petite piéce de bois percée de deux ou trois trous, par où l'on passe le bâtard, pour la composition du racage. Il y en a de diférentes longueurs.

Bigote, *s. f.* [*Pietatis simulatrix.*] Fausse dévote. (Une franche bigote.

> Sais-tu bien cependant, sous cette humilité,
> L'orguëil qui quelquefois nous cache une *bigote?*
> *Despr. sat. 10.*)

† Bigoter, *v. n.* Ce mot se dit quelquefois en parlant, mais il ne s'écrit pas. Il signifie, faire le bigot, ou la bigote. (Elle ne fait que bigoter.)

Bigotére, ou Bigotelle, *s. f.* [*Scopula.*] Ce mot vient de l'Espagnol *bigotera.* On croit qu'il a été prémiérement introduit en notre langue par Sarrazin. C'est une sorte de petite bande, large d'un bon doigt & longue d'environ demi-aune, dont on se servoit autrefois, pour tenir la nuit la moustache en état.

Bigoterie, *s. f.* [*Pietatis simulatio, superstitio.*] Dévotion d'un bigot, qui est fausse, outrée ou superstitieuse.

Bigotisme, *s. m.* Profession de la Bigoterie.

Bigre, *s. m.* C'est le nom qu'on donne à de certains particuliers riverains des forêts, qui originairement avoient le soin d'y chercher des Abeilles, de les rassembler, & de les élever dans des ruches pour y faire de la cire & du miel. Avant la découverte de l'Amérique, qui nous fournit le sucre, comme le miel étoit plus d'usage, on traitoit favorablement les *Bigres.* Ils avoient le droit d'abattre à leur profit tous les arbres où ils trouvoient des Abeilles. Depuis ils eurent le droit de prendre dans les forêts tout le bois dont ils avoient besoin pour leur chaufage, & par cette raison on les apelloit en quelques endroits *francs Bigres.* Louis XIV. ayant suprimé tous les droits de chaufage, par son Édit de 1669. aux exceptions y portées, les *Bigres*, qui n'avoient d'autre titre que l'usage, furent anéantis. On croit que le mot *Bigre* vient d'*Abiger*, qui signifie, *qui gouverne les mouches*, ou d'*Apicurus*, qui a soin des Abeilles, en retranchant l'*A* de ces mots, & changeant le *p* en *b*, ce qui n'est pas sans exemple. Voïez *Lettre de M. du Châtel, pag. 18.*

Bigues, *s. f.* Terme de *Marine.* Piéces de bois grosses & longues, qu'on passe dans les sabords, soit pour soulever, soit pour coucher le vaisseau. On apelle aussi *bigues*, les mâts qui servent d'apui à celui d'une machine à mâter.

Biguer, *v. a.* Changer, troquer. On ne le dit guéres que dans le jeu du *Here; biguer une carte.*

B I H.

Bihouac, Biouac, Bivouac, *s. m.* [*Vigiliæ.*] On dit plus ordinairement bivouac. Le mot de *bihouac*, ou de *biouac*, vient, selon quelques-uns, de l'Alemand. C'est une garde de nuit & une faction de l'armée entiére qui faisant un siége, ou se trouvant en présence de l'ennemi, sort tous les soirs de ses tentes & de ses baraques, & vient par escadrons & bataillons border les lignes de circonvallation, ou se poster à la tête du camp, pour y passer la nuit sous les armes, pour assûrer ses quartiers, empêcher les surprises & s'oposer aux secours. (Cet avis l'obligea de redoubler la garde des lignes, & même de faire le *bihouac* toutes les nuits. *De la Chapelle, Relation de la campagne de Fribourg, pag. 155.* Être de *bihouac.* Se trouver au *bihouac.* Monter à cheval pour le *bihouac.* Passer la nuit au *bihouac. Guillet, Art de l'homme d'épée, pag. 32.* Faire coucher les troupes au *bihouac.* Lever le *bihouac.* C'est renvoïer l'armée dans ses tentes & dans ses baraques quelque tems après la pointe du jour. *Guillet, Art de l'homme d'épée.*)

B I J.

Bijon, *s. m.* [*Terebyntina resina.*] Sorte de gomme ou liqueur semblable à la térébentine, à laquelle les Apoticaires substituent le *bijon.*

Bijou, *s. m.* [*Gemmæ, lapilli, monilia & alia hujusmodi ornamenta.*] Petites choses belles, jolies & agréables, qui servent à parer. Toute sorte de petits joïaux, comme bagues, anneaux, bracelets, coliers.

† * *Bijou.* Chose propre & jolie. (Son cabinet est un *bijou.*)

Bijouterie, *s. f.* [*Pretiosæ cujuscumque supellectilis commercium.*] Profession de gens qui font commerce de bijoux & de pierres précieuses. *Bijouterie*, en ce sens, ne se dit pas, & en sa place, on dit *Joüaillerie. Vaug. Rem. nouv.* La bijouterie ne va pas aujourd'hui, dites *joüaillerie.* Quelques Marchands de bijoux ne condamnent pourtant pas *bijouterie*, & disent que ce mot a un sens plus général que *joüaillierie.* Et ces gens-là pourroient bien avoir raison.

Bijoutier, *s. m.* [*Qui gemmas, monilia, &c. vendit.*] On prononce *bijoutié.* Le *Bijoutier* s'apelle aussi *Joüaillier*, & c'est celui qui trafique de toute sorte de pierreries, de petits & de jolis tableaux, de vases de porcelaine, & de petits cofres agréables. (Un riche Bijoutier. Être Bijoutier. Les Bijoutiers prennent la Saint Louis pour le jour de leur Fête, & ne font qu'un corps avec les Orfévres. On est reçû Joüaillier-Bijoutier au Châtelet devant le Procureur du Roi, & cela après avoir fait trois ans d'aprentissage.)

† *Bijoutier, s. m.* [*Supellectilis pretii alicujus dominus.*] Il signifie aussi celui qui aime & qui amasse des bijoux, parce qu'il a de la passion pour ces sortes de jolies choses. *Bijoutier*, en

ce ſens, ne ſe dit qu'en parlant familiérement. (Monſieur N. eſt un grand Bijoutier.)

Biis. Poids & auſſi meſure, dont on ſe ſert aux Indes Orientales.

BIL.

Bil, *ſ. m.* [*Rerum edicto vel lege ſanciendarum libellus.*] Mot Anglois. C'eſt un papier contenant les propoſitions qu'on veut faire paſſer par les Chambres du Parlement d'Angleterre pour les préſenter au Roi, & en faire Acte; c'eſt-à-dire, un Réglement, ou une Loi. (Faire, dreſſer, préſenter, confirmer un *Bil.*) Le prémier qui s'eſt ſervi du terme de *Bil,* en François, c'eſt le Gazetier dans la Gazette de Juin 1685.

Bilan, *ſ. m.* [*Peculiaris ac privatus nominum codex.*] Terme de *Marchand.* Etat de ce qu'on doit, & de ce qu'on a reçû. C'eſt l'extrait d'un livre de Marchand. (Faire un bilan, bilan d'entrée, bilan de ſortie.)

Bilboquet, *ſ. m.* [*Crepundia.*] Petit morceau de bois tourné & creuſé en rond par les deux bouts avec une corde, au milieu de laquelle il y a une balle qu'on fait ſauter dans le creux du bilboquet. (Joüer au bilboquet. Henri III. portoit quelquefois à la main un bilboquet, dont il ſe joüoit. *Journal de Henri III. pag. 89.*

Bilboquet, ſ. m. Terme de *Doreur.* Petit morceau de bois où eſt ataché un morceau d'étofe.

Bilboquet. Terme de *Maçon.* C'eſt un petit morceau de pierre détaché d'un plus gros. Les ouvriers apellent du même nom les moindres carreaux de pierre qui ſe tirent de la démolition des bâtimens.

Bilboquet. C'eſt auſſi une petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, & qui ſe trouve toujours debout, de quelque maniére qu'on la tourne. C'eſt pour cela qu'on dit d'un homme qui ſe tient toujours debout, qu'il ſe tient droit comme un bilboquet.

Bile, *ſ. f.* [*Bilis.*] Humeur mobile & active, chaude & ſéche qui ſe trouve dans le corps. (La bile cauſe des maladies. Purger la bile; tempérer, modérer, rafraîchir la bile. La bile ſe dégorge ſouvent. Empêcher, arrêter un dégorgement de bile.) On nomme la bile *fiel,* à l'égard des animaux.

Bile noire. [*Atra bilis.*] C'eſt la lie du ſang. (Apaiſer la bile. *Voit. l. 57.* Les choſes douces ſe tournent en bile. *Ibid.*)

* *Bile.* [*Ira.*] Colére. (Ce diſcours m'échaufe la bile. *Mol. Il ſentit émouvoir ſa bile;* c'eſt-à-dire, il s'aperçut qu'il étoit prêt à ſe mettre en colére.)

Bilieux, Bilieuse, *adj.* [*Bilioſus.*] En qui la bale domine. (Tempérament bilieux.)

Billard, *ſ. m.* [*Ludus trudicularis.*] Jeu de *Billard.* Table qui a des rebords tout autour, garnie d'un tapis avec ſix blouſes, & une paſſe.

Billard. [*Clava trudicula.*] Bâton dont on pouſſe la bille lorſqu'on jouë au billard. Ce bâton eſt de beau bois, garni d'une maſſe d'ivoire au bout.

☞ En Bourgogne, on apelle *billard,* un boiteux, par métaphore, du billard avec lequel on pouſſe les billes; & comme il eſt recourbé par le bout, on apelle *billard,* un boiteux, à cauſe de la reſſemblance du billard tortu au boiteux. *M. de la Monnoie, dans ſon Gloſſaire ſur les Noëls Bourguignons.*

Billarder, *v. n.* [*Bis globulum impellere.*] C'eſt toucher ſa bille deux fois en joüant, ce qui fait un coup perdu.

Bille, *ſ. f.* [*Globulus eburneus, ità buxeus.*] Petite boule d'ivoire qu'on pouſſe avec le billard. (Faire une bille, c'eſt mettre une bille dans la blouſe. Il n'a pû encore faire une bille.)

On dit proverbialement, que deux hommes ſont *billes* pareilles, qu'ils ſont ſortis d'une afaire *bille pareille,* quand ils n'ont point remporté d'avantage l'un ſur l'autre.

Bille. [*Sarcinatoris clava.*] Terme d'*Embaleur.* Gros bâton de boüis, avec quoi on ſerre les balots, lorſqu'on les corde.

Bille. C'eſt le nom que donnent pluſieurs artiſans & ouvriers à pluſieurs ſortes de bâtons qu'ils emploient dans leurs ouvrages.

Bille d'acier. Morceau d'acier quarré, qu'on apelle ordinairement *Acier forêt.*

Bille Terme de *Marine.* C'eſt un bout de menu cordage, où il y a une boucle & un nœud: ſon uſage eſt de tenir le grand coüet aux prémiers des grands haubans, lorſqu'il ne ſert pas.

Biller, *v. a.* [*Stringere.*] Terme d'*Embaleur.* Serrer avec la bille. (Biller un balot.)

Biller. [*Alligare.*] Terme de *Batelier* & de *Voiturier par eau.* Ateller les chevaux deux à deux pour tirer quelque bateau. (Biller les chevaux.)

† Billebarré, Billebarrée, *part. & adj.* [*Variatus.*]

† Billebarrer, *v. a.* [*Variare.*] Mettre pluſieurs couleurs diférentes & peu convenantes ſur un habit ou ſur des meubles. Cela s'eſt dit originairement des habits des boufons & des maſques.

Billebaude, *ſ. f.* Ce mot ſignifie *confuſion.* L'Académie Françoiſe dit: c'eſt une *billebaude* que tout ce ménage-là. *A la billebaude,* c'eſt-à-dire, ſans ordre, en confuſion. Il eſt du ſtile familier.

Billet, *ſ. m.* [*Litterulæ.*] Petite lettre écrite ſans toutes les cérémonies dont on ſe ſert quand on écrit à des perſonnes de qualité ou de reſpect. (On écrit un billet à ſes amis. Billet galand, billet doux ou billet amoureux.)

Billet. [*Scheda, ſyngrapha.*] Promeſſe ſous ſeing-privé. (Je lui ai prêté cent piſtoles dont il m'a fait ſon billet.)

Billet de blanque. [*Suffragium.*] C'eſt un morceau de papier roulé qu'on diſtribuë à ceux qui mettent aux Lotteries. (Il a eu un billet noir. Il a eu tout billets blancs.)

Billet pour entrer à la Comédie. [*Commeatus.*] C'eſt un petit morceau de carton marqué, qu'on diſtribuë au Bureau des Comédiens, & qu'on rend enſuite à leur Portier, pour entrer à la Comédie.

Billet d'enterrement. [*Scheda funebris.*] Feüille de papier imprimée d'un côté, où l'on avertit de la mort d'une perſonne, où l'on marque l'heure de ſes funerailles, & où l'on prie ſes parens & amis de s'y trouver. (Envoïer des billets d'enterrement. Les Crieurs donnent ordre au Semonneur de porter des billets d'enterrement aux parens & aux amis de la perſonne morte. Faire imprimer des billets d'enterrement.)

Billet de Lotterie. C'eſt un petit imprimé où l'on met un numero pour tirer à la Lotterie.

Billets de l'épargne. Ce ſont d'anciens Billets ſur l'épargne du Roi, qui ont été ſuprimés.

Billets Lombards. Ce ſont des billets dont on

se sert en Italie & en Flandres. On les donne à ceux qui prennent part à l'armement d'un vaisseau, ou qui empruntent sur gages.

Billets de monnoie. Ce sont des billets qu'on donnoit dans les monnoies à ceux qui portoient de vieilles espéces. Ces billets, qui ont eu cours, ont été suprimés depuis.

Billets d'Etat. Ce sont les billets que Louis XIV. donna pour éteindre divers papiers qui étoient répandus dans le public. On les apella *Billets d'Etat*, parce que le Roi en fit sa dette, & qu'il promit de les païer sur les revenus de l'Etat. La plupart ont été depuis retirés, ou convertis en rentes.

BILLETTE, *s. f.* [*Scheda.*] Terme de *Blason.* Petite figure quarrée qu'on met dans l'écu pour signifier la fermeté & la constance. (Porter d'azur à quatre billettes. *Col.*)

Billette. Terme de *Tondeur de draps.* C'est un instrument de bois fait en équerre, que le Tondeur tient à la main droite, pour empêcher que les forces n'aillent trop vîte.

BILLETTER, *v. a.* Atacher des étiquettes, mettre des billets aux étofes.

† BILLEVESÉES, *s. f.* [*Nugæ, somnia, fabulæ.*] Folie, sotise, imaginations en l'air. (Sotes billevesées, pernicieux amusemens : Romans, puissiez-vous être à tous les diables ! *Mol.* Chacun sçait que c'est billevesées. *Sar. Poës.*)

M. de la Monnoie, dans son Glossaire sur les Noëls Bourguignons, dit : *Veze* est une espéce de musette. Ce mot, *veze*, est souvent répété dans les Noëls Poitevins ; & c'est de *Veze* que vient *bille-vezée*, petite boule pleine de vent, comme celle dont parle Verville, dans son *Moïen de parvenir*, *ch. 7.*

BILLON, *s. m.* [*Nummi forfice incisi & iterùm conflandi.*] Terme de *Monnoie.* Toute sorte de matiére d'or ou d'argent, qui est aliée ou mêlée au-dessous d'un certain degré, & principalement de celui qui est fixé pour la fabrication des monnoies.

Billon. [*Nummi exauctorati.*] Toute sorte de monnoie décriée. Toute sorte de matiére d'or ou d'argent décriée, & qui se trouve à plus bas titre que celui de l'Ordonnance. (Ainsi on dit, piéce de billon, monnoie de billon.)

☞ Il y a deux sortes de billon d'argent ; l'un nommé *haut-billon*, qui est à dix deniers & au-dessous, jusques à cinq ; l'autre, *bas-billon*, qui est au-dessous de cinq deniers. Ce mot vient de *bulla*, selon Bouterouë, *pag. 142.* ou de βέλλον, que les nouveaux Grecs ont tiré du Latin *bulla*, qui signifie, au pluriel, les bouteilles qui s'élevent sur l'eau, quand il pleut, comme encore les clouds à tête dorée, que l'on met aux portes pour les orner, & les houssettes & les clouds que l'on met aux harnois des chevaux, mais particuliérement les sceaux que l'on met aux Lettres Patentes des Souverains, à cause qu'ils ressembloient à la tête des clouds dorez. Le terme *billonner* a la même source ; il signifie proprement, ramasser les espéces décriées & mises au billon ; ce qui n'étoit pas défendu autrefois : au contraire, on en faisoit un commerce public : les billonneurs avoient, sous Charles VI. des boutiques dans la ruë aux Feurres, (qu'on nomme vulgairement la ruë aux fers,) au long du Cimetiére des Saints Innocens, où l'on portoit les espéces défectueuses, pour en retirer un certain prix : mais c'est, à présent, un crime punissable de la peine du double, & que l'on commet en plusieurs maniéres ; 1°. quand on achete, ou que l'on change la monnoie pour moins qu'elle n'a cours, pour la remettre à plus haut prix ; 2°. en achetant des espéces dans un lieu, au-dessous du prix, pour les débiter ailleurs au-dessus ; 3°. quand les Receveurs & Collecteurs gardent les bonnes espéces qu'ils ont reçûës, & donnent des espéces de cuivre & de billon. Voïez *Fontanon*, *tom. 2. pag. 58. & 656.* 4°. quand les Changeurs remettent dans le commerce les espéces qu'ils ont changées ; 5°. quand on ne veut recevoir les espéces qu'au prix de l'Ordonnance, & qu'on ne les veut païer qu'au prix qu'elles ont par le surhaussement du peuple ; 6°. quand on fait commerce des espéces étrangéres & décriées ; 7°. quand on choisit les espéces plus pesantes, pour vendre la matiére aux Changeurs ou Orfévres.

Billon. [*Nummi æreí.*] Il signifie aussi la petite monnoie de moindre prix. (Les doubles tournois, les doubles parisis & les deniers tournois étoient des monnoies de billon. Les liards, les oboles & les gros de Nêle, étoient aussi des monnoies de billon. *Le Blanc, Traité historique des monnoies.*)

Billon. [*Officina conflandis ac reficiendis nummis.*] Lieu où les Billonneurs tenoient leur boutique. (Porter au billon. Envoïer au billon. *Bouterouë, Traité des monnoies.*)

† * Hors de Paris, je mets tout au billon. C'est-à-dire, *de toutes les Villes de France, je n'estime que Paris.*

Billon de Garance. C'est une des espéces de Garance, qui est la moindre de toutes.

BILLONNAGE, *s. m.* [*Nummorum exauctoratorum commercium.*] Crime de celui qui billonne. (Il a été puni de billonnage.)

BILLONNER, *v. n.* [*Monetam conquirere.*] Terme de *Monnoie.* Recuëillir les espéces décriées & mises au billon.

Billonner. [*Monetam commercii gratiâ colligere.*] Acheter ou changer de la monnoie pour moins qu'elle n'a cours, afin de la remettre à plus haut prix. Remettre dans le commerce de méchantes piéces qu'on a changées. Trafiquer de monnoie étrangére & décriée. *Bouterouë.*

Billonner. [*Corrumpere, vitiare.*] C'est altérer les espéces, & les convertir en d'autres plus foibles, par le mêlange du cuivre. (Billonner les espéces étrangéres. *Le Blanc, Traité Hist. des monnoies.*)

BILLONNEUR, *s. m.* [*Monetæ conquisitor.*] Celui qui billonne ; celui qui fait marchandise des espéces. Celui qui fait métier de billonner. (C'est un franc billonneur. Les Ordonnances n'ont pas toutes des peines de mort contre les billonneurs. *Boisard, Traité des monnoies.*)

BILLOS, *s. m.* Droit d'Aide qui se leve en Bretagne & en d'autres Provinces de France, sur le vin & les autres boissons qu'on vend en détail.

BILLOT, *s. m.* [*Brevior ligni truncus.*] Morceau de bois gros & court, sur quoi les Boisseliers & les Tourneurs travaillent. Billot de cuisine, tronc de bois sur lequel on coupe la viande.

Billot. [*Brevior sudes.*] Morceau de bois sur quoi on pose une enclume.

Billot. Terme de *Courtier de Chevaux.* Bâton qu'on met le long des flancs des chevaux neufs qu'on améne d'Allemagne, & qu'on vend au marché aux chevaux.

Billot. Terme de *Laïetier.* Espéce de souriciére, qui est en éfet une maniére de petit billot, où il y a des trous & du fil d'archal, pour atraper les rats & les souris. Il y a de plusieurs sortes de ces billots; il y en a à bilboquet, à fil ou à rejet. On dit, je ne veux point de souriciére à bâton, à pont-levis, ni à bascule, donnez-moi un billot. Quand les souris sont prises au billot, elles sont mortes.

Billot. C'est aussi le coin qu'on pose sous un levier, quand on veut lever ou remuer quelque fardeau.

Billot. Terme de *Raquetier.* Voïez *Chévre.*

Billot, bâton que l'on met au cou des chiens pour les empêcher de chasser.

☞ En termes de *Marine*, *billots* sont des piéces de bois, courtes, qu'on met entre les fourcats des vaisseaux, pour les garnir en les construisant.

Ces mots de *bille*, *billard* & *billot*, viennent du Latin *billus*, qui signifie un bâton.

B I M.

Bimaës. Sorte de bois de Brésil, qui est une des deux espéces qu'on apelle *Sapan* ou *Japon.*

Bimauve, *s. f.* [*Althea.*] Terme de *Botanique.* Espéce d'althée, ou de guimauve.

† Bimbelot, *s. m.* [*Crepundia.*] Petit joüet d'enfant, comme poupée, moulins, carosse, ou autre petite machine de carte ou de bois pour réjoüir les enfans.

† Bimbloquier, ou Bimbolotier, *s. m.* [*Crepundiorum opifex.*] Ouvrier qui fait de petits plats, de petites éguiéres, & autres piéces de ménage pour les enfans.

B I N.

Binaire, *adj.* & *s. m.* [*Binarius.*] Terme d'*Aritmétique.* Le nombre de deux, & tout nombre qui est composé du nombre *deux.* Un nombre binaire s'apelle un nombre pair.

Binard, *s. m.* [*Carrus.*] Gros chariot à quatre roües d'égale hauteur, avec un plancher sur lequel on met de grands fardeaux, & des choses fort pesantes.

Bindely, *s. m.* Sorte de passement de soie & d'argent, qui se fabrique en Italie.

Biner, *v. a.* [*Vineam repastinare.*] Terme de *Vigneron* & de *Jardinier.* Donner un second labour à une vigne, ou à une planche. (Biner une vigne.)

Biner, *v. n.* [*Eodem die duas Missas dicere.*] Terme d'*Eglise.* Permettre à un Prêtre de dire deux Messes en un jour, ou de desservir deux Cures. (Son Evêque lui a donné la permission de biner.)

Binet, *s. m.* Petit morceau de léton plat & délié, & large comme un grand écu blanc, avec une queuë qu'on met dans la bobéche du chandelier. Au milieu de ce binet, il y a une pointe de fer où l'on fiche le bout de chandelle qui reste à brûler. (Faire *binet.* C'est ficher le bout de chandelle à la pointe du binet.)

Binocle, *s. m.* [*Binus oculus.*] Instrument oculaire dioptrique, & par le moïen duquel on voit un même objet des deux yeux conjointement. Le binocle fut inventé en 1663. par le Pére Chérubin Capucin. Voïez *le Livre de la vision parfaite.* Quelques-uns croient qu'il n'a été que renouvellé par ce Capucin, & qu'un autre, nommé le Pére Rheite, Capucin d'Orléans, l'a inventé.

Binome, *s. m.* [*Binomius.*] Terme d'*Algébre.* Nombre ou quantité, composé de l'addition de deux grandeurs incommensurables; s'il y en a trois, il s'apelle *Trinome*, &c.

B I O.

Biographe, *s. m.* Auteur qui écrit les vies des Saints, ou de quelques autres personnes distinguées en quelque genre que ce soit. On trouve ce mot dans le Martyrologe de M. l'Abé Chastelain. Les Biographes d'Anvers ont fait un Recueil immense des vies des Saints. Cette collection seroit bien utile, si elle étoit un peu plus critique.

Biouac. Voïez *Bihouac.*

B I Q.

† Bique, *s. f.* [*Capra.*] Ce mot se dit dans quelques Provinces de France, & principalement en quelques endroits de Champagne, pour marquer *la fémelle du bouc.*

Biquelar, *s. m.* Terme de *Relation.* Cuisinier du Divan d'Alger.

Biquet, *s. m.* [*Nummaria trutina.*] Terme de *Monnoie.* C'est une sorte de trébuchet. (Peser avec le biquet.) *Biquet* est aussi un chévreau, ou le petit d'une chévre.

> Gardez-vous bien sur la vie,
> Dit la chévre à son *Biquet*,
> D'ouvrir, que l'on ne vous die
> Pour enseigne & mot du guet, &c.
> *Poës. Anon.*

Biqueter, *v. a.* [*Appendere.*] C'est se servir du biquet pour peser. (Il faut biqueter cela.)

Biqueter ou *Bicqueter*, *v. n.* [*Hœdum parere.*] Il se dit des chévres, & signifie faire de petits chévreaux. (La chévre vient de biqueter.) Voïez *Bicqueter.*

B I R.

Birambrot, *s. m.* Mot corrompu du Holandois. Le birambrot est une soupe qu'on fait avec de la biére, du sucre & de la muscade, & quelquefois avec du beurre & du pain, & qu'on mange comme de la soupe. On n'use guéres de ce mot que par dérision, un mangeur de birambrot & de tartine; c'est-à-dire, un bon gras Flamand, qui a l'esprit aussi épais que le corps.

Birette, *s. f.* [*Biretum.*] Terme de *Jésuite.* Il vient de l'Espagnol *birete.* C'est une sorte de bonnet de grosse étofe noire, sans carton ni cornes, & qui, à la couleur près, a quelque air de celui de Gille ou de Scaramouche. La birette ne se porte que par les Jésuites Novices. Ils portent la birette deux ans, ensuite s'ils sont reçûs, ils prennent le bonnet à trois cornes.

Birloir, *s. m.* Ce qui arrête un chassis, lorsqu'il est levé.

B I S.

Bis, Bise, *adj.* [*Cibarius*, *secundarius panis.*] Pain qui n'est pas blanc. Prononcez *bi.* (Pain bis. Pâte bise. Bis-blanc, c'est-à-dire, moitié blanc.)

☞ Le P. Labbe a remarqué dans sa seconde partie des Etimologies Françoises, que l'adverbe Latin *bis*, a fourni à notre langue le *pain bis*, lequel est *secundus sive secundarius panis*. En éfet, le pain bis est la seconde sorte de pain, dont le pain noir est la prémiére. Voïez la preuve que ce Pere raporte de son sentiment.

Bisage, ou Réparage. Terme de *Teinturier*. C'est la façon qu'on donne à une étofe, lorsqu'on la met dans une autre couleur, que celle où elle avoit été teinte la prémiére fois.

Bisaïeul, *s. m.* [*Proavus.*] Deux fois aïeul. Le pére du grand-pére, ou de la grand-mére.

Bisaïeule, *s. f.* [*Proavia.*] Deux fois aïeule, La mére de la grand-mére, ou du grand-pére.

Biscapit, *s. m.* Dans le stile de la Chambre des Comptes, on apelle *Biscapit*, l'action de celui qui porte deux fois la même chose en compte. Ce mot est Latin.

Bisché, *adj.* On dit, un *œuf bisché*, en parlant des œufs qui sont couvés, lorsqu'on commence à voir de petites fractures dans quelque endroit de la coque, par où le petit doit éclorre.

Biscornu, *adj.* Mal bâti, mal fait, irrégulier. Un bâtiment biscornu; & au figuré, un *esprit biscornu*, un *ouvrage biscornu*, un *raisonnement biscornu*.

Biscotin, *s. m.* [*Placenta.*] Pâte cuite avec du sucre qu'on met sur table au dessert. C'est une sorte de biscuit ordinairement rond & extrêmement dur.

Biscuit, *s. m.* [*Copta dulciaria.*] Pâte faite de la plus fine fleur de froment, de sucre & d'œufs, qu'on fait cuire au four dans des moules de fer blanc ou de papier. (Biscuit Roïal. Biscuit de Piémont, de Savoie, &c.)

Biscuit. [*Panis nauticus.*] Pain cuit deux fois qu'on mange sur mer. Le biscuit se cuit quatre fois pour les voïages de long cours, & deux fois seulement pour les petites traverses. (Faire provision de biscuit. Prendre du biscuit à discrétion. Ménager, épargner le biscuit. Distribuer le biscuit aux matelots. On leur donne d'ordinaire à chacun trois biscuits par jour. L'Ecrivain du vaisseau a soin du biscuit. Il faut avoir de bonnes dents pour manger du biscuit. Le bon biscuit sec se garde un an & quelquefois plus; le biscuit se met dans le magazin.)

On dit, *s'embarquer sans biscuit*, pour signifier s'engager dans une entreprise, sans avoir pris les moïens nécessaires pour y réussir.

Biscuit. Terme de *Teinturier*. C'est une fausse teinture défenduë par les Réglemens.

Bise, *s. f.* [*Aquilo, Boreas.*] L'un des vents cardinaux, qui est sec & froid, & qui au cœur de l'hiver régne & soufle du Septentrion. (Il a été frapé du vent de *bise*; c'est-à-dire, il est ruiné. *Prov.*)

Bise. Petit pain d'un sou, ou de deux liards, qu'on donne le matin aux pensionnaires de certains Colléges de Paris. On dit aussi un *biset*.

Bise. [*Amia.*] Poisson de mer, presque semblable au ton. *Rond. l. 8.*

Bise ou *Bize*. Monnoie de Pégu, qui y a cours pour un demi ducat. C'est aussi un poids du même Roïaume, qui sert à peser les marchandises.

Biseau, *s. m.* [*Panis pars mollior.*] Terme de *Boulanger*. C'est la marque qui est à côté du pain lorsqu'il a été pressé au four, & où il n'y a pas de croute.

Biseau. [*Lingula angulata.*] Terme de *Miroitier*. C'est le bord de la glace du miroir, coupée en talus. (Couper un biseau, faire un biseau; tailler un biseau. Dans la manufacture des glaces, il y a des ouvriers qu'on apelle *Tailleurs de biseaux*, parce qu'ils font seulement les biseaux des glaces.)

Biseau. [*Obliquè angulata ferri extremitas.*] Terme de *Coutelier*. C'est ce qui est coupé en talus sur le dos du couteau & du rasoir, & au bas de la partie du rasoir qui est immédiatement après le talon. (Faire un biseau.)

Biseau. Terme d'*Orfévre* & de *Metteur en œuvres*. Ce qui tient & arrête la pierre de la bague dans le chaton. (Il faut certir cela en biseau d'onix.)

Biseau. Terme d'*Organiste*. Petit morceau d'étain ou de plomb, qui couvre le tuïau, & qui aide au résonnement de l'orgue.

Biseau. Outil servant aux Tourneurs.

Biseaux. Terme d'*Imprimerie*. Ce sont les morceaux de bois en forme de coin qui servent à entourer les pages & à les serrer.

Biser. [*Nigrescere, nigricare.*] Terme d'*Agriculture*. Devenir bis. Les blez *bisent*; c'est-à-dire, qu'en semant toujours du pur froment, dans quelque tems il deviendra méteil.

Biser un étofe. C'est la reteindre & la repasser.

Biseigle, ou Régloin. Instrument de buis, qui sert aux Cordonniers & aux Savetiers.

Biset, *s. m.* [*Palumbus.*] Oiseau de passage qui a les piez & le bec rouge, la plume de couleur de plomb & presque noire. *Bel.* On donne ce nom au pigeon sauvage plus petit que le ramier.

Bisette, *s. f.* Sorte de petite dentelle de petite valeur.

Bisettiere. Ouvriére en bisette.

Biseurs, ou Repareurs. On apelloit ainsi autrefois les maîtres Teinturiers de petit teint.

Bismuth. C'est, selon quelques-uns, la marcassite de l'étain. Il y a du *bismuth* naturel, ou étain de glace, & du *bismuth* artificiel.

Bisnague, ou Visnague. Plante du Levant, semblable au fenoüil, dont les mouchets ou petites branches servent à faire des curedents qu'on préfére à ceux de plume.

Bison. Terme de *Blason*. C'est la même chose que *buffle*. On dit, une tête de *bison* couronnée. Le *bison* est une espéce de bœuf sauvage.

☞ Bisouard. Dans le Dauphiné, & dans le Lyonnois, le peuple apelle *bisouards*, des personnes qui décendent des montagnes, pour venir porter une petite balle avec quelques marchandises qu'ils débitent dans les ruës. Le mot est ancien. Rabelais, *liv. 1. ch. 9.* a dit: *Ung*, dites-vous, *livre trepelu qui se vend par les bisouards & porte-balles.*

Bisquains, *s. m.* Sorte de peaux de moutons.

Bisque, *s. f.* [*Jus ex diversarum carnium succo conditum.*] Potage succulent. (Rien ne charme leur esprit que la bisque & la fricassée. *Gomb. Ep. l. 1.* Vive la France pour les ragoûts & pour les bisques. *Main. lett. 78.*

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Sembloit d'ortolans seuls & de *bisques* nourrie.
Despr.

Bisque. [*Quadrans pilarii quindenarii.*] Terme de *Jeu de paume*. Avantage de quinze à prendre en quel endroit de la partie qu'on veut. (Prendre sa bisque, donner bisque. Donner quinze & bisque. Ces derniers mots se disent en parlant d'une personne sur qui l'on croit avoir de l'avantage. Je lui donnerois quinze & bisque.)

BISSAC, *f. m.* [*Mantica.*] Beface, & c'eft comme fi l'on difoit qui a deux facs. (Réduire au biffac ; c'eft-à-dire à la mandicité.)

BISSE, *f. m.* [*Byffus.*] C'eft le nom de la foie dont les Anciens s'habilloient en Egypte & en Syrie. On portoit parmi les Ifraëlites, du fin lin, du coton & du biffe. Voïez *les Mœurs des Ifraëlites.*)

Biffe, *f. f.* [*Anguis.*] Terme de *Blafon.* Il fignifie un ferpent, & eft la même chofe que guivre ou vivre.

BISSETRE, *f. m.* [*Calamitas.*] Malheur, accident caufé par l'imprudence de quelcun.

(Hé, ne voilà-t-il pas ton enragé de Maître,
Il nous va faire encor quelque nouveau *biffêtre.*
Moliere.)

BISSEXTE, *f. m.* Terme de *Chronologie.* Il eft formé du Latin *biffextus.* C'eft le jour qu'on ajoûte de quatre ans en quatre ans après le 24. de Février, afin de faire quadrer l'année avec le cours du foleil, qui paffe 365. jours, qu'on donne à chaque année ordinaire, d'environ fix heures, qui font un jour en quatre ans. (Il ne voulut point paroître le lendemain, parce que c'étoit le jour de biffexte, qu'une ancienne fuperftition faifoit paffer pour malheureux parmi les Romains. *Fléchier, Théodofe, l. 1. c. 4.*)

BISSEXTIL, BISSEXTILE, *adj.* [*Intercalaris.*] Il fe dit de l'année où fe rencontre le biffexte. (On aura bien-tôt l'an biffextil. L'année biffextile eft paffée.) Cette année arrive tous les quatre ans.

BISSONNATA. Groffe étofe dont il eft fait mention dans le Tarif de la Douane de Lyon. On s'en fert pour faire les habillemens de quelque Religieux.

BISTI. Petite monnoie de Perfe, qui, felon Chardin, eft une monnoie de compte.

BISTORTE, *f. f.* [*Biftorta, colubrina, britannica.*] Plante médecinale, qui eft ainfi nommée du Latin, *bis torta*, parce que fa racine eft entortillée comme un ferpent.

BISTORTIER, *f. m.* Terme d'*Apoticaire.* Prononcez *biftortié.* C'eft une forte de pilon de boüis pour batre, mêler & agiter diverfes compofitions dans un mortier de marbre. (Un biftortier bien net & bien propre.)

BISTOURI, *f. m.* [*Novacula incurva.*] Inftrument de Chirurgien pour faire des incifions.

☞ Piftoie étoit autrefois renommée pour les ouvrages de fer. [*Piftorienfis gladius.*]

Biftouri caché, ou *Lithotome caché.* Inftrument de Chirurgie, dont on attribuë l'invention à M. Bienaife, à qui l'Ecole de Chirurgie de Paris a beaucoup d'obligation, étant un des Fondateurs de Saint Cofme. On a nouvellement aproprié cet inftrument, pour faire l'opération de la Taille, en lui donnant une configuration propre à être introduit dans la veffie de la même façon qu'un conducteur mâle. Voïez *la Defcription détaillée de cet inftrument, dans le Journal des Sçav. du mois de Déc. 1748.* Voïez *fur le Biftouri ordinaire, le Biftouri à la Royale, le Biftouri herniaire, le Biftouri lithotome, le Diction. des termes de Médec. & de Chirurg. de M. Col-de-Villars.*

BISTOURNER, *v. a.* [*Invertere.*] Tordre de telle forte les tefticules d'un cheval, qu'il ne peut engendrer. (Biftourner un cheval.) On dit, *un cheval biftourné.* Et ce mot fe dit auffi en riant, d'un homme qui a quelque chofe qui le rend impuiffant.

BISTRE, *f. f.* [*Fuligo cocta ac diluta.*] Terme de *Deffinateur.* C'eft de la fuie cuite & détrempée, dont les Peintres & Deffinateurs fe fervent pour laver leurs deffeins, ils s'en fervent auffi dans les couleurs.

B I T.

BITORD, *f. m.* [*Funiculus.*] Terme de *Marine.* Menuë corde à deux fils dont on fe fert pour faire des enfléchures, pour amarrer & pour renforcer les manœuvres.

BITTES. Terme de *Marine.* Ce font deux piéces de bois autour defquelles on atache le cable quand on a moüillé l'ancre. On dit auffi bitter le cable.

BITTON. C'eft une piéce de bois ronde, & haute de deux pieds & demi, par où l'on amarre une Galére en terre.

BITUME, *f. m.* [*Bitumen.*] Limon gras, vifqueux, adhérent, qui a quelque chofe de l'odeur du foufre. Il y a un bitume qu'on apelle de *Judée.* Ce bitume eft une matiére onctueufe & inflammable qu'on tire du Lac *Afphaltite*, nommé la mer morte, qui eft aux endroits où étoient Sodome & Gomorre : ce bitume eft le plus excélent, il eft net, pur & luifant, d'une odeur forte & défagréable, & d'une couleur qui tire fur le pourpre ; il entre dans la Tériaque. *Char. Phar.* Froter un vaiffeau de poix, de foufre & de bitume. *Vaug. Quinte-Curce, l. 4. c. 3.* Les Chinois bouchent les biéres de leurs morts avec du bitume, afin que leurs corps ne rendent point de mauvaife odeur, & ils les laiffent deux ou trois ans dans les biéres. *Nouv. Relat. de la Chine.*

BITUMINEUX, BITUMINEUSE, *adj.* [*Bituminofus.*] Ce qui a du bitume, ce qui tient du bitume. (Terre bitumineufe, limon bitumineux.)

B I V.

BIVENTER. Terme d'*Anatomie.* C'eft le mufcle de la mâchoire inférieure.

BIVIAIRE, *adj.* [*Bivium.*] Place où deux chemins aboutiffent. Voïez *Triviaire.*

BIVOIE. C'eft un chemin fourchu, qui tend vers deux lieux diférens.

BIVOUAC. Voïez *Bihouac.*

B I Z.

BIZARRE, *adj.* [*Morofus, tetricus.*] Il vient de l'Italien *bizarro.* Il fignifie fantafque, capricieux, bourru. (Un efprit bizarre ; fa conduite eft bizarre. On dit auffi une voix *bizarre* ; c'eft-à-dire, défagréable, & qui marque quelque caprice en celui qui parle.

(Une humeur un peu bizarre
Sert de ragoût en amour.
La Sabl.)

Bizarre, *f. m.* Bourru, fantafque. (C'eft un bizarre.)

BIZARREMENT, *adv.* [*Morosè.*] D'une maniére capricieufe ; d'une maniére extraordinaire. (La fortune difpofe bien bizarrement de moi. *Voit. l. 43.*)

BIZARRERIE, *f. f.* [*Morofitas.*] Caprice, fantaifie, folie. (C'eft une bizarrerie la plus ridicule du monde.)

BIZARRERIE, *f. f.* [*Varietas.*] Variété bizarre & agréable. (La fatire eft comme une prairie, qui n'eft belle finon en fa bizarrerie. *Reg. fat. 1.*)

Blafard, **Blafarre**, *adj.* [*Pallidus*, *pallens.*] Qui eſt de couleur qui tire ſur le blanc. C'eſt une couleur paſſée & effacée : ce mot ſe dit particuliérement des étofes mal teintes & décolorées.

Blairie. C'eſt un droit ataché à la Juſtice, dans la Coûtume de Nivernois, *tit. 3.* Le Seigneur Blaier a droit d'arrêter les bêtes de ceux qui ne ſont pas ſes juſticiables, & d'exiger une amende. Le droit de blairie n'eſt pas établi dans l'étenduë de la Coûtume; il y a des lieux où elle n'eſt point admiſe.

Blaireau, *ſ. m.* Taiſſon. Sorte de bête puante qui ſe terre.

Blaise, *ſ. m.* [*Blaſius.*] Nom d'homme.

Blaisot, *ſ. m.* Petit Blaiſe. (Blaiſot eſt joli.)

Blamable, *adj.* [*Vituperabilis.*] Mépriſable. (Il eſt blâmable. Sa conduite eſt blâmable.)

Blame, *ſ. m.* [*Vituperatio*, *reprehenſio.*] Paroles qui marquent le peu d'eſtime qu'on a d'une perſonne, ou d'une action. Diſcours qui fait voir qu'on mépriſe & qu'on déſaprouve. (Donner du blâme à quelcun.)

Blamer, *v. a.* [*Vituperare.*] Mépriſer. Témoigner par ſes paroles qu'on déſaprouve quelque choſe. (Je l'ai fort blâmé de ſon emportement. Blâmer la conduite de quelcun.) On dit, en couvrir le blâme, éviter le blâme, porter le blâme, donner le blâme à quelcun, &c.

☞ Quand une action mérite une repréhenſion, & qu'elle n'eſt pas aſſez criminelle pour être punie, les Juges ordonnent que l'acuſé ſera *blâmé.* Loiſel remarqué dans ſes Opuſcules, *pag. 155.* que « ce que la Cour ordonne quelquefois, que des Oficiers ou autres perſonnes qui ont failli, feront blâmées, peut avoir été pris, de ce que nous voïons en Droit Romain, que quelquefois les libertins aïant ofenſé leurs patrons : *Caſtigabantur verbis*, *cum comminatione ſeveritatis non defuturæ*, *ſi rursùm querelæ cauſam præbuiſſent*, *& ſic dimittebantur.* » L. 1. D. de jur. patron.

Blâmer. [*Repugnare*, *adverſari.*] Terme de *Pratique.* Contredire. Acuſer de quelque défaut. Débatre. (Blâmer un dénombrement, un aveu.)

☞ Il eſt dit dans la Coûtume de Paris, art. 10. *Après que le vaſſal a donné ſon dénombrement au Seigneur féodal, ledit Seigneur féodal eſt tenu de blâmer ledit dénombrement, dedans quarante jours*, *&c.* Pluſieurs autres Coûtumes ſont conçûës en ces mêmes termes. Brodeau, ſur l'article que je viens de raporter, croit que *blâmer* vient de *blaſphemare*, & blâme de *blaſphemium ;* c'eſt le ſentiment de Ménage & des Auteurs qu'il cite. Voïez auſſi *Caſeneuve dans ſes Origines.*

Blanc, **Blanche**, *adj.* [*Albus*, *candidus.*] Qui a de la blancheur. (Pain blanc. Toile blanche.)

Blanc, *blanche* [*Nitidus.*] Ce mot ſe dit du papier où il n'y a rien d'écrit. (Papier blanc.)

Blanc, *blanche.* [*Purus.*] Ce mot ſe dit du linge, & veut dire qui n'eſt pas ſale. (Linge blanc.)

* *Blanc*, *blanche.* Ce mot au figuré a divers ſens. Exemples. (Ils ſont tout blancs au dehors, & tout noirs au dedans. C'eſt-à-dire, *qu'ils ſont vertueux en aparence*, *& qu'au fond ce ſont des méchans.* Quand je veux dire *blanc*, la quinteuſe dit *noir.* C'eſt-à-dire, *que quand on veut dire d'une façon*, *elle dit d'une autre.* L'homme va du blanc au noir, il condamne au matin ſes ſentimens du ſoir. C'eſt-à-dire, *l'homme eſt volage & inconſtant. Deſpr. ſat.*)

Blanc, *blanche.* [*Canus.*] Qui eſt ſi vieux qu'il a les cheveux blancs. (Être blanc de vieilleſſe.)

Blanc, *ſ. m.* [*Candor.*] Couleur blanche, dont l'éfet eſt de diſſiper la vûë & de la ſéparer. (Le blanc eſt le ſimbole de la pureté & de l'innocence.

Blanc de ceruſe de Veniſe. [*Ceruſſa.*] Couleur dont on ſe ſert pour peindre en miniature.

Blanc. [*Canities.*] Blancheur, maladie des cheveux par laquelle ils deviennent blancs.

Blanc. Terme de *Jardinier.* C'eſt une roüille qui eſt jaune, & quelquefois blanche, qui ſe met ſur le pié & ſur les feüilles des melons, des laituës & des chicorées, & les fait périr. (*Ces melons ont le blanc ;* c'eſt-à-dire, qu'ils périſſent. *Quint. Jardins*, *t. 1. p. 100.*)

Blanc. [*Signum.*] Feüille de papier ou de carton, au milieu de laquelle il y a un rond noir qu'on atache environ trois piés de terre pour tirer dedans. (Tirer au blanc.)

Blanc, *ſ. m.* [*Quincunx Francicus.*] Eſpéce de monnoie, dont il y avoit de deux ſortes, l'une qu'on apelloit le *grand blanc*, & l'autre, le *petit blanc*, ou le *demi blanc.* Les grands blancs valurent d'abord dix deniers tournois, enſuite douze, & les petits cinq & ſix. Ils commencérent d'avoir cours ſous Philippe de Valois, & ils l'eurent juſqu'à François I. Loüis XI. fit fabriquer des blancs & des demi-blancs au Soleil, & des blancs à la Couronne. D'un côté, ils avoient une croix, avec cette légende : *Sit nomen Domini benedictum*, & de l'autre trois fleurs de lis, avec cette légende, *Ludovicus undecimus Rex Franciæ.* Voïez *le Traité hiſtorique des Monnoies.*

Le blanc de l'œil. [*Oculi albor.*] C'eſt tout ce qui environne le rond noir qu'on nomme Iris, au milieu duquel eſt la prunelle, & ce blanc eſt la derniére tunique qui envelope l'œil. (Il a le blanc de l'œil tout rouge.)

Blanc d'œuf, *ſ. m.* [*Albumen.*] C'eſt ce qui entoure le jaune de l'œuf. (Le blanc d'œuf eſt de dure digeſtion. Voïez le *Nouveau Traité de la ſanté.*) On dit auſſi *glaire d'œuf*, mais plus rarement.

Blanc de chapon, *ſ. m.* C'eſt l'eſtomac du chapon, & qui eſt la chair la meilleure & la plus blanche du chapon cuit. (Un bon blanc de chapon du Mans eſt excélent, & force gros Abez en mangent dévotement tout le Carême, en ſervant la ſainte Egliſe.)

Blanc d'Eſpagne, *ſ. f.* [*Fucus*, *pigmentum.*] Maniére de craie très-fine & très-blanche, que les Epiciers de Paris vendent, dont on ſe ſert pour blanchir la vaiſſelle d'argent, & pour compoſer un fard qui ſert aux Dames.

(Vois-tu cette Donzelle altiére
Que le *blanc d'Eſpagne* embélit ?
Jamais ſon mari toute entiére
Ne l'a pû tenir dans le lit.
Main. Poëſ.)

Blanc de plomb, *ſ. m.* [*Ceruſſa*, *pſimmythium.*] Compoſition de plomb qui ſe réfoud, la mettant ſur un fourneau, la couvrant bien, & lui donnant une médiocre chaleur. (Le blanc de plomb. Le meilleur blanc de plomb qui ſe faſſe en Europe, eſt celui de Veniſe.)

Blanc manger. [*Jus è carnibus elixis concretum*, *& albidum colorem referens.*] Sorte de manger délicieux, qui eſt véritablement blanc, qui eſt compoſé d'amandes & de gelée faite du ſuc de fort bonnes viandes & d'autres excélentes choſes.

Blanc de Baleine. Voïez *Biaris.*

Blancs-Manteaux, *s. f.* [*Monachus albâ veste indutus.*] On apelle ainsi les Religieux Bénédictins qui demeurent à Paris dans le ruë qu'on nomme les Blancs-manteaux ; & qu'on nomme ainsi, parce qu'avant eux il y avoit des Religieux qui portoient un manteau blanc, & qui s'apelloient Guillemins.

Blanc-signé, *s. m.* [*Potestas rei gerendæ ad arbitrium.*] Feüille ou demi feüille de papier blanc, & signé au bas par celui qui prétend s'obliger. (Remplir un blanc-signé. Donner un blanc signé. Reconnoître un blanc-signé.)

En blanc, *adv.* [*Pura charta.*] Endroit du papier où il n'y a rien. (Laisser une ligne en blanc.)

Livre en blanc. [*Folia dissoluta.*] Terme de *Libraire.* C'est-à-dire, qui n'est pas relié. (Ce sont des Livres en blanc.)

En blanc. Terme de *Chapelier.* Qui n'est pas teint. (Chapeau en blanc.)

En blanc. Terme de *Rôtisseur.* Ce mot se dit de la viande qui n'est pas vuidée, lardée, piquée, ni bardée. (Chapon en blanc. Vendre de la viande en blanc. Prendre de la viande en blanc chez les Rôtisseurs.)

Ce mot *blanc* se joint encore à divers autres mots qui se trouveront en leur rang. Comme entr'autres, argent blanc, armes blanches, bâton blanc, épée blanche, fer blanc, gelée blanche, magie blanche, mer blanche, meurier blanc, poivre blanc, sausse blanche, &c.

Blanc au substantif, se dit des Nations qui ont le teint blanc par oposition aux noirs. Les blancs, les noirs.

Blanc, se dit aussi du but où l'on tire.

* *De but en blanc*, dire quelque chose de but en blanc, c'est dire inconsidérément quelque chose de désagréable.

Blanchatre, *adj.* [*Albicans.*] Qui tire sur le blanc. (Le borax est un minéral ordinairement blanchâtre.)

Blancards. Toiles de Normandie, ainsi apellées de ce que le fil de lin, qui sert à les fabriquer, a été à demi blanchi, avant d'être mis en œuvre. On envoie beaucoup de ces toiles dans les Indes Espagnoles.

Blanchaille. C'est le fretin, ou menu poisson qu'on pêche dans un étang. *Acad. Franç.*

Blanche, *s. f.* [*Blanca.*] Nom de femme. (Loüis VIII. épousa Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX. & de ce mariage nâquit Loüis IX. qu'on apelle ordinairement Saint Loüis.

Blanche, *s. f.* Note de Musique qui a une queuë avec un peu de blanc à la tête.

† Blanchement, *adv.* [*Purè, candidè, nitidè.*] D'une maniére blanche, avec du linge blanc.

Blanches. [*Folium album.*] Terme de *Piquet.* Cartes sans figure. (Avoir blanches, avoir cartes blanches.) C'est dans les cartes que l'on a, n'avoir aucune figure.

Blancherie, *s. f.* Lieu où l'on blanchit la cire.

Blancherie. [*Officina albaria.*] Il se dit aussi du lieu où l'on blanchit la toile. L'Académie dit *Blanchisserie.*

Blanchet, *s. m.* Terme d'*Imprimeur.* Morceau de drap blanc qu'on met entre le grand & le petit timpan, & qui sert à faire imprimer les lettres.

☞ On païoit autrefois les Régens des Universitez, moitié en argent, & moitié en étofe de laine blanche, dont ils faisoient des chemisettes que l'on apelloit *blanchets.*

> Et pour un *blanchet*, Guillemette,
> Me faut trois quartiers de brunette.

On faisoit des blanchets de toute couleur ; mais les prémiers furent blancs, & on a continué d'apeller ces sortes de chemisettes, *blanchets.* On dit encore : le *blanchet* sert aux gens de campagne à faire des camisolles.

Blancheur, *s. f.* [*Albor, albitudo.*] Ce qui est oposé à la noirceur. (La blancheur de la nége fait mal aux yeux.)

Blanchiment, *s. m.* [*Alboris inductio.*] Terme de *Blanchisseur.* Maniére de blanchir. (C'est du blanchiment de Troie.)

Blanchiment. Terme d'*Orfévre.* Baquet où il y a de l'eau, & de l'eau forte pour blanchir la vaisselle. (Mettre la besogne dans le blanchiment.) C'est aussi un terme de *Monnoie*, pour exprimer cette façon qu'on donne aux flaons avant de les monnoier, pour leur donner de l'éclat. *Blanchiment*, se dit aussi de l'atelier où se blanchissent les flaons dans les Hôtels des Monnoies, & les piéces d'argenterie chez les Orfévres.

Blanchir, *v. a.* [*Candefacere.*] Faire devenir blanc. (Blanchir de la toile, de la cire.)

Blanchir. Terme d'*Orfévre.* Faire boüillir de l'argent avec de l'eau forte & de l'eau commune, & le sablonner ensuite avec de l'eau fraîche. (Blanchir de l'argent.)

Blanchir, *v. a.* [*Purgare.*] Terme de *Chaudronnier.* C'est mettre la besogne sur le tour, & en ôter avec la paroire la superficie qui est sale & crasseuse. (Blanchir un chaudron. Quelques Chaudronniers se servent, en ce sens, du mot de *parer* ; mais il n'est pas si usité que *blanchir.*)

Blanchir. [*Dolare, polire.*] Terme de *Serrurier.* Nettoïer avec la lime ce qu'il y a de taches noires. (Blanchir les tergettes, c'est les bien néttoïer, & les rendre blanches avec de l'étamure. On dit aussi, *blanchir* un mords, &c.)

Blanchir, *v. a.* Terme de *Rôtisseur.* C'est faire revenir de la viande sur des charbons après l'avoir vuidée. Quelques-uns disent *refaire.* (Il faut blanchir ou refaire ce chapon, cette poularde, & la mettre à la broche.)

Blanchir, *v. a.* Terme d'*Arracheur de dents.* C'est mettre un linge autour d'un petit instrument, le tremper dans une certaine essence ou liqueur, & en froter les dents pour les rendre blanches. On ne blanchit la dent qu'après qu'on l'a décrassée & nettoyée.

Blanchir. Faire connoître l'innocence de quelcun. Ses amis l'ont blanchi à la Cour.

Blanchir, *v. n.* [*Canescere.*] Commencer d'avoir les cheveux blancs. (Il est déja vieux, il commence à blanchir.) On dit figurément, cet Oficier a blanchi dans le service, dans les armes, sous le harnois. On dit aussi proverbialement : *Tête de fou ne blanchit jamais*, parce que les fous sont exemts des soucis qui font blanchir les cheveux de bonne heure. Cela signifie aussi, qu'une tête éventée ne devient jamais mûre, sage, prudente, &c.

* *Blanchir*, *v. a.* [*Nivibus operire.*] Couvrir de nége. (Quand la vieillesse de l'année blanchit la terre ailleurs, elle est toujours verte ici. *Voit. let. 39.*)

† * *Blanchir*, *v. n.* Faire des éforts inutiles. (Vous avez beau faire & beau dire, pour l'obliger à être honnête homme, tout cela ne fait que blanchir.)

Blanchissage, *f. m.* [*Albatio, dealbatio.*] Travail de blanchisseur, pour avoir blanchi du linge. (Païer le blanchissage.)

Blanchissant, Blanchissante, *adj.* [*Canescens, albescens.*] Qui blanchit, qui paroît blanc. (Voïez-vous l'Hélespont blanchissant sous vos rames? *Racine.*)

Blanchisserie. Voïez *Blancherie.*

Blanchisseur, *f. m.* [*Linteas vestes purgans.*] Celui qui blanchit la toile. Celui qui blanchit le linge.

Blanchisseuse, *f. f.* Celle qui blanchit le linge, femme de blanchisseur. (Une blanchisseuse de gros ou de menu linge.) Les blanchisseurs & les blanchisseuses parlent d'acoupler le linge, l'échanger, le batre, l'égaïer, le tordre, &c.

Blandices. Vieux mot, qui signifie flateries emploïées pour gagner le cœur de quelcun.

Blanque, *f. f.* [*Ludicra sortitio.*] Sorte de jeu de hazard auquel on jouë avec un Livre où il y a des feüillets noirs & des feüillets blancs. (Joüer à la blanque.)

† *Blanque.* Ce mot est burlesque, & il signifie *sans éfet. Rien.* (Aux unes cela opére, aux autres blanque. Si elle n'atrape rien, elle dit *blanque*, mais d'un air triste. *Brantôme, Dames galantes.*)

Blanquette, *f. f.* [*Vinum album.*] Vin blanc qui vient de Gascogne, & qui a un goût délicat. Il se dit aussi d'une sorte de poires; & encore d'une espéce de biére très-foible, qu'on apelle de la *Molle* en Flandres & en Hollande.

Blanquille. Petite monnoie d'argent, qui a cours en Barbarie, & qui vaut deux sols six deniers de France.

Blare. Monnoie de cuivre qui a cours à Berne.

Blason, *f. m.* [*Scuti gentilitii interpretandi ars.*] La sience des armoiries. Art qui aprend à connoître & à déchifrer les armes d'une personne. (Aprendre, savoir le blason.)

☞ *Blason.* Les opinions sont diférentes sur l'étimologie de ce terme: Ménage en a raporté trois. Les uns le dérivent de l'Alemand *blasen*, qui dans un sens figuré, signifie *loüer.* Le Pere Ménétrier, *ch. 4.* de l'origine des armoiries, croit en trouver la source dans la même Langue Alemande, où *blasen* signifie *sonner du cor*, comme l'on pratiquoit anciennement dans les tournois: ceux qui en aprochoient, sonnoient du cor, pour avertir les Hérauts de leur arrivée: après la reconnoissance de leur qualité, les Hérauts sonnoient de leurs trompes, pour avertir les Maréchaux & leurs Aides; & en leur présence, ils blasonnoient les armoiries du champion; ce qu'ils faisoient à haute voix. Bochart donne une autre origine au mot *blason*: En Anglois, dit-il, *toblase*, c'est *publier*; & *blasing*, c'est *publication*; *Abazer*, c'est un *Crieur*, un Héraut qui publie. Cette derniére opinion revient à celle du Jésuite. Mais, quoi qu'il en soit, par *blasonner*, nous avons entendu dépeindre & marquer une chose par des figures & par des couleurs; & comme la loüange ou le blâme est une matiére de peinture & de portrait, nos péres se sont servis de *blasonner*, pour *loüer* ou *blâmer.* Dans Patelin:

Je l'ai armé & blasonné,
Si qu'il me l'a presque donné.

Et dans le Roman de la Rose:

Par son parler faux blasonneur.

Voïez *le P. Ménétrier.*

Blason. [*Laudatio.*] Sorte de vieux poëme François. Nos vieux Poëtes ont fait le *Blason* de l'œil, le *Blason* de la main, & ainsi de toutes les parties du corps. On a recueilli un grande partie de ces *Blasons* dans l'édition de Clément Marot par M. l'Abé Langlet. Plusieurs de ces piéces sont fort longues, & quelques-unes très-indécentes.

Blasonner, *v. a.* [*Scutum gentilitium interpretari.*] Déchifrer les armes de quelcun. (On commence à blasonner les armes d'une personne par la partie qui est au-dessus de l'autre. *Colomb.*)

Blasonner, signifie au figuré, médire, critiquer, blâmer. Il signifie aussi l'alternative, dire du bien ou du mal, loüer ou blâmer.

Blasphémateur, *f. m.* [*Divini Numinis obtrectator.*] Prononcez *blasfémateur.* Celui qui blasphême. (Corrigez les blasphémateurs de paroles & de la main. *Mauc. Hom.* Qui est ce blasphémateur qui crie si haut? *Abl. Luc. t. 1.*)

Blasphématoire. [*Contumeliosus in Deum.*] Plein de blasphêmes. (Proposition impie & blasphématoire.)

Blasphéme, *f. m.* [*Vox in Deum contumeliosa.*] Parole injurieuse à Dieu. Parole injurieuse aux Saints. Jurement sacrilége contre Dieu, ou contre les Saints. Il n'y a rien que Dieu haïsse plus que le blasphême. *Mauc. Hom. 1.* (Avoir en horreur le blasphême. Détester, combatre le blasphême.)

Blasphémer, *v. a.* [*Divino Numini obtrectare.*] Proférer un blasphême. Faire injure à Dieu par des paroles impies & sacriléges. Jurer le Saint Nom de Dieu. (Malheur à celui qui blasphême le Saint Nom de Dieu.)

Blate. Monnoie de cuivre mêlé avec un peu d'argent, qui se fabrique à Berne en Suisse.

Blatier, *f. m.* Marchand qui va acheter des bleds dans les greniers de la campagne, pour les Villes ou les Bourgs.

☞ Blaude. Terme fort usité parmi les païsans des provinces de Bourgogne & du Lionnois. C'est une espéce de surtout, fait d'une grosse toile, & qui décend au-dessous du genou.

B L E.

Blé, (Bled,) *f. m.* [*Frumentum.*] Plante qui produit un chaume noüeux, qui a la feüille comme les roseaux, & qui porte dans des épis une graine propre pour faire du pain. (Couper les blez.)

Blé. [*Granum.*] Graine que porte le blé dans les épis. (Le blé est cher.)

Blé sarazin. [*Fagopyrum.*] Graine noire & cornuë, qui a été aportée d'Afrique, & qui pour cela a été apellée *blé sarazin.*

Blé de Turquie. [*Tragus.*] Froment, qui, à ce que croit Daléchamp, *l. 4. des plantes*, a été apellé sans fondement blé de Turquie, puisqu'il a été prémiérement aporté des Indes Occidentales.

On apelle *petits blez*, divers grains, comme l'aveine, l'orge, les vesses, &c.

Blé méteil. Mêlange de plusieurs sortes de blez, particuliérement de froment & de seigle.

Blé barbu. [*Melica.*] Espéce de millet, dont les tiges s'élevent à la hauteur de huit à neuf pieds.

Bled seigle. Il difére du froment, en ce que ses feuilles sont plus étroites, ses épis plus longs, plus fermes & plus aplatis. On dit proverbialement, *Manger son blé en herbe*, pour dire, manger son revenu par avance. *Crier famine sur un tas de blé*, pour dire, se plaindre dans l'abondance.

☞ BLÊCHE. Terme *Injurieux*, qui signifie un homme foible, qui n'a pas la force de tenir les paroles qu'il donne.

BLEIME, *s. f.* Terme de *Manége.* Maladie de cheval, qui est une inflammation de la partie intérieure du sabot, vers le talon, entre la sole & le petit pié. *Soleisel.* On dit une bleime seiche, une bleime encornée, & une bleime foulée, y aïant trois trois espéces de Bleimes; comme on peut le voir dans le *nouveau Parfait Maréchal.*

BLÊME, *adj.* [*Pallidus, pallens.*] Pâle.

(Plus défait & plus blême,
Que n'est un pénitent sur la fin du Carême.
Desp. sat. 1.)

BLÊMIR, *v. n.* [*Pallescere.*] Pâlir, devenir blême. (Il commence à blêmir. Blêmir de crainte, de colére.)

BLÉREAU. Voïez *Blaireau.*

BLESSER, *v. a.* [*Ferire.*] Fraper rudement. Fraper de telle sorte qu'on fasse sang. (Blesser quelcun à la tête.) On se sert du même verbe, pour exprimer, causer de l'incommodité. On dit, ces souliers me blessent. On dit d'un homme qui cache son chagrin, *je sçai où le bât le blesse.*

* *Blesser.* [*Lædere.*] Ofenser, faire tort. (Maintenir son honneur, sans blesser sa conscience. Blesser la pudeur. *Mol.* Blesser la réputation.)

* *Blesser.* [*Offendere.*] Ce mot se dit en parlant de navire & de galére, il signifie endommager. (La réale rencontra l'éperon d'une des galéres, dont elle fut blessée. *Vaug. Quint. l. 4. c. 4.*)

* *Blesser.* Ce mot, au figuré, se dit, parlant d'amour, & veut dire, toucher le cœur, donner de l'amour. (Elle m'a blessé le cœur.

Eh, quoi! dans un âge si tendre,
On ne peut vous entendre,
Ni voir vos beaux yeux sans mourir:
Ah! vous êtes pour nous, & trop jeune & trop belle;
Attendez, petite cruelle,
Attendez à *blesser* que vous puissiez guérir.)

BLESSÉ, BLESSÉE, *adj.* [*Vulneratus, sauciatus.*] Qui a reçû une blessure. (Il est blessé à mort.) On dit d'un homme qui n'est pas sage, *qu'il a le cerveau blessé.*

Blessé, *s. m.* Qui a reçû quelque blessure. (Avoir soin des blessez.)

BLESSURE, *s. f.* [*Vulnus, plaga.*] Coup sanglant. Une sanglante blessure. Il s'est chargé de blessures pour vous gagner des batailles. *Vaug. Quint. l. 8.* On dit qu'Auguste fit empoisonner les blessures que le Consul Pansa reçut devant Modéne. *Soreau, lettres de Brutus & de Ciceron, p. 205.*

* *Blessure.* Ateinte que font de beaux yeux sur le cœur d'un amant.

(J'ai montré ma blessure aux deux mers d'Italie.
Main. Poës.

Je ne saurois penser qu'aux peines que j'endure,
Je prens même plaisir d'irriter ma blessure.
La Suze, Poës.)

* *Blessure.* [*Contumelia.*] Outrage, injure. (Si vous méprisez cet outrage, il ne va pas jusques à vous, & cette langue pleine de venin ne vous a point fait de blessures. *Mauc. Hom. 1.*)

BLETTE, *s. f.* [*Blittum.*] Espéce de plante bonne à manger.

BLEU, *s. m.* [*Cæruleus, cyaneus.*] Couleur qui tient de la couleur du Ciel, qui est celle que portent les Rois de France, & qui est le simbole de la fidélité & de la justice. (Un beau bleu, bleu chargé, bleu clair, bleu mourant, bleu turquin, bleu céleste, bleu d'outremer. Voïez *Lapis.*

☞ Mainard a dit, mais mal, dans une Ode au Cardinal de Richelieu:

Le Marchand sur le bleu de l'onde,
Pour s'enrichir, verra le monde.

On dit, *mettre une Carpe au bleu;* c'est l'acommoder, la préparer avec une sorte de courboüillon.

Bleu, Bleuë, adj. Qui est de couleur bleuë. (Ruban bleu. Couverture à barre bleuë.)

Parti bleu. Terme de *Guerre.* C'est un Parti composé de gens sans aveu, qui vont piller de côté & d'autre.

Cordon bleu. Voïez *Cordon.*

BLEUATRE, *adj.* [*Subcæruleus.*] Qui tire sur le bleu, qui aproche de la couleur bleuë, qui est entre le blanc & le bleu.

BLEUIR, *v. a.* Terme d'*Artisan* & de *Chimiste.* Faire devenir bleu. (Bleüir de l'acier.)

BLI.

BLIN. C'est une piéce de bois quarré, où diverses barres sont cloüées de travers à angle droit, ensorte que plusieurs hommes, en la maniant ensemble, peuvent agir de concert pour faire entrer des coins de bois sous la quille d'un vaisseau, lorsqu'on veut le mettre à l'eau. On se sert du blin, pour assembler des mâts de plusieurs piéces. Voïez *la figure dans le Dictionnaire de Marine.*

BLINDE, *s. f.* Espéce de brancart fait de quatre piéces de bois, deux longues & deux courtes, qui sert à couvrir les tranchées découvertes, en mettant des facines dessus, ou des paniers remplis de terre. (Se couvrir de bonnes blindes.)

BLINDER, *v. a.* Terme de *Guerre.* Se couvrir de blindes. S'assûrer par des blindes. (Blinder une tranchée. *Guillet, Art de l'homme d'épée.*)

BLO.

BLOC, *s. m.* [*Sudes.*] Billot. (Un gros bloc.)

Bloc de marbre. [*Deformatum marmor, massa.*] Piéce de marbre telle qu'on la tire de la carriére, & qui n'a aucune forme de la main de l'ouvrier.

Bloc de plomb. [*Massa plumbea.*] Terme de *Graveur.* Espéce de billot tout rond de cinq à six pouces de diamétre, & de trois pouces de haut ou environ, sur lequel on pose l'ouvrage.

En bloc & en tâche, adv. [*Summatim, acervatim.*] En gros. (Vendre en bloc & en tâche. Le peuple de Paris parle ainsi, mais il faut dire *en bloc & en tas.*)

Bloc, s. m. En terme de *Fauconnerie*, se dit de la perche sur laquelle on met l'oïseau de proie. Le bloc doit être garni de drap.

BLOCAGE,

Blocage, *s. m.* [*Cæmentum.*] On apelle de ce nom les petites pierres de maçonnerie. (Gros blocage, petit blocage. Les prémiers matériaux qui seront jettez dans les fondations, seront de gros blocage. *Architecte milit.*)

Blocaille, *s. f.* [*Cæmentum saxeum.*] Moilon, cailloux qui servent à remplir la muraille.

Blochet, *s. m.* Terme de *Charpenterie.* C'est une piéce de bois posée sur les sabliéres des croupes, qui entretient les chévrons des couvertures.

Blocus, *s. m.* [*Omnium ad urbem adituum interclusio.*] Siége qui consiste à garder les avenuës d'une Ville, & à empêcher qu'il n'y entre rien, ni hommes pour la défendre, ni munitions pour la faire subsister. (Un fâcheux blocus, un blocus incommode. Résoudre le blocus. Commencer le blocus. Faire lever le blocus. Scarron & les autres Poëtes de son tems firent de jolies chansons sur le blocus de la Ville de Paris.)

Convertir le Siége en blocus. C'est cesser les ataques qu'on faisoit pour prendre une Place par force, & faire occuper les passages par où elle peut recevoir les vivres.

Blond, Blonde, *adj.* [*Flavus.*] Qui a les cheveux de couleur de paille. (Il est blond, elle est blonde.)

Blond, *s. m.* Celui qui a les cheveux blonds. (C'est un grand blond.)

☞ Il y a des femmes qui aiment mieux les blonds que les bruns. L'Angelique de l'Arioste étoit de ce goût :

E per questo ad Angelica non piacque
Ch'ella voleva ad ogni modo un biondo.

* *Un blond d'Egypte.* C'est un homme fort noir.

Blond, *s. m.* Ce mot se dit des cheveux. Par exemple. (Ses cheveux sont du plus beau blond du monde. *Bussi.*

Vous êtes-vous renduë avec tout le monde ;
Au mérite éclatant de la perruque blonde ?
Moliére.)

Blond ardent. C'est un blond fort vif, & qui tire sur le roux.

Blond doré, *s. m.* C'est un blond qui tire un tant soit peu sur le jaune.

Blonde, *s. f.* Celle qui a les cheveux blonds. (C'est une blonde fort jolie.)

Blondin, *s. m.* Jeune homme à cheveux blonds, galant à perruque blonde. (Elle aime les blondins.)

Blondir, *v. n.* [*Flavescere.*] Il se dit des cheveux. C'est devenir blond. (Les cheveux blondissent.)

Blondissant, Blondissante, *part.* [*Flavescens.*] Qui devient blond.

Bloquer, *v. a.* [*Omnes ad urbem aditus intercludere.*] Faire un blocus autour d'une Ville. Garder les avenuës d'une Ville avec des troupes. (Bloquer une Place.)

Tandis que le Prince nous *bloque*,
Et prend bicoque sur bicoque,
Nous nous amusons à chanter.
Sar. Poës. 1. p.)

Bloquer, *v. a.* [*Inania litterarum spatia claudere.*] Terme d'*Imprimeur.* Ce mot se dit lorsque le Compositeur n'aïant pas assez de lettres d'une même façon, en prend quelqu'autre de la même grosseur, qu'il renverse, en attendant qu'il en ait d'autres pour mettre en la place de la lettre renversée. (Il faut bloquer cette lettre. On dit, c'est une lettre bloquée.)

Bloquer. Terme de *Marine.* C'est mettre de la bourre sur du goudron entre deux bordages, quand on souffle, ou que l'on double un vaisseau.

Bloquer, *v. a.* Terme de *Fauconnerie.* Il se dit lorsque l'oiseau a remis la perdrix, & que la tenant à son avantage, il gagne le haut, ou quelque arbre prochain. (L'oiseau a bloqué la perdrix.) On dit aussi que l'oiseau se bloque, pour dire qu'il se soutient en l'air sans batre de l'aîle.

Blot, *s. m.* Instrument de *Mer*, qui sert à mesurer le chemin que fait un vaisseau.

Blot, *s. m.* Terme de *Fauconnerie.* C'est un petit chevalet de bois où se repose l'oiseau.

Se Blotir, (Blottir,) *v. r.* [*Abscondere se, delitescere.*] Ce mot se dit des perdrix, & signifie se cacher en se ramassant & s'abaissant. (Les perdrix se blotissent.) Il se dit aussi d'une personne qui se cache. (On a trouvé ce criminel qui s'étoit bloti dans le trou d'une fenêtre.) On dit aussi *se blotir* dans le lit à cause du froid.

Blouse. Voïez *Belouse.*

BLU.

Bluatre, *adj.* Voïez *Bleüâtre.*

☞ Bluet. Voïez *les Origines de Ménage*, mot *Bluet.*

Bluet, *Blavet* ou *Aubifoin.* [*Cyanus.*] Plante qui sert à composer plusieurs remédes dans la Médecine ; qu'on tire de la décoction de sa racine, & de l'eau distillée de sa fleur. Gaspard Bauhin en donne la description.

Bluette, *s. f.* [*Scintilla.*] Petite étincelle. (Une petite bluette de feu.)

☞ On les apelle *bluettes*, parce qu'elles sont ordinairement bleuës. On apelle ainsi ces étincelles qui sortent des fournaises & du fer rouge quand on le bat.

Bluette du Rhin. Espéce de laine qui vient d'Allemagne.

Bluteau, nommé aussi Blutoir, *s. m.* [*Pollinarium cribrum.*] Instrument d'étamine blanche en forme de manche fort large, dont on se sert pour passer la farine.

Bluter, *v. a.* [*Farinam incernere, succernere.*] Terme de *Boulanger.* Passer de la farine avec le bluteau. (Bluter de la farine. Bluter la farine.)

Bluterie, *s. f.* [*Succretoria cella.*] Terme de *Boulanger.* C'est un lieu qui est d'ordinaire le plus haut de la maison, & où le Boulanger blute, ou passe la farine avec le bluteau. (Une bluterie fort propre & fort commode. Être à la bluterie. Monter à la bluterie.)

BOA.

☞ Boage. C'est une corvée dont les redevables doivent s'aquiter en fournissant à leur Seigneur une charette avec deux beufs, pour aller dans un vignoble, & en raporter la vendange. Voïez *la Coûtume d'Auvergne*, *ch. 25. art. 21. & tit. 31. art. 70.* Le mot *boage* signifie aussi un bail fait avec un Laboureur, à qui l'on remet deux beufs pour s'en servir pendant trois ans, sous une redevance en grains, & à condition de les rendre, ou d'en païer le prix. Voïez *Revel, usage de Bresse, pag. 210.*

B O B.

☞ Bobance. Ancien mot qui signifie magnificence, profusion, éclat. Ménage le dérive de *pompantia ;* & M. de la Monnoie, dans son Glossaire sur les Noëls Bourguignons, a remarqué qu'on a dit originairement *boban*, faire des *babans*, ensuite *bobance*, & enfin *bombance ;* les Italiens, *bambanza* & *burbanza*.

Bobaque, *s. m.* Animal qui se trouve autour du fleuve Niéper, & qui a de l'air du lapin. Il a quatre dents, deux en haut & deux en bas, & son poil est de la couleur de celui du bléreau. Il se terre comme le lapin ; & au mois d'Octobre il se retire dans un trou, & n'en sort qu'à la fin d'Avril, & alors il court la campagne, & cherche à faire ses provisions pour l'hiver. Il mange de l'herbe séche, il vit avec police, & sa conduite ne céde en rien à celle de la mouche ni de la fourmi. Les bobaques sont tous hermafrodites. Ils sont faciles à aprivoiser, ils sont jolis dans la maison, & donnent autant de plaisir qu'un singe. Ils sont si fins, que quand ils sortent pour paître, il y en a un qui fait sentinelle, & sifle pour avertir les autres de ce qu'il découvre.

Bobéche, *s. f.* Terme d'*Orfévre*. Partie du chandelier où se met la chandelle.

Bobéche ou *Méche*. Terme de *Taillandier en fer blanc*. Petite machine de fer blanc qu'on met dans les flambeaux quand la chandelle est trop menuë, afin qu'elle ne chancelle pas dans l'embouchure du flambeau. (Faire une petite bobéche.)

Bobelin, *s. m.* Espéce de chausse ancienne, dont se servoit le commun du peuple.

Bobelineur. Faiseur de bobelin. On apelloit ainsi les Savetiers, à qui il étoit permis de faire de ces chaussures.

Bobine, *s. f.* [*Fusus, Succula.*] Instrument long d'un demi pié tout au plus avec des rebords à chaque bout, autour duquel s'arrange le fil, la soie, ou le trait d'or ou d'argent. (Une grosse ou une petite bobine.)

Bobiner, *v. a.* [*Torquere fusum.*] Terme de *Tisserand.* (Dévider du fil sur la bobine.)

† Bobo, *s. m.* [*Dolor, vulnus.*] Terme dont on se sert parlant aux enfans pour dire *un petit mal.*

B O C.

Bocage, *s. m.* [*Sylvula, nemus.*] Sorte de petit bois. (Un plaisant bocage. Un joli, charmant, agréable bocage.

> Que deviendrai-je, hélas ! au fond de nos bocages,
> Moi qui n'ai pour tous avantages
> Que ma musette & mon amour ?
> *La Fontaine.*)

Bocage. Nom que l'on donne en général à toutes les espéces de linge ouvré, qui se font en basse Normandie.

† Bocager, Bocagére, *adj.* [*Sylvosus.*] Il n'est en usage que quand on dit une Nymphe bocagére. Une Nymphe des bois.

Bocal, *s. m.* [*Lagena vitrea.*] Sorte de vase de terre, de verre, de cristal, &c. (Faire tremper du bois de brésil dans un bocal de vinaigre.

Bocal, est encore une espéce de bouteille ronde, de cristal ou de verre blanc, remplie d'eau, dont plusieurs Artistes, Lapidaires, Graveurs, &c. se servent pour voir plus distinctement dans leur travail. Le Bocal grossit en effet beaucoup les objets par la grande quantité de raïons qu'il rassemble & qu'il transmet ; mais c'est aussi par-là qu'il est nuisible à la plûpart de ceux qui en usent.

Bocane, *s. f.* Danse grave & figurée qu'imagina Bocan, & qui fut long-tems dansée, parce que Bocan étoit maître de danse de la Reine Anne d'Autriche. La bocane n'a plus de cours.

Bocardo. Terme de *Logique.* On dit faire un argument en *Bocardo.*

Bochet, *s. m.* [*Bochetum.*] C'est la deuxiéme décoction des bois sudorifiques, tels que sont le gayac, l'esquine, le sassafras, la salsepareille, & autres. Elle sert de boisson ordinaire dans les maladies vénériennes, les rhumatismes, la sciatique, les écroüelles, & dans celles où il s'agit d'augmenter la transpiration.

Bocquart. Sorte de machine muë par l'eau au moyen d'une rouë énarbrée, & dont les pilons armés de fonte à leur extrémité écrasent la roche en parties fort divisées : c'est dans cet état que l'on use la mine en roche qui est jettée aux fourneaux avec une terre nommée herbuë ; au lieu que les mines en terre se mêlent avec une pierre concassée, nommée castine. Ceux qui ont les premiers emploïé le Bocquart n'ont eu pour objet que de faire recevoir à la mine l'action du feu plus efficacement, & de multiplier les surfaces.

B O D.

Bodruche, *s. f.* [*Membrana tenuis.*] Parchemin fort délié, qui se fait de la premiére peau qu'on leve sur les boïaux d'un beuf. Les Bateurs d'or s'en servent pour former les deux derniers moules, dans lesquels ils battent l'or & l'argent, pour les réduire en feuilles très-minces.

B O E.

Boëmien, *s. m.* [*Bohemus.*] Coureur qui se mêle de dire l'horoscope.

Boemienne, *s. f.* [*Bohema.*] Femme ou fille qui court le monde, & se mêle de dire l'horoscope.

Boesse ou Grate-Boesse. Instrument avec lequel on ébarbe dans les Monnoies, les lames d'or, d'argent & de cuivre, au sortir des moules, pour les mettre en état d'être passées au dégrossi & au laminoir.

Boësse. C'est aussi un instrument de Sculpteur & de Ciseleur.

Boesser, *v. a.* C'est ébarber les lames des métaux qui servent au monnoïage, ou nettoïer avec la boësse les ouvrages de sculpture & de ciselure, qui se font de bronze & de plomb.

B O G.

Bogue. Sorte de drogue ou d'arbre. Selon d'autres, c'est la couverture piquante qui envelope la châtaigne.

B O H.

☞ Bohade. Droit ou corvée, dans l'article 21. du titre 25. de la Coûtume

d'Auvergne. Il est encore apellé *vinade.* La servitude consiste dans l'obligation de charrier la vendange que l'on recueïlle dans une vigne ; & si elle est grêlée ou endommagée par la gelée, l'emphitéote est obligé de faire les charrois des plus prochains vignobles, en quelque distance qu'ils soient, même hors de la Justice, si le lieu où la vinade doit être faite n'est pas spécialement déterminé par le titre ou par la prescription. Voïez *Basmaison*, *Aimon & Bessian*, Commantateurs de cette Coûtume.

BOHÉ ou BOU. C'est une des meilleures espéces de thé de la Chine.

BOI.

BOÏARD. Terme de *Pécheur de moruë.* Civiére à bras, sur quoi l'on met la moruë pour la porter où il faut. (Visiter les boïards ; charger la moruë sur les boïards. Quand il est question de porter le boïard, personne n'en est exemt. *Denis*, *Amérique*, *t. 2. ch. 14.*)

BOÏARS. On apelle ainsi les Grands & les Seigneurs de Russie.

BOÏAU, (BOYAU,) *s. m.* [*Intestinum.*] Intestin, corps membraneux, creux, rond & étendu depuis le bas de l'estomac jusques au fondement. Partie de l'animal qui reçoit les excrémens.

* *Je l'aime comme mes petits boïaux.* Proverbe qui se dit en badinant, pour dire, *qu'on aime fort.*

Boïau. [*Fossa.*] Terme de *Guerre.* Tranchées qui vont en serpentant, & qui sont sans angles. (Border les boïaux de Mousquetaires. S'avancer dans un boïau pour assûrer les travailleurs.)

* *Boïau.* Lieu étroit & long.

Boïaux. Cordes de boiau ; ce sont certaines cordes faites de boïaux d'animaux, qui servent pour les instruments de Musique, les raquettes & divers autres ouvrages.

BOÏAUDIER, ou BOÏAUTIER, *s. m.* Celui qui prépare & file les cordes de boïau.

BOÏE. Espéce de revêche, qui se fabrique par les Saïetteurs drapans d'Amiens.

BOIRE, *v. a.* [*Bibere.*] C'est avaler quelque liqueur que ce soit. *Je bois*, ou *je boi*, *tu bois*, *il boit*, *nous bûvons*, *vous bûvez*, *ils boivent*, *je bûvois*, *je bûs*, *j'ai bû*, *j'eus bû*, *je boirai*, & non pas, *je bûrai*, *que je boive*, *je boirois*, *je bûsse.* (Le chameau ne boit point, & ne broute que des chardons, ou des herbages pleins de suc. *Poulet*, *Relation du Levant*, *2. part. ch. 3.* Quand je bois de bon vin, toutes mes inquiétudes sont assoupies. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 25.* Je vous conjure au nom des Dieux, de me laisser boire de grands coups. Je veux perdre la raison à force de boire. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 31.*

Bûvons, Tircis, à pleine tasse ;
L'âge insensiblement se passe,
Et nous méne à nos derniers jours.
Rec. de Poës. t. 3.)

On dit aussi, boire à plein verre, à pleine tasse, boire comme un trou, boire à tire-larigot, boire à l'Alemande, boire à la ronde, boire à la santé de quelcun.)

☞ Nos péres, dans leurs débauches, bûvoient autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de leur maîtresse. Ronsard, dans son *Voïage d'Arcueil*, a fait mention de cette Coûtume :

Ores, amis, qu'on n'oublie
De l'amie
Le nom qui vos cœurs lia.
Qu'on vuide autant cette coupe ;
Chere troupe,
Que de lettres il y a.

Neuf fois, au nom de Cassandre ;
Je vas prendre
Neuf fois du vin du flacon,
Afin de neuf fois le boire
En mémoire
Des neuf lettres de son nom.

Boire. [*Compotare.*] Ce mot pris absolument, signifie quelquefois : *Faire une agréable débauche de vin.* Si-tôt que je bois, la joie s'empare de mon cœur, & je me mets à chanter. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 39.* Passer le tems à boire. *Abl. Luc.*

Boire. Ce mot pris absolument, se prend aussi quelquefois en mauvaise part, & fait voir que la personne dont on parle aime trop le vin.

☞ *Boire par procuration.* On dit que les vieux & les vieilles, qui n'ont point de dents, *boivent par procuration*, quand ils amolissent la croute du pain dans du vin, pour la pouvoir manger ; & comme le pain qu'ils avalent a bû pour eux le vin de leur verre, ils ne boivent que par procuration. Dans Rabelais, liv. 1. ch. 5. *Quoi ? je ne bois que par procuration.* C'est-à-dire, *on ne me donne à boire qu'avec peine.* Voïez *Procuration.* Les Romains aimoient le vin, & passoient les nuits à boire. Horace, *lib. 3. od. 8.* dit à Mecenas : Et à la clarté de ces lampes, bûvez jusques au jour :

Boire à la glace. Voïez *Glace.*

Boire, *v. a.* [*Haurire calicem.*] Il signifie, au figuré, endurer avec patience quelque chose de fâcheux qu'on nous fait. Soufrir doucement & sans murmurer. (Il faut boire la raillerie, de peur de l'acroître. *Abl. Luc.* Malheureux que je suis, il faut que je boive l'afront.)

* *Boire*, *v. a.* Atirer. (Ce papier ne vaut rien, il boit l'ancre. Je hais le papier qui boit ; la terre boit, le pain boit, les arbres boivent le suc de la terre. *Mlle. le Févre*, *Anacréon*, *Ode 19.*)

* *Boire.* Terme de *Tanneur.* C'est faire tremper. (Il faut faire boire une peau 24. heures dans la riviére.)

Boire, *s. m.* [*Potus*, *potio.*] C'est le breuvage dont on se sert, c'est la boisson dont on use. (On m'aprête mon *boire* & mon manger.)

Boire. On apelle *Chansons à boire*, des Chansons faites pour être chantées à table.

Boire. Terme de *Couture.* On dit mener boire une étofe, mener boire de la toile, lorsque de deux lisiéres de toile ou d'étofe, que l'on joint ensemble avec l'éguille, il y en a une cousuë plus lâche que l'autre, ensorte qu'elle plisse un peu.

Boire sec. C'est bien boire, boire beaucoup, boire sans mettre de l'eau dans son vin. *Boire à sa soif ;* c'est boire seulement quand on en a besoin. *Boire ensemble ;* c'est faire un repas avec quelcun. *Donner pour boire ;* c'est faire quelque libéralité à des mercenaires, après leur travail, ou quelque service qu'ils ont rendu. *Boire le vin du marché ;* c'est boire après la conclusion d'une afaire, avec ceux avec qui elle a été concluë. *Boire le vin à l'étrier ;* c'est boire un coup avant de quitter une hôtellerie, ou en se séparant de ses amis. On dit proverbialement, *on ne peut faire boire un âne s'il n'a soif*, c'est-à-dire, qu'on ne peut persuader à de certaines gens de faire une chose qu'ils n'ont pas envie de faire.

Le vin eſt tiré, il faut le boire; c'eſt-à-dire, que l'on s'eſt engagé dans une afaire dont on ne peut plus ſe dédire. *Le Roi boit, la Reine boit*, cri de réjouiſſance qu'on fait lorſque le Roi ou la Reine de la féve boivent le jour ou la veille de la fête des Rois.

BOIS, *ſ. m.* [*Lignum.*] Subſtance qui forme le corps des arbres. (Bois dur, bois leger. Entre le bois & l'écorce.)

Bois, ſ. m. [*Sylva.*] Forêt. (Bois de haute-futaie. C'eſt un bois taillis. C'eſt un bois épais & haut pendant par ſes racines. Il y a là un bois de haute-futaie arroſé d'une infinité de ruiſſeaux. *Vaug. Quinte-Curce, l. 6. ch. 4.* On doit couper les bois depuis le commencement de l'automne juſqu'au printems.)

Bois, ſ. m. [*Lucus.*] Lieu conſacré à quelque divinité.

Bois, ſ. m. [*Nemus.*] Lieu agréable garni d'arbres, où l'on prend le frais.

Mort-bois. C'eſt tout le blanc bois, comme le ſaule, le peuplier, l'orme.

Bois-mort. [*Lignum aridum.*] C'eſt le bois qui eſt abatu, ou qui étant debout eſt ſec, & ne peut ſervir qu'à brûler. (Bois à brûler, bois de corde, bois de charpente.)

Bois à bâtir. [*Materies.*] Ce ſont tous les arbres dont on ſe ſert pour faire des bâtimens; le chêne, l'orme, le peuplier, le ſapin, le châtaigner, le ciprès, &c. ſont bons pour bâtir.

Bois. [*Virgulta.*] Terme de *Jardinier.* Petite branche. (Faire pouſſer de jeune bois aux arbres.)

☞ *Bois abougri.* C'eſt un bois court & tortu, plein de nœuds. *Arbor retorrida*, ſelon Columella: *Si in olea unus ramus aliquanto cæteris lætior eſt, niſi eum recideris, arbor tota fiet retorrida.* Rouſſeau, ſur l'Edit d'Henri III. de l'an 1583. prétend que *abougri* eſt ce qui ne produit point de bourgeons, *comme ne fait*, dit-il, *le jeune bourgeon qui a été brouté par le bêtail, mêmement par les chévres & bêtes à laine, juſqu'à ce qu'il ait été recepé.* Ménage veut que *rabougri* vienne de *abortivus:* de cette maniére, *abortutire, abolturire, abolture, aboltritus, raboudri*, & à préſent *rabougri. Bois abrouti*, c'eſt un bois qui a été brouté par les bêtes, & particuliérement par les chévres. Il eſt dit dans l'Ordonnance de 1669. tit. des Grands Maîtres: *Si les Grands Maîtres, en faiſant leurs viſites & réformation dans nos bois & forêts, reconnoiſſent des places & vagues, & des bois abroutis & rabougris, ils pourront les faire ſemer & replanter, &c.* Périon dérive ce terme du Grec ἐρέψαι, *depaſcere*, brouter. Le Pere Labbe s'explique ſur la même choſe, en ces termes: » Brouter, c'eſt paître l'herbe, *à brutis animantibus;* brut, brute, brutal, abruti, pierre » brute, &c. du mot *brutus* ſi commun. » Ménage a préferé l'étimologie Gréque à la Latine du Jéſuite, laquelle, en éfet, vient du Grec. *Bois afoibli.* Les Charpentiers diſent qu'un bois eſt *afoibli*, quand on a diminué conſidérablement de la forme d'équarriſſage, pour le rendre d'une figure courbe, droite ou rampante, & pour laiſſer les boſſages aux poinçons des corbeaux, aux poteaux de membrure. D'Aviler ajoûte que le bois ſe toiſe de la groſſeur de ſon équarriſſage pris au plus gros de ſon boſſage. *Bois de brin* ou *de tige.* C'eſt le bois dont on a ſeulement ôté les quatre doſſes flaches pour l'équarrir. On apelle encore *bois de brin* ou *de tige*, le bois droit, qui eſt propre aux Charpentiers. *Bois de corde.* Il eſt dit dans l'Ordonnance concernant la Juriſdiction des Prévôts des Marchands de la Ville de Paris, *ch. 17. art. 24.* que *tous bois qui n'auroient dix-ſept pouces de groſſeur au moins, ſeront reputez de corde ou taillis, & vendus par la membrure qui aura quatre pieds de haut ſur quatre pieds de large, & demeureront les Marchands qui auront fourni les membrures, & les Mouleurs qui s'en ſeront ſervis, reſponſables de la contenance d'icelles.* On entend à Paris, par *bois de corde*, le bois neuf qui n'a point été flotté; la corde contient deux voies de bois. *Bois flotté.* C'eſt le bois qu'on amene à Paris en trains, & lié avec des perches & de roüettes ſur des riviéres. On l'apelle *flotté*, parce qu'il vient à flot: ainſi dans l'Ordonnance de 1669. tit. 1. *flottage* veut dire le tranſport du bois par le flot d'une riviére. *Bois perdu.* Dans la même Ordonnance de la Juriſdiction des Prévôts des Marchands, il eſt fait mention dans l'article 6. du *bois perdu*, qui eſt le bois que l'on jette dans les petites riviéres qui n'ont pas aſſez d'eau pour porter des trains ni des bateaux, & qu'on va recueïllir & mettre en trains aux lieux où les riviéres ou ruiſſeaux commencent à porter. *Bois canards*, ſont les bois qui vont au fond de l'eau, & y demeurent; ce ſont auſſi les bois qui reſtent ſur les bords du ruiſſeau où l'on a jetté le bois *à bois perdu. Bois volans.* Ce ſont les bois qui viennent par le flot, droit au port, où on les recueïlle. *Bois échapez.* Ceux qui par les inondations s'échapent dans les prez & dans les terres. *Bois de moule.* C'eſt un bois que l'on meſure dans un moule qui eſt compoſé de quatre piéces de charpente; chaque branche de ce bois doit avoir trois piés & demi de longueur. *Bois de taille.* C'eſt le bois coupé dans les taillis, & qui doit avoir du moins ſix pouces de groſſeur. *Bois tortus.* Il eſt défendu aux Mouleurs de bois, de mettre dans la membrure des bois qui ſoient ſi tortus, que la meſure en ſoit notablement diminuée. *Bois de ſciage.* C'eſt un bois qui eſt propre à refendre, ou qui eſt débité à la ſcie, en chevrons, en membrures ou en planches. *Bois de Charronage.* C'eſt le bois propre aux ouvrages des Charrons, comme l'orme & le chêne. *Bois merrein.* C'eſt le bois fendu en petits ais, dont on fait des douves de tonneau ou des cuves. On l'apelle auſſi *bois à baril, bois d'enfonçure, bois à douves, bois à pipes.* Le terme *merrein* eſt dérivé du Latin *materia.* Voïez du Cange, *Gloſſar. Bois d'ouvrages.* C'eſt celui dont on fait des ſabots, des pelles, des ſeaux, des lattes, des cercles. *Bois avorté.* C'eſt un bois qui eſt reſté imparfait, qui n'eſt pas crû autant qu'il pouvoit croître. Pline, *lib. 12. cap. 1.* s'eſt ſervi du mot *abortus*, dans ce même ſens. *Bois vif.* C'eſt celui qui prend nourriture, qui pouſſe des branches & des feüilles, & qui porte du fruit. *Bois d'entrée.* C'eſt le bois qui eſt entre verd & ſec, & qui a quelques branches ſéches, ou dans le corps de l'arbre, ou dans les houpiers & cime de l'arbre. On apelle *éhouper* dans l'Ordonnance de 1669. quand on coupe la tête d'un arbre, ou quand on en coupe les branches ſéches. *Bois mort*, qui eſt ſeché ſur ſa plante, & qui n'a plus de ſéve. *Mort bois*, qui ne produit aucun fruit. *Bois blanc.* Le peuplier, le bouleau, le tremble, & autres bois legers & peu ſolides. Il eſt dit dans l'Ordonnance de la Juriſdiction des Prévôts des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, qu'il ne doit y avoir dans la voie du bois de corde ou à brûler, que le tiers, au plus, de bois

blanc. *Bois de grume.* C'eſt le bois qui n'a pas été équarri, & qui a ſon écorce. *Bois trenché*, qui a le fil de travers, & dont les fibres, au lieu de ſuivre le long de l'arbre, le traverſent d'un côté à l'autre de l'écorce. *Bois charmez*, ſont ceux à qui l'on a fait quelque choſe pour les faire mourir. *Bois arſins*, ſont ceux où le feu a été, ou par hazard, ou de deſſein. *Bois ruſtique.* C'eſt celui qui a le plus gros fil, & qui eſt propre pour les Charpentiers. *Bois madre.* C'eſt le même que le bois ruſtique. *Bois carié*, *mouliné*, *vicié.* On apelle ainſi les bois pourris. *Bois bombé*, eſt celui qui eſt naturellement courbe. *Bois équarriſſable*, eſt celui qui eſt équarri au-deſſus de ſix pouces, & qui a diférens noms ſelon ſes groſſeurs. *Bois flache* ou *flacheux*, eſt celui qui ne peut être équarri ſans beaucoup de déchet, & dont les arrêtes ne ſont pas vives. *Bois lavé*, le bois dont on a ôté tous les traits de la ſcie, & qui eſt bien poli. *Bois gauche* ou *deverſé.* C'eſt le bois qui n'eſt pas droit par raport à ſes angles ou à ſes côtes. *Bois gelif*, celui qui a des gerſures, ou fentes cauſées par la gelée. *Bois de refend*, celui qui ſe refend par éclats, pour faire du merrein, des lattes, des échalas. *Bois d'échantillon.* On apelle ainſi les piéces de certaines groſſeurs & longueurs ordinaires, comme elles ſont dans les chantiers des marchands. *Bois refait*, celui qui de gauche ou flache qu'il étoit, eſt équarri & dreſſé au cordeau ſur ſes faces. *Bois mi-plat*, celui qui a beaucoup plus de largeur que d'épaiſſeur, comme les membrures pour la Menuiſerie. *Bois plat*, eſt du bois menu & rond dont on a ôté l'écorce. *Bois de compte*, eſt celui dont les ſoixante-deux buches au plus, compoſent la voïe de bois. *Bois d'Andelle.* C'eſt un bois qui vient à Paris de la riviére d'Andelle en Normandie, & qui n'a de longueur que deux piés & demi. *Bois ſur le retour.* C'eſt un bois vieux qui commence à ſe corrompre & à ſécher ſur ſa plante. *Bois taillis*, qui ſe coupe de tems en tems, ſuivant l'uſage des lieux. *Bois faucillon*, un petit taillis qu'on peut couper avec un petit inſtrument. *Bois en peüil.* C'eſt un bois nouvellement coupé. Il eſt dit dans la Coûtume d'Auvergne, *tit. 28. art. 23.* Jeunes bois étant en peüil, ſont défenſables trois ans après la coupe d'iceux, ſous peine d'amende arbitraire. Pluſieurs autres Coûtumes en font mention, comme la Marche, Bourbonnois, Nivernois & Berri. *Bois en défens.* Ce ſont ceux dans leſquels il n'eſt pas permis d'envoïer paître le bétail pendant le tems défendu par l'uſage & par la Coûtume. *Bois corroïé.* C'eſt le bois repaſſé au rabot par les Charpentiers, ou que les Ménuiſiers ont aplani à la varlope. *Bois bouge*, celui qui courbe en quelque endroit. *Bois roulé*, eſt celui dont les cernes ſont ſéparées, & qui ne faiſant pas corps, n'eſt pas propre à débiter. *Bois vermoulu*, qui eſt piqué des vers. *Bois rouge*, celui qui s'échaufe, & eſt ſujet à ſe pourrir. *Bois qui ſe tourmente*, eſt celui qui ſe déjette, n'étant pas ſec lorſqu'on l'a emploïé. *Bois montant.* C'eſt un bois de haute tige. *Bois étalons.* Dans les Ordonnances des Eaux & Forêts, *étalon* ſignifie un arbre laiſſé dans les taillis pour les repeupler. Ce terme eſt ſinonime avec *baliveaux*; & dans cette ſignification, il eſt dérivé, ſelon Caſeneuve, de la particule *et*, & de *talea*, qui veut dire un ſcion qu'on coupe pour faire des entes, & que les Latins apellent *ſtalones.* Ce même terme *étalon* ſignifie auſſi un cheval dont on ſe ſert pour couvrir les jumens, & dans ce ſens il vient de *ſtalon*, une étable. On prononce à préſent *étlon*, & non *étalon.* *Bois de garde.* C'eſt un bois défenſable, dans la Coûtume de Nevers, *tit. 17. art. 3.* *Bois de coupe*, qui ſe coupe dans certain eſpace de tems. *Bois revenant.* C'eſt, dans la Coûtume de Bourbonnois, *art. 524.* la même choſe que bois de coupe. *Bois de ſerpe.* C'eſt encore un bois que l'on a acoûtumé de couper avec la ſerpe. *Xaintonge, art. 14.* *Bois de touche.* C'eſt, dans la Coûtume de Blois, *art. 78.* un bois planté pour la commodité & l'ornement d'une maiſon. *Bois de délit*, qui a été coupé contre la diſpoſition des Ordonnances. *Bois rabines*, dont il eſt fait mention dans l'article 255. de la Coûtume de Bretagne. C'eſt une eſpéce de haute-futaie, & que l'on ne coupe point. *Bois marnienteaux*, ſont comme les bois de touche que l'on plante pour le ſeul agrément. Voïez *la Coûtume d'Anjou, art. 103. & 113.* *Bois de danger.* Ce ſont les bois ſujets au droit de tiers & danger, & qui ſont auſſi apellez, dans la Coûtume de Normandie, *bois domaniers.* *Bois écuiſſé* ou *éclaté.* Il eſt dit dans l'Ordonnance de 1669. tit. de l'aſſiéte, art. 42. *Les futaies ſeront coupées le plus près que faire ſe pourra, & les taillis abatus à la coignée à fleur de terre, ſans les écuiſſer.* Ce terme *écuiſſer* eſt ſinonime avec *éclater.* On dit qu'on a fait éclater un bois, lorſqu'en le coupant, quelques coupeaux ſe ſéparent de la piéce: ainſi l'on dit, ce bois a éclaté, ou s'eſt éclaté. *Bois encroüé.* On dit que deux arbres ſont *encroüez*, lorſque celui que l'on abat tombe ſur un autre qui eſt debout, & eſt engagé dans les branches. *Bois en eſtant.* C'eſt un bois qui eſt ſur ſa plante. Alain Chartier a dit: Il tomba de ſon *eſtant*, c'eſt-à-dire, de ſa hauteur. *Bois giſant.* C'eſt l'opoſé du bois en eſtant. Le bois coupé ou arraché eſt apellé *bois giſant*, tandis qu'il eſt couché ſur la terre. *Bois hérable.* C'eſt une eſpéce de bois que l'Ordonnance de 1515. *art. 47.* met au rang du mort-bois. *Bois de hêtre.* Le hêtre eſt un arbre de haute futaie, qui porte un fruit que l'on apelle faine; il brûle fort aiſément; on le nomme auſſi *fau* ou *fouteau.* Ménage le dérive de l'Alemand *heſter.* *Bois caable* ou *chablis.* On apelle ainſi le bois qui a été rompu ou abatu par les vents. C'eſt ainſi que l'Ordonnance de François I. de 1518. *art. 12.* a elle-même expliqué le terme *caable*, par ces mots, *bois abatu & verſé:* Sur quoi Terrien a obſervé de même, que ces termes, *bois abatu & verſé*, ſont mis pour déclaration: car, dit-il, *caable* eſt bois verſé ou abatu par vent, ſoit briſé ou arraché. Il y a un titre exprès dans l'Ordonnance de 1669. concernant la vente des *chables*, que j'expliquerai dans la ſuite. Après avoir fait le détail de chaque eſpéce de bois, il faut les conſidérer en général; l'on en trouve de diférentes eſpéces: la prémiére eſt des forêts: la ſeconde, des taillis du bois de coupe: la troiſiéme, des bois marnienteaux: la quatriéme, eſt le bois-mort ou mort-bois: la cinquiéme, des bois uſagers, & la ſixiéme, des bois défenſables. Voïez chaque eſpéce dans ſon rang alphabétique.

☞ *Le bois aquiert le plain.* C'eſt une des Régles de Loiſel dans ſes Inſtitutes, *liv. 2. tit. 2. art. 29.* *C'eſt*, dit Ragueau, *quand la terre qui eſt demeurée ſans labeur & exercice l'eſpace de vingt ou trente ans, apartient au Seigneur Haut-Juſticier, qui a forêt banal y joignant, s'il n'y a*

séparation entre la forêt & le plain par fossez, bornes, murs, ou autres enseignes. Voïez la Coûtume de Bourgogne, *tit. 13. art. 1.* Selon la Coûtume de Paris, *art. 92.* le bois étant sur pied, & pendant par racines, est immeuble : celui qui est coupé est meuble.

Bois, s. m. Terme de *Mer.* On dit, vaisseau qui dans un combat a reçû des coups en bois ; c'est-à-dire, dans les bas. On dit encore *faire du bois.* C'est faire provision de bois pour tout le tems qu'on doit être en mer. Voïez *le Dictionnaire de la Marine d'Aubin.*

Bois. [*Ramosa cervi cornua.*] Les cornes des bêtes fauves. (Un cerf qui a un beau bois. Bois de daim. Bois de chevreüil.)

* *Bois.* Ce mot, au figuré, est comique, & signifie les cornes dont les femmes galantes embélissent la tête de Messieurs leurs maris. (Les hommes de Paris ont la plûpart chacun un beau bois sur la tête.

Robin de ses cornes se vante,
Car il en vit, le pauvre sot ;
Du bois que sa femme lui plante
Le cocu fait boüillir son pot.)

☞ *Porter du bois dans la forêt.* Horace, *lib. 1. sat. 10.* dit : *In sylvam non ignes feras insaniùs.*

Bois de lit. [*Fulcrum.*] Ce sont les pans, les colonnes, le dossier, les tringles & les goberges du lit.

Bois de raquette. [*Lignum reticuli.*] Tout le bois qui compose la raquette.

Bois de tourne-broche. C'est la fusée & les poulies.

† *Je sçai de quel bois il se chaufe.* C'est-à-dire, *je sçai sa conduite.*

† *Ne savoir de quel bois faire fléche.* C'est-à-dire, *Etre si misérable qu'on ne sache de quoi subsister.*

Porter bien son bois. C'est tenir bien son corps, & marcher de bonne grace. Au jeu de quilles & au trictrac, on dit, *Abatre du bois*, quand on abat beaucoup de quilles, qu'on remuë souvent ses dames. On dit figurément d'un homme fort & vigoureux, *C'est un grand abateur de bois ;* on le dit aussi d'un homme qui fait bien des choses en peu de tems. *Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois & l'écorce ;* c'est-à-dire, qu'il ne faut pas se mêler dans les querelles de gens qui sont naturellement unis ensemble, comme mari & femme. *Trouver visage de bois*, c'est trouver une porte fermée, ne pas trouver ceux qu'on cherche. *A gens de village trompette de bois ;* c'est-à-dire, qu'il ne faut pas des choses exquises à des gens qui ne savent pas les connoître. On dit encore, *Il est du bois dont on les fait ;* c'est-à-dire, il est d'une qualité, d'une naissance, d'un mérite à pouvoir prétendre à telle ou telle place ou dignité. *Il est du bois dont on fait les flûtes ;* c'est-à-dire, de tous accords, complaisans, qui fait ce qu'on veut.

Boisage, *s. m.* Tout le bois dont on s'est servi pour boiser. (Le boisage de la chambre revient à quarante écus.) Ce mot n'est presque plus d'usage. Quand on veut bien parler, on dit *boiserie.*

Boiser, *v. n.* [*Tabulis vestire.*] Garnir les murailles d'une chambre de bois de menuiserie bien façonné. (Boiser un cabinet, une chambre. Salomon fit boiser le dedans du Temple.)

Boiserie, *s. f.* Bois mis en œuvre, pour revêtir quelque partie intérieure d'un édifice. Une belle *boiserie*, une *boiserie* bien faite, propre, &c.

Boiseux, Boiseuse, *adj.* Terme de *Jardinier.* Ce mot se dit des plantes qui ont leurs racines, troncs, branches & rameaux de bois. (Le bouleau est une plante boiseuse.)

Boisseau, *s. m.* [*Modius.*] Mesure ronde qui sert à mesurer toute sorte de grains.

* *Boisseau de blé, d'aveine.* [*Frumenti modius.*] C'est un boisseau plein de cette sorte de grain.

Boisseau. Terme de *Boutonnier.* Gros coussin sur quoi on fait des tresses, du cordon rond, &c.

☞ Le boisseau, dans les médailles, est le simbole de l'abondance, lorsqu'il en sort des épis de blé, ou des pavots, ou des grains que l'on fait aporter des païs étrangers, dans un tems de famine.

Boisseau. Terme de *Potier de terre.* C'est un gros cylindre de terre cuite, fait en forme de boisseau sans fonds, plus étroit par en bas que par en-haut, avec un petit rebord.

Boisselée. Ce qui est contenu dans un boisseau. Une boisselée de froment, de féves, &c. C'est aussi une certaine mesure de terre, dont on se sert en plusieurs provinces de France. Huit boisselées font environ un arpent de Paris.

Boisselier, *s. m.* [*Modiorum opifex.*] Artisan qui travaille en bois, qui fait & vend des boisseaux, demi boisseaux, cribles, seaux, tambours, éclisses, saliéres & autres ouvrages qui servent au ménage.

Boisson, *s. f.* [*Potus, potio.*] Tout ce qu'on boit, ou qu'on peut boire. (Une agréable boisson.)

Boite ou Boëte, *s. f.* [*Pyxis.*] Prononcez longue la prémiére silabe de ce mot. C'est un vase d'un bois fort leger & fort mince, avec un couvercle. (Boite quarrée, ronde ou ovale. Boite d'Apoticaire. Boite à poudre. Boite à quêter. Boite à mettre du pain à chanter. Boite de prisonniers. Boite de confitures, &c.)

Boite. Terme d'*Imprimeur en taille-douce.* C'est un morceau de bois qui est en forme d'arc, & qui par dedans est garni de fer blanc pour faire tourner le rouleau.

Boite de montre. Terme de *Gainier.* Petite boite de métal où l'on met une montre de poche.

Boite à foret. Ce dans quoi les Serruriers & les Couteliers mettent le foret lorsqu'ils veulent percer.

Boite de navette. Terme de *Tisserand* & *autres.* Partie de la navette où l'on met la trême.

Boite de rouë. Terme de *Charron.* Trou du moïeu où l'on met l'essieu.

Boite à poivre. Terme de *Taillandier.* C'est d'ordinaire une maniére de vase de fer blanc partagé en petits quarrez pour mettre le poivre, les cloux de girofle & la muscade.

Boite à moutarde. Vase de bois où le Vinaigrier met la moutarde.

☞ Les Antiquaires disent que les boites & les urnes mises sur une table, & d'où il sort des palmes, ou des couronnes mises à côté, avec le *simpulum*, c'est-à-dire, avec le petit vase dont on se servoit pour faire les libations, désignoient les jeux qui étoient toûjours acompagnez de sacrifices.

Boite à feu. [*Crepitaculum.*] Terme d'*Artificier.* C'est un petit carton, ordinairement de demi pié, rempli de poudre, & batu avec violence, qui fait un grand bruit quand on le tire. (Tirer une boite à feu.) C'est aussi une espéce de

petit mortier qu'on ne charge que de poudre, & qui fait un grand bruit. (Mettre le feu à une boite, &c.)

Boite. Terme de *Vitriers.* Espéce de petite gourde à long col, percée par le bout, dans laquelle ils mettent la poix raisine en poudre, dont ils se servent pour faire tenir la soudure des plombs de leurs panneaux & des liens.

Boite. Terme de *Monnoie.* C'est le petit cofre où l'on enferme les diverses espéces de monnoie qui ont été essaïées & pesées. Il se dit aussi en termes de *Balancier*, de l'endroit où l'on met le quarré des médailles, quand on les frape.

Boite. Terme de *Tourneur.* C'est une piéce de bois qui s'ajoûte à vis au mandrin, ou à l'arbre d'un tour, lorsqu'on veut tourner quelque ouvrage en l'air, ou lui faire des vis & des écrouës, tant en dedans qu'en dehors.

Boite. Terme de *Pêcheur.* C'est l'apas dont les Pêcheurs de moruë se servent pour amorcer leurs hameçons.

Boite de gouvernail. C'est la piéce de bois percée, au travers de laquelle passe le timon ou la barre.

* On dit proverbialement : *Dans les petites boites sont les bons onguens*, pour dire qu'on met les choses précieuses en un petit lieu, & aussi pour dire qu'un petit homme peut avoir de l'esprit, du cœur & d'autres belles qualitez. On dit d'une chambre chaude, qu'elle est *close comme une boite.*

BOITE, *s. f.* [*Bibendi vini maturitas.*] Ce mot se dit en parlant du vin, & il a la prémiére silabe bréve. C'est le tems où le vin doit être bû. (Vin qui est en sa boite.]

BOITER, *v. n.* [*Claudicare.*] Clocher. Ne marcher pas bien à cause de quelque mal aux parties qui servent à aler.

BOITEUX, BOITEUSE, *adj.* [*Claudus.*] Celui qui boite. (Il est boiteux. Elle est boiteuse.)

Boiteux, *s. m.* Celui qui boite. (Saint Pierre guérit un boiteux né.)

Boiteux, *adj.* En termes de *Manége*, un cheval est *boiteux* de la tête, de l'oreille, de la bride, &c. lorsque boitant d'une jambe, le mouvement d'une de ces parties répond à celui de la jambe dont il boite.

BOITEUSE, *s. f.* Celle qui boite. (Une petite boiteuse.)

BOITIER, *s. m.* [*Capsula unguentaria.*] C'est une espéce de petit cofre de métal divisé en quatre compartimens, où les Chirurgiens mettent les onguens. Les parties du boitier, ce sont les corps du boitier, les séparations & le couvercle. (Un boitier d'argent, d'étain, de fer blanc, &c. Un joli boitier. Un boitier fort propre.)

BOK.

BOKAS. Toile de coton, qu'on tire de Surate.

BOL.

BOL, *s. m.* [*Bolus.*] Reméde qu'on prend par la bouche avec du pain à chanter, ou tout seul, qui est fait de médicamens purgatifs, simples ou composés.

BOL D'ARMÉNIE, *s. m.* [*Gleba Armena, bolus Armenus, bolus orientalis.*] C'est une espéce de terre de couleur rouge pâle, tirant sur le rouge, venant de l'Arménie proche de la Capadoce. Les Doreurs s'en servent dans leurs ouvrages pour faire l'assiéte de l'or.

Bol du Levant. C'est une terre médécinale, qu'on aporte du Levant, à peu près de la même nature, & avec les mêmes qualités que le bol d'Arménie.

Bol, en général se dit de diverses sortes de terres, qui entrent dans les compositions Galéniques, où dont se servent les peintres & quelques artisans.

BOLLOS. On nomme ainsi dans les mines du Pérou, les lingots ou barres, qui se font de l'argent qu'on tire du minéral, par l'opération du feu souvent répétée, par le moïen des eaux fortes.

BOLZAZ. Espéce de coutil, fait de fil de coton, qui vient des Indes.

BOM.

† BOMBANCE, *s. f.* Vieux mot qui ne se dit qu'en goguenardant. Il signifie régal, bonne chére. (Ce ne sont que festins, que bombances. Faire des bombances.)

BOMBARDE, *s. f.* [*Æneum tormentum murale.*] Canon gros & court qui fait beaucoup de bruit, & qui, à cause de cela, a été apellé *bombarde.*

BOMBARDEMENT, *s. m.* [*Ænei tormenti jactus.*] Action de bombarder, fracas que l'on fait en jettant des bombes dans une place.

BOMBARDER, *v. a.* [*Tormento æneo muros quatere.*] On prononce *bombardé.* Terme de *Guerre.* C'est jetter des bombes dans une place forte qu'on assiége pour la ruiner & la mettre, s'il est possible, toute en feu, & la forcer de se rendre. Loüis XIV. a fait bombarder la Ville de Genes en Italie, & celle d'Alger en Afrique. L'Electeur de Brandebourg bombarba la Ville de Bonne sur le Rhin en 1689. La Ville de Mons fut en quelque façon bombardée en 1691. par Loüis XIV. à qui elle se rendit.

BOMBARDIER, *s. m.* [*Ænei tormenti jaculator.*] On prononce *bombardié.* C'est un soldat commandé pour jetter des bombes en y mettant le feu : comme on jette plusieurs bombes à la fois, il y a aussi plusieurs bombardiers, qui ont un chef auquel ils obéïssent. Les Bombardiers ont plus de solde que les autres soldats.

BOMBASIN, *s. m.* Etofe de soie qui se fabrique à Milan, d'où la manufacture en a été aportée en France. On nomme encore ainsi une Futaine à deux envers.

BOMBE, *s. f.* [*Bolis igniaria.*] Grosse boule de fer, creuse, armée de deux anses, plus épaisse de métal dans son culot, que dans sa partie supérieure, où elle est percée pour être remplie de poudre. On jette les bombes dans les places assiégées pour les ruiner. *Bombe foudroïante.* C'est une bombe qui tuë, fracasse & brise tout. *Bombe flamboïante.* C'est une bombe qui étant seulement pleine de feux d'artifice ne sert qu'à éclairer. Jetter des bombes. On les jette par le moïen d'un mortier dans lequel on les met, & qui étant chargé de poudre les pousse fort haut & assez loin avec grande violence, & le feu se met à la fusée lente qui entre dans la lumiére de la bombe, qui par son poids, quand elle tombe, & par ses piéces, quand elle se brise, fait un fracas épouventable. La charge d'une bombe de dix-sept pouces de diamétre, qui est la plus grande espéce, est ordinairement de quarante-huit livres de poudre. Les prémiéres bombes dont on se soit servi à la guerre, furent jettées en 1588. en Gueldre, & l'usage qui s'est

fait des bombes en France, a commencé en 1634. au siége de la Mote; du moins selon le sentiment de M. Blondel, qui ajoûte que le prémier qui a jetté des bombes, est un Ingénieur Anglois nommé *Malthus*, que Loüis XIII. avoit fait venir. *Un caisson de bombes.* C'est un fourneau superficiel, ou un creux dans lequel on met cinq ou six bombes, qu'on couvre d'un peu de terre, & où l'on met le feu quand l'ennemi arrive sur ce terrein.

BOMBEMENT, *s. m.* [*Arcus.*] Terme d'*Architecture*, qui signifie curvité, renflement, convexité. On dit aussi *bomber* [*Arcum describere*] pour dire, faire un trait plus ou moins renflé.

☞ BOMERIE. Terme de la *Jurisdiction maritime.* C'est l'intérêt des sommes de deniers prêtez entre Marchands, sur la quille d'un vaisseau, ou sur les marchandises qui y sont chargées, moïennant quoi, le prêteur se soûmet aux risques de la mer & de la guerre: cela s'apelle autrement, *prêt à la grosse avanture.* Le prêt est fait sur la quille, sous l'intérêt de quinze, vingt & trente pour cent, & il est autorisé à cause du grand risque auquel le créancier s'expose. Les Holandois apellent la quille sur laquelle on fait le prêt, *boden*, sur lequel ils ont fait *bodemerise*, & nous, *bomerie.*

BON.

BON, BONNE, *adj.* [*Bonus.*] Il vient du Latin & signifie, qui a de la bonté, de l'honnêteté & de la vertu. (Ataquer Chapelain, ah! c'est un si bon homme. *Despreaux, satire 9.* Je dois remercier les Dieux de m'avoir donné de bons aïeux, un bon pére, une bonne mére, une bonne sœur, de bons précepteurs, de bons amis, & tout ce qu'on peut souhaiter de bon. *Dacier, Antonin, l. 1. p. 19.*

Bon, Bonne. [*Solers, generosus.*] Vaillant. Adroit. Qui fait bien ce qu'il fait. Qui travaille bien. Bon cavalier. Bon soldat. Rabats de la bonne faiseuse. *Mol.*)

Bon, bonne. [*Præstans.*] Excélent. Qui a quelque qualité considérable, & qui le fait souhaiter, ou estimer. (Un bon Curé. Un bon Avocat. Faire des vers qui soient bons à lire. *Gomb. ep.*)

On dit qu'un homme *a la main bonne*, lorsqu'il écrit, qu'il peint bien; qu'une afaire *est en bonne main*, quand elle est confiée à une personne capable, ou qui a du crédit; qu'un *homme est en bonne main*, lorsqu'il est soumis à l'autorité de quelcun en état de le bien conduire, instruire, éclairer, diriger, ou de l'avancer.

Bon, bonne, adj. [*Industrius, subtilis, gratus.*] Ingénieux, subtil, plaisant. (Pour un bon mot, il va perdre cent amis. Il y a de bonnes épigrammes dans Catulle & dans Martial.)

Bon, bonne. [*Fortis, vigens.*] Fort, vigoureux. Une bonne preuve. Un bon coup de poing. *Abl.*)

Bon, bonne. [*Sincerus.*] Vrai. Franc. Véritable. (Ce sont de bons nigauts que ces gens-là. *Mol.* En bonne galanterie, on ne sauroit se dispenser de ces régles. *Mol. Préc.*)

Bon, bonne. [*Solemnis.*] Considérable. Célébre. (Les bons jours de l'année. Les bonnes Fêtes de l'année.)

Bon, bonne. [*Utilis.*] Utile. Nécessaire. (N'être bon à rien. *Gomb. ép.* Contre ce mal il étoit bon de porter quelque chose de noir devant les yeux. *Abl. Ret.*)

Bon, bonne. [*Idoneus, aptus.*] Propre, & dans ce sens il veut un *à* quand il régit un Verbe, ou un Datif, quand il gouverne un Nom.

(Il n'est point d'homme sans défaut,
Chacun est *bon* à quelque chose,
Je le suis à ce qu'il vous faut.
Recüeil galant, t. 1.

Pendant une aimable jeunesse,
On n'est bon qu'à se divertir;
Et quand le bel âge nous laisse,
On n'est bon qu'à se convertir.
La Suze, Poësies.)

Bon, bonne. Qui est de bon usé. (Bon cuir. Bonne étofe.

Bon, bonne. [*Probus, simplex.*] Ce mot joint avec homme ou femme, se prend dans un bon ou mauvais sens, selon le ton dont on parle. (Exemples: *C'est un bon homme.* C'est-à-dire, honnête. Qui n'est pas méchant. *C'est un bon homme.* Ces mots signifient aussi *bon* & *simple.*)

Bon est souvent un éloge, & quelquefois un blâme, & une marque de mépris, quand il s'agit d'une chose inanimée, ou qui est animée. *Bon* est un adjectif qui en dénote le mérite & l'excellence. Nous disons: *Voilà de bon vin, ce vin est bon, il fait bonne chére, une bonne perdrix, un bon cheval;* mais *bon* est rarement un éloge en parlant d'une personne. Ces mots, *c'est un bon homme*, forment d'abord dans notre esprit l'idée d'un homme de peu de mérite, de peu d'esprit, & qui n'est bon à rien. Cependant, selon le ton qu'on lui donne, il peut être un témoignage avantageux qu'on rend à quelcun. Le même terme *bon* est quelquefois apliqué à un vieillard, non point par mépris, ni pour lui faire injure: mais aussi ce n'est pas pour l'honorer; car on veut, par ce mot, faire entendre que l'âge aïant éteint les passions dans cet homme, il ne lui reste plus qu'une certaine bonté de peu de mérite. Il n'en est pas de même de la qualité de *bon pére;* c'est une loüange que l'on donne à un pére qui emploie ses soins à l'éducation de ses enfans, pour lesquels il a toutes les complaisances qu'un pére sage & judicieux peut avoir pour ses enfans. Le Pere Bouhours a remarqué que le mot *bon* étant joint avec les noms apellatifs, comme *Juge, Capitaine, Soldat, Ami*, fait une loüange de bon Juge, de bon Capitaine & de bon Soldat, & il n'y a, dit-il, que *Seigneur* avec lequel il marque du mépris. *Bon Seigneur*, signifie dans la conversation & en stile bas, un petit génie, & alors *Seigneur* ne se dit qu'au figuré. Un de nos meilleurs écrivains n'a pas laissé de dire: *Ce fut une grande perte pour tous les pauvres dont ce bon Seigneur étoit le réfuge le plus ordinaire.* Et bien des gens disent, sur-tout à la campagne; *C'est un bon Seigneur, c'est une bonne Dame*, pour loüer le Seigneur & la Dame de leur vilage; cette façon de parler n'est pas du bel usage; tout le monde sait que dans le discours familier, ce mot, avec *homme* & *femme*, se prend dans un bon ou mauvais sens, selon le ton que nous lui donnons.

Bon, bonne. Qui a de l'avantage. Qui l'emporte. (Ainsi on dit en joüant au piquet, quatre as sont bons.)

Bon, bonne. [*Lepidus.*] Ce mot se dit en raillant, & il veut dire, qui n'est pas solide. Foible. Ridicule. Plaisant. (O la bonne raison! *Pas. l. 4.* Ah! vraiment je vous trouve bonne; est-ce

eſt-ce à vous, petite mignonne, à reprendre ce que je dis?

Bon, *ſ. m.* [*Bonum.*] Ce qui eſt de plus avantageux. Ce qui eſt de meilleur. (Se former une idée du beau & du bon. Le bon de la Médecine eſt qu'il y a parmi les morts une diſcrétion la plus grande du monde. *Mol.*)

Bon. Profit. (Il y a cent écus de bon. Des deniers revenans bon. *Vaug. nouv. rem.* Vous aurez du bon, plus que vous ne penſez.)

Faire bon pour quelcun. C'eſt s'engager à païer pour lui. *Faire bon les deniers;* c'eſt s'engager à païer une ſomme. *Trouver bon;* c'eſt aprouver.

Trouver tout bon; c'eſt s'acommoder de tout, être content de tout. *Tenir bon;* c'eſt réſiſter avec courage, ne pas ſe rebuter, témoigner de la fermeté. *Coûter bon;* c'eſt païer fort cher.

Bon-bon. Voïez plus bas.

Bon. Ce mot, pour dire *agréable*, ſe prend adverbialement. (Trouvez bon qu'on vous écrive. *Voit. Poëſ.* Ils ſe mettent à crier qu'il les méne où bon lui ſemblera. *Vaug. Quint. l. 4.* C'eſt-à-dire, où il voudra.)

Bon, *adv.* ou *interj.* [*Macte animo.*] On ſe ſert de cet adverbe pour aprouver ou pour animer. (Bon, courage, pourſui. Bon, voilà qui va bien. *Abl.*)

BONACE, *ſ. f.* [*Malacia.*] Calme qui arrive ſur mer. (Je crains les bonaces qui me peuvent retarder le bonheur de vous voir. *Voit. l. 37.* Joüir d'une agréable bonace.)

* *Bonace.* Tranquilité publique. (Tout nous rit, nôtre Navire a la bonace qu'il deſire. *Mol.*)

BONASSE, *adj.* de tout genre. Il ne ſe dit guére que d'une perſonne de peu d'eſprit. Ce mot eſt du ſtile familier. (Il eſt *bonaſſe.* Elle eſt *bonaſſe.*)

☞ BONAVOGLIE, (BONNE-VOGLIE.) C'eſt ainſi qu'on apelle ceux qui s'engagent volontairement à tirer la rame, ſous certain ſalaire.

BONBANC, *ſ. m.* Sorte de pierre fort blanche, qui ſe tire des carriéres qui ſont aux environs de Paris.

† BON-BONS, *ſ. m.* [*Cruſtula, cupedia.*] Il ne ſe dit guére que dans le diſcours familier, ou dans le comique & en parlant aux enfans. Et même on ne s'en ſert d'ordinaire qu'au pluriel. Il ſignifie toutes les petites friandiſes qu'on donne à manger aux enfans, pour les amuſer, ou les apaiſer quand ils pleurent. (Manger des bons-bons. Ofrir, donner des bons-bons. Avoir des bon-bons pleines ſes poches.)

BON-CHRÉTIEN, *ſ. m.* [*Pyra panchreſta.*] Groſſe poire fort bonne. (Du bon-chrétien d'été. Du bon-chrétien d'hiver.)

BOND, *ſ. m.* [*Saltus ex ſoli repercuſſu.*] Saut que fait une choſe en s'élevant de bas en haut. (Faire un bond. *Abl. Luc.* Ils ſe mettent à rouler des pierres du haut de la montagne, qui faiſant pluſieurs bonds, en tomboient avec plus de violence. *Vaug. Quinte-Curce, l. 3. c. 3.*)

Bond, *ſ. m.* [*Saltus.*] Sauts fréquens que font les chevaux, les chévres & autres. Et la même choſe ſe dit figurément d'une certaine maniére d'écrire fougueuſe.

(Sa muſe déréglée en ces vers vagabonds,
Ne s'éléve jamais que par ſauts & par *bonds.*
Deſpreaux.)

Il ne va que par ſauts & par bonds; c'eſt-à-dire, il eſt étourdi; il eſt inégal; c'eſt un homme à ſaillies; un homme changeant.

Bond. Terme de *Jeu de Paume.* Saut que fait la bale s'élevant en l'air, de deſſus le carreau du jeu de paume. (*Prendre la bale au bond*, c'eſt la prendre quand elle fait un ſaut. *Prendre la bale entre bond & volée.* C'eſt prendre la bale lorſqu'elle eſt prête à tomber.)

† * *Autant de bon que de volée.* Proverbe. C'eſt-à-dire, tant d'une maniére que de l'autre. Faire une choſe du ſecond bond, quand on la fait de mauvaiſe grace.

Faire faux bon. C'eſt manquer à quelque choſe, ne pas tenir ſa parole, ne pas exécuter une promeſſe. On le dit auſſi d'un Marchand, d'un Banquier, dont les afaires ont été dérangées, d'un Banqueroutier, d'une fille qui a manqué de ſageſſe, &c.

BONDE, *ſ. f.* [*Objectaculum ligneum.*] Ce qu'on léve pour faire écouler l'eau de quelque étang. (Lever la bonde d'un étang. Baiſſer la bonde.)

Bonde. Arbre d'une grandeur extraordinaire, qui croît dans le Royaume de Quoïa, & qui s'éleve beaucoup au-deſſus des autres arbres. Son écorce eſt toute hériſſée d'épines; ſon bois ſert à divers uſages. Ses cendres ſont eſtimées pour faire du ſavon.

BONDIR, *v. n.* [*Salire, reſilire.*] Il ſe dit ordinairement des jeunes animaux, comme des jeunes taureaux, des jeunes géniſſes, des agneaux & autres bêtes, lorſqu'elles ſont en pleine liberté. C'eſt faire des ſauts, & être en quelque ſorte tranſporté d'aiſe. (Le jeune taureau bondiſſoit ſur l'herbe. Les agneaux bondiſſoient ſur la tendre verdure. *God. Eclog.* On dit auſſi le cerf bondit, ou faire bondir un cerf frais.

Il ſe dit auſſi de quelques animaux furieux.

(De rage & de douleur le monſtre *bondiſſant*,
Vient au pié des chevaux tomber en mugiſſant.
Racine, Phédre, a. 5. ſc. 6.)

On dit auſſi des boulets de canon, qu'ils *bondiſſent* ſur la terre.

Bondir, au figuré, ſe dit des choſes qui ſont de la peine, pour quoi on a de la répugnance ou de l'averſion. Cela me fait *bondir* le cœur; le cœur me *bondit* contre. On dit auſſi des boulets de canon, qu'ils bondiſſent ſur la terre.

BONDISSEMENT, *ſ. m.* [*Nauſea.*] Ce mot ſe dit du cœur, ſoulevé par quelque prochain ſoulevement, ou quelque dégoût. Il ſe dit auſſi des *agneaux:* le *bondiſſement des agneaux.*

BONDON, *ſ. m.* [*Dolii obturamentum.*] Petit morceau de bois qui bouche le trou qui eſt ſur les muids & autres futailles.

BONDONNER, *v. a.* [*Dolium obturare.*] Boucher avec un bondon. (Bondonner un muid.)

BONDONNIERE. Inſtrument en forme de terriére ou tarriére, qui ſert au Tonnelier à percer le trou où ſe met le bondon, dans une des douves des futailles ou tonneaux.

BONDRÉE, *ſ. f.* [*Gaccia.*] Oiſeau de rapine qui a le bec court & la tête plate & groſſe, le col fort court, garni de beaucoup de plumes.

BONHEUR, *ſ. m.* [*Felicitas, ſecunda fortuna.*] Ce mot ne ſe dit ordinairement qu'au ſingulier, ſi ce n'eſt en de certaines phraſes. (C'eſt un grand bonheur. Il lui pourroit arriver tous les malheurs & tous les bonheurs du monde, qu'il ne ſe hauſſe ni ne ſe baiſſe. *Vaug. rem.*) On dit *par bonheur*, au lieu de *heureuſement.* En général, le bonheur eſt cette ſatisfaction de l'ame qui naît de la poſſeſſion du bien.

Boniface, *f. m.* [*Bonifacius.*] Nom d'homme, que plusieurs Papes ont porté.

† Bonifier, *v. a.* [*Meliorem reddere.*] Rendre meilleur.

☞ Les Marins disent, *bonifier une baleine*, c'est la mettre en piéces, c'est en fondre le lard, pour en tirer tout ce qu'il y a de bon. On trouve quelquefois *bonifier*, dans ce sens.

Bonjon. Terme de *Manufactures de toiles.*

Bonite, *f. m.* Poisson de mer.

Bonnaventure, *f. m.* Nom d'homme. (Bonnaventure est pauvre & sot.)

Bonnaventure, ou *Bonne-avanture*, *f. f. Horoscope.* [*Sors, fortuna.*] Bonheur prédit par l'horoscope. (Savoir ou ignorer sa bonne-avanture. Voici des Egyptiennes, il faut que je me fasse dire ma bonne-avanture. *Moliére, Mar. forcé, sc. 3.*

Oüi, par ma foi, c'est la figure
D'un certain vieux Evêque Grec,
Qui faisant le salemelec,
Dit à tous la bonne-avanture.
Voyage de Bachaumont.)

Bonne, *f. f.* [*Bona.*] Nom de femme. (Elle s'apelle Bonne. Bonne fut la prémiére femme de Jean Roi de France, & elle étoit fille d'un Roi de Bohême. *Du Tillet, Histoire de France.*

† *Bonne.* Mot qui entre dans diverses façons de parler, & qui a des sens diférens. (*La donner bonne à quelcun.* C'est en faire acroire. Surprendre en disant des choses à quoi on ne s'attend pas. *La garder bonne;* c'est épier l'ocasion de faire quelque déplaisir.)

Une bonne fois, adv. On s'en sert pour signifier qu'on parle sérieusement. Je vous le dis *une bonne fois*, faites ceci, je veux que vous fassiez cela.

Bonne fortune, f. f. [*Prospera fortuna.*] Bonheur. On apelle proprement bonne fortune, lorsqu'il arrive ou qu'il est arrivé à une personne des biens dont la fortune est cause. (Il lui est arrivé une bonne fortune. *Etre homme à bonne fortune.* C'est-à-dire, être homme à avoir des faveurs des Dames.

Bonne grace, f. f. [*Lepor.*] Bon air. (Avoir bonne grace.)

☞ Bonneau, *f. m.* C'est un morceau de bois ou de liége, ou un baril relié de fer, qui flotant sur l'eau, marque l'endroit où les ancres sont moüillées dans les ports ou rades.

Bonnement, *adv.* [*Bonâ fide, simpliciter.*] D'une maniére simple & peu fine. De bonne foi. (Il y va tout bonnement. Avoüer bonnement une chose. Je ne sai bonnement que dire. On permet aux filles d'emploïer bonnement leur galanterie à se procurer des époux. *S. Evremont, in-4°. pag. 106.*)

Bonnet, *f. m.* [*Pileus, pileum.*] Tout ce dont on se couvre la tête, & qui n'est pas chapeau. (Bonnet d'homme, bonnet d'enfant, bonnet de femme. Bonnet à la dragonne, bonnet de soldat dragon, qui est fait en pointe, & dont la pointe pend par derriére. Les petits laquais portent quelquefois des bonnets faits comme ceux des dragons. *Bonnet à la raie.* C'est un bonnet pour coifer les femmes. *Bonnet plein.* C'est un bonnet de femme, & pour jetter les cheveux tout unis. *Bonnet quarré.* C'est un bonnet à quatre cornes que portent les Prêtres, les Avocats, & ceux qui professent publiquement dans des écoles, lorsqu'ils s'aquitent de leurs ministéres.)

☞ L'usage des bonnets est fort ancien dans l'Eglise, puisque nous lisons, dit le P. du Molinet, dans son discours sur les habits des Chanoines, *page 20. & 21.* que Notger, Evêque de Liége, environ l'an 980. voulant reprendre le Château de Chévremont, qu'on avoit ravi à son Eglise, fit déguiser des soldats en Clercs & en Chanoines, leur faisant porter des chapes, & cacher leurs cheveux sous leurs bonnets de laine : *Laïcalem comam pileis laneis celari jubet.* « La figure, » ajoûte-t-il, qui est sur le tombeau de Jean » du Ermelin, dans le cloître de Ste. Geneviéve, » de l'an 1252. a le capuce de sa chape abatu, » & porte sur la tête un petit bonnet en forme » d'une calote, sinon qu'il est plus large en haut » qu'en bas. La coûtume vint après, de les faire » encore plus amples, mais ronds & fort plats, » presque en la même maniére de ceux que » portent aujourd'hui les Novices des Jésuites, » & on les apelloit des *Barrétes*, ou *Birétes*, » du mot Latin *biretum:* enfin on leur a donné, » il y a plus de 200. ans, la figure quarrée, » étant tout tissus de laine, & aïant quatre » espéces de cornes, qui paroissoient néanmoins » fort peu au-dessus, &c. Quant à ceux qui » sont de carte, couverts d'étofe, & qui sont » tous quarrez, l'invention en est assez moderne, » puisqu'à peine passe-t-elle ce siécle. « Si quelcun a la curiosité d'en savoir davantage, il n'a qu'à voir ce que Solier, *Solerius*, ou plûtôt le Pere Théophie Raynaud, Jésuite, sous ce nom, en a écrit dans un Traité *de pileo*, où il dit que la corne qui est au dedans, sert a soûtenir le bonnet, & à empêcher qu'il ne s'enfonce; & que d'ailleurs, la disposition des cornes représente la croix que les Clercs doivent toûjours porter. Voïez *Thiers, des perruques, page 131.*

Prendre le bonnet. C'est se faire recevoir Docteur. *Donner le bonnet;* c'est mettre le bonnet de Docteur sur la tête à quelcun. *Opiner du bonnet;* c'est suivre l'avis d'un autre sans en alléguer de raison. *Cette afaire a passé du bonnet;* c'est-à-dire, tout d'une voix. *Cet avis passera du bonnet;* c'est-à-dire, sans dificulté. *Avoir la tête près du bonnet;* c'est se fâcher aisément. *Mettre son bonnet de travers;* c'est entrer en méchante humeur, se fâcher. *Ce sont deux bonnets dans une tête;* c'est-à-dire, deux hommes liés d'amitié & d'intérêt, qui sont toujours d'un même sentiment.

* *Quiter le Bonnet, la Sorbonne & les Bancs.* C'est-à-dire, quiter le Barreau, la Sorbonne & la Théologie.

† *Bonnet de nuit.* [*Nocturnum pileum.*] † *Triste comme un bonnet de nuit sans coife.* Proverbe qui veut dire fort triste; mais ce proverbe est burlesque.

† *Bonnet blanc, blanc bonnet.* Proverbe, pour dire, c'est toute la même chose.

† * *Porter le bonnet verd.* C'est avoir fait cession de ses biens à ses créanciers.

(Et que d'un bonnet verd le salutaire afront,
Flétrissent les lauriers qui lui couvrent le front.
Despreaux.)

Bonnet d'Hypocrate, f. m. Espéce de bandage pour la tête, ou de capeline à deux chefs pour les écartemens des sutures. On peut en voir la description dans le Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, *par M. Col-de-Villars.*

Bonnet, f. m. Terme de *Fleuriste.* Pot où l'on plante des tulipes. Les bonnets sont plus hauts que les autres pots. *Culture des Fleurs.*

Bonnet à Prêtre. Terme de *Fortification.* Piéce détachée qui forme à la tête trois angles saillans & deux rentrans, & qui est comme une double tenaille dont les côtez ne sont pas paralléles, mais s'étrécissent vers la place. (Faire un bonnet à Prêtre.)

Bonnet, est le nom du second ventricule du beuf & des autres animaux qui ruminent.

† BONNETER, *v. a.* [*Salutare.*] Saluer. Oter son chapeau. (Bonneter tout le monde.) On se sert du même mot pour signifier, rechercher quelcun, lui faire la cour, des soûmissions. *Acad. Françoise.*

BONNETERIE. On apelle ouvrage ou marchandise de *Bonneterie*, les bonnets, les bas, & autres ouvrages de cette nature que vendent les Marchands bonnetiers.

Bonneterie, se dit aussi du corps des Marchands bonnetiers, qui est le cinquiéme des six corps des Marchands de Paris.

BONNETEUX, *s. m.* Terme du *Stile familier.* Il signifie un homme qui se sert des tours d'adresse, & principalement de tours de main, pour duper, soit au jeu, soit dans quelque négoce. On dit aussi dans le même stile, *Bonnetade*, friponnerie, ou quelque souplesse du corps. Furetiére emploie aussi ce mot pour signifier les *cajolleries* qu'on fait à ceux dont on croit avoir besoin.

BONNETIER, *s. m.* [*Pileorum opifex.*] Ouvrier qui fait des bonnets, des bas, des chaussons de laine. Marchand qui vend, qui fait ou fait faire toute sorte d'ouvrages de laine.

BONNETTE, *s. f.* [*Boneta.*] Terme de *Fortification.* Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant, qui a un parapet & une palissade au devant. C'est un petit ravelin. (Construire une Bonnette.)

Bonnetes, s. f. plur. Terme de *Mer.* Petites voiles dont on se sert lorsqu'il y a peu de vent. (On met les bonnettes pour agrandir, ou pour augmenter les voiles d'un vaisseau. *Desroches.* Terme de *Marine.*)

☞ *Bonnette maillée.* Ces bonnettes servent à alonger les basses voiles pour aller plus vîte quand il fait beau tems; on les atache à des mailles, c'est-à-dire, à des œillets qui sont près de la ralingue, après quoi on amarre les écoutes aux points des bonnettes. Il y a des secondes *bonnettes maillées* : on les laisse encore aux bonnettes maillées par dessous, du moins chez les Holandois. *Bonnettes en étui.* Ce sont de petites voiles qui ont la figure d'un étui, & qui se mettent par le bout le plus étroit, à chaque extrémité des vergues, sur des piéces de bois qu'on nomme boute-hors: ainsi elles régnent le long des côtez des deux basses voiles & des huniers. *Bonnette lardée.* Lorsque les Calfateurs veulent découvrir une voie d'eau, dificile à trouver, ils lardent une bonnette avec de l'étoupe qu'on pique sur la voile avec du fil de voile; & après avoir moüillé la bonnette, ils jettent de la cendre ou de la poussiére sur ces bouts de fil de carret & d'étoupe, afin de leur donner un peu de poids pour faire enfoncer la bonnette dans l'eau: en cet état, ils la décendent dans la mer, & la promenent à stribord & à bas-bord de la quille, jusques à ce qu'elle se trouve oposée à l'ouverture ou débris qui est dans le bordage; car alors l'eau qui court pour y entrer, pousse la bonnette contre le trou; ce qui se connoît par une espéce de gazoüillement ou de frémissement, que font la bonnette & la voie d'eau: les matelots pour exprimer ce bruit, disent que la bonnette sappe.

BONS-HOMMES, *s. m.* [*Minimi.*] Minimes qui ont été apellez bons-hommes de François de Paule leur Fondateur, que Loüis XI. nommoit d'ordinaire le bon-homme. *Dupleix, Vie de Loüis XI.*

BONTANS. Sorte d'étofe fabriquée à Cantor.

BONTÉ, *s. f.* [*Benignitas.*] Pente à faire du bien. Inclination à obliger. (Ils ne peuvent manquer de bonté pour moi, eux qui en ont pour tout le monde. *Voit. l. 37.*) Ce mot se prend aussi quelquefois pour civilité, honnêteté. Il se prend dans un autre sens pour simplicité, facilité excessive. En général, il se dit de la qualité de tout ce qui est bon; on dit la *bonté* d'une montre, d'un cheval, d'un reméde, d'un vin, &c.

Bonté. [*Bonitas.*] Ce mot se dit des murailles de place, & veut dire, qui est fort, qui peut résister. (Il se confioit en la bonté de la place. *Vaug. Quint. l. 4.* Les machines ne firent pas grand éfet à cause de la bonté du mur. *Abl. arr.*)

Bonté, s. f. [*Præstantia.*] Il se dit des ouvrages d'esprit, & signifie excélence, quelque chose qui fasse valoir l'ouvrage, & qui le distingue. (Il est arrivé de cette piéce ce qui arrivera toûjours des ouvrages qui auront quelque bonté. *Racine, Britannicus, Préface.*)

BONZE. C'est le nom qu'on donne aux Prêtres Orientaux dans la Chine & au Japon. Ils croient la transmigration des ames.

B O O.

BOOPE. Poisson de mer, qu'on prend au Brésil, & qu'on sale: il ressemble au thon d'Espagne, & on tire de l'huile de sa graisse.

BOOTES. Le *Bootes Aretophilax*, c'est-à-dire, gardien de l'Ourse, est une constellation Septentrionale de vingt-trois étoiles, selon Ptolomée, & de vingt-neuf, selon Képler. Les Anciens croïoient bonnement que le lever & le coucher de cette constellation causoient des tempêtes.

B O R.

BORAX, ou BORAS, *s. m.* [*Chrysocolla factitia.*] Les Epiciers de Paris qui vendent du boras, écrivent d'ordinaire *borax* sur les boites où ils le tiennent. Cependant ils prononcent *boras*, comme la plûpart des ouvriers. C'est une espéce de sel minéral, que les anciens avoient véritable: il étoit verd, comme il l'est encore; mais pour le multiplier, on a trouvé le moïen de le blanchir. On met le *Borax* en poudre, & on s'en sert pour faire couler la soudure, quand on soude quelque besogne. (Le borax est blanc. Il est bon, il fait fondre la soudure.) On nomme aussi *borax*, une sorte de pierre qui se trouve dans la tête du crapaud, à laquelle on attribuë diverses propriétés.

Le *boras artificiel* est composé d'alun & de salpêtre.

BORBORITES. Secte de Gnostiques dans le deuxiéme siécle; ils nioient le Jugement dernier.

BORBORYGME, *s. m.* Bruit qui se fait entendre dans les gros intestins par des vents ou flatuosités qui les distendent & courent de cellules en cellules dans leurs circonvolutions. C'est un symptome des indigestions, des coliques,

des afections hypocondriaques & hystériques. Ce mot vient de βορβορύζω, je fais du bruit.

BORD, *s. m.* [*Limbus.*] Extrémité de quelque chose. (Le bord d'une robe, d'un chapeau, d'une assiéte, &c.)

Bord. Ce mot se dit de la mer, des riviéres & des fossez ; en Latin *ora*, *littus.* Il signifie rive, rivage. (Il ne fut pas plûtôt à l'autre bord du fleuve, qu'il fut envelopé par les ennemis. *Abl. Luc. t. 2. de l'amitié.*

On ne repasse point le rivage des morts,
Et l'on ne voit jamais deux fois les sombres *bords.*
Racine.

L'honneur est comme une Isle escarpée & sans *bords*,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
Despreaux.

On dit, *être sur le bord de sa fosse*, pour dire, être prêt de mourir. D'un homme qui a beaucoup de franchise, on dit, *il a l'ame* ou *le cœur sur le bord des lévres.* D'un nom dont on est prêt à se ressouvenir, on dit, *qu'on l'a sur le bord des lévres.*

Mettre à bord. Terme de *Batelier.* C'est conduire au bord.

* *Bord.* Terme de *Mer.* Navire. Vaisseau. (On lui tua cinquante hommes sur son bord. Il n'y a sur nôtre bord qu'un matelot malade. Sortir de son bord. Retourner à son bord. Aler à bord. Venir à bord. Être à bord. Fait à bord de N. C'est ainsi qu'on date les lettres lorsqu'on écrit, & cela en nommant le vaisseau où l'on est.) Voïez *dans le Dictionnaire d'Aubin les diférens usages de ce terme parmi les Marins.*

Venir à bord, c'est se rendre dans un vaisseau ou le joindre.

Rendre le bord. Ce vaisseau a rendu le bord, c'est-à-dire, qu'il a désarmé.

Bord, s. m. [*Latus dextrum, sinistrum.*] Terme de *Mer.* Route, bordée. (A bas-bord ou à stribord ; c'est-à-dire, à main gauche ou à main droite. Faire un bord. Courre même bord que l'ennemi. *Courre bord sur bord.* C'est gouverner tantôt à stribord, & tantôt à bas bord. *Avoir fait un bon bord.* C'est avoir avancé sa route, étant au plus près du vent.)

Bord de bassin, s. m. [*Labrum.*] La tablette de marbre ou de pierre, ou le cordeau de gazon ou de rocaille qui pose sur le petit mur circulaire, quarré ou à pans, d'un bassin d'eau.

* *Un rouge bord.* Verre plein de vin. (Un laquais éfronté m'aporte un rouge bord. *Despr. sat. 3.*)

† *Etre sur le bord de sa fosse.* C'est être fort vieux.

BORDAGE, *s. m.* [*Marginum navis constructio.*] Les planches qui couvrent par dehors les côtes & la carcasse du navire. Les planches les plus proches de la quille se nomment *gabords. Four.*

☞ Le terme *bordage* est emploïé en diférentes maniéres. (Bordages de fond. Prémier bordage des fleurs. Bordage des fleurs. Bordage d'entre les préceintes. Bordage de sabords. Bordage des castillages. Bordages pour recouvrir les ponts.) Voïez *le Dictionnaire de la Marine, par Aubin.*

☞ *Bordage.* Voïez *la Coûtume de Normandie.*

BORDAYER. Terme de *Marine.* C'est faire ou courir des bordées ; c'est-à-dire, gouverner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, lorsque le vent ne permet pas de porter à route.

BORDAT. Petite étofe, ou tissu étroit, qui se fabrique en Egypte : *c'est du Bordat.*

BORDE, *s. f.* Vieux mot, qui signifioit autrefois une petite ferme, ou une petite maison de campagne. On apelloit *Bordier*, le fermier ou le métayer.

BORDÉ, BORDÉE, *adj.* On dit une muraille bordée de Mousquetaires, un fossé bordé de haies.

Bordé. Galon d'or ou d'argent, &c. Mettre un bordé sur un habit, sur une veste, sur les meubles, &c.

Bordée, s. f. Terme de *Mer.* C'est le cours d'un vaisseau depuis un revirement jusqu'à l'autre. (Nôtre vaisseau fit diverses bordées pour monter au vent ; c'est-à-dire, fit plusieurs routes. Le vaisseau continua sa prémiére bordée. Faire ses bordées au Nord-Oüest. *Guillet, Art de naviger. Courre la même bordée.* C'est courir sur une même aire de vent. *Desroches.* Terme de *Marine.* Voïez *Aubin.*

Bordée, s. f. [*Navigii tormenta.*] Terme de *Mer.* C'est la décharge de l'artillerie d'un navire sur quelqu'autre vaisseau. (Nôtre vaisseau a donné la bordée aux vaisseaux ennemis. Envoïer une bordée à un navire. Il a par diverses bordées désemparé les vaisseaux ennemis ; c'est-à-dire, il a démâté les vaisseaux, ruiné leurs maneuvres, & les a mis hors de service.)

BORDEL, *s. m.* [*Lupanar.*] Maison de débauche. (Fréquenter, courir le bordel.)

Du Cange a remarqué dans ses Observations sur Joinville, *page 63.* que *bordel* vient de *borde*, vieux mot qui signifioit une petite maison ; & comme les femmes & filles débauchées logeoient ordinairement dans ces maisons basses & obscures, nous avons apellé *bordels*, les lieux où les personnes qui menent la même vie habitent. On disoit autrefois *Bordeau*, & M. de Valois, dans le *Valesiana, page 17.* en donne cette étimologie : c'étoit, dit-il, dans quelques-unes de ces petites ruës qui sont à Paris, vers le bord de la riviére, que les lieux infames étoient situés, d'où on les a nommés *Bordeaux*, comme qui diroit maisons bâties sur le *bord de l'eau.*

BORDEMENT. Terme de *Peinture en émail.* Il se dit de la maniére d'emploïer les émaux clairs, en les couchant à plat, border du même métal, sur lequel on les aplique.

BORDER, *v. a.* [*Prætexere, cingere.*] Couvrir le bord de quelque chose. (Border une jupe, les poches, un chapeau, &c. avec un ruban, un galon, ou quelque chose de semblable.)

Border une allée. [*Circumdare.*] Terme de *Jardinier.* Mettre quelques arbres ou autre chose le long du bord d'une allée.

* *Border.* [*Circumfundere.*] Être au bord. S'étendre sur bord. S'étendre le long de quelque chose que ce soit. (L'armée bordoit le rivage. *Vaug. Quint. l. 7.* Border une haie pour faire sa décharge. *Abl.*)

Border les avirons. Terme de *Batelier.* Mettre les avirons dans les tourrets du bachot pour nager.

Border, v. a. Terme de *Mer.* Il se dit des navires & des vaisseaux. C'est leur mettre leurs bordages ; c'est-à-dire, des planches de chêne, qui servent à couvrir leurs membres. (Border un navire, un vaisseau.)

Border, v. a. Terme de *Mer.* [*Explicare.*] Il se dit des voiles, & signifie les étendre par en-bas, pour prendre le vent, en tirant les cordages, qu'on apelle *écoute.* (Border la grand voile. Border le hunier ; c'est-à-dire, la voile apareillée.)

Border, v. a. Terme de *Mer.* C'eſt ſuivre de côté un vaiſſeau afin de l'obſerver. (Nôtre flote borda quelque tems vers l'Eſcadre ennemie.)

Border, v. a. Terme de *Mer.* Naviger le long des côtes. (Vaiſſeau qui borde toûjours les côtes, pour porter des marchandiſes de Ville en Ville. *Robe, Abrégé de la Navigation.*

Border, v. a. Terme de *Servante*, qui fait les lits. C'eſt faire entrer les bords de la couverture dans le bois de lit, lorſqu'il eſt fait. (Il faut border un lit ſi-tôt qu'on l'a fait.)

Border, v. a. Terme de *Chaudronnier.* C'eſt achever le bord de quelque beſogne. (Border une poiſſonniére. Border une tourtiére, &c.)

BORDEREAU, *ſ. m.* [*Scheda, notæ.*] Prononcez *bordero.* Papier qu'on prend de celui de qui on reçoit de l'argent, où il marque les eſpéces qu'il a données, afin qu'on voie s'il n'y a point eu de mécompte.

On apelle auſſi, 1°. un livre de caiſſe & de bordereaux, un livre particulier ſur lequel les Marchands écrivent toutes les ſommes qu'ils reçoivent & qu'ils paient journellement. 2°. *Bordereau*, eſt un petit livre de poche, ſur lequel les Commis & Garçons, qui vont à la recette par la Ville, écrivent les paiemens qu'on leur fait, & en quelles eſpéces ou monnoies. 3°. *Bordereau*, ou table de bordereau d'aunage, c'eſt une table compoſée de diverſes fractions de l'aune, ſuivant qu'elle eſt diféremment diviſée, comparées aux parties de la livre tournois de vingt ſols.

BORDIER. Terme de *Marine.* C'eſt un vaiſſeau qui a un côté plus fort que l'autre.

BORDIGUE, *ſ. f.* C'eſt un eſpace retranché de roſeaux ou de cannes, ſur le bord de la mer, pour prendre du poiſſon.

BORDOYER, *v. a.* Terme de *Peinture en émail.* C'eſt le mauvais éfet que font les émaux clairs, lorſqu'étant emploïés ſur de bas or, ils plombent & deviennent louches ; enſorte qu'une eſpéce de noir obſcurcit la couleur de l'émail, & la *bordoie*, en ſe rangeant tout autour.

BORDURE, *ſ. f.* [*Ora, margo.*] Bois de menuiſerie pour mettre un portrait, ou une glace de miroir. (Une jolie bordure. Bordure bien ſculptée.)

Bordure. [*Limbus.*] Terme de *Blaſon.* Piéce qui environne l'écu, & l'envelope ſans le couvrir. (Porter de gueules à la bordure d'hermine. *Colomb.*)

Bordure. Terme de *Tapiſſier.* Le haut & le bas de la tapiſſerie.

Bordure. Terme de *Jardinier.* [*Pulvinorum hortenſium margo.*] Boüis qui borde les plates bandes, les planches, les carreaux, &c. (Faire les bordures des plates bandes.)

Bordure. Terme de *Doreur ſur cuir.* Ornemens au haut & au bas du dos du livre, qui ſont immédiatement après les filets du prémier ou du dernier bouquet.

Bordure. Terme de *Boiſſelier.*] Cerceau large de trois doigts qu'on met au haut & au bas du ſeau pour le tenir ferme.

BORÉAL, BORÉALE, *adj.* [*Borealis, boreus.*] Septentrional. (Partie boréale.)

BORÉE, *ſ. m.* [*Boreas.*] Mot poëtique, pour dire, vent Septentrional. Biſe. Vent du Nord.

BORGNE, *adj.* [*Unoculus, luſcus, cocles.*] Qui a perdu un œil. (Cheval borgne. Cavale borgne.)

Ce mot eſt injurieux quand il ſe dit des perſonnes. (Il eſt borgne, elle eſt borgne.

> Soyez *borgne*, boſſu, ſufit
> Pour mettre les gens en crédit,
> Et le ſot peuple s'imagine
> Que les monſtres ont plus d'eſprit
> Que les hommes de bonne mine.
> *Poëte Anonime.*

Borgne, ſ. m. Qui a perdu un œil. (C'eſt un méchant borgne.)

† * *Borgne, adj.* [*Obſcurus, tenebroſus.*] Ce mot ſe dit de certains coléges & de certains cabarets. Il veut dire, qui n'eſt point fréquenté. Qui eſt obſcur. (Collége borgne. Cabaret borgne.)

Changer ſon cheval borgne contre un aveugle ; c'eſt faire un échange déſavantageux. *Cauſer comme une pie borgne ;* c'eſt cauſer continuellement. *Un conte borgne ;* c'eſt une fable, un conte de vieille.

Borgne. Terme de *Pêcheur.* Eſpéce de panier que l'on met à l'ouverture des bouchots, du côté de la mer.

Borgne. En Médecine le boïau borgne, ou le *Cæcum*, eſt le prémier des trois gros boïaux.

† BORGNESSE, *ſ. f.* [*Luſca.*] Terme injurieux, pour dire celle qui a perdu un œil. (C'eſt une méchante borgneſſe.)

BORNAGE, *ſ. f.* [*Metatio.*] Terme de *Palais.* Action de borner, ou de planter des bornes. L'action de bornage peut être intentée, ou entre particuliers pour les confins de leurs héritages, quand l'un ſe plaint que ſon voiſin entreprend ſur ſon héritage ; ou entre Curez, & les Décimateurs, pour les limites de leurs Paroiſſes.

BORNE, *ſ. f.* [*Meta.*] Limite. Pierre ronde qui finit en piramide, & qu'on met aux coins des ruës, & contre les murs dans les endroits paſſans, de peur que les rouës des harnois ne ruinent les murailles. (Poſer une borne.)

* *Borne.* [*Terminus.*] Ce qui eſt fixe. Ce qui termine. Limite au-delà de laquelle on ne doit pas aler. Marque de limite. Ce mot pris dans le ſens figuré ne ſe dit qu'au pluriel ; connoître les bornes de ſon eſprit ; ſe tenir dans les bornes de ſon état. (Mettre des bornes à ſes deſirs. *Abl.* Se tenir dans les bornes de l'honnête ſatire. *Moliére, Préc.* Mon chagrin n'a plus de bornes. *Benſerade.*)

Borne. Terme de *Vitrier.* Morceau de verre qui finit en pointe par les deux bouts, & qui eſt autour d'une piéce quarrée dans un panneau de vitre.

† BORNÉÏER, *v. n.* [*Obſervare, inſpicere.*] C'eſt regarder d'un œil en fermant l'autre, pour voir ſi une allée eſt droite, ou ſi des arbres ſont plantez en droite ligne. Il n'y a guére que les Jardiniers qui ſe ſervent de ce mot *bornéïer.* Ils diſent, il *bornéïe*, ſi les trois bâtons ſe rencontrent dans une même ligne. *Quint. Jardins, t. 1. pag. 69.*

BORNER, *v. a.* [*Metare.*] Mettre des bornes. (Borner un champ.)

* *Borner.* [*Terminare.*] Fixer. Terminer. (Borner les eſpérances des grands. *Abl. Tac.* Quand on fait ſe borner, on eſt aiſément heureux. Quelque démeſurée que fût ſon ambition, il l'auroit bornée à une ſi rare faveur. *Voit. l. 36.*

Se borner, v. r. [*Sibi fines conſtituere, figere.*] Se fixer. Se régler. (Se borner aux qualitez du cœur & de l'eſprit.)

Borné, Bornée, *adj.* [*Terminatus, metatus.*] Qui a des bornes. (Champ borné.)

* *Borné*, au figuré ; c'eſt un homme borné, qui a peu de lumiéres, c'eſt un eſprit borné, c'eſt-à-dire, un eſprit ſans pénétration & ſans étenduë.

Borrow. Arbre des Indes dont l'écorce eſt couverte d'épines crochuës. On en tire par inciſion un ſuc purgatif.

BOS.

Bosel, *ſ. m.* [*Torus.*] Terme d'*Architecture.* Membre rond qui eſt à la bâſe des colonnes, & qui eſt comme un gros anneau ou bourelet. Ce mot n'eſt plus d'uſage, on dit Tore.

☞ Bosphore. C'eſt une mer qui ſépare deux continens, & par lequel deux mers peuvent ſe communiquer ; ainſi par le *Boſphore* de Conſtantinople, on paſſe d'une mer dans une autre. On l'apelloit autrefois le *Boſphore de Thrace.*

Bosquet, *ſ. m.* [*Nemus, ſylvula.*] Terme de *Jardinier.* Arbres & arbriſſeaux qui ſont une maniére de bois. (Faire un boſquet. Ce boſquet eſt tout-à-fait joli.)

Bossage, *ſ. m.* [*Eminentia, anaglyphum.*] Terme d'*Architecte.* Partie du mur qu'on fait ſaillir hors d'œuvre. (Faire un boſſage.)

Boſſage. Terme de *Charpentier.* C'eſt la rondeur, ou boſſe que font les bois courbés ou cintrés.

Bosse, *ſ. f.* [*Gibbus.*] Elévation de l'épine du dos en voute. (Elle tâche à cacher ſa boſſe, mais elle n'en peut venir à bout.

Je confeſſe que ſaint Pavin
A l'eſprit délicat & fin,
Mais par ſa *boſſe* on le renomme.
Poëte Anonime.)

Boſſe. [*Tumor.*] Tumeur qui vient de quelque coup. (Il lui a fait une boſſe. Il a une groſſe boſſe à la tête.)

Boſſe. Sorte de ferrure. (Ouvrir la boſſe. Fermer la boſſe.)

Boſſe. [*Toreuma.*] Terme de *Sculpture.* (Ouvrage relevé en boſſe. Ouvrage de boſſe ronde ; c'eſt-à-dire, *en relief.* Ouvrage de demi boſſe ; c'eſt-à-dire, *de demi relief. Relevé en boſſe.* Termes burleſques pour dire boſſu.)

Boſſe de chardon. Globule long & épineux, que produit une plante qui eſt une eſpéce de chardon. On ſe ſert de ces boſſes dans les Manufactures, pour taner ou tirer la laine du fond des étofes, afin de les couvrir de poil.

Boſſe. Terme de *Verrerie.* C'eſt le verre qu'on a ſouflé avec la felle, pour en faire un plat de verre, avant qu'il ait été ouvert.

Boſſe. Terme de *Jeu de Paume.* C'eſt un endroit de la muraille du côté du dedans par bricole. *Attaquer la boſſe, donner dans la boſſe ;* c'eſt pouſſer la bale vers cet endroit. *Défendre la boſſe ;* c'eſt rechaſſer la bale avant qu'elle puiſſe entrer dans cet endroit.

Boſſe, ſ. f. [*Subula.*] Terme de *Chaſſe.* Il ſe dit de la prémiére pouſſée du bois d'un cerf, ce qui commence dès le mois de Mars ou d'Avril.

* On dit proverbialement des Chirurgiens, qu'ils ne cherchent que *plaie & boſſe ;* c'eſt-à-dire, qu'ils ne demandent que de la pratique.

☞ *Boſſes.* Terme de *Marine.* Ce ſont des bouts de cordes d'une médiocre longueur, aïant à leurs extrémitez des nœuds nommez cul-de-port doubles. L'uſage des boſſes eſt de rejoindre une maneuvre rompuë, ou qu'un coup de canon aura coupée ; ce qui eſt fort néceſſaire dans un combat. *Boſſes à éguillétes, ou raban ; boſſes de cables.* Ce ſont des boſſes qui ſont pour le cable, c'eſt-à-dire, qui ont au bout une petite corde qui ſert à ſaiſir le cable, lorſque le vaiſſeau eſt à l'ancre. *Boſſes à foüets.* Ce ſont celles qui étant treſſées par le bout, vont juſqu'à la pointe en diminuant. *Boſſes du boſſoir.* C'eſt la maneuvre qui ſert à tirer l'ancre hors de l'eau, pour l'amener au boſſoir, lorſqu'elle paroît. *Boſſes de chaloupe.* Ce ſont les cordes dont on ſe ſert pour amarrer les chaloupes & les canots. On dit figurément d'un homme qui aime les querelles, il ne cherche que plaies & boſſes.

☞ *Boſſes.* Ce ſont auſſi de groſſes bouteilles de verre mince, pour des feux d'artifice.

Bosselage. C'eſt le travail en boſſe ſur la vaiſſelle.

Bosselé, *partic. adj.* On le dit des feüilles de certaines plantes, qui ſont naturellement ciſelées, & qui ont des éminences creuſes en deſſous. Les feüilles du chou ſont boſſelées.

Bosseler. Travailler en boſſe, ſur de l'argenterie, ſur de la vaiſſelle, &c.

Bosselure, *ſ. m.* C'eſt la ciſelure naturelle qu'on voit ſur certaines feüilles.

☞ Bosseman. Ouvrier marinier qui eſt chargé du ſoin des cables & des ancres, des jas & des boüées ; il doit faire épiſſer & fourrer les cables aux endroits néceſſaires, caponner & boſſer les ancres, y mettre des orins de longueur convenable au fond des moüillages, y tenir des boüées flotantes au-deſſus de l'eau.

Bosser, *v. a.* Terme de *Marine.* C'eſt mettre l'ancre ſur les boſſeurs ou piéces de bois deſtinées à la recevoir.

Bossette, *ſ. f.* [*Umbo equini lupati.*] Terme d'*Eperonnier.* Ornemens d'embouchure qui couvrent le banquet, & qu'on met aux deux côtez du mords d'un cheval. (Une boſſette bien faite.)

Bossetier, *ſ. m.* [*Umbonum faber.*] Prononcez *Boſſetié.* C'eſt un des noms dont on apelle les Fondeurs, & on les nomme de la ſorte, parce qu'ils peuvent faire quantité de petits ouvrages d'airain, de cuivre ou de léton, en boſſe, comme grelots, boſſettes, dez, clochettes, ſonnettes, &c. Il eſt reçû fondeur, mouleur en terre & en ſable, & boſſetier de la Ville de Paris.

Bosseurs, ou Bossoirs, qui ſont des poutres en ſaillie pour ſoûtenir l'ancre quand on l'a levée. Et celui qui a ſoin de l'ancre & des cordages s'apelle *Boſſeman.*

Bossu, Bossuë, *adj.* [*Gibber.*] Qui a une boſſe ſur le dos. (Il eſt boſſu. Elle eſt boſſuë.)

Boſſu, ſ. m. [*Gibbus.*] Celui qui a une boſſe ſur le dos. (C'eſt un boſſu.) On le dit auſſi d'un païs inégal & montueux.

Boſſuë, ſ. f. [*Gibba.*] Celle qui a l'épine du dos relevée en voûte.

Bossué, Bossuée, *adj.* [*Lacunatus.*] Vaiſſelle ou batterie de cuiſine qui a des boſſes.

Bossuel. C'eſt la ſeule tulipe qui ait de l'odeur, & dont on ne fait point de cas.

Bossuer, *v. a.* [*Lacunas facere.*] Ce mot ſe dit de la vaiſſelle, & de quelque autre ouvrage de métal. (Boſſuer un plat, une aſſiette.)

Bostangi, *ſ. m.* Terme de *Relation.* C'eſt un Jardinier.

Bostangi-Baschi, *s. m.* Officier du Grand-Seigneur, qui a la direction des Jardins.

BOT.

† Bot, *adj.* [*Pes in obtusum coactus.*] Il n'est usité qu'au masculin, & ne se dit que du pié. (On dit, c'est *un pié-bot;* c'est-à-dire, une personne qui a le pié tortu & mal fait.

> Nicole, Claudine, Margot,
> Et Perrette & Jeanne au pié-bot.
> *Poëte Anonime.*)

☞ Bot. C'est un petit vaisseau dont on se sert aux Indes Occidentales; il est mâté en heu, & n'est point ponté. C'est aussi un certain gros bateau Flamand, ou une espéce de petite flûte; il est ponté par le haut, & au lieu de dunette, ou de chambre un peu élevée, il y a une chambre retranchée à l'avant, qui ne s'éleve pas plus que le pont. Voïez *Aubin.*

Botanique, *s. f.* [*Pars medicinæ quæ in plantis versatur.*] Art dependant de l'Agriculture, qui enseigne à connoître & à cultiver les plantes médecinales. (Etudier la botanique. Se plaire à la botanique.)

Botaniste, *s. m.* [*Qui in plantis cognoscendis versatur.*] Qui fait la botanique. (C'est un fameux Botaniste. Botaniste savant, docte, renommé, célébre. Un habile Botaniste fait l'art de cultiver les plantes médecinales. M. Tournefort étoit un très-savant Botaniste. Messieurs de Jussieu sont d'habiles Botanistes.)

Botanne. Sorte d'étofe, dont on fait négoce à Lyon.

Bote, (Botte,) *s. f.* [*Ocrea.*] Chaussure de cuir qui est composée d'un pié, d'une tige & d'une genoüilliere, & qui est propre à tous cavaliers & autres gens qui vont à cheval. (*Aler à la bote.* Cela se dit d'un cheval qui mord lorsqu'on est dessus.) *Prendre la bote, graisser ses botes*, c'est se préparer à partir pour quelque voïage. *Mettre du foin dans ses botes;* c'est faire ses afaires dans un emploi, amasser de l'argent. *Graisser les botes d'un vilain;* c'est faire du bien à un avare, ou à un ingrat. *Porter une bote à quelcun;* c'est lui faire une forte objection.

Bote. Terme de *Sellier.* C'est une espéce de petit marche-pied, attaché au brancart des berlines à l'endroit où s'ouvrent les portiéres, sur lequel on apuie le pié pour monter.

Bote. [*Fasciculus.*] Quantité de petites choses liées ensemble. (Une bote d'osiers, de raves, d'oignons, d'asperges, de foin, de paille, d'échalas.)

Bote. Terme de *Mercier.* Quinze onces de soie. (Acheter une bote de soie.)

Bote. Terme de *Maîtres d'armes.* [*Gladii præpilati ictus.*] Coup (Porter une bote. Alonger une bote. Une bote secréte. Bote de seconde, de tierce, de quarte sur les armes. *Liancourt, Maître d'armes, ch. 13.*)

Bote. Terme de *Chasse.* Colier avec lequel on mene le limier au bois. *Salnove.*

Bote, s. f. [*Cadus.*] Vaisseau à tenir du vin, qui est environ de la grandeur d'un muid, & qui est en usage aux Provinces de France méridionales.

Botes. [*Manipulus.*] Terme de *Marchand Mercier.* Petits rouleaux longs d'un pié qui pendent à l'étalage de la boutique des Merciers, & de quelques autres Marchands de Paris.

Botes. Au pluriel, se dit de la terre qui s'attache aux souliers quand on marche dans une terre grasse, ou un terrein gras.

Botelage, (Bottelage,) *s. m.* [*Manipulorum coactio.*] L'action de celui qui botéle du foin. (Le botelage de ce foin coûte tant.)

Boteler, (Botteler,) *v. a.* [*In manipulos colligare.*] Mettre en botes. (Boteler du foin, de la paille.)

Boteler, v. a. Terme de *Vendeuses de raves*, *&c.* C'est mettre cinq ou six raves ensemble & les lier; ce qui s'apelle en faire des botes, ou les boteler. On dit aussi ce mot *boteler*, des autres choses qu'on met & vend en botes, comme oignons, asperges, &c.)

Boteleur, (Botteleur,) *s. m.* [*Coactor.*] Celui qui met le foin & la paille en botes.

Boter, (Botter,) *v. a.* [*Ocreas induere.*] Mettre les botes à quelcun.

Boter, signifie aussi faire des botes. (Ce Cordonnier bote bien.) On dit par la même raison, qu'un homme *se bote* bien ou mal, quand il porte des botes bien ou mal faites. Se boter, se dit aussi de ceux qui amassent de la terre sous leurs souliers en marchant dans un terrein gras.

Se boter, v. a. Mettre ses botes. Se boter pour aler en campagne.)

Botine, (Bottine,) *s. f.* [*Levior ocrea.*] Petite bote. (De jolies botines. Des botines très-commodes.)

☞ Botineurs. On apelloit ainsi les Moines chaussez. *Villon, dans le grand Testament:*

> Les autres sont entrez aux cloistres
> Des Céléstins & des Chartreux,
> Botez, housez, com pescheurs d'oistres.

Rabelais: *Matagots, boutineurs.*

Botua. Plante médecinale, plus connuë sous le nom de *Paréira-brava.*

BOU.

Bouar. Terme de *Monoïage.* Gros marteau, assez semblable à celui que les Monoïeurs apellent *Flatoir*, mais plus gros & plus racourci. On s'en servoit à *boüer* les monoies, quand on les travailloit au marteau.

Boubie, *s. f.* Oiseau aquatique, qu'on trouve en quelques lieux de l'Amérique, dont la chair est noire, & a le goût de poisson.

Bouc, *s. m.* [*Hircus.*] Le mâle de la chévre. (Puant comme un bouc. S. est lascif comme un bouc.)

Bouc émissaire, étoit chez les Juifs le bouc envoïé dans le désert, pendant que l'autre étoit destiné au sacrifice. *Saci.*

Bouc, se dit aussi d'une peau de bouc remplie de quelque liqueur. Un *bouc de vin*, un *bouc d'huile. Barbe de bouc*, c'est celle d'un homme qui n'a de poil que sous le menton.

Boucan, *s. m.* Mot Américain. Gril fait de bois de Brésil, qu'on éleve au dessus du feu pour y faire griller de la viande. (Mettre le boucan sur les charbons. Mettre sur le boucan. *Histoire des Boucaniers.*)

† *Boucan, s. m.* [*Lupanar, fornix.*] Bordel. Aler au Bordel. Ce mot ne se dit, en ce sens, qu'au stile comique & satirique.

Boucaner, *v. a.* [*Fumo siccare pisces vel carnes.*] Terme de *Boucanier.* C'est mettre de la viande sur le boucan, & la faire fumer & griller. Les Boucaniers Américains font boucaner de la

chair d'homme, & les Boucaniers François de la chair des animaux qu'ils ont pris à la chasse.

Boucaner, v. a. C'est aler à la chasse des beufs & des autres animaux, pour en avoir les cuirs.

Boucaner. [*Scortari.*] Est aussi un verbe neutre, qui se dit dans le stile comique & satirique, de ceux qui fréquentent les lieux de prostitution & de débauche.

BOUCANIER, *s. m.* [*Qui pisces, fumo, vel carnes siccat.*] Prononcez *Boucanié.* Les Boucaniers sont des Indiens naturels des Isles Antilles, qui vivent dans les bois, qui ont acoûtumé d'y chasser; & lorsqu'ils font des prisonniers de guerre, ils les coupent en piéces, ensuite ils les mettent sur des boucans pour les fumer & les griller.

Boucaniers, s. m. Des boucaniers Indiens, d'où les boucaniers François ont pris leurs noms. Ce sont des gens qui dans l'Amérique s'assemblent dans les bois, y vont chasser, & après avoir pris plusieurs bêtes, les coupent en piéces & les mettent griller sur le boucan. Ensuite ils en vendent les peaux; & de l'argent qu'ils en retirent, achétent du vin, & se plongent en toute sorte de débauche. Ces boucaniers sont armez de fusils & de baïonnettes, ils sont habillez de haut-de-chausses, de casaques & de bonnets de toile, & ils portent avec eux une tente de toile pour se reposer dessous, & se garantir des moucherons.

BOUCASSIN, *s. m.* [*Linteum textum, à fullone subactum ac tinctum.*] Futaine pour doubler. (Boucassin fort bon.)

BOUCASSINÉ, *adj.* Une toile *boucassinée*, est celle qui est aprêtée & mise en boucassin, c'est-à-dire, gomée & calendrée.

☞ BOUCAUT. C'est le nom de quelques riviéres, qui s'embouchent à la mer, ou dans les lacs, ou qui prennent en leurs embouchures le nom de *boucaut*, comme les embouchures des riviéres des Basques & des Landes.

Boucaut. Moïen tonneau qui sert à renfermer diverses marchandises. Un *boucaut* de girofle, de muscade, de vin, de moruë, &c. c'est-à-dire, un tonneau rempli de ces marchandises.

BOUCHARDE, *s. f.* Outil de Sculpteur en marbre qui est une espéce de cizeau en plusieurs pointes de diamant.

BOUCHE, *s. f.* [*Os.*] Ce mot se dit proprement des personnes, & veut dire tout l'espace qui est depuis les lévres jusques à la gorge, où sont contenus le palais, les dents & les amigdales. (Bouche vermeille. Bouche riante. Aprochons-nous pour voir si sa bouche respire. *Mol.* Il m'a mis dans la bouche un nouveau cantique. Je n'ai point eu la bouche fermée quand il a falu parler de vos merveilles. *Ps. 39.*)

Fermer la bouche. Voïez *Fermer. Flux de bouche.* Voïez *Flux, &c.*

* *Bouche.* Ce mot, au figuré, a plusieurs sens. Exemples. *Avoir bouche à cour.* C'est être nourri dans un logis. Nous avons *pris sur nôtre bouche* la dépense des funérailles. *Patru, Plaid. 8.* C'est-à-dire, nous avons vécu petitement pour fournir aux frais des funérailles. *On ne lui sauroit plus ouvrir la bouche.* C'est-à-dire, on le sauroit plus faire parler. *Il y a plus de cent mille bouches à l'armée.* C'est-à-dire, cent mille créatures qui mangent. *Fermer la bouche à quelcun.* C'est-à-dire, faire taire, empêcher de parler, de repliquer. *Elle n'en fait point la petite bouche. Proverbe*, pour dire: Elle le dit franchement. *Elle fait la petite bouche.* Façon de parler basse, pour dire: Elle ne mange pas à table. *Cela vous fera bonne bouche.* C'est-à-dire, cela vous rendra l'haleine douce & agréable. *Garder pour la bonne bouche.* C'est-à-dire, garder pour la fin du repas. *Avoir bonne bouche.* C'est-à-dire, ne rien découvrir. *Bouche cousuë.* C'est-à-dire, ne parler pas. *N'avoir ni bouche ni éperon.* Proverbe, pour dire, n'avoir ni parole ni esprit; il signifie aussi être insensible. Ne dire mot, paroître sot ou sote. *L'eau lui vient en la bouche.* C'est-à-dire, il désire. *Il est fort en bouche.* C'est-à-dire, hardi à parler, toujours prêt à repartir.

Bouche, s. f. [*Mensæ regis præfectura.*] Une des principales ofices où sont les viandes destinées pour être servies au Roi. (Quand le Roi demande sa viande, le Maître d'Hôtel qui est de jour se rend à la bouche.)

Bouche, s. f. Ce mot se dit de quelques animaux, comme du cheval, du mulet, & de quelques poissons. (Cheval qui a la bouche délicate, tendre, bonne, fine, sensible, assûrée. Cheval sans bouche. Cheval qui n'a point de bouche; c'est-à-dire, qui n'obéit point à la main. Cheval qui a la *bouche joïale.* Cheval qui a la *bouche fausse*; c'est-à-dire, qu'il n'y a aucune sensibilité. Cheval qui a la *bouche chatoüilleuse*; c'est-à-dire, qui craint trop le mords, &c. La bouche du saumon. La bouche de la carpe, de la grenoüille. *Rond.*)

Bouche. Ouverture. Entrée. (Bouche d'estomac, de matrice, de ventricule. Bouche de tuïau d'orgue. Bouche de four. Bouche de petard, de canon, &c.)

Bouche, s. f. [*Ostium.*] Ce mot se dit de l'endroit où les riviéres se déchargent dans la mer. (Le Danube se décharge par sept bouches dans la mer noire. On parle aussi des bouches du Nil. On apelle ces bouches les embouchures des riviéres. Voïez *embouchure.*)

De bouche, adv. [*Ore.*] De parole. En parlant. (Il est plus expédient de consulter de bouche que par écrit. *Abl. Tac.*)

☞ *La bouche & les mains.* Dans un très-grand nombre de Coûtumes, *la bouche & les mains*, s'entend d'un hommage sec, & sans être acompagné d'aucune redevance féodale. Loisel a dit dans ses *Institutions Coûtumiéres*, liv. 4. tit. 3. art. 10. *En quelques contrées, la femme ne doit que la main; mais la courtoisie Françoise doit aussi la bouche.* Saint Julien de Baleure raconte dans ses *Antiquités de Bourgogne*, que Loüis le Débonnaire inféoda à Warin, ou Guarin, Comte de Châlon, le Comté de Mâcon, & se réserva *la bouche & les mains*, pour marque de sa dépendance à la Couronne.

BOUCHÉE, *s. f.* [*Buccella, bolus.*] Plein la bouche. (Avaler une bouchée.)

BOUCHER, *v. a.* [*Claudere, occludere.*] Fermer avec un bouchon, ou autre chose. (Boucher une bouteille. Se boucher les oreilles. Mettre quelque chose dans ses oreilles, afin de ne pas entendre. Boucher. Fermer. (Boucher les passages, boucher les conduits. Se boucher les yeux, &c. & au figuré, ne vouloir pas entendre. On dit aussi *bouché, bouchée, particule.* Un lieu *bouché*, une entrée *bouchée.* Et au figuré, un *esprit bouché*, qui ne peut rien comprendre, qu'on instruit envain.

Boucher, s. m. [*Lanius.*] Celui qui tuë beufs, veaux & moutons, & qui en vend publiquement la chair, dans un lieu destiné pour cela. (Un riche boucher.) Voïez *Ménage, sur l'étimologie de ce mot, & le P. Labbe.*

Boucher

Boucher d'or moulu. Terme de *Doreur.* C'eſt la réparation qu'on fait aux ouvrages d'or qui ont quelque petit défaut, après avoir été brunis. On emploie pour cela de l'or moulu, ou de la gomme arabique.

BOUCHERIE, *ſ. f.* [*Carnarium.*] Lieu où le Boucher vend la chair. (La boucherie ne ſe tient ni le Vendredi, ni les jours de jeûne. Les boucheries ſe ferment le Carême. Ouvrir la boucherie.)

Boucherie. [*Cœdes, ſtrages.*] Grand carnage. Pluſieurs perſonnes tuées en quelque combat. (Ils enfoncent l'eſcadron, & en font une cruelle boucherie. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Il y eut une grande boucherie, & le ſang ruiſſeloit de tous côtez. *Abl. Luc. t. 2.* On les mene à la boucherie.)

BOUCHET, *ſ. m.* Eſpéce d'hypocras qui ſe fait avec de l'eau, du ſucre & de la canelle boüillies enſemble.

BOUCHETURE, *ſ. f.* [*Obturamentum.*] Tout ce qui ſert à fermer, & à boucher un pré, une terre labourable, & autres héritages pour empêcher que les bêtes n'y entrent.

BOUCHIN, *ſ. m.* C'eſt la partie la plus large du corps d'un vaiſſeau. Voïez *Aubin.*

BOUCHOIR, *ſ. m.* [*Operculum.*] Terme de *Boulanger* & de *Pâtiſſier.* C'eſt une grande plaque de fer, au milieu de laquelle il y a une poignée, & qui ſert à boucher le four. Ce bouchoir eſt neuf & bon. Le bouchoir eſt vieux & uſé. Mettre le bouchoir. Oter, tirer le bouchoir.)

BOUCHON, *ſ. m.* [*Obturamentum.*] Tout ce qui ſert à boucher quelque choſe. (Un bouchon de bouteille. Un bouchon de cornet d'écritoire.)

Bouchon de cabaret. [*Ramus viridis, venalis index.*] C'eſt un chou, quelques brins de lierre, ou quelqu'autre petite branche qu'on met devant le cabaret. Et ce mot, *bouchon*, étant pris figurément, ſignifie le cabaret même, & le lieu où l'on vend du vin à pot & pinte.

Bouchon de paille. [*Stramineus peniculus.*] C'eſt une poignée de paille tortillée dont les valets d'étable bouchonnent leurs chevaux.

Bouchon. Mettre en bouchon, c'eſt-à-dire, chifonner, mettre en un tas. On ſe ſert de *bouchonner* dans le même ſens. Il a *mis en bouchon*, ou il a *bouchonné* ce linge.

Bouchon, ſ. m. [*Corculum.*] Nom qu'on donne aux jeunes enfans; mon petit cœur, mon petit bouchon: d'où vient que *bouchonner* ſe dit pour cajoler.

> (Sans ceſſe nuit & jour je te careſſerai,
> Je te *bouchonnerai*, baiſerai, mangerai.
> *Moliére.*)

Bouchon. Sorte de laine d'Angleterre; elle eſt ainſi nommée, parce qu'elle eſt tournée & pliée en des eſpéces de paquets, ou bouchons.

BOUCHONNER, *v. a.* [*Defricare.*] Froter avec un bouchon. (Bouchonner un cheval.)

BOUCHOT, *ſ. m.* Parc ou Pêcherie, que l'on conſtruit ſur les gréves ou bords de la mer, pour prendre du poiſſon. Dans le païs d'Aunis, on nomme ainſi deux rangs de pieux dans leſquels on entrelaſſe des perches, pour la conſervation des moules. Les moules qui s'y atachent, y dépoſent leur frai; il en naît une quantité prodigieuſe de nouveaux habitans dont l'enfance eſt miſe à l'abri dans une eſpéce de coraline, qui croît abondamment ſur les bois des bouchots.

BOUCLE, *ſ. f.* [*Fibula.*] Inſtrument de métal rond ou quarré, compoſé du corps de la boucle, d'une chape, d'un ardillon & d'une goupille. (Une petite ou groſſe boucle. De bonnes ou de méchantes boucles. Porter de belles boucles à ſes ſouliez.)

Boucle de baudrier. Cette ſorte de boucle n'a point d'ardillon, ni de chape, & ne ſe met ſur le baudrier que pour l'embélir. (Monter les boucles ſur le baudrier.)

Boucle à boucler les cavales. C'eſt une ſorte de petit anneau.

Boucle de porte. [*Annulus.*] Sorte de grand anneau de fer ataché à la plûpart des portes cochéres & autres, ſervant pour heurter.

Boucle de cheveux. [*Cincinni.*] Cheveux annelez & tournez en rond.

Boucle d'oreilles. Anneau que les Dames atachent à leurs oreilles. (De belles *boucles d'oreilles.*)

Boucle de perruque. Cheveux qu'on tourne en rond, qui ſont derriére la perruque, & qui pendent ſur le dos.

Boucle, ſ. f. [*Carcer.*] Clé, ou priſon. (*Tenir ſous boucle.* C'eſt-à-dire, ſous la clé, ou en priſon. *Fourn.*)

☞ Les Marins ſe ſervent auſſi de ce terme dans la même ſignification. (Mettre un matelot ſous boucle.)

☞ *Un port bouclé*, c'eſt-à-dire, qui eſt fermé, & dont on ne peut ſortir.

BOUCLER, *v. a.* [*Cincinnare.*] Ce mot ſe dit des cheveux, & veut dire, les faire en boucle. (Boucler des cheveux.)

Boucler. [*Fibulare.*] Ce mot ſe dit des cavales, & c'eſt fermer la nature d'une cavale avec quatre ou cinq boucles, ou autres pareilles choſes, de peur qu'elle ne ſoit couverte de l'étalon. (Boucler une cavale.)

BOUCLÉ. [*Fibulatus.*] Terme de *Blaſon.* C'eſt le colier d'un lévrier, ou d'un autre chien qui a des boucles.)

BOUCLIER, *ſ. m.* [*Clypeus, ſcutum.*] Arme défenſive, faite anciennement de pluſieurs cuirs de beuf; mais aujourd'hui elle eſt de métal, & on s'en couvre pour empêcher les coups de l'ennemi, lorſqu'on ſe bat de près.

* *Bouclier.* Défenſeur. Protecteur. (Le Seigneur eſt mon bouclier. *Pſ.* Celui qui a été le bouclier de la France, n'a pû ſe mettre à couvert de leurs coups. *Voit. l. 68.*)

On dit, une levée de bouclier. [*Inceptum magnæ famæ irritum.*] Pour dire, une entrepriſe de grande aparence qui demeure vaine & ſans effet. Le Duc de Savoie a fait une levée de bouclier devant Toulon en 1707.

☞ La perte de ſon bouclier dans une bataille, rendoit un ſoldat infame pour toûjours. Epaminondas mourut content, lorſqu'il ſçut que ſon bouclier étoit auprès de lui; & les méres Lacédémoniennes recommandoient à leurs enfans, lorſqu'ils aloient à la guerre, *de revenir avec leurs boucliers, ou ſur leurs boucliers.* Le bouclier n'eſt plus en uſage dans nos armées.

☞ Le bouclier que l'on voit ſur des médailles, ſignifie des vœux publics rendus aux Dieux pour la conſervation d'un Empereur, ou d'un Roi. Il marque auſſi la reconnoiſſance autentique de la protection d'un Souverain, dont l'autorité conſerve ſes ſujets dans une tranquillité aſſûrée. Ces ſortes de boucliers furent nommez *Clypei votivi*, & on les expoſoit dans les temples. On trouve en quelques-uns, ce mot, *Ancilia*, par raport au bouclier envoïé du Ciel pour la protection de la Ville de Rome. Spon en a fait

une assez longue Dissertation dans ses *Recherches d'Antiquitez*; & l'Abé Massieu une autre, que l'on trouve dans le prémier tome de *l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

† BOUCON, *s. m.* [*Venenum, toxicum.*] Le mot de *boucon*, vient de l'Italien *boccone*, où il signifie *poison.* Il n'entre que dans le stile familier, ou dans des ouvrages qui ne sont pas d'un stile fleuri & élevé. (On lui a donné un boucon.) *Donner le boucon*; c'est empoisonner.

† BOUDER, *v. n.* [*Mussare.*] Gronder. (Elle ne fait que bouder. Les esprits foibles & timides sont sujets à bouder.

Si son amant ne veut point s'acorder,
Point n'en pleure, la belle,
Il le faudra laisser *bouder.*
Airs, t. 1.

Ce mot se dit proprement des enfans. (Ces enfans ne font que bouder; ils font toujours mauvaise mine.)

† BOUDERIE, *s. f.* [*Morositas.*] Mauvaise humeur, fâcherie cachée. (Il lui faut laisser passer sa bouderie.)

† BOUDEUR, *s. m.* [*Morosus.*] Celui qui boude. (C'est un franc boudeur.)

† BOUDEUSE, *s. m.* [*Morosa.*] Celle qui boude. (C'est une franche boudeuse.)

BOUDIN, *s. m.* [*Botulus, botullus.*] Boïau de cochon rempli de sang & de graisse, assaisonnez, qu'on fait cuire & griller ensuite avant que de le manger. (Faire du boudin.) La Novelle 18. de l'Empereur Leon, défend de manger du boudin. On dit proverbialement, qu'un projet *s'en ira en eau de boudin*, pour dire, qu'il n'aura point de succès.

Boudin blanc. Ce boudin est fait de blanc de chapons, & d'autres bonnes choses bien assaisonnées.

Boudin. Terme de *Mineur.* Fusée où il entre des étoupes, & autres matiéres susceptibles de feu, & dont on se sert dans les mines.

BOUDINE, *s. f.* Terme de *Faiseurs de Verre* & de *Vitrier.* C'est le milieu du plat, ou d'un rond de verre, & l'endroit par où il se finit quand on le fait. (Quelques-uns le nomment *boudin.* Les boudines signifient aussi ces ronds de verre qu'on met aux châssis & aux fenêtres. Les boudines sont plus fortes que les autres.)

BOUDINIER, *s. m.* Celui qui fait ou vend des boudins. Les Chaircuitiers de Paris prennent ce titre.

BOUDINIÉRE, *s. f.* [*Infundibulum.*] Petit entonnoir de fer blanc pour faire du boudin.

BOUDINURE, *s. f.* Terme de *Marine.* C'est une envelope de cordages, qu'on met autour de l'arganeau de l'ancre, pour conserver le cable.

† BOUDOIR, *s. m.* Petit cabinet où l'on se retire quand on veut être seul. (Un joli boudoir. Madame est dans son boudoir.)

BOUE, *s. f.* [*Lutum, cœnum.*] Terre mole, foulée & trempée de pluie. (Je les anéantis comme la bouë des ruës. *Ps.*)

Païer les bouës. C'est païer la taxe pour le nétoiement des bouës.

Bâtir une maison de bouë. C'est, proverbialement, la bâtir avec de méchans matériaux.

* *C'est une ame de bouë.* C'est-à-dire, une ame vile & basse. *Tu vas couvrir de bouë les beaux titres de ta maison. Main. Poës.* C'est-à-dire, tu vas deshonorer les titres de ta maison. L'homme n'est qu'un peu de bouë; c'est-à-dire, quelque chose de vil. (Il a été tiré de la *bouë*; c'est-à-dire, d'une condition basse & vile.)

On dit figurément:

La mort nous les ravit, la fortune s'en jouë,
Aujourd'hui sur le trône, & demain dans la bouë.
Corneille, Polieucte.

Bouë, se dit aussi du pus qui sort d'un abscès.

BOUÉE, *s. f.* Terme de *Mer.* Ce sont des paniers, tonneaux, barils, bois flotans, qu'on met pour marquer les passages dangereux, & obliger ainsi à les éviter. On apelle aussi ces *boüées*, des *balises*, & l'on dit, découvrir des boüées ou des balises, mettre des boüées.

Boüée, s. f. Terme de *Mer.* C'est aussi une marque qu'on met pour reconnoître l'endroit où l'on a laissé tomber l'ancre. (Cette boüée est amarrée par un bout avec un *botin*; c'est-à-dire, qu'elle est noüée par un bout avec une grosse corde.)

BOUER, *v. a.* Terme de *Monoïage au marteau.* C'est fraper les flaons placez les uns sur les autres, avec le marteau nommé *Boüar*, afin de les joindre, coupler & toucher d'assiéte, pour les faire couler plus aisément au compte & à la main.

BOUEUR, *s. m.* [*Purgandæ luto urbis curator.*] Celui qui ôte les bouës des ruës.

Boüeur. Oficier sur les Ports de Paris, qui a soin de nétoïer le Port, & d'en faire enlever toutes les ordures.

BOUEUX, BOUEUSE, *adj.* [*Lutosus, cœnosus.*] Rempli de bouë. Les lieux bas sont sujets à être boüeux.

BOUFANT, BOUFANTE, (BOUFFANT,) *partic.* On ne le dit guére que des étofes qui ont de la consistence, & qui se soutiennent d'elles-mêmes. (Cette étofe est boufante; ce tafetas est boufant.)

BOUFÉE, (BOUFFÉE,) *s. f.* En général, ce terme se dit de l'action subite & passagere de diverses choses.

BOUFÉE DE VENT, *s. f.* [*Venti flatus.*] C'est un soufle de vent prompt & violent, mais qui ne dure pas long-tems. (Il vint une si furieuse boufée de vent, que nous fûmes contraints de relâcher quelque tems.)

† * *Boufée, s. f.* [*Halitus.*] Ce mot se dit des personnes, mais en mauvaise part. Il signifie un soufle qui sort de la bouche d'une personne. (Il sort de la bouche de ces ivrognes des boufées qui engloutissent le cœur.) On dit aussi *boufée de fiévre*, pour dire, accès de fiévre, qui n'a point de suite. Au figuré, *s'adonner à une chose par boufées*; c'est la faire par boutades, par intervales.

BOUFER, (BOUFFER,) *v. n.* [*Inflare.*] Enfler. (Le vent fait boufer les habits. Vôtre chemise boufe.)

† *Boufer.* [*Irasci, stomachari.*] Être en mauvaise humeur. Être dans une colére qui n'éclate pas. (Il boufe.)

Boufer, v. a. Terme de *Boucher* & de *Rotisseur.* Soufler une bête tuée pour en rendre la chair plus belle. (Boufer un beuf, un mouton, un veau, un agneau.)

BOUFETTE, (BOUFFETTE,) *s. f.* [*Floccus, flocculus.*] C'est une houpe de laine qui pend sur le nez, & à côté de la bride du cheval de harnois.

BOUFI, BOUFIE, (BOUFFI,) *adj.* [*Tumidus, turgidus, tumens.*] Il se dit le plus souvent parlant de maladie, & veut dire, *enflé* à cause de quelque mal qui lui est arrivé. (Il a le visage tout boufi.)

* *Boufi*, *Boufie*, *adj.* Il ſe dit au figuré, & ſe prend toûjours en mauvaiſe part; il ſignifie qui eſt ſotement rempli de lui-même, qui penſe trop avantageuſement de ſon petit mérite. (Elle eſt ſotement boufie de ſa vaine naiſſance, & de ſes qualitez imaginaires. Toutes ces remarques ne ſont que des productions d'un homme boufi de lui-même. *Traité de la pareſſe*, 2. *entr. pag.* 146.)

Boufi, *Boufie*, *adj.* [*Inflatus*, *tumidus.*] Il ſe dit auſſi au figuré, du ſtile, mais toûjours en mauvaiſe part, & ſignifie qui eſt trop élevé, trop haut.

BOUFIR, (BOUFFIR,) *v. a.* [*Tumidum facere*, *inflare.*] Il ſe dit parlant de maladie, & ſignifie *enfler.* (L'hidropiſie boufit tout le corps. On croit qu'*enfle* tout le corps, vaudroit mieux que *boufit* tout le corps.)

BOUFISSURE, (BOUFFISSURE,) *ſ. f.* [*Tumor.*] Enflure. (On juge mal de ſa ſanté par la boufiſſure de ſon viſage; on penſe qu'*enflure* vaut mieux que *boufiſſure.*

Boufiſſure, *ſ. f.* Il ſe dit au figuré, du ſtile, mais toûjours en mauvaiſe part. La boufiſſure de ſon ſtile déplaît.

BOUFOIR, (BOUFFOIR,) *ſ. m.* Terme de *Rotiſſeur.* C'eſt un petit inſtrument de cuivre, qui eſt grand & gros comme une lardoire, qui eſt percé par les deux bouts, & dont on met l'un dans la partie de l'agneau qu'on veut boufer; & l'autre on le tient à la bouche, au travers duquel le Rotiſſeur pouſſe ſon vent pour boufer l'agneau. (Un joli boufoir. Un boufoir très-propre. Prenez vôtre boufoir, & boufez les roignons de cet agneau.)

BOUFON, (BOUFFON,) *ſ. m.* [*Scurra*, *mimus.*] Ce mot & les ſuivant viennent de l'Italien, & ſe diſent plus en mauvaiſe part qu'en bonne. Celui qui plaiſante. (C'eſt un froid boufon. Moliére & Poiſſon étoient les plus agréables boufons de leur tems.) Les boufons Italiens ont eu à Paris une célébrité dont le bon ſens rougira long-tems. Ils ont eu pour eux toutes les petites cervelles. Peu s'en eſt fallu qu'un parti ſi nombreux n'aie donné le ton. Jamais la raiſon n'a couru un ſi grand riſque.

BOUFONNE, (BOUFFONNE,) *ſ. f.* [*Mima.*] Celle qui plaiſante. (C'eſt une franche boufonne. Elle eſt une charmante boufonne.)

Boufon, *Boufonne*, *adj.* [*Scurrilis*, *mimicus.*] Gaillard, plaiſant. (Eſprit boufon, humeur boufonne.) *Faire le boufon;* c'eſt aimer à faire rire une compagnie. *Servir de boufon;* c'eſt ſervir de ſujet de moquerie & de riſée.

BOUFONNER, (BOUFFONNER,) *v. n.* [*Scurrare*, *ſcurriliter ludere.*] Plaiſanter. (Il ſe plaît à boufonner. *Abl. Luc.* Il boufonne avec eſprit.)

BOUFONNERIE, (BOUFFONNERIE,) *ſ. f.* [*Scurrilis jocus.*] Choſe boufonne, plaiſanterie. (Une froide, une fauſſe boufonnerie. Une boufonnerie ſpirituelle.)

BOUGE, *ſ. m.* [*Celulla.*] Sorte de petite chambre ſans cheminée. (Un petit bouge.) Il n'a guéres d'uſage qu'en parlant des maiſons où logent les artiſans & le bas peuple. Cependant les gens d'un plus haut état s'en ſervent auſſi pour déſigner un petit réduit.

Bouge. Eſpéce d'étamine fine, blanche & claire, dont on fait les chemiſes de la plûpart des Religieux qui n'uſent point de linge ou de toile.

Bouge. Eſpéce de grand ſac ou l'on mettoit la vaiſſelle en campagne, avant qu'on eût inventé les cofres garnis de revêche, & ſéparés en forme d'étuis, pour chaque piéce d'argenterie. Il y avoit auſſi des *bouges* plus petits, pour porter l'argent monnoïé. On les apelle à préſent *Bougettes.*

Bouge. C'eſt le nom qu'on donne ſur les côtes de Guinée, & en quelques lieux d'Afrique, à un coquillage blanc qui y ſert de petite monoie.

Bouge. [*Arcuatio.*] Terme de *Potier d'étain.* C'eſt le demi-cercle qui eſt autour du fond de l'aſſiette.

Bouge. [*Umbo.*] Terme de *Tonnelier.* Le milieu de la futaille, & la partie la plus groſſe & la plus élevée.

BOUGEOIR, *ſ. m.* [*Cerarium.*] Maniére de petit martinet ou de chandelier. Ce bougeoir a une queuë, une bobéche, & un baſſinet avec des rebords. Il y a un autre bougeoir qui eſt auſſi compoſé de deux petites plaques rondes jointes enſemble, au milieu deſquelles on met de la petite bougie.

BOUGER, *v. n.* [*Conſiſtere.*] Il ne ſe met point ſans négative, & il ſignifie, ſe tenir en la place où l'on eſt. Être toûjours avec une perſonne. (L'armée ennemie s'avançoit au petit pas, & la nôtre ne bougeoit. *Abl. Arr. l.* 1. Il ne bouge d'avec les Dames. *Voit. Poëſ.*)

Bouger, *v. n.* [*Moveri*, *movere ſe.*] Se remuer, changer de lieu. Il ne s'emploie guére qu'avec la négative. (Ne bougez pas, Monſieur.)

☞ Moliére, dans ſon *Avare*, a dit: *Ah! Valere, ne bougez point d'ici. Reſtez ici*, eſt plus élegant. Ce verbe eſt neutre; ainſi on ne doit pas dire, *les ſoldats ne ſe bougerent point;* mais *ne bougerent point.*

BOUGETTE, *ſ. f.* [*Bulga.*] Grande bourſe qu'on porte à l'arçon de la ſelle, & où l'on met des vivres. Ce mot eſt vieux.

BOUGIE, *ſ. f.* [*Filum inceratum.*] Chandelle de cire blanche. C'eſt une ſorte de fil particulier apellé de *Guibrai*, trempé dans de la cire fonduë, & paſſé par un inſtrument qu'on apelle filiére. (Bougie jaune, bougie blanche, celle-ci eſt plus chére que la jaune. Bonne ou méchante bougie. Bougie peinte, verte, rouge. Filer de la bougie. Plier de la bougie. Faire un pain de bougie. Mettre de la bougie en pain. Un brin de bougie.)

Bougie. On apelle ainſi une eſpéce d'inſtrument dont on ſe ſert contre les maladies de la veſſie. La bougie, en ce ſens, n'eſt autre choſe qu'un morceau de toile, imbibé dans une compoſition, ou dans une emplâtre fonduë, & roulée ſur elle-même en forme de petite chandelle; on l'introduit dans l'urétere par la pointe, auſſi loin qu'il eſt poſſible, juſqu'au col de la veſſie; le gros bout en eſt ataché au gland par un fil de coton qui ſert de bandage. On laiſſe la bougie dans l'urétere cinq, ſix, ſept, huit ou dix heures, ſelon les indications qui ſe préſentent; on y en introduit deux par jour. Les anciens ont connu ce remède, perfectionné, dit-on, de nos jours par M. Daran, Chirurgien. Voïez ſur cela une curieuſe Lettre de M. Cantwel, Médecin, dans le Merc. de Juillet 1749.

BOUGIER, *v. a.* [*Incerare oram veſtiariam.*] Terme de *Tailleur.* Ce mot ſe dit des étofes de ſoie, & il ſignifie, paſſer de la cire d'une bougie ſur les bords de l'étofe quand elle eſt taillée, de peur qu'elle ne s'éfile. (Bougier du tafetas, du damas, du velours, de la moire.)

BOUGRAN, *ſ. m.* [*Tela gummi oblita.*] Sorte de toile noire. On apelle *toile bougranée*, celle qui a été aprêtée & miſe en bougran.

Bougraniére, *adj.* Ce mot n'eſt uſité qu'au féminin, & ne ſe donne qu'aux Lingéres dans leurs lettres de maîtriſe.

Bouillant, *part.* [*Fervens.*] Qui veut dire, *qui boût.*

* *Boüillant, Boüillante, adj.* [*Fervidus.*] Chaud, ardent, vif, promt. (Sablon boüillant, eſprit boüillant. *Vaug. Quint. l. 4.* Humeur chaude & boüillante. *Abl. Luc.* Tout boüillant de vin & de colére. *Deſp. ſat. 3.*)

Corneille, dans le Cid, a dit: *On l'a pris tout boüillant encore de ſa querelle.* Mais l'Académie a remarqué qu'on ne peut pas dire, *boüillant d'une querelle*, comme on dit, boüillant de colére.

Bouille, *ſ. f.* Terme de *Pêcheur.* C'eſt une longue perche, large par un bout, dont les pêcheurs ſe ſervent à remuer la vaſe, & à troubler l'eau, afin que le poiſſon entre plus facilement dans les filets.

Boüille, ſ. f. Droit qui ſe paie en Rouſſillon, pour la marque des draps, & autres étofes de laine.

Boüille, ſ. f. C'eſt auſſi l'empreinte ou marque, que les Commis mettent à chaque piéce de drap ou d'étofe de laine, déclarée au bureau des fermes du Roi.

Boüille-Cotonis, Boüille-Charmay. Ce ſont deux eſpéces de ces ſatins des Indes, qu'on nomme en général des *Atlas.*

Bouiller, *v. n.* [*Limum agitare.*] Terme de *Pêcheur.* Se ſervir de la boüille pour troubler l'eau.

Boüiller une étofe. C'eſt la marquer ſuivant les Arrêts & les Réglemens.

Bouilleux, Bouilleuse, *adj.* Il ne ſe dit d'ordinaire qu'au maſculin, & même toûjours des Normands. Il veut dire, qui aime la *boüillie.* (C'eſt un Normand boüilleux. *Moſant de Brieux, Origines des Coûtumes anciennes, pag. 6.*)

Bouilli, Bouillie, *adj.* [*Decoctus, elixus.*] Qui a boüilli. (Lait boüilli. Eau boüillie.)

Boüilli, ſ. m. [*Elixum.*] Viande boüillie. (Le boüilli n'eſt pas ſi ſain que le rôti.)

Bouillie, Boulie, *ſ. f.* [*Puls.*] Quelques-uns diſent *boulie*, mais mal. L'uſage eſt pour *boüillie.* C'eſt du lait & de la farine qu'on fait boüillir, & dont on nourrit les enfans au maillot. (Détremper de la boüillie. Faire de la boüillie.)

Boüillie. Terme de *Papetiers* & de *Cartonniers.* Ce ſont les drilles ou drapeaux, qu'ils ont réduits en une conſiſtence liquide. C'eſt avec cette boüillie de drapeaux qu'on fait le papier & le carton.

Bouillir, *v. n.* [*Fervere, bullire.*] *Je bous, tu bous, il bout. Nous boüillons, vous boüillez, ils boüillent. Je boüillis, j'ai boüilli, je bouillirai.* Echaufer tellement quelque liqueur, ou quelque choſe de liqueur, qu'elle ſe renfle & ſe gonfle. (Boüillir à gros boüillons. Faire boüillir de l'eau.)

* *Faire boüillir la marmite.* C'eſt-à-dire, la faire boüillonner. Ces mots ſignifient auſſi dans le burleſque & le figuré, fournir à la dépenſe de la maiſon; ainſi Mainard a dit, le feu des vers ne fait plus boüillir la marmite.

Boüillir. Ce mot ſe dit du vin nouveau, & veut dire bruire, ſe gonfler & écumer. (Le vin nouveau bout dans les vaiſſeaux.)

* *Boüillir.* Ce mot ſe dit du ſang, & ſignifie *être chaud.* (Quand le ſang boüilloit dans mes veines, &c. *Mol.*)

Bouillitoire. En termes de *Monnoie*, c'eſt ce qu'on apelle le blanchiment des flaons. *Donner le boüillitoire;* c'eſt donner la couleur à l'or & blanchir l'argent.

Bouilloire, *ſ. f.* Vaiſſeau propre à faire boüillir de l'eau.

Bouillon, *ſ. m.* [*Unda.*] Renflement d'une liqueur ou de choſe liquide échaufée par le feu. (Le boüillon du pot.)

Boüillon. [*Jus, ſorbitio.*] Potage liquide; potage ſans pain. (Prendre un boüillon tous les matins. Boüillon ſucculent, exquis. Pour ſon opéra, il nous a fait manger d'une ſoupe *à boüillon perlé. Mol. Bourg. a. 4. ſc. 1.* C'eſt-à-dire, d'un bon boüillon, exquis & blanchi par du lait d'amandes.

* Modére les boüillons de ta mélancolie. C'eſt-à-dire, modére les excès, l'ardeur, la fureur de ta mélancolie. *Deſpreaux. ſat. 7.*

* *Boüillon.* [*Criſpa teniola.*] Terme de *Tailleur.* Ruban enjolivé pour mettre au bas des hauts-de-chauſſes. Cet agrément eſt hors de mode.

* *Boüillon, ſ. m.* [*Segmentum criſpatum.*] Terme de *Tireur d'or.* C'eſt un petit trait d'or d'argent écaché, qu'on fait avec un roüet, & qu'on tourne en rond ſur une éguille faite exprès. (Le boüillon entre dans toutes ſortes d'ouvrages de broderie. Il y a du boüillon fin, & du boüillon faux, qui n'eſt que de cuivre doré ou argenté.)

Boüillon de chair. Terme de *Maréchal.* C'eſt une ſuperfluité de chair qui vient ſur la fourchette ou à côté; ce qui fait boiter le cheval. (Les chevaux de manége qui ne ſe moüillent pas le pié, ſont ſujets aux boüillons de chair. *Guillet, homme d'épée.*)

Boüillon. Terme de *Teinturier.* Il ſe dit des eaux préparées avec quelques acides & drogues non colorantes, dans leſquelles on fait boüillir les étofes, ſoies, laines, &c. pour les diſpoſer à prendre & retenir plus facilement la couleur qu'on doit leur donner enſuite. Quand les ſoies ont paſſé par les boüillons, on les apelle ſoies cuites; elles ſont ſoies cruës quand elles n'ont point encore eu d'aprêts. *Pouſſer le Boüillon*, c'eſt augmenter le feu.

Boüillon. Sel de boüillon. C'eſt le ſel blanc de Normandie, qui ſe fait avec de l'eau marine, qu'on fait boüillir dans des eſpéces de chaudiéres de plomb.

Boüillon. C'eſt encore le nom d'une eſpéce d'étamine.

* *Boüillon, ſ. m.* [*Segmentum undatum.*] Ce mot, au figuré, ſe dit parmi les Dames, & parmi certains Marchands de rubans & de galanteries pour femmes. C'eſt un agrément de ruban dont on embélit le tablier ou la coifure des Dames. (Un joli boüillon. Un boüillon bien propre & bien mignon.)

Boüillon blanc. [*Verbaſcum album.*] Herbe qui a les feüilles larges, qui pouſſe une fleur jaunâtre, & qui croît ſur le bord des foſſez qui ſont autour des terres labourées.

Bouillonnement, *ſ. m.* [*Liquoris erumpentes globi.*] Action de boüillir. (Le boüillonnement du vin bouru commence.)

Bouillonner, *v. n.* [*Ebullire.*] Boüillir à gros boüillons. Il ſe dit de l'eau & des autres liqueurs, lorſqu'elles ſortent ou qu'elles s'élevent par boüillons, ſoit par la violence de leur propre mouvement, ſoit par l'action du feu.

* *Boüillonner.* Ce mot ſe dit du ſang, & veut dire boüillir, être chaud. (L'amour régne, & le ſang boüillonne.)

* *Boüillonner*, *v. a.* [*Crispare.*] Terme de *Marchand Rubanier.* Ce mot est figuré. C'est mettre du ruban boüillonné, ou un agrément de ruban qu'on apelle boüillon, autour de certains tabliers de femme. (Il y a des tabliers qu'on lace, quelques-uns qu'on borde, & d'autres qu'on boüillonne, & qu'on apelle à cause de cela : *Tabliers boüillonnez.*)

BOUILLOR, *s. m.* Terme de *Monoïage.* C'est un grand vaisseau de cuivre, dans lequel on fait boüillir les flaons, pour leur donner le blanchiment.

BOUJON, *s. m.* Terme de *Manufacture de laine*, en usage à Rouen, & en d'autres lieux. C'est la même chose que *Jurande.* On s'en sert pour distinguer les Jurez Drapiers-Drapans, d'avec ceux des Drapiers-Teinturiers.

BOUJONNEURS. Maîtres & Gardes, ou Jurés du corps de la Draperie & Sergeterie de Beauvais.

BOUIS, BUIS, *s. m.* [*Buxus.*] Le second de ces mots est le plus usité. Petit arbre toûjours verd, qui vient en forme de buisson toufu, & qui se tond lorsqu'il est un peu grand.

Boüis. Petit instrument de boüis dont le Cordonnier se sert pour lisser les talons. (* *Donner le boüis.* Adoucir quelque chose.) Menton de boüis est un menton qui est large & qui avance en dehors.

BOULANGER, *s. m.* [*Pistor.*] C'est un artisan qui fait & vend du pain. (Un Boulanger de petit pain. Un Boulanger de gros pain.) Le patron des Boulangers est Saint Honoré, & ils en célébrent tous les ans la Fête. Les Jurez Boulangers vont en visite chez les personnes de leur profession, & même chez les Meûniers, pour voir s'ils ne font point de fraude dans la moûture, & chez les Cabaretiers, pour connoître s'ils vendent le pain au degré de l'Ordonnance. Quiconque a quelque mal dangereux, & qui se pourroit communiquer, ne sera pas reçû Boulanger. Le maître garçon se nomme *Ceindre*, & les autres, compagnons ou garçons Boulangers. On apelle quelquefois le Boulanger & ses garçons, *Mitrons*, mais c'est une injure. Les principaux outils du Boulanger, ce sont le rable, le péleron, l'écouvillon, &c.

Boulanger, *v. n.* [*Farinam subigere.*] On prononce *boulangé.* Ce verbe est d'ordinaire neutre, & ne se dit qu'en parlant familiérement; c'est-à-dire, faire du pain. (C'est un des Mitrons de la Ville qui boulange le mieux. Faire boulanger.)

BOULANGÉRE, *s. f.* [*Pistoria fœmina.*] Sœur converse qui fait le pain d'un Couvent de Religieuses. (La Sœur boulangére.)

BOULANGERIE, *s. f.* [*Pistrina.*] Lieu dans un Couvent, ou dans quelque grande Maison, auquel on fait le pain. Tout ce qui regarde le métier de Boulanger. (Aler à la boulangerie. Ouvrir ou fermer la boulangerie.) C'étoit autrefois le lieu où l'on piloit le blé avant l'invention des moulins, & où l'on envoïoit les esclaves travailler pour les punir.

Boulangerie, *s. f.* C'est dans un Arfenal de Marine, le lieu où l'on fait le biscuit. (Une petite ou grande boulangerie.)

† *Boulangerie*, *s. f.* [*Pistura*, *pistoria.*] L'art de faire le pain. (Ce garçon entend bien la boulangerie.)

BOULE, *s. f.* [*Globus.*] Globe, corps sphérique tourné en rond, qui a un point au milieu duquel toutes les lignes tirées à la surface sont égales.

Boule. Bois tourné en rond, dont on se sert pour joüer aux quilles ou à la boule. (Joüer à la boule. Joüer à la longue ou à la courte boule.)

Le fort de la boule. C'est l'endroit de la boule où le bois est le plus pesant. On peint la Fortune sur une boule, pour marquer son inconstance & son peu de fermeté.

Boule. Terme de *Tourneur.* Bois tourné en forme ronde, & qui sert à porter quelque ouvrage de Tourneur & de Menuisier. Ainsi on dit, boule de guéridon, de cabinet, d'armoire, de table, &c.

Boule. Terme de *Carrier.* C'est un rouleau sur lequel on conduit les marbres, les pierres, les poutres, & autres matériaux pesans. On dit mettre la pierre sur les *boules*, pour dire, la charger sur les rouleaux, pour la pousser au trou par où on doit la tirer de la carriére.

Boule, ou *Sphére.* Instrument de Miroitier-Lunetier. C'est un morceau de cuivre, de fer, ou de métal composé, coupé en demie-sphére, monté avec du mastic sur un manche de bois, avec lequel ces ouvriers font les verres concaves qui servent aux lunettes à longue vuë, aux lorgnettes, aux microscopes & autres instrumens.

Boule. Terme de *Fourbisseur.* C'est un instrument nommé aussi *Chasse-pommeau*, parce qu'il sert à placer le pommeau d'épée sur la soie de la lame.

Boule, ou *Enclume ronde.* Terme de *Chaudronier.* C'est l'instrument sur lequel on fait la quarre des chaudrons, poëlons, marmites, & autres ouvrages de chaudronnerie, qui ont des enfonçures.

* *Tenir pié à boule.* C'est ne quiter pas son travail. Un ancien poëte François du quinziéme siécle, dit dans le même sens : *Detenir pié à bile.*

* *A boulevuë*, *adv.* Assûrément. Joüer à boulevuë. *Ménage*, *obs. sur la Langue Franç. c. 78. p. 149.*

* *A boulevuë.* Inconsidérément. (Faire quelque chose à boulevuë. *Ménage*, *obs. c. 78. p. 148.*)

BOULEAU, *s. m.* [*Betulla.*] Arbrisseau à plusieurs branches, d'où sortent plusieurs verges qui pendent contre terre, & qui sont aisées à plier.

BOULER, *v. n.* [*Intumescere.*] Il se dit de certains pigeons qui ont une grosse gorge, & signifie *enfler la gorge.* (Les jeunes pigeons qui viennent de grosses gorges, commencent à bouler à trois mois ou environ. (Voilà un beau pigeon, voïez comme il boule.)

BOULET, *s. m.* [*Globulus ferreus.*] Boule qui est d'ordinaire de fer, & dont on charge l'artillerie. (Calibrer un boulet.)

Boulet rouge, *Boulet enflammé.* [*Fervens globulus.*] Ce sont des boulets ordinaires de canon, qu'on fait rougir & enflammer dans une forge qui est auprès de la baterie. On s'en sert pour embraser les toits, & tout ce qu'ils rencontrent de combustible dans les places où l'on les jette.

Boulet à deux têtes. [*Globuli bicipites.*] Qu'on apelle aussi *Ange.* Ce sont deux moitiez de boules jointes par une barre de fer, ou par une chaîne, comme la bale ramée d'un mousquet. On s'en sert sur met pour couper les cables & les cordages, &c.

Boulet, *s. m.* Terme de *Maréchal.* Il se dit en parlant du pié du cheval. C'est une jointure au-dessus du pâturon. (Le boulet est sujet à

être entamé par le côté de l'un des fers du cheval qui a le boulet gorgé. Il vient des crevaffes au-deffous des boulets de derriére.)

Bouleté, Bouletée, *adj.* Il fe dit du cheval, & veut dire celui dont le boulet eft hors de fa fituation naturelle. (Cheval bouleté. Cavale boulétée.)

Boulevard, *f. m.* [*Agger.*] Terme de *Fortification*, qui vient de l'Alemand. Le mot de *Boulevard*, fignifie *un Baftion;* mais aujourd'hui, dans le propre, ce mot eft vieux & hors d'ufage, & en fa place on dit, Baftion. Voïez *Baftion.*

Boulevard, *f. m.* [*Propugnaculum.*] Obftacle, défenfe. Rhodes étoit autrefois le boulevard de la Chrétienté.)

Bouleversement, *f. m.* [*Everfio, difturbatio.*] Renverfement, défordre.

Bouleverser, *v. a.* [*Evertere, demoliri, disjicere.*] Renverfer fans deffus deffous. (Ils ont tout bouleverfé. *Abl.* Ils tournent & bouleverfent les confciences à leur gré. *Pafc. l. 5.*)

Bouleux, *f. m.* On apelle ainfi un cheval trapu, qui n'eft propre qu'à des fervices de fatigue. Au figuré, on apelle *un bon bouleux*, un homme d'un génie médiocre, qui cependant fait bien fon devoir dans l'occafion.

Bouli, *f. m.* Pot à préparer le thé. Il y en a de cuivre étamé, qui viennent du japon, & d'autres de terre rouge, qu'on aporte de Siam.

☞ Boulier, *f. m.* Filet fait comme une feyne, dont les Pêcheurs fe fervent fur les côtes de la Méditerranée, & qu'ils tendent ordinairement aux embouchures des étangs falez.

Boulimie, *f. f.* Mot qui vient du Grec, & qui veut dire une grande faim, une faim défordonnée & fréquente, accompagnée de défaillances. Ce mot vient du Grec βέλιμος, compofé de βᾶς, beuf, & de λιμὸς, faim, comme fi l'on difoit qu'un homme a une faim de beuf, ou capable de manger un beuf. (Plufieurs furent travaillez de la boulimie. *Abl. ret. l. 4. c. 3.*)

Boulin, *f. m.* Trou du colombier où le pigeon fait fon nid. (Il y a trois cent boulins dans fon colombier. Voïez *Colombier.*) On apelle auffi *Boulins* des pots de terre qui fervent de retraite à des pigeons.

Boulin. Trou de boulin. Terme de *Maçon.* Trou où l'on met les piéces de bois qui fervent à échafauder. La piéce de bois qu'on enfonce dans le trou, eft ce qu'on apelle boulin.

Bouline, *f. f.* [*Velum obliquè intentum.*] Terme de *Mer.* Corde amarée vers le milieu de chaque côté d'une voile, & qui fert à la porter de biais pour prendre le vent. (*Haler fur les boulines.* C'eft tire & bander les boulines, afin que le vent donne mieux dans la voile, pour courir près du vent. *Guillet, Art de naviger.* *Aler à la bouline.* C'eft tenir le lit du vent, quand on eft porté d'un vent de biais qui femble contraire à la route, & qu'on fe fert de boulines. *Vent de bouline.* C'eft un vent éloigné de cinq pointes ou aires de vent, de celui de la route. *Courre la bouline;* c'eft lorfqu'on eft coupable, être obligé de paffer au travers de l'équipage, qui eft rangé en haie, chacun une corde à la main, & qui en donne chacun un coup au criminel qui paffe, & qui eft lié. Voïez *Aubin;* il explique fort au long tous les ufages de ce terme.)

Bouliner, *v. n.* [*Obliquo vento navigare.*] Aler à la bouline, prendre le vent de côté. On apelle auffi cette maniére de naviger, *louvier.*

Bouliner, *v. n.* [*Furari.*] Terme de *Gens d'armée.* C'eft voler dans le camp. (Il s'amufe à bouliner. Il eft dangereux de bouliner. Il fe prend auffi activement, & on peut dire, il a joüé ce qu'il avoit bouliné.)

Boulineur, *f. m.* [*Fur, latro.*] Soldat qui vole dans le camp, qui pille dans le camp. (C'eft un boulineur. On pend les boulineurs quand on les atrape.)

Boulingrin, *f. m.* [*Area cefpititia.*] Mot qui vient de l'Anglois. Il faudroit dire *bolingrin*, pour parler correctement; mais pour la douceur, on prononce, & même on écrit en François *boulingrin.* C'eft une place longue, large & quarrée en forme de tapis, couverte de petites herbes douces & fines, où les honnêtes gens d'Angleterre joüent à la boule. (Un beau, un joli, un agréable, une aimable, un charmant boulingrin. Faire un boulingrin.)

Boulingue, ou Bouringe. [*Velum ad ipfa carchefia obtentum.*] Petite voile au haut du mât.

Boulinier. Terme de *Marine.* On dit qu'un vaiffeau eft bon ou mauvais *boulinier*, felon qu'il va bien ou mal, lorfque les boulines font hâlées.

Boulinis, ou Boulignis. Monoïe de cuivre qui fe fabrique à Boulogne en Italie; elle y tient lieu de fols.

Boulon, *f. f.* [*Clavus trabalis.*] Morceau de fer rond, au bout duquel il y a une tête, & auprès de l'autre bout il y a un trou où l'on paffe une clavette.

Boulon. Morceau de fer dont la tête eft ronde, & ordinairement de cuivre, qui fert à tenir les mains des refforts du caroffe. Il y a feize de ces boulons à un caroffe.

Boulon. Piéce de fer ou de cuivre, ronde & longue, qui fert de noïau au moule dans lequel les plombiers fondent les tuïaux, qu'ils veulent faire fans foudure.

Boulons. Terme d'*Artillerie.* On donne ce nom aux branches de fer qui fervent à joindre les flafques. Les *Boulons* font les plus longues & les plus groffes piéces fur lefquelles pofe le canon.

Boulonner, *v. a.* Arrêter une piéce de charpenterie avec des boulons.

† Boulu, Boulué, *adj.* [*Elixus.*] Il faut dire *boüilli* & *boüillie.* Le peuple de Paris dit *chatégne bouluë.* Sarrafin dans le Teftament de Goulu, a dit auffi, deux litrons de chatégne bouluë; mais ce n'eft qu'en riant & dans le burlefque.

† Bouquer, *v. a.* [*Vi cedere.*] Ce mot fignifioit autrefois, au propre, baifer par force quelque chofe qu'on préfente, & il fe dit quelquefois au figuré pour fignifier être contraint de faire quelque chofe par force. Et il n'eft guére en ufage que dans cette façon de parler: *Faire bouquer quelcun.* C'eft-à-dire, lui faire dépit, l'obliger à céder. Il fe dit auffi en parlant du finge, lorfqu'on le contraint à baifer quelque chofe.

Bouquet, *f. m.* [*Sertum.*] Plufieurs fleurs jointes enfemble avec agrément. (Un bouquet de jafmin. Un bouquet de fleurs d'oranges, bouquet d'Autel. Faire un bouquet, lier un bouquet canetiller un bouquet.) Au figuré, donner le bouquet à quelcun, c'eft l'engager à un regal, à un repas. On dit auffi rendre le bouquet, rendre la fête, le repas, le régal qu'on a reçus. *Elle a le bouquet fur l'oreille*, pour dire, elle eft

à vendre ; & en parlant d'une fille, cela signifie, qu'elle est à marier.

Bouquet de plumes. Terme de *Plumacier.* Ce sont douze branches de plumes. (Bouquet à rang, bouquet à double rang.)

Bouquet. Terme de *Doreur sur cuir.* Fer pour poser le bouquet dont on enjolive le dos du livre qu'on relie en veau.

Bouquet. Petite figure dorée dont on embélit le dos des Livres qu'on relie en veau. (Pousser les bouquets.) On apelle aussi quelquefois cette sorte de bouquet, *Fleuron.*

Bouquet d'émail. Ce sont des fleurs artificielles, que les émailleurs font avec des émaux de diverses couleurs.

Bouquet de paille. Terme de *Maquignon.* Paille qu'on met à la queuë & aux crins des chevaux qui sont à vendre.

†* *Bouquet.* Ce mot a été emploïé, au figuré, pour signifier un recueïl de beaux sentimens, d'histoires choisies, &c. Nous avons eu plusieurs Livres anciens sous ce titre de *Bouquet.*

BOUQUETIER, *s. m.* Terme de *Faïencier.* Vase de faïence en ovale, où l'on met des fleurs en forme de bouquet (Remplir un bouquetier de fleurs.)

BOUQUETIÉRE, *s. f.* [*Coronaria.*] Celle qui fait & vend des bouquets de fleurs. On dit aussi au masculin, *Bouquetier*, celui qui fait ou qui vend des bouquets artificiels. Les Bouquetiers à Paris sont du corps des Marchands merciers. Les *Plumaciers*, dans leurs Statuts, se qualifient aussi *Bouquetiers*, parce qu'ils font toute sorte de bouquets de plumes peintes ou naturelles.

Bouquetiére, *s. f.* C'est celle qui a droit d'exposer & de vendre toute sorte de bouquets de chapeau, de guirlandes de fleurs aux portes des Eglises de Paris, ou d'autres Villes. Les Bouquetiéres sont obligées d'emploïer des fleurs nouvellement cueïllies, & elles ne doivent point se servir de fleurs d'Acacia. Aucune maîtresse Bouquetiére n'aura deux aprentisses au même tems. Les Bouquetiéres sont apellées Bouquetiéres chapeliéres en fleurs. Elles sont recûës Bouquetiéres devant le Procureur du Roi de Paris. Elles ont leur Confrairie à S. Leufroi, & prennent pour le jour de leur Fête S. Fiacre le Patron des Jardiniers. Les Bouquetiéres parlant des bouquets disent, faire un bouquet, monter un bouquet, lier un bouquet avec de la canetille, ou canetiller un bouquet. Voïez les Statuts des Bouquetiéres.

BOUQUETIN, *s. m.* [*Ibex.*] Bouc sauvage, qui ressemble au chamois, excepté qu'il a les cornes plus longues & plus larges. Il est fort chaud & se tient presque toûjours sur la glace. On en trouve dans les Alpes du Dauphiné & de Savoie, & dans les païs des Grisons.

BOUQUIN, *s. m.* [*Hircus.*] Vieux bouc. Un vieux *bouquin*, un homme puant & lascif.

Bouquin, *s. m.* [*Vilis codex.*] Ce nom est venu d'Alemagne. Les prémiers Livres qui ont été imprimez, nous étant aportez de ce païs, & les Alemans apellant un Livre *Buch*, on a retenu ce mot ; pour dire un vieux Livre un peu fripé. Voïez Naudé dans son *Mascurat.* Il est sûr cependant que le mot de *bouquin* étoit en usage en France avant l'invention de l'Imprimerie. (Lire de vieux bouquins. *Abl.* Ta besace est pleine de bribes & de vieux bouquins. *Ablanc. Luc. t. 1.*)

BOUQUINER, *v. n.* [*Veteres & obsoletos libros ac codices scrutari & evolvere.*] Chercher de vieux Livres. (Il ne fait que bouquiner.)

Bouquiner. Ce mot se dit du liévre lorsqu'il est en amour, & qu'il tient la hase. *Sal.*

Sentir le bouquin. [*Hircum olere.*] Ce mot se dit lorsque les aisselles d'une personne rendent une odeur forte comme celle du bouc. *Cornet à bouquin.* Voïez *Cornet.*

BOURASQUE. Voïez *Bourrasque.*

BOURBE, *s. f.* [*Cœnum.*] Terre molle & pleine d'eau bourbeuse au fond des étangs ou des marais. (Enfoncer dans la bourbe.)

BOURBELIER, *s. m.* Terme de *Chasse.* C'est le nom qu'on donne à la poitrine du sanglier.

BOURBEUX, BOURBEUSE, *adj.* [*Cœnosus.*] Plein de bourbe. (Etang bourbeux. Marre bourbeuse.)

BOURBIER, *s. m.* [*Cœnosa lacuna.*] Lieu plein de bourbe. (Se jetter dans un bourbier. Les chariots pesans demeuroient la plûpart enfoncez dans des Bourbiers. *Vaug. Quinte-Curce, liv. 8. chap. 14.*)

† * *Bourbier.* [*Res, locus difficilis, periculosus.*] Péril, danger, afaire fâcheuse. (Il l'a laissé dans le bourbier.)

BOURBILLON, *s. m.* [*Pus, sanies.*] Terme de *Maréchal.* Pus endurci qui sort tout d'un coup d'un apostume, d'un clou, d'un javar. (Ce cheval a un javar, mais il ne laissera pas de marcher quand le bourbillon en sera sorti.)

BOURCER. [*Colligere velum.*] Terme de *Mer.* Carguer. Ce mot se dit des voiles, & il signifie les trousser en partie, & ne laisser qu'une partie de la voile pour prendre du vent.

BOURCET, *s. m.* [*Dolo.*] Terme de *Mer.* C'est un nom qu'on donne au mât de misaine & à sa voile.

BOURDAIGNE. Espéce de pastel bâtard, nommé autrement *Pastel-bourg.*

BOURDAINE, *s. m.* Petit bois dont on fait le charbon.

BOURDALOU, *s. f.* Tresse d'or ou d'argent & de soie, ou de soie seulement, large d'environ un doigt, qu'on met au lieu de cordon de chapeau, & qui s'atache avec une petite boucle d'or ou d'argent, ou d'autre métal. (Une bourdalou très-propre & très-bien faite. Faire une bourdalou. Avoir, mettre, porter une bourdalou à son chapeau.)

Bourdalou. Espéce de linge ouvré, qui se fabrique en basse Normandie, sur-tout à Caën & aux environs.

† BOURDE, *s. f.* [*Mendacium, commentum.*] Mensonge. (Donner une bourde à quelcun. Dire des bourdes.) Ce mot signifie aussi, fables, railleries.

Bourde. Terme de *Mer.* C'est la voile que l'on met quand le tems est temperé.

☞ BOURDELACE. Droit Seigneurial, connu dans la Coûtume de Nivernois. Voïez ce qu'elle en dit dans ses questions, depuis le *chapitre 41.*

BOURDELAIS, *s. m.* Gros raisin blanc, ou rouge de treille.

BOURDELIER. Il se dit également de celui qui doit le droit de *Bourdelage*, & de l'héritage qui en est chargé.

† BOURDER, *v. n.* [*Mendaciis fallere, imponere.*] Selon l'ancien usage de ce mot, *bourder* signifioit *mentir*, ou agréablement, ou malicieusement : ainsi on apelloit *bourdes*,

certains mensonges plaisans & ingénieux, dont on se sert quelquefois pour flater & pour plaire. Parmi les enseignemens que S. Loüis donna à ses enfans avant que de mourir, Joinville raporte celui-ci : *Ecoute le service de Dieu & de nostre Mere Sainte Eglise, dévotement, de cueur & de bouche, & par espécial, à la Messe depuis que la Consecration du Corps Nostre Seigneur sera, sans bourder ne truffer avecques autres.* Ce terme signifie aussi un mensonge criminel & indigne d'un honnête homme. Scaliger dérive *bourde*, de *burra*; dont Ausone s'est servi :

At nos illepidum rudem libellum,
Burras, quisquiliasque, ineptiasque,
Credemus gremio cui favendum.

Les Italiens se servent du mot *burla*, qui signifie la même chose que nôtre *bourde*. Les Espagnols apellent *burlas*, les choses de néant, *hombre de burlas*, un homme sans naissance & sans crédit.

† BOURDEUR, *s. m.* [*Mendax, illusor.*] Menteur. (C'est un franc bourdeur.)

BOURDEUSE, *s. f.* Menteuse. (C'est une vraie bourdeuse.)

BOURDILLON. Bois de chêne refendu, propre à faire des tonneaux & futailles.

BOURDON, *s. m.* [*Fucus.*] Grosse mouche ennemie des abeilles. (Un bourdon m'a piqué.)

Bourdon. Partie qui sert aux acords de la musette & de la cornemuse, & qui est apellé *bourdon*, parce qu'elle fait toûjours un même ton. (Un bourdon de musette. Un bourdon de cornemuse.)

Bourdon. [*Ordo tuborum soni gravioris.*] Terme de *Facteur d'orgues.* Jeu d'orgues, qui fait une espéce de bourdonnement. (Gros ou petit bourdon.)

Bourdon. Terme d'*Imprimeur.* C'est la faute que commet le Compositeur, lorsque, dans la composition de sa forme, il omet un ou plusieurs mots de suite.

Bourdon, s. m. [*Baculus longior.*] C'est un bâton de Pélerin de S. Jacques, au haut duquel il y a une petite pomme de bois. (Un bourdon bien tourné. Porter le bourdon.)

* *Bourdon, s. m.* [*Peregrinus.*] Au figuré, il signifie le pélerin qui porte le bourdon.

(Hé quoi ! Madame, à son chevet
Pourroit voir un bourdon.
La Fontaine, Nouvelles.

Un bourdon fait passer l'amour,
Quelque bourdon que ce puisse être.
Poëte Anonime.)

* *Planter le bourdon en quelque lieu.* Façon de parler proverbiale & figurée, pour dire s'établir en quelque lieu.

BOURDONNÉ, BOURDONNÉE, *adj.* [*Globatus.*] Terme de *Blason.* Qui se dit des croix garnies aux extrémitez de pommes ou bâtons semblables à ceux des pélerins, ou dont les branches sont tournées & arrondies en bourdons de pélerins. On les apelle ordinairement, *Pommetées.*

BOURDONNEMENT, *s. m.* [*Bombus, fremitus.*] Il se dit des mouches au propre, & c'est le bruit qu'elles font autour de leurs ruches. (Le bourdonnement est naturel aux mouches.)

Bourdonnement, s. m. [*Murmur.*] Bruit sourd & obscur. (Le bourdonnement est importun, le bourdonnement est fâcheux, faire un bourdonnement, j'entens un bourdonnement désagréable. Il se dit prémiérement des bourdons, & après des personnes.)

Bourdonnement d'oreille, s. m. C'est une maladie d'oreille qui consiste à y avoir un certain bruit qui incommode considérablement. (Avoir un bourdonnement d'oreille. Guérir quelcun d'un bourdonnement d'oreille.)

BOURDONNER, *v. n.* [*Bombum facere, edere.*] Il se dit proprement des mouches, & veut dire bruire, faire un certain bruit confus qui leur est naturel; & qu'elles font, volant autour de leurs ruches. (Les mouches bourdonnent quand elles commencent à sortir de leurs ruches.

Le moindre bruit éveille un mari soupçonneux;
Qu'à l'entour de sa femme une mouche bourdonne;
C'est Cocuage qu'en personne
Il a veu de ses propres yeux.
La Fontaine, Nouvelles, t. 2.)

† *Bourdonner.* [*Strepere, susurrare, murmurare.*] Au figuré, il ne se dit qu'en parlant, ou que dans le bas stile. C'est murmurer tout bas & entre ses dents. Ce vieux fou bourdonne sans cesse.

BOURG, *s. m.* [*Vicus, pagus.*] Il vient de l'Italien *borgo.* Gros village qui d'ordinaine est fermé de méchantes murailles. (Gonesse à quatre lieuës de Paris est l'un des plus fameux bourgs de France. Nogent-le-Rotrou est le plus grand bourg qu'il y ait en France. Le bourg d'Elbeuf est fameux par sa manufacture de draps.)

Bourg. Voïez *Bourdaigne.*

BOURGADE, *s. f.* [*Pagus.*] De l'Italien *borgata.* C'est un gros bourg. (Cette Comté a dix Villes, trente bourgades, & quatre à cinq cens villages. *Patru, Plaid. 7.*)

☞ BOURGAGE. Ce terme est connu dans la Normandie. *Tenir en bourgage*, c'est, selon l'article 138. de cette Coûtume, tenir un héritage exemt des droits seigneuriaux & coûtumiers, & sous la seule obligation de donner une déclaration des rentes & redevances qui sont dûës. Le droit de bourgage est fort connu en Angleterre. Litteton, dans ses *Tenures*; Spelman, dans son Glossaire; Cowel, dans ses Institutes du Droit Anglois, ont fait mention du bourgage: mais ils marquent en même tems, que l'usage avoit établi une certaine redevance qui se leve sur chaque bourg, comme Ragueau l'a expliqué dans son Indice : mais cette redevance n'a rien de commun avec le cens & les autres droits dûs aux Seigneurs de fief; il y a même en Angleterre, des bourgages entiérement libres, & d'autres sujets à une redevance qui dépend de l'usage. Voïez *les articles 270. 276. de la Coûtume de Normandie, & les Commentateurs;* ils vous expliqueront bien des choses sur le *Bourgage.*

BOURGEOIS, *s. m.* [*Civis.*] Celui qui est habitué, dans une Ville. (*Un gros bourgeois.* C'est-à-dire, un riche bourgeois. Un bourgeois considérable. *Petit bourgeois.* C'est-à-dire, un bourgeois qui ne fait pas figure.

Laissez les bons *bourgeois* se plaire en leur ménage,
C'est pour eux seuls qu'Himen fit les plaisirs permis.
La Fontaine.)

Le Bourgeois est quelque chose de plus que le citoïen. Le citoïen est un habitant depuis plusieurs années; il est membre de l'Etat, & doit en suporter les charges, & remplir les emplois dont il est capable de s'aquiter. En France, hors le Roi, tout est citoïen depuis le

le Prince du ſang juſques au païſan. Dans les Républiques, il n'y a point de condition au-deſſus du citoïen : ceux qui poſſédent les plus grands emplois, ſont citoïens comme les autres, mais avec plus d'éclat & de luſtre. Le bourgeois eſt celui qui aquiert, par l'habitation d'un certain nombre d'années, les privileges, qui ſont comme la récompenſe des ſervices que l'on a rendus à la Ville où l'on a habité. On reconnoît dans les païs de Coûtume, deux ſortes de bourgeois : les uns ſont originaires : les autres, étrangers ou forains : les prémiers ſont nez & domiciliez dans la franchiſe : les autres ſont ceux qui viennent s'établir dans la franchiſe, & font leur déclaration d'y vouloir habiter, & après une année ils aquiérent la qualité de bourgeois. On ne peut être bourgeois en deux diférens lieux. Les ſerfs d'un Seigneur ne peuvent point être bourgeois d'un autre. *Francs bourgeois*, *grands bourgeois*, & *petits bourgeois* ſont diférens, en ce que les prémiers ne païent aucun droit de bourgeoiſie : les autres ſont apellez grands, ou petits bourgeois, ſelon la qualité de la redevance qu'ils ſont obligez de païer.

Bourgeois, *Combourgeois.* Il y a deux ſortes de maîtres ou patrons de vaiſſeaux marchands : les uns ſont *poſtifs*, c'eſt-à-dire, à gages : les autres ſont *combourgeois*, parce qu'ils participent au chargement & au fret. Le terme *bourgeois*, ſignifie, dans les Ordonnances de la *Hanze Teutonique*, le propriétaire d'un navire, ou celui qui tient lieu du propriétaire : la raiſon de cette dénomination eſt, qu'en Alemagne, il n'y a que les bourgeois des Villes Anſéatiques, qui puiſſent avoir, & faire conſtruire des vaiſſeaux.

Bourgeois. [*Dominus.*] Ce mot, parmi les ouvriers, veut dire celui qui met en œuvre. (Travailler pour le bourgeois. Le bourgeois veut cela.)

† * *Cela eſt du dernier bourgeois.* C'eſt-à-dire, peu poli. Peu galant.

Bourgeois, *Bourgeoiſe*, *adj.* Qui eſt pour le bourgeois. Qui eſt de bourgeois. (Pain bourgeois. Caution bourgeoiſe.) On dit auſſi *vin bourgeois*, c'eſt-à-dire, un vin naturel, non frelaté. On apelle auſſi *un vin bourgeois*, celui que les bourgeois de Paris recueillent de leur crû, & & qu'ils ont droit de vendre à pot chez eux.

† * *Bourgeois*, *Bourgeoiſe*, *adj.* [*Rudis*, *agreſtis.*] Qui n'a pas l'air de Cour. Qui n'eſt pas tout-à-fait poli. Trop familier. Qui n'eſt pas aſſez reſpectueux. (Cela eſt un peu bourgeois. Maniére d'agir bourgeoiſe. *Le Bourgeois Gentilhomme*, *Comédie de Moliére.*)

Bourgeois, *ſ. f.* C'eſt une ſorte de petite monoie de billon, qui eut grand cours ſous le régne de Philippe le Bel. Il y eut de ce tems-là, des bourgeois ſimples & des bourgeois doubles. Les bourgeois ſimples étoient les deniers pariſis, & les bourgeois doubles, les doubles pariſis. *Le Blanc*, *Traité des monoies*, *pag. 310.*

BOURGEOISE, *ſ. f.* Femme de *Bourgeois.* Celle qui eſt habituée dans une Ville. (Une bonne bourgeoiſe.)

BOURGEOISEMENT, *adv.* [*Agreſtiùs*, *rudiùs*, *ſimpliciùs.*] En bourgeois. (Vivre bourgeoiſement.)

BOURGEOISIE, *ſ. f.* [*Cives.*] Le corps des bourgeois. Tous ou preſque tous les bourgeois d'une Ville. (La bourgeoiſie eſt toûjours la copie de la Cour. *Scar.*) On apelle auſſi *Bourgeoiſie*, le droit de joüir des priviléges qui ont été accordés à ceux qui ſont nés dans une Ville, ou qui y ſont leur demeure. Avoir le droit de bourgeoiſie.

BOURGEON, *ſ. m.* [*Germen*, *ſurculus.*] Jet de vigne ou d'arbre. Petit bois tendre & jeune. Petite branche tendre.

* *Bourgeon.* [*Papula.*] Puſtule ou rougeur qui vient ſur le viſage, & qui eſt cauſée par une chaleur de foie. (Un viſage plein de bourgeons.)

Bourgeons ou *Eſcoüalles.* Terme de *Lainier.* Ce ſont des laines plus fines que le reſte, & qui s'échapent ou s'alongent par brins en diférens endroits. On les arrache de deſſus la bête avant que de la tondre.

* BOURGEONNÉ. [*Gemmatus.*] Ce mot ſe dit du viſage & ſignifie, qui a des bourgeons. (Avoir le viſage tout bourgeonné. *Abl.*)

BOURGEONNER, *v. n.* [*Gemmare.*] Ce mot ſe dit de la vigne & des arbres. Jetter, pouſſer des bourgeons. (La vigne commence à bourgeonner. Le murier ne bourgeonne point que le froid ne ſoit paſſé. *Dal.*)

BOURGETTEURS. On apelle ainſi à Lille en Flandre, les ouvriers qui travaillent aux manufactures de lainerie, parce que des ouvriers de Bourges porterent à Lille la fabrique des étofes de laine.

BOURGUEMESTRE, *ſ. m.* [*Conſul*, *ſenator.*] On apelle ainſi les Magiſtrats du Païs-bas qui ont ſoin de la Police. Voïez *les Mémoires de la Reine Marguerite*, *t. 2.*

* *Bourguemeſtre.* Les plus conſidérables bourgeois d'une Ville. (Tous les honorables Bourguemeſtres jettérent les yeux ſur nos inconnus. *Scar. Rom.*)

☞ BOURGUIGNONS. Peuples qui habitent deux grandes Provinces, ſous le nom de Bourgogne ; mais dont l'une porte le titre de Duché ; & l'autre, celui de Comté : comme ils n'ont compoſé autrefois qu'un même corps, & qu'ils étoient une même nation, ils ont toûjours eu le même nom. On convient qu'ils furent apellez *Bourguignons*, à cauſe du grand nombre de bourgs qu'ils établirent lorſqu'ils entrérent dans les Gaules. Il reſte à ſavoir pourquoi on a apellé ces peuples, *Bourguignons ſalez.* Voici la raiſon de Paſquier dans ſes *Recherches*, *liv. 1. chap. 9.* » On les a apellez *ſalez*, par maniére de moquerie, » lequel ſurnom je crois avoir été aporté du païs » de Germanie, en cette Gaule, pour autant, » que tant qu'ils réſidérent au païs de delà le » Rhin, ils querellerent perpétuellement contre » les Alemans leurs ſalines. » Je crois que les Bourguignons Comtois ont été apellez *ſalez*, à cauſe des *ſalines* qui ſont dans leur Province, & qui ont donné le nom de *Salins* à une de leurs Villes.

BOURGUIGNOTE, *ſ. f.* [*Galea.*] Pot en tête qui eſt couvert par devant, & qui eſt à l'épreuve de la pique & du mouſquet.

BOURME. Soies de Perſe, qui ne ſont pas de la meilleure qualité.

BOURRACHE, *ſ. f.* [*Borago.*] Herbe qui a les feüilles larges, rondes, âpres, garnies de petits éguillons, qui porte des fleurs bleuës ou blanches, en forme d'étoile. On la nomme auſſi *Bourroche.* Cette plante eſt plus médecinale que potagére : on l'emploie cependant pour les ſoupes avec d'autres herbes, lorſqu'elle eſt jeune & tendre.

BOURRADE, *ſ. f.* [*Petitio.*] Action de celui qui bourre quelcun. (Donner une bourrade à quelcun.)

BOURRAS, *f. m.* [*Levidenfa.*] Sorte de gros drap. (Du bon bourras.) C'eft auffi ce qu'on apelle *Bure.*

BOURRASQUE, ou BOURASQUE, *f. f.* [*Tempeftas, turbo, procella.*] Tempête fâcheufe, dangereufe. (Bourrafque violente, impétueufe. Nous fîmes voile au matin par un doux vent qui fe changea fur le midi en une violente bourrafque. *Abl. Luc. t. 2.* Il fe leva une bourrafque qui mit en danger une partie de la flote.)

Bourrafque, f. f. Il fignifie quelquefois, au figuré, un trouble & défordre qui fe fait dans le corps, & qui eft caufé par quelque mal ou par quelque reméde qu'on prend. Il fignifie encore, un accident imprévû, une perfécution violente ; mais paffagere. (J'ai effuïé patiemment cette bourrafque.) On le dit encore des caprices d'un homme dur & bourru. (Il faut lui laiffer paffer fes *bourrafques.*)

BOURRE, *f. f.* [*Tomentum.*] Poils de beuf, de vache & de veau que le Tanneur abat & vend aux Bourreliers.

Bourre-lanice, f. f. [*Tomentum laneum.*] Laine-bourre. Laine qu'on tire des fins draps avec des chardons, & dont on fait des matelats. Il y a auffi de la bourre de foie.

Bourre de Marfeille. Sorte d'étofe mohérée, dont la chaîne eft toute de foie, & la trême toute de bourre de foie.

Bourre. Terme de *Teinturier.* C'eft une drogue colorante, faite avec du poil de chévre le plus court, aprêté avec de la garance. On s'en fert à teindre en rouge, qu'on apelle *Rouge de bourre,* ou *Nacarat de bourre.*

Bourre, f. f. [*Mufcus.*] Terme de *Fleurifte.* Il fe dit des anémones & fignifie la graine. On apelle la graine d'anémone *bourre,* parce qu'elle reffemble à de la bourre. Voïez *le Traité des anémones, c. 1. p. 53.* (La bourre des anémones tient, & il la faut féparer.)

Bourre, f. f. Terme de *Jardinier.* C'eft un petit endroit rond & affez gros, où eft la fleur, lequel on nomme auffi *bouton.* Les pêches ont été gelées en bourre. *Quint. Jardins, t. 1. p. 73.*) C'eft le commencement d'un bourgeon qui eft garni d'une efpéce de bourre, comme le bourgeon de la vigne, ou le commencement d'un bouton qui eft velu, comme il l'eft aux pêchers.

* *Bourre.* Il fe dit figurément, & fignifie une chofe inutile. (Il y a plufieurs bons endroits dans ce livre, mais il faut avoüer qu'il y a auffi bien de la bourre.)

† * *Bourre.* Ce que l'on met dans les armes à feu pour retenir la poudre, & après le plomb dont on les charge, foit que ce foit de la bourre, du papier, ou autre chofe fervant à cela. Et delà vient qu'on apelle *tire-bourre,* l'inftrument dont on fe fert pour décharger l'arme à feu, fans la tirer.

BOURREAU, *f. m.* [*Tortor, carnifex.*] Prononcez *bouró.* Celui qui exécute les fentences & les arrêts criminels. Le bourreau ne fe faifit de la perfonne condamnée qu'aprés avoir oüi la prononciation de la fentence ou de l'arrêt, & il ne quitte pas cette perfonne qu'il n'ait entiérement exécuté l'arrêt ou la fentence. Il lie d'abord les bras & les mains du criminel avec des cordes qu'il apelle *faififfement,* & celle qu'il lui met au cou, *tourtoufes.* Sur toutes les chofes qu'on améne de dehors au marché, le bourreau prend ou fait prendre par fes valets, un certain droit qu'il apelle *bavé,* & qui confifte à quelques doubles ou quelques fous, felon la qualité ou la quantité de la marchandife qu'on vend. (Être brave comme un bourreau qui fait fes Pâques, c'eft être bien habillé. Quand les Juges ou les Commiffaires, ou autres parlent au bourreau, ils l'apellent exécuteur, parce que le nom de bourreau eft ofenfant.) Voïez Ménage fur l'étimologie de ce mot. On dit proverbialement, d'un homme qui exige fon falaire, ou de l'argent d'avance, qu'*il fe fait paier en bourreau.*

* *Bourreau, f. f.* Il veut dire, au figuré, celui qui fe tourmente ou en tourmente quelque autre. Ce qui donne de la peine à quelcun. (Il eft lui-même fon impitoïable bourreau. *Patru, Plaid. 5.* Les envieux font eux-mêmes leurs bourreaux. *Vaug. Quint. l. 8. c. 12.* En quelque lieu que fe trouve un parricide, il rencontre un accufateur, un juge & un bourreau. *Le Maître, Plaid. 28.* Le vice eft lui-même fon cruel bourreau. *Abl. Luc.* Vous ne favez en quel embarras je me trouve réduit par les confeils de ce malheureux, qui eft devenu mon bourreau. *Port-Roïal, Térence, Andrienne, a. 4. fc. 1.*)

† BOURELLE, *f. f.* [*Tortoris uxor.*] Ce mot, pour dire la femme du bourreau, n'eft en ufage que parmi le peuple.

† * *Bourelle, f. f.* Celle qui exerce quelque action de bourreau, & qui fait quelque cruauté. Bourelle, en ce fens, ne fe dit guére, & ne fe dit que dans le fatirique.

BOURRÉE, *f. f.* [*Fafcis virgeus.*] Fagot compofé de bois fort fufceptible de feu. (Brûler une bourrée.)

Bourrée. Danfe gaie qui, à ce qu'on croit, vient d'Auvergne. (Danfer une bourrée.) La bourrée d'Auvergne eft diférente de la bourrée ordinaire.

† BOURRELÉ, BOURRELÉE, *part. & adj.* [*Excruciatus, cruciatus.*] Au figuré, il fignifie gêné & inquiété de quelque méchante action qu'on a faite. (Être bourrelé en fa confcience. *Abl. Tac.* Avoir l'ame bourrelée. *Vaug. Quinte-Curce.* Les méchans ont l'ame bourrelée, & ne fauroient repofer. *Vaug. Quinte-Curce, liv. 6. chap. 10.*)

BOURRELER, *v. a.* [*Excarnificare.*] Maltraiter quelcun à force de coups. Tourmenter. Le mot *Bourreler* ne fe mettra pas dans un beau difcours, mais on s'en fervira dans la converfation, & dans un ftile comique. (C'eft un coquin qui *bourréle* fa pauvre femme quand il eft faoul.)

* *Bourreler, v. a.* [*Excruciare, vexare.*] Au figuré, veut dire, *tourmenter.* (La grandeur de fon crime le bourréle. Le remords de fon crime le bourréle. *Abl. Tac.*)

BOURRELET, *f. m.* [*Spira pulvinata capitii honorarii.*] Morceau de ferge ou de tafetas formé en ovale, vuide par le milieu, & rempli de crin, ou de quelque autre chofe dans les endroits qui ne font pas vuides. On fe fert de cette forte de bourrelet pour coifer.

Bourrelet de chaife percée. Rond de ferge rempli de bourre & vuide par le milieu.

Bourrelet d'enfant. [*Circulus tomento fartus.*] Rond rempli de crin qu'on met fur le front & derriére la tête des enfans qui commencent à marcher.

Bourrelet, ou *Bourlet.* On nomme ainfi l'enflure qui furvient autour des reins des hydropiques.

Bourrelet. Terme de *Blafon.* C'eft un tour de livrée que les anciens Chevaliers portoient dans

les tournois, & qui étoit de la couleur des émaux de l'écu, ou des couleurs des Chevaliers. Les Dames atachoient elles-mêmes ces livrées aux casques, & on les apelloit *les faveurs des Dames*. Le *bourrelet* qu'on voit encore sur les casques de quelques Gentilshommes, s'apelle *tresque*, *torque* & *tortil*.

Bourrelet, ou *Bourlet*. Terme de *Marine*. C'est un gros entrelassement de cordes & de tresses, qu'on met autour du grand mât, du mât de miséne, & du mât d'artimon, pour tenir la vergue dans un combat, au cas que les maneuvres qui la tiennent fussent coupées.

Bourrelet. Terme d'*Artillerie*. On apelle ainsi dans le canon, la partie du métal arrondie, qui régne autour de la piéce, près de la bouche.

Bourrelet. Terme de *Jardinier*. C'est l'endroit des arbres où la greffe devient plus grosse que le pied.

BOURRELIER, *s. m.* Prononcez *bourrelié*. [*Helciarius*.] Artisan qui fait les harnois des bêtes de somme, & tous les enharnachemens des chevaux de carosse, de charroi, & de charruë. Il y a dans Paris deux sortes de Bourreliers, qui ne font qu'un corps. Les uns sont Bourreliers en harnois de carosse, & les autres Bourreliers en paille. Ceux-ci sont les moins honorables, parce qu'ils ne font que des harnois de chevaux de charroi. Ces Bourreliers sont apellez parmi les gens du métier, *Bourreliers en paille*, à cause qu'ils mêlent de la paille dans la besogne qu'ils font, au lieu que les autres n'y en mettent point. Ils ont les uns & les autres pour principaux outils, des pinces, des aleines, des couteaux à pié, & des trenchets, & ils se servent tous de manique pour coudre. On fait quatre ans d'aprentissage pour être reçû Bourrelier. Ils prennent pour leur Fête, Nôtre-Dame des Vertus, qui arrive le second mardi du mois de Mai.

BOURRER, *v. a.* [*Farcire*.] Mettre de la bourre ou autre pareille chose sur la charge dans le canon de l'arme à feu. (Bourrer un fusil.)

† *Bourrer*, *v. a.* [*Petere*, *lacessere*, *ferire*.] Terme de *Maître d'armes*. Batre à coup de fleuret celui contre qui on fait assaut. (Il bourre le Prévôt de sale.) *Bourrer*, en ce sens, a vieilli, & l'on dit *batre*. Voiez *Liancourt*, *Maître d'armes*.

† * *Bourrer*. Pousser quelcun à coups de langue. Vaincre en disputant. Maltraiter de paroles. (Il s'y prend bien & nous bourre de la belle maniére. *Mol.*)

BOURRICHE, *s. f.* Espéce de panier sans anse, qui est plus foible & qui a le tissu plus clair que les paniers ordinaires. On se sert de *Bourriches* pour transporter d'un lieu à un autre les choses qu'on ne veut pas qui soient foulées. Les *Bourriches* sont aujourd'hui fort en usage pour transporter du gibier & de la volaille, des Provinces à Paris. Il y a plus de cent ans qu'on se sert de *Bourriches*. Voiture écrivant à Madame de Sablé vers 1640, lui dit : j'envoie une Bourriche de galans que je vous prie de faire mettre entre les mains de la Confidente de... C'est dans sa Lettre 108. *Lettre de M. de Châtel*, *page 21*.

BOURRIER, BOURRIERE, *adj.* Ce qui est fait de bourre. On apelle *Bure-bourrieres* les Bures qui se fabriquent à Thibivilliers dans le Vexin Normand, parce qu'elles sont faites en partie de bourre-tontisse, ou tonture de draps, pour les distinguer des bures de Dreux, qu'on nomme *Bures-loïales*, parce qu'il n'y entre que de bonne mére-laine.

BOURRIERS, *s. m. plur.* Pailles qui se mêlent dans le bled batu.

† BOURRIQUE, *s. f.* [*Asina*.] Anesse. (La bourrique vient d'anoner.) Ce mot se dit aussi des ânes, & par mépris d'un méchant cheval.

Bourrique. Sorte de civiére à maçon pour enlever les matériaux. On dit aussi, un *bourriquet*.

Bourrique. Machine composée d'ais, sur quoi les Couvreurs mettent l'ardoise, quand ils travaillent sur les toits.

BOURRIR. Terme de *Chasse*. On apelle ainsi le bruit que font les aîles des perdrix, quand elles partent.

* BOURRU, *s. m.* [*Morosus*.] Bizarre. Capricieux. (C'est un franc bourru. Un bourru critique. Un esprit bourru. Humeur bourruë.)

Par maux fréquens humeur devient *bourruë*.
Poësies de Pavillon.

Bourru. [*Vinum turbidum*.] Ce mot se dit d'un certain vin blanc un peu doux & trouble, qui n'a pas assez boüilli. (Le vin bourru est agréable à boire.)

Bourru, *Bourruë*, *adj*. Terme de *Naturaliste*, qui se dit de certaines plantes, & veut dire qui a de la bourre & qui ne porte aucun fruit.

† Le *Moine bourru*. [*Larva*.] Est un Lutin qui dans la croïance du peuple, court les ruës aux Avents de Noël.

(Il demande étonné
Si le Moine *bourru* n'avoit point promené.
Regn. sat.)

BOURSE, *s. f.* [*Crumena*, *marsupium*.] Ce dans quoi on serre de l'argent ou des jettons, & qui est fait de cuir, de velours, de cheveux, ou de quelque jolie étofe, & qui se ferme avec des cordons ou avec un ressort. (Une belle bourse.)

☞ Ce terme *bourse* est dérivé du Grec βύρσα, qui signifie du cuir, parce que l'on se sert volontiers de quelque peau pour faire des bourses. Les Latins en ont fait *bursa*; les Italiens, *borsa*, & les Espagnols, *bolsa*; & nous, *bourse*. Ce terme est fort usité dans les Païs Coûtumiers. Dans les Coûtumes d'Anjou, *art. 370. 371.* du Maine & de Blois, *venir entre la bourse & les deniers*; c'est lorsqu'un lignager intervient dans l'instance du retrait commencée par un lignager plus éloigné, & fait ses ofres dans le tems. *Bourse* est quelquefois sinonime avec argent : ainsi Loisel dans ses Institutes, *liv. 3. tit. 7. art. 9.* a dit, *bourse & argent n'a point de suite*; c'est-à-dire, que l'argent est dénaturé en passant en d'autres mains.

On dit, *faire bourse commune*, pour dire partager la dépense. *Ils font bourse commune*; c'est-à-dire, ils font la dépense en commun.

* *Bourse*. Ce mot, au figuré, a plusieurs sens. Exemples. (*Vivre sur la bourse d'autrui*; c'est-à-dire, aux dépens d'autrui. *Ofrir sa bourse à un ami*; c'est-à-dire, son argent. *Mal mener la bourse d'autrui*; c'est faire faire de la dépense. *La mort*, *en lui coupant la vie*, *coupa la bourse à bien des gens*; c'est-à-dire, apauvrit bien des gens. *Donner au plus larron la bourse*; c'est-à-dire, se fier à celui à qui on devroit le moins se fier. *Avoir sa bourse plate*; c'est avoir peu d'argent.)

Bourse. [*Vesicula.*] Ce mot se dit en matiére d'anatomie, & veut dire *petite vessie.* (La bourse du fiel.)

Bourse de Sécrétaire du Roi. C'est ce qui revient à chaque Sécrétaire du Roi sur les émolumens du sceau.

Bourse de Colége. [*Jus gratuitæ gratificationis.*] Certaine rente fondée dans les Coléges de l'Université de Paris, pour y faire étudier quelque pauvre garçon.

Bourse de Berger, ou *Tabouret.* C'est une plante astringente & vulnéraire, propre pour les hémorragies & cours de ventre. Ses feüilles ressemblent à celles de la Roquette, ses fleurs sont disposées en croix, & son fruit est fait en beface.

☞ Il y a dans l'Université de Paris, certains revenus affectez à la subsistance des pauvres écoliers, & que l'on apelle des *bourses;* ceux qui en joüissent, sont nommés *Boursiers:* ainsi dans le langage de l'Université, *bourse* est une certaine somme, désignée par l'expression d'une *bourse*, dont on se sert pour enfermer l'or & l'argent. Ces *bourses* sont de pures pensions alimentaires. Voïez *Castel*, *Définit. du Droit Canon; les Mémoires du Clergé*, & *l'Histoire de l'Université par du Boulai.*

Bourse, *s. f.* [*Forum argentarium.*] Terme de *Banquier* & de *Marchand.* C'est dans de certaines Villes de commerce, une place publique, entourée quelquefois de galeries: où les Marchands s'assemblent à une heure particuliére pour conférer avec ceux avec qui ils ont afaire, ou pour se parler les uns aux autres des choses qui les regardent. Il y a une bourse à Rome, il y en a à Paris, à Londres, à Amsterdam, à Hambourg, à Stockholm, à Bourdeaux, &c. Il y a dans ces Villes, des lieux apellez *la grande bourse & la petite bourse*, & l'on dit, aler, être, se trouver, se rencontrer à la bourse.

Voici l'origine de ce mot. Dans le tems où le plus grand commerce des Païs-Bas se faisoit à Bruges, les Marchands s'assembloient dans une grande place où il y avoit une maison magnifique & spacieuse, qui apartenoit à la famille *della Borsa*, que Guichardin apelle *nobil famiglia*, & cette maison communiqua son nom à la place, qui fut apellée la *Place de la Bourse:* mais le commerce aïant été transporté à Anvers, les Marchands acoûtumez à s'assembler *à la Bourse*, transportérent ce nom, avec leurs afaires, dans Anvers, & il a été porté ensuite à Amsterdam, à Londres, à Toulouse, &c.

Bourse. Dans le Levant, c'est une maniére de compter. (Ces bourses sont de cinq cens écus, & l'on dit: L'Egypte doit tant de bourses au Bacha. Le Grand Seigneur a tant de bourses de revenu.)

Bourse de cheveux. Maniére de bourse de toile ou de tafetas noir, où l'on met les cheveux & tout le bas de la perruque, & que l'on jette ensuite derriére la tête.

Bourse de corporaux. [*Corporalium theca.*] Carton ou boite où l'on serre les corporaux qui servent à la Messe.

BOURSEAU ROND. Instrument de bois, rond d'un côté, & plat de l'autre, dont les Plombiers se servent pour batre & arrondir les tables de plomb sur les tondins.

Bourseau, ou *Boursau*, *s. m.* Espéce de saule.

BOURSES. [*Scrotum.*] Ce mot, au pluriel, veut dire la membrane qui couvre les testicules. (Avoir les bourses enflées.)

BOURSIER, *s. m.* [*Loculorum opifex.*] De *bourse* s'est fait *boursier.* Prononcez *boursié.* Celui qui fait & vend de toute sorte de bourses, des besaces, des sachets, des sacs de peau & de velours. Ils ont été apellez *Boursiers*, parce qu'ils font plus de bourses que d'autres choses. Ils ont pour Patron S. Brieux, dont ils célébrent la Fête tous les ans au mois de Mai.

Boursier. [*Jus nactus statæ attributionis.*] Écolier qui a une bourse dans un Colége; c'est-à-dire, qui y a une pension gratis. Presque toutes ces bourses obligent de demeurer dans le Colége d'où on la tire; mais il y en a aussi qu'on posséde sans y demeurer.

☞ *Boursier*, ou *Bursal.* Les Coûtumes du Maine, de Chartre & du grand Perche, font mention du Fief *bursal* ou *boursier*, lequel est diférent dans ces trois Coûtumes, où l'on voit en général, que l'on apelle *Fief bursal*, ce que chaque héritier, ou partageant, contribuë pour aquiter ce qui est dû au Seigneur, à qui l'aîné prête la foi & hommage pour ses freres.

Boursier. Terme de *Célestin.* C'est le Religieux qui fait les petites dépenses journaliéres du Couvent. (Le Pére N. est boursier.)

BOURSILLER, *v. n.* [*Pecunias in commune conferre.*] Il se dit de quelques personnes qui font ensemble, & veut dire donner chacun quelque peu d'argent, & en faire une petite somme pour s'en divertir, pour acheter quelque chose, ou en assister quelcun. (Chacun boursilla pour envoïer au vin. *Histoire Comique.*)

BOURSON, *s. m.* [*Locellus.*] Petite bourse de cuir atachée au côté droit de la ceinture du haut-de-chausse. (Un petit bourson.)

BOURSOUFLÉ, BOURSOUFLÉE, *adj.* [*Tumidus, tumefactus.*] Enflé à cause de quelque reste de maladie. (Il est tout boursouflé.)

On dit aussi *boursoufler*, *v. a.* en parlant de l'enflure qui survient à la peau. (Le vent lui a boursouflé le visage.)

† *Boursouflé*, *s. m.* Terme de *Mépris*, qui marque qu'on a le visage trop gros, trop gras, & mal fait. (C'est un gros boursouflé.)

On dit aussi: (Un stile enflé & boursouflé déplaît infiniment aux gens de bon goût. *S. Evr.*)

BOUSE, *s. f.* [*Stercus.*] Ordure de vache, ou de beuf. (La bouse engraisse la terre.)

BOUSILLAGE, *s. m.* C'est une construction de terre ou de bouë. Le meilleur bousillage se fait avec de la paille hâchée. On dit au figuré, *Ce n'est là que du bousillage*, en parlant d'un ouvrage mal fait, de quelque espéce que soit cet ouvrage, méchanique ou autre.

BOUSILLER, *v. a.* [*Luto construere.*] Prononcez *bouzillé.* Terme de *Maçon.* Travailler mal. C'est travailler avec de la terre, ou de la bouë. (On ne fait que bousiller en ce païs.) *Bousiller* se peut aussi prendre activement. Il faut vîte bousiller cela.

† *Bousiller*, *v. a.* Mot bas du peuple de Paris. C'est faire mal quelque besogne. Travailler fort mal quelque chose, & d'une maniére grossiére. (Il a bousillé cette besogne. On dit aussi passivement. Cela est bousillé. Cette besogne est bousillée.)

† BOUSILLEUR, *s. m.* [*Imperitus opifex.*] Mot du petit peuple de Paris, pour dire, celui qui travaille mal. (C'est un bousilleur.)

BOUSIN, *s. m.* Les Carriers & les Tailleurs de pierre apellent *Bousin*, une substance mole qui couvre le dessus des pierres au sortir de la carriére. Le *Bousin* est une espéce de souchet,

qui ne vaut rien, & qu'on doit abattre en équariſſant les pierres.

BOUSSOLE, *ſ. f.* [*Pixis nautica.*] Boite balancée ſur quatre pivots, où il y a une éguille frotée d'aiman qui foûtient une roſe de carte diviſée en trente-deux vents. (Durant la tempête, le vent fit le tour de la Bouſſole. La Bouſſole nous donne la connoiſſance du nouveau monde, & elle lie les peuples de la terre par le commerce. *Nicole, Eſſais, t. 2.*)

On atribuë l'invention de la bouſſole à Jean Goya Napolitain en 1302. D'autres, à Marc Paul Vénitien en 1260. mais Faucher la met avant 1200. Voïez *le Dictionnaire d'Aubin, & Paſquier, liv. 4. de ſes Recherches, chap. 25.*

Bouſſole de quadran. Boite avec une éguille au centre du quadran, pour montrer l'heure & les parties du monde.

BOUSTROPHÉDONE. Ce mot ſe trouve ſouvent dans le Nouveau Traité de Diplomatique, donné par DD. Taſſin & Touſtain, ſavans Bénédictins. Commencer les lignes de droite à gauche, & les continuer alternativement de gauche à droite, voilà ce que les Grecs apelloient *écriture Bouſtrophédone.* Cette expreſſion caractériſe parfaitement une écriture, dont le propre eſt d'imiter l'action du laboureur, qui après avoir tracé ſon prémier ſillon, en forme un autre à côté, & pourſuit ainſi ſon travail, juſqu'à ce qu'il ait achevé ſa tâche.

BOUT, *ſ. m.* [*Extremum, extremitas.*] Prononcez *boû.* Extrémité. (Le bout de la Ville.)

* *Bout.* [*Finis.*] Fin. Commencement & fin. (Au bout des ſoixante jours ils ſe rendirent. *Vaug. Quint. l. 3.* Entendre la Comédie d'un bout à l'autre. *Mol.* Il a lû le Livre de N. *d'un bout à l'autre.*

> Laiſſez-les faire, ils ne ſont pas *au bout*,
> J'y vendrai ma chemiſe, & je veux rien ou tout.
> *Racine, Plaid. a. 1. ſc. 7.*

Je vous prie de croire que je pourſuivrai mon droit juſques au bout. *Port-Roïal, Térence, Adelphes, a. 2. ſc. 1.*)

* On dit figurément, *le bout du monde.* [*Extrema pars.*] Il eſt alé loger au bout du monde; c'eſt-à-dire, dans un lieu fort reculé. Si cela vous coûte dix écus, c'eſt tout le bout du monde; c'eſt tout ce qu'il vous peut coûter.

Bout. [*Papula.*] Petite partie qui finit une choſe. (Le bout du teton, de l'oreille, du nez, &c.)

Bout. [*Particula.*] Reſte de quelque choſe. (Un bout de chandelle.) *Brûler ſa chandelle par les deux bouts;* c'eſt conſumer ſon bien en le dépenſant inutilement & mal-à-propos.

Un *bout d'homme;* c'eſt un petit homme. *Savoir quelque choſe ſur le bout du doigt;* c'eſt la bien ſavoir. *Avoir un mot ſur le bout de la langue;* c'eſt l'oublier dans le tems qu'on aloit le dire. *Tenir le bon bout;* c'eſt avoir ſes ſûretés, & de grands avantages dans une afaire. *Céder une choſe par le bon bout;* c'eſt ne la céder qu'à des conditions avantageuſes, ou par force. *Bâton à deux bouts;* c'eſt un grand bâton ferré par les deux bouts.

Bout. Ce qu'on met à l'extrémité d'une choſe pour l'aſſortir. (Mettre un bout à un ſoulié.)

Se mettre ſur le bon bout. C'eſt s'ajuſter. (Le haut & le bas bout d'une table, &c.)

Bout-à-bout, adv. Il ſe dit des choſes dont les bouts des unes ſont mis à l'opoſite du bout des autres. (Il faut mettre ces épées bout-à-bout. Ces fléches ſont bout-à-bout.)

A bout, adv. [*Vehementiùs.*] Ce mot a divers ſens qui dépendent tous du verbe auquel il eſt joint.

> (*Pouſſons à bout* l'ingrat, & tentons la fortune.
> *Racine, Baj. a. 4. ſc. 4.*

C'eſt-à-dire, voïons juſqu'où peut aler ſon ingratitude. Plût à Dieu que Clitus ne m'eût point pouſſé à bout. *Vaug. Quint. Curce, l. 8. ch. 8.* C'eſt-à-dire, qu'il ne m'eût point obligé d'éclater contre lui.

> Il ne veut que l'honneur de l'avoir *miſe à bout.*
> Il en triomphe, & puis c'eſt tout.
> *Benſerade, Ballet de la nuit.*

C'eſt-à-dire, il ne déſire que l'honneur de l'avoir pouſſée auſſi loin qu'on pouvoit, & celui d'en faire la conquête. *Tu mets ma patience à bout.* C'eſt-à-dire, tu m'obliges à me mettre en colére. *Venir à bout de quelque choſe,* c'eſt l'achever. *Etre au bout de ſon rôle;* c'eſt ne ſavoir plus que dire, ni que faire.)

A bout portant. [*Admotâ proximè catapultâ.*] Le bout de l'arme étant preſque ſur le ventre de ſon ennemi. Tirer quelcun à bout portant)

† *A tout bout de champ.* [*Identidem, ferè, continenter.*] Mot bas & vieux, au lieu de quoi on dit: *ordinairement, à chaque inſtant.*

Bout. Terme de *Ceinturier.* Petite plaque de métal qu'on met au bout des boucles du baudrier pour leur donner plus de grace.

Bout. [*Extremæ acinacis vaginæ munimentum.*] Terme de *Fourbiſſeur.* C'eſt un petit morceau de cuivre, d'or, d'argent ou de vermeil doré qu'on met au bas du fourreau de l'épée, du poignard, ou de la baïonnette. (Mettre un joli bout à un fourreau. Un bout de cuivre vaut deux ou trois ſols.)

Bout d'argent. Terme de *Tireur d'or.* Gros bâton d'argent fin.

Bout. Terme de *Marine*, qui a diverſes ſignifications; comme *bout de corde*, pour ſignifier une corde de moïenne grandeur; ou une corde dont ſe ſert le Prévôt pour châtier. *Boûts de cable;* qui ſont des bouts ou morceaux de cables inutiles, uſés, ou trop courts. *Bout de vergue;* qui eſt la partie de la vergue qui excéde la largeur de la voile, & qui ſert quand on prend les ris. *Bout pour bout;* on dit plier le cable *bout pour bout*, ou *bout par bout. Bout de l'of*, ou *boute-l'of*, piéce de bois ronde, ou à huit pans, qu'on met au devant des vaiſſeaux de charge qui n'ont point d'éperon: elle ſert à tenir les amures de miſéne.

Bout dehors, Boute hors. Ce ſont des piéces de bois longues & rondes, qu'on ajoûte par le moïen d'anneaux de fer, à chaque bout des vergues du grand mât & du mât de miſéne, pour porter des bonnettes en étui quand le vent eſt foible, & qu'on veut chaſſer ſur l'ennemi. On apelle encore *Bout dehors*, 1°. de longues perces ou piéces de bois avec des crocs, pour empêcher dans un combat l'abordage du brûlot, ou pour empêcher, dans un moüillage, que deux vaiſſeaux, que le vent fait dériver l'un ſur l'autre, ne s'endommagent. 2°. Un petit mât qui ſert à la machine à mâter, pour mettre les chouquets & les hunes à place.

Bout d'or. Terme de *Tireur d'or.* Bâton d'argent doré.

Bout de l'an. [*Anniverſaria demortui parentalia.*] Terme d'*Egliſe.* Service qu'on dit pour un mort; lorſqu'il y a juſtement un an qu'il eſt mort. (Faire dire le bout de l'an.)

Bouts-rimez. [*Extrema rithmica.*] Terme de *Poëſie Françoiſe.* Rimes en blanc qu'on a deſſein

de remplir. (Sonnet en bouts-rimez. Sarrazin a fait un Poëme intitulé : *La défaite des bouts-rimez.)*

Bout saigneux. [*Jugulum.*] La partie du colet de mouton où il y a du sang.

Bout d'étamine, ou *d'estamine.* C'est une étofe façonnée à la maniére des étamines, & qui est fort connuë à Lyon.

Boute-en-train, *s. m.* Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres, & qu'on apelle autrement *Tarin.* On dit figurément d'un homme de plaisir, qui excite les autres à se divertir : *C'est un boute-en-train.*

† BOUTADE, *s. f.* [*Præceps animi impetus.*] Caprice. Emportement promt. Tirade de vers faits par caprice. (Il lui prend de fâcheuses boutades.

> Prenez en gré cette *boutade.*
> *S. Amand.*)

Boutade, *s. f.* C'est une danse figurée, qui fut inventée par le fameux Bocan maître à danser, sous le régne de Loüis XIII. laquelle a été apellée *boutade*, à cause qu'elle commence d'une maniére qui a quelque chose de brusque, de gai & d'éveillé. (La *boutade* a été extrêmement en vogue, mais on ne la danse plus, à peine la connoît-on que par les livres.)

☞ BOUTAGE. C'est, dit Ragueau, de même que le droit de Forage, *qui se prend sur ceux qui boutent & mettent vin en broche, pour le vendre en détail en la Justice & Seigneurie.*

BOUTANES, *s. f.* Toiles de coton, qu'on fabrique dans l'Isle de Chypre. On fabrique aussi à Montpellier une étofe qu'on nomme *Boutane.*

BOUTANT. Voïez *Arcboutant.*

BOUTARGUE, *s. f.* [*Salsamenta piscium.*] Ce sont des œufs de poissons salez qu'on mange pour s'exciter à boire, en Provence ; ce sont des œufs de muge confits avec de l'huile & du vinaigre.

BOUTE, *s. f.* [*Dolia.*] Terme de *Mer.* Futaille où l'on met l'eau douce qu'on embarque pour l'équipage. La *boute* s'apelle aussi quelquefois *baille.* (Les boutes sont pleines.) C'est aussi un vaisseau propre à transporter le vin dans un païs de montagnes.

Boute-feu, *s. m.* [*Incendiarius.*] Celui qui de dessein formé met le feu en quelque lieu. (Il commanda de tuer tous les boute-feux. *Abl. Arr. l. 1. c. 7.* C'est un boute-feu, qui a brûlé le château pour piller le trésor. *Abl. Luc. t. 1.*)

* *Boute-feu.* [*Seditionis auctor, fax.*] Celui qui aime la division, qui séme des querelles. (C'est un vrai boute-feu.)

☞ Malherbe a dit :

> Impudens *boute-feux* de noise & de querelle.

Boute-feu. Terme de *Canonier.* [*Quod ignem tormento subjicit.*] Fourchette au bout de laquelle il y a une méche pour donner le feu au canon.

† *Boute-hors*, *s. m.* [*Expedita in dicendo celeritas.*] Ce mot, pour dire : *facilité de parler*, est bas & vieux.

† *Joüer au boute-hors.* [*Expulsio.*] Façon de parler vieille & basse, pour dire, tâcher de se suplanter l'un l'autre.

Boute-selle, *s. m.* [*Signum equitibus datum conscendendorum equorum.*] Le prémier son de la trompette pour avertir les cavaliers qu'il faut monter à cheval. (Sonner le boute-selle.)

Boute-tout-cuire, *s. m.* Ce mot est du stile familier & bas ; il se dit d'un dissipateur. *C'est un boute-tout-cuire.*

BOUTÉ, BOUTÉE, *adj.* Ce mot se dit du cheval, & veut dire qu'il a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne. (Cheval bouté. Cavale boutée.)

BOUTEILLE, *s. f.* [*Ampulla*, *lagena.*] Vase de verre, de terre, ou de cuir boüilli, propre à mettre du vin, ou autre liqueur.

* *Bouteille.* [*Vinum.*] Aimer la bouteille. (La bouteille a des charmes qui consolent de tout. *Mol.* La bouteille fait perdre la raison à Liniére.

> Que Dubuisson dorme ou s'éveille,
> C'est au secours de la *bouteille*
> A qui tout l'honneur en est dû.)

On dit figurément d'un homme qui ignore le monde, les bienséances, &c. Qu'*il n'a rien vû que par le trou d'une bouteille.*

Bouteille d'eau. Petite boule qui s'éleve sur l'eau quand il pleut fort ; c'est aussi une bouteille pleine d'eau.

Bouteille de vin. C'est une bouteille pleine de vin. (Coifer une bouteille. Décoifer une bouteille.)

☞ *Bouteille.* Terme de *Marine.* Les bouteilles sont des saillies de charpenterie sur les côtez de l'arriére du vaisseau de part & d'autre de la chambre du Capitaine. Les bouteilles sont à la place des galeries, dont l'usage fut suprimé par l'Ordonnance de 1673.

☞ *Bouteilles de calebasse.* Ce sont des bouteilles que prennent sous les aisselles, ceux qui veulent aprendre à nager.

BOUTELIER, (BOUTEILLIER,) *s. m.* [*Supremus vini disponendi minister.*] Oficier de la maison du Roi, qui étoit autrefois un des prémiers Oficiers de la Couronne. C'est le grand Echanson.

† BOUTER, SE BOUTER, *v. r.* [*Ponere.*] Ce mot est passé de la Ville au village. Il signifie s'asseoir, mettre. (Boutez-vous là, & puis nous parlerons d'afaires.) On dit aussi boutez cela là, pour dire, mettez, &c.

Bouter, *v. a.* Bouter un cuir de veau, c'est enlever avec le boutoir ce qui peut être encore resté de la chair de l'animal, ataché à la peau, après qu'on l'a tirée de la tannerie.

☞ *Bouter de l'of.* Terme de *Marine.* C'est venir au vent, bouliner, serrer le vent, prendre l'avantage du vent, mettre les voiles en écharpe pour prendre le vent de côté.

BOUTEROLLE, *s. f.* Outil en forme de poinçon rond, dont les lapidaires se servent à graver les pierres dures.

Bouterolle. Poinçon de fer acéré, dont les faiseurs de boutons de métal se servent, pour emboutir les lames qu'ils ont coupées avec l'emporte-piéce, & pour les fraper dans la matrice, ou, comme ils disent, dans le tas, ou elles doivent prendre leur empreinte & leur forme.

Bouterolle. C'est aussi la garniture que les Fourbisseurs mettent au bout du fourreau d'une épée, pour empêcher qu'elle ne le perce.

Bouterolle. On apelle ainsi une fente de clef par où passe le roüet, ou les gardes d'une serrure.

☞ BOUTEUX. Petit filet ataché à un bâton fourchu, que les pêcheurs poussent devant eux sur les sables, & dont on se sert sur les côtes de l'Océan.

BOUTIQUE, *s. f.* [*Taberna*, *officina.*] Lieu qui sert aux ouvriers, & aux artisans pour travailler, & aux Marchands pour débiter leurs

marchandises. (Lever boutique. Ouvrir boutique. Tenir boutique. Garder, mener, conduire une boutique. Fermer la boutique. Garçon de boutique. Fille de boutique.

Un courtaut de boutique. Terme de *Mépris.* (Un garde-boutique. Une arriére-boutique.)

† *Faire de son corps, une boutique d'Apoticaire.* C'est prendre souvent des remédes. *Faire de sa tête, une boutique de Grec & de Latin.* C'est n'aprendre que du Grec & du Latin. *Garde-boutique*, étofe hors de mode, qu'on ne vend point, ou dont on vend très-rarement. Ce mot se dit en général de toute marchandise qui n'a point de débit.

BOUTIS, *s. m.* [*Impressum solo aprugni rostri vestigium.*] Terme de *Chasse.* Lieux où les bêtes noires foüillent.

BOUTISSE, *s. f.* Terme de *Maçon.* Ce mot se dit des pierres mises en œuvre, ensorte que la longueur entre dans le mur, & que la seule largeur paroisse en dehors. (Pour bien bâtir, il faut mettre des pierres en parement, & d'autres en boutisse alternativement.)

BOUTOIR, *s. m.* [*Scalprum.*] Instrument de fer avec lequel le Maréchal pare le pié des chevaux & des mulets. C'est aussi un instrument avec lequel les Corroïeurs boutent les peaux de veau qu'ils veulent corroïer.

Boutoir, s. m. [*Apri rostrum.*] Le bout du nez des bêtes noires. (Le boutoir du sanglier. *Sal.*) On s'en sert aussi dans le Blason.

BOUTON, *s. m.* [*Globulus.*] Petit morceau de bois rond & couvert de fil, de soie, ou de trait d'argent, ou d'argent doré qu'on pousse dans les boutonniéres. Morceau de verre, d'étain, d'or ou d'argent façonné qu'on met dans les boutonniéres, ou dont on pare un habit. (Bouton à boutonner. Bouton à queuë. Bouton à juste-au-corps. Bouton massif.)

* *Bouton de fleur.* [*Calix, folliculus, oculus, gemma.*] *Bouton de rose.* C'est une fleur ou une rose qui n'est pas épanoüie, & qui est en forme de bouton. On peut dire aussi que le bouton est une maniére de petit étui qui renferme les feüilles de la fleur. (Un beau bouton mérite du soin. Un gros bouton fort agréable. Bouton qui commence à grossir. Aider un bouton à fleurir. Bouton qui pourrit.) Le Fleuriste apelle aussi ce bouton, *bourre.* Voïez *Bourre.*

* *Bouton.* [*Papula.*] Bourgeon qui vient au visage.

> Son pourpoint n'a plus qu'un *bouton*,
> Et son nez en a plus de trente.
> *Gomb. Ep. l. 1.*

Bouton de vérole. Sorte de pustule ou de petite tumeur rougeâtre qui ne supure pas, & qui laisse toûjours une marque aux endroits où elle vient. Et quand une personne a de ces sortes de boutons, on dit qu'elle a le *Chapelet de S. Côme.*

* *Bouton de farcin.* Sorte de petit grain qui vient sur le corps du cheval, & qui le rend farcineux.

* *Serrer le bouton à quelcun.* C'est le presser avec vigueur.

Se mettre le bouton bien haut. C'est donner d'abord une idée avantageuse de soi.

Bouton, s. m. [*Ductilis habenarum nodus.*] Terme de *Manége.* Morceau de cuir, à peu près rond, boucle de cuir au travers de laquelle passent les rênes de la bride, & qui sert à les resserrer. (Hausser ou abaisser le bouton. On dit mettre un cheval sous les boutons, lorsque le cavalier décendant du cheval abaisse le bouton sur le col du cheval, jusqu'à ce que la bride ramene la tête du cheval en bon état, & qu'elle soit bien placée.)

Bouton, s. m. Instrument de Chirurgie, dont on se sert dans la Lithotomie. C'est une espéce de sonde d'acier ou d'argent, très-polie, dont l'une de ses extrémitez se termine par un bouton en forme de poire, l'autre par une petite cuiller alongée, & le long de son corps régne une crête ou languette qui sert à conduire les tenettes dans la vessie. Voïez *une plus ample description dans le Diction. des termes de Médec. & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.*

Bouton de feu. [*Cauterium.*] Terme de *Chirurgien* & de *Maréchal.* C'est un morceau de fer rond par le bout qu'ils font rougir pour l'apliquer dans des ulcéres, afin de les guérir. (Il faut apliquer le bouton à cette fistule. Il faut mettre le bouton de feu à chaque bouton de farcin.)

Bouton. Ce mot se dit d'un petit morceau de fer, ou d'autre métal qu'on met sur le bout du canon des armes à feu, pour servir de mire.

Bouton. Les Essaïeurs apellent *bouton*, un petit morceau d'or ou d'argent, qu'on leur donne pour faire l'essai de ces métaux, & voir à quel titre ils sont.

* On dit figurément qu'une chose *ne tient qu'à un bouton*, pour dire, qu'elle tient à peu de chose.

Bouton. Terme de *Lutier.* Bois en forme de gros bouton, où est atachée la queuë du violon.

Bouton. Terme de *Serrurier*, de *Taillandier*, de *Tourneur.* Morceau de métal, ou de bois en forme de bouton. (Un bouton de porte, de serrure, de pelle à feu.)

☞ *Bouton.* Ce terme a plusieurs significations parmi les Marins. (Bouton de mire. Bouton d'écouvillon. Bouton de pierrier. Bouton de cuiller de canon. Bouton de refouloir. Bouton de canon. Bouton de trompette.) Voïez *le Dictionnaire du Sieur Aubin.*

BOUTONNÉ, BOUTONNÉE, *adj.* [*Globulis astrictus.*] Ce mot ne se dit guére au propre. On ne dira pas du pourpoint qu'il est *boutonné*, pour signifier qu'il est garni de boutons, mais seulement pour dire que les boutons ont été mis dans les boutonniéres.

On dit au figuré, c'est *un homme boutonné*, pour dire un homme discret, qui ne s'ouvre pas aisément, qui est circonspect dans sa conduite.

* *Boutonné, Boutonnée, adj.* [*Papulus rubens.*] Ce mot, au figuré, se dit du visage qui a des bourgeons. (Visage boutonné, nez boutonné.)

Boutonné, Boutonnée. [*Globatus.*] Terme de *Blason.* Qui se dit des roses & autres fleurs, lorsque les feüilles sont d'un émail, & le milieu, ou le bouton d'un autre. On le dit aussi d'un rosier qui a ses boutons épanoüis.

BOUTONNER, *v. a.* [*Globulis astringere.*] Mettre les boutons dans les boutonniéres. (Boutonner un pourpoint.)

Boutonner, v. n. [*Folliculos emittere.*] Ce mot se dit des arbres, & veut dire pousser de petits boutons. (Les arbres commencent à boutonner.)

BOUTONNERIE, *s. f.* [*Globulorum officina.*] Marchandise de boutonnier. (La boutonnerie est meilleure qu'elle n'a encore été.)

BOUTONNIER, *s. m.* [*Globulorum opifex.*] Ouvrier qui travaille sur le boisseau, à l'éguille, sur l'oreiller & au crochet, qui fait de toute sorte de boutons, de tresses, de ceintures de Prêtres, cordons d'Evêque, cordons de miroirs, crépines, & qui enjolive divers ouvrages.

Boutonniére, *s. f.* [*Fissura cui globulus inseritur.*] Fente au pourpoint, ou au juste-au-corps, entourée de soie ou de fil, & arrêtée par deux brides pour mettre les boutons lorsqu'on se boutonne. (Couper les boutonniéres.)

Bouture, *s. f.* [*Talea, clavola, clavula.*] Terme de *Jardinier.* Branche d'arbre qu'on plante. Petits rejettons qui poussent au pié de quelque arbre. (Planter des boutures. Elever du plan de boutures.)

Bouture. Terme d'*Orfévre.* Eau où l'on met de la gravelle & du sel pour blanchir la besogne. (Mettre la besogne dans la bouture.)

Bouture. Terme de *Monoïage.* C'est une lessive composée de lie de vin séché, bien batuë, de sel, & de quelques autres ingrédiens, qui sert au blanchiment des flaons.

Bouvart, *s. m.* Les Boucaniers nomment ainsi, les demi-taureaux qui sont jeunes & n'ont pas toute leur grandeur. Dans le commerce des cuirs, on donne trois *Bouvarts* pour deux beufs; ce qui doit s'entendre des peaux de ces animaux.

Bouverie, *s. f.* [*Boum stabulum.*] Lieu où le bouvier tient les beufs. (Aler à la bouverie.)

Bouvet, *s. m.* Instrument de Ménuisier. Sorte de rabot, qui a comme deux fûts & deux fers. Il sert pour faire des rainures, ou des languettes, quand on veut emboiter & assembler des ais.

Bouvier, *s. m.* [*Bubulcus.*] Celui qui garde le bétail, comme beufs, vaches. (Un bon & fidéle bouvier. Apollon a été le bouvier d'Adméte. *Abl. Min. Felix.*)

Bouvier. Celui à qui les Bouchers de Paris donnent la garde de leurs beufs, qui les nourrit, & qui les leur améne le jour des tuëries.

* † *Bouvier.* [*Rusticus, inconditus.*] Grossier, rustre, mal propre. (Quel bouvier est-ce là!)

Bouvier. [*Bootes.*] Constellation céleste.

* Bouviére, *s. f.* [*Rustica, incondita.*] Ce mot ne se dit guére au propre, pour signifier une femme ou une fille qui garde les beufs & les vaches; mais au figuré, il est en usage dans le stile bas, & dans le satirique. Il signifie une grossiére, qui n'a ni esprit ni adresse. (La grosse bouviére. Voïez cette mal adroite bouviére, cette butorde. *Mol. Comtesse.*)

Bouvillon, *s. m.* [*Juvencus.*] Jeune beuf.

Bouzars. [*Stercora.*] Ce sont les fientes que jette le cerf au printems, & qui sont rondes & moles comme des bouzes de vache.

BOY.

☞ Boyer. C'est une espéce de bateau ou de chaloupe Flamande. Ce bateau est mâté en fourche, & a deux femelles qui font qu'il va bien à la bouline, & qu'il dérive peu. Voïez *la figure dans Aubin.*

Boyez. C'est le nom qu'on donne à certains Prêtres de l'Amérique.

BRA.

☞ Brabançons. C'est ainsi que l'on a nommé un assemblage d'un grand nombre d'avanturiers, qui formerent des compagnies nombreuses, qui coururent dans plusieurs Provinces du Roïaume, & y firent des ravages considérables, ne vivans que de leurs larcins, & des violences qu'ils exerçoient indiféremment par tout où ils passoient. On les apelloit encore, *Cottereaux* & *Routiers.* Voïez *l'Histoire de la Milice Françoise du P. Daniel, liv. 3. ch. 8.*

Brabantes. Toiles d'étoupes de lin, qui se fabriquent aux environs de Gand, de Bruges, &c.

Bracelet, *s. m.* [*Armilla, brachiale.*] Petit ornement qui embrasse le bout du bras auprès des rasettes de la main. (Un joli bracelet.)

Bracelet. Instrument de cuir, dont les Doreurs sur métal se couvrent le bras gauche, afin de ne se point blesser, lorsque pour polir & brunir leur ouvrage, ils s'apuient fortement sur l'étau.

Brachet, *s. m.* Sorte de chien de chasse.

Brachial, *adj.* Terme d'*Anatomie.* On apelle ainsi les deux muscles de l'os du coude. L'un est le *brachial* interne, l'autre le *brachial* externe.

Bracmane, *s. m.* Prêtre Indien, un Philosophe Indien.

Braconer, *v. n.* C'est chasser furtivement sur les terres d'autrui, pour profiter du gibier. Celui qui agit ainsi se nomme *Braconier.*

Brague, *s. f.* Terme de *Lutier.* Morceau de bois au bout du corps du luth pour en cacher les éclisses.

Brai, *s. m.* [*Navalis uncturæ cera.*] Composé noir, fait d'herbes & de poix resine, dont on se sert pour froter les bateaux. (Faire du brai, fondre du brai, apliquer du brai boüillant sur les couches d'étoupe, dont les calfas remplissent la jointure des planches qui composent le bordage d'un vaisseau. Il y a un brai sec, & un brai gras, qui servent l'un & l'autre à braïer le vaisseau.)

† * Braies, *s. f.* [*Femoralia.*] Il ne se dit qu'au pluriel. Il signifie haut-de-chausses, culote; mais en ce sens, il est vieux & hors d'usage. *Braies*, au figuré & dans le comique, entre dans quelques façons de parler proverbiales: *Il en est sorti braies nettes.* C'est-à-dire, il est heureusement sorti d'afaire. *Nos libertez auront peines à s'en tirer braies nettes. Mol. Préc.* C'est-à-dire, que nous y perdrons la liberté.

Braies. [*Panniculus.*] Linge qu'on met sous la chemise des enfans qui sortent du maillot, & dont on leur envelope le cu, de peur qu'ils ne gâtent leur robe.

Braies, s. f. Cuir ou toile poissée qu'on met au pié d'un mât auprès du tillac, de peur que l'eau ne le pourrisse. *Fourn.*

Braies. On apelle ainsi dans la construction des moulins à vent, les piéces de bois qu'on met sur ce qu'on nomme le paillier du moulin, pour soulager les meules.

Braïer, (Brayer,) *v. a.* [*Navem incerare.*] Froter un vaisseau de brai, de poix, de goudron & de suif. (Braïer un bateau.)

Braier, s. m. [*Subligaculum herniæ.*] Prononcez *brèé.* Bende de fer déliée, large d'un pouce, façonnée en forme d'un demi cercle, couverte d'abord de toile, & ensuite de cuir, dont l'un des côtez, & quelquefois les deux sont de la largeur d'environ la paume de la main, pour arrêter les décentes de boïau. (Un braier bien fait, un braier commun, un braier de fil de fer à ressort. Porter le braier. Voïez *Chirurgien. Hernies.*)

Braier, s. m. Morceau de cuir, large de deux bons doigts, au bout duquel il y a une espéce de sachet de cuir, où l'on met le bâton de la baniére quand on la porte. (Prenez vôtre braier pour porter la baniére. Sans braier on ne sauroit porter la baniére qu'avec peine, le braier soulage.) On apelle aussi *braier*, une espéce de bandage de cuir,

cuir, avec une boucle & son ardillon, qui sert à soûtenir le batant d'une cloche.

Braïer, *s. m.* [*Anus.*] Terme de *Fauconnerie.* C'est le cu de l'oiseau.

Braïer, *s. m.* Terme de *Balancier.* Petit morceau de fer qui passe dans les trous qui sont au bas de la chasse du trébuchet & des balances, & qui sert à la tenir en état.

Braïers. Terme de *Maçon.* Il se dit des cordages qui servent à élever le bourriquet où l'on met le mortier & le moilon pour l'élever au haut des bâtimens.

BRAÏÉTE, (BRAYETTE,) *s. f.* [*Braccarum pars anterior.*] Ce mot ne se dit guére ; en sa place on dit, *fente-de-haut de-chausse.* On dit fermer sa *braïéte*, boutoner sa *braïéte.*

☞ BRAIL. La Coûtume du Maine, *art. 40.* s'est servi de ce terme, au lieu de *breüil.*, qui est le véritable. *Qui n'a forest, ni brail de forest, qui est à entendre buisson, tel que convenablement les grosses bestes puissent s'y retirer, titre, ou longue possession, n'est fondé d'avoir chasse défensable à grosses bestes, s'il n'est Châtelain pour le moins.* Brodeau explique ainsi ce terme dans son Commentaire sur cet article : « Quant au mot de » *brail*, je tiens, avec M. Guillaume le Boüille, » qu'il vient de *brailler*, qui est le propre des » grosses bêtes, ou de *bramer*, qui est le cri » des cerfs. » Mais *brail* est dit, par corruption, de *breüil*, qui est un terme des Eaux & Forêts, & que l'on dérive du Latin *bralium*, un buisson un parc où l'on a enfermé des bêtes. Les Italiens en ont fait leur *brolo.* Surquoi voïez les Origines Italiennes de Ménage. Voïez *Brogliare. Brolo.*

† BRAILLER, *v. n.* [*Clamare, vociferari.*] Criailler. Il ne fait que brailler. On dit en terme de *Chasse*, qu'un chien *braille* quand il crie sans voix.

Brailler le haren. Terme de *Mer.* C'est saupoudrer le haren de sel, & le remuer avec la pelle. *Fourn.*

BRAILLEUR, *s. m.* [*Clamator, rabula.*] Criailleur. (Un franc brailleur.)

BRAILLEUSE, *s. f.* Criailleuse. (Une vraie brailleuse.)

BRAÏON, (BROYON,) *s. m.* Terme d'*Imprimeur.* Petit morceau de bois, pour broïer l'encre.

BRAIRE, *v. n.* [*Rudere.*] Ce mot se dit de l'âne qui pousse un cri naturel, & qui marque ce que la nature lui inspire. (L'âne braît.)

* *Braire.* [*Vociferari.*] Crier, chanter d'une maniére désagréable.

(J'oi *braire* matin & soir,
Cinq païsans vétus de noir.
Boisr. Epit.)

BRAISE, *s. f.* [*Pruna.*] Bois que le feu a consumé & réduit en charbons. (La braise du feu, la braise du four.) *Il est tombé de la poële dans la braise.* Façon de parler basse & proverbiale, qui signifie, il est tombé d'un grand mal dans un pire. *Il l'a rendu chaud comme braise* ; c'est-à-dire, il s'est vengé promtement ; il a reparti vivement au discours qui l'ofensoit. Donner une mauvaise nouvelle *chaud comme braise* ; c'est l'annoncer sans aucune préparation. Passer sur quelque chose *comme chat sur braise* ; c'est passer très-légerement.

Braise. [*Ardens focus.*] Ardeur amoureuse.

(Lise, un courtisan du feu Roi,
Ne sauroit modérer ta *braise.*
Mayn. Poës.)

BRAISIER. Voïez *Brasier.*

BRAISIÉRE, *s. f.* Terme de *Boulanger.* C'est une maniére de fontaine de cuivre, où le Boulanger étoufe sa braise lorsqu'il la tire du four, & avant qu'il la mette dans le *braisier* qui est en sa boutique. (Eteindre la braise dans la braisiére. Mettre étoufer la braise dans la *braisiére.*)

BRAMER, *v. n.* [*Clamorem edere cervino similem.*] Terme de *Chasse.* Quelques-uns disent *bramer* pour exprimer le cri du cerf, mais le vrai mot c'est *braire.* (Le cerf qui *brame* au bruit de l'eau, s'amuse à regarder son ombre. *Théoph.*)

BRAMIN, *s. m.* Prêtre de la Religion des Indiens idolâtres, successeurs des anciens Bracmanes.

† BRAN. [*Stercus, alvi purgamentum.*] Excrément d'homme.

(Qu'elle puisse crever d'ahan,
Et vomir l'ame avec le *bran.*
S. Am.)

† *Bran.* [*Vah! malè sit.*] Terme qui marque le peu d'estime qu'on fait d'une chose, ou d'une personne.

(*Bran* de vous, bran de vos clistéres.
Sar. Poës.)

BRANCARD, *s. m.* [*Valetudinarium ferculum.*] Prononcez *brancar.* Sorte de litiére. Voiture sans roües, dans laquelle on transporte un malade tout couché sur des matelas, avec des couvertures sur des cerceaux, & qui est portée par deux chevaux ou mulets ; & quelquefois par deux hommes, l'un devant & l'autre derriére.

Brancard, *s. m.* [*Lecticarium ferculum.*] Ce mot signifie aussi les deux piéces de bois posées sur les lisoirs, & qui joignent le train de derriére au train de devant d'un chariot, ou d'une chaise roulante.

Brancard, *s. m.* [*Carrucarium ferculum.*] C'est aussi un assemblage de plusieurs piéces de charpenterie, qui forment une machine propre à transporter des pierres, ou autres choses d'une pesanteur extraordinaire.

BRANCHAGE, *s. m.* [*Ramalia.*] Nom collectif. Plusieurs petites branches. (Soïons chargez de branchages. *Vaug. Quinte-Curce, l. 6. c. 5.*)

BRANCHE, *s. f.* [*Ramus.*] Partie de l'arbre qui sort du tronc. (Branche rompuë, pousser des branches, jetter des branches.)

* *Branche.* Petite partie qui sort d'une chose qui fait une espéce de corps entier. (Branche de lustre. Branche de girandole, branche de garde-d'épée, branche de pincettes, de tenailles, &c.)

* *Branche.* Partie de quelque chose. Partie qui sort ou qui se sépare d'une chose. (Branche de veine, ou rameau de veine. Branches de bouquet de plumes. Branche de ciseau. Branche d'embouchure ou de mords.)

Branches de bride. Terme d'*Eperonnier.* Deux piéces de fer courbées qui portent l'embouchure, les chaînettes & la gourmette. (Branche hardie, branche flaque. Forger les branches d'une bride.]

* *Branche de flambeau.* Terme de *Potier d'étain.* C'est toute la partie du flambeau qui est élevée au dessus du pié, & au bout de laquelle on met la chandelle. Cette partie du flambeau s'apelle tige par les Orfévres.

* *Branche de trompette.* Terme de *Chaudronnier.* C'est une sorte de tuïau qui est le long du pavillon de la trompette.

Branche. Terme de *Verrerie.* C'est un instrument avec lequel on élargit la bosse, du côté qu'elle a été séparée de la felle, qui a servi à la soufler.

Branche. On apelle les *branches d'un carosse*, les deux piéces de bois qui sont au derriére du train du carosse, vis-à-vis les moutons, & qui en soûtiennent les arcs-boutans. C'est sur ces *branches* que les laquais se tiennent debout.

Branches d'une pique. Ce sont les deux bouts de fer, par où il s'atache à la hampe.

Branches de cerf. Ce sont les deux parties du bois d'un cerf.

Branche. C'est la verge de fer dans la balance romaine, sur laquelle le contre poids est mobile.

* *Sauter de branche en branche.* Cette façon de parler proverbiale se dit de ceux qui sans raison passent d'un discours à un autre.

* *Il est comme l'oiseau sur la branche.* C'est-à-dire, dans un état incertain & mal assûré.

* *Branche de crochet.* Terme de *Crocheteur.* Ce sont les deux grands bâtons de devant les crochets, qui posent sur le dos du Crocheteur.

* *Branche.* [*Linea collateralis.*] Terme de *Généalogie.* Ligne collatérale. (Il étoit décendu de la tige roïale, bien que d'une branche un peu éloignée. *Vaug. Quint. l. 4. c. 1.*)

☞ Un fou dont les accès vont jusqu'à la furie,
Et d'un tronc fort illustre, une *branche* pourrie.
Despreaux, sat. 5.

Branche, s. f. Terme de *Vieille Poësie Françoise.* Il se dit parlant des lais & des arbres fourchus. Les branches de ces sortes de poëmes, ce sont leurs plus petits vers. Les branches des arbres fourchus n'ont d'ordinaire que trois silabes. *Gratien*, *Despr. Art poëtique.*

Branche-ursine. Voïez *Branque-ursine.*

BRANCHER, *v. a.* Terme usité parmi les gens de *Guerre* & les *Prévôts. Brancher* un soldat ou un vagabond; c'est le pendre à la branche du prémier arbre.

Brancher la bosse. C'est tourner en rond l'instrument que les Verriers apellent branche, au dedans de l'ouverture qu'on a faite à la bosse, pour la séparer du col de la felle.

☞ BRANCHIER. Un oiseau qui se tient sur les branches des arbres.

☞ BRANCHIERES. Lieux où l'on met les Pancartes des Péages. Voïez *Ragueau.*

BRANCHIES, *s. f.* Terme de *Physique.* Nom que les Médecins Grecs ont donné aux oüies des poissons.

BRANCHU, BRANCHUË, *adj.* [*Ramosus.*] Qui a plusieurs branches. (Un arbre fort branchu.)

BRANDEBOURG, *s. m.* [*Penula, chlamys.*] Vêtement qui tient du manteau & de la casaque, qu'on porte l'hiver durant le mauvais tems.

BRANDES. Vieux terme de *Chasse.* Ce sont les bruïeres où les cerfs vont viander.

BRAN-DE-SON, *s. m.* C'est le plus gros son des grains qu'on a fait moudre, qu'on en tire par le bluteau.

Bran-de-Judas. On donne ce nom aux rousseurs qui viennent sur le visage.

BRANDEVIN, *s. m.* [*Vinum igne stillatum.*] Ce mot est Alemand, & signifie vin brûlé. Le mot de *brandevin* ne se dit guére à Paris que parmi le petit peuple : les gens qui parlent bien, disent *Eau-de-vie.* (On boit force brandevin en Holande, & l'on dit aussi que le brandevin de Holande, est le meilleur de tous les brandevins.) Celui qui crie & qui vend du brandevin, se nomme *Brandevinier.*

BRANDI, BRANDIE, *partic.* On dit enlever un fardeau *tout brandi* ; c'est-à dire, tout d'un coup. Enlever un homme *tout brandi* ; c'est l'enlever dans l'état où on l'a trouvé.

BRANDILLEMENT, *s. m.* Mouvement qu'on se donne en se brandillant.

BRANDILLER, *v. a.* [*Agitare se fune ex arbore suspenso.*] Balancer. (Brandiller quelcun.)

BRANDILLOIRE, *s. f.* [*Funis aut ramus arboris quo se quis jactat.*] Cordes ou autres pareilles choses atachées au plancher, ou à deux poteaux, qui servent à se brandiller, ou à brandiller quelque chose.

BRANDIR, *v. a.* [*Quassare, succutere, vibrare.*] Jetter. Lancer. (Il brandit un long bâton. *S. Am.*)

☞ Ce terme n'est point en usage dans le beau stile, du moins il ne doit être emploïé que dans le burlesque & dans la conversation familiere. Peut-être qu'il vient de l'Alemand *brand*, qui signifie tison ; car selon la remarque de M. de la Monnoie, dans son Glossaire Bourguignon, les tisons, ainsi que les pierres, sont les prémiéres armes qu'on *brandit*, & qu'on jette de part & d'autre dans une émûte : *Jamque faces & saxa volant*, dit Virgile.

* *Brandir un chévron.* Terme de *Charpentier.* C'est atacher un chévron à une panne par le moïen d'une forte cheville.

BRANDON, *s. m.* [*Fax.*] Ce mot est un peu vieux, & il signifie torche, flambeau, feu. Au figuré, l'ardeur de l'amour.

☞ Un brandon est une branche d'arbre, ou de la paille, que l'on alume pour éclairer pendant la nuit, faute de flambeau & de torches. Cretin a dit :

Laisseras-tu en deüil & ennui, celles
Que les *brandons* & vices estincelles
De Cupidon attouchent de si près ?

Brandons, s. m. Ce mot signifie des feux qu'on fait pour se réjoüir en Carême. Mais outre qu'il est vieux en ce sens, il ne se dit guére qu'au pluriel, & en sa place on dit simplement des *feux.* (C'étoit autrefois la coûtume de faire des brandons, & sur-tout à la campagne. C'est demain la veille des brandons. *Févret, de l'abus.* Le *Dimanche des brandons*, c'est le prémier Dimanche de Carême.)

☞ Les Coûtumes font mention du *brandon* en des sens diférens ; car dans l'article 74. de celle de Paris, & dans plusieurs autres, *brandon* & *arrêt* sont sinonimes. *Un Seigneur censier peut procéder, ou faire procéder par voie d'arrêt, ou de brandon, &c.* Mais il signifie naturellement la marque & le signal de la saisie interposée sur un héritage ; ainsi on trouve dans plusieurs Coûtumes, les mots, *apposition de brandon en saisie d'héritages* ; dans celle de Tours, *assigner brandons sur les héritages tenus en fief* ; dans celle de Châteauneuf, art. 33. *injure faite au Seigneur par brandon dépecé* ; & dans celle de Bretagne, art. 38. *fief saisi par le brandon du Seigneur souverain.* C'étoit, selon Harpocration, une coûtume parmi les Athéniens, de mettre aux héritages d'un débiteur quelque marque évidente, qui aprenoit à tout le monde que le fond étoit engagé à un créancier du propriétaire ; cet

héritage ainſi noté, étoit apellé un fond hipotéqué, ſur lequel un créancier du propriétaire avoit un droit & une hipotéque : cette marque ſe faiſoi en diférentes maniéres, & on apelloit ὅρος, terme générique qui comprenoit, ſuivant l'explication de Suidas, les afiches, les inſcriptions, γράμματα, & les autres marques, ſoit en bois ou en pierre, que l'ôn mettoit ſur les maiſons, & ſur les fonds, lorſqu'ils étoient engagez à quelque créancier. Les Romains ſuivirent, pendant quelque tems, l'exemple des Athéniens : ils marquoient par des afiches faites aux portes des maiſons, celles qui leur étoient afectées & hipotéquées, & l'on en trouve la preuve dans la Loi derniére, §. *Si ad januam, ff. Quod vi aut clam :* mais dans la ſuite, les Empereurs défendirent de faire de ſemblables afiches ſans la permiſſion du Juge, *tot. tit. Cod. Ut nemini liceat, ſine Judicis auctoritate, ſigna rebus imponere alienis.* Nous ne connoiſſons plus ces ſortes de marques honteuſes & infamantes pour les débiteurs ; elles ne ſont à préſent en uſage que dans les ſaiſies réelles, où l'on apoſe les armes de Sa Majeſté, que l'on apelle *pannonceaux*, & que l'on aplique à la porte principale de la maiſon, *pour démontrer & faire connoître à un chacun, que cette maiſon eſt ſaiſie, & miſe en la main du Roi, par autorité de Juſtice, à ce que perſonne ne s'ingere d'en joüir*, dit le Maître, dans ſon Traité des Criées, *liv. 1. ch. 11.*

BRANLANT, BRANLANTE, *adj. partic.* Qui branle, qui panche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Avoir les bras branlants, la tête branlante. On apelle figurément un *château branlant*, une choſe mal aſſurée, qui paroît prête à tomber, à ſe renverſer.

BRANLE, *ſ. m.* [*Motus.*] Action de celui qui branle, & qui remuë quelque choſe. (Sonner en branle. Mettre une cloche en branle.)

* *Branle.* [*Autor, impulſor ad rem faciendam.*] Action de celui qui met une choſe en train de ſe faire. Qui la met en état de s'achever, ou qui eſt la principale cauſe de ce qu'une choſe ſe fait ou arrive. (Donner le branle à une afaire. Ce ſont eux qui donnent le branle à la réputation. *Moliére.*)

Branle. [*Saltatorius orbis.*] Terme de *Maître à danſer.* Danſe où pluſieurs danſent en rond, ſe tenant par la main. (Un branle gai. Méner un branle.)

† * *Branle de ſortie.* Mots burleſques pour marquer la retraite qu'on eſt obligé de faire en quittant un lieu, ou une perſonne.

Branle, ſ. m. [*Fluctuatio, jactatio.*] Incertitude, délibération. (Sa fortune eſt en branle & fort incertaine.)

Branle, ſ. m. Terme de *Matelot.* C'eſt un lit de vaiſſeau, qui eſt une toile ſuſpenduë à des cordes par les quatre bouts. (Tendre ou détendre les branles.)

☞ *Branle bas.* Terme de *Marine.* C'eſt un commandement que l'on fait lorſque l'on ordonne de détendre tous les branles d'entre les ponts, afin de ſe préparer au combat, ou pour quelque autre raiſon.

BRANLEMENT, *ſ. m.* [*Concuſſio, motus.*] Mouvement en deçà & en delà. (Il a conſenti par un branlement de tête.)

BRANLER, *v. a.* [*Movere.*] Remuer. Mouvoir. (Branler la tête.)

Branler, ſ. m. [*Titubare.*] Chanceler, ne pas tenir ferme. (Dent qui branle.

> Parmi les troubles de la guerre ;
> Son lit ne peut jamais *branler*
> Que par un tremblement de terre.
> *Théoph. Poëſ. 1. part.*)

* *Branler.* [*Animo vacillare, fluctuare.*] Avoir peur. Trembler, chanceler. Quand il vit les ennemis branler, il ſe mit à les charger. *Vaugel. Quint. l. 4. c. 13.* La renommée de cette victoire arrivée ſi à propos, afermit l'Aſie qui branloit de toutes parts. *Vaug. Quint. Curce, l. 7. ch. 9.*

Branler dans le manche. Phraſe proverbiale, pour dire : N'être pas ferme dans ſa réſolution.

N'oſer branler devant quelcun. C'eſt être dans une contrainte continuelle en préſence de quelcun. C'eſt auſſi n'oſer rien dire ni rien faire qui puiſſe déplaire à une perſonne qu'on craint.

BRANLOIRE, *ſ. f.* Petite chaîne ou autre pareille choſe, avec quoi les Taillandiers, Maréchaux, & autres gens de forge, font aler les ſouflets de leur forge.

BRANQUE-URSINE, *ſ. f.* [*Achantus, Branca urſina, Marmoria.*] Sorte de plante qui fleurit en Juillet.

BRAQUE, *ſ. m.* [*Canis ſagax.*] Sorte de chien de chaſſe qui eſt bon quêteur, & qui excelle par l'odorat.

BRAQUEMART, *ſ. m.* C'eſt une épée courte & large, qu'on portoit anciennement. Voïez *Fauchet.*

BRAQUEMENT, *ſ. m.* [*Libramentum.*] Diſpoſition d'une piéce d'artillerie à tirer vers un lieu certain.

BRAQUER, *v. a.* [*Librare, dirigere.*] Tourner. (Braquer un chariot, un caroſſe. Braquer le canon.) Ce terme ne ſe dit que de certaines choſes qu'on peut tourner & préſenter d'un côté & d'un autre.

BRAQUES, *ſ. m.* On a donné ce nom aux pinces d'une écreviſſe.

BRAS, *ſ. m.* [*Brachium.*] Partie de l'homme qui commence depuis la jointure de l'épaule juſques à la jointure du coude. Voïez *Degori, Dict. de Médecine, p. 193.* (Un beau bras, un agréable tour de bras. Avoir le bras bien fait. Plier le bras de bonne grace. Ouvrir agréablement le bras. Porter bien les bras. Laiſſer tomber ſes bras de bon air. Avoir de la grace au bras. Les Poëtes ont feint que Briarée avoit cent bras.)

A bras, adv. C'eſt-à-dire, à force de bras. (Il a falu monter le canon à bras.)

A tour de bras, adv. De toute ſa force. (Jetter une pierre à tour de bras.)

A plein bras, adv. A la braſſée. (Prendre à plein bras.)

Bras deſſus bras deſſous, adv. (Embraſſer quelcun bras deſſus bras deſſous.

> Le rat campagnard pria l'autre,
> Bras deſſus bras deſſous,
> Serviteur, moi le vôtre.
> *Le Noble, Eſope.*)

* *Bras.* Ce mot, au figuré a divers ſens. (Exemples. Elle avoit les mains craſſeuſes & les bras retrouſſez. *Abl. Luc.* Le mot de *bras* dans cet exemple eſt mis pour manche. *Avoir des afaires ſur les bras.* C'eſt-à-dire, avoir beaucoup d'afaires. *Faire retraite avec l'ennemi ſur les bras.* C'eſt-à-dire, ſe retirer & être pourſuivi de l'ennemi. *S'attirer un puiſſant ennemi ſur les bras,*

c'est-à-dire, se faire un ennemi qui ne nous épargne pas.)

* *Le bras de Dieu.* [*Potentia, dextera.*] C'est la puissance de Dieu. *Les Rois ont les bras longs.* C'est-à-dire, leur pouvoir est grand, & il s'étend loin. *Par cette conduite obligeante, ils tendent les bras à tout le monde.* C'est-à-dire, ils secourent tout le monde. *Il étoit le bras droit du Cardinal.* C'est-à-dire, son apui, celui qui le soûtenoit. *Prêter son bras à quelcun.* C'est-à-dire, le servir dans une entreprise. *Je me lasse de vous avoir sur les bras.* C'est-à-dire, je me lasse d'avoir soin de vous. *Demeurer les bras croisez.* C'est ne rien faire. (Le Comte de Foix, & le Connétable de Bourbon demeurérent, par jalousie, *les bras croisez*, tandis que le Prince de Galles pilloit le Languedoc. *Choisi, Hist. du Roi Jean.* Si le bon homme fût demeuré *les bras croisez*, il eût été gueux toute sa vie. *Abl. Luc. t. 1.*

Qu'un voisin malicieux
A vous ruiner s'aprête,
Ou menace vôtre tête,
L'estime a *les bras croisez.*
Pelisson, Recueil de piéces galantes, t. 1.)

* *A bras ouverts.* [*Passis ulnis.*] Façon de parler proverbiale, pour dire, favorablement, avec des témoignages d'amitié. Recevoir quelcun à bras ouverts. *Abl. Luc. t. 1. Dial. de Tillemont*, a dit figurément, la pauvreté m'a reçû de tout son cœur & avec afection.)

* *Le bras séculier.* [*Profanæ jurisdictionis potestas.*] Magistrats qui font exécuter les Ordonnances de Juge Ecléfiastique. (Implorer le secours du bras séculier.)

* *Bras.* Ce mot se dit de quelques animaux. (Bras d'écrevisse.) *Bras de cheval.* C'est la partie de la jambe de devant qui prend depuis le bas de l'épaule jusqu'au genou. (Cheval qui plie bien le bras.)

* *Bras.* [*Fretum, alveus.*] Ce mot se dit de la mer & des fleuves. (Bras de fleuve. Bras de mer.) C'est un cours d'eau que la mer fait entre deux terres fermes.

☞ *Bras-Saint-George.* C'est le détroit du Bosphore qui sépare l'Europe de l'Asie, vis-à-vis de Constantinople; on l'apelle ainsi, à cause du Monastére de Saint George, qui étoit bâti sur le rivage, hors le mur de la Ville.

Bras, s. m. Terme de *Mer.* Cordes pour croiser les vergues, & les faire aler de côté & d'autre. *Fourn.* On dit aussi en terme de *Mer*, les bras d'une ancre. Ce sont les deux portions de la piéce de bois, qui la traversent par en haut, chaque bras faisant la moitié de la croisée.

Bras. On apelle les *bras d'une scie*, les deux piéces de bois, ausquelles la feüille d'une scie est atachée.

Bras. Les Charpentiers apellent les *bras d'une chévre*, les deux longues piéces de bois, qui se joignent par en haut, & qui s'éloignant par en bas, forment un triangle. Ce sont ces bras qui portent le trueil, sur lequel le cable se roule, quand on éleve quelque fardeau. Les *bras* d'une *gruë*, sont les huit piéces de bois, ou liens, ou contre-fiches, qui apuient l'arbre d'un bout, & qui sont posées de l'autre à tenons & à mortaise, sur les huit racinaux de l'empâtement. Dans les engins & autres machines qui servent aux mêmes usages que les *gruës*, les *bras* sont deux grandes piéces de bois qui en soûtiennent & arc-boutent le poinçon, & qui forment avec l'échelier qui l'apuie de l'autre côté, une espéce de piramide triangulaire. Les *bras d'une baleine*, sont ce qu'on apelle dans les autres poissons des nageoires.

* *Bras.* Ce mot se dit des fauteüils, des civiéres, & autres pareilles choses. (Bras de fauteüil, de civiére, de broüette. Bras de presse d'Imprimeur en taille-douce.)

* *Bras.* Chandelier en forme de bras.

* *Bras, s. m.* [*Ramus, brachium.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit des melons, des concombres & des citroüilles, & il signifie *branche.* (On dit pié de melon qui commence à faire des bras. Il faut ôter les méchans bras, car les melons n'y peuvent tenir. *Quintinie des Jardins, t. 1. page 75.*)

BRASER, *v. a.* [*Ferruminare.*] Terme d'*Ouvriers en fer.* C'est souder quelque piéce de fer d'une autre maniére que ne le font ordinairement les forgerons, savoir avec une soudure particuliére faite avec du cuivre, du borax, de la roche ou du verre pilé, que l'on fait fondre sur un brasier ardent. C'est de cette maniére qu'on met des piéces à des canons de fusil ou de pistolet qui sont crevez; qu'on fait de petits cadenats, & qu'on racommode d'autres ouvrages.

BRASIER, *s. m.* [*Ardentes prunæ.*] On prononce *brasié.* La raison voudroit que de *braise* on dit *braisier*, mais l'usage est le plus fort, & fait dire & écrire *brasier.* C'est la braise du feu. (Un petit ou un grand brasier, un bon brasier, un brasier ardent. Voilà du bois qui va faire un bon brasier. Eteindre le brasier.)

Brasier, s. m. [*Focus.*] Vase de métal où l'on met du feu. (Un brasier bien fait & bien travaillé. Elle eût le plus gros lot, qui étoit un brasier d'argent. *De Bussi, Hist. des Gaules.*)

* *Brasier, s. m.* [*Ardens focus.*] Ce mot, au figuré, est plus de la poësie que de la prose. C'est-à-dire, une flamme amoureuse. Un feu ardent dans le cœur. Une fiévre violente.

(Un *brasier* ardent me consume.
Maleville, Poësies.

Il porte dans le sein
Un *brasier* qui n'a point de fin.
Voit. Poësies.)

Brasier, s. m. Mot de *Boulanger.* Maniére de petite huche où le Boulanger met de la braise quand elle est étoufée. Les Boulangers de Paris sont partagez sur *brasier.* Il y en a presque autant qui disent *braisier*, que de ceux qui disent *brasier.* (Le brasier est plein, ou le braisier est plein.) Si j'ose dire ma pensée là-dessus, je ferois pour *braisier*, parce qu'il distingue ce mot, autant qu'il est un terme de métier, de toutes les autres significations.

BRASILLER, *v. a.* Faire un peu griller sur de la braise. On dit, *faire brasiller des pêches.*

BRASSAGE, *s. m.* [*Brachiorum labor.*] Terme de *Monoie.* Frais de la fabrication de la monoie. Petite somme d'argent que le Roi permet de prendre au Fermier des monoies sur chaque marc d'or, d'argent, de billon, ou de cuivre mis en œuvre. Voïez *Bouteroüë.* (Prendre le brassage. Lever le brassage.) Voïez *Boisard, page 58. du Traité des Monoies.*

BRASSAR, *s. m.* [*Brachiale ferreum.*] Terme d'*Armurier.* Tout le fer qui couvre le bras de l'homme armé de pié en cap. (Les deux brassars d'un homme armé de pié en cap.)

Braſſar. [*Brachiale follis jaculatorii.*] Ce qui couvre le bras de l'écolier, lorſqu'il jouë partie au balon dans la grande cour de quelque Colége.

BRASSE, *ſ. f.* [*Orgya.*] La longueur des deux bras étendus. (Le fleuve avoit trois braſſes d'eau *Abl.* On moüilla dans le port ſur ſix braſſes. Une braſſe de corde eſt ordinairement de la longueur de deux aunes de Paris.)

☞ *Braſſe.* C'eſt une meſure dont on ſe ſert ſur les vaiſſeaux. Sa longueur eſt déterminée, & compriſe entre les extrémitez des deux mains d'un homme quand il ouvre les bras de toute leur étenduë; ce qui vaut à peu prés ſix piés de Roi ou de douze pouces. Voïez *Aubin.* On meſure par braſſes la profondeur des riviéres & des mers.

Braſſe. Terme de *Boulanger.* On dit un *pain de braſſe*, pour ſignifier un très-gros pain.

Braſſe, *ſ. f.* C'eſt une ſorte de meſure dont on ſe ſert dans quelques Villes d'Italie, pour meſurer les étofes. (Une braſſe de ſatin.)

Braſſe. [*Senum pedum menſura.*] Ce mot ſe prend figurément. *Il eſt cent braſſes au deſſus de lui.* [*Longo intervallo illum ſuperat.*] C'eſt-à-dire, il eſt bien plus que lui. *Il eſt cent braſſes au deſſous de lui.* C'eſt-à-dire, il eſt beaucoup moins que lui.

BRASSÉE, *ſ. f.* [*Quantum ferri poteſt ambabus ulnis.*] Ce qu'on peut embraſſer tout d'une fois avec le bras. (Une groſſe braſſée. Prendre à braſſée.)

BRASSER, *v. a.* [*Spatha ſubigere, miſcere.*] Terme de *Braſſeur.* (Faire de la biére. Braſſer de la biére.)

Braſſer. Terme de *Monoie*, & de *Gens qui travaillent en métal.* Mêler des choſes liquides en les remuant en rond, comme on fait l'or, l'argent, & le cuivre fondu dans le creuſet pour les alier, afin que le mélange ſoit égal dans toutes les parties. *Bouteroüe.* (Braſſer les métaux.)

Braſſer, ſignifie encore en termes de *Monoie*, remuer dans des ſacs, l'or, l'argent, ou le billon, lorſqu'on les a réduits en grenailles, afin de les mêler, avant de les mettre à la fonte.

Braſſer, *v. a.* Terme de *Mer.* C'eſt ſe ſervir des bras pour faire aler les vergues. (*Braſſer au vent;* c'eſt braſſer les vergues du côté du vent. *Braſſer ſouš le vent;* c'eſt braſſer les vergues d'un côté opoſé à celui du vent.

Braſſer. Terme de *Pêcheur.* C'eſt agiter & troubler l'eau avec l'inſtrument qu'on apelle *Bouloir*, afin que le poiſſon donne plus facilement dans les filets.

* *Braſſer.* [*Machinari, moliri.*] Machiner quelque mauvais deſſein. (Braſſer quelque choſe contre quelcun. *Patru*, *Plaid.* 5.)

BRASSERIE, *ſ. f.* [*Cerevisiæ officina.*] Lieu où l'on fait la biére. (Une grande braſſerie.)

BRASSEUR, *ſ. m.* [*Cereviſiæ propola.*] Celui qui fait braſſer de la biére. Ouvrier qui braſſe de la biére. (Un bon braſſeur.)

BRASSEUSE, *ſ. f.* Femme de Braſſeur.

BRASSICOURT, ou BRAHICOURT. Terme de *Manége.* On le dit d'un cheval dont les jambes ſont naturellement courbées en arc, & lorſqu'il les a courbées par la force du travail, on l'apelle *cheval arqué.*

BRASSIÉRES, *ſ. f.* [*Brachialia.*] Eſpéce de camiſole que les enfans mettent la nuit.

† * *Etre en braſſiéres.* Être embaraſſé. N'être pas tout-à-fait libre.

BRASSIN, *ſ. m.* Terme de *Braſſeur.* Cuve pleine de biére.

BRASSOIR, *ſ. m.* [*Rudicula.*] Terme de *Monoie.* Eſpéce de canne de terre cuite, avec laquelle on braſſe l'or en bain.

† BRAVACHE, *ſ. m.* [*Thraſo.*] Vieux mot, qui ſignifie fanfaron, qui a quelque bravoure. Il ne peut entrer que dans le comique. (C'eſt un bravache.)

BRAVADE, *ſ. f.* [*Ferocior inſultatio.*] Ménace fiére & inſolente. (Voilà où ſe ſont terminées ſes bravades. *Voit. l.* 74.

Les *bravades* enfin ſont des diſcours frivoles,
Et qui ſonge aux éfets, néglige les paroles.
Corn. Pomp. a. 2. *ſc.* 4.)

☞ Le même, dans la même piéce.

Otons-lui les moïens de plaire & de régner,
Et ne permettons pas qu'après tant de *bravades*,
Mon ſceptre ſoit le prix d'une de ſes œillades.

Bravade, n'eſt plus du beau ſtile.

BRAVE, *adj.* [*Audax, intrepidus.*] Hardi, courageux. (Un brave ſoldat.)

☞ Ce terme, dans le ſens de *courageux*, *hardi*, &c. ne peut s'apliquer qu'aux perſonnes, quoique Malherbe ait dit:

Tantôt nos navires *braves*
De la dépoüille d'Alger,
Viendront les Mores eſclaves
A Marſeille décharger.

Et encore aux perſonnes vivantes, & non à celles qui n'exiſtent que dans l'imagination; ainſi Malherbe n'a pas moins failli, quand il a dit dans ſes Stances à M. de Bellegarde:

Les Muſes hautaines & *braves*
Tiennent le flater odieux,
Et comme parentes des Dieux,
Ne parlent jamais en eſclaves.

Le flater odieux, & *parentes des Dieux*, valent encore moins que *les Muſes hautaines & braves.* Cette épithéte ne leur convient point; elles ne cherchent que la paix & le repos.

Brave, *ſ. m.* [*Animo & virtute præſtans.*] Celui qui a du courage. (C'eſt un brave à trois poils. *Mol.*) Ce mot ſe prend auſſi dans un ſens odieux. On dit, *il avoit toujours des braves à ſa ſuite, pour exécuter ſes mauvais deſſeins.*

† Je crains peu les braves du Parnaſſe. *Deſp.*

* *Brave*, *adj.* [*Comptus, cultus.*] Leſte, bien vêtu. (Il eſt brave. Elle eſt brave.)

† *Brave*, *adj.* [*Egregius, eximius, inſignis.*] Honnête, galand. (Vous êtes un brave d'avoir d'avoir fait ce que vous m'aviez promis.)

BRAVEMENT, *adv.* [*Fortiter, egregiè.*] Fort bien, de la bonne ſorte. (Vous avez bravement crié. *La Font. Fables, l.* 2.)

Braver, *v. a.* [*Inſultare.*] Inſulter, ſe moquer, gourmander. (La ſatire brave l'orguëil, & fait pâlir le vice. *Deſpr. ſat.* 9.

Vous triomphez cruelle, & *bravez* ma douleur.
Racine, Iphig.

Une critique aura la hardieſſe de me braver. *Abl. Luc. t.* 1.) On dit figurément, *braver* les dangers, *braver* la mort.

† BRAVERIE, *ſ. f.* [*Cultus, ornatus.*] Beaux habits. (Adieu nôtre braverie. *Mol.* Les filles aiment les braveries.)

BRAULS. Toiles raïées des Indes.

BRAVOURE, *f. f.* [*Magnanimitas*, *fortitudo.*] Valeur. (Je veux que l'efprit affaifonne la bravoure. *Mol.* Avoir de la bravoure. *Scar.*)

BRE.

BRÉANT, *f. m.* [*Anthus.*] Petit oifeau qui a le bec court & gros, qui eft d'un verd obfcur, & comme gris, avec quelque chofe de jaune fur l'extrémité des gros tuïaux des aîles.

BREAUNE, *f. f.* Efpéce de toile blanche, faite de lin, qu'on nomme auffi *Brionne.*

BREBIAGE, *f. m.* Tribut qu'on leve fur les brebis.

BREBIS, BREBI, *f. f.* [*Ovis.*] Animal cornu & couvert de laine, qui fe nourrit d'herbes, de foin, de paille; qui hait les ours, le loup, l'aigle, le corbeau, le ferpent, les chenilles & les abeilles, & qui vit neuf ou dix ans. (La brebis bééle. Une brebis graffe, ou maigre. Une brebis galeufe. La brebis paît. La brebis agnéle d'ordinaire tous les ans une fois. La brebis alaite fon agneau fept ou huit femaines, & quelquefois plus, felon qu'on le lui laiffe. Les brebis commencent d'entrer en rut à la Touffaints, & elles y font jufqu'en Avril. Le Berger méne & garde les brebis.

Heureux qui vit en paix du *lait de fes brebis*,
Et qui de leur *toifon* voit filer fes habits.
Racan, *Bergeries*, *a. 5. fc. 1.*)

Qui fe fait brebis, *le loup le mange.* Proverbe, qui veut dire que plus on eft bon, & plus on donne prife fur foi aux méchans.

On apelle une *brebis galeufe*, qu'il faut féparer du troupeau, une perfonne dont la compagnie eft dangereufe. On dit proverbialement, *Brebis comptées le loup les mange.* Pour dire que ce n'eft pas affez d'avoir amaffé du bien & de le compter; mais qu'il faut auffi prendre foin de le conferver.

On dit, *Faire un repas de brebis*, c'eft-à-dire, manger fans boire.

* *Brebis*, *f. f.* Ce mot, au figuré, fe prend pour les fidéles Chrétiens qui font fous la conduite d'un Pafteur. (Ramener une brebis égarée au troupeau; c'eft-à-dire, dans l'Eglife.) Et généralement il fe dit d'une perfonne qui eft entiérement foûmife aux volontés de quelcun qui a droit de lui commander.

Pour moi, comme une humble brebis,
Je vais où mon Pafteur m'apelle.
Racan, *Poëfies.*)

BRÉCHE, *f. f.* [*Muri ruina.*] Ouverture faite à une muraille par mine, par coups de canon, ou autrement. (Faire une bréche. Défendre une bréche. Réparer une bréche. *Abl.*)

Batre en bréche; c'eft tenter de faire tomber un pan de muraille, ou la chemife d'un ouvrage pour y donner l'affaut.

* *Bréche.* [*Labes*, *detrimentum*, *macula.*] Tort. Diminution. (Il faifoit une grande bréche à fa réputation. *Vaug. Quint. l. 4.* Sa conduite a fait bréche à fon honneur.)

Bréche, *f. f.* Terme de *Coutelier.* Petite fracture le long de la lame d'un couteau, d'un canif, des cizeaux, ou du taillant de quelqu'autre inftrument dont on fe fert pour couper. On apelle auffi *dent*, ce que les Couteliers apellent *bréche.* (Une grande ou petite bréche. Faire une bréche. La lame de ce couteau eft pleine de bréches. Otez les bréches qui font à la lame de ce rafoir.

Bréche. On apelle ainfi une forte de marbre fort dur, qu'on tire des Pirénées, & qui eft eftimé. Le fond en eft noir avec des taches & des veines blanches, & quelquefois jaunes.

† BRÉCHEDENT. [*Dente captus*, *mutilus.*] Ce mot eft adjectif, & de tout genre, & ne peut entrer que dans le difcours familier, ou le ftile le plus fimple. Il fignifie *qui a perdu une dent.* (Il eft, ou elle eft bréchedent.)

† BRÉCHET, BRICHET, *f. m.* [*Pectus.*] Quelques-uns difent *brichet*; mais ceux qui parlent bien, font pour *bréchet.* Les Anatomiftes le nomment en Latin *fternum.* C'eft un creux externe qui eft au haut de l'eftomac, au défaut des cartilages. (Avoir mal au bréchet.)

BRECINS, ou BRESSINS. On donne ce nom à certains crocs de fer.

BREDINDIN, *f. m.* Terme de *Mer.* C'eft une maneuvre qui paffe dans une poulie amarrée au grand étai, & qui fert à mettre les petits fardeaux dans le navire.

BREDOUILLE, *f. f.* Terme de *Triquetrac.* Partie double qu'on marque de deux jettons. (*Grande bredoüille.* C'eft douze jeux de fuite qui emportent le double de ce qu'on avoit mis au jeu. *Partie bredoüille.* Partie qui en vaut deux. *Gagner*, *perdre bredoüille. Marquer fa bredoüille.* * *Etre en bredoüille.*) C'eft-à-dire, être un peu troublé. Ne favoir où l'on eft, foit en fes difcours, ou en quelque afaire. *Sortir bredoüille de quelque lieu*; c'eft en fortir fans avoir fait ce qu'on s'étoit propofé.

BREDOUILLEMENT, *f. m.* [*Sermo vitio linguæ vitiatus.*] Vice de langue, qui empêche qu'on ne prononce bien.

BREDOUILLER. [*Verba frangere*, *interfcindere.*] *Ce verbe eft ordinairement neutre*, *& plus rarement actif.* Avoir un vice de langue qui empêche qu'on ne fe faffe bien entendre. Parler en bredoüillant.

(En bredoüillant maint terme foûtenu,
Il te fagote un compliment cornu.
S. Am.

Il ne fait que bredoüiller.)

BREDOUILLEUR, *f. m.* [*Qui verba frangit.*] Celui qui bredoüille.

BREDOUILLEUSE, *f. f.* Celle qui bredoüille.

BREF, BRÉVE, *adj.* [*Brevis.*] Court, qui n'a pas une prononciation longue. (Difcours fort bref. Silabe bréve.) Ce mot fe dit auffi du tems: le tems eft *bref.* On dit auffi cet homme eft *bref* dans ces expéditions, dans fes décifions. *Obferver les longues & les bréves*; c'eft fe conduire avec circonfpection. On le dit auffi d'un homme cérémonieux, foit activement, foit paffivement. *Il obferve les longues & les bréves*: ou, c'eft un homme avec qui *il faut obferver les longues & les bréves.*

Bréve, *f. f.* Terme de *Mufique.* Note qui vaut deux mefures. Elle eft blanche & figurée comme un quarré fans queuë. (Une longue vaut deux bréves.)

Bref, *f. m.* [*Summi Pontificis diploma.*] Refcrit du Pape avec le fceau public, qui eft l'Anneau du Pêcheur, imprimé en cire rouge. (On obtient des Brefs pour diférentes chofes.)

☞ *Bref.* On apelle ainfi, en Bretagne, le congé que l'on eft obligé de prendre pour fortir d'un port de mer. Il y a trois fortes de brefs:

le Bref de ſauveté, qui exemte du droit de bris: le Bref de conduite, que l'on prend pour être conduit hors des dangers de la côte: & le Bref de victuailles, qui donne la liberté d'acheter des vivres.

Bref. [*Ordo recitandi Officii divini.*] Calendrier Ecléſiaſtique, qui contient l'ordre de réciter l'Ofice divin, ſelon le rit de chaque Dioceſe. (Bref de Paris.)

† *Bref, adv.* [*Breviter.*] En un mot. Enfin. *Bref* vieillit fort.

† *En bref, adv.* [*Propè diem.*] En peu de tems. Bien-tôt. *En bref*, eſt vieux.

☞ BREGIN. C'eſt un filet dont on ſe ſert ſur la Méditerranée, dont les mailles ſont fort étroites; on l'atache à un petit bateau, & on le traîne ſur les ſables.

† BREHAIGNE, *adj.* [*Sterilis.*] Terme *Injurieux*, pour dire, *Femme ſtérile.*

Brehaigne. Ce mot ſe dit des biches, & veut dire qui ne fait point de fans. (Biche bréhaigne. *Sal. c. 33.* On dit auſſi corps bréhaigne.)

☞ Ce terme vient du Bas-Breton, *brahaing*, qui ſignifie la même choſe.

BRELAND, BERLAND, *ſ. m.* [*Ludus aleatorius.*] Le prémier de ces mots eſt le meilleur. Sorte de jeu de cartes qu'on jouë à deux, à trois, à quatre ou à cinq, donnant trois cartes à chacun, après en avoir ôté les petites, juſqu'aux ſept incluſivement. (Joüer au breland.)

> Le monde eſt un *breland*, où tout eſt confondu,
> Tel penſe avoir gagné qui ſouvent a perdu.
> *Regnier, ſat. 3.*

Breland, ſ. m. [*Forum aleatorium.*] Lieu où l'on s'aſſemble pour joüer, & où l'on paie quelque choſe au maître de la maiſon pour y fournir aux joüeurs ce qu'il faut pour joüer. Le mot de *breland* eſt un terme de mépris. En ſa place on dit *Académie.* (Les brelands ſont condamnez par les Loix, par les Conciles, & par les Synodes. *Thiers, Traité des jeux, ch. 20. Rac. Plaid.*)

BRELANDER, *v. n.* [*Aleam exercere, perpetuâ in aleâ verſari.*] Joüer continuellement, être toûjours dans des Académies de brelans.

BRELANDIER, *ſ. m.* [*Aleator.*] Terme de *Mépris*, pour dire un homme qui ne fait que joüer. (C'eſt un brelandier. La maiſon des jeux Académiques n'eſt qu'un école de brelandiers. *Thiers, Traité des jeux, Préface.*)

† BRELIQUE, BRELOQUE, *adv.* [*Temerè, inconſultè, inconſideratè.*] Un peu inconſidérément, & ſans y regarder de ſi près.

BRELLE. Nom que les Marchands de bois quarré donnent à une certaine quantité de piéces de bois liées enſemble en forme de petit radeau.

BRELOQUE, *ſ. f.* [*Frivola.*] Bagatelles ou petites curioſitez de peu de valeur.

BRELUCHE, ou BERLUCHE. Droguet de fil & laine, qui ſe fabrique en Normandie. On apelle auſſi *Breluches* les tirtaines du Poitou.

BREMME, *ſ. f.* [*Bremma*] Poiſſon de lac & de riviére, grand & large, qui a la chair graſſe & mole, la tête petite, le corps plat & couvert de grandes écailles, avec deux nageoires auprès des oüies, & deux autres au milieu du ventre. *Rond.*

BRENEUX, BRENEUSE, *adj.* [*Stercore illitus.*] Plein d'ordure.

BRENNE. Sorte d'étofe légere, dont il eſt parlé dans le Tarif de la Doüane de Lyon.

BRENTE, en Italien *Brenta.* Meſure des liquides dont on ſe ſert à Rome & à Vérone.

BREQUIN, *ſ. m.* Inſtrument de Ménuiſier & de Charpentier, qui ſert à faire des trous. On l'apelle ordinairement *Vilbrequin* ou *Virbrequin.*

BRÉSICATE, *ſ. f.* Eſpéce de revêche, dont il ſe fait quelque commerce avec les Négres.

BRESIL, *ſ. m.* [*Braſilicum lignum.*] Bois rouge & peſant qui vient du Breſil, païs d'Amérique.

BRESSILLER, *v. a.* Terme de *Teinturier.* c'eſt teindre avec du bois de Breſil. On dit *breſiller* des toiles, des fils, &c. *Breſiller*, ſignifie auſſi couper par petits morceaux.

BRESILLET, *ſ. m.* Bois du Bréſil, qui eſt le moindre de tous les bois qu'on apelle bois Breſil. Le *Breſillet* vient des Iſles Antilles.

☞ BRESSIN. C'eſt un cordage qui ſert à iſſer & à amener une vergue, ou une voile.

† BRETAUDER, *v. a.* [*Tondere inæqualiter.*] Ce mot dit quelquefois en riant, mais il ne s'écrit pas, & tout au plus il ne peut entrer que dans le comique, ou le bas burleſque. C'eſt couper les cheveux à quelcun bien plus courts qu'il n'a coûtume de les porter. (Qui vous a bretaudé de la ſorte? Vous voilà tout bretaudé.) Ce mot ſignifie auſſi, couper les oreilles à un cheval.

BRETELLE, *ſ. f.* [*Funales habenæ doſſuarii corbis.*] Corde, ou bande de cuir aux hottes, & aux crochets des Crocheteurs, qu'on ſe paſſe dans les bras lorſqu'on porte la hotte, ou les crochets. (De bonnes bretelles.)

Bretelles. Terme de *Rubanier.* Tiſſu pour ſoûtenir le corps du Rubanier, lorſqu'il travaille, de peur qu'il ne tombe devant.

BRÉTE, (BRETTE,) *ſ. f.* [*Rudis gladiatoria.*] Longue épée. Porter la bréte, une grande bréte.)

BRETELLER, (BRETTELLER.) Terme d'*Architecture.* Grater un mur avec une truelle qui a des dents, ou tailler une pierre avec un marteau breté ou dentelé. C'eſt pourquoi on nomme *bretures* les dents qui ſont aux extrémitez de ces outils.

Breteller, eſt auſſi un terme de Sculpteurs. C'eſt une certaine maniére de travailler leurs ouvrages de cire & de terre, avec un ébauchoir à dents. On apelle *bretures*, les traits que le Sculpteur laiſſe ſur un ouvrage qu'il dégroſſit avec un outil *breté.*

BRETESSES, ou BRETÉCHES. [*Pinnarum muralium ordo geminus.*] Terme de *Blaſon*, qui ſe dit d'une rangée de creneaux ſur une faſce, bande ou pal, ou ſur les côtez d'un blaſon de plate figure. *Breteſſe* eſt un vieux mot qui ſignifie une fortereſſe à creneaux. *Turris pinnis inſtructa.*

> (Mainte pucelle illec avoit
> Deſſus la *Bretéche* montée.)

☞ Dans les Coûtumes d'Artois, de Lille & de Tournai, *Bretéche* ſignifie, ſelon Ragueau, le lieu où l'on fait les proclamations de Juſtice. C'eſt un ancien mot, qui ſignifie un lieu élevé. *Le Roman de la Roſe.*

> Quand en haut en croix feriez
> Pour preſcher deſſus la *Breteſche.*

Boutillier, dans ſa Somme, tit. 3. dit: *Et ſi c'eſtoit pour faire adjourner habitans de pays en Villes eſtranges, il ſuffiroit de adjourner iceux à la plus prochaine Ville, du pays, ou Ville que l'on voudroit adjourner, & le faire en public ſur la Breteſche, jour de marché, &c.*

BRÉTEUR, (BRETTEUR,) *s. m.* [*Rixarum amans.*] Celui qui porte la bréte ; le mot de *bréteur* donne quelque idée de mépris, de celui dont on parle. (Avoir l'air d'un bréteur.)

BRETON, *s. m.* C'est une coquille blanche & inégale, qu'on emploie aux ouvrages de rocailles.

BRÉVE, *s. f.* [*Brevis.*] Silabe dont la prononciation n'est pas longue. (C'est une bréve. *Savoir les bréves & les longues :*) Proverbe pour dire, être intelligent en quelque chose.

Bréve, s. f. Terme de *Monoïeur.* On le dit du nombre des flaons que les ouvriers sont tenus d'aler querir dans l'atelier où ils ont été marquez sur trenche. On dit, *Donner la bréve*, quand les ouvriers monoïeurs reçoivent les flaons ; & *rendre la bréve*, lorsqu'ils les raportent.

BRÉVEMENT, BRIÉVEMENT, *adv.* [*Breviter.*] En peu de paroles. La plûpart sont pour *brévement.* Néanmoins il y a de bons Auteurs qui se servent de *briévement.* (Parler briévement.)

BREVET, *s. m.* [*Breve Regis diploma.*] Ecrit qui contient la grace, ou le don que le Roi fait. (La personne nommée à un bénéfice, doit avoir un brevet consigné d'un Sécrétaire d'Etat. On doit faire mention dans ce brevet, &c. Voïez sur le mot, *Bénéfice.* Avoir un brevet. Obtenir un brevet. Soliciter un brevet du Roi en faveur d'un ami.)

Brevet, s. m. [*Rescriptum.*] Écrit de Notaire, par lequel un aprenti s'oblige d'aprendre un métier sous un certain maître qui est nommé dans le brevet, & cela pendant un certain tems, & à de certaines conditions, dont le maître & l'aprenti sont convenus. (Faire un brevet. Passer un brevet par devant Notaire.)

Brevet de retenuë. C'est un brevet par lequel le Roi acorde une certaine somme sur une Charge. *Obligation par brevet ;* c'est une obligation dont il ne reste point de minute chez le Notaire.

Brevet. Terme de *Marine.* C'est un écrit sous seing privé, par lequel le Maître d'un vaisseau reconnoît avoir chargé telles marchandises dans son bord, lesquelles il s'oblige de porter au lieu, & pour le prix convenu, sauf les risques de la mer. C'est ce qu'on apelle sur l'Océan, *Connoissement*, & sur la Méditerranée, *Police de chargement.*

BRÉVETAIRE, *s. m.* [*Regis diplomate munitus.*] Terme de *Maniére bénéficiale.* Celui qui a un brevet pour quelque bénéfice. (Les *brévetaires* peuvent faire condamner les collateurs à leur donner la prémiére prébende qui viendra à vaquer. *Définition du Droit Canon.*)

☞ Quelque faveur que l'on ait acordée aux Gràduez, cependant le Grand Conseil a toûjours préféré les Brévetaires du Joïeux Avenement, & du serment de fidelité. Regnaudin en raporte un Arrêt du mois de Mars 1644. dans son *Traité de l'Indult.*

BRÉVETÉ, *s. f.* [*Brevitas.*] La plûpart rejettent ce mot, mais il y a de bons Auteurs qui l'emploïent. *Bréveté*, signifie le peu de tems que dure une chose. On peut apeller la *bréveté* l'ame du conte. *La Font. Fables, Préface.* Les hommes du commun se plaignent de la bréveté de la vie, mais les Philosophes s'oposent à leurs plaintes. *Nicole, Essais de Morale, t. 2.* Réfléxions sur Sénéque. On dit, *Briéveté.*

BRÉVIAIRE, *s. m.* [*Breviarum.*] Le Bréviaire est un abregé de ce qu'il y a de plus beau dans l'Ecriture Sainte, de plus remarquable dans les écrits des Péres, & de plus édifiant dans la Vie des Saints : il contient des Priéres publiques, que l'Eglise a instituées pour être présentées à Dieu dans de certaines heures du jour, afin de lui rendre l'honneur qui lui est dû.

Bréviaire. Ofice divin. (Dire son bréviaire.) Le Cardinal Guignon publia dans le seiziéme siécle un nouveau Bréviaire ; & c'est à peu près le même dont on se sert aujourd'hui à Rome.

† * *Bréviaire.* Ce mot se dit quelquefois en riant. (Ainsi on dit, *Un héros de Bréviaire*, pour dire un homme d'Eglise. *Sar.*)

☞ BREUIL. En terme d'*Eaux & Forêts ;* c'est un bois taillis fermé de murs. Voïez *la Coûtume d'Anjou, art. 36.* Ragueau : *Grand bois marmiantau, taillis ou buisson, auquel les grosses bêtes ont acoûtumé se retirer, ou y fréquenter.* En terme de *Marine*, ce sont des cordes qui servent à trousser les voiles.

BREUILLES. Ce sont les entrailles du haren, que les Pêcheurs arrachent avant de le saler, & de l'encaquer.

BREUVAGE, *s. m.* [*Potio.*] Tout ce qu'on boit. (Le nectar est le breuvage des Dieux, & leur manger de l'ambrosie. *Abl. Luc.*

BRI.

† BRIBE, *s. f.* [*Frustum.*] Ce mot, en quelque sens que ce soit, ne sauroit entrer que dans le stile bas & familier. Il signifie un gros morceau de pain. (Il mange tous les jours une grosse bribe de pain à son déjeûné.)

Bribe, s. f. Tout ce qu'on dessert de quelque table. *Vaug. Remarq. nouv.* (Il y avoit toûjours quelques bribes dans la besace de Diogéne. *Abl. Luc.* Ta besace est pleine de bribes & de vieux bouquins. *Abl. Luc. Phil.*)

Bribes, s. f. Il ne se dit qu'au pluriel, quand il signifie tout ce qu'on a de préparé à manger, soit à dîner, ou à souper. (Mêlons nos bribes ensemble & trinquons.)

Bribes, se dit figurément de quelques morceaux qu'on atrape. (Ce neveu n'a pas eu toute la succession de son oncle, mais il en a eu de bonnes bribes.) On dit aussi des *bribes de Latin, de Grec, &c.* Cet Auteur remplit ses ouvrages de *bribes de Latin, &c.* C'est-à-dire, de phrases Latines prises sans choix.

BRICE, *s. m.* [*Brictius.*] Nom d'homme. (Brice est fort rusé.)

BRICOLES, *s. f.* Bandes de cuir que les porteurs de chaise se mettent sur le chignon du cou, & dans les bâtons de la chaise pour se soulager lorsqu'ils portent.

Bricoles, s. f. Terme de *Porteur d'eau.* Ce sont des morceaux de cuir larges de deux bons doigts, pliez l'un sur l'autre, & au bout desquels il y a des crochets pour tenir les sceaux. (Le porteur ne peut bien porter de l'eau sans bricoles. Quand il veut porter ses sceaux, il se met les bricoles au cou.)

Bricoles. Terme de *Chasse.* Filets faits de petites cordes en forme de bourse qui sont propres à prendre les grandes bêtes. (Prendre un chevreüil avec des bricoles. *Sal.*)

Bricoles. Ce sont aussi les piéces du harnois d'un cheval de carosse, qui s'atachent de côté & d'autre aux boucles du poitrail.

Bricole. [*Obliquus pilæ jactus.*] Terme de *Jeu de Paume.* Le mouvement que fait la bale en bricolant. (Entrer dans le trou par bricole.)

Bricole,

Bricole, eft auffi un terme de *Jeu de Billard.* (Faire une bille de *bricole.*)

De bricole , par bricole. Façon de parler figurative , qui fignifie *indirectement.* Il a obtenu cet emploi par *bricole*, ou par des voies indirectes.

† * *Bricole.* [*Fruftratio.*] Excufe frivole. (Donner des bricoles à quelcun.)

BRICOLER, *v. n.* [*Pilam obliquè in parietem impingere.*] Terme de *Jeu de Paume.* Ce mot fe dit de la bale qui touche contre les murailles fans aler droit.

† * *Bricoler.* Ce mot fe dit de ceux qui mangent trop chaud, & fignifie faire aler le morceau de côté & d'autre dans fa bouche avant que de l'avaler, parce qu'il brûle , & qu'il eft trop chaud.

BRICOTEAUX. Piéces de bois longues & étroites, en façon de tringles, qui font placées fur le devant du métier des ouvriers qui travaillant avec la navette. Elles fervent à hauffer les liffes.

BRICHET, *f. m.* [*Pectus.*] Le devant de l'eftomac. (Avoir mal au brichet.) Voïez *Bréchet.*

BRIDE, *f. f.* [*Frænum , habena.*] Inftrument avec quoi on conduit & fait obéïr le cheval & le mulet; & qui eft compofé d'une têtiére , de deux rennes & d'un mords. (Tenir la bride droite. Lâcher la bride. Laiffer tomber la bride. S'atacher à la bride. *Se tenir à la bride ;* c'eft être mauvais cavalier, & fe fervir de la bride comme on feroit des crins du cheval. *La main de la bride;* c'eft la main gauche.)

A toute bride , adv. [*Effufiffimis habenis.*] De toute la vîteffe du cheval. Courre à toute bride. Pouffer à toute bride. *Vaug. Quinte-Curce , l. 8. ch. 14.* S'enfuir à toute bride. *Abl. Céfar , l. 1. ch. 1. & 2.*

* *Bride.* Ce mot a divers fens au figuré. (Exemples. *Tenir en bride ;* c'eft-à-dire, tenir daas le devoir. *Aler bride en main dans une afaire ;* c'eft-à-dire, fe conduire fagement dans une afaire. *Mettre la bride fur le cou*, c'eft donner une entiére liberté à quelcun de faire ce qu'il veut, parce qu'on défefpére de fa conduite. *Bride à veau ;* termes burlefques, pour dire, amufement pour arrêter quelque fot.

> L'homme en fes paffions toûjours errant fans guide,
> A befoin qu'on lui mette & le mors & la *bride.*
> *Defp.*)

Ifocrate difoit de Théopompe & d'Ephore, que *l'un avoit befoin d'éperons , & l'autre de bride.* Malherbe a dit :

> Cependant nôtre grand Alcide,
> Amolli parmi vos apas,
> Perdra la fureur qui fans *bride*
> L'emporte au-delà du trépas.

Mais il faut avoüer que ce terme, *bride*, ne convient point à un grand Roi. On dit, *courre à bride abatuë.*

☞ On dit auffi, *tourner bride*, pour prendre un chemin contraire. Marot, au fujet de la Reine de Navarre :

> Entre autres dons de graces immortelles,
> Madame écrit fi haut, fi doucement,
> Que je m'étonne, en voïant chofes telles,
> Qu'on n'en reçoit plus d'ébahiffement;
> Puis quand je l'oy parler fi fagement,
> Et que je vois fa plume travailler,
> *Je tourne bride*, & m'ébahy comment
> On eft fi fot de s'en émerveiller.

* *Bride.* [*Retinaculum.*] Terme de *Tailleur.* Deux ou trois points que le Tailleur fait avec de la foie , ou du fil aux extrémitez de chaque boutonniére pour arrêter la boutonniére.

Bride. Terme de *Faifeufe de points* & de *Rempliffeufe.* Fil dont on fe fert pour arrêter les points , & empêcher qu'ils ne fe rompent. (Faire une bride. Jetter une bride.)

Bride de béguin. Morceau de toile qu'on paffe fous le menton de l'enfant, & qui s'atache au béguin.

BRIDER, *v. a.* [*Frænare.*] Mettre une bride à un cheval, à un mulet. (Brider un cheval.)

* *Brider.* [*Comprimere , coërcere.*] Arrêter. Empêcher. (Elle fait trembler les aftres, & bride le cours de la Lune. *Voit. Poëf.* Brider fes paffions *Théoph.*

> La raifon trop farouche au milieu des plaifirs,
> D'un remords importun vient *brider* mes defirs.
> *Defpr.*)

Brider, fignifie auffi obliger quelcun à faire indifpenfablement quelque chofe. Il ne peut plus s'en dédire , il eft bridé par un bon contrat.

Brider le nez à quelcun avec un foüet. C'eft lui donner un coup de foüet à travers le vifage.

† * *Brider.* Atraper. (Ma foi , Monfieur, la bécaffe eft bridée. *Mol.*)

Brider, v. a. [*Impingere.*] Terme d'*Académiftes.* Il fe dit en parlant de la courfe de bague. C'eft toucher de fa lance la potence ; paffer par deffous la potence , ou fraper le canon de la potence. (C'eft un mal adroit qui bride toûjours la potence.)

Brider , v. a. Terme de *Carrier. Brider une pierre ;* c'eft l'atacher avec le bout du cable de la grande rouë , ou tient le crochet , pour la tirer en haut. On dit *débrider*, pour dire, ôter la pierre de dedans le cable.

Brider. Terme de *Marine.* On dit, *brider* l'encre, pour dire, l'empêcher de creufer & d'enfoncer trop dans le fable , en mettant des planches à fes pates.

Brider. Terme de *Fauconnerie.* On dit, *brider* les ferres d'un oifeau , quand on en lie une de chaque main , pour l'empêcher d'emporter fa proie.

BRIDOIR, *f. m.* Morceau de linge large d'environ trois doits , qui a deux petits cordons atachez au bonnet de la Dame qui fe coife. Le bridoir fert à bander le menton , & à caufe de cela plufieurs coifeufes, & plufieurs Dames même , apellent ce bridoir une *mentonniére.*

BRIDON, *f. m.* Terme de quelques *Religieufes Urbaniftes.* C'eft un morceau de linge , large d'environ deux doigts, qui eft coufu & ataché au voile. (Coudre, atacher le bridon. Ce *bridon* fait voir que les Religieufes doivent être mortes à tous les plaifirs du monde, & que c'eft comme une bride qui les oblige à s'en retenir , & à fe mettre un frein.

Bridon , f. m. Terme d'*Eperonier.* C'eft une efpéce de petit mors fort leger, brifé au milieu, qui s'apelle *bridon Anglois ;* ou bien il eft compofé de trois piéces, & brifé en deux endroits; celui-ci fe nomme *bridon François.* Aux chevaux de felle feulement on met un bridon dans la bouche. (Donner un bridon à un cheval.) *Parf. Cocher.*

BRIEF, BRIÉVE, *adj.* [*Brevis.*] Ce mot ne fe dit d'ordinaire qu'en parlant de chofes de juftice. (Exemples. Ajournement à trois briefs jours. Bonne & briéve juftice.)

Brief de mariage encombré. Selon la Coûtume de Normandie, les veuves peuvent se pourvoir en deux maniéres contre les aliénations de leurs héritages, ou par Brief de mariage encombré, ou par voie propriétaire. *Ce Brief*, dit Beraud, sur cet article, *rend à la femme la possession qu'elle avoit lors de son mariage, tout ainsi que si elle n'avoit point été déssaisie.*

BRIÉVEMENT, *adv.* [*Breviter.*] En peu de mots. Succintement. (Je m'expliquerai le plus briévement que je pourrai.)

BRIÉVETÉ, *s. f.* [*Brevitas.*] Le peu de tems que dure une chose. Voïez *Bréveté.* (Il est bon de lire le Traité que Sénéque a fait de la briéveté des jours.)

☞ Les Rhéteurs font de la briéveté, une des principales parties de l'éloquence: mais il est dificile de se contenir entre le plus & le moins, & de se renfermer dans le nécessaire. » La narration, dit Quintilien, *l. 4. ch. 2.* aura » la briéveté qui lui convient, si l'on expose » d'abord ce qui peut donner aux Juges une » prémiére idée de la cause: en second lieu, » si l'on ne mêle rien d'étranger au fait dont il » s'agit: en troisiéme lieu, si l'on n'en retranche » rien de ce qui est nécessaire pour l'intelligence » de la question, & pour en faciliter la décision: » enfin, dit-il, la briéveté ne consiste pas à » dire moins qu'il ne faut, mais à dire précisément » ce qu'il faut; & l'on péche moins par le » superflu, que par le défaut du nécessaire. »

† BRIFER, *v. a.* [*Vorare, avidè comedere.*] Expression populaire. Manger avidement. (Il a brifé en un moment tout ce qu'on avoit servi.)

BRIFEUR, *s. m.* [*Vorax, Helluo.*] Ce mot est burlesque, pour signifier un grand mangeur.

BRIGADE, *s. f.* [*Caterva, agmen.*] Terme de *Guerre.* Le mot de *brigade*, en parlant de compagnie de cavalerie, c'est la troisiéme partie de la compagnie, lorsque la compagnie est de quarante à cinquante maîtres: mais si c'est une compagnie de chevaux-légers de cent maîtres, elle est divisée en six brigades. (Une bonne brigade. Une grosse brigade. Une petite brigade. il y a trois brigades dans nôtre compagnie. Marcher à la tête de la brigade. Voïez *les Réglemens & les Ordonnances du Roi pour les gens de guerre.*)

Brigade. Ce mot, en *parlant d'armée*, se dit de la cavalerie & de l'infanterie. La brigade de cavalerie est de douze escadrons à cent cinquante maîtres par escadrons. La brigade d'infanterie est pour la plûpart de cinq mille hommes, c'est-à-dire, six bataillons. Les bataillons du Régiment des Gardes sont de cinq compagnies de cent cinquante hommes. Les bataillons des autres Régimens François sont de seize compagnies de cinquante soldats. (Commander une brigade de cavalerie, d'infanterie.)

† * *Brigade.* [*Turba, cohors.*] Ce mot se dit quelquefois en riant, pour signifier plusieurs personnes ensemble. Compagnie de quelques personnes.

(Soit que sur le bord de la Seine,
Nôtre *brigade* se proméne,
Ou que nous demeurions chez nous,
A toute heure on parle de vous.
Voit. Poës.)

BRIGADIER, *s. m.* [*Catervæ, agminis ductor.*] Ce mot, en parlant de compagnie de cavalerie, signifie qui commande une brigade. Le Roi, par une Ordonnance de 1668. du 2. d'Août, a ordonné que dans chaque compagnie de Chevaux-légers de cent maîtres, il y auroit six brigadiers; que ces brigadiers obéiroient aux Maréchaux des logis, & commanderoient à tous les cavaliers, & que pour cela ils seroient choisis entre les expérimentez. Les Brigadiers des compagnies de Chevaux-légers ont chacun, outre la paie ordinaire, deux sous par jour.

Brigadier. Ce mot, en parlant de brigade d'armée, est celui qui commande un corps de cavalerie, ou d'infanterie, qui marche à la tête de sa brigade pour exécuter les ordres qu'il a reçus. Le Roi créa le 30 Mars 1668. des Brigadiers dans l'infanterie, comme on en avoit créé dans la cavalerie, afin que les troupes d'infanterie fussent mieux commandées, & il ordonna que les Brigadiers d'infanterie auroient le même pouvoir sur les troupes d'infanterie, que les Brigadiers de cavalerie ont sur celles de cavalerie.

BRIGAND, *s. m.* [*Latro, prædo.*] Voleur de grands chemins. (Il est entre les mains du Prévôt des Maréchaux comme un brigand. *Patru, Plaid. 5.*)

BRIGANDAGE, *s. m.* [*Latrocinium, grassatio.*] Vol sur les grands chemins. (Vivre de brigandages.) On se sert aussi de ce mot pour exprimer une exaction violente, une grande injustice, une concussion, &c.

BRIGANDER, *v. n.* [*Latrocinari, grassari.*] Voler sur les grands chemins.

BRIGANDINE. C'est la même chose que l'haubergeon, ou cotte de maille.

BRIGANTIN, *s. m.* [*Myoparo.*] Vaisseau de bas bord de 10. de 12. ou 15. bancs, & d'autant de rames, à un homme à chaque rame.

BRIGIDE, *s. f.* [*Brigitta.*] Nom de femme. (Sainte Brigide est célébre.)

BRIGITIN, *s. m.* [*Sanctæ Brigittæ Monachus.*] Religieux de sainte Brigide. *Brigitin* ne se dit qu'en conversation; car dans quelque discours poli on appelle les *Brigitins*, Religieux de Sainte Brigite, ou Brigide. Ils suivent la régle de Saint Augustin, & il n'y en a en France que quatre ou cinq Couvents.

BRIGNOLES, BRUGNOLES, *s. f.* [*Brinolium. Bruneta.*] Plusieurs disent *brugnoles*, mais le vrai mot c'est *brignoles.* On apelle ainsi de certaines prunes fort bonnes, à cause qu'elles viennent de la Ville de Brignoles en Provence.

BRIGNON. Voïez *Brugnon.*

BRIGUE, *s. f.* [*Ambitus, ambitio, prensatio.*] Poursuite ardente pour obtenir quelque chose. (La brigue étoit forte. Les brigues commencent à s'échaufer. *Vaug. Quint. l. 4.* Les brigues qu'on faisoit, n'éclatoient pas encore. *Mémoires de la Rochefoucaut.* Il faloit être présent à Rome pour la brigue du Consulat.

Un Prélat par la *brigue* aux honneurs parvenu,
Ne fait plus qu'abuser d'un ample revenu.
Despr.)

BRIGUER, *v. a.* [*Ambire, prensare.*] Tâcher d'avoir. (Briguer une charge. * Briguer l'amitié des grands. *Abl. Ret.*

Irai-je sans amis *briguant* une audience,
D'un Magistrat glacé soûtenir la présence?
Despr.)

BRIGUEUR, *s. m.* [*Ambitiosus, petitor.*] Ce mot ne se dit guére seul. Celui qui brigue. (C'est un brigueur à gage.)

BRILLANT, BRILLANTE, *adj.* [*Fulgens, ſplendens.*] Eclatant. Qui paroit. Qui eſt plein de choſes qui embéliſſent. (Diamant brillant. La terre brillante de fleurs. *Voit. Poëſ.*)

* *Brillant*, *Brillante.* [*Argutus*, *feſtivus.*] Vif. Plein d'eſprit. Enjoüé.

☞ Quintilien veut, *liv. 3. ch. 67.* qu'un diſcours ſoit brillant, qu'il éclate, & que l'eſprit en ſoit ſurpris, ſi l'on veut qu'il en ſoit perſuadé : l'admiration doit être la prémiére impreſſion que l'Orateur doit faire. Les Italiens apellent *le brillant* du diſcours, *ſplendor della elocuzione.* Pallavicin a remarqué dans ſes obſervations Italiennes *ſur le ſtile*, *cap. 4.* que le brillant des termes & la variété des figures doivent concourir également à la beauté du diſcours, mais, dit-il, d'une maniére que l'éclat qui naît de cet aſſemblage, ne nous éblouiſſe pas par un excés de lumiére, de même que le ſoleil nous aveugle dans le milieu de ſa courſe, par l'abondance de ſes raïons.

* *Brillant*, *Brillante*, *adj.* [*Egregius*, *eximius.*] Il ſe dit des chevaux, & veut dire, qui a l'encolure relevée, un beau mouvement, les hanches excélentes, & qui marche ſans mords de bonne grace. (Cheval brillant, cavale brillante.)

* *Brillant*, *ſ. m.* [*Lumen*, *fulgor*, *ſplendor.*] Feu d'eſprit. Ce qu'un eſprit a de plus vif, & de plus ſubtil. (Elle a un brillant d'eſprit qui enchante tout le monde.)

BRILLANTER, *v. a.* Orner, faire paroître des ſaillies dans un ouvrage. (C'eſt un compoſé de ſaillies & d'éclairs d'imagination, plus propres à *brillanter* un Roman, qu'à parer de ſes vrais vrais ornemens un Poëme dramatique. *Chaſſiron*, *Réflex. ſur le comique-larmoyant.*)

Le mot *brillanter*, ne ſe dit que des diamans que l'on taille à facettes. Dans le figuré il eſt au moins hazardé.

BRILLER, *v. n.* [*Fulgere.*] Eclater. Reluire. (Le diamant brille.)

* *Briller.* Paroître avec éclat. (La jeuneſſe brille ſur ſon viſage. *Deſpreaux.* C'eſt un eſprit qui brille.)

Qu'on voie ici ſur le beau teint des belles,
Briller l'éclat de mille fleurs nouvelles,
Je le croi bien.
Mais que ſouvent & leurs lis & leurs roſes
Ne ſoient des fleurs ſur leur toilette écloſes,
Je n'en croi rien.
Abé Regnier.

BRIMBALE, *ſ. f.* On apelle ainſi le bâton ou la barre d'une pompe, qui ſert à la faire jouer, & à en tirer l'eau.

† BRIMBALER, *v. a.* [*Æs campanum vehementiùs agere.*] Sonner. Mouvoir des cloches. Faire du bruit avec des cloches, ou autre choſe qui retentit. (Brimbaler les cloches. *S. Am.* Chaîne, étui, clef & peloton lui brimbalent aux deux côtez. *S. Am.*)

BRIN, *ſ. m.* [*Coliculus*, *ſurculus.*] Prononcez *brain.* Petite partie d'herbe, ou d'autre petite choſe que pouſſe la terre. Petite partie de quelque choſe. (Un brin d'herbe. *Voit. l. 52.* Brin de vergette. Brin d'oſier. Brin de plume. Terme de *Plumacier.* C'eſt la petite pointe de la plume.)

Brin, *ſ. m.* Il ſe dit auſſi des cheveux. C'eſt un peu de cheveux. Les Perruquiers diſent, le haut de cette perruque n'eſt pas bien garni, il y faut encore quelques brins de cheveux.

Brin, *ſ. m.* [*Ramulus*, *ramuſculus.*] Il ſe dit entre *Jardiniers*, en parlant d'arbres fruitiers. Ils diſent, il faut choiſir un arbre d'un *beau brin*; c'eſt-à-dire, bien droit & aſſez gros.

Brin, *ſ. m.* Il ſe dit auſſi entre les *Charpentiers*, en parlant de bois de charpente. (Chêne d'un beau brin ; c'eſt-à-dire, d'une belle venuë.) On apelle auſſi *bois de brin*, un bois qui n'eſt point ſcié.

Brin à brin, *adv.* Un brin après l'autre. (Arracher brin à brin.) On dit dans le ſtile familier, il n'y a pas un *brin de bois*, un *brin de pain*, &c. dans la maiſon; c'eſt-à-dire, qu'il n'y en a point du tout.

† BRINBORIONS, *ſ. m.* [*Frivola.*] Pluſieurs ſortes de petites choſes. Je ne vois que lait virginal, blanc d'eufs, & autres brinborions. *Mol. Préc.*

† BRINDE, *ſ. f.* [*Propino.*] Mot comique & bachique, qui vient de l'Alemand. C'eſt-à-dire, verre tout plein, rouge bord, dont on fait *carouſſe*, ou qu'on boit à la ſanté de quelcun. Porter une brinde, c'eſt boire à la ſanté de quelcun, & exciter une convive à en faire de même. Les Italiens diſent, *Brindiſi.* Voïez *Ferrari*, *Origin. Linguæ Italicæ.*

BRIN D'ESTOC. [*Baculus ferro utrinque præfixus.*] Ce mot eſt originaire de Flandres. C'eſt un grand bâton dont les Flamans ſe ſervent pour ſauter les foſſez de leur païs ; il eſt ferré par les deux bouts, & près de celui d'en-bas, il y a une maſſe aſſez large qui empêche que le brin d'eſtoc ne s'enfonce trop avant, lorſqu'on le plante dans un foſſé pour le franchir. (Ferrer un brin d'eſtoc. Se ſervir d'un brin d'eſtoc.)

BRINS. Eſpéce de toile de chanvre, qui ſe fabriquent en Champagne.

BRIOCHE, *ſ. f.* [*Libum.*] Terme de *Pâtiſſier de Paris.* Maniére de gâteau, ou de pain, qui eſt fait de fine fleur de froment, d'eufs, de fromage & de ſel. (Une groſſe ou une petite brioche.)

BRION, ou BRIOU. Terme de *Marine.* C'eſt la piéce du haut de l'étrave, ou ſon allonge, lorſque l'étrave eſt de deux piéces.

BRIONE, ou BRIONNE. Plante, nommée plus communément en France, *Coulevrée.* Les Botaniſtes l'apellent vigne blanche, ou vigne noire, ſuivant l'eſpéce.

Brionne. Voïez *Breaune.*

BRIQUE, *ſ. f.* [*Later.*] Terre cuite au four, propre à être emploïée aux bâtimens. (Faire de la brique. Bonne ou méchante brique. Cuire de la brique. Faire un mur de brique. On bâtit de brique aux lieux où il n'y a pas des carriéres de pierre. Les murs de Babilone furent bâtis de brique.) On apelle *brique cruë*, celle qui n'a pas été cuite au four, mais ſeulement ſéchée au ſoleil.

Brique. On apelle de l'étain en brique, une ſorte d'étain qui vient d'Alemagne, en petits morceaux, qui ont la figure d'une brique. On donne le même noms à certains pains, ou morceaux de ſavon ſec & jaſpé.

BRIQUET, *ſ. m.* Terme de *Serrurier.* C'eſt une eſpéce de couplet qui ne s'ouvre qu'à moitié ; il ſert à joindre les ouvrages de ménuiſerie, qui n'ont pas beſoin de s'ouvrir entiérement, comme les tables à manger, &c.

BRIQUETÉ, BRIQUETÉE, *adj.* [*Lateritius.*] Fait de brique, ou en façon de brique. (Les murs de Verſailles ſont briquetez.)

BRIQUETER, *v. a.* C'eſt contrefaire la brique ſur le plâtre. *Briquetage*, c'eſt la brique contrefaite avec du plâtre & de l'ocre.

BRIQUETERIE, *s. f.* [*Figulina lateraria.*] Lieu où l'on fait la brique. (Une grande briqueterie.)

BRIQUETIER, *s. m.* [*Figulus.*] Celui qui fait la brique. (Un bon briquetier.)

† BRIS, *s. m.* [*Navis labefactatio, laceratio.*] C'est l'action par laquelle un vaisseau se brise, & *débris*, les restes de ce bâtiment. On a toûjours dit, & l'on dit encore, *droit de bris*, pour exprimer le droit tirannique, que les Seigneurs dont les terres étoient situées sur les côtes de la mer, s'étoient atribué sur les débris des naufrages, & des vaisseaux échoüez. Les Seigneurs des côtes Armoriques furent les plus ardens à s'emparer de tout ce que la mer jettoit sur son rivage. Guiomar de Leon disoit, comme le raporte le P. Lobineau dans son histoire de Bretagne, qu'il avoit dans ses terres une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses du monde, puisqu'elle lui valoit tous les ans dix mille sous: il entendoit parler, dit l'Historien dont on raporte les termes, d'un écueïl fameux par les naufrages. Ce droit étoit si injuste, & on l'exerçoit avec tant de dureté, que les Conciles tenus à Nantes, fulminerent anatéme contre les Seigneurs qui s'en serviroient: mais comme il ne pûrent pas se résoudre à perdre un droit si avantageux, les uns introduisirent l'usage des congez & des brefs, qu'on obligeoit de prendre pour pouvoir naviger sur les côtes: les autres s'atribuerent le tiers, ou le quart des choses naufragées, une autre tiers ou quart à ceux qui les avoient sauvées, & le dernier tiers fut conservé aux Marchands: mais l'un & l'autre parurent également injustes. Les Jugemens d'Oleron, *art.* 25. déclarent, que *les Seigneurs, les Sauveurs, & autres gens qui prendront aucune chose desdits biens, seront maudits excommuniez, & punis comme larrons:* & comme il arrivoit souvent que des pilotes faisoient échoüer des vaisseaux pour en avoir leur part, il est dit dans le même Jugement, qu'*ils doivent soufrir martyre cruellement, & l'on doit faire des gibets bien hauts sur le lieu propre où ils ont mis le navire, ou bien près de là, & audit lieu doivent, lesdits maudits pilotes, finir honteusement leurs jours.* L'article 26. concerne les Seigneurs. *Si ledit Seigneur étoit si felon & cruel qu'il soufrît telles maniéres de gens, & soûtint, ou fût participant à leurs malices; pour avoir fait le naufrage, ledit Seigneur doit être pris, & tous ses biens vendus & confisquez en œuvres pitoyables, pour faire restitution à qui il apartiendra; & doit être lié à une étape au milieu de sa maison; puis on doit mettre le feu aux quatre coins de sa maison, & faire tout brûler, & les pierres des murailles jettées par terre, & là faire la place publique & le marché pour vendre pourceaux à jamais perpétuellement.* L'Ordonnance de 1681. *tit. de l'Amiral, art.* 9. veut, que *le dixiéme de toutes les prises faites en mer, ou sur les greves, sous commission & pavillon de France, apartienne à l'Amiral, avec le dixiéme des rançons.* Voïez *Naufrage.*

☞ *Bris de prison.* Loisel, dans ses Institutes, *liv.* 6. *tit.* 1. *art.* 10. dit: *Qui s'enfuit, ou brise la prison, étant du cas atteint, s'en rend coupable, & quasi convaincu.* On punit sévérement ceux qui ont contribué à l'évasion d'un prisonnier. Les Jurisconsultes ont mis une grande diférence entre s'échaper de la prison sans fracture, & briser les prisons: ils veulent que l'on condamne à la mort ceux qui sortiront par force & par *bris* de la prison, & ils se contentent d'une légére peine contre ceux qui se servent de l'ocasion qui se présente favorable pour s'évader.

Bris, s. m. [*Fractura.*] Rupture avec violence.

Bris. Terme de *Blason.* On apelle ainsi ces longues hapes de fer à queuë patée, qu'on emploie pour soûtenir les portes sur leurs pivots, & pour les faire rouler sur leurs gonds.

BRISANS, *s. m.* [*Scopulus.*] Terme de *Mer.* Rochers cachez sous l'eau, contre lesquels la mer va briser de basse eau. *Fournier.* (Donner dans des brisans. Eviter les brisans.)

Brisans, s. m. Terme de *Mer.* C'est aussi le rejaillissement de l'eau de la mer, que son propre poids & la force du vent font élever contre des rochers & contre les côtes.

* BRISEMENT, *s. m.* [*Dolor vehemens.*] Mot nouveau, qui ne se dit qu'au figuré, & en matiére de dévotion. C'est la douleur que le cœur conçoit des péchez commis. C'est un brisement de cœur sincére, & d'une personne véritablement touchée de ses fautes. Ce mot se dit aussi figurément des flots qui se brisent contre un rocher, ou une digue.

BRISER, *v. a.* [*Frangere, perfringere.*] Rompre. Mettre en piéces. Froisser, fracasser. (Briser le sel, le chanvre avec le brisoir. * Ces marauts ont dessein de me *briser* à force de heurter contre la muraille. *Mol.*) On dit figurément *briser* ses chaînes; c'est-à-dire, se délivrer d'une domination trop dure, secouer le joug; on le dit aussi d'un homme qui renonce à ses passions.

* *Briser.* [*Finem imponere, dicendi finem facere.*] Rompre avec quelcun. Rompre un discours commencé. (*Ils ont brisé ensemble*; c'est-à-dire, ils ne sont plus amis. *Brisons là-dessus*; c'est-à-dire, ne continuons pas davantage nôtre discours.)

* *Briser.* [*Diruere, evertere.*] Renverser. Détruire. (Il doit *briser* toute la puissance des enfers. *Patru, Plaid.* 5.)

Briser. [*Ramos spargere.*] Terme de *Chasse.* Rompre les branches & les jetter sur les voies de la bête.

Briser, v. a. [*Frangere.*] Terme de *Mer.* Il se dit des vagues, & c'est batre & choquer avec violence. (Les houles vont briser dans cette baie. Les vagues brisent, ou coupent avec violence.)

Briser. Se dit de divers ouvrages de fer & de bois, composez de plusieurs piéces qui se joignent, & se plient. Des portes, des fenêtres, des armes à feu, &c. qui se *brisent.* On dit par la même raison, des portes, des fenêtres, des croisées *brisées.* On dit aussi *équerre brisée, régle brisée*; c'est une équerre, une régle, qu'on plie par le moïen d'une charniere. On dit en termes de *Blason*, un *Chevron brisé.*

BRISE, *s. f.* [*Favonius ventus.*] Terme de *Mer.* Vent qui vient de la mer sur les dix heures du matin. D'autres disent que la *brise* est un petit vent frais qui sort de terre sur le soir. L'Auteur du voïage de Siam semble être de ce dernier sentiment; car, pag. 328. il écrit, *la brise vient le soir.* Guillet, terme de *Mer*, dit que la *brise* n'est sensible qu'à ceux qui rangent la côte. Sur la riviére des Amazones, il se leve tous les jours certains vents orientaux qu'on nomme *brises*, qui durent trois ou quatre heures, & qui repoussent les eaux de la riviére. On apelle *brise*, un vent d'Avril, qu'il faut atendre pour venir des Isles de l'Amérique en France.

Brise. Terme de *Charpenterie.* C'est une poutre posée en bascule sur la tête d'un gros pieu sur lequel cette poutre tourne.

Brise carabinée, ou *Brise forcée.* C'est celle qui soufle avec une grande violence.

Brise-glace. C'est le nom d'un instrument ou d'une machine propre à briser les glaces dans les grandes gelées. M. Lavier, Architecte, en est l'inventeur. On peut en voir la description dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris pour l'année 1743. L'Académie a jugé que cette machine étoit utile, & qu'elle pouvoit parer aux dangers auxquels s'exposent ceux qu'on emploie à rompre les glaces.

BRISÉES, *s. f.* [*Rami à venatore feram indagante sparsi.*] Terme de *Chasse.* Chemins marquez avec des branches que les veneurs rompent & jettent à côté parmi les bois pour reconnoître leur enceinte. (Jetter les *brisées* sur les voies. *Salnove.*) On nomme *brisée-haute*, le rameau rompu qui pend encore à la branche, & qui marque la rentrée au fort; & *brisée-basse*, le rameau couché à terre, qui marque le chemin du cerf. La pointe fait voir d'où il vient, & le gros bout où il va.

* *Brisées.* [*Vestigia.* [Dessein. Route. Propos. (Retourner sur ses *brisées*, suivre ses *brisées.* Aler sur les brisées de quelcun. *Mol.*)

† BRISECOU, *s. m.* [*Locus difficilis*, *lubricus.*] Mot de conversation. Marche, ou degré d'escalier dangereux à faire tomber. (Il y a des *brisecous* dans vôtre escalier; son escalier est un *brisecou.*)

BRISEUR DE SEL, *s. m.* Oficier sur le Port de Paris qui découvre le sel dans les bateaux, le brise & le met en tas pour faire chemin aux mesureurs & porteurs. *Nouvelles Ordonnances de Paris.*

Briseur de sel. [*Ruptor.*] Celui qui avec une sorte de pic brise le sel dans les greniers à sel, afin de le mettre dans les minots.

Briseur, *s. m.* [*Vorax*, *belluo.*] Ce mot est burlesque, pour signifier un grand mangeur.

BRISE-VENT, *s. m.* [*Foricula straminea.*] Terme de *Jardinier.* Clôture pour arrêter l'éfort du vent, & en garentir les arbres. (Faire un brise-vent. *Quintin. Instr. pour les Jardins*, *t. 1.*)

BRISIS, *s. m.* Terme d'*Architecture.* On donne ce nom dans un comble coupé, ou toit a la mansarde, a l'endroit où le toit est coupé & brisé, & où se fait la jonction du vrai comble avec le faux. On apelle aussi *brisis* la partie supérieure du toit.

BRISOIR, *s. m.* Terme de *Chanvrier.* Instrument de bois quarré avec des dents, qui sert à briser le chanvre.

BRISURE, *s. f.* [*Scuti gentilitii ascititia sectio.*] Terme de *Blason.* Figures étrangéres ajoûtées aux armoiries, pour distinguer les cadets & les bâtards d'avec les aînez & les fils légitimes.

Brisure. Terme de *Fortification.* Ligne de quatre à cinq toises qu'on donne à la courtine & à l'orillon, pour faire la tour creuse ou pour couvrir le flanc.

BRITANNIQUE, *s. f.* Plante médecinale, qui croît dans les marais & sur les bords des fossez. On peut en voir la description dans le tome 14. du Journal, intitulé, *Bibliothéque Françoise.* M. Pingré a fait une Dissertation sur cette plante.

☞ BRIVE. C'est un ancien mot, qui signifie, selon Fauchet & Camden, un pont dans le langage Gaulois & dans le Britannique. Plusieurs Villes ont pris le nom de *Brive*, pour marquer qu'elles ont un pont, ou dans leur enceinte, ou aux environs: ainsi nous disons, *Brive la Gaillarde. Brioude*, Ville d'Auvergne, a pris son nom d'un pont bâti sur une riviére qui coule auprès de la Ville. Pontoise, en Latin est apellée *Briva Isara*, par la même raison.

BRO.

BROC, *s. m.* [*Œnophorum*, *amphora.*] Grand vase pour mettre du vin. (Emplir, ou vuider les *brocs.*)

De broc en bouche. Broc signifioit autrefois une *broche.* [*Veru.*] Il n'est plus en usage que dans cette phrase proverbiale, qui veut dire *de la broche à la bouche*, manger une chose si-tôt qu'elle est rôtie.

BROCANTEUR, *s. m.* [*Elegantioris supellectilis negotiator.*] Terme qui se dit parmi les *Peintres* & les *Curieux de Paris.* C'est celui qui achéte & revend des tableaux, & qui par ce commerce gagne sa vie.

BROCARD, *s. m.* [*Textile sericum floribus pictum.*] Etofe à fleurs. (Un beau *brocard.*)

† *Brocard.* [*Cavillum*, *cavillatio.*] Mot piquant. (Donner un *brocard* à quelcun.)

> Vous n'entendez par tout qu'injurieux *brocards*,
> Et sur vous, & sur lui, fondre de toutes parts.
> *Despr. satire 10.*

On peut user de ce terme dans la conversation: mais il sonne mal dans le beau stile.

Brocard, ou *Brocart*, *s. m.* Terme de *Chasse.* C'est un jeune cerf d'un an.

BROCARDER, *v. a.* [*Dicteria dicere.*] Piquer de paroles. Se moquer de quelcun avec des paroles plaisantes. (On ne me *brocardera* pas de m'être voulu commenter moi-même. *S. Am.*)

BROCATELLE, *s. f.* [*Attalicum textile.*] Etofe de fil & de laine, qui se fait en Flandre, dont on fait des housses de lit, dont on couvre des chaises & tapisse des cabinets. On apelle aussi cette étofe, *étofe de la porte de Paris*; mais les Marchands l'apellent *Mézelines.* Il y a diverses maniéres de *Brocatelles.* (Ainsi on dit, *Brocatelle* à fleurs. *Brocatelle* à petits carreaux.) On nomme aussi *Brocatelle*, une espéce de marbre, qui vient d'Andalousie, & qu'on apelle par cette raison, *Brocatelle d'Espagne*: il est nuancé de diverses couleurs.

BROCCOLI, *s. m.* Mot qui est venu d'Italie, & qui veut dire de certains petits choux qu'on mange en salade. (Les *broccolis* sont bons, lorsqu'ils sont cuits.)

BROCHANT, *adj.* Terme de *Blason.* On le dit d'une piéce qui passe tout entiére d'un côté de l'écu à l'autre, en couvrant une partie des autres piéces de l'écu. Les Ducs de Bourbon portoient autrefois, *de France à la bande brochant sur le tout.*

BROCHE, *s. f.* [*Veru.*] Maniére de verge de fer un peu plate dont on se sert pour embrocher la viande lorsqu'on la veut faire rôtir. (Mettre a la broche. Mettre en broche.)

Broche. Terme de *Chevalier de l'Arquebuse.* Fer au milieu de la feüille de canon où l'on tire. (*Faire un coup de broche*; c'est-à-dire, enfoncer la broche.)

Broche. [*Fistula.*] Terme de *Tonnelier.* Petit morceau de bois arrondi qu'on met au fond des futailles pour en tirer quelque petit filet de vin. (*Mettre une futaille en broche.* C'est y mettre une

broche, une canule, ou une fontaine pour en tirer le vin à pot & à pinte.)

Broche. Terme de *Brodeur.* Outil ſur quoi on met les étofes & les ſoies retorſes propres à broder.

Broche. Terme de *Rubanier, de Fileuſe au roüet.* Fer délié qu'on paſſe au travers du rochet, ou du roquetin, de la bobine & de l'épinglier, lorſqu'on file au roüet.

Broche. [*Verutum, veruculum.*] Terme de *Serrurier.* Morceau de fer qui eſt dans la ſerrure, & dans quoi entre la forure de la clef.

Broche. Terme de *Cordonnier.* Outil de Cordonnier pour brocher les talons.

Broche. Terme de *Balancier.* Petits morceaux de fer ronds qui paſſent au travers de la virole du peſon.

Broche. Terme de *Chandelier.* Petit bâton où pendent les chandéles (Une broche de méches. Une broche de chandéles.)

Broche. Les Marchands Ciriers apellent ainſi de petits cones de buis avec leſquels ils forcent les gros bouts de leurs cierges, afin qu'ils puiſſent entrer dans les fiches des chandeliers.

Broche. Terme d'*Imprimerie.* C'eſt la barre de fer où l'on atache la manivelle, qui ſert à faire rouler le train de la preſſe.

Broche. Terme de *Chaſſe.* On apelle *broches* les défenſes du ſanglier.

† * *Couper broche à quelque choſe.* Ces mots ſe diſent figurément & dans le ſtile bas; pour dire, empêcher, arrêter quelque choſe.

BROCHÉE, *ſ. f.* [*Inſtructum veru carnibus.*] Terme de *Rotiſſeur.* Broche pleine de viandes. (Une grande ou petite brochée.)

Brochée. Terme de *Chandelier.* Pluſieurs méches de chandéles ſur une broche.

BROCHER, *v. a.* [*Acu texere.*] Terme de *Tricoteuſe.* Travailler avec des éguilles à tricoter. (Brocher un bas.)

Brocher. [*Equo ſoleas induere.*] Terme de *Maréchal.* Mettre un clou au pié d'un cheval. (Brocher un clou.)

Brocher. Terme de *Cordonnier.* Atacher avec des cloux. (Brocher un talon, une femelle.)

Brocher. Terme de *Couvreur.* Mettre la tuile en pile entre des chevrons.

Brocher. Terme de *Cordier.* Mettre le boulon au travers du touret. (Brocher le touret.)

Brocher. [*Auro, ſerico intexere.*] Mêler avec l'étofe quelque choſe qui la reléve. (Brocher une étofe d'or & d'argent. *Vaug. Nouv. remarques.* Et de là on dit, une robe brochée d'or. *Vaug. Quint. Curce, l. 4.*)

Brocher, v. a. C'eſt ébaucher. Brocher un ouvrage. *Vaug. Nouv. remarques.*

Brocher, v. n. Terme de *Jardinier.* Il ſe dit des arbres nouvellement plantez, & c'eſt commencer à pouſſer de petites pointes, pour faire des branches ou des racines. (Voilà un arbre qui commence à brocher. Cet arbre ne tardera guéres à brocher. Ces arbres ne brochent point encore. (

† * *Brocher.* [*Deproperare.*] Faire à la hâte. (Il broche tout ce qu'il fait.)

Brocher ou *Brochant.* [*Supergredi, ſuperferri*] Terme de *Blaſon.* Il ſe dit des bandes, cotices ou bâtons & autres piéces, même des lions & des aigles qu'on fait paſſer d'un bout de l'écu à l'autre, ou qui traverſent ſur d'autres piéces. (Il porte d'azur au lion d'or, à la faſce de gueules *brochant* ſur le tout.)

Brocher un Livre. C'eſt le coudre légerement, ſans nervures, avec une ſimple couverture de papier.

BROCHET, *ſ. m.* [*Lucius.*] Poiſſon connu, qui eſt de lac, d'étang & de riviére. (Un grand brochet.)

BROCHETON, *ſ. m.* [*Luciolus.*] Petit brochet. (Un bon brocheton.)

BROCHETTE, *ſ. f.* [*Veruculum.*] Terme de *Rotiſſeur.* Petit morceau de bois en forme de broche, qu'on paſſe dans la viande qu'on larde pour la tenir ferme & en état d'être miſe à la broche proprement.

Brochette. Terme de *Fondeur.* Eſpéce de petit cilindre de bois, ou de léton, ſur lequel on marque les diférentes épaiſſeurs des cloches.

Brochette, ſ. f. Terme d'*Oiſelier.* Petit bâton fait exprès, & dont on ſe ſert pour donner à manger aux oiſeaux. (Prenez cette brochette & donnez à manger à ces petits merles.)

Brochette, ſ. f. Terme d'*Imprimerie.* Il ſe dit des fiches qui tiennent la friſquette ſur le grand timpan.

BROCHETER, *v. a.* [*Veruculo transfigere.*] Terme de *Rotiſſeur.* C'eſt mettre une brochette au travers des cuiſſes de quelque chapon, ou de quelqu'autre oiſeau qu'on veut rôtir, pour le tenir en état, ferme & de bonne grace. (Brochetez ce dindon. Qu'on brochette ce chapon & qu'on le mette à la broche.)

Brocheter, v. a. Terme de *Boucanier de l'Amérique.* Ils diſent, *brocheter un cuir,* lorſqu'ils l'étendent ſur la terre avec pluſieurs brochettes de bois, pour le ſecher, & le mettre en état d'être embarqué ſans le gâter.

Brocheter. Terme de *Marine.* C'eſt meſurer les membres & les bordages d'un vaiſſeau.

BROCHEUR. *Tricoteur.* [*Textor.*] Ouvrier qui tricote. (Un habile brocheur.) On apelle auſſi du même nom celui ou celle qui fait métier de *brocher* des Livres. On dit il faut envoïer ce Livre au *Brocheur,* à la *Brocheuſe;* ce mot eſt eſt cependant peu uſité en ce ſens.

BROCHOIR, *ſ. m.* Prononcez *brochoi.* Marteau dont le Maréchal cogne les cloux dans la corne du pié de l'animal qu'il ferre.

BROCHURE, *ſ. f.* Livre de papier blanc, ou imprimé, couſu légerement avec une ſimple couverture de papier blanc ou marbré, ou d'autre couleur. Les Brochures ſont aujourd'hui fort à la mode; il en paroît des centaines tous les mois. Il ne faut ni beaucoup de travail pour les compoſer, ni beaucoup d'aplication pour les lire; de là vient que tout le monde s'en mêle. Un médiocre faiſeur de Brochures fait ſouvent plus de fortune qu'un bon Auteur.

BRODE, *adj.* [*Fuſcus.*] Ce mot ſe dit d'une femme dont le teint eſt un peu noir. (Elle eſt brode.) Ce mot eſt du ſtile bas.

BRODEQUIN, *ſ. m.* [*Cothurnus.*] Chauſſure ancienne dont les Comédiens ſe ſervoient, & dont ſe ſervoient auſſi les hommes & les femmes.

(Mais, quoi? je chauſſe ici le cothurne tragique,
Reprenons au plûtôt le *brodequin* comique.
Deſpr.)

☞ Les brodequins étoient la chauſſure des Empereurs de Conſtantinople, & ils reſſembloient aux cothurnes des Romains, qui portoient des ſouliers fort hauts devant & derriére, deſquels

il s'élevoit une tige que l'on faisoit monter jusqu'au milieu de la jambe. Juvenal, dans cette satire où il fait le portrait des femmes, aprés avoir parlé de leur coifure, qu'elles élevoient excessivement, dit, que celle qui a la taille fort basse, ressembleroit à un pigmée, si elle n'avoit pas des cothurnes; c'est-à-dire, selon tous les Commentateurs, des souliers fort hauts. Virgile, dans le prémier Livre de son Enéïde, dépeignant Vénus déguisée sous un habit de chasse, dit que les filles de Tyr avoient acoûtumé de porter un carquois, & d'avoir un cothurne de pourpre, qui couvre une partie de la jambe. Les Empereurs de Constantinople avoient une espéce de cothurne que nos péres apelloient *hueses*. Mr. Du Cange nous aprend dans ses Observations sur Villehardoüin, que *hueses* est un ancien mot qui subsiste encore parmi les Picards, & qui signifie une botine qui vient jusqu'au genou. L'étimologie du terme *brodequins* est contestée. Voïez *Ménage dans ses Origines.*

Brodequins, *s. m.* [*Caliga.*] Terme d'*Académiste.* Sorte de petits bas à étrier qui sont de laine, & que les jeunes Académistes mettent avant que de se boter, & qui viennent presque jusqu'à mi-jambe. On met des brodequins afin que la bote soit bien remplie & ne fasse point de grimace. Les botes vont mieux avec des brodequins qu'avec des coussinets.)

Brodequins, *s. m.* [*Cothurni quibus nocentium crura premuntur.*] Sorte de suplice qui consiste en quatre petits ais forts & épais qu'on serre avec de bonnes cordes. On met deux de ces ais entre les jambes du criminel, & les deux autres ais se mettent l'un d'un côté d'une jambe & l'autre de l'autre. Ensuite, venant à serrer ces cordes elles pressent les jambes contre les ais, & faisant craquer les os du criminel, elles lui causent une douleur très-sensible. (On donne les brodequins à un criminel dont on veut savoir quelque chose avant que de le juger.) Voïez *Question.*

BRODER, *v. a.* [*Acu pingere.*] C'est faire, avec l'éguille & avec la broche sur un métier, toute sorte d'ouvrages de broderie, tant de relief que plate, en or, en argent & soie. On brode avec l'éguille seule des figures, des histoires, des fleurs ou des fruits, & cela s'apelle *peindre à l'éguille.*

(On passe alors les jours entiers,
A *broder* sur de grands métiers.
Perr. la chasse.)

Broder. Terme de *Faiseuse de point.* Enrichir le point de divers ornemens, comme de fleurs & de branchages. (Broder un point de France.)

Broder à l'éguille. Terme de *Faiseuse*, & de *Remplisseuse de point.* Jetter plusieurs petits filets & les couvrir à point noüé.

Broder, *v. a.* Terme de *Chapelier.* C'est coudre autour de l'extrémité du bord d'un chapeau un petit fil de soie, qui fait comme un petit galon, afin de conserver le bord, & le faire tenir sans qu'il se défasse. (Broder un castor.)

† *Broder.* [*Adornare.*] Mot burlesque qui ne se dit qu'en parlant, & qui signifie *bourder.* (Vous brodez comme il faut.)

BRODERIE, *s. f.* [*Acu pictum opus.*] C'est l'ouvrage du Brodeur. Il y a des broderies d'or & d'argent; d'autres de relief, dont les plus riches sont garnies de perles, & les autres sont de soie; il y en a aussi de laine. (On dit une belle, agréable, charmante, magnifique broderie. Une riche & précieuse broderie. Un lit en broderie tout garni de perles.)

Broderie. C'est aussi le travail de la remplisseuse de point. (Cette broderie est jolie & bien faite.)

Broderie. Terme de *Jardinier.* Figures qu'on fait avec du boüis. Ouvrages figurez de boüis dans les parterres. (On dit, un parterre en *broderie*, ou de *broderie.*)

* *Broderie*, se dit figurément de embélissemens qu'on donne à un conte, & à des histores, & le plus souvent aux dépens de la vérité. (Il y a dans ce conte quelque chose de vrai, mais le reste est de la *broderie.*)

BRODEUR, *s. m.* [*Phrygii operis artifex.*] C'est celui qui avec l'éguille & la broche fait sur de l'étofe, sur du tafetas, du satin, ou du velours, toute sorte d'agréables ouvrages pour l'Eglise, les Princes, & les personnes de qualité. (Le Brodeur qui ne travaille que pour l'Eglise, s'apelle *Brodeur-Chasublier;* celui qui sert les personnes de condition, se nomme simplement *Brodeur.* Un bon Brodeur, un habile Brodeur.) La grande Fête des Brodeurs, c'est sainte Claire, qui vient tous les ans le 18. Juillet; & la Fête moins solennelle, c'est le jour de la Purification.

BRODEUSE, *s. f.* [*Phrygii operis artifex.*] Ouvriére qui brode.

Brodeuse de gaze, *s. f.* C'est une ouvriére qui brode des coifes de gaze, & qui les embélit de divers petits agrémens, de fleurs, d'étoiles, de ronds figurez, & d'autres jolies choses qu'elle fait à l'éguille, qui servent à relever la gaze, & à rendre les coifes plus belles. (C'est une des meilleures Brodeuses de gaze de tout Paris.)

On dit proverbialement: *Autant pour le Brodeur.* [*Ad populum phaleras.*] Pour se moquer d'un qui hable, comme si on disoit pour le bourdeur qui nous donne des menteries, des bourdes, & qui brode des contes.

BRODOIR, *s. m.* Terme de *Chapelier.* Sorte de petite bobine autour de laquelle est la soie dont on se sert pour broder les chapeaux.

BROÏE, ou BROÏOIRE. C'est l'instrument avec lequel on rompt le chanvre; après qu'il est roüi, pour le filer plus aisément.

BROÏEMENT, *s. m.* [*Tritura.*] Réduction en poudre, & mélange de couleurs avec de l'eau & de l'huile.

BROÏER, (BROYER,) *v. a.* [*Terere.*] Casser menu. (Broïer de la moutarde. Broïer les couleurs. On dit que le moineau ne boit point tandis qu'on lui broie du chénevi avec du pain & de l'eau. *Poulet*, *Rélation du Levant*, *1. p. c. 3. p. 43.*)

BROÏEUR, (BROYEUR,) *s. m.* [*Tritor.*] C'est celui, qui avec une molette, broie les couleurs dont les Peintres se servent. (Un Broïeur n'est pas fort riche, car il gagne peu de chose.)

BROÏON, (BROYON,) *s. m.* C'est une espéce de molette, avec laquelle les Imprimeurs broient le vernis & le noir, dont ils composent leur encre.

BRONCHADE, *s. f.* [*Lapsus*, *offensio.*] Un faux pas que fait un cheval. (Ce cheval a fait une lourde bronchade.) Ce mot se dit aussi, au figuré, des personnes, & il signifie une faute légére.

BRONCHER, *v. n.* [*Pedem offendere.*] Ce mot se dit des chevaux, des mulets, &c. Faire un faux pas. (Il n'est cheval si superbe qui ne bronche, dit le proverbe. *Voit. Poës.*)

† * *Broncher.* [*Offendere*, *labi.*] Trébucher.

Se laisser tomber. (Sa canne s'acrocha dans l'un de ses canons, & mon homme broncha. *Scar. Poës.*)

† * *Broncher.* [*Errare.*] Manquer. (Si vous bronchez, on vous rélévera d'une belle sorte.)

Broncher, hésiter en prêchant, lorsque la mémoire n'est pas sûre.

(Lui cependant modeste au milieu de sa gloire,
Se plaignoit qu'on avoit vû *broncher* sa mémoire.
Vill.)

☞ Enseigne-moi, Moliére, ou tu trouves la rime.
On diroit, quand tu veux, qu'elle te vient chercher,
Jamais au bout du vers, on ne te vit *broncher.*
Despr. sat. 2.

BRONCHIAL, *adj.* Terme d'*Anatomie.* On apelle *artére bronchiale*, une artére particuliére des poumons. Elle est acompagnée de la *veine bronchiale*, qui raporte à la veine cave le sang que l'artére a porté aux branches.

BRONCHIES. Tuïaux de la trachée artére répandus dans le poumon.

BRONCHOCÉLE, *s. m.* [*Gutturis hernia.*] Terme de *Médecine.* Tumeur du cou, grande & ronde, atachée à la trachée artére.

BRONCHOTOMIE, *s. f.* Terme de *Chirurgien.* Ouverture qu'on fait à la trachée artére, lorsque l'inflamation du larinx empêche la respiration. Cette opération donne à l'air, la liberté d'entrer dans les poumons & d'en sortir. Dès 1620. Habicot, fameux Chirurgien, publia un petit traité pour prouver la possibilité & la nécessité de l'opération de la Bronchotomie. On a depuis perfectionné cette opération.

BRONZE, *s. m. Airain, léton.* [*Æs.*] Tout ce qui imite le bronze. Voiture fait *bronze* féminin, mais aujourd'hui la plûpart le croient masculin. Ce que les hommes écrivent sur le bronze, n'est pas immuable. *Entret. d'Ariste & d'Eugéne.* Jetter une statuë en bronze.)

Bronze, est féminin chez les Artistes.

Bronze, signifie quelquefois une figure de bronze, & alors il est toujours masculin. (Voilà de beaux bronzes. Avez-vous vu les bronzes du cabinet du Roi?)

Bronze, se dit en parlant de médailles. (Le grand bronze, le petit bronze.)

BRONZÉ, BRONZÉE, *part. & adj.* [*Æris colore infectus.*] Ces mots se disent des peaux passées en noir. Maroquin de bronze, c'est celui qui n'est point grenu, qui est passé en noir, & dont on se sert pour faire des souliers de deüil. On dit aussi veau *bronzé*, &c.

BRONZER, *v. a.* [*Æris colore inficere, imbuere.*] Faire en maniére de bronze. (Bronzer une figure.)

Bronzer, *v. a.* Il signifie encore, peindre en couleur de bronze, avec de la limaille de bronze.

BRONZES. Ce sont diverses figures de bronze que les curieux rassemblent. Dans les médailles on distingue le grand, le petit, & le moïen *bronze.* Au figuré, *bronze* se dit pour dur, insensible; *c'est un cœur de bronze.*

BROQUART, *s. m.* Voïez *Brocard.*

BROQUETTE, *s. f.* [*Clavulus.*] Petit clou propre à cloüer des chaises, à tendre des lits & de la tapisserie.

BROSSAILLES, BROUSSAILLES, *s. f.* [*Fruteta, dumeta.*] Menus bois de branches rompuës. Le bel usage est pour *brossailles.* (Ramasser des brossailles pour faire du feu. *Abl. Ret. l.* 4. *c.* 2. Le lion voulant chasser avec l'âne, se cacha dans les brossailles. *Ph. l.* 1. *fab.* 11. Ce n'étoient que petits sentiers pleins de brossailles. *Vaug. Quint. Curce, l.* 5. *ch.* 4.)

BROSSE. [*Penicillus.*] Terme de *Peintre.* Pinceau de poil de cochon dont les Peintres se servent.

BROSSER, *v. a.* [*Scopulâ tergere.*] Nétoïer avec des brosses ou autre chose. (Brosser un enfant, un cheval.)

Brosser les lettres. Terme d'*Imprimeur.* C'est en ôter l'encre avec de l'eau & de la lescive.

Brosser. [*Sylvas pererrare.*] Courre au travers des bois. (Brosser à travers les buissons. *Vaug. Quint. Curce, l.* 6. Il travaille sans cesse à brosser les forêts. *Théoph.*)

BROSSES, *s. f.* [*Scopula.*] Espéces de vergettes pour nétoïer les habits.

BROSSIER, *s. m.* Celui qui fait des brosses.

BROSSURE, *s. f.* Les Peaussiers-Teinturiers en cuir apellent *simple brossure*, la couleur qu'ils donnent aux peaux, en les imprimant simplement avec la brosse.

BROTTES, *s. f.* On nomme ainsi à Lyon, & aux environs, les cuilliéres de bois, qui servent à table.

BROU, *s. m.* [*Gulioca, putamen.*] Ecorce verte qui couvre les noix, le coco, & qui l'envelope.

BROUAILLES, *s. f.* Intestins de volailles ou de poissons, qu'on vuide pour les aprêter.

BROUÉE, *s. f.* [*Nebula.*] Ce mot se dit d'une petite pluie de peu de durée. (Il a fait une broüée. Il y a des broüées dangereuses pour les blez.)

† BROUET, *s. m.* [*Jusculum.*] Vieux mot qui n'entre que dans le burlesque & le stile comique. C'est un boüillon qu'on fait de lait, d'œufs & de sucre, qu'on portoit autrefois aux nouvelles mariées, le lendemain de leurs noces.

BROUETTE, *s. f.* [*Vehiculum trusatile.*] Espéce de petit tombereau qui n'a qu'une rouë & deux bras. (Mener la broüette.)

† *Broüette.* [*Sarracum.*] Ce mot se dit par moquerie des méchans carosses mal propres & mal atelez, & de même des chaises qui sont traînées par des hommes.

BROUETTER, *v. a.* [*Vehiculo trahere.*] Mener avec une broüette. (Broüetter les terres.)

On dit aussi par raillerie, en parlant de ceux qui loüent de méchans carosses. (On se fait *broüetter* à Paris par toute la Ville pour un écu.)

BROUETTEUR, *s. m.* Celui qui traîne des chaises qu'on apelle *Broüettes.* On dit aussi *Broüettier.*

BROUHAHA, *s. m.* [*Plausus, clamor.*] Terme de *Comédien.* Pour dire, le bruit qu'on fait à la Comédie lorsqu'on se récrie sur quelque endroit de la beauté de la piéce.

BROUI, *s. m.* [*Calamus.*] Terme de *Gens qui travaillent en émail.* Sorte de tuïau par où le vent passe quand on soufle pour travailler, & qui fait du bruit quand le vent y passe. (Travailler au broüi.) On l'apelle aussi *chalumeau.*

BROUILLAGE. Le droit de *broüillage* consiste, suivant les Statuts de Bresse, à pouvoir envoïer son bétail paître dans un étang, lorsqu'il est en eau. Voïez *Rével, page* 275.

† BROUILLAMINI, *s. m.* [*Tenebræ, caligo, obscuritas.*] Mot burlesque pour marquer quelque chose d'obscur & d'embarassé. (Il y a là-dedans trop de broüillamini. *Mol.*)

On

On apelle encore *broüillamini*, une terre rouge & visqueuse qu'on trouve dans les miniéres de fer, & dont se servent souvent les Médecins & les Peintres. C'est le bol d'Arménie.

BROUILLARD, *s. m.* [*Nebula.*] Vapeurs qui sont arrêtées en un endroit de l'air, & qui l'obscurcissent. (Le broüillard tombe fort lentement. *Abl.*

L'air n'est plus obscurci par des *broüillards* épais.
Deshoul. Poës.

Les broüillards épandus aux environs, ne laissoient voir les troupes qu'en gros. *Vaug. Quint. liv. 4. ch. 12.* Il s'éleve un broüillard épais qui obscurcit tout l'air. *Ab. Marmol. t. 1.*)

Broüillard. On apelle ainsi un papier gris, qui boit. *Papier broüillard.*

BROUILLEMENT, *s. m.* [*Permistio, mixtura.*] Mêlange, confusion. Ce mot est tres-peu d'usage. On dit, le *broüillement des couleurs.*

BROUILLER, *v. a.* [*Miscere.*] Mêler. Confondre ensemble, & de deux ou de plusieurs choses ne faire qu'un composé. (Broüiller des œufs avec du jus d'éclanche.)

Broüiller. [*Turbare.*] Terme de *Plumacier.* Mêler ensemble le poil de plusieurs plumes qui ont chacune une couleur particuliére. (Broüiller les plumes. Plumes bien broüillées.)

* *Broüiller.* Semer la discorde.

(J'aurai pû jusqu'ici *broüiller* tous les Chapitres.
Despr. Lutr.)

* *Broüiller.* Embarasser. (Broüiller les afaires. Broüiller les cartes. Broüiller la cervelle à quelcun.)

* *Broüiller.* [*Invertere.*] Confondre & embarasser. (Ce mot n'a été inventé que pour broüiller. Ce mot me broüille.)

Se broüiller, *v. a.* [*Misceri.*] Se mêler. Se confondre. (Ils ne se broüillent point avec le reste des troupes dans les défilez. *Abl. ret. l. 3. c. 3.*)

* *Se broüiller*, *v. r.* Terme de *Manége.* Il se dit des chevaux. Il signifie, se désunir. Se traverser. (Vôtre cheval se broüillera, si vous n'y prenez garde.)

* *Se broüiller.* [*Abalienari.*] Rompre avec quelcun. (Se broüiller avec quelcun. Ils se broüilleront là-dessus. Il ne se broüillent ni avec la foi, ni avec la raison.

On dit proverbialement, *les cartes sont bien broüillées.* [*Iræ jam factæ sunt ampliores.*] Lorsqu'il y a quelque guerre civile, quelque grande querelle entre deux partis, dont on ne prévoit que de loin l'acommodement.

* BROUILLERIE, *s. f.* [*Dissensio, dissidium.*] Trouble dans un Etat. (Dans toutes les broüilleries du Roïaume, il s'est toûjours montré bon François. *Voit. l. 53.*)

* *Broüillerie.* [*Contentiones.*] Petite querelle. (Ils ont eu quelque petite broüillerie, mais cela est passé.)

* *Broüillerie.* [*Tricæ.*] Dispute pleine d'embaras & de chicane d'école. (Voulez-vous recommencer nos broüilleries ?)

Broüillerie. [*Miscellanea.*] Petits bouts de ruban, de passement, de dentelle, & autres pareilles choses qu'on met ou qu'on trouve ensemble. (Ce que vous cherchez, est parmi de petites broüilleries dans une cassette.)

BROUILLON, *s. m.* [*Palimpsestus.*] Papier sur quoi on jette ses prémiéres pensées, qu'on corrige & retouche en changeant & éfaçant jusques à ce qu'on croie que ce qu'on fait, est bien.

Broüillon, *Broüillard*, *s. m.* [*Adversaria.*] Terme de *Marchand.* Il y a des gens de Province qui disent *un broüillard ;* mais on dit à Paris *un broüillon.* Les Marchands y apellent de ce nom, un Livre sur lequel ils écrivent, & où ils raïent ce qu'il leur plaît. (Ecrire un article sur le broüillon, éfacer un article sur le broüillon.

* *Broüillon.* [*Turbator, novarum rerum molitor.*] Celui qui se plaît à broüiller les gens, ou les afaires. (Avec cette puissance si énorme, un broüillon seroit à craindre. *Patru, Plaid.* Châtier les broüillons. *Abl.*)

† * *Broüillon.* [*Stolidus, levis.*] Petit étourdi, petit sot, petit querelleur. (C'est un petit broüillon.)

BROUIR, *v. n.* [*Arescere.*] Terme d'*Agriculture.* Ce mot se dit des blez & des arbres qui pendent par les racines, & signifie gâter. (Epi qui commence de broüir. Pêcher qui broüit.)

BROUISSURE, *s. f.* [*Aridi folliculi.*] Terme d'*Agriculture.* Il signifie le mal que cause un mauvais vent d'Avril, ou de Mai aux feüilles ou aux fleurs des arbres, qui les fait retirer, & leur ôte leur verdeur. (Il faut ôter la broüissure des arbres. Cette broüissure tombera aux prémiéres pluies douces. *Quintini, des Jard. t. 1.*)

BROUSSIN D'ERABLE, *s. m.* [*Molluscum.*] C'est une excroissance qui vient à un arbre qu'on apelle *érable*, & qui étoit si précieuse aux Romains, qu'ils l'auroient préferé au citronier, s'is avoient pû en faire des tables.

BROUT, *s. m.* [*Pastio ex dumetis.*] Ce que pousse le bois au printems, & qui enivre en quelque façon les bêtes fauves qui en mangent. (Aler au brout.)

Brout de noix. [*Gulioca.*] Ecailles de noix vertes qu'on laisse pourrir dans un muid, & qu'on fait boüillir avec de l'eau pour mettre le bois en couleur de noïer.

BROUTER, *v. a.* [*Pasci.*] Ce mot se dit des chévres, des chameaux, des lapins, &c. & signifie manger la pointe des herbes. (La chévre broute. Le chameau broute continuellement, & ne broute que des chardons, ou des herbages pleins de lait, ou les extrémitez des parties des arbres où se forment les bourgeons, & ou toute la séve se porte. *Poulet, Rélation du Levant, 2. p. ch. 3.*)

On dit en proverbe, *où la chévre est liée, il faut qu'elle broute ;* pour dire, qu'il faut demeurer ataché à son état. *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve dequoi brouter ;* pour dire qu'il trouvera bien le moïen de gagner sa vie.

Brouter, *v. a.* [*Putare, resecare.*] Terme de *Jardinier.* C'est rompre l'extrémité des menuës branches. (Broutez ces branches.)

BROUTILLES, *s. f.* [*Virgultæ.*] Menuës branches qui restent dans les forêts après qu'on en a retranché le bois de corde, & qui servent à faire des fagots.

BRU.

BRU, *s. f.* [*Nurus.*] Ce mot est peu usité ; on dit en sa place, *belle-fille.* Cependant ce mot de *bru*, trouve encore sa place dans les ouvrages

comiques, satiriques, & autres d'un stile familier, & de raillerie. (Sa bru est jolie, elle est belle, elle est galante.

> Quiconque à son mari veut plaire seulement,
> *Ma bru*, n'a pas besoin de tant d'ajustement.
> *Mol. Tart. a. 1. sc. 1.*)

Bruant. On dit aussi *Bréant.* [*Anthus.*] Petit oiseau, gros comme un moineau, de couleur jaune & verdâtre.

Brugnoles. Voïez *Brignoles.*

Bruïant, Bruïante, (Bruyant,) *adj.* [*Strepens.*] Qui a fait ou qui fait un bruit éclatant. (Le fleuve rouloit ses eaux avec violence, & ses flots bruïans & écumeux se rompoient en divers endroits. *Vaug. Quint. Curce, l. 8. ch. 13.* La mer bruïante. Une voix bruïante.

Un Poëte, dans une satire contre M. Despreaux, dit :

> (Ces mulets importuns bizarrement ornez,
> Et d'un airain *bruïant* par tout environnez.
> *Poëte Anonime.*

D'autres se servent du mot *bruissant.* Dans le stile familier, on dit d'un homme qui se plaît à faire du bruit ; *c'est un homme bruïant.*

Bruïére, (Bruyére,) *s. f.* [*Erice.*] Plante dont il y a plusieurs espéces. En France, c'est le nom qu'on donne à plusieurs petits arbres sauvages qui croissent dans des terres incultes parmi les genets, & autres semblables arbustes.

> (Ce discours passe un peu nos pensers ordinaires,
> Et s'éleve au-dessus de nos humbles *bruiéres.*)

Bruïére, *s. f.* Plante sauvage, basse & branchuë, qui est dure comme du bois, qui a les feüilles fort petites & faites quelquefois en forme de petit bouton. La bruïére est, parmi les plantes sauvages, la prémiére & la derniére qui pousse des fleurs ; car elle fleurit au commencement du printems & en automne. *Dal.*

Bruïére, *s. f.* Sorte de laine d'Alemagne. Il y en a de plusieurs espéces, comme la *bruïére* du Rhin, la *bruïére* de Wismar, &c.

Bruine, *s. f.* [*Pruina.*] Petite pluie. (Broüillards & bruines, bénissez le Seigneur. *Daniel, 3.*

Bruiner, *v. n.* [*Pruina cadit.*] Faire de la bruine. (Il n'a fait que bruiner toute la journée.)

Bruir. Terme de *Manufacture. Bruir* une petite étofe, comme il se pratique à Amiens, à Reims & au Mans ; c'est en amortir tous les ressorts en la pénétrant de la vapeur de l'eau chaude dans une chaudiére quarrée où on la couche sur son rouleau : ce qui la dispose à se bien *aprêter.*

Bruire, *v. n.* [*Strepere.*] *Je bruis, tu bruis, il bruit. Nous bruissons, vous bruissez, ils bruissent.* Ce verbe *bruire* n'est guére usité qu'à l'infinitif, & encore ne l'est-il pas beaucoup. Il signifie faire quelque bruit. Faire un bruit sourd & confus. (Les soldats firent bruire leurs armes. *Abl. César, l. 7.* J'ois bruire les vents & les flots. *Théophile.*

Bruissement, *s. m.* [*Strepitus, fragor.*] Il se dit de la mer, & veut dire une sorte de bruit sourd & confus que font les vagues. (J'entens le bruissement des vagues. Le bruissement des vagues n'étonne pas, comme fait la tempête.)

Bruit, *s. m.* [*Murmur, fremitus.*] C'est l'éfet d'une agitation particuliére que la rencontre de deux corps produit prémiérement dans l'air voisin, & presque au même tems dans un plus éloigné, & jusques dans l'organe de l'oüie. C'est quelque chose de bruissant. (Un grand, ou petit bruit ; un bruit sourd, confus ; un bruit éclatant, extraordinaire. Faire du bruit. Exciter du bruit. Modérer, arrêter, empêcher le bruit. Apaiser, étoufer le bruit. Le bruit du tonnerre, du canon, du tambour.)

* *Bruit*, *s. m.* [*Rumor.*] Ce mot, au figuré, a divers sens. Il signifie une sorte de nouvelle qui se dit & qui court. (C'est un bruit de Ville qui n'est pas bien sûr. Faire courre le bruit de la mort de quelcun. Un bruit sourd veut que le Roi respire. *Rac. Phédre, a. 2. sc. 6.* Examinons le bruit qui court.)

* *Bruit*, *s. m.* [*Fama.*] Réputation. Nom. (Ses exploits auront un bruit durable.)

Bruit, *s. m.* [*Magnum nomen.*] Il signifie encore l'éclat de la réputation. (*Son nom fait grand bruit* dans le monde. *Voit. let. 2.* C'est-à-dire, son nom éclate, on parle fort de lui. *La neutralité fait du bruit. Voit. Poës.* C'est-à-dire, on en parle par-tout. *Le bruit de sa réputation les étonna. Abl. Arr. l. 1.*

> Cette fiére raison dont on fait tant de *bruit*,
> Contre les passions n'est pas un sûr remede.
> *Deshoul.*)

Bruit. [*Seditio, rixa.*] Signifie quelquefois sédition, querelle, confusion.

Brulant, Brulante, *adj.* [*Ardens, flagrans.*] Chaud. (Les brûlans déserts de l'Afrique. *Voit. Poës.*)

Brulé, *s. m.* [*Ustus.*] Chose cuite & un peu brûlée. Chose que le feu brûle, ou a brûlé. (Omelette qui sent le brûlé. Il y a quelcun qui brûle ici, je sens le brûlé. Le café sent le brûlé.)

Brûlé, *s. m.* C'est un terme d'*Orfévre*, & d'autres qui travaillent en or & en argent. C'est l'or ou l'argent filé sur la soie, qui vient du galon, des boutons, des dentelles, ou des franges d'or ou d'argent, qu'on brûle & qu'on vend aux Orfévres ou au Bureau de la Monoie. (Vendre, ou acheter du brûlé. Le prix du brûlé n'est pas fixé, le brûlé se vend au poids. Quand les Orfévres ont beaucoup de brûlé, ils le fondent & en font de l'argent.)

Brulement, *s. m.* [*Ustio, crematio.*] L'action de brûler. (Les brûlemens devroient être défendus, & ne se devroient pas pratiquer entre des Chrétiens.)

Bruler, *v. a.* [*Urere.*] Il signifie consumer par le moïen du feu. (Brûler du bois. Les Anciens brûloient leurs morts, & tout ce qu'ils avoient eu de plus cher pendant leur vie. Pour brûler un corps, ils le posoient sur un bûcher, & après qu'ils l'avoient brûlé, il en mettoient les cendres dans une urne.

Brûler, *v. a.* Faire mal en touchant quelque chose de chaud. (Vous m'avez brûlé de ce tison, car il est ardent.)

Brûler, *v. a.* Causer quelque douleur. Il se dit des choses chaudes à l'égard de celles qui sont sensibles. (Cette écuelle me brûle quand je la tiens, elle est trop chaude. Cela brûle, ne le touchez pas.

> Quand on se *brûle* au feu que soi-même on attise,
> Ce n'est point accident, mais c'est une sotise.
> *Regnier.*

Brûler, *v. a.* [*Adurere.*] Il ſe dit du ſoleil à l'égard des fruits de la terre. (Le ſoleil eſt à cette heure trop ardent, il *brûle* les biens de la terre; c'eſt-à-dire, il les deſſéche trop. On dit auſſi que le ſoleil *brûle* le teint.)

Brûler, *v. a.* Faire du feu de quelque choſe. (En Angleterre, & dans les Iſles voiſines, on brûle du charbon de terre, & en Holande on brûle des tourbes.)

Brûler, *v. a.* Faire du feu de quelque choſe pour s'en éclairer. (Brûler de la cire, de la bougie, de la chandéle. Brûler de l'huile.)

Brûler, *v. a.* [*Torrere.*] Il ſe dit encore de la fiévre. C'eſt échaufer exceſſivement par une trop grande ardeur. (Il a une fiévre qui le brûle.)

Brûler, *v. n.* Se conſumer en s'alumant. (Le bois brûle, l'huile brûle, la chandéle brûle, la bougie brûle.)

* *Brûler*, *v. a.* [*Ad amorem incitare.*] Donner de l'amour.

Brûler, *v. n.* [*Ardere, flagrare.*] Être conſumé d'amour. Avoir de l'amour. Avoir de la paſſion pour quelque choſe. Déſirer ardemment.

(Vous *brûlez* d'une ſoif qu'on ne peut aſſouvir.
Deſpreaux.

Brûler d'amour, de colére, de haine, d'impatience.)

* *Brûler.* [*Cupere, ambire.*] Ce mot ſignifiant déſirer, ſouhaiter avec ardeur, & étant ſuivi de la conjonction *que*, veut le verbe qui le ſuit au ſubjonctif.

(Oüi, mon cœur au mérite aime à rendre juſtice,
Et je *brûle* qu'un nœud d'amitié nous *uniſſe*.
Moliére, *Miſantr.*, *a. 1. ſc. 2.*)

Se brûler, *v. n.* [*Uri.*] Se faire du mal, ou ſe conſumer par le feu. (Il s'eſt brûlé lui & ſon fils. *Se brûler à la chandéle.* [*Indicio ſuo ut ſorex perire.*] Proverbe qui veut dire, *ſe jetter dans le péril.*)

A brûle-pourpoint, *adv.* C'eſt poſer l'arme à feu preſque ſur le corps de la perſonne qu'on tire, de peur de la manquer. (Il l'a tiré à brûle-pourpoint.)

Brûler. Ce mot entre encore dans pluſieurs proverbes. *Brûler* la chandéle par les deux bouts, c'eſt ſe ruiner bien-tôt. *J'en viendrai à bout, ou j'y brûlerai mes livres*; pour dire, je pourſuivrai l'afaire avec la derniére vigueur. [*Rem gnaviter pertendam.*] *Brûler de l'encens devant quelcun*; c'eſt l'idolâtrer en l'encenſant ſans ceſſe par des loüanges. Graiſſez les botes d'un vilain, il dit qu'on les lui brûle. La chandéle ſe brûle, pour dire, hâtez-vous. Le tapis brûle, pour exciter à mettre au jeu.

BRULEUR, *ſ. m.* [*Incendiarius, incenſor.*] Celui qui brûle. Mais ce mot ne ſe dit pas ſeul. (Un brûleur de grange. Un brûleur de maiſons. *Scar.*)

BRULOT, *ſ. m.* [*Navis incendiaria.*] Vaiſſeau chargé de matiéres combuſtibles propres à brûler un autre vaiſſeau. Voïez le *Dictionnaire de la Marine du ſieur Aubin.* On dit, *adreſſer* ou *conduire un brûlot*, *détourner un brulot.*

Brûlot. [*Catapulta incendiaria.*] Machine dont ſe ſervoient les Anciens pour lancer des dards, à laquelle étoit atachée une matiére combuſtible qu'on alumoit, lorſqu'on les vouloit darder. *Perraut, dans ſon Vitruve.*

† *Brûlot*, *ſ. m.* Mot burleſque. Morceau trop ſalé & trop poivré. Morceau qu'on ſale trop à deſſein, & qu'on donne pour rire à une perſonne. (Je lui ai donné un brûlot, il l'a avalé. J'ai avalé un brûlot, j'en ai la gorge toute en feu.)

Brûlot, ſe dit auſſi d'un eſprit turbulent qui ſoufle le feu. (C'eſt un vrai brûlot.)

BRULURE, *ſ. f.* [*Aduſtio.*] Le mal que le feu, ou quelque choſe de chaud a fait. (Une cuiſante brûlure. (*Onguent pour la brûlure.* Les Charlatans vendent de l'onguent pour la brûlure. Le ſuc de la racine d'aſphodelle cuite, guérit les brûlures, ſelon Pline. Barbier d'Aucourt a fait un ouvrage, qu'il a intitulé, *Onguent pour la brûlure.*

BRUMAL, BRUMALE, *adj.* [*Brumalis.*] Terme de *Jardinier.* Il vient du Latin *brumalis*, & ſignifie qui vient l'hiver. (Iacinte brumale.)

BRUME, *ſ. f.* [*Bruma.*] Terme de *Mer.* C'eſt un broüillard épais qui s'éleve quelquefois ſur la mer. (Une fâcheuſe brume. L'Iſle étoit couverte d'une brume noire & épaiſſe. Il s'eſt élevé une brume très-incommode. Il y a des brumes pendant leſquelles on peut être en préſence de l'ennemi, ſans être à vûë.)

Dans la brume tout le monde eſt pilote. Sorte de *proverbe*, pour dire que durant un broüillard de mer, chacun eſt libre de dire ſa penſée touchant la route qu'on doit tenir.

BRUN, BRUNE, *adj.* [*Fuſcus, ſubniger.*] Qui eſt de couleur preſque noire. Qui a des cheveux qui tirent ſur le noir. (Un drap brun. Anne de Boulen étoit brune, & de belle taille. *Mauc. Schiſme.*)

Brun, *ſ. m.* Celui qui a les cheveux bruns. Ce qui eſt de couleur brune. (C'eſt un beau brun.)

Bai-brun, ſe dit des chevaux qui ſont de couleur de châtaigne fort obſcure.

BRUNE, *ſ. f.* Celle qui a les cheveux bruns. (C'eſt une fort jolie brune.

Belle & charmante *brune*,
Que mon ſort feroit doux,
Si j'avois la fortune
De me divertir avec vous.
On ne voit plus, Tirſis, de ces Bergers conſtans,
Dans nos hameaux, ni dans nos champs;
Leur cœur eſt aujourd'hui plus mobile que l'onde;
Malgré leurs plus affreux ſermens,
Ils vont de la *brune* à la blonde;
Et leurs feux les plus beaux ne durent pas long-tems.
Poëte Anonime.

† *Brun*, *Brune*, *adj.* [*Obſcurus, tetricus.*] Mélancolique. Sombre. (Humeur brune.)

† *Sur la brune.* [*Flexo in veſperum die.*] Ces mots ſignifient, *ſur le ſoir*, mais ils ſont un peu vieux.

BRUNELLE, *ſ. f.* Plante vulnéraire & aſtringente, propre pour les ulcéres du poumon & les maux de gorge.

BRUNES. Toiles qui ſe fabriquent à Roüen & aux environs.

† BRUNETTE, *ſ. f.* [*Subnigra.*] Ce mot n'entre que dans les diſcours familiers, & dans les chanſons. Il ſignifie une jeune fille qui eſt brune. (Une belle, jolie, charmante brunette.

Le beau Berger Tirſis,
Sur le bord de Loire aſſis,
Chantoit ſur ſa muſette,
Ah! petite *brunette*,
Ah! tu me fais mourir.
Vive le mari de Jannette,
Vive le jour
Qu'il fit l'amour
A ſa *brunette*.
Muſe Coquette, *2. p. p. 24.*)

Brunette, *f. f.* [*Pannus fubniger.*] Ce mot fignifie auffi une forte d'étofe fine, qui tiroit fur le noir, & dont s'habilloient autrefois en France les perfonnes de qualité, d'où vient ce proverbe François.

Auffi-bien font amourettes,
Sous bureau que fous *brunettes.*

C'eft-à-dire, que les riches & les pauvres aiment également.

BRUNIR, *v. a.* [*Fufcare.*] Terme de *Bruniffeur.* Eclaircir avec le bruniffoir. (Brunir de la vaiffelle d'argent.)

Brunir. [*Polire, expolire.*] Terme de *Relieur.* Eclaircir, polir la tête, la queuë & la tranche d'un Livre à force de froter deffus avec la dent de chien. (Brunir un Livre fur tranche.)

Brunir. [*Levigare.*] Terme de *Taillandier.* (Brunir des pincettes.)

Brunir. [*Tingere.*] Ce mot fe dit des bêtes fauves qui font devenir leur tête rouge, grife ou de couleur brune, de blanche qu'elle étoit. (Les cerfs, les dains, & les chevreüils fe bruniffent la tête. *Sal.*) Quand le bois du cerf eft revenu au printems, il eft couvert d'une peau tendre qui lui démange ; pour la faire tomber, il fe frotte contre les baliveaux, afin de la rendre nette & unie, & la fait changer de couleur, felon les terres où il fe frote ; c'eft ce qu'on apelle *brunir. Diction. des termes de la Chaffe du cerf*, à la fuite du Poëme de M. de Séré.

BRUNISSAGE, *f. m.* [*Politura.*] Ouvrage de bruniffeur. (Païer le bruniffage de la vaiffelle.)

BRUNISSEUR, *f. m.* [*Politor.*] Ouvrier qui brunit la vaiffelle d'argent.

BRUNISSEUSE, *f. f.* Celle qui brunit la vaiffelle d'argent.

BRUNISSOIR, *f. m.* [*Ferrum poliendis metallis comparatum.*] Petit bâton au bout duquel il y a de la fanguine avec quoi on brunit de l'argent mat.

BRUNISSURE, *f. f.* Terme de *Teinture.* C'eft la façon qu'on donne aux étofes que l'on teint, pour diminuer & brunir leurs teintes, afin de mieux affortir les nuances des couleurs.

BRUNO, *f. m.* [*Bruno.*] Nom du Fondateur des Chartreux.

BRUSC, *f. m.* [*Rufcus, rufcum.*] Petit arbriffeau qui a quelque chofe de commun avec le mirte, qui eft plein de bois, qui a la tige ronde, couverte d'une écorce épaiffe, tirant fur le brun ; fes feüilles font dures, aiguës & piquantes, & fon fruit eft rouge & croît fur fes feüilles. C'eft une efpéce de *houx-frelon.*

BRUSQUE, *adj.* [*Acer, præceps.*] Ce mot fe dit des perfonnes & de leurs actions, il fignifie, un peu rude. Qui n'a pas toute la douceur que demande une exacte civilité. Qui eft un peu précipité. (Il eft brufque. Elle eft brufque. Action brufque.)

BRUSQUEMENT, *adv.* [*Præcipiti impetu.*] D'une maniére brufque & promte. Agir brufquement. (Je lançai un peu trop brufquement mon foudre contre un Philofophe. *Abl. Luc. t. 2.*)

BRUSQUER, *v. a.* [*Durè, acerbè excipere, habere, tractare.*] Ce mot fe dit des perfonnes. Il fignifie, faire quelque brufquerie à quelcun. Agir avec une perfonne d'une maniére rude & peu civile, qui n'a rien de doux ni de poli.

Brufquer. En terme de *Guerre*, on dit, *brufquer* l'ennemi, *brufquer* une place ; c'eft-à-dire, charger vivement l'ennemi, fans lui donner le tems de fe reconnoître, ataquer une place pour l'emporter d'emblée, fans s'amufer à l'affiéger dans les formes.

BRUSQUERIE, *f. f.* [*Præceps animi impetus.*] Action brufque. (C'eft une brufquerie infuportable. Faire des brufqueries.)

BRUT, BRUTE, *adj.* [*Belluinus, belluina.*] Ce mot fe dit des bêtes, & veut dire *qui eft fans raifon*, mais dans ce fens, il ne fe dit proprement qu'au féminin. (Une bête brute.)

* *Brut, Brute.* [*Afper, fcaber, impolitus.*] Qui n'eft pas poli. Raboteux. Qui n'eft pas taillé. (Diamant brut. Pierre brute. C'eft une pierre qui fort de la carriére.) Il fe dit, au figuré, des ouvrages d'efprit auxquels on n'a pas encore mis la derniére main, qui ne font qu'ébauchez.

Brut, ou *Bout d'étamine.* Sorte d'étofe affez femblable à l'étamine, qui fe fabrique en quelques lieux de France.

BRUTES, *f. f.* Les animaux. Les bêtes brutes. (Les brutes ont plus de fens que lui.) On dit des perfonnes qui n'ont ni efprit ni raifon ; *Ce font des bêtes brutes.*

BRUTAL, BRUTALE, *adj.* [*Ferinus, ferus, ftolidus.*] Qui vient de la brute. Qui a quelque chofe de l'animal. Qui eft de bête. (Un plaifir brutal. Humeur brutale.

Brutal, *f. m.* Qui a des fentimens brutaux. Qui aime les plaifirs brutaux. Ruftre. Impertinent. (Un franc brutal, conteftant comme un diable. *Scar. Poëf.*

On fe damne en honnête homme, on fe damne en brutal.

BRUTALE, *f. f.* Ruftre. Sote. Groffiére. Rude & peu civile. (Une franche brutale.)

BRUTALEMENT, *adv.* [*Ferino more, feraciter.*] D'une maniére brutale. D'une façon rude & groffiére. (Parler brutalement. Agir brutalement.)

BRUTALISER, *v. n.* [*Férociter excipere.*] Terme de *Précieufe.* Pour dire, fe divertir amoureufement. Prendre des plaifirs fenfuels. Prendre les plaifirs qui regardent les fens. Prendre les plaifirs de la chair.

Brutalifer, fignifie encore, outrager quelcun, lui dire des paroles dures.

BRUTALITÉ, *f. f.* [*Actio belluina.*] Action brutale. (Une brutalité exécrable. *Patru, Plaid. 5.*

Pour pouvoir d'un œil fec voir mourir ce qu'on aime,
Ah ! c'eft *brutalité* plus que vertu fuprême.
Quin.)

Ce mot fignifie auffi une parole dure & outrageante.

Affouvir fa brutalité. C'eft donner à fa paffion tout ce qu'elle demande, contenter fa concupifcence.

BRUTIER, *f. m.* [*Ales prædator.*] Oifeau de proie qui eft la même chofe que *la bufe*, ou *le butor*, quoique quelques-uns y mettent de la diférence.

BRUVAGE. Voïez *Breuvage.*

BRUXELLES. Terme d'*Emailleur*, ou *de Peintre en émail.* C'eft une efpéce de petite pincette, d'environ quatre pouces de longueur, il y a un anneau qui embraffe les deux lames plates, & qui, du haut en bas, eft pour ferrer & pincer ce que l'on veut tenir, foit chaud ou froid, avec plus de délicateffe & de fûreté ; ou parce que les doigts peuvent être trop gros pour tenir la chofe fur laquelle on veut travailler. *Ferrand, de la Peint. en émail, pag. 179.*

BRUYÉRE. Voïez *Bruiére.*

B S I.

☞ Bsi de heri. C'eſt une eſpéce de poire très-recherchée ; Coſtar nous en a apris l'étimologie dans une de ſes Lettres à Voiture, *page 19. de leurs Entretiens.* » Tout le monde » n'eſt pas du goût d'un ſçavant homme de cette » Province, qui ſe met dans une véritable » colére, lorſqu'on dit devant lui, *des poires* » *de bſi de heri*, parce qu'il a ſçû qu'en Bas- » Breton, *bſi* ſignifie poires, & qu'ainſi c'eſt » comme ſi l'on diſoit, *poires poires de la forêt* » *de Heri.* »

B U A.

Buandier, *ſ. m.* Buandiére, *ſ. f.* [*Lixiviæ adminiſter*, ou *adminiſtra.*] Ce mot n'eſt en uſage qu'en quelques Provinces, & ſignifie blanchiſſeur, ou blanchiſſeuſe.

Buanderie, *ſ. f.* [*Officina lavandis linteis comparata.*] Salle où il y a un fourneau & des cuviers pour faire la leſſive.

B U B.

Bube, *ſ. f.* [*Tumor*, *puſtula.*] Il vient du Grec. Petite élevure qui vient ſur le corps. (Il lui eſt venu une fâcheuſe bube.)

☞ Le Roman de la Roſe :

> Et le col de bonne meſure,
> Sans aucune *bube* ni tache.

Buberon, *ſ. m.* [*Guttus.*] Petit vaſe de grès, de faïance, ou de métal, qui a un petit goulot par où l'on donne à boire aux enfans qui ſont à la mamelle.

Buberon, *ſ. m.* Terme d'*Orfévre* & de *Potier d'étain.* Maniére de tuïau, qui eſt la partie du vaiſſeau qu'on apelle vinaigrier, par où coule le vinaigre quand on en verſe.

Bubon, *ſ. m.* [*Bubo.*] Il vient du Grec *bubon.* Tumeur à l'aîne. (Un dangereux bubon. Un bubon vénérien. Un bubon peſtilencieux. Avoir un bubon.)

Bubonocéle, *ſ. f.* Tumeur qui arrive à l'aîne, & qui eſt cauſée par la chûte de l'épiploon. C'eſt auſſi une eſpéce d'hernie qu'on apelle incomplette, & à laquelle les femmes ſont ſujétes comme les hommes. Ce mot vient de βουβών, aîne, & de κήλη, hernie.

B U C.

Buccinateur, *adj. m.* Terme d'*Anatomie.* [*Buccinator.*] Epithéte qu'on donne au ſecond des muſcles communs des lévres, ainſi apellé parce qu'en s'enflant il fait groſſir la jouë.

Buccinateur, *ſ. m.* Celui qui ſonne de la trompette.

Bucentaure, *ſ. m.* [*Bucentaurus.*] Eſpéce de Galére, ou Galeaſſe que le Doge de Veniſe monte tous les ans le jour de l'Aſcenſion, pour épouſer la mer en préſence du Sénat & des Miniſtres étrangers. Cérémonie de vanité qui attire de toutes parts un nombre infini de peuple. Ce bâtiment ne s'écarte jamais du port : il reſte toute l'année ſous un couvert dans l'arſenal, & on ne l'en tire que deux jours avant l'Aſcenſion, pour ſe préparer à cette fête politique. Quelquefois on le montre aux Princes & aux Seigneurs de la plus grande diſtinction, que la curioſité attire à Veniſe. Sanſovino, dans ſa deſcription de Veniſe, en Italien, dit que le Bucentaure fut fabriqué l'an 1311.

Buche, *ſ. f.* [*Stipes*, *truncus.*] Gros morceau de bois propre à brûler. (Groſſe bûche. Fendre une bûche.) *Bûchette*, eſt le diminutif, une petite bûche.

† * *Bûche.* [*Stipes.*] Sot. Ane. (C'eſt une bûche, il n'a point d'eſprit.)

Bûche. Eſpéce de flibot dont les Holandois ſe ſervent pour la pêche. *Acad. Franç.*

Bucher, *ſ. m.* [*Buſtum*, *pyra*, *rogus.*] Pile de bois qu'on faiſoit du tems des anciens pour brûler les morts. (Dreſſer un bûcher. *Vaug. Quint. l. 10.* Porter le corps au bûcher. *Abl. Tac.*)

Bûcher. [*Cella lignaria.*] Lieu où l'on met le bois de quelque maiſon, qui eſt deſtiné pour être brûlé.

Bucheron, *ſ. m.* [*Lignator.*] Celui qui met le bois en bûches.

> Céſar, comme le *bûcheron*,
> Tous les jours au bord du Cocyte,
> Se trouve au lever de Caron.

Buchioche, *ſ. f.* Sorte de draps de Provence & de Languedoc, que les François débitent en Egypte.

Bucolique, *adj.* [*Bucolicus.*] Les Latins ont pris ce mot du Grec, & nous l'avons pris du Latin *bucolicus.* Il veut dire *paſtoral*, qui a l'air des gens qui gardent les troupeaux à la campagne. (Moſchus & Bion ſont les plus agréables *Poëtes bucoliques Grecs* de l'antiquité. Théocrite a quelquefois le ſtile un peu trop *bucolique. Fontenelle, Nature de l'églogue. Longepierre, Préface ſur l'Idyle.* La poëſie *bucolique* eſt la plus ancienne de toutes les poëſies. *Font. Diſc. ſur l'églogue.*

Bucoliques, *ſ. f.* [*Bucolica.*] Ce mot eſt quelquefois ſubſtantif, & alors il ſe dit ſeulement au pluriel. Il ſignifie les Poëſies paſtorales de quelque Poëte. Ainſi l'on dit, *les Bucoliques* de Virgile ſont plus fines & plus délicates que celles de Théocrite.

On dit dans le ſtile familier, *telle choſe eſt dans mes Bucoliques* ; c'eſt-à-dire, dans mes Recuëils.

B U É.

Buée, *ſ. m.* [*Lixivia.*] Vieux mot qui ſignifie leſſive.

B U F.

Bufet, (Buffet,) *ſ. m.* [*Armarium.*] Table qu'on met dans les ſales à manger, où l'on étale la vaiſſelle d'argent lorſqu'on eſt prêt à dîner, ou à ſouper. (Il lui donna un bufet garni de vaſes d'or d'un très-grand prix. *Citri, Hiſt. du Triumvirat, 3. p. ch. 12.*)

Les Romains avoient trois bufets dans leurs feſtins : le prémier étoit apellé *lapis albus* ; Horace, *ſat. 6. lib. 1.*

> *Cœna miniſtratur pueris tribus, & lapis albus*
> *Pocula cum cyatho duo ſuſtinet.*

Le ſecond, *Cylibatum* ; c'étoit une table ronde de pierre, ſur laquelle on mettoit les vins, & on l'apelloit encore *Cartabulum* : le troiſiéme étoit nommé *Urnarium*, parce que l'on y mettoit les coupes & les verres dont on ſe ſervoit à boire.

* *Bufet.* [*Supellex argentaria , argentum expositum.*] Toute la vaiſſelle d'argent qu'il faut pour un ſervice de table. Service complet de vaiſſelle d'argent dreſſé ſur une table dans une ſale à manger. (Avoir un beau bufet de vaiſſelle d'argent.)

Bufet. Terme de *Facteur d'orgue.* Bois ſur quoi ſont poſez les tuïaux d'orgue.

BUFETER, (BUFFETER,) *v. a.* [*Ore oppoſito vinum ſugere ad dolium.*] Ce qui ſe dit des Voituriers qui percent les tonneaux avec un foret, & apliquent la bouche contre le tonneau pour y boire.

Bufeter. [*Vexare, colaphos impingere.*] Vieux mot qui ſignifie exciter quelcun, le tourmenter.

BUFETIN, (BUFFETIN,) *ſ. m.* [*Thorax è bubali corio.*] Juſte-au-corps fait d'un jeune bufle. (Avoir un bon bufetin.)

BUFETEUR, (BUFFETEUR,) *ſ. m.* Voiturier qui perce les tonneaux pour boire en chemin.

BUFLE, *ſ. m.* [*Bubulus.*] Animal ſauvage d'une couleur qui tire ſur le noir, qu'on aprivoiſe, & qu'on fait travailler en Italie & en d'autres païs, comme on fait les beufs en France. Le bufle reſſemble au beuf, mais il a un mugiſſement bien plus terrible que celui du beuf. (Un bufle mâle. Un bufle fémelle.)

* *Bufle.* [*Thorax è bubali corio.*] Juſte-au-corps fait de peau de bufle bien paſſée. Quelques-uns diſent *bufe*, mais mal. (Son bufle plié en deux amortit le coup de la bale. *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.*)

† * *Bufle.* [*Stolidus.*] Ignorant. Sot. C'eſt un gros bufle. *Cacher un bufle ſous ſon pourpoint.* Phraſe burleſque, pour dire, *être un ſot.*

B U G.

BUGLE, *ſ. f.* [*Bugula.*] Terme de *Botanique.* Plante dont la tige eſt quarrée, veluë, & de la hauteur d'une paume, dont les feüilles ſont épaiſſes, peu longues, pointuës, rougeâtres & dentelées ; elle eſt vulnéraire, & propre aux maladies du poumon.

BUGLOSE, *ſ. f.* [*Bugloſſum, lingua bovis, Circium Italicum.*] Herbe qui ſe mange, qui devient haute & fleurit bleuë en forme de violette. On emploie encore plus la Bugloſe, ou Bougloſſe pour la ſanté, que pour les alimens ; ſi on en excepte ſa fleur, dont on ſe ſert pour garnir les ſalades.

BUGRANE, ou BUGRATE, *ſ. f.* [*Ononis.*] Terme de *Botanique.* Plante qu'en apelle autrement *Arrête-beuf*, & quelquefois *Bugronde.*

BUGRONDE ; *ſ. f.* C'eſt la même plante que celle qu'on apelle *Arrête-beuf.*

B U H.

BUHOT, *ſ. m.* Terme de *Plumacier.* Prononcez *bûo.* Plumes d'oie peintes qui ſervent d'étalage & de montre ſur les boutiques des Plumaciers. (De beaux buhots.)

B U I.

☞ BUIE. Les païſans de pluſieurs Provinces, comme du Lionnois, & de la Bourgogne, ſe ſervent ordinairement de ce terme, qui ſignifie la *leſſive. Faire la buie*, c'eſt *faire la leſſive.*

BUIRE, *ſ. f.* [*Hydria, urceus.*] Terme d'*Orfévre.* Grand vaſe d'argent pour mettre des liqueurs. (Une belle buire. Remplir, ou vuider une buire.)

Buire, ſ. f. Les Faïenciers de Paris apellent de ce nom, une ſorte de pot de faïence aſſez grand & aſſez gros, qui a une anſe. (Une buire de faïence eſt jolie pour aider à parer quelque cabinet.)

BUIS. Voïez *Boüis.*

BUISART, ou BUSART, *ſ. m.* [*Buter.*] Oiſeau de proie. *Danet.*

BUISSON, *ſ. m.* [*Dumus.*] Toufe de petits bois remplie ſouvent de ronces & d'épines.

(Mais cet ami peu s'en informe,
Et veut, parce qu'un liévre en forme
L'attend, dit-il, dans un *buiſſon*,
Que l'on ſe léve, & ſans façon.
Perr. la chaſſe.)

Buiſſon ardent. [*Oxiacantha Dioſcoridis.*] Buiſſon où Dieu aparut à Moïſe.

Buiſſon ardent. Arbriſſeau toûjours verd qui fleurit blanc en Mai, & qui porte un fruit rouge qui demeure ſur l'arbre durant l'hiver.

Buiſſon. [*Arbor coactæ brevitatis.*] Terme de *Jardinier.* Arbre qu'on plante d'ordinaire dans les bandes des parterres le long des ſentiers, & qu'on taille de figure ronde, quarrée, plate par deſſus, ou de telle façon qu'on veut (Planter des arbres en buiſſon. Tenir en buiſſon.)

On dit en terme de *Chaſſe*, que les cerfs *prennent le buiſſon*, quand ils vont chercher un lieu ſecret pour faire leurs têtes, quand ils ont mis bas. Et l'on dit auſſi des cerfs & des ſangliers, qu'ils prennent le buiſſon, quand ils quitent la compagnie des autres, lorſqu'ils ont trois ans. On dit encore, en terme de *Chaſſe, Buiſſons-creux :* Ce terme ſe dit quand le valet de Limier qui a détourné, ne trouve rien dans ſon enceinte : *C'eſt un buiſſon creux.*

Il a batu les buiſſons, & un autre a pris les oiſeaux. [*Sudavit multùm, alter honores tulit.*] Proverbe, qui veut dire qu'un autre a retiré le profit de la peine que le prémier avoit priſe.

BUISSONNIER, BUISSONNIÉRE, *adj.* [*Ignavus, iners, ſegnis.*] Qui ſe tient parmi les buiſſons. Ce mot n'eſt guére en uſage.

Buiſſonnier, ſ. m. C'eſt un Oficier ou Garde de la navigation, prépoſé pour veiller à l'obſervation des réglemens. *Aubin.*

Buiſſonnier, ſ. m. Terme de *Rotiſſeur.* C'eſt un lapin nourri dans quelque clos, parmi les haies & les buiſſons. Le Rotiſſeur, parlant de ces lapins, dit, je n'ai point trouvé de lapins de garenne à la vallée, & j'y ai acheté des buiſſonniers. Les buiſſonniers ne ſont pas ſi bons que les lapins de garenne, mais ils ſont meilleurs que les clapiers.

† * *Faire l'école buiſſonniére.* [*Frangere diem ludo.*] Façon de parler proverbiale ; pour dire, aler ſe joüer, ſe divertir, ou ſe promener à l'ombre des buiſſons, au lieu d'aler à l'école.

☞ *Faire l'école buiſſonnière.* C'eſt manquer de ſe trouver dans les lieux, & aux heures où l'on a acoûtumé de s'aſſembler.

B U L.

BULBE, *ſ. f.* [*Bulbus.*] Terme de *Jardinier.* Oignon de plante. (Une groſſe bulbe.) Il y a auſſi des plantes qu'on apelle *Bulbes.*

BULBEUX, BULBEUSE, *adj.* [*Bulboſus.*] Ce mot ſe dit des plantes qui ont des racines fibreuſes, ou ligamenteuſes avec des oignons. (Oignon bulbeux. Plante bulbeuſe.)

BULBONAC, *f. m.* [*Lunaria major filiquâ rotundiore.*] Terme de *Botanique.* Plante dont les feüilles font femblables à celles d'ortie, mais plus grandes, & le fruit femblable à une filique. Sa racine eft bulbeufe.

BULE, (BULLE,) *f. f.* [*Pontificium diploma.*] Le mot *Bule*, vient du Latin *Bulla*, qui eft dérivé du Grec βȣλὴ, felon Feftus. Voici comment il s'explique : » La Bule d'Or, dit-il, étoit une » marque que les jeunes gens de qualité portoient » au col, d'où elle pendoit fur l'eftomac, pour » faire connoître que dans la jeuneffe on a befoin » de confeil pour fe conduire : on l'apella *Bulla*, » du Grec βȣλὴ, que les Latins traduifent par » *confilium*, parce que cette Bule étoit placée » fur l'eftomac, où réfide naturellement le » confeil & le raifonnement. » De *Bulla*, on a fait *Bule*, & l'on a donné ce nom à toutes les Lettres Apoftoliques, écrites en parchemin, contenant la fuplique qui a été faite au Pape, avec fa conceffion, au bas defquelles eft un fceau de plomb, de figure ronde, portant d'un côté les têtes de Saint Pierre & de Saint Paul, & de l'autre le nom du Pape qui ocupe le Saint Siége : ce fceau, à caufe de fa figure, a été nommé *Bulla*, & a communiqué fon nom au parchemin, qui en tire toute fa force. On ne peut pofféder canoniquement un Bénéfice, fans Bule, ou fans une fimple fignature, qui eft expédiée en parchemin & fans plomb. Les Bules font néceffaires pour les Bénéfices qui font taxez dans les Livres de la Chambre Apoftolique ; c'eft-à-dire, pour les Evéchez, Abaïes, & Prieurez conventuels, bien qu'ils ne foient pas taxez dans les Regîtres de la Chambre, fi ce n'eft lorfque la conventualité y a été fuprimée ; ce qui doit être exprimé. Les prémiéres Dignitez des Eglifes Cathédrales & Collégiales, font, felon Caftel, du nombre des Bénéfices qui exigent des Bules, ainfi que les Dignitez des Monaftéres de filles : mais on peut dire, en un mot, que, felon nôtre ufage, on ne prend des Bules que pour les Bénéfices Confiftoriaux.

Bule *in cœna Domini*, eft une Bule qu'on lit tous les ans le Jeudi-Saint à Rome en préfence du Pape, & qui contient plufieurs excommunications contre les hérétiques, fchifmatiques, &c. Elle n'eft point reçûë en France. *Rébuffe.*

Bule d'or. On dit ces mots en parlant de l'Empire d'Alemagne. C'eft un écrit contenant la Loi fondamentale de l'Empire, laquelle régle l'élection & le couronnement de l'Empereur, les droits des Electeurs, & autres chofes qui regardent les intérêts de l'Empire. L'Empereur étant couronné, jure de conferver & maintenir la Bule d'or. La Bule d'or fut publiée en la Diéte de Nuremberg en 1356. par Charles IV.

BULAIRE, (BULLAIRE,) *f. m.* Prononcez *bulére.* Il vient du Latin *Bullarium.* C'eft un recueïl de Bules : on a aujourd'hui plufieurs de ces recueïls. Les Bules d'excommunication de la Reine de Navarre ne font point dans les Bulaires. Voïez *Thuana*, *p. 5.*

BULÉ, BULÉE, (BULLÉ,) *adj.* [*Bullâ inftructus.*] Qui eft autentique. Qui eft dans les formes. J'ai ma réfignation bien fignée & bien bulée.

* BULETIN, (BULLETIN,) *f. m.* [*Æditilitiæ litteræ.*] Billets que donnent des Magiftrats pour loger des foldats, pour des certificats de fanté, &c.

Buletin. Petit billet, fuffrage donné par écrit. Les Cardinaux portent leurs Buletins. On compte les Buletins.

BULLE, *f. f.* [*Bullæ.*] Terme de *Phyfique.* Ce mot fe dit des petits globules d'air qui paroiffent dans l'eau, lorfqu'elle s'échaufe, & qui montent vers fa furface.

B U P.

BUPRESTE, *f. f.* [*Bupreftis.*] Mouche femblable à la cantaride. Cet infecte fait tellement enfler les beufs, lorfque par hazard ils en avalent en paiffant l'herbe, qu'ils en crévent. Elle produit le même éfet dans les hommes.

B U R.

BURAIL, qu'on apelle ordinairement *Ferrandine.* Etofe de foie tramée, quelquefois de foie, & plus fouvent de laine, de poil, de fil, ou de coton.

BURAT, *f. m.* [*Pannus lanâ rudiore contextus.*] Sorte de groffe étofe dont s'habillent quelques Religieux, comme Capucins, Récolets, Pénitens.

BURATINE, *f. f.* Efpéce de papeline dont la chaîne eft de foie fort déliée, & la tréme de groffe laine. On la paffe fous la calandre. On apelle *foies Buratines*, des foies qu'on tire de Perfe.

BURBAS. Petite monoie qui fe frape à Alger & à Tunis.

BURE, *f. f.* [*Burrus*, *burra.*] Sorte d'étofe de peu de prix, de laquelle on habille les pauvres. (Cette bure eft fort bonne.)

BUREAU, *f. m.* [*Stragulus.*] Table pour écrire. Table à plufieurs piez & à plufieurs tiroirs qui eft propre dans les cabinets des gens d'afaire. (Faire un bureau. Avoir un bureau.)

Bureau. [*Menfa.*] Terme de *Palais.* Table fur laquelle on met les facs des procès à juger. (Le procès eft fur le bureau.)

† *Bureau.* Ce mot, au figuré, a plufieurs fens. (Exemples. *Le bureau n'eft pas pour lui.* [*Illi non favent judices.*] C'eft-à-dire, que les Juges ne font pas pour lui. *Prendre l'air du bureau* ; c'eft-à-dire, fonder & voir quel fentiment on a de l'afaire. Tâcher à découvrir le fentiment des Juges. *Connoître l'air du bureau* ; c'eft preffentir l'événement d'une afaire. *Savoir l'air du bureau.* [*Judicum mentem callere.*] C'eft avoir découvert le fentiment qu'on a d'une chofe. *Le vent du bureau eft bon* ; c'eft avoir de bons preffentimens d'une afaire & en bien efpérer.)

Bureau. [*Quæftorum ærariorum Curia.*] Ce mot fe dit entre *Tréforiers & gens de Finance.* C'eft le lieu où ils s'affemblent pour travailler. (Meffieurs les Tréforiers font au Bureau. C'eft le Bureau des Finances.)

Il y a encore les Bureaux des Domaines, des Aides, des Gabelles, de la Monoie, des Poftes, & autres qu'on trouvera felon l'ordre alphabétique.

Le grand Bureau des Pauvres. [*Confeffus nofocomii.*] C'eft un lieu où s'affemblent, à certains jours de la femaine notables, plufieurs Bourgeois de Paris, qui ont été choifis de chaque Paroiffe, pour avoir foin des intérêts fpirituels & temporels des pauvres, dont chaque Paroiffe eft chargée. Ces Meffieurs ont pour Chef le Procureur-Général du Parlement, qui préfide toûjours lui-même, ou par quelcun de fes Subftituts, à cette Compagnie. Et c'eft d'elle qu'on tire les Adminiftrateurs des hôpitaux de Paris & des environs. (Aler, fe rendre, fe trouver au Bureau. Revenir, retourner au Bureau.)

Bureau. [*Confessus societatis & communitatis.*] Ce mot, au figuré, veut dire les gens qui composent la Compagnie qui s'assemble au lieu que l'on apelle le Bureau. On dit, le Bureau ne tient pas encore, le Bureau s'assemble, le Bureau est levé.

Bureau d'adresse. [*Ædes Mercuriales.*] C'est un lieu où l'on va donner & prendre des avis touchant les choses dont on besoin. (Le prémier établissement du Bureau d'adresse à Paris, a été fait par Lettres Patentes en faveur de Théophraste Renaudot, Médecin.)

Bureau. [*Mercis exponendæ mensa.*] Lieu établi pour vendre de certaine marchandise. *Le Bureau des flambeaux.*

Bureau. [*Publicanorum mensa.*] Lieu où sont les Commis. Lieu où un homme d'afaires a ses papiers, & où il régle une partie des choses qui regardent son devoir. (Monsieur est à son bureau. Les Commis sont au bureau. Aler au bureau.)

† * *Bureau.* Lieu. Endroit. (Paris est le grand Bureau des merveilles. *Mol. Préc.*)

Bureau, s. m. [*Mensæ tapes.*] Espéce de petit pupitre, couvert d'une étofe verte, qu'on a devant soi pour écrire.

Bureau. [*Burra.*] Sorte de grosse étofe.

> Damon n'étant vêtu que de simple *bureau*,
> Passe l'été sans linge, & l'hiver sans manteau.
> *Despreaux.*

BURELÉ, BURELÉE, *adj.* [*Scutum fasciis minutis numero pari distinctum duplici metallo, seu colore alternatum.*] Terme de *Blason.* Il se dit d'un écu composé de diverses fasces d'émail diférent en nombre égal, & ordinairement de dix, qu'on nomme *Burelées.*

BURET, *s. m.* [*Murex.*] Espéce de poisson d'où l'on tiroit autrefois la pourpre.

BURETTE, *s. f.* [*Urceolus.*] Petit vase de métal, ou de cristal, dont on se sert à l'Eglise pour mettre le vin & l'eau qu'on emploie au Sacrifice de la Messe. (Des burettes bien travaillées.)

Burette. [*Urceolus.*] Petit vase de grez à petit goulot, où l'on met de l'huile à manger ou à brûler. (Une jolie burette.)

BURETIER, *s. m.* Prononcez presque *Burtié.* C'est un Oficier de la Sacristie de Nôtre-Dame de Paris, qui porte les burettes devant le Prêtre lorsqu'il va à quelque Chapelle de Nôtre-Dame dire la Messe. (Il y a douze Buretiers à Nôtre-Dame, qui servent par semaine.)

BURGALÉSES, *s. f. pl.* Laines qui se tirent de Burgos.

BURGAU, *s. m.* C'est une espéce de limaçon verdâtre, qu'on trouve en Amérique. On tire de sa coque cette belle nacre qu'on nomme *Burgandine*, & qui est plus estimée que la nacre des perles.

BURGRAVE, *s. m.* [*Castellanus Judex.*] Juge ou Châtelain de quelque Ville ou de quelque Château en Alemagne. *Acad. Fr.* Le *Burgraviat*, est la dignité de Burgrave.

BURIN, *s. m.* [*Cælum.*] Terme de *Graveur.* Outil d'acier avec quoi on grave sur les métaux. (Un bon burin. Un méchant burin. Les Serruriers ont aussi des burins.)

* On dit figurément d'un habile Graveur, *c'est un bon burin*, pour dire, qu'il manie bien le burin.

Burin, s. m. Terme d'*Arracheur de dents.* Petit instrument d'acier pour ôter la carie des dents. (Il faut avec le burin ôter la carie de cette dent.)

BURINER, *v. a.* Terme d'*Arracheur de dents.* C'est ôter la carie d'une dent avec le burin. (Vous avez oublié de buriner cette dent.)

Buriner, v. a. [*Cælare.*] Terme de *Graveur.* C'est travailler sur les métaux avec le burin. (Il faut buriner cette planche.)

BURLESQUE, *adj.* [*Jocularis.*] Plaisant. (Scaron a été le prémier Poëte burlesque de son tems. Stile burlesque. Action burlesque.

> J'aime mieux Bergerac, & sa *burlesque* audace,
> Que ces vers où Motin se morfond & nous glace.
> *Despr. Art Poët.*)

Burlesque, s. m. [*Ludicra dictio.*] Maniére d'écrire plaisante. (Le Berni, parmi les Italiens, est le prémier Auteur du burlesque, & celui qui a le mieux réussi en ce genre.

> Au mépris du bon sens, le *burlesque* éfronté,
> Trompa les yeux d'abord, plût par sa nouveauté.
> *Despreaux.*

☞ Le stile burlesque est à présent fort décrié, & avec raison. » Ne sauroit-on rire en bon » François, dit M. de Balzac, & en stile » raisonnable? » Le P. Vavasseur, Jésuite, a prouvé dans son Traité *de Ludicrâ dictione*, que ce stile a été inconnu aux Grecs & aux Latins. Plaute pourroit passer pour un modéle du burlesque, aiant afecté de se servir, dans quelques-unes de ses Comédies, de certains mots qu'il fabriqua selon sa fantaisie. On peut dire que Scaron est le véritable inventeur de ce jargon. Marot, Cretin, Villon, ont écrit suivant l'usage de leur siécle, & non point en stile burlesque, comme quelques-uns se l'imaginent.

BURLESQUEMENT, *adv.* [*Ludicrè.*] D'une maniére burlesque. (Cet homme est vétu *burlesquement.*)

BURSAL, BURSALE, *adj.* [*Pecuniarius.*] Qui regarde la bourse. Un Edit bursal qui est fait pour tirer de l'argent dans quelque nécessité publique.

BUS.

BUS. Terme de *Blason.* [*Signum pectore tenus efformatum.*] Réprésentation d'une figure humaine où il n'y a que le col, & une partie de la poitrine finissant en pointe. (Un bus de femme.) Dans le langage ordinaire, on dit *bust*, en prononçant l'*s*, & Messieurs de l'Académie l'ont écrit ainsi.

BUSE, *s. f.* [*Busio, Oripelargus.*] Oiseau de rapine, noirâtre, qui est mal adroit, qui dépeuple les garennes, mange les poules & les poissons. *Bel. l. 2.*

† * *Buse.* Sot. Niais. (Traiter quelcun de buse. Prendre pour une buse. Faire passer pour une buse.) *Faire d'une buse un épervier.* Proverbe, pour dire, *Faire d'un sot un habile homme.*

Buse, s. f. Terme de *Mineur.* Tuiau de bois ou de plomb, qui sert de communication entre les puits dans les mines, & qui y conduit l'air.

BUSQUE, ou BUSC, *s. m.* [*Assula, regula pectoralis.*] Planchette de bois, d'ivoire, &c. que les Dames mettent dans leur corps de jupe devant leur estomac pour se redresser le corps, & pour se conserver la taille.

Busque de pourpoint. [*Virilis thoracis anterior pulvillus.*] Terme de *Tailleur.* Baleines entre deux toiles pour tenir le pourpoint en état.

BUSQUER, *v. a.* Terme de *Couturiére.* De *busque* est décendu *busquer*, qui signifie faire en busque, former en maniére de busque, faire aler en busque. Ainsi les Couturiéres disent entr'elles, busquer un corps, une jupe, un manteau.

† *Busquer*, *v. a.* [*Quærere.*] Ce mot vient de l'Italien *buscare*, qui signifie chercher quelque chose avec ardeur ; & l'on dit en François, dans le langage populaire, *busquer fortune.*

BUSQUIÉRE, *s. f.* [*Foramen per quod regula pectoralis inseritur.*] Terme de *Couturiére.* Morceau de toile que l'on coud à la piéce du corps de la jupe, & qui est fait en façon de gaine, pour mettre le busque. (Donnez-moi de la toile, que je fasse une busquiére.)

Busquiére, *s. f.* [*Tænia pectoralis.*] Piéce d'étofe brodée de dentelle d'or ou d'argent, fin ou faux, que les Dames qui sont en manteau mettent devant leur estomac sur le corps de jupe, & qu'elles laissent un peu entrevoir. (Elle a une jolie busquiére.)

Busquiére, *s. f.* [*Fibula.*] Maniére de petit crochet, que les femmes portent à la ceinture, & qui, à l'un des bouts, est assez souvent en maniére de petite rose ornée de diamans, de perles, ou d'autres pierres précieuses. (Il y en a de simples pour les Bourgeoises ; ces busquiéres sont d'argent, ou d'acier bien poli.)

BUSSARD, BUSARD, *s. m.* [*Œnophorum*, *vas vinarium.*] Terme de *Marchand* d'eau-de-vie, de vin, & de vinaigrier. Quelques-uns disent *busard*, mais mal ; on dit *bussard*, & le *d* ne se prononce point. C'est un vaisseau composé de douves & de cerceaux, qui tient presque un muid de Paris. (Un bussard d'eau-de-vie, de vin, &c.)

BUSTE, *s. m.* [*Signum pectore tenus efformatum.*] De l'Italien *busto.* Figure de sculpture qui n'a que la tête, le haut des bras, & qui finit un tant soit peu au-dessous des mamelles. Demi corps de figure de marbre, ou d'autre matiére. (Un beau buste. Un buste bien fait. Faire un buste. Mouler un buste.)

Bustes. Boëtes de sapin, légeres & à demi rondes, dans lesquelles on aporte les raisins de Damas.

BUT.

BUT, *s. m.* [*Meta.*] Point où l'on vise. Endroit où l'on veut donner, ou qu'on veut toucher. (La boule est sur le but. Le cœur de l'homme est comme un but où chacun vise. *Abl. Luc.*)

* *But.* [*Finis.*] Fin. Dessein. (Le but de l'Orateur est de prouver, de plaire & d'émouvoir. Ils n'ont pour but que de réformer les mœurs. *Pasc. l. 5.* J'ai atrapé mon but. *Abl. Luc.*)

De but en blanc, *adv.* [*Rectà à lineis ad metam.*] Terme de *Gens qui tirent.* Ces mots, au propre, se disent en parlant d'armes à feu & de gens qui tirent ; c'est-à-dire, depuis le lieu où l'on s'est posté pour tirer, jusques à celui où l'on doit tirer, & où est ataché le blanc auquel on vise. (Le canon des arquebuses butiéres peut porter de but en blanc mille pas, ou environ. *Gaïa*, *Traité des armes.*)

† * *De but en blanc*, *adv.* [*Inconsideratè.*] Inconsidérément. A l'étourdie. (Se marier de but en blanc. *Mol.*)

But à but. [*Ex æquo*, *paribus momentis.*] Sans avantage. (Joüer but à but. Être but à but.)

☞ BUTAGE. Bernier, dans son *Histoire de Blois*, raporte un ancien titre, par lequel Eudes & Adelle déchargent les Habitans de Blois, de certaines corvées apellées *Butage*, parce qu'elles se faisoient avec des hottes qu'on apelle *Butétes*, dans le Bléfois.

BUTE, *s. f.* [*Meta terrea.*] Petite hauteur. (Ils aperçûrent une bute ocupée par les ennemis.

Bute. Le jeu des Chevaliers de l'arquebuse. Maison où tirent les Chevaliers de l'arquebuse.

* *Bute.* [*Ad invidiam expositus.*] Objet. But. (Être en bute à de nouveaux dangers. *Abl.*)

☞ Muse, raconte-moi, quel crime ou quel malheur,
De la Reine des Cieux irrita la douleur,
Mit en bute aux fureurs d'une haine implacable,
Un Monarque pieux, un Héros équitable.

Bute. [*Scalprum.*] Terme de *Blason.* Qui se dit d'un fer dont les Maréchaux se servent pour couper la corne du pié des chevaux. On en trouve sur plusieurs écus.

† BUTÉ, BUTÉE, *adj.* [*Fixus*, *firmus.*] Fixé, arrêté. (Je suis buté à ne donner que cela.)

Butée, *s. f.* [*Moles saxea.*] Terme de *Maçon.* Massif de pierre dure, qui aux deux extrémitez d'un pont soûtient la chaussée. On l'apelle aussi *Bute* & *Culée.* *Acad. Franç.*

BUTER, *v. n.* [*Collimare.*] Tâcher à donner en quelque endroit où l'on vise. (On dit, il *bute* là. Il *bute* à ce rond. Il *bute* à donner dans ce noir.)

* *Buter*, *v. n.* [*Spectare.*] Il signifie, au figuré, tâcher d'avoir. Faire ses éforts pour obtenir quelque chose. (Tous les gens de négoce ne butent qu'à s'enrichir.)

Buter, *v. n.* Terme de *Jeu de billard.* C'est toucher avec la bale, la corde où sont les grillets. (J'ai buté. Je viens de buter. Je n'ai point encore buté.)

Buter, *v. a.* [*Aggerare.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit des arbres. C'est élever au pié d'un arbre une maniére de motte de terre, pour le soûtenir. (Il faut buter cet arbre, car si on ne le bute bien-tôt, les vents le pourront renverser.)

BUTIÉRE, *s. f.* [*Fistula ferrea.*] C'est une sorte d'arquebuse qu'on apelle *Butiére* ou *Rainoise*, qui ne diffère des autres arquebuses, qu'en ce qu'elle est plus grande & plus pesante. (Les Chevaliers de l'arquebuse se servent de butiére pour tirer l'oiseau & le prix.)

BUTIREUX. On apelle dans le lait, partie *Butireuse*, *quæ ad butyri naturam accedit*, la partie grasse, dont se fait le beurre. *Acad. Franç.*

BUTIN, *s. m.* [*Præda.*] Ce mot n'a point de pluriel en prose, il signifie tout ce qu'on prend sur les ennemis pendant la guerre.

(Comme on voit au printems la diligente abeille.
Qui du *butin* des fleurs va composer son miel.
Despreaux.

BUTINER, *v. a.* [*Prædari.*] Faire quelque butin. Prendre qnelque chose à quelcun.

Ils ne pouvoient s'imaginer
Qu'on trouvât tant à *butiner*
Sur un pauvre faiseur de rimes.
Théoph.)

BUTOR, *s. m.* [*Ardeola*, *asterias.*] Oiseau de la grandeur d'un héron. Le Butor a les plumes roüanées & marquetées de taches brunes par le travers. Son cou est long d'un pié & demi, entouré de plumes pâles, distinguées de taches

noires. Il a les plumes du haut de la tête noires, le bec droit & long de quatre doigts, de couleur entre cendrée & plombée, tranchant par les bords, gros comme le doigt, & pointu par le bout. Il a les aîles grandes chacune de vingt-quatre grosses plumes, la queuë courte, les jambes d'un demi pié de long, qui participent du jaune & du plombé. Il a de grands doigts aux piez, les ongles noirs & grands, & principalement l'ergot qui est le plus long. Lorsque le Butor aproche quelcun, il essaie de lui crever les yeux, & mettant son bec en l'eau, il fait plus de bruit qu'un beuf qui meugle. *Bel.*

* *Butor.* [*Stupidus, plumbeus.*] Sot. Mal-adroit. (Peste soit du gros butor. *Mol.*)

† * BUTORDE, *s. f.* [*Stupida, stolida.*] Mot satirique, qui ne trouve place que dans le comique & le bas stile. C'est une femme ou une fille mal-adroite, & qui n'a point d'esprit. (Voïez cette mal-adroite, cette bouviére, cette butorde. *Mol.*)

BUTURE, *s. f.* [*Tumor.*] Terme de *Chasse.* Grosseur qui arrive à la jointure au-dessus du pié du chien. On se sert de ce terme, quand cette jointure grossit tellement qu'il lui tombe des glaires qui le rendent boiteux. On apelle un chien ataqué de ce mal, un *chien buté. Acad. Françoise.*

B U V.

BU, BUË, *partic. pass.* On dit, mon verre est *bû ;* nos bouteilles sont *bûës ;* c'est-à-dire, vuides.

BUVANT, BUVANTE, *partic. act.* Un *homme bien buvant & bien mangeant ;* c'est un homme qui se porte bien. J'ai plusieurs enfans *bien buvans & bien mangeans.*

BUVEAU, *s. m.* [*Norma utrinque mobilis.*] Outil de Maçon, qui ressemble à une équerre, mais dont les branches s'ouvrent & se serrent comme l'on veut, pour prendre & tracer des angles de toutes sortes. *Acad. Franç.*

BUVETIER, *s. m.* [*Caupo.*] Le maître de la bûvette. Celui qui tient quelque bûvette au Palais de Paris.

(Elle eût du *bûvetier* emporté les serviettes,
Plûtôt que de rentrer au logis les mains nettes.
Racine, Plaideurs.)

† BUVETTE, *s. f.* C'est un repas qu'on fait entre amis pour se réjoüir. Le mot de *bûvette*, en ce sens, se dit plus souvent au pluriel qu'au singulier, & même il ne sauroit guére entrer que dans le stile familier, & en sa place on dira un bon repas, un régal, un magnifique repas. (On ne doit point faire de bûvettes pour la réception d'un aprenti. Les Statuts des métiers défendent aux Jurez de faire des bûvettes. Voïez *ces Statuts.*)

Bûvette. [*Lucus potioni destinatus.*] Espéce de cabaret au Palais de Paris, où vont ceux qui plaident, & d'autres gens aussi. (Aler à la bûvette. Il y a une bûvette pour chaque Chambre de Parlement. Ces bûvettes sont de certains lieux où Messieurs se chaufent, & où ils peuvent boire & manger ; c'est le Roi qui paie cette dépense. Il y a une certaine somme réglée pour la bûvette de chaque Chambre.)

BUVEUR, *s. m.* [*Potor, potator.*] Celui qui aime à boire du vin. Celui qui boit bien du vin. (C'est un bon bûveur. Avoir la mine d'un franc bûveur. Un grand bûveur disoit qu'il ne bûvoit que pour s'empêcher d'avoir soif. *Abl. Apopht.* Un bon bûveur ne compte jamais son argent, ni les coups, qu'il boit.)

☞ Ce mot n'a d'usage qu'en cette phrase. *Du vin qui rapelle son bûveur ;* c'est-à-dire, qui l'excite encore à boire, qui plaît à celui qui le boit.

Bûveur. Terme d'*Anatomie.* C'est le troisiéme muscle de l'œil, qui sert à le faire mouvoir du côté du nez.

Bûveur d'eau. Celui qui ne boit d'ordinaire que de l'eau. Celui qui boit peu ou point de vin.

BUVEUSE, *s. f.* Celle qui aime à boire. Celle qui boit beaucoup. Celle qui aime un peu trop le vin. (Elle est un peu trop bûveuse.)

Bûveuse, s. f. Qui boit beaucoup. Il se dit aussi en bonne part. Une femme bûvant de l'eau & en bûvant beaucoup, dira fort bien en riant, je suis une grande bûveuse.

BUVOTER, *v. n.* [*Sorbillare, pitissare.*] Boire peu à la fois. (Il ne fait que bûvoter.)

B Y.

☞ BY. C'est un grand fossé, lequel traversant un étang, aboutit à sa bonde. Il sert à recevoir, & à retenir les eaux, quand on veut vuider l'étang. Voiez *Revel, page 271.*



C.

C. *Substantif masculin.* C'est la troisiéme lettre de l'Alphabet. Un petit *C*, un grand *C*. Faire un *C*.

Tout nom terminé en *c*, est masculin ; le bissac, le sac.

Le *c*, se prononce à la fin de presque tous les monosilabes ; le troc, le broc, le choc, le croc, le froc, le hoc, le pic, le roc, le soc. On excepte le clerc, le blanc, le marc.

Le *c* se fait aussi sentir à la fin de quelques noms de plusieurs silabes. Le bissac, Enoc, Lamec. On excepte Almanac, Arsenac.

Le *c* a le son de l'*s*, devant *e* ou devant *i*. Le Censeur, le Cinabre.

Le *c* acompagné d'une cédille, *ç*, laquelle est une maniére de petite virgule, se doit presque prononcer comme une double *ss*, parce qu'autrement, il feroit quelquefois de fâcheuses équivoques, ou une prononciation qui ne rendroit pas intelligible le mot où il se rencontre. Exemples, *leçon*, *façon*. Prononcez ces mots à peu près comme s'ils étoient écrits, *lesson*, *fasson*.

Le *c* qui se prononce comme un *k* à la fin des mots, excepté en *Almanac* & *Arsenac*, en conserve le son.

Le *c* conserve le son du *k* devant toutes les consonnes, comme, *accès*, *accident*, *acte*, *acteur*, *facteur*, *contracter*, &c. Il faut excepter *succer*, où le prémier *c* ne se prononce point ; celui de *contract*, où l'on ne prononce point le dernier *c*. *Desmarets.*

Le *c* se rencontrant immédiatement devant *a*, devant *o*, ou devant *u*, dans les tems des verbes dont l'infinitif est en *cer*, ou en *cevoir*, veut être acompagné d'une cédille. Ainsi aux tems du verbe *placer*, *recevoir*, & autres pareils où se trouvent ces voïéles *a*, *o*, ou *u*, de la sorte que je viens de le marquer, mettez une cédille sous le *ç*, pour bien écrire & bien prononcer. Exemples, *nous plaçons*, *je plaçois*, *je plaçasse*, *plaçant. Je reçois*, *je reçûs*, *je reçusse.*

C, chez les Romains étoit une lettre numérale, qui signifioit cent. Etant mise toute seule, elle signifie chez les Jurisconsultes *Codice* ou *Consulte*, & quand elle est double, *Consulibus.* C'étoit aussi une lettre funeste. Elle signifioit *Condemno*, je condamne.

Ç A.

Ç A. [*Ehodum*, *adesdum*, *cedo.*] Prononcez *sa.* Interjection qui désigne quelque commandement, qui veut être acompagnée d'une cédille, & avoir un accent grave, lorsqu'elle ne fait pas le commencement d'une période. (Çà la main droite, çà la gauche, qu'on l'atache. *Abl. Luc.*)

Çà, *adv.* [*Huc.*] Il signifie *ici*, & marque toûjours quelque commandement. (Venez çà ; çà qu'on mette la main à l'œuvre. *Scar. Rom.*)

Çà. [*Eia*, *age*, *agesis.*] Sorte d'interjection qui sert à exhorter, à encourager. (Çà joüons ; çà trinquons jusqu'à demain. *S. Amant*, *prémiéres Poësies.*)

En ça. [*Paucis ab hinc diebus*] Cette expression, qui n'est plus du bel usage, mais qu'on emploie dans le comique, ou dans le dicours familier, ne se dit que lorsque l'on compte, & que l'on parle de jours, de mois, ou d'années.

(Depuis cinq ou six ans *en çà* ;
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
Racine, *Plaideurs*, *a.* 2. *sc.* 7.)

† *Or çà.* [*Age*, *eia verò age.*] Sorte d'interjection. Elle signifie presque autant que si l'on disoit, à présent que nous sommes en état, faisons ce ce qu'il faut faire : elle n'est d'usage que dans le comique, & dans les discours familiers. (Or ça, verbalisons. *Racine*, *Plaid. a.* 2. *sc.* 4.)

On ne prononce plus l'*r* dans *or çà* par un adoucissement de langage devenu commun dans plusieurs mots.

Çà & là. [*Huc illuc.*] Sorte d'adverbe, qui veut dire *de côté & d'autre.* (Courir çà & là. *Ablanc. Luc. t.* 1. Que mes ennemis courent ça & là pour chercher à vivre. *Ps.* 58. Il voltigeoit çà & là. *Abl. Luc. t.* 3.

† *Que çà que là.* Façon de parler commune ; pour dire, de côté & d'autre

On dit encore, *par deçà* ; c'est-à-dire, en ces quartiers-ci. *Deçà & delà* ; *au deçà*, *& en delà. Qui çà qui là* ; pour dire, les uns d'un côté, les autres d'un autre. *Acad. Franç.*

C A A.

C A A B L É, *adj.* Terme de *Commerce de bois.* On apelle *bois caablé*, les arbres que les vents abattent dans les forêts. On dit aussi, pour exprimer la même chose, *bois versé*, & *bois chablis.*

C A A O B E T I N G A, *s. f.* Petite herbe qui croît au Brésil, & qui est bonne pour consolider les plaies.

C A A R O B A, *s. f.* Arbre du Brésil, dont les les feüilles servent pour la guérison de diverses maladies.

C A A C H I R A, ou C O A C H I R A. C'est la plante de l'indigo.

C A B.

C A B, *s. m.* Mesure des Hébreux, qui contenoit trois pintes un tiers de nôtre mesure de vin, & deux pintes cinq sixiéme de nôtre mesure à blé.

† C A B A C E T, ou C A B A S S E T, *s. m.* [*Cassis*, *galea.*] M. Borel, dit qu'il vient de l'Hébreu. C'est une sorte de casque qui couvre toute la tête. Le cabacet est à présent inconnu & hors d'usage.

☞ C A B A L, ou C A B A U X. Ce sont dans les Coûtumes du Bourdelois & de Baïonne, les deniers, ou marchandises que l'on prend d'un autre, à moitié, au quart, ou au tiers de profit. Les Espagnols apellent *cabal*, tout ce qui est achevé & parfait dans toutes ses parties : *el hombre cabal* ; c'est, dit Covarruvias, un homme acompli, *Quando es perfeto en virtudes.* Dans le Languedoc, *cabal*, c'est un fond de boutique, le total du bien d'une personne. Voïez *Cabas.*

C A B A L E, *s. f.* [*Occulta*, *arcana Hebræorum disciplina.*] Il vient de l'Hébreu, & signifie proprement une doctrine prise d'ailleurs. C'est l'exposition de la Loi divine donnée de la bouche de Dieu à Moïse, & révélée par Moïse aux Juifs. (Etudier la cabale, s'atacher à la cabale, comprendre la cabale, pénétrer la cabale, savoir la cabale.)

L'Abé de Villars a exposé les ridicules secrets de la *Cabale* dans son ouvrage, intitulé, *Le Comte de Gabalis*, ou *Nouveaux Entretiens sur les Sciences secretes :* & dans celui qui a pour titre : *Les Génies assistans & Gnomes irréconciliables*, suite du précédent.

* *Cabale*, *s. f.* [*Coitio*, *factio*, *conjuratio.*] Il signifie, au figuré, des personnes qui sont d'intelligence pour faire quelque chose. Personnes qui agissent de concert pour leurs intérêts particuliers. Le mot de *cabale*, en ce sens, n'est point avantageux pour ceux de qui on le dit. (Cabale forte, puissante, foible, dangereuse, honteuse. Il est de leur cabale. Il n'y a point de cabale qu'ils n'aient faite. *Rac. Britannicus*, *Préface.* Détruire, afoiblir la cabale. *Ablanc. Luc.* Ruiner la cabale.

Ah ! c'est un dévot de *cabale*,
Mais qui ne sait encor son métier qu'à demi,
Il faut de l'art au choix des raisons qu'on étale.
Deshouliéres.

Non, je tombe d'acord de tout ce qu'il vous plaît ;
Tout marche par *cabale* & par pur intérêt.
Moliére, *Misantrope*, *a.* 5. *sc.* 1.)

Tout est aujourd'hui, *cabale* & certain art de se faire valoir, plus sçû des intrigans que que des gens de savoir.

* *Cabale*, *s. f.* [*Societas.*] Ce mot se prend quelquefois en bonne part, sur-tout si on le dit en riant, & alors il signifie une société d'amis qui ont de la liaison entr'eux, & qui s'assemblent quelquefois, soit pour la conversation, ou pour le divertissement. (Nous nous divertissons fort agréablement dans nôtre petite cabale.)

* Cabaler, *v. a.* [*Coïtionem*, *factionem facere.*] Ce mot, au figuré, veut dire tâcher par de secrétes pratiques, & par des moïens fins & adroits, à faire réüssir un dessein. Ce mot a quelque chose qui n'est pas bien favorable. (Ils ont cabalé cela entr'eux. *Cabaler* se dit quelquefois dans un sens neutre. Ils ont long-tems cabalé pour avoir une charge qui les tire de la misére.)

* *Cabaler.* [*Aucupari.*] Il signifie aussi, au figuré, se gagner un parti de gens qui nous apuient. (*Son mérite cabale pour lui ;* c'est-à-dire, que son mérite lui gagne des gens qui le protégent.)

* Cabaleur, *s. m.* [*Factiosus.*] Celui qui par adresse & par de secrétes pratiques qu'il a avec des personnes de crédit, s'éforce pour faire réüssir quelque chose. (C'est un franc cabaleur, un adroit cabaleur, un ardent cabaleur, un dangereux cabaleur ; être cabaleur.)

Cabaliste, *s. m.* Les François l'ont pris du mot *Cabalista.* C'est celui qui fait profession de la science secréte de la cabale. (Un savant cabaliste, un habile cabaliste, c'est un docte cabaliste.)

Cabaliste, *s. m.* Terme de *Commerce*, qui est en usage à Toulouse, & dans tout le Languedoc. C'est un Marchand qui ne fait pas le commerce sous son nom, mais qui est intéressé dans le négoce d'un Marchand en chéf.

Cabalistique, *adj.* [*Cabalisticus.*] Qui tient quelque chose de la cabale, & de cette Théologie secréte de l'Ecriture que Moïse révéla aux Juifs. (Sentiment cabalistique, créance cabalistique. Le mot de *cabalistique* a le plus souvent un mauvais sens, & l'on dit, ce sont des rêveries cabalistiques.)

Caballin. Terme dont on se sert en *Poësie.* C'est le nom d'une fontaine qui prend sa source au pied du Mont Hélicon. Elle étoit consacrée aux Muses. C'est comme si l'on disoit, *Fontaine du cheval Pégase.*

† Caban, *s. m.* [*Pænula.*] Vieux mot qui signifioit un manteau contre la pluie, qu'on portoit à cheval.

☞ Il est dit dans la Satire Menippée : *Ce pauvre charlatan ne vivoit que de ce mestier, & se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé d'un caban fourré tout pelé.*

Cabane, *s. f.* [*Casula*, *tugurium.*] Il pourroit venir de l'Espagnol *cabana*, ou de l'Italien *capanna.* C'est une petite maison couverte de paille ou de chaume. (Une cabane bien propre, une cabane bien nette, une aimable cabane, une jolie cabane. Faire une cabane. Les habitans logeoient dans des cabanes éparses. *Vaugelas*, *Quint. l.* 3. *ch.* 7.

☞ Malherbe a dit, parlant de la Mort :

Le pauvre en sa *cabane* où le chaume le couvre,
Est sujet à ses loix ;
Et la garde qui veille aux barriéres du Louvre,
N'en défend pas nos Rois.

Cabane, *s. f.* Terme de *Berger.* Maniére de petite loge faite de planches, soûtenuë de quatre roulettes, où se met le Berger lorsqu'il garde les brebis, & qu'il fait mauvais tems. (Le Berger est dans sa cabane.)

Cabane, *s. f.* Terme de *Batelier de Paris.* Ce sont huit ou neuf cerceaux pliez en forme d'arc sur un bachot, ou un bateau, couverts d'une toile qu'on apelle *banne.* (Se mettre sous la cabane du bachot. La banne qui couvre la cabane de ce bachot, ne sauroit résister à la pluie, elle ne vaut rien.)

☞ *Cabane*, ou *Cabine.* Terme de *Marine.* C'est un petit logement de planches, pratiqué à l'arriére, ou le long des côtez du vaisseau, pour coucher les Pilotes, & autres Oficiers. Ce petit réduit est long de six piez, & large de deux & demi ; & comme il n'en a que trois de hauteur, on n'y peut être debout.

Cabane, *s. f.* Terme d'*Oiselier de Paris.* C'est une maniére de grande cage ; c'est aussi une espéce de petite loge où l'on ne voit le jour que par un endroit, où l'on fait nicher des oiseaux. (On a mis depuis quelques jours des serins de canarie nicher dans cette cabane.)

Cabaner, *v. n.* [*Casas construere*, *ædificare.*] Il se dit entre gens qui voïagent aux Indes Occidentales, & signifie faire des cabanes. Ils sont contraints de cabaner pour se mettre à couvert de l'injure du tems.)

Cabaret, *s. m.* [*Caupona*, *popina*, *taberna.*] Logis où l'on donne à boire & à manger, qui a une enseigne qui pend devant sa porte, & qui est souvent acompagnée d'un bouchon de lierre. Il y a dans Paris trois sortes de cabarets ; les uns sont à pot & à pinte, & vendent en détail ; les autres à pot & à assiéte ; & les troisiémes donnent à manger & logent, & s'apellent proprement *Auberges.* (Un bon, un méchant cabaret. Faire cabaret. Tenir cabaret.) Voïez *Taverne.*

☞ C'est avec raison que les Conciles & les Papes ont toûjours défendu aux Eclésiastiques de boire & de manger dans les cabarets, sans nécessité. Alvarus Pelagius, *de Planct. Eccles.* Nicolas de Clemengis, *de Corrupt. Ecclesiast. cap.* 20. se sont récriez hautement contre la

licence des Eclésiastiques de leur tems, qui ne faisoient pas dificulté de fréquenter les cabarets. Un grand nombre de Conciles & de Statuts synodaux de diférens Diocéses ont fait défenses aux Eclésiastiques de fréquenter les cabarets sans nécessité. Quant aux Laïques, il seroit à souhaiter que l'on pût modérer l'habitude que la plûpart ont d'aler aux cabarets. M. de Sainte Beuve, estime que les Evêques peuvent défendre aux Laïques d'entrer dans un cabaret pour y boire & manger pendant les Ofices divins des Dimanches & des jours de Fêtes. Il est aussi du devoir des Oficiers de Police de faire de semblables défenses, conformément aux Ordonnances d'Orléans, *art. 25.* de Blois, *art. 39.*

Cabaret borgne. [*Nigra popina.*] Terme *Injurieux.* Misérable petit logis, mal propre, où l'on vend du vin mauvais & à très-bas prix.

* *Cabaret*, *s. m.* Terme de *Faïencier.* Maniére de petit cofre plat, sans couvert, & avec de petits rebords pour mettre des tasses de café, des soucoupes, un sucrier, & des cuilliers, lorsqu'on prend du thé, du café, ou du chocolat. (Un joli cabaret ; un cabaret de beau bois de la Chine & bien enjolivé coûte cher, mais il est propre & agréable.)

Cabaret, *s. m.* [*Asarum*, *nardus sylvestris.*] Terme de *Botanique.* Plante dont les racines sont très-déliées, & d'une odeur forte, ses feüilles rondes ; ses fleurs sortent du creux d'un calice découpé en trois parties. La racine du cabaret est vomitive ; on la croit bonne contre la goute, la sciatique, l'hidropisie & les fiévres intermittentes.

CABARETIER, *s. m.* [*Caupo*, *tabernarius.*] On prononce toûjours *Cabartié.* C'est celui qui tient cabaret, & à la maison de qui pend une enseigne, au bas de laquelle il y a ordinairement du lierre. Pour être reçû Cabaretier à Paris, il faut avoir une lettre des Maîtres & Gardes, de l'Hôtel de Ville, & du Procureur du Roi. Les Cabaretiers ont cinq fêtes chaque année, pendant lesquelles ils n'ouvrent point, Pâques, la Pentecôte, la Nôtre-Dame d'Août, la Toussaints, & Noël. Les Cabaretieres à pot & à pinte ne ferment point, il n'y a que ceux qui sont à pot & à assiette.

CABARETIÉRE, *s. f.* [*Mulier cauponia.*] On prononce *Cabartiére.* C'est la femme du Cabaretier. (Une grosse Cabaretiére. Une jolie Cabaretiére. *Avoir l'air d'une Cabaretiére.* Façon de parler injurieuse qui se dit d'une femme qui a une mine grossiére, & qui ne sent point sa personne de qualité.)

CABAS, *s. m.* [*Fiscina.*] Petit panier rond qui est fait de joncs, & qui sert à mettre des figues. On couvre le cabas d'une toile de couleur, & il a d'ordinaire deux petites ances. (On dit, *figues* de Marseille, & *cabas* d'Avignon. Un *cabas* fort mignon.)

☞ *Cabas*, *Cabal.* Ce terme signifioit autrefois le fond d'un commerce, tout le bien d'une personne. C'est dans ce sens que l'Auteur des *Fausses amours* a dit :

> Vieil homme las
> Pensant son cas,
> A courroux maint,
> Quand son *cabas*
> Void mis au bas.

Voïez *Cabal.*

☞ CABASSER. Vieux mot. Pathelin dit à sa femme :

> Sainte Marie, Guillemette,
> Pour quelque peine que je mette
> A *cabasser*, n'a ramasser,
> Nous ne pouvons rien amasser.

CABASSET, *s. m.* Espéce de morion. On représente Mercure avec un cabasset aîlé. Ce mot est vieux.

CABAT. Se dit en quelques Provinces de France, d'une mesure à mesurer les grains, particuliérement le blé.

CABEÇA. Sorte de soie qui vient des Indes Occidentales.

CABESAS. Espéce de laine, qui vient d'Estramadure.

CABESTAN, *s. f.* [*Ergata.*] Terme de *Mer.* Le Cabestan est un cylindre de bois, posé à plomb sur le pont du vaisseau, & que l'on tourne sur une plaque de fer apellée *écuelle*, par le moïen de plusieurs léviers placez horisontalement : on s'en sert pour lever les ancres & d'autres fardeaux. (Un grand cabestan, un cabestan double, un cabestan à l'Angloise, un cabestan volant. Virer au cabestan. Pousser le cabestan.) Le sieur Aubin explique fort au long cette machine, dans son *Dictionnaire de la Marine.* On a donné en 1745. un Recuëil de piéces très-instructives, qui ont remporté le prix de l'Académie Roïale des Sciences en 1741, sur la meilleure construction du *Cabestan.*

CABILLAUD, *s. m.* Espéce de moruë, fort connuë sur-tout en Holande.

CABILLE, *s. f.* Nom qu'on donne aux Tribus ou aux Associations de familles dans l'Arabie & l'Abissinie.

CABILLOTS, *s. m.* Terme de *Marine.* Petits bouts de bois qu'on met au bout de plusieurs herses qui tiennent aux grands haubans, ou petites chevilles de bois qui tiennent aux chouquets, & qui servent à tenir la balancine de la vergue de hune quand les perroquets sont serrez. *Acad. Françoise.*

CABIMA, *s. m.* Sorte d'arbre assez commun dans les forêts de l'Inde. Il fournit une très-grande quantité de Baume. Il ne donne pas tous les ans, il lui faut quelques années pour se refaire. Cette espéce de recolte commence dans le mois d'Août. Les Holandois font un grand commerce de ce Baume ou Cabéliau.

CABINET, *s. m.* [*Conclave*, *secretius cubiculum.*] Terme d'*Architecture.* Petit endroit qu'on met souvent au bout d'une galerie, & que Vitruve apelle *exhedra.* C'est aussi un petit lieu qui est auprès de quelque apartement, & où l'on se retire pour converser.

> (Les petits *cabinets*, les bois & les ruelles,
> Sont propres aux larcins que l'on fait sur les belles.)

Cabinet, *s. m.* [*Musæum.*] Petit lieu dans une maison, destiné pour étudier.

Cabinet, *s. m.* Petit lieu orné de tableaux. Vitruve apelle ce cabinet, *Pinacotheca.* On trouve à Paris & ailleurs, de ces cabinets, qui sont très-curieux.

Cabinet, *s. m.* Endroit où l'on met toute sorte de médailles & de curiositez. Ce cabinet est apellé *Cimelium.* Il y a beaucoup de ces cabinets à Paris, & ailleurs.

Cabinet, *s. m.* [*Pergula*, *trichila*, *umbraculum.*] Il se dit parlant de quelques beaux Jardins.

C'eſt un réduit en forme de petite chambre ronde, faite ordinairement de perches liées d'oſier & entouré de verdure & d'arbres jolis. Le cabinet des jardins ſe fait auſſi de bois de charpente, & quelquefois de fer. (Embélir un jardin de jolis cabinets. Faire d'agréables cabinets dans un jardin.)

Cabinet. [*Organi muſici armarium.*] Il ſe dit parlant d'orgues. C'eſt tout ce qui ſoutient, & qui eſt comme l'étui des tuïaux d'orgues. (Le cabinet de ces orgues me ſemble très-propre.) On dit plus ordinairement *bufet;* un beau *bufet* d'orgue.

Cabinet, *ſ. m.* [*Armarium.*] En parlant de ménuiſerie. C'eſt un ouvrage de Tourneur, fait d'ébéne, de bois de noïer, ou d'autre beau bois plaqué, compoſé de quatre armoires, qui ont chacune leur porte, & deux tiroirs entre ces armoires. Autrefois on faiſoit des cabinets à colonnes, mais aujourd'hui ces cabinets ſont hors d'uſage.

* *Cabinet*, *ſ. m.* [*Secreta*, *arcana conſilia.*] Au figuré, & en parlant du Roi, c'eſt le Conſeil ſecret du Roi; & dans ce ſens, M. de la Rochefoucaut a dit, dans ſes Mémoires, page 91. imprimez en 1664. Il ne voulut pas accepter le commandement de l'armée par le goût qu'il prenoit à régenter le cabinet.

* *Cabinet.* Il eſt encore en uſage au figuré, & en parlant d'un homme de lettres. On dit, c'eſt un homme de *cabinet;* c'eſt-à-dire, que celui dont on parle, eſt une perſonne qui aime le repos & les livres.

Cabinet, *ſ. m.* [*Formæ.*] Lieu ſecret pour les néceſſitez de nature. (Moliére a dit, en parlant d'un méchant ſonnet:

Franchement il eſt bon à mettre au *cabinet.*)

On dit, *Cabinet* de commodité.

☞ CABIRES. Prêtres prépoſez pour le culte des Dieux du prémier ordre, & que l'on honoroit ſur le Mont Cabire, dont Strabon fait mention dans le Dixiéme Livre de ſa Géographie. On ne convient pas du nombre, ni de la qualité des Dieux Cabires: les uns comprennent ſous cette dénomination, Jupiter, Junon, Minerve: les autres, Neptune & Apollon: il en eſt même qui admettent les Dieux Pénates: & d'autres, Cérès, Proſerpine, Pluton & Mercure, & enfin Caſtor & Pollux. On tient que le culte des Dieux Cabires commença dans Beryte, Ville de Phénicie, & ſe répandit dans la ſuite en pluſieurs lieux, dont il ſeroit inutile de faire le détail.

CABLE, *ſ. m.* [*Rudens.*] Terme de *Mer.* Groſſe corde dont l'uſage eſt de tenir un vaiſſeau en rade, ou en quelqu'autre lieu. (On dit, *biter le cable;* c'eſt le rouler. *Filer le cable ſur les bites;* c'eſt-à-dire, autour de groſſes piéces de bois. *Filer du cable;* c'eſt le lâcher, & en donner ce qu'il en faut pour la commodité du moüillage. *Donner le cable à un vaiſſeau. Lever le cable;* c'eſt le mettre en rond.)

Qu'importe, quand l'orage a ſoulevé les eaux,
Que ta poupe ſoit peinte, & que ton mât déploie
Une voile de pourpre & des cables de ſoie?
Diſc. en vers par M. de Voltaire.

Cable, *ſ. m.* [*Craſſior funis.*] Terme de *Batelier ſur la riviére de Seine.* C'eſt une groſſe corde dont on ſe ſert pour tirer les bateaux en remontant. (Un petit cable, un gros cable. On apelle auſſi *cable*, toute ſorte de groſſe corde, qui ſert à lever de terre de gros fardeaux.)

CABLÉ. [*Crux è funibus intortis contexta.*] Terme de *Blaſon.* Se dit d'une croix faite, ou couverte de cordes, ou de cables tortillez.

CABLEAU, *ſ. m.* [*Funis minor.*] Terme de *Mer.* C'eſt un cordage de la groſſeur des cannes qu'on porte à la main, & de la longueur de pluſieurs braſſes. (Godronner un cableau, amarrer un cableau. *Fournier*, *Hydrographie.*)

CABLER, *v. a.* [*Funes intorquere.*] Terme de *Cordier.* C'eſt aſſembler pluſieurs fils, & les tortiller pour n'en faire qu'une corde. (Cabler de la ficelle.)

CABLIAU, *ſ. m.* Poiſſon des mers du Nord, qui reſſemble à la moruë fraîche, mais qu'on croit d'une eſpéce diférente.

CABOCHE, *ſ. f.* [*Clavorum capita.*] Terme de *Cloutier.* Petit clou à groſſe tête, & dont la tête eſt faite en maniére de diamant, que les porteurs de chaiſe mettent ſous leurs ſouliers pour s'empêcher de gliſſer ſur le pavé. (Mettre des caboches à ſes ſouliers. Les porteurs de chaiſe apellent auſſi ces cloux, *diamans*, & diſent à un cloutier, vendez-moi, pour une piéce, de diamans.)

Caboche, *ſ. f.* Terme de *Maréchal.* Clou qu'on tire des piez des chevaux, parce qu'il ne peut plus ſervir. (Il faut tirer ces caboches.)

† *Caboche*, *ſ. f.* [*Caput.*] Mot comique pour dire la tête. (Une groſſe caboche, une petite caboche. On dit familiérement & en riant, mettre une choſe dans ſa caboche. On ne ſauroit rien faire entrer dans ſa caboche. Sa caboche eſt dure, il ne ſauroit rien comprendre. On dit auſſi, c'eſt une bonne *caboche;* pour dire, une perſonne qui a du ſens & du jugement.)

☞ CABOCHIENS. Voici comment Jean Juvenal des Urſins parle des Cabochiens, qui firent tant de maux ſous Charles VI. » Et eſtoit » pitié de voir, & ſavoir ce que faiſoient » leſdits meſchants gens, leſquels on nommoit » *Cabochiens*, à cauſe d'un eſcorcheur de beſtes, » nommé *Caboche*, qui eſtoit l'un des principaux » Capitaines deſdits meſchants gens. »

CABOCHON. [*Lapillus pretioſus.*] Terme de *Metteur en œuvre.* Il ſe dit des grénats & des rubis, & veut dire qui n'eſt ni net ni taillé. (Ce rubis eſt un rubis cabochon; les rubis cabochons ne ſont pas ſi chers que ceux qui ne le ſont pas.)

Cabochon, *ſ. m.* Terme de *Cloutier.* C'eſt une petite caboche; c'eſt-à-dire, un clou dont la tête eſt large & faite en quelque ſorte comme le diamant, & qui n'eſt pas ſi gros que le clou que le Cloutier nomme ordinairement caboche. (Vendre des cabochons, acheter des cabochons.)

CABOTAGE. Terme de *Marine.* Voïez *Caboter.* (Aprendre le grand, le petit cabotage. Il eſt reçû pour le grand cabotage.)

CABOTER, *v. n.* [*Littora radere.*] Terme de *Mer.* C'eſt naviger le long des côtes de cap en cap, ou de port en port. (Il y a long-tems que nous ne faiſons que caboter.)

☞ CABOTIERS. Ce ſont de petits bâtimens, dont on ſe ſert pour aler de cap en cap, & pour naviger le long des côtes. C'eſt ce que l'on apelle *cabotier*, quoique l'on dût dire *capotier*, de *cap.*

CABRE, *ſ. f.* On apelle ainſi de gros boutons à rond, joints par le haut, & paſſez proche des

apoftils aux extrémitez d'un côté de la galére. *Acad. Franç.*

☞ En terme de *Marine*, *cabre* eft une efpéce de chévre, compofée de deux ou trois pieux joints enfemble par le haut, qui s'étendent beaucoup par le bas, au haut defquels on met une poulie de caliorne, avec une étague, pour enlever, ou plûtôt pour tirer des fardeaux.

CABRÉ. [*Equus arrectus*, *arrecto pectore.*] Terme de *Blafon.* Se dit d'un cheval aculé.

CABRER, *v. n.* [*Efferare*, *pectus arrigere.*] Il fe dit des chevaux, quand on fait élever un cheval fur les deux piez de derriére, & fe renverfer. (Faire cabrer un cheval.)

Se cabrer, *v. r.* [*Priores pedes in area furrigere.*] Il fe dit des chevaux; c'eft s'élever fur les deux piez de derriére, en état de renverfer. (Les chevaux de Darius tout percez de coups, commencerent à fe cabrer & à fécoüer le joug. *Vaug. Quint. liv. 3. ch. 10.*)

* *Cabrer*, *v. n.* [*Efferare.*] Au figuré, il fe dit des perfonnes, & ne fauroit entrer que le ftile familier & dans le fatirique. C'eft fe fâcher, s'emporter, fe mettre en colére.

(Pour faire plaifamment cabrer le petit Amelot, il n'y qu'à lui dire ce que tout le monde dit, que fa traduction de Tacite n'eft pas digne d'étre comparée à celle de l'excélent d'Ablancourt.

Iris qu'une démangeaifon
Fait *cabrer* contre la raifon;
Veut aimer & veut être aimée.
Gomb. Ep. l. 2.)

* *Se cabrer*, *v. r.* [*Facilem*, *pronum effe ad offenfionem*, *efferri.*] Il fe dit des perfonnes au figuré, & n'entre que dans le ftile fimple. C'eft s'emporter, fe mettre en colére lorfqu'il arrive que quelque chofe fâche. (Il n'eft pas d'un homme fage de fe cabrer.)

CABRI, *f. m.* [*Hœdulus.*] C'eft le petit de la chévre. Le mot de *cabri* n'eft pas fi ufité à Paris que celui de *chévreau.* Le cabri eft éveillé, & faute prefque toûjours, d'où vient le proverbe, *Il faute comme un cabri*; d'autres écrivent *Cabrit.*

CABRIOLE, CAPRIOLE, *f. f.* [*Levis*, *agilis in fublime faltus.*] Il vient de l'Italien *capriola*; & l'on dit *cabriole* & *capriole*; mais *cabriole* paroît plus ufité dans la bouche de ceux qui danfent, & qui en font tous les jours. C'eft un faut figuré d'un danfeur qui s'éleve agilement, & qui coupe l'air par le mouvement redoublé de fes piez. (Une jolie cabriole, une belle, une agréable cabriole, une petite cabriole. Faire des cabrioles.)

L'Auteur des réflexions fur la Langue Françoife, fe déclare pour *capriole*, & MM. de l'Académie femblent le préférer auffi. Mais l'ufage eft pour *cabriole.*

Cabriole, *Capriole*, *f. f.* Terme de *Manége.* C'eft un faut haut & élevé tout d'un tems, que fait le cheval dans la main & dans le talon. (La cabriole eft le plus dificile de tous les airs relevez ou manégez par haut. Vôtre cheval ne maniera jamais bien à cabrioles, qu'il ne foit mis entre deux piliers, & qu'il n'aprenne à lever prémiérement le devant, enfuite le derriére, lorfque le devant eft encore en l'air. Soûtenez vôtre cheval de la main & des talons, pour lui faire faire des cabrioles. Sauteur qui fe préfente à cabrioles. Sauteur qui fe met de lui-même à cabrioles.) Guillet, *Art de l'homme d'épée*, fe fert dans toutes ces façons de parler, de *capriole.*

CABRIOLER, CAPRIOLER, *v. n.* [*Agili vel levi faltu fe in fublime lollere.*] L'un & l'autre fe dit, mais *cabrioler* femble plus ufité. C'eft faire des cabrioles. Prefque tous les danfeurs que j'ai vûs fur ce mot, difent *cabrioler.* (C'eft un homme qui cabriole bien. Il y a du plaifir à le voir voir cabrioler.)

CABRIOLET. Sorte de petite voiture à quatre rouës, qui eft à la mode depuis peu. Un petit Maître ne peut pas plus fe paffer d'un cabriolet, qu'un Magiftrat d'une grande perruque.

CABRIONS, *f. m.* Terme de *Marine.* Piéces de bois qu'on met derriére les afuts des canons pendant le gros tems, & de peur qu'il ne rompent leurs bragues & leurs palans.

CABRON, *f. m.* [*Pellis hœdina.*] Peau de cabri. (On fait des gands de cabron.)

CABUIA. Efpéce de chanvre, qui croît aux Indes Occidentales, dans la Province de Panama. C'eft auffi une efpéce d'aloës qu'on trouve en Amérique.

CABUS. [*Caulis capitatus.*] Il fe dit parlant de certains choux dont les feüilles font une efpéce de boule. Les choux cabus font meilleurs que les choux verds, & ils font ordinairement blancs. Il y en a qui écrivent *capus.*

C A C.

† CACA, *f. m.* [*Stercus.*] Il femble venir du Latin *cacare.* Il fe dit proprement des petits enfans, & fignifie excrément d'enfant. (Si-tôt qu'un enfant eft hors du ventre de la mére, il commence à piffer & à faire *caca.*)

CACADE, *f. f.* [*Alvi dejectio.*] Décharge de ventre.

* *Cacade*, *f. f.* [*Cafus.*] Au figuré fignifie, mauvais fuccès de quelque fole entreprife, où on s'étoit venté de réuffir. (Faire une cacade.)

CACALIA, *f. m.* Plante dont les feüilles aprochent de celles de la tuffilage. Il y en a de plufieurs efpéces.

CACAO, *f. m.* [*Avellana Mexicana.*] Maniére d'amande qu'on trouve dans un fruit roux, raié, cannelé, qui tient du melon. Le cacao a un goût qui a quelque chofe de doux & d'amer, & qui eft froid & fec. Le cacao fert à la compofition du chocolat, & pour cela on le choifit le plus fec qu'on peut. On le broie, mais on ne le tamife pas, & c'eft le feul des ingrédiens du chocolat qu'on ne faffe point paffer par le tamis. Tout le cacao qui fe confume aujourd'hui en France, & dans toutes les parties de l'Europe, vient du continent de l'Amérique ou Efpagnole, ou Portugaife, ou Françoife; c'eft-à-dire, de Caraque, du Bréfil, ou de la colonie Françoife. On ne le cultive plus à la Martinique depuis le tremblement de terre arrivé en 1727.

CACAOYER. Arbre qui porte le cacao. Cet arbre s'éleve à la hauteur de quinze à dix-huit pieds, & fon tronc peut avoir dix à douze pouces de circonférence. Sa fleur eft fort petite, & formée par cinq pétales irréguliéres. La boffe du piftile devient un fruit qui eft d'abord très-verd, qui jaunit en mûriffant, & qui forme une gouffe, laquelle renferme d'ordinaire quarante à quarante-cinq amandes, affez reffemblantes au fruit de notre amandier, à cela près, qu'elles font un peu plus larges, plus épaiffes; mais moins longues & moins pointuës. On tire d'une efpéce de duvet très-blanc & très-humide qui envelope les amandes du cacao, une boiffon

qui eſt douce & très-agréable à boire. Le cacaoyer eſt toûjours couvert de fleurs & de fruits qu'on cueïlle en tout tems.

CACAOYERE. Eſpéce de verger d'arbres de cacaoyers plantez au cordeau : en général, le lieu où l'on a planté des cacaoyers. Diſſertation de M. Milhau ſur le cacao : on y lit tout ce que l'on peut ſavoir ſur le cacaoyer, ſon fruit, ſes propriétez, ſes maladies, ſa culture, &c. Cette Diſſertation a été imprimée en 1746 à Montpellier.

CACHALOT, *ſ. m.* Sorte de baleine.

† CACHE, *ſ. f.* [*Latebra.*] Lieu où l'on ſerre quelque choſe pour n'être ni vû ni trouvé. (Une bonne cache, une méchante cache. Savoir la cache, trouver la cache, découvrir la cache, rencontrer la cache.)

Cache. Monoie de cuivre, qui vaut un peu plus qu'un denier de France.

CACHÉ, CACHÉE, *adj.* [*Latens, abditus, occultus.*] Qui eſt ſerré, qui eſt dans un lieu qu'on ne ſait point. Ils n'ont point d'argent caché ; c'eſt-à-dire que ce ſont de pauvres drilles.

* *Caché, Cachée, adj.* [*Reconditus.*] Qui eſt un peu éloigné de la connoiſſance de l'homme, choſe que tout le monde ne connoît pas. (Deſcartes, Gaſſendi & Newton, ont pénétré dans la connoiſſance des choſes les plus cachées.)

* *Caché, Cachée, adj.* [*Diſſimulatus, tectus.*] Il ſe dit des perſonnes, & veut dire diſſimulé, couvert, qui ne laiſſe pas voir ſes ſentimens. (Tibére & Loüis XI. étoient des eſprits cachez.

☞ Il y a quelque diférence entre *caché*, *diſſimulé* & *déguiſé :* le *caché* ne ſe fait point connoître : le *diſſimulé* empêche qu'on ne le connoiſſe : le *déguiſé* ſe montre tout autre qu'il n'eſt.

CACHER, *v. a.* [*Abdere, occultare, abſcondere.*] Mettre ſi bien une choſe, qu'on ne la puiſſe voir, ou qu'on ne la puiſſe trouver qu'avec peine. *Cacher ſon jeu ;* c'eſt ne le pas montrer ; mais, au figuré, cette façon de parler eſt un peu proverbiale, & ſignifie agir avec tant de fineſſe, qu'on ne donne nulle connoiſſance de ſa conduite.

* *Cacher, v. a.* [*Diſſimulare, tegere.*] C'eſt ne pas faire connoître, ne pas découvrir, diſſimuler quelque choſe. (Il y a de l'adreſſe à bien cacher ſa paſſion. *Abl. Tac. t. 1.* Cacher ſes ſentimens. *Patru, Plaid.* Cacher ſes deſſeins. Cacher ſa haine ſous de fauſſes careſſes. *Racine, Préface de Britannicus.* Ne cache rien à ton Confeſſeur, à ton Avocat, ni à ton Médecin. Il tâche de cacher ſa folie, mais on n'a qu'à l'entendre, ou à le voir, pour être perſuadé qu'il la cache en vain, & que par charité, il lui faudroit donner un petit apartement aux petites maiſons.

> Heureux, qui ſatiſfait de ſon humble fortune,
> Vit dans l'état obſcur où les Dieux l'ont *caché.*
> *Racine.*)

Se cacher, v. r. [*Abſcondere ſe.*] *Je me cache. Je me ſuis caché. Je me cachai.* C'eſt ſe retirer dans un lieu où l'on ne ſoit pas vû. (Il s'eſt caché pour ſe mettre à couvert de ſes créanciers & des ſergens.

> Rien n'eſt plus atraïant qu'une jeune Bergére,
> Qui ne peut ſe montrer ni ſe *cacher* ſans plaire.
> *Fontenelle.*)

Se cacher, v. r. Ne ſe pas montrer, ne ſe pas faire voir au monde. (Alez-vous cacher, vilaines. *Mol. Préc.*)

Se cacher, v. r. [*Tegere ſe.*] Couvrir de quelque choſe une partie de ſon corps. (Elle ſe cachoit le viſage de peur de montrer ſa douleur. Il ſe cache toûjours le nez de ſon manchon.)

* *Se cacher, v. r.* [*E conſpectu ſe abdere.*] Il ſignifie ne vouloir pas être connu, & dans ce ſens, il eſt un peu figuré. (*Plus il ſe cache, & plus on le connoît.*

> Généreux inconnu, pourquoi vous cachez-vous ?
> Le plaiſir de donner, eſt un plaiſir ſi doux.
> *Mlle. de Scuderi.*)

CACHET, *ſ. m.* [*Signum, ſigillum.*] Petit ſceau, ordinairement de cuivre, ou d'argent, ſur lequel on a gravé les armes d'une perſonne. (Un beau, un joli cachet, un cachet bien fait. Faire un cachet, acheter un cachet, graver un cachet.

> Pour mériter un *cachet* ſi joli,
> Si bien gravé, ſi brillant, ſi poli,
> Il faudroit avoir, ce me ſemble,
> Quelque joli ſecret enſemble.
> Car enfin les jolis *cachets*,
> Demandent de jolis ſecrets,
> Ou du moins de jolis billets, &c.
> *Epig. de Mlle. de Scuderi, à M. Conrard.*

Cachet, ſ. m. [*Figura ſigillo impreſſa.*] Empreinte qui eſt ordinairement faite ſur de la cire par le cachet qu'on a gravé. (Pour ouvrir une lettre cachetée, il en faut rompre le cachet.)

Cachet volant. C'eſt un morceau de papier ſur lequel eſt l'empreinte d'un cachet, pour en fermer une lettre quand on le trouvera bon. C'eſt auſſi le deſſus d'une lettre pliée, ſur lequel on a mis de telle ſorte l'empreinte d'un cachet, que la lettre ne ſoit pas tout-à-fait fermée, laiſſant la liberté de la cacheter tout-à-fait quand on voudra. (C'eſt une lettre à cachet volant.)

CACHETER. [*Signare, obſignare.*] C'eſt mettre de la cire d'Eſpagne toute chaude ſur le deſſus d'une lettre pliée, & y apoſer auſſi-tôt un cachet : ou, c'eſt mettre un petit morceau de pain à chanter ſur le deſſus d'une lettre pliée, & y apoſer en même tems le cachet. La plûpart des Religieux & Religieuſes ne cachétent leurs lettres que de cette derniére façon, mais le reſte du monde cachéte d'ordinaire avec de la cire.

CACHETTE, *ſ. f.* [*Latebra.*] Petit lieu où l'on ſe cache, petit lieu où l'on cache quelque choſe. *Cachette* ne trouve bien ſa place que dans le ſtile ſimple.

En cachette, ou *En cachettes, adv.* [*Clam, occultè, latenter.*] L'un & l'autre ſe dit ſans *s*, ou avec *s ;* mais le prémier eſt le meilleur, & ſignifie *en ſecret*, ſecrétement & ſans être vû. Furtivement, à la dérobée, & ſans toutes les formalitez. (Ce jugement eſt nul, s'il en fût jamais ; car il ne fut donné qu'en cachette, & dans une chambre deſtinée à toutes autres choſes. *Patru, Plaid. 13.*

> Mais ce n'eſt pas aſſez de m'aimer *en cachette*,
> Etre aimez en ſecret ne nous tient lieu de rien.
> *Ombre de Deſcartes.*

☞ La Fontaine a dit agréablement :

> Pain dérobé, que l'on mange *en cachette*,
> Vaut mieux que pain qu'on cuit & qu'on achette.

CACHÉXIE, *ſ. f.* Mauvaiſe habitude du corps, qui le fait dégénérer de ſa couleur naturelle,

naturelle, & le rend pâle, livide, plombé, mou & boufi. Ce mot est Grec, composé de κακή, mauvaise, & de ἕξις, habitude, disposition.

CACHOS, *s. m.* [*Cachos, solanum pomiferum folio rotundo tenui.*] Plante qui se trouve sur les montagnes du Pérou. Elle croît comme un arbrisseau, elle est d'un fort beau verd. Sa feüille est ronde & mince; son fruit est plat d'un côté, & rond de l'autre, de couleur de cendre, d'un goût agréable & sans acrimonie, contenant une semence fort menuë. Elle a la propriété de faire uriner, chasser le sable & la pierre hors des reins, elle brise même la pierre dans la vessie, si elle est encore tendre, & qu'elle se puisse rompre par quelque médicament.

CACHOT, *s. m.* [*Locus in carcere angustus.*] Endroit obscur & soûterrain d'une prison, où l'on met les criminels. (Ouvrir le cachot, fermer le cachot, mettre dans le cachot.)

Le *cachots* sont des sépulcres funestes où l'on enterre les hommes vivans pour qui il semble que le soleil ait cessé de luire. *Fléchier.*

Cachot, *s. m.* Sorte de petite loge qui est fermée à clef, & qui n'a qu'une petite ouverture à la porte, par laquelle on voit le fou qui est dedans, & par laquelle on lui donne à boire & à manger. (Nétoïer les cachots des insensez. On a soin que le cachot d'un insensé soit toûjours bien propre.)

CACHOU, *s. m.* [*Kaïus, terra Japonica.*] C'est le suc d'un arbre des Indes Orientales, duquel on coupe le bois en petits morceaux qu'on fait boüillir. L'eau où boût ce bois, s'épaissit, & forme une espéce de gomme qu'on séche & qu'on envoie en Europe. On y fait en petits grains cette espéce de gomme qu'on mêle avec du musc & de l'ambre, & ces petits grains servent à l'haleine.

Cachou. Le vrai Cachou, est le suc de l'écorce d'un arbre, qui croît dans le Japon: on l'apelle dans le païs, *Cathecu.* Il est d'un goût amer; mais il laisse ensuite dans la bouche une impression douce & fraîche. Il est propre pour fortifier le cerveau, les poumons, l'estomac, pour l'enrouëment de la voix, corriger la mauvaise haleine, &c. On le prend en infusion, ou quelquefois brute.

CACHRIS, *s. m.* Terme de *Botanique.* C'est la plante qu'on nomme aussi *Amarinte.* On apelle *Cachris*, la semence de cette plante. On donne aussi ce nom aux boutons que le chêne & d'autres arbres produisent au printems & en automne.

CACIQUE, *s. m.* C'est le nom des chefs des Arabes & des Tartares vagabonds. En Amérique on donne aussi ce nom aux Seigneurs, Princes & petits Rois du païs.

CACOCHYLIE, *s. f.* Chilification, ou digestion dépravée; action blessée de l'estomac qui convertit les alimens en un chile mal conditionné. Ce mot vient de κακὸς, mauvais, & de χυλὸς, chile.

CACOCHYME, *adj.* [*Vitiosis humoribus redundans.*] Terme de *Médecin.* Il vient du Grec, & signifie qui est plein de mauvais suc, rempli de mauvaises humeurs. (C'est un corps tout-à-fait cacochyme.)

Cacochime, *adj.* [*Morosus, ingenio varius.*] Il se dit des personnes, & en parlant de leur esprit, il veut dire qui a l'esprit gâté, qui est un peu fou. (C'est une maniére d'esprit fou, & d'esprit cacochime.)

CACOCHYMIE, *s. f.* [*Vitiosorum humorum redundantia.*] Réplétion de mauvaises humeurs, qu'on apelle *plethore*, quand elle est simplement de sang. Ce mot vient de κακὸς, mauvais, & de χυμὸς, suc.

CACODEMON, *s. m.* Mauvais esprit, démon. Les Astrologues donnent ce nom à leur douziéme maison du Ciel, d'où ils ne tirent que de mauvais présages.

CACOETHE, *adj.* Terme de *Médecine.* Nom qu'on donne aux ulcéres malins. Ce mot vient de κακὸς, mauvais, & de ἦθος, nature, caractére.

CACOPHONIE, *s. f.* [*Soni asperitas.*] Il vient du Grec, κακὸς, mauvais, & φωνὴ, voix. C'est un assemblage de mots qui font un mauvais son. Rencontre de silabes qui ont un son qui n'est point agréable à l'oreille. Il faut, autant qu'on peut, éviter les *cacophonies*, soit qu'on écrive en prose, ou en vers.

> Et les moindres défauts de ce grossier génie,
> Sont ou le pléonasme, ou la cacophonie.
> *Moliére.*)

Les Médecins apellent *Cacophonie*, une voix viciée, dont les espéces sont l'*asphonie*, ou privation de voix, & la *dysphonie*, où difficulté de voix.

CACOTROPHIE, *s. f.* Ce mot signifie, en général, une nutrition dépravée. Ce terme usité chez les Médecins, vient de κακὸς, mauvais, & de τροφὴ, nourriture, aliment.

CACOZÉLE. Mauvais zéle, zéle indiscret. Ce mot ne se trouve plus que dans nos vieux Auteurs.

CAD.

CADAMOMY, ou GRAINE DE PERROQUET. Drogue dont il est fait mention dans le Tarif de la Doüane de Lyon.

CADASTRE, *s. m.* [*Vectigalium tributorum codex.*] Ce mot est en usage dans les Provinces de Dauphiné, de Provence & de Languedoc, où il signifie un regître qui contient la qualité, l'estimation des fonds de chaque Communauté, & les noms de ceux qui les possédent. Ce fut en 1634. que, par un Arrêt du Conseil d'Etat, tous les héritages roturiers furent déclarez sujets à la Taille, & autres impositions Roïales; & que pour établir une régle certaine, on fit un *cadastre* ou regître de chaque fonds, à la réserve de ceux qui ont apartenu aux Eglises, Chapitres, & Hôpitaux avant 1556. & encore de ceux dont les propriétaires ont aquis la noblesse vingt ans avant l'année 1579. qui resterent exemts de toutes Tailles; & de quelques autres impositions. Il y eut ensuite en 1634. un autre Arrêt, en interprétation du précédent. La dificulté de faire ce *cadastre*, a toûjours été très-grande. La Chambre des Comptes de Provence a ordonné, que les forains, comme les domiciliez, y seroient apellez. La Communauté doit choisir des personnes expérimentées pour ranger & estimer chaque fonds. Voïez les *Arrêts de Boniface*, qui raporte plusieurs Jugemens sur cette matiére, suivant l'usage de cette Province. Voïez sur l'origine de ce mot, Ménage, & les autres Etymologistes.

CADAVÉREUX, *adj.* Avoir le teint *cadavéreux*, c'est l'avoir blême, pâle, ressemblant à peu près à celui d'un homme mort.

CADAVRE, *s. m.* Il vient du Latin *cadaver*, qui signifie un corps mort, & il se dit particuliérement des personnes qui ont été tuées, qui se sont donné la mort à elles-mêmes, ou qui ont été exécutées à mort. (Il faut apeller les

Oficiers de Justice pour lever le cadavre d'un homme qui a été tué ou néïé. Le cadavre d'une personne exécutée est souvent privé de sépulture. On fait le procès au cadavre d'une personne qui a été homicide d'elle-même ; on le condamne à être pendu par les piez, à être traîné sur une claie, & à être jetté à la voirie. On dit d'un homme blême & défait, qu'il a un visage de cadavre.)

☞ Ce terme est souvent emploïé heureusement dans le figuré. Un Poëte Latin de nôtre tems, apelle Rome, telle qu'elle est, le cadavre de l'ancienne :

Aspice murorum moles, præruptaque saxa,
Obrutaque horrenti vasta theatra situ :
Hæc sunt Roma : viden' velut ipsa cadavera tantæ
Urbis adhuc spirant imperiosa minas ?

CADEAU, *s. m.* [*Linearum volumina.*] Prononcez *cadô.* Trait de plume figuré que les Maîtres à écrire font autour des exemples.

* *Cadeau.* [*Sumptus.*] Chose spécieuse & inutile. (* Faire des cadeaux.)

† *Cadeau.* [*Epulum.*] Grand repas. Au lieu de *cadeau*, dans ce sens on dit d'ordinaire *féte.* (Donner un cadeau aux Dames. *Mol.* J'aime le jeu, les visites, les promenades, & les cadeaux. *Mol. Mar. forcé.*)

CADENACER, (CADENASSER,) *v. a.* [*Sera catenaceâ claudere.*] Mettre un cadenat à une valise, à une porte, &c. (Cadenacer une porte.) L'Académie écrit *Cadenasser.*

CADENAT, (CADENAS,) *s. m.* [*Sera catenacea.*] L'Académie veut qu'on écrive *cadenas.* Petite machine de fer pour fermer les portes, les valises & les cofres.

(Car si-tôt que du soir les ombres pacifiques,
D'un double *cadenat* font fermer les boutiques.
Despreaux.)

Cadenat. Quarré d'argent, ou de vermeil doré, soûtenu de trois petites boules de métal, à l'un des côtez duquel il y a une maniére d'étui où l'on met la cuiller, la fourchéte, le couteau de quelque personne de grande qualité, comme Princesse, Duchesse, &c.

CADENCE, *s. f.* [*Numerus, modus.*] Terme de *Rhétorique.* Chute harmonieuse de période, ou de partie de période. (Une belle & charmante cadence. Est-il possible que nous travaillons à la structure, & à la cadence d'une période, comme s'il y aloit de nôtre vie. *Balzac, Entr. 13.*)

Cadence. Terme de *Danse.* La chute du mouvement du corps. (Danser en cadence. Aler en cadence.)

Cadence. Terme de *Musique.* Certaine conclusion de chant, qui se fait lorsque ses parties viennent tomber & se terminer sur une corde que l'oreille atend, ce semble, naturellement. (Suivre la cadence. Ecouter la cadence.)

L'on apelle *cadence parfaite*, une certaine conclusion du chant, qui satisfait de façon, que l'on n'a plus rien à désirer après une telle cadence. La *cadence parfaite*, est le passage de la dominante tonique à la principale note du chant, ou à la note tonique. La *cadence* est apellée *rompuë*, lorsque la dominante monte diatoniquement dans la basse, ou dans les autres parties. Cette *cadence* n'est admise que par licence. Il y a encore une *cadence irréguliére*, une *cadence imparfaite.* Voïez le *Traité de l'Harmonie par Rameau.*

Cadence, se dit de la voix & des instrumens, & signifie une succession très-rapide & alternative de deux notes diatoniques qui produisent une sorte de tremblement très-agréable ; c'est ce que les Italiens apellent *trille.*

Cadence, *s. f.* Ce mot se dit aussi en termes de *Manége.* C'est l'action d'un cheval dressé qui soûtient tous ses tems & tous ses mouvemens avec une agréable égalité. (Cheval qui entretient bien sa cadence, qui prend une belle cadence, qui ne change point sa cadence. Suivre sa cadence. Interrompre sa cadence.)

Cadence. Terme de *Poësie.* Signifie certaine mesure de vers, qui est de plusieurs sortes selon la diférence des vers.

(Enfin, Malherbe vint, & le prémier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence.
Despr. Art Poët.)

CADENCER, *v. a.* On ne le dit guére qu'en parlant du stile. C'est rendre ses périodes nombreuses, harmonieuses & agréables à l'oreille. Cet Auteur *cadence* ses périodes. *Acad. Franç.*

☞ CADÉNE. Ce mot est Latin. *Cadéne*, une chaîne. *Cadénes de haut-ban*, ce sont des chaînes de fer, au bout desquelles on met un cap de mouton, pour servir à rider les hauts-bans. Voïez *Aubin.*

Cadéne. C'est une des sortes de tapis, que les Européens tirent du Lévant, par la voie de Smirne : ils sont les moindres de tous.

CADENETTE, *s. f.* [*Coma.*] Longue tresse de cheveux entrelacez les uns dans les autres. Les hommes ne sont plus en usage de mettre leurs cheveux en cadenette. Il n'y a que les femmes qui ont imaginé, comme une parure, d'avoir de longs cheveux, de les tresser en cadenette, & de relever cette cadenette par-dessus leurs autres cheveux.

CADET, *s. m.* [*Natu minor, minimus.*] Le plus jeune de deux fréres. (Un joli cadet, un agréable cadet, un cadet qui vaut cent aînez.)

☞ Benserade, dans le *Balet de la nuit :*

Quand les aînez ont tout, que sauroit-on y faire ?
C'est aux cadets à se pousser.

Le mot, *cadet*, est fait de *capitetum*, petit chef de famille. On disoit autrefois *capdet*, où l'origine est mieux marquée.

Cadet. Il se dit aussi de celui qui est plus jeune qu'un autre, ou qui a été reçû dans une charge après un autre. (Les cadets doivent céder à leurs anciens.)

Cadet aux Gardes. [*Miles voluntarius.*] Jeune Gentilhomme volontaire qui est dans le Régiment des Gardes.

† * *Cadet de haut apétit.* Celui qui est toûjours prêt à boire & à manger, & qui s'aquite bien de l'un & de l'autre.

CADETS, *s. m.* On apelle de ce nom, de jeunes gens dont la plûpart sont Gentilshommes, qui sont dans les Villes fortes en Flandre & en Alemagne, ausquels le Roi fait aprendre les Mathématiques, à dessiner, à danser, & à faire tous exercices. Ils sont quatre cens dans chaque Compagnie, & ils ont par jour dix sols du Roi. (Être dans les Cadets, entrer dans les Cadets.)

CADETTE, *s. f.* [*Natu minor, minima.*] La plus jeune des deux sœurs. (La cadette est la plus spirituelle.)

Cadette, *s. f.* [*Lapis quadratus.*] Pierre de taille pour paver. Ce mot n'est en usage que dans quelques Provinces : on dit à la place des dalles de pierre.

CADETTER, *v. a.* [*Lapidibus quadratis pavimentum sternere.*] Paver avec des pierres de taille.

CADI, *s. m.* C'est le nom des Juges chez les Turcs & les Sarrazins.

CADILESQUER, *s. m.* C'est le chef de la justice chez les Turcs.

CADIS, *s. m.* Sorte d'étofe.

CADISÉ. Espéce de droguet.

CADMIE, *s. f.* [*Cadmia, climia.*] Terme de *Pharmacie.* Espéce de minéral, dont l'une est naturelle, & l'autre artificielle. Voïez *Calamine.*

CADOLE, *s. f.* [*Pessulus.*] Nom que les Serruriers donnent au loquet d'une porte, ou à une espéce de péne, qui s'ouvre & se ferme en se haussant, avec un bouton ou une coquille.

CADRAN. Voïez *Quadran.*

CADRATURE. Voïez *Quadrature.*

CADRE, CADRER. Voïez *Quadre* & *Quadrer.*

CADUCÉE, *s. m.* [*Caducæus.*] Baguette de Mercure entortillée de deux serpens. Mercure reçut cette verge d'Apollon, lorsqu'il lui fit présent de sa lyre. (Mercure nous fit signe avec son caducée, que nous eussions à nous tirer à quartier. *Abl. Luc.*)

☞ Le caducée est un simbole fort commun dans les médailles : il signifie la bonne conduite, la paix, & la félicité : il est composé d'un bâton, qui marque le pouvoir ; de deux serpens, qui sont les simboles de la prudence ; & de deux aîles, qui marquent la diligence.

CADUCITÉ, *s. f.* [*Caducitas.*] Vieillesse débile. (Ma caducité est pauvre & délaissée. *Main. Poës.* Vous êtes fort éloigné de la caducité. *Costar, Entret. t. 2. l. 230.* Les vieillards, dans leur caducité, craignent de manquer des nécessitez de la vie. *Théophraste, p. 24. ch. de l'homme.*)

CADUQUE, *adj.* [*Caducus.*] Vieux, infirme & cassé. (Il est fort caduque. Elle est fort caduque. On dit *l'âge caduc*, pour dire, la vieillesse.)

Le mal caduc. [*Morbus comitialis, epilepsia.*] Terme de *Médecine.* C'est l'épilepsie, le haut-mal ou le mal de Saint Jean.

* *Caduque, adj.* Fragile. Périssable. (Maison caduque. Les biens caduques & périssables.)

☞ *Caduque.* Terme de *Palais.* Ce terme n'a lieu que dans les dispositions testamentaires. Nous aprenons de Cujas, sur les Fragmens d'Ulpien, *cap. 17.* qu'il y a dans les testamens, des clauses qui sont sans éfet, *& pro non scriptis habentur.* D'autres tombent en caducité, *in causâ caduci.* Et d'autres enfin, qui sont véritablement caduques, *caduca.* Les clauses qui sont nulles dans leur principe, sont regardées comme non écrites : ainsi un legs fait à un incapable, *est pro non scripto ;* un legs qui devient nul dans l'intervale du testament & de la mort, comme si l'héritier vient à mourir, tombe en caducité, *in causâ caduci.* L'institution ou le legs sont véritablement caduques, quand ils deviennent inutiles après la mort du testateur, comme si l'héritier devient incapable avant que d'avoir accepté l'hérédité. Une succession est encore *caduque*, lorsque personne ne se porte pour héritier.

Voïez la colonne Q U A.

C Æ C.

CÆCIAS, *s. m.* L'un des vents qui soufle avant le tems de l'équinoxe.

CÆCUM, *s. m.* Prémier des gros boïaux, aussi apellé *l'aveugle*, parce qu'il n'a qu'une ouverture qui lui sert d'entrée & de sortie. Il est situé dans l'hipocondre droit, & plus bas que le rein. Il a un apendice en forme d'un ver oblong, qui est plus grande aux enfans nouvellement nez qu'à ceux qui sont avancez en âge. On apelle *veine cæcale*, celle qui reporte le sang de l'intestin *cæcum* dans le tronc mésentérique.

C A F.

CAFARD, *s. m.* [*Religionis, probitatis simulator.*] Celui qui afecte extérieurement de paroître dévot & religieux, & qui intérieurement n'est rien moins que tout cela. Ce terme est ancien. Rabelais, *liv. 1. ch. 1.* de Gargant. *Ce sont les calomniateurs de cafards.* Quelques-uns le dérivent d'un mot Hébreu, qui signifie *cacher, couvrir ;* d'autres de *capa*, habit de Moine. Voïez *le Commentaire de l'endroit de Rabelais, que je viens de citer.*

Cafard, adj. m. [*Damasceni operis bombycinus pannus.*] C'est une espéce de damas ou de satin, dont la tréme est seulement de fil, & les chaînes de soie, & qui se manufacture en Flandres.

Cafard de village. On nomme ainsi une étofe grossiére, faite toute de laine, ou de fil & de laine.

CAFÉ, *s. m.* [*Caffæum.*] Sorte de graine étrangére qui croît sur un petit arbre, qui est grosse comme une petite féve, qui est ronde d'un côté & plate de l'autre, & d'une couleur entre blanc & jaune obscur. Le café est envelopé de deux écorces, l'une déliée ; & l'autre noirâtre & assez épaisse. Il croît dans les grandes plaines de l'Arabie heureuse. Le vieux café ne vaut pas le nouveau. Le café un peu jaune est meilleur que le blanchâtre. On prépare le café ainsi : L'on fait rôtir le café, on le pile, on le met en poudre, & puis on le passe par un tamis ; mais il ne faut point que la poudre du café s'évente. Pour prendre le café, on en met trois dragmes dans l'eau, on le fait boüillir une douzaine de boüillons, & l'on empêche qu'il ne s'enfuie. On prend le café tout chaud, & il est bon de jetter un peu d'ambre dans la tasse où on le verse. En Levant, on ne prend point de café à jeun. Les Cafetiers & les Epiciers qui vendent à Paris du café, le gâtent, y mêlant du pain & des haricos brûlez. Le café est apéritif, & désopilatif ; il rabat les vapeurs qui montent au cerveau. Il rafraîchit l'été, & échaufe l'hiver Il fortifie l'estomac, réveille les esprits & désenivre. On a un beau poëme Latin sur le café, par M. l'Abé Massieu, de l'Académie Françoise. Il est souverain contre la migraine. M. Dufour, traitant du café, en dit bien d'autres merveilles ; mais probablement il avoit du café à vendre.

Le café sert d'amusement & d'entretien dans une longue conversation, ou de prétexte pour se taire avec bienséance. Il n'est point propre aux bilieux, ni à ceux qui digérent trop vîte. Il fut découvert par un Prieur, qui connoissant sa vertu, en donna à ses Moines pour empêcher qu'ils ne dormissent à Matines.

Café, s. m. [*Caffæi taberna.*] Lieu à Paris où l'on prend du café. Nos cafez ne sont pas si beaux que ceux des Turcs. On apelle en Turquie, *Cavehane*, les endroits où ils prennent le café, & il y a dans ces endroits des joüeurs d'instrumens que le maître de la *Cavehane* païe pour divertir ceux qui prennent du café. A Paris, dans les cafez, on joüe, on boit de toute sorte de liqueurs, du thé & du chocolate.

CAFETAN, ou CAFTAN, *f. m.* Robe longue que le Grand Seigneur donne par honneur.

CAFETIER, *f. m.* [*Caffæipropola.*] On prononce *Caftié*; c'eſt le marchand qui ne vend que du café en féve; car ceux qui en débitent à Paris, & qui l'aprêtent pour le boire, s'apellent Limonadiers. Cependant le peuple à Paris, eſt dans l'uſage de nommer pareillement ceux-ci *Cafetiers.*

CAFETIÉRE, *f. f.* [*Vaſculum coquendo caffæo idoneum.*] Pot où l'on fait boüillir le café dans l'eau. De ces pots, les uns ſont de terre, & les autres de métal. (Une grande cafetiére, une petite cafetiére.)

CAFFA. Toiles de coton peintes de diverſes couleurs & de diférens deſſins, qu'on aporte des Indes Orientales.

CAFFILA. C'eſt dans les Indes, & en Afrique la même choſe qu'on apelle *Caravane* dans les Etats du Grand Seigneur, & en Perſe.

Cafila, ſe dit auſſi des petites flotes marchandes des Portugais, qui partent des ports que cette Nation occupe ſur les côtes du Royaume de Guzarate, pour aler à Surate, ou qui en reviennent ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau de guerre.

C A G.

CAGE, *f. f.* [*Cavea.*] Petit logement à jour, fait de fil d'archal ou d'oſier, avec des perchoirs pour repoſer l'oiſeau, & des augets pour lui donner à boire & à manger.

† * *On l'a mis en cage.* Termes *burleſques*, pour dire, on *l'a mis en priſon.*

Cage. Terme de *Meûnier.* Le corps d'un moulin à vent, garni de ſes planches & de ſes poteaux.

Cage. Terme d'*Orfévre.* Fil d'archal travaillé preſque en forme de grande cage, où les Orfévres étalent leurs marchandiſes.

Cage de bâtiment. Terme d'*Architecte.* Enceinte de bâtiment.

Cage d'eſcalier. Murs, ou pans de bois qui enferment l'eſcalier.

Cage, f. f. [*Feneſtra cancellata.*] Treillis d'oſier qu'on met devant les fenêtres en forme de jalouſie, pour voir au dehors ſans être vû au devant.

Cage, f. f. [*Ædicula.*] Au figuré, ſignifie une maiſon étroite & retirée.

Cage, f. f. [*Mali orbita.*] Terme de *Mer.* Eſpéce d'échauguéte faite en cage, à la cime du mât d'un vaiſſeau, qu'on apelle *gabie* ſur la Méditerranée, & *hune* ſur l'Océan. Voïez *Ménage, dans ſes Origines.*

Cage. Terme d'*Horlogerie.* C'eſt ce qui contient les roües & toute la machine d'une horloge: elle eſt compoſée de quatre pilliers & traverſes dans le gros volume; & dans le petit volume, ce ſont deux platines au lieu de traverſes. *Traité Gener. d'Horlog.*

CAGIER, *f. m.* Terme de *Fauconnerie.* Celui qui porte des faucons, ou autres oiſeaux de proie, à vendre.

† CAGNARD, CAGNARDE, *adj.* [*Ceſſator, deſes, piger, ignavus.*] Fainéant, pareſſeux, poltron, qui ne veut point quiter le coin du feu. Ce mot eſt du ſtile familier.

☞ Voïci ce que Paſquier a écrit ſur ce mot, *liv. 8. ch. 42. de ſes Recherches:* » Quant au » mot de *cagnard*, celà dépend d'une hiſtoire » dont je puis être témoin, de tant qu'en ma » grande jeuneſſe, les fainéans avoient acoûtumé, » au tems d'été, de ſe venir loger ſous les ponts » de Paris, garçons & garces, peſle meſle; » & il me ſouvient qu'autrefois par cri public, » émané du Prévoſt de Paris, il leur fût défendu, » ſur peine du foüet, de plus y hanter; & comme » quelques-uns furent déſobéïſſans, j'en vis » foüetter tout d'un coup plus d'une douzaine » ſous les mêmes ponts, depuis lequel tems ils » en oubliérent le chemin: ce lieu eſtoit apellé » *le caignard*, parce que tout ainſi que les canards » & ceux qui le fréquentoient, ils vouoient » leur demeure à l'eau.» Ménage prétend que Paſquier s'eſt trompé, & que *caignard*, vient de *canis.*

† CAGNARDER, *v. n.* [*Otiari, ceſſare.*] S'acoûtumer à la fainéantiſe, demeurer au coin du feu.

† CAGNARDERIE, CAGNARDISE, *f. f.* [*Otioſitas, inertia, ſegnities.*] Pareſſe, fainéantiſe, gueuſerie.

CAGNEUX, CAGNEUSE, *adj.* [*Varus.*] Qui cloche, qui boite.

> Sa ringrave étoit courte, & ſon genou *cagneux.*
> *Scar. Poëſ.*)

☞ La plûpart des chiens, & particuliérement les baſſets, ſont cagneux; ce qui me fait dire que ce mot a été fait de l'Italien *cagna*, une chienne. *Ménage.*

CAGOT, *f. m.* [*Simulator pietatis.*] Hipocrite. (Un franc cagot. Un véritable cagot. Un méchant, déteſtable & dangereux cagot.

> Quoi! je ſoufrirai, moi, qu'un *cagot* de critique,
> Vienne ocuper céans un pouvoir tirannique?
> *Moliére, Tart. a. 1. ſc. 1.*)

† CAGOTE, (CAGOTTE,) *f. f.* [*Simulatrix pietatis.*] Hipocrite. (Toute cagote eſt méchante.)

† CAGOTERIE, *f. f.* [*Pietatis affectatio.*] Hipocriſie. (Sa dévotion eſt une pure cagoterie.

> Oüi, l'inſolent orgueïl de ſa *cagoterie*,
> N'a triomphé que trop de mon juſte couroux.
> *Moliére, Tart. a. 3. ſc. 3.*)

† CAGOTISME, *f. m.* [*Simulata pietatis ambitioſior affectatio.*] La maniére d'agir d'un hipocrite.

> (Son *cagotiſme* en tire à toute heure des ſommes,
> Et prend droit de gloſer ſur tous tant que nous ſommes.
> *Moliére, Impoſt. a. 1. ſc. 2.*)

☞ L'origine du terme *cagot* eſt conteſté: on peut voir Paſquier, dans ſes Recherches; Ménage, dans ſes Origines, & M. de Marca, dans ſon Hiſtoire de Béarn, *liv. 1. ch. 16.* que Ménage a tranſcrit entiérement.

CAGOU, *f. m.* Terme *bas* & *populaire*, qui ſignifie un homme avare, qui vit d'une maniére meſquine, ſans fréquenter perſonne. On dit, cet homme eſt riche, mais il vit comme un *cagou*; c'eſt un *cagou.*

CAGOUILLE, *f. f.* [*Voluta, helix.*] C'eſt ainſi que quelques-uns apellent, en terme de *Marine*, une volute, qui ſert d'ornement au haut de l'éperon du vaiſſeau.

☞ CAGUÉ. Eſpéce de bâtiment dont on ſe ſert en Holande.

C A H.

☞ CAHAI. C'eſt, dit Ménage, un vieux mot inuſité, qui ſignifie une ſorte de vieux manteau avec des manches.

CAHIEU, ou CAÏEU, *s. m.* [*Bulbulus.*] Terme de *Jardinier.* C'est un petit oignon qui s'atache au gros oignon, où à la mére plante. (S'apliquer à la multiplication des cahieux. *Culture des tulipes, ch. 1.*) Voïez *la Quintinie.*

CAHIN-CAHA. Terme *bas*, qui est souvent dans la bouche du peuple, il se dit des choses qu'on fait de mauvaise grace, avec peine, ou qu'on ne fait qu'à demi. (Cette afaire va cahin-caha. Cet homme ne fait plaisir que cahin-caha.) Il y a quelques années qu'on a emploïé cette expression dans quantité de vaudevilles.

CAHOANNE. Sorte de tortuë, qu'on apelle aussi *Xaouane.*

CAHOS, *s. m.* Prononcez *cao.* Il vient du Latin *chaos.* Confusion de toutes choses, séparées depuis, & mises chacunes en leur place. (Ovide a parlé du cahos. Débroüiller le cahos.)

* *Cahos, s. m.* Il se dit, au figuré, des ouvrages d'esprit. C'est un mélange grossier & sans jugement de plusieurs choses dans un discours. (Qui peut débroüiller cette confusion & ce cahos? C'est un cahos que tout cela.)

CAHOT, *s. m.* [*Rhedæ succussus.*] Saut que fait un chariot, une charette, ou un coche & autres voitures qui roulent dans des chemins raboteux. (Un fâcheux cahot. Les cahos sont importuns & déplaisans.) Voïez *Ménage.*

CAHOTAGE, *s. m.* [*Succussus durior.*] C'est un mouvement, ou un secouëment causé par de fréquens cahos. (Ce cahotage me tuë, & je ne saurois l'endurer. Soufrir le cahotage d'un coche.)

CAHOTER, *v. a.* [*Succutere duriter.*] Donner des cahos. (Il nous a cahotez durant le chemin. Personne n'aime qu'on le cahote.)

CAHUTCHU. Résine dont on fait des bâlons, des bouteilles, des seringues, &c. Cette résine se trouve sur les bords du Marannon, ou riviére des Amazones. Ceux qui ont écrit qu'elle est fort commune à Cayenne, se sont trompez, on ne l'y voit que quand on l'y aporte des bords de la riviére nommée; cette matiére est, par elle-même, regardée comme étrangére à Cayenne.

† CAHUTE, *s. f.* Ce mot est bas & de raillerie, quand on goguenarde. C'est une loge faite de terre, ou de méchantes pierres, où se mettent de certains pauvres sur les grands chemins, & d'où ils importunent les passans par leurs demandes. Voïez *Ménage*, mot *Cahuette. Cahute*, vient de l'Alemand *Hutten*, qui signifie une petite maison.

CAI.

CAIE, *s. f.* C'est l'esquif destiné au service d'un Galére.

Caïe. C'est aussi une petite barque, dont les Cosaques se servent pour naviger & aler en course sur la mer noire.

Caïe, ou *Caye.* On apelle encore de ce nom, dans l'Amérique, les rochers qui s'élévent du fond de la mer, & qui forment quelquefois de petites Isles. La Caïe de S. Loüis. c'est la partie la plus Sud de l'Isle de S. Domingue.

CAÏER, (CAHIER,) *s. m.* Trois ou quatre feüilles de papier cousuës ensemble. Les écoliers écrivent dans ces *caïers*, ce que leurs maîtres leur dictent. On nomme *caïers*, les écrits qui contiennent les délibérations des Assemblées du Clergé, des Etats du Roïaume, ou de quelque Province, & où sont contenuës leurs demandes ou leurs plaintes.

☞ CAIES. Voïez *Caïe.* Banc de sable ou de roche.

CAÏEU. Voïez *Cahieu.*

CAILLE, *s. f.* [*Coturnix.*] Oiseau de passage, gris, qui se repaît dans les blez, & qui est d'une complexion très-chaude. Voïez *Ménage.*

CAILLÉ, *s. m.* [*Coagulatus, coactus.*] Lait pris par le moïen de la présure, & dont on fait des fromages. (Le caillé est bon, & il rafraîchit. Le caillé s'aigrit par trop de présure.)

CAILLEBOTTE, *s. f.* [*Concreti lactis massa.*] C'est une masse de lait caillé qui est ferme & épaissi.

CAILLEBOTIS, *s. m.* Terme de *Marine.* Espéce de treillis fait de petites piéces de bois entrelassées qu'on place au milieu des ponts des vaisseaux pour donner de l'air. *Acad. Franç.*

CAILLELAIT, *s. m.* [*Gallium*, ou *Gallium album vulgare.*] Terme de *Botanique.* Plante ainsi apellée, parce qu'elle fait cailler le lait. On l'apelle aussi *petit muguet.* On lui atribuë plusieurs propriétez salutaires contre diverses maladies. Il y en a qui croient que cette plante est la même que le *Chayaver*, plante des Indes, dont on se sert pour la teinture à la Chine & ailleurs.

CAILLEMENT, *s. f.* [*Coagulatio.*] Terme de *Médecine.* Il se dit du lait, & en parlant des nouvelles acouchées. C'est une maladie qui vient aux femmes nouvellement acouchées, parce que leur lait s'est caillé, & s'est mis en petits grumeaux dans leurs mamelles. (Le caillement cause une grande douleur, & un frisson au millieu du dos. Le caillement se convertit quelquefois en inflammation. Pour remédier au caillement de lait, & pour l'empécher, il faut se faire teter, & vuider les mamelles. On apelle cette maladie, *le poil. Mauriceau, Traité des femmes grosses, l. 1. ch. 17.*)

CAILLER, *v. a.* [*Coagulare, cogere.*] Il se dit du lait & du sang. En Latin, *coagulare.* Il signifie, faire que le lait se caille ou se prene. Pour faire cailler du lait, on y jette quelques goutes de présure délaïée, & le lait se prend une heure ou deux après. A Florence, on caille le lait pour en faire des fromages avec des fleurs d'artichaux, au lieu de présure.

Se cailler, v. r. [*Coagulari, cogi.*] *Je me caille, je me suis caillé, je me caillai.* Se prendre. S'épaissir. Se congeler. (Le lait se caille. Le sang se caille. Pour empêcher que le lait ne se caille, il y faut mettre de la muscade rapée, avec quelques grains de sel. On a trouvé en Irlande une sorte d'ardoise noire, excélente contre le flux de sang, & pour empêcher qu'après les grandes chûtes, le sang ne se caille dans le corps. *Histoir. Nat. d'Irlande, ch. 19. sect. 6. p. 272.* L'huile de tartre, & l'esprit de vitriol mêlez ensemble, se caillent après quelque légére effervescence.)

CAILLETEAU, *s. m.* [*Pullus coturnicis.*] Jeune caille, qu'on sert sur les tables, comme un viande fort délicate.

CAILLETTE, *s. f.* [*Abomasum.*] Tripe qui est en forme de petit sachet, & qui tient à la panse du veau, de l'agneau, du mouton. (Les caillettes de mouton sont bonnes, mais les plus délicates sont celles de veau & d'agneau. C'est dans la caillette des veaux & des agneaux que se forme la présure, qui est un lait caillé: & c'est ce qui lui a fait donner le nom de *caillette.*)

† * *Caillette*, signifie aussi, une femme frivole & babillarde. (C'est une caillette du quartier.)

☞ On dit en quelques endroits, *ce vin échauffe la caillette*, c'est-à-dire, l'estomac. Ménage a

remarqué dans ses Origines, qu'autrefois *caillette*, étoit un nom injurieux; il cite ces vers de Marot:

> Si jamais j'en tremble de frisson,
> Je suis content qu'on m'apelle *caillette*.

Il ajoûte que *Caillette*, étoit le fou de François I.

Caillot de sang. C'est un petit morceau de sang caillé, ou en masse. (Un chat vint qui mangea tous les caillots de sang. *Nouveau Traité des femmes grosses, l. 2. ch. 9. p. 252.*)

Caillotage, ou Cailloutage, *s. m.* [*Scruporum acervus.*] Amas de cailloux. (Faire une grotte de caillotage.)

Caillotis, *s. m.* Sorte de soude, dont les pierres sont de médiocre grosseur, & fort semblables à des cailloux, dont elle a pris son nom.

Caillot-Rosat, *s. m.* [*Pirum callionium.*] Sorte de poire fort bonne. Nommée aussi *poire d'eau Rose.* Voïez *Ménage, Observat. tome 1. art. 201.*

Caillou, *s. m.* [*Silex, calculus, scrupus.*] Pierre qu'on peut jeter avec la main, & qu'on emploie dans quelques ouvrages de maçonnerie.

> (Tantôt l'onde broüillant l'aréne,
> Gémit & frémit de courroux,
> Se roulant dessus les *cailloux*,
> Qu'elle aporte & qu'elle r'entraîne.)

Caïmacan. C'est le nom d'un des prémiers Ministres de l'Empire Ottoman.

Caïman, ou Cayman. Sorte de poisson fort connu dans l'Inde. La chair en est ferme & bonne. Lorsque le Caïman parvient à une certaine grandeur, afin qu'il puisse s'enfoncer plus aisément dans l'eau, il avale de petits cailloux. Cet animal est terrible quand il a des petits; alors il ataque les hommes, & sa morsure est vénimeuse. Les Indiens usent d'industrie pour le prendre, & ils se servent de ses dents comme d'un antidote souverain contre toute espéce de poisons.

† Caimand, *s. m.* [*Mendicus.*] Prononcez *kémand.* Sorte de gueux. (C'est un caimand.) Il est bas, & peu usité.

† Caimander, *v. n.* [*Mendicare.*] Prononcez *kémandé.* Gueuser. (Il ne fait que caimander.)

Cajoler, *v. a.* [*Blandiri.*] Dire des paroles civiles & obligeantes. (Cajoler quelcun. Cajoler les belles. Il faut beaucoup d'art, d'adresse & d'esprit pour savoir cajoler un riche, & pour gagner ses bonnes graces *Abl. Luc. t. 2. parasite.*

> Voir *cajoler* sa femme, & n'en témoigner rien,
> Se pratique aujourd'hui par force gens de bien.
> *Moliére, Cocu, a. 1. sc. 17.*)

☞ Corneille, dans le *Menteur, act. 1. sc. 3.*

> Et malgré la douceur de me voir *cajolée*,
> Il faut que nous fassions seules deux tours d'alée.

Ce terme a été autrefois plus en usage qu'à présent. On le dit dans la conversation & dans le stile comique.

☞ *Cajoler.* Terme de *Marine.* C'est mener un vaisseau contre le vent, à la faveur du courant. C'est aussi faire de petites bordées, ou atendre sous voiles, en faisant peu de route. Voïez *Ménage, dans ses Origines.*

Cajolerie, *s. f.* [*Blanditiæ.*] Paroles civiles & obligeantes qu'on dit à quelque personne. (Tout cela n'est qu'une pure cajolerie.)

Cajoleur, *s. m.* [*Procus, amasius.*] Celui qui cajole.

Cajoleuse, *s. f.* [*Garrula, amasia.*] Celle qui cajole.

Cajou, *s. m.* Pomme du Brésil, dont on vante le goût & les vertus stomachiques.

☞ Caique. Terme de *Marine.* Un petit vaisseau.

Caisse, *s. f.* [*Capsa.*] C'est une espéce de cofre où l'on met de la marchandise. (La caisse est pleine.)

Caisse, s. f. Ce mot signifie aussi un cofre fort, dans lequel un Banquier, ou un Marchand tient son argent. Et ensuite il se prend pour tout l'argent qui est dans la caisse, & avec lequel on négocie. (La caisse d'un tel Financier, est de cent mille écus.)

Caisse. [*Tympanum.*] Instrument de guerre, composé d'un fût, & de deux peaux de mouton qu'on bat avec deux baguettes bien tournées. (Batre la caisse. Voïez *Tambour.*)

Caisse. [*Lacunaria.*] Terme de *Jardinier.* Quarré creux, fait de bois, ordinairement enjolivé, où l'on met des orangers avec de la terre propre à les entretenir. (Faire des caisses. Remplir ou vuider des caisses. Mettre des arbrisseaux dans des caisses. On dit aussi, *encaisser* des arbrisseaux.)

Caissetins. Petites caisses de sapin, plus longues que larges, dans lesquelles on envoie cette sorte de raisins en grapes, séchez au soleil, qu'on apelle *raisins aux rubis.*

Caissier, *s. m.* [*Capsis præfectus, capsarum custos.*] Prononcez *kessié.* Garçon marchand qui a soin de la caisse.

Caisson, *s. m.* [*Annonarius currus.*] Maniére de grand cofre avec un couvercle qui est ferré & en dos d'âne, ce qui sert à mettre des vivres quand on va à l'armée.

Caisson. C'est aussi un fourneau superficiel, qu'on fait avec une caisse remplie de bombes ou de poudre, pour faire sauter l'ennemi d'un endroit, lorsqu'il y aura fait son logement.

Cajustes. Terme de *Marine.* [*Lectuli nautici.*] Ce sont les lits des vaisseaux qui sont la plûpart emboëtez autour du navire.

CAL.

Cal, *s. m.* [*Callus.*] C'est un durillon qui vient aux piez, aux mains, & aux genoux. (Il vient des cals aux mains à force de travailler. Il vient des cals aux piez à force de marcher. Il a les genoux pleins de cals pour s'être trop agenoüillé.)

Caladaris, *s. m.* Toile de coton raïée de rouge ou de noir, qu'on aporte des Indes Orientales.

Calade, *s. f.* Terme de *Manége.* [*Pavimentum quadratum stratum lapide.*] C'est la pente d'un terrain élevé par où on fait décendre plusieurs fois un cheval au petit galop, pour lui aprendre à plier les hanches, & à former son arrêt. *Acad. Franç.* Voïez *Ménage.*

Calamande, (Callemandre,) *s. f.* Nom d'une étofe fort connuë, qui se fabrique en Flandres & dans le Brabant.

Calambouc, *s. m.* Espéce de bois qui vient de la Chine. Il est diférent du *Calambourg*, bois qui vient des Indes, & dont on fait plusieurs ouvrages de tour & de tabletterie. Le *Calambourg* a une huile qui a diverses propriétez.

Calamedon, *sous entendu fracture, s. f.* Espéce de fracture transversale, qui s'étend jusqu'au bord de l'os, dont l'un des bouts est

éclaté en maniére d'ongle ou de bec de flûte. Ce mot vient de καλαμος, roseau, flûte, & de ὄνυξ, ongle. *Diction. des termes de Médec. & de Chirurg. par Col-de-Villars.*

CALAMENT, *f. m.* [*Calamintha, calamentum.*] Plante qui croît volontiers dans les païs chauds, & qui a les fleurs plus petites que celles du romarin. Il provoque les mois & les urines, & diffipe les humeurs caufées par la goute en l'apliquant fur les jointures. *Acad. Franç.*

CALAMINE, *f. f.* [*Cadmia, lapis calaminaris.*] Pierre, ou terre bitumineufe, qui donne la teinture jaune au cuivre.

☞ Selon Ménage, qui aprouve le fentiment du Pere Fournier dans fon Hydrographie, *liv. 10. ch. 1.* ce terme eft dérivé de *calamite*, petite grenoüille verte. Il condamne enfuite toutes les autres étimologies.

CALAMITE, *f. f.* [*Magnes.*] C'eft un des noms qu'on donnoit autrefois à la pierre d'aiman, & enfuite à la bouffole.

Calamite. C'eft une des huit fortes de Calamine, ou Cadmie artificielle, & la meilleure de toutes.

CALAMITÉ, *f. f.* [*Calamitas.*] Malheur. (Une grande calamité. Il eft tombé dans une afreufe calamité. *Abl.*)

CALAMITEUX, CALAMITEUSE, *adj.* [*Calamitofus.*] Malheureux. Plein de troubles. (Régnes calamiteux. *Mauc. Schifme, l. 2. p. 314.*)

CALAMUS AROMATICUS. Efpéce de rofeau des Indes Orientales, dont les feüilles font longues, pointuës & vertes, & les fleurs difpofées en bouquets jaunes. Sa tige eft groffe comme une plume médiocre, rougeâtre en dehors, parfemée de nœuds, & remplie d'une moële blanche d'un goût fort amer. Ce rofeau contient beaucoup d'huile & de fel effentiel. Il eft apéritif, il excite les mois aux femmes, fortifie les parties vitales, & réfifte, dit-on, aux venins.

CALANDES, ou CALENDES, *f. f.* [*Calendæ.*] Ce mot n'eft en ufage qu'en parlant dont les anciens Romains comptoient les jours des mois. Pour en marquer tous les jours, ils ne fe fervoient que de ces mots, *Calendes*, *Nones*, & *Ides.* *Calendes* ne fe dit qu'au pluriel, & fignifie le prémier jour de chaque mois. (C'eft demain les calendes. On aura bien-tôt les calendes.)

☞ Ce terme, felon le P. Labbe, ne vient point du Grec καλέω, apeller, convoquer, affembler, parce que l'on apelloit les païfans à la Ville pour leur prefcrire toutes les Fêtes du mois : mais de l'ancien verbe *calo*, d'où, *calatæ comitiæ*, *calendarium*, *dies intercalares.* Les Latins divifoient les jours du mois en *Calendes*, *Nones*, & *Ides.* Les *calendes* étoient, dans les mois, les prémiers jours : mais les *nones* & les *ides* n'avoient pas une place fixe : par exemple, dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, les *nones* font de fix jours ; & dans les autres mois, elle font de quatre : ainfi dans ces quatre mois, le feptiéme jour s'apelle les *Nones*, & le quinziéme, les *Ides* : & dans les autres mois où les *nones* n'ont que quatre jours, on apelle le cinquiéme *Nones*, & le treiziéme, *Ides*, quant aux autres jours, on les compte à rebours, & vont toûjours en diminuant. Voïez la pratiqúe de ces régles dans *l'Hiftoire du Calendrier Romain de M. Blondel, ch. 5. part. 1.*

Renvoïer aux calendes gréques. [*Ad calendas græcas.*] C'eft-à-dire, à un tems qui n'arrivera jamais, parce que les Grecs n'avoient point de calendes.

CALANDRE, *f. f.* [*Curculio.*] Petit infecte noir qui ronge le blé dans les greniers.

Calandre, *f. f.* [*Coridalus minima.*] Sorte de groffe aloüette qui a comme un collier de plumes noires.

Calandre, *f. f.* [*Prælum lævigans.*] Machine par le moïen de laquelle on fait aler & venir un fort gros poids fur des rouleaux, autour defquels on a roulé de l'étofe.

CALANDRER, *v. a.* [*Expolire, lævigare.*] Preffer avec la calandre. Voïez *Ménage fur l'étimologie de ce mot.*

CALANDREUR, *f. m.* Nom de l'ouvrier qui conduit la calandre, qui met deffous les étofes & les toiles, après les avoir étenduës & roulées fur les rouleaux.

CALANDRIER, (CALENDRIER,) *f. m.* [*Calendarium.*] Petit livre qui fert à connoître les jours fêtez & non fêtez. Le Calandrier n'eft autre chofe qu'une certaine difpofition des jours, felon les mois de l'année civile, & la diftribution de ces mêmes jours & femaines, à laquelle on joint les Fêtes & les autres jours folemnels.

CATASTIQUE, ou CHALASTIQUE. Reméde qui a la vertu de remolir & de relâcher les parties trop tenduës. Il vient du verbe χαλάω, je détends, je relâche, je ramolis.

CALATRAVA. Ordre de Chevaliers en Efpagne, réuni à la Couronne par Innocent VIII.

☞ CALBACE. (CALEBASSE.) Petite bouteille, de l'Efpagnol *calabaça.* Voïez *Calebace.*

CALBAS, *f. m.* [*Funis antennarum erectivus.*] Terme de *Marine.* Cordage qu'on amarre par un bout à l'un des pacfis, & par l'autre bout à un arganeau qui eft au pié du mât.

CALCANEUM. Terme d'*Anatomie.* C'eft le fecond os du tarfe, & le plus grand de tous.

CALCANTHUM. C'eft le vitriol rubifié.

CALCEDOINE, (CHALCÉDOINE,) *f. f.* [*Chalcedonius lapis.*] Sorte d'agate, dure & tranfparante, d'un rouge pâle, & mêlé de nuages bleuâtres. *Ronel, parle de la Calcedoine, dans le Mercure Indien*, il dit qu'elle eft propre à graver en creux ou en relief.

CALCEDOINEUX, (CHALCÉDOINEUX,) *adj.* Terme de *Joüaillier*, qui fe dit d'un défaut qu'on trouve en plufieurs pierres précieufes, quand en les tournant on aperçoit quelques marques, ou taches blanches, femblables à celles de la Calcedoine.

CALCINATION, *f. f.* [*Exuftio rei metallicæ, calcinatio.*] C'eft l'action de réduire en chaux ou en poudre fubtile, les matiéres animales, végétales & minérales, par le moïen d'un feu violent. (La calcination eft fort en ufage dans la Pharmacie Chimique. On divife la calcination en actuelle & potentielle. Il y a des minéraux qui demandent plus ou moins de feu pour leur calcination. *Charas, Pharm. ch. 35.*) La *calcination vaporeufe* ou *philofophique*, eft celle de quelques parties dures des animaux, qui fe fait en les expofant dans un alambic à la vapeur de quelque plante qu'on diftile.

CALCINER, *v. a.* [*Torrere, in calcem redigere, calcinare.*] Réduire en chaux, par le moïen du feu actuel ou potentiel. (On calcine les végétaux & minéraux. *Gla.*)

CALCIS, *f. m.* Efpéce de faucon de nuit.

CALCITE, ou CALCHOTAR NATUREL. C'eft un vitriol calciné naturellement par des faux fouterrains, rouge ordinairement, traverfé par des veines jaunes. Il fe trouve dans les mines

de cuivre en Alemagne & en Suéde ; & on le met en fusion par le feu. Il est déterſif & fort astringent. Il entre dans la composition de la Thériaque.

CALCUL, *s. m.* Du Latin *calculus.* Epaississement d'une humeur terrestre & visqueuse, qui se pétrifie dans les reins par la chaleur. Cette maladie s'augmente par les excès, le long dormir & le coucher sur le dos.

Calcul, *s. m.* [*Computatio.*] Suputation. Opération par nombre & par lettres, par laquelle on divise un tout en ses parties, & on réduit les parties en leur tout ; par laquelle on évaluë, on compare plusieurs quantitez, pour en découvrir le raport. Le *calcul Arithmétique*, qui s'exerce sur les nombres, semble ne mettre sous les yeux, que l'expression de plusieurs nombres, ou unis ou desunis, & présentez par ordre & par suite. Le *calcul Algébrique*, n'est pas si borné : il va chercher le raport des nombres ; & par ceux qu'il connoît, il découvre ceux qu'on ignoroit absolument. (Se tromper en son calcul. Il faut faire le calcul de tous les articles de ce compte. Quand on arrête un compte, on sous-entend toûjours, sauf erreur de calcul. L'erreur de calcul ne se couvre jamais, & se doit toûjours réparer dès qu'on vient à la connoître. Ce mot *calcul*, se dit aussi des suputations qu'on fait en Géometrie & en Astronomie. Il faut un long calcul pour faire des Tables des Sinus, &c. des Logarithmes & des Ephémérides. Faire un calcul qui soit juste.)

* *Il se trompe en son calcul.* [*In consiliis capiendis errat.*] Façon de parler proverbiale, qui se dit d'un homme qui fait des desseins, ou des raisonnemens, sur de faux principes, ou sur des supositions fausses.

CALCULER, *v. a.* [*Computare, supputare.*] Compter. Suputer. (Calculer une somme. *Irson, Arith.* Les Astronomes calculent les éclipses, & les prédisent long-tems avant qu'elles arrivent. Le vois-tu qui calcule ses intérêts avec ses doigts crochus. *Abl. Luc. t. 2.*)

† CALCULATEUR, *s. m.* [*Ratiocinator, computator.*] Celui qui calcule.

CALE, *s. f.* [*Calantica.*] Sorte de bonnet de laine dont se couvrent la tête les païsannes de certaines Provinces de France, comme en Champagne.

* *Cale.* Femme ou fille qui porte une cale.

Cale, *s. f.* [*Pileus.*] Bonnet d'étofe qui est large & froncé, avec de petits rebords en forme de petit chapeau que portent de jeunes laquais qui servent des Demoiselles. Ces sortes de cales commencent à n'être plus en usage.

* *Cale.* Le petit laquais qui porte la cale, & dans ce sens, le mot de *cale* est féminin, & ensuite masculin dans une même période. (Elle est suivie par une petite cale qui est fort éveillé.)

* *Il a porté la cale.* C'est-à-dire, *il a été laquais de Demoiselle.*

Cale, ou *Fond de cale.* [*Infimum navis tabulatum.*] Terme de *Mer.* Le creux du navire. *Fourn.*

☞ C'est la partie la plus basse d'un navire, qui entre dans l'eau sous le franc tillac : elle s'étend de poupe en prouë, & est, dans un bâtiment de mer, ce qu'une cave est dans un bâtiment de terre. Le fond de cale du vaisseau est au-dessus de la carlingue, jusques au franc tillac, ou prémier point : c'est le lieu où l'on met les munitions & les marchandises.

Cale, *s. f.* [*Immersio.*] Terme de *Mer.* Sorte de suplice qui consiste à jetter du bout de la grande vergue un homme en mer, ataché à une corde par le corps. (Donner la cale. *Fourn.*)

☞ Il y a deux sortes de *cale*, l'ordinaire & la séche ; &, parmi les Holandois, une grande *cale.* Voïez *Aubin.*

☞ *Cale.* C'est un talus, où l'on monte, & d'où l'on décend sans marche.

☞ *Cale.* C'est un plomb dont on se sert à faire enfoncer l'ameçon au fond de l'eau, dans la pêche de la moruë.

Cale, *s. f.* [*Apricæ fauces.*] Terme de *Mer.* C'est un abri propre à tenir les vaisseaux à couvert des vents & des flots. (Nôtre vaisseau se retira dans une cale. Se mettre en embuscade derriére une cale.)

Cale, *s. f.* [*Phalanx, hypomoclion.*] Terme de *Ménuisier.* Petit morceau de bois qu'on met sous le pié de quelque ouvrage, pour le hausser & le tenir ferme. (Mettre une cale sous le pié d'une table.) C'est aussi les morceaux de bois que les poseurs mettent sous les pierres, afin de laisser dans le joint un intervalle pour y couler du plâtre ou du mortier.

CALEBACE, ou CALEBASSE, *s. f.* [*Cucurbita longa.*] Sorte de fruit froid qui croît en forme de citroüille. (La calebace est doucereuse.)

Calebace. [*Cucurbita.*] Bouteille faite d'une courge ou d'une calebace vuide & séche. (Sa calebace est pleine.) On se sert de calebaces vuides & bien bouchées, pour aprendre à nager. On dit, *nager avec des calebaces.* Au figuré, on dit, *frauder la calebace*, pour dire, tromper.

Calebace, *s. f.* Terme de *Jardinier.* Il se dit des prunes, qui au lieu de grossir en Mai, & de conserver leur verd, deviennent larges & blanchâtres, & tombent enfin sans grossir. (Prunes calebaces. *Quint. Jardins fruitiers, t. 1.*)

CALEBACIER, (CALEBASSIER,) *s. m.* Arbre de l'Amérique, qui ressemble à un pommier. L'écorce de son fruit fournit aux habitans la plûpart des petits meubles du ménage.

CALEBOTIN, *s. m.* [*Quasillus sutoris.*] Terme de *Cordonnier.* Espéce de piquotin, ou de cu de chapeau où l'on met le fil & les alênes.

CALÉCHE, *s. f.* [*Rheda minor.*] Maniére de petit carosse fort propre, & pour deux personnes seulement. (Une belle caléche.

> Marquis, alons au cours faire voir ma *caléche*,
> Elle est bien entenduë.
> *Moliére, Fâcheux.*)

On apelle aussi *Caléche*, une sorte de carosse fort leger entouré de mantelets, dont on se sert pour promener dans les jardins.

CALEÇON, CALÇON, *s. m.* [*Subligaculum, interiora fœminalia.*] Ce mot est d'ordinaire de trois silabes. Espéce de haut-de-chausse de toile, de tafetas ou de chamois qu'on met sous le haut-de-chausse.

> (Etendus sur la rouë en sales *caleçons*,
> Abjurerez trop tard vos profanes chansons.
> *Scaron Poësies.*)

CALEÇONNIER. Ouvrier qui fait des caleçons.

CALEFACTION, *s. f.* [*Calefactus.*] Terme *Dogmatique.* Action du feu qui cause de la chaleur ; cela se dit des choses qu'on chaufe seulement sans les cuire.

CALEMAR, *s. m.* [*Calamorum theca.*] Mot hors d'usage, dont Sarazin s'est servi en riant. Il

Il veut dire cornet d'écritoire, & l'écritoire même.

CALEMARE, ou TANTE. [*Loligo.*] Poiſſon qui reſſemble à la ſéche, dont la chair eſt plus mole. Il a en dedans deux receptacles ou canaux, remplis d'une liqueur fort noire. Il eſt ſtomacal, & propre pour chaſſer les vents.

CALEMBAC, ou TEMBAC. Bois précieux qui vient de la Chine, & qui eſt le véritable bois d'aloës.

CALENDER, *ſ. m.* Eſpéce de Moine ou Dervis, qu'on voit en Turquie & en Perſe.

CALENDRE, ou CHARANSON. Eſpéce de ver ou de petite chenille, qui ronge le froment & les féves. Voïez *Calandre.*

CALENDULE, *ſ. f.* C'eſt la même plante qu'on apelle à préſent ſouci.

CALENTER, *ſ. m.* Tréſorier des Finances chez les Perſes.

CALENTURE, *ſ. f.* Fiévre ardente, acompagnée de délire. Elle eſt fort commune ſur mer.

CALEPIN, *ſ. m.* Nom d'un Dictionnaire fort connu, compoſé par *Calepin*, Religieux Auguſtin.

CALER, *v. a.* [*Vela dimittere, contrahere.*] Qui ſignifie abaiſſer; mais au propre, il eſt vieux; & en ſa place, on dit, *amener.* (Caler les voiles, ou plûtôt *amener les voiles.* Les flots ſe ſoulevérent, & portérent le vaiſſeau juſqu'aux nuës avec tant d'impétuoſité, que les Matelots furent obligez de caler, & de baiſſer promptement les voiles. *Madame de Gomez, dans ſon Arioſte moderne, t. 1.*

† * *Caler.* [*Cedere, ſe ſubmittere.*] Ce mot, au figuré, eſt bon, mais il eſt bas. Il ſignifie *obéir*, ſoûmettre. S'acommoder au tems. (* Il faut caler la voile. Je la ferai bien caler.)

Caler, v. a. [*Hypomoclion ſubjicere.*] Terme de *Ménuiſier.* Mettre une cale ſous quelque ouvrage de ménuiſerie pour le tenir ferme. (Caler les piez d'un table.)

CALEVILE, (CALLEVILLE,) *ſ. f.* [*Malum calvirium.*] Sorte de pomme douce douce & rouge. (La calevile eſt bonne.)

CALFAS, *ſ. m.* [*Navalis ſtipatio.*] Terme de *Mer.* Etoupes fourrées avec force dans les fentes d'un vaiſſeau, ſur leſquelles on a apliqué du brai tout boüillant. *Fourn.*

CALFAT, *ſ. m.* [*Navalis ſtipator.*] Terme *uſité ſur la mer Méditerranée.* Celui qui calfate un vaiſſeau. *Fourn.*

Calfat, ſ. m. [*Inſtrumentum ſtipandæ navi comparatum.*] Inſtrument qui ſert à calfater un vaiſſeau.

CALFATER, *v. a.* [*Juncturas navigii ſtipare.*] Terme de *Mer.* Garnir de poix & d'étoupes les fentes d'un vaiſſeau. Quelques-uns diſent auſſi *calfeuter. Fourn. Aubin. Ménage.*

CALFATIN, *ſ. m.* [*Stipatoris nautici adminiſter.*] Terme de *Mer.* Le valet du calfat. *Fourn.*

CALFEUTRAGE. Ouvrage de celui qui travaille à calfeutrer quelque choſe.

CALFEUTRER, *v. a.* [*Stupâ navis rimas farcire.*] Boucher des fentes avec de la colle & du papier, ou quelqu'autre choſe. (Calfeutrer des fenêtres. Calfeutrer une chambre, un navire.)

☞ Rabelais a dit plaiſamment: *Mais la réponſe vous contentera, ou j'ai le ſens mal gallefreté.* C'eſt-à-dire, *éventé & calfeutré.*

CALIBRE, *ſ. m.* [*Tormenti amplitudo, modus.*] La largeur de la bouche du canon d'une arme à feu. (Être de gros ou de petit calibre. Bale de calibre. Bale qui n'eſt pas de calibre; c'eſt-à-dire, bale qui eſt, ou qui n'eſt pas de même groſſeur que le calibre du canon pour lequel on s'en voudroit ſervir.)

† * *Calibre.* [*Convenientia.*] Sorte de qualité. († Cela s'entend ſans faire comparaiſon de deux Comédiens de campagne à deux Romains de ce calibre là. *Scar. Rom. 1. p. c. 16.*)

Calibre. [*Amplitudo.*] Terme d'*Architecture.* Etenduë d'une choſe en grandeur & groſſeur. (Cette colonne de marbre eſt de même calibre que cette colonne de pierre.)

Calibre. [*Aſſerculus in triangulum inciſus.*] Terme de *Charpentier.* Bout d'ais entaillé en forme d'un angle rentrant, & qui ſert à prendre des meſures.

☞ Les Marins apellent *calibre*, le modéle que l'on fait pour la conſtruction d'un vaiſſeau, & ſur lequel on prend ſa longueur, ſa largeur & toutes ſes proportions. C'eſt la même choſe que *gabaris.* Aubin.

Calibre. Inſtrument de Serrurier, pour voir ſi les forêts vont droit, quand ils forent les tiges des clefs.

Calibre. Terme d'*Horloger.* C'eſt l'eſpace entre les deux platines d'une montre, qui en font la cage, afin d'y placer les rouës & les autres piéces, de telle ſorte qu'elles ne ſe nuiſent point dans leur mouvement.

CALIBRER, *v. a.* [*Globorum æneorum modum temperare.*] Faire de calibre. *Dau.* (Calibrer les boulets de canon. *Dau.*)

CALICE, *ſ. m.* [*Sacer calix.*] Vaſe d'étain, d'argent ou d'argent doré, dont ſe ſert le Prêtre à la Meſſe pour faire la conſécration.

☞ On uſoit de calices de bois, dans les prémiers ſiécles de l'Egliſe: mais nous aprenons de S. Jerôme, que le Pape Zéphirin en abolit l'uſage, parce que le bois s'imbiboit du Sang précieux de JESUS-CHRIST, & il ordonna que l'on ſe ſerviroit d'un verre. Un Concile tenu à Reims, défendit les calices de verre, à cauſe de la fragilité de la matiére. On en fit de métal, que l'on quitta preſque auſſi-tôt, parce qu'il a ordinairement une odeur déſagréable. Enfin ils étoient d'or ou d'argent, du tems de S. Auguſtin, qui fait mention, dans ſon troiſiéme Livre contre Creſconius, *chap. 29.* de deux calices d'or, & de ſix d'argent.

* *Calice.* [*Triſtitia, infortunium, adverſus caſus.*] Triſteſſe. Diſgrace afligeante & acablante. Malheur acablant & aſſaſſinant. Mort fatale & afligeante. (Mon Pére, faites que ce calice paſſe, & s'éloigne de moi. *Nouv. Teſtam.*)

* *Il faut boire ce calice.* Façon de parler proverbiale, pour dire, il faut ſoufrir conſtamment, ou faire quelque choſe pour laquelle on a de l'averſion.

* *Calice.* [*Calix.*] Terme de *Fleuriſte.* Ce mot ſe dit en parlant de tulipes. C'eſt le haut de la fleur, dont les feüilles forment comme une eſpéce de calice. (Calice de tulipe.) Il ſe dit auſſi de quelques autres fleurs. (Narciſſe blanc à calice orangé. Jonquille ſimple à grand calice.)

CALICO, *ſ. m.* Eſpéce de Toile de coton, qui vient de Calecut ſur la côte de Malabar.

CALIFE. (CALIPHE.) [*Caliphas.*] Prémiére dignité Ecléſiaſtique chez les Sarazins.

† CALIFORCHON, (CALIFOURCHON,) *adj.* [*Furcatim.*] Jambe deçà, jambe delà. On dit, *à califourchon.*

CALIN. Eſpéce de métal plus beau que le plomb, mais inférieur à l'étain. On s'en ſert dans les Indes à couvrir les maiſons; & les

boëtes à thé qui viennent de la Chine, font faites de *Calin*. Bien des gens croient que c'eſt plûtôt un mêlange d'étain & de plomb, qu'un métal d'une eſpéce nouvelle.

Calin, *Caline*, *ſ. m. & f.* Mot bas que le peuple emploie pour ſignifier un fainéant. On dit auſſi, *caliner* & *ſe caliner*.

CALIORNE, *ſ. f.* [*Funis nauticus tractilis.*] Terme de *Marine*. Gros cordage paſſé dans deux moufles à trois poulies, qui ſert à guinder & lever les fardeaux.

CALISTE, *ſ. f.* [*Caliſta.*] Nom que les Poëtes donnent à leurs maîtreſſes quand ils leur adreſſent des vers. (Caliſte eſt belle, mais elle eſt cruelle.)

CALIXTE, *ſ. m.* [*Calixtus.*] Nom d'homme qu'on a donné à quelques Papes. (Le Pape Calixte prémier, étoit Romain : Calixte ſecond, Bourguignon, & Calixte troiſiéme, Eſpagnol.)

CALLÉE. Les cuirs de Callée, font des cuirs de Barbarie, qui s'achétent à Bonne, & qui ſont fort eſtimez.

CALLEUX, CALLEUSE, *adj.* [*Calloſus.*] Où il y a des cals, ou dur comme un cal. Ce terme ſe dit en général de toute ſorte de dureté de la peau, de la chair & des os : mais en particulier, on donne cette épithéte aux bords durs d'une plaie & d'un ulcére, tels que ſont ceux des fiſtules & des ulcéres malins. On apelle auſſi corps *calleux*, cette portion médullaire du cerveau qui eſt au-deſſous de la faux, parce qu'elle eſt d'une conſiſtance plus ferme que la ſubſtance cendrée.

CALLIGRAPHE, *ſ. m.* Qui écrit bien ; écrivain copiſte.

CALLIOPE, *ſ. f.* Nom de l'une des neuf Muſes. Elle préſide à l'éloquence & à la poëſie héroïque.

CALLOSITÉ, *ſ. f.* [*Callus.*] Petit calus qui ſe fait en quelque partie de la peau. Chair blanche, dure, ſéche, & ſans douleur, qui couvre les bords & les parties des anciennes plaies & des vieux ulcéres, au lieu d'une bonne chair.

CALLOTS. On nomme ainſi les maſſes de pierres, que l'on tire brutes des ardoiſiéres, pour les fendre & tailler en ardoiſes.

CALMAR, *ſ. m.* Poiſſon qui ne diffère que fort peu de la ſéche ; qui a, comme elle, un réſervoir plein d'une liqueur noire, dont il ſe ſert pour troubler l'eau dans diférentes circonſtances. Le Calmar eſt recouvert d'une eſpéce de cartilage élaſtique & tranſparent, d'une figure oblongue comme l'animal. Il a dix cornes ou bras rangez autour d'une forte lévre circulaire & ridée qui renferme un bec d'une ſtructure ſinguliére. Tous ces bras ſont terminez par des ſuçoirs dont l'action eſt d'atirer la proie du Calmar par une eſpéce de ſuction, & de la retenir enſuite par de petits crochets. Voïez une plus ample deſcription dans le *Journal des Sçavans du mois d'Octobre 1750*.

CALME, *adj.* [*Tranquillus.*] Qui n'eſt point agité par la tempête. (Mer calme.)

* *Calme*, *adj.* [*Quietus*, *pacatus.*] Qui n'a l'eſprit ni émû ni agité. (* Son eſprit eſt calme. Son ame eſt calme. Tout eſt calme ici. *Abl. Luc.*)

Calme, *ſ. m.* [*Malacia.*] Bonace. (La ſaiſon n'eſt pas propre à la navigation, à cauſe des grands calmes qu'il y a. *Voit. l. 39*. On a réſolu, de peur des calmes, de laiſſer l'Iſle à bas-bord ; c'eſt-à-dire, à gauche.)

Etre pris de calme. C'eſt demeurer ſans vent. *Voyage de Siam.*

* *Calme.* [*Tranquillitas.*] Repos, tranquilité.

(La diſcorde, à l'aſpect d'un calme qui l'ofenſe,
Fait ſiffler ſes ſerpens, s'excite à la vengeance.
Deſpreaux, *Lutrin*, *chant 1.*)

CALMER, *v. a.* [*Sedare*, *tranquillare.*] Faire ceſſer la tempête. (Calmer la tempête.)

* *Calmer.* [*Placare*, *moderari.*] Apaiſer ; modérer. (* Calmer les eſprits. *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.* * Calmer ſon dépit. *Deſpr. Lutrin*, *chant 1.*

La haine entre les Grands ſe *calme* rarement.
Corneille.)

☞ On ne dit point *calmer* tout ſeul ; il faut qu'il régiſſe quelque choſe. Malherbe a dit :

N'eſpérons plus mon ame, aux promeſſes du monde:
Sa lumiére eſt un verre, & ſa faveur une onde
Que toûjours quelque vent empêche de *calmer*.

Il auroit falu dire *ſe calmer*.

CALMI. Sorte de toiles peintes, qui viennent des Etats du Grand Mogol.

CALOÏER, *ſ. m.* Ce mot vient du Grec, & il ſe donne aux Moines ou Religieux Grecs qui ſuivent la régle de S. Baſile.

CALOMNIATEUR, *ſ. m.* [*Calumniator.*] Celui qui acuſe fauſſement, qui ſupoſe à une perſonne un crime qu'elle n'a pas commis. Ce mot vient du Latin *calumniator*. (Un franc calomniateur. Un infame, un horrible, un déteſtable calomniateur. Paſſer pour inſigne calomniateur.)

CALOMNIATRICE, *ſ. f.* Il vient du Latin *calumniatrix*. C'eſt celle qui acuſe fauſſement. (C'eſt une calomniatrice haïſſable.)

CALOMNIE, *ſ. f.* Il vient du Latin *calumnia*. Acuſation fauſſe. (Une noire calomnie. Une infame, une outrageuſe calomnie. Il n'y a rien de plus ordinaire dans vos écrits que la calomnie. Les plus gens de bien ſe laiſſent quelquefois tromper par la calomnie.)

CALOMNIER, *v. a.* Il vient du Latin *calumniare*. Supoſer à quelcun des choſes fauſſes. Blâmer fauſſement. (Calomnier quelcun. Calomnier une aliance. *Patru*, *Plaid. 4.*)

CALOMNIEUSEMENT, *adv.* [*Calumnioſè.*] Fauſſement. (Acuſer calomnieuſement.)

CALOMNIEUX, CALOMNIEUSE, *adj.* [*Calumnioſus.*] Faux. (Choſe calomnieuſe. Les Ouvrages de N. ſont pleins de faits injurieux & calomnieux.)

CALONNIERE, *ſ. f.* Eſpéce de petite ſarbacane, avec laquelle les enfans jettent des pois ou autres matiéres par le moïen d'un bâton qu'ils pouſſent dedans avec force.

CALOTE, (CALOTTE,) *ſ. f.* [*Pileolus.*, *galericulus.*] Morceau de maroquin ou de velours, de toile, de laine, de ſoie, d'étofe, qui couvre le deſſus de la tête. (Calote, grande, petite, bonne, méchante. L'uſage des calotes eſt fort anciens ; cependant les Ecléſiaſtiques n'en ont pas porté à l'Ofice avant l'an 1243. & même alors il n'étoit pas permis à un Ecléſiaſtique d'avoir une calote ſur la tête quand il étoit revêtu d'un ſurplis ou d'un autre habit qui marquât ſon caractére. La permiſſion de ſe ſervir de calote à l'Egliſe ne fut tout-à-fait acordée aux Ecléſiaſtiques infirmes qu'en 1565. & même

elle ne leur fut pas acordée quand ils diroient la Messe. L'un des prémiers qui ait porté la calote à la Cour, du tems de Loüis XIII. ce fut le Cardinal de Richelieu. Il n'y a pas long-tems qu'on ne parloit ni aux Papes, ni aux Cardinaux, ni avec une calote, ni avec une perruque à la tête : cette coûtume est changée. Mais les Prêtres doivent quiter la calote au Canon de la Messe, & à l'élévation. *Thiers, Traité des perruques, ch. 10. & autres.*)

Calote rouge, est un ornement distinctif des Cardinaux. On dit, envoïer la *calote*, pour signifier promouvoir au Cardinalat, recevoir la *calote*, être promu au Cardinalat.

Calote de pistolet. Terme d'*Arquebusier.* Voïez *Culote.*

CALOTIER, (CALOTTIER,) *s. m.* [*Galericulorum opifex.*] Celui qui fait & vend des calotes. (Les Calotiers étalent d'ordinaire autour du Palais.)

CALOTINE. Sorte de piéces de vers badine & satirique, fort en usage depuis plusieurs années. (On lui a envoïé une Calotine. On a composé contre lui une Calotine.) On apelle autrement ces sortes de piéces, *des Brévets du Régiment de la Calote.* On a un recueïl de ces sortes de piéces.

CALQUER, *v. a.* [*Rei lineamenta graphio describere.*] Terme de *Peintre* & de *Graveur.* Prononcez *calker.* Contre-tirer un dessein pour en avoir les mêmes traits.

CALQUIERS. Les Atlas calquiers sont des satins des Indes. Il y a aussi des tafetas des Indes qui portent ce nom.

CALVAGI, *s. m.* Fruitier du Grand Seigneur.

CALVAIRE, *s. m.* [*Calvaria.*] Mont où Jesus-Christ a été crucifié.

CALVINISME, *s. m.* [*Calvinismus.*] C'est le sentiment du Docteur Jean Calvin sur la Religion Chrétienne. (Suivre, embrasser le Calvinisme. Haïr, persécuter le Cavinisme. Le Jésuite Maimbourg a composé une Histoire du Calvinisme, à laquelle le Ministre Jurieu a répondu. Le Cardinal de Richelieu a commencé en France à détruire le Calvinisme, & Loüis XIV. a achevé de l'en chasser.) Ce qui fut exécuté par la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. (Des treize Cantons Suisses, il y en a six qui font profession du Calvinisme.)

CALVINISTE, *adj.* [*Calvinista.*] Huguenot ou huguenote. Celui ou celle qui suit les sentimens de Calvin. (Il est Calviniste. Elle est Calviniste.)

Le Ministre Jurieu a toûjours passé pour un insolent Calviniste, & même un peu visionnaire.

> Il faut, pour être absous d'un crime confessé,
> Avoir pour Dieu du moins un amour commencé.
> Ce dogme, me dit-il, est un pur *Calvinisme ;*
> O Ciel! me voilà donc dans l'erreur, dans le schisme.
> *Despreaux.*)

CALUMET, *s. m.* Grande pipe, dont se servent les Sauvages.

CALUS, *s. m.* [*Callum.*] Durillon qui vient aux mains à force de travailler. (Il lui est venu des calus aux mains.) C'est aussi une substance osseuse, qui réunit les os fracturez.

† *Calus*, au figuré, signifie endurcissement. On s'en sert en bonne & en mauvaise part. (Ce Juge s'est fait un *calus* contre les sollicitations, il est incorruptible. Les méchans se font un *calus* contre les remords de leur conscience.

☞CAMAGNES. Ce sont des lits de vaisseau, dont la plûpart sont emboitez autour du navire. Ce terme n'est point usité dans le Ponent.

CAMAÏEU, (CAMAÏEUX,) *s. m.* [*Lapis in quo videntur figuræ non impressæ, sed ingenitæ.*] On a donné ce nom à de certaines pierres, où par un jeu de la nature, se trouvent plusieurs figures, païsages, & autres choses ; de sorte que ce sont des espéces de tableaux sans peinture. Les gravûres en relief portoient autrefois en nôtre Langue le nom de *Camaïeu ;* mais il n'y a plus que quelques Lapidaires qui les nomment ainsi. On ne les connoît guéres que sous le nom de *Camée*, qui est, à la vérité, plus analogue au mot Italien *Cameo*, d'où le mot François est dérivé.

Camaïeu ; s. m. [*Imago monochromatea.*] Terme de *Peinture.* Ouvrage de peinture que les Grecs apelloient μονοχρώματον, qui avec le noir & le blanc seulement, ou par le moïen d'une seule couleur générale chargée dans les ombres, & modifiée sur les clairs, quelquefois rehaussée d'or sur les parties plus saillantes, imite les sculptures en bas relief dans un si grand degré de vérité, qu'elle peut souvent causer de l'illusion. C'est ce que nous devrions apeller *clairs obscurs*, à l'imitation des Italiens ; mais l'on a mieux aimé laisser subsister l'ancien mot *Camaïeu*, qui, selon toutes les aparences, n'a été apliqué à cette sorte de peinture, que parce que nos péres lui ont trouvé quelque conformité avec les gravûres en reliefs, auxquelles ils avoient déja donné le même nom. *Mariette, Traité des pierres gravées, pag. 31. note.*

CAMAIL, *s. m.* [*Epomis, humerale.*] Habillement dont les Evêques, les Curez & les Chanoines, tant séculiers que réguliers, se couvrent la tête & les épaules dans l'Eglise, depuis Novembre ou Décembre jusques à Pâques. Les Camails sont redevables de leur origine aux capuchons des Moines. On croit que les Ecléfiastiques n'ont porté le camail à l'Eglise que vers la fin du quinziéme siécle ou au commencement du seiziéme. Les Barnabites & les Théatins, &c. ne portent point de camail à l'Eglise, parce qu'on n'y en portoit point du tems de leur établissement. Les Eclésiastiques portent le camail à l'Eglise quand ils y servent, & qu'ils sont au chœur.

Camail. Terme de *Blason. Camail* ou *Mantelet*, c'est le lambrequin dont les écus & les casques des Chevaliers étoient autrefois couverts.

CAMALDOLITES, (CAMALDOLIS,) *s. m.* [*Camaldulani.*] Religieux habillez de blanc, qui ont été fondez en Italie par S. Romuald, & apellez *Camaldolis*, à cause du lieu où ils furent d'abord établis, qui s'apelle *Campo maldoli.* Qaelques-uns les apellent *Camaildoli.* Il y a aujourd'hui en France quelques maisons de ces Religieux. On ne les y connoît que sous le nom de *Camaldules.*

CAMARADE, *s. m.* [*Socius., commilito.*] Compagnon. Celui qui est de même qualité & de même profession. (Un fidéle camarade.)

CAMARD, *s. m.* [*Simus vir.*] Celui qui est camus. (Un vilain camard.)

CAMARDE, *s. f.* [*Sima mulier.*] Camuse. (Une laide camarde.)

CAMAROSIS, *s. f.* Espéce de fracture du crane, dans laquelle les piéces de l'os fracturé s'enfoncent, & forment en dedans une voûte qui presse la dure-mére & le cerveau. Ce mot vient de καμάρα, voûte.

CAMBAGE, *s. m.* [*Vectigal ex cerevisia.*] Droit qui se léve sur la biére.

☞ Voïez la Coûtume de Boulonnois, *art. 45.* Galand, dans son *Traité du Franc-aleu*, dérive ce terme de *Camba*, une Brasserie, lieu où l'on fait la biére.

CAMBISTE, *s. m.* [*Argentarius, mensarius.*] Terme de *Banque* & de *Négoce*, qui se dit des gens qui fournissent des lettres de change, ou qui en acceptent.

CAMBOUI, *s. m.* [*Curulis axungia.*] Graisse noire qui sort du moïeu de la rouë, & vient au bout de l'essieu des chariots, des charettes, &c.

CAMBRAI, ou CAMBRESINE. Toile de lin très-claire, qui se fabrique à Cambrai ou à Pérone.

CAMBRASINES. Toiles fines d'Egypte. Elles sont nommées *Cambrasines* à cause de leur ressemblance avec les toiles de Cambrai.

CAMBRER, *v. a.* [*Flectere, camerare.*] Plier (Cambrer une forme. Terme de *Formier.* Cambrer un soulié. Terme de *Cordonnier.*

☞ *Cambrer.* C'est courber les membrures, planches & autres piéces de bois, pour quelque ouvrage cintré. La cambrure se fait en présentant au feu ces piéces de bois qu'on a ébauchées en dedans, & en les laissant entretenuës quelque tems par les outils que les Charpentiers apellent *sergents.*

CAMERURE, *s. f.* [*Flexura.*] Terme de *Formier* & de *Cordonnier.* Maniére dont une chose est courbée. (Cambrure de forme de soulié. La cambrure d'un soulié.)

CAMÉE. Voïez *Camaïeu.*

CAMELÉE, *s. f.* Arbrisseau qui jette beaucoup de sarmens, & se divise en plusieurs branches. Ses feüilles ressemblent à celles de l'olivier, mais sont plus brunes & plus petites. Son fruit devient rouge en mûrissant, & sa peau est d'un goût amer & fort brûlant. Le suc qu'on en tire, mêlé avec d'autres purgatifs, s'emploie quelquefois dans les hydropisies.

CAMÉLÉON, *s. m.* [*Chamæleon.*] Animal grand comme un lézard ordinaire. Il a la queuë longue comme une taupe; il marche peu à peu, & se nourrit d'air & de raïons du soleil, qu'il reçoit à gueule ouverte. Il n'a point de poil, mais des taches sur la peau qui prennent la couleur du lieu où il est. *Abl. Marm.*

Caméléon. On donne ce nom à l'une des dix-huit constellations australes que les Astronomes modernes ont observées. Elle est composée de dix étoiles de la cinquiéme grandeur.

CAMÉLÉOPARD, *s. m.* [*Cameleopardus.*] Animal qui se trouve dans l'Abissinie, ainsi apellé, parce qu'il a la tête & le cou comme le chameau, & qu'il est tacheté comme le léopard.

CAMELINE, ou CAMENINE, *s. f.* [*Myagrum sativum.*] Plante dont la semence fournit une huile propre à adoucir les âpretez du cuir.

CAMELOT, *s. m.* [*Pannus è villo caprino contextus.*] Sorte d'étofe de laine & de poil. (Camelot ondé.)

Il ressemble au camelot, il a pris son pli. Proverbe, pour dire, qu'une personne ne changera plus de mœurs ni de conduite.

CAMELOTÉ, CAMELOTÉE, *adj.* [*Cilicii operis more contextus.*] Étofe tissuë ou ondée en forme de camelot. (Étamine camelotée.)

CAMELOTINE, *s. f.* [*Pannus tenui filo cilicii operis more contextus.*] Etofe tissuë ou ondée comme le camelot.

CAMERIER, *s. m.* [*Camerarius.*] En Italien, *Cameriere.* (Camerier d'honneur. Camerier secret. Oficier du Pape & de Cardinal; mais en France cet Oficier de Cardinal s'apelle, *Maître de chambre.*)

CAMERLINGUAT, (CAMERLINGAT,) *s. m.* [*Camerarii dignitas.*] Dignité ou charge de Camerlingue.

CAMERLINGUE, *s. m.* [*Camerarius Ecclesiæ*] Ce mot est Italien. C'est un Cardinal qui est le chef de la Chambre Apostolique.

CAMION, *s. m.* [*Cisolium.*] Petit haquet qui est traîné par un cheval ou par deux hommes, & dont on se sert pour mener de la marchandise, & traîner du vin & de la lie, &c. Le mot de *camion* n'est pas si usité que celui de *haquet.* Le camion a plus de cours à la campagne, & le haquet en a beaucoup plus à Paris, où le mot de *camion* n'est guére connu.

Camion, *s. m.* [*Brevis acicula.*] Epingle courte & déliée qui sert aux Dames pour s'ajuster.

Camions, ou *Rondelles.* Nom qu'on donne aux plus petites bosses, ou têtes de ces chardons dont on se sert dans les manufactures de lainerie. On les apelle aussi *têtes de linottes.*

CAMISADE, *s. f.* [*Nocturna oppugnatio.*] Ataque qu'on donne aux ennemis le matin, mais ce mot *camisade* n'est presque point usité présentement. L'Académie dit cependant, *donner une camisade à l'ennemi*, le surprendre.

CAMISOLE, *s. f.* [*Thorax interior.*] Habillement qui décend deux ou trois doigts plus bas que la ceinture, qui a des manches, qui se met sous le juste-au-corps, qui se fait d'ordinaire de futaine ou de basin, qui se boutonne comme un pourpoint, ou qui a des œillets, & qui se lace.

CAMOMILLE, *s. f.* [*Anthemis.*] Petite plante qui a plusieurs branches & plusieurs petites feüilles fort menuës. Ses fleurs sont jaunes au milieu, & tout autour.

Camomille, *s. f.* Graine de camomille, ou de fleur de camomille.

Camomille. Plante médecinale. Il y en a une simple, & une double, qui est odoriférante. Celle-ci s'apelle *Camomille Romaine.* La prémiére sert pour les lavemens & les fomentations; la double se prend intérieurement. Elle convient à toute sorte de coliques en infusion, chasse les vents & adoucit les aigres. Il y a encore la *Camomille puante*, & la *Camomille qui n'a point d'odeur.* La prémiére est encore dans la médecine; on ne s'y sert point, dit-on, de la seconde.

CAMOTARD, *s. m.* [*Pannus è villo textus.*] Etofe faite de poil de chévre sauvage.

† CAMOUFLET, *s. m.* [*Fumi in os insufflatio.*] Cornet de papier qu'on brûle par le bout, & dont on soufle la fumée au nez de celui qui dort. (Donner un camouflet à quelcun

> Grand nez, digne d'un *camouflet*,
> Belle au poil de couleur d'orange,
> Mâchoire à recevoir souflet,
> Portrait de quelque mauvais ange,
> Tu veux donc plaider contre moi.
> *Scaron, Poësies.*)

Camouflet. L'Académie l'admet au figuré. Ce terme signifie un afront, une mortification. Il a reçû un vilain *camouflet.* Mais ce terme ne peut s'emploïer que dans le comique, ou dans la conversation familiére.

CAMP, *s. m.* [*Castrum.*] Lieu où une armée se loge, se retranche, & prend ses quartiers.

(Afseoir bien son camp. *Abl.*) On dit figurément, *l'alarme est au camp;* c'est-à-dire, on craint un malheur, une disgrace.

Camp, se prend aussi pour l'armée campée. (Le camp est tranquile, le camp est alarmé de l'aproche des ennemis.) On apelle *Maréchal de Camp*, un Oficier Général, au-dessous du Lieutenant Général. *Mestre de Camp;* c'est un Colonel de cavalerie; c'est aussi un Colonel d'infanterie. *Mestre de Camp du Régiment des Gardes. Aide de Camp;* est un Oficier qui porte les ordres des Généraux.

Camp, se dit aussi des lices où l'on faisoit autrefois entrer les champions pour vuider leurs diférends par les armes. On dit, demander le *camp*, donner le *camp*, nommer un juge de *camp*.

Camp volant. [*Expedita manus.*] Troupes montant à quatre, cinq ou six mille hommes, & souvent à davantage, qu'on envoie pour obliger l'ennemi à faire diversion, pour faire lever quelque siége, ou pour terminer quelque chose d'importance, afin d'avancer les desseins qu'on a, & retarder ceux de l'ennemi. (Commander un camp volant.)

CAMPAGNARD, *s. m.* [*Ruris incola.*] Qui est des champs. Qui n'est pas habitué à Paris. Qui est de quelque Province du Roïaume de France.

(C'est un franc *campagnard* avec longue rapiére.
Moliére, Fâcheux, a. 2. sc. 6.

Deux nobles *campagnards*, grands lecteurs de Romans,
Qui m'ont dit tout Cyrus dans leurs longs complimens.
Despreaux.)

Avoir l'air campagnard, les maniéres campagnardes; c'est n'avoir pas les maniéres & la politesse qu'on acquiert dans le monde poli.

CAMPAGNARDE, *s. f.* Qui est de quelque Province du Roïaume de France, & qui ne fait pas d'ordinaire son séjour à Paris.

CAMPAGNE, *s. f.* [*Campus.*] Etenduë de païs. (*Rase campagne;* c'est une campagne où il n'y a point de bois. *Se mettre en campagne;* c'est-à-dire, *en marche. Abl.* Tenir la campagne. *Voit. l. 7.* La campagne de Flandres. Les Alemans ont commencé tard leur campagne.)

Campagne. [*Bellica uniuscujusque anni expeditiones.*] Espace de tems qu'on sert le Roi à l'armée. (Faire une campagne. Servir une campagne.)

Campagne. [*Rus.*] Ce mot est quelquefois oposé à celui de Ville, & signifie *qui est des champs.* (C'est un de mes amis de la campagne.

Oüi, Lamoignon, je fuis les chagrins de la Ville,
Et contre eux la *campagne* est mon unique azile.
Despreaux.)

On dit figurément, *Batre la campagne;* c'est-à-dire, s'écarter en parlant ou en écrivant de l'objet proposé, dire des choses vagues, inutiles, superfluës, qui ne prouvent rien, étrangéres au sujet.

CAMPANE, *s. f.* [*Campanula ex auro vel argento textili.*] Ornement en maniére de frange, ressemblant à une cloche, telle qu'on en voïoit à la bordure de la chape d'Aaron.

Campane, *s. f.* [*Campanula operis sculptilis.*] C'est un ornement de sculpture, d'où pendent des houpes en forme de petites cloches.

Campane, *s. f.* Ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, &c. avec de petits ornemens en forme de cloches, dont on entoure le dais ou le ciel d'un baldaquin.

Campane énule, ou *Campane aunée.* [*Enula campana, Helenum.*] C'est une plante, selon Dioscoride, qui a les feüilles comme le boüillon mâle, mais plus longues & plus âpres. Il y a des lieux où elle ne jette point de tige. Sa racine confite est bonne pour l'estomac.

CAMPANELLE, *s. f.* [*Campanula maxima foliis latissimis.*] Fleur blanche, bleuë, rouge, ou de couleur de gris de lin, qui fleurit en Juin, Juillet, Août & Septembre, & qui est faite en forme de petite cloche.

CAMPANETTE, ou LISERON CONVOLVULUS. Plante dont il y a plusieurs espéces. 1°. Le grand Liseron, qui croît dans les haies & les arbrisseaux, qui est un peu amer & âcre. 2°. Le petit Liseron, qui ne diffère du prémier, qu'en ce qu'il est plus petit. Il croît dans les blés & les lieux incultes. L'un & l'autre rendent du lait, sont déterfifs, vulnéraires & apéritifs.

CAMPANINI. Marbre d'Italie, ainsi nommé parce qu'il resonne en le travaillant, imitant en quelque sorte le son d'une cloche. Ce marbre se tire des montagnes de Carrare, à Pietra-Santa.

CAMPANULE, ou GANTELÉE, ou GANDS DE NÔTRE-DAME. [*Campanula asperior.*] Plante qui s'éleve à environ la hauteur de deux piez, dont les tiges sont veluës, les feüilles disposées alternativement le long des tiges, & semblables à celles de l'ortie, mais plus pointuës & garnies de poils. Ses fleurs sortent des aisselles des feüilles; elles sont faites en cloches évasées, & coupées sur leurs bords en cinq parties, de couleur bleuë ou violette, ou blanche. Sa racine est blanche, & a le goût de celle de la Réponce. Cette plante est laiteuse, croît dans les prez, le long des valées, & dans les lieux sombres. Elle est astringente, déterfive, vulnéraire, propre pour les inflammations de la bouche & de la gorge.

Il y a deux autres *Campanules.* 1°. Le *Medium Alpinum*, dont les feüilles ressemblent à celles de l'*Echium*, ou herbe aux vipéres. Cette plante a cinq loges de son fruit, au lieu que la *Gantelée* n'en a que trois. Elle est astringente aussi, & rafraîchissante. Prise en décoction, elle arrête les hémorragies. 2. La Réponce, *Repunculus esculentus*, est une troisiéme espéce de *Campanule.* On mange cette plante en salade. Elle est apéritive, bonne contre la pierre & la gravelle; elle aide à la digestion, fortifie l'estomac, & résiste, dit-on, au venin.

CAMPEMENT, *s. m.* [*Castrorum metatio.*] Action de se camper. (Cela arriva après le campement de l'armée.)

CAMPER, *v. n.* [*Castra ponere, metari.*] Terme de *Guerre.* Chercher un lieu commode pour asseoir le camp, pour se loger & prendre ses quartiers. (Camper au milieu d'une plaine.) Ce verbe est quelquefois actif.

Se camper, v. r. [*Locum occupare.*] *Je me campe, je me suis campé, je me campai.* Asseoir le camp & se loger. (Se camper avantageusement.

La riviére est comme là,
Ici nos gens *se campérent*,
Et l'espace que voilà,
Nos ennemis l'ocupérent.
Moliére, Amph.)

* *Se camper.* [*Eximio habitu, & statu recto esse.*] Terme de *Maitre d'armes.* Se mettre bien en garde. (Campez-vous bien.)

CAMPERCHE, *s. f.* Les ouvriers en tapisseries de basse-lisse, apellent *Camperche*, une barre de bois qui traverse leur métier d'une roine à l'autre,

& qui soûtient les sautreaux, où sont atachées les cordes des lames.

Campesche, *s. m.* Bois qui vient de l'Amérique, propre à la teinture, à la marquetterie ou tabletterie.

Camphre, *s. m.* [*Camphora.*] Gomme résineuse qui sort d'un arbre qui croît aux Indes Orientales. On croît le camphre contraire à la génération.

Camphora per nares castrat odore mares.

Camphré, Camphrée, *adj.* Où l'on a mis du camphre. (Esprit de vin camphré. Eau-de-vie camphrée.

Campine, *s. f.* Poularde très-fine.

Campo, ou Petit Campo. Laine d'Espagne, qui vient de Seville & de Malaga.

† Campos, *s. m.* [*Vacatio.*] Terme de *Colége.* Congé qu'on donne aux écoliers de sortir pour aler aux champs, pour joüer & pour se divertir. (Les clercs n'ont *campos* que les Dimanches & les jours de Fêtes.

Hé bien, je vous donne *campos*,
Afin d'avoir plus de repos.
Recuëil de piéces galantes.)

Camus, *s. m.* [*Simus.*] Qui a le nez petit, creux & enfoncé du côté du front. Camard. (C'est un laid camus.)

☞ On dit qu'un homme est resté *camus*, quand il a manqué son coup, & que le succès a trompé ses espérances: il signifie pour lors, *triste*, *afligé*, dans le stile bas.

Sarrazin a dit, dans son *Mélancolique :*

Moi, qui toûjours sur toutes choses
Honorois Momus & Comus,
Je suis taciturne & *camus.*

Ce terme ne doit être emploïé que dans le stile familier.

Camuse, *s. f.* [*Sima.*] Camarde. (Une vieille camuse.)

† * *Elle est camuse & dolente ;* c'est-à-dire, *triste & honteuse.*

CAN.

Canabassier, *s. m.* On apelle ainsi dans le Dauphiné, ceux qui fabriquent de grosses étofes de laine, dont quelques-unes même sont mêlées de fil.

Canador, *s. m.* Mesure des liquides de Portugal. Le Canador revient au Mingle, ou bouteille d'Amsterdam.

Canailles, *s. f.* [*Infimi homines.*] Mot injurieux, qui vient de l'Italien *canaglia*, & dont quelques maîtres colères se servent pour parler à leurs serviteurs, quand ces serviteurs n'obéïssent pas, ou ne font pas assez vîte leur devoir. (Ces canailles me laissent toûjours tout seul. *Mol. Préc.*)

Canailles, *s. f.* [*Populi, plebeia fex.*] Les petites gens, les personnes de la plus basse condition. (La canaille est à craindre. *Abl. Marm. t. 1. l. 2.* Être apuïé de la canaille. *Mémoires des guerres de Paris.* La canaille soûtenoit le parti de, &c. *là-même.*) On se sert aussi de ce mot en badinant, à l'égard des petits enfans qui font du bruit. (Faites taire cette petite canaille.)

On a fait ainsi l'épitafe de M. de Clermont Tonnerre, Evêque de Noyon, qui vantoit sans cesse sa noblesse :

Cy gît & repose humblement,
De quoi tout le monde s'étonne,
Dans un si petit monument,
L'illustre Tonnerre en personne.
On dit qu'entrant en Paradis,
Il fût reçû vaille que vaille;
Mais il en sortit par mépris,
N'y trouvant que de la *canaille.*
Auteur Anonime.)

☞ On croit que le terme *canaille*, vient de *canis*, un chien, parce qu'on apelloit autrefois les Païens & les Juifs, chiens, *canes.* Juste-Lipse est de ce sentiment, *Ep. 44. cent. 1. ad Belgas*, Festus dit qu'on apelloit *canis*, une sorte de lien ou de courroie; & plusieurs habiles gens croient que c'est de-là que vient le mot *canaille.* Ç'a toûjours été, & c'est encore une extrême injure.

Canal, *s. m.* [*Canalis.*] Ce mot fait au pluriel *canaux*, & il signifie lieu creusé en forme de fleuve, & où il y a de l'eau. (Un grand canal. Il y a dans la Chine un canal qui a plus de deux cens quarante-cinq lieuës, & soixante-douze éclufes *Nouv. Rélat. de la Chine.* Le canal du Languedoc sert à la communication de l'Océan avec la mer Méditerranée. Le canal de Briare joint la Seine à la Loire.)

☞ *Canal.* C'est un intervale de mer entre deux terres, dont les extrémitez vont répondre à la grande mer; ou bien les eaux qu'elle pousse dans les terres. On se sert aussi des termes de *détroit*, *bras de mer*, *manche*, *pas* ou *passe.* Le terme de *détroit* est plus afecté à quelques détroits particuliers, comme le détroit de Gibraltar, qui est entre l'Afrique & l'Europe, &c. Voïez *Aubin.*

☞ *Faire canal.* On dit des galeres & des bâtimens de bas-bord. *La galere fait canal*, quand la traversée est si longue, qu'elle perd de vûë les côtes, ou du moins qu'elle passe des nuits entiéres au large en mer, sans aprocher de la terre.

Canal. [*Alveus.*] Lit de fleuve. (Fleuve renommé pour la grandeur de son canal. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.*)

Canal. [*Aquæductus, tubus.*] Lieu par où coule l'eau. Petit conduit rond, fait de terre, de plomb, &c. par où coule l'eau. (Canal d'aqueduc, canal de fontaine.)

* *Canal.* [*Via.*] Personne sainte, ou autre par qui nous vient une chose. (La Sainte Vierge est le canal d'où vient la gloire qui cause nôtre souverain bonheur.) Cette afaire a réüssi par son *canal*, c'est-à-dire, par sa faveur, par son entremise, &c.

* *Canal.* [*Canaliculus.*] Ce mot en terme d'*Anatomie*, veut dire, *étenduë d'une chose creuse.* (* Le canal de la matrice. Le canal de l'épine du dos. *Deg.*

* *Canal.* [*Tubus catapultæ.*] Terme d'*Arquebusier.* Creux sous le fût du fusil, du pistolet, ou d'autre pareille arme, où se met la baguette. (Le canal de la baguette.)

* *Canal.* [*Canaliculus.*] Terme d'*Architecture.* C'est dans le chapiteau Ionique une partie un peu creusée qui est sous le tailloir, & posée sur l'ove, & qui se contourne de chaque côté pour faire les volutes.

* *Canal.* [*Canalis.*] Ce mot, en parlant de cheval, est l'espace qui est entre les deux barres, où se loge la langue du cheval.

Canal. [*Aquæ pluviæ emissarium, vomitorium.*] Terme de *Maçon.* Tuïau de plomb, qui sert à conduire les eaux pluviales depuis le toit jusqu'en bas.

CANAPÉ, *s. m.* [*Bisellium.*] Espéce de chaise qui a un dossier & acoudoir à chaque bout, où deux personnes peuvent s'asseoir fort à l'aise, & où l'on peut même se coucher, parce qu'on lui donne telle longueur qu'on veut; quelques-uns l'apellent *sopha.*

☞ Ménage a crû que cette espéce de siége pouvoit être nommée en Latin *embrimium*, mot entiérement Grec, qui signifie un banc large, propre à se reposer, lorsque l'on n'a pas assez de tems pour se mettre au lit. Les Chartreux en ont dans leurs cellules. Cassien en parle dans ses Conférences, *collat. 1. chap. dernier.* Il signifie aussi ce que nous apellons un *canapé*, qui est une espéce de petit lit de repos. *Embrimium*, vient de *βρίζειν*, *dormitare*, faire un sommeil leger. Briso étoit la Déesse du sommeil.

† CANAPSA, *s. m.* [*Mantica, capsula.*] Sac de cuir que porte un goujat sur les épaules, ou quelque pauvre artisan quand il voïage. (Son canapsa est perdu.)

CANARD, *s. m.* [*Anas.*] Oiseau de riviére de couleur grise & violette, avec un gros bec & des piez plats. (Canard sauvage, canard privé.)

* *Canard.* [*Canis crispus.*] Chien barbet qui va à l'eau querir les canards & oiseaux qu'on y a tuez.

Canard. On apelle *bois canard*, dans le commerce du bois floté, les piéces de bois qu'on met en flotage sur les petites riviéres, & qui y plongent, ou s'y arrêtent.

† CANARDER, *v. a.* [*Ferream fistulam displodere.*] Tuer avec un arme à feu comme on tuë un canard. (On dit en proverbe, donner des *canards* à quelcun, quand on lui en fait acroire.)

CANARDIERE, *s. f.* C'est le lieu où l'on prend les canards sauvages dans des filets, ou cages d'osier, par le moïen d'un canard privé, qui les apelle, & les y conduit.

Canardiere, *s. f.* Se dit aussi d'une ouverture de muraille, d'un trou par où on peut tirer sur l'ennemi en sûreté, & sans en être aperçû.

CANARIE, *s. m.* [*Siren canariensis.*] Serin de canarie. Voïez *Serin.*

Canarie, *s. f.* [*Canariensis saltatio.*] Danse où l'on remuë fort vîte les piez. (Danser les canaries.)

CANARIES, *s. f.* [*Canariæ insulæ.*] Isles de la mer Atlantique. (Les Canaries sont fameuses, & il y a sept Isles qui portent ce nom.)

CANASTRE, *s. f.* Cofre fait de peau de beuf, dont les Espagnols se servent dans les Indes. Le canastre ressemble à nos manequins.

CANAUX. [*Striatura.*] En *Architecture*, ce sont des canelures sur une fasce, ou sous un larmier, qu'on remplit quelquefois de roseaux & de fleurons.

CANCAMUM. Espéce de gomme laque, qui sert dans la Médecine.

CANCANIAS. Atlas ou Satin qui vient des Indes Orientales.

CANCAN, *s. m.* Terme *bas* & *burlesque.* Voilà bien du *cancan*; c'est-à-dire, du bruit.

CANCEL, *s. m.* C'est la partie du chœur d'une Eglise, qui est entre le maître Autel & la balustrade qui la renferme. C'est aussi le lieu dans lequel on tient le sceau, & qui est aussi entouré d'une balustrade.

CANCELER, (CANCELLER,) *v. a.* Il vient du Latin *cancellare*, & est un terme de *Pratique.* C'est annuller, casser, barrer par des traits de plume. (Canceler les lettres.)

CANCELLE. Sorte de petit cancre, qui ressemble à l'araignée.

CANCER, *s. m.* Terme de *Médecine.* Tumeur impure, maligne, ronde & inégale, livide ou plombée, environnée de plusieurs vaisseaux gonflez, variqueux, qui représentent à peu près les pattes d'une écrevisse apellée en Latin *cancer*, d'où cette tumeur a pris son nom. Cette tumeur se divise en cancer oculte, qui commence sans douleur, & en cancer ulcéré.

Cancer, *s. m.* Un des douze signes célestes, qu'on apelle aussi *Ecrevisse.*

Cancer de Galien. C'est un bandage à huit chefs, que Galien décrit pour bander la tête; mais ceux qui s'en servent ne le font qu'à six chefs. Voïez *le Diction. des termes de Médec. & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.*

CANCRE, *s. m.* [*Cancer.*] Poisson d'eau douce, d'étang ou de mer, couvert de croute ou de coque dure, qui a le corps rond avec deux bras fourchus, & quatre piez de chaque côté. Le cancre n'a point de queuë, ou s'il en a une, il la tient serrée sans l'étendre. *Rond.* Les cancres qu'on trouve dans l'eau douce, s'apellent *écrevisses.* [*Cancer fluitalis.*]

☞ Les Antiquaires se servent du cancre, pour marquer sur les médailles une Ville maritime: il est encore le simbole de la prudence; & les Anciens l'ont consacré à Minerve qu'ils reconnoissoient pour être la Déesse de la sagesse: & comme le cancre se dépoüille de son écaille quand il en est incommodé, on regarde cette cette action, quoique naturelle, comme un éfet de la sagesse & de la prudence du cancre.

† * *Cancre.* [*Miser, nequam.*] Misérable, coquin, maraud. (C'est un cancre, un haire, un pauvre diable. *La Fontaine, Fables, l. 1.*)

☞ CANDE, est sinonime avec Conflant, Condé & Cognac. C'est l'embouchure où la Vienne se joint à la Loire.

CANDELABRE, *s. m.* Mot tiré du Latin *candelabrum.* C'est un grand chandelier de sale qui a plusieurs branches.

CANDELETTE, *s. f.* [*Contus hamatus.*] Terme de *Marine.* Corde garnie d'un crampon de fer pour acrocher l'anneau de l'ancre quand on la veut mettre sur les bossoirs, lorsqu'elle est sortie de l'eau.

CANDEUR, *s. f.* Il vient du Latin *candor.* Une grande, charmante, aimable *candeur*; c'est-à-dire, *bonne foi*, *sincérité.* (Il a une candeur qui le fait aimer. *Abl. Minutius.* C'est un homme d'une sincérité & d'une candeur des prémiers siécles. *Vie de Saint Ignace.* Ses paroles sont acompagnées de vérité & de candeur. *Morale du Sage.* N'espérez plus de candeur ni de franchise d'un homme qui s'est livré à la Cour. *La Bruyére.*)

CANDI. [*Saccharum canditum.*] Ce mot se dit en parlant du sucre. C'est un sucre dépuré & réduit en forme de cristal. Il y en a de deux sortes; savoir le blanc & le rouge, le blanc est le meilleur. (Sucre candi.)

Candi, ou *Cando.* Mesure des Indes Orientales. Le *cando* de Goa, est de dix-sept aunes de Holande.

CANDIDAT, *s. m.* Il vient du Latin *candidatus.* C'est celui qui aspire à quelque degré, ou à quelque dignité. On se sert quelquefois du même

mot en forme de raillerie. (Il n'eſt pas reçû dans dans cette charge, il n'eſt que candidat.) Chez les Romains on apelloit *Candidat*, celui qui aſpiroit à quelque charge, à quelque dignité, parce qu'il ſe préſentoit devant le peuple avec un habit blanc.

CANDIDE, *adj.* Il vient de *candidus.* Sincére. (Eſprit candide. Humeur candide, procédé candide. *Abl. Luc.*)

† CANDIDEMENT, *adv.* [*Candidè.*] Sincérement ; d'une maniére candide. (Parler candidement. Il agit candidement en toutes choſes.) L'Académie obſerve que ce mot eſt de peu d'uſage.

CANDIIL. Poids dont on ſe ſert dans la Chine & à Galanga.

CANDIL, ou CANDILLE. Meſure dont on ſe ſert aux Indes, pour vendre le ris & les autres grains. Elle peſe environ cinq cent livres.

SE CANDIR, *v. r.* [*Albicare.*] S'encrouter. (Confitures qui ſe candiſſent.)

CANDIS. Eſpéce de confitures ſéches, couvertes de ſucre-candi & brillant. Il en vient beaucoup de Genes & d'Italie. On en fait auſſi en France.

CANDOU, *ſ. m.* Arbre qui croît aux Iſles Maldives, en frotant ſon bois contre un autre ſemblable, il en ſort du feu : on s'en ſert là, comme ici d'un fuſil.

CANELADE, (CANNELADE,) *ſ. f.* C'eſt une ſorte de curée que les Fauconniers donnent à l'oiſeau, & qu'ils font avec de la canelle, du ſucre & de la moüelle de héron, pour les rendre héronniers, & pour les échaufer au vol du héron.

CANELAT, ou CANNELAS, *ſ. m.* [*Saccharo condita, Cinnamomum conditum.*] Morceau de canelle entouré de ſucre, ce qui eſt une eſpéce de dragée.

CANELLE, *ſ. f.* [*Caſia, cinnamomum.*] La ſeconde écorce d'un certain arbre qui croît dans l'Iſle de Ceylan, & qui eſt grand comme un oranger. On coupe cette ſeconde écorce, on la roule & on l'aporte en Europe. (La canelle eſt chaude & provoque l'urine.)

Canelle matte. C'eſt une ſorte de canelle qui n'a ni goût ni odeur. Les Arabes la nomment *Darcheni :* elle n'eſt point d'uſage en Médecine.

Canelle blanche. [*Cortex Magellanus.*] Ecorce qui reſſemble à la véritable canelle, mais qui eſt beaucoup plus épaiſſe, plus forte, de couleur blanchâtre, & d'un goût fort âcre. On la tire du tronc & des groſſes branches d'un arbre, dont les feüilles reſſemblent à celles du laurier. Cet arbre eſt commun à Saint-Domingue & à Madagaſcar. Son écorce fortifie l'eſtomac, chaſſe les vents, & guérit le ſcorbut.

Canelle géroflée. [*Cortex Caryophyllatus.*] Ecorce d'un arbre qui a les feüilles ſemblables à celles du laurier. Elle a, à peu près, les mêmes qualitez que la précédente.

* *Canelle.* [*Fiſtula.*] Robinet de bois qu'on met à une fontaine.

Canelle. Se dit de cette petite cavité, ou canelures qu'on voit de chaque côté du plat de la tête des éguilles à coudre. On l'apelle auſſi la *railette de l'éguille.*

•CANELLÉ, CANELLÉE, *adj.* Terme de *Teinturier*, pour ſignifier une étofe, des ſoies, des laines & du fil, teints en couleur de canelle.

CANELER, *v. a.* [*Striare.*] Terme d'*Architecture.* (Faire des canelures. Caneler des colonnes.)

CANELURE, *ſ. f.* [*Striatura.*] Terme d'*Architecture.* Demi canaux creuſez le long des colonnes. (Faire une canelure, creuſer une canelure.)

CANEPETIERE, *ſ. f.* Oiſeau qui reſſemble à une Outarde, & qui eſt bon à manger.

CANEPIN, *ſ. m.* [*Summa ovis cuticula.*] Peau déliée qu'on leve de deſſus la peau du mouton après qu'elle a été quelque tems dans la chaux. C'eſt de cette peau qu'on fait des éventails & des gants de femmes, qu'on apelle gants de cuir de perle.

CANETILLE, *ſ. f.* [*Fila tenuiſſima, aurea, argentea, &c.*] Petit fil d'argent faux tortillé, dont les Bouquetiéres ſe ſervent pour lier leurs bouquets. La canetille eſt faite de ce qu'on apelle du *batu.* Ce ſont les Tireurs d'or qui font la canetille, & ils la vendent cent ſous la livre aux Bouquetiéres, & aux autres perſonnes qui s'en ſervent, comme les Brodeurs, &c.

CANETILLER, *v. a.* [*Ligare aliquid filo tenuiſſimo.*] Terme de *Bouquetiére.* Lier avec de la canetille. (Canetiller un bouquet.)

CANETTE, ou CAVETTE, *ſ. f.* Petit pot qui ſert à mettre des liqueurs.

CANEVAS, *ſ. m.* [*Tela cannabina.*] Sorte de groſſe toile qui ſe vend chez les Lainiers, & dont on ſe ſert pour travailler en tapiſſerie.

Canevas, ſ. m. C'eſt auſſi de la groſſe toile ſerrée, dont on ſe ſert pour doubler les pourpoints & les corps de jupe, afin de les tenir en état. Les Holandois apellent auſſi *Canevas*, une ſorte de groſſe toile de chanvre très-ſerrée, qui eſt propre à faire des voiles de navire.

* *Canevas de chanſon.* [*Exemplar primum.*] Certaines notes d'un Maître de muſique qui marquent au Poëte la meſure des vers de la chanſon qu'il doit faire.

Canevas. [*Argumentum.*] Mémoires qu'on donne pour écrire quelque ouvrage & le réduire en un état plus poli, comme le plan d'une Hiſtoire, d'un Poëme, &c. Mézerai a fait le canevas du Dictionnaire de l'Académie.

CANEVASSIERS. On donne ce nom à Lyon à des Marchands qui font négoce de groſſes toiles. Les Marchandes lingeres de Paris portent le titre de *Cannevaſſieres.*

CANGETTE, *ſ. f.* Sorte de petite ſerge.

CANGRÉNE, (GANGRÉNE,) *ſ. f.* [*Cangræna.*] (La cangréne eſt un acheminement à la mortification de quelque partie provenant par défaut de chaleur naturelle. *Deg.* La cangréne eſt dangereuſe, avoir la cangréne au bras.) Voïez *Ménage, tom. 1. de ſes Obſerv.* où il ſe déclare pour *Cangréne.*

* *Cangréne.* [*Corruptela.*] Mal. Déſordre contagieux, qui ſe répand & communique. (C'eſt fait des loix, ſi pour arrêter cette cangréne vous n'emploïez le fer & le feu. *Patru, Plaid. 9.*)

SE CANGRENER, (SE GANGRENER,) *v. r.* [*Cangrænâ vitiari.*] Le ſecond eſt beaucoup plus en uſage. *Je me cangréne, je me ſuis cangréné, je me cangrénai.* S'acheminer à la mortification par le défaut de la chaleur naturelle. (Ses reins commencent à ſe cangréner.)

CANGUE ; *ſ. f.* Inſtrument de ſuplice fait en uſage à la Chine. La Cangue eſt un inſtrument de bois, fait comme une table quarrée, percée au milieu, & compoſée de deux piéces, qui ſe ſéparent pour laiſſer paſſer le cou dans l'ouverture. Cette table eſt aſſez large pour empêcher qu'on ne puiſſe avec les mains ſe toucher le viſage. Elle eſt plus ou moins peſante, ſelon la faute pour laquelle on eſt condamné.

On dit, porter la *Cangue ;* être condamné à porter la *cangue* pour un mois, pour deux mois, &c.

CANICA. Sorte d'épicerie qui croît dans l'Isle de Cuba. C'est une espéce de canelle sauvage, dont le goût aproche plus du clou de girofle, que de la vraie canelle. Elle est d'usage dans la Médecine.

CANICHE, *s.f.* Chienne, femelle du barbet.

CANICULAIRE, *adj.* [*Canicularis.*] Ce mot se dit des jours durant lesquels la canicule paroît sur nôtre horison. On doit plûtôt dire que ce sont les jours dans lesquels le soleil est en conjonction avec l'étoile du grand & petit chien qui s'apelle *caniculus.*

CANICULE, *s.f.* [*Canicula.*] Signe céleste qui se leve avec le soleil, depuis le 24. Juillet, jusqu'au 23. Août, & fait un cours de six semaines, qu'on apelle *jours caniculaires.*

(Ne suis-je pas bien ridicule,
D'être ici sous la Canicule,
Dans un lieu sec & découvert,
Où le soleil me prend sans verd ?
Boisrobert., l. 1. Epit. 12.)

CANIF, *s.m.* [*Cultellus, scalpellum.*] Prononcez toutes les lettres de ce mot. Petite lame d'acier avec un manche servant à tailler des plumes. (Un bon ou méchant canif. Faire un canif. Eguiser, polir un canif. Passer un canif sur la pierre.

☞ Ménage, *tom. 1. de ses Observ. art. 241.* veut que l'on écrive & que l'on prononce *ganif,* & non *canif.*

CANIN, CANINE, *adj.* [*Caninus.*] Ce mot n'est bien usité qu'au féminin, & il signifie proprement qui tient du chien. (Une dent canine. Une faim canine ; c'est-à-dire, *fort grande faim.*

CANNA FISTULA. Arbre qui croît dans l'Inde. Il est en tout tems chargé de fleurs & de fruits.

CANNAGE, *s. m.* Mesurage des étofes, toiles, rubans, &c. qui se fait avec la mesure des longueurs qu'on apelle *canne.*

CANNE, *s.f.* [*Anas.*] La fémelle de l'oiseau qu'on apelle *Canard.*

Canne privée. La fémelle du canard privé, qui aime l'eau, qui vit sur terre & dans la maison. On dit au figuré, *faire la canne ;* c'est-à-dire, marquer de la peur ; manquer de courage dans une occasion.

Canne de mer. Oiseau de couleur tannée avec un colier blanc autour du cou. Elle a le bec un peu long & noir, & les jambes de la couleur du bec. *Bel.*

Canne, s. f. [*Canna.*] Mesure qui contient une aune deux tiers de Paris. Cette sorte de mesure a cours en Languedoc & en Provence.

Canne, se dit aussi de la chose mesurée avec la canne. (Une canne de drap, une canne de toile, &c.

Canne, s.f. [*Arundo.*] Roseau d'Inde. (Porter une canne. Donner des coups de canne.)

Canne d'Inde. [*Arundo Indica.*] Plante qui vient des Indes, qui fleurit blanc, & qui, la seconde année qu'elle est plantée, devient panachée.

Canne de sucre. [*Arundo sacchari.*] Plante qui produit des tuïaux de sept ou huit piez, pleine d'une liqueur douce & blanche qu'on apelle *sucre.*

Canne. Terme de *Monoïeur* & de *Fondeur.* C'est une longue tringle de fer en maniére de canne, dont on brasse les métaux quand ils sont en fusion, à la réserve de l'or.

CANNEQUINS. Toile de coton blanches, qu'on aporte des Indes, & qui sont propres pour le commerce de Guinée.

CANNER, *v. a.* C'est mesurer quelque chose avec la canne.

CANNETTE, *s.f.* [*Anaticula.*] C'est le nom des petits de l'oiseau qu'on apelle *Canne.*

Canette, s.f. Les Fabriquans gazetiers apellent ainsi le morceau de roseau sur lequel est dévidé la soie de la tréme dont on fait la gaze. La *cannette* se met dans la boëte de la navette ; c'est-à-dire, dans l'enfoncement qui est au milieu.

Canette. En termes de *Blason,* c'est une canne représentée sans pieds.

CANNETTER, *v. n.* C'est marcher à la maniére des cannes, en inclinant le corps à droite & à gauche.

CANON, *s. m.* [*Tormentum bellicum.*] Piéce d'artillerie creuse en forme de tuïau, qui porte environ dix piez & demi de long, & six pouces quatre lignes de calibre. *Dan.* (Pointer le canon. Servir bien le canon. Le canon foudroïa toutes les murailles. Le canon fit un grand feu. Le feu du canon mit toute la Ville en alarme. Il se campa sous le canon de la Ville.) Sur les canons dont on se sert sur mer, voiez le *Dictionnaire Maritime d'Aubin.*

Canon. [*Fistula ærea.*] Fer creux, rond & poli, où l'on met la charge de poudre & de plomb pour tirer l'arme à feu. (Canon de fusil, de mousquet, de pistolet, &c. *Canon raïé.*)

Canon. [*Sacri Conciliorum Canones, Decreta.*] Régle, Statut, Ordonnance de l'Eglise touchant la foi, ou les mœurs. (Les Canons du Concile de Nicée, du Concile de Trente, &c.)

Droit Canon, ou, comme écrivent de bons Auteurs, *Droit Canonique.* [*Canonicum, Pontificium jus.*] C'est un recueïl des Textes de la Bible, des Décrets des Conciles & des sentimens des Saints Péres, fait par Gratien Moine Bénédictin en 1151.

Canon. Se prend aussi pour le catalogue des livres que l'on a reconnus pour Livres sacrez, & c'est de là que ces mêmes Livres ont été nommez *Livres Canoniques,* & non point parce qu'ils sont la Régle de nôtre Foi, comme quelques-uns ont l'ont crû. Le prémier Canon a été fait par les Juifs, & Esdras en a été l'Auteur, selon le témoignage de Josephe. Méliton est le prémier, depuis l'établissement du Christianisme, qui ait fait un catalogue des Livres sacrez. Le Concile de Laodicée est le prémier Synode où l'on ait déterminé le nombre des Livres Canoniques. Dans le troisiéme Concile de Carthage tenu en 397. on ajoûta à l'ancien Canon, le Livre de Judith, celui de Tobie, la Sagesse, l'Eclésiaste, & les Machabées.

Canon. [*Canon Missæ.*] Partie de la Messe qui se dit immédiatement après la Préface, & qui contient l'ordre, la régle & les paroles avec lesquelles se doit faire la consécration.

Canon. [*Tabula canonem Missæ continens.*] Porte-feüille large qu'on dresse sur l'Autel, & où sont écrites les paroles sacramentelles pour la commodité du Prêtre.

Canon emphitéotique. [*Vectigal annum ex fundo emphiteutico.*] Terme de *Palais.* Revenu annuel que doit celui qui a pris un héritage à bail emphitéotique ; c'est-à-dire, *pour cent ans.*

Canon. [*Crassior caracter.*] Terme d'*Imprimeur.* Sorte de lettre. Sorte de caractére servant à imprimer. (Gros ou petit Canon.)

Canon de ſoie. [*Tibialia longiora quæ femoribus aſtringuntur.*] Eſpéce de demi-bas de ſoie de couleur, qui n'a point de pié, & qui couvre ſeulement le genou, & vient juſques à mi-jambe ſe joindre à un autre bas. Cette ſorte de canon eſt depuis long-tems hors d'uſage.

Canon. [*Linea ſerica tibiata parmarum in morem aptata.*] Terme de *Tailleur.* Ornement de drap, de ſerge ou de ſoie, ataché au bas de la culote, froncé & embéli de rubans, ou d'autre choſe, faiſant comme le haut d'un bas fort large.

Canon. [*Longiora tibialia.*] Terme de *Bonnetier.* Le haut d'un grand bas fort large. (Porter des bas à canon.)

Canon. [*Stillicidii tubus.*] Terme de *Plombier.* Goutiére de plomb ronde avec des feüillages, & faite en forme de canon.

Canon. [*Tubulus.*] Terme d'*Eperonnier.* Sorte d'embouchure pour un cheval. (Le canon ſimple, ou le canon à couplet eſt la meilleure de toutes les embouchures.)

Canon. [*Tubulus, clavis.*] Terme de *Serrurier.* Eſpéce de tuïau de fer qui eſt dans les ferrures, & par où entre la clef, qui n'eſt point forée, avant que de la tourner pour ouvrir la porte.

Canon, en parlant de *ſeringue.* C'eſt une ſorte de petit tuïau de bois arrondi qu'on met dans le fondement, & au travers duquel paſſe le lavement qui eſt dans la ſeringue.

Canon. [*Tubulus.*] Terme de *Chaudronnier.* Ce mot, en parlant d'*arroſoir*, eſt une ſorte de tuïau qui entre dans le corps de l'arroſoir, & au bout duquel eſt la pomme de l'arroſoir, qui eſt pleine de petits trous par où ſort l'eau qui arroſe.

Canon. Terme d'*Horlogerie.* Tuiau creux qu'on met ſur un axe, & qui peut avoir un autre mouvement que cet axe, comme le *canon* qui porte l'éguille des minutes. *Tr. génér. d'Horlog.*

Canon. Petite bobine ſans bord, faite de roſeau ou de ſureau, qui ſe met dans la boëte de l'eſpoulin, & ſur laquelle ſe dévident l'or, l'argent & les ſoies, dont les Gazetiers brochent leurs gazes.

Canon. Les Emailleurs apellent ainſi les plus gros morceaux, ou filets d'émail qu'ils tirent, pour le mettre en état d'être emploïé en divers endroits de leurs ouvrages.

Canon. Les Tourneurs apellent auſſi les canons d'un arbre à tourner en ovale, ou en d'autres figures irréguliéres, deux cylindres creux, qui ſont traverſez par la verge de fer quarrée qui joint la boëte au mandrin.

Canon. Terme de *Muſique.* C'eſt une eſpéce de *fugue*, qu'on nomme *perpétuelle*, ou *canon*, qui conſiſte en un air entier, dont le chant doit être répété très-réguliérement par toutes les parties. Voïez le *Traité de l'Harmonie, par Rameau, depuis la page 359. juſqu'à 362.*

Canon à dévider. Maniére de petit bâton tourné avec des rebords; qui, preſque à ſon extrémité, a un trou pour mettre la broche du rochet.

Canon. Pot de faïence un peu long & rond, où les Apoticaires de Paris mettent les électuaires & les confections.

Canon. [*Tibia.*] Ce mot, en parlant de cheval, eſt l'eſpace de la jambe qui eſt entre le genou & la ſeconde jointe près du pié, qui ſe nomme *le boulet. Soleiſel, Parfait Maréchal.*

CANONIAL, CANONIALE, *adj.* [*Canonicus.*] Arrêté par l'ordre & les régles de l'Egliſe. Tems réglé où l'on prie durant le jour, ou durant la nuit. (Il y a ſept heures canoniales. *Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres & Complies.*)

M. Joly Chantre de Nôtre-Dame de Paris, dans une conſultation, écrite en Latin, touchant la réformation des *Heures canoniales*, dit que l'obligation de réciter ces heures en particulier n'eſt apuïée que ſur une coûtume qui ſert de loi, & qu'avant le Concile de Bâle on n'avoit fait là-deſſus aucune conſtitution. (*Office Canonial.*)

CANONICAT, *ſ. m.* [*Canonicatus.*] Bénéfice de Chanoine. (Un bon Canonicat.)

CANONIQUE, *adj.* [*Canonicus, orthodoxus.*] Ortodoxe. Qui eſt ſelon le canon de l'Egliſe. (Livre canonique de la Bible. Epître canonique. Il veut dire auſſi qui regarde le Droit Canon. Cours Canonique. Droit Canonique, ou Droit Canon.)

CANONIQUEMENT, *adv.* [*Canonicè, legitimè.*] D'une maniére canonique & conforme aux Canons de l'Egliſe. (Il eſt pourvû canoniquement d'un Bénéfice. *Le Maître. Plaid. 13.*)

CANONISTE, *ſ. m.* [*Juris canonici peritus.*] Celui qui eſt ſavant dans le Droit Canon. Celui qui enſeigne le Droit Canon. (La France a d'habiles Canoniſtes.)

CANONIZATION, *ſ. f.* [*In numerum ſanctorum relatio, adſcriptio.*] Cérémonie où le Pape, après une exacte information de vie & de mœurs, met une perſonne morte au nombre des bien-heureux.

CANONIZER, *v. a.* [*Aliquem in ſanctorum album referre.*] Mettre dans le Ciel, & au nombre des bien-heureux une perſonne qui a vécu d'une maniére ſainte & exemplaire.

CANONNADE, *ſ. f.* [*Tormenti emiſſio.*] Un ou pluſieurs coups de canon. (Il a eſſuïé bien des canonnades en ſa vie. Ce baſtion a ſoûtenu une canonnade de trois jours. En ce dernier ſens, on dira plûtôt une *baterie.*)

CANONNER, *v. a.* [*Glandes ferreas tormentis emittere.*] Batre à coups de canon ſur quelques perſonnes. (On canonna les troupes en paſſant. *Ablanc.*)

CANONNIER, *ſ. m.* [*Tormentorum librator.*] Oficier d'artillerie qui a ſoin de pointer, de charger & de tirer le canon, qui doit ſavoir le calibre & les charges de chaque piéce, avec la perfection des gabions & des plates-formes des bateries.

CANONNIÉRE, *ſ. f.* [*Tentorium tormentorum libratoribus aſſignatum.*] Sorte de tente de toile à deux mâts pour repoſer les Canonniers. *Dau.*

Canonniére. Ouverture qu'on laiſſe dans les gros murs pour écouler les eaux. *Félibien.*

Canonniére. C'eſt une embraſure ou petite ouverture dans une muraille, pour tirer des coups de mouſquet ſur l'ennemi, ſans être vû.

Canonniére. [*Tubulus ſambuces.*] Morceau de ſureau long d'un demi pié, que de petits garçons ont vuidé, & où ils mettent des maniéres de bales de papier mâché, qu'ils font ſortir de force avec le bâton de la canonniére, & qu'ils jettent en l'air, ou qu'ils ſe jettent les uns contre les autres.

CANOPE. Les Aſtronomes apellent ainſi une étoile de la prémiére grandeur, qui eſt ſituée au gouvernail du navire.

CANOT, *ſ. m.* [*Cymbula.*] Vaiſſeau fait d'un tronc d'arbre dont ſe ſervent les Indiens pour aler ſur les eaux & pour naviger. C'eſt auſſi une maniére de petit bateau pour le ſervice de quelque grand bâtiment. (Se ſauver dans un canot.)

CANTAL, *s. m.* Sorte de bon fromage. Il prend ce nom d'une montagne d'Auvergne.

CANTANETTES, *s. f. plur.* [*Fenestellæ.*] Terme de *Marine.* Petites ouvertures rondes entre lesquelles est le gouvernail, & qui donnent la lumiére au gavon.

CANTARIDE, (CANTHARIDE,) *s. f.* [*Cantharis.*] Insecte venimeux qui ressemble à une mouche, excepté qu'il a le corps plus long, & qu'il est verd & luisant.

CANTARO, *s. m.* Poids dont on se sert en Italie, pour peser certaines marchandises. Il y a trois sortes de *Cantaro;* l'un pese cent cinquante livres, l'autre cent cinquante-un, & le troisiéme cent soixante.

CANTATE, *s. f.* Nouvelle espéce de Poëme, inventée par les Italiens. C'est un petit ouvrage en vers Liriques, dont le récit d'une action, entremêlé de réfléxions courtes, est le sujet le plus ordinaire, & dans lequel la réfléxion qui finit le Poëme doit naître du récit. Plusieurs Poëtes François, tels que Rousseau, & autres, se sont apliquez avec succès à ce genre de Poësies. Ils ont été servis à souhait par nos anciens Compositeurs qui ont sçu assortir à la beauté des vers toutes les douceurs de la mélodie & toutes les graces du chant.

CANTATILLE. Diminutif de Cantate. Les Cantatilles sont aujourd'hui plus en vogue que les Cantates. C'est le propre de ce siécle de travailler en petit & de faire toutes choses en racourci.

CANTHUS, *s. m.* Terme de *Médecine.* Le coin ou l'angle de l'œil, celui qui est le plus près du nez, s'apelle le grand *canthus;* & l'autre, qui est vers les temples, se nomme le petit *canthus.*

☞ CANTIBAL. C'est le nom que les Charpentiers donnent aux dosses ou pieds de bois qui sont pleins de fentes, & qui ne valent guéres.

CANTIMARONS, ou CATIMARONS. Espéce de radeaux, composez de plusieurs canots liez ensemble, dont les habitans de la côte de Coromandel se servent pour aler à la pêche, & même pour trafiquer de proche en proche.

CANTINE, *s. f.* [*Arcula divisa in cellulas.*] Il vient de l'Italien *cantina.* C'est une petite cave qui est ordinairement faite de bois, & couverte de cuir, dont les personnes de qualité se servent à l'armée, pour mettre du vin dans des bouteilles. (Les cofretiers font les cantines.)

L'origine de *cantina,* est *canova,* ou *caneva,* qui signifie un cellier, une cave où l'on conserve le vin : *Cava, cavena, caneva,* dit Ferrari, *Orig. ling. Ital. Quod sub ædibus effossæ, & excavatæ, & cryptæ subterraneæ.*

CANTIQUE, *s. m.* [*Canticum.*] Remerciment qu'on fait à Dieu pour quelque action de bonté en faveur des Fidéles. (Les cantiques que Moïse chanta à Dieu, sont très-beaux. Chantez un nouveau cantique à la gloire du Seigneur. *Ps. 149.* Mon Dieu, je célébrerai vôtre nom par mes Cantiques. *Ps. 9.*)

† * *Cantique.* Chant de poësie à la loüange de quelcun.

(De nos airs & de nos *Cantiques,*
Seigneur, vous n'eussiez rien oüi.
Voiture, Poës.)

CANTON, *s. m.* [*Pars, regio.*] Etenduë de païs en forme de Province. Etenduë de païs où il y a plusieurs places. (La Suisse est divisée en treize Cantons.)

† * *Canton.* Ce mot est bas & comique, pour dire, le quartier où quelcun demeure.

(On connoît moins dans leur *canton*
Le Latin que le Bas-Breton :
Mais ils boivent comme il me semble,
Mieux que tous les *Cantons* ensemble.
Boisrob. l. 1. Ep. 22.)

Canton. [*Quadratum in scuto quartâ parte minus.*] Terme de *Blason.* C'est la partie quarrée de l'écu sans aucune proportion fixée. Réguliérement elle doit être moindre que le quartier, qui sert de brisure. On l'a souvent pris pour marque de bâtardise.

CANTONNER, *v. n.* Terme de *Guerre.* Faire *cantonner* des troupes, c'est les distribuer dans plusieurs villages voisins, pour la commodité de leur subsistance, ensorte qu'elles puissent se rassembler promptement dans le besoin.

Se cantonner, v. r. [*Aliquem in locum se munire.*] *tutari.*] *Je me cantonne, je me suis cantonné, je me cantonnai.* S'établir dans un certain canton. (Se cantonner en un endroit. *Ablanc. Rét. l. 2. chap. 3.*)

CANTONNIÉRE, *s. f.* [*Conopæum breve.*] Terme de *Tapissier.* Morceau d'étofe large d'un quartier & demi qui couvre la colonne du pié du lit.

CANULE, *s. f.* [*Canaliculus.*] Tuïau fait d'or, d'argent, d'étain ou de plomb, qu'on introduit dans une plaie, afin d'empêcher qu'elle ne se ferme, ou pour en tirer la matiére, ou pour d'autres usages. *Canule,* est un diminutif de canne ou roseau, auquel cet instrument a de l'analogie par sa figure.

CAP.

CAP, *s. m.* [*Promontorium.*] Pointe de terre, ou de rocher qui avance en mer. *Doubler un cap.* Terme de *Mer,* qui veut dire *le passer.*)

Cap. [*Caput.*] Terme de *Mer.* L'éperon qui est à la prouë du navire. *Mettre le cap au vent;* c'est dresser la prouë du vaisseau du côté du vent.) On dit, *Mettre le cap, porter le cap, avoir le cap à terre,* ou *au large,* pour dire, mettre la prouë du vaisseau du côté de la terre, ou de la mer. On dit *capéer;* c'est faire servir la grande voile seule, après avoir ferlé toutes les autres, & portant le gouvernail sous le vent, mettre le vaisseau côte-à-travers, pour le laisser aler à la dérive, & se maintenir dans le parage où l'on est, autant qu'il est possible, soit pendant un vent forcé, & de gros tems, soit de beau tems, quand la nuit ou la brume vous surprend auprès d'une côte que l'on n'a pas encore reconnuë, & où, par précaution, on ne veut aborder que de jour. Voïez *Aubin.*

☞ *Doubler le cap, parer le cap.* C'est passer au-delà du cap.

☞ *Caps de mouton.* Ce sont de petits billots de bois, qui sont environnez & fortifiez d'une bande de fer, pour empêcher que le bois n'éclate. Voïez *Aubin.*

Cap. Signifie la tête de l'homme; mais il n'est d'usage qu'en cette phrase. (Ce Capitaine a fait habiller ses soldats de pié en cap.) On dit aussi, *Armé de pié en cap : Parler cap-à-cap.*

Cap, ou *Cavesse de more.* Cheval Roüen, qui a la tête & l'extrémité des pieds noire.

Cap & queuë. Les Fabriquans & les Marchands, disent qu'une piéce d'étofe ou de toile a *cap*

& queuë, pour faire entendre qu'elle est encore toute entiére, qu'il n'en a point été coupé. *Parler cap & queuë*, dans le stile familier, c'est parler à quelcun tête à tête, sans témoins.

CAPABLE, *adj.* Qui peut contenir. Il vient du Latin *capax.* (Il fit creuser un port capable de contenir mille Galéres. *Abl. Arr. l. 7. 10.*)

* *Capable*, *adj.* [*Idoneus*, *peritus*, *aptus.*] Savant, docte, habile. (Un Avocat très-capable, Un Professeur fort capable.)

Capable, *adj.* Ce mot signifiant susceptible, ou qui peut faire, se dit des personnes, & il gouverne le génitif, quand il est suivi d'un nom qu'il régit, ou l'infinitif avec la particule *de*, lorsqu'il est suivi d'un verbe qu'il gouverne. (Il n'est capable d'aucun divertissement. *Voit. l. 7.* Il faut jetter l'œil sur quelcun qui soit capable de nourrir. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

Capable, se dit aussi de ceux qui ont l'âge compétent pour un bénéfice, pour exercer une charge. On dit d'un homme propre à exercer toute sorte d'emplois, que c'est un homme *capable de tout.* D'un méchant déterminé, on dit aussi, il est *capable de tout. Faire le capable*, c'est faire l'habile, présumer trop de ses talens.

CAPABLEMENT, *adv.* [*Doctè*, *peritè*, *aptè.*] Doctement. (Il parle de tout capablement. *Voit. Poës.*) Ce mot n'est point en usage chez les bons Ecrivains.

CAPACITÉ, *s. f.* [*Amplitudo.*] Il est pris du Latin *capacitas.* C'est l'étenduë, la largeur & la grandeur d'une chose. L'on dit tous les jours, la *capacité* de ce lieu est considérable. Cette place a assez de *capacité* pour contenir contenir tant de monde. Ce vaisseau marchand a assez de *capacité*, d'étenduë, pour les marchandises dont on veut le charger.

Capacité, *s. f.* Terme de *Géométrie.* C'est l'étenduë de quelque figure. (Mesurer l'aire ou la capacité intérieure d'un cercle, d'un triangle, d'un quarré, &c.

Capacité, *s. f.* Les Médecins se servent aussi de ce mot dans le sens d'étenduë, & ils disent, il n'a pas une grande capacité de poitrine.

* *Capacité*, *s. f.* [*Captus*, *facultas*, *intelligentia.*] Il se dit, au figuré, de l'esprit; c'est-à-dire, grandeur, portée, étenduë, intelligence. (Sa capacité ne va pas là. M. Arnaud avoit une capacité d'esprit qui mérite d'estimée. Le Pére Quesnel le suit de près pour la capacité. Une belle & élégante traduction de Tacite étoit au-dessus de la capacité de l'atrabilaire A.) Cet ouvrage est au-dessus de sa *capacité*; c'est-à-dire, qu'il surpasse son intelligence, sa science, son érudition, son esprit.

Capacité, *s. f.* [*Doctrina*, *eruditio.*] Doctrine, science, savoir, érudition. (Une grande, une profonde, une rare, une admirable capacité. Avoir une grande capacité. Être considérable par sa capacité. Sa capacité lui a gagné l'estime, lui a aquis l'afection de tous les honnêtes gens.)

CAPADE, *s. f.* Terme de *Chapelier.* Etenduë de laine de vigogne. (Faire une capade.)

CAPARAÇON, *s. m.* [*Pendens stragulum.*] Couverture de toile ou de treillis pour un cheval, lorsqu'il est à l'écurie. Le caparaçon étoit autrefois une armure de fer dont on couvroit le cheval de bataille.

CAPARAÇONNER, *v. a.* [*Equum amplo stragulo cooperire.*] Mettre le caparaçon. (Caparaçonner un cheval.)

☞ CAPDEUIL. C'est dans les Coûtumes d'Aqs & de S. Sever, le château, l'hôtel noble, la maison principale qui apartient à l'aîné. Ragueau & Dominicy, croient que ce mot est dérivé de *Capitolium*, parce que dans plusieurs Villes de la Gaule Narbonnoise, il y avoit des Capitoles, pour marquer qu'elles étoient colonies Romaines. Les Poëtes Gascons ont dit plusieurs fois, *Regals Capdeüils.*

CAPE, CAPRE, *s. f.* [*Capparis.*] Bouton à fleur d'une plante qui croît dans les païs chauds. Aujourd'hui on dit *câpre*, & *cape* n'est plus en usage.

Cape, *s. f.* [*Muliebre capitis tegumentum.*] Morceau de tafetas enjolivé de quelques rubans servant à couvrir la tête & le sein des femmes lorsqu'elles sortent sans être tout-à-fait ajustées.

Rire sous cape. C'est rire en se moquant de quelcun, sans qu'on s'en aperçoive.

Cape, *s. f.* [*Velum summi mali maximum.*] Terme de *Mer.* La grande voile. *Fournier.*

Mettre à la cape. C'est porter la grande voile au lit du vent, s'il est possible. *Fournier.*

☞ Aubin nous aprend dans son Dictionnaire de la Marine, que sur mer *cape* est la grande voile, & que *être à la cape*, c'est ne porter que la grande voile bordée & amarrée tout arriére. On met aussi à la cape avec la misene & l'artimon.

Cape de Bearn, *s. f.* [*Bardocucullus.*] Habillement de gros drap, court, sans manches, au derriére duquel il y a un capuchon. *N'avoir que la cape & l'épée.* C'est-à-dire, avoir fort peu de chose. N'avoir rien.)

CAPÉER, ou CAPEÏER. C'est aler à la cape. Mettre le vaisseau à la cape.

CAPELER LES HAUBANS. C'est passer les haubans par dessus la tête du mât, pour les mettre en place.

CAPELET, *s. m.* [*Tumor extremo equi in poplite excrescens.*] Maladie de cheval, qui est une tumeur engendrée d'une matiére flegmatique & froide, qui s'endurcit par sa viscosité, qui ne fait pas grande douleur, qui naît à la pointe ou à la tête du jarret du cheval. Cette grosseur, ou espéce de loupe, n'est souvent ocasionnée que par des coups, ou parce que le cheval se sera couché sur la pointe des jarrets. *Soleisel, Parfait Maréchal, c. 217.*

Capelet, ou *Chapelet.* C'est ce qu'on nomme autrement *canelle giroflée.*

CAPELINE, *s. f.* [*Causia muliebris.*] Il vient de l'Espagnol *capellina.* C'est un bonnet couvert de plume, au-dessus duquel il y a une autre aigrette. (Une jolie, belle, agréable capeline. Elles firent partie d'aler à la chasse en habit de campagne avec des capelines. *Scar. Précaution inutile.*

> Là les Dames en *capelines*,
> Et tenant en main des houssines,
> Frapent les mâtins sur le nez
> Pour les rendre moriginez.
> *Perr. Ep. de la chasse.*)

On apelle *capeline*, le petit chapeau qu'on peint sur la tête de Mercure.

Capeline, *s. f.* Terme de *Chirurgie.* Espéce de bandage dont on se sert aux amputations du bras, de l'avant-bras, de la cuisse, de la jambe, & pour la fracture de la clavicule. Cette sorte de *capeline* envelope la partie, comme une capote fait la tête.

CAPENDU, *s. m.* Sorte de pomme fort bonne Voïez *Cours-pendu.*

☞ CAPHARD. Un gros homme désagréable dans ses maniéres, fade dans son discours. On le dérive de *capa*, sinonime de *cuculla ;* ainsi de *capa, capardus, caphardus*, caphard.

CAPIER, ou CAPRIER, *s. m.* [*Capparis.*] Plante qui s'étend en rond, qui a des épines crochuës avec des feüilles rondes, & dont le fruit s'apelle *câpe. Dal.*

CAPILAIRE, (CAPILLAIRE,) [*Adiantum.*] Herbe médecinale qui sert à faire des sirops, & qu'on trouve abondamment en Languedoc. Il y en a cinq, qui sont, le vrai *adiantum*, l'*adiantum* blanc, le *politric*, le *ceterach*, & le *phillitis.* Le *Capilaire de Canada*, a de plus grandes feüilles que le nôtre. Il est pectoral, apéritif, excite le crachement, adoucit les acrêtez du sang, & provoque les mois aux femmes.

Capilaire, adj. [*Capillaris.*] Qui est fait de capilaire. (Sirop capilaire.)

Capilaire, adj. Terme de *Chirurgie.* C'est-à-dire, si petit, qu'on ne l'aperçoit que comme un cheveu. (Fracture capilaire. *Deg.* On dit aussi vaisseaux *capilaires*, en terme de *Médecine.*)

CAPILOTADE, *s. f.* [*Minutum miscellaneum.*] Ragoût qu'on fait de quelque reste de viande. (Faire une capilotade.)

† * *Mettre quelcun en capilotade.* C'est railler & joüer quelcun.

CAPISCOL, *s. m.* [*Caput scholæ.*] Dignité d'un chapitre en Provence & en Languedoc, qui répond à celle de Chantre.

CAPITANE, CAPITANESSE, CAPITAINESSE, *s. f.* [*Navis princeps, prætoria.*] Le plus usité de ces mots, & le seul dont se servent les bons Ecrivains, est *Capitane*, que probablement nous avons pris de l'Italien *Galea capitana.* Ce mot de *Capitane*, ne se dit qu'en parlant de Galére; c'est la Galére où est le Commandant.

CAPITAINE, *s. m.* [*Centurio.*] Chef de Compagnie de cavalerie ou d'infanterie. La personne qui commande en chef; qui a l'intendance de tout; qui a le principal soin. (C'est un bon Capitaine. Il est Capitaine au Régiment de Piémont La Reine est Capitaine de ses Gendarmes.)

Capitaine aux Gardes. [*Prætorianus centurio.*] C'est-à-dire, Capitaine au Régiment des Gardes.

Capitaine des Gardes. [*Prætorii præfectus.*] C'est-à-dire, Capitaine des Gardes du Corps.

Capitaine du Château. [*Castelli præfectus.*] C'est celui qui commande dans un Château fort.

Capitaine des Chasses. [*Venationis præfectus.*] C'est celui que le Roi a constitué pour avoir l'œil que personne ne chasse sur des terres, que Sa Majesté s'est réservées à elle seule pour y aler chasser quand il lui plaira.

Capitaine général des chariots de l'artillerie. [*Viarum, commeatuum præfectus.*] Capitaine des Guides, &c.

Capitaine. [*Dux, imperator.*] Grand guerrier. (M. de Turenne étoit un grand & un sage Capitaine.)

☞ *Capitaine.* On apelle, sur la mer, *Capitaine*, celui qui commande un vaisseau, avec une commission du Roi. Voïez l'*Ordonnance de 1681. sur le fait de la Marine, & Aubin dans son Diction.* Il y a plusieurs Capitaines sur les vaisseaux:

Capitaine en second.

Capitaine de Frégate legére.

Capitaine de Galiote.

Capitaine de Brûlot.

Capitaine de Flûte.

Capitaine d'armes. Il a le soin des soldats, & est au-dessus des Sergens.

Capitaine des Matelots.

Capitaine de Port.

Capitaine de Marine. Il commande les soldats gardiens des ports.

Capitaine Garde-côtes. Il commande la milice établie pour s'oposer aux décentes des ennemis. Il faut observer que les Capitaines de vaisseaux de guerre commandent par brevets de Sa Majesté: & les Capitaines de vaisseaux marchands prennent une commission de l'Amiral. C'est de ces derniers qu'il est fait mention dans l'*Ordonnance de 1681. liv. 2. tit. 1.* & à l'égard des Capitaines de vaisseaux de guerre, on peut voir l'*Ordonnance maritime de 1689.* Les Capitaines de vaisseaux marchands, sont apellez *Maîtres* sur les côtes de l'Océan; & *Patrons* sur la Méditerranée, où véritablement on les apelle *Capitaines*, lorsqu'il s'agit d'un voïage de long cours. Ceux qui commandoient les vaisseaux Romains, étoient apellez *Navarchi*, ou *Navicularii*, ou *Naucleri.* Voïez le titre du Code Théodosien *de Navicularìis.*

Capitaine. Poisson de l'Amérique, ainsi nommé à cause de sa couleur rouge, & de l'emprennure qu'il a sur le dos, qui se leve comme une pennache. Il est armé de pointes longues & piquantes.

CAPITAINERIE, *s. f.* [*Præfectura.*] Charge de Capitaine de château.

Capitainerie, s. f. Jurisdiction pour les enrôlez de la Comté de Roussillon. *Patru, 1. Plaid. pae. 5.*

CAPITAL, *s. m.* [*Caput.*] Le point principal. (C'est le capital de l'afaire.)

Capital, Capitale, adj. [*Littera major, majuscula.*] Ce mot, en parlant de lettre, veut dire *grande.* (Lettre capitale.)

Capital, Capitale, adj. Irréconciliable. (Ennemi capital.)

Capital, Capitale, adj. [*Capitalis.*] Ce mot, en parlant de peine, se dit du bannissement & de la mort. (Peine capitale.)

Capital, Capitale, adj. [*Sors.*] Ce mot, en parlant de rente, veut dire *principal.*

Capital, Capitale, adj. [*Capitalis.*] Grand, principal, considérable. (Le point capital de l'afaire. Dessein capital. Défaut capital. Les véritez capitales de la Foi.)

Capital, Capitale, adj. [*Primaria, princeps.*] Ce mot, en parlant de Ville, veut dire *prémiére.* (Paris est la Ville capitale du Roïaume de France.)

CAPITALE, *s. f.* [*Urbs provinciæ, regni caput.*] La prémiére Ville d'un Roïaume, d'une Province, ou de quelque Etat. (Rome est la capitale de toute l'Italie. Paris est la capitale de la France: Londres, d'Angleterre: Amsterdam, de Holande: Stokolm, de Suéde: Copenhague, de Danemarc: Vienne, d'Autriche & de toute l'Alemagne.)

CAPITAN, *s. m.* [*Thraso.*] Terme de *Mépris*, pour dire une sorte de matamore & de fanfaron.

Capitan-Bacha, s. m. Bacha de la mer.

CAPITANE. Galére Capitane. C'est la principale Galére, non-seulement des Puissances maritimes, & des Etats Souverains qui n'ont pas titre de Royaume; mais aussi de quelques Royaumes annexez à un plus grand.

CAPITANIE, *s. f.* Nom que l'on donne aux douze Gouvernemens établis par les Portugais dans le Brésil.

CAPITATION, *s. f.* [*Tributum uniuscujusque capitis impositum.*] Imposition, droit qui se leve sur chaque personne en considération de son travail & de son industrie. On apelle aussi *capitation*, une certaine taxe qu'on impose par tête dans les besoins de l'Etat.

CAPITEL, *s. m.* C'eſt le plus clair & le plus liquide d'une leſſive.

CAPITEUX, *adj.* Il ne ſe dit que du vin qui porte à la tête.

CAPITOLE, *s. m.* En Latin *Capitolium.* C'eſt le nom d'un ancien bâtiment, qui fut nommé *Capitole*, parce qu'en creuſant ſes fondemens, on trouva la tête d'un homme qu'on apelloit *Tolus.* Le Capitole étoit un ſuperbe Temple bâti dans la vieille Rome ſur le penchant d'une montagne, & conſacré à Jupiter. Voïez *les Eſtampes de l'ancienne Rome de Jacques Laurus.* (Le Capitole étoit un ſuperbe bâtiment.)

CAPITOLIN, *adj.* Du Latin *Capitolinus.* Qui eſt du Capitole. (Jupiter fut apellé *Capitolin*, parce qu'on lui dédia le Capitole. Voïez *les Antiquitez de Rome.*)

CAPITON, *s. m.* [*Bombycinum inſectum.*] C'eſt la bourre & le plus gros de la ſoie qui reſte après qu'on a dévidé la ſoie de la coque d'un ver, laquelle on ſépare avec des cardaſſes. On en fait des ouvrages groſſiers.

CAPITOULS, *s. m.* [*Conſul.*] On apelle à Toulouſe, *Capitouls*, ceux que l'on nomme *Echevins* en pluſieurs autres Villes du Royaume. Quelques Auteurs s'imaginent que, parce qu'il y avoit des Capitoles dans les plus grandes Villes des Gaules, à l'imitation de celui de Rome, les Echevins de Toulouſe font apellez *Capitouls.* Mais ce qui prouve, ce ſemble, que ce n'eſt pas là l'origine de ce terme, c'eſt qu'il y avoit dans Narbonne, un Capitole, ſelon le témoignage de Sidonius Apollinaris:

Salve Narbo potens ſalubritate,
Muris, civibus, ——————
——————————
Delubris, Capitoliis, *&c.*

& que cependant on n'y connoît point le titre de Capitouls. Il faut donc obſerver, que les Comtes de Toulouſe avoient un Vicaire, *Vicarius*, qui étoit le Chef de la Juſtice, que l'on apelloit *Curia* ou *Capitulum Comitis*; & le Vicaire étoit auſſi nommé *Capitularis*; enſorte que les Capitouls aïant ſuccédé aux Vicaires des Comtes, on trouve dans pluſieurs actes, qu'ils y ſont déſignez ſous le nom de *Capitulares*, d'où l'on a fait *Capitouls*, qui jugeoient autrefois ſouverainement. Voïez *Catel, Hiſt. de Languedoc, pag. 33.* Ce ſont les Capitouls qui diſtribuent à Toulouſe les prix de l'Académie des Jeux Floraux.

CAPITULAIRE, *adj.* [*Congregatorum monachorum aut equitum decretum.*] Qui eſt de Chapitre. (Acte capitulaire. *Patru, Plaid. 5.*)

CAPITULAIREMENT, *adv.* [*Canonicorum, &c. in conſeſſu.*] Il ſignifie en aſſemblée de Chapitre. (Ils ont été aſſemblez capitulairement.)

CAPITULAIRES, *s. m.* [*Leges ad res Eccleſiaſticas pertinentes.*] Réglement touchant les choſes Ecléſiaſtiques. (Les Capitulaires de Charlemagne.) Autrefois on apelloit *Capitules*, les canons des Conciles, parce qu'ils ſe trouvoient diſtribuez comme en autant de petits chapitres. Depuis, & dès le huitiéme ſiécle au plus tard, on apella *Capitulaire*, la totalité ou la réunion de tous les *Capitules*, formez dans une même Séance, ou dans un même Concile. De là ces *Capitulaires* de nos Rois ſi célébres aux huitiéme & neuviéme ſiécles; l'un & l'autre nom paſſerent aux livres mêmes qui les contenoient.

CAPITULANT, *s. m.* [*Potens, pollens ſuffragii.*] Qui a voix au Chapitre. (On ne connoît ni les capitulans, ni les ſignatures. *Patru, Plaid. 5.*)

CAPITULATION, *s. f.* [*Dedendæ urbis conditiones.*] Conditions auſquelles une Ville aſſiégée s'eſt renduë, & qui ont été acordées par les aſſiégeans. (Le Gouverneur fit la capitulation aux conditions qu'il lui plût.)

CAPITULER, *v. n.* [*De urbe dedenda paciſci.*] Ce mot ſe dit des Villes aſſiégées, & veut dire, propoſer aux aſſiégeans des conditions auſquelles on ſe rendra. (La Ville demande à capituler.)

CAPOC, *s. m.* Eſpéce d'oüate, qu'on tire d'un arbre apellé *Capoquier.* Elle eſt très-fine, & ſi courte qu'on ne peut la filer. Les Siamois s'en ſervent au lieu de duvet.

CAPOLIN, *s. m.* Arbre du Méxique, dont le fruit reſſemble à nos cériſes.

CAPON, *s. m.* Terme de *Marine.* C'eſt un crochet de fer qui ſert à lever l'ancre.

† *Capon*, *s. m.* [*Nebulo.*] Terme de *Colége.* Se dit d'un écolier fripon, qui n'a point le cœur à l'étude, qui trompe ſes compagnons en joüant.

CAPONER, *v. a.* [*Alligare, aſtringere.*] Terme de *Marine.* C'eſt crocher l'arganeau de l'ancre avec le croc de capon pour la laiſſer au boſſoir.

† CAPONNER, *v. a.* [*Surripere, fraudare, decipere.*] Terme de *Colége.* Se dit d'un écolier ruſé, qui atrape les autres, & les eſcroque.

CAPONNIÉRE, *s. f.* [*Inſidiæ.*] Terme de *Fortification.* Voute qui traverſe un foſſé ſec, laquelle eſt capable de contenir des gens de guerre, qui tout d'un coup font feu par des ouvertures qui ſe découvrent inopinément. Logement couvert & creuſé dans le fond d'un foſſé ſec pour loger des ſoldats.

CAPORAL, *s. m.* [*Decurio.*] Il vient de l'Italien *caporale.* (Le caporal eſt celui qui eſt au-deſſous du ſergent. C'eſt un bas oficier d'infanterie, qui commande une eſcoüade, poſe & leve les ſentinelles. Il reçoit le mot des rondes qui paſſent auprès de ſon corps de garde. Il y a trois capóraux à chaque compagnie, & quelquefois plus. Voïez *Ménage, Obſerv. t. 2. page 461.*)

☞ CAPOSER. On capoſe un navire en amarrant le gouvernail bien ferme, pour ſuivre l'abandon du vent.

CAPOT, *s. m.* [*Qui nullum folium luſorium aufert.*] Terme de *Jeu de Piquet.* Coup remarquable qui conſiſte à lever toutes les cartes, & à compter quarante au lieu de dix qu'on a acoûtumé de compter. (Faire capot. Il eſt capot.)

† * Vous alez faire pic, repic & capot tout ce qu'il y a de galant dans Paris. *Mol.*

† * On dit d'une perſonne, qu'elle eſt demeurée *capot*, lorſque ce qu'elle atendoit, lui a manqué.

Capot, *s. m.* [*Chlamis brevior cucullata.*] Habillement, capuchon, que mettent les Chevaliers lorſqu'ils ſont reçûs, ou les gens de mer ſur leurs habits ordinaires.

CAPRE, *s. m.* [*Pirata.*] Terme de *Mer.* C'eſt le nom qu'on donne ſur l'Océan aux Armateurs & aux vaiſſeaux armez en guerre qui vont en courſe. (Un fameux câpre. Il a été pris par un câpre de Dunkerque.)

☞ On apelle *câpre à la part*, celui qui va en courſe ſans ſalaire, & dans la ſeule eſpérance d'avoir part au butin qu'il fera.

CAPRICE, *s. m.* [*Moroſitas, levitas, inconſtantia.*] Fantaiſie bourruë. Sorte de folie. (Il a des caprices à faire perdre patience aux gens.)

* *Caprice*, *s. m.* [*Fortuitus, ſubitus animi impetus.*] Ouvrage en vers ſur quelque ſujet un peu bizarre, ou qui eſt peu uſité.

Capricieusement, *adv.* [*Mororè, leviter.*] D'une maniére capricieuse & bizarre. (Se gouverner capricieusement.)

Capricieux, Capricieuse, *adj.* [*Morosus, inconstans, levis.*] Fantasque, bourru, bizarre, qui a des caprices. (Il est capricieux. Elle est capricieuse.)

Capricorne, *s. m.* [*Capricornus.*] L'un des douze signes du Zodiaque, auquel, lorsque le soleil entre, il fait le solstice d'hiver.

☞ Ce signe que l'on trouve dans plusieurs médailles de l'Empereur Auguste, & dans une de l'Empereur Adrien, signifie l'abondance & la félicité dont les peuples joüissoient sous ces deux Empereurs.

Capriole. Voïez *Cabriole* & *Cabrioler.*

Caprisant, *adj.* Terme de *Chirurgie.* Nom qu'on a donné à une espéce de pouls inégal & irrégulier, dans lequel l'artére interrompt son mouvement, ensorte que le batement qui vient après le repos, est plus prompt & plus fort que le prémier; le même qu'il arrive aux chévres, *capræ,* qui rebondissent & semblent faire un double mouvement en marchant. Voïez *le Diction. de M. Col-de-Villars.*

Capron, *s. m.* [*Pannus ante retroque vesti adjectus.*] Terme de *Capucin.* Morceau de drap fait en ovale que portent les Novices Capucins, & qui pend par derriére leur dos, & par devant leur estomac, environ un pié de long.

Capron, s. m. Terme de *Jardiniers.* C'est ainsi qu'ils nomment les grosses fraises.

Capse, *s. f.* [*Capsa, capsula.*] Terme usité *en Sorbonne.* Petite boite de cuivre, ou de fer blanc, où les Docteurs mettent leurs sufrages, afin de recevoir, ou de refuser celui qui est examiné pour l'acte de tentative, ou pour la licence.

Capsule, *s. f.* Terme d'*Anatomie.* Ce nom se donne à des membranes qui envelopent quelques petits vaisseaux. (La capsule de la veine porte.)

Capsule, s. f. Terme de *Botaniste.* C'est l'envelope, faite comme une petite bourse, dans laquelle sont enfermez les pepins des poires ou des pommes.

Captateur, *s. m.* [*Captator.*] Terme de *Jurisprudence Romaine,* qui se dit de celui qui par flateries & par mauvais artifices tâche à surprendre des testamens ou des donations. Il n'est en usage qu'en ce sens.

† Capter, *v. a.* [*Captare.*] Vieux mot dont on se servoit dans cette phrase, *capter la bienveillance des Auditeurs.* On dit, *tâcher de gagner* la bienveillance de ses auditeurs.

Captieux, Captieuse, *adj.* [*Captiosus, fallax.*] Trompeur, qui surprend. (Raisonnement captieux.)

Captieusement, *adv.* [*Captiosè, fallaciter.*] D'une maniére captieuse, & par laquelle on tâche de surprendre. (Il agit captieusement.)

Captif, *s. m.* [*Captivus.*] Chrétien que les Turcs ou autres Infidéles ont fait prisonnier. (Délivrer les captifs. *Patru, Plaid. 3.*)

Captif, veut dire, un homme qui est dans la contrainte. C'est en ce sens que Despreaux dit d'un homme qui n'est pas né Poëte :

> (Dans son génie étroit il est toûjours *captif,*
> Pour lui Phœbus est sourd & Pegase est rétif.

Captif, Captive, adj. Qui est prisonnier de guerre. (Ce qui donna l'alarme, fut la mére de Darius avec sa femme, & d'autres Dames captives. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.*)

Captif, Captive, adj. Tenu de court. Celui ou celle à qui on ne donne pas beaucoup de liberté. (Il est trop captif où il est.)

Captiver, *v. a.* [*Captivum facere.*] Ce mot, dans le propre, n'est pas bien en usage, il signifie *assujétir.* (Provinces captivées. *Voit. Poësies, pag. 186.* On diroit aujourd'hui, Provinces domptées ou assujéties.)

† * *Captiver, v. a.* [*Demereri, conciliare.*] Gagner le cœur, gagner l'esprit des gens. (S'insinuer dans leur esprit. (Je rirai aux galans qui vous viendront captiver. *Sar.*)

* *Captiver, v. a.* [*Submittere.*] Assujétir. (Il faut captiver son esprit pour l'assujétir à la foi.)

Se captiver, v. a. [*Astringere.*] *Je me captive, je me captivai, je me suis captivé.* S'assujétir. (Il se faut long-tems captiver & s'atacher à la lecture, si l'on veut devenir savant. Un libertin ne se peut point captiver, parce qu'il aime trop ses plaisirs.)

Captivité, *s. f.* [*Captivitas, servitus.*] Prison, grande sujétion. (Captivité honteuse. *Abl.* Il a été prisonnier plusieurs années, & la captivité ne lui a point abatu l'esprit. *Nouv. Rem.* Se tirer de captivité. *Vaug. Quint. l. 5. c. 5.*)

☞ Corneille dit, dans son Heraclius, *act. 1. scene 4.*

> Et quelque éfort qu'on fasse à rompre ces beaux nœuds,
> D'un amour si parfait les chaines sont si belles,
> Que nos *captivitez* doivent être éternelles.

Capture, *s. f.* [*Præda.*] Il vient du Latin *captura.* Butin, ce qu'on prend sur l'ennemi. (Faire une bonne capture.)

Capture, s. f. [*Comprehensio.*] Ce mot se dit aussi entre *Sergens* & *Archers.* C'est la prise que les Sergens ou les Archers ont fait d'une personne qu'ils ont menée en prison. (Faire une capture considérable. Faire un procès-verbal de la capture d'un voleur, d'un banqueroutier, &c.)

Capuce, *s. m.* [*Cucullus.*] Ce mot vient de l'Italien *capuccio.* Terme de *Carme déchaussé,* de *Feüillant,* d'*Augustin,* & de presque tous les Religieux de l'Ordre de S. François. C'est la partie de l'habit qui couvre la tête du Religieux, & qui d'ordinaire est fait en pointe. (Un capuce mal fait.)

Capuchon, *s. m.* [*Cucullus.*] Terme de *Marchand de toile cirée.* Morceau d'étofe ou de toile cirée dont on se couvre la tête & les épaules pour se défendre du mauvais tems.

Capuchon, s. m. Ce mot se prend en général pour la partie de l'habit du Religieux qui lui couvre la tête. Le capuchon est l'une des plus anciennes couvertures de tête qu'on ait portées dans l'Eglise. Les Moines sont les prémiers qui en ont porté. *Thiers, Hist. des perr. c. 4. p. 96.*

Capuchon, s. m. Il se dit proprement aujourd'hui, parlant des Bénédictins, & des Religieux de Nôtre-Dame de la Merci. C'est la partie de l'habit du Religieux qui lui couvre la tête. (Un bon capuchon. Se couvrir la tête de son capuchon.)

Capucinade, *s. f.* On s'en servoit autrefois pour désigner un discours peu éloquent. Dire des *capucinades;* vouloit dire des choses peu solides, peu sensées, ou bien où l'on montroit trop de crédulité.

Capucine, *s. f.* Les Potiers de terre apellent *capucine,* une petite écuelle de terre de Flandre à queuë, où l'on fait une sausse. Elle a été nommée *capucine,* parce que les Capucins s'en servent. (La capucine est fragile, & se casse aisément.)

Capucine, *f. f.* [*Nasturtium Indicum.*] Plante qui nous a été aportée des Indes, dont les feüilles ressemblent à un bouclier, étant presque rondes, & aïant le milieu comme celui de la feüille de cotyleon. Ses fleurs sont à cinq feüilles disposées dans les échancrures du calice & de couleur jaune. On l'apelle autrement *Cresson d'Inde*, ou *Cresson du Pérou.* On en cultive trois espéces; la petite, la grande & la double. On la seme en planche comme les autres légumes.

CAPUCINES, *f. f.* [*Moniales Sancti Francisci.*] Religieuses de l'Ordre de S. François, habillées d'une étofe grise. (Être reçûë Capucine. Se faire Capucine.)

CAPUCINS, *f. m.* [*Capucinus.*] Religieux habillez d'un gros drap gris, avec un manteau de même couleur, un long capuce, à cause duquel ils ont été apellez Capucins. Ils portent une ceinture de crin sur leur robe, & vont avec des sandales. Ils ont été réformez de l'Ordre de S. François.

CAQ.

CAQUE, *f. m.* [*Doliolum*, *cadus.*] Quelques-uns font ce mot *féminin;* mais la plûpart des habiles gens & des personnes qui se servent de *caque*, le font *masculin.* Le caque est un quart de muid servant aux poissonniéres, & servant aussi à mettre de la poudre à canon & du salpêtre. (Caque qui n'est pas bien lié.)

Caque. On dit proverbialement, *le caque sent le hareng*, pour dire que les prémiéres impressions ne s'éfacent jamais entiérement. On le dit aussi d'un homme de néant que la fortune a élevé, & qui conserve les inclinations & les maniéres de son prémier état. On ne le dit qu'en mauvaise part.

CAQUAGE, *f. m.* Façon qu'on donne aux harengs lorsqu'on les veut saler.

CAQUER, *v. a.* [*Haleces eviſceratas doliolo ingerere.*] Terme de *Mer.* Ce mot se dit en parlant de hareng, & veut dire couper la gorge au hareng, & lui arracher les entrailles pour le mettre en caque. (Caquer le hareng.)

CAQUEROLE, *f. f.* [*Cacabus depressior*, *& manubrio instructus.*] Petit pot de cuivre à trois piez, qui a une longue queuë avec laquelle on le tient pour l'aprocher du feu, & pour secouer ce que l'on y fait cuire.

† CAQUESANGUE, *f. f.* [*Dissenteria.*] Il vient de l'Italien *caca-sangue;* c'est-à-dire, flux de sang, dissenterie, qui est une douleur de ventre à cause que les boïaux sont écorchez, & qu'on vuide avec les selles des raclures, du sang, & quelquefois du pus. Le mot de *caca-sangue*, n'est usité en François que dans le comique & le satirique. Voïez *Henri Etienne*, *Apologie pour Herodote.*

† CAQUET, *f. m.* [*Loquacitas*, *garrulitas.*] Babil. (Le caquet est ordinaire aux femmes. Caquet impertinent, ridicule, importun, ennuïeux. Avoir du caquet.

Contre la médisance il n'est point de rempart,
A tous les sots *caquets* n'aïons donc mal égard.
Moliére, *Tartufe.*)

Avoir le caquet bien afilé; c'est-à-dire, causer bien.

† *Rabatre le caquet de quelcun.* C'est rabatre l'orgüeil de quelcun, & lui fermer la bouche, soit en le menaçant, ou le rendant convaincu sur ce qu'il avoit dit.

Le *caquet de l'Acouchée*, ce sont les bagatelles dont on s'entretient d'ordinaire chez les femmes en couches.

CAQUÉTE, *f. f.* [*Doliolum.*] Maniére de petit baquet où la harangére met des carpes.

† CAQUETER, *v. n.* [*Garrire*, *nugari*] Causer, avoir du caquet.

† CAQUETEUR, *f. m.* [*Loquax*, *garrulus.*] Celui qui babille, qui parle trop. (Un franc caqueteur.)

† CAQUETEUSE, *f. f.* [*Garrula.*] Celle qui a du babil. (C'est une vraie caqueteuse.)

CAQUETOIRE, *f. f.* [*Cathedra ad confabulandum apta*, *commoda.*] Terme de *Laboureur.* Bâton qui est au milieu des mancherons de la charruë, sur lequel le laboureur s'assied lorsqu'il cause avec quelcun. Cette *caquetoire* s'apelle par quelques-uns *babilloire.* On dit aussi ce mot de *caquetoire* d'un fauteüil, sur lequel on cause à son aise auprès du feu, ou, selon d'autres, *d'une chaise basse & sans bras, & dont le dos est fort haut.*

CAR.

CAR. [*Nam*, *enim.*] Conjonction qui signifie, *à cause que. Parce que*, & qui ne doit s'emploïer que de loin à loin. Voïez *la 53. Lettre de Voiture* sur *car.* Il ne se faut pas servir souvent de *car*, dans un discours châtié. Gomberville haïssoit le mot *car*, parce, disoit-il, qu'il venoit du Grec. Il ne s'en est point servi dans son Polexandre.

☞ Les Auteurs de la Comédie des Académiciens lui font dire dans la *scéne troisiéme du troisiéme acte:*

Que ferons-nous Messieurs de *car* & de *pourquoi?*

Desmarests lui répond:

Que deviendroit sans *car*, l'autorité du Roi?

Gomberville:

Le Roi sera toûjours ce que le Roi doit être,
Et ce n'est pas un mot qui le rend nôtre maître.

Gombaud:

Beau titre que le *car* au suprême pouvoir,
Pour prescrire aux Sujets la régle & le devoir.

Desmarests:

Je vous connois, Gombaud, vous êtes hérétique,
Et partisan secret de toute République.

Gombaud:

Je suis fort bon sujet, & le serai toûjours,
Près de mourir pour *car*, après un tel discours.

Desmarests:

De *car* viennent les Loix, sans *car* point d'Ordonnance,
Et ce ne seroit plus que désordre & licence, &c.

Car tel est nôtre plaisir. Façon de parler de *Palais*, & des *Déclarations du Roi.* Elle veut dire, telle est nôtre volonté, nous l'avons ainsi ordonné & arrêté. *Loiseau*, *Traité des Ofices*, *l. 5. ch. 2.*

CARABÉ, *f. m.* C'est de l'ambre jaune réduit en poudre.

CARABIN, *f. m.* [*Eques sclopetarius.*] Gaïa, *Traité des armes*, croit que le mot de *Carabin*, vient du mot Espagnol *cara*, & du mot Latin *binus*, qui signifie double, comme qui diroit gens à deux visages, à cause de leur maniére de combatre,

combatre, tantôt en fuïant, & tantôt en faifant volteface. Les Carabins étoient des cavaliers qui fervoient du tems de Henri IV. & de Loüis XIII. qui portoient une cuiraffe échancrée à l'épaule, afin de mieux coucher en joüe, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabaffet en tête, une longue épée, & une carabine à l'arçon de la felle. Il n'y a aujourd'hui plus de Carabins, & en leur place on a des Dragons. Voïez l'*Hiftoire de la Milice Françoife, du Pere Daniel, tom. 1. pag. 232.*

Carabin. On dit figurément, qu'un homme eft *un vrai Carabin au jeu*, lorfqu'il hazarde une fomme au jeu, & fe retire auffi-tôt, perte ou gain. On dit auffi qu'un homme *a tiré fon coup en Carabin*, lorfqu'il jette quelques mots vifs dans une converfation, ou une difpute, & puis fe taît ou fe retire.

† * *C'eft un Carabin de S. Côme.* Façon de parler burlefque & proverbe, pour dire, un ferviteur Chirurgien. Un Frater.

CARABINADE, *f. f.* C'eft un tour de Carabin. (Cet homme n'eft propre qu'à faire une carabinade.)

CARABINE, *f. f.* [*Carabina, fclopeti genus.*] Sorte d'arme à feu que porte le carabin. (Une petite carabine.)

CARABINER, *v. n.* Se batre à la maniére des Carabins, décharger fon coup, & puis fe retirer. Il fe dit auffi de ceux qui entrent en quelque compagnie & qui fe retirent auffi-tôt. J'ai *carabiné* à la baffette; c'eft-à-dire, j'ai joüé deux ou trois coups & me fuis retiré.)

CARACHE, *f. m.* Tribut que les Chrétiens paient au Grand Seigneur.

CARACOL, CARACOLE. L'Académie admet l'un & l'autre. [*Equeftris vel fpeculando vel invadendo hofti procurfio.*] Le caracol ou la caracole, eft un tour en rond que le cavalier fait faire à fon cheval. (Les Theffaliens faifant promptement le caracol, revinrent à la charge. *Vaug. Quint. liv. 3. c. 11.*)

Caracol, f. m. Terme d'*Architecture*. On dit un *efcalier en caracol*, pour dire, un efcalier en limaçon. *Acad. Franç.*

CARACOLER, *v. n.* [*Equos in gyrum, in orbem agere.*] Faire des caracols. Faire des tours ou des demi tours. (Dans les combats, il faut fouvent caracoler pour prendre avantage fur l'ennemi.)

Faire la caracole. Terme de *Guerre*, en ufage dans la cavalerie; c'eft lorfque le bataillon tourne en corps, comme s'il étoit tout d'une piéce, à peu près comme on fait tourner un vaiffeau dans l'eau. On apelle auffi cette caracole, *converfion.* On peut faire un quart, deux quarts, trois quarts de converfion, ou le tour entier.

CARACOLI. Sorte d'arbre qui croît dans les Indes, & dont on affure que l'écorce, infufée dans un verre d'eau, étanche le fang.

☞ CARACORE. C'eft un bâtiment dont les habitans de l'Ifle de Borneo fe fervent. Voïez *Aubin.*

CARACTÉRE, *f. m.* [*Litterarum typi.*] Il vient du Grec. Lettre dont on fe fert pour imprimer. (Cette ligne doit être en caractére italique. Les Egiptiens fe fervoient de caractéres hiéroglifiques. Les Chinois ont des caractéres particuliers en très-grand nombre.)

Caractére. [*Caracter, Nota, fignum.*] Ecriture de quelque perfonne particuliére. (J'ai été content, en voïant feulement vôtre caractére. *Voit. l. 29.*)

* *Caractére.* [*Caracter magicus.*] Sortilége. (Avoir un caractére.)

* *Caractére.* [*Stylus.*] Stile. (L'églogue ne doit point être d'un caractére élevé. *Gilles Boileau, Avis à Ménage.*)

* *Caractére.* [*Caracter.*] Certaine marque imprimée dans l'ame par le moïen des Ordres facrez, ou des Sacremens. *God.* (Le caractére du batême eft un caractére indélébile. * Profaner fon caractére. *God.*)

Caractére. [*Forma, indoles, dignitas.*] Marque qui diftingue une perfonne, ou une chofe d'une autre. (Donner le véritable caractére des gens. *Mol.* * Soûtenir bien un caractére. * Outrer les caractéres. Les caractéres d'Homére font animez. Tous les tems ont un caractére qui leur eft propre. *S. Evremont, pag. 537.* Caractéres de Théophrafte.)

* CARACTÉRISER, *v. a.* [*Adumbrare, defcribere, exhibere.*] Donner le caractére des chofes ou des perfonnes. (Moliére caractérifoit bien les gens.)

On dit *en Peinture* qu'un tableau eft bon, parce que chaque objet y eft bien caractérifé. *Un beau caractére de tête;* c'eft-à-dire, une tête deffinée avec toute l'exactitude & tout le choix qui eft propre du fujet.

CARACTÉRISTIQUE, *adj.* [*Adumbrans, exhibens.*] Il vient du Grec, & fignifie qui marque le caractére. (Avoir une qualité caractériftique.)

Caractériftique, f. f. [*Littera defignans.*] Terme de *Grammaire.* C'eft la principale lettre d'un mot qui fe conferve dans tous les changemens qui lui arrivent, & particuliérement dans tous les tems, & dans tous les modes d'un verbe, & dans tous les dérivez & compofez. (Les caractériftiques font d'un grand ufage dans les Grammaires Hébraïque & Gréque pour la formation des tems.)

CARAFE, *f. f.* [*Ampulla.*] Vafe de verre, large par le bas, & étroit par le haut, contenant ordinairement demi-fétier, & quelquefois chopine. (Une belle carafe.)

CARAFON, *f. m.* [*Ampulla craffior.*] Sceau prefque tout couvert, où il y a un flacon de verre plein d'eau autour duquel on met de la glace qui rafraîchit l'eau du flacon, afin de boire frais durant l'été.

CARAGI, *f. m.* On nomme ainfi dans les Etats du Grand Seigneur, les droits d'entrée & de fortie qui fe paient pour les marchandifes. Ce mot fe dit auffi des Commis des Bureaux où fe perçoivent les droits. Le Directeur de la Doüane, fe nomme *Caragi-Bachi.*

CARAGNE, ou KARAGNE. Gomme rare, qui vient de la Nouvelle-Efpagne, & qui eft eftimée dans la Médecine. Elle découle d'un arbre qui reffemble au palmier. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de fel volatil. Elle eft réfolutive, fortifie les nerfs, déterge & confolide les plaies, apaife les douleurs des jointures.

CARAGROUCH, *f. m.* Monoie d'argent de l'Empire, qui pefe neuf dragmes, & qui vaut un peu moins de trois livres de France.

CARAGUATA. Efpéce de chardon qui croît au Bréfil, & en quelques autres lieux de l'Amérique. Ses feüilles fourniffent un lin très-délié & très-fort, propre à faire divers ouvrages de corderie. Les Indiens en font des rets à pêcher.

CARAGUE, *f. m.* Animal du Bréfil, qui reffemble au renard.

CARAÏTES. Nom de Sectaires parmi les Juifs ; ce sont des Sadducéens réformez, & il y en a encore aujourd'hui dans le Levant & dans la Pologne.

CARAMEL, *s. m.* [*Coctum saccharum.*] Sucre fort cuit, & bon pour le rhume. Quelques Dames font le mot de *caramel féminin ;* mais les gens du monde qui parlent bien, le croient *masculin*, & disent : *Ce caramel est fort bon.*

CARAMOUSSATS, *s. m.* Terme de *Mer.* Vaisseaux marchands de Turquie, qui ont la poupe fort haute.

☞ CARANGUER. Les Matelots du païs d'Aunis, se servent de ce terme, pour dire, *agir.*

CARAPACE, *s. f.* Grosse écaille très-ferme & très-solide, qui couvre les Tortuës, & où tiennent ces belles écailles transparentes, qu'on nomme *Caret*, ou *écaille de Tortuë.*

☞ CARAQUE. Les Portugais apellent ainsi les vaisseaux qu'ils envoient au Brésil & aux Indes Orientales. Ce sont de grands vaisseaux ronds & propres au combat, plus étroits par le haut que par le bas, qui ont quelquefois sept ou huit planchers, & sur lequels on peut loger jusques à deux mille hommes. Il y en a de petits que l'on apelle *Caracons.*

Caraque. C'est le nom qu'on donne au meilleur cacao, qui croît dans les Provinces de Guatimala & de Nicaragua au Méxique. Le gros & le petit *Caraque*, viennent du même païs.

Caraque. Les Holandois apellent *Porcelaine caraque*, leurs plus fines porcelaines, parce que les prémiéres qui sont venuës d'Orient en Europe, y furent aportées par les Caraques Portugaises.

CARARA, *s. m.* Poids dont on se sert en quelques endroits d'Italie, sur-tout à Livourne, pour la vente des laines & des moruës. Il pese cent soixante livres du païs.

CARAT, *s. m.* [*Nativa auri coctio.*] Terme d'*Orfévre.* Partie ou degré de bonté de l'or pur. C'est proprement le nom du poids qui exprime le titre de la perfection de l'or. Les Orfévres & les Monoïeurs ont fixé à vingt-quatre carats le plus haut degré de la perfection de l'or. Cependant on n'y peut jamais arriver, & il s'en manque toûjours quelque quart de carat, quelque soin que l'on prenne de rafiner l'or. L'or à vingt-trois carats, c'est celui dont la masse pesant vingt-quatre onces, par exemple, il n'y a que vingt-trois onces de pur or, & une once d'argent, ou d'autre métal mêlé parmi l'or.

* *Carat*, *s. m.* [*Gradus.*] Ce mot se dit aussi au figuré, & signifie quelque degré, quelque chose de plus. (J'espére que pour mon droit d'avis vous augmenterez de quelques carats la précieuse amitié dont vous m'honorez. *Lettres de Costar*, *t. 2. l. 224.*)

† * On dit aussi au figuré, & en riant : *Il est fou à vingt-quatre carats ;* c'est-à-dire, au suprême degré.

Carat de fin. C'est un vingt-quatriéme degré de bonté de quelque portion que ce soit. *Bouteroüë.*

Carat de prix. C'est une vingt-quatriéme partie de la valeur d'un marc d'or fin. *Bouteroüë.*

Carat de poids. Petit poids de quatre grains, dont on se sert pour l'estimation des pierres précieuses.

CARAVANE, *s. f.* [*Mercatorum aliorumve congregata manus.*] Ce mot nous vient de l'Espagnol *Caravana.* C'est une compagnie de Marchands qui vont trafiquer par le Levant, de pélerins ou de voïageurs qui se mettent de compagnie pour voïager plus sûrement. Ils ont quantité de chameaux chargez de provisions & de marchandises. Le chef de la caravane s'apelle *Caravanbachi ;* c'est lui qui louë les chameaux dont les autres ont besoin & qui régle la marche de la caravane. (Une petite ou grande caravane. Les caravanes ne font ordinairement qu'une traite par jour, en hiver depuis sept heures du matin jusques à six ou sept heures du soir, & en été depuis sept heures du soir, jusqu'au lendemain à six ou sept heures du matin.)

Caravane, *s. f.* [*Navalis Melitensium equitum expeditio.*] Ce mot signifie aussi une course, ou une campagne que les nouveaux Chevaliers de Malte font sur mer contre les corsaires & contre les ennemis de la Religion. (Faire sa caravane.)

† *Caravane.* Troupes de gens qui courent la campagne. *Scar. Rom. 1. part. c. 1.*

CARAVANSERA, *s. m.* [*Hospitium recipiendis peregrinis destinatum.*] Terme de *Rélation du Levant.* C'est le nom qu'on y donne à de grands bâtimens qui servent à loger des caravanes. Ils sont faits en forme de halles, sous lesquelles les gens de la caravane, avec les bêtes, peuvent se tenir durant les grandes chaleurs. Il y a dans le Levant plusieurs de ces *Caravanseras*, que la charité des Princes ou des personnes riches y a fait bâtir.

CARAVANSERASKIER, *s. m.* C'est l'Intendant ou Gardien du Caravansera.

CARAVELLE, *s. f.* [*Auriti veli lembus.*] Vaisseau rond dont les Portugais se servent sur mer, qui est à voiles latines & à oreilles de liévre, & qui est de deux cens tonneaux. *Fourn.*

CARBATINE, *s. f.* [*Pelles recens avulsæ.*] Peaux de bêtes nouvellement écorchées. (Ils eurent les jambes écorchées, parce qu'ils portoient des carbatines faute de souliers. *Abl. Ret. l. 4. c. 3.*)

CARBONELLE, *s. f.* [*Carbunculus.*] Terme de *Médecine.* Espéce de gros phlegmon qui est fort enflâmé, & souvent pestilentiel.

CARBONNADE, *s. f.* [*Caro in pruna tosta.*] Viande qu'on leve de dessus un porc frais pour la faire griller. *S. Am.* Il se dit aussi d'autre viande dont on fait griller des trenches.

CARBOUILLON, ou QUART-BOUILLON, *s. m.* [*Quarta pars ex salinarum pretio.*] Droit des salines de Normandie, qui est la quatriéme partie du prix du sel blanc fabriqué dans les salines.

CARCAN, *s. m.* [*Collare ferreum.*] Colier de fer ataché à un poteau dans un lieu public, qu'on met au cou de ceux qui n'ont pas fait des crimes qui méritent la mort. (Il a été condamné à être au carcan. Mettre au carcan.)

Carcan, signifie aussi une espéce de chaîne d'orfévrerie ou de pierreries, que les femmes portent au cou. (Un beau carcan de diamans.)

CARCAPULI, *s. m.* Fruit semblable à la cérise qu'on trouve dans l'Isle de Java.

CARCASSE, *s. f.* [*Ossea compages.*] Corps où il n'y a presque plus que les os. (Une carcasse de poulet, de chapon, de poulet d'Inde, &c.) On apelle aussi *carcasse d'un vaisseau*, le corps d'un vaisseau qui n'est point bordé.

Carcasse. [*Corpus macilentum.*] Personne maigre, séche & décharnée.

(Tu n'es qu'une ombre, une *carcasse*,
Je ne voi rien quand je te voi.
Gomb. Ep. l. 1.)

† *Carcasse*, *s. f.* [*Ferrea machina igniaria.*] C'est une machine de guerre, faite de deux cercles

de fer larges de deux pouces, épais de deux lignes, croisez en ovale, qu'on remplit d'un sac de toile godronnée, farci de grenades & de bouts de canons de mousquet chargez de grenaille de fer. La carcasse n'a été inventée que dans le dix-septiéme siécle; & comme elle n'a pas répondu aux grands éfets qu'on en espéroit, on ne s'en est pas servi fort long-tems. On jette la carcasse comme une bombe avec un mortier. (Donner le feu à une carcasse. La carcasse fait un feu qui dure près d'une demi-heure. Jetter des carcasses.)

CARCHESIEN, *adj.* On donne ce nom à une espéce de laqs, dont on se sert pour faire les extensions dans les luxations & les fractures. Il se fait comme le nœud qui atache la voile au dessus de la hune d'un vaisseau. On l'apelle *Carchesien*, du mot Latin *Carchesium*, qui signifie le haut du mât d'un navire ou la hune.

CARCINOME, *s. m.* Terme de *Médecine.* C'est la tumeur qu'on nomme aussi *Cancer.* Ce mot est Grec; il vient de *καρκίνος*, *cancer.* On dit aussi un ulcére *carcinomateux.*

CARDAMINE, *s. f.* [*Nasturtium aquaticum.*] Cresson. Herbe qui croît dans l'eau, sur-tout auprès des sources. Le mot *Nasturtium* convient proprement au Cresson alénois.

CARDAMOME, *s. m.* [*Cardamomum.*] Graine médecinale, & fort aromatique, contenuë dans des gousses qui nous sont aportées des Indes Orientales & de l'Arabie. (Le grand Cardamome. Le Cardamome moïen.)

CARDASSE, *s. f.* [*Pecten.*] Grosse carde. Espéce de peigne à carder la bourre de la soie, pour en faire du capiton.

CARDÉE, *s. f.* [*Lana carminata.*] Morceau de laine cardée qu'on leve de dessus les deux cardes. Ce qu'on carde de laine à la fois avec les deux cardes. La laine *cardée* est autrement rompuë que la laine peignée.

CARDER, *v. a.* [*Lanam carminare.*] Acommoder la laine avec les cardes. Passer la laine au travers des crocs des deux cardes, pour la rendre propre à être emploïée. (Carder de la laine.) Il se dit aussi de la soie.

CARDES, *s. f.* [*Tener cinaræ caulis.*] Côtes de poirée ou d'artichaut qu'on fait cuire, qu'on mange avec du sel, du beurre & du vinaigre, & dont on se sert dans les ragoûts. (De bonnes cardes.)

Cardes, s. f. [*Ferreus pecten, quo lana carminatur.*] Morceau de bois plat & quarré, long d'un pié, & large d'environ un demi, qui a plusieurs crocs qui sont de petits fils d'archal courbez & mis par rangées, afin de carder la laine, la bourre ou la soie.

CARDEUR, *s. m.* [*Qui lanam carminat.*] Prononcez *cardeu.* Ouvrier qui carde de la laine, ou de la soie.

CARDEUSE, *s. f.* [*Quæ lanam carminat.*] Ouvriére qui carde de la laine, &c.

CARDIALGIE, *s. f.* [*Cardialgia.*] Terme de *Médecine.* Douleur violente qu'on sent vers l'orifice supérieur de l'estomac, acompagnée de palpitation de cœur, de défaillance, d'envie de vomir; elle est causée par des humeurs âcres qui picotent cet orifice & les parties voisines. Ce mot vient de *καρδία*, cœur, & de *ἀλγέω*, je soufre.

CARDIAQUE, *adj.* [*Cordialis.*] Terme de *Médecin.* Ce mot vient du Grec, & signifie *cordial*, qui sert à fortifier le cœur. (C'est un reméde cardiaque.)

Cardiaque, s. m. Reméde cordial. (Le vin est un grand cardiaque.)

Cardiaque. Plante qu'on nomme autrement *Agripaume.* On l'apelle *cardiaque*, parce qu'on la croit bonne dans les cardialgies des enfans.

CARDIER, *s. m.* [*Pectinum ferreorum artifex.*] Ouvrier qui fait & vend des cardes pour carder la laine, &c.

CARDINAL, CARDINALE, *adj.* Terme de *Science.* Il signifie *principal;* & vient du Latin *Cardinalis*, & celui-ci de *cardo*, qui signifie un *gond*, ou *un pivot*, sur lequel une porte tourne. On dit en *Grammaire*, les nombres *cardinaux*, qui sont indéclinables, qui se disent les prémiers, & desquels sont dérivez les nombres *ordinaux.* On dit dans la Morale, les quatre *vertus cardinales*, qui sont la Prudence, la Justice, la Force & la Tempérance, qui servent comme de pivot & de fondement à toutes les autres. En terme de *Sphére* & d'*Astronomie*, on parle des quatre *points cardinaux*, où le Méridien & l'Equateur coupent l'horison; & qui sont l'Orient, l'Occident, le Midi & le Septentrion, & de-là vient qu'on nomme aussi *vents cardinaux*, les quatre vents qui souflent directement de ces quatre côtez du monde. On nomme en *Astronomie*, les points *cardinaux* du Ciel, le Zénith & le Nadir, & les points du lever & du coucher du soleil.

Cardinal, s. m. [*Cardinalis, purpuratus Ecclesiæ princeps.*] Terme d'*Eglise.* C'est le nom que donne l'Eglise Romaine à ceux qui possédent la seconde dignité de l'Eglise. Ils ont été nommez Cardinaux; pour dire, qu'ils sont comme les pivots & les gonds qui soûtiennent l'Eglise. Il y a soixante & dix Cardinaux, six Evêques, cinquante Prêtres & quatorze Diacres. C'est d'entr'eux qu'on choisit le Pape; ils ont voix active & passive dans le Conclave. *Cardinal neveu*, c'est le Cardinal qui est le neveu du Pape vivant. *Cardinal Camerlingue*, c'est le Cardinal qui est le chef de la Chambre Apostolique. On parle de fermer & ensuite d'ouvrir la bouche aux Cardinaux nouvellement élus. *Un chapeau de Cardinal*, c'est un chapeau rouge. On dit absolument, *prétendre au chapeau*, & *avoir reçû le chapeau;* pour dire, prétendre à être Cardinal, & avoir été fait Cardinal. Les Cardinaux dans leur prémiére institution, n'étoient que les Prêtres principaux, ou les Curez de la Ville de Rome. Innocent IV. leur donna le Chapeau rouge, & Boniface VIII. la pourpre, de sorte que croissant toûjours en grandeur, ils se sont enfin élevez au-dessus des Evêques, quoiqu'ils ne soient que d'institution Ecléfiastique.

Cardinal, s. m. Oiseau gros comme un petit perroquet, qui a le bec & le corps rouge.

Cardinal, s. m. Les Tondeurs de draps apellent ainsi une carde à carder la laine, remplie de bourre-tontisse jusqu'à l'extrémité des pointes. Ils s'en servent pour coucher le poil ou la laine sur la superficie des étofes, après qu'ils les ont tonduës *à fin*, ou pour la derniére fois.

CARDINALAT, *s. m.* [*Cardinalatus.*] Dignité de Cardinal. (Il est parvenu au Cardinalat. Les Ministres des Couronnes qui sont d'Eglise, parviennent assez souvent au Cardinalat.

CARDINALISME, *s. m.* [*Cardinalismus.*] Il vient de l'Italien *cardinalismo*, & signifie la même chose que *Cardinalat*; c'est-à-dire, dignité de Cardinal. Ce mot est peu en usage.

CARDON, *s. m.* [*Tener cynaræ caulis.*] Sorte d'herbe dont on mange les côtes. Espéce d'artichaut qui ne porte point de pommes. Le

cardon, eſt la plus groſſe de toutes les plantes potageres, & une des plus ſaines. Il y a deux eſpéces de *cardons*, le commun, qu'on nomme le *cardon* d'Eſpagne, & le piquant, qu'on nomme le *cardon* de Tours, parce qu'il en eſt venu originairement.

Pline a remarqué dans ſon Hiſtoire naturelle, que les Romains étoient fort friands des *cardons* qu'on leur aportoit de Cartage & de Cordouë, & que nous apellons *cardons d'Eſpagne.*

CARDOUZILLE, *ſ. f.* Petite étofe de laine ſans ſoie.

CARE, *ſ. f.* Taille ou meſure qui eſt entre le deux épaules. En parlant d'habits, c'eſt la coupe & la taille du derriére du dos. (Il faut retailler la care de cet habit. On dit en Normandie une care de foin, qui eſt de vingt-deux bottes.)

Care, ou *Carus.* Terme de *Médecine.* Eſpéce de léthargie qui dégénere ſouvent en apopléxie.

CARÊME, *ſ. m.* [*Quadrageſima.*] Les ſix ſemaines qui précédent les Fêtes de Pâques, durant leſquelles l'Egliſe ordonne aux fidéles de jeûner, & de ne point manger de viande ſans cauſe légitime & ſans diſpenſe. On dit que le *Carême eſt bas*, lorſqu'il commence en Février, & que le *Carême eſt haut*, quand il ne commence qu'en Mars. (Le Carême eſt haut cette année. Garder le Carême. Obſerver le Carême. Rompre le Carême. *Viandes de Carême*, c'eſt le poiſſon & tous les autres mets, hormis la chair, la graiſſe, le lard, &c. *Fruits de Carême*, ce ſont les fruits ſecs, comme raiſins, figues, prunes, &c. La Mi-Carême, c'eſt le jeudi qui eſt au milieu du Carême, & c'eſt une fête où les harangeres ſe réjoüiſſent.)

Carême, ſe prend auſſi pour tous les Sermons qu'un Prédicateur prêche ou a prêchez pendant le Carême. On dit un tel a publié ſon *Carême.* Le *Carême* du P. Bourdalouë, de M. Maſſillon, &c. ſont eſtimez.

Carême-prenant, *ſ. m.* [*Geniales ante quadragenarium jejunium dies.*] Le dernier jour du carnaval. (Faire carême-prenant avec ſes amis.)

† * *Carême-prenant.* [*Plebecula larvata.*] Homme en maſque, homme habillé ridiculement. Perſonne en maſque. On dit que vous voulez donner vôtre fille à un *carême-prenant. Mol.*

CARÉNAGE, *ſ. m.* [*Locus carinandis navibus idoneus.*] Lieu où l'on donne caréne aux navires.

CARÉNE, *ſ. f.* [*Carena, imus alveus.*] La quille, les flancs & le fond d'un vaiſſeau trempant dans l'eau. *Fourn. Mettre le navire en caréne*, c'eſt coucher tellement le navire ſur le côté que la caréne puiſſe recevoir le radoub.

CARÉNER, *v. a.* [*Carinare.*] Terme de *Mer.* Mettre le navire ſur le côté, en ſorte qu'on lui puiſſe voir la quille pour donner le ſuif.

CARESSANT, CARESSANTE, *adj.* [*Blandus.*] Qui careſſe. (Il eſt careſſant. Elle eſt careſſante.)

CARESSE, *ſ. f.* [*Blanditia, amoris ſignificatio.*] Témoignage extérieur d'amitié, d'amour ou de bienveillance. (Faire des careſſes à quelcun.)

CARESSER, *v. a.* [*Blanditiis lenire, permulcere.*] Faire des careſſes. (Careſſer quelcun. Careſſer un cheval.

Voïez juſqu'à quel point va ma douceur extrême :
Un jour Lycas & moi nous *careſſions* mon chien,
Nous le baiſions enſemble, il me baiſa moi-même,
Je feignis de n'en ſentir rien.
Fonten.)

* *Careſſer*, *v. a.* Ce mot ſe dit auſſi des bêtes, (Les taureaux & les béliers ne careſſent que leurs femelles. *Abl. Luc. t. 2. Amours.*)

CARET, *ſ. m.* [*Teſtudinis putamina.*] Sorte de tortuë, dont la chair eſt fort bonne à manger, & dont l'écaille ſert à faire des peignes & autres petites choſes.

Caret. On apelle *fil de caret*, du fil qui ſert à coudre les voiles & autres ouvrages & manœuvres ſur les vaiſſeaux.

CARGAISON, *ſ. f.* [*Navis onus.*] Terme de *Marine.* La charge d'un vaiſſeau, & le tems propre à charger de certaines marchandiſes. (La cargaiſon de ce vaiſſeau eſt de telles marchandiſes. Le tems de la cargaiſon des vins, & de la moruë, &c.)

CARGAMON, *ſ. m.* Sorte d'épicerie rare & précieuſe, qui ne croît que dans le Royaume de Viſapour.

CARGUER, *v. a.* [*Colligere velum.*] Terme de *Marine.* C'eſt trouſſer la voile & l'acourcir par le moïen des cordes apellées *cargues*, qui la levent juſques au tiers ou à la moitié du mât. On dit auſſi *bourcer la voile*, ou *carguer la voile.*

CARGUES, *ſubſtantif féminin*, quand il eſt ſeul; *maſculin*, quand il eſt joint à un autre. Cordes diſpoſées pour trouſſer la voile. [*Funes colligendis velis apti.*]

CARGUEUR. Terme de *Mer.* Poulie qui ſert à amener & à guinder le perroquet.

CARIAGE. Action de carier. Ce mot eſt encore en uſage en Picardie & autres Provinces Walonnes. On dit qu'un homme & une femme *carient*, quand ils ſont de bonne intelligence. (Perrette carie avec Martin.)

CARIATIDES, *ſ. f.* [*Cariatides.*] Terme d'*Architecture.* Figures de femmes qui ſont vétuës de robes longues, & dont on ſe ſert en quelques bâtimens au lieu de colonnes.

CARIE, *ſ. f.* [*Carioſus morbus.*] Ce mot ſe dit des os & des dents. Il vient du Latin *caria*, & ſignifie une pourriture qui les gâte & les mange. (Oter la carie d'une dent ou d'un os. Empêcher la carie d'une racine. *Charas, Pharm.*)

CARIÉ, CARIÉE, *part. & adj.* [*Carioſus.*]

CARIER. S'acorder. Voïez ci-deſſus, *Cariage.*

Se carier, *v. r.* [*Carioſum effici.*] Se pourrir. Il ſe dit des os, des dents, & auſſi du bois qui eſt rongé par les vers. (Ce bois commence à ſe carier. Bois carié.)

CARILLON, *ſ. m.* [*Numeroſus æris campani ſonitus.*] Sonnerie harmonieuſe de pluſieurs cloches. Muſique de cloches. (Le carillon de la Samaritaine eſt charmant. Le carillon ſonne des hymnes ou des airs.)

Carillon. C'eſt une petite barre de fer, qui n'a que huit ou neuf lignes en quarré.

On dit en riant. * *Le carillon des verres.*

† * *Carillon*, *ſ. m.* [*Vociferatio, clamor immodicus.*] Ce mot ſe dit auſſi des crieries qu'une femme de mauvaiſe humeur fait à ſon mari, ou des crieries des perſonnes du petit peuple qui ſe querellent & s'injurient. (Quand ce mari va au cabaret, ſa femme lui fait un beau carillon. Il lui a fait un furieux carillon.)

† * *Il a été batu à double carillon.* Façon de parler baſſe & proverbiale : pour dire, il a été furieuſement & outrageuſement batu.

CARILLONNER, *v. a.* [*Æs campanum numeroſè pulſare.*] Faire un carillon de cloches. (On carillonne la veille des bonnes Fêtes.)

CARILLONNEUR, *ſ. m.* [*Qui æs campanum numeroſè pulſat.*] Celui qui fait ſonner le carillon.

CARIOLE, *s. f.* [*Rheda minor.*] Maniére de petit caroſſe. (Une jolie cariole.)

CARISEL, ou CRESEAU. Groſſe toile très-claire, qui ſert pour travailler en tapiſſerie, de même que le canevas.

CARISET, ou KAREZÉ. Etofe de laine croiſée, qui ſe fabrique en Angleterre & en Ecoſſe.

† CARISTADE, *s. f.* [*Charitas, eleemoſyna.*] Ce mot vient de l'Eſpagnol *caridad.* Il ſignifie aumône, mais il ne ſe dit qu'en riant. (Demander la cariſtade. On fait la cariſtade à de beaux eſprits, qui ſans cela ne vivroient pas.)

CARIVE. C'eſt l'un des noms qu'on donne au poivre de Guinée, connu en France ſous le nom de *Piment.*

CARLA. Toile des Indes, qui ſe fabrique dans un village de ce nom, près de Cananor & de Pondicheri.

CARLET, (CARRELET, *s. m.* [*Quadratulus.*] Sorte de poiſſon plat.

Carlet. [*Acus quadrata.*] Sorte d'éguille dont le Cordonnier ſe ſert. (Le grand ou le petit carlet.)

Carlet, *s. m.* C'eſt auſſi une eſpéce de petit chaſſis; ſur lequel on ſuſpend une étamine, ou un linge, au travers duquel on paſſe des choſes liquides.

Carlet. Sorte de petite étofe toute de laine. *Carlet*, eſt auſſi un terme de *Chapelier* & de *Tablettier-peignier.*

CARLETTE, *s. f.* C'eſt une des ſortes d'ardoiſes, qui ſe taillent ſur les ardoiſiéres d'Anjou, & du Maine.

CARLIN, *s. m.* Petite monoie d'argent qui a cours dans les Roïaumes de Naples & de Sicile. Le *carlin* vaut environ ſept ſols de France.

CARLINE, ou CAROLINE, *s. f.* [*Carlina, chameleon albus, carolina.*] Fleur blanche ou noire qui fleurit en Août & en Septembre. C'eſt une plante dont la racine eſt eſtimée contre la peſte. On tient qu'un Ange la montra à l'Empereur Charlemagne pour guérir les ſoldats peſtiférez de ſon armée, ce qui fut cauſe qu'il donna ſon nom à cette plante, & qu'elle fut apellée *caroline.*

CARLINGUE, *s. f.* Terme de *Marine.* Groſſe piéce de bois qui régne preſque tout le long du vaiſſeau au-deſſus de la quille, pour faire liaiſon enſemble, & que pour ce ſujet quelques-uns apellent *contre-quille.*

† CARME, *s. m.* [*Carmen.*] Mot ancien, pour dire *vers.*

Carme, eſt auſſi le nom qu'on a donné à une eſpéce d'acier.

CARMEL. Nom d'une montagne. En général on ſe ſert de ce mot pour ſignifier une ſolitude, comme dans ces vers de Patris, en ſon adieu à Philis :

> Non que ſur un *Carmel* je faſſe état de ſuivre
> Ceux qui laiſſent la Cour de crainte d'y périr, &c.

CARMELINE, *adj.* Laine *Carmeline* de Vigogne, qu'on nomme auſſi laine bâtarde ; c'eſt la deuxiéme eſpéce de laine qu'on tire de Vigogne.

CARMÉLITES, *s. f.* [*Carmelitanæ moniales.*] Religieuſes qui ſont du même Ordre que les Carmes. C'eſt le Cardinal de Bérulle qui les a amenées en France.

CARMES, *s. m.* [*Carmelitæ.*] Religieux qui raportent, mais fauſſement, leur origine au Prophéte Elie, qui ont une robe & un ſcapulaire qui tirent ſur la couleur de cheveux, avec une chape blanche. Les Carmes déchauſſez furent réformez par ſainte Thérefe en 1535. Carmes mitigez. Ils ont ſoûtenu dans les Théſes de Béziers, qu'il étoit fort probable que Pythagore étoit Carme. Voïez *la Lettre de l'Abé Faidit.*

Carmes. Terme de *Jeu de Triquetrac.* C'eſt deux fois quatre.

CARMIN, *s. m.* [*Minium, carminum.*] Couleur faite de bois de Bréſil & d'alun, de laquelle on ſe ſert pour peindre en miniature. (Ce carmin eſt beau. On vend & on achéte le carmin à l'once.) Le carmin qu'on tire de la cochenille eſt fort ſupérieur à celui dont on vient de parler. Ce dernier eſt une fécule ou poudre, qui reſte au fond de l'eau où l'on a fait tremper & bien mêler la cochenille, le chouan & l'autous. Cette couleur rouge eſt très-vive & comme veloutée. C'eſt ce *carmin* dont ſe ſervent les Peintres en miniature.

CARMINATIF, CARMINATIVE, *adj.* [*Carminandi vim habens.*] Terme de *Médecine.* Qui empêche les vents, qui chaſſe les vents. (Lavement carminatif. Huile carminative.) Ce mot vient du verbe Latin *carminare*, carder.

CARNAGE, *s. m.* [*Cædes, ſtrages, internecio, cadaver.*] Multitude de gens tuez. (Faire un grand carnage des ennemis. *Vaug. Quint. l. 3.* Faire un horrible carnage. Il ſe dit auſſi des bêtes tuées.

> Le dragon aſſouvi de ſang & de *carnage*,
> S'eſt enfin retiré dans un antre ſauvage.
> *Cadmus, a. 3. ſc. 4.*)

CARNASSIER, CARNASSIÉRE, *adj.* [*Carnivorus.*] Qui aime la chair. (Le loup eſt le plus carnaſſier de tous les animaux. *Sal.*) Il ſe dit auſſi des perſonnes goulües, & qui mangent beaucoup de chair. (Les hommes carnaſſiers ſont ſujets à avoir l'haleine puante.)

CARNATION, *s. f.* [*Nuda corporis cutis nativis coloribus expreſſa.*] Terme de *Peintre.* Les chairs qui ſont peintes en un tableau. Ce Peintre a une belle *carnation*; c'eſt-à-dire, que les chairs qu'il peint, ſont bien peintes. (Les carnations de ce tableau ſont belles.) Ce mot ne ſe dit point d'une partie particuliére d'une perſonne qui eſt peinte. Ce ſeroit mal parler que de dire, *ce bras eſt d'une belle carnation*, mais il faut dire ce bras eſt *bien de chair.* Ce dos eſt *bien de chair.*

CARNAVAL, *s. m.* [*Bacchanalia.*] Ce ſont les quinze jours qui précédent immédiatement le prémier jour de Carême, pendant leſquels beaucoup de gens ne ſongent qu'à rire, à ſe bien traiter, & à avaler plus de chair qu'auparavant. Un Etimologiſte moderne prétend que c'eſt de-là que nous avons fait le mot de *carnaval.* (Un agréable, un aimable, un charmant carnaval. Faire carnaval avec ſes amis. Commencer joïeuſement ſon carnaval. Paſſer agréablement le carnaval. Finir, achever gaillardement ſon carnaval. Les jours du carnaval ſe nomment auſſi les *jours gras.* Se bien divertir durant les jours gras, ou durant le carnaval.)

CARNE, *s. f.* [*Angulus.*] Angle de quelque choſe dure & ſolide. (Je me ſuis donné un grand coup de la tête contre la carne de cette table. *Mol.*)

CARNÉ, CARNÉE, *adj.* [*Color ad nativam corporis cutem accedens.*] Terme de *Fleuriſte.* Qui eſt de couleur de chair vive. (Anémone toute carnée. Fleur nuée de carne.)

CARNELE, *s. f.* [*Oræ nummariæ dorſum, eminens nummi margo.*] Le dos du bord de l'eſpéce de monoie, ou la bordure qui paroît autour du cordon qui ferme la légende.

CARNELÉ, CARNELÉE, *adj.* [*Pinnatus.*] Terme de *Blason.*

CARNELER, *v. a.* [*Nummum limbo suo circumcingere.*] Faire la carnele.

CARNET, *s. m.* [*Commentariolum exigendi suis temporibus debiti.*] Terme de *Marchand.* C'est un extrait du livre d'achat d'un Marchand, dans lequel sont contenuës ses dettes passives & le tems auquel il les doit païer.

CARNOC, ou COMB. Mesure qui sert en Angleterre, à mesurer les grains, graines & légumes.

CARNOSITÉ, *s. f.* [*Excrescens in veretro tumor, carnositas.*] Excroissance de chair, ou chair gonflée qui se produit d'ordinaire dans la verge par le passage d'une humeur corrosive, & bouche le passage de l'urine.

† CAROGNE, *s. f.* [*Stercus, sordes.*] Fripone, libertine, mauvaise. (C'est une méchante carogne.) Ce mot est injurieux, & il ne se dit qu'entre des personnes de la lie du peuple.

☞ CAROLLE. Ancien mot, qui signifioit *danse.*

Je reviens à ma parole
Des nobles gens de la *carolle.*
Le Roman de la Rose.

Borel le dérive de *chorea.*

CAROLUS, *s. m.* [*Caroleus.*] Piéce de monoie d'Angleterre, valant treize livres quinze sols.

Carolus, s. m. Monoie de France, qui valoit cinq doubles, ou dix deniers, & qui est à présent hors d'usage. († * *Il a des carolus;* c'est-à-dire, *il est riche, il a des écus.* On dit, pour mépriser une chose: Elle ne vaut pas un *carolus.* Henri III. Roi de France, aïant avec lui Henri Roi de Navarre, qui a été depuis Henri IV. refusant de donner bataille à Charles Duc de Maïenne, dit plaisamment qu'il ne faloit pas hazarder un *double Henri contre un Carolus.*

CARON, *s. m.* [*Lardi segmen.*] Terme de *Charcutier.* Bande de lard d'où le maigre est ôté.

CARONCULES, *s. f.* [*Caruncułus.*] Terme d'*Anatomie.* Petites chairs glanduleuses & spongieuses qui sont en plusieurs parties du corps comme dans le coin de l'œil, & aux parties honteuses de la femme. Voïez *Mauriceau, Traité de femmes grosses, l. 1. ch. 5.*

CAROS. Sorte de maladie que l'on a quelquefois confondu avec la catalepsie. Ce mot *Caros* est dérivé de *carein*, apesantir, & qui vient de *cara*, qui signifie la tête: c'est un profond sommeil avec une grande pesanteur de tête, qui prive de tout sentiment & mouvement, excepté de celui de la respiration. M. Dionis parle de cette maladie dans sa *Dissertation sur la mort subite, pag. 175. 176.*

CAROTE, (CAROTTE,) *s. f.* [*Pastinaca hortensis.*] Racine rouge ou jaune qu'on mange. On dit figurément d'un homme qui vit mesquinement, *C'est un mangeur de carotes.* On cultive quatre espéces de carotes, la blanche-longue, la blanche-ronde, la jaune-longue & la jaune-ronde.

Carote. On apelle ainsi un morceau de tabac, long d'environ un pied, gros suivant l'espéce du tabac, & ficellé fortement dans toute sa longueur: on le prépare ainsi pour être rapé. Les carotes d'Angleterre & de Hollande ne sont point ficellées.

CAROTIER, CAROTIÉRE, (CAROTTIER,) *adj.* On apelle ainsi au jeu ceux qui joüent timidement, & sol à sol. *Academ. Franç.*

CAROTIDE, *adj.* [*Venæ carotides.*] Terme de *Médecine.* C'est le nom qu'on donne à deux artéres du cou qui portent le sang au cerveau, & qui montent le long des côtes de la trachée artére avec la veine jugulaire interne.

CAROTTER, *v. n.* Joüer mesquinement.

CAROUGE, *s. m.* [*Siliqua caulis.*] Arbre qui croît assez haut. Son écorce est grise. Ses branches s'étendent plus en largeur qu'en rondeur. Ses feüilles sont de couleur vert brun, & son fruit a de certaines gousses larges, plates & longues, où il y a un gros grain de couleur de châtégne.

CAROUGE, *s. f.* [*Ceratonia.*] Fruit de l'arbre qu'on apelle *carouge.* (Les carouges sont douces, & ont quelque chose du goût des châtégnes. *Dal.*

CAROUSSE. Voïez *Carrousse.*

CARPASUM, *s. f.* Plante dont Dioscoride fait mention. Le jus de cette plante étoit un poison aussi dangereux que la ciguë.

CARPE, *s. f.* [*Cyprinus.*] Poisson de lac & de riviére, couvert d'écailles larges & grandes, brun lorsqu'il est jeune, mais il est jaunâtre lorsqu'il est vieux, aïant la chair molle & humide, & sans grande saveur. *Ron.* (La carpe n'a point de dents, elle a toûjours le ventre plein d'œufs, parce qu'elle a des petites cinq ou six fois l'année. *Ron.* Mettre une carpe au court-boüillon. La carpe aime les eaux bourbeuses.)

Le saut de la carpe. [*Cyprini saltus.*] Les Baladins nomment ainsi un certain saut qu'ils font, auquel ils plient tout le corps, & joignent la tête à leurs piez; car la carpe en fait un semblable pour sortir des filets.

Carpe, s. m. [*Carpismus.*] Terme de *Médecine.* Le poignet, ou la partie qui est entre le bras & la paume de la main.

CARPEAU, *s. m.* [*Cyprinus minor.*] Petite carpe pour aluiner. On dit aussi *carpillon.*

CARPETTES. Gros draps raïez, qu'on nomme autrement tapis d'embalage.

CARPILLON, *s. m.* Diminutif de carpe.

CARPO-BALSAMUM. On nomme ainsi les baies, ou le fruit de l'arbre qui produit l'excellent baume du Levant.

☞ CARPOT. Ce droit est fort en usage dans la Coûtume de Bourbonnois, dont on peut voir l'article 352. & le suivant. Il consiste dans le quart de la recolte du vin cueïlli dans une vigne remise sous la réserve du quart.

CARQUESE, *s. m.* Terme de *Verrerie.* C'est le four de frite, où l'on fait cuire les pots avant que de les mettre dans le four de la verrerie, dont il est séparé.

CARQUOIS, *s. m.* [*Pharetra.*] Espéce de grande gaine ou de foureau où l'on met des fléches. (On peint Cupidon & Diane avec un arc & un carquois.)

CARRAQUE, *s. f.* [*Carraca, navis amplissima.*] Vaisseau rond de combat, du port de cent cinquante, ou de deux cens tonneaux. *Four.*

CARRAQUON, CARRACON, *s. m.* Petite carraque. *Four.*

CARRE. Voïez la lettre Q. Colonne QUA.

CARREAU, *s. m.* Prononcez *carrô.* Coussin pour coudre.

Carreau. [*Pulvinus.*] Coussin couvert de velours de couleur, ou de quelque étofe, sur quoi les personnes de qualité se mettent à genoux dans les Eglises.

Carreau. [*Quadratum.*] Terme de *Vitrier.* Morceau de verre taillé en quarré pour faire des chassis.

Carreau. Terme de *Jardinier.* Planche de jardin. Morceau de terre fait en quarré. (Semer dans les carreaux.)

Carreau. Terme de *Tailleur.* Fer pour presser les coutures. (Passer le carreau sur la doublure.)

Carreau. [*Folium lusorium.*] Terme de *Cartier.* Point de carte lequel est rouge & carré. Carte où il y a un ou plusieurs points de carreau. (Un as de carreau. Un Roi de carreau. Jetter du carreau. Joüer du carreau.)

Carreau. [*Fulmen.*] Ce mot se dit en parlant de foudre, & veut dire un corps fort dur que l'on prétend sortir d'entre deux nuës.

Carreau. Terme de *Potier.* Morceau de terre franche fait en quarré, ou à pans. (Carreau cru, carreau cuit. Batre le carreau, mouler le carreau, poser, arranger, assembler le carreau. Abaisser le carreau, relever le carreau qui se défait.)

Carreau. Terme de *Serrurier*, & des autres ouvriers en fer qui se servent de la lime. Les *carreaux* sont de grosses limes quarrées, qui servent à dégrossir le fer. Il y a des demi-carreaux qui n'ont que la moitié de l'épaisseur des gros.

Carreau. Terme de *Monoïage au marteau.* Il se dit des lames ou morceaux d'or ou d'argent, qu'on coupe, qu'on arrondit, & qu'on prépare pour en faire les flaons, dont ensuite l'on fabrique les espéces. *Tailler-carreaux*, c'est couper les lames avec les cisoires, & les réduire en petites piéces quarrées. *Batre* ou *fraper carreaux ;* c'est les aplatir sur l'enclume à coups de marteau, pour donner l'épaisseur aux flaons. *Recuire carreaux*, c'est les mettre au feu, pour en rendre le métal plus doux, & plus facile à ajuster. *Ajuster, aprocher & rabaisser carreaux ;* c'est en les batant, les rognant & les limant, les réduire à leur véritable poids. On dit aussi *réchaufer, flatir, eslezer, & boisser carreaux*, pour dire les mettre une seconde fois au feu, les arrondir avec le flatoir, & les adoucir avec la gratte-boësse.

Carreau. Dans le commerce du poisson d'eau douce, on apelle *brochets-carreaux*, les plus longs & les plus gros brochets.

Carreau de pierre. [*Laterculus.*] Grosse pierre pour bâtir. (* *Jetter sur le carreau.* [*Humi, foris.*] Donner un tel coup à une personne qu'elle en tombe morte par terre ou sur le pavé.)

Carreaux. Terme de *Marine.* On apelle ainsi en général, toutes les ceintes ou préceintes d'un vaisseau. On donne aussi ce nom aux piéces de bois, qui font le haut des côtez d'une chaloupe.

CARREFOUR, *s. m.* [*Compitum, trivium.*] C'est un lieu où aboutissent plusieurs ruës dans les Villes, & plusieurs chemins dans la campagne: les païens y plaçoient des statuës de leurs Dieux, à qui ils ofroient des fleurs & des fruits. Tibulle, *l. 1. Ec. 1.*

> *Nam veneror, seu stipes habet desertus in agris,*
> *Seu vetus in trivio florea serta lapis.*

CARRELAGE, *s. m.* [*Striatura.*] Ouvrage de carreleur. (Paier le carrelage. Les Maçons entreprennent aussi le carrelage.)

CARRELER, *v. a.* [*Cubiculum sternere.*] Placer dans une chambre des carreaux avec du plâtre & de recoupes de pierre. (Carreler une chambre, carreler à la toise.) C'est aussi un terme de *Savetier :* c'est racommoder de vieux souliers, de vieilles botes, y mettre des bouts & des semelles neuves.

CARRELET, *s. m.* Terme de *Chirurgie.* C'est une éguille droite, longue de deux ou trois pouces, ronde dans son corps, quarrée du côté de la pointe, dont les angles sont adoucis & ne coupent point. On s'en sert pour percer l'épiploon & faire la ligature du cordon des vaisseaux spermatiques. *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie.*

CARRELETTES. Limes qui servent à limer & à polir le fer.

CARRELEUR, *s. m.* [*Artifex sternendi cubiculi.*] Ouvrier qui carrele. (Un bon carreleur.)

Carreleur, *s. m.* [*Veterum calceorum sartor.*] Il signifie aussi *Savetier.* Mais, en ce sens, il n'est usité que dans les lettres de maîtrise d'un Savetier, qu'on apelle *maître Carreleur ;* hors de-là, en parlant ou en écrivant, on se sert toûjours du mot de *Savetier.*

* CARRELURE, *s. f.* [*Veterum calceamentorum sartura.*] Terme de *Savetier.* Paire de souliers remontée. Paire de botes remontée. *Carrelures*, en ce sens, n'est plus en usage. On dit paire de souliers *remontez ;* c'est-à-dire, ausquels on a mis des semelles nouvelles : & de même à l'égard des botes.

Carrelure, *s. f.* Au figuré & dans le comique, ce mot se dit plaisamment en parlant du ventre, & il signifie une bonne *garniture de ventre.* (Le tems qui se passa jusqu'au soupé, me parut un siécle, tant j'avois besoin d'une bonne carrelure de ventre. *Abl. Luc. Songe du coq.*)

CARRER, (QUARRER,) *v. n.* [*Ansatum ambulare, efferre se magnificè.*] *Je me carre, je me suis carré, je me carrai.* Marcher les mains sur les côtez, & d'un air fier & orguëilleux.)

CARRIER, *s. m.* [*Latomus, lapicida.*] Celui qui fait ouvrir la terre pour faire des carriéres. On apelle *carrier* le manœuvre qui travaille à tirer la pierre des carriéres par l'ordre du marchand Carrier.

CARRIERE, *s. f.* [*Lapidicina.*] Lieu creusé & profond d'où l'on tire la pierre pour bâtir. (Percer une carriére.)

* *Carriére.* Les Médecins disent qu'une personne a une carriére dans la vessie, lorsqu'il s'y engendre de nouvelles pierres, après qu'on en a tiré d'autres.

* *Carriére.* Les Botanistes apellent de ce nom l'endroit de certaines poires, où il y a plusieurs nœuds pierreux autour du centre de ce fruit.

Carriére, *s. f.* [*Curriculum equestre.*] Ce mot signifie une étenduë de terrain où l'on peut pousser un cheval jusqu'à ce que l'haleine lui manque. (Il a fait faire une grande carriére à ce cheval, & par ce moien il l'a suffisamment éprouvé.

Carriére, *s. f.* [*Hippodromus.*] Terme de *Manége.* Grande place destinée pour faire des courses de bague, de tête, de faquin, & autres pareils exercices.

Carriére. [*Stadium.*] Route, chemin, course. Course de la vie, tâche.

> Courir du bel esprit la *carriére* épineuse.
> *Despreaux.*

* Fournir sa carriére, achever sa carriére. *Bens.*

† * *Se donner carriére.* [*Sese effundere.*] C'est se divertir. Passer son tems agréablement. Se donner du bon tems.)

CARROBE. Voïez *Carouge*, qui signifie la même chose.

CARROSSE, *f. m.* [*Rheda, currus, carpentum.*] Voiture à quatre rouës fort commode & fort connuë, couverte de cuir, de velours ou d'étofe, & dont on se sert pour aler en Ville & à la campagne. (Un beau, un superbe, un magnifique carrosse. Mener le carrosse. Aler en carrosse. Faire rouler le carrosse. Draper un carrosse. Carrosse de loüage. Carrosse coupé. Carrosse drapé. C'est un carrosse de deüil, qui est garni de drap dedans & dehors. Un homme à carrosse, c'est celui qui entretient un carrosse, & qui fait rouler le carrosse.

† * *C'est un cheval de carrosse.* Ces mots se disent proverbialement, & dans le stile satirique, pour dire, c'est un homme grossier, & qui a peu d'esprit.

☞ Nous aprenons de M. de Thou, que l'on n'a vû de carrosse en France, que sur la fin du régne de François I. & que la Reine étoit la seule qui en eût. Quelque tems, Diane, Duchesse d'Angoulême, suivit son exemple; & Christophe de Thou aïant été fait prémier Président du Parlement de Paris, en fit faire un qui fut le troisiéme carrosse.

CARROSSIER, *f. m.* [*Rhedarum opifex.*] Ouvrier qui fait des carrosses. Ceux qui font de ce métier, s'apellent à Paris *Selliers-carrossiers*, & ils font un corps séparé d'avec les Bourreliers.

CARROUSEL, *f. m.* [*Ludus equestris.*] Il vient de l'Italien *carosello*, diminutif de *carro*. Course acompagnée de chariots, de machines, de récits, & de danses de chevaux. *Ménestrier, Traité du carrousel.* (Faire un carrousel.)

CARRURE, *f. f.* [*Spatium inter humeros interjectum.*] Terme de *Tailleur.* Partie de l'habit qui couvre l'estomac & le derriére du dos. (La carrure de devant. La carrure de derriére.)

CARTAME. Espéce de safran bâtard, qu'on apelle aussi *safranbourg.*

CARTE, *f. f.* [*Folium lusorium.*] Petit morceau de carton quarré avec des points de couleur noire ou rouge, ou quelque figure, avec un seul point de couleur, servant à joüer. (Batre les cartes; donner les cartes. Il y a plusieurs sortes de jeux de cartes. Joüer aux cartes.)

* *Les cartes sont bien broüillées.* [*Miscere, perturbare.*] Ces mots se disent au figuré, pour dire, qu'il y a de grandes divisions entre des personnes, dans un Etat, ou entre des Souverains.

Carte. [*Tabula pictis foliis lusoriis distincta.*] Terme de *Cartier.* Feüille de carton où il y a plusieurs cartes sans être coupées. (Savonner les cartes.)

Carte. [*Tabula geographica.*] En parlant de géographie, c'est une feüille qui contient la description du monde, ou de quelques-unes de ses parties. (Savoir la carte.) On dit une *carte* générale, *carte* particuliére, *carte* universelle, *carte* topographique.

Il y a aussi des *cartes hydrographiques*; des *cartes Astronomiques*, qui représentent les constellations, dans la situation qu'elles ont les unes à l'égard des autres. *Cartes Généalogiques*, qui représentent la généalogie d'une maison, d'une famille.

Cartes marines. [*Tabulæ marinæ.*] Ce sont des représentations ou descriptions des côtes & des parages de la mer pour connoître les routes, & régler les estimes. Il y a des cartes marines au point réduit, au point plat, au point commun, ou à distances itinéraires. Voïez là-dessus, *l'Art de la Navigation de Guillet.*

* *Donner la carte blanche à quelcun.* [*Optionem dare.*] C'est lui donner une entiére liberté de faire ce qu'il lui plaira, ou de ne pas faire, sur une chose dont il s'agit. (Château bâti de cartes, c'est une maison bien enjolivée, mais bâtie peu solidement. On dit qu'un homme fait la *carte*, pour dire, qu'il fait les intrigues les plus secrétes. *Acad. Franç.*

CARTEAUX. On apelle ainsi sur mer les cartes marines.

CARTEL, *f. m.* [*Pactio de captivis inita belli tempore.*] Acord qui se fait entre les Princes pour des prisonniers de guerre. On le dit aussi du réglement qui se fait entre deux partis ennemis pour la rançon ou pour l'échange des prisonniers. On a réglé le cartel.

Cartel, f. m. [*Scheda provocatoria.*] Petit billet contenant un défi pour se batre, le lieu, la maniére, le sujet, le jour & l'heure du combat. (Envoïer un cartel à son ennemi.)

CARTELADE, *f. f.* Sorte de mesure pour l'arpentage.

CARTELET. Petite étofe, ordinairement toute de laine.

CARTELLE, *f. f.* [*Maceries.*] Terme de *Charpentier.* Grosses planches qui servent aux moulins à porter les meules.

Cartelle, f. f. [*Tessela.*] Façon de débiter les bois recherchez, comme les frênes & érables, lorsqu'on les divise par petites planches de quatre à cinq pouces d'épaisseur.

CARTÉSIANISME, *f. m.* [*Cartesianismus.*] Les opinions du Philosophe Descartes. (Défendre, soûtenir le Cartésianisme.) Le Cartésianisme est passé de mode, être Newtonien, c'est aujourd'hui le bon air. Ce n'est pas que le sistême de Newton soit réellement préférable à celui de Descartes; c'est qu'il est venu plus tard.

CARTÉSIEN, *f. m.* [*Cartesianus.*] Philosophe qui est dans les sentimens de Descartes. Rohaut étoit bon Cartésien.

CARTÉSIENNE à la Boulonoise. Sorte de soie qui vient de Milan.

CARTIER, *f. m.* [*Chartiarius.*] Celui qui fait & vend de toute sorte de jeux de cartes & de papier.

Cartier. C'est aussi le nom d'une sorte de papier, destiné à couvrir les jeux, ou les sixains des cartes à joüer.

CARTILAGE, *f. m.* Terme d'*Anatomie.* Il vient du Latin *cartilago.* C'est une partie du corps la plus froide, la plus solide, la plus séche, la plus terrestre, & la plus insensible après l'os. *Deg.* C'est un cartilage xiphoïde. *Dionis.*

CARTILAGINEUX, CARTILAGINEUSE, *adj.* [*Cartilagineus.*] Qui aproche de la dureté de l'os. (Corps cartilagineux.)

CARTISANE, *f. m.* Terme de *Brodeur.* Soie, fil délié d'or ou d'argent dont on couvre un petit morceau de parchemin qu'on met dans les dentelles.

CARTON, *f. m.* [*Charta spissior.*] Sorte de gros & de grand papier fort épais, qui se fait des rognures de livres.

Carton. [*Folium vitiosi loco substituendum.*] Terme d'*Imprimeur* & de *Libraire.* Des feüilles qu'on imprime de nouveau, pour mettre en la place d'autres où il y a des fautes. (Faire un carton. Un nouveau carton, un carton bien correct. Le Relieur place les cartons.) On dit aussi, casser un *carton*, déchirer un *carton.*

Carton. [*Charta crassior figuris pictis adumbrata.*] Terme de *Peintre.* Ce sont de grands desseins de papier

papier pour peindre à fresque, & qui servent à calquer les figures contre les murailles.

CARTONNIER, *s. m.* [*Spissiorum chartarum opifex.*] Artisan qui fait & vend le carton. Voïez *Papetier.*

CARTOUCHE, *s. m.* [*Voluta, helix.*] Ornement de sculpture ou de peinture. Ornement qu'on met autour des inscriptions, des armes & des chifres. (Un joli cartouche, un beau cartouche de carrosse.)

Cartouche, *s. m.* [*Catenæ aliaque ferramenta.*] Morceaux de fer, de chaînes, de têtes de clou, dont on charge un canon. (Canon chargé de gros cartouches.)

Cartouche, *s. m.* [*Granati bellici genus.*] Piéces de fer batu, assez longues & déliées, se serrant & s'étrécissant vers l'ouverture, dans lesquelles on met plusieurs morceaux de fer & de dez, dont on charge les piéces d'artillerie. *Dan.*

Cartouche, *s. m.* [*Chartei ex arte globuli ferramentis inserti.*] Espéce de rouleau de papier, ou de carton, en forme d'étui, qui renferme la charge de l'arme à feu. Le cartouche des pistolets & des mousquets est de gros papier, & le cartouche des piéces d'artillerie est de carton. C'est aussi une espéce de grenade ou boulet creux, ou boite ronde remplie de bales de mousquet, laquelle s'ouvre à propos.

CARTULAIRE, *s. m.* Un Cartulaire ne peut être défini par ce qu'on apelle *Papiers terriers.* C'est un recuëil de chartes du même Monastére, de la même Eglise, arrangées suivant l'ordre chronologique, ou suivant celui des matiéres.

CARVI, *s. m.* [*Cuminum pratense.*] Plante de l'Asie mineure, dont les Alemans & les Anglois se servent pour mettre dans les biscuits, dans les fromages, &c. *Carvi*, *inde*, *Carium*, selon Pline. *Carum*, selon Dioscoride.

CARUS. Afection soporeuse. Voïez *Caros.*

CARYBDE, ou CHARYBDE, *s. m.* [*Charybdis.*] Goufre vers les rivages de la Sicile. Il n'est pas éloigné d'une autre goufre apellé *Scylla;* & de-là est venu le proverbe, qu'il faut prendre garde de tomber en *Scylla*, en voulant éviter *Carybde.* C'est-à-dire, qu'en fuïant un péril, on ne se précipite dans un autre oposé.

CARYOCOSTINUM, *s. m.* Terme de *Pharmacie.* Electuaire purgatif qu'on emploie dans les goutes bilieuses. Il prend son nom des girofles & du costus, qui entrent dans sa composition.

CAS.

CAS, *s. m.* [*Casus.*] Accident, malheur, événement. (Il ne savoit pas de Phaëton l'histoire & piteux cas. *Voit.*)

† *Cas.* Action. (Tous vilains cas sont reniables. C'est un vilain cas pour un honnête homme. *Facinus.*)

Cas. [*Pretium*, *æstimatio.*] Estime. (Je ne saurois faire cas d'un amant qu'un autre que moi gouverne. *Voit. Poës.*)

Cas. [*Æstimatio*, *pretium.*] Estime qu'on fait d'une personne ou d'une chose. (Le public & les gens savans ont toûjours fait grand cas de M. Arnaud. Cet ignorant ne fait aucun cas des lettres.)

Cas. [*Tunc.*] Ocasion. Rencontre. (On a recours en ce cas à la Paroisse. *Patru*, *Plaid. 8.*)

Cas. [*Res.*] Chose. (Cas étrange, & vrai pourtant. *Voit. Poës.*)

Cas métaphysique. Hipothése ou suposition par impossible dont on tire quelque induction.

Cas. Terme de *Pratique.* Matiére. Crime. (En cas de complainte.) On dit en matiére criminelle, *pour les cas résultans du procès*, lorsque les preuves ne sont pas complettes.

Cas Prévôtal. C'est le crime dont le Prévôt des Maréchaux, le Lieutenant criminel de Robe-courte, le Vice-Bailli, ou le Vice-Sénéchal connoît en dernier ressort. Les cas Prévôtaux, ce sont toutes les actions criminelles de gens qui ont déja été condamnez à quelque peine corporelle, ou tous les excès criminels faits par les soldats dans leur marche, le port d'armes défenduës, les levées de gens de guerre sans commission, les vols sur les grands chemins, les sacriléges, les assassinats préméditez, les séditions & les émotions populaires. L'altération & exposition de Monoie sont aussi des cas Prévôtaux.

Cas. [*De moribus quæstio.*] Terme de *Casuiste.* Question touchant la conscience. (Etudier les cas de conscience. Proposer un cas de conscience.

Cas privilégié. On donne ce nom à un crime commis par un Eclésiastique, & dont la connoissance apartient au Juge séculier.

Cas réservez. [*Casus reservati.*] Certains péchez considérables, dont le Pape ou l'Evêque se réserve l'absolution.

Cas. [*Casus.*] Terme de *Grammaire.* Qui signifie chute, & qui marque le nominatif, le génitif, le datif, l'acusatif, le vocatif ou l'ablatif. On dit, ce nom est en un tel *cas.* Ce verbe régit un tel *cas.*

Cas. [*Sordes.*] Populairement, signifie ordure. (Cet enfant a fait son cas.)

Au *cas* que Lucas n'eût qu'un œil, sa femme auroit épousé un borgne. Réponse qu'on fait à un homme qui prévoit trop d'accidens.

Au cas que. [*Si.*] *Conjonction*, qui signifie *Si.* (Au cas qu'il meure.)

Posez le cas que, ou *prenez le cas que.* [*Fac ita esse.*] Ces façons de parler régissent le subjonctif. *Posez le cas que cela soit.* Quelques-uns n'aprouvent pas tant la seconde façon, *prenez le cas*, que la prémiére, *posez le cas.*

En cas. C'est-à-dire, *en matiére.* (En cas d'amour, on ne peut trop prendre garde d'être trompé.

Je fais des vers assez passablement,
Mais après tout je suis un pauvre Prêtre
En *cas* d'amour.

Cas. Petite monoie des Indes, partie de plomb, & partie d'écume de cuivre, qui se fabrique dans la Chine, où on l'apelle *Caxe.* Il en faut deux cens pour faire neuf deniers, monoie de Holande.

En tout cas. C'est-à-dire, *au moins;* & si quelque chose ne réussit pas, on prendra d'autres mesures.

☞ CASAL. Vieux mot, qui signifie un hameau, un village. Voïez *le Glossaire de M. du Cange sur Villehardoüin.*

CASANIER, *s. m.* [*Iners*, *otiosus*, *casarius.*] Qui ne sort presque point du logis. (C'est un franc casanier.)

CASAQUE, *s. f.* [*Sagum*, *chlamys.*] Habillement qui est plus large qu'un juste-au-corps, & qui se porte sur les épaules en forme de manteau.

† * *Tourner casaque.* [*Ab aliquo deficere.*] C'est changer de parti.

CASAQUIN, *s. m.* [*Sagulum*, *chlamydula.*] Petite casaque, ou espéce de demie robe, qui ne va pas jusqu'aux genoux, & qui est d'un grand usage dans la maison, sur-tout parmi les

femmes. On lui a donné sur le *casaquin;* c'est-à-dire, on l'a batu; façon de parler proverbiale.

CASBEQUÉ, ou KABESQUI. Petite monoie de cuivre, qui se fabrique en Perse.

CASCADE, *s. f.* [*Præceps aquæ lapsus.*] Ce mot vient de l'Italien *cascata*, qui signifie *chute*, & il se prend ordinairement pour une *chute d'eaux*, qui tombant d'un lieu haut, font quelque bruit. (Il y a des cascades naturelles, & des cascades artificielles. On voit dans les montagnes quantité de cascades naturelles, qui y forment des ruisseaux qui en décendent. Il y a de belles cascades à Versailles.)

Savoir une nouvelle par cascade; c'est ne la pas tenir de la prémiére source, ne l'avoir aprise qu'après qu'elle a passé par plusieurs bouches.

† * *Cascade.* [*Lapsus, errores, menda.*] Ce mot se prend aussi quelquefois au figuré, comme le mot de *chute*, & il signifie une bévuë, une faute de jugement. (Où étiez-vous quand vous fites cette magnifique cascade? *Balz.* Il a fait une rude cascade. *Bens. Rond.*)

CASCANES, *s. f.* [*Subterraneus ad vallum recessus.*] Terme de *Fortification.* Les cascanes sont certains puits qu'on fait dans le terre-plein proche du rempart pour éventer les mines. *Deschales, Art de fortifier.*

CASE, *s. f.* Terme de *Triquetrac.* Deux dames ensemble. Il signifie aussi un carreau de l'échiquier ou damier. (Le pion avance de deux cases au prémier coup. Le Roi n'a que deux cases pour se sauver.)

† * *Case*, ou *Caze*, *s. f.* [*Casa.*] Il vient de l'Italien *casa*, qui signifie *maison.* Mais le mot *case* en François ne signifie qu'une *méchante petite maison.* Figurons-nous ces grandes fermes qui comprenoient le logement du Maître, la basse-cour, les granges, les étables & les *cases* des esclaves. Voïez *les mœurs des Israëlites.* Bien des gens n'aprouvent point *case*, dans ce sens, & ils ne le soufrent qu'en riant.

De l'himen Griselde informée,
Par la voix de la Renommée,
En avoit pris son bel habillement,
Et pour en aler voir la pompe magnifique,
De dessous sa *case* rustique
Sortoit en ce même moment.
Perraut, Griselidis.)

CASEMATE, *s. f.* [*Ima crypta.*] Prononcez presque *cazmate.* Il vient de l'Espagnol *casemata.* En Italien, *casa armata.* Terme de *Fortification.* C'est une plate-forme à loger du canon, qui est pratiquée dans la partie du flanc proche la courtine, & qui fait une retraite ou un enfoncement vers la capitale du bastion. On apelle aussi la *casemate*, place basse, ou flanc bas, & au derriére on pratique assez souvent une, & même quelquefois deux places plus hautes, où l'on met du canon. (La casemate est la plus parfaite de toutes les défenses d'une place. Les casemates sont excélentes dans les fossez pleins d'eau, mais elles n'ont pas le même avantage dans ceux qui sont secs. *Guillet, Art de l'homme d'épée*, 2. *p.*)

Casemate, *s. f.* [*Crypta machinationis avertendæ cunicularia.*] Bateries voutées qu'on faisoit dans les flancs des bastions pour loger l'artillerie. Puits & rameaux qu'on fait dans le rempart d'un bastion pour éviter les mines. *Felibien.*

CASER, *v. a.* [*Scrupos superponere.*] Terme de *Triquetrac.* Placer les dames.

CASERNE, *s. f.* [*Casulæ.*] Plusieurs petites chambres qui tiennent ensemble pour loger les soldats de la garnison dans une Ville de guerre. (Il y a dans chaque caserne une cheminée & un plancher. Le Roi a fait bâtir dans les Villes de guerre de grandes & magnifiques casernes.)

CASEUX. [*Casarius.*] Epitéte qu'on donne aux parties les plus grossiéres du lait. (Le lait d'ânesse contient peu de parties caseuses.)

CASSILLEUX, *adj.* [*Fragilis.*] Nom que les Vitriers donnent au verre, lorsqu'il se casse en plusieurs morceaux, quand ils y apliquent le diamant pour le couper.

CASQUE, *s. m.* [*Galea, cassis.*] Armure qui couvre la tête du soldat.

(Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc.
Aujourd'hui dans un *casque* & demain dans un froc.
Despreaux.)

Casque. En terme de *Blason*, se nomme aussi *timbre* ou *heaume.* (Casque ouvert, casque fermé. Voïez *Heaume* & *Timbre.*

Casque, *s. m.* [*Caput.*] Au figuré, il signifie la tête. Il en a dans le *casque;* pour dire, il a la cervelle broüillée, soit de vin ou d'autre chose.

Casque, *s. m.* [*Concha.*] C'est une grosse coquille qui se trouve dans la mer des Indes, dont les Rocailleurs se servent pour faire des grotes parmi les autres coquilles.

† CASSADE, *s. f.* [*Ludificatio, strophа.*] Tromperie.

† *Donneur de cassades*, *s. m.* [*Ludificator.*] Trompeur.

Faire une cassade. C'est à certains jeux, comme au Breland, faire un renvi avec vilain jeu, pour obliger les autres joüeurs à quitter.

CASSAILLE, *s. f.* Terme de *Laboureur.* C'est la levée des guérets, ou la prémiére façon qu'on donne à la terre & l'ouvrant après Pâques.

CASSANT, CASSANTE, *adj.* [*Fragilis.*] Fragile. Qui se peut casser ou rompre aisément. (Le verre est fort cassant. Les métaux aigres sont fort cassans. L'acier est plus cassant que le fer. L'albâtre est une pierre tendre & fort cassante.) Les Vitriers parlant du verre, au lieu de *cassant*, disent qu'il est *cassilleux*, lorsqu'en y apliquant le diamant pour le couper, il se casse en plusieurs morceaux.

On apelle *poires cassantes*, celles qu'on peut rompre aisément entre les mains, pour les distinguer des poires qui ont beaucoup d'eau, qu'on apelle *poires fondantes. Acad. Franç.*

CASSATION, *s. f.* [*Abrogatio.*] Terme de *Pratique.* Acte de Justice qui casse & annulle. (Obtenir une requête civile en cassation d'arrêt. *Le Maît.*)

CASSAVE, *s. f.* Pain fait avec la racine du Manioc, dont on se nourrit dans les Isles Antilles, & ailleurs.

CASSE, *s. f.* [*Casia.*] Gousse qui croît aux Indes sur un arbre fort haut, & qui purge la bile & la pituite de l'estomac. *Dal.* (Cette casse est bonne.) On dit, un bâton de *casse*, & la *casse* est proprement la pulpe qui est contenuë dans ces bâtons, & qui a une moüele noire, douce & épaisse qui a été tirée de dedans les gousses de l'arbre qui produit la casse. Les Apotiquaires font passer cette pulpe par un tamis avec une spatule, & ils apellent cela *monder de la casse.* On se sert de la *casse* à des potions & à des lavemens. Il y en a de deux sortes. La purgative & l'aromatique ou odorante.

La casse purgative. [*Cassia, cassia fistula nigra, siliqua Ægyptiaca, vel Indica.*]

Casse odorante ou *Aromatique.* [*Cassia, cassia aromatica, cassia odorata.*] C'est l'écorce d'un arbre sauvage qui vient de soi-même & sans culture dans les Indes Orientales. Cette écorce ressemble à la canelle & aproche de son goût.

Casse. [*Modioli.*] Terme d'*Architecture.* L'entre-deux des modillons, où il y a des roses.

Casse. [*Catinus excoquendo auro vel argento.*] Terme d'*Orfévre.* Vase fait de cendres de lessives & d'os pilez, qui sert à rafiner & à séparer l'or & l'argent.

Casse d'Afinage, ou *Casse à afiner*, qu'on nomme aussi *coupelle d'afinage.* C'est une terrine de grez qu'on remplit de cendrée ; & dans laquelle, après qu'elle a été recuite à un grand feu, on met l'argent qu'on veut rafiner, avec le plomb qui sert à l'afinage.

Casse. Espéce de mousseline, ou toile de coton, très-fine, qui vient des Indes Orientales, particuliérement de Bengale.

Casse. [*Capsula.*] Terme *d'Imprimerie.* Ce dans quoi les Imprimeurs mettent leurs lettres, & qui est divisé en plusieurs petits quarrez qu'on apelle *cassetins*, & qui est posé sur des tréteaux dans l'Imprimerie.

On apelle *Casseau*, la moitié de la casse où les Imprimeurs placent leurs lettres ; en supofant la casse partagée horizontalement dans sa longueur. Le *casseau supérieur*, ou *hautes casses*, sert à mettre les grosses & petites capitales. Dans le *casseau inférieur*, ou *basses casses*, on met le caractére courant, & tout son acompagnement.

Casse. [*Theca calamaria.*] La partie de l'écritoire de poche où l'on met les plumes. (La casse de l'écritoire est rompuë.)

* *Casse*, *adj. f.* [*Vox fusca.*] Ce mot se dit de la voix, & signifie *foible*, *débile.* (Il dit cela d'une voix si casse & si débile, que ceux qui étoient auprès de lui, eurent peine à l'entendre. *Vaug. Quint. Curt. l. 7. ch. 7.*)

CASSÉ, CASSÉE, *adj.* [*Fractus*, *ruptus.*] Rompu. (Bras cassé, verre cassé, tête cassée.)

Cassé, *Cassée*, *adj.* [*Abrogatus.*] Annulé. (Privilége cassé. Sentence cassée.)

* *Cassé*, *Cassée*, *adj.* [*Ætate confectus.*] Vieux, infirme. (C'est un homme cassé.)

* *Cassé*, *Cassée*, *adj.* [*Vox fusca.*] Ce mot se dit de la voix, & signifie foible, & qui n'en peut plus. (Chanter d'un ton triste & cassé. *Voit. Poës.*)

Casse-cou, *s. m.* C'est un endroit dangereux, où il est aisé de tomber. On dit tous les jours, cet escalier est un *casse-cou.*

Casse-cul, *s. m.* Terme *bas* & *populaire*, pour signifier une chûte qu'on fait en tombant sur le derriére. (Se donner un casse-cul.)

† *Casse-museau*, *s. m.* [*Pugnum in nasum. Pistorius globulus.*] Ce mot, au propre, pourroit signifier un coup de poing sur le nez, ou autre chose qui ofense le visage ; mais il n'est pas en usage. Dans un sens contraire & au figuré, *casse-museau* est le nom qu'on donne à une sorte de pâtisserie mole, tendre, creuse & fort délicate, qu'on apelle autrement *petits choux.*

Casse-noisette, *s. m.* Petit instrument de boüis pour casser des noisettes. On donne aussi ce nom à une sorte de geai qu'on apelle *casse-noix*, ou *casse-noisette.*

CASSENOLLE. C'est proprement la noix de galle, dont on se sert pour la teinture en noir. Elle vient sur une sorte de chêne.

CASSER, *v. n.* [*Frangere*, *confringere.*] Rompre, briser. (Un peu de plomb peut casser la plus belle tête du monde. *Voit. Poës.* Casser un verre, un miroir. Casser des noix, des noisettes, des noïaux. Casser du grès, du sel, c'est le briser & le réduire à de menuës parties. Casser des motes de terre. Casser une corde de lut, de viole, &c.

Casser, *v. a.* [*Abrogare.*] Terme de *Palais.* Annuler. (Casser un arrêt. Casser une sentence, un aquit.)

Casser, *v. a.* [*Militem militiâ solvere.*] En parlant de soldat, c'est desarmer un soldat à la tête de la compagnie, ou du régiment, le remercier de son service ; mais en parlant d'oficier, c'est le faire remercier, de la part du Roi par un Commissaire, des services qu'il a rendus, le renvoïer. (Casser un soldat, casser un oficier.) On dit aussi *casser un Présidial*, ou autre corps de justice ou de police ; c'est-à-dire, révoquer les lettres de sa création & de son établissement. (Casser un Parlement, une assemblée, &c.)

Casser, *v. a.* [*Missum exercitum facere.*] En parlant de régiment ou de compagnie, c'est le remercier, & le renvoïer de la part du Roi. (Casser un régiment, casser une compagnie, casser des troupes ; c'est les licentier & les congédier.)

† *Casser quelcun aux gages.* [*Dimittere.*] C'est se défaire de quelcun qui est à charge.

Se casser, *v. r.* [*Frangi*, *rumpi.*] *Je me casse*, *je me suis cassé*, *je me cassai.* Se rompre. Se briser. (Une glace de miroir qui est en danger de se casser. Se faire casser la tête. Les cordes de lut se cassent.)

Se casser, *v. r.* [*Senectute*, *ætate confici.*] Il signifie devenir cassé, foible & vieux. (Cet homme se casse tous les jours : & dans un sens actif, on dit, les chagrins & la fatigue l'ont beaucoup cassé.)

CASSEROLE, *s. f.* [*Catinus ex ære cyprio.*] Maniére de plat de cuivre étamé, de fort petit bord, & bien plus creux que les plats ordinaires, propre à faire des fricassées, ou des ragoûts. (Une casserole très-forte & très-bonne.)

CASSERON, *s. m.* [*Loligo.*] Sorte de poisson volant.

CASSEUR, *s. m.* [*Thraso.*] Ce mot n'est en usage qu'en cette phrase. C'est un grand casseur de raquétes ; pour dire, c'est un hableur, un fanfaron.

CASSETTE, *s. f.* [*Cassula*, *arcula.*] Petit cofre couvert de cuir ou d'étofe. (Une jolie cassette.)

† CASSE-TÊTE, *s. m.* [*Letum caput.*] Ce mot est burlesque ; on le donne à des vins fumeux, grossiers & mal-faisans, qui enivrent & donnent des maux de tête. On le dit encore dans un sens plus figuré, en parlant des siences dificiles, & de tout ce qu'on a peine à concevoir sans une forte aplication. Ainsi la plûpart des gens qui ne connoissent pas l'algébre, disent que l'algébre est un *casse-tête.*

CASSETIN, *s. m.* [*Typorum loculamentum.*] Terme d'*Imprimeur.* Petit quarré qui est dans la casse, & où l'on met une même lettre. (La casse est divisée en plusieurs cassetins.)

CASSIDOINE, *s. f.* [*Murrha.*] Maniére de pierre précieuse, embélie de veines, de diverses couleurs. (Une belle cassidoine.)

CASSIER, ou CANIFICIER. Arbre qui porte des siliques dont on tire une moüele purgative, qu'on nomme *Casse.*

Cassin. Terme de *Manufacture.* C'eſt une eſpéce de chaſſis élevé au deſſus du métier des ouvriers à la navette, dans lequel ſont atachées pluſieurs poulies, pour porter les ficelles, qui ſervent à faire les façons des étofes.

Cassine, *ſ. f.* [*Caſula.*] Mot qui vient de l'Italien *caſſina*, & qui ſignifie une petite maiſon de campagne.

☞ Les Provençaux apellent caſſine, une petite maiſon hors de la Ville, avec quelques fonds à l'entour. La Ville de Marſeille eſt environnée d'une infinité de caſſines. On ne connoît point ailleurs ce mot, qui étoit fort en uſage autrefois, pour exprimer une petite maiſon de campagne. Rabelais, *l. 4. ch. 13.* de Pantagruel: *Finablement les mena banqueter dans une caſſine hors la porte.* Et Belleau:

> Alez & n'aïez peur que les dents aſſaſſines
> Des vieux loups afamez abordent vos *caſſines.*

Cassiopée, *ſ. f.* [*Caſſiopeïa.*] Conſtellation céleſte qui eſt dans la partie boréale du Ciel, compoſée de pluſieurs étoiles fort aparentes.

Cassolette, *ſ. f.* [*Acerra odoraria.*] Vaſe de métal où l'on met des ſenteurs pour exhaler.

* *Caſſolette.* Senteur agréable. On le dit auſſi ironiquement des mauvaiſes odeurs.

Cassonade, Castonada, *ſ. f.* [*Saccharum non expurgatum.*] L'un & l'autre ſe dit, mais l'uſage déclaré eſt pour *caſſonade.* Sorte de ſucre un peu gros, & qui n'eſt point rafiné.

Cassure, *ſ. f.* [*Fractura, fractio.*] Il ſe dit en parlant de lame d'épée, de couteau, &c. & il ſignifie rupture. (Si vous caſſez une lame d'épée, & que dans la caſſure vous trouviez la lame de couleur griſe, la lame eſt bonne. *Liancourt, Maître d'armes.*)

Castagnette. Etofe de ſoie, de laine & de fil, qui ſe fait par les Hauteliſſeurs de la ſaïetterie d'Amiens.

Castagnettes, *ſ. f.* [*Crumata.*] Petit inſtrument de bois réſonnant, qui ſe lie au pouce avec une corde, & qui eſt fait en forme de cuiliéron de cuilier. (Joüer des caſtagnettes.) Les Mores, les Eſpagnols & les Bohémiens s'en ſervent pour acompagner leurs danſes, leurs ſarabandes & leurs guitares. Ce mot vient de l'Eſpagnol *caſtañetas*, & il a été formé de la reſſemblance que les parties de cet inſtrument ont avec les châtaignes. Voïez *les Recherches d'Antiquité de Spon, Diſſert. 8.*

Castalides. On apelloit ainſi les Muſes, du nom de *Caſtalie*, fontaine qui leur fut conſacrée.

Castelogne, ou Castalogne. Couverture de lit faite ſur le métier des Tiſſerands avec de la laine très-fine. Ces couvertures ſe faiſoient autrefois en Catalogne, & il eſt probable que c'eſt de là qu'elles ont pris leur nom; beaucoup d'ouvriers les nomment même *Catalogne.*

Castillan. Monoie d'or qui a cours en Eſpagne, & qui vaut quatorze réales & ſeize deniers, ou trois livres dix ſols, monoie de France.

Caſtillan, eſt auſſi un poids dont on ſe ſert en Eſpagne pour peſer l'or. C'eſt la centiéme partie d'une livre, poids d'Eſpagne, qui eſt d'environ d'un ſeptiéme par cent plus foible que la livre, poids de marc de Paris. Ce qu'on apelle un poids d'or en Eſpagne, s'entend toujours du *Caſtillan.*

Castine, *ſ. f.* C'eſt un minéral, ou une eſpéce de terre particuliére, qui ſe rencontre mêlée avec la mine de fer.

Castor, ou Biévre, *ſ. m.* [*Fiber.*] Animal amphibie qui a le poil d'un blanc couleur de cendre. Il a les dents aiguës. Ses piez de devant ſont ſemblables à ceux d'un chien, & ceux de derriére à ceux d'une oie. Ses piez ont chacun cinq doigts. Il a la queuë fort groſſe. A côté de l'aîne il a deux tumeurs, & entre les deux tumeurs ſont ſes parties naturelles. Le caſtor vit de feüilles & d'écorces d'arbres. Il n'eſt pas vrai ce qu'on dit, qu'il s'arrache les teſticules lorſqu'il eſt chaſſé. On ne les lui ſauroit arracher ſans le faire mourir. Il aime éperdûëment ſes petits, & il a une fineſſe admirable. Voïez *Jonſton.* (Caſtor mâle. Caſtor fémelle. La queuë du caſtor eſt large, & quand il eſt dans l'eau il s'en ſert comme de gouvernail.)

Caſtor, ſ. m. [*Petaſus ex fibrinis pilis.*] Ce mot ſignifie, au figuré, un chapeau de poil de caſtor. *Un demi caſtor*, c'eſt un chapeau où il n'y a que la moitié de caſtor, & le reſte d'autre poil.

Castoreum. Liqueur enfermée dans de petites bourſes, qu'on trouve vers les aînes du caſtor, tant dans les femelles que dans les mâles. Cette liqueur entre dans la thériaque & le mithridat, & on s'en ſert à compoſer divers remédes céphaliques & hiſtériques. On en fait auſſi l'*huile de caſtor.*

Castramétation, *ſ. f.* [*Caſtrametatio.*] L'art de meſurer & de tracer les camps; l'art de bien placer un camp, une armée. Ce mot eſt plus Latin que François. La *Caſtramétation* étoit le grand art des Romains; c'étoit bien plus par l'art & la diſcipline de leurs campemens, que par leur valeur & par leurs batailles, qu'ils conquéroient l'Univers, ou qu'ils en prenoient poſſeſſion, commençant toujours par ſe bien camper & comme enraciner dans le païs qu'ils vouloient aquérir, & qu'ils aquéroient ſouvent par cette ſeule voie de fait.

Castration, *ſ. f.* Opération de Chirurgie. C'eſt une amputation des teſticules, qu'on eſt obligé de faire lorſqu'ils ſont ataquez de mortification ou de ſarcocéle qui n'ont pû céder aux opérations ordinaires.

Caſtration des Poiſſons. On a donné ce nom à un ſecret découvert depuis quelque tems en Angleterre, pour engraiſſer les poiſſons, & les rendre d'un meilleur goût. On doit la découverte de ce ſecret à un Marchand de poiſſon, qui en fit part à M. Sloane, Préſident de la Société Roïale de Londres, lequel l'a communiqué à l'Académie des Sciences de Paris. Voïez les *Mémoires de cette Académie, année 1742.*

Casualité, *ſ. f.* [*Caſus, fortuna.*] Ce qui eſt fondé ſur le cas fortuit, qui n'a rien de certain, ni d'aſſuré.

Casuel, *ſ. m.* [*Proventus fortuitus.*] Profit qui arrive par hazard au Curé. (Le caſuel d'une Cure.)

Caſuel, ſ. m. C'eſt le nom d'un fort gros oiſeau qui fut aporté en 1597. en Europe par les Holandois. On fit à l'Académie des Sciences la diſſection d'un *caſuel*, qui avoit été quatre ans à Verſailles. M. Perraut en a fait la deſcription dans ſes Mémoires.

Caſuel, Caſuelle, adj. [*Fortuitus.*] Qui eſt ſujet au hazard. (Choſe fort caſuelle.)

Parties caſuelles. Voïez *Parties.*

Casuellement, *adv.* [*Fortuitò.*] D'une maniére caſuelle & fortuite. (Cela eſt arrivé caſuellement.)

CASUISTE, *s. m.* [*Casuista, moralis Theologus.*] Il faut écrire & prononcer *Casuiste*, & non pas *Casuite.* C'est celui qui entend, fait & explique les cas de conscience. (Un Casuiste relâché. Escobar a fait un recuëil des opinions des Casuistes qui l'ont précédé. C'est du sein de l'Espagne qu'on a vû sortir tous les fameux Casuistes, Escobar, Tambourin, Bauny, Filiutius, &c. *Baillet.* C'est un problême si les Casuistes ont fait plus de bien que de mal à la Religion.

Ne va point, *Casuiste* ignorant & chagrin,
Damner, pour un ruban, ton innocent prochain.
Villiers, Art de prêcher.)

CAT.

CATACHRÉSE, ou CATACRÉSE, *s. f.* [*Catachresis.*] Terme de *Grammaire.* C'est un mot Grec. Figure par laquelle, au défaut d'un mot propre, on se sert d'un autre qui en aproche, comme lorsqu'on nomme *parricide* celui qui a tué sa mére, son frére ou sa sœur, quoique ce mot *parricide* ne signifie proprement que *celui qui a tué son pére.*

Catachrése. [*Abusio vocis.*] C'est aussi une figure de *Rétorique* par laquelle on abuse d'un mot, & on s'en sert comme d'une chose fort diférente. Comme, lorsqu'on dit, un cheval ferré d'argent. Aler à cheval sur un bâton, & autres façons de parler semblables.

CATACOMBES, *s. f. pl.* [*Catacumbæ.*] Les uns font ce mot du genre masculin, & les autres du féminin. On apelle de ce nom qui vient du Latin *catacumba*, ou *catatumba*, des grotes soûterraines qui sont à trois milles de Rome, où les anciens Romains enterroient leurs morts. On a cru long-tems que ces lieux avoient été les cimetiéres des prémiers Chrétiens, & qu'ils y avoient enterré des Martyrs. On les va visiter encore par dévotion ou par curiosité; & l'on en tire des reliques qu'on envoie dans tous les païs Catholiques, après les avoir baptisées du nom de quelque Saint. On a découvert de semblables catacombes, ou cimetiéres soûterrains proche de Naples, & dans la Sicile, &c.

CATADOUPES. Voïez *Cataractes.*

CATAFALQUE, *s. m.* [*Tumulus inanis.*] Décoration d'*Architecture* ou de *Sculpture* pour la représentation d'un cercuëil; qu'on place dans les Temples pendant les obséques des Grands.

CATAGMATIQUES, *s. m.* Médicamens propres à souder les os rompus, & à faire venir plus promptement le calus. Ce mot est aussi adjectif: il vient du Grec κάταγμα, fracture.

CATALECTE. Terme de *Poësie.* Vers à qui il manquoit quelques piez ou quelques silabes.

CATALEPSIE. [*Catalepsis, congelatio.*] C'est une maladie du cerveau qui tient de la nature de l'apoplexie. C'est une afection soporeuse avec une convulsion tonique de tout le corps, qui le retient dans la même posture où la maladie l'a surpris. Cette maladie est très-rare; tous les auteurs qui l'ont vûë, ont jugé qu'elle méritoit observation, & en ont décrit l'histoire. Le prémier de tous est Galien, sur le *prémier Commentaire de Prorrhétiques, sect. 2. part. 56.* qui propose l'histoire d'un de ses disciples surpris d'une catalepsie provenant de ce qu'il s'étoit trop livré à l'étude. « Il étoit, *dit-il*, entiérement » infléxible, étendu & roide comme du bois; » il avoit les yeux ouverts & paroissoit nous » regarder si fixement, qu'il ne les clignoit point » du tout, néanmoins il ne parloit point. Il dit » aussi qu'il entendoit tout ce que nous disions, » mais confusément, & répétoit même quelque » chose dont il se souvenoit, & il dit qu'il » regardoit tous les assistans; de sorte que se » souvenant des actions de quelques-uns, il les » exposoit; mais qu'il ne pouvoit parler ni » remuer aucune partie. » Fernel, *l. 3. des maladies des parties chap. 2.* raporte deux histoires en ces termes: « Un particulier, pendant qu'il » s'apliquoit assidûëment à l'étude & à écrire, » fut subitement frapé de ce mal, & resta si » roide, qu'étant assis & pressant la plume avec » les doigts, aïant les yeux fixez sur son livre, » il sembloit s'apliquer toûjours à la même étude, » jusqu'à ce qu'ayant été apellé & remué, « on reconnut qu'il étoit sans sentiment ni » mouvement. J'en visitai un autre qui étoit » comme un mort, il ne voïoit ni n'entendoit; » & quoiqu'on le piquât, il ne le sentoit point; » il avoit pourtant la respiration libre, & avaloit » promtement tout ce qu'on lui mettoit dans la » bouche: si on le levoit du lit, il se tenoit tout » seul, si on le poussoit, il marchoit, & en » quelque posture qu'on lui mit la main, le bras, » ou la jambe, il y restoit fixe & immobile; » vous eussiez dit que c'étoit un phantôme ou » une statuë qui marchoit par quelque artifice. » On connoît aisément cette maladie par ces histoires proposées par Galien & par Fernel, & par celle d'une fille cataleptique, que M. Dionis a détaillée à la fin de sa *Dissertation sur la mort subite*, imprimé en 1710.

CATALEPTIQUE, *s. m. & f.* [*Catalepticus.*] Celui qui est ataqué, ou celle qui est ataquée de catalepsie.

CATALOGUE, *s. m.* [*Index, catalogus.*] Liste de plusieurs noms de suite. (Faire un catalogue. Le catalogue des Saints. Le catalogue des livres de cette bibliothéque est rangé par ordre alphabétique. Un régent a le catalogue de ses écoliers.

Iras-tu, me traitant d'ennuïeux pédagogue,
Des martires d'himen grossir le *catalogue?*
Poete Anonime.)

CATALOTIQUE. Reméde pour dissiper les marques grossiéres des cicatrices qui paroissent sur la peau.

CATANANCE, *s. f.* Plante dont les feüilles ressemblent à celles du *Coronopus*, ou corne de cerf, mais plus blanchâtres. Voïez *Tournefort.*

CATAPASME, *s. m.* Mélange de poudre qu'on aplique sur la tête, sur le cœur, ou sur d'autres parties pour les fortifier. Il y a aussi un catapasme, ou mélange de senteurs pour parfumer les habits.

CATAPELTE, *s. f.* Instrument de suplice, qui étoit autrefois en usage.

CATAPHORE, *s. f.* [*Cataphora.*] Maladie soporeuse.

CATAPHRACTE, *s. m.* Terme de *Chirurgien.* Espéce de bandage dont on se sert pour les luxations, ou les fractures des côtes, des vertébres, des clavicules, du sternum. Voïez-en la description dans le *Diction. des termes de Médec. & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.*

CATAPHRIGIENS. Hérétiques dont parle Saint Epiphane, hérésie 48. qui reconnoissoient Montan pour Prophéte.

CATAPLAME, *s. m.* [*Cataplasma.*] Médicament externe en forme de boüillie, fait avec fruits,

racines, feüilles, femences, fleurs recentes, pilées ou cuites, auxquelles on ajoûte poudres, farine, graiffes & huiles pour adoucir les douleurs, ramolir, faire fupurer, refoudre, &c.

Catapuce, ou autrement *Palma chrifti*, *Ricinus*, ou *Regium gramen*, plante qui croît auffi haut que le figuier, & dont les feüilles reffemblent affez à celles du plane, mais plus grandes, plus noires & plus liffées. On fait de fa graine une huile bonne à brûler, & qui entre dans la compofition de quelques emplâtres.

Catapulte, *f. f.* [*Catapulta.*] Machine de guerre dont les Anciens fe fervoient pour lancer des javelots & des traits d'une groffeur extraordinaire. Plufieurs auteurs ont décrit cette machine, & l'on en voit l'explicatiōn dans l'*Abrégé de Vitruve, planche 11.* & dans le *Pére Daniel, pag. 60. du prémier tome de fon hiftoire de la Milice Françoife.* Les Catapultes fervoient auffi à jetter des pierres.

Cataracte, *f. f.* [*Oculi fuffufio.*] Terme d'*Ocuilfte.* Altération de l'humeur criftaline de l'œil qui a entiérement perdu fa transparence, & qui eft devenuë opaque, finon dans toute fa maffe, au moins dans une partie de fon épaiffeur. (La cataracte noire ne fe peut guérir. *Deg.* Oter une cataracte.)

Cataracte. [*Cataracta.*] Chute d'eau avec grand bruit. *Les cataractes du Nil*, qu'on nomme auffi *Catadoupes. Les cataractes du Ciel.*)

Cataracte, fignifie proprement une ouverture; les cataractes du Nil font ainfi apellées, parce que le fleuve y paffe entre un grand nombre de rochers, comme par cent ouvertures ou ruptures.

Catarre, que d'autres prononcent mal *Caterre, f. m.* C'eft une fluxion d'humeur féreufe fur quelque partie du corps, qui en bleffe les fonctions; καταρρος, en Grec, fignifie diftillation.

Catastrophe, *f. f.* [*Cataftrophe, exitus.*] Ce mot vient du Grec, & il fignifie, fin, iffuë d'une chofe. La défaite générale de quelques chofes. (Alons voir alumer le bûcher d'Hercule, & repréfenter fa cataftrophe fur le Mont Œta. *Abl. Luc. t. 2. Amours.*)

Cataftrophe. [*Fabulæ exitus.*] Terme de *Poëfie dramatique.* C'eft un événement contraire aux prémiéres aparences, heureux quelquefois, & malheureux d'ordinaire. (Toutes les chofes qui font dans le nœud, doivent tendre à la cataftrophe, & doivent la préparer avec efprit; c'eft-à-dire, fans la découvrir.)

Cataftrophe. Ce mot fe prend auffi figurément, & fignifie un événement fâcheux, ou qui a quelque chofe qui doit furprendre. (La vie de Jules Céfar fe termina par une étrange cataftrophe.)

Caté, ou Lycium. C'eft un extrait d'un arbre épineux, dont la feüille eft femblable à celle de la bruïere. Cet extrait eft amer & aftringent. C'eft un bon reméde pour rafermir les gencives, pour arrêter les fluxions, pour les flux de ventre, & les douleurs des yeux.

Cateau, *f. f.* Petite Catherine.

Catéchiser, *v. a.* [*Pueros chriftianæ religionis myfteriis erudire.*] Inftruire fur les articles de la Foi. (Catéchifer le peuple.) C'eft auffi tâcher de perfuader quelque chofe à quelcun. (Je veux le catéchifer.)

Catéchisme, *f. m.* [*Catechifmus.*] Petit livre qui contient toutes les inftructions de la Religion. (Le grand Catéchifme de Canifius, eft fort eftimé. Celui de Montpellier par le Pére Pouget, Prêtre de l'Oratoire, eft meilleur.)

Catéchifme. [*Puerorum inftitutio ad chriftianam religionem.*] Inftruction qu'on fait fur quelque point de la Religion. (Faire le Catéchifme.)

Catéchiste, *f. m.* [*Qui chriftianæ religionis elementa tradit.*] Celui qui fait le Catéchifme.

Catécumene, (Catéchumene,) *adj.* [*Catechumenus.*] Il vient du Grec, & eft un terme d'*Eglife*, comme tous les précédens depuis *catéchifer*; il fignifie la perfonne qu'on inftruit des principes de la Religion chrétienne. (Il eft catécumene. Elle eft catécumene.) Ce mot eft auffi au fubftantif, car on dit un *catécumene* bien inftruit. (Les prémiers Chrétiens enfeignoient les catécumenes avec amour. *Abl. Luc.*)

Catédral, Catédrale, (Cathédral,) *adj.* [*Cathedralis.*] Ce mot fe dit des Eglifes qui ont pour chef quelque Evêque, ou quelque Archevêque. (Une Eglife Catédrale.)

Catédrale, (Cathédrale,) *f. f.* [*Ecclefia Cathedralis.*] Eglife Catédrale. (L'Eglife Nôtre-Dame eft la Catédrale de Paris. Saint Jean eft la Catédrale de Lyon. L'Eglife Catédrale d'Amiens eft la plus belle Eglife du Royaume.)

☞ Les Eglifes Catédrales font ainfi apellées à caufe de la chaire, où s'affeïoit autrefois l'Evêque pendant l'Ofice.

Catégorie, *f. f.* [*Categoria.*] Terme de *Philofophie.* Diverfes claffes aufquelles Ariftote a voulu réduire les objets de nos penfées. Ce Philofophe en met dix; mais Meffieurs de Port-Roïal n'en comptent que fept, & l'on pourroit tout réduire à deux, à la fubftance & au mode.

Catégorie. [*Ordo.*] Ce mot fe prend quelquefois pour *forte*, & l'on dit de deux chofes, qu'elles font ou ne font pas de même *catégorie*, felon qu'elles font femblables ou diférentes.

† Catégorique, *adj.* [*Categoricus.*] Ce mot fe dit en riant., & fignifie, qui eft comme il faut. Qui eft dans les régles de l'honnêteté, de la bienféance, du devoir. (Cela n'eft pas catégorique.)

† Catégoriquement, *adv.* [*Categoricè.*] Comme il faut. Raifonnablement. (Voilà parler catégoriquement.)

☞ Catel. Ancien mot, autrefois fort en ufage dans la Bretagne, où l'on difoit, *catels*, & en Latin *catella* & *catalla*, biens meubles, & éfets mobiliers. Il y a dans la fomme de Boutillier, un titre en ces termes: *De la différence des meubles cateulx & des héritages.* Voïez *Hévin fur les Arrêts de Frain, & du Cange fur Joinville, pag. 37.*

Catergi, *f. m.* C'eft le nom que l'on donne aux Voituriers dans les Etats du Grand Seigneur.

Caterine, (Catherine,) *f. f.* [*Catharina.*] Nom de femme. Son diminutif eft *Cateau.* (Caterine de Médicis acablée d'années & de chagrins, rendit l'efprit.)

Caterre. Voïez *Catarre.*

Caterreux, Caterreuse, (Catarreux,) *adj.* [*Epiphoræ obnoxius.*] Sujet aux fluxions & aux caterres. (Il eft caterreux. A quinze ou feize que nous étions, il ne donna qu'un vieux coq caterreux. *Abl. Luc. t. 2. Jupiter le tragique.*)

Cathæretique, *adj. & f. m.* Médicament propre à confumer les chairs baveufes.

Cathartique, *adj.* Terme de *Médecine.* On apelle ainfi les remédes purgatifs.

☞ Cathadratique. Ce Droit eft dû aux Evêques, par la Loi Diocéfaine, en confidération de la chaire Epifcopale: il eft

évalué à deux fols dans le chapitre *Conquerente*, *de offic. Judic. ordinar.* mais dans les Diocéses où il subsiste, on suit l'usage, ainsi que pour le tems de l'exaction ; car on ne l'exige, dans certains lieux que dans les Synodes ; & dans d'autres, il se paie tous les ans : en France on ne le connoît plus.

CATHÉDRANT, *s. m.* Celui qui enseigne en chaire, ou qui préside dans un acte public.

CATHETER, *s. m.* [*Catheter.*] Mot Grec, & terme de *Chirurgie*. Sonde creuse & courbe, dont on se sert pour tirer l'urine de la vessie, ou pour en connoître les maladies ou celles de son canal.

CATHETERISME, *s. m.* [*Urinæ detractio.*] Opération de Chirurgie, par le moïen de laquelle on tire l'urine qui est retenuë dans la vessie.

CATI. Ce mot signifie plusieurs choses : 1°. Un poids de la Chine, qui revient à une livre quatre onces, poids de marc. 2°. Le poids qui est en usage dans tout le Japon, à Batavia, & encore ailleurs. 3°. Un petit poids, dont les Lapidaires Orientaux se servent pour peser les émeraudes. 4°. Une monoie de compte dont on se sert à Java. 5°. Une sorte d'aprêt qui se donne aux étofes de laine, par le moïen de la presse, pour les rendre plus fermes & plus lustrées.

CATIANG. Espéce de légume, ou petit pois, qui croît en quelques lieux des Indes Orientales, en particulier sur les côtes de Malabar. Les Holandois en font un commerce considérable dans les autres lieux des Indes où ce légume ne croît pas.

CATIMINI, *adv.* [*Clam, placidè, suspenso gradu.*] C'est surprendre quelcun secrétement & d'une maniére cachée. (Il m'a pris en catimini. *Danet.*)

CATIN, *s. f.* Nom de fille. Petite Caterine. *Catin*, se prend aussi en mauvais sens. C'est une *catin* ; c'est-à-dire, une fille de mauvaise vie.

CATIR, *v. a.* [*Premere.*] Terme de *Dégraisseur*. Presser. (Catir des bas.) *Catir* est aussi donner le *cati* aux ratines, aux serges, &c. Voïez *Cati*.

CATISSEUR. Ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à presser les étofes, pour leur donner le *cati*. Voïez *Cati*.

CATOLICITÉ, (CATHOLICITÉ,) *s. f.* [*Fides catholica.*] Foi catolique. Ce mot se dit en quelque façon en raillant. (Sa catolicité n'est pas grande. C'est un Docteur dont la catolicité est un peu suspecte.)

CATOLICON, (CATHOLICON,) *s. m.* [*Catholicum medicamentum.*] Terme d'*Apoticaire*. Composition de divers médicamens servant à purger toute sorte de méchantes humeurs, la bile, la pituite. C'est un électuaire mol, purgatif. Il signifie universel, à cause qu'il convient à toutes les maladies, & qu'il n'est nuisible à aucune.

* *Catolicon.* On apelle aussi de ce nom, mais par figure, un ouvrage en prose & en vers, composé contre les Etats convoquez à Paris le 10. Février 1593. Cet écrit, encore plus connu sous le titre de *Satire Ménippée*, est une ingénieuse satire contre les Etats, & contre les chefs de la Ligue. Et on le nomme *Catolicon d'Espagne* ; c'est-à-dire, remédes eficaces que donnoit l'Espagne aux Ligueurs, pour venir généralement à bout de tout ce qu'ils entreprendroient. (Le Catolicon d'Espagne est plaisant.) On dit aussi, sans ajoûter le mot d'Espagne, le *Catolicon* mérite d'être lû, & il y a beaucoup d'esprit dans cet ouvrage.)

* CATOLIQUE, (CATHOLIQUE.) Comme ce mot qui vient du Grec, signifie universel ; on apelle en Chimie, *Fourneau catolique*, un fourneau qui est tellement disposé, qu'on y peut faire toute sorte d'opérations & même celles qui demandent le feu le plus violent. Et en *Gnomonique* on apelle, *Quadran catolique* ou *universel*, un quadran dont on se peut servir pour connoître les heures en divers païs, & à toute élévation du pole.

Catolique, adj. [*Catholicus.*] Qui est dans la générale & véritable créance. (Eglise catolique. Doctrine catolique.)

Catholique, s. m. & f. Celui ou celle qui est dans la générale & véritable créance. (C'est un catolique, c'est une catolique.)

* *C'est un Catolique à gros grains.* Proverbe, pour dire, *qui n'est pas fort dévot*, ou *qui ne croit pas tout ce qu'il faut croire.*

CATOLIQUEMENT, (CATHOLIQUEMENT,) *adv.* [*Catholicè.*] D'une maniére pieuse & catolique. (Vivre catoliquement.)

CATOPTRIQUE, (CATHOPTRIQUE,) *s. f.* [*Cathoptrica.*] Science qui considére la vûë en tant que réfléchie de dessus les miroirs ou autres surfaces polies. *Catoptrique* est aussi adjectif. *Quadran catoptrique*, c'est un quadran qui marque les heures par un raïon réfléchi.

CATOPTRAMANTIE, *s. f.* Espéce de Divination dans laquelle on emploie un miroir.

CATTEROLES. Terme de *Chasse*. Lieu où les lapins font leurs petits, & qu'ils rebouchent tous les jours jusqu'à leur sortie.

CAV.

CAVADAS, ou CAVADO. Mesure dont on se sert en Portugal pour les huiles.

CAVAGNOLE, *s. m.* Sorte de jeu fort en usage à la Cour & à Paris depuis plusieurs années. C'est un jeu de pur hazard.

> On croiroit que le jeu console ;
> Mais l'ennui vient à pas comptés,
> A la table d'un *Cavagnole*,
> S'asseoir entre deux Majestés.
> *Volt. Ep. à la Princesse de ***.*

CAVALCADE, *s. f.* [*Solemnis ad pompam instituta equitatio.*] Il vient de l'Italien *cavalcata*. Cavaliers habillez superbement, & montez sur de beaux chevaux magnifiquement enharnachez, & qui acompagnent quelque Prince ou quelque autre personne de qualité, à une entrée, ou à la prise de possession de quelque dignité. (Cavalcade superbe, pompeuse, magnifique, incomparable, glorieuse, admirable. On fait combien est fameuse la cavalcade qu'on fait à Rome, depuis le Vatican jusqu'à S. Jean de Latran, lorsqu'on fait un nouveau Pape.

† *Cavalcade, s. f.* [*Ad oblectationem equitatio.*] Il signifie aussi une petite traitte qu'on fait à cheval ; mais il ne se dit qu'en riant.

CAVALCADOUR, *s. m.* On apelle chez le Roi & chez les Princes, *Ecuïer cavalcadour*, l'écuïer qui a soin des chevaux, & de tous les équipages de l'écurie. Ce terme n'a point d'autre usage.

CAVALE, *s. f.* [*Equa.*] La femelle du cheval. (Une belle & bonne cavale.)

CAVALERIE, *s. f.* [*Equitatus.*] Soldats à cheval. (La cavalerie de Darius étoit de trois cens mille chevaux. *Vaug. Quint. l. 3.* Les ennemis sont forts en cavalerie. *Abl.*)

CAVALET, *f. m.* Terme de *Verrerie.* C'eſt ce qui couvre la lunelle & qui fait baiſſer la flâme, pour échaufer l'arche du four.

CAVALIER, *f. m.* [*Eques.*] Celui qui eſt, ou qui va à cheval.

Cavalier. [*Eques.*] Soldat qui ſert à cheval dans une compagnie de cavalerie.

Cavalier. Gentilhomme qui porte l'épée.

Cavalier. Gentilhomme Italien, qui eſt d'un Ordre de Chevalerie. (Le cavalier Marin eſt un des Poëtes Italiens le plus fleuri.)

Cavalier. [*Editus agger.*] Terme de *Fortification.* Hauteur de terre qu'on éleve pour y mettre de l'artillerie.

Cavalier. Monoie d'argent de Flandres, où l'on en fabrique peu. (Le cavalier eſt à peu près une demie bajoire de Holande.)

* *Cavalier, Cavaliére, adj.* [*Urbanus, liberalis, honeſtus.*] Aiſé, libre, galant, honnête, noble. Qui n'eſt point aſſujéti aux régles. (Stile cavalier. Eloquence cavaliére.)

* *Cavalier, Cavaliére, adj.* [*Liberior, ſolutior.*] Un peu trop libre. (Cela eſt un peu cavalier. Ce procédé eſt un peu trop cavalier.)

A la cavaliére, adv. [*Urbanè, comiter.*] D'un air cavalier, libre & aiſé. (C'eſt à la cavaliére. *Mol. Préc.*)

CAVALIÉREMENT, *adv.* [*Liberaliter, audacter.*] Librement, fiérement. (Parler de la Religion cavaliérement. Traiter quelcun cavaliérement.)

CAVALOT, *f. m.* Monoie fabriquée ſous Louis XII. valant ſix deniers.

CAVALQUET. Terme de *Guerre.* Maniére de ſonner la trompette, lorſque l'armée aproche des Villes ou qu'elle les traverſe.

CAVAN, *f. m.* Meſure dont on ſe ſert à Manille, & en d'autres lieux des Iſles Philippines, pour meſurer les grains & les légumes, entre autres le ris. Le *cavan* de ris peſe cinquante livres, poids d'Eſpagne.

CAUCHEMARE. Voïez *Cochemar.*

☞ CAUCHOIS. Pigeons fort gros. On les apelle à Paris, *Cauchois,* parce que les pigeons de Caux ſont plus gros que ceux des autres lieux de Normandie.

> Je riois de le voir, avec ſa mine étique,
> Son rabat jadis blanc, & ſa perruque antique,
> En lapins de garenne ériger nos clapiers,
> Et les pigeons *Cauchois* en ſuperbes ramiers.
> *Deſpreaux, ſat. 3.*

CAUDATAIRE, *f. m.* [*Syrmatis gerulus.*] Ce mot eſt Italien, & il ne ſe dit qu'en parlant de celui qui porte la queuë au Pape, à un Cardinal ou à quelque Prélat.

CAUDÉ, CAUDÉE, *adj.* [*Caudatus.*] Terme de *Blaſon*, qui ſe dit des cométes & étoiles qui ont une queuë. (Il porte d'azur à une étoile caudée d'or.)

CAUDEBEC, *f. m.* [*Petaſus Calidobecci ſtipatus.*] Sorte de chapeau ainſi apellé à cauſe de la Ville de Caudebec en Normandie, où on fait ces chapeaux.

☞ CAUDILLE. Voïez *Codille.*

CAVE, *f. f.* [*Cavus, cavum, cella vinaria.*] Lieu foûterrain voûté qui eſt au-deſſous du rez-de-chauſſée, & qui ſert à mettre du vin, & quelquefois du bois. On apelle *Rats de cave,* les Commis qui vont marquer les vins, que les Cabaretiers & les Marchands de vin en détail, débitent dans leurs caves, & ailleurs.

Cave. [*Capſula dimenſionibus diſtincta.*] Eſpéce de cofre où l'on met des bouteilles de vin lorſqu'on va à l'armée.

Cave. Maniére de bouteille d'argent, ou de vermeil doré qu'on met ſur la toilette des Dames, & où il y a de l'eau de fleurs d'orange, & autres.

Cave, f. f. On apelle *cave* au Bréland, & à d'autres jeux de cartes, le fonds d'argent que chaque joüeur met devant ſoi. *Acad. Franç.*

Cave, adj. [*Vena cava.*] Ce mot ſe dit en terme d'*Anatomie.* (Veine cave.) Voïez *Veine.*

CAVÉ, *adj.* [*Cavatus, excavatus.*] Ce qui eſt creuſé ou cavé. Ce mot n'eſt guére d'uſage.

CAVEAU, *f. m.* [*Crypta.*] Petite cave.

Caveau. Petite cave dans les Egliſes à mettre les corps morts.

CAVEÇON, *f. m.* [*Capiſtrum.*] Maniére de bride dont on ſe ſert dans les Académies pour tenir un cheval qui a la bouche forte. (Serrer un cheval avec le caveçon & la bride.)

CAVÉE, *f.* Un chemin creux. Les troupes trouveront dans leur marche une longue cavée, une grande cavée.

CAVEHANE, *f. f.* Ce mot vient des Turcs. C'eſt un lieu où l'on vend & l'on prend le café. Le maître de la *Cavehane* gage des violons pour joüer & chanter pendant qu'on prend du café. *Thévenot, Voïage du Levant.*

CAVER, *v. a.* Creuſer. *Caver,* vient du Latin *cavare.* C'eſt *creuſer;* mais en ce ſens, il n'eſt pas ſi uſité que *creuſer.*

> (Il a mis le pié dans la foſſe
> Que lui *cavoient* les deſtins.
> *Malh. Poëſ. l. 2.*)

On dit, la mer a *cavé* ce rocher, la riviére a *cavé* ſous la pile de ce pont.

* *Caver, v. n.* Terme de *Maître d'armes.* C'eſt coucher ſon corps en portant, & en avançant la tête. *Caver,* en ce ſens, eſt fort uſité; car on dit, *cavez* le corps & portez.

Caver. Terme de *Jeu.* C'eſt faire fonds d'une certaine ſomme qu'on met devant ſoi pour joüer. On dit, on a obligé ce joueur à *caver* une ſeconde fois.

* *Caver au plus fort;* c'eſt-à-dire, mettre les choſes au pis.

☞ CAVERAGE. C'eſt, ſelon Ragueau, un péage que l'on exige pour les réparations des chauſſées. *Hainaut, ch. 106.*

CAVERNE, *f. f.* [*Specus, ſpelunca.*] Antre. (Une afreuſe caverne. C'étoit une caverne profonde qui étoit taillée dans le roc. *Arioſte, t. 1.*)

CAVERNEUX, CAVERNEUSE, *adj.* [*Cavernoſus.*] Ce mot n'eſt guére en uſage qu'en *Médecine.* Les nerfs *caverneux* ſont deux corps plus ou moins gros, dont la partie la plus conſidérable de la verge eſt compoſée. Leur ſubſtance interne eſt rare & ſpongieuſe: lorſqu'elle vient à s'emplir de ſang & d'eſprits, les nerfs *caverneux* s'enflent, ce qui fait la tention de la verge.

CAVET, *f. m.* [*Sima.*] Terme d'*Architecture.* C'eſt un membre creux, ou moulure rentrante, qui eſt faite de la quatriéme partie d'un cercle. On s'en ſert dans les ornemens des bordures de ménuiſerie.

CAVIAL, ou CAHVIAR, *f. m.* Œufs d'éturgeon ſalez. C'eſt une nourriture fort ordinaire ſur les vaiſſeaux dans le Nord, & dans la mer Noire. Chardin en parle dans ſon *Voïage en Perſe par la Mingrelie.*

CAVILLATION, *s. f.* [*Cavillatio.*] Terme d'*Ecole.* C'est un argument faux, un raisonnement qui n'est fondé que sur une vaine subtilité.

En général, *cavillation*, se prend pour chicane, détour, raillerie, sophisme, quelquefois aussi pour calomnie. On trouve dans nos anciens écrivains François, *Cavillé* & *Cavilleux*, pour railleur, chicaneur, fin, rusé, dangereux, séduisant.

CAVIN, *s. m.* [*Fossa.*] Terme de *Gens de guerre.* C'est un lieu creux, soit chemin ou fossé, dans lequel on peut être à couvert des ennemis, ou aler à eux comme par une tranchée.

CAVITÉ, *s. f.* [*Caverna, cavus sinus.*] Ce mot se dit en matiére d'*Anatomie.* Il veut dire une maniére de petite chambre. Ce qui est creux dans quelque partie du corps. (Il y a deux cavitez dans la substance de la partie antérieure du cerveau, & une dans la partie postérieure. Il y a dans le cœur des cavitez. Cavité d'os.)

CAULEDON, *sous entendu fracture.* C'est une espéce de fracture transversale, avec inégalité, qui sépare les parties de l'os rompu.

CAULICOLES. [*Caulicoli.*] Terme d'*Architecture.* Ce sont de petites tiges, qui semblent soûtenir le haut du chapiteau corinthien.

CAURIS, ou CORIS, qu'on nomme aussi, *Bouges*, espéce de petit coquillage blanc, qui vient des Indes Orientales, & qui sert de menuë monoie en divers endroits.

CAUSATIVE, *adj.* [*Causalis.*] Terme de *Grammaire*, où l'on apelle une *particule causative*, un mot qui sert à déclarer la cause, comme sont les particules *car*, *parce que*, *vû que*, *&c.*

CAUSE, *s. f.* [*Causa.*] Tout ce qui produit quelque éfet. (Cause phisique, cause morale. Le soleil est la cause phisique de la chaleur. Le Pére Malebranche croit qu'à l'exception de Dieu, toutes les causes sont ocasionelles.)

Cause prémiére, *Cause seconde.* La prémiére est celle qui agit par elle-même, & par sa propre vertu. Dieu seul peut être apellé en ce sens la *cause prémiére* de tout. *Cause seconde*, est celle qui n'agit point par elle-même, mais par la direction de la cause prémiére. Les *causes secondes* dépendent de la volonté de Dieu qui en dirige les mouvemens. *Etre cause de quelque chose;* c'est y contribuer, y influer, y donner ocasion. (J'ai été cause de sa fortune, de son élévation, &c.)

Cause. Sujet, raison, prétexte. (Sans aléguer aucune cause, elle rompit tout commerce avec moi. *Voit. l. 62.*)

A cause. [*Propter.*] Préposition qui régit le génitif. (J'aime Cloris à cause de ses petites maniéres.)

A cause que. [*Propterea quod.*] Conjonction qui signifie, *parce que*, & qui régit l'indicatif. (On écrivit une lettre en gros caractére à Antigonus, à cause qu'il étoit borgne. *Abl. Apopht.*)

Cause. Parti. (Être pour la bonne cause. *Vaug. Quint. l. 4.*)

Cause. [*Lis.*] Afaire qu'on doit plaider. (Plaider une cause.

> Devant elle à grand bruit, ils expliquent la chose,
> Tous deux avec dépens veulent gagner leur *cause.*
> *Despreaux.*)

Etre en cause, c'est être partie au procès. Un *Avocat sans cause*, c'est un Avocat qui n'est point emploié. On dit aussi d'un homme qui soutient opiniâtrement un mauvais sistême, une opinion mauvaise, un fait ruineux, c'est un *Avocat de causes perduës.*

☞ Plaider plusieurs *causes*, juger plusieurs *causes* dans une audience.

> Huissiers, qu'on fasse silence,
> Dit, en tenant l'Audience,
> Un Président de Beaugé;
> C'est un bruit à tête fendre:
> Nous avons déja jugé
> Dix *causes* sans les entendre.

Cause morale d'une action; c'est celui qui l'a produite, en tout ou en partie, par une détermination de sa volonté.

Causes majeures. Ce sont celles qui doivent être jugées par le Pape dans le Consistoire. On prétend qu'Innocent I. a commencé d'apeller *causes majeures*, les afaires importantes & qui intéressent l'Eglise, comme la déposition des Evêqnes, la discipline, la Foi, la translation des Evêques, les Elections, les Coadjutoreries, la Canonisation des Saints. Voiez M. Gerbais, *de causis majoribus.*

CAUSER, *v. a.* [*Creare.*] Être cause de quelque chose. (Causer du contentement à quelcun. *Voit. Poësies.*)

Causer, *v. n.* [*Garrire, temerè, inconsultè loqui.*] Caqueter. Parler presque toûjours, & souvent d'une maniére ennuïeuse.

Causer. C'est aussi ne pas garder un secret. (Il ne faut rien confier de secret à un homme qui est sujet à causer.

Causer de choses & d'autres; c'est parler de diférentes choses, entamer divers sujets, s'entretenir familiérement & sans gêne.

CAUSEUR, *s. m.* [*Garrulus, loquax.*] Celui qui caquette. (C'est un causeur. Saumaise étant à Paris, n'aimoit point à se rencontrer en compagnie avec Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur. *Colomiez, Mélanges historiques.*)

Causeur, signifie aussi un indiscret. Ce mot est aussi adjectif. On dit, l'amour est *causeur;* la joie est *causeuse.*

CAUSEUSE, *s. f.* [*Garrula, loquax.*] Celle qui caquette. C'est aussi celle qui parle indiscrétement.

CAUSTIQUE, *adj.* [*Causticus adurens.*] Prononcez *costique.* Terme de *Médecin.* Corrosif. L'arsenic est caustique. On dit figurément qu'un homme est *caustique*, [*obtrectator*,] pour dire, qu'il est médisant, injurieux & mordant en toutes ocasions.

CAUSUS, *s. m.* Terme de *Médecine.* Fiévre continuë, aiguë, acompagnée d'une chaleur brûlante, & d'une soif qui ne peut s'éteindre. Ce mot vient de καίω, je brûle.

CAUTELE. Vieux mot, qui signifie ruse, finesse. En termes de *Droit*, on dit, *absolution à cautele;* c'est-à-dire, absolution de précaution.

CAUTELEUX, CAUTELEUSE, *adj.* [*Versutus, vafer.*] Fin, rusé, trompeur. Prononcez *coteleux.* Ce mot se prend toujours en mauvaise part. Il est quelquefois substantif. On dit, c'est un *cauteleux*, c'est une *cauteleuse;* mais ce mot a vieilli.

> (A voir son visage assassin,
> Son œillade *cauteleuse*,
> Elle a part au larcin.
> *Voit. Poëf.*

La femme est un animal fin & *cauteleux. Abl. Luc. t. 1. Prométhée.*)

☞ On a dit autrefois *caut* pour fin, rusé. Malherbe, *Mascarade:*

> Laissez-vous d'abuser des jeunesses peu *cautes.*

Mais ce terme eſt tout-à-fait hors d'uſage. Voiture a dit dans le *Placet au Cardinal Mazarin :*

S'il fut peu *caut* à ſon chemin élire.

Mais le Placet eſt écrit en vers à demi burleſques.

CAUTELEUSEMENT, *adv.* [*Vafrè, verſutè.*] D'une manière fine & cauteleuſe.

CAUTÉRE, *ſ. m.* [*Cauterium.*] Prononcez *cotére.* Petit ulcére en la partie extérieure du corps, fait de choſes qui brûlent par l'adreſſe du Chirurgien, afin de faire ſortir quelque matiére de maladie. *Deg.* (Faire un cautére, apliquer un cautére. *La Chamb.*

Les vieux égoûts & les puants *cautéres,*
Et les ſueurs des Moines auſtéres,
Devant ſon pié paſſent pour ambre gris.
Poëte Anonime.)

Cautére, ſignifie auſſi le bouton de feu, ou le cauſtique qui ſert à faire l'ouverture. Pierre de *cautére ;* apliquer un *cautére.* On dit auſſi *cautériſer,* pour dire, brûler de la maniére que font les cauſtiques. Le poiſon *cautériſe* les inteſtins.

CAUTÉRISATION, *ſ. f.* [*Aduſtio cauſtica.*] Éfet de la pierre cauſtique, action de celui qui cautériſe.

CAUTÉRISER, *v. a.* [*Lapide cauſtico inurere.*] Faire un cautére.

* *Conſcience cautériſée.* [*Conſcientia vitiata.*] C'eſt-à-dire, *endurcie.*

CAUTION, *ſ. f.* [*Cautio, ſponſor.*] Aſſûrance, garand. Prononcez *cocion.* (Donner bonne & ſufiſante caution. Je ſuis la caution de Monſieur.)

Caution ſolidaire. [*Sponſor in ſolidum.*] C'eſt celui qui s'oblige à païer lui ſeul, comme s'il étoit le principal débiteur.

Caution bourgeoiſe. Ces mots dans le ſérieux, ſignifient une bonne caution. Et ils ſe diſent quelquefois en riant, comme dans cette façon de parler : Je veux *caution* bourgeoiſe, que vos yeux ne me feront point de mal. *Mol. Préc.*

Caution banale. L'action d'un homme qui, n'aïant rien à perdre, eſt toujours prêt à cautionner, ſans examen, & ſans craindre les riſques qu'il peut courir.

† *Il eſt ſujet à caution ;* c'eſt-à-dire, que c'eſt un homme en qui on ne doit pas trop ſe fier. On dit auſſi d'une hiſtoire douteuſe, que c'eſt une nouvelle ſujette à *caution.*

CAUTIONNEMENT, *ſ. m.* [*Cautionis ſignificatio.*] Acte de la perſonne qui en cautionne une autre.

CAUTIONNER, *v. a.* [*Vadari, ſpondere pro aliquo.*] Être caution pour quelcun. Être garand pour quelcun. (Cautionner ſon ami.)

CAXA. Petite monoie qui ſe fabrique à la Chine, & qui a cours dans l'Iſle de Java, & en d'autres lieux.

CAZANIER, *ſ. m.* Comme le *z* entre deux voïelles s'écrit ordinairement par une *ſ,* voïez ci-deſſus *Caſanier.*

CAZEMATE. Voïez *Caſemate.*

C E.

CE ou CET. [*Hic.*] Pronom démonſtratif qui fait au féminin *cette,* & au pluriel *ces. Ce* ſe met devant un ſubſtantif qui commence par une conſonne, & *cet* devant un nom maſculin qui commence par une voïelle. (Ce Livre eſt bien écrit. Cet homme eſt habile. Cette action eſt éclatante. Ces gens-là ſont hardis.)

Il m'a fait cet honneur de me dire. Cette façon de parler a vieilli. On dit, *il m'a fait l'honneur de me dire. Vaug. Rem.*)

Outre ce. Ces mots ſont hors d'uſage ; on dit *outre cela. Vaug. Rem.*

Ce, eſt celui d'où tous les autres pronoms démonſtratifs ſont formez, mais parce que les perſonnes ou les choſes dont on parle & auſquelles on joint le pronom *ce,* ſont ou proches ou éloignées de lieu & de tems, de la perſonne qui parle, on ajoûte quelquefois au ſubſtantif qu'on veut déſigner, par le pronom *ce,* les particules adverbiales, *ci* & *là,* dont la prémiére ſert à déſigner les choſes proches ; & la ſeconde à marquer les perſonnes ou les choſes plus éloignées. *Ce* Prince-*là* ſe fait aimer de tout le monde. *Cette* afaire-*ci* eſt fâcheuſe, *ces* gens-*ci* ont raiſon. *Grammaire Franç. par Deſmarets.*

Ce. Choſe. (Quand on fait ce que Dieu commande, on atire ſur ſoi les bénédictions du Ciel.)

Ce. Particule. Cette particule emploïée au commencement d'une phraſe, ſe répéte devant le verbe ſubſtantif quand le prémier *ce* en eſt éloigné. Exemple : *Ce qui eſt de plus déplorable & de plus étrange en tout le cours de la vie, c'eſt, &c.* Mais quand le prémier *ce* n'eſt pas loin du verbe, quelques-uns ne le répétent pas, mais la plûpart croient qu'on ne feroit pas mal de le répéter. Exemple : *Ce qui eſt de plus déplorable, c'eſt* ou *eſt. Vaug. Rem.*

Ce. Cette particule ſe met devant le verbe ſubſtantif quand le nominatif en eſt fort éloigné. Comme : *La cauſe de tant de malheurs & de miſéres qui nous arrivent dans le monde les uns ſur les autres, c'eſt, &c.* Que ſi le nominatif n'eſt pas trop près, ni trop loin, on peut mettre, ou laiſſer le *ce.* Exemple : *La meilleure voie qu'on ſauroit prendre déſormais, eſt* ou *c'eſt. Vaug. Rem.*

Ce. [*Id.*] Cette particule ſe met élégamment avec le pluriel du verbe ſubſtantif. Exemple : *Les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, Céſar, Annibal, &c.* On peut dire auſſi *furent,* ſans *ce. Vaug. Rem.* L'afaire la plus fâcheuſe que j'aie, *ce* ſont les comptes, & non pas *c'eſt* les comptes. *Vaug. Rem.*

Ce dit-il, ce dit-on. On ſe ſert de ces phraſes en parlant, mais en écrivant il ſufit de *dit-on, dit-il,* ſans *ce. Vaug. Rem.*

Ce pour *il,* ne vaut rien en pluſieurs phraſes ; par exemple, ſi l'on demande, *quelle heure eſt-ce ?* on doit dire, *quelle heure eſt-il ?*

Ce lui fut force de hazarder la bataille ; dites, *il* lui fut force, &c. *Vaug. Nouv. Remarq.*

Ce fut pourquoi. Ce mot ne ſe dit pas ; en ſa place, on dit, *c'eſt pourquoi. Vaug. Rem.*

Ce qu'il vous plaira, & non pas *ce qui vous plaira. Vaug. Rem.* Car *ce qu'il vous plaira,* ſignifie ce que vous voudrez que je faſſe, & *ce qui vous plaira,* ſignifieroit ce qui vous ſera agréable.

Ce peu. C'eſt-à-dire, le peu de choſe, le peu de bien. (Faites part aux pauvres de bon cœur avec joie de ce peu que vous avez. *Port-Roïal.*)

Ce peu de lignes ſont pour, &c. Cette façon d'écrire eſt ſurannée ; en ſa place on dira, *je ne vous écris que deux mots, &c.*

☞ *Ce peu de mots ne ſont que pour, &c.* Dans cette phraſe, le génitif régit le verbe. Conſtruction étrange, *dit Vaugelas, art. 319.* non-ſeulement elle eſt extraordinaire, mais elle eſt du bas ſtile, & il faut la laiſſer aux Marchands, avec *l'agréable vôtre,* locutions qui leur ſont familiéres.

Ce que. Ces mots se mettent élégamment pour *si.* Exemple : *Ce que tu tiens de moi, des jardins, des maisons, ce sont toutes choses sujettes à mille accidens. Vaug. Rem.*

C E A.

CÉANS, *adv.* [*Hic, intus.*] Ici. En cet endroit. En ce lieu-ci. (Il est céans. Dieu soit céans.) Il ne se dit guéres que de la maison ou du lieu où l'on est quand on parle.

> Quoi, je soufrirai, moi, qu'un cagot de critique
> Vienne usurper *céans* un pouvoir tirannique ?
> *Mol. Tart. a. 1. sc. 1.*

CECI. [*Hoc.*] Pronom démonstratif qui signifie *cette chose*, & qui n'a point de pluriel. (Ceci est étrange.)

CECILE, *s. f.* [*Cæcilia.*] Nom de femme.

CÉCITÉ, *s. f.* Il vient du Latin *cæcitas*, & veut dire privation de la vûë. Il y a des gens qui aiment ce mot *cécité:* mais l'usage est contraire, en sa place on dit *aveuglement*, au propre.

C E D.

CÉDANT, CÉDANTE, *part. & adj.* [*Qui vel quæ cedit.*] Celui ou celle qui céde.

CÉDER, *v. a.* Il vient du Latin *cedere.* C'est abandonner. Donner. Transporter. (Céder son bien à ses créanciers. Céder son droit à quelcun.

> Un grand cœur *céde* un trône, & le *céde* avec gloire,
> Cet éfort de vertu couronne sa mémoire.
> *Corneille.*)

Céder. Donner l'avantage. *Ne pas céder;* c'est-à-dire, l'emporter sur quelque personne, ou quelque chose. (Il lui céde en tout genre d'érudition. Nos maux ne cédent point à ceux de Job.)

Céder. Succomber. (Pour moi, je céde aux ans. *Main. Poës.*)

CÉDILLE, *s. f.* [*Cedilla.*] Petite virgule qu'on met sous le *c*, pour montrer que le *c* se prononce comme une *s.* (Le *c* ne peut faire *leçon*, s'il n'est acompagné d'une cédille. *Abl. Luc. t. 3.*)

CÉDON, *s. m.* Petite plante qui ne fleurit qu'une fois, & qui fleurit blanc & en piramide.

Cédon arborescent. Sorte de petit arbre boiseux.

CÉDRAC, ou CÉDRAT, *s. m.* [*Malum citreum dulcissimâ medullâ.*] Espéce de citronnier qui produit un fruit odoriférant.

CÉDRE, *s. m.* [*Cedrus.*] Arbre fort rond qui a la feuille comme le geniévre, le tronc droit & haut, surpassant en hauteur tous les autres arbres, alant en étrécissant jusques à la cime. Il a l'écorce lisse & grisâtre. Son bois est odoriférant. Ses branches tendent en haut, & portent des espéces de pommes qui tirent sur le fauve, & sont un an à meurir. *Dal.* Il est haut comme un *cédre ;* c'est-à-dire, il est fort grand.

Petit cédre. [*Cedrus barcifera.*] C'est un arbre dont il y a trois espéces, qui croissent en Italie, en Espagne, en Provence & en Languedoc. Ces cédres demeurent toujours verds, & contiennent beaucoup d'huile. On apelle leurs fruits *cédrides :* ils sont bons pour la digestion.

CÉDRIE. Les Droguistes apellent ainsi la gomme ou résine, qui coule du cédre.

CÉDRON, *s. m.* Torrent dont il est parlé dans l'Ecriture Sainte.

CÉDULE, *s. f.* [*Schedula.*] Ce mot n'est pas fort usité. En sa place on dit, *promesse*, *billet.*

Plaider contre sa cédule ; c'est contester mal-à-propos sur une chose, dont on peut être convaincu par son propre fait. (On donne aux Régens des cédules où sont écrits les noms des causeurs.)

Cédule évocatoire, *s. f.* [*Translatitiæ litis diploma.*] Signification qu'on fait à une partie pour l'avertir qu'on veut faire évoquer & renvoïer le procès qu'on a contre elle, à un autre Parlement, à cause des parens & de l'aliance qu'elle a au lieu où l'instance est pendante.

C E I.

CEINDRE, *v. a.* Il vient du Latin *cingere.* Entourer. *Je ceins, tu ceins, il ceint, nous ceignons, vous ceignez, ils ceignent. Je ceignois, j'ai ceint, je ceignis, je ceindrai, que je ceigne.* (Ceindre une Ville de murailles. Du côté qui regarde l'Orient, la Province étoit ceinte d'un fleuve très-rapide. *Vaug. Quint. Curc. l. 7. c. 10.* Sa tiare étoit ceinte d'un bandeau de pourpre. *Vaug. Quint. l. 3. c. 3.*)

Ceindre l'épée à un Chevalier ; c'est lui mettre l'épée au côté. On dit d'un conquérant, que la victoire lui a *ceint* le front de lauriers.

CEINTES, *s. f. pl.* [*Navis coronæ.*] Terme de *Marine.* Ce sont des rebords, ou espéces de cordons qui régnent autour d'un navire. Ces piéces lui donnent de la grace, le fortifient & servent à marquer la division des tillacs.

Les *ceintes* d'en-bas se nomment *préceintes*, & celles d'en-haut *carreaux de lisse.*

CEINTRAGE. Terme de *Marine*, qui se dit de tous les cordages qui ceignent, qui lient, ou qui environnent le vaisseau.

CEINTURE, *s. f.* [*Cingulum.*] Tout ce qui ceint & qui entoure quelque corps, soit que ce qui ceint soit étofe, ruban ou cuir. (Une petite ou grande ceinture. Une bonne ou méchante ceinture, large ou étroite. Ceinture de haut-de-chausse. Ceinture de Prêtre, de Religieux, &c. Faire une ceinture. Lier, atacher, mettre la ceinture. Défaire sa ceinture.

> On diroit que pour plaire, instruit par la nature,
> Homére ait à Venus dérobé sa *ceinture.*
> *Despreaux.*)

Ceinture, *s. f.* [*Renes.*] C'est la partie du corps où pose la ceinture, & en quelque façon le milieu du corps. (Ils sont semblables à nous de la ceinture en haut. *Ablanc. Luc. t. 2. Hist. vérit. pag. 38.* Il n'y a de l'eau que jusqu'à la ceinture.

> Ils ne vont pas à la *ceinture*
> De ceux dont je fais la peinture.
> *Scaron.*)

On dit proverbialement d'une personne qui est toujours en la compagnie d'une autre personne ; cet homme, ou cette femme est *toujours ataché, toujours pendu à sa ceinture.*

Ceinture funébre. [*Tænia funebris.*] Bande noire que les Patrons des Eglises, ou les Seigneurs Hauts-Justiciers ont droit de faire peindre dedans & dehors des Eglises, & de la charger de leurs armes, pour honorer la mémoire de quelques personnes de leurs familles qui sont décédées. On apelle aussi ces *ceintures funébres*, des *litres*, & l'on se sert plus souvent de ce terme que de celui de *ceintures funébres. Litre* est dérivé de λιτρα,

un *cercle*, une *couronne*, parce qu'en éfet la litre environne le dehors & le dedans d'une Eglise. Quant au mot *ceinture*, il vient, par la même raison, de *cingere*, *cingulum*. Les litres du dehors de l'Eglise sont ordinairement peintes; & celles que l'on met dans l'intérieur des Eglises ou des Chapelles, sont ou de velours, ou de serge, ou de drap. On ne met la litre de velours que pour les personnes qualifiées; & quand elles tiennent les prémiers rangs dans le monde, on en met deux l'une sur l'autre, & les unes & les autres sont chargées des armoiries du défunt. La litre a été prémiérement acordée aux Patrons, qui se sont toûjours conservé cet honneur, & même par préférence aux Seigneurs Hauts-Justiciers, lesquels, par tolérance, ou peut-être par usurpation, ont droit de litre dehors & dedans l'Eglise: mais en cas de concurrence, la litre du Seigneur doit être mise au-dessous de celle du Patron. Les Patrons Eclésiastiques pourroient, comme les Laïques, avoir le même droit: mais ils n'en usent pas. Il n'est permis d'avoir une litre dedans & dehors l'Eglise, qu'aux Patrons & aux Seigneurs, à qui cet honneur est acordé. Les Gentils-hommes qui ont des Chapelles particuliéres, peuvent y avoir une litre en dedans seulement, sans pouvoir l'étendre ni dans le chœur, ni dans la nef. Maréchal a encore observé que pour honorer la mémoire des personnes nobles & qualifiées, on peut mettre une litre d'étofe, ou dans une Chapelle, ou sur quelques piliers des Eglises de village, où ils ont ordonné de faire quelque service, ou lorsque les héritiers en veulent faire célébrer, quoiqu'ils ne soient point Seigneurs du lieu: mais cette litre n'y doit pas rester après l'année. Deux Seigneurs Haut-Justiciers ont également droit de litre dans l'Eglise: on ne doit point éfacer la litre de celui qui est décédé, & l'on doit mettre au-dessous la litre de celui qui est mort le dernier. On donne la place supérieure à celui des Coseigneurs qui a la plus grande partie de la Justice, ou qui posséde la portion de l'aîné. Un Coseigneur qui fait hommage à l'autre, a droit de litre, mais au-dessous de celle du Coseigneur, pour marquer la supériorité de l'un & la dépendance de l'autre. Les Seigneurs engagistes n'ont point droit de litre; ils ne sont point vrais Seigneurs. Le Moïen & Bas-Justiciers peuvent prescrire la ceinture funébre, puisqu'ils peuvent prescrire la Jurisdiction. L'usufruitier n'a point droit de ceinture funébre. Celui qui doit foi & hommage à un Seigneur à cause d'un certain fief, peut, ou comme Patron, ou comme Seigneur Justicier d'une Eglise, y joüir des honneurs que lui donnent le pas & la préférence sur son Seigneur féodal, & par conséquent, du droit de litre. Le simple Seigneur de fief n'a pas droit de litre, quoique l'Eglise Paroissiale soit située dans l'étenduë de son fief & de sa censive. Les Coûtumes de Tours & de Lodunois donnent ce droit au Seigneur Châtelain, dans l'étenduë de la Châtellenie, & même dans l'Eglise d'une Paroisse où il ne réside pas, si elle est enfermée dans sa Châtellenie. Vous trouverez cette matiére amplement expliquée dans les *Traitez des droits honorifiques*, de Maréchal & de Simon qui l'a augmenté: Ferriere, *du droit de Patronage*; de Roye, *de Jurib. honorif.* du Perray, *Traité des Patrons*, &c.

Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. Ancien proverbe, qui veut dire que la réputation vaut mieux que les richesses. Henri IV. par un de ses Edits donna lieu à ce proverbe.

Ceinture à l'Angloise. [*Militare cingulum*, *balteum.*] Sangle fort juste dont on se sert pour porter l'épée.

Ceinture. [*Balteus.*] Terme d'*Architecture.* Petit liteau au haut & au bas de la colonne.

Ceinture de muraille. [*Ambitus*, *circuitus.*] Cordon de pierre qui environne principalement les murailles des Villes & des Forteresses.

Ceinture de la Reine. [*Vectigal tertio quoque anno pendi solitum, ex vino domesticum reginæ subsidium.*] Certain droit qu'on leve à Paris sur le vin.

Ceinture d'Hildanus, *s. f.* [*Cingulum Hildani.*] C'est une ceinture de cuir dont on se sert quelquefois dans la réduction des luxations & des fractures des extrémitez supérieures & inférieures, pour tirer la partie en droite ligne. On peut en voir une plus ample description dans le *Dictionn. des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars.*

Ceinture de Vénus. [*Cestus.*] Terme de *Chiromance.* Ligne de la main, qui commence entre le second & le troisiéme doigt, qui traverse le mont de ces doigts, & va en forme de demi-cercle finir vers le petit doigt.

☞ *Ceinture de Vénus.* Les Poëtes ont feint que cette Ceinture étoit la source des charmes & des plaisirs. C'est suivant cette imagination qu'Homére dans le quatorziéme livre de l'Iliade, raconte que Junon voulant plaire à Jupiter & le rendre favorable aux Grecs qui étoient vivement pressez par les Troïens, ne se contenta pas d'emploier tous ses soins pour se parer & tâcher d'inspirer à son époux des sentimens de tendresse, elle pria Vénus de lui prêter ses charmes & ses atraits dont elle avoit acoûtumé de se servir pour vaincre ceux qu'elle vouloit soûmettre à ses loix; en même tems, Venus détacha sa ceinture qui étoit d'un tissu admirablement diversifié, & où résidoient les charmes les plus séducteurs, les atraits, les amours, les desirs, les amusemens, les entretiens secrets, les innocentes tromperies, & le charmant badinage qui insensiblement surprend le cœur des plus sages; & en la lui remettant, elle lui dit: recevez ce tissu, & le cachez dans vôtre sein; tout ce que vous pouvez désirer, s'y trouve, & par un charme secret qu'on ne peut expliquer, il vous fera réussir dans toutes vos entreprises.

CEINTURETTE, *s. f.* [*Cingulus.*] Petite bande de cuir qui entoure le cor de chasse. La *ceinturette* est large d'un doigt, & elle est ordinairement rouge.

CEINTURIER, *s. m.* [*Zonarius.*] Marchand ouvrier qui fait & vend de toute sorte de baudriers, de sangles, de ceintures, de ceinturons, de jarretiéres, de porte-épées, de porte-mousquetons, &c.

CEINTURON, *s. m.* [*Militare cingulum.*] Sangle qui ceint les hanches, & qui est composée de deux barres, de deux pendans, & d'une bande.

C E L.

CELA. [*Hæc res*, *hoc.*] Pronom démonstratif qui n'a point de pluriel, & qui signifie *cette chose.* (Je ne vois rien de si grand que cela. Nous ferons ceci, nous ferons cela.)

† *Je vous ai vû que vous n'étiez pas plus grand que cela*; c'est-à-dire, qui étiez petit.

† *Cela.* [*Is*, *iste.*] Pour dire, cet homme,

cette personne, est bas, & ne peut entrer que dans le stile le plus simple. (Cela ne fait que jurer. *Vaug. Nouv. Remarques.*)

CÉLADON, *s. m.* [*Color thalassimus.*] Sorte de couleur verte mêlée de blanc. (La pluche de cette anémone est céladon.) C'est aussi le nom du berger de l'Astrée.

CÉLÉBRANT, *s. m.* [*Rei sacræ minister.*] Ce mot vient du Latin *celebrans*, & de même ceux qui suivent, viennent du mot Latin, *celebrare*, *célébrer*, *&c.* Ecléfiastique qui celébre & qui oficie en cérémonie. (Recevoir la bénédiction du célébrant.)

CÉLÉBRATION, *s. f.* [*Celebratio.*] Action de celui qui célébre. L'action de solemniser. (Il lui a interdit la célébration de la Messe. *Patru, Plaidoïés.* Célébration de fête, de mariage.)

CÉLÉBRE, *adj.* [*Celeber, illustris, inclytus.*] Illustre. Connu. Fameux. (Nom célébre.) Ce mot se prend aussi quelquefois en mauvaise part; on dit, *célébre* par sa lâcheté, *célébre* par ses crimes, par ses intrigues, &c.

Célébre, adj. [*Celebris, solemnis.*] Solemnel. (Fête célébre.)

CÉLÉBRER, *v. a.* [*Celebrare.*] Rendre célébre. Publier. Dire. (Célébrer les loüanges des grands hommes. *Abl. Luc.*)

Célébrer. [*Festa colere, festum diem agere.*] Solemniser. Faire les cérémonies de quelque chose. (Célébrer les Fêtes, la Messe, le Mariage, les jeux, &c.

Tout ce qu'une femme résout,
Arrive bien ou mal, comme il est dans sa tête.
Je veux par des souhaits *célébrer* vôtre fête,
Et j'en trouve un à faire enfin selon mon goût.
Deshoul.)

CÉLÉBRITÉ, *s. f.* [*Celebritas.*] Solemnité. Réputation. (La célébrité des jeux. *Balz.* Ils lui disent par compliment, que sa haute réputation, & la célébrité qu'il a donnée au lieu où il est, les ont obligez de le venir voir. *Balz. Entret. 8.*)

CELEP, *s. m.* Liqueur sucrée & ambrée, que les Orientaux estiment beaucoup.

CELER, *v. a.* Du Latin *celare.* Cacher. Ne pas dire. Ne pas découvrir. (Celer son martire. *Sar. Poës.*)

CÉLÉRERIE, *s. f.* Bénéfice de l'oficier claustral, qui est Célerier.

CELERET, ou COLERET. Filet dont on se sert sur les côtes de Normandie. C'est une espéce de seine, que deux hommes traînent en mer aussi avant qu'ils y peuvent entrer & prendre pié.

CÉLERI, *s. m.* [*Apium macedonicum.*] Sorte d'herbe qu'on cultive dans les jardins, & dont on mange en salade la racine & les branches qu'on a fait blanchir. On la nomme *Api* dans quelques Provinces. L'Auteur de l'École du potager, distingue sept espéces de *céleri.* Voïez *le tom. 1. ch. 21.*

CÉLÉRIER, *s. m.* [*Cellarius.*] Terme de *Bénédictins, Bernardins, &c.* Celui qui a soin de tout le temporel, & qui est chargé de donner aux oficiers subalternes tout ce qui est nécessaire pour la vie & les vêtemens des Religieux. Ce mot dérive de *cella*, ou *cellarium*, qui est le lieu où l'on conserve les provisions & les choses nécessaires à la nourriture des fréres.

CÉLÉRIERE, *s. f.* [*Cellaria.*] Terme de *Religieuse.* Celle qui rend compte de la mise & de la recette. C'est proprement l'économe du bien de la maison.

(Quelle personne es-tu? dit-il à ce fantôme;
La *Célériére* du Roïaume
De Satan, reprit-elle, &c.
La Font.)

CÉLERIN, *s. m.* Le Célerin est une espéce de petite sardine. C'est un poisson de mer.

CÉLÉRITÉ, *s. f.* [*Celeritudo.*] Il vient du Latin *celeritas*, qui signifie promtitude, diligence. Ce mot pour exprimer la promtitude d'une action, se lit dans plusieurs Auteurs, & est d'un usage fréquent. (C'est une afaire qui requiert célérité.)

CÉLESTE, *adj.* [*Cœlestis.*] Qui est du Ciel Qui vient du Ciel. Qui représente le Ciel. (Esprits célestes. Globe céleste. La gloire céleste. Une figure céleste.

Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du *céleste* courroux.
La Font.

Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme.
Et lorsqu'on vient à voir vos *célestes* apas,
Un cœur se laisse prendre & ne raisonne pas.
Moliére.)

* *Céleste*, *adj.* Admirable. Grand. Beau & charmant. (Air céleste. *Voit. Poës.* Une beauté céleste. Des apas célestes. *Mol. en son Tartufe.*)

Bleu céleste. Couleur bleuë qui aproche de celle du Ciel quand le tems est serein. Voïez *Bleu.*

CÉLESTINS, *s. m.* [*Cœlestini.*] Religieux qui ont été apellez de la sorte à cause du Pape Célestin V. qui les fonda en 1244. Ils sont réformez de l'Ordre de Saint Benoît. Ils portent une robe blanche, & un scapulaire noir avec des manches grandes & larges.

(Quoi, dit-elle, d'un ton qui fit trembler les vitres,
J'aurai pû jusqu'ici broüiller tous les chapitres,
Diviser Cordeliers, Carmes & *Célestins?*
Despreaux.)

† * *Voilà un plaisant Célestin.* Ancien proverbe, dont j'ai apris l'origine du Pére le Comte, Célestin: Il me disoit qu'autrefois à Roüen, capitale de Normandie, les Religieux de son Ordre n'étoient exemts de païer l'entrée de leur boisson, qu'à la charge qu'un frére Célestin marcheroit à la tête de la prémiére des charrettes, sur lesquelles on conduisoit le vin, & sauteroit d'un air gai, en passant auprès de la maison du Gouverneur de la Ville: Il ajoûtoit qu'un jour un de leurs fréres parut devant les charrettes plus gaillard que tous ceux qu'on avoit vûs auparavant, & que le Gouverneur s'écria, *voilà encore un plaisant Célestin;* c'est-à-dire, un Célestin qui en matiére de sauts & de gambades l'emporte sur tous ses compagnons. On donne aujourd'hui un sens satirique à ce proverbe: car lorsqu'on dit à un homme, *vous êtes un plaisant Célestin*, on marque à cet homme qu'il n'a pas le sens tout-à-fait droit.

A la Célestine, *adv.* A la maniére des Célestins. (Faire une omelette à la célestine.)

CÉLIAQUE, *s. f.* Terme de *Médecine.* C'est une espéce de flux de ventre, dans lequel les alimens ne sortent pas tout crus, comme dans la lienterie, mais à demi digérez. De sorte que ces deux maladies ne diférent entre elles que du plus ou du moins. On donne aussi ce nom à une artére qui sort de l'aorte.

Célibat, *f. m.* [*Celibatus.*] Etat opofé à celui du mariage. (Embraffer le célibat. Les Eclésiaftiques font obligez de garder le célibat.) Dans le Concile de Nicée, Paphnuce diffuada d'impofer aux Eclésiaftiques la loi de *célibat*, difant que l'ufage de fa pauvre femme eft chafteté. *Fra Paolo, Hift. du Conc. de Trente.*

(Après maint & maint combat,
Vous faurez qu'en fix cens & trente,
Je fis vœu de *célibat*
Entre les bras d'Amarante.
Ménage, Poëf. l. 3.

Tu vis dans une inquiétude
Du parti que tu dois choifir,
Et la femme, & la folitude
Sufpendent tous deux ton défir:
Ainfi l'on voit que ton courage
Afligé d'un rude combat,
Eft tantôt pour le mariage
Et tantôt pour le *célibat.*
Mais fçais-tu ce que tu dois faire
Pour mettre ton efprit en paix,
Refous-toi d'imiter ton pere,
Tu ne te marieras jamais.
Malleville.

Celier, (Cellier,) *f. m.* Prononcez *Célié.* Il vient du Latin *cellarium.* Lieu où l'on ferre les provifions d'une maifon, le vin, le bois, le lard, &c. Il difére de la *cave*, en ce qu'il eft ordinairement moins profond. (Un grand ou petit Célier. Un Célier bien fourni.)

Cella, *f. f.* Terme d'*Architecture.* Par *Cella* on entend en Architecture, ce que nous apellons la nef du Temple, & que les Grecs apellent *Naos.* Elle étoit très-vafte, ocupant une grande partie du corps des Temples les plus fameux. A la mort de Jules-Céfar plufieurs propoferent d'ériger fon bûcher dans la Cella de Jupiter Capitolin. Ciceron nous dit que la Cella de la Déeffe Concorde contenoit plufieurs centaines d'hommes armez. On a quantité de paffages des anciens, par lefquels il eft conftant qu'il étoit permis à tout le peuple d'entrer dans la Cella.

☞ Cellerage. C'eft un droit qui fe leve fur le vin dans le cellier. Voïez *Chopin, fur la Coûtume d'Anjou, art. 8. fur la fin.*

☞ Celtes. Les peuples qui ont habité les anciennes Gaules, étoient apellez indiféremment *Celtes* & *Gaulois;* & ce fut fous ces deux noms qu'ils fe rendirent fi rédoutables aux Romains, que dans les difpenfes qu'ils acordoient aux Prêtres & aux vieux foldats, d'aler à la guerre, ils exceptoient toûjours la guerre contre les Celtes. On donne plufieurs origines au mot *Celtes.* Strabon trouve dans fa Langue l'étimologie de *Celtes*, & le dérive de κέλης, dont Homere & Pindare fe font fervis pour exprimer un *cheval;* parce que les Celtes aimoient les chevaux, & s'en fervoient avec beaucoup d'adreffe. Goffelin, *ch. 2.* de fon *Hiftoire des Gaulois*, propofe, pour origine de ce mot, ou *gelt*, mot Alemand, qui fignifie la *folde* d'un foldat, ou *gelten*, autre terme Alemand, qui veut dire *force, puiffance.* Enfin Bochart, qui veut, dans fon *Phaleg, lib. 3. cap. 6.* que l'Hébreu foit la fource de toutes les Langues, dérive *Celte* de *chalta*, ou *chelta*, *Vox proximè accedens ad Celtas.*

Celui. Pronom démonftratif qui fait *celle* à fon féminin, & *ceux* au pluriel mafculin, & *celles* au féminin. En Latin *ille* & *illa.* (Celui qui craint le Seigneur, eft heureux. Celle qui met fon efpérance en Dieu, eft heureufe.)

Celui, *ni* Celle, *ne fe placent pas bien après l'adjectif. Vaug. Nouvelles Remarques.* Celui qui a fait des obfervations fur les remarques, trouve que Vaugelas s'eft trompé; & il a raifon. On dit tous les jours, heureux *celui* qui craint le Seigneur. Heureux *celui* qui a trouvé le repos de la vie, & qui le fait conferver. *Ouvrage poftume de Vaugelas, pag. 129. & 130.*

Le pronom *celui* n'a point de fignification déterminée de lui-même, & ne peut jamais être emploïé fans être fuivi & foûtenu de quelque énonciation qui reftreigne l'idée générale de ce mot à une idée particuliére. *Grammaire Franç. par Defmarets.*

Je ferai celui qui vangerai, ou qui vangera. De ces deux façons de parler, la prémiére eft la plus réguliére, & que bien des gens aimeroient le mieux.

Celui-ci, Celle-ci, au pluriel *ceux-ci, celles-ci.* Pronom démonftratif. Celui-ci a fait un Madrigal fur une joüiffance. *Mol. Préc.* Celle-ci a chanté une charmante chanfon.

Celui-là, Celle-là. Au pluriel *ceux-là, celles-là.* Autre pronom démonftratif. (C'eft celui-là qui l'a tué.

Le feu qui brûla Gomore,
Ne fut jamais fi véhément
Que *celui-là* qui me dévore.
Voit. Poëf.)

On parle de la forte. Cependant pour mieux parler, on ne doit jamais joindre la particule *là* au pronom démonftratif *celui*, lorfqu'il eft immédiatement fuivi du relatif *qui*, à moins que le *qui* ne foit éloigné du pronom *celui-là.* Exemple: *Ceux-là* font malheureux qui s'amufent à fervir des ingrats. Au lieu de dire, *ceux là* qui s'amufent à fervir des ingrats, font malheureux.

Cellule, *f. f.* [*Cella, cellula.*] Ce mot fe dit parmi la plûpart des Religieux & des Religieufes, & il fignifie la chambre du dortoir où couche le Religieux. La chambre où couche la Religieufe. On donne le même nom aux petits logemens où font les Cardinaux pendant le Conclave.

Cellule, f. f. [*Alveare.*] Ce mot fe dit en parlant des mouches à miel. Ce font de petits trous qui font dans les gâteaux des mouches. (Les abeilles diftribuent le miel dans leurs cellules. *Abl. Apoph. Préf.*)

Cellules. [*Cellæ.*] Ce mot fe dit de plufieurs petites féparations qui fe font dans des cabinets, des boëtes, ou autres femblables endroits, pour y tenir féparément plufieurs chofes, avec plus d'ordre & avec moins de confufion. On apelle auffi *cellules* les petites cavitez du cerveau.

C E M.

Cémentation, *f. f.* Prononcez *cémantation.* Terme de *Chimie.* Opération que l'on fait pour purifier l'or. Il vient du Latin *cæmentum*, parce qu'on y emploie un ciment, fait de briques & de vitriol en poudre, qu'on met fur les lames d'or dans un vaiffeau couvert, auquel on donne un feu de reverbére, & alors le vitriol emporte tout ce qu'il y a de métal impur parmi l'or.

Cémenter, *v. a.* Terme de *Chimie.* C'eft purifier l'or. Voïez *la Chimie de Lemery;* elle dit comment on cémente l'or pour le purifier.

C E N.

Cénacle, *f. m.* [*Cœnaculum.*] Terme confacré, pour dire le lieu où l'on mange.

Ce mot se trouve en plusieurs endroits de l'Ecriture, & signifie ordinairement le dernier étage d'une maison où l'on se retiroit, non-seulement pour manger, mais encore pour se reposer, & pour y prendre l'air.

CENCHRUS, *s. m.* Espéce de serpent tâcheté de blanc, dont la morsure est très-dangereuse. Voiez *Dioscoride.*

☞ CENDAL, ou SENDAL. Vieux mot, qui est, dit M. du Cange, sur Joinville, ce que nous apellons *cafetas.*

CENDRE, *s. f.* [*Cinis.*] Ce qui reste du bois, ou autre chose combustible, entiérement consumé par le feu. (Cendre chaude.) Le mot de *cendre*, au propre, est plus usité au pluriel qu'au singulier. (La Ville fut presque entiérement réduite en cendres. Faire des cendres. On fait le verre avec des cendres de fougére, & avec d'autres cendres.) Il y a diférentes sortes de cendres.

Cendre gravelée. [*Cineres clavellati.*] C'est celle dont on se sert pour faire des pierres à cautére. Elle est faite de tartre brûlé. C'est aussi de la lie de vin, séche & calcinée dont les Teinturiers se servent.

Cendre d'azur. [*Cinis cæruleus.*] C'est de l'azur broïé, lavé, & réduit en poudre.

Cendre verte. C'est une couleur bleuë dont les Peintres se servent dans les païsages.

Cendre de plomb. [*Pilulæ plumbeæ minutissimæ.*] C'est du plomb en menu grains.

Cendre de bronze. C'est ce qu'on apelle autrement *Pompholix*, ou *Calamine blanche.*

Prendre la cendre & le cilice, pour dire, faire pénitence.

☞ Les Hébreux se couvroient la tête de cendres, lorsqu'ils étoient dans l'afliction ou en pénitence. David a dit: *J'ai mangé de la cendre comme du pain, & mêlé mon breuvage avec mes larmes.* Les Grecs suivirent leur exemple. Le pére d'Ulisse dit, dans le dernier livre de l'Odissée: *Il prit des deux mains, de la cendre chaude, qu'il répandit sur sa tête blanche, en soûpirant amérement.* Et dans Euripide, Eleare montre sa tête sale & remplie de poussiére depuis la mort de son pére. Enfin tel étoit l'usage parmi les Romains. Voïez *Virgile, au 12. liv. de l'Eneïde*, en parlant de Mezence.

On dit figurément d'une passion mal éteinte; *C'est un feu caché sous la cendre.* D'un homme qui dissimule son ressentiment en atendant l'ocasion de se venger, on dit: *Il couve le feu sous la cendre.* Cela se dit aussi d'une conspiration prête à éclater.

Cendres. [*Sacri cineres.*] Ce mot, en terme d'*Eglise*, n'a point de singulier dans l'usage ordinaire. C'est le reste des rameaux brûlez, dont on fait des cendres, qu'on a passées par un tamis & qu'on a bénites, pour en donner le prémier jour de Carême aux Catholiques, pour les faire ressouvenir qu'un jour ils ne seront que cendres. (Le Prêtre donne des cendres. Prendre des cendres. Aler quérir des cendres.)

Le *jour des cendres*, ou le *Mercredi des cendres*: c'est le prémier jour du Carême, auquel on fait la cérémonie dont on vient de parler.

* *Cendre.* Très-peu de chose.

> Dieu des Saints qui daignes descendre
> Et t'abaisser jusques à moi,
> Comment la poussiere & la *cendre*
> Peut-elle s'élever vers toi?
> *La Grace. Ode.*

* *Cendres.* Manes.

> Je viens pour rendre hommage aux *cendres* d'un Héros,
> Qu'un fidéle afranchi vient d'arracher aux flots.
> *Corneille, Pompée, a. 5. sc. 2.*

* Révérer les cendres des morts. Outrager les cendres des morts. Ses cendres reposent à Genes dans l'Eglise Cathédrale.

Ce mot quelquefois se met au singulier dans le même sens.

> (Ne verse point de pleurs sur cette sépulture,
> Tu vois de Léonor le tombeau précieux
> Où gît de son beau corps la *cendre* toute pure;
> Mais sa rare vertu vit encore en ces lieux.
> *Poete Anonime.*)

CENDRÉ, CENDRÉE, *adj.* [*Cinereus.*] Qui est de couleur de cendre. (Cheveux cendrez.)

Cendrée, *s. f.* [*Cinis plumbeus.*] Terme de *Plombier.* C'est l'écume du plomb. La cendrée est aussi une sorte de petite dragée de plomb pour tuer du petit gibier.

Cendrée d'afinage. C'est une terrine de grez remplie de cendres, ordinairement d'os de beuf, ou autres animaux, dont on se sert pour faire l'afinage de l'argent au plomb.

CENDREUX, CENDREUSE, *adj.* [*Cinere aspersus, conspersus.*] Couvert & sali de cendres. (Ce petit chat est tout cendreux, il s'est couché sur les cendres.)

Cendreux, *adj.* On apelle *fer cendreux*, le fer qui prend mal le poli, & qu'on ne peut jamais rendre bien clair.

CENDRIER, *s. m.* [*Cinerarium.*] La partie du fourneau où tombent les cendres. La partie du réchaud où sont les cendres.

Cendrier, *s. m.* [*Cinerarius.*] C'est celui qui fait des cendres dans les bois, & le marchand qui achéte, ou qui vend des cendres. Le mot de *cendrier*, en ce dernier sens, pour celui qui achéte ou qui vend des cendres, ne se dit que par le peuple. Au lieu de *Cendrier*, on peut dire *Marchand de cendres.*

CÉNE, *s. f.* Ce mot vient du Grec. En Latin, on dit *cœna.* Le dernier souper de Jesus-Christ avec ses Apôtres.

Céne. Terme *de la Religion Protestante*, lequel signifie *Communion.* (Faire la Céne.)

Céne. Cérémonie, où, le Jeudi-Saint, le Roi lave les piez à ceux qui lui sont présentez. Cette cérémonie s'observe aussi le même jour dans beaucoup de Communautez séculiéres & réguliéres.

CÉNELLE, *s. f.* [*Aquifolia.*] Fruit du houx qui est petit & rouge.

CÉNOBITE, *s. m.* [*Cœnobita.*] Religieux qui vit dans un Couvent ou en commun sous une certaine régle.

CÉNOBITIQUE, *adj.* [*Cœnobiticus.*] Qui apartient à la vie Religieuse. (Saint Pacome est l'Instituteur de la vie cénobitique.)

CÉNOTAPHE, *s. m.* [*Cenotaphium.*] Tombeau vuide dressé à la gloire d'un mort illustre.

☞ Les Romains mettoient une diférence essentielle entre *sepulchrum*, *monumentum*, & *cenotaphium.* Ils apelloient *sepulchrum*, le tombeau où les morts étoient ensévelis, *ubi corpus ossa-ve hominis condita sunt.* Tout ce qui étoit élevé, colonne, piramide, arc de triomphe, pour rendre immortelle la gloire d'un héros, étoit *monumentum.* Le *Cénotaphe* étoit un tombeau vuide, une pierre d'atente, une figure de sépulcre. Voïez *Kirkman, de funerib. & Guterius, de jure manium.*

CENS, *s. m.* [*Census.*] Terme de *Coûtume & de Droit Romain.* Charge sous laquelle un Seigneur donne un héritage.

☞ Le *Cens* est une reconnoissance de la Seigneurie directe & fonciére ; & c'est par cette raison que réguliérement il est imprescriptible, parce qu'il est dû *en signe de supériorité*, comme parlent les Praticiens. C'est la disposition de *l'article 124. de la Coûtume de Paris.* Les arrérages tombent en prescription par trente ans : mais le droit ne peut être prescrit que de Seigneur en Seigneur, suivant *l'art. 123. de la même Coûtume.* En Dauphiné & en Bresse, on prescrit le *cens* par cent ans contre le Seigneur. Le *cens* est privilégié : il est indivisible, si le Seigneur ne consent à la division. L'héritage aquis par le Seigneur féodal, est dès-lors afranchi du *cens.* Le Seigneur n'est point obligé de former son oposition au décret du fond qui lui doit un *cens*, pour le conserver ; il doit seulement prendre cette précaution, pour conserver les arrérages échus. Il n'y a qu'un véritable *cens*, & c'est une régle, que *cens sur cens n'a pas lieu.* Le Seigneur doit demander le *cens*, s'il n'est stipulé *rendable & portable* dans la reconnoissance. Le *cens* emporte ordinairement le lods, & dans les Coûtumes où il est stérile, on l'apelle *cens truant*, ou *cens cottier.* Galand, dans son *Traité sur le franc-aleu, page 89.* dérive le mot *truant*, de *tru*, exaction, imposition, levée : mais il me semble qu'il vient de *truant*, gueux, fainéant, qui ne s'ocupe à rien, & est inutile dans le monde. Le Roman de la Rose :

> Et prie, & requiert, & demande
> Comme mendiant à *truande.*

☞ *Croix de cens.* Plusieurs Commentateurs des Coûtumes croient que *croix de cens* est un acroissement du *cens :* mais Brodeau, sur la Coûtume de Paris a fort bien remarqué que pendant plusieurs régnes, toutes les petites monoies étoient marquées d'un côté par une croix : on peut en voir des exemples dans le *Traité des monoies de M. le Blanc ;* & que le *cens* étant stipulé païable en petites monoies, comme oboles, mailles, & deniers : on les a apellez en général, *croix de cens ;* c'est-à-dire, monoie dont on paie le *cens.* Le terme *croist*, ou *acroissement*, convient mieux au surcens, qu'au simple *cens.* La négligence de païer le *cens*, ni même le desaveu de le devoir, n'emporte point la commise, & la perte du fond, quoique Loisel ait dit, dans son *Institution Coûtumiére, liv. 4. tit. 2. art. 22. Qui ne paie son cens, doit perdre son champ.* Mais cette peine n'a pas lieu dans la roture ; & selon le sentiment des Auteurs les plus autorisez, la commise n'est reçuë qu'à l'égard des Fiefs, comme étant la peine du violement de la foi & de la fidélité, qui sont les obligations les plus pressantes du vassal : c'est la régle générale qui ne soufre point d'exception, que dans les Coûtumes qui disposent le contraire.

☞ Le *Cens* est ou *rendable*, ou *quérable.* Le prémier doit être porté & délivré au Seigneur, ou à ses Fermiers ; & l'autre doit être demandé aux redevables. A l'égard du *cens rendable*, le sentiment de plusieurs Auteurs est que le terme *reddere*, dans les titres Latins, & *rendre* dans les reconnoissances conçuës en nôtre Langue, font connoître que le *cens* doit être porté au Seigneur, conformément à *l'article 178. de la Coûtume d'Anjou*, où il est dit, que » celui qui » défaut, soit Noble, ou Coûtumier, de païer » ou rendre les *cens*, ou autres devoirs inféodez » à son Seigneur aux termes qui sont dûs, en » fait amende de Loi. « *La Coûtume de Blois, art. 109.* marque précisément les deux espéces de *cens* en ces termes : » Il y a deux maniéres » de *cens*, dont les uns se païent à jour nommé ; » & les autres sont à quêter. « La diférence entre ces deux sortes de *cens*, consiste en ce que le redevable ne s'expose point à l'amende par sa négligence de païer ; au lieu que dans le cas du *cens rendable*, on encoure l'amende, faute de païer au jour préfigé & au lieu que le Seigneur a établi pour en faire la recette, suivant le sentiment de Dumoulin. Réguliérement, le *cens* est solidaire ; & quand il est stipulé païable en espéces d'or ou d'argent, il doit être aquité en mêmes espéces, s'il y en a encore dans le commerce, soit qu'elles aient été augmentées, ou diminuées de prix, comme il a été jugé par un Arrêt du Parlement de Toulouse, que la Roche-Flavin a raporté dans son *Traité des Droits Seigneuriaux :* mais si la valeur intrinséque de l'espéce est diminuée par un aliage, en ce cas, le créancier n'est pas obligé de recevoir des espéces qui essentiellement sont diférentes de celles qui avoient cours dans le tems de la création de la rente, selon le sentiment de Roderic, *de annuis reditibus, liv. 2. question 15. nomb. 92.* Quand le *cens* est païable en grains, le Seigneur ne peut pas refuser ceux qui ont été perçûs dans le fond sujet à la censive ; & si le fond ne produit pas des grains de la qualité exprimée par les titres, le débiteur doit s'aquiter, non point par la délivrance du plus beau grain, mais du médiocre : au reste, le *cens* doit être porté aux dépens de l'emphitéote ; & s'il n'y satisfait pas, il doit l'amende coûtumiére, suivant l'ancienne Jurisprudence exprimée, dans les *Etablissemens de Saint Louis, liv. 1. tit. 3. n. 9.* C'est une question diversement agitée & décidée, si dans les Coûtumes qui condamnent à l'amende ceux qui manquent de païer le *cens* dans le tems fixé, la doivent païer pour autant de fois qu'ils ont manqué d'aquiter le *cens :* mais l'opinion la plus générale est, qu'on ne doit qu'une seule amende, suivant l'Arrêt raporté par M. Loüet, parce que le silence du Seigneur est une tolérance de sa part, qui le prive de l'amende : comme l'Hoste l'a remarqué sur la *Coûtume de Montargis, tit. 2. art. 3.* le silence du Seigneur censuel est une oubliance du mépris, & remise de la peine. Il est vrai que plusieurs Auteurs sont oposez à ce sentiment : mais l'indulgence doit être préférée à la rigueur. On ne peut obliger l'emphitéote de raporter toutes ses quitances, lorsqu'il en représente trois consécutives. *L. penult. Cod. de apoch. public.* Voïez *Dumoulin.* La quitance du *cens* n'exclut point le Seigneur de la demande du lods sur la question, si le débiteur d'un *cens* peut changer la face & l'état du fond au préjudice du Seigneur, voïez Loisel dans ses *Institutes Coûtumiéres, la Coûtume de Berri, tit. 6. art. 32.* celle de *Bourbonnois, article 39. 83. 98.* Loiseau, dans son *Traité du déguerpissement*, & plusieurs Coûtumes.

CENSAL, *s. m.* Terme en usage sur les côtes de *Provence*, & dans les échelles du *Levant.* Il signifie la même chose que *Courtier.* Voïez *Courtier.*

† CENSE, *s. f.* [*Locatio.*] Mot peu usité ; en sa place, on dit, *une Ferme.*

CENSE',

Censé, Censée, *adj.* [*Habitus*, *existimatus.*] Estimé. (Cela est censé bien-fait.)

Censerie, *s. f.* Ce mot exprime tout ce que signifie *courtage*; c'est-à-dire, quelquefois la profession du *Censal* ou *Courtier*, & quelquefois le droit qui lui est dû.

Censeur, *s. m.* [*Censor.*] Oficier de la République Romaine qui avoit soin des mœurs, & de la police. Magistrat de la République de Vénise, qui est six mois en charge, qui a l'œil sur les mœurs.

* *Censeur.* Critique. Qui juge bien des ouvrages d'esprit. Qui censure quelque chose.

(Faites choix d'un *Censeur* solide & salutaire.
Despréaux.)

Censeurs des Livres. [*Censores Librorum.*] Docteurs & autres gens de Lettres, préposez pour l'examen des Livres, & pour en porter leur jugement.

(Le Théatre, fertile en *Censeurs* pointilleux,
Chez nous pour se produire est un champ périlleux.
Despréaux.)

Censier, *s. m.* [*Indictivi census dominus.*] Seigneur censier, qui a droit de lever des cens.

Censier, *Censiere.* Celui ou celle qui tient une cense à ferme. *Censier* d'un tel Seigneur.

Censitaire, *s. m.* Celui qui doit cens & rente à un Seigneur de fief.

Censive, *s. f.* [*Fundus vectigalis.*] C'est l'étenduë d'un Seigneur à qui il est dû des cens. (Il est dans la censive d'un tel.)

☞ Lorsqu'il s'agit de prouver la censive, les Auteurs Coûtumiers aléguent cette régle, *Nulle terre sans Seigneur :* & les Auteurs des Provinces du Droit écrit, oposent cette régle contraire : *Nul Seigneur sans titres.* La prémiere impose une servitude sur les fonds; & la seconde les maintient dans la liberté naturelle : ainsi il ne faut pas les confondre. Voïez *Galand & Caseneuve, dans leurs Traitez du Franc-aleu.* Voici une autre régle. Une seule reconnoissance n'est pas un titre sufisant pour établir la censive; l'on doit toûjours remonter au titre primordial, ou au plus ancien, si le prémier est perdu, pour régler la certitude : la raison est, que dans l'origine des fiefs, les Seigneurs cherchant plûtôt des soldats que de l'argent, se contentoient d'exiger, pour le prix de l'investiture d'un fond, le service personnel à la guerre, avec la foi & hommage; & ce fut par cette raison, que d'abord on apella les fiefs, *honneurs*, *honores.* Mais le service personnel étant devenu inutile par l'abolition des guerres particuliéres, les Seigneurs exigerent de leurs emphitéotes, des droits utiles, négligerent les droits honorifiques, & tâcherent de suprimer les titres primitifs, que l'on ne trouve presque plus : ils afecterent même de suprimer dans leurs nouveaux Terriers, tout ce qui pouvoit rapeller les titres primitifs, ensorte que dans les anciennes reconnoissances on n'y trouve ni dérivation, ni confins, ni territoire, ni consistence des fonds, qui sont reconnus; ce qui cause beaucoup d'embarras, dont on cherche souvent inutilement l'éclaircissement dans les anciennes reconnoissances, que l'on peut obliger le Seigneur de raporter, ou d'afirmer qu'il n'en a point d'autres que celles qu'il a produites; l'Eglise est exceptée de cette régle; les grandes pertes qu'elle a faites dans les guerres, la dispensant de produire plus d'une reconnoissance soûtenuë par des adminicules, qui sont des preuves étrangeres dont on se sert par le raport qu'elles ont à la censive contestée.

Censurable, *adj.* [*Censurâ dignus.*] Qui mérite la censure. Qui est digne de repréhension. (Leur censure, toute censurable qu'elle est, aura son éfet. *Pasc. l. 3.*)

Censure. [*Censura.*] Dignité de Censeur.

* *Censure.* [*Reprehensio.*] Critique. Action ou jugement de celui qui censure, & qui reprend de quelque chose. (* Mériter la censure. *Pasc.* Exposer une proposition à la censure. *Pasc. l. 3.*

Craignez-vous pour vos vers la *censure* publique?
Soïez-vous, à vous-même, un sévére critique.
Despréaux.)

Censure. [*Censura Ecclesiastica*, *Pontificis.*] Terme d'*Eglise.* Peine Eclésiastique par laquelle les Chrétiens, à cause de quelque faute considérable, sont privez des biens spirituels que l'Eglise communique aux fidéles. Excommunication. Interdit. (Être sujet aux censures de l'Eglise. Fulminer une censure. Se soûmettre aux censures Eclésiastiques. Être exempt de censure. *Févret, Traité de l'abus.*)

Censure, *s. f.* Défense, condamnation. Tel ouvrage a éprouvé bien des censures, bien des condamnations.

Censuré, Censurée, *adj.* [*Censurâ notatus*, *damnatus.*] Défendu, condamné. Il ne se dit guéres que des Livres ou des opinions.

Censurer, *v. a.* [*Reprehendere*, *censurâ notare.*] Critiquer. Faire la censure de quelque chose. (Censurer une proposition. Aimez qu'on vous censure. *Despr.*) Censurer un Livre, le condamner. (L'acharnement à censurer un bon Livre ne sert pour l'ordinaire qu'à le rendre plus célébre & plus précieux.)

Cent. Nom de nombre composé de cinq fois vingt. Cent est un nombre quarré, composé de dix fois dix. Il vient du Latin *centum.* (Il faut cent ans pour faire un siécle. Une compagnie de cent maîtres. Il y avoit cent hommes dans la place. Une hidre à cent têtes. On vend cette marchandise au cent. On païe l'intérêt à raison de tant pour cent; de cinq, de six, &c. pour cent. Cent pour cent, cent mille, cent millions. Avoir vaillant deux cens pistoles.

Argus avoit *cent* yeux dont il découvroit tout,
Cependant de sa vigilance,
Cupidon sçût venir à bout.
Poëte Anonime.)

Il y a cent & un an *acomplis*, & non pas *acompli.* Il y *en* eut cent *de* tuez. On parle ainsi, quand la particule se rencontre dans la phrase. *Vaug. Nouv. Remarq.*

Cent. [*Multus*, *plurimus.*] On se sert de ce nombre pour marquer une quantité indéterminée. Plusieurs. (Je remarquois en elle cent attraits. *Voit. Poës.* Une rose a cent feüilles. Je lui ai dit cent & cent fois.)

Centaine, *s. f.* [*Centenus*, *centenarius numerus.*] Nombre de cent. (Nombre, dizaine, centaine, mille, &c. Une centaine d'écus.)

Centaine, *s. f.* [*Fili in spiram convoluti initium.*] Brin de fil ou de soie, par où l'on commence à dévider un écheveau.

Centaure, *s. m.* [*Centaurus.*] Ce mot vient du Grec. On a feint que c'étoit une sorte de monstre, à moitié homme & à moitié cheval.

On voit des Centaures dans plusieurs médailles anciennes ; il y en a où ils traînent Bacchus dans un char : dans d'autres, on voit un Centaure avec un arc & une fléche. On les met sous la protection d'Apollon & de Diane, parce qu'ils étoient grands chasseurs.

Centaure, s. f. [*Centaura.*] Femme de Centaure. *Abl. Luc.*

CENTAURÉE, *s. f.* [*Centaureum.*] Herbe dont il y a deux espéces, l'une qu'on apelle la grande, & l'autre la petite. La grande a la fleur bleuë, & la petite rouge. Voïez *Daléchamp.*

CENTENAIRE, *adj.* [*Centenarius.*] Nombre de cent ans ; mais ce mot ne se dit guére que pour signifier l'âge de cent ans. C'est un homme *centenaire ;* c'est-à-dire, qui est âgé de cent ans. On dit aussi possession *centenaire*, pour dire, qu'elle a duré cent ans.)

CENTENIER, *s. m.* [*Centurio.*] Ce mot signifioit un *Capitaine de cent hommes*, chez les Romains. (JESUS-CHRIST admira la foi du Centenier.)

CENTIÉME, *adj.* [*Centesimus.*] Nombre ordinal, & qui montre l'ordre & le rang où l'on est rangé. (Il est le centiéme. Elle est la centiéme. On a levé le centiéme denier.)

CENTINODE, *s. f.* [*Centinodia, Polygonum latifolium.*] Petite plante, ainsi apellée à cause que ses tiges sont pleines de nœuds. Voïez *Renoüée.*

CENTON, *s. m.* En Latin *cento.* Poëme dont les vers sont pris de côté & d'autre dans un Auteur connu, ou de plusieurs Auteurs. (Ausone a fait le centon nuptial tiré des vers de Virgile.)

☞ Les Romains apelloient *centons*, de vieilles hardes ramassées, dont l'on se servoit pour couvrir les galeres & les logemens des gens de guerre, afin d'en éviter l'embrasement, à quoi l'on ajoûtoit des cuirs récens. César a remarqué dans ses Commentaires, que l'on se servoit aussi de ces *centons* pour se garantir des traits des ennemis.

CENTRAL, *adj.* Qui est dans le centre. Les Chimistes, les Géométres & les Astronomes se servent de ce terme. On dit, le *feu central* de la terre, le *point central* d'une figure, une *éclipse centrale* du soleil ou de la lune.

CENTRE, *s. m.* [*Centrum.*] Terme de *Géométrie.* Il vient du Grec. C'est le point du milieu d'un cercle ou d'un globe, duquel si on tire des lignes droites jusqu'à la circonférence du cercle, ou jusqu'à la surface du globe, toutes ces lignes seront égales entr'elles. On dit, en ce sens, le *centre* d'un cercle. Le *centre* de la terre.

Centre. Dans les figures poligones, le centre est le point où se coupent les diagonales. (Le centre d'un quarré, d'un rhombe, &c.)

Le centre de la parabole, [*Focus*] est le point où se rencontrent les raions réfléchis. On le nomme autrement *le foïer*, ou le *point brûlant.* (Dans une ellipse il y a deux centres ou foïers.)

On parle, en terme de *Fortification*, du *centre d'un bastion ;* c'est le point où se rencontrent les deux demi gorges, & par lequel passe la capitale du bastion. Ce centre est ordinairement à l'angle du poligone intérieur.

En terme d'*Evolution*, on nomme *centre d'un bataillon*, tout le vuide qu'on y laisse vers le milieu pour y enfermer des drapeaux ou du bagage.

On parle, en terme de *Mécanique*, du *centre de gravité ;* c'est le point duquel un corps étant suspendu est en équilibre de tous côtez.

En terme d'*Horlogerie*, on dit *centre d'oscillation :* il est un peu plus haut que le centre de gravité de la lentille du pendule.

* *Centre.* Ce mot se dit, au figuré, d'un lieu où se ramassent & où abondent plusieurs choses d'une même nature. (Paris est le centre des nouvelles, des afaires, des beaux Arts & du bon goût.) *Etre dans son centre ;* c'est être dans un lieu où l'on se plait, avec des personnes qu'on aime à voir, parler des choses qu'on entend le mieux, ou sur lesquelles on se plaît à discourir.

CENTRIFUGE, *adj.* Terme de *Physique.* Il ne s'emploie que dans cette phrase, *force centrifuge ;* c'est-à-dire, force par laquelle un corps mû par une courbe tend toûjours à s'éloigner du centre de son mouvement. On rencontre souvent ce mot dans tous les ouvrages de Phisique & de Mathématique.

CENTRIPETE, *adj. Force centripete ;* c'est-à-dire, par laquelle un corps mû par une courbe tend à s'aprocher du centre de son mouvement. La nature même nous met par mille expériences sur les voies de déviner la cause phisique de ce qu'on apelle *force centrifuge & centripete. Dissertat. de M. de Montmor, dans le Journ.* intitulé, *Europe Savante, Oct. 1718.*

CENTUMVIR, *s. m.* [*Centumvir.*] Oficier de l'ancienne Rome, établi pour juger de certaines afaires civiles, comme testamens, tutelles, prescriptions. On dit aussi, *centumvirat*, ce qui apartenoit aux *Centumvirs.*

CENTUPLE, *s. m.* [*Centuplum.*] Cent fois autant. (Quiconque abandonnera, pour moi, sa maison, ses fréres ou ses sœurs, en recevra le centuple. *Nouv. Testament.*)

CENTURIATEURS, *s. m.* [*Centuriatores.*] Ceux qui ont compilé l'Histoire Eclésiastique, ausquels Baronius a répondu. Il composa un Livre contre les Centuriateurs de Magdebourg. *Maucroix, Sch. l. 3. c. 4.*

CENTURIE, *s. f.* [*Centuria.*] Nombre de cent. Un fameux Auteur s'est servi du mot de *centurie ;* pour dire, une compagnie de cent hommes. Les Centurions, dit-il, se plaçoient à la tête de leurs *centuries.* Le mot de *centurie*, peut passer, en parlant des milices Romaines ; mais hors de là, on dit toûjours compagnie de cent hommes. Le mot de *centurie*, en nôtre langue, ne s'entend guére que des *centuries de Nostradamus.* Celui-ci a nommé *centurie*, cent quatrains de vers François de dix silabes, contenant plusieurs prédictions sur les choses qui doivent arriver dans son siécle, & dans le suivant. Nostradamus dédia ses *Centuries* au Roi de France Henri II. qui les reçût favorablement.

Centuries de Magdebourg. [*Res Ecclesiasticæ per centurias annorum à Doctoribus Magdeburgensibus descriptæ.*] Histoire Eclésiastique divisée en treize centuries, depuis Jesus-Christ jusqu'en 1298. Flaccius Illyricus fut le directeur de cet ouvrage.

CENTURION, *s. m.* [*Centurio.*] Terme de *Milice Romaine.* Capitaine d'une compagnie de cent hommes. Il y avoit deux Centurions en chaque compagnie, mais le second n'étoit que comme Lieutenant du prémier.

CENVE. Voïez *Senve.*

C E P.

CEP, *s. m.* [*Vitis, stirps, truncus.*] Ce mot, en parlant de vigne, signifie une souche, ou un pié de vigne qui produit ordinairement plusieurs

branches. On dérive ce mot du Latin *cippus*, & quelquefois on écrit *sep*, mais par abus. (Il y a des ceps qu'on tient fort bas, & d'autres qu'on éleve fort haut fur des arbres & fur des treilles. Un feul cep couvre quelquefois une treille affez grande.)

CEPENDANT, *adv. de tems.* [*Tamen*, *interea*, *interim.*] *Cependant* eft un adverbe, il fe met abfolument & fans être fuivi immédiatement d'un *que*. Exemple : *L'armée fe met en bataille & cependant il court par les rangs, & exhorte le foldat. Abl. Cependant* a deux fignifications : la prémiére, qui eft la plus ordinaire, eft *pendant ce tems-là*, comme dans l'exemple qui a été alégué. Il eft alé dîner, & *cependant* fon valet acommode, felle & bride fon cheval. La feconde fignification eft lorfqu'on l'emploie au lieu de *toutefois*, *néanmoins*. Ce fait eft très-véritable, & *cependant* vous ne le voulez pas croire. On crie tous les jours contre le vice, & *cependant* peu de gens s'amendent.

☞ Malherbe confondoit *pendant & cependant.*

Grand Henry, grand foudre de guerre,
Que *cependant* que parmi nous
Ta valeur étonnoit la terre,
Les deftins firent fon époux.

CÉPHALALGIE, *f. m.* [*Cephalalgia.*] Terme de *Médecine.* Qui fe dit en général de toute forte de douleurs de tête ; mais en fa propre fignification, il fe dit d'une douleur de tête récente : quand elle eft invétérée, on l'apelle *céphalée* : quand elle ne tient que la moitié de la tête, on l'apelle *migraine.* Ce mot vient de κεφαλὴ, tête, & de ἄλγος, douleur.

CÉPHALOTOMIE, *f. f.* Defcription anatomique des parties que la tête renferme.

CÉPHALIQUE, *adj.* [*Cephalicus.*] Terme d'*Anatomie* & de *Chirurgie.* Le mot *céphalique* vient du Grec, & fignifie qui répond à la tête. Ainfi on donne ce nom à une veine du bras qu'on a coûtume d'ouvrir contre les douleurs de tête. (Veine céphalique. Il faut ouvrir la veine céphalique.)

Céphalique. [*Capiti utilis.*] Ce mot fe dit auffi en parlant de certains remédes, & veut dire, qui eft bon pour la tête, qui eft propre à foulager & à fortifier la tête. (Poudre céphalique. Cette confection eft vraiment céphalique.)

CÉPHALOPHARINGIENS, *adj.* Mufcles qui font à l'orifice de l'œfophage, qu'on apelle *pharinx*.

CEPS, *f. m.* [*Compedes.*] Fers ou bois qu'on met aux piez des prifonniers. Inftrument qui eft compofé de deux piéces de bois entaillées où l'on met les piez d'un criminel. Il n'y a pas encore long-tems qu'on fe fervoit de *ceps* dans la Conciergerie de Paris : mais aujourd'hui l'ufage en eft aboli. (Avoir les ceps aux piez. Mettre les ceps à un criminel.)

☞ Dans la Coûtume de Poitou, *art. 14.* le terme *ceps*, fignifie les fers que l'on met aux piez des criminels ; mais dans la Coûtume d'Angoumois, le mot *fepts* eft finonime avec *prifon. Ceps* vient de *cippus* ; & *fepts* de *feptum. Cippus* étoit une machine compofée de deux piéces de bois, entre lefquelles on enfermoit les piez de ceux que l'on vouloit obliger de renoncer au Chriftianifme. Voïez *Gallonius*, *de cruciatib. Martyr. cap. 3.* M. du Cange prétend dans fa neuviéme Differtation fur Joinville, que les *bernicles* étoient le *cippus.* Il remarque encore dans fon Gloffaire, que *cippus* étoit pris quelquefois pour la prifon même.

CER.

CÉRASTES, *f. m.* Serpent d'Afrique, qui a deux cornes.

CÉRAT, *f. m.* [*Ceratum.*] Médicament externe compofé d'huile & de cire, à quoi on ajoûte ordinairement des graiffes, des gommes & des poudres de plufieurs minéraux pour échaufer, digérer, rafraîchir ou reftreindre.

CÉRATION, *f. f.* [*Præparatio materiæ ad liquamen.*] Terme de *Chimie.* Difpofition d'une matiére pour la rendre propre à être fonduë & liquéfiée.

CÉRATOGLOSSE, *f. m.* Mufcle de la langue qui la tire à côté & en arriére.

CERBÉRE, *f. m.* [*Cerberus.*] C'eft le nom que les Poëtes ont donné à un chien à trois têtes, qu'ils ont feint avoir été commis à la garde des enfers. (Hercule enchaîna Cerbére.) On dit auffi dans un fens figuré : *Ce portier eft un vrai Cerbère* ; pour dire, c'eft un homme rude, & inacceffible. *Apoth. du Dict.*

Cerbére. Terme de *Chimie.* Les Chimiftes apellent ainfi le falpêtre.

CERCEAU, *f. f.* [*Circulus.*] Branche de châtégner, ou d'autre bois, qui eft fenduë par le milieu, & qui eft propre à lier des cuves, des muids, des feüillettes, &c. *Chaffer le cerceau*, c'eft le pouffer avec le chaffoir. *Batre le cerceau.* Terme de *Tonnelier.*

Cerceau, *f. m.* Terme de *Porteur d'eau.* C'eft une affez grande branche d'arbre pliée en ovale, & faite en cerceau, par le moïen de laquelle, & d'une paire de brételles, les porteurs d'eau portent de l'eau par les ruës de Paris.

Cerceau, *f. m.* Terme d'*Oifelier.* Sorte de filet pour prendre des oifeaux aux abreuvoirs.

Cerceaux. Terme de *Fauconnerie.* Ce font les pennes du bout de l'aîle des oifeaux de proie.

CERCELLE, *f. f.* [*Querquedula*, *cerceris.*] Petit oifeau aquatique reffemblant au canard, & qui eft de plufieurs & de diférentes couleurs. Perraut, *dans fon Epître fur la chaffe*, dit de ces oifeaux :

(On voit au travers des rofeaux,
Sur le tranquille fein des eaux,
Nager les timides *cercelles*,
Les noirs pluviers & les jodelles.

D'autres difent, *Sarcelle.*

CERCLE, *f. m.* [*Circulus.*] Terme de *Mathematique.* Figure ronde, fermée par une feule ligne qu'on nomme circonférence, au milieu de laquelle figure il y a un point qu'on apelle le centre, duquel fi l'on tire des lignes droites à la circonférence, elles feront toutes égales. Le *cercle* eft la plus parfaite de toutes les figures planes, & celle qui a le plus de capacité fous un même circuit. La quadrature du *cercle* confifte à trouver un quarré dont la furface foit précifément & géométriquement égale à celle d'un *cercle.* On conçoit divers *cercles* qui coupent un globe, & dont la circonférence fe décrit fur la furface du globe. Les grands *cercles* paffent par le centre de la Sphére, la divifent en deux parties égales, & ont un même centre avec elle. Les petits *cercles* ont leur centre dans l'axe de la Sphére. (Cercles perpendiculaires l'un à l'autre. Cercles obliques. Cercles paralléles. Cercles

honoraires, fixes, mobiles, polaires, &c. Demi cercle. Section de cercle.)

Cercle. Ce mot se prend quelquefois pour la seule circonférence du cercle. (Décrire un cercle, tracer un cercle.)

Cercle. Ce mot se prend aussi pour un *cerceau.* (Il faut tant de cercles pour relier ce tonneau. Il y a deux cercles de fer à ce tonneau. On apelle aussi *cercles*, les *cerceaux* de carton, qui se coupant & se soûtenant les uns sur les autres, composent la machine qui représente la Sphére céleste.)

Cercle. On apelle de ce mot tout ce qui entoure un autre corps, & qui est à peu près de figure ronde. On voit des cercles lumineux autour du soleil qu'on nomme *parhélies*, & d'autres autour de la lune. On parle de divers cercles dans le Blason. (Il y a un cercle de la prunelle de l'œil. On voit quelquefois un cercle noir autour de la mammelle. *Degori.*

Par vos ordres, ici se verront arrosées
Cent colonnes de marbre en *cercles* disposées.
Abé Régnier.)

Cercle. [*Provinciæ Imperii.*] Terme de *Géographie.* Ce mot se dit en parlant de l'Alemagne, & c'est une partie de l'Empire d'Alemagne; car l'Alemagne est divisée en dix cercles.

Cercle. [*Matronarum consessus.*] Ce mot se dit, en parlant de la Cour, & signifie assemblée de Duchesses, & d'autres Dames de qualité qui sont en conversation avec la Reine, où les Duchesses ont un tabouret, & les autres sont debout. (Le cercle de la Reine. Le cercle Roïal.)

Cercle de pompe. Terme de *Marine.* Double cercle de fer, dont l'un qui est rond, embrasse le haut de la pompe pour l'empêcher de se fendre, & l'autre quarré qui sert à joindre la potence à la pompe.

Cercles à feu. Machine de guerre, composée de deux ou trois grands cercles de bois, liez ensemble avec du fil d'archal, autour desquels on met plusieurs grenades, canons de pistolets, & autres choses semblables, le tout entouré d'estoupin & de feux d'artifices. On s'en sert pour la défense des places.

Cercle. Terme de *Logique.* Vice d'un argument qui supose le principe qu'on doit prouver : ou définition de deux mots sinonimes l'un pour l'autre. *Art de penser.*

Cercler un tonneau, ou *une cuve;* c'est y mettre les cercles.

CERCLIER, *s. m.* [*Circulorum opifex.*] Ouvrier qui travaille à faire des cercles ou cerceaux dans les forêts ou ailleurs.

CERCUEIL, *s. m.* [*Feretrum.*] Maniére de cofre de bois ou de plomb, où l'on met le corps d'une personne morte.

☞ On fit, sur la pompe funébre du Cardinal de Richelieu, un Sonnet qui finit par ces vers :

Cependant sa puissance a trouvé son écueïl;
Sa pompe n'est plus rien qu'une pompe funébre,
Et sa grandeur se borne à celle d'un *cercueïl.*

CERDEAU. Voïez *Ser-d'eau.*

CÉRÉALES. Fêtes instituées en l'honneur de Cérès, & observées anciennement chez les Païens.

CÉRÉMONIAL, *s. m.* [*Ritualis liber.*] Livre où sont les cérémonies qui se pratiquent dans l'Eglise. (Un cérémonial exact, bien fait, curieux, savant. Faire, composer un cérémonial.)

Cérémonial, Cérémoniale, adj. [*Sacer, ritualis.*] Les préceptes cérémoniaux. (Les Juifs avoient plusieurs loix cérémoniales.) On nomme aussi un *cérémonial*, un Livre qui contient toutes les fêtes & cérémonies qui ont été faites dans une nation. Le *cérémonial François* de M. Godefroi, contient ce qui s'est passé aux sacres des Rois, à leurs entrées, à leurs couronnemens, à leurs mariages, pompes funébres, &c. Chaque Cour a son *cérémonial;* c'est-à-dire, ses usages qui doivent être suivis dans les ocasions pour lesquels ils ont été établis & sont prescrits. On dit, *suivre le cérémonial*, se conformer *au cérémonial*, savoir *le cérémonial*, *&c.* On a imprimé depuis peu le *Projet d'un nouveau cérémonial François;* c'est-à-dire, d'un nouveau Recueïl de toutes les fêtes & cérémonies qui se sont passées en France.

CÉRÉMONIES, *s. f.* [*Ceremoniæ, sacri ritus.*] Le culte extérieur de la Religion. (Savoir les cérémonies de l'Eglise. Les cérémonies de l'Eglise Judaïque ont été abolies par la venuë de Jesus-Christ.)

Cérémonies. [*Urbanitas, comitas affectata.*] Actions & maniéres honnêtes & respectueuses qui se font en public par les Princes, les Grands, les Magistrats. Façons civiles & respectueuses qui se font entre les particuliers. (Traiter quelcun avec cérémonie. Mener en cérémonie. Recevoir avec cérémonie. Cet Ambassadeur a été introduit par le Grand-Maître des cérémonies. Marcher en habit de cérémonies.) *Sans cérémonie;* c'est-à-dire, franchement, familiérement & sans façon.

CÉRÉMONIEUX, CÉRÉMONIEUSE, *adj.* [*Nimius comitatis affectator.*] Qui fait des cérémonies, des façons. Qui a des maniéres de civilité trop afectées. Qui est façonnier. (Être cérémonieux. Elle est trop cérémonieuse.)

CEROËNE. Voïez *Ciroëne.*

CÉRÈS, *s. f.* [*Ceres.*] Divinité du Paganisme qui présidoit aux bleds.

(La fourmi tous les ans traversant nos guérets,
Grossit ses magasins des trésors de *Cérès.*
Despreaux.)

CERF, *s. m.* [*Cervus.*] Animal sauvage, rouge bai, qui a un grand bois sur la tête, de grands yeux, le devant de la tête plat, le cou long, les cuisses menuës, la queuë courte, & les piez fourchus. Le cerf vit long-tems. On dit qu'il n'a point de fiel, & qu'on trouve des os dans son cœur. Il aime le francolin, & il hait l'aigle, le vautour, le serpent, le bélier, les chiens & les tigres. Il est en rut au mois de Septembre.

(Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois le *cerf* à l'audience.
Despreaux.)

☞ Le cerf, dans les médailles, marque la Ville d'Ephése, & les autres Villes où Diane étoit honorée.

Cerf de dix cors. C'est un cerf qui a sept ans. *Sal. c. 24.* (Lancer, détourner, courre & forcer un cerf. *Sal.*)

Cerf bien chevillé, qui porte plusieurs dards ou rameaux à la sommité de son bois, en forme de couronne.

Bois de cerf. [*Cervi cornua.*] C'est ainsi que les chasseurs apellent ce que les autres gens nomment *cornes de cerf.*

CERFEUIL, *s. m.* [*Cærifolium*, ou *cærephyllum.*] Herbe qu'on mange & qui jette plusieurs feüilles. Il y a deux espéces de *cerfeüil;* le commun qui

eſt annuel, & le muſqué, autrement nommé *cerfeüil d'Eſpagne.*

Cerf-volant, *ſ. m.* [*Scarabæus lucanus.*] Sorte d'inſecte volant, qui eſt une eſpéce d'eſcarbot, qui eſt apellé *cerf-volant*, parce qu'il porte des cornes dentelées, comme celles du cerf.

Cerf-volant. Les Tanneurs & autres ouvriers qui font commerce de gros cuirs, apellent ainſi les cuirs tannez à fort, dont le ventre a été ôté.

* *Cerf-volant.* [*Ludicra ſcarabæi lucani effigies.*] On donne ce nom à une ſorte de joüet d'enfant, qui eſt compoſé de quelques bâtons croiſez ſur leſquels on étend du papier, & expoſant cette petite machine à l'air, le moindre vent la fait voler. On la retient, & on la tire comme l'on veut, par le moïen d'une longue corde qui y eſt atachée.

Cériaca, *ſ. m.* Arbre qui fleurit blanc, & qui porte des fleurs qui ont de l'air de la feüille qu'on apelle *étoile.*

Cérisaie, *ſ. f.* [*Locus ceraſis conſitus.*] Lieu où l'on plante pluſieurs céris iers. (Une petite ou grande céris aie. Planter une céris aie.)

Cérise, *ſ. f.* [*Ceraſum.*] Fruit de céris ier, rouge ordinairement, & noir quelquefois, qui a une chair mole, pleine de ſuc, & au dedans un os qui enferme un noïau doux. (Les céris es lâchent le ventre, & les aigres ſont les meilleures.)

Cériſe. Terme de *Maréchal.* Les *cériſes* ſont un mal de la fourchette. Elles ſe dénotent par des tumeurs ou boüillons de chair vive, reſſemblant à de petits fics. Ces *cériſes* viennent à côté de la fourchette du cheval, rarement aux pieds de devant, preſque toujours aux pieds de derriére. Ce mal provient de la lymphe nourriciére de la fourchette, qui s'arrêtant par obſtructions, & s'épaiſſiſſant, bourſoufle la chair aprés l'avoir uſée. Voïez le *Parf. Maréch.* ou le *Parf. Cocher.*

Cériſe. Couleur rouge, qui reſſemble au fruit dont elle prend le nom. C'eſt une eſpéce d'incarnat, qui ſe teint avec les mêmes drogues, & de la même maniére que le véritable incarnat, mais qui eſt diverſement rabatu. (Un tafetas, un ruban de couleur de cériſe.)

Cérisier, *ſ. m.* [*Ceraſus.*] Arbre qui a le tronc droit, force branches, des feüilles longues & larges, & qui porte un fruit qu'on nomme *cériſe.* (Un céris ier ſauvage. Un céris ier nain.)

Cerne, *ſ. m.* [*Orbis.*] Trait en forme de cercle au deſſous de l'œil. (Avoir un petit cerne ſous l'œil.)

Cerne. [*Circulus.*] Circuit. (Faire un cerne autour de quelque choſe.) Ce mot s'eſt dit en parlant de Magiciens, qui avec des verges faiſoient des cernes, ou traçoient des ronds ſur la terre, pour faire enſuite leurs charmes à l'entour.

Cerné. On le dit des yeux batus. Cet homme a les yeux *cernez.*

Cerneau, *ſ. m.* [*Juglandium nucleus è putamine cultro eductus.*] Ce qu'on ôte d'une noix verte en cernant, & qu'on mange avec du ſel & de l'eau.

Cerner, *v. a.* [*Viridem juglandem enucleare.*] Couper en rond. (Cerner des noix, cerner un arbre par le pié.)

Ceron, ou Suron. Sorte de balot de marchandiſe, couvert de peau de beuf fraîche, dont le poil eſt en dedans.

Cerquemaneur, *ſ. m.* [*Circator agri.*] Terme de *Coûtume en Picardie, & en Flandre:* c'eſt un expert qu'on apelle pour planter les bornes d'héritage, ou pour les raſſeoir & les replanter. Voïez *Ragueau, dans ſon Indice.*

Cerre, *ſ. m.* [*Cerrus.*] Terme de *Botanique.* Eſpéce de chêne dont les feüilles reſſemblent à celles du chêne commun, mais plus longues & plus finement découpées.

Certain, Certaine, *adj.* [*Certus, indubitatus.*] Sûr. (Le combat eſt certain, la victoire eſt certaine.) Ce mot ſignifie auſſi préfix, déterminé. (Un certain jour, un certain nombre.)

Certain, Certaine, adj. [*Quidam.*] Ce mot, devant un ſubſtantif, ſignifie *quelque.* (Il y a de certains principes qui ne s'acordent pas trop avec les véritez de la foi. On m'a dit une *certaine* nouvelle que j'ai oubliée.

Surtout, *certain* hableur, à la gueule afamée,
Qui vint à ce feſtin, conduit par la fumée.
Deſpreaux.)

Certainement, *adv.* [*Certè, certò.*] Aſſûrément. (La choſe arrivera certainement.)

* Certes, *adv.* [*Rectè, certè.*] Ce mot ne s'écrit jamais ſans une *s* finale. Il commence à vieillir, & on dit: *En vérité, aſſûrément, à n'en point mentir, certainement.* (Certes, Dieu eſt bon à ceux qui ont le cœur pur. *Port-Roïal.*

Certificat, *ſ. m.* [*Scriptum teſtimonium.*] Ecrit de quelque perſonne d'autorité qui témoigne la vérité d'une choſe. (Certificat bon & valable, autentique. Certificat ſigné, ſcellé & ateſté. Dans les afaires de conſéquence, on n'ajoûte point de foi aux certificats, à moins qu'ils ne ſoient légaliſez. Donner un certificat en bonne forme. Obtenir un certificat de la naiſſance ou de la mort d'une perſonne. Prendre un certificat. Paſſer un certificat pardevant Notaire.)

Certificateur, *ſ. m.* [*Con ſponſor.*] Celui qui certifie une caution ſolvable. On donne auſſi ce nom à un Avocat ou Procureur praticien qui certifie des criées.

Certification, *ſ. f.* [*Conſignata ſcripto certificatio.*] Terme de *Finances.* Ateſtation qu'un comptable & un financier mettent au bas d'un mémoire, d'un regître, d'un compte, par laquelle ils afirment véritable, ce qui y eſt contenu. En terme de *Palais*, c'eſt une formalité requiſe après avoir fait des criées pour faire un decret valable.

Certifier, *v. a.* [*Teſtari verbo.*] Aſſûrer, déclarer.

(Je veux, je vous le *certifie*,
Que ſur Parnaſſe on ſacrifie.
Voit. Poëſ.)

On dit, en terme de *Palais* & de *Finances*, *certificateur* & *certification.*

Certir. Voïez *Sertir.*

Certitude, *ſ. f.* [*Explorata rei notitia, cognitio.*] Vérité aſſûrée. (Il n'y a point de certitude au bruit qui court. Les vraies demonſtrations concluent avec certitude.)

Certitude. Créance ferme. (Il faut croire avec certitude les véritez que Dieu nous a révélées.)

Certitude. [*Firmitas.*] Aſſûrance, fermeté. (Il n'y a point de certitude aux choſes qui dépendent de la fortune & de la volonté des hommes qui eſt ſujette au changement.

Cervaison, *ſ. f.* [*Tempeſtas agitandis cervis idonea.*] Terme de *Chaſſe.* C'eſt lorſqu'un cerf eſt en gras & en venaiſon. (Cerf qui eſt en cervaiſon. *Salnove.*)

Cerveau, *ſ. m.* [*Cerebrum.*] Subſtance mole & blanche enfermée dans le crâne, & qui

se continuë dans les os de l'épine du dos. (Le cerveau est le principe de la faculté animale. Dans les fiévres, on craint le transport au cerveau, ce qui cause le délire.)

* *Cerveau.* [*Ingenium, mens.*] Esprit. (Avoir le cerveau perclus. *Scar.*

Si je pouvois encor de mon *cerveau*
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Voit. Poës.)

* *Avoir le cerveau creux*, c'est être fou. [*Cerebro laborare.*] On dit aussi, *Avoir le cerveau leger.* Ces expressions ne sont reçûës que dans le stile bas & familier. Malherbe a été repris, d'avoir dit, dans des Stances à M. de Bellegarde, en parlant des Muses :

Mais aussi ne sont-elles pas
De ces beautez dont les apas
Ne sont que rigueur & que glace,
Et de qui le *cerveau leger*,
Quelques services qu'on leur fasse,
Ne se peut jamais obliger.

* *S'alembiquer le cerveau de quelque pensée.* C'est s'apliquer trop fortement à quelque méditation.

Cerveau. [*Superior campanæ pars.*] Terme de *Fondeur.* La partie de la cloche qui est au-dessous de l'anse. (Cerveau de cloche.)

CERVELAS, *s. m.* [*Botillus suillâ carne fartus.*] Petit saucisson rempli de chair hachée & fort épicée que vendent les Charcutiers de Paris. (Le cervelas n'est pas fort sain.)

Cervelas, *s. m.* Instrument à manche & à vent, qui a cinq pouces de long; mais qui est aujourd'hui hors d'usage. *Mers.*

CERVELLE, *s. m.* [*Cerebrum.*] Substance qui ressemble à la moële. Cerveau. Ce mot se dit ordinairement des *bêtes.* (Cervelle de beuf, de mouton, de porc, &c. Il se dit aussi de *l'homme*, de qui l'on dit, qu'à proportion de son corps, il a plus de cervelle qu'aucun autre animal. On dit aussi, il lui a fait sauter la *cervelle;* c'est-à-dire, qu'il lui a cassé la tête.)

* *Cervelle.* [*Ingenium, mens.*] Esprit, jugement, tête. (Avoir peu de sens & peu de cervelle.

Je ne puis arracher du creux de ma *cervelle*,
Que des vers plus forcez que ceux de la Pucelle.
Despr. sat. 7.)

☞ Il est dit dans le *Menagiana*, *tom. 1. pag. 120.* que le Maréchal de la Feüillade ayant été blessé à la tête d'un coup de mousquet, au siége de Landreci, les Chirurgiens lui dirent que le coup étoit dangereux, & qu'on voïoit sa cervelle : Messieurs, *leur dit-il*, prenez-en un peu, & l'envoïez au Cardinal Mazarin, qui me dit, cent fois le jour, que je n'en ai point.

* *Cervelle de palmier.* Maniére de moële douce qu'on trouve au haut du palmier. (Manger de la cervelle du palmier. *Abl. Ret.*)

CERVELLET, *s. m.* [*Cerebellum.*] Terme d'*Anatomie.* La partie postérieure du cerveau.

CERVICALE, *adj.* Nom que les Médecins donnent à deux artéres qui montent au cerveau, & qui sont des rameaux des artéres souclaviéres. Il y a de même des veines *cervicales.*

CERVIER, *s. m.* Animal dont la fourrure est estimée. On l'apelle plus ordinairement *Loup cervier.*

CERVOISE, *s. f.* [*Cerevisia.*] *Cervoise* est vieux, & il ne signifie autre chose que la *biére*, qui est le breuvage des peuples septentrionaux, & qui l'étoit déja autrefois, comme le témoigne Pline, *l. 22. ch. 25.* Voïez *Biére.*

CERVOISIER, ou CERVISIER. Celui qui fait & qui vend de la cervoise. C'est ce qu'on nomme plus communément un *Brasseur.*

CÉRUSE, *s. f.* [*Cerussa.*] Blanc de plomb.

* *Céruse.* [*Vultûs inanis fulgor, apparatus.*] Faux brillant.

La Coquette tendit ses lacs tous les matins,
Et mettant la *céruse* & le plâtre en usage,
Composa de ses mains les fleurs de son visage.
Despr. sat. 9.

C E S.

CÉSAR, *s. m.* [*Cæsar.*] Nom d'homme. (Il s'apelle César.)

César. Jules-César, le prémier des Empereurs Romains. (César fut tué au Sénat, après avoir reçû vingt-trois coups de poignard.)

César. [*Imperator.*] Empereur. Souverain. (Rendre à César ce qui apartient à César. Suétone a écrit la vie des douze Césars.

Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,
Adorer la grandeur du trône des *Césars.*
Godeau.)

César. [*Imperii princeps.*] Titre d'honneur que les Empereurs donnoient quelquefois à leurs enfans. (Arbogaste tua Victor, que Maxime son pére avoit laissé dans les Gaules, après l'avoir créé César.)

CÉSARIENNE, *adj.* [*Cæsarianus.*] Ce mot n'est en usage qu'en terme de *Chirurgie. Faire l'opération césarienne*, ou *la section césarienne;* c'est une incision que l'on fait pour tirer un enfant de la matrice de sa mére, par une voie extraordinaire.

CESSANT, CESSANTE, *partic.* Qui cesse. Il ne s'emploie qu'en ablatif absolu. (Toutes afaires cessantes, tous empêchemens cessans.)

CESSATION, *s. f.* En Latin, *cessatio, intermissio.* Discontinuation de mouvement. Interruption de travail ou de quelqu'autre action. (Cessation de poulx. *Deg.* Pendant qu'on parlemente, il y a ordinairement cessation d'armes & de toutes hostilitez. Cessation de plaidoiries.)

CESSE, *s. f.* [*Assiduè, continenter, sine intermissione.*] Ce mot ne se dit pas seul, mais ordinairement avec la préposition *sans*, & alors *sans cesse*, est une espéce d'adverbe, qui signifie incessamment, sans discontinuation. (Etudier sans cesse. Prier Dieu sans cesse.

De leurs progrès *sans cesse* on les voit se targuer,
Il n'ont point de faveurs qu'ils n'aillent divulguer.
Moliére.

Seigneur, aflige-moi *sans cesse*,
Mais ne m'abandonne jamais.
Abé Testu.)

* *N'avoir point de cesse.* Cette façon de parler est un peu surannée ; pour dire, *ne cesser pas.* Il n'a point *de cesse* qu'il n'ait fait cela.

☞ On se servoit autrefois de ce mot d'une maniére qui n'est plus en usage. Malherbe a dit dans son *Ode à la Reine.*

O toute parfaite Princesse,
L'étonnement de l'univers,
Astre par qui vont *avoir cesse*
Nos ténébres & nos hivers.

Desportes a dit :

Depuis l'aube du jour *je n'ai point eu de cesse.*

Cesser. [*Cessare, desistere, intermittere.*] Ce verbe est naturellement neutre, & plus rarement actif. *Vaug. Rem.* (Il ne cessoit de se plaindre de sa destinée. *Vaug. Quint. l. 3.* Faire cesser le travail. *Vaug. Rem.* Cessez vos plaintes, cessez vos murmures, *Vaug. Rem.* Cesser ses poursuites.

Quand une fois nous *cessons* d'être,
Hélas! c'est pour jamais.
Deshoul. Poës.

La cause étant ôtée, l'éfet *cesse.*

.... Quiconque prévoit de n'aimer plus un jour,
S'il n'a *cessé* d'aimer, est bien près de le faire.
Recueil de piéces galantes, t. 2.

Il est des maris si charmans,
Qu'ils peuvent être époux sans *cesser* d'être amans.
Mme. de Villedieu.)

Cession, *s. f.* [*Cessio.*] Acte de la personne qui céde. Transport. (Faire cession de son bien, de son droit.)

☞ Les Romains introduisirent la *cession de biens*, pour délivrer les Citoïens acablez par l'usure de leurs créanciers, de la rigueur des peines auxquelles ils étoient exposez tous les jours, ils exigérent d'abord de grandes formalitez: mais elles furent ensuite abrogées; & suivant la Loi derniére, au Digeste *de cessione bonor.* on pouvoit faire cession de biens par lettres, & par un simple acte. On a de même observé en France diverses formalitez qui ne sont plus guéres en usage: on obligeoit le débiteur de mettre sa ceinture sur le bureau, pour faire connoître qu'il abandonnoit tous ses biens à ses créanciers: il faloit qu'il se mit en prison, d'où il étoit conduit à l'audience, où il afirmoit par serment la vérité de la déclaration qu'il avoit donnée de ses biens: enfin, il étoit condamné à porter le bonnet verd. Quelques Coûtumes ordonnent que les cessions de biens seront publiées au prône de la Paroisse du débiteur. L'obligation de porter le bonnet verd, est si étroitement observée à Rome, que par les Statuts de cette Ville, le débiteur trouvé sans le bonnet, doit être puni de mort. On est moins rigoureux en France où l'on dispense facilement les débiteurs de porter le bonnet verd. La *cession de biens* ne note point d'infamie, mais elle flétrit l'honneur & la réputation d'un débiteur. Les étrangers, les débiteurs frauduleux, les condamnez à une amende ou à une réparation civile, les débiteurs de deniers Roïaux, les Fermiers, ne sont point admis à faire *cession de biens.*

Cessionaire, (**Cessionnaire**,) *adj.* [*Qui jus suum alienis cedit.*] Celui qui a cédé son bien volontairement, ou par ordre de Justice. Celui à qui on a cédé quelque chose. (Cessionaire réhabilité.)

C'est fait, *c'en est fait, il n'y faut plus penser.* [*Actum est.*] On se sert de cette façon de parler, quand on parle absolument, & qu'après *c'est fait* on n'y joint pas la chose dont on veut parler; mais quand on y ajoûte immédiatement quelque chose, & qu'on donne un régime à *c'est fait*, on n'y met point *en*, & on ne dit pas *c'en est fait.* Ainsi dites, *c'est fait de lui, de moi, &c.* & non pas *c'en est fait de lui. Vaug. Nouv. Rem.*

J'étois dans les filets, *c'étoit fait* de ma vie.
Malherbe, Poës.

C'est pourquoi. [*Quare.*] Conjonction qui répond au *quare* des Latins, & qui signifie *ainsi.*

Ceste, *s. m.* [*Cestus.*] Ceinture de Vénus, où sont renfermez les graces, les désirs & les atraits. C'est ce que Junon emprunta de Vénus, selon la fable, pour se faire aimer de Jupiter. (Cupidon déroba le ceste à Vénus. *Abl. Luc. t. 1.*

Elle avoit en ses yeux, en sa voix, en son geste,
Plus de charmes divers que Vénus en son *ceste.*
Ménage.)

Ceste, est encore un gantelet de cuir garni de plomb, avec lequel les anciens Athlétes combatoient à coups de poing dans les jeux publics.

Césure, *s. f.* [*Cæsura.*] Terme de *Poësie Gréque* & *Latine*, lequel signifie la silabe qui demeure après un pié, à la fin d'un mot, dont elle semble être coupée pour servir de commencement au mot suivant. Dans la poësie Françoise, c'est le repos qu'on doit trouver au milieu des grands vers.

☞ M. Despréaux a dit dans son *Art Poëtique*:

Que toûjours dans un vers, le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

CET.

Cet. Voïez *Ce.*

Cet, Cette. Pronom démonstratif, en Latin, *ille, illa.* C'est le même que *ce. Cet* se met devant les substantifs masculins qui commencent par une voïelle. On dit, *cet esprit, cette fille.* Dans la prose & dans le langage ordinaire on suprime presque la lettre qui suit le *c* de ces mots, *cet* & *cette.* Et *cet esprit* se prononce presque comme *stesprit*, & *cette fille* comme *ste fille.* Mais dans la poësie, ou dans un discours soûtenu, on prononce *cet* & *cette* comme ils sont écrits.

Cétacée, *adj.* Il se dit des gros poissons & monstres qui sont dans la mer.

Cétérach, *s. m.* [*Asplenium.*] Terme de *Botanique.* C'est une plante qui croît sur les murailles & dans les lieux ombrageux.

Et cetera. Terme emprunté du Latin, qui signifie le reste d'un discours qu'on s'abstient de dire. Dieu nous garde d'un *& cetera* de Notaires, parce qu'ils vont souvent au-delà de ce que les parties ont cru acorder.

Cetui-ci, Cette-ci. [*Iste, ista.*] Ce pronom est à présent hors d'usage, & en sa place, on dit, *celui-ci, celle-ci.* Voïez les colonnes CEL.

CHA.

Cha. Espéce de tafetas sans aprêt, qui se fabrique à la Chine, & dont les Chinois s'habillent en été. On apelle aussi *cha* la fleur de thé.

Chablage, *s. m.* [*Labor, opera præfecti fluminum.*] Peine & travail du chableur.

Chable. Voïez *Cable.*

Chableau, *s. m.* Petit cable.

Chabler, *v. a.* [*Funem ponderi alligare.*] Atacher un cable à une piéce de bois pour la lever. On dit aussi, *hâler*, dans le même sens.

Chableur, *s. m.* [*Fluminum ac navicularum præfectus.*] Oficier des ports de Paris qui met les coches & les traits aux champs. Celui qui est aux pertuis & passages des riviéres pour aider les Voituriers par eau.

Chablis, *s. m.* [*Strages arborum ab tempestate.*] Bois abatus dans les forêts par le vent. Les Maîtres des eaux & forêts sont obligez, après

les grands orages, de se transporter dans les forêts, & de faire un procès-verbal du nombre des chablis, pour ensuite en faire la vente.

CHABNAM, ou ROSÉE. Espéce de mousseline très-fine qu'on aporte de Bengale.

CHABOT, *s. m.* [*Gogius, gobio capitatus.*] Petit poisson qu'on trouve aux ruisseaux & aux riviéres, qui a la tête grande, large & plate, la bouche fort ouverte & sans dents, & qui diminuë de grosseur depuis la tête jusques à la queuë. *Rond.*

Chabots. Menus cordages avec lesquels les Maçons atachent les échasses & les baliveaux qui leur servent à échafauder.

CHACART, *s. m.* Espéce de toile de coton à carreaux de diférentes couleurs, qu'on aporte des Indes Orientales.

CHACELAS, *s. m.* [*Albi racemi genus.*] Sorte de raisin blanc, que quelques-uns croient le meilleur & le plus doux de tous.

CHACONE, *s. f.* [*Cantici, vel saltationis genus.*] Air de musique, ou danse qui est venuë des Mores, dont la base est de quatre notes qui procédent par degrez conjoints, sur laquelle on fait plusieurs acords & plusieurs couplets qui ont un même refrain. C'est ce qu'on nomme une basse contrainte. On fait aussi des *chacones* sans basse contrainte.

CHACUN, CHACUNE, *adj.* [*Quisquis.*] Il l'a dit à chacun d'entr'eux. Et en parlant de femmes, il l'a dit à chacune d'entr'elles.

Chacun. [*Nemo non.*] Ce mot est plus ordinairement substantif. (Chacun le dit, chacun le croit.) *Un chacun.* Il le dit *à un chacun.* Cette façon de parler n'est plus en usage.

CHAFERCONNÉES. Toiles peintes qui se fabriquent dans les Etats du Grand Mogol.

CHAFFE, *s. f.* Terme d'*Amidonier.* C'est l'écorce ou le son du grain, qui reste dans les sacs, lorsqu'avec de l'eau on en a exprimé toute la fleur du froment.

† CHAFOUIN, *adj.* Mot injurieux qu'on dit à un homme de mauvaise mine. On le prend aussi *substantivement.* (C'est un petit chafoüin.)

> Petit *chafoüin* qui toujours les dens grince,
> Et cependant bénéfice de Prince.
> *Poëte Anonime.*

CHAGRIN, CHAGRINE, *s. m.* [*Mæstus, tristis.*] Fâché, triste. (Esprit chagrin. Humeur chagrine.) Il est quelquefois *adjectif.*

> Un esprit né *chagrin*, plaît par son chagrin même.
> *Despréaux.*)

Chagrin, s. m. [*Mæror, tristitia, sollicitudo.*] Tristesse, fâcherie; chagrin fâcheux, mortel, cuisant. (Un noir chagrin. Ce jus divin console un misérable du plus noir chagrin. *Main. Poës.* Assoupir, endormir, étoufer son chagrin. *Abl. Luc.*

> Qu'Iris, quand on lui dit qu'on l'aime,
> En témoigne un *chagrin* extrême,
> Je le crois bien.
> Mais qu'elle ne fût ravie
> D'avoir même *chagrin* tous les jours de sa vie,
> Je n'en crois rien.
> *L'Abé Régnier Desmarais.*

> Le *chagrin* me dévore, & mon ame abatuë,
> Sans force & sans secours céde au coup qui la tuë.
> *La Suze, Poësies.*

On a beau chasser le *chagrin*, il revient toûjours. *Mol.* Se faire des *chagrins* de rien. *Scar.*

> Le *chagrin* monte en croupe & galope avec lui.
> *Despréaux.*)

Chagrin, s. m. [*Squali corium.*] Sorte de cuir d'un poisson, ainsi apellé par les Turcs, dont on couvre les livres, & de petits cofres, & qui sert à faire des étuis, des tablettes, &c.

Chagrin, s. m. Sorte d'étofe légére dont on se fait des habits.

CHAGRINANT, CHAGRINANTE, *part.* [*Mœrorem, tristitiam pariens.*] Qui donne du chagrin. (Cette afaire est fort chagrinante.)

CHAGRINER, *v. a.* [*Sollicitudinem af... re alicui.*] Donner du chagrin. (Les aflictions secrettes chagrinent plus que les autres.)

Se chagriner, v. r. [*Angi animo.*] Se donner du chagrin à soi-même. Se fâcher. (Cet homme a un esprit bourru, il se chagrine de tout.)

CHAHUANT. Voïez *Chat-huant.*

CHAIAR, *s. m.* Espéce de melon d'Egipte, d'un goût désagréable, & dont la semence est plus rafraîchissante que celle de nos melons ordinaires.

CHAIE, *s. f.* Espéce de Belandre, dont on se sert dans les canaux de Flandres.

CHAÎNE, *s. f.* [*Catena.*] Plusieurs anneaux de métal atachez de rang les uns aux autres.

Tendre les chaînes, Voit. l. 82. C'est-à-dire, fermer avec des chaînes les avenuës des ruës. On ferme aussi des ports & des riviéres avec des chaînes.

Chaîne de forçat. [*Compedes, vincula.*] C'est un lien de fer dont on atache un forçat de galére. On nomme aussi la *chaîne*, une troupe de forçats atachez ensemble. (La chaîne a passé, & l'on mene ces forçats à Toulon.)

* *Chaîne.* [*Continui montes.*] Terme de *Géographie.* Suite continuë de montagnes. (La Cilicie est enfermée d'une longue chaîne de montagnes. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Chaîne.* [*Nexus, vincula.*] Lien amoureux.

> (Mon courage avec ma raison,
> Rompit ma *chaîne* & força ma prison.
> *Voit. Poës.*

> Et je puis jurer entre nous
> Sur les nœuds sacrez de ma *chaîne*,
> Que jamais sentiment emporté ni jaloux
> Ne m'atirera vôtre haine.
> *Poete Anonime.*)

* *Chaîne, s. f.* [*Series.*] Ce mot se dit des choses qui ont de la suite, & qui en atirent beaucoup d'autres, aprés elle. (Ce procès est une grande chaîne d'afaires, qui en atirera plusieurs autres.)

Chaîne. [*Pretii accessio.*] Ce mot se dit, en parlant de *Marchez.* Ce qu'on donne à l'homme ou à la femme en forme de présent outre le marché, & ce qui se met dans le contrat pour en être remboursé en cas de retrait lignager. Mais ce mot pris en ce sens, n'est presque plus en usage.

Chaîne de pierres. [*Secti lapidis pila tignaria.*] Terme d'*Architecte.* Pile de pierres mises les unes sur les autres en liaison, pour porter des poutres ou fortifier une muraille.

Chaîne. [*Catella.*] Terme de *Tisserand*, de *Férandinier, &c.* Le fil & la soie qui sont montez sur le métier, pour faire de la toile, ou de la férandine, &c. (Monter une chaîne.)

Chaîne d'avaloire. Terme de *Chartier.* Chaîne qui est acrochée au limon.

Chaîne. Mesure dont on se sert pour mesurer les bois à brûler. On apelle aussi *chaîne*, la mesure des gerbes de toute sorte de grains. Il y en a pour

pour les botes de foin; d'autres aussi pour mesurer la hauteur des chevaux.

Chaîne, au figuré, se dit pour servitude, captivité; ce peuple a rompu ses *chaînes*; briser les *chaînes* de ses passions, &c. On apelle un certain oficier du Roi, *Huissier à la chaîne*, parce que cet oficier porte une *chaîne d'or*.

CHAÎNETIER, *s. m.* [*Catellarum opifex.*] Ouvrier qui fait des agrafes, & de toute sorte de petites chaînes pour pendre des clefs & des trousseaux, & pour atacher des chiens, &c.

CHAÎNETTE, *s. f.* [*Catella.*] Terme d'*Horloger.* Petite chaîne servant aux montres au lieu de corde.

Chaînette. Terme de *Franger.* C'est un petit tissu de soie, qui court sur toute la tête de la frange. (Une jolie chaînette de frange.)

Chaînettes, *s. f.* Terme d'*Eperonnier.* Petites chaînes qui tiennent les branches de l'embouchure en état.

Chaînettes. Terme de *Bourrelier.* Bandes de cuir cousuës les unes sur les autres, qui sont passées dans un rond de cuir au bout du timon du carrosse, & qui servent à le faire reculer.

CHAÎNON, *s. m.* [*Catenæ annulus.*] Anneau ou boucle de chaîne. (Chaînon fort ou foible, rompu, cassé.

CHAIR, *s. f.* [*Caro.*] Ce mot se dit des hommes & des animaux. Partie simple du corps, mole & rougeâtre, qui embrasse les fibres & les muscles. (Chair bonne ou méchante; tendre ou dure, grasse ou maigre. Les Mahometans ne mangent point de chair de cochon, ni les Bramines de chair de vache. *Théatre de l'idolatrie, chap. 1.*)

Chair. [*Caro piscium.*] Ce mot se dit des Poissons. (La truite de lac a la chair mole & humide. *Rond.*)

Chair. [*Caro fructuum.*] Ce mot se dit des fruits, comme des glans, des chatégnes, des pommes, des cérises, des prunes, des pêches, des abricots, des coings, &c. Ainsi on dit, *chair* beurée, fondante, cassante, coriace, mûre, grumeleuse, farineuse, pâteuse, fine, bonne; la *chair* des pommes de capendu est fort saine.)

* *Chair.* [*Caro.*] Ce mot, au figuré, veut dire, l'homme en tant que sujet aux passions & aux foiblesses de la nature. (* L'esprit est promt, & la chair est infirme.) Quand il est question de devoir, il ne faut pas consulter la *chair* & le sang. On dit encore, *mortifier sa chair*, *mâter sa chair.* Le *péché de la chair*, c'est le péché d'impureté.

Chair. [*Color expressam advivum carnem referens.*] Ce mot se dit en terme de *Peinture*, & veut dire, qui représente naturellement la chair. (Ce bras est bien de chair. Ce dos est bien de chair.)

Chair. [*Cutis.*] Signifie la peau & le teint. Cette femme a la chair douce, unie, blanche comme un satin. On dit en proverbe: *Jeune chair & vieux poisson. Il n'est ni chair ni poisson*, c'est-à-dire, il est indiférent, il ne prend aucun parti. *Piéce de chair, masse de chair*, c'est-à-dire, une grosse personne, & qui n'a point d'esprit.

Chair. Terme de *Théologie.* Le Verbe s'est fait *chair.* J. C. a pris *chair* humaine dans le sein de la Vierge.

CHAIRCUITIER. Voïez *Charcutier.*

CHAIRE, *s. f.* [*Suggestus, pulpitum.*] Siége élevé où est assis celui qui parle, ou qui professe en public. *Vaug. Rem.* (Le Prédicateur est en chaire. Disputer une chaire de droit. Flavien obligea S. Chrysostome de monter en chaire, & d'annoncer les véritez évangéliques. *Maucroix, Chrys. Préface.*

Je ne t'arrête plus, va prêcher, monte en *chaire*,
Sans relache au péché va déclarer la guerre.
Villiers.

Quelquefois en poussant une voix de tonnerre,
Je fais le timbalier sur les bords de ma *chaire.*
Sanlecquè.)

☞ Boursault à son fils, Théatin:

Avant que de vous hazarder
A paroître dans une *chaire*,
Par de hautes vertus faites-vous regarder
En homme de vie exemplaire;
Qui veut bien persuader,
Doit commencer par bien faire.

Interdire la chaire à quelcun; c'est lui défendre de prêcher ou d'enseigner. *L'éloquence de la chaire*; c'est l'éloquence qui convient à un Prédicateur. *Avoir des talens pour la chaire*; c'est en avoir pour prêcher.

Chaire, *s. f.* Se dit figurément pour le Siége Apostolique. *La chaire de Saint Pierre. Etre assis sur la chaire de Saint Pierre*; c'est être Pape.

Chaire, se dit aussi de la charge des Professeurs publics: *Il a obtenu une chaire* de Rétorique, de Philosophie, de Théologie, &c.

CHAISE, *s. f.* [*Sella, cathedra.*] Siége où l'on est assis. (Chaise à dos, chaise à bras, chaise à crémiliére, ou chaise de commodité. Chaise percée. Chaise roulante. Chaise haute ou basse. Chaise bien faite. Empailler une chaise.

Saint-Pavin assis dans sa *chaise*,
Médisant du Ciel à son aise,
Peut bien médire aussi de moi.
Je ris de ses contes frivoles;
On sait fort bien que ses paroles
Ne sont pas article de foi.
Despréaux, Epigr.)

Chaise de moulin à vent. Piéces de bois au haut du pié du moulin, sur quoi tourne le moulin.

Chaise de rouë. Suport de la rouë des Couteliers.

CHALAND, *adj.* [*Autopirus panis.*] Ce mot n'est en usage qu'au masculin, lorsqu'il se dit d'un pain particulier, qui est d'une pâte forte qu'on pétrit avec les piez, & qui est blanc, haut de mie & gros de croute. (Faire du pain chaland. Il n'y a que les pauvres gens de Paris & des fauxbourgs qui mangent du pain chaland.)

Chaland, & selon d'autres, *Chalant*, *s. m.* [*Cymba.*] C'est une sorte de bateau dont on se sert sur quelques riviéres en France. Le *chaland* est long & étroit, & il y en a plusieurs aux ports de Paris sur la Seine. Les *chalands*, ou plûtôt *chalans* de la riviére de Loire sont remarquables. Les planches sont simplement *encouturées* les unes sur les autres, sans avoir aucunes piéces de liûre. On dit aussi, *c'est un bateau chaland*, sans que l'on pense à faire le mot de *chaland adjectif.* Ce n'est que par élégance qu'on parle ainsi, comme si l'on disoit, *bateau* qu'on nomme *chaland.*

Chaland, *s. m.* [*Apud eundem emptor assiduus.*] Celui qui a coûtume d'acheter à une certaine personne, ou de se servir à une certaine boutique. (La fidélité d'un marchand lui donne des chalands. La fourberie adroite fait aussi avoir quantité de chalands, mais quand cette fourberie est reconnuë, elle les fait perdre.)

† * *Chaland.* Il se prend au figuré, & se dit par raillerie ; il signifie des gens qui ne vont souvent en des lieux que pour s'y divertir d'une façon qui tient un peu du libertinage.)

* *Chaland.* Il signifie de plus celui qui se divertit d'une maniére libertine avec des femmes qui aiment ce négoce. (O maudit siécle, N. se trouvant hors de condition, fournit des chalands à des femmes qui font commerce de leurs corps.

> Cache ton corps sous un habit funeste,
> Ton lit, Margot, a perdu *ses chalands*,
> Et tu n'es plus qu'un misérable reste
> Des prémiers siécles & des prémiers galands.
> *Main. Poës.*)

CHALANDE, *s. f.* [*Quæ apud eundem emit assiduè.*] Celle qui achéte d'ordinaire chez un certain marchand. (C'est l'une de nos meilleures chalandes.)

† CHALANDISE, *s. f.* [*Assiduorum emptorum conciliatio.*] Commerce de chaland. Plusieurs chalands qui vont acheter chez quelque marchand. (Promettre sa chalandise à quelcun. Avoir de la chalandise.

> Oüi, toute nôtre marchandise
> Ne sauroit dignement païer
> L'honneur de vôtre *chalandise.*
> *Benserade, Balet de la nuit, 1. pag. entr. 10.*)

CHALANGER, *v. a.* Vieux mot emploïé pour signifier répéter un héritage.

CHALASTIQUE. Voïez *Calastique.*

CHALCITIS, CHALCITE, ou COLCOTAR. C'est une espéce de vitriol rouge, naturel, en forme de pierre rougeâtre. Cette drogue est aportée d'Alemagne, ou de Suéde ; elle se trouve ordinairement dans les mines de cuivre.

CHALÉMIE, *s. f.* [*Pastoritius calamus.*] Mot burlesque, pour dire, *musette, muse.*

> Grand Châtelain, de qui la prud'hommie
> Excite au los ma haute *chalémie.*
> *S. Am.*)

> ☞ Un Pasteur qui les vit faisant ces jérémies,
> Leur dit, chantez plûtôt dessus vos *chalémies.*

CHALET, *s. m.* C'est le nom qu'on donne en Suisse à certains bâtimens bas, qui se trouvent répandus dans les montagnes de Griers, uniquement destinez à faire des fromages.

CHALEUR, *s. f.* [*Calor.*] C'est le pouvoir qu'ont de certains corps de causer en nous un sentiment de chaud.

Chaleur. [*Fervor æstivus.*] Chaud. (Il fait une chaleur excessive.)

Chaleur naturelle. [*Calor vitalis.*] C'est la cause de toutes les actions. Cette chaleur dure toute nôtre vie. Elle est dans le sang qui a son centre dans le cœur, & de là cette chaleur se communique à toutes les parties du corps.

Chaleur de foie. Voïez *Foie.*

* *Chaleur.* [*Ardens studium.*] Ardeur, feu, véhémence, activité. Sorte de transport vif & plein de passion. (Qui est celui qui dans la chaleur de la victoire considére le nombre des ennemis ? *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Témoigner de la chaleur pour les intérêts de quelcun. *Abl.*

Donner chaleur. C'est figurément & en termes de *Guerre*, donner du courage & de la vigueur. On dit aussi figurément, *ses grandes chaleurs sont passées* ; c'est-à-dire, l'âge a ralenti ses passions.

Chaleur de fiévre. [*Ardor febris.*] C'est la chaleur que cause la fiévre.

* *Chaleur.* [*Æstus veneris, maris appetitus.*] Ce mot se dit des animaux, & veut dire le tems qu'ils entrent en amour. Amour des animaux. (Cavale qui entre en chaleur au commencement de Janvier. *Sal.*)

CHALEUREUX, CHALEUREUSE, *adj.* [*Fervidus.*] Qui a de la chaleur ; mais ce mot ne se dit guére. (Les vieillards ne sont guére chaleureux.) On dit plûtôt, *les vieillards n'ont guére de chaleur.*

CHALINGUE, *s. f.* Petit vaisseau plat des Indiens, dont les bordages sont cousus avec le fil de caret, qu'ils tirent du coco.

CHALIT, *s. m.* [*Lecti compages.*] Ce mot ne se dit plus à Paris par les gens qui parlent bien ; en sa place, on dit, *bois de lit.* (Faire un chalit, monter un chalit.)

☞ CHALOIR. Vieux mot. On dit parmi le peuple, *Il ne m'en chaut*, pour *Il ne m'importe.* Alain Chartier a dit, dans le *débat du Réveille-matin.*

> Et de parler ne *chaloit.*

Le Pere du Cerceau a fait un assez mauvais usage de ce mot dans son Epitre à Mme. de Chailli :

> Peut-être fort peu vous en *chaut* :
> Mais, *ma Chailli*, qu'il vous en *chaille*,
> Ou qu'il ne vous en *chaille* pas,
> Je vais tâcher vaille que vaille,
> De sortir de cet embarras.

CHALON, *s. m.* Terme de *Pêcheur.* C'est un grand filet que les Pêcheurs traînent dans les riviéres, par le moïen de deux petits bateaux, au bout desquels les côtez du filet sont atachez.

CHALOUPE, *s. f.* [*Lembus.*] Vaisseau à porter des gens & de la marchandise dans quelque navire, ou autre bâtiment. Chaloupe de Pêcheur, chaloupe armée.

CHALULA, *s. m.* Poisson sans écailles, qu'on prend dans les riviéres du Pérou, & dont la tête ressemble à celle du crapaut.

CHALUMEAU, *s. m.* [*Calamus.*] Petit tuïau. (La distribution du sang de nôtre Seigneur se faisoit avec un petit tuïau, ou chalumeau d'or. *Bouteroüe, Traité des monoies, pag. 383.*)

Chalumeau. [*Avena, calamus.*] Petit instrument qu'on embouche, qui est à vent, qui a un ou plusieurs trous, & qui est fait de blé, d'écorce de saule ou de quelque autre arbre. (Joüer du chalumeau.)

Chalumeau. [*Fistula pastoritia.*] Espéce de flûte atachée sur la peau de la musette & de la cornemuse. Ainsi on dit, *chalumeau de musette, chalumeau de cornemuse.*

> Viendrai-je, en une églogue, entouré de troupeaux,
> Au milieu de Paris enfler mes *chalumeaux* ?
> *Despréaux.*

Chalumeau. [*Calamus æneus.*] Terme d'*Orfévre.* Petit tuïau creux de léton ou de cuivre, qui sert à souder.

CHALYBÉ, CHALYBÉE, *adj.* Prononcez *Calybé.*

CHAM, ou KAM, *s. m.* [*Scytharum Chamus, Imperator.*] L'un & l'autre s'écrit, mais on prononce toûjours *Kam.* C'est le nom de l'Empereur des Tartares. (Le grand Cham des Tartares. Le Kam des petits Tartares.)

CHAMADE, *s. f.* [*Signum tympani ad colloquium.*] Son de tambour pour avertir qu'on veut parlementer. (Batre la chamade.)

† Se Chamailler, *v. r.* [*Inter se confligere.*] *Je me chamaille, je mè suis chamaillé, je me chamaillai.* Se batre, fraper à coups d'épée & autres armes. On dit aussi *chamailler*, dans un sens neutre. (Ils ont long-tems chamaillé l'un contre l'autre.)

† * Il se dit aussi des personnes qui se batent à coups de poing. Brantome, Vie de Henri II. dit: *Après avoir long tems chamaillé l'un sur l'autre.*

† * Il se dit aussi, au figuré & en riant, des personnes qui se quérellent, ou qui disputent seulement de paroles. *Ces Docteurs ont long-tems chamaillé en disputant sur telle ou telle question.*

Chamaillis, *s. m.* Il signifie mêlée, combat, où l'on chamaille l'un contre l'autre. (Un grand chamaillis. *Acad. Franç.*)

Chamarer, (Chamarrer,) *v. a.* [*Vestem transversis segmentis distinguere.*] Mettre plusieurs passemens sur un habit. Garnir un habit de passemens. (Chamarer un habit, chamarer un manteau, chamarer en quille, chamarer à bâtons rompus.) Ce mot vient de *chamarre*; mot Gaulois qui signifie un habit de Berger.

Chamarure, (Chamarrure,) *s. f.* [*Virgata vestis, segmentata.*] Passemens dont l'habit est chamarré.

Chambelage. Ce droit est connu dans quelques Coûtumes du Roïaume: celle de Senlis, *art. 157.* porte, » qu'en ligne collatérale, ceux » à qui échéent les fiefs, doivent plein relief » au Seigneur dont lesdits fiefs sont tenus & » mouvans, avec les droits de *chambelage.* « Le Commentateur a remarqué que ce droit étoit fixé à 20. sols parisis. La Coûtume de Poitou, *art. 147.* » Au Seigneur Baron ou Châtelain, à » cause des hommages liges, est dû, pour » *chambelage*, dix sols, & pour les hommages » pleins, cinq sols pour chacun hommage, & est « compris en ce le scel de la Lettre de la façon » dudit hommage: mais autre qui n'est Seigneur, » Baron ou Châtelain, ne doit prendre, pour » *chambelage*, aucune chose. « Rat, sur cet article, observe que dans son origine le *chambelage* apartenoit au valet de chambre du Baron, parce que ce Domestique ôtoit les éperons au vassal, & tenoit son épée, tandis qu'il prêtoit son hommage. Ce droit a été autrefois Roïal, lorsque l'on rendoit la foi & hommage au Roi en personne, des grands fiefs. Le Chambelan étoit présent, qui disoit au vassal: *Vous devenez homme du Roi de tel fief.* A quoi le vassal répondoit, *Oüi*, & le Chambelan le répétoit au Roi; & pour récompense de cette fonction, le manteau du vassal lui apartenoit. Voïez Fauchet en son Livre *des Dignitez*, *ch. 9.* Loisel a inseré ces deux régles dans ses *Institutions*, *tit. des fiefs*, *art. 9.* *Les enfans ne doivent coûtumiérement que bouche & mains, avec le droit de* chambelage *qui est dû par tous.* Et dans l'onziéme: *Droit de* chambelage *est une piéce d'or au Chambelan du Seigneur, à la discrétion du vassal.*

Chambelan, (Chambellan,) *s. m.* [*Cubiculo regio præpositus.*] Le prémier oficier de la chambre du Roi. Autrefois le Chambelan gardoit le trésor du Prince; il faisoit l'ofice de Maître d'Hôtel, d'Ecuïer tranchant, de Gentil-homme servant, & avoit plusieurs beaux droits sur tous les Marchands. *Fauchet, des dignitez de France.*

Chamberlan, ou Chambrelan, *s. m.* Artisan, ouvrier, qui travaille en chambre. Il se dit ordinairement de celui qui travaille sans maîtrise.

Chambourin, *s. m.* Espéce de pierre, qui sert à faire les verres, qu'on apelle verres de cristal.

Chambranle, *s. m.* [*Antepagmentum.*] Terme d'*Architecture.* Ornement de pierre ou de ménuiserie qu'on met autour des portes de chambre & des cheminées.

Chambre, *s. f.* [*Cubiculum, conclave.*] Partie d'un apartement. (Une jolie chambre. Tapisser, meubler, garnir des chambres. Loüer des chambres.)

* *Avoir des chambres à loüer.* [*Conclave excipiendis convictoribus instructum.*] Ces mots, au propre, font connoître que la personne dont on parle, a des chambres garnies à loüer. Mais, au figuré & dans le comique, il signifie que cette personne a le cerveau creux, & a un petit grain de folie. [*Infelix est cerebri.*] *Tenir une femme en chambre*; c'est entretenir une femme avec qui on n'est pas marié.

La Chambre, absolument, signifie la *Chambre du Roi.* On dit, *Gentilhomme de la Chambre; Page de la Chambre; Huissier de la Chambre. La Chambre* signifie aussi les oficiers de la chambre du Roi; on dit, *La Chambre est entrée. Avoir les entrées de la Chambre.* On dit aussi des Juges du Parlement: *La grand'Chambre est entrée*, ou *telle Chambre est entrée.*

La grand'Chambre. [*Primarium tribunal.*] Lieu du Palais où l'on donne les audiences célébres, & où le prémier Président tient son siége le matin.

Chambre de Justice. [*Capitales judices extraordinarii.*] Juges établis pour faire rendre compte à ceux qui ont manié les afaires du Roi. (On fit une Chambre de Justice du tems du célébre M. Fouquet.

Chambre de Justice. Jurisdiction qui a été créée de tems en tems en France par les Rois, pour réprimer & réparer les désordres commis dans l'administration de leurs finances. L'institution en fut trouvée si salutaire dans le commencement, que par l'Edit du mois de Juin 1625. il est expressément ordonné qu'il sera établi de dix ans en dix ans une Chambre de Justice pour la recherche des gens d'afaires. Le feu Roi, dès l'année 1661. en établit une. Par l'Edit du mois de Mars 1716. le Roi, sous la Régence de Monseigneur le Duc d'Orléans, a créé & établi une Chambre de Justice, qui a été révoquée par un autre Edit du mois de Mars 1717.

Les Chambres des Requêtes. [*Institutum libellis supplicibus judicandis tribunal.*] Deux chambres du Palais où l'on connoît des afaires des oficiers privilégiez.

Chambre du Trésor. [*Ærarii regii tribunal.*] Jurisdiction du Palais où l'on connoît des choses qui regardent le Domaine du Roi.

Chambre de l'Edit, ou *Chambre mi-partie.* [*Tribunal mixtorum ex Catholicis & Calvinistis judicum.*] Chambre souveraine établie autrefois pour juger les procès où les Gens de la Religion prétenduë Réformée, pouvoient avoir intérêt, & juger des apellations comme d'abus fondées sur les entreprises faites par les Ecléfiastiques contre la Jurisdiction Roïale, & contre l'Edit de Nantes, qui avoit été acordé en faveur de ceux de la Religion prétenduë Réformée. Il y a un très-grand nombre de Chambres à qui l'on donne des noms diférens; comme la *Chambre des Comptes*, & autres dont on parle en France: la *Chambre Apostolique* à Rome: la *Chambre des Communes*, ou *Chambre basse*, & *Chambre haute*

en Angleterre : la *Chambre Impériale* en Alemagne : *Chambre de commerce*, ou *Assemblée de Marchands & de Négocians*, où il se traite des afaires du commerce : *Chambre des Assûrances*, c'est-à-dire, Société ou Assemblée de plusieurs persones, Marchands, Négocians, Banquiers & autres, pour entreprendre le commerce des Assûrances : *Chambre Syndicale des Imprimeurs-Libraires*, pour les afaires de la Librairie : & plusieurs autres, dont le but se connoît assez par leur nom.

Chambre noire. [*Obscurum conclave.*] Lieu dans les Monastéres où l'on se retire par dévotion, & où l'on enferme ceux qu'on met en pénitence.

Chambre. Terme de *Tisserand.* Fente de peigne par où passent deux fils. (Laisser une chambre vuide.)

Chambre. Terme de *Vitrier.* Creux dans la verge de plomb, où l'on loge le verre lorsqu'on fait des panneaux de vitres. (Chambre trop étroite.)

Chambre. [*Pars ephippii camerata.*] Terme de *Sellier.* Petit creux qu'on fait dans la selle d'un cheval, lorsqu'on tire la bourre, de peur que la selle ne blesse le cheval.

Chambre de mine. [*Cavus pulverarius.*] C'est le lieu où l'on met la poudre qui fait joüer la mine. Voïez *les travaux de Mars, 3. partie, ch. 7. page 218.*

Chambre de mortier. C'est l'espace creux qui contient la poudre, & où va se terminer la lumiére.

Chambre d'écluse. C'est l'espace qui est entre les deux portes d'une écluse.

Chambre de canon. [*Interior cavus.*] Terme de *Canonnier.* C'est un creux dans la concavité de l'ame du canon, ce qui arrive lorsque la matiére n'a pas bien coulé.

On dit d'un ouvrier qu'il travaille en *chambre*; pour dire, qu'il ne tient pas boutique.

CHAMBRÉE, *s. f.* [*Contubernium.*] Personnes qui vivent & qui demeurent dans une même chambre.

Chambrée. [*Confessus.*] Terme de *Comédie.* Ce qui revient de la représentation d'une piéce de théatre. Ce qu'ont reçû les Comédiens le jour de la représentation d'une piéce.

CHAMBRER, *v. a.* [*Camerare.*] Terme de *Sellier.* Faire quelque chambre dans une selle, c'est faire de petits creux, & en tirer la bourre quand le cheval est blessé, de crainte que la selle ne le blesse encore davantage. (Chambrer une selle.)

CHAMBRERIE, *s. f.* [*Præfectura cubicularis apud monachos.*] Ofice de chambrier.

CHAMBRETTE, *s. f.* [*Angustum cubiculum.*] Diminutif. Petite chambre.

CHAMBRIER, *s. m.* [*Monasterii provisor.*] Oficier claustral, qui a soin des revenus ruraux de quelque Abaïe.

☞ Les Empereurs Grecs & nos Rois ont eu des Oficiers qui avoient le soin de leur chambre. Codin, dans son Livre *des Oficiers de la Cour de Constantinople*, & après lui, les Peres Gretzer & Goar, qui l'ont commenté, nous aprennent le nom de cet Oficier, & ses fonctions. Quant à nos Rois, Favin, *Traité des prémiers Oficiers de la Couronne*, met un *Chambrier* dans le rang des principaux Oficiers de la Cour de nos Rois de la prémiére race, » pour avoir particuliérement » le soin de leur personne, les lever & coucher, » habiller, faire leur lit & chambre, & par » ce moïen le *Chambrier* avoit l'adresse & la » commodité de s'insinuer de près, par son fidéle » service, en la bonne grace du Roi. « Il y eut de même un *Chambrier* sous la seconde race, & cette charge a subsisté jusques au régne de François I. » qui suprima cet Ofice distinct & » séparé du Chambelan, « *dit le même Auteur.*

† CHAMBRIÉRE, *s. f.* [*Ancilla.*] Fille ou femme domestique. En ce sens, le mot de *chambriére* est hors d'usage à Paris ; en sa place, on dit, *Servante.*

Chambriére. [*Flagellum è corrigia.*] Terme d'*Académie.* Foüet dont on se sert dans les manéges. (Presser le cheval de la chambriére. Donner de la chambriére au cheval.)

Chambriére. [*Tæniola.*] Terme de *Fileuse.* Petit ruban, ou autre chose pliée & atachée au haut du sein, qui tient la quenoüille en état lorsqu'on file.

† CHAMBRILLON, *s. f.* [*Ancillula.*] Petite servante de peu de considération.

CHAMEAU, *s. m.* [*Camelus.*] Animal domestique, fort doux & fort docile, qui naît en Afrique & en Asie. Il a une grosse bosse sur le dos, & quelquefois deux. Il est propre à porter toute sorte de charges. Il demeure quatre jours sans boire. Quand il est en amour, il se retire à part avec sa fémelle, & la couvre tout le jour. Il a de l'aversion pour le cheval, le lion, & le ton. Il vit selon quelques-uns, cinquante ans, & selon d'autres jusques à cent, ou environ. *Jonston.* Le *chameau* est mélancolique & flegmatique. Il ne paît point, il broute continuellement, & ne broute que des chardons & des herbages pleins de lait, ou les parties des arbres où se forment les bourgeons & où est toute la séve. On le repaît de paille brisée qu'on forme en pelotes, & qu'on paîtrit avec de l'eau & de la farine ; & ainsi le *chameau* se passe de boire à l'aide de cette sorte de nourriture. *Poulet, voïage du Levant, 2. p. ch. 3.* (Chameau mâle, chameau fémelle.)

Chameau moucheté. Animal qui a la tête du véritable chameau, mais dont le reste du corps ressemble au cheval & au beuf.

☞ *Le chameau*, parmi les *Antiquaires*, marque l'Arabie.

Chameau. [*Pilus camelinus.*] Poil de chameau filé en forme de laine très-déliée, duquel se servent les Férandiniers dans les ouvrages.

Chameau. Bâtiment inventé à Amsterdam pour faire passer le pampus aux vaisseaux.

CHAMELEON. Plante médecinale, plus connuë sous le nom de *Carline.*

CHAMELIER, *s. m.* [*Qui camelos curat.*] C'est celui qui a la conduite de chameaux, & qui a soin de les nourrir. (Les chameliers repaissent les chameaux de chardons, &c. ou de paille brisée, &c.) Voïez *Chameau. Chamelier* se dit aussi d'un marchand qui trafique de chameaux.

CHAMES. Espéce de moules qu'on trouve sur le gravier au bord de la mer. D'autres disent, *Cames.*

CHAMFRAIN, *s. m.* C'est le pan qui se fait en rabatant l'arête d'une piéce de bois. On dit, *chamfraîner un morceau de bois.*

CHAMOIS, *s. m.* [*Rupicapra.*] Animal sauvage qui a deux cornes, longues de neuf ou dix doigts, noires & recourbées, & qui tire sur le roux, qui a les yeux rouges, la queuë courte & ronde, qui court vîte, & habite sur les hautes montagnes & sur les rochers. Sa peau étant passée, sert à faire des gands, des camisoles, des caleçons, &c. (Chamois mâle. Chamois fémelle.)

* *Chamois.* [*Pellis rupicapræ.*] Peau de chamois. (Gands de chamois. Caleçons de chamois.)

CHAMOISEUR, *s. m.* Celui qui prépare & passe en huile les peaux de chamois, ou qui travaille à les imiter avec des peaux de bouc, de chévre, de mouton, &c.

CHAMP, *s. m.* [*Ager, seges.*] Piéce de terre cultivée par les mains de l'homme, afin d'en tirer des commoditez pour la vie. (Champ labouré. Champ qui est en friche.)

Champ de bataille. [*Prælii locus.*] L'endroit où deux armées ennemies se sont batuës. (Le victorieux demeura maître du champ de bataille.)

* *Champ de bataille.* Baterie de quelques particuliers. (Deux Capucins se jetérent par charité dans le champ de bataille. *Scar. Rom.*)

Champ clos. [*Arena.*] C'est-à-dire, lieu fermé de toutes parts. (Se batre en champ clos. *Ablanc. Luc. t. 2.* Le Roi Jean ofrit à Edoüard Roi d'Angleterre le combat en *champ clos*, ou la bataille; mais Edoüard refusa l'un & l'autre. *Choisy, Hist. du Roi Jean, l. 1.*)

Champs Elisées, Champs Elisiens. [*Campi Elisii.*] On dit l'un & l'autre, mais le bel usage est pour *champs Elisées.* (Venir des champs Elisées. *Balz.*

L'inévitable arrêt de la Fatalité
M'aura déja porté dans les *champs Elisées.*
Main. Poës.)

Champ de Mars, s. m. [*Campus Martis.*] C'étoit, hors de l'ancienne Rome, un endroit spacieux où on élisoit les Magistrats, & parce que la jeunesse y aprenoit aussi les exercices de la guerre, il fut consacré à Mars. Il n'y eut point d'abord de bâtiment autour, mais avec le tems on y en construisit de bois, puis de pierre, & ensuite on l'environna d'amphitéatres. Auguste y dressa au milieu un obélisque de cent vingt piez de haut, embéli d'hiérogliphiques, & il y fit élever un superbe mausolée pour lui & pour sa famille. Voïez *les estampes de l'ancienne Rome.* Chez les François, le *Champ de Mars*, étoit un lieu indiqué en rase campagne, commode pour camper, où chaque Seigneur François ne manquoit pas de se trouver avec son contingent, au prémier du mois de Mars. Nos Rois faisoient tous les ans une revûë générale de leurs troupes assemblées dans le *Champ de Mars.*

* *Le champ de Mars.* [*Bellum, acies.*] Ces mots se disent aussi au figuré, & dans le stile poëtique; pour dire, la guerre, l'armée, le lieu du combat. Il a montré son courage, il a donné des preuves de sa valeur dans le *champ de Mars;* c'est-à-dire, à la guerre.)

Champ. [*Campus, materies, argumentum.*] Matiére. Sujet. Lieu de faire quelque chose. Carriére. (Le Ciel ouvrit un plus noble champ à sa valeur. Les victoires d'Alexandre ont été un beau champ où divers Historiens se sont exercez. Les Poëtes païens avoient un beau champ où ils pouvoient donner carriére à leur imagination, vû la liberté qu'ils avoient de feindre & d'inventer ce qu'il leur plaisoit. Tu prens un beau champ pour faire éclater la gloire de ton Héros. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

Champ, s. m. [*Area.*] Fonds sur lequel on peint, on représente, on grave quelque chose. (Le champ de cette tapisserie est brun. Les armes de France sont trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. *Acad. Franç.*

Champ de tableau. [*Area.*] Terme de *Peintre.* Fond, ou derriére de tableau.

Champ. Les ouvriers de divers Arts emploient ce terme pour signifier la maniére dont ils posent leurs ouvrages. Poser une piéce de bois *de champ*, c'est la mettre parallele à l'horison; la coucher de plat, ou horisontalement. Une pierre placée *de champ*, est une pierre placée sur son côté le plus étroit. En *Horlogerie*, on apelle *roüe de champ*, une roüe placée horisontalement dans la cage; c'est celle qui fait mouvoir la roüe de rencontre.

Champ. [*Area scuti.*] Terme de *Blason.* Le fond de l'écu. (Lorsque le champ est de couleur, il faut que l'assiette soit de métal. *Col.*)

Champ. Terme de *Peigner.* Le milieu d'un peigne de boüis qui a des dents de côté & d'autre.

Les champs. [*Rus.*] Ce mot, au pluriel, se dit par oposition à ce qui est renfermé dans les Villes. *Etre aux champs, aler aux champs, revenir des champs;* c'est-à-dire, de la campagne. *Une maison des champs;* c'est une maison de campagne. *Mener les troupeaux aux champs;* c'est les sortir des étables & les mener paître.

O fortuné séjour! ô *champs* aimez des Cieux!
Que pour jamais foulant vos prez délicieux,
Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde,
Et connu de vous seuls, oublier tout le monde.
Despréaux.

A travers champs. [*Passim, extra viam.*] Sorte d'adverbe. Hors de chemin, sans ordre & sans conduite. (Courir à travers champs.)

* *Courir les champs.* Au figuré, c'est être fou.

* *Se mettre aux champs.* [*Irasci.*] C'est se mettre en colére.

* *Donner la clé des champs.* [*Abeundi facultatem largiri.*] C'est donner à quelcun la liberté de faire ce qu'il voudra.

Batre aux champs. C'est batre le tambour pour se mettre en marche. La garde bat aux champs quand le Roi passe, ou quand on veut faire honneur à quelcun. On dit aussi qu'*on bat aux champs*, quand l'armée se met en marche.

* *Il a un œil aux champs & l'autre à la Ville.* [*Perspicacissimus est.*] Façon de parler proverbiale, qui se dit d'une personne vigilante & qui prend garde à tout ce à quoi elle peut avoir intérêt.

† * *A chaque bout de champ, adv.* [*Quocumque tempore.*] C'est-à-dire, à toute heure, à tout propos.

* *Sur le champ, adv.* [*Extemplò, illicò, statim.*] Aussi-tôt Incontinent. (Repliquer sur le champ.) M. de Harlay, Archevêque de Paris, avoit une facilité merveilleuse à bien parler sur le champ.

A champ, adv. Terme de *Jardinier;* c'est-à-dire, à volée. Et se dit proprement des raves, qui au lieu d'être semées dans les trous d'une couche, sont semées indiféremment, soit sur une couche ou en pleine terre, de même qu'on seme les autres grains en plein champ.

† *Champ Bestalle.* Selon la Coûtume d'Acs, *art. 2. tit. 11. & art. 4.* c'est un champ commun à plusieurs personnes, & où il n'y a ni clôture, ni maisons.

CHAMPAGNE, ou PLAINE, *s. f.* Terme de *Blason.* On apelle ainsi l'espace d'en bas qui ocupe le tiers de l'écu vers la pointe.

CHAMPANE. Petit vaisseau du Japon, dont les membres sont atachez sans clous avec des chevilles de bois, & les bordages emboitez.

† CHAMPART, *s. m.* [*Jus agrarii solarii legendi.*] Terme de *Coûtume.* Droit qu'un Seigneur a de prendre une certaine quantité de gerbes dans la maison de ses tenanciers sur les champs dépendans de sa Seigneurie.

☞ Le *Champart* eſt, ſelon Ragueau, dans ſon Indice, *le droit de gerbes, bled & legumes que le Seigneur de la terre prend ſur le champ, avant que le laboureur enleve ſon bled, qui autrement s'apelle terrage.* Le droit de *Champart*, eſt réglé par la convention, ou par l'uſage. M. le Préſident le Maître a remarqué dans ſon *Traité des Criées, art. 13.* que le *Champart* eſt ou Seigneurial, & en ce cas, le Seigneur ne doit point s'opoſer aux criées pour le conſerver: il en eſt autrement, s'il n'eſt que foncier. Le *Champart* ne ſe leve qu'après la dixme, & il faut que le Laboureur le tranſporte chez le Seigneur. Si le Seigneur, ou ſon Fermier, diſére trop de venir régler le *Champart* après avoir été averti, le Laboureur peut le tranſporter chez le Seigneur, & enlever ce qui lui apartient.

CHAMPARTER, ou CHAMPARTIR, *v. a.* [*Agri ſolarium cogere.*] Lever le droit de Champart.

CHAMPARTERESSE, *adj. f.* [*Manipulus ſolarii frumentarii.*] C'eſt la grange Seigneuriale où ſe mettent les Champarts.

CHAMPARTEUR, *ſ. m.* [*Coactor agri ſolarii.*] Fermier ou homme commis par le Seigneur pour lever ſon droit de Champart.

CHAMPÉ, *adj.* [*Campus minio affectus.*] Terme de *Blaſon.* C'eſt lorſqu'on ne veut expliquer que la qualité de champ. (Midelbourg porte un château d'or champé de gueules.

☞ CHAMPEAUX. Ce ſont des prez.

CHAMPÊTRE, *adj.* [*Ruſticus.*] Qui eſt des champs. Qui eſt aux champs. Groſſier. (Lieu champêtre. Maiſon champêtre. Air champêtre.)

CHAMPI. Sorte de papier propre pour les chaſſis.

CHAMPIGNON, *ſ. m.* [*Fungus.*] Maniére de petit potiron qui vient dans les champs ſans être ſemé, & dont on ſe ſert dans les ragoûts.

Champignon de lampe. C'eſt le bouton qui ſe forme au lumignon d'une chandelle.

Champignon. Terme de *Médecine.* C'eſt une tumeur ou excroiſſance de chair, qui ſe forme en pluſieurs parties du corps.

Champignon. Terme d'*Architecture.* C'eſt une coupe renverſée, qui fait boüillonner l'eau d'un jet dans les fontaines jailliſſantes.

Blanc de champignon. C'eſt la partie de fumier adhérentes aux pédicules des champignons, qui ſont venus précédemment, ſoit ſur couche, ſoit ſur meule, ce qui forme une eſpéce de galette incruſtée de petits filamens blancs qui renferment une qualité fructiférante, & qui ſont, pour ainſi dire, la ſemence des autres. *Ecole du Potager, t. 1. p. 356.*

CHAMPIGNONIERE, *ſ. f.* C'eſt une couche de fumier préparée pour y faire venir des champignons.

* *Il eſt venu en une nuit comme un champignon.* C'eſt-à-dire, il a fait fortune en peu de tems.

CHAMPION, *ſ. m.* [*Pugnator.*] Ce mot ſe dit plus en riant que ſérieuſement. Celui qui en un champ de bataille combat contre un autre. Combatant plein de cœur.

* *Champion.* Brave, courageux & illuſtre aſſaillant.

† * Une palme ſi vulgaire n'eſt pas pour un tel *champion. Voit. Poëſ.* Tandis que les coups de poing aloient, & que nos *champions* ſongeoient à ſe défendre. *La Font. Fables.*

☞ CHAMPIS. Coſtar écrivant à Voiture, lui dit que dans le Poitou, les bâtards ſont apellez *champis*, comme qui diroit, *faits dans les champs;* il ajoûte: » Il n'y a pas encore dix jours qu'un » Gentil homme de ce païs-là me diſoit d'un de » ſes voiſins qui lui conteſtoit quelques honneurs » dans l'Egliſe, *c'eſt un coquin, je prouverai qu'il* » *eſt champy de quatre races.* «

CHAN, ou KAN. On nomme ainſi en quelques endroits du Levant, des lieux publics deſtinez pour l'uſage des marchands & des voïageurs.

CHANCE, *ſ. f.* [*Fortuita puncta.*] Terme de *Jeu de dez.* C'eſt le dez qu'on livre à celui contre qui on joue, & qui eſt au-deſſus de ſept, & au-deſſous de quatorze. (Livrer chance.)

† * *Chance.* [*Felicitas.*] Fortune, hazard, bonheur. (Ce n'eſt pas là une grande chance.)

Conter ſa chance. C'eſt proverbialement, conter ſes avantures, ſes malheurs, ſes déplaiſirs.

† *Chance.* [*Conſilium.*] Entrepriſe, deſſein. Mais, en ce ſens, il ne ſe dit qu'en riant.

(Au hazard du ſuccès, ſacrifions des ſoins,
Et s'il pourſuit encor à rompre nôtre *chance*,
J'y conſens, ôtons-lui toute nôtre aſſiſtance.
Mol. Etourdi, a. 3. ſc. 1.)

CHANCELANT. [*Vacillans.*] Participe qui veut dire *vacilant.*

* *Chancelant, Chancelante, adj.* [*Titubans.*] Qui n'eſt pas ferme. (* Être chancelant dans ſon devoir. *Abl. Arr.* Multitude déja toute ébranlée & chancelante. *Vaug. Quint. l. 3. c. 10.*

Gardez-vous bien ſur tout, mémoires *chancelantes*,
De montrer dans vos yeux deux prunelles roulantes.
Sanlecque.)

CHANCÉLEMENT, *ſ. m.* [*Titubatio, vacillatio.*] Démarche qui n'eſt pas ferme, qui n'eſt pas aſſûrée. *Danet.*

CHANCELER, *v. n.* [*Titubare, vacillare.*] N'être pas ferme ſur ſes piez. Vaciler. Branler. Être prêt à tomber, n'être pas aſſuré. (Il eſt ſi plein de vin qu'il chancéle dès qu'il veut faire un pas. Il chancéle, il va tomber. Sa mémoire chancéle. Sa fortune chancéle, &c. Si-tôt qu'elle chancéle, jettez-la dans la ruelle. Il s'aperçut que le Roi chanceloit & laiſſoit aler ſes armes de foibleſſe. *Vaug. Quint. Curce, l. 8. ch. 14.*)

CHANCÉLERIE, (CHANCELLERIE,) *ſ. f.* [*Franciæ Cancellarii juridiciale prætorium.*] Lieu où l'on expédie les afaires qui regardent les ſceaux. Il y a en France deux ſortes de Chancélerie, la grande & la petite. La grande eſt celle où s'expédient les lettres ſcellées du grand ſceau, en préſence de M. le Chancelier Garde des ſceaux, qui eſt aſſiſté de quelques Maîtres des Requêtes, des Sécrétaires du Roi & de quelques autres Oficiers. La petite Chancélerie eſt celle où s'expédient des Lettres de Juſtice qui ne ſont pas de ſi grande conſéquence. Il y a une petite Chancélerie dans chaque Parlement.

La Chancélerie Romaine. [*Cancellaria Romana.*] C'eſt le lieu à Rome auquel on délivre toutes les expéditions de la Cour de Rome.

CHANCELIER, *ſ. m.* [*Cancellarius.*] Le chef de Juſtice & du Conſeil du Roi. C'eſt l'Oficier de la Robe le plus conſidérable, qui a les ſceaux, qui expédie les Edits & les Déclarations du Roi, & les graces. Il préſide au Conſeil du Roi, lorſque le Roi n'y eſt pas. Le Chancelier eſt le Préſident du grand Conſeil, & il prononce les Arrêts au nom du Roi, lorſque le Roi tient ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris. Les Cours ſouveraines lui rendent toute ſorte d'honneurs, après ceux qu'elles rendent au Roi. Le Chancelier

ne porte jamais le deüil, parce qu'il se détache en quelque façon de lui-même pour ne plus représenter que la Justice dont il est le chef. *Le Maître, Plaid. 32.* Du tems du Roi Dagobert, on l'apelloit *grand Référendaire.* On peut ôter les sceaux à un Chancelier de France, mais on ne peut lui ôter la charge qu'avec la vie. *Acad. Fr.*

☞ Voici ce que Miraumont nous aprend des Chanceliers de France : » C'est, *dit-il*, un nom » d'un Oficier domestique, duquel nos prémiers » Rois se sont servis pour écrire lettres missives, » patentes, & autres, lesquelles cet Oficier » scelloit & cachetoit de l'annel Roïal, qui lui » étoit baillé à cette fin par le Prince. Ceux qui » dérivent le mot de *Chancelier* du mot Latin » corrompu *Cancellare*, ne s'éloignent beaucoup » de l'étimologie. L'on pourroit aussi tirer le » nom de Chancelier, *à cancellis Aulæ Principis*, » *intra quos Princeps supplicantibus responsurus* » *residebat, cui assidebat Cancellarius, qui ejus nomine* » *per cancellos residebat.* Le mot de *Chancelier*, en » vieux langage, signifioit un *Notaire*, comme » il se voit par les Ordonnances de Charlemagne; » par ainsi, on peut avoir acommodé ce mot » à cette grande dignité, comme ayant autorité » sur tous ceux qui rédigeoient les actes publics » par écrit. Grégoire de Tours l'apelle *Réfé-* » *rendaire*, parce que tous les autres Notaires & » Chanceliers lui raportoient toutes leurs Lettres » & expéditions, & non pour ce qu'ils faisoient » raport au Roi des Requêtes qui lui étoient » présentées, ainsi qu'à présent font les Maîtres » des Requêtes. *Histoire des Chanceliers de France,* » *par François Duchesne.* «

Chancelier. Ce mot, en parlant de *Chanoines*, c'est l'Eclésiastique qui a les sceaux du Chapitre, & qui en quelque lieu a le soin des petites écoles.

Chancelier de l'Ordre de Chevalerie.

Chancelier de l'Université, s. m. C'est, selon quelques-uns, le chef de l'Université, & selon d'autres, c'est la seconde personne de l'Université. Le Chancelier est perpétuel, & ses fonctions sont de donner le bonnet dans les quatre Facultez, & de faire un discours Latin à celui à qui la Thèse est dédiée, ou à celui qui prend le bonnet Il y a deux Chanceliers dans l'Université de Paris, l'un de la Cathédrale de Paris, qu'on apelle le Chancelier de Nôtre-Dame, & l'autre de Sainte Geneviéve. Ils ont tous deux un pouvoir égal, & sont établis il y a plus de huit cens ans.

Chancelier de l'Académie Françoise. C'est la seconde dignité de l'Académie, & celui qui fait la fonction du Directeur, quand le Directeur n'y est pas.

Chancelier. C'est celui qui a le sceau du Consulat en plusieurs échelles du Levant. *Acad. Franç.*

CHANCELIÉRE, *s. f.* [*Cancellarii uxor.*] Femme de Chancelier.

† CHANCEUX, CHANCEUSE, *adj.* [*Felix, fortunatus.*] Heureux. (Me voilà bien chanceux. *Mol.*) Cette façon de parler est basse & comique.

CHANCI, CHANCIE, *adj.* [*Mucidus, rancidus.*] Moisi. (Pain chanci.)

CHANCIR, *v. n.* [*Mucidum fieri.*] Se moisir. (Pain qui commence à se chancir.) Il se dit aussi des confitures.

CHANCISSURE, *s. f.* [*Situs, mucor.*] Moisissure qui vient sur les choses humides qui se corrompent, comme les confitures. (Un morceau de chancissure étant regardé avec un microscope, paroît comme un amas de fleurs sur deux tiges, les unes en bouton, & les autres épanoüies.)

CHANCRE, *s. m.* [*Cancer, carcinoma.*] Tumeur dure & noirâtre, produite d'une bile noire, qui quelquefois se forme en ulcére. Voïez *Cancer.* On donne le même nom aux élevures & pustules qu'une fiévre ardente fait venir sur la langue, au palais, aux lévres. On le dit aussi de la crasse qui s'amasse aux dents. *Manger comme un chancre*, c'est manger excessivement.

Chancre, s. m. Terme de *Jardinier.* Maladie qui survient aux arbres, espéce de gale ou de pourriture séche qui fait mourir l'écorce. (On voit souvent des chancres sur la tige & aux branches de quelques poiriers. Pour arrêter un chancre, on fait incision tout autour avec un couteau jusqu'au bois.)

CHANCREUX, CHANCREUSE, *adj.* [*Cancro affectus, carcinode tentatus.*] Qui tient de la nature du chancre. (Ulcére chancreux.) On dit proverbialement, *qu'un homme mange comme un chancre*, pour dire, qu'il mange beaucoup. *Acad. Franç.*

CHANDÉLE, (CHANDELLE,) *s. f.* [*Candela.*] Méche de coton, grande d'un pié ou environ, plongée un certain nombre de fois dans du suif chaud, & réduite en forme ronde. Au bout de cette méche on laisse un petit bout de coton qu'on ne plonge point, & qu'on alume quand on veut avoir de la clarté. (Chandéle de deux, de trois, de six, sept, de huit, de dix ou de douze à la livre. Chandéle de veille. Alumer, moucher, éteindre la chandéle.) *Chandéle de Cordonnier*, ou *chandéle composée de deux autres*, dont se servent les Cordonniers. *Chandéle des Rois*, ou *grosse chandéle*, qu'on fait dans des moules, qui à divers ornemens de sculpture & de peinture, & que les chandeliers donnent à leurs pratiques, pour célébrer la fête des Rois.

Chandéle. Espéce de bois jaune, qu'on aporte des Isles Antilles de l'Amérique. On l'apelle plus communément en Europe *Bois de citron.*

† *Il vient se brûler à la chandéle ;* pour dire, qu'il vient en un endroit, dans une afaire où il y a du danger pour lui. *Donnez-lui un bout de chandéle*, quand on voit un homme qui ne sauroit trouver ce qu'il veut dire. *Acad. Franç.*

† *Le jeu ne vaut pas la chandéle.* Proverbe, pour dire, qu'il y a plus de frais que de gain. [*Plus exinde dispendii quàm lucri.*]

† *Elle est belle à la chandéle, mais le jour gâte tout.* [*Est illi nocturna facies.*] Proverbe, pour dire qu'une fille ou femme est laide.

† * On dit de celui qui fait de la dépense d'un côté, & sa femme de l'autre, *que sa chandéle brûle par les deux bouts.* [*Ab utroque res perit.*]

† * On dit proverbialement que la *chandéle se brûle*, pour dire, que le temps se passe, & que l'ocasion se perd.

†* On nomme figurément *chandéle de glace*, ces eaux glacées qui pendent des toits, des arbres, &c.

CHANDELEUR, *s. f.* [*Cerealia.*] La Purification de la Vierge, qui est apellée de la sorte à cause des chandéles, ou des cierges qu'on porte le jour de cette fête à l'Eglise & à la procession, pour marquer que Jesus-Christ est la lumiére du monde.

CHANDELIER, *s. m.* [*Candelabrum.*] Instrument de métal, de bois, de faïence ou de cristal, où l'on pose la chandéle pour éclairer dans le logis. (Chandelier d'étude, chandelier de cabinet.)

Chandelier d'Eglise. Grand chandelier qu'on met sur les gradins de l'Autel, & sur quoi on pose les cierges pour éclairer durant le service.

Chandelier d'Etude. On nomme ainsi un Garde-vuë en forme d'entonnoir, dont la surface intérieure est argentée. Ceux qui ont écrit sur l'optique désaprouvent ce garde-vuë, parce que l'abondance de la lumiére nuit à l'organe : loin de se servir d'un entonnoir argenté, il est à propos de le noircir en dedans.

Chandelier. [*Candelarum opifex.*] Artisan qui travaille en suif, qui fait & vend de toute sorte de chandéles, & qui trafique de marchandises de regrat.

Chandelier. Ce mot se peut dire en parlant de *cerf*, mais non pas en véritable terme de *chasse.* C'est quand le haut de la tête d'un vieux cerf est large & creux. *Sal.*

Mettre quelcun sur le chandelier ; pour dire, l'élever en dignité. *Acad. Franç.*

CHANDELIÉRE, *s. f.* [*Candelarum opificis uxor.*] Femme de Chandelier. Veuve de Chandelier.

CHANDELIERS. Terme de *Guerre.* Deux piéces de bois de cinq ou six piez de haut, plantées debout sur une traverse, à cinq ou six piez l'une de l'autre, on remplit l'entre-deux de fascines pour se couvrir dans les lieux enfilez. (Se cacher avec des blindes & des chandeliers. *M. de la Chapelle, Relation des campagnes de Rocroi & de Fribourg.*)

CHANFRIN, *s. m.* [*Equinæ frontis tegumentum.*] Terme de *Sellier.* Morceau d'étofe noire qu'on met sur le nez des chevaux en deüil.

Chanfrin blanc, ou *Belle face.* [*Frons equina albâ maculâ signata.*] Plote ou étoile au front du cheval, & qui s'alonge jusques auprès du nez sans toucher aux sourcils, ni aler jusqu'au bout du nez. *Soleisel.*

Chanfrin. Terme de *Plumacier.* Coifures de plumes pour un cheval aux jours de pompe & de cérémonie, comme aux jours de tournois & de carousel. (Un beau chanfrin.)

CHANGE, *s. m.* [*Mutatio.*] Ce mot signifie *changement,* & n'est usité en prose que dans de certaines phrases, hors desquelles on dit *changement.* Voici ces phrases, gagner au *change,* perdre au *change,* ne rien perdre au *change.* On dit aussi, *Il lui a bien rendu son change.*

Change, s. m. En poësie il a été plus usité qu'en prose dans la signification de *changement.* Malherbe s'en servoit souvent : aujourd'hui on imite rarement ce Poëte en cela.

> (Il n'est permis d'aimer le *change*
> Que des femmes & des habits.
> *Malherb. & Racan, Poës.*

> C'est elle, & non pas lui, qui fait sentir au monde
> Le *change* des saisons.
> *Malherbe Poës. l. 5.*

> Quoi, vous apellez crime, un *change* raisonnable.
> *Corneille, Horace.*

Change, s. m. [*Erratio accipitris.*] Il se dit, en parlant de la chasse du faucon, du liévre ou de quelque autre bête fauve. C'est la ruse que fait la bête pour se dérober des chiens ou des chasseurs, en leur donnant quelque autre bête à chasser, & se sauvant par ce moïen. (Liévre qui a donné le change. Les chiens ont pris le change. *Sal. Traité de la chasse du liévre.*) *Empêcher le faucon d'aler au change ;* c'est-à-dire, de quiter l'oiseau qu'il chasse pour en prendre un autre. *Un vieux cerf donne le change, & laisse à sa place son écuïer ;* c'est-à-dire, un jeune cerf qui l'acompagnoit. On dit encore en terme de *Chasse, Prendre le change,* ou *Garder le change. Prendre le change,* c'est suivre une nouvelle bête. *Garder le change,* c'est se tenir à la bête qu'on a commencé de courir.

Change, s. m. [*Hallucinari, aliò abduci, aberrare.*] Il se dit agréablement au figuré, & veut dire *tromperie,* qui se fait lorsqu'on oblige adroitement une personne à prendre une chose pour une autre, ou quelcun pour un autre. J'admirois la conduite de ces Péres qui vous ont fait prendre le *change. Racine, à l'Auteur des Visionnaires.*

Change, s. m. [*Publicæ pecuniæ commutatio.*] Lieu établi par le Roi pour changer les espéces. Le mot de *change,* en ce sens, est le seul qui soit bien d'usage. (Aler au change, le change est fermé, le change est ouvert, je viens du change.)

Change, s. m. [*Permutatæ pecuniæ usura.*] En général, il signifie la permutation d'une monoie comptée dans une place pour en recevoir la valeur dans une autre, soit en même monoie, ou en d'autre. Voïez *la pratique de Claude Irson.* (Faire un change de place en place, de païs en païs ; faire un change en droiture ; il y a un change étranger, un change manuel, un change réel ; un change commun qui est le profit que reçoit le Banquier ou autre Négociant qui fournit à un autre une lettre de change tirée sur un correspondant.) *Le change commun,* signifie aussi le profit qu'on donne à un Changeur pour son droit de change d'une espéce à une autre. Le 23. de Mai de l'année 1689. Le Roi ordonna que le Changeur, pour son droit de *change,* sur un écu, prendroit trois deniers, pour une pistole un sou, pour un demi loüis six deniers, &c.

Change. [*Forum argentarium.*] Place dans les Villes de commerce, où les Marchands s'assemblent pour exercer leurs commerces d'argent. A Lyon, on l'apelle absolument le *Change,* & dans plusieurs autres endroits, *la Bourse.*

CHANGEANT. [*Mutabilis.*] Participe, qui veut dire, *qui change. Changeant* est aussi adjectif : on dit, *Un tafetas changeant ;* c'est un tafetas dont la soie de la chaîne est d'une couleur, & celle de la trême d'une autre ; ce qui, suivant qu'il est exposé à la lumiére, le fait changer & lui donne divers reflets de lumiére.

Changeant. Etofe de laine, ou espéce de camelot qui se fabrique à Lille en Flandres. Il s'en fait de diférentes qualitez.

Changeant, Changeante, adj. [*Levis, mobilis, inconstans.*] Leger & inconstant. (Esprit changeant. Humeur changeante.)

CHANGEMENT, *s. m.* [*Mutatio.*] Change. Action de la personne qui change. (Aimer le changement.)

☞ Tout est sujet au changement.

> Le tems au tems point ne ressemble ;
> L'Eté brûle tout, l'hiver tremble ;
> Toutes choses ont leur saison.
> *Le Blason des fausses amours.*

Changement. [*Metamorphosis.*] Métamorphose.

* *Changement, s. m* [*Conversio.*] Remüëment. Nouveautez qui changent la forme du Gouvernement ou de l'Etat. (Aspirer au changement. *Abl. Arr. l. c. 4.*)

CHANGEOTTER, *v. a.* Changer souvent. Ce mot est bas & hors d'usage.

CHANGER, *v. a.* [*Mutare.*] Donner une chose pour une autre. Troquer. (Changer une paire de pistolets.)

Changer. [*Permutare.*] En parlant d'or ou d'argent monoïé, c'eſt donner en monoie la valeur de quelque piéce d'or ou d'argent. (Changer une piſtole, changer un quadruple.)

Changer. Quiter un lieu pour aler en un autre, ou une choſe pour en prendre une autre. (Changer de quartier, changer d'habit, changer de logis.)

Changer. [*Innovare.*] Innover. (On ne doit rien changer en matiére de religion.)

Changer. [*Commutare.*] Métamorphoſer.

Changer. [*Immutare.*] Donner un autre air à quelque choſe. (Changer la face de la Chrétienté.)

Changer. [*Agendi rationem mutare.*] Prendre une autre maniére de vivre. Tenir une autre conduite. (Changer ſon amitié en amour.)

> Quittez vôtre rigueur extrême,
> Un jour, Philis, vous *changerez*,
> Je ſai bien déja qui vous aime,
> Mais non pas qui vous aimerez.
> *Poëte Anonime.*

> Le tems ſeul me fera juger,
> Si l'on peut faire fonds ſur vos belles paroles,
> Ou ſi vous aimez à *changer.*
> *Poëte Anonime.*)

Se changer, v. r. [*Modum & rationem agendi mutare.*] Changer d'air & de maniére. Prendre un autre air. (A la fin toutes choſes ſe changent. *Malh. Poëſ. l. 5.* Il n'y a rien dans le monde qui ne ſe change de tems en tems.)

Se changer, v. r. [*Se convertere.*] Se convertir. Tout le monde ſe change pendant le Jubilé, le Marchand ne trompe plus, le Procureur ne vole plus, &c. mais ces changemens ne durent pas long-tems.)

CHANGEUR, *ſ. m.* [*Menſarius, nummularius.*] Celui qui eſt deſtiné pour changer les monoies qui ont cours, & qui pour ſon change reçoit quelque profit qui eſt déterminé. (Il y a de riches Changeurs. Il eſt riche comme un Changeur.) *Païer comme un Changeur*, c'eſt païer comptant.

CHANLATE, *ſ. f.* Terme de *Couvreur.* Chévron réfendu diagonalement, & d'angle en angle, qu'on poſe ſur l'extrémité des chevrons d'une couverture, de même ſens que les lates.

CHANOINE, *ſ. m.* [*Canonicus.*] Celui qui poſſéde un Canonicat Ecléſiaſtique, qui vit ou qui doit vivre ſelon les Canons de l'Egliſe. (On n'a donné le nom de Chanoine aux Ecléſiaſtiques qui poſſédent un Canonicat, que depuis le tems de Charlemagne. *Pinſon.*

> Je n'aurai qu'à chanter, rire, boire d'autant,
> Et comme un gros *Chanoine*, à mon aiſe & content,
> Paſſer tranquilement, ſans ſouci, ſans afaire,
> La nuit à bien dormir & le jour à rien faire.
> *Deſpréaux.*)

Chanoine régulier. [*Canonicus regularis.*] C'eſt un Religieux Chanoine, tels ſont les Chanoines réguliers de Saint Auguſtin.

Chanoine ſéculier. [*Canonicus ſæcularis.*] Prêtre ſéculier Chanoine.

CHANOINIE, *ſ. f.* [*Canonici munus, dignitas.*] Bénéfice de Chanoine.

CHANOINESSE, *ſ. f.* [*Virgo Canonica.*] Fille. Demoiſelle qui vit en Religieuſe, ſans toutefois renoncer à ſon bien, ni faire aucun vœu. A Mons en Hainaut, & en quelques autres lieux de Flandres, il y a des Chanoineſſes qui ſont en grande eſtime.

Chanoineſſe de S. Auguſtin. [*Canonica S. Auguſtini regulæ addicta.*] Religieuſe qui ſuit la régle de S. Auguſtin, & qui eſt habillée de ſerge blanche, avec un ſurplis de toile fine ſur ſa robe, un voile noir ſur ſa tête, & une aumuſſe ſur le bras. (Les Chanoineſſes de S. Auguſtin ont des Abeſſes que le Roi nomme. On apelle ces Chanoineſſes, Madame, quand on leur parle. Poſtuler pour être reçüë Chanoineſſe de S. Auguſtin.)

CHANSON, *ſ. m.* [*Cantilena, canticum, cantio.*] Vers tournez d'une maniére ſimple, aiſée & naturelle qu'on chante, & dont chaque ſtance s'apelle couplet. (Chanter une jolie chanſon, danſer aux chanſons, chanſon bachique ou chanſon à boire, chanſon à danſer, chanſon profane, chanſon ſpirituelle. Faire une agréable chanſon.)

† *Chanſon.* [*Cantilena.*] On ſe ſert de ce mot, pour dire, *bagatelle.* (Chanſons que tout cela. Tout ce que vous me dites, ſont des chanſons.

> Un amant de ſon pére écoute les leçons,
> Et court chez ſa maîtreſſe oublier ces *chanſons.*
> *Deſpréaux.*)

Je ne me paie point de chanſons. C'eſt-à-dire, je veux des éfets, & non pas de ſimples paroles.

† *Il redit toûjours la même chanſon.* C'eſt-à-dire, il répéte la même choſe.

† CHANSONNETTE, *ſ. f.* [*Cantiuncula.*] Petite chanſon.

CHANSONNIER, *ſ. m.* [*Cantilenarum ſcriptor, cantûs modulator.*] Celui qui fait des chanſons & qui fait des vers ſur des airs que le Muſicien lui donne. Ce mot n'eſt d'uſage que dans le ſtile familier.

CHANT, *ſ. m.* [*Cantus.*] Ce mot ſe dit des hommes, des oiſeaux, & de la cigale. Voix harmonieuſe, que la nature a donnée aux hommes pour témoigner leur joie & leur plaiſir. Maniére de chanter naturelle de certains oiſeaux. Maniére de chanter particuliére. (Le chant du roſſignol eſt agréable, mais celui de la cigale ne l'eſt guére. Le chant de l'Egliſe doit être grave & modeſte. Le plain chant.) On dit qu'une piéce *n'a point de chant;* c'eſt-à-dire, qu'elle n'a rien d'agréable ni de gracieux, quoiqu'elle ſoit dans les régles de la Muſique.

☞ *Chant* & *Mode* ſont ſinonimes parmi les Muſiciens. Les Grecs réduiſirent les diférens chants à quatre ſeulement, dont le prémier étoit le *Dorien*, dont on ſe ſervoit pour exprimer les choſes graves, ſérieuſes, & qui concernoient la Religion. Les Lacédémoniens le préféroient à tous les autres, comme étant plus conforme à leur génie. Le deuxiéme étoit apellé *Phrygien*, & étoit propre à exciter l'emportement, & quelque choſe de plus que la colére, que l'on adouciſſoit par le Sémi-phrygien. Le troiſiéme étoit le *Lydien*, dont la douceur convenoit au récit des choſes triſtes & languiſſantes. Et le quatriéme étoit *l'Eolien.* De ces quatre modes, on en a compoſé juſques à douze, par le moïen du tétracorde. Voïez l'*Hiſtoire de la Muſique, ch. 2.* Voïez auſſi *Mode, Ton.*

Chant. [*Modus, modulatio.*] Air de chanſon. En ce ſens, le mot d'*air* eſt plus uſité que celui de *chant.*

Chant. [*Cantilena.*] Partie de Poëme héroïque, & ce qu'on apelle ordinairement *Livre.* (Les Italiens diviſent leurs Poëmes en chants.)

Chant-Roïal, ſ. m. [*Carmen regium.*] Poëme François de cinq couplets & d'un envoi, le tout ſur trois, quatre ou cinq rimes.

Le chant du coq. [*Galli cantus.*] Ces mots se disent pour signifier le grand matin, parce que le coq chante ordinairement au point du jour. On parle de *chant nuptial*, qu'on nomme *Epithalame*, [*Epithalamium.*] *Chant de victoire*, [*Epinicium.*] *Chant pastoral*, *chant funébre*, [*Epicidium*,] *&c.*

CHANTEAU, *s. m.* [*Angulatum lustralis panis frustum.*] Gros morceau de pain bénit qu'on donne à celui qui doit ofrir le pain bénit.

Chanteau. Terme de *Tailleur.* Grandes piéces d'étofe rentraites au bas du manteau.

Chanteau. [*Assis doliarii segmentum angulatum.*] Terme de *Tonnelier.* La derniére piéce du fond du muid.

Ce mot, *Chanteau*, [*Angulata rei ora*,] signifie dans sa prémiere origine une piéce retranchée d'un côté d'un corps rond, ou d'une figure ronde. Ce qu'on nomme en Géométrie un *segment de cercle*, qui a d'un côté une ligne droite, & de l'autre, une ligne circulaire, se peut apeller *chanteau*, comme font les Tailleurs, ainsi qu'on vient de le dire. Le prémier morceau qu'on coupe d'un pain, ou une piéce qu'on en retranche, se nomme aussi *chanteau.*

☞ Ainsi l'on dit dans les Coûtumes qui autorisent la mainmorte : *Le chanteau part le vilain.* Il est dit dans l'*article 7. du titre 27. de la Coûtume d'Auvergne*, qu'entre personnes conditionnées, c'est-à-dire, de mainmorte, la séparation doit être faite par un partage, *ou par commencemens de partage par le partement du chanteau*; c'est-à-dire, selon l'explication de Prohet, par le partage du pain, chacun vivant du sien en particulier : ainsi dans les Coûtumes de Nivernois & de Bourgogne, on dit ordinairement, *le sel, le feu & le pain partent les gens de mortemain.*

☞ CHANTEL. Ancien mot. On disoit aussi *chantel*, pour exprimer le côté du sceau où les piez du Roi doivent être. Voïez *Joinville dans son Histoire de S. Loüis.*

☞ CHANTELAGE. C'est, selon Ragueau, un droit qui est dû pour le vin vendu sur les chantiers de la cave ou du celier. Ce droit est apellé *chantele* dans la Coûtume d'Auxerre.

CHANTER, *v. a.* [*Canere*, *cantare.*] Ce mot se dit *des hommes*, *des oiseaux*, *& des cigales terrestres.* Pousser un son harmonieux pour témoigner de la joie, ou quelque autre passion. Pousser un son naturel pour marquer de la joie. Le rossignol chante mieux que tous les autres oiseaux.

(Je *chantois*, ne vous déplaise,
Vous *chantiez*, j'en suis fort aise,
Et bien, dansez maintenant.
La Fontaine.)

Chanter. Dire l'air d'une chanson. Entonner. (Chanter une chanson. Chanter un verset, un couplet.)

Chanter à livre ouvert; c'est chanter à la seule inspection des notes, des airs qu'on n'a point vus.

Chanter. Signifie aussi réciter, déclamer, en prononçant d'une maniére qui n'est pas naturelle.

Chanter, pour *avoüer*; on dit d'un homme qui ne veut rien avoüer; laissez-moi faire, *il faudra bien qu'il chante*, ou *je le ferai bien chanter.* Cela se dit encore de quelcun qu'on veut réduire à la raison, rendre traitable, faire païer ce qu'il doit.

* *Chanter.* [*Canere*, *prædicare*, *celebrare.*] Célébrer, loüer les belles actions de quelque grand Capitaine, ou de quelque grand homme.

Pour *chanter* un Auguste, il faut être un Virgile.
Despréaux, *sat. 1.*

Où est cette merveilleuse fontaine qu'Ausonne a chantée de toute la force de sa voix? *Balz. Entret. 30.*

A chanter tes fameux exploits
J'emploirois volontiers ma vie ;
Mais je n'ai qu'un filet de voix,
Et ne *chante* que pour Silvie.
Sarazin, *Poës.*)

☞ Parmi les Poëtes, *chanter*, *dire & raconter*, c'est la même chose, & il y a long-tems que ces mots sont sinonimes ; on les trouve dans le même sens dans Anacréon.

† *Chanter.* Dire. *Chanter poüilles à quelcun.* Ces mots signifient, *dire des injures.*

Chanter à quelcun sa game. C'est lui dire ses véritez, lui faire une forte reprimande.

Chanter la palinodie. C'est se dédire, se retracter.

Lorsqu'une fois on est marié, il faut déchanter; c'est-à-dire, qu'il faut changer de train de vie.

Pain-à-chanter. Voïez *Pain.*

CHANTERELLE, *s. f.* [*Chorda omnium acutissima.*] La plus petite corde d'un instrument de musique.

Chanterelle, *s. f.* Cheville de bois ou de fer, qui sert dans l'arçon des Chapeliers, à bander la corde, en la mettant entre elle, & ce qu'on nomme le *paneau.* On donne le même nom à la femelle de perdrix, & à d'autres oiseaux, dont on se sert pour atirer les oiseaux dans les filets & les piéges qui leur sont préparez.

Chanterelle, *s. f.* Oiseau que l'on met dans une cage pour atirer les autres oiseaux dans les filets.

CHANTEUR, *s. m.* [*Cantator.*] Celui qui chante. (Un bon chanteur.)

CHANTEUSE, *s. f.* [*Cantatrix.*] Celle qui chante. (Belle chanteuse. Il le falut emporter ivre du festin entre les bras de quelque chanteuse. *Abl. Luc. t. 1. Timon.*)

CHANTE-PLEURE, *s. f.* [*Caudatum infundibulum.*] Entonnoir à longue queuë qu'on met dans le bondon des muids pour les remplir, & qui est percée au bas de plusieurs petits trous, afin que rien n'y puisse passer de ce qui n'est pas liquide.

☞ On apelle aussi *Chante-pleure*, une espéce de barbacanne, ou ventouse qu'on fait aux murs de clôture, construits près de quelque eau courante, afin que pendant son débordement elle puisse entrer dans le clos, & en sortir librement, parce que ces murs étant peu solides, ils ne lui pourroient pas résister.

Le Chevalier de Cailly, a dit sur l'étimologie de ce mot :

Depuis deux jours on m'entretient
Pour savoir d'où vient *chante-pleure* ;
Du chagrin que j'en ai, je meure,
Si je savois d'où ce mot vient,
Je l'y renverrois tout à l'heure.

CHANTIER, *s. m.* [*Strues lignorum*, *apotheca lignaria.*] Lieu où les marchands de bois arrangent leur bois. (Un grand chantier.)

Chantier, *s. m.* [*Fabri officina.*] Lieu où les Charpentiers travaillent.

Chantier. Piéce de bois sur quoi on pose les sacs de blé sur les ports de Paris.

Chantier. [*Canterius.*] Piéce de bois où le vin est rangé lorsqu'il est en cave. (Mettre le vin sur le chantier. Mettre le vin en chantier.)

Chantier. C'est aussi le lieu où l'on décharge les pierres pour les travailler. (Les pierres sont en chantier.)

Chantier. [*Rhedarum receptaculum.*] Grande remise où les loüeurs de carrosse rangent leurs carrosses. (Je vous donnerai pour un loüis par jour le meilleur carrosse de mon chantier.)

CHANTIGNOLE, *s. f.* [*Laterculus.*] Espéce de brique, qui doit avoir huit pouces de long sur quatre de large. Les Charpentiers donnent aussi ce nom à de petites piéces de bois qui soûtiennent les pannes de charpenterie.

CHANTOURNER, *v. a.* Terme d'*Architecture.* Couper en dehors une piéce de bois, de fer ou de plomb, suivant un profil.

CHANTRE, *s. m.* [*Cantor.*] Celui qui chante à l'Eglise. (Il y a de bons Chantres à Nôtre-Dame de Paris.)

Despréaux a dit, parlant des Chanoines :

(Ces pieux fainéans faisoient chanter matines,
Veilloient à bien dîner, & laissoient en leur lieu,
A des *Chantres* gagez le soin de loüer Dieu.

Chantre. [*Chori, cantorum præfectus.*] Ce mot, parmi les Religieux, signifie celui qui dirige le chœur, qui entonne les prémiéres Antiennes.

Chantre. [*Cantor.*] Celui qui, parmi les Chanoines, a soin que ce qui se chante dans l'Eglise, se fasse comme il faut. C'est lui qui a soin des petites écoles, & c'est une dignité de Chapitre ou d'Eglise Colégiale.

Chantre, s. f. [*Cantatrix.*] Religieuse qui a bonne voix, qui fait le chant & les rubriques de l'Ofice, afin de redresser les manquemens qui se feront au chœur. (La Chantre dira tout haut ce qui regarde l'Ofice du lendemain. Voïez *les Constitutions de Port-Roïal.*)

Chantre. On le dit figurément & poëtiquement d'un Poëte. On dit le *Chantre de la Thrace*, pour dire *Orphée.* (Les rossignols sont les chantres des bois.)

CHANTRERIE, *s. f.* [*Chori, cantorum præfectura.*] La dignité, l'ofice, ou le bénéfice du Chantre.

CHANVRE, *s. m.* [*Cannabis, cannabus.*] Herbe qui produit une tige ronde, droite, creuse & haute de cinq à six piez, qu'on brise & dont on tire le fil. (Chanvre mâle, chanvre fémelle ; cueïllir le chanvre, roüir le chanvre ; briser, ébaucher, habiller, espader, regaïer le chanvre.) On distingue dans le chanvre le *chenevi*, qui est la graine, & la *chenevote*, qui est une substance moëleuse & legere, à laquelle est adhérente une écorce dont on fait la filace.

Chanvre. [*Tela cannabina.*] Il se dit aussi de la filace & du fil de chanvre. (Vendre du chanvre. Toile de chanvre.)

Chanvre cru. C'est du chanvre qui n'a eu que sa prémiére façon. On l'apelle aussi *chanvre en masse.*

Chanvre sauvage. [*Cannabis erratica.*] Cette plante croît dans les lieux marécageux. Sa semence est un excélent vermifuge. On la dit aussi bonne pour la toux.

Chanvre serancé. C'est le chanvre prêt à filer, qui a passé par les peignes les plus fins, & qui a reçû ses derniers aprêts.

CHANVRIER, *s. m.* [*Cannabis opifex.*] Ouvrier qui habille le chanvre.

CHAOS. Voïez *Caos.*

CHAPE, *s. f.* [*Sacra trabea.*] Vêtement d'Eglise, ample, sans manches, & ouvert par devant, que portent deux personnes qui chantent au lutrin. (Porter chape.)

Chape. Terme de *Chanoine.* Grande robe que le Chanoine met par-dessus son rochet, & sur laquelle il met son camail.

Chape. [*Operculum.*] Terme de certains *Religieux*, comme d'Augustins, de Jacobins, &c. C'est un certain vêtement fort ample que ces sortes de Religieux portent en Ville.

Chape. Terme de *Bernardin.* Espéce de manteau fort ample que portent les novices des Bernardins.

Chape. [*Extrema pars quæ fibulâ inseritur.*] Terme d'*Orfévre, & d'autres gens qui font des boucles.* Partie de la boucle où est le bouton, & qui est un peu plate & large.

Chape. Terme de *Ceinturier.* Morceau de cuir qui tient les boucles de devant, & celles du remontant du baudrier.

Chape. C'est ce couvercle de fer blanc, dont les Cuisiniers couvrent les plats, pour conserver les viandes chaudes. C'est de ce mot que les Maîtres-Traiteurs sont qualifiez dans leurs statuts, *Cuisiniers porte-chapes.*

Chape. On apelle ainsi dans les fonderies, cet enduit de terre composée, dont on couvre la cire des moules, où l'on veut fondre des ouvrages de fonte, ou de bronze. C'est la chape qui conserve la forme de la cire, & qui, lorsque cette cire est fonduë, & toute sortie du moule, la communique au métal liquide, qui en prend la place.

Chape. [*Penula.*] Terme de *Faiseur de Fourneau de chimie.* C'est le dessus du fourneau.

† *Disputer de la chape à l'Evêque.* Proverbe, qui veut dire, contester une chose où l'on n'a point d'intérêt.

☞ Du Cange dit que ce proverbe est fort ancien. On trouve dans les Auteurs de la basse latinité, *de cappa Ordinarii litigare.*

† * *Chercher chape-chute.* Phrase proverbiale ; dire, se gouverner de telle sorte qu'on s'atire quelque chose de fâcheux.

CHAPÉ, *adj.* [*Trabeatus.*] Terme de *Blason.* C'est une piéce faite en figure de chévron, mais qui est pleine au dedans, & massive, ensorte que le champ de dehors qui est dans l'écu, lui semble servir de chape ou de manteau ; & en ce cas, on l'apelle un écu *chapé*, parce qu'il s'ouvre en chape ou en pavillon, depuis le milieu du chef, jusques au milieu des flancs.

☞ Tous ces mots, & ceux de *Chapelle* & de *Chapelain*, sont dérivez du Latin *capa*, un manteau. Le manteau de Saint Martin fut nommé par les Auteurs Latins, *capa*, & par les François, *chape.* Il étoit porté à la tête des armées par un des principaux Oficiers de la Couronne, & servoit d'étendart général ; & la vénération que l'on avoit pour ce Saint, étoit si grande, que l'on apella *chape* cette espéce de manteau qui est en usage dans nos Eglises ; & *Chapelle* les lieux où l'on célébre la Messe ; & *Chapelains*, les Prêtres qui les desservent. Voïez *du Peyrat, dans son Histoire Eclésiastique de la Cour, liv. 1. ch. 1.* Plusieurs croient que les Comtes d'Anjou avoient le privilége de porter cet étendart dans les armées, comme Grands-Sénéchaux de France. Nous disons volontiers, en parlant d'un pauvre Gentilhomme, qu'il n'a que la *cape & l'épée.*

CHAPEAU, *s. m.* [*Pileus.*] Couverture de tête dont l'homme se sert durant le jour, & qui est composée de trois parties, dont l'une s'apelle forme, l'autre le lien, & la troisiéme le bord. Il y a de diférentes sortes de *chapeaux.* (Chapeau de laine, chapeau de poil de castor. La matiére des chapeaux est ordinairement de feutre.) On dit, fouler un *chapeau*, teindre un *chapeau*, mettre de l'aprêt à un *chapeau*, lustrer un *chapeau* ; border, broder, rafraîchir, nettoïer un *chapeau.*

Porter de bonne grace un *chapeau*, mettre son *chapeau*, ôter de bon air son *chapeau*, mettre la main au *chapeau*, parler à quelcun *chapeau* bas. Un caudebec, un loutre, un castor, ce sont de diférentes sortes de *chapeaux*. On dit, un *chapeau* de paille.

Chapeau en blanc. [*Petasus nullo colore imbutus.*] Terme de *Chapelier;* pour dire, *chapeau* qui n'est pas teint.

Chapeau à l'épreuve du mousquet. [*Cassis ferrea.*] Terme d'*Armurier.* Maniére de coife de fer que les soldats mettent dans la forme de leur chapeau.

Chapeau de fleurs. [*Florea corolla.*] Couronne de fleurs. (Les amans atachoient autrefois des festons d'olive & des chapeaux de fleurs sur la porte de leurs maîtresses.)

☞ *Chapeau de Roses.* Les Coûtumes d'Anjou, *art. 141.* du Maine, de Lodunois, ont décidé, que les filles peuvent renoncer à la succession du pére & de la mére, lorsqu'elle n'est point encore échûë, pour un chapeau de roses, *c'est assavoir quelque leger don de mariage.*

* *Chapeau.* [*Petasus purpureus.*] Dignité de Cardinal. (* Prétendre au chapeau. *Main.*)

† * *Chapeau.* [*Homo, vir.*] Il se dit aussi figurément & parmi le petit peuple, pour signifier un homme. *Il y avoit plusieurs femmes en ce lieu-là mais il n'y avoit pas un chapeau;* c'est-à-dire, il n'y avoit pas un homme parmi ces femmes.

Chapeau de Maître. Terme de *Commerce de mer.* Il signifie un certain droit, ou présent que les maîtres des vaisseaux marchands se font donner pour chaque tonneau de marchandise, qui se charge dans leur bord.

Chapeau. Terme de *Blason.* C'est une marque de dignité Ecléfiastique. Les Cardinaux portent le chapeau rouge sur leur écusson, avec de longs cordons de soie entrelacez qui pendent du dedans & aux côtez, avec cinq rangs de houpes. Les Patriarches & les Archevêques portent sur leurs armes le chapeau verd, avec quatre rangs de houpes. Les Evêques ont le chapeau de même couleur, avec trois rangs de houpes. Les Abez le portent noir, avec deux rangs de houpes. L'usage des chapeaux sur les armoiries n'a été introduit que depuis l'an 1300.

Chapeau. Terme de *Charpenterie.* C'est la plus haute piéce de charpente, qui assemble des poteaux corniers dans un clocher, ou autre bâtiment. *Chapeau d'étaie*, est la piéce de bois au-dessus des étaies qui soûtient les poutres & les solives. *Chapeau d'escalier*, c'est la piéce qui apuie le haut d'un escalier. *Chapeau de lucarne*, c'est une piéce de bois assemblée sur les poteaux, qui fait la fermeture d'une lucarne. En terme de *Maçonnerie*, chapeau est le couronnement ou le haut d'une muraille en talut, pour donner l'égout aux eaux.

CHAPÉLE, (CHAPELLE,) *s. f.* [*Sacellum.*] Endroit dans une Eglise qui a un Autel où l'on dit la Messe, qui est embéli d'images, qui est dédié à quelque Saint, ou à quelque Sainte. Ainsi on dit, *la Chapéle Saint Pierre, la Chapéle Sainte Anne, la Sainte Chapéle de Paris.*

> Qu'on est édifié de voir une fémelle,
> Assise auprès d'un Moine au fond d'une *Chapelle.*
> *Sanlecque.*

> Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle,
> Paris voïoit fleurir son antique *Chapelle.*
> *Despréaux.*)

Sur l'étimologie de ce mot, voïez ci-dessus *Chape.*

Chapéle. [*Sacræ supplicationes à Pontifice obire solitæ.*] Ce mot se dit en parlant du Pape, qui va faire ses priéres, & entendre la Messe dans une Eglise. (Le Pape a tenu aujourd'hui chapéle. Sa Sainteté tiendra demain chapéle à S. Pierre.)

Chapéle. [*Annuus ex sacello reditus.*] Sorte de bénéfice qui consiste au revenu d'une chapéle, & qui est fondé pour la desservir.

☞ Toutes les Chapéles ne sont pas Bénéfices: il y en a de purement laïques, comme les Prestimonies, les Obits; aussi elles ne servent pas à former la réplétion qui empêche l'éfet des degrez, & exclut le gradué. Le Collateur en pourvoit de plein droit, quand elles n'ont point été spiritualisées & décrétées par l'Ordinaire.

* *Chapelle.* [*Musica.*] Ce mot, au figuré, se prend pour les Chantres & Musiciens de quelque Eglise considérable. (La Messe a été chantée par la Chapéle.)

Chapéle. [*Fornix, camera.*] Terme de *Boulanger* & de *Pâticier.* C'est le dedans & le haut du four qui est fait en arc. (La chapéle de ce four est trop ardente.)

Chapéle de viole. [*Operculum.*] Terme de *Lutier.* La partie de la viole qui couvre la rouë de la viole.

Chapéle. Terme de *Chimie.* On donne ce nom à la partie de l'alembic, qui lui sert de couvercle.

Chapéle. Terme de *Marine. Faire chapéle*, c'est un revirement inopiné d'un vaisseau, soit par la faute du Timonier, soit par le changement du vent, ou par la violence des courans.

Chapéle de compas. C'est un petit cône concave de laiton, dans lequel entre le pivot qui suporte la rose de la boussole.

☞ *Chapéle ardente.* C'est l'endroit où l'on repose un mort jusqu'à ce qu'on l'enterre, étant tapissé de noir, avec des flambeaux & des cierges alumez. Ce terme me fait souvenir d'une épitafe de la façon de Saint Gelais.

> O Voïageurs, ce marbre fut choisy
> Pour publier la grande extorsion
> De Mort, qui prit Helene de Boissy
> Dont icy gist la moindre portion;
> Car si elle eust eu, à proportion
> De ses valeurs, un juste monument,
> Toute la terre ell'eust entiérement
> Pour son cercuëil, & la grand'mer patente
> Ne fust que pleurs, & le clair firmament
> Lui eust servi d'une *chapéle ardente.*

CHAPELAIN, *s. m.* [*Sacrario præfectus.*] Celui qui a un bénéfice qui consiste au revenu d'une Chapéle.

Chapelain. Prêtre gagé pour dire la Messe de quelque Prince, ou de quelque personne de qualité. (Il y a huit Chapelains de l'Oratoire du Roi, servans par quartier.)

CHAPÉLENIE, (CHAPELLENIE,) *s. f.* C'est le bénéfice d'un Chapelain.

CHAPELER, *v. a.* [*Summas panis crustas decutere.*] Oter la superficie de la croute du pain avec un couteau à chapeler. *Chapeler du pain;* ce sont ordinairement les Boulangers de Paris qui chapelent le pain, & principalement celui qu'on apelle pain au lait. Il n'a plus de dents, & il ne sauroit manger du pain, qu'on ne lui *chapele.* (Du pain chapelé.)

L'Auteur de l'*Apothéose du Dictionnaire de l'Académie* veut qu'on écrive *chapler;* sa raison est que le mot de *chapler* est généralement usité en Provence pour batre en hachant menu: on dit, *chapler des herbes.* Ainsi comme on bat la croute

du pain en hachant menu, il faut dire, *chapler* & *chaplure* ; ce qui vient de *chaplir*, terme *Languedocien*, qui veut dire, fraper, donner des coups redoublez.

CHAPELERIE, *s. f.* Négoce des chapeaux. Il se dit aussi de la maniére de fabriquer les chapeaux, & de l'ouvrage des Chapeliers.

CHAPELET, *s. m.* [*Globulorum sacrorum series.*] Cinq dizaines de petits grains enfilez de rang, qu'on fait bénir, & sur lesquels on dit des *Pater* & des *Ave.* (Chapelet d'Hermites. Chapelet de S. François. Dire son Chapelet.)

Chapelet. [*Lora subicibus pedanis instructa.*] Terme d'*Académiste.* Etriviéres & étriers qui viennent à toute sorte de selles à piquer.

Chapelet de marons. Ce sont plusieurs marons enfilez comme des grains de chapelet.

Chapelet. Terme de *Mécanique.* C'est une enchaînure de planches ou de pots, qu'on fait mouvoir pour élever des eaux, & ainsi dessécher des marais, &c.

Chapelet, se dit de certaines pustules qui viennent autour du front, & qu'on croit être la marque de la maladie vénérienne. (Avoir le chapelet.)

Chapelet. Ouvrage de ferrurerie, qui est du nombre de ces sortes de pentures, qu'on apelle des fiches.

Chapelet. Les marchands d'eau-de-vie apellent ainsi une petite mousse blanche qui se forme en rond sur la surface de l'eau-de-vie, quand on la verse dans un verre ; cette mousse en diminuant fait le cercle, qui est la marque de la bonté de cette liqueur.

† * On dit que le *chapelet se défile*, lorsque des personnes qui étoient unies, commencent à se séparer. On le dit encore lorsque plusieurs personnes d'une même famille, ou qui ont quelque espéce de liaison entr'elles, viennent à mourir coup sur coup, les unes après les autres.

Chapelets. [*Tæniola globulis incisa.*] Ornemens d'Architecture, qui sont des baguettes taillées par petits grains ronds.

CHAPELIER, *s. m.* [*Petasorum mercator, opifex.*] Artisan qui travaille en laine, & qui fait & vend toute sorte de chapeaux.

CHAPELURE, *s. f.* [*Crustæ panis clava decussæ.*] Tout ce qu'on ôte du pain qu'on chapele avec un couteau. (De bonnes chapelures. Passer des chapelures. Les Boulangers vendent les chapelures pour en faire du potage.) On s'en sert aussi pour nourrir des poules & des poulets.

CHAPERON, *s. m.* [*Tegmen capitis quo veteres Franci utebantur, vulgò capero.*] Ancienne coifure qui étoit ordinaire en France durant la prémiére race, & qui a duré pendant la seconde & la troisiéme, jusques aux régnes de Charles V. VI. & VIII. sous lesquels on portoit des chaperons à queuë, que les Docteurs & Bacheliers ont retenu pour marque de leurs degrez, & les ont fait décendre de la tête sur l'épaule. *Bouterouë.*

Chaperon. [*Capitium.*] Coifure de velours que les femmes de bons bourgeois portoient dans le dix-septiéme siécle. Les chaperons étoient autrefois des habits, comme ils le sont encore à présent, servant aux vieilles femmes en de certains païs. *Thiers, Histoire des perruques, ch. 6.*

Chaperon. [*Amiculum doctoris.*] Ornement qu'on porte sur l'épaule, qui marque les degrez de l'Université, & qui est diférent selon l'ordre des degrez, & même de diverses couleurs suivant les diverses Facultez. On porte le chaperon sur l'épaule gauche.

Chaperon. [*Cucullus.*] Terme de certains *Religieux*, comme de Bernardins, Jacobins, de Mathurins, d'Augustins, &c. Espéce de camail qui couvre la tête, les épaules & l'estomac du Religieux, & qui par derriére décend fort bas & en pointe. Le chaperon étoit aussi autrefois une couverture de tête des Ecléstastiques : mais il y a plus de deux cens ans qu'ils n'en portent point à l'Eglise. *Thiers, ch. 4.* C'étoit aussi une coifure de tête qui avoit un bourrelet sur le haut, & une queuë pendante sur l'épaule, que portoient les Chevaliers de l'Etoile que le Roi Jean institua. *Choisi, Hist. du Roi Jean, l. 4. ch. 2.*

☞ Le P. du Molinet, dans son *Discours sur l'habit des Chanoines*, dit que le camail, la mozette & le chaperon ont servi aux Chanoines pour le même usage que l'aumusse, lorsqu'ils ne portoient point encore de bonnets. Loisel dans son *Dialogue des Avocats, pag. 461.* a remarqué que les Avocats plaidans avoient droit de porter le chaperon fourré, *comme Messieurs de la Grand'Chambre.* Ce chaperon est la même chose que la cornette que les Docteurs portent à présent sur l'épaule gauche. Pasquier écrivant à M. de Marillac, a remarqué que l'Arrêt rendu contre Jacques-Cœur, portoit qu'il feroit amende honorable, *sans chaperon & sans ceinture ;* & il ajoûte : » Quant est du mot de *chaperon*, il est certain » que nos Anciens en usoient au lieu de bonnets » qui sont entre nous en usage ; d'où vient que » nous disons encore, *chaperonner*, pour *bonneter*, » & que nous avons emprunté de nos Ancêtres » ce vieux adage, *deux têtes en un chaperon*, » quand deux personnes s'entendent. « *Tome 1. des Lettres, p. 163.*

On apelle une vieille femme, un grand *chaperon*, sous la conduite de laquelle on met les jeunes filles. [*Mulier annosa.*] (Il n'est pas honnête à des filles de s'aler promener si elle n'ont quelque Dame qui leur serve de chaperon.)

Chaperon. [*Accipitris cucullus.*] Ce mot se dit de certains oiseaux, & veut dire le dessus de la tête de l'oiseau.

Chaperon. Etofe qui couvre la tête de l'oiseau de proie, pour l'empêcher de voir. (Mettre ou ôter le chaperon à un Faucon. *Recuëil des oiseaux de proie, p. 124.*)

Chaperon, s. m. [*Aureum textile, posticam trabeæ sacræ partem adornans.*] Terme de *Chapier.* Ornement en broderie qui est derriére la chape.

Chaperon. [*Muri fastigium utrinque inclinatum.*] Terme d'*Architecture.* Le haut d'une muraille faite en talus. Rebord de deux ou trois doigts.

Chaperon. Terme de *Sellier.* Couverture qui se renverse sur la poignée du pistolet, & qui la préserve de la pluie. Ainsi on dit, *un chaperon de fourreau de pistolet bien fait.*

Chaperon. Terme d'*Eperonnier.* Partie de l'escadre qui embrasse & lie le banquet de l'embouchure du cheval.

Chaperon de presse à imprimer des estampes. C'est le dessus de la presse.

CHAPERONNÉ, CHAPERONNÉE. En terme de *Blason*, se dit d'un épervier, ou d'un autre oiseau de proie qui est armé de son chaperon.

CHAPERONNER, *v. a.* [*Murum, aut avis caput cucullo instruere.*] Mettre un chaperon, couvrir d'un chaperon, faire un chaperon. On chaperonne un faucon, on chaperonne une muraille de clôture, du côté de celui à qui le mur apartient ; & si le mur est mitoïen, on le chaperonne des deux côtez.

Chaperonner, v. a. [*Aliquem obsequiis sibi demereri.*] Faire beaucoup de révérences à quelcun, lui donner bien des coups de chapeau pour atraper quelque chose de lui. *Danet.*

CHAPERONNIER, *f. m.* [*Accipiter cuculli patiens.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit d'un oiseau de proie qui porte patiemment le chaperon.

CHAPIER, *f. m.* [*Sacerdos sacrâ trabeâ instructus.*] Eclésiastique qui porte chape durant l'ofice divin qu'on fait en cérémonie.

CHAPITEAU, *f. m.* [*Capitulum, capitellum.*] Terme d'*Architecte.* Le haut ou le couronnement des colonnes. Il se dit aussi en terme de *Ménuisier*, des corniches & couronnement qu'on met au-dessus des bufets, &c.

Chapiteau. Terme d'*Artillerie.* Ce sont deux ais joints ensemble, dont on couvre la lumiére d'un canon, pour en garantir l'amorce du vent ou de la pluie.

CHAPITRE, *f. m.* [*Capitulum, caput.*] Partie d'un livre, où l'on traite particuliérement d'une chose qui regarde le gros de la matiére dont on parle dans tout le Livre. (Faire de trop longs ou trop courts chapitres.) En terme de *Palais*, & en fait de comptes, on dit *Chapitre de recette*, *de dépense*, *&c.*

Chapitre. [*Religiosorum conventus.*] Lieu où les Religieux s'assemblent en corps pour l'intérêt spirituel ou temporel de la maison. (Aler au Chapitre.) On donne aussi ce nom aux assemblées des Ordres militaires.

* *Chapitre*, *f. m.* [*Collegium Canonicorum.*] Assemblée de Religieux d'un Couvent. Assemblée de Chanoines au Chapitre. (Il arma tout le Chapitre contre lui. *Despr. Lutr.* On tient Chapitre général: on tient Chapitre provincial.

J'ai maints *Chapitres* vûs,
Qui pour néant se sont ainsi tenus,
Chapitres non de Rats, mais *Chapitres* de Moines,
Voire *Chapitres* de Chanoines.
La Fontaine.)

☞ On atribuë à S. Augustin l'institution des Chapitres. Il assembla des Clercs pour l'aider dans ses fonctions; il vécut avec eux, dans une sainte & parfaite union, sans qu'aucun pût avoir la moindre chose en propre. Cet établissement ne subsista pas long-tems; mais les Clercs restérent auprès de leur Evêque, & firent un corps qui représenta l'Evêque pendant sa vie, & après sa mort. Ce corps, informe dans son commencement, se perfectionna peu à peu, & l'on fut obligé d'en établir non-seulement dans les Villes Episcopales, mais encore dans les autres Villes, où on leur donna le titre d'Eglises Colégiales. Les Chapitres peuvent faire des statuts, & établir des régles pour l'utilité particuliére du corps, pourvû qu'ils ne contiennent rien de contraire aux Canons & aux Ordonnances: ils peuvent priver le Théologal des distributions de la semaine où il a manqué de faire des leçons: ils peuvent interdire l'entrée du Chœur & des Assemblées. Les délibérations doivent être faites dans le Chapitre, réglées à la pluralité des voix; & en cas de partage, la voix du Président forme, au moins dans plusieurs Eglises, la conclusion de la dificulté que l'on agite. La jurisdiction du Chapitre est plus étenduë, lorsque le Siége vient à vaquer. L'assemblée des Moines pour leurs afaires particuliéres, est apellée, parmi eux, Chapitre, le lieu de l'assemblée est apellé en Latin, *Capitulum*, aparemment parce qu'on y lisoit tous les jours un chapitre de la Régle.

* *Avoir voix en Chapitre.* Proverbe, qui signifie avoir droit & autorité en quelque afaire.

Pain de Chapitre. C'est ainsi qu'on apelle le pain blanc qu'on distribuë tous les jours aux Chanoines. Figurément, il se dit d'une réprimande.

Chapitre. [*Causa, materia.*] Sujet, matiére. (On s'est entretenu sur son chapitre. Passons sur ce chapitre. *Mol.*) Après qu'on eut parlé de diverses choses, on vint enfin *sur son Chapitre;* c'est-à-dire, à parler de lui. Ce goinfre entend fort bien le *chapitre* des sausses. Ne l'ataquez pas sur le droit, car il est fort sur ce *chapitre-là.*

* *Chapitre*, *f. m.* [*Reprehensio.*] Reprimande publique dans une maison Religieuse ou dans un Chapitre de Chanoines.

† CHAPITRER, *v. a.* [*Reprehendere aliquem.*] Ce mot signifioit proprement, reprendre & corriger un Moine ou un Chanoine en plein Chapitre; mais il se dit dans un sens général, & signifie réprimander. (Vous avez fait telle chose, vous serez bien chapitré. Je l'ai chapitré sur le peu de respect qu'il portoit à son pére. *Mol. Fourberies de Scapin.*)

☞ CHAPLER. Ce mot est vieux, & n'est guére en usage. Il signifie, briser, hacher & mettre en piéces. Le Poëte Guiart a dit:

Tant flot de gens après s'arrive,
Desquiex chascun tant y *chaploie*,
Qu'ils mettent Anglois à la voie.

CHAPON, *f. m.* En Latin, *capo.* Coq châtré.

(Un coq y paroissoit en pompeux équipage,
Qui changeant sur ce plat & d'état & de nom,
Par tous les conviez fut apellé *chapon.*
Despréaux.)

Chapon. [*Immersum ollæ panis frustulum.*] Morceau de pain qu'on met boüillir dans le pot.

On dit proverbialement: *Qui chapon mange, chapon lui vient;* pour dire, que le bien vient plûtôt à ceux qui en ont déja, qu'à ceux qui n'en ont point. On dit encore, *deux chapons de rente;* c'est-à-dire, deux personnes, dont l'une est grasse, & l'autre maigre.

Le vol du chapon. [*Prærogativi juris prædium.*] Terme de *Coûtume.* C'est une piéce de terre autour d'une maison noble, d'aussi grande étenduë qu'en pourroit avoir le vol d'un chapon. Dans le partage des biens d'une maison noble, l'aîné a le vol du chapon qui est estimé, par la Coûtume de Paris, à un arpent de 72. verges, ou environ 1580. piez ou 316. pas.

† CHAPONNEAU, *f. m.* [*Junior capo.*] Un jeune & petit chapon. (Ce n'est qu'un chaponneau.)

CHAPONNER, *v. a.* [*Pullum gallinaceum castrare.*] Châtrer un petit coq, ou cochet.

CHAPONNIÉRE, *f. f.* [*Vas coquendis caponibus idoneum.*] Vaisseau d'argent ou de cuivre étamé pour mettre des chapons en ragoût.

CHAQUE, *Pronom adjectif.* [*Quisque.*] Qui veut dire chacun. On dit, *chaque langue* a ses propriétez, & non pas *chacune langue.* *Vaug. Nouvelles Remarques.*

CHAR, *f. m.* [*Currus.*] Ce mot signifie *chariot*, mais il ne se dit qu'en parlant des chars de triomphe, & au figuré, où il est beau & noble. Hors de là, le mot de *char* pour *chariot*, n'est point en usage. (L'éloquence me fit monter avec elle sur son char. *Abl. Luc.*

Voilà donc le triomphe où j'étois amenée;
Moi-même à vôtre *char* je me suis enchaînée.
Racine, Iphigénie, a. 2. sc. 3.)

Charag, *f. m.* On apelle ainſi le tribut que les Chrétiens & les Juifs paient au Grand Seigneur.

Charanson, ou **Calendre**. Voïez *Calendre.*

Charbon, *f. m.* [*Carbo.*] Bois alumé qu'on éteint avant qu'il ſoit réduit en cendre, & qui ne ſe pourrit jamais. (Le charbon eſt noir, à cauſe qu'il eſt extrêmement poreux. On y remarque avec le microſcope une quantité incroïable de pores. On en compte un million dans un morceau d'un pouce.)

On dit figurément dans le ſtile de l'Ecriture, *Amaſſer des charbons ardens ſur la tête de ſon ennemi;* c'eſt-à-dire, le rendre plus inexcuſable, & atirer ſur lui la vengeance de Dieu, en lui rendant le bien pour le mal. On dit auſſi d'un homme qui a une groſſe fiévre, *Il brûle comme un charbon.*

Charbon de feu. Morceau de bois alumé, & qui va être réduit en cendres.

Charbon de terre. [*Carbo foſſilis.*] Eſpéce de terre minérale foſſile & fort noire, dont les forgerons ſe ſervent au lieu du charbon de bois. (Il y a en France, quelques mines de charbon de terre, & il y en a pluſieurs en Angleterre, où l'on ſe ſert communément de cette ſorte de charbon.)

Charbon de ſaule, [*Pictoris carbo linearis.*] Ou d'autres bois doux. C'eſt celui dont ſe ſervent les Peintres & les Graveurs pour faire des éſquiſſes de leurs deſſeins. On fait ce charbon dans un canon de piſtolet qu'on remplit de ce bois de ſaule, &c. & qu'on met au feu pour le faire brûler.

Charbon. [*Carbunculus.*] Tumeur maligne, impure, brûlante & ſouvent contagieuſe, engendrée d'un ſang atrabilaire & boüillant. *Tév.*

Charbonnée, *f. f.* [*Toſtæ carnis ofella.*] Morceau de chair de porc, ou de beuf ſans graiſſe, qu'on fait ordinairement rôtir ou griller.

Charbonner, *v. a.* [*Carbone denigrare.*] Noircir avec du charbon.

† * *Charbonner.* [*Aliquem infamem facere.*] Noircir & déchirer une perſonne par quelque ſanglante raillerie. (Il me ſollicite de la charbonner dans mes vers. *Main. Poëſ.*)

Charbonnier, *f. m.* [*Carbonarius.*] Ouvrier qui fait le charbon dans les bois.

† * *Le Charbonnier eſt maître en ſa maiſon.* Proverbe, pour dire, que chacun doit être maître chez ſoi.

† * *La foi du charbonnier.* Ces mots ſignifient la foi implicite, par laquelle un Chrétien croit en général tout ce que l'Egliſe croit.

Charbonnier. Oiſeau, dont il y a deux eſpéces: le Meſange, *Parus*, & le Charbonnier, *Carbonarius major.*

Charbonnier, ſe dit auſſi d'un petit lieu où dans les maiſons bourgeoiſes on ſerre la proviſion de charbon.

Charbonniére, *f. f.* [*Carbonarii fornax.*] C'eſt une place qu'on marque dans les bois pour faire le charbon. L'Ordonnance ne permet, en coupant les bois, qu'un nombre de charbonniéres.

Charbonniére, *f. f.* Regratiere qui fait le négoce de charbon à petites meſures.

Charcanus. Étofe de ſoie & de coton, qui ſe fabrique aux Indes Orientales.

Charcuter, *v. a.* [*Minutatim concidere.*] Hacher ou tailler la viande, comme font les Charcutiers.

Charcutier, *f. m.* [*Carnium coctarum propola.*] C'eſt celui qui tuë des cochons, & en vend le lard & la chair cruë, ou cuite & ſalée, & qui fait & vend de toute ſorte de boudins, d'andoüilles, de cervelas, de langues de beuf & de porc, de ſauciſſes, &c.

L'Académie Françoiſe, dans ſon Dictionnaire, veut qu'on prononce & qu'on écrive *Charcutier*, & non *Chaircutier.*

Charcutiére, *f. f.* [*Coquela carnaria.*] Femme de Charcutier, femme qui fait le métier de Charcutier.

Chardon, *f. m.* [*Carduus.*] Herbe piquante qui fleurit couleur de roſe ſéche.

Chardon bénit. [*Carduus benedictus.*] Plante apellée ainſi à cauſe de ſes propriétez.

Chardon panicaut, ou *Chardon à cent têtes.* Les Médecins ſe ſervent de la racine de cette plante, boüillie dans du vin, pour guérir les retentions d'urine.

Chardon Nôtre-Dame. La décoction de cette eſpéce de chardon eſt ſouveraine pour l'hidropiſie, la jauniſſe, & les douleurs de reins.

Chardon à carder. [*Carduus fullonum.*] On s'en ſert pour tirer le poil des draps.

Chardon. [*Carduus ferreus.*] Crochet de fer au haut des baluſtrades de fer pour empêcher de paſſer. On apelle auſſi *chardon épi.*

Chardonner, *v. a.* [*Pilos carduis erigere.*] Terme de *Détacheur.* Tirer le poil d'un habit avec des chardons.

Chardonneret, *f. m.* [*Carduelis.*] Petit oiſeau fort joli, marqué de noir, de jaune & de rouge, qui chante agréablement, qui eſt ſujet à des vertiges, & qui vit environ quinze ans.

☞ **Chardonnerette**. Eſpéce de ſauce faite avec chardon ou cardon d'Eſpagne.

Chardonnerette. Plante. Voïez *Carline;* c'eſt la même plante.

Chardonnet, *f. m.* Ce mot ſignifie *petit chardon;* mais il ne ſe dit qu'en parlant d'une Egliſe de Paris, qu'on apelle S. Nicolas du Chardonnet.

Chardonnette, *f. f.* [*Cynara ſylveſtris latifolia.*] Petite herbe qui n'eſt autre choſe que le chameléon noir, elle eſt ſemblable à l'artichaut, & ſes fleurs ſont couleur de pourpre.

Chardonniére, *f. f.* [*Carduetum.*] Lieu où il a quantité de chardons.

Charée, (**Charrée**,) *f. f.* [*Lixivius cinis.*] Cendre qui reſte ſur le cuvier, & dans le charier, après qu'on a coulé la leſſive.

Charenson, (**Charanson**,) *f. m.* [*Curculio.*] Inſecte qui s'engendre dans les grains de blé, qui mange la farine, & n'y laiſſe que le ſon. Voïez *Calendre.*

Charge, *f. f.* [*Onus, pondus.*] Fardeau. (Une charge de cotrets, de fagots. La charge d'un crocheteur, la charge d'un mulet, la charge d'un vaiſſeau.)

☞ La *charge* eſt, à proprement parler, ce que l'on peut porter ſelon ſes forces; le *fardeau* eſt ce qui excéde nos forces: ainſi on dit, *Que la charge eſt forte, & que le fardeau eſt lourd, que l'on eſt acablé du fardeau.*

Charge. Grand poids, choſe fort péſante. (Ces colonnes ſuportent une charge prodigieuſe. Il faut étaïer cette poutre, de peur qu'elle ne ſucombe ſous la charge.)

Charge de Ville. [*Munus, officium.*] Tout ce à quoi eſt obligé un Bourgeois pour le bien de la Ville où il demeure. *Patru, Plaid. 1.*

☞ On diſtingue ces *Charges* des autres, par le titre de *Municipales*, parce que leurs fonctions

ont pour objet le bien public, & l'administration des afaires de la Communauté. La Prévôté des Marchands à Paris & à Lyon, l'Echevinage de ces deux Villes ; les Charges de Consuls, de Maires, de Capitouls, sont des Charges Municipales. Entre les Charges de cette espéce, les unes ont une dignité atachée, & les autres sont bornées dans quelque fonction particuliére. Les Charges Municipales se donnent par élection. Il ne faut pas confondre les Charges avec les Ofices. Le terme *Charge* est générique : mais dans l'essence, la Charge s'exerce pour un tems, & sans titre du Roi : l'ofice dépend de la provision que le Roi en donne.

Charge. [*Onus.*] Tout ce qui incommode une personne dans ses biens, ou dans ses plaisirs. (Être à charge à sa famille. *Abl. Luç.* Il est à la charge de ses amis. Cette veuve a quatre enfans à sa charge. Une tutelle est une charge, & non pas un avantage.

C'est une *charge* bien pesante
Qu'un fardeau de quatre-vingts-ans.
Quinaut, Opéra.)

Charge. [*Mandatum.*] Ordre de faire quelque chose, de dire quelque chose, d'avoir soin de quelque chose. (Il m'a donné charge de vous dire qu'il étoit vôtre serviteur. Ce Banquier a donné charge à son Commis, ou à son Correspondant d'aquiter la lettre de change. Un Procureur ne peut rien faire sans charge.)

Charge. [*Munus, dignitas, magistratus.*] Emploi considérable qu'on achéte, ou que le Roi donne. (Disposer des Charges de la Cour. Remplir les principales Charges de l'Etat. *Mémoires de la Rochefoucaut.* Les grandes Charges peuvent aisément devenir des mines d'or, lorsque ceux qui les possédent veulent renoncer à leur honneur & à leur conscience. *Thiers, Traité des jeux. Epître.*)

La vénalité des Charges qui se pratique en France, n'a été en usage dans aucune République.

(L'argent seul, au Palais peut faire un Magistrat.
Boileau.)

Le sieur de Courval-Sonnet a fait une satire presque entiére contre la vénalité des Charges.

Charge. [*Onus, tributum, vectigal.*] Impositions. (C'est le peuple qui porte les charges de l'Etat. On est obligé de mettre de nouvelles charges durant la guerre.)

Charge. [*Onus, impensa.*] Terme de *Palais.* Pension, rente, redevance. (Les charges d'un bénéfice. Ce fond est obligé à de grandes charges.)

Charges foncières. Terme de *Pratique.* Ce sont les redevances qu'on a imposées après le cens, sur les héritages, lorsqu'ils ont été aliénez. Les charges ou rentes fonciéres doivent être païées & suportées par celui qui posséde l'héritage, sinon il le doit abandonner. Voïez *Loiseau, Traité des rentes, l. 1. ch. 3.*)

Charge. [*Pulveris ac globi tormento displodendo modus.*] Ce qu'il faut de poudre ou de plomb pour charger une arme à feu. (Mettre la charge dans le canon. La charge ordinaire des canons est du tiers du poids de leur boulet. On double cette charge pour les essaïer.)

Charge. [*Pulveris ac plumbi modus.*] Etui de bois, couvert de veau, qui pend à la bandouliére des Mousquetaires fantassins, & où ils mettent la charge de poudre. (Ouvrir la charge avec les dents. Voïez *le Livre des Evolutions.*)

Charge. [*Impetus, aggressio.*] Combat. Choc. (Commencer la charge par l'aile droite. *Abl.* Venir à la charge, mener à la charge, revenir à la charge avec de grands cris. *Abl. Arr.*)

Charge. [*Pugnæ signum.*] Son de trompette, ou batement de tambour pour avertir les soldats de charger l'ennemi. (Sonner la charge, batre la charge.)

Charge. [*Res per picturam exaggerata.*] Terme de *Peinture.* Exagération burlesque des parties les plus marquées, & qui contribuent davantage à la ressemblance, ensorte qu'on reconnoisse la personne dont on fait la charge.

On se sert aussi du mot *charge*, au Théatre, en parlant du trop de véhémence de la déclamation d'un Acteur tragique ; mais c'est mal-à-propos, dit M. Remond de Sainte Albine dans son Livre intitulé, *Le Comédien.* La *charge*, ajoûte-t-il, est au Théatre la même chose que dans la peinture. C'est un excès qu'on se permet pour se moquer ou pour faire rire. Un Acteur comique, pour s'égaïer, ou pour égaïer les spectateurs, peut porter quelques espéces de ridicules à un plus haut point qu'elles n'ont jamais été portées.

Charge. [*Accusatio, criminatio.*] Terme de *Palais.* Information. (Nôtre apel ne dépend pas proprement des charges. *Patru, Plaid. 11.* Il y a beaucoup de charges contre cet homme, il est acusé de plusieurs crimes. Les charges & les informations ont été raportées. On entend les témoins, tant à charge qu'à décharge.)

☞ *Charge*, dans la Coûtume de Bretagne, *art. 417.* c'est la prise des bêtes en dommage.

Charge. [*Cataplasma.*] Terme de *Maréchal.* Cataplâme fait de plusieurs drogues qu'on aplique sur la partie du cheval qui est afligée de quelque mal. Ainsi on dit, *Une charge pour les jambes.*

A la charge que. [*Eâ lege, eâ conditione.*] A condition que. (Je vous donne mon cœur, à la charge que vous me donnerez le vôtre.)

† *A la charge d'autant.* Sorte d'adverbe qui ne se dit que le stile familier, & qui signifie, à condition d'autant, du réciproque, à condition qu'on rendra la pareille.

(Qui t'a donné si gentille épousée ?
Que je la baise, *à la charge d'autant.*
La Fontaine, Contes. t. 3.)

* CHARGEANT, CHARGEANTE, *adj.* [*Gravis, onerosus.*] Prononcez *charjant.* Il se dit, au figuré, en qualité d'adjectif. Il se dit des emplois, des afaires & des charges, & il signifie embarassant, qui fatigue, & dont on ne sauroit s'aquiter qu'avec grand peine. On peut dire aussi, *Cet homme est bien chargeant ;* c'est-à-dire, il est importun, ou il engage à faire beaucoup de dépense.

CHARGEMENT, *s. m.* Il se dit de la charge entiére d'un vaisseau, & aussi de la cargaison, ou charge des seules marchandises qu'il contient. On s'en sert dans toutes les significations du mot de *charge.* On dit aussi, *Police de chargement*, pour signifier une reconnoissance par écrit, que donne le maître ou patron d'un vaisseau, de toutes les marchandises, dont un ou plusieurs Négocians chargent son vaisseau.

CHARGEOIR, *s. m.* [*Instrumentum quo pulvis & globus tormento induntur.*] Terme de *Canonnier.* Instrument dont on se sert pour charger les piéces d'artillerie, & qui est garni de sa lanterne, de sa hampe, & de deux boëtes pour charger la poudre à canon.

CHARGE',

Chargé, Chargée, *adj.* [*Oneratus, onustus.*] Qui a un fardeau sur les épaules. (Cheval chargé. Vaisseau trop chargé, &c.)

Chargé, Chargée. [*Color pressus, nubilus, austerus, satur, exaggeratus.*] Ce mot se dit en *Peinture*, & signifie trop marqué. Qui fait une ressemblance satirique d'une personne. (Portrait chargé, figure chargée, couleur chargée.) Voïez *Charge.* On le dit aussi généralement de tout ce qui se représente par le discours, quand l'exagération est trop forte. Ce récit est trop *chargé.* Ce discours, cet ouvrage est trop *chargé* de choses, ou de citations. Cette piéce est trop *chargée* de de descriptions, de portraits, &c.

Chargé, Chargée. [*Gravis pinguedine, &c.*] Ce mot se dit en parlant de cheval, & veut dire qui a trop de quelque chose. (Cheval chargé de tête, cheval chargé d'encolure.)

On dit d'un homme gras, qu'il est *chargé de cuisine.* [*Gravis pinguedine, ventriosus.*] Et d'un homme vieux, qu'il est *chargé d'années.* [*Annosus, gravis annis.*]

Le tems est chargé; c'est-à-dire, couvert de nuages, disposé à la pluie.

Avoir les yeux chargez; c'est les avoir enflez & pleins d'humeur.

On apelle *Dez chargez*, de faux dez, des dez pipez, dont se servent ceux qui veulent tromper au jeu.

Chargé, Chargée. [*Onustus.*] Ce mot est aussi un terme de *Blason*, & il se dit quand sur les piéces honorables de l'écu, il y a quelque figure; & quand sur celle-ci on en met quelque autre, on dit *surchargé.* (Il porte d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.)

Pistole chargée. [*Nummus aureus, cui metallum aliquod adjectum est.*] Cela se dit quand on a ajoûté de l'or ou quelque autre métal à une pistole trop légére pour la rendre de son poids.

Charger, *v. a.* [*Gravare, onerare.*] Mettre quelque chose sur la tête, sur les épaules, sur quelque harnois, comme chariot ou charrette, sur quelque vaisseau, ou sur quelque bête de somme. (Il faut un homme pour charger les maneuvres. Les chameaux sont dressez à se baisser quand on les charge. Charger des meubles sur un chariot. *Abl. Arr.* Charger un vaisseau de pierres. *Vaug. Quint. l. 7.*) *Charger un navire en grenier;* c'est-à-dire, sans embaler. *Charger son estomac*, c'est manger avec excès: *Cette nourriture charge trop l'estomac, &c.*

Charger. [*Pulvere & globo sclopetum instruere.*] Mettre dans une arme à feu, ou dans quelque piéce d'artillerie, la charge nécessaire pour faire l'éfet qu'on désire. (Charger un fusil, un pistolet, un canon, &c. Charger une mine.)

Charger. [*In hostem irrumpere.*] Donner sur l'ennemi, le batre. (Charger l'ennemi. *Abl. Arr. l. 1.* Ils avoient ordre de ne se point découvrir que l'ennemi ne fût passé, pour le charger en queuë. *Abl. Luc. t. 2.*)

Charger. [*Verberibus impetere, impugnare.*] Il se dit au même sens dans des quérelles particuliéres. (On l'a chargé de coups. On l'a chargé de bois, pour dire, on lui a donné des coups de bâton.

Il pourroit bien, mettant afront dessus afront,
Charger de bois mon dos, comme il a fait mon front.
Moliére.)

Charger. [*Dare alicui provinciam, negotium.*] Donner la conduite de quelque chose, de quelque personne à quelcun. Ordonner, obliger quelcun de faire une chose. Donner le soin d'exécuter, ou de faire exécuter quelque chose. (Ils le chargérent de dire à Alexandre. *Vaug. Quint. l. 3.* Charger quelcun d'une afaire. *Abl.* Un Avocat, un Procureur est chargé des afaires de sa partie. Le Greffier est chargé des piéces d'un procès. Un Ambassadeur est chargé par ses instructions, de demander la restitution de quelque place. Il a fort bien réussi dans la négociation dont il avoit été chargé.)

Charger. [*Reddere, afferre.*] C'est rendre & raporter beaucoup, en parlant des arbres & des moissons. Lorsque la moisson est abondante autre part, mon champ charge moins. *Danet.*

Charger. [*Criminari, accusare.*] Acuser. (Ils ne cessoient de le charger, tantôt d'avarice, & tantôt de trahison. *Vaug. Quint. l. 10.* Tous les témoins chargent l'acusé.)

Charger. [*Rationibus inferre.*] Enregîtrer, écrire dans un livre. (Un marchand charge son livre de ce qu'il achéte & de ce qu'il vend.)

Charger. [*Onerare.*] Ce mot se dit au figuré, à peu près dans le même sens. On dit, *charger sa mémoire de quelque chose;* pour dire la mettre en sa mémoire. *Il ne faut charger sa mémoire que de bonnes choses.*

Charger. Il se dit aussi figurément, en parlant de la conscience. *Il ne faut rien faire qui puisse charger nôtre conscience;* c'est-à-dire, qui puisse l'obliger à nous faire des reproches, & nous donner du regret & du repentir.

Charger. [*Rem pingendo exaggerare.*] Terme de *Peintre.* Faire une exagération burlesque des principaux traits qui contribuent à la ressemblance. (Charger un portrait.)

* *Charger.* Il se dit au figuré, & signifie exagérer, ajoûter à la vérité. *Il a chargé l'histoire;* c'est-à-dire, il y a ajoûté beaucoup de choses de son crû.)

Charger. Terme d'*Imprimeur.* On dit, *charger trop une feüille d'impression*, lorsqu'on y met trop de lignes, soit dans le corps, soit en marge; ou quand l'Imprimeur met trop d'encre.

Charger. Terme de *Teinturier. Charger trop une couleur;* c'est la faire plus brune & plus obscure, que l'échantillon qui a été donné.

Charger. [*Implere.*] Terme de *Vinaigrier.* Emplir. Charger les vaisseaux. (Pot à charger, entonnoir à charger.)

* *Charger.* [*Onus imponere.*] Imposer quelque chose d'onéreux. (Charger l'héritier de païer tous les legs & toutes les dettes. Charger le peuple de tailles, & de plusieurs sortes d'impositions. Charger les marchandises de doüanes.)

Charger, v. a. [*Tardare horologium addito pondere.*] Terme d'*Horloger*, & il se dit du balancier, c'est mettre du poids sur le balancier pour empêcher que la montre n'avance. (Charger le balancier.)

Charger, v. a. [*Circumdare.*] Terme de *Fileuse.* C'est mettre du chanvre, du lin, des étoupes, &c. autour de sa quenoüille pour les filer. (Je vais charger ma quenoüille.)

Se charger, v. r. [*Sibi onus imponere.*] Se mettre un fardeau sur la tête ou sur les épaules. (Il n'a que faire d'aide, il se charge bien lui-même.)

Se charger. [*Recipere.*] S'obliger. Prendre soin d'exécuter, ou de faire exécuter quelque chose. (Il se charge d'une dette, & en charge son bien. *Patru, Plaid. 3.*

De l'intérêt du Ciel, pourquoi vous *chargez*-vous?
Pour punir le coupable, a-t-il besoin de nous?
Moliére, Tartuffe.)

CHARGEUR, *f. m.* [*Præfectus instruendis pulvere ac globo tormentis.*] Oficier d'artillerie commis pour charger le canon.

Chargeur, f. m. Maneuvre qui sert à charger les autres ouvriers.

Chargeur. [*Qui onus imponit.*] Oficier qui sert à charger & arranger le bois dans les membrures sur les ports, afin que le bourgeois ne soit point trompé.

Chargeur. Celui qui charge un vaisseau. On apelle *Marchand chargeur*, celui à qui apartiennent les marchandises dont un vaisseau est chargé.

CHARGEURE, *f. f.* [*Partes scuti onustæ.*] Terme de *Blason.* Piéces qui en chargent d'autres. (La chargeure ne diminuë pas la noblesse des armes comme fait la brisure.)

CHARIAGE, *f. m.* [*Vectura.*] L'action de charier & de voiturer quelque chose sur des chariots. (Le chariage est fort dificile en cette saison, & par les chemins où il faut passer, qui sont fort rompus.)

Chariage, f. m. [*Vecturæ pretium, merces.*] Le salaire qu'on donne pour faire une voiture. (Le chariage coûte beaucoup.)

CHARIER, *f. m.* [*Cannabinum segestre lixivii cineris.*] Terme de *Blanchisseuse.* Prononcez *charié.* Coutis qu'on étend sur le linge rangé dans le cuvier, & sur lequel on met les cendres, afin que la lessive qu'on jette ensuite dessus, les détrempe, coule au travers du charier, & moüille le linge. (Mettre le charier.) Les païsans disent *un chari.*

Charier, v. a. [*Carro, plaustro exportare.*] Prononcez *charié.* Mener avec un chariot, ou avec une charrette. (Charier de la pierre.)

* *Charier, v. n.* [*Non delirare.*] Ce mot se dit, au figuré, de la conduite des personnes ; & quand on ménace un homme ; on dit, *qu'il faut qu'il charie droit ;* pour dire, qu'il prenne garde de faire des fautes.

* *Charier.* [*Vehere.*] Ce mot se dit des riviéres qui ne sont pas encore tout-à-fait prises de la gelée, & signifie entraîner des glaçons. (La riviére charie.)

† *Charier.* [*Vectare.*] Ce mot se dit de l'urine, & veut dire aussi entraîner. (Urine qui charie une quantité de matiéres épaisses & grossiéres. *Deg.*)

Charier. [*Cum præda avolare, insequi.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit quand l'oiseau emporte sa proie, & ne revient pas quand on le reclame. On dit aussi, *que l'oiseau charie un perdreau*, lorsqu'il le poursuit & le pourchasse.

CHARIOT, *f. m.* [*Carrus, currus, plaustrum.*] Harnois qui a quatre rouës, des ridelles, un limon, ou un timon, & qui est propre pour charier & porter des meubles & autres choses. (Un chariot de bagage. Mener un chariot. Chariot, ou char de triomphe. On couroit aux jeux olympiques avec des chariots. On combatoit autrefois sur des chariots armez de faulx.)

Le grand ou *le petit chariot.* [*Ursa major, ursa minor.*] Ce sont les noms que le peuple donne à deux constellations que les Astronomes apellent la grande & la petite ourse, lesquelles sont du côté du Septentrion.

Chariot d'enfans. Sorte de petite voiture qui est ordinairement d'osier, & où l'on met les enfans pour les promener.

Chariot. Terme de *Cordier.* Planche montée sur deux petites rouës, servant au Cordier pour assembler du cordage.

Chariot. Mesure, ou estimation, à laquelle on vend à Paris la pierre de taille ordinaire. Le *chariot* contient deux voies, & chaque voie cinq carreaux ; c'est-à-dire, environ quinze pieds cubes de terre.

Chariot. Espéce de poids en usage à Anvers.

CHARITABLE, *adj.* [*Liberalis, benignus, beneficus.*] Qui a de la charité. (Être charitable envers son prochain. On ne peut être bon Chrétien, si on n'est fort charitable. Le Médecin charitable, l'Apoticaire charitable : ce sont les noms de deux livres, qui en faveur des pauvres enseignent à faire des remédes à la maison.

> Qui désignai-je, à vôtre avis,
> Par ce Rat si peu secourable ?
> Un Moine ? non, mais un Dervis :
> Je supose qu'un Moine est toûjours *charitable.*
> *La Fontaine.*)

Charitable, se dit aussi des choses. (Un avis charitable. Un conseil charitable. Un secours charitable.)

CHARITABLEMENT, *adv.* [*Beneficè, benignè, benevolè.*] Avec charité, avec amour. (Corriger charitablement son prochain. *Arn.* Recevoir charitablement les passans.)

☞ CHARITATIF. C'est un secours moderé que le Concile de Latran acorda aux Evêques dans leurs pressantes nécessitez : mais il ne pouvoit être exigé par chaque Evêque qu'une fois pendant sa vie. Et ce fut par cette raison que Jean de Salisbury, Evêque de Chartres, défendit par sa Lettre 49ᵉ. à son Archidiacre de lever une seconde fois le Charitatif.

CHARITÉ, *f. f.* [*Charitas.*] Amour de Dieu & du prochain. (Charité ardente, fervente, véritable, sincére. La charité est une des trois vertus théologales, qui consiste à aimer Dieu de tout son cœur & son prochain comme soi-même. C'est aussi une vertu morale, qui consiste à secourir son prochain de son bien, de ses conseils & de son assistance.) Le mot de *charité*, en ce sens, n'a point de pluriel. (Charité vive, ardente, refroidie, morte, éteinte. La charité est la plus parfaite des vertus théologales. *Saint Ciran, Théologie familiére.*)

Charité. [*Inopiæ levamen, subsidium, eleemosyna.*] Aumône. Le mot de *charité*, en ce sens, a un pluriel. (Faire la charité. Régler ses charitez. Ignace avoit dequoi vivre honnêtement par les charitez qu'on lui faisoit. *Bouhours, Vie de Saint Ignace, l. 2.*)

Charité. Ce mot pris à peu près en ce même sens, entre dans cette façon de parler proverbiale : *Charité bien ordonnée commence par soi-même ;* [*Proximus sum egomet mihi.*] c'est-à-dire, selon le langage des gens du siécle, qu'il faut songer à ses intérêts avant que de songer à ceux d'autrui ; qu'il faut commencer à se faire du bien avant que d'en faire à autrui.

Charité. [*Cœtus ad sublevamen pauperum.*] Terme de *Paroisses de Paris.* C'est une assemblée de quelques Dames dévotes de chaque Paroisse de Paris, établie pour avoir soin des pauvres malades de chaque Paroisse, leur porter, ou leur faire porter par les Sœurs de la Charité, de la nourriture, & des remédes ; leur faire, en cas de nécessité, administrer les Sacremens, & les faire enterrer, s'ils meurent. Le Curé de la Paroisse est le chef de cette assemblée, & on apelle les Dames qui la composent, *Dames de la Charité.* Chaque *charité de Paroisse* a sa Trésoriére

& les Sœurs, qu'on apelle *Sœurs de la Charité*, qui sont des filles habillées d'une grosse étofe grise, qui ont soin de préparer les remédes, & de les porter aux malades. Le mot de *charité*, en ce sens, a un pluriel. (La charité d'une telle Paroisse donne tous les ans deux cens livres à son Médecin. Madame de Longueville, qui étoit une Princesse très-vertueuse, avoit fait établir avant sa mort, des charitez sur toutes ses terres. La charité de chaque Paroisse de Paris, ne secourt les malades de la Paroisse qu'environ trois semaines; ensuite s'il n'y a point d'aparence que la personne malade guérisse, la charité la fait porter à l'Hôtel-Dieu, où en quelque autre endroit destiné à recevoir les pauvres malades. Il a été enterré par la charité de la Paroisse.)

Charité. Ce mot signifie aussi le fonds qui est destiné pour les pauvres malades de chaque Paroisse, & qui vient des quêtes qu'on fait en chaque Eglise de Paroisse pour les pauvres malades, & des legs pieux que leur font les gens de bien lorsqu'ils sont au lit de la mort. En ce sens, on dit: *La charité d'une telle Paroisse est bien réglée, elle est riche, elle est bonne.*

Charité. [*As.*] Subsistance qu'on distribuë aux pauvres malades de chaque Paroisse de Paris. (Il est à la charité de la Paroisse. On lui porte tous les jours la charité de la Paroisse.)

Charité. [*Infirmi.*] Tous les pauvres malades d'une Paroisse. (Il est le Médecin de la charité d'une telle Paroisse. C'est le Confesseur de la charité de la Paroisse.)

La charité des pauvres honteux. [*Egenorum pudendorum societas.*] Cette charité n'est composée que du Curé de la Paroisse & des Marguilliers, qui ont entre les mains un fonds qui vient des quêtes qu'on fait dans chaque Paroisse pour les pauvres honteux, & des legs pieux & autres aumônes qu'on leur fait. Les Marguilliers aïant connoissance de ces pauvres honteux de leur Paroisse, leur donnent, ou leur envoient toutes les semaines, ou tous les quinze jours, quelque petite somme d'argent. Ainsi on dit: *La charité des pauvres honteux* fait subsister un tel ménage. Ces jeunes gens sont à la *charité des pauvres honteux.* On a établi à Paris plusieurs *Charitez pour les pauvres honteux.*)

La Charité de Lyon; c'est un hôpital dans cette Ville, administré par seize Recteurs, dont le prémier est un Comte de S. Jean, & le second un Trésorier de France, & les autres de gros Marchands; à l'exception d'un Avocat qui a soin des afaires. On n'y reçoit que les sains, & les Recteurs sont obligez de faire de grosses avances quand il sont élus. Il ne sont Recteurs que deux ans.

Charité. [*Nosocomium.*] Sorte d'Hôtel-Dieu, où l'on ne reçoit que de pauvres garçons & de pauvres hommes malades, servis par des Religieux instituez par S. Jean de Dieu. (La prémiére Charité de l'Ordre de ces bons Religieux est à Grenade. Toutes les semaines il sort trois fois de la Charité de Paris des pauvres qui sont guéris, & il y en entre d'autres aussi-tôt. Il n'y a dans Paris qu'une Charité des hommes qui est au Fauxbourg Saint Germain. Il ne faut nulle faveur pour être à la Charité, & il n'y a que les parens de ceux qui ont fondé quelque lit qui soient préferez aux autres, & cela semble fort juste.)

La Charité des femmes C'est une sorte d'Hôtel-Dieu, où l'on ne reçoit que de pauvres femmes & de pauvres filles malades, qui sont servies avec soin & avec zéle par des Religieuses hospitaliéres. (Les malades sont fort bien à la Charité des femmes. Il y a trois Charitez de femmes à Paris, l'une auprès des Minimes de la Place Roiale, l'autre à la Raquette, Fauxbourg Saint Antoine, & la troisiéme au Fauxbourg Saint Marceau. On l'a portée à la Charité des femmes.) On dit aussi très-bien, *On l'a portée aux hospitaliéres de la Charité Nôtre-Dame. Elle est morte aux Hospitaliéres de la Miséricorde de Jesus.* Voïez *Hospitaliéres.*

* *Charité.* [*Reprehensio, correctio.*] Quelques Religieux apellent ainsi la discipline qu'un Religieux donne à un autre. (Faites-lui la charité.)

† * On dit proverbialement, & dans un sens contraire, *qu'on prête une charité à quelcun*, [*Rumorem de aliquo spargere,*] quand on médit de lui, & qu'on lui impute à faux quelque défaut, ou quelque vice.

CHARIVARI, *s. m.* [*Nocturnæ vociferationes, vasorumque æneorum pulsationes.*] Assemblée de personnes qui crient d'une maniére boufonne, & font un tumulte avec des poëles & des chauderons, pour faire quelque sorte de confusion à des gens, & sur tout à de nouveaux mariez. (Les charivaris qui se font au sujet des nôces, sont condamnez comme une injure faite au Sacrement de Mariage. *Thiers, Traité des jeux, ch. 24.* Les charivaris se font d'ordinaire aux secondes nôces qui sont disproportionnées, & on les fait le soir pour chagriner les nouveaux mariez. On empêche les charivaris, en donnant quelque chose à la canaille qui les fait. *Le même.*)

Charivari. [*Insulsa musica, turbæ tumultus.*] Ce mot se dit aussi par raillerie d'une mauvaise musique, & du bruit confus & tumultueux que font les débauchez quand ils sont ivres. Le même mot se dit en général de toute sorte de bruit un peu désagréable.

CHARLATAN, *s. m.* [*Circumforaneus propola, circulator.*] Celui qui vend publiquement des drogues, & vante leur vertu vraie ou plus souvent fausse, pour les mieux débiter.

† * *Charlatan.* [*Præstigiator, callidus assentator.*] Cajoleur, hableur. Celui qui par ses cajoleries tâche à tromper les gens.

* *Charlatan.* [*Probitatis ac pietatis simulator.*] Ce mot se dit en parlant des faux dévots, & veut dire hipocrite, tartufe, & qui n'a la dévotion que sur le bout des lévres. (Tous ces beaux diseurs ne sont que de vrais charlatans, & moi je hai plus que la peste ceux qui disent plus qu'ils ne font.

Que l'Eglise est fertile en devots empiriques!
Que de saints *charlatans.*
S. Evremont.)

CHARLATANE, *s. f.* [*Præstigiatrix.*] Cajoleuse, hableuse, qui tâche par ses paroles à atraper les gens. (Les Marchandes du Palais sont des charlatanes.)

† CHARLATANER, *v. a.* [*Fraudulenter assentari.*] Faire le charlatan pour atraper quelque chose.

† CHARLATANERIE, *s. f.* [*Fraudulenta assentatio.*] Cajolerie pour atraper quelque chose. Persuasion subtile & artificieuse pour surprendre quelcun. (C'est une pure charlatanerie que tous les secrets qu'on débite, quand on ne veut pas suivre les régles de l'art.

CHARLES, *f. m.* [*Carolus.*] Nom d'homme.

CHARLOT, *f. m.* Nom d'homme.

CHARLOTTE, *f. f.* Nom de femme.

* CHARMANT, CHARMANTE, *adj.* [*Jucundus*, *fuavis*, *admirabilis*, *eximius.*] Qui agrée, qui plaît. (Efprit charmant, beauté charmante.)

CHARME, *f. m.* [*Carpinus.*] Arbre de haute futaie, dont le bois eft fort dur, qui croît en fort peu de tems, & qui pouffe des branches dès la racine; il reffemble en quelque forte à l'érable.

Charme, *f. m.* [*Incantamentum*, *fafcinatio.*] Enchantement. Ce font des paroles qu'on dit pour produire des éfets furnaturels. (Ces charmes font défendus. *Thiers*, *fuperftitions*, *ch. 33.* Se fervir de charmes. C'eft une magicienne qui eut recours à fes charmes. Elle atiroit les Chevaliers à elle par la vertu de fes charmes. Les charmes d'Alcine agiffoient fur Roger. *Ariofte.* Rompre un charme.)

* *Charme.* [*Illecebra*, *lenocinium.*] Apas. Atraits. (Quel charme a pour vous le danger? *Voiture*, *Poëfies.* C'eft un grand charme que les loüanges pour arrêter un Auteur. *Mol. Crit.* Tirfis eft le charme véritable de tous les cœurs. *La Suze*, *Elégies.*

Que fes *charmes* font grands, que fon tranfport eft doux,
Quand il dit: je vous aime, & je n'aime que vous.
La Suze, *Poëfies.*

Charme merveilleux, furprenant, &c.

Et fans que la douleur diminuât fes *charmes*,
De fes beaux yeux tomboient de groffes larmes,
Ainfi que quelquefois au retour du printems,
Il fait foleil, & pleut en même tems.
Perr. Grifelidis.)

* *Charme.* Moïen & adreffe de gagner le cœur. (Ses yeux favent les mêmes charmes. *Voit. Poëf.*)

CHARMER, *v. a.* [*Fafcinare.*] Ufer de fortilége & de charmes. (Pouvoit-il charmer la bale qui l'a tué? *Voit. Poëf.*)

☞ L'Auteur du *Traité de la Jufteffe* a, ce me femble, fort bien remarqué, que le mot de *charme* emporte dans fa fignification, l'idée d'une force qui arrête les éfets ordinaires & naturels des caufes; le mot de *magie*, renferme l'idée d'une fcience capable de produire dans la nature des chofes extraordinaires: le mot d'*enchantement* fe dit particuliérement pour ce qui regarde l'illufion des fens & de l'imagination: le mot de *fort*, fignifie proprement quelque chofe qui trouble la raifon. M. Ménage, *tom. 1. ch. 340. de fes Obferv.* a remarqué que Malherbe met toûjours quelque diférence entre *charmes* & *apas*; dans ce Sonnet, *Que l'honneur de mon pére*, *&c.*

Ses filles font encore en leurs tendres années;
Et déja leurs apas ont un *charme* fi fort.

Et ailleurs:

En quelle école nompareille
Auroit-elle apris la merveille
De fi bien *charmer* fes apas?

Il y en a en éfet, dit-il: *apas* fe dit des beautez qui atirent, & *charmes*, de celles qui agiffent par une vertu oculte & magique. Il avouë pourtant que Malherbe a confondu l'un & l'autre dans un autre endroit:

Celle dont mes ennuis avoient leur guérifon,
S'en va porter ailleurs fes apas & fes *charmes.*

On voit par là, que les meilleurs Auteurs font fouvent des garands peu fûrs de l'ufage.

* *Charmer.* [*Illecebris delinire*, *irretire.*] Agréer par fon mérite, par fa beauté, par de belles qualitez.

(On peut encore aujourd'hui vous aimer;
Mais fi le tems, à tous inéxorable,
Vous ôtoit le moïen de plaire & de *charmer*,
N'aimez pas moins ce qui paroît aimable.
S. Evrem. Œuvres mêlées, *p. 465.*)

Etre charmé. [*Illecebris devinciri*, *illiniri.*] C'eft-à-dire, être touché avec plaifir.

(Laiffe-moi foûpirer, ma peine eft fans reméde,
Mon cœur eft trop *charmé* du feu qui le poffède.
La Suze, *Poëfies.*

Les Dames abordérent Roger avec un air fi honnête, qu'il en fut charmé. *Ariofte moderne*, *t. 1.*)

* *Charmer.* [*Lenire*, *mollire*, *placare.*] Apaifer, enchanter. (Sa voix peut charmer les douleurs, *Voit. Poëf.* Le vin charme les chagrins.)

CHARMEUR, *f. m.* [*Magus*, *veneficus.*] Celui qui fe fert de charmes ou de paroles fuperftitieufes pour produire quelque éfet furnaturel & furprenant. (Les charmeurs font condamnez par les Péres & par les Conciles. *Thiers*, *Superftitions.*)

† * CHARMEUSE, *f. f.* [*Mulier illecebrofa.*] Ce mot fe dit dans le burlefque d'une femme qui fe fait aimer.

(Juge alors quel défordre aux yeux de ma *charmeufe*, *&c.*
Corn. Illufion comique.)

CHARMILLE, *f. f.* [*Carpinea virgulta.*] Petit plant de charmes qu'on éleve pour en vendre à ceux qui veulent faire des paliffades ou des alées. (Il faut achéter un milier de charmilles. Les paliffades de charmilles font paffées de mode: on aime mieux emploïer les beaux tilleuls d'Holande, à qui l'on fait prendre toutes les formes que l'on veut; c'eft la plus belle parure des jardins.

CHARMOISE, *f. f.* [*Carpinetum.*] Lieu planté de charmes. *Danet.*

† CHARNAGE, *f. m.* [*Tempus quo vefci carnibus licitum eft.*] Tems où l'on mange de la viande.

CHARNAIGRES. Terme de *Chaffe.* C'eft une efpéce de chiens courans, qui chaffent de gueule.

CHARNEL, CHARNELLE, *adj.* [*Voluptuarius*, *voluptatibus deditus.*] Senfuel, felon la chair. (Plaifir charnel.) Ce mot eft ordinairement opofé à *fpirituel.*

CHARNELLEMENT, *adv.* [*Impurè*, *libidinosè.*] Selon la chair, fenfuellement. (Vivre charnellement.) *Connoître charnellement une femme*; c'eft-à-dire, en abufer.

CHARNEUX, CHARNEUSE, *adj.* [*Carnofus.*] Terme de *Médecine.* (Les parties charneufes, ce font les parties du corps où il y a beaucoup de chair, comme font les mufcles, les jouës, les feffes, &c.)

CHARNIER, *f. m.* [*Offium conditorium.*] Lieu dans un cimetiére où l'on range & met en pile les os des morts. Ainfi on dit, *les charniers Saint Innocent.*

Charnier, *f. m.* [*Carnarium.*] Lieu dans une maifon deftiné à garder les chairs falées.

Charnier, *f. m.* [*Pedaminum fafciculus.*] Botes d'échalas pour mettre dans les vignes. (Le bon charnier doit être fait de cœur de chêne.)

Charnier. Lieu où l'on communie dans les Paroiffes de Paris.

Charniéres, *ſ. f.* [*Commiſſura.*] Deux piéces de métal qui s'enclavent l'une dans l'autre, & ſe joignent avec une rivure, un clou ou une goupille. (Les Horlogers enchaſſent le corps des montres dans des boëtes, & les y font tenir avec une charniére. Les deux piéces d'un compas, d'une fauſſe équerre, & de divers autres inſtrumens, ſont atachées enſemble par des charniéres. Il y a des charniéres ſimples, & des charniéres doubles. La juſteſſe des inſtrumens de Mathématique dépend principalement d'avoir des charniéres bien faites.)

Charniére, *ſ. f.* [*Cœlum.*] Outil dont ſe ſervent ceux qui gravent ſur des pierres dures, il eſt fait en maniére de virole, & ſert à enlever les piéces.

Charniére, *ſ. f.* [*Carnaria.*] Endroit où le Fauconnier porte ſon leure & ſa chair dont il acharne l'oiſeau.

Charnu, Charnuë, *adj.* Qui a beaucoup de chair. (Bout charnu de l'oreille. Partie charnuë.)

* *Charnu*, *Charnuë.* [*Corpulentus*, *carnoſus.*] Ce mot ſe dit des plantes qui ont leurs racines groſſes & longues, ſans envelopes, auſquelles ſont atachées quelques fibres. On le dit auſſi des fruits : *Des pruneaux bien charnus ; des cériſes, des olives bien charnuës.*

Charnure, *ſ. f.* [*Caro.*] Ce mot ſe dit particuliérement de la qualité de la chair des perſonnes. (Charnure belle, vilaine, noire, molle, &c.)

Charnure, ſe dit auſſi de la peau. (Charnure douce. Charnure délicate.)

Charogne, *ſ. f.* [*Cadaver.*] Bête morte & puante.

* *Charogne.* [*Putredo.*] Puanteur. (Puante comme une charogne.

Charpente, Charpenterie, *ſ. f.* [*Materiaria ſtructura*, *materiatio.*] L'un & l'autre ſe dit bien. C'eſt le bois qui ſert à la conſtruction d'un bâtiment. (La charpente d'une Egliſe. Bois de charpente.)

La *Charpenterie*, ſignifie auſſi l'art de Charpentier, qui enſeigne à tailler & à aſſembler pluſieurs piéces de bois pour bâtir des maiſons & les couvrir, & pour conſtruire des vaiſſeaux, faire des machines, &c. [*Materiatura*, *materiaria fabrica.*]

Charpenter, *v. a.* [*Materiarium opus facere.*] Tailler du bois de charpente, pour le mettre en état d'être aſſemblé.

* *Charpenter*, *v. a.* [*Imperitè ſecare*, *incidere.*] Au figuré, il ſe dit de tout ce qui eſt mal coupé. (Ce Chirurgien eſt un ignorant, il a charpenté le bras de cet homme, voulant le panſer.)

Charpentier, *ſ. m.* [*Materiarius*, *lignarius faber.*] Ouvrier qui travaille en bois, & fait toute ſorte d'ouvrages pour la conſtruction d'un bâtiment.

Charpentier, *ſ. m.* Oiſeau de la groſſeur d'une aloüette, qu'on trouve dans l'Iſle de S. Domingue. Il a le bec ſi fort qu'il perce juſqu'au cœur un palmier, pour en tirer la moële, quoique le bois de cet arbre réſiſte aux meilleurs inſtrumens.

Charpie, *ſ. f.* [*Linamentum.*] Terme de *Chirurgie.* Linge qu'on met aux plaies.

Charrée, *ſ. f.* C'eſt la cendre qui a ſervi à faire la leſſive, & qu'on met enſuite aux pieds des arbres.

Charrette, *ſ. f.* [*Currus*, *plauſtrum.*] Chariot à deux roues, avec des ridelles & un limon. (Mener du bois ſur une charrette. On foüette les coupeurs de bourſe au cul d'une charrette.) Quelques Pariſiens diſent *chairette*, mais mal.

† * On dit proverbialement, *C'eſt un avaleur de charrettes ferrées.* [*Thraſo.*] Cette phraſe ſe dit d'un fanfaron, d'un capitan ; mais elle ne ſe dit qu'en riant, & dans le ſtile familier.

Charretée, *ſ. f.* [*Vehes*, *plauſtri onus.*] La charge d'une charrette. (Une charretée de bois.)

Charretier, Chartier, *ſ. m.* [*Carri*, *plauſtri ductor.*] Ce mot eſt de trois ou de deux ſilabes, mais plus ordinairement de trois. Celui qui conduit la charrette, celui qui n'a point d'autre métier pour gagner ſa vie, que de faire quelque voiture avec ſes chevaux, ſa charrette ou ſon chariot.

> Pour venir au *Chartier* embourbé dans ces lieux,
> Le voilà qui déteſte & jure de ſon mieux.
> *La Fontaine.*)

* *Il n'eſt ſi bon Chartier qui ne verſe.* [*Aliquando bonus dormitat Homerus.*] Proverbe, pour dire, qu'il n'eſt point d'homme ſi habile qui ne ſoit ſujet à faire quelque faute.

* *Il jure comme un Chartier embourbé.* Proverbe. Il faut toujours écrire *Charretier.*

Charrier. Voïez *Charier.*

Charriot. Voïez *Chariot.*

Charroi, *ſ. m.* [*Merces*, *exportatio in carro.*] La peine du Charretier ou Voiturier qui a fait quelque voiture, qui a charié quelque choſe. (Païer le charroi.)

☞ On apelle *charroi*, les corvées que l'on doit faire avec chars & charrettes, & ceux qui les font, ſont apellez *charriables*, dans la Coûtume d'Auvergne, *tit. 25. art. 19.*

Charron, *ſ. m.* [*Plauſtrorum*, *curruum faber.*] Artiſan qui fait le bois des chariots, des charrettes, des charruës, trains de carroſſes, haquets, tombereaux & autres harnois.

Charronage, (Charronnage,) *ſ. m.* [*Plauſtrum*, *carrorum fabrile opus.*] Travail & ouvrage de charron.

☞ Charruau. Dans la Coûtume d'Angoulême, *art. 88.* il eſt fait mention du chemin charruau, qui ſert de borne au droit d'aîneſſe. Ce terme fait connoître que le chemin doit être propre pour le paſſage des chars & des charrettes.

Charruë, *ſ. f.* [*Aratrum.*] Inſtrument propre à labourer, qui eſt tiré par des beufs, ou des chevaux, & qui eſt compoſé d'un ſep, d'un ſoc, d'un coutre, d'un écu, d'une haie, de deux mancherons, de deux roüelles, &c. (Mener la charruë.

> D'Adam nous ſommes tous enfans,
> La preuve en eſt connuë,
> Et que tous nos prémiers parens
> Ont mené la *charrue* ;
> Mais las de cultiver enfin
> Leur terre labourée,
> L'un a dételé le matin,
> L'autre l'après-dinée.
> *Coulanges.*)

On a inventé des *charruës* nouvelles, conformes au nouveau ſiſtême de culture dont M. du Hamel a donné connoiſſance au public. Cette invention auſſi-bien que celle des ſemoirs pourra, avec le tems, ſe perfectionner. En atendant on ne peut trop encourager les cultivateurs qui uſent de la nouvelle méthode, dont toutes les expériences garantiſſent le ſuccès.

☞ Pline, en parlant, dans son Histoire, *liv. 8. c. 3.* de ces anciens Dictateurs, qui au sortir du triomphe, retournoient à leur charruë & labouroient leurs champs, dit qu'il sembloit que la terre ressentoit une extrême joie de se voir cultivée par un laboureur au sortir du triomphe, & par une charruë couverte de lauriers, *Gaudente terrâ vomere laureato, & triumphali aratore.*

* *Mettre la charruë devant les bœufs.* [*Præposterè omnia agere.*] Proverbe, pour dire, mettre au commencement ce qui devroit être à la fin. (Renverser l'ordre des choses.)

† On dit, en parlant d'un travail pénible & fâcheux, *J'aimerois autant être à la charruë, ou tirer à la charruë.* On dit aussi dans le stile familier, d'une société de personnes qui ne s'acordent point: *C'est une charruë mal atelée.*

Charruë. Instrument de Jardinier, qui sert à nétoïer les alées d'un jardin.

CHARTE-PARTIE, *s. f.* [*Nanticæ rationis dividuum folium.*] Ce mot vient du Latin *charta-partita;* c'est un terme de *Marine*, qui signifie un écrit contenant la convention que l'on fait pour l'affrétement, la facture & la cargaison d'un vaisseau.

Charte-partie. C'est aussi un acte par lequel plusieurs personnes se joignent & s'associent, pour naviger de compagnie, & faire quelque entreprise.

☞ *Charte-partie.* C'est encore un acte par lequel le propriétaire s'engage à un marchand de lui fournir un vaisseau pour le charger de marchandises, & les transporter dans le lieu de leur destination, sauf les risques de la mer.

CHARTI, *s. m.* [*Carrus longior.*] Le corps de la charrette.

CHARTIER. Voïez *Charretier.*

CHARTIL, *s. m.* Lieu couvert, ou hangart, sous lequel on serre les chariots, charrettes, charruës, pour les garantir des injures de l'air.

CHARTRE, CHARTE, *s. f.* du mot *charta.* [*Veteres chartæ, membrana.*] Ces mots signifient les titres & les papiers qui regardent l'histoire. Ils signifient aussi tous les titres & tous les papiers de conséquence qui concernent quelque corps ou quelque communauté. Voïez le Pére Mabillon, *de re diplomaticâ, lib. 1. cap. 2.* où il explique parfaitement toutes les espéces d'actes publics & particuliers qui étoient en usage parmi nos péres, & le nouveau Traité de Diplomatique en François, par DD. Toustain & Tassin, Bénédictins.

Chartre, s. f. [*Tabes, atrophia.*] Maladie de langueur qui consiste dans une telle sécheresse de tout le corps, qu'il n'y demeure que la peau sur les os. (Être en chartre. On s'adresse à S. Mandé pour ceux qui sont tombez en chartre. *Ménage, Origines de la Langue Françoise.*)

Chartre-Normande. [*Chartæ quibus privilegia Normannis concessa continentur.*] Ces mots signifient les Lettres de conservation des priviléges acordez à la Province de Normandie par le Roi Philipe, lorsque les Normands sécoüérent le joug des Anglois. La *Chartre-Normande* a été confirmée par plusieurs Rois qui lui ont succédé. *Ferriére, Introduction à la pratique.* Ces *vidimus* sont contenus à la fin du Coûtumier de Normandie. On met à la fin de la plûpart des lettres de la grande Chancélerie, *nonobstant clameur de Haro, Chartre-Normande, &c.*

† *Chartre.* [*Carcer.*] Terme de *Palais.* Ce mot est vieux, & il signifioit autrefois *une prison.* L'Ordonnance de 1670. défend aux Prévôts de faire *chartre-privée;* c'est-à-dire, de faire de leur maison une prison. On dit à Paris, *l'Eglise de Saint Denis de la chartre;* c'est-à-dire, le lieu où Saint Denis fut autrefois mis en prison.

CHARTREUX, *s. m.* [*Carthusianus.*] Religieux instituez par Saint Bruno, natif de Cologne, en 1086. Ils sont vêtus de blanc, avec une chape noire qui couvre l'habit blanc, & ils sont apellez *Chartreux*, à cause d'un lieu en Dauphiné nommé *Chartreuse*, où ils ont été prémiérement établis par Hugues, Evêque de Grenoble. Leur régle est composée de celle de S. Jérôme, de Cassien & de S. Benoit.

(Les amis sur le bien sont comme les *Chartreux*,
Tout doit être commun entre eux.)

Chartreux, s. m. [*Monasterium Carthusianorum.*] Couvent de Chartreux. (Saint Loüis a fait bâtir les Chartreux de Paris.)

CHARTREUSE, *s. f.* [*Monasterium Carthusianorum.*] Couvent de Chartreux, ou de filles Chartreuses. (La grande Chartreuse est auprès de Grenoble.)

Chartreuses, ou *Chartreusines, s. f.* [*Carthusianæ.*] Religieuses de l'Ordre de Saint Bruno. (Il y a des filles Chartreuses à Salette sur le bord du Rhône, au-dessus de Lyon.)

CHARTRIER, *s. m.* [*Tabularium.*] Trésor, lieu où l'on garde les chartres d'un Abaïe, d'un Couvent, d'une Seigneurie. Dans les Couvents, il y a un Religieux *Chartrier.* On disoit autrefois *Chartrier*, pour *Geolier.*

CHARTULAIRE, *s. m.* Recueïl des chartres d'une Abaïe.

CHAS, *s. m.* [*Intertignium.*] Terme de *Maçon.* Piéce de cuivre carrée qui a diamétralement une piéce de métal ronde qu'on apelle plomb, qui pend d'une ligne qui passe au travers du chas, qui sert aux Maçons pour plomber les murs, & voir s'ils sont droits, ou s'il y a du fruit. C'est ce qu'on apelle maintenant *travée.*

Chas. C'est l'endroit troué d'une éguille, qu'on apelle aussi la tête ou le cul d'une éguillle.

Chas. Terme de *Tisserand.* Sorte de cole dont on frote les fils de la toile lorsqu'ils sont tendus sur le métier.

Chas. C'est aussi la farine détrempée, ou cole d'amidon, qu'on tire du grain par expression.

CHASERET, ou CHAZERET, *s. m.* C'est un petit chassis de bois, large de trois bons doigts, qui a un fond d'osier, & dont on se sert pour faire des fromages. (Un chaseret fort propre. Ce sont les Boisseliers qui font & vendent des chaserets.)

CHASSE, *s. f.* [*Venatio.*] La prémiére silabe de ce mot se prononce bréve. Il signifie la poursuite qu'on fait des bêtes avec des chiens, soit à pié ou à cheval. La poursuite qu'on fait pour prendre quelque sorte de bête que ce soit. L'art & le moïen d'atraper les bêtes. (Aler à la chasse.

Voilà, dit-on, son penchant qui l'emporte,
Et de ses passions, en dépit de l'amour,
La *chasse* est toûjours la plus forte.
Perr. Griselidis.)

La *chasse* est un exercice honnête & utile. Parmi nous, le droit de *chasse* est Roïal, & personne n'en peut joüir que par la permission du Roi. Nos prémiers Rois ont été fort jaloux de la *chasse.* Par les Capitulaires de nos Rois, les forêts sont défensables. La plus ancienne Ordonnance sur le fait de la *chasse*, est celle de

Charles VI. On voit dans le grand Coûtumier celle de Charles VIII. Les forêts du Roi ont toûjours été défensables, & l'on tient à présent pour une régle certaine, que les Rois dans leurs Roïaumes, & les Seigneurs Justiciers dans leurs terres, peuvent défendre la *chasse*, parce que tout ce qui est à tous en commun, est sous la puissance du Souverain.

* *Chasse.* [*Hostes fugare.*] Poursuite. (Donner la chasse à l'ennemi. *Abl.*) Tous les jours on dit en parlant : *Nos troupes ont donné la chasse aux ennemis*; mais on ne s'en sert pas dans un stile noble. *Vaug. Nouv. Rem.*

* *Chasse.* Terme de *Mer.* [*Fugere, fugam capere, cedendo pugnare.*] On dit, *donner la chasse*, c'est obliger les vaisseaux ennemis à prendre la fuite. *Prendre chasse*, c'est s'enfuir. *Soûtenir chasse*, c'est se batre en retraite. Les *piéces de chasse*, ce sont les canons de l'avant pour tirer sur les vaisseaux qui prennent chasse.

Chasse. [*Venatores.*] Ce mot signifie la troupe des chasseurs. (La chasse est à une lieuë d'ici.)

Chasse. [*Præda venatica.*] Signifie aussi ce qu'on a pris à la *chasse*. (Il lui a fait part de sa chasse.)

Equipage de chasse. [*Venatoria supellex.*] Ce sont les chiens, les chevaux, les piqueurs, les toiles ou filets, & généralement tout ce qui sert à la chasse.

Chasse. [*Meta.*] Terme de *Jeu de paume.* L'endroit où tombe la bale au prémier bond, & qui se marque, avec un petit morceau d'étofe. Petit morceau d'étofe pour marquer la *chasse*. (Gagner une chasse. La chasse est au dernier. La chasse est à un tel carreau.)

† * *Chasse.* Action d'une personne qui fait quelque chose qui déplaît, qui fâche, qui choque. (Remarque bien cette chasse, tu ne la porteras pas loin.) *Id nota.*

* *Chasse-morte.* Coup perdu. Action qui n'a aucune suite.

Châsse. [*Sacrarum reliquiarum theca, capsa.*] La prémiére silabe de ce mot se prononce *longue*, & il signifie une maniére de cofre dont le haut est fait en cercuëil ou en toit d'Eglise, où sont les os de quelque Saint ou de quelque Sainte. (La châsse de Sainte Geneviéve de Paris est fort belle.)

Chasse. Terme d'*Orfévre* & de *Faiseur de boucles.* La partie de la boucle où est le bouton.

Chasse. [*Ansa.*] Terme de *Balancier.* Morceau de fer qui est ataché avec un clou au milieu du fléau de la balance, ou du trébuchet, & qui sert à tenir les balances ou le trébuchet, lorsqu'on pese.

Chasse. [*Margo interiore sinu crenatus.*] Terme de *Miroitier.* Tout l'argent, le cuivre, l'ébéne ou la corne qui tient les verres de la lunette, & où on met le nez de celui qui s'en sert. (Une chasse bien faite.)

Chasse. Terme de *Tisserand.* C'est la partie du métier suspenduë en haut, avec laquelle l'ouvrier frape le fil de la trême, chaque fois qu'il a lancé la navette entre les fils de la chaîne.

Chasse. Outil de *Serrurier.* C'est une espéce de marteau, bien acéré par un bout, dont on se sert pour entailler les piéces de diverses façons, suivant la figure des diférentes *chasses*.

Chasse. Espéce de niveau, dont se servent les Maçons.

Chasse. Ce mot se dit par plusieurs artisans, & signifie en général tout ce qui sert à tenir quelque chose enchassée, comme on l'a vû dans les trois articles qui précédent. Les Couteliers disent, la *chasse d'un rasoir*, ou le manche d'un rasoir, &c.

Chasse-avant, *s. m.* [*Operum instinctor.*] Celui qui dans les grands ateliers conduit & fait marcher les ouvriers.

Chasse-bosse, ou *Corneille*, *s. f.* [*Lysimachia.*] Plante qui croît dans les marais proche des ruisseaux, aux bords des fossez, & autres lieux humides. Elle est astringente & vulnéraire.

† *Chasse-coquin*, *s. m.* [*Abactor petulantium mendicorum.*] Bédeau qui chasse les gueux hors de l'Eglise.

† *Chasse-cousin.* Terme de *Maître d'armes.* Fleuret ferme, & qui n'obéit pas, propre à bourrer de certaines gens qui viennent faire assaut.

† *Chasse-cousin.* [*Deterius vinum appositum hospitibus ad eos abigendos.*] Méchant vin qu'on donne à ceux qu'on a envie de ne plus régaler. (Donner du chasse-cousin.)

† *Chasse-ennui.* [*Oblectamentum.*] Ce qui ôte le chagrin & l'inquiétude de l'esprit. On dit du vin, que c'est un bon *chasse-ennui.* On l'a dit de certains livres facétieux, qui contiennent des contes pour rire.

Chasse-marée, *s. m.* [*Qui marinos pisces vehit.*] Celui qui améne de la marée à Paris tous les Vendredis & tous les Samedis. On apelle *huitres de chasse*, des huitres à l'écaille, qu'on aporte par chevaux de chasse marée.

Chasse-mulet. [*Mulorum ductor, abactor.*] Valet de Meûnier des environs de Paris, qui reporte sur ses mulets les sacs de farine aux Boulangers, & qui va quérir le blé des Boulangers, & le porte sur ses mulets au moulin.

CHASSELAS, *s. m.* Sorte de raisin.

Chasse-poignée. Terme de *Fourbisseur.* C'est un outil qui sert à chasser & pousser la poignée d'une épée sur la soie de la lame, jusqu'à ce qu'elle soit bien jointe avec le corps de la lame.

Chasse-pommeau, ou *Boule.* Autre outil de *Fourbisseur*, qui sert à chasser le pommeau de l'épée sur la soie de la lame, pour le joindre à la poignée.

Chasse-rage, *Iberis*, ou *Cresson sauvage.* Plante d'un goût âcre comme le cresson ; qui croît contre les vieux murs, & dans les lieux incultes. Elle est détersive, apéritive, incisive, propre pour le scorbut. On en aplique sur les morsures des chiens enragez, pour faire dissiper le venin. On se sert de la racine pour la douleur des dents & pour guérir la gale.

CHASSER, *v. a.* [*Venari.*] Poursuivre une bête pour la prendre ou pour la tuer. Tâcher d'avoir adroitement quelque bête. (Chasser au sanglier, un liévre. Chasser aux oiseaux.)

* *Chasser.* [*Fugare, pellere, abigere.*] Poursuivre. Donner la chasse à quelque ennemi. (Chasser l'ennemi sur terre ou sur mer.)

* *Chasser.* [*Ejicere.*] Mettre hors d'un lieu. (Chasser quelcun de sa maison. Il ataqua la demi-lune, & en chassa l'ennemi. *Abl.* Sur la fin du quinziéme siécle, on chassa les Maures d'Espagne. *Mariana*, *Histoire d'Espagne.*)

Chasser un cheval. Terme de *Manége.* C'est le porter & le faire aler en avant.

Chasser le mauvais air d'une maison. C'est purifier l'air par de bonnes odeurs, & y laisser soufler le vent pour y renouveller l'air.

Chasser. Terme de quelques *Artisans.* C'est fraper avec violence sur quelque chose pour la faire avancer, ou pour la faire entrer dans

quelque autre chose. On chasse à force un clou ou une cheville, pour les faire entrer dans quelque trou. Les Tonneliers chassent à force les cerceaux, pour bien serrer les douves d'un tonneau ou de quelque autre futaille.

Chasser. [*Pellere longiùs.*] On dit encore ce mot en parlant de la poudre à canon, dont la plus forte & la plus fine chasse la bale plus loin que la grossiére.

* *Chasser, v. a.* [*Amplius spatium occupare.*] Terme d'*Imprimeur.* Il se dit des caractéres, dont les plus gros ocupent plus de place dans l'impression que les petits. On dit, par exemple: *le Parangon chasse plus loin que le S. Augustin.*

Chasser de gueule, c'est laisser crier & aboïer un Limier qui naturellement est secret; cela s'apelle encore *Routailler.*

Chasser sur les terres de quelcun. C'est, au figuré, entreprendre sur les droits ou la jurisdiction d'autrui.

* *Chasser, v. n.* [*Fugare, in fugam conjicere.*] Terme de *Mer.* Il se dit d'un vaisseau, & l'on dit qu'il *chasse sur son ancre*, lorsque le vent & les marées entraînent le vaisseau, ou le font *arer* lorsque l'ancre n'a pas mordu assez avant, ou que le fond est de mauvaise tenuë, & qu'ainsi le vaisseau traîne son ancre.

Chasser sur un vaisseau, c'est courir sur lui.

† * *Un clou chasse l'autre.* [*Clavus clavum pellit.*] Proverbe, pour dire, que le plus fort chasse le plus foible, & qu'un grand mal en fait oublier un petit.

† *Un bon chien chasse de race.* [*Patrissare.*] Proverbe, pour dire, qu'une personne a ordinairement les mêmes inclinations que son pére & sa mére.

† *Cet homme chasse bien au plat;* pour dire, qu'il a bon apétit, & qu'il aime bien à manger le gibier que les autres tuent. *Acad. Franç.*

La faim chasse le loup hors du bois; pour dire, que la nécessité oblige les gens à travailler.

Chasser un Domestique, c'est le renvoïer, parce qu'on en est mécontent.

CHASSEUR, *s. m.* [*Venator.*] Celui qui poursuit les bêtes à la chasse pour les prendre, ou pour les tuer. Celui qui tâche d'atraper les bêtes. (Un bon chasseur.

> Les timides lapins & les renards rusez,
> Se cachent dans des trous par eux-mêmes creusez,
> Pour tromper des *Chasseurs* la poursuite fatale.
> *Perr.*)

Chasseur, est aussi un Domestique dans une terre, ocupé à chasser pour son maître.

† * *Un repas de Chasseur*, c'est un repas promt & léger. *Afamé comme un Chasseur*, c'est avoir grand apétit.

CHASSERESSE, *s. f.* [*Venatrix.*] Ce mot s'est dit quelquefois d'une femme qui aime la chasse. (Diane étoit, parmi les Païens, une divinité chasseresse. Il faut plûtôt dire que Diane étoit la Déesse de la chasse, ou des Chasseurs.) Ce mot n'est en usage que dans la Poësie. Du moins c'est son usage le plus ordinaire.

CHASSIE, *s. f.* [*Lippitudo.*] Humeur visqueuse & sulphureuse qui suinte des bords des paupiéres, & qui sert à les lubrifier. Excrément des yeux qui vient d'une pituite épaisse. Quand cette humeur est épaisse & âcre, elle cole les paupiéres & les enflâme.

CHASSIEUX, CHASSIEUSE, *adj.* [*Lippus, lippiens.*] Qui a de la chassie aux yeux. (Les vieilles sont ordinairement chassieuses.) On le dit aussi des yeux: *Les fluxions rendent les yeux chassieux.*

CHASSIS, *s. m.* [*Cancelli vitro instructi, vel chartâ obducti.*] Ce mot, pris généralement, signifie tout ce qui enferme ou qui enchasse quelque chose. Ainsi on dit, *Un chassis à paneaux de vitre*, & c'est le bois sur lequel est ataché le paneau de vitre. *Chassis à carreaux de verre;* c'est le bois où sont enchassées les piéces, ou les carreaux de verre; c'est aussi le bois & les carreaux de verre. (Faire, assembler, cloüer un chassis. Mettre le verre dans un chassis. Coler le papier sur un chassis.)

Chassis dormant. C'est un chassis qui est fixe, qui ne s'ouvre pas, ou ne s'éleve point.

Chassis. [*Lignei cancelli.*] Terme de *Ménuisier.* Clôture de bois qu'on rabote & qu'on fait par carreaux, sur laquelle on cole du papier qu'on huile, & qu'on met ensuite aux croisées des fenêtres devant les vitres, afin que la chambre soit plus chaude.

Chassis d'osier. [*Lignearum regularum compages.*] Terme de *Vanier.* Clôture d'osier qu'on met devant les fenêtres des Coléges, & de quelques autres lieux, pour empêcher qu'on ne casse les vitres à coups de pierre.

Chassis de léton. [*Æs textile.*] Terme d'*Epinglier.* Filets de léton travaillez par mailles, & atachez avec de petits cloux sur un chassis de bois.

Chassis. Espéce de petit quadre sur quoi on pose la toile d'un tableau.

Chassis de paravent. Bois de paravent.

Chassis. [*Lignearum regularum compages.*] Bois sur quoi on pose le dessus de la table. On dit aussi, *Chassis de porte, chassis de fenêtre.*

Chassis pliant. Espéce de tréteaux de table.

Chassis. [*Ferrearum regularum compages.*] Terme d'*Imprimeur.* C'est un quarré dans lequel on enferme les caractéres qu'on serre de tous côtez. Cet instrument s'apelle proprement *chassis* quand il y a une barre au milieu; car lorsqu'il n'y en a point, on l'apelle *ramette.*

Chassis. Terme de *Jardinier.* C'est un ouvrage de ménuiserie, dans l'épaisseur duquel il y a de tous les côtez des feüillures pour y loger, emboiter & enchasser des paneaux quarrez de vitre, & en couvrir les plantes qu'on veut avancer l'hiver par des rechauffemens. (Les chassis des Jardiniers doivent être de chêne.)

Chassis. Papier découpé de certaine maniére, dont on se sert pour écrire en chifre.

Chassis de Fondeur. C'est dans le vuide des chassis que les Fondeurs mettent le sable ou terre dont se font les moules. Il y a aussi des *chassis* de Monoïeurs; des *chassis* de Tapissiers, &c.

Chassis. Les Carriers donnent ce nom aux femelles qui soûtiennent les fourches de leur grande rouë, & sur lesquelles sont posez ce qu'ils apellent les *Rossignols;* c'est-à-dire, les arcs-boutans qui tiennent les fourches en état.

CHASSOIR, *s. m.* [*Cuneus ligneus.*] Terme de *Tonnelier.* Morceau de bois qu'on pose sur le cerceau, & qu'on frape avec le maillet pour chasser le cerceau quand on lie des futailles.

CHASSOIRE, *s. f.* On donne ce nom à la baguette des Autoursiers.

CHASTE, *adj.* [*Castus, pudicus.*] Qui a de la chasteté. (J'ai été toûjours aussi chaste qu'une Demoiselle que vous savez. *Voit. l. 33.* Elles sont plus chastes des oreilles que de tout le reste du corps. *Mol. Crit.* On peut être chaste dans le mariage.)

* *Chaste,*

* *Chaste*, *adj.* [*Purus.*] Ce mot se dit du langage, & veut dire exact, correct, honnête & éloigné de toute impureté. (Stile chaste. On ne peut avoir une diction plus chaste ni plus correcte. *Cef.* On a loüé Virgile de ce qu'il étoit un Poëte chaste.)

CHASTEMENT, *adv.* [*Castò, purè.*] Avec chasteté. (Vivre chastement.

> L'amour le moins honnête, exprimé *chastement*,
> N'excite point en nous de honteux mouvement.
> *Despréaux.*)

CHASTETÉ, *s. f.* [*Castimonia, pudicitia, pudor.*] Pureté de mœurs. Continence. Vertu chrétienne & morale pour laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair, & l'on use modérement des légitimes. (Faire vœu de chasteté. On peut conserver la chasteté dans le mariage. Conserver sa chasteté. Vivre dans la chasteté.)

Si les hommes se sont dispensez du soin exact & scrupuleux de leur *chasteté*, c'est qu'ils ont cru que l'éminence de leur sexe consiste en la liberté de faillir. *Saint-Evremont.*

CHASUBLE, *s. f.* [*Casula, planeta.*] Ornement d'*Eglise.* Vêtement court & sans manches qui couvre tout le corps du Prêtre quand il dit la Messe.

CHASUBLIER, *s. m.* [*Casularum opifex.*] Ouvrier qui brode & fait des chasubles. Marchand qui vend des chasubles.

CHAT, *s. m.* [*Felis, catus.*] Animal très-connu, qui est ordinairement gris ou noir, gris & blanc, ou noir & blanc, qui a les yeux étincelans, qui est fin, qui vit de souris, & de toute sorte de chair, qui hait les rats, les souris, les chiens, les aigles, les serpens, & l'herbe qu'on apelle la ruë. Sa cervelle trouble l'esprit. (Chat privé, ou domestique. Chat sauvage. Chat d'Espagne. Le chat miaule.

> Grifet est mort, hé, que c'est grand dommage,
> Qu'un *chat* si beau, si fait au badinage,
> Perde la vie en la fleur de son âge.
> *Commire.*)

Chat éfarouché. Terme de *Blason.* C'est lorsque le chat est rempant. On l'apelle, *Chat hérissonné*, lorsqu'il leve le train de derriére plus haut que la tête.

Chat. Terme d'*Artillerie.* C'est un fer avec des grifes, dont on se sert pour visiter le dedans du canon.

Chat. Terme de *Marine.* C'est un vaisseau du Nord, qui n'a ordinairement qu'un pont. Il a le cul rond, & porte des mâts de hune, quoiqu'il n'ait ni hune, ni barres de hunes. Le *chat* peut contenir beaucoup de marchandises, & tire peu d'eau.

* *Vendre le chat en poche.* [*Ante mercem ostentatam vendere.*] Proverbe, pour dire, vendre une chose sans la faire voir.

* *Eveiller le chat qui dort.* [*Irritare carbones.*] Proverbe, pour dire, réveiller une querelle assoupie.

* *Emporter le chat de la maison.* [*Tacitè abire.*] Proverbe, pour dire, s'en aler sans rien dire.

* *Laisser aler le chat au fromage. Voit. l. 1.* Ce proverbe se dit des femmes & des filles, & veut dire, donner la derniére faveur à un galand.

* *A bon chat, bon rat.* [*Verbum verbo.*] Proverbe, pour dire, *bien ataqué, bien défendu.*

* *Apeller un chat un chat, & Rolet un fripon. Despréaux ;* c'est-à-dire, ne se pas contraindre. Ne rien dissimuler. Dire franchement les choses comme elles sont. Apeller les choses par leur véritable nom, sans y aporter aucun déguisement.

* *Jetter le chat aux jambes.* [*In aliquem culpam alicujus rei conferre.*] Proverbe, pour dire, acuser quelcun de quelque faute, l'arrêter par quelque empêchement.

On dit de deux personnes ennemies, *qu'elles s'aiment comme chiens & chats.* [*Dissidere.*]

* On dit de celui qui veille sur les actions d'un autre, *qu'il le guéte comme le chat fait la souris.* [*Illum observat, ut feles murem.*]

† *Un chat échaudé craint l'eau froide.* Proverbe, pour dire, que celui qui a reçû quelque mal, craint toutes les choses de même nature.

† * *Se servir de la pate du chat pour tirer les marons du feu.* [*Lucrum fecit ope alienâ.*] Façon de parler proverbiale ; pour dire, se servir & profiter de la simplicité ou de la témérité de quelcun qui se hazarde à faire quelque chose.

† *La nuit, tous les chats sont gris ;* pour dire, que ce qu'on ne voit pas semble toûjours beau. On emploie encore ce proverbe en d'autres sens.

† *Bailler le chat par les pates ;* pour dire, présenter une chose par l'endroit le plus dificile. *Acad. Franç.*

CHATE, (CHATTE,) *s. f.* [*Felis fœmina.*] La fémelle du chat. (Une belle & bonne chate.)

Chate. Terme de *Marine.* C'est une grosse barque, apareillée à deux mâts, dont les voiles portent des bonettes maillées. On s'en sert à transporter le canon & les provisions d'un vaisseau.

CHATÉE, (CHATTÉE,) *s. f.* [*Catuli.*] Tous les chats de la portée d'une chate.

CHAT-HUANT, *s. m.* Voïez *Hibou.*

CHATEIGNE, (CHATAIGNE,) *s. f.* [*Castanea.*] Fruit de chateigner, qui ressemble aux marons, qui est astringent & couvert de trois couvertures. (Une grosse châteigne. Châteigne boüillie. Vivre de châteignes. Il y a des Provinces où l'on fait du pain avec des châteignes moulües, après qu'on les a fait sécher.

Châteigne d'Acajou. Fruit de l'arbre nommé *Acajaiba.* Cet arbre est haut & grand comme un châteigner. L'été, il en sort une gomme claire, transparente, odorante, sa vertu est astringente.

CHATEIGNER, (CHATAIGNER,) *s. m.* [*Castanea.*] Arbre qui porte les châteignes, qui aime la terre légére & sablonneuse, qui devient gros & grand comme le chêne, & qui a les feüilles grandes & en façon de scie. *Dal.*

CHATEIGNERAIE, (CHATAIGNERAIE,) *s. f.* [*Castanetum.*] Le lieu où viennent les châteigners. Un lieu où l'on a planté des châteigners.

CHATEIN. (CHATAIN.) [*Ex rutilo nigrescens.*] Cet adjectif se dit des cheveux, & n'est usité qu'au masculin., il veut dire qui tire sur le blond. (D'Ablancourt avoit les cheveux châteins.)

CHATEAU, *s. m.* [*Castrum, castellum.*] Maison seigneuriale. C'est aussi quelquefois une sorte de forteresse. (Le château de Dijon est une maniére de citadelle.) On disoit anciennement, *un châtel.*

Château. Terme de *Marine.* On apelle, *Château d'avant*, ou de *prouë*, le gaillard d'avant, qui est l'exaucement à la prouë des grands vaisseaux, au dessus du dernier pont. Le *château d'arriére*, le *château de poupe*, ou *gaillard d'arriére*, est l'élévation qui regne à la poupe au dessus du dernier pont.

Château de carte. On apelle ainsi au figuré, une petite maison propre, bien ajustée, mais bâtie peu solidement.

† * *Faire des châteaux en Espagne.* Proverbe. *Voit. l. 37.* Se forger des chiméres dont on se repaît l'esprit.

CHATELAIN, *s. m.* [*Castellanus*, *Dynasta.*] Segneur qui a terre & maison seigneuriale avec droit de justice.

Châtelain. [*Castellanus judex.*] Ce mot signifie aussi, un Juge, ou Oficier qui rend la justice dans la terre d'un Seigneur Châtelain.

CHATELÉ, *adj.* Terme de *Blason.* C'est la piéce d'un écu chargée de figures de châteaux *Un lambel châtelé. Une bordure châtelée.*

CHATÉLENIE, (CHATELLENIE,) *s. f.* [*Ditio Castellani*, *Dynastæ.*] Ce mot vient de châtelet, & veut dire, une terre du Seigneur Châtelain, qui a droit de Château, où doivent faire hommage les Seigneurs qui ont des fiefs qui en relevent. *Sanson.*

Châtélenie. C'est aussi une certaine étenduë de païs, soûmise à la Jurisdiction, & au Gouvernement d'une Ville. La *Châtélenie de Lille*, est très-considérable.

CHATELET, *s. m.* [*Castellana Parisiorum Curia.*] Sorte de Jurisdiction Roïale, la prémiére & la plus considérable de France où l'on rend la justice. Ainsi on dit: *Le grand Châtelet de Paris. Le nouveau Châtelet de Paris.*

Châtelet. Terme de *Rubanier.* La partie du métier de Rubanier qui soûtient les ardoises & les hautes-lices. C'est un petit assemblage qui sur deux broches de fer soûtient quarante-huit poulies.

CHATEMITE, (CHATTEMITE,) *s. f.* [*Pietatis*, *probitatis simulator.*] Mot vieux & burlesque, qui signifie hipocrite. Dissimulé. Qui déguise les sentimens de son cœur.

Il y a aparence que ce mot vient de *Chat* & de *Mitis*, doux. Les *Chatemites* sont des flateurs, qui sous des douceurs afectées s'insinuent dans la confidence des gens.

(Vive la Sœur Marguerite,
Pour bien faire la *Chatemite.*
Poëte Anonime.)

CHATEPELEUSE, *s. f.* [*Curculio.*] Petit insecte ou vermine qui ronge le blé.

CHATER, (CHATTER,) *v. a.* [*Catulos edere.*] Faire des petits chats. (La chate a chaté.) On dit aussi, *Chatoner.* Mais, selon MM. de l'Académie, ce dernier mot n'est guéres usité.

CHATIÉRE, (CHATTIERE,) *s. f.* [*Foramen per quod subire felis possit.*] Ouverture dans une porte par où passe le chat.

CHATIMENT, *s. m.* [*Castigatio*, *animadversio*, *pœna.*] Punition. (Prendre châtiment des rebelles. *Abl. Arr. l. 8.* Toute faute mérite châtiment. La guerre, la famine & la peste, font des châtimens que Dieu envoie aux hommes à cause de leurs péchez.)

Châtimens. Terme de *Manége.* C'est quand on pique, ou foüette un cheval, & que l'on se sert des aides avec rudesse lorsqu'il ne veut pas obeïr. On apelle tout cela *les châtimens* qu'on fait à un cheval.

CHATIER, *v. a.* [*Castigare*, *punire.*] Ce mot se dit des personnes, des animaux & des choses; il signifie corriger par quelque sorte de punition. (Châtier un enfant, un cheval, un chien. Châtier rigoureusement quelque faute. *Abl. Arr. l. 7.* La Justice châtie les coupables.

Non, vous dis-je, on devroit *châtier* sans pitié,
Ce commerce honteux de semblant d'amitié.
Moliére.)

Châtier. [*Corrigere*, *emendare.*] Il se dit, au figuré, en parlant du langage, c'est le retoucher & le corriger. (Quand on châtie trop son discours, on lui ôte souvent une partie de la force, il le faut châtier jusqu'à un certain degré. Voiture a plus châtié sa prose que ses vers. *Hist. de l'Acad.*

CHATON, (CHATTON,) *s. m.* Le verd qui couvre la coquille de la noisette lorsqu'elle est encore sur le noisetier.

Chaton. [*Pala*, *funda.*] Terme d'*Orfévrerie.* Partie de la bague où est la pierre.

Chaton. [*Felis*, *catulus.*] Ce mot pour dire, *un petit chat*, n'est pas bien usité. *Un beau chaton*, dites plûtôt, *Un beau petit chat.*

* *Chaton.* [*Paniculæ*, *nucamenta.*] Terme de *Fleuriste.* C'est ce qui renferme la graine de la tulipe. *Chaton*, en ce sens, est figuré. (Laisser la graine un couple de mois dans le chaton. On ne leve point les oignons réservez pour graine, que le chaton qui la contient ne montre en s'ouvrant qu'elle est mûre & séche. Voïez *la culture des fleurs*, *ch. 7.*)

CHATOUILLEMENT, *s. m.* [*Titillatio.*] C'est une action de la personne qui touchant doucement quelques parties du corps fait rire. Sorte de plaisir qui se fait sentir, ou qu'on sent en certaines parties du corps. (C'est un chatoüillement qui se rend universel par tout le corps. Il y a bien des personnes qui craignent le chatoüillement.)

CHATOUILLER, *v. a.* [*Titillare.*] Toucher de telle sorte quelques parties du corps, qu'on fasse rire. (Chatoüiller quelcun.)

* *Chatoüiller.* Donner un plaisir délicat & sensible. Flater agréablement quelque sens. (La loüange chatoüille bien un Auteur. *Moliére.* Chatoüiller l'oreille. *Abl. Luc. t. 1.* Il n'y a rien qui chatoüille tant l'oreille d'un homme soupçonneux que les raports. *Abl. Luc. t. 3.*

Un Auteur vertueux dans ses vers innocens,
Ne corrompt point le cœur en *chatoüillant* les sens.
Despréaux.)

CHATOUILLEUX, CHATOUILLEUSE, *adj.* [*Titillationis impatiens.*] Qu'on fait aisément rire en lui touchant doucement quelques parties du corps. (Il est chatoüilleux. Elle est chatoüilleuse.)

On dit d'un *cheval* qu'il est *chatoüilleux*, lorsqu'il est trop sensible à l'éperon, qu'il le fuit, & n'obéit pas d'abord.

Chatoüilleux. [*Quem religionis*, *vel honoris ratio commovet.*] Ce mot se dit de l'esprit, & signifie, qui est délicat sur le *point d'honneur*, & à l'égard de la *conscience.*

* *Chatoüilleux*, *Chatoüilleuse.* Qui se fâche pour peu de chose. (Esprit chatoüilleux.)

Chatoüilleux, *Chatoüilleuse.* [*Res lubrica*, *difficilis*, *periculosa*, *dubia.*] Chose où il est dificile de se bien gouverner. (Afaire chatoüilleuse. *Abl.* Les afaires d'Etat sont fort chatoüilleuses. Le maniment des deniers publics est un emploi fort chatoüilleux.)

CHAT-PARD, *s. m.* Animal féroce, qui tient du chat & du léopard. On le croit engendré des deux espéces.

CHATRER, *v. a.* [*Castrare.*] Oter les testicules. Couper les testicules. (Châtrer quelcun, châtrer quelque animal. On châtre les beufs & les moutons, &c. pour les rendre plus dociles. Les Orientaux châtrent les hommes pour en faire des eunuques, & s'en servir pour être les gardiens de leurs femmes.)

Abélard, pour exprimer cet accident qui lui étoit arrivé par ordre de Fulbert, oncle d'Héloïse, dit : *Je cessai d'être homme sans cesser de vivre.*

† * *Châtrer.* [*Succidere*, *eximere.*] Oter, diminuer, soustraire. (Châtrer un fagot, un cotret.) *Châtrer un livre*, c'est en ôter quelque partie. *Châtrer les ruches des abeilles*, c'est en ôter une partie des gaufres de miel. *Châtrer les melons ou les concombres*, cela se dit par les Jardiniers, & signifie les tailler, ou pincer, comme ils parlent.)

CHATREUR, *s. m.* [*Sector*, *putator.*] Celui qui châtre les hommes, les animaux, ou les fagots.

CHAUD, *s. m.* [*Æstus.*] Chaleur. (Il a fait grand chaud. La félicité du parasite consiste à n'avoir ni chaud ni froid. *Abl. Luc. t. 2. Parasite.*)

Chaud, *Chaude*, *adj.* [*Æstuans*, *fervidus.*] Qui a de la chaleur, échaufé, brûlant. (Tems chaud, eau chaude, avoir les piez chauds, le feu est chaud.)

Chaud, *chaude.* [*Calidus.*] Ces mots se disent de tout ce qui a la propriété d'exciter de la chaleur, ou de la conserver. (La chaux est chaude. Le vin est chaud. L'eau-de-vie est chaude. Le poivre est chaud. Un habit est chaud. Une chambre est chaude.)

* *Fiévre chaude.* [*Febris ardens.*] C'est une fiévre ardente qui cause le délire, & quelque transport au cerveau.

* *Pleurer à chaudes larmes.* [*Fervidæ lacrymæ*, *magna vis lacrymarum.*] C'est-à-dire, pleurer beaucoup; c'est répandre des larmes qui sortent avec impétuosité, comme il arrive lorsqu'on a le cœur serré.

* *Avoir le sang chaud.* [*Naturâ suâ calidus.*] C'est-à-dire, être colére & emporté. On dit au sens, *Avoir la tête chaude.*

* *Il faut batre le fer tandis qu'il est chaud.* [*Nihil est*, *nisi dum caletur*, *hoc agitur.*] C'est-à-dire, il faut se servir de l'ocasion quand elle se présente.

* *Tomber de fiévre en chaud mal.* [*Incidere in Scyllam*, *cupiens vitare Charybdim.*] C'est tomber d'un petit malheur dans un plus grand.

* *Soufler le froid & le chaud.* [*Uno eodemque ore modò laudare*, *modò vituperare.*] Ces mots se disent d'une personne qui est inconstante, qui dit du bien & du mal des mêmes gens, &c.

(Ne plaise aux Dieux que je couche
Avec vous sous même toît,
Arriére ceux dont la bouche
Soufle le chaud & le froid.
La Fontaine.)

* *Ne trouver rien de trop froid*, *ni de trop chaud.* [*Omnia æqualiter accipere.*] Ces mots se disent des personnes qui ne sont point dégoûtées, à qui tout est bon, & qui prennent par tout.

N'être ni chaud, *ni froid.* C'est être indiférent, ne se déterminer ni de côté ni d'autre.

Chaud, *Chaude.* [*Ardens*, *fervens.*] Ardent, boüillant. (Chaud en amour, & plus chaud en colére. Il est bienheureux d'avoir un si chaud protecteur que vous. *Mol.*)

Je crois qu'un ami *chaud*, & de ma qualité,
N'est pas assurément pour être rejetté.
Moliére, *Misantr.*)

Chaud, *sorte d'adverbe.* [*Calidè potare.*] *Boire chaud*; c'est-à-dire, boire une liqueur qui est chaude. *Nous nous sommes vûs en des lieux où il faisoit fort chaud. Mol. Préc.* C'est-à-dire, en des lieux où l'on se batoit fortement, & où l'on couroit hazard de perdre la vie.

A la chaude, *adv.* [*Præproperè*, *nimium festinanter.*] Du prémier abord, & dans le prémier transport.

On dit en termes de guerre, *Une ocasion chaude. Une ataque chaude*; c'est-à-dire, une ocasion, une ataque, où le combat est rude & sanglant. *Chaude alarme*; c'est une alarme grande & soudaine.

Chaud. Se dit quelquefois d'une chose qui vient d'arriver. *Cela est encore tout chaud. La donner bien chaude*; c'est raporter sur le champ une nouvelle qu'on vient d'aprendre. C'est aussi donner une grande alarme, en exagérant le mal.

CHAUDE, *s. f.* Terme d'*Orfévre.* Cela se dit quand on tire le métal du feu pour le forger. (Donner une chaude à la besogne.) Les Vitriers disent aussi ce mot de *chaude*, d'une quantité de matiére qu'ils fondent à une fois. Les Forgerons le disent du fer qu'ils font chaufer à un feu violent.

CHAUDEAU. Vieux mot qui signifioit une sorte de boüillon chaud qu'on portoit quelquefois aux mariez le matin du lendemain de leurs nôces.

☞ CHAUDE-COLE. Ancien mot, qui signifie mêlée, tumulte, sédition. Du Cange a remarqué, sur les Etablissemens de S. Loüis, *ch. 27. part. 1.* que les Loix de Robert II. Roi d'Ecosse, distinguent l'homicide commis dans la chaleur de la colére, & dans ces tumultes qu'elles apellent *chaude-cole*, de celui qui est commis d'un dessein prémédité : & c'est par la même raison, ajoûte-t-il, que l'on joint toûjours au terme de *mêlée*, celui de *chaude*, parce que *la colére & la chaleur inconsidérée donne lieu à ces sortes de combats.* Philippe de Beaumanoir a fait mention de la *chaude mêlée*, *au chap. 58.*

CHAUDE-PISSE, ou GONORRHÉE, *s. f.* Voïez *ce dernier terme.*

CHAUDE-SUANTE. *Donner une chaude-suante à un morceau de fer*; c'est le chaufer si fort, qu'il commence à fondre, ensorte qu'il dégoûte en le tirant du feu.

CHAUDEMENT, *adv.* [*Calidè.*] D'une maniére chaude, dans un état où l'on sente de la chaleur. (Quand on est enrhumé, il se faut tenir chaudement.)

* *Chaudement*, *adv.* [*Ardenter*, *ferventer.*] Avec chaleur, avec transport. (Prendre les choses chaudement. *Sarr. Pompe de Voit.* Ils poursuivoient chaudement leur ennemi. *Vaug. Quint. Curt. l. 6. ch. 1.*)

CHAUDERET, *s. m.* Les Bateurs d'or nomment ainsi le troisiéme des moules qui servent à étendre l'or & l'argent.

CHAUDERON, CHAUDRON, *s. m.* [*Lebes.*] Vase de cuivre jaune ou rouge servant à la cuisine.

CHAUDERONNIER, CHAUDRONNIER, *s. m.* [*Vasorum æreorum faber.*] Ouvrier qui travaille en fer, en fonte, en léton & en cuivre, & qui vend de toute sorte de chaudrons, de chaudiéres, & tout ce regarde la baterie de cuisine, & même qui fait des cors, cornets, serpens & trompettes. On prononce *Chaudronnier.*

CHAUDERONNERIE, CHAUDRONNERIE, *s. f.* [*Lebetum officina.*] Marchandise de Chaudronnier.

CHAUDIER, *v. n.* Terme de *Chasse*, qui se dit des lices qui entrent en chaleur. (Les mâtines chaudient en Janvier.)

CHAUDIÉRE, *s. f.* [*Cortina*, *caldarium.*] Grand vase de métal propre à la cuisine. (Une

grande ou une petite chaudiére.) Les Brasseurs de biére, les Teinturiers, les Chapeliers, les Rafineurs de sucre, ceux qui font cuire de l'eau salée pour en tirer du sel, & quelques autres ouvriers se servent de *chaudiéres.*

La chaudiére à dégraisser les laines, est traversée d'un *baillard*, ou *piéce de bois*, pour porter les laines qu'on tire de l'eau, & acompagnée de *lissoirs* ou *perches*, pour brasser & remuer; de *pilettes*, pour pilonner ou fouler la laine; de *crochets*, pour la tirer; de *corbeilles*, pour la recevoir & pour la transporter à la riviére, qui acheve d'ôter tout le sain, & toutes les impuretez.

Le pié de la chaudiére, en termes de *Manufactures de laine*, ce sont les drogues préparatoires & les colorantes.

Charger la chaudiére, c'est y mettre les ingrédiens nécessaires.

CHAUF, CHOUF, ou CHAUFFETTES. Soies de Perse, qui viennent par diverses échelles du Levant, particuliérement par Alep & par Seyde.

CHAUFAGE, (CHAUFFAGE,) *s. m.* [*Lignatio.*] Tout le bois qu'on brûle durant l'hiver pour se chaufer. (On lui donne trois voies de bois pour son chaufage.)

Droit de chaufage. [*Jus lignationis.*] C'est le droit que diverses personnes ont de prendre du bois dans les forêts pour leur chaufage. (Prendre son chaufage. Aler quérir son chaufage.)

☞ Toutes les Ordonnances des Eaux & Forêts ont atribué le chaufage aux Oficiers de cette Jurisdiction. Voïez l'*Ordonnance de 1669. titre 20.*

CHAUFE, (CHAUFFE,) *s. f.* [*Focus, fornax.*] Terme de *Fonderie.* Lieu où se jette & se brûle le bois que l'on emploie à la fonte des piéces. (La chaufe est à côté du fourneau, trois piez plus bas.)

Chaufe-cire, *s. m.* [*Obsignator diplomatorius.*] Oficier de la Chancélerie, qui amolit & prépare le cire, pour la rendre propre à sceller. (Être chaufe-cire.) Ces oficiers prennent le tire de *Scelleurs.*

Chaufe-chemise, *s. m.* [*Machina linteorum excalfactoria.*] C'est une machine ronde faite de lattes, qui est haute d'environ trois piez & large de deux, à demi pié du haut de laquelle il y a un réseau, & au dessus un couvercle. Cette petite machine sert l'hiver à faire chaufer une chemise, ou quelqu'autre linge; il faut qu'il y ait au bas du *chaufe-chemise*, un réchaud plein de feu, & que le *chaufe-chemise* soit bien fermé.

* *Chaufe-lit.* [*Vas excalfactorium.*] Ce mot se dit, pour signifier en général tout ce qui sert à chaufer un lit, soit bassinoire, moine ou autre utencile de cette sorte.

Chaufe-pié, *s. m.* [*Foculus calefaciendis pedibus comparatus.*] Sorte de petit cofre doublé de fer blanc, & troüé par en haut, où l'on met du feu, & que les femmes qui sont dans les boutiques se mettent sous les piez. Quelques-uns apellent ce *chaufe-pié*, une *chaufrette.*

CHAUFER, (CHAUFFER,) *v. a.* [*Calefacere.*] Aprocher du feu pour en recevoir de la chaleur. Mettre sur le feu ou dans le feu. (Chaufer le fer, faites chaufer ce plat. Chaufer le four, chaufer un poële.)

Chaufer un vaisseau. C'est lui donner le feu, & en chaufer le fond lorsqu'il est hors de l'eau, pour le nettoïer.

Chaufer un bordage. C'est le chaufer avec quelque menu bois, pour lui faire prendre la forme qu'on veut lui donner.

Chaufer les foutes. C'est les sécher, afin que le biscuit se conserve mieux.

Se chaufer, *v. a.* [*Ad focum se calefacere.*] Être auprès du feu pour en recevoir de la chaleur. (Il se chaufe, & étudie toute la journée auprès de son feu. Se chaufer au soleil.)

CHAUFERIE, (CHAUFFERIE,) *s. f.* On apelle ainsi dans les forges où se fond le fer, une forge destinée à chaufer le fer qui a passé une deuxiéme fois à la fonderie, & qu'on veut réduire sous le marteau & sur l'enclume, en barres de fer.

CHAUFEUR, (CHAUFFEUR,) *s. m.* [*Incensor.*] Celui qui tire la branloire, & fait aler les souflets d'une forge pour faire rougir le métal.

CHAUFOIR, (CHAUFFOIR,) *s. m.* [*Focus.*] Lieu dans le Couvent, ou dans un Hôpital où l'on se chaufe. (Le chaufoir est propre & net. (Il fait bon au chaufoir, parce qu'il y a grand feu. On passe gaïement le tems au chaufoir, parce qu'on y dit des nouvelles. Aler au chaufoir.)

Chaufoir, *s. m.* [*Linteum excalfactorium.*] Terme de *Sage-femme.* Ce sont les linges dont on se sert pour soulager une femme en couche. (Cette femme a fait & préparé quelques douzaines de chaufoirs pour ses couches.)

Chaufoir, *s. m.* [*Focus.*] C'est une chambre dans l'Hôtel-Dieu de Paris où l'on acouche les pauvres femmes, où il y a un petit lit fort bas, & fait exprès pour les acoucher. Les femmes qui acouchent à l'Hôtel-Dieu, demeurent huit jours au chaufoir.

CHAUFOUR, *s. m.* [*Fornax calcaria.*] Fourneau à faire de la chaux.

☞ C'est aussi le lieu où l'on tient le bois, & la pierre à chaux.

CHAUFOURNIER, *s. m.* [*Coctor calcarius.*] Celui qui fait la chaux.

CHAUFRETTE. Voïez *Chaufe-pié.*

CHAUME, *s. m.* [*Culmus.*] Partie du tuïau de blé qui demeure dans les champs après qu'on a moissonné. (On brûle le chaume en plusieurs endroits pour engraisser la terre.)

Chaume. [*Stipula.*] Ce même mot signifie aussi toute la paille dont on couvre les maisons. (Maison couverte de chaume.

> Le pauvre en sa cabane où le *chaume* le couvre,
> Est sujet à ses loix.
> *Malherbe.*)

CHAUMER, *v. a.* [*Stipulas cogere, secare.*] Couper ou arracher le chaume.

CHAUMIÉRE, *s. f.* [*Casa, tugurium.*] Maison couverte de chaume. (Méchante petite maison de campagne. Petite chaumiére.)

CHAUMINE, *s. f.* Petite chaumiére.

> (Un pauvre Bucheron tout couvert de ramée,
> Qui tâchoit de gagner sa *chaumine* enfumée.
> *La Fontaine.*)

CHAVONIS. Mousseline ou toile de côton, qui vient des Indes Orientales.

CHAUSSAGE, *s. m.* [*Calcearium.*] Ce qui est nécessaire pour entretenir quelcun de souliers.

CHAUSSE, *s. f.* [*Tibiale.*] Bas dont on se couvre les jambes. (Chausse rompuë, déchirée.)

☞ Ce terme est dérivé par Ménage, de *caliga.*

Chauſſe d'hipocras. [*Saccus quo vinum vel liquores liquantur, caliga, manica.*] Maniére de grande chauſſe pour faire de l'hipocras.

☞ *Chauſſe d'aiſance.* C'eſt un tuïau fait de plomb, & de pierre percée en rond, ou quarrément, & plus ſouvent de boiſſeaux de poterie. *Daviler.*

Chauſſe-pié, ſ. m. [*Calcearium, talaris aſſula.*] Morceau de cuir dont les Cordonniers ſe ſervent pour chauſſer les gens, ou dont les particuliers s'aident pour ſe chauſſer eux-mêmes.

Chauſſe-trape, ſ. f. [*Murex ferreus.*] Inſtrument garni de quatre pointes de fer, diſpoſées de telle ſorte qu'il y en a toûjours trois qui portent à terre, une qui demeure en haut. On ſéme de ces *chauſſe-trapes* aux lieux où l'on croit que la cavalerie ennemie paſſera, afin que ces pointes entrent dans les piez des chevaux & les encloüent. On jette les *chauſſe-trapes* en des lieux labourez, ou parmi des ſables, afin qu'on ne les découvre pas aiſément.

☞ Il y a diférentes *chauſſe-trapes:* les petites ont les pointes longues de trois pouces; on les jette dans des foſſez ſecs, & dans les montées des bréches: les moïennes ont leur fer de quatre pouces; les grandes les ont de cinq pouces; on les jette ſur le paſſage d'une troupe de cavaliers.

Ce mot ſe dit encore des piéges qu'on tend pour prendre des bêtes ſauvages.

Chauſſe-trape. C'eſt auſſi une eſpéce de chardon étoilé qui croît dans les champs. Sa racine eſt apéritive, propre contre le calcul des reins, pour exciter l'urine, les ſueurs, & purifier le ſang.

CHAUSSÉ, CHAUSSÉE, *adj.* [*Calceatus.*] Qui a ſes chauſſes, qui a mis ſes bas.

CHAUSSÉE, *ſ. f.* [*Moles.*] Chemin élevé, ſoit pour retenir l'eau des étangs, ou pour empêcher que les riviéres ne ſe débordent dans les lieux bas. (Faire une chauſſée.) Paſquier croit que ce mot a été dit par corruption de *hauſſée.* Ménage prétend, au contraire, que le terme *chauſſée*, dérive de *calcata*, d'où les Italiens ont fait *calcata*, & les Eſpagnols *calçata.*

Chauſſée, adj. Terme de *Blaſon.* On le dit d'un chevron renverſé, enſorte que le champ de l'écu l'entoure de bas en haut; au lieu que quand il eſt droit, l'écu lui ſert de chape.

Chauſſée. [*Agger.*] Ce mot ſignifie un chemin élevé dans un lieu bas & marécageux pour y faire un paſſage ſûr & commode.

☞ *Chauſſée.* C'eſt la principale partie d'un étang & qui ſert à arrêter, & à conſerver l'eau. Quelques-uns l'apellent la *tête de l'étang;* & l'extrémité eſt apellée la *queuë de l'étang.* On a acoûtumé de revêtir la *chauſſée* de fagots, & de ramée, pour arrêter l'impétuoſité de l'eau; & c'eſt ce que l'on apelle la *chemiſe de la chauſſée.* Voïez *Rével.*

☞ *Chauſſée de pavé.* C'eſt, ſelon d'Aviler, dans une large ruë, l'eſpace cambré qui eſt entre deux revers. Ce mot ſe dit auſſi du pavé d'un grand chemin, avec bordures de pierres ruſtiques.

CHAUSSER, *v. a.* [*Tibialia induere, calceare.*] Mettre les chauſſes ou les ſouliers à quelque perſonne. Mettre ſes bas. (Apellez mon laquais, qu'il me vienne chauſſer. Chauſſer ſes bas.)

Chauſſer. Faire des ſouliers qui ſoient propres & bien juſtes aux piez. Être fort propre au pié. (C'eſt le Cordonnier de Paris qui chauſſe le mieux. Un ſoulié qui chauſſe très-bien.)

Chauſſer un arbre. C'eſt mettre au pié d'un arbre de la terre nouvelle, ou du fumier, pour lui donner plus de force.

Chauſſer le Cothurne. C'eſt, au figuré, compoſer des piéces de Théatre. Cela ſe dit auſſi de ceux qui les repréſentent.

☞ *Se chauſſer au même point*, c'eſt avoir les mêmes inclinations.

CHAUSSES, ou CULOTTE. Partie du vêtement depuis la ceinture aux genoux.

Chauſſes de Pages. [*Braccæ.*] Sorte de haut-de-chauſſes retrouſſez. *Prendre les chauſſes*, c'eſt ſe faire page. *Quiter les chauſſes*, c'eſt ne plus être page.

Tirer ſes chauſſes. Se déchauſſer, dans le ſtile ſimple; mais dans le figuré: *Tirer ſes chauſſes*, c'eſt s'enfuir d'un lieu, & le quiter à la hâte. *Tirer ſes chauſſes*, ſignifie auſſi mourir, & s'en aler de ce monde. Voïez *Haut-de-chauſſes.*

On dit d'un jeune homme qui eſt hors d'âge de châtiment, *qu'il a la clef de ſes chauſſes.* [*Manum ferulæ ſubduxit.*]

On dit figurément & proverbialement qu'*une femme porte les chauſſes*, lorſqu'elle eſt plus maîtreſſe chez elle que ſon mari.

On dit auſſi, qu'*on tient quelcun au cul & aux chauſſes*, quand on lui fait ſon procès en juſtice, ou quand, dans une compagnie, on examine ſa perſonne & ſa conduite, ſans l'épargner.

CHAUSSETIER, *ſ. m.* [*Tibialium ſarcinator.*] Marchand qui ne fait ni ne vend que des bas. (Il n'y a plus préſentement de Chauſſetiers. Les Chauſſetiers & les Pourpointiers ſont réünis au corps des Marchands Fripiers.

CHAUSSETTE, *ſ. f.* [*Lineum tibiale.*] Bas de toile qui n'a point de pié, & qu'on met ſur la chair, & ſous le bas de deſſus. (Chauſſette uſée.)

CHAUSSON, *ſ. m.* [*Udo.*] Maniére de petite chauſſure de toile qu'on met avant que de chauſſer le bas de deſſus. (Tailler un chauſſon.)

Saint Amand dit de la toilette d'un débauché:

> Où le luxe mis hors d'arçon,
> Ne montre pour tout équipage,
> Qu'un peigne dedans un *chauſſon.*

Chauſſon. [*Leviores calcei.*] Soulié fort léger & ſans talon, qu'on met lorſqu'on jouë à la paume, qu'on danſe ſur la corde, ou qu'on fait aſſaut en quelque ſale de Maître d'armes. Les chauſſons ont la ſémelle de feutre, ou de drap. Ceux qui font des armes dans les ſales des maîtres, ont en un pié une ſandale, & en l'autre un chauſſon. Voïez *Sandale.* Ce terme eſt dérivé *à ſocco:* ſelon Balduin de *calceo. Cap. 16.*

CHAUSSURE, *ſ. m.* [*Calceamentum, calceamen.*] Tout ce qu'il faut pour chauſſer une perſonne. (Ma chauſſure me coûte vingt écus par an.)

† *Trouver chauſſure à ſon point.* Proverbe, pour dire, trouver qui ſoit auſſi méchant que nous, ou un ennemi auſſi fort que l'autre.

CHAUVE, *adj.* [*Calvus.*] Qui n'a point de cheveux ſur le devant ou ſur le derriére de la tête. (Il eſt chauve; elle eſt chauve. Avoir la tête chauve. Les perruques ſont fort commodes à ceux qui ſont chauves.)

☞ Jules-Céſar étoit chauve; & Suetone remarque, qu'il étoit fort ſenſible à ce défaut. Les ſoldats ſe prévalant de la licence qu'on leur donnoit d'inſulter leur Général au milieu de ſon triomphe, chantoient une chanſon pendant le triomphe de Céſar, dont le refrain étoit, *Nous vous amenons le chauve.* Le Sénat ne crut pas pouvoir lui acorder aucun privilége qui lui

fit plus de plaisir, que celui de porter une couronne de laurier pour cacher son front chauve.

CHAUVE-SOURIS, *s. f.* [*Vespertilio.*] Oiseau de nuit, presque noir, qui vole le soir & le matin, qui vit de mouches & de choses grasses, comme de chandéles, de graisses, de chair; il a cinq doigts à chaque pié, muni d'ongles crochus, mais il n'a ni bec ni plume, & participe de la souris & de l'oiseau; il a des dents, une langue; il est couvert de poils, & a des aîles, en quoi il tient de l'oiseau.

CHAUVETÉ, *s. f.* [*Calvities.*] C'est lorsque la tête est dépoüillée par la chute des cheveux qui tombent, faute d'humidité qui les nourrisse. Les Médecins disent plus ordinairement *calvitie.* Ce terme ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie. Il ne doit point se dire.

☞ CHAUVIR. Vieux mot. Rabelais, dans sa Préface du septiéme Livre, a dit *chauvant des oreilles comme un asne d'Arcadie.* Regnier a dit: *je chauvy de l'oreille.* Messieurs de l'Académie expliquent ainsi ce mot: « *Chauvir*, c'est dresser » les oreilles; il ne se dit que des ânes, des » mulets, & autres animaux qui ont les oreilles » longues & pointuës. » D'autres prétendent que *chauvir*, c'est baisser l'oreille comme font les ânes, quand ils sont trop chargez.

CHAUX, *s. f.* [*Calx.*] Ce qui sert à lier les ouvrages de maçonnerie, & qui est fait de pierre très-dure ou de marbre, qu'on fait cuire à grand feu, dans un four bâti exprès. La *chaux vive*, est celle qui sort du fourneau. La *chaux éteinte*, est celle qu'on délaie avec de l'eau dans un bassin, & qu'on réserve pour en faire après du mortier. Il y a encore une autre espéce de *chaux éteinte*, c'est celle qui se réduit en poussiére, après avoir absorbé une sufisante quantité de l'humidité de l'air. La meilleure *chaux*, est celle qu'on éteint au sortir du fourneau. L'eau qui surnage quand on l'a mêlée avec trop grande quantité pour être entiérement absorbée, est blanchâtre, & porte le nom de *lait de chaux.* Ce *lait* s'éclaircit avec le tems par le dépôt de la *chaux* qu'il tenoit suspenduë, & il se forme sur la surface une pellicule terne & opaque, qui se nomme *crême de chaux*, & qui se renouvelle à mesure qu'on l'enleve.

Chaux, en terme de *Chimie*, se dit d'une espéce de cendre ou poudre très-menuë qui reste des métaux ou des minéraux qui ont été long-tems en un feu très-violent.

* *Tenir à chaux & à ciment.* Ces mots se disent au propre d'un ouvrage de maçonnerie qui est fort solide; & au figuré, d'une afaire qui est bien établie, & qu'il est trés-dificile de ruiner.

La *chaux d'étain*, c'est de la potée d'étain plusieurs fois calcinée. La *chaux de plomb*, est ce qu'on nomme autrement *céruse.* La *chaux d'airain*, est du cuivre rouge calciné. La *chaux d'antimoine*, c'est de l'antimoine de Poitou, & du salpêtre rafiné, mêlez ensemble & incorporez par le moïen du feu.

CHAY. Plante, qui ne croit que dans le Roïaume de Golconde. On en tire cette belle couleur rouge qui fait tant estimer les toiles de Masulipatan. C'est peut-être la plante même que le *Chayaver*, dont on trouve une description dans le *tome 27e. des Lettres édifiantes & curieuses des Jésuites Missionnaires.*

CHAZERET. Voïez *Chaseret.*

CHEAUS. [*Catuli.*] Terme de *Chasse.* Il se dit des petits de la louve, & même des chiens & des renards. *Acad. Franç.*

☞ CHECHILLON. Ce terme se trouve dans l'article 15. de la Coûtume de Saintonge: *Mais si lesdits prez, champeaux & chechillons sont clos, sont défensables en tout tems.* Bichet dit qu'il ne sçait point l'origine de ce terme.

CHEF, *s. m.* [*Dux.*] Celui qui commande. (On ne fait rien sans chef, principalement à la guerre. *Abl. Ret. liv. 3.*)

Chef d'Escadre. [*Præfectus.*] Terme de *Mer.* C'est un Oficier général qui commande un détachement de vaisseaux, ou quelque partie d'une armée navale. (Être Chef d'Escadre.)

Chef. [*Princeps, caput.*] Le prémier d'un corps, d'une compagnie; prémier oficier; le prémier d'un rang, d'une file. (Jesus-Christ est le chef invisible de l'Eglise. Le Pape est le chef visible de l'Eglise. Le Chancelier est le chef de la Justice.)

Chef de file. [*Miles principalis.*] Terme de *Guerre.* Pour dire, le prémier de la file. (Chef de gobelet. Chef d'échansonnerie. Chef de panneterie, &c.)

Chef. [*Caput.*] Point principal de quelque écrit. (Les chefs d'une requête. *Patru, Plaid. 4.* Il y a plusieurs chefs d'acusation contre lui.)

Chef. [*Caput.*] Ce mot se dit sérieusement des choses Saintes, & burlesquement de ceux qui ne le sont pas; mais dans l'un & l'autre sens, il signifie tête. Ainsi on dit, *le chef de S. Jean. Le chef de S. Denis. Le chef de S. Pierre.*

> . . . . & le nouvel afront,
> Qui tombe sur mon *chef*, rejaillit sur ton front.
> *Corneille Cid.*

Chef. Ce mot se dit aussi quelquefois sérieusement des choses profanes, & signifie tête. (Le chef de Méduse.)

Chef, se dit aussi du commencement, ou prémier bout des piéces de draps, de ratines, de serges, & on l'apelle aussi *tête* ou *cap.*

Chef. Nom d'un bandage pour la saignée du front. On apelle aussi *chef*, le rouleau d'une bande. Lorsqu'on la roule par les deux bouts, on la nomme, *bande roulée à deux chefs.*

Chef. [*Scuti caput, frons.*] Ce mot se dit en parlant de *Blason*, & signifie le haut de l'écu, & la partie la plus honorable. Piéce qui tient le plus haut lieu de l'écu, & qui représente la tête de l'homme. Ainsi on dit, *il porte d'or au chef d'azur. Col.*

L'on dit encore, *chef abaissé, chef chévronné, chef palé, chef bandé, chef cousu, chef retrait, chef soûtenu.*

De son chef, adv. [*A seipso.*] De sa propre tête, de sa propre autorité. (Faire quelque chose de son chef.) On dit aussi, *il n'a point de bien de son chef, mais il s'atend d'hériter beaucoup d'un de ses parens.*

Gouverneur en chef. [*Supremus præfectus.*] C'est le prémier Gouverneur, & celui qui commande avec une entiére autorité de la part du Roi dans quelque Province, ou dans quelque place.

☞ *Chef de bourg.* Terme particulier à la Coûtume de S. Jean d'Angely, *art. 6.* Quelques-uns croient que le Chef de bourg est celui où il y a un fief qui porte le nom du bourg. Voïez *Poitiers, art. 49. tit. des fiefs.*

☞ *Chef-Seigneur.* C'est celui de qui plusieurs fiefs relevent; on l'apelle encore *Suzerain.* Voïez *les Coûtumes d'Anjou & du Maine.*

☞ *Chef-lieu.* C'eſt le principal manoir du Seigneur.

☞ *Chef-cens.* C'eſt le prémier cens établi par le bail emphitéotique.

☞ *Chef-d'hommage.* Il eſt dit dans l'article 143. de la Coûtume de Poitou: *Pareillement le doit bailler par le menu, s'il n'y a choſe qui faſſe chef-d'hommage, & quand l'hommage eſt plein, ſoit qu'il y ait chef-d'hommage, ou non.* Ce terme, *chef*, ſelon l'explication de Lelet, eſt une marque éminente & aparente, par laquelle on puiſſe juger ſi c'eſt le chef de l'hommage.

☞ *Chef de péage.* Bourbonnois, *art. 334.* C'eſt-à-dire, le lieu où le péage eſt établi.

☞ *Chef-parageur.* Tours, *art. 281.* C'eſt le prémier & principal parageur.

Chef de famille. [*Paterfamilias.*] C'eſt celui qui tient le prémier rang dans une famille.

On dit, *Abaïe chef-d'Ordre*, pour dire, la principale maiſon de l'Ordre. *Chef de Gobelet, chef de fruiterie, &c. Greffier en chef*, le prémier Greffier du Parlement. *Chef de file*, le ſoldat qui eſt au prémier rang du bataillon.

CHEF-D'ŒUVRE, *ſ. m.* [*Artis ſpecimen.*] On ne prononce point l'*f.* Ouvrage que fait un aſpirant pour ſe faire paſſer maître dans le métier qu'il a apris. C'eſt auſſi l'ouvrage que fait une aſpirante, pour ſe faire recevoir maîtreſſe dans l'art qu'elle a apris. (Les Jurez ou les Jurées donnent le chef-d'œuvre à l'aſpirant ou à l'aſpirante, qui le doivent faire devant un certain nombre de maîtres ou de maîtreſſes. Les Jurez ou les Jurées examinent le chef-d'œuvre; & ſi on le trouve recevable, l'aſpirant ou l'aſpirante prêtent ferment de maître ou de maîtreſſe devant le Procureur du Roi.) On dit, *propoſer, donner, faire, viſiter, examiner un chef-d'œuvre.*

* *Chef-d'œuvre.* [*Opus elegans, elaboratum, perfectum.*] Ouvrage très-beau. Choſe finie & achevée & dans ſa perfection. (La belle Philis eſt le chef-d'œuvre des Cieux. *Voit. Poëſ.* Les Dieux ont fait ce chef-d'œuvre parfait qu'on apelle Julie. *Ibid.* Le Tartufe & le Miſantrope de Moliére, peuvent paſſer pour des chefs-d'œuvres en matiére de Comédie. L'Egliſe de Saint Pierre de Rome, & la Façade du Louvre, ſont des chefs-d'œuvres d'Architecture. Le jugement de Michel Ange, eſt un chef-d'œuvre de peinture.) Il ſe prend quelquefois en mauvaiſe part. (Cette harangue étoit un chef-d'œuvre d'impertinence. *Balzac.* Vous avez fait là un beau chef-d'œuvre. L'Abaïe de Prémontré eſt un chef-d'œuvre de mauvais goût. Voïez *Eſſai ſur l'Architecture.*)

CHÉFECIER, (CHÉVECIER,) *ſ. m.* [*Æditũus.*] Oficier qui a ſoin des chapes & des cires.

Meſſieurs de l'Académie écrivent *chévecier*, & Deſpréaux l'écrit de même.

> Et ſon rare ſavoir de ſimple Marguillier,
> L'éleva par degrez au rang de *Chévecier.*

CHEGOS, *ſ. m.* Poids dont les Portugais ſe ſervent aux Indes pour peſer les perles. Il faut quatre *chegos* pour faire un *carat.*

CHEGROS, ou CHIGROS. Gros filet de chanvre, compoſé de pluſieurs fils, & enduit de poix, avec lequel les divers ouvriers qui travaillent en cuir, couſent & atachent leurs ouvrages. C'eſt au bout du *chegros* qu'on met les éguilles de poil de ſanglier ou de porc. Quelques ouvriers ſe ſervent du terme de *ligneul*, au lieu de celui de *chégros.*

CHELES. Toile de coton à carreaux, de diférentes couleurs, qui viennent des Indes Orientales, particuliérement de Surate.

CHÉLIDOINE, *ſ. f.* [*Chelidonia, chelidonium.*] Prononcez *kélidoine.* Herbe qui porte des feüilles ſemblables à celles du violier, & qui a un ſuc fort bon pour la vûë. *Dal.* Il y en a de deux ſortes, la grande & la petite, qui ont chacune leurs propriétez.

CHÉLONITE, *ſ. f.* Pierre qu'on trouve dans le ventre d'une jeune hirondelle, & à laquelle on atribuë de grandes vertus.

☞ CHEMAGE. C'eſt un droit qui ſe leve pour le chemin, & pour le paſſage. Voïez *Ragueau.*

CHEMBALIS. Sorte de cuir qui vient du Levant.

CHEMER, *v. a.* [*Tædio confici.*] Terme populaire qui ſe dit des enfans qui ont du chagrin, qui crient ſans ceſſe, & qui ne veulent point manger. (Cet enfant eſt chemé depuis qu'on l'a tiré de nourrice.)

☞ CHEMIER. Terme fort connu dans quelques Coûtumes, & principalement dans celle de Poitou; où le *Chemier* eſt l'aîné des fréres cohéritiers, ou celui qui le repréſente, ſoit fils ou fille. Les puînez ſont apellez *parageurs. Ragueau, Indice. Poitou, articles 30. & 125. Saintonge, articles 22. 30. 107.*

CHEMIN, *ſ. m.* [*Via, iter.*] Endroit où chacun a la liberté de paſſer. (Grand chemin, chemin paſſant, chemin roïal, chemin batu, chemin fraïé. Je n'aime point à prendre un chemin périlleux, quand j'en puis tenir un ſûr. Chemin qui paſſe au pié d'une montagne. Chemin qui va à la Ville. Continuer ſon chemin, rebrouſſer ſon chemin. Chemin détourné, chemin de traverſe, chemin pavé.) *Chemin de velours;* c'eſt-à-dire, où il y a de l'herbe, & qui eſt ſur une pelouſe. (Chemin creux, bas, haut, dificile.) *Chemin fourchu*, c'eſt un chemin qui ſe diviſe pour aler en divers endroits. (Aplanir un chemin.

> Rien n'a paru, Seigneur, dans cette ſolitude,
> Dit-elle, & nul ici que vous ſeul n'eſt venu,
> Mais n'aïez point d'inquiétude,
> Je remettrai vos pas ſur un *chemin* connu.
> *Perraut, Griſelidis.*)

Une journée de chemin. [*Iter diurnum, iter unius diei.*] C'eſt environ dix lieuës.

☞ *Chemins.* Le *chemin*, eſt un eſpéce de terrein abandonné au public, pour aler d'un lieu à un autre, enſorte que l'on peut dire que que les *chemins* ſont du droit public, dont chacun peut uſer, & où perſonne ne peut rien faire qui puiſſe le rendre moins pratiquable. Quelques-uns veulent que le terme *chemin* ſoit dérivé du Latin *ſemita*, & que l'on ait dit autrefois *ſemin*, d'où eſt venu le mot de *chemin. Chemin naturel*, eſt celui qui eſt ancien, qui ſubſiſte par lui-même, & qui a été naturellement formé. *Chemin artificiel*, eſt celui que l'on a fait par artifice, & que l'on ne maintient qu'avec beaucoup de dépenſe & de travail. *Chemin aquatique;* c'eſt un chemin fait ſur les eaux courantes, comme les ponts; & ſur les eaux dormantes, comme les digues, les chauſſées à travers les marais & les étangs. *Chemin terreſtre;* c'eſt un chemin fait de terre raportée en forme de levée. *Chemin public*, ou *grand chemin. Chemin particulier*, eſt celui

qui eſt fait pour l'uſage & pour la commodité d'un particulier. *Chemin militaire ;* les Romains apelloient *militaires*, des chemins qu'ils avoient faits pour la conduite des armées dans les provinces. *Chemins doubles;* les Romains apelloient *chemins doubles*, ceux qui avoient deux chauſſées, l'une pour aler, & l'autre pour revenir, afin d'éviter la confuſion ; ils étoient ſéparez par une levée en maniére de banquette de certaine largeur, pavée de briques pour les gens de pié, avec des bordures & des tablettes de pierres dures, des montoirs à cheval d'eſpace en eſpace, & des colonnes miliaires. *Chemin relevé.* Petit chemin qui eſt à côté du chemin des charrois, & qui ſert pour les gens de pié. *Chemin droit*, celui qui tend ſans détour à une Ville, à un Bourg, &c. *Chemin de traverſe*, eſt un chemin qui communique aux grands chemins, & dont on ſe ſert pour abréger la route ordinaire. *Chemin rampant*, quand il a une pente. *Chemin eſcarpé*, eſt celui que l'on a pratiqué parmi les rochers & les précipices. *Chemin comblé*, eſt celui qui eſt fait dans une valée, ou dans une fondriére pour regagner les côtez d'une montagne : c'eſt auſſi un chemin ancien & rompu par les charrois. *Chemin ferme*, eſt un chemin dont le fond eſt ſolide ſur un ſol ſolide. *Chemin ferré ;* les Romains apelloient ainſi les chemins pavez de pierres extrêmement dures, ou parce qu'elles reſſembloient au fer, ou plûtôt parce qu'elles réſiſtoient aux fers des chevaux & des chariots : on apelle à préſent *chemin ferré*, celui dont le ſol eſt de roche vive. *Chemin fendu*, ſignifie un chemin qui eſt fait dans quelques montagnes, dont on a ôté la crête, & comblé le bas & le haut pour le rendre plus doux : on entend auſſi par ce terme, un chemin taillé dans un rocher, du débris duquel on s'eſt ſervi pour le paver. *Chemin percé ;* c'eſt celui qui eſt taillé dans le roc avec le ciſeau, & qui eſt vouté. *Chemin de carriére ;* c'eſt ou le puits par lequel on décend dans une carriére, ou l'ouverture que l'on fait dans une montagne pour en tirer de la pierre ou du marbre. *Sentier.* C'eſt un petit chemin de communication, lequel, ſelon la Coûtume de Bourgogne, au tître des meſures, doit avoir un pas & demi de large ; ce qui revient à quatre piés & demi. *Chemin viſcomtier.* Il eſt dit dans l'article 156. de la Coûtume de Boulenois : *Un chemin que l'on dit viſcomtier en aucun lieu, traverſant au chemin croiſier, doit contenir de largeur trente piés.* Saint Omer, art. 15. *Chemin châtelain*, dans la même Coûtume, doit contenir de largeur vingt piés. *Voïe*, dans la Coûtume de Clermont, art. 126. *contient ſeize piés de large, & y peut-on bien mener & chaſſer ſans y arreſter le beſtail de Ville à autre.* Dans la même Coûtume, *chemin* contient trente-deux piés de largeur, par lequel toutes marchandiſes & beſtiaux peuvent être menez, & en icelui, & autres chemins, ſe doivent recueillir les travers acoûtumez. *Chemin péageau*, où l'on païe les péages & autres droits que l'on l'on apelle travers. *Boutill. article 68. Chemin de traverſe*, eſt ſelon Boutillier, en ſa Somme rurale, *ch. 68.* un chemin qui traverſe d'un village à un autre, *& doit contenir quarante piés de large, ſous l'amende de ſoixante ſols au Roi.* Les Romains ont eu une grande atention à conſtruire des chemins dans l'Empire, & à les conſerver. Les Cenſeurs, les Ediles, les Conſuls, les Tribuns du peuple, les Queſteurs, furent ſucceſſivement prépoſez pour avoir le ſoin des chemins : mais nous aprenons du Juriſconſulte Pomponius, dont la Loi eſt inſérée, *ff. de origin. jur.* que de ſon tems on établit quatre perſonnes pour prendre ce ſoin ; & comme ce nombre n'étoit pas ſufiſant pour veiller aux réparations des chemins, on y joignit des Commiſſaires à qui l'on donna le nom de *Curatores viarum.* Ce fut dans les grands chemins que l'on plaça des colonnes, ſoit pour les ſéparer & pour leur ſervir de bornes, ſoit pour marquer les miliaires, que l'on croit être à peu près une de nos demi-lieuës. Les *chemins* étoient ſous la protection de certains Dieux, comme de *Terme.* On croïoit auſſi que les *Lares* préſidoient aux *chemins*, & on les apelloit *Lares viales.* Quant à la largeur des *chemins*, nous n'avons point en France de régle générale ; les Coûtumes les ont déterminées diféremment, & l'on doit les ſuivre, ou conſulter l'uſage ou les Anciens, pour les fixer dans les lieux où il n'y a aucune loi certaine ſur cette matiére. L'on eſt dans la même incertitude à l'égard de la juriſdiction ſur les *chemins-Roïaux :* quelques-uns l'atribuent au Roi, ſur le fondement de ſa qualité de *chemin Roïal :* mais *Berger, dans ſon Hiſtoire des grands chemins*, a obſervé, que » ceux qui ſervent pour aler de païs en païs » & de bonnes Villes en autres, ont eu quaſi » en tous tems & en tous lieux le nom de *chemins* » *Roïaux.* » Il ajoûte que la propriété des grands *chemins* n'apartient point au Roi, & qu'ils ont été nommez *chemins Roïaux*, comme l'on dit un *ouvrage Roïal*, & un *banquet Roïal.* Il eſt vrai que les Rois ont la garde principale & ſur-intendance des *chemins*, enſorte que, ſuivant le ſentiment de ce Docteur, on peut dire, que c'eſt la qualité du délit, & non celle du *chemin Roïal*, qui doit déterminer ſi le cas eſt de la compétence des Juges Roïaux, ou de celle des Seigneurs. Voïez *Voirie.*

* *Chemin.* [*Modus, ratio.*] Route. Moïen. (Cléarque ne vouloit point aler à la gloire par un autre chemin que par celui de la vertu. *Abl. Ret. l. 2.* Il ne s'écartera pas du chemin que tant d'illuſtres perſonnages lui ont fraïé. *Patru, Plaid. 4.*) *Le monde prend le chemin de nous voir. Mol. Préc.* C'eſt-à-dire, commence de nous viſiter.

> Car de trouver une ſeule rebelle,
> Ce n'eſt la mode à gens de qui la main,
> Par les préſens s'aplanit tout *chemin.*
> *La Fontaine.*

☞ Vaſco de Gama a trouvé un nouveau *chemin* pour aler aux Indes, ſavoir par l'Océan, au lieu qu'auparavant on y aloit par terre en traverſant l'Aſie, du couchant au levant. Selon les Poëtes, Dédale ſe fit un *chemin* en l'air pour ſortir du labirinte. Les Eaux & les vapeurs ſortent de la terre par des *chemins* qui nous ſont inconnus pour la plûpart.

* *Couper chemin.* [*Occurrere.*] Arrêter, empêcher le cours. (Couper chemin à une maladie. Couper chemin à l'ennemi. *Abl.*)

* *Aler ſon grand chemin.* [*Viam abire.*] Proverbe, pour dire, *aler rondement & ſincérement, & ſans y chercher beaucoup de fineſſe.*

* *Demeurer en beau chemin.* [*Ab incœpto deſiſtere.*] Proverbe, pour dire, perdre courage lorſqu'il n'y a plus de dificulté. Quiter lorſqu'il n'y a plus rien à faire de dificile.

Chemin. Terme de *Tonnèlier.* Solives de ſapin dont on ſe ſert ſur les ports de Paris, pour mettre le vin à terre.

Chemin-couvert. [*Operta via.*] Terme de *Fortification.* Espace de quatre ou cinq toises de large, qui régne tout autour des fossez de la place, & des demi-lunes.

Chemin des Rondes. [*Via lustrandis vigiliis comparata.*] Terme de *Fortification.* Espace qu'on laissoit pour le passage des rondes entre le rempart & la muraille.

* *Le chemin de S. Jacques.* [*Via lactea, galaxia.*] Le peuple a donné ce nom à une trace blanche qui paroît dans le Ciel, & que les Astronomes apellent la *voie de lait.* Les pélerins qui vont de France en Galice, où est S. Jacques, & qui la voient tous les soirs devant eux en été, l'ont apellé *le chemin de S. Jacques.* On a découvert que cette petite lueur qui forme l'aparence de cette *voie de lait*, vient d'une multitude incroïable de petites étoiles qu'on ne peut voir qu'avec des lunettes.

* On dit figurément, *le bon chemin, le chemin du salut, le chemin de perdition, le chemin de l'Hôpital, &c.*

† * *Chemin faisant.* [*Obiter, occasione datâ.*] Sorte d'adverbe, qui signifie *par ocasion.*

† * *Chemin de l'école.* C'est-à-dire, le chemin le plus long.

On se sert du mot *chemin* dans quantité de façons de parler. *Aler le droit chemin ;* c'est procéder, agir avec sincérité, se bien conduire. *Aler toûjours son chemin ;* c'est ne point se détourner, continuer ce qu'on a commencé, ne point quiter ce qu'on a entrepris ou pensé. *Aler à la fortune par un chemin de velours ;* c'est y aler sans peine, sans obstacle. *Le grand chemin des vaches ;* c'est l'usage commun & ordinaire des hommes. *Suivre les chemins batus ;* c'est s'atacher aux usages établis. *Faire bien du chemin en peu de tems ;* c'est faire en peu de tems de grands progrès dans quelque chose que ce soit. *Je le trouverai en mon chemin,* c'est-à-dire, je trouverai l'ocasion de lui nuire, de me vanger. *Il me trouvera en son chemin ;* c'est-à-dire, je saurai m'oposer à ses vuës, à ses desseins. *Trouver une pierre en son chemin ;* c'est trouver quelque obstacle.

CHEMINÉE, *s. f.* [*Caminus, focus.*] Partie de la maison par où sort la fumée, & qui est composée d'un âtre, d'un contre-cœur, d'un manteau, d'une hotte, de piez droits, & d'un tuïau.

Cheminée isolée, s. f. [*Caminus insularius.*] C'est une cheminée au milieu d'un chanfrin.

Cheminée de huguenote de terre. Terme de *Potier.* Partie de la huguenote par où s'en va la fumée.

☞ *Cheminée adossée.* C'est une cheminée posée contre un mur, ou le tuïau d'une autre cheminée. *Cheminée afleurée*, ou *à la Romaine ;* c'est celle dont l'âtre & le tuïau sont pris dans l'épaisseur du mur, & dont l'architecture du manteau est en saillie. *Cheminée en saillie ;* celle dont le contre-cœur afleure le nû du mur, & dont le manteau est en dehors. *Cheminée en hotte ;* celle dont le manteau fort large par le bas & en figure pyramidale, est porté en saillie par des courges, ou corbeaux de pierre. *Cheminée angulaire ;* celle dont le plan est circulaire, & qui est située dans l'angle d'une chambre. *Cheminée de cuisine ;* c'est celle qui est avec hotte seulement, & le plus souvent sans jambage. *Cheminée à l'Angloise ;* petite cheminée à trois pans par son plan, & fermée en anse de panier. Suivant l'article 189. de la Coûtume de Paris, *celui qui veut faire une cheminée ou âtre contre le mur mitoïen, doit faire contre-mur de tuillots, ou autre chose diférente de demi-pied d'épaisseur.* On peut voir les autres Coûtumes sur cette matiére ; elles sont diférentes sur ce point.

* *Mariage fait sous la cheminée ;* c'est-à-dire, en secret, & sans les formalitez ordinaires. On dit aussi dans le même sens : *Un Arrêt sous la cheminée.*

CHEMINER, *v. a.* [*Ire, incedere.*] Aler, marcher. Ce mot de *cheminer* est un peu vieux, néanmoins il y a des endroits où il a bonne grace, mais il en faut user rarement. (Je vis les vents & les nuës cheminer sous mes pas. *Voit. l. 9.* Cheminer avec molesse. *Benserade.*

> Et l'on me dit quand je *chemine*,
> C'est pauvre chose qu'un gouteux.
> *Sarazin, Poës.*)

Cheminer droit ; c'est figurément, ne point faire de faute. *Savoir cheminer ;* c'est savoir aler à ses fins, s'avancer. On dit aussi, *ce Discours, ce Poëme chemine bien ;* c'est-à-dire, il est bien suivi, bien disposé. *Acad. Franç.*

CHEMISE, *s. f.* [*Indusium, subucula.*] Vêtement qui a corps & manches, que les gens du monde portent, de toile & qu'on se met sur la chair. (Une belle chemise de Hollande. Une chemise de jour, une chemise de nuit, une grosse chemise, une chemise fine, une chemise de serge. Monter une chemise.

> Ah ! que j'ai de dépit, que la loi n'autorise
> A changer de mari, comme on fait de *chemise.*
> *Moliére.*)

* *Mettre quelcun en chemise. Patru, Plaidoïé 3.* C'est le ruiner.

† * On dit, qu'*on mangera jusqu'à sa chemise dans la poursuite d'une afaire,* [*Pertendet rem istam gnaviter ad assem ultimum,*] pour dire, qu'on y dépensera jusqu'au dernier soû de son bien. On dit aussi dans le même sens, *vendre sa chemise.*

> . . . . . Laissez faire, il ne sont pas au bout,
> J'y vendrai ma *chemise*, & je veux rien ou tout.
> *Racine, Plaid. a. 1. s. 7.*)

Chemise. Les Provençaux apellent *la chemise d'une bale de soie,* une toile qui l'envelope immédiatement.

Chemise. [*Propugnaculum muro munitum.*] Terme de *Fortification.* Muraille de maçonnerie qui revêt le rempart.

Chemise de maille, ou *Cote de maille.* [*Lorica hamis consita.*] Corps de chemise fait de plusieurs mailles qu'on mettoit autrefois comme un pourpoint, pour servir d'arme défensive.

Chemises à feu. Chemises soufrées. Ce sont des morceaux de vieilles toiles trempez dans des matiéres combustibles, qu'on clouë au bordage du vaisseau qu'on veut brûler.

† CHEMISETTE, *s. f.* [*Inducula.*] Partie du vêtement qui couvre le dos, l'estomac & les bras, & qu'on met sur la chemise. Voïez *Camisole.*

CHEMOSIS, *s. m.* Terme de *Chirurgie.* Espéce d'ophtalmie.

CHENAIE, *s. f.* Lieu rempli ou planté de chênes.

CHENAL, *s. m.* [*Alveus.*] Courant d'eau borné des deux côtez de terre, où un vaisseau peut entrer. *Acad. Franç.*

CHENALER. Terme de *Marine.* C'est chercher un passage dans la mer, en un lieu où il y a peu d'eau, en suivant les sinuositez d'un chenal. *Acad. Franç.*

† CHENAPAN, *f. m.* Mot tiré de l'Alemand, où il désigne un brigand des Montagnes noires; en François, il signifie un *vaurien.*

CHÊNE, *f. m.* [*Quercus.*] Arbre dur, qui a le tronc droit, qui croît en étendue, qui a l'écorce âpre, crévassée par le bas, & lisse par le haut, qui a les feuilles grandes & larges, & qui porte du gland. (Le chêne est le plus fertile de tous les arbres sauvages. Les Anciens faisoient des couronnes de chêne pour honorer les grands hommes. *Dal.*)

M. de Cerisy, dit :

Beaux ennemis du jour, dont les feüillages sombres
Conservent le repos, le silence & les ombres;
Confidens immortels des âges & des tems,
Vieux enfans de la terre, agréables Titans,
Qui jusques dans le Ciel, sans crainte du tonnerre,
Alez faire au soleil une innocente guerre,
Chênes! palais sacrez de nos prémiers aïeux,
Conseillers des humains, interprétes des Dieux, &c.
Métamorph. des yeux de Philis en astres.

Le *chêne* étoit le principal objet du culte des Druïdes : ils croïoient que cet arbre étoit sacré, & que le guy qu'il produit quelquefois, étoit la production de la main même de quelque divinité. Les Grecs & les Latins avoient aussi beaucoup de vénération pour les *chênes;* ils étoient persuadez qu'ils prédisoient l'avenir, temoin ce vers de Virgile :

De Cœlo tactas memini prædicere quercus.

Chêne verd. Arbre qu'on nomme aussi *yeuse.* [*Ilex.*] Ses feüilles & ses glands sont astringens.

Chêne de Mer. [*Fucus.*] Plante, qui croît au fond de la mer. Il y en a de plusieurs espéces. On ne les emploie point dans la Médecine.

Petit Chêne, ou *Germandrée.* Plante médecinale, qui est sudorifique.

CHÊNEAU, *f. m.* Jeune chêne, ou bâliveau. Son écorce est propre à faire le tan, dont les Taneurs se servent pour préparer les cuirs.

Chêneau. [*Compluvium.*] Terme de *Plombier.* Canal de plomb qui se met le long du mur au dessous de l'entablement, & qui sert à porter l'eau de la pluie dans une cuvette de plomb. (Poser un chêneau.)

☞ On dit dans quelques Provinces une *chanée:* le véritable mot est *chêneau.* On dit, *chêneau à bord*, lorsqu'il est seulement ourlé, & dont on voit les crochets de fer qui le retiennent. *Chêneau à bavette*, est celui qui est recouvert par le devant, d'une bande de plomb blanchi, pour cacher les crochets. On doute si le *chêneau* est le *compluvium* dont Vitruve fait mention dans son *Livre 6. ch. 3.*

☞ *Chêneau.* Terme *Maritime*, qui signifie un *canal*, ou intervale de mer entre deux terres, & dont les extrêmitez vont répondre à la mer. Ce mot a plusieurs sinonimes, comme, détroit, bras de mer, manche, pas ou passe. On dit aussi *chenal.*

CHENET, *f. m.* [*Fulmentum ferreum quo ligna sustinentur.*] Métal façonné pour parer la cheminée, ou pour tenir le bois du feu. (Chenet d'acier, de fer poli. Chenet d'argent. Voïez *les Origines de M. Ménage.*)

Chenets. Ce sont aussi des utenciles d'Atelier, pour chaufer des planches de vaisseau. Les Holandois s'en servent.

CHÊNEVI, *f. m.* [*Cannabis semen.*] Graine de chanvre dont on nourrit de petits oiseaux en cage.

CHENEVIÉRE, *f. f.* [*Solum cannabe consitum.*] Lieu où il y a du chanvre pendant par les racines.

* *Epouventail de cheneviére.* [*Terriculum, spectrum, simulacrum.*] C'est proprement un fantôme habillé en homme, pour épouventer les oiseaux qui voudroient venir manger le chênevi. Et au figuré, ces mêmes mots se disent d'une personne fort laide, & propre à faire peur. On le dit aussi d'une chose qui cause une vaine terreur, laquelle étant bien examinée se trouve fort légére, ou même sans aucun fondement.

CHENEVOTE, (CHENEVOTTE,) *f. f.* [*Calamus cannabinus.*] C'est le bois du tuïau de la plante de chanvre, qui a été dépoüillée de son écorce qui est le chanvre. (Feu de chenevotes. Le charbon fait de chenevotes est très-propre à faire de la poudre.)

J'en fais autant de cas comme de chenevotes; c'est-à-dire, j'en fais très-peu de conte.

Chenevote, f. f. Petite parcelle du tuïau de chanvre. (Une chenevote lui est entrée dans l'œil. Voïez *Ménage.*

CHENIL, *f. m.* [*Canum stabulum.*] Prononcez *cheni.* Le logement des chiens, & particuliérement de ceux de chasse. Voïez *Ménage.*

CHENILLE, *f. f.* [*Eruca, campe.*] Insecte qui a plusieurs piez, qui rampe & qui ronge les feüilles des herbes & des arbres, & qui à la fin se change en papillon.

Chenille. [*Scorpioides bupleuri folio.*] Plante qui porte une maniére de vessie, ou de pois en forme de chenille.

Chenille. Terme de *Rubanier.* Petit agrément de soïe dont on pare les jupes des Dames. On en met aussi sur les habits des hommes. (Faire de la chenille.

A très-bon marché je m'habille,
Et moïennant quelque aune de *chenille*,
Je fais d'un vieux droguet, que je tourne à l'envers
Du velours ciselé pour porter les hivers.
Epitre du Chev. Ponpon à Babiole.

CHENU, CHENUË, *adj.* [*Canus.*] Tout blanc de vieillesse. *Chenu* est plus de la Poësie que de la Prose, où il n'entre plus guére qu'en riant. (Un amant chenu n'est pas le fait d'une belle.

Pour moi je céde au tems, & ma tête *chenuë*
M'aprend qu'il faut quiter les hommes & le jour,
Mon sang se refroidit, ma force diminuë,
Et je serois sans feu, si j'étois sans amour.
Main. Poës.)

* *Chenu, Chenuë, adj.* [*Albus, candidus.*] Il se dit, au figuré, des montagnes, & veut dire blanches de neige, ou de gelée blanche.

Vous qui sur vos cimes *chenuës*,
Voïez, dans la vague des airs,
Les tonnerres & les éclairs
Sortir du rouge sein des nuës,
Superbes monts, adorez Dieu.
God. Poës. Psal. 148.

† * *Chenu, Chenuë.* Mot poëtique. Blanchissant d'écume. (Onde chenuë. *Rac. Ber.*

Qui compteroit plûtôt les arénes menuës,
Que baigne l'Océan de ses vagues *chenuës.*
God. Poësies, Egl. 5.)

CHEOIR. Voïez *Choir.*

CHEPENEC, *f. m.* Sorte d'étofe dont se servent les Turcs.

CHEPTEL, *f. m.* [*Locatio pecorum falvâ forte & mediâ lucri parte.*] Bail d'un maître qui donne à un Fermier un certain nombre de beftiaux à moitié profit. Il y en a de plufieurs maniéres. Voïez *la Morale de Grenoble.*

M. de Lauriere, dans fon *Gloffaire du Droit François*, diftingue le *Bail* à *Cheptel* ou *Chétel*, du *Bail à moitié.* Le *Bail à Chétel*, dit-il, eft lorfqu'un propriétaire de beftiaux en demeure toûjours le maître, & que le *Chetellier* ou *Preneur*, n'a rien au fort principal, mais feulement au croît & au profit des bêtes. Le *Bail à moitié*, eft lorfque le *Bailleur* & le *Preneur* fourniffent chacun la moitié des beftiaux.

CHEPULES. Efpéce de myrabolans, que les Indiens apellent *Areca.*

CHEQUI. C'eft un des quatre poids dont on fe fert à Smirne, & dans les échelles du Levant. Le *chequi* rend fix livres un quart, poids de Marfeille.

CHER, *adv.* [*Carè, magno pretio.*] Beaucoup. (Etofe qui coûte cher. Vôtre générofité vous a penfé coûter cher. *Voit. l. 23.* Vous fîtes une fortie qui coûta cher aux ennemis.

Ah ! que vos yeux fur moi fe font bien exercez,
Et qu'ils m'ont vendu *cher* les pleurs qu'ils ont verfez.)

On dit auffi, *ce Marchand eft cher*, pour dire, *il vend chérement.* Cet ouvrier eft habile, mais il eft *cher.*

Mon cher. Terme de *Careffe*; pour dire, *celui que j'aime bien.*

CHER, CHÉRE, *adj.* [*Carus.*] Qui coûte beaucoup. (Le pain eft cher, la viande eft chére.)

☞ M. Racine a dit dans fon *Efther*, *act. 2. fcene 1.*

Il faut les fecourir, mais les heures font *chéres*,
Le tems vole.

Je doute que cette expreffion, *les heures font chéres*, foit du bel ufage.

Cher, chére, adj. [*Carus.*] Qui eft aimé. (Cher ami. Chére amie.)

Ma chére. Terme de *Careffe*; pour dire, *celle que j'aime fort.*

(Quel fpectacle indécent fe préfente à mes yeux !
Des hommes vraiment nûs au bord de la riviére,
Me font évanoüir : Eh, de grace, *ma chére*,
Evitons ces objets afreux.
Coulanges.)

CHERAFIS. Efpéce de médailles, ou de jetons d'or, qui fe fabriquent en Perfe.

CHERAFS. Changeurs Banianes établis en Perfe. Ils font très-fubtils dans le négoce.

CHERAI. C'eft un des poids, dont on fe fert en Perfe dans le commerce.

☞ CHERCHE, ou CERCE. C'eft le trait d'un arc furbaiffé ou rampant, ou de quelque autre figure tracée par des points tracez. *Cherche furbaiffée*, celle qui a moins d'élevation que la moitié de la bafe : & *furhauffée*, celle qui eft au-deffus de cette proportion. *Cherche ralongée*; c'eft la ligne d'un plan circulaire, ralongée dans fon élevation, comme le rempart d'un efcalier à vis.

Cherche-fiche. Efpéce de poinçon de fer, pointu & rond, dont les Serruriers fe fervent pour trouver le trou des fiches.

CHERCHER, *v. a.* [*Quærere, veftigare, indagare.*] Tâcher de trouver. Mettre toute fon aplication à faire, à dire, &c. (Il cherche fa bourfe qu'il a perduë. Il ne cherche pas tant à vivre qu'à combatre. *Voit l. 53.*

Sans le *chercher* aux bords de l'Efcaut & du Rhin,
La paix l'ofre à mes yeux plus calme & plus ferein.
Defpréaux.)

☞ On a dit, *Chercher Rome dans Rome*, *chercher Lyon dans Lyon*, &c.

Et Soiffons, fatal aux fuperbes,
Fera *chercher* parmi les herbes
En quelle place fut Turin.
Malherbe.

Chercher l'ennemi; c'eft marcher, faire quelque mouvement pour le joindre ; & le combatre. *Chercher par mer & par terre. Chercher à pié & à cheval*; c'eft chercher quelcun par tout. *Chercher midi à quatorze heures*; c'eft fubtilifer, faire de mauvaifes dificultez. *Chercher fon pain*; c'eft mandier. *Chercher noife*; *chercher malheur*; c'eft vouloir fe broüiller avec quelcun, faire ce dont on aura lieu de fe repentir.

† CHERCHEUR, *f. m.* [*Inveftigator, indagator.*] Celui qui cherche. Ce mot eft bas, il ne fe dit pas feul, & il fe dit toûjours en mauvaife part. Ainfi l'on dit, *Un chercheur de franches lipées*; c'eft-à-dire, un écornifleur, un parafite. [*Parafitus.*]

CHERCOLÉE. Etofe des Indes, foie & coton, & toute raïée.

CHERCONNÉE. Etofe des Indes, foie & coton, d'ordinaire à carreaux.

CHÉRE, *f. f.* [*Menfæ lautæ.*] Régal, bon repas. (Faire bonne chére. Alexandre difoit que la bonne chére n'étoit point de faifon quand on avoit de grandes afaires. *Suplément de Quint. Curce, l. 2. ch. 8.* Ne fonger qu'à la bonne chére.

Vos mets ne me touchent guére,
Peut-on faire bonne *chére*,
Où l'on n'a point de repos ?
Bourf. Efope.)

Il n'eft chére que d'avaricieux; c'eft-à-dire, que les avares font faire rarement bonne chére ; mais quand ils s'en mêlent, ils s'en aquitent bien.

† * *Bonne chére, f. f.* Terme de *Cabaretier de Paris.* C'eft l'argent qu'on donne au Cabaretier, pour avoir fourni la nape, les ferviétes, les couteaux, le fel & les affiétes à ceux qui ont bû de fon vin, & qui ont pris de la viande ailleurs. On dit, *païer la bonne chére. Il y a tant pour la bonne chére.*

† * *Chére.* [*Comis expediendi ratio.*] Acuëil, reception favorable. (Il a fait une grande chére à fon ami.

☞ *Chére.* Autrefois on s'en fervoit au lieu de *vifage.* Pathelin a dit :

Ah ! fais-je, mon ami Guillaume,
Que vous reffemblez bien de *chére*
Et de tout à vôtre feu pére.

Le Roman de la Rofe :

Adoncq à regarder me prins
Les corps, les façons & maintiens,
Les *chéres* & les entretiens.

Les Efpagnols apellent *cara*, le vifage & toute la tête d'une perfonne. *Cara*, dit Covarruvias, dans fon *Teforo*, *è'l roftro del hombre.* Lat. *facies.*

CHÉREMENT, *adv.* [*Amantiffimè, ftudiofiffimè.*] Tendrement, avec paffion. (Aimer chérement fes enfans.)

Chérement, adv. [*Cariùs, magno pretio.*] Beaucoup, à haut prix. (Acheter fes vivres

bien chérement. *Abl. Ret. l. 3.* Il lui vendit bien chérement les services qu'il lui avoit rendus. *Buss. Rab.*) *Vendre chérement sa vie;* c'est blesser ou tuer beaucoup d'ennemis avant de tomber soi-même sous leurs coups.

CHERIF, *s. m.* Les Arabes & les Mores apellent ainsi un Prince; & ils donnent ce nom aux descendans de leur Prophéte Mahomet.

Chérif, est aussi une monoie d'or de Turquie, qui vaut quatorze liv. dix sols, argent de France.

CHÉRIR, *v. a.* [*Amare, diligere.*] Aimer. (Chérir ses enfans, sa patrie, sa maîtresse, sa femme.

Chérissant votre personne,
Vengez-vous de mon cœur,
Tirsis, je vous le donne.
Moliére.)

† CHÉRISSABLE, *adj.* [*Amandus.*] Qui mérite d'être aimé. *Chérissable* n'est pas bien reçû; en sa place, on dit *aimable. Vaug. Nouv. Remarq.* (Le vin est une liqueur chérissable.)

CHERPILLE. *La Cherpille*, est le nom qu'on donne à une Coûtume ancienne, qui est en usage dans le territoire qui est aux environs de la Ville de Villefranche en Beaujolois. Quand les bleds sont parvenus à leur maturité, les païsans de chaque voisinage les vont moissonner de leur propre autorité; ils ont grand soin de bien ramasser les épis, ils les mettent en gerbes, & comptent celles-ci avec le propriétaire, qui est obligé de leur en livrer une certaine quantité pour leur travail. On a plusieurs fois tenté, mais inutilement, d'abolir cet usage.

CHERSONNÉSE, *s. f.* [*Chersonnesus.*] Prononcez *kersonnése.* Terme de *Géographie.* C'est une presqu'Isle.

CHERTÉ, *s. f.* [*Annonæ caritas, difficultas, gravitas.*] Haut prix où sont les choses qui se vendent. (Le peuple étoit incommodé par la cherté des vivres. *Abl. Tac.*)

CHÉRUBIN, *s. m.* [*Cherubus.*] Esprit céleste qui est de la prémiére hiérarchie, qui est plus éclairé que les autres esprits célestes à qui il communique ses lumiéres.

Dieu mit autrefois un *Chérubin* à la porte du Paradis terrestre. *Sacy, sur la Genése.*

CHERVI, ou CHERVIS, *s. m.* [*Siser, sisarum, rapunculus hortensis.*] D'autres disent, *Chiroüis.* Racine qu'on mange, & qui a quelque chose du panais.

☞ CHESEOLAGE. Droit Seigneurial.

☞ CHESNAYES. Voiez *Chênaie.*

CHETEL, *s. m.* Terme de *Coûtume.* On apelle *Chetelier:* Celui qui prend des bestiaux à *chetel.* Voïez *Cheptel.*

CHÉTIF, CHÉTIVE, *adj.* [*Vilis, miser.*] Pauvre, misérable. (Un chétif garçon de boutique. *Patru, Plaid. 2.* Ce présent est bien chétif.

Il vint des partis d'importance,
La belle les trouva trop *chétifs* de moitié.
La Fontaine.)

CHÉTIVEMENT, *adv.* [*Miserabiliter.*] Pauvrement, misérablement. (Entretenir une personne chétivement. *Patru, Plaid. 4.*) Ce mot n'est plus d'usage dans le beau stile. Le mot de *chétif* est fort usité parmi les Artistes. (Un ornement chétif. Une ordonnance chétive. Une atitude chétive.

CHEVAGE, *s. m.* [*Vectigal à peregrinis exigi solitum.*] Droit qu'on levoit autrefois sur certains chefs de famille. » Païer le *chevage, Bacquet, droit* » *d'aubaine*, est un droit de douze deniers parisis, » dit Ragueau, qui se leve par chacun an au » Bailliage & Ressort de Vermandois, sur chacun » chef, marié, ou veuf, qui sera bâtard, épave » ou aubain, & apartient au Roi, pour avoir » connoissance de ceux qui vont demeurer audit » Bailliage. » On voit assez clairement par ces termes de Ragueau, que ce droit a été apellé *chevage*, parce qu'il se leve sur chaque chef, sur chaque tête de personne; aussi les Auteurs Latins l'apellent *capitalitium.* Galland a raporté dans son *Traité du Franc-Aleu*, l'endroit du Cartulaire de Donchery, où il est fait mention du droit de *chevage.* Baquet, *part. 1.* du droit d'aubaine, *ch. 3. n. 12.* fait mention du *chevage* que les Aubains paient aux Receveurs de Vermandois: ils en parlent encore dans le chapitre suivant, *n. 4.* Les Anglois levent un droit de *chevage*, qui est, parmi eux, une marque de servitude & de sujétion. *Chevagium*, dit Spelman, *est tributum quod aliàs servitutis, aliàs subjectionis nomine, tanquam in capite penditur.* Nous lisons dans Fleta, *lib. 1. cap. 7. §. 7.* que les serfs doivent être regardez comme fugitifs, lorsqu'ils n'ont point payé le *chevage:* Ce qui est confirmé par Bracton, *lib. 1. cap. 10. n. 3.*

CHEVAL, *s. m.* [*Equus.*] Animal fort connu, propre à monter, à tirer, qui a de la docilité, de la mémoire, du cœur, de l'amour, de la reconnoissance. On dit, *un cheval fier, ardent, plein de feu, souple, léger à la main, obéïssant, fidéle. Cheval qui porte bien sa tête.* Et au contraire; on dit, *un cheval vicieux, ombrageux, fort en bouche, pesant à la main, poussif, &c.* (Les couleurs du poil des chevaux sont blanc, gris, pommelé, bai, alézan, &c. que l'on trouvera selon l'ordre de l'alphabet dans ce Dictionnaire. Être bien à cheval. Monter à cheval. Pousser vertement un cheval. Commencer un cheval. Travailler un cheval. Achever un cheval. Mettre un cheval dans la main. Mettre un cheval dans les talons. Assembler un cheval. Un cheval de poste. Un cheval de bât. Cheval de main. Cheval de bataille. Cheval de pas. Panser, étriller, ferrer, seller, brider un cheval.)

Un homme de cheval. [*Scitè expeditus in equo.*] C'est celui qui sait bien domter un cheval.

Tirer à quatre chevaux. [*Quaternis equis laniare.*] C'est un suplice qu'on fait ordinairement soufrir au criminels de léze-Majesté au prémier-chef. On atache quatre chevaux à quatre de leurs membres, aux deux mains & aux deux piez, & on les écartéle par la force avec laquelle chacun de ces chevaux tire de son côté.

Cheval de Barbarie. [*Equus punicus.*] C'est un barbe.

Cheval Arabe. C'est un cheval qui vient des chevaux sauvages des déserts de l'Arabie, & qui est fort léger & fort bon pour la chasse. *Abl. Mar.*

Cheval sauvage. [*Equus ferus.*] Cheval qui naît dans les déserts d'Arabie, qui est si vîte qu'il est impossible de l'ateindre à la course. Voïez *Ablancourt, Marmol. l. 1.*

☞ *Cheval enheudé;* c'est-à-dire, entravé par les deux piez. Voïez *l'article 396. de la Coûtume de Bretagne, & le 414. Et Belordeau sur l'art. 396.*

☞ *Cheval de loüage.* Si le cheval meurt pendant le loüage, il faut que le maître qui l'a loüé, prouve que la mort est arrivée par la faute de celui qui l'a pris à loüage, parce qu'autrement il est présumé mort naturellement.

☞ *Cheval de service.* Le vassal doit donner, dans plusieurs Coûtumes, un cheval propre au service de la guerre ; & pour marquer la qualité du cheval, les uns le qualifient de *cheval de service ;* les autres l'apellent *roussin.* Le terme *roussin* a été autrefois fort en usage pour signifier un bon *cheval.*

Cheval marin. [*Equus marinus.*] Animal fort grand qui se nourrit dans l'eau, qui est gris brun, & de la figure d'un cheval. Il a le poil court, le crin petit, & la queuë de part & d'autre garnie de poil, quoiqu'au milieu & près de la croupe il n'y en ait point. Voïez *Ablanc. Mar. l. 1. c. 23.*

†* *Cheval.* Ce mot entre dans quelques phrases proverbiales & figurées, mais basses. Exemples : *C'est un petit cheval échapé.* [*Indomitus & infrœnatus.*] C'est-à-dire, un petit libertin. *C'est un cheval de carosse.* [*Bardus & stupidus.*] C'est-à-dire, un gros sot. *Monter sur ses grands chevaux.* [*Imperiosè loqui.*] Proverbe, pour dire, se mettre en colére. *Il n'est cheval si superbe qui ne bronche.* C'est-à-dire, qu'il n'y a personne si habile qu'il ne fasse quelque faute.

Changer son cheval borgne à un aveugle. [*Rem pretiosam cum vilissima permutare.*] C'est-à-dire, perdre au troc que l'on a fait.

A cheval donné il ne faut pas regarder à la bouche. C'est-à-dire, il faut agréer les préfens, encore qu'ils ne soient pas tels qu'on les souhaiteroit.

L'œil du maître engraisse le cheval. C'est-à-dire, qu'un maître ne doit pas se répofer entiérement sur ses valets, ni du soin de ses chevaux, ni de ses autres afaires.

Cet homme est mal à cheval [*Res illius inclinata est ac propè jacens.*] C'est-a-dire, il est mal dans ses afaires.

† *On lui fera voir que son cheval n'est qu'une bête.* C'est-à-dire, qu'il n'a pas raison.

† *A jeune cheval vieux cavalier.* Cela veut dire qu'il faut être bon homme de cheval, pour domter un jeune cheval qui n'a pas encore été monté.

† *Il fait bon tenir son cheval par la bride.* C'est-à-dire, qu'il ne faut pas se défaire de son bien avant sa mort.

† *Il est aisé d'aler à pié quand on méne son cheval par la bride.* C'est-à-dire, on peut soufrir volontairement quelques petites incommoditez, quand on peut s'en délivrer lorsqu'on le voudra.

† *C'est un bon cheval de trompette.* Ce proverbe se dit d'une personne qui ne craint pas le bruit, & qui ne s'étonne point des ménaces qu'on lui fait.

† *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aler à Rome.*

† *Les chevaux courent les bénéfices, & les ânes les atrapent.*

† *Il n'est plus tems de fermer l'étable, quand les chevaux n'y sont plus.* C'est-à-dire, il n'est plus tems d'épargner quand on a consumé tout son bien, ni de chercher des précautions quand le mal est arrivé.

† * *C'est une selle à tous chevaux.* C'est-à-dire, une chose qui peut servir à plusieurs usages, & en plusieurs ocasions, comme sont des discours généraux, & des lieux communs.

† On dit communément, *Cheval de foin, cheval de rien ; cheval d'aveine, cheval de peine ; cheval de paille, cheval de bataille.*

† *Après bon vin, bon cheval.* C'est-à-dire, un homme qui a bien bû, fait bien marcher son cheval.

† * *Brider son cheval par la queuë.* C'est commencer par où l'on devroit finir. On dit d'un goinfre, *qu'il se tient mieux à table qu'à cheval.*

† * *Les courtisans du cheval de bronze.* Ce sont les filoux qui fréquentent le Pont-neuf à Paris pour atraper quelcun.

☞ *Cheval de bronze.* On apelle ainsi la figure équestre d'Henri IV. élevée sur le Pont-neuf, sur laquelle on a fait cette Epigramme :

Superbes monumens, que vôtre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité.
Que sert-il que Paris, au bord de son canal,
Expose de nos Rois ce grand original,
Qui sçut si bien régner, qui sçut si bien combatre ?
On ne parle point d'Henri Quatre,
On ne parle que du *cheval.*

Quelques-uns ont conclu de là, mal-à-propos, qu'il n'y avoit d'estimable dans ce monument que le *cheval*, & que la figure d'Henri IV. ne valoit pas à beaucoup près autant. Ce n'est point la pensée du Poëte, il a voulu seulement faire allusion à cette façon de parler ordinaire de Paris, où l'on dit, *le cheval de bronze*, quand on veut parler de la statuë d'Henri IV. Si le Poëte avoit voulu par là déprimer le mérite de la statuë, il auroit montré qu'il n'étoit guére connoisseur.

Cheval de bois. [*Equus ligneus.*] Terme de *Manége.* Cheval sur quoi on voltige pour rendre le corps souple & vigoureux. C'est aussi une piéce de bois taillée en arête, & posée sur des trétaux, dont on se sert quelquefois pour punir les soldats. Voïez *Chevalet.*

Cheval de frise. [*Hericius.*] Terme de *Fortification.* Solive quarrée d'environ dix à douze piez de long, traversée par trois rangs de pieux de bois d'environ six piez de long, qui se croisent & sont armez de pointes de fer par les bouts, qu'on met aux barriéres & autres lieux pour empêcher le passage. Les *chevaux de frise* servent à défendre une bréche, & on s'en est servi à clorre un camp.

☞ Le *cheval de frise* marque en éfet, dans les médailles, un camp fortifié & palissadé pour la sûreté des troupes, comme on peut le voir dans la médaille de Licinius.

On parle de *Bucéphale*, qui étoit le cheval d'Alexandre le Grand ; de *Bayard*, cheval de Renaut de Montauban ; de *Pégase*, cheval que les Poëtes ont feint avoir des ailes, &c. Du *cheval de bois*, avec lequel les Grecs ont publié qu'ils avoient pris la Ville de Troye, &c.

☞ L'Auteur de la *Science des Médailles*, a remarqué, que le *cheval*, dans les Médailles Puniques, est le simbole de Carthage, bâtie, selon l'Oracle, au lieu où l'on trouva une tête de *cheval.* Les *chevaux paissans* marquent la paix & la liberté, ou simplement un païs abondant en pâturages. Le *cheval bondissant*, marque l'Espagne, où il se trouve d'excélens chevaux : il marque aussi quelquefois la victoire remportée dans les Jeux publics. Bouterouë, *pag. 41.* de ses *Recherches des Monoies*, a fait cette observation, que le *cheval* étoit la marque presque ordinaire des monoies Gauloises, pour aprendre que leur païs étoit fertile en bons chevaux, & qu'ils étoient naturellement guerriers, le *cheval* étant le simbole de la guerre ; c'est pourquoi ils immoloient des chevaux à Mars, qu'ils apelloient *Heus*, ou *Hezus.* Il ajoûte, que pour marquer

qu'ils étoient libres, ils faiſoient graver dans les monoies un *cheval courant*, ſans bride & ſans harnois.

☞ Le *cheval* étoit conſacré à Neptune.

† * *Cheval fondu.* C'eſt le nom que les enfans donnent à certain jeu, où les uns ſe jettent ſur les croupes des autres qui ſe tiennent courbez.

Queuë de cheval. [*Turcarum vexillum.*] Les Turcs & les Tartares en portent à la guerre en place d'étendars.

Queuë de cheval. [*Equiſetum.*] Herbe qu'on nomme auſſi *prêle.*

Fer à cheval. [*Structuræ genus ad ſoleæ ferreæ formam expreſſum.*] Terme de *Fortification.* C'eſt un petit ouvrage avec un petit rempart qui ſert à loger un corps de garde contre les ſuprises.

Eſcalier en fer à cheval; c'eſt un eſcalier a double rampe ſur un plan elliptique. *Le fer à cheval* de Fontainebleau eſt un des plus remarquables en ce genre.

A cheval. [*Equos conſcendite.*] Ce mot eſt une ſorte d'adverbe, qui ſe dit quand on commande aux ſoldats de monter à cheval pour partir, ou pour combatre.

* *Etre à cheval.* [*Equitare in aſino, in arundine, &c.*] Ces mots ſe diſent improprement à l'égard de de diverſes choſes ſur leſquelles on eſt aſſis jambe deçà, jambe de-là, comme ſi l'on étoit aſſis ſur un cheval. *Etre à cheval* ſur un âne, ſur un beuf, ſur un banc, &c.

CHEVAUX, *ſ. m.* [*Equi.*] Ce mot eſt le pluriel du mot *cheval*, & ſignifie pluſieurs chevaux. Ainſi, on dit, *le Roi a de beaux chevaux.*

> Croïez-vous que mes droits ſoient moindres que les vôtres,
> Sommes-nous pas *chevaux* les uns comme les autres?
> *Benſerade.*)

* *Chevaux.* [*Equitatus.*] Cavaliers. Soldats à cheval. (Son armée étoit de vingt mille chevaux. *Ablanc.*)

Chevaux-legers, *ſ. m.* [*Levis armaturæ equites.*] C'eſt une ſorte de cavalerie Françoiſe qui commença ſous le régne de Loüis XI. & qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Les *Chevaux-legers* furent d'abord armez de hauſſe-cols, de hallecrets, avec des taſſettes juſques au deſſous du genou, de gantelets, d'avant-bras, de grandes épaulettes, & d'une ſalade à vûë coupée, avec la caſaque de la couleur de l'étendart. Il portoient une large épée au côté, la maſſe à l'arçon & la lance à la main. Ces cavaliers ont été armez de la ſorte, juſques au régne de Henri IV. & de Loüis XIII. qu'ils furent ſeulement armez d'armes complettes, d'une cuiraſſe à l'épreuve, & le reſte à la légére. Ils portoient le piſtolet à l'arçon de la ſelle, & le caſque en tête. Mais aujourd'hui les *Chevaux-legers* ſont armez de ſabres, de mouſquetons & de piſtolets à pierre. Ils ont des trompettes & des timbales avec des étendars. Les compagnies des *Chevaux-légers* ont pour Capitaine, le Roi, & la Reine, & les Princes de qui elles portent le nom. Elles ont chacune un Capitaine-Lieutenant, un Sous-Lieutenant, un Cornette, & deux Maréchaux des Logis. En parlant des cavaliers qui ſervent dans ces compagnies, on dit: *Un tel eſt Chevau-léger chez le Roi. Il eſt Chevau-léger chez la Reine.* On dit auſſi, en parlant de toute cette cavalerie, *les Chevaux-légers ſont commandez, les Chevaux-légers ſe ſont bien batus, &c.*

CHEVALEMENT, *ſ. m.* [*Tebicen.*] Terme d'*Architecture.* Eſpéce d'étaie faite d'une ou de deux piéces de bois, couverte d'une tête, & en arc-boutant ſur une couche, pour retenir en l'air les encognures, jambages, trumeaux, ſoûpoutres, &c.

CHEVALER, *v. a.* [*Concurſare huc & illuc.*] Courir çà & là, ou preſſer vivement quelcun pour obtenir quelque choſe. Mézerai s'en eſt ſervi dans le prémier ſens. Il les *chevala* tant qu'il leur donna ſur la queuë. Mais dans tous les ſens ce mot eſt vieux.

☞ *Chevaler*, ou *étaïer.* C'eſt ſoûtenir avec des piéces de bois, quelque bâtiment, ou pans de muraille, pour les reprendre ſous œuvre, ou pour remettre des poutres à faire d'autres ouvrages.

Chevaler. C'eſt ſe ſervir de l'inſtrument qu'on nomme *chevalet*, pour donner quelque aprêt ou façon à des marchandiſes, ou pour faire quelque autre ouvrage. Le Taneur dit: *Chevaler les cuirs;* c'eſt-à-dire, les tordre & froter ſur le chevalet. On dit ordinairement *Quioſſer.* Les Corroïeurs ſe ſervent auſſi de *chevaler*, pour expliquer certaines façons qu'on donne aux cuirs ſur le chevalet. On dit auſſi *Chevaler les laines;* c'eſt-à-dire, les paſſer à travers de grandes cardes ou dents de fer, qui ſont atachées ſur le haut d'un chevalet. Le véritable terme eſt *drouſſer.*

Chevaler une piéce de bois. Terme de *Scieur de long.* C'eſt la placer ſur les chevalets ou tréteaux, pour la débiter en planches, poteaux, chevrons, ou autres échantillons de bois de ſciage.

CHEVALET, *ſ. m.* Inſtrument commun à pluſieurs arts. (Exemples.)

Chevalet. [*Canterius.*] Terme de *Charpenterie.* Piéces de bois aſſemblées en travers ſur deux ou pluſieurs autres piéces qui les ſoûtiennent, & qui ſont propres à ſoûtenir des planches, qui ſont des ponts, ſi l'on en met pluſieurs les unes après les autres; & en général les artiſans apellent de ce nom de *chevalet* tout ce qui ſoûtient leur beſogne, & la tient en l'air, pour en faciliter le travail.

Chevalet de Peintre. [*Machina pictorum tabulas ſuſtinens.*] Inſtrument de bois qui tient le tableau du Peintre lorſqu'il peint. On dit, *Tableau de chevalet. Un tableau d'une grandeur médiocre, & qui a été peint ſur le chevalet.*

Chevalet. [*Fidium canteriolus.*] Terme de *Lutier.* Petit morceau de bois ſur la table de l'inſtrument de muſique pour ſoûtenir les cordes. Ainſi on dit, *Chevalet de luth, de tuorbe, de violon, de baſſe, de viole, de poche, de guitarre, de mandore, &c.*

Chevalet d'épinette. [*Caballus.*] Ce qui eſt ataché ſur la table de l'épinette, & qui borne la longueur des cordes.

Chevalet. [*Ponticulus.*] Terme d'*Imprimeur.* Morceau de bois qui porte le timpan.

Chevalet. Terme de *Taneur.* Piéce de bois creuſe & ronde, longue de quatre ou cinq piez, ſur quoi on corroie les cuirs.

Chevalet. Terme de *Serrurier* & de *Taillandier.* Petite machine de fer ſur laquelle on met le forêt pour percer le fer.

Chevalet. Terme de *Cordier.* Eſpéce de haute ſelle à cinq piez, pour ſoûtenir la ſangle lorſqu'on en fait.

Chevalet. Terme de *Meûnier.* Morceau de bois qui tient une corde ſoûtenant l'auget de la tremie.

Chevalet. Terme de *Pilote.* Eſt le clou qui atache l'alhidade à l'aſtcolade.

Chevalet. Terme de *Marine.* Eſt une machine avec un rouleau mobile, qui ſert à paſſer des cables d'un lieu à un autre. *Acad. Franç.*

Chevalet. Terme d'*Astronomie.* C'est l'une des constellations septentrionales, qu'on apelle autrement, *Poulin miparti.*

Chevalet, *s. m.* [*Equus ligneus.*] Maniére de cheval de bois, dont le dos est fait en talus, sur lequel on met les soldats des garnisons, lorsqu'ils ont fait quelque faute, en leur atachant aux piez des boulets de canon, ou autre pareille chose. On dit plus communément, *le cheval de bois;* & le mot *chevalet* est consacré pour exprimer un suplice pareil que l'on faisoit soufrir autrefois aux Martirs.

CHEVALERIE, *s. f.* [*Equitum ordo.*] Dignité de Chevalier. (Chevalerie militaire, réguliére, honoraire, sociale. Ordre de Chevalerie. Donner l'Ordre de Chevalerie. Garder les loix de Chevalerie. Celui qui demande l'Ordre de Chevalerie, doit être noble, brave, juste, fidéle, irrépréhensible. Il y a en France plusieurs Ordres de Chevalerie, l'Ordre de Saint Michel, celui du Saint Esprit; l'Ordre des Chevaliers de Saint Loüis, créé en 1693, dont le Roi est le chef, & dans lequel il y a huit grands Croix, & vingt-quatre Commandeurs; l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jérusalem.)

CHEVALIER, *s. m.* [*Eques.*] Qui est d'un Ordre de Chevalerie. (Le Roi l'a fait Chevalier du Saint Esprit.) On dit, *Un tel a été fait Chevalier de l'Ordre*, pour signifier qu'il a été reçû Chevalier du Saint Esprit. Les *Chevaliers de l'Ordre*, mettent dans leurs titres *Chevaliers des Ordres du Roi.* Les *Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel*, mettent *Chevalier de l'Ordre du Roi.* Le Roi donne le cordon de Saint Michel à des Artistes célébres, en récompense de leurs talens.

☞ Loisel, dans son Dialogue des Avocats, *pag. 468.* remarque, que pendant long-tems une bonne partie des gens lais du Parlement, étoient apellez Chevaliers, &c. & Boutillier, dans sa Somme Rurale, dit: *Or sçachez que le fait d'advocacerie sont les anciens faiseurs de Loix; si est tenu & compté pour Chevalerie; car tout ainsi comme les Chevaliers sont tenus de combatre pour le droit à l'épée, ainsi sont tenus les Advocats de combatre & soustenir le droit de leur pratique & science, & pour ce sont-ils apellez en droit escrit, Chevaliers de Loix, & peuvent & doivent porter d'or comme font les Chevaliers.*

Chevalier d'honneur. Ce nom se donnoit autrefois à ceux qui étoient montez au prémier degré d'honneur par les armes, & c'est un titre que prennent encore aujourd'hui les nobles les plus considérables & les anciens.

Chevalier d'honneur. [*Ductor honorarius.*] On apelloit de ce nom le Gentilhomme qui avoit l'honneur d'aler à la droite d'une Dame, & de lui donner la main. On voit dans les histoires & dans les romans qu'autrefois toutes les Dames de la prémiére qualité avoient toutes chacune leur Chevalier d'honneur. On se sert encore de cette expression, mais en riant, en parlant de celui qui acompagne toûjours une Dame, pour qui il a de l'atache.

Chevalier d'honneur de la Reine. C'est un Seigneur qui va à la droite de la Reine.

Chevalier Romain. [*Eques Romanus.*] Second degré de noble parmi les Romains, qui suivoit celui de Sénateurs. (Ovide étoit Chevalier Romain.)

Chevalier errant. [*Eques errabundus.*] Brave que le Roi faisoit Chevalier en lui donnant l'épée. Ce Chevalier aloit par le monde chercher à aquérir de la gloire, & à soûtenir le parti & les intérêts des Dames contre ceux qui les ofensoient. Cette sorte de Chevalerie ne se trouve plus que dans nos vieux romans. Voïez l'*Amadis des Gaules, l. 1. c. 5. 6. 7.*

Charles-Quint a été nommé *Chevalier errant* par les Espagnols, à cause des fréquens & divers voïages qu'il faisoit en Alemagne, en Hongrie, en Espagne, & aux Païs-Bas. Voïez *S. Evremont, Œuvres mêlées.*

Chevalier du Guet. [*Vigilum præfectus.*] Capitaine qui porte le colier de l'Ordre de l'Etoile, qui est établi par le Roi pour avoir soin que la nuit il ne se commette aucun désordre dans les ruës de Paris, & qui pour cela a une compagnie de cavaliers, qu'on apelle ordinairement *Archers du Guet.* Ce titre de *Chevalier du Guet*, ne s'est conservé que dans la Ville de Lyon.

Chevalier de l'Arquebuse. [*Eques sclopetarius.*] Celui qui est reçû dans la compagnie des *Chevaliers de l'Arquebuse;* c'est-à-dire, dans la compagnie de ceux qui tirent réglément, à de certains jours, au jeu de l'Arquebuse.

† *Chevalier de la coupe.* [*Potator liberalis.*] Celui qui aime l'honnête débauche du vin.

(Reçoi-nous dans l'heureuse troupe
Des francs *Chevaliers de la coupe.*
S. Amand.)

† * *Chevalier de l'industrie*, ou plûtôt *Chevalier d'industrie.* [*Æruscator.*] Mots burlesques & satiriques, qui marquent un homme qui ne subsiste que par adresse, & à la faveur des tours qu'il fait pour tromper les honnêtes gens.

Chevalier, *s. m.* [*Eques.*] C'est le nom de l'une des piéces du jeu des échets qui saute par dessus les autres, & va toûjours de côté, de blanc en noir, ou de noir en blanc. (L'échet du chevalier est dangereux, le Roi ne s'en peut couvrir, & il faut qu'il se remuë ou que quelqu'autre piéce prenne le chevalier.) Il y a des gens qui disent *cavalier*, mais ils parlent mal.

Chevalier. Oiseau aquatique un peu plus gros qu'un pigeon; il a le bec long & les jambes si hautes, qu'il est comme à cheval; & c'est pour cela qu'on l'apelle *chevalier.* Il y a de deux sortes d'oiseaux *chevaliers;* celui qu'on apelle *chevalier rouge*, & l'autre *chevalier noir.* Le *Chevalier rouge*, est blanc sous le ventre, & rouge & cendré. Le *chevalier noir* est cendré & noir. *Bel. l. 4.*

CHEVALINE. Vieux mot, qui n'est plus guére en usage qu'à la campagne, où il signifie la nourriture & le trafic des chevaux.

† CHEVANCE, *s. m.* [*Bona fortuna.*] Ce mot signifie tout le bien d'un particulier. Il signifie aussi en général, biens, richesses, bonne fortune; mais ce mot est vieux, & ne se peut plus dire qu'en riant.

CHEVAUCHÉE, *s. f.* [*Equestris excursio.*] Visite à cheval faite par des Oficiers qui ont droit d'inspection, comme sont les Trésoriers de France, qui visitent les chemins; les Prévôts qui cherchent des voleurs; les Elus qui font l'assiéte des tailles, &c. Les raports que tous ces Oficiers font au Conseil, s'apellent *Procès-verbaux des chevauchées.*

CHEVAUCHER, *v. n.* [*Equitare.*] Ce mot signifiant *aler à cheval*, est hors d'usage.

† *Chevaucher.* [*Supergredi.*] Terme de *Couvreur.* Il se dit de l'ardoise, & signifie se croiser l'une sur l'autre. (Il ne faut pas que l'ardoise

chevauche.) Il se dit aussi par d'autres artisans, des choses qui se mettent un peu les unes sur les autres.

A chevauchons, *adv.* [*Equitatûs in morem.*] Il signifie la situation d'une personne qui est assise jambe deçà, jambe delà, sur quelque chose d'animé, comme un âne, un beuf, &c. ou d'inanimé, comme un banc, une piéce de bois, un bâton, un mur, &c.

☞ CHEVECAILLE. Ancien mot. Une tresse de cheveux. L'Auteur du Roman de la Rose, emploie plusieurs fois ce mot.

† CHÉVECIER, *s. m.* [*Capicerius.*] Voïez *Chéfecier.*

CHÉVELÉ, *adj.* Terme de *Blason*, qui se dit d'une tête dont les cheveux sont d'un autre émail. (Tête de femme chévelée d'or.)

CHÉVELU, CHÉVELUË, *adj.* [*Comatus, capillatus.*] Il signifie qui a de grands cheveux. Ce mot s'est dit de *Clodion le Chévelu*, second Roi de France, qui avoit de longs cheveux. Les Gaulois portoient autrefois de grands cheveux, & c'est de là qu'une partie des Gaules fut autrefois apellée la *Gaule chéveluë. Thiers, Hist. des perruques, ch. 2.*

* *Chévelu, Chéveluë.* Ce mot se dit des racines & des cométes. *Racine cheveluë;* c'est-à-dire, racine qui pousse plusieurs petits brins. *Cométe chéveluë;* c'est-à-dire, cométe qui répand force raïons autour de soi.

CHÉVELURE, *s. f.* [*Coma, capillus.*] Tous les cheveux de la tête. Une grande quantité de cheveux à la tête. (Avoir une belle chévelure. Il n'y avoit autrefois que les Rois de France qui eussent droit de chévelure. *Thiers, Histoire des perruques, ch. 2.*)

* *Chévelure.* [*Crines.*] Ce mot se dit des cométes, & veut dire, raïons de cométe répandus à la ronde.

* *Chévelure.* Ce mot se dit des racines des herbes, & signifie quantité de petits brins, ou de petits jets que fait la racine. (La bétoine jette plusieurs chévelures. *Dal.*)

† *Chevelure.* [*Coma.*] Ce mot est poëtique, pour dire, toutes les feüilles d'un arbre.

(Les arbres ont perdu leur *chévelure* verte.
Godeau.)

† CHEVER, *v. a.* [*Excavare.*] Terme de *Joüailler.* Cerner ou creuser une pierre par dessous, pour lui ôter de la couleur quand elle est trop forte. On *chéve* aussi des rubis, pour leur ôter la calcédoine, ou la couleur blanche qui les diminuë de prix.

CHEVESCHE, ou CHEVÊCHE. [*Noctua, ulula, strix.*] Voïez *Choüette.* Oiseau nocturne.

CHEVET, *s. m.* [*Cervical.*] Traversin de lit, qui est rempli de plumes, qui s'étend le long du dossier, & sur quoi pose la tête de celui qui est au lit. (Quand Philippe, pére d'Alexandre le Grand s'aloit coucher, il faisoit mettre sous son chevet une coupe d'or qui pésoit cinquante dragmes. *Du Ryer, Sup. de Quint. Curc. l. 2. ch. 3.*

L'ambitieux *chevet* jusques au Ciel s'éléve,
J'entens jusques au Ciel dudit,
Et de la couche large & bréve,
Tient la moitié sans contredit.
Abé Régnier, Voïage de Munich.)

Chevet. Il signifie aussi la partie du lit où l'on met le traversin. Voïez *les Origines de M. Ménage.*

* *Chevet.* Il se dit aussi de tout ce sur quoi on pose la tête quand on dort. (Il n'a eu qu'une pierre pour chevet.)

Droit de chevet. [*Nuptiarum epulum.*] C'est un droit que les Oficiers des Compagnies Souveraines ont acoûtumé de païer à leurs confréres quand ils se marient. Ce droit étoit ordinairement un repas que l'Oficier marié donnoit à tous ses confréres; mais aujourd'hui c'est le plus souvent une somme d'argent déterminée par la Compagnie, & qui se partage ensuite avec les épices. (Païer le droit de chevet.)

Chevet. [*Pars templi choro postica.*] Ce mot se dit de la partie extérieure d'une Eglise, qui est derriére le chœur & où l'on monte par des degrez. (Le chevet de Saint Denis.)

Chevet. Terme de *Marine.* Le *chevet* de traversin de bittes est une doublure de bois de sapin, qu'on joint au derriére du traversin de bittes, parce que le chêne rague trop le cable.

Chevet de canon. [*Fulcrum.*] Gros billot de bois de sapin ou de peuplier, qui étant mis sous le derriére de l'afut du canon, en soûtient la culasse.

☞ CHEVETAIN, CHEVETAINE. Vieux mot qui signifie *Capitaine.* Voïez *le Glossaire de du Cange sur Villehardouin.*

CHEVÊTRE, *s. m.* [*Tigillum.*] Terme de *Charpenterie.* Piéce de bois qui soûtient les solives coupées à l'endroit de la cheminée, pour donner passage aux tuïaux, & empêcher que l'âtre ne pose sur le bois à cause du danger du feu.

Chevêtre, s. m. [*Capistrum.*] Licou de monture: Ce mot est vieux.

☞ L'Auteur des Fausses Amours, dit:

Sainte Ecriture,
Loy de nature
Donne à cognoistre,
Que par droicture
L'homme a figure:
Mais s'il veut estre
Mis à fenestre
Pour servir femme, & il l'endure,
C'est pour raison qu'on le men' paistre,
La teste dedans un *chevestre*,
Comme une beste à la verdure.

Chevêtre. [*Capistrum.*] Terme de *Chirurgien.* C'est un bandage dont on se sert pour la fracture & la luxation de la mâchoire inférieure. Il y en a un simple, & un double. Voïez sur cela le *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirur. par Col-de-Villars.*

CHEVEUX, *s. m.* [*Capillus.*] Poil qui vient à la tête, qui la couvre & la pare. (Les Gaulois portoient de grands cheveux; mais lorsque la Monarchie Françoise fût bien établie, les François les portoient courts, & il n'y avoit que les Rois & les Princes du sang qui les portassent longs. *Thiers, Hist. des perruques, ch. 2.* Les longs *cheveux* étoient autrefois la marque de la noblesse; mais vers le milieu du douziéme siécle, les Rois les portérent courts. (Cheveux frisez. Cheveux blonds. Cheveux blancs, gris, &c.)

Et qu'une main savante avec tant d'artifice,
Bâtit de ses *cheveux* le galant édifice.
Despréaux.

Pourras-tu le teint frais faire aimer l'abstinence,
Et les *cheveux* poudrez prêcher la pénitence.
Villiers.)

Faux cheveux. [*Mentiti, falsi capilli.*] Ce sont des cheveux qui ne tiennent point à la tête, comme sont ceux des perruques. On dit d'une femme qu'elle s'est *coifée en cheveux*, lorsque ces cheveux sont arrangez autour de la tête, & qu'il n'y

n'y a bonnet, ni coiſe qui les couvre. On dit d'une choſe mince & déliée, *qu'elle eſt déliée comme un cheveu.* On dit, *faire les cheveux*, *couper les cheveux*, *rafraîchir les cheveux*, *&c.* On dit d'une choſe qui fait horreur, *qu'elle fait dreſſer les cheveux à la tête* [*Arriguntur horrore comæ.*]

† *Se prendre aux cheveux.* C'eſt ſe tirer par les cheveux.

† *Tirer par les cheveux.* C'eſt prendre une perſonne aux cheveux, & les lui tirer.

† * *Tirer un diſcours par les cheveux.* [*Altiùs arceſſere ſermonem.*] Se dit d'un diſcours qui n'eſt pas naturel, qui eſt forcé & mené, pour ainſi dire, avec des machines.

* *Il faut prendre l'ocaſion aux cheveux.* [*Oblata occaſio tenenda eſt.*] C'eſt-à-dire, il ne faut pas laiſſer échaper l'ocaſion lorſqu'elle ſe préſente. Quand on dit, *que tous nos cheveux ſont comptez*, on veut dire, que la providence de Dieu prend ſoin des plus petites choſes qui nous regardent.

Fendre un cheveu en quatre. Façon de parler proverbiale, pour dire *ſubtiliſer trop.*

CHEVILLE, *ſ. f.* [*Clavus ligneus*, *fibula.*] Morceau de bois ou de métal arrondi, pour mettre dans quelque trou. (La Charpente & la ménuiſerie tiennent avec des chevilles. Les Cordonniers atachent les talons avec des chevilles.)

† *Autant de trous, autant de chevilles.* [*Quidquid objeceris, diluet.*] Proverbe, pour dire, autant de mots, autant de repliques. Autant d'acuſations, autant d'échapatoires ; autant de demandes, autant d'excuſes.

Cheville. [*Inane verſûs complementum.*] Ce mot ſe dit, au figuré, des mots qui ne ſont mis dans les vers que pour faire la rime, ou pour remplir la meſure, & ne ſervent de rien pour le ſens & pour la penſée. (Ces vers ſont pleins de chevilles.)

Cheville de piez. [*Malleoli.*] Ce ſont deux éminences d'os au bas de la jambe qui repréſentent un marteau. (Bleſſé à la cheville du pié. Il n'y a de l'eau dans cette riviére que juſques à la cheville du pié.)

Cheville de pompe. C'eſt une cheville de fer mobile, qui ſert à aſſembler la bringuebale avec la verge de pompe. On apelle, *Cheville de potence de pompes*, celles qui paſſent dans les deux branches de la potence de la pompe, & dont l'uſage eſt de tenir les bringuebales.

Cheville d'afut. C'eſt une cheville de fer qui fait la liaiſon de tout l'afut du canon qu'elle traverſe.

CHEVILLÉ, CHEVILLÉE, *part. & adj.* [*Clavatus*, *fibulis affixus.*] Qui eſt ataché avec des chevilles. (Cet ouvrage n'eſt pas encore tout-à-fait chevillé.) On dit figurément & proverbialement d'un homme qui réſiſte aux grandes bleſſures, à des maladies dangereuſes, qu'*il a l'ame chevillée dans le corps.*

Chevillée. [*Cornu cervinum ramulis diſtinctum.*] Terme de *Blaſon.* Se dit des ramures d'une corne de cerfs ; & quand on veut exprimer le nombre des cornichons ou dagues qui ſont dans un bois de cerf peint ſur un écu, on dit, *chevillé de tant de cors.* On apelle en vénérie, *une tête de cerf bien chevillé*, quand elle a beaucoup de pointes & de cornichons, qui ſont rangez en bel ordre.

CHEVILLER, *v. a.* [*Clavis affigere*, *fibulis compingere.*] Atacher avec des chevilles. (Cheviller un talon. Cheviller un ouvrage de charpente.)

CHEVILLES. [*Cervini cornu ramuli.*] En parlant de bêtes fauves ; ce ſont des andoüillets qui ſortent des perches de la tête du cerf, du daim & du chévreüil. On les nomme auſſi *chevillures.*

Chevilles. [*Claviculus.*] En parlant d'inſtrument de muſique. Ce ſont de petits morceaux de bois ou de métal qui ſervent à bander les cordes ou à les lâcher, & à les mettre d'acord. Ainſi on dit, *cheville de luth*, *de tuorbe*, *de harpe*, *de clavecin*, *&c.*

* *Cheville.* [*Clavus ligneus recurvus.*] Ce mot ſe dit auſſi de certains morceaux de bois en ſaillie ſur leſquels on pend quelque choſe, comme ſont des habits & des ſacs de papiers, que l'on pend à des chevilles pour les mieux ranger & les diſtinguer les uns des autres.

Chevilles à charger le canon. Ce ſont des morceaux de fer plus longs que larges, dont on charge les canons pour mieux couper les maneuvres des vaiſſeaux ennemis dans un combat.

Chevilles à croc. Ce ſont celles qui ont des crocs, & qui ſont aux côtez de ſes bords, pour y amarrer les canons.

Chevilles à tête de diamant, ou *à tête ronde.* Ce ſont celles dont la tête ne ſauroit entrer dans le bois du vaiſſeau à cauſe de leur groſſeur.

Chevilles à tête perduë. Ce ſont celles dont la tête entre dans le bois.

CHEVILLETTE, *ſ. f.* [*Claviculus.*] Terme de *Relieur.* Petit morceau de cuivre plat & troüé qu'on met ſous le couſoir, & où l'on atache les nerfs des livres qu'on coud.

CHEVILLON, *ſ. m.* [*Claviculus torno factus.*] Terme de *Tourneur.* Petit bâton tourné au dos des chaiſes de paille.

Chevillon. Terme de *Férandinier.* Bâton de deux piez de long, ſur quoi on leve la ſoie deſſus l'ourdiſſoir.

CHEVILLOTS, *ſ. m.* Terme de *Marine.* Petits morceaux de bois tournez qui ſervent à lancer les maneuvres le long des côtez du vaiſſeau.

CHEVILLURE, *ſ. f.* Terme de *Venerie.* Voïez *Chevilles.*

† CHEVIR, *v. n.* [*Flectere*, *vincire*, *adducere aliquem quò velis.*] Ce mot eſt vieux & ſignifie venir à bout de quelque perſonne, ou de quelque choſe, & s'en rendre maître. (Cet enfant eſt ſi malin qu'on ne peut chevir de lui.)

Chevir. [*Mutuò paciſci.*] Terme de *Palais.* Signifie, traiter, compoſer. *Les parties ont chevi ;* c'eſt-à-dire, tranſigé ainſi qu'il s'enſuit. Ce mot ſe trouve encore dans nos vieux Auteurs, pour ſignifier, *éviter.*

CHÉVRE, *ſ. f.* [*Capra*, *capella.*] La fémelle du bouc ; c'eſt un animal fort velu, qui a quatre piez, avec des cornes longues & aiguës, qui a le muſeau plat, la queuë fort courte, qui broute, ſe nourrit d'herbes & de feüilles. La *chévre* à ſept mois s'acouple avec ſon mâle. Elle aime les brebis & hait le loup, l'élefant, l'oiſeau qu'on apelle *tette-chévre.* On ſe ſert de ſon poil à faire des chapeaux & des camelots, & de ſon lait à faire des fromages. (Sauter comme une chévre.

Si pour avoir le nom de ſage,
Il ſufit de porter une barbe au menton,
Une *chévre* ſur nous auroit grand avantage,
Elle vaudroit plus que Platon.)

† * *Prendre la chévre.* Ces mots, au figuré, ſignifient *s'emporter*, *ſe fâcher tout d'un coup.* (Il prend aiſément la chévre.)

Chévre sauvage. [*Sylvestris capella.*] Animal qui se trouve en Afrique, & dont le mâle est de la grandeur d'un grand veau, & a le poil si long qu'il traîne à terre ; mais son poil est gros & rude comme le crin d'un cheval. *Ablancourt, Mar. l. 1.*

Chévre. [*Capreolus.*] Machine propre à lever des fardeaux. On s'en sert particuliérement dans les bâtimens, pour lever à plomb de grosses piéces avec des poulies & des écharpes : elle est composée de deux piéces de bois, qui s'écartent l'une de l'autre par le bas, & se joignent en haut avec une clé ou une clavette ; elles sont assemblées en deux diférens endroits avec deux entretoises, entre lesquelles est le treüil, avec deux leviers qui servent de moulinet pour tourner le cable, lequel passe par dessus une poulie qui est en haut. *Ozanam.*

On dit proverbialement d'un discours, d'une conversation sans suite & sans liaison ; *Cela est lié comme crottes de chévres. Etre amoureux d'une chévre coifée ;* c'est l'être d'une personne laide & désagréable.

On ne peut sauver la chévre & les choux. Ce proverbe est bas, & signifie qu'on ne peut pas remédier en même tems à toute sorte d'inconvéniens, & qu'il faut nécessairement perdre quelque chose pour conserver le reste.

† *Où la chévre est atachée, il faut qu'elle broute.* Proverbe, pour dire, qu'il faut s'acommoder aux choses & aux personnes avec qui l'on a quelque engagement.

CHÉVREAU, *s. m.* [*Hædus.*] Le petit d'une chévre.

CHÉVRE-FEUILLE, *s. m.* [*Periclymenon, caprifolium.*] Arbrisseau qui a les branches rondes, le bois blanc & le tronc de moïenne grosseur. Il rampe ou vient en buisson lorsqu'il est coupé, & fleurit par bouquets qui sentent bon, & qui sont jaunes, blancs & rouges. Il y a plusieurs sortes de *chévre-feüille.* (Le chévre-feüille romain. *Dal. l. 2.*) Quelquefois il s'écrit sans *le* à la fin.

> Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteüil,
> Qui diriges chez moi l'if & le *chevre-feüil.*
> *Despréaux.*)

Chévre-pié. Qui a des piez de chévre. Les Poëtes apellent les *Satyres, des Dieux chévre-piez.*

CHÉVRETTE, *s. f.* [*Caprea.*] La fémelle du chévreüil. (La chévrette & le chevreüil se gardent la fidélité tant qu'ils vivent. *Sal.*) Quelques-uns disent *chévrelle.*

Chévrette. [*Guttus.*] Terme d'*Apoticaire.* Pot de faïence avec un goulot, où l'on met des sirops. (Chévrette cassée. Faire mouler une chévrette.)

Chévrette. [*Fullonium.*] Terme d'*Artillerie.* Petite machine de trois piez & demi de hauteur, composée de deux piéces de bois avec un bouton de fer qui les entretient, & une cheville de fer qui hausse & qui baisse, dans des trous faits exprès, à proportion que l'on veut hausser ou baisser les fardeaux qui posent dessus.

Chévrette. Espéce de petite écrevisse de mer qui ressemble un peu à la chévre par les cornes.

Chévrettes. [*Fulcrum ferreum.*] Petits chenets avec une pomme seulement, qui servent à soûtenir le bois du feu. (De belles chévrettes.)

CHÉVREUIL, *s. m.* [*Capreolus.*] Bête fauve qui ressemble au cerf, excepté qu'il est plus petit, qu'il s'aprivoise bien plus aisément, & qu'il ne fait point de mal de son bois. *Jonston.*

> (Je ressens des plaisirs bien doux,
> Et peut-être non moins que vous,
> Quand même d'une seule bale,
> Vous troussez un *chevreüil* en male.
> *Perraut, Chasse.*)

CHÉVRIER, *s. m.* [*Caprarius.*] Celui qui garde les chévres. (Un bon & habile chévrier.)

Le Chanoine exagera l'éloquence du *Chévrier. Dom Quichot. t. 2.*

CHÉVRON, *s. m.* [*Canterius.*] Bois de quatre pouces qui porte les tuiles, & qui sert pour la couverture des bâtimens.

Chévron. Sorte de laine ou de poil qui vient du Levant.

Chévron. Ce mot se dit en blasonnant. C'est la piéce de l'écu, composée de deux bandes plates, & atachée en haut par la tête, & s'élargissant en bas en forme de compas à demi ouvert. (Porter d'azur au chévron d'or.)

☞ Le Cardinal de Richelieu portoit dans ses armes deux *chévrons* brisez. Un Poëte faisant allusion à ces deux piéces, fit ce vers, qui lui valut une ample récompense :

> *Fracta licet sint ligna, ferunt fastigia Regni.*

Il y a dans le Blason, un *chévron abaissé, alaisé, apointé, brisé ou éclaté, coupé, couché, rompu, ondé, parti, ploïé, renversé.* Voïez *l'Art héraldique.*

☞ *Chévrons de long pan.* Ceux qui sont sur le courant du faîte, & des pannes du long pan d'un comble. *Chévrons de croupe,* ou *empanons,* sont ceux qui sont inégaux, & qui sont atachez sur les arestiers de la croupe d'un comble. *Chévrons cintrez.* Ceux qui sont courbez, & assemblez dans les liernes d'un dome. *Chévrons de remplage,* ce sont les plus petits chévrons d'un dôme, qui ne se suivent pas dans les liernes, à cause que leur nombre diminuë à mesure qu'ils aprochent de la fermeture au pié de la lanterne.

CHÉVRONNÉ, *adj.* [*Canteriatus.*] Terme de *Blason.* Qui a quelque chévron dans son écu. (Il porte chévronné d'or ou de sable. *Col.*)

☞ CHÉVROTAGE. Droit dû au Seigneur par ceux qui nourrissent des chévres.

CHÉVROTER, *v. n.* [*Hædulos edere, parere.*] Faire de petits chévreaux. (La chévre a chévroté. La chévre soufre extrêmement quand elle chévrote.)

† * *Chévroter, v. n.* [*Stomachari.*] Ce mot est du petit peuple ; pour dire, avoir du chagrin, du déplaisir, se mettre en colére. (C'est un enfant qui me fait chévroter.)

Chévroter, se dit aussi d'un homme qui chante par secousses & en tremblotant. (Il chévrote en chantant. Sa voix chévrote.)

CHÉVROTIN, *s. m.* [*Pellicula hædina.*] Peau de chévreau. Cuir de chévreau. (C'est du chévrotin. Gants de chévrotin.)

CHÉVROTINE. [*Glans plumbea.*] Terme d'*Artillerie.* Bale de plomb d'un petit calibre, dont il y a cent soixante-six à la livre.

CHEZ. [*Apud.*] Préposition qui marque la demeure d'une personne, & qui demande l'acusatif. (Il mange tous les jours chez Monsieur, &c.) Malherbe s'est souvent servi de ce terme ; il dit :

> Qui doute que si de ses armes
> Ilion avoit eu l'appui,
> Le jeune Atride avéque larmes
> Ne s'en fût retourné *chez*-lui.

† *Chez Platon*, *Chez Plutarque*. Ces façons de parler sont hors d'usage. Il faut dire, *dans Platon*, *dans Plutarque*, ou *dans les Œuvres de Platon*, *&c.* *Vaug. Rem.*

† *Chez les étrangers.* Cette façon de parler n'est pas bonne; on dit en sa place: *Dans les païs étrangers. Parmi les étrangers.*

Cependant on peut dire: *Il y avoit une Coûtume chez les Grecs*, *chez les Romains.* On dit aussi, *chez le Roi. Je dois tant chez un tel Marchand. Desmarets*, *Gramm. Françoise.*

Chez. Cette préposition, jointe à un nom personnel, devient quelquefois un nom substantif. (Avoir un chez-soi. J'ai un chez-moi.)

C H I.

CHIAOUX, *s. m.* [*Turcicæ aulæ foribus præfectus.*] Huissier ou Sergent Turc, qui porte des armes ofensives & défensives, qui assigne les particuliers, qui acommode leurs diférends, & en la garde duquel on met les prisonniers de qualité. *Briot. Hist. de l'Empire Ottoman*, *l. 3.*

CHIASSE, *s. f.* C'est l'écume des métaux. (Chiasse de cuivre, chiasse de fer, &c.) On donne le même nom aux excrémens de la mouche & du ver. Au figuré, on emploie ce mot pour marquer du mépris: *Cet homme est la chiasse du genre humain.*

☞ CHIC. M. de la Monnoie, dans son Glossaire Bourguignon, sur le mot *chipote*, dit, que le terme *chic* a donné, en diverses langues, une idée de peu de chose, témoin le *ciccum* de Plaute, le *chico* des Espagnols, *chiquet* d'où nous avons fait *chiqueter*, *déchiqueter*; comme de *chicot*, *chicoter*, pour contester sur un rien, & de *chicoter*, *chipoter*, qui est fort en usage parmi le peuple Lionnois.

CHICAMBAUT, ou CHICABAUT, comme écrit l'Académie. Terme de *Marine*. Longue & forte piéce de bois vers l'avant d'un petit vaisseau, pour lui servir de poulain ou d'éperon.

CHICANE, *s. f.* [*Litigatorum artes subdolæ.*] Chicanerie. Abus qu'on fait des procédures judiciaires, quand on s'en sert pour tirer des procès en longueur, & pour surprendre les Juges, ou les parties.

------ D'une gueule infernale,
La *chicane* en fureur mugit dans la grand'sale.
Despréaux.

On l'apelle *chicane*, & ce monstre odieux,
Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux.
Despréaux.

La chicane, a ses mots dont il se faut servir. *Vaug. Nouv. Remarq.*

* *Chicane.* [*Cavillatio*, *contentio*, *controversia.*] Ce mot se dit en parlant de Philosophie & autres sciences. Dans les Livres que les Anciens ont écrits de la prudence civile, *il y a du galimatias de l'école & de la chicane Philosophique. Balzac*, *Entret. 26.* Cela veut dire, du rafinement, & une subtilité fausse & ridicule.

Chicane, se dit aussi d'une maniére de joüer au mail. *Joüer à la chicane.*

CHICANER, *v. n.* [*Callidè litigare.*] Faire des procès à quelcun pour des bagatelles. C'est user de chicane. (N. se plaît à chicaner.

Quiconque est touché de l'envie
De ne païer qu'après sa mort,
Doit *chicaner* toute sa vie.
Main. Poësies.

Jamais contre un renard *chicanant* un poulet,
Un renard de son sac n'alla charger Rolet.
Despréaux.)

* *Chicaner*, *v. a.* [*Cavillari*, *vitilitigare.*] Vétiller. Rafiner trop fort sur l'ouvrage de quelcun. (Chicaner un écrit. *Patru*, *Plaid. 6.* Chicaner un amant. *Mol.* Il ne faut pas chicaner les Poëtes sur cela. *Scar.*)

Chicaner, *v. a.* [*Displicere*, *molestum esse.*] Fâcher, chagriner. (Cela me chicane, cette conduite le chicane.)

Chicaner le vent. Terme de *Marine*. C'est prendre le vent en louvoïant, en faisant plusieurs bordées, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Chicaner sa vie; c'est se bien défendre.

CHICANERIE, *s. f.* [*Callidæ litigantium rationes.*] Chicane. (On lui veut ravir son bien par des procès & des chicaneries. *Patru*, *Plaid. 7.*)

† CHICANEUR, *s. m.* [*Versutus ac fraudulentus litigator*, *litigiosus.*] Celui qui chicane, qui aime à faire des procès sur rien. Celui qui plaide par malice, & qui fait des procès, ou pour troubler le repos de ceux contre qui il a des afaires, ou pour s'enrichir injustement de leurs biens. (C'est un franc chicaneur. Un méchant, un malin chicaneur.) Voïez *Ménage*, *Origines.*

Quelques-uns disent *Chicanier.*

† CHICANEUSE, *s. f.* [*Litigiosa.*] Celle qui chicane, qui se plaît à chicaner & à troubler le repos d'autrui par ses chicaneries & ses biais pleins de ruse. (C'est une franche chicaneuse.)

† CHICHE, *adj.* [*Parcus*, *tenax*, *restrictus.*] Avare. *Etre chiche de reconnoissance.* Phrase un peu burlesque, pour dire, n'aimer pas à reconnoître les bons ofices qu'on nous a rendus. Humeur *chiche. Scar.* On dit aussi au figuré, *Etre chiche de paroles*; c'est-à-dire, parler peu. *Etre chiche de loüanges*; c'est ne loüer pas volontiers. (Les Courtisans ne sont pas chiches de promesses.) Voïez *Ménage.*

Chiche, *adj.* [*Cicer.*] On donne ce nom à une sorte de pois. (Des pois chiches.)

Chiche-face. [*Homo avaritiâ macilentus.*] Homme maigre & chagrin qui fait voir son avarice peinte sur son visage. Ce terme n'est d'usage que dans le burlesque.

† CHICHEMENT, *adv.* [*Parcè*, *restrictè.*] D'une maniére chiche, avare & sordide. (Vivre chichement.)

† CHICHETÉ, *s. f.* [*Nimia parsimonia*, *tenacitas.*] Ce mot est vieux, & il signifie, avarice, épargne trop grande.

CHICORÉE, *s. f.* [*Chicoreum*, *intubus.*] Herbe rafraîchissante qu'on mange cruë ou cuite, en salade, ou dans le potage.

(Adieu, planches, quarreaux,
Adieu *chicorée* & porreaux,
Adieu dequoi mettre au potage.
La Fontaine.)

☞ Il faut prononcer *chicorée*, & non *cicorée*. Il y a sept espéces de *chicorée*, la courte, la régence, la fine, la grosse frisée, la meaux, la scaviole, & la *chicorée* sauvage.

CHICOT, *s. m.* [*Truncus excisâ restans arbore.*] Petite partie de la racine d'un arbre.

Chicot. [*Putridi dentis particula.*] Reste de dent qui est dans la gencive.

Chicot, *s. m.* [*Coliculus*, *flagellum*, *surculus.*] Petit éclat ou morceau de bois; ce mot se dit particuliérement de ceux qui viennent aux branches, & qui font les neuds.

Chicot. Terme de *Maréchal*. Si des chevaux marchent ou courent dans des tailles nouvelles, ils peuvent rencontrer sous leurs piez des éclats de bois coupez qui se terminent en pointe,

& qui leur entreront dans le pié : on apelle ces brins de bois des *chicots;* & l'on dit, *Ce cheval a un chicot, est malade d'un chicot, &c. Parfait Cocher, pag. 308. 309.*

Chicot, f. m. [*Stolo.*] Terme de *Blason*, se dit d'un bâton noüeux, d'un jetton d'arbre, soit des racines, soit du tronc, soit des branches.

CHICOTER, *v. n.* [*Rixari, cavillari.*] Terme *Populaire*, qui signifie contester sur des choses de peu d'importance.

CHICOTIN, *f. m.* [*Colocynthis.*] Herbe d'un goût âcre & amer.

On donne le même nom à la chair d'une courge sauvage fort amére, que les nourrices mettent sur leurs mamelles pour sévrer leurs enfans, ou qu'on met dans les dragées de carême-prenant. Messieurs de l'Académie disent que c'est un suc d'aloës ou de coloquinte fort amer.

CHIEN, *f. m.* [*Canis.*] Animal fort connu, qui est fidéle, reconnoissant, docile, propre à diverses choses, qui est en amour environ quatorze jours, qui naît aveugle, qui vit dix ou douze ans, & qui a de l'aversion pour les crocodiles & pour les loups. (Le chien aboie, jape.

> Le *chien* voïant sa proie en l'eau représentée,
> La quitta pour l'image, & pensa se noïer.
> *La Fontaine.*)

☞ Il y a des chiens farouches qui mordent naturellement; d'autres mordent quand ils sont agacez. Les maîtres des prémiers, sont tenus du dommage qu'ils font, aïant dû les tenir atachez: on n'a point d'action contre les autres; c'est la faute du passant. Voïez *le Journal des Audiences, tom. 5. liv. 5. ch. 21.* Il est dit dans la Loi *3. ff. Si quadrup. pauperiem fecisse dicat.* que celui qui a un *chien* de garde dans sa maison, est responsable du mal qu'il peut faire, s'il ne le tient pas ataché. L'usage étoit autrefois à Rome, d'avoir des *chiens* qui étoient enchaînez à l'entrée des maisons, avec cette inscription en gros caractére: CAVE CANEM. On apelloit ces sortes de *chiens*, *Canes ostiarii*, ou *catenarii.*

Chien courant. [*Canis celer, cursor.*] Chien de chasse pour le liévre.

Chien couchant. [*Canis cubitor.*] Chien de chasse pour la perdrix.

† * *Faire le chien couchant.* Faire le flateur. Faire des caresses basses & flateuses.

* *Nos chiens ne chassent pas ensemble.* [*Non congruere.*] C'est-à-dire, nous ne sommes pas bien ensemble, nous ne sommes pas en bonne intelligence.

Il est fou comme un jeune chien. Proverbe, pour dire, c'est un folâtre, c'est un étourdi.

Etre comme un chien à l'atache. Proverbe, qui se dit en parlant de quelcun à qui son emploi, son travail ne donne point de relâche, qui en est toûjours ocupé.

Qui m'aime, aime mon chien. Autre proverbe, pour dire, que quand on aime bien quelcun, on doit aimer tout ce qui lui apartient.

S'acorder comme chiens & chats. C'est avoir de l'antipathie les uns contre les autres, se disputer, ne pouvoir se soufrir.

Les bons chiens chassent de race. Voïez *Chasser.*

Les noms particuliers de diverses autres sortes de chiens, se trouveront chacun en son rang dans ce Dictionnaire.

† *Chien.* Terme *Injurieux.* [*Canis, nequam.*] Pour dire, méchant.

† *Entre chien & loup.* [*Crepusculo, luce dubiâ.*] Sorte de proverbe, pour dire, sur le soir, & lorsqu'il est si tard qu'on ne peut distinguer un chien d'un loup.

† *Qui veut noïer son chien, dit qu'il a la rage.* Proverbe, pour dire, que quand on veut rompre avec quelcun, on lui supose quelque crime ou quelque faute.

* *Chien qui aboie ne mord point.* Ce proverbe est de toutes les Nations. Quinte-Curce, *l. 7. c. 4.* dit que les Bactriens s'en servent, pour dire, que ceux qui ont le plus d'emportement & qui font le plus de bruit, sont les moins à craindre, parce qu'ils font moins de mal, n'aïant qu'une fougue & un prémier emportement.

Chien au grand colier. On le dit proverbialement & figurément d'un homme qui a le principal crédit dans une compagnie, dans une maison.

Ce sont deux chiens après un os. On le dit de deux personnes qui sont en débat pour emporter une même chose.

Je n'en donnerois pas ma part aux chiens. C'est-à-dire, j'ai sur cela des prétentions que je ne voudrois pas céder.

Il n'est pas bon à jetter aux chiens. C'est-à-dire, tout le monde le blâme & crie après lui.

Rompre les chiens. C'est empêcher une querelle, arrêter un discours qui pouvoit avoir des suites fâcheuses; faire prendre le change, &c.

Il n'est chasse que de vieux chiens. Ce proverbe signifie, que les vieillards qui ont beaucoup d'expérience, sont les plus propres au conseil & aux afaires.

Un chien regarde bien un Evêque. C'est-à-dire, que quelque élevé que soit un homme, il ne doit pas trouver mauvais que les autres lui parlent & s'adressent à lui.

Mener une vie de chien. C'est mener une vie misérable; c'est aussi vivre dans la débauche, dans le libertinage.

Chien de mer, f. m. [*Canis marinus.*] C'est une sorte de poisson qui a la tête plate & large, & la gueule enfoncée. Il est épais, il est long de quatre piez. Au dessous de la tête, sa peau est une espéce de gros chagrin, & à chaque côté de la tête il a six ouvertures qui lui servent d'oüies, & qui se couvrent par le moïen de quelques peaux fort minces: il a trois rangs de dents, dont les unes sont droites, les autres courbes, & les autres triangulaires: il est dangereux & avide, & quand une fois il s'est saisi d'une personne, il ne la quite jamais: il est toûjours acompagné d'une quantité de petits poissons, qu'on apelle ses pilotes, parce qu'ils le conduisent où il y a de la proie. On apelle ce poisson *Requin.* Voïez *Requin.*

Chien, f. m. [*Uncus vectorius.*] Terme d'*Artisan.* Barre de fer quarrée, qui a un crochet en bas, & un autre qui monte & décend le long de la barre. C'est ce que les Ménuisiers & autres ouvriers apellent *Sergent.*

Chien. Terme d'*Arquebusier.* [*Rostrum, rostellum.*] Fer qu'on abat sur le bassinet de certaines armes à feu lorsqu'on les veut tirer. (Abatre le chien d'une arquebuse.)

Chien-dent, f. m. [*Gramen.*] Sorte de racine blanche, servant à faire de la tisane.

On dit des Moines qu'ils sont comme le *chient-dent*, parce que cette racine s'étend beaucoup, & qu'on a de la peine à l'arracher.

CHIENNE, *f. f.* [*Canis fœmina.*] La fémelle du chien.

† * *Chienne.* [*Capicula, nequam.*] Mot injurieux, qui veut dire, carogne, méchante, friponne. (Au diable soit la chienne, ha chienne! ha carogne! *Moliére.*)

CHIENNER, *v. n.* [*Catulos edere, parere.*] Faire de petits chiens. (La chienne a chienné, ou plûtôt a fait de petits chiens, ou a fait des petits.)

† CHIER, *v. a.* [*Ventrum exonerare, alvum solvere.*] Décharger son ventre des excrémens superflus. Ce mot ne se dit point en compagnie honnête.

† * *Chier.* Se moquer en faisant quelque injure, & quelque ordure.

(Laissons-là ce fat d'Apollon,
Chions dans son violon.
S. Amand.)

† * *Chier sur la besogne.* C'est travailler & ne rien faire qui vaille.

† CHIEUR, *s. m.* [*Qui cacat, cacaturit.*] Celui qui chie. Celui qui ne fait que chier.

† CHIEURE, CHIURE, *s. f.* [*Muscarum excrementum.*] Excrément de mouches, qu'elles jettent particuliérement sur la viande, & d'où naissent des vers.

† CHIEUSE, *s. f.* [*Quæ cacat, cacaturit.*] Celle qui chie. Celle qui chie souvent.

CHIFFE, *s. f.* Mot qui se dit par mépris en parlant d'une étofe mauvaise.

CHIFON, (CHIFFON,) *s. m.* [*Detritus panniculus, vilis lacinia.*] Morceau de linge, ou de drap usé qu'on jette, & qu'on trouve par les ruës de Paris.

Chifon, Chifonne, adj. Terme de *Jardinier.* Il se dit des branches. (Il faut ôter les branches petites & chifonnes. *Quint. Jardins.*)

CHIFONNER, (CHIFFONNER,) *v. a.* [*Deterere, turpare.*] Froisser. Friper. (Chifonner un rabat, un mouchoir de cuir, une cravate.)

† * *Chifonner.* [*Amplecti, osculari inconsultè, temerè.*] Embrasser. Baiser. Patiner d'une façon brusque & étourdie. (C'est un badin qui la chifonne. *Gomb. Ep. liv. 1.*)

CHIFONNIER, (CHIFFONNIER,) *s. m.* [*Panniculorum propola.*] Celui qui ramasse des chifons par les ruës de Paris.

CHIFONIÉRE, (CHIFFONNIERE,) *s. f.* Celle qui ramasse des chifons avec un crochet par les ruës de Paris.

Chifonniére. Petit meuble en forme de commode où l'on enferme les chifons.

CHIFRE, (CHIFFRE,) *s. m.* [*Nota arithmetica.*] Marque d'Aritmétique, qui vaut un certain nombre. (Aprendre le chifre. Chifre Romain, chifre Arabe, le prémier s'écrit par des lettres de l'alfabet, & l'autre a des caractéres particuliers, par exemple, l'an mil sept cent cinquante-huit, s'écrit ainsi M. DCC. LVIII. en chifre Romain; & en chifre Arabe 1758.

C'est un O en chifre. C'est-à-dire, proverbialement & figurement, cet homme n'a aucun crédit, aucun pouvoir.

Chifre. [*Arcanæ notæ.*] Caractéres inconnus, déguisez & diversifiez, soit en se servant des chifres, des nombres, des lettres de l'alfabet, ou d'autres caractéres pris à discrétion pour écrire d'une maniére qui ne puisse être entenduë que par ceux qui en sont convenus. On apelle aussi *chifre*, l'alfabet que chacun des correspondans garde de son côté pour écrire & pour déchifrer les lettres.

On doit ce terme *Chifre* aux Hébreux, de qui les Arabes l'ont emprunté; & de ceux-ci, il a passé aux Espagnols, aux Italiens & à nous.

CHIFRER, (CHIFFRER,) *v. a.* [*Supputare, computare notis arithmeticis.*] Ecrire des chifres. Faire & mettre des chifres. (Chifrer les pages d'un livre.)

CHIFRES. (CHIFFRES.) [*Notarum index.*] La figure des choses. La maniére de les déchifrer. (Avoir l'intelligence des chifres.)

* *Chifres.* [*Litterarum notæ implicitæ.*] Entrelas. Choses entrelassées. Ainsi on dit, *des chifres d'amour.*

CHIFREUR, (CHIFFREUR,) *s. m.* [*Peritus numerandi, arithmeticus.*] Celui qui chifre, qui sait bien compter avec la plume. (Un Chifreur doit être bon Aritméticien.)

CHIGNON, *s. m.* [*Cervix.*] Le derriére du cou. (Donner un coup de bâton sur le chignon du cou.) Il ne se dit guére seul. *Acad. Franç.*

On donne aussi le nom de *chignon* aux cheveux que les femmes frisent sur le derriére de leur tête. (Un chignon frisé, un chignon natté, un chignon rehaussé.

Je frise avec grace un *chignon;*
Et j'inventai le postillon,
Que je n'étois encor qu'à la bavette, &c.
Ep. de Pompon à Babiole.)

CHILCHOTES. C'est le nom qu'on donne à une des quatre sortes de poivre de Guinée. On apelle les autres sortes *Chilpelagua, Chilterpin, &c.*

CHILE, (CHYLE,) *s. m.* [*Chylus.*] Portion liquide & fluide qui se sépare des viandes pour être convertie en sang. (Le chile se meut dans les hommes comme dans les bêtes. *Roh. Phys.*)

On le voit dans les veines lactées & dans le réservoir de Péquet.

Chile. Les habitans de l'Amérique donnent ce nom au piment, ou poivre de Guinée.

CHILIFICATION, (CHYLIFICATION,) *s. f.* Action par laquelle les alimens se convertissent en chile.

CHILLAS. Toile de coton, à carreaux, qui vient des Indes Orientales.

CHIMÉRE, *s. f.* [*Chimæra.*] Bête monstrueuse & imaginaire que Bellerophon tua étant monté sur Pégase.

M. Lancelot dérive ce mot du Grec χίμαιρα, qui étoit le nom d'une montagne de Licie, qui jettoit du feu, & au haut de laquelle il y avoit des lions; au milieu, des chévres dans un pâturage; & au bas, des serpens: ce qui a donné lieu à cette fiction, qu'il y avoit un monstre qui jettoit du feu par la gueule, qui avoit la tête & le poitrail d'un lion, le ventre de chévre, & la queuë de dragon; & comme Bellérophon, fils de Glaucus, rendit cette montagne habitable, les Poëtes ont feint qu'il avoit tué la *Chimére.*

* *Chimére.* [*Figmenta, deliramenta.*] Chose visionnaire. Chose chimérique. Vision. (Se mettre des chiméres dans l'esprit. *Abl.* Avoir l'esprit rempli de chiméres. *Scar.* Le grand pouvoir qu'on lui donne n'est qu'une chimére. *Moliére.* La tête d'un Philosophe est en proie aux chiméres.

Vôtre plus haut savoir n'est que pure *chimére*,
Vains & peu sages Médecins,
Vous ne pouvez guérir par vos grands mots Latins,
La douleur qui me désespére.
Moliére, Fâcheux.)

En Philosophie on l'apelle *Etre de raison.*

Chimérique, *adj.* [*Commentitius.*] Frivole. Visionnaire. (Esprit chimérique. Idée chimérique. Le dessein de la Monarchie universelle est un dessein chimérique. Toutes les raisons qu'il aporte sont chimériques. *Abl. Luc. t. 2. Amours.*

Aux portraits que je fais, sage & savant critique,
Le vice est bien réel, le reste est *chimérique.*
Villiers.)

Chimériquement, *adv.* [*Fictè, inaniter, fabulosè.*] D'une maniére chimérique, fabuleuse, visionnaire. (L'opinion que ces gens-là ont eu de leurs grandes qualitez, leur a fait chercher chimériquement une origine diférente de la nôtre. *S. Evremont, Génie du peuple Romain, p. 2.*)

Chimie, (Chymie,) *s. f.* Il vient d'un mot Grec, qui signifie *suc.* En Latin *Chymia.* C'est un art qui enseigne à séparer les corps naturels les uns des autres, de même que leurs parties; à les purifier, les composer, & les rendre plus propres aux usages de la Médecine, & aux autres besoins de la vie. Ainsi il y a deux sortes de Chimie, la *Chimie Phisique Méchanique*, & la *Chimie Pharmaceutique.* Quelques-uns apellent la *Chimie*, art distillatoire, parce qu'elle fait la plûpart de ses remédes par la distillation. (Etudier, aprendre, savoir, exercer la Chimie.)

Chimique, (Chymique,) *adj.* Il vient du Grec. En Latin *chymicus*; c'est-à-dire, qui traite de la Chimie, qui regarde la Chimie, qui est fait pour la Chimie. (Il y a plusieurs sortes de fourneaux chimiques. Les Auteurs chimiques admettent cinq principes de leur art; le sel, le soufre, le mercure, le flegme & la terre. Les trois prémiers sont actifs, & les autres passifs. *Charras, Pharmacopée.* On a établi des écoles chimiques en France & ailleurs.)

Chimiste, (Chymiste,) *s. m.* [*Chymiæ peritus.*] Qui fait la Chimie. (Un savant Chimiste.)

Chincilla, *s. m.* Animal de la grosseur d'un écureüil, qu'on trouve dans le Pérou, & dont la peau est estimée, à cause de la finesse de son poil.

Chine. [*China.*] Racine médicinale, qui vient d'Orient.

Chine. Sorte de tapisserie de Bergame, qu'on apelle ainsi, parce que les façons ressemblent aux ordres de ces ouvrages de soie & de laine que l'on fait à l'éguille sur le canevas, qu'on nomme *point de la Chine.*

† Chinquer, *v. a.* [*Potare largiùs, cyathos cyathis illidere.*] Terme *Bachique*; pour dire, boire par excès en choquant les verres les uns contre les autres, & en se portant des santez pour s'exciter à boire. (Il a chinqué tout son sou.)

Chintal. Sorte de poids dont les Portugais se servent à Goa. Le *chintal* revient à cinq cent livres de Paris.

Chinte-seronge. Toile blanche de coton, qui vient des Indes, & qui est propre à être imprimée & mise en couleur.

Chiourme, *s. f.* [*Triremis remiges.*] Les forçats d'une galére. M. de Fénélon, dans ses *Directions pour la conscience d'un Roi*, dit: » Rien n'est plus inhumain que de prolonger » l'état d'un Galerien, au de-là du terme prescrit. » Ne dites point, ajoûte-t-il, qu'on manqueroit » d'hommes pour la *Chiourme*, si on observoit cette » justice: la justice est préférable à la *Chiourme.* »

Chipage. Aprêt que les Tanneurs donnent à de certaines peaux. On dit, *chiper les peaux. Une basane chipée.*

Chipoter, *v. n.* [*Esitare.*] Manger peu & à petits morceaux. Il veut dire aussi *vétiller*; & celui qui vétille s'apelle *chipotier.* Mais ces mots ne sont en usage que parmi le peuple. Voïez *Chic.*

Chipre. Voïez *Poudre.*

Chiquenaude, *s. f.* [*Talitrum.*] Elle consiste à apuïer ferme le bout du doigt du milieu sur le bout de celui du pouce, & à desserrer avec éfort le doigt du milieu contre une personne. (Il lui a donné une rude chiquenaude.)

Chiquet, *s. m.* [*Particula.*] Petite partie d'un tout. Ce mot n'est en usage qu'en cette phrase. (Il m'a païé ce qu'il me devoit chiquet à chiquet.)

Chiragre, *s. m.* [*Chiragrâ laborans.*] Celui qui a la goute aux mains. Quand on le dit de la maladie, il est féminin. Ce mot vient de χεὶρ, main, & ἄγρα, capture.

Chirographaire, *adj.* [*Chirographarius.*] En général, ce mot signifie, écrit de la propre main de celui qui dispose. En termes de *Palais*, c'est un Créancier dont la dette n'est fondée que sur un billet sous seing privé, qui n'est pas reconnu en Justice, & qui par conséquent n'a point d'hipotéque.

☞ Le *Chirographaire* ne peut point agir contre son débiteur, qu'après avoir fait reconnoître la promesse selon les formalitez prescrites par l'Ordonnance, & pour lors il a une action personnelle pour agir & pour obtenir une condamnation qui produit une action hipotécaire, pourvû qu'elle ait été prononcée par le Juge laïque; car la sentence du Juge Ecléfiastique ne peut point produire d'hipotéque; il peut prononcer sur la reconnoissance de la promesse, quoique Févret tienne le contraire: mais le Créancier sera obligé de recourir au Juge laïque, s'il veut agir hipotécairement sur les fonds de son débiteur.

Chiromancie, ou Chiromance, *s. f.* [*Chiromancia.*] Prononcez *kiromancie.* Ce mot est Grec. Sience qui considére les lignes de la main, afin d'en faire quelque jugement pour prédire les choses qui probablement doivent arriver à une personne. La *Chiromancie*, est fausse & illusoire. Voïez *la Chambre & Tricasse.*

Chiromancien, Chiromancienne, *adj.* [*Chiromantis.*] Celui ou celle qui exerce la Chiromancie, qui prétend prédire ou déviner les avantures ou le tempérament d'une personne par les signes & les linéamens qu'il trouve dans la main.

Chironien, *adj.* Nom qu'on donne aux vieux ulcéres, qui ne peuvent se cicatriser que dificilement. Ce nom vient de Chiron, Médecin de l'antiquité, qui trouva, dit-on, le moïen de guérir ces sortes d'ulcéres.

Chirurgical, Chirurgicale, *adj.* [*Chirurgicus.*] Qui apartient à la Chirurgie. (Opérations chirurgicales. *Acad. Franç.*)

Chirurgie, *s. f.* [*Chirurgia.*] C'est une partie de la Térapeutique, qui guérit les maladies du corps de l'homme par l'opération de la main.

Chirurgien, *s. m.* [*Chirurgus.*] Ce mot veut dire, celui qui fait la Chirurgie, & qui guérit les maladies du corps de l'homme par l'opération de la main. Leur Fête est S. Côme.

☞ Le mot est Grec, χειρουργὸς, composé de χεὶρ, la main, & ἔργον, ouvrage, travail; un Chirurgien opére de la main. Plusieurs

Constitutions Canoniques défendent aux Sous-Diacres, Diacres & Prêtres, d'exercer la Chirurgie. Un Prêtre ne peut pas même saigner sans la permission de l'Evêque ; & s'il le faisoit sans cette permission, & que la personne saignée vint à mourir, il seroit irrégulier. Voiez *M. de Sainte-Beuve.*

Chirurgien bandagiste. Chirurgien hernier. C'est celui qu'on apelle faiseur de braïez, principalement pour les décentes. Il est incorporé avec les autres Chirurgiens, & ils sont reçûs à S. Côme.

CHIRURGIQUE, *adj.* [*Chirurgicus.*] Qui est de Chirurgien. Qui est de Chirurgie. (Une opération chirurgique.)

CHISTE, ou KISTE, *s. m.* Capsule membrâneuse dans laquelle la matiére qui produit les tumeurs, est souvent renfermée. C'est pourquoi on les apelle *tumeurs enkistées.*

CHITES. Toile de coton des Indes, dont la peinture dure autant que l'étofe sans rien perdre de son éclat. Elles viennent de Masulipatan sur la côte de Coromandel.

CHITOMF, ou CHITOMBE. C'est le chef de la Religion parmi les Négres.

C H L.

CHLOROSIS, *s. m.* ou PALES COULEURS. Fiévre blanche, ictére blanc, jaunisse blanche. Maladie dont les filles & les veuves sont quelquefois ataquées.

C H N.

CHNICUS EXIGUUS, ou PETIT CHARDON. Sa racine est longue & menuë. Elle est sudorifique.

C H O.

CHOC, *s. m.* [*Conflictio, collisus, conflictus.*] Coup qui se fait en heurtant contre quelque chose qu'on rencontre. (Que le choc des armes retentisse par tout.

> D'un carosse en passant il acroche une rouë,
> Et du *choc* le renverse en un grand tas de bouë.
> *Despreaux, sat. 7.*)

* *Choc.* [*Oppugnatio, concursus.*] Ataque. Combat. (Ils ne pûrent soûtenir le choc de la cavalerie. *Abl. Arr.* Il faut paroître ferme au prémier choc.

Choc. Terme de *Chapelier.* Instrument de cuivre pour mettre la ficelle au lien du chapeau.

CHOCAILLER. [*Inebriari.*] Terme populaire, qui se dit des petites gens qui s'enivrent sur le cul d'un tonneau. *Acad. Franc.*

CHOCAILLON. Crapule. Femme adonnée au vin. Terme *bas* dont se servent les Revendeuses & harangéres quand elles s'injurient. *Acad. Fr.*

CHOCOLAT, *s. m.* [*Chocolatum.*] Ce mot est Américain. Sorte de pâte solide composée de cacao, de sucre, de canelle, de poivre de Méxique, de cloux de girofle, d'anis & d'eau de fleur d'orange, & qui détrempée avec une liqueur fait un breuvage agréable & utile. (Le chocolat est stomacal & répare les forces quand elles sont épuisées. Le chocolat est nourrissant, trois tasses par jour peuvent nourrir. Excélent chocolat. Faire préparer du chocolat. Prendre, boire du chocolat.) *Faire mousser le chocolat*, c'est faire tourner le moulinet dans la chocolatiére. Dufour a fait un Traité du *Chocolat.*

CHOCOLATIER, *s. m.* [*Chocolati propola.*] Celui qui ne vend que du chocolat. (Un riche Chocolatier. Le chocolaté est aussi une petite sorte de pâtisserie délicate où il y entre du chocolat.)

CHOCOLATIÉRE, *s. f.* [*Vasculum coquendo chocolato.*] Vase de métal, où l'on acommode le chocolat lorsqu'on le veut prendre.

CHŒUR, *s. m.* [*Chorus.*] Prononcez *Cœur.* Partie de l'Eglise où se mettent ceux qui chantent & qui aident à célébrer. (Aler au chœur. Chanter au chœur.) On dit aussi parmi la plûpart des Religieuses : *Dame de chœur, Sœur de chœur. Habit de chœur* ; pour dire, *Dame qui chante & assiste au chœur. Habit qu'on porte quand on va au chœur.*

> Tu dors Prélat, tu dors ? & là-haut à ta place,
> Le Chantre aux yeux du *chœur* étale son audace.
> *Despréaux.*)

☞ Le *Chœur* étant la partie principale de l'Eglise, on n'y admet pas toute sorte de personnes. Les armoiries gravées sur la clé de la voûte, ou sur l'entrée, marquent le patronage, & elles ne prouvent rien, quand elles sont dans la nef. La réparation du *Chœur* doit être faite par les Décimateurs. Le Patron a seul droit d'avoir un banc dans le *Chœur* ; mais l'usage a autorisé les Seigneurs Hauts-Justiciers d'y en avoir un : c'est aussi par tolérance que l'on enterre les Curez dans le *Chœur.* Entre enfans cohéritiers, l'aîné a le banc le plus honorable dans le *Chœur*, & les puînez après lui.

* *Chœur.* Toutes les personnes qui chantent au *Chœur.* (Le Chœur répond au Prêtre qui célébre. Enfans de Chœur. Le Maitre des enfans de Chœur.)

On dit aussi, *les neuf Chœurs des Anges.*

Chœur. Ce mot se dit aussi en parlant de piéce dramatique Gréque, ou d'ancienne Tragédie Latine. C est une troupe d'acteurs qui représentent ceux qui s'étoient rencontrez, ou qui vraisemblablement se doivent ou peuvent rencontrer au lieu où s'est passée l'action qu'on représente au Théatre.

La fonction du *Chœur*, étoit de chanter à la fin des actes, & ces *Chœurs* étoient regardez comme des parties étrangéres du Poëme : mais il y a eu des *Chœurs* que l'on faisoit parler & entrer dans la composition du sujet, & pour lors il étoit un véritable Acteur, & servoit, comme les autres Acteurs, aux intrigues du Théatre, & en ce cas, Aristote le met au rang des parties de quantité de la Tragédie. On dit que Thespis a été le prémier qui ait mis dans le *Chœur* un personnage, afin de lui donner le tems de reprendre haleine.

Il y avoit des *Chœurs* dans la moïenne Comédie. *Dacier, Poëtique d'Aristote.*

> (La Tragédie, informe & grossiére en naissant,
> N'étoit qu'un simple *Chœur*, *&c.*
> *Despréaux.*)

CHOÏER, (CHOYER,) *v. a.* [*Curare.*] Avoir un grand soin de n'ofenser pas une personne, de ne lui pas déplaire & de l'épargner. (Choïer quelcun. Ce terme est populaire.

> Il le *choïe*, il l'embrasse, & pour une maîtresse
> On ne sauroit, je pense, avoir plus de tendresse.
> *Moliére, Tartuffe, a. 1. sc. 2.*)

☞ M. de Benserade sur Prothée, dans le *Balet de la nuit :*

> Et je les ſçai ſi peu *choïer*,
> Que celles que je mene paître,
> M'y devroient moi-même envoïer.

Choïer, eſt un de ces mots pour leſquels on a une averſion naturelle.

† *Se choïer*, *v. n.* Avoir un grand ſoin de ſoi. Ménager ſa ſanté avec ſoin. (C'eſt un homme qui ſe choïe fort.)

CHOIR, ou CHEOIR, *v. n.* [*Cadere*, *excidere.*] Ce mot ſe dit élégamment en Poëſie, & ſur tout au figuré. En proſe, on dit plus ordinairement *tomber* que *choir*. *Je chois*, *je chus*, *je ſuis chû.* Le peuple de Paris, dit : *Je choirai*, pour *cherrai.* (L'élevation des Grands ne ſert qu'à les faire choir de plus haut.

> Je n'ai ni toit, ni grange, ni preſſoir
> Qui ne tombe, ou qui n'aille *choir.*
> *Boiſrobert*, *Epît. 1. 1. Ep. 22.*

☞ Et ſa tête, qu'à peine il a pû dérober,
Toute prête de *choir*, cherche avec qui tomber.
Corneille, *Pompée.*

Le même dans *Héraclius*, dit :

> Et je verrai du Ciel bien-tôt *choir* ton ſuplice.

De bons Auteurs n'aprouvent *choir* que dans le figuré.

Ménage, *tom. 1. de ſes Obſervat. ch. 251.* l'admet quelquefois dans le propre. Il eſt pourtant obligé d'avoüer que *choir* eſt par-tout déſagréable. Mais s'il faut ſoufrir *choir* à l'infinitif, n'aïons pas la même tolérance pour lui dans les autres tems, & ne diſons pas avec Deſportes :

> Icare *cheut* ici, ce jeune audacieux.

Ni avec Gombaud :

> Et la roſée eſt *chute*, & la moiſſon eſt grande.)

Ménage ajoûte, pour en faire connoître le ridicule dans l'imparfait & dans le futur, que l'on ne peut tolérer, *il chéoit*, *il cherra.*

CHOISIR, *v. a.* [*Eligere*, *ſeligere.*] Faire choix. (Il choiſit la nuit pour mieux couvrir ſon entrepriſe. *Abl. Arr.*)

CHOIX, *ſ. m.* [*Electio*, *delectus.*] Action de la perſonne qui choiſit. (Donner le choix à quelcun. Un ſi beau choix fut une inſpiration d'enhaut. *Patru*, *Plaid.* Aimons toûjours, aimons avec choix. Il n'eſt rien de plus important que le choix d'une Maîtreſſe. *La Suze*, *Recueïl*, *1. p.*

> Le *choix* d'une Maîtreſſe eſt aſſez dificile,
> Sur tout quand on la veut, jeune, belle, & docile.
> *Peliſſon*, *Poëſ.*)

CHOLAGOGUE, *ſ. m.* Reméde ou médicament qui purge la bile par le bas. Ce mot eſt générique pour ſignifier tous ces remédes purgatifs.

CHOLERA-MORBUS. Voïez *Colera-morbus.*

CHOLIDOQUE, *adj.* Terme d'*Anatomie.* Le port *cholidoque* eſt un canal qui conduit la bile du foie dans l'inteſtin *duodenum.*

CHOMABLE, (CHOMMABLE,) *adj.* [*Feſtus dies.*] Il ſe dit des Dimanches & des Fêtes, & veut dire, qu'on doit faire, qu'on doit célébrer. (Le Dimanche eſt un jour chomable.)

CHOMAGE, (CHOMMAGE,) *ſ. m.* [*Ceſſatio.*] Etat d'une choſe qui eſt ſans agir un certain tems. (Quand des ouvriers ont manqué de ſe trouver dans un atelier, on leur déduit leur chomage.)

CHOMER, (CHOMMER,) *v. a.* [*Dies feſtos agere.*] Il ſe dit parlant des Dimanches & des Fêtes. C'eſt ne rien faire durant une Fête ou un Dimanche, que prier Dieu, aſſiſter aux Ofices de l'Egliſe, & faire chez-ſoi de bonnes lectures. C'eſt ſe repoſer & ne ſonger qu'à Dieu les Dimanches & les Fêtes. *Chomer* ſe dit, mais il n'entrera point dans un beau diſcours ni dans un ſtile noble. En ſa place, on dit : *Célébrer*, *Faire la Fête d'un tel Saint*, *d'une telle Sainte.* Cependant on ſe ſervira de *chomer*, parlant familiérement ; on dira, *Nous chomerons demain la Saint Martin.* (Il eſt du devoir d'un Chrétien de chomer les Fêtes que ſon Egliſe chome.)

Chomer, *v. n.* [*Ceſſare*, *vacare.*] Il ſe dit des artiſans. C'eſt manquer de beſogne (C'eſt un ouvrier qui ne chome pas.) On dit auſſi : *Il chome ſouvent. Chomer de beſogne.*

☞ On trouve dans le *Menagiana*, cette étimologie du terme *chomer :* » *Chomer*, être » en repos, ne rien faire, manquer de beſogne, » d'où l'on a dit *chomer les Fêtes*, s'écrivoit » originairement *chaulmer*, du Latin inuſité » *calamare*, qui vient de *calamus*, *chaulme*, » ou *chaume*, parce qu'aux jours de Fête, les » païſans demeurent en repos ſous le *chaume ;* » c'eſt-à-dire, en leurs maiſons couvertes de » *chaume.* »

M. Lancelot dérive *chomer*, *ne rien faire*, *être endormi*, du Grec κῶμα, *aſſoupiſſement ;* de là vient, dit-il, que nous diſons *chomer une Fête ;* d'autres veulent que *chomer*, vienne du Bas-Breton *chom*, qui ſignifie, *s'arrêter*, *ſe repoſer.* On dit proverbialement, *Il ne faut point chomer les Fêtes avant qu'elles ſoient venuës ;* c'eſt-à-dire, qu'on ne doit pas ſe réjoüir d'une choſe avant qu'elle ſoit arrivée. *C'eſt un Saint qu'on ne chome point ;* c'eſt-à-dire, figurément & proverbialement, c'eſt un homme dont on ne fait point de cas.

Chomer de quelque choſe ; dans le ſtile familier ; c'eſt manquer de quelque choſe.

CHOMET, *ſ. m.* Petit oiſeau fort gras & d'un bon goût, qu'on trouve en Normandie.

CHONDRILLE, *ſ. f.* [*Chondrilla prima Dioſcoridis.*] Herbe qui pouſſe de grandes feüilles, découpées comme celle de la dent de lion ; ſes branches ſont ſimples & fléxibles ; ſes fleurs jaunes, ſemblables à celles de la laituë ; ſa ſemence ronde, canelée, oblongue, cendrée & garnie d'une aigrette ; ſa racine eſt ſimple, de la groſſeur d'un pouce, remplie d'un ſuc laiteux & fort gluant ; elle croît dans des lieux ſablonneux. La *Chondrille* eſt humectante, adouciſſante & apéritive.

CHOPEMENT, (CHOPPEMENT,) *ſ. m.* [*Offenſio.*] Action de celui qui chope. Ce mot n'eſt guéres d'uſage.

CHOPER, (CHOPPER,) *v. n.* [*Offendere pedem.*] Heurter du pié contre quelque choſe ; enſorte qu'on ſoient danger de tomber. (C'eſt un chemin raboteux, on y chope ſouvent.)

† * *Choper*, *v. n.* [*Errare.*] Ce mot, au figuré, ſignifie *faillir ;* mais en ce ſens il eſt un peu vieux. (Il a chopé lourdement. Cet Auteur a chopé en pluſieurs endroits de ſon livre.)

> J'aime la gloire en enfant d'Hélicon ;
> Mais tel ſouvent après elle galope,
> Dont le Pégaſe à chaque moment *chope.*
> *Le P. D.*

Cette fin de vers eſt très-mal ſonante.

CHOPINE,

Chopine, *f. f.* [*Œnophori Gallici quadrans, quarta pars.*] Mefure qui tient la moitié d'une pinte. (La chopine d'eau commune pefe une livre à Paris.

☞ Plufieurs veulent que le terme *Chopine* vienne du Grec χέω, *verfer une liqueur*, & de πίνω, *boire.* Mais Ménage foûtient, qu'il vient de *cupina*, diminutif de *cupa.*

* *Chopine.* [*Quadrantem œnophori exhaurire.*] Plein la *chopine.* (Chopine pleine. Tirer chopine. Boire chopine.

> On ne croit boire que *chopine*,
> Et quelquefois on en boit deux.
> On croit rire avec fa voifine,
> Et l'on en devient amoureux.

☞ Madame Deshouliéres a dit :

> A prix d'argent, l'Auteur comme le fot,
> Boit fa *chopine*, & mange fon gigot.

Chopine, ou *Chopinette de pompe.* C'eft un petit cilindre qu'on arrête fixe dans le corps de la pompe, un peu au deffous de l'endroit ou décend la Heufe : il eft percé au milieu, & une foupape en couvre le trou.

* **Chopiner**, *v. n.* [*Perpotare, largiùs bibere.*] Boire à petites mefures. (Ils s'aiment, parce qu'ils chopinent enfemble.)

* **Choquant**, **Choquante**, *adj.* [*Lædens, offendens.*] Ofenfant. (Efprit choquant. Humeur choquante. Difcours choquant. Parole choquante.)

Choquer, *v. a.* [*Offendere, impingere, confligere.*] Prononcez *choké.* Heurter. Ataquer. (Une de nos galéres choqua celle des ennemis qui abordoit la réale. *Vaug. Quint. l. 4.*

> Fiére & foible Raifon, qui par de vains combats,
> *Choque* les paffions & ne les détruit pas, &c.
> *La Suze, Poëfies.*)

Choquer la tourne-vire. Terme de *Mer.* C'eft rehauffer la tourne-vire fur le cabeftan, afin d'empêcher qu'elle ne fe croife, ou qu'elle ne s'embarraffe quand on la vire.

* *Choquer.* [*Lædere, infultare.*] Ofenfer. Bleffer. (Il eft dangereux de choquer la vanité des grands. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Chordapse, *f. m.* Prononcez *Cordapfe.* [*Chordapfus.*] Paffion iliaque ; efpéce de colique dans laquelle on rend les excrémens par la bouche. Ce mot vient de χορδὴ, *funis, corde*, & du verbe ἅπτεσθαι, *toucher ;* parce qu'on fent au toucher l'inteftin tendu comme une corde.

Chorégraphie, *f. f.* L'Art d'exprimer par des caractéres toutes les figures & tous les pas des danfes diférentes. On a plufieurs ouvrages de *Chorégraphie.* Ce mot vient de *chorea*, danfe, & *grapho*, j'écris. Il y a des Maîtres de *Chorégraphie.*

☞ **Chorévêque.** Les Evêques avoient autrefois d'autres Evêques fous eux pour faire leurs fonctions dans les Bourgs & dans les Villages, mais dont le pouvoir étoit limité. On les apelloit *Chorévêques*, du mot Grec χώρα, *un Bourg*, *un Village.* On voit par le Canon dixiéme du Concile d'Antioche, que les Vicaires des Evêques, étoient ordonnez Evêques, & qu'on leur impofoit les mains comme aux Evêques : mais ils ne recevoient pas la plénitude de la puiffance Epifcopale ; car ils ne pouvoient ordonner aucuns Prêtres, ni Diacres ; il leur étoit défendu de voiler des Vierges, de confacrer des Eglifes & des Autels, & de recevoir les hérétiques à pénitence ; & felon les Conciles d'Antioche, d'Ancyre, & quelques autres, ils pouvoient feulement faire des Lecteurs, des Exorciftes, & des Soûdiacres, tandis qu'ils ne furent que fimples Oficiers.

☞ **Choribantes.** Prêtres de Cybéle. Les Phrigiens célébroient les fêtes de Cybéle avec beaucoup d'éclat & de pompe. Les Prêtres qui étoient dévoüez au fervice de cette Déeffe, faifoient retentir le bruit des tambours, & frapant adroitement leurs boucliers avec des lances, danfoient, & faifoient plufieurs mouvemens de leur corps ; ce qui fit qu'on leur donna le nom de *Choribantes.*

Chorion, *f. m.* Membrane extérieure qui envelope tout le fœtus dans la matrice ; avec l'*Amnios* elle fait le *placenta.*

Choriste, *f. m.* [*In choro canens.*] Prononcez *Corifte.* Celui qui chante au Chœur.

> (Lorfqu'en ce facré lieu, par un heureux hazard,
> Entrent Jean le *Chorifte*, & le fonneur Girard.
> *Defpréaux.*)

Chorobate, *f. m.* Efpéce de niveau dont les Anciens fe fervoient pour prendre la fituation d'un lieu. Il étoit compofé d'une double équerre faite comme un T. Voïez *Vitruve, l. 8. ch. 5.*

Chorographie, *f. f.* [*Chorographia.*] Defcription de région. Prononcez *Corographie.* (Savoir la Chorographie.) On dit auffi *Chorographique*, qui apartient à la *Chorographie.* (Table Chorographique. Defcription Chorographique.)

Choroïde, *adj.* Terme d'*Anatomie.* On apelle ainfi la membrane qui fert d'envelope au cerveau, parce qu'elle eft parfemée de petits vaiffeaux comme le *Chorion.* On apelle *Choroïde* la deuxiéme tunique de l'œil, qu'on nomme autrement *Uvée.*

Chorus. Mot Latin, dont on ne fe fert que dans cette phrafe, *Faire chorus ;* c'eft-à-dire, chanter enfemble, à table, & ordinairement le verre à la main.

Chose, *f. f.* [*Res.*] Ce mot fe dit de tout ce qui fubfifte, & qui eft au monde. (Le mariage eft une chofe choquante. *Mol. Préc.* Une jolie chofe. C'eft une chofe admirable & qui enchante. Il y a quatre chofes fur la terre qui font très-petites, & qui font plus fages que les fages mêmes : les fourmis, les lapins, les fauterelles & les lézars. Il y a trois chofes qui marchent bien : le lion, le coq, & un Roi à qui rien ne réfifte. *Proverbes de Salomon, ch. 30.* Les belles chofes de la terre font toûjours agréables à voir. *Ariofte moderne.* Chofe étrange, inoüie, incroïable, &c. Sur toutes chofes. Avoir toutes chofes. Entr'autres chofes.) *Je ne le dirois pas pour chofe du monde ;* c'eft-à-dire, pour quelque chofe que ce foit.

> Et parce que je ne prens rien,
> On me veut donner toute *chofe.*
> *Poëte Anonime.*

Chofe. Ce mot fe dit par opofition aux perfonnes. (Ce mot eft un terme général qui convient aux perfonnes & aux chofes.)

Chofe. [*Res, negotium.*] Afaire. (Il eft à propos de dire comme les chofes fe gouvernent dans le cabinet. *M. de la Rochefoucaut.* La chofe parle d'elle-même. Voilà quel eft l'état des chofes.)

Quelque chofe, *f. m.* [*Aliquid.*] Quelque action. Quelque afaire. (Ai-je fait quelque chofe que

vous n'aïez fait ? *Vaug. Rem.* La pauvreté eſt quelque choſe de bien dur. *Patru, Plaid. 6.*)

Choſe, *ſ. m.* On emploie ce mot pour déſigner une choſe qui n'a point de nom, ou du nom de laquelle on ne ſe ſouvient pas, ou dont l'on ne veut pas ſe ſouvenir. On dit d'un lieu, *Cela s'eſt paſſé à choſe ;* d'un inſtrument, *C'eſt une choſe avec quoi on fait telle choſe.*

Choſe, ſe dit encore ordinairement dans ces phraſes. *En parlant de choſes & d'autres. Cela eſt beau entr'autres choſes. Je vous recommande cela ſur toutes choſes.*

☞ Les Philoſophes diſent que tout ce que nous concevons, eſt repréſenté à nôtre eſprit, ou comme *choſe*, ou comme maniére de *choſe*, ou comme *choſe* modifiée. On apelle *choſe*, ce que l'on conçoit comme ſubſtance par ſoi-même. On apelle *maniére de choſe*, une mode, ou qualité, ou atribut qui étant conçû dans la *choſe*, & comme ne pouvant ſubſiſter ſans elle, la détermine à être d'une certaine façon, & la fait nommer telle. *Une choſe modifiée*, eſt lorſqu'on conſidére la ſubſtance comme déterminée par une certaine maniére ou mode : ainſi, quand je conſidére un corps rond, cette idée me repréſente *une choſe modifiée.*

☞ *Choſes de flot*, ſont tout ce que la mer jette ſur ſes bords.

CHOU, *ſ. m.* [*Braſſica, caulis.*] Herbe potagére qui pouſſe une tige aſſez groſſe, au haut de laquelle ſont ordinairement ſes feüilles qui s'étendent, ou qui ſont ramaſſées en rond. (Choux blancs, friſez, cabus, rouges, pommez. Choux-raves. Choux-fleurs, &c.) L'Auteur de l'Ecole du potager, parle en détail de dix-neuf eſpéces de *choux*. Voïez *le t. 1. chap. 26.*

> Le liévre étoit gîté deſſous un maître *chou*,
> On le guéte, on le lance, il s'enfuit par un trou.
> *La Fontaine.*)

† *Chou pour chou.* Phraſe proverbiale, qui ſe dit lorſqu'on prend & qu'on donne quelque choſe, & qui ſignifie, toute la même choſe. (L'un vaut l'autre, c'eſt chou pour chou.)

† *Je n'en donnerois pas un tronc de chou.* Phraſe proverbiale, qui marque le peu d'eſtime qu'on a d'une choſe, & qui ſignifie : *Je n'en donnerois rien*, ou *très-peu de choſe.*

Sauver la chévre & les choux. C'eſt proverbialement pourvoir à deux inconvéniens contraires.

Aler planter des choux. C'eſt ſe retirer dans ſa maiſon de campagne. *Envoïer planter des choux.* C'eſt donner ordre à quelcun de ſe retirer.

Faire ſes choux gras de quelque choſe. C'eſt en faire ſes délices ; c'eſt en profiter, y gagner beaucoup.

On dit d'un homme dont la naiſſance eſt inconnuë, *Il a été trouvé ſous un chou.*

Petit chou, *ſ. m.* [*Placentæ genus leve ac ventoſum.*] Sorte de pâtiſſerie. Voïez *petits choux.*

Chou-cabus. [*Braſſica capitata.*] Choux dont les feüilles ſont entaſſées les unes ſur les autres.

Chou de chien. Eſpéce de mercuriale ſauvage, dont il y a deux eſpéces, la mâle & la femelle. L'une & l'autre croît dans les bois épais. Leurs vertus ſont ſemblables à celles de la mercuriale commune.

CHOUAN. Petite graine légere, d'un verd jaunâtre, d'un goût aigrelet & ſalé. Le *chouan* ſert à faire le carmin, & les Plumaſſiers l'emploient à teindre leurs plumes. Cette graine vient du Levant.

CHOUCAS, *ſ. m.* Corneille aprivoiſée.

CHOUETTE, *ſ. f.* [*Monedula, noctua.*] Oiſeau de couleur cendrée, qui fait ſon nid aux creux des arbres, aux trous des murailles. (La choüette chaſſe aux petits oiſeaux, elle prend les lézars, les ſouris & les grenoüilles, & s'en nourrit. Elle paroît à la pointe du jour, ou lorſque la nuit commence à venir. Larron comme une choüette. *Bel.* La choüette eſt le ſimbole de la ſageſſe, & elle étoit conſacrée à Minerve. La choüette aime la ſolitude & fuit la lumiére, elle voit plus clair dans les ténébres que de jour, & elle chante de nuit.)

CHOUQUET, *ſ. m.* Terme de *Marine.* Gros billot de bois quarré par deſſous & rond par deſſus, qui ſert à chaque briſure des mâts au deſſus des barres des hunes, pour emboiter les mâts l'un dans l'autre par le moïen des tenons & des mortaiſes qui y ſont.

C H R.

L'*h* dans les mots de cette colonne ne ſe prononce pas, & excepté le mot de *Chriſt* & de *Chrit*, on peut écrire les autres ſans *h.*

CHRÊME, *ſ. m.* [*Sacrum Chriſma.*] Huile ſacrée. (Le ſaint Chrême.)

CHRÊMEAU, *ſ. m.* [*Faſcia.*] Petit bonnet qu'on met ſur la tête des enfans, lorſqu'on leur a apliqué le ſaint Chrême.

CHRÉTIEN, *ſ. m.* [*Chriſtianus, Chriſtiana.*] Celui qui croit en Jeſus-Chriſt, qui a été batiſé, & ſuit les maximes de Jeſus-Chriſt.

Chrétien, *ſ. m.* Nom d'homme.

Chrétien, Chrétienne, adj. Qui croit en Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe. Qui eſt d'un *Chrétien.* (Je ſuis Chrétien. Il eſt Chrétien. Sentiment qui n'eſt pas chrétien. Maxime chrétienne. Le peuple Chrétien. Le monde Chrétien. La morale Chrétienne.)

† *Chrétien.* [*Chriſtiano more loqui.*] Sorte d'adverbe, qui ſignifie *intelligiblement.*

† Il faut parler *Chrétien*, ſi vous voulez qu'on vous entende. *Mol. Préc.*

☞ On dit quelquefois, *C'eſt un bon Chrétien*, pour, c'eſt un bon homme. *Une belle Chrétienne*, pour, une belle femme. Martial d'Auvergne, dans ſes *Vigiles de Charles VII.*

> Loys Daulphin Duc de Guyenne,
> En bâtiſſant cette beſogne,
> Print une belle *Chrétienne*,
> Fille du Duc Jean de Bourgogne.

TRÈS-CHRÉTIEN. [*Chriſtianiſſimus.*] C'eſt le nom que ſe donnent les Rois de France.

Poires de bon Chrétien. [*Pirum bon-Chriſtianum.*] C'eſt le nom d'une ſorte de poires aſſez groſſes & de fort bon goût.

CHRÉTIENNEMENT, *adv.* [*Ut chriſtianum decet.*] A la maniére d'un Chrétien. (Vivre chrétiennement.)

CHRÉTIENTÉ, *ſ. f.* [*Chriſtianus orbis.*] Tous les païs où Jéſus-Chriſt eſt adoré. Tous les Chrétiens diſperſez par le monde. (Jeſus-Chriſt eſt adoré dans toute la Chrétienté.)

CHRISMAL, CHRISMALE, ou CHRISMARIUM, *ſ. m.* On a donné ce nom au vaſe qui renfermoit la Sainte Euchariſtie ; mais on n'en voit pas beaucoup la raiſon, à moins qu'on ne diſe que comme les Prêtres portoient toûjours ſur eux le vaſe dans lequel étoit renfermé le ſaint Chrême, vaſe qu'on nommoit auſſi *Chriſmale*, on a donné

le même nom à celui qui contenoit l'Euchariftie. Il eft fouvent parlé du *Chrifmal* dans la régle de Saint Colomban, & dans d'autres régles.

CHRISMATION, *f. f.* Action d'impofer le chrême.

CHRIST, *f. m.* [*Chriftus.*] C'eft le nom du Sauveur des hommes.

Cependant *Chrift*, fuivant fon étimologie, fignifie généralement celui qui a reçû l'onction, comme les Rois & les Prêtres. (Il comblera de gloire le régne de fon Chrift. *Saci, Académie Françoife.*)

Chrift, *f. m.* [*Chrifti crucifixi effigies, imago.*] Terme de *Peintre* & d'*Imager.* Prononcez l'*f* du mot de *Chrift.* Crucifix. Tailledouce qui repréfente la tête feule de Nôtre-Seigneur. (Un beau Chrift. Face de Chrift. Un Chrift d'ivoire ou de métal.)

Chrift. L'Ordre de *Chrift* eft un Ordre fondé en Portugal l'an 1318. par le Roi Denis I.

CHRISTIANISME, *f. f.* [*Chriftiana Religio.*] Religion Chrétienne. Maximes, efprit de la Religion de Jefus-Chrift. (Ce n'eft pas là l'efprit du Chriftianifme. Quand les hommes auront retiré du Chriftianifme ce qu'il y ont mis, il n'y aura qu'une même Religion, auffi fimple dans fa doctrine que pure dans fa morale. *S. Evremont.*

> Un fi bas, fi honteux, fi faux *Chriftianifme*,
> Ne vaut pas des Platons l'éclairé Paganifme.
> *Defpr. Epit. de l'amour de Dieu.*)

CHRISTIERNE, *f. m.* Nom d'homme. Chriftierne I. régnoit en Suéde en 1457. Voïez *Locenius, Hift. de Suéde.*

CHRISTINE, *f. f.* [*Chriftina.*] Nom de femme. Chriftine, fille du grand Guftave, céda en 1654. fon Roïaume à Charles Guftave, fon coufin germain.

Ce fut elle qui fit venir Defcartes en Suéde, pour aprendre fa Philofophie.

> (Il arrive, & déja l'attentive *Chriftine*,
> Reçoit avidement la folide doctrine.
> *Mlle. Defcartes.*)

Chriftine. Monoie de Suéde, d'argent de très-bas aloi, qui vaut environ quinze fols de France.

CHRISTOPHE, *f. m.* [*Chriftophorus.*] Nom d'homme. (Il y a une figure de S. Chriftophe à l'entrée de la nef de Nôtre-Dame de Paris. Chriftophe Colomb a le prémier découvert l'Amérique.)

CHROA-GENESIE. C'eft-à-dire, la Génération des couleurs. On a fous ce titre une Differtation de M. Gautier, imprimée en 1750.

CHRYSOBÉRIL. Pierre précieufe, qui eft un béril pâle, un peu de couleur d'or.

CHRYSOCOLE. Minéral qui fert à fouder l'or. On le confond avec le borax ordinaire. il s'en trouve dans les mines d'or, d'argent, de cuivre & plomb, qui felon la diverfité de celles d'où on le tire eft de diférentes couleurs.

CHRYSOLITE. Pierre précieufe de couleur jaune, qui eft la topaze des Modernes. *Chryfolite*, eft auffi un nom général que les anciens donnoient à toute forte de pierres de couleur, où le jaune dominoit. Quand la pierre étoit verte, on la nommoit *Chryfoprafe;* celles des autres couleurs avoient auffi leurs noms.

CHRYSOPRASIN. Pierre précieufe de couleur verdâtre, qui eft une efpéce de béril.

CHU.

† CHUCHETER, (CHUCHOTER,) *v. a.* [*Muffare, dicere aliquid in aurem.*] Parler tout bas à l'oreille. (Il a été long-tems à lui chucheter à l'oreille.)

† CHUCHETEUR, (CHUCHOTEUR,) *f. m.* [*Muffitabundus.*] Celui qui chuchete & qui parle tout bas à l'oreille de quelcun.)

CHUQUELAS. Etofes de foie & de coton, qui font toutes à grandes & à petites raies, qu'on aporte des Indes Orientales. On les apelle auffi *Chercolées* & *Cherconnées.*

† CHUT. [*Silete, tacete, favete linguis.*] Sorte d'adverbe ou d'interjection, qui fignifie paix, filence, qu'on ne faffe point de bruit. Prononcez le *t* de ce mot *chut.* (Chut, le voici qui vient.

> Après que la Reine eut dit *chut*,
> Chacun prit un fiége & fe tût.
> *Scarron.*)

Chut, *Chute.* [*Qui cecidit.*] Ce mot eft adjectif participe du verbe *choir*, & fignifie *tombé;* mais il ne fe dit guére. (La rofée eft chute. *Gomb. Poëf.*) On parleroit mieux fi on difoit *la rofée eft tombée.*

CHUTE, *f. f.* [*Lapfio, prolapfio, lapfus.*] Action de la perfonne, ou de la chofe qui tombe. (Il eft mort de fa chute. La chute de Phaëton dans le Pô eft fameufe.)

Chute d'eau. [*Aquarum devexitas.*] C'eft-à-dire, une cafcade.

Chute de fleurs. Ouvrage de fculpture dont on orne les paneaux de ménuiferie, & dont on fait bien d'autres ufages.

Chute, ou *Pente de toit.* [*Faftigii declivitas.*] C'eft l'égout du toit.

* *Chute.* [*Cafus.*] Malheur. Péché. (Adam, après fa chute, fut efclave de fes paffions & du diable, & fujet à la mort éternelle du corps & de l'ame.

> Dans le crime, il fufit qu'une fois on débute,
> Une *chûte* toûjours atire une autre *chûte.*
> *Defpréaux, fat. 10.*)

Chute. [*Numerus, fonus, claufula.*] Terme de *Rétorique.* Fin de période.

† * Les *chutes* des périodes doivent être diverfifiées.

Chute de voiles. Terme de *Marine.* C'eft leur longueur.

CHYPRE, *f. m.* Sucre rouge, ou efpéce de mofcoüade. On s'en fert dans les lavemens contre le cours de ventre.

C I.

CI. Ce mot eft une particule qui fe joint à la fin du pronom démonftratif *celui*, *celle;* car on dit, *celui-ci, celle-ci;* & au pluriel, *ceux-ci, celles-ci.* Et de même après des fubftantifs précédez du pronom *ce*, car on dit, *ce tems-ci.* Il y en a qui difent ce tems-ici, mais mal, & contre l'ufage.

CIB.

CIBOIRE, *f. m.* [*Sacra pixis.*] Du Latin *ciborium.* Vafe où l'on met les hofties. (Un beau ciboire.)

☞ On le gardoit autrefois dans une colombe d'argent suspenduë dans les batistéres, & sur les tombeaux des Martirs, ou sur les Autels, comme le P. Mabillon l'a remarqué dans sa *Liturgie de l'Eglise Gallicane.*

CIBOULE, *s. f.* [*Cepula.*] Sorte de petit oignon. (La ciboule est chaude.) Il y en a trois espéces, *la commune, la ciboule de Saint Jacques, & la vivoce.*

CIBOULETTE. Petite ciboule.

CIC.

CICATRICE, *s. f.* Du Latin *cicatrix.* La marque des plaies & des ulcéres qui reste après leur guérison. C'est une nouvelle peau dure & calleuse, avec laquelle la nature recouvre la chair & ferme les bréches que lui ont fait les plaies & les ulcéres. (Une vilaine cicatrice. Une fâcheuse cicatrice. Une cicatrice un peu diforme.)

Cicatrice, se dit aussi figurément. (Lorsqu'on reçoit un pareil afront, la cicatrice en demeure long-tems.)

CICATRISANS, *s. m. plur.* Remédes qui afermissent, desséchent & endurcissent la superficie des nouvelles chairs engendrées dans les plaies & les ulcéres, & qui par ce moïen facilitent la cicatrice. Ce mot est aussi adjectif.

CICATRISER, CICATRICER, *v. n.* [*Cicatricare, cicatricem officere.*] Ce mot se dit des chairs qui ont été séparées, & veut dire se réunir de telle sorte qu'il y ait une petite peau qui les recouvre. (Laisser cicatriser une plaie.)

Se cicatriser, v. r. [*Cicatricem recipere.*] Se former en cicatrice. (Plaie qui se cicatrise.)

† * *Se cicatriser, v. r.* [*Deteri.*] Il se dit en riant, & en parlant des habits; c'est-à-dire, se rompre, se déchirer & être rapetacé.

(Pour moi, si mon habit par tout *cicatrisé*,
Ne me rendoit du peuple & des grands méprisé,
Je prendrois patience....
Régnier, sat. 2.)

CICATRIATIF. Terme de *Médecine.* Remédes dessicatifs qui aident à la nature à réparer & à former une cicatrice.

CICERO. Terme d'*Imprimeur.* C'est le caractére entre la Philosophie & le saint Augustin. *Acad. Françaife.*

CICEROLE, *s. f.* Plante qui est une espéce de gesse, dont les fleurs sont de couleur purpurine, & la semence presque noire.

CICLAMEN, *s. f.* [*Ciclaminum.*] Plante odoriférante qui fleurit rouge ou blanche, & dont la racine est médicinale, purge le flegme par les conduits d'en-bas, & l'eau du ventre des hidropiques. Prononcez *ciclaman.* Voïez *Mathiol. sur Dioscor.*

Une femme qui sentiroit souvent cette fleur, n'auroit jamais d'enfans; une Dame de campagne l'a reconnu par expérience pendant dix-huit ans. Cette même Dame cessant de sentir cette fleur, eut, peu de tems après, des enfans. Les Médecins lui donnent d'autres vertus qu'il n'est pas nécessaire de mettre ici.

CICLAMOR, *s. m.* [*Limbus.*] Terme de *Blason.* C'est une maniére de bordure, que quelques-uns nomment *Orle, rond.*

CICLE SOLAIRE, (CYCLE SOLAIRE,) *s. m.* [*Cyclus solaris.*] Terme de *Chronologie* & de *Comput Ecléfiastique.* C'est une révolution de vingt-huit ans, après laquelle toutes les lettres Dominicales reviennent dans le même ordre de vingt-huit en vingt-huit ans. On nomme cette révolution le *Cicle solaire*, parce qu'il sert à connoître les jours du Dimanche que les Astronomes apellent le jour du soleil.

Cicle lunaire. [*Ciclus lunaris.*] C'est une révolution de dix-neuf ans, après laquelle les lunaisons reviennent à peu près aux mêmes jours des mois: cette révolution s'apelle aussi *Nombre d'or*, parce que les Anciens l'écrivoient, dit-on, en lettres d'or sur les Calendriers.

Cicle Pascal. C'est un période de cinq cens trente-deux années, composé du *Cicle du Soleil* de vingt-huit ans, & du *Cicle de Lune* de dix-neuf, multipliez l'un par l'autre. Ce *Cicle* composé pour indiquer la Pâque, fut inventé par Victorius d'Aquitaine, au milieu du cinquiéme siécle, & corrigé depuis par Denys le petit.

Cicle de l'indiction. [*Ciclus indictionis.*] Révolution de quinze ans.

CICLIQUE. Voïez *Cyclique.*

CICLOÏDE, (CYCLOÏDE,) *s. f.* [*Cycloïs.*] Terme de *Géométrie.* La *Cicloïde*, est une ligne courbe que décriroit un point quelconque de la circonférence, qui, comme une rouë de carosse, avanceroit sur un plan en ligne droite, & dans le même tems tourneroit sur elle-même. Voïez *l'Histoire de l'Académie Roïale des Siences, ann.* 1706.

CICLOPES, (CYCLOPES,) *s. m. & plur.* [*Cyclops.*] C'est un nom que les Poëtes ont donné à des Forgerons de Sicile, qu'ils ont feint avoir travaillé sous Vulcain à forger les foudres de Jupiter, &c.

CICOMORE, *s. m.* [*Sicomorus.*] Voïez *Sicomore.*

CICUYAIRE, ou CERFEUIL MUSQUÉ, *s. f.* [*Myrthis, smyrrisa.*] Nom que les Botanistes donnent à plusieurs sortes de plantes. La commune est une espéce de cerfeüil.

CID.

CIDARIS, *s. m.* Le *Cidaris* dont il est parlé dans le texte Hébreu de l'Ecriture, & qui a passé en nôtre langue, étoit un bonnet qui avoit la forme d'une moitié de globe: c'étoit sur ce bonnet, dit Josephe, que la mitre d'Hyacinthe passoit pour arrêter la lame sacrée, qui couvroit le front que le bonnet laissoit.

CI-DESSOUS, *adv.* [*Infrà.*] Plus bas. (Être ci-dessous. Ci-dessous gît Monsieur l'Abé.)

CI-DESSUS, *adv.* [*Suprà.*] En un lieu plus haut. (Il demeure ci-dessus.)

CIDRE, *s. m.* [*Succus è pomis expressus.*] Le suc qui sort des pommes ou des poires écrasées sous la meule. Le *cidre* des pommes s'apelle du *pommé*, & celui des poires du *poiré.* (Le bon cidre rafraîchit & engraisse. Le bon cidre se fait en Normandie, les pauvres & les riches y boivent plus de cidre que de vin.)

De nôtre mot *cidre* ou *citre*, les Italiens ont fait *sidro*, qui signifie la même chose; & nous avons pris le mot *cidre* de l'Hébreu *sicera*, que Les Latins ont de même emprunté de la langue Hébraïque.

CIE.

CIEL, *s. m.* Du Latin *Cœlum.* Ce mot fait à son pluriel, *Cieux.* C'est une étenduë de matiére fluide, qui environne l'air & la terre. (Le Ciel est beau, serein, étoilé. Les Cieux sont l'ouvrage

du Tout-Puiſſant. *Arn.* Les Philoſophes anciens diſputoient ſur le nombre des Cieux ; les uns en admettoient onze, & les autres moins, & ils croïoient qu'ils étoient ſolides. Ciel criſtalin.)

Ciel. [*Paradiſus.*] Le ſéjour des Bienheureux. Le Paradis. (Il faut par ſes bonnes œuvres tâcher à gagner le Ciel. *Arn.*

* *Ciel.* [*Cœlites.*] Dieu, & tous les eſprits céleſtes. Graces du Ciel. Ainſi on dit, *S. Paul a été ravi au troiſiéme Ciel.* On le nomme auſſi *le Ciel Empirée. Nos pêchez ont irrité le Ciel contre nous. Arn.*

Il joüit du *Ciel* même irrité contre lui.
Deſpréaux.

C'eſt-à-dire, quoiqu'il ſoit méchant & digne d'être puni, le Ciel répand ſes graces ſur lui. (Le Ciel m'eſt témoin. Le Ciel vous béniſſe.) *C'eſt un coup du Ciel ;* c'eſt-à-dire, un éfet extraordinaire de la bonté & de la puiſſance de Dieu.

J'avois tantôt rempli d'amertume & de fiel
Son cœur, déja troublé des ménaces du *Ciel.*
Racine, Athalie.

Ciel. [*Syderum vis, Cœli defluvium.*] En terme d'*Aſtrologue*, ſe prend pour les influences du *Ciel.* (Il a eu le Ciel favorable à ſa naiſſance. Le Ciel eſt d'airain pour lui. Les Aſtrologues parlent du milieu du Ciel, & du bas du Ciel.)

Ciel. [*Aër, æther.*] Ce mot ſe prend pour l'air. *Le Ciel eſt ſerein ;* c'eſt-à-dire, il n'y a point de nuées dans l'air. *Le feu du Ciel ;* c'eſt la foudre qui ſe forme dans les nuées. (La roſée du Ciel. L'arc-en-ciel. Les oiſeaux du Ciel, dans le ſtile de l'Ecriture Sainte. La manne du Ciel.)

Ciel. Les Marins diſent que le *Ciel eſt embrumé*, lorſque l'horiſon eſt couvert de nuages. *Ciel fin*, c'eſt quand il eſt clair & ſans nuages. *Gros Ciel*, c'eſt quand de gros nuages paroiſſent en l'air. *Le Ciel ſe hauſſe ;* c'eſt-à-dire, il s'éclaircit.

Ciel. Toutes les Divinitez que les fables des Poëtes ont placées dans le *Ciel.* (Les petits amours font brûler le ciel, la terre & l'onde. *Voit. Poëſ.*)

* *Ciel.* Ce mot entre, au figuré, en pluſieurs autres façons de parler qui ont de diférens ſens. Exemples. *On remuë ciel & terre contre lui.* [*Omnem movere lapidem.*] *Patru, Plaid. 3.* C'eſt-à-dire, qu'on fait toute ſorte d'éforts pour le perdre.

Vous m'ouvrîtes les *Cieux*, & me mîtes en paix.

C'eſt-à-dire, vous me comblâtes de joie. *Les mariages ſont faits au Ciel.* C'eſt-à-dire, qu'ils ne ſe font point ſans la conduite de la providence de Dieu. *Elever une perſonne juſqu'au Ciel*, c'eſt la loüer exceſſivement. *On ne voit ni Ciel ni terre.* [*Spiſſiſſima nox eſt.*] C'eſt-à-dire, que l'on eſt dans une entiére obſcurité. On dit de deux choſes fort diférentes, *qu'elles ſont éloignées comme le Ciel & la terre.*

† * *Si le Ciel tomboit il y auroit bien des aloüettes priſes.* [*Si Cœlum caderet, multæ caperentur alaudæ.*] On dit ces mots en maniére de proverbe à ceux qui cherchent des précautions inutiles contre des choſes qui n'arriveront jamais.

On dit encore *le Ciel eſt d'airain*, ou *un Ciel d'airain*, pour dire, dans le prémier, *le Ciel eſt inexorable*, & dans le ſecond, pour ſignifier *une grande ſécheresse.*

* *Ciel.* [*Cœlum, regio.*] Païs. Climat. Contrée.

(Aler chercher la mort ſous un *Ciel* étranger.
Racine.)

* *Ciel.* Terme de *Peintre* & de *Carrier.* C'eſt le haut du tableau & de la carriére. Le mot de *Ciel*, en ce ſens, eſt régulier, & fait au pluriel *ciels.* (Les ciels d'un tableau. Les ciels des carriéres. Le banc de ciel.)

O Ciel. [*Proh Cœlum !*] Exclamation qui marque de la joie, de l'admiration, ou de la triſteſſe. (O Ciel ! tout eſt perdu ! *Abl.* O Ciel ! du Grec, il ſait du Grec, ma ſœur ! *Mol. Femmes Sçav.*)

Ciel de lit, *ſ. m.* [*Supremum lecti tegmen.*] Et au pluriel, *Ciels de lit.* Mot hors d'uſage, en ſa place, on dit, *fond de lit. Ciel de lit* ne ſe dit plus guére qu'en Province, & il ſignifie *le haut du lit*, & qui poſe ſur les quatre colonnes. On le trouve pourtant dans le Dictionnaire de l'Académie & dans Danet.

(Non, elle n'eut, avant que pleurer ſon délit,
Autre *ciel* pour objet que le *ciel de ſon lit.*
Régnier.)

† * Ce mot de *ciel* ſe dit quelquefois d'un dais que l'on porte aux proceſſions.

CIERGE, *ſ. m.* [*Cereus.*] Méche de coton qui eſt plongée ; c'eſt-à-dire, trempée un certain nombre de fois dans la cire chaude & fonduë, & qu'on alume dans les Egliſes, lorſqu'on chante ou qu'on dit la Meſſe, &c. (Cierge de Pâques. Cierge béni. A la Chandeleur, on porte des cierges à la proceſſion.

☞ *Cierge Paſcal.* On donne pluſieurs raiſons de la coûtume d'avoir un cierge alumé pendant les Fêtes de Pâques. La lumiére de ce *cierge* eſt regardée comme propre à diſſiper l'obſcurité de la nuit : elle eſt comme le ſimbole de la Réſurrection du Sauveur, & de cette colonne de feu qui marchoit devant les Iſraëlites, lorſqu'ils ſortirent de l'Egipte. Pluſieurs Auteurs en atribuent l'invention au Pape Zoſime. Hugues Menard, dans ſes Notes ſur la Concordance des Régles Monaſtiques, & le P. Mabillon, dans le ſecond Livre de la Liturgie Gallicane, prouvent que l'on ſe trompe d'apliquer à la bénédiction du *cierge Paſcal*, l'himne de Prudence, *Ad incenſum lucernæ*, puiſqu'elle n'y a aucun raport.

CIERGIER, *ſ. m.* [*Cereorum opifex.*] Ouvrier qui fait & vend des cierges, qu'on apelle plus ordinairement *Cirier. Académie Françoiſe.*

C I G.

CIGALE, *ſ. f.* [*Cicada.*] Inſecte qui vole & chante tout l'été. On diſtingue trois eſpéces de *Cigales*, les grandes, les moïennes & les petites. Tous les mâles de ces trois eſpéces chantent, & la force de leur chant eſt proportionnée à leur taille. Les *Cigales* ne ſe trouvent communément que dans les païs chauds, & c'eſt dans le tems de la moiſſon qu'elles ſe font entendre. Quelques Naturaliſtes ont fauſſement atribué leur chant à une promte agitation de leurs aîles. M. de Réaumur nous a apris que le principe du chant de cet inſecte vient de deux petites membranes fort tenduës & fort liſſes, placée dans l'intérieur de ſon ventre, ſur leſquelles frapent deux muſcles, comme ſur deux tambours. Voïez le *tom. 4. des Mémoires* de ce Savant Académicien *ſur les Inſectes.* (Le chant des cigales eſt importun.

La *Cigale* aïant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvûë
Quand la bize fut venuë.
La Fontaine.)

☞ Anacréon, *Ode 43.* a vanté la *Cigale* par ſon chant mélodieux; mais tout ce qu'il en dit n'eſt qu'une exagération poëtique. Tout ce qu'il y a de vrai eſt que cet inſecte fait entendre un certain bruit aigu & rude, toûjours ſur le même ton, qui eſt fort déplaiſant, & que l'on ne peut point apeller un chant, quoique Virgile ſe ſerve du terme *Cantus* pour exprimer le bruit que font les *Cigales* ſur le milieu des jours les plus chauds de l'été :

Inde, ubi quarta ſitim cœli collegerit hora,
Et cantu querulæ rumpunt arbuſta cicadæ,
Ad puteos, aut alta greges ad ſtagna jubeto.

Mais le Poëte toûjours exact, ajoûte un autre terme qui fait connoître qu'il n'entendoit pas donner aux *Cigales* un chant agréable, puiſqu'il dit que par leur chant *rumpunt arbuſta cicadæ.* Peut-on mieux exprimer la dureté & l'importunité du chant des *Cigales*? Ainſi deux de nos Traducteurs des Géorgiques de Virgile, ont rendu foiblement cet endroit; Segrais a dit :

Quand la terre s'échauſe, & que de ſes chanſons
La *Cigale* fera retentir les buiſſons.

Et Martin de Pinchêne, neveu de Voiture :

Vers le milieu du jour, quand les plaines égales
Retentiſſent du cri des plaintives *Cigales.*

Retentir, eſt bien au-deſſous de *rumpere.* Nous diſons qu'un grand bruit rompt la tête.

Nemeſien, dans ſa prémiére Eglogue, dit fort bien :

Raucis reſonant tua rura Cicadis.

Cigale. [*Cicada fluvialis.*] Petit poiſſon d'eau douce qui reſſemble à la cigale. *Rond.*

Cigale de mer. [*Cicada marina.*] Poiſſon de têt, mout & ſans ſang, qui a cinq bras d'un côté & autant de l'autre, avec la queuë comme l'écreviſſe. *Rond.*

CIGARRAS. Sorte de tabac de l'Iſle de Cuba.

CIGNE, (CYGNE,) *ſ. m.* [*Cycnus.*] Oiſeau amphibie, qui fréquente les lacs & les étangs, qui a le bec petit, courbé, émouſſé au bout, de couleur rouge, & auprès de la tête, noir. Le *Cigne* eſt tout blanc, il a le cou fort long, compoſé de vingt-huit vertébres; les piez marquez de diverſes couleurs, noirs, bleus & rouges. Le *Cigne* vit d'herbes, d'œufs de poiſſon & de grains : il hait l'aigle, le tonnerre & les ſerpens : il vit fort long-tems : ſa peau aide à la digeſtion. Les Poëtes content qu'il chante avant qu'il meure; mais c'eſt une fable.

(Un jour un Cuiſinier inſigne,
Qui bûvoit quelquefois un peu plus fort que jeu,
Pour mettre la marmite au feu,
Penſant tuer une oie, aloit tuer un *Cigne.*
Bourſ. Eſope.)

On dit d'un homme vieux qui a les cheveux blancs & la barbe blanche, *il eſt blanc comme un Cigne.*

☞ On demande pourquoi Horace a apellé les Cignes *purpurei*, puiſqu'il eſt certain qu'ils ſont tout blancs. La réponſe de le Févre, de Saumur, dans la prémiére de ſes Lettres, a été, que l'on ſe ſervoit du terme *purpura*, pour exprimer toute ſorte de couleurs brillante & qui ont quelque éclat; il cite, entr'autres autoritez, ce vers de Furius, raporté par Aulu-Gelle :

Spiritus Eurorum virideis cum purpurat undas.

où *purpurat* veut dire, *blanchir les ondes de la mer.*

* *Cigne.* Poëte. (Le Cigne de Mantouë.)

☞ Malherbe, en parlant de ſoi, a dit au Roi Henri IV.

Ce ſera là que ma lyre
Faiſant ſon dernier éfort,
Entreprendra de mieux dire
Qu'un *Cigne* près de ſa mort.

CIGOGNE, *ſ. f.* [*Ciconia.*] Oiſeau qui a le bec rouge & long, les jambes rouges & longues. La *Cigogne* eſt blanche, hormis qu'elle a le bout des aîles noir, avec quelque peu des cuiſſes & de la tête de la même couleur. Elle a la queuë courte, & elle reſſemble au héron. (Cigogne mâle, Cigogne fémelle. Les Cigognes mangent les ſerpens.

Compére le Renard ſe mit un jour en frais,
Et retint à dîner commére la *Cigogne*,
Le régal fut petit & ſans beaucoup d'aprêts.
La Fontaine.)

☞ Cet animal eſt le ſimbole de la piété & de la reconnoiſſance, parce qu'on dit qu'il nourrit ſon pére & ſa mére dans leur vieilleſſe. On voit dans les médailles d'Adrien, une *Cigogne*, avec cette inſcription : *Pietas Auguſta.* Voïez *les Entretiens de Voiture & de Coſtar, pag. 272*, il écrit *Cicogne.*

On dit proverbialement, *Conte de Cigogne*, ou *à la Cigogne*, pour dire des contes faits à plaiſir.

CIGOGNEAU. [*Ciconiæ pullus.*] Le petit de la Cigogne. *Bel. l. 3. c. 10.*

CIGUË, *ſ. m.* [*Cicuta.*] Plante qui croît à l'ombre dans des lieux qui ne ſont pas cultivez, & qui eſt ſi froide qu'elle fait mourir. Sa feüille reſſemble à celle du perſil. Il y a des gens qui ſont devenus fous pour avoir mis dans leur potage des feüilles de *ciguë* au lieu de perſil. Socrate étant condamné à la mort, but de la *ciguë*. L'emplâtre de *ciguë* eſt excélente contre les tumeurs ſchyrreuſes du foie & de la rate.

La Gréce à l'inſenſé Pyrrhon
Fait ériger une ſtatuë :
Socrate prêche la raiſon,
Et Socrate boit la *ciguë*.
Voltaire, Epît. au Préſid. Hénault.

CIL.

CIL, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *cilium*, qui ſignifie *le poil des paupiéres.* Il n'eſt pas en uſage. Voïez *Sourcil.*

Cil a été dans ſes beaux jours le plus joli mot de la langue Françoiſe : il eſt douloureux pour les Poëtes qu'il ait vieilli. *La Bruyére.*

CILIAIRE, *adj.* [*Ciliaris.*] Terme de *Médecine.* Epitéte qu'on donne à certaine partie de l'œil, qui ſert à ſoûtenir le criſtalin, & qui eſt faite comme le cil des paupiéres. *Acad. Franç.*

CILICE, *ſ. m.* [*Cilicium.*] Ceinture faite de fil & de crin de cheval, qui eſt large d'un demi pié, & dont on ſe ceint les reins. Tiſſu de crin que de certains Religieux auſtéres, comme les Chartreux, ſe mettent autour des reins. (Porter le cilice. Afliger ſon corps de cilices & de jeûnes.

D'où vous vient cet air ſombre & ce *cilice* afreux ?
Et cette cendre enfin qui couvre vos cheveux.
Racine, Eſther.)

CILINDRE, (CYLINDRE,) *ſ. m.* [*Cylindrus.*] Figure ſolide, ronde & longue comme une

colonne terminée de part & d'autre par deux ſurfaces plates, rondes, égales & paralléles, comme un rouleau d'égale épaiſſeur par tout, & plat par les deux bouts. Ce mot de *cilindre* eſt un terme de *Géométrie.* Il y a des *cilindres* inclinez. La ligne droite qui joint les deux centres des cercles paralléles, & qui paſſe par le milieu du *cilindre*, s'apelle *l'axe du cilindre.*

CILINDRIQUE, (CYLINDRIQUE,) *adj.* [*Cylindricus.*] En maniére de cilindre. (Figure cilindrique.)

* CILLEMENT, *ſ. m.* [*Nictatio.*] Terme de *Médecin.* C'eſt une maladie qui fait remuer inceſſamment les paupiéres, qui clignotent ſans ceſſe.

CILLER, *v. a.* [*Nictare.*] Ce mot ſe dit des yeux, & ſignifie remuer ſouvent les paupiéres. (Il ne fait que ciller les yeux.)

Ciller. [*Accipitris palpebras infibulare, tranſſuere.*] En terme de *Fauconnerie*, c'eſt coudre les paupiéres de l'oiſeau, afin que ne voïant point il ne ſe débate pas.

Ciller, v. n. Qui ne ſe dit que des chevaux, quand ils commencent à avoir quelques poils blancs de vieilleſſe aux paupiéres au deſſus des yeux. *Académie Françoiſe.*

C I M.

CIMAISE, (CYMAISE,) *ſ. f.* [*Cymatium.*] Terme d'*Architecture.* Il vient du Grec; » c'eſt, » ſelon Félibien, un membre dont la moitié » eſt convexe, & l'autre concave, en Latin » *cymatium*, du Grec κυμάτιον, *undula*, petite » onde, & non pas de *cyma*, qui ſignifie » l'extrémité de la tige & de la pointe la plus » tendre des herbes; car ce qu'on nomme *cimaiſe*, » & qui ſert d'ornement au haut d'une corniche, » ne tire pas ſon nom de ce que ce membre » en fait l'extrémité & la plus haute partie, » mais plûtôt de ce qu'il eſt taillé d'une forme » ondoïante: auſſi Vitruve, *lib. 3. cap. 7.* ſe ſert » de *unda*, pour *cymatium*, qu'il nomme auſſi » quelquefois *lyſis*, qui en Grec, ſignifie *rupture* » ou *ſéparation*, à cauſe que les corniches font » une ſéparation d'une partie de l'Architecture » d'avec une autre, comme du piédeſtal d'avec » la colonne, & de la friſe d'avec la corniche, &c. » Les Italiens l'apellent *goletta*, pour *parva gula*, » ou *cymaſa.* Il y a deux ſortes de cimaiſe; » l'une droite, & l'autre renverſée, que nous » diſons *gueule droite*, ou *gueule renverſée:* celle » dont la partie la plus avancée eſt concave, » s'apelle *doucine*, ou *gueule droite:* & l'autre » dont la partie la plus avancée eſt convexe, » ſe nomme *talon*, ou *gueule renverſée.* Palladio » apelle celle qui eſt au haut de la corniche, » *intavolatum*, pour dire, *entablement:* mais » la *doucine* eſt particuliérement diſtinguée » des autres; car dans le Latin, elle s'apelle » *ſima*, c'eſt-à-dire, *camuſe.* Il eſt vrai que » dans l'ordre dorique, la *cimaiſe* du haut de » l'entablement eſt diférente; car elle n'eſt » compoſée que d'un cavet, qui eſt au-deſſous » d'un réglet. Philander dit qu'il y a deux ſortes » de *cimaiſes doriques;* l'une faite de la moitié » d'une ſcotie, que nous apellons un cavet; » & l'autre qui eſt faite d'un quart de rond, » qui eſt l'Aſtragale Lesbien, ſelon Baldus: il « nomme auſſi *cimaiſe Lesbienne*, le talon ou » gueule renverſée. » Voiez *d'Aviler.*

CIMARRE, *ſ. f.* Sorte de robe de femme, ample & longue. Il y a des païs où l'on donne le même nom à la robe noire d'un Ecléſiaſtique, qu'il met par deſſus ſa ſoutane, & qui eſt ouverte par devant.

CIMBALARIA, *ſ. f.* Plante qui eſt une eſpéce de linaire qui croît ſur les murailles & ſur les maſures. Cette herbe eſt excélente pour la gravelle. Faites boüillir une poignée de cette herbe dans une pinte d'eau autant de tems qu'il en faut pour faire cuire un œuf, coulez cette eau & donnez-en un verre au malade de tems en tems, ou dans ſa boiſſon, il ſera ſoulagé. On en peut même donner à des enfans de deux ans.

CIMBALE, (CYMBALE,) *ſ. f.* [*Cymbalum.*] Inſtrument qui d'ordinaire eſt fait d'airain, en forme triangulaire, au travers duquel il y a de petits anneaux qu'on touche d'une verge de même métal. (Toucher les cimbales.)

☞ Le mot, *Cimbale*, eſt féminin. *Ménage, Obſerv. ch. 74.*

Cimbale. Terme d'*Organiſte.* Jeu harmonieux qu'on mêle avec le plein jeu.

CIMBRES, *ſ. m. plur.* [*Cimbri.*] Peuples de la Cherſonnéſe Cimbrique, dans la partie Occidentale du Dannemarck, aujourd'hui le *Jutland.*

CIME, *ſ. f.* [*Cacumen, vertex, culmen.*] Ce mot vient de l'Italien ou de l'Eſpagnol *cima.* Il ſignifie, au propre, la partie la plus élevée d'une choſe qui eſt haute, comme d'une montagne, d'un clocher, de quelque grand arbre, &c. (Grimper ſur la cime d'une montagne.

Elle-même, aux cerfs pourchaſſez
Prépare de profonds aziles,
Sur la *cime* des monts glacez,
Contre les chiens les plus agiles.
Gomb. Poëſ. 3. p.)

* Ils ſe croient à la *cime* du bonheur. *God.*

CIMENT, *ſ. m.* [*Arenatum, intrita.*] C'eſt un compoſé de chaux, de tuile caſſée, & d'eau. Sorte de mortier propre à lier les pierres dans les bâtimens. (Bon ou méchant ciment. Faire du ciment. Les paveurs ſe ſervent de ciment pour paver.)

Ciment. Les Verriers-faïenciers apellent ainſi une compoſition de chaux vive, de farine de ſeigle, de blanc d'œuf, & d'eau ſalée, dont ils ſe ſervent pour rejoindre les piéces du verre, de la faïence & de la porcelaine fine. Elle ſert auſſi pour toute ſorte d'ouvrages de terre. Il y a encore un autre *ciment* propre aux mêmes uſages, qui eſt fait de chaux vive pulvériſée, de deux fois autant de brique paſſée au tamis, détrempée avec de l'huile de noix.

Ciment. [*Malthæ genus.*] Terme d'*Orfévre* & de *Metteur en œuvre.* C'eſt un compoſé de brique, de poix réſine, & de cire, dont on ſe ſert pour tenir ferme la beſogne qu'on veut polir, graver, ciſeler, &c.

* *Ciment*, en morale, ſignifie ce qui fait la liaiſon entre des perſonnes. (La vertu eſt le meilleur ciment qui puiſſe lier les amis enſemble.)

* On dit qu'une afaire eſt faite *à chaux & à ciment*, quand elle eſt bien aſſûrée, & qu'on croit qu'elle durera long-tems.

CIMENTER, *v. a.* [*Siguinum opus facere.*] Acommoder avec du ciment. Se ſervir d'une choſe pour en lier d'autres, & cela au lieu de ciment. (Cimenter les pierres d'un bâtiment. Cimenter le baſſin d'une fontaine. Cimenter le pavé de bitume.

* *Cimenter.* [*Firmare, vincire, aſtringere.*] Ce mot ſe dit au figuré, pour dire, *lier, joindre & affermir.* (L'amitié de ces perſonnes a été cimentée par des aliances réciproques. Le ſang des Martirs a cimenté la foi de l'Egliſe Chrétienne.

Mais un Roi, vraiment Roi, qui ſage en ſes projets,
Du bonheur du public ait *cimenté* ſa gloire,
Il faut, pour le trouver, courir toute l'hiſtoire.
Deſpréaux.)

CIMENTEUR, *ſ. m.* [*Cimentarius.*] Artiſan qui bat & fait le ciment.

CIMETERRE, *ſ. m.* [*Gladius falcatus, acinaces.*] Sorte d'épée large dont les Anciens Perſes ſe ſervoient. (Darius portoit une ceinture d'or, d'où pendoit un cimeterre, qui avoit un fourreau couvert de pierres précieuſes. *Vaug. Quint. Curt.*)

CIMETIÉRE, *ſ. m.* [*Cœmeterium, ſepulchretum.*] Ce mot vient du Grec, κοιμητήριον, *dormitorium*, lieu où l'on dort. (Le cimetiére eſt le lieu où l'on enterre les morts. Chaque Paroiſſe a ſon cimetiére.)

Ce terme ne ſonne jamais bien, ni en proſe, ni en vers. Malherbe, dans un fragment ſur la priſe de la Rochelle, dit :

La Rochelle eſt en poudre, & ſes champs déſertez
N'ont fait que des *cimetiéres*
Où giſſent les Titans qui les ont habitez.

Mais ce n'eſt pas un exemple à ſuivre. Les *cimetiéres* ont toûjours été regardez comme des lieux d'aſile, & que l'on ne peut violer ſans profanation digne d'une peine très-ſévére. Les prémiers Chrétiens prévenus d'un ſentiment de reſpect & de religion, y paſſoient les nuits à prier, & à invoquer les Bienheureux que l'on y avoit enterrez : mais la licence des feſtins que l'on y faiſoit, obligea les Conciles & les Empereurs, d'abolir ces veilles, qui deshonoroient les morts & les vivans : ils y furent encore portez plus fortement par l'abus que quelques Magiciens y commettoient, en évoquant les morts par des cérémonies pieuſes en aparence, mais très-criminelles dans le fond : ce fut principalement par ce motif, que les Péres du Concile d'Elvire firent ce Canon, par lequel ils défendirent d'avoir des cierges alumez dans les *cimetiéres* pendant le jour : *Inquietandi autem Sanctorum ſpiritus non ſunt ;* ce ſont les termes du Concile, qui ont été mal entendus par pluſieurs Auteurs, leſquels ſe ſont imaginé que les Péres de ce Concile ont cru que les ames des défunts erroient dans les *cimetiéres*, & qu'on troubloit leur repos par ces cérémonies ſuperſtitieuſes : mais l'intention du Concile a été de chaſſer des *cimetiéres* les évocations des morts, comme étant très-criminelles ; *inquietare* ſignifiant en cet endroit, *évoquer, rapeller à la lumiére ceux qui en ont été privez.*

* *Cimetiére.* Lieu où il meurt beaucoup de gens. (L'Italie étoit autrefois le cimetiére des François.) On dit *que les jeunes Médecins font les cimetiéres boſſus ;* pour dire, qu'étant ignorans, n'aïant pas de l'expérience, il font mourir pluſieurs perſonnes. A cet égard, il en eſt des vieux Médecins, à peu près, comme des jeunes.

CIMIER, *ſ. m.* [*Lumbus.*] Ce mot ſe dit en parlant de beuf, & veut dire, la chair qui eſt ſur la croupe du beuf, & qu'on coupe en rond. (C'eſt du beuf de cimier.)

Cimier. [*Pars bovinæ coxendicis.*] C'eſt la croupe des bêtes fauves, comme du cerf, du daim & du chevreüil. Ainſi on dit, *C'eſt un cerf qui a quatre doigts de venaiſon ſur ſon cimier.*

Cimier. [*Impoſita ſummæ galeæ figura.*] Terme de *Blaſon.* Figure ou ornement qu'on portoit ſur le haut du caſque. (Alexandre le Grand portoit pour cimier la tête d'un bélier. *Colomb.*)

CIMOLIE, *ſ. f.* [*Terra cimolia.*] Sorte de terre dont parle Dioſcore, & qu'on trouve dans une des Iſles Cyclades apellée Cimole. Elle tire ſur la couleur de pourpre, & ſert à réſoudre les parotides, les tumeurs des teſticules, & les enflures de jambe ; elle eſt auſſi propre à apaiſer la douleur de la brûlure. C'eſt auſſi une terre qui ſe trouve au fond des auges des Emouleurs ; elle ſert aux mêmes uſages.

C I N.

CINABRE, *ſ. m.* [*Cinnabaris.*] Vermillon. (Broïer, purifier le cinabre.) On croit que c'eſt le *Minium* des anciens. Il y a un *Cinabre artificiel*, qui ſe fait par un mêlange de mercure & de ſoufre ſublimez & réduits en poudre.

CINCENELLE, *ſ. f.* [*Funis nauticus.*] Terme de *Navigation.* Corde de médiocre groſſeur, qui ſert aux Bateliers à remonter leurs coches & bateaux. C'eſt une eſpéce de petit cable.

CINÉRATION, *ſ. f.* [*Solutio in cineres.*] Terme de *Chimie.* C'eſt la réduction du bois ou autres corps combuſtibles en cendres par la violence du feu.

CINÉRIER, *v. a.* [*Cineſacere.*] Réduire un corps en cendres par la violence du feu.

CINGLAGE, *ſ. m.* [*Spatium quo navis decurrit.*] Terme de *Marine.* Le chemin qu'on croit qu'un vaiſſeau fait en vingt-quatre heures.

CINGLEAU, *ſ. m.* Terme d'*Architecture.* C'eſt une eſpéce de cordeau, qui ſert pour trouver & décrire la diminution des colonnes.

CINGLER, *v. n.* [*Paſſis velis invehi, ferri.*] D'autres écrivent *Singler*, dérivant ce mot de *ſigla*, une voile de vaiſſeau. Terme de *Mer.* C'eſt faire route ; c'eſt auſſi, aler à toutes voiles. (Il cingla avec cent voiles vers les Iſles. *Vaug. Quint. Curt. l. 4.*

La pluie a toûjours beau *cingler*,
Il ne faut pas laiſſer d'aler.
Perraut.)

Meſſieurs de l'Académie écrivent *Cingler* dans la derniére édition de leur Dictionnaire.

Cingler, v. a. [*Virgam, flagellum incutere.*] Foüetter avec une houſſine, une corde.

Cingler. Se dit auſſi d'un vent froid. (Le vent cingle le viſage.) On le dit encore de la grêle, de la neige, de la pluie.

CINIQUE, (CYNIQUE,) *ſ. m.* [*Cynicus.*] Philoſophe ancien de la ſecte d'Antiſthéne, & qui étoit d'une humeur ſatirique & mordante. (Diogéne étoit un fameux Cinique.) Voïez *Laërce, des vies des Philoſophes.*

Cinique, adj. [*Cynicus.*] Du mot Grec κύων, chien. (Philoſophe cinique.) On donne quelquefois cette épitéte à des expreſſions trop hardies, comme a fait M. Deſpréaux, en parlant du Poëte ſatirique Régnier.

(Et ſi du ſon hardi de ſes rimes *ciniques*,
Il n'alarmoit ſouvent les oreilles pudiques.)

On a fait des Philoſophes *Ciniques* des portraits fort diférens, & très-opoſez entre eux. On peut conſulter

consulter sur cela les Dictionnaires historiques, & mieux encore Epictete, dans son Manuel; Lucien, dans ses Dialogues; Suidas, dans son Lexicon, & ceux qui ont écrit les vies des anciens Philosophes.

CINNAMOME. Epicerie, qu'on nomme plus communément *Canelle.*

CINQ. [*Quinque.*] Nom de nombre indéclinable. (Ils étoient cinq. Les cinq sens de nature. Les cinq doigts de la main. Cinq cens.

Quoi, *cinq* actes devant Notaire,
Pour *cinq* filles qu'il faut pourvoir,
O Ciel! peut-on jamais avoir
Opera plus fâcheux à faire?
Quinaut.)

CINQUANTAINE, *s. f.* [*Quinquagenarius numerus.*] Le nombre de cinquante. (Il a gagné une cinquantaine de pistoles.)

CINQUANTE. [*Quinquaginta.*] Nom de nombre indéclinable. (Il y en demeura cinquante sur la place.)

CINQUANTENIER, *s. m.* [*Dux quinquagenorum Equitum.*] Oficier qui exécute les ordres de la Ville, qu'il reçoit du Quartenier pour les faire savoir aux Bourgeois. Chaque Quartenier a sous lui deux *Cinquanteniers.*

CINQUANTIÉME. [*Quinquagesimus.*] Adjectif de nombre ordinal. (Il est le cinquantiéme. Elle est la cinquantiéme.)

Cinquantiéme, est quelquefois substantif, & signifie *la cinquantiéme partie d'un tout.* (Avoir un cinquantiéme dans un fond.) Il en est de même des autres nombres ordinaux. On dit, *Avoir un cinquiéme, un sixiéme, un dixiéme, un vingtiéme*, & ainsi des autres.

CINQUENELLE, *s. f.* [*Funes trahendis muralibus machinis.*] Terme d'*Artillerie.* Tous les longs cordages de l'artillerie. Voïez l'*Instruction pour les Gardes-Magasins de l'Artillerie.*

CINQUIÉME. [*Quintus.*] Adjectif de nombre ordinal. (Il est le cinquiéme: elle est la cinquiéme: en cinquiéme lieu.) Voïez *Cinquantiéme.*

CINQUIÉMEMENT, *adv.* [*Quintò.*] Ce mot ne se dit presque point; en sa place on dit, *en cinquiéme lieu. Vaug. Nouv. Remarq.*

CINTRE, *s. m.* [*Arcus quem structus fornix efficit.*] Terme d'*Architecture.* Trait ou figure qu'on donne à une voute, ou à une arcade.

Il y a plusieurs sortes de cintres expliquez par d'Aviler. *Cintre surbaissé*, celui dont le trait est une demi-ellipse, & qui par conséquent, est plus bas que le demi-cercle. *Cintre surmonté*, celui dont le cintre est plus haut que le diamétre du demi-cercle. *Cintre rampant*, celui qui est tracé au simbleau par des points cherchez suivant le rampant d'un escalier, ou d'un arc-boutant. *Plein cintre*, lorsque le trait est un demi-cercle parfait.

Cintre, s. m. [*Arcus ligneus struendo desuper fornici accommodatus.*] C'est aussi un ouvrage de charpente qui est disposé pour bâtir dessus quelque arc ou quelque voute, & en soûtenir les pierres, en atendant que les clez y soient mises pour les fermer. (Ce cintre n'est pas assez fort. Ce cintre est bon, & capable de soûtenir l'Architecture qu'on fera dessus.)

CINTRE. [*Vinctus circulis aut hemicyclis.*] Terme de *Blason.* Globe ou monde impérial entouré d'un cercle ou d'un demi-cercle en forme de cintre.

CINTRER, *v. a.* [*Concamerare.*] C'est mettre la charpente qu'on a faite exprès pour soûtenir l'Architecture qu'on fera dessus. (Cintrer un arc: cintrer une voute.

CIO.

CION, SION, ou SCION. Voïez *Sion.*

CIP.

CIPPE, *s. m.* Terme d'*Architecture.* Demi-colonne sans chapiteau, sur laquelle on gravoit autrefois des inscriptions.

CIPPOLINE, (CIPOLLINI,) *s. m.* On apelle ainsi une sorte de marbre, qu'on tire des montagnes de Carrare en Italie.

CIPRÈS, ou CYPRÈS, *s. m.* [*Cupressus.*] Arbre haut & droit, dont le bois dur & jaunâtre sent bon lorsqu'on le brûle. (On se sert de ciprès pour faire des navires. *Bochart.*)

On mettoit à la porte des personnes décédées, un *ciprès* pour avertir qu'il y avoit un mort dans la maison: on mêloit encore du *ciprès* avec d'autres bois dont on composoit les bûchers pour brûler les morts; c'est par cette raison que Virgile a dit *ferales cupressos;* & Horace, *invisas cupressos.*

CIQUE. Plante qui croît dans les lieux couverts & dans les prez. Il y a la grande & la petite. La prémiére est résolutive, propre pour les schirres, pour les loupes naissantes, pour les duretez de la rate, du foie, du mésentere, étant apliquée sur la tumeur.

CYPRIEN, *s. m.* [*Cyprianus.*] Nom d'homme.

CIR.

CIRAGE, *s. m.* [*Ceratura.*] Composition de cire, de suif, & de noir de fumée, de térébentine de Venise, de blanc de plomb, & d'autres ingrédiens qu'on fait boüillir pour cirer les botes, les gros souliez, &c.

Cirage, s. m. [*Ceratura.*] Ce mot se dit parmi les *Cordonniers*, & signifie *cirure*, ou *cire fonduë apliquée sur le cuir.* (Faire du cirage. Ces souliez ont besoin d'un bon cirage. Il faut passer un cirage sur ces bottes.)

Cirage. [*Pictura monochromatos.*] Terme de *Peinture.* Sorte de camaïeu qui est peint d'une couleur tirant sur la couleur de cire.

CIRCÉE, *s. f.* [*Circea lutetiana.*] Plante qui croît dans des lieux humides & dans les bois.

CIRCONCIRE, *v. a.* [*Circumcidere.*] On conjugue, *je circoncis*, au singulier; & au pluriel, *nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent.* Couper la peau du prépuce de l'enfant mâle qui a huit jours, ou celle d'un homme. (Circoncire un enfant. Les Juifs & les Mahométans circoncisent leurs enfans & les hommes qui embrassent leur religion. Les Etiopiens ont la circoncision, & même ils circoncisent les femmes. Voïez *Peroniam, chap. 4.*)

Amurat I. fut le prémier des Sultans qui se fit solemnellement *circoncire.*

CIRCONCIS, *adj. & s. m.* [*Circumcisus.*] Enfant mâle, ou homme à qui on a coupé la peau du prépuce. (Les Juifs & les Mahométans sont circoncis, & se distinguent par là des peuples incirconcis.) La circoncision est pratiquée, de toute ancienneté, dans presque toute l'Afrique.

CIRCONCISEUR, *s. m.* [*Qui circumcidit.*] Celui qui circoncit, soit Juif ou Mahométan, &c.

CIRCONCISION, *s. f.* [*Circumcisio.*] Cérémonie des Juifs par laquelle on coupe le prépuce de l'enfant mâle qui a huit jours. Fête que l'Eglise célèbre le prémier jour de l'an en mémoire de la *Circoncision* de Jesus-Christ. Estampe qui représente le mistére de la *Circoncision* de Jesus-Christ. Les Mahométans pratiquent aussi la même cérémonie. Les Egiptiens l'ont pratiquée, & l'on en voit des traces parmi d'autres peuples.

Circoncision, au figuré, signifie *retranchement.* (Il faut circoncire ses passions. La circoncision des passions est nécessaire au salut.) On le dit aussi des ouvrages d'esprit. *Il y a bien des circoncisions à faire dans ce discours, dans ce Poëme, &c.*

CIRCONFÉRENCE, *s. f.* [*Circumductio, circumductus.*] Ce mot vient du Latin *circumferentia*, & est ordinairement un terme de *Géometrie*; il signifie en général le tour de quelque chose, le contour d'une figure plane ou solide, & en particulier, il se dit de la ligne qui enferme un cercle, & de la surface convexe d'une sphére ou globe. (Les lignes qu'on tire du centre à la circonférence, sont toutes égales. L'angle du centre est toûjours double de l'angle à la circonférence.) On dit, *que les Cieux enferment toutes choses dans leur vaste circonférence.* On dit aussi, *que le sang circule du centre à la circonférence, &c.*

CIRCONFLEXE, *adj.* [*Circumflexus accentus.*] Terme de *Grammaire.* Un accent circonflexe se marque ainsi, î, â, ê, *&c.* & il fait connoître que la silabe est longue.

CIRCONLOCUTION, *s. f.* [*Circumlocutio, circuitio.*] Sorte de périphrase. (User de circonlocution. *Despr. Longin, c. 24.*)

CIRCONSCRIPTION, *s. f.* [*Circumscriptio.*] Espace circonscrit & limité, lequel borne & environne un espace plus petit, ou un corps.

CIRCONSCRIRE, *v. a.* [*Circumscribere.*] Ce mot signifie en général décrire autour. Borner, limiter. Et en terme de *Géometrie*, l'on dit, *circonscrire un cercle autour d'un triangle*, ou *autre figure poligone. Circonscrire une figure autour d'un cercle.* On dit, *qu'une figure est circonscrite à un cercle*, quand tous les côtez de la figure touchent le cercle, & qu'un cercle est circonscrit à une figure, quand il passe par les points de tous les angles de la figure.

CIRCONSPECT, CIRCONSPECTE, *adj.* [*Circumspectus, consideratus.*] Prudent, sage. (Soïez circonspect, adroit & prudent, mais ne soïez jamais fourbe. Rendre circonspect. *Boss. Hist. Universelle.* L'honnête homme est modeste & circonspect; il remarque les défauts d'autrui, & n'en parle jamais. *S. Evremont.*)

CIRCONSPECTION, *s. f.* [*Circumspectio, consideratio.*] Prononcez *circonspexion.* Prudence, retenuë. (Parler avec circonspection. *Abl.* Je vous dirai avec la même circonspection que je me passerai aisément de cela. *Balzac, Lettre à Chapelain, l. 5. lettre 3.* L'amitié s'acommode aussi peu des grandes circonspections que des sévéritez de la Justice. *S. Evremont.*)

☞ La *circonspection* est principalement dans les discours; la modération dans les passions; la retenuë, dans les actions; les égards & les ménagemens sont pour les personnes, avec cette diférence, que les égards sont plus pour l'état & pour la qualité des personnes, & que les ménagemens regardent plus particuliérement leur humeur & leurs inclinations. *Abé Girard, Justesse de la langue Françoise.*

CIRCONSTANCE, *s. f.* [*Circumstantia.*] Tout ce qui acompagne quelque action, ou qui la rend moins ou plus considérable. (C'est une circonstance agravante, fâcheuse. S'arrêter aux circonstances du tems. *God.*)

En stile de *Pratique*, on dit, en parlant d'un procès, *qu'il est renvoïé avec toutes les circonstances*; c'est-à-dire, avec toutes les questions qui en dépendent & qui en peuvent naître.

CIRCONSTANCIER, *v. a.* [*Circumstantias explicare.*] Dire les circonstances. Marquer les circonstances. (Circonstancier un fait. Circonstancier une chose.)

CIRCONVALATION, (CIRCONVALLATION,) *s. f.* [*Circummunitio, valli circumductio.*] Terme de *Guerre.* Ligne pour défendre le camp contre les ennemis qui viennent de la campagne. (Faire tirer une circonvalation. *Abl. Arr. l. 1.*)

† CIRCONVENIR, *v. a.* [*Circumvenire.*] Ce mot n'est usité qu'au *Palais*, & il signifie, *tromper. Surprendre quelcun dans un traité.*

† CIRCONVENTION, *s. f.* [*Circumventio, deceptio.*] Terme de *Palais.* Tromperie.

CIRCONVOISIN, CIRCONVOISINE, *adj.* [*Vicinus, propinquus, finitimus.*] Qui est autour, auprès. (Un lieu circonvoisin.)

CIRCONVOLUTION, *s. m.* [*Circumvolutio.*] Terme d'*Architecture*, qui se dit des tours de la ligne spirale de la volute ionique. On dit aussi, *les circonvolutions de la Lune.*

CIRCUIRE, environner. Ce mot n'est plus en usage.

CIRCUIT, *s. m.* [*Circuitus, ambitus.*] Tout le tour de quelque lieu. Sorte d'enceinte. (Faire un circuit. * Un long circuit de paroles.)

CIRCULAIRE, *adj.* [*Rotundus, in circulum flexus.*] Qui va en circuit. (Ligne circulaire.)

* *Lettre circulaire.* [*Circulares, encyclicæ litteræ.*] Lettres qu'on envoie à plusieurs personnes, & en divers lieux de quelque païs.

CIRCULAIREMENT, *adv.* [*In orbem, circulatim.*] D'une maniére circulaire, en rond. (Un rouë se meut circulairement sur son essieu.)

CIRCULATION, *s. f.* [*Circulatio.*] Terme de *Médecine.* Mouvement progressif que fait le sang des artéres dans les veines, & des veines dans les artéres.

Harvée Docteur Anglois a le prémier découvert la circulation du sang en 1628. quoique d'autres croient que ce fut Fra-Paolo qui n'osa pas en parler de peur de l'Inquisition.

On dit figurément, *Circulation de l'argent*, pour signifier le mouvement de l'argent qui passe d'une main en une autre, & qui le fait rouler dans le commerce. On dit dans le même sens, *la circulation des espéces.* Et aussi, *l'argent circule, les espéces circulent.* Plus le commerce est florissant, plus il se fait de *circulation* d'argent, plus les espéces *circulent.* L'industrie des Financiers atire l'argent de toutes les extrêmitez au centre, leur luxe le fait refluer du centre aux extrêmitez. Ne voilà-t-il pas une *circulation* bien entenduë?

Circulation, *s. f.* [*Vasa stillandis per circulationem corporibus.*] Terme de *Chimie.* Distilation réïtérée plusieurs fois.

CIRCULATOIRE, *adj.* [*Circulatorius, vasa stillandis per circulationem corporibus accommodata.*] Terme de *Chimie*, qui se dit des vaisseaux qui servent à faire la distilation par la circulation. (Le pélican & les jumeaux sont des vaisseaux circulatoires.) Voïez *Lémery.*

CIRCULER, *v. a.* [*Circulare.*] Distiler plusieurs

fois dans le vaisseau qu'on apelle *Pélican*, ou dans quelque autre qui fait le même éfet.

Circuler, *v. n.* Ce mot se dit du sang, & signifie se mouvoir vers le cœur, où il entre par la veine cave, qui le décharge dans sa cavité droite, d'où il passe dans la veine artérieuse, dans la véneuse, & de là dans la cavité gauche du cœur, d'où il est porté jusques aux extrémitez du corps par le tronc & les rameaux de la grande artére. (Le sang ne fait que circuler.) On le dit aussi de l'argent, & des billets: *Faire circuler des billets ;* c'est leur donner cours dans le commerce. Voïez *Circulation.*

CIRCUMINCESSION, *s. f.* [*Circumincessio.*] Terme dont on se sert en *Théologie*, pour exprimer dans le mistére de la Trinité l'existence des Personnes divines les unes dans les autres.

CIRCUS. Oiseau de proie, aussi gros qu'un Milan, qui se tient sur le bord de la mer. On dit que la graisse est émolliente, résolutive, nervale; & que ses excrémens sont résolutifs & sudorifiques.

CIRE, *s. f.* [*Cera.*] Ouvrage d'abeille, lequel renferme le miel lorsqu'il est dans les ruches. (Cire jaune, cire blanche. Blanchir de la cire.) La plus belle *cire*, & la plus blanche qui soit, vient aussi d'un arbre, par le moïen d'un très-petit animal, qui est toûjours en mouvement, & qui perce l'écorce des arbres, & qui convertit par une vertu admirable le suc des arbres en *cire* blanche comme la neige. Voïez *la nouvelle Relation de la Chine.*

Cire vierge. [*Cera flava.*] C'est la cire qu'on tire des ruches, sans qu'elle ait été fonduë sur le feu.

Cire-verte. Cette cire, anciennement connuë par les Anglois, vient d'une espéce de laurier très-commun sur les côtes de la Louisiane, dont la graine est couverte d'une gomme cireuse, laquelle, tenuë pendant quinze ou seize heures dans une chaudiére d'eau boüillante, rend par extraction une *cire-verte* qu'on peut faire blanchir, atendu que cette couleur verte n'est chez elle qu'un corps étranger qui se dissipe à la rosée. Sa qualité, quoique friable, pourroit, dit-on, être bonne à faire de fort belles bougies de table. On ajoûte, qu'on a lieu de présumer que cette plante, ainsi que sa graine, a quelques vertus médicinales. Voïez un *Mémoire sur cela dans le Mercure de France, Février 1730.*

On dit, *Mou comme de la cire. Il fond comme la cire au soleil.* Au figuré, cela se dit de la docilité: *Ce jeune homme est une cire mole, on le tourne comme on veut.*

☞ Nos péres se plaisoient à des allusions bien fades; en voici un exemple. Brantôme, dans la vie d'Henri II. dit qu'on acusoit ce Prince d'une extrême prodigalité pour la Duchesse de Valentinois, & pour preuve, il cite ce Madrigal:

> Sire, si vous laissez, comme Charles désire,
> Comme Diane fait, par trop vous gouverner,
> Fondre, pêtrir, molir, refondre, retourner,
> Sire vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que *cire.*

Les Païens faisoient de petites figures de *cire*, qu'ils divinisoient à leur fantaisie. Anacréon aïant acheté un Amour de *cire*, il lui dit dans une de ses Odes: *Mon petit Amour, songez à m'enflâmer au plûtôt, sinon je vous jetterai au feu.* Nos péres ont dit, *Un nez de cire*, pour exprimer un nez bien formé.

> De son nez ne vous sçai que dire
> Fors que mieux fait, ne fut de *cire.*
> *Le Roman de la Rose.*

On le dit encore dans la conversation familiére. *Etre jaune comme cire ;* c'est avoir la jaunisse. On dit aussi proverbialement & figurément d'un habit bien fait, & qui est juste à celui qui le porte, *Il lui vient comme de cire.*

☞ Il y a, dans quelques Diocéses, un droit de *cire*, que les Curez paient à la Catédrale pour fournir au luminaire. Les Auteurs de la basse Latinité l'apellent *Ceragium.* Voïez *Spelman.*

† * *Cire.* Chassie. (Ses yeux sont investis de cire. *Main. Poësies.*)

Cire des oreilles. [*Cerumen.*] Humeur épaisse, onctueuse, visqueuse, jaune & amére, qui se sépare du sang dans le conduit de l'oreille par le moïen de petits grains glanduleux qu'on nomme *glandes cérumineuses.*

Cire. [*Cera signatoria.*] Composition de gomme laque, de gomme d'Espagne, de sucre & de vermillon, & qu'on forme en petits bâtons, & dont on se sert pour cacheter des lettres en fondant le bâton de *cire* à la chandéle. (Cire rouge, bleuë, verte, noire, dorée. Cire d'Espagne. Faire, composer, tirer de lá cire d'Espagne.) Ceux qui font de cette sorte de cire, s'apellent *Ouvriers en cire d'Espagne.*

CIRER, *v. a.* [*Cerare, cerâ circumlinire.*] Tremper dans quelque cirage. Apliquer le cirage sur le cuir. Froter de cire. (Cirer une paire de botes, une paire de souliez: cirer un bout d'argent: cirer de la toile, &c.)

Cirer. [*Incerare.*] Terme de *Tailleur.* Froter le fil avec de la cire. (Cirer le fil.) Il se dit aussi des étofes qu'on a coupées, ausquelles on aplique de la cire avec une bougie, de peur qu'elles ne se défilent avant qu'on les couse. Voïez *Bougier.*

CIRIER, *s. m.* [*Operum è cera fictor, opifex, propola.*] Celui qui vend & fait toute sorte de cierges & de bougies.

CIROËNE, *s. m.* [*Cerotum.*] Espéce d'emplâtre que l'on aplique sur les membres foulez ou blessez par quelque contusion sans qu'il y ait ouverture. (Mettre un bon ciroëne sur la partie ofensée. L'emplâtre de Baïeul est un bon ciroëne. *Acad. Franç.*) On fait venir ce mot de κηρος, cire, & de οἶνος, vin; parce qu'on détrempoit avec le vin les drogues qui entroient dans le *ciroëne.*

CIRON, *s. m.* [*Minutissimus vermiculus.*] Petit ver rond & blanc qui est engendré d'une humeur âcre, qui s'atache principalement à la main, & qui cause une démangeaison. On dit aussi d'un cheval, qu'*il a des cirons.* On remarque qu'il a des *cirons* dessus, dessous, & au dedans des lévres, quand il se frote continuellement les lévres contre la mangeoire, parce qu'elles lui démangent. On nomme encore *ciron*, la petite empoule qu'un *ciron* fait venir à la main. (Percer un ciron; créver des cirons.) Au figuré, on dit de tout ce qui est fort petit, qu'*il n'est pas plus gros qu'un ciron.*

CIRQUE, *s. m.* Il vient du Latin *circus.* Endroit de l'ancienne Rome, large & spacieux, entouré d'amphitéâtres très-propres à diférentes sortes de personnes, embéli d'un obélisque & de colonnes, & destiné à divers spectacles, à des courses, à des chasses, & à des combats de bêtes avec des hommes. Le *Cirque* de Rome le plus magnifique, par la grandeur & par ses ornemens, étoit le grand *Cirque*, *Circus maximus*, bâti par Tarquin l'ancien, & augmenté par Jule-César & par Auguste; il pouvoit contenir soixante-dix mille personnes assises. Ces *Cirques*

étoient quelque chose de beau & de commode, & les estampes que l'on en trouve en divers livres particuliers, le disent assez. Le grand *Cirque* étoit consacré au soleil, comme au pére de la lumiére, & au Dieu dont on avoit le plus besoin dans les jeux que l'on faisoit. Voïez ceux qui ont écrit des *Antiquitez Romaines, & des usages des Romains.*

Cirsakas. Etofes des Indes, presque toutes de coton, avec mêlange de très-peu de soie.

Cirsium, *s. m.* Plante qui a assez de ressemblance au chardon & au jacea, excepté qu'elle n'a point la tête épineuse. La plante de *Cirsium* est déterfive, apéritive, résolutive, propre pour adoucir & apaiser les douleurs des varices, étant pilée & apliquée dessus.

Cirsocéle, ou Varicocéle, *s. m.* [*Tumor scroti.*] Hernie variqueuse. Terme de *Médecine.* Dilatation des veines spermatiques causée par un sang grossier & épais. Ce mot est composé de κιρσος, varice, & de κηλη, hernie.

Cirure, *s. f.* [*Ceratura, ceræ obductio.*] Cirage apliqué sur le cuir. (Une belle, une bonne cirure.) Enduit de cire préparée.

C I S.

Cisailler, *v. a.* [*Oram nummi forfice incidere.*] Couper avec des cisailles. (Quand on porte à la monoie une piéce légére ou altérée, il la faut cisailler à l'instant pour l'ôter du commerce.)

Cisailles, *s. f. plur.* [*Forfices.*] Fort gros ciseaux dont les Chaudronniers, les Epingliers, &c. coupent le métal.

Cisailles. On le dit aussi de ce qui reste des lames d'or, d'argent & de cuivre; après que les ouvriers des monoies en ont taillé des flaons au coupoir.

Cisalpin. [*Cisalpinus.*] Qui est en deçà des Alpes. (Gaule Cisalpine & Transalpine.)

Ciseau, *s. m.* [*Scalprum fabrile.*] Instrument d'acier dont on se sert pour travailler sur la pierre, & pour ciseler.

(Là, vous vous hausserez pour contempler les Dieux,
Qu'a sçû tirer du marbre un *ciseau* curieux.
Abé Régnier.)

Ciseau. Instrument de Charpentier, qui sert à tailler le bois.

Ciseau de lumiére, pour percer le bois.

Ciseau ébauchoir, pour ébaucher les mortoises.

Ciseau à fiches, pour ferrer les fiches dans le bois.

Ciseaux. [*Forficula.*] Instrument d'acier à deux branches & à deux taillans, dont on se sert pour couper de la toile & du drap, & autres choses qui ne sont pas dures.

Ciseaux à froid. Ce sont ceux qu'on emploie pour couper le fer à froid. On apelle aussi *ciseaux*, les tranches pour fendre le fer à chaud.

On dit poëtiquement, *le ciseau*, & *les ciseaux de la Parque.*

Ciseler, Cizeler, *v. a.* [*Cælare.*] Prononcez *ciflé*, ou *cizlé.* Terme d'*Orfévre qui ciflé.* C'est travailler sur le métal, & le repousser de la même piéce avec le marteau & le cifelet, & y faire toute sorte de figures agréables, & tout ce que la justesse de l'art prescrit. (Ciseler un ouvrage de relief: ciseler un ouvrage en relief.)

Ciseler, ou *Cizeler*, *v. a.* [*Incidere.*] Terme de *Découpeurs.* Il ne se dit qu'en parlant de velours. C'est découper avec agrémens, & en maniére de fleur, le dessus du velours avec la pointe du ciseau. (Ciseler du velours.)

Ciselet, ou Cizelet, *s. m.* [*Scalpellum.*] Prononcez *ciflet* ou *cizlet.* Terme d'*Orfévre* qui *ciséle.* C'est une sorte de petit outil de fer délié, & environ grand comme le doigt, dont l'Orfévre ciseleur se sert pour cizeler. (On ciséle avec le marteau & le cizelet.)

Ciseleur, ou *Cizeleur*, *s. m.* [*Cælator.*] Prononcez *Cizleur* ou *Cisleur.* C'est une sorte d'Orfévre qui ciséle le métal avec le cizelet & le marteau, & qui y forme avec ces outils des figures naturelles & agréables, & autres choses que l'art demande. (Un bon ciseleur, un fameux, un habile, un excélent Ciseleur.)

Ciseleur, ou *Cizeleur.* [*Incisor.*] C'est l'un des titres que les Découpeurs ont dans leurs lettres de maîtrise. Ils s'y nomment *Maîtres Découpeurs, Egratigneurs, Gofreurs & Ciseleurs en drap de soie.* Desorte qu'en terme de Découpeur, *Ciseleur* signifie l'ouvrier qui découpe proprement & agréablement le dessus du velours avec la pointe du ciseau; mais en cè sens, le mot de *Ciseleur* ne se dit pas seul, & sans être acompagné de la suite, *Découpeur, Egratigneur, Ciseleur & Gofreur en drap de soie.*

Ciselure, Cizelure, *s. f.* [*Cælatura.*] Ouvrage de Ciseleur, chose ciselée. (Une belle ciselure, une ciselure bien faite.)

Ciselure, Cizelure. Terme de *Tailleur de pierre.* Ce qui est fait sur la pierre avec le ciseau & le maillet.

Cisoir, Cizoir, *s. m.* [*Forfex.*] Outil d'Orfévre, qui est une espéce de ciseau propre à couper l'or & l'argent.

Cisoire, *s. f.* Outil dont on se sert pour graver les poinçons, & les quarrez avec lesquels on fabrique les monoies.

Cissoïde, *s. f.* Terme de *Géométrie.* C'est une ligne courbe.

Ciste, *s. m.* [*Cistus.*] Arbrisseau qui est de diférentes espéces. Il y en a qui portent le *labdanum*, & d'autres qui n'en portent point.

Cistercien, *s. m.* Religieux de l'Ordre de Cisteaux.

Cistiques, *adj. f.* Artéres qui sont des rameaux de l'artére céliaque, & qui y portent le sang: il y a des veines de même nom. *Dionis.*

Cistre, *s. m.* [*Sistrum.*] Instrument de musique, qui a quelque chose du luth, & qui est fort commun en Italie. (Le cistre est composé du manche, du corps, & de quatre rangs de cordes, qui sont d'ordinaire de léton.)

C I T.

Citadelle, *s. f.* [*Arx.*] Petite Forteresse qui commande à une grande Ville, & qui n'a point d'autres habitans que la garnison des soldats. (Une forte Citadelle.) On disoit autrefois *Citadin.*

Citadin. Bourgeois, habitant d'une cité. Ce mot est encore d'usage en parlant des habitans de certaines Villes d'Italie, pour marquer ceux qui ne sont pas du corps de la noblesse. (Les Citadins de Venise. *Acad. Franç.*)

Citation, *s. f.* [*Scriptoris testimonium, locus.*] Passage de quelque Auteur qu'on cite. (Marquer les citations des passages. *Pasc. l. 6.*

Que tes *citations* soient courtes & serrées,
Et n'en change jamais les phrases consacrées.
Villiers.)

Citation. [*In jus vocatio.*] Ce mot ſignifie une aſſignation devant un Juge Ecléſiaſtique.

Cité, *ſ. f.* Il vient du Latin *civitas*, & il ſignifie *Ville*; mais il ne ſe dit ordinairement qu'en parlant des places où il y a deux Villes, une vieille, & une autre qui a été bâtie depuis. Ainſi, on dit, *la cité de Paris*, c'eſt l'ancien Paris.

(Mais du diſcours enfin l'harmonieuſe adreſſe,
Raſſembla les humains dans les forêts épars,
Enferma les *citez* de murs & de remparts.
Deſpréaux.)

La Sainte Cité. C'eſt la ſainte Jéruſalem.

Citer, *v. a.* [*Autorem laudare.*] Aléguer, aporter quelques paſſages d'Auteurs, ou quelques Auteurs graves. (Citer un paſſage d'Auteur. Voïez un peu quelles gens je vous cite.)

Citer, *v. a.* [*Diem dicere, vocare in jus.*] Donner aſſignation pour comparoir devant un Juge, ou pour ſe rendre en un lieu. (On cite à Malte tous les Chevaliers.)

Citer, *v. a.* [*Loqui de aliquo, nominare aliquem.*] Parler de quelcun, le nommer, le déſigner ſimplement. *Citer ſon Auteur*; c'eſt nommer ceux de qui on tient une nouvelle. On dit, *vous pouvez me citer*, ou *ne me citez pas.*

Citérieur, Citérieure, *adj.* [*Citerior.*] Qui eſt en deçà. Qui eſt de nôtre côté, & plus proche de nous. (L'Inde citérieure eſt celle qui eſt en deçà du Gange.)

Citerne, *ſ. f.* [*Ciſterna.*] Réſervoir d'eau de pluie pour boire. (Une grande citerne.) Ce mot vient de deux mots Latins, *cis terram*, qui ſignifient ſous terre. On dit *citerneau*, pour ſignifier un petit lieu voûté à côté d'une *citerne.*

Cithariser. Joüer du ciſtre, du luth, de la guitarre, &c. Ce mot n'eſt plus en uſage.

Citise, (Cytise,) *ſ. m.* [*Cytiſus.*] Arbriſſeau dont il y a pluſieurs eſpéces.

Citoïen, (Citoyen,) *ſ. m.* [*Civis.*] Ce mot ſe dit proprement en parlant des anciens *Citoïens* Grecs & Romains, & veut dire, qui joüiſſoit du droit de bourgeoiſie. (Ils le vinrent prier de leur rendre leurs Citoïens qu'il avoit fait priſonniers. *Abl. Arr. l. 1.* J'eſpére de vous faire voir qu'Archias eſt Citoïen Romain. *Patru.*)

Citoïen, ſe dit auſſi quelquefois des enfans qui compoſent la famille.

(De voir autour de ſoi croître dans ſa maiſon,
Sous les paiſibles loix d'une agréable mére,
Des petits *citoïens* dont on croit être pére.
Deſpréaux.)

Voïez *Bourgeois.*

Citouart, Zédouart, ou Zédoire. Graine aromatique, qui reſſemble au gingembre, mais qui eſt de meilleure odeur & d'un goût moins âcre.

Citre. Arbre d'Afrique, dont le bois ſert à divers uſages.

Citrin, Citrine, *adj.* [*Citrinus.*] Eſpéce de couleur jaune ſemblable à celle du citron. (Les urines des perſonnes ſaines doivent être citrines.)

Citron, *ſ. m.* [*Malum citreum, malum medicum.*] Fruit de citronier, qui a l'écorce ridée, raboteuſe, de couleur d'or, & de bonne odeur. (Le citron mangé avec du ſucre fortifie l'eſtomac. Le citron qui eſt mou, & qui a l'écorce déliée eſt bon, & il eſt meilleur que celui qui a l'écorce rude. Le citron qui a l'écorce épaiſſe a moins de jus que celui qui a l'écorce déliée. Il y a des citrons aigres & des citrons doux. Il y a des citrons à écorce & dont on ſe ſert pour confire.)

Citron. [*Citrinus.*] Couleur de citron. (Cela eſt citron.)

Citronat, *ſ. m.* [*Mali citreæ particulæ ſaccharo circumtectæ.*] Confiture faite d'écorce de citron. C'eſt auſſi une ſorte de dragée, dans laquelle on enferme un morceau d'écorce de citron.

Citronné, Citronnée, *adj.* [*Jus citrinum, liquor citrinus.*] Qui ſent le citron. Qui a le goût de citron. Liqueur où l'on a mis du jus de citron. (Boüillon citronné. Tiſanne citronnée.)

Citronnier, *ſ. m.* [*Citrus, malus medica.*] Arbre qui porte les citrons, qui a les branches ſouples, couvertes d'une écorce verte, & garnies d'épines, qui pouſſe des fleurs blanches, & qui a des fruits en tout tems. (Le citronnier vient en pleine terre dans les païs chauds & tempérez. Planter, élever, cultiver des citronniers dans des pots ou en des caiſſes.)

Citrouille, *ſ. f.* [*Cucurbita major.*] Plante qui fait une tige qui traîne par terre, qui produit une fleur jaune, & qui porte un fruit froid & humide, rond, peſant & couvert d'une écorce liſſe, verte & blanche du côté qu'elle poſe à terre.

† On dit au figuré, & dans le bas ſtile, en parlant d'une femme dont la taille eſt groſſe & mal faite : *C'eſt une groſſe citroüille.*

C I V.

Civade, *ſ. f.* Poiſſon d'étang, de mer, couvert d'une croute, qui eſt de têt mou, & grand comme un doïgt. (La civade a le corps moucheté & pluſieurs petits piez. Sa chair eſt douce, & lorſqu'elle eſt cuite elle eſt rouge. *Rond.*)

Civadiére, *ſ. f.* [*Acclivis ad proram mali velum.*] Terme de *Mer.* C'eſt la voile du mât de beaupré qui eſt ſur la prouë.

Civé, *ſ. m.* Ragoût qu'on fait avec le dedans & quelques piéces d'un liévre.

☞ Civerage, ou Avenage, ſont ſinonimes dans le Dauphiné. C'eſt ainſi qu'on apelle le droit que l'on paie pour le paſſage que le Seigneur acorde à ſes ſujets, & dont les Gentilshommes ſont exemts. *Boiſſieux, de l'uſage des Fiefs, part. 1. ch. 67.*

Cives, *ſ. f. plur.* Petites piéces de bois taillées en rond, qu'on emploïoit autrefois pour la fabrique des vitres.

Civette, *ſ. f.* Sorte d'herbe qu'on mange en ſalade. C'eſt ce qu'on apelle auſſi *cive*, dont il y a trois eſpéces, la *cive de Portugal*, la *groſſe cive d'Angleterre*, & la *petite*, qui eſt la ſeule qu'on nomme *Civette.*

Civette. [*Feles odorata.*] Animal qu'on trouve aux païs étrangers : il eſt gros environ comme un renard, il eſt agréablement marqueté de taches noires ſur un fond brun, ou blanc obſcur. Son poil eſt mou, épais, d'une odeur ſuave. Ses dents ſont âpres, & ſa queuë eſt fort longue.

Civette. [*Zibettæ odoramentum.*] Odeur très-agréable, renfermée dans une maniére de bourſe qui eſt autour des aines de l'animal qu'on apelle *civette. Jonſton.* Mais Marmol croit que la *civette* n'eſt que l'odeur qui ſort du corps de la *civette.* Voïez là-deſſus *le Marmol d'Ablancourt, t. 1. l. 1. c. 23.*

CIVIÉRE, *f. f.* [*Brachiata crates.*] Inftrument de bois propre à porter du fumier, des pierres & autres pareilles chofes, qui a quatre bras, & eft porté par deux hommes, ou qui a deux bras & une rouë, & qui eft mené par une feule perfonne.

CIVIL, CIVILE, *adj.* [*Civilis.*] Qui regarde les peuples d'une même Ville, d'un même païs. (Droit Civil Romain. La fociété civile, guerre civile.)

Civil, Civile. Qui n'eft pas criminel. (Afaire civile.)

Requête civile. [*Libellus fupplex ad impetrandam judicatæ litis novam difceptationem.*] Terme de *Palais.* C'eft une voie de droit, par laquelle on fe pourvoit contre les Arrêts rendus injuftement, &c. Voïez *Requête.*

Mort civile. [*Mors civilis.*] On apelle ainfi tout ce qui emporte un retranchement de la fociété civile, comme une condamnation aux galéres, un banniffement perpétuel, &c. On le dit auffi de ceux qui fe retirent dans les Monaftéres, & qui ont renoncé au monde. On dit auffi dans le même fens, *il eft mort civilement.*

Civil, Civile. [*Comis, humanus, officiofus.*] Honnête, poli, qui a de la civilité. (Il eft civil; elle eft civile.) On dit, *la bonne éducation qu'on reçoit dans fa jeuneffe, doit nous rendre polis & civils.*

CIVILEMENT, *adv.* [*Civiliter, comiter, humaniter, officiosè.*] D'une maniére civile, avec civilité, honnêtement. (Il m'a reçû fort civilement. Il en a ufé très-civilement avec eux.)

Civilement, adv. Signifie auffi, *en matiére civile, en procès civil.* On dit, *procéder civilement, pourfuivre civilement.* Voïez *Mort civile*, ci-deffus.

CIVILISER, *v. a.* [*Ad officii munus inftruere.*] Rendre poli, civil, honnête. (La converfation des Dames l'a un peu civilifé.)

Civilifer. [*Caufam ad cognitionis ordinariæ judicium transferre.*] Terme de *Palais.* Rendre civile une afaire criminelle. On dit, qu'*un procès a été civilifé.*

CIVILITÉ, *f. f.* [*Comitas, humanitas, civilitas.*] La maniére de ne rien faire, & de ne rien dire que d'honnête & de bien à propos dans le commerce de la vie. Maniére honnête & civile. (On doit traiter tout le monde avec civilité, ufer de civilité, enfeigner la civilité. La civilité eft diférente parmi les Nations. La civilité doit être naturelle, polie, fage & judicieufe. Combler une perfonne de civilité. Faire mille civilitez à une perfonne. Il mérite toutes les civilitez qu'on lui fauroit faire.)

La *civilité* eft un défir d'en recevoir, & d'être eftimé poli. *La Rochefoucaut.*

Civilité. [*Liber ad urbanitatem erudiens.*] Livre qui enfeigne les régles de la civilité. (Une civilité Françoife.) Meffieurs de Port-Roïal ont écrit de la civilité.

CIVIQUE, *adj.* [*Corona civica.*] *Couronne civique.* Couronne de chêne qu'on donnoit à celui qui avoit confervé un citoïen, & tué au même tems un ennemi. On donna une couronne *civique* à Cicéron, parce qu'il avoit découvert la conjuration de Catilina. On donna une couronne *civique* à Augufte, qui à ce fujet fit batre de la monoie avec cette dévife: *Ob cives fervatos;* c'eft-à-dire, pour avoir fauvé les Citoïens.

CLABAUD, *f. m.* [*Clamofus canis.*] Chien courant dont les oreilles font fi grandes qu'elles lui paffent le nez d'un demi pié. Prononcez *Clabô.*

† *Clabaud.* [*Stolidus, ineptus.*] Mot de la lie du peuple, qui fignifie *fot, mal-fait, gros fat.* (Chien de coquin, quel clabaud eft-ce là?)

† *Clabaud.* [*Petafus in partem alteram dependens.*] Mot de la lie du peuple qui fe dit des méchans chapeaux, & qui veut dire, *qui baiffe les bords.* (Son chapeau fait le clabaud.)

CLABAUDAGE, *f. m.* C'eft le bruit que font plufieurs chiens qui clabaudent. Il fe dit auffi des criailleries incommodes, faites pour des riens.

† CLABAUDER, *v. n.* [*Allatrare, oblatrare.*] Crier, criailler. (Maint Dieu jaloux clabauda contre l'honneur du grand d'Avaux. *Voit. Poëf.* Vous clabaudez en pédans fur des vétilles de Grammaire. *S. Amant.* C'eft auffi un verbe actif.

> Que deviendrai-je, entendant les Libraires,
> Me *clabauder*, & crier de concert,
> Deçà, Meffieurs, achetez Boifrobert?
> *Boifrobert, Ep. 1.*)

Clabauder. Terme de *Chaffe*, fe dit des chiens qui rebatent les mêmes voies, & ne peuvent aler avec les autres chiens. Il fe dit auffi du chien de chaffe, qui aboie ordinairement fans être fur les bois de la bête.

† CLABAUDERIE, *f. f.* [*Clamor.*] Criaillerie, cris fatigans & ennuïeux. (Toutes ces clabauderies ne font qu'étourdir les oreilles.)

† CLABAUDEUR, *f. m.* [*Clamator.*] Criailleur, importun & fâcheux. Criailleur, qui clabaude lorfqu'il parle. (C'eft un franc clabaudeur.)

CLAIE, *f. f.* [*Crates.*] Ouvrage de Vanier, qui eft plat, qui eft long de quatre ou cinq piez, plus ou moins, & large d'environ trois ou quatre, & quelquefois davantage, felon les chofes dont on a befoin. (Une claie à nétoïer les habits. Une claie à faire fécher du fruit, comme raifins, prunes, &c.)

Paffer à la claie. Terme de *Jardinier* C'eft jetter avec une pêle de la terre pierreufe, contre une claie qu'on tient entre droite & couchée, pour faire paffer la bonne terre au travers, & faire tomber les pierres au bas de la claie du côté du Jardinier, & ainfi la terre qui eft paffée & épierrée fert à faire un bon Jardin.

Traîner fur la claie. C'eft une forte de fuplice que l'on exerce envers ceux qui font condamnez à mort, & qui enfuite font mis fur une groffe claie, & tirez publiquement par un cheval que conduit le bourreau.

☞ CLAIN. C'eft une peine que le maître du bétail trouvé en dommage, doit païer. *Auvergne, ch. 28. art. 6.* Dans les Coûtumes d'Anjou, & du Maine, le mot *clain* fignifie une plainte faite en Juftice; dans la Coûtume de Nivernois, le *clain*, c'eft l'amende dûë à la Juftice pour la prife des bêtes en dommage.

CLAÏON, (CLAYON,) *f. m.* [*Cratitius orbis.*] Ouvrage de Vanier. C'eft un petit cerceau, au travers duquel il y a plufieurs brins d'ofier entrelaffez. (Un claïon à fromage, un claïon à pâtiffier.)

CLAIR, CLAIRE, *adj.* [*Clarus, lucidus, rutilus.*] Lumineux, luifant. (Le foleil eft clair. Etoile claire. La lune eft claire. Vénus eft la plus claire de toutes les planétes. Une lumiére claire.) *Un feu clair;* c'eft-à-dire, luifant, & qui n'eft pas mêlé de fumée.)

Clair, *s. m.* [*Claritas*, *splendor.*] Clarté, lumiére. (Il fait un beau clair de lune.)

Clair, *adv.* [*Clarè.*] Clairement, distinctement, nettement. (Voir clair, entendre clair, parler clair.)

* *Clair.* [*Enucleatè.*] Profondément. Avec pénétration. (Il voit clair dans l'afaire dont il s'agit. *Le Maître.* Il n'a pas vû bien clair dans cette matiére. *Patru*, *Plaid.* 4.)

* *Clair.* [*Parùm.*] Peu, en petite quantité. (Les véritables honnêtes gens sont bien clair semez.)

Clair. On dit en Peinture, *les clairs d'un tableau*, pour signifier les endroits éclairez de la lumiére prémiere.

Clair-obscur. [*Color lucidus obscuro ritè temperatus.*] C'est la sience de placer les jours & les ombres. (Entendre bien le clair-obscur.)

☞ C'est un principe de Peinture, qu'après les grands *clairs*, il faut de grandes ombres, qu'on apelle des *repos*, parce que la vûë seroit fatiguée par une continuité d'objets brillans : ainsi les *clairs* peuvent servir de repos aux bruns, comme les bruns en servent aux *clairs*. Félibien dit dans ses Principes de l'Architecture & de la Peinture, que l'on dit un dessein de *clair-obscur*, celui qui est lavé d'une seule couleur, ou bien dont les ombres sont d'une couleur, & les jours rehaussez de blanc. On nomme encore ainsi certaines estampes en taille de bois, que l'on tire à deux fois, de même que des peintures ou des tableaux qui ne sont que de deux couleurs, comme les frises de Polydore qui sont à Rome. Quelquefois on dit *le clair-obscur d'un tableau*, pour signifier seulement la maniére dont on a traité les *jours*, les *demi-teintes* & les *ombres*, & avec laquelle on a sçû répandre la lumiére sur tous les corps.

A clair, *adv.* [*Diffusum*, *dilutum vinum.*] Ce mot se dit du vin, & se peut dire aussi de toute autre boisson qui n'est point trouble. (Tirer du vin à clair. Porter du vin ou du cidre à clair.)

Clair, *Claire.* Il signifie ce qui reçoit beaucoup de lumiére. Ainsi l'on dit d'une maison, *qu'elle est claire*, par oposition à une autre qui est obscure, & qui reçoit peu de lumiére. On fait aujourd'hui les Eglises fort *claires*, au lieu qu'autrefois elles étoient fort obscures.

Clair, *Claire.* [*Nitidus.*] Net & poli. Il se dit des corps dont la surface est unie, & qui réfléchissent beaucoup de lumiére. (Les miroirs d'acier sont plus clairs que ceux de verre, parce qu'ils reçoivent un plus beau poli. Vaisselle bien claire.)

Clair, *Claire.* [*Perlucidus.*] Net & poli, au travers duquel on peut voir. (J'ai fait nétoïer mes vitres, elles sont fort claires.)

Clair, *Claire*, *adj.* [*Limpidus.*] Du Latin *clarus.* Net & qui n'a point d'ordure, ni aucune chose qui le trouble, ou l'obscurcisse. (Vin clair, eau claire.)

Vûë claire. C'est-à-dire, nette & distincte.

Clair, *Claire.* [*Perlucidus*, *rarus*, *tenui filo textus.*] Qui n'est pas épais. (Panier à claire voie. Toile fort claire. Les blez sont clairs dans les champs maigres. Les arbres sont clairs dans cette forêt.)

Claire soudure, *Claire étofe.* C'est ainsi que les Potiers d'étain apellent une espéce d'étain, composé de plomb ou d'étain neuf. On le nomme aussi *basse-étofe*, & *petite étofe.*

Claire-voie. Terme de *Manufacture de lainage.* Il signifie le jour qui reste quelquefois entre les fils de la chaîne, après que les draps, ou autres étofes de laine, sont travaillez en toile. On les nomme aussi *entrebat.*

☞ *Claire-voie*, c'est l'espace trop large des solives d'un plancher, des poteaux d'une cloison.

* *Clair*, *Claire.* Ce mot se dit du stile, & il signifie *qui est clair & sans obscurité.* (Voiture a le stile clair & aisé.) On dit aussi *une voix claire*; c'est-à-dire, nette, distincte, aiguë & pénétrante. (Un son clair.

Remplis bien ton sermon, n'y laisse point de vuide,
Et que jusqu'à la fin il soit *clair* & solide.
Villiers.)

* *Clair*, *Claire*, *adj.* [*Manifestus*, *apertus.*] Manifeste. (Cela est clair, la chose est claire.)

* *Clair*, *Claire.* [*Clarus*, *dilucidus*, *enucleatus.*] Net & débroüillé. (Un droit clair, une question claire. Ses afaires sont claires. C'est le plus clair de son bien. Les plus clairs deniers du trésor du Prince.)

* *Clair*, *Claire.* [*Clarus*, *dilucidus.*] Un esprit *clair*, un jugement *clair.*

Claire, *s. f.* Nom de femme. (Sainte Claire.)

Clairement, *adv.* [*Distinctè.*] Distinctement. (Il entend clairement ce qu'on dit.)

* *Clairement.* [*Perlucidè*, *nitidè.*] Nettement, sans embarras & sans obscurité. (Il écrit clairement.)

Clairet. [*Vinum rubellum.*] Cet adjectif se dit du vin, & signifie qui n'est pas fort rouge. (Vin clairet.)

Eau clairette. [*Claretum.*] Il se dit de l'eau-de-vie, où l'on fait confire des cérises avec du sucre & d'autres ingrédiens, & qu'on a exposé au soleil.

Clairiéres. [*Loca sylvæ raris arboribus consita.*] Terme des *Eaux & Forêts.* Lieux dans les forêts qui sont dégarnis d'arbres, ou qui n'y sont guére touffus.

Clairon, *s. m.* [*Acutioris soni tuba.*] Ce mot qui n'est presque usité qu'en poësie, veut dire une sorte d'instrument à vent qui sonne clair. (Ils s'assemblent avec des timbales & des clairons. *Abl. Mar. t. 1.*

Tout le Palais retentit de *clairons*,
De flûtes, de hautbois, de rustiques musettes,
Et l'on n'entend aux environs
Que des tambours & des trompettes.
Perr. Griselidis.)

Clairon. [*Tubarum ordo soni acutioris.*] Terme d'*Organiste.* Jeu d'orgues harmonieux qui représente le bruit d'un cornet.

Les Marins nomment *clairon* un endroit du Ciel qui paroît clair dans une nuit obscure.

Clairvoïance, (**Clair-voyance**,) *s. m.* [*Perspicacia*, *perspicacitas.*] Discernement par lequel on voit la fin des choses, & on en prévoit les conséquences.

* **Clairvoïant**, **Clairvoïante**, (**Clair-voyant**,) *adj.* [*Perspicax*, *lynceus.*] Qui a de la pénétration, du discernement pour savoir les choses & leurs suites. (Un esprit clairvoïant. Il est clairvoïant dans les desseins de ses ennemis.)

Clamer. Vieux mot. *Le Blason des folles amours :*

Vostre grand'fame
Par tout se *clame.*

Il ſignifie auſſi *clabauder*, *crier*, *ſe plaindre*, *demander*, *apeller*. Dans la Coûtume de Lille, *clamer* veut dire ſaiſir le bien de ſon débiteur. Dans la Coûtume de Bretagne, *clamer ſon garent*, c'eſt nommer celui de qui l'on tient une choſe qui a été dérobée ; & dans pluſieurs Coûtumes, c'eſt ſaiſir & arrêter une choſe. *Clamer en Cour ;* dans *l'article 406.* de la Coûtume d'Anjou, c'eſt apeller à la Cour Supérieure, & s'y pourvoir.

CLAMEUR, *ſ. f.* Il vient du Latin *clamor*, & il ſe dit très-peu au ſingulier. *Clameur* ſignifie *de grands cris.* (Faire de vaines clameurs. Remplir tout de clameurs. *Le Maître*, *Plaidoïé.* Ils le demanderent pluſieurs fois en plein théatre avec de grandes clameurs, pour l'expoſer aux lions. *Traduction de S. Cyprien*, *Préface.*)

☞ *Clameur.* On trouve ce terme en deux endroits de la Coûtume d'Auvergne, *tit. 28. art. 6. & 12.* il ſignifie *amende*, de même que *clain* dans celle de Nivernois, & qui eſt, ſelon Coquille, une amende de vingt deniers, quand on ſe plaint d'une ſimple faute, non qualifiée.

Clameur publique. [*Clamores.*] C'eſt une émeute du peuple contre une perſonne qui fait un crime devant tout le monde. Voïez *Ragueau dans ſon Indice.*

Clameur de haro. [*Appellatio ad principem ad opem in lite ferendam.*] Terme particulier de la *Coûtume de Normandie*, qu'on voit dans les Lettres de Chancélerie. Nonobſtant *clameur de haro*, *Charte Normande*, *&c.* Ces mots ſignifient une plainte, & une demande qu'on fait de l'aide du Prince contre la force & l'opreſſion d'autrui. Il eſt certain que *clameur* vient du Latin *clamor*, qui ſignifie une *plainte*, ou ſelon le langage des Praticiens, une *complainte* formée en juſtice contre l'injuſtice ou la violence : ainſi la *clameur de haro*, eſt une plainte par laquelle on apelle la juſtice à ſon ſecours contre la violence & la voie de fait, dont celui qui la commet, doit s'abſtenir au ſeul mot de *haro*, à peine d'être puni comme d'un attentat. Le *haro* a lieu auſſi-bien en fait de crime, comme en matiére purement civile. Quelques-uns le dérivent de Harold, Roi de Danemarc, qui embraſſa la Religion Chrétienne en 826. & qui étoit très-apliqué a rendre la juſtice. D'autres diſent, que *haro* eſt compoſé de *Aa Rou*, qui veut dire *aide-moi*, parce que Rou, fils de Guyon, Seigneur de Danemarc, régna dans la Normandie, & y rendit la juſtice très-exactement. D'autres prétendent que c'eſt au Duc Raoul que l'on s'adreſſoit contre les injuſtices, & que delà eſt venu la *clameur de haro.* Pithou, ſur la Loi Salique, le dérive de *harouenna.* Caſeneuve & Ménage croient que *haro* eſt dérivé de la Langue Thioiſe, & que le cri du *haro* eſt plus ancien que le Duc Raoul ou Rollo ; il cite le Gloſſaire de Keron qui vivoit du tems de Pepin, & où il dit, *clamat*, *hareet ; clamamus*, *haremées.*

CLAMP, *ſ. m.* Terme de *Marine.* Piéce de bois qu'on aplique contre un mât ou contre une vergue pour les fortifier & empêcher que le bois n'éclate. *Acad. Franç.*

Clamp ou *Clan de mât.* C'eſt un demi-rond dans une mortoiſe apellée *encornail*, qui eſt au ton du mât. Ce demi-rond eſt fait dans le bois du même mât, & c'eſt là que paſſe l'étague. Il y a deux *clamps* au grand mât de hune, parce qu'il y a deux étagues, ou une étague & une guindereſſe : aux petits mâts il n'y en a qu'un.

Clan, ou *Gland.* Terme de *Parcheminier.* Il ſignifie un inſtrument de bois, qui ſert à arrêter au haut de la herſe, les peaux de parchemin en coſſe, ou en croûte, qu'on veut raturer avec le fer ſur le ſommier.

CLANDESTIN, CLANDESTINE, *adj.* [*Clandeſtinus.*] Caché, ſecret, & qui n'eſt pas divulgué. (Mariage clandeſtin. *Abl.*)

CLANDESTINEMENT, *adv.* [*Clandeſtinè.*] D'une maniére ſecréte, & qui ne ſe découvre pas, qu'on ne divulgue pas. (Se marier clandeſtinement. *Le Maitre.*)

CLANDESTINITÉ, *ſ. f.* [*Occultè contractum.*] Ce mot n'eſt uſité qu'en terme de *Palais*, & il ſignifie le manque de formalitez néceſſaires qui rend une choſe clandeſtine. (La clandeſtinité d'un mariage le rend nul.)

CLANS. Terme de *Charpenterie.* Ce ſont les bouts des piéces de liévre qui ſont ſous les portelots, pour atacher les rebords & bordages des bateaux foncets & autres. *Acad. Franç.*

CLAPET, *ſ. m.* Terme de *Mécanique.* C'eſt une eſpéce de petite ſoûpape, qui ſe leve & ſe baiſſe par le moien d'une ſimple charniére. (Une pompe à ſimple clapet.)

CLAPIER, GLAPIER, *ſ. m.* [*Structile latibulum.*] Quelques-uns prononcent *glapier*, & écrivent *clapier.* On croit qu'on doit écrire & prononcer *clapier*, qui eſt le lieu où l'on nourrit les lapins. (Il faut entrer dans le clapier, & prendre deux ou trois lapins. Il y a toûjours de la ſtérilité autour des clapiers. *Quintinie*, *Jardins*, *t. 1. l. 232.*)

Clapier, *ſ. m.* [*Cuniculus domeſticus.*] Ce mot ſe dit auſſi pour ſignifier *un lapin de clapier*, qui eſt en quelque façon aprivoiſé, & qui ne joüit pas de la liberté des champs, comme le lapin de garenne, & ceux qu'on apelle buiſſonniers. Le *clapier* n'eſt pas, à beaucoup près, ſi bon, ni ſi friand que le lapin de garenne, & on ne mange guére aux bonnes maiſons de ces *clapiers ;* c'eſt pourquoi l'on ſe moque d'un homme qui en faiſoit manger à d'honnêtes gens qu'il traitoit.

> Je riois de le voir, avec ſa mine étique,
> En lapins de garenne ériger nos *clapiers*,
> Et nos pigeons cauchois en ſuperbes ramiers.
> *Deſpréaux*, *ſat. 3.*

CLAPIR, *v. n.* SE CLAPIR, c'eſt ſe blottir, ſe tapir, ſe cacher dans un trou. Il ſe dit particuliérement des lapins.

† CLAQUE, *ſ. m.* [*Palmæ percuſſio.*] Coup qui ſe donne avec la paume de la main & qui fait du bruit en le donnant.

CLAQUEBOIS, *ſ. f.* Sorte d'inſtrument de muſique avec un clavier, dont les dix-ſept touches répondent aux dix-ſept bâtons de cet inſtrument groſſier.

CLAQUEDENT, *ſ. m.* [*Mendicus*, *mendicabulum.*] Claquement de dent. Fréquente agitation des dents, qui eſt involontaire, & qui vient de froid, de peur, &c. Ce mot n'a guéres d'uſage qu'en parlant d'un gueux d'un miſérable. *C'eſt un claquedent.*

† CLAQUEMENT, *ſ. m.* [*Crepitus.*] C'eſt le bruit que font les choſes qui claquent, comme les mains, les dents, les os, un foüet, & tout ce qui frape l'air avec violence. Il ne ſe dit que du bruit que font les dents d'un homme qui tremble de froid.

† CLAQUEMURER, *v. a.* [*Includere*, *coërcere.*] Renfermer.

† Se

† *Se claquemurer*, *v. r.* [*Includere se.*] Se resserrer, se renfermer. Se borner d'une maniére qui rabaisse.

(Que vous joüez au monde un petit personnage,
De vous *claquemurer* aux choses du ménage.
Moliére, Femmes Sav. a. 1. sc. 1.)

CLAQUER, *v. n.* [*Manibus plaudere.*] Il se dit des choses qui frapent l'air avec violence, & font quelque bruit. (Claquer des mains, claquer des dents, &c.) Il se dit en particulier d'un foüet dont on se sert à foüetter les chevaux & d'autres bêtes, & du bruit que fait ce foüet lorsqu'on le remuë fortement & vîte dans l'air. (Cocher qui fait claquer son foüet.) Il se dit aussi pour *aplaudir.*

J'ai déja plusieurs bons amis,
Qui me prônent d'avance, & qui m'ont bien promis,
De me *claquer* de la bonne maniére.

† *Claquer*, *v. a.* [*Palmâ percutere.*] Donner des claques.

† * *Faire bien claquer son foüet.* [*Sibi nomen facere.*] C'est-à-dire, faire du bruit dans le monde, y faire de l'éclat, y faire parler de soi à cause de quelque qualité, ou autre chose.

☞ *Faire claquer la rose.* Espéce de badinage, dont autrefois on tiroit un bon ou mauvais augure du succès de ses amours.

CLARIFICATION, *s. m.* [*Clarificatio. Diluendi ratio.*] Terme de *Pharmacie.* L'action par laquelle on rend une liqueur claire. L'état clair & net de quelque chose. (La clarification d'un sirop. La clarification arrive à de certaines liqueurs par le seul repos. *Charras, Pharm. l. 1. c. 31.* La clarification se fait pour l'ordinaire, par l'ébulition, la despumation & la filtration.) On dit aussi *la clarification du sucre:* cette *clarification* se fait ordinairement avec les blancs & les coquilles d'œufs batus ensemble dans de l'eau de chaux.

CLARIFIÉ, CLARIFIÉE, *part.* [*Dilutus, illustratus.*]

CLARIFIER, *v. a.* [*Liquorem diluere.*] Ce mot se dit des choses liquides, & il signifie *rendre clair & net.* (Clarifier un sirop.) On dit aussi *clarifier du sucre.*

CLARINE, *s. f.* [*Vaccinum tintinnabulum.*] Sorte de petite clochette qu'on pend au cou des vaches qui paissent dans les forêts.

CLARINÉ, CLARINÉE. [*Tintinnabulum collo vaccæ suspensum.*] Terme de *Blason.* Il se dit des animaux qui portent une clochette.

CLARTÉ, *s. f.* [*Claritas, splendor, fulgor.*] Lumiére, chandéle alumée. Feu alumé. (La clarté du soleil, de la lune ou des étoiles. La clarté des flambeaux, du feu, &c. Faire aporter de la clarté. Demander de la clarté. Ce mot vient du Latin *claritas.*

Le vice, toûjours sombre, aime l'obscurité
Mais la seule vertu peut soufrir la *clarté.*
Despréaux.)

Clarté. [*Perspicuitas, nitor.*] * Netteté, beauté. (La clarté du stile est une des prémiéres qualitez du discours. *Vaug. Rem.*)

Nos anciens disoient *clairté:* témoin Desportes:

Que lui sert la *clairté*, sinon pour l'acuser,
Et la rendre confuse en voïant tant de vices.

L'usage a prévalu, quoiqu'en dise celui qui a donné au public les nouvelles remarques de M. de Vaugelas.

Joüir de la clarté du jour. C'est, poëtiquement, être en vie, vivre.

CLASSE, *s. f.* [*Classis.*] Ce mot signifie le rang où l'on met chacune de diverses choses entre lesquelles on fait distinction. (On range les corps naturels en diverses classes, des métaux, des mineraux, des végétaux, des animaux, &c.) Il se dit aussi des personnes.

Classe, s. f. [*Schola, auditorium.*] Lieu dans un Colége, où, à une certaine heure, se trouve un Régent qui enseigne des écoliers durant un certain tems prescrit. (Les basses classes, & les hautes classes d'un Colége.) Ce mot de *classe* se prend quelquefois pour tous les écoliers d'une *classe.* Toute la *classe* a demandé congé au Régent. On dit aussi, *pendant mes classes;* pour dire, pendant que j'ai étudié au Colége.

* *Classe.* [*Classes.*] Ce mot se dit des Auteurs, & veut dire, *rang*, *ordre*, où l'estime publique met les ouvrages de certains Auteurs. (Ablancourt, Pascal, Vaugelas, Racine, Despréaux, &c. sont des Auteurs François de la prémiére classe.)

Classe. Terme de *Marine.* C'est un ordre établi en France pour faire trouver les matelots par années; ou une division de tous les gens de mer des Provinces maritimes de France, qui sont enrôlez & distribuez par parties, qu'on apelle *classes.* On dit, *un Intendant des classes, &c.*

* *Classe.* [*Classes.*] Terme de *Crocheteur.* Endroit où s'assemblent d'ordinaire les Crocheteurs d'un quartier pour atendre des gens qui les emploient.

CLASSIQUE, *adj.* [*Classicus.*] Auteur qui est dans le rang des plus considérables, & qui mérite le plus d'être pris pour modéle. (Cicéron, Térence, Horace & Virgile, sont des Auteurs classiques Latins.) On partagea autrefois tous les bons Auteurs de l'antiquité en diférentes *classes* suivant leur genre; & l'on apella *Classique* un Auteur ancien du prémier ordre dans son genre. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'un Auteur *classique* soit tout Auteur qu'on met entre les mains des jeunes gens dans les Coléges, & que ce mot *classique* tire son étimologie des *classes* des étudians: ce qui n'empêche pas que dans l'usage on n'apelle aussi *Auteur classique*, un Auteur qu'on met entre les mains des jeunes gens qui étudient dans les classes des Coléges.

CLAVAIRE, *s. m.* Gardien des titres de la Chambre des Comptes.

CLAUDE, *s. m.* [*Claudius.*] Nom d'homme.

Claude, s. f. Nom de femme. Claude, fille de Loüis XII. fut fiancée à l'âge de sept à huit ans.)

CLAUDINE, *s. f.* [*Claudina.*] Nom de femme.

CLAVEAU, *s. f.* [*Pusula, sacer ignis.*] Maladie qui vient aux brebis en forme de petits boutons, & qui les fait souvent mourir, à moins qu'elles ne soient bien pansées.

☞ Borel dit, que selon quelques-uns, ce mot vient de *clades*, à cause du ravage qu'il fait dans un troupeau: mais son sentiment est, qu'il est dérivé de *clavel*, terme qui signifie, dans le Languedoc, un *clou;* parce que les bêtes qui en meurent, sont toutes couvertes de taches qui ressemblent à des clous.

Messieurs de l'Académie disent, que *clavée*, est plus usité que *claveau.*

Claveaux. [*Cunei.*] Terme d'*Architecture.* Pierres qui ferment le dessus d'une porte, ou d'une fenêtre quarrée ou d'une corniche.

☞ C'est, dit d'Aviler, une des pierres en forme de coin qui sert à fermer une plate-bande.

Claveau à croſſette. Celui dont la tête retourne avec les aſſiſes de niveau pour faire liaiſon.

☞ Félibien explique ainſi les *claveaux :* ce ſont, dit-il, les pierres qui forment le deſſus d'une porte, ou d'une fenêtre quarrée, ou d'une corniche ; lorſque ces portes ou ces fenêtres ſont en arcades, ces mêmes pierres s'apellent *Vouſſoirs.* La pierre qui porte ſur des colonnes ou pieds droits, ſe nomme *Sommier.* Comme les *claveaux* ſont d'ordinaire taillez en pluſieurs côtez, on donne à chaque côté diférens noms, de même qu'aux vouſſoirs.

CLAVECIN, (CLAVESSIN,) *ſ. m.* [*Organum majus fidibus intentum.*] Inſtrument de muſique fort harmonieux, qui a des cordes de léton, qui a cinq piez trois pouces de long & deux piez trois pouces de large vers le clavier, qui eſt d'ordinaire plus large à un bout qu'à l'autre, & qui à ce bout qui eſt le plus large, a un, deux, & quelquefois trois claviers. Le *clavecin* eſt auſſi un inſtrument de muſique quarré qui a deux claviers à chaque bout. (Toucher le clavecin.)

☞ CLAVELÉ. Rabelais dit dans ſon *Pantagruel, liv. 3. ch. 22.* en parlant de Raminagrobis : *Il eſt par la ventre-beuf hérétique, je dis hérétique formé, hérétique clavelé, hérétique brûlable.* Et on lit dans la Satire Ménippée, *Ladres clavelez ;* c'eſt-à-dire, ateints de lépre, & de cette maladie ordinaire aux bêtes à laine, qui ſe communique aiſément, de même que l'héréſie ſe gliſſe entre les perſonnes qui fréquentent un hérétique ſubtil & perſuaſif.

CLAVETTE, *ſ. f.* [*Clavicula.*] Morceau de fer qui paſſe au travers d'un boulon, d'une cheville de fer, ou d'autre pareille choſe, & qui ſert à arrêter ce boulon, cette cheville, ou cette choſe. Les Imprimeurs apellent *clavettes*, ce qui leur ſert à monter & à décendre le grand ſommier de leurs preſſes. On apelle auſſi *clavettes* les petits coins de fer avec leſquels les ouvriers en fer ſerrent les poupées & les ſuports ſur les jumelles du tour. Les Tourneurs en bois leur donnent le nom de *clefs. Clavette* eſt auſſi un terme de *Relieur.* C'eſt un petit inſtrument de cuivre dont les Relieurs ſe ſervent pour arrêter, par deſſous la table du couſoir, les ficelles qui doivent faire les nervures des livres qu'ils relient.

CLAVICULE, *ſ. f.* [*Clavicula.*] Terme d'*Anatomie.* Os tortu & inegal qui lie l'épaule au brichet.

CLAVIER, *ſ. m.* [*Organi muſici pinnæ.*] Terme de *Lutier.* Rang de touches de certains inſtrumens de muſique, qui ſont miſes ſelon l'ordre de la muſique, & qui entrent dans le corps de l'inſtrument. On les apelle *touches* parce qu'on poſe les doigts deſſus lorſqu'on veut joüer, & pour le *clavier*, on le nomme de la ſorte, à cauſe qu'il contient toutes les clefs de la muſique. Un *clavier* d'orgue, d'épinette, de clavecin, de vielle, de manicordin, & de harpe ; mais celui-ci n'eſt pas ſemblable aux *claviers* des autres inſtrumens de muſique.

Clavier. [*Claviarius.*] Chaîne de métal garnie de ſon anneau & de ſon crochet, dans laquelle on paſſe les clefs qu'on porte penduës au côté.

Clavier, ſ. m. [*Claviger.*] Dignité de quelques Ordres militaires. Voïez *Fléchier, Vie de Ximenès.*

CLAUSE, *ſ. f.* Prononcez *clóſe.* Il vient du Latin *clauſula.* Terme de *Notaire.* Article de quelque contrat, contenant quelque convention. (Clauſe claire, nette, intelligible, pure & ſimple, Clauſe obſcure, ambiguë, embroüillée. La donation porte une clauſe mal-aiſée à expliquer. Examiner, comprendre, éclaircir, expliquer une clauſe. *Patru, Plaid.* Contrat qui porte une clauſe avantageuſe. *Patru, Plaid. 12.* Examiner la clauſe d'un contrat. *Patru, Plaid. 3.* Les clauſes inutiles ne donnent aucune ateinte à l'acte qui ſubſiſte, dans le reſte de ce qu'il contient. Les derniéres clauſes dérogent aux précédentes, ſi ce n'eſt lorſque le droit eſt acquis à quelcun.) Les *clauſes réſolutoires*, ſont celles qui emportent la nullité de la convention, quand elles ne ſont pas acomplies & exécutées dans toute leur étenduë : il en eſt de même des *clauſes pénales*, qui produiſent leur éfet par l'inexécution de la convention ou de la condition. Les *clauſes comminatoires*, ſont celles qui ménacent ſeulement, & qui ne produiſent leur éfet qu'après avoir été apurées par un jugement qui met en demeure d'exécuter ce qui a été convenu ; ainſi la ſtipulation de pouvoir racheter le fond que l'on vend, dans un an, plus ou moins, ne laiſſe pas de ſubſiſter pendant trente années, ſi l'acheteur, après le terme expiré, ne fait prononcer que le vendeur rachetera dans un délai le fond, autrement il ſera déchû du bénéfice de la *clauſe. Clauſes dérogatoires.* Elles ſervent ſouvent à autoriſer la ſurpriſe & la ſuggeſtion d'un teſtament, quoiqu'elles n'aient été inventées que pour prévenir ces mêmes inconvéniens. On énonce la *clauſe* dans les termes que l'on veut choiſir. Souvent cette précaution eſt ſuggerée, comme l'inſtitution ; ainſi il eſt dangereux de s'y atacher trop ſcrupuleuſement. *Clauſes codicillaires.* Les Notaires finiſſent très-ſouvent les teſtamens par cette *clauſe : Voulant ledit teſtateur, que le préſent teſtament vaille, même comme codicile.* L'éfet de cette *clauſe* eſt de convertir le teſtament en codicile, lorſque par quelque défaut qui ſe rencontre dans le teſtament, il ne peut plus ſubſiſter dans ſa forme, & on lui donne le nom & la force d'un codicile, pourvû qu'il ait les conditions requiſes pour la validité de ces ſortes d'actes. Si la nullité eſt dans la volonté, la *clauſe codicillaire* reſte inutile, parce qu'il exige, de même que le teſtament, une volonté libre & certaine : mais ſi, par exemple, il y a un ou deux témoins des ſept qui doivent ateſter un teſtament, dont le témoignage eſt rejetté, le teſtament vaudra comme codicile, puiſqu'il reſte cinq bons témoins qui ſufiſent pour la validité des codiciles.

* *Clauſe.* [*Res, conditio, caput.*] Choſe. Condition principale.

CLAUSOIR, *ſ. m.* Terme de *Maçonnerie.* Petit carreau ou boutiſſe qui ferme une aſſiſe dans un mur continu, ou entre deux pieds droits.

CLAUSTRAL, CLAUSTRALE, *adj.* [*Cœnobiticus.*] Prononcez *cloſtral.* Qui eſt de cloître. (Prieur clauſtral. Dignité clauſtrale. Les lieux clauſtraux doivent être conſidérez. Les ofices clauſtraux. La diſcipline clauſtrale.)

☞ CLAYONNAGE. On dit, *faire un clayonnage*, quand on aſſûre ſur des claies faites de menuës perches, la terre d'un gazon en glacis, qui pourroit couler, ou s'ébouler par le pié ſans cette précaution. *D'Aviler.*

C L E.

CLÉCHÉ, CLÉCHÉE, *adj.* [*Claviculatus, foratus.*] Terme de *Blaſon.* Ouvert à jour, ou percé en façon de la piéce qui charge l'écu.

Par exemple, une croix paroît comme si elle étoit chargée d'une autre croix de même émail que le champ de l'écu, ou comme si on voïoit le champ à travers ses fentes; c'est-à-dire, que les quatre extrémitez de la croix sont arrondies, & représentent la forme des anciens anneaux de clefs. (Les Comtes de Toulouse portent d'or, à la croix vuidée, cléchée & pometée de gueules.)

Clédonisme, *s. m.* Divination qui se tire des paroles que l'on prononce.

Clef, *s. f.* Du Latin *clavis.* Prononcez *clé.* Instrument de fer avec quoi on ouvre les serrures des cofres, des portes, & autres choses qui ferment à *clef.* La *clef* est composée d'une tige, d'un anneau, d'un panneton, des garnitures, des dents & d'un roüet. (Fermer à la clef. Joüer à la clef.)

☞ Félibien dit quelque chose de plus. Une *clef* est composée de trois principales parties, sçavoir de la tige, de la panne ou panneton, & de l'anneau. Quelquefois le bas de la tige qui tient à l'anneau, est orné d'une moulure qu'on apelle *embase*, ou de quelque autre maniére. Le panneton est aussi fendu & ouvert de diférentes sortes pour passer les roüets, de même que le museau du panneton, où sont marquées les dents. On fait aussi l'anneau en diverses maniéres: il y en a que l'on nomme *à cuisse de grenoüille.* Les *clefs* des serrures benardes ne sont pas forées par le bout; elles ont une hayne dans le panneton, qui les empêche de passer outre dans la serrure.

Laurentius Molineus a fait un Traité des *clefs*, imprimé à Upsal.

Fausse clé. [*Clavis adulterina.*] C'est une clef qu'on a contrefaite pour ouvrir la serrure d'une chambre ou d'un cofre, à l'insçû de son maître.

Une clef fausse, ou *forcée.* [*Clavis corrupta, vitiata.*] C'est une clef qu'on a rompuë, ou dont on a gâté quelque partie en la voulant tourner avec trop de force.

* *Clef.* [*Regni claustrum.*] Lieu par où l'on entre dans quelque païs, & qui ferme en quelque façon ce païs, à ceux qui en sont dehors. (Calais est une des clefs du Roïaume. Pignerol est la clef d'Italie.)

* *Clef.* [*Aditus.*] Ce mot a encore d'autres sens au figuré. Exemples. *J'avois mis les clefs de mon ame en la garde de ce voleur. Voit. Poës.* C'est-à-dire, je lui avois donné un libre accès dans mon cœur.

(La *clef* du cofre fort & des cœurs, c'est la même,
Que si ce n'est celle des cœurs,
C'est du moins celle des faveurs.
La Fontaine, Contes.)

* *Jetter les clefs sur la fosse.* [*Hæreditatem repellere.*] C'est renoncer à la succession d'une personne, parce qu'elle doit trop. On dit, qu'*un prisonnier a la clef des champs*; lorsqu'il est en liberté.

☞ Monstrelet raconte, *part. 1. ch. 17.* que Philipe, Duc de Bourgogne, étant mort à Hal, *là renonça la Duchesse Marguerite sa femme de ses biens meubles, pour la doubte qu'elle ne trouvast trop grands debtes, en mettant sur sa représentation sa ceinture, avec sa bourse, & les clefs, comme il est de coûtume.*

On donne encore le nom de *clef* à divers instrumens qui servent à ouvrir, serrer, fermer, &c. *des vis, des chevilles, des pignons*, & autres choses pareilles.

Clef. [*Notarum musicarum intelligentia.*] Terme de *Musique.* Marque qui se met au commencement de chaque ligne de livre de musique, & qui enseigne que sur la ligne où elle est, on dit toûjours la même note. Ainsi sur la ligne où est la *clef* de *fa*, on chante toûjours un *fa.* Il y a trois *clefs* dans la musique, la *clef* de *fa*, de *sol* & d'*ut.*

Clef de voûte. [*Clavus fornicis.*] Terme d'*Architecture.* C'est la pierre du milieu & du haut d'une voûte, & qui étant plus étroite en bas qu'en haut, presse & afermit toutes les autres pierres qui composent la voûte.

Clef de bossage, est celle qui a plus de saillie que les claveaux ou voussoirs, & où l'on peut tailler de la sculpture. *Clef passante*, celle qui traversant l'architrave, & même la frise, fait un bossage qui en interrompt la continuité. *Clef à crossettes*, celle qui est potencée par en haut avec deux crossettes, qui font liaison dans un cours d'assises. *Clef pendante & sautante*, c'est la derniére pierre qui ferme un berceau de voûte, & qui excéde le nû de la doüelle dans sa longueur. *Clef de poutre*, c'est une courte barre de fer dont on arme chaque bout d'une poutre, & qu'on scelle dans les murs où elle porte. *Clef de charpenterie*, c'est la piéce de bois qui est arc-boutée par deux décharges pour fortifier une poutre. *Clef de ménuiserie*, c'est un tenon qui entre dans deux mortaises, colé & chevillé pour l'assemblage des panneaux.

Clef de pressoir. [*Cochlea.*] C'est la vis qui le serre & qui le tient fermé.

Les clefs d'une poutre. [*Fibula.*] Ce sont des chevilles de fer qui servent à arrêter la poutre dans le mur.

Clef. [*Clavus ligneus.*] En terme de *Marine*, est une grosse cheville de bois qui joint un mât avec l'autre vers les barres de hune, & qu'on ôte à chaque fois qu'il faut amener le mât.

Clef de mousquet. [*Clavicula.*] Terme d'*Arquebusier.* Morceau de fer qui fait aler le serpentin du mousquet.

Clef de pistolet. C'est une piéce de fer percée en quarré qui sert à bander le pistolet, l'arquebuse.

Clef de montre. C'est la piéce percée en quarré que l'on met au bout de l'arbre de la fusée, par le moïen de laquelle on bande le ressort de la montre.

* *La puissance des clefs.* [*Potestas clavium.*] Terme de *Théologie.* C'est la puissance d'ouvrir & de fermer le Paradis, de lier & délier, de condamner & d'absoudre, que Jesus-Christ donna à ses Apôtres.

Clef de meute. On apelle ainsi figurément, un excélent chien, qui releve les défauts des autres chiens de la meute, acoûtumez à le suivre. On apelle encore au figuré, *Clef de meute*, un homme qui dans une compagnie entraîne ordinairement les autres dans ses avis.

Clef. Terme de *Tourneur.* C'est une espéce de coin de bois, d'un pié de longueur & d'un pouce d'épaisseur, qui entrant dans une mortaise ménagée à la queuë des poupées, les afermit sur les jumelles, par dessous lesquelles ces *clefs* sont placées.

Clef. Terme de *Blason.* Il y a des *clefs* posées en pal, en sautoir, ou couchées, ou adossées, selon la disposition des pannetons. (Le Pape porte deux *clefs* posées en sautoir.)

† *La clef.* [*Clavis.*] Ce mot se dit aussi en parlant de livres, & il signifie *avoir l'intelligence*

des véritables noms des personnes que l'on a cachez sous d'autres. Ainsi l'on dit, *Il faut avoir la clef de Rabelais pour entendre bien la plûpart de ce qu'il dit.* Il signifie aussi *la connoissance des choses particuliéres qui sont dans un livre. Savoir la clef des Pseaumes, de l'Ecriture Sainte, &c.* C'est savoir tout ce qu'il y a de plus caché dans ces livres. (Avoir la clef des caractéres de M. de la Bruyére.)

Clef de forme de Cordonnier. [*Clavus ligneus.*] C'est un morceau de bois qu'on fourre dans une forme brisée pour élargir le soulié.

Clef d'embouchoir. Morceau de bois que le Cordonnier met dans l'embouchoir pour élargir les botes.

Clef d'étau. [*Clavus ferreus.*] Morceau de fer avec quoi on serre l'étau.

Clef de viole. Morceau de fer avec quoi on fait aler la viole.

Clef à vis. Morceau de fer qu'on met dans la tête des vis pour les serrer quand on monte un bois de lit, une armoire, &c.

CLÉMATIS, *s. f.* [*Vinca pervinca.*] Plante médecinale, qui est la même chose que la *pervenche.*

CLÉMATITE, *s. f.* [*Clematitis.*] Plante qui jette quantité de sarmens semblables à ceux de la vigne, & qui ressemble à la morelle. C'est aussi une espéce d'*aristoloche.*

CLÉMENCE, *s. f.* Il vient du Latin *clementia.* C'est une vertu qui porte à la douceur. (La clémence est la vertu des Rois. *Abl.* Le regard favorable du Roi donne la vie, & sa clémence est comme la pluie de l'arriére-saison. *Proverbes de Salom. ch. 16.* J'userai de clémence envers qui il me plaira. *Exod. 33.* Implorer la clémence du Souverain. *Abl. Luc.* Traiter quelcun avec clémence. Les qualitez de la clémence sont d'être grande, singuliére, extraordinaire, admirable, illustre, &c.)

Clémence. [*Clementia.*] Nom de femme. (Loüis Hutin, Roi de France, épousa en secondes nôces Clémence de Hongrie, qui acoucha d'un fils posthume qu'on apella Jean, & qui ne fut Roi que huit jours. *Histoire de France.*)

CLÉMENT, *s. m.* [*Clemens.*] Nom d'homme qui a été donné à plusieurs Papes.

Clément, adj. [*Clemens.*] Qui est porté à la clémence. (Le Roi est clément.)

CLÉMENTINES, *s. f.* [*Pars Juris Canonici ex Constitutionibus Clementis Papæ conflati.*] Terme de *Droit Canon.* (Les Clémentines sont composées des Décrets du Concile de Vienne, où le Pape Clément V. présidoit, & des Epîtres ou Constitutions de ce Pape.

CLEPSIDRE, (CLEPSYDRE,) *s. f.* [*Clepsydra.*] Ce mot vient du Grec. C'étoit une espéce d'horloge dont les Grecs & les Romains se servoient pour partager le tems dans un certain espace qu'ils apelloient heures, & c'est sur ce modéle que l'on a inventé les horloges qui marquent de même les heures par l'écoulement du sable dont elles sont remplies. Vitruve en atribuë l'invention à Stesibius, natif d'Alexandrie, qui avoit un talent admirable pour les mécaniques, mais principalement, dit Vitruve, pour les horloges qui se font par le moïen de l'eau. L'usage fit connoître que ces horloges à l'eau n'étoient pas sûres; car on remarqua une diférence sensible dans l'écoulement de l'eau, selon la chaleur ou la froideur de l'eau; que d'ailleurs elle s'écouloit plus promptement, lorsque le vaisseau étoit plein, que lorsqu'une partie étoit décenduë, parce que la pesanteur de l'eau étoit plus grande au commencement qu'à la fin. On dit que P. Scipion Nasica fut le prémier qui aporta les *clepsidres* à Rome, & ce ne fut que sous le troisiéme Consulat de Pompée, que l'on s'en servit pour régler le tems que chaque Avocat pouvoit emploïer pour défendre sa cause. Quintilien condamne fort cet usage; *liv. 12. ch. 6.* car, dit-il, un Plaidoïer travaillé avec beaucoup de soins, n'est pas quelquefois prononcé à moitié, que l'eau qui cesse de couler, nous avertit tout à coup de finir. Dans les acusations considérables, on demandoit au Préteur le tems nécessaire pour les plaider, & il acordoit plus ou moins de *clepsidres*, selon le mérite du fait: mais il en donnoit toûjours plus aux acusez qu'aux acusateurs, ensorte que s'il donnoit six *clepsidres* à l'acusateur, il en acordoit neuf à l'acusé. Nous aprenons d'une lettre de Pline, que lorsque le jour ne suffisoit pas pour remplir les *clepsidres*, la cause étoit renvoïée au jour suivant. On nomme aujourd'hui *clepsidres*, une horloge à sable, qu'on apelle aussi *sable* ou *poudrier.*

CLÉRAGRE. [*Morbus accipitrum alis increscens.*] Maladie qui vient aux aîles des oiseaux de proie.

CLERC, *s. m.* [*Doctus, peritus, litteratus.*] Habile, qui est savant. Ce mot vient de *Clericus*, & qu'on prononce *Clerc*, se disoit autrefois de tout homme de lettres, des Secrétaires du Roi, Auditeurs des Comptes, &c.

☞ On dit, en se moquant d'un homme qui fait le savant, *C'est un grand Clerc.*

Clerc, s. m. [*Scriba.*] Celui qui étant dans l'étude d'un Notaire, d'un Procureur, ou de quelqu'autre homme de pratique, fait les copies des actes, afin de se former & de se rendre un jour capable des fonctions de son maître. (Être Clerc chez un Notaire. On l'a mis Clerc chez un Procureur.)

Maître-Clerc. [*Primarius scriba.*] C'est le prémier Clerc de l'étude, qui entend les afaires, & est capable de les conduire, & de satisfaire les parties.

(Aborder sans argent un *Clerc* de Raporteur.
Despréaux.)

† * *Faire un pas de Clerc.* [*Allucinari.*] C'est-à-dire, faire quelque faute. Tomber dans quelque méprise.

Clerc. [*Præpositus societatis negotiis.*] Celui qui sert quelque corps de métier, & qui fait partie du corps. Ainsi on dit, *le Clerc des Orfévres, &c.*

Clerc d'ofice. [*Mensæ regiæ præfectus.*] Oficier qui est un de ceux qui suivent les plats qu'on sert devant le Roi; & qui a soin des choses qui se font dans l'ofice. (Il y a plusieurs Clercs d'ofice chez le Roi.)

Clerc. [*Clericus.*] Celui qui est tonsuré.

Clerc de Chapelle. Eclésiastique qui est un des Oficiers de la Chapelle du Roi. (Il y a plusieurs Clercs de Chapelle dans la Chapelle du Roi.)

Clerc de l'œuvre, Clerc de Confrérie, Clerc des Orfévres, &c. Sont des hommes commis pour les afaires.

Clerc de Guet. C'est celui qui a soin d'assembler le guet sur les ports de mer, & sur les côtes, & qui en fait le raport à l'Amirauté.

On dit, qu'*un homme compte de Clerc à maître*, quand il rend compte seulement de ce qu'il a reçû & déboursé.

Clergé, *f. m.* [*Clerus.*] Le corps des Eclésiastiques de France institué pour administrer les Sacremens, instruire de la foi, & célébrer l'ofice divin dans l'Eglise. (Le Clergé en France est le prémier des trois Etats, & il est composé en partie de personnes séculiéres, & en partie de réguliéres. Il y a dans le Clergé une admirable subordination de puissances & de dignitez. Assemblée du Clergé.

> Elle y voit aborder le Marquis, la Comtesse,
> Le Bourgeois, le Manant, le *Clergé*, la Noblesse.
> *Despréaux, parlant de la Discorde.*)

Clergie, *f. f.* Vieux mot, qui signifioit *Sience, Doctrine.* On apelloit aussi autrefois *Clergie*, les charges de Prévôt des Marchands, d'Echevin, de Greffier & de Notaire.

Clérical, Cléricale, *adj.* [*Ecclesiasticus.*] Qui est Ecléfiastique. Qui est de celui qui a pris quelque ordre. (Être en habit clérical. *Patru, Plaid. 15.* Vous faites pitié lorsque vous parlez de l'humilité chrétienne & cléricale, vous dont la fierté est si connuë. *Thiers.*)

Cléricalement, *adv.* [*Clericorum more.*] A la maniére & selon le devoir des Clercs. (Si les Clercs cessent de vivre cléricalement, ils sont déchûs de leurs priviléges. *Févret.*)

Cléricature, *f. f.* [*Vita Ecclesiastica.*] Ce mot se dit entre Eclésiastiques, & signifie état de celui qui est tonsuré.

Cléromance, *f. f.* Sorte de divination qui se fait par le jet des dez.

C L I.

Client, *f. m.* [*Cliens.*] Ce mot est un peu vieux, & en sa place, on dit *partie*, qui signifie *celui qu'on défend en Justice.* Voiez *Partie.*

> (Non loin de ce Palais où je rends mes oracles
> Est un vaste séjour des mortels révéré,
> Et de *clients* soûmis à toute heure entouré.
> *Despréaux.*)

☞ On apelloit autrefois *Clients*, des Gentilshommes qui servoient sous le pennon du Chevalier, ou sous la banniére du Banneret, leur Seigneur, ou sous celle de l'Avoüé de quelque Abaïe dont ils étoient vassaux. *Je suis persuadé*, dit le Pere Daniel, dans son Histoire de la Milice Françoise, *liv. 3. chap. 7. qu'on donnoit à ces Gentilshommes le nom de Clients, par raport à leur Chef, sous la banniére duquel ils marchoient, & qu'ils regardoient comme leur patron.*

Cliente, *f. f.* Mot un peu vieux, en la place duquel on dit *partie*, c'est celle dont on défend les intérêts en Justice.

Clientelle, *f. f.* [*Clientela.*] Protection que les grands Seigneurs de Rome donnoient aux pauvres citoïens. Vieux mot hors d'usage.

Quelques Écrivains emploient aussi dans le stile badin le mot de *clientelle*, pour signifier *avoir la pratique ou les afaires de quelcun.*

> Quelcun disoit que Roch, pour la prémiére fois,
> Venoit d'être ataqué d'une goutte cruelle.
> Pour la prémiére fois! vous me la baillez belle,
> Reprit son Procureur, homme des plus matois:
> Depuis plus de dix ans que j'ai sa *clientelle*,
> Roch m'a bien fait sentir qu'il a la goutte aux doigts.
> *Bertrand, Imit. de quelques Epigr. de Martial.*

Clignement, *f. m.* [*Nictatio.*] L'action de cligner les yeux. Mouvement de la paupiére qui se ferme à demi.

† **Cligne-mussette**, *f. f.* [*Vestigatoris andabata ludicrum.*] Certain jeu où les enfans se cachent & font cherchez par un de leurs camarades, qui lorsqu'il atrape l'un de ceux qui sont cachez, le met en sa place, & se cache après, lui-même, tandis que celui qui a été pris s'éforce de trouver quelcun de ses compagnons, & de lui faire comme on lui a fait. (Joüer à cligne-mussette.)

Cligner, *v. a.* [*Nictare.*] Remuer les paupiéres des yeux, ce qui arrive souvent, à cause qu'on a les yeux un peu foibles. (Cligner les yeux.)

Clignotement, *f. m.* Mouvement involontaire, qui fait qu'on remuë continuellement les paupiéres.

Clignoter, *v. a.* [*Nictare oculis.*] Remuer très-souvent les paupiéres, les faire presque toûjours mouvoir. (La grande lumiére éblouït & fait clignoter.

> Tantôt je ris de voir sa paupiére agitée
> Se mouvoir par article, & joindre à chaque instant
> Le jour avec la nuit dans un œil *clignotant.*
> *Santeque.*)

Climat, *f. m.* [*Clyma, inclinatio cœli.*] Espace de terre entre deux paralléles. (Climat horaire: climat de jour.)

* *Climat.* [*Regio.*] Païs, contrée. (La France est un climat heureux & doux. *Voit. Poës.* La raison est de tous les climats. *Théoph.*

> Les *climats* font souvent les diverses humeurs.
> *Despréaux.*)

Climat, se prend aussi pour la ligne, qui marque sur le globe la division des climats.

Climatérique, (Climactérique,) *adj.* [*Annus climactericus.*] Terme de *Médecine.* Il se dit de chaque septiéme année d'une personne, & qui, à ce qu'on croit, est dangereuse, mais la plus périlleuse de toutes est lorsqu'on a soixante-trois ans.

> (J'épouse une vieille antique,
> Qui compte plus de vingt printems,
> Après son an *climatérique.*
> *Main. Poës.*)

Clinart, *f. m.* On donne ce nom à certains bateaux plats de Suéde & de Danemarc.

Clinique, *adj.* [*Clinicus*] Terme de *Théologie*, qui signifie ceux qui recevoient le Batême au lit de la mort. *Dupin.*

Clinoïdes, *adj.* Epitéte que les Médecins donnent aux trois apophyses internes de l'os sphéroïde, qui est un des os du crâne.

Clin-d'œil, *f. m.* [*Nictatio.*] Coup d'œil. Ordre qu'on donne en faisant quelque signe de l'œil (Ils étoient obéissans au moindre clin d'œil. *Vaug. Quint. Curt. l. 3.*)

En un clin-d'œil. [*Puncto, momento temporis.*] En un moment, fort promtement. (Cela s'est fait en un clin-d'œil.)

Clinopodium, *f. m.* Plante astringente & dessicative, dont il y a plusieurs espéces. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié & demi.

Clinquaille, (Clincaille,) *f. f.* [*Frivolaria merx.*] Menuë marchandise de fer ou de cuivre, &c. On apelle figurément les sous & les liards de la *clinquaille. Acad. Franç.*

Clinqualier, (Clincailler,) *f. m.* [*Frivolarius, frivolaria.*] Le *Clinqualier* est un

marchand qui vend des éguilles, des couteaux, & autres petites choses. (C'est un marchand Clinqualier.)

Clinquaillerie, (Clincaillerie,) *s. f.* [*Minuta merx ferrea.*] Marchandise & commerce de Clinqualier.

Clinquant, *s. m.* [*Tænia auro texta.*] Terme de *Tireur d'or.* C'est du trait batu, ou écaché, qui est d'argent, ou d'argent doré. (Il y a du clinquant fin & du clinquant faux.)

* *Clinquant.* [*Fucatum lumen.*] Faux brillant. Qui a quelque chose qui brille & qui paroît.

(A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le *clinquant* du Tasse à tout l'or de Virgile.
Despréaux, sat. 9.

Quand de vanter ses faits tu vois un homme avide,
Ne prens pas pour de l'or tout le *clinquant* qui luit;
Frape sur les tonneaux, tu verras le plus vuide
Faire toûjours le plus de bruit.
Gomberville.)

† Clinquanter, *v. a.* [*Auro vestem texere.*] C'est charger de clinquant. (Clinquanter un habit.)

Clio, *s. f.* [*Clio.*] Une des neuf Muses, selon les Poëtes, qui la faisoient fille de Jupiter & de Mnémosyne: elle préside à l'histoire.

Cliquart. Sorte de pierre qui se tire des carriéres des environs de Paris.

Cliquet, *s. m.* [*Molendinarium crepitaculum.*] C'est une piéce de moulin qui remuë toûjours, & fait un bruit continuel, & elle sert à faire tomber peu à peu le blé de la trémie sur les meules.

* On dit des femmes babillardes, *que leur langue va comme un cliquet de moulin.*

Cliquéte, (Cliquette,) *s. f.* [*Crepitaculum.*] Instrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois qu'on se met entre les doigts, & dont on jouë quelque chose de gai, en les frapant les uns contre les autres. (Joüer des cliquétes.)

Cliquétes. Terme de *Pêcheur.* Ce sont des pierres ou cailloux troüez par le milieu, que les Pêcheurs atachent à leur verveux, pour les faire aler à fond. Il en faut trois à chaque verveux.

Cliquetis, *s. m.* [*Armorum crepitus, conflictus.*] Le bruit que font des armes, lorsqu'elles se touchent. (On entendit un cliquetis d'épées, qui fit sortir les bourgeois.)

Clisson. Sorte de toile de lin blanche, qui a pris son nom de la petite Ville de Clisson en Bretagne, où elle se fabrique.

† * Clistere, *s. m.* [*Clisterium.*] Ce mot vient du Grec, & est vieux, & ne trouve place que dans le burlesque; au lieu de *clistére*, on dit *un reméde.* (Donner un clistére. Rendre un clistére.

O merveilleux Apoticaire,
De toi je veux prendre un *clistére*,
M'en dût-il coûter un écu;
Je n'en plaindrai point la dépense,
Tu vas me montrer ta science,
Et je te vais montrer le cu.

Clitoris, *s. m.* Terme d'*Anatomie.* C'est une petite partie de chair qui est ronde, & qui est dans l'endroit le plus élevé des parties naturelles de la femme. Elle a deux ligamens, quatre petits muscles, une glande couverte d'une peau fort déliée, & ressemble en beaucoup de choses à la verge de l'homme.

Cliver un diamant. Terme de *Lapidaire.* C'est le fendre avec adresse au lieu de le scier. On ne *clive* guéres que les diamans qui ont de grandes glaces. Autrefois quand un diamant brut étoit fort épais, on le *clivoit*, c'est-à-dire, qu'on le séparoit en deux, pour trouver deux diamans dans la même pierre; il y a des ocasions où l'on est encore obligé aujourd'hui d'user de cette pratique.

CLO.

Cloaque, *s. m.* [*Cloaca.*] Lieu plein d'ordure & de puanteur. (Jetter dans un cloaque.)

☞ Le *cloaque* est defini par le Jurisconsulte Ulpien, dans la Loi cinquiéme, *ff. de novi operi nuntiat.* un lieu souterrain, où s'écoulent les eaux & les immondices. Les *cloaques* de l'ancienne Rome, étoient des ouvrages d'une dépense immense, & d'un travail infini. Cassiodore, *lib. 3. ep. 30.* dit qu'on ne pouvoit les considérer sans en être surpris; Pline, le naturaliste, *lib. 33. ch. 15.* dans la description qu'il fait des ouvrages que l'on voïoit dans Rome, a remarqué que l'on y admiroit les *cloaques*, dans lesquels Agrippa, pendant qu'il fut Edile, fit écouler toutes les eaux qui se répandoient par la Ville. Denis d'Halicarnasse a écrit que le Roi Tarquinius Priscus commença de faire des canaux sous la Ville, pour conduire les immondices dans le Tibre: ils furent bien augmentez dans la suite; & comme l'on trouva dans un des *cloaques* la statuë d'une femme, ils en firent une Déesse, qu'ils apellerent *Cloacaria*, dont S. Augustin fait mention dans sa *Cité de Dieu.* Festus dérive le terme *cloaca à conluendo*, ou de *cloacare*, qui est sinonime avec *inquinare*: mais le sentiment de plusieurs Grammairiens est, que *cloaca* vient de l'ancien mot *cluo*, salir, infecter par la mauvaise odeur.

† * *Cloaque.* Personne puante. (C'est un puant cloaque.) Au figuré, on dit d'une personne très-vicieuse, *C'est un cloaque d'impuretez.* D'un livre plein d'obscénitez, on dit aussi, *C'est un cloaque.*

Cloche, *s. f.* [*Campana, Campanum.*] Instrument résonant, composé ordinairement de cuivre & d'étain fin, façonné en forme de vase rond & voûté, au milieu duquel pend un batant de fer, qui frapant sur les bords de la *cloche*, excite un son conforme à la grosseur de la *cloche*, qui est particuliérement faite pour avertir les fidéles du Service Divin. (Ebranler une cloche. Sonner une cloche. Brimbaler les cloches.) *Cette derniére phrase est burlesque.* (Batiser une cloche. Benir une cloche. Pendre une cloche, &c.

Tandis que dans les airs mille *cloches* émuës,
D'un funébre concert font retentir les nuës;
Et se mêlant au bruit de la grêle & des vents,
Pour honorer les morts font mourir les vivans.
Despréaux.)

Le Cardinal Baronius nous aprend, *ann. 58. n. CII.* que pendant les persécutions, comme il étoit néceſsaire aux Chrétiens de se cacher, les Evêques & leurs Diacres avertissoient eux-mêmes en secret les Fidéles de s'assembler dans le lieu, & aux heures qu'ils leur marquoient. Ils se servoient encore du ministére de quelques personnes à qui ils confioient le secret. Saint Ignace écrivant au Diacre Héron, lui recommande d'être atentif aux assemblées des Fidéles, de les avertir chacun en particulier: & dans la lettre qu'il écrit à Polycarpe, il l'exhorte à faire de

fréquentes assemblées, dans lesquelles il apellera chacun par son nom, & sans aucune distinction des esclaves & des domestiques. Amalarius a dit, que dans ces tems où les Chrétiens se cachoient avec un soin extrême, on les assembloit au bruit d'une cresselle, *sonitu lignorum :* mais ce n'étoit pas le moien de se dérober à la recherche & à la sévérité des Magistrats ; & le Cardinal Baronius a remarqué que la cresselle n'a été en usage que parmi les Moines, & qu'il n'a point trouvé dans l'ancienne pratique de l'Eglise, l'usage des cresselles, si ce n'est dans les Actes du second Concile de Nicée, où il raconte, qu'à l'aproche des reliques du Martir Anastase, toute la Ville fut les recevoir en procession, avec de grands cris de joie, qu'ils acompagnoient du bruit des cresselles. Mais cette histoire n'est pas une preuve que l'on s'en servît pour apeller les Chrétiens au Service Divin. Polidore Virgile dit que le Pape Sabinien qui fut élû en 604. introduisit le prémier l'usage des *cloches* dans l'Eglise Latine : mais l'on a des preuves qui établissent certainement, que l'on se servoit des *cloches* avant le Pontificat de Sabinien, pour marquer les Ofices divins. On est plus certain du tems où l'on a commencé de benir les *cloches* des Eglises ; & l'on convient que le Pape Jean XXIII. étant de retour à Rome, il voulut benir avec quelques priéres une *cloche* d'une excessive grandeur, avant que de l'élever dans le clocher de l'Eglise de Latran ; & depuis on a continué de benir les *cloches* des Eglises & des Monastéres, & d'y apeller des parrains pour leur donner un nom, & l'on a donné à cette bénédiction le titre de batême.

☞ On se recrie fort contre les *cloches :*

Persécuteurs du genre humain,
Qui sonnez sans miséricorde,
Que n'avez-vous au cou la corde
Que vous tenez en vôtre main.

On a raison de dire que l'usage des *cloches* est moins utile qu'importun au public.

Cloche. [*Testu vitreum.*] Piéce de verre souflée, de le même forme, à peu près, qu'une *cloche* de fonte, élargie dans le bas, retrécie dans le haut, & terminée dans son point-milieu par un bouton, de la grandeur d'un petit écu. On s'en sert pour couvrir les melons, les concombres, & les garder des injures du tems. Ces *cloches* de verre servent l'hiver pour mettre sur les plantes qu'on échaufe.

Cloche, *s. f.* [*Pustula.*] Vessies pleines de sérositez qui viennent aux mains & aux pieds, par trop de travail, ou à d'autres parties qui ont soufert du feu. *Acad. Franç.*

Cloche. [*Testu æneum.*] Maniére de vase de métal ou de terre, où l'on fait cuire du fruit.

Cloche. [*Vas ligneum ad campani modum.*] Vaisseau de bois en forme de *cloche.* (On a trouvé le moïen de faire décendre des hommes au fond de la mer, dans de grandes cloches de bois.) On en voit la figure dans le *Journal des Savans.*

Cloche. [*Calix.*] Terme de *Fleuriste.* C'est le haut de la fleur, lequel forme comme une espéce de calice. On l'apelle *vase* & *calice ;* mais on dit du hyacinte : *La cloche de ce hyacinte est belle.*

* On dit au figuré, *Il est tems de fondre la cloche ;* c'est-à-dire, de terminer l'afaire dont il s'agit, & de prendre une derniére résolution. [*Jam tempus est rem istam conficere.*]

Faire sonner la grosse cloche. C'est faire parler celui qui a le plus de crédit dans une afaire.

* *Etre étonné comme un Fondeur de cloche.* [*Totus stupet quòd res præter spem evenerit.*] Être surpris & muet, voïant qu'une chose, ou qu'une afaire a mal réüssi par nôtre faute.

CLOCHÉ, CLOCHÉE, *adj.* [*Opertus testâ.*] Terme de *Jardinier.* Il veut dire, *garni de cloches de verre.* (Avoir deux cens piez de melons clochez. *Quint. Jardins, t. 1.*)

☞CLOCHE-FERME. Il est dit dans la Coûtume d'Acs, *tit. 11. art. 16. Et si esdites vignes, vergers, jardins, & prez clos est trouvé gros bestail, mais à garde faite, ou avec cloche-ferme, ou bouchée, en tems de fruit, de nuit, le Seigneur du bestail encourra l'amende de vingt sols.* L'usage de mettre des *cloches* au cou des bêtes, est fort ancien ; quelquefois elles étoient dorées ou argentées.

Cloche-pié. Espéce d'organsin qui n'a que trois brins de soie, dont deux sont moulinez ensemble séparément, & puis moulinez une deuxiéme fois avec le troisiéme. On l'apelle *cloche-pié*, comme s'il clochoit ou boitoit, à cause du brin de soie qui manque, pour ainsi dire, à un de ses piez. On s'en sert dans la fabrique des soies.

† *A cloche-pié, adv.* [*Suspenso altero incedens pede.*] Marcher, sauter avec un pié, courbant & élevant un peu l'autre. (Aler à cloche-pié.)

CLOCHER, *s. m.* [*Æris campani turris.*] Lieu qui est le plus élevé de l'Eglise, où les cloches sont suspenduës, & au bout duquel il y a d'ordinaire quelque coq, ou quelque croix. (Un haut clocher.)

† Il ne peut perdre de vûë le *clocher* de son village.

† * *Clocher.* [*Ædes sacra, templum.*] Eglise.

Il soûtint jusqu'au bout l'honneur de son *clocher.*
Despreaux, Lutrin.)

Se batre des pieds du clocher. Façon de parler figurée & proverbiale : elle se dit d'un Bénéficier qui joüit par provision d'un bénéfice qu'on lui conteste.

Clocher. [*Parochia.*] Ce mot se prend quelquefois pour *Paroisse.* (Il y a en France grand nombre de clochers. J'ai huit clochers dans ma Seigneurie.)

Clocher, v. n. [*Claudicare.*] Boiter. (Qu'as-tu à clocher Plutus ? *Abl. Luc.* Clocher des deux côtez.)

† * *Clocher.* [*Deficere.*] Ne procéder pas bien, n'agir pas rondement, ni sincérement. (Avoir fait quelque chose qui cloche. *Benserade.* Raisonnement, comparaison qui cloche ; c'est-à-dire, qui n'est pas juste.)

* *Il ne faut pas clocher devant les boiteux.* Ces mots au propre, dans le sérieux, signifient *qu'il ne faut pas contrefaire une personne, ni lui reprocher un vice dont il n'est pas la cause.* Mais dans le figuré ces mots veulent dire, *qu'il ne faut pas faire le capable devant une personne qui est plus habile.*

CLOCHETTE, *s. f.* [*Tintinnabulum.*] Ce mot ne se dit guére, on dit en sa place, *une petite cloche.*

Clochette. Fleur de couleur jaune-clair, tirant sur le blanc.

CLOFIF. Oiseau d'Afrique, noir & gros comme un étourneau.

CLOISON, *s. f.* [*Sepimentum.*] Séparation qu'on fait par le moïen de quelque charpenterie, dans une chambre, & autre lieu de la maison. (Faire une cloison. Renduire une cloison.)

Cloison. C'est un droit qui se paie en Anjou sur la riviére de Loire. Il fut imposé par Loüis II. Duc d'Anjou, sous prétexte qu'il avoit besoin

de faire la *cloison* des Villes d'Angers & de Saumur, c'est-à-dire, de les enfermer de murs & de les fortifier.

CLOISONNAGE, *s. m.* Cloison, ou plusieurs cloisons. (Le cloisonnage de cette maison a coûté tant. C'est du cloisonnage que cela.)

CLOÎTRE, *s. m.* Il vient du Latin *claustrum.* Lieu clos. Lieu environné de galeries couvertes. (Le cloître des Chartreux est beau & grand. Le petit cloître des Chartreux de Paris est admirable, les peintures de Le Sueur dont il est décoré l'ont rendu extraordinairement célébre.)

☞ Dans les prémiers siécles de l'Eglise, les Clercs vivoient en commun sous la direction des Evêques, & à l'imitation des prémiers Chrétiens, ils se dépoüilloient de tous leurs biens en faveur de la Communauté, pour maintenir l'ordre de cette vie commune. On leur faisoit garder une espéce de clôture: on bâtissoit des *cloîtres* auprès des grandes Eglises, dont nous voïons encore des vestiges en plusieurs endroits. Les Chanoines ont succédé aux Clercs ainsi enfermez.

* *Cloître.* [*Monasterium.*] Il signifie proprement un *Monastére.* (Se renfermer dans un cloître. Jetter dans un cloître. On a condamné cette femme à être mise dans un cloître par pénitence.)

Les péres & les méres regardent d'ordinaire *les Cloîtres* comme une décharge de ce qui les incommode dans leurs familles, & ofrent à Dieu ceux de leurs enfans qui leur déplaisent.

CLOÎTRER, *v. a.* [*Intra cœnobii claustra claudere.*] Enfermer dans un cloître. (Cloîtrer une fille.)

† CLOPINER, *v. n.* [*Claudicare.*] Boiter. (Le gouteux qui sent la goute, clopine dès qu'il veut faire un pas ou deux.)

☞ On apella Jean de Mehun, *Clopinel*, parce qu'il boitoit.

CLOPORTE, *s. m.* [*Scolopendra, multipeda, centipes, asellus.*] Insecte à plusieurs piez, qui s'engendre sous les pierres, dans les murailles, & particuliérement autour des muids de vin. (Les cloportes sont très-bons dans la colique néfrétique, le calcul, dans la dificulté d'urine, dans la jaunisse, dans les obstructions, & dans plusieurs autres maladies.)

CLORRE, *v. a.* [*Perficere, absolvere, terminare.*] Terme de *Palais.* Achever dans les formes. (Clorre un compte, un inventaire, &c.)

Clorre, v. a. [*Claudere.*] Fermer. (Il n'a pû clorre l'œil de toute la nuit.)

Clorre, v. a. Faire une enceinte autour de quelque espace. (Clorre une Ville de remparts, de murailles, &c. Clorre un parc.) On trouve souvent ce mot, quoiqu'il soit dur & qu'il sonne mal, dans les poësies de Malherbe.

S'il advient quelquefois de *clorre* la paupiére.

Et ailleurs:

Mais, ô rigoureuse avanture !
Un chef-d'œuvre de la nature,
Au lieu du monde le plus beau,
Tient ma liberté si bien *close.*

Et encore:

Pour le moins la haine & l'envie
Aïant leur rigueur assouvie
Quand *j'aurai clos* mon dernier jour.

Le même:

Bien te fâche là bas, c'est l'ennui seulement
Qu'un indigne trépas *ait clos* ta destinée.

On pourroit citer plusieurs autres endroits de ses œuvres, où il a emploïé ce terme; M. Chévreau a pris soin de les recueillir.

Clorre. [*Astringere.*] Terme de *Vanier.* Serrer l'osier avec le fer à clorre. (Clorre une corbeille, un van, une hote, &c.)

CLOS, *s. m.* [*Septum.*] Enclos. Clôture. (Le clos des Chartreux de Paris est beau. Un clos de vignes, un clos d'arbres fruitiers, &c.)

Clos. Terme de *Manufacture de lainage*, dont on se sert pour exprimer qu'une étofe est bien serrée. On dit, *Ce drap est bien clos*, pour faire entendre que la trême en a été bien frapée sur le métier, qu'il a été bien foulé, & qu'il n'a point été éfondré dans les aprêts.

Clos. On dit, *qu'un compte*, ou *un inventaire est clos & arrêté*, lorsqu'il est soldé, & que les parties intéressées l'ont apostillé & signé.

† *Clos, close, adj.* [*Clausus, circumdatus.*] Fermé, serré. (Ville close. Jardin clos de murailles.)

* *Se tenir clos & couvert.* [*In tuto esse.*] Prendre garde à soi. Ne pas sortir.

Champ clos. [*Campus septus.*] C'étoit un lieu renfermé de barriéres, où les anciens Chevaliers combatoient & faisoient leurs tournois. (Combatre en champ clos. Le Roi Jean ofrit à Edoüard, Roi d'Angleterre le combat en champ clos. *Choisi.*)

* *Bouche close.* [*Silentium imperare, præcipere, commendare.*] Ces mots se disent à une personne à qui on recommande le secret de quelque afaire qu'on lui confie.

* *Lettre close.* Voïez *Lettre.*

A yeux clos. [*Temerè, inconsideratè.*] Sorte d'adverbe. Aveuglement, sans rien examiner. (Il a tant de confiance en son ami, qu'il signe à yeux clos tout ce qu'il lui présente.) *Si-tôt qu'il eût les yeux clos, on ne songea plus à lui;* c'est-à-dire, si-tôt qu'il fut mort, on n'y pensa plus. (Se tenir clos & coi. *S. Amand.*)

CLOSEAU, *s. m.* Petit jardin de païsan.

CLOSERIE, *s. f.* Petite métairie.

CLOSSEMENT, *s. m.* [*Glocientis gallinæ gemitus.*] Cri naturel de la poule.

CLOSSER, *v. n.* [*Glocire.*] Crier comme les poules. *Pomey.*

CLOSTRAL, CLOSTRALE, *adj.* Voïez *Claustral.*

CLOTOIR, *s. m.* Outil dont le Vanier se sert pour faire des vanettes.

CLOTON. Fille de Jupiter & de Thémis selon la fable: c'est l'une des trois Parques.

CLÔTURE, *s. f.* [*Sepimentum.*] Tout ce qui sert à fermer un espace, comme muraille, haie, palissade, fossé, &c. *Mûr de clôture*, c'est une muraille qui sert à séparer deux héritages. (La riviére sert de clôture à ce jardin de ce côté-là.)

* *Clôture d'un compte.* [*Clausura.*] Terme de *Pratique.* C'est l'arrêté d'un compte.

* *La clôture d'un inventaire.* C'est la déclaration qui se fait à la fin, par laquelle on charge quelque personne des éfets contenus dans l'inventaire.

* *La clôture d'une assemblée.* C'est la derniére séance de cette assemblée.

Clôture, s. f. [*Cœnobii claustrum.*] Tout le circuit d'une maison religieuse, toutes les murailles qui ferment quelque Couvent. (Entrer dans la clôture d'un Monastére. Garder la clôture. *Voit.* Faire la visite de la clôture en dehors. *Patru, Plaid. 5.* Les Religieuses font vœu de clôture.)

Clôture

Clôture du chœur. C'eſt dans une Egliſe une fermeture à jour qui ſépare le choeur d'avec la nef : il y en a de ménuiſerie avec ſculpture : il y en a de fer avec ornemens.

CLÔTURIER, *ſ. m.* [*Clauſtrarius artifex.*] Vanier qui ne fait que de la beſogne batuë. Ce mot de *Clôturier*, ne ſe dit qu'entre les Vaniers, ou qu'en parlant de la Vanerie.

CLOU, *ſ. m.* [*Clavus.*] Pointe de fer avec une tête qui ſert à fermer quelque choſe. (Un clou à late, un clou à crochet, à rouë, à deux têtes. Clou à brocher des talons, des ſemelles, à monter des ſouliers. On ſe ſert de petits clous d'or ou d'argent pour atacher des fermoirs, & pour couvrir des étuis de montres. On ſe ſert de clous dorez, qui ſont de cuivre, pour en garnir des cofres, des caroſſes, &c. Clou rivé, clou à vis, clou de ruë. Cheval qui a pris un clou de ruë.)

* *Un clou chaſſe l'autre. Voit. l. 104.* C'eſt-à-dire, qu'une paſſion détruit l'autre. Une choſe en fait perdre, en détruit une autre. Sans cela, je ne donnerois pas un clou de tout l'eſprit qu'on peut avoir. *Mol. Précieuſes.* Quand on eſt mort, il ne ſert pas d'un clou d'être en ſtatuë de marbre. *Benſ. Rond.*) On dit, *qu'un homme compte les clous d'une porte*, pour dire, qu'il s'ennuie d'y atendre, & qu'il a le loiſir d'en compter les *clous.*

Clou de girofle. [*Cariophyllum.*] Aromate qui ſe forme ſur un arbre des Iſles Moluques, duquel les fleurs s'endurciſſant ſe font en forme de clou avec une petite tête, qui eſt ce qu'on apelle *girofle. Dal.*

Clou. [*Clavus, forunculus.*] Petite tumeur dure & blanche, qui reſſemble en quelque ſorte à la tête d'un *clou.* (Je ſuis fâché de vôtre clou, mais il n'eſt rien au prix de celui que j'ai. *Voit. l. 105.*)

† * *River le clou à quelcun ;* pour dire, lui répondre fortement & vertement ſur quelque choſe qu'il dit mal-à-propos. *Mettre un clou à la rouë de la fortune ;* c'eſt-à-dire, rendre ſa fortune ſtable & aſſûrée. *Acad. Franç.*

CLOUCOURDE, *ſ. f.* [*Cyanus.*] Herbe gris-de-lin qui vient parmi les blez, & dont les enfans font des couronnes, auſquelles ils mêlent d'autres fleurs qu'ils apellent *barbeaux.*

* CLOUÉ. *Etre cloüé.* [*Affixus.*] Être ataché fortement en un lieu. Être ataché à quelque choſe.

(Tout le jour, malgré moi, *cloüé* ſur un ouvrage,
Retouchant un endroit, éfaçant une page.
Deſpréaux, ſat. 2.)

† * *Une gravité cloüée.* C'eſt-à-dire, une gravité qui ne ſe dément point.

CLOUER, *v. a.* [*Clavum figere.*] Atacher avec des clous. (Cloüer avec des lates.)

☞ CLOUSIAUX. Ce ſont les limites de chaque Paroiſſe, ſelon la Coûtume d'Orléans, *art. 152.*

CLOUTER, *v. a.* Garnir de clous. (Clouter une boëte de montre.) *Clouter un caroſſe*, c'eſt le garnir de clous bronzez.

CLOUTERIE, *ſ. f.* [*Clavorum officina.*] Trafic de clous. Commerce de Cloutier. (La clouterie va toûjours.) Il ſe dit auſſi du lieu où ſe fabriquent les *clous.* C'eſt auſſi un mot générique, qui comprend quelquefois toute ſorte de clous. *La clouterie de Paris eſt excélente ;* c'eſt-à-dire, qu'on y trouve toute ſorte de bons clous.

CLOUTIER, *ſ. m.* [*Clavarius faber.*] Artiſan qui fait de toute ſorte de clous. Il prend Saint Cloud pour ſon Patron.

CLOUTIÉRE, *ſ. f.* [*Typus fringendis clavis accommodatus.*] Piéce de fer percée de trous de diférente groſſeur, dans leſquels les Cloutiers & Serruriers forment les têtes des clous, des vis, &c.

CLOZIER, *ſ. m.* Celui qui a ſoin que les autres ſoient clos & couverts. Je n'ai trouvé ce mot que dans les poëſies du célébre pénitent Patris : parlant à un ſaint Prêtre du zéle de celui-ci pour les pauvres, il lui dit, *pag. 65.*

Vous êtes leur *Clozier*, vous êtes leur domaine.

C L U.

CLUSE. Terme de *Fauconnerie.* C'eſt le cri avec lequel le Fauconnier parle à ſes chiens, lorſque l'oiſeau a remis la perdrix dans le buiſſon. On dit dans le même ſens, *cluſer la perdrix.*

C L Y.

CLYMENUM. Plante légumineuſe, dont il y a deux eſpéces. Elles reſſemblent à la geſſe, excepté que leurs côtes portent plus de feüilles, ſont nourriſſantes, & ſont un peu apéritives.

CLYSSUS, *ſ. m.* C'eſt l'extrait qu'on fait du ſuc d'une plante, en y mêlant du ſucre pour les faire cuire enſemble. On apelle auſſi *Clyſſus*, une teinture ou une quinteſſence. On dit, *Un clyſſus de vitriol, un clyſſus d'antimoine.*

C O. C O A.

CO, ou COS. Herbe qui croît dans la province de Fokien en Chine : on en fait une toile, nommée *Copou*, qui eſt eſtimée dans le païs.

COACTIF, COACTIVE, *adj.* Qui a droit de contraindre. (Pouvoir coactif. Puiſſance coactive.)

COADJUTEUR, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *Coadjutor ;* & ſe dit en parlant d'Evêque & d'Archevêque. C'eſt un Ecléſiaſtique qui a le brevet du Roi, pour aider un Evêque ou un Archevêque, qui eſt vieux ou malade, dans les fonctions épiſcopales, & pour lui ſuccéder le ſiége vacant. (Le Roi a donné un Coadjuteur à M. l'Evêque de.... Prendre un Coadjuteur.)

☞ Les *Coadjuteurs* ont été établis dans l'Egliſe pour le ſoulagement des Evêques & des autres Bénéficiers qui ont charge d'ames, lorſque l'âge, ou quelque infirmité ne leur permet pas de remplir leurs devoirs. Il y a deux ſortes de *Coadjutoreries ;* l'une eſt acordée pour un certain tems, & l'autre ſe convertit en titre après la mort du Bénéficier, à qui le *Coadjuteur* ſuccéde : cette derniére eſpéce de Coadjutorerie a été long-tems inconnuë dans l'Egliſe, ſoit parce qu'elle ne ſoufre pas deux Evêques ſur un même Siége, ſoit pour éviter le déſir ſecret de la mort de celui dont on atend la place. Le Pape ſeul peut acorder la Coadjutorerie avec la clauſe de la future ſucceſſion, parce que lui ſeul par un éfet de cette puiſſance abſoluë qu'on lui atribuë ſur les bénéfices, peut en pourvoir avant la vacance. Le conſentement du Roi & du Titulaire, eſt abſolument néceſſaire pour la validité de la Coadjutorerie, qui ne s'acorde que dans les bénéfices du prémier ordre, comme Evêchez,

Archevêchez & Abaïes Réguliéres ; quand elle emporte le droit d'y succéder. Il faut d'ailleurs qu'elle ait pour fondement une utilité évidente de l'Eglise, suivant la décision expresse du Concile de Trente. Le *Coadjuteur* a non-seulement un droit aquis sur le bénéfice, il l'a encore en quelque maniére dans le bénéfice ; c'est pourquoi il peut faire les fonctions épiscopales, avec le consentement du Titulaire, sans qu'il soit nécessaire d'en prendre possession. Comme le *Coadjuteur* ne peut pas être sacré sous le titre du bénéfice qui est rempli, le Pape lui confére un titre *in partibus*, qui lui donne toute l'autorité épiscopale, qu'il ne peut néanmoins exercer que dans le district du bénéfice auquel il est donné pour *Coadjuteur*. Le *Coadjuteur* n'est point obligé à la résidence, il n'a point de part dans les fruits.

Coadjuteur. [*Adjutor.*] Terme de *Jésuite.* C'est un état parmi les Jésuites. *Un Coadjuteur temporel.* C'est un simple frére Jésuite. *Un Coadjuteur spirituel.* C'est un Jésuite qui fait en public les trois vœux de religion ; mais qui ne fait pas le quatriéme, qui est celui d'aler en Mission où il plaira au Pape. (Un tel Pére n'est que Coadjuteur spirituel, il n'est pas profez.) Voïez *Jésuite.*

COADJUTORERIE, *s. f.* [*Dignitas designati Episcopo alicui successoris.*] C'est la charge & dignité de Coadjuteur Ecléfiastique. (Les Coadjutoreries ne sont pas reçûës trop favorablement, parce que ce sont des graces expectatoires, qui portent le Coadjuteur à désirer la mort du Prélat à qui il doit succéder.)

COADJUTRICE, *s. f.* [*Vicaria Abbatissæ eique succedendi designata.*] Celle qui est reçûë en survivance pour être Abesse. (On ne pouvoit choisir une plus digne Coadjutrice.)

COAGIS. Terme en usage dans le *Levant* parmi les Négocians, qui signifie ce que nous nommons *Commissionnaires.* (Il y a des Coagis de toutes les Nations de l'Europe dans les échelles du Levant.)

COAGULATION, *s. f.* [*Coagulatio.*] Terme qui se dit en *Médecine*, lorsque les humeurs fluides sont fixées par sécheresse, ou autre qualité qui les épaissit & les arrête.

Coagulation. Terme de *Chimie.* Elle consiste à rendre solides & dures les choses qui auparavant étoient moles & liquides. (L'acide est composé de petites parties pointuës qui s'insinuent dans les pores des corps, & en font la désunion des parties ou la coagulation.) Voïez *le Traité de l'acide.*

COAGULÉ, COAGULÉE, *part. & adj.* [*Coagulatus.*]

Coaguler, v. a. [*Coagulare.*] Terme de *Chimie*, & d'*autre sience de cette nature.* C'est rendre dures & solides les choses qui étoient auparavant moles & liquides par la privation & la consomption de leur humidité. *Glas.* (Les acides coagulent les corps mous & fluides. *Traité de l'acide.* L'esprit de vitriol ronge de certains mixtes, & en coagule d'autres, comme sont le sang & le lait. *Charras, Pharm. 1. p. ch. 3.*)

COAGULUM. Mot Latin, qu'on retient en François, pour signifier en général tout épaississement qui s'est formé dans quelque liqueur, & en particulier pour une concrétion de lait ou de liqueur laiteuse dans l'estomac des animaux qui tétent. On l'apelle aussi *caillé* ; il est de quelque usage en Médecine.

COAILLE, ou QUOAILLE, *s. f.* Laine la plus grossiére de la brébis.

COAILLER. Terme de *Chasse.* On dit que les chiens *coaillent*, quand ils quêtent la queuë haute sur les vieilles & nouvelles voies. *Acad. Fr.*

☞ Borel a remarqué dans son *Trésor des Antiquitez Gauloises*, que *coaille* signifie une grosse laine, qu'il croit dériver de *queuë*, qu'on écrivoit anciennement *quouë.*

COASSEMENT, *s. m.* [*Ranarum clamor, cantus.*] Cri des grenoüilles.

COASSER, *v. n.* [*Coaxare.*] Ce mot se dit des *grenoüilles*, & signifie le cri qu'elles poussent l'été sur le soir, lorsqu'elles sont dans l'eau.

COATI. Animal de Brésil.

COATLI. Arbre du Méxique, dont le bois, qu'on apelle bois *nephrétique*, est d'usage dans la Médecine.

C O B.

COBALT, ou COBOLT. Minéral, qui est une sorte de cadmie naturelle, dont on tire le bismuth, l'arsenic & l'espéce d'azur que les Peintres emploient. Il y en a des mines en Dauphiné, en Alsace, en Saxe.

CO-BOURGEOIS. Terme de *Commerce de Mer.* C'est celui à qui apartient un vaisseau en commun avec un ou plusieurs propriétaires, & qui en est bourgeois avec eux.

COBRISSO. Nom qu'on donne à la mine d'argent au Pérou.

C O C.

COCA. Plante du Pérou, dont le fruit y sert de petite monoie. Cette plante ne s'éleve que de trois ou quatre pieds. Son fruit vient en grape, dont les grains rougissent en meurissant, & deviennent noirs, quand ils ont toute leur maturité. Les feüilles séchées sont d'usage, en les mettant dans la bouche, pour fortifier.

COCAGNE. Voïez *Païs.*

☞ COC-A-L'ANE. Voïez *Coq-à-l'âne.*

COCCIGRUËS. Terme *Populaire.* Bagatelles, niaiseries.

COCCIX. Terme d'*Anatomie.* C'est un os qui est à l'extrémité de l'os *sacrum*, qui afermit l'intestin *rectum*, le cou de la vessie & de la matrice.

COCCUS. La plûpart des Botanistes donnent ce nom à l'arbrisseau qui porte la graine d'écarlate.

COCHE, *s. m.* [*Essedum, rheda, carpentum, viatorium.*] Espéce de carosse, où un Messager de Province améne des gens & des balots de marchandises à Paris, & s'en retourne à sa Province, avec des gens & des balots, qui païent chacun certaine somme. (Retenir une place au coche.

> Après bien du travail le *coche* arrive au haut,
> Respirons maintenant, dit la mouche aussi-tôt.
> *La Fontaine.*)

Coche, s. m. [*Viatorium navigium.*] Maniére de grand bateau, où l'on mene du monde, qui est tiré par des chevaux, le long du bord de la riviére, lorsqu'on la remonte.

† *Coche, s. f.* [*Scrofa, porca effœta.*] Ce mot, au propre, est peu en usage à Paris, où l'on dit ordinairement truie, qui est la fémelle du verrat. (Coche blanche, coche noire.)

† * *Coche.* [*Obesa mulier.*] Ce mot, au figuré, est fort bas ; & signifie *une femme trop grosse & trop grasse.* (C'est une grosse coche.)

Coche, *s. f.* [*Crena*, *incisio*, *incisura.*] Entaille qu'on fait dans du bois, pour y marquer quelque chose. (La corde d'une arbalête se met dans une coche faite exprès. On fait des coches sur une taille, pour y marquer la quantité de pain ou de vin qu'on a pris chez le Boulanger où le Cabaretier.)

Coche. Terme de *Marine. Porter les huniers en coche;* c'est les hisser au plus haut du mât.

COCHEMARE, *s. m.* [*Incubus.*] C'est un étoufement qui prend la nuit, lequel est l'éfet d'une vapeur grossiére & terrestre, qui emplit les ventricules du cerveau, & empêche le commerce de la circulation des esprits animaux. (Sentant sur lui un fardeau qui l'étoufoit, il crût que c'étoit le *cochemare. Dom Quichotte*, *tom. 1. ch. 16.*) Passerat dit *coquemare*, dans une Élégie où il compare l'Amour avec cette maladie. Cette Élégie est intitulée : *L'Amour Coquemare.*

COCHENILLE, *s. f.* [*Coccinilla.*] Graine dont on se sert pour teindre l'écarlate. C'est aussi le nom du ver qui s'engendre dans cette graine. L'arbrisseau sur lequel croît la *cochenille graine*, ou se nourrit la *cochenille ver*, se nomme *Cochenillier*, & l'on apelle *Cochenillage*, la décoction ou boüillon fait avec de la *cochenille*, dans lequel se teignent les draps & autres étofes. Le *Cochenillier* se nomme au Méxique *Nopal*, & la *cochenille* s'y nomme aussi *Grana.*

Cochenille, se dit aussi du *Kermes*, qui est une graine qu'on cueïlle sur une espéce de chêne. Voïez *Kermes.*

COCHER, *s. m.* [*Auriga*, *rhedarius.*] Celui qui mene le carosse. Celui qui mene quelque coche par terre. (Un bon Cocher qui mene fort bien.)

☞ La métaphore est, ce semble, juste dans ces vers de Benserade, sur le Roi, représentant le Soleil levant :

> En montant sur mon char, j'ai pris soin d'écarter
> Beaucoup de Phaëtons qui vouloient y monter;
> Dans ce hardi dessein leur ambition tremble;
> Chacun d'eux reconnoit qu'il en faut trébucher,
> Et qu'on verse toûjours, si l'on n'est tout ensemble
> Le maître & le *Cocher.*

☞ Le métier de *Cocher* étoit autrefois très-honorable, les Empereurs mêmes se sont apliquez avec soin, à se rendre habiles dans la conduite des chevaux & des chariots, dont on se servoit pour célébrer les Jeux *Circenses*, ou du *Cirque.* Suétone, Tacite, Capitolin, Hérodien, nous aprennent que Néron, Vitellius, Caïus, Claudius, & les enfans de Sévére, se faisoient un honneur de conduire les chariots dans les Jeux publics, & s'instruisoient avec beaucoup d'aplication, de toutes les adresses de cette profession, qu'ils regardoient comme une partie essentielle des Jeux célébrez à l'honneur des Dieux & des Déesses. On distinguoit les *Cochers* par des noms diférens. Celui qui couroit autour de la borne ou de la colonne érigée au milieu du cirque, étoit apellé *Auriga*, *quòd currum agat & regat*, dit Isidore, ou parce qu'il foüétoit les chevaux, pour les exciter à courir; car, dit-il, *aurire*, signifie *fraper*, *foüéter :* on lui donnoit aussi le nom d'*Agitator*, parce qu'il pressoit incessamment les chevaux par des cris, par des ménaces & par des coups. Celui qui ne conduisoit que deux chevaux, étoit nommé *Bigarus;* & celui qui en conduisoit quatre, *Quadrigarus*, ou *Quadrigarius.* Les *Cochers* composoient un corps, que les Latins apelloient *collegium*, ou *factio:* ils se distinguerent, au commencement de leur établissement, en deux parties, dont l'une étoit vétuë d'une étofe blanche, & l'autre d'une étofe rouge, lorsqu'ils étoient en fonction : mais dans la suite, le nombre des colléges ou confrairies s'augmenta jusques à quatre, dont les deux derniéres prirent, l'une la couleur verte; & l'autre la couleur bleuë, que les Historiens expriment par *color russatus*, le rouge; *prasinus*, le verd; *venetus*, le bleu; *albatus*, le blanc. On croit, dit Spon, *dans ses Recherches*, que l'on vouloit représenter par ces factions, que nous pouvons apeller *quadrilles*, les quatre saisons de l'année: la verte représentoit le Printems: la rouge, l'Eté: la bleuë, l'Automne, qui est ordinairement acompagnée de pluie & de broüillards : & la blanche, l'Hiver, qui couvre la terre de neiges & de glaçons. Il me semble que les Auteurs font mention plus souvent de la faction verte, que des autres. Voïez *Martial, &c.*

Mais quoique les Empereurs se soient faits *Cochers*, il ne faut pas croire que ce fût une profession dont les honnêtes gens se mêloient ordinairement : la vérité est, qu'ils étoient, selon leur établissement, ou esclaves, ou afranchis, ou étrangers; car les citoïens Romains ne s'abaissoient pas jusques à ce point. Dion raconte, que le peuple étant charmé de l'adresse d'un *Cocher*, dans un spectacle public, demanda à l'Empereur Hadrian de l'afranchir : mais il répondit à cette demande, que la justice ne permettoit pas de disposer du bien d'autrui, ni d'afranchir un esclave, sans le consentement de son maître.

Cocher, *v. a.* [*Coïre.*] Terme d'*Oiselier.* Le mot de *Cocher* se dit du mâle de tous les oiseaux, lorsqu'il couvre la femelle pour la génération. (Le coq coche la poule. Le pigeon coche la femelle.) [*Gallus cum gallinis coït ut cœlum ova fœcundentur.*]

COCHET, *s. m.* [*Pullus.*] Petit coq, petit poulet-coq.

COCHEVIS, *s. m.* [*Galerita.*] Sorte d'aloüette hupée. (Le cochevis chante agréablement.)

COCHLEARIA, *s. m.* En François *l'herbe aux cuilliers.* Plante médecinale qui croît ordinairement dans les lieux marécageux. Elle est d'un goût âcre, & d'une odeur pénétrante quand elle est écrasée. Elle contient beaucoup de phlegme, d'huile, de sel volatile & de fixe. On l'emploie pour le scorbut, les obstructions, pour exciter les urines. Elle déterge & afermit les gencives. Ses racines sont petites, droites, entourées de quelques filamens blancs. Ses feüilles sont presque rondes, charnuës, assez larges, creusées en forme d'une petite cuillier, vertes, pleines de suc, atachées par des queuës purpurines d'une longueur médiocre. Il s'éleve au milieu, à la hauteur d'un pié, plusieurs tiges rougeâtres, anguleuses, & revêtuës de petites feüilles oblongues & sans queuës. Ses fleurs naissent le long des sommitez des tiges, composées chacune de quatre feüilles blanches disposées en croix; il leur succéde des sémences menuës, rondes & rousses.

COCHOIS, *s. m.* Outil de buis, dont les ciriers se servent pour équarrir leurs flambeaux, tant de poing que de table.

COCHON, GORET, *s. m.* [*Porcellus*, *porculus.*] Animal domestique à quatre piez, fort connu, blanc ou noir, qui a le poil rude, les yeux petits & enfoncez dans la tête, le groin & le devant de la tête plat, le ventre grand & un

peu pendant, la queuë longue, avec de grandes soies sur le dos. Le *cochon* vit de glands, d'orge, de son, &c. Il hait le loup, la salamandre, l'éléfant, les beletes & les scorpions. (Un marchand de cochons. Acheter un cochon au marché. Tuer un cochon. Un cochon de lait.) *Cochon*, se dit de cet animal à tout âge, mais *pourceau* se dit seulement quand il est grand.

On dit d'un homme qui a de petits yeux, qu'*il a des yeux de cochon. Etre camarade comme cochons*; c'est avoir ensemble une grande familiarité. *Il semble que nous aïons gardé les cochons ensemble*; cela se dit figurément à ceux qui s'oublient, & qui en usent trop familiérement sur-tout avec des personnes qui leur sont supérieures. Mais toutes ces façons de parler, quoique communes parmi le peuple, sont triviales & basses.

Cochon de lait, *s. m.* [*Porcus lactens.*] Cochon qui ne téte plus. (Les Mahométans ne mangent point de cochon, parce que les cochons sont sujets à être ladres.)

† * *Gros cochon.* [*Ventriosus, helluo.*] Ces mots, au figuré, sont bas, & signifient *un homme gros & gras*, & se disent en riant, ou par injure.

Cochon d'Inde. [*Porcus indicus.*] Petit animal, qui d'ordinaire est blanc & roux, qui a quatre piez, le groin aigu, de fort petites dents, de petites oreilles rondes, qui n'a point de queuë, qui vit d'herbes, & qui dès qu'il vient au monde, court, boit & mange. (Un cochon mâle d'inde sufit pour couvrir neuf femelles. Cochon d'inde femelle. *Jonst.*)

Cochon d'eau, que les Portugais apellent *Capivard.* C'est un animal amphibie; il a le corps d'un cochon & la tête d'un liévre, & est sans queuë. Il se tient sur son derriére comme le singe. Il est bon à manger.

Cochon de mer. C'est ce qu'on apelle *Marsoüin.*

COCHONNÉE, *s. f.* [*Porcellorum partus.*] Tous les cochons de la portée d'une truie.

COCHONNER, *v. n.* [*Porcellos fœtus edere.*] Faire des petits cochons. (Les truies cochonnent deux fois l'année, & sont pleines quatre mois.)

COCHONNET, *s. m.* [*Tessera lusoria.*] Petit corps d'os ou d'ivoire, taillé à douze faces pentagones, marquées de points depuis un jusqu'à douze. On le roule sur une table, comme si c'étoit un dé. (Joüer au cochonnet.) On dit aussi *joüer de cochonnet*, lorsque joüant à la boule, on change de but en promenant, & l'on jette devant soi une boule, une pierre ou autre chose qui sert de but à chaque fois, & qu'on nomme le *Cochonnet.*

COCKIEN. Monoie de compte, dont on se sert au Japon, à peu près comme nous nous servons de la pistole. Le *Cockien* revient à dix livres carolus des Païs-Bas.

COCO, *s. m.* Arbre des Indes Occidentales, qui est une espéce de palmier, plus haut que les autres. Son fruit sert à divers usages, car il fournit aux Indiens à manger, à boire, à filer, &c. Les Indiens font de son écorce des tasses pour boire le chocolate. Les Joüaliers & autres gens qui vendent des bijoux, vendent aussi des tasses de coco, qui sont fort mignones.

COCON. Voïez *Coucon.*

COCOLE, *s. f.* Nom de fille, qui signifie petite Nicole. (Cocole est tout-à-fait jolie.)

COCS. Ce sont les pains, ou boules de pastel, avant qu'on l'ait réduit en poudre. On les nomme aussi *Cocaigne.*

COCTION, *s. f.* [*Digestio, concoctio.*] Du Latin *coctio.* Digestion. C'est le changement de la nourriture qu'on prend, & qui se tourne en une qualité conforme à la partie qui doit être nourrie. (La coction se fait bien ou mal. Coction tardive. Coction imparfaite. Coction promte.)

Coction. [*Coctio.*] Terme de *Chimie.* Il y a plusieurs sortes de *coctions.* Les principales sont la maturation, l'élixation, la frixion, l'assation, la torrefaction & l'ustion. *Charras*, *Pharmac. 1. p. ch. 24. Faire la coction*, c'est donner le feu propre aux matiéres sur lesquelles on travaille.

COCU, *s. m.* [*Curruca.*] Terme *injurieux.* On le donne à celui qui a une femme qui ne lui garde pas la foi de mariage, & qui donne à d'autres ce qu'elle ne doit qu'à son mari. Il y a de plusieurs sortes de *cocus*, il y en a de fous, de furieux, de dangereux, de méchans, de cruels, de malicieux, d'ombrageux, de patiens, de doux, de pacifiques. (Être cocu en herbe.

> Au sort d'être *cocu* son ascendant l'expose,
> Et ne l'être qu'en herbe est pour lui douce chose.
> *Moliére*, *Ecole des Maris.*

> Si n'être pas *cocu* vous semble un si grand bien,
> Ne vous point marier en est le vrai moïen.
> *Moliére*, *Ecole des Femmes*, *a. 5. sc. 6.*)

☞ Ménage a raporté plusieurs origines du mot *cocu.* Mais il me semble que l'on n'a pas dû s'embarasser dans la recherche d'une étimologie qui se présente d'abord d'elle-même. Le chant de l'oiseau que nous apellons *coucou*, est, sans doute, la véritable source du nom que l'on donne aux maris, dont les femmes sont infidéles. J'avouë pourtant qu'il se peut faire que l'on ait formé ce terme du Latin *cuculus.* Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est que par une fatalité pour ce pauvre oiseau, son nom est dans le Latin, comme dans nôtre langue, un terme injurieux, & une espéce de note d'infâmie: mais on ne trouvera pas que l'on ait apellé *cuculus* un mari trahi & déshonoré par sa femme. Quelquefois *cuculus* a signifié un paresseux, un fainéant, qui a laissé passer le tems propre pour tailler la vigne; & nous aprenons par le témoignage d'Horace, & de Pline, que lorsque les passans voïoient des Vignerons travailler dans les vignes après la saison destinée pour les tailler, ils se moquoient de leur paresse, en les apellant *cuculi*; ce qui causoit souvent une longue suite d'injures de part & d'autre: mais les passans étoient le plus souvent obligez de céder à l'insolence des Vignerons; c'est ainsi qu'il faut entendre ces vers d'Horace dans la *septiéme satire de son prémier livre*, où il parle d'un certain *Rupilius*, lequel se défendit un jour en présence du Juge, par des injures dont il acabla son adversaire; semblable, dit-il, en cela aux Vignerons, qui ne cessent point d'outrager les passans, lorsqu'ils leur reprochent leur paresse, en les apellant *cuculi*:

> *Durus*
> *Vindemiator, & invictus, qui sæpe viator*
> *Cessisset, magnâ compellans voce cuculum.*

Pline s'est expliqué sur cet ancien usage, un peu plus clairement dans le *liv. 18. ch. 26. de son Histoire*, où il dit que le Vigneron doit promptement parachever l'ouvrage, quand il ne l'a pas fini avant l'équinoxe, afin qu'il évite le reproche de sa paresse, & le nom déshonorant de *cuculus*, c'est-à-dire, d'homme fainéant & paresseux. Voici ses termes, que j'ai crû devoir

raporter, quoique le paſſage ſoit un peu long: *XV. diebus primis agricolæ rapienda ſunt ea, quibus peragendis ante æquinoxium non ſuffecerit, dum ſciat indè natam exprobrationem fœdam, putantium vites, per imitationem cantùs alitis temporarii, quem cuculum vocant; dedecus enim habetur opprobriumque meritum, falcem ab illâ volucre in vite deprehendi, & ob id petulantiæ ſales, etiam cum primo vere ludantur.* Le P. Hardoüin, dans ſes notes ſur Pline; le P. Tarteron, & M. Dacier, ont crû que dans la chaleur, il échapoit aux Vignerons & aux paſſans, des termes obſcénes, que la modeſtie leur défendoit d'exprimer. Il faut pourtant convenir, que ce mot a ſignifié long-tems avant la naiſſance d'Horace & de Pline, l'infidélité du mari, au lieu qu'à préſent il marque l'infidélité de la femme, & la honte du mari. Plaute, dans ſon *Aſinaire, act. 5. ſc. 1.* introduit une femme qui trouvant ſon mari couché dans un lieu de débauche, lui dit tranſportée de colére: *Quoi, tu es encore couché, vieux cocu? leve-toi, & va dans ta maiſon.*

At etiam cubat cuculus, ſurge amator, i domum.

Elle ajoûte enſuite: *Faut-il que ta femme vienne te chercher dans cet infâme lieu, à l'âge où tu es?*

Cano capite te cuculum uxor ex luſtris rapit.

La comparaiſon du *Coucou* & d'un mari infidéle à ſa femme, eſt très-juſte; car on dit que le *coucou* eſt un oiſeau très-pareſſeux, & qu'au lieu de travailler à faire ſon nid, il ſe ſert de celui qu'il rencontre, pour y pondre ſes œufs: mais on ne trouve pas la même juſteſſe dans la comparaiſon de cet oiſeau avec un mari, qui voit ſon nid ocupé par un autre. Cependant l'uſage le veut ainſi, & c'eſt en quoi conſiſte le déshonneur du cocuage, & l'unique ſujet raiſonnable de la douleur & de l'afliction des maris qui éprouvent une ſi triſte deſtinée. Eraſme a remarqué dans ſes Adages, *Chiliad. art. 4. cent. 5. adag. 84.* que le chant du *coucou* avertit les maris de garder leurs femmes; d'où l'on peut conclure que l'on apelle avec raiſon *cocus*, ceux qui ne veillent pas à leur conduite.

Quiconque a ſoixante ans vêcu,
Et jeune fille épouſera,
S'il eſt galeux, ſe gratera
Avec les ongles d'un *cocu.*

Cocuage, *ſ. m.* [*Conjugis infidelitas.*] Etat de celui qu'on apelle *Cocu.* (Suporter patiemment le cocuage. Le cocuage eſt à la mode, il eſt plus en régne que jamais. Les Dames ont fondé le cocuage. Il faut de l'inſenſibilité ou de la conſtance pour ſuporter patiemment le cocuage.

Qu'on ne murmure plus
Contre le *cocuage*,
Puiſqu'il eſt en partage
A des gens fort connus.
Poëte Anonime.

L'homme le plus puiſſant, auſſi-tôt qu'il s'engage
Deſſous le joug du mariage,
Doit craindre à tous momens un injurieux ſort,
Et les grands ſont ſujets aux loix du *cocuage*,
Auſſi bien qu'aux loix de la mort.
Poëte Anonime.

☞ Moi qui vous parle, Sire, ajoûta le Romain,
Le jour que pour vous voir je me mis en chemin,
Je fus forcé par mon deſtin
De reconnoître *Cocuage*
Pour un des Dieux du mariage.
La Fontaine, Joconde.

Cocyte, *ſ. m.* Terme de *Poëſie*, & de *Mythologie.* C'eſt le fleuve d'enfer, ſelon la Fable. Il entoure le Tartare, & ne groſſit que des larmes des méchans.

C O D.

Code, *ſ. m.* [*Codex.*] Volume de droit civil, qui contient les Loix des Empereurs Romains, diviſé en douze livres, dont chacun eſt partagé en pluſieurs titres, & chaque titre comprend pluſieurs Loix.

(Plût à Dieu qu'on réglât ainſi tous les procès,
Que des Turcs en cela l'on ſuivît la méthode,
Le ſimple ſens commun nous tiendroit lieu de *Code*,
Il ne faudroit point tant de frais.
La Fontaine.)

Le *Code* Grégorien. Le *Code* Hermogénien, & le *Code* Théodoſien. Les Pandectes & le *Code* lui ſont des païs inconnus. *Mainard.*

Code. Ce mot ſe dit de divers recuëils des Ordonnances des Rois de France. (Le Code Henri. Le Code Loüis. Code civil. Code criminel.)

Code. Ancien mot qui ſignifie ce qu'on nomme à préſent chez les Couteliers, *pierre à éguiſer.*

Codicile, (**Codicille**,) *ſ. m.* [*Codicillus.*] Terme de *Droit.* Ecrit qu'on ne fait pas dans toutes les formes que demandent les Loix ou les Coûtumes, & qui marque les dernieres volontez d'une perſonne. Ecrit par lequel on change, ou l'on ajoûte quelque choſe à un Teſtament. (Faire un codicile.)

Codiciliaire, (**Codicillaire**,) *adj.* [*Codicillaris.*] Qui eſt contenu dans un codicile. (Clauſe codiciliaire.)

Codille. Terme du *Jeu de l'Hombre.* Celui qui fait le plus de chemin ſans faire joüer, gagne la miſe & la bête, ſans rien riſquer. On dit, *gagner codille*, ou *de codille.* Le titre du Jeu eſt Eſpagnol; *hombre*, c'eſt *homme; Jeu de l'hombre*, c'eſt ce que l'on a apellé le *Jeu de l'homme;* & comme celui qui gagne ſans faire joüer, demeure le maître du jeu, ſouvent par ſon habileté, les Eſpagnols l'ont apellé *Caudillo*, c'eſt-à-dire, un brave, un grand capitaine. *Codille*, eſt auſſi un terme de *Jeu de Quadrille.*

Codonataire, *adj.* [*Donationis ſocius.*] Terme de *Droit.* Aſſocié conjoint avec un autre, dans une même donation. (La condition des codonataires eſt égale.)

C O E.

Cœcale, *adj.* Epitéte que l'on donne à la veine qui reporte le ſang de l'inteſtin *cœcum* au rameau meſentérique.

Cœcum, *ſ. m.* Le prémier des gros inteſtins, ainſi nommé, parce qu'il n'a qu'une ouverture qui lui ſert d'entrée & de ſortie.

Coëfe. Voïez *Coiſe.*

Coégal, **Coégale**, *adj.* [*Coæqualis, coæquus.*] Terme de *Théologie*, qui ne ſe dit que du Myſtére de la Sainte Trinité.

Coemption, *ſ. f.* Achat réciproque. Il y avoit chez les Romains des mariages qu'ils apelloient par *coemption*, c'eſt-à-dire, par achat réciproque. Ces mariages n'avoient lieu qu'à l'égard des femmes du prémier rang: elles achetoient réellement leur mari. Quand elles entroient pour la prémiére fois dans ſa maiſon, elles portoient trois piéces de monoie: elles

tenoient la prémiere dans la main, la deuxiéme au pié, & la troisiéme étoit dans une bourse particuliére. Elles mettoient la prémiére dans la main de leur époux, en signe qu'elles l'achetoient; mais pour faire entendre que cet achat ne donnoit nulle ateinte au droit & au pouvoir que la qualité d'époux lui donnoit sur elles, elles portoient sur le champ la deuxiéme piéce au foïer, pour marquer qu'elles prenoient pour toûjours auprès de lui la qualité de supliantes, & qu'ainsi il ne devoit point les maltraiter. *D. J. Martin, Explic. de quelques textes dificiles de l'Ancien Testament, t. 1. pages 37. & 38.*

Coërcitif, Coërcitive, *adj.* [*Qui jus coërcendi habet.*] Qui a le pouvoir de contenir dans le devoir. (Avoir une puissance coërcitive sur quelcun.)

Coërcition, *s. f.* [*Coërcitio.*] Terme de *Palais.* Pouvoir qu'on a de corriger les méchans, & de les retenir dans le devoir.

Coéternel, Coéternelle, *adj.* Il vient du Latin *Coæternus.* Terme de *Théologie* & de *Philosophie.* Qui est de toute éternité avec un autre. (Le Fils & le Saint-Esprit sont coéternels au Pére. L'ame n'est pas coéternelle à Dieu.)

Cœur; du Latin *cor.* Partie qui est le principe de la vie d'un animal, qui vit la prémiére, & qui meurt la derniére; elle est située au milieu de la poitrine, & formée en piramide, ou en maniére de pomme de pin. (Le cœur bat, se meut, palpite, soûpire. Le cœur a deux ventricules & deux oreilles. Le sang entre dans le cœur par deux artéres. Les ouvertures du cœur se forment par des valvules. Les animaux timides ont le cœur plus gros à proportion que les autres.

Tout abatu qu'il fût, il demeura vainqueur,
Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire;
Et Mars ne lui-laissa rien d'entier que le *cœur.*
Epitaphe du Maréchal de Rantzau.)

Cœur. [*Stomachus.*] Ce mot se prend quelquefois pour l'estomac, où se fait la digestion des viandes. Comme quand on dit, *il a mal au cœur. Cette viande fait soulever le cœur. Défaillance de cœur.*

* *Cœur.* [*Animus.*] Courage. Hardiesse. (Manquer de cœur. Prendre cœur. Donner du cœur. Il a un cœur de lion. Il a le cœur haut. La naissance hausse le cœur des Gentilshommes. Les heureux succès enflent le cœur des victorieux. C'est un homme sans cœur.

La fortune jalouse & l'amour infidéle,
Ne lui laissoient ici que son grand *cœur* pour elle.
Corneille.)

☞ Le *cœur* banit la crainte, il empêche de reculer dans une action: le courage donne de la hardiesse, il fait entreprendre: la valeur embrasse l'ocasion, elle exécute. *Abé Girard, Syn. Franç.*

* On dit, par maniére de proverbe, *contre fortune bon cœur;* pour dire, que c'est dans l'adversité qu'il faut témoigner le plus de courage.

* On dit d'un homme qui est glorieux & pauvre, *qu'il a le cœur haut & la fortune basse.*

* *Cœur.* [*Animus.*] Esprit. (Mon fils, écoutez mes paroles, & mettez-les dans vôtre cœur. Il me reste sur le cœur quelque chose contr'elle. *Voit. l. 2. 3.* Il faut que je vous dise tout ce que j'ai sur le cœur. Dieu est le scrutateur des cœurs. Dieu sonde les cœurs, & lui seul les connoît. Le Sage doit aprendre à connoître le cœur de l'homme, pour prendre chaque homme par son propre penchant, & le mener par-là au bien.)

* *Cœur.* [*Lætitia, gaudium.*] Plaisir, joie. (Baiser de fort bon cœur. *Voiture.*)

* *Cœur.* [*Magnanimitas, generositas.*] Fierté. Maniére d'ame généreuse, & incapable de foiblesse & de lâcheté. Caractére d'ame plein de bonté, de tendresse, de générosité & d'amitié.

Son *cœur* né fier, & qui jusqu'à ce tems
Avoit été nourri d'un doux encens.
Gresset, Ververt.

C'est un homme tout de cœur. Il a le cœur bon. Elle a du cœur. Il a le cœur & l'esprit bien faits. Son cœur est au-dessus des sceptres & des couronnes. *Voit. l. 7.* Prendre un cœur de Roi. *Vaug. Quint. Curce, l. 4.* Avoir le cœur droit & sincére.)

* *Cœur.* [*Volontas, studium.*] Ressentiment, reconnoissance. (Je reconnois vos bontez avec ce cœur que vous savez que j'ai. *Voit. l. 1. 16.*)

* *Cœur.* [*Memoria.*] Mémoire. (Savoir par cœur. Aprendre par cœur. Je mets bien avant dans mon cœur les moindres choses qu'elle me dit.)

† * On dit, *dîner* ou *souper par cœur;* pour dire, ne dîner ou ne souper point, non pas volontairement, mais contre son gré. *On l'a fait dîner par cœur;* c'est-à-dire, on ne lui a point donné à dîner. Cette façon de parler est du langage familier. On dit aussi *à cœur jeun.* [*Jejuno stomacho.*]

* *Cœur.* [*Mens, cogitatio.*] Sentiment. (Le cœur de Philis dément ses yeux de tout ce qu'ils avoient avancé. *Ouvrir son cœur à un ami.* [*Amico nudare animos.*] C'est-à-dire, lui découvrir ses sentimens. *Pénétrer jusques dans les replis du cœur d'une personne.* [*Scrutari.*] C'est-à-dire, voir ce qu'une personne pense, & quels sont ses sentimens.

☞ L'Auteur des *Réflexions morales*, dit: *L'esprit est toûjours la dupe du cœur. Chacun dit du bien de son cœur, & personne n'en ose dire de son esprit. L'esprit ne sauroit joüer long-tems le personnage du cœur.*

Cœur. [*Voluntas, cor.*] Volonté. (Il faut servir Dieu de cœur, le prier de cœur, & l'aimer de tout son cœur.) *Le cœur des Rois est en la main de Dieu.* C'est-à-dire, il dispose de leur volonté. (L'endurcissement du cœur.)

* *Cœur.* [*Desiderium, animus.*] Désir, envie. *Avoir le cœur au métier.* C'est-à-dire, avoir un grand désir de réussir en quelque chose qu'on a entrepris. *Le cœur lui en dit.* C'est-à-dire, il souhaite, il a envie. *De l'abondance du cœur la bouche parle.* Pour dire, qu'on parle volontiers de ce qu'on désire.

En ma faveur Daphné ne s'est point déclarée,
J'espére cependant avoir un jour sa foi;
Mon *cœur* me le promet, c'est mon *cœur* que j'en croi.
La Fontaine.)

† *Cœur.* [*Libido.*] Passion. (Pour plaire il faut remuer le cœur, & laisser l'esprit tranquille.) *Il s'en est donné au cœur joie.* C'est-à-dire, il a satisfait sa passion.)

* *Cœur.* [*Amor, studium.*] Amitié, amour, inclination. (Enseigner le chemin du cœur.) *Trouver le chemin du cœur de quelque belle;* c'est-à-dire, le moïen de gagner son amitié. (Donnez-moi vôtre cœur, ou point de quartier. *Scar.*) *Jetter son cœur à la tête des gens;* c'est-à-dire, faire les avances en matiére d'amour.

* *Cœur.* [*Cor.*] Une perſonne qui a de la bonté & de l'amitié. (Je me tiens heureux d'avoir place dans le meilleur cœur du monde. *Voit. l. 42.* Il faut bien des qualitez pour compoſer un bon cœur. Tout le monde prétend en être doüé ; mais cette prétention univerſelle n'empêche pas qu'un vrai bon cœur ne ſoit de toutes les marchandiſes la plus rare.

* *Cœur.* [*Cor, animus.*] On atribuë au *cœur* par figure les mêmes choſes qu'à l'eſprit, & qu'à la perſonne. Exemples : *Le cœur a ſon langage comme l'eſprit a le ſien. L'eſprit doit conduire les ſentimens du cœur. Mon cœur me conſeille de me remettre dans vos fers. Voiture. Le cœur me dit que vous êtes le plus cher de mes amis. Maucroix , Sch. l. 2.*

* *Cœur.* Ce mot entre encore figurément dans pluſieurs phraſes. *Adieu , quoique le cœur m'en fende. Voiture.* C'eſt-à-dire, je vous dis adieu avec beaucoup de regret. *Se ronger le cœur. Voit.* C'eſt-à-dire, ſe chagriner. *Cela lui tient au cœur.* C'eſt-à-dire , cela le fâche. Ces mots ſignifient auſſi , *il a une grande envie de venir à bout de quelque choſe , qu'il a dans l'eſprit.*

Prendre une afaire à cœur. [*Rem cordi habere.*] C'eſt-à-dire , l'entreprendre avec afection.

Parler à cœur ouvert. [*Animo ſincero.*] C'eſt-à-dire , ſincérement , franchement , & ſans diſſimulation.

* *Mon cœur.* [*Animule mi , meum corculum.*] Terme de *Careſſe* , qui marque qu'on aime tendrement la perſonne à qui on dit ces mots. (Je vous aſſûre , mon cœur , que je mourrai plûtôt que de changer.)

* *Cœur.* [*Medium.*] Milieu. (Être au cœur de l'hiver. *Ablanc.* Être au cœur de l'été. *Vaug. Quint. Curce , l. 3.* Cette Ville eſt au cœur de la France. *Abl.* Le cœur du chêne.) *Le cœur de la cheminée* , c'eſt le dedans.

* *Cœur.* [*Folium luſorium miniato corde ſignatum.*] Terme de *Jeu de cartes.* C'eſt la figure d'un *cœur*, qui eſt de couleur rouge, & dont on voit pluſieurs nombres ſur diverſes cartes. Ainſi l'on dit , *Un as de cœur , un ſix* ou *un ſept de cœur , un roi de cœur , &c.*

* *Cœur.* [*Medium ſcutum.*] En terme de *Blaſon* , c'eſt le milieu de l'écu , qu'on apelle auſſi *abîme.*

* *Cœur.* [*Medium.*] Terme de *Vitrier.* Le milieu de la verge de plomb, qui a deux côtez qu'on apelle aîles.

Cœur. Terme d'*Aſtronomie.* On apelle , *Cœur du ſcorpion* , & *cœur du lion* , deux étoiles de la prémiére grandeur , qui ſont dans les ſignes du ſcorpion & du lion. Il y a auſſi le *cœur de l'hydre.*

Cœur fleuri. Eſpéce de linge ouvré , qui ſe fait en Picardie.

C O F.

Cofin, (Coffin,) *ſ. m.* [*Cophinus.*] Les Vaniers apellent *cofin*, un petit panier d'oſier, haut & rond, avec un couvercle & une anſe, propre à mettre quelques livres de chandelle, ou autre choſe, comme des fruits, &c. (Un joli cofin , faire un cofin.)

Cofin. Ancien terme, qui ſignifie dans les ſtatuts des Pâtiſſiers ; ce qu'on nomme préſentement *Corbillon d'oublieux.*

Cofiné, (Coffiné ;) *adj. Ardoiſe cofine ;* c'eſt une ſorte d'ardoiſe un peu voûtée , qui ſert à couvrir les dômes , & autres édifices , dont la couverture ſe tourne en rond.

Se cofiner, (Se coffiner,) *v. r.* [*In ſpiram , in orbem contorqueri , convolvi.*] Terme de *Fleuriſte.* Il ſe dit des œillets , & veut dire , que les feüilles ſe friſent , & qu'au lieu de demeurer étenduës, elles ſe recoquillent & ſe pliſſent. (Les feüilles de mes œillets ſe cofinent toutes.)

Cofre, (Coffre,) *ſ. m.* [*Arca.*] Ouvrage de bois , creux & quarré comme une caiſſe , qui a un couvercle qu'on ferme à clef, & qui eſt propre à mettre des hardes & du linge , &c. Un *cofre* dont le couvercle eſt en rond , s'apelle *un bahut.* (Cofre couvert de cuir : cofre de caroſſe.)

Cofre fort. [*Arca ærea , ferrea , argentaria.*] C'eſt un cofre de fer , ou de bois , épais , garni de toile ou de bandes de fer , où l'on ſerre de l'argent , &c. On y met ordinairement une forte ſerrure à pluſieurs pênes , & dificile à ouvrir.

(La clef du *cofre fort* & des cœurs , c'eſt la même.
La Fontaine.)

† *Les cofres du Roi.* [*Ærarium Regium.*] Ces mots ſe diſent du tréſor du Roi , où entrent les recettes des domaines & des autres revenus du Roi. (Cela n'eſt pas entré dans les cofres du Roi.)

† On dit des pertes qui tombent ſur quelcun : *Cela ſera ſur ſes cofres.* [*In illum recident illi ſumptus.*]

* *Cofre.* [*Organi muſici corpus.*] Terme de *Lutier.* Le corps & l'aſſemblage des parties du clavecin , ou de l'épinette.

* *Cofre.* [*Corpus cervi.*] Terme de *Chaſſeur.* C'eſt le corps du cerf, du daim , ou du chévreüil, lorſqu'on en fait la curée. (Mettre le cofre du cerf en une place belle & herbuë. *Sal.*)

Cofre. Terme de *Médecine.* C'eſt le creux du corps humain ſous les côtes , qui contient le cœur & les poumons.

* *Cofre de preſſe.* [*Quadratum tignum excipiendo marmori inciſum.*] Terme d'*Imprimeur.* Bois où eſt enchâſſé le marbre.

Cofre. [*Militaris ſtatio media in foſſa excavata.*] Terme de *Guerre.* C'eſt un logement creuſé dans un foſſé ſec & élevé de deux piez au deſſus du fond du foſſé , & où il y a des embraſures pour tirer ſur les aſſiégeans , & les repouſſer quand quand ils veulent paſſer le foſſé. Ce *cofre* reſſemble à une caponniére : il eſt profond de ſix à ſept piez , & ſe fait toûjours dans le foſſé , au lieu que la caponniére ſe fait quelquefois ſur le glacis. Voïez *Caponniére.*

Cofre , ſignifie auſſi un cercuëil , une biére pour enterrer les morts.

† * On dit d'un homme qui fait mal quelque choſe : *Il s'y entend comme à faire un cofre.* Maître Adam , Ménuiſier de Névers , l'a dit agréablement de ſes poëſies.

† * *Piquer le cofre.* Cela veut dire , atendre aſſis ſur un cofre.

* *Elle eſt belle au cofre.* [*Deformis naturâ , ſed dote formoſa.*] Proverbe , pour dire , qu'une fille eſt laide , mais qu'elle eſt riche.

Raiſonner comme un cofre. Façon de parler proverbiale ; c'eſt raiſonner mal , raiſonner de travers & ſans eſprit.

Rire comme un cofre. Autre façon de parler proverbiale ; c'eſt rire à gorge déploïée.

☞ Dans pluſieurs provinces , *cofre* & *trouſſeau* ou *trouſſel* , ſont ſinonimes. On apelle ainſi les habits , linge & hardes , que les parens donnent à leur fille lorſqu'elle ſe marie. Les gens riches

ne font point eſtimer à certaine ſomme le *cofre* : mais dans le bas ordre, on ne manque point d'y fixer un prix qui fait partie de la dot ; & s'il n'eſt pas fixé, la femme ne peut point prétendre de reſtitution ; elle peut ſeulement emporter ce qui exiſte. Si pendant le mariage le mari y met un prix, la femme ne peut le demander, que comme étant le prix d'une vente qu'elle en a faite à ſon mari. Voïez *Catelan*, *tom.* 2. *liv.* 4. *ch.* 31. Voïez auſſi ſur cette matiére, dans les Païs Coûtumiers, *Melun*, *art.* 276. *Sens*, *art.* 268. *Auxerre*, *Troyes*, *Châlons*, *Bretagne.*

† * COFRER, (COFFRER,) *v. a.* [*Aliquem in carcerem trudere.*] Mettre en priſon. (On l'a cofré.)

. COFRET, (COFFRET,) *ſ. m.* [*Arcula, capſula.*] Ce mot ſe dit quelquefois, mais on dit plus ordinairement *un petit cofre* qu'un *cofret.*

COFRETIER, (COFFRETIER,) *ſ. m.* [*Faber capſarius.*] C'eſt un artiſan qui ſe ſert de bois & de cuir, & fait des cofres, des males, des valiſes, des étuis de chapeaux, des fourreaux de piſtolets, des caves, des cantines & des paniers de bagage. Le *Cofretier* s'apelle auſſi *Maletier.* Ils ont la même fête que les Libraires, *S. Jean Porte-Latine.*

COG.

COGMORIA. Mouſſeline des Indes Orientales.

COGNASSIER, (COIGNASSIER,) *ſ. m.* [*Malus cydonia.*] La coignaſſe, qui eſt le fruit du *cognaſſier*, n'eſt propre qu'à faire de la marmelade, de la pâte & du cotignac. C'eſt un arbre qui reſſemble preſque au pomier, ſinon qu'il a les feüilles plus étroites, plus dures & plus blanches à l'envers. Il jette une fleur à cinq feüilles, ſemblable à celle du roſier ſauvage. (Le cognaſſier aime les lieux froids & humides.)

COGNATION, *ſ. f.* [*Cognatio.*] Terme de *Juriſprudence.* Lien de parenté entre tous les décendans d'une même ſouche, tant par les mâles, que par les femelles. *L'agnation*, au contraire, ne comprend que les décendans par les mâles. Ainſi en France on ſuit l'*agnation* pour la ſucceſſion à la Couronne. En Eſpagne & en Angleterre on ſuit la *cognation.* Avec cette réſerve pourtant que les femmes ne ſont apellées à la ſucceſſion qu'au défaut de tous les mâles.

☞ Les Canoniſtes diviſent la *cognation* en trois eſpéces : l'une eſt *ſpirituelle* : l'autre, *légale*, & la troiſiéme, *naturelle.* La prémiére *cognation* ſe contracte dans le Batême, & c'eſt une eſpéce d'adoption ſpirituelle, par laquelle nous devenons tous fréres en Jeſus-Chriſt ; & comme par l'adoption civile, on changeoit entiérement de condition & de famille ; de même dans le Batême, on devient un nouvel homme afranchi de la ſervitude originelle. Il faut obſerver que la *cognation ſpirituelle* finit dans les mêmes perſonnes qui l'ont contractée, & ne va pas plus avant. La *cognation légale* eſt introduite par la loi. La *naturelle*, eſt celle qui ſe forme par la naiſſance & par le ſang.

COGNÉE, COIGNÉE, *ſ. f.* [*Securis.*] Outil de fer, acéré, plat & tranchant en maniére de hache. (Une grande cognée. Emmancher une cognée. Le bûcheron leve ſa cognée haut, pour abatre des arbres.

Un Bûcheron perdit ſon gagne-pain ;
C'eſt ſa *cognée*, & la cherchant en vain,
Ce fut pitié là-deſſus de l'entendre.
La Fontaine.)

† * *Aler au bois ſans cognée.* Maniére de proverbe ; pour dire, entreprendre une afaire ſans avoir préparé les choſes néceſſaires pour la faire réüſſir.

† * *Jetter le manche après la cognée.* C'eſt abandonner une afaire, lorſqu'on déſeſpére de la pouvoir faire réüſſir.

COGNE-FÊTU, *ſ. m.* [*Multa agendo nihil agens.*] Un homme qui ſe donne beaucoup de peine inutile. Mot bas & populaire.

COGNER, COIGNER, *v. a.* [*Tundere, trudere.*] Pouſſer avant à force de fraper. Enfoncer quelque choſe en frapant. (Cogner un clou.)

Cogner. [*Pulſare.*] Heurter. Fraper une choſe contre une autre. (Il lui a cogné la tête contre la muraille.)

Cogner un chapeau ſur le billot. C'eſt en fraper le deſſus de la tête, pour en faire mieux la forme.

Se cogner, *v. r.* [*Illidere, impingere ſe.*] Se heurter contre quelque choſe. (Je me ſuis cogné la tête contre ce poteau.)

Se cogner la tête contre un mur. C'eſt, figurément, entreprendre une choſe impoſſible, ou dont on n'eſt pas capable.

COGNOIR, ou COIGNOIR. Inſtrument de bois dont ſe ſert un Compoſiteur d'Imprimerie, lorſqu'il veut chaſſer les coins avec leſquels il ſerre & arrête la forme dans ſon châſſis.

COH.

COHABITATION, *ſ. f.* [*Copulatio.*] Commerce criminel, qui ſe dit en terme de *Pratique.*

COHABITER. [*Flagitioſum habere commercium.*] Vivre dans une familiarité criminelle.

COHÉRENCE, *ſ. f.* [*Cohærentia in ſermone.*] Terme qui ſe dit d'un *diſcours* dont les parties ont quelque ſuite ou convenance les unes avec les autres.

COHÉRITIER, *ſ. m.* [*Cohæres.*] Terme de *Pratique.* La perſonne qui eſt héritiére avec une autre. (Contraindre ſes cohéritiers. *Patru*, *Plaid.*)

COHOBATION, *ſ. f.* [*Iterata diſtillatio.*] Diſtillation réïtérée d'une liqueur par l'alambic, qu'on fait en reverſant chaque fois ſur la matiére reſtée au fond de la cucurbite la liqueur diſtilée, pour en exalter les vertus, ou pour fixer davantage la matiére.

COHOBER, *v. n.* [*Denuò diſtillare.*] Terme de *Chimie.* Diſtiler pluſieurs fois une même choſe, en remettant la liqueur diſtilée ſur la matiére qui reſte dans le fonds du vaiſſeau diſtilatoire, & la diſtilant de nouveau. *Gla.*

COHORTE, *ſ. f.* [*Cohors.*] Terme de *Milice Romaine.* Le mot de *cohorte* répond aujourd'hui ce que nous apellons *Régiment d'infanterie.* Elle étoit compoſée de cinq à ſix cens hommes, & ces cinq ou ſix cens hommes étoient diviſez en trois manipules ou compagnies, ſous l'autorité d'un Tribun, qui étoit l'Oficier qu'on nomme préſentement *Meſtre de Camp. Ablanc. Frontin.* (Il ſoûtint avec quelques cohortes l'éfort des ennemis. *Du Ryer*, *Suplément de Quinte-Curce*, *l.* 2. *ch.* 10.)

† * *Cohorte.* Ce mot pris burleſquement & figurément, veut dire, *une troupe de monde.*

(Il brave des Sergens la timide *cohorte.*
Deſpréaux, *ſat.* 5.)

COHUË, *ſ. f.* Ce mot ſe diſoit autrefois des aſſemblées des Oficiers de Juſtice ; mais il ne ſe dit plus que des aſſemblées tumultuaires, où il n'y a point d'ordre, & où chacun parle en

en confusion. Il signifie de plus, *criaillerie*, *cris de plusieurs personnes à la fois.* (On lui a fait une cohuë, dont il a été fort touché. *Scar.*

---------- Que si pour l'avenir,
En pareille *cohuë* on me peut retenir,
Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie.
Despréaux.)

COHYNE. Arbre qui croît au pié des montagnes des Cannibales en Amérique. Sa feüille est semblable à celle du laurier. Son fruit est gros comme celui d'une citroüille médiocre. L'intérieur de ce fruit apaise la douleur de tête, apliqué extérieurement. On ne le mange point.

COI.

† COI, COIE, *adj.* [*Quietus*, *tranquillus*, *sedatus.*] Le féminin ne se dit presque point, & est bas. Tranquile, qui est en repos, qui ne fait point de bruit.

(*Cois* & discrets on les voïoit paroître.
Boisrobert, Ep.

Il cherche des lieux sombres & cois. *Bens. Rond.*) On trouve dans nos anciens Ecrivains, *Coiement*, adverbe, pour dire, tout doucement, sans bruit.

Coi, *adv.* [*Quietè*, *sedatè.*] En repos, sans faire de bruit. (Je leur commande de se tenir coi. *Abl. Luc. t. 1.*

Tu nous étourdis tous ; que ne te tiens-tu *coi?*
Ces deux personnes-ci, plus honnêtes que toi,
Devroient t'apprendre à vivre, ou du moins à te taire.
La Fontaine.)

COIFE, (COËFFE,) *s. f.* [*Capitis tegmen.*] Ce mot semble venir du Latin corrompu *cuphia*, ou *cofea.* Et en parlant de femme, c'est un morceau de tafetas rond, plissé par derriére, & ourlé tout autour, dont les Dames & les Bougeoises se couvrent la tête, qu'elles tournent autour de leur visage, & noüent un peu au dessous du menton. (Une belle coife de tafetas.)

Coife, *cornette.* C'est une *coife de toile d'ortie* dont les Dames se servent la nuit, ou lorsqu'elles sont incommodées.

Coife de nuit. C'est une *coife de toile*, qu'on met dans le bonnet de nuit.

† On dit par maniére de proverbe, *Cela est triste comme un bonnet de nuit sans coife.*

Coife de chapeau. Toile faite en forme de *coife*, dont on garnit le chapeau en dedans.

Coife de perruque. C'est un léger réseau de soie, qui sert pour atacher & étaïer les tresses de cheveux dont la perruque est composée.

* *Coife de ventre.* [*Omentum*, *epiploon.*] Terme d'*Anatomie.* C'est ce qui couvre les boïaux, & qui ressemble à un filet de Pêcheur.

Coife. [*Tunica.*] Terme d'*Anatomie.* Ce mot se dit encore d'une petite membrane, que quelques enfans ont autour de la tête, quand ils naissent.

Coife. Terme de *Botanique.* C'est l'envelope de quelques fleurs, & de quelques semences.

† * COIFÉ, COIFÉE, (COËFFÉ,) *adj.* [*Felix*, *fortunatus.*] Heureux. (Il est né coifé. Elle est née coifée. *Bens. Rond.*) Cette façon de parler, vient de l'opinion du vulgaire, qui croit que les enfans qui viennent au monde avec une *coife*, sont heureux. Cette opinion est fort ancienne. Lampride apelle cette *coife*, *pileus naturalis*, un chapeau naturel, que les Sages-femmes de son tems vendoient aux Avocats crédules, qui s'imaginoient que ce chapeau leur procureroit des clients, & un succès heureux dans leurs causes. Il ajoûte, qu'Antonin Diaduméne vint au monde, non point avec le chapeau naturel, mais avec un diadême, que l'on ne pût rompre, quelque éfort que l'on fit pour l'arracher. Balzamon, sur le *Canon 61.* du Concile *In Trullo*, a remarqué que cette superstition se répandit parmi les Chrétiens, & qu'un particulier aïant été acusé d'avoir des talismans, & d'y ajoûter foi, il fut visité, & l'on trouva dans son sein la *coife* d'un enfant né depuis peu de jours ; il tâcha inutilement de se justifier, en disant qu'elle lui avoit été donnée par une femme, qui l'assûra qu'en portant cette *coife*, elle le garantiroit de tous les éforts de ses ennemis : mais il ne pût pas éviter la peine que le Concile lui imposa. Il raporte en même tems plusieurs autres superstitions, dont le peuple étoit persuadé ; & comme, pour les autoriser, on aléguoit cette raison générale, que l'usage des Talismans & des choses qui procurent quelque bien à ceux qui s'en servent sans nuire aux autres, est innocent ; il répond que c'est une erreur très-pernicieuse, parce que l'on entre dans la convention tacite faite avec le démon, qui se sert de ce prétexte spécieux pour surprendre les hommes.

☞ Malleville, Secrétaire du Maréchal de Bassompierre, fit, contre Boisrobert, dans le tems qu'il étoit en faveur auprès du Cardinal de Richelieu, le Rondeau suivant, dont le refrain est, *coifé.*

Coifé d'un froc bien rafiné,
Et revêtu d'un Doïenné
Qui lui raporte dequoi frire,
Frére René devient Messire,
Et vit comme un déterminé ;
Un Prélat riche & fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En est, s'il le faut ainsi dire
coifé.
Ce n'est pas que frére René
D'aucun mérite soit orné,
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire,
Mais c'est seulement qu'il est né
coifé.

Les Italiens disent, *nascer vestito.*

* *Coifé*, *Coifée*, *adj.* [*Benè auritus canis.*] Ce mot se dit des chiens courans, lorsqu'ils sont bien avalez ; & que les oreilles leur passent le nez de quatre bons doigts. (Un chien bien coifé. *Sal.*)

Coifé, *Coifée*, *adj.* [*Obturatus.*] Ce mot se disant au féminin d'une bouteille, signifie qu'elle est bien bouchée avec de la filasse, de peur que le vin ne s'évente. (Bouteille bien coifée.)

Coifé, *Coifée*, *adj.* On apelle dans les Manufactures, *un drap bien coifé*, celui dont les lisiéres sont bien faites, & bien conditionnées pour la largeur & la couleur.

COIFER, (COEFFER,) *v. a.* [*Caput comere.*] Acommoder les cheveux d'une femme d'une certaine maniére sur la tête. (Les Demoiselles suivantes coifent leurs maîtresses. Coifer en moutonne, coifer en écheveau, coifer à la païsane.)

† * *Coifer.* Donner un chapeau, ou une perruque qui soit propre à quelcun, & qui lui donne un bon air. On dit aussi, *Voilà une perruque qui coife bien.*

Coifer un Livre. Terme de *Relieur.* C'eſt en arranger le tranche-file.

Se coifer, v. r. [*Capillis comere.*] Ce mot ſe dit des femmes. Acommoder & aranger de bonne grace ſes cheveux ſur ſa tête. (Madame ſe coife elle-même tous les matins. Se coifer de faux cheveux.

Pourquoi prenez-vous tant de peine
A vous *coifer* de faux cheveux ?
Margot, mon amour eſt trop vaine
Pour vous honorer de ſes vœux.
Main. Poëſ.)

† * *Se coifer.* Se couvrir la tête. *Se coifer d'un froc. Voit.* [*Monachi habitum induere.*] C'eſt-à-dire, ſe faire Moine.

† * *Se coifer.* [*Imbui aliqua re.*] S'amouracher d'une perſonne. (Elle eſt coifée de ce galand. *Benſ. Rond.*

Vôtre pére, ma foi, n'eſt qu'un bourru fiefé,
Qui s'eſt de ſon Tartufe entiérement *coifé.*
Moliére, Impoſt. a. 2. ſc. 3.

Combien de Bourgeois & Marchands,
Coifez de leurs maiſons des champs.
Perraut, Epitre ſur la Chaſſe.)

COIFEUSE, (COEFFEUSE,) *ſ. f.* [*Ciniflo.*] Celle qui gagne ſa vie à coifer & à montrer à coifer. (Une bonne Coifeuſe.)

☞ Suetone, *in Tiber. n.* 40. s'eſt ſervi du mot *ornatrix*, pour ſignifier une *Coifeuſe : Hæc matris meæ liberta & ornatrix fuit.*

COIFURE, (COEFFURE,) *ſ. f.* [*Capitis tegmen.*] Maniére dont une femme eſt coifée, avec tous les rubans & les ornemens qui acompagnent la tête. (Cette coifure-là vous ſied bien. Une belle coifure, une jolie coifure, une coifure agréable, charmante, ſuperbe, magnifique. Les femmes du Levant, en matiére d'habit, ne diférent des hommes que par la coifure. *Poulet, Relation du Levant, 1. part. pag. 115.*)

Nous voïons aujourd'hui la *coifure* des femmes auſſi baſſe, qu'elle a été autrefois élevée.

COIMENT, *adv.* [*Quietè.*] Vieux mot qui ſignifie *tranquilement, paiſiblement.*

COIN, (COING,) *ſ. m.* [*Cydonium malum.*] Fruit de Coignaſſier, ou de Coigner. C'eſt un fruit à pepin, gros, cotonneux & pierreux, qui a la figure d'une poire, qui ſent bon, qui eſt de couleur jaune, & qui eſt fort aſtringent.

Coin, ſ. m. [*Angulus, receſſus, extrema.*] Angle, côté, partie, endroit. (Le coin de l'œil, coin de ruë, coin de maiſon, coin de chambre ; le coin de la cheminée ; au coin d'un bois ; aux quatre coins de la France. On l'a cherché par tous les coins & recoins de la maiſon.

Qu'heureux eſt le mortel, qui du monde ignoré,
Vit content de ſoi-même en un *coin* retiré.
Deſpréaux.)

Tenir bien ſon coin. [*Partes ſuas tueri.*] Terme de *Jeu de Paume*, qui ſignifie ſavoir bien ſoûtenir & renvoïer les coups qui viennent de ſon côté. On dit auſſi au figuré, d'un homme qui ſe fait eſtimer, qui ſe fait diſtinguer dans une compagnie, qu'*il tient bien ſon coin.*

† * *Il n'a jamais bougé du coin de ſon feu.* C'eſt-à-dire, il n'a point voïagé hors de ſon païs, il n'a point vû le monde.

Coin. [*Typus monetalis.*] Terme de *Monoie.* Poinçon avec quoi on marque l'argent. (Loüis d'or marqué au coin de France.) Les Orféyres & les Potiers d'étain ſe ſervent auſſi de *coins* pour marquer leur beſogne.

* *Coin.* [*Modus.*] Sorte, maniére, façon.

(Vous ſavez à quel *coin* ſe marquent les bons vers.
Deſpreaux, ſat. 2.)

Coin. [*Notæ impreſſæ tegumentis librorum.*] Terme de *Relieur-Doreur de Livres.* Petit ornement autour des bouquets, qui ſont ſur le dos des Livres reliez en veau. (Pouſſer les coins.)

Coin. [*Typus ferreus.*] Terme de *Doreur de Livres.* Petit fer qui eſt figuré, qui a un manche de bois, & qui ſert à pouſſer les coins ſur le dos des Livres reliez en veau.

Coin. [*Mentiti capilli, falſa coma.*] Terme de *Perruquier.* Cheveux atachez avec un ruban autour de la tête. Cheveux que quelques Dames mettent au deſſus des oreilles. (Elle a des coins. Porter des coins.)

Coin. [*Dentes extremi.*] Les dents d'un cheval les plus proches de celles qu'on apelle crocs, où l'on connoît l'âge des chevaux.

Coin. Petit meuble en forme d'armoire que l'on place dans les *coins* d'une chambre. (Il y a des coins dont la forme eſt piramidale & va par étages.)

Coin. [*Anguli.*] Terme de *Manége.* Ce mot ſe dit des quatre angles, extrémitez ou lignes de la volte, lorſque le cheval travaille en quarré. (Ce cheval a fait les quatre coins.)

Coin. [*Angulus.*] Terme de *Tailleur.* Piéce de bas de chauſſe, qui eſt en pointe, & qui prend depuis la cheville du pié, & s'étend juſques ſous la plante des piez. (Atacher les coins d'un bas.)

Coin. [*Cuneus.*] Terme de *Cordonnier.* Petit morceau de bois pour hauſſer le cou du pié des ſouliez, lorſqu'ils ſont ſur la forme.

Coin. [*Cuneus.*] Morceau de fer ou de bois, qui a une tête & un taillant, & qui ſert à fendre du bois. (Un gros ou petit coin. Un bon coin. Le Fendeur de bois ſe ſert de coins & de maillet pour fendre des bûches. Les Canoniers ont des coins de mire, qui ſont des piéces de bois, minces par un bout & épaiſſes par l'autre, qui ſervent à élever ou baiſſer le canon lorſqu'ils mirent. Les Imprimeurs chaſſent des coins dans leurs formes, pour les ſerrer & les tenir en état. Les Charpentiers, les Maçons, & divers autres ouvriers ſe ſervent de coins pour élever leur beſogne au point qu'ils la veulent.)

Coin. [*Cuneus.*] Évolution militaire en uſage chez les Anciens, & que les Grecs apelloient *Embolon.* Voïez les *Remarques du Chevalier Folard ſur Polybe.*

* *Coin de beurre.* [*Maſſa butyri in cunei ſpeciem.*] C'eſt une piéce de beurre, telles que ſont celles qu'on vend au marché.

COINDICATION, *ſ. f.* Terme uſité en *Médecine.* C'eſt la connoiſſance de certains ſignes qui autoriſent l'indication qu'on a priſe. Ces ſignes ſont apellez *Coindicans*, comme les forces du ſujet, ſon âge, la ſaiſon, le païs, la coutume, &c.

COINE, *ſ. f.* [*Suilla cutis.*] La peau qui couvre le lard. La peau du cochon qui porte quelques doigts de lard ; car d'un petit cochon de lait, on dit la *peau*, & non pas la *coine.*

☞ COINT. Vieux mot. Beau, agréable, ajuſté. Borel le dérive de *cultus.*

Pauvre ſuis, jolie & *cointe.*
Le Roman de la Roſe.

☞ COINTEMENT. Vieux mot, que l'on trouve dans le Roman de la Rose :

> Comme elles balloient *cointement*,
> L'une venoit tout bellement.

COINTRE. Drogue médecinale, qui est du nombre des épiceries qu'on vend à Surate.

† COÏON, *s. m.* [*Ignavus.*] Ce mot est vieux & bas, & en sa place, on dit : *Lâche*, *pagnote*.

† COÏONNER, *v. a.* [*Probris lacessere.*] Faire soufrir à quelcun des indignitez, lui reprocher son infamie, sa lâcheté.

† COÏONNERIE, *s. f.* [*Ignavia*, *nugæ.*] Ce mot se dit souvent, mais dans le burlesque & en conversation. Il signifie, *bassesse*, *action de peu de cœur*, *sotises qu'on dit aux gens*, *pauvretez*. (Il lui a dit mille coïonneries. Faire des coïonneries. Soufrir des coïonneries.)

COÏT, *s. m.* Terme de *Médecine*. On prononce *co-it* en deux silabes. Il vient du Latin *coïtus*, & signifie l'*acouplement du mâle & de la femelle pour la génération*. Il se dit en général de tous les animaux, & en particulier de l'homme & de la femme, dans des discours de Médecine & de Chirurgie.

† COITE, *s. f.* [*Culcitra plumea.*] Ce mot est vieux. On dit, *Un lit de plumes*. Nicod dit que ce mot vient de κοίτη, *cubile*, lit.

Coites. Terme de *Marine*. Ce sont deux longues piéces de bois qu'on met paralleles sous un vaisseau, pour le porter quand on veut le tirer du chantier, afin de le mettre à l'eau. On apelle aussi *Coites de guindas*, des piéces de bordage qui apuient les bouts du guindas, & sur lesquelles il tourne horizontalement.

COL.

COL, *s. m.* Espéce de cravate sans pendans, fort à la mode.

COLACHON, *s. m.* Instrument de musique, fort commun en Italie, qui a deux ou trois cordes, qui est long de quatre ou cinq piez, & qui a la figure d'un luth, excepté qu'il a le manche bien plus long. *Mers.*

COLARIN, *s. m.* Terme d'*Architecture*. Frise du chapiteau de la colonne toscane & dorique.

† COLAS, *s. m.* [*Nicolaus.*] Nom d'homme, qui signifie *Nicolas*, & qui ne se dit qu'en burlesque. Il se prend aussi pour quelque nom d'homme que ce soit.

> (*Colas* est mort de maladie,
> Tu veux que j'en plaigne le sort,
> Ma foi, que veux-tu que j'en die,
> *Colas* vivoit, *Colas* est mort.)

COLATÉRAL, COLATÉRALE, (COLLATÉRAL,) *adj.* [*Transversus cognationis gradus.*] Terme de *Palais*. Qui n'est pas héritier en droite ligne. Ainsi on dit, *Il est en ligne colatérale. Philippe le Long est le prémier des Rois de France de la troisiéme race, qui ait succédé à la Couronne en ligne colatérale.*

COLATÉRAUX, (COLLATÉRAUX,) *s. m.* [*Transverso cognationis gradu juncti.*] Terme de *Pratique*. Ce sont les oncles, les neveux & les cousins. (Héritiers qui sont en ligne colatérale.)

COLATION, (COLLATION,) *s. f.* [*Cœnula.*] Léger soupé qu'on fait les jours de jeûne, où l'on s'abstient de viande, de beurre, & même de fromage. (Colation légere, succinte. Faire colation.) C'est aussi un repas léger que l'on fait en diférens tems de la journée. En ce sens, on dit, *Donner* ou *présenter la colation : une colation magnifique : faire une légere colation.* En Provence & en Languedoc, la *colation* est le *Déjeûné*. Dans l'Anjou, & dans le Maine, c'est le *goûté*. Caseneuve dérive ce mot du Latin *collatio*, qui signifie non-seulement *taille*, & *contribution*, mais encore *repas*, ou bien l'*écot & la contribution qu'on fait pour la dépense d'un repas.* Ferrari, dans ses *Origines de la langue Italienne*, mot *collazione*, est du même sentiment : c'est, dit-il, le déjeûner des écoliers, qui mettent ensemble tout ce qu'ils ont aporté à l'école, dont ils composent un repas médiocre. Filesac, dans son *Traité du Carême*, adopte cette opinion. Dom Lancelot, dans sa *Dissertation de l'Hémine*, a pris une autre route : il dit, *pag. 77.* qu'après Vêpres, les Moines de saint Benoît demeuroient dans le cloître, où l'on faisoit quelque lecture ; qu'ensuite on sonnoit une cloche pour avertir de laver les mains, afin d'aler boire au réfectoire ; qu'après on lisoit encore, & puis on donnoit le signal pour la *colation*. Il ajoûte ensuite, *pag. 109.* que les Moines s'étant relâchez de la rigueur du jeûne, pendant lequel on ne faisoit qu'un seul repas, ils obtinrent la permission de boire le soir ; & dès ce tems-là, on commença de faire la lecture dans le réfectoire, au lieu qu'auparavant on la faisoit dans le chapitre, ou dans le cloître ; & pour s'y rendre, on disoit, *ire ad collationem ;* ce que l'on continua de dire, pour aler au réfectoire, ou, selon l'expression de S. Bernard, *accedere ad lectionem collationum.* Pasquier a remarqué dans ses *Recherches*, que les séculiers ont emprunté le terme *colation* des Moines. Sous ce terme *collatio*, il faut entendre la lecture des vies & des ouvrages des Péres. Voïez *Ménage, dans ses Origines, & Dom de Vert, dans son explication des cérémonies de l'Eglise, p. 102. 103.*

Colation. [*Merenda.*] Repas qu'on fait entre le dîné & le soupé. (Servir la colation à la Reine. Aporter la colation. Donner la colation.)

COLATIONNER, (COLLATIONNER,) *v. a.* [*Merendam facere.*] Faire colation. (Alons colationner. Je viens de colationner.) Ce mot *colationner*, en ce sens, est un mot de Province.

Colationner, *v. a.* [*Exempla recognoscere exscripta ab archetypo.*] Terme de *Pratique*. C'est conférer une copie avec l'original, pour voir si elle y est conforme. (Colationner les piéces.)

Colationner. [*Explorare foliorum fidem.*] Terme de *Relieur* & *Libraire*. Vérifier s'il ne manque point de feüillets à un Livre, soit par les signatures à l'égard des cahiers, soit par les chifres à l'égard des feüillets. (Colationner un Livre.)

COLATURE, *s. f.* [*Purificatio quæ fit percolando.*] Terme de *Pharmacie*. Séparation d'une liqueur d'avec quelque impureté ou matiéres grossiéres, avec un couloir.

COLCHIQUE, *s. f.* [*Colchicum commune.*] Fleur de couleur vineuse qui fleurit en Automne.

Colchique, ou *Mort aux chiens.* [*Colchicum.*] Plante qui croît dans les prez & sur les montagnes. Elle contient beaucoup d'huile, de phlegme, de sel essentiel & fixe. Sa racine est formée de deux tubercules, qui causent la mort, si on les prend intérieurement, en se gonflant comme une éponge dans la gorge & dans l'estomac. On les emploie pour le rhumatisme & la goutte, en les apliquant extérieurement.

COLCOTAR. Espéce de vitriol rouge naturel : que l'on nomme *Chalcitis*, ou *Chalcite.*

Cole, (Colle,) *s. f.* [*Gluten, glutinum.*] Sorte de compofition qui aftreint & unit des chofes qui étoient féparées. Il y a diverfes efpéces de *coles ;* celle qu'on apelle *cole forte*, *cole de poiffon. Cole de farine. Cole de Ménuifier.*

† * *Cole.* [*Commentum, nugæ.*] Terme fort bas, qui fignifie, *bourde ; defaite frivole.* (Il m'a donné de la cole.)

Colé, Colée, (Collé,) *part.* & *adj.* [*Glutinatus.*] Ataché avec de la cole. (Papier colé.)

* *Colé, Colée, adj.* Ataché fortement à quelque chofe. Joint à quelque chofe d'une maniére qu'il femble qu'il y foit ataché & comme *colé.* Ainfi l'on dit : *Cet homme fe tient fi bien à cheval qu'il femble colé fur la felle. L'ame de David étoit colée à celle de Jonathas.* Saci.

Colége, (Collége,) *f. m.* [*Collegium, gymnafium.*] Le mot *Collegium*, en Latin, eft un terme *générique*, qui fignifie proprement un *corps*, ou *une affemblée, de quelque efpéce de perfonnes qu'elle foit compofée.* Ainfi on difoit également chez les Romains, *le Colége des Pontifes*, & le *Colége des Charpentiers.* Dans le droit on entendoit par *Collegia* toutes fortes d'affemblées, dont les unes étoient autorifées par le Prince, & les autres prohibées. A l'égard du mot *Colége*, en François, il a une fignification moins étenduë. Par ce terme on n'entend communément qu'une maifon deftinée à l'inftruction de la jeuneffe, & dans laquelle il y a des Maîtres qui enfeignent, & des Ecoliers qui aprennent. On ne voit pas qu'avant le quatorziéme fiécle, on fe fervît du mot *Colége*, pour fignifier *une école publique.* Dans les titres de fondation des plus anciens *Coléges* de l'Univerfité de Paris, tels que celui de Sorbonne, de Harcourt, des Bons Enfans, des Tréforiers, &c. on ne trouve point le mot *Colége*, *Collegium.* On fe fervoit alors du mot *Scholæ*, *Ecoles*, pour défigner les lieux où l'on enfeignoit. (Un bon Colége.) *Un Colége borgne ;* c'eft un Colége où il n'y a point d'Ecoliers, ou au moins où il y en a très-peu.

> Renvoïer un favant dans le fond d'un *Colége.*
> *Defpréaux.*)

Le fiftême d'éducation établi dans les *Coléges* auroit grand befoin de réforme. Emploïer le tems le plus précieux de la vie à aprendre quelques mots de Latin, c'eft un abus très-fenfible dont tout le monde fe plaint. Voïez ce que les Auteurs de l'Encyclopédie ont dit à ce fujet à l'article *Colége.*

Le Colége des Secrétaires du Roi. [*Collegium.*] C'eft la compagnie des Secrétaires du Roi. *Le Colége des Cardinaux*, ou *le facré Colége.* Ce font foixante & dix Cardinaux, divifez en trois ordres, fix Evêques, cinquante Prêtres & quatorze Diacres. Cela a été ainfi déterminé par une Bule de Sixte V. (Il y a dans l'Empire trois Coléges, le Colége des Electeurs, le Colége des Princes, & le Colége des Villes Impériales.)

Colégial, Colégiale, (Collégiale,) *adj.* [*Ecclefia Collegialis.*] Ce mot fe dit des Eglifes où il y a des Chanoines qui ont pour chef un Abé, ou un Prieur. (Eglife Colégiale. *Patru, Plaid. 4.*)

Colégial, Colégiale, adj. [*Infulfus.*] Qui fent le Colége. *Vos maniéres font fort colégiales ;* c'eft-à-dire, n'ont rien de l'air du beau monde.

Colégue, (Collégue,) *f. m.* [*Collega.*] Compagnon dans quelque charge publique. Celui qui partage avec nous la peine qu'il y a à s'aquiter de quelque charge de Magiftrature.

Coler, (Coller,) *v. a.* [*Glutinare.*] Faire tenir avec de la cole. Joindre par le moïen de la cole des chofes féparées. (Coler du papier. Coler du carton.)

Se coler, v. r. [*Glutinari.*] S'atacher par le moïen de la cole. (Feüillet qui fe cole.)

† * *Se coler.* Se mettre, fe joindre fi près de quelque chofe qu'il femble qu'on y foit comme ataché & comme colé. (Se coler contre une muraille.

> Il eft toûjours *colé* fur le fein qu'il adore.
> *Benferade, Rondeaux.*)

Colera-Morbus, *f. m.* [*Cholera repentina, dejectio fimul & vomitus.*] Maladie violente où il fe fait un épanchement de bile par haut & par bas. (Il eft mort d'un *colera-morbus.*)

Colére, *f. f.* [*Ira.*] Défir de vengeance de laquelle nous croïons pouvoir venir à bout, mais un défir trifte & mêlé de déplaifir, dans la penfée que nous avons qu'on nous a méprifé & traité indignement, ou quelcun de ceux qui nous apartiennent. (Se mettre en colére contre quelcun. Apaifer fa colére. *Abl. Arr.*

> D'un oubli généreux la gloire eft le falaire :
> C'eft imiter les Dieux que vaincre fa *colére.*
> *Richelet, Coriolan, act. 4.*)

Nôtre colére ne peut durer contre ceux qui nous font des foûmiffions. L'amour eft fans raifon, & la colére fans confeil. La foûmiffion des vaincus a défarmé fa colére. La colére lui avoit bouché les oreilles. *Vaug. Quint. l. 8. ch. 1.* Leur colére fe redouble par la confidération des mœurs du Prince. *Abl. Tac. ann. l. 2.*

> Sur ce fujet pour écrire avec grace,
> La *colére* fufit & vaut un Apollon.
> *Defpréaux.*)

☞ Ce Philofophe qui difoit à fon efclave, qui avoit manqué de faire quelque chofe : *Je te batrois, fi je n'étois en colére*, connoiffoit bien la violence de cette paffion. *Apopht. des Anciens.*

Colére, adj. [*Iracundus.*] Qui eft fujet à fe mettre en *colére.* (Efprit colére. Femme colére.) Horace veut qu'on repréfente Achille *colére. S. Evrem.* Ce mot fe dit auffi des autres animaux, & même des chofes inanimées.

On dit, *que la mer eft colére ;* pour dire, qu'elle eft émuë & agitée. *Cet arbre n'a pû réfifter à la colére des vents ;* c'eft-à-dire, à leur violence.

* On dit, *que le Ciel eft en colére*, quand le tonnerre gronde.

* On atribuë même de la *colére* à Dieu, quoiqu'il foit exemt de paffions, & cette *colére* ne fignifie alors autre chofe que fa juftice, par laquelle il veut punir les péchez des hommes.

Pourquoi ne fe pas fervir de *quérelle commune ?*

Colérique, *adj.* [*Stomachofus.*] Qui eft fujet à la colére. Qui a un tempérament qui le porte à la colére. (Il eft trop colérique, & cela lui fait tort.

> Je hais de tout mon cœur les efprits *colériques.*
> *Moliére.*)

Coleret. (Colleret.) Filet de Pêcheur, dont on fe fert fur les côtes de Normandie.

Colerette, (Collerette,) *f. f.* [*Linteolum.*] Mot de Champagne, de Picardie & de Normandie. C'eft une forte de grand colet de toile que les païfanes portent fur le cou, & qui s'atache par devant & par derriére.

Colet, (**Collet**,) *f. m.* [*Collare.*] Rabat. Le mot de *colet* ne femble pas fi ufité que celui de rabat. (Un colet bien fait. Un petit colet.)

* *Un homme à petit colet*, ou fimplement, *un petit colet.* Ces mots fe difent des gens d'*Eglife*, à caufe du petit colet qu'ils portent. Ils fe difent auffi d'un homme qui s'eft mis dans la dévotion & dans la réforme. [*Difciplinæ feverioris cultor.*] On le dit quelquefois en mauvaife part, des hipocrites, qui afectent des maniéres modeftes, & fur tout de porter un petit colet. [*Simulator hypocrita.*]

Colet de pourpoint. [*Affutum thoracis indufio colli tegmen.*] Partie du pourpoint, qui eft au deffus du corps du pourpoint, & qui entoure le cou de la perfonne. (Un colet de pourpoint trop bas, trop haut.)

Prendre une perfonne au colet. [*Aliquem apprehendere.*] Saifir une perfonne au colet. *Abl.* C'eft-à-dire, le prendre par le cou.

☞ Mais que plûtôt fon jeu mille fois te ruine
Que fi la famélique & honteufe lezine
Venant mal-à-propos la faifir au *colet*,
Elle te réduifoit à vivre fans valet.
Defpréaux, fat. 10.

† * *Prêter le colet.* [*Pugnam non recufare.*] Effaïer fes forces avec celles d'un autre. Voir fi on a autant d'efprit, ou d'adreffe qu'un autre. (Il veut prêter le colet à tous ceux qui favent écrire. *Benferade.*)

Colet de chemife. C'eft une piéce de toile double coufuë au haut de la chemife, & qui s'atache autour du cou.

Colet de manteau. Petit morceau d'étofe quarré ou rond, qui eft ataché au deffus du corps du manteau, & qui couvre les épaules.

Colet de hote. Terme de *Vanier.* La partie la plus haute du dos de la hote.

Colet de forme de foulié. [*Pars calcei refpondens talo.*] Terme de *Formier.* La partie de la forme qui répond immédiatement au talon.

Colet de tombereau. La partie du devant du tombereau qui s'éleve au deffus des gifans.

Colet de chandelier. [*Pars fuperior.*] Terme d'*Orfévre.* La partie du chandelier qui s'éleve fur le pié du chandelier. Ils difent auffi *Colet d'aiguiére*, *de flacon*, *&c.* C'eft-à-dire, la partie par laquelle ces vaiffeaux font atachez à leur pié.

Colet. [*Collum.*] Terme d'*Artillerie.* C'eft la partie du canon où le métal eft le moins épais.

Colet de poche. Colet de violon. [*Pars extrema.*] Terme de *Lutier.* C'eft la partie de ces inftrumens qui eft au bout du manche, & qui eft faite en croffe.

Colet de flambeau. Terme de *Cirier.* C'eft le bout de la méche de fil blanc, qui paroît à l'extrêmité des bougies de table, des cierges, & des flambeaux, par où on les alume. Les Chandeliers apellent auffi le *Colet d'une chandelle*, le coton qui fort hors du fuif.

Colet d'étai. On apelle ainfi un tour que fait l'étai fur le ton du mât. Le *colet d'étai* fe place au deffus de tous les hautbans, & il paffe entre les deux barres de hune d'avant.

Colet. [*Laqueus.*] Terme de *Chaffeur.* Corde qu'on tend avec un nœud coulant pour atraper quelque bête, comme renard, liévre, lapin. (Prendre les bêtes au colet.)

Colet d'arbre. [*Pars radicis fuperior.*] Terme de *Jardinier.* C'eft la partie baffe de la tige d'un arbre, cachée dans la fuperficie de la terre. (Il faut empêcher qu'il ne refte des racines au colet d'un arbre, parce que la chaleur les altérant, l'arbre en foufre. *Quint. Jardins, t. 1.*)

Colet de plante. Terme de *Fleurifte.* C'eft le haut de la plante. (Endommager le colet d'une plante. *Culture des fleurs, ch. 9.*)

Colet de veau, ou *de mouton.* [*Vituli jugulum.*] Terme de *Boucher.* C'eft la partie de ces animaux qui eft au haut des côtes, & de deffus laquelle on leve l'épaule.)

Colet de bufle, ou *Coletin.* Voïez *Bufle.*

Coleté, (**Colleté**,) *adj.* [*Collari infignis.*] Terme de *Blafon.* Se dit des animaux qui ont des coliers d'un émail diférent.

Coleter, (**Colleter**,) *v. a.* [*Injectis in collum manibus luctari.*] Prendre au colet. Saifir au corps, & s'éforcer à terraffer. (Cirus foûtint l'ataque d'un ours, & l'aïant coleté tomba avec lui. *Abl. Ret. l. 2. c. 9.*)

Coleter. Terme de *Chandelier.* C'eft faire le colet des chandelles plongées, enforte que les deux branches de la méche reftent féparées.

Se coleter, *v. r.* Se prendre au colet. Combatre corps à corps, & tâcher de fe terraffer l'un l'autre.

La mort qui fe plaît à la lute,
Voïant Guillaume Colletet,
Qui fa Claudine *coletoit*,
D'une jaloufe ardeur éprife,
Le grand Colletet *coleta.*
Ménage, Poëfies.

Coletier. (**Colletier.**) Celui qui fait & vend des colets de bufle.

Coletin, (**Colletin**,) *f. m.* [*Thorax fine manicis.*] Pourpoint fans manche.

Coletin, *f. m.* [*Corium perigrini, pectus & humeros veftiens.*] C'eft une forte de grand mouchoir de cou de cuir, fur lequel il y a des coquilles, & que portent de pauvres gens qui vont en pélérinage.

Coletiques. (**Colletiques.**) On donne ce nom aux médicamens deficatifs & aftringens, qui rejoignent & rétabliffent dans leur union naturelle les parties féparées d'une plaie ou d'un ulcére.

Coleur. (**Colleur.**) On apelle ainfi dans les Manufactures, un ouvrier qui cole ou empefe les chaînes des draps avant de les monter fur le métier.

Coleur de feüilles, ou *Cartonnier.* Celui qui fabrique des cartons.

Colias. Poiffon qui reffemble beaucoup au maquereau, mais qui eft marqué de points noirs & de lignes obliques fur la peau. Il eft bon à manger, mais indigefte.

Colibry. Petit oifeau de l'Amérique, dont on louë extrêmement la beauté.

Colier, (**Collier**,) *f. m.* [*Monile.*] Ce mot, généralement parlant, fignifie *tout ce qui entoure le cou.*

Colier. [*Collare clavis præfixum.*] Ce mot fe dit d'un cercle de métal que les efclaves portent au cou.

Colier. Il fe dit des bandes de cuir que les chiens portent au cou. Les chiens qui gardent le bétail, ou qui vont à la chaffe du loup, portent des *coliers* garnis de pointes de fer, pour empêcher que le loup ne les étrangle.

Colier. Terme de *Pêcheur.* C'eft la corde qui tient le bout du verveux, & qui l'arrête au pieu fiché dans l'endroit où on le veut tendre.

Colier. Terme de *Marine.* On apelle *Colier d'étai*, un bout de groffe corde femblable à l'étai.

L'usage du *colier d'étai*, eſt d'embraſſer le haut de l'étrave, & d'aler ſe joindre au grand étai, où il eſt tenu par une ride.

Colier. Terme de *Fleuriſte.* C'eſt une ſorte de cordon qui ſe trouve dans quelques anémones doubles, & qui en diminuë la beauté.

Colier de perles. Fil de perles que les jeunes Dames portent au cou pour ſe parer.

Colier d'ambre. Pluſieurs grains d'ambre enfilez dans un fort petit ruban que les Dames portent au cou.

Colier de l'Ordre. [*Torques.*] C'eſt la marque de quelque Ordre de Chevalerie.

Colier du ton, ou *Colier de chouquet.* Terme de *Marine.* C'eſt un lien de fer fait en demi-cercle, qui conjointement avec le ton & le chouquet, ſert à tenir les mâts de perroquet & de hune.

Colier de cheval. [*Collare.*] Morceau de cuir qui entoure le cou du cheval de harnois, qui eſt compoſé de deux atels de bourre & d'un lit de paille.

Un chien au grand colier. [*Anteſignanus.*] C'eſt un chien d'atache qui conduit les autres. Ces mots ſe diſent figurément d'un habile homme, qui a grand crédit parmi ceux de ſa compagnie, & qui entraîne les autres à ſon opinion.

(† * De ces *Auteurs au grand colier*
Qui penſent aler à la gloire,
Et ne vont que chez l'Epicier.
Scarron.)

Coliers de défenſe. Ce ſont pluſieurs cordes tortillées en rond comme un colier, qu'on met à l'avant des chaloupes, ou autres petits bâtimens, à la place des défenſes ordinaires.

COLIFICHET, *ſ. m.* [*Frivola*, *quiſquiliæ.*[Bagatelle. Choſe de rien. (Il eſt riche en colifichets.) Ce mot ſe dit des petits ornemens d'Architecture, des piéces de peu de valeur, qu'on trouve dans les cabinets de certains curieux. Il ſe dit auſſi des morceaux de papier, de carton, ou de parchemin, coupez proprement avec des ciſeaux, & qui repréſentent diverſes figures. On dit auſſi de certains ornemens mis mal-à-propos dans des ouvrages d'eſprit, que ce ſont des *colifichets.*

† COLIGER, (COLLIGER,) *v. a.* [*Colligere*, *excerpere.*] Ce mot eſt fort peu uſité, & en ſa place, on dit, *recuëillir* ou *faire un recuëil.*

COLIN, *ſ. m.* Petit Nicolas. (Colin eſt bien fait.) Ce mot dans les Épigrammes ſe prend pour *Nicolas*, & pour quelque nom que ce ſoit. (Colin dit qu'il fait bouquer les ennemis de l'Egliſe. *Main.*) Nos anciens Poëtes ont ſouvent emploïé le même mot dans leurs *Bergeries* : il convient en éfet à un jeune Berger ; mais on trouve rarement *Colinette ;* en voici pourtant un Exemple :

Colin, en gardant ſon troupeau,
Sur le tems du gai renouveau,
Auprès d'une onde claire & nette,
Vit venir par les beaux herbis
Un troupeau laineux de brebis,
Et derrier' lui ſa *Colinette.*

COLIN-MAILLARD, *ſ. m.* [*Explorator andabata.*] Jeu où l'on jouë dans une chambre, & où il y a une perſonne qui a les yeux bandez, & qui cherche un autre pour le prendre, & le mettre en ſa place. (Joüer à Colin-maillard.)

COLINE, (COLLINE,) *ſ. f.* [*Collis.*] Petite hauteur. (Ils étoient retranchez ſur une coline. *Abl.*

† * *Gagner la coline.* Façon de parler proverbiale, qui ſignifie, *s'enfuir & ſe retirer en lieu de ſûreté.*

COLINTAMPON, *ſ. m.* Le ſon du tambour des Suiſſes.

COLIQUE, *ſ. f.* [*Inteſtini dolor.*] Il vient du Grec. Douleur du gros boïau, qui étant long à pluſieurs étages, ſe charge de diverſes matiéres qui le bleſſent & le mordent par leur long ſéjour. *Dégori.*

† *Colique.* [*Os piſciculi adversùs dolorem inteſtini.*] Petite coquille, qui, à ce qu'on croit, guérit de la *colique.*

COLIRE, *ſ. m.* [*Collyrium.*] Voïez *Collyre.*

COLIS. Ce terme ſignifie dans le Commerce, *une bale*, *un balot*, ou *caiſſe de marchandiſes.*

COLISÉE, *ſ. m.* [*Amphiteatrum Veſpaſiani.*] On apelle de ce nom, un vaſte & magnifique Amphitéatre de Veſpaſien, ou de Titus, où l'on voïoit des ſtatuës qui repréſentoient les Provinces ſujétes à l'Empire Romain, au milieu deſquelles étoit celle de Rome, qui tenoit à la main une pomme d'or. *Ugulion.* Veſpaſien pour augmenter la magnificence de ce grand édifice, fit enlever du veſtibule du Palais de Néron, & placer dans la ruë ſacrée, *Via ſacra*, vis-à-vis de l'amphitéatre, la ſtatuë Coloſſale, haute de cent vingt pieds, & ſuivant d'autres Ecrivains de cent ſoixante, que ce Prince y avoit fait placer ; & au lieu de la tête de Néron, il y fit mettre celle du ſoleil. Suivant quelques Auteurs, ce Coloſſe a donné le nom à l'Amphitéatre, *Coloſſeum*, *Colloſeo*, *Coliſée.* M. Maffëi prétend qu'il a été ainſi apellé à cauſe de ſa grandeur extraordinaire ; parce qu'il s'élevoit au deſſus des autres bâtimens de Rome. Au reſte, ce nom étoit inconnu aux anciens Ecrivains ; on croit qu'Anaſtaſe le Bibliotécaire eſt le prémier qui l'ait ainſi nommé dans la vie du Pape Etienne IV. On a auſſi apellé *Coliſée*, un autre Amphitéatre de l'Empereur Sévére. On faiſoit dans ces ſuperbes *coliſées* des jeux & des combats d'hommes & de bêtes farouches, qui étoient regardez du peuple & des plus conſidérables de Rome. *Scamozzi*, *Antichità di Roma*, *tavola 8.* (Le tems & les guerres ont ruiné ces Coliſées.

Piétre & barbare *Coliſée*,
Exécrable reſte des Gots,
Nid de lézards & d'eſcargots,
Digne d'une amére riſée,
Pourquoi ne vous raſe-t-on pas ?
S. Amand, *Rome ridicule.*)

COLLABORATION. Travail mutuel. Terme de *Pratique.* (Leur collaboration commune fructifia par les acords de la plus parfaite union. *Mémoire d'un Avocat.*)

COLLATAIRE. Celui à qui un bénéfice a été conféré.

COLLATEUR, *ſ. m.* [*Collator beneficii eccleſiaſtici.*] Celui qui a droit, & qui a le pouvoir de conférer un benéfice vacant. (Le Pape eſt le prémier Collateur.)

COLLATIF, COLLATIVE, *adj.* [*Collatitius.*] Qui ſe confére. (Prieuré collatif.)

COLLATION, *ſ. f.* [*Collatio.*] Le don qu'on fait d'un bénéfice vacant, mais un don pur, gratuit, & dans les formes, acordé par celui qui en a le pouvoir, à un Ecléſiaſtique capable.

☞ Il y a deux ſortes de *collations :* les unes ſont libres : les autres ſont forcées. Les libres, ſont celles qui ſont faites du propre mouvement, & par le choix du Collateur. Les *collations* forcées, ſont celles que le Collateur ne peut pas refuſer,

quand on lui demande le bénéfice : telle eſt la *collation* du Pape par dévolu ; il ne peut pas, ſans abus, conférer le bénéfice à un autre qu'à celui qui l'impétre *Jure devoluto.* La *collation*, enſuite d'une démiſſion ſimple, eſt toûjours libre : mais ſi elle eſt faite entre les mains du Pape ou du Légat, elle devient forcée : ſi un François demande le bénéfice vacant, on ne peut le lui refuſer, s'il n'a pas été conféré à un autre. Les Evêques ſont Collateurs ordinaires, parce que, ſelon nos principes, la *collation* des bénéfices leur apartient naturellement, ſuivant le *chap. 3. extr. de inſtit.* Ce n'eſt que depuis Grégoire le Grand, que l'on commença de réſigner les bénéfices entre les mains du Pape. La *collation* ne peut être canonique, ſi le bénéfice n'eſt pas vacant.

COLLATIONNER, *v. a.* [*Beneficium conferre.*] C'eſt donner la collation d'un bénéfice, d'où eſt venu ce proverbe : *L'Ordre de Cîteaux dîne bien, mais collationne mal ;* pour dire, que les Abaïes de cet Ordre ont de grands revenus, mais qu'elles ont peu de bénéfices dépendans d'elles.

COLLECTE, *ſ. f.* Du Latin *collecta.* Terme d'*Egliſe.* Priére générale que l'Egliſe fait pour les fidéles, qui eſt comme un abrégé de tout ce que l'Egliſe demande à Dieu. Oraiſon courte que le Prêtre dit à la fin des heures canoniales. (Le Pape Gélaſe a compoſé la plûpart des Collectes dominicales. Dire les Collectes.)

☞ Après que l'Evêque ou le Prêtre qui préſidoit au ſacrifice avoit achevé ſon diſcours, il concluoit en prononçant tout haut l'oraiſon apellée *Collecte*, parce qu'elle ſe diſoit lorſque le peuple étoit aſſemblé, *Super Collectâ plebe.* Quelquefois on entendoit par *Collecta*, la Meſſe entiére, le divin Sacrifice. Voïez *Vicecomes, de ſacrif. Miſſæ. Durandus Mimat. in. Rational.*

Collecte, ſ. f. La levée des tailles, ou autres impoſitions. (Faire la collecte des tailles.)

Collecte, ſ. f. Ce mot ſe dit auſſi d'une quête de deniers, qui ſe païent volontairement, ou par aumône. (Elle a fait la collecte des aumônes.)

COLLECTEUR, *ſ. m.* [*Tributorum coactor.*] Celui qui eſt élû afin de lever pour le Roi, la taille du lieu où il eſt habitué. (Il y a dans tous les villages taillables des Collecteurs.)

COLLECTIF, COLLECTIVE, *adj.* [*Collectivus.*] Terme de *Grammaire.* Il ſe dit des mots qui ſignifient *une multitude de gens*, ou *de choſes ;* les mots de *peuple* & de *troupe* ſont des mots *collectifs.*

COLLECTION, *ſ. f.* [*Collectanea, excerpta.*] Pluſieurs choſes qu'on a recueïllies. On dit plus ordinairement *recueïl.* (Le *Spicilegium* du ſavant Pére d'Achery, eſt une collection de pluſieurs piéces curieuſes de l'antiquité.)

COLLÉGATAIRE, *ſ. m. & f.* Terme de *Juriſprudence.* Celui ou celle à qui un legs a été fait en commun avec une ou pluſieurs perſonnes.

COLLIQUATION, *ſ. f.* Terme de *Pharmacie.* Action par laquelle on mêle enſemble deux ſubſtances ſolides, qui ſe peuvent rendre liquides par la fuſion ou par la diſſolution.

Colliquation. Terme de *Médecine.* C'eſt une fonte de la graiſſe & de la ſubſtance du corps. (Quand il ſe fait une colliquation, le corps devient ſec & décharné.)

COLLOCATION, *ſ. f.* [*Collocatio, diſpoſitio.*] Terme de *Pratique.* Jugement par lequel on colloque. (Sentence de collocation. On paie les créanciers ſelon leur collocation.)

COLLOQUE, *ſ. m.* Dialogue, entretien de deux ou de pluſieurs perſonnes. Conférence entre les Catholiques & les Hérétiques ſur les matiéres controverſées de la Religion. (Le Colloque de Poiſſi, &c.)

COLLOQUER, *v. a.* Il vient du Latin *collocare.* Placer. (Le Pape le colloqua entre les Dieux. *Voiture.*) Prononcez *colloké* & *colloca.*

Colloquer. Terme de *Pratique.* C'eſt mettre en rang & en ordre. Ainſi l'on dit : *On colloque les créanciers ſelon leur hipotéque. On l'a colloqué utilement ;* c'eſt-à-dire, il y a du fonds ſuffiſant pour le païer.

† Hors delà, *colloquer* ne ſe dit qu'en riant. *Il a mal colloqué ſon argent ;* dites, *il a mal placé ſon argent.*

COLLUDER, *v. n.* Terme de *Palais.* Faire des procédures ſimulées contre quelcun avec qui on eſt d'intelligence au préjudice d'un tiers. *Acad. Franç.*

COLLURION, *ſ. m.* [*Lanius minor.*] Sorte d'oiſeau.

† COLLUSION, *ſ. f.* Il vient du Latin *colluſio*, & ſignifie *intelligence de deux parties qui plaident, & qui toutefois s'acordent à tromper un tiers.* Il ſe dit plus en terme de *Pratique* que dans le beau ſtile. (Il y a colluſion entr'eux. Je ſuis ennemi de toute ſorte de colluſion.)

COLLUSOIRE, *adj.* [*Colluſorius.*] Terme de *Pratique.* Choſe ou procédé où il y a de la colluſion. (C'eſt un arrêt colluſoire entre les parties.)

COLLUSOIREMENT, *adv.* [*Colluſoriè.*] D'une maniére colluſoire. (Ce proces a été jugé colluſoirement.)

COLLYRE, *ſ. m.* Reméde extérieur qui s'aplique ſur les yeux.

COLOCASIE, *ſ. m.* Plante qui croît en Egipte, & dans les Iſles de Candie & de Chypre, où l'on mange ſa racine comme ailleurs les raves. C'eſt une eſpéce d'*arum* ou *de pié de veau.* Sa racine eſt tubéreuſe, groſſe & en forme de bouteille. Elle ſe multiplie en jettant d'autres racines par les côtez.

COLOFANE, COLOFONE, (COLOPHANE,) *ſ. m.* [*Colophonia.*] Réguliérement parlant, il faudroit dire *colofone*, mais l'uſage plus fort que les régles, veut qu'on diſe *colofane.* C'eſt une cole rougeâtre, dont on frote le crin des archets des inſtrumens de muſique qu'on touche avec l'archet. Meſſieurs de l'Académie, dans leur Dictionnaire des Arts & des Siences, diſent *Colophone.*

COLOFONE. Térébentine cuite. Il y en a deux eſpéces. La blanche qui eſt caſſante, eſt la prémiére & la meilleure. La deuxiéme, eſt la noire, que les Marchands apellent *Arcançon*, ou *Bray ſec.* La prémiére eſt fort apéritive, réſolutive, déterſive, conſolidante, ſarcotique. La deuxiéme, eſt réſolutive & digeſtive. On l'emploie dans les emplâtres.

COLOGNE. On apelle *fil de cologne*, une ſorte de fil blanc, qui ſe fabrique à Morlaix, en baſſe Bretagne.

COLOMBAGE, *ſ. m.* [*Paries intergerinus.*] Terme de *Charpentier.* Rang de colombes, ou de ſolives poſées à plomb dans une cloiſon faite de charpente. (Ce colombage eſt bien fait.)

COLOMBE, *ſ. f.* Du Latin *Columba.* Ce mot ſignifie *femelle de pigeon*, Pigeon : mais il ne ſe dit qu'en parlant de certaines choſes graves & comme conſacrées par leur antiquité.

Exemples : *Le Saint-Esprit aparut en forme de colombe sur la tête de Jesus-Christ, quand il fut batisé par S. Jean. Soïez prudens comme des serpens, & simples comme des colombes. Des colombes nourrirent Jupiter comme un pigeonneau. Despr. Longin. Qui me donnera les aîles d'une colombe, pour m'envoler & trouver un repos. Ps. 54.*

Colombe. Terme de *Blason.* On dit, *Une colombe perchée, volante, essorée, &c.*

Colombe, ou *Pigeon.* Les Astronomes donnent ce nom à l'une des nouvelles constellations méridionales.

Colombe. [*Tignum intergerino parieti deserviens.*] Terme de *Tonnelier.* Piéce de bois quarrée, montée sur quatre piez, au milieu de laquelle il y a un fer qui sert à joindre les fonds & les raboter. Les Charpentiers se servent aussi de ce mot, & apellent ainsi une solive posée à plomb dans une sabliére, pour faire des cloisons, des maisons & des granges de charpente.

COLOMBIER, *s. m.* [*Columbarium.*] Bâtiment en forme de tour, où l'on nourrit des pigeons.

Faire venir, atirer les pigeons au colombier. C'est figurément & proverbialement atirer des châlans, des personnes qui aportent du profit.

Chasser les pigeons du colombier. C'est éloigner, éfaroucher ceux qui aportent du profit dans une maison.

Colombiers, en terme d'*Imprimerie*, se dit du trop grand espace qu'on laisse entre les mots. Et en terme de *Charpenterie*, ce sont deux piéces de bois endentées, qui servent à mettre un navire à l'eau. *Acad. Franç.*

☞ Selon les Loix Romaines, l'usage des *colombiers* est permis à tout le monde. Le Parlement de Toulouse autorise cette liberté, suivant les Arrêts raportez par d'Olive, *liv. 2. ch. 2.* de ses questions, & par la Roche-Flavin. C'est aussi le sentiment de Brodeau, sur la Coûtume de Paris, *art. 69. & 70.* Il est vrai que l'on cite un Arrêt du Parlement de Paris, en faveur de M. de Lestant, Seigneur de Millery, dans le Lyonnois, païs du Droit écrit : mais ce Seigneur a des titres que les autres n'ont pas. Il y a diférentes sortes de *colombiers.* Les uns sont *à boulins*, dont il est fait mention dans *l'article 69.* de la Coûtume de Paris. Les Maçons apellent *boulins*, des trous faits dans le mur intérieur d'un *colombier*, pour y faire nicher les pigeons : Vitruve apelle ces trous *columbaria*, de même que Varron, Collumelle, & Isidore, qui ont dit que *columbaria* sont *loculamenta in quibus singula columbarum paria nidificant. Colombier à pié*, est celui qui tient à la terre, & qui a des boulins depuis le toît jusques au rez-de-chaussée. *Voliére.* C'est un pigeonnier où l'on nourrit des pigeons domestiques, qui ne vont point chercher leur pâture dans la campagne. *Volets.* Ce sont de petits réduits, qui n'ont qu'une médiocre ouverture, fermée avec une jalousie ou un ais, & que l'on peut apeller *columbaria pensilia. Fuie.* C'est une petite voliére qu'on ferme avec un volet, & où on nourrit des pigeons domestiques en petit nombre : on a apellé aussi *fuie*, un *colombier* qui n'a point de couverture. Mais dans la Coûtume de Tours, *art. 37.* le mot de *fuie*, signifie, selon Palu, *un colombier à pié avec boulins*, jusques au rez-de-chaussée : il dérive le mot *à fodiendo.* Le Seigneur qui a droit de *colombier à pié*, peut empêcher qu'aucun autre que lui en ait : mais c'est une question s'il peut permettre d'en avoir. Argentré, sur *l'art. 368.* n'ose pas la décider : mais Beraud, sur la Coûtume de Normandie, propose un parti très-judicieux. Un Seigneur, dit-il, ne peut donner permission de bâtir *colombier*, s'il ne renonce à en bâtir. Il propose ensuite une autre question ; & suposant qu'un Seigneur qui n'a point de *colombier*, permet à son vassal d'en construire un, sans lui céder son droit, on peut s'y oposer ; car, dit-il, par telle permission, le Seigneur n'est réputé céder son droit, mais seulement ne donner point d'empêchement au bâtiment du *colombier.* Les pigeons d'un *colombier à pié*, sont réputez immeubles, & ceux de la simple *voliére*, sont meubles. *Du Moulin*, §. *1. gl. 8. n. 37.* Quant à ceux qui peuvent avoir droit privatif de *colombier*, il faut consulter les Coûtumes, qui sont fort diférentes sur ce point. Je remarquerai seulement ce qui est décidé dans *l'article 389.* de la Coûtume de Bretagne, qu'il est défendu d'avoir, ni de faire faire triesses, rapes, ou autres refuges pour retirer, tenir ou nourrir pigeons aux maisons des champs, sur peine d'être démolies par la Justice du Seigneur du fief, ou Supérieur, & d'amende arbitraire.

COLOMBIN, COLOMBINE, *adj.* [*Color violæ dilutior.*] Espéce de couleur qui est du violet lavé, du gris de lin, entre le rouge & le violet.

Colombin. C'est la pierre minérale d'où l'on tire le plomb, pur & sans mêlange d'aucun autre métal. On l'apelle *plombacine*, quand on y trouve de l'argent mêlé avec le plomb.

COLON, *s. m.* Terme d'*Anatomie.* C'est le second des gros intestins, qui va se terminer au *rectum.*

☞ *Colon.* Terme usité parmi quelques *Praticiens.* On dit le *Droit de colon*, qui doit être païé par celui qui perçoit les fruits provenus du labeur & des soins du cultivateur. Il est aisé de comprendre que *colon*, vient du Latin *colo*, *colere*, cultiver la terre, & c'est aussi l'origine du mot *colonie*, un païs remis à plusieurs personnes pour le cultiver, & pour l'habiter. C'est ainsi qu'Isidore, *l. 9. c. 4.* explique le terme *colonus ;* & ces personnes étoient atachées au fond qu'elles ne pouvoient pas abandonner. Mais quoique cette condition fût dure & tint de la servitude, cependant on les distinguoit des esclaves. Cet usage a subsisté pendant long-tems, puisqu'il est fait mention des *colons* dans les loix des Bourguignons, dans les Capitulaires de nos Rois, & dans les Formules de Marculphe. Mais à présent, ce terme ne signifie autre chose que *cultivateur ;* quand on n'a point fait de marché avec lui, on lui donne la moitié des fruits, (les semences prélevées) pour son salaire.

Colon, s. m. On nomme ainsi un habitant de quelqu'une des Colonies répanduës dans les diférentes parties du monde.

COLONADE, (COLONNADE,) *s. f.* [*Peristylium.*] Peristile de figure circulaire. Blondel apelle *colonaison*, la façade d'un bâtiment orné de colonnes.

COLONEL, *s. m.* [*Tribunus Legionis.*] Mot qui, à ce qu'on croit, vient de l'Italien *Colonello*, & qui est particuliérement afecté à l'Oficier qui commande un Régiment d'infanterie, qui le mene où il lui est ordonné, & qui marche à la tête avec le hausse-col, & la pique à la main. Le *Colonel* se poste dans un combat à l'endroit des piques, trois pas devant les Capitaines. Il doit avoir soin que les compagnies de son Régiment soient complettes, & les soldats bien

bien équipez. Il a le pouvoir d'interdire & d'arrêter les Oficiers, lorsqu'ils ont manqué contre le service, mais il doit aussi-tôt en donner avis à la Cour. (Il est Colonel du Régiment de.....)

Colonel. [*Tribunus, magister equitum.*] Ce titre se donne aussi aux Commandans des Régimens de cavalerie étrangers, & aux Régimens de cavalerie qui sont considérez comme étrangers. Ainsi on dit: *Monsieur un tel est Colonel du Régiment des Cravates.*

Colonel. [*Magister equitum quos dracones vocant.*] Ce mot est aussi afecté au Commandant d'un Régiment de Dragons, qui sont une sorte de cavalerie qui se bat à pié & à cheval, & qui passe au nombre de l'infanterie Françoise. (Monsieur un tel est Colonel d'un Régiment de dragons.)

Colonel-Lieutenant. [*Legatus Magistri.*] C'est un Oficier qui est établi dans les Régimens des Princes du Sang, qui ne commandant pas eux-mêmes leur Régiment, ont un Oficier qui commande le Régiment en leur place, & cet Oficier s'apelle *Colonel-Lieutenant.* Ainsi on dit: *Monsieur un tel est Colonel-Lieutenant du Régiment de son Altesse Roïale.*)

Colonel-Général de l'infanterie Suisses & Grisons. [*Tribunus generalis Helveticæ militiæ.*] C'est l'Oficier qui commande les Suisses qui sont au service du Roi de France.

Colonel-Général des dragons. [*Tribunus généralis equitum, quos dracones vocant.*] C'est l'Oficier qui commande tous les dragons qui sont au service du Roi, qui a l'œil sur tous les Oficiers de cette sorte de gendarmerie, & qui a soin qu'ils fassent bien leur devoir.

Colonel-Général de l'infanterie Françoise. [*Tribunus generalis militiæ gallicæ pedestris.*] Cet Oficier a été suprimé depuis la mort de M. d'Epernon. Voïez l'*Ordonnance du 28. Juillet 1661.* C'étoit celui qui commandoit toute l'infanterie Françoise, qui nommoit aux charges, & qui dans chaque Régiment, avoit une compagnie, qu'on apelloit *la Colonelle.* Cette charge a été rétablie après la mort de Loüis XIV.

Colonel-Général des chevaux-légers. [*Tribunus generalis equitum armaturæ levis.*] C'est l'Oficier qui commande les chevaux-légers, qui les envoie à la guerre, qui leur donne l'ordre du combat, qui prend garde si les Oficiers font leur devoir, si les compagnies sont en bon état, qui casse les cavaliers incapables de servir, & suprime les méchans chevaux. *Le Colonel-Général de la cavalerie légére*, sert d'ordinaire à l'armée en qualité de Lieutenant-Général.

COLONELLE, *s.f.* [*Primipilum.*] Compagnie Colonelle. La prémiére compagnie d'un Régiment, est commandée par le Major. (Il prend la Colonelle, & la conduit dans le champ de bataille. *Exercice de l'Infanterie, pag. 45.*

Colonel, Colonelle, adj. [*Quod ad tribunum attinet.*] Qui est au Colonel. Qui dépend du Colonel.

Lieutenant-Colonel. [*Legatus magistri legionis.*] C'est le Lieutenant du Colonel.

Compagnie Colonelle. [*Prima cohors.*] C'est la prémiére compagnie d'un Régiment.

COLONIE, *s.f.* [*Colonia.*] Gens qu'on envoïe en un païs pour le peupler. (Etablir une colonie. *Abl. Tac.* Planter des colonies. *Abl. Arr. l. 7. c. 10.*)

☞ Les Romains, après avoir vaincu une Nation, & conquis une Province, y envoïoient des *Colonies* composées de soldats vétérans, & de ceux dont les services méritoient une récompense, & l'on apelloit ces Colonies, *Coloniæ militares.* On croit que Sylla fut le prémier qui établit ces *Colonies militaires.* Marius suivit son exemple, pour se rendre, dit Appien, rédoutable à toute l'Italie. Le païs conquis étoit divisé en diférentes parties par des personnes que le Sénat choisissoit; le nombre n'étoit pas fixé. Tite-Live fait mention de Quintius, de Virginius, & de Furius, qui furent envoïez pour faire le partage d'un païs où l'on envoïoit une *Colonie:* il dit dans un autre endroit, que l'on choisit cinq citoïens pour faire un semblable partage: & Ciceron nous aprend que Marc-Antoine en nomma sept, pour préparer l'établissement d'une *Colonie.* Frontin apelle l'espace destiné à une *Colonie*, *Ager divisus & assignatus;* on en faisoit une carte Topographique sur une table d'airain, que l'on apelloit *forma*, dont Ulpien parle dans la loi *Qui tabellam, ff. ad. l. Jul. peculat.* Les limites étant ainsi plantées, & les champs assignez à chacun, on ne pouvoit point aler au-delà des bornes prescrites par le partage, & l'alluvion n'y avoit point lieu; l'acroissement qui pouvoit arriver à chaque fond, apartenoit au Public, avec les terres stériles qui n'étoient pas comprises dans le partage, & que l'on apelloit *agri subcesivi*, comme nous l'aprenons de Varron & de Siculus Flaccus. Les médailles frapées dans l'établissement des *Colonies*, & que M. Vaillant a pris soin de recueillir & d'expliquer, nous instruisent de toutes ces choses. Il est certain que ce fut principalement pour récompenser les services des soldats, que l'on envoïa des *Colonies* dans les païs conquis; & quand on y mêloit des citoïens, c'étoit pour débarasser Rome du grand nombre de citoïens inutiles. Il faut remarquer qu'il y avoit deux sortes de *Colonies:* les unes étoient *Latinæ*, les autres *Italicæ:* les prémiéres avoient droit de cité, de sufrage dans les assemblées, & de magistrature: les secondes n'avoient ni ce droit de cité, ni celui de sufrage; mais elles étoient afranchies de païer un tribut à la Republique.

COLONNE, *s.f.* Terme d'*Architecture.* Il vient du Latin *columna.* C'est un corps qui est ordinairement de pierre ou de marbre, & qui est de figure cilindrique. (La base, le fût, le chapiteau d'une colonne. Une petite, une haute, une grosse, une belle colonne. Au milieu de la place que fit bâtir Trajan, il y avoit une colonne où étoient gravées toutes ses victoires. Antonin voulut aussi que les siennes fussent gravées à une colonne qu'il fit dresser.)

Colonne, s. f. Apui qui est de pierre ou de marbre, & qui est d'ordinaire de figure ronde, dont on embélit les bâtimens. Faire des colonnes, espacer des colonnes avec esprit. La diversité des colonnes a donné le nom aux cinq ordres d'Architecture. Dans le Temple de Diane à Ephése, il y avoit cent vingt-sept colonnes, toutes d'une piéce, & de soixante piez de hauteur.)

☞ *Colonne Toscane*, est celle qui a sept diamétres de hauteur; elle est la plus courte & la plus simple des ordres. *Colonne Dorique.* Elle a huit diamétres, & son chapiteau & sa bâse un peu plus riches de moulures que la Toscane. *Colonne Ionique.* Elle doit avoir neuf diamétres, & difére des autres par son chapiteau, qui a des volutes, & par sa bâse qui lui est particuliére. *Colonne Corinthienne.* Elle est la plus riche; elle a dix diamétres, & son chapiteau orné de deux

rangs de feüilles, avec des caulicoles, d'où fortent de petites volutes. On apelle *caulicoles*, de petites tiges d'herbe qui femblent foûtenir les huit volutes du chapiteau corinthien. Voïez *Volutes*. *Colonne Compofite*. Celle-ci a dix diamétres, & deux rangs de feüilles à fon chapiteau, comme au corinthien, avec les volutes angulaires de l'ionique.

☞ *Colonne fufible*. On comprend fous ce mot, les *colonnes* de divers métaux, comme du verre & autres matiéres fufibles, & celles que l'on croit avoir été faites avec de la pierre fonduë, dont on a perdu l'ufage. D'Aviler fait mention, dans fon explication des termes d'Architećture, d'un très-grand nombre de *colonnes*, en voici feulement les noms :

Colonne	*Colonne*
Hidraulique.	Bellique.
Métallique.	Chronologique.
Moulée.	Creufe.
Précieufe.	Crucifére.
De Rocailles.	Funeraire.
De Treillage.	Généalogique.
Incruftée, ou Gemelée.	Gnomonique.
De Maçonnerie.	Hébraïque.
De Tambours.	Inftrućtive.
Par tronçons.	Itineraire.
Variée.	Légale.
En baluftres.	Meniane.
Bandée.	Milliaire.
De bas relief.	Roftrale.
Canelée, ou Striée.	Sepulcrale.
Grefle.	Triomphale.
Hermétique.	Solitaire.
Irréguliére.	Ifolée.
Liffe.	Adoffée.
Marine.	Nichée.
Maffive.	Angulaire.
Ovale.	Attique.
A pans.	Flanquée.
Paftorale.	Doublée.
Remplée.	Liée.
Rudentée.	Accouplée.
Serpentine.	Rare.
Torfe.	Serrée.
Torfe canelée.	Cantonnée.
Torfe ornée.	Croupée.
Torfe évidée.	Mediane.
Torfe rudentée.	Majeurie.
Canelée-rudentée.	Aftronomique.
Canelée-ornée.	Hiftorique.
A canelures torfes.	Honorable.
Cilindrique.	Indicative.
Coloffale.	Laćtaire.
Compofée.	Limitrophe.
Corolitique.	Lumineufe.
Diminuée.	Manubiaire.
En faiffeau.	Militaire.
Feinte.	Phofphorique.
Feüilluë.	Statuaire.
Fufelée.	Simbolique.
Gotique.	

Colonne, *f. f.* Terme de *Charpentier*. C'eft une piéce de bois qui fe pofe à plomb, & qui foûtient le faîtage d'un bâtiment. (Faire une colonne. Equarir une colonne. Pofer une colonne.)

Colonne de table. Piéce de bois tournée ou torfe, qui aide à porter le deffus de la table.

Colonne de lit. C'eft une piéce de bois tournée, haute d'environ fept ou huit piez, qui pofe à terre, & qui aide à foûtenir le fond du lit. (Les quatre colonnes du lit.)

* *Colonne de Livre*. Terme d'*Imprimeur*. C'eft une partie d'une page féparée du refte de la page par une raie, ou feulement par un efpace blanc, enforte que les lignes d'une *colonne* font plus courtes que la largeur de la page. (Ce préfent Dićtionnaire eft imprimé par colonnes.)

Colonne de nuë. Terme de *Phyfique*. C'eft une quantité d'air mêlé de vapeurs & d'exhalaifons qui fortent avec impétuofité de deux nuës, dont l'une eft tombée fur l'autre, & qui en fortent par la nuë inférieure, parce qu'elle eft moins condenfée. *Regis*, *Phyfique*.

Colonne d'eau. C'eft une grande quantité d'eau élevée par les ouragans qui fortent des terres, lefquelles font deffous la mer. Les matelots les craignent beaucoup, & ce n'eft pas fans fujet, puifqu'un navire qui fe rencontre en ces endroits, ne peut manquer de périr. *Regis*, *Phyfique*.

☞ *Colonne d'eau*, eft celle dont le fût eft formé par un gros jet d'eau, qui fortant de la bâfe avec impétuofité, va fraper dans le tambour du chapiteau qui eft creux, & en tombant, produit l'éfet d'une colonne de criftal liquide.

☞ *Colonne d'eau*. Terme de *Fontenier*, pour fignifier la quantité d'eau qui entre dans le tuïau montant d'une pompe.

* *Colonne*. [*Columen*, *fulcrum*, *præfidium*.] Apui. Soûtien. (C'eft une colonne de l'Eglife. *Maucroix*, *Schifme*, *l.* 2.)

Colonne. Terme de *Guerre*. Grande file, ou grand rang de troupes qui font en marche. (Il fit marcher fes troupes fur deux colonnes.) C'eft auffi un corps d'infanterie rangé fur un petit front & beaucoup de profondeur. Voïez les *Remarques du Chevalier Folard fur Polybe*. Montecuculi, *dans fes Mémoires*, définit la *colonne*, une partie d'armée qui marche en plufieurs efcadrons & bataillons de hauteur, ou l'un derriére l'autre.

* *Colonne de feu & de nuée*. [*Columna aërea*, *ignea*.] C'étoit une nuée qui conduifoit les Ifraëlites durant le jour, & un feu qui les guidoit durant la nuit. *Exod. ch.* 13.

Les Colonnes d'Hercule. [*Columnæ Herculeæ*.] Ce font les montagnes de Calpe & d'Abyla, au détroit de Gibraltar, où l'Océan entre dans la mer Méditerranée, & où Hercule borna fes voïages.

COLOQUINTE, *f. f.* [*Colocynthis*.] Prononcez *kolokinte*. Fruit de courge fauvage.

COLORANT, COLORANTE, *adj.* [*Colorans*.] Qui colore, qui donne de la couleur. Il n'eft en ufage qu'au féminin entre les Teinturiers, qui difent des drogues qu'ils emploient, qu'il y en a de *colorantes*, & de *non colorantes*.

COLORÉ, COLORÉE, *adj.* [*Coloratus*.] Qui a de la couleur. (Fruit bien coloré.)

Coloré, *Colorée*. [*Splendefcens*.] Lumineux. (Corps coloré. Objets colorez.)

* *Coloré*, *Colorée*. Aparent. (Titre coloré. Preuve colorée.

Vous nous païez ici d'excufes *colorées*.
Moliére, *Tartufe*, *a.* 4. *fc.* 7.)

* COLORER. [*Palliare*, *prætendere*.] Excufer. Couvrir de quelque prétexte. (Je ne fai pas ce qu'on peut dire pour colorer tant de violences. *Patru*, *Plaid.* 5.)

Colorer, *v. a.* [*Colorare*.] Donner de la couleur. (Le fiel colore les viandes auffi-tôt qu'elles fortent du ventricule.)

Colorier, *v. a.* [*Colorare.*] Terme de *Peinture.* Bien entendre le coloris.

Coloris, *f. m.* [*Colorum ratio.*] Partie de Peinture, par laquelle on donne aux objets qu'on peint, la couleur qui leur convient.

☞ Le *coloris* eſt une des parties de la Peinture, par laquelle le Peintre fait imiter la couleur de tous les objets naturels, & diſtribuer aux artificiels celle qui leur eſt la plus avantageuſe pour tromper la vûë. Le *coloris* ſe ſubdiviſe en deux parties ; ſavoir, *la couleur locale*, qui n'eſt autre choſe que de bien rendre la couleur, qui eſt propre à chaque objet, & le *clair-obſcur*, qui conſiſte à diſtribuer avantageuſement les lumiéres & les ombres, non-ſeulement ſur les objets particuliers, mais encore ſur le général de l'ouvrage.

* *Coloris*, *f. m.* [*Color vividus.*] Terme de *Fleuriſte.* C'eſt la couleur vive & brillante d'une fleur. (Il y a un coloris luſtré, il y en a un ſatiné & un velouté. Cette fleur a un beau coloris. Fleur qui augmente en coloris. Le brillant du coloris eſt charmant dans les fleurs. Voïez *la culture des anémones.* Augmenter, fortifier, conſerver le coloris d'une fleur. Diminuer, perdre, détruire le coloris des fleurs. Voïez *la connoiſſance des tulipes*, *ch. 1. 4. 5.* Plus le coloris des tulipes eſt luſtré & ſatiné, & plus il eſt eſtimé.)

* *Coloris*, *f. m.* Il ſe dit auſſi des *perſonnes*, & ſignifie *un teint vif & vermeil.*

Colorisation, *f. f.* [*Colorum mutatio.*] Terme de *Pharmacie.* Qui ſe dit des divers changemens de couleur, qui arrivent aux ſubſtances en diverſes opérations de la nature ou de l'art, comme par les fermentations, coctions, lotions, ou calcinations.

Coloriste, *f. m.* [*Miſcendi coloris peritus.*] Peintre qui entend bien le coloris. (Un bon, un excélent Coloriſte. L'école Françoiſe a fourni peu de bons Coloriſtes ; l'école Romaine encore moins. C'eſt dans les écoles Vénitienne & Flamande qu'on trouve les meilleurs.

Colossal, **Colossale**, *adj.* [*Coloſſeus.*] Qui eſt de grande taille. (Néron fut le prémier qui fit élever pour lui une ſtatuë coloſſale.)

Colosse, *f. m.* [*Coloſſus.*] Ce mot vient du Grec. C'eſt une ſtatuë poſé ſur un pié-d'eſtal, & extraordinairement grande ; laquelle repréſente quelque Dieu, ou quelque perſonne. (Il y a parmi les Antiquitez de Rome ſept fameux Coloſſes, deux d'Apollon, autant de Jupiter, un de Néron, un autre de Domitien, & un du Soleil. Le Coloſſe de Rhodes, dédié au Soleil, eſt très-célébre ; celui de Mercure dans les Gaules étoit très-connu.

Coloſſe. Au figuré, il ſignifie *une perſonne fort grande.* (C'eſt un coloſſe que cet homme-là.

> Dame Fourmi trouva le Ciron trop petit,
> Se croïant pour elle un *coloſſe.*
> *La Fontaine.*)

Colostre. C'eſt le prémier lait qui ſort des mamelles après l'acouchement ; il eſt ſereux.

Colportage, *f. m.* Emploi, fonction de celui qui eſt Colporteur.

† **Colporter**, *v. a.* [*Suppoſito dorſo ferre*, *geſtare.*] Porter à ſon cou, ou ſur ſon dos quelque manne ou bale de marchandiſes, pour les vendre par les ruës ou à la campagne. (Il eſt permis aux petits Merciers, &c. de colporter des marchandiſes.)

Colporteur, *f. m.* [*Circumforaneus propola.*] Celui qui porte une manne ou caſſette penduë à ſon cou, & qui vend par les ruës les marchandiſes qu'il y porte. Mais particuliérement on apelle ainſi à Paris celui qui vend les Gazettes, les Arrêts, les Edits, les Ordonnances & les Déclarations du Roi, & les diſtribuë par la Ville.

Colsat, ou **Colzat.** Eſpéce de chou rouge dont la graine reſſemble à celle de navette, & de laquelle on tire l'huile de même nom.

Coltie. Terme de *Charpentier.* Retranchement au bout du château d'avant d'un vaiſſeau qui décend juſques ſur la plate forme.

Colures, *f. m.* [*Colurus.*] Terme de *Géographie* & d'*Aſtronomie.* Ce mot eſt Grec. On apelle ainſi les deux grands cercles qui paſſent par les poles du monde, l'un par les points des équinoxes, & l'autre par les points des ſolſtices.)

Coluvrée, *f. f.* Plante que l'on dit bonne contre l'hydropiſie.

COM.

Coma, *f. m.* [*Coma.*] Maladie ſoporeuſe, moins forte que le *Carus.*

Comb, ou **Carnok.** Meſure des grains en Angleterre.

La prémiére *M* de tous les mots de cette colonne ſe prononce comme une *N*, ainſi prononcez *comparaiſon*, de même que s'il étoit écrit *conparaiſon.*

Combat, *f. m.* [*Certamen*, *pugna*, *prœlium.*] Bataille de deux armées ennemies, ou de troupes ennemies. (Un combat ſanglant, rude, cruel, furieux, opiniâtre. Se préparer au combat. Préſenter le combat à l'ennemi. Atirer l'ennemi au combat. Accepter le combat. Mener au combat. Donner combat à l'ennemi. Tenter la fortune du combat. Mettre ſon ennemi hors de combat. Rétablir le combat.

> Je dois aux yeux d'Alcméne un portrait militaire,
> Du grand *combat* qui met nos ennemis à bas.
> Mais comment diantre le faire,
> Si je ne m'y trouvai pas ?
> *Moliére*, *Amphitrion.*

Combat. [*Certamen ſingulare.*] Ce mot ſe dit auſſi de deux ou de pluſieurs perſonnes qui ſe batent à coups d'épée, de poing, de bâtons, &c. Ainſi on dit, *le combat des Centaures & des Lapites. Un combat de gladiateurs. Un combat d'homme à homme. Un combat à outrance.*

Combat. [*Pugna.*] Ce mot ſe dit auſſi des bêtes qui ſe batent ou qu'on fait batre enſemble, pour donner du divertiſſement. (Un combat de taureaux.)

* *Combat.* [*Concertatio*, *certamen.*] Diſpute d'eſprit ou d'amour.

* *Combat.* [*Mala*, *conatus.*] Maux qu'on doit endurer, contre leſquels on doit s'éforcer. Efort pour détruire des paſſions.

> (Cruel, à quel *combat* faut-il me préparer ?
> *Racine*, *Iphig.*)

* *Combat.* [*Conflictus.*] Il ſe dit généralement de toutes les choſes dont l'une détruit l'autre. (Il y a un combat perpétuel du chaud contre le froid, & du ſec contre l'humide.

Combat de nuit. C'eſt lorſqu'une armée en ſurprend une autre, & l'ataque pendant la nuit.

☞ *Combat à outrance*, qui ſe faiſoit avec l'épée, *tranchant & poignant à fer émoulu.* Pour pouvoir recevoir l'ancien Ordre de Chevalerie, il faloit prouver ſa nobleſſe de quatre quartiers,

& de s'être exposé à certains dangers que le Roi Artus avoit exprimez, dont le *combat à outrance* étoit le prémier. *La Colombiére, Théatre d'honneur, chap. 2.*

☞ *Combat sur l'eau.* [*Ludicrum certamen, pugna umbratilis.*] Course, ou joûte qu'on fait sur l'eau.

☞ *Combats à plaisance.* C'étoient des tournois que l'on faisoit pour divertir les Dames, & qui étoient suivis d'un bal magnifique. Voïez *le même la Colombiére, dans son Théatre d'honneur & de Chevalerie, chap. 1.* Il nous aprend que les *combats à plaisance* se faisoient dans les ocasions d'une réjoüissance publique, ou à l'honneur des Souverains, ou pour soûtenir la beauté & le mérite d'une maîtresse, & principalement pour fuir l'oisiveté.

COMBATANT, (COMBATTANT,) *Participe.* [*Pugnans.*] Qui combat.

Combatant, s. m. [*Miles, pugnator.*] Celui qui est armé, & qui se bat contre un autre. Celui qui se bat avec un autre. (Les combatans étoient cruellement animez. *Abl.* De cent mille combatans qu'il y avoit dans son armée, il n'y en a pas vingt mille qui aïent combatu.

Sous couleur de punir un injuste atentat,
Des meilleurs *combatans* il afoiblit l'Etat.
Corneille, Cid, a. 4. sc. 5.)

† *Combatant.* [*Pugil.*] Ce mot se dit plaisamment pour marquer des gens qui se batent à coups de poing. (On fut d'avis de jetter deux ou trois séaux d'eau sur les combatans. *Abl. Arr. l. 1.*)

COMBATRE, (COMBATTRE,) *v. a.* [*Pugnare, certare, dimicare, prœliari.*] *Je combats, j'ai combatu, je combatis, je combatrai.* Se batre contre l'ennemi pour le défaire, pour le tailler en piéces, & pour gagner la victoire. (Combatre de pié ferme. *Abl. Arr.* Combatre enseignes dépliées; & plus rarement, combatre enseignes déploïées.)

Combatre. [*Confligere.*] Se débatre avec quelcun. Se batre contre quelcun. Se batre corps à corps Se batre main à main. *Abl.*

* *Combatre.* [*Pugnare, confligere.*] Résister. Soufrir la violence. Soufrir quelque ataque du côté des sens & des passions. Exemple: *Outre les hommes, nous avons encore le Ciel à combatre. Voit. l. 74.*

Je pense que sa vertu
A bien souvent *combatu.*
Voiture, Poësies.

Sachez que d'une fille on risque la vertu,
Lorsque dans un hymen son goût est *combatu.*
Moliére.

* *Combatre.* [*Destruere, evertere, eruere, annihilare.*] Détruire. Renverser. Ruiner. Anéantir, rendre nul. (Nos Péres ont défendu courageusement cette doctrine, quand on a voulu la combatre. C'est une ingratitude de combatre les intentions de son bienfaiteur. *Patru, Plaid. 3.* Combatre l'amour de quelcun. *Racine, Iphig.*)

COMBIEN. [*Quantùm.*] Adverbe qui répond à la particule *très-fort*, ou *beaucoup*, & qui sert souvent à exprimer quelque mouvement de l'ame. (On ne peut dire combien la miséricorde de Dieu est grande. *Arn.*)

Combien. [*Quot.*] Adverbe dont on se sert pour interroger, & qui sert à demander qu'on ait à déterminer la quantité, le nombre, ou le tems. (Combien êtes-vous? Combien y a-t-il?)

Combien de fois. [*Quoties.*] Adverbe dont on se sert pour demander le nombre certain de quelque chose qui a été fait, dit, ou oüi. Il signifie aussi un nombre indéterminé, comme *beaucoup, plusieurs fois.* Exemple: *Combien de fois ont-ils irité Dieu dans le désert? Combien de fois lui avez-vous oüi dire qu'il le tuëroit?*

Combien, *combien de fois* de douleur acablé,
Par tes soins généreux me suis-je consolé?
Villiers.)

† *Combien que.* [*Etsi, quamvis, licet.*] Conjonction, hors d'usage. On dit en sa place, *Encore que, Quoique,* ou *Bien que.*

COMBINAISON, *s. f.* [*Complexio, varia dispositio.*] Variation de lettres, chifres, notes de musique, &c. en toutes les façons possibles. (Pour déchifrer des lettres, & pour faire des anagrammes, il faut faire un grand nombre de combinaisons. Le nombre des combinaisons que l'on peut faire des vingt-trois lettres de l'alphabet est extraordinairement grand.)

COMBINER, *v. a.* [*Binos jungere, copulare, mutare, variè disponere.*] Terme d'*Algébre.* Ce mot vient du Latin, & signifie prémiérement *mettre deux à deux.* Mais dans l'usage il se prend pour varier, & assembler les lettres, chifres, ou autres choses, en autant de maniéres qu'elles le peuvent être. (Il faut que les faiseurs d'Anagrammes combinent plusieurs fois les lettres d'un ou de plusieurs mots. Trois lettres se peuvent combiner en six maniéres diférentes, quatre lettres en vingt-quatre maniéres diférentes, &c.) Voïez l'*Algébre du Pére Prestet.*

COMBLE, *s. m.* [*Cumulus.*] Terme d'*Architecture.* Charpenterie qui fait le faîte d'un bâtiment, & qui porte la tuile. (Un comble plat. Un comble brisé.)

* *Comble.* [*Culmen, fastigium.*] Le plus haut point de quelque chose. (Alexandre est mort au comble de sa gloire. *Abl. Arr. l. 7.*) On dit, *le comble des honneurs, le comble des dignitez.* Mais ce seroit mal l'exprimer que de dire, *Cet honneur fut regardé comme le comble à tous les honneurs.*

Et par les envieux un génie excité,
Au *comble* de son art est mille fois monté.
Despréaux.)

Comble. On se sert de ce mot sur les ports de Paris; pour dire, plusieurs cents de foin ou de fagots élevez en hauteur sur un bateau. (Un comble de foin: un comble de fagots.)

Comble, adj. f. [*Supereminente cumulo plenus.*] Ce mot se dit des mesures des choses séches, & signifie *la mesuré avec tout ce qui peut se tenir au dessus.* On dit, *mesure comble,* & ce terme est oposé à *mesure rase.* Il y a des lieux où l'on donne le grain aux Meûniers *à mesure rase,* & ils le doivent rendre *à mesure comble.* Au figuré, *comble* se dit des crimes qui sont montez jusqu'à l'excès. *La mesure est comble.* On dit dans le même sens, *combler la mesure;* c'est-à-dire, commettre un nouveau crime après quantité d'autres.

Comble. [*Coronis contracta.*] Terme de *Blason.* Se dit d'un chef rétreci, comme les hameides sont des fasces rétrecies.

Comble. [*Cumuli accessio.*] Terme de *Manége.* Se dit lorsqu'un cheval a la sole arrondie par dessous, ensorte qu'elle est plus haute que la corne.

De fond en comble, *adv.* [*Funditùs.*] Depuis le fond jusques au comble. Entiérement. Tout-à-fait. (Ruiner de fond en comble.)

COMBLEAU, *s. m.* [*Cumuli acceßio.*] Terme d'*Artillerie.* Cordage propre à tirer le canon, long de trente-cinq toises, & gros de quatre pouces & demi de tour.

COMBLER, *v. a.* [*Cumulare*, *complere.*] Remplir un lieu creux. (Combler un fossé : combler un puits.)

* *Combler.* [*Cumulare honoribus*, *beneficiis.*] Ce mot se prend en bonne & mauvaise part, mais le plus souvent en bonne. Il signifie, *donner. Remplir. Charger beaucoup.* (Combler de bénédictions & de loüanges. Combler de douleur. *Voiture.* Combler de gloire. *Abl.* Combler d'un oprobre éternel. *Racine*, *Iphig.*) Voïez *Comble.*

COMBLETTE, *s. f.* [*Fissura cervini pedis.*] Terme de *Chasse*, qui se dit de la fente qui est au milieu du pié du cerf.

COMBRIÉRE, *s. f.* [*Rete capiendis majoribus piscibus accommodatum.*] Filet dont on se sert sur les côtes de Provence, pour prendre des thons, palamides, & autres grands poissons.

COMBUGER, *v. a.* [*Imbuere.*] Terme de *Marine.* C'est remplir d'eau des futailles pour les imbiber.

COMBUSTIBLE, *adj.* [*Materia ustioni idonea.*] Susceptible de feu. (Matiére combustible.)

* COMBUSTION, *s. f.* [*Turbæ*, *seditio*, *dissensio.*] Grand désordre. Trouble & guerre ; & en ce sens, il est seulement figuré. (Tout le Roïaume étoit en combustion.)

CÔME, *s. m.* [*Cosmas.*] Nom d'homme. (Saint Côme est le Patron des Chirurgiens.)

COMÉDIE, *s. f.* [*Comœdia.*] Poëme dramatique, qui représente une action commune & plaisante, dont la fin est gaie, qui d'une maniére ingénieuse corrige les défauts des hommes, & divertit par la peinture naïve qu'il fait de leurs diférens caractéres. (Aristophane, Plaute & Térence nous ont laissé des Comédies fort plaisantes & fort ingénieuses.)

☞ Il y a eu, parmi les Grecs, trois sortes de *Comédies*, la vieille, la moïenne, & la nouvelle. La vieille n'étoit qu'une satire, sans ornement ; les Poëtes s'y donnoient la licence de condamner les actions des citoïens d'Athénes, sans aucune réserve, & même sans déguiser leur nom : c'est de cette vieille *Comédie* qu'Horace a entendu parler dans son *Art Poëtique*, où il dit, que cette liberté que les Poëtes se donnoient de reprendre le vice, dégénera bientôt en une licence outrée, & qui méritoit d'être réprimée par la Loi. Lysander fit ce qu'Horace souhaitoit : s'étant rendu le maître dans Athénes, il défendit aux Poëtes de nommer les personnes qu'ils vouloient joüer sur leur Théatre : mais ils représentoient si naturellement les actions & jusques aux moindres gestes de ceux qui étoient l'objet de leur satire, qu'il n'étoit pas possible de les méconnoître ; & c'est ce que l'on apelle *la moïenne Comédie*, dont il y a des exemples dans les derniers ouvrages d'Aristophane. Ce changement ne fut qu'un adoucissement en aparence, & les plus honnêtes gens n'étoient point exemts des traits satiriques des Poëtes ; ainsi on fut obligé de la défendre, comme l'on avoit défendu l'ancienne ; &, selon quelques Auteurs, ce fut sous le régne d'Alexandre le Grand, que l'on chassa la satire & la vérité du Théatre, pour y introduire des fictions & des représentations vagues & indéterminées des amours des Bergers & des Bergéres, & même des mœurs du peuple ; enfin ce ne fut plus qu'une imitation de la vie commune. Voilà l'origine de la nouvelle *Comédie*, dont les Romains se firent un modéle. On ne trouve point dans Plaute, ni dans Térence, la satire & la malignité de l'ancienne, ni de la moïenne *Comédie :* la fable, les personnes, les incidens, tout y est fiction ; les Poëtes ataquoient uniquement les mœurs de leur siécle, & non point les personnes : leurs Comédies étoient distinguées par diférens titres, qui marquoient, ou la fable, ou le lieu, ou la qualité des Acteurs : je vais les expliquer séparément. *Togata Comœdia.* Ce titre comprenoit généralement toutes les *Comédies* dont le sujet étoit Romain. *Toga*, signifie *l'habit Romain.* Mais lorsque le sujet étoit grave, & qu'il s'agissoit d'un Magistrat, ou d'une personne considérable par sa qualité, ou par ses actions, la *Comédie* étoit apellée *prœtexta.* S'il s'agissoit de quelque avanture d'un homme de guerre, on lui donnoit le nom de *trabeata*, parce que *trabea*, étoit l'habit des Soldats, des Capitaines, & même des Chevaliers. Lorsque le Poëte avoit pris pour son sujet un fait arrivé parmi le peuple, on donnoit à la *Comédie* le titre de *tabernaria.* Souvent le sujet étoit tout Grec ; & comme les Acteurs devoient être vêtus de même que les Grecs, on donnoit à la *Comédie* cette épitéte Gréque, *palliata*, parce que les Grecs portoient ordinairement un manteau. Enfin, Dioméde nous aprend, que les *Comédies* satiriques, où la raillerie, & les mots piquans régnoient dans toute la piéce, furent distinguées des autres, par le titre d'*Atellanæ*, parce que la prémiére *Comédie* de ce genre fut joüée dans Atelles, Ville de la Toscane. Les Comédiens étoient ordinairement, parmi les Romains, des esclaves, que l'on afranchissoit, quand ils avoient du mérite, & qu'ils s'étoient distinguez dans plusieurs actions, qui leur avoient atiré l'aplaudissement du peuple.

Le prémier plan de la Comédie Françoise est dû à Jodéle, qui composa une piéce intitulée, *La Rencontre*, & qui plût fort à Henri II. devant lequel elle fut représentée.

(Le Théatre perdit son antique fureur,
La *Comédie* aprit à rire sans aigreur.
Despreaux.)

Comédie. Ce mot, généralement parlant, & sans examiner les choses à la rigueur, signifie en nôtre langue, *toute sorte de Poëme dramatique*, *soit Comédie*, *Pastorale* ou *Tragédie.* Ainsi dans ce sens, on dit, *aler à la Comédie. J'ai joüé la Comédie au piquet*, *& je l'ai gagnée. Païer la Comédie à quelcun. Donner la Comédie aux Dames. Scaron.*)

* *Comédie.* [*Mimus.*] Divertissement plaisant qu'une personne donne, à cause de ses maniéres boufonnes, de ses folies, ou de son humeur plaisamment bizarre. (Ce fut une seconde Comédie que le chagrin de nôtre ami. *Mol. Crit.*

O ! que pour la punir de cette *Comédie*,
Ne lui vois-je une vraie & longue maladie.
Despréaux.)

Comédien, *s. m.* [*Comœdus.*] Celui qui joüe un rôle sur le Théatre, & qui aide à représenter publiquement quelque piéce dramatique, afin de subsister. (Bellerose, Floridor & Monfleuri, étoient des Comédiens achevez.)

Comédie, au figuré, signifie *feinte*, *dissimulation.* (Un hipocrite jouë bien la Comédie.)

* *Comédien.* [*Simulator.*] Dissimulé, artificieux. (Innocent X. pleuroit quand il vouloit, & c'étoit un grand Comédien. Tous les successeurs de Zénon & de Diogéne, ne sont que des Comédiens. *Maucroix, Homel.*)

Epitaphe de Moliére.

Passant, ici repose un qu'on dit être mort,
Je ne sai s'il l'est, ou s'il dort:
Sa maladie imaginaire
Ne peut pas l'avoir fait mourir,
C'est un tour qu'il fait à plaisir,
Car il aimoit à contrefaire.
C'étoit un grand *Comédien.*
Quoiqu'il en soit: Ci gît Moliére,
S'il fait le mort, il le fait bien.

COMÉDIENNE, *s. f.* [*Mima.*] Femme ou fille, qui jouë des rôles de piéces de Théatre, & aide à représenter publiqnement toute sorte de poëmes dramatiques. (Une bonne, une excélente Comédienne.)

* *Comédienne.* [*Simulatrix.*] Dissimulée, & qui jouë un personnage qu'elle n'est pas. (C'est une grande Comédienne.)

COMÉTE, *s. f.* [*Cometa.*] Corps lumineux qu'on voit quelquefois paroître entre les astres, sous diférente grandeur, & qui aproche de celle sous laquelle nous voïons les planétes de Mars, de Jupiter, ou de Saturne. *Roh. Phys.* (Une cométe chéveluë. Cométe qui darde ses raïons fort loin. Observer le cours d'une cométe. Voir le corps ou la queuë d'une cométe. Les cométes font leur mouvement par une ligne, qui d'un côté s'aproche de la terre, & de l'autre s'en éloigne. *Cassini, Observations sur la cométe de l'an 1687.* On croïoit autrefois que les cométes présageoient des malheurs, ou en étoient la cause; mais c'est maintenant une erreur populaire. *Journal des Savans 1688.*

Ces grands corps dont l'aspect troubloit même les sages,
N'ofrent plus à nos yeux d'éfroïables présages;
Sans alarme on les voit se mouvoir dans les airs:
Et leur route connuë agrandit l'Univers.
La Visclede, Ode sur les progrès de l'Astronomie.)

Baile a fait un Livre, intitulé: *Pensées diverses sur la cométe de l'an 1682.* où il montre que c'est une erreur populaire de penser que les *cométes* soient des causes ou des présages de malheurs.

Cométe, est aussi un jeu, dont parle l'Abé Régnier.

(L'aimable Iris, qu'on ne peut trop loüer,
Me proposa l'autre jour de joüer
Un Madrigal en cent points de *cométe.*)

Cométe, en terme de *Blason*, est une étoile qui a une queuë flamboïante ou ondoïante, on la peint d'ordinaire à huit rais. On donne à ces *cométes* les épitétes de *caudées*, *chévelées*, *hérissées.*

Cométe, *s. f.* Nouveau jeu, fort à la mode depuis quelques années. On le jouë avec deux jeux de cartes, dont on ôte les quatre *as*; l'un des deux jeux est de couleur noire, l'autre de couleur rouge. On croit que le nom de *cométe* a été donné à ce jeu, à cause de la longue suite de cartes qu'on jette en joüant chaque coup. Il est plus vraisemblable qu'on le nomme ainsi, parce qu'il y a ordinairement une des cartes sur laquelle est représentée la figure d'une *cométe.* On le jouë cependant en faisant servir de *cométe* le neuf de carreau dans le jeu noir, & le neuf de tréfle dans le jeu rouge.

Gorger la cométe; c'est quand on finit, & que la *cométe* reste dans le jeu de l'adversaire. Voïez *les Régles du nouveau jeu de la cométe; avec des observations sur les diférentes maniéres de le joüer*, in-12, 1748.

COMETÉ. [*Crinitus, caudatus.*] C'est un raïon ondoïant comme celui de la cométe à longue queuë.

COMICES, *s. m. pl.* [*Comitia.*] Assemblée du peuple Romain dans le champ de Mars, ou pour élire des Magistrats, ou pour traiter des afaires les plus importantes de la République.

COMIQUE, *adj.* [*Comicus.*] Qui est propre à être mis en Comédie. Plaisant. Qui fait rire. (Un sujet comique. Cet homme a l'air comique.

Que la nature donc soit vôtre étude unique,
Auteurs qui prétendez aux honneurs du *comique.*
Despréaux.)

Comique, *s. m.* [*Facetus, lepidus.*] Le rôle le plus plaisant d'une Comédie, d'une Pastorale, ou autre piéce *comique.* (Raisin joüoit le comique des piéces qu'on représentoit à l'Hôtel de Guénegaud.)

Comique, *s. m.* [*Comicus, facetus.*] Celui de la troupe des Comédiens qui jouë sur le Théatre les rôles comiques & plaisans. (Moliére joüoit le comique de toutes ses piéces.)

Comique-larmoïant. Genre de comique qu'on a introduit depuis plusieurs années sur le Théatre, & que d'autres nomment *Comique-plaintif.* Ce *comique*, qui tient trop de la Tragi-comédie, consiste à faire rire & pleurer dans la même piéce, souvent dans le même acte, à faire passer rapidement le spectateur de la joie à la douleur, & de la douleur à la joie; ce qui paroît entiérement contraire au vrai comique, & par conséquent au véritable génie de la Comédie. On peut lire sur cela les *Réfléxions sur le Comique-larmoïant, par. M. D. C. (de Chassiron) de l'Académie de la Rochelle, imprimées à Paris en 1749.*

On a fait beaucoup de mauvaises plaisanteries sur le *Comique-larmoïant*, & cela sur le préjugé ridicule qu'il n'apartient qu'à la Tragédie de faire pleurer, que la Comédie doit essentiellement faire rire. Ne peut-on pas dans une Comédie peindre toutes les situations, exprimer tous les sentimens qui sont ordinaires dans la société? Les hommes qui vivent en société, ne sont-ils pas exposez à toute sorte d'événemens plaisans, sérieux, tristes? Pourquoi la Comédie sera-t-elle bornée à ceux qui n'inspirent que la joie? Toute piéce où il y aura des mœurs & du sentiment, qui peindra les hommes au naturel, & dont l'expression sera fine & ingénieuse, méritera & obtiendra les aplaudissemens du public. Ce ne sera pas une Comédie, si l'on veut, il est inutile de disputer sur le mot, ce sera une excélente piéce: *Cénie* en est une preuve.

COMIQUEMENT, *adv.* [*Comicè.*] D'une façon comique & plaisante. Plaisamment. D'un air qui fait rire & qui divertit. (On représente comiquement ce qui se passe de ridicule en divers lieux. *S. Evremont, 3. partie, Discours sur la Comédie Angloise.*)

COMITE, *s. m.* [*Remigum præfectus.*] L'Oficier des galeres qui a soin de faire voguer la chiourme. (Un sévére Comite.)

COMITÉ, *s. m.* [*Delegati ab Anglicis comitiis ad rei alicujus examen.* Ce mot n'est en usage que depuis peu, & seulement en parlant des afaires d'Angleterre. Il signifie un Bureau composé d'un certain nombre de Membres du Parlement commis pour examiner quelque requête, ou quelque proposition, & en faire raport à la Chambre.

COMMA. Espéce de ponctuation, qui se marque avec deux points ainsi (:). C'est aussi en Musique la dixiéme partie d'un ton. Voïez *le Pére Mersenne :* les Latins l'apellent *incisum :* κόμμα, est un mot Grec qui vient de κόπτω, *séco.*

Comma. Nom d'un oiseau d'Afrique qui est d'une grande beauté.

☞ COMMAND. Ce terme se trouve dans quelques Coûtumes, comme dans celle d'Artois, *art. 192.* où il signifie *ordre, pouvoir de faire quelque chose ;* & dans celle de Baïonne, *tit. 3. art. 1.* il veut dire *dépôt.*

COMMANDANT, *s. m.* [*Præfectus.*] Celui qui commande dans une Place, & qui n'en est pas Gouverneur. Capitaine. Oficier. (Un bon Commandant.)

Commandant, participe. [*Imperans.*] Celui qui commande.

COMMANDATAIRE, ou COMMENDATAIRE, *s. m.* [*Ecclesiastici beneficii fiduciarius possessor.*] Prononcez *Commandataire.* Celui qui posséde un bénéfice en commande, & qui n'est pas en régle. (L'abus des Commandataires est grand.)

Les Abez *Commandataires* devroient être plûtôt nommez *Abez Comédataires*, parce qu'ils mangent sans rien faire le bien des Religieux. Voïez *Abez Comm. Préface.*

COMMANDE, ou COMMENDE, *s. f.* [*Beneficii Ecclesiastici administratio.*] Terme d'*Eglise.* On prononce *commande.* Il y avoit autrefois deux sortes de *commandes canoniques.* La prémiére étoit un simple dépôt d'une Eglise destituée de Pasteur, entre les mains d'un Prélat voisin, qui avoit soin de faire les fonctions du bénéfice, en atendant qu'on eût fait choix d'un Ecléfiastique, qui remplit dignement la place de celui qui étoit mort. La seconde sorte de *commande canonique*, étoit la garde d'une Abaïe, ou d'un autre bénéfice, qu'on donnoit de bonne foi à une personne puissante dans l'épée ou dans la robe, pour empêcher qu'on n'usurpât les biens de l'Abaïe, ou du bénéfice ; & défendre les Religieux ou les Ecléfiastiques des insultes du dehors. Ces deux espéces de *commandes* étoient révocables, & n'étoient instituées que pour l'intérêt & la conservation des Eglises. Mais aujourd'hui les *commandes* sont perpétuelles, & la *commande* est une Abaïe, ou un Prieuré que posséde un Laïque ou un Ecléfiastique séculier, & dont cet Ecléfiastique ou ce Laïque joüit de la meilleure partie des revenus. Cette maniére de *commande* a été prémiérement introduite en Italie, & Charles Martel est l'un des prémiers qui les a introduites en France. *Froimont, Abé Commandataire, 2. part. page 9.* Le Clergé de France, & le Concile de Trente demanderent la supression des *commandes.* L'introduction des *commandes* a aboli dans l'Eglise la liberté des élections, qui ont duré jusqu'au Concordat. Le Pape Boniface révoqua les *commandes* qu'il avoit favorisées. Innocent VI. les abrogea. (Mettre un Monastére en commande. Donner une Abaïe en commande. Tenir en commande. Favoriser les commandes. Autoriser les commandes. Aprouver les commandes. Se déclarer contre les commandes.) Voïez sur les *Commandes, Rébuse, Desbois & Froimont, Abé Commandataire, prémiére & seconde partie.*

Commande, s. f. [*Res imperata, præcepta.*] Ce mot se dit entre les artisans lorsqu'ils parlent des choses qu'on leur a commandé de faire. *C'est un ouvrage de commande.* On dit aussi, *Colletet fait des vers de commande, &c.* On dit à peu près au même sens, *Il y a dans l'année plusieurs Fêtes de commande, qu'on est obligé de chomer. Il y a dans les couvents des jeûnes, & d'autres dévotions de commande.*

☞ Le Chevalier de Cailli :

> Qui de moi voudra de beaux vers,
> Que jamais il ne les demande ;
> Je ne fais rien que de travers,
> Quand la besogne est de *commande.*

COMMANDEMENT, *s. m.* [*Imperium, jussum.*] Chose commandée : chose ordonnée. (Faites-moi la grace de m'honorer de vos commandemens, & vous verrez combien je suis, &c. Commandement juste. Tous les commandemens d'une maîtresse sont autant de faveurs.)

Commandement, s. m. [*Jussus, edictum, mandatum.*] Ordre de Superieur. (Il faut obéir aux commandemens du Roi. Les Secrétaires des commandemens. Un commandement exprès. On a fait commandement aux bourgeois de prendre les armes. Commandement absolu.)

Commandement. [*Scripto consignata apparitoris denuntiatio.*] Terme de *Pratique.* Déclaration que fait un Sergent à un particulier, avec ordre de faire quelque chose prescrit dans l'exploit. (On lui a fait un commandement de païer.)

Commandement. [*Præceptum.*] Terme d'*Eglise.* Loix saintes que Dieu a données aux hommes. (Les dix Commandemens de Dieu. Savoir, dire, expliquer les Commandemens de Dieu. Faire les Commandemens de Dieu. Un Chrétien doit pratiquer, doit acomplir les Commandemens de Dieu. Garder les Commandemens de Dieu. Il y a aussi les Commandemens de l'Eglise.)

C'est un *commandement* exprès du Seigneur, de ne pas exposer les Mistéres au mépris, & à la profanation des pécheurs, & c'est néanmoins de quoi on fait aujourd'hui un crime à ceux qui le veulent observer.

Commandement, se dit en terme de *Guerre*, d'une hauteur de terrain qui découvre & bat quelque poste.

Commandement. [*Imperium, potestas, jus.*] Le pouvoir de conduire, mener & commander. (On lui a donné le commandement de l'armée. Prendre le commandement de l'armée.) *Bâton de Commandement ;* c'est le bâton que porte un Oficier, pour marque du pouvoir que sa charge lui donne. Un bâton de Maréchal de France, de Maître d'Hôtel, d'Exemt, &c.

Avoir le commandement beau. Cette façon de parler a deux sens. S'il s'agit d'un Capitaine, elle veut dire, *Qu'il commande de bonne grace.* S'il est question d'un homme qui commande une chose sans en avoir le droit : *C'est un reproche de sa sufisance & de son despotisme.* D'un Oficier altier & haut, on dit, *qu'il a le commandement rude.*

On apelle *homme de commandement*, celui qui fait l'art de commander, qui est capable de bien conduire les autres.

Avoir quelque chose à commandement ; c'est l'avoir en main, en pouvoir disposer facilement.

COMMANDER, *v. a.* [*Præcipere, jubere.*] Donner ses ordres. Prescrire. Ordonner. En général, *commander*, c'est diriger selon sa volonté & avec autorité, ou avec pouvoir de contraindre, les actions de ceux qui nous sont soûmis. En ce sens, le mot de *commander* a divers régimes. (Ceux qui ont commandé à tous les hommes, n'ont pas eu un empire de si belle étenduë. *Voit. l. 7.*

On lui commanda cela abſolument. On commanda aux Archers de s'avancer. *Abl. Arr.* On commanda le Régiment des Gardes, pour ataquer la demi-lune.)

☞ L'obſervation de Ménage, *tome 1. ch. 69.* ſur le régime de ce verbe, eſt importante. Il régit le datif quand on commande éfectivement; ainſi on dit, *On commanda aux Chevaux-légers.* Il régit l'acuſatif, lorſqu'il s'agit d'habitude, ou d'un pouvoir ordinaire de commander: *M. le Prince, M. de Turenne commande l'armée.* On dit de même, en parlant d'une éminence, ou d'une hauteur, qu'*elle commande la place*, & non pas *à la place.* Voiture a dit: *J'aimerois mieux être bien dans vôtre eſprit, que de commander à toute la terre.*

Commander. [*Præcipere, imperare.*] Donner ordre à un artiſan de faire quelque beſogne. (Il a commandé une paire de ſouliers à ce Cordonnier. On a commandé le ſoupé en tel lieu.)

Commander. [*Exercitui præeſſe.*] Être chef. Conduire. Le verbe *commander*, dans ce ſens, régit toûjours l'acuſatif. (M. de Turenne commandoit l'armée d'Alemagne, lorſqu'il fut tué d'un coup de canon. Commander la garde de la tranchée. *Abl.*)

Commander. [*Imminere, inſidere.*] Ce mot ſe dit des places & des hauteurs. Il ſignifie *dominer*, &, en ce ſens, il a divers régimes. (La montagne commandoit au chemin par où l'ennemi devoit paſſer. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 4.* Il gardoit les hauteurs qui commandoient à la riviére. *Abl. Ret. l. 4. c. 2.* Les montagnes voiſines commandoient la plaine. *Relation des campagnes de Fribourg & de Rocroi, pag. 57.* Toute la ſûreté dépend d'un Château qui commande ſur la Ville. *La même Relation, pag. 92.*)

Commander, ſe dit figurément des choſes de morale. (Se commander à ſoi-même. Commander à ſes paſſions.)

COMMANDERIE, *ſ. f.* [*Beneficium equitum Melitenſium.*] Bénéfice dont joüit un Chevalier de quelque Ordre qu'il ſoit. (Avoir une bonne Commanderie.)

☞ Les *Commanderies* de Malthe ne ſont point des bénéfices; ſelon Du Moulin, ſur le ſtile du Parlement de Paris, *part. 5. q. 249.* & ſur la Régle *de infirm. reſign.* on ne peut point les réſigner, & elles ne ſont point ſujettes, ni aux graduez, ni aux brevets de joïeux avénement: c'eſt un bien temporel; enſorte que les penſions qui y ſont reſervées, ne paſſent point pour penſions cléricales.

COMMANDES. Terme de *Marine.* Ce ſont de petites cordes de merlin, dont les garçons de navires ſont toûjours munis à la ceinture. Elles ſervent à ferler les voiles, & à renforcer les autres manœuvres.

COMMANDEUR, *ſ. m.* [*Eques Melitenſis beneficio præditus, commendator.*] Chevalier de quelque Ordre que ce ſoit, qui a une Commanderie. Le mot de *Commandeur*, ſe dit des Prélats qui ſont admis au nombre de neuf, dans l'Ordre du Saint-Eſprit. On ne les nomme point Chevaliers de l'Ordre, on les nomme *Prélats-Commandeurs.*

COMMANDITE, *ſ. f.* [*Inita cum quibuſdam ſolius pecuniæ mutuæ beneficio ſocietas.*] Terme de *Négoce.* Cette ſociété conſiſte dans ce ſeul point, que la ſomme que l'on met dans le fond d'une ſociété, eſt ſeule expoſée aux pertes de cette ſociété; enſorte qu'en cas de banqueroute, l'aſſocié en *commandite*, perd ſon fond: mais il n'eſt point engagé au-delà envers les créanciers du commerce. C'eſt la diſpoſition expreſſe de l'*article 8. du titre des Sociétez, de l'Ordonnance de 1673.* Cette eſpéce de ſociété eſt ſuſceptible de toutes les conventions que les Marchands ont acoûtumé de ſtipuler: en cas de diſſolution de la ſociété, on fait un examen pour reconnoître en quoi le fond conſiſte, & on leve ſur la maſſe les fonds d'un chacun; enſuite on partage les profits, ainſi qu'ils ont été réglez. Il arrive quelquefois que l'aſſocié en *commandite* a prêté de l'argent à la ſociété, dont on lui donne un compte particulier, comme à un créancier étranger, & ſa créance entre dans la compoſition des ſommes dûës par la ſociété, & l'aſſocié en *commandite* eſt païé comme les autres, ne pouvant retirer ſon fond qu'après que la ſociété a été entiérement liquidée & aquitée des ſommes prêtées.

COMME, *adv.* [*Ut, ſicut, ſicuti.*] De même. (Darius portoit une ceinture d'or comme une femme. *Vaug. Quint. l. 3.*

L'Univers, à ſa préſence,
Semble ſortir du néant;
Il prend ſa courſe, il s'avance
Comme un ſuperbe Géant.
Rouſſeau, Odes ſacrées.

Pour rendre encor mon ſort plus heureux & plus doux,
Donnez-vous tout à moi, *comme* je ſuis à vous.
La Suze, Poëſies.

Comme les Déïtez vous êtes adorable.
Comme elles devenez aux amans favorable.)

Comme, *adv.* Il ſignifie quelquefois *autant.* (Quand je ne ſerois pas vôtre ſerviteur comme je ſuis. *Vaug. Rem.*)

Comme, eſt auſſi un adverbe de tems, pour ſignifier *quand*, *lorſque.* [*Cum, quando, eo tempore quo.*] (Il arriva comme nous ſortions de table. Il fut arrêté comme il penſoit partir.)

Il ſert auſſi pour la narration. (Je vous dirai comme elle s'eſt paſſée.) De la maniére que. [*Quomodo, eo modo quo. Uti, quemadmodum.*] (Il ſe pourvoira comme bon lui ſemblera.)

Comme, ſe dit auſſi pour, *en quelque ſorte, en quelque façon.* [*Quaſi.*] (Un bon ami eſt comme un autre ſoi-même. La lumiére eſt comme l'ame des couleurs. Le ſoleil eſt comme le pére des productions de la terre.)

Comme, ſignifie encore, *en qualité.* [*Ut.*] (Jeſus-Chriſt peut être conſideré, ou comme Dieu, ou comme homme: comme homme, il eſt mort ſur la croix pour nos péchez; & comme Dieu, il a triomphé de la mort.)

Comme, ſignifie, *à peu près.* [*Quaſi, ut.*] (Je tiens cela comme certain. Il eſt comme mort.)

☞ L'uſage de *comme* & *comment*, a beſoin d'éclairciſſement. Voici ce que dit Chevreau: « On doit dire, & écrire *comment*, quand il » ſignifie *pourquoi.* Exemple: *Je ne vois pas* » *comment vous l'avez ſi long-tems ſoufert. Je ne* » *puis comprendre comment il a rompu avec moi.* » On ſe ſert de *comment* pour *combien*, *de quelle* » *maniére.* Exemples: *Si vous ſaviez combien cette* » *mort le touche. Je ne ſai comment il ſe tirera de* » *cette afaire.* On peut dire quelquefois *comme* » ou *comment.* Exemples: *Vous voiez comment il* » *jouë. On nous aſſûroit qu'il avoit renoncé au jeu,* » *cependant voïez comme il jouë.* Mais ces deux » phraſes ſignifient deux choſes diférentes. Dans » le prémier exemple, *comment*, veut dire, » *de quelle maniére il jouë:* dans l'autre, le *comme* » tient lieu d'adverbe démonſtratif, & ſignifie,

&

» *& voilà qu'il joüe.* Quand on dit, *Voïez comment* » *il travaille*, le *comment* tombe sur la *manière* » dont il travaille : & si je dis en raillant, *voïez* » *comme il travaille*, il tombe sur la personne, » & fait entendre que celui qui doit travailler, » ne travaille point, ou qu'il ne travaille pas » comme il faut. On ne dit jamais *comme*, mais » *comment*, quand on interroge. » Voici à peu près, continuë Chevreau, dans ses *Œuvres mélées, tom. 1. pag. 452.* l'usage du *comme.* « Dans les » comparaisons ou similitudes simples, c'est-» à-dire, qui ne marquent ni le plus, ni le moins, » on se sert de *comme. Cette montagne est haute* » *comme les tours de Nôtre-Dame.* Et dans ces » sortes de comparaisons, le *comme* qui signifie » *la manière*, est rendu quelquefois fort élégam-» ment par la préposition *en. Vivre en bête.* » *Commander en Roi. Vivre en homme de bien.* » Dans les comparaisons exclusives, ou dans » celles qui marquent le plus ou le moins, le » *comme* doit être nécessairement changé en *si que* » & *aussi que.* Il faut s'expliquer. *Aussi*, quand » il est comparatif, doit toûjours entrer dans la » proposition afirmative : *Il est aussi vaillant* » *qu'Alexandre : Il est aussi beau que vous. Si*, » doit être mis nécessairement dans la proposition » négative : *Il n'est pas si vaillant qu'Alexandre.* » *Comme* est souvent mis pour *de la manière que*, » *de sorte que.* Exemples : *Il ne le dit pas comme* » *il le pense : Il le croit comme il le dit.* On se sert » de *comme* pour *quand*, *lorsque*, & il marque » ordinairement le tems d'une chose : *Comme il* » *sortoit de son logis, il fut assassiné.* Quelquefois » on se sert de *comme*, pour *parce que : Je n'ai* » *pas manqué de lui obéir, comme il me l'avoit* » *ordonné : Comme je le croïois un fort honnête* » *homme, je ne pensois pas qu'il me dût joüer un* » *si vilain tour : Comme il est bizare, il m'est* » *impossible de lui plaire.* Autrefois on emploïoit » *comme* pour *avec*, & *aussi-tôt que.* Exemple : » *Il est arrivé comme lui, aussi-tôt que lui.* Mais » outre que cette manière de parler est aussi » vieille que *quand & quand*, & qu'elle n'est » pas du bel usage, il y a une ellipse ; & quand » on a dit : *Il est arrivé comme le Roi*, on a sous-» entendu, *comme le Roi arrivoit.* »

† *Comme quoi, adv.* [*Quomodò.*] Comment. (*Comme quoi n'êtes-vous pas persuadé ?* Dites plûtôt, *Comment n'êtes-vous pas persuadé ? Vaug.*)

COMMÉMORATION, *s. f.* Il vient du Latin *commemoratio.* Prononcez *commemoracion.* Terme d'*Eglise ;* c'est-à-dire, *souvenir.* Dans le *Memento* de la Messe, on fait *commémoration* des vivans, pour lesquels on veut ofrir le Sacrifice. (Faire commémoration d'un tel Saint, ou plûtôt faire mémoire d'un tel Saint.)

Commémoration, signifie aussi *mention*, dans le stile familier. Nous faisons souvent *commémoration* de vous.

COMMENCEMENT, *s. m.* [*Principium, initium, exordium.*] La prémiére partie de quelque chose. Tems qu'une chose commence ou a commencé. Le moment qu'on entreprend de faire quelque chose. Principe. Fondement. (Au commencement tout aloit bien. *Abl.* On n'est encore qu'au commencement, & néanmoins on se plaint. Il est venu au commencement du sermon. C'est le commencement de la piéce. Les commencemens en toutes choses sont fâcheux & dificiles. Dieu n'a point eu de commencement, & il n'aura point de fin. Les grandes fortunes viennent souvent de petits commencemens.)

Commencement, se dit au pluriel, des prémiéres leçons, des prémiéres instructions en quelque art, en quelque science. (Donner de bons commencemens. Avoir de bons commencemens.)

Prendre commencement, se dit pour commencer. (La puissance de cet Etat a pris son commencement dans un tel siécle.)

COMMENCER, *v. a.* [*Incipere, inchoare, ex ordine ingredi.*] Ce verbe veut avoir un *à*, ou un *de* après lui, il signifie : *Se mettre à dire, ou à faire. N'y avoir pas long-tems qu'on s'est mis à quelque chose. N'y avoir pas beaucoup qu'on est dans un certain état. Avoir déja.* (Je commence d'avoir plus d'espérance de mon retour. *Voit. l. 37.* Il commence d'entrer dans l'âge de raison. *Abl.* Ils commencerent à batre la muraille avec le bélier. *Ablancourt.* Ils commencerent à perdre courage. *Vaug.*

Du moins, Abé, du moins avant de *commencer*,
Lis encor les conseils que je vais te tracer.
Villiers.)

☞ Vaugelas dit : *Rem. 405.* que « dans la » pureté de nôtre langue, le verbe *commencer* » demande toûjours la préposition *à* après soi ; » pour bien parler François, il faut dire, par » exemple : *Il commence à se mieux porter*, non » pas, *Il commence de se mieux porter ;* & cela est » tellement vrai, que même au préterit défini, » à la troisiéme personne singuliére, *commença*, » il faut dire *à* après, & non pas *de :* par exemple : » *Il commença à avoir*, & non pas, *Il commença* » *d'avoir.* Il est vrai qu'il y a des verbes qui » régissent *à* & *de :* d'autres qui ne régissent que » *de :* & d'autres, qu'*à*, comme celui-ci. » Le P. Bouhours a suivi Vaugelas, dans ses *Doutes, pag. 163.* Messieurs de l'Académie, au contraire, *Observ. 405.* ont décidé, que » *commencer à*, & *commencer de*, sont également » bons, & que l'on s'en peut servir indiféremment, » si ce n'est à la troisiéme personne singuliére du » préterit, qui se termine par un *a ;* car il est » beaucoup plus doux de dire, *Il commença de* » *parler*, que, *Il commença à parler.* Il faut sur tout » éviter les trois *à* de suite, & dire, *Il commença* » *d'admirer*, & non pas, *Il commença à admirer.* » Il faut s'en tenir à la décision de l'Académie.

Commencer, v. n. Avoir son commencement. (L'année commence au mois de Janvier. Le Carême ne commence cette année qu'en Mars.)

Commencer, s'emploie quelquefois absolument. (Ce Général a bien ou mal commencé. Il pouvoit mieux commencer. Il importe dans toute afaire, de bien commencer.)

Commencer, s'emploïe aussi imperfonnellement. (Il commence à pleuvoir. Il commence à géler. Il commence à faire jour.)

* *Commencer un cheval.* [*Prima tradere documenta.*] Terme de *Manége.* C'est lui donner ses prémiéres leçons. On le dit aussi d'un homme qui donne les prémiéres instructions à quelcun. (C'est lui qui a commencé mes enfans.)

COMMENSAUX, *s. m.* [*Convictores.*] Oficiers domestiques de la maison du Roi, & d'autres maisons Roïales, qui ont bouche à cour. On dit aussi au singulier, *Commensal*, qui mange à même table avec un autre.

COMMENSURABLE, *adj.* [*Quod esse potest mensura alterius, commensurabilis.*] Ce mot est un terme de *Géométrie*, où l'on dit qu'une grandeur est commensurable à une autre grandeur, lorsqu'elles sont entr'elles comme un nombre à un autre

nombre, ou lorsqu'elles peuvent toutes deux être mesurées par une troisiéme quantité. (Grandeur commensurable.) Voïez *la Géomètrie de Port-Roïal*, & *les nouveaux Elèmens de Géomètrie de M. H....*

COMMENT, *adv.* [*Quomodò, qua ratione.*] De quelle sorte. De quelle maniére. On se sert de l'adverbe *comment*, quand on interroge, ou après le verbe *demander. Vaug. Rem.* (Si vous demandez, comment il faut faire pour se sauver, il faut aimer Dieu & son prochain. *Arn.* Comment parlez-vous, Monsieur l'insolent? *Scar.*)

Comment. [*Quare, quoniam.*] On emploie aussi cet adverbe, pour exprimer quelque mouvement de l'ame. Exemple: *Qui répondra pour le Pére Bari; comment, dit le Pére, il est de nôtre compagnie.*

COMMENTAIRE, *s. m.* [*Commentarium.*] Explication. Interprétation de quelque chose de dificile. (Le Commentaire de Sergius sur Virgile, est très-estimé. Le Pére la Ruë, Jésuite, s'en est servi dans son Commentaire sur Virgile.)

Commentaire. [*Commentarius.*] Rélation. Histoire écrite d'un stile simple & aisé; mais en ce sens, le mot de *Commentaire* est pluriel, & est principalement consacré au Livre que Jules-César a écrit de ses guerres dans les Gaules. (Les Commentaires de César sont bien écrits, & d'Ablancourt les a traduits élégamment en François.)

Commentaire. Addition qu'on fait de son cru à une histoire ou à un conte. On fit bien des Commentaires sur la retraite de Charles-Quint.)

COMMENTATEUR, *s. m.* [*Alicujus scriptoris interpres.*] Celui qui explique & qui interpréte ce qu'il y a de plus dificile dans un Auteur. (Lubin est un des meilleurs Commentateurs de Juvenal.)

Les Commentateurs, peuple superstitieux, admirent toutes les expressions d'un Auteur qu'ils ont choisi pour l'objet de leur culte. *La Bruyère.*

COMMENTER, *v. a.* [*Scriptorem commentari, interpretari.*] Faire des Commentaires sur quelque Livre. (Commenter un Livre. Commenter un Auteur.)

Commenter. Signifie aussi, ajoûter quelque chose à la vérité, la déguiser; & se prend alors en mauvaise part. (Il ne faut point commenter les actions de nos supérieurs.)

COMMER, *v. n.* Il signifie, dans le stile familier, *faire des comparaisons. Acad. Franç.*

COMMERÇANT, *s. m.* Celui qui fait commerce, qui négocie, qui trafique.

COMMERCE, *s. m.* [*Commercium.*] Trafic de marchandises. (Le commerce ne va plus. Le commerce n'est plus bon. Entendre le commerce. Savoir le commerce.)

* *Commerce.* Fréquentation. Correspondance. (Je n'ai nul commerce avec lui, parce que c'est un mal-honnête homme. *Abl.* Il y a quelque chose de plus aisé & de plus poli dans le commerce des femmes, que dans celui des hommes. *Saint-Evremont.* Entretenir un commerce d'impudicité avec une personne. *Maucroix, Schisme, l. 1.* Il faut rompre tout commerce avec les débauchez.)

* *Commerce.* Correspondance spirituelle & honnête qu'on a avec quelque personne d'esprit, sur les belles connoissances. Entretiens qu'on a par lettres avec quelcun. (Avoir commerce de lettres avec une personne. J'entre avec vous dans un heureux commerce de réputation & d'honneur.

On distingue diverses sortes de commerce. *Commerce de terre;* c'est celui qui se fait de Ville en Ville, de Province en Province, de Roïaume en Roïaume, par la voie des chariots ou autres voitures, même sur les riviéres par des bateaux. *Commerce de mer,* qui se fait par mer dans toutes les parties du monde où l'on peut aborder. *Commerce intérieur,* que les sujets d'un même Souverain font entr'eux, dans l'étenduë d'un même Etat, d'un même Roïaume, ou seulement d'une même Ville. *Commerce extérieur,* celui qui se fait au dehors, avec les étrangers, par terre ou par mer. *Commerce en gros,* celui où l'on vend seulement les marchandises en caisses, en bales, ou du moins en piéces entiéres. *Commerce en détail;* celui où l'on vend à l'aune, à la livre, à la pinte, &c. suivant les diférentes espéces & qualitez des choses dont on trafique. *Commerce d'argent;* c'est le commerce des Banquiers & autres, qui font des traites & des remises dans les lieux éloignez. *Commerce en papier;* celui qui se fait sans aucune espéce, ou monoie courante, mais seulement avec des billets, lettres de change, actions de Compagnie, &c. *Commerce précaire;* celui qui se fait avec une Nation ennemie par le moïen d'une troisiéme, qui est neutre, & dont on emprunte les terres & le nom pour le faire.

COMMERCER, *v. a.* [*Habere commercium.*] Trafiquer, négocier. (Commerce de livres, de soie, &c.)

COMMÉRE, *s. f.* [*Matrina.*] Celle qui tient nôtre enfant sur les fonts de Batême. Celle qui a tenu un enfant avec nous. (Avoir une jolie Commére. Choisir une sage Commére.)

Commére. Ce mot, aussi bien que celui de *Compére*, se dit aussi des animaux. (Mon compére le brochet, ma commére la carpe. *Voit.*

> L'onde étoit transparente, ainsi qu'aux plus beaux jours
> Ma *commére* la carpe y faisoit mille tours,
> Avec le brochet son *compére*.
> *La Fontaine.*)

† *C'est une bonne Commére.* C'est-à-dire, une bonne gaillarde, une bonne éveillée, & qui aime un peu à se réjoüir.

COMMETTANT. Terme de *Commerce.* Celui qui commet, qui confie ses afaires à un autre. Il se dit par oposition à Commissionnaire.

COMMETTRE, *v. a.* Il vient du Latin *committere. Je commets, j'ai commis, je commis, je commettrai, que je commette, qu'il commette.* Emploïer. Donner charge. Donner ordre. (C'est lui qui commet les Juges, c'est en son nom qu'ils prononcent. *Patru, Plaid.* On l'a commis pour avoir l'œil sur ce qui se passeroit.)

Commettre. Faire. Tomber dans quelque afaire. (Commettre un péché par ignorance.)

Commettre. [*Periculo exponere.*] Exposer quelcun à recevoir quelque mortification. (Ne craignez pas que je vous commette jamais.)

Commettre. Terme de *Cordier.* Pour faire des cordes, il faut réunir plusieurs fils, & cette opération en terme de l'*Art*, s'apelle *Commétage;* & les réunir, c'est les *commettre.* Si on *commet* plusieurs fils ensemble, c'est une ficelle, si on *commet* plusieurs faisceaux de fils, qu'on apelle en termes de *Corderie*, des *torons*, on fait des cordes apellées *aussieres.* Lorsqu'on réunit plusieurs *aussieres;* ces cordes s'apellent des *grelins.* On dit aussi *Commetteur*, ouvrier qui travaille à faire ce qu'on vient d'expliquer. (Un atelier de Commetteurs.)

☞ *Commettre.* Terme de *Coûtumes. Commettre*, & *confisquer*, sont la même chose. Il est dit

dans l'*art.* 9. de la Coûtume de Troyes : *Et s'il advenoit que ledit vassal commist fondit fief par félonie.* On peut donc dire, que le vassal qui *commet* une félonie, qui fait un faux aveu, ou un désaveu de son Seigneur, *commet* & expose son fief à la confiscation. *Commise*, dit Coquille, sur l'*article 61.* du titre des fiefs de la Coûtume de Nevers, se dit en cas de crime féodal, qui est *félonie*, *desadveu*, ou *faux adveu.* Il y a des devoirs respectifs entre le Seigneur & son vassal, que l'on ne peut violer impunément ; & nous apellons *commise*, l'action par laquelle on a ofensé son suzerain. Le terme est Latin : *committere*, signifie *commettre un crime*, suivant la Loi 6. §. *sicuti*, *ff. de officio præsid.* Il y a dans le Code Théodosien, un titre *de vectigalibus & commissis ;* c'est-à-dire, *des subsides, & des fraudes que l'on commet pour ne les pas païer.* De même, dans la Coûtume d'Artois, *article 21. Commettre & forfaire*, sont sinonimes. Le desaveu est, dans la Jurisprudence féodale, le plus grand crime que le vassal puisse commettre.

* *Se commettre, v. r.* [*Adire, subire periculum.*] S'engager à une quérelle avec quelcun de gaïeté de cœur. (Ne vous commettez point avec cet homme-là, il vous malmenera. *Abl.*)

COMMINATOIRE, *adj.* [*Comminationem continens.*] Terme d'*Eglise* & de *Palais.* Qui ménace. (Peine comminatoire. Clause comminatoire.)

COMMIS, *s. m.* [*Præfectus, præpositus negotio, vicarius.*] Qui a une commission, un emploi, quelque sorte de charge qu'on donne & qu'on révoque quand il plaît à celui qui la donne. Celui qu'on a mis en sa place pour faire quelque commerce, ou quelque trafic. (Il est Commis en chef. Il est Commis principal. Commis aux Aides. C'est un Commis aux recouvremens. Il est Commis de Monsieur un tel.)

Commis, Commise, adj. [*Commissus, admissus.*] Emploïé. Fait. (Juge commis pour décider le diférent. Faute commise.)

COMMISE, *s. f.* [*Commissi culpa.*] Terme de *Jurisprudence féodale.* Confiscation d'un fief. (Ce fief est tombé en commise.)

† COMMISÉRATION, *s. f.* [*Commiseratio.*] Mot prix du Latin, dont on se sert rarement. On dit plus communément en sa place, *pitié*, *compassion.* (Des airs superbes, ni une commisération afectée ne conviennent point à un vainqueur généreux. *Saint-Evremont.*)

COMMISSAIRE, *s. m.* [*Recuperator.*] Terme de *Palais.* Juge commis pour informer, interroger & examiner la personne criminelle, ce qu'il a fait, les choses dont on l'acuse. (On lui a donné des Commissaires.)

Commissaire. [*Legatus, causæ cognitor, disceptator.*] Terme de *Pratique.* Celui qui est établi pour avoir soin des choses qui sont saisies par ordre de Justice. (Etablir un Commissaire dans une maison.)

Commissaire. [*Curator disciplinæ civilis politicæ.*] Celui qui informe des choses qui se font contre les réglemens, qui fait observer par les Bourgeois les ordonnances des Juges de Police, met à l'amende, & va prendre dans la Ville de Paris les prisonniers qu'il a ordre d'arrêter. (Les Commissaires répondent pardevant le Juge de Police.)

Commissaire. [*Legatus.*] Oficier commis à quelque emploi, où il ordonne, commande & exécute ce qui regarde sa charge. Ainsi on dit : *Commissaire des vivres. Commissaire de l'Artillerie. Commissaire des guerres, &c.*

Commissaire. [*Legatus ad componendas rixas.*] Ce mot se dit parmi les Capucins, & quelques autres Religieux. C'est celui qui est commis de la part du Pére Général, ou Provincial, pour régler les diférens qui naissent dans les Couvents parmi les Religieux.

Commissaire aux saisies réelles. C'est un Oficier qui a soin du régime des immeubles, qui en fait faire les baux judiciaires, qui en reçoit le revenu, & qui en rend compte. Le *Commissaire aux saisies mobiliaires*, est le gardien des meubles saisis, pour en empêcher le dépérissement.

Commissaire ordinaire des guerres. [*Armaturæ militaris inspector.*] Oficier établi pour avoir soin de la police des troupes dans la marche, régler les étapes, & les logemens.

Commissaire de Marine. Oficier préposé pour avoir soin de tout ce qui concerne les vaisseaux & la marine dans son département. (Commissaire général. Commissaire ordonnateur. Commissaire de la marine du Ponent. Commissaire de la marine du Levant.)

Commissaire-Général. C'est aussi un Oficier considérable, qui a inspection sur toute la Cavalerie légere. On apelle son Régiment, *le Régiment Commissaire.*

Commissaire des pauvres. [*Pauperum quæstor ærarius.*] C'est un Bourgeois qui passe pour un homme de bien, & qu'on élit dans sa Paroisse, afin de lever sur ceux des Paroissiens, dont le Gréfier lui donne le rôle & la taxe, cette taxe même pour le soulagement des pauvres de sa Paroisse. On élit tout les ans à Paris vingt-huit *Commissaires*, qui ont soin, chacun dans sa Paroisse, d'un certain nombre de pauvres qu'on lui a marquez. Il leur fait distribuer quelques aumônes par semaines ; & le pauvre étant mort, il en fait vendre les meubles, & porte les deniers au Bureau. Ce *Commissaire* doit tirer d'un Maître des Requêtes, dix liv. huit sols ; d'un Président ou Conseiller, dix liv. huit sols ; d'un Secrétaire, d'un Auditeur des Comptes, d'un Avocat, cinquante-deux sols ; d'un Bourgeois, d'un Marchand, vingt-six sols ; d'un Artisan, treize sols.

Commissaire du grand Bureau des pauvres. [*In quæstura pauperum jus suffragii.*] C'est un Bourgeois qui après avoir exercé la charge de *Commissaire des pauvres* en honnête homme, a droit de voix active & passive dans le grand Bureau des pauvres, & peut un jour devenir Directeur d'hôpital. Voïez *Bureau des pauvres.*

COMMISSION, *s. f.* [*Provincia, potestas.*] Pouvoir. Puissance. (Avoir commission pour informer. Commission pour connoître d'une afaire. On a délivré des commissions pour la levée des gens de guerre.)

Commission. Emploi. (Donner une commission. Faire obtenir une commission à quelcun.)

Commission. [*Mandata rei cura.*] Charge qu'on donne à quelcun de faire quelque emplette, ou quelqu'autre chose particuliére. (Ce Facteur est chargé de diverses commissions.)

Commission. On apelle, *Droit de Commission*, dans le commerce, ce qu'un Commissionnaire reçoit pour son salaire.

Commission. Terme de *Marine.* C'est la permission ou ordre que donnent les Souverains, ou leurs Oficiers, pour aler en course sur les ennemis. (Les Armateurs ne peuvent faire la course sans commission.)

Exercer une charge par commiſſion. C'eſt-à-dire, l'exercer ſeulement pour un tems, & ſans en avoir le titre.

COMMISSIONNAIRE, *ſ. m.* [*Inſtitor.*] Ce mot eſt maſculin, mais ſi on parloit d'une femme, on le feroit féminin. Le *Commiſſionnaire*, eſt celui qui achéte & qui débite par commiſſion, ſous le bon plaiſir d'un ou de pluſieurs particuliers. C'eſt auſſi celui qui fait les commiſſions, les meſſages d'une Communauté, & même d'un ou de pluſieurs particuliers.

COMMISSOIRE. Terme qui ſe d'une clauſe, qui n'étant point acomplie, emporte la nullité du contrat. Par exemple, *faute de paiement, la confiſcation de la choſe.* [*Jactura rei cujuſvis clauſulæ implendæ vitio.*]

COMMITTIMUS, *ſ. m.* Lettres Roïaux que le Roi donne à ceux qui ont leurs cauſes commiſes aux Requêtes du Palais.

☞ L'Ordonnance de Loüis XIV. de 1669. *titre 9.* nous aprend, qu'il y a deux ſortes de *Committimus ;* l'un ſe prend au grand ſceau, & l'autre au petit ſceau : que le *Committimus* n'a lieu que dans les afaires civiles, perſonnelles, poſſeſſoires, & mixtes, & lorſque la conteſtation n'a pas été noüée devant un Juge, dont on veut éviter la juriſdiction. Le *Committimus* eſt nul, ſi on ne le met à exécution dans l'année de ſon obtention. Voïez le ſurplus de *l'Ordonnance.*

COMMITTITUR. Terme de *Formule.* On apelle *Requête de Committitur*, la Requête par laquelle on demande qu'un Raporteur ſoit commis dans une afaire. On a mis le *Committitur* ſur ma Requête. J'ai obtenu le *Committitur.*

COMMODAT, *ſ. m.* [*Commodatum.*] Prêt qui ſe fait gratuitement, & où l'on ne transfére point la propriété, de ſorte qu'il faut rendre la choſe en eſſence. Celui ou celle qui a reçû ce *commodat*, eſt apellé *commodataire.* On ne peut expliquer cette eſpéce de prêt que par cette locution, *prêt à uſage ;* ainſi on voit clairement qu'il y a deux ſortes de prêts : dans celui qui eſt fait pour l'uſage, il faut rendre la choſe empruntée : & dans le ſimple prêt, il faut rendre ou la valeur de la choſe, ou l'équipolent. Il faut ici obſerver, que le précaire eſt dans le fond la même choſe que le prêt à uſage ; car dans l'un & dans l'autre, on remet une choſe à quelcun pour s'en ſervir, & pour la rendre : mais c'eſt dans la reſtitution que conſiſte la diférence de ces deux contrats. Le prêt à uſage a toûjours un terme convenu pour la reſtitution du prêt ; & le précaire eſt indéfini, & ne dure qu'autant qu'il plaît à celui qui prête.

COMMODE, *adj.* [*Commodus, aptus, opportunus.*] Propre. Convenable. (Maiſon fort commode.)

* *Commode.* [*Mollior, remiſſior.*] Aiſé. Doux. Qui n'eſt point gênant. (Confeſſeur commode. Doctrine fort commode.

Des partis que l'on vous propoſe,
Prenez un eſprit droit, réglé, *commode*, doux ;
Mais vous fuirez ſur toute choſe
L'orgüeilleux, le bourru, l'avare & le jaloux.
Poëte Anonime.)

Commode, *ſ. f.* [*Capitis mulierum ornatus.*] Coifure moderne des femmes, dont Monſieur Regnard fait l'énumération. La ducheſſe, le ſolitaire, la fontange, le chou, le tête à tête, la culbute, le mouſquetaire, le croiſſant, le firmament, le dixiéme Ciel, la paliſſade & la ſouri.

Commode. Se dit auſſi d'une eſpéce de bureau dont on ſe ſert pour retirer les habits, coifures, & autres habits des femmes.

COMMODÉMENT, *adv.* [*Commodè.*] Proprement. Avec les commoditez qu'on peut ſouhaiter. Sans peine & ſans que rien embaraſſe ou incommode. (Être logé très-commodément. Nous vivons enſemble aſſez commodément. Ils ne pouvoient commodément tendre l'arc. *Vaug. Quint. Curt. l. 8. ch. 14.*)

COMMODITÉ, *ſ. f.* [*Commoditas, opportunitas.*] Choſe propre & commode pour quelcun. (C'eſt une commodité néceſſaire dans un logis. J'ai trouvé une commodité pour faire un petit voïage.)

☞ *Commodité.* Ce terme a fait naître quelquefois une dificulté que les Loix Romaines ont prévûë. Un pére conſtituë une dot à ſa fille, qu'il s'oblige de païer *à ſa commodité.* On demanda au Juriſconſulte comment il faloit entendre le terme de *commodité ?* Il répondit, que l'on pouvoit agir contre le pére, s'il étoit en état de païer ſans ſe priver de ce qui lui étoit néceſſaire. *L. Avus*, §. *1. ff. de jure dot. L. nepotes, ff. de verbor. ſignific.*

Commodité. On apelle *chaiſe, fauteüil de commodité*, une grande chaiſe à bras, dont le dos eſt un peu renverſé, & où l'on eſt à ſon aiſe.

Commodité. Signifie auſſi l'ocaſion, le tems propre. (Faire les choſes à ſa commodité. Prendre la commodité de quelcun.)

Commodité de bâtiment. C'eſt l'ordonnance & la diſpoſition des parties d'un bâtiment. (Maiſon qui n'a preſque nulle commodité. La diſpoſition ou la diſtribution des édifices contribuë beaucoup à leur commodité. *Vitruve, Abrégé, 1. partie, ch. 1. 3.*)

COMMODITEZ. (COMMODITÉS.) Ce mot au pluriel ſignifie toutes les petites choſes qu'il faut pour être à ſon aiſe dans un ménage, comme vaiſſelle, baterie, &c. (Il n'a que faire de rien emprunter, il a chez lui toutes ſes petites commoditez.)

Commoditez. [*Latrinæ.*] Lieux où l'on va ſe décharger le ventre. (Aler aux commoditez.)

COMMOTION, *ſ. f.* [*Commotio.*] Terme de *Médecine*, qui ſe dit des ateintes que ſoufre le cerveau. (La convulſion eſt une commotion du cerveau.)

Commotion. On nomme ainſi une expérience d'Electricité, qui paroît à bien des gens un phénomene éfraïant. Tout le terrible de cette expérience paroît dépendre de l'eau qu'on électriſe par le moïen d'un ſimple fil de laiton, qui y pend de l'extrêmité d'un canon de fuſil immédiatement électriſé par le globe. Pour le ſuccès, il faut que l'eau ſoit dans un vaſe, ſur-tout de verre, poſé ſur la main de celui qui de l'autre main tire une étincelle du canon. Cette étincelle fait à l'inſtant reſſentir la plus forte *commotion* & douleur dans les deux bras, dans la poitrine & dans tout le corps du patient, qui eſt l'agent en même tems. L'eau n'eſt pas le ſeul véhicule de la *commotion.* Le Mercure la rend très-forte. Les huiles & poudres ſulfureuſes la tempérent. Voïez *les Expériences de M. Jallabert ſur l'Electricité.*

COMMUER, *v. a.* [*Commutare.*] Terme de *Palais.* (Commuer la peine. C'eſt changer la peine.)

COMMUN, *ſ. m.* [*Vulgus, plebs.*] Peuple. Multitude. Ainſi on dit, *les gens du commun.*

☞ On a décidé dans l'Académie, qu'il faut dire, *le commun des hommes dit*, ou, *eſt d'avis*,

& non ; *disent* , ou *sont d'avis. Décisions de l'Académie par M. l'Abé Tallemant, pag. 11.*

Commun. [*Administer gradûs inferioris.*] Oficier subalterne. (La sale du commun.)

Commun. Ofice où les gens prennent leurs repas, on dit, *le commun.* A Versailles *le grand commun*, est un bâtiment où sont logez les Oficiers de la Maison du Roi.

Commun, *adj.* En terme de *Grammaire*, le genre *commun* est celui qui convient aux deux sexes, & qui est masculin & féminin. (Il y a plusieurs noms adjectifs, qui sont du genre *commun;* par exemple, *agréable*, *foible*, *riche*, car ils se disent également de l'homme & de la femme, & se joignent à des substantifs masculins, & à des substantifs féminins.)

* *C'est un homme du commun.* [*Unus è vulgo.*] C'est-à-dire, qui n'a rien d'extraordinaire.

En commun, *adv.* [*Communiter.*] En communauté. En société. (Tout est en commun parmi eux.)

Vivre sur le commun; c'est vivre aux dépens du tiers & du quart.

COMMUN, COMMUNE, *adj.* [*Communis.*] Qui apartient à tous. Ordinaire à tous. (La mort est commune à tous les hommes. Le soleil est commun. L'air est commun à tout le monde.)

Commun, *Commune.* Qui est en communauté. Qui est entre deux ou plusieurs personnes. Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi ? Leur bien est commun. Leurs amis communs.

Nos périls sont égaux, nos craintes sont *communes.*
Campistron.)

Commun, *Commune*, *adj.* [*Vulgaris, tritus.*] Vulgaire, trivial. Qui n'a rien d'élevé, de particulier, de noble. (Esprit fort commun. Pensée très-commune.) On apelle *sens commun*, la faculté par laquelle le commun des hommes juge raisonnablement des choses.

Commun, *Commune*, *adj.* Général, universel. On dit, *le bruit commun*, *l'opinion commune.* Le *Droit commun*, est la Loi reçuë dans un Etat. *L'usage commun*, est ce qui est généralement établi dans tel ou tel état.

Commun, *Commune.* Qui n'est pas rare. Qu'on trouve aisément. Ordinaire. (Plante commune.)

Commun, *Commune.* Il se dit en terme de *Philosophie* des genres qui sont communs à leurs espéces. (Le nom d'animal est commun à l'homme & à la bête. Le nom de substance est commun à l'esprit & aux corps.)

Commun, *Commune*, *adj.* En terme de *Géométrie*, ils se disent d'une ligne, d'un côté, d'une base, d'un angle, qui servent à deux figures. On dit que deux triangles ont un côté *commun* ou une base *commune*, & que deux triangles qui ont un angle *commun*, & dont les bases sont paralléles, sont équiangles.

Lieux communs. [*Loci communes.*] Terme de *Colége.* Ce sont des recueïls de ce qu'on trouve de plus beau dans les Auteurs, que l'on range sous certains titres généraux. (Il y a des Dictionnaires de lieux communs.) Ce terme est aussi en usage parmi les Théologiens. Melchior Canus, savant Dominicain, a fait un Traité *des lieux communs de Théologie.* On nomme aussi *lieux communs*, ce qui est trivial. Ce Livre, ce Discours, ce Poëme, est rempli de *lieux communs.*

COMMUNAUTÉ, *s. f.* [*Communitas.*] Le corps des habitans de quelque bourg, de quelque village. (La communauté du village est obligée à cette dette.)

Communauté. [*Societas.*] Tout le corps des gens de quelque métier. (Une partie de l'amende est aplicable au Roi, & l'autre à la boîte de la Communauté. Pour établir une Communauté dans une Ville, il faut des Lettres Patentes du Roi, le consentement de cette Ville, & l'homologation de ces Lettres au Parlement. *Févret*, *Traité de l'abus*, *l. 2.*)

Cummunauté, *s. f.* [*Congregatio.*] Ce sont des personnes qui se sont retirées du monde pour vivre ensemble dans la crainte de Dieu, & pour mieux faire leur salut, se prescrivant de certaines régles, avec un habit particulier. (Madame de Maintenon a formé la Communauté de Saint Cyr.)

Communauté. Le corps des Religieux. Le corps des Religieuses. (Dîner à la Communauté. La Communauté a dîné.)

Communauté de biens. [*Bonorum communio.*] C'est une société contractée entre un mari & une femme, de tout ce qu'ils aquiérent pendant le mariage, pour en joüir en commun, à la charge de paier les dettes contractées pendant cette *communauté*, dont les éfets sont ensuite partagez selon la convention des parties. Elle a été inconnuë chez les Romains. Dans les Coûtumes qui l'autorisent, elle se contracte de droit sans stipulation. *Paris*, *article 220.* Mais on peut y renoncer par clause expresse. Les meubles & les conquêts immeubles entrent dans la *communauté*, lorsqu'ils ont été aquis à titre onéreux : mais à l'égard des aquisitions faites à titre lucratif, comme par donation, on distingue. Ce qui est donné par un étranger, tombe dans la *communauté*, si ce n'est lorsque le donateur a déclaré précisément qu'il entend que la chose donnée apartienne au donataire, comme étant un propre. Si la donation est faite par un parent en ligne directe, elle n'entrera point dans la *communauté*, parce que c'est un avancement d'hoirie : si elle est faite par un collatéral, la chose donnée tombe dans la *communauté*, s'il n'y a clause au contraire. La *communauté* ne cesse point par la mort de l'un ou de l'autre des conjoints, comme la simple société ; elle continuë de droit, & en vertu de la loi. Le survivant peut renoncer à la *communauté*, en faisant un inventaire en bonne forme.

Communauté de draps. [*Vestiarium.*] Terme de *Capucins.* C'est la chambre où sont les habits.

Communauté de mariage. C'est ce qui est commun entre le mari & la femme. (Renoncer à la communauté. *Patru*, *Plaid. 9.* Accepter la communauté. *Le Maître.*)

COMMUNAUTIER, *s. f.* [*Sartor.*] Terme d'*Augustin déchaussé.* Celui qui a soin de faire les habits des Religieux.

COMMUNAUX. Pâturages où les habitans d'une ou de plusieurs villages ont droit d'envoïer leurs troupeaux. On les apelle aussi *Communes.*

COMMUNE, *s. f.* [*Ruris incolæ*, *rustici.*] Le corps des habitans d'un bourg ou d'un village. (Assembler les Communes. Il fut tué par la Commune dans la Province. *Maucroix*, *Schis. l. 2. pag. 304.*)

† *A la commune*, *adv.* [*Vulgari more*, *vulgato modo.*] Communément. Grossiérement. Vulgairement. (Il philosophe à la commune. *Gomb. Epigr. l. 1.*) Ce mot est peu usité.

COMMUNÉMENT, *adv.* [*Communiter*, *vulgò.*] Ordinairement. (Cela se dit communément. On les trouve communément dans les ruës. *Voit. lettre 30.*)

COMMUNES, *s. f.* [*Agri communes.*] Ce sont aussi des héritages qui ont été donnez aux habitans d'un lieu pour leur usage. (Les Communes ne sauroient être aliénées, & si elles l'étoient, les habitans y pourroient rentrer de plein droit. Voïez *le Journal des Audiences, t. 2. l. 3.*)

La Chambre des Communes. [*Inferior curia.*] C'est l'une des Chambres du Parlement d'Angleterre, laquelle est composée des Députez des Villes, & représente le Tiers-Etat.

COMMUNIANT, *s. m.* [*Qui sacro Christi corpore reficitur.*] Qui communie, ou qui reçoit la Communion. (Dans la primitive Eglise le Diacre avertissoit les Communians d'être saints. *Eveil.* Cette Paroisse a quinze mille Communians.)

Communiant, part. [*Sacrum Christi corpus porrigens.*] Qui communie, ou qui administre la Communion.

COMMUNICABLE, *adj.* [*Contagiosus.*] Qui se communique, qui se gagne, en parlant de quelque màl. (Les maladies contagieuses sont communicables. Il signifie aussi *qui peut se joindre à une autre.* [*Sociabilis.*] Il est impossible de rendre le Rhône communicable avec la Loire.)

† COMMUNICATIF, COMMUNICATIVE, *adj.* [*Sociabilis.*] Qui se communique volontiers. (C'est un homme fort communicatif. Elle est communicative.) On se sert encore de ce mot dans cette phrase : *Le bien de soi est communicatif.*

COMMUNICATION, *s. f.* En Latin *communicatio.* Prononcez *communicacion.* Action par laquelle on donne à un autre, & on le fait participant de bien ou de mal. (La communication des graces de Dieu. La communication de la peste se fait aisément dans les païs chauds.)

Communication. [*Iter pervium ab uno loco ad alterum.*] Liaison d'une chose à une autre. Passage par lequel on va d'un lieu à un autre. (Cette galerie fait la communication des deux apartemens.)

Lignes de communication, en termes de *Guerre*, ce sont des fossez qu'on fait d'un Fort à un autre, pour passer d'un quartier à un autre, sur-tout dans un siége.

Communication, s. f. [*Societas, commercium.*] Entretien. Familiarité. Commerce. (Avoir une communication étroite avec quelcun. *Abl.* Empêcher la communication d'une Ville avec celles de son parti. *Ablancourt.*)

Communication. Terme de *Palais.* [*Instrumentum, litis communicatio.*] Récit court que font les Avocats des parties à Messieurs les Gens du Roi au Parquet, de l'afaire qu'on doit plaider. La vûë des piéces de quelque sac de procès. (Je lui ai donné communication des piéces du sac.) Elle consiste aussi à faire voir quelques piéces d'écriture aux parties. (Ordonner, acorder, refuser, faire la communication des piéces.)

Communication, s. f. Terme de *Rétorique.* C'est une figure qui consiste à entrer en délibération avec ses auditeurs, & à leur demander leur sentiment sur une chose. Par exemple, *Que feriez-vous, Messieurs, dans une ocasion semblable, quelles mesures prendriez-vous ?*

☞ Saint Paul nous en fournit un exemple dans son Epître aux Romains, où après leur avoir raporté les avantages de la Grace, & les miséres qui suivent le péché, il leur demande : *Quel fruit tiriez-vous donc alors de ces désordres dont vous rougissez à présent, puisqu'ils n'avoient pour fin que la mort ?*

COMMUNIER, *v. a.* [*Sacrum Christi corpus porrigere.*] Administrer le Saint Sacrement de l'Eucharistie. (On a communié aujourd'hui deux cens personnes. Dans les prémiers siécles on a long-tems communié sous les deux espéces.)

Communier, v. n. [*Sacrum Christi corpus percipere.*] Recevoir le Sacrement de l'Eucharistie. (Communier sous une espéce. L'Eglise Gréque communie sous les deux espéces. Il communie tous les Dimanches. Les Chrétiens sont obligez de communier à Pâques avec les dispositions requises. Communier en esprit.)

COMMUNION, *s. f.* En Latin *Communio.* Union de plusieurs personnes dans une même créance de Religion. (La Communion Romaine. La Communion des Eglises d'Orient. Ils ont été retranchez de la Communion des fidéles.)

Communion. [*Sacri Christi corporis perceptio.*] Il signifie aussi l'*action par laquelle on communie au Sacrement de l'Eucharistie.* (La sainte Communion. Communion publique, ou particuliére. La Communion sous les deux espéces est celle qui se fait avec le pain & le vin. Priéres pour dire devant & après la Communion. On doit retrancher la Communion aux pécheurs publics & scandaleux, & ne les y admettre qu'après une longue & sévére pénitence. M. Arnaud a fait un excélent Livre sur la fréquente Communion.)

☞ *Communion.* Ce terme étoit d'une grande étenduë dans les prémiers siécles de l'Eglise : l'esprit d'union qui régna d'abord parmi les Chrétiens, établit comme un principe général la *Communion ;* c'est-à-dire, la participation & la communication de toutes choses ; & c'étoit une des plus grandes peines que l'Eglise imposât aux prévaricateurs des loix Ecléſiastiques, que de les séparer de la *Communion* de l'Eglise & des Fidéles. Pour donner une idée de la *Communion chrétienne*, j'en raporterai ici quelques-unes des plus considérables. *Communion Ecléſiastique.* Elle consistoit dans la participation & l'usage des ordres & des dignitez Ecléſiastiques, dont la privation étoit une des plus grandes peines. *Communion Laïque.* Elle consistoit dans la participation du divin Corps de Jesus-Christ avec les autres Laïques. *Communion pérégrine*, ou *des étrangers.* Elle étoit acordée par les Evêques aux Clercs d'un autre Diocése, lorsqu'ils représentoient des lettres formées ou testimoniales de leur Evêque, selon le trente-troisiéme des Canons Apostoliques. *Communion d'oblations.* C'étoit une participation de toutes les oblations qui servirent pendant quelque tems à l'entretien des Clercs. Nôtre pain béni est un reste de la *Communion* des oblations. *Communion par Eulogies.* Les Chrétiens avoient acoûtumé, dans les prémiers tems de l'Eglise, d'envoïer aux absens, des portions du Pain béni, apellé *Eulogie*, comme nous l'aprenons de S. Justin, dans sa grande Apologie, où il dit, qu'après les actions de graces, & les priéres du Prêtre pour le Peuple, les Diacres distribuoient le pain, le vin & l'eau consacrez, & portoient ou envoïoient aux absens leur part, comme étant un gage de leur *Communion* & de leur union fraternelle, selon les loix de l'Evangile. Quelques-uns ont cru que le Concile de Laodicée défendit, par le Canon quatorziéme, d'envoïer aux absens le Pain béni dans le tems de la solemnité de la Pâque : mais c'est une erreur de Binius, lequel a cru dans sa note sur le quatorziéme Canon du Concile de Laodicée, qu'il avoit été défendu d'envoïer aux absens l'Eulogie ou Pain béni pendant la solemnité de Pâques ; mais ce n'est point là ce que le Concile

détermina ; car il entendit défendre aux fidéles d'envoïer pendant ce tems-là une partie de l'Euchariftie aux abfens, comme il fe pratiquoit dans les autres Fêtes. En éfet, il ne faut que jeter les yeux fur les termes du Concile, pour s'apercevoir de l'erreur de Binius ; car le terme εὐλόγια, fignifie, à la vérité, *le Pain que l'on béniffoit dans les jours de Fête :* mais les Saints Péres, pour marquer l'Euchariftie, ajoûtoient à εὐλόγια, l'adjectif de ἄγια, qui veut dire, *Saint, confacré ;* & c'eft de ce Pain qu'il faut entendre le Concile. *Communion par le Batême & par l'Euchariftie donnée aux défunts.* On obfervoit autrefois exactement de batifer & de donner l'Euchariftie aux Cathécuménes, & aux pénitens avant que de mourir, & de les admettre de cette forte dans la *Communion* des Fidéles : & comme il arrivoit fouvent des morts précipitées & fubites, qui ne permettoient pas d'acomplir ces deux chofes ; on crut avec une fimplicité fans excufe, que l'on pouvoit batifer & communier les morts : mais cette pratique abufive, fut abolie par plufieurs Conciles. Voïez *les Obfervations de M. de l'Aubépine, liv. 1. ch. 7. & 8. Communion par le Viatique ;* c'eft-à-dire, par le Batême, & par l'Euchariftie, donnez dans l'extrémité de la vie. *Communion par lettres formées.* Voïez *Lettres canoniques ou formées.*

COMMUNIQUER, *v. a.* [*Communicare, participem facere.*] Prononcez *communiké.* C'eft faire participant de quelque chofe. (Le foleil communique fa lumiére par-tout. L'aimant communique fa vertu au fer. En me racontant ton mal, tu me l'as communiqué. *Abl. Luc.* Communiquer fa fience. *Abl.* Il communiqua fa lettre à Socrate. *Abl. Ret. l. 3. c. 1.*)

Communiquer, v. n. [*Colloqui.*] Conférer, parler avec quelcun. (Ils ont long-tems communiqué enfemble, mais je ne fai ce qu'ils ont réfolu.)

Communiquer, v. a. [*Communicare.*] Terme de *Palais.* Raconter en peu de paroles à Meffieurs les Gens du Roi, l'afaire qu'on doit plaider à l'Audience. Faire voir à l'Avocat, ou au Procureur de la partie adverfe les piéces du fac. (Communiquer au Parquet. On m'a communiqué deux piéces.)

Se communiquer, v. r. [*Communicari.*] Être communiqué. Se rendre commun. (La pefte, la lépre, &c. fe communiquent aifément.)

Se communiquer, v. r. [*Familiariter uti alicujus confuetudine.*] Se communiquer à quelcun, c'eft fe découvrir à quelcun.

COMMUTATION, *f. f.* [*Commutatio.*] Terme de *Palais.* C'eft changement de peine. (Demander commutation de peine.) Ce terme peut auffi fignifier *l'échange de toute forte de chofes.* (Le commerce s'eft entretenu pendant plufieurs fiécles, par la feule commutation des chofes dont on avoit befoin. *P. Job.*)

COMMUTATIVE, *adj. f.* On apelle *Juftice commutative,* la juftice qui regarde le commerce, où il s'agit de l'échange d'une chofe contre une autre, en rendant autant qu'on reçoit. Ce terme n'a point d'autre ufage.

COMPACTE, *adj.* [*Compactus.*] Terme de *Phyfique.* Corps qui eft ferré ou condenfé, qui a peu de pores & beaucoup de poids. L'or eft le plus compacte de tous les métaux.)

COMPAGNE, *f. f.* [*Socia, comes.*] Ce mot vient de l'Italien *compagna*, & il fe dit des perfonnes. C'eft la femme ou la fille qui acompagne une autre perfonne. (C'eft fa fidéle & fon inféparable compagne.

> Que fais-tu dans ces bois, plaintive Tourterelle ?
> Je gémis : j'ai perdu ma *compagne* fidelle.
> *Fourcroy.*)

Compagne, fe dit auffi d'une femme mariée, par raport à fon mari. (Il a perdu fa chére compagne.)

Compagne. Celle qui travaille avec une autre. (Donner une compagne à une ouvriére.)

Compagne. Ce mot fe dit auffi des *chofes*, & veut dire la chofe qui acompagne, ou qui en doit fans ceffe acompagner une autre. (Ceux qui aiment les honnêtes gens, doivent confidérer la gloire comme la véritable compagne de leur amour.)

COMPAGNIE, *f. f.* [*Societas.*] Une ou plufieurs perfonnes qui font avec une autre, & qui l'acompagnent. Gens qui font enfemble en un lieu pour fe réjoüir, ou pour quelque afaire. Humeur & entretien d'une perfonne en *compagnie.* Exemples : *Monfieur eft en compagnie, on ne peut parler à lui. Faire compagnie à quelcun. C'eft un homme qui reçoit compagnie chez lui. Il y a toûjours chez lui fort bonne compagnie. Etre de bonne compagnie ;* c'eft-à-dire, de belle & agréable humeur en compagnie. *Etre de mauvaife compagnie ;* c'eft-à-dire, être fâcheux, n'être pas agréable en compagnie. *Fauffer compagnie.* Voïez *Fauffer.* (Il n'y a fi bonne compagnie qui ne fe fépare.)

Compagnie. [*Cœtus, conventus.*] Perfonnes affemblées en corps. La Reine de Suéde fit l'honneur à la compagnie de la venir vifiter.

> Ou qu'il voit la Juftice en grande *compagnie*,
> Mener tuer un homme avec cérémonie.
> *Defpréaux.*)

Compagnie. [*Societas.*] Terme de *Négoce.* C'eft une fociété de Marchands, comme font en Holande & en Angleterre les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales.

Compagnie, fe dit auffi des Jéfuites. (Les favans Péres Sirmond & Petau, étoient de la Compagnie de Jefus.)

Compagnie de foldats. [*Cohors, centuria.*] Certain nombre d'hommes levez, enrôlez, armez pour le fervice du Prince, & commandez par un Capitaine qui a d'autres Oficiers fous lui. (Les Capitaines conduifent leurs compagnies. Faire défiler une compagnie.)

Compagnie de cavalerie. [*Equitum turma.*] Ce font d'ordinaire cinquante maîtres.

Compagnie d'infanterie. [*Caterva peditum.*] Ce font ordinairement cinquante fantaffins, & quelquefois cent & davantage, comme dans le Régiment des Gardes. (Une compagnie complette. Lever une compagnie. Faire une compagnie. Il y a des compagnies franches, des compagnies d'ordonnance, &c.)

Compagnie de perdrix. [*Perdicum grex.*] Plufieurs perdrix enfemble. (Faire partir une compagnie de perdrix.) On dit auffi ce mot de *compagnie* de quelques autres bêtes qui vont en troupe, comme des fangliers. A l'égard des bêtes fauves, on l'apelle *harde.*

Régle de Compagnie. Terme d'*Arithmétique.* C'eft une régle de proportion fimple ou compofée, qui fert à trouver quelle part doivent avoir au profit ou à la perte du négoce, chacun des marchands qui ont fait fociété ou compagnie, à proportion des fonds qu'ils y ont mis, & du tems qu'ils y ont été.

* *Joüer à la fausse compagnie.* C'est trahir ceux avec qui l'on est associé.

* *Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise compagnie.* Proverbe.

Compagnies franches, sont celles qui prennent les ordres de leurs Capitaines. *Compagnies d'ordonnance*, sont des Compagnies franches, qui n'entrent jamais en corps de Régiment, & qui consistent en Gendarmes & Chevaux-légers.

☞ Le P. Daniel a fait l'histoire des *Compagnies d'ordonnance*, dans celle de la Milice Françoise, *tom. 1.* depuis la *page 207.*

Les Compagnies Souveraines du Roïaume. [*Supremæ curiæ.*] C'est-à-dire, tous les Parlemens, & tous les Juges, qui au nom du Roi jugent en dernier ressort. (Les Compagnies Souveraines n'ont pas aujourd'hui un pouvoir si absolu qu'autrefois.)

COMPAGNON, *s. m.* [*Socius*, *comes.*] Celui qui nous fréquente, que nous fréquentons fort souvent, & qui est nôtre ami. Celui qui acompagne quelcun, soit dans la guerre, en voïage, ou autrement. (C'est son fidéle compagnon, il est toûjours avec lui. Ils ont été compagnons des victoires d'Alexandre. *Abl. Arr.* Les Religieux ne vont pas ordinairement sans compagnon. Compagnon d'école : compagnon de débauche.

> Mais pourtant dans le même rôle
> Vous avez oublié Pascal,
> Qui pourtant ne pensoit pas mal,
> Un tel *compagnon* me console.
> *Madame Deshoul. au P. Bouhours.*)

† *Compagnon.* [*Facetus*, *jocosus.*] Gaillard. Qui aime à passer le tems & à se divertir. (Vous avez été autrefois un bon compagnon. *Moliére.*)

Compagnon. [*Operarius*, *conductitius.*] Celui qui a fait son aprentissage en quelque métier, & qui n'y est pas encore passé maître. (Compagnon Imprimeur. Compagnon Taneur.) Voïez *Garçon.*

† *Compagnon.* Fleur rouge, ou blanche, en forme de gros œillet.

Compagnon, signifie aussi *égal.* (Traiter de pair à compagnon.)

Compagnon, se dit aussi d'un brave soldat ; de même que d'un homme capable de joüer de mauvais tours.

☞ *Compagnon d'armes.* Autrefois, les jeunes gens qui aloient à la guerre, s'associoient avec d'autres de leur âge & de leur condition, & pour marquer leur union & leur amitié, ils s'apelloient *Compagnons d'armes.* Joinville en parle.

* *Qui a compagnon, a maître.* Sorte de proverbe ; pour dire, qu'on ne fait rien sans le communiquer, parce qu'on est associé ou lié de quelque maniére avec une personne. On dit, *Que l'ambition ni l'amour ne veulent point de compagnon.*

† *Petit compagnon.* Homme de basse condition.

Se batre à dépêche compagnon. C'est se batre à toute outrance, sans dessein de s'épargner.

Travailler à dépêche compagnon. C'est se hâter de finir son ouvrage, sans se mettre en peine de le perfectionner.

☞ COMPAIN. Ancien mot, qui signifie *Compagnon*, comme mangeant du même pain. Dans le *Roman de la Rose* :

> Mais me dit, *Compains*, or soïez
> Seur, & ne vous esmaïez,
> Je connois de pieça dangier
> Prest à medire, & le dangier.

Et Pathelin :

> Dieu te gard, *Compain*, que te faut.

COMPARABLE, *adj.* [*Comparandus*, *conferendus.*] Qui peut être comparé. Qui mérite d'être comparé avec une personne, ou avec quelque autre chose. (Ils ne lui sont en rien comparables. *Abl. Arr. l. 1.*)

COMPARAISON, *s. f.* [*Comparatio*, *contentio*, *collatio.*] Le raport qu'on fait d'une personne, ou d'une chose avec quelque autre. Similitude. (Une comparaison belle, vive, touchante, ingénieuse, juste, sensible. La plaisante comparaison des choses du monde avec celles de la conscience. La comparaison est aussi une figure de Rétorique.

> Tu peux, mais rarement, illustrer tes raisons,
> D'exemples, de récits, & de *comparaisons.*
> *Villiers.*)

☞ Quintilien nous aprend, qu'il faut sur-tout observer de n'emploïer dans les *comparaisons*, que des choses connuës, & qui puissent ajoûter un nouveau jour à la pensée. Aristote reconnoît dans sa Rétorique, que si les *comparaisons* sont un grand ornement dans un ouvrage quand elles sont justes, elles le rendent ridicule quand elles ne le sont pas. Selon ce Philosophe, *l. 3. ch. 10. Rhetor.* toute *comparaison* est une espéce de métaphore : mais il remarque en même tems que la *comparaison* n'est point si agréable que la métaphore, parce que celle-là tient trop long-tems l'esprit en suspens, & ne découvre point la nature d'une chose, & se contente de nous aprendre à quoi elle ressemble. Voici, ce me semble, un exemple d'une juste *comparaison* ; je l'emprunte de la Traduction du prémier des Pseaumes de David, par M. Godeau :

> Comme sur le bord des ruisseaux
> Un grand arbre planté des mains de la Nature ;
> Malgré le chaud brûlant conserve sa verdure,
> Et de fruits, tous les ans, enrichit ses rameaux :
> Ainsi cet homme heureux fleurira dans le monde ;
> Il ne trouvera rien qui trouble ses plaisirs,
> Et qui constamment ne réponde
> A ses nobles projets, à ses justes desirs.

Les *comparaisons* bien choisies, & tirées des grands sujets de la nature, font toûjours des pensées fort nobles. *Bouhours, Man. de bien penser.* Celles que l'on tire des Arts, font aussi de grands éfets. L'histoire fournit de belles *comparaisons.*

En comparaison. A comparaison. [*In comparationem, præ.*] L'un & l'autre de ces mots se dit, & signifie, *Au prix. A l'égal.* (Les anciens héros ne sont rien en comparaison des héros modernes.)

On dit, *sans comparaison*, pour marquer la disproportion qu'il y a entre deux personnes ou deux choses qui ont pourtant quelque raport ensemble. On dit aussi d'une chose excélente, sans pareille, *sans comparaison*, *hors de comparaison.* *Toutes comparaisons sont odieuses* ; c'est-à-dire, qu'on blesse presque toûjours l'amour propre, en comparant deux personnes ensemble. *Tréve de comparaison ; point de comparaison* ; c'est-à-dire, qu'on ne doit point s'égaler à ses supérieurs, ni les traiter de pair à compagnon. *Par comparaison* ; c'est-à-dire, par raport. On ne peut juger de bien des choses que par *comparaison* à d'autres. *Comparaison d'Ecriture* ; c'est la confrontation qu'on fait de deux écritures, l'une avec l'autre, pour juger si elles sont de la même main.

COMPARANT, COMPARANTE, *adj.* [*Vadimonium obiens.*] Terme de *Palais.* Celui & celle qui comparoît en Justice. On donne défaut aux *comparans* contre les *non-comparans.*

COMPARATIF,

COMPARATIF, *s. m.* [*Comparativus.*] Terme de *Grammaire.* Mot qui marque quelque comparaison, & qui augmente la signification, en prenant la particule *plus* devant soi. (Plus beau, meilleur, pire, &c. sont des comparatifs.)

COMPARATIVEMENT, *adv.* [*Comparatè.*] En comparant une chose à une autre.

COMPARER, *v. a.* [*Comparare, conferre.*] Faire comparaison. (Comparer César avec Alexandre. Comparer les petites choses avec les grandes.

Quelle fille parmi nous
Peut se *comparer* à vous.
Pelisson, Poës.)

Comparer, signifie aussi confronter, examiner les raports & la diférence qu'il y a d'une chose à une autre.

COMPAROIR, *v. n.* Terme de *Palais.* (Être assigné à comparoir, ou à se présenter en Justice; recevoir une assignation à comparoir.)

COMPAROÎTRE, *v. n.* [*Vadimonium obire.*] Terme de *Palais. Je comparois, je comparus, j'ai comparu, je comparoîtrai.* En Latin *comparere.* C'est venir devant le Juge, pour rendre raison de quelque chose, pour demander ou pour défendre, &c. (Comparoître en personne. Comparoître par Procureur.)

COMPARSE, *s. f.* [*Præludium, ingressus in stadium.*] Terme de *Tournois.* C'est l'entrée des Quadrilles dans le Carrousel. *Ménestrier, Traité des Carrousels.*

COMPARTIMENT, *s. m.* [*Descriptio, dimensio.*] Ce mot est commun à quelques Arts.

Compartiment de jardin. [*Horti descriptio.*] Ce sont les diverses piéces d'un parterre de jardin.

Compartiment de plat-fond. Ce sont les diférens paneaux séparez par des cadres, ou autres ornemens.

Compartimens de vitres. Ce sont les embélissemens, les entrelas, & les traits figurez des vitres.

COMPARTIR, *v. a.* [*Partiri, describere.*] Faire des compartimens.

COMPARTITEUR, *s. m.* [*Auctor sententiæ ad partiendam litem prævalentis.*] Terme de *Palais.* C'est celui des Juges de quelque Chambre du Parlement, qui dans une afaire civile est d'un avis contraire à celui du Raporteur, & dont le sentiment partage tellement les opinions des Juges de la Chambre, qu'il y en a la moitié pour lui. Cela arrivant de la sorte, le Raporteur & le *Compartiteur* passent dans une autre Chambre, pour faire valoir chacun leurs raisons devant les Juges de cette autre Chambre.

COMPARUTION, *s. f.* [*Acta obiti vadimonii.*] Terme de *Palais.* C'est la présence d'une personne assignée en un lieu où se rend la Justice, ou en un lieu auquel se font quelques actes de Justice. (Prendre acte de sa comparution. *Le Maître.*)

COMPAS, *s. m.* [*Circinus.*] Instrument de *Mathématique,* qui sert à décrire des cercles, & à prendre des distances entre deux points ou deux lignes. Il est ordinairement de métal, & composé de deux branches pointuës en bas, & atachées l'une à l'autre par un clou rivé, autour duquel elles sont mobiles dans une charniére. (La tête du compas. Les pointes du compas. Un bon compas. Un compas à simple ou à double charniére. Tenir bien le compas. Ouvrir le compas à discrétion.) Il y a aussi le *compas* à pointes changeantes: le *compas* à quart de cercle: le *compas* de réduction ordinaire, le *compas* à coulisse, &c.

* *Compas.* On dit, au figuré, qu'un homme manie habilement le *compas,* pour dire, qu'il est bon Mathématicien.

C'étoit le sage Fontenelle,
Qui par les beaux Arts entouré
Sur eux répandoit à son gré
Une clarté toujours nouvelle.
D'une planéte à tire d'aile
En ce moment il revenoit
Dans ces lieux où le Goût tenoit
Le siége heureux de son empire:
Avec Mairan, il raisonnoit;
Avec Quinault, il badinoit;
D'une main légere il prenoit
Le *compas,* la plume & la lyre.
Voltaire, Temple du Goût.

Compas. [*Norma.*] Instrument avec quoi le Joüaillier mesure les pierres lorsqu'il les taille.

Compas. [*Mensura sutoria.*] Ce avec quoi le Cordonnier prend la mesure du pié de la personne à qui il fait des souliez. Il est marqué de plusieurs divisions qu'on apelle des *points.*

* *Compas.* [*Ordo, ratio, mensura.*] Ordre. Ajustement afecté. Proportion étudiée.

Son discours, son geste & ses pas,
Sont tous mesurez au *compas.*
Gomb. Epigr. l. 2.)

Compas. Terme de *Manufacture.* Il signifie, *modéle, mesure. Faire une étofe sur le compas d'une autre;* c'est la faire de même largeur, avec le même nombre de fils, &c. que celle qu'on prend pour modéle.

Compas de proportion. [*Circinus proportionibus inveniendis aptatus.*] Autre instrument de *Mathématique,* composé de deux régles plates, mobiles dans une charniére. Il y a sur ces régles diverses lignes divisées, dont deux sont de parties égales, deux des cordes du cercle, des lignes de plans, des lignes solides, de la proportion des métaux, &c. Quand on met des pinules sur les deux régles, cet instrument sert à prendre des distances & des angles, &c. On a plusieurs Livres du *Compas de proportion.*

Compas de Mer. [*Pixis nautica.*] C'est la boussole dont se servent les Pilotes. Voïez *Boussole.*

Compas de Tourneur, &c. [*Circinus cujus crura arcuata tornando deserviunt.*] C'est un *compas* dont les jambes sont courbées, & qui sert à prendre des distances sur des globes, & les épaisseurs de quelque corps.

Compas de Tonnelier. [*Circinus qui dolorii in usu est.*] C'est un *compas* de bois, rond par le haut, qui a des pointes de fer aux deux bouts, qui se ferme & s'ouvre avec des vis. Le Tonnelier s'en sert à tracer les fonds des tonneaux.

Compas brisé. Instrument à l'usage des Doreurs sur tranche. Il est composé de deux branches de fer plat, jointes par le milieu avec un clou rivé; ce qui donne à ce *compas* la ressemblance d'un *x.* Les Lapidaires nomment aussi *Compas,* l'instrument avec lequel ils mesurent les pierres précieuses, lorsqu'ils les taillent.

* COMPASSÉ, COMPASSÉE, *adj.* [*Compositus.*] Ce mot, au figuré, signifie *réglé & ajusté avec soin.* (Leurs maniéres sont si compassées, qu'elles donnent du dégoût. *Civilité Françoise, chap. 2.*)

COMPASSEMENT, *s. m.* [*Collocatio, dispositio subfossarum fornacularum.*] Terme de *Mineur.* Régle pour espacer les fourneaux des mines.

COMPASSER, *v. a.* [*Circino describere, dimetiri.*] Mesurer avec le compas. (Compasser une chose. Compasser un Livre.) Terme de *Relieur.* C'est le mesurer avec le compas pour le bien rogner.

Compasser. [*Disponere, aptare.*] Ajuster. Mettre bien & comme il faut quelque chose. (Compasser la méche.)

* *Compasser.* [*Omnibus modis examinare, attentè considerare, expendere, excutere.*] Il signifie aussi au figuré, *considerer, peser, examiner mûrement une chose.*

* *Compasser.* [*Mensurare.*] Régler. (Compasser son tems. *Talemant, Plutarque, t. 5.*

Un dévot orgueïlleux n'admet de sainteté,
Qu'en ceux dont les vertus avec art *compassées*,
Par la démarche & l'air sont d'abord annoncées.
Villiers.)

Compasser les feux. Terme de *Mineur.* C'est les disposer de telle maniére, qu'ils prennent tous ensemble, pour produire un plus grand éfet.

Compasser la carte, ou *Pointer la carte.* C'est trouver avec la pointe du compas l'endroit où peut être le vaisseau.

Compasser une marche. Terme de *Guerre.* C'est régler si bien la marche des troupes qu'elles puissent arriver à l'heure précise pour l'exécution d'un dessein.

COMPASSION, *s. f.* [*Miseratio, commiseratio.*] Afliction qu'on a pour un mal, qui semble ménacer quelcun de sa perte, ou du moins de le faire beaucoup soufrir, quoiqu'il ne mérite nullement qu'un tel malheur lui arrive. *Cassandre, Rétorique d'Aristote.* (On a compassion des personnes qu'on connoît. Donner de la compassion. Exciter de la compassion. Atirer la compassion. Emouvoir à compassion. *Abl.* L'aveuglement des pécheurs est digne de compassion. Être ému de compassion.)

On dit aussi au figuré, *Faire compassion*, en parlant d'une chose qu'on désaprouve. (Ses sots discours me font compassion. Il me fait compassion toutes les fois qu'il ouvre la bouche.)

☞ COMPATERNITÉ, *s. f.* Aliance spirituelle qui se contracte entre le parrain & la marraine; entre ceux-ci, & le pére & la mére de l'enfant. Cette *compaternité* étoit autrefois un empêchement dirimant le mariage; nôtre histoire nous en fournit un exemple. Chilperic avoit trois enfans, & voulant se séparer de sa femme pour épouser Fredegonde, il obligea Andouere d'en tenir un au Batême, & sur le prétexte de l'aliance spirituelle contractée entre le mari & la femme, leur mariage fut résolu. Dans la suite, on s'est contenté d'excommunier ceux qui se marient sans permission, après avoir contracté cette aliance spirituelle.

COMPATIBILITÉ, *s. f.* [*Societas, sympathia.*] Ce mot est Latin. C'est la qualité & l'état des choses qui peuvent subsister & demeurer paisiblement ensemble, & peuvent être jointes dans les formes & selon les régles. (Ils n'ont ensemble aucune compatibilité d'humeurs. Il y a compatibilité de bénéfices.)

On apelle, *Lettres de compatibilité*, des lettres patentes par lesquelles le Prince permet à quelcun de posséder en même tems deux charges, qui ne peuvent pas être exercées par une même personne.

COMPATIBLE, *adj.* [*Sociabilis.*] Qui peut bien subsister avec un autre. (Ofice compatible. Bénéfice compatible. Son humeur n'est pas compatible avec celle de son frére.)

COMPATIR, *v. n.* [*Commiserari, alicujus dolore commoveri.*] Être touché de compassion. (Compatir à la douleur de quelcun.

Mon Dieu! de quelle humeur, Dorine, tu te rens,
Tu ne *compatis* point au déplaisir des gens.
Moliére, Tartufe.)

Compatir, v. n. [*Posse simul consistere.*] Avoir de la compatibilité avec quelque personne, ou avec quelque chose. Pouvoir subsister & pouvoir être en bonne intelligence avec une personne. (Les fous ne peuvent compatir ensemble. Cette vertu impitoïable ne peut compatir avec vôtre générosité. *Voit. l. 22.*)

Compatir. [*Indulgere, ignoscere.*] Être indulgent à autrui, ne le pas condamner légérement.

Compatir. [*Convenire cum aliquo.*] Signifie aussi, *vivre bien avec quelcun.* (Cet homme a bien de la peine de compatir avec son associé.)

COMPATRIOTE, *s. m.* [*Civis conterraneus.*] Qui est de même païs. (C'est son compatriote.)

COMPENSATION, *s. f.* Ce mot vient du Latin *compensatio.* Prononcez *compansacion.* C'est l'action par laquelle on donne une chose pour tenir lieu d'une autre. Ce qu'on acorde à une personne pour égaler aucunement ce qu'il a perdu, ou qu'on lui a ôté. (Faire une compensation. La compensation est très-juste, & on auroit tort de s'en plaindre.)

Compensation de dépens. Terme de *Palais.* C'est quand chacune des parties suporte les dépens qu'elle a faits, sans qu'aucune des parties en puisse rien demander à l'autre. La *compensation des dépens* se fait, lorsque chacune des parties se trouve avoir droit en quelques-unes de ses prétentions.

☞ La *compensation* est définie par les Jurisconsultes, une extinction de deux dettes, qui se rencontrant se détruisent l'une & l'autre, *l. 1. ff. de compens.* La *compensation* est une espéce de paiement; & l'on dit ordinairement, qu'elle se fait en vertu de la loi: ce que plusieurs Auteurs ont peine à comprendre: ils soûtiennent qu'elle doit être demandée, mais c'est une erreur; aussi elle empêche la prescription, parce qu'elle se fait de droit au moment du concours des deux créances, *l. 4. cod. de compensat.* Il est vrai que dans quelques Coûtumes, la *compensation* ne se fait pas de droit; il faut prendre des lettres pour y être admis: telle est la Coûtume de Montargis, *tit. 21. art. 10.* Les intérêts dûs par le débiteur, cessent par la *compensation.* Suivant la décision de l'Empereur Justinien, elle a lieu dans toutes les actions, soit réelles, soit personnelles, *leg. ult. cod. de compensat.* Mais à l'égard des actions réelles, on ne peut pas compenser une espéce avec une quantité, comme un vase d'argent avec une certaine somme. La diversité de la qualité des créances, n'empêche pas la *compensation:* mais elle cesse, quand on a une exception péremptoire pour se liberer. La *compensation*, quoique favorable, cesse en cas de dépôt: mais c'est une grande question, si la loi la défendant, on la peut faire en conscience. La régle la plus générale en cette matiére, est que la *compensation* n'a lieu que lorsque les créances respectives sont également certaines & liquides, & entre mêmes personnes. Suivant les Loix Romaines, & la Coûtume de Paris, *art. 105.* on apelle liquide, ce qui est certain & exigible.

COMPENSER, *v. a.* [*Compensare.*] Faire une compensation. Donner une chose pour une autre. Céder quelque droit pour satisfaire à quelque obligation.

Compenser les dépens. Terme de *Palais.*

COMPÉRAGE, *s. m.* [*Mutua parentum affinitas, ex sacris baptismi fontibus exorta.*] C'est l'action par laquelle on devient compére, en tenant

sur les fonts l'enfant de quelque personne. (Ce compérage lui tient au cœur. *Patru, Plaid. 5.*)

COMPÉRE, *s. m.* [*Patrinus.*] Celui qui a tenu nôtre enfant sur les fonts de Batême. Celui qui a tenu un enfant sur les fonts de Batême avec nous. Ainsi, un homme dont j'aurai tenu l'enfant, dira, *Un tel est mon compére.* Une fille, ou une femme, avec qui un garçon ou un homme aura tenu un enfant, dira, *Un tel est mon compére. Tout va par compére & par commére.* [*Omnia occultis artibus conficiuntur.*] Proverbe, pour dire, *tout se donne à la faveur, & à la recommandation des amis ou des puissances.*

† * *C'est un compére.* [*Pergraphicus nugator.*] C'est-à-dire, c'est un gaillard, un bon dégourdi, un bon éveillé, un bon compagnon.

COMPÉTANCE, (COMPÉTENCE,) *s. f.* [*Judicis potestas, jurisdictio.*] Terme de *Palais.* Puissance de juger & de connoître d'une afaire. (On a fait juger la compétance.)

* *Compétance, s. f.* [*Captus, facultas.*] Ce mot se dit quelquefois figurément, mais en riant, & signifie *le pouvoir, l'autorité & la capacité d'une personne. Ces choses ne sont point de ma compétance.* C'est-à-dire, il ne m'apartient pas de juger de cela.)

† COMPÈTANMENT. (COMPÉTEMMENT.) [*Sufficienter.*] Cet adverbe est un peu vieux; il signifie *suffisanment.* (Il y a compétanment de quoi. Il y a du bien compétanment.)

Compétanment. [*Legitimè, ex legitima auctoritate.*] Terme de *Palais.* C'est-à-dire, avec pouvoir de juger. (Il a été jugé compétanment.)

COMPÉTANT, COMPÉTANTE, (COMPÉTENT,) *adj.* [*Idoneus, conveniens, legitimus.*] Ce mot est ordinairement de *Pratique*, & veut dire, *convenable, légitime, propre pour l'afaire dont il s'agit. Capable de la décider.* (Il est Juge compétant. *Moliére.*) On dit aussi, *portion compétante.*

† * *Compétant, Compétante, adj.* [*Competens.*] Qui est capable de juger & de dire son sentiment de quelque sience, ou d'autre chose. (M. Patru étoit Juge compétant en matiére de langage.)

COMPÉTER, *v. n.* [*Pertinere.*] Terme de *Pratique.* Apartenir. (Il a reçû tout ce qui lui pouvoit compéter & apartenir de la succession de sa mére.)

COMPÉTITEUR, *s. m.* [*Competitor.*] Celui qui prétend aux mêmes honneurs, & aux mêmes dignitez qu'un autre. (Ceux qui prétendent à la gloire, ont beaucoup de compétiteurs. C'est un dangereux compétiteur.)

COMPILATEUR, *s. m.* [*Compilator.*] Celui qui compile quelques Auteurs. (Duchêne qui nous a donné cinq volumes de l'histoire de France, est un fameux Compilateur.)

COMPILATION, *s. f.* [*Compilatio.*] Ramas & recueïl de plusieurs choses qu'on a ramassées de quelques Auteurs. (Faire une compilation de plusieurs Auteurs.)

COMPILER, *v. a.* [*Compilare.*] Ramasser, recueïllir de plusieurs Auteurs.

COMPISSER, *v. a.* [*Meiere in aliquid.*] Vieux mot. Tout soüiller de pissat. (Il les compissa aigrement. *Rabelais, Gargant. liv. 1.*)

COMPITALES. Les Romains apelloient ainsi les fêtes instituées par Servius Tullius en l'honneur de leurs Dieux domestiques; on les célébroit dans les carrefours [*in compitis*] d'où leur est venu le nom de *Compitales.*

COMPLAIGNANT, *s. m.* [*Petitor vindiciarum adversùs interpellatorem.*] Terme de *Palais.* Pour dire, *celui qui se plaint en Justice.* (Il est complaignant. *Patru, Plaid. 1. page 9.*)

† *Complaindre, v. n.* [*Queri.*] Ce mot est vieux, & en sa place, on dit ordinairement, *se plaindre.*

† COMPLAINTE, *s. f.* [*Querimonia, querela, vindiciarum petitio.*] Ce mot se trouve dans nos vieux Poëtes; pour dire, *une élégie;* mais on ne s'en sert plus: on dit en sa place, *plainte* ou *élégie.* Le mot de *Complainte*, signifie généralement toute sorte de *plainte;* on s'en sert en particulier dans des matiéres bénéficiales & dans les Monitoires, où l'on dit, *Faire complainte à l'Eglise.* On s'en sert encore lorsque le possesseur d'un immeuble est troublé dans sa possession par quelque entreprise nouvelle; en ce cas, il se pourvoit à la Justice; il lui forme sa *complainte* concernant le trouble qui lui est fait, & que l'on apelle *nouvelleté*, ensorte que *complainte* & *nouvelleté*, sont sinonimes. L'Ordonnance de 1667. fait mention de la *complainte* en matiére de bénéfices, au *tit. 15. art. 4. &c.* & de *complainte* en cas de trouble dans la possession d'un héritage, *tit. 18.* Les Latins ont apellé cette plainte, *Interdictum quod vi, aut clam*, parce que celui qui étoit troublé dans sa possession, s'adressoit au Préteur, qui renvoïoit la connoissance du diférend à un Juge, avec pouvoir d'interdire ou empêcher le trouble que l'on faisoit au plaignant: Voïez Cujas, *Observ. lib. 5. cap. 17.* & Buisson dans ses *Formules de Droit.* Les Juges Roïaux connoissent de la *complainte*, en cas de trouble dans la possession d'un immeuble, ou d'un bénéfice, privativement aux Juges des Seigneurs; c'est un cas Roïal. Le Juge du Comté de Lyon, est excepté de la régle générale, par Arrêt du Parlement de Paris, raporté dans le Recueïl de M. Henris. Loisel nous donne en abrégé les régles de la *complainte, Instit. liv. 5. tit. 4.* en cas de *nouvelleté.* Voici les principales. 1°. Il faut avoir possédé paisiblement pendant une année & un jour, pour se plaindre de quelque trouble. 2°. *En cas de nouvelleté, se faut bien garder de dire qu'on ait été spolié, mais simplement troublé ou dejetté de sa possession par force.* 3°. Le possessoire est de la compétence des Juges Roïaux. 4°. La *complainte* n'a pas lieu en fait de meubles. *Paris, art. 97.* 5°. Cessation, contradiction & oposition, valent trouble de fait. 6°. Toutes choses qui ont nature d'héritage, ou de droit universel, échéent en *complainte.* 7°. Pendant le cours de la *complainte*, on maintient celui qui a joüi pendant une année avant le trouble. 8°. Lorsque le possessoire n'est ni d'un côté ni de l'autre, c'est le cas du sequestre des fruits. 9°. Il faut former sa *complainte* dans l'an & jour du trouble. *Paris, art. 96.* Voïez *Brodeau sur la Coûtume de Paris, & les autres Commentateurs.*

COMPLAIRE, *v. n.* [*Obsequi, indulgere.*] Se rendre agréable à quelcun, en déférant à ses volontez & à ses sentimens.

Complaire, v. n. [*Obsequi.*] C'est, par respect, ou par civilité, conformer sa volonté aux sentimens d'une personne, afin de gagner ses bonnes graces, son amitié ou son afection. (Il tâche à complaire à sa maîtresse.)

† COMPLAISAMMENT. [*Officiosè.*] Cet adverbe signifie *avec complaisance*, mais il n'est pas fort usité.

COMPLAISANCE, *s. f.* [*Obsequium, obsequentia, indulgentia.*] Maniére complaisante & condescendante aux volontez d'une personne,

pour en avoir l'amitié, l'estime, ou quelque faveur. (Une aveugle, une basse, une lâche complaisance. Avoir une complaisance honnête pour tout le monde. *Ablancourt.* C'est par la complaisance que l'amour fait les aproches d'un cœur. *La Suze*, *Recueïl galant.* La vérité n'a de la complaisance pour personne, parce qu'elle dit nettement les choses. *Thiers*, *Opuscules.*

> Je refuse d'un cœur la vaste *complaisance*,
> Qui ne fait du mérite aucune diférence.
> *Moliére.*)

Complaisances, au pluriel, se prend pour l'éfet & les marques de la *complaisance.* (On a de grandes complaisances pour lui.)

COMPLAISANT, *s. m.* On dit d'un homme qui est assidu auprès d'un autre, & qui s'atache à lui plaire, qu'*il est le complaisant d'un tel.* On dit dans le même sens, qu'*une femme est la complaisante d'une autre. Acad. Franc.*

Complaisant, *Complaisante*, *adj.* [*Indulgens*, *officiosus.*] Qui a de la complaisance. (Il est d'une humeur complaisante.

> Un ami *complaisant*
> Nourrira nos défauts en les canonisant.
> *Villiers.*)

† COMPLANT, *s. m.* [*Locus arboribus*, *&c. consitus.*] Terme d'*Agriculture.* Voïez *Plant.*

☞ *Complant.* C'est un terme véritablement d'*Agriculture :* mais dans les Coûtumes d'Anjou, *art. 160.* du Maine, *art. 177.* de Poitou, *art. 59. & 60.* il signifie le droit que le Seigneur s'est réservé en donnant des vignes à planter. Il est dit dans la Coûtume de Poitou : *Si aucun tient de Seigneur*, *vignes à complant & chargées de cens ou rentes*, *il peut quitter & expodser lesdites vignes toutes les fois qu'il lui plaira.* Le *champart* est un droit qui se leve sur les terres ensemencées ; & le *complant* se leve sur les vignes.

COMPLÉMENT, *s. m.* [*Complementum.*] Terme de *Géométrie.* Il se dit des arcs, des cercles & des angles, & signifie la quantité dont un angle est moindre que le quart de la circonférence, ou qu'un angle droit. On dit aussi, *Complément au demi cercle*, *ou à deux angles droits.* Ainsi au prémier sens, un arc de trente dégrez est le *complément* d'un arc de soixante dégrez, & au second un arc de cinquante dégrez est le *complément* d'un angle obtus de cent trente dégrez.

Complément, est aussi un terme de *Fortification*, Le *Complément de la courtine*, est le côté intérieur diminué d'une demi-gorge.

COMPLET, COMPLETTE, *adj.* [*Expletus*, *perfectus.*] Ce mot se dit en bonne & mauvaise part, mais le plus souvent en bonne. Il signifie, *achevé*, *parfait.* Ce qui est nécessaire pour acomplir & pour achever une chose. (Il lui a donné un service complet de vaisselle d'argent. Ce Livre n'est pas complet, car il y manque telles feüilles. Une année complette. Armes complettes. *Ablanc. Arr. l. 1.*

> On voit bien, tant elle est *complette*,
> Que c'est le diable qui l'a faite.
> *Voiture*, *Poësies.*

C'est un fou complet. *Bens. Rondeaux*, *p. 201.*)

COMPLEXE, *adj.* Terme de *Logique. Une idée complexe*, est celle qu'on compose de plusieurs idées simples, dont on forme un raisonnement. On apelle aussi *termes complexes*, des termes qui joints ensemble, composent une idée totale.

COMPLEXION, *s. f.* Température. (Complexion froide, chaude, foible, robuste, vigoureuse. Être d'une bonne complexion.

> Et nous pourrions avoir telles *complexions*,
> Que tous deux du marché nous nous repentirions.
> *Moliére.*)

Complexion, *s. f.* [*Corporis habitus*, *constitutio.*] Habitude, disposition naturelle du corps. (Les Médecins doivent apliquer les remédes, suivant les diférentes complexions de leurs malades.)

Complexion, *s. f.* [*Morositas*, *austeritas indolis.*] En mauvaise part, c'est une humeur bourruë & fantasque.

COMPLEXIONÉ, COMPLEXIONNÉE, *adject.* [*Corpus benè vel malè constitutum*, *probè moratus.*] Qui a de bonnes ou de mauvaises complexions, soit du corps, soit de l'esprit. Ce terme n'a guére d'usage que parmi les Médecins.

COMPLICATION, *s. f.* [*Complexio.*] Mot de *Chirurgie* & de *Médecine.* Il vient du Latin, & il ne se dit pas seul ; car on dit : *Il y a complication de maladies.* Ce sont des maladies compliquées ; c'est-à-dire, il y a mêlange de deux ou de plusieurs maladies en un même corps. On dit aussi ce mot en termes d'*afaires* ou de *crimes.* (Il y a du civil & du criminel dans cette afaire, cette complication embarasse les Juges.)

COMPLICE, *adj.* [*Sceleris socius*, *conscius.*] Qui a part au crime d'un autre. (Être complice de la mort de quelcun. Si on trouve qu'elle soit complice, on la condamnera à la mort.)

Complice, est aussi substantif. (Acuser, déclarer les complices. Punir les complices d'un criminel.)

† COMPLICITÉ, *s. f.* [*Participatio*, *societas.*] Participation au crime d'un autre. (Il n'a pas commis le meurtre, mais il est acusé de *complicité ;* c'est-à-dire, d'être complice du meurtre qu'un autre a commis. (Complicité probable, prétenduë. Découvrir & faire voir la complicité. Convaincre, condamner quelcun de complicité. *D'Aucourt*, *2. Factum pour le Brun.*)

COMPLIES, *s. f.* [*Completorium.*] La derniére des sept heures Canoniales. (Mes Complies sont dites.)

COMPLIMENT, *s. m.* [*Officiosa urbanitas.*] Il vient de l'Espagnol *complimento.* Ce sont des honnêtetez de paroles, qu'on dit à une personne qu'on honore, ou qu'on feint d'honorer. (Le compliment doit être aisé, naturel, ingénieux, adroit, ni trop bas, ni trop élevé. Il ne doit rien y avoir qui sente le peuple, ni rien aussi qui paroisse afecté. Faire un compliment. Tourner un compliment avec esprit. Couper court sur le compliment.

> Là Martin dans un lit entouré de flateurs,
> De cent sots *complimens* savouroit les douceurs.
> *Villiers.*

> Le *Compliment* fait parler un langage
> Toûjours trompeur & toûjours écouté :
> C'est un filet où le plus sage
> Se trouve lui-même arrêté.
> *Le P. Lombard*, *Jés. Merc. de Fr. Août 1750.*

> Le bon ami *Compliment*
> Est un bon Seigneur Normand,
> Grand Seigneur de bonne mine,
> Dont le poil à la blondine,
> Bouclé, poudré, pommadé,
> Cache un visage fardé.
> *Pelisson*, *Piéces galantes.*

Je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit *compliment* que je viens vous faire ; c'est qu'il faut, si vous le trouvez bon, que nous nous

coupions la gorge. Voilà un compliment fort mal tourné. Eh ! Monſieur, rengainez ce compliment, je vous prie. *Mol. Mariage forcé, act. 1. ſc. 9.* Pourquoi vous atirez-vous un ſi mauvais compliment ? Il lui a fait un compliment fort galant. Acabler de complimens. Il ment auſſi ſerré qu'un compliment, ou qu'une oraiſon funébre.)

Compliment. [*Salutatio.*] Harangue courte & flateuſe qu'on fait à quelque Grand, à quelque perſonne conſidérable, ou à d'honnêtes gens aſſemblez en corps. (Faire compliment au Roi ſur la priſe de Maſtricht. Il a fait de fort bonne grace ſon compliment à l'Académie.)

COMPLIMENTAIRE. On apelle quelquefois parmi les Marchands, le *Complimentaire d'une ſociété*, celui des aſſociez ſous le nom duquel ſe fait tout le commerce de la ſociété.

COMPLIMENTER, *v. a.* [*Salutare.*] Faire des complimens à quelcun. (Il l'a fort complimenté ſur ſon bon air.)

COMPLIMENTEUR, *ſ. m.* [*Importunus, putidus officioſæ urbanitatis affectator, ſectator.*] Celui qui fait force complimens. (C'eſt un grand Complimenteur. Les Provinciaux ſont d'ordinaire grands Complimenteurs, ce n'eſt pas une de leurs moindres ſotiſes.)

COMPLIMENTEUSE, *ſ. f.* [*Putidæ urbanitatis officioſæ affectatrix.*] Celle qui fait toûjours des complimens aux gens. (C'eſt une grande Complimenteuſe : elle aſſaſſine les gens à force de complimens.)

COMPLIQUÉ, COMPLIQUÉE, *adj.* [*Complexus.*] Terme de *Médecin* & de *Chirurgien.* Il ſe dit des maladies. On apelle *maladies compliquées*, les maladies qui incommodent pareillement diférentes parties qui conſpirent pour les mêmes actions, comme la pleuréſie & l'aſme ſont maladies *compliquées*, car l'aſme ocupe les poûmons, & la pleuréſie la pleure, ou plévre, qui avec le poûmon aide à la reſpiration. On dit auſſi qu'*une afaire eſt compliquée*, lorqu'elle eſt broüillée & mêlée avec une ou pluſieurs autres.

COMPLOT, *ſ. m.* [*Conjuratio, conſpiratio.*] Deſſein noir & malin, qu'on a imaginé, afin de nuire à une perſonne, de la perdre, de la détruire, ou de la ruiner. (Un funeſte, un déteſtable, un noir complot. Les complots des méchans ſont évanoüis, ſont diſſipez, ſont alez en fumée, ſont étoufez. Faire des complots contre quelcun.

Si le geſte & le ſens ſont toûjours de *complot*,
Un ſeul geſte jamais ne dément un ſeul mot.
Sanleque.)

COMPLOTER, *v. a.* [*Conjurare, conſpirare.*] Faire un complot. Machiner quelque choſe. Réſoudre un deſſein noir & malin, pour nuire à quelque perſonne ou à pluſieurs. (Ils ont comploté ſa ruine. Il avoient comploté de livrer une porte de la Ville aux ennemis.)

COMPONCTION, *ſ. f.* [*Peccatorum admiſſorum dolor.*] Terme de *Dévotion.* Regret. Douleur de ſes péchez. (Se préparer à la confeſſion par une véritable componction. Aïant oüi ces choſes, ils furent touchez de componction en leur cœur. *Actes des Apôtres, ch.* 2.)

COMPONÉ, COMPONÉE, *adj.* [*Quadratis ex colore ac metallo alternatis diſtinctus.*] Terme de *Blaſon*, qui ſignifie *compoſé.* (Bordure componée du prémier & du ſecond.)

☞ Ce terme comprend les bordures, les paux, les bandes, les faſces, les croix ou ſautoirs, qui ſont compoſez de piéces quarrées d'émaux alternez comme une table d'échiquier. *Componé* eſt dit pour *compoſé*, parce que la piéce eſt compoſée de métal, & de couleur, alternativement & dans une égale diſtance. On dit *contreponé*, quand, par exemple, l'écu eſt faſcé d'or & de ſable : les compons d'or de la bordure répondent aux faſces de ſable : & les compons de ſable, aux faſces d'or.

☞ COMPONENDE. Terme connu parmi les Expéditionnaires de la Cour de Rome : il ſignifie la même choſe que *compoſition.* Il y a dans la Daterie, des matiéres qui ne ſont point taxées, & qui ſont ſujetes à compoſition : telles ſont les cauſes matrimoniales, & pluſieurs autres. Il y a un Oficier que l'on apelle *Dépoſitaire des componendes*, qui dépend du Dataire : on envoie à cet Oficier les ſupliques, après qu'elles ont été revûës par le ſecond Réviſeur, & après que le Préfet des dates y a mis la prémiére date ; & lorſque le prix eſt arrêté, il eſt païé au Dépoſitaire de la *componende.*

COMPORTEMENT, *ſ. m.* [*Agendi ratio, mores.*] Déportement. Conduite bonne ou mauvaiſe.

COMPORTER, *v. a.* [*Pati, ferre, admittere.*] Convenir. Demander. Soufrir. (Ce ſont des plaiſirs que comporte la jeuneſſe. Nôtre langue ne comporte pas un ſtile ſi coupé. *Nouv. Rem.*)

Se comporter, v. r. [*Gerere ſe.*] Se conduire bien ou mal en quelque choſe. (Il s'eſt bien comporté en cette afaire. Il s'eſt comporté en mal-honnête homme à mon égard.)

COMPOSÉ, *ſ. m.* [*Ex diverſis partibus conſtans.*] Ce mot ſignifie tout ce qui eſt *compoſé.* Il ſe dit auſſi des Dames qui ont beaucoup d'agrémens.

* *Compoſé.* [*Gravus, modeſtus.*] Grave & modeſte. (Elle a l'air compoſé.)

Compoſé, Compoſée, adj. [*Compoſitus.*] Fait de pluſieurs choſes. Qui contient pluſieurs perſonnes ou pluſieurs choſes. (Le remédé eſt compoſé. Sa piéce eſt compoſée. Son infanterie étoit compoſée de deux cens mille hommes. *Vaug. Quint. l.* 3. Les Etats du Roïaume ſont compoſez du Clergé, de la Nobleſſe, & du Tiers-Etat.)

☞ Malherbe, dans ſa *Priére pour le Roi :*

Et d'autant que le monde eſt ainſi *compoſé*,
Qu'une bonne fortune en craint une mauvaiſe.

COMPOSER, *v. a.* [*Componere.*] Mettre pluſieurs choſes enſemble, afin d'en faire une. (Compoſer une médecine.)

Compoſer. Faire une partie du tout. (Le corps des fidéles compoſe la multitude des Saints. *Maucroix, Schiſme.*)

Compoſer. [*Scribere, elucubrare.*] Faire des ouvrages d'eſprit, ſoit en vers ou en proſe. C'eſt un homme qui compoſe. Il ſignifie quelquefois *inventer.* La femme qui compoſe en ſait plus qu'il ne faut. *Moliére.*)

Compoſer. [*Fuſiles litteras, typos, in tabella connectere, diſponere.*] Terme d'*Imprimerie.* Mettre une rangée de lettres ſur le *Compoſteur*, pour en faire des lignes, des pages, & enſuite des formes. (Compoſer un mot, un ligne, une page, &c.)

Compoſer. Terme de *Fondeur de caractéres.* C'eſt arranger les lettres fonduës, & les mettre ſur l'inſtrument qu'on nomme *Compoſteur ;* enſorte qu'elles aient toutes le cran du même côté. Les Fondeurs diſent auſſi, *compoſer des lettres ;* pour dire, les ratiſſer ou les unir du côté du cran, & de celui qui lui eſt opoſé.

Compoſer, v. a. [*Paciſci*, *tranſigere.*] Terme de *Guerre*, qui ſe dit des places aſſiégées, & qui ſe veulent rendre. Il ſignifie convenir avec les aſſiégeans de certaines choſes, moïennant quoi on ſe rendra. (La Ville compoſe, on eſpére qu'on y entrera demain.)

* *Compoſer.* Convenir avec quelcun ſur quelque choſe. (Compoſer avec ſes créanciers.)

Compoſer, ſignifie en morale, *régler ſes mœurs*, *ſes paroles*, *ſes actions.*

* *Se compoſer*, v. r. [*Mores*, *vitam*, *vultum componere.*] Prendre un certain air grave, modeſte & honnête. Se mettre en une poſture qui ſoit propre & agréable.

† Composeur, *ſ. m.* [*Malus*, *ineptus ſcriptor.*] Ce mot ne ſe dit qu'en riant, & en parlant des méchans Auteurs. (C'eſt un Compoſeur de chanſons & de méchans vers.)

Composite, *adj.* [*Ordo compoſitus*, *miſtus.*] Terme d'*Architecture.* Un des cinq ordres de l'Architecture. (Ordre compoſite.)

Compositeur, *ſ. m.* [*Typorum diſpoſitor.*] Celui qui dans une Imprimerie compoſe & range les lettres ſur le compoſteur, pour en faire des lignes.

Compoſiteur de Muſique de la Chambre du Roi. [*Peritus ſcribendæ muſicæ.*] Muſicien qui compoſe la muſique. (Meſſieurs Rameau & Mondonville, ſont deux excélens Compoſiteurs. Trois choſes décident du mérite d'un Compoſiteur, le génie qui invente les ſujets, la ſcience qui fournit les moïens, le goût qui choiſit les mots.)

Compoſiteur amiable. [*Arbiter.*] Ces mots ſe diſent des arbitres d'équité, & qui ne ſont pas obligez de juger ſuivant la rigueur du Droit.

Composition, *ſ. m.* [*Scriptio.*] Ouvrage d'eſprit compoſé. Piéce de muſique qu'on a compoſée. (Cet Auteur a donné pluſieurs de ſes compoſitions.) Il ſignifie auſſi l'action de *compoſer*, & la peine de *compoſer.* (La compoſition ne lui coûte guére.)

Compoſition, *ſ. f.* [*Compoſitio*, *coagmentatio*, *copulatio*, *conjunctio.*] Mêlange de pluſieurs choſes qui n'en font qu'une. (La compoſition eſt faite.)

Compoſition. [*Inventio*, *diſpoſitio*, *collocatio.*] Une des parties de la peinture, qui conſiſte à exécuter le deſſein qu'on s'eſt formé.

☞ La *compoſition*, en fait de peinture, que l'on apelle l'invention, comprend la diſtribution des figures dans le tableau, le choix des atitudes, les acommodemens des draperies, la convenance des ornemens, la ſituation des lieux, les bâtimens, les païſages, les diverſes expreſſions des mouvemens du corps, & des paſſions de l'ame, & enfin tout ce que l'imagination ſe peut former, & qu'on ne peut pas imiter ſur le naturel.

Compoſition. C'eſt, en terme de *Muſique*, ſavoir inventer des ſons agréables, & mêlanger pluſieurs ſons enſemble, qui produiſent un bon éfet ; donner à chacun de ces ſons une progreſſion convenable ; bien connoître le raport que tous les intervales & tous les acords ont entr'eux ; en un mot, c'eſt ſavoir mettre en pratique tout ce qui peut ſervir à rendre une muſique parfaite. *Rameau*, *Traité de l'Harmonie.*

* *Compoſition.* [*Conventum*, *pactum.*] Terme de *Guerre.* Acord des aſſiégez, pour ſe rendre à de certaines conditions aux aſſiégeans. (Faire bonne compoſition. Demander compoſition. Se rendre à compoſition. Donner compoſition. Prendre une place par compoſition. Recevoir compoſition. *Abl. Arr. l. 2. &c.*)

☞ *Compoſition.* C'eſt ce que l'on donne aux pirates, forbans & corſaires, pour racheter les marchandiſes & éfets qu'ils ont pris. *Rachat*, eſt la même choſe. Voïez l'*Ordonnance de 1681. tit. du Fret*, *art. 20.*

* *Compoſition.* [*Pactio*, *conventum.*] Convention. Acord. Paix. (On ſeroit de dificile compoſition, ſi on n'étoit content des maximes de nos Péres. *Paſc. l. 6.* Entrer en compoſition. *Paſc. l. 4.*) On apelle, *homme de bonne compoſition*, un homme acommodant, qui ſe laiſſe aiſément perſuader. On dit d'une fille, *qu'elle eſt de bonne compoſition*, lorſqu'elle ſe laiſſe aiſément gagner, lorſqu'elle ſe prête ſans ſe faire beaucoup prier.

Compoſition. Terme de *Commerce.* Faire bonne compoſition d'une marchandiſe, c'eſt la donner à un prix honnête, à bon marché.

Compoſition. [*Typorum diſpoſitio.*] Terme d'*Imprimeur.* Arrangement des lettres. (Il entend bien la compoſition.)

Compost. C'eſt en termes de *Marine* & d'*Hydrographie*, la ſcience de compter les tems, ou l'art de trouver les jours de la Lune, & par ce moïen les marées pour l'uſage de la navigation. Il y a pour les pilotes côtoïers, des Livres ſous le titre de *Compoſt manuel.* En général, *Compoſt*, ſignifie, *ſuputation*, *arrangement des tems*, *des jours*, *des ſaiſons*, *des années.* Beaucoup d'écrivains Ecléſiaſtiques ont écrit ſur le *Compoſt.*

Composteur, *ſ. m.* [*Regula ferrea typis ordinandis accommodata.*] Terme d'*Imprimeur.* Petit inſtrument de fer avec des rebords, dans lequel on juſtifie les lignes. (Ranger les lettres dans le compoſteur, pour en compoſer les mots. Voïez *Ménage*, *tome 1. de ſes Obſerv. chap. 225.*)

Compote, *ſ. f.* [*Pomorum condimentum.*] Poires ou pommes qu'on coupe par moitié, qu'on fait cuire doucement avec du ſucre. (Une compote bien faite.

† * *Compote.* [*Contuſio.*] Ce mot eſt figuré & burleſque. *Il me prend des tentations d'acommoder ſon viſage à la compote. Mol.* C'eſt-à-dire, de lui donner force coups de poing ſur le viſage, & de le rendre mou comme une *compote* de poires ou de pommes. Dans ce même ſens, on dit : *Il lui a mis la tête à la compote.* [*Nimis ora contuſit.*] C'eſt-à-dire, il lui a rendu la tête mole à force de coups.

Compréhensible, *adj.* [*Comprehenſibilis.*] Qui peut être compris. (Cela n'eſt pas compréhenſible. Choſe compréhenſible.)

Compréhension, *ſ. f.* Il vient du Latin *comprehenſio.* C'eſt l'action de l'eſprit, par laquelle il comprend. C'eſt la faculté de l'eſprit qui comprend. (Il n'y a guére de gens qui aient la compréhenſion plus lente, & pour le ſon des paroles, & pour entrer dans l'eſprit du Compoſiteur, que les François. *S. Evrémont.*)

* Comprendre, v. a. [*Comprehendere*, *percipere.*] Concevoir. Pénétrer. (Tâcher de comprendre une dificulté. C'eſt un procédé que je ne puis aſſez comprendre. *Scar.* Il y a des choſes que j'ai de la peine à comprendre.)

Comprendre. [*Continere*, *complecti.*] Contenir. Renfermer. (Cela comprend bien des choſes. On a compris ce Prince dans le traité de paix.)

Compresse, *ſ. f.* [*Penicillum*, *ſplenium.*] Terme de *Chirurgien.* Petit morceau de linge blanc, plié & acommodé comme il faut, qu'on met ſur quelque plaie, ou autre pareil mal. (Faire une compreſſe. Aprêter une compreſſe. Lever la compreſſe.)

Compreſſes graduées. On apelle ainſi, pluſieurs *compreſſes* apliquées les unes ſur les autres, dont la prémiére eſt petite, & celles qui ſont au deſſus, vont toûjours en augmentant, afin de faire un apui fixe ſur un ſeul endroit, pour comprimer quelque vaiſſeau, ou remplir quelque cavité. Le mot de *compreſſe*, vient du Latin *comprimere*, comprimer, ce qui eſt ſon éfet.

COMPRESSIBILITÉ, *ſ. f.* [*Quod comprimi poteſt.*] Terme de *Phyſique.* C'eſt la qualité d'un corps qui peut être preſſé.

COMPRESSIBLE, *adj.* [*Quod comprimi poteſt.*] Qui peut être reſſerré.

COMPRESSION, *ſ. f.* [*Compreſſio.*] L'action par laquelle on preſſe & l'on reſſerre quelque corps, comme l'air, une éponge, &c. Ainſi l'on parle de *la compreſſibilité* de l'air, & l'on dit que l'air eſt *compreſſible.*

COMPRIMER, *v. a.* [*Comprimere.*] Terme de *Phyſique.* Preſſer avec force. (L'air que l'on comprime dans les arquebuſes à vent, fait preſque autant d'éfet que la poudre.)

COMPROMETTRE, *v. a.* [*Compromittere.*] Convenir d'arbitres, pour en paſſer par leur jugement ſous quelque peine au contrevenant.

* *Se compromettre, v. r.* [*Exponere ſe, adire periculum, venire in diſcrimen.*] Mettre en compromis ſon crédit, ſon honneur, & ce qu'on a de cher & de conſidérable, en ſe commettant & s'engageant mal-à-propos. (Il ne faut pas qu'un honnête homme ſe compromette avec des coquins.)

COMPROMIS, *ſ. m.* [*Compromiſſum.*] Terme de *Pratique.* Acte par lequel on convient de part & d'autre de faire quelque choſe, ſous peine à celui qui contrevient au traité. (Faire un compromis.)

* *Compromis.* Ce mot ſe prend figurément. *Mettre en compromis toutes ſes afaires. Vaugelas, Quint. l. 4.*) [*Honorem, famam, &c. in periculum adducere.*] C'eſt-à-dire, mettre en balance le ſuccès de ſes afaires. *Alexandre ne pouvoit ſoufrir qu'il y eût une Nation qui lui mît en compromis le titre d'invincible. Vaug. Quint. l. 6.* C'eſt-à-dire, qui lui conteſtât, qui lui mit en balance le titre d'*invincible.*

COMPTABLE, *ſ. m.* [*Qui rationem debet reddere.*] Celui qui doit compter & rendre compte de quelque adminiſtration, de quelque argent. (C'eſt l'un des comptables.)

Comptable, adj. [*Rationi obnoxius.*] Le *p* ne ſe prononce point. Le *comptable* eſt celui qui doit compter devant quelcun. Qui doit rendre ſes comptes de quelque choſe qu'il a eu en maniment, ou dont il a joüi. (Il eſt comptable de cinquante mille livres.)

Comptable, adj. On apelle *Quitances comptables*, les quitances & décharges qui ſont en bonne forme, & qui peuvent être reçûës dans un compte, pour en juſtifier les dépenſes.

COMPTANT. [*Pecunia præſens, numerata.*] Ce mot ſe dit entre gens qui trafiquent, qui vendent & achétent. Il eſt indéclinable, & ſignifie, *argent bas, argent à la main*, en *comptant* l'argent au même tems qu'on donne la marchandiſe. (Vendre vingt piſtoles comptant. Avoir mille écus comptant.) *Avoir du comptant.* C'eſt-à-dire, avoir de l'argent *comptant.* Ce mot pris en ce ſens, eſt du ſtile familier.

COMPTE, *ſ. m.* [*Computatio.*] Prononcez *conte.* C'eſt une ſuputation qu'on a faite de pluſieurs ſommes ou choſes particuliéres. (Faire un compte rond. Le compte ſe trouve. Le compte eſt bon. Le compte eſt juſte.) *C'eſt un homme de fort bon compte;* c'eſt-à-dire, que c'eſt un homme avec lequel il fait bon compter, & qui ne chicane point ſur des riens. *Les bons comptes ſont les bons amis*, proverbe. *Du méchant compte on revient au bon*, proverbe.

☞ Malherbe dans ſa *Priére pour le Roi :*

> Cependant ſon Dauphin, d'une vîteſſe prompte,
> Des ans de ſa jeuneſſe acomplira le *compte.*

Acomplir le compte de ſes ans, eſt bas.

Compte. [*Accepti & expenſi codex.*] Le caïer qui contient la recette ou la miſe. (Dreſſer ſon compte. Préſenter ſon compte. Débatre un compte. Examiner un compte. Clorre un compte.)

Compte. [*Ratio accepti & expenſi.*] Raiſon de l'adminiſtration de quelque bien. Piéces juſtificatives de nôtre conduite à l'égard d'une choſe, ou d'un bien dont on a eu la direction. (Le tuteur rend compte à ſon pupille. Tenir compte d'une choſe à quelcun.)

Compte. [*Pretium modicum, commodum, utilitas, fructus.*] Profit, avantage, bon marché. (Acheter à bon compte. Travailler à bon compte. Trouver ſon compte à quelque négociation.) *Il a ſon compte ;* c'eſt-à-dire, il eſt ſatisfait, il eſt content.)

† * *Compte.* Ce mot entre en quelques phraſes proverbiales. Exemple : *Manger à bon compte ;* c'eſt-à-dire, manger ſans ſe mettre en peine de rien, ſans ſe ſoucier de ce qui arrivera, ou de ce qui peut arriver. *Il en a pour ſon compte.* [*Sibi habet illud infortunium.*] C'eſt-à-dire, il eſt atrapé, il eſt pris, il eſt trompé, c'eſt fait de lui. *Je prens cela ſur mon compte.* [*Hoc mihi imputo.*] C'eſt-à-dire, je ſuis garand de cela. Je ne prens rien ſur mon *compte* de tout ce qui ſe dit de déſobligeant. *Mol.*

* *Compte.* [*Animi tranquillitas, ſatisfactio, conſilium.*]Contentement. Satisfaction. Prétention. Deſſein. (Si vous ne trouvez vôtre compte d'un côté, vous vous jettez de l'autre. Je n'ai pas eu de peine à renoncer au grand monde, & à trouver mon compte dans la retraite.)

Mettre en ligne de compte. [*Subducere ex rationibus expenſi ſummam.*] C'eſt écrire qu'on a reçû la choſe dont il s'agit.

Recevoir à compte, ou *à bon compte.* [*Rationibus inferre.*] C'eſt-à-dire, à la charge de le déduire ſur ce qui eſt dû.

* *En fin de compte.* [*Ut res cadat.*] C'eſt-à-dire, dans la ſuite.

* *Au bout du compte.* [*Ut res peſſimè cadat.*] C'eſt-à-dire, au pis aler, que peut-il arriver ?

* *Il eſt bien loin de ſon compte.* [*Longè evenire multò intelligit.*] Pour dire, le ſuccès ne répond pas à ſon atente, il avoit raiſonné ſur de faux principes.

* *On ne trouve point ſon compte avec lui.* [*Non illi committendum eſt.*] C'eſt-à-dire, il eſt trop fort & trop habile, il ne faut pas ſe prendre à lui.

Il y a des *Maîtres des Comptes*, des *Auditeurs des Comptes*, des *Correcteurs des Comptes.* On dit encore *Livres de compte.* On trouvera ces mots en leur rang.

COMPTE-PAS, *ſ. m.* [*Pedametrum.*] Inſtrument de *Mécanique*, qui ſert à faire connoître à celui qui le porte, combien de pas il a fait, alant d'un lieu à un autre, ſoit à pié, ſoit en caroſſe.

Compté, Comptée, *adj. partic.* On dit, *Nos jours sont comptez. Marcher à pas comptez*; c'est marcher gravement & lentement. *Tout compté, tout rabatu*; c'est-à-dire, proverbialement, *tout bien considéré.*

Compter, *v. a.* [*Numerare.*] On écrit *compter*, mais on prononce *conter.* Il signifie, *nombrer, suputer, calculer.* (Compter une somme.

> Ah! soufrez qu'un Couvent dans les austéritez,
> Use les tristes jours que le Ciel m'a comptez.
> *Moliére, Tartufe.*)

Compter. [*Rationes consolidare.*] Faire compte. Arrêter compte. (Les Receveurs doivent compter de tems en tems avec leurs maîtres. C'est un homme qui ne veut ni compter ni païer.)

Compter. [*Numerare, solvere.*] Païer. (On lui a compté le prix de sa maison.)

Compter. [*Magnum facere.*] Estimer. (Vous devriez compter pour quelque chose, la violence que je me fais. Ceux qui se donnent la mort, ne la comptent pas pour si peu de chose. *M. de la Rochefoucaut.* On le compte pour mort. On compte pour rien ce qui ne peut faire ni bien ni mal.)

☞ M. de la Motte, dit dans son *Ode au Roi*:

> Sans témérité, sans alarmes,
> Tu *comptes*, pour prendre les armes,
> Non tes ennemis, mais tes droits.

* *Compter.* [*Alicui confidere, in aliquo multum ponere.*] Faire fonds sur quelque chose, sur quelcun. (Il faut toûjours compter sur sa vertu, & jamais sur sa noblesse. *Benser. Rond.*)

Compter, signifie quelquefois *évaluer.* Un Libraire *compte*, ou évaluë sur les feüilles d'un manuscrit, combien le Livre pourra contenir de feüilles d'impression.

* *Compter les morceaux.* [*Victum exprobrare.*] Cela se dit d'un avare qui traite & qui regarde les gens qui sont à sa table, avec un je ne sai quel air morne, qui marque qu'il est fâché de voir qu'on mange bien.

Compter par bref. C'est compter sommairement, & sur de simples mémoires, ou bordereaux de compte.

Compter en forme. C'est lorsque le compte qu'on présente est en bonne forme, ou lorsqu'on examine un compte avec le légitime contradicteur.

Compter de Clerc à Maître. C'est lorsqu'un Comptable ne rend compte que de ce qu'il a reçû, sans qu'on le rende responsable d'autre chose, que de la route des deniers.

Compter par piéces. C'est *compter* en détail; ce qui est oposé à *compter* en gros.

* *Quand on compte sans l'hôte, on compte deux fois.* Proverbe; pour dire, que quand on compte à son avantage en l'absence de la partie intéressée, on est sujet à se tromper.

Compteur, *s. m.* [*Numerarius.*] Celui qui compte. (Un Caissier doit être habile compteur.) Ce mot est peu en usage.

Comptoir, *s. m.* [*Mensa diribitorium.*] C'est une table petite ou grande, sur laquelle le Marchand compte son argent, & où il l'enferme; & sur laquelle il fait voir la marchandise qu'on lui demande à acheter. (Les Orfévres ont d'ordinaire des comptoirs assez petits; mais les Marchands de drap en ont souvent de grands. Faire un comptoir. Ouvrir ou fermer un comptoir.)

Comptoir. [*Rationis conclave.*] Terme de *Négociant.* C'est un Bureau général de commerce établi en diférentes Villes des Indes, pour diférentes Nations de l'Europe. (Les comptoirs des Holandois, des Anglois, &c. Les Marchands des Villes anseatiques ont des comptoirs à Anvers, à Bergue, &c.) On apelle aussi *comptoir* en quelques endroits, quoiqu'improprement, le Cabinet ou Bureau, où les Négocians ont leurs Livres, & font leurs écritures.

Comptoriste. Terme de *Négociant.* Il signifie un homme qui ne sort point de dessus les comptes de son commerce, qui les dresse, les examine, les calcule sans cesse. On le dit aussi d'un Négociant, ou d'un Teneur de Livres qui est habile dans les comptes.

Comput, ou Compost. Ce mot se dit des suputations des tems, qui servent à régler le Calendrier & les Fêtes de l'Eglise.

Computiste, *s. m.* [*Qui computat.*] Celui qui travaille au comput, & à la composition du Calendrier. (C'est un habile computiste.)

Comte, *s. m.* [*Comes.*] Ce mot, sous les derniers Empereurs Romains, étoit un titre d'honneur, & on apelloit de ce nom de *Comte*, ceux qui les suivoient; mais sous les Rois de France de la prémiére race, le *Comte* étoit un Bailli. Ensuite, & du tems de Charles le *Simple*, que la France fut troublée, ces *Comtes* se firent Seigneurs absolus de leurs terres & de leurs Villes. Le mot de *Comte* se prend aujourd'hui pour un Seigneur qui est sujet du Roi, & qui a une terre érigée en Comté.

> (Mais un air trop galand sied mal sur le retour;
> De tous ceux que j'ai vû toucher à la vieillesse,
> Un *Comte* de Grammont peut seul faire l'amour.
> *Epitre à M. de Grammont.*)

Comte, se dit des Chanoines qui sont nobles & fondez en qualitez de *Comtes.* (Les Comtes de Lyon. Comtes de Brioude, en Auvergne. Comtes de Saint Pierre de Mâcon.) Il n'y a que les Chanoines de Lyon qui soient vraiment *Comtes*, parce qu'ils ont possédé long-tems la Seigneurie temporelle de Lyon, & qu'ils y ont encore une Justice & des droits Seigneuriaux. La Ville de Lyon a voulu dans les derniers tems leur disputer le titre de *Comtes de Lyon*, mais ce titre leur a été confirmé par Arrêt du Conseil.

Comte de Palais, ou *Comte Palatin.* C'étoit, du tems de nos prémiers Rois, un Seigneur qui connoissoit des diférens des particuliers, à moins que ce fût une afaire de grande importance, & qu'il ne fût obligé de raporter la chose devant le Roi, qui alors la décidoit sur le champ, & en présence des parties. Voïez *Pithou, Coûtume de Troyes* & des *Comtes Palatins.* Voïez *Hauteserre, de Ducib. & Comitib.*

Comté. [*Comitatus.*] Terre qui releve du Comte. Le mot de *Comté*, est indiféremment masculin & féminin, selon MM. de l'Académie Françoise. Autrefois on ne le faisoit que féminin; & aujourd'hui il est emploïé plus communément comme masculin; excepté quand on dit, *Comté Pairie, Franche-Comté.* (Le conseil souverain de la Comté de Roussillon, s'éforce d'anéantir la milice des enrôlez. *Patru, Plaid. 1.* L'Espagne a bien des Roïaumes qui ne sont pas si riches, ni si peuplez que cette Comté. *Patru, Plaid. 7.* Le Roi lui donna le Comté d'Essex. *Maucroix, Schisme d'Angleterre, l. 1.*)

Comtesse, *s. f.* [*Comitissa.*] La femme d'un Comte. La Dame d'une Seigneurie qui a le titre de Comté. (La Comtesse d'Escarbagnas. *Piéce de Moliére.*)

Compulser, *v. a.* [*Compellere.*] Terme de *Palais.* Se faire montrer quelque piéce qui est chez un Notaire, ou autre personne publique. (Compulser un contrat.)

Compulsoire, *s. m.* [*Mandatum signatoriæ cathedræ, quo Tabellio adigitur ad documenta litiganti necessaria exibenda.*] Terme de *Palais.* Acte par lequel le Juge donne permission de compulser les piéces qui sont chez un Notaire ou autre personne publique. (Obtenir un compulsoire.)

Comus, *s. m.* Divinité fabuleuse, dont l'unique fonction étoit de présider aux Fêtes, aux toilettes des femmes & des jeunes hommes qui aimoient la parure. On apelle *les dons de Comus*, tout ce qui sert aux festins, & aux fêtes de divertissement.

CON.

Conarium, *s. f.* Terme de *Médecine.* On le donne à la *Glande pinéale.* Voïez *Glande pinéale.*

Concasser, *v. a.* [*Terere, conterere.*] Terme de *Pharmacie*, *&c.* Casser quelque chose à moitié, ou environ. (Concasser des noix : concasser des amandes : concasser de la casse.)

Concaténation, *s. f.* [*Connexio.*] Mot Latin, & terme de *Philosophie*, qui signifie *enchaînement*, *liaison.* (La concaténation des causes secondes, est un éfet de la Providence de Dieu, qui est la cause prémiére. *P. Malebr.*) Ce mot est peu usité.

Concave, *adj.* [*Concavus.*] Qui est creux, qui est rond par le dedans. (Surface concave. Miroir concave. Les miroirs concaves réfléchissent tous les raïons, à un point qu'on apelle le *foïer* de ces sortes de miroirs. Lunette concave.)

Concavité, *s. f.* [*Pars concava, cava.*] La figure d'un corps creux, & l'espace qu'elle contient. Le dedans d'un corps rond & creux. (La concavité d'une sphére. La concavité d'une voûte.) On dit en terme d'*Anatomie*, les *concavitez du cerveau.*

* Concéder, *v. a.* [*Concedere, annuere.*] Ce mot signifie *acorder ;* mais il ne se dit guére qu'en ces façons de parler. *La grace qui lui a été concédée.* Et en Philosophie, en parlant d'argument, on dit, *Je vous concéde la majeure, &c.*

Concentrer, *v. a.* [*In unum cogere, colligere, coagmentare, conflare.*] Terme de *Philosophie.* Pousser vers le centre, vers le milieu. Faire rentrer au dedans. (Le froid concentre la chaleur, & la fait retirer au dedans des corps.)

Concentrique, *adj.* [*Cui commune cum aliis centrum est.*] Terme de *Géométrie* & d'*Astronomie.* Ce mot se dit des cercles & des sphéres qui ont un même centre. (Cercles concentriques. Sphéres ou globes concentriques.)

Concept, *s. m.* [*Conceptus.*] Terme de *Philosophie*, & qui se dit rarement. Il signifie l'*idée des choses que l'entendement conçoit.* (La Philosophie devint pointilleuse par ces précisions & ces concepts abstraits qu'elle introduisit dans l'école.) Voïez plus bas *Conception.*

(Crains, d'un brillant *concept* cherchant l'éclat trompeur,
De donner pour lumiére une fausse lueur.
Villiers.)

Concept. Terme de *Négociant.* Il signifie, *un projet, un dessein, une idée.*

Conception, *s. f.* En Latin *conceptio.* Prononcez *concepcion.* Action par laquelle le *fœtus* se forme dans le ventre de la mére. (Une conception vraie, une conception fausse.) On ne sait pas bien quel est le moment auquel se fait la *conception.*

Conception, *s. f.* Le tems & le moment que la sémence du mâle & de la fémelle se joignent pour former le *fœtus.*

Conception. [*Dies Mariæ sine labe peccati conceptæ sacer.*] Une des Fêtes que l'Eglise célébre en mémoire de la *Conception* de la Vierge. (L'immaculée Conception de la Mere du Sauveur.)

Conception. [*Imago Mariam exhibens sine peccato originali conceptam.*] Terme d'*Imager.* (Taille-douce qui représente le Mistére de la Conception.)

* *Conception.* [*Cogitatio, idea.*] Terme de *Logique.* C'est la simple idée qu'on a des choses, laquelle n'enferme ni négation ni afirmation.

Conception. [*Conceptus mentis.*] Esprit. Intelligence. Imagination. (Avoir la conception un peu dure.)

Concernant, *adv.* & *prép.* [*De.*] Qui signifie *touchant.* (Donner des avis concernant la Religion.)

Concernant, *Concernante*, *adj.* [*Spectans, pertinens, attinens.*] On a fait des réglemens *concernans* la police.

Concerner, *v. a.* [*Spectare, pertinere.*] C'est regarder & toucher les intérêts d'une personne, d'un état, d'un corps. C'est regarder de quelque sorte que ce soit une personne, un état, une communauté, &c. Apartenir à quelque personne, ou à quelque chose, en dépendre. (On ne doit point négliger ce qui concerne le salut. La liberté publique concerne tout le monde. Chacun doit être exact en ce qui concerne les devoirs de sa charge.)

☞ Il me semble que les choses qui nous concernent, nous touchent de plus près que celles qui nous regardent, & que le mot *concerner* est plus juste que *regarder*, lorsqu'on a seul intérêt à la chose ; ainsi on doit dire, *Cela me concerne :* & lorsqu'on y prend part avec d'autres, on dira, *Cela me regarde.*

Concert, *s. m.* [*Concentus.*] Harmonie de voix & d'instrumens de musique. (Un charmant concert de luths : un concert de tuorbes.

Je destine ma voix à de plus saints *Concerts.*
L'Abé Testu.)

Concert. Lieu où l'on fait *concert.* (Aler au Concert.)

* *Concert.* [*Consensus.*] Résolution qu'on a prise d'un commun acord avec une ou plusieurs personnes, afin de faire quelque chose. Intelligence qu'on a avec quelcun, pour exécuter un dessein. (Faire une chose de concert. Agir de concert avec quelcun.)

* *Le plaisant concert des oiseaux.* C'est le chant de plusieurs petits oiseaux qui chantent agréablement.

* Concerté, Concertée, *adj.* [*Deliberatus.*] Ce mot se dit des choses, & signifie, *résolu par le commun acord de deux ou de plusieurs personnes.* (C'est un dessein bien concerté. C'est une entreprise mûrement concertée.)

* *Concerté*, *Concertée*, *adj.* [*Meditatus, affectatus.*] Ce mot se dit aussi des personnes, & signifie que toutes leurs paroles, tous leurs gestes & toutes

leurs actions sont étudiées, afectées, & souvent avec dissimulation. (Cette personne est toûjours fort concertée.)

CONCERTER, *v. n.* [*Præludere, præparare ad concentum.*] Ce mot vient de l'Espagnol *concertar.* Il signifie acorder les voix & les instrumens pour chanter & joüer ensemble. Faire concert. (On concerte aujourd'hui chez Monsieur un tel. Nous concerterons demain.)

* *Concerter, v. a.* [*Consultare, deliberare.*] Résoudre d'un commun acord avec une ou plusieurs personnes quelque dessein. Voir, examiner avec quelcun le moïen de faire quelque chose. (Ils ont concerté cela ensemble.)

CONCESSION, *s. f.* [*Concessio.*] Permission. Privilége acordé par un Supérieur à son inférieur. (Tout cela n'est que par concession & privilége. *Patru, Plaid. 4.*)

Concession. [*Concessio.*] Terme de *Rétorique.* Figure de Rétorique par laquelle on acorde quelque chose à son adverse partie, afin de mieux obtenir ce qu'on demande. (Concession faite bien à propos : concession ingénieuse, adroite.)

CONCEVABLE, *adj.* Qui se peut concevoir. (Cela est concevable. La chose n'est pas concevable.)

CONCEVOIR, *v. a.* [*Concipere.*] *Je conçois, j'ai conçû, je conçûs, je concevrai.* Ce mot se dit en parlant de génération, & c'est lorsque la semence du mâle & de la femelle s'unissent pour former le *fœtus.*

* *Concevoir.* [*Comprehendere, capere animo, cogitatione.*] Avoir une idée distincte de quelque chose. (Le corps est ce qu'on conçoit étendu en longueur, largeur & profondeur. Une chose est avilie auprès de bien des gens, dès qu'elle est facile à concevoir. *La Fontaine.*)

* *Concevoir.* Comprendre. Pénétrer par le moïen des lumiéres de l'esprit. (Concevoir les dificultez de l'algébre.

Que Rohaut vainement séche pour *concevoir*,
Comme tout étant plein, tout a pû se mouvoir.
Despréaux.)

* *Concevoir.* Se former une idée de quelque chose. Se former un modéle. Se former quelque chose dans l'esprit, & mettre sur le papier, & écrire l'idée qu'on s'est faite. (Concevoir le dessein d'une agréable Comédie. C'est une jalousie conçûë sur de fausses aparences. *Mol.* Il reçût des lettres de Darius, conçûës en des termes si superbes, qu'il s'en ofensa. *Vaug. Quint. Curt. l. 4.* La permission étoit conçûë en ces termes.)

CONCHE. Vieux mot, dont on se sert en badinant. Il se dit du bon ou du mauvais état des habits & de l'équipage d'une personne. (Ce Régiment est en bonne conche. Cet Oficier est en mauvaise conche.)

CONCHI. Espéce de canelle qui se débite au Caire, & qui vient des Indes par la mer rouge.

CONCHILE, *adj.* Ce mot est Grec, & c'est un terme de *Géométrie*, qui se dit au féminin d'une certaine ligne courbe, qui s'aproche toûjours d'une ligne droite, sur laquelle elle est inclinée, & toutefois ne la coupe jamais.

CONCHILE, (CONCHYLE,) *s. m.* [*Conchylium.*] Poisson dont on tire le suc pour teindre l'écarlate. *Danet.*

CONCHOÏDE. C'est à peu près la même chose que *Conchile.* Ligne courbe, dont Nicoméde est l'inventeur.

CONCHOÏDES. Sont des coquillages vasculeux, composez, bivalves ; & qui ont de plus de petites portions de coquilles, comme les Conques anatiferes, les Pholades, &c.

CONCIERGE, *s. m.* [*Custos domus regiæ.*] Celui qui a soin de quelque maison Seigneuriale, de quelque Château. (Un bon Concierge.) Ce terme est dérivé par Ménage de *conservius à conservando ;* & il dit que dans les vieux Livres on trouve *Consierge* avec une *s.* Ce mot est sinonime avec *Châtelain*, & c'est dans ce sens qu'il en est fait mention dans la confession de Sancy. Il est encore sinonime avec *Gardien*, que l'on trouve dans le Catholicon d'Espagne, où Haqueville est apellé *Gardien* du Pont Audemer ; & le sieur de Rieux, Comte & *Gardien* de Pierrepont.

Concierge. [*Janitor.*] Oficier de Comédiens qui a soin d'ouvrir & de fermer la porte.

Concierge. [*Ergastularius.*] Géolier qui a soin de la garde de la porte de la prison.

CONCIERGERIE, *s. f.* [*Ergastulum, carcer.*] Prison qui est dans l'enclos du Palais de Paris. (On l'a transféré du Châtelet à la Conciergerie, pour être jugé en dernier ressort.)

Conciergerie, signifie aussi la charge, la commission de garder un Château, un Palais. C'est aussi la demeure, l'apartement d'un Concierge dans une maison. (La Conciergerie de Fontainebleau.)

CONCILE, *s. m.* [*Concilium, Synodus.*] Assemblée de plusieurs Ecléfiastiques, Evêques & autres, qui sont choisis pour régler les afaires de l'Eglise, & pour en réformer les abus, s'il s'y en trouve. Des *Conciles*, les uns sont ou Écuméniques, ou Nationaux, ou Provinciaux, ou Diocésains. Le prémier est une assemblée des Eglises de l'Orient & de l'Occident, qui représentent toute l'Eglise du monde Chrétien : tel a été le prémier *Concile* de Nicée, tenu sous le Grand Constantin. Le *Concile* National est est composé des Evêques d'une Nation. Le Provincial, est tenu par les Evêques d'une Province, où l'Archevêque préside. Le *Concile* Diocésain, est une assemblée des Bénéficiers d'un Diocése : on l'apelle ordinairement *Sinode.* On peut apeller des Ordonnances des Papes à un futur *Concile.* Le *Concile* de Trente, est le dernier des *Conciles Généraux :* il n'est pas reçû en France pour la discipline.

Concile. Lieu où sont assemblez les Péres du *Concile.* (Aler au Concile.) Le mot *Concile*, est pris encore pour les décisions & les actes de ces sortes d'assemblées. *On a fait plusieurs éditions des Conciles ;* c'est-à-dire, des Actes de ces assemblées & de leurs décisions.

Vous qui dans les détours de vos raisons subtiles,
Embarassant les mots d'un des plus saints *Conciles*,
Avez délivré l'homme, ô l'utile Docteur !
De l'importun fardeau d'aimer son Créateur.
Despréaux, Epitre sur l'Amour de Dieu.

CONCILIABULE, *s. m.* [*Conciliabulum, conventiculum.*] Ce mot se dit par mépris, pour signifier un Concile qu'on ne croit pas avoir été légitimement assemblé, ou qui a été tenu par des hérétiques.

Conciliabule, se dit aussi ironiquement d'une assemblée de gens qui pensent à faire quelque mauvais complot.

CONCILIATEUR, *s. m.* [*Conciliator.*] Celui qui a fait des conciliations.

(Le *Conciliateur* crût qu'il viendroit à bout
De guérir cette folle & détestable envie.
La Fontaine.)

Conciliation, *f. f.* [*Conciliatio.*] Ce mot n'a pas un uſage fort étendu C'eſt l'acord & la conformité de quelques paſſages de l'Ecriture, ou des Péres. (La conciliation de tous les paſſages de la ſainte Ecriture eſt dificile.)

Concilier, *v. a.* [*Conciliare.*] Ce mot veut dire acorder, faire voir le raport & la conformité de quelques paſſages de l'Ecriture. (Concilier les paſſages de l'Ecriture qui ſemblent contraires.)

Concilier, *v. a.* Il ſe dit auſſi des choſes dont on eſt en diférent. Acorder. (On nomma trois perſonnes de chaque côté pour concilier les articles débatus. *Maucroix*, *Vie de Campége*, *pag.* 195.)

Se concilier. [*Sibi conciliare.*] Ce mot ſe dit en terme de *Rétorique.* C'eſt gagner les gens par ſon eſprit & par ſes maniéres. C'eſt gagner les Juges pour les obliger à écouter plus favorablement. (Se concilier la bienveillance des Juges, ſe concilier la bienveillance de ſon auditoire. Il ne ſort de vôtre bouche aucune parole qu'elle ne vous concilie généralement tous les eſprits. Il a un agrément qui ſe concilie l'afection de tout le monde. *Civilité Françoiſe.*)

Concis, Concise, *adj.* Du Latin *conciſus.* Ce mot ſe dit ordinairement du ſtile & de la maniére de s'exprimer. Il ſignifie *coupé*, *ſerré*, *court.* (Le ſtile d'Ablancourt eſt net, vif & concis. Il eſt concis dans ſes barangues. Tacite eſt concis dans ſon ſtile.)

Concitoïen, (Concitoyen,) *f. m.* [*Civis.*] Citoïen d'une même Ville. (Ils ſe repréſentent la fortune de cet illuſtre perſonnage, leur concitoïen. *Vaug. Quint. l. 6. c. 9.* J'aime mieux renoncer à l'Empire, que de répandre le ſang de mes concitoïens. *Vaug. Quint. l. 10. c. 8.*)

Conclave, *f. m.* [*Sacer Patrum purpuratorum conſeſſus.*] Lieu où ſe renferment les Cardinaux pour faire un Pape. (Aler au Conclave. On eſt au Conclave. On a fait l'hiſtoire des Conclaves, & l'on a celle de pluſieurs Conclaves en particulier. La cabale, les intrigues, & tout ce que l'expérience d'une Cour rafinée peut avoir apris d'artifice & de ſubtilitez, eſt mis en uſage dans les Conclaves. *Hiſt. des Conclaves.*)

Conclave. [*Conclave.*] Tous les Cardinaux du *Conclave.* (Le Conclave a fait Pape un tel Cardinal, &c.)

Conclaviste, *f. m.* [*Domeſticus Cardinalis cum eo in Conclavi concluſus.*] Domeſtique qu'un Cardinal choiſit pour le ſervir, & qui s'enferme avec lui dans le Conclave. C'eſt ordinairement un Ecléſiaſtique qui marchant au Conclave à la ſuite d'un Cardinal prend la qualité de ſon *Concleviſte.*

Concluant, Concluante, *part. & adj.* [*Decretorius.*] Qui conclut, qui prouve. (Argument concluant. Preuve concluante.)

Conclure, *v. a.* [*Concludere*, *finire*, *abſolvere.*] *Je conclus*, *j'ai conclu*, *je conclus*, *je conclurai*, *que je concluë*, *que je concluſſe*, *je conclurois.* Terminer ſon diſcours en ſe renfermant en peu de paroles. Venir à la concluſion. Faire voir le but de ſon diſcours par une concluſion qui comprenne en peu de mots ce qu'on avoit à demander. (L'Orateur doit conclure ſon diſcours vivement & patétiquement. Je conclus à ce qu'il plaiſe à la Cour condamner la partie adverſe aux dépens, dommages & intérets. *Le Maître.*

L'homme ſeul a, dis-tu, la raiſon en partage,
Il eſt vrai, de tout tems la raiſon fut ſon lot,
Mais de là je *conclus* que l'homme eſt le plus ſot.
Deſpréaux.)

Conclure. [*Inferre, colligere.*] Tirer une concluſion d'une choſe qu'on a avancée. Inférer une choſe d'une autre. (Il a fort mal conclu ſon argument. De toutes les fadaiſes qu'il nous a débitées, je conclus que ce n'eſt qu'un fat.)

Conclure. [*Judicare*, *definire*, *judicium ferre.*] Se déterminer à quelque choſe de particulier. Fixer ſon ſentiment à quelque choſe. (Conclure à la mort. *Abl.* Tous conclurent à la queſtion. *Vaug. Quint. l. 6.* Vous voilà atrapé, il conclut tout le contraire.)

Conclure. [*Statuere*, *determinare.*] Arrêter. Déterminer. Fixer. (Il ont conclu l'afaire. Le traité fut conclu. Conclure un mariage.)

Conclusion, *f. f.* [*Peroratio*, *epilogus*, *clauſula orationis.*] C'eſt la fin d'un diſcours oratoire. Fin de quelque ouvrage d'eſprit. Fin de quelque afaire. (La concluſion d'un diſcours oratoire doit être courte, vive & ingénieuſe. Faire la concluſion d'un Roman. La concluſion de l'afaire a été malheureuſe.)

Concluſion. [*Concluſio.*] Terme de *Logique.* C'eſt la derniére propoſition d'un ſilogiſme, par laquelle on infére quelque choſe de ce qu'on a avancé dans les propoſitions précédentes.

Concluſion. Terme d'*Ecole de Philoſophie*, de *Théologie*, de *Droit*, de *Médecine.* Ce ſont les ſentimens du Profeſſeur ſur les matiéres qu'il enſeigne. (Il eſt bon de ſavoir les concluſions de ſon Régent. Faire ſes concluſions.)

Concluſion. [*Propoſitio*, *expoſitio.*] Terme de *Palais.* Le but de l'intention de la partie qui plaide. La demande que fait l'Avocat ou le Procureur aux Juges en faveur de ſa partie. (On lui a adjugé ſes concluſions.)

Concluſion. [*Concluſio*, *definitio.*] Terme de *Palais.* L'avis de l'Avocat général, ou de quelque autre Oficier de Juſtice ſur une afaire intentée. (Les concluſions de M. l'Avocat général ont été ſuivies. M. l'Avocat général a donné ſes concluſions. Prendre des concluſions contre quelcun.) On dit d'un homme avec lequel il eſt mal-aiſé de finir une afaire, qu'*il eſt ennemi de la concluſion.*

Concluſion, ſe prend quelquefois adverbialement, dans le ſtile familier, & ſignifie, *enfin*, *bref*, *en un mot.* (Concluſion, je n'en veux rien faire.)

Concoction, *f. f.* [*Concoctio.*] Ce mot eſt peu uſité, & en ſa place, on dit, *Coction.* Cependant Meſſieurs de l'Académie s'en ſervent en parlant de la prémiére digeſtion des viandes & des alimens.

Concombre, *f. m.* [*Cucumis ſativus vulgaris.*] Meſſieurs de Port-Roïal, *méthode Latine*, *Traité des genres*, écrivent *Concombre*, & non *Coucombre*, auſſi-bien que le Dictionnaire de l'Académie. Le *concombre* eſt une ſorte de fruit long, qui vient ſur couche, qui eſt couvert d'une petite peau mince & déliée, qui eſt jaune quand il eſt mûr. (Le concombre eſt rafraîchiſſant.) Il y a le *concombre* hâtif & le tardif, le *concombre* à bouquet, & le *concombre* noir. On cultive encore d'autres eſpéces, comme le *concombre* de Barbarie, le *concombre* ſerpent ou le luffa, & le *concombre* ſauvage. Voïez l'*Ecole du potager*, *t. 1. ch. 30.*

Concombre. Sorte d'inſecte marin, qui a du raport au *Concombre* de terre. *Rond.*

Concomitance, *f. f.* [*Unio*, *concomitantia.*] Terme d'*Ecole de Théologie.* Il veut dire, *compagnie.* Acompagnement, union.

Selon la doctrine de l'Egliſe Romaine, le ſang de Jeſus-Chriſt eſt ſous les accidens du pain par

concomitance, de même que le corps de Jesus-Christ est sous les accidens du vin.

Concomitant, Concomitante, *adj.* Qui acompagne. On dit, *la grace concomitante.*

Concordance, *s. f.* [*Constructio.*] Mot de *Grammaire.* Petit Rudiment avec une Sintaxe, dont on se sert encore quelquefois pour instruire les enfans qui commencent à aprendre le Latin. (Savoir ses concordances.) Ce mot *concordance*, signifie en partie l'acord & la convenance qui doit être dans la construction des noms & des verbes.

Concordance. [*Bibliorum concordantiæ.*] Ce mot se dit en parlant de la Bible. Livre contenant une table exacte de tous les mots de l'Ecriture Sainte, & qui renvoie au livre, au chapitre, & au verset où est le mot qu'on cherche. (Le Cardinal Hugues emploïa cinq cens Religieux pour faire la Concordance.)

Concordance, signifie aussi *la convenance*, *le raport.* On le dit des Auteurs Canoniques. (La Concordance des Evangélistes, la Concordance des Ecritures.) On dit aussi, *la Concordance*, *des Ordonnances*, *des Loix*, *des Coûtumes.*

Concordat, *s. m.* [*Pactum*, *pactio*, *conventum.*] Terme de *Droit Canon.* Traité entre le Pape Leon X. & le Roi François I. qui convinrent que les Eglises Cathédrales & les Métropolitaines, & les Abaïes venant à vaquer, les Chapitres, ni les Monastéres n'auroient plus droit d'élire leurs Pasteurs, à moins que d'en avoir un privilége particulier du Saint Siége, mais que le Roi, comme Patron de toutes les Eglises de son Roïaume, nommeroit ces Pasteurs; que le Pape leur donneroit les provisions sur le Brévet du Roi, que les nommez exprimeroient dans leur suplique, la juste valeur du bénéfice; qu'ils auroient vingt-sept ans, qu'ils seroient licentiez, & qu'au cas que Sa Majesté vînt à nommer des sujets qui n'auroient pas les qualitez requises, on lui donneroit un délai de trois mois pour en choisir d'autres; sinon, que le droit de nommer seroit dévolu au S. Pére. Il fut aussi arrêté que pour le regard des Monastéres & des bénéfices réguliers, Sa Majesté y nommeroit des Religieux de l'Ordre du Monastére, ou que la nomination seroit nulle. Le *Concordat* fut commencé à Boulogne en 1515. un peu après la bataille de Marignan. Mais il fut conclu à Rome, & accepté au nom de François I. par Roger de Barme son Ambassadeur. Le Roi devoit faire vérifier le *Concordat* six mois après qu'il avoit été fait. Il alla pour cela en 1516. au Parlement, où le Chancelier du Prat aïant expliqué les intentions de sa Majesté, les Chanoines de Nôtre-Dame & les Docteurs qui s'étoient trouvez au Palais, répondirent par la bouche du Cardinal de Boisi, que les afaires dont parloit le *Concordat*, ne pouvoient être terminées que dans une assemblée générale du Clergé de France. M. le Lieure, Avocat général, remontra avec tant de vigueur, que le *Concordat* étoit contraire aux libertez de l'Eglise Gallicane & aux intérêts du Roïaume, qu'il fut résolu qu'on n'enrégîtreroit point le *Concordat.* Cependant le Roi pressa tellement la Cour, qu'en 1517, le vingt-deuxiéme de Mars, elle fut contrainte d'enrégîtrer le *Concordat*, mais elle déclara qu'on jugeroit toûjours selon la Pragmatique. La Cour en éfet s'opiniâtra de telle sorte à juger conformément à cette Ordonnance, que François I. en colére de cette fermeté, obtint un bref du S. Siége, pour nommer aux bénéfices privilégiez. Ainsi la liberté des élections fut entiérement détruite en France, & elle l'a toûjours été depuis.

Concordat. Ce mot se dit, en terme d'*Eglise*, parmi les Marguilliers, & il veut dire: *Acord. Paction. Convention.* (C'est un usage qui s'observe de tems immémorial, & qui est autorisé par les *Concordats* avec les anciens Curez.)

Concordat Germanique, ou *Concordat d'Alemagne.* Acord fait en 1448. entre le Pape Nicolas V. & l'Empereur Fréderic III. & confirmé ensuite par Clément VII. & par Grégoire XIII. Voïez les *Diction. Histor.*

☞ La Cour de Rome, donne le nom de *Concordat*, à toutes les conventions, & à tous les actes réciproques que l'on peut faire au sujet des bénéfices. Voïez *Pragmatique Sanction.*

Concorde, *s. f.* [*Concordia*, *consensio.*] Conformité de volonté. Union. Paix & bonne intelligence de plusieurs personnes ensemble. (Vivre dans une grande concorde.)

Concorde. Divinité que les Païens représentoient sous la figure d'une jeune fille, couronnée de fleurs, en tenant deux cornes d'abondance. Cette prétenduë Déesse avoit des Temples à Rome, & en d'autres lieux.

* Concourir, *v. a.* [*Concurrere.*] Courir ensemble; ce mot ne se dit pas en ce sens.

Concourir. Terme de *Philosophie.* Il se dit en parlant de Dieu & des causes secondes, & signifie, *aider de son concours.* (Dieu concourt aux actions des causes secondes.)

* *Concourir.* Aider à faire réussir quelque personne, quelque chose. Favoriser de son crédit. (Tout concourt à son élévation.)

Concourir, signifie aussi être en quelque égalité de droit & de mérite pour disputer quelque chose. (Ces deux discours, ces deux Poëmes ont concouru pour le prix. Ces deux prétendans ont concouru pour la même place, &c.)

Concourme. [*Terra merita.*] Drogue dont on se sert pour teindre en jaune.

Concours, *s. m.* [*Concursus.*] Foule de peuple. Multitude de gens qui se trouvent ensemble en un même lieu. (Il y avoit grand concours de peuple.)

Concours. Terme de *Philosophie.* Secours que Dieu donne aux causes secondes, afin de pouvoir agir.

Concours, signifie aussi *dispute. Mettre une chaire de Professeur au concours*; c'est la mettre à la dispute entre les Contendans qui se présentent, pour la donner à celui qui montrera plus de capacité. (Les chaires de Droit se donnent au concours.)

☞ *Concours.* Terme de *Jurisprudence Eclésiastique.* Le *concours* arrive en matiére de bénéfice: 1°. Entre deux pourvûs par le Pape: 2°. Entre deux pourvûs, l'un par l'Ordinaire, l'autre par son Grand-Vicaire: 3°. Entre un pourvû par le Pape, & l'autre par l'Ordinaire; enfin, entre deux pourvûs le même jour. Dans le prémier cas, si l'on ne peut pas découvrir lequel a pris date le prémier, les provisions sont également nulles, elles se détruisent l'une & l'autre par le mutuel *concours.* S'il y a des provisions d'une même date, l'une acordée par le Pape, & l'autre par son Légat, celle du Pape doit prévaloir, parce que l'on présume que le Pape s'est réservé une autorité sur celle qu'il a conférée à son Légat. En *concours* de provisions de même date, l'une du Pape, l'autre de l'Ordinaire; on tient

en France, que celle de l'Ordinaire doit prévaloir. Les provisions du Pape sont moins favorables que celles de l'Ordinaire; celui-ci confére par un droit primitif, & le Pape par un qu'il s'est acquis lui-même, outre que le Pape s'est bien réservé la prévention, mais non pas le *concours*. Entre les provisions de l'Ordinaire & de son Grand-Vicaire, toutes deux de même date, celles de l'Ordinaire rendent inutiles celles du Grand-Vicaire. La prise de possession du bénéfice ne régle point le *concours;* c'est par le titre qu'il faut juger du droit. Le Concile de Trente, *sess. 24. ch. 18.* a établi un *concours* qui n'est plus en usage en France: il ordonne qu'après la mort d'un Curé, l'Evêque fera publier sa mort, & fixera un tems où ceux qui y peuvent prétendre, comparoîtront, & seront examinez, afin de connoître le plus digne.

☞ On voit souvent arriver une autre espéce de *concours* entre diférens Seigneurs féodaux, qui prétendent également que le fond dont il s'agit, est de leur directe: mais c'est une maxime en France, qu'un fond ne peut pas avoir deux Seigneurs directs séparément. Il est vrai que la Seigneurie peut apartenir à plusieurs personnes qui ne font qu'un Seigneur; & en ce cas, ils partagent les droits suivant leurs titres, & l'emphitéote ne paie qu'un seul droit: mais tous les prétendans sont fondez en titres destinez & séparez, on les régle par l'ancienneté, ou par la possession; ainsi, le plus ancien titre est présumé être le bail emphitéotique, & la redevance est le cens primitif; le second cens n'est regardé que comme un surcens, & un cens mort qui ne produit aucun profit féodal. Enfin, les Seigneurs peuvent prescrire la Seigneurie l'un contre l'autre.

CONCRET, *adj.* [*Concretum.*] Terme de *Philosophie.* Joint & composé, comme *blanc*, qui signifie, *le sujet* & *la qualité*, & son contraire est *abstrait*, comme *blancheur.*

Concret, Concrete, adj. [*Concretus.*] Terme de *Chymie*, dont on se sert pour exprimer une chose fixée, endurcie, épaisse ou coagulée. On apelle, *sel volatil concret*, un sel volatil fixé par quelque acide, qui l'empêche de s'élever & de se sublimer à la chaleur, ou de se fondre à l'humidité. Ce mot vient du verbe *concrescere*, se condenser, s'épaissir.

CONCRÉTION, *s.f.* [*Concretio.*] Action par laquelle les corps mous se rendent plus durs. Il se dit également de l'*endurcissement* & de la *coagulation.*

CONCUBINAGE, *s. m.* [*Concubinatus.*] Etat d'un homme & d'une femme qui vivent ensemble, & prennent des privautez de mari & de femme sans être mariez. (Les Loix divines & humaines défendent le concubinage. Un Evêque a apellé la pluralité des bénéfices un concubinage spirituel.)

CONCUBINAIRE, *s. m.* [*Concubinus.*] C'est celui qui a une concubine. (C'est un Concubinaire.)

Il y a dans le Droit un titre contre les Ecléfiastiques *concubinaires* publics, qui les prive de leurs bénéfices. Et la pénitence est trop légere pour des personnes aussi scandaleuses.

CONCUBINE, *s. f.* Du Latin *concubina.* Celle qui sans être mariée avec un homme, vit avec lui comme si elle étoit sa femme. (Se défaire de sa Concubine. L'Empereur de la Chine a quelquefois dans son Palais deux ou trois mille Concubines. *Nouv. Rélation de la Chine*, *pag. 308.* Darius se faisoit suivre à l'armée par trois cent soixante-cinq Concubines, & toutes en équipages de Reines. *Vaug. Quint. Curce, l. 3. c. 9.* Alexandre eut tant d'afection pour Apelles, qui étoit son Peintre, qu'il lui donna Pancaste, la plus belle & la plus chérie de ses Concubines, parce qu'il remarqua qu'Apelles en étoit devenu amoureux. *Du Ryer, Supl. de Quint. Curce, l. 2. ch. 6.*)

☞ Le *concubinage* étoit regardé par les Romains comme une société d'un homme & d'une fille également libres, & vivans ensemble sans être unis que par le cœur; ainsi l'on donnoit diférens noms à la *Concubine;* elle est nommée *Convictrix* dans une ancienne inscription raportée par Gruter, *pag. 795. n. 8.* de l'ancienne édition. On leur donnoit encore les noms de *uxor gratuita*, de *sodalititia*, de *usuraria*, comme dans le prologue de l'Amphitrion de Plaute:

Alcumenem uxorem cepit usurariam.

Enfin le nom de *Concubine*, étoit plus honnête que celui d'*Amie*, comme nous l'aprenons du Jurisconsulte Paul, dans la Loi 144. *ff. de verb. signific.* Mais quoique l'on eût de grands égards pour les *Concubines*, il y avoit pourtant beaucoup de diférence entre les femmes légitimes & les *Concubines.* Le mariage étoit une union légitime, autorisée par la Loi: les enfans qui naissoient de cette conjonction, étoient qualifiez d'enfans légitimes: & ceux qui étoient le fruit du *concubinage*, ne passoient que pour enfans naturels seulement. Le terme *uxor* étoit un nom honorable, & de dignité, & la femme avoit des priviléges que l'on n'acorde point aux *Concubines:* aussi on voïoit rarement un *concubinage* entre deux personnes libres; mais c'étoit presque toûjours une esclave, ou une afranchie, qui ocupoit la place d'une femme légitime. Les Israëlites ne se contentoient pas de la polygamie, & d'avoir plusieurs femmes; ils soufroient encore parmi eux le *concubinage:* celui-ci étoit si commun & si autorisé, que les femmes épousées dans les formes prescrites par la Loi, n'avoient point d'autre avantage sur les *Concubines*, que le titre de *légitimes*, en vertu duquel leurs enfans héritoient de leur pére; & c'étoit seulement par les fiançailles & par le contrat qui contenoit les conditions du mariage, que la femme aquéroit le titre de *légitime*, & étoit distinguée de la *Concubine*, comme Selden l'a établi dans son Traité du Droit naturel & des gens, selon la Jurisprudence des Hébreux: mais il ne faut pas s'en étonner; le mariage n'étoit entr'eux qu'une union de consolation & de soulagement, les femmes étant chargées du soin de toutes les afaires domestiques, pendant que les maris étoient ocupez à la guerre, & à tous les travaux les plus pénibles. Samuel dit au peuple: *Vôtre Roi épousera vos filles, dont il fera ses parfumeuses, ses cuisinières, ses boulangéres.* Ce qui fait bien connoître que le soin de tout le domestique, étoit le partage des femmes; ainsi on n'en pouvoit point trop avoir pour remplir les devoirs ausquels les femmes étoient assujéties.

CONCUPICENCE, (CONCUPISCENCE,) *s. f.* [*Concupiscentia, immoderatus, effrænatus appetitus.*] Pente au mal. (La concupicence rebelle solicite l'ame au péché. Nous avons dans nous-mêmes une corruption naturelle que l'Ecriture apelle *concupicence*, & qui nous porte toûjours contre

la Loi de Dieu. La vertu du Chrétien consiste à combatre & à diminuer peu à peu la concupicence.)

CONCUPICIBLE, (CONCUPISCIBLE,) *adj.* [*Appetitus qui concupiscit.*] Terme de *Philosophie.* *Apétit concupicible*; c'est-à-dire, qui nous porte à désirer le bien, il est oposé à l'apétit *irascible*, qui nous porte à faire le mal.

* CONCURREMMENT, *adv.* [*Pariter.*] Il ne se dit guére qu'en *Pratique*, & il signifie *avec concurrence.* (Les uns avec les autres, ils joüiront concurremment de ce revenu.)

CONCURRENCE, *s. f.* [*Æmulatio, certamen.*] Dispute d'esprit avec quelque savant, pour obtenir quelque chose d'honorable & de profitable. Sorte de brigue que deux personnes font l'une contre l'autre, pour avoir à l'envi quelque honneur, quelque ofice, ou quelque charge. (Il n'y a nulle concurrence entr'eux.)

* *Concurrence, s. f.* [*Concursus.*] Il se dit encore au figuré. C'est un concours plein de passion entre des personnes, pour l'emporter en quelque chose les unes sur les autres. (Ce sont deux belles qui sont en concurrence de beauté. *Recuëil de piéces galantes.*)

Concurrence d'Ofice. [*Concursus.*] Terme de *Bréviaire*, qui se dit, lorsqu'aux secondes Vêpres d'une Fête double, il se trouve un autre Ofice de Fête double, qui se doit célébrer le jour suivant.

CONCURRENS. Terme de *Chronologie.* Pour entendre ce mot, il faut se rapeller que l'année Julienne commune, est composée de trois cent soixante-cinq jours, qui font cinquante-deux semaines & un jour; & que la bissextile est composée de trois cent soixante-six jours, qui font cinquante-deux semaines & deux jours. Ce jour ou ces deux jours surnuméraires sont apellez *Concurrens*, parce qu'ils concourent avec le Cycle solaire, ou qu'ils en suivent le cours. La prémiére année du Cycle solaire, on compte un *concurrent*, la deuxiéme, deux; la troisiéme, trois; la quatriéme, quatre; la cinquiéme, six, au lieu de cinq, parce que cette année est bissextile, la sixiéme, sept; la septiéme, un; la huitiéme, deux, & la neuviéme, quatre, au lieu de trois, parce que cette année est encore bissextile; & ainsi des autres années, en ajoûtant toûjours un dans les années communes, & deux dans les années bissextiles, & en recommençant toûjours par une après avoir compté sept, parce qu'il n'y a que sept *Concurrens*, autant qu'il y a de jours dans la semaine, & autant qu'il y a de lettres Dominicales auxquelles les *Concurrens* répondent.

CONCURRENT, *s. m.* [*Competitor, rivalis.*] Celui qui concourt pour avoir le même honneur, la même charge. (C'est un concurrent qui est à craindre. César fut heureux de se délivrer d'un concurrent aussi rédoutable que Marc-Antoine. *Citri, Triumvirat, t. 2. ch. 24.*)

CONCUSSION, *s. f.* [*Repetundarum crimen.*] Exaction & vol que fait un sujet contre l'ordre & l'intention de son souverain. (Ils avoient désolé les familles par leurs concussions. *Vaug. Quint. l. 10.* Il a fait plusieurs concussions. Être acusé de concussion.)

CONCUSSIONNAIRE, *s. m.* [*Repetundarum reus.*] Celui qui est convaincu de concussions. (C'est un insigne Concussionnaire.)

CONDAMINE, *s. f.* Vieux mot, qui signifioit autrefois *un Domaine qu'on possédoit seul & sans partage.*

CONDANNABLE, (CONDAMNABLE,) *adj.* [*Damnandus, condemnandus.*] Qui mérite d'être condanné à quelque peine que ce soit.

* *Condannable, adj.* Ce mot signifiant *blâmable*, se dit des personnes & des choses. (Son procédé est condannable. Elle est condannable, pour s'être trop emportée.)

CONDANNATION, (CONDAMNATION,) *s. f.* [*Damnatio.*] Prononcez *condanation.* Arrêt ou sentence qui condanne une personne à quelque chose.

Condannation. Chose qui est la cause que l'on condanne. (Cela seul a fait sa condannation.)

Condannation. Acte par lequel on donne volontairement gain de cause. (Il a passé condannation là-dessus.)

Condannation. Aveu qu'on fait qu'on a tort, mais cet aveu se fait souvent en riant. (Ne parlons plus de cela, je passe là-dessus condannation.)

CONDANNER, (CONDAMNER,) *v. a.* [*Condemnare.*] Terme de *Palais.* C'est prononcer une sentence ou un arrêt contre une personne, à l'égard de ses biens, de son honneur, ou de sa vie. (Condanner au foüet, & à la fleur de lis. Condanner à la mort & au feu. Condanner un Livre.)

* *Condanner, v. a.* [*Vituperare, arguere, reprehendere.*] Blâmer. Désaprouver. Acuser de quelque défaut. (Condannerai-je la fidélité de mon Médecin. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 6.* Condanner la conduite d'une personne.)

Condanner, v. a. [*Proscribere, damnare.*] Il se dit aussi, au figuré, des *mots* & des *phrases*; c'est dire qu'un mot ou une façon de parler, ne mérite point d'être emploïée dans le langage qui a cours. (On ne se sert guére de la raison quand on condanne un mot, sans lequel on ne sauroit raisonner. *Vaug. Nouv. Rem.*

> L'un défenseur zélé des bigots mis en jeu,
> Pour prix de ses bons mots le *condannoit* au feu.
> *Despréaux.*)

* *Condanner.* [*Obserare.*] Ce mot se dit des portes & des fenêtres, & veut dire, *les fermer tout-à-fait*, de sorte qu'on n'en tire aucun usage. (Condanner une porte, une fenêtre.)

☞ Despréaux, dit dans sa *Satire 10.*

> Voilà nos deux époux sans valets, sans enfans,
> Tout seuls dans leur logis, libres & triomphans;
> Alors on ne mit plus de borne à la lésine,
> On *condanna* la cave, on ferma la cuisine.

Se condanner, v. r. [*Fateri culpam, &c.*] Avoüer sa faute. (Je l'avouë, j'ai failli, & je me condanne moi-même.)

CONDÉCENDANCE, (CONDESCENDANCE,) *s. f.* [*Indulgentia, obsequium.*] Complaisance pour autrui. (Si nous soufrons quelque relâche, c'est plûtôt par condécendance que par dessein. *Pasc. l. 6.*)

CONDÉCENDRE, (CONDESCENDRE,) *v. n.* [*Obsequi, indulgere, morigerari.*] Se conformer aux volontez d'autrui. S'acommoder par une honnête complaisance aux sentimens d'autrui. (Il faut condécendre aux volontez de ses supérieurs.) On dit aussi *condécendre aux foiblesses, aux besoins de quelcun*, pour dire, acorder quelque chose à ses besoins, à ses foiblesses.

CONDÉCENTE. (CONDESCENTE.) Terme de *Pratique.* C'est l'action par laquelle un homme nommé Tuteur dans un testament, se décharge sur un autre plus proche ou plus habile pour gérer la Tutelle en sa place.

CONDENSATION, *s. f.* [*Densatio, condensitas.*] Terme de *Philosophie.* Action de l'art ou de la nature, qui rend un corps plus serré & plus compacte; plus dur, plus solide & plus pesant qu'il n'étoit; de sorte qu'il paroît sous une petite étenduë plus que celle qu'il avoit auparavant, sans qu'on se soit aperçû qu'on en ait rien ôté. (La condensation est oposée à la raréfaction. La condensation de l'air.)

CONDENSER, *v. a.* [*Condensare.*] Terme de *Philosophie.* Ce mot se dit des corps, & signifie *resserrer, rendre plus dur & plus solide;* de sorte que les corps paroissent sous une plus petite étenduë que celle qu'ils avoient auparavant, sans qu'on se soit aperçû qu'on ait rien ôté de leur étenduë. (Le froid condense l'air. L'eau se congéle, mais elle ne se condense jamais.)

☞ CONDICTION. Terme de *Jurisprudence*, qui est dérivé du Latin *condictio;* les Jurisconsultes se servent de ce terme, pour exprimer l'action que le Propriétaire d'une chose volée ou usurpée, a pour la revendiquer & la retirer des mains de ceux qui en joüissent injustement. Ils reconnoissent deux sortes de *condiction:* l'une est *condictio certi*, & l'autre *conditio incerti.* Il y a encore une troisiéme *condiction*, apellée *condictio indebiti*, qui consiste dans l'action de répéter une somme que l'on ne devoit pas.

☞ *Condiction furtive.* C'est la répétition d'une chose dérobée, lorsqu'on est assez heureux pour la retrouver. Cette action est fondée sur le droit naturel, qui permet de reprendre une chose que l'on a perduë, ou qui est égarée : mais pour pouvoir exercer cette action, la Loi exige, qu'il soit constant que la chose que l'on réclame, a été volée à son maître : & comme il est dificile d'établir le vol & l'identité de la chose volée, on est obligé de s'en tenir aux indices, qui doivent être examinez atentivement par les Juges, de crainte de se méprendre : ces indices sont, si la chose a été achetée à vil prix, & en secret, d'une personne inconnuë, & dont la condition peut faire naître quelques soupçons de larcin : on ajoûte à cela, si l'acheteur ne nomme & ne fait pas connoître son vendeur : ce qui est un fort indice dans cette ocasion. La bonne réputation de celui qui se trouve saisi de la chose volée, sert quelquefois à diminuer l'impression que les indices ont pû faire; mais elle ne doit pas prévaloir aux conséquences que l'on en tire, quand ils sont solides & concluans.

CONDILE, *s. m.* [*Condylus.*] C'est le nom que les Médecins donnent à une petite éminence ronde de l'os, comme est celle de la mâchoire inférieure. Messieurs de l'Académie disent que les Anatomistes donnent ce nom aux nœuds ou jointures des doigts.

CONDILOMES, *s. m.* [*Condylomata.*] Excrescences de chair ridées qui viennent aux muscles du siége, ou au col de la matrice. *Acad. Franç.* Le *condilome* vient aussi aux doigts des mains & des piez, au périnée, &c.

CONDITION, *s. f.* [*Conditio, lex, pacta.*] Clause dont on convient de part & d'autre dans quelque traité. (Il traita avec ces conditions. Les conditions furent jurées de part & d'autre. Faire ses conditions bonnes.)

Condition. Chose à observer afin qu'un écrit soit valable, & dans les formes, afin qu'une action soit de telle, ou de telle façon. (Il faut savoir les conditions qui sont nécessaires, pour faire qu'une action soit volontaire.)

Condition. [*Commodum, merces.*] Ofre qu'on fait à quelcun, pourvû qu'il s'engage à faire ce qu'on veut de lui. (J'accepte la condition qu'il m'a oferte.)

Condition. [*Servitium.*] C'est l'état d'une personne qui sert en une maison où elle rend service en qualité de domestique. (Il est en une très-bonne condition. Chercher condition. Elle n'a pas encore trouvé condition. Sortir d'une condition, & rentrer dans une autre.)

Condition. [*Conditio, status, vitæ ratio, institutum.*] Profession, état de vie. Etat où la fortune met une personne.

(Bonne *condition* qui donne dequoi vivre,
En lisant seulement quatre feüillets d'un Livre.
Poëte Anonime.

Le luxe & la vanité n'ont plus de bornes; & chacun se fait de ses propres vices les vertus de sa condition. *Fléchier.*)

Condition. [*Locus, nobilitas.*] Qualité. Le mot de *condition*, en ce sens, n'a point de pluriel, & est moins usité que celui de qualité. (C'est un homme de condition. C'est un fat de condition.) On dit plûtôt, *C'est un fat de qualité.*

A condition que. [*Ea conditione, ea lege.*] C'est-à-dire, *à la charge que.* (Il leur acorda leur demande, à condition qu'ils feroient telle chose.)

CONDITIONNÉ, CONDITIONNÉE, *adj.* [*Quod habet adjunctam conditionem.*] Qui renferme quelque chose de conditionnel. (Il prit une permission conditionnée. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Conditionné, Conditionnée, adj. [*Probatus.*] Ce mot se dit entre *Libraires*, & en parlant de Livres. Il signifie *qui est en bon état, qui est tel qu'il doit être.* (Ce Livre est bien conditionné.) Ce mot se dit aussi de quelques autres marchandises.

CONDITIONNEL, CONDITIONNELLE, *adj.* [*Conditionalis.*] Qui renferme quelque condition. (Proposition conditionnelle. *Si*, étant une conjonction conditionnelle, veut, &c.) Voïez *Si.*

CONDITIONNELLEMENT, *adv.* [*Conditionaliter.*] Avec condition. (Cela est touché conditionnellement dans le contrat.)

CONDITIONNER, *v. a.* C'est donner à quelque chose les conditions requises. (Ce Marchand conditionne bien ses draps, il fait conditionner sa marchandise.)

Conditionner, signifie aussi *aposer des conditions à un contrat, à un testament, à un marché.* (Il a bien conditionné son marché.)

CONDOLÉANCE, *s. f.* [*Doloris significatio.*] Ce mot se dit encore quelquefois, & n'est pas si étrange que Vaugelas le croit. On dit, *Faire un compliment de condoléance;* c'est-à-dire, faire un compliment à quelcun sur sa douleur, lui témoigner qu'on la partage.) *Faire des condoléances;* c'est aussi faire des plaintes.

CONDOR. Nom d'un oiseau que l'on voit dans l'Amérique méridionale. Il est plus gros qu'aucun de ceux qu'on voit voler. Il ressemble assez pour la figure, à cette espéce de corbeaux qui contribuent à la netteté des ruës dans l'Amérique méridionale, mais il se tient toûjours dans les lieux les plus élevez; cependant il y en a qui se laissent aprivoiser. Ces oiseaux sont carnaciers, & l'on en a vû enlever un agneau. Le *Condor* a l'aîle si forte que d'un coup de foüet il renverse un homme à terre. Voïez la *Relation de deux Espagnols d'un voïage à l'Amérique mérid. in-4°. 1748.* ou *les Mém. de Trév. Mars 1749.*

CONDORIN. Sorte de petit poids dont les Chinois se servent pour peser l'argent dans le commerce. Le *Condorin* vaut un sol de France.

Se CONDOULOIR, *v. r.* [*Vicem alicujus dolere, dolorem suum testari alicui.*] Ce mot est hors d'usage, & en sa place, on dit, *s'afliger avec quelcun ; faire compliment à quelcun sur sa douleur.*

CONDUCTEUR, *s. m.* [*Institutor, rector.*] Celui qui conduit quelque personne. Celui qui prend soin de dresser quelcun, de l'élever en honnête homme. (C'est son conducteur. Il a été le conducteur de sa jeunesse.)

Conducteur, s. m. [*Conductor.*] Instrument de *Chirurgie*, dont on se sert dans l'opération de la taille. On peut en voir la description dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.*

CONDUIRE, *v. a.* [*Ducere.*] *Je conduis, j'ai conduit, je conduisis.*] Mener. (Conduire un aveugle.

> Le bonheur peut *conduire* à la grandeur suprême,
> Mais pour y renoncer, il faut la vertu même.
> *Corneille.*)

* *Conduire.* [*Ducere, deducere.*] Mener. Faire aler. (On conduit les eaux par les aqueducs, par les tuïaux de poterie.) On dit aussi, *Conduire un troupeau, des chevaux, &c.*

* *Conduire.* [*Promovere, regere.*] Avoir la direction de quelque personne, l'instruire. Manier quelque afaire, lui donner le tour. Avoir soin de la construction de quelque ouvrage d'Architecture, &c. (Conduire un enfant durant sa jeunesse. Bien conduire une entreprise. Il a heureusement conduit l'afaire. Conduire un bâtiment, conduire un ouvrage d'Architecture. Conduire la main de quelcun pour écrire.)

Conduire, signifie aussi *commander, régir, gouverner.* (Conduire un Roïaume, une armée, une famille, une classe, &c.)

Conduire, signifie encore, *Acompagner quelcun par honneur, par civilité, par ocasion, ou pour sûreté.*

Conduire l'étofe bois à bois. C'est en fait d'aunage, la mener doucement le long de l'aune, fans la tirer pour l'alonger.

Conduire la pierre. Terme de *Carier.* C'est la mener sur les boules ou rouleaux par les contours ou roues souterraines de la carriére, pour la pousser au trou.

Se conduire, v. r. [*Gressum regere.*] Aler sans que personne nous conduise, nous aide à nous conduire. (Un aveugle se conduit fort bien lui-même avec son bâton.)

* *Se conduire.* [*Se gerere, moderari.*] Se gouverner soi-même. (Il est trop jeune, il n'a pas encore l'esprit de se bien conduire.

> Soufrez donc que ces vers aident à vous *conduire.*
> *Pavillon.*)

CONDUIT, *s. m.* [*Meatus, aquæductus.*] Aqueduc. Endroit par où coule quelque chose de liquide. Maniére de petit canal. (Un conduit souterrain. Le conduit de l'urine. Le conduit de la salive.)

CONDUITE, *s. f.* [*Rectio, administratio.*] Direction. Intendance. Maniment de quelque chose. Pouvoir de gouverner, & d'instruire quelque jeune homme. (Avoir soin de la conduite des eaux des fontaines. Avoir la conduite d'un enfant de qualité. Confier la conduite de ses enfans à un honnête homme.)

Conduite. [*Gubernatio.*] Commandement & pouvoir de mener, de faire marcher, de conduire où l'on veut. (Il fit passer les Coureurs sous la conduite d'Amintas. *Abl. Arr. l. 2.* On lui donna la conduite de l'aîle gauche.)

Conduite. [*Ratio, prudentia, consilium.*] Maniére d'agir d'une personne. Son procédé. Façons de faire. (Elle a une étrange conduite. On blâme fort sa conduite.

> L'épouse que tu prends sans tache en sa *conduite*,
> Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Roïal instruite.
> *Despréaux.*

> Ma bru, qu'il ne vous en déplaise,
> Vôtre *conduite* en tout est tout-à-fait mauvaise.
> *Moliére.*)

CONDURI. Espéce de féve d'un beau rouge, avec une petite plaque noire sur le côté, qui croît en quelques lieux des Indes Orientales.

CÔNE, *s. m.* [*Conus.*] Terme de *Géométrie.* Sorte de piramide ronde, qui est en forme de pain de sucre. (C'est un cône. L'ombre de la terre forme un cône, & s'étrécissant toûjours, se termine en pointe. Il y a des cônes droits, & des cônes obliques, &c.)

CONESSI. Nom d'un arbre qui croît sur les côtes de Coromandel, dans les Indes Orientales : son écorce est un spécifique contre la diarrhée. On prend pour cela l'écorce des jeunes branches d'un arbre qui n'est pas trop couvert de mousse, ou de cette écorce extérieure, séche & insipide, qu'il faut ôter entiérement lorsqu'elle s'y trouve. L'écorce, ainsi mondée, doit être réduite en poudre fine, dont on fait ensuite un électuaire avec du sirop d'orange.

CONIQUE, *adj.* [*Conicus.*] Qui a la figure d'un cône. (Figure conique. Section conique.)

CONFABULATION. [*Confabulatio.*] Entretien familier. S'entretenir avec quelcun. Ce mot est peu d'usage ; de même que le verbe *confabuler.*

CONFARRÉATION, *s. m.* [*Confarreatio.*] D'Ablancourt s'en est servi, en parlant d'une certaine cérémonie Romaine, qui consistoit à faire manger dans les mariages, d'un même pain au mari & à la femme, qui destinoient leurs enfans au sacerdoce.

☞ Les Romains se marioient autrefois en trois maniéres diférentes, ou par *confarréation*, ou par une vente feinte, ou par l'usage & l'habitation. Arnobe nous aprend dans son quatriéme Livre contre les Gentils, que la *confarréation* consistoit dans la solennité d'un sacrifice, fait en présence de dix témoins, & où l'on jettoit dans le feu un pain fait de la farine de froment, qu'ils apelloient *far* ; & pour exprimer cette sorte de mariage, on se servoit du seul mot *confarreare*, & *confarreatio* : mais cet usage fut aboli dans la suite.

CONFECTION, *s. f.* [*Medica compositio.*] Terme de *Pharmacie.* Il y a de plusieurs sortes de *confections*, mais en général, la *confection* est un électuaire. C'est-à-dire, un reméde interne, composé de plusieurs médicamens curieusement choisis. Voïez *Bauderon, l. 2.* (Confection d'Alkermes. Confection d'Hiacinthe, &c.) Ce mot vient du verbe *conficere*, achever, perfectionner.

* *Confection.* [*Confectio.*] Terme de *Pratique.* Ce mot qui signifie en général, l'action par laquelle quelque chose se fait, se dit au *Palais.* (La confection & la clôture d'un inventaire. Travailler à la confection d'un acte.)

La

La confection du chile. Terme de *Médecine*, qui signifie que le *chile se fait & s'élabore.*

CONFÉDÉRATION, *s. f.* [*Fœdus, societas.*] Aliance. (Cette confédération n'est faite que depuis nôtre traîté. *Patru, Plaid. 4.*)

CONFÉDÉRÉ, CONFÉDÉRÉE, *adj.* [*Socius, fœderatus.*] Alié. (Peuple confédéré. Ville confédérée.)

Se CONFÉDÉRER, *v. r.* [*Fœdus facere, jungere.*] Signifie *se liguer, se joindre ensemble.*

CONFÉDÉREZ, (CONFÉDÉRÉS,) *s. m.* Ce mot vient du Latin *Confœderati*, & il signifie *les Aliez.* (Les Confédérez furent taillez en piéces. Faire tête à l'armée des Confédérez. *Eloge histor. de Loüis XIV.*)

CONFÉRENCE, *s. f.* [*Congressus, colloquium, collocutio.*] Entretien qu'on a avec une ou plusieurs personnes. Dispute de personnes savantes, sur quelque matiére épineuse. Discours sur quelque doctrine. (Être en conférence avec une personne. Entrer en conférence avec quelcun. Rompre la conférence. Faire des conférences. On a imprimé les Conférences de l'Abé Bourdelot.)

Conférence. [*Contentio, comparatio, collatio.*] Ce mot se dit aussi en matiére de litérature, & signifie l'action par laquelle on compare diverses choses, & l'on considére le raport qu'elles ont entr'elles. (Conférences de Coûtume, d'Ordonnance, de Manuscrits, d'Editions, &c.)

CONFÉRER, *v. a.* [*Colloqui.*] Parler avec quelcun. Avoir conférence avec une ou plusieurs personnes. (Après que les Généraux eurent conféré ensemble, &c.)

Conférer. [*Conferre, comparare.*] Comparer. Ce qui paroît beau & délicat dans la copie, est souvent froid & languissant lorsqu'il est conféré avec l'original.)

Conférer. [*Conferre, dare.*] Ce mot se dit des ordres & des bénéfices, & signifie *donner.* (Conférer les ordres à quelcun. *God.*) On dit aussi, *Conférer des bénéfices, des charges, des honneurs, des dignitez, des graces.*

☞ CONFÈS. Ancien mot qui signifioit *confessé.* Villehardouin, n. 82. *Lors parlerent li Evesques, & li Clergiez al peuple; & lors montrerent que ils fussent confez, & feist chacun sa dévise.*

Contrit & confès. Termes d'*Eglise*, qui veulent dire, qui est confessé & repentant de ses péchez.

CONFESSE, *s. f.* [*Ire ad confessionem.*] Ce mot ne se dit pas seul, & signifie *la déclaration qu'on fait de ses péchez à un Prêtre.* (Elles sont toutes amoureuses, & ne vont point à confesse. Aler à confesse.)

☞ Despréaux, *Satire 10.* parlant d'une fausse Dévote :

> Qui du soin qu'elle prend de me gronder sans cesse,
> Va quatre fois par mois se vanter à *confesse*,
> Et les yeux vers le Ciel, pour se le faire ouvrir,
> Ofre à Dieu les tourmens qu'elle me fait soufrir.

CONFESSER, *v. a.* [*Fateri, profiteri.*] Avoüer. Il confessa qu'il pouvoit être défait à coups de pierre. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.*

> Puisque vous me forcez à *confesser* que j'aime,
> Oüi ma bouche, après vous, va le dire à son tour,
> J'aime, & ce que je sens ne peut être qu'amour.
> *La Suze, Poësies.*)

Confesser. Se dit absolument & sans régime. (On lui a promis le pardon, s'il vouloit confesser. Il n'a jamais voulu confesser. Il a tout confessé.)

Confesser. [*Confitentem audire.*] Terme d'*Eglise.* Entendre une personne en confession. Dire ses péchez à un Prêtre qui a droit de les entendre. (Il a confessé aujourd'hui dix ou douze personnes. Confesser ses rechutes.)

Se confesser, v. r. [*Sua peccata patefacere, aperire.*] Dire ses péchez à un Prêtre, qui a le pouvoir de les oüir & de les absoudre. (Se confesser d'un péché à son Confesseur ordinaire.)

† *Se confesser au renard*, proverbe. [*Vulpi se patefacere.*] C'est découvrir ses sentimens à une personne fourbe & adroite qui en fait son profit, & qui se sert de nôtre sincérité pour nous nuire.

CONFESSEUR, *s. m.* [*Sacramenti pœnitentiæ administer.*] Prêtre qui confesse. Prêtre qui a le pouvoir de confesser. (Les Cordeliers étoient autrefois Confesseurs des Rois de France, & des plus Grands de la Cour de ces Princes. Olivier Maillard, Cordelier & fameux Prédicateur de son tems, étoit Confesseur de Charles VIII. & l'obligea de restituer aux Espagnols le Roussillon & la Cerdagne. *Mezeray, Vie de Charles VIII.* Les Jésuites ne sont Confesseurs des Rois de France que depuis Henri IV. Ils ont cessé de l'être au commencement du régne de Louis XV. à qui l'on donna d'abord l'Abé Fleuri pour Confesseur. Depuis ils ont ratrapé le confessional & l'ont encore.

Confesseur, s. m. [*Christianæ fidei defensor, propugnator.*] C'est celui qui nonobstant les prisons & les tourmens, a confessé constamment le nom de Jesus-Christ. On admet aujourd'hui deux sortes de *Confesseurs*, un *Confesseur Pontife*, & un *Confesseur non Pontife.* Le *Confesseur Pontife*, est un Saint qui a été Evêque. Le *Confesseur non Pontife*, est celui qui est Saint, & qui durant sa vie a vêcu fort saintement.

CONFESSION, *s. f.* [*Confessio.*] Aveu. (On tira cette confession de sa bouche. *Abl. Arr. l. 1. c. 9.*)

Confession. [*Peccatorum confessio, conscientiæ purgatio.*] Terme d'*Eglise.* Déclaration de ses péchez à un Prêtre qui a droit de les entendre & d'en absoudre. Faire une confession générale. Entendre une personne en confession.)

☞ La *Confession* doit être secréte, & cette obligation imposée aux Confesseurs de n'en jamais révéler la moindre circonstance, est apellée *le sceau de la confession*, que l'on ne peut violer sans crime. Saint Thomas en donne, dans son Traité sur les Sentences, 4°. *Sent. dist. 12.* deux raisons très-fortes : la prémiére, que le Prêtre ne sachant les péchez de son pénitent que comme Dieu, dont il tient la place, il est de l'essence du Sacrement, qu'il ne s'en souvienne point comme homme : & qu'il n'en parle jamais : la seconde est fondée sur le scandale qu'il causeroit en révélant le secret de son pénitent.

Confession. Terme de *Rétorique.* C'est une figure qui consiste à faire un libre aveu de sa faute, dans l'espérance que celui à qui l'on parle, la pardonnera.

☞ En voici un exemple. David, dans le vingt-quatriéme de ses Pseaumes, s'adressant à Dieu, confesse ses crimes :

> Ne regarde point mes forfaits,
> Je sai que du pardon ils me rendent indigne :
> Regarde ta bonté qui ne tarit jamais ;
> Plus les péchez sont grands, plus la grace est insigne ;
> Pour l'amour de toi seul, non pour mon repentir,
> Fais m'en les éfets ressentir.

Ou ſelon la Traduction de M. de Racan :

Voi d'un œil de pitié la miſére où je ſuis ;
Rends le jour de la grace à la nuit des ennuis
Où de plus en plus je me plonge ;
De tout ſecours humain mon eſprit dénué,
A peine fait mouvoir mon corps atenué
De la triſteſſe qui le ronge.

Confeſſion de foi. [*Fidei profeſſio.*] Terme d'*Egliſe.* C'eſt une déclaration de ce que l'on croit en matiére de Religion. C'eſt un dénombrement des articles de ſa créance. (La confeſſion de foi des Chrétiens eſt contenuë dans le Simbole des Apôtres. Les Simboles de Nicée & de Saint Athanaſe, ſont des confeſſions de foi.)

La confeſſion d'Ausbourg. C'eſt la déclaration de la créance des Proteſtans, & leurs véritables ſentimens en matiére de Religion. Elle porte le nom d'Ausbourg, parce que ce fut dans cette Ville-là qu'elle fut préſentée en 1530. à l'Empereur Charles-Quint, par les Etats Proteſtans qui s'y étoient aſſemblez.

CONFESSIONNAL, *ſ. m.* [*Sacrum pœnitentiæ tribunal.*] Maniére de chaiſe qui eſt de bois, haute & couverte, avec des acoudoirs & une jalouſie de chaque côté, contre laquelle le Confeſſeur poſe l'oreille, pour oüir les péchez de la perſonne qui ſe confeſſe. (Un beau confeſſionnal. O mon Pére ! que ces maximes atireront de gens à vos confeſſionnaux. *Paſc. l. 10.*

C'eſt un vieillard zélé juſqu'à ſe trouver mal,
S'il ne tient une Dame au *confeſſionnal.*
Sanleque.)

CONFIANCE, *ſ. f.* [*Fiducia, fida animi confiſio.*] Eſpérance qu'on a, ſoit en Dieu ou à ſes Saints. Eſpérance qu'on a en une perſonne. Aſſûrance qu'on a de la vertu, de la probité, de l'amitié & des bonnes qualitez d'une perſonne ; ce qui fait qu'on ſe fie & qu'on ſe repoſe aveuglement en elle. Aſſûrance qu'on a en quelque choſe qui peut nous ſecourir & nous aider. (Mettre ſa confiance en Dieu. *Pſeaumes.* Elle a une entiére confiance en lui. Donner des marques de ſa confiance à quelcun. Marquer de la confiance pour quelcun. Prendre confiance en une perſonne. Mettre ſa confiance en ſes richeſſes.

- - - - Non, je ne puis ſoufrir
Cet indolent état de *confiance* extrême,
Qui vous rend en tout tems ſi content de vous-même.
Moliére.)

Confiance, ſe prend quelquefois pour une liberté honnête qu'on ſe donne en certaines ocaſions. (Il a abordé le Prince avec confiance.) Il ſignifie auſſi *ſécurité*, *hardieſſe.* (Parler en public avec confiance. Marcher contre les ennemis avec confiance.)

Confiance, ſignifie auſſi préſomption. (Cet homme a des airs de confiance, qui le rendent inſuportable.)

☞ Vaugelas, dans ſon Quinte-Curce, s'eſt ſervi de cette locution, *dans la confiance de la victoire.* Le P. Bouhours l'a déſaprouvée ; il prétend que l'on doit dire, *dans l'eſpérance de gagner la victoire :* mais ſa cenſure eſt trop ſévére dans cet endroit.

CONFIDENCE, *ſ. f.* [*Confidentia.*] Ce mot ſe dit en parlant de bénéfices.

☞ La *confidence* conſiſte à poſſéder un bénéfice ſous le nom d'autrui qui en a le titre ſans joüir des fruits. C'eſt encore une eſpéce de *confidence* mentale, lorſque ne pouvant pas poſſéder un bénéfice, on en fait pourvoir un autre ſous la condition de le rendre, lorſque l'incapable aura les qualitez néceſſaires. Enfin, c'eſt une pure *confidence*, que de réſerver une forte penſion ſur un bénéfice que l'on procure à un particulier ſous cette condition, lorſqu'on ne peut pas garder le bénéfice.

Confidence, *ſ. f.* [*Summa animorum conjunctio.*] Communication de penſées entre des perſonnes qui ſont amies. (Faire confidence à un ami. Il eſt quelquefois dangereux de faire confidence de ſes ſecrets. Être dans la confidence de quelcun.

Si le ſecret vous eſt malgré vous révélé,
Cachez-le, s'il ſe peut, avec un tel ſilence,
Même à celui dont l'imprudence
Vous en a fait la *confidence*,
Qu'il doute quelquefois s'il vous en a parlé.
Pavillon.)

CONFIDENMENT, (CONFIDEMMENT,) *adv.* [*Cum fiducia.*] Prononcez *confidanman.* En confidence. (Dire quelque choſe confidenment.)

CONFIDENT, *ſ. m.* [*Intimus particeps ſecretorum.*] Celui à qui on confie ſes ſecrets, & pour qui on a rien de caché. (C'eſt ſon cher confident.)

CONFIDENTE, *ſ. f.* Celle à qui on découvre ſes ſecrets. (Une fidéle & aimable confidente.

Et jamais au menſonge on ne m'a vû de pente,
Quoique vice ordinaire à toute *confidente.*
Bourſ. Eſope.)

CONFIDENTIAIRE, *ſ. m.* [*Confidentiarius.*] Ce mot ſe dit, en parlant de bénéfices. Celui qui garde un bénéfice pour un autre.

CONFIER, *v. a.* [*Credere, concredere, committere.*] Mettre une choſe qui nous eſt chére à la garde d'une perſonne. Mettre en dépôt entre les mains de quelcun. Commettre une choſe à la diſcrétion d'une perſonne. (Confier ſon bien à quelcun. Confier un ſecret à un ami.)

Se confier, *v. r.* [*Confidere.*] Faire fonds ſur la bonne foi d'une perſonne, s'y repoſer. S'aſſûrer ſur la probité & ſur la bonne foi de quelcun, de ſorte qu'on croit qu'il ne nous trompera pas. (Se confier à quelcun.)

CONFIGURATION, *ſ. f.* C'eſt la ſurface des corps. La *configuration*, & la diverſe ſituation des parties, fait la diférence ſpécifique entre les corps. *Configuration*, ſe prend auſſi quelquefois pour *arrangement.* On dit quelquefois, *la diverſe configuration des fibres du cerveau fait la diférence des eſprits.* Mais ce terme paroît impropre en ce ſens.

CONFINER, *v. n.* [*Confinem, conterminum eſſe.*] Ce mot ſe dit des Terres, Provinces, Roïaumes, & autres choſes qui ont des bornes, & il ſignifie avoir des bornes qui tiennent & aboutiſſent à quelque terre, ou à quelque contrée. (La Champagne confine au Barrois.)

Confiner, *v. a.* [*Relegare, amandare, ablegare.*] Reléguer. Banir. Envoïer une ou pluſieurs perſonnes demeurer dans de certains païs éloignez. (Vous me confinez parmi des bêtes ſauvages qu'on ne peut aprivoiſer. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.*)

Se confiner, *v. r.* Se retirer en quelque lieu éloigné.

(Il ſe va *confiner* aux lieux les plus cachez.
La Fontaine, Fables, l. 1.)

CONFINS, *ſ. m.* [*Confinia.*] Lieux qui ſont les bornes d'un païs, d'une contrée. (Il entra dans les confins de la Médie. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.*)

CONFIRE, *v. a.* [*Condire.*] *Je confis*, *tu confis*, *il confit*, *nous confisons*, *vous confisez*, *ils confisent. J'ai confit*, *je confis.* Acommoder quelques sortes de fruits avec du sucre, avec du miel & du sucre, ou avec du miel seulement. Acommoder de certains fruits avec du sel, du vinaigre. (Confire des cérises, des prunes, du verjus. Confire du pourpié au sel & au vinaigre. Confire du concombre.) L'Auteur de la Satire contre les Directeurs des femmes, dit :

> Le prémier massepain pour eux, je croi, se fit;
> Et le prémier citron à Roüen fut *confit.*

Confire. [*Parare*, *apparare.*] Terme de *Pelletier.* C'est acommoder les peaux avec de l'eau, du sel, de la farine, & autres sortes de choses. (Confire une peau.)

CONFIRMATIF, CONFIRMATIVE, *adj.* [*Decretum*, *edictum.*] Terme de *Palais.* Qui confirme. Qui ratifie. (Arrêt confirmatif. Sentence confirmative.)

CONFIRMATION, *s. f.* [*Confirmatio.*] Assûrance. Assûrance nouvelle de quelque chose. Maniére de ratification qui rend encore plus certain qu'on n'étoit. (On atend par le prémier courier, la confirmation de la nouvelle qu'on a déja euë, &c. Pour la confirmation du traité on égorgea un bélier. *Ablanc. Ret. l. 2. c. 2.*)

Confirmation. [*Confirmationis sacramentum.*] Terme d'*Eglise.* Sacrement qui nous communique le Saint-Esprit. Sacrement dans lequel l'Evêque forme le signe de la croix sur le front de l'homme batisé, pour l'afermir & le fortifier dans la foi. (Jesus-Christ a institué le Sacrement de Confirmation. M. de Sainte-Beuve, a fait un excélent traité de la Confirmation, contre le Ministre Daillé.)

Confirmation. Terme de *Rétorique.* Endroit du discours où l'on prouve les parties de la division, & où l'on range les preuves dans un ordre capable de persuader.

CONFIRMER, *v. a.* [*Confirmare.*] Assûrer de nouveau. Rendre plus certain. Etablir plus fortement & plus assûrément. Rendre plus ferme, plus constant. (Le Courier a confirmé la nouvelle qui court de la mort d'un tel Prince, d'un tel Général, &c. Il a confirmé par son exemple les régles de bien vivre qu'il nous a laissées. *Abl. Luc. t. 3.* On l'a confirmé de plus en plus dans les bons sentimens qu'il avoit pour elle. Confirmer quelcun dans la résolution qu'il a pris de bien vivre.)

Confirmer. [*Sacramentum Confirmationis impertiri.*] Terme d'*Eglise.* Donner la confirmation. L'Evêque frape légérement, avec la main, la jouë de celui qu'il confirme, pour lui aprendre qu'il doit être prêt à soufrir toute sorte de disgraces pour Jesus-Christ. Voïez *Confirmation.*

Se confirmer, *v. r.* [*Firmari*, *confirmari.*] Se rendre plus certain. Se rendre plus assuré, plus ferme, plus inébranlable. (La nouvelle se confirme tous les jours de la défaite des ennemis. Se confirmer dans la foi. Se confirmer dans ses principes.)

CONFISCABLE, *adj.* [*Fisco addicendus.*] Qui peut être confisqué. (Ses biens sont confiscables au Roi.)

CONFISCATION, *s. f.* [*Bonorum fisco additio*, *confiscatio.*] Terme de *Palais.* Saisies qu'on fait de quelques biens au profit du Prince, ou de quelque Seigneur féodal. (Demander la confiscation d'un fief.) Voïez *Confisquer son fief.*

CONFISEUR, *s. m.* [*Conditor*, *condimentarius.*] Celui qui fait des confitures. (Un bon Confiseur.)

CONFISQUÉ, CONFISQUÉE, *adj.* [*Fisco addictus*, *confiscatus.*] Saisi au profit du Roi ou du Seigneur. (Ses biens sont confisquez.)

† * *Confisqué*, *Confisquée.* [*Perditus*, *eversus*, *confectus.*] Ce mot se dit des personnes, & veut dire : *Qui n'a plus de santé. Qui n'a plus de vigueur. Ruiné. Perdu.* (C'est un homme confisqué.)

CONFISQUER, *v. a.* [*Fisco addicere*, *confiscare.*] Terme de *Palais.* Saisir & aquérir au profit du Prince, ou du Seigneur féodal. Ce mot vient de *fiscus*, qui signifie proprement *une poche*, *un sac où l'on enferme de l'argent ;* & dans le figuré, il signifie *le patrimoine du Souverain.* Ainsi, *confisquer*, c'est unir le bien d'un homme condamné pour quelque crime de Léze-Majesté, au patrimoine du Prince. (Sous le régne d'Edoüard, le Parlement d'Angleterre confisqua toutes les richesses des Eglises au profit du Roi. *Maucroix*, *Schisme*, *l. 2.*

> Tâchons d'avoir du bien qui ne coure aucun risque,
> Un grand fond de vertu rarement se *confisque.*
> *Boursaut.*)

☞ *Confisquer son fief.* Par l'*article 43.* de la Coûtume de Paris, celui qui denie le fief être tenu du Seigneur féodal dont il est tenu & mouvant, *confisque* icelui fief. Plusieurs Coûtumes se servent du terme *commettre.* Le désaveu du Seigneur féodal est une espéce de félonie, qui emporte la perte du fief. Voïez *Brodeau sur Paris. Qui confisque le corps*, *confisque le bien.* Cette maxime n'a pas lieu dans les païs du Droit écrit, si ce n'est dans le crime de Léze-Majesté, où les biens du condanné sont de droit aquis au Roi : & dans les Coûtumes où elle est admise, la condannation à la mort, même à la mort civile, emporte la confiscation des biens du condanné. Tout Juge peut ordonner la confiscation des biens dans les Provinces, où la Coûtume ordonne la perte des biens avec celle de la vie, ou au cas de la mort civile, qui produit le même éfet, comme Brodeau l'a décidé sur l'*art. 183.* de la Coûtume de Paris, *n. 4.* La confiscation pour crime ordinaire, ne comprend que les biens situez dans le district de la Coûtume, qui ordonne la confiscation, laquelle ne s'étend pas dans les lieux où la confiscation n'est pas reçûë : mais il faut observer que la confiscation pour crime de Léze-Majesté, emporte tous les biens. Les créanciers du condanné, sont païez de ce qui leur est dû, & dont la créance a été créée avant le crime. Le crime du mari ne confisque point le bien dotal de la femme, ni son augment ou son doüaire. Les biens qui étoient tombez par confiscation ou autrement, dans le trésor du Peuple Romain, étoient vendus publiquement ; *publicabantur*, selon le langage des Jurisconsultes ; & ceux qui étoient adjugez à l'Empereur, entroient dans son patrimoine, *confiscabantur.* La confiscation est une peine pécuniaire, comme l'amende : mais quoique l'on confisque le bien d'un coupable, on ne laisse pas de le condanner à une amende que l'on préleve sur la totalité du bien, comme étant la peine ordinaire, qui apartient de droit au Souverain : & quant à la confiscation, elle est regardée comme une satisfaction qui tient lieu de dommages & intérêts : ainsi l'amende apartient au Fermier du domaine, & la confiscation est adjugée au Roi, qui en dispose comme il lui plaît. Bodin, dans sa République, *liv. 5. ch. 3.* & Leschassier trouvent

que la confiſcation générale eſt trop ſévére ; parce qu'elle prive les enfans ou les parens du coupable, quoiqu'innocens ; il faudroit ſe contenter de prononcer une amende proportionnée à la qualité du crime. Demoſthéne nous aprend dans une de ſes Oraiſons, que les Athéniens laiſſoient une partie du bien d'un condamné à ſa femme & à ſes enfans. Les Lacédémoniens n'ont point connu la confiſcation, ſelon le témoignage de Cragius. Mais les Romains l'introduiſirent dans le cas où l'acuſé étoit condanné à la mort, ou lorſqu'il étoit privé des droits de Cité, ou enfin quand il étoit privé de la liberté, & qu'il devenoit eſclave. *Leg. 1. ff. de bonis damnat.* Et dans tous ces cas on réſervoit une partie du bien pour les enfans. *Leg. 7. ff. eod.* L'Empereur Juſtinien changea, dans la ſuite, la Juriſprudence, & ordonna, qu'à l'avenir la confiſcation n'auroit pas lieu au préjudice des aſcendans & des décendans juſqu'au troiſiéme degré, & qu'on ne la prononceroit que dans les crimes de Léze-Majeſté. *Leg. 10. cod. de bonis proſcript.* Cette loi ſubſiſte encore dans les Provinces qui ſuivent le Droit Romain : on ne confiſque jamais les biens d'un criminel, que lorſqu'il eſt convaincu d'un crime de Léze-Majeſté ; & ſouvent nos Rois, plus ſenſibles à la pitié qu'à la vengeance, ont laiſſé, ou tout le bien confiſqué, ou une partie aux enfans & aux veuves. La plûpart des Coûtumes ſont plus ſévéres, & elles autoriſent cette régle que Loiſel a inſérée dans ſes Inſtitutes Coûtumiéres : *Qui confiſque le corps, confiſque le bien.* C'eſt auſſi la diſpoſition de la Coûtume de Paris, *art. 183.* Dans la Coûtume du Duché de Bourgogne, les héritages ſujets à la main-morte ne ſont point compris dans la confiſcation. *Tit. 2. art. 3.* & il y a des Coûtumes où la confiſcation n'a lieu qu'à l'égard du crime de Léze-Majeſté au prémier chef ſeulement. On confiſque ſans préjudice du droit des créanciers.

CONFIT, *ſ. m.* [*Locus ad parandas pelles idoneus.*] Terme de *Pelletier.* Sorte de cuve où l'on met confire les peaux de mouton, d'agneau & de liévre, &c. (Mettre les peaux au confit.)

* *Confit, Confite, adj.* [*Conditus, repletus.*] Ce mot ſe dit en riant au figuré, & ſignifie *qui eſt rempli, qui eſt plein de quelque choſe de bon & d'agréable. Il eſt confit en dévotion ;* c'eſt-à-dire, il eſt plein de dévotion. (Elle eſt confite en douceurs.) On dit auſſi en mauvaiſe part, *Confite en malice.*

> Cet himen de tous biens comblera vos déſirs,
> Il ſera tout *confit* en douceurs & plaiſirs.
> *Moliére, Tartufe, a. 2. ſc. 2.*

Les réfus ne valent rien que *confits*, & encore faut-il emploïer beaucoup de ſucre en cette ſorte de confiture, pour en ôter l'amertume. *Coſtar, Lettres, t. 1. l. 388.*

CONFITEOR. Terme qui vient du *Latin*, & qui marque la priére qu'on fait avant de ſe confeſſer, & qu'on dit à la Meſſe. On dit d'un homme prêt à mourir : *Il n'a qu'à dire ſon Confiteor.*

CONFITURE, *ſ. f.* [*Fructus ſaccharo conditi.*] Aſſaiſonnement de certains fruits qu'on fait cuire avec du ſucre ou avec du miel. Fruits qu'on aſſaiſonne avec du ſel & du vinaigre, ou avec du moût. (Confitures au ſucre. Confitures au miel, au moût, ou au ſel & au vinaigre. Confitures ſéches ou liquides. Faire des confitures.)

CONFITURIER, *ſ. m.* [*Conditor.*] Celui qui fait & vend des confitures.

CONFITURIERE, *ſ. m.* [*Mulier condimentaria.*] Celle qui fait & qui vend des confitures.

CONFLIT, *ſ. m.* [*Contentio juris.*] Terme de *Palais.* C'eſt lorſqu'une action eſt intentée devant un Juge, & qu'un autre prétend que la connoiſſance lui en eſt dûë préférablement à tout autre Juge ; cette conteſtation entre deux Juges s'apelle *Conflit de Juriſdiction.*

Conflit, ſ. m. [*Conflictus, controverſia, diſſidium.*] Choc de pluſieurs perſonnes armées, qui font bien du bruit avec leurs armes. Au figuré, ſe dit des conteſtations qui ſe font dans les procès, ou dans les diſputes des écoles. L'Académie obſerve que *conflit* eſt vieux, lorſqu'il ſignifie, *choc, combat de deux armées.*

CONFLUENT, *ſ. m.* Il vient du Latin *confluens*, Prononcez *confluan.* La conjonction & le mêlange de deux fleuves, ce qui ſe fait toutes les fois qu'un fleuve entre dans un autre. (Le confluent de deux riviéres.)

CONFONDRE, *v. a.* [*Confundere.*] *Je confonds, j'ai confondu, je confondis, je confondrai.* Mêler enſemble. Broüiller de telle ſorte qu'on ne reconnoiſſe plus.

> (L'âge qui toute choſe éface,
> *Confond* les titres & les noms.
> *Voiture, Poëſies.*

Il ne faut pas confondre les droits ſpirituels & les temporels, ni le fait avec le droit. Il confond les deux Séneques, ou les deux Plines, &c. Ce qui fait la diſpute entre les Janſéniſtes & les Moliniſtes, c'eſt que ceux-ci confondent le fait avec le droit.)

Confondre. [*Perturbare.*] Troubler. Mettre en déſordre. Etonner. Surprendre tout-à-fait. Jeter dans le trouble.

> (Toute nôtre joie eſt perduë,
> Et nôtre raiſon *confonduë.*
> *Voiture, Poëſies.*

> Si-tôt que par un vice ils penſent me *confondre*,
> C'eſt en me corrigeant que je ſai leur répondre.
> *Deſpréaux.*)

* *Confondre.* [*Aliquem convincere, alicui os occludere.*] Donner de la confuſion. Faire de la honte à quelcun. Convaincre fortement. (Confondre l'auteur de quelque bruit. Dieu peut confondre Aman. *Rac.*)

Confondre. [*Alterum pro altero accipere.*] Se méprendre, prendre l'un pour l'autre.

Confondre. [*Alicui pudorem incutere.*] Se dit de ceux qu'on ſurprend en quelque action honteuſe, qui les fait rougir. (J'ai de quoi te confondre.)

CONFORMATION, *ſ. f.* [*Conformatio.*] Conſtitution & proportion naturelle de la partie. (La conformation des parties du corps.)

CONFORME, *adj.* [*Conformis, conſentaneus.*] Qui a de la conformité. Qui a du raport. (Doctrine conforme à celle de nos Péres.)

CONFORMÉMENT, *adv.* [*Congruenter, convenienter.*] Selon l'ordre preſcrit. Selon la volonté. Selon ce qu'on déſire. Agir conformément aux ordres du Roi.)

CONFORMER, *v. a.* [*Conformare.*] Rendre conforme. (La Loi du Seigneur conforme les ames à ſes inſtructions ſalutaires. Conformer ſes intérêts aux volontez de quelcun. *M. de la Rochefoucaut.*)

Se conformer, *v. r.* [*Accommodare se ad aliquid.*] Se rendre conforme. (Se conformer aux volontez d'autrui.)

CONFORMISTE, *s. m.* Qui est conforme. En Angleterre, on apelle *Non-Conformistes* ceux qui refusent de se conformer aux rits de l'Eglise Anglicane.

CONFORMITÉ, *s. f.* [*Convenientia.*] Raport. Convenance. (Une conformité aparente. Doctrine qui n'a nulle conformité avec celle de Descartes. La conformité d'humeurs entretient la paix dans le ménage.)

Conformité, signifie aussi *soumission. La conformité à la volonté de Dieu*; c'est-à-dire, la soumission de sa propre volonté à celle de Dieu.

CONFORT, CONFORTER. [*Auxilium*, *auxiliari.*] Vieux mots, au lieu desquels, on dit: *consolation*, *consoler*.

CONFORTATIF, CONFORTATIVE, *adj.* [*Corroborans.*] Ce mot se dit en parlant de certains remédes, & signifie, *qui fortifie*, *qui donne de la vigueur.* (Reméde confortatif.)

CONFORTATION, *s. f.* Ce mot n'a guére d'usage que dans ces phrases: *Cela est bon pour la confortation des nerfs, pour la confortation des parties.*

CONFORTE-MAIN. [*Regium auxilium beneficiario dynastæ præbitum, in vindicando clientelæ suæ prædio.*] Lettres de Chancélerie qu'un Seigneur féodal prenoit autrefois pour rendre sa saisie plus autentique. Cet usage est abrogé.

☞ *Conforte-main.* Terme de *Coûtume. C'est*, dit Ragueau dans son Indice, *une commission confortative, obtenuë du Roi ou du Seigneur supérieur immédiat*, *pour conforter la saisie du Seigneur*, *qui a droit de cens ou terrage.* Voïez *Brodeau*, *sur l'article 1. de la Coûtume de Paris.*

CONFORTER, *v. a.* [*Corroborare.*] Fortifier, rendre plus fort. (Ce reméde conforte le cœur.)

CONFRAIRIE, ou CONFRÉRIE, *s. f.* [*Sacra sodalitas.*] Gens qui ont une dévotion à quelque Saint, à quelque Mistére, ou à quelqu'autre chose que la Religion révére, & qui moïennant quelque somme modique, se font écrire sur le regître où sont les noms des Confréres: ce regître se garde à la Paroisse, ou au lieu auquel on honore particuliérement le Saint, ou la chose sainte. Et à de certains jours de l'année, les Confréres vont visiter ce lieu ou cette Paroisse, & y faire leurs dévotions. (La Confrairie de saint Laurent, la Confrairie du Rosaire, la Confrairie de la Passion; être d'une Confrairie; demander à être reçû dans une Confrairie. L'Evêque, dans son Diocése, peut s'oposer à l'établissement d'une Confrairie, & nulle Confrairie ne s'établira sûrement sans avoir des lettres patentes du Roi. *Févret*, *Traité.*

† * *Etre de la grande Confrairie.* Ces mots se disent en riant, pour marquer qu'un homme est au nombre de ceux qui ont des femmes infidelles, dont la troupe est fort nombreuse.

CONFRATERNITÉ, *s. f.* [*Sodalitas.*] C'est la même chose que la Confrairie.

CONFRÉRE, *s. m.* [*Sodalis.*] Personne qui est d'une Confrairie. (Un Confrére fort dévot.)

† * *Confrére.* [*Socius.*] Celui qui est de même profession. Celui qui est du même corps qu'un autre. (C'est mon Confrére en Apollon. *Scaron.*

Damon, depuis dix ans fameux Prédicateur,
Cherchant par tous les soins qui forment l'Orateur,
Par les veilles, la brigue, & cent peines améres,
Le droit de mépriser hautement ses *Confréres.*
Villiers.)

Confrére. [*Sodalis.*] Terme de *Pére de l'Oratoire.* C'est un jeune clerc de l'Oratoire, qui n'est pas encore Prêtre.

CONFRONTATION, *s. f.* [*Collatio*, *contentio*, *comparatio.*] C'est lorsque le Juge présente les témoins de l'information à l'acusé, pour leur faire lecture de leur déposition, & la soûtenir en face de l'acusé.

Confrontation, est aussi l'examen qu'on fait de deux écritures, en les comparant ensemble, ou de divers passages que l'on confére l'un avec l'autre.

CONFRONTER, *v. a.* [*Conferre*, *comparare.*] Conférer une chose avec une autre, pour voir si elle est semblable. Voir le raport qu'il y a entre la copie & l'original, en les considérant l'un avec l'autre. (Confronter des écritures, confronter des passages.)

Confronter. [*Componere testes cum reo.*] Terme de *Palais.* C'est lorsque le Juge présente à l'acusé les témoins qui l'ont chargé par leurs dépositions, fait faire lecture de celles-ci par le Grefier, afin qu'ils soûtiennent à l'acusé ce qu'ils ont déposé contre lui, & que l'acusé de son côté leur réponde, demeure d'acord du fait, ou tâche à combatre la déposition. (Confronter des témoins, confronter les témoins au criminel.)

CONFUS, CONFUSE, *adj.* [*Confusus.*] Qui n'est pas distinct. Qui n'est pas net. (Miroir qui fait voir tout confus. Vision confuse. Les plus sages Païens n'ont eu que des idées confuses de la Divinité.)

Confus, *Confuse*, *adj.* [*Perturbatus.*] Plein de trouble & de confusion. (Ils jettérent un cri confus & épouventable. *Vaug. Quint. l. 3. chap. 10.*)

Confus, *Confuse*, *adj.* [*Pudore suffusus.*] Celui ou celle à qui on fait de la honte. Qui a reçû de la confusion. (Il a été confus en pleine assemblée. *Ablanc.*

Le Corbeau honteux & *confus*,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendroit plus.
La Fontaine, *Fables*, *livre 1.*)

Confus, signifie aussi *incertain*, dont on ne fait aucune particularité. (Il court un bruit confus de victoire, de défaite, &c.)

CONFUSÉMENT; *adv.* [*Confusè*, *obscurè.*] Obscurement. Peu nettement. Indistinctement. (Voir les choses confusément.)

CONFUSION, *s. f.* [*Perturbatio.*] Désordre. Trouble. (Remplir tout de confusion & de trouble. *Vaug. Quint. liv. 3.* Nôtre ame est en confusion, & toute nôtre joie est perduë *Voit.* Dans les confusions d'une guerre civile avec une puissance si énorme, un broüillon est à craindre. *Patru*, *Plaid. 7.* Les procès mettent de la confusion dans les familles. Il eût voulu mettre l'Univers en confusion. *Abl. Luc.*)

Confusion, *s. f.* [*Pudor.*] Honte. (Il a eu une grande confusion, voïant que sa trahison étoit découverte. Tomber dans sa confusion. J'ai une grande confusion de recevoir toûjours de vos bienfaits. On ne se corrige presque jamais des vices qui ne sont point de confusion au dehors. *Fléch.*)

Confusion. [*Error publicus.*] Terme d'*Augustin.* Faute publique qu'on fait en lisant ou en chantant. (Il a fait une confusion à Vêpres.)

† * *Confusion.* [*Confusio.*] Quantité. (Une confusion de rubans. Il y avoit une grande confusion de peuple à l'entrée du Roi.)

Confutation, *s. f.* [*Confutatio.*] Ce mot ne se dit presque point, on dit en sa place *réfutation.*

Confuter, *v. a.* [*Confutare.*] Détruire les argumens de l'adversaire. Ce mot est peu en usage, & en sa place, on dit *réfuter.*

Conge, *s. m.* [*Congium.*] Vaisseau pour mesurer les liqueurs chez les Romains.

☞ Comme on mesuroit le vin, l'huile & les liqueurs que l'on distribuoit au public, on apella ces libéralitez, *congiaria ;* & nos Antiquaires nomment *Congiaires*, les médailles où l'on voit l'Empereur présider à la distribution.

Congé, *s. m.* [*Potestas, venia.*] Permission de s'en aler. Permission de se retirer. Ordre de se retirer, & de quiter le service qu'on rendoit. (Donner le congé à un soldat. Obtenir congé de son Capitaine. Donner le congé à un domestique.

L'amour a des plaisirs solides,
Leur piquante douceur ne se peut exprimer ;
Mais ils ne sont pas faits pour ces ames timides,
Qui demandent *congé* d'aimer.
La Sabl.)

☞ Les Ordonnances de Loüis XIV. ont réglé plusieurs fois les *congez* que l'on peut donner aux soldats. 1°. Il est défendu aux soldats qui sont en garnison dans les Villes, ou Places frontiéres, où la Gabelle n'est point établie, de sortir sans le *congé* exprès par écrit du Commandant, qui ne peut l'acorder sans une néceſſité pour le service du Roi, ou dans quelque besoin pressant. 2°. Les Commandans des Provinces & des Places où les Régimens de cavalerie ou de dragons sont en quartiers d'hiver, ne peuvent donner *congé* aux Capitaines & aux autres Oficiers, qui y doivent être présens, que pour quinze jours, & qu'à un Capitaine de chaque Régiment à la fois, pour aler acheter des chevaux, & autres choses pour leur compagnie, & que jusqu'à ce que le Capitaine qui aura un *congé*, y soit retourné, &c. 3°. Cet article doit être observé à l'égard des Capitaines d'infanterie. 4°. Nul parti de cavalerie ou d'infanterie ne peut sortir de la Place, sans un passeport du Gouverneur, ou Commandant. 5°. Aucun Oficier ne peut donner un *congé* absolu pendant la guerre, pour quelque cause que ce soit, à peine d'être cassé, & de prison pendant six mois ; & au cas qu'un soldat se trouve hors d'état de servir, il doit être mené au Commissaire, qui l'examinera, & lui donnera un certificat, sur lequel le Commandant ou Capitaine de la troupe lui expédiera un *congé* ou passeport, soit pour se rendre à l'Hôpital des Invalides, soit pour aler chez lui. 6°. Le *congé* absolu doit être acompagné du certificat du Commissaire à la conduite de la troupe dont sera le soldat. 7°. Il est défendu aux Capitaines & Oficiers d'exiger de l'argent pour le *congé* absolu. 8°. Il est encore défendu aux Oficiers envoïez dans les Provinces pour recevoir les recruës de donner aucuns *congez* aux soldats qui leur auront été remis pour conduire à leurs Régimens. Les Romains apelloient le *congé* militaire, *missio ;* & ils en avoient de trois sortes, *honesta, causaria, & ignominiosa.* Le prémier *congé* étoit acordé aux soldats qui avoient dignement rempli le tems du service : c'étoit un témoignage honorable de la valeur & de la fidélité des soldats, & un titre autentique pour mériter la qualité de Vétérans, & le droit de joüir des priviléges qui leur étoient acordez. La seconde espéce de *mission*, étoit apellée *causaria*, parce qu'elle étoit acordée pour bonne & juste cause : elle étoit de même honorable, & ceux qui l'obtenoient, joüissoient des priviléges dont les Vétérans étoient récompensez : le grand âge, les infirmitez survenuës, les blessures considérables étoient de justes causes d'un *congé.* Enfin, la troisiéme espéce de *congé* étoit déshonorante, puisqu'elle étoit fondée sur des fautes contre le devoir militaire, ou sur quelque crime ; & pour rendre publique la cause du *congé*, on l'acompagnoit de certaines formalitez infamantes, qui consistoient, ou à lui ôter ses armes ou son cheval, à briser sa pique, ou à rompre son épée, & les marques militaires : on les punissoient encore par la privation des honneurs & des charges, qui ne pouvoient être possédez que par des personnes sans tache, & dont la réputation étoit entiére. Voïez sur cette matiére, Voët, *de jure militari ;* Ayala, *de jure & officiis bellicis.*

Congé. [*Diploma navigandi potestatem faciens, commeatus.*] Terme de *Marine.* C'est une permission que doivent prendre les vaisseaux qui sortent des ports. Ce *congé* s'apelle *passeport*, quand on le donne à des sujets ; *sûreté* quand on le donne à des amis, & *sauf-conduit* à l'égard des ennemis On dit *congé* pour sortir d'un port, & *permission* pour y entrer. Le *congé* doit être enrégîtré au Gréfe de l'Amirauté, à peine de confiscation. Le Maître ou le Patron doivent en faire les frais. Le *congé* doit contenir le nom du Maître, celui du vaisseau ; son port & la charge, le lieu de son départ, & celui de sa destination. Voïez l'*Ordonnance de 1681. liv. 1. tit. 10.* Voïez aussi la Loi unique, *Cod. de littor. & itiner. custodiâ*, & l'Ordonnance maritime.

Congé. [*Demissio, missio.*] Ce mot se dit à l'égard des personnes qu'on prie de se retirer d'une maison où ils avoient quelque habitude, ou quelque prétention. (Ce jeune homme recherchoit une telle fille, mais les parens lui ont donné son congé, & l'ont prié de n'y penser plus. On a beau donner congé à cet écornifleur, il revient toûjours. On donne congé à un Locataire, quand on lui déclare qu'on ne veut plus continuer à lui loüer quelque maison, ou quelque chambre.)

Congé. [*Vale dicere.*] Adieu qu'on dit à une personne en la quitant, ou étant prêt d'aler à la campagne. (Quand on se sépare d'un honnête homme, on prend civilement congé de lui. Quand on est sur le point de voïager ou d'aler à la campagne pour un tems considérable, on va prendre congé des personnes de respect que l'on connoît.) On dit, *Audience de congé*, en parlant d'un Ambassadeur qui se retire.

Congé, signifie aussi dans les Coléges, *l'exemption qu'on donne aux Ecoliers d'aler certains jours en classe.* On dit, *un tel jour sera congé, sera un jour de congé. Les congez multipliez sont la perte des Coléges.*

Congé. [*Provocatio, data missio adversùs provocantem.*] Terme de *Palais.* Réglement ou Ordonnance de Juge, qui renvoie absous le Défendeur, lorsque le Demandeur ne comparoît pas à l'assignation qu'il a fait donner au Défendeur. Le Demandeur demande *défaut*, lorsque sa Partie ne comparoît pas ; & dans le même cas, le Défendeur demande *congé.*

Congé. [*Scapus.*] Terme d'*Architecture.* Moulure creuse en adoucissement qui va d'un petit filet,

ou quarré, en se retirant pour gagner le nud d'une colonne d'un mur ou d'une face. On le nomme aussi *escape.*

Congé d'encavement. [*Facultas dimittendi plena vino dolia in cellas subterraneas.*] Terme de *Commis aux caves ;* c'est-à-dire, permission d'encaver, & de mettre du vin dans la cave.

☞ Le *congé*, parmi les Architectes, est apellé *escape*, ou *apophyse*, mot Grec, qui veut dire *fuite :* c'est l'endroit où la colonne sort de sa bâse, & commence à monter, & à échaper en haut ; c'est pourquoi les ouvriers apellent cet endroit *escape*, congé. Vitruve s'en est servi dans son huitiéme Livre. Voïez M. Perraut, *liv. 4.* de sa Traduction.

☞ CONGÉABLE. Un domaine *congéable*, dont il est fait mention dans la Coûtume de Bretagne, *art. 541.* selon Ragueau en son Indice, un domaine *duquel le possesseur se doit désaisir à la volonté du Seigneur bailleur, en lui païant ses méliorations.* Il a été jugé par Arrêt du Parlement de Bretagne, raporté par Lefrat, qu'un domaine *congéable* étoit sujet au retrait lignager.

CONGÉDIER, *v. a.* [*Dimittere.*] Licentier. Donner congé. Donner permission de se retirer. Commander de quiter le service qu'on rendoit. (Congédier les troupes. *Abl.* Congédier un domestique. Congédier un Ambassadeur.) On disoit autrefois *congier*, dans le même sens.

CONGELATION, *s. f.* [*Congelatio.*] Terme de *Chimie.* Opération chimique, qui consiste à congéler par l'air froid quelque chose de liquide, & qui a été fondu. (La congelation des graisses. La congelation du sang se fait par le froid, mais la coagulation du sang se fait par d'autres causes.) Ce mot de *congelation*, signifie aussi *les choses congelées par le froid.* (On trouve dans les Alpes des congelations de divers sucs.)

Congelation, *s. f.* Terme de *Médecine.* C'est un nom qu'on a donné à la catalepsie, à cause que ceux qui en sont ataquez ont les membres roides & sans mouvement, comme s'ils étoient gelez.

CONGELER, *v. a.* [*Congelare.*] Terme de *Chimie.* Former en maniére de gelée par le moïen de l'air froid, quelque chose de liquide, & qui a été fondu. (Congeler les sels & les métaux.)

Congeler, est aussi neutre passif. (L'eau se congele ; les humeurs se congelent.)

CONGENERE, *adj.* [*Congener, congeneris.*] De tous genres. Terme d'*Anatomie.* On apelle *muscles congeneres*, ceux qui concourent au même mouvement.

CONGESTION, *s. f.* [*Congestus.*] Terme de *Médecine.* Ce mot se dit d'un amas d'humeurs, qui se jettent sur quelque partie du corps, & y forment des tumeurs contre nature. Ce mot est oposé à celui de *fluxion.*

☞ CONGIAIRES. On entend par le terme de *Congiaire*, cette sorte de largesse que les Empereurs Romains faisoient au peuple ; & dans laquelle on avoit coutume de distribuer à chaque citoïen une certaine somme d'argent, jointe à une certaine quantité de viande, de vin, d'huile, &c. Voïez *Conge.*

CONGLOBATION, *s. f.* Figure de Rétorique, par laquelle on entasse plusieurs preuves, plusieurs argumens les uns sur les autres.

CONGLUTINATION, *s. f.* [*Conglutinatio.*] Terme de *Chimie.* Atache de deux corps par quelque chose de gluant. (La conglutination est plus forte quand on met de la cire ou de la poix résine dans la composition.)

CONGLUTINER, *v. a.* [*Conglutinare.*] Atacher deux corps avec quelque chose de gluant & de tenace. Ces deux mots ne sont guére en usage qu'entre ceux qui travaillent en Chimie.

CONGRATULATION, *s. f.* [*Congratulatio.*] C'est un compliment que l'on fait à quelcun, pour lui montrer qu'on prend part à son bonheur, à sa joie, & à tout ce qui lui est arrivé d'heureux.

CONGRATULER, *v. a.* [*Congratulari.*] Faire compliment à quelcun sur quelque bonheur qui lui est arrivé. Ce mot est peu usité.

> . . . . Moi m'en voulant aler,
> Quoi, vous en irez-vous sans le *congratuler ?*
> *Villiers.*

CONGRE, *s. m.* [*Conger.*] Poisson long & cartilagineux, qui a la peau semblable à l'anguille, & qui a la chair dure. *Rond.*

CONGRÉGANISTE, *s. m.* [*Sodalis.*] Ce mot se dit parmi les Jésuites, & veut dire, *un Ecolier, un Bourgeois*, qui est de la Congrégation de ces Péres. (Un Congréganiste fort dévot.)

CONGRÉGATION, *s. f.* [*Sodalitas, sodalitium.*] Ce mot se dit en parlant des Religieux qui suivent une régle particuliére, ou quelques points particuliers & essentiels d'une régle. C'est le corps des Religieux qui observent cette régle particuliére, ou quelques points principaux de cette régle. (Cette Congrégation est unie à la réforme de S. Maur.) Ce terme se dit aussi des Prêtres assemblez qui ne font aucun vœu. *La Congrégation de l'Oratoire.*

Congrégation. [*Sodalitium beatæ Virginis.*] Ce mot parmi les Jésuites est une espéce de Confrairie de plusieurs Ecoliers, de plusieurs Artisans, ou de plusieurs Bourgeois qui s'assemblent ordinairement tous les Dimanches dans une chapelle chez les Jésuites, & qui toutes les Fêtes de la Vierge & tous les mois se confessent au Pére qui a le soin de la Congrégation. (La Congrégation des Ecoliers, des Artisans, des Bourgeois & des Messieurs. Être de la Congrégation.)

Congregation. [*Capellania.*] Sale ou chapelle où s'assemblent les Congréganistes. (Aler à la Congrégation.)

Congrégation de Cardinaux. [*Conventus, congregatio Cardinalium.*] C'est un certain nombre de Cardinaux choisis, ou députez par le Pape, pour éclaircir ou décider quelque afaire qui regarde l'Eglise.

† CONGREZ, (CONGRÈS,) *s. m.* [*Congressus.*] Terme de *Palais.* Acouplement charnel de l'homme & de la femme, ordonné par arrêt de la Cour. (Le Parlement par un arrêt de 1677. abrogea l'usage du congrez. *Journal du Palais.* Ordonner le congrez. *Le Maître.*

> Et jamais Juge entr'eux ordonnant le *congrez*,
> De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.
> *Despréaux, sat. 8.*)

Congrez, *s. m.* [*Congressus.*] Assemblée de Plénipotentiaires, ou de Députez de divers Souverains pour traiter d'afaires concernant les Etats, les prétentions de leurs Maîtres, pour discuter & soûtenir leurs intérêts, chercher les moïens de faire la paix entr'eux, &c. (Le Congrez d'Aix-la-Chapelle.)

CONGRU, CONGRUË, *adj.* [*Sufficiens, portio congrua.*] Sufisant. (Portion congruë.)

Congru, Congruë, adj. [*Congruus.*] Qui est correct en matiére de langage. (Être congru en François.)

CONGRUMENT, *adv.* [*Congruenter.*] Correctement. (Parler congrûment.) On apelle aussi *graces congruës*, certaines graces que Dieu, selon quelques Théologiens, donne conformément à la disposition des hommes : ceux qui soûtiennent que Dieu donne de ces sortes de graces, sont apellez *Congruistes ;* comme Suarez, &c. Le *Congruisme*, est un sistême de Théologie où ces sortes de graces sont admises. Le *Congruisme* a peu de sectateurs, il paroît cependant de tous les sistêmes le plus raisonnable.

CONJECTURAL, CONJECTURALE, *adj.* [*Conjecturalis.*] Qui est tout de conjectures. Qui n'a que des conjectures. (La Médecine est une sience fort conjecturale.)

CONJECTURALEMENT, *adv.* [*Conjectorìè.*] Par conjecture.

CONJECTURE, *s. f.* [*Conjectura, conjectatio.*] Indice capable de faire foi à l'égard d'une chose faite ou à faire. (Conjecture vraie ou fausse. Se fonder sur des conjectures.)

CONJECTURER, *v. a.* [*Conjicere, conjectare.*] Avoir des conjectures sufisantes, pour croire ou ne pas croire. Avoir des indices & des marques raisonnables pour se déterminer à quelque sentiment. Prévoir par ses conjectures (Je conjecture par le raport des uns & des autres, que la chose qu'on nous a dite de lui, est vraie.)

CONJOINDRE, *v. a.* [*Conjungere, connectere.*] Ce mot ne se dit presque pas, & en sa place, on dit *joindre ensemble.*

CONJOINT, CONJOINTE, *adj.* [*Connexus, conjectus.*] Joint ensemble. Joint.

Les Conjoints. [*Conjuges.*] Ce mot en terme de *Pratique* & de *Coûtume*, signifie *les mariez, les personnes conjoints par mariage.* (Les Conjoints sont obligez de s'aimer, mais sur ce chapitre peu font leur devoir.) *Degrez conjoints, degrez disjoints*, termes de *Musique.* Lorsque la basse monte ou décend par les mêmes intervales que le dessus, c'est une basse *à degrez conjoints.* Lorsque la basse monte à mesure que le dessus décend, ou qu'elle décend à mesure que le dessus monte, elle est *à degrez disjoints.*

CONJOINTEMENT, *adv.* [*Conjunctè, conjunctim.*] Ensemble. (Ce droit lui apartient conjointement avec l'Abé. *Patru, Plaidoïé 4.* On le nomma conjointement pour Député avec les Princes. *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.*)

CONJONCTIF, *s. m.* [*Conjonctivus.*] Terme de *Grammaire.* Un des modes d'un verbe. Il est apellé *conjonctif*, parce qu'il est acompagné d'ordinaire de quelque conjonction. (Verbe qui est au conjonctif.)

CONJONCTION, *s. f.* [*Conjonctio.*] Ce mot se dit en terme d'*Astrologie*, & en parlant de la lune. C'est la rencontre de la lune avec le soleil, sous un même dégré du Zodiaque. (Cette conjonction s'apelle nouvelle lune, & la lune ne paroît point au tems de sa conjonction. *Rohaut, Phys. & Regis.*)

Conjonction. Terme de *Grammaire.* Il veut dire conjonctive. Particule qui lie les phrases & les périodes. (Il faut placer ingénieusement les conjonctions.)

Conjonction, *s. f.* [*Conjunctio.*] Union du mâle & de la femelle, & principalement de l'homme & de la femme. (Conjonction par mariage.)

CONJONCTIVE, *s. f.* [*Conjunctiva.*] Terme de *Grammaire.* Conjonction. Petit mot qui lie les phrases & les périodes. (Mot lié par la conjonctive, &c.)

Conjonctive. C'est le nom que l'on donne à une des membranes de l'œil, que l'on apelle vulgairement *le blanc de l'œil.*

CONJONCTURE, *s. f.* [*Status, concursus rerum.*] C'est une certaine rencontre, bonne ou mauvaise dans les afaires. (Conjonture heureuse ou malheureuse. Bonne ou mauvaise, fatale. La conjonture étoit très-favorable.)

Se CONJOUIR, *v. r.* [*Gratulari, congratulari.*] Ce mot est vieux & hors d'usage. On dit en sa place, *se réjoüir avec quelcun de quelque bonheur qui lui est arrivé. Féliciter quelcun de quelque chose d'heureux qui lui est arrivé.*

CONJOUISSANCE, *s. f.* [*Gratulatio; congratulatio.*] Compliment qu'on fait à quelcun, pour lui témoigner la joie de quelque heureux succès qui lui est arrivé en sa fortune ou en ses afaires. (Complimens de conjoüissance. Lettre de conjouissance.)

CONIQUE. Voïez *Cône.*

CONISE, (CONYZE,) *s. f.* [*Conyza.*] Plante dont les feüilles ressemblent à celles du *verbascum noir*, mais plus petites, odorantes, âcres, & un peu améres. Elle croît dans les bois, sur les montagnes, & le long des chemins. Elle excite l'urine, & les mois aux femmes ; chasse les vents, & résiste à la corruption étant prise intérieurement, on s'en sert extérieurement pour la gale, & pour faire mourir ou chasser les pous & les moucherons.

CONJUGAISON, *s. f.* [*Conjugatio.*] Terme de *Grammaire.* La maniére de conjuguer. Ce mot est Latin.

CONJUGAL, CONJUGALE, *adj.* [*Conjugialis.*] Il vient du Latin. Qui est du mari & de la femme. Qui regarde le mariage. (Amour conjugal. La mort ne peut éfacer l'impression sainte de l'union conjugale. *Patru, Plaid. 1.* Se donner la foi conjugale.)

CONJUGALEMENT, *adj.* [*Conjugum more, ritu.*] C'est-à-dire, vivre comme mari & femme.

CONJUGUER, *v. a.* [*Conjugare.*] Terme de *Grammaire.* C'est dire les modes & les tems d'un verbe. On dit aussi *nerfs conjuguez.*

CONJURATEUR, *s. m.* [*Conjuratus.*] Ce mot est de peu d'usage, en sa place, on dit plus ordinairement *Conjuré. Académie Françoise.* On apelle quelquefois *Conjurateur*, celui qui se sert de certaines paroles pour conjurer les démons ou une tempête.

CONJURATION, *s. f.* [*Conjuratio, conspiratio.*] Parti de plusieurs personnes unies ensemble, qui se sont donné la foi pour atenter sur un Souverain, ou sur son Etat. (Une dangereuse conjuration. Découvrir une conjuration. Etoufer la conjuration.)

Conjuration. [*Obsecratio, obtestatio.*] Priéres qu'on fait à une personne. (Il lui a fait mille très-humbles conjurations.)

Conjuration, *s. f.* [*Exorcismus, adjuratio.*] C'est un exorcisme, qui consiste à dire de certaines paroles ou de certains vers, pour se préserver, soi ou les autres, de quelque maladie, ou pour empêcher quelques événemens, & pour produire quelques éfets merveilleux & surnaturels. Ces *conjurations* sont défenduës. *Thiers, Superst. ch. 33.*

CONJURÉ, *s. m.* [*Conjuratus.*] Auteur ou complice de quelque conjuration. *Vaug. Rem.* (Les conjurez ont été condamnez à la mort. *Abl.*

Oüi, tous les *Conjurez* entendront publier
Qu'Auguste a tout apris, & veut tout oublier.
Corneille, Cinna, act. 3. sc. 5.)

CONJURER,

CONJURER, *v. n.* & *v. a.* [*Sibi dare fidem.*] Se donner la foi les uns aux autres. Se prêter serment de fidélité pour exécuter de concert quelque chose contre le Souverain, ou contre l'Etat. (Catilina avoit conjuré contre sa patrie.)

Conjurer, *v. a.* [*Conjurare*, *conspirare.*] Conspirer, résoudre quelque chose de fatal contre quelque personne. Se liguer, se bander contre quelcun. (Les astres ont conjuré ma perte. *Théo.* La France & l'Espagne sont conjurées contre lui. *Voit. l. 74.*)

Conjurer. [*Obsecrare, obtestari.*] Prier. Suplier humblement. (Je vous conjure, ma chére, de vous souvenir quelquefois d'un homme qui vous adore.)

Conjurer. [*Dæmones ejicere, expellere adjuratione divini Numinis.*] Terme d'*Eglise.* Chasser le diable du corps de quelque possédé, de la part de Dieu. (Le Prêtre a conjuré le diable de sortir du possédé.)

CONNÉTABLE, *s. m.* [*Comes stabuli*, *rei bellicæ summus in Galliâ præfectus.*] Ce titre est fort ancien en France, la prémiére fonction du *Connétable*, étoit d'avoir le soin des écuries du Roi, & c'est pour cela qu'il fut apellé *Comes stabuli.* La Charge de *Connétable* a toûjours été considérable, & nous trouvons dans les anciennes histoires, que le *Connétable* avoit un commandement dans les armées. Il est dit dans Villehardoüin, que Henri, frére de l'Empereur Baudouin, envoïa des troupes pour fortifier la Ville de *Rasium*, sous le commandement de Thierri Sénéchal, & de *Tieris de Tendremonde*, *que eres Connestable.* On ne peut mieux faire connoître la grandeur de cette charge, que par le discours que le Roi Charles V. fit dans son Conseil, lorsqu'il voulut élever Bertrand du Guesclin à cette haute dignité. Il dit, (ce sont les termes de M. l'Abé de Choisy,) que *son mérite étoit au-dessus des loüanges, & que simple Gentilhomme Breton, il s'étoit aquis, par sa valeur, & par son expérience à la guerre, le droit de commander à tous les Grands Seigneurs du Roïaume; que les Princes ses fréres seroient les prémiers à lui obéir.* Le discours du Roi fut reçû avec aplaudissement; il commanda aussi-tôt qu'on fît entrer du Guesclin, & lui dit d'un ton de maître: *Du Guesclin, prenez mon épée, & l'emploïez contre les ennemis de la France.* L'Historien ajoûte, que du Guesclin voulut s'excuser sur son incapacité, & sur sa naissance, qui devoit l'éloigner d'une si haute dignité. Mais le Roi lui dit: *Sachez, Messire Bertrand, que je n'ai frére, cousin, ne neveu, ne Baron en mon Roïaume, qui n'obéïsse à vous; & se nul en estoit au contraire, il me courrouceroit tellement, qu'il s'en apercevroit; si prenez l'Ofice joïeusement, & vous en prie.* La charge de *Connétable* commença en France l'an 1218. sous Loüis VIII. en la personne de Matthieu de Montmorenci, & fut suprimée en 1627. après la mort du *Connétable* de Lesdiguieres.

Connétable, est aussi un titre de dignité qui se donne en d'autres états à quelques personnes de qualité, dans la maison de qui ce titre est héréditaire. (Le Connétable de Castille. Le Connétable Colonne.)

Madame la Connétable. [*Uxor summi præfecti.*] La femme de M. le Connétable.

CONNÉTABLIE, CONNÉTABLERIE, *s. f.* *Jurisdictio Galliæ Marescallorum.*] On ne dit plus que *Connétablie*; c'est ce qu'on apelle d'ordinaire la *Table de marbre*, qui est une Jurisdiction qui connoît de la milice civile, politique & criminelle, & qui est exercée par le Connétable & les Maréchaux de France. Voïez *Miraumont*, *de la Connétablie*, *pag. 332.*

CONNEXE, *adj.* [*Connexus.*] Qui a de la connexité, de la liaison & du raport avec un autre. (Ces deux afaires sont connexes.)

CONNEXION, *s. f.* [*Connexio.*] Liaison. Raport. (Ces matiéres n'ont ensemble aucune connexion.)

CONNEXITÉ, *s. f.* [*Connexio.*] Ce par quoi une chose a raport à une autre.

† CONNIN, CONNIL, *s. m.* [*Cuniculus.*] On prononce *connin*, quoiqu'on écrive quelquefois ce mot par une *l* finale. Le *connin* est une peau de lapin: c'est aussi un lapin. Voïez *Lapin.* Mais ce mot de *connin*, ne se disoit qu'en riant, & par les ruës de Paris, où l'on crioit *peau de connin.* Hors de-là, le mot d'usage est celui de *lapin.*

† CONNINE, *s. f.* [*Cunicula.*] Lapine. C'est la femelle du connin, ou lapin. Ce mot se dit très-peu. (Quand le connin veut aler à la connine, il grate la terre & s'échause. *Fouilloux*, *Vénérie*, *pag. 100.*) Au lieu de *connine*, on dit *lapine*, ou *femelle de lapin.*

CONNIVENCE, *s. f.* [*Dissimulatio.*] Il est tiré du Latin *conniventia*, & signifie *dissimulation sur quelque afaire, conduite de personnes qui feignent de ne pas voir, ce qu'elles voient fort bien.* (Ce silence est peut-être une connivence véritable. *Lettres de S. Augustin.* Acuser quelcun de connivence. Les Supérieurs ont quelquefois de la connivence pour les fautes des inférieurs, quand ils en retirent du profit.)

CONNIVER, *v. a.* Il vient du Latin *connivere*; *dissimulare.* C'est user de connivence. Dissimuler ce qu'on voit. Être d'intelligence avec d'autres sur quelque chose. *Conniver* aux fautes d'un homme, n'est pas seulement les dissimuler; c'est souvent y avoir part, quoiqu'on ait droit de les reprendre.

CONNOISSABLE, *adj.* [*Cognoscibilis.*] Prononcez *conéssable.* Que l'on peut connoître. Cet adjectif n'a guére d'usage qu'avec la négative. (De l'air qu'il est habillé, il n'est pas connoissable. Elle est devenuë si grande, qu'elle n'est point connoissable. Il a une marque au visage qui le rend très-connoissable.)

CONNOISSANCE, *s. f.* [*Cognitio, notitia, mens, ratio.*] On prononce ordinairement *conéssance.* Discernement qui se fait par la vûë. Notion qu'on s'est aquise par la vûë, par l'esprit ou par l'étude. Le mot de *connoissance* dans ces derniers sens est figuré. (Les connoissances se peuvent aquérir par le sens ou par le raisonnement. *Rohault*, *Physique.* On l'emporta dans sa tente plus mort que vif, aïant perdu toute connoissance. *Vaug. Quint. l. 3. c. 5.* Dérober une chose à la connoissance d'une personne. Ils étoient estimez par la connoissance qu'ils avoient de la langue Latine. Juger des choses par ses propres connoissances.) *Les connoissances honnêtes*; c'est-à-dire, les Belles-Lettres, & autres choses qui embélissent l'esprit. (Donner à quelcun la connoissance des plus beaux secrets de la nature. Donner à quelcun la connoissance de tous les simples.

L'amour vient de l'aveuglement,
L'amitié de la *connoissance.*
Bussi Rab.)

Connoissance. [*Familiaritas, amicitia, consuetudo.*] Personne qu'on connoît familiérement. Personne avec qui on a été familier. Nouvelle habitude qu'on fait avec une personne qu'on a vûë autrefois. Personne qu'on connoît & qu'on fait connoître à un autre. (Il est de mes anciennes connoissances. Renouveller connoissance avec quelcun. Faire connoissance avec quelcun. Je lui ai donné la connoissance de mes meilleurs amis. J'étois un jeune homme avide de connoissances illustres. *Ménage.*)

* *Connoissance*, *s. f.* [*Malum commercium.*] Habitation charnelle. Commerce charnel. (Avoir la connoissance d'une femme.)

Connoissance. Terme de *Chasse.* On apelle ainsi certaines marques imprimées par le pié du cerf, & qui servent à faire connoître l'âge & la grosseur du cerf que l'on chasse.

Etre en païs de connoissance. C'est être dans un lieu, dans une maison, où l'on connoît ceux qui y sont, & où l'on en est connu. On le dit aussi d'un païs qu'on a examiné avec soin, & qu'on connoît parfaitement. (L'Italie est pour moi un païs de connoissance.) Au figuré, on dit d'un homme de lettres, qu'*il est en païs de connoissance*, lorsqu'il entre dans une Bibliothéque.

CONNOISSEMENT, *s. m.* [*Acta manu præfecti navis obsignata.*] Terme de *Mer.* C'est la reconnoissance qu'un maître de navire donne à un Marchand, de la quantité & qualité des marchandises chargées dans son vaisseau, avec la soûmission de les porter au lieu de leur destination. Cet acte doit être signé par le maître, ou par l'écrivain du bâtiment : il doit être bien circonstancié, il doit être fait triple ; l'un pour le chargeur ; le second sera envoïé à celui à qui les marchandises doivent être remises & consignées ; & le troisiéme doit être entre les mains du maître, ou de l'écrivain. Voïez l'*Ordonnance de la Marine.*

CONNOISSEUR, *s. m.* [*Homo intelligens, doctus æstimator.*] Celui qui s'entend & se connoît en quelque chose. (C'est un connoisseur. La piéce n'est pas aprouvée par les connoisseurs. *Moliére.* La plûpart des connoisseurs demeurent d'acord de cela. *Racine, Britannicus, Préface.*

Et sur le mérite & les mœurs,
On pourroit défier les plus fins *connoisseurs*,
De vous souhaiter quelque chose.
Mme. Deshoulieres.)

Les *Connoisseurs* en quelque genre que ce soit sont très-rares ; mais ceux qui se le disent sont fort communs.

CONNOISSEUSE, *s. f.* [*Docta æstimatrix.*] Celle qui s'entend & qui se connoît en quelque chose. (Cela nous donnera le bruit de connoisseuses. *Moliére, Précieuses.*)

CONNOÎTRE, *v. a.* [*Noscere, cognoscere.*] Prononcez *connaître.* Apercevoir. Voir. Distinguer quelque chose par le moien de la vûë. *Je connois, j'ai connu, je connus.* (Je connois fort bien que cette toile n'est pas blanchie, que cette chemise n'est pas bien blanchie. Je ne le connois point. Connoître une personne de vûë.

Je lui dirois bientôt : Je *connois* tous vos péres,
Je sai qu'ils ont brillé dans ce fameux combat,
Où sous l'un des Valois Enguien sauva l'Etat.
Despréaux.)

Connoître. [*Novisse.*] Avoir dans l'esprit une idée nette & distincte d'une chose qu'on a déja vûë. Avoir habitude avec une personne. (Je connois la plûpart des herbes. Je connois cinq ou six des plus beaux esprits de France. C'est un homme qui connoît tout Paris. Connoître une personne de longue main. Connoître une personne de réputation.)

Connoître. [*Æstimare, considerare, reflectere.*] Voir, juger, considérer, faire des réfléxions sur soi ou sur quelque autre chose. (Cela vous aprendra à vous connoître. *Mol.* Ils firent connoître par un acte si détestable à qui ils déclaroient la guerre. *Maucroix, Schisme, l. 1.*)

Connoître. [*Cognoscere.*] Ce mot se dit des hommes & des femmes, qui ont ou qui ont eu commerce charnel ensemble ; il signifie *avoir des privautez de mari avec une femme.* (Prenez garde mon fils, de ne connoître point d'autre femme que celle que Dieu vous aura donnée pour épouse. Joseph n'avoit point connu Marie, quand elle enfanta son fils prémier né. *Nouveau Test. S. Matth. ch. 1.*)

Connoître. [*Jus habere cognoscendi.*] Terme de *Palais.* Être juge de quelque afaire. (Le Roi voulut connoître de l'afaire. *Vaug. Quint. l. 10.*)

☞ Il est dit dans l'*article 178.* de la Coûtume de Tours, que *le retrait ne se connoît à présent* ; pour entendre cette expression qui est obscure, il faut observer que dans cette Coûtume, le Seigneur qui exerce le retrait féodal, n'est obligé de prendre que ce qui releve de lui : mais en matiére de retrait lignager, le retraïant est obligé de prendre tous les fonds vendus, quoique provenans d'une autre ligne, si l'aquereur veut tout abandonner. C'est ce que la Coûtume décide par ces termes : *Retrait ne se connoît à quartier, au préjudice de l'aquéreur, s'il ne lui plaît.* Voïez *Pallu sur cet Art.*

Connoître. C'est aussi entendre bien une chose, ou avoir un grand usage. On dit, *Cet Oficier connoît bien la guerre ; il connoît bien la mer.*

* *Connoître.* [*Notitiam dare, præbere de aliqua re.*] Ce mot se joint à celui de faire, & alors *faire connoître quelcun*, se prenant en bonne part, signifie *lui donner du nom & de la réputation.*

Se connoître, v. r. [*Noscere se.*] Savoir vraiment qui on est, & qui sont les autres. Savoir le foible & le fort des gens. S'entendre en quelque chose. Avoir de particuliéres lumiéres pour de certaines choses. (La chose du monde la plus dificile, c'est de se bien connoître soi-même ; se connoître en gens ; se connoître en peinture ; se connoître en architecture, &c. Les femmes se connoissent plus finement à bien faire les choses, parce que l'avantage de plaire leur est naturel. *Le Chevalier de Méré.*)

CONNU, CONNUË. [*Cognitus, notus.*] Fameux, qui a du nom & de la réputation. (C'est un Auteur très-connu.

Embrasse avec plaisir la vérité *connuë.*
Villiers.)

☞ *Rendre connu*, pour *faire connoître.* Le fameux Sonnet de Benserade, commence par ces mots :

Job, de mille tourments ateint,
Vous rendra sa douleur *connuë.*

Mais cette façon de parler a été avec raison censurée. On peut dire, prononce sur cela Balzac, *se rendre célébre à toute la France, se rendre illustre par la grandeur de ses actions :* mais on ne peut pas dire de la même sorte, *se rendre connu.*

CONODIS. Petite monoie dont on se sert à Goa & dans tout le Roïaume de Cochin.

CONOÏDE, *s. m.* [*Conoïs.*] Terme de *Géométrie.* Corps qui ressemble à un cône, & qui a pour base une ellipse. Voïez *le Diction. Math. d'Ozanam.*

CONQUE, *s. f.* Coquille. La *conque* est un coquillage vasculeux, composé, bivalve, dont les deux parties sont assemblées par une charniére, comme les cames, les moules, les huitres, &c.

* *Conque.* [*Concha.*] Trompette de Tritons. (Les Tritons montez sur des veaux marins enfloient deux conques marines. *Abl. Luc.*)

Conque. Mesure de grains dont on sert à Baïonne, & à S. Jean de Luz.

CONQUÉRANT, *s. m.* [*Hostium victor, domitor.*] Celui qui par les armes aquiert quelque chose de considérable sur ses ennemis. Celui qui triomphe de ses ennemis, de leurs places & de leurs païs. (Un glorieux, un fameux, un célébre Conquérant. Les Conquérans ne peuvent pas toûjours dormir jusques à onze heures. *Voit. l. 46.*

Mais ce *Conquérant* habile,
A plûtôt pris une Ville
Qu'on n'a fait une chanson.
M. Petit.)

† * *Conquérant.* Ce mot se dit en parlant d'amour, & veut dire, *un jeune homme bien fait, & qui par son air, par ses maniéres, & par sa bonne mine gagne le cœur des belles.* (C'est un conquérant en amour.)

* CONQUÉRANTE, *s. f.* Belle qui gagne les cœurs par ses charmantes qualitez, par sa beauté, par son grand air.

(On voit marcher à ses côtez
Les héros & les beautez,
Dont vient de triompher la belle *Conquérante.*
La Suze.

Si j'avois à revivre, je voudrois être une petite Conquérante; car la beauté a un droit naturel de commander aux hommes. *Fontenelle, Dialog. des morts.*)

CONQUÉRIR, *v. a.* [*Armis quærere, subjicere, redigere.*] *Je conquiers, tu conquiers, il conquiert, nous conquérons, vous conquérez, ils conquérent, Je conquérois, j'ai conquis, je conquis. Je conquerrai, que je conquiére, que je conquisse.* Ce mot signifie *gagner quelque chose par les armes sur ses ennemis.* (Alexandre a conquis plusieurs Villes & plusieurs Provinces. *Abl.* L'Empereur conquit en 1535. Tunis en Afrique, sur le fameux Corsaire Barberousse.) On a dit du Prince d'Orange dernier Roi d'Angleterre:

J'ai *conquis*, diras-tu, plus vîte qu'un tonnerre,
Un Roïaume. Alte-là, rapide Conquérant,
Un Courier ne voudroit qu'un an,
Pour *conquérir* toute la terre.

* *Conquérir, v. a.* [*Devincire.*] Gagner les cœurs, les inclinations, l'amour. (Elle n'a qu'à se faire voir pour conquérir tous les cœurs.)

CONQUES. Cavitez de l'oreille qu'on nomme autrement coquille.

CONQUÊT, *s. m.* [*Bona parta.*] Terme de *Palais.* Tout ce qu'on aquiert par son industrie, par son travail. Tout ce qui ne vient pas de succession, & qu'on a gagné à force de travail. (Les aquêts & les conquêts de leurs mariages montent à dix mille francs.)

CONQUÊTE, *s. f.* [*Bello quæsita.*] L'action du Conquérant. (Alexandre le Grand étendit fort loin ses conquêtes, & elles se firent en peu de tems.)

Conquête, s. f. [*Bello parta, imperio acquisita.*] Tout ce qu'on a conquis par les armes sur ses ennemis. (Conserver ses conquêtes. Perdre ses conquêtes. Faire de belles conquêtes.) On dit proverbialement & figurément, *Vivre dans un païs de conquête;* c'est-à-dire, vivre à discrétion.

* *Conquête.* [*Conciliatio animorum.*] Personne dont on gagne le cœur par de charmantes qualitez, comme par la beauté, par l'esprit. (Une conquête amoureuse. *Voiture.* Faire des conquêtes en amour.

Mais, s'il eût dit: Voïez qu'elle est vôtre *conquête*,
Je suis un jeune Dieu, beau, galant, libéral,
Daphné sur ma parole auroit tourné la tête.
Fontenelle.

Tant qu'ils ne sont qu'Amans, nous sommes Souveraines,
Et jusqu'à la *conquête* ils nous traitent de Reines.
Corneille, Polieucte, act. 1. sc. 3.

Une belle ne partage avec personne l'honneur de ses conquêtes. *Fontenelle, Dialogue des morts.* En ces deux derniers exemples le mot de *conquête*, signifie l'*action de conquérir & de gagner les cœurs.*

La *conquête* d'un cœur semble douce à garder.
Corneille.)

CONQUÊTER, *v. a.* Ce mot signifie *conquérir*, mais il est vieux, aussi-bien que *Conquéreur*, dont se sert *Coëffeteau.*

CONROY. Ancien mot. Troupe, suite, train, équipage. Le Roman de Gauvain, cité par Borel:

La Reine eut en son *conroy*
Dames pucelles plus de cent.

CONSACRÉ, CONSACRÉE, *adj.* [*Consecratus, devotus, addictus.*] Dédié. Dévoüé. Sacrifié tout entier. (Autel consacré. Nom consacré à la postérité. Personne consacrée à Dieu.) On dit *une hostie consacrée*, ou *non consacrée.*

Consacré, Consacrée. [*Addictus, mancipatus.*] Ce terme se dit des mots & des phrases particuliéres qui ne sont bonnes qu'en un certain endroit. Ces mots, par exemple, *Incarnation, Visitation*, sont des mots *consacrez. Se dépoüiller du vieil homme;* ces mots sont une phrase *consacrée.*

CONSACRER, *v. a.* [*Sacrare.*] Mettre au rang des Dieux. (On consacroit les Empereurs après leur mort. *Ablanc. Apopht.*)

Consacrer, v. n. [*Consecrare, devovere.*] Dédier. Dévoüer. (Consacrer un Autel, une Eglise à quelque Saint.)

* *Consacrer.* [*Mancipare, destinare, addicere.*] Sacrifier. Donner tout-à-fait. (Consacrer son tems & sa peine à des ingrats. *Abl.*)

* *Consacrer.* [*Immortalitati consecrare, æternare.*] Rendre immortel. (Nous eussions consacré vôtre mémoire à la postérité. *Voit.*)

Consacrer. [*Consecrare.*] Terme d'*Eglise.* Dire les paroles sacramentales. Dire les paroles de la consécration: *Ceci est mon corps & mon sang.* (Le Prêtre consacre. Consacrer une hostie.)

* *Se consacrer, v. r.* [*Se devovere, addicere.*] Se dévoüer. Se donner tout entier, se sacrifier. (Se consacrer au service de Dieu.)

CONSANGUINITÉ, *s. f.* [*Consanguinitas, cognatio.*] Parenté. (Degré de consanguinité.) On apelle au Palais *Fréres consanguins*, ceux qui sont nez du même pére, & on les distingue des *Fréres utérins*, qui ne sont nez que d'une même mére.

Conscrit, *adj.* Les Romains apelloient *Péres conscrits*, les Sénateurs, parce que leurs noms étoient écrits sur le regître ou catalogue des Sénateurs.

Consécrateur, *s. m.* [*Consecrator.*] Celui qui consacre. (Le Consécrateur d'un Evêque doit être acompagné de deux autres Evêques pour le moins. *Fleury.*)

Consécration, *s. f.* [*Christi corporis & sanguinis effectio.*] Terme d'*Eglise.* Partie de la Messe où le Prêtre consacre, & dit ces paroles : *Ceci est mon corps & mon sang.* (Le Prêtre est à la consécration.)

☞ *Consécration des Eglises & des Autels.* On trouve l'origine de cette consécration dans le trentiéme chapitre de l'Exode, *v. 23.* Dieu dit à Moïse : *Prenez des parfums, de la myrrhe la prémiére & la plus excélente, le poids de cinq cens sicles, de cinnanome la moitié*, c'est-à-dire, *le poids de deux cens cinquante sicles, de la canne aromatique ; vous y ajoûterez cinq cens sicles de cassie au poids du Sanctuaire, & une mesure de hin d'huile d'olive : vous ferez de toutes ces choses une huile & une onction sainte, un parfum composé par l'art & l'adresse du Parfumeur : vous en oindrez le tabernacle du témoignage, & l'arche du testament, la table avec ses bases, le chandelier, & tout ce qui sert à son usage, &c.* La *consécration* du Temple que Salomon fit bâtir, a été la plus magnifique qui se soit jamais faite dans l'une & dans l'autre Loi. Salomon sacrifia vingt-deux mille beufs, & six vingt mille moutons : les Prêtres & les Lévites rendirent la fête plus éclatante par leurs chants, & par leurs instrumens : enfin la cérémonie dura pendant sept jours. Voïez *le liv. 2. ch. 7. des Paralipomenes.* L'Histoire Gréque & Romaine est remplie de la dédicace, de la *consécration* des Temples, & des cérémonies que l'on y observoit ; soit par émulation, soit par un sentiment de religion, les prémiéres Eglises des Chrétiens que l'on bâtit après la destruction du Paganisme, furent consacrées au vrai Dieu avec beaucoup de magnificence, de priéres & de cérémonies. Eusébe nous aprend que Constantin dédia l'Eglise qu'il avoit fait construire dans le lieu où il avoit été batisé. Socrate & Sozoméne font mention des dédicaces solennelles que les Empereurs successeurs de Constantin firent en diférens tems : & l'on comprend aisément que dans ces prémiers tems du Christianisme, on n'oublia rien pour rendre les Temples & les Eglises dignes de la grandeur & de la Majesté du Dieu auquel on les consacroit.

Consécutif, Consécutive, *adj.* [*Consequens, subsequens.*] Ce mot se dit des actions qui s'entresuivent immédiatement. (Il lui a donné trois coups consécutifs. Il a étudié trois jours consécutifs.)

Consécutivement, *adv.* [*Continenter.*] Ensuite. Immédiatement après. Ce mot est un peu suranné. (Il entroit d'autres personnes sur le Théatre, ensuite d'autres prenoient leur place, & ainsi consécutivement jusqu'à la fin de la cérémonie. *Le Chevalier de Terlon, Mémoires, 2. part. pag. 369.*)

☞ Conseigneur. C'est ainsi qu'il faut dire, selon Ménage, *tome 2. Observ. ch. 99.* & non pas *Coseigneur.*

Conseil, *s. m.* [*Consilium.*] Avis qu'on donne, ou qu'on demande sur quelque afaire, ou autre chose de conséquence. (Un bon, un salutaire, un sincére, un fidéle conseil. Donner conseil à quelcun. Il lui a donné conseil sur cela. Lorsque les conseils sont bons, on ne doit pas regarder d'où ils viennent. Les diamans ont leur prix, mais un bon conseil n'en a point.) *Aler au conseil.* Il signifie ici, *aler demander conseil à quelcun.* (Le conseil des vieillards doit conduire les jeunes gens. *Proverbe.*

J'ai des *conseils* à vous donner ;
Ce n'est pas le moien de plaire,
Iris, on ne divertit guére,
Quand on ne fait que raisonner.
Pavillon.)

* *Conseil.* [*Consiliarius, suasor, auctor.*] Celui qui conseille. Celui qui donne conseil & qu'on va consulter. (Monsieur un tel est son conseil.)

Conseil. [*Consilium.*] Assemblée & compagnie de Juges pour décider les afaires qui sont contestées entre les parties. (Le Conseil a jugé l'afaire.)

Conseil. [*Cubiculum consilii.*] Lieu où est le *conseil*, où il s'assemble. (Aler au conseil.) Les *Conseils du Roi*, se divisent en *Conseil d'en-haut*, en *Conseil d'Etat* ou de *Finances*, en ceux qu'on apelle *petite* & *grande Direction*, en *Conseil des Dépêches*, & *Conseil des Parties.*

Conseil de Consience. [*Conscientiæ consilium.*] C'est un Conseil particulier où est le Roi, son Confesseur, & quelques autres, & où l'on décide diverses matiéres qui concernent le Clergé ou l'Etat Ecléstiastique.

Conseil de Guerre. [*Consilium militare.*] C'est l'assemblée des principaux Oficiers de l'armée, avec le Général ou Lieutenant-Général. C'est aussi l'assemblée de tous les Oficiers d'un Régiment. (Assembler le Conseil de Guerre.)

Conseil de Commerce. C'est en France une assemblée établie à Paris, par déclaration du Roi, dans laquelle on traite de tout ce qui concerne le Commerce intérieur & extérieur du Roïaume, où l'on examine les Placets & les Mémoires présentez sur cette matiére, & sur celle des Manufactures, soit pour de nouveaux établissemens, ou pour perfectionner ceux qui sont déja faits. On y régle aussi les diférends survenus au sujet du négoce. Treize Députez du Commerce, choisis & envoïez par les principales Villes du Roïaume, assistent à ce *Conseil*, avec ceux que le Roi a pareillement choisis.

Conseil de Ville. [*Consilium Urbanum.*] C'est l'assemblée de plusieurs Conseillers qui assistent le Prévôt des Marchands & Echevins à régler les afaires générales & importantes de la Ville. Ils sont au nombre de vingt, & ils ne se mêlent point de la Police particuliére.

Le Conseil d'en-haut. [*Consilium sanctius, secretius.*] Est celui où préside le Roi, & où se trouvent M. le Chancelier, les Ministres d'Etat, & autres personnes qu'il plaît à Sa Majesté d'y apeller, & que l'on supose consommées dans les afaires qui s'y doivent traiter. Les Arrêts de ce Conseil commencent par ces mots : *Le Roi étant en son Conseil*, pour faire voir la diférence des Arrêts des autres Conseils, qui ne débutent point par ces mots : *Le Roi étant*, & pour marquer la présence de Sa Majesté au Conseil. Les Secrétaires d'Etat expédient les articles du *Conseil d'en-haut.*

Le Conseil d'Etat, ou de *Finances.* [*Consilium de rebus ad regnum, ad ærarium pertinentibus.*] Est celui où se traitent toutes les afaires de

Finances, ou qui ont raport aux Finances; telles que sont les afaires des Fermes & des Gabelles, & même des ofices. Ce Confeil fe tient dans une fale, où il y a une table, au bout de laquelle eft la chaife du Roi. M. le Chancelier préfide à ce Confeil, où fe trouvent le Directeur général des Finances, le Contrôleur général des Finances, les deux Intendans des Finances avec les Confeillers d'Etat, & les Maîtres des Requêtes qui ont quelque afaire à y raporter, les quatre Secrétaires de ce Confeil y fervant par quartier.

Le Confeil. [*Confilium de regendo ærario regium.*] Qu'on apelle *la petite Direction*, fe tient chez le Directeur Général des Finances, où fe rencontrent le Contrôleur général des Finances, les deux Intendans des Finances, quelques Confeillers d'Etat, & les Maîtres des Requêtes, qui ont des afaires à y raporter, & qui y raportent debout & découverts. *La petite Direction*, n'eft qu'un prémier examen des afaires qui font des Finances, ou qui regardent les Finances.

Le Confeil, qu'on apelle *la grande Direction*, fe tient dans la fale du Confeil. Toute la diférence qu'il y a entre *la grande Direction* & le *Confeil d'Etat*, ou de *Finances*, c'eft qu'en *la grande Direction* la chaife du Roi n'y eft pas, que les Maîtres des Requêtes y font affis, & qu'ils y raportent couverts. On traite dans la Direction des afaires de Finances, ou qui ont raport aux Finances, tout comme dans le *Confeil de Finances*, excepté qu'on n'y fait aucune adjudication des Fermes du Roi. Les Arrêts de la grande Direction s'intitulent: *Extraits des Regîtres du Confeil d'Etat du Roi.*

Le Confeil des Dépêches. [*Confilium de rebus ad extera regna pertinentibus.*] Se tient aujourd'hui chez le Roi, ordinairement le Lundi, & autrefois le Vendredi. Il eft compofé de Sa Majefté, de M. le Chancelier, des Miniftres d'Etat, & des quatre Secrétaires d'Etat. Le Roi, le Chancelier, & les trois Miniftres font affis, & les quatre Secrétaires debout. On traite en ce Confeil des afaires étrangéres, du rôle des dons du Roi; & c'eft proprement dans ce Confeil que les Secrétaires d'Etat parlent des afaires de leur Charge. Les autres jours, le Roi tient Confeil avec M. le Chancelier & les trois Miniftres d'Etat, & ils parlent des afaires d'Etat. Il y a auffi un jour en la femaine où le Roi tient Confeil de Finances, auquel affiftent ceux qu'il plaît à Sa Majefté y apeller. Tout ce qui eft émané de ces Confeils, eft dit être émané du *Confeil d'en-haut.*

Le Confeil des Parties. [*Confilium ad dirimenda privatorum diffidia.*] C'eft celui où préfide M. le Chancelier, où affiftent les Confeillers d'Etat affis, & les Maîtres des Requêtes debout derriére les Confeillers d'Etat. La chaife du Roi eft en ce Confeil au bout de la table, & on y traite des afaires des particuliers, comme des caffations d'Arrêts, Evocations, & autres chofes à peu près de cette nature. Il y a quatre Gréfiers de ce Confeil. Les Arrêts de ce Confeil s'intitulent: *Extraits des Regîtres du Confeil Privé du Roi.*

Le Grand Confeil. [*Confilium majus.*] Cour fouveraine, où les Confeillers ne fervent que par femeftre, & qui connoît des apellations de la Prévôté de l'Hôtel, & principalement des bénéfices confiftoriaux, & autres.

Le Confeil en eft pris. [*Conftitutum eft confilium.*] Ces mots fe difent d'une afaire concluë & arrêtée.

* *La nuit porte confeil.* Proverbe. Il fignifie *qu'il faut penfer à une afaire avant que de l'entreprendre.*

Il ne prend confeil que de fa tête. C'eft-à-dire, il ne demande avis à perfonne. Et en ce fens, on difoit *que la mule de Loüis XI. étoit bien forte, & qu'elle portoit le Roi & tout fon Confeil.*

Il a bientôt affemblé fon Confeil. C'eft-à-dire, il eft prompt à prendre fes réfolutions.

A nouvelle afaire, nouveau confeil. On fe fert de ce proverbe, pour répondre à ceux qui prévoient trop de dificulté dans quelque afaire.

Un bon Général doit prendre confeil fur le champ.

☞ *Parler confeil.* Ancienne locution. Joinville raconte qu'étant à la table du Roi, avec Robert de Sorbonne, *l'un auprès de l'autre, & parlions*, dit-il, *confeil l'un à l'autre; quoi voïant le bon Roi, nous reprint, vous faites mal de confeiller cy; parlez haut, afin que vos compagnons ne doutent que vous parlez d'eux en mal, &c.* M. du Cange a obfervé fur cet endroit, que *parler confeil*, & *confeiller*, c'eft parler en fecret, & que cette façon de parler étoit commune en ce tems-là.

CONSEILLER, *f. m.* [*Confiliarius, fuafor, auctor.*] Ce mot en général, veut dire, *celui qui confeille.* (Nul ne peut réfifter aux puiffans, & fur-tout lorfqu'un mauvais Confeiller fe joint à eux.

Ah! tu me rends la vie & le fceptre à la fois,
Un fage *Confeiller* eft le bonheur des Rois.
Corneille, Pompée, act. 2. fc. 4.)

Confeiller, f. m. [*Confiliarius, Senator.*] Oficier de Cour Souveraine, ou de quelque Confeil d'Etat, ou de quelque Jurifdiction fubalterne, comme de Bailliage, ou de Prévôté. (Il veut faire de fon fils un bon Confeiller au Parlement. Être Confeiller d'Etat. Être Confeiller au grand Confeil. Être Confeiller au Bailliage. Être Confeiller en Prévôté, &c.)

Confeiller. [*Suafor, auctor.*] Se dit de toutes perfonnes qui donnent confeil. (Vous êtes un bon Confeiller.

Car chez moi les avis ont de triftes falaires,
Un valet *Confeiller* y fait mal fes afaires.
Moliére.)

Confeiller, v. a. [*Confilium dare, impertiri.*] Donner confeil à quelcun. Donner fes avis à quelcun. (Il eft dangereux de confeiller des Grands. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Confeiller-lai. [*Confiliarus laïcus.*] C'eft un Confeiller laïque ou féculier.

Confeiller-Clerc. [*Confiliarius fecularis.*] C'eft un Confeiller Eccléfiaftique.

Confeiller d'honneur. [*Senator honorarius.*] C'eft un Confeiller extraordinaire, qui dans les compagnies fouveraines précéde les Confeillers ordinaires & les Maîtres des Requêtes.

Confeiller honoraire. C'eft un Confeiller qui a des lettres de Vétéran.

† * *Le Confeiller des graces.* Phrafe burlefque & précieufe; pour dire, *un miroir.*

† * *Le Confeiller muet*, dont les Dames fe fervent. *La Fontaine, Fables, l. 1.* C'eft-à-dire, le miroir.

Confeillers de la Seigneurie. Ce font dix Seigneurs Vénitiens qui repréfentent le Corps de la République de Vénife avec le Dôge.

CONSEILLERE, *f. f.* [*Confiliarii uxor.*] Ce mot fignifie, *femme de Confeiller*, mais il ne fe dit qu'en riant, & quelquefois en converfation; quand on parle férieufement, on dit: *Madame*

est femme de M. le Conseiller tel, ou *c'est la femme d'un Conseiller de la Grand'Chambre, de la prémiére des Requêtes, &c.*

Madame l'Avocate est assez téméraire,
Pour aler du même air que va la *Conseillere.*
Boursaut, Esope.

CONSENS, *s. m.* Terme de *Banquier* & de *Chancellerie Romaine.* Le jour du *consens* est le jour que la désignation d'un bénéfice est admise en Cour de Rome.

CONSENTANT, *part.* [*Consentiens.*] Qui consent.

Consentant, *Consentante*, *adj.* Qui consent. Qui condécend à tout ce qu'on veut. (Je suis consentant de tout. Elle est consentante de faire tout ce qu'on voudra.)

CONSENTEMENT, *s. m.* [*Consensus, consensio.*] Aquiécement. Mouvement de la volonté qui condécend à quelque chose, qui s'acorde à ce qu'on veut. (Donner son consentement à quelcun. Refuser son consentement. Un fils émancipé, quoique mineur, peut se marier sans le consentement de son pére ; mais une fille, & même une veuve qui a moins de vingt-cinq ans, ne peut contracter mariage sans demander le consentement de son pére, de sa mére, ou de ses proches. *Le Maître Plaid. 2.*)

☞ Entre les figures de Rétorique, on met le *consentement*, par lequel on acorde libéralement ce que l'on ne peut refuser, afin d'obtenir ce que l'on demande. Cette figure est souvent malicieuse ; c'est dans cet esprit que M. Despréaux a répondu à ceux qui le blâmoient d'avoir censuré avec trop d'aigreur les vers d'un honnête homme :

Ma Muse en l'ataquant, charitable & discréte,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le Poëte.
Qu'on prise sa candeur & sa civilité ;
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincére,
On le veut, j'y souscris, & suis prêt de me taire :
Mais que pour un modéle on montre ses écrits,
Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits,
Comme Roi des Auteurs, qu'on l'éleve à l'Empire,
Ma bile alors s'échaufe, & je brûle d'écrire.

Ce Sonnet de Des Barreaux, est dans le même genre de figure :

Grand Dieu, tes jugemens sont remplis d'équité ;
Toûjours tu prens plaisir à nous être propice ;
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera sans blesser ta justice.

Oui, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du suplice :
Ton intérêt s'opose à ma félicité,
Et ta clémence même atend que je périsse.

Contente ton desir, puisqu'il t'est glorieux ;
Ofense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux ;
Tonne, frape, il est tems, rends-moi guerre pour guerre ;

J'adore, en périssant, la raison qui t'aigrit :
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de JESUS-CHRIST?

Consentement, en termes de *Médecine*, est la même chose que simpatie.

CONSENTIR, *v. n.* [*Assentire, assentiri.*] Donner son consentement à quelque chose. (Prenez garde de ne consentir jamais au péché.)

☞ Nous consentons à ce qu'on veut ; nous acordons ce qu'on demande. On consent aux choses qui dépendent plus des autres que de soi ; on acorde ce qui dépend plus de soi que des autres. Costar a dit : *Tant de preuves sont superfluës en une vérité si visible & si généralement consentie.* Le P. Bouhours prétend que *consentir* ne peut point être emploïé dans une signification passive.

Consentir, *v. a.* Terme de *Palais.* Acorder. Aquiécer. (Il a consenti mon renvoi. Pour contracter une société, toutes les parties la doivent consentir. *Patru, Plaid. 6.*)

CONSÉQUEMMENT, *adv.* [*Consequenter, juxtà, secundùm.*] D'une maniére qui regarde la juste liaison que des propositions ont les unes avec les autres. (C'est un homme qui se jette toûjours à quartier, & qui ne raisonne jamais conséquemment. *Acad. Franç.*) *Conséquemment*, signifie aussi par une suite raisonnable & naturelle : *Ils ont beaucoup de méchanceté & peu de bonne foi, conséquemment on les déteste.*

CONSÉQUENCE, *s. f.* [*Consecutio, consequentia, consequens.*] Terme de *Logique.* Conclusion de quelque raisonnement. (Une conséquence mal prouvée. Nier une conséquence.)

* *Conséquence.* [*Rerum ordo, series, connexio.*] Tout ce qui résulte de quelque action, ou de quelque autre chose. Tout ce qui arrive après une action faite ; tout ce qui la suit. Raport. Liaison nécessaire d'une chose avec une autre. (C'est une chose de dangereuse conséquence pour l'avenir. *Abl. Arr. l. 1.* Les agrémens du visage & de la taille ne tirent point à conséquence pour ceux de l'esprit.)

* *Conséquence.* [*Res magni momenti, ponderis.*] Importante considération. (Cela est d'une extrême conséquence.)

Sans conséquence. On dit d'un homme qui est en possession de tout dire & de tout faire sans qu'on s'en fâche, que tout ce qu'il fait est *sans conséquence*, qu'on auroit tort de s'en fâcher. On dit des priviléges, des graces qu'on acorde volontairement, que c'est *sans conséquence* pour d'autres, que cela ne doit point *tirer à conséquence.* On dit aussi d'un homme méprisable, dont les discours ne méritent aucune atention, que *c'est un homme sans conséquence.* On le dit encore en matiére de galanterie, d'un homme & d'une femme, que l'âge ou la vertu bien connuë mettent hors de tout soupçon. Un Auteur *sans conséquence*, c'est aujourd'hui le grand nombre.

CONSÉQUENT, *s. m.* [*Consequens.*] Terme de *Rétorique.* Tout ce qui résulte d'une action, d'un événement ou de quelque autre chose. On se sert de *conséquent* pour prouver & pour persuader, &c.

Conséquent, *s. m.* C'est un terme de *Géométrie*, le second terme d'une raison & d'un raport. Dans la raison de trois à quatre, trois est l'antécédant, & quatre est le *conséquent.*

Par conséquent, *conj.* [*Ideò, igitur, itaque.*] C'est pourquoi. Ainsi. (Il a l'ame grande, noble, le cœur & l'esprit bien faits, par conséquent c'est un honnête homme. Si l'on agit bien dans les afaires publiques, on ofensera les hommes ; si l'on y agit mal, on ofensera Dieu, & par conséquent on ne s'en doit point mêler. *Logique de Port-Roïal, 3. part. ch. 15.*)

CONSERVATEUR, *s. m.* [*Conservator.*] Celui qui conserve. Qui protége. Qui défend. Qui regarde. (Il sacrifia à Jupiter sous le titre de Conservateur. *Abl. Arr.* Les Dieux ne sont pas les Conservateurs Romains.)

Conservateur des Priviléges. [*Judex conservator.*] Oficier établi par le Roi, pour avoir soin de maintenir & de garder les priviléges acordez par le Roi aux Universitez, aux Foires, &c.

CONSERVATION, *s. f.* L'action de conserver. Le soin qu'on prend de garder ce qu'on posséde,

(Songer à la conservation de fon bien & de fon honneur.)

Confervation, *f. f.* [*Tribunal ad confervationem jurium focietatis erectum.*] Siége de Jurifdiction établi pour conferver certains priviléges acordez à quelque Communauté. (La Confervation de Lyon.)

CONSERVATRICE, *f. f.* [*Confervatrix.*] Celle qui conferve, qui garde, qui prend foin des chofes qui lui font confiées.

CONSERVE, *f. f.* [*Conferva.*] Terme de *Pharmacie.* Confiture de fleurs, de feüilles, de fruits de femences, de racines, d'écorces, faite avec du fucre ou du miel, pour conferver leur vertu & les rendre plus agréables au goût. Il y a des *conferves liquides*, & des *conferves folides.* Voïez le *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.*

Conferve. [*Fœderatæ naves eundem curfum tenentes.*] Terme de *Mer*, qui fe dit des navires qui vont de compagnie. Ainfi on dit, *Aler de conferve ;* pour dire, *aler enfemble.*

Conferve. Réfervoir où l'on garde l'eau pour la diftribuer par des aqueducs ou canaux. Les Latins nommoient ces réfervoirs, *Caftelia.*

CONSERVER, *v. a.* [*Confervare, cuftodire, tueri.*] Garder avec foin. Maintenir. Avoir foin qu'on ne perde rien de ce qu'on poffede. Prendre garde qu'on ne s'empare point de ce que nous avons. (Conferver fes conquêtes. *Ablancourt.* Quand on facre les Rois de France, ils jurent de maintenir la foi Catholique, & de conferver les priviléges & les libertez de l'Eglife.

----- Et tant que nôtre hiftoire
D'un parfait Magiftrat *confervera* le nom,
Les fiécles à venir aimeront Lamoignon.
Villiers.)

Conferver, en parlant de troupes, eft opofé à licentier. (On conferve les bons Régimens après la paix. On a licentié divers Régimens, mais on en conferve les Oficiers.)

Conferver les terres ; c'eft les garantir de tout dommage.

Conferver fa réputation, fon honneur ; c'eft maintenir l'un & l'autre fans aucune tâche. *Conferver fes droits, fes priviléges ;* c'eft empêcher qu'on n'y donne ateinte.

Se conferver, v. n. [*Servare fe.*] Se garder. Ne fe point gâter. (La viande ne fe conferve pas durant le grand chaud.)

Se conferver, v. r. [*Curare fe.*] Avoir foin de foi. Se choïer. (La peur de mourir l'oblige à fe conferver.)

Se conferver, fignifie auffi *fe bien conduire dans un tems dificile, fe ménager avec fageffe entre plufieurs partis, entre plufieurs perfonnes d'avis diférens, ou ennemies, fans fe mettre mal avec aucun.*

CONSERVES, *f. f.* [*Confpicillum confervandis oculis adhibitum.*] Efpéces de lunettes qui ne groffiffent pas les objets, & dont on fe fert feulement pour fe conferver la vûë. Le mot de *conferves*, en ce fens, eft toûjours pluriel. (Des conferves vertes. De bonnes conferves.)

Conferves, ou *Contre-gardes.* [*Præfidium.*] Terme de *Fortification.* Piéces triangulaires paralléles aux baftions qu'elles couvrent au-delà de la contrefcarpe.

CONSIDENCE, *f. f.* [*Sedimentum.*] Terme de *Phyfique.* Il fignifie l'*abaiffement & l'afaiffement des chofes apuïées les unes fur les autres. Perraut, Effais de Phyfique.* Quand les parties de l'eau qui ont été élevées, s'abaiffent pour revenir à leur niveau, on dit que c'eft par *confidence.*

CONSIDÉRABLE, *adj.* [*Infignis, fpectatus, clarus, illuftris.*] Qui mérite d'être confidéré. Remarquable. (Former un corps confidérable. Il eft confidérable à la Reine par les fervices qu'il lui a rendus. *Mém. de M. de la Rochefoucaut.* Un événement confidérable. Trouver des ocafions confidérables de fervir quelcun.)

CONSIDÉRABLEMENT, *adv.* [*Valdè, maximè.*] D'une maniére confidérable. Fort. Beaucoup. Vifiblement. (Il augmenta confidérablement le prix des monoies. *Maucroix, Schifme, l. 1.*)

CONSIDÉRANT, CONSIDÉRANTE, *adj.* [*Confideratus, prudens, circumfpectus.*] Qui eft circonfpect, qui prend garde à toutes les circonftances, à toutes les bienféances d'une chofe. (Vous êtes bien confidérant. *Acad. Franç.*)

CONSIDÉRATION, *f. f.* [*Confideratio.*] Réflexion de l'efprit fur quelque chofe, ou fur quelque perfonne. (La confidération de fon mérite m'a gagné le cœur. *Scar.* Il n'y a rien dans la nature qui ne mérite une grande confidération.)

Confidération, fignifie auffi *circonfpection, atention dans la conduite.* On dit d'un homme imprudent, qu'il n'a point, ou qu'il a peu de *confidération* dans tout ce qu'il fait. *Acad. Franç.*

* *Confidération.* [*Momentum, pondus.*] Importance. Conféquence. Poids & autorité. (Cela eft d'une grande confidération. Elles fe rendirent avec trente autres Villes de moindre confidération. *Abl. Arr. l. 1. c. 8.* C'eft une autorité qui n'eft pas de petite confidération.) On dit auffi, *C'eft une perfonne de grande confidération ;* pour dire, *qu'on a de l'eftime pour elle, & qu'elle eft en autorité.* On dit d'un homme du commun, ou peu connu, que *c'eft un homme de peu de confidération.* Une chofe de peu de *confidération*, eft une chofe de peu de valeur.

* *Confidération.* [*Exiftimatio, reverentia, ratio, refpectus.*] Egard. Sentimens de refpect qu'on a pour des gens. Sentimens d'eftime. Certains motifs, certaines raifons qu'on a pour faire, ou ne pas faire. (N'avoir aucune confidération pour les gens. *Voit. l. 23.* Puifqu'elle n'a pas eu de confidération pour nous, nous ne fommes pas obligez d'en avoir pour elle. *Le Comte de Buffi.* Diverfes confidérations l'obligent à changer de conduite. Je fuis engagé dans cette afaire par des confidérations d'honneur, d'intérêt, d'amitié, de parenté, &c. C'eft à vôtre confidération que j'ai fait telle chofe, que j'ai parlé de telle chofe ou de telle maniére. C'eft à ma confidération qu'on lui a acordé telle grace, tel emploi.) *Mettre en confidération. Faire en confidération ;* c'eft-à-dire, avoir égard.

CONSIDÉRER, *v. a.* [*Confiderare, contemplari, fpeculari, perpendere, ponderare.*] Regarder avec atention. Contempler. Faire réflexion fur quelque perfonne, ou fur quelque chofe. (On tremble quand on confidére qu'il faut mourir & rendre un compte exact de fes actions.)

Confidérer. [*Æftimare, magni facere.*] Avoir des fentimens d'eftime & de refpect pour une perfonne. Avoir de la confidération pour quelcun. (On confidére les gens pour leurs bonnes qualitez, & non pas pour leur naiffance. On ne confidére guére la vertu dans ce fiécle de fer. *Scar.*)

Confidérer, fignifie auffi *avoir égard.* (Si on confidéroit plus fon mérite, fes fervices, il feroit plus avancé. On confidére moins le mérite que la faveur.)

CONSIENCE, (CONSCIENCE,) *s. f.* [*Conscientia.*] Connoissance qu'on a de soi-même, & que dicte la droite raison, dont les lumiéres nous font connoître ce que nous faisons de bien ou de mal. Intérieur éclairé par les lumiéres de la droite raison, qui est nôtre Juge. La *consience* n'est pas cependant toûjours une lumiére intérieure, puisqu'il y a des *consiences* erronées. La *consience*, est la raison elle-même, considérée comme instruite de la régle que nous devons suivre, ou de la loi naturelle; & jugeant de la moralité de nos propres actions & de l'obligation où nous sommes à cet égard, en les comparant avec cette régle, conformément aux idées que nous en avons. (Chacun se fait malheureusement une consience au gré de ses passions. Rien n'est plus dangereux qu'une fausse consience. Une consience tranquille & pure, est le plus grand des biens. Avoir des remords de consience. Gouverner les consiences. Troubler les consiences. Parler contre sa consience. Tourner & bouleverser les consiences. Pénétrer dans les consiences. Nôtre consience rend témoignage contre nous-mêmes. Trouver une chose permise en consience.) *Avoir la consience large;* c'est-à-dire, ne pas écouter la raison qui nous dit que nous faisons mal. N'avoir nul scrupule de mal faire.

(Selon divers besoins il est une sience,
D'étendre les liens de nôtre *consience*,
Et de rectifier le mal de l'action,
Avec la pureté de nôtre intention.
C'est Tartufe qui parle, dans Moliére.

Jadis un Politique homme d'expérience,
Répétoit fréquemment ces mots qu'il aprouvoit:
Croïons que tout le monde a de la *consience*,
Agissons comme si personne n'en avoit.
Poëte Anonime.)

Consience. [*Religio*, *scrupulus.*] Scrupule & dificulté qu'on sent à faire ou dire quelque chose, parce que la raison & le bon sens y sont contraires. (Je fais consience de la regréter. *Voit. l. 71.*)

En consience. [*Sincerè, ingenuè, verè.*] En vérité. A n'en point mentir. Selon la connoissance intérieure qu'on a d'une chose. (En consience, mon Pére, êtes-vous dans ce sentiment?) On dit dans le Commerce, *vendre en consience;* pour dire, *vendre sans surfaire, sans obliger l'acheteur de marchander.*

☞ *Mettre sur la consience.* On dit familiérement, *mettre un verre de vin sur la consience.*

CONSIENTIEUX, CONSIENTIEUSE, (CONSCIENTIEUX,) *adj.* [*Justus*, *integer*, *religiosus.*] Qui a de la consience. Qui a la droite raison, & qui la suit. Qui ne voudroit point faire de tort à personne. (Pour un Marchand, il est aussi consientieux qu'on le peut être. C'est un femme de probité & de religion, elle est fort consientieuse.)

CONSIENTIEUSEMENT, *adverbe.* (CONSCIENTIEUSEMENT.) [*Sincerè*, *religiosè*, *ex animo.*] En sûreté de consience. (Je ne sai si l'on n'auroit pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportez, que de se sentir consientieusement poignarder par des gens dévots. Agir consientieusement.)

CONSIGE, ou CONSIVE. A Lyon, le *Livre de Consige*, est celui sur lequel le Maître des Coches consigne & enregître les bales, balots & paquets de marchandises dont il se charge, pour en faire la voiture. En Provence, le *Consige*, est le regître où les Commis & Receveurs des Bureaux, marquent les sommes qu'un Marchand ou Voiturier leur consignent ou déposent, pour sûreté que les marchandises déclarées, auront été conduites à leur destination. Dans les mêmes Bureaux, *Consige*, signifie aussi *la somme que l'on consigne pour caution. Savary.*

CONSIGNATAIRE, *s. m.* [*Sequester, depositarius.*] Terme de *Pratique.* Dépositaire d'une somme consignée.

CONSIGNATION, *s. f.* [*Depositio*, *depositum.*] Dépôt qu'on met entre les mains d'une personne commise par Justice pour cela, ou d'une personne dont on convient de part & d'autre, pour recevoir ce que l'on consigne.

Le Greffe des *Consignations* est un goufre ou une mer qui reçoit les eaux de tous les fleuves, & qui ne les rend pas. *La Bruyére.*

CONSIGNE. Ce mot a deux significations: dans la prémiére, il est féminin, & signifie *le détail qu'on a à faire à un poste.* Ainsi un Oficier, un Sergent, un Caporal, une Sentinelle, donnent la *consigne* à ceux qui les retirent de garde, ou de faction. Il y a deux sortes de *consignes;* les générales, que les Sentinelles doivent toûjours observer dans quelque poste qu'elles soient. Les particuliéres, qui sont celles qu'on doit observer selon le poste où l'on est en faction. (Catilina lui-même, armé d'un esponton, donnoit la consigne aux Factionnaires, qu'il plaçoit dans les postes les plus favorables pour l'embrasement de la Ville, &c. *Histoire de la Conjuration de Catilina, pag. 159.*) Dans les Villes de guerre bien réglées, on tient aux postes des gens à qui on donne le nom de *Consigne*, & dont le soin est d'écrire le nom des étrangers qui entrent ou sortent. Dans la deuxiéme signification, *consigne* est masculin, & signifie *un habitant de Ville de guerre*, païé par le Roi, & baraqué dans la demi-lune, qui ouvre les postes de cette Ville, afin d'arrêter ceux qui entrent, & s'informer quels ils sont & où ils vont, afin d'en rendre compte au Commandant de la place. *Dictionn. Militaire, t. 1. pag. 309 & 310.*

CONSIGNER, *v. a.* [*Consignare*, *deponere.*] Mettre quelque chose qu'on a consigné entre les mains du Receveur des consignations, ou entre celles d'une autre personne commise pour cela, ou bien entre les mains d'un particulier dont on convient. (Consigner de l'argent au Gréfe. Consigner de l'argent entre les mains d'un Notaire, ou d'un ami.)

Consigner, signifie aussi dans le *Commerce*, la même chose que *remettre* & *adresser. Consigner des marchandises; consigner un vaisseau à un Marchand;* c'est les lui adresser.

Consigner en papier; c'est donner un billet portant obligation de la somme qu'on doit *consigner.*

CONSISTENCE, (CONSISTANCE,) *s. f.* [*Stabilitas*, *firmitas*, *firmitudo*, *status.*] Maniére ou état, auquel une chose est, ou subsiste. (Je n'examine point quelle fut la consistence de la Monarchie sous François prémier. *Patru, Plaidoïé 4.* Les afaires de Rome sembloient avoir pris quelque consistence. *Talemant, Plutarq. t. 5.*)

Consistence. [*Perfectionis gradus.*] Ce mot se dit en parlant de l'âge des personnes, & signifie *certain tems de la vie, où l'homme demeure quelques années dans sa vigueur, sans décliner visiblement.* (Être dans l'âge de consistence.)

† *Consistence.*

† *Consistence.* [*Status, gradus.*] Ce mot, en parlant des personnes, & joint avec une épitéte, signifie *la maniére dont on se porte, bonne ou mauvaise;* mais il semble un peu vieux, & bas en ce sens. (Je n'étois pas en trop bonne consistence. *Voit. l. 20.*) Au figuré, on dit d'un homme qui manque de fermeté, qui change aisément de vûës, de desseins, de résolutions, *C'est un esprit sans consistence.*

Consistence, se dit aussi de plusieurs choses qui n'ont pas encore aquis toute la solidité qu'elles doivent ou qu'elles peuvent avoir. Le même mot se dit, 1°. d'un terrain sablonneux, marécageux, dont les parties se séparent facilement : *Ce terrain n'a point de consistence.* 2°. Pour signifier ce qu'une terre contient dans son étenduë, tant pour le sol de la terre, que pour les droits qui y apartiennent. On demande l'état de la *consistence* d'une terre, avant de l'acheter.

Consistence. [*Firmitas, firmitudo.*] Terme d'*Apoticaire.* Liaison de quelque chose de liquide par le moïen du feu. Ainsi on dit, *sucre cuit en consistence. Donner la consistence au sirop.*

CONSISTER, *v. n.* [*Consistere, contineri, stare, situm esse.*] Être. Être tout-à-fait. Ne tendre qu'à. (La Loi de Jesus-Christ consiste à aimer Dieu, & son prochain comme soi-même. Je me persuade que tout mon bonheur consiste à la voir seulement. *Gomb.* Nôtre méthode de diriger l'intention, consiste à se proposer pour fin de ses actions un objet permis. La pureté du langage & du stile consiste aux mots, aux phrases, aux particules, & en la sintaxe. La félicité consiste à être libre.)

CONSISTOIRE, *s. m.* [*Sacrum Pontificis concilium.*] Assemblée du Pape & des Cardinaux, pour les afaires de l'Eglise. (Le Pape est le Président de ce Consistoire, & les Cardinaux en sont les Sénateurs.)

Consistoire. [*Calvinistarum concilium.*] Assemblée des Ministres & des Anciens, pour les afaires & pour la police des Eglises des Gens de la Religion Protestante.

(Tant & tant fut ce discours répété,
Qu'enfin Satan dit en plein *Consistoire,*
Si ces gens-ci disent la vérité,
Il est aisé d'augmenter nôtre gloire.
La Fontaine.)

CONSISTORIAL, CONSISTORIALE, *adj.* [*Quod ad sacrum Pontificis concilium pertinet.*] Ce mot se dit en parlant de *Bénéfices*, & veut dire : *le Bénéfice que le Pape publie au Consistoire;* mais en France, on apelle *Bénéfice consistorial*, celui dont le Roi a la nomination. (Il demanda un indult pour les bénéfices consistoriaux de la Bresse. *Patru, Plaid. 14.*) Le mot *consistorial*, se dit aussi de tout ce qui apartient à un *Consistoire.* On dit, *Jugement consistorial. Afaire consistoriale. Débats consistoriaux, &c.*

CONSISTORIALEMENT, *adv.* [*Ex formula Pontificis conventus.*] En Consistoire. Cela a été résolu consistorialement.)

CONSOLABLE, *adj.* [*Consolabilis.*] Ce mot se dit de la personne afligée & de sa douleur, & signifie, *qui peut être consolé. Vaug. Rem.* (Elle n'est pas consolable de la mort de son mari.) Il faut dire, *Elle est inconsolable.*

CONSOLANT, CONSOLANTE, *adj.* [*Consolans.*] Qui sert à consoler. (Un héritage avantageux est un reméde consolant.)

CONSOLATEUR, *s. m.* [*Consolator.*] Ce mot ne se dit ordinairement qu'en terme de *Piété.* Il veut dire *celui qui console.* (Jesus-Christ est le Consolateur des afligez. Jesus-Christ est l'esprit Consolateur.)

CONSOLATION, *s. f.* [*Consolatio, solatium.*] Adoucissement d'afliction. Modération de douleur. Paroles civiles, honnêtes & obligeantes qu'on emploie pour consoler une personne. (Recevoir la consolation. *Voit. l. 33.* A un si grand malheur que le mien ; il ne faloit pas une moindre consolation que celle que vous m'avez donnée. *Voit. l. 32.* Ce fût un grand bonheur pour moi de recevoir tant de consolation. *Voit. l. 20.*)

Consolation, se dit quelquefois de la personne ou de la chose qui console. (Son innocence est toute sa consolation. Dieu est toute la consolation du juste persécuté.)

Consolation, signifie aussi *sujet de satisfaction, de joie.* (La bonne conduite de ce jeune homme est une grande consolation pour sa famille.)

CONSOLATOIRE, *adj.* Consolant. (Épître consolatoire. Discours consolatoire.) Ce mot vieillit.

CONSOLATRICE, *s. f.* [*Consolatrix.*] Celle qui console. On le dit principalement en des matiéres de *Piété.* On dit, *la sainte Vierge est la Consolatrice des afligez.*

CONSOLE, *s. f.* [*Protyris.*] Terme d'*Architecture.* C'est un membre d'Architecture qui est en saillie, & qui se met aux deux côtez de la porte ïonique, pour soûtenir la corniche qui est au-dessus. (Les consoles à droit & à gauche décendoient jusqu'au bas du chambranle. *Vitr. 2. part. ch. 1.*)

☞ On les apelle aussi *rouleaux* ou *mutules*, selon leur forme. Il y en a qui sont striées ou canelées : d'autres en forme de cartouches, & d'autres qui ont des gouttes, & qui sont en forme de triglyphes.

CONSOLER, *v. a.* [*Solari, consolari.*] Donner de la consolation à quelcun. (Consoler quelcun de quelque chose. *Voit. l. 35.*

Iris, me consoloit de tout,
Et rien ne me *console* d'elle.
La Sabl.

On se peut assûrer
Qu'amour est équitable, & qu'enfin il *console*
Ceux qu'il a fait pleurer.
Malherbe Poës. l. 5.)

Se consoler, v. r. [*Dolorem suum levare.*] N'être plus tant dans l'afliction. N'être pas tout-à-fait si fâché. (Elle s'est aisément consolée de la mort de son vieux mari. *Scar.* Il ne se peut consoler de ne plus oüir une personne qui raisonne si parfaitement. *Voit. l. 8.* Quelque déplaisir que je puisse avoir, j'en serois bientôt consolé par le soin que vous prendriez de moi. *Voit. l. 16.* Je vous assûre que vôtre afliction me touche à un point, que j'aurois besoin qu'on m'en consolât. *Bussi Rabutin.*)

CONSOLIDANT, CONSOLIDANTE, *adj. & subst.* On apelle *Remédes consolidans*, ceux qui réunissent les plaies & en procurent la cicatrice. On dit aussi *un consolidant, des consolidans.*

CONSOLIDATION, *s. f.* [*Conglutinatio, cicatrix.*] Terme de *Médecine*, qui se dit de la réunion des lévres d'une plaie, quand elle commence à se cicatriser. C'est aussi en *Jurisprudence*, la réunion de l'usufruit à la propriété que l'on avoit déja d'un héritage, ce qui arrive par la mort de l'usufruitier.

Consolide, *s. f.* Du Latin *consolida.* Plante médécinale, qu'on apelle *consoûde* ou *consive.* Il y en a de trois sortes, la *grande* ou *oreille d'âne*, la *petite*, & la *roiale.*

Consolider, *v. a.* [*Consolidare, solidescere, solidari.*] Terme de *Chirurgie*, qui se dit en parlant de plaie, & veut dire, *réunir.* (Consolider une plaie.)

Consolider, signifie aussi *afermir.* (Consolider un Traité. Consolider une union.)

Consolider l'usufruit à la propriété. Terme de *Palais.* C'est réunir l'usufruit à la propriété.

Consommateur, *s. m.* [*Perfector.*] Terme de *Théologie*, qui ne se dit qu'en certaines phrases consacrées. (Jettant les yeux sur Jesus, comme sur l'Auteur & le Consommateur de la foi. *Nouv. Testam.*)

Consommation, *s. f.* [*Consumptio.*] Dissipation ou emploi de ce qui se consume, s'anéantit, se finit & se détruit. (Je crains la consommation des denrées. Les troupes soufriront après la consommation des denrées.)

Consommation, *s. f.* Terme d'*Artillerie.* C'est tout ce qui se consume dans une place, ou tout ce qu'on en tire pour envoïer ailleurs.

Consommation, *s. f.* [*Perfectio, absolutio, consummatio.*] Acomplissement. Fin. (Il n'y a point eu de consommation de mariage. *Le Maît.* Seigneur, vôtre maison subsistera jusques à la consommation des siécles. *Pseaume XCIII.*)

Consommé, *s. m.* [*Succus ex decoctis carnibus expressus.*] Boüillon qui est fait de viandes délicates & nourrissantes, telles que sont le veau, le mouton, le chapon; & qu'on donne aux malades pour les nourrir un peu. (Faire de bons consommez. C'est un heureux Directeur, il reçoit chaque jour un consommé de quelqu'une de ses pénitentes.)

Consommé, *Consommée*, *adj.* [*Perfectus*, *consummatus.*] Acompli. (Mariage consommé. Vertu consommée. *Vaugel. Rem.*)

Consommer, *v. a.* [*Perficere, absolvere, consummare.*] Acomplir. Achever. Mettre dans sa derniére perfection. (Consommer un mariage. *Vaug. Rem.*)

Consommer, *v. a.* [*Consumere, absumere, effundere.*] User, dissiper des denrées, des provisions, & autres choses nécessaires à la vie.

Consommer, *v. n.* On dit, *faire consommer de la viande*; c'est-à-dire, la faire cuire tellement que tout le suc soit dans le boüillon.

Consommer, *v. a.* Terme de *Jurisprudence.* Consommer son droit, c'est lorsque le droit qu'on a à quelque chose a eu son éfet. Le Collateur d'un bénéfice a consommé son droit, lorsqu'il a fait la nomination de quelcun.

Consomption, *s. f.* Ce mot vient du Latin *consumptio.* Il signifie la même chose que *consommation*, & se dit des mêmes choses. (Il se fait une grande consomption de vivres dans cette place. Il se fait une grande consomption de bois dans les verreries.) L'usage est pour *Consommation.*

* *Consomption.* Terme de *Médecin.* Ce mot se dit d'une certaine maladie de langueur, pendant laquelle tout l'humide radical se desséche jusqu'à ce que l'on meure.

Consonance, (Consonnance,) *s. f.* [*Convenientia*, *consonantia.*] Ce mot se dit en parlant de musique & des instrumens de musique. Il signifie *la convenance de deux sons qui se mêlent avec une certaine proportion, ensorte qu'ils font un acord agréable à l'oreille.* (L'Unisson, l'Octave, la Quinte, la Quarte, &c. sont des consonances. Chaque touche principale du clavier doit faire sa consonance juste. *Mers. l. 4.*) Toutes les *consonances* consistent dans les intervales de Tierce, de Quarte, de Quinte & de Sixte, d'où l'on dit: *Progression consonantes*, pour donner à entendre, que le chant doit procéder par l'un de ces intervales. Il y a des *consonances dissonantes.* Les *consonances*, sont l'ouvrage de la nature, puisqu'elles résultent des sons formez naturellement par la résonance du corps sonore. Ces sons sont la Tierce & la Quinte. Ces deux intervales compassez au son fondamental, ou à son Octave à l'aigu, donnent tous les intervales consonans que l'on vient de nommer. Les dissonances au contraire sont l'ouvrage de l'art, puisqu'elles consistent en un ou deux sons ajoûtez à l'acord consonant que la nature nous donne.

Consonance. [*Consonantia, similiter desinens.*] Ce mot se dit en parlant de stile & de langage, & veut dire, *mots qui ont un raport de son à la fin; mots qui font une maniére de méchante rime.* (Il faut lorsqu'on écrit se garder des consonances de mots.) Par exemple, *soleil* & *mortel* font une espéce de *consonance* qu'on doit éviter. *Vaug. Rem.*

☞ Rien n'est plus désagréable que la rencontre de deux *consonances.* L'Auteur des doutes en raporte ces exemples: *On méprise l'or alors: De grands ruisseaux d'eaux: Un Prince du Sang sans expérience.* C'est pour éviter la cacophonie qui naît de la rencontre de deux *consonances*, que nous disons, *mon ame*, *mon envie*, *mon amie*, *&c.*

* Consonant, Consonante, (Consonnant,) *adj.* [*Conveniens, consonans.*] Ce mot se dit au masculin, en parlant de tous; & il signifie *qui a de la consonance.* (Il y a des tons consonans, & d'autres qui sont dissonans.)

Consonne, *s. f.* [*Consonans.*] Terme de *Grammaire.* Lettre qui n'a nul son sans le secours de quelque voïelle. Il y a des gens qui apellent cette sorte de lettres, *consonantes.*

Consort, *s. m.* [*Consors, socius.*] Terme de *Palais.* Gens qui sont dans la même cause, dans le même état, dans la même afaire. (Je parle contre Pierre de Bourget & consors. *Patru, Plaid. 3.*)

☞ Le mot *consort*, est tout Latin. *Sors*, a été sinonime avec *hæreditas*; ainsi on apelloit *consors*, les cohéritiers, comme on peut le prouver par la disposition de la Loi 31. sur la fin, *ff. de excusat. tutor.* & par cette ancienne inscription: Quintus Domitius Heres consorti suo bene merito fecit, et sibi posterisque suis. Ainsi on a apellé *consortes*, ceux qui sont intéressez dans une même afaire.

Consoude, *s. f.* Nom qu'on a donné à plusieurs sortes de plantes, parce qu'elles sont propres pour consolider les plaies.

Conspirateur, *s. m.* [*Conjuratus.*] Il signifie, *qui a conspiré.* L'Académie Françoise admet ce terme.

(Non, jamais d'assassins, ni de *Conspirateurs*,
N'ataqueront le cours d'une si belle vie.
Corneille, Cinna, act. 5. sc. 3.)

Conspiration, *s. f.* [*Conspiratio, conjuratio.*] Union de plusieurs personnes pour exécuter quelque chose contre quelque Etat, contre quelque Grand, ou même contre quelques particuliers. (Faire une conspiration contre un

Souverain. Découvrir une conspiration. Les méchans forment des conspirations contre les gens de bien. Les ignorans font quelquefois des conspirations contre les gens habiles.)

CONSPIRÉ, *s. m.* [*Conjuratus.*] Il signifie la même chose que *Conspirateur*, celui qui a *conspiré*. Quelques-uns préférent *conspiré*, & cependant on ne s'en sert pas librement. (Les conspirez ont été découverts, & si on les atrape, ils seront pendus.)

CONSPIRER, *v. a.* [*Conspirare, conjurare.*] S'unir de concert pour perdre quelque personne, quelque Grand, ou quelque Etat. Jurer la perte de quelcun, ou de quelque Etat, de quelque Roïaume, &c. (Ils ont conspiré contre leur patrie.)

Conspirer, v. n. Ce mot se dit en parlant des moïens qui peuvent faciliter le succès de quelque dessein. (Toutes choses conspirent à son avancement.)

CONSTANCE, *s. f.* [*Constantia, animi firmitas.*] Persévérance dans le bien. Vertu qui oblige à demeurer ferme dans les bonnes résolutions qu'on a prises. (Avoir de la constance. S'armer de constance.

> Je vous promets ici que vous verrez en moi
> Un exemple éternel de *constance* & de foi.
> *La Suze, Poësies.*)

Constance, s. f. [*Constantia.*] Nom de femme.

CONSTANMENT, (CONSTAMMENT,) *adv.* [*Constanter.*] Avec constance. Avec persévérance. (Aimer constanment.)

Constanment, adv. [*Certissimè, indubitanter.*] Certainement. (Il est constanment vrai que le tout est plus grand que sa partie.)

CONSTANT, CONSTANTE, *adj.* [*Constans, fortis, stabilis, perpetuus.*] Ce mot se dit de l'humeur & de l'esprit. Il signifie *qui a de la persévérance, qui a de la fermeté, qui n'est pas léger.* (C'est un homme fort constant.)

* *Constant, Constante.* [*Certus, indubius.*] Ce mot se dit des choses, & il signifie, *qui est certain. Sûr.* (C'est une chose constante parmi les Philosophes, que le néant n'a nulle propriété. Rien n'est si constant que la mort.)

Constant, se dit aussi figurément des choses qui demeurent toûjours, ou long-tems en même état. On dit, *Etat constant. Fortune constante. Il n'y a rien de constant dans ce monde.*

CONSTELLATION, *s. f.* [*Signum cœleste.*] Signe céleste composé de quelques étoiles proche les unes des autres. (Il y a douze principales constellations qu'on apelle les maisons du soleil, à cause que le soleil les parcourt toutes dans un an.)

* *Constellation.* [*Sydus.*] Influence. Étoile. (Être né sous une heureuse constellation. *Voit. l. 5.*)

CONSTELLÉ, CONSTELLÉE, *adj.* Qui est fait sous certaine constellation. (Anneau constellé. Pierre constellée.)

* CONSTER, *v. n.* [*Constare.*] Il vient du Latin, & n'est purement que de *Palais.* (Il conste que...) Aujourd'hui, on dit plûtôt, *il est constant, il est certain que....*

CONSTERNATION, *s. f.* [*Consternatio, pavor.*] Abatement & acablement de cœur qui rend morne, triste, abatu, & qui vient de quelque malheur. (Cet acident mit la consternation dans l'armée. La perte d'une bataille met tout un païs dans une grande consternation.)

Consterner, v. a. [*Consternare.*] Mettre dans la consternation. Jetter dans la consternation. (Il est fort consterné. La nouvelle de la mort d'un tel l'a fort consterné.)

CONSTIPATION, *s. f.* [*Alvus adstricta, alvi suppressio.*] Dureté de ventre. Dificulté à le décharger. (Les lavemens sont les remédes à la constipation.)

* CONSTIPÉ, *s. m.* [*Tristis, morosus, tetricus.*] Au figuré, *triste, chagrin, inquiet.* (Il a la mine d'un constipé. *Abl. Apopht.*)

Constipé, Constipée, adj. [*Cui est alvus adstricta.*] Qui n'a pas le ventre libre. (Il est constipé; elle est constipée.)

CONSTIPER, *v. a.* [*Alvum adstringere.*] Resserrer le ventre. (Les néfles constipent.

> Je suis de mon amour pressé cruellement,
> Mon esprit s'en altére, & mon corps *s'en constipe.*
> *Scar. D. Japhet, a. 3. sc. 4.*)

CONSTITUANT, *s. m.* [*Constituens.*] Terme de *Pratique.* Celui qui constituë & établit. (Le Constituant donne pouvoir. La Dame Constituante se réserve, &c.)

CONSTITUÉ, CONSTITUÉE, *adj.* [*Constitutus, institutus.*] Etabli. Mis. (Personne constituée en dignité. *Vaug. Rem.* Une rente constituée.)

Constitué, Constituée, se dit aussi de la compléxion d'une personne, de la conformation intérieure de son corps. (Cet homme est bien ou mal constitué. Cette fille est bien ou mal constituée. Rente constituée.)

CONSTITUER, *v. a.* [*Constituere, instituere.*] Etablir. Mettre. (Constituer une personne en dignité. *Abl.* Il a constitué un tel son Procureur. Constituer de l'argent en rente.)

Constituer. Terme de *Physique.* Faire consister. Assembler des parties pour en *constituer* en tout. (Le mêlange des élémens constituë tous les corps.)

Se constituer, v. r. [*Constituere se.*] Se mettre. S'établir. (Il s'est lui-même constitué juge de l'afaire.)

CONSTITUT. Terme de *Palais*, qui ne se dit guéres que quand on parle d'un *Constitut de précaire*, lorsqu'un Donateur abandonne la propriété de ses biens en se réservant l'usufruit.

CONSTITUTION, *s. f.* [*Dispositio, compositio.*] Etat. Disposition. (La constitution du corps. La constitution du Ciel. *Vaug.* Être de bonne ou de mauvaise constitution.)

Constitution, s. f. [*Constitutio, decretum.*] Loix. Ordonnances. (Les Constitutions des Papes. Les Constitutions de Justinien.)

☞ Le terme *Constitution* est générique. Les Loix des Empereurs ont été apellées *Constitutions*, & l'on donne ce titre aux décisions de nos Papes, qui ne faisoient jamais de loix nouvelles, qu'après avoir assemblé les Evêques & les principaux Eclésiastiques qui se trouvoient dans Rome, ou aux environs, selon le témoignage de *Facundus Hermianensis, liv. 12. c. 3.* Il est vrai que dans des cas particuliers, les Papes consultez répondoient, par lettres que l'on a apellées *Décrétales*, aux questions qu'on leur proposoit.

Constitution. [*Constitutio.*] Terme de *Religieux* & de *Religieuse.* Réglement. Statut. (Les Constitutions portent telle chose.)

Constitution. [*Pecuniæ in prædio collocatæ annua pensio.*] L'établissement d'une rente annuelle.

(Mettre de l'argent en constitution. Avoir de bonnes constitutions.)

Constitution, *f. f.* [*Ordo*, *dispositio*, *constitutio.*] Maniére dont une chose est faite. La composition d'une chose. (La constitution de nos Opéra ne sauroit guére être plus défectueuse. *S. Evremont*, *Œuvres*, *in-4°. pag. 500. & 508.*)

CONSTRICTION, *f. f.* [*Constrictio.*] Terme *Dogmatique*. Action par laquelle une chose se lie, se serre, se rétrecit. (La condensation se fait par la constriction des parties, & le resserrement des pores. *Dictionnaire de l'Académie.*)

CONSTRUCTION, *f. f.* [*Constructio.*] Action par laquelle on construit quelque sorte de bâtiment que ce soit d'Architecture, civile, militaire ou navale. (Songer à la construction des navires. Une construction belle & hardie de quelque Eglise, ou de quelque Palais.)

* *Construction.* [*Verborum structura.*] Arrangement de mots selon l'ordre de la sintaxe. (Faire la construction des mots. La construction des mots doit être claire, nette, aisée & naturelle. Une construction louche.)

CONSTRUIRE, *v. a.* [*Construere.*] Il signifie *bâtir quelque édifice. Faire quelque bâtiment. Je construis, nous construisons. Je construisis. J'ai construit. Je construirai, construi, qu'il construise, &c.* (Construire une maison, un palais. Il faut emploïer beaucoup de tems à construire des ponts pour le passage de l'armée. *Abl. Tac.* On a commencé à construire des édifices long-tems avant le déluge. *Félibien*, *Vie des Architect.* Construire un vaisseau.)

* *Construire.* Terme de *Grammaire.* [*Verba ordinare.*] Ranger selon l'ordre de la sintaxe. (Aprendre à construire les mots, les uns avec les autres.) On dit aussi, *Construire un Poëme ;* c'est-à-dire, arranger, disposer toutes les parties d'un Poëme.

Construire. [*Munire.*] Terme de *Géométrie* & d'*Astrologie.* (Construire une figure : construire un problême avant que de le démontrer.)

CONSUBSTANTIALITÉ, *f. f.* [*Consubstantialitas.*] On prononce *consubstancialité.* C'est un terme de *Théologie*, qui signifie, *l'état ou la maniére d'être une même substance.* (Quand l'Eglise a combatu les Ariens, elle les a acusez de nier la consubstantialité du Fils avec le Pére. Admettre la consubstantialité entre le Pére & le Fils. Saint Athanase, fut un zélé défenseur de la consubstantialité du Verbe. *Hermant*, *Vie de Saint Athanase.*)

CONSUBSTANTIEL, *adj.* [*Consubstantialis.*] Terme de *Théologie.* Coëssentiel. Qui est de même substance. Le Concile de Nicée s'est servi de ce mot *consubstantiel*, pour signifier que le Fils de Dieu est d'une même essence ou d'une même substance que Dieu le Pére.

CONSUBSTANTIELLEMENT, *adverbe.* [*Consubstantialiter.*] D'une maniére consubstantielle.

CONSUL, *f. m.* En Latin *Consul.* Souverain Magistrat du tems de la République Romaine. (Cicéron étoit un très-vigilant Consul. Auguste César se fit élire Consul par la force des armes.) La dignité de *Consul* étoit le comble de l'honneur auquel un citoïen pouvoit prétendre. On en créa deux après le banissement des Tarquins, à qui l'on remit le pouvoir dont les Rois avoient été dépoüillez ; & pour les distinguer des autres Magistrats, on leur acorda diférens honneurs qui servoient autant à inspirer de la crainte que du respect : ils marchoient en public, environnez de faisseaux avec la hache, qui marquoient le pouvoir qu'ils avoient sur la vie & sur les biens des citoïens. Plutarque raconte que Publicola voulant, selon son génie populaire, adoucir la fierté & la ménace des faisseaux, en fit ôter la hache, & lorsque le peuple étoit assemblé, il les faisoit mettre à terre, comme un hommage qu'il rendoit à son Souverain. Leur robe étoit magnifique, on l'apelloit *toga trabeata*, *palmata*, *toga picta.* Claudien en a fait une ample description dans son Panégyrique du quatriéme Consulat d'Honorius. Ils siégeoient sur un siége distinct & particulier, que l'on apelloit *sella curulis.* Les anciens Comtes portoient aussi le nom de *Consuls.* Catel, dans son Histoire des Comtes de Toulouse, *liv. 1. ch. 3.* a raporté plusieurs actes qui établissent cette remarque.

Consul. Ce mot signifie *Echevin*, mais en ce sens, il n'a guére de cours que dans la Provence & le Languedoc. (On a fait un tel Consul.)

Consul. Juge à Paris qui connoît des diférens entre Marchands, & dont la charge ne dure qu'un an. (Assigner quelcun devant les Consuls.)

Consul. C'est un Agent considérable qu'un Prince, ou une République, mettent en quelques païs éloignez, & particuliérement en des Villes où il y a des ports de mer, pour avoir soin des afaires du Prince, de la République, & des Marchands de la nation dont il est. (Il y a des Consuls François dans toutes les échelles du Levant, à Smirne, à Alep, à Alexandrie, &c. On a établi un Consul à Gênes. C'est du Consul qu'on prend des atestations de tout ce qui s'est passé sur mer & entre les Marchands dans les lieux, pour lesquels il est établi.) Selon l'Ordonnance maritime de 1681, le Consul doit avoir trente ans. La commission doit être enrégîtrée dans la Chancélerie du Consulat, & dans la Chambre du Commerce.

CONSULAIRE, *adj.* [*Consularis.*] Ce mot se dit en parlant des Consuls Romains, & signifie, *qui a été Consul. Qui est de Consul.* (Homme consulaire. Médaille consulaire. Famille consulaire. *Abl. Tac.*) Il se dit aussi des Jugemens rendus à Paris par les Juges-Consuls. Un Jugement *Consulaire.* Proverbialement, on dit, *avoir la goutte Consulaire*, en parlant d'un débiteur contre qui on a obtenu une sentence de prise de corps, & qui ne sort pas de chez lui, de peur d'être mis en prison faute de paiement de ses dettes.

CONSULAIREMENT, *adv.* A la maniére des Juges-Consuls. *Cette afaire a été jugée Consulairement ;* c'est-à-dire, suivant l'usage & les régles des Juges-Consuls, dont les Jugemens s'éxécutent par provision.

CONSULAIRES, *f. m.* Ceux qui ont été Consuls Romains. (Les Consulaires sont pour nous. Il s'assit entre deux Consulaires. *Abl. Luc. t. 2.*)

CONSULAT, *f. m.* [*Consulatus.*] Dignité de Consul Romain. Le tems qu'on a été Consul. (Briguer le Consulat. Poursuivre le Consulat. *Abl.* Il se fit de grandes choses à Rome durant le Consulat de Cicéron. Auguste César fit demander le Consulat qu'il n'avoit que vingt ans ; mais à cet âge, il ne pouvoit prétendre au Consulat, parce qu'on étoit obligé d'en avoir quarante pour l'obtenir. Cicéron demande le Consulat pour Auguste & pour lui. *Soreau*, *Lettres de Brutus & de Ciceron.*)

Consulat. Ce mot se dit aussi de la dignité de toutes les sortes de Consuls, dont il est parlé ci-dessus.

CONSULTANT, *part.* [*Consultor.*] Qui consulte.

Consultant. [*Advocatus consultoribus respondens.*] Ce mot est adjectif, & ne se dit proprement qu'au masculin. Il signifie, *celui que l'on consulte. Celui à qui l'on va demander avis sur quelque afaire. Celui qui donne conseil.* (C'est un Avocat consultant.

Ecoutez tout le monde, assidu *Consultant*,
Un fat quelquefois ouvre un avis important.
Despréaux.)

Consultant, se dit aussi des Médecins qu'on assemble pour examiner l'état d'un malade.

Consultant. Ce mot se peut aussi dire des personnes qui demandent avis à quelques Avocats ou à quelques Médecins. *Son anti-chambre est toûjours pleine de Consultans;* c'est-à-dire, de gens qui viennent pour le consulter.)

CONSULTATION, *s. f.* [*Summa consultationis, quod deliberatione decretum, conclusum est, deliberatio.*] Avis d'Avocats sur une afaire. Sentimens que des Avocats disent sur une afaire sur laquelle on les a consultez, & que l'un d'eux fait mettre par écrit, afin d'en donner copie à la personne qui a consulté. (Consultation bien faite.)

Consultation de Médecin. [*Consultatio.*] Avis de Médecin sur une maladie.

Consultations. Ce mot au pluriel, signifie *les Chambres du Palais, où les Avocats consultans vont lorsqu'on les consulte sur quelque afaire.* (Il est aux consultations.)

☞ Lorsque les Juges avoient de la peine à se déterminer dans la décision d'une afaire, ils avoient recours à l'Empereur, qu'ils consultoient. Nous en avons plusieurs exemples dans le Digeste & dans le Code, *tit. de relation. & de appellat.* où nous voïons la diférence qu'il y avoit entre la *consultation* faite par le Magistrat qui raportoit à l'Empereur l'état de la question, & celle qui se faisoit sur l'apellation de la décision de l'Empereur à l'Empereur même. La prémiére étoit apellée *Consultatio ad relationem;* & la seconde, *Consultatio ad provocationem.* Lorsque l'Empereur avoit décidé sur le raport du Magistrat, on pouvoit apeller de la décision à l'Empereur même, & lui faire connoître que le Juge l'avoit surpris, en déguisant le fait & le droit: mais quand l'Empereur avoit prononcé sur l'apel, il n'y avoit plus de retour.

CONSULTATIVE, *adj. f.* Qui n'a d'usage que dans cette phrase: *Avoir voix consultative.*

CONSULTER, *v. a.* [*Consulere aliquem.*] Demander l'avis d'une personne sur quelque chose, quelque afaire, quelque maladie. (Consulter le Prince. Consulter un Médecin sur une maladie. J'ai fait consulter l'afaire par trois des plus célébres Avocats du Parlement. Les Païens ne faisoient rien d'important sans consulter les Oracles. Les Indiens consultent les Astrologues. Le Sage consulte quelquefois les hommes les moins intelligens.)

Consulter, s'emploie aussi absolument, & signifie, *conférer ensemble.* (Les Avocats ont consulté sur cette afaire. Les Médecins consultent sur cette maladie.)

Consulter le chevet. C'est au figuré, se donner le tems de délibérer sur une chose; passer la nuit avant de prendre son parti.

Une femme acusée d'adultére par son mari, parle ainsi à ses Juges:

Ah! *consultez* de grace & vos yeux & vos cœurs,
Ils vous inspireront d'être mes protecteurs;
Tout ce que fait l'amour n'est-il pas légitime?
Poëte Anonime.

* On dit encore *consulter ses Livres;* c'est-à-dire, voir ce qu'il y a sur la matiére dont il est question. *Consulter ses forces, son bien, &c.* c'est examiner si l'on a assez de forces, de bien, &c. pour exécuter ce que l'on voudroit entreprendre. *Cette femme consulte souvent son miroir;* c'est-à-dire, s'y regarde souvent à quelque dessein. On dit aussi, *consulter sa conscience, son devoir, ses intérêts, son goût. Se consulter soi-même, avant de prendre une résolution.*

CONSULTEUR, *s. m.* [*Consultor.*] Terme de *Capucin.* Celui qui donne avis au Général.

Consulteur, s. m. [*Consultor.*] C'est un Docteur commis par le Pape, pour donner son avis sur quelque point de foi ou de discipline Eclésiastique. (Consulteur du saint Ofice. Les Tribunaux de l'Inquisition ont leurs Consulteurs.)

CONSUMER, *v. a.* [*Absumere, consumere, effundere, dissipare.*] Achever en détruisant & en anéantissant. Dissiper. Ruiner. Détruire. (Consumer son bien. *Vaug. Rem.* Le tems consume toutes choses. *Abl.* Consumer ses forces. Le feu consume le bois. Les visites superfluës consument bien du tems.) Les Espagnols disent par maniére de proverbe, que les Juifs *consument* leur argent en *Pâques*, les Mores en *nôces*, & les Chrétiens en *procès.*

Se consumer. [*Excedere, consumere se.*] Ce verbe étant réciproque, a un usage assez étendu. (Se consumer d'ennuis. *Vaug. Quint. l. 3. c. 11.* Se consumer en des regrets superflus. *Abl. Luc.*

N'alez pas sur des vers sans fruit vous *consumer*,
Ni prendre pour génie un amour de rimer.
Despréaux.)

CONTACT, *s. m.* [*Contactus.*] Terme de *Physique.* Ce mot se dit quelquefois, & signifie, *atouchement. L'état de deux corps qui se touchent.* (Le Contact de deux corps sphériques ne se fait qu'en un point, ni celui de la tangente & de la circonférence d'un cercle.)

CONTAGIEUX, CONTAGIEUSE, *adj.* [*Contagiosus.*] Qui se communique par l'atouchement, par la communication & la fréquentation. Pestilenciel. (Maladie contagieuse; telles sont la peste, la ladrerie, la vérole, &c.)

* *Contagieux, Contagieuse.* Qui gâte, qui corrompt les mœurs ou l'esprit. (L'exemple est contagieux. *M. de la Rochefoucaut.*

Lui seul pouvoit m'ôter le titre d'invincible,
Et je n'avois pas crû l'amour *contagieux*,
Lorsque sans y penser, je le vis dans ses yeux.
La Suze, Elégies.)

CONTAGION, *s. f.* [*Contagio, pestis.*] Ce mot en général, signifie *communication d'une maladie par des corpuscules malins, âcres & volatils.* Il signifie aussi *peste*, mais il n'est pas si usité que celui de *peste.* (La contagion a tout désolé.)

* *Contagion.* Tout ce qui gâte & corrompt l'esprit, les mœurs, ou quelque doctrine. (La contagion ne s'étoit encore guére répanduë dans les écoles publiques. *Maucroix, Schism. l. 2.*)

CONTAILLES. Les soies *contailles*, sont du nombre des bourres de soie, qui sont les soies de la plus basse qualité. On les apelle aussi *Strasses* & *Rondelettes.*

CONTAMINATION, *s. f.* [*Contaminatio.*] C'est un terme de l'*Ecriture*, qui ne se dit que des soüillures de la Loi de Moïse. *Acad. Franç.*

CONTAMINER, *v. a.* [*Contaminare.*] Soüiller. Ce mot ne se dit qu'à l'égard des soüillures de l'ancienne Loi, dont il est parlé dans l'Ecriture.

CONTAUT, *f. m.* Terme de *Marine*. Ce qui eſt au-deſſus de l'enceinte apellée *cordon;* il eſt épais de trois pouces outre la fourure, & haut de treize ou quatorze pouces, & va en diminuant depuis le milieu, vers les extrémitez de la prouë & de la poupe. *Acad. Franç.*

CONTE, *f. m.* [*Fabula.*] Fable. Récit fabuleux. Avanture plaiſamment imaginée & ingénieuſement racontée ou écrite. (Les Contes de la Fontaine ſont plaiſans, mais très-pernicieux pour les mœurs. Boiſrobert faiſoit agréablement un Conte. La bréveté eſt l'ame du Conte. *La Font. Fables, Préf.*

Une morale nuë aporte de l'ennui,
Le *Conte* fait paſſer le précepte avec lui.
La Fontaine.)

☞ Un *Conte*, eſt une avanture feinte, que l'on débite dans la converſation, ou que l'on donne au public pour le divertir. Une Fable, eſt une avanture fauſſe, qui s'eſt répanduë dans le public. Un Roman, eſt un tiſſu de pluſieurs avantures, dont la plus grande partie eſt ſupoſée. Les *Contes*, doivent être bien narrez; les Fables, bien inventées; les Romans, bien ſuivis & écrits avec beaucoup d'ordre & d'élégance.

* *Conte.* [*Ficta, commentitia narratio.*] Folie. Fantaiſie. Imaginations groteſques. Sotiſes. Viſion chimérique & burleſque. (Conte jaune, bleu, violet, borgne. Conte pour rire. Conte de vieille. Conte à dormir debout. Conte de ma mére l'oie. Conte de la cigogne. *Abl. Luc. tom. 3.*) *Conte en l'air;* c'eſt un *conte* qui n'a aucun fondement, ni aucune aparence de vérité.

† * CONTE. (COMPTE.) Créance. Eſpérance.

CONTEMPLATEUR, *f. m.* Il vient du Latin *contemplator.* Celui qui contemple. (C'eſt un grand contemplateur.)

CONTEMPLATIF, *f. m.* [*Contemplator, ſpeculator.*] Il vient du Latin. C'eſt celui qui contemple, qui conſidére, & qui a toûjours quelque choſe dans l'eſprit. C'eſt un homme qui rêve toûjours à quelque choſe d'un peu abſtrait. Le mot de *contemplatif*, n'eſt pas tout-à-fait à la loüange de celui de qui on le dit.

Contemplatif, Contemplative, adj. [*Contemplativus.*] Adonné à la contemplation. Acoûtumé à contempler, à faire de profondes réflexions. (Eſprit contemplatif.)

Nouveaux Contemplatifs. [*Rerum divinarum contemplatores.*] Ce ſont ceux qu'on apelle ordinairement *Quiétiſtes*, qui ont pour Patriarche le Docteur Michel Molinos, & qui ſont en priant dans un perpétuel raviſſement d'ame à Dieu. Innocent XII. a condanné la doctrine des *nouveaux Contemplatifs*, en condannant le Livre de M. de Fénélon, Archevêque de Cambrai.

CONTEMPLATION, *f. f.* [*Contemplatio.*] Action de l'eſprit qui contemple quelque choſe. Atachement de l'eſprit qui conſidére quelque choſe. (Être dans la contemplation. Être ataché à la contemplation.)

Contemplation, en termes de *Traitez* & de *Contrats*, ſe prend pour *conſidération.* (En contemplation de la paix, chacun a cédé de ſes prétentions. En contemplation de ſon mariage on lui a cédé cette charge.)

CONTEMPLER, *v. a.* [*Contemplari, ſpeculari.*] Conſidérer. Regarder avec une profonde atention. Contempler les Cieux. Contempler les aſtres.

Pour vous mieux *contempler*, demeurez au déſert,
Ainſi parla le Solitaire.
Il fut crû, l'on ſuivit ce conſeil ſalutaire.
La Fontaine.)

Contempler, s'emploie abſolument & ſans régime, & ſignifie, *méditer preſque toûjours.* (Il paſſe ſa vie à contempler.)

CONTEMPORAIN. [*Ejuſdem ætatis, temporis, coætaneus.*] Cet adjectif ne ſe dit pas au féminin. Il ſignifie *qui eſt du même tems qu'un autre. Qui a vécu au même tems qu'un autre.* (Catulle & Ciceron étoient contemporains.) C'eſt contre la régle que quelques Ecrivains emploient ce mot au féminin, tel que M. de la Motte, dans ſon Ode ſur la Réputation :

D'une eſtime *contemporaine*,
Mon cœur eût été plus jaloux.

* CONTEMPTEUR, *f. m.* [*Contemptor.*] Ce mot ſignifie, *celui qui mépriſe*, *Vaug. Rem.* Il ſe trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, qui avertit que ce terme n'a guére d'uſage que dans la Poëſie & dans le ſtile ſoûtenu. On dit *Contempteur des Dieux.* (Uni de goût & d'intérêt avec les Contempteurs d'Homére, il atend paiſiblement que les hommes détrompez lui préférent les Poëtes modernes. *La Bruyere.*)

CONTEMPTIBLE, *adj.* [*Contemnendus, ſpernendus, deſpiciendus.*] Ce mot qui vieillit, ſignifie, *qui eſt digne de mépris.* (Ils paſſent ici pour les plus contemptibles de tous les hommes, *Maucroix, Schiſme d'Angleterre, l. 3. pag. 496.*) Malherbe, aimoit *contemptible* & *contempteur.* Il dit dans une lettre : *C'eſt un jeune lion, qui aura bientôt de la force aux ongles, & alors malheur aux opreſſeurs du peuple, & aux* Contempteurs *de ſon autorité.*

CONTENANCE, *f. f.* [*Capacitas.*] La capacité d'un vaiſſeau, l'étenduë de quelque quantité. (La contenance d'un tonneau eſt de tant de pintes. La contenance de ce jardin eſt de trois arpens, de tant de toiſes, &c.)

* *Contenance, f. f.* [*Vultus, totiuſque corporis habitus, ſtatus, diſpoſitio, ſpecies.*] La mine, l'aparence, le geſte, la poſture, l'air, le mouvement & la maniére de paroître d'une perſonne, de quelques troupes d'une armée, &c. (La contenance des eſcadrons & des bataillons parût terrible. *Abl. Arr. l. 1.* Epier la contenance des ennemis. *Abl. Arr. l. 1.* Pendant que les troupes ſe mettoient en bataille, il s'étoit ataché à reconnoître la contenance des Eſpagnols. *Relation des campagnes de Rocroi.* Je vous voiois marcher ſur les précipices avec une contenance gaïe. *Voit. l. 34.* Perdre contenance.

Qu'une ſévére *contenance*
Ne condamne jamais la modeſte licence
Des bons mots que vous entendez.
Pavillon.)

On dit de certaines choſes qu'on ne porte pas par néceſſité, mais pour le bon air, pour la bonne grace; qu'on les porte par *contenance*, pour ſervir de *contenance. Acad. Franç.*

CONTENANT, CONTENANTE, *adj.* [*Capiens, continens, complectens.*] Qui contient. (Le contenant eſt toûjours plus grand que le contenu.)

CONTENDANT, *f. m.* [*Competitor, rivalis.*] Celui qui conteſte. Celui qui aſpirant à quelque choſe la diſpute contre un autre. (Les deux contendans. Les Princes contendans. Les parties contendantes.)

CONTENDRE. Diſputer, conteſter, contrarier. Ce mot n'eſt plus d'uſage.

CONTENIR, *v. a.* [*Continere, capere, complecti.*] *Je contiens, j'ai contenu, je contins, je contiendrai.*

Renfermer. Comprendre. (Livre qui contient l'hiſtoire de deux ans. *Abl.* Les anciennes priſons ne pouvoient contenir les priſonniers. *Maucroix, Schiſme, l. 3.* La toiſe contient ſix piez. Un arpent contient cent perches. Dieu voulut faire adorer ſa grandeur aux hommes, en leur faiſant connoître ſes ouvrages & ce qu'ils contiennent.)

* *Contenir.* [*Coërcere, reprimere, refrænare.*] Empêcher de faire quelque choſe. Retenir. Arrêter. (Contenir le peuple dans le devoir.)

* *Se contenir, v. r.* [*Coërcere, reprimere ſe.*] S'empêcher de faire quelque choſe. Se modérer, ſe tempérer.

CONTENT, CONTENTE, *adj.* [*Contentus.*] Qui a ſon contentement. Satisfait. (Je ſuis content de tout ſoufrir pour la cauſe de Dieu. On eſt content qu'il prenne l'épée, pourvû qu'elle lui donne de quoi ſubſiſter en honnête homme. Être content de ſa petite fortune.)

Content, ou *Contens*, ſe diſoit autrefois pour *contention, diſpute.*

Avoir le viſage content. C'eſt paroître gai & de bonne humeur.

Etre content de ſa perſonne. C'eſt s'eſtimer ſoi-même, en avoir trop bonne opinion.

CONTENTEMENT, *ſ. m.* [*Delectatio, voluptas, lætitia, animi tranquillitas, gaudium.*] Satisfaction. Plaiſir. (Avoir un extrême contentement. Joüir d'un grand contentement. L'étude fait mon plus ſenſible contentement.

Madame, tout conſpire à mon *contentement.*
Moliére.)

☞ Il y a quelque diférence entre *contentement* & *ſatisfaction;* elle a été remarquée par l'Abé Girard, en ſon Traité de la *Juſteſſe de la Langue Françoiſe.* Le *contentement* eſt plus dans le cœur: la *ſatisfaction* eſt plus dans les paſſions. Le prémier eſt un ſentiment qui rend toûjours l'ame tranquille: le ſecond eſt un ſuccès qui jette quelquefois l'ame dans le trouble. (Un homme inquiet n'eſt jamais content: un homme trop ambitieux n'eſt jamais ſatisfait. On eſt content lorſqu'on ne ſouhaite plus: on eſt ſatisfait lorſque l'on a obtenu ce que l'on ſouhaitoit. Le goût de ce que nous poſſédons, nous contente: la poſſeſſion de ce que nous déſirions, nous ſatisfait. Il arrive ſouvent, qu'après s'être ſatisfait, on n'eſt pas content.)

Contentement paſſe richeſſe. [*Suis rebus contentus felix eſt & dives.*] Proverbe, pour dire, *qu'une vie tranquile vaut mieux que de grands biens.*

CONTENTER, *v. a.* [*Satisfacere.*] Donner du contentement. Satisfaire. (Contenter une perſonne. Contenter ſa paſſion, ſon ventre. *Abl.*

Contentez mon déſir, & n'aïez point d'éfroi,
Je vous répons de tout, & prens le mal ſur moi.
Moliére.)

Se contenter, v. r. [*Suum explere deſiderium.*] Se ſatisfaire.

(La vertu ſe *contente*, & vit à peu de frais.
Deſpréaux.)

Se contenter de quelque choſe. [*Sufficere.*] Ces mots ſignifient auſſi *que cette choſe ſuffit.* (La nature ſe contente de peu. Il ne s'eſt pas contenté de lui avoir dit des injures, mais il l'a frapé de pluſieurs coups.)

CONTENTIEUSEMENT, *adv.* [*Contentiosè.*] Avec grande contention & opiniâtreté.

CONTENTIEUX, CONTENTIEUSE, *adj.* [*Litigioſus, controverſus*] Plein de débat & de conteſtations. (Juſtice contentieuſe. La juriſdiction contentieuſe eſt celle qui s'exerce par l'autorité du Magiſtrat. *Févret, Traité de l'abus, liv. 2. ch. 1.*) Voïez *Juriſdiction.*

Contentieux, ſignifie auſſi, *qui aime à diſputer, à conteſter, à contredire.* (C'eſt un eſprit contentieux. Il eſt d'une humeur contentieuſe.)

CONTENTIF, *adj.* [*Continens, continentis.*] Terme de *Chirurgie.* On apelle *bandage contentif*, celui qui ne ſert qu'à retenir les médicamens ſur une partie malade. Il s'aplique à toutes les parties du corps.

CONTENTION, *ſ. f.* [*Contentio.*] Prononcez *contencion.* Éfort de corps qu'on fait avec quelcun. Grande aplication d'eſprit. Chaleur avec laquelle on dit ou fait une choſe. (De peur que la contention n'alât trop loin, il eſt permis de les ſéparer. *Abl. Apopht. pag. 215.* Il y a en cela trop de contention d'eſprit. Parler avec contention.)

CONTENU, *ſ. m.* [*Summa.*] Ce que contient quelque lettre, ou quelque écrit. (Le garde des ſceaux a ſcellé des lettres, dont voici le contenu.)

Contenu, Contenuë, adj. [*Contentus.*] Renfermé. Compris.

CONTER, *v. a.* [*Narrare.*] Raconter. Dire. Faire le récit de quelque choſe. (Conter agréablement une avanture, une hiſtoriette.)

Conter des ſornettes, Conter des fagots. [*Nugas garire, fabulas, ſomnia.*] C'eſt-à-dire, conter des choſes incroïables & inutiles. On dit dans ce même ſens: *Il nous en a bien conté*, quand il nous a fait le récit de ſon voïage.

* *S'en faire conter.* [*Procari.*] C'eſt ſe faire cajoler par un amant.

CONTERIE, *ſ. f.* Eſpéce de raſſade, ou groſſe verroterie qui ſe fait dans les verreries de Véniſe. La *conterie* ſert à traiter avec les ſauvages du Canada, & les Négres de Guinée.

CONTESTABLE, *adj.* [*Controverſus.*] Qui peut être conteſté. (C'eſt un fait conteſtable. Ce droit eſt ſi clair qu'il n'eſt pas conteſtable.)

CONTESTANT, CONTESTANTE, *adj.* [*Contendens, concertans, litigans, contentioſus.*] Qui conteſte, qui aime à conteſter. (C'eſt un eſprit aigre & conteſtant.)

CONTESTATION, *ſ. f.* [*Contentio, controverſia, concertatio.*] Débat. (Former une conteſtation à quelcun. *Patru, Plaid. 5.*) C'eſt auſſi un terme de *Palais.* Et c'eſt quand on a fourni des déſenſes, & qu'il y a réglement ſur les demandes & les déſenſes des parties. *Conteſtation*, ſignifie auſſi, *ſimple diſpute.*

CONTESTE, *ſ. f.* [*Lis, contentio.*] Il ſignifie *conteſtation*, mais il n'eſt pas d'uſage.

(La maiſon à préſent, comme ſavez de reſte,
Au bon Monſieur Tartufe apartient ſans *conteſte.*
Moliére.)

CONTESTER, *v. a.* [*Contendere, concertare, litigare.*] Débatre. Diſputer. (Conteſter la couronne à un Roi. *Abl. Arr. l. 2. c. 2.* Conteſter le pas à quelcun. On lui conteſte la qualité d'héritier.)

CONTEUR, *ſ. m.* [*Fabulator, nugator.*] Celui qui aime à faire des contes. Diſeur de rien. (Je vieillis puiſque je ſuis conteur de fleurettes. *Scar. Let.* C'eſt un conteur auquel il ne faut pas ajoûter de foi.)

CONTEXTURE, *ſ. f.* [*Contextus.*] Ce mot vient du Latin *contextura.* Il ſignifie *la diſpoſition*

& *l'arrangement des parties du corps.* (On ne sauroit assez admirer la contexture des fibres du cerveau, &c.)

CONTIGU, CONTIGUË, *adj.* [*Contiguus.*] Ce mot se dit des choses qui sont si proche les unes des autres, qu'elles se joignent & se touchent. (Nôtre maison est contiguë à la sienne. Ces deux Etats sont contigus. Ce sont des choses contiguës. On l'établit Gouverneur des peuples contigus à cette Province. *Vaug. Quint. Curt. l. 10. ch. 10.*)

CONTIGUITÉ, *s. f.* [*Contiguitas.*] Voisinage ou proximité de deux choses qui se touchent, & qui sont tellement jointes, qu'on ne voit rien entre deux. (La contiguité de ces deux maisons a été la cause qu'elles ont péri par un même incendie.)

CONTINENCE, *s. f.* [*Continentia.*] Vertu qui nous fait abstenir des voluptez & des plaisirs défendus. (Alexandre surpassa en continence tous les Rois. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.* Vivre dans une grande continence. Ils trouvoient insuportable le joug de la continence.)

CONTINENT, *s. m.* [*Continens terra.*] Terme de *Géographie.* Ce qui contient plusieurs grandes terres jointes ensemble. (L'Asie, l'Afrique & l'Europe sont trois grands continens; mais le plus grand de tous, c'est l'Asie. On rencontre les Isles avant que d'entrer dans le continent de l'Amérique.)

Continent, Continente, adj. [*Continens.*] Qui s'abstient. Qui se modére. Qui s'empêche de quelque volupté défenduë. (C'est un homme fort continent.) Mais ce mot n'est pas fort usité en ce sens, & n'entre guére que dans des discours de piété. On dit pourtant: *Il faut être continent, même dans les libertez, & dans l'usage du mariage.*

CONTINGENCE, *s. f.* [*Eventus, fortuitus.*] Casualité. Incertitude de quelque événement. (Cela n'empêche pas la contingence.) On dit aussi, *selon la contingence des afaires. Selon la contingence des cas.*

CONTINGENT, *s. m.* [*Pars quæ ad aliquem attinet.*] Ce mot se dit des parties d'une chose qui regarde plusieurs personnes en commun. C'est la portion qui peut convenir à chacun. (Il a païé son contingent de l'imposition qui a été faite. Il a eu tant pour son contingent en cette succession. Les Princes & les Villes d'Alemagne doivent fournir tant d'hommes, tant de munitions & tant de deniers pour leur contingent.)

Contingent, Contingente, adj. [*Contingens, fortuitus.*] Casuel, incertain, qui peut arriver ou n'arriver pas. C'est un terme de *Philosophie.* (Tous les événemens humains sont contingens. *Logique de Port-Roïal.*)

CONTINU, CONTINUË, *adj.* [*Continuus.*] Ce mot est un terme de *Philosophie*, qui se dit de la quantité. On la distingue en *quantité discréte*, qui est le nombre, & en *quantité continuë*, qui est l'étenduë. Il se dit aussi de ce qui se fait sans aucune interruption. Le mouvement des planétes est réglé & *continu*, & il se dit principalement en parlant de fiévre, & veut dire, qui n'a point, ou très-peu d'interruption. (Il est mort d'une fiévre continuë.)

Continu, est aussi substantif. Les Philosophes disent, le *continu* est divisible à l'infini; les parties du *continu.* Il n'a point d'autre usage dans cette acceptation.

Basse-continuë. Terme de *Musique.* On apelle ainsi la Basse qui jouë toûjours, soit pendant les récits, soit pour soûtenir les chœurs.

CONTINUATEUR, *s. m.* [*Continuator.*] Celui qui continuë, qui poursuit l'ouvrage. (Bzovius a été le Continuateur de Baronius. Les Continuateurs de Livres sont presque tous comme ces petits Peintres qui se mêlent d'agrandir les tableaux. Ils font l'ouvrage plus grand, mais pour l'ordinaire ils le défigurent, témoin les Continuateurs de l'Histoire d'Angleterre, de M. Rapin de Thoyras.)

CONTINUATION, *s. f.* [*Continuatio, perseverantia.*] Suite d'une chose commencée. (La continuation d'un Roman. La continuation d'une guerre. La continuation de l'Histoire de Dom Quichotte, ne vaut pas les prémiers volumes.)

Continuation, signifie aussi *la durée, la suite.* (On craint la continuation de la guerre, de la peste, d'une maladie, d'un procès, &c.)

CONTINUEL, CONTINUELLE, *adj.* [*Continuus, assiduus, perpetuus.*] Qui est assidu, qui ne cesse point, ou qui cesse très-peu. (Travail continuel. Pluie continuelle. Peine continuelle. A quelque dégré de justice que nous soïons parvenus, nous avons besoin d'une continuelle assistance de Dieu.)

CONTINUELLEMENT, *adv.* [*Assiduò, sine intermissione.*] Toûjours. Incessamment. (Ils sont continuellement mêlez les uns avec les autres.)

CONTINUMENT, *adv.* (Sans interruption, il écrit continûment; il parle continûment depuis le matin jusqu'au soir.) *Continu* & *continûment*, diférent de *continuel* & de *continuellement.* Les prémiers se disent des choses qui ne sont pas divisées ni interrompuës depuis le commencement jusqu'à leur fin; les autres se disent aussi de celles qui sont interrompuës, mais qui recommencent souvent. *Acad. Franç.*

CONTINUER, *v. a.* [*Persequi, continuare, extendere, persistere.*] Persister. Demeurer sans une interruption fort sensible. Être sans discontinuation en quelque état. (Je continuë à avoir peu de santé & de fortune. *Voit. l. 25.* Comme je continuai à me plaindre, il en fut touché.)

Continuer. [*Prorogare.*] Prolonger le tems de quelque Oficier en charge au-delà du terme ordinaire. (On a continué le Prévôt des Marchands de Paris. On a continué le Recteur de l'Université. Continuer les Echevins.)

CONTINUITÉ, *s. f.* [*Continuitas, continuatio.*] Terme de *Philosophie.* Suite & liaison de parties. La continuation d'un corps dans toute son étenduë. (Les anciens atribuoient l'élévation de l'eau dans les pompes à l'amour de la continuité & à la crainte du vuide, parce que la pesanteur de l'air, qui en est la véritable cause, ne leur étoit pas connuë.)

☞ *Continuité d'action.* C'est une des régles du Poëme épique & dramatique. Le sujet de ces deux Poëmes doit être un & continu. Voici ce que l'Abé d'Aubignac a écrit sur la *Continuité d'action dramatique.* « C'est un précepte d'Aristote, » aussi bien que de la raison; depuis l'ouverture du » Théatre, jusques à la clôture de la catastrophe, » il faut que les principaux Acteurs soient toûjours » agissans, & que le Théatre porte continuel- » lement & sans interruption l'image de quelques » desseins, atentes, passions, troubles, &c. » qui ne permettent pas aux spectateurs de croire » que l'action du Théatre a cessé. » On entend par principaux Acteurs, tous ceux qui conduisent l'intrigue; & il sufit même que le moindre des personnages agisse, pourvû que ce soit nécessairement. L'action ne cesse pas toûjours, quoique les

les Acteurs n'agiſſent pas, parce que quelquefois cette ceſſation aparente eſt une partie de l'action.

Solution de continuité. Terme de *Chirurgiens*, par lequel ils expriment l'ouverture des plaies, laquelle interrompt la ſuite & la liaiſon des parties extérieures du corps. (Les ombres ne craignent point la ſolution de continuité. *Lettre de Marot, par M. de Senecé, ſur l'arrivée de Lulli aux Champs éliſées, pag. 34.)* On apelle auſſi en riant une déchirure faite à quelque vêtement, *une ſolution de continuité.*

† CONTONDANT, CONTONDANTE, *adj.* Du Latin *contundens.* Ce mot n'eſt en uſage qu'entre les *Chirurgiens*, qui dans leurs raports, diſent *qu'une perſonne a été meurtrie avec un inſtrument contondant;* c'eſt-à-dire, qui froiſſe & ne coupe pas, comme un marteau, un maſſuë, un bâton, &c.

CONTORSION, *ſ. f.* [*Diſtortio.*] Mouvement du corps acompagné de poſtures peu agréables. (Faire des contorſions.

> Non, je ne hais rien tant que les *contorſions*,
> De tous ces grands faiſeurs de proteſtations.
> *Moliére.*)

CONTOUR, *ſ. m.* [*Ambitus, circuitus.*] Circuit. Tout ce qui entoure. (Le contour d'une fortification. Les contours d'une figure.

> Quatre rideaux pompeux par un double *contour*,
> En défendent l'entrée à la clarté du jour,
> *Deſpréaux.*)

† *Vaſte contour.* [*Orbis.*] Le monde.

> (Dans ce grand & *vaſte contour*,
> Il n'eſt rien qui ſoit ſans amour.
> *Voiture, Poëſies.*)

CONTOURNÉ, CONTOURNÉE, *adj.* [*Ad ſiniſtram ſcuti partem converſus, obverſus.*] Terme de *Blaſon.* Il ſignifie *tourné à gauche.* (Animal contourné. Caſque contourné; ce qui eſt une marque de moindre nobleſſe.)

CONTOURNER, *v. a.* [*Circuitus & ambitus alicujus rei deſcribere, delineare.*] Terme de *Peinture* & de *Sculpture.* Faire les contours d'un corps. (Contourner une figure. *De Piles, Converſations de peinture.)*

Contourner, v. a. [*Convertere, obvertere.*] Signifie auſſi *tourné d'une maniére oblique.*

CONTOURNIATE. Terme d'*Antiquaire.* C'eſt un médaillon frapé avec une certaine enfonçure tout au tour.

CONTOURS. [*Suo circuitu & ambitu figuræ delineatio.*] Terme de *Peinture* & de *Sculpture.* Lignes réelles ou imaginaires qui entourent un corps, & qui en font la ſuperficie. (Les contours d'un corps. De beaux contours. Contours bien prononcez.) On dit que les *contours* ſont beaux & bien prononcez, lorſque dans les ouvrages de Peinture ou de Sculpture, les membres des figures ſont deſſinez avec ſcience & art pour repréſenter un beau naturel. *Félibien, Dictionnaire de Peinture.* Du Freſnoy, dans ſon Poëme de l'*Art de Peinture*, explique ainſi les *contours:* les parties doivent avoir leurs *contours* en ondes, & reſſemble en cela à la flâme & au ſerpent, lorſqu'il rampe ſur la terre; ces *contours* ſeront coulans, grands, & preſque imperceptibles au toucher, comme s'il n'y avoit, ni éminences, ni cavitez; qu'ils ſoient conduits de loin ſans interruption pour en éviter le grand nombre; que les muſcles ſoient inſérez & liez, ſelon la connoiſſance qu'en donne l'Anatomie; qu'ils ſoient deſſinez à la gréque, & qu'ils ne paroiſſent que peu, comme on le voit dans les figures antiques; qu'il y ait enfin un entier acord des parties avec leur tout, & qu'elles ſoient parfaitement bien enſemble.

CONTRACT, CONTRACTE, *adj.* [*Contractus.*] Terme de *Grammaire Gréque.* Qui abrége quelque ſilabe. (Déclinaiſon contracte.)

CONTRACTANT, *ſ. m.* [*Paciſcens.*] Celui qui contracte. Qui paſſe un contrat devant Notaire. (L'acte demeure entre les mains de quelcun des contractans. *Patru, Plaid. 6.*)

CONTRACTER, *v. a.* [*Pactionem facere.*] S'obliger par contrat devant Notaire. (Un Mineur ne peut valablement contracter. *Le Maît.*)

Contracter. [*Contrahere, concipere, inire.*] Se dit des choſes qu'on aquiert à force de faire ſouvent, & ſignifie, *ſe former. Prendre.* (Contracter une mauvaiſe habitude.)

Contracter. [*Jungere amicitiam, conſuetudinem.*] Faire. Etablir. (Contracter aliance. *Ablancourt.* Contracter mariage. *God.*)

Contracter des dettes. C'eſt s'endetter, faire des dettes.

Contracter une maladie. On le dit des maladies qui ſe gagnent par une eſpéce de contagion, ou par quelque autre cauſe.

Se contracter, v. paſſ. Terme de *Phyſique*, qui ſe dit des muſcles & des nerfs qui ſe retirent.

CONTRACTION, *ſ. f.* [*Nervorum contractio.*] Ce mot ſe dit en parlant de nerfs, & veut dire, *l'action du nerf qui ſe retire.*

Contraction. [*Syllabarum contractio.*] Terme de *Grammaire Gréque.* C'eſt un abrégement de ſilabes.

CONTRACTUEL, CONTRACTUELLE, *adject.* [*Contractus, initus.*] Qui eſt de contrat. Qui eſt ſtipulé par contrat. (Subſtitution contractuelle. *Patru, Plaid. 12.*)

† CONTRACTURE, *ſ. f.* [*Contractio.*] Terme d'*Architecture.* Il ſe dit du rétréciſſement des colonnes.

CONTRADICTEUR, *ſ. m.* [*Contradictor.*] Terme de *Palais.* Celui qui a droit de contredire. (Un légitime Contradicteur.) Hors delà, ce mot n'eſt pas en uſage.

CONTRADICTION, *ſ. f.* [*Contentio, controverſia, diverſitas, varietas opinionum, objectio, oppoſitio.*] Contrarieté. Choſes qui ſe contrediſent. (Acorder des contradictions aparentes. Ces choſes impliquent contradiction.) On dit d'une perſonne qui aime à contredire, *C'eſt un eſprit de contradiction.*

CONTRADICTOIRE, *adj.* Terme de *Palais.* Ce qui eſt prononcé par le Juge à l'audience, ſur une afaire en préſence de parties qui plaident. (Il eſt condanné par arrêt contradictoire. *Le Maît.*)

CONTRADICTOIREMENT, *adv.* [*Contrario ac pugnante ſenſu.*] Terme de *Philoſophie.* D'une maniére contradictoire. (Ces propoſitions ſont contradictoirement opoſées.)

Contradictoirement, adv. [*Latum dictâ utrinque cauſâ judicium.*] Terme de *Palais.* En préſence des parties. (Arrêt rendu contradictoirement.)

CONTRADICTOIRES, *ſ. m.* [*Contraria, ſecum pugnantia, non cohærentia.*] Terme de *Philoſophie.* Sortes d'opoſez qui conſiſtent dans un terme & dans le ſimple emploi de ce terme. Comme *voir, & ne voir pas. Logique de Port-Roïal, 3. part. ch. 17.* (Il eſt impoſſible que deux propoſitions contradictoires ſoient vraies en même tems.)

Contraignable, *adj.* [*Qui adhibitâ vi cogi poteſt.* Terme de *Pratique.* Qui peut être contraint ſelon les régles de la Juſtice. (Les femmes qui ſont en puiſſance de mari, les ſeptuagenaires, les Prêtres & les Diacres, ne ſont point contraignables par corps.) Hors delà, ce mot n'eſt pas en uſage.

Contraindre, *v. a.* [*Cogere, compellere aliquem ad aliquid.*] *Je contrains, j'ai contraint, je contraignis, je contraindrai, je contraigne, je contraigniſſe, contraignant.* Forcer. Obliger par force ou par néceſſité. (La pauvreté le contraignit de faire encore la campagne. Contraindre une perſonne par corps. *Patru, Plaid. 9.* Contraindre une Ville à ſe rendre.

Le goût de l'amitié ne ſe ſauroit éteindre,
On a beau l'oublier, on a beau le *contraindre.*)

* *Contraindre.* Être dans un état contraire à ſon penchant. Gêner. N'être pas dans un état libre, mais forcé & peu naturel. (L'étude le contraint fort.)

* *Se contraindre.* [*Continere, reprimere ſe.*] Se forcer. Se violenter. Faire avec une répugnance qui ne ſoit pas viſible. Être dans un état contraire à la pente naturelle. Être d'une maniére qui n'ait rien de libre, mais qui ſoit forcée, gênée & peu naturelle. (Il ſe contraint pour me contraindre. *Gomb. Ep.* On ſe contraint devant les Dames & les perſonnes de qualité.)

Contraint, Contrainte, *adj.* [*Coactus, compulſus.*] Forcé. Obligé. (Il eſt contraint de travailler pour gagner ſa vie.)

* *Contraint, Contrainte, adj.* [*Homo minus ad naturam accommodato vultu, ac geſtu.*] Gêné. Qui ne peut agir librement. Qui n'eſt pas naturel. Forcé. (Il eſt fort contraint avec les perſonnes de qualité. Ce vers eſt un peu contraint. Son ſtile eſt contraint. Son geſte eſt contraint. Avoir un air contraint. Un langage contraint & guindé reſſent le pédantiſme. *Val.*)

Contrainte, *ſ. f.* [*Vis.*] Violence. Force ou néceſſité qui oblige à faire ou à céder. (Il a fait ce contrat par contrainte.)

Contrainte. [*Severitas, ſtatus violentus.*] Etat gênant & contraignant. Etat qui violente un peu, qui eſt contre la pente naturelle d'une perſonne, maniére forcée & peu naturelle. (Il eſt dans une furieuſe contrainte. La contrainte eſt grande en cette maiſon-là. La vertu eſt naturellement auſtére par la contrainte qu'elle impoſe au cœur, en reprimant ſes déſirs. *P. Rap.*)

Contrainte par corps, ſ. f. [*Poteſtas cogendi per ſententiam judicis.*] Terme de *Pratique.* Jugement par lequel il eſt dit qu'un homme ſera mis priſonnier. (On a obtenu une contrainte contre lui. Les contraintes par corps ne peuvent avoir lieu que pour les dépens, lorſqu'ils montent à deux cens livres & au-deſſus. Voïez *l'Ordonnance de Loüis XIV.* Elle marque pour quel cas on peut exercer la contrainte par corps.)

☞ Les Peuples les plus civiliſez, & dont les mœurs ont été l'exemple des Nations qui leur ont ſuccédé, ſe ſont déclarez très-ſévéres contre les débiteurs, ſans ſe laiſſer toucher par le moindre ſentiment de pitié. La ſervitude a été la peine preſque générale dont on s'eſt ſervi pour tâcher de tirer du ſervice d'un débiteur, & un dédommagement de ſa mauvaiſe foi ou de ſon impuiſſance. *Voici nôtre Créancier,* (s'écrie une veuve, dans le Livre quatriéme des Rois, en parlant au Prophéte Iſaïe,) *qui vient pour enlever mes enfans, pour en faire ſes eſclaves.* Cette ſévérité s'établit dans Athénes. Les Athéniens ne ſe contenterent pas de la ſervitude de leurs débiteurs, qu'il vendoient publiquement comme les autres eſclaves; ils ſuivirent l'exemple des Hébreux, & ſe rendirent maîtres des enfans, quoiqu'innocens, qu'ils traiterent avec la même rigueur qu'ils exerçoient ſur leurs péres. Il n'étoit pas poſſible que ce peuple gémiſſant ſous la tirannie des riches, ſoufrît patiemment la dureté de ſa condition: il ſe revolta, & demanda que l'on partageât les terres, & que l'on abolît la *contrainte* perſonnelle dont on abuſoit avec tant de rigueur. On eût recours à Solon pour tâcher d'apaiſer le tumulte; & nous aprenons de Plutarque, que ce Philoſophe aïant été élû Archonte, ſa médiation fut acceptée par les riches, parce qu'il étoit dans le même rang qu'eux, & par les pauvres, à cauſe de ſa ſageſſe & de ſa probité: ce ne fut pas ſans beaucoup de peine qu'il abolît les dettes contractées, & défendit que l'on ne prêteroit plus de l'argent ſous l'obligation de la perſonne, & ſous les rigueurs qui avoient fait tant de malheureux, & déſolé tant de familles. Les Romains, après avoir chaſſé les Rois, établirent parmi eux la ſévérité que l'on pratiquoit dans Athénes contre les débiteurs, qui ne s'aquitoient pas exactement de ce qu'ils devoient: ils porterent même cette ſévérité bien plus loin, puiſque par une Loi qui fut inſérée dans les douze Tables, les créanciers avoient droit ſur la vie de leurs débiteurs.

Baſſe-contrainte. Terme de *Muſique.* C'eſt une Baſſe qui répéte toûjours la même phraſe harmonique. Il eſt fort dificile d'exécuter un beau chant ſur une *Baſſe-contrainte.* Lorſque le deſſus n'a rien de contraint, que ſon chant eſt naturel & varié, quoiqu'il ſoit acompagné par une *Baſſe-contrainte,* il en réſulte un enſemble de grand éfet.

Contraire, *ſ. m.* [*Contrarius.*] Choſe contraire. Maniére d'agir opoſée. (Croire le contraire. Savoir le contraire. Le contraire ſeroit un prodige.

Enfin quoique je faſſe, ou que je veuille faire,
La bizarre toûjours vient m'ofrir le *contraire.*
Deſpreaux, ſat. 2.

Souvent ma femme & moi nous entrons en dévis,
Et ſur divers propos demande mon avis;
Je lui dis franchement ce qu'il eſt bon de faire.
Mais elle me répond, je ferai le *contraire.*
Me faut à l'avenir être un peu plus adroit,
Lui parler de travers pour la faire aler droit.
Poëte Anonime.)

Contraire, adj. [*Adverſus, inimicus, infenſus, oppoſitus.*] Opoſé. Qui empêche, qui nuit, qui eſt ennemi. (Avoir le vent contraire. La fortune lui a toûjours été contraire. Les excès ſont contraires à la ſanté.)

Au contraire, adverbe. [*In præjudicium.*] Au préjudice. (Elle caſſa tous les actes rendus au contraire. *Maucroix, Schiſme, l. 2.*)

Au contraire, adv. [*Contrà, è contrario.*] Bien loin de cela. (Ne rendez point mal pour mal, mais au contraire, béniſſez ceux qui vous maudiſſent. *Nouv. Teſtam.*)

Contraires, *ſ. m.* [*Contraria, oppoſita, adverſa.*] Terme de *Philoſophie.* Sorte d'opoſez, comme le froid & le chaud, ſain & malade. *Logique de Port-Roïal, 3. partie, chap. 17.*

Contrariant, *part. & adj.* [*Diſſentiens.*] (Eſprit contrariant. Humeur contrariante.)

Contrarier, *v. a.* [*Adverſari, repugnare.*] Contredire une perſonne ſur ſes ſentimens, lui être opoſé. (C'eſt un fat qui ſe plaît à contrarier tout le monde.

Il en vient juſques-là que de ſe méconnoître,
De *contrarier* tout & de faire le maître.
Molière, Tartufe, a. 1. ſc. 1.)

Contrarieté, *ſ. f.* [*Repugnantia, diſcrepantia.*] Opoſition. Choſes contraires. (Une contrarieté groſſiére, viſible, manifeſte. Acorder des contrarietez.)

Contrarieté, ſ. f. [*Mora, difficultas, impedimentum.*] Signifie auſſi, *obſtacle, dificulté qu'on trouve dans la pourſuite de quelque choſe.*

Contraste, *ſ. m.* [*Varietas opinionum, contentio.*] Contrarieté de ſentimens. Conteſtation. (La chambre eſt partagée, il y a grand contraſte entre les Juges.)

Contraſte, ſ. m. [*Controverſia, rixa, altercatio.*] Broüilleries qu'on a avec quelcun. (De fâcheux contraſtes.)

Contraſte, ſ. m. [*Status, habitus, geſtus, ſitûs varietas.*] Terme de *Peinture* & de *Sculpture.* C'eſt une diverſité dans la diſpoſition des objets & des membres des figures. Par exemple, ſi dans un groupe de trois figures, l'une ſe fait voir par devant, l'autre par derriére, & la troiſiéme par le côté, on dira qu'il y a du *contraſte. De Piles.*

Contraſte, ſe dit encore des paſſions opoſées, du combat des paſſions. Il ſe dit auſſi des caractéres & des ſentimens opoſez.

Contrasté, Contrastée, *partic.* (Des caractéres bien contraſtez. Des figures bien ou mal contraſtées.)

Contraster, *v. a.* [*Statum, habitum, &c. variare.*] Terme de *Peinture* & de *Sculpture.* Varier les actions & les diſpoſitions des figures. *Contraſter*, ſe dit auſſi d'une figure, lorſque dans ſon attitude les membres ſont opoſez les uns aux autres, qu'ils ſe croiſent, ou qu'ils ſe portent de diférens côtez. (Cette figure eſt bien contraſtée. *De Piles.*) On dit auſſi, *Ces figures contraſtent bien enſemble*, & alors *contraſter* eſt verbe neutre.

Contrat, *ſ. m.* [*Pactum, pactio, conventum, conventio.*] Acte qui ſe paſſe devant Notaire, & qui ſe fait entre deux ou pluſieurs parties qui s'obligent reſpectivement à quelque choſe. (Un contrat de vente. Un contrat de donation. Faire un contrat. Paſſer un contrat. Dreſſer un contrat.)

Contrat, ſe prend auſſi dans une ſignification plus étenduë, pour toute convention faite entre deux, ou pluſieurs perſonnes; & on dit, *Contrat verbal. Contrat tacite.*

Contravention, *ſ. f.* [*Legis, promiſſi violatio.*] C'eſt l'action de la perſonne qui contrevient à quelque choſe, qui ne ſatisfait pas à ſon devoir, à ſa parole, aux loix, aux coûtumes, &c. (C'eſt une manifeſte contravention à l'Ordonnance. *Le Maître.* On apelle comme d'abus, quand il y a contravention aux ſaints Conciles & aux anciens Canons. La contravention au Concordat donne lieu à l'apel comme d'abus. *Févret, Traité de l'abus, l. 1. ch. 2*)

Contrayerva. Racine d'une plante du Méxique, laquelle racine ſubſiſte pluſieurs années en terre, & dont on fait uſage dans la médecine. On peut en voir la deſcription & les propriétez, dans un Mémoire de M. de Juſſieu l'aîné, ſur ce ſujet, imprimé dans les Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'année 1744. *pag. 377. & ſuiv.*

Contre, *ſ. m.* [*Pars utraque.*] Tout ce qui fait contre quelque ſujet. Tout ce qui eſt contraire à quelque choſe, & qui la combat. L'Orateur doit ſavoir le *pour* & le *contre.* Dire le *pour* & le *contre.*

(Ne diſputez jamais avec trop de chaleur,
Mais jugez de ſang froid & du *pour* & du *contre.*
Pavillon.)

Contre. [*Contra, adversùs, adverſùm, in.*] Prépoſition adverſative qui régit l'acuſatif. (Les Juges ſont homicides, s'ils font mourir un innocent contre les Loix.)

† *Contre.* [*Propè, juxta.*] Cette prépoſition ſe met au lieu de la prépoſition *auprès.* (Dorilas contre qui j'étois, a été de mon avis. *Mol.*)

Contre-Amiral, *ſ. m.* [*Ultimæ claſſis diviſioni imperans.*] Oficier de mer qui commande l'arriére-garde, ou la derniére diviſion d'une Flote. On le dit auſſi du vaiſſeau commandé par le *Contre-Amiral.* On dit, *le Contre-Amiral a été batu, a été pris, &c.*

Contre-aproches, (Contre-approches,) *ſ. m. plur.* [*Adverſæ foſſæ caſtrenſes.*] Terme de *Guerre.* Ce ſont des lignes ou des travaux que font les aſſiégez, quand ils viennent par des tranchées rencontrer les lignes d'ataque des aſſiégeans.

Contrebalancer, *v. a.* [*Æquare, adæquare.*] Egaler avec des poids.

* *Contrebalancer.* [*Comparare.*] Egaler. Entrer en comparaiſon. Se comparer. (Cette perte ne peut contrebalancer le profit qui vient du commerce. Vous jugerez ſi des actes de cette nature peuvent contrebalancer trois ou quatre actes d'une foi irréprochable. *Patru, Plaid. 15.* Il voulut contrebalancer la perte par la priſe d'une Ville. *Hiſtoire de Loüis XIV.*)

Contrebande, *ſ. f.* [*Merces interdictæ.*] Ce mot ſe dit des marchandiſes, & veut dire, *marchandiſe dont on trafique contre les déſenſes expreſſes du Souverain.* (C'eſt de la marchandiſe de contrebande. Les vaiſſeaux étoient chargez de marchandiſes de contrebande.)

Contrebande. Terme de *Blaſon.* On apelle ainſi la *barre*, parce qu'elle coupe l'écu dans un ſens contraire & opoſé.

Contrebande. [*Moleſtus, incommodus.*] Se dit, au figuré, d'une choſe incommode, d'une perſonne ſuſpecte & importune.

Contrebandier, *ſ. m.* Celui qui fait la contrebande. (Les Contrebandiers de Dauphiné ſe ſont rendus fameux par leurs voleries & leurs aſſaſſinats.)

Contre-bas, *adv.* [*Deorſum verſùs, deorſum verſum.*] Vers le bas, ou de haut en bas; c'eſt l'opoſé du *contre-haut.*

Contrebaterie, (Contre-batterie,) *ſ. f.* [*Tormenta bellica tormentis oppoſita.*] Baterie opoſée à une autre. (Dreſſer une contrebaterie.)

* *Contrebaterie, ſ. f.* [*Inſidiæ inſidiis oppoſitæ.*] Ce mot, au figuré, ſignifie *tout ce qu'on fait pour empêcher que celui qui nous eſt contraire, ne nous faſſe point de tort & ne nuiſe à nos deſſeins.* (Il faiſoit cela pour ralentir les éforts du Pape, & dreſſer une contrebaterie dans les Etats. *Mezerai, Hiſt. de France, Vie de Pepin.*)

Contre-bitte Terme de *Marine.* Ce ſont des courbes qui apuient, ſoûtiennent & afermiſſent les *bittes.*

CONTRE-CARENE. Terme de *Marine*. C'est la piéce oposée à la caréne.

CONTRECARRER, *v. a.* [*Alicui adversari.*] Contrefaire avec mépris & avec fierté les actions de quelcun, afin de lui faire dépit. Rabatre l'orguëil. Mortifier. (Il voulut faire ces nouvelles troupes, pour contrecarrer les vieilles. *Vaug. Quint. l. 10. c. 1.* Dès ce soir, je veux pour la contrecarrer vous marier tous deux. *Moliére.*)

CONTRÉCART, *s. m.* [*Partes scuti contra-quadripartiti.*] Terme de *Blason*. Parties d'un écu contre-écarté.

CONTRÉCARTELER, *v. a.* [*Contraquadripartiri.*] Terme de *Blason*. Diviser en quatre quartiers un des quartiers de l'écu déja écartelé.

CONTRE-CHANGE, *s. m.* [*Mutua permutatio.*] Change mutuel, que de part & d'autre on fait par contrat ou par traité. (Faire un contre-change.)

CONTRE-CHARMES, *s. m.* [*Adversum incantamentum.*] Charmes contraires. (Se servir de contre-charmes.)

CONTRE-CHASSIS, *s. m.* [*Ordo cancellorum geminus.*] Chassis de verre ou de papier, qu'on met devant un autre chassis.

☞ CONTRE-CHÉVRONNÉ. CONTRE-FASCÉ. CONTRE-PALÉ. On apelle ainsi les piéces du *Blason*, dont les parties sont oposées les unes aux autres. Ainsi l'on dit, *contre-rampant*, quand deux animaux rampans sont tournez l'un vers l'autre.

CONTRE-CŒUR, *s. m.* [*Focus.*] La partie de la cheminée où l'on met une plaque qui s'étend entre les deux jambes, & qui prend depuis l'âtre jusques au commencement du tuïau de la cheminée. (Il est noir comme le contre-cœur de la cheminée.)

A contre-cœur, adv. [*Ægrè, gravatè, iniquo animo.*] Avec répugnance. (Faire une chose à contre-cœur. Avoir une chose à contre-cœur.)

CONTRE-COMPONÉ, CONTRE-COMPONÉE, *adj.* [*Contrapositus.*] Terme de *Blason*. On dit, *fascé d'or & de sable à la bordure contre-componée de même ;* c'est-à-dire, que l'écu étant fascé d'or & de sable, les compons d'or de la bordure, répondent aux fasces de sable, & les compons de sable aux fasces d'or.

CONTRE-COUP, *s. m.* [*Repercussus.*] C'est un coup qui répond à celui qu'on a reçû, ou qu'on s'est donné. (Un contre-coup à la tête est dangereux.) Il y a plusieurs espéces de *contre-coups ;* ce que l'on peut voir dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie par M. Col-de-Villars.*

Contre-coup, s. m. Ce mot se dit aussi au figuré. *J'ai senti jusqu'au fond de mon ame le contre-coup de vôtre douleur. Costar, Lettres, t. 1.* C'est-à-dire, j'ai pris part à vôtre douleur, j'ai ressenti tous vos déplaisirs. Lorsque le malheur de quelcun retombe sur un autre, on se sert du terme *contre-coup.* J'en ai eu le *contre-coup.* Ce malheur est venu sur moi par *contre-coup, &c.*

CONTRE-DANSE, *s. f.* Sorte de danse où plusieurs personnes figurent ensemble.

CONTREDIRE, *v. a.* [*Contradicere, repugnare, adversari.*] *Je contredis, tu contredis, il contredit, nous contredisons, vous contredisez, ils contredisent. Je contredisois. J'ai contredit. Je contredis. Contredisant.* S'oposer à ce qu'un autre dit. Combatre ce que dit une personne. Ataquer. S'oposer. (Contredire une vérité. *Maucroix, Schisme, l. 1.* Je n'avois pas la hardiesse de contredire à des gens qui sont si vénérables.)

☞ M. Despréaux, dans sa *Satire dixiéme*, fait ainsi le portrait d'une femme contrariante :

> Il y faut joindre encor la revêche bizarre,
> Qui sans cesse, d'un ton par la colére aigri,
> Gronde, choque, dément, *contredit* un mari.

* *Contredire.* [*Reclamare, dicere contra aliquid.*] Terme de *Palais*. Réfuter. Détruire. (Contredire une production.)

Se contredire, v. r. [*Secum pugnare, pugnantia loqui.*] Se couper en ses discours. Dire ou écrire des choses oposées les unes aux autres.

CONTREDISANT, CONTREDISANTE, *adj.* [*Pugnax, contentiosus.*] Qui aime à contredire. Les humeurs contredisantes sont incommodes & désagréables. *Logique de P. R. 3. part. c. 19.*

CONTREDIT, *s. m.* [*Controversia.*] Contestation. Dispute. Débat. (C'étoit sans contredit le prémier du Roïaume.)

Contredit. [*Refutatio.*] Réfutation. (Cette piéce n'a point besoin d'autre contredit. *Patru, Plaid. 15.*)

CONTREDITS, *s. m.* [*Objectiones.*] Terme de *Palais*. Ecritures par lesquelles on contredit les piéces produites par la partie adverse. (Des contredits bien faits. Fournir des contredits.

> Un Plaideur est en Paradis,
> Quand il fournit des *contredits.*
> *Perraut, Epitre sur la Chasse.*)

CONTRÉE, *s. f.* [*Regio, provincia, tractus, vicinia.*] Région. Païs. Province. Etenduë de païs qui a ses bornes & ses limites qui la distinguent d'un autre païs, ou d'une autre région. (Ravager une contrée.)

De contrée en contrée, adv. [*E regione in regionem.*] De région en région. De païs en païs. (Aler de contrée en contrée.

> Et gravant dans son cœur son image adorée,
> Il la traîne avec lui de *contrée* en *contrée.*
> *Villiers.*)

CONTRE-ÉTAMBORD. Terme de *Marine*. C'est une piéce courbe triangulaire, qui lie l'étambord sur la quille.

CONTRE-ÉTRAVE. Terme de *Marine*. C'est une piéce de bois courbe, posée au-dessus de la quille & de l'étrave, pour faire liaison conjointement.

CONTRE-EXTENSION, *s. f.* [*Contra-extensio.*] Terme de *Chirurgie*. Action par laquelle on retient une partie luxée ou fracturée, contre l'extension qu'on fait pour la remettre dans sa situation naturelle.

CONTREFAIRE, *v. a.* [*Imitari aliquem ; imitando effingere.*] *Je contrefais, je contrefis, j'ai contrefait, je contreferai.* Représenter les maniéres de quelcun. Imiter. (Moliére contrefaisoit bien les Tartufes. Contrefaire l'écriture de quelcun. On eût dit qu'il ne contrefaisoit pas le furieux. *Abl. Luc. t. 2. Danse.* Je n'aurai jamais, dit Quintilien, bonne opinion de celui qui fait le plaisant, & qui met toute son étude à faire rire, par le talent de contrefaire : *Non dabit mihi spem bonœ indolis, qui hoc imitandi studio petet, ut rideatur.*)

Contrefaire, v. a. [*Librum adulterare.*] Il se dit des Livres, & veut dire, imprimer de nouveau un Livre qu'on ne devoit pas imprimer, parce que celui qui l'a fait imprimer en a le droit ou le privilége. On dit en ce sens, *contrefaçon d'un Livre.*

* *Se contrefaire*, *v. r.* [*Simulare.*] Dissimuler. Feindre. (Il est bientôt las de se contrefaire. *Scar.*)

CONTREFAIT, CONTREFAITE, *adj.* [*Adulteratus*, *fictus*, *cmentitus.*] Imité. Bien représenté. (Seing contrefait. Ecriture contrefaite.) On dit encore : *Ce Livre a été contrefait.*

Contrefait, *Contrefaite*, *adj.* [*Distortus*, *deformis.*] Diforme. Mal-fait. (Elle est laide & contrefaite.)

CONTREFANONS. Terme de *Marine.* Ce sont des cordes amarées au milieu de la vergue, du côté oposé à la bouline, pour trousser, ou carguer un côté de la voile. On les apelle autrement *Cargue-boulines.*

CONTREFASCÉ, CONTREFASCÉE, *adj.* [*Fasciis in transversum ductis*, *contraque alternatim positis exaratus.*] Terme de *Blason*, qui se dit des piéces dont les fasces sont oposées. *Contrefascé* d'argent & de sable de trois piéces.

CONTRE-FENÊTRE, *f. f.* [*Exterius fenestræ ostium.*] Double fenêtre. Contre-vent. Voïez *Contre-vent.*

CONTRE-FICHE. C'est une partie d'un assemblage de charpenterie, qui sert à en lier d'autres, ou à les arc-bouter & soûtenir.

CONTRE-FLAMBANT, CONTRE-FLAMBANTE, *adj.* [*Contra vibrans*, *contra jaculans flammas.*] Terme de *Blason.* On dit, *d'argent à un bâton flambant & contre-flambant de dix piéces de même.*

CONTREFLEURONNÉ, CONTREFLEURONNÉE, *adj.* [*Floribus utrinque distinctus.*] Terme de *Blason.* Il se dit d'un écu dont les fleurons sont alternez & opofez, ensorte que la couleur répond au métal.

CONTRE-FORT, ou ÉPERON, *f. m.* [*Anteris*, *erisma.*] C'est un mur contre-boutant, servant d'apui à un mur qui est chargé d'une terrasse ou d'un rempart. (Il faut faire des contre-forts ou éperons bien liez avec le mur qui soûtient les terres à la distance de deux toises l'un de l'autre.)

CONTREFRUIT. Terme d'*Architecture.* On apelle *fruit*, la diminution d'un mur du bas en haut ; & *contrefruit*, lorsqu'on fortifie le mur, soit en dedans, soit en dehors.

CONTREFUGUE. Terme de *Musique.* Sorte d'éco qu'on fait en musique. Contre-imitation de chant. Voïez *Fugue.*

CONTREGAGER, *v. a.* Prendre des sûretez de quelcun avant de s'engager avec lui, & de lui acorder ce qu'il demande.

CONTRE-GARDE, *f. m.* [*Materiæ in monetam conflandæ custos.*] Terme de *Monoie.* C'est le nom d'un Oficier qui tient le regître des matiéres qu'on aporte à la Monoie pour les fondre.

☞ Les Gardes & les *Contre-gardes*, furent créez dans les Monoies, en 1214. par Philipe Auguste, qui ordonna qu'ils prendroient leur commission des Généraux Maîtres des Monoies. Mais depuis, Charles VII. leur donna des provisions. Les fonctions des Contre-gardes, sont, de tenir regître exact de toutes les matiéres d'or, d'argent & de billon, qui sont aportées dans la Monoie, pour servir de contrôle aux regîtres des Maîtres ; de tenir un autre regître des bréves qui seront livrées aux ouvriers, & aux monoïeurs, & de ce qui sera par eux rendu ; d'assister aux délivrances qui seront faites aux Maîtres des Monoies ; d'arrêter les comptes entre le Maître & les Marchands, & autres personnes, sur le prix des matiéres d'or & d'argent ; de faire fondre les matiéres suspectes, & en faire faire l'essai. Voïez l'*Ordonnance de 1670.*

Contre-garde, *f. f.* Espéce de fortification qui est au devant de quelque ouvrage, d'un bastion, d'une demi-lune. (La Contre-garde a fait une grande résistance.)

CONTRE-GARDES. Voïez *Conserve.* On les apelle aussi, *envelopes.*

CONTRE-HACHER. Terme de *Graveur* & de *Dessinateur.* C'est passer de secondes lignes diagonalement sur un dessein, pour en rendre les ombres plus fortes.

CONTRE-HATIERS, *f. m.* [*Uncinis instructus capreolis.*] Utencile de cuisine. Ce sont de grands chenets, qui ont plusieurs crampons, sur lesquels on peut mettre plusieurs broches.

CONTRE-HAUT, *adv.* [*Ab imo ad summum.*] De haut en bas. Ce mot ne se dit guéres qu'en Architecture.

CONTRE-HERMINE. [*Atra scuti area vellere pontico argento distincta.*] Terme de *Blason.* Champ de sable moucheté d'argent.

CONTRE-JAUGER les assemblages de charpenterie. [*Cardinum cavo metiri.*] Terme d'*Architecture.* C'est transférer la largeur d'une mortoise sur l'endroit où doit être le tenon.

CONTRE-INDICATION, *f. f.* [*Contra-indicatio.*] Terme de *Médecine* & de *Chirurgie.* Connoissance qu'on a par certains signes, qui détournent & empêchent de mettre à exécution les moïens que l'indication fournit pour la guérison des maladies.

CONTRE-JOUR, *f. m.* [*Adversum lumen.*] Jour ou lumiére qui n'est pas propre à faire paroître quelque chose avantageusement. Jour qui donne sur un tableau d'un autre côté que celui selon lequel il a été peint. (Le contre-jour ôte beaucoup de la beauté d'un tableau.)

CONTRE-ISSANT. [*Contra emergens.*] Terme de *Blason.* Animaux adossez, dont la tête & les piez de devant sortent d'une piéce de l'écu.

CONTRE-JUMELLES. Terme de *Paveur.* Ce sont les pavez qui se joignent deux à deux dans le milieu des ruës, & qui forment ce qu'on nomme le *ruisseau.* (Les contre-jumelles font liaison avec les miezes & les cavinaux.)

CONTRE-LAMES. Terme de *Manufacture.* Ce sont dans les métiers de faiseurs de gazes, trois tringles de bois, qui servent à tirer, ou laisser les lisses, d'où ils sont aussi apellez *tires-lisses.*

CONTRELATES, (CONTRE-LATTES,) *f. f.* [*Positæ in longum tegulæ transversis sustinendis.*] Terme de *Couvreur.* Late qu'on met de haut en bas entre les chévrons, pour entretenir les lates.

CONTRE-LATER, (CONTRE-LATTER,) *v. a.* [*Structuram utrinque tegulis tegere*, *instruere.*] Mettre des contrelates.

CONTRE-LATTOIR, *f. m.* Outil de Couvreur, qui sert pour soûtenir les lates. Il est de fer, d'un pié de longueur, & de quatre ou cinq lignes en quarré, avec un crochet au bout, pour tirer la late, & une cheville, qui le traverse à l'autre bout, qui lui sert comme de poignée.

CONTRE-LETTRES, *f. f.* [*Arcana syngrapha alterius vim refigens.*] Lettre contraire à celle qu'on a écrite.

☞ *Contre-lettres.* Terme de *Palais.* Les *Contre-lettres* sont des actes par lesquels on déroge, ou on ajoûte aux clauses d'un contrat de mariage ; c'est une maxime générale, que ces sortes de *Contre-lettres* sont nulles, quand elles sont faites hors de la présence des parens qui ont été témoins au contrat. Voïez *la Coûtume de Paris*, *art. 258.* celle d'Orléans, *art. 223.* celle de Normandie, *art. 388.* & Loüet & son Commentateur.

CONTRE-LIGNES. Voïez *Contrevallation.*

CONTRE-MAÎTRE, *f. m.* Terme de *Mer.* Celui qui commande sur l'avant d'un vaisseau. *Fourn.* C'est aussi celui qui dans les Manufactures, est préposé par l'Entrepreneur, pour avoir l'inspection sur tous les ouvriers.

CONTRE-MANCHÉ, CONTRE-MANCHÉE, *adj.* [*Obversis mutuò cuspidibus insectus.*] Terme de *Blason.* (Parti, coupé, & contre-manché de sable & d'argent en l'un & en l'autre.

☞ CONTREMAND. Il est dit dans les Etablissemens de saint Loüis, *part.* 1. *chap.* 2. *Nous défendons les batailles par tout nostre domaine, en toutes querelles ; mais nous n'ostons mie les devis, les réponses, & les contremans qui ayent esté acoustumez, &c.* Le *contremand* étoit une excuse proposée en jugement, pour expliquer la raison que l'on avoit de comparoître au jour & au lieu indiquez par l'assignation. On trouve cet ancien usage expliqué dans les Assises de Jérusalem, & dans Beaumanoir. M. du Cange a cité dans ses Observations sur les Etablissemens, des vers de Guillaume Guiart en l'an 1292. où il fait mention de l'assignation donnée de la part du Roi Philippe le Bel, à Edoüard Roi d'Angleterre.

CONTRE-MANDEMENT, *f. m.* [*Priori præcepto posterius præceptum.*] Un ordre contraire à celui qu'on avoit donné. (Donner un contre-mandement.)

CONTRE-MANDER, *v. a.* Révoquer l'ordre qu'on a donné. (Contre-mander un repas. Contre-mander les troupes, &c.)

CONTRE-MARC. Terme de *Charpentier.* C'est une des marques dont se servent ces ouvriers pour marquer leurs bois, à mesure qu'ils achevent de les façonner ; afin de les reconnoître dans l'assemblage.

CONTRE-MARCHE, *f. f.* [*Prioris loci permutatio, & reversio in eundem locum.*] Terme de *Guerre.* C'est une des parties des évolutions militaires. Il y a deux sortes de *contre-marche*, l'une qui se fait par files, & l'autre par rangs. *La contre-marche par files*, est un changement de la face d'un bataillon, & la *contre-marche par rangs*, c'est le changement des aîles d'un bataillon. (On fut obligé de faire la contre-marche.) La *contre-marche*, se dit encore d'une armée entiére, qui fait une marche contraire ou oposée à celle qu'elle avoit fait auparavant.

CONTRE-MARÉE, *f. f.* [*Mare refluum.*] Terme de *Marine.* Marée diférente.

CONTRE-MARQUE, *f. f.* [*Addita priori notæ nota posterior.*] Sorte de marque qu'on met pour empêcher quelque tromperie.

Contre-marque, f. f. [*Signum adulterinum equi dentibus impressum.*] Terme de *Manége.* En parlant de chevaux, il se prend dans un sens tout diférent de l'autre, car il se dit d'une fausse marque ; & l'on dit d'un cheval, *qu'il est contre-marqué ;* c'est-à-dire, que ses dents ont été creusées adroitement, & qu'il y a une fausse marque dans le creux, pour faire croire qu'il n'a pas encore sept ans.

Contre-marque, se dit aussi des marques, ou poinçons, que les Essaïeurs & Afineurs mettent sur l'or, l'argent & l'étain, pour témoigner qu'ils sont au titre, ou de la qualité requise par les Ordonnances. Voïez *les Statuts & privileges de l'Orfévrerie-Joüaillerie de Paris, mis au jour par Le Roi, ancien Garde.*

CONTRE-MARQUER, *v. a.* [*Priori notæ alteram addere.*] Mettre la contre-marque. (Il est marqué & contre-marqué.)

CONTRE-MINE, *f. f.* [*Contrarius, adversus cuniculus.*] Mine contraire, & qui sert à éventer & à empêcher la mine. Creux qu'on fait autour des murailles des bastions & des boulevards, pour empêcher l'éfet de la mine des assiégeans.

* *Contre-mine.* [*Meliori fraude retusa fraus.*] Ce mot, au figuré, signifie la même chose que *contre-baterie*, pris dans le sens figuré.

CONTRE-MINER, *v. a.* [*Hostiles cuniculos adversis cuniculis aperire.*] Faire des contremines. (Contre-miner une place.)

CONTRE-MINEUR, *f. m.* [*Fossor adversi cuniculi.*] Celui qui fait des contre-mines.

CONTRE-MONT. [*Sursum versus.*] Vers le haut de quelque fleuve. (Aler contre-mont.) On le dit encore de tout ce qui vient à être renversé, de telle sorte, que ce qui étoit en bas se trouve en haut. On dit aussi des soldats qui montent une montagne, *qu'ils gravissent contre-mont.*

A contre-mont, adv. En remontant un fleuve. (Aler à contre-mont.)

CONTREMUR, *f. m.* [*Murus muro fultus.*] Mur double. Petit mur qu'on fait contre un plus grand pour le fortifier. (Faire un contremur.)

☞ Les Coûtumes exigent des *contremurs* par diférens raports. 1°. Qui veut faire une cheminée contre un mur mitoïen, doit faire un *contremur* de demi pied d'épaisseur. Paris, *art.* 189. Blois, *art.* 23. *&c.* 2°. Pour construire une forge, un four, & un fourneau contre le mur, on doit laisser un demi pied de vuide. Paris, *art.* 190. & plusieurs autres qui sont conformes. Quelques-unes exigent un pied de vuide ; d'autres, un pied & demi, Troies, *art.* 64. ou deux piez, comme Châlons, *art.* 141. 3°. En cas de construction d'un puits, ou d'un privé, aisances & latrines contre un mur mitoïen, on doit faire un *contre-mur* d'un pié d'épaisseur ; & quand il y a un puits d'un côté & aisance de l'autre, *il sufit qu'il y ait quatre piez de maçonnerie d'épaisseur entre deux, comprenant les épaisseurs d'une part & d'autre ; mais entre deux puits, sufisent trois pieds pour le moins.* Paris, *art.* 191. Il y a plusieurs Coûtumes qui en disposent autrement. 4°. Celui qui veut faire labourer & fumer une terre, une place, ou jardin joint au mur d'autrui, ou au mur mitoïen, doit faire un *contremur* d'un pié d'épaisseur. Paris, *art.* 192.

CONTREMURER, *v. a.* [*Murum muro addere, munire.*] Faire un contremur. (La coûtume oblige à contremurer les fossez d'un privé, les autres, &c.)

CONTRE-ORDRE, *f. m.* Voïez *Contre-mandement.*

CONTREPALÉ, CONTREPALÉE, *adj.* [*Contrapalatus.*] Terme de *Blason*, qui se dit de l'écu, où un pal est oposé à un autre pal, ensorte qu'ils sont alternez, & que la couleur répond à un autre métal.

CONTRE-PARTIE, *f. m.* [*Imus summo sonus oppositus.*] Terme de *Musique*, qui se dit de deux parties oposées.

Contre-partie. Terme de *Banque.* Il se dit du regître que tient le Contrôleur, sur lequel il couche & enregître les parties, dont le Teneur de Livres charge le sien.

Contre-partie. Terme de *Marqueterie.* Il signifie ce qui reste d'un dessin, lorsqu'on l'a évidé sur les baquets de cuivre ou d'étain, pour en faire des ouvrages de raport, & de placage. (La contre-partie n'est jamais si belle que le vrai dessin.)

Contre-passant, *adj. m.* [*Contra, ex adverso gradiens.*] Terme de *Blason.* Il se dit de deux animaux l'un sur l'autre, dont l'un passe d'un côté, & l'autre de l'autre.

Contre-pente, *s. f.* [*Declivitatis interruptio.*] On apelle *contre-pente* dans le canal d'un ruisseau, ou d'un aqueduc, l'interruption du niveau de pente, qui fait que les eaux s'arrêtent, soit qu'on ait mal conduit le niveau, soit que l'affaissement du terrain en soit la cause.

† Contre-peser, *v. a.* [*Æquare pondere.*] Peser autant qu'une autre chose, soit au propre, soit au figuré. Il se dit aussi, au figuré, de ce qui est égal en mérite & en valeur. [*Æquare pretio, esse ejusdem pretii.*] (Les services que je vous ai rendus contre-pesent à tous les dons que vous m'avez faits. Toutes les soufrances de cette vie ne peuvent être contre-pesées avec la gloire de la vie future. *S. Paul.*)

Contrepié, (Contre-pied,) *s. m.* [*Contrarius, adversus.*] Tout le contraire. (Il faut prendre le contre-pié de tout ce qu'il dit.)

Contre-pié, en terme de *Chasse*, prendre le *contre-pié*, c'est retourner par où le cerf est venu.

Contrepoids, *s. m.* [*Æquipondium.*] Tout ce qui contre-balance les poids de quelque machine. (Les contrepoids d'une horloge.)

Contrepoids. [*Sarcoma.*] Terme de *Danseur de corde.* Sorte de moïenne perche bien planée, longue de neuf ou dix piez, & garnie de fer par les deux bouts, qu'on tient avec les mains lorsqu'on danse sur la corde, pour contre-balancer le poids du corps.

* *Contrepoids.* [*Æquilibritas, æqualitas.*] Balancement. (Ce défaut fait un plus grand contrepoids aux belles dispositions qu'il a. L'avarice sert quelquefois de contrepoids à la cruauté des Barbares. *Bouh. Vie d'Aubusson, l. 2.*)

Contrepoids de tourne-broche. Gros morceau de pierre, qui avec le balancier sert à régler le tourne-broche. (Mettre le contrepoids.)

A contrepoil, *adv.* [*Adverso capillo, rem contra accipere.*] Terme de *Barbier.* D'un sens contraire à celui qui est naturel & ordinaire. (Raser à contrepoil.) On dit, au figuré, *Cet homme prend tout à contrepoil ;* c'est-à-dire, au rebours.

Contre-poinçon, *s. m.* Outil rond, dont les Serruriers se servent pour contre-percer les trous, & river les piéces. Ils en ont aussi de barlongs, & de quarrez, pour contre-percer les trous de ces figures.

Contrepoint, *s. m.* Terme de *Musique ;* c'est-à-dire, *composition.* Parmi les gens de l'Art, on entend par le mot de *contrepoint*, une Musique composée sur un sujet particulier, qui se tire ordinairement des chants de l'Eglise. Le *contrepoint* se divise en *simple, figuré*, &c. Voïez le *Dictionnaire de Musique de Brossard.*

Contrepointe, &c. Voïez *Courte-pointe, &c.*

Contrepointé. [*Cuspidibus mutuò obversis.*] Terme de *Blason.* Qui a pointe contrepointe. (Il porte d'argent à deux chevrons contrepointez d'azur.)

Contrepointer. [*Adversari.*] Être contraire en avis à un autre, le choquer en toutes ocasions. (Toutes les fois que ces deux Philosophes sont ensemble, ils se contrepointent & se contrarient toûjours.)

Contrepointer, v. a. On le dit au propre, de divers ouvrages de toile ou de tafetas, qu'on pique de deux côtez avec du fil & de la soie. (Contrepointer une couverture. Contrepointer une jupe.)

Contrepointer du canon. C'est dresser une baterie, qu'on opose à une autre.

Contrepointier, *s. m.* Qualité qu'on donne aux Tapissiers dans leurs Lettres de Maîtrise.

Contrepoison, *s. m.* [*Antidotum, antidotus.*] Tout ce qui empêche l'éfet du poison, & qu'on prend ou qu'on donne lorsqu'on est empoisonné. (Donner du contrepoison. Prendre du contrepoison.)

† Contreporte, *s. f.* [*Obversa in urbe vel in conclavi porta, janua.*] Une seconde porte qu'on fait pour se mieux défendre contre l'ennemi. C'est aussi une seconde porte qu'on fait pour se défendre du vent.

Contre-porter, *v. a.* [*Merces in domos circumferre.*] C'est aler vendre sa marchandise en la portant chez les bourgeois, chez quelques marchands, ou chez quelques autres ouvriers qui en ont besoin. (Par les Statuts de plusieurs métiers, il est défendu de contreporter.)

Contreporteur, *s. m.* [*Circumforaneus propola.*] Ce mot se dit entre plusieurs sortes d'ouvriers, comme entre les Corroïeurs & les Cordonniers : c'est le Corroïeur qui, contre les Statuts de son métier, va porter & anoncer sa marchandise chez les Cordonniers.

Contreposé, Contreposée, *adj.* [*Contra positus.*] Terme de *Blason.* Il se dit de deux piéces posées d'un sens diférent, comme deux dards, dont un a le fer en haut, & l'autre en bas.

Contreposer, *v. a.* Terme de *Teneur de Livres en parties doubles.* Il signifie, *mal porter, ou mal poser un article dans le grand Livre, soit en débit, soit en crédit de quelque compte.*

Contreposeur. Terme de *Tailleur de pierre* & de *Maçon.* C'est celui qui aide au poseur ; c'est l'ouvrier qui reçoit la pierre de la gruë, pour la mettre en place d'alignement, & à demeure.

Contreposition, *s. f.* Avoir fait une *contreposition ;* c'est avoir porté mal-à-propos dans un compte du grand Livre un article pour un autre. Voïez *Contreposer.*

Contrepotencé, Contrepotencée, *adj.* [*Contrapatibulatus.*] Terme de *Blason.* Il se dit de plusieurs potences posées diversement, l'une le bois de traverse en haut, & l'autre en bas.

Contrépreuve, *s. f.* [*Imago ab excusâ recens imagine expressa.*] Terme de *Graveur.* Epreuve tirée sur une épreuve fraîche. (Faire une contrépreuve.)

Contrépreuver, *v. a.* [*Imaginem ab excusâ recens imagine exprimere.*] Terme de *Graveur.* Tirer une épreuve sur une autre épreuve, lorsque cette autre épreuve est encore toute fraîche.

Contrequeuë d'aronde, *s. f.* [*Propugnaculum in forcipis speciem extructum.*] Terme de *Fortification.* C'est un ouvrage de dehors, plus large du côté de la place, que de celui de la campagne.

Contrequille, *s. f.* Terme de *Mer.* Longue piéce de bois égale & oposée à la quille. On l'apelle aussi *Carlingue* ou *Escarlingue.*

Contreronde, *s. f.* [*Altera per contrariam viam vigiliarum lustratio.*] C'est une seconde ronde qu'on fait autour des murailles d'une Ville, pour voir si les sentinelles font leur devoir.

CONTRESANGLON, *f. m.* [*Corrigia.*] Terme de *Sellier.* C'eſt un bout de courroie de cuir cloüée à l'arçon de la ſelle, pour y atacher la ſangle.

CONTRESCARPE, *ſ. f.* [*Foſſæ declivis crepido.*] Terme de *Fortification.* Ligne qui termine le foſſé du côté de la campagne.

CONTRESCARPER, *v. a.* [*Exteriorem foſſæ marginem munire.*] (Faire une contreſcarpe.)

CONTRE-SEL, (CONTRE-SCEL,) *ſ. m.* [*Sigillum ſigillo adverſum poſito.*] Terme de *Chancellerie.* Petit ſeau apoſé à côté du grand ſeau.

CONTRE-SELLER, (CONTRE-SCELLER,) *v. a.* [*Adverſum ſigillo ſigillum apponere.*] Apoſer le contreſel. (Contreſeller des Patentes.)

CONTRE-SENS, *ſ. m.* [*Contrarius ſenſus.*] Sens contraire. Autre ſens. Autre ſorte de maniére. (C'eſt un contre-ſens. Un fer froté d'aiman atire un autre fer, mais il perd cette vertu, lorſqu'il eſt froté à contre-ſens. *Roh. Phyſ.*

* *A contre-ſens, adv.* [*In contrarium ſenſum.*] Tout au contraire de ce qu'il faut. (Loüer à contre-ſens. *Moliére.*)

CONTRE-SEING, *ſ. m.* [*Chirographum chirographo ex adverſo poſitum.*] Petit ſeing que l'on met à côté, ou au deſſous d'un autre ſeing. (Apoſer le contre-ſeing.)

Contre-ſeing, ſ. m. C'eſt ainſi qu'on nomme dans les Statuts de l'Orfévrerie de Paris, la déviſe du poinçon d'un maître Orfévre. Voïez *ces Statuts, pag. 99, 100, &c.*

CONTRE-SIGNER, *v. a.* [*Chirographum chirographo ex adverſo apponere.*] Faire un petit ſeing à côté, ou au bas d'un autre ſeing. (Le papier eſt ſigné du Roi, & contre-ſigné par un Secrétaire d'Etat. Contre-ſigner une Bule.)

CONTRE-SOMMIER, *ſ. m.* Les Parcheminiers nomment ainſi une peau de parchemin en coffe, qu'ils mettent entre le ſommier & le parchemin, lorſqu'ils le raturent avec le fer.

CONTR'ESPALIERS, *ſ. m.* [*Ordo arborum muro ex adverſò poſitus.*] Terme de *Jardinier.* C'eſt la plate-bande opoſée à l'eſpalier. (On ne fait preſque plus de contr'eſpaliers.)

CONTRE-TEMS, (CONTRE-TEMPS,) *ſ. m.* [*Alienum tempus.*] Action contraire à ce qu'une perſonne adroite devoit faire. Défaut de conduite en une rencontre particuliére. Action qu'on fait mal-à-propos, & ſans avoir bien pris ſes meſures. (Il a fait un étrange contre-tems.)

Contre-tems. [*Sublatio pedis in altum, altero ſuſpenſo.*] Terme de *Danſe.* Pas qui coupe la meſure. (Faire un contre-tems de bonne grace.) Ce mot ſe dit auſſi au *Manége*, & par les *Maîtres d'armes.*

A contre-tems, adv. [*Præpoſterè, alieno tempore.*] Mal-à-propos. (Faire tout à contre-tems.)

CONTRE-TIRER, *v. a.* [*Exemplar pingendo imitari.*] Terme de *Peinture.* Prendre les mêmes traits. (Contre-tirer un deſſin, un tableau, &c.)

Contre-tirer. Terme d'*Imprimerie.* Voïez *contrépreuver.*

CONTRE-TRANCHÉE. Terme de *Fortification.* C'eſt une tranchée qu'on fait contre les aſſiégeans.

CONTREVAIRÉ, *adj.* [*Contrapetaſatus.*] Terme de *Blaſon.* C'eſt lorſqu'une figure d'azur de l'écu, touche de ſon bord ou de ſon pié une autre figure d'azur. (Il porte vairé, & contre-vairé. *Col.*)

CONTREVALATION, (CONTREVALLATION,) *ſ. f.* [*Foſſa munita vallo circumducta.*] Terme de *Guerre.* Lignes pour ſe défendre contre les ſorties de la Ville aſſiégée. (La contrevalation eſt achevée. Faire des lignes de contrevalation.)

CONTREVENANT, *ſ. m.* [*Violator.*] Celui qui contrevient. (Il y a quelque peine pour le contrevenant.)

CONTREVENIR, *v. n.* [*Statuta, pacta, violare, perfringere.*] Aler au contraire de ce qui eſt ordonné. (Contrevenir aux ordres de l'Empereur. Le Roi fit punir ſévérement ceux qui contrevinrent à ſes ordres.

CONTREVENTS, *ſ. m.* [*Exterius feneſtræ oſtium.*] Grand volets de bois qu'on met par dehors, & qu'on ferme ſur les vitres. On les apelle *contrevents*, parce qu'il défendent contre le vent. (Fermer les contrevents.)

CONTRE-VÉRITEZ, (CONTREVÉRITÉS,) *ſ. f.* [*Ironia.*] Satire fine, en proſe ou en vers, où l'on ſe moque d'une perſonne, lui atribuant des qualitez que viſiblement elle n'a pas. (D'ingénieuſes contre-véritez. Chapelle & Bachaumont ont fait d'agréables, de jolies, de plaiſantes & de piquantes contre-véritez.)

CONTRE-VISITE, *ſ. f.* [*Inſpectio, ſpectatio judicis autoritate imperata.*] Terme de *Commis aux caves.* Viſite double, afin de ſurprendre les Cabaretiers. (La Juſtice ordonne des contre-viſites quand on croit qu'il y a eu de l'erreur dans les prémiéres. Les Juges de Police font auſſi des contre-viſites.)

CONTRIBUABLE, *adj.* [*Qui de ſuo tribuere tenetur.*] Sujet à contribution. (Païs contribuable. Village contribuable.)

CONTRIBUER, *v. a.* [*Contribuere, conferre.*] Donner. Aider de ſa bourſe, de ſon crédit, ou de quelque autre maniére. (M. d'Avaux contribua beaucoup à la fortune de Voiture.)

Contribuer. [*Imperatum vectigal pendere.*] Païer des contributions. (La partie de la Champagne qui confine au Barrois, contribuoit autrefois à Luxembourg.)

CONTRIBUTION, *ſ. f.* [*Pecuniæ collatio.*] Païement que chacun fait de la part qu'il doit porter d'une impoſition ou d'une dépenſe commune.

Contribution, ſ. f. [*Deciſio.*] Terme de *Palais*, qui ſe dit des éfets mobiliaires d'un débiteur, qui ſe fait entre pluſieurs créanciers, quand ces éfets ne ſont pas ſufiſans pour les païer entiérement de leurs créances, auquel cas il faut qu'ils perdent à proportion ſur les ſommes qui leur ſont duës.

☞ Il y a deux ſortes de *contributions.* On contribuë de ſon bien dans les beſoins de l'Etat, ou dans des afaires communes entre pluſieurs perſonnes. On contribuë, c'eſt-à-dire, que l'on entre pour ſa part dans une perte générale, comme dans une banqueroute, ou dans le jet que l'on a été obligé de faire pour ſauver un vaiſſeau agité par la tempête, ou enfin dans un naufrage. Les tailles que l'on paie au Roi, ſont autant de *contributions* auſquelles les ſujets ſont naturellement obligez. Toute *contribution* exige une égalité entre ceux qui y doivent entrer. Quant à la *contribution* en cas de jet, & de naufrage, il faut recourir à l'Ordonnance maritime de 1681.

Contribution, ſ. f. [*Tributum, vectigal.*] Ce qu'on paie aux ennemis pour être exemt de pillage, & d'autres malheurs de guerre. (Païer de groſſes contributions.

De l'Alemand vaincu, les *contributions*
Nourrirent graſſement nos fiéres légions.
Le Pays.)

† CONTRISTER,

† CONTRISTER, *v. a.* [*Contristare, mœstitiam inferre.*] Affliger. (Son ame a été fort contristée. *Voit. l. 58.*)

† CONTRIT, CONTRITE, *adj.* [*Contritus, de peccatis dolens.*] Ce mot se dit proprement en termes de *Dévotion*. Il vient du Latin. Il signifie *avoir de la douleur de ses fautes.* (Être contrit de ses péchez. Seigneur, ne rejettez pas un cœur contrit & percé de douleur. *Pseaume 50.*

Tu ne te plais, Seigneur, à d'autres sacrifices,
Qu'à ceux d'un cœur *contrit.*
Poëte Anonime. Pseaume 50.)

† *Contrit, Contrite.* [*Afflictus, mœstus.*] Ce mot se dit quelquefois en riant, & signifie *être fâché de quelque chose.* (Le pauvre garçon est tout contrit de la mort de sa maîtresse. Avoir l'ame contrite.)

CONTRITION, *s. f.* Terme de *Théologie.* En Latin *contritio.* Prononcez *contricion.* Douleur sincére de ses péchez, acompagnée de l'amour de Dieu. (Une véritable & sincére contrition. Faire un acte de contrition. La contrition conçûë par la seule crainte des peines de l'enfer, ne sufit pas pour justifier le pécheur dans le Sacrement de pénitence. *Nicole, Instr. sur les Sacremens.*)

CONTRÔLE, *s. m.* [*Rationes rationibus adversæ.*] Terme de *Gabelle.* Examen du reçû de quelque Commis. Commission pour être Contrôleur. (On lui a donné un contrôle.)

Contrôle. [*Attestatio denunciationis.*] Terme de *Sergent.* Témoignage de celui qui *contrôle* pour le Roi, & qui vérifie que l'exploit est valable; car sans le *contrôle* l'exploit est nul.

CONTRÔLER, *v. a.* [*In acta referre.*] Vérifier le reçû d'un Commis. Voir & examiner les comptes de quelque Oficier qui manie quelque chose.

Contrôler. [*Attestari denunciationem.*] Terme de *Sergent.* Certifier qu'un exploit est valable. (Contrôler un exploit.)

† * *Contrôler.* [*Arguere, vellicare, censorem agere.*] Trouver à redire. (Taisez-vous, ignorante, ce n'est pas à vous à contrôler les gens. *Mol.*

Car il *contrôle* tout, ce critique zélé. . . . .
Et tout ce qu'il *contrôle* est fort bien *contrôlé.*
Moliére.)

CONTRÔLEUR, *s. m.* [*Qui adversis præest rationibus.*] Il y a plusieurs sortes de *Contrôleur;* mais en général, ce mot signifie *celui qui tient regître de ce qu'un particulier reçoit.* Il signifie aussi *celui qui examine les comptes d'un autre. Celui qui voit, qui examine si ce qu'on fait est bien, s'il n'y a rien qui manque.* (Contrôleur général. Contrôleur des guerres. Contrôleur de l'artillerie. Contrôleur des vivres. Contrôleur général des Finances, Ministre chargé des Finances du Roi.)

† * *Contrôleur.* [*Censor importunus.*] Qui trouve à redire à quelque chose. Qui reprend volontiers.

Contrôleur des portes. Terme de *Comédien.* C'est celui qui est commis à la distribution des billets de contrôle pour placer les gens, qui se présentent pour oüir la Comédie.

CONTR'ORDRE, *s. m.* Ordre contraire à celui qu'on avoit donné. Voïez *Contre-mandement.*

CONTROVERSE, *s. f.* [*Controversia.*] Discours où l'on parle sur quelques points contestez entre les Catholiques Romains & les gens de la Religion. (Faire la controverse.) *Etudier la controverse;* c'est étudier les matiéres controversées. *Prêcher la controverse;* c'est traiter en chaire les points de Religion qui sont en contestation.

CONTROVERSÉ, CONTROVERSÉE, *adj.* [*Controversus.*] Qui est en dispute. Qui est contesté. (Lieux de l'Ecriture controversez. Matiére controversée.)

CONTROVERSISTE, *s. m.* [*Controversiarum scriptor.*] Qui a écrit de la controverse. Qui a prêché la controverse. (Les Cardinaux Bellarmin & du Perron ont été de grands Controversistes. Un docte, savant, habile, subtil & éloquent controversiste étoit feu M. Bossuet.)

CONTROUVER, *v. a.* [*Fingere, comminisci.*] C'est inventer, feindre & imaginer quelque chose. (Controuver des mensonges. *Vaugelas, Nouv. Rem.*)

CONTUMACE, *s. f.* [*Contumacia.*] La *contumace* est un terme de *Palais*, qui signifie *le défaut que fait la personne criminelle que l'on a interpellée de comparoître.* (Juger par contumace. Condanner par contumace.)

CONTUMACÉ, CONTUMACÉE, *adj.* Jugé par contumace. (Il a été contumacé.)

CONTUMACER, *v. a.* [*Vadimonii deserti reum prononciare, judicare.*] Juger par contumace, poursuivre & faire condanner par contumace. (Il se laissa contumacer. *Acad. Franç.*)

CONTUMAX, *s. m.* [*Vadimonii desertor.*] Celui qui refuse de comparoir en Justice sur les assignations qui lui sont données.

CONTUMÉLIE. Vieux mot qui signifioit autrefois une vilaine. On disoit aussi *contumelieux*, mais ces mots sont hors d'usage.

† CONTUS, CONTUSE, *adj.* Ce mot vient du Latin *contusus*, & signifie *meurtri par quelque coup, ou par quelque choc qu'il a reçû. Contus* ne se dit d'ordinaire que parmi les Chirurgiens & Médecins. (Cela est tout contus.)

CONTUSION, *s. f.* [*Contusio.*] Meurtrissure qui se fait en la chair & aux muscles, lorsque par la chute ou le choc de quelque chose pesante, les chairs & les parties les plus profondes sont froissées, sans que la peau soit blessée, ni paroisse endommagée. (Une petite contusion.) On distingue les *contusions* en externes & en internes, en fortes & en légeres, en grandes & en petites, en simples & en compliquées. Le mot de *contusion* vient du verbe Latin *contundere*, contondre, meurtrir.

CONVAINCRE, *v. a.* [*Convincere.*] *Je convain, j'ai convaincu, je convainquis, je convaincrai, je convainque, que je convainquisse, je convaincrois.* C'est faire voir clairement que le crime dont on acuse quelcun est vrai. Faire voir, montrer sensiblement les défauts d'une personne. (On l'a convaincu d'ignorance. Être convaincu de la fausseté de quelque doctrine.

* CONVAINCANT, CONVAINCANTE, *adj.* Qui est fort. Qui est puissant pour convaincre l'esprit, & pour persuader. (Une preuve convaincante.)

CONVAINCANT, *partic.* [*Convincens.*] Qui convainc.

CONVALÉCENCE, (CONVALESCENCE,) *s. f.* [*Ab adversa valetudine recreatio.*] Rétablissement & recouvrement de santé, lorsque les corps étant consumez par les maladies, reprennent leur prémiére vigueur. (Être en parfaite convalécence. Retourner en convalécence. *Abl. Arr. l. 2. c. 3.*

---- Je vais à Madame annoncer par avance,
La part que vous prenez à sa *convalécence.*
Moliére, Tartufe, a. 2. sc. 4.)

Convalécent, (Convalescent,) *f. m.* [*Ex morbo convaleſcens.*] Qui commence à ſe mieux porter. Qui eſt ſorti de maladie, & qui commence à reprendre ſes forces. (Il eſt convalécent.)

Convenable, *adj.* [*Conveniens, congruens.*] Propre. Néceſſaire. Qui convient. Tel qu'il faut. (Cela eſt convenable au bien de l'Etat. *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.* Ils n'avoient pas encore mis tout l'ordre convenable à leurs afaires. *Maucroix, Schiſme, l. 1.*)

Convenablement, *adj.* [*Convenienter, congruenter.*] D'une maniére convenable.

Convenance, *ſ. f.* [*Convenientia.*] Raport. La *convenance*, eſt un raport de conformité entre pluſieurs choſes, dont l'une eſt propre par elle même à la perfection de l'autre, & contribuë à la maintenir dans un état bon & avantageux. (Quelle convenance y eut-il entre l'ofrande & celui qui la recevoit. *God. Priéres.* Il eſt ingénieux à trouver des convenances. *Maucroix, Préface, ſur les Homélies de ſaint Chryſoſtôme.*) On apelle *raiſons de convenance*, des raiſons probables & plauſibles, mais qui ne ſont pas démonſtratives. Ce ſont auſſi des raiſons de bienſéance.

Convenant, Convenante, *adj.* [*Conveniens, congruens.*] Sortable, bienſéant. Il eſt vieux & hors d'uſage.

Convenir. [*Convenire, congruere.*] *Je conviens, je ſuis convenu, je convins, je conviendrai.* Quadrer. (Être propre à quelque choſe. (Convenir au ſujet. Des mœurs ſi rudes & ſi groſſiéres convenoient à la République qui ſe formoit. *S. Evremont, Génie du peuple Romain, ch. 2.* Il m'ofrit pluſieurs choſes qui ne me convenoient pas. Il y a bien des raiſons pour montrer que la ſouveraine félicité ne convient pas à Epicure. *Abl. Luc. t. 2. Paraſite.*)

Convenir. [*Conſentire, aſſentiri.*] Tomber d'acord avec quelcun d'une choſe. (Convenir d'un biais avec quelcun. *Mém. de la Rochefoucaut.* Convenir d'un fait. Convenir de la vérité. Convenir d'arbitres, d'experts. Convenir de prix. Convenir des conditions d'un acord.)

Convent. Voïez *Couvent.*

† Conventicule, *ſ. m.* [*Conventiculum.*] Aſſemblée ſecréte d'une partie des Moines d'un Couvent, pour faire quelque brigue, pour quelque élection, &c. Ce mot ſe dit auſſi de toute petite aſſemblée ſecréte & illicite, & ſe prend toûjours en mauvaiſe part.

Convention, *ſ. f.* [*Conventum, pactum.*] Ce dont on convient avec quelcun ſur quelque afaire. Condition qu'on fait avec une perſonne. Acord. (Les conventions de leur contrat de mariage ſont telles. *Le Maît.* Faire une convention avec quelcun.)

Conventionel, Conventionnelle, *adj.* [*Pactitius.*] Acte qui a été fait avec certaines conventions entre des parties.

Conventionnellement, *adv.* [*Ex pacto, ex convento.*] Par convention.

Conventualité, *ſ. f.* [*Religioſa ſocietas.*] Société de Moines qui vivent enſemble. (On a établi la conventualité en pluſieurs Prieurez qui paſſoient pour ſimples.) On dit auſſi, *vivre conventuellement.*

Conventuel, Conventuelle, *adj.* [*Conventui communis.*] Qui eſt de Couvent. (Prieur conventuel. Meſſe conventuelle.)

Conventuellement, *adv.* En communauté, ſelon les régles & l'uſage de la ſociété Religieuſe. On dit, *vivre conventuellement. S'aſſembler conventuellement.*

Convergent, Convergente, *adj.* [*Coadunatus, congregatus.*] Ce mot eſt Latin, & c'eſt un terme de *Dioptrique*, qui ſe dit des raïons de lumiére, qui après avoir ſoufert réfraction en paſſant dans un milieu plus épais, s'aprochent de leur centre, & de la perpendiculaire. (Les vertes convexes rendent les raïons convergens, mais les concaves les rendent divergens.)

Convers, *ſ. m.* [*Rei domeſticæ in cœnobio adminiſter.*] Terme de *Bernardins & de quelques autres Religieux.* C'eſt celui à qui on a donné l'habit de Religieux pour être domeſtique. (Il n'eſt que convers. C'eſt un Frére convers.)

Converse, *ſ. f.* [*Adminiſtra, adjutrix.*] Sœur Religieuſe. Fille à qui on a donné l'habit de Religieuſe, pour être en qualité de domeſtique. (Elle eſt Sœur converſe.)

Converſe, adj. & ſubſt. Terme de *Géométrie.* Une propoſition *converſe*, eſt celle où l'on ſupoſe ce qu'on a déja conclu d'une choſe ſupoſée.

Conversation, *ſ. f.* [*Converſatio, congreſſus, colloquium.*] Entretien familier avec une ou pluſieurs perſonnes. (Converſation polie, galante, enjoüée, gaillarde, éveillée, agréable, douce, charmante, aimable, divertiſſante, ſpirituelle, ingénieuſe, amoureuſe, ſavante, libre, utile, ſérieuſe, ennuïeuſe, fatigante, déſagréable, importune, incommode. Une converſation qui dure trop, ennuie. La converſation roule ſur beaucoup de choſes. Lier converſation avec quelcun. Entrer en converſation. Renoüer la converſation. *Scar. Rom.* Rompre la converſation. Mademoiſelle de Scuderi a fait un Traité de la converſation, & le Chevalier de Méré en parle très-agréablement. Il faut que la converſation ſoit un peu flateuſe avec les femmes, & qu'il y ait je ne ſai quoi de retenu. *Chevalier de Méré.*) On a une Lettre fort judicieuſe de M. Paſſe, ſur la *converſation*, dans le Mercure de France, Juin 1758.

Converſation, ſe dit auſſi des compagnies, des aſſemblées. (Il brille dans toutes les converſations. Il eſt de toutes les converſations.)

Converser, *v. n.* [*Uti aliquo familiariter, verſari cum aliquo.*] Être en converſation. S'entretenir familiérement avec une ou pluſieurs femmes. Hanter. Fréquenter le monde. (Dans l'humeur où je me trouve, je ne dois plus converſer avec les créatures vivantes. *Voit. l. 11.*

> C'eſt peu d'être agréable, & charmant dans un Livre,
> Il faut encor ſavoir & *converſer* & vivre.
> *Deſpréaux.*)

Converſer avec les Livres, avec les morts ; c'eſt étudier, lire.

Conversible, *adj.* [*Quod converti poteſt.*] Qui peut être converti, qui n'eſt pas réciproque.

Conversion, *ſ. f.* [*Converſio, mutatio.*] Changement. Tranſmutation. (Les Alchimiſtes cherchent la converſion des moindres métaux en or & en argent.)

* *Converſion, ſ. f.* [*Mutatio in melius, converſio.*] Changement que Dieu opére dans le cœur d'un pécheur, & par lequel il l'atire à ſoi. (Prier Dieu pour la converſion des pécheurs. Songer à ſa converſion. Obtenir de Dieu la converſion de quelque perſonne. Jamais converſion n'a été plus heureuſe que celle-là.)

Converſion. [*Converſio.*] Terme de *Guerre.* C'eſt une des parties des évolutions militaires. C'eſt un mouvement qui fait tourner la tête du bataillon où étoit le flanc, ce qui ſe fait par quart de converſion, à droite ou à gauche. *Guillet, Art de l'homme d'épée.* (Faire le quart de converſion à droite. Faire le quart de converſion à gauche.)

Converſion. Terme de *Palais.* C'eſt le changement des actes & des titres. On dit, *la converſion d'un apel en opoſition ; la converſion d'un bail conditionnel en bail judiciaire.*

Converſion. Terme d'*Aritmétique.* La *propoſition par converſion de raiſon*, & la *comparaiſon de l'antécédent*, a la diférence de l'antécédent, & du conſéquent dans deux raiſons égales.

Converſion de propoſition. Terme de *Logique.* C'eſt changer le ſujet de la propoſition en atribut, & l'atribut en ſujet, ſans que la propoſition ceſſe d'être vraie, ſi elle l'étoit auparavant. *Logique de Port-Roïal*, 2. *part. c.* 14.

CONVERSO. Terme de *Marine.* C'eſt la partie du tillac d'enhaut, qui eſt entre le mât de miſéne & le grand mât. C'eſt le lieu où l'on ſe viſite les uns les autres, & où l'on fait converſation. Ce mot vient de Portugal.

CONVERTI, *ſ. m.* [*Ad veram fidem reverſus.*] Celui qui a renoncé à une Religion où il ne croïoit pas faire ſon ſalut. (Les nouveaux convertis.)

CONVERTIE, *ſ. f.* [*Ad veram fidem reverſa.*] Celle qui a renoncé à une Religion, où elle croïoit ne pouvoir faire ſon ſalut. (Les nouvelles converties.)

CONVERTIR, *v. a.* [*Convertere, mutare.*] Changer. (On convertit les vaſes ſacrez en des uſages profanes. *Maucroix, Schiſme, l.* 2.)

Convertir. [*Aliquem ad bonam frugem revocare.*] Mettre une perſonne dans le chemin du ſalut. Obliger une perſonne à quiter le vice & le libertinage, & à chercher les voies de ſalut. Faire renoncer une perſonne à une Religion, où on ne peut ſe ſauver.

† * *Convertir.* [*Allicere, demulcere.*] Gagner quelcun par priéres ou par adreſſe, & l'obliger à faire une choſe qu'il ne vouloit pas faire. (Je l'ai enfin converti.)

Se convertir, v. r. [*Mutari, converti.*] Se changer. (Se convertir en eau.)

* *Se convertir.* [*A pravis opinionibus ad veræ ſinceræque fidei lumen reverti.*] Changer ſa vie en une meilleure par pure grace de Dieu. Renoncer à une Religion où l'on croit ne pouvoir faire ſon ſalut. (Il faut penſer ſérieuſement à ſe convertir à Dieu.

Pendant une aimable jeuneſſe,
On n'eſt bon qu'à ſe divertir,
Et quand le bel âge nous laiſſe,
On n'eſt bon qu'à ſe *convertir.*
La Sabl.)

† CONVERTISSEMENT, *ſ. m.* [*Converſio.*] Terme de *Monoie.* C'eſt le changement des vieilles eſpéces que l'on fond, à de nouvelles que l'on fabrique.

CONVERTISSEUR, *ſ. m.* [*Qui revocandis ad catholicam fidem hæreticis, operam impertit, collocat.*] Celui qui réüſſit à convertir les perſonnes. (M. Péliſſon étoit un grand Convertiſſeur, & il avoit des maniéres particuliéres pour en venir à bout.)

CONVEXE, *adj.* [*Gibbus, gibboſus.*] Courbé en dehors, ou par deſſus. (Miroir convexe. Lunette convexe.)

CONVEXITÉ, *ſ. f.* [*Superficies.*] Maniére courbe d'une choſe. (Convexité grande ou petite.)

CONVICTION, *ſ. f.* Prononcez *conviccion.* Il vient du Latin *convictio.* C'eſt une preuve convaincante du crime dont une perſonne eſt acuſée. (La conviction eſt claire & entiére. On ne trouve point de conviction raiſonnable contre le criminel. La conviction eſt certaine, & l'on ne ſauroit douter du crime. Pour la conviction d'un crime capital, il faut que les preuves ſoient indubitables.)

Conviction. C'eſt auſſi la perſuaſion claire & évidente d'une vérité qu'on avoit niée auparavant.

CONVIÉ, *ſ. m.* Celui qui eſt prié de faire quelque repas. (Celui des conviez qui agrée davantage à la Dame du logis, eſt le plus goguenard. *Scar.*)

Convié, Conviée, adj. [*Invitatus.*] Prié. Porté à faire ou à ne pas faire. (Le mari eſt convié à dîner, & la femme eſt conviée à ſouper.)

CONVIER, *v. a.* [*Invitare.*] Porter à faire quelque choſe. Prier de faire, ou de ne pas faire quelque choſe. Inviter. (Cirus convia les Athéniens à quiter l'aliance de ſon frére. *Abl. Apophr.* L'Empereur Ferdinand convia Eliſabeth de ne point ſe ſéparer de la créance des Princes Chrétiens. *Maucroix, Schiſme, l.* 3. Convier à dîner ou à ſouper. La néceſſité des afaires le convia à ſe reconcilier. *M. de la Rochefoucaut.* Le tems nous convie à la promenade.)

CONVIVE, *ſ. m.* [*Conviva.*] Celui qui eſt invité à un même repas qu'un autre. (Il n'y avoit que des convives à cette réjoüiſſance. *Acad. Fr.*)

CONVOCATION, *ſ. f.* Prononcez *convocacion.* Il vient du Latin *convocatio*, & ſignifie *l'action d'aſſembler & de convoquer quelque Aſſemblée.* (Acorder la convocation d'un Concile. S'opoſer à la convocation d'un Concile. Publier la convocation des Etats.) On peut dire auſſi *la convocation des Paroiſſiens, la convocation des parens.*

CONVOI, *ſ. m.* [*Commeatus.*] Ce mot ſe dit en parlant d'armée. Ce ſont pluſieurs chariots & pluſieurs charettes chargées de vivres, & eſcortées par des ſoldats, qui ſont commandez exprès. (Eſcorter, prendre, enlever un convoi.)

Convoi. Terme de *Commerce de mer.* Il ſe dit des vaiſſeaux de guerre, qui conduiſent ou qui eſcortent les flotes marchandes. On apelle *Lettres de convoi*, un billet ou écrit, que le Commandant de l'eſcorte donne à chaque Capitaine, ou Maître des vaiſſeaux Marchands, par lequel on leur permet de ſe mettre ſous la protection du *convoi.*

Convoi. [*Pompa funebris.*] Terme d'*Egliſe.* Ce ſont la plûpart des Ecléſiaſtiques d'une Paroiſſe avec le Curé ou le Vicaire, qui acompagnent un corps qu'on porte en terre, qui chantent & prient Dieu en l'acompagnant.

Un gendre intéreſſé, pour le dire en un mot,
Ne compte que deux jours capables de lui plaire,
Le jour qu'il a reçû la dot,
Et celui qu'on deſtine au *convoi* du beaupére.

Convoi général. Ce ſont tous les Ecléſiaſtiques habituez d'une Paroiſſe, qui acompagnent un corps qu'on porte en terre.

Convoi de chœur. Ce ſont les Ecléſiaſtiques qui compoſent le chœur de la Paroiſſe, & qui acompagnent un corps qu'on porte en terre.

CONVOÏER, (CONVOYER,) *v. a.* [*Pompam funebrem comitari.*] Ce mot eſt vieux, & l'on dit en ſa place, *acompagner* ou *eſcorter.*

Convoïer une flote marchande. C'est l'escorter, en prendre soin pendant sa route, & la garantir des pirates & des ennemis.

† Convoitable, Convoiter, Convoiteux. Vieux mots, au lieu desquels on dit, *désirable, désirer. Celui qui désire.* (Le bon homme, tout tartufe qu'il est, est convoiteux des belles filles.

Vous épousez ma fille & *convoitez* ma femme.
Moliére, Tartufe, a. 4. sc. 7.)

Convoitise, *s. f.* [*Cupiditas.*] Ce mot signifie *grand désir*, & il s'emploie ordinairement dans les matiéres de pureté. (Vivre sans convoitise. Avoir une insatiable convoitise de régner. *Abl. Tac. an. l. 4.* La convoitise ne se peut prescrire des bornes. *Vaug. Quint. l. 10.*)

† Convoler, *v. n.* [*Ad alterum conjugium transire.*] Terme de *Palais.* Ce mot ne se dit pas seul ; mais on dit, *Convoler à de secondes nôces ;* c'est-à-dire, se marier une seconde fois.

Convoquer, *v. a.* C'est apeller, mander. (Convoquer les Etats. Convoquer un Concile. Convoquer les membres d'un Conseil, d'un Parlement. Convoquer une Assemblée, un Chapitre, &c.)

Convulsion, *s. f.* [*Convulsio, contractio nervorum.*] C'est une contraction violente & involontaire de tout le corps, ou de quelques-unes de ses parties. Voïez une plus ample explication dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars.*

† * *Convulsion.* [*Spasmus.*] Évanoüissement. Sorte de pâmoison. (Vous n'avez pas été jusques aux convulsions. *Moliére, Critique.*)

* *Convulsion.* [*Animi impotentia.*] Se dit aussi au figuré, de quelque éfort & de quelques contorsions.

(Et tandis que tous deux étoient précipitez
Dans les *convulsions* de leurs civilitez,
Je me suis doucement esquivé sans rien dire.
Moliére, Fâcheux.)

Convulsif, Convulsive, *adj.* [*Motus spasmaticus.*] Terme de *Médecin.* Qui cause des convulsions, ou des retractions de nerfs. (Mouvement convulsif.)

Convulsionaire, *adj.* Celui ou celle qui a des convulsions.

Convulsioniste, *s. m. & f.* Celui ou celle qui soûtient les Convulsionaires, qui est du parti des Convulsionaires. Ces deux termes, *Convulsionaires* & *Convulsionistes*, sont très-connus depuis un nombre d'années, où l'on a vû quantité de personnes en France, ataquées de convulsions extraordinaires. On a apellé *Convulsionistes*, ceux qui se sont déclarez pour ces *Convulsionaires ;* & *Anti-Convulsionistes*, ceux qui se sont déclarez contre le surnaturel de ces convulsions.

C O O.

† Coobligé, Coobligée, *adj.* [*Sponsor.*] Terme de *Pratique.* Qui est obligé avec un autre.

Coopérateur, *s. m.* [*Rei efficiendæ adjutor, socius.*] Terme qui ne se dit guére que dans les matiéres de piété. Celui qui aide. (Nous sommes les coopérateurs de Dieu. *Nouv. Test. Epîtres de S. Paul.*)

Coopération, *s. f.* [*Operæ communis collatio.*] L'action de deux ou de plusieurs Agens pour produire un même éfet. (Cela ne s'est pû faire que par la coopération de plusieurs personnes.)

Coopérer, *v. a.* [*Conferre operam, juvare aliquem.*] Ce mot se dit d'ordinaire en matiére de piété, & signifie *aider à agir, aider à faire.* (C'est Dieu qui a coopéré à toutes ces merveilles. Coopérer à son salut.)

C O P.

Copal. Espéce de gomme, qui vient de la Nouvelle-Espagne, & dont l'odeur aproche de celle de l'encens. Cette gomme coule d'un grand arbre, en faisant des incisions dans son écorce. Ce *Copal* est rare en France ; mais il en vient un autre des Isles Antilles, qui en aproche, quoiqu'il n'ait pas les mêmes vertus. Ce dernier coule de certains arbres, sans incision.

Copartageant. [*Consors, socius.*] Qui partage avec un autre. (Ils ne sont que trois copartageans en cette succession.)

Copayba. Plante qui croît, dit-on, sur les bords de la riviére des Amazones, & qui produit un beaume excélent.

Copeau, *s. m.* [*Assula, segmen, segmentum.*] Terme d'*Artisan qui travaille avec la hache, ou la plane.* C'est tout ce qu'on ôte du bois avec la plane ou la hache. (Gros ou petit copeau.)

Copeau de bois. Terme de *Peignier.* Morceau de bois pour faire un peigne.

Copec, *s. m.* Monoie qui se fabrique, & qui a cours en Moscovie. Le *copec* d'or pese quatorze grains ; le *copet* d'argent, n'en pese que huit.

Copermutant. [*Commutans.*] Terme *relatif.* Chacun de ceux qui permutent ensemble un bénéfice. *Académie Françoise.*

Cophtes. Nom qu'on donne aux Chrétiens d'Egypte, qui sont de la secte des Jacobites, & qui ont un Patriarche résidant au grand Caire, & qui prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie & de Jérusalem *Nouv. Relat. d'un voïage d'Egypte.*

Copie, *s. f.* [*Exemplum, exemplar.*] Le double de quelque écrit, ou de quelque autre chose. (Copie colationnée a l'original. Ce tableau n'est qu'une copie.) On dit d'un homme qui s'éforce inutilement d'en imiter un autre excélent dans son genre, que *c'est une méchante copie d'un bon original. Un original sans copie ;* c'est un homme singuliérement ridicule.

Copie. [*Manuscriptus, codex.*] Terme de *Libraire* & d'*Imprimeur.* Ecrit sur lequel on imprime, & qui est l'original de l'Auteur. (Acheter une copie bien cher. Une méchante copie.) *Compter la copie ;* c'est juger combien elle fera de feüilles.

Copier, *v. a.* [*Describere, transcribere.*] Ce mot se dit des choses, & signifie *transcrire, imiter, tirer de dessus quelque original.* (Copier un écrit. Copier un dessein.)

* *Copier.* [*Imitari.*] Ce mot se dit des personnes, & signifie *imiter, prendre pour modéle.* (Il n'est rien tel que les Jésuites, les autres Religieux ne font que les copier. *Pasc. l. 4.*

Aprenti, tout au plus, du célébre Moliére,
Tu devois *copier* son noble caractére.
Pradon.)

Copier un Auteur. [*Subfurari.*] Signifie quelquefois *dérober l'invention, le livre ou le travail d'autrui.*

Copieusement, *adv.* Abondamment. Il n'a guére d'usage que dans ces sortes de phrases : *Boire copieusement. Manger copieusement. Miner copieusement.*

COPIEUX, COPIEUSE, *adj.* Abondant. (La Langue Gréque eſt plus copieuſe que la Latine. C'eſt un homme copieux en paroles.) Les Médecins diſent, *éjection copieuſe.*

COPISTE, *ſ. m.* [*Librarius.*] Qui tranſcrit quelque écrit. Qui copie. (Un bon Copiſte. Un habile & ſavant Copiſte. Un ſot & méchant Copiſte. Un Copiſte ignorant & négligent. Il n'eſt pas beſoin pour cela de laſſer la main de vôtre Copiſte. *Balzac, Lettre à Chapelain.* Les Copiſtes ont donné au public les Sermons de pluſieurs Prédicateurs, qui s'y ſont vû défigurez.)

Copiſte. Officier de Comédiens, qui a ſoin de garder les originaux des piéces, pour copier les rôles & les diſtribuer aux Acteurs. C'eſt lui qui aſſiſte aux repréſentations, qui ſe met à une des aîles du Théatre, & releve l'Acteur s'il tombe en quelque faute de mémoire. *Théatre François, liv. 3. pag. 237.*

Copiſte. Celui qui copie les maniéres de quelcun; qui eſt l'imitateur de quelcun.

Il a choiſi, dit-on, Cléon pour ſon modéle;
Il eſt ſon complaiſant, ſon *Copiſte* fidéle.
Greſſet, Comédie du Méchant.)

Copiſte. Peintre qui copie les tableaux. (Un bon Copiſte. Un mauvais Copiſte.)

COPOU. Eſpéce de toile, qui ſe fabrique à la Chine; c'eſt une ſorte de toile d'ortie. On dit qu'elle eſt très-eſtimée à la Chine.

COPRÉNEUR, *ſ. m.* Celui qui prend avec un autre, des terres, une maiſon, des droits, des rentes, &c. à loïer & à ferme. Le *Copréneur* eſt ſoûmis aux mêmes conditions & engagemens que le préneur.

COPROPRIÉTAIRE, *ſ. m. & f.* Celui ou celle qui poſſéde avec un autre. *Patru, Plaid. 8.*

COPTER, *v. a.* [*Pulſare alterum latus æris campani.*] Faire batre le batant de la cloche ſeulement d'un côté.

† COPULATION, *ſ. f.* [*Coïtus, coïtio.*] Vieux mot, qui trouve encore ſa place dans le burleſque.

(Maint Auteur antique & récent,
Bien inſtruit en toute doctrine,
Soûtient que la goute décend
De *copulation* divine,
Et que de Bacchus & Ciprine
Nâquit un enfant maupiteux,
Mais nonobſtant cette origine,
C'eſt pauvre choſe qu'un gouteux.
Conrart.)

Copulation, eſt encore d'uſage dans les procédures d'Oficialité. (Copulation charnelle.)

COPULATIVE, *ſ. f.* [*Copulativa.*] Terme de *Grammaire.* Conjonction. (La copulative *&*, ne doit être répetée que bien à propos.)

COQ.

COQ, *ſ. m.* [*Gallus.*] C'eſt le mâle de la poule. C'eſt une ſorte d'oiſeau domeſtique qui a une crête ſur la tête, & une barbe ſous la gorge. Il ſert d'horloge, & on dit qu'il eſt craint du lion. *Bel. l. 5. c. 7.* (Un petit ou gros coq. Bon ou méchant coq, gras ou maigre. Il y a dans Lucien un plaiſant Dialogue du Savetier Micile & de ſon coq. * *Chétive eſt la maiſon où le coq ſe tait & la poule chante;* c'eſt-à-dire, où la femme eſt la maîtreſſe.

Deux *coqs* vivoient en paix, une poule ſurvint,
Et voilà la guerre alumée.
La Fontaine.)

☞ Le *Coq* eſt le ſimbole de la hardieſſe & de la force. Quand les Lacédémoniens avoient vaincu par la force leurs ennemis, ils ſacrifioient un coq. *Meurſius, Miſcell. Laconic. lib. 2. c. 1.*

Coq. Terme d'*Horloger.* C'eſt dans les montres une eſpéce de platine enjolivée de gravûres ou autres ornemens, dont on couvre le balancier: on atache le *coq* avec deux vis. Le *coq*, eſt encore une eſpéce de potence qui ſert à tenir les pivots des roues.

Coq. Terme de *Blaſon.* On dit, *un coq bequé, creté, membré, barbé, barbelé, &c.*

Coq. [*Coſtus hortenſis.*] Plante fibreuſe, qui aime la terre maigre & ſéche, & qui eſt toûjours verte.

Coq-à-l'âne, ſ. m. [*Aliquid ab re alienum.*] Diſcours ſans jugement, & qui n'eſt point au ſujet dont on s'entretient. (Ce que vous dites-là, eſt un franc coq-à-l'âne, car à quel propos le dites-vous?)

Coq-à-l'âne. Poëme François, qui eſt une eſpéce de ſatire que Clément Marot inventa. Cette ſatire ſe fait d'ordinaire en petits vers, & on y paſſe ſans aucune liaiſon d'un ſujet à l'autre, en raillant les particuliers connus, & même de conſidération. (Un joli, un plaiſant coq-à-l'âne. Faire un coq-à-l'âne contre les mœurs du ſiécle.)

Coq ſauvage. [*Gallus ſylveſtris.*] Eſpéce de Faiſan particulier qu'on trouve dans les païs ſeptentrionaux.

Coq de bois. Oiſeau plus gros que le Faiſan, qui a les plumes noirâtres, luiſantes & changeantes, & les ſourcils très-rouges. *Bel. l. 5.*

Coq-d'Inde. [*Gallus Indicus.*] Prononcez *co-d'Inde.* Sorte d'oiſeau domeſtique & fort connu, qui eſt gros & noir, avec une groſſe crête ſur la tête.

Coq de clocher. [*Inaurata galli figura.*] Figure de métal qui repréſente un coq, & qu'on met ſur le clocher des Egliſes.

† *C'eſt le coq du Village, c'eſt le coq de la Paroiſſe.* [*Vir primarum inter ſuos partium.*] C'eſt-à-dire, prémier du Village ou de la Paroiſſe.

† *Etre coq de bagage.* C'eſt un coq en pâte; pour dire, *un homme à ſon aiſe.*

Le chant du coq. [*Galli cantus.*] C'eſt le point du jour, parce que c'eſt le plus ſouvent à cette heure-là que les *coqs* chantent, & réveillent ceux qui dorment.

COQUARDE, *ſ. f.* Nœud de ruban qui ſe met au retrouſſi du chapeau.

☞ COQUART. Terme ancien, & dont on ſe ſert encore dans le ſtile familier & railleur. On dit d'un homme qui aime à coqueter, qui recherche les femmes & les filles, & qui a des talens propres à leur plaire: *C'eſt un bon coquart.* On trouve ce mot dans un autre ſens, au commencement de l'Hiſtoire de Bertrand du Gueſclin, qui fut, dans ſa jeuneſſe, l'objet de la haine de ſon pére & de ſa mére, à cauſe de ſa laideur & de ſes maniéres: *Meſmes ſouventefois l'apelloient nyce, coquart, malotru & meſcheant, & moult eſtoit débouté & dechaſſié, tant d'eux comme de leurs meſniés. Coquart*, ſelon Borel, eſt un *jaſeur;* c'eſt auſſi un homme qui contrecarre les autres; enfin Coquillart, *pag. 166. verſ.* dépeint ainſi un *Coquart:*

Pluſieurs *Coquarts* ſont bien en point,
Et ne ſauroient finer de quoy
Payer la façon d'un pourpoint,
Il n'ont d'argent ne peu ne point, &c.

☞ De *Coquart*, on fit enſuite *Coquardie* :

> Mais comme parle-t-il promptement,
> Picart, d'ond vient telle *coquardie* ?
> *Pathelin.*

COQUATRE, *ſ. m.* [*Gallus malè caſtratus.*] C'eſt un coq mal châtré. On dit d'un homme qui chante mal, *qu'il a une voix de coquâtre.*

COQUE, *ſ. f.* [*Nucis putamen.*] L'écorce dure d'une noix, qu'on apelle auſſi *la coquille.*

Coque, *ſ. f.* Ce mot ſe dit des œufs, & ſignifie la coquille blanche & dure qui renferme le blanc & le jaune de l'œuf. [*Ovi putamen.*]

Coque. Terme de *Marine.* C'eſt un faux pli qui ſe fait à une corde qui eſt trop forte, ou qu'on n'a pas pris ſoin de détordre.

Coque de vers à ſoie. [*Bombycis folliculus.*] C'eſt la ſoie qui couvre & enferme le ver à ſoie.

Manger des œufs à la coque. [*Ova ſorbilia.*] C'eſt les manger avec des aprêts dans leur coque, après les y avoir fait cuire avant que de les caſſer.

COQUELICOT, ou COQUELICOQ, *ſ. m.* [*Erraticum papaver.*] Fleur rouge qui croît parmi les blez, & qui reſſemble en quelque choſe à la tulipe. Cette fleur n'étant pas fleurie s'apelle *ponceau*, ou pavot ſimple.

Coquelicot, *ſ. m.* Mot imaginé pour repréſenter le chant du coq.

COQUELOURDE. [*Pultatilla.*] Plante dont les feüilles ſont minces, aſſez ſemblables à celles du panais ſauvage.

COQUELUCHE. [*Cucullus morbus.*] Terme de *Médecine.* Toux violente, qu'on apelle auſſi *quinte.* Elle eſt acompagnée d'une douleur de tête cauſée par des humeurs vaporeuſes qui viennent des gros vaiſſeaux, & qui ſont pouſſées en haut par le mouvement de la matiére. Voïez *Jean Suau*, *Traité de la peſte & de la coqueluche.* (Traiter quelcun d'une coqueluche. Guérir d'une coqueluche.)

COQUELUCHON, *ſ. m.* [*Cucullus.*] Capuche de Religieux. Chaperon de Religieux. (Il a quité le coqueluchon.)

COQUEMAR, *ſ. m.* [*Cucuma.*] Vaſe de terre ou de métal, propre à faire de la tiſanne, &c. (Un coquemar bien fait.)

COQUERELLES, *ſ. m.* [*Avella.*] Terme de *Blaſon*, qui ſignifie de petites noiſettes dans leurs fourreanx, toutes vertes, jointes enſemble au nombre de trois, & telles qu'on les cueïlle ſur les noiſetiers Il y en a dans l'écu des Sieurs de Montagni.

COQUERET. Plante dont les feüilles reſſemblent à celles de la morelle. Son fruit, qui a la figure & la couleur d'une petite cériſe, eſt emploïé dans la Médecine.

COQUES. Terme de *Serrurier.* Piéces de fer qui ſervent à conduire le pêne d'une ſerrure, & dans leſquelles entre l'oberon.

Coques. Œufs de poiſſon de mer, que l'on emploie pour amorcer les filets, avec leſquels on pêche les ſardines.

COQUESIGRUË, *ſ. f.* [*Conchæ.*] On apelle à Paris *coqueſigruës*, les coquilles de mer qui ſont dans les cabinets des curieux. On ſe ſert populairement du même terme, pour exprimer des choſes frivoles.

COQUET, *ſ. m.* [*Garrulus, nugator.*] Homme propre & ajuſté qui ſe plaît à dire des douceurs aux belles, & à leur faire l'amour galanment, & ſans avoir d'atachement qui l'inquiéte.

Coquet. [*Scapha.*] Petit bateau qu'on améne de Normandie à Paris.

Coquet, *Coquette*, *adj.* [*Procus.*] Qui eſt tourné d'un air qui manque qu'on aime la bagatelle amoureuſe. Qui marque qu'on aime à dire & à oüir des fleurettes, qui eſt amoureux ſans avoir beaucoup d'atachement. (Avoir un atachement coquet. *Scar.*

> D'eſprit *coquet* les Déeſſes étoient.
> *Sarazin*, *Poëſ.*

> On trouve que les diſcours
> Du diſert Pére Bouhours
> Sont un peu trop *coquets*, (ſavoir pour un Jéſuite.)
> *Liniére*, *Poëſ.*)

COQUETTE, *ſ. f.* [*Proca.*] Ce mot ſe prend en mauvaiſe part. Celle qui s'ajuſte pour donner dans la vûë des galands. Celle qui aime qu'on lui diſe des douceurs. Qui ſe plait aux fleurettes que l'on lui conte. (C'eſt une franche coquette.

> L'autre ſe façonne en *Coquette*,
> Qui ſans ceſſe écoute ou caquette ;
> Et n'a jamais aſſez d'amans.
> *Perraut*, *Griſelidis.*)

☞ Les *Coquettes* d'aujourd'hui ne ſont point diférentes de celles d'autrefois : voici leur portrait en racourci dans le *Poëme des fauſſes Amours* :

> Luxure eſt fiére,
> Sans don lui faire,
> C'eſt un cliſtere,
> Ce dit Ovide,
> Pillule amere
> Qui bourſe vuide ;
> C'eſt un faux guide,
> Qui ſans reméde
> De plus en plus tombe en miſere ;
> A tous propos
> Sont demandantes,
> Pour tollir l'os,
> Pour ronger l'os,
> Très-fort inſtantes ;
> Faces plaiſantes,
> Mains raviſſantes,
> Riſſantes, puis tournant le dos,
> Ainſi qu'és fables élégantes,
> Virgile harpies volantes
> Deſcrit au tiers d'Eneïdos.
> Faces ſont belles ;
> Poignantes mamelles,
> Valent or fin ;
> Mais leur ſequelle
> Sont moult cruelles
> A la parfin.
> Or donc qu'afin
> Que le plus fin
> Trop ne ſe fie en ſes cautelles ;
> Je dis, ſi le chef eſt benin,
> Qu'à la queuë giſt le venin.

COQUETTER. (COQUETER,) *v. n.* [*Amatoriis nugis indulgere.*] Cajoler les belles. Ecouter les douceurs que nous content les galands. Avoir quelque atachement coquet. (Jaſon coqueta Medée. *Sar.*

> Eve aima mieux pour s'en faire conter ;
> Prêter l'oreille aux fleurettes du diable,
> Que d'être femme & ne pas *coquetter.*
> *Sarazin*, *Poëſ.*

> Bien moins pour ſon plaiſir que pour l'inquiéter ;
> Au fond peu vicieuſe elle aime à *coquetter.*
> *Deſpréaux.*)

Coquetter. Terme de *Marine.* On le dit d'un homme, qui avec un aviron mene & fait aler un bateau en avant, en remuant ſon aviron par derriére.

COQUETTERIE, *s. f.* [*Affectatio amatoria, blandimenta amatoria.*] Tours, détours, & infidélité de coquette. (Il prit en bonne part tout ce qu'elle lui fit de coquetteries. *Bussi.* On soupçonne aisément les femmes qui ont de la coquetterie, d'être peu fidéles à leurs maris. La coquetterie est le fond de l'humeur des femmes, & leur vertu n'est qu'une habileté à bien cacher leurs coquetteries. *Saint-Evremont.*)

COQUETTIER, (COQUETIER,) *s. m.* [*Ovorum propola.*] Marchand d'œufs. C'est aussi un Marchand de volailles.

Coquettier. [*Vasculum ovo sustinendo accomodatum.*] Petit vase d'argent ou d'étain, pour mettre un œuf à la coque.

COQUILLAGE, *s. m.* [*Conchæ, conchylia, testa.*] Plusieurs coquilles. Quantité de coquilles. (Un beau coquillage.)

COQUILLART. Terme de *Carrier.* C'est un des bancs, ou lits de pierre de taille, qui se trouvent dans les carriéres, où il est ordinairement le quatriéme. On l'apelle *coquillart* à cause des petits coquillages dont il est tout rempli.

COQUILLE, *s. f.* [*Concha, cochlea, testa.*] Sorte de poisson à tête dure. Couverture de poisson à têt dur, ou d'autre animal, comme la tortuë. *Abl. Luc t. 1.*

(... C'est trop discourir, je rentre en ma *coquille.*
Voiture, Poësies.) .

Coquille, s. f. C'est la partie de l'oreille qui est composée d'un conduit de mi-oval, & d'une membrane spirale.

Coquille. [*Ovi, nucis putamen.*] Ce mot se dit aussi en parlant d'œufs & de noix. (Elle est éclose de la coquille d'un œuf. *Abl. t. 1. pag. 84.*) *A qui vendez-vous vos coquilles?* Proverbe. C'est-à-dire, à qui pensez-vous avoir afaire. *Qui a de l'argent a des coquilles.* Proverbe. C'est-à-dire, quiconque a de l'argent, a tout ce qu'il lui plaît.

Coquille. Terme de *Boutonnier.* On apelle ainsi la lame, ou feüilles de métal qui a été emboutie, & dont on couvre le moule de bois du bouton.

Coquille. Petit instrument de cuivre dont se servent les Lapidaires, pour tailler le diamant & les autres pierres précieuses. C'est dans le creux de cette coquille qu'est soudé avec de la soudure d'étain, le diamant qu'on veut tailler.

Coquille. Terme de *Sculpture.* C'est un ornement imité des conques marines, qu'on met au haut, ou au cu-de-four d'une niche, ou qu'on taille sur le contour d'un quart de rond.

Coquille. Terme d'*Architecture.* On apelle ainsi le dessous des marches d'un escalier, qui tournent en limaçon. On donne aussi ce nom à plusieurs ouvrages qui représentent la figure des *coquilles.*

Coquille, s. f. [*Merces frivola.*] Au figuré, veut dire, *toute sorte de marchandises dont on trafique.*

Coquille de loquet. Terme de *Serrurier.* Petit morceau de fer en forme de *coquille*, sur laquelle on met le doigt pour ouvrir la porte.

Rentrer dans sa coquille. C'est proverbialement, se retirer d'une entreprise dangereuse. C'est aussi rentrer chez soi, pour y garder la retraite. A un homme qui veut en imposer à plus que lui, on dit, proverbialement, *Vendez vos coquilles à d'autres.* Et d'un homme qui fait bien valoir son travail, sa marchandise, &c. on dit, *il vend bien ses coquilles. A qui vendez-vous vos coquilles?*

Coquilles à boulet. Terme d'*Artillerie.* Ce sont deux coquilles jointes ensemble, dans lesquelles on coule le fer pour former le boulet.

☞ COQUILLON. Terme de *Monoie*, dont Boïzart a donné cette explication. Quand on juge que l'argent est sufisanment afiné, on le retire avec une barre de fer qui ressemble à une canne, & à qui l'on a donné ce nom. L'argent s'y atache au bout en forme de coquille, lorsqu'il est pur & fin. On le retire ainsi, en remettant souvent la canne dans la coupelle, & l'on apelle cette maniére, *tirer l'argent des coquillons.*

COQUIN, *s. m.* [*Mendicus, egens, ignavus, nequam.*] Gueux. Misérable. Sans cœur & sans humeur. (C'est un coquin, & c'est tout dire.

Va chercher tes *coquins* ailleurs, *coquin* toi-même.
Songe de Patris.)

† * *Coquin, Coquine, adj.* Ce qui acoquine. Ce qui acoûtume à un genre de vie fainéante.

COQUINAILLE, *s. f.* [*Fæx hominum, plebis quisquiliæ.*] Troupe de coquins, de gueux.

☞ COQUINBERT. Ancien jeu, où celui qui fait faire prendre ses dames par son ennemi, gagne le jeu; ainsi on dit : *Jeu de coquinbert, qui gagne perd*, puisqu'on ne gagne que parce qu'on a perdu toutes ses dames.

COQUINE, *s. f.* [*Nequam, improba.*] Sorte de gueuse. Sorte de friponne, qui n'a point d'honneur ni de cœur. (C'est une franche coquine.)

COQUINER, *v. n.* [*Mendicare, mendicato vivere.*] Faire le métier de coquin, gueuser.

COQUINERIE, *s. f.* [*Ignavum, pudendum facinus.*] Action malhonnête, lâche, & qui ne peut être faite que par un coquin. (Il a fait en cela une coquinerie.)

COQUIOLE, *s. f.* Plante qui croît parmi les blez.

COR.

COR, *s. m.* [*Cornu.*] Instrument à vent; qui est d'ordinaire de métal avec deux trous, qui est fait en forme de demi-cercle, & dont on se sert à la chasse. (Le cor est composé d'une embouchure, d'un corps, de boucles & d'un pavillon. Quand on veut se servir du cor, il faut qu'il ait une ceinture & une anguichure.) On dit, *sonner du cor.* (Ce sont les Chaudronniers qui aprennent à sonner du cor à Paris, & ce sont eux aussi qui en vendent. Les Postillons se servent aussi de cors de métal. Les Bergers se servent aussi de cors, qu'ils font de cornes de bélier & de beuf.)

Cor. Voïez *Cors.*

Cor de mer. Coquille rude par dehors, unie & blanche par dedans, large par le milieu, qui va en pointe, & qui est propre pour recevoir la bouche afin de corner. Cette coquille renferme une sorte de poisson. *Rond.*

* *A cor & à cri.* [*Omni studio ac diligentiâ.*] *Crier à cor & à cri;* c'est-à-dire, à pleine tête, de toute sa force, comme lorsqu'on est à la chasse.

CORADOUX. Terme de *Marine.* On apelle ainsi l'espace qui est entre deux ponts. L'Académie Françoise, écrit *Couradoux.*

CORAIL, *s. m.* [*Corallium, corallum.*] Selon l'opinion la plus commune, c'est une sorte d'arbrisseau qui naît dans la mer, & qui peu à peu, se convertit en pierre, & s'adoucit de plus en plus lorsqu'il est exposé à l'air, qui selon quelques-uns lui donne sa couleur. M. Bernard de Jussieu, dans un Mémoire sur ce sujet, dit que le *corail* est une matiére pierreuse qui paroît servir de nid à une infinité de petits animaux.

C'eſt, ſelon le même, un amas de petites cellules formées peut être de ces inſectes de mer, qui ſe réuniſſent enſemble dans le tems qu'elles ſont moles, ou qui ſe dévelopent les unes des autres, ſans ſe détacher comme les parties d'un même arbre ou d'un même animal; vrai Polype, ſelon le caractére que lui donne ce ſavant Académicien. Selon le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, *corail* fait au pluriel *coraux.* Ainſi, on dit, *Ce curieux a de beaux coraux, des coraux très-rares.* Le *corail* eſt rouge, blanc, noir ou jaunâtre, & croît dans les mers de France, par branches qu'on arrache avec des crochets en forme d'ancre, & qu'on coupe enſuite en grains. (Pêcher le corail.)

† * *Corail.* [*Labia corallina.*] Ce mot, au figuré, eſt un peu vieux. Il ſe dit des *lévres*, lorſqu'elles ſont rouges & vermeilles, & même il eſt poëtique en ce ſens.

(Ses lévres de *corail*, & ſa bouche de roſes.
Racine.)

Corail. Eſpéce de bois qui croît dans les Iſles de l'Amérique, ſur-tout dans les Iſles du vent. On l'apelle en Europe, *bois de corail*, à cauſe de la vivacité de ſa couleur. Il eſt propre aux ouvrages de tour & de marquetterie.

CORAILLEUR, *ſ. m.* Celui qui travaille à la pêche du corail.

CORALIN, CORALINE, (CORALLINE,) *adj.* [*Corallinus.*] Qui a la couleur, ou la vertu du corail. *Lévres coralines;* c'eſt-à-dire, des lévres vermeilles.

CORALINE, (CORALLINE,) *ſ. f.* [*Muſcus maritimus.*] Plante qui vient au fond des eaux, haute d'un ou deux pouces, d'une couleur cendrée & quelquefois rouge, ou un peu jaune: Elle a quantité de petites branches grêles, d'une odeur mauvaiſe, ſemblable à celle du poiſſon. C'eſt auſſi une eſpéce de mouſſe qui croît ſur les rochers de la mer, ſur les coquilles des poiſſons, & ſur le corail même, d'où lui vient le nom de *coraline.* Elle eſt très-bonne étant priſe en poudre pour faire mourir les vers des petits enfans.

Coraline. On apelle ainſi, en quelques endroits du Levant une *chaloupe légére*, dont ſe ſervent les Corailleurs pour la pêche du corail.

CORALOÏDES. (CORALLOÏDES.) Ce ſont les ſemences du corail blanc, quand il commence à végéter, & qu'il n'a pas encore reçû toute ſa perfection.

CORBEAU, *ſ. m.* [*Corvus.*] Oiſeau noir qui vit de charogne, qui a le bec gros & pointu. (Un petit corbeau. Un beau corbeau. Le corbeau n'eſt pas ſi fin que le renard.

Hé, bon jour, Monſieur du *Corbeau*,
Que vous êtes joli, que vous me ſemblez beau.
La Fontaine, Fables.)

☞ C'eſt avec raiſon que l'on a condanné Brébeuf dans cet endroit de ſa Pharſale, où il eſt dit en parlant des corbeaux:

Ces oiſeaux dont la gorge eſt de ſang altérée,
Qui du ſang des Romains a fait ſouvent curée;
Ces tombeaux animez, ces ſépulchres volans,
Vont ſe gorger de meurtre en ces funeſtes champs.

* *Corbeau.* [*Coracinus.*] Ce mot ſe prend au figuré en riant, & ſignifie *une homme qui a la tête toute noire.*

(Ta Maîtreſſe a l'eſprit trop beau,
Pour ne pas rire d'un bon homme,
Tantôt *Cigne* & tantôt *Corbeau.*
Main. Poëſ.)

Corbeau. On a donné ce nom à pluſieurs machines de guerre, dont ſe ſervoient les Anciens. Telle étoit celle qui ſervoit à acrocher les vaiſſeaux, & dont Caïus Duillius ſe ſervit contre les Cartaginois à la bataille de Myle. C'étoit un cone de fer pointu & fort peſant, qu'on laiſſoit tomber ſur un vaiſſeau pour l'acrocher. Le *Corbeau*, apellé *Dauphin*, étoit en uſage chez les Grecs. C'étoit un maſſe de fer fondu, qu'on ſuſpendoit à un des bouts des vergues, pour la laiſſer tomber ſur les vaiſſeaux ennemis, qu'elle perçoit depuis le pont juſqu'au fonds de cale. Le *Corbeau démoliſſeur*, que cite Vitruve, & qu'on croit avoir été la même choſe que la *Tortuë* de Végéce, & que le *Loup*, dont quelques autres parlent. C'étoit une machine au dedans de laquelle, il y avoit deux longues piéces de bois, dont les bouts étoient armez de crocs de fer. Le *Corbeau à griffes*, qu'Archiméde emploïa contre les Romains, lorſqu'ils aſſiégerent Syracuſe. Il y a eu encore d'autres machines, à qui on a donné le même nom de *Corbeau;* mais leur deſcription apartient à un Dictionnaire d'Antiquitez, & non à un Dictionnaire de nôtre Langue.

* *Corbeau.* [*Veſpillo.*] Ce mot ſe dit au figuré, de ceux qui en tems de peſte cherchent les corps morts pour les enterrer, & qui enſuite néteïent les maiſons infectées de peſte. On les apelle de ce nom, parce qu'ils cherchent les corps morts, comme font les véritables *Corbeaux.*

* *Corbeau.* [*Mutulus.*] Terme d'*Architecture.* Modillon. Piéce de bois ou de fer, ou même une pierre en ſaillie, pour ſoûtenir quelque poutre.

☞ Dans les Coûtumes d'Orléans, *art. 141.* & d'Auxerre, *art. 103.* les pierres qu'on laiſſe dans un mur qui ſert de ſéparation aux fonds de deux voiſins, ſont apellées *Corbeaux*, & ſervent à marquer que le mur eſt commun entr'eux. La Coûtume de Paris ſe ſert de *filets*, au lieu de *Corbeaux.* Ajoûtons, que le *Corbeau*, en terme d'*Architecture*, eſt une groſſe conſole, qui a plus de ſaillie que de hauteur, comme la derniére pierre d'une jambe ſous poutre, qui ſert à ſoulager la portée d'une poutre, ou à ſoûtenir par encorbellement un arc doubleau de voute qui n'a pas de doſſerets de fonds. Nous apellons *Mutules* ou *Corbeaux*, ces ſortes de conſoles; & les Italiens, *modillons*, ſelon le témoignage de Philander, *lib. 3. c. 3.* Le terme *Cantorii*, dont ſe ſert cet Auteur, ſignifie *des piéces de bois que l'on jette en ſaillie pour ſoûtenir quelque choſe;* & les Architectes s'en ſervent, dans ce ſens, par alluſion aux chevaux de charge, que l'on apelle *Canterii;* & de ce nombre eſt principalement cette piéce de bois qui du faîte du toît régne juſques au bout de la ſubgronde, pour ſuporter le couvert. Voïez *Bernardin Baldus, de verbor. Vitruvanor. ſignific.*

Corbeau, ou *Oiſeau de Phœbus*, eſt une des quinze conſtellations méridionales.

Corbeau de mer. [*Corvus marinus.*] Poiſſon dont le dos eſt d'un bleu obſcur, les côtez rouges, le ventre blanc & la tête grande. *Rond.*

CORBEILLARD, *ſ. m.* [*Viatorum navigium Pariſiis Corbeiam.*] Coche par eau pour aler de Paris à Corbeil, qui eſt une petite Ville ſur la riviére de Seine.

CORBEILLE, *ſ. f.* [*Corbis.*] Ouvrage d'oſier, large, creux, fort & aſſez haut, ſervant ordinairement à mettre du pain. (Corbeille couverte.)

Corbeille. [*Corbula.*] Sorte de petit panier mignon & enjolivé de rubans, où l'on envoie un bouquet à une Dame le jour de sa fête.

† CORBEILLÉE, *s. f.* Une corbeille pleine.

CORBILLON, *s. m.* [*Corbula.*] Espéce de petit picotin, où l'on met les bales; lorsqu'on jouë partie à la paume.

Corbillon. Sorte de corbeille longue, plate par les deux bouts, que l'Oublieur porte l'hiver tous les soirs sur son dos, & qu'il remplit d'oublies pour joüer contre ceux qui l'apellent. (Joüer le corbillon & les oublies.)

Corbillon, est aussi un petit jeu d'enfans où l'on demande, qu'y met-on? où il faut répondre & rimer en *on.*

(Et s'il faut qu'avec elle on jouë au *corbillon.*
Moliére.)

CORBIN. [*Corvus.*] Vieux mot, qui signifioit *Corbeau.*

Bec de corbin. [*Instrumentum corvini rostri in morem recurvum.*] Instrument de *Chirurgien*, qui sert particuliérement à tirer de dedans des plaies, du plomb, ou quelque autre corps étranger. On a donné autrefois le nom à une espéce de *halebarde*; & on apelle encore, *Gentilshommes au bec de corbin*, une Compagnie de Gardes instituée par Loüis XI. qui portoient cette sorte d'arme. *Canne à bec de corbin*; c'est une canne dont la poignée est faite en forme de bec.

CORCHORUS, *s. m.* Plante dont les feüilles ressemblent à celle de la Mercuriale. On la cultive en Egypte, en Judée, où elle sert d'aliment; elle est émolliente, digestive, résolutive & pectorale.

CORCULUS, *s. m.* Insecte aquatique, qui est apéritif, & propre pour l'asthme.

CORDA, *s. m.* Espéce de grosse serge croisée, toute de laine, qui n'est propre qu'à vêtir les pauvres gens.

CORDAGE, *s. m.* [*Funium apparatus.*] Toutes sortes de cordes grosses ou petites. (Faire du gros ou petit cordage.)

CORDAGER, *v. a.* [*Funes torquere.*] Terme de *Cordier.* (Faire du cordage.)

CORDE, *s. f.* [*Funis, restis.*] Ce mot vient de l'Italien *corda.* Ce sont plusieurs fils assemblez par le Cordier, & par le moïen d'une rouë, qui fait que ces fils s'entrelacent les uns sur les autres, & forment cet assemblage de fils qu'on apelle *corde.* (La matiére la plus ordinaire des cordes est le chanvre ou le lin, la soie, la laine, le crin, l'écorce de quelques arbres, &c. Les cordes servent à lier, à atacher & à tirer. Les plus grosses cordes se nomment des *cables*, & la corde fort déliée s'apelle de la *ficelle.* Les enfans des Bramines portent à cinq ans une petite corde au cou en maniére de chaîne d'or, & ils estiment tant cette corde, qu'ils la renouvellent tous les ans. *Vie des Bramines, ch. 8. pag. 44.*

Corde, se dit d'un gros cable tendu en l'air, sur lequel les Bateleurs dansent. (Aler aux Danseurs de corde.)

Corde. [*Chorda, fides.*] Ce mot se dit en parlant de certains instrumens de musique. C'est une petite partie de boïau de mouton, nétoïée, tenduë, séchée & acommodée, pour être montée sur de certains instrumens de musique, comme luth, tuorbe, guitare, violon, &c. La *corde* est aussi un fil de métal passé par les filiéres, qu'on monte sur quelques instrumens de musique, comme sur les épinettes, clavecins, &c. On dit ordinairement, *Voilà de belles cordes*; pour exprimer les beautez qu'on trouve dans l'harmonie & dans la mélodie.

Corde. Ce mot se dit en parlant de cheval. Par exemple: *Voilà un cheval qui fait la corde*; c'est-à-dire, qui par la respiration retire la peau du ventre à soi au défaut des côtes. *Soleisel, Parfait Maréchal.* On dit aussi, *une corde de farcin*, quand il y a plusieurs boutons de suite, qui font comme une *corde.*

Corde. [*Rigor, durities.*] Ce mot se dit encore par les Jardiniers, de certaines duretez qui viennent au milieu de certaines plantes & racines. Voïez *Cordé.*

Corde d'arc, Corde d'arbalête. [*Arcûs nervus.*]

Corde d'étofe. [*Filum.*] Terme de *Marchand Drapier.* Fil de laine qui fait la chaîne du drap. (Quand le drap est usé, il montre la corde.)

Corde de bois. [*Mensura dejecti caudicis.*] Tas de bois en quarré, coupé pour être brûlé, qui est de quatre piez de haut, & d'environ huit piez de long, entre deux membrures. Le mot de *corde*, en ce sens, ne se dit guére qu'entre Marchands de bois. A Paris, le Bourgeois se sert ordinairement du mot de *voie*, pour dire, une *demi corde de bois*; & il dira, *Il me faut huit voies de bois pour mon chaufage*; c'est-à-dire, quatre *cordes*: mais un Marchand dira: *J'ai vendu cet hiver deux cens cordes de bois, & j'en ai encore cinq ou six cens dans mon chantier.*

Corde sans fin. Terme d'*Horlogerie.* C'est une *corde* dont les deux bouts sont joints ensemble, & dans laquelle on enferme deux poulies avec leurs poids & contrepoids. Cette *corde* passe sur deux poulies creusées, & donne le moien de lever le poids sans arrêter le mouvement du pendule: elle est d'usage pour le moïen volume. *Traité génér. d'Horlog. par D. Alexandre.*

Corde de boïau. [*Chorda, fides.*] Cordes dont on fait des raquettes, & qu'on aplique sur des instrumens de musique.

Une corde à danser. [*Funis saltatorius, extentus.*] Espéce de cable fort bandé, & élevé de terre, sur quoi on danse. (Voltiger sur la corde. Danser sur la corde.)

* *Traîner sa corde.* [*Laqueum sibi suere.*] Proverbe. C'est-à-dire, mener une vie de fripon, & être à la veille d'être pris & pendu. On dit aussi, *filer sa corde.*

* *Ce sont des gens de sac & de corde.* [*Homines nequissimi, furciferi.*] C'est-à-dire, qui ne valent rien, & qui méritent d'être noïez ou pendus. Voïez *Sac.*

* *Se racheter de la corde.* C'est corrompre ses Juges, & faire ensorte qu'ils renvoient absous celui qui a mérité la corde.

(Justice est sans miséricorde
A l'égard d'un petit larron,
Mais au gros elle fait pardon,
Quand il se peut *racheter de la corde.*)

Un trait de corde. C'est un coup d'estrapade.

La corde au cou. On le dit de ceux qui font amende honorable.

Se rendre la corde au cou. Venir la corde au cou. On le dit figurément de ceux qui se rendent à discrétion, qui se soûmettent sans condition, à la merci du vainqueur.

Mettre la corde au cou à quelcun. C'est figurément l'exposer à un grand danger, qui tend à la ruine de sa fortune, ou à la perte de son honneur, ou même de sa vie. On dit proverbialement, d'une finesse grossiére, *Cela montre la corde.*

† * *Ne touchez pas cette corde-là.* [*Ne refrices obductam cicatricem.*] Proverbe ; c'eſt-à-dire, ne parlez pas de cette choſe-là, ne dites mot de cette afaire-là.

† * *Toucher la groſſe corde.* [*Tangere ulcus.*] Proverbe ; c'eſt-à-dire, une choſe qu'il faloit faire ſcrupule de dire.

Friſer la corde. [*Funem perſtringere.*] Terme *Jeu de Paume.* C'eſt la toucher un peu.

† * *Avoir pluſieurs cordes à ſon arc.* [*Duplici ſpe uti.*] Proverbe. C'eſt avoir pluſieurs moïens pour venir à bout d'une choſe, de ſorte que ſi l'un manque, l'autre ne manque pas.

La corde d'un arc. [*Linea.*] Terme de *Géométrie.* C'eſt une ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre. La partie du cercle qu'elle ſoûtient s'apelle un *arc de cercle.* (Les cordes des arcs ſont marquées ſur le compas de proportion.)

Cordé, Cordée, *adj.* Ce mot ſe dit du bois, des balots, des racines, & des chevaux. (Bois bien cordé. Balot cordé.) *Rave cordée ;* c'eſt-à-dire, rave creuſe, mole, & moins bonne que les autres. (Perſil cordé.) *Cheval cordé ;* c'eſt-à-dire, qui a des duretez en forme de cordes, qui viennent entre cuir & chair. (Farcin cordé. Lamproie cordée.)

Cordeau, *ſ. m.* [*Funiculus.*] Corde menuë ; corde pour conduire les chevaux de harnois ou de charuë ; corde pour conduire un bateau. (Tirer au cordeau.)

Cordeau. [*Linea.*] Corde menuë dont ſe ſervent les Ingénieurs pour lever des plans, & pour tracer des deſſeins de bâtimens, ou de fortifications. Les Jardiniers ſe ſervent auſſi *du cordeau* pour tracer leurs alées, leurs parterres, &c. Et les Charpentiers ſe ſervent du *cordeau* pour aligner leur bois. On dit, *tendre le cordeau, tracer le long du cordeau, tortiller ou détortiller le cordeau. Alée tirée au cordeau.*

Cordelat, *ſ. m.* Étofe de laine, qui ſe fabrique à Albi en Languedoc, & aux environs.

Cordeler, *v. a.* Treſſer. Mettre en forme de cordes. (Cordeler des cheveux.)

Cordelette, *ſ. m.* [*Funiculus.*] Petite corde menuë.

Cordelier, *ſ. m.* [*Franciſcanus.*] Prononcez *Cordelié.* Religieux de S. François, habillé de gros drap noir avec un petit capuce, une mozette ou chaperon, & un manteau de même étofe ; & ſur la robe une groſſe ceinture de corde où il y a des nœuds, & à cauſe de cette ceinture, on apelle ce Religieux *Cordelier.* D'autres Religieux de S. François ont leur ceinture de crin. L'Ordre de S. François eſt diviſé en Fréres Mineurs, Conventuels ou Cordeliers de la grand'manche, en Fréres Mineurs de l'Obſervance réguliére, qui ſont ceux qu'on nomme communément en France *Cordeliers,* qui ſont tous des réformez de l'Obſervance. Il y a trois Généraux dans l'Ordre de S. François. Le prémier porte le titre de Général de tout l'Ordre des Fréres Mineurs. Le ſecond, de Général des Fréres Conventuels. Et le troiſiéme, celui de Général des Capucins. (Les Cordeliers ſont agrégez dans l'Univerſité, & reçûs Docteurs. Ils ſuivent le ſentiment de *Scot,* qui fut parmi eux un grand homme, & à cauſe de qui on les nomme *Scotiſtes.* Les Cordeliers peuvent être Evêques, Archevêques, Cardinaux, & même Papes, & il y en a beaucoup entr'eux qui ont été l'un ou l'autre.) On dit d'un homme qui ne ſe fait ſcrupule de rien, qu'*il a la conſience large comme la manche d'un Cordelier.* D'un homme qui parle d'une choſe devant ceux qui l'entendent mieux que lui, on dit, qu'*il parle Latin devant les Cordeliers. Aler ſur la haquenée des Cordeliers ;* c'eſt aler à pié, un bâton à la main.

Cordeliere, *ſ. f.* [*Monialis Franciſcana.*] Religieuſe de Saint François, habillée de gros drap, & qui ſuit la même régle que les Cordeliers.

Cordeliére, ſ. f. [*Funiculus bombycinus.*] Sorte de colier de ſoie noire agréablement travaillé, & plein de petits nœuds, que de certaines petites filles portent au cou. Il ſe noüe ſur le derriére du cou avec un ruban qui fait un nœud. (Une jolie Cordeliére, & fort bien faite.) On nomme auſſi une *Cordeliére,* cette corde noüée que les Religieux & les Religieuſes de Saint François portent comme une ceinture autour de leurs reins, & à laquelle on ſuſpend un chapelet & une croix.

Cordeliére. [*Funiculi variis modis impliciti.*] Terme de *Blaſon.* On apelle ainſi le filet plein de nœuds, que les veuves & les filles portent en guiſe de cordon autour de l'écu de leurs armes.

☞ La *cordeliére* eſt la ſeconde diſtinction qui ait été introduite entre les armoiries des filles, & celles des mâles. L'écuſſon des filles eſt un lozange entouré par une *cordeliére,* qui eſt compoſée d'une eſpéce de cordon, dont on a fait des lacs d'amour. Palliot, dans ſon Indice armorial, nous en aprend l'origine : *Cordeliére,* dit-il, *eſt un cordon d'argent façonné comme les ceintures dont les Religieux de l'Ordre de S. François ſe ceignent ſur leurs robes, & leſquels, à cauſe de cette forme de ceinture, ſont communément apellez cordeliéres.* Il n'y avoit autrefois que les filles de la prémiére qualité qui puſſent mettre la *cordeliére* autour du lozange, ſelon le témoignage du Préſident Fauchet : *Car,* dit-il, *la cordeliére jadis fut comme la marque d'honneur que la Reine Anne de Bretagne donnoit à celles qu'elle choiſiſſoit, ainſi que le Colier à coquilles jadis donné par le Roi aux Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.* Mais à préſent les femmes & les filles prennent la *cordeliére,* de quelque qualité qu'elles ſoient.

Cordeliére. Terme d'*Architecture.* Eſt un petit ornement taillé en forme de corde ſur les baquettes, ou un petit liteau qui ſe met ſur les patenotres. *Acad. Franç.*

† * Cordelle, *ſ. f.* [*Societas, pars.*] Ce mot ne ſe dit qu'en burleſque, & au figuré, & ſignifie *parti.*

(On attire à ſa *cordelle,*
La femme la plus fidelle.)

Corder, *v. a.* [*Funem torquere, nectere.*] Ce mot, au propre, ſignifie *tortiller quelque matiére propre à en faire une corde.* (Corder du chanvre.) *Corder du tabac ;* c'eſt tordre des feüilles de tabac, & en faire une eſpéce de corde. On dit par la même raiſon *du tabac en corde,* pour le diſtinguer de celui qui eſt rapé.

Corder, v. a. [*Defectum caudicem metiri.*] Terme de *Mouleur de bois.* Mettre le bois dans les membrures. (Corder du bois. Le bois tortu ne ſe corde pas bien, ſi on ne fait l'arranger.)

Corder. [*Nectere, vincire funibus.*] Terme d'*Embaleur.* Lier avec des cordes. (Corder des balots.)

Se corder, v. r. Signifie *être propre à ſe former en corde.* (Il y a des matiéres qui ſe cordent mieux, & facilement les unes que les autres.)

Se corder, v. r. [*Indurescere*, *obdurescere.*] Terme de *Jardinier*. Il se dit de certaines plantes qui viennent moles en dehors, & dures au milieu, comme sont les raves, & de quelques autres plantes, dont le milieu de la racine devient dur, & forme une espéce de corde. (Les raves se cordent au printems. La racine de persil, de panais, &c. se corde.) On le dit aussi des *lamproies qui se cordent & deviennent cordées*.

CORDERIE, *s. f.* [*Funium texendorum officina.*] Lieu établi pour faire des cordes. (Corderie roïale. La plus belle corderie de France est à Toulon.)

CORDES. Les Relieurs de Livres, apellent *cordes*, des ficelles de diverses grosseurs, dont ils se servent pour faire la nervure des Livres qu'ils relient.

CORDIAL, CORDIALE, *adj.* [*Cordi utilis, conveniens, auxilians, cardiacus.*] Qui est bon pour le cœur, qui le fortifie, qui le réjoüit. Reméde qui fortifie le cœur & rétablit les forces. (Julep cordial. Vin cordial. Potion cordiale. Poudre cordiale. *Charras, Pharm.*) On dit, *des cordiaux*; c'est-à-dire, des remédes *cordiaux*; & on les distingue en chauds & en froids.

* *Cordial, Cordiale.* [*Ex animo amicus, sincerus, fidus.*]. Sincére. Fidéle. Qui a des sentimens d'amitié. (Un ami cordial. Afection cordiale.)

* CORDIALEMENT, *adv.* [*Sincerè, verè, ex animo.*] Sincérement. (Agir cordialement. *Pasc. l. 2.* Aimer cordialement.)

* CORDIALITÉ, *s. f.* [*Amor verus, singularis.*] Sincérité. Amitié sincére. (Avoir de la cordialité pour ses amis.)

CORDIER, *s. m.* [*Restio, restiarius.*] Artisan qui habille le chanvre, & fait toute sorte de cordages.

CORDILIAS, *s. m.* [*Levidense, levidensis pannus.*] Une grosse étofe de laine, qui est une espéce de gros drap ou de bure.

CORDON, *s. m.* [*Vinculum, cingulum.*] Tout ce qui entoure le bas de la forme du chapeau, & qui sert à l'embélir.

Cordon. [*Funiculus, resticula.*] Terme de *Cordier*. Ce sont trois ou quatre fils de chanvre ou de crin, pour faire une corde. (Il faut plusieurs cordons pour faire une corde.)

Cordon, *s. m.* Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme*. C'est nn boïau long d'environ demi-aune, qui est ataché à l'arriére-faix, & qui est composé de plusieurs vaisseaux joints ensemble, qui servent à conduire le sang destiné à la nourriture de l'enfant. *Mauriceau, Traité des femmes grosses.* (Tirer, noüer, couper le cordon de l'arriére-faix.)

* *Cordon.* Terme de *Fleuriste*. C'est ce qui est autour de la pluche de l'anémone, & aux bas de ses grandes feüilles. (Cordon charmant. Cordon violet, gris-de-lin, &c. L'anémone est belle quand son cordon est de plusieurs couleurs.) Voïez *la culture des Fleurs*.

Cordon. Terme de *Maréchal*, de *Charron* & de *Cocher*. C'est une sorte de lien de fer, qui est à chaque moïeu de roüe de carosse, de chariot, &c. auprès des rais de la roüe. (Les cordes ne sont pas si larges que les frettes des moïeux. Mettre un cordon.)

Cordon, se dit de tout ce qui aïant peu de largeur & quelque étenduë en longueur, ressemble à un filet.

(Autour de cet amas de viandes entassées,
Régnoit un long *cordon* d'aloüettes pressées.
Despréaux.)

On apelle aussi *cordon* ou *filet*, ce qui régne sur la circonférence d'une monoie.

* *Cordon-bleu.* [*Vitta cœrulea.*] Chevalier du Saint-Esprit, qui porte un *Cordon-bleu.* (Il est Cordon-bleu. C'est un Cordon-bleu. Il y avoit plusieurs Cordons-bleus.)

☞ Dans le doigt d'une Dame, un Marquis *Cordon-bleu*
Vit un gros diamant brillant & plein de feu ;
Il étoit avare, & son ame
N'étoit sensible qu'au profit :
J'aimerois mieux, dit-il, la bague que la Dame.
Il parloit assez haut, la Dame l'entendit ;
Elle eut une riposte prête,
Et moi j'aimerois mieux le licou que la bête.
Boursaut.

Cordon-rouge. C'est aussi un ruban large & couleur de feu, auquel est ataché une croix de S. Loüis. On dit de même, *C'est un Cordon-rouge, &c.*

* *Cordon de murailles.* [*Corona muri.*] Pierres en forme de cordon qui ceignent les murailles des places fortes.

Cordon de soulié. [*Vinculum, vitta.*] Ruban ou padou de soie ou de fil, qu'on passe par le trou des oreilles des souliez, afin de les lier, de les tenir fermes, & de leur donner quelque air. (Je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliez. *Nouveau Testament.*)

Cordon Saint François, *s. m.* [*Cingulum sancti Francisci.*] Terme de *Religieux de l'Ordre Saint François.* C'est la ceinture dont les Religieux de Saint François sont ceints ; les uns, comme les Cordeliers, les Capucins & les Récolets portent ce *cordon blanc* ; & les autres, comme les Picpus, le portent noir. On a institué une Confrairie du *Cordon de Saint François*, en mémoire des liens dont Jésus-Christ fut ataché. Cette Confrairie s'apelle *la Confrairie du cordon Saint François*, & elle est composée de plusieurs particuliers qui qui ne sont pas Religieux. Les Confréres pour gagner les indulgences, sont obligez de dire tous les jours cinq *Pater* & cinq *Ave*, & un *Gloria Patri*, & de porter le cordon que tout Religieux de l'Ordre peut donner ; mais qui ne sauroit être béni que par les seuls Supérieurs de l'Ordre de S. François. On dit, *être du cordon de S. François. Avoir le cordon, porter le cordon de S. François. Donner le cordon. Prendre le cordon S. François.*

Cordon à lacer. Sorte de lacet de fil. (Cordon de fil, ou de soie.)

Cordon à la ratiere. C'est le nom que l'on donne à la ganse, lorsqu'elle a été travaillée avec la navette.

☞ *Cordon d'or.* Les Cardinaux & les Evêques n'ont pas toûjours porté un *cordon d'or*. Nous aprenons de l'Abé de Maroles comment l'usage du *cordon d'or* a été introduit dans la Prélature : Voici ce qu'il en a écrit, *pag. 223. de ses Mémoires, partie prémiére :* « Les Cardinaux » François que j'ai vûs, portoient, au commen- » cement, un cordon à leur chapeau, tissu d'or » & de soie rouge en plate bande, avec de » petites houpes mêlangées de la même sorte. » Depuis que M. le Cardinal de Richelieu se vit » élevé à la puissance du Ministére, il en prit » un de pur or, en quoi il fut suivi par quelques- » uns, qui avoient la même dignité que lui dans » l'Eglise. Or, peu d'années après nos prémiers » troubles, M. le Coadjuteur de Paris aïant l'ame » grande & le courage élevé, sans regarder » encore de si près la dignité qu'il posséde » aujourd'hui, se para de cet ornement ;

» & personne n'y aïant trouvé à redire, Monsieur » de Sens le suivit bientôt en cela, comme » l'ancien Métropolitain de Paris, puis le bon » homme M. de Valençai Archevêque de Rheims, » comme le prémier Pair de France; puis Messieurs » les Evêques du Mans, d'Evreux, de Coûtances, » & plusieurs autres, mais non pas tous, parce » qu'il ne s'en est point encore fait de constitution; » & M. de Tours m'a dit qu'il ne se vouloit point » hâter de le prendre, aïant assez d'autres marques » de sa dignité. »

Cordon de Martres. On apelle, en termes de *Pelleterie*, *cordon de Martres Zibélines*, plusieurs queuës de ces animaux atachées ensemble.

CORDONNER, *v. a.* [*Filum torquere, contexere.*] Tresser avec du cordon. (Cordonner les cheveux à un enfant.)

CORDONNERIE, *f. f.* [*Taberna sutrina.*] Lieu où l'on ne fait, & où l'on ne vend que des souliez. (On va quelquefois à la Cordonnerie, mais il en est comme de la friperie, on y est souvent trompé.)

CORDONNET, *f. m.* [*Contextus è filo funiculus.*] Sorte de petit lacet de fil, fait en forme de gance.

CORDONNIER, *f. m.* [*Sutor calcearius.*] Artisan qui, avec du cuir préparé par le Corroïeur, fait de toute sorte de souliez, de botes, de mules & de pantoufles. *Les Cordonniers sont les plus mal chaussez.* Proverbe, qui se dit de ceux qui travaillant bien pour autrui, sont négligens à travailler pour eux-mêmes.

CORDOUAN, *f. m.* [*Caprinum corium.*] Cuir de peaux de bouc ou de chévre, passées en tan; ce qui le distingue du maroquin, qui est passé en gale.

☞ Villon, ancien Poëte, a dit dans son Testament:

Qui n'est ne beuf, ne *cordoüan.*

On apelloit ainsi certain cuir que l'on aportoit de Cordouë, Ville d'Espagne. Nous lisons dans l'*article 9.* de l'Edit que Philippe le Bel fit le 13. Août 1349. en faveur des Foires de Brie & de Champagne: *Item, les Marchands de Cordoüan, meneront, & iront esdites Foires, &c.* Pathelin en visitant les draps du Marchand, dit:

Celui-ci est-il teint en laine,
Il est fort comme un *cordoüan.*

C'est de-là que l'on a formé *Cordonnier.* On écrivoit autrefois *Cordoüannier.* Voïez *Ménage.*

CORÉVÊQUE, ou CHORÉVÊQUE, *f. m.* [*Chorepiscopus.*] Mais on prononce *Corèvêque.* Ce mot est Grec. (Le Corévêque étoit un Eclésiastique qui veilloit sur les Oficiers de la campagne; & c'est aux Corévêques que les Doïens ruraux ont succédé. *Le Maît. Plaid. 21.* On a aboli les Corèvêques, parce qu'ils usurpoient l'autorité épiscopale. *Le même.*) Ce titre est resté dans quelques Cathédrales d'Alemagne, où l'on apelle *Corévêque* celui qui a soin du Chœur. Voïez *le Glossaire de du Cange.*

CORIACE, *adj.* [*Caro dura.*] Ce mot se dit de la viande, & veut dire, *dur.* (Viande coriace. Chapon coriace. Chair de fruit coriace.) On le dit aussi figurément d'un homme avare, qui n'aime point à donner. On le dit encore d'un homme qui est insensible.

CORIANDRE, *f. f.* [*Coriandrum.*] Les Epiciers de Paris disent de la *coriande;* mais ceux qui ont écrit de cette plante, & Messieurs de l'Académie Françoise, la nomment *coriandre.* La *coriandre* est une sorte de plante qui a une tige ronde, haute d'une coudée, ou d'une coudée & demi, & qui porte des fleurs blanches, d'où sort de la graine ronde, creusée, canelée, en façon de grape.

Coriandre. Grains de *coriandre* couverts de sucre, qui font une sorte de dragée assez agréable. (Petite coriandre. Grosse coriandre.)

CORINTHIEN, *adj. m.* [*Corinthius, corinthiacus.*] C'est le quatriéme des cinq ordres d'Architecture, & le plus parfait de tous.

CORYPHÉE, *f. m.* [*Antesignanus.*] Prononcez *Coryfée.* Ce mot vient du Grec, & il signifie *le chef, le principal d'une compagnie, d'une secte, &c.*

CORIS, *f. f.* [*Coris lutea.*] Nom qu'on donne à plusieurs plantes. (Il y a la coris de Mathiole, qui est une espéce de millepertuis, & dont les feüilles sont semblables à celle de la bruïére.)

Coris, ou *Cauris.* Petites coquilles blanches, qu'on aporte des Isles Maldives, & qui servent de menuë monoie dans les Indes. On en envoie beaucoup en Guinée pour l'achat des Négres.

CORLIEU, (COURLIS,) *f. m.* [*Corlius.*] Sorte d'oiseau de riviére, du genre de ceux qui n'ont pas le pié plat, qui a les jambes longues, qui est marqueté de taches rouges & noires.

CORME, *f. f.* [*Sorbum.*] Fruit de cormier. (Les cormes séches resserrent le ventre.)

CORMIER, *f. m.* [*Sorbus.*] Arbre qui a le bois massif & coloré, qui ne fait pas beaucoup de racines, & ne les pousse pas avant dans la terre.

CORMIERE, *f. f.* [*Puppis productio.*] Terme de *Marine.* C'est la derniére piéce de bois au plus haut de la poupe. On l'apelle aussi *trépot. Acad. Franç.*

CORMORAN, *f. m.* [*Corvus aquativus.*] Oiseau de riviére de pié-plat, & le seul des oiseaux de pié-plat qui se perche. Il a un long bec & un long cou, & mange les poissons.

☞ CORNAGE. Il est dit dans la Coûtume locale de Châteauneuf, *tit. 3. art. 3. Tous ceux de ladite liberté & franchise, alans ou venans, sont francs de péage, collage ou cornage.* C'est un droit qui se leve sur les bêtes à corne.

CORNALINE, *f. f.* [*Onyx corneola.*] Sorte de pierre précieuse, rouge ou blanche, sur laquelle on peut peindre en émail.

CORNARD, *f. m.* [*Curruca.*] Terme *Injurieux.* (Un franc cornard.)

CORNARDISE, *f. f.* Etat de l'homme dont la femme est infidèlle.

CORNE, *f. f.* [*Cornu.*] Os rond, dur & pointu, qui vient à la tête de certains animaux, & que la nature leur a donné pour se défendre. On apelle aussi *corne*, cet os dur & continu au bas du pié de certains animaux. C'est aussi de certains petits morceaux de chair déliez & menus, en forme de *corne*, que de certains animaux poussent & retirent quand il leur plaît. (Une corne de beuf. Une corne de vache & de taureau. Les cornes de l'escargot. Cornes de limasson. La corne du pié du cheval.)

☞ Les *cornes* sont données aux animaux, comme des armes ofensives & défensives: elles sont quelquefois prises pour la force & la vigueur. Horace a dit, en parlant de lui-même: *Prenez garde, car je tiens les cornes levées contre les méchans:*

Cave, cave; namque in malos asperrimus
Parata tollo cornua.

☞ Les Anciens donnoient aux cheveux le nom de *cornes* : c'eſt que les Anciens s'étudioient à faire tenir droits leurs cheveux, qui étoient ſur leur tête en guiſe de *cornes* ou d'*aîles*, comme d'autres s'expriment. Les *cornes* de Moïſe n'étoient autre que des raïons de lumiére. Les *cornes* ou les *cheveux* dreſſez en forme de *cornes*, ſemez de poudre & de paillettes d'or, étoient le ſimbole de la Roïauté.

Corne. Terme d'*Architecture*. On apelle *Corne de bélier*, les volutes qui ſervent d'ornement aux chapiteaux des ordres ïonique & compoſite. Les *cornes* d'un chapiteau, ou *cornes* d'abaque, ſont auſſi les encoignures, ou les quatre coins du tailloir.

Corne de vergue. Terme de *Marine*. C'eſt une concavité en forme de croiſſant, qui eſt au bout de la vergue d'une chaloupe, & qui embraſſe le mât lorſqu'on hiſſe la voile. Il y a pluſieurs ſortes de bâtimens qui ont des vergues à cornes.

Corne de beuf. Plante que l'on connoît en France, ſous le nom de *fenegré* ou *fenugré*.

* *Corne de cerf*. [*Cervinum cornu*.] Pour parler en termes de *Chaſſe*, il faut dire *bois de cerf, de daim, de chevreüil* ; & on ne dit *corne de cerf*, que lorſque le bois de cerf eſt mis en œuvre. Car alors on dit : *Ce manche de couteau eſt de corne de cerf*.

* *Corne de cerf*. [*Coronopus hortenſis*.] Sorte de petite herbe qu'on mange en ſalade.

Corne d'ammon. Pierre qui a la figure d'une corne de bélier. Elle ſe trouve en pluſieurs lieux d'Alemagne. Etant priſe en poudre, elle eſt propre pour les aigres.

* *Corne Ducale*. Bonnet que porte le Doge de la République de Veniſe, & qui a une pointe arondie ſur le derriére. *Amelot, Hiſt. de Veniſe*.

Corne d'abondance. [*Cornu copiæ*.] C'eſt la corne de la chévre Amalthée, que l'on peint remplie de toute ſorte de fruits & de biens.

* *Donner un cou de corne à un cheval*. [*Cornu ſanguinem elicere*.] Cela veut dire, *ſaigner au dedans de la bouche avec le bout d'une corne de cerf*.

† * *Cornes*. Ce mot ſignifie *cocuage*, & en ce ſens, il eſt toûjours pluriel. (Voilà un hardi maraut, de vouloir planter des cornes à Jupiter. *Abl. Luc. t. 1*. Porter les cornes ; cacher les cornes ; elle fait porter les cornes à ſon mari.)

† * *Cornes*. Marque de raillerie & de mépris qu'on fait à quelcun, en élargiſſant deux doigts de la main en forme de cornes. Ainſi on dit, *Faire les cornes à quelcun*. [*Illudere alicui, digito monſtrare* ;] pour dire, ſe moquer de quelcun. On dit proverbialement, d'un homme qui eſt fort ſurpris de quelque accident inopiné : qu'*il eſt auſſi étonné que ſi les cornes lui venoient à la tête*.

* *Cornes du croiſſant de la lune*. Les parties du croiſſant, qui ſont tournées vers la partie du Ciel opoſée au ſoleil. On dit auſſi *les cornes de l'arc-en-ciel, &c.*

* *Les cornes de la matrice*. [*Tubæ*.] Terme d'*Anatomie*. Ce ſont les deux extrêmitez du fond de la matrice.

Ouvrage à cornes. [*Propugnaculum cornutum*.] Terme de *Fortification*. C'eſt un ouvrage de dehors, compoſé de deux flancs aſſez longs. Sa tête eſt ordinairement défenduë de deux demi baſtions, ou d'une tenaille.

Un bonnet à cornes. [*Biretum*.] Comme le ſont ceux des Docteurs, des Prêtres, &c. Voïez *Bonnet*.

☞ Les Poëtes ont donné des *cornes* aux grands fleuves. Virgile a dit dans le *Livre 8*. de l'Enéïde :

Corniger Heſperidum fluvius regnator aquarum.

Et au *Livre 4*. des Georgiques :

Et gemina auratus, taurino cornua vultu
Eridanus.

Stace, *Livre 2*. de la Thébaïde :

Pater ipſe bicornis
In lævum pronâ mixtus ſedet Inachus urnâ.

Les Poëtes François ont ſuivi l'exemple des Latins. Malherbe a dit dans l'Ode ſur le voïage de Sedan :

Déja le Tezin tout morne
Conſulte de ſe cacher,
Voulant garantir la *corne*
Que tu lui dois arracher.

On donne pluſieurs raiſons de cette fiction. Quelques-uns croient que c'eſt à cauſe du bruit des eaux des grands fleuves, lequel reſſemble au mugiſſement. Ronſard a dit dans ſa prémiére Eglogue :

Je vis ſa forte Ville, & le Pô menaçant,
Qui va comme un Taureau par les champs mugiſſant.

C'eſt le ſentiment de l'ancien Scholiaſte d'Horace. Quant aux *cornes* que l'on donne à Seleucus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre, Appien *in ſyriac.* nous aprend, que les Peintres firent ce préſent à ce Prince, parce qu'un taureau s'étant échapé, Seleucus l'arrêta ſeul, & le prit par les *cornes* ; & c'eſt par cette raiſon, dit l'Hiſtorien, que l'on met des *cornes* à ſes ſtatuës.

CORNÉE, *ſ. f.* [*Cornea*.] Terme d'*Anatomie*. La ſeconde tunique de l'œil qui eſt claire, dure & polie en maniére de corne.

CORNEILLE, *ſ. f.* [*Cornicula, cornix*.] Oiſeau noir plus petit que le corbeau, hantant le long des rivages, des fleuves & des mers, qui mange de toute ſorte de choſes, qui fait ſon nid ſur le haut des arbres, & qui, à ce qu'on dit, porte des noix en l'air, & les laiſſe tomber ſur des pierres pour les caſſer. *Bel. l. 6. c. 1*.

☞ C'étoit un proverbe parmi les Grecs : *Babillard comme une Corneille*. Voïez *Anacr. Ode*.

Corneille emmentelée. [*Cornix partim atri, partim cinerei coloris*.] Oiſeau noir & cendré, qui hante les rivages.

† CORNEMENT D'OREILLE. [*Tinnitus aurium*.] Ce mot s'eſt dit, mais il n'eſt plus en uſage. On dit *tintement*. Voïez-le en ſon *rang*.

CORNEMUSE, *ſ. f.* [*Uter ſymphoniacus, utriculus*.] Inſtrument de muſique à anche & à vent, dont ſe ſervent les Bergers pour ſe divertir, qui eſt compoſé d'un chalumeau & de deux bourdons, dont l'un eſt entre les mains de celui qui jouë, & l'autre ſur ſon épaule, & d'une peau qui eſt ordinairement de mouton. *Merſ. l. 5*. (Joüer de la cornemuſe. La cornemuſe ſe jouë à découvert, & la muſette à jeu couvert.)

CORNEOLE, *ſ. f.* Plante, qu'on apelle auſſi *petit genet, fleur à teindre*, & *herbe à jaunir*.

CORNER, *v. n.* [*Cornu canere*.] Faire du bruit avec un cornet. Sonner du cor.

† *Corner, v. a.* [*Aures perſonare*.] Parler dans un cornet pour ſe faire entendre à un ſourd,

& de-là il signifie aussi, *crier de toute sa force aux oreilles d'une personne qui est un peu sourde.* (Il faut lui corner aux oreilles.)

† * *Corner.* [*Vulgare, palam sercre, disseminare.*] Ce mot populaire, signifie *publier, & dire par tout avec quelque éclat.* (On lui avoit parlé de cette afaire en secret, & il l'est alé corner par tout.)

† * *Les oreilles me cornent.* [*Tinniunt aures.*] C'est-à-dire, il me semble qu'on parle de moi.

CORNET, *s. m.* [*Cornupastoritium, veredarii.*] Ce mot se dit en plusieurs ocasions au lieu de *cor.* (Un cornet de chasse. Un cornet de postillon. Un cornet de Berger.

Mais l'enroüé *cornet*, dont tout l'air retentit,
D'un ton aigre nous avertit
Que nous sommes proche du gîte.
L'Abé Régnier, Voiage de Munich.)

Cornet. Instrument de corne ou de métal, servant à ramasser la voix vers l'oreille d'un sourd.

Cornet, s. m. Sorte d'instrument de musique à vent, qui a d'ordinaire sept trous, & qui va en courbant tant soit peu.

Cornet. [*Pyrgus, fritillum.*] Ce mot se dit en parlant de *dez.* C'est un morceau de corne en forme de petit gobelet rond & délié, dont on se sert pour mettre le dez quand on joue.

(*Il* voit sa vie ou sa mort sortir de son *cornet.*
Despréaux, sat. 4.)

Cornet. C'est l'un des principaux jeux de l'orgue. (Il y a le grand & le petit cornet.)

Cornet. [*Cibi genus pyrgi instar.*] Terme de *Pâtissier.* Pâtisserie faite entre deux fers, & composée de beurre, de sucre & d'autres choses. qui étant cuites se roulent en maniére de petit cornet; & c'est de-là que cette sorte de pâtisserie a pris son nom. (Joüer des cornets, manger des cornets.)

Cornet de pourpre. Sorte de coquillage, ou plûtôt de poisson à coquille dont les Teinturiers tirent une teinture très-estimée. On lui donne aussi le nom de *Porcelaine.*

Cornet de mât. Terme de *Marine.* C'est une espéce d'emboîtement de planches, vers l'arriére du mât de divers petits bâtimens, qui est néanmoins ouvert du côté de l'arriére, où s'emboîte le pié du mât, qui se baisse du côté qui n'est point fermé, & qui se releve lorsqu'on en a besoin.

Cornet d'écritoire. [*Scriptorium cornu.*] La partie de l'écritoire, où l'on met l'encre & le coton.

Cornet de papier. [*Papyraceus cucullus.*] Papier roulé en forme de cornet.

(J'en suis fourni, Dieu sait; & j'ai tout Pelletier
Roulé dans mon ofice en *cornets* de papier.
Despréaux.)

† *Cornet à vantouser.* [*Cornea cucurbita.*] Instrument servant à donner des ventouses.

Cornet à bouquin. [*Musicum symphoniacum cornu.*] C'est une sorte de cor.

Cornet de faïence, Cornet de porcelaine, s. m. [*Vasa fictilia faventina, vel porcellana, quœ fritilli figuram imitantur.*] C'est un vase de faïence ou de porcelaine, qui est fait en forme de cornet à joüer, & dont on se sert pour parer les coins de cabinets, ou ceux des cheminées. (Un beau cornet. Les cornets de porcelaine sont chers en comparaison des autres.)

Cornets d'essais d'or. Terme de *Monoïage.* Ce sont de petits morceaux d'or apellez *Bourons*, & très-minces, dont on fait des rouleaux en maniére de cornet, pour en faire l'essai par le moïen du feu & de l'eau-forte.

☞ Les *cornets* furent inventez pour empêcher les coups de main dans le jeu des osselets: ils étoient faits en forme de petite tour, plus larges en bas qu'en haut. Les Latins les apelloient *turris, turricula, orca, pyrgus, phymus.* Ils n'avoient point de fond, mais ils avoient plusieurs degrez en dedans, qui faisoient faire aux osselets plusieurs cascades avant que de tomber sur la table:

Alternis vicibus, quos præcipitante rotatu
Fundunt excussi per cava buxa gradus.
Ausonius.

On apelle encore *fritillus*, ce *cornet*, à cause du bruit que font les dez quand on les agite. Le *cornet* dont on se sert à présent pour le trictrac & pour le jeu des dez, est le *pyrgus* des Latins. Horace parle d'un Volanerius, qui ne pouvant pas tenir le *cornet*, parce que la goute lui avoit ôté l'usage de ses mains, il prit à gage un homme qui remuoit pour lui le *cornet* tout le jour.

Cui postquam justa chyragra
Contudit articulos, qui pro se tollere atque
Mitteret in pyrgum talos, mercede diurnâ
Conductum pavit.

CORNETIER, ou REFENDEUR DE CORNES, *s. m.* [*Sector cornuum.*] C'est un artisan qui refend les cornes de beuf, qui les redresse avec des fers chauds & d'autres instrumens, qui les revend aux Peigniers pour en faire des peignes, & aux Patenotriers, pour en faire des chapelets.

CORNETTE, *s. f.* [*Capitis tegumentum.*] Coife de toile d'ortie, de Holande, ou de batiste, qui se lie au-dessous de la gorge, & dont se servent ordinairement les femmes la nuit, ou lorsqu'elles sont incommodées, dans leur deshabillé, ou durant le jour, & dans leur habillement ordinaire. (Il y a des cornettes de jour, comme des cornettes de nuit.

Attens, discret mari, que la belle en *cornette*,
Le soir ait étalé son teint sur la toilette.
Despréaux, sat. 10.

L'Amour peut aler en *cornettes*
Sans déroger à son bandeau;
Mais lui faire porter lunettes,
Ami, ce seroit du nouveau.
Poëte Anonime.)

Cornette, s. f. Ornement que les Magistrats portent sur l'épaule à l'Eglise & dans les Assemblées. Ces *cornettes* s'apellent ordinairement *chaperon.* Quant à la *cornette* que les Présidens, les Conseillers portent par la Ville, aux Eglises & aux Assemblées, ce n'est pas une marque de Magistrat, mais de Docteur. *La Roche-Flavin.*

☞ Coquillart, dans son *Monologue du puy:*

Estre toûjours mignon, fringant,
Portant *cornette* de velours.

C'étoit, sans doute, un ornement dont les gens distinguez se servoient.

Cornette, s. f. [*Equestris turmæ vexillum.*] Etendart de cavalerie. Le mot de *cornette*, en ce sens, ne se dit plus que de la *Cornette-blanche;* car si l'on parle des autres compagnies de

cavalerie Françoise, on se servira d'*étendart*, & l'on dira *l'étendart a été pris*, & non pas *la cornette a été prise.*

* *Cornette*, *s. f.* [*Turmæ vexillarius.*] Ce mot est en usage au figuré ; il signifie *charge de Cornette ;* c'est-à-dire, troisiéme Oficier de la compagnie. (Le Roi a donné une Cornette à Monsieur tel. Il a acheté la Cornette de la Compagnie du Mestre de camp.)

* *Cornette*, *s. f.* Ce mot, au figuré, est usité entre les Chevaux-légers de la garde du Roi & autres, & il signifie *tout le corps des Chevaux-légers de la garde.* Ainsi, on dit, *Un tel est à la Cornette ;* c'est-à-dire, un tel est dans le corps des Chevaux-légers de la garde, & il n'est point de quartier. *Il sert à la Cornette ;* c'est-à-dire, il n'est pas de quartier, & il sert dans le corps des Chevaux-légers de la garde. *Un tel est alé rejoindre la cornette ;* c'est-à-dire, qu'il est sorti de quartier, est alé rejoindre le gros.

* *Cornette*, *s. f.* [*Turma equitum.*] Gros de cavalerie, & c'est en ce sens que Vaugelas, *traduction de Quinte-Curce*, *liv. 4. ch. 16.* a écrit : *Le Roi marchoit à la tête de sa Cornette.* [*Rex ante signa ibat.*] Cette façon de parler de Vaugelas est contestée par quelques-uns, mais mal : on prétend qu'en parlant de Colonel général des Chevaux-légers, on dira fort bien : *Il marchoit à la tête de sa Cornette.*

* *Cornette*, *s. f.* Compagnie de cavalerie, & principalement de cavalerie étrangére. *Il défit six mille Hongrois avec quinze Cornettes de cavalerie.* Sarazin, *Conspiration de Valstein.* On prétend que Sarazin auroit dû mettre *Escadrons*, au lieu de *Cornettes*. *Il y a telle rose de soulié qui vaut mieux que neuf Cornettes Impériales.* Voiture, *Lettre 66.*

Cornette, *s. f.* [*Vexillum navale.*] Ce mot se dit sur mer, il signifie *le pavillon du Chef-d'Escadre :* c'est une sorte de banniére qui est d'ordinaire d'étamine, qu'on arbore à la pointe du mât, ou sur le bâton de l'arriére, embélie d'armes & de couleurs particuliéres, pour discerner les Oficiers Généraux de l'armée navale, & faire la diférence des Nations. Quand l'Amiral est en personne à l'armée, il porte lui seul le pavillon quarré blanc au grand mât, & les Chefs-d'Escadre portent la *Cornette* blanche au mât d'artimon. Voïez *les Réglemens de la Marine.*

Cornette, *s. m.* [*Vexillarius.*] Ce mot se dit en parlant de Chevaux-légers, de Dragons & de Mousquetaires qui se batent, tantôt à pié, & tantôt à cheval : c'est le troisiéme Oficier d'une compagnie de Chevaux-légers, de Dragons & de Mousquetaires, qui en l'absence du Lieutenant commande la compagnie, & qui porte ou fait porter l'étendart par tout où la compagnie marche, mais qui dans un jour de revüe, de montre, ou de combat, le doit porter lui-même. (Le Cornette en un jour de combat est à la cinquiéme file au prémier rang de l'escadron. Le Cornette de la compagnie du Mestre de Camp a été tué. Un tel est le Cornette de nôtre Compagnie.)

Cornette, *s. f.* Sorte de fleur sauvage, qui vient parmi les blez meurs, & qui ressemble à la violette. Il y a aussi de la *cornette* cultivée, & cette sorte de *cornette* est simple, double, violette, incarnate, panachée ; en un mot, il y en a de toutes couleurs.

Cornette. [*Apex.*] Terme de *Fauconnerie.* C'est la houpe, ou le tiroir de dessus le chaperon de l'oiseau. *Acad. Franç.*

Cornette-blanche. Mots consacrez, pour signifier *l'étendart du Colonel général des Chevaux-légers.* Cet étendart est apellé *Cornette-blanche*, parce qu'éfectivement il est blanc. On dit, en parlant de cet étendart : *Il n'y a qu'une Cornette-blanche en France.*

* *Cornette-blanche.* C'est la prémiére compagnie du Régiment du Colonel général de la cavalerie légere : c'est aussi tout son Régiment & tout le corps des Chevaux-légers, & en l'un ou l'autre de ces sens, on dit : *Monsieur un tel sert dans la Cornette-blanche. La Cornette-blanche marche. La Cornette-blanche est commandée.*

* *Cornette-blanche.* C'est la charge de la *Cornette-blanche.* On dit : *M. le Comte d'Auvergne a eu la Cornette-blanche de M. de....*

☞ La *Cornette-blanche* a succédé à la banniére de France, qui étoit semée de fleurs de lys : mais elle est à présent blanche sans aucun ornement. Le blanc a toûjours été la couleur des François, pour marquer leur franchise & leur candeur.

Favin, dans son Théatre d'honneur & de Chevalerie, *liv. 1. ch. 2.* explique ce que c'étoit autrefois que la banniére, le grand étendart, le guidon & la *Cornette :* à l'égard de celle-ci, il dit : » La *Cornette* est de même façon que » la banniére carrée, mais longue en guise » d'estendard coupé de droit fil, & non » descendant comme fait la banniére. Il n'y a » jamais que les Princes souverains qui portassent » *Cornette*, laquelle doit être chargée d'armes, » ou devises. » La *Cornette* est, dans la Marine, une enseigne qui distingue les Oficiers & les vaisseaux, elle doit avoir, selon l'Ordonnance de 1689. quatre fois plus de batant que de guindant ; le batant, c'est la longueur qui flotte en l'air ; le guindant, c'est la hauteur qui régne le long du bâton : elle doit être fenduë par le milieu de la longueur des deux tiers, & les deux parties finissent en pointe. On ne doit porter les *Cornettes* que lorsqu'il y a cinq vaisseaux sous un même Commandant, & quand plusieurs Chefs-d'Escadre sont joints ensemble, il n'y a que le plus ancien qui puisse arborer la *Cornette.* Quant au terme *Cornette*, il signifie plusieurs choses dans nôtre langue. Prémiérement, on donne le nom de *Cornettes* à certains Oficiers créez par le Roi pour porter la *Cornette* ou *Etendart*, comme dans une Compagnie de Chevaux-légers, ou de Dragons. Les Mousquetaires ont un *Cornette* & un Enseigne ; & les Gendarmes ont un Guidon au lieu d'un *Cornette.* Les Magistrats & les Avocats portent sur l'épaule gauche une *Cornette* d'une étofe noire avec un bord d'hermine ; elle est fort plissée par le haut, & très-large en bas, & sur la plissure, il y a une espéce de rond ou couronne de la même étofe, qui est suivie d'une piéce de la largeur de trois doigts qui tombe en devant, & l'autre partie en arriére. L'origine de cette *Cornette* est raportée diféremment. Les uns croient que les anciens Docteurs portoient sur la tête une piéce d'étofe dont ils faisoient plusieurs tours & l'atachoient à l'un des côtez par un nœud qui formoit une espéce de corne ; ce qui donna lieu de nommer *Cornette* cette maniére de coifure, comme elle étoit incommode, sans la quiter entiérement on la plaça sur l'épaule. Caseneuve propose un autre sentiment ; il croit que la *Cornette*, dans le langage du Palais, est un abrégé de *Coronette ;* ce qui peut être soûtenu par la circonstance de la petite couronne placée sur la plissure : mais Pasquier dans ses *Recherches :*

liv. 8. ch. 18. eſt du ſentiment de du Belay. *Le chaperon, fut*, dit-il, *un affeublement ordinaire de tête à nos anciens; choſe que l'on peut aiſément recueillir, tant par le mot* chaperonner, *dont nous uſons ordinairement encore aujourd'hui pour* bonneter, &c. *Or que les anciens uſaſſent de chaperons au lieu de bonnets, nous l'aprenons meſmement de nos Annales, quand Charles V. du nom, pendant la priſon du Roy Jean ſon pére, eſtant Régent ſur la France, à peine put ſe garantir de la fureur des Pariſiens pour un decry de monnoyes qu'il fit lors faire, & euſt eſté en très-grand danger de ſa perſonne, ſans un chaperon miparti de pers & rouge que Marcel, lors Prévoſt des Marchands luy mit ſur la teſte, & afin que l'on ne ſe faſſe point acroire qu'il n'y eut que les Grands & Puiſſans qui portaſſent le chaperon, ainſi que c'eſtoit une choſe commune à tous, Maiſtre Alain Chartier en donne advertiſſement en l'Hiſtoire de Charles VII. traitant de l'an 1449. où il eſt dit que le Roy, après avoir repris la Ville de Roüen, fit crier tous hommes grands & petits portaſſent la croix blanche ſur la robe, ou le chaperon. Il finit en diſant: depuis petit à petit s'abolit cette uſance, prémiérement entre ceux du menu peuple, & ſucceſſivement entre les plus grands, leſquels par une forme de mieuxſéance commencerent de charger petits bonnets ronds, portans lors le chaperon ſur les épaules pour le reprendre toutes & quantes fois que bon leur ſembleroit, &c. Et comme toutes choſes par traitte & ſucceſſion de temps tombent en nonchaloir, ainſi s'eſt du tout laiſſé la couſtume de ce chaperon, & eſt ſeulement demeurée pardevers les gens de Palais & Maiſtres-ès-Arts qui encor portent leur chaperon ſur les épaules & leurs bonnets ronds ſur leurs teſtes.*

CORNICHE, *ſ. f.* [*Corona.*] Terme d'*Architecture.* Aſſemblage de pluſieurs petites moulures, dont les plus hautes ſont les plus avancées, & les plus baſſes le ſont moins, & qui toutes enſemble finiſſent quelque partie principale. On dit, *corniche de piédeſtal*, *corniche d'entablement.* On dit auſſi, *corniche de cheminée*, *de buffet*, *d'armoire*, *&c.*

Corniche. Petit ſabot qui eſt fait en pointe, qui eſt de bois, ou de corne, dont les enfans joüent en le foüettant avec des laniéres.

CORNICHON, *ſ. m.* [*Corniculum.*] Petite corne. (Ce n'eſt qu'un cornichon.)

Cornichon. [*Abortivus cucumis.*] Terme de *Jardinier.* On nomme ainſi de petits concombres, la plûpart avortez & courbez en façon de corne. (On confit des cornichons, & l'on en fait des ſalades.)

CORNIER. [*Angulare lignum, angularis tignorum commiſſura.*] Terme d'*Architecture.* Pilaſtre ou pilier qui eſt à un angle. Les Selliers apellent *corniers* les quatre piliers qui ſoûtiennent l'impériale d'un caroſſe.

CORNIERE, *ſ. f.* [*Imbricatæ & angulares compluviorum colliquiæ.*] Terme de *Charpentier.* Canal de tuile ou de plomb, qui eſt à la jointure de deux pantes de toit, & qui en reçoit les eaux.

Corniéres. Terme d'*Imprimerie.* Ce ſont quatre équerres de fer atachées aux quatre angles de ce qu'on apelle *le cofre dans la preſſe des Imprimeurs*, pour y retenir la forme par le moïen de quelques coins de bois.

CORNOUILLER, *ſ. m.* [*Cornus.*] Arbre dont le tronc eſt fort dur, & les branches pleines de nœuds, & qui porte une fleur blanche & un fruit qui eſt mûr en Septembre. (Cornoüiller mâle, cornoüiller fémelle. Les feüilles & les fruits des cornoüillers ſont aſtringens; ils arrêtent le cours de ventre & les hémorragies.)

Le fruit de *cornoüiller*, s'apelle *cornoüille*, *ſ. f.* [*Cornum.*] Les *cornoüilles* ſont rouges & acides, & ne ſont mûres qu'en Septembre.

CORNU, CORNUË, *adj.* [*Cornutus.*] Qui a des cornes. Animal cornu. (Le pauvre homme eſt cornu comme un ſatire.

Cornu, ſe dit auſſi de diverſes choſes qui ont pluſieurs angles, pluſieurs pointes. (Un pain tout cornu. Une piéce de terre cornuë. Un jardin cornu.) Au figuré, & en termes *Populaires*, on dit d'une mauvaiſe raiſon, d'un mauvais raiſonnement: *C'eſt une raiſon cornuë. C'eſt un raiſonnement cornu.*

CORNUË, *ſ. f.* [*Ampulla cornuta.*] Vaiſſeau chimique, qui ſert pour les diſtilations des matiéres qui n'envoient pas facilement leur vapeur en haut. On apelle auſſi ce vaiſſeau *retorte.*

COROLAIRE, (COROLLAIRE,) *ſ. m.* [*Summa, ſummarium, corollarium.*] Propoſition qui n'eſt qu'une ſuite d'une autre précédente. (Mettre en corolaire. *Port-Roïal, Elémens de Géométrie.*)

COROLITIQUE. [*Intexta frondibus corona.*] Terme d'*Architecture.* Colonne corolitique, eſt celle qui eſt ornée de feüillages ou de fleurs tournées en ligne ſpirales à l'entour de ſon fût. *Acad. Franç.*

CORONAIRE, *adj.* [*Coronarius.*] Epitéte que les Médecins donnent à deux artéres qui prennent leur origine de l'aorte, & qui portent le ſang dans la ſubſtance du cœur.

CORONAL, CORONALE, *adj.* [*Coronarius.*] Terme d'*Anatomie. Os coronal;* c'eſt-à-dire, l'os du front. *Suture coronale;* c'eſt-à-dire, ſuture extérieure du crâne.) *Corone*, ſe dit auſſi de la pointe de l'os.

CORONILLA, *ſ. m.* Petit Arbriſſeau qui croît en Eſpagne. Ses fleurs ſervent à amolir, à réſoudre, & à chaſſer les vents.

CORPORAL, *ſ. m.* [*Corporale.*] Terme d'*Egliſe.* Linge beni & quarré ſur lequel on met le Calice & l'Hoſtie. (Corporal bien fin & bien blanc. Parmi les Latins, avant Saint Silveſtre, les corporaux étoient les uns d'étofe, les autres de linge. Les corporaux couvroient autrefois toute la ſurface de l'Autel. *Thiers, des Autels.*)

CORPORALIER, *ſ. m.* [*Corporalium theca.*] Terme d'*Egliſe.* Bourſe où l'on met le corporal. On dit, *la bourſe du corporal*, & non *corporalier.*

CORPOREL, CORPORELLE, *adj.* [*Corporeus, corporatus, corporalis.*] Qui regarde le corps, qui eſt au corps, qui eſt ſur le corps. (Punition corporelle. Les plaiſirs corporels.)

CORPORELLEMENT, *adv.* [*Revera, reipſa.*] Au corps, ſur le corps. (Punir corporellement.)

CORPORIFIER, *v. a.* [*In corpus cogere.*] Terme de *Chimie.* Faire prendre aux eſprits le corps qu'ils avoient auparavant, & qu'ils avoient perdu en quittant les ſels.

Se coporifier, v. r. [*Se in corpus cogere.*] Terme de *Chimie.* Se former en corps; ſe faire un corps avec quelque compoſé. (L'eſprit ſe corporifie avec les ſels, & en adoucit l'acrimonie. La terre ſe corporifie avec les ſels & avec les eſprits pour la formation des pierres dans la veſſie. *Charras, Pharmac. 1. part. ch. 5. & 8.*) On dit auſſi, *corporiſation*, *corporiſer.*

CORPS, *ſ. m.* [*Corpus.*] Choſe que l'on conçoit étenduë, en longueur, largeur

& profondeur. (Corps dur, liquide, mou, lumineux, transparent, opaque. Avoir un abcès dans le corps.) On parle ainsi, lorsqu'on parle des maux, qui sont aux parties intérieures du corps; mais lorsqu'on parle des parties extérieures du *corps* & des défauts qui s'y rencontrent, on emploie la préposition *au* ou *à*. (Ce sont des filles qui n'ont ni *au* corps, ni *à* l'ame aucun des défauts dont il est parlé dans les constitutions. *Patru, Plaid. 16.* Il y a des gens qui plaisent, quelque défaut qu'ils aient *au* corps & *à* l'esprit. *M. de la Roch.*[illegible]*ucaut, Réflexions.)*

Le P. Malebranche croit qu'il est impossible de donner aucune démonstration de l'existence des *corps :* c'est une rêverie pure. L'existence des *corps* est aussi démontrée à tout homme de bon sens qu'il est démontré que deux & deux font quatre. Les Philosophes capables de penser le contraire sont faits pour les petites maisons.

* *Corps.* [*Ordo, cœtus.*] Compagnie de personnes unies ensemble. Société de plusieurs personnes qui sont réunies sous un même chef. (C'est un Auteur qui n'est pas de nôtre corps. Le Parlement lui est alé rendre ses respects en corps.)

* *Corps.* [*Corpus.*] Tous les gens d'une certaine profession, ou d'un certain métier. (Il y a six corps de Marchands diférens.)

Corps. [*Prima, postrema, media acies.*] Ce mot entre dans plusieurs expressions de guerre. On dit, *Corps de bataille.* C'est la partie de l'armée, qui dans sa marche est entre l'avant-garde, & l'arriére-garde. Le Général demeure ordinairement au corps de bataille, d'où il envoie ses ordres où il est besoin par ses Aides de camp, ou ses Majors de brigade.

† *Corps.* [*Exercitus, agmen, acies.*] Ce mot entre encore dans plusieurs façons de parler qui regardent la guerre. Exemple : *Dans la marche de l'armée, la cavalerie se partage en deux corps, & l'Infanterie marche au milieu ;* c'est-à-dire, la cavalerie se divise en *deux gros. Faire un corps d'armée. Rassembler les troupes en un corps d'armée. Ablanc. Arr.* C'est-à-dire, de toutes les troupes qui sont dispersées çà & là, en faire un gros qui compose l'armée. Les vieux *corps.*

* *Corps.* Ce mot se dit encore figurément de plusieurs choses, soit en terme d'*Art* ou de *Sience.* (Corps de Comette, corps de soleil, corps de note, corps de jupe ; vin qui a du corps ; couleur qui a du corps ; étofe qui a du corps, corps de Droit Civil, corps de Droit Canon ; ouvrages capables de faire un corps ; corps de discours, corps de logis, corps de cuirasse, corps de navire, corps de carosse, le corps de la place.)

Corps. [*Regis stipatores, corporis custodes.*] Ce mot signifie *la personne du Roi.* (Les Gardes du Corps. Les Oficiers du Corps. Le carosse du Corps, &c.)

Corps. Ce mot entre dans plusieurs façons de parler de *Maître d'armes.* (Il dit plier le corps en avant, plier le corps en arriére. Plier le corps sur la jambe droite, plier le corps sur la jambe gauche. Avancer le corps, éfacer son corps. Pancher son corps en avant. Tenir le corps ferme. Partir du corps, baisser le corps. Tenir le corps droit, relever son corps. Caver le corps, volter du corps. *Liancourt, Maître d'armes, chap. 2. 3.)* On dit d'une belle femme sans esprit, *que c'est un corps sans ame :* d'un homme méchant & furieux, *qu'il a le diable au corps :* d'un homme qui ne s'épargne rien, *qu'il n'est pas traître à son corps. Acad. Franç.*

Corps, en termes de *Fondeur de caractéres d'Imprimerie*, se dit & d'un *corps* entier de caractéres, & du *corps* d'une seule lettre. *Un corps de caractére*, est tout ce qui peut entrer dans la composition d'une forme d'Imprimerie, d'une certaine sorte de caractéres. Le *corps* d'une lettre, signifie seulement *cette petite masse de fonte, un peu longue, au bout de laquelle est gravée en relief une lettre, ou quelque autre caractére, dont on se sert dans l'impression des Livres.*

Corps-à-corps, adv. (Se batre corps-à-corps. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Corps de réserve. [*Subsidiariæ cohortes.*] Ces mots se disent en parlant de *bataille*, c'est une partie de l'armée que le Général fait poster derriére les lignes aux jours de combat, pour secourir les postes les plus foibles. (Le Général fait son corps de réserve de quelques brigades de cavalerie & d'infanterie, qu'il poste derriére les lignes, ou à la queuë des lignes.)

Corps-de-garde, s. m. [*Statio.*] Cavaliers ou fantassins qui doivent garder un poste, & qui sont sous le commandement d'un ou de plusieurs Oficiers. (Poser un corps de garde. Le Mestre-de-Camp qui entre en garde, doit détacher un corps-de-garde avancé de vingt-quatre maîtres, commandez par un Lieutenant.

☞ Le mot de *Corps-de-garde*, ne signifie pas seulement *le poste*, mais encore *les troupes qui l'ocupent.*

☞ *Corps de fer.* Les femmes qui n'ont pas la taille droite, portent des corps avec de petites bandes de fer qui tiennent le corps en raison. (Des Dames incertaines si elles iroient se promener dans un lieu dont l'éloignement faisoit de la peine à plusieurs, une d'entr'elles, que l'on savoit être bossuë, quoiqu'elle cachât parfaitement ce défaut, s'avisa de dire qu'elle étoit infatigable : une autre lui dit, cela vous est bien aisé, vous avez un corps de fer. *Menagiana.*

* *Faire corps neuf.* Façon de parler vulgaire ; pour dire, vuider ce qu'on a dans le corps par les conduits naturels, & le remplir de nouveaux alimens qui fassent comme un autre corps.

A corps perdu, adv. (Se lancer sur quelcun à corps perdu. *Ablancourt.* * Je te veux découvrir les maux qui sont atachez à cette profession, tu t'y jetteras, si tu veux, à corps perdu. *Abl. Luc. t. 1.*)

A son corps défendant, adv. [*Invitè, repugnanter.*] (Tuer à son corps défendant.) † * *Elle est prude à son corps défendant ;* c'est-à-dire, elle est sage parce qu'elle est laide.

☞ Cette expression, *à son corps défendant*, n'est guére en usage. Régnier a dit dans sa *Satire 13.*

Or, si parfois j'écris, suivant mon ascendant,
Je vous jure, encor est-ce *à mon corps défendant.*

On peut s'en servir dans la conversation, ou dans le stile familier.

† *Faire folie de son corps.* [*Copiam sui facere.*] Proverbe, qui se dit des filles qui se gouvernent mal.

† * *C'est un corps sans ame.* [*Stupidus, ineptus, ignavus.*] Sorte de proverbe, pour marquer le peu de valeur d'une personne.

(... Je suis à Paris, triste, pauvre & reclus,
Ainsi qu'*un corps sans ame*, ou devenu perclus.
Despréaux, sat. 1.)

On dit aussi d'une personne que la perte de quelcun qu'elle chérissoit, aflige & rend triste, *qu'elle est comme un corps sans ame ;* c'est-à-dire, qu'elle a perdu celui ou celle qui l'animoit.

On dit aussi, *perdre corps & bien ;* c'est-à-dire, perdre quelcun qui nous est enlevé par la mort, & se voir en même tems privé du bien qu'on en retiroit, ou de l'héritage qu'on avoit droit d'en atendre. En termes de *Marine*, on dit, qu'*un vaisseau a péri corps & biens*, lorsque le naufrage a été tel que rien ne s'en est sauvé.

Un *corps* mort. [*Cadaver.*]

Répondre corps pour corps. [*Spondere.*] C'est s'engager entiérement pour un autre.

† * *Il l'a enlevé comme un corps-saint.* Ces mots se sont dits par forme de proverbe, & signifient *enlever avec violence pour mettre en prison.* Ce mot de *corps-saint*, s'est dit par corruption pour *caorsin*, qui est le nom qu'on a donné aux usuriers & aux banquiers de la Cour de Rome, du tems du Pape Jean XXII. qui étoit de la Ville de Cahors en Querci, &c.

† CORPULENCE, *s. f.* [*Corpulentia.*] Ce mot signifie *l'étenduë*, *le volume du corps.* On dit *grosse corpulence & petite corpulence.* Mais il se dit plus souvent des personnes qui ont la taille grossiére, que de celles qui l'ont menuë & déliée. (Les gens qui sont de grosse corpulence sont sujets à plus d'incommoditez que les autres.)

† CORPUSCULE, *s. m.* Terme de *Physique.* Ce mot vient du Latin *corpusculum*, qui signifie *petit corps ;* & il ne se dit que des plus petits qu'on ne peut presque pas apercevoir par la vûë ordinaire, & qu'on ne découvre que par le moïen des microscopes ; encore supose-t-on qu'il y a des corps plus petits qu'on apelle proprement *corpuscules*, & qui sont des parties insensibles des autres corps que nous apercevons.

CORRADOUX, *s. m.* Terme de *Marine.*

CORRECT, CORRECTE, *adj.* [*Emendatus*, *castigatus*, *expurgatus.*] Qui est sans faute. Qui est selon les régles de l'art. Qui est congru en quelque langue. (Être correct en Latin. Dessein correct. Ouvrage correct. Auteur correct.)

CORRECTEMENT, *adv.* [*Emendatè.*] Selon les régles. Sans faute. (Ecrire correctement. Parler correctement.)

CORRECTEUR, *s. m.* [*Corrector.*] Celui qui corrige.

Correcteur des comptes. [*Regiarum rationum cognitor.*] Oficier qui vérifie les comptes rendus à la Chambre.

Correcteur d'Imprimerie. [*Emendator.*] Celui qui corrige les épreuves de chaque feüille, avant qu'on tire le nombre des bonnes feüilles qu'on doit tirer.

Correcteur des Minimes. C'est le Supérieur d'un Couvent de Minimes.

Correcteur des classes. C'est dans plusieurs Coléges un garçon qui foüette les Ecoliers par l'ordre du Régent, ou du Préfet des classes.

CORRECTIF, *s. m.* [*Emendans*, *molliens*, *temperons.*] Tout ce qui corrige, qui adoucit, qui rend moins rude. (User de correctifs. Un Orateur ne doit pas emploïer un mot barbare, quoique fort propre & expressif, ni hazarder un mot nouveau sans quelque correctif ou adoucissement.) On dit aussi ce mot en Médecine, parlant des drogues qui se corrigent & se tempérent les unes les autres. (L'anis est le correctif du sené, il dissipe les flatuositez que le sené cause, & qui donneroient des tranchées.)

CORRECTION, *s. f.* [*Correctio*, *emendatio.*] Prononcez *correccion.* L'action de corriger, ou par laquelle on corrige. (La correction des mœurs. La correction d'un Livre.)

Correction, *s. f.* Chose correcte, propre & bien faite dans la justesse des régles. (Il y en a qui croient que tout consiste dans la correction du dessein.)

Correction. [*Castigatio.*] Punition. Châtiment. (C'est une faute qui mérite correction. *Benserade*, *Rondeaux.*

> Il faut mettre le poids d'une vie exemplaire,
> A ces *corrections* qu'aux autres on veut faire.
> *Moliére.*)

Correction, signifie quelquefois *le pouvoir de répondre & de châtier.* (Je ne suis pas sous sa correction. Il a besoin d'être sous sa correction.) On apelle *Maison de correction*, un lieu destiné à enfermer par autorité publique les personnes dont la conduite est déréglée.

Correction, *s. f.* Terme de *Rhéteur*, & qui vient du Latin *correctio.* C'est une figure de Rétorique, par laquelle on condanne ses prémiéres expressions, & on les corrige comme trop foibles. (La correction augmente & amplifie le discours. La correction est touchante & pathétique, quand elle est bien faite.) L'Abé Boileau a dit :

> Non, cruel, tu n'es point le fils d'une Déesse,
> Tu suças, en naissant, le lait d'une tigresse.

† *Correction fraternelle.* [*Animadversio.*] Avertissement doux & civil qu'on fait à une personne qu'on aime. (Il lui a fait une petite correction fraternelle. Tenez les voies de la correction fraternelle.)

† *Sous-correction.* [*Pace tuâ*, *tuâ bonâ veniâ.*] sauf le respect. (Vous en avez menti sous-correction de Monsieur & de Mademoiselle.) Ces mots de *sauf* ou *sous-correction*, se disent par civilité ou par respect, pour corriger & pour adoucir ce qu'on a dit de trop fort, de trop libre, ou qui pourroit ofenser quelcun. Mais il est encore plus poli de dire : *Sans le respect que je dois à Monsieur, ou à la compagnie, je dirois, ou je ferois telle ou telle chose.*

Corrections de quartiers. Terme de *Marine.* Ce sont les méthodes par lesquelles on corrige les régles de la navigation.

† CORRECTRICE, *s. f.* [*Emendaerix.*] Mot Latin. Celle qui corrige.

CORRELATIF, CORRELATIVE, *adj.* [*Quod sibi respondet*, *correlativus.*] Qui est oposé l'un à l'autre avec quelque relation. (Le pére & le fils sont deux correlatifs.)

CORRÉLATION, *s. f.* Relation réciproque entre deux choses. Ce terme n'est d'usage que dans le dogmatique. Les termes de *pére* & de *fils* emportent *corrélation. Acad. Franç.*

CORRESPONDANCE, *s. f.* [*Mutua negotiorum ratio*, *consensio.*] Commerce réciproque de deux ou de plusieurs personnes qui sont éloignées, ou dans des païs diférens. (Avoir de particuliéres correspondances dans les païs étrangers.)

Correspondance, signifie aussi, *conformité entre deux personnes pour certaines choses.* (Correspondance de sentimens. Correspondance d'humeurs.)

Correspondance, se dit aussi généralement des diférentes relations, des diférentes liaisons que des personnes ont ensemble. Il se dit aussi des personnes mêmes avec lesquelles on entretient commerce de lettres. (Ma correspondance m'a apris, &c.)

Correſpondance, on dit, en termes de *Guerre*, former une ligne de communication & de *correſpondance*.

CORRESPONDANT, *ſ. m.* [*Abſentis negotiorum procurator.*] Celui avec qui on a correſpondance. (Un fidéle Correſpondant. Un bon Correſpondant.) Ce mot eſt auſſi adjectif, dans cette phraſe : *Ce ſont des humeurs fort correſpondantes.*

CORRESPONDRE, *v. n.* Il vient du Latin *correſpondere*, & il retient l'*ſ*, qu'il a priſe des Latins, & même il la fait ſentir dans tous ſes tems, & dans les mots qui précédent *correſpondance* & *correſpondant.* Il ſignifie *répondre aux ſoins & à la peine qu'on prend pour nous. Répondre aux ſentimens de bonté, d'amitié ou d'amour qu'on a en notre faveur.* (Il ne correſpond pas aux ſoins qu'on prend de ſon éducation. Elle correſpond fort aux ſentimens de bonté que ſon pére a pour elle.)

† *Correſpondre*, *v. n.* [*Terminari.*] Ce mot ſe dit auſſi des choſes qui ſont placées vis-à-vis les unes des autres, ou qui ont communication les unes avec les autres. (Ces portes ſe correſpondent. Ces alées ſe correſpondent. Ces deux maiſons ſe correſpondent par une voûte ſoûterraine.) [*Se invicem proſpectare.*]

CORRIDOR, *ſ. m.* [*Apertum iter ex altera parte in alteram domûs.*] Terme d'*Architecture.* Sorte de galerie qui tourne autour d'un bâtiment.

Corridor. [*Imminens foſſæ porticus.*] Terme de *Fortification.* C'eſt le chemin couvert.

CORRIGER, *v. a.* [*Corrigere, emendare.*] Rendre correct. Oter les fautes. (Corriger un ouvrage. Corriger un Livre, &c.)

Corriger. [*Reprehendere, arguere, erudire, corripere, plectere, caſtigare.*] Défaire une perſonne de quelque défaut, l'en reprendre, l'en *corriger*, la châtier. (On l'a corrigé de mille fautes déſagréables qu'il ne fait plus.)

☞ Celui qui corrige, montre la maniére de rectifier le défaut. Celui qui reprend, ne fait qu'indiquer la faute. Peu de gens ſavent corriger, & beaucoup ſe mêlent de reprendre. *L'Auteur de la Juſteſſe de la Langue Françoiſe.*)

Corriger. [*Temperare.*] Diminuer. Tempérer. Empêcher quelque éfet. (Corriger la froideur des tamarins avec de la canelle. Il peut corriger l'influence des aſtres malins. *Deſpr.*)

* *Se corriger, v. r.* [*Ad bonam frugem ſe recipere, in melius mutari.*] S'amender, devenir meilleur. Faire quelque progrès dans la vertu. Se défaire de quelque défaut. (Se corriger de quelque vice. Celui qui ſe corrige en voïant les fautes d'autrui, ne peut manquer de devenir honnête-homme.)

† CORRIGIBLE, *adj.* [*Qui, vel quod emendari, corrigi poteſt.*] Mot qui eſt tiré du Latin. Qui ſe peut corriger. Il ne ſe dit guére qu'avec la négative.

† CORRIVAL, *ſ. m.* [*Rivalis, æmulus.*] Ce mot ſignifie, *un concurrent en amour, un compétiteur en toute ſorte de pourſuite ;* mais il eſt hors d'uſage, en ſa place on dit, *Rival. Vaug. Remarq.*

CORROBORATIF, CORROBORATIVE, *adj.* [*Corroborans.*] Qui donne ou augmente les forces. (Cet homme, pour rétablir ſa ſanté, a beſoin de bons corroboratifs. Potion corroborative.) Ce mot eſt auſſi ſubſtantif: on dit, *un corroboratif. Tous les cordiaux ſont des corroboratifs.*

† CORROBORER, *v. a.* [*Corroborare.*] Terme de *Médecin.* Il ſignifie *fortifier.* Ils diſent auſſi *un reméde corroboratif.* [*Remedium corroborans.*] C'eſt-à-dire, qui fortifie.

CORRODANT, *adj.* On donne ce nom à tout ce qui eſt capable de ronger, de percer, de corroder, de conſumer les parties ſolides par des molécules ſalines, âcres ou acides.

CORRODER, *v. a.* [*Corrodere.*] Ronger petit à petit, il ſe dit de la vermine à l'égard des grains. On le dit auſſi des *acides* à l'égard des autres corps naturels. (Les vers corrodent les blez; l'eau forte corrode les métaux & les ronge.)

CORROI, *ſ. m.* [*Extrema corii politio, politura.*] La derniére préparation qu'on donne au cuir.

Corroi, *ſ. m.* [*Argilla benè ſubacta.*] Terre glaiſe bien batuë & paîtrie, qui retient l'eau, & dont on enduit les baſſins des fontaines, dont on fait des batardeaux & des chauſſées d'étang.

☞ *Corroi.* Ancien mot, qui ſignifie *l'ordre de bataille.* Guillaume Guiart, cité par M. du Cange, dans ſon *Dictionnaire ſur Villehardoüin :*

Tot ſont en *corrois* diviſez
Des Reaumes & de l'Empire.

Les Auteurs de la baſſe Latinïté ont dit *corredium.* Voïez *Spelman.*

Corroi. On apelle ainſi en Picardie un rouleau, ou eſpéce de métier, ſur lequel on roule les étofes de laine, lorſqu'elles viennent de la teinture, & qu'elles ſont ſéches. On apelle auſſi *Corroi*, l'ouvrier qui donne cette façon.

CORROÏER, (CORROYER,) *v. a.* [*Corium ſubigere, polire.*] Terme de *Corroïeur.* C'eſt travailler le cuir qu'on a pris des mains du Taneur, & le mettre en état de ſervir. (Corroïer un cuir.)

Corroïer. [*Ferrum candens tundere.*] Terme de *Serrurier* & de *Coutelier.* Joindre deux morceaux de fer enſemble étant fort chauds & prêts à fondre. Joindre pluſieurs morceaux d'acier fort chauds, & n'en faire qu'un.

Corroïer. [*Polire, lævigare.*] Terme de *Menuiſier.* Oter la ſuperficie du bois par feüilles qu'on enleve en le rabotant. (Corroïer du bois.)

Corroïer. [*Arenâ calcem miſcere.*] Terme de *Maçon.* Mêler bien le ſable & la chaux enſemble. (Corroïer le mortier.)

CORROÏEUR, (CORROYEUR,) *ſ. m.* [*Coriarius.*] Artiſan qui prend les cuirs du Tanneur, qui les foule, les travaille, & leur donne toutes les façons néceſſaires pour être en état de ſervir aux Cordonniers.

CORROÏEUSE, (CORROYEUSE,) *ſ. f.* [*Coriarius uxor.*] Femme de Corroïeur. Veuve de Corroïeur qui fait travailler.

CORROMPRE, *v. a.* [*Corrumpere, vitiare, depravare.*] *Je corromps, j'ai corrompu, je corrompis, je corromprai.* Gâter. Dépraver. Rendre méchant. Débaucher. Violer. (Corrompre les mœurs. Les hommes ſont tellement corrompus, que ne pouvant les faire venir à nous, il faut bien que nous allions à eux. Corrompre une fille.)

† *Corrompre.* [*Corrumpere pretio.*] Obliger quelcun à force d'argent, ou ſous de grandes promeſſes à faire quelque mal. (Corrompre ſes Juges.)

* *Corrompre.* [*Pretio fidem alicujus labefactare.*] Gagner à ſoi. Gagner à ſon parti. Atirer en ſa faveur. (Sa beauté a corrompu ſes Juges, & ils l'ont renvoïée abſoute.)

* *Corrompre.* [*Immutare, adulterare.*] Ce mot ſe dit en parlant de paſſages de quelque Livre, & ſignifie, *altérer, tronquer, changer.* (Il y a ainſi dans l'Auteur, mais l'endroit eſt corrompu. *Abl. Apopht.* Corrompre la Loi du Seigneur. Il n'y a que la crainte & la flaterie qui corrompent la vérité de l'hiſtoire.)

* *Corrompre.* Terme de *Corroïeur.* Faire venir le grain à un cuir de vache, par le moïen de la pomelle. (Corrompre la vache.)

Se corrompre, v. r. [*Corrumpi, vitiari.*] Se gâter. Ne se pas garder. (La viande se corrompt l'été. Bois qui est sujet à se corrompre.)

Se corrompre. [*Polluere se.*] Se soüiller. Se faire tomber en pollution.

CORROMPU, CORROMPUË, *part. pass. & adj.* [*Corruptus, depravatus, adulteratus.*] (Un mot corrompu par l'usage. Un siécle corrompu & dépravé. Une chair corrompuë & pourrie.)

CORROSIF, CORROSIVE, *adj.* [*Rodens.*] Qui ronge. Qui mange. (Ulcére corrosif. Humeur corrosive. Esprit corrosif.)

Corrosif, est aussi substantif. (On a mis un corrosif sur cette plaie. Les corrosifs sont quelquefois nécessaires.)

CORROSION, *s. f.* [*Corrosio.*] Ce mot tiré du Latin se prononce *corrozion.* Il peut signifier *l'action de ce qui ronge;* mais les Médecins l'emploient aussi pour signifier *l'état des choses rongées. On vit en ouvrant le corps les marques du poison, par la corrosion des parties;* c'est-à-dire, voïant que les parties avoient été rongées.

CORRUPTEUR, *s. m.* [*Corruptor.*] Celui qui corrompt, qui débauche, qui viole, qui altére. (Ce sont des corrupteurs de la jeunesse. C'est un insigne corrupteur de l'Ecriture. *Maucr. Schisme, l. 2.*)

CORRUPTIBILITÉ, *s. f.* [*Corruptio.*] C'est la qualité d'une chose corruptible.

CORRUPTIBLE, *adj.* [*Corruptioni obnoxius.*] Qui peut être corrompu. (Chose corruptible.) Ce mot se dit aussi au figuré, de celui qui peut être corrompu pour faire quelque chose contre son devoir.

CORRUPTION, *s. f.* [*Corruptio.*] Changement qui se fait dans une chose qui se corrompt & s'altére. L'action par laquelle ce changement se fait. (La corruption des humeurs. La cangréne est la corruption des chairs.)

CORRUPTION, *s. f.* [*Putredo, fœtor.*] Ordure, puanteur, choses corrompuës. (On a cru autrefois que les insectes s'engendroient de corruption. La corruption de ce cloaque infecte tout le voisinage.)

* *Corruption, s. f.* [*Morum corruptio, pravitas, corrupti, depravati mores.*] Etat corrompu. Déréglement. (La corruption de la nature. Le monde est dans une étrange corruption. La corruption des mœurs, de la doctrine, du langage, de la Justice.)

Corruption, s. f. [*Corruptio, corruptela.*] Signifie aussi, *séduction, artifice pour gagner, ou pour achéter la voix ou l'affection de quelcun.*

Corruption, se dit aussi du changement vicieux qui se trouve dans un Livre. (Il y a corruption en cet endroit.)

CORS, *s. m.* [*Cervi cornu, ramuli.*] Terme de *Chasse.* La chevillure de la tête d'un cerf. (Un cerf de dix cors, c'est un cerf de moïen âge.)

Cors. Maladie qui arrive aux chevaux. C'est une espéce d'ulcére, ou plûtôt de callosité provenant de foulure, ou de meurtrissure, causées toûjours par le harnois ou par la selle. Ce durillon se trouve ordinairement au haut de la selle. *Parfait Maréchal. Parfait Cocher, p. 313.*

CORS-AU-PIÉ, (CORS-AU-PIED,) *s. m.* [*Clavus, gemursa.*] Sorte de durillon, ou de calus, qui se forme sur les doigts des piés, & à côté du petit doigt du pié. (Couper un cors. Arracher un cors.) Ce mot vient du Grec χόρδων.

† CORSAGE, *s. m.* [*Corporatura, statura.*] Ce mot signifie *le port d'une personne, la taille d'une personne;* mais il est un peu vieux, & n'a proprement lieu que dans le burlesque. (Rien n'est si droit que son corsage. *Voit.*)

CORSAIRE, *s. m.* [*Pirata, prædo maritimus.*] Pirate. Ecumeur de mer. (Barberousse étoit un fameux Corsaire. *Ablanc. Mar.*)

Corsaire, est aussi adjectif, lorsqu'on parle du vaisseau que monte un *Corsaire.* On dit, *deux vaisseaux Corsaires nous ataquerent, &c.*

* *Corsaire.* [*Durus, improbus, nequam, immisericors.*] Scélérat. Méchant.

(Endurcis-toi le cœur, sois Arabe, *Corsaire.*
Despréaux, sat. 8.)

* *Corsaire.* [*Improbus, detractor, maledicus.*] Malin. Satirique. Médisant. Méchant.

(*Corsaires* à *Corsaires*,
L'un l'autre s'ataquans ne font pas leurs afaires.
Régnier, sat. 22.)

CORSELET, *s. m.* [*Levis lorica.*] Cuirasse pour un piquier. (Un corselet à l'épreuve. Les matelots étoient armez de corselets. *Vaug. Quint. l. 7. ch. 9.*)

CORSET, *s. m.* [*Tunicæ thorax.*] Corps de jupe de païsanne. (Elle a mis son beau corset.)

Corset. C'est aussi un petit corps, ordinairement de toile piquée & sans baleine, que les Dames mettent sous leur vêtement.

CORTÉGE, *s. m.* [*Honorificus comitatus.*] Ce mot se dit proprement de la suite de quelque Grand d'Italie, & abusivement pour le train & la suite de quelque Grand. (L'Ambassadeur étoit acompagné d'un grand cortége quand il fit son entrée. Il y avoit trente carosses à ce cortége.

Ils disoient, voïant ce *cortége*,
Foin de l'Ambassadeur de nége.
Benserade.)

CORTUBA, *s. f.* Plante astringente & vulnéraire, qui pousse de sa racine des feüilles larges & rondes, atachées à de longues queuës.

CORU, *s. m.* Arbre des Indes Orientales, dont la figure & les feüilles ressemblent à celles de l'oranger. Les fleurs sont jaunes, & presque sans odeur. Son écorce est propre pour fortifier l'estomac, pour arrêter le vomissement, le cours de ventre, la dissenterie & l'hémorragie.

CORVÉE, *s. f.* [*Opus tributarium.*] Les *corvées* sont des charges personnelles qui obligent les roturiers à donner leurs peines & leur tems sans en tirer aucun fruit. Ce sont des restes de l'opression des Seigneurs & de leur tirannie. Sous la prémiére & sous la seconde race de nos Rois, ils imiterent la sévérité que les Patrons exerçoient à Rome sur leurs afranchis, de qui ils exigeoient des services très-pénibles, non-seulement de leurs personnes, mais encore des bêtes capables de cultiver la terre, ou de faire des charrois. Il y a en éfet, plusieurs Loix dans le titre du Digeste & du Code *de operis libertor.* que l'on peut apliquer à nos *corvées.* Ainsi, suivant la *Loi 2.* le Patron ne poüvoit point exiger de service de son afranchi, s'il n'en avoit fait une réserve expresse. De même, il faut avoir un titre précis, pour pouvoir contraindre les justiciables à faire des *corvées* pour leur Seigneur. C'est la disposition expresse de la Coûtume de Paris, *art. 71.* & de plusieurs autres. Si l'on avoit manqué d'exprimer dans l'acte de manumission le

fervice que l'afranchi devoit rendre, il en étoit quitte, quoique pendant plufieurs années il eût travaillé pour fon maître, à certaines œuvres. *Loi 31. ff. de oper. libert.* C'eft de même une régle parmi nous, que l'on ne peut aquérir le droit de *corvées* par prefcription, parce qu'elles font toûjours préfumées faites par crainte ou par violence. Nous voïons encore des reconnoiffances où les *corvées* ne font point limitées, & les Tenanciers font *corvéables à miféricorde:* mais les Cours fupérieures ont acoûtumé de les réduire à douze par année. *Loifel, Inftit. liv. 6. tit. 6. article 6.* Les Nobles font exemts de *corvées* perfonnelle. Le Seigneur dont les *corvées* font réglées à douze par année, n'en peut exiger que trois dans un mois, & même en diverfes femaines. Les *Corvéables* doivent être avertis un jour auparavant; & s'ils manquent au fervice après avoir été avertis, ils doivent païer ce que la Coûtume a réglé, ou felon le prix ordinaire, pour la journée d'un homme, ou pour le charroi, & la culture de la terre. *Les corvées doivent être faites aux dépens de ceux qui les doivent, finon que l'on détient les débiteurs d'icelles pour le lendemain, auquel cas on les doit gîter & nourrir. Loifel Inftit. coûtum.* La Loi 33. *ff. de oper. libert.* & la Coûtume de Bourbonnois, *art. 339.* veulent, au contraire, que le Seigneur nourriffe le *Corvéable.* Cependant il faut fe conformer, fur ce point, au fentiment de Brodeau fur l'*art. 71.* de la Coûtume de Paris, où il dit, qu'il faut s'en tenir au titre: finon la régle eft, que le *Corvéable* fe nourrit, parce qu'autrement ce devoir feroit fouvent plus onéreux que profitable. Il cite plufieurs Arrêts qui établiffent fon fentiment. Le *Corvéable* doit travailler depuis le foleil levant jufques au foleil couchant: mais on doit lui laiffer un tems raifonnable pour prendre fa nourriture, & pour faire paître fon bétail. *Leg. 22. §. 2. ff. de oper. libert.* La Coûtume de Bourbonnois, *art. 339.* Reguliérement, les *corvées* ne s'arréragent point, & ne peuvent être venduës & tranfportées à autrui. *Loifel, Inftit. coûtum.* On excepte les *corvées* réelles, qui font, comme le cens, impofées fur le fond, & dont on ne peut s'afranchir, qu'en abandonnant l'héritage.

* *Corvée, f. f.* [*Operofus labor.*] Au figuré, il veut dire, *peine inutile, travail vain.* (J'ai du déplaifir de la corvée qu'il vous a fait faire. *Balzac, Lettres choifies, 1. part. liv. 3. lettre 4.* Je vous exempterai d'une corvée. *Coft. lettr. t. 1. let. 313.* Vous m'avez obligé de me relever d'une fi fâcheufe corvée. *Maît. l. c. 19.* Je vous donne de grandes corvées, mais quiconque m'aime ne les fauroit éviter. *Maît. lett. 213.*)

CORVETTE, *f. f.* Sorte de barques qui font toûjours à la fuite d'une armée navale.

CORYDALIS, *f. m.* Plante dont on fait ufage dans la Médecine, & qui a la vertu de fortifier le cerveau.

CORYZA, *f. m.* [*Gravedo.*] Fluxion d'humeurs fereufe & âcres fur les narines. C'eft un mot Grec, que les Latins & les François ont retenu. Il fignifie *une diftillation d'humeur cruë de la tête fur les narines.*

C O S.

COS ou COSSE, *f. m.* Terme de *Relations.* C'eft une mefure de chemin dont on fe fert par toutes les Indes, qui vaut une demie-lieuë de France.

COSAQUES, *f. m.* [*Cofaci.*] C'eft une milice qui a été établie par le Roi Etienne Battori en Pologne. C'étoit auparavant des volontaires de Ruffie, Volhinie, Podolie, qui s'atroupoient pour butiner fur la Mer noire. Ce Roi les affembla, & leur donna des priviléges pareils à ceux des Francs-Archers que le Roi Charles inftitua en 1449. Ce nom vient de *cofa*, qui en Polonois veut dire *cerf*, à caufe de l'agilité qu'ont ces peuples d'aler dans des lieux de dificile accès.

COSCOMA, *f. m.* Arbre du Monomotapa, dont le fruit reffemble aux pommes d'amour; c'eft un violent purgatif.

COSEIGNEUR, *f. m.* [*Communis dominus ejufdem prædii.*] Ce mot ne fe dit qu'en parlant de Fiefs, & fignifie *celui qui eft Seigneur avec un autre.*

COSMÉTIQUE. Nom que les Médecins donnent à des remédes qui fervent à embélir le vifage, & à entretenir le teint frais. Ce mot vient de κοσμεῖν, orner.

COSMIQUE, *adj.* Terme d'*Aftronomie.* Le lever ou le coucher *cofmique* d'un aftre, c'eft lorfqu'il fe leve ou fe couche à l'inftant que le foleil fe leve: ainfi une étoile qui fe leve ou fe couche le matin, fe leve ou fe couche *cofmiquement.*

COSMOGRAPHE, *f. m.* [*Cofmographus.*] Celui qui fait la Cofmographie. (Un favant Cofmographe.)

COSMOGRAPHIE, *f. f.* [*Cofmographia.*] Sience qui traite de la fituation, de la grandeur, de la figure & des propriétez du monde vifible. (La Cofmographie eft fort utile.)

COSMOGRAPHIQUE, *adj. mafc. & fem.* [*Cofmographicus.*] Qui apartient à la Cofmographie. (Carte cofmographique.)

COSMOPOLITAIN, COSMOPOLITAINE, *f. m. & fem.* Habitant du monde. Qui n'a point de demeure fixe.

COSSA. Efpéce de graine de navette, un peu plus groffe que la navette ordinaire. On en tire une huile, bonne à brûler.

COSSAS. Mouffeline très-fine des Indes Orientales.

COSSE, *f. f.* [*Siliqua.*] Couverture de légume. (Coffe de féves, de pois, de lentilles, &c. Petite ou groffe coffe. Coffe dure ou tendre.) La plûpart des femmes qui vendent des pois & des féves, difent *écoffe*, mais elles difent mal. Les gens qui parlent bien, difent toûjours des *pois fans coffe*, & non pas *fans écoffe.*

Coffe. Terme de *Parcheminier.* Le parchemin en *coffe* ou en croûte, n'eft autre chofe que du parchemin qui n'a point encore été raturé fur le fommier, & qui eft tel qu'il eft forti de la main du Mégiffier.

Coffe. Efpéce de fruit, qui fe trouve en quelques lieux des côtes de Guinée. Ce fruit eft de la figure d'un maron-d'inde, & a un peu de fon amertume.

COSSER, *v. n.* [*Conifcare.*] ou SE COSSER, *v. r.* Ces mots fe difent des béliers qui heurtent de la tête les uns contre les autres. (Ces béliers coffent ou fe coffent d'abord qu'ils font fortis de la bergerie.)

COSSIN. Voïez *Couffin.*

COSSON, *f. m.* [*Curculio.*] Charenfon. Vers qui gâtent les blez.

COSSU, COSSUË, *adj.* [*Pifa duræ denfæque filiquæ.*] Ce mot fe dit des pois qui ont de groffes coffes. *Un homme coffu*, expreffion familiére, qui fignifie, *un homme riche.*

Costiere, *s. f.* [*Acclivis & apricus pulvinus hortensis secus murum.*] Terme de *Jardinier.* On prononce l'*s*, espace de terre large à volonté, jusqu'à six ou huit piez, le long des murs bien exposez, pour y semer ou planter ce qui craint le froid, comme laituës, pois, cerfeüil, &c. Le seul acompagnement du mur fait donner à ce terrein le nom de *costiere.*

Costiere, s. f. Suite des côtes de la mer. On dit *croiser sur une costiére;* & on apelle *Pilote costier,* un pilote qui a la connoissance, la pratique d'une côte.

Costus-Arabicus. C'est la racine d'un arbre semblable au sureau, qui croît en Arabie. Cette racine entre dans la composition de la thériaque.

Costus-Indicus. C'est un des noms qu'on donne à la canelle-blanche.

COT.

Cote, ou Cotte, *s. f.* [*Tunica.*] Ce mot signifie *jupe*, mais il ne se dit que dans le burlesque; en sa place, on se sert de *jupe.*

Cote. [*Superscripta littera.*] Terme de *Pratique.* Lettre qui sert de marque. (Cela est produit sous la cote *a.*)

Cote-d'armes. [*Sagum.*] Sorte de casaque que les grands Seigneurs & les Chevaliers portoient sur leur cuirasse. (Le Roi Jean étoit remarquable par sa cote d'armes semée de fleurs de lis d'or. *L'Abé de Choisi, Vie du Roi Jean, l. 1. ch. 2.*)

Cote-hardie, ou *Cotardie.* Espéce de cote, habillement commun aux hommes & aux femmes: il se prend aussi pour un pourpoint. C'est dans ce sens que Froissart dit que le Comte Amédée de Savoie lui donna une bonne *cote-hardie* de vingt florins d'or. C'étoit une des libéralitez que les Seigneurs étoient dans l'usage de faire.

† *Cote de maille.* [*Lorica hamis consita.*] Sorte de cuirasse faite de mailles.

Cote-morte. C'est parmi certains Religieux non-réformez, l'argent, les meubles & la dépoüille d'un Religieux après sa mort. (La cote-morte des Moines apartient à l'Abé.)

Cote-part. (*Quote-part.*) [*Exactio capitum.*] Ce mot vient du Latin *quota.* Il signifie *portion.* (Païer sa cote-part.) On dit quelquefois le seul mot *cote;* pour dire, *la portion à laquelle on a été cotisée.* (Chacun a paié sa cote: la plus haute cote est de trente livres.)

† * *Faire une cote mal-taillée.* [*Pactionem arbitrariam, vel cum suo damno agere.*] On se sert de ces mots, pour dire, *régler une chose incertaine à une certaine, sans entrer dans la discution des particularitez de l'afaire dont il s'agit.*

Côte, *s. f.* Il vient du Latin *costa.* Os qui a la figure d'un arc, & qui est au côté du corps. (Il y a d'ordinaire douze côtes de chaque côté.) *Rompre les côtes;* c'est batre à grands coups de bâton sur les côtez. On dit d'un animal maigre, *qu'on lui compteroit les côtes.*

† * *Côte.* [*Gens, stips, genus.*] Ce mot, au figuré, est ordinairement burlesque, & signifie *race.* (Elle croit venir de la côte Saint-Loüis. *Patru.* Nous sommes tous venus de la côte d'Adam.)

† * *Côte.* Ce mot est encore pris au figuré d'une maniére nouvelle & plaisante.

> (.... Il croit que Dieu d'une *côte* nouvelle,
> A tiré pour lui seul une femme fidelle.
> *Despréaux, sat. 8.*)

Côte. [*Ora, littus.*] Rivage de la mer. On apelle ainsi le rivage de la mer, parce qu'il est le plus souvent en *côte.* (Raser la côte de la mer. Il lui donna le Gouvernement de toute la côte de la mer. *Quint. Curce, l. 2. chap. 8.*) On dit aussi, *alonger la côte, ranger la côte, donner à la côte, aler ou se perdre à la côte.* On apelle *côtes*, ou *membres de marine*, les piéces d'un vaisseau qui sont jointes à la quille, & qui montent jusqu'au plat-bord.

Côte. [*Collis.*] Coline. (La place est située sur une côte.)

† *Côte.* [*Commissis lateribus viam inire, ex æquo incedere.*] Se dit de deux personnes qui marchent dans un rang égal. (Deux Conseillers marchent côte à côte.

> Je rêvois cette nuit que de mal consumé,
> *Côte à côte* d'un pauvre on m'avoit inhumé.
> *Patris.*)

Côte. [*Stamina.*] En botanique, se dit des arêtes relevées, qui sont sur le dos des feüilles.

Côte de luth. Piéce du corps du luth.

Côte de melon. [*Costa.*] Morceau de melon en forme de *côte.*

Côte rouge, & côte blanche. Sortes de bons fromages.

Garde-côte. [*Homines, vel naves littorum, orarum custodes.*] Ce mot se dit des personnes qui ont charge de garder les côtes de la mer contre les courses des Pirates, & il se dit aussi des vaisseaux & des galéres dont on se sert à cet éfet.

Bâtir à mi-côte. [*Ædes in declivi construere.*] C'est-à-dire, bâtir sur le panchant d'une montagne.

Serrer les côtes à quelcun. C'est figurément & proverbialement, le presser vivement, le poursuivre avec chaleur pour l'obliger à faire quelque chose.

Côté, *s. m.* [*Latus.*] Partie droite ou gauche du corps. (Il est blessé au côté.) *Il est sur le côté*, pour dire, *qu'il est si malade, où si blessé qu'il ne peut se remuer.*

Côté. [*Genus, stirps, gens.*] Race. Origine. (Du côté de sa mére, il est de bonne maison.) *Il est du côté gauche;* c'est-à-dire, il est bâtard.

* *Côté.* [*Locus, pars.*] Endroit. Partie. Lieu. (N'alez pas de ce côté-là. On entre de tous les côtez. Du côté du Midi. Les côtez d'un vaisseau. Les deux côtez de l'eau. Les côtez d'une étofe, l'endroit & l'envers. Des deux côtez. D'un côté on voit la riviére, & de l'autre côté la montagne.)

* *Côté.* [*Pars.*] Ce mot, au figuré, a plusieurs sens. (On la décrie du côté de la tendresse. *Voit. l. 88.* Chacun regarde les choses du côté qui le touche. *Mol.* Avoir les gens de son côté.)

A côté, adv. [*Ad latus.*] Côté à côté. (Aler à côté de quelcun.)

* *A côté.* A l'égal. (César étoit trop impérieux pour soufrir quelcun à côté de lui.)

A côté, préposit. [*Propè, propter.*] Auprès. (A côté de l'Eglise.)

* *De côté, adv.* [*Obliquè.*] De biais. (Aler de côté. Prendre de côté. Regarder de côté.)

Jetter quelcun sur le côté; c'est le renverser par terre mort ou bien blessé. Figurément, c'est l'enivrer. On dit aussi d'un homme dont les afaires sont dérangées, ou qui a perdu son crédit, sa faveur: *Ce Marchand est sur le côté. Ce Courtisan est sur le côté.*

Mettre quelque chose du côté de l'épée. C'est, au figuré, mettre à couvert quelque somme, de quelque maniére qu'on l'ait gagnée.

Mettre une bouteille sur le côté; c'est la vuider.

Mettre un vaisseau sur le côté; c'est le coucher pour le caréner, le radouber, &c. *Un vaisseau est sur le côté,* lorsqu'il est renversé sur le sable, échoüé.

Porter un cheval de côté. [*Obliquè equum agere.*] Terme de *Manége.* C'est le faire marcher sur deux pistes, dont l'une est marquée par les épaules, & l'autre par les hanches.

COTEAU, *s. m.* [*Collis, clivus.*] Petite coline: Ceux qui savent la Langue, écrivent *coteau*, & pensent, contre l'Auteur des Observations, que *coteau* rime bien avec *marteau.* Despréaux, *satire 3.* a écrit:

> Et qui s'est dit profez dans l'ordre des *coteaux*,
> A fait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux.

Si *morceau* rime avec *coteau,* à plus forte raison, *marteau* avec *coteau.*

COTEAUX. Société de débauchez délicats qui ne vouloient du vin que d'un certain *coteau.* C'est de ceux-là dont parle Despréaux: & la Bruïére dit qu'il y a des Grands qui se laissent apauvrir & maîtriser par des Intendans, & qui se contentent d'être *gourmets* ou *coteaux.*

CÔTELETTE, *s. f.* [*Costa.*] Petite côte de porc ou de mouton, qu'on met d'ordinaire sur le gril. (Côtelette bonne, tendre.)

COTER. [*Superscribere, inscribere.*] Terme de *Gens de Finance.* Mettre en deux mots sur le dos d'un écrit ce qui est contenu dans cet écrit. (Coter les piéces.)

Coter. [*Scriptoris verba afferre, proferre.*] Aléguer, citer. (Il a coté le Chapitre.)

☞ COTEREAUX. C'est ainsi qu'on apelloit certains voleurs qui firent de grands ravages dans le Roïaume, jusques au régne de Philippe Auguste, qui les défit entiérement dans le Berri. Fauchet, *Liv. 2. de la milice des coteries;* c'est-à-dire, des sociétez de plusieurs villageois, qui possédoient quelque héritage en société, que l'on apelle *coterie;* ainsi on trouve dans plusieurs Coûtumes, *tenir en coterie.* Il faut que ces *cotereaux* fussent obligez de servir en armes leur Seigneur; car cet Auteur remarque qu'ils étoient menez par des hommes élûs & choisis; & comme dans ce tems-là on se servoit d'une espéce d'armes que l'on apelloit *coterel*, ainsi qu'il paroît par ces vers d'un Auteur fort ancien:

> Si le convient armer
> Por la terre garder,
> *Coterel* & haumet, &c.

Il semble que ceux qui s'en servoient, furent apellez *Cotereaux.* Voïez *Ménage*, sur l'étimologie de *cotereaux*, & de *coterie*, & *Ragueau* dans son Indice.

COTERET, *s. m.* ou COTRET, ainsi que l'écrit l'Académie Françoise. [*Ligni fasciculus brevior.*] Sorte de petit fagot composé de sept ou huit bâtons de chêne, de charme, ou de hêtre. (Un bon coteret.)

☞ Les *coterets* sont faits d'un bois léger que l'on refend, & dont on fait de petits fagots qui brûlent facilement. L'origine de ce terme est fort incertaine. Voïez *Ménage.*

Châtrer des coterets; c'est en ôter quelques morceaux. *Etre sec comme un coteret;* c'est être fort maigre & décharné. *Donner de l'huile de coterets;* c'est, au figuré & proverbialement, donner des coups de bâton.

† COTERIE, *s. f.* [*Societas.*] Ce mot ne se dit que dans le stile bas. Il signifie *société de plaisir.* (Il est de nôtre coterie. Aimer les agréables coteries.)

COTI, COTIE, *adj.* [*Contusus.*] Il se dit en parlant de *fruit*, c'est-à-dire, meurtri, parce qu'il est tombé sur quelque chose de dur. (Le fruit coti pourrit bientôt après. Les pommes coties, ni les poires coties ne se gardent pas long-tems.) Il est populaire.

COTICE, *s. f.* [*Tæniola, fasciola diagonalis.*] Terme de *Blason.* C'est une bande plus étroite & qui n'a que les deux tiers de bande ordinaire.

COTIGNAC, *s. m.* [*Cydoniatum, cydonites.*] Confiture faite avec du jus de coings, du sucre roïal, & du vin blanc, le meilleur qu'on trouve. (Le meilleur cotignac est celui d'Orléans. Faire du cotignac. On rougit le cotignac avec de la cochenille.)

† *Cotignac de Bacus.* [*Caseus.*] Fromage.

> (O doux *cotignac de Bacus*,
> Fromage! que tu vaux d'écus.
> *S. Amant.*)

† COTILLON, *s. m.* [*Tunicula.*] Ce mot ne se dit que dans le comique. En sa place, on dit *jupe.*

> (Perrette sur sa tête aïant un pot au lait,
> Bien posé sur un coussinet,
> Prétendoit entrer sans encombre à la Ville;
> Légére & court-vétuë elle aloit à grand pas,
> Aïant mis ce jour-là, pour être plus agile,
> *Cotillon* simple & souliez plats.
> *La Fontaine.*)

Aimer le cotillon; c'est aimer les femmes, courir après elles.

† COTISATION, *s. f.* [*Tributi in capita descriptio.*] Réglement de la part que chacun doit donner. (Faire une cotisation.) La *cotisation*, est une somme qu'on consent de donner.

COTISER, *v. a.* [*Tributum in capita describere.*] Régler la part que chacun doit donner. (On les a tous cotisez.)

Se cotiser, v. r. [*Tributum sibi æquum imponere.*] Se taxer chacun selon son bien. (Les gens de bien se cotisoient autrefois pour les pauvres; mais on le fait moins souvent aujourd'hui. Nous sommes obligez de nous cotiser, & de lui rendre une partie de l'argent qu'il a donné.)

COTISSURE, *s. f.* [*Contusio.*] Il se dit du fruit. C'est une meurtrissure qu'a reçû quelque fruit en tombant. (Cette cotissure fait pourrir le fruit qui est coti.)

COTITÉ. Voïez *Quotité.*

CÔTOÏER, (CÔTOYER,) *v. a.* [*Oram legere, littus radere.*] Prononcez *côtéïé.* Aler auprès. Aler le long. (Côtoïer le rivage.)

Côtoïer, v. a. [*Alicujus latus tegere.*] Marcher à côté de quelcun. (Un valet ne doit pas côtoïer son maître.)

COTON, ou COTONNIER, *s. m.* Plante qui a les feüilles larges & blanchâtres, les fleurs jaunes qui sont dentelées par les bords, & dont le milieu tire sur le pourpre. Elle porte un fruit plat & large, plein de laine très-blanche, où sa semence est cachée. *Danet.*

Coton, s. m. [*Gossypium.*] Laine enfermée dans le fruit du cotonnier. (Le coton échaufe & desséche. *Dal. l. 1.* Il croît dans la Chine quantité de coton, & même de toute sorte de couleur. Le peuple de la Chine s'habille de coton.)

* *Coton.* [*Lanugo.*] Ce mot ſe dit du duvet qui vient ſur quelques fruits & quelques plantes, comme ſur les coings, ſur les bourgeons de la vigne, &c.

† * *Coton.* Mot poëtique ; pour dire, *barbe de jeune homme.*

On dit proverbialement d'un homme dont les afaires ſont mauvaiſes, ou dont la ſanté eſt ruïnée : *Il jette un mauvais*, ou *un vilain coton.*

SE COTONNER, *v. r.* [*Flocculis perſpergi.*] Ce mot ſe dit des étofes qui ont déja été un peu portées, & ſignifie *ſe friſer.* (Drap qui ſe cotonne.) On le dit auſſi de divers fruits dont la ſubſtance devient molaſſe & ſpongieuſe comme du coton. *Ces raves, ces pommes ſe cotonnent.*

COTONNEUX, COTONNEUSE, *adj.* [*Aridus, exſuctus.*] Il ſe dit des fruits qui ſont couverts d'un certain duvet qui reſſemble à du coton. (Fruit cotonneux.)

COTONNIER, *ſ. m.* [*Goſſipion, xylon.*] Plante qui porte le coton. (Il y a beaucoup de cotonniers aux Indes.)

† COTONNINE, *ſ. f.* Groſſe toile dont la chaîne eſt de coton.

COTTIMO. Terme de *Commerce de Mer*, en uſage dans les échelles du Levant. C'eſt une impoſition que les Conſuls, par ordre de la Cour, ou du conſentement des Marchands, font ſur les vaiſſeaux, ſoit pour le paiement de quelques avanies, ſoit pour d'autres afaires communes de la Nation.

COTTINUS. Sorte de bois propre aux Teinturiers & aux Ebéniſtes.

COTURNE, (COTHURNE,) *ſ. m.* [*Cothurnus.*] Chauſſure dont ſe ſervoient les anciens Comédiens, lorſqu'ils repréſentoient des Tragédies.

* *Coturne.* [*Seſquipedalia verba, ſtylus inflatus, tragicus.*] Ce mot eſt figuré quelquefois. Exemples : *Les coturnes ne ſont pas une chauſſure qui me plaiſe. Main.* C'eſt-à-dire, je ne plais pas à faire des piéces de théatre. *Quite ce langage tragique & met bas le coturne. Abl. Luc. t. 1.* C'eſt-à-dire, ne parle point d'un ſtile ſublime & plein d'eſprit poëtique dont on ſe ſert dans la Tragédie.

COTYLE, *ſ. f.* Meſure attique pour les liqueurs, qu'on croit être la même que l'hémine.

Cotyle. Terme d'*Anatomie.* C'eſt la cavité extérieure des os, où s'enchaſſe la tête ou l'apophiſe d'un autre os. Cette cavité s'apelle auſſi *Cotyloïde.*

COTYLISTE. Le Traducteur du *Miſopogon* de l'Empereur Julien, traduit ainſi un endroit de cette Satire : *Comme un de ces farceurs que vous nommez Cotyliſtes :* & remarque que comme *cotulos* & *cotulée*, en Grec, ſignifient *une ſorte de gobelet ; Cotyliſte*, leur dérivé, pourroit ſignifier *un Joüeur de gobelet, un faiſeur de tours de paſſe-paſſe.*

COU.

COU, COL, *ſ. m.* [*Collum.*] On dit *cou.* Le *cou* eſt la partie de l'épine du dos qui eſt la plus haute, qui eſt jointe & atachée à la tête, & qui eſt compoſée de ſept vertébres. (Couper le cou. Se rompre le cou. Il me ſauta au cou tout tranſporté.

> Un jour ſur ſes longs piez aloit je ne ſai où,
> Le héron au long bec emmanché d'un long *cou.*
> *La Fontaine, Fables.*)

☞ Anciennement on diſoit *col ;* nous diſons préſentement *cou ;* il y a pourtant des exceptions à la régle générale : nous diſons *le col de la veſſie ; le col de la matrice :* on dit de même, *le col de Pertus, le col de Saint-Jean*, qui ſont des paſſages étroits & dificiles. Le mot, en ce ſens, vient de *collis.* Ménage, *tome 1. Obſerv. ch. 113.*

Cou. [*Collum.*] Ce mot ſe dit en *Anatomie*, & ſignifie *entrée.* On dit, *le cou d'une bouteille, &c.*

* *Cou, Col.* [*Fauces.*] Ce mot ſe dit des paſſages étroits qui ſont au haut des montagnes. En ce ſens, on écrit & on prononce *col.* (L'armée a paſſé le col de Pertus pour entrer en Catalogne. On parle dans les Alpes du col de la Croix, & d'autres.)

Cou-de-pié, (Cou-de-pied,) ſ. m. [*Tarſus pedis.*] C'eſt le haut du pié.

Cou de pié de forme de ſoulié. [*Pars calcei tarſo reſpondens.*] C'eſt le haut du pié de la forme.

* *Cou de pourpoint, Cou de chemiſe.* [*Thoracis, induſii collare amiculum.*] C'eſt la partie du pourpoint ou de la chemiſe qui ſe met autour du cou.

Rompre ou caſſer le cou à quelcun ; c'eſt figurément lui rendre de mauvais ofices qui ruinent ſa fortune. *Cet homme s'eſt caſſé le cou ;* c'eſt-à-dire, il a gâté ſes afaires, il a ruiné ſa fortune.

Rompre le cou à une afaire ; c'eſt empêcher qu'elle ne ſe faſſe, la faire échoüer.

† * *Un cou de gruë. Voit.* Grand cou.

† COUARD, COUARDE, *adj.* [*Ignavus.*] Mot bas, pour dire, *lâche, poltron.*

☞ Malherbe a dit :

> De vaillant fait *couard*, de fidelle fait traiſtre.

Le mot eſt vieux & déſagréable.

COUARDISE, *ſ. m.* [*Ignavia.*] Mot bas, pour dire, *lâcheté, poltronnerie.*

COUCHAGE. Terme de *Laineur*, ou *Aplaigneur*, qui ſignifie la même choſe que *réparage.*

COUCHANT, *ſ. m.* [*Occidens.*] Terme de *Géographie.* Le côté du monde où le ſoleil ſe couche. (Regarder le couchant. Être tourné vers le couchant. Du couchant au Levant.)

Couchant, part. [*Proſternens, cubans.*] Qui couche, qui ſe couche.

Chien couchant. [*Canis anceps.*] Sorte de chien de chaſſe, qui eſt dreſſé pour arrêter les perdrix, & qui ſe couche quand il les voit.

† * *Faire le chien couchant.* [*Turpis adulator.*] Proverbe, pour dire, *careſſer & flater en ſe ſoûmettant & ſe rangeant à ſon devoir.*

* On dit figurément, *qu'on adore plûtôt le ſoleil levant que le couchant ;* pour dire, *qu'on ſuivra plûtôt la fortune d'un jeune Prince, que celle d'un vieux.*

† COUCHE, *ſ. f.* [*Lectus.*] Ce mot, pour dire *un beau lit*, ne ſe dit guére que dans le burleſque. Voiture a dit, *une couche nuptiale.*

Couche. Ce mot eſt quelquefois emploïé, pour dire, *un beau lit*, lorſqu'on parle du ſoleil, & en des matieres de piété. (Le ſoleil eſt comme un époux qui ſort de ſa couche. *Pſ. 19.* Le mot de *couche* dans le même ſens, trouve auſſi ſa place dans la poëſie.

> Les Dieux ne montrent point que ſa vertu les touche
> D'aucun gage, Narciſſe, ils n'honorent ſa *couche*,
> L'Empire vainement demande un héritier.
> *Racine, Britannicus.*)

* *Couche*, dans ce dernier exemple peut auſſi ſignifier *le mariage.* [*Nuptiæ.*] (Dieu a béni leur couche, & leur a donné des enfans. Ce ſont des fruits de leur couche.) On dit d'une femme qui a commis adultére, *qu'elle a ſoüillé la couche de ſon mari.*

☞ Rotrou a dit, mais très-improprement, dans son Venceslas, *a. 1. sc. 1.*

J'attens toûjours du tems, qu'il meurisse le fruit.
Que, pour me succéder, ma *couche* m'a produit.

Couche. Méchant petit lit, qui est sans rideaux, & pour une personne seulement. Ainsi on dit, *couche de Capucin, couche de Feüillant, couche de garçon Boulanger, &c.*

Couche. [*Cunæ.*] Terme de *Nourrice.* Linge avec lequel on envelope l'enfant qui est au maillot.

Couche. [*Pulvinus.*] Terme de *Jardinier.* Planche de terre, couverte de fumier, propre à mettre concombres, melons, &c. C'est une quantité de fumiers chauds, rangez & entassez avec art pour opérer l'acroissement des plantes contre toutes les rigueurs du mauvais tems. Les fumiers de cheval, de mulet & d'âne, sont les seuls propres à cet usage. (Semer sur une couche, faire une couche, renouveller une couche.)

Couche. [*Tela crassior pani recipiendo comparata.*] Terme de *Boulanger.* C'est un morceau de grosse toile sur quoi on couche le pain au lait. (Mettre le pain sur la couche. Les pains sont sur couche.)

Couche. [*Color inductus, coloris inductio.*] Terme de *Peinture.* Etenduë de couleur sur la toile, ou autre chose sur quoi l'on peint. (Mettre une couche de vermillon.)

Couche. [*Bractea.*] Terme de *Tireur d'or.* Feüille d'or ou d'argent, qu'on met autour du bâton qu'on veut dorer ou argenter.

Couche. [*Cœmenti inductio.*] Terme de *Maçon.* Enduit de mortier ou de ciment. (Mettre une couche. Etendre une couche.)

Couche. [*Coloris inductio.*] Terme de *Doreur sur cuir.* Composition d'eau & de blanc d'œuf qu'on pose sur le cuir avant que de le dorer.

Couche. [*Pelles inductæ pelli.*] Terme de *Taneur.* Ce sont quatre ou cinq cuirs qu'on met sur le chevalet pour être quiossez; c'est-à-dire, en faire sortir la grosse ordure avec la quiosse. (Faire une couche.)

Couche. [*Stratum super stratum.*] Ce mot se dit des lits de diférentes matiéres qu'on couche & étend les unes sur les autres. (Une couche de pain, une couche de fromage, &c.)

Couche. [*Ferreæ fistulæ posticæ pars.*] Terme d'*Arquebusier.* La partie du fût de fusil ou de mousquet qui est au bout du canon, qu'on apuïe auprès de l'épaule, & qu'on couche auprès de la jouë lorsqu'on veut tirer. Le gros bout du fût du fusil ou du mousquet. Quelques-uns apellent cette partie du mousquet ou du fusil, *la crosse;* mais les habiles Arquebusiers de Paris, disent tous: *Couche de fusil, couche de mousquet.* On croit qu'il faut en cela parler comme eux.

Couche, en *Architecture*, est la piéce de bois qui se met sous une étaïe qui sert de patin; ainsi nommée, parce qu'elle est couchée de plat.

Couche, entre les Joüeurs est le prémier en jeu, ce qu'on met d'argent d'abon sans le renvi. [*Deposita à lusoribus pecunia.*]

Fausse-couche, s. f. [*Abortus, abortio.*] C'est lorsqu'une femme grosse jette une masse informe au bout de deux ou trois mois, & qui est suivie d'une perte de sang. (Les violens & fréquens vomissemens, les coliques & les tranchées violentes font faire de fausses couches. La colére trop grande, la peur subite, les médecines fortes & violentes peuvent causer une fausse couche. Une femme à qui arrive une fausse couche est bien plus en danger de la vie, qu'une femme qui acouche naturellement. *Mauriceau, Traité des femmes grosses.*)

* COUCHES. [*Partus, puerperium.*] Ce mot est ordinairement pluriel, quand il signifie *enfantement.* Le tems qu'une femme garde le lit lorsqu'elle est acouchée. (Ses couches ont été heureuses. Faire ses couches, ou être en couches. Être relevée de couches.)

COUCHÉE, *s. m.* [*Mansio.*] Lieu où l'on couche quand on voïage. (Nôtre couchée est à deux lieuës d'ici. Nous irons à la couchée en un tel lieu.

Voilà déja que le jour baisse,
Il faut bien aler autrement,
Pour être à la *couchée* avant qu'il disparoisse.
Abé Régnier.)

On dit aussi *couchée*, pour signifier *le souper & le logement d'un Voïageur dans une hôtellerie.* (J'ai païé tant pour ma couchée.)

COUCHER, *s. m.* [*Cubitus, cubatus.*] Le tems qu'on se couche. (Prier Dieu à son coucher & à son lever. Le petit coucher du Roi.)

* *Coucher.* [*Occasus.*] Ce mot se dit des astres & des étoiles. C'est le tems que les astres & les étoiles disparoissent. (Le coucher des pleïades, le coucher du soleil. Il se rendit au fleuve sur le coucher du soleil. *Vaug. Quint. Curt. l. 8. chap. 5.*)

Coucher, v. a. [*In lecto collocare.*] Mettre au lit ou au berceau. (Coucher un enfant, coucher un malade.) *Coucher*, vient du Latin *collocare.* Catulle dit:

Vos unis senibus bonæ
Cognitæ benè feminæ
Collocate puellulam.

C'est-à-dire, *couchez l'Epousée.*

* *Coucher.* [*Alicujus nomen in rationes regis referre.*] Mettre. (Coucher sur l'état. *Abl. Apopht.* Coucher au jeu. Coucher de l'argent sur une carte.) [*Deponere nummos in folium lusorium.*]

Coucher. [*In planum collocare, prosternere.*] Etendre. (Coucher une chose par terre. La pluie a couché les blez.)

* *Coucher.* Ce mot dans la signification de *mettre, poser & étendre*, est commun à plusieurs arts. Les Peintres, les Tireurs d'or & les Doreurs, disent: *Coucher les couleurs, coucher l'or.* [*Inducere.*] Les Chapeliers disent: *Coucher un chapeau;* c'est le mettre dans la feutriére avec le lambeau. Les boulangers disent: *Coucher le pain.* [*Collocare panem.*] C'est le mettre sur la couche.

Coucher, v. n. [*Cubare.*] Être couché. Gîter. Passer la nuit en quelque lieu. (Coucher dedans ou dehors la Ville. Coucher dans sa maison, chez un de ses amis, au cabaret, &c. Et dans ce même sens, on dit, *coucher à l'enseigne de la lune*, ou *à la belle étoile;* pour dire, *coucher à l'air, n'avoir aucun gîte.*

Coucher, v. n. [*Concubare.*] Ce mot signifie aussi, *avoir habitation charnelle avec une femme.* (Ils couchent ensemble depuis plusieurs mois.)

Coucher, se dit aussi des dentelles & autres choses semblables qu'on étend de plat sur quelque étofe. (Coucher des galons. Coucher une dentelle sur une étofe.)

† * *Coucher par écrit.* [*Scribere, scriptis mandare.*] Tous nos anciens Auteurs se sont servi de cette façon de parler, qui a vieilli, & qui n'est plus du bel usage.

Marot, en ſon Epigramme ſur François I. & ſur Laure, a dit:

O Laure, Laure, il t'a eſté beſoin
D'aimer l'honneur & d'être vertueuſe;
Car François Roi ſans cela n'euſt pris ſoin
De t'honorer de tombe ſomptueuſe,
Ne d'emploïer ſa dextre valereuſe
A par eſcrit ta loüange *coucher.*

* *Coucher la vigne.* [*Vineam in terram proſternere.*] C'eſt étendre les ſarmens en terre afin de la provigner, & que chaque ſarment faſſe une nouvelle vigne.

Coucher en recette, Coucher en dépenſe; c'eſt emploïer une article dans l'état de la recette ou de la dépenſe.

Coucher gros; c'eſt, au figuré, hazarder beaucoup. C'eſt auſſi promettre ou avancer des choſes extraordinaires & au-deſſus de ſes forces.

Coucher un homme par terre; c'eſt le renverſer, le tuer.

* *Coucher en jouë.* [*Ferream fiſtulam dirigere, collimare.*] Cette façon de parler ſignifie, *mettre la couche d'un fuſil ou d'un mouſquet proche de ſa jouë en état de tirer.* Mais au figuré, cette façon de parler, *coucher en jouë*, eſt burleſque; pour dire, *regarder, conſidérer avec quelque deſſein.* [*Spectare, ad aliquid aſpirare.*]

(La Villageoiſe eſt belle & jeune, je l'avouë,
Dom Alfonſe en paſſant peut la *coucher en jouë.*
Scar. Dom. Japhet, act. 1. ſc. 1.)

Se coucher, v. r. [*Lectum petere, cubitum ire.*] Se mettre au lit. S'étendre tout de ſon long ſur quelque choſe. (Comme elle ne pouvoit s'empêcher de dormir, elle s'eſt couchée. Se coucher par terre. Se coucher ſur un cofre.

Pour moi, qu'une ombre étonne, acablé de ſommeil,
Tous les jours je me *couche* avecque le ſoleil.
Deſpréaux.)

* *Se coucher.* [*Occidere.*] Ce mot ſe dit des aſtres & des étoiles, & ſignifie *diſparoître.* (Le ſoleil ſe leve & ſe couche. Quand le ſoleil & la lune ſont en opoſition, l'un ſe leve au même tems que l'autre ſe couche.)

COUCHETTE, *ſ. f.* [*Lectulus.*] Méchant petit lit de Religieux ou de Religieuſe. Petite couche. (Une couchette toute neuve.)

† * *Un mignon de couchette. Abl. Luc.* C'eſt un jeune homme bien fait, propre, poli & un peu éféminé.

COUCHEUR, *ſ. m.* [*Lecti comes.*] Ce mot ne ſe dit pas ſeul. Il ſignifie *celui qui paſſe la nuit avec un autre dans le lit.* (C'eſt un méchant coucheur, on ne peut dormir avec lui.

Coucheur. C'eſt l'ouvrier qui travaille dans les papeteries à renverſer les feüilles de papier ſur les feutres, à meſure que les formes ou moules, lui ſont préſentez par celui qui les a plongez dans la cuve où eſt la pâte.

COUCHEUSE, *ſ. f.* [*Lecti ſocia.*] Ce mot ne ſe dit pas ſeul. Il ſignifie *celle qui couche avec une autre dans le lit.* (C'eſt une fort méchante coucheuſe.)

COUCHIS, *ſ. m.* [*Corium, cruſta ex arenario.*] C'eſt la forme de ſable d'un pié d'épaiſſeur qu'on met ſur les madriers d'un pont de bois pour y aſſeoir le pavé.

COUCHOIR, *ſ. m.* Terme de *Doreur.* Petit morceau de boüis fort propre, avec quoi on prend les tranches d'or pour faire les bords des Livres.

COUCI, COUCI. [*Utcumque.*] Façon de parler baſſe & populaire, qui ſignifie, *tellement quellement.* (Il s'eſt aquité de cette commiſſion couci, couci.

Puiſſe l'enfant ſans merci,
Vous forcer à rendre hommage
A quelque Iris de village,
Dont le cœur fourbe & volage,
Vous aime *couci, couci.*
Deshoulières.)

COUCON, *ſ. m.* [*Bombycis folliculus.*] Peloton de ſoie que fait le ver à ſoie, où il s'enferme pour travailler, & d'où il ſort changé en papillon blanc. (Faire un coucon. Aprêter un coucon. Former un coucon. *Iſnard, Traité des vers à ſoie.*)

COUCOU, *ſ. m.* [*Cuculus.*] Oiſeau qui eſt d'un gris clair, ou gris brun, & qui, à ce qu'on croit, épie l'ocaſion que quelque oiſeau ſorte de ſon nid pour y aler pondre, & qui vit quatre ou cinq ans. Paſſerat a fait la Métamorphoſe du *Coucou:* c'eſt une piéce ingénieuſe. Elle ſe trouve parmi ſes Poëſies.

Et toi dont l'odieux ramage
Fait encor un ſecond outrage
Au mari qui ſe croit ſéduit,
Coucou! ton importun murmure
Interrompt toute la nature
Plûtôt que ne ceſſe la nuit.
Eglogue du Sieur de la Bucaille.

Coucou, ſ. m. [*Fragaria ſterilis.*] Eſpéce de fraiſier qui fleurit beaucoup & ne nouë jamais. Ces coucons ne valent rien, & il les faut arracher des jardins, quand au commencement de Mai ils ſont leurs montans.

COUDE, *ſ. m.* [*Cubitum, cubitus.*] Partie du bras, compoſée de deux os. (Partie de l'habit qui couvre le coude. Son pourpoint eſt percé au coude.

Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir;
Qui m'a duré deux ans, ſoit percé par le *coude.*
Scarron.)

Coude. [*Angulus.*] On nomme ainſi le contour d'un chemin, d'une muraille, &c. qui fait un angle fort obtus, & qui ne ſont pas en ligne droite. Les Artiſans nomment auſſi *coude*, les parties des outils, ou autres inſtrumens, qui ſont des angles ou des retours par des lignes droites ou courbes. (Le coude d'une branche de mors de bride, le coude d'une équerre, &c.)

Hauſſer le coude; c'eſt figurément & proverbialement boire beaucoup. (Il a hauſſé le coude; il a bû plus qu'il ne devoit.)

COUDÉ, COUDÉE, *adj.* [*Angulatus, inflexus.*] Qui a un angle, ou un coude. (Il y a pluſieurs inſtrumens qui doivent être coudez, afin qu'on s'en puiſſe mieux ſervir.)

COUDÉE, *ſ. f.* [*Cubitus.*] C'eſt depuis le pli du bras, juſques au bout du doigt du milieu de la main. Meſure d'un pié & demi. (Haut de deux bonnes coudées.) Les Grecs avoient trois *coudées:* la petite, qu'ils apelloient *Pygon;* la moïenne, ou la *coudée* ordinaire, qu'ils apelloient ſimplement *coudée;* & la *coudée Roïale*, ou *coudée de Roi.* Selon Hérodote, la *coudée Roïale*, avoit trois doigts de plus que la *coudée* ordinaire.

† * *Avoir ſes coudées franches.* [*Laxo & liberiore uti loco, ſpatio.*] C'eſt être libre, & en état de faire ce qu'on veut ſans que rien empêche.

COUDER, *v. a.* [*Cubito manicam aptare.*] Terme de *Tailleur.* Faire le coude d'une manche. (Couder une manche.)

COUDOÏER, (COUDOYER,) *v. a.* [*Pulsare cubito aliquem.*] Pouſſer avec les coudes. (Il coudoie ceux qui ſont aſſis auprès de lui. *Ablanc. Luc. t. 1. pag. 29.* Je coudoïai les plus proches pour me faire place. *Ablanc. Luc. t. 2.*)

COUDELATTES, *ſ. f.* Terme de *Charpenterie.* Ce ſont dans la conſtruction d'une galére des piéces de bois qui ſont plus épaiſſes par les extrémitez que par le milieu, & qui ſervent à recevoir la tapiſſerie. *Acad. Franç.*

COUDRAIE, *ſ. f.* [*Coryletum*] Lieu planté de coudriers.

COUDRAN, *ſ. m.* Terme de *Batelier de Paris.* Compoſition de certaines herbes & de pluſieurs ingrédiens qui empêchent la pourriture des cordes. (Paſſer les cordes dans le coudran.)

COUDRANNER, *v. a.* Terme de *Batelier de Paris.* C'eſt tremper & paſſer pluſieurs fois une corde dans le coudran. (Coudranner une corde.)

COUDRANNEUR, *ſ. m.* C'eſt celui qui coudranne les cordes.

COUDRE, *v. a.* [*Suere.*] *Je coud, tu couds, il coud, nous couſons, &c. Je couſis, j'ai couſu, je coudrai, couſant.* Faire quelque couture. Se ſervir du fil ou de la ſoie avec l'éguille ou autre inſtrument, pour attacher & faire tenir de la toile, du drap ou autre choſe. (Coudre une chemiſe, coudre un haut de chauſſe, coudre une paire de ſouliez, &c.)

† * *Coudre.* [*Conſuere.*] Joindre. Atacher.

(J'aurois toûjours des mots pour les *coudre* au beſoin.
Deſpréaux, ſat. 2.

Je ſai *coudre* une rime au bout de quelques vers.
Deſpréaux, ſat. 7.)

* *Il faut coudre la peau du renard avec celle du lion.* Vieux proverbe; pour dire, *qu'outre la force qu'on emploie contre les ennemis, il faut encore ſe ſervir de fineſſe & agir contr'eux avec prudence.*

COUDREMENT, *ſ. m.* Terme de *Taneur.* Mettre les cuirs en *coudrement;* c'eſt les mettre étendus avec de l'eau chaude & du tan, pour les rougir, ce qui s'apelle les *braſſer* ou *coudrer,* pour leur donner le grain.

COUDRER, ou BRASSER LES CUIRS. C'eſt les remuer, en tournant pendant un certain tems dans la cuve avec le tan & l'eau chaude, pour les rougir.

COUDRIER, *ſ. m.* Arbre qui porte des noiſettes. Il s'apelle en Latin *corylus.*

COUENNE, *ſ. f.* [*Suilla cutis.*] La peau qui couvre le lard. Voïez *Coïne.*

COUET. Terme de *Mer.* Quatre groſſes cordes amarrées au bas des voiles. *Acad. Franç.*

COUETTE, *ſ. f.* [*Culcita plumea.*] On l'apelle autrement, *lit de plumes.*

Coüette, qu'on nomme auſſi *grenoüille* & *crépaudine.* C'eſt un morceau de fer ou de cuivre, creuſé en rond, dans lequel tourne un pivot. Les poupées à *coüettes* ſont ſur-tout d'uſage parmi les Serruriers, & les autres ouvriers qui tournent les métaux.

COUFLES. C'eſt ainſi qu'on nomme les bales, dans leſquelles on aporte le ſené du Levant.

COUILLARD. Vieux terme de *Marine,* qui ſignifie *la corde qui tient la grande voile à la grande étaque du grand mât. Acad. Franç.*

† COUILLAUT, *ſ. m.* Les Latins euſſent rendu ce mot par celui de *benè mentulatus.*

Coüillaut. Valet de Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Angers. Voïez *les Origines de la Langue Françoiſe de Ménage.*

☞ Ce terme ſignifioit autrefois un *Moine.* Rabelais a dit, en parlant des Auteurs de la Maſſore, qu'il apelle *Maſſoretha : Bon coüillauts, & beaux cornemuſeurs hébraïques.* Ce terme forme une ſale idée : mais, ſelon la remarque du Commentateur de Rabelais, les Juifs apelloient *coüillauts,* ceux qui parmi eux tenoient la place des Moines, des Abez, & des autres Prélats de l'Egliſe Romaine. Ce terme, dans ce ſens, eſt dérivé de *cucullellus.*

COULAGE. Terme de *Commerce.* Il ſe dit dans le Commerce des vins, des huiles & autres liqueurs, de la perte & diminution qui s'en fait par leur écoulement, ou imperceptible ou ſubit, hors de leurs fûtailles & tonneaux. On apelle *marchandiſes ſujettes au coulage,* celles où il peut arriver du déchet, en s'écoulant hors des vaiſſeaux où elles ſont contenuës.

COULAMMENT, *adv.* [*Leviter, leniter, molliter.*] D'une maniére fluide & coulante. Il ne ſe dit guéres que des paroles, qui n'ont rien de rude à l'oreille, qui viennent abondamment & naturellement à la ſuite les unes des autres, qui coulent facilement de la bouche d'un Orateur, ou de la plume d'un Ecrivain.

COULANT, COULANTE, *adj.* [*Fluens.*] Qui eſt fluide, propre à couler, qui eſt doux & n'eſt pas rude, en parlant figurément des paroles. On dit auſſi, *le coulant d'une croix que les femmes portent à leur cou;* c'eſt le diamant d'au-deſſus. On dit auſſi, *un nœud coulant.*

COULE, *ſ. f.* [*Pallium.*] Terme de *Bernardin.* Il y a deux ſortes de *coules,* une blanche qui eſt un habit fort ample & dont le Bernardin ſe ſert dans les cérémonies, & lorſqu'il aſſiſte à l'Ofice. La *coule noire,* eſt auſſi un habit fort ample, dont le Bernardin ſe ſert ſeulement dans les Villes, lorſqu'il va par les ruës.

Coule. Terme de *Bernardine.* Sorte de grand habit de chœur qui eſt blanc, & qui a de grandes manches.

COULÉE. [*Declivitas.*] Terme de *Marine.* C'eſt un adouciſſement qui ſe fait au bas d'un vaiſſeau entre les genoux & la quille, afin que le plat de la varangue paroiſſe moins, & que l'eau coupée par la prouë coule, gliſſe & s'échape plus doucement juſqu'à la poupe.

COULEMENT, *ſ. m.* [*Fluxus, fluxio.*] Flus d'une choſe liquide. (Le coulement du ſang, de la pituite, &c.)

* *Coulement, ſ. m.* Terme de *Maîtres d'Armes.* Il conſiſte à gliſſer & à avancer au même tems. (Faire un coulement d'épée. *Liancourt, Maîtres d'Armes.*)

COULER, *v. n.* [*Fluere, manare.*] Ce mot ſe dit proprement des eaux & des choſes liquides, il ſignifie *ſe mouvoir, aler ſelon ſa pente naturelle, ſe répandre doucement.* (Fleuve qui coule tout doucement. *Vaug. Quint. l. 1. c. 4.* Laiſſer couler mes larmes. Les riviéres coulent ordinairement vers le Midi, ou vers le Nord. Le Danube coule vers l'Orient.)

Couler, v. a. [*Colare, percolare.*] Faire paſſer quelque liqueur au travers de quelque choſe. (Couler le lait.)

Couler, v. a. [*Infundere.*] Terme de *Blanchiſſeur* & de *Blanchiſſeuſe.* C'eſt mettre dans un cuvier le linge qu'on veut blanchir, le couvrir d'un morceau de toile, qu'on apelle *charier,* ſur lequel on met de la cendre & jette la leſſive chaude par deſſus. (Couler la leſſive. Couler avec rapidité.)

Couler. Terme de *Fondeur, Potier d'étain, & autres gens qui fondent le métal.* C'eſt fondre pour jetter en moule. (Couler le cuivre. Couler l'étain.)

Couler. [*Roratione defluere.*] Ce mot ſe dit de la vigne, dont les grapes ne groſſiſſent pas à cauſe du froid. (La vigne coule. Ma vigne a coulé.)

Couler, v. n. [*Liquefacere, diffundere.*] Terme de *Jardinier.* Il ſe dit des fruits, & ſignifie *ne pas noüer, périr.* (Les fruits ont coulé cette année.)

☞ Ou quelque longue pluie inondant vos valons,
A-t-elle fait *couler* vos vins & vos melons?
Deſpréaux, ſat. 3.)

* *Couler.* [*Labi, fluere, effluere.*] Ce mot ſe dit des choſes ſucceſſives & qui ſont en mouvement, & ſignifie *s'écouler, ſe paſſer.* (L'heure coule. Le tems coule. La vie coule.)

Couler. On dit en termes de *Chandeliers*, que la chandéle *coule*, lorſqu'elle eſt faite de mauvais ſuif, & qui n'a pas aſſez de conſiſtence.

* *Couler.* [*Fluere, profluere.*] Ce mot ſe dit du diſcours, ſoit de proſe ou de vers, & il ſignifie *n'avoir rien de dur, ni de forcé. Etre aiſé & naturel.* (Vos mots coulent doucement. Vers qui coulent doucement.) On dit auſſi de tout ce qui eſt aiſé & naturel : *Cela coule de ſource.* (Diſcours coulant. Vers coulant.) [*Oratio, carmen leniter fluens.*]

* *Couler.* [*Inſinuare, inducere.*] Faire gliſſer. Fourrer. Mettre promptement & doucement. (Il lui a coulé de l'argent dans la poche.)

Couler, ſe dit auſſi d'un homme qui dans un diſcours ne parle que légérement d'une choſe. (Cet endroit étoit délicat, il a coulé deſſus adroitement.)

* *Couler.* [*Irrepere, obrepere, ſubrepere.*] Aler à la file. Se gliſſer doucement. (Ils commençoient à couler ſur la droite le long du camp. *Relation des campagnes de Rocroi.*)

Couler. [*Crus movere molliter, terram leviter crure perſtringere.*] Terme de *Danſe.* C'eſt porter la jambe doucement, légérement & à fleur de terre. (La danſe conſiſte à ſavoir bien couler, couper & piroüetter.)

Couler, ſe dit encore des corps ſolides, qui gliſſent, qui s'échapent. (Ce vaſe m'a coulé des mains ; cette échelle a coulé ; une tuile a coulé du toit, &c.)

Couler à fond, v. a. [*Deprimere, demergere.*] Faire aler à fond. (Couler un vaiſſeau à fond. *Abl.*) *Il eſt coulé à fond*, pour dire, il eſt perdu ſans reſſource, il eſt entiérement ruiné. On dit dans le même ſens, *Couler quelcun à fond*, pour dire, le ruiner, le perdre.

Couler à fond, v. n. [*Deprimi, demergi.*] Aler à fond. (Dix vaiſſeaux coulérent à fond.)

* *Se couler, v. r.* [*Inſinuare, irrepere ſe.*] Se gliſſer doucement & ſans bruit. (Il s'eſt coulé dans le foſſé ſans être aperçû, & s'eſt ſauvé.)

☞ COULETAGE. C'eſt un droit dont il eſt fait mention dans la Coûtume de Lille, *art. 66.* & que Galand explique dans ſon Traité du Franc-aleu, *page 80. Couletier*, ou *Coultier*, à Lille, eſt ce que nous apellons *Courtier ;* & ce que nous apellons *Courtage*, en la Coûtume de Lille eſt *Couletage*, ſalaire dû au courtier pour ſon entremiſe.

COULEUR, *ſ. f.* [*Color.*] Sentiment qu'excitent en nous les objets qu'on nomme colorez. Diférentes réflexions de la lumiére qui ébranlent le nerf optique, & réveillent par ocaſion dans nôtre ame l'idée que nous avons des couleurs. (Une couleur belle, changeante, fuïante, voïante, éclatante, fauſſe, vraie, bonne, naturelle, artificielle, couleur rompuë.) Ces derniers mots ſont des termes de *Peinture.* (Garder ſa couleur. Perdre ſa couleur. Mettre en couleur.)

Couleur. [*Color.*] Ce mot ſe dit du teint & du viſage, & il veut dire, *la qualité du teint plus ou moins coloré ſelon la diſpoſition où l'on eſt.* (Avoir une mauvaiſe couleur. Avoir la couleur vermeille. Être haut en couleur. Avoir les pâles couleurs.

- - - - - - - Quelle étrange pâleur
De ſon teint tout-à-coup éface la *couleur.*
Racine.)

Couleur. Ce mot ſe dit des fruits & du vin. Qualité qui rend le fruit plus ou moins coloré. (La couleur de ce fruit eſt belle. La couleur de ce vin eſt agréable.)

Couleur. Il ſe dit entre Rôtiſſeurs, parlant du rôti. Qualité colorée qu'on donne à la viande par le moïen du feu, ce qui lui donne plus d'agrément, & la rend plus friande & plus délicate. (Ce cochon de lait n'a pas aſſez de couleur, il lui en faut donner un peu davantage.)

Couleur. Il ſe dit des étofes, de la ſoie, des rubans, &c. Les marchands Merciers de Paris font ſouvent le mot de *couleur* maſculin, en parlant de leurs rubans. Ils diſent, *Nous avons du beau couleur de feu. Voulez-vous du couleur de feu?* Il faut dire & écrire, *Nous avons du beau ruban couleur de feu. Voulez-vous du ruban couleur de feu, j'en ai de fort beau?* On ne ſe ſert dans l'Egliſe que de cinq *couleurs* principales, du blanc, du rouge, du verd, du violet & du noir.

Couleur. Prétexte. Couverture. Moïen qu'on imagine pour palier quelque choſe. (Donner des couleurs à une afaire. *Le Maît.* Pour apuïer cette conjecture, on ne manque ni de preuves ni de couleurs. *Patru, Plaid. 11.*

J'inventai des *couleurs*, j'armai la calomnie.
Racine.)

* *Couleur.* Aparence. Raiſon. (Il lui reprochoit avec quelque couleur qu'il ne ſervoit Dieu que par intérêt. *Maucroix, Homélie 5.*)

* *Couleur.* Ornement de langage. (L'éloquence n'a point de couleurs aſſez vives pour repréſenter la grandeur d'une action ſi héroïque. *Godeau.*)

Couleur. C'eſt au jeu de cartes le pique, le tréfle, le cœur, & le carreau. (Je renonce à la couleur. J'ai de toutes les couleurs.) *Prendre couleur*, ſignifie au lanſquenet, *entrer au jeu, & couper.*

Couleur ſimple. On apelle ainſi les *couleurs* qui ſervent aux Enlumineurs, ce qui n'étant que des extraits de fleurs d'herbes & d'autres végétaux, ne peuvent ſoufrir le feu. Ces *couleurs* ſont en quelque ſorte tranſparentes.

Couleur minérale. Celle qui ſe tire de quelque métal, telles que ſont preſque toutes celles qu'emploient les Peintres ſur émail.

Couleur légére, Couleur peſante. Les Peintres apellent *couleur légére*, le blanc, & toutes celles qui en aprochent le plus ; & *couleurs peſantes*, le noir, & toutes celles qui ſont obſcures & terreſtres.

Couleur changeante. C'eſt celle qui ſemble changer, ſuivant la ſituation des objets à l'égard de la lumiére.

Couleur d'eau. C'eſt un brillant, ou couleur tirant ſur le violet, qu'aquiert du fer, ou de l'acier bien poli, quand il a paſſé au feu juſqu'à un certain degré de chaleur.

Porter un habit de couleur. C'eſt-à-dire, de quelque autre *couleur* que de noir.

☞ On ne connoît dans le *Blaſon*, que ſix ſortes de *couleurs* pour peindre les diférentes figures dont on compoſe les armoiries, le blanc, le jaune, le bleu, le rouge, le verd & le noir; & l'on comprend toutes ces *couleurs* ſous le terme générique d'émaux, parce que l'on peignit d'abord les armoiries en émail ſur les meubles & ſur les armes qu'on portoit à la guerre ou aux tournois; & comme chaque Art a ſes termes particuliers, les Rois d'Armes & les Hérauts afecterent de donner certains noms aux *couleurs* qu'ils nommerent émaux en général; & en particulier, ils apellerent le bleu *azur*, du mot Arabe ou Perſan *lazurd*, comme Bochard l'a remarqué dans ſon *Phaleg:* les Eſpagnols le nomment de même *azur*, & les Italiens *azurro.* Le rouge fut nommé *gueules*, qui n'a point de ſingulier: on lui donna pluſieurs origines, qui ont été raportées par Ménage & par le Pere Meneſtrier: mais Hauteſerre ſe moque de toutes ces diférentes étimologies: « Pluſieurs, dit-il » dans ſon *Livre 3. ch. 3.* du Traité *de Ducibus* » *in Comitibus*, ont recherché l'origine du terme » *gueules*, ſans avoir pû la trouver: ils ſont alé » chercher bien loin ce qui eſt né chez eux, » & ils ont crû apercevoir chez les autres » Nations, une ſource dont l'origine eſt dans » leur païs. » Pour expliquer ſa penſée, il cite un endroit de la lettre que S. Bernard écrit à Henri Archevêque de Sens, par laquelle il décrit les mœurs & la conduite des Evêques; & après un détail de pluſieurs choſes que nos Evêques ne pratiquent point, il dit à celui-ci qu'il eut en horreur de couvrir des hermines teintes en rouge, & que l'on apelle *gueules*, des mains conſacrées au ſervice de Dieu: *Horreant murium rubricatas pelliculas, quas gulas vocant, manibus circumdare ſacratis.* J'avouë que peut être les Hérauts & Rois d'Armes donnerent au rouge le nom de *gueules*, parce qu'ils ſe ſervoient ſouvent de peaux d'hermine rouges pour orner leurs écuſſons: mais il me ſemble que Hauteſerre, ni M. du Cange dans ſon Gloſſaire, *verb. Gula*, n'ont pas eu raiſon de condanner l'opinion de ceux qui ont cru que l'on a apellé le rouge *gueules*, parce que tous les animaux ont ce que l'on apelle *gueules* d'une couleur rouge; ainſi on a lieu de croire, que *gueules*, dans le Blaſon, dérive originairement de la gueule des animaux; & Hauteſerre s'eſt abandonné à ſon imagination, quand il a dit: *Ridebis, ſi rubrum colorem, gulas dixero nativo gulæ colore.* La *couleur* verte, que l'on trouve rarement dans les armoiries, fut apellée *ſinople*, dont l'étimologie eſt encore plus dificile que celle du mot *gueules.* Hauteſerre n'a pas oſé décider la dificulté. Le P. Meneſtrier propoſe deux opinions diférentes. La prémiére eſt, qu'autrefois les Hérauts apelloient la *couleur* verte *prazine*, du mot Grec ἀπὸ τῆ πράσε, *un porreau;* ainſi les armoiries vertes étoient nommées πράσινα ὅπλα, & par le retranchement de la prémiére ſilabe, σινά, on fit enſuite *ſinopla.* La ſeconde étimologie eſt, que *ſinople* eſt dérivé de la Ville de Sinope, d'où l'on tire du verd & du rouge. Quant à la *couleur* noire, elle fut apellée *ſable*, parce qu'autrefois on apelloit *zables*, les martes zébelines, que l'on trouvoit dans le pont, & qui avoient la *couleur* noire. Pour autoriſer ce ſentiment on peut aléguer cet endroit d'Olivier de la Marche, où il décrit les joûtes qui ſe firent en Angleterre, entre le bâtard de Bourgogne, & le Sire de l'Eſcale: le bâtard avoit douze chevaux couverts, les uns de *drap*, les autres de *martes, que l'on dit* ſables, *ſi belles & ſi noires qu'il eſtoit poſſible d'en trouver.*

COULEURS. [*Colores.*] Il ſe dit en matiére de *Peinture.* Ingrédiens qu'on a préparez, & dont on ſe ſert pour donner aux objets qu'on peint, les ombres & les lumiéres qui leur conviennent. (Couleurs naturelles, couleurs rompuës. Nuance de couleurs.)

☞ On demande ſi l'on peut faire un tableau de deux *couleurs* ſeulement. Philoſtrate, dans la vie d'Apollonius, décide qu'on le peut avec ſuccès, pourvû que l'on obſerve parfaitement les lumiéres & les ombres, &c. *lib. 6. c. 10.* On dit, parmi les Peintres, que les *couleurs* doivent être vives, afin de ne pas *donner dans la farine;* c'eſt-à-dire, peindre avec des *couleurs* claires & fiéres tout enſemble. *Couleurs fraîches.* On fait des *couleurs fraîches*, en mettant toûjours des *couleurs*, & non point en frotant après les avoir couchées ſur la toile; & s'il ſe pouvoit faire qu'on les mît juſtement dans leur place, & que l'on n'y touchât point enſuite, elles conſerveroïent mieux leur fraîcheur, parce que cette fraîcheur ſe ternit & ſe perd à force de les tourmenter en peignant. *Couleurs glacées.* M. de Piles, dans ſes Remarques ſur le Poëme de du Freſnoi, dit que les *couleurs glacées*, ont une vivacité qui ne peut jamais être imitée par les *couleurs* les plus vives & les plus brillantes, dont, à la maniere ordinaire & commune, on couche ſimplement les diférentes teintes, chacune dans leur place, les unes après les autres: tant il eſt vrai que le blanc & les autres *couleurs* fiéres, dont on peint d'abord ce que l'on veut glacer, en ſont comme la vie & l'éclat. *Couleurs rompuës.* Les *couleurs* ſont rompuës, lorſqu'elles ne ſont pas emploïées toutes ſimples & pures, & qu'on en mêle deux ou pluſieurs enſemble, pour en afoiblir ou éteindre une trop vive. Mais ſi les deux *couleurs* ſont ſéparées, comme ſi une draperie de jaune clair eſt ombrée d'une laque obſcure, on dit ordinairement que cette draperie eſt *jaune, rompuë de rouge;* mais il ſeroit mieux dit, qu'elle eſt *jaune, ombrée de laque*, ſi les deux *couleurs* ſont ſéparées; car *rompu* ne ſe prend proprement, que lorſque la *couleur* n'eſt pas pure, & qu'elle eſt mêlée avec un autre; enfin, une *couleur rompuë*, parmi les Peintres, eſt celle que l'on éteint, & dont on diminuë la force; ce qui ſert beaucoup pour l'union & l'acord qui doit être dans toutes celles qui compoſent un tableau. Le Titien, Paul Veronéſe, & les autres Peintres de l'école de Lombardie, s'en ſont heureuſement ſervi. Les Italiens diſent, *rottura de' colori.* Félibien, *Dictionnaire d'Architect. & de Peinture.*

* *Couleurs.* [*Inſignia.*] Ce mot ſe dit auſſi des livrées que les gens de qualité ſont porter à leurs domeſtiques. *Il a porté les couleurs;* c'eſt-à-dire, il a été laquais, &c.

Tel aujourd'hui triomphe au plus haut de la rouë,
Qu'on verroit de *couleurs* bizarrement orné,
Conduire le caroſſe où l'on le voit traîné.
Deſpréaux.)

Couleuvre, *s. f.* [*Coluber.*] Sorte d'insecte rond, qui a les dents venimeuses, qui est long environ de trois quartiers, qui est marqueté de gris sur le dos, qui a la tête plate & la queuë pointuë, & qui l'été se dépoüille de sa peau comme le serpent. (Une grosse ou une petite couleuvre.)

† * *Il a bien avalé des couleuvres.* Sorte de proverbe, pour dire, *il a bien eu de la peine; il a eu beaucoup d'afliction.*

Resou-toi, pauvre époux, à vivre de *couleuvres.*
Despréaux.)

Couleuvrée, (Coulevrée,) *s. f.* [*Bryonia, vitis alba.*] Plante rampante, qui ressemble à la vigne. (Couleuvrée blanche, couleuvrée noire. La couleuvrée sert à couvrir des berceaux de jardin. La couleuvrée purge les sérositez, leve les obstructions, est propre pour l'asme & l'hidropisie, & a son usage après les acouchemens.)

Couleuvrine, (Coulevrine,) *s. f.* [*Tormentum à colubro dictum.*] Seconde espéce d'artillerie du calibre de France, qui a été apellée *couleuvrine*, à cause de sa longueur. On dit au figuré, *qu'on est sous la couleuvrine de quelcun*, pour dire, *qu'on est dans sa dépendance*, *sous sa direction.* On dit aussi d'un homme qui a son bien dans le voisinage d'un autre plus puissant que lui, *qu'il est sous sa couleuvrine.*

Coulis, *s. m.* [*Succus colatus, percolatus.*] Ce qui est coulé, filtré par la chausse, par l'étamine, par le papier gris. Ce mot se dit de plusieurs choses, comme *coulis* de jus de perdrix, de pigeons, & *coulis* de remédes.

Coulis, s. m. [*Gypsum dilutius.*] En maçonnerie c'est du plâtre gâché clair, pour remplir les joints des pierres, & pour les ficher.

Coulis. Voïez *Vent.*

Coulisse, *s. f.* [*Canalis per quem res aliqua ductilis truditur, movetur.*] Canal de bois dans lequel on fait aler & venir un chassis, une fenêtre une herse, ou autre chose. *Félibien.* On apelle aussi *coulisse*, tout ce qui coule dans ce canal de bois qu'on nomme *coulisse.* Ainsi, on dit, *la coulisse d'un confessionnal*, qui est une petite planche sur la jalousie du confessionnal, que le Confesseur fait couler quand il veut entendre le pénitent.)

Coulisse. Terme de *Blason.* On le dit d'un château & d'une tour, qui ont la herse ou la *coulisse* à la porte.

Coulisse, se prend aussi pour les piéces de décorations que l'on fait avancer & reculer dans les changemens de Théatre. Il se prend encore pour le lieu où ces coulisses sont placées à côté du Théatre.

Coulisse de galée. Terme d'*Imprimerie.* C'est la régle de bois ou de cuivre, sur laquelle le Compositeur arrange les lignes.

Couloir, *s. m.* [*Transitus.*] On apelle ainsi en *Charpenterie* le passage qui conduit dans les chambres du vaisseau.

Couloir, s. m. [*Colum.*] Sorte de vaisseau dont on se sert pour couler le lait.

Couloire, *s. f.* [*Colum.*] Petit panier ovale qu'on met sous l'anse de la cuve, lorsqu'on tire le vin. (Couloire de pressoir.)

Coûloire, s. f. Vaisseau troüé pour y faire passer quelque liqueur. (Couloire d'Apoticaire.)

Coulpe, *s. f.* [*Culpa.*] Ce mot se dit entre Religieux & Religieuses, & en matiére de piété, il signifie *faute.* (Dire sa coulpe des choses qu'on a gâtées ou perduës. *Constitutions de Port-Roïal, pag. 50.* Trois fois la semaine les Capucins disent leur coulpe devant leur Gardien, & en présence de tous les Religieux.) Quelques Religieux voulant fortement épurer le langage du Cloître, disent *faute*, aù lieu de *coulpe.*

Coult. Espéce de bois qui croît dans la Nouvelle-Espagne, & qui sert à la Médecine & à la Marquetterie.

Coulure, *s. f.* [*Fluxus.*] Ce mot signifie *coulement.* Le mouvement d'une chose qui coule. (La coulure du métal fondu.)

* *La coulure de la vigne.* [*Vitis roratio.*] C'est ce qui arrive quand la fleur de la vigne qui doit former le grain de raisin, au lieu de se noüer à la grape, s'en détache & coule à terre par quelque tems froid.

Coulures. Terme de *Pêcheur.* Ce sont les deux longues cordes de crin, qui bordent le haut & le bas d'une seine, où l'on atache les liéges par en haut ; & les pareaux ou caillous par en bas.

Couodo. Mesure de Portugal, qui contient deux aunes & un quart, mesure de Holande.

Coup, *s. m.* [*Ictus.*] Prononcez *coû.* Action de celui qui frape, choque ou pousse. Blessure. Ce que fait la chose qui a frapé. (Donner un bon coup de poing. Le coup qu'il a reçû est mortel. Il s'est donné un coup à la tête. Porter un coup à quelcun. Pousser un coup. Alonger un coup. Rendre coup pour coup. Donner coup sur coup. Se donner des coups fourrez. Donner des coups d'épée. Recevoir des coups de bâton. Coups de poing. Donner des coups d'étriviéres. Se batre à grands coups d'épée. *Vasconcelle, Arioste, t. 1.*

Je veux ici l'atendre & le roüer de *coups.*
D. Japhet, a. 4. sc. 2.

A ce bruit se mettent à nage
Tous les chiens de l'autre rivage;
Et viennent de colére ardens
Donner aussi leurs *coups* de dents.
Perraut, Epitre sur la Chasse.)

On dit fort souvent, *A coup sûr : Je ferai cela à coup sûr : Je reviendrai Lundi à coup sûr.* M. Despréaux, *sat. 12.* dit :

Mais vantez *à coup sûr* du Mercure galanr.

Cette locution est populaire.

Coup. Ce mot entre dans plusieurs façons de parler de *Maître d'Armes*, & il consiste à pousser & à parer. *Un coup fourré ;* c'est lorsque ceux qui font des armes, se blessent au même tems. (Un coup parfait, achevé. Porter un coup. Soûtenir bien son coup. Il n'y a point de coup qui n'ait son contre-coup. La main doit partir la prémiére dans tous les coups. Pousser, présenter un coup. Voir venir un coup. Parer le coup. Recevoir le coup. Eviter un coup. Faire un batement sec & achever son coup de quarte, & de tierce. *Donner un coup d'estramaçon ;* c'est un coup d'épée sur la tête, à la maniére des Espagnols. *Liancourt, Maître d'Armes.*

(Des filous éfrontez, d'un *coup* de pistolet,
Ebranlent ma fenêtre, & percent mon volet.
Despréaux.)

* *Coup.* [*Divinitùs, fortuitò factum.*] Éfet. (C'est un coup de désespoir. *Abl.* C'est un coup de hazard, un coup de fortune, un coup du Ciel, un coup de vent.)

* *Coup*, *f. m.* [*Cafus.*] Il fignifie quelquefois *malheur. Accident fâcheux. Afaire fâcheufe & chagrinante.* (Un coup de malheur.

Vous vous troublez beaucoup,
Mon cœur n'eft point du tout ébranlé de ce *coup.*
Moliere, Femmes Savantes, a. 5. fc. derniére.)

* *Coup.* Ce mot fe dit en parlant de tempête, d'armes à feu, de tonnerre, & fignifie *éclat & bruit.* (Coup de canon : coup de fufil : coup de foudre : coup de tonnerre : coup de tempête, &c.)

* *Coup.* Ce mot entre dans plufieurs façons de parler proverbiales & figurées. Exemples : *Avoir un coup de hache ;* c'eft-à-dire, être un peu fou. *Ces actes n'ont été faits qu'après coup. Patru, Plaid. 5.* c'eft-à-dire, que ces actes n'ont été faits qu'après le tems qu'il faloit. *La plus petite tolérance porte coup. Patru, Plaid. 6.* c'eft-à-dire, la plus petite tolérance eft de conféquence. *Les plus grands coups font ruez.* Façon de parler proverbiale, pour dire, *les plus grands éforts font faits ; les mouvemens amoureux que caufent les paffions ne font plus fi ardens, & n'obligent plus à les fuivre aveuglement. C'eft un coup de jarnac.* [*Lethale vulnus.*] c'eft-à-dire, un coup qui acable & qui acheve tout-à-fait la perfonne qu'on veut détruire, ou à qui on veut nuire. *C'eft un coup d'état pour elle ;* c'eft-à-dire, un coup heureux. *C'eft un coup de partie ;* c'eft-à-dire, un grand coup, un coup avantageux. *Faire un coup de tête ;* c'eft-à-dire, faire une chofe par caprice, par boutade, & ne prendre confeil que de fa paffion. Ces mots fignifient auffi le contraire, & veulent dire, *un coup*, ou *une action d'un homme d'efprit. C'eft un coup de maître.* [*Hoc artis opus eft.*] c'eft-à-dire, un beau coup.

Coup. [*Semel, bis, ter.*] Fois. (Boire dix coups. Gagner un coup. Il a déviné la chofe du prémier coup. Il a fait tout d'un coup ce qu'il avoit à faire. Donner un coup de lancette, de rafoir, &c. Un coup de peigne. Donner un coup de corne à un cheval. Voïez *Corne.*

Coup. [*Pilæ in feneftram immiffio.*] Terme de *Jeu de Paume.* C'eft la partie du jeu qu'on nomme quinze. (Faire un coup de grille. Faire un coup de trou.)

Coup. Ce mot fe dit encore en d'autres jeux, comme au billard, à la boule, &c. (Prendre un coup, gagner un coup, perdre un coup. Coup de dez ; coup d'effai.)

* *Coup.* [*Ruinam minari.*] Terme de *Maçon.* On dit, *qu'un mur a pris coup, qu'il n'eft plus à plomb, qu'il fait ventre, & qu'il menace ruine.*

Coup de main. On dit, *qu'une place a été emportée à coups de main ;* c'eft-à-dire, fans canon, d'emblée, l'épée à la main.

Coup de mer ; c'eft le coup que reçoit un vaiffeau d'une vague de la mer.

Coup de vent ; c'eft l'orage, ou le gros tems qui furvient, quelque durée qu'il puiffe avoir.

☞ *Coup d'Etat.* Action importante, bien ménagée, dont le fuccès produit un grand bien, en évitant un grand mal.

Il s'agit de Pompée, & nous aurons la gloire
D'achever de Céfar, ou troubler la victoire ;
Et je puis dire enfin que jamais Potentat
N'eût à délibérer un fi grand *coup d'Etat.*
Corneille, Sertorius.

Sans coup férir ; c'eft-à-dire, fans fe batre, fans fe donner aucun coup.

* *Faire d'une pierre deux coups.* [*Unâ eâdemque operâ multa agere.*] Voïez *Pierre.*

* *Faire un mauvais coup.* [*Capitale facinus patrare.*] C'eft faire une action puniffable.

Faire fon coup. Manquer fon coup ; c'eft réuffir, ou ne pas réuffir dans une entreprife.

Rabatre les coups ; c'eft adoucir une afaire, apaifer les efprits.

* *Il a fait un coup de fa main.* [*Furatus eft.*] Pour dire, *il a pris, il a dérobé.*

* *Celui qui a fait le coup ;* c'eft-à-dire, l'action.

† * *Donner un coup de pié*, ou *un coup d'éperon jufques en quelque endroit ;* c'eft-à-dire, y aler & en revenir promptement. *Au prémier coup de tambour, au prémier coup de fiflet ;* c'eft-à-dire, promptement. On dit encore, *Donner un coup d'œil à quelque chofe, un coup de plume, un coup de chapeau, un coup de lance.*

* On dit auffi, *Un coup de langue, un coup de bec ;* c'eft-à-dire, quelque médifance, ou quelque forte d'ataque qui fe fait par le difcours. [*Maledictum.*]

Tout à coup. Soudainement, en un moment. *Tout d'un coup*, fignifie la même chofe, & auffi, tout en une fois. *Coup fur coup*, immédiatement l'un après l'autre.

Après coup, adv. Trop tard, lorfque la chofe eft faite.

COUPS. [*Pugna, acies.*] Ce mot, au pluriel, fignifie quelquefois *combat, bataille. Lieu où l'on fe bat.* (Aler aux coups tête baiffée. *Abl.*

On eftime de grands fous
Ceux qui fe fourrent aux *coups.*
Sarazin, Poëf.)

Coups. [*Ictus, plaga, vulnus.*] Bleffure amoureufe que font les beaux yeux. Bleffure que fait la langue en médifant. Traits fatiriques & plaifans, qui réjoüiffent les uns & fâchent les autres. Ateintes des paffions. (Mortels déplaifirs, je ne crains point vos coups. *Voit.*

Vos regards font mortels, leurs *coups* font rédoutables.
La Suze, Poëfies.

L'amour me fait fentir fes plus funeftes *coups.*
Racine.)

Coups fur les yeux. Maladie qui arrive aux chevaux ; elle a beaucoup de raport avec les fluxions fur les yeux, à l'égard de fes éfets fur les organes de la vuë ; mais elle en difére cependant. Les *coups* fe font connoître lorfqu'on voit les yeux rouges, enflez, pleurans, & qu'on les trouve chauds. C'eft cette chaleur principalement qui diftingue le coup, de la fluxion.

COUPABLE, *f. m.* [*Reus.*] Celui qui eft criminel. Celui qui a fait une faute. (Le coupable eft fauvé, & l'innocent eft puni. L'innocent foufre fouvent pour le coupable.) Ces mots fe difent en diférentes ocafions, par exemple, lorfqu'on fait un mauvais jugement d'une certaine forte de gens, parce qu'on a été trompé par quelques-uns d'entr'eux.

Coupable, adj. [*Nocens, fons.*] Ce mot fe dit des perfonnes, il fignifie, *qui eft en faute, qui eft criminel, condannable.* (Si on la trouve coupable, on la punira. Ne fe fentir coupable en aucune chofe. Se rendre coupable de lâcheté.

Pour un crime d'amour, dont je ne fuis *coupable*,
Que pour avoir le cœur trop fenfible & trop doux :
Dois-je avoir un Tiran fous le nom d'un époux,
Arbitre fouverain de mon fort déplorable.
Poëte Anonime.)

Coupant, *s. m.* Piéce d'or ou d'argent du Japon. Les *coupans* sont de figure ovale. Ils se prennent au poids, & servent comme de monoies. C'est aussi un petit poids dont on se sert dans l'Isle de Borneo, pour peser les diamans.

Coupara. Espéce de laque.

Coupe, *s. f.* [*Cuppa.*] Sorte de vase de métal rond, soûtenu d'un pié de même métal & dont on se servoit ordinairement pour boire.

(Le Nectar est versé dans la céleste *coupe.* *Racine.*)

Coupe, *s. f.* Ce mot, en terme de *Religion*, sert à exprimer la partie de la Communion de l'Eucharistie, qui se fait avec le vin qu'on met dans la *coupe.* Ainsi on dit : *Le Concile de Constance a retranché la coupe au peuple.*

Coupe. [*Cæsio, cæsura.*] Ce mot se dit en parlant de bois, & signifie *l'abatis qu'on fait du bois avec la hache, & qu'on coupe ensuite pour le mettre en état de vente & de service.* (La coupe du bois est faite.)

Coupe. [*Sectio.*] Terme de *Tailleur de pierre* & de *Cordonnier.* Maniére de tailler. Maniére de couper. (Avoir la coupe bonne. La coupe des pierres.) La *coupe* des pierres, est une étude qui est continuellement nécessaire à l'Architecte. Elle ne se borne pas à savoir faire un parement, à connoître un lit, à distinguer les diférentes espéces & qualitez de la pierre. Un de ses objets principaux est de joindre ensemble plusieurs pierres taillées par équarissement, ou par paneaux, de maniére qu'étant liées les unes avec les autres, elles ne fassent, pour ainsi dire, qu'un tout. Son but est de construire des voûtes de toutes espéces, de conduire avec ordre l'apareil d'où dépend la solidité, aussi-bien que la beauté d'un bâtiment. C'est par son moïen qu'on a trouvé l'art de construire presque en l'air de grands escaliers, qui ne sont plus soûtenus, comme autrefois par des colonnes, ou piez droits, qui y jettoient trop de confusion. C'est encore l'art du trait qui produit aux lieux publics des espaces libres, & qui loin d'en altérer la construction, les rend capables de résister au tems & à la rigueur des saisons : c'est enfin cette sience qui dans l'Architecture militaire met les portes des Villes, les magazins, les voûtes, & les remparts en état de résister aux éforts du boulet ou de la bombe. *Discours sur la maniére d'étudier l'Architecture, par M. Blondel.*

Coupe. La *coupe perpendiculaire d'un vaisseau ;* c'est le plan d'un vaisseau pris perpendiculairement.

Coupe. [*Divisio.*] Ce mot se dit aussi généralement de diverses choses que l'on coupe, ou qu'on a coûtume de couper. On dit, *la coupe du gâteau qu'on fait pour le jour des Rois* (Acheter des melons à la coupe. La coupe du drap. La coupe des monoies, &c.) On dit aussi *la coupe des cartes ;* c'est-à-dire, la division qui s'en fait en deux parties par le joüeur qui est proche de celui qui les a batuës.

Coupe. Etre sous la coupe de quelcun ; c'est être sous sa direction, sous sa dépendance, avoir afaire avec lui, être exposé à son ressentiment.

Coupe. Terme de *Manufacture.* Il se dit de chaque tonture que les Tondeurs donnent aux draps, & autres étofes de laine. On apelle *coupes d'endroits*, toutes celles qui se donnent du beau côté de l'étofe ; & *coupes d'envers*, celles qui se donnent sur le dos.

Coupe-bourgeon, s. m. Voïez *Lisette.*

Coupe-cercle. Instrument qui sert à couper circulairement le carton qu'on emploie à faire des sphéres, & autres piéces qui servent à l'Astronomie & à la Géométrie. Les compas à quatre pointes en ont toûjours une qui est tranchante ; c'est celle-là qu'on apelle *coupe-cercle.* Il y a aussi un *coupe-cercle* pour le bois ; c'est une espéce de ville-brequin, qui, à la pointe centrale sur laquelle il tourne, a un pié tranchant ataché, qui s'avance, & qui recule à volonté par le moïen d'une vis.

Coupe de calice. [*Patera calicis*] La partie du calice, où l'on verse l'eau & le vin qui servent au sacrifice de la Messe.

† *Coupe-gorge, s. m.* [*Cædibus infamis locus.*] Lieu où l'on court hazard d'être égorgé ou tué par quelque voleur. (Ce lieu-là est un vrai coupe-gorge.)

* *Coupe-gorge.* [*Tabernæ in quibus plus æquo væneunt merces.*] Boutique où l'on vend trop cher, & où l'on est rençonné. (Le monde est un coupe-gorge, il n'y a que fraude. *S. Evremont.*)

Coupe-gorge. Terme de *Marine.* Ce sont les courbes de charpenterie qui forment la gorge du vaisseau, & qui s'élevent insensiblement en arc vers l'étrave & sous l'éperon. *Acad. Franç.*

* *Coupe-jarret, s. m.* [*Sicarius, grassator.*] Assassin, meurtrier.

Coupe-pâte, s. m. Terme de *Boulanger.* Instrument de fer, avec un rouleau au haut, & qui est plus délié & plus large que la paume de la main, duquel on se sert pour couper la pâte.

A coupe-cu, adv. Terme de *Joüeur.* C'est-à-dire, sans revanche, & sans plus joüer. (Joüer une pistole à coupe-cu.) Il est bas.

☞ Nous lisons dans les Mémoires pour servir à l'Histoire de France, *tome* 2. imprimez à Cologne en 1719. que « le Roi Henri IV. ayant pris » Mantes, voulant se divertir, joüa une partie » de pauline contre des Boulangers de la Ville, » qui lui gagnerent son argent, & ne lui voulurent » donner sa revanche, parce que, disoient-ils, » ils avoient joüé à coupe-cu en trois parties. » Mais le Roi, pour se donner carriére, fit » le lendemain crier à deux liards le petit pain » d'un carolus : de quoi les Boulangers bien » empêchez, vinrent prier Sa Majesté d'avoir » pitié d'eux, & de prendre sa revanche telle » qu'il lui plairoit, mais que ce ne soit pas sur » leurs pains. »

Coupé, *s. m.* [*Inflexio cruris, altero molliter extenso.*] Terme de *Danse.* Mouvement de celui qui dansant se jette sur un pié, & passe l'autre devant ou derriére. (Faire un coupé.)

Coupé, adj. [*Scutum transectum bifariam.*] Terme de *Blason.* Divisé & coupé par le milieu, devant un flanc de l'écu jusques à l'autre. (Il porte de vair coupé sur gueules. *Col.*)

Coupelle, *s. f.* [*Auro argentoque excoquendo catinus.*] Terme d'*Afineur.* Maniére de cu-de-lampe, fait de cendre de sarmens, & d'os de piez de mouton. (Afiner l'or à la coupelle.)

☞ Voici la description que Boizart, *chap.* 20. nous a donné de la *coupelle.* « On afine les » matiéres d'argent dans une grande *coupelle* » que l'on fait dans un fourneau couvert d'un » chapiteau de carreaux ou de briques, pour » déterminer la flamme à reverberer sur les » matiéres ; ce que l'on a apellé *feu de reverbere.* » On chaufe ce fourneau par un grand feu de » bois, & on met du plomb dans la *coupelle*, » à proportion de la quantité & de la qualité

„ des

» des matiéres que l'on veut afiner. Il faut ici » remarquer que le feu excité par un grand » souflet, venant de plus bas que la *coupelle*, » & trouvant en haut une résistance, il se » réfléchit tout le long de la *coupelle*, & fait » ainsi fondre les matiéres par la vivacité de » son ardeur. *Charger la coupelle*; c'est y mettre » les matiéres que l'on veut fondre. Il y a dans » la Monoie, des essaïeurs qui se servent d'une » espéce de *coupelle* pour faire leurs essais ; » & ce sont de petits vaisseaux plats & peu » creux, composez de cendre de sarment, & » d'os de piez de mouton calcinez & bien lessivez » pour en séparer les sels qui feroient petiller » la matiére : l'on bat bien le tout ensemble, » & après cela, on met dans l'endroit où l'on » a fait le creux, une goutte de l'eau dans » laquelle on a délaïé de la machoire de brochet, » ou de la corne de cerf calcinée ; ce qui fait » une maniére de vernis blanc dans le creux » de la *coupelle*, afin que la matiére de l'essai » y puisse être plus nettement, & que le bouton » de l'essai s'en détache plus facilement : & on » fait ensuite bien recuire les *coupelles*, pour » en chasser l'humidité. »

On apelle *or de coupelle*, ou *or d'essai*, l'or très-fin, & qui aproche le plus de vingt-quatre carats, qui font le plus haut titre de l'or. L'argent de *coupelle*, est l'argent à onze deniers vingt-trois grains.

Coupelle. Terme de *Marine.* C'est une espéce de pelle de fer blanc ou de cuivre, dont les Canonniers se servent pour manier la poudre, quand ils en emplissent les gargousses.

COUPÉ, COUPÉE, *adj.* [*Concisus.*] Qui a été retranché ou abatu. (Pain coupé. Bois coupé.)

* *Coupé*, *Coupé*, *adj.* [*Divisus.*] Divisé. (Ce païs est coupé par plusieurs riviéres.)

* *Un stile coupé.* [*Sermo concisus.*] C'est un stile court & laconique.

COUPER, *v. a.* [*Secare*, *incidere*, *cædere.*] Trancher net avec quelque sorte d'instrument d'acier que ce soit, comme coutelas, sabre, ciseau, couteau, rasoir, &c. (Couper du pain, couper une tranche de pâté, couper sa viande, couper les blez, le cou, le poing, le nez, les oreilles.)

Couper. [*Cædere.*] Abatre à coups de hache. (Couper le bois.)

* *Couper.* [*Aditum occludere*, *præcludere*, *commeatu intercludere.*] Terme de *Guerre.* Prendre quelque traverse de chemin, pour atraper l'ennemi dans la marche. Arrêter. Empêcher de passer outre. (Couper l'ennemi, couper le chemin, couper les vivres aux ennemis.)

* *Couper.* [*Anteire*] Terme de *Chasse.* C'est lorsque le chien quite la voie de la bête qu'il chasse & la va chercher en coupant les devants pour prendre son avantage.

Couper. [*Videre.*] Terme de *Jeu de cartes.* Séparer les cartes en deux avec la main avant qu'on les donne. (Couper nettement. Donner à couper.)

Couper. [*Crus inflectere & altero extenso procedere.*] Terme de *Danse.* Se jetter sur un pié, & passer l'autre devant ou derriére. (Il faloit couper là.)

Couper. [*Præcidere.*] Terme de *Mesureur.* Racler avec la racloire, lorsque la mesure est pleine.

Couper. [*Scindere.*] Terme de *Cordonnier* & de *Tailleur.* C'est couper le cuir, ou l'étofe selon les régles du métier. Couper un manteau, un habit, une paire de botes, une paire de souliez, &c.)

* *Couper.* [*Obliquè secare*, *incidere.*] Terme de *Jardinier.* Tailler (Couper à l'épaisseur d'un écu, couper en moignon, couper en talus, couper en pié de biche, couper quarrement. *Quintinie, Jardins*, *t. 1.*)

Couper la bourse. C'est, au propre, voler à quelcun sa bourse, ou les autres choses qu'il a sur lui. Au figuré, c'est faire donner à quelcun ce qu'il n'avoit pas envie de donner ; lui tirer quelque argent, qu'il n'acorde qu'à la complaisance ou à l'importunité.

Couper la gorge. [*Jugulare.*] Ces mots signifient *tuer*, *massacrer.* (On coupa la gorge à tous les François dans la Sicile le jour de Pâques, à l'heure de Vêpres, en 1282. Les voleurs coupent la gorge à ceux qui passent dans ce bois.)

* *Couper la gorge.* [*Nocere*, *grave detrimentum afferre.*] Ces mots se disent au figuré, pour signifier seulement *qu'on cause de la perte*, *ou quelque grand dommage à quelcun.* (On coupe la gorge aux passans dans une hôtellerie, où on les rançonne. Un Juge coupe la gorge à une partie qu'il condanne injustement, &c.)

Couper un cheval. [*Castrare.*] C'est-à-dire, le châtrer.

Couper la pierre. Terme de *Carrier.* C'est l'ouvrir & la séparer en plusieurs morceaux, par le moïen des coins & des pomelles.

Couper le poil. Terme qui est en usage chez les *Cardeurs*, & parmi les *Chapeliers.* Quelques-uns disent aussi, *Couper le poil*, pour dire, *raser*, *faire la barbe.*

Couper le grain. Terme de *Corroïeur.* C'est former sur la superficie du cuir qu'on corroie, du côté de la fleur, ces petites figures entre-coupées de tous sens, à angles inégaux, que l'on voit sur les veaux, & les vaches retournées, ce qui fait une espéce de grain.

Couper carreaux. Terme de *Monoïage au marteau.* Voïez *Carreaux.*

Couper la parole à quelcun ; c'est l'interrompre en prenant soi-même la parole, ou lui imposer silence.

Couper court. Voïez *Court.*

* *Couper l'herbe sous les piez à quelcun.* [*Spem alicujus infringere*, *præcidere.*] Proverbe. C'est faire perdre à quelcun un avantage qu'il espéroit.

* *Couper la racine à quelque mal.* [*Malo occurrere*, *obviam ire.*] C'est l'ôter entiérement.

Se couper, *v. r.* [*Incidere.*] S'entamer la chair avec quelque instrument qui coupe. (Il s'est coupé le doigt avec son couteau.)

* *Se couper.* [*Sibi repugnare.*] Se contredire. Dire des choses qui se détruisent les unes les autres. (C'est un étourdi qui se coupe à tous momens.)

* *Se couper.* [*Incidere.*] Ce mot se dit des chevaux, & veut dire, *s'entretailler*, *s'écorcher*, *& s'emporter le boulet.* (Cheval qui se coupe. *Soleisel*, *Parfait Maréchal.*)

* *Se couper.* [*Incidi.*] Cela se dit des étofes qui se gâtent par les plis. (Les étofes fortes se coupent plûtôt que celles qui sont souples & déliées.)

Se couper. [*Intercidere.*] Terme de *Géométrie.* Il signifie *se croiser*, *se traverser* ; & il se dit *des lignes*, *des cercles & des plans.* (Tous les diamétres se coupent au centre du cercle. Tous les Méridiens se coupent dans l'axe du monde. Deux plans se coupent selon une ligne droite, qu'on apelle *leur commune section.*)

☞ *Cheval qui se coupe.* C'est quand le côté de l'un de ses fers choque & entame l'un des

boulets. On dit auſſi, *qu'un cheval s'entretaille.* Soleiſel a remarqué dans ſon *Parfait Maréchal, part. 2. ch. 47.* que les chevaux ſe coupent par quatre moïens: 1°. par laſſitude: 2°. par foibleſſe: 3°. par le port des jambes en marchant: 4° pour n'être pas encore acoûtumez de marcher. Cet Auteur nous enſeigne une maniére de ferrer les chevaux, pour empêcher qu'ils ne ſe coupent. *Couper le rond.* Terme de *Manége.* C'eſt faire un changement de main. *Couper la volte.* Lorſqu'un cheval travaille ſur les voltes d'une piſte, enſorte que diviſant la volte en deux, il change de main, & part ſur une ligne droite pour recommencer une ſeconde volte.

COUPERET, *ſ. m.* [*Culter grandior.*] Maniére de couteau, grand, court & large, propre à dépecer la groſſe viande, couper & fendre les os.

Couperet. Outil d'acier dont ſe ſervent les Emailleurs pour couper les canons ou filets d'émail, à peu près comme le diamant ſert aux Vitriers & aux Miroitiers, pour le verre & la glace. On le nomme auſſi *lime*, parce qu'il eſt fait ordinairement de quelque vieille lime aplatie, & réduite d'un côté en une eſpéce de tranchant.

COUPEROSE, *ſ. f.* [*Chalcantum.*] Vitriol. Sorte de ſel minéral, qui contient en ſoi quelque ſubſtance métallique. Voïez *Pyrite* & *Vitriol.*

* COUPEROSÉ, COUPEROSÉE, *adj.* [*Os puſtulis liventibus adſperſum.*] Plein de rougeurs. (Viſage couperoſé.)

COUPE-TÊTE. Sorte de jeu que jouent les jeunes gens en ſautant les uns par-deſſus les autres.

COUPEUR, *ſ. m.* [*Zonarius ſector.*] Ce mot ne ſe dit pas ſeul. (Un coupeur de bourſe.)

Coupeur. Se dit auſſi ſeul en parlant de ceux qui coupent les grapes de vendange & de ceux qui jouent au lanſquenet. *Acad. Franç.*

COUPLE, *ſ. f.* [*Copula.*] Deux choſes de même eſpéce. (Une couple de pigeons, une couple de tourterelles, une couple de pommes, une couple d'œufs.) Ménage a décidé que le mot de *couple*, en ce ſens, étoit maſculin, & raporte pluſieurs autoritez conſidérables, pour apuïer ſa déciſion: mais l'uſage ſemble y être contraire.

Couple. [*Par amantium.*] Ce mot, en parlant de deux perſonnes, d'un amant, par exemple, & de ſa maîtreſſe, eſt maſculin. (Heureux couple d'amans. Couple ingrat & perfide. Ce couple s'unit long-tems avant le Sacrement. *Deſpréaux, Lutrin.*) Voiture dans ſes Poëſies a fait, en ce ſens, le mot de *couple* féminin: *On mit dans la couche nuptiale la belle couple ſans égale;* mais il n'eſt pas à imiter en cela.

Couple, ſ. m. [*Canum copula.*] Terme de *Chaſſe.* Lien de cuir ou de fer, dont on *couple* deux chiens enſemble. (Mettre les couples aux chiens.)

COUPLÉ, COUPLÉE, *adj.* [*Copulatus.*] Il ſe dit des chiens qui ſont atachez l'un à l'autre. (Chiens couplez.)

COUPLER, *v. a.* [*Canes copulare.*] Atacher enſemble. (Coupler les chiens. *Sal.*)

Coupler, ſignifie auſſi, *loger deux perſonnes enſemble*, lorſqu'il n'y a pas de quoi loger tout le monde ſéparément. *Acad. Franç.* (Coupler les colonnes dans une ordonnance d'Architecture.)

COUPLES. [*Latera.*] Terme de *Mer.* Côtes de navires.

COUPLET, *ſ. m.* [*Stropha.*] Ce mot ſe dit en parlant de chanſon, de balade, de chant roïal, de rondeau. C'eſt une partie de ces ſortes de Poëmes, qui comprend un certain nombre de vers. (Faire un couplet de chanſon. Le rondeau a trois couplets. La balade a trois couplets & un envoi.)

☞ Les Italiens diſent *cobbola*, que François Redi dérive de *cobla*, ancien mot Provençal: il raporte un endroit de la vie de François Cicala, qui eſt manuſcrite dans la Biblioteque du Grand Duc de Toſcane. Les Eſpagnols diſent *copla.* Voïez *Covarruvias, Teſoro, &c.*

Couplet. Ouvrage de ſerrurerie, qui ſert de penture pour des portes & des croiſées. Il ſe nomme *couplet*, parce qu'il eſt fait de deux piéces acouplées par le moïen d'une broche de fer, rivée par les deux bouts.

COUPLETER, *v. a.* Maltraiter quelcun dans des chanſons.

COUPOIR, *ſ. m.* [*Ferrum incidens aurum.*] Terme de *Monoie.* Inſtrument de fer double, entre les piéces duquel on met la lame de métal, pour couper en rond les piéces de monoie.

☞ Il faut obſerver que les matiéres d'or, d'argent ou de cuivre, ſont fonduës en lames à peu près de l'épaiſſeur des eſpéces que l'on veut fabriquer, dont on coupe des morceaux avec le *coupoir* qui eſt de fer; & ces morceaux ſont apellez *flaons*, juſqu'à ce que l'éfigie du Roi y ait été empreinte.

Coupoir. Terme de *Chandelier.* C'eſt l'inſtrument avec lequel on rogne le cul des chandéles communes. C'eſt une eſpéce de platine de cuivre, qu'on échaufe par deſſous. On paſſe deſſus pluſieurs broches de chandéle à la fois, qu'on y apuïe légérement, ce qui en aplatit les culs en les fondant, & les unit beaucoup mieux qu'avec un couteau.

COUPOLE, *ſ. m.* Dôme. (La coupole d'une Egliſe, d'une Chapelle.)

COUPON D'ÉTOFE, (COUPON D'ÉTOFFE,) *ſ. m.* [*Relictum panni fruſtum.*] Terme de *Marchand Drapier.* C'eſt un reſte d'étofe. (Un petit coupon d'étofe.) On nomme de même, certains morceaux de batiſte claire, de deux aunes chacun, qui viennent de Picardie, d'Artois & du Cambreſis, pliez par petits paquets quarrez.

Coupon d'Action. Portion de la dividende, ou divident, ou de la répartition d'une Action. Le profit de chaque année eſt diviſé en deux *coupons*, & chaque billet contient ſix *coupons*, ou trois années de dividende. On coupe & retranche un de ces *coupons*, toutes les fois qu'on paie une demi répartition à l'Actionaire, & ce *coupon* ſert de décharge. Ce mot s'eſt introduit en France au commencement du régne de Loüis XV.

Coupon. Les Marchands de bois floté apellent ainſi une certaine quantité de bûches liées enſemble, avec des perches & des roüettes. On met dix-huit *coupons* pour former un train de bois floté.

COUPURE, *ſ. f.* [*Cæſio, inciſio, cæſura.*] C'eſt quand on a coupé quelque choſe, & il ſignifie *l'endroit où une choſe a été coupée, & la maniére en laquelle elle a été faite.* (La coupure d'une étofe. Cette coupure a été faite avec un raſoir.)

Coupure. Terme de *Fortification.* C'eſt un retranchement fait dans le corps d'un ouvrage, ou d'une place, pour diſputer le terrain pié à pié, lorſque les défenſes ont été ruinées.

COUR, *ſ. f.* [*Area.*] Partie de la maiſon qui eſt vuide de bâtiment, qui eſt immédiatement après la porte cochére ou autre porte, & qui dans les maiſons un peu réguliéres eſt pavée.

Cour. [*Aula.*] Palais de Prince. Lieu où est le Prince. Lieu où le Souverain fait sa demeure. Il est *à la Cour*, & non pas *en la Cour. Vaug. Rem.* Aler *à la Cour*, & non pas *en la Cour.* Il est bien *à la Cour*, & non pas *en la Cour. Vaug. Rem.*

* *Cour.* Le Prince & ses Courtisans. La troupe des Courtisans. Tous les gens de qualité & d'esprit qui composent la *Cour* du Prince. (La Cour est soûmise à ses volontez. *Mémoires de la Rochef.* La Cour est alée à Versailles.

Je définis la *Cour* un païs où les gens
Tristes, gais, prêts à tout, à tout indiférens,
Sont ce qu'il plaît au Prince, ou s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paroitre.
La Fontaine.)

☞ On peut ajoûter :

On n'y connoît que trop les jeux de la fortune,
Ses trompeuses faveurs, ses apas inconstans;
Mais on ne les connoit que lorsqu'il n'est plus tems, &c.

☞ Le P. Bouhours a fait une longue remarque sur ces deux expressions, *homme de Cour*, *homme de la Cour.* Il prétend qu'*homme de Cour*, se prend toûjours en mauvaise part, comme *eau bénite de Cour*, *peste de Cour*, *ami de Cour*, *Abé de Cour.* Ainsi, *homme de Cour*, signifie, *un homme souple & adroit*, mais *faux & artificieux*, qui pour venir à ses fins, met en usage tout ce qui se pratique dans les *Cours* des Princes, contre les régles de la probité & de la droiture. Et *homme de la Cour*, signifie simplement *un Courtisan;* c'est-à-dire, un homme ataché auprès du Prince, ou par sa naissance, ou par son emploi, ou par l'état de sa fortune. Il ajoûte enfin qu'un *homme de la Cour* peut être homme de bien & homme d'honneur : mais l'*homme de Cour*, est toûjours un fourbe & un scélerat. C'est porter la diférence bien loin ; il peut y avoir des *hommes de Cour*, intrigans, ingénieux, sans être scélerats ; & des *hommes de la Cour*, honnêtes gens en aparence, & très-scélerats en éfet.

☞ Ménage dérive le mot *Cour* de *cortis*, & croit qu'il faudroit écrire *court :* il alégue, pour soûtenir son étimologie, Saumaise sur Solin, qui tient que *cortis* vient de *cohors.* Le P. Labbe désapprouve cette origine, & soûtient que *Cour*, est dérivé de *curia.*

Cour. Il se dit aussi pour distinguer le gouvernement de diférens Etats. (La Cour de France & la Cour d'Espagne sont souvent oposées. La Cour Romaine.)

* *Cour.* [*Blanditiæ.*] Devoir qu'on rend à un Prince, à une personne de qualité, ou à une personne de mérite dont on veut gagner l'amitié. Assiduité d'une personne auprès d'une autre. (Faire sa cour. Faire la cour aux belles. Il fait bien sa cour à Monsieur d.... parce qu'il en espére quelque chose. Saint Jerôme dit que les Eclésiastiques de son tems faisoient la cour aux Dames & aux vieillards riches qui n'avoient point d'enfans, & cela pour avoir leur bien. *Traité des Bénéfices de Fra-Paolo.*)

Cour, *s. f.* [*Curia*, *senatus.*] Ce mot se dit de toutes les Compagnies Souveraines, & il signifie *les Juges d'une Compagnie Souveraine*, ou *de quelque Chambre d'une Compagnie Souveraine*, *faisant leur fonction de Juges.* (La Cour l'a renvoïé absous. La Cour remarquera, s'il lui plaît que, &c. *Patru*, *Plaid.* 2.)

Cour de Colége. [*Area gymnasii.*] Grande place qui est dans le Colége, & où jouent les écoliers.

☞ *Cour plénière.* Fête magnifique des Rois de la prémiére & de la seconde race. Voïez *sur ce sujet la cinquiéme Dissertation de M. du Cange.*

☞ *Cour laïe*, *Cour Eclésiastique.* C'est-à-dire, jurisdiction laïe, ou Eclésiastique.

Cour de Parlement. [*Superior Curia.*] C'est tout le Parlement, c'est tout le Palais. Ce Parlement est composé de plusieurs Chambres ; savoir, la Grand'Chambre, la Tournelle civile, la Tournelle criminelle, les cinq Chambres des Enquêtes, les deux Chambres des Requêtes, & les Requêtes de l'Hôtel ; dans chacune desquelles il y a plusieurs Conseillers qui jugent souverainement.

La Cour des Aides. [*Rei tributariæ supremum tribunal.*] C'est une Compagnie Souveraine qui juge des apellations civiles & criminelles qui regardent les Aides, les Impôts, les Gabelles, les Tailles qui se levent par l'autorité du Roi. Cette Compagnie est composée d'un prémier Président, de quatre autres, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, de plusieurs Conseillers & de Gréfiers, distribuez en trois Chambres. Elle reçoit les apellations des Elections & des Greniers à sel.

La cour des aides n'est pas loin. [*Subsidium.*] Turlupinade, pour dire, *que si un mari n'est pas assez vigoureux pour contenter sa femme, elle aura recours à quelque verd galand.*

La Cour des Monoies. [*Monetæ Curia.*] C'est une Compagnie Souveraine, composée d'un prémier Président & de huit autres, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, d'un Gréfier en chef, & de trente-six Conseillers, qui jugent des diférens qui surviennent touchant les Monoies & des Manufactures d'or & d'argent.

Avoir bouche à Cour; c'est avoir droit de manger aux tables entretenuës par un Souverain, par un Prince, &c.

Basse-cour. [*Cors.*] C'est la cour d'une ferme, où sont les volailles & le fumier.

Eau bénite de cour. On apelle ainsi les caresses trompeuses, les vaines promesses, les complimens que font les gens de *Cour*, & ceux qui les imitent.

Mettre hors de Cour, ou *hors de Cour & de procès.* C'est, en termes de *Pratique*, renvoïer les parties, ou une des parties, comme n'y aïant pas sujet de plaider. (On les a mis hors de Cour.)

COURABLE, *adj.* Terme de *Chasse.* Il se dit en parlant des bêtes de chasse, & veut dire, *qui peut être couruë.* (La taille du liévre & celle du cerf, sont les plus éloignées de la proportion des bêtes courables. *Salnove*, *Chasse du liévre.*)

COURAGE, *s. m.* [*Animus*, *magnanimitas*, *fortitudo*, *superbia*, *ferocitas*, *arrogantia*, *vis*, *ardor*, *studium.*] Il vient de l'Italien *coraggio.* Valeur. Bravoure. Cœur. Fermeté dans le péril. Résolution pleine de cœur. (Courage grand, fier, noble. Donner courage. Abatre le courage. Ramolir le courage.

† * *Courage.* [*Ira.*] Ressentiment, colére. (Si j'en croïois mon courage. Mais cette façon de parler est basse.

Exemt des mouvemens d'un *courage* vulgaire,
Il est de sa patrie & l'époux & le pére.
Brebeuf.)

Courage. [*Macte*, *age.*] On se sert de ce mot pour animer; & il semble tenir lieu d'interjection. (Courage, soldats, ils sont à nous. *Abl.*)

Courageusement, *adv.* [*Fortiter, ſtrenuè, animosè, viriliter.*] Avec courage, avec force, vigueur. (S'opoſer courageuſement aux ennemis. *Ablanc.* Il a courageuſement triomphé de ſes maux. *Godeau.*)

Courageux, Courageuse, *adj.* [*Fortis, animoſus, magnanimus.*] Qui a du courage. Qui a de la force & de la vigueur. Plein d'une ferme réſolution. (Eſprit courageux. Ils ſont d'une race dont il y a peu de gens qui ne ſoient braves & courageux. *Comines, Mém. liv. 1. ch. 2.*)

Couramment, *adv.* [*Feſtinanter.*] A la hâte. (On ne fait pas bien les choſes, quand on les fait couramment.)

Couramment, adv. [*Facilè, expeditè.*] Facilement. (Lire couramment.)

† Courant, *ſ. m.* [*Vertens.*] Mois qui court. Mois préſent. (La lettre eſt du dixiéme du courant.)

Courant, ſ. m. Rente qui court.

Courant, ſ. m. [*Profluens aquarum curſus.*] C'eſt le fort de l'eau qui coule. (Un courant fort rapide.

Un agneau ſe déſalteroit
Dans le *courant* d'une onde pure.
La Fontaine.)

Courant, ſ. m. [*Maris vehementior fluctus.*] Terme de *Mer.* Ce ſont des mouvemens impétueux des eaux, qui en de certains parages courent, & ſe portent vers des rumbs de vent particuliers. (Les courants ſont ordinairement plus rapides, lorſque la lune eſt pleine & nouvelle. Le vent portoit contre les courans. Les courans portoient au Sud. Surmonter la force des courans. *Guillet,* termes de *Navigation.*)

Courant, part. [*Currens, fluens.*] Qui court. (S'en aler tout courant.)

Courant, adj. Terme d'*Aunage de Tapiſſeries.* On apelle, *Une aune courante*, l'aune d'une tapiſſerie meſurée, & eſtimée par ſa longueur, ſans avoir égard à ſa hauteur. On dit, dans le même ſens, *toiſe courante*, elle eſt opoſée à la toiſe quarrée, & à la toiſe cube. On apelle, *le courant des afaires*, les afaires ordinaires, par opoſition aux afaires extraordinaires qui ſurviennent. *Le courant du monde;* c'eſt la maniére ordinaire du monde. (Il ſe laiſſe toûjours aler au courant du monde.)

Courant, Courante, adj. [*Currens, fluens.*] Qui court. (Eau courante.)

Courant, Courante. [*Communis.*] Qui a cours. Qui a débit. (Denier courant. Monoie courante. Prix courant.)

Chien courant. [*Curſor canis.*] Sorte de chien de chaſſe, qui court après les cerfs, & qui force le gibier. Paſſerat a fait un Poëme François ſur *le chien courant*, où il parle de la maniére de l'élever, de ſes propriétez, de ſes maladies, des remédes qu'on doit emploïer pour les guérir.

Nœud courant. [*Nodus fluens.*] C'eſt un nœud qui ſe lâche aiſément, & qui ſe peut ſerrer.

Courante, *ſ. f.* [*Currens ſaltatio.*] Terme de *Danſe.* Pas figurez qu'un homme & une femme font enſemble au ſon d'un ou de pluſieurs violons. (Donner une courante.) † * *Ma franchiſe a danſé la courante. Mol.* Phraſe burleſque, pour dire, *j'ai perdu ma franchiſe.*

Courantin. Terme d'*Artificier.* Fuſée dont on ſe ſert les jours de réjoüiſſance & dans un feu d'artifice, pour parcourir une corde tenduë & bandée en l'air.

Courbari. Eſpéce de noix, dont l'écorce eſt aſtringente.

Courbaton. [*Lignum incuvum.*] Terme de *Charpentier.* Fortes piéces de bois atachées ſous la fourrure d'une galére, pour ſervir de contreforts. Il y a auſſi dans un vaiſſeau le *courbaton* de beaupré, les *courbatons* ou *taquets* de hune, les *courbatons* de l'éperon.

Courbatu, courbatue, *adj.* [*Equus obſtructus.*] Qui a la courbature. *Cheval courbatu;* c'eſt-à-dire, qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre.

Courbature, *ſ. f.* [*Aſthmus, equi obſtructio.*] Chaleur étrangére cauſée par les obſtructions qui ſont dans les inteſtins & dans le poûmon, ce qui donne les mêmes ſignes que la pouſſe. *Soleiſel.*

☞ Cette maladie arrive quand un cheval eſt tellement fatigué, qu'il ne peut preſque pas reſpirer. *Cheval courbatu,* qui a été pouſſé à outrance, & qui n'a pas la reſpiration libre; il eſt diférent du pouſſif, en ce que celui-ci a le poûmon altéré, avec de grands redoublemens de flanc. Un cheval peut devenir *courbatu*, ſans avoir été ſurmené, lorſqu'il a les parties intérieures ou le ſang échaufé & plein d'humeurs étrangéres. *Courbature,* ſe dit auſſi quelquefois en parlant des hommes, il ſignifie *une laſſitude douloureuſe.*

Courbe, *ſ. f.* [*Lignum incurvum.*] Piéce de charpenterie, courbée en arc.

Courbe, ſ. f. [*Equorum copula.*] Il ſe dit de deux chevaux acouplez qui ſervent à remonter les bateaux ſur les riviéres. (Il faut pluſieurs courbes de chevaux pour remonter ce bateau.)

Courbe. [*Tumor durus, calloſus.*] Maladie qui vient aux chevaux, & qui eſt une tumeur groſſe & dure au dedans du jarret du cheval.

Courbe, adj. [*Curvus.*] Qui va ſe courbant. Qui va comme en arc. (Ligne courbe.)

Courbé, Courbée, *part. & adj.* [*Curvatus, inflexus.*] Qui eſt plié en arc. Il ſe dit des perſonnes. (Il s'eſt tenu long-tems courbé. Il ſe tient toûjours courbé ſur ſes livres.

Je ne ſuis pas *courbé* ſous le faix des années.
Deſpréaux, ſat. 1.)

C'eſt-à-dire, je ne baiſſe pas le dos, & ne ſuis pas encore fort vieux.

Courbement, *ſ. m.* [*Curvatio, inflexio.*] L'action de courber. (Courbement d'un arc.)

Courber, *v. a.* [*Curvare, inflectere.*] Plier comme en voute. (Courber un bâton.)

Se courber, v. r. [*Curvari, incurvari, inflecti.*] Devenir courbe. (Les branches ſe courbent quand elles ſont trop chargées.) Il ſignifie auſſi *ſe baiſſer.* (Il faut ſe courber pour paſſer par ce guichet.)

Courbes. Côtes de navire.

Courbet. [*Curvatura.*] Terme de *Bourrelier.* Les parties du fût du bât, qui ſont élevées, & faites en maniére d'arcades, poſant ſur d'autres parties qu'on apele aubes.

Courbette, *ſ. f.* Terme de *Manége.* Action de cheval qui s'éleve en l'air. Air qu'on fait faire à un cheval. (Cheval qui va à courbette fort baſſe.)

☞ Les *Courbettes* ſont des ſauts d'une médiocre hauteur, que le cheval fait en portant prémiérement les deux piez de devant en l'air, & les deux piez de derriére, ſuivent avec une égale cadence, enſorte que les hanches rabatent enſemble, après que les piez de devant ont touché terre par

des reprises continuées & réglées. (Cheval qu'on met à l'air des courbettes, qui fait des courbettes, qui manie à courbettes, qui se présente à courbettes; ce cheval bat la poudre à courbettes, car il les hâte trop, & les fait trop basses.)

Courbette, au figuré, & dans le stile populaire, se dit des civilitez trop réitérées, des complaisances trop assidûes, & un peu fades, & où l'on s'abaisse trop, pour gagner les bonnes graces de quelcun, ou pour faire le complaisant. (Cet homme fait bien des courbettes à un tel. Un homme d'honneur ne fait point faire de courbettes)

COURBETTER, *v. n.* [*Surrectis alternatim cruribus numerosè incedere.*] Faire des courbettes.

COURBURE, *s. f.* Maniére dont une chose est courbée. (La courbure des tiges.)

COURCAILLET, *s. m.* [*Coturnicis silibus, vel aucupis fistula, quæ coturnices allicit.*] Le cri que font les cailles, ou le siflet qui imite ce cri, & qui sert d'apeau pour les atirer.

COURCIER, *s. m.* [*Locus in triremi librando tormento destinatus.*] Place à l'avant & au milieu d'une chaloupe, où l'on pointe une piéce de canon. Cela ne se dit proprement que des galéres.

COURCIVE, *s. f.* [*Forus.*] C'est, en charpenterie, un demi pont que l'on fait de l'avant à l'arriére des deux côtez de certains petits bâtiments qui ne sont point pointez.

COURCON, *s. m.* On donne ce nom à une sorte de fer mis en barres très-courtes.

☞ COUREAUX. Ce sont de petits bateaux dont on se sert sur la Garonne, pour porter les marchandises dans les grands vaisseaux.

COURÉE ou COURET, *s. f.* [*Pice, sebo, &c. navis linitio.*] En terme de *Marine*, c'est une composition de suif, de soufre, de résine & de verre pilé, dont on frote les vaisseaux, pour les mettre en mer, ou pour faire un voïage de long cours, pour conserver le bordage. *Donner la courée à un bâtiment*, c'est le suiver.

COUREUR, *s. m.* [*Cursor.*] C'est un jeune homme qui est aux gages d'une personne de qualité, qui l'envoie à une ou plusieurs personnes, & qui lui donne ordre d'en raporter réponse. (Madame la Duchesse N. a de bons Coureurs. Ce n'est que depuis un certain tems qu'il y a des Coureurs en France; cette mode est venuë d'Italie.)

Coureur, s. m. [*Peregrinator.*] Ce mot se dit souvent en riant, & veut dire, celui qui va de côté & d'autre, & qui ne s'arrête pas long-tems en un lieu. (C'est un grand Coureur, on ne le trouve jamais.)

† *Coureur.* [*Erro, nebulo, vagabundus.*] Petit garçon libertin. Sorte de petit fripon qui ne veut point s'assujétir. (C'est un petit Coureur.)

Coureur. [*Equus cursor.*] Cheval déchargé de taille, qui a la queuë courte & coupée. (Un beau Coureur.)

Coureur de bois. On nomme ainsi en Canada, les habitans qui vont faire la traite des castors, & autres peleteries, & qui vont chercher les Sauvages dans leurs habitations les plus éloignées, pour faire les échanges de leurs marchandises.

Coureur de vin. Oficier qui porte à la chasse, & par-tout où va le Roi, une valise dans laquelle il y a des serviettes, du pain, un couteau, une fourchette & quelques piéces de four, &c.

COUREURS. [*Speculatores, exploratores, antecursores.*] Cavaliers détachez qu'on envoïe devant, pour reconnoître l'ennemi. (Les Coureurs ont raporté que l'ennemi aprochoit.)

† COUREUSE, *s. f.* [*Discurrendi cupida.*] Mot de raillerie, pour dire, celle qui ne fait que courir, & ne demeure guére en la maison. (En vérité, vous êtes une grande coureuse, on ne vous rencontre jamais à votre logis)

Coureuse. [*Prostibulum, vaga fœmina.*] Celle qui est de mauvaise vie, une débauchée. (C'est une coureuse, qui est abandonnée de tout le monde.)

COURGE, *s. f.*] *Cucurbita.*] Plante rampante qui est de la nature des citroüilles. Il y en a de trois espéces; la Courge longue, la grasse, & la calebasse ou flacon. (Courge domestique, ronde, longue ou plate. Courge sauvage.)

Courge. Terme d'*Architecture.* C'est une espéce de corbeau de pierre ou de fer, qui soutient le faux manteau d'une ancienne cheminée.

COURIER, *s. m.* [*Cursor, veredarius.*] Messager, qui pour la commodité du Public fait en poste un certain nombre de lieuës, tient une certaine route, & porte plusieurs paquets de lettres dans une valise sur la croupe de son cheval. (Un Courier ordinaire; un Courier extraordinaire.

> Jusqu'ici la grêle & la pluie
> Nous ont toûjours accompagnez,
> Chose qui d'ordinaire ennuie
> Les *Couriers* plus déterminez.
> *L'Abé Régnier.*)

Courier de cabinet. C'est un Courier envoïé par les Sécrétaires d'Etat pour diférentes afaires. (Dépêcher un Courier. Envoïer un Courier.)

☞ COUR-JOINTE. Terme de *Maréchaux.* Cheval *cour-jointe*, qui a le paton court. Quand la jointe ou le paton sont trop courts, le cheval est sujet à être droit sur les jambes. Ordinairement les *Cour-jointes* ne manient pas si bien que les long-jointes : mais hors du manége, les *cour-jointes* sont meilleurs, & fatiguent mieux.

COURIR. [*Currere*] *Je cours, j'ai couru, je courrai.* Se rendre vîte dans un lieu. Aler en un lieu le plus vîte qu'on peut. Aler en hâte à quelque chose. (Courir aux armes. Courir à son épée. Ils n'auroient pas résisté, si leurs camarades n'eussent couru à leur secours. *Du Ryer, Supl. de Quint-Curce, l. 2. ch. 9.*

> (Que dit-il quand il voit avec la mort en trousse,
> *Courir* chez un malade un assassin en housse.
> *Despréaux, sat. 8.*)

Courir, pour poursuivre. *Je cours après la fortune*, c'est-à-dire, je cherche, je poursuis la fortune.

> Cy gît Jean de Sainte Opportune,
> Mort de lassitude & d'ennui,
> De *courir* après la Fortune
> Qui couroit toujours devant lui.
> *Le Roman de la Rose.*

Courir. [*Peregrinari, errare, vagari.*] Parcourir. Errer & aler d'un côté & d'autre en un certain lieu, le voir & le visiter presque par tout. Aler de Province en Province, de contrée en contrée, d'un lieu à un autre. (Courir l'Océan de l'un à l'autre bout. Il s'en va courir comme un bandi qui n'a ni feu ni lieu. *Despréaux.*) Voïez *Courre.*

* *Courir, v. n.* [*Manare, spargi.*] Ce mot se dit des bruits, des nouvelles & des ouvrages de vers & de prose. Il signifie, *répandre. Se répandre. Semer. Avoir cours.* (On fit courir le bruit qu'il étoit mort. *Abl. Arr.* Le bruit court que les

ennemis ſont batus. La nouvelle court qu'il reviendra bientôt. Vous verrez courir de ma façon dans les belles ruelles deux çhanſons. *Mol. Précieuſes.*)

* *Courir.* [*Fluere, volvi.*] Ce mot ſe dit des choſes ſucceſſives, & qui ſont en mouvement. Il ſignifie *couler.* (Les ſix mois ne courent que du jour de la ſommation. *Patru, Plaid. 5.*

Ils ſe repentiront de s'être fait la guerre,
Mais avant cette paix il *courra* bien des mois.
Main. Poëſies.)

Courir ſus. [*Irruere in*] Ces mots pour dire, *ſe jetter & courir ſur quelcun afin de lui faire tort*, ſont hors d'uſage. *Vaug. rem.*

Courir le bal. C'eſt aller d'un bal à un autre.

Courir les ruelles. C'eſt aler de viſite en viſite chez les Dames.

Courir ſur le marché, ſur les briſées de quelcun. C'eſt le traverſer, enchérir ſur lui, tâcher d'obtenir ce qu'un autre a demandé le prémier.

Courir un Bénéfice. C'eſt en ſoliciter un avec beaucoup de zéle & d'aſſiduité. C'eſt au propre, envoïer un courier pour être le prémier à demander un bénéfice, à celui qui a droit d'y nommer.

Courir à ſa perte, à ſa ruine. C'eſt ſe conduire d'une maniere à ſe perdre, à ſe ruiner promptement.

† * *Courir les ruës.* [*Inſanire.*] *Scar.* C'eſt-à-dire, être fou, en alant çà & là.

Courlis, *ſ. m.* [*Clorius.*] Eſpéce d'oiſeau aquatique, gros comme une bécaſſe, & qui a un grand bec fait en faucille. Voïez *Corlieu.*

Couronne, *ſ. f.* [*Corona.*] Ornement de métal, qui eſt le plus ſouvent d'or, & qui eſt fait pour être mis ſur la tête des Rois & d'autres Souverains. Guirlande de fleurs. Tout ce qui eſt façonné en forme de *couronne*, & qu'on met ſur la tête. (Les couronnes ne s'aquiérent pas ſans travail, même celles qui ne ſont que de laurier, ou de mirte, s'achétent chérement. *Voit. l. 46.* C'eſt vous qui lui avez mis la couronne ſur la tête. *Vaug. Quint. 4.* Il avoit une couronne de fleurs ſur la tête. *Abl.* On mit une couronne d'épines ſur la tête de Jeſus-Chriſt. Aſpirer à la couronne. C'eſt un peſant fardeau ſur la tête qu'une couronne. Lorſqu'on demanda à Alexandre le Grand, à qui il laiſſoit la couronne, il répondit au plus homme de bien. *Vaug. Quint. Curce.* Il y avoit parmi les Anciens des couronnes de laurier, de mirte, de chêne. Couronne civique, couronne murale, couronne navale, couronne d'ovation, Couronne Impériale, Roïale, Ducale.) La *Couronne Triomphale*, apartenoit aux Généraux qui obtenoient les honneurs du Triomphe: elle fut d'abord de laurier & d'or dans la ſuite. La *Couronne Ovale*, ou de l'ovation, *Ovalis*, étoit de mirte: elle ſe donnoit à ceux à qui on acordoit l'ovation, ou les honneurs d'une victoire, ou qui n'étoit pas de grande importance, ou qui n'avoit pû ſoufrir de grandes dificultez, ou remportée contre des ennemis peu recommendables. La *Couronne Obſidionale*, ſe donnoit au Général qui avoit fait lever un ſiége: elle étoit d'épis, & on avoit ſoin que les épis qui la compoſoient euſſent été recueïllis dans l'enceinte même de la Ville qui avoit été délivrée. La *Couronne Civique*, étoit la récompenſe de celui qui avoit ſauvé la vie à un Citoïen: elle étoit de feüilles de chêne. La *Couronne Murale*, étoit deſtinée à celui qui étoit monté le prémier ſur la muraille, & étoit entré dans la Ville aſſiégée: les fleurons avoient la forme de creneaux de murs. La *Couronne des Camps, Caſtrenſis*, étoit à peu près la même choſe: le Général en gratifioit celui qui étoit entré le prémier dans les retranchemens des ennemis. Ces deux derniéres *Couronnes* étoient d'or. La *Couronne Navale*, l'étoit auſſi: elle ſe donnoit à celui qui dans un combat naval ſautoit armé le prémier dans le vaiſſeau ennemi. *Mémoire ſur les Couronnes Milit. des Romains, dans le Mercure de Décembre 1747.*

Tous les Rois ont une *couronne*,
Tous ne la ſavent pas porter,
Tous au pouvoir qu'elle leur donne
Ne ſavent pas bien réſiſter.
Godeau, Poëſ.)

* *Couronne.* [*Regnum.*] Roïaume, Etat. (Ofrir une couronne à quelcun. *Vaug. Quint. l. 4.* Nous ſommes venus pour lui ôter la couronne. *Abl. Ret. l. 2. c. 2.*)

Epitaphe de M. de Turenne.

Turenne a ſon tombeau parmi ceux de nos Rois,
C'eſt le fruit glorieux de ſes fameux exploits,
On a voulu par-là couronner ſa vaillance:
Afin qu'aux ſiécles à venir,
On ne fit point de diférence
De porter la *couronne*, ou de la ſoûtenir.

(C'eſt au pére du peuple à porter la *couronne*;
Un Trône eſt glorieux quand l'amour l'environne:
Mais c'eſt un précipice, un théatre d'horreur,
Quand il a pour apui la force & la terreur.
Marmontel, Denis le Tyran.)

Couronne, ſ. f. Partie de la tête ſur laquelle on porte la *couronne.*

Couronne. On donne ce nom à une monoie d'argent d'Angleterre & de Portugal.

Couronne. On donne encore ce nom aux ornemens que l'on met au quatre coins d'une couverture de laine.

Couronne. Ce mot ſe dit en parlant des *chevaux.* [*Equinæ ſuffraginis corona.*] C'eſt la partie qui eſt immédiatement au deſſus du ſabot du cheval.

☞ La *couronne du cheval*, eſt la partie la plus baſſe du paturon qui régne autour du ſabot, & qui ſe diſtingue par le poil qui joint & couvre le haut du ſabot. (Prenez garde à la couronne de vôtre cheval, il s'eſt donné une ateinte.) *Cheval couronné*, eſt celui qui par une chûte, ou par quelque autre choſe, eſt ſi fort bleſſé au genou, que le poil en eſt tombé, & n'eſt pas revenu.

* *Couronne.* [*Papyrus coronæ ſigno impreſſa.*] Terme de *Papetier.* Papier in-folio, qui a pour marque une *couronne.*

Couronne. [*Roſtro orbiculus, corolla.*] En terme de *Fauconnerie*, c'eſt le duvet qui *couronne* le bec de l'oiſeau à l'endroit où il ſe joint à la tête.

Couronne. [*Circulus.*] Terme d'*Orfévre.* C'eſt la partie d'une lampe d'Egliſe qui porte le verre.

Couronne. Terme de *Lapidaire.* La ſuperficie du diamant roſe étant partagée en deux parties, la plus éminente, s'apelle la *couronne*, & celle qui fait le tour du diamant, prend le nom de *dentelle.* Voïez *le Traité des Pierres gravées, par M. Mariette, t. 1. pag. 159.*

Couronne. [*Corona.*] Terme de *Phyſique.* Météore qui paroît autour du ſoleil & de la lune, quand leur lumiére eſt réfléchie ſur des nuées médiocrement épaiſſes.

☞ Les Peintres mettent derriére la tête des Saints qu'ils peignent, une espéce de *couronne*, si l'on peut donner ce nom à cette marque de leur sainteté. Filesac reconnoît avec raison dans ses Opuscules, que c'est une fantaisie de Peintre, dont on donne diférentes explications peu satisfaisantes.

Couronne de Prêtre. [*Corona clericorum.*] Place rasée en rond sur le haut de la tête du Prêtre. (Faire la couronne à un Prêtre.)

☞ Les Apôtres, suivant l'exemple des Nazaréens, qui coupoient leurs cheveux par une esprit d'humilité, introduisirent la tonsure parmi les Clercs. Quant à la *couronne des Prêtres*, c'est un vestige, & un souvenir de la *couronne d'épines* dont le Sauveur fut ignominieusement orné. On donne plusieurs significations à cette *couronne :* elle marque la séparation des Clercs de toutes les choses du monde, le peu de cas qu'ils en font, & qu'ils ne sont pas plus touchez de la perte des biens temporels, que de celle de leurs cheveux. Voïez *les Discours de M. Godeau sur les Ordres sacrez.*

Couronne de Martir. [*Laurea martyrum.*] Gloire qu'on a pour avoir soufert le martire au sujet de Jesus-Christ. (Être honoré de la couronne du martire. *Maucroix*, *Schisme*, *l.* 2.)

Couronne Impériale. [*Lilium persicum.*] En parlant de fleurs, c'est une sorte de fleur jaune agréable à voir, qui fleurit en Avril, dont l'odeur ne plaît point, & dont les fleurs font une espéce de *couronne.* On donne le même nom à une plante qui ressemble au lis sauvage. Les fleurs de cette plante sont disposées comme une *couronne*, surmontée d'un bouquet de fleurs. Sa racine est une bulbe non écailleuse. On la cultive dans les jardins.

Couronne foudroïante. [*Corona fulminea.*] C'est une *couronne* remplie de feux d'artifice, dont on se sert dans les siéges contre les ennemis.

COURONNÉ, COURONNÉE, *adj.* [*Coronatus.*] (Les têtes Couronnées. *Reges.*)

* *Une plaine couronnée de montagnes ;* c'est-à-dire, environnée de montagnes. On apelle *arbre couronné*, quand il ne pousse plus de bois qu'à l'extrémité de ses branches.

Ouvrage couronné, ou *à couronne.* C'est, en termes d'*Architecture militaire*, un travail avancé vers la campagne, fait en forme de couronne, pour défendre les aproches d'une place.

COURONNEMENT, *s. m.* [*Coronæ impositio*, *regis inauguratio.*] Cérémonie où l'on couronne quelque Roi, ou quelque autre Souverain. (Voir le couronnement d'un Roi.)

* *Couronnement.* [*Coronis*, *perfectio*, *absolutio.*] Achévement. Entiére perfection. (C'est le couronnement de la doctrine.)

Couronnement. Terme d'*Imager.* Taille-douce, qui représente la maniére dont on a couronné quelque personne. (Le couronnement d'épines de Jesus-Christ. Le couronnement de la Vierge.)

* *Couronnement.* [*Uteri ora exterior.*] Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme.* C'est l'entrée extérieure de la matrice. On apelle cette entrée, *couronnement*, parce qu'au moment que la femme acouche, cet endroit entoure la tête de l'enfant en maniére de couronne. On dit, *l'enfant est au couronnement.*

Couronnement de Serrurier. Ornement qui se met au-dessus de l'ouverture, & sur l'écusson.

Couronnement en *Architecture* & en *Serrurerie.* [*Testudinis conclusura*, *coronis*, *ornamenta.*] C'est ce qui fait & termine le haut d'un ouvrage. (Faire un couronnement. Dorer le couronnement d'une grille.)

COURONNER, *v. a.* [*Coronare*, *coronam imponere*, *regem inaugurare.*] Mettre une couronne sur la tête. Mettre une couronne sur quelque chose qu'on veut honorer. (Couronner un Souverain. Seigneur, les soldats vous ont bafoüé, & couronné d'épines. *God.* Mêle à tes lauriers des guirlandes de fleurs, & couronne-toi de roses. *Sar.* Alexandre couronna le tombeau d'Achille. *Abl. Arr. l.* 1.

> Il est aujoud'hui vôtre fête :
> Et de ces agréables fleurs,
> Dont le tems ne sauroit éfacer les couleurs,
> Ma main devroit, Abé, *couronner* vôtre tête.

* *Couronner.* [*Cingere*, *circumcingere.*] Environner en forme de couronne. (La Ville de Rhodes est couronnée de divers petits côteaux. *Bouhours*, *Histoire d'Aubusson*, *l.* 3.)

Couronner. [*Perficere*, *absolvere.*] Achever. Finir glorieusement. (La victoire s'avançoit à grands pas pour couronner ses triomphes. *Vaug. Quint. l.* 3. *c.* 6.)

* *Couronner.* [*Mercedem laborum dare*, *tribuere*, *persolvere.*] Récompenser. (Couronner la valeur. *Ablanc. Ret. l.* 5.)

* *La fin couronne l'œuvre.* [*Finis coronat opus.*] C'est-à-dire, que la vertu doit persévérer jusqu'à la fin.

COURONNURE, *s. f.* [*Cervini cornu coronatus apex.*] Terme de *Chasse*, qui se dit de sept ou huit menus cors, au sommet de la tête du cerf, rangez en guise de couronne.

COURPENDU. Voïez *Court-pendu.*

COURRE, *v. a.* [*Properare*, *currere.*] *Je cours*, *j'ai couru*, *je courus*, *je courrai.*] Aler le plus vîte qu'on peut. Aler en diligence après quelque chose. (Courre le cerf, courre le liévre, courre la poste. *Vaug. Rem.*) Voïez *Courir.*

Courre. [*Decurrere*, *stadium currere.*] S'exercer à la course. (Courre la bague. *Abl.* Courre les têtes, courre le faquin.)

* *Courre.* [*Sequi*, *sectari.*] Aler avec passion écouter quelque chose, quelque Comédie, ou autre ouvrage qui se récite ou représente publiquement. (On ne court plus qu'à cela. *Mol. Préc.*)

* *Courre.* [*Periclitari*, *in periculo versari.*] Être en quelque hazard. (La Ville couroit fortune d'être prise. *Abl. Arr. l.* 1. Courre fortune de la vie. *Abl.* Voïez combien de périls j'ai couru en un jour. *Voit. l.* 94.)

☞ On dit indiféremment *courir fortune*, & *courre fortune ;* mais *courre fortune* est le meilleur.

* *Courre.* [*Insequi*, *persequi.*] Poursuivre. (Je cours après le mérite. *Mol. Préc.*)

☞ COURRIER. [*Cursor & hemerodromus.*] Voïez *Courier.*

☞ COURRIÉRE. On donne à la lune cette épitéte. Voiture, dans une de ses Chansons :

> Que des nuits la blanche *Courriére*
> Luit d'un éclat moins radieux.

COURROIE, *s. f.* [*Corrigia.*] Lien de cuir. (Courroie rompuë. Les courroies des sandales des Capucins. Les courroies des sandales des Augustins déchaussez.)

Courroie de guindage. Ce sont des liens de cuir qui servent au carosse.

† COURROUCER, *v. a.* [*Ad iracundiam provocare, exasperare aliquem, stomachum movere.*] Mettre quelcun en colére, irriter quelcun.

Se courroucer, *v. r.* [*Irâ affici, moveri, exasperari.*] Se mettre en colére. (Se courroucer contre quelcun. Dieu est courroucé contre son peuple.) Et dans le figuré, il est noble, & se dit de la *mer*; il signifie, *être agitée des vents ou de la tempête.* (La mer est courroucée. *Vaug. Remarq.*

C'est contre le péché que son cœur se courrouce,
Et l'intérêt du Ciel est tout ce qui le pousse.
Moliére, Tartufe.)

COURROUX, *s. m.* [*Ira, iracundia.*] Ce mot signifie *colére.* Il est plus de la poësie que de la prose, & même il n'a point de pluriel qu'en vers, & encore rarement. (Être enflâmé de courroux. *Abl. Tac.* Je vous verrai frémir de courroux.)

☞ Voïez Ménage dans ses Observations sur Malherbe, *486. & 592.* & dans ses Observations sur la Langue, *tom. 2. ch. 146.* Il faut dire en prose, *mon courroux*; en vers plusieurs de nos Poëtes ont dit, *mes courroux.* Desportes :

Je n'ai rien de fragile en moi,
Que mes *courroux* qui sont de verre.

Il cite ensuite plusieurs Poëtes qui ont emploïé *courroux*, au pluriel. Mais je ne voudrois pas m'en servir.

* *Courroux.* [*Iratum mare, ira maris.*] Ce mot se dit de la *mer*, & il signifie, *agitation causée par les vents & la tempête.* (C'est la Siréne qui de son chant agréable apaisa le courroux de la mer. *Arioste moderne, t. 2.*

Au prix duquel est calme & doux
De la mer l'horrible *courroux.*
Voiture, Poësies.)

COURS, *s. m.* [*Ambulatio.*] Lieu où l'on va se promener. Grandes & belles alées bordées d'arbres. (Aler au cours, se promener au cours, se voir au cours.)

Cours. [*Cursus.*] Ce mot se dit des astres & des eaux. La course naturelle, le mouvement naturel de l'astre, ou de l'eau. (Le cours du soleil, le cours de la lune, la riviére a pris son cours de l'autre côté, détourner le cours d'une riviére, fleuve qui enfle son cours.)

Selon Ménage, on peut dire le *cours*, & la *course* d'un ruisseau : mais il me semble que la *course* ne se peut dire que du voïage d'un Courier. (On lui a païé sa course de Paris à Rome.)

Cours. [*Vitæ spatium, cursus.*] Ce mot se dit de la vie, des maladies, de la bonne ou mauvaise fortune, & signifie *durée.* (Le cours de la vie est borné. *Main.* Il faut que le mal ait son cours. Arrêter le cours des victoires de quelque Conquérant. *Abl.* Le cours des prospéritez.

Ainsi lorsque ma mort viendra rompre le *cours*,
Des bienheureux momens qui composent mes jours;
Je mourrai chargé d'ans, inconnu, solitaire.
Poëte Anonime.

Faites que de vos beaux jours,
Le long & fortuné *cours*,
De toute crainte nous délivre.
Voiture, Poësies.

Je t'aime, cher Daphnis, & t'aimerai toûjours,
Ma vie & mon amour n'auront qu'un même *cours.*
La Suze, Poesies.)

Cours. [*Cursus, venditio.*] Ce mot se dit de *l'argent*, *de la marchandise*, & *des modes.* Il veut dire, *débit*, *vogue.* (Monoie qui a cours. Livre qui a cours. Mode qui a cours. Les livres de Port-Roïal ont eu beaucoup de cours.)

☞ Le *cours* de la monoie doit être une loi inviolable, parce qu'il est le fondement & la régle du Commerce; c'est un contrat de bonne foi, que le Prince fait avec ses sujets. *Bouterouë.*

Cours. [*Cursus.*] Les écrits d'un maître sur une sience, depuis les prémiers élémens de cette sience jusques à sa fin. Livres qui contiennent une sience depuis son commencement jusques à sa fin. (Un cours de Philosophie, de Théologie, de Médecine, d'Architecture. Acheter un cours de Droit Civil, de Droit Canon. Un cours de Mathématique, &c.)

Cours. [*Cursus, curriculum.*] Le tems qu'on est à étudier une certaine sience, depuis son commencement jusques à sa fin. (Il a fait son cours de Philosophie sous un tel Régent.)

Cours de ventre. [*Ventris profluvium.*] Dévoiment. (Il a un furieux cours de ventre.)

Un voïage de long cours. [*Longa navigatio.*] C'est une navigation en des païs éloignez, & qui dure long-tems.

COURSE, *s. f.* [*Cursus.*] Espace de chemin qu'on fait en alant vîte en quelque lieu, en courant simplement, ou en courant à cheval pour s'exercer. Traite qu'on fait, ou qu'on a faite. (Je vais faire une course jusques-là, c'est une course de gens à cheval, commencer sa course, finir sa course, faire une course de bague, faire une course de faquin, une course de tête.

Ah ! ce ruisseau plûtôt arrêtera sa *course*,
Et l'on verra ses eaux remonter à leur source,
Avant que j'aime ailleurs, & que mon tendre cœur
Cesse de vous marquer ses soins & son ardeur.)

Course. [*Irruptio.*] Ce mot se dit en terme de *Guerre*, & signifie *irruption promte & soudaine de quelques troupes ennemies dans un païs pour le ravager.* (Faire des courses dans le païs ennemi.)

* *Course.* [*Progressus.*] Progrès qu'on veut faire pour avancer en quelque chose. (Je prévoi trois ou quatre inconvéniens, & de puissantes barriéres qui s'oposeront à vôtre course.)

* *Course.* [*Spatium.*] Durée de la vie. (Quand vôtre course sera close, on vous abandonnera. *Voiture.*

La *course* de nos jours est plus qu'à demi faite.
Racine, Poësies.

Enfin qui ne croira que de ma destinée,
Rien ne peut égaler la *course* fortunée.
Perraut, Griselidis.)

Course. (Tirer à la course.) Terme *d'Emailleur.* C'est tirer l'émail en longs filets, après qu'on l'a puisé liquide dans la cuillere, où il est en fusion avec le cristalin.

Course. Terme de *Serrurier.* *Donner course au pêne d'une serrure*; c'est le faire sortir & avancer.

Course sur mer. [*Navigatio.*] (Aler en course.)

* COURSIE, *s. f.* Terme de *Mer.* Passage de la prouë à la poupe de la galére entre les rangs des forçats. L'Académie dit *Coursier*, non *Coursie*: *se promener sur le Coursier.*

COURSIER, *s. m.* [*Equus bellator.*] Cheval de raisonnable grandeur, bien pris dans sa taille.

(Déja du plomb mortel plus d'un brave est ateint,
Sous les fougueux *Coursiers* l'onde écume & se plaint.
Despréaux.)

Coursier.

Courſier. [*Tormentum majus.*] Terme de *Mer.* Canon qu'on met ſur la courſie du navire.

COURSIÉRE, *ſ. f.* [*Forus.*] Terme de *Marine*, qui ſe dit d'un pont-levis, & couvert depuis le gaillard juſqu'au château de prouë, ſervant pour le combat.

COURSON, ou CROCHET, *ſ. m.* [*Palmes præſidiarius.*] Terme de *Vigneron.* C'eſt une branche de vigne taillée & racourcie à trois ou quatre yeux. (Il eſt ſorti trois ou quatre belles branches du courſon de l'année.)

Courſon, ou *Crochet.* [*Pollex*, *cuſtos reſex.*] Terme de *Jardinier.* Il ſe dit en fait d'arbre, quand la branche de l'année précédente en aïant pouſſé trois ou quatre fort belles, on eſt obligé de n'en conſerver qu'une d'une grandeur raiſonnable; c'eſt-à-dire, de cinq ou ſix pouces. (Les courſons ſont utiles. *Quint. Jardins*, *t. 1.*)

COURT, COURTE, *adj.* [*Brevis.*] Qui n'eſt pas long. Petit. Qui dure peu. (Un bâton court, un chemin fort court, un court dépit, une après-dînée fort courte.)

Court. Ce mot ſe dit encore dans d'autres ſignifications qui ont cours dans le ſtile ſimple.

* *Court*, ou *Tout court.* [*Statim*, *ſubitò*, *nullo adjecto vocabulo.*] Ce mot ſe prend adverbialement, & veut dire, *ſans répondre un ſeul mot*, *ſans avancer*, *ſans rien ajoûter.* (Il eſt demeuré court. Elle eſt demeurée court. Ils ſont demeurez court. *Vaug. Rem.* Il tourna court ſur l'infanterie. *Abl.*) Il faut dire, *Monſieur tout court. Mol.* C'eſt-à-dire, ſans ajoûter de nom. Quand nous diſons en France, le Roi, *tout court*, nous entendons parler du Roi qui régne. *Vaug. Nouv. Rem. p. 202.*

* *Couper court.* [*Paucis dicere.*] C'eſt dire en peu de mots.

* *Etre court d'argent.* [*Pecuniâ carere.*] C'eſt n'avoir point d'argent.

* *L'argent eſt court chez moi.* C'eſt-à-dire, je n'ai pas beaucoup d'argent.

* *Le plus court fut de ſe retirer.* [*Satius fuit abire.*] C'eſt-à-dire, le plus expédient fut de ſe retirer.

* *Tenir de court.* [*Coërcere aliquem.*] C'eſt ne donner pas beaucoup de liberté. On dit, *Avoir la mémoire courte. Courte vûë.* [*Memoriâ, viſu eſſe hebeti*, *fallaci.*]

☞ Le Cenſeur des entretiens d'Ariſte & d'Eugéne, déſaprouve fort cet endroit: *La Sience des déviſes eſt courte.* « L'Auteur, dit-il, veut » dire que cette ſience inſtruit dans un moment; » ainſi le mot *courte*, eſt très-équivoque, & par » conſéquent contraire à la netteté du ſtile. » L'Auteur s'en ſert pour exprimer une bonne » qualité, & il ſignifie preſque toûjours *un* » *défaut.* On dit: *La prudence des hommes eſt courte*, » pour dire, *qu'elle eſt défectueuſe.* On dit auſſi, » *qu'un homme a une courte haleine; il a la vuë* » *courte;* & toutes ces expreſſions marquent » un défaut. » Le Défenſeur des entretiens a ſoûtenu, au contraire, que, « *La Sience des* » *déviſes eſt courte*, eſt bon François, & n'eſt » équivoque qu'en burleſque. » On a point été de ſon avis.

COURTAGE, *ſ. m.* [*Ars proxenetæ.*] C'eſt le métier de celui qui ſe mêle de faire vendre des marchandiſes, des charges, &c. & de faire prêter de l'argent. Il ſignifie auſſi, droits de courtage. (Faire le courtage.) Voïez *Courtier.*

COURTAUDER, *v. a.* C'eſt couper la queuë. Il ne ſe dit que du cheval. (Il a fait courtauder ſon cheval.)

COURTAUT, *ſ. m.* [*Tabernarius adminiſter.*] Terme *Injurieux;* pour dire, *un garçon de boutique.*

Courtaut. Inſtrument à anche & à vent, qui a pluſieurs trous, & qui n'eſt autre choſe qu'une eſpéce de baſſon racourci, qui ſert de baſſe aux muſettes, & qui a la figure d'un gros bâton. *Merſ. l. 5.*

Courtaut, *adj.* [*Brevioris*, *ſed toroſæ corporaturæ vir*, *fœmina.*] Ce mot ſe dit d'une perſonne courte & ramaſſée. Il ſe dit auſſi d'un cheval de la moïenne taille, à qui on a coupé la queuë & les oreilles. [*Equus caudâ*, *auribuſque mutilus.*]

† On apelle *un chien courtaut*, celui auquel on a coupé la queuë.

COURT-BATON, *ſ. m.* [*Tignum incurvum.*] Terme de *Marine*, qui ſe dit des courbes de charpenterie, qui ſoûtiennent les bouts des baux & des barrois.

COURT-BOUILLON, *ſ. m.* [*Modus coquendi piſces in vino cum aromatis.*] Vin, laurier, romarin, ſel, poivre & orange, où l'on fait bien cuire du poiſſon. (Un brochet au court-boüillon, une carpe au court-boüillon.)

☞ COURTE-BOTTE. On apelle, en riant, un petit homme *courte-botte.* Ménage & Caſeneuve diſent que Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre apelloit *courte-botte*, Robert ſon fils, Duc de Normandie, ſelon le témoignage d'Orderic Vital, dans ſon Hiſtoire Ecléſiaſtique, *lib. 7.*

COURTE-PAILLE, *ſ. f.* [*Ludus quo paleæ aliæ aliis longiores ac breviores ſorte ducuntur.*] Jeu qui conſiſte à choiſir deux, trois ou quatre brins de paille, plus ou moins, dont l'un ſoit plus court que l'autre, à les enfermer dans la main, les faiſant ſeulement voir par l'un des bouts à ceux qui ſont du jeu, & à les faire tirer par les Joüeurs, dont celui qui tire le plus court ou le plus grand, ſelon qu'il eſt convenu, a gagné. (Tirer à la courte-paille qui fera ceci ou cela.)

☞ On dit auſſi, *joüer aux buchettes*, & au *court-fétu.*

COURTE-PAUME, & COURTE-BOULE, *ſ. f.* [*Ludus pilæ aut globorum anguſto in ſpatio concluſus*, *circumſcriptus.*] Ce ſont les noms de deux ſortes de jeux, dans leſquels on ne pouſſe pas la bale, ni la boule de toute ſa force, mais dans un petit eſpace limité.

COURTE-POINTE, *ſ. f.* [*Stragulum acu punctum.*] Couverture de parade, qui eſt échancrée & par fois piquée avec ordre & proportion. (Une courte-pointe piquée en loſange, ou à bâtons rompus.) *Courtepointe*, ne ſe dit point par corruption pour *contre-pointe*, de *contrà* & de *punctum*, comme le prétend Ménage dans ſes origines de la Langue Françoiſe: mais il ſe dit pour *coultepointe* ou *coûtepointe*, *culcita puncta;* c'eſt-à-dire, couverture piquée.

On dit auſſi, *Courte-pointier*, pour marquer l'ouvrier qui fait les *courte-pointes;* ou le Marchand qui les vend.

☞ COURTIBAUT. Vieux mot. Rabelais, *liv. 1. ch. 12.* de Gargantua: *Et lui faiſoit changer de poil*, *comme font les Moines de Courtibaux ſelon les feſtes.* Le Commentateur nous aprend, que *Courtibaut*, eſt fait de *curtum tibiale.* C'eſt une ſorte de tunique, ou dalmatique ancienne, qui s'apelle encore de ce nom en Berri; dans la Saintonge & dans la Touraine; les Moines en changent ſelon les Fêtes, & on nomme ainſi cet habit, parce qu'il ne paſſe le genou que de quelques doigts.

COURTIER, *s. m.* [*Proxeneta.*] Ce mot, en général, signifie *celui qui s'entremet entre le vendeur & de l'acheteur.*

☞ *Courtier.* Ce terme êst sinonime avec *Censal*, *Proxenéte*, & *Agent de change.* Ces quatre noms, signifient *un homme qui s'entremet des ventes, des prêts, des achats & des mariages, qui vont & viennent*, dit Maréchal, *ch. 11. de son Traité des Changes, pour traiter des marchez & négoces.* Le *Censal* n'est connu que parmi les Provençaux qui ont emprunté ce terme des Italiens. *Censale*, signifie en Italien, *celui qui s'entremet entre des contractans pour la conclusion de quelque afaire, & sur tout entre vendeurs.* Et quant au mot *Proxenéte*, il est entiérement Grec, & il a été formé du verbe προξενέω, *concilier, porter des paroles.* La fonction des *Courtiers* étant très-importante dans la société civile, on n'y admet pas en France toute sorte de personnes. L'Ordonnance de 1673. en exclut *ceux qui ont obtenu des lettres de répit, fait contrat d'atermoïement, ou fait faillite, tit. 2. art. 3.* Et dans *l'art. 19.* du Réglement de la Place de Lyon, il est dit, que *les Courtiers & Agens de banque & marchandises de ladite Ville, seront nommez par les Prévôts des Marchands & Echevins, entre les mains desquels ils préteront le serment à la maniére acoûtumée, en justifiant par des atestations des principaux Négocians, en bonne forme, de leurs vie & mœurs & capacitez, au fait & exercice de ladite charge.* Marcardus a remarqué dans son Traité *de mercaturâ, lib. 1. cap. 8. n. 62.* que suivant les Ordonnances de la Ville de Lubec, les *Courtiers* doivent prêter le serment entre les mains des Magistrats, & donner caution de leur fidélité. Le ministére des *Courtiers* est utile & néceſsaire dans le Commerce. Le Jurisconsulte Ulpien en reconnoît l'utilité dans la Loi 3. *ff. De proxeneticis*, & l'expérience nous aprend qu'il est presque impossible que l'on puisse se passer de *Courtiers* dans les Villes de Commerce. Mais il faut convenir, avec Maréchal, dans l'endroit que j'ai cité, que *si les Courtiers, en fait de marchandises sont utiles, ils sont du tout inutiles, voire pernicieux en matiére de change, sinon de Marchand à Marchand, & ès Villes où le change s'exerce licitement; car autrement ce sont ministres & maquignons d'usure.* Le principal devoir d'un *Courtier*, est d'être fidéle, & il faut convenir qu'il n'est point de profession où le mensonge soit si fort en usage que dans celle des *Courtiers*: ils s'imaginent que s'ils parloient avec sincérité, & s'ils disoient tout ce qu'ils savent, il ne concluroient qu'un très-petit nombre d'afaires. C'est sans doute dans cette prévention où l'on a été de l'infidélité & du mensonge des *Courtiers*, que l'on a crû qu'ils ne pouvoient pas être témoins dans les afaires dont ils s'étoient mêlez, si ce n'est du consentement de toutes les parties, comme Maréchal l'a remarqué: mais il en est autrement à présent, puisque l'Ordonnance de 1673. *tit. 3. art. 2.* veut que *les Agens de change & de banque tiennent un Livre journal dans lequel seront insérées toutes les parties par eux négociées, pour y avoir recours en cas de contestation.* On trouve dans les Assises de Jérusalem une décision toute semblable. *Et se il y a contens entre eux dou marché, le Courretier, ou qui fait le marché, doit estre crû par son serment.* Les Statuts de Melun, *art. 89.* reçoivent de même le témoignage des *Courtiers*, que l'on ne peut pas récuser, *ex eo quia fuerit proxeneta.* Comme l'on ne doit point présumer le mal, le Livre du *Courtier* est une preuve sufisante des conventions & du marché, qui consistent particuliérement dans le prix, & dans les termes du paiement: mais quand il s'agit de la délivrance de la marchandise, il faut chercher une autre preuve; le Livre du *Courtier* ne sufit pas; mais si le *Courtier* a été présent à cette délivrance, il peut déposer comme témoin. Au reste, on n'est point obligé de se servir de *Courtier*, on peut faire ses afaires par soi-même, selon cette régle de Loisel, dans ses *Institutions coûtumiéres, liv. 3. tit. 4. art. 14. il ne prend Courretier, qui ne veut.* C'est encore une régle générale, que les *Courtiers* ne sont point garants de l'événement & du succès de leurs négociations; ils proposent, ils tâchent de concilier les esprits, ils s'avisent même conseiller, ce qu'ils ne doivent faire que suivant leurs connoissances & leur confience; on ne peut pas même s'en prendre à eux de l'insolvabilité des débiteurs, quand même ils auroient assûré qu'ils étoient très-solvables; parce que, suivant la Loi, *Quòd si venditor, §. de dolo*, & la Loi *Sciendum, §. de dolo*, & encore la Loi seconde *de proxenetis*, on doit s'imputer sa trop grande confiance: Il est vrai néanmoins que le *Courtier* est tenu de son dol; mais on a de la peine à déterminer en quoi peut consister le dol des *Courtiers*, à l'égard desquels on ne peut être trop rigide, pour les contenir dans la bonne foi, qui est facilement corrompuë, par leur intérêt propre, & par la crainte d'échaper une ocasion favorable de gain, comme il y a des courtiers & particuliérement des *Courtiéres* à qui on confie des étofes, des diamans, & autres effets précieux pour en procurer la vente; on peut leur demander ou le prix, ou la restitution de la chose qui leur a été confiée, par prise & détention de leur personne, selon la régle de Loisel dans ses Institutions, *liv. 3. tit. 4. art. 13.* laquelle est conforme aux décisions des Coûtumes de Bourbonnois, *art. 131.* de Dunois, *art. 189.* & de Nevers, *tit. 132 art. 21.* dont voici les termes: *Proxénétes, Courtiers & autres commis à vendre marchandises à eux baillées, seront contraints à rendre les marchandises, & le prix qu'ils en auront reçu, par prise & détention de leur personne, après la chose connuë sommairement ou confessée.* L'Ordonnance de 1673. defend aux agens de change, de faire le change ou tenir banque pour leur compte particulier, sous leur nom, ou sous des nom interposez, directement ou indirectement, à peine de privation de leur charge & de 1500. livres d'amende; & enfin elle leur défend *de faire aucun commerce, de tenir caisse chez eux, ou signer des lettres de change par aval.* Quant au salaire, il est dû aux courtiers pour afaires licites seulement, quand même le marché ne seroit pas exécuté, suivant le sentiment de Maréchal, & des Docteurs qui ont écrit sur le Commerce; il est encore certain qu'un courtier peut demander un salaire aux deux parties, suivant l'usage des lieux, où le salaire est fixé par raport à la qualité de la marchandise.

Courtier de chevaux. Celui qui fait vendre des chevaux.

Courtier de chevaux de marchandise par eau. C'est celui qui bille les cordes, visite les coches & les bateaux, pour voir si le nombre des chevaux destinez à les remonter est sufisant. *Nouvelles Ordonnances de Paris.*

Courtier de vin. Celui qui goûte le vin qui est en vente, pour voir s'il n'est point gâté, & qui se trouve tous les jours de vente sur les ports

& fur les places de Paris, pour le faire goûter aux bourgeois.

Courtier de fel. Celui qui fournit les minots pour mefurer le fel, des toiles & des bannes pour mettre deffus & deffous les minots. *Ordonn. de Paris.*

Courtier de lard. Celui qui vifite les graiffes & le lard, & en fait fon raport lorfqu'il y trouve quelque défaut. On dit encore à Lyon, *Courtier de change*, celui qui tient les livres des Marchands, & qui a foin de l'informer de la valeur de l'argent.

COURTILLERE, *f. f.* Infecte qui fe forme dans les couches des jardins, qui eft long d'environ deux pouces, paffablement gros, jaunâtre, marchant affez vîte; & rongeant les piez des melons, des laituës & des chicorées. (Atraper une courtillére & la tuer, parce qu'elle fait mourir plufieurs plantes.)

COURTINE, *f. f.* [*Cortina.*] C'eft le front de la muraille de quelque place forte entre deux baftions.

† *Courtine, f. f.* [*Lecti velum.*] En parlant de lit, fe difoit autrefois, mais aujourd'hui on ne le dit plus à Paris. On dit, *rideau.*

Courtine. Les pêcheurs apellent ainfi en Normandie, un grand filet qui s'étend fur les fables que la mer couvre & découvre par fon flux & reflux.

COUR-JOINTE. [*Equus brevioribus fuffraginibus.*] Terme de *Manége.* Voïez *Court.*

COURTISAN. *f. m.* [*Aulicus, gratiæ captator.*] Seigneur qui fréquente la Cour. (Les Courtifans cherchent de la fortune avec les Rois. Les Rois exigent des fervices de leurs courtifans. Les Courtifans font les parafites des Rois & des Princes, *Abl. Luc. t. 2. exercice.* Les Courtifans ont un maître à adorer, & la fortune, cette bizarre, qui fe jouë d'eux inceffanment.

☞ *Courtifan* morfondu, frénétique & rêveur,
Portrait de la difgrace & de la défaveur.
Régnier. fat. 3.)

Les *Courtifans* reffemblent à ces oifeaux que Pfaphon fit élever dans un lieu obfcur par des gens qui prononçant inceffanment *Pfaphon eft un Dieu*, les acoûtumerent à repeter ces paroles: mais étant mis en liberté, ces petits animaux oublierent leur leçon, & inftruits par leurs femblables, ils chanterent leur chant naturel. Si nous en croïons Elien *liv. 14. ch. 30.* les *Courtifans* fe répandent inceffanment en louanges en préfence du Prince; & quand ils font en liberté, ils en parlent naturellement, & felon leur penfée.

† *Courtifan.* [*Procus*] Ce mot fe dit auffi de ceux qui cajolent les Dames par amour, & qui flatent quelque perfonne par intérêt.

COURTISANE, [*Meretrix, fcortum, proftibulum.*] Ce mot fe dit proprement des filles qui font métier de proftitution en Italie & ailleurs. (Elle répondit fiérement que la toilette & les ajuftemens d'une Courtifane n'étoient pas propres à une Reine. *Fléchier, vie de Commendon, l. 2. c. 17.*

☞ On ne dit point *Courtifane*, pour exprimer *une femme careffante, habile à faire la cour auprès des Grands.* M. de Balzac fe moque avec raifon d'un Prédicateur qui difoit de l'Impératrice Livie: *Cette habile Courtifane.* Le bon Pére difoit un injure à l'Impératrice, en voulant lui donner une loüange.

† COURTISER, *v. a.* [*Benevolentiam, gratiam captare, aucupari.*] Ce mot fignifie, *faire la cour, careffer d'une maniére refpectueufe.* (Courtifer les Dames. *Scar.* Elle eft courtifée. *Benfer. rond.*

Juge fi toûjours trifte, interrompu, troublé,
Lamoignon, j'ai le tems de *courtifer* les Mufes.
Defpréaux.)

† COURTOIS, COURTOISE, *adj.* [*Comis, urbanus, humanus.*] Ce mot fignifie *civil;* mais quoiqu'on le trouve dans de bons Auteurs, on ne s'en fert plus guére. On dit en fa place, *civil, honnête, galand.* (C'eft le plus courtois & le plus civil de tous les hommes. *Balz.*) Voïez *les remarques nouvelles du P. Bouhours, page 36.*

COURTOISIE, *f. f.* [*Comitas, urbanitas, humanitas.*] Ce mot viellit, & en fa place, on dit: *civilité, honnêteté.* (Vaincre en courtoifie. *Abl. apopht.* Redoubler en courtoifie. *Col.* Il eft fi obligeant, que c'eft la courtoifie même. *Acad. Franc.*)

☞ Balzac dit: *Cette lettre vous fera un fecond témoignage de l'eftime que je fais de . . . & du reffentiment que j'ai des courtoifies que j'en ai reçuës.*

COURTOISEMENT, *adv.* [*Comiter, urbanè, humaniter.*] Ce mot eft vieux; dites, *civilement, honnêtement.*

COURTON. C'eft la troifiéme des quatres fortes de filaffe qu'on tire du chanvre; les autres font le chanvre, la filaffe & l'étoupe. Le *Courton* eft ainfi nommé de ce qu'il eft très-court.

COURT-PENDU, COURPENDU, CAPENDU, *f. m.* [*Malum curtipendium.*] Tous ces mots fe difent, mais les plus ufitez ce font *court-pendu & courpendu.* C'eft une pomme d'un gris rouffâtre, & affez chargée de vermillon. (La chair du Court-pendu eft fine, & fon eau douce & agréable. Le Court-pendu eft bon jufqu'en Mars, mais au-delà il devient infipide.)

COURVÉE. Voïez *Corvée.*

COURVETTE, ou CORVETTE, *f. f.* felon l'*Acad. Franç.* [*Scapha longior malo infita.*] Efpece de barque longue qui va à voiles & à rames, mais qui n'a qu'un mât & un petit trinquet.

COUSIN, *f. m.* [*Patruelis confobrinus.*] Ce mot proprement pris, veut dire, *le fils de notre oncle* ou *de notre tante*, & c'eft celui qu'on apelle *coufin germain. Le coufin iffu de germain*, c'eft l'enfant du coufin germain de notre pére, ou de la coufine germaine de notre mére. quelques-uns difent, *coufin rémué de germain*, mais on ne le dit point à Paris.

Coufin. [*Confanguineus.* Ce mot dans un fens étendu, fignifie, *celui qui a quelque dégré de parenté & de coufinage avec un autre.* (C'eft un petit coufin.)

Un *Coufin* abufant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encore tout poudreux, & fans me déboter,
Chez vingt Juges pour lui j'aille folliciter.
Defpréaux.)

Coufin. [*Cognatus.*] C'eft auffi un terme d'honneur que les Rois donnnent à quelques Prélats, aux Cardinaux, aux Princes de leur fang, à des Princes étrangers. Le Roi traite les Maréchaux de France de coufins.

Coufin. [*Libum, placenta.*] Terme de *Paticier.* Pain bénit, meilleur & plus délicat que les pains bénits ordinaires, & où il entre du beurre, des œufs & du fromage.

Coufin. [*Culex.*] Sorte de petites mouches incommodes, menant du bruit, aïant de grandes

jambes, qui piquent fort, & font des élevûres sur l'endroit qu'elles ont piqué. (Les Cousins sont fâcheux en Italie. On apelle le mauvais vin, du chasse-cousin.)

† COUSINAGE, *s. m.* [*Cognatio.*] dégré de cousin. Parentage. (Le cousinage est un prétexte qu'ils ont imaginé pour se voir sans scandale.)

COUSINE, *s. f.* [*Patruelis soror.*] Fille de notre oncle ou de notre tante, & c'est celle qu'on apelle *cousine germaine.*

Cousine. [*Cognata.*] Ce mot, dans un sens étendu, signifie, *celle qui a quelque dégré de cousin avec nous ou avec un autre.* (Avoir une belle, une charmante, une jolie Cousine.)

Cousine issuë de germaine. [*Sobrina, consobrina.*] C'est la fille de notre cousin germain, ou de notre *Cousine germaine.*

† COUSINER, [*Cognatos se vocare.*] Apeller quelcun son cousin. (Cousiner quelcun.)

COUSOIR, *s. m.* Maniére de petite table, sur laquelle on coud les livres qu'on doit rélier.

COUSSIN, *s. m.* [*Pulvinus, pulvinar.*] Espéce de petit oreiller. Sorte de carreau sur quoi on s'assied. (Le Sultan avoit acoûtumé de s'asseoir sur des coussins. *Bouhours, Histoire d'Aubusson. p. 213.*

Et son corps ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les *coussins* sous sa molle épaisseur.
Despreaux.)

Oui, très-souvent je ris, je folâtre, je veille
Dans la cabane d'un Berger,
Pendant que je baille & sommeille
Sur les *coussins* d'un Financier.

C'est le Plaisir qui parle dans la Comédie intitulée, *Aphos, p. 10. 11.*

Coussin. Terme de *Doreur sur cuir.* Petit ais couvert d'une peau de veau, sous laquelle il y a du poil de cerf, & sur laquelle on coupe les tranches d'or. La plûpart des Doreurs dans cuir disent *cossin*, & non pas *coussin*; mais ceux qui parlent mieux, disent *coussin.*

Coussin de carosse. Espéce de traversin qu'on pose au fond du carosse, & sur lequel on s'assied.

Coussin de canon. C'est un gros billot de bois posé sur le derriére de l'afût, & qui en soutient la culasse.

Coussin d'Amure. C'est un tissu de bittord, qu'on met sur le plat bord du vaisseau, à l'endroit où porte la ralingue de la voile, afin d'empêcher qu'elle ne se coupe. On apelle aussi *Coussins*, un semblable tissu qu'on met sur les cercles des hunes, autour du ton du grand mât, sur le mât de beaupré & ailleurs, pour le même usage.

COUSSINET, *s. m.* [*Pulvillus.*] (Petit coussinet. Un coussinet de senteur.)

Coussinet. Terme de *Doreur sur bois.* Petit ais couvert d'un cuir, qui a un feutre par dessous, & dont on sert pour mettre les feuilles d'or.

Coussinet. Terme *de Bourrelier.* Petit coussin rempli de bourre, qu'on met sur le garrot des chevaux de carosse, de peur qu'ils ne se blessent en cet endroit-là On met des *coussinets* derriére la selle sous une valise, & sur la selle même pour y être assis plus à son aise.

Coussinet. C'est chez les Graveurs en taille douce, une espéce de petit oreiller rond, fait de cuir, sur lequel ils apuïent & tournent la planche de cuivre, lorsqu'ils gravent avec le burin; ce qui leur sert à mieux pousser les traits, ou à les contourner plus facilement.

Coussinet. Les Couvreurs apellent ainsi des rouleaux de nates de paille, qu'ils atachent au dessous des échelles dont ils se servent sur les ouvertures des bâtimens, & qu'ils apellent *Echelles à coussinet.*

Coussinet. Terme d'*Architecture.* C'est l'ornement du chapiteau ionique entre l'ove & l'abaque, qui sert à former les volutes. On donne aussi ce nom à l'imposte.

Coussinets de marais. [*Oxycoccum.*] Plante qui pousse plusieurs tiges longues, menuës, de couleur rouge, brune. Ses feüilles sont semblables à celles du serpolet. Elle porte des baïes ovales, de couleur rougeâtre d'un goût aigre. Cette plante croit dans les marais. Elle est detersive, astringente, propre contre le vomissement & les venins.

COUSU, COUSUE, *part.* (Chef cousu.) Terme de *Blason.*

Cousu, Cousuë, part. On dit figurément *des finesses cousuës de fil blanc*, ou *de finesses grossiéres. Avoir le visage cousu, les joues cousuës;* c'est être fort maigre. On dit d'un cheval éflanqué, *il a les flancs cousus. Il est tout cousu d'or, tout cousu de pistoles;* c'est-à-dire, il a beaucoup d'argent comptant. *Il est tout cousu de coups;* c'est-à-dire, il est plein de blessures. *Il est cousu de petite vérole;* c'est-à-dire, que cette maladie lui a laissé beaucoup de marques. *Bouche cousuë;* c'est garder le secret, ne dites mot.

COUT, *s. m.* [*Sumptus, impensa.*] Prix de la chose qu'on achete, ou ce qu'on est obligé de dépenser pour l'aquérir, pour la construire, ou pour l'entretenir. On dit au Palais, *rembourser les frais & loïaux coûts;* pour dire, *ce qu'il a légitimement coûté pour acheter une chose.*

COUTANT, *adj. pretium commune.*] Ce mot ne se dit qu'en cette phrase: *Acheter les choses au prix courant*; c'est-à-dire, *au prix ordinaire, ne les point enchérir.*

COUTEAU, *s. m.* [*Culter.*] Instrument d'acier, qui a un manche, qui ne taille que d'un côté, & dont on se sert principalement pour couper du pain & de la viande, & cette sorte de *couteau* se nomme simplement *couteau*, ou *couteau de table*, à la diférence des autres *couteaux.* Car il y a des *couteaux de poche*, & des *couteaux de Boucher.* Il y a des *couteaux à pié*, qui sont des *couteaux* dont le Cordonier se sert pour couper le cuir. Il y a des *couteaux de chaleur*, qui sont des espéces de *couteaux* qui ne coupent pas, & qui servent seulement à abatre la sueur des chevaux.

Couteau, [*Gladius.*] Petite épée de ville, qu'on porte seulement pour parade.

☞ *Couteau de chaleur*, est un morceau d'une faux à couper l'herbe, & qui est long à peu près d'un pié, large de trois à quatre doigts, mince, & qui ne coupe que d'un côté. Quand un cheval a extrémement chaud, & que le palefrenier lui veut abatre ou faire couler la sueur; il prend à deux mains le *couteau de chaleur*, & couche délicatement le côté tranchant sur le cuir du cheval, ordinairement à poil, & rarement à contrepoil.

☞ *Couteau de feu*, est un morceau de cuivre ou de fer, long à peu près d'un pié, & qui, par une de ses extrémitez, est aplati & forgé en façon de couteau, aïant le côté du dos épais d'un demi pouce, & l'autre côté cinq à six fois moins épais. Quand le Maréchal a fait rougir le couteau de feu dans sa forge, il aplique la partie la moins épaisse sur la peau du cheval,

& donne le feu aux jarrets & aux endroits qui en ont besoin.

Couteau pendant. C'eſt au figuré, un homme qui en accompagne toûjours un autre, qui eſt prêt à le ſuivre en toute occaſion.

Couteau de chaſſe. C'eſt une courte épée qui ne tranche d'ordinaire que d'un côté, pour couper les branches, quand on broſſe au travers des bois.

Couteau de Tripiere. C'eſt un couteau qui tranche des deux côtez. Au figuré, c'eſt celui qui dit du bien & du mal d'une perſonne.

Couteau à éfleurer, ou *Couteau de riviére.* Terme de *Chamoiſeur* & de *Mégiſſier.* C'eſt l'inſtrument d'acier, long & tranchant, avec une poignée à chaque bout, dont ils ſe ſervent pour éfleurer les peaux.

Couteau à parer. Terme de *Relieur.* Sorte d'outil d'acier tranchant, qui ſert aux Relieurs à parer les peaux deſtinées à la couverture des livres.

Couteau ſourd. C'eſt l'inſtrument des *Corroïeurs*, qu'on nomme *Boutoir*, & dont le tranchant eſt fort émouſſé.

Couteau à revers, ou *Echarnoir*, outil de *Corroïeur*, dont le tranchant eſt un peu renverſé.

Couteau à doler. C'eſt l'outil d'acier, dont les Gantiers ſe ſervent à doler les étavillons, c'eſt-à-dire à amincir ou parer les morceaux de peau.

Couteau à Fondeur. C'eſt l'inſtrument avec lequel les Fondeurs donnent le corroi au ſable, ou à la terre dans laquelle ils font leurs moules.

Couteau à hacher. C'eſt l'inſtrument dont ſe ſervent les Doreurs, pour faire des hachures ſur le cuivre ou ſur le fer, avant de les dorer. On ſe ſert encore du terme de *Couteau*, chez beaucoup d'ouvriers, pour ſignifier quelques-uns des inſtrumens avec leſquels ils travaillent : on ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire d'entrer ſur cela dans un plus grand détail.

† * *Joüer des Couteaux.* [*Nudare gladios.*] Se batre tout d'un coup & dans la chaleur à coups d'épée. (Je me contente de ſavoir danſer & joüer de la flûte, & quelquefois des couteaux. *Abl. Luc. t. 2. double accuſation.*

J'en ſuis, & j'y joûrai, comme il faut, des *couteaux.*
Scar. D. Japhet, a. 3. ſc. 4.)

† * *Ils ſont à Couteaux tirez.* [*Mutuis jam conviciis interſe digladiantur.*] C'eſt-à-dire, ils ſont toûjours prêts à ſe batre, toûjours en querelle.

COUTELAS, *ſ. m.* [*Acinaces.*] Sorte d'épée large d'environ deux doigts, qui ne coupe que d'un côté, & qui va preſque inſenſiblement en courbant, &, à ce qu'on croit, le coutelas d'aujourd'hui eſt une eſpéce de cimeterre, aſſez ſemblable à celui dont ſe ſervoient les Médes, les Parthes & les Perſes, & que les Latins apellent *acinaces.*

Coutelas. [*Vela minora.*] Terme de *Mer.* Sorte de petites voiles qui regnent le long de la grande voile, & qui s'apellent auſſi bonnettes en étui, parce qu'elles ont la figure d'un étui.

COUTELERIE, (COUTELLERIE,) *ſ. f.* [*Cultrorum officina.*] L'art de faire des couteaux, & le lieu où on les vend. (Les artiſans de Moulins ſont fort experts en Coutelerie.)

COUTELIER. *ſ. m.* [*Cultrorum faber.*] Artiſan qui travaille en acier, & qui fait de toutes ſortes de couteaux, de ciſeaux, de pincettes, de raſoirs, & de ferremens de Chirurgien.

COUTELIERE, *ſ. f.* [*Cultrorum theca.*] Etui où l'on met ordinairement une demi douzaine de couteaux. (Une couteliére bien faite.)

COUTELINE, *ſ. f.* Groſſe toile de coton, blanche ou bleüe, qui vient des Indes Orientales.

COUTER, *v. a.* Il vient du Latin *conſtare*, Les Italiens diſent *coſtare*, On écrit *coûter* & *couſter*, mais on ne prononce pas la lettre *ſ.* Il ſignifie *valoir un certain prix*, *une certaine ſomme d'argent petite ou grande.* Le verbe *coûter* étant immédiatement ſuivi d'un verbe, veut après ſoi la particule *à*, & ce verbe à l'infinitif. *Coûter* régit le nom de la perſonne au datif, & la choſe qu'il coûte, à l'acuſatif. (Verſailles, maiſon roïale à quatre petites lieuës de Paris, coûte des millions à Louis XIV. mais auſſi c'eſt un Palais enchanté.)

Coûter, *v. a.* obliger à donner quelque ſomme pour avoir, à faire quelque dépenſe pour acquérir. (Il n'y a point de métier qui ne coûte beaucoup à ſavoir, mais celui de paraſite ne coûte rien; & s'il coûte quelque choſe, ce n'eſt pas à celui qui l'aprend, mais à celui qui l'enſeigne; car il s'aprend toûjours aux dépens d'autrui. *Abl. Luc. t. 2. dialogue de l'écorniſleur.*

Quand ce n'eſt que de l'or que mes plaiſirs me *coûtent*,
Mes plaiſirs ne me *coûtent* rien.
Benſ. balet de la nuit, 2. p.)

Coûter, *v. a.* Ce mot a quelquefois la même ſignification que *perdre.* (Il en a coûté le Roïaume au Roi.)

Coûter, *v. n.* [*Stare.*] Il ſignifie quelquefois autant que *répandre.*

(Oui, Philis, vos vers & vos charmes
M'ont déja bien *coûté* de larmes.
Voit. poëſ.)

Coûter, *v. n.* Ce mot ſe prend auſſi quelquefois dans un ſens neutre, & ſignifie *avoir beaucoup de peine.* (La gloire coûte cher à aquerir. *Abl. Luc. t. 1.* Jamais réſolution ne m'a tant coûté à prendre. *Voiture, lettre 28.*

Je vois des Amans chaque jour,
Sans peur, découvrir leur martire;
Mais de tout ce qu'on dit dans l'empire d'amour,
L'adieu, belle Philis, *coûte* le plus à dire.
Sarrazin, poëſ.)

COUTIER, *ſ. m.* Celui qui fait ou qui vend les toiles apellées *coutis.*

COUTIERES, *ſ. f.* [*Funes nautici.*] Gros cordages dont les mâts d'une galére ſont ſoûtenus, & qui lui ſervent de haut-bans. Il y en a cinq à chaque côté de l'arbre de meſtre, & trois au trinquet. *Acad. Fr.*

COUTIS, *ſ. m.* [*Tela fili denſioris.*] Sorte de groſſe toile, où il y a des barres de couleurs, & dont on fait des tentes & des traverſins.

COUTRE, *ſ. m.* [*Aratri dens*, *culter*, *dentale.*] Fer large de trois bons doigts, & long d'environ deux piez & demi, qui partage la terre quand on laboure avec la charruë.

☞ Mais gardons d'enfoncer le *coutre* plus avant,
Sans contempler le ciel, ſans obſerver le vent.
Segrais, l. 1. des Bucoliques.

☞ Il faut que nos taureaux confidens de nos peines,
Gemiſſent ſous le joug qui déchire nos plaines,
Et que plus d'une fois remuant les ſablons,
Le *coutre* dérouillé brille dans les valons.
Martin, l. 1. des Georgiq.

COUTUME, *ſ. f.* [*Mos*, *uſus*, *conſuetudo.*] Maniére d'agir ordinaire. Une bonne ou méchante coûtume. Une agréable coûtume. La coûtume adoucit les choſes les plus rudes, & aprivoiſe

jusqu'aux maux. *Abl. Luc. t. 2.* (Introduire une coûtume. Abolir une coûtume. Des mauvaises coûtumes naissent les bonnes loix.)

Coûtume, signifie quelquefois *les droits & impôts qui se païent en quelques passages & ailleurs.* (Lever la coûtume sur le vin. Païer la coûtume, &c.)

Coûtume. [*Jus municipale, jus antiqui moris.*] Droit coûtumier. Droit municipal. Livre qui contient le droit civil de quelque lieu, de quelque ville, de quelque contrée, de quelque païs. (Une coûtume locale. La coûtume est imprimée de nouveau.)

☞ Sous le mot de *Coûtume*, on entend, dans les Coûtumes de Tours, de Lodunois & autres, une redevance annuelle de bleds, de vins, & d'autres denrées. Ainsi, *prendre héritage en coûtume, c'est*, dit Ragueau, *le prendre à la charge d'une redevance en blé, vin, avoine, gelines, &c.* & si l'on manque de la païer pendant trois ans, le Seigneur a droit de reprendre l'héritage.

COUTUMIER, *s. m.* [*Volumen juris moribus constituti.*] Ce mot se prend pour le livre où est contenuë la coûtume de quelque lieu particulier, ou les coûtumes de divers lieux. Ainsi l'on dit, *le Coûtumier de Normandie, &c.*

COUTUMIER, COUTUMIERE, *adj.* [*Jus non scriptum, jus in more positum.*] Terme de *Palais.* Qui est selon la coûtume des lieux. Qui se régle selon le droit coûtumier. (Païs coûtumier. Droit coûtumier. Disposition coûtumiére. Le droit commun de la France coûtumiére doit servir de Loi. *Patru. Plaid. 10.*)

☞ Dans plusieurs Coûtumes, le terme *coûtumier* est sinonime avec *roturier.* Voïez *Ragueau & Du Cange, sur les Etablissem. de S. Louis, ch. 23.*

Coutumier, Coutumiére, adj. [*Solitus, consuetus.*] Ce mot se dit quelquefois de ce qui est ordinaire, & qu'on a acoûtumé, mais il n'est pas fort usité en ce sens.

(Et mes yeux éclairez de plus vives lumiéres,
Ne trouvent plus en eux les graces *coûtumiéres.*
Corn. Polyeucte.)

Quelques-uns disent encore : *Il est coûtumier de faire quelque chose ;* mais cette façon de parler a vielli, & n'est plus en usage.

COUTURE, *s. f.* [*Sutura.*] Plusieurs points tirez de rang avec l'éguille, & faits avec de la soie, du fil, ou du fil gros, qui servent à joindre ensemble deux morceaux d'étofe, de toile ou de cuir, &c. (Faire une petite couture. Faire une double couture. Rabatre une couture. Presser les coutures.) *Feüiller les coutures.* Terme de *Tailleur*, c'est passer le carreau sur les coutures.

Couture s. f. [*Ars suturæ, ars suendi.*] Il signifie aussi l'action de coudre, la maniére de coudre. (La couture des gands d'Angleterre est plus délicate que celle de France.)

Couture, s. f. [*Cicatrix.*] Ce mot se dit aussi des traces & des cicatrices qui paroissent sur la peau, après que les plaïes ou ulcéres ont été guéris. (La petite vérole laisse souvent des coutures sur le visage.)

Couture. [*Sartoris officina.*] Terme d'*Augustin.* Lieu où l'on fait les habits.

Couture. Terme de *Plombier.* C'est la maniére d'acommoder le plomb sur les couvertures des bâtimens, sans y emploïer la soudure.

Couture. Terme de *Marine* & de *Calfat.* C'est la distance entre deux bordages d'un vaisseau qu'on remplit d'étoupe & de calfat. On apelle *couture ouverte*, celle dont le calfat est sorti.

* *A plate couture, adv.* [*Penitùs, ad internecionem.*] Ce mot se dit en parlant de bataille, & signifie, *tout-à-fait.* (Défaire une armée à plate couture.)

COUTURIER, *s. m.* [*Sartor, sarcinator.*] Ce mot signifie *Tailleur.* Il se dit en quelques Provinces, mais à Paris on ne s'en sert pas : & même on ne dit point, comme le veut Ménage, *un bon Couturier*, pour *un garçon Tailleur qui coud bien.*

COUTURIERE, *s. f.* [*Sarcinatrix.*] Celle qui gagne sa vie à coudre linge ou étofe. (Une Couturiére en linge. Une Couturiére en drap.)

COUVÉE, *s. f.* [*Incubationis, incubitûs, incubatûs ova.*] Tous les œufs qu'une poule ou autre femelle d'oiseau couve en même tems. Tous les petits poulets qui sont éclos presque en même tems, ou à quelque peu de jours les uns après les autres.

* *Couvée.* [*Mala proles, mala soboles.*] Signifie figurément *une mauvaise engeance.* (Toute cette couvée ne vaut rien.)

COUVENT, *s. m.* [*Cœnobium, monasterium, religiosa familia.*] On dit & on écrit présentement *Couvent*, & non *Convent*, quoiqu'il vienne du Latin *conventus.* C'est une maison de Religieux ou de Religieuses qui ont quité le monde, qui vivent ensemble dans un cloître, & qui ne sont destinez qu'à prier Dieu, & à faire leur salut. (Un Couvent riche, fameux, célébre, bien renté. Entrer dans un Couvent. Sortir du Couvent. Quiter, abandonner le Couvent. Les Seigneurs & les Evêques de France, mirent par le consentement du Pape Zacharie en 752. Pépin Maire du Palais sur le Trône, & Childeric le dernier de leurs Rois fainéans dans un Couvent. *Mézerai, Histoire de France, t. 1.* Les Couvens des Bénédictins, des Bernardins, des Céléstins, des Chartreux & des Prémontrez, sont des Couvens bien rentez.)

Couvent, se prend aussi pour tous les Religieux & les Religieuses d'un même Monastére. On dit : *Ce Couvent est bien ou mal réglé ; ce Couvent est régulier ; ce Couvent a besoin de réforme, &c.*

COUVER, *v. a.* [*Ova incubare, fovere.*] Ce mot se dit proprement des poules & des fémelles de tous les oiseaux. Il signifie, *être assidûment sur des œufs pour en faire éclore de petits poulets*, ou *de petits oiseaux.* (La poule couve ses œufs. Les oiseaux commencent à couver au printems.)

† * *Couver.* [*Incubare.*] Mettre des charbons & des cendres chaudes dans un couvet, & le mettre sous soi. (Presque toutes les harangéres & toutes les pauvres femmes couvent.)

Couver, v. n. [*Latere, occultari.*] Être caché. (Le feu couve sous la cendre.)

* *Couver, v. a.* Tenir caché. (Couver un dessein. Ils couvent des haines mortelles. Ils couvent quelque maladie.)

COUVERCLE, *s. m.* [*Operculum.*] Ce qui couvre l'ouverture de quelque vase ou pot. (Un couvercle de pot. Un couvercle de marmite bien fait. Son chapeau de Docteur s'aplatissoit en couvercle. *Dalibrai.*)

Couvercle. On apelle encore ainsi, ce qui forme l'ouverture ou la bouche d'un four, quoique cette ouverture soit par devant, & non en haut.

COUVERT, *s. m.* [*Apparatus, ornatus mensæ.*] Toutes les choses dont on couvre une table lorsqu'on veut manger. Telles sont la nape, les serviettes, la saliére, les couteaux, les fourchettes & les cuillers. (Mettre le couvert.)

Couvert. Affiette, cuillier, fourchette & ferviette qu'on met fur une table pour une perfonne. (Il n'y a plus de couvert pour lui dans l'Auberge,

Couvert. [*Tectum.*] Logement qu'on donne à une perfonne. (Donner le couvert à quelcun.)

Couvert. [*Tectum.*] Il fignifie auffi *le toit d'un bâtiment.* (Le couvert d'une bale.)

Couvert. [*Opacus.*] Lieu couvert d'arbres. Il n'y a point de couvert dans ce jardin. *Acad. Franç.*

Couvert. [*Involucrum.*] Signifie auffi *l'envelope d'un paquet de lettres.* (Je lui ai écrit fous le couvert de l'Ambaffadeur. On a mis la lettre fous le couvert de, &c. *Acad. Franç.*)

Couvert. [*Coopertus.*] Qui a fon chapeau fur la tête.

Couvert. Ombragé. *Chemin couvert. Païs couvert;* c'eft-à-dire, rempli d'arbres.

Couvert. [*Tecta verba.*] Mots couverts. Paroles honnêtes qui en font entendre de fales & d'obfcénes.

Couvert. Terme de *Manufacture.* On le dit des étofes qui n'ont pas été tonduës d'affez près. *Un drap trop couvert de laine*, fignifie *un drap qui n'a pas été tondu comme il faut.*

Chemin couvert. C'eft l'efpace qui eft entre le foffé & le glacis. Voïez *Chemin.*

* *Tems couvert.* [*Tempus nubilum, caliginofum.*] C'eft-à-dire, obfcur & plein de nuages.

* *A couvert, adv.* [*In tuto.*] A l'abri. (Se mettre à couvert de la pluie.)

* *A couvert.* En affûrance. A l'abri. Mettre fon bien à couvert. Son honneur eft à couvert. *Abl.*

> Il eft feul *à couvert* des traits de la fatire.
> *Defpréaux, fat. 9.*)

† *A couvert, adv.* En prifon.

> (C'eft un parc où Jean de Vert
> Eft pour quelque tems *à couvert.*
> *Voiture, Poëf.*)

† * *Servir quelcun à plats couverts.* Proverbe, pour dire, *lui faire une fauffe confidence, ne lui confier un fecret qu'en partie.* Meffieurs de l'Académie difent, que *fervir quelcun à plats couverts*, c'eft lui rendre de mauvais ofices fecrétement.

COUVERT, COUVERTE, *adj.* [*Tectus, opertus.*] Caché. (La terre étoit couverte de neige. La fémence eft couverte de terre.)

* *Couvert, Couverte, adj.* [*Indutus, veftitus.*] Qui a fur foi quelque chofe qui le couvre. Qui a quelque habit fur foi. (Il eft fuperbement couvert. Elle eft bien couverte.)

* *Couvert, Couverte, adj.* [*Tutus, defenfus.*] Terme de *Guerre.* Défendu. Qui eft en fûreté. (Le baftion eft couvert d'un ouvrage à cornes. L'aîle droite étoit couverte d'un bois, d'un marais, &c.)

* *Couvert, Couverte.* [*Intectus, coopertus, opertus.*] Tout plein, tout chargé, tout rempli. (Il étoit couvert de fueur. *Abl. Arr. l. 1. c. 5.* La rive étoit couverte d'arbres. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Couvert, Couverte.* [*Niger, obfcurus.*] Ce mot fe dit du vin & des liqueurs. Qui n'eft pas clair; qui eft chargé de couleur. (Le vin couvert n'eft pas fi bon que le vin clairet. Un bleu trop couvert.)

* *Couvert, Couverte.* [*Obfcurus.*] Obfcur, & que tout exprès on ne rend pas intelligible. (Parler en mots couverts.)

* COUVERTEMENT, *adv.* [*Tectis verbis, tectè, clam, abfconditè, latenter, tacitè.*] C'eft-à-dire, en termes couverts. (Il faut fe défier des gens qui parlent couvertement.)

COUVERTURE, *f. f.* Ce mot fignifie en général *tout ce qui fert à couvrir quelque chofe que ce foit.* (Couverture de tête. Les capuchons font les plus anciennes couvertures de tête que les Ecléfiaftiques aïent portées à l'Eglife. *Thiers, Hiftoire des Perruques, ch. 4.*)

Couverture, f. f. [*Tegmen, tegumentum, tegulum, operimentum.*] Ouvrage de laine pour couvrir un lit. Toile remplie de coton, ou d'oüate qu'on pique, & qu'on met fur la couverture de laine, ou feulement fur le drap. (Faire la couverture, une couverture piquée, une belle couverture de laine à barres bleuës.)

☞ Nous aprenons de l'hiftoire de Joinville, que, de fon tems, les *couvertures* des lits des gens de qualité, étoient de ces peaux que l'on apelloit *menu vair.* Voïez *du Cange fur cet Hiftorien.*

Couverture, f. f. [*Tegumen, tegumentum.*] Ce mot fe dit de ce qui couvre un Livre relié. (Une couverture de veau, de maroquin, &c.) *Il ne connoît les Livres que par la couverture;* c'eft-à-dire, il a des Livres, mais il ne lit point; ou, tout fimplement, c'eft un homme qui n'aime point la lecture. (Une fauffe couverture.)

* *Couverture.* [*Simulatio, caufa, prœtextus.*] Prétexte. (C'eft pour fervir de prétexte & de couverture à l'avarice & à l'ingratitude. *Patru, Plaid. 9.*)

Couverture de mulet. [*Stragulum.*] Etofe qui couvre la charge du mulet, & qui eft embélie des armes du maître des mulets.

Couverture de toît. [*Tectum.*] Tout ce qui couvre un bâtiment. (Une couverture d'Eglife, une couverture de maifon, une couverture de plomb.)

COUVERTURIER, *f. m.* [*Stragulorum, lodicum opifex.*] Artifan, qui fait & vend de toute forte de couvertures de laine pour mettre fur les lits.

COUVET, *f. m.* [*Igniculum.*] Pot de terre ou de cuivre avec une anfe que les pauvres femmes rempliffent de charbons & de feu, & mettent fous elles l'hiver.

COUVEUSE, *f. f.* [*Gallina incubans matrix.*] Poule qui couve, qu'on garde pour couver.

COUVIS, *f. m.* [*Ovum incubationis vitiatum.*] Œuf gâté, qui eft à demi couvé par la poule, ou par la chaleur du foleil.

COUVRE-CHEF, *f. m.* [*Rica.*] Coifure de toile longue & pendant fur les épaules de la plûpart des femmes de village de certaines Provinces de France, comme de Champagne, de Picardie. (Un beau couvre-chef.)

Couvre-chef, f. m. [*Rica.*] On apelle auffi de ce nom tout ce qu'on jette fur la tête & fur le vifage pour les couvrir. (Philotas avoit les mains liées derriére le dos, & la tête voilée d'un couvre-chef. *Vaug. Quint. l. 6. ch. 9.*)

Couvre-chef, f. m. [*Fafciatio cocullata.*] Terme de *Chirurgie.* Bandage dont on fe fert pour enveloper la tête. Il eft de deux fortes, l'un grand, l'autre petit. Voïez-en *la defcription dans le Dictionn. des termes de Médec. & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.*

† * *Couvre-chef.* Il fe dit auffi en riant, & fignifie *auffi ce qu'on met fur la tête d'une perfonne pour l'acabler.*

> (Jupiter fit à Tiphon leur grand chef,
> D'une montagne un *couvre-chef.*
> *Scaron, Gigantomachie.*)

COUVRE-FEU, *f. m.* [*Foci operculum.*] Morceau de fer ou de cuivre jaune ou rouge, haut d'un pié & demi, & large de deux ou un peu plus, que le Chaudronnier forme en voûte, qu'on met devant le feu lorfque la viande eft à la broche, ou devant un âtre, pour empêcher que quelque charbon de feu ne s'échape au dehors. On apelle encore *couvre-feu*, une machine de fer, de cuivre, ou de fonte, qu'on met fur un feu à demi éteint, pour en conferver pendant la nuit, ou pendant qu'on fort durant le jour.

COUVREUR, *f. m.* [*Scandalarius.*] Artifan qui couvre les bâtimens de lates & de tuiles, ou d'ardoife, & qui met le plomb fur les couvertures.

COUVREUSE, *f. f.* [*Ipfius uxor.*] Femme de Couvreur. Veuve de Couvreur.

Couvreufe, *f. f.* [*Qui fellas inflernit paleâ.*] Celle qui couvre de paille certaines chaifes.

COUVRIR, *v. a.* [*Operire, tegere, amicire.*] *Je couvre, j'ai couvert, je couvris, je couvrirai.* Cacher de quelque chofe qui couvre, qui mette à couvert. Mettre quelque couverture fur quelque chofe que ce foit. (Couvrir une maifon de tuiles, couvrir fon corps, je l'ai couvert d'une bonne couverture, couvrir de paille des couches de jardin, couvrir un Livre de maroquin, couvrir le feu de cendres. Adam, après fon péché, fut obligé de couvrir fa nudité. Couvrir un pot, un plat, &c.)

* *Couvrir.* [*Sternere.*] Remplir. (Couvrir la plaine de bataillons. *Abl.* Xerxès couvrit la terre de foldats, & la mer de vaiffeaux.)

* *Couvrir.* [*Diffimulare, velum obtendere, prætextere.*] Voiler. (Ils couvrent leur prudence humaine & politique du prétexte d'une prudence divine & chrétienne.) Moliére a dit, parlant des dévots :

(Qui pour perdre quelcun *couvrent* infolemment,
De l'intérêt du Ciel leur fier reffentiment.)

* *Couvrir.* [*Tueri, defendere, munire.*] Ce mot fe dit en termes de *Guerre*, & fignifie *être à côté. Marcher à côté. Défendre.* (La mer couvroit la droite. *Vaug. Quint. l. 3.* Couvrir la marche des troupes. *Abl. Ret. l. 4. c. 1.* Couvrir l'aîle gauche. Le Prince Philippe qui n'avoit que quatorze ans, couvroit le Roi Jean fon pére, à la bataille de Poitiers. *Du Tillet, Recuëil des Rois de France.*)

Couvrir, en termes de *Fortification*, fe dit d'un ouvrage qui eft devant un autre, ou d'un ouvrage qui met les foldats à couvert du feu de l'ennemi.

Couvrir. [*Fœminam inire.*] Ce mot fe dit des chevaux, des chiens & des taureaux, lorfque le mâle de ces animaux s'acouple avec la fémelle pour la génération.

Couvrir. [*Menfam inftruere.*] Mettre le couvert. (Il faut apeller le Maître d'hôtel, qu'il faffe couvrir. Ce Prélat fait toûjours bien couvrir fa table. *Danet.*)

* *Couvrir de honte.* [*Pudore, dedecore fuffundere.*] C'eft rendre confus.

† * *Couvrir la jouë.* [*Alapam incutere.*] C'eft donner un fouflet.

☞ *Couvrir le Fief.* C'eft, dans la Coûtume d'Anjou, *art. 110.* & autres, mettre le Fief à couvert des faifies du Seigneur féodal, par la preftation de la foi & hommage.

* *Se couvrir*, *v. r.* [*Tegere fe, operire fe, amicire.*] Mettre quelque chofe fur foi, fur fa tête. Mettre quelque chofe au devant de foi pour fe défendre. (Se bien couvrir d'un bon habit. Se bien couvrir la tête.) *On ne fe couvre point devant les Dames*; c'eft-à-dire, on ne met point fon chapeau fur la tête. (Les Grands d'Efpagne fe couvrent devant le Roi. Se couvrir de fon bouclier. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Se couvrir de gloire.* [*Gloriam adipifci.*] C'eft-à-dire, aquérir beaucoup de gloire.

☞ Un Auteur moderne dit dans fes Réflexions fur la Langue Françoife, que l'on dit, *couvert de honte*, ou *de confufion*; mais il ne veut pas que l'on dife *couvert de gloire.* Il devoit nous donner la raifon de cette diférence, s'il vouloit qu'on le crût.

* *Se couvrir d'un fac moüillé.* [*Vana & infulfa caufari.*] Voïez *Sac.*

* *Se couvrir.* [*Tegi, velari.*] Ce mot fe dit du tems, & fignifie *s'obfcurcir, devenir moins clair & moins net.* (Le tems fe couvre. Le Ciel fe couvrit de nuages.)

COYA, ou COYBA. Très-petit infecte, commun dans l'Amérique méridionale. Cet animal feroit imperceptible, fi fa couleur, qui eft d'un rouge très-vif, ne le faifoit remarquer dans les murs des maifons & parmi les herbes des prairies. La peau en eft fi délicate, que pour peu qu'on le touche, on l'écrafe; mais le venin qui eft renfermé dans fon petit corps, & qui fe répand dans le moment, eft fi préfent & d'une telle malignité, que la perfonne ou la bête dont la peau en a été tachée, enfle auffi-tôt, & meurt après. Il n'y a point d'autre reméde que de fe faire brûler légérement la peau.

COYAU, *f. m.* Petite piéce de bois entaillée fur la rouë d'un moulin.

C R A.

CRABE, *f. f.* Efpéce d'écreviffe amphibie, dont on trouve beaucoup dans les Ifles Antilles. Elles font armées de deux tenailles, ou mordans très-dangéreux.

CRABIER, *f. m.* On donne ce nom à une forte de héron de l'Amérique, parce qu'il fe nourrit de crabes.

† * CRAC. [*Subitò, repentè, continuò.*] Mot imaginé, pour faire voir la promptitude dont une chofe eft faite. (Crac, le voilà dans le tombeau. *Scar.* Mes fouliez font neuf, il font cric-crac. *Acad. Franç.*)

Crac. Terme de *Fauconnerie.* On apelle ainfi un certain mal dont les faucons font ataquez.

CRACHAT, *f. m.* [*Sputum, fputus.*] Salive qu'on jette hors de la bouche. Matiére qu'on crache & jette hors de la bouche. (Remplir une chambre de crachat. Maifon bâtie de bouë & de crachats.)

☞ Le peuple dit, *tout craché*, pour *tout femblable.* Patelin :

Ainfi m'aift Dieu, que des oreilles,
Du nez, de la bouche, des yeux,
Onc enfant ne reffembla mieux
A pére. Quel menton fourché,
Vraiment c'eftes vous tout poché;
Et qui diroit à voftre mére
Que ne fuffiez fils voftre pére,
Il auroit grand faim de faufer;
Sans faute je ne puis penfer
Comment nature en fes ouvrages
Forma deux fi parfaits vifages,
Et l'un comme l'autre taché.
Car quoi? Qui vous auroit *craché*
Tous deux encontre la paroi,
D'une maniére & d'un arroi
Eftes-vous, & fans diférence.

CRACHEMENT,

Crachement, *s. m.* [*Excreatio, screatus.*] Fréquens crachats causez par quelque incommodité, quelque fluxion, ou quelque toux. Action de cracher fréquente. (Il lui a pris ce matin un crachement très-fâcheux.)

Cracher, *v. a.* [*Expuere, spuere, excreare, screare.*] Jetter de la salive hors de sa bouche, ou quelque matiére en forme de crachat. (Il ne fait que cracher. Cracher du sang.)

Cracher. [*Dicteria effundere.*] Se dit figurément des choses qui sortent de la bouche mal-à-propos.

(Toutefois il *crachoit* du creux de ses poûmons,
L'Epode, l'Antistrophe, & cent autres démons.
Desmarets, Visionnaires.)

☞ Ce mot est désagréable, on ne s'en sert que rarement: il n'en étoit pas de même autrefois. Malherbe, dans les *larmes du Tansile :*

(Toutes les cruautez de ces mains qui m'atachent,
Le mépris éfronté, que ces bourreaux me *crachent.*)

† * *Cracher au nez*, figurément, signifie *faire injure à quelcun.* [*Despuere in mores alicujus.*] (Toutes les honnêtes femmes doivent cracher au nez de celles qui se prostituent.)

Cracher du Latin, des injures, des sentences. Ce sont toutes façons de parler basses & populaires.

☞ Dans l'Arioste, une Bergére dit en se moquant d'un Berger qui se vantoit d'avoir reçû un baiser de celle qu'il aimoit : *Je crache un tel baiser.*

† * *Cracher au bassin.* C'est donner de l'argent qu'on voudroit en quelque sorte ne donner pas.

Cracheur, *s. m.* [*Sputator, screator.*] Celui qui crache souvent. (Un sot cracheur.)

Cracheuse, *s. f.* [*Screatrix.*] Celle qui crache beaucoup. (Une vilaine cracheuse.)

Crachoir, *s. m.* [*Vasculum sputis excipiendis.*] Sorte de vase qui est d'argent ou d'autre métal, qui est un peu creux, qui a ordinairement une queuë, & qui est destiné pour recevoir les crachats des gens incommodez. (Un beau crachoir.)

Crachoir. Espéce de petit auge de bois plein de chaux vive, que les Religieux mettent en de certains endroits de leur Eglise, comme autour des Autels & dans le chœur, afin qu'on crache en ces *crachoirs*, & non pas sur le pavé, ou sur les planches de leur Eglise.

Crachoter, *v. a. & frequentatif.* [*Sputare.*] Cracher souvent & peu à la fois. (Il ne fait que crachoter. *Acad. Franç.*)

Craie, *s. f.* [*Creta.*] Sorte de pierre blanche mole, dont on sert pour marquer, & en quelques lieux pour bâtir.

Craie. Sorte de vaisseau Suédois & Danois, qui porte trois mâts, & qui n'a point de hune, ni de mât de hune.

*Craie de Briançon.** Espéce de pierre blanche ou verte, assez aprochante de la nature du talc, qui vient des environs de la Ville de Briançon. On s'en sert pour ôter les taches de graisse de dessus les étofes de soie.

Craie rouge. Espéce de bol d'Arménie commun, qui vient d'Egipte.

Craindre, *v. a.* [*Timere, metuere.*] Avoir peur. Apréhender. *Je crains, tu crains, il craint, nous craignons. Je craignois, je craignis, j'ai craint.* (Le lion craint le feu. *Abl. Arr.* Il faut craindre tout ce qui paroîtra être en puissance de nous perdre, ou de nous nuire. Il est plus sûr aux Rois de se faire craindre; mais il est plus doux de se faire aimer.)

☞ Corneille, a dit dans sa Rodogune, *act. 1. sc. 5.*

Et dans l'état où j'entre, à te parler sans feinte,
Elle a lieu de me *craindre*, & je crains cette crainte.

Les mots de *craindre* & de *crainte* sonnent mal; d'ailleurs, on craint la haine ou la colére d'une personne : mais *craindre* la crainte d'une personne qui a lieu de se défier de nous; c'est phrase entortillée que l'on ne conçoit pas d'abord. On demande s'il faut dire, *Je crains que vous ne veniez ;* car il semble que l'on dit le contraire de ce que l'on veut exprimer. Cependant l'Académie a décidé, que l'on doit dire, *Je crains que vous ne veniez*, de même que, *J'empêcherai bien que vous ne soïez du nombre.*

Craindre, v. a. [*Abhorrere.*] Ce mot se dit aussi des choses inanimées. (Les orangers craignent le froid. Les vignes craignent la gelée.)

Craindre Dieu. [*Timere, vereri.*] C'est non-seulement apréhender la justice de Dieu, mais aussi avoir du respect & de la vénération pour lui. (Crain Dieu & obéï à ses Commandemens.)

Craint, Crainte, *adj.* [*Formidatus.*] Ce mot emploïé avec le verbe auxiliaire dans le prétérit est rude, & il ne se dit guére qu'en cette phrase & autre semblable, *plus crainte qu'aimée. Vaug. Rem. C'est une chose que j'ai toûjours crainte*, cette façon de parler n'est pas bonne ; il faut dire, *C'est une chose que j'ai toûjours apréhendée.*

Un homme craignant Dieu. [*Vir Deum timens, verens, metuens.*] *Qui craint Dieu*, c'est un homme pieux.

Crainte, *s. f.*]*Timor, metus, formido.*] Certaine afliction ou trouble d'esprit, lorsque nous venons à nous imaginer qu'il nous doit arriver du mal qui regarde notre perte, ou menace notre vie, ou du moins qui nous doit fort afliger. *Cassandre, rétorique d'Aristote.* (Etre sans crainte. Avoir de la crainte. Retenir une Province dans la crainte. *Abl. Arr.* Oter de crainte. *Voit. l. 9.*

Mêle plûtôt ici tes soupirs à ma plainte;
Et tremble, en écoutant le sujet de ma *crainte.*
Despréaux.)

**La crainte de Dieu.* [*Timor Dei.*] Signifie *nonseulement la peur que l'on a pour ses châtimens, mais aussi le respect qu'on a pour lui par la considération de sa grandeur & des perfections infinies.* (La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.)

Crainte filiale. Terme de *Théologie.* C'est ce sentiment d'un cœur qui aime Dieu, qui le regarde comme son pére, & qui craint de le blesser par quelque offense. L'amour est l'ame de cette crainte; comme c'est l'amour qui fait qu'un fils craint d'offenser son pére, & de faire quelque chose qui puisse lui déplaire. C'est la crainte des enfans, non celle des esclaves.

De crainte que. [*Ne.*] Conjonction qui régit le subjonctif, qui signifie, *de peur que.* (Priez incessanment, de crainte que vous ne tombiez dans la tentation.)

De crainte de, & *de peur de*, régissent l'infinitif. (De crainte de pécher, aïez Dieu devant les yeux. *Arn. conf.*

Il faut que l'on sache,
Que jamais la vieille ne crache,
De *crainte* de cracher ses dents.
Main. Poës.)

Crainte de. Cette conjonction eſt hors d'uſage. Il faut dire, *de crainte de.*

CRAINTIF, CRAINTIVE, *adj.* [*Timidus, meticuloſus, formidoloſus.*] Qui apréhende, qui craint. (Enfant fort craintif. Petite fille fort craintive.

Jamais ſes ondes *craintives*,
N'ont vû ſur leurs foibles rives,
Tant de Guerriers s'amaſſer.
Deſpréaux.)

CRAINTIVEMENT, *adv.* [*Timidè, pavidè.*] Avec crainte. (On marche craintivement la nuit.)

CRAÏON, (CRAYON,) *ſ. m.* [*Stylus ex plumbo, &c.*] Sorte de pierre molle, dont on ſe ſert pour marquer & pour deſſiner. (Deſſiner au craïon. Marquer avec du craïon. Aiguiſer un craïon.) Il y a des *craïons naturels*, & des *craïons factices*, de toutes couleurs. Les *craïons naturels*, ſont la pierre ſanguine, le charbon de ſaule, la mine de plomb, &c. Les *Craïons artificiels*, ſoit des mêlanges de certaines poudres qu'on détrempe, qu'on pétrit & qu'on réduit en bâtons, & quelquefois en petits pains, qui s'apellent *Paſtels.* (On deſſine au paſtel, & l'on fait de très-beaux portraits avec des craïons de paſtel.)

Craïon, ſ. f. [*Terra cretoſa.*] Terre dure, blanchâtre, en quelque façon graſſe & huileuſe, & tout-à-fait ſtérile, qui ſe trouve au deſſous des bonnes terres, & quelquefois trop près de la ſuperficie; en ſorte que le ſoleil pénétre trop vîte ces bonnes terres, & que les racines des arbres n'aïant pû pouſſer aſſez avant, y ſont alterées; & c'eſt ce qui fait jaunir & périr le arbres. (Il y a un craïon blanc, un craïon noirâtre & un griſâtre.)

* *Craïon.* [*Imago, adumbratio.*] Portrait. Tableau qu'on fait des belles qualitez d'une perſonne. (Il n'y point d'aparence de toucher à votre craïon pour le laiſſer imparfait. *Abl. Apopht. Epît. dedic.*

Craïon, ſe prend auſſi pour la premiére idée, ou le plan groſſier d'un tableau qu'on fait avec du *craïon.* (Ce n'eſt encore qu'un léger craïon.) On le dit auſſi au figuré, des ouvrages d'*eſprit.* (Cette piéce n'eſt qu'un premier craïon, qu'un foible craïon, qu'un craïon imparfait.)

CRAÏONNER, (CRAYONNER,) *v a.* [*Adumbrare, delineare.*] Deſſiner avec du craïon. (Tracer des lignes avec le craïon.) Dans le figuré, on apelle *craïons*, les deſſeins & les eſquiſſes qui ſe font au *craïon*: dans ce ſens, *craïonner* ſignifie, *eſquiſſer, deſſiner.*

(Que ce Roi dont le nom fait trembler tant de Rois,
Voulut bien que ma main *craïonnât ſes exploits.*
Deſp. Ep. à ſes vers.)

CRAMOISI, *ſ. m. adj.* [*Cramoſinus color.*] Qui eſt d'un rouge beau & vif. (Soie cramoiſie. Velours cramoiſi.)

† * *Fou en cramoiſi.* Façon de parler baſſe, pour dire, extrémement fou. Voïez, *Armoiſin.*

☞ Menage, dans ſes Origines, dérive *cramoiſi* de l'Arabe *Kermeſi*, qui ſignifie la même choſe.

CRAMPE, *ſ. f.* [*Podagræ ſpecies.*] Goute qui rend les parties qu'elle travaille comme crochuës. (La Crampe le prit en nageant, & il ſe néïa.) On dit auſſi *une goute grampe*; & alors *crampe*, eſt adjectif.

Crampe. [*Torpor.*] Ce mot ſe dit auſſi des chevaux; & ſignifie, *un certain engourdiſſement qui leur prend au jarret, & qui les fait traîner la jambe.* (Votre cheval a la crampe, mais elle lui paſſera, quand il aura un peu marché.)

Crampe ou *crampon*, Terme de *Marine.* C'eſt un crampon de fer dont la tête eſt arrondie. Pour carguer la voile, il y a huit polies frapées à la vergue, avec des *Crampons*, ſavoir: quatre en haut, au deſſus du racage, & deux à chaque côté.

CRAMPON, *ſ. m.* [*Lamina ferrea utrinque duo ſaxa aut ligna conſtringens, uncum utrinque ferreum.*] Lien de fer, dont on ſe ſert dans les gros murs pour lier les pierres avec du plomb fondu.

Crampon de fermeture. [*Unca fibula, confibula.*] Morceau de fer plié en quarré, & ataché dans la piéce du milieu de la croiſée de la fenêtre, dans lequel on pouſſe le verrou des tergettes qui ſont atachées ſur le chaſſis de la vitre.

Crampon. Terme de *Sellier.* Petit morceau de cuir qui eſt en forme d'anneau, & qui eſt ſur le devant de la ſelle pour atacher les fourreaux des piſtolets.

Crampon. [*Æquinæ ſoleæ auricula*] Terme de *Maréchal.* Façon de renverſer l'éponge du fer de cheval. (Crampon à oreille de liévre.)

CRAMPONNÉ, CRAMPONNÉE, *adj.* [*Recurvus.*] On dit, en terme de *Blaſon*, une croix cramponnée, macles cramponées, quand leurs extrémitez ſont recourbées, comme celle d'un fer cramponné, ou aïant demi potence.

CRAMPONNER, *v. a.* [*Unco ferreo utrinque conſtringere.*] Atacher avec des crampons. Des pierres *cramponnées.*

Cramponner. [*Cuſpidibus inſtruere ferreas equi ſoleas.*] Terme de *Maréchal.* Tourner & renverſer ſur le coin de l'enclume, l'éponge du fer & en faire le crampon à oreille de liévre.

Se Cramponner, s'atacher fortement à quelque choſe. On le dit d'un *homme*; on le dit des autres *êtres.*

(Le Remords pour toûjours au Plaiſir ſe *cramponne.*
Brum. Boëte de Pand. 3. a.)

CRAMPONNET, *ſ. m.* Petit crampon.

Cramponnet de tergette. C'eſt ce qui eſt ataché ſur l'ovale de la tergette, & qui en tient le verrou.

† * *Il a l'ame cramponée dans le corps.* [*Eſt multæ vitæ.*] Cette façon de parler eſt baſſe; elle ſignifie, *il ſe porte bien, les maladies ne le font pas mourir, ou il combat long-tems contre la mort.*

CRAN, *ſ. m. Inciſio, inciſura, crena.*] Coche ou entaillure qui ſe fait dans un corps dur, pour y faire entrer un autre corps & l'y arrêter. (Les pignons des montres ont des crans, dans leſquels entrent les dents des rouës. Il faut bander ce reſſort d'un cran ou de deux. Hauſſer la cremiliére d'un cran.

On dit, au figuré, d'un homme dont la fortune, la réputation, l'eſprit baiſſent ou diminuent, *que ſa fortune, ſa réputation, ſon eſprit ont baiſſé d'un cran.*

Cran. Plante, qu'on nomme autrement, *le grand Raiffort*, ou *le Raiffort ſauvage.* Sa racine eſt longue & groſſe, rampante, blanche, d'un goût piquant & brûlant; ſes feuilles ſont longues de quinze à dix-huit pouces, larges à proportion, pointuës, d'un beau vert luſtré. Sa racine, qui eſt la ſeule partie dont on faſſe uſage, reveille l'apetit: on la mange avec de la viande, au lieu de moutarde, étant rapée fraîchement. On l'apelle, *la moutarde des Allemands.*

Cran. Terme d'*Imprimerie.* C'eſt la petite profondeur, ou canal, qui eſt vers le bas de chaque caractére, & qui ſe fait dans la fonte même.

Cran, *ſ. m.* [*Crena.*] Terme de *Maréchal.* Il ſe dit des ſillons qui ſe voïent dans le palais de la bouche d'un cheval. (Il faut ſaigner ce cheval au troiſiéme cran.)

CRANCELIN, ou CANCERLIN. Terme de *Blaſon.* On apelle ainſi une portion de couronne, poſée en bande à travers d'un écu, & qui ſe termine à ſes deux extrémitez.

CRANE, *ſ. m.* [*Calva, calvaria.*] Os de la tête qui contiennent le cerveau. (Ouvrir le crane.)

CRANEQUINIER, *ſ. m.* On donnoit autrefois ce nom à certains Arbalêtriers, qui ſe batoient à pié & à cheval comme nos Dragons. Ils portoient à la ceinture, un bandage de fer apellé *Pié de biche* ou *Cranequin,* avec lequel ils bandoient leurs arbalêtes.

CRAPAUD, *ſ. m.* [*Bufo.*] Animal venimeux, de peau groſſe & dure, qui reſſemble à la grenouille. (Le crapaud a pour ennemi le buzard, qui le dévore, ſans que ſon ennemi lui faſſe aucun mal. *Rond.*)

Crapaud, ſe dit figurément, d'un homme fort laid. C'eſt un vilain crapaud. On dit proverbialement, qu'un homme *ſaute comme un crapaud*, lorſqu'il fait le diſpos, & qu'il ne l'eſt guére. On dit encore proverbialement & populairement d'un homme qui manque toûjours d'argent, *il eſt chargé d'argent, comme un crapaud de plumes.*

CRAPAUDAILLE, ou CRESPODAILLE. Eſpéce de crêpon de ſoie fort délié.

CRAPAUDINE, *ſ. f.* [*Batrachites.*] Pierre précieuſe, qu'on dit ſe trouver dans la tête d'un vieux crapaud, mais cela eſt faux. On trouve ces pierres dans les montagnes & dans les champs, où elles ont été produites : elles n'ont qu'une qualité alkaline, propre pour abſorber les acides, pour arrêter le cours de ventre, étant priſes intérieurement au poids d'une demi-dragme. On dit, *manger un pigeon à la crapaudine ;* c'eſt-à-dire, à la poivrade, parce qu'après l'avoir coupé, il reſſemble à un crapaud.

☞ *Crapaudine.* Parmi les *Maréchaux*, c'eſt une crevaſſe que les éponges du fer des piez de derriére font en croiſſant & donnant ſur la couronne de l'autre pié de derriére ; il y a deux eſpéces de crapaudines. La premiére eſt une tumeur, qui vient un peu au deſſus de la couronne; la ſeconde ne vient jamais ſeule : elle acompagne quelquefois une eſpéce de plaïe, ou fente qui ſe fait dans le ſabot, qu'on apelle *Seime.*

Crapaudine, [*Sideritis*, ou *Herba Judaïca.*] Plante qui a une odeur aprochante de celle de *Lamium ;* Elle croît aux lieux montagneux & ſabloneux. Elle contient aſſez de ſel eſſentiel & d'huile; elle eſt déterſive, vulnéraire, aſtringente, propre pour les hernies & pour les plaïes. On s'en ſert intérieurement & extérieurement.

Crapaudine, qu'on nomme auſſi *Coüette* & *Grenoüille.* C'eſt un morceau de fer ou de cuivre, dans lequel tourne un pivot.

CRAPULE, *ſ. f.* [*Crapula.*] Débauche de vin mal-honnête, & qui ſent ſon homme adonné à l'ivrognerie. Tout ce qu'il cherche, n'eſt que crapule & que brutalité. *Patru*, *Plaid. 11.* Il aime la crapule. *Abl. Luc. t. 3.*)

CRAPULER, *v. n.* Etre dans la crapule. On dit *qu'un homme ne fait que crapuler, qu'il aime à crapuler, qu'il crapule jour & nuit. Acad. Franç.*

CRAQUELIN, *ſ.* [*Libum.*] Prononcez *craclin.* Gâteau rond qui a des rebords, fait avec de la farine, de l'eau & du ſel. On l'apelle *craquelin*, à cauſe qu'en le mangeant, il craque ſous la dent. On vend force craquelins, mais ce ſont ordinairement les Boulangers des fauxbourgs qui en font, & qui en donnent à de pauvres femmes, pour aler vendre par Paris. Il y a quelques Provinces, où l'on apelle les *échaudez*, des *craquelins*, mais ce mot n'eſt point reçu à Paris, en ce ſens.

CRAQUELOT. On nomme ainſi le *haran-ſor*, lorſqu'il eſt encore dans ſa primeur.

CRAQUEMENT, *ſ. m.* [*Fragor*, *crepitus.*] Bruit des corps durs, quand on les rompt, ou qu'on les déchire, ou quand ils ſoufrent quelque violence.

Craquement. [*Dentium crepitus.*] Ce mot ſe dit des dents, & ſignifie une convulſion des muſcles des machoires. *Deg.*

CRAQUER, *v. a.* [*crepare*, *crepitare.*] Faire crac. Faire un bruit qui marque qu'une choſe rompt. (Ses os ont craqué.)

Craquer. Dans le ſtile populaire, ſignifie, *mentir*, *habler*, *ſe vanter mal à propos & fauſſement.* On dit dans le même ſens, *c'eſt un craqueur*, *c'eſt une craqueuſe.*

CRAQUETER, *v. n.* [*Crepitare.*] Faire un bruit qui craque. (Craqueter ſouvent. J'entens craqueter le tonnerre. *Théo.*

CRAQUIGNOLE, *ſ. f.* Voïez *croquignole.*

CRASSE, *ſ. f.* [*Squallor*, *pædor*, *illuvies*, *ſitus*, *pulvis*, *ſordes*, *immundities.*] Ordure de tête & du corps. (Une tête pleine de craſſe. Oter ou faire tomber la craſſe de la tête. Oter la craſſe du corps.) Il ſe dit auſſi d'autre ſorte d'ordure & de ſaleté, comme de pouſſiére qui s'atache ſur les meubles, les tableaux, &c.

Craſſe, au figuré, ſignifie, *ruſticité*, *& défaut de politeſſe.* On dit, *il a encore toute la craſſe du Collége*, *il n'a pas encore fréquenté le monde ; ſes diſcours ſentent la craſſe de l'école*, *&c.* Le même mot ſignifie auſſi, *une baſſe naiſſance.* (On voit bien à ſes maniéres, qu'il eſt né dans la craſſe.) Il ſe dit encore d'une ſordide avarice ; *malgré ſes richeſſes, cet homme vit dans la craſſe.*

CRASSE, *adj.* [*Craſſus.*] Groſſier. (Ignorance craſſe.)

Craſſes. Les fondeurs de caractéres d'Imprimerie apellent ainſi les *ſcories*, & pour ainſi dire, l'*écume de la fonte qu'ils emploïent.*

CRASSEUX, *ſ. m.* [*Sordidus.*] Mal-propre. Qui eſt négligé ſur ſoi. (C'eſt un petit craſſeux. C'eſt un craſſeux.)

CRASSEUX, CRASSEUSE, *adj.* [*Squallidus*, *immundus.*] Plein de craſſe. (Corps tout craſſeux, tête craſſeuſe, mains craſſeuſes.)

CRATÉRE. ce mot vouloit dire autrefois *une coupe*, & n'eſt plus en uſage que dans l'Univerſité de Paris. (Les Cratéres de Sorbonne, de Navarre; ce ſont des coupes d'argent, en forme d'écueles ſans oreilles.)

CRAVANT, ou OIE NONNETTE. [*Crapicalca.*] Eſpéce d'oie ſauvage, de couleur noire ou plombée. On la trouve dans les marais, & elle eſt bonne à manger. Sa graiſſe eſt émolliente, & réſolutive.

CRAVANS. Sorte de coquillage qui ſe forme ſous les vaiſſeaux qui ont été long-tems ſur mer.

CRAVATE, CROATE, *ſ. m.* [*Croata eques.*] Pour parler réguliérement, il faudroit dire, *croate ;* & c'eſt ainſi que Voiture l'a écrit une

fois, *Lettre 68.* mais depuis il s'eſt toûjours ſervi de *cravate :* & c'eſt le vrai mot d'uſage. (S'enrôler dans une compagnie de Cravates. *Voit. l. 20.* La crainte des embuches des Cravates leur donne l'alarme. *Voit. l. 67. &c.*)

Cravate, ſ. m. [*Equus croata.*] Sorte de cheval vif, fort & vigoureux. Cette ſorte de chevaux viennent de Croatie. (Un bon cravate, un beau cravate.

. . . . . Vîte, mon cheval,
Comment? c'eſt un *Cravate*, & le folet le panſe,
Si l'on s'en raporte à ſes crins,
Qui pendent juſqu'à terre, & ſont mêlez & fins;
Le bon, c'eſt qu'il a l'air de faire diligence.
Abé Regnier, Voiage de Munich.)

Cravate, ſ. m. [*Cæſitium collo circumvolutum, nodoque ſub mento conſtrictum.*] Linge plié en deux ou trois rangs ou feüilles, que les gens d'épée & autres gens en juſte-au-corps ſe mettent autour du cou. (Une cravate bien faite, une cravate ſimple, une cravate à dentelle, une cravate à deux ou à trois feüilles ou à trois rangs, une cravate à la croche, une cravate à la Pſyché, &c.)

C R E.

CRÉANCE. [*Opinio, mens.*] L'Académie dit *Croyance*, lorſqu'il s'agit de religion, de ſentiment, d'opinion. (La croïance des Chrétiens. J'ai cette croïance.) Tous ceux qui parlent bien, prononcent de même. Sentiment. Opinion. Avis. Penſée. Foi. Crédit. (Ce n'eſt pas ma créance. Ajoûter créance à quelcun. *Vaug. Quint. l. 3. c. 6.* Avoir de la créance parmi les gens de guerre. *Vaug. rem. Avoir des lettres de créance*, c'eſt avoir une lettre qui aſſure qu'on peut ajoûter foi à celui qui la porte. *Vaug. rem.* Perdre créance dans les eſprits. *Paſc. l. 4.* Trouver créance dans l'eſprit du peuple. *Abl.*

Iris, prenez *créance* en moi,
Je ferai tout ce que je dois.
Péliſſon, recüeil.)

Il eſt bon d'obſerver que *Croïance* & *Opinion* ne ſont pas toûjours ſinonimes. *Croïance* ſignifie *un ſentiment de la vérité, duquel on eſt perſuadé ;* & on prend ſouvent le terme d'*opinion* pour un ſentiment probable. (L'argument probable engendre l'opinion.)

† * *Créance, ſ. f.* [*Creditum.*] Terme de *Pratique.* C'eſt une ſomme dûë par un débiteur à un créancier, & le titre qui donne action au créancier contre ſon débiteur. (La créance eſt fort conſidérable. On colloque les créanciers ſuivant la date ou le privilége de leur créance.)

* *Créance. Habena aucupatoria.*] Terme de *Fauconnerie* & de *Chaſſe.* On dit, *un oiſeau de peu de créance*, c'eſt-à-dire, qui eſt ſujet à s'égarer & à ſe perdre. Un chien de bonne créance, c'eſt celui qui eſt aiſé à conduire, & qui obéït facilement.

CRÉANCIER, *ſ. m.* [*Creditor.*] Celui à qui une choſe eſt dûë, & qui pour cela peut intenter une action en Juſtice contre ſon débiteur, afin de le contraindre à le païer. (Un créancier raiſonnable, commode. Un créancier rude, cruel, incommode, fâcheux, importun, impitoïable, déraiſonnable. On doit les intérêts au créancier, du jour qu'il demande en Juſtice ce qui lui eſt dû. Je ſuis créancier d'un tel.

Le pâle *Créancier* que l'on voit au Palais,
Plaide pour un argent qui ſe conſomme en frais.)

Créancier privilégié. C'eſt celui qui eſt préféré aux autres, & qui a plus de droit qu'eux.

Créancier chirographaire. Terme de *Palais.* C'eſt celui qui eſt fondé ſur une promeſſe, un billet ou une lettre.

Créancier hipotécaire. Terme de *Palais.* C'eſt celui qui eſt fondé en contract, ſentence, arrêt ou autre piéce autentique.

Créancier engagiſte. Terme de *Palais.* C'eſt celui qui prête ſur gages.

CRÉANCIÉRE, *ſ. f.* [*Creditrix.*] Celle à qui on doit, celle qui a fait crédit. (Elle eſt créanciére d'un tel.)

☞ CRÉANT. Terme que l'on trouve dans l'*art. 49.* de la Coûtume de Chaumont, & qui ſignifie, ſelon Gouſſet, *l'acte que le Bailli du Seigneur baille au vaſſal du devoir & ofres, qu'il fait de faire la foi & hommage, &c.*

CRÉAT, *ſ. m.* [*Magiſtri locum tenens in ſcholâ equeſtri.*] Celui qui dans une Académie enſeigne à monter à cheval ſous l'Ecuïer.

CRÉATEUR, *ſ. m.* [*Creator.*] Ce mot ne ſe peut dire proprement que de Dieu, il ſignifie *celui qui a fait la ſubſtance des choſes. Celui qui de rien fait quelque choſe.* (Dieu eſt le Créateur du Ciel & de la Terre.

Ainſi le *Créateur* qui de toute la terre,
Et des biens infinis qu'en ſon globe elle enſerre,
Veut que l'homme y joüiſſe, &c.
Perraut.)

Recevoir ſon Créateur. C'eſt recevoir Jeſus-Chriſt dans la Sainte Communion.

CRÉATION, *ſ. f.* [*Mundi effectio, fabricatio.*] Prononcez *création.* Action du Créateur, par laquelle de rien il fait quelque choſe. (La création du monde eſt merveilleuſe. Ovide a parlé de la création fabuleuſe du monde.)

* *Création, ſ. f.* [*Creatio.*] Ce mot ſe dit en parlant d'ofices, d'Oficiers, & de rente, &c. C'eſt l'action du Souverain, qui par un Edit fait quelques nouvelles charges, quelques nouveaux Oficiers, ou quelques nouvelles rentes, &c. (Un ofice de nouvelle création. Ces rentes ſont d'une ancienne création.)

CRÉATURE, *ſ. f.* [*Res creata, à Deo effecta.*] Toute choſe créée. (Toutes les créatures loüent Dieu chacune à ſa maniére.

Les arbres & les plantes
Sont devenus chez moi *créatures* parlantes.
La Fontaine.)

* *Créature, ſ. f.* [*Homo, mulier.*] Perſonne, ſoit homme ou femme. (C'eſt une créature qui a ôté l'épée à Monſieur. *Voit. l. 40.*)

Créature, ſe dit ſouvent d'une femme en bonne ou mauvaiſe part. (C'eſt une belle, bonne, aimable créature. C'eſt une méchante, une vilaine créature. Ne vous amuſez point à cette créature.)

Créature, ſ. f. [*Cliens, alicui devotus, mancipatus.*] Perſonne qu'on fait ce qu'elle eſt, qu'on a établie & qu'on protége entiérement. (Faire des créatures. *Ablanc.* Les créatures du Cardinal de Richelieu avoient à la Cour après ſa mort les mêmes avantages qu'il leur avoit procurez pendant ſa vie. *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.*)

CRÉCERELLE. Voïez *Creſſerelle.*

CRÉCHE, *ſ. f.* [*Præſepe, præſepium.*] Mangeoire de beufs, de vaches, d'ânes, de chévres ou de brebis. (La créche des beufs. *Perraut, Traduction de Vitruve, l. 6. ch. 9.*)

Ce mot de *créche* se disoit autrefois de la mangeoire des chevaux ; mais à présent on ne le dit plus. Voïez *Mangeoire.*

Créche. [*Sacrum Christi præsepe.*] Le grand usage de ce mot est pour signifier *le berceau de Jesus-Christ.* (Alons adorer le Sauveur du monde dans la créche. *God.*)

Créche. Terme d'*Architecture.* On donne ce nom à une espéce d'éperon bordé d'une file de pieux, & rempli de maçonnerie devant & derriére les avant-becs de la pile d'un pont de pierre.

CRÉDENCE, *s. f.* [*Credentia, mensa ad utrumque latus aræ adstructa.*] Petit bufet à main droite au bout de l'Autel, & un peu au-dessous, où l'on met les burettes.

CRÉDIBILITÉ, *s. f.* Ce mot vient du Latin *credibilitas.* C'est un terme de *Théologie*, qui signifie *la connoissance d'une chose qui nous porte à la croire. Raisons humaines qui nous portent à croire les révélations divines.* (Jesus dit lui-même qu'il est Dieu, & il le prouve en faisant des miracles. Cela n'ajoûte-t-il pas un dégré de crédibilité qui nous ôte toute liberté d'en douter ? *Mémoires sur la Religion.* Quand on veut convertir les Païens, il faut établir d'abord la vérité de l'Ecriture par des motifs de crédibilité.)

CRÉDIT, *s. m.* [*Fides.*] Terme de *Négoce.* Il se dit de l'argent qu'on prête, & des marchandises qu'on vend à quelcun dans la créance qu'on a qu'il païera bien. Et l'on dit, *Vendre à crédit.* [*Vendere sine præsenti pecunia, emere fide.*] (Avoir bon crédit chez les Marchands. Faire crédit. Prendre à crédit. Qui donne à crédit, perd son bien & son ami.

Jamais aucun *crédit* ne se fait à l'Eglise,
N'avez-vous point d'argent, la croix de bois est mise.
Sanleque.)

Crédit. On apelle ainsi la page droite d'un Livre de compte, qui s'intitule *Avoir*, où l'on écrit tout ce qu'on a reçû pour raison d'un compte, ou tout ce qui est à sa décharge.

Crédit, se dit aussi du cours que les papiers, ou billets de Commerce ont dans le public, & parmi les Négocians. On dit, *tels billets prennent crédit*, lorsqu'on peut les négocier facilement, ou que la valeur en augmente.

Crédit, signifie aussi quelquefois *inutilement, en vain, sans profit.* (Vous travaillez à crédit ; vous emploïez vôtre tems & vôtre bien à crédit.)

Crédit, signifie aussi, *sans preuve, sans fondement.* (Vous parlez à crédit, vous n'avez point de preuve.)

* *Crédit.* [*Existimatio, auctoritas, gratia.*] Pouvoir. Autorité. Réputation. Faveur. (Leur crédit s'étend par-tout. Se servir du crédit de quelcun. *Abl.* Il emploïa tout son crédit à la ruine de ce Prince. *Vaug. Quint. l. 10.* Donner du crédit à une personne. Faire perdre le crédit de quelcun. Miner le crédit de quelcun.)

Crédit est mort ; c'est-à-dire, qu'on ne veut plus prêter.

Faire crédit depuis la main jusqu'à la bourse ; c'est proverbialement, n'en faire aucun.

CRÉDITER *un article*, ou *une partie dans un Livre* ou *sur un compte ;* c'est le porter à la page, qu'on nomme *le côté du crédit.* On dit, *Je l'ai crédité de cette somme.*

CRÉDITEUR. Terme de *Négociant.* Il signifie *un Créancier*, ou, comme ils disent, *celui qui doit avoir.*

CRÉDULE, *adj.* [*Credulus.*] Il signifie *qui croît trop aisément, qui ajoûte foi sans peine à ce qu'on lui dit.* (Qu'un amant est crédule, & qu'il se laisse aisément persuader ce qui lui paroît agréable. *Arioste moderne.* Il se perdit par la crédule & superstitieuse opinion qu'il eut du courroux des Dieux. *S. Evremont, Traduct. p. 155.* Elle est un peu trop crédule.)

CRÉDULITÉ, *s. f.* [*Credulitas.*] Une trop grande facilité à croire. (Avoir une trop grande crédulité. La trop grande crédulité nuit souvent. Abuser de la crédulité des foibles. Ce sont des piéges où ma crédulité me laissoit engager. *Recueïl de Pélisson & de la Suze.* Ce sont des gens que la crédulité des hommes a placez dans le Ciel après leur mort. *Abl. Luc.*)

CRÉER, *v. a.* [*Creare.*] Ce mot se dit proprement de Dieu, & il signifie *faire de rien quelque chose, produire la substance des choses.* (Dieu a créé le Ciel & la Terre par la puissance de sa seule parole. Dieu créa le prémier homme. Dieu a créé le monde pour faire voir & adorer sa grandeur. Créer. Faire. Etablir. Dans les périls extrêmes on créoit un Dictateur. *Abl. Tac. an. l. 1.* Créer des Oficiers. *Le Maît.* Créer une dette. *Patru, Plaid. 3.*)

CRÉMAILLERE. Voïez *Crémiliere.*

CRÉMASTERES, *adj.* [*Cremasteres.*] Terme d'*Anatomie.* Epitéte qu'on donne à deux muscles, autrement apellez *suspensoires*, qui tiennent les testicules suspendus, ils prennent leur origine d'un ligament qui est à l'os pubis, & s'ingére à la partie extérieure de la tunique vaginale des testicules.

CRÊME, (CHRÊME,) *s. m.* [*Sacrum chrisma.*] Liqueur sacrée composée d'huile & de baume pour la Confirmation & l'Extrême-onction.

CRÊME, *s. f.* [*Cremor lactis.*] C'est la graisse qui s'épaissit au haut du lait, & fait comme une croûte sur le lait. (Crême fort bonne.)

Crême de tartre, s. f. Tartre purifié qui se forme en cristaux.

Crême foüetée ; c'est de la *crême* qui à force d'être batuë avec un petit foüet devient tout en écume.

† * *C'est de la crême foüetée.* [*Aliquid levioris operæ, manûs.*] Ces mots s'emploïent au figuré, pour marquer un discours, ou autre pareille chose, qui paroît quelque chose, & qui au fond n'est rien.

CRÊMEAU, (CHRÊMEAU.) *s. m.* [*Fascia.*] Terme d'*Eglise.* Sorte de petite coife, ou de petit beguin de toile qu'on met sur la tête de l'enfant lorsqu'on le batise & qu'on a apliqué le crême. (Ce ne sont ordinairement que les crêmeaux qui couvrent la tête des enfans au Batême. *Thiers, Hist. des perruques, chap. 4.*)

CRÊMER, *v. a.* On le dit du lait quand il fait de la *crême.* (Ce lait crême bien. Il faut faire crêmer ce lait.

CRÊMILIERE, ou plûtôt CRÊMAILLERE, *s. f.* [*Cremathra.*] Fer plat & délié, large d'environ trois doigts, qui a des dents presque tout du long, qui au bout d'en-bas est recourbé, qu'on pend au gros crampon au haut du contre-cœur de la cheminée, & dont on se sert pour mettre des chaudrons & des marmites sur le feu. (Prendre le crémiliere à la cheminée.) MM. de l'Académie dans leur Dictionnaire, prononcent & écrivent *Crémaillere*, & ils ont raison. Nicod dérive ce mot du Grec κρημάω, & Ménage de *cramicularia*, qu'on trouve dans les Capitulaires

de Charlemagne. Du Cange dit qu'en la basse Latinité, on l'apelle *cruca* & *cremaster*, de l'Anglois *crocke*, qui signifie *crochu*, ou plûtôt du Grec.

Crémiliere de chaise. Fer en forme de crémiliere qu'on met aux chaises de commodité.

CRÉMILLON, *s. m.* Petit morceau de crémiliere qu'on atache à la grande, soit pour l'alonger, ou pour pendre quelque chose à côté.

CRÉNEAU, *s. m.* [*Pinna.*] Petite ouverture à jour au parapet des murailles des Villes, qui est d'intervale en intervale, & par où l'on met le fusil ou le mousquet, lorsqu'on veut tirer pour défendre la Ville. On voit encore des *créneaux* sur les murailles des tours & des Châteaux fortifiez à l'antique.

☞ On ne peut point avoir des *créneaux* dans des maisons roturiéres, sans la permission du Seigneur Justicier. Le Févre Chantereau a raporté dans les preuves de son Traité des Fiefs, un ancien acte de permission de Blanche de Champagne, pour avoir des *crénaux*, *facere crenellos;* c'est du mot Latin que nous avons fait *créneau;* le Président Fauchet le dérive, dans son Traité de la Milice, de *cran*, qu'il dit signifier *hoche.*

CRÉNELAGE, *s. m.* Terme de *Monoïeur.* *Donner le crénelage à une monoie;* c'est faire un cordon, ou grenetis sur l'épaisseur d'une piéce de monoie, ou y mettre l'empreinte de la légende ordonnée par les Edits du Prince. Cette façon a été inventée pour empêcher l'altération des espéces dans leur contour. Voïez *Créneler.*

CRÉNELÉ, CRÉNELÉE, *adj.* [*Coronatus*, *pannis distinctus*, *incisus.*] Fait en forme de créneaux. Terme de *Blason.*

CRÉNELER, *v. a.* [*Incidere.*] Denteler, faire des dents, des entaillures à une roue de montre, de moulin.

☞ *Créneler.* Terme de *Monoie.* Bouteroue, *pag. 98.* a remarqué, qu'après la mort de César, Marc-Antoine fit fourrer la monoie d'argent, & mêler du fer dans celle de cuivre. Cette fausseté donna lieu à la fabrication des monoies dentelées & coupées par les bords, afin de pouvoir plus facilement découvrir, s'il y avoit sous la superficie, quelqu'autre métail: on les nommoit *ferratos nummos*, à cause que la crénelure étoit semblable aux dents d'une scie. Il ajoûte, *pag. 162.* qu'en 1584. on proposa de fabriquer des espéces crenelées, pour empêcher les rognures: mais on ne s'en servit pas, parce qu'on reconnut que pour rogner les espéces, ou plûtôt pour les diminuer, on se servoit d'une eau forte, qui en pouvoit tirer cinq grains en un quart d'heure sans les déformer.

CRENELURE, *s. f.* [*Denticuli.*] Maniére de dentelure faite en crénaux. (Les feüilles de quelques plantes ont des crénelures.)

CRÉOLE. Voïez *Criole.*

CRÊPAGE, *s. m.* Aprêt qu'on donne aux crêpes que l'on veut crêper; c'est-à-dire, qu'on ne veut pas qu'ils restent lisses.

CRÊPE, *s. m.* [*Pannus bombycinus tenuis & crispus.*] Sorte d'étofe noire, fort légére, faite de fine laine, & qui sert à marquer le deüil qu'on porte de la mort d'une personne. (Être couvert d'un grand crêpe de deüil. *Sar.*) *Crêpe*, se dit aussi de la *nuit.*

> Dès que l'ombre tranquile
> Viendra d'un *crêpe* noir enveloper la Ville.
> *Despréaux.*)

CRÊPER, *v. a.* [*Crispare.*] Friser. *Se crêper*, *v. r.* (Les cheveux se crêpent.)

CRÊPI, *s. m.* [*Arenatum.*] Terme de *Maçon.* Enduit de mortier ou de plâtre. Enduit de chaux & de gros sable, de plâtre & de stuc. (Un crêpi de muraille fort bon.)

CRÊPI, CRÊPIE, *adj.* [*Arenato inductus.*] Couvert ou enduit de mortier ou de plâtre. (Mur crêpi, muraille crêpie.)

Crêpi, *Crêpie*, *adj.* Terme de *Corroïeur.* Cuir auquel on a fait venir le grain. (Cuir crêpi.)

CRÉPIN, *s. m.* [*Crispinus.*] Nom d'homme. Voïez *Saint*, *&c.*

Crépin. On nomme ainsi en général tous les outils & toutes les marchandises qui servent au métier de Cordonnier; excepté les cuirs, qu'on ne comprend point sous ce terme générique.

CRÊPINE, *s. f.* [*Reticulata supernè fimbria.*] Sorte de franges dont on se sert pour embélir les lits, les dais, &c. (Une riche, une superbe, une magnifique crêpine.)

Crêpine, *s. f.* Terme de *Rôtisseur* & de *Boucher.* C'est une maniére de petite toile de graisse, qui couvre la panse de l'agneau, & qu'on étend sur les roignons lorsque l'agneau est habillé. (La crêpine ne sert qu'à parer les roignons.)

CRÊPIR, *v. a.* [*Incrustare, arenato inducere*, *parietem trullissare.*] Terme de *Maçon.* Couvrir de plâtre ou de mortier. (Crêpir un mur.)

Crêpir. Terme de *Corroïeur.* Prendre un cuir lorsqu'il est sorti de l'eau, & lui faire venir le grain.

CRÊPISSURE, *s. f.* ou CRÊPISSEMENT, *s. m.* [*Trullissatio*, *incrustatio.*] L'action de crêpir. (La crêpissure de cette muraille coûte tant.) *Cette muraille a besoin d'une crêpissure;* c'est-à-dire, d'être crêpie.

CRÊPON, *s. m.* [*Pannus bombycinus crispatus.*] Sorte d'étofe fort légére qui est faite de la plus fine laine, & dont les hommes & les femmes s'habillent l'été. (Crêpon bien crêpé. Crêpon blanc, bleu, aurore, feüille-morte, noir, verd, violet, &c.)

CRÊPU; CRÊPUË, *adj.* [*Crispatus.*] Ce mot se dit des cheveux, & signifie *frisé.* (Avoir les cheveux crêpus.) Il se dit de la *mousse.* (La Quintinie, *Jardins fruitiers*, *t. 1. p. 109.* a écrit que la mousse étoit une petite herbe frisée & crêpuë.)

CRÉPUSCULE, *s. m.* [*Crepusculum.*] Petite lueur. Foible clarté dont on joüit lorsqu'il ne fait pas encore bien jour, ou qu'il n'y a plus de jour. *Le crépuscule du matin;* c'est la clarté qu'on voit avant que le soleil soit levé sur l'horison. *Le crépuscule du soir;* c'est la clarté qu'on voit après le coucher du soleil. (Les Lapons, durant la nuit continuelle où ils se trouvent l'hiver, ont un crépuscule le matin, & l'autre le soir.)

CREQUIER, *s. m.* Prunier sauvage qui croît en Picardie & en Normandie. La maison de *Créqui*, porte dans ses armes un *créquier* de gueules en champ d'azur.

CRÊS. Sortes de toiles de lin, qui se fabriquent à Morlaix en Bretagne, & aux environs.

CRESEAU, *s. m.* Etofe de laine croisée, qui est une espéce de serge croisée à deux envers, couverte de poil des deux côtez. (On fait une grande quantité de créseaux en Angleterre.)

CRESSELLE, *s. f.* Instrument de bois qui fait grand bruit, & dont on se sert au lieu de cloche la semaine sainte pour avertir les fidéles qu'on va célébrer le Service divin.

> (Viens, Gilot, seul ami qui me reste fidéle,
> Prenons du Jeudi-Saint la bruïante *cresselle.*
> *Despréaux.*)

Cresserelle, *s. f.* [*Tinnunculus*, *cenchris.*] Sorte d'oiseau de rapine, de couleur fauve, semé de taches noires, qui a les grosses plumes des aîles ordinairement noires, le bec bleu, la queuë longue & marquetée de noir, les jambes hautes & jaunes, & les quatre doigts de même couleur que les jambes. La *cresserelle* a un cri désagréable. Elle ne se repaît par les champs que de souris, de mulots & de lésards. Elle fait son nid au haut des tours & défend, à ce qu'on dit, les pigeons, des autres oiseaux de rapine. (Une cresserelle mâle. Une cresserelle fémelle. *Bell. l. 2. c. c. 23.*)

Cresson, *s. m.* [*Nasturtium aquaticum.*] Sorte d'herbe qui croît sur le bord des ruisseaux, les fontaines & autres lieux aquatiques, & qu'on mange quelquefois en salade, ou qu'on fait cuire avec un chapon, ou autre volaille. Le *cresson* est bon contre le scorbut, & pour purifier le sang. Il y a du *cresson alenoi*, qui a les mêmes vertus, & qu'on cultive dans les jardins. Du *Cresson de prez*, qui est une plante apéritive, propre encore contre le scorbut & contre la pierre; & du *cresson sauvage*, plante qui a un goût âcre comme le *cresson* ordinaire, qui croît contre les vieilles murailles, qu'on cultive aussi dans les jardins, & de la racine de laquelle on se sert pour la douleur des dents. On lui donne encore d'autres propriétez.

Cresson. Sorte de fleur double panachée, tirant sur le violet. (Il y a diverses sortes de cresson de jardin.)

Cressonniere, *s. f.* Lieu où croît le cresson.

Cret, *s. m.* On apelle ainsi une hauteur, le sommet d'une montagne fort élevée. Le *crêt* de Montabon, & le *crêt* de Montmoron, forment le passage étroit, qu'on apelle *le pas de Suse.*

Crête, *s. m.* [*Crista*, *apex.*] Chair rouge qui vient sur la tête des coqs, des coqs-d'Inde, des poules. (Les crêtes de coq bien assaisonnées, sont bonnes dans les ragoûts.)

† *Crête.* [*Caput.*] Mot burlesque, pour dire, la tête. (Il reçut un coup de mousquet, comme il vouloit lever la crête. *S. Amand.*)

* *Crête.* [*Cumulus.*] Terme de *Marchand de blé qui est sur les Ports de Paris.* C'est un tas de blé qui est dans un bateau, & qui est élévé en forme piramidale. (Mettre le blé en crête.)

Crête. On appelle ainsi le haut d'un fossé, qui sépare deux champs. On dit, *monter sur la crête d'un fossé.*

Crête [*Superbia, arrogantia.*] Au figuré, signifie, *orguëil*, *superbe*, *vanité.* (Cet homme leve bien la crête.)

Crête de casque.

* *Crête de moruë.* Certain morceau de moruë de dessus le dos.

Crête de coq. Terme d'*Anatomie.* Eminence de l'os ethmoïde qui avance dans la cavité du crâne, & à laquelle est atachée une partie de la dure-mére.

Crête de coq. [*Crista galli.*] Plante dont la racine est petite & blanche, & la tige menuë & droite, haute d'un pié.

Crête marine. [*Corithnium.*] Plante qu'on apelle autrement herbe de Saint Pierre.

Crété, Crétée, *adj.* [*Cristatus.*] Terme de *Blason*, qui se dit de ce qui est sur la tête d'un coq d'un autre couleur que le corps entier.

Crétien. Voïez *Chrétien.*

Cretonne, *s. m.* Sorte de toile blanche, qui se fabrique du côté de Lizieux en Normandie. Les cretonnes ont la chaîne de chanvre, & la trême de lin.

Creu, Creue, *part.* Voïez *crû.*

Crevaille, *s. f.* Repas où l'on mange par excès. Ce terme est bas.

Crevasse, *s. f.* [*Fessura.*] Sorte de petit ulcére qui vient à la main en forme de fente.

Crevasse. Maladie puante qui vient au pli que le cheval a naturellement au paturon.

Crevasse, signifie aussi *une ouverture*, *une fente*, *la séparation des parties de quelque corps solide.* (Les crevasses d'un mur, les crevasses de la terre, &c.)

Se Crevasser, *v. r.* [*Rimas agere*, *hiare.*] Se fendre, s'entr'ouvrir.

(Le navire comblé de morts & de mourans,
S'entr'ouvre & *se crevasse*, *&c.*
Brebeuf, Pharsale. l. 3.

Creve-cœur, [*Cordolium*, *dolor*, *mœror acerbus.*] Déplaisir. Dépit extrême qui acable le cœur. (Quel creve-cœur est-ce à un honnête homme de subir l'examen d'un sot? *Abl. Luc. t. 1.* Il aura un terrible créve-cœur, quand il saura que sa femme lui plante des cornes. *Abl. Luc. t. 2.*)

* Crevé, *s. m.* [*Vorax*, *gulosus.*) Grand mangeur. Goulu. Sorte de goinfre & de gourmand. (C'est un gros crevé.)

Crevé, Crevée, *adj.* [*Disruptus.*] (Pâté crevé.)

Crever, *v. a.* [*Rumpere*, *disrumpere*, *perforare.*] Percer. (Crever le ventre, crever les yeux, crever un pâté.)

Crever, *v. n.* [*Interire*, *perire.*] Ce mot est quelquefois satirique, lorsqu'il se dit en colére, & il ne se dit même que des personnes. Il signifie, *mourir comme un coquin & comme un miserable.*

† * *Crever.* [*Ingurgitare*, *redundare.*] Faire trop manger. Causer du mal à force de trop manger. (Si vous lui donnez à manger davantage, vous le créverez.)

Crever. v. n. [*Rumpi*, *disrumpi.*] Terme de *Fleuriste.* Il se dit des œillets & de leur étui, lorsque la quantité des feüilles les fait ouvrir & éclater. (Il est difficile d'avoir de beaux œillets, & de les empêcher de créver. *Culture des fleurs*, *ch. 4.*)

Crever, se dit aussi de tout ce qui s'ouvre & se rompt par un effort violent. (Le canon, la bombe, la grenade, le fusil a crevé.)

* *Crever un cheval.* C'est le tant fatiguer qu'on le fasse mourir.

* *Crever de dépit.* [*Dolore disrumpi.*] C'est avoir beaucoup de dépit. (Le miserable créve de dépit de voir que son ouvrage ne réussit pas)

* *Crever de honte & de dépit.* C'est avoir beaucoup de dépit & de chagrin de la honte qu'on a reçuë. *Faire crever de dépit*, c'est donner beaucoup de fâcherie. *Crever de rire*, c'est rire beaucoup.

* *Cela vous creve.* [*Icta patent.*] C'est-à-dire, cela est tout devant vos yeux.

* *Les saletez y crévent les yeux.* C'est-à-dire tout y est plein de saletez. Les saletez y sautent aux yeux, on les voit par-tout.

† * *Il creve.* C'est-à-dire, il meurt. *Il est crevé*, c'est-à-dire, il est mort.

Crever de biens. C'est au figuré, regorger de biens, en avoir beaucoup.

Se crever, *v. r.* [*Disrumpi.*] Se percer de foi-même. (Pâté qui s'eſt crevé au four.)

* *Se crever.* [*Ingurgitare ſe cibis.*] Manger trop. Manger juſques à nuire à ſa ſanté, à faire mal. (Il ſe creva à force de manger. Elles paſſent à une table couverte de toute ſorte de mets, où elles ſe crévent d'abord. *Abl. Luc. t. 2.*)

* *Il s'eſt crevé à force de travailler.* [*Perire.*] C'eſt-à-dire, il s'eſt tué, il s'eſt fait mourir.

* *La vague ſe creve. God.* C'eſt-à-dire, ſe briſe.

† * *Se crever de rire.* [*Riſu diſſolvere ilia.*] *Abl.* C'eſt-à-dire, rire fort.

Creuser, [*Cavare, fodere.*] Faire profond. Faire creux. (Creuſer un port. *Abl. arr. l. 7.* Faire creuſer des puits. *Abl. rét.* Quand on eſt vieux & qu'on ſe marie, on creuſe ſa foſſe.)

Creuſer, *v. a.* [*Penetrare, perſcrutari.*] Signifie, *pénétrer dans le fonds d'une ſience, d'une affaire;* ce mot ne ſe dit qu'au figuré. (Les Modernes ont creuſé plus avant que les Anciens dans les ſiences.) Dans le ſens figuré, *creuſer une ſience, & creuſer bien avant dans une ſience*, ſont la même choſe, & forment une même idée; ainſi on peut dire l'un & l'autre.

Creuset, *ſ.* [*Catillus, catinus.*] Vaſe de terre graſſe qui eſt en forme de piramide, & qui ſert aux Orfévres pour fondre l'or & l'argent.

☞ *Creuſet.* Terme de *Monoie* & de *Chimie.* C'eſt un vaiſſeau de terre, fait en maniére de piramide ou de cône renverſé, & qui eſt compoſé de terre glaiſe & de pots de grès pilez. Il y a des creuſets de fer, qui ſont faits comme de petits ſeaux ſans anſe ; ce fer eſt forgé, & l'on ne doit point y fondre l'or, parce qu'il s'aigriroit.

Creux, Creuse, *adj.* [*Altus, profundus.*] Profond. (Foſſé fort creux. Foſſe creuſe.)

* *Creux, creuſe, adj.* [*Vacuus intùs & inanis.*] Vuide. (Avoir le ventre creux. Diſcours creux & vuide de ſens.) *Viande creuſe.* [*Levis cibus.*] Ces deux derniers mots ſont burleſques, pour dire, *un régal de violons, muſique, harmonie, &c.* On dit auſſi, *des ſonges creux, des imaginations creuſes*, c'eſt-à-dire, vaines & chimériques. (Eſprit creux, cerveau creux.)

Creux, creuſe, adj. Terme de *Manufacture.* On apelle, *draps creux*, les draps qui ont été mal fabriqués, & qui ſont trop lâches.

Creux, *ſ. m.* [*Cavus, cavum.*] Profondeur. Petite profondeur. Choſe creuſe. (Il eſt tombé dans un un creux, d'où il a eu peine de ſe retirer. Le creux de la main.)

* *Creux.* Fond.

(Je ne puis arracher du *creux* de ma cervele,
Que des vers plus forcez que ceux de la Pucele.
Deſpréaux, ſat. 7.)

Creux d'un vaiſſeau. C'eſt la hauteur qu'il y a depuis le deſſous du premier pont juſques ſur la quille, ou la diſtance qui eſt entre les baux & les varangues.

Creux d'une voile. C'eſt ſon ſein, où elle reçoit & enferme le vent.

Creux. [*Ima vox, gravis.* [Terme de *Muſicien.* Voix qui deſcend fort bas. (Ce Muſicien a un bon creux.

Ne vous étonnez pas ſi mon *creux* eſt profond,
Et ſi ma voix deſcend juſqu'à la double octave.)

Creux. [*Typus, forma.*] Terme de *Fondeurs.* C'eſt un moule dans lequel ils jettent leur figûre & leurs autres ouvrages.

Creuxer, ou Kreux. C'eſt en Allemagne, une monoie courante, & une monoie de compte.

CRI.

Cri, *ſ. m.* [*Clamor.*] Voix haute & élevée d'une ou de pluſieurs perſonnes. (Un grand cri, un cri aigu, perçant. Un cri de joie. Jeter des cris. *Abl. arr. l. 1.* Redoubler ſes cris. *Abl. arr. l. 1. c. 9.*

Un grand peuple, Seigneur, dont cette Cour eſt pleine,
Par des *cris* redoublez demande à voir la Reine.
Corneille, Pompée, act. 3. ſc. 5.)

Cri de perſonnes qui portent vendre par la ville. [*Rerum venalium præconium.*] (Les cris de Paris.

Qui frape l'air, bon Dieu, de ces lugubres *cris*?
Eſt-ce donc pour veiller qu'on ſe couche à Paris?
Deſpreaux.)

* *Cri.* [*Clamor, querela*] Ce mot ce dit des plaintes & d'une voie plaintive, quoique baſſe, par laquelle on témoigne l'afliction qu'on reſſent, & l'opreſſion qu'on ſoufre. (Un bon Prince ne doit pas fermer l'oreille aux cris & aux plaintes de ſon peuple. Pouſſer des cris. *Arn. Joſeph.*

Sois ſenſible à mes pleurs, ſacré Maître du monde,
Qu'aux *cris* d'un malheureux ta clémence réponde.)

☞ Ce terme a un ſingulier & un plurier.

(.... Le jour aproche, où le Dieu des armées
Va de ſon bras puiſſant faire éclater l'apui,
Et le *cri* de ſon peuple eſt monté juſqu'à lui.)
Racine, Eſther, act. 1. ſc. 1.)

Cri. [*Clamor.*] ce mot ce dit des animaux en général, le cri des enfans, le cri naturel de chaque animal. On dit auſſi *le cri des chaſſeurs*, qui ſont de pluſieurs ſortes, ſelon la chaſſe qu'ils font.

On dit, *Chaſſer à cor & à cri;* c'eſt-à-dire, chaſſer à grand bruit avec le cor & les chiens. *Chercher quelcun à cor & à cri*, c'eſt figurément, le chercher avec beaucoup d'empreſſement.

Cri public. [*Principis edictum publicè pronunciatum, promulgatio, auctore Magiſtratu.*] C'eſt ce qu'on publie à ſon de trompe par ordre de Juſtice. (On a fait défenſe ſur le Parnaſſe, à cri public, à tous ceux qui voudront parler bon François, de lire jamais aucun ouvrage de N N. parce que ces ouvrages ſont écrits d'un air gaulois, barbare & ſans politeſſe.)

* *Cri.* [*Alalagmus gentilitius.*] Terme de *Blaſon.* Ce ſont certains mots qui ſervent de déviſe ou de ſignal, & que les ſoldats crioient à la guerre. (L'ancien cri des Rois de France, étoit *Mont-joie Saint Denis.*)

☞ Le *Cri* étoit autrefois une prérogative atachée aux familles illuſtres, & qui en marquoit la nobleſſe & l'ancienneté: elle paſſoit aux aînez avec le nom & les armes. C'eſt une régle de Loiſel, *l. 4. tit. 3. art. 64. Et ſi doit l'aîné avoir le nom, le cri & les armes.* Les Coûtumes de Troies & de Châlons ordonnent la même choſe en faveur de l'aîné. Du Cange a fait deux Diſſertations ſur le *Cri d'armes*, où il a épuiſé la matiére; il en donne la définition en ces termes : « Le *Cri d'armes* n'eſt autre choſe qu'une » clameur conçûë en deux ou trois paroles, » prononcées au commencement ou au fort du » combat & de la mêlée, par un chef, ou par

» tous les soldats ensemble, suivant les rencontres » & les occasions. » Mais cette définition n'explique que le *cri d'armes*; c'est-à-dire, celui que l'on faisoit dans les combats pour animer ou pour ralier les soldats. On se servoit du même *cri*, dans les Tournois, où les Hérauts anonçoient ceux qui arrivoient, en disant à haute voix, leur nom, leurs armes & leur *cri*, comme il est expliqué dans les Ordonnances des Tournois de René d'Anjou, Roi de Sicile : *Et adonc crieront ceux qui porteront les banniéres, avec les serviteurs à pied & à cheval, les cris chacun de leurs maîtres tournoïans.* Les Rois, les Princes & tous les grands Seigneurs avoient leurs *cris*; mais il faloit avoir droit de lever banniére, pour avoir un *cri* afecté, comme Duchesne l'a remarqué dans son histoire de Vergy, liv. 1. ch. 3. *Il y a eu*, (dit-il,) *divers cris de guerre, usitez entre les Chevaliers & autres plus grands Seigneurs portans banniére.* Le *Cri* de nos Rois a été *Mont-joye Saint Denis* : mais on ne convient pas de l'origine de ce *cri*; ceux qui voudront savoir ce qu'on en dit, peuvent voir Du Cange dans sa *Dissertation sur Joinville*; & le Pére Menestrier, *Traité de l'origine des ornemens des armoiries.* Ménage a raporté dans son *histoire de Sablé, liv. 1. ch. 1.* les *cris* des François & de quelques autres Nations.

(François *crie Mont-joye*, & Norman *Dex-aye*;
Flaman *crie Ara*, & Angevin *Rallie*,
Et li cuers Thilbaut, *Chartre* & *Passavant crie.*)

CRIALLER, *v. n.* [*Clamitare.*] Ne faire que crier & mener du bruit. (C'est une sotte femme, elle criaille perpétuellement.)

CRIAILLERIE, *s. f.* [*Clamatio, quiritatio.*] Cris de personnes qui querellent, qui criaillent, qui ménent du bruit. Cris de gens qui élévent fort leur voix, & qui font une sorte de bruit raisonnant & retentissant. (Socrate ne se soucioit pas des criailleries de Xantipe sa femme. *Abl. Apopht.* Les criailleries du Barreau. *Abl. Luc. t. 2.* On n'entendit plus que des criailleries confuses.)

CRIAILLEUR, *s. m.* [*Clamator, clamosus.*] Qui criaille. (C'est un grand criailleur.)

CRIAILLEUSE, *s. f.* [*Oblatratrix.*] Celle qui criaille. (C'est une criailleuse insuportable.)

† CRIARD, *s. m.* [*Clamosus.*] Prononcez *criar.* Ce mot est tout-à-fait bas, pour dire, *un petit garçon qui romt la tête à force de crier.* (C'est un petit criard.)

Criard, s. m. [*Clamator, oblatrator.*] Celui qui crie le plus & qui fait le plus de bruit dans quelque compagnie. (Un franc criard. Les plus grands criards ont le plus d'avantage dans leur assemblée. *Abl. Luc. t. 2.*

CRIARDE, *s. f.* [*Oblatratrix.*] Celle qui crie & qui fait du bruit. (C'est une criarde que cette femme-là.) On le dit *d'une petite fille qui crie souvent*; mais, dans l'un & l'autre sens, *criarde* est bas.

On apelle *dettes criardes*, [*clamosa debita*,] les petites sommes qu'on doit aux marchands & aux artisans pour de menuës fournitures, parce que ces créanciers font du bruit & viennent importuner leurs débiteurs par leurs cris & par leurs plaintes.

CRIARDES. On donne ce nom à certaines toiles fort gommées, dont les femmes font des espéces de jupons. Ces toiles font un bruit, ou sorte de cri, lorsque celles qui les portent, remüent.

On apelle, *Oiseaux criards*, ceux qui crient souvent. (La corneille est un oiseau criard.)

CRIBLE, *s. m.* [*Cribrum.*] Instrument composé d'un bois large de quatre ou cinq doigts, plié en rond avec un fond de peau tannée & percée de plusieurs petits trous près à près, dont on se sert ordinairement pour cribler le grain & en séparer les ordures. Cette sorte de *crible* se tient à la main. Il y en a qu'on suspend avec des cordes. Il y a aussi des *cribles* à pié, au haut desquels on verse du blé dans une petite auge, & d'où le blé coulant sur plusieurs rangs de fil d'archal, la poussiére, l'yvraie & le blé le plus mince passent au travers des fils d'archal, & ainsi le blé se nettoie & s'évente. On dit d'une chose qui a plusieurs trous, *qu'elle est percée comme un crible.* De là qu'on dit pareillement d'un homme qui a reçu beaucoup de blessures dans le corps, *qu'on l'a criblé, qu'il est percé comme un crible.* On dit encore *un homme criblé de coups*, c'est à dire, qui a été beaucoup battu.

CRIBLER, [*Cribrare.*] Passer du grain au travers du crible. (Cribler du blé.)

† * *Cribler.* [*Probare, explorare, perscrutari, excutere.*] Choisir.

(Je *crible* mes raisons pour en faire un bon choix.
Regnier, sat. 4.)

Cribler. Terme de *Marine.* Qui se dit d'un vaisseau qui est percé & en danger de couler à fond.

Cribler, veut dire encore, *prendre toute la meilleure partie d'un négoce ou d'une ferme.*

CRIBLEUR, *s. m.* [*Cribrarius, agitator.*] Celui qui crible.

CRIBLEUX. [*Os cribrarium.*] Terme d'*Anatomie.* C'est un petit os qui est au haut du nez, percé comme un crible, pour laisser passer plusieurs petites fibres qui viennent des produtions mammillaires.

CRIBLURES, *s.* [*Excretum.*] Ce qui a passé au travers du crible en criblant. (Les criblures dn grain sont bonnes pour les poules.)

CRIBRATION, *s. f.* [*Cribraria excussio.*] En Latin, *cribratio.* Prononcez, *cribracion.* Terme de *Pharmacie.* C'est une séparation qui se fait des parties les plus déliées des médicamens, tant secs qu'humides, ou oleagineux, d'avec celles qui sont les plus grossiéres. (La cribration se fait au travers des tamis ou des cribles.)

CRIC, *s. m.* [*Machina tollendis ponderibus.*] Instrument pour lever toutes sortes de fardeaux.

† *Cric & croc.* [*Crepitus, stridor, fragor.*] Sorte d'adverbe, qui répresente le bruit que font les verres pleins de vin, lorsqu'on les choque en bûvant à la santé les uns des autres. *Masse, tope, cric & croc. S. Amand.*

CRICOARYTIONOÏDIEN, *adj.* Terme d'*Anatomie.* On le dit de deux paires de muscles, dont l'usage est de dilater le cartilage arytinoïde.

CRICOÏDE, *adj.* Terme d'*Anatomie*, On donne ce nom à un des cartilages du larinx, qui est rond comme un anneau.

CRIÉE, *s. f.* [*Auctio.*] Terme de *Palais.* Publication faite à diverses fois & dans les formes de Justice, de quelques biens immeubles saisis & exposez en vente au plus ofrant & dernier enchérisseur. (Mettre une terre en criée. Faire les criées.)

CRIER, *v. a.* [*Clamare, clamorem edere.*] Pousser un son de voix haut, & qui se fasse entendre. Dire tout haut. (Crier comme un

perdu. *Voit. Poës.* Crier à pleine tête. Crier liberté. Crier au meurtre. Crier au feu, aux armes; crier à l'aide, au secours; crier à pleine tête, crier comme un aveugle qui a perdu son bâton. *Il crie avant qu'on l'écorche*; c'est-à-dire, avant qu'il sente du mal. On crie, *vive le Roi.* On crie, *le Roi boit*, le jour des Rois.

> Et que sert à Cotin la raison qui lui *crie*,
> N'écris plus; guéris-toi d'une vaine manie.
> *Despréaux, sat. 8.*)

Crier. [*Publicare, promulgare, edicere, auctionari.*] Publier. Proclamer à haute voix. (Crier à trois briefs jours.)

Crier, signifie aussi, *proclamer en public*, soit pour vendre une chose, soit pour retrouver ce qu'on a perdu. On dit, *crier du vin, crier du fruit, &c.* (Faire crier un enfant qui est perdu, &c.)

Crier. [*Clamitare, vociferari, objurgare.*] Criailler. Faire du bruit. Demander tout haut. (On crie, on vous menace. *Desp.* Elle crie toûjours après quelcun. *Scar.* Cela crie vengeance contre les les femmes. *Mol.*

☞ *Crier vengeance*, est du stile bas, quoique Corneille ait dit dans son *Heraclius*:

> Et ne point écouter le sang de mes parens,
> Qui ne *crie* en mon cœur que la mort des tirans.

Crier. [*Stridere, crepare.*] Ce mot se dit aussi des choses inanimées. (Une rouë neuve qui n'est point graissée, crie quand elle tourne.)

> L'essieu *crie* & se rompt; l'intrépide Hyppolite
> Voit voler en éclats son char tout fracassé.
> *Racine, Phédre.*)

Crier. [*Latrare.*] Ce mot se dit des chiens de chasse, & signifie, *aboïer en chassant.*

Plumer la poule sans la faire crier. C'est, proverbialement & en stile populaire, exiger sans bruit & sans éclat, des choses qui ne sont pas dûës. C'est aussi retenir de soi-même ce qui ne nous apartient point. C'est rapiner tacitement.

CRIERIE, *s. f.* [*Clamitatio, quiritatio.*] Il ne se dit d'ordinaire qu'au pluriel, & même dans le langage le plus simple. (Le Soleil voulant se marier, les grenoüilles firent de grands cris; Jupiter émû de leurs crieries importunes, leur demanda le sujet de leurs plaintes.) On dit aussi, *Je suis las de ces crieries.*

CRIEUR, *s. m.* [*Præco.*] Sergent-crieur qui après le son de trompette prononce à haute voix, ce qu'on veut faire savoir au public, & à tous en particulier.

Crieur. Juré Crieur. C'est celui qui crie les vins dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, qui crie les enfans égarez, qui fournit tout ce qui est nécessaire pour les funerailles, comme habits, draps, tentures, & qui porte ou envoie les billets d'enterrement par un semonneur à ceux à qui on en doit porter.

CRIEUSE DE VIEUX CHAPEAUX, *s. f.* Femme qui va par lés ruës de Paris, criant *vieux chapeaux*, & qui achéte de toute sorte de vieilles hardes & de chaussures.

CRIME, *s. m.* [*Crimen, scelus.*] Ce mot ne se dit que des personnes. Il signifie *une faute qui mérite punition. Faute énorme. Péché.* (Un crime capital, un crime horrible, un crime odieux, &c. Les grands crimes ont des dégrez aussi-bien que les vertus. Il n'est point de douleur plus sensible que d'avoir fait un grand crime inutilement.

> Décharge-moi du poids du péché qui m'oprime,
> S'il se faut acuser, je reconnois mon *crime*,
> Et mon *crime* est trop grand pour me laisser en paix.
> *Char. Poes.*)

Une belle femme acusée d'adultére disoit à ses Juges:

> Et vous qui tempérez la sévére Thémis,
> Pourrez-vous vous résoudre à châtier un *crime*
> Que la plûpart de vous voudroit avoir commis.
> *Poëte Anonime.*)

Crime de lése-majesté. [*Crimen læsæ majestatis.*] C'est-à-dire, crime qu'on a fait contre le Souverain. *Crime de lése-majesté divine & humaine*; c'est un crime contre Dieu & contre le Souverain. *Crime de lése-majesté d'Amour*; mots burlesques, pour dire, une faute qui mérite d'être punie de l'amour. *Crime de lése-faculté*; mots burlesques; pour dire, une faute contre la faculté de Médecine.

Faire un crime à quelcun de quelque chose; c'est lui imputer cette chose à crime. (Les Grands font un crime de tout ce qui ne flate pas leur orguëil.)

☞ CRIMINALISER. Rendre criminel, acuser quelcun d'un crime. M. le Duc de Rohan s'est servi de ce mot dans ses Mémoires: Ménage prétend qu'il n'est point en usage, *tome 2. des Observ. pag. 492.* mais il l'est en termes de *Pratique*, lorsque d'un procès civil, on en fait un criminel. On dit, *criminaliser une afaire.*

CRIMINEL, *s. m.* [*Reus.*] Celui qui a fait un crime, celui qui a commis une faute. Transférer un criminel, exécuter un criminel. (Ravaillac étoit criminel de lése-majesté.

> Et n'alez point, pour fuir la raison qui vous presse,
> Donner le nom d'amour au trouble inanimé,
> Qu'au cœur d'un *criminel* la peur seule a formé.
> *Despréaux.*)

Le grand, le petit Criminel. [*Rerum capitalium, rerum criminalium leviorum, tribunal.*] Terme de *Palais.* C'est le *criminel* qui se poursuit civilement.

CRIMINEL, CRIMINELLE, *adj.* [*Criminalis, sons, nocens.*] Ce mot se dit des personnes & des choses. Qui a commis un crime. Qui a fait quelque faute. Blâmable, condannable. (Il est criminel, elle est criminelle, sa conduite est criminelle devant Dieu & devant les hommes. Rien ne peut régler la pente criminelle de nos désirs. *L'Abé Testu.*)

* CRIMINELLEMENT, *adv.* [*Criminaliter, rigidè, capitaliter.*] Rigoureusement & d'une maniére un peu sévére. (Juger criminellement de l'action d'une personne.) On dit aussi en termes de *Palais, poursuivre une afaire criminellement.*

CRIN, *s. m.* [*Juba.*] Tous les grands poils qui servent d'ornement au cheval. (Crin délié, épais, frisé.) On donne le même nom, aux longs poils qui se trouvent vers le bout de la queuë des beufs & des vaches.

Prendre au crin; c'est-à-dire, prendre quelcun aux cheveux. *Se prendre au crin*, se dit de deux hommes qui se prennent aux cheveux.

Crin d'archet. [*Plectrum.*] Terme de *Lutier.* Crin qu'on frote avec de la colofane, & dont on se sert pour faire raisonner quelques instrumens de musique, comme violes, violons, &c.

CRINAL, *s. m.* [*Crinale.*] Instrument de Chirurgie pour comprimer la fistule lacrymale. M. Col-de-Villars en donne la description dans son *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg.*

CRINIER, *s. m.* [*Qui jubas aptat.*] Artisan qui acommode le crin, & le met en état d'être emploïé par les Selliers, Tapissiers & Bourreliers.

CRINIERE, *s. f.* [*Juba.*] Tous les crins qui sont sur le haut & le long du cou, & entre les deux oreilles du cheval. Tout le grand poil qui

couvre le corps du lion. (La criniére de ce cheval eſt fort belle. Lorſque le lion rugit, ſa criniére a quelque choſe d'afreux.)

Criniére, ſe dit auſſi quelquefois des *cheveux* ou des *perruques*.

(Fille ſe coëfe volontiers,
D'amoureux à longue *criniére*.
La Fontaine.)

Criniére. [*Jubæ ſtragulum.*] Toile ou treillis qui acompagne le caparaçon, & qui couvre le cou & la tête du cheval qui eſt à l'écurie.

CRINON, *ſ. m.* [*Comedo.*] Petit ver qui vient ſous la peau des enfans, & qui eſt en forme de cheveu court ou de ſoie de ſanglier. *Acad. Franç.*

CRIOLE, ou CRÉOLE, *ſ. m.* Terme de *Relation*. Nom que les Eſpagnols donnent à leurs enfans qui ſont nez aux Indes. *Acad. Franç.*

CRIQUE, *ſ. m.* Les Marins apellent ainſi une eſpéce de petit port, fait ſans aucun art, le long d'une côte, où les petits bâtimens trouvent retraite pendant la tempête.

† CRIQUET, *ſ. m.* [*Mannulus.*] Sorte de petit cheval. (Il étoit ſur un criquet aſſez joli.)

CRISE, *ſ. f.* [*Criſis*, *criticus dies.*] Terme de *Médecine*. Le mot de *criſe*, ſignifie proprement *Jugement*. Mais, parmi les Médecins, on le prend pour un changement ſoudain qui arrive dans les maladies, & même on le prend d'ordinaire en bonne part, & l'on peut dire que la *criſe* n'eſt qu'un promt & ſalutaire éfort de la nature contre la maladie, ſuivi de quelque évacuation favorable. (Une criſe imparfaite.) On dit, qu'*une afaire eſt dans ſa criſe*, lorſqu'elle eſt ſur le point d'être décidée.

CRISOCOLLE, (CHRYSOCOLLE,) *ſ. f.* Pierre précieuſe que Pline apelle *Amphitane*.

Criſocolle. Liaiſon ou ſoudure de l'or, & des autres métaux.

CRISOCOME, *ſ. f.* Plante qui eſt une eſpéce d'*Immortelle*.

CRISOGONUM, *ſ. m.* Plante qui croît parmi les blez, & qui eſt de la hauteur d'une coudée.

CRISOLITE, (CHRYSOLITE,) *ſ. f.* [*Chryſolitus.*] Pierre précieuſe & tranſparente de couleur d'or mêlée de verd. Les Connoiſſeurs croient que c'eſt la même pierre que le *Péridot*. Voïez *Mariette*, *Traité des Pierres gravées*, *t. 1. p. 168.* Voïez *Péridot*.

CRISSER, *v. a.* [*Stridere.*] Se dit proprement des dents, quand elles font un bruit aigre, lorſqu'on les ſerre & grince fortement.

CRISTAL, (CRYSTAL,) *ſ. m.* [*Cryſtallus*, *cryſtallum.*] Il vient du Grec, & il fait au pluriel *criſtaux*. Le *criſtal* eſt une eſpéce de pierre tranſparente qui ſe forme dans les entrailles de la terre. Matiére tranſparente & fragile. (Un beau criſtal, une taſſe de criſtal, un verre de criſtal.)

Criſtal, *ſ. m.* Ce mot ſe dit auſſi du verre fort clair, & fort net qui ſe fait dans les verreries. (Criſtal de Véniſe. Verre de criſtal. Glace de criſtal.)

* *Criſtal.* [*Aqua limpida.*] Ce mot, en poëſie, ſignifie *eau fort claire de quelque ruiſſeau*, *de quelque fontaine*, *&c.* (Le mobile criſtal des eaux. *God. 1. partie*, *Eglogue 3.*

Dans le *criſtal* d'une fontaine
Un cerf ſe miroit autrefois.
La Fontaine, *Fables*, *l. 6.*)

Criſtal de montre. Petit verre ſur le cadran de la montre de poche.

Criſtal minéral. C'eſt un compoſé de ſalpêtre bien purifié & de fleur de ſoufre.

Criſtal de tartre. C'eſt du tartre purifié & réduit en criſtaux.

Criſtal de roche. C'eſt le plus beau *criſtal*. Ce nom lui a été donné, parce que c'eſt dans le ſein des rochers que ſe forme cette ſorte de congélation, des cavernes profondes en ſont entiérement tapiſſées; & les Alpes en fourniſſent peut-être plus qu'aucun autre païs de montagnes.

CRISTALIN, (CRYSTALLIN,) *ſ. m.* [*Humor cryſtallinus.*] Humeur criſtaline. Terme d'*Anatomie*. Corps mou & tranſparent de l'œil. Voïez *Bartol. l. 3. c. 8.*

Criſtalin, *ſ. m.* Eſpéce de verre, que l'on fait avec de la ſoude d'Alicant & du ſablon vitrifiez enſemble. On s'en ſert pour faire les émaux clairs.

Criſtalin, (*Cryſtalline*,) *adj.* [*Cryſtallinus.*] Tranſparent comme du criſtal. (Ciel criſtalin. Humeur criſtaline.)

CRISTALISER, (CRYSTALISER,) *v. a.* Terme de *Chimie*. Réduire en criſtaux. On dit auſſi, *criſtaliſation*. [*Congelare*, *congelatio.*]

CRISTIANISME. Voïez *Chriſtianiſme*.

CRISTOFLE. Voïez *Chriſtophle*.

CRITIQUE, *ſ. m.* [*Criticus*, *cenſor.*] Qui juge des fautes d'autrui, qui les examine, qui les fait voir. Fâcheux qui trouve à redire à tout. (Caſtelvetro étoit un ſavant critique. Un bourru critique.)

Critique, *ſ. f.* [*Cenſura.*] Jugement du Critique ſur quelque ouvrage. Obſervations qui découvrent les défauts de quelques ouvrages d'eſprit. (La critique de Scaliger n'eſt pas toûjours ſûre. La critique eſt une médecine dont rien ne ſauroit corriger l'amertume, & ceux qui en ont le plus de beſoin ſont ceux qu'elle révolte le plus.

Critique, *adj.* [*Moleſtus cenſor.*] Qui juge, qui examine les défauts, qui reprend, qui trouve à dire. Fâcheux. (Eſprit critique. Humeur critique.

Je ne ſaurois ſoufrir qu'un cagot de *critique*,
Vienne uſurper céans un pouvoir tirannique.
Moliére.)

Critique, *adj.* [*Dies critici.*] Terme de *Médecin*. Qui ſe dit des jours où ſe fait la criſe. (Jour critique.)

CRITIQUER, *v. a.* [*Scripta virgulâ cenſoriâ notare*, *reprehendere*, *carpere.*] Examiner quelque ouvrage. Reprendre, trouver à dire. (Il critique tout, mais pour ſon malheur il critique mal.

Perſonne ne lit pour aprendre,
On ne lit que pour *critiquer*.
Mme. Deshoullières.)

† CRITIQUEUR, *ſ. m.* [*Cenſor.*] Celui qui critique, qui reprend, qui trouve à redire. (Tous ces grands Critiqueurs ne ſont pas toûjours ceux qui ſont le mieux.)

C R O.

CROACEMENT, (CROASSEMENT,) *ſ. m.* [*Crocitus.*] Le cri naturel du corbeau.

CROACER, (CROASSER,) *v. n.* [*Crocire.*] Ce mot ſe dit proprement des corbeaux, & ſignifie *le cri naturel du corbeau*, *par lequel il eſt diſtingué des autres oiſeaux.*

(Un Corbeau devant moi *croace*.
Théo. Poëſ.)

† * *Croacer.* [*Clamitare, crocitare.*] Criailler. crier.

(Sitôt que d'Apollon un génie inspiré,
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,
Ses rivaux obscurcis autour de lui *croassent.*
Despréaux.)

☞ Régnier animé contre les mauvais Poëtes, a dit, en s'adressant au Comte de Cramail :

Venge cette querelle, & justement sépare
Du cygne d'Apollon la corneille barbare,
Qui *croassant* par tout d'un orguëil éfronté,
Ne couche de rien moins que d'immoralité.

Et M. de Ségrais, *Eglogue* 2.

Du haut de ce vieux chêne un corbeau *croassant.*

CROATE, *s. m.* Voïez *Cravate.*

CROC, *s. m.* [*Uncus.*] Morceau de fer à plusieurs branches qu'on atache au plancher d'une cuisine, & où l'on acroche la viande de boucherie & autre. (Mettre de la viande au croc. Un croc bien garni.)

Croc. [*Hamus, uncinus.*] Harpon, ou main de fer.

(Enfin sous mille *crocs* la maison abîmée,
Entraîne aussi le feu qui se perd en fumée.
Despréaux.)

Croc. Terme de *Marine.* Il y a plusieurs sortes de *crocs* dans les vaisseaux. *Croc de carrelette* avec lequel on prend l'ancre, qui est hors de l'eau, pour la remettre à sa place. *Crocs de palan, crocs de palans de canon,* ou *crocs à bressins, crocs de Palanquins, &c.* Voïez *Aubin.*

Croc. [*Harpago, hama.*] Perche de Batelier de neuf ou dix piez, au bout de laquelle il y a une pointe de fer avec un crochet.

Croc. [*Dentes unci, uncinati.*] Dents de cheval toutes seules, placées au défauts des barres de chaque côté du canal de la bouche.

Croc. [*Hamulus.*] Les Apoticaires apellent ainsi un morceau de fer, long d'un petit quart d'aune, délié, un peu courbe & pointu par le bout, auquels ils mettent les ordonnances de Messieurs les Médecins. On le dit aussi d'une *cheville* & de toute autre chose semblable à laquelle on pend quelque chose. C'est en ce sens qu'on dit qu'*un procès est pendu au croc,* lorsqu'on ne le poursuit plus : *Lis quiescit.*

* *Croc.* [*Uncus.*] Ce mot, au figuré, est bas & burlesque. *Pendre l'épée au croc;* c'est-à-dire, la quiter. *Les vers & la prose sont au croc. Gomb. Ep. l. 1.* c'est-à-dire, on abandonne prose & vers.

Le Paradis vous est hoc,
Pendez le rosaire au *croc.*
Furetiére, Poës.

C'est-à-dire, vous êtes sûre du Paradis, ne dites plus tant vôtre chapelet.

Croc, est encore un mot de stile familier, servant à exprimer le bruit que les choses séches & dures font sous la dent.

Croc-en-jambe, s. m. [*Cruri crure implicatio. Fraus, dolus, fallacia, insidiæ.*] C'est mettre de telle sorte son pié entre les jambes de quelcun, qu'on le fasse tomber. (Il a donné le croc-en-jambe à Cupidon. *Abl. Luc. t.* 1.

D'un tour d'adresse tout nouveau,
En lui donnant le *croc-en-jambe,*
La traîtresse le fit tomber dans le panneau.
Ménage, Poës.

Il peut par le crédit qu'il a sur vôtre pére,
Donner un *croc-en-jambe* à l'himen qu'il veut faire.
Boursaut.)

CROCHE, *s. f.* [*Nota musica nigra, recurva interiori parte.*] Terme de *Musique.* Note de Musique qui a un petit crochet au bout de la queuë; plusieurs notes noires qui se tiennent.

Croche. Petite monoie de billon, qui se fabrique à Basle, & qui vaut environ deux deniers tournois.

CROCHET, *s. m. Croc.* [*Uncinus, hamulus, hamus.*] Morceau de fer recourbé, où l'on atache quelque chose.

Crochet. [*Statera.*] Sorte de peson dont on se sert pour peser le lin, le chanvre & le duvet.

Crochet. [*Uncinus.*] Fer crochu pour ouvrir les serrures.

Crochet, s. m. [*Harpago.*] Outil de fer, à deux dents, de sept à huit pouces de long, & emmanché. Il sert à tirer du fumier.

Crochet, s. m. [*Uncinus.*] Instrument de chirurgie, qui est de deux sortes; l'un pour acrocher & tirer la tête du fétus restée dans la matrice; l'autre pour extraire les pierres qui sont au passage dans l'opération de la Taille. Voïez-en la description dans le *Dictionnaire des termes de Médec. & de Chir. par M. Col-de-Villars.*

Crochet. [*Fibula.*] Ce mot se dit d'une agrafe, qui sert à pendre quelque chose. (Un crochet d'argent, un crochet d'or garni de diamans, un crochet de montre.)

Crochet. [*Nexus, vincula.*] Terme d'*Imprimerie.* Ce sont des traits ou lignes recourbées par les deux bouts, qui servent à lier quelques articles pour les faire lire ensemble avant que d'aler à des subdivisions. Ils sont d'un fort grand usage dans les Généalogies & dans les Traitez qu'on dispose en forme de table. *Acad. Franç.*

Crochet. Terme de *Doreur.* C'est un instrument de fer recourbé, avec lequel on remuë l'or & le vif argent, quand on les a mis dans le creuset pour les amalgamer.

Crochet. Terme de *Chandelier.* C'est une petite lame de métal, qui s'avance jusqu'au milieu de cette partie d'un moule à chandelle, qu'on nomme *culot;* c'est à ce *crochet* que la méche s'atache.

Crochet, ou *Sergent.* Instrument de fer, composé de deux piéces courbées en crochet, dont les Ménuisiers & autres ouvriers en bois se servent pour faire revenir leur besogne, la coler ou la cheviller.

Crochet. Terme de *Couvreur.* C'est un petit rebord, ou mantonnet, qui est au haut de chaque tuile, & qui sert à l'arrêter sur la late.

Crochet d'établie. C'est une espéce de crochet de fer à dents, qui est enfoncé dans l'établie pour arrêter le bois, que le valet ou varlet tient aussi.

† *Arquebuse à croc.* [*Ferrea fistula furcillæ superposita.*] Sorte d'arme à feu dont le fût étoit courbé. Elle étoit grosse & pesante, on la tiroit dessus une fourchette, ou par les ouvertures d'une muraille.

Crochets de Porte-faix. [*Ærumulæ.*] Instrumens à deux grandes branches, & à deux crochetons, avec une selette, que le Crocheteur se met derriére le dos & tient avec des bretelles pour porter diverses sortes de charges. (Porter les crochets.)

Crochets de retraite. Terme d'*Artillerie.* Ce sont des fers crochus, atachez à l'afut du canon, qui servent à faire avancer ou reculer la piéce.

Etre sur les crochets de quelcun. C'est proverbialement & figurément vivre aux dépens de quelcun.

CROCHETER, *v. a.* [*Uncino arcam aperire, referare.*] Ouvrir avec un crochet de fer. (Crocheter une ferrure, une porte, un cofre, &c.)

CROCHETEUR, *f. m.* [*Bajulus.*] Celui qui gagne fa vie à porter les crochets.

Crocheteur de ferrures. Sorte de voleur qui ouvre les ferrures avec un crochet.

Une fanté de Crocheteur. Façon de parler populaire, pour fignifier *une fanté forte, vigoureufe.*

CROCHETEUSE, *f. f.* [*Quæ bajulat.*] Celle qui porte les crochets. (Il y a des Crocheteufes, mais il n'y en a pas tant que de Crocheteurs.)

CROCHETONS, *f. m.* [*Uncinus.*] Les deux petites branches des crochets du Porte-faix.

CROCHU, CROCHUË, *adj.* [*Recurvus.*] Un peu recourbé. (Bec crochu.)

☞ D'Ablancourt a dit dans fon Lucien : *Mais lorfque les vautours aux ongles croches*, pour *crochus. Dialogue de Jupiter le tragique.*

☞ *Cheval crochu*, eft celui qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre. Les *chevaux crochus* font ordinairement bons. Les Provinciaux difent, *Cheval jarretier.*

CROCHUË, *f. f.* [*Nota muficæ recurva.*] Terme de *Mufique.* Note noire qui a un crochet, & qui ne vaut que la huitiéme partie d'une note. *Double crochuë.* Note noire qui a deux crochets, & qui ne vaut que la moitié d'une *crochuë.* On dit, *croche, double croche*, & non point *crochuë.*

CROCODILE, *f. m.* [*Crocodilus.*] Animal vivant en partie dans l'eau, & en partie fur terre, qui a la figure d'un léfard, qui a une grande gueule, quatre piez courts, mais bien garnis d'ongles, qui a les yeux femblables à ceux d'un cochon, & une queuë fort longue. Le *crocodile* eft hardi, mais défiant. Il a la peau fi dure que le trait d'une arbalête ne la peut percer. Voïez *Ablanc. Marmol. liv. 1. c. 23.*

> (Et fur les bords du Nil les peuples indociles,
> L'encenfoir à la main cherchent les *crocodiles.*
> *Defpréaux.*)

† * *Crocodile.* [*Nequam, improbus, perfidus.*] Méchant, méchante. Perfide. (Ah! crocodile, qui flate les gens pour les étrangler. *Moliére, Geoege Dandin.*)

* *Larmes de crocodile.* [*Lacrimæ crocodili.*] Ce font des larmes d'un hipocrite. Une douleur feinte par le moïen de laquelle on tâche de furprendre.

CROCODILIUM, *f. m.* [*Sphærocephalus.*] Plante qui croît dans les forêts, & qui eft femblable à la chardonnette, fa graine eft ronde & bonne aux dificultez d'urine. Etant cuite dans l'eau & prife en breuvage elle fait fortir le fang par le nez. *Acad. Franç.*

CROCUS. Terme de *Chimie*, qui fe dit de plufieurs préparations. Il fignifie auffi *le fafran;* & c'eft encore le nom d'une fleur printaniére de diverfes couleurs, dont on orne les bordures des parterres.

CROÏABLE, (CROYABLE,) *adj.* [*Credibilis.*] Ce mot fe dit des chofes & des perfonnes, il fignifie *digne d'être crû.* (Il eft croïable. La chofe eft croïable.)

CROÏANCE, (CROYANCE,) *f. m.* [*Qui fidei Chriftianæ capitibus credit, qui fidem habet.*] Celui qui croit les véritez révélées dans l'Ecriture. Fidéle. (Abraham eft le Pére des Croïans.) Les Turcs s'apellent *Mufulmans;* c'eft-à-dire, *vrais croïans.*

C'eft un fort croïant. Façon de parler ironique, pour fignifier *un mécréant.*

CROIRE, *v. a.* [*Credere.*] *Je crois, nous croïons, J'ai crû. Je crûs. Je croirai, qu'il croie.* Il régit quelquefois la prépofition *en*, avec l'acufatif; mais ordinairement l'acufatif, fans prépofition. Il fignifie, *ajoûter foi, penfer, être perfuadé d'une chofe.* (Croire une chofe fur la parole de quelcun. En l'état où je fuis, je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire. *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.* On croit les gens de probité. Il croit aifément tout ce qu'on lui dit. Je crois que Jefus-Chrift eft mort pour nous. Croire en Dieu & à la fainte Eglife. A qui croiras-tu fi tu n'en crois à tes yeux? *Abl. Luc.*) Le mot de *croire* en interrogeant & fuivi d'un *que*, régit le fubftantif. (Croïez-vous qu'il ait fait tout ce que vous lui avez commandé.

> Mais c'eft un jeune fou qui fe *croit* tout permis,
> Et qui pour un bon mot va perdre vingt amis.
> *Defpréaux.*)

CROISADE, *f. f.* [*Sacrum bellum, facræ Crucis militia.*] Voïage & entreprife de guerre que les Chrétiens faifoient autrefois par dévotion, pour recouvrer la Terre fainte fur les Infidéles. On a apellé ces expéditions, *Croifades*, parce que ceux qui aloient à ce voïage, mettoient des croix de diférentes couleurs fur leurs habits. Les François la portoient rouge; les Anglois blanche; les Flamans, verte; les Alemans, noire; les Italiens, jaune, &c. La prémiére Croifade fut concluë au Concile de Clermont en 1095, fous Urbain II. Philippe de Valois commanda de prêcher la Croifade par tout fon Roïaume. Voïez les Hiftoriens de France.

Croifade. [*Sidus crucis figuram referens.*] Terme de *Marine.* C'eft une conftellation qui eft vers le Pole antarctique, qui a quatre étoiles difpofées en croix, dont on fe fert pour difcerner ce pole, comme on difcerne le pole arctique par le moïen de la petite ourfe.

CROISAT, *f. m.* [*Moneta figno crucis fignata.*] Efpéce de monnoie d'argent, valant environ un écu & demi. Les croifats fe fabriquent à Génes, & font marquez d'un côté, d'une croix, & de l'autre ont une image de la Sainte Vierge.

CROISÉ, *f. m.* [*Sacram militiam profeffus.*] Celui qui eft de la Croifade, qui a pris la croix pour aler faire la guerre aux Infidéles. (Secourir les Croifez.)

CROISÉ, CROISÉE, *adj.* [*Decuffatus, cancellatus, tranfverfus.*] Mis en forme de croix. Qui eft en maniére de croix. (Chemins croifez. Les pareffeux tiennent fouvent les bras croifez.)

* *Croifé, croifée, adj.* [*Cruce inftructus.*] Terme pe *Blafon.* Chargé d'une croix.

CROISÉE, *f. f.* [*Feneftræ fcapi inter fe tranfverfi.*] Bois en forme de croix, qu'on met dans les baies des murs, où l'on veut faire des fenêtres, & à qui on atache les panneaux de vitre avec leurs chaffis. Pierres en forme de croix, qu'on met aux baies des murs où l'on veut faire des fenêtres.

Croifée. [*Stamen atque fubtegmen directo tranfverfans.*] Terme de *Tifferand.* Entrelaffement de fils bien ferrez enfemble.

Croifée. [*Bacilli decuffati.*] Petits bâtons croifez au haut de la ruche par dedans, autour defquels les abeilles font leur cire.

Croifée f. f. [*Perticæ decuffatæ.*] Terme de *Danfeur de corde.* Ce font quatre perches à quelque

distance les uns des autres, croisées, vers le haut, & sur lesquelles on bande la grosse corde, sur laquelle on danse avec un contrepoids. (Mettre les croisées, & bander la corde.)

CROISELLE, ou CROISETTE. C'est une sorte de papier qui se fabrique à Marseille, & qui est propre pour le commerce du Levant.

CROISEMENT, *s. m.* [*Enses decussati.*] Terme de *Maître d'armes.* Il consiste à mettre son épée en forme de croix sur l'épée de celui contre qui l'on se bat. (Faire un croisement d'épée. *Liancourt, maître d'armes, ch. 6.*)

CROISER, *v. a.* [*Decussare, cancellare.*] Mettre en forme de croix. (Croiser des épées, des couteaux, les jambes, les bras, &c.

Croiser. [*Sibi mutuò adversari, nocere.*] Se traverser les uns les autres, s'oposer à quelcun, se nuire mutuellement. (Ces deux rivaux se croisent & se traversent par-tout.) Cette expression est très-commune dans la conversation.

Croiser. Terme de *Tisserand.* Serrer la toile. (Croiser la toile.)

Croiser les soies. C'est les tordre par le moïen d'un moulin ou métier à tirer les soies.

Croiser. Terme de *Vanier.* Mettre les osiers les uns sur les autres en travaillant.

Croiser. [*Maria percurrere.*] Terme de *Mer.* Voguer en traversant de côté dans un certain espace. (Croiser dans le Golfe, dans le canal, sur les côtes de, &c. (Les galéres croisent sur les Pirates.)

Croiser, v. a. [*Scriptum cancellare.*] Terme de *Pratique.* Ce mot se dit en parlant de compte & de dépens, & signifie, *mettre une croix à coté de l'article qu'on veut contester.* (Croiser un article.)

Croiser, v. n. [*Decussare.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit des branches de l'espalier qui vont passer les unes sur les autres, & y font une maniére de croix. (C'est quelquefois un défaut, quand les branches de l'espalier croisent, & quelquefois c'est une beauté.)

Se croiser, v. r. (*Cruce signari.*) Se mettre en forme de croix.

Se croiser. [*Secari, adversari.*] Se traverser. (Chemins qui se croisent. Lignes qui se croisent.)

Se croiser. Terme de *Tailleur.* S'asseoir pour travailler & se mettre les jambes l'une sur l'autre. (Se croiser sur l'établie.)

Se croiser. [*Sacram militiam profiteri.*] Mettre une croix sur son habit, pour marquer qu'on est de la Croisade, & qu'on va faire la guerre aux Infidéles. (Philipe de Valois proposa à ses sujets de se croiser, & commença lui-même de prendre la croix. *De Prade, histoire de France.*

CROISETTE, *s. f.* [*Cruciata.*] Plante astringente & vulneraire, dont il y a diverses espéces. Elle croît au bord des fossez & des ruisseaux. Elle contient beaucoup de phlegme & d'huile, & peu de sel.

CROISETTÉ, *adj.* Terme de *Blason.* On dit, *une croix croisettée.*

CROISEUR, *s. m.* [*Maris vel tutor, vel pirata.*] Capitaine ou vaisseau qui rode sur une côte pour la garder ou pour y pirater.

CROISIÉRES, *s. f. pl.* [*Infestæ piratis oræ.*] En terme de *Marine*, sont des côtes ou parages, où les vaisseaux vont croiser, ou faire des courses.

CROISILLON, ou CROISON, *s. m.* [*Crucis brachia.*] Le bras, le travers d'une croix.

Croisillon, s. m. [*Fenestræ transversus scapus*] Demi croisée. Ce qui sépare une croisée de fenêtre en deux.

CROISOIRE. Instrument de fer ou de bois pour faire le biscuit de mer.

CROISSANCE, *s. f.* C'est le point jusqu'où une personne, ou une chose peut ou doit croître. *Croissance* vieillit un peu au propre, & l'on ne dira pas fort agréablement : *C'est un enfant qui a pris croissance.* On s'en sert aussi au figuré : On dit, *C'est un jeune esprit qui n'a pas encore pris toute sa croissance.* L'amour & l'estime que j'ai pour vous, ont déjà pris toute leur croissance. *Costar, lettres, tom. 1. lettre 180. & tom. 2. let. 253.*)

CROISSANT, *s. m.* [*Lunæ crescentis cornua.*] C'est la lune qui paroît sous la figure d'un croissant. (Le croissant se remplit d'autant plus que la lune se trouve éloignée du soleil. Les cornes du croissant sont tournées vers le Levant. S. Amand a dit d'un fromage :

> Pourquoi toûjours s'apétissant,
> De lune devient-il *croissant ?*)

Croissant. [*Luna crescens, Turcorum insigne.*) Figure du croissant, que porte le Grand Seigneur pour ses armes, dans les drapeaux.

Croissant. On dit, *une Armée navale rangée en croissant.*

On dit aussi, *du papier aux trois croissants.* C'est une sorte de papier qui se fabrique à Marseille, & qu'on débite à Constantinople.

* *Croissant.* [*Turcicum imperium.*] Ce mot se dit au figuré, pour signifier *les Turcs.* (Faire pâlir le croissant, *Desp.* c'est-à-dire, épouventer les Turcs.)

Croissant. [*Fissura lunæ crescentis in morem cytharis adacta.*] Terme de *Lutier.* Enfoncement fait en forme de demi-cercle aux côtez des violons, des violes & basses violes, &c.

Croissant. [*Falcis genus in morem crescentis lunæ conformatum.*] Terme de *Taillandier.* Petites branches de fer poli, faites en forme de croissans, qu'on séelle au dedans des jambes des cheminées pour tenir la pelle, les tenailles & les pincettes.

Croissant. Terme de *Blason.* On dit, *croissans montans*, dont les pointes sont tournées en haut. [*Lunæ resupinæ.*] *Croissans adossez*, dont les pointes regardent le flanc de l'écu. [*Lunulæ obversæ.*] *Croissans renversez* ou *couchez*, dont les pointes sont au rebours du montant. [*Lunulæ inversæ.*] *Croissans tournez*, se posent comme les adossez, à l'exception que toutes leurs pointes sont tournées vers le flanc droit de l'écu. [*Lunulæ versis in scuti latus cornibus.*] *Croissans apointez* ou *afrontez*, ont leur assiette contraire à celles des adossez, parceque leurs pointes se regardent & sont oposées les unes aux autres. [*Lunulæ adversis cornibus positæ.*]

CROISURE, *s. f.* [*Staminis directo transversa positio.*] C'est la tissure de la serge, qui se fait en croix. Celle de drap s'apelle, *filure.* (On connoît la finesse de la serge à la croisure, & celle du drap à la filure.)

† CROIST, CROÎT, ACROÎT. [*Auctio, incrementum, accessio.*] Acroissement. Augmentation. Il ne se dit que du betail. [Partager le croît & l'acroît.)

☞ On contracte dans plusieurs Provinces, une espéce de société que l'on apelle, *bail à croît*, & *gazaille*, dans la Coûtume de Saint Sever. Le fond de cette société consiste dans la remise d'un certain nombre de bêtes à laine, que l'on fait à un particulier, qui s'engage de les nourrir & loger pendant un tems fixé par le

contrat, & fous plufieurs conditions, fuivant l'ufage des lieux. On demande fi ces contrats font légitimes; c'eft ce que M. de Sainte-Beuve a examiné dans les réfolutions de plufieurs cas de confcience, *ch. 125.* où l'on pourra s'éclaircir.

CROÎTRE. [*Crefcere, accreffere, excreffere, increffere, augere, amplificare, promittere, augefcere, adolefcere, increbefcere.*] Ce verbe eft neutre en profe, & il n'y a qu'en poëfie où on le faffe quelquefois actif. *Vaug. rem. Je crois, je croiffois. J'ai crû, je crûs. Je croitrai, que je croiffe. Croiffant.* Prendre de l'acroiffement. Augmenter. (Cette plante croîtra, fi on a foin de l'arrofer. Le Nil croît & decroît quarante jours. *Abl. Marm. t. 1. l. 1.* Enfant qui commence à croître. La lune croît. Laiffer croître la barbe & les cheveux. Les jours croiffent. La cangréne croît en peu de tems, fi l'on n'y remédie. Le peuple croît en cette ville. Ce bruit croît tous les jours.

Tu verras que les Dieux n'ont dicté cet oracle
Que pour *croître* à la fois fa gloire & mon tourment,
Et la rendre plus belle aux yeux de fon amant.
Racine, Iphig.

L'intérêt que l'on prend ici pour fa mémoire,
Fait nôtre fûreté, comme il *croît* notre gloire.
Corneille, Pompée.)

☞ *Croître* eft là dans la fignification active, & veut dire, *acroître.*
Malherbe dit :

C'eft à vous à goûter les délices du port,
Goûtez des beaux efprits, & donnez connoiffance,
En l'excès de votre plaifir,
Qu'à des cœurs bien touchez, tarder la jouiffance,
C'eft infailliblement leur *croître* le défir.

CROIX, *f. f.* [*Crux.*] Gibet en forme de croix, où l'on faifoit anciénnement mourir les coupables. (Il le fit atacher en croix au pié du rocher. *Vaug. Quint. l. 7.* Le Gouverneur de la Province fit mettre en croix quelques voleurs. Un foldat qui gardoit les croix, vit de la lumiére dans le monument. *Saint-Evremont, Matrone d'Ephéfe.*)

Croix. Piéces de bois difpofées en croix de Saint André, fur lefquelles le bourreau étend le criminel qu'il doit roüer.

* *Croix.* [*Crux, Cruciatus.*] Soufrance. Peine. Tourment. (Si nous aimons Jefus-Chrift, il faut porter fa croix.)

Croix. [*Sacrum crucis lignum.*] Ce mot fe dit du bois fur lequel notre Seigneur Jefus-Chrift fut ataché, & où il fouffrit la mort. Et ce mot de *Croix*, fe prend pour le miftére de notre Rédemption. (Jefus-Chrift a foufert la mort de la Croix. La croix a été un fcandale pour les Juifs, & une folie dans l'opinion des Païens. *Saint Paul, 1. Epître aux Corinth. ch. 2.*)

Croix. Ce mot fe dit de toutes les figures & répréfentations de la croix de Jéfus-Chrift, lefquelles on voit dans les Eglifes, & fur les chemins, & qu'on porte aux proceffions.

Croix. [*Signum fanctæ crucis.*] C'eft le figne de la croix que les Catholiques Romains font, fe touchant avec la main au front, au bas de l'eftomac, & fur le devant de l'une & de l'autre épaule. (Faire le figne de la croix. On croit que le figne de la croix & l'eau benite peuvent chaffer les démons.)

Croix. [*Averfa & obverfa nummi facies.*] C'eft une marque que mettent les Princes Chrétiens d'un côté, fur la plûpart des monoies.

On dit en ce fens, *N'avoir ni croix ni pile*; c'eft-à-dire, n'avoir point d'argent. Etre pauvre. *Jetter à croix ou à pile*, pour favoir quel parti l'on prendra.

☞ L'on apella, *pile*, les revers des prémiéres monoies, & le jeu de *croix & pile*, où l'on fe fert d'une efpéce d'or ou d'argent, que l'on jette en l'air, pour décider du fort de l'un ou de l'autre, a tiré fon nom des deux revers. Ce jeu eft fort ancien. Macrobe, *Saturn. l. 1. chap. 7.* en fait mention.

Croix. [*Tranfverfæ directò lineæ.*] On apelle de ce nom deux lignes qui fe coupent. Cette marque fignifie *dix.* Dans l'Algébre, elle fignifie *plus.* La *croix* †, dans ce Dictionnaire, fignifie *que le mot* ou *la phrafe qui la fuit, eft vieux ou bas, & du ftile fimple & familier.*

Croix. [*Equi in tranfverfas directò lineas agitatio.*] Terme de *Manége. Faire la croix à courbettes ou à la balotade*; c'eft faire de ces fauts en avant, en arriére & aux côtez tout d'une haleine. On parle ainfi, parce que cela fait la figure d'une *croix.*

Croix. Terme de *Pratique.* C'eft une marque en forme de *croix* qu'on met à côté des articles. d'un compte de dépens, dont on veut apeller.

Croix. [*Crux.*] Terme de *Blafon.* C'eft la figure d'une *croix* dans les armoiries. Il y en a de diférentes fortes. (Croix alifée ou racourcie. Croix ancrée. Croix bordée, breteffée, bourdonnée. Croix cantonnée, clavelée, croifée, componée, coticle, cablée. Croix à dégrez. Croix écartelée, écotée, échiquetée. Croix fleuronnée, fleurdelifée, fenduë, fourchée, fretée. Croix givrée. Croix d'Hermines. Croix lofangée. Croix nillée ou de moulin. Croix patée, potencée, partie. Croix de S. André, de S. Antoine, de Lorraine, de Touloufe, & autres. Voïez *les Livres de Blafon*, qui expliquent ces divers noms.)

Croix. Terme de *Manufacture.* C'eft un inftrument de bois fait en forme de *croix*, fur lequel font montées les baffes ou têtes de chardon, dont les Laineurs ou Eplaigneurs, fe fervent pour tirer à la perche, la laine des étofes.

Croix. Terme de *Tondeurs de draps.* C'eft une petite courroie de cuir, qui fait partie de l'inftrument que ces ouvriers apellent *manicle.*

☞ *Croix.* Les Maçons atachent une *croix de bois* au bout d'une corde, lorfqu'ils font fur un toît pour le recouvrir, & la font pendre fort bas, pour être aperçûë par les paffans.
Defpréaux, *Sat. 6.* dit :

Là je trouve une *croix* de funefte préfage,
Et des Couvreurs grimpez au toit d'une maifon,
En font pleuvoir l'ardoife & la tuile à foifon.

Croix de Jérufalem. Ces mots fignifient, *une maniére de croix qu'on apelle, croix de Jérufalem*; ils fignifient auffi, *une forte de fleur en Juillet, & qui porte une feüille grande & large qui tire fur la couleur de feu.*

Croix de Saint André. [*Crux decuffata.*] Deux piéces de bois difpofées en croix : mais elles ne font pas à angles droits ni à plomb, & deux de fes pointes pofent fur la ligne horifontale; on l'apelle, *fautoir*, en termes de *Blafon.* Sa figure eft telle X.

Croix Géométrique, ou *Bâton de Jacob.* C'eft un inftrument compofé d'un long bâton, & d'un autre plus court, mis en *croix*, dont les Pilotes fe fervent pour mefurer les hauteurs.

Croix pectorale. [*Crux pectoralis.*] Terme d'*Evêque.* C'est une croix d'or que les Evêques & les Abez réguliers portent au cou, & qu'ils prennent après avoir pris leur aube, avant que de mettre l'étole.

Croix de cerf. C'est un petit os en *croix* qui se trouve dans le cœur du cerf. On dit, que mis en poudre dans du vin, c'est un bon reméde pour les femmes en travail.

Grand Croix. [*Primaria inter Melitenses equites dignitas.*] La prémiére dignité de l'Ordre des Chevaliers de Malte après celle de Grand-Maître, & c'est parmi les Grands-Croix qu'on choisit le Grand-Maître de l'Ordre. (Il est Grand-Croix. Le corps du Grand-Maître d'Aubusson fut porté à l'Eglise S. Jean, sur les épaules des principaux Grands-Croix. *Bouhours*, *Hist. d'Aubusson*, *l. 6.* Il y a aussi des Grands-Croix dans l'Ordre de S. Loüis, institué en 1693.)

Invention de la Sainte Croix. Exaltation de la Sainte Croix. [*Pia inventæ vel exaltatæ crucis memoria*, *celebritas.*] Ce sont les noms des deux Fêtes que l'Eglise Romaine célébre.

La croix de par Dieu. [*Litterarum elementa.*] On apelle de ce nom l'*Alphabet*, qu'on donne aux enfans pour aprendre à connoître les lettres, à cause qu'il y a une *croix* au devant de cet *Alphabet.*

Fréres de la rose croix. [*Fratres roris cocti.*] Certains visionnaires qui cherchoient la pierre philosophale, & qui étoient si cachez, qu'ils passoient pour invisibles. Il en est parlé dans la vie de Descartes par Baillet; & dans l'Histoire de la Philosophie hermétique, par l'Abé Lenglet, *tom. 1. pag. 369.*

* CROISETTE, *s. f.* [*Crux minor.*] Petite croix. Ce mot n'a guére d'usage qu'en terme de *Blason*, où l'on parle d'écus semez de *croisettes*, ou *petites croix.*

CROMATIQUE, (CHROMATIQUE,) *s. f.* [*Chroma.*] Terme de *Peinture.* C'est le coloris qui est la troisiéme partie de la peinture.

☞ Alphonse du Fresnoi, en parle dans son Poëme Latin, sur l'Art de Peinture. On ne voit personne, dit-il, qui rétablisse la *cromatique*, & tâche d'imiter Zeuxis, qui se rendit égal au fameux Apelle, le Prince des Peintres, par cet Art de tromper la vûë, & qui s'aquit une réputation immortelle, &c.

La *Cromatique*, est la troisiéme & derniére partie de la Peinture; c'est ce que l'on apelle ordinairement le *coloris*, qui comprend non-seulement les couleurs, mais encore les lumiéres & les ombres.

Cromatique, *adj. m.* C'est aussi une des deux sortes de Musique qui sont en usage aujourd'hui. La Musique *Diatonique*, est celle où l'on n'emploie que les tons & les demi-tons naturels. La Musique *Cromatique*, est celle qui ajoûte à la précédente les bémols & les diéses; cette Musique est plus travaillée.

Cromatique, est aussi substantif; on dit, *le cromatique*, pour le *genre cromatique. Acad. Franç.* Lorsqu'une partie procéde par semi-tons, cela s'apelle *Progression cromatique.*

Le *Cromatique*, est d'une grande expression dans les sujets tristes & tendres. Il y a le *cromatique* en montant, & le *cromatique* en décendant.

CROMORNE, *s. m.* [*Ordo tuborum organi musicæ tubæ consonus.*] C'est un jeu d'orgues acordé à l'unisson de la trompette.

CRONE, *s. m.* [*Turris depressior.*] Terme d'*Architecture.* C'est un bâtiment en maniére de moulin, qui sert à enlever les marchandises des vaisseaux.

CRONIQUE, (CHRONIQUE,) *s. m.* [*Chronica*, *orum*; *libri chronici.*] Histoire qui marque le tems auquel les actions qu'elle raconte ont été faites. (Les vieilles Croniques de France.

> Ces histoires de mort, lamentables, tragiques,
> Dont Paris tous les ans peut grossir ses *croniques.*
> *Despréaux.*)

Cronique, *adj.* [*Morbus diuturnus*, *longus.*] Terme de *Médecin. Maladie cronique*; c'est-à-dire, une longue maladie.

Cronique scandaleuse. [*Chronica maledica.*] C'est le nom d'une Histoire composée par un Oficier de la Ville de Paris, du tems du Roi Loüis XI. On apelle de ce nom les écrits qui découvrent la conduite scandaleuse de quelques personnes, & sur-tout des Grands, & que l'on soupçonne souvent d'être remplis de médisance. (Un tel passoit pour dévot, mais la cronique scandaleuse nous aprend qu'il eut plusieurs maîtresses.)

† CRONIQUER, (CHRONIQUER,) *v. a.* [*Chronica scribere.*] Mot vieux & burlesque, pour dire, *faire quelque cronique.* (Ils vouloient croniquer ses faits. *Sar. Pompe funébre.*)

† CRONIQUEUR, (CHRONIQUEUR,) *s. m.* [*Chronicorum scriptor.*] Mot ancien, pour dire, *un faiseur de cronique*, *un Historien.*

CRONOLOGIE, (CHRONOLOGIE,) *s. f.* [*Chronologia.*] La sience des tems. Livre contenant la sience des tems. (La Cronologie est très-nécessaire à un homme de lettres. La Cronologie de Calvisius est exacte.)

CRONOLOGIQUE, (CHRONOLOGIQUE,) *adj.* [*Chronologicus.*] Qui regarde la sience des tems. (Discours cronologique. Table cronologique.)

CRONOLOGISTE, (CHRONOLOGISTE,) *s. m.* Qui sait la Cronologie, qui est versé dans la sience des tems. (Vous n'êtes pas un bon Cronologiste. *Pas. l. 7.*)

CRONOLOGUE, (CHRONOLOGUE,) *s. m.* [*Chronographus.*] Qui est savant dans la sience des tems. (Calvisius est un grand Cronologue. *Abl. Cés. Préface.*)

CRONOMÉTRIE, ou mieux CHRONOMÉTRIE. L'art de déterminer les diférentes gradations des mouvemens possible dans la Musique. On a inventé pour cela un instrument, qu'on nomme *Chronométre.*

CROON. Ancienne monoie d'argent, fabriquée en Holande. Le *Croon* vaut deux florins.

CRONNE. Monoie de compte du Canton de Berne.

CROQUANT, *s. m.* [*Mendicus.*] Gueux, misérable. Les Païsans qui se révoltérent en Guïenne sous Henri IV. & sous Loüis XIII. furent apellez *Croquants.*

☞ Les prémiers qu'on nomma *Croquants*, étoient des païsans des Provinces de Périgord, de Poitou & de Limousin: ils se révoltérent en 1598. D'Aubigné prétend qu'ils furent apellez *Croquants*, d'un lieu apellé *Croc*, situé en Limousin, parce que ce fut en ce lieu que commença la révolte. Ils furent défaits entiérement par les sieurs de Malicorne & d'Abin.

Croquant, *adj.* Qui croque sous la dent. (Un biscuit croquant. Une croûte croquante.)

CROQUE-AU-SEL. On dit, *Manger quelque chose à la croque-au-sel*; c'est-à-dire, la manger sans autre chose que le sel. On dit, figurément

&

& familiérement, qu'*un homme en mangeroit un autre à la croque-au-sel*, pour signifier, *qu'il est beaucoup plus fort que lui.*

† CROQUE-LARDON, *s. m.* [*Parasitus.*] Mot bas & burlesque, qui signifie *un écornifleur, qui tâche d'atraper quelques bribes dans une cuisine.*

CROQUER, *v. n.* [*Crepitare sub dentibus.*] Faire du bruit avec les dents en mangeant quelque chose de dur ou de sec. (Croûte qui croque tendrement sous la dent. *Mol.*)

† *Croquer*, *v. a.* Manger vîte en faisant *croquer* sous la dent. (Le renard croque les poules. Le chat croque les souris.

Le Monarque des Dieux leur envoie une gruë,
Qui les *croque*, qui les tuë,
Qui les gobe à son plaisir.
La Fontaine.)

Croquer, signifie aussi *dérober.*

Croquer. [*Leviter adumbrare.*] Terme de *Peinture.* Ne pas finir un ouvrage. (Croquer un tableau.) C'est aussi, faire quelque chose à la hâte, ne le faire qu'imparfaitement, & il se dit des ouvrages d'esprit de même que des ouvrages des mains.

Croquer, ou *Acrocher.* Terme de *Marine. Croquer le croc de palan;* c'est le passer dans l'arganeau de l'ancre, afin de la remettre au bossoir.

† * *Croquer le marmot.* Façon de parler basse & proverbiale, qui signifie *atendre long-tems sur les dégrez ou dans un vestibule.* Ce proverbe vient aparemment des compagnons Peintres, qui atendant quelcun se désennuient à tracer sur les murailles quelques marmots ou autres traits grossiers.

CROQUET, *s. m.* [*Dulciarius panis duratus.*] Terme de *Pain-d'épicier.* Petit pain-d'épice fort délié & fort cuit qui croque sous la dent quand on en mange. (Croquet bien sec. Manger du croquet.)

† CROQUEUR, *s. m.* [*Helluo.*] Preneur, qui prend & atrape. (Un vieux renard, mais des plus fins, grand croqueur de poulets, fut au piége atrapé. *La Fontaine, Fables, l. 5.*)

CROQUIGNOLE, *s. f.* [*Talitrum.*] C'est un coup qu'on donne sur la tête ou sur le nez, avec le second & le troisiéme doigt fermez. (L'un en passant me donnoit une nazarde, & l'autre une croquignole. *Abl. Luc. t. 3.* Choisissez d'avoir trente croquignoles. *Mol. Malade Imagin. a. 1. prémier intermède.*)

CROQUIS, *s. m.* Esquisse faite à la hâte, & croquée.

CROSSE, *s. f.* [*Pedum Pontificium.*] Bâton de métal courbé par le haut qui est la marque extérieure d'un Evêque ou Abé.

Au tems passé du siécle d'or,
Crosse de bois, Evêque d'or;
Maintenant changent les loix,
Crosse d'or, Evêque de bois.
Coquille.)

Crosse. [*Baculus extremorum altero recurvus.*] Bâton de bois, courbé par le bout d'en-bas, dont les jeunes garçons se servent pour joüer & pousser quelque bale.

Crosse d'éguiére. [*Ansa.*] C'est une anse d'éguiére en forme de crosse. (Les éguiéres à crosse sont à la mode.)

Crosse de mousquet. Voïez *Couche.*

CROSSÉ, CROSSÉE, *adj.* [*Pontificii pedi jus habens.*] Ce mot se dit en parlant d'Abez, & signifie *qui a une crosse comme un Evêque.* (C'est un Abé crossé & mitré.)

CROSSER, *v. a.* [*Baculo recurvo pilam pulsare.*] Pousser quelque bale ou quelque pierre avec la crosse. (C'est un petit libertin qui n'a fait que crosser tout l'hiver.)

CROSSETTE, *s. m.* Terme de *Jardinier.* Il se dit des branches de figuier taillé, quand il y reste au talon un peu de vieux bois de l'année précédente.

Crossette, *s. f.* [*Decisus de vite malleolus.*] Terme de *Vigneron.* Il se dit des branches de vigne qu'on a taillée, ensorte qu'il y reste un peu de vieux bois de l'année précédente. Ces *crossettes* mises en terre font aisément des racines.

Crossettes. Terme d'*Architecture.* On apelle ainsi les retours aux coins des chambranles de portes ou de croisées; on les nomme autrement, *oreilles, oreillons*, ou *orillons. Crossettes de lucarnes;* ce sont des plâtres de couverture à côté des lucarnes.

CROSSEUR, *s. m.* [*Qui pilam pulsat baculo recurvo.*] Jeune garçon qui se divertit à crosser.

CRÔTALAIRE. [*Crotalaria.*] Plante étrangére, qui croît en Asie & en plusieurs lieux du Levant. Sa semence est purgative.

☞ CROTALES. Espéce de castagnétes anciennes, & qui étoient faites d'un roseau coupé en deux par sa longueur; ensorte qu'en frapant ces deux morceaux l'un contre l'autre avec les diférens mouvemens des doigts, on formoit un son pareil à celui que fait une cigogne avec son bec. Voïez *Spon, Recherches d'antiq., Dissert. 8.*

CROTAPHITE, *s. m.* [*Crotaphita.*] Terme d'*Anatomie.* Muscle temporal qui ocupe la cavité des tempes, & qui tire la machoire inférieure en haut. *Acad. Franç.*

CROTE, (CROTTE,) *s. f.* [*Lutum.*] Boüe de ruë. (Elle marche si mal quand elle va par les ruës, que sa jupe en amasse toutes les crotes.)

Crote. [*Fimus.*] Excrement d'animal, mais il ne se dit que de certains animaux. (Crote de chévre, crote de souris, crote de rat, crote de ver à soie.)

Crotes de chien. [*Album Græcum.*] Elles sont déterfives, atenuantes, résolutives, propres pour la squinancie, la pleurésie, la colique.

CROTÉ, CROTÉE, (CROTTÉ,) *adj.* [*Lutosus, luto infectus.*] Qui amasse des crotes des ruës.

(Tandis que Colletet, *croté* jusqu'à l'échine,
Va mandier son pain de cuisine en cuisine.
Despréaux.)

† *Croté, Crotée, adj.* Ce mot se dit des personnes pauvres & de qualité ou de quelque mérite, mais toûjours en raillant. *C'est une petite Marquise crotée. Une Comtesse crotée;* c'est-à-dire, qui n'a point de carosse pour aler par la Ville. (C'est un Poëte croté, c'est un pauvre Poëte, un méchant Poëte. Muse crotée. *Scaron.*)

CROTER, (CROTTER,) *v. a.* [*Luto aspergere, inficere.*] Amasser de la boüe. Remplir de crotes. (Elle crote sa jupe. C'est un petit Avocat qui crote sa robe au Palais.)

Se croter, *v. r.* [*Luto infici, aspergere se.*] Amasser les crotes des ruës en marchant. (Il se crote fort lorsqu'il va à pié par les ruës.)

CROTOLE, *s. m.* [*Crotalum.*] Terme de *Médailliste.* Espéce de tambour de basque qu'on voit sur les médailles dans les mains des Prêtres de Cybéle.

CROUCHAUT, *s. m.* Terme de *Charpenterie.* Ce sont les piéces de bois qui se portent sur le chef d'un bateau, & qui servent à faire la rondeur & la diminution du devant.

CROULEMENT, *f. m.* [*Concuffio, concuffus, motus.*] Ebranlement d'un édifice qui eft fur le point de tomber.

CROULER, *v. r.* [*Concutere, tremere, nutare, concuti.*] Ce mot fe dit des édifices, des murailles, tours, maifons, & fignifie *tomber. Branler fur fes fondemens pour tomber.* (Les murailles croulent.)

☞ Ségrais a dit dans fa Traduction des Géorgiques de Virgile, *liv. 1.*

Ses greniers *crouleront* fous leur charge pefante.

Périon le dérive du Grec κρȣ́ειν.

Crouler, eft auffi un terme de *Marine.* On dit *crouler un bâtiment*, pour le lancer à l'eau.

Crouler la queuë. Expreffion de chaffe; elle fe dit du cerf quand il fuit.

CROULIERES, *f. f.* [*Terra tremula, vacillans, dehifcens.*] Terres qui ne font pas fermes fous les pieds, fables mouvans.

CROUPADE, *f. f.* [*Equi faltus erectis æqualiter pedibus.*] Terme de *Manége.* Les *croupades* font des fauts relevez qui tiennent le devant & le derriére du cheval dans une égale hauteur fans qu'il montre fon fer. *Hautes croupades*, ce font des *croupades* plus relevées que les ordinaires. (Manier à croupades. Faire des croupades. Mettre un cheval à l'air des croupades. Cheval qui fe préfente à croupades.) *Un cheval ne s'épare point aux croupades ;* c'eft-à-dire, ne ruë point entiérement du train de derriére alongeant les deux jambes entiérement de toute leur étenduë.

CROUPE, *f. f.* [*Vertex, apex, jugum.*] Ce mot fe dit en parlant de montagne, & il fignifie *le haut* ou *le fommet d'une montagne.* (Ils s'étoient faifis de la croupe du mont. *Vaug. Quint. l. 3. c. 4.* Ils firent des feux fur la croupe des montagnes. *Abl. Ret. l. 4. c. 1.*)

Croupe. [*Tergum.*] Ce mot fe dit en parlant de cheval. C'eft la partie du cheval qui prend depuis les rognons jufques à la queuë, en y comprenant tout cet efpace rond qui fait la beauté de la *croupe.* (Croupe large & ronde. Mettre en croupe. Porter en croupe.) * *L'himen porte d'ordinaire en croupe le repentir & la mifére. Voit.* C'eft-à-dire, que le mariage entraîne fouvent après lui la pauvreté & les chagrins.

(Un fou rempli d'erreurs que le trouble acompagne,
En vain monte à cheval pour tromper fon ennui,
Le chagrin monte en *croupe* & galope avec lui.
Defpréaux.)

† CROUPETONS, *adv.* [*Appreffis humi clunibus accubare.*] D'une maniére acroupie. *Etre à croupetons ;* c'eft-à-dire, être affis à terre fur fa croupe. (Marcher à croupetons. Ce liévre eft à croupetons.)

CROUPIAT, *f. m.* Terme de *Marine.* C'eft un nœud qu'on fait fur le cable.

CROUPIER, *f. m.* [*Ludi focius.*] Celui qui tient le jeu d'un autre qui ne fait pas joüer.

Croupier, f. m. [*Negotii focius, confidentiarius.*] Affocié pour une ferme qu'un autre régit & fait valoir, ou qui prête fon nom à celui qui plaide un bénéfice.

CROUPIERES, *f. f.* [*Poftilena.*] Longe de cuir atachée derriére la felle, & qui avec le culeron embraffe la queuë du cheval, afin d'aider à tenir la felle droite fur le dos du cheval.

* *Croupiéres.* [*Nates.*] Ce mot fe dit des femmes dans le ftile burlefque & fatirique, & fignifie *cu. Elle hauffe la croupiére ;* c'eft-à-dire, qu'elle a des galans avec qui elle fe divertit.

† * *Croupiéres.* [*Acris alicujus perfecutio.*] Ce mot au pluriel & au figuré, fignifie *afaires chagrinantes & embaraffantes. Embaras fâcheux, & qui font de la peine.* (On lui va tailler des croupiéres.)

Moüiller en croupiére ou *en croupe.* [*Ex puppi jacere anchoram.*] Terme de *Marine.* C'eft jetter une ancre du côté de la poupe, pour maintenir les ancres de l'avant, & empêcher un vaiffeau de fe tourmenter.

CROUPION, *f. m.* [*Uropigium.*] Extrémité de l'*os facrum*, qui eft compofé de trois petits os, & qui reffemble au bec du coucou. *Gelée, Anat. l. 2. ch. 30.*

† * *Croupion.* [*Nates, clunes.*] Cu. (Sangler le croupion. Remuer le croupion.)

Croupion. [*Culus, anus, podex.*] Ce mot fe dit de toute forte de volailles & d'oifeaux. C'eft la partie de la volaille, ou de l'oifeau qui eft au deffus du trou par où fortent les excrémens. (Un croupion de chapon, de poule d'inde, d'oifon, d'aloüette, de grive, &c.)

Garnir le croupion. Terme de *Rôtiffeur.* C'eft mettre adroitement fous la peau du *croupion* plufieurs petits lardons, pour faire paroître le chapon plus gras.

CROUPIR, *v. n.* [*Defidere, ftagnare, ftare.*] Ce mot fe dit proprement de l'eau, & fignifie *ne couler pas. Se corrompre faute de mouvement.* (L'eau croupit dans les foffez. L'eau qui croupit devient bien-tôt puante. Il n'y a point de pire eau que celle qui croupit ou qui dort.)

* *Croupir, v. n.* [*Languere in otio, languefcere, inertiâ marcefcere.*] Demeurer nonchalamment en quelque état, ou en quelque lieu. (Un enfant & un malade croupiroient dans leur ordure, fi on n'avoit foin de les nétéïer. Croupir en une extrême mifére. *Vaug. Quint. l. 5.* Que ceux qui croupiffent dans le péché, s'en retirent promtement. *Maucroix, Homélie 21.*)

CROUPISSANT, CROUPISSANTE, *adj.* [*Stagnans, defes, piger.*] Qui croupit. (Eau croupiffante. *Vaug. Quint. l. 9.*)

CROUPON, *f. m.* Terme de *Taneur* & de *Marchand de cuir.* On apelle *croupons*, les cuirs de beuf & de vache tanez, lorfqu'ils n'ont ni tête ni ventre, comme qui diroit, *cuir de croupe.* On dit, *un croupon de beuf, un croupon de vache.*

† CROUSTILLE, *f. f.* [*Cruftula.*] Une petite croûte. (Prenez encore une crouftille pour boire un coup.)

† CROUSTILLER, *v. a.* [*Cruftulæ fruftum comedere, rodere.*] Manger quelque petite croûte. (On crouftille avant que de boire.)

† CROUSTILLEUX, CROUSTILLEUSE, *adj.* [*Lepidus, facetus.*] Boufon. Qui fait rire. (Il eft crouftilleux, elle eft crouftilleufe, c'eft un crouftilleux corps.)

† CROUSTILLEUSEMENT, *adv.* [*Lepidè, facetè.*] D'une maniére boufonne & plaifante. (Il parle crouftilleufement.)

CROUTAC. Monoie d'argent, qui a cours à Dantzic & en d'autres Villes du Nord.

CROUTE, *f. f.* [*Crufta.*] La partie dure & folide qui couvre la mie du pain. (La croûte de deffus, la croûte de deffous : ne manger que des croûtes, croûte de pâté.)

Croûte. Terme de *Chirurgien* & de *Médecin.* Couverture que la nature fait fur quelque plaie, ou fur quelque ulcére. (La croûte d'un ulcére. *Deg.*)

* *Croûte*, *f. f.* Ce mot fe dit de tout ce qui fe féche & s'endurcit fur la furface de quelque chofe. (Il fe fait fur le fel qu'on garde, une croûte fort dure & épaiffe. La fécherefſe a fait fur la terre une croûte fi dure, qu'on a de la peine à la labourer. Il fe fait une croûte fur les confitures qu'on garde long-tems.)

Croûte. On nomme, *cuir en croûte*, le cuir de vache, de cheval, &c. qui a été plané, coudré & tanné, & qu'on a fait fécher, après avoir été tiré de la foffe au tan. On apelle *parchemin en croûte*, ou *parchemin en coffe*, celui qui n'a point été raturé fur le fommier par le Parcheminier; c'eft-à-dire, qui eft encore brut, & tel que le Mégiffier l'a préparé.

† CROUTELETTE, *f. f.* [*Cruftula.*] Petite croûte. (Une croûtelette de pain.)

CROUTON, *f. m.* [*Cruftula.*] Petit morceau de pain qu'on coupe au côté du pain, & qui a plus de croûte que de mie.

CRU.

CRU, *f. m.* [*Fundus.*] Terroir d'un particulier, qui produit quelque fruit. (Boire du vin de fon cru.) Ce mot vient de *croître.*

* *Cela n'eft pas de fon crû.* C'eft-à-dire, cela n'eft pas de lui.

CRU, CRUE, *adj.* [*Auctus.*] Grand. (Ils font crus de fix grands doigts. *Voit. l. 42.* Elle eft cruë en fageffe.)

Cru, *cruë*, [*Creditus.*] A quoi on ajoûte foi. (Cela eft cru de tout le monde.) Ce mot vient de *croire.*

CRUAUTÉ, *f. f.* [*Immanitas, fævitia, ferocitas.*] Du Latin, *crudelitas.* Grande inhumanité, une grande cruauté, une cruauté éfrenée, inoüie, barbare, déteftable, horrible. (Arrêter le cours de la cruauté. *Vaug. Quint.* Affouvir la cruauté. *Ablancourt.*

* *Cruauté.* [*Feritas, acerbitas.*] Dureté. Infenfibilité. Rigueur. (Elle a de la cruauté pour fes enfans. Un véritable amant doit foufrir, fans murmurer, la cruauté de fa maîtreffe.

Il ne faut point qu'une rare beauté
Ait trop d'amour ni trop de *crüauté*;
L'une dégoûte, & l'autre defefpére.
Main. Poëfies.)

Cruauté, *f. f.* [*Ferocitas.*] Ce mot fe dit des bêtes féroces & fanguinaires. (La cruauté des tigres, des lions, des ours, &c.)

Cruauté, fignifie auffi, *une action cruele.* (Faire des cruautés. Exercer des cruautés.)

Cruauté, fe prend quelquefois pour une chofe fâcheufe. (Quelle cruauté de fe voir abandonné, trahi par fes amis ?)

CRUCHE, *f. f.* [*Hydria, urna.*] Il vient de l'Alemand, *Krug.* Grand vafe de grez ou de terre d'argile, avec une anfe, propre à mettre quelque forte de liqueur. (Cruche peinte, cruche bariolée. * *Tant va la cruche à l'eau, qu'elle fe caffe. Proverbe*; c'eft-à-dire, qu'on fait tant de fois quelque chofe de mal, qu'on eft puni; ou qu'on s'expofe tant au péril, qu'à la fin on fe perd; ou à la tentation, qu'enfin on y fuccombe.

☞ Malherbe ne doit point être imité dans l'expreffion fuivante :

Elle verfe de l'autre une *cruche* de pleurs.

† * *Cruche*, [*Stolidus, Stupidus, plumbeus.*] Ce mot fe dit au figuré, d'un homme ftupide.

CRUCHÉE, *f. f.* Pleine une cruche. (On a envoïé à la fontaine chercher une cruchée d'eau fraîche.)

CRUCHON, *f. m.* [*Urnula.*] C'eft une petite cruche. (Un joli cruchon, un petit cruchon. On fe fert dans les caves de cruche & de cruchon.]

CRUCIAL, CRUCIALE, *adj.* [*Crucialis.*] Terme de *Chirurgie.* On apelle, *incifion cruciale*, une incifion faite en croix pour mieux découvrir les parties ofenfées fous les tégumens.

CRUCIFÉRE, *adj.* On donne ce nom aux colonnes qui foûtiennent une croix, & qu'on pofe dans les cimetiéres, ou devant les Eglifes.

CRUCIFIÉ, CRUCIFIÉE, *adj.* [*Cruci fuffixus, affixus.*] Qui a été mis en croix, & en a foufert le fuplice. (S. Paul ne vouloit rien favoir que Jefus-Chrift crucifié. 1. *Corint.* 2.]

CRUCIFIMENT, (CRUCIFIEMENT,) *f. m.* [*Crucis fupplicium.*] Maniére dont Jéfus-Chrift a été crucifié. (Le Crucifiment de Jéfus-Chrift. *Nouv. Teftam. S. Matth. ch. 27.*)

Crucifiment. [*Chrifti crucifixi imago.*] Terme d'*Imager.* Taille-douce, qui répréfente la maniére dont on crucifia Jefus-Chrift. (Le Brun a fait un crucifiment de Jéfus-Chrift, & cet ouvrage eft un chef-d'œuvre de peinture.)

CRUCIFIER, *v. a.* [*Cruci affigere, figere, Chrifti dolores imitari.*] Mettre en croix. (Les Juifs ont crucifié Jefus-Chrift. Les macérations vivifient l'ame en crucifiant le corps & la chair *Patru, Plaid. 15.* Voïez *Crucifix.*

† * *Il fe feroit crucifier.* [*Vitam profunderet pro amicis.*] C'eft-à-dire, il foufriroit toutes chofes pour fervir fes amis, ou pour de l'argent.

CRUCIFIX, *f. m.* [*Crux.*] Prononcez, *crucifi.* C'eft une croix de bois, de métal ou de pierre, & la figure de Jéfus-Chrift atachée fur cette croix. Dans ce fens, on dit, *le montant de la croix, & le travers de la croix, fur lequel font atachez les bras de Jefus-Chrift.* On dit auffi, *le pié de la croix d'un crucifix qu'on pofe fur un autel*, &c. (Un beau crucifix.)

Crucifix, *f. m.* [*Chrifti in cruce pendentis effigies.*] Ce mot fignifie auffi, *une taille-douce qui répréfente la figure de Jefus-Chrift en croix.* (Ce crucifix eft bien gravé.)

† * *C'eft un mangeur ou une mangeufe de crucifix.* [*Pietatis fimulator.*] Cette façon de parler eft proverbiale, & fe dit des devots outrez, & des bigots hypocrites.

Mettre fon reffentiment, les injures qu'on a reçües, au pié du crucifix; c'eft oublier, pour l'amour de Jéfus-Chrift crucifié, le tort, le mal, les outrages qu'on nous a faits.

CRUD, CRUE, *adj.* Le *d* de cet adjectif ne fe prononce pas. Il vient du Latin, *crudus.* Qui n'eft pas cuit. (Fruit crud. Pomme cruë. Chair cruë.) *Humeurs cruës.* Terme de *Médecine.*

* *Crud*, *cruë*, *adj.* [*Impolitus, imperfectus.*] Non travaillé. (Soie cruë qui n'eft ni lavée ni peinte. Chanvre crud, cuir crud.)

Crud, *cruë.* [*Durus, afper, rigidus, feverus.*] Ce mot fe dit des chofes qu'on fait ou qu'on dit, fans avoir égard ni confidération aux perfonnes, & il fignifie, *peu honnête, peu civil, trop groffier, trop rude.* (Cela eft un peu crud.)

Crud, fe dit auffi des productions d'efprit, encore informes & mal digerées.

* *A crud*, *adv.* [*Cataphractè.*] Sans avoir chauffé de bas, fans avoir mis de chauffettes, fans felle. (Chauffer des bas de foie à crud, fe boter à crud, aler à cheval à crud.)

CRUDITÉ, *s. f.* [*Cruditas.*] Qualité des choses cruës & indigestes. (La crudité des fruits. Corriger la crudité des melons. L'acier qu'on fait boüillir dans l'eau, lui ôte sa crudité.) Il se prend aussi pour indigestion : on dit, *J'ai des crudités.*

Crudité, ou *Corne de cuir.* Terme de *Tannerie* & de *Commerce de cuirs forts.*

Crudité, s. f. Indigestion. (Avoir des cruditez d'estomac.)

* *Crudité.* [*Verba dura, aspera.*] Se dit, au figuré, des discours fâcheux & désobligeans. (Cet homme est incivil, il dit beaucoup de cruditez aux gens.

CRUE, *s. f.* Augmentation. (La cruë des eaux. La cruë des tailles.)

Cruë, *s. f.* Croissance, augmentation de grandeur. (La cruë d'un homme. Cet enfant n'a pas encore pris toute sa cruë.)

Cruë, en termes de *Pratique, & en fait d'Inventaire*, signifie, *le cinquiéme denier au dessus de la prisée.*

Cruë du cerf. On apelle ainsi, les cornichons du cerf nouvellement sortis.

CRUEL, *s. m.* [*Inhumanus.*] Inhumain. (Néron étoit un cruel.)

CRUEL, CRUELLE, *adj.* [*Crudelis.*] Inhumain. Qui a de la cruauté, de l'inhumanité. (Un cruel tiran, une cruelle marâtre, une cruelle action.)

Cruel, cruelle, adj. [*Ferus, immanis, ferox.*] Ce mot se dit aussi des bêtes féroces. (Les tigres sont fort cruels.)

* *Cruel, cruelle.* Qui n'a point de bonté, qui est dur, qui ne fait aucune grace. (Maîtresse cruelle. Elle fait la cruelle.

Que les Dieux sont *cruels*, quand ils sont trop faciles,
Helas ! que leurs refus sont quelquefois utiles.

* *Cruel, cruelle.* [*Sævus, ferus, humanitatis expers.*] Rude. Fâcheux. (Cela est cruel, qu'il m'en faille parler avec tant d'artifice. *Voit. l. 38.*)

* CRUELLE, *s. f.* [*Inhumana, aspera, dura.*] Celle qui ne fait aucune faveur. (C'est une cruelle, mais elle est adorable.

Jamais Surintendant ne trouva de *cruelles.*
Despréaux.

Quoi vous me défendez, *cruelle*,
D'aimer de si charmans apas ?
Ah ! je ferois aveugle, ou vous feriez moins belle,
Si mon cœur ne les aimoit pas.
Il se plaint qu'il ne peut rencontrer de *cruelles*,
Pour avoir le plaisir de les pousser à bout.
Poëte anonime.)

CRUELLEMENT, *adv.* [*Durè, asperè, inhumanè.*] Inhumainement. Rigoureusement. Faire mourir cruellement. Battre cruellement. Déchirer cruellement. *Vaug. rem.*

* CRUMENT, (CRUEMENT,) *adv.* [*Asperè, durè, severè.*] Trop grossiérement. Peu honnêtement. (Il ne faut pas dire les choses si crûment que cela.)

CRURAL, CRURALE, *adj.* [*Crurum arteriæ.*] Il vient du Latin, *cruralis.* Qui est à la jambe qu'on nomme en latin, *crus.* Terme d'*Anatomie.* (Artére crurale. Veine crurale. Muscle crural.)

CRUSADES, ou CROISADES. Monoies d'argent de Portugal. Les vieilles valent environ quarante sols ; les nouvelles, trente-trois, monoie de France.

CRY.

CRYPTE, *s. f.* Les Anciens apelloient, *Cryptes*, des lieux souterrains, des chambres, des grottes, des chapelles construites sous terre, & voutées. Ce mot vient de κρύπτω, je cache, d'où les Latins ont fait, *chrypta.* (Les cryptes de Rome. On y a trouvé d'excellentes piéces d'Antiquité.)

CRYPTOGRAPHIE, *s. f.* Mot tiré du Grec. C'est l'art de déguiser l'écriture ordinaire, en lui substituant certains caractéres ou chifres. Il n'est pas besoin de justifier cet artifice innocent, & qui n'a rien de contraire aux loix de la sincérité & de la vérité. Il y a des choses qu'on peut cacher aux autres, lorsqu'elles ne les intéressent point ; il y en a même dont nous devons leur dérober la connoissance. Les Anciens & les Modernes n'ont fait aucune difficulté de se servir de la *Cryptographie ;* on a même travaillé à la perfectionner. On peut consulter un petit ouvrage de M. Breithaupt, imprimé à Helmstad, en 1737, sous le titre de *Ars decifratoria.* Les Savans n'ont pas cependant grand fruit à retirer de cette étude.

C U.

CU, ou CUL, *s. m.* On prononce, *cu.* Il vient du Latin, *culum, podex.* La partie de derriére, sur laquelle on s'assied. Les deux fesses. (Les Déesses montrérent le cu à Paris pour une pomme. *Sar. Cu par dessus tête ;* c'est-à-dire, à la renverse, les piez passant en haut, & la tête en bas. † * *A cu levé.* Terme de *Joüeurs ;* c'est-à-dire, que celui qui perd, s'en va. *Joüer une pistole à cu levé. De cu & de tête ;* c'est-à-dire, avec feu, & de tout son pouvoir : *il y va de cu de tête. On le tient au cu & aux chausses ;* c'est-à-dire, il est pris & arrêté. *Tirer le cu en arriére ;* c'est-à-dire, se retirer, ne vouloir pas faire ce qu'on avoit témoigné de vouloir faire. *Etre à cu ;* c'est-à-dire, être à sec. N'en pouvoir plus. Etre acablé, ruiné. *Faire le cu de plomb ;* c'est-à-dire, être sédentaire. Etre assidu au travail. Ne pas quiter son travail. *C'est un cu de plomb ;* c'est-à-dire, que c'est un homme fort sédentaire & fort ataché. Toutes ces façons de parler sont basses. Perraut dit d'un liévre gâté :

(Et du *cu* de la bête immonde,
Frote le nez à tout le monde.)

☞ On dit vulgairement, *il est à cu*, pour, *il est convaincu, il ne peut plus répondre. Cu de jatte.* Homme qui ne peut pas marcher, ni se servir de ses jambes, parce qu'il est dans une espéce d'écuelle de bois, que l'on apelle, *jatte.* Nous pouvons bien joindre ici le petit conte de Chevreau, *tome 1. chevr. p. 107.* « Une Dame » qui a beaucoup d'esprit, mais qui tient trop » de la précieuse, m'assûroit un jour, qu'elle ne » se servoit jamais des mots qui pussent laisser » une sale idée, & qu'elle disoit avec les personnes » qui savoient vivre, *un fond d'artichaud, un* » *fond de chapeau, une ruë qui n'a point de sortie,* » pour ce que l'on nomme, *un cu-de-sac.* Je lui » répondis qu'elle faisoit bien, & qu'en cela je » ne manquerois point de l'imiter. J'ajoûtai qu'il » y avoit pourtant des ocasions où l'on étoit » souvent obligé de parler comme les autres. Elle » me défia de lui en marquer, fort honnêtement ; » & je lui demandai comment elle apelloit dans la

» conversation, une piéce qui valoit soixante sous: » soixante sous, reprit-elle. Mais, Madame, com- » ment nommez-vous la lettre de l'alphabet, qui » suit le *P* ? Elle rougit, & elle repartit en même » tems, ho, ho, Monsieur, je ne pensois pas » que vous dussiez me renvoïer à la croix de » par-dieu. » A ce conte, on peut joindre celui-ci raporté par Costar, dans la suite de sa défense. » Une fois, Le Cardinal du Perron se trouva bien » embarassé, portant la parole pour le Clergé, » à la feue Reine Mére du Roi; car se voïant » dans une chaise, où la goute le contraignoit de » demeurer devant une Princesse si pleine de » majesté, il voulut lui en faire un compliment » qu'il n'avoit point préparé : *Madame*, lui dit-il, » *je suis à genoux de cœur, quoique vous me voïez* « *assis.* On se fait souvent une peine de nommer » le *cul.* Le même Auteur remarque ensuite, que » le Chancelier Olivier ne fit point de scrupule » de comparer publiquement les François à des » singes qui grimpent de branches en branches; » & montrent le *cul*, quand ils sont au haut de » l'arbre. Il ajoûte que Montagne n'en fait point » non plus d'écrire qu'un homme sur le trône » le plus élevé, n'y peut être assis, que ce ne » soit sur ses fesses; & le feu Cardinal Mazarin » ne s'ofensa point de la privauté du Maréchal » d'Effiat, quand il lui dit avec la grace qui lui » étoit naturelle : *Monsieur Juif a fait ce que n'a* » *pû faire toute la Maison d'Autriche, il vous a* « *fait montrer le cul.* » Ce bon mot fut dit, lorsque le carosse du Cardinal Mazarin versa peut-être par la faute du cocher. Voiture fit deux placets pour implorer la clémence du Cardinal. Le prémier finit par ces vers :

Et ne croyoit qu'on dût craindre aucun pas,
En conduisant César & sa fortune.

Le nom de *Jule*, qui étoit celui du Cardinal Mazarin, & qui est sous-entendu, rend l'aplication de la fortune de César à celle de ce Cardinal, fort juste. L'autre placet finit ainsi :

Il ne crut pas, versant, pouvoir mal faire;
Car chacun sait que, quoique vous fassiez
En paix, en guerre, en voïage, en afaire,
Vous vous trouvez toûjours dessus vos piez.

Cu. [*Fundus.*] Ce mot se dit encore au figuré, de plusieurs choses inanimées, & signifie, *le fond ou le derriére d'une chose.* Le cu d'un bateau, le cu d'une charete, le cu d'un chapeau ou de lampe, cu de fosse, cu d'artichaud, cu d'aiguille, &c.

Cu-bas. f. m. sorte de jeu de cartes qui se jouë à cinq ou six personnes, plus ou moins.

Cu-de-lampe. Terme d'*Imprimerie.* C'est un petit ornement gravé en bois, en cuivre, ou même fondu, qu'on met à la fin des livres, des chapitres ou autres endroits d'un ouvrage imprimé. On les apelle, *cu-de-lampe*, parce qu'ils imitent en quelque sorte, le bas d'une lampe d'Eglise, finissant en pointe par le bas.

On apelle aussi, *cu-de-lampe*, certain ornement d'*Architecture*, qui pend d'un plancher ou d'une voûte, & qui se termine en pointe. Il y a aussi des *cû-de-lampes* de *Ménuiserie.*

Cu-de-lampe en encorbellement. Autre terme d'*Architecture.* C'est une saillie de pierres rondes par leur plan, qui porte, en encorbellement, la retombée d'un arc doubleau, d'une tourelle, d'une guérite.

Cu-de-four. C'est une voûte sphérique. *Cu-de-four en pendentif.* C'est une voûte sphérique, rachetée par quatre fourches ou pendentifs.

CU-DE-JATE, *f. m.* [*Captus cruribus.*] Celui qui ne se pouvant servir de ses jambes, est contraint de se traîner, le cu dans une jate. Le Poëte Scarron avoit pris le surnom de *cu-de-jate*, parce qu'il étoit paralitique, & qu'il étoit toûjours dans une chaise.

CU-DE-SAC, *f. m.* [*Angiportus.*] Ruë sans issuë. (Demeurer dans un cu-de-sac.)

Faire chose à écorche-cu; c'est figurément, la faire à regret, & en réchignant.

Arrêter quelcun sur cu. C'est dans le stile familier, l'arrêter tout court.

Faire le cu-de-poule. C'est faire la mouë en avançant les lévres, & en les pressant.

Baiser le cu à quelcun. C'est figurément & proverbialement, lui rendre des soumissions lâches & serviles.

Vouloir peter plus haut que le cul. Autre façon de parler proverbiale, qui signifie, *entreprendre plus qu'on ne peut.*

C U B.

CUBE, *f. m.* [*Cubus.*] Terme de *Géométrie.* Corps solide, régulier, qui a six faces, & dont la largeur & la profondeur ou la hauteur sont égales. On se sert de *cubes* pour la mesure des corps solides. Les dez ont cette figure.

Cube, adj. [*Ex omni parte quadratus.*] Cubique. Nombre cube. Pié cube, &c. Le nombre cube est celui qui est multiplié deux fois; l'une par sa racine, & l'autre par son produit, 64. est un nombre *cube*, produit par la multiplication de 4. qui est sa racine, ce qui fait 16 de son quarré, & multiplié derechef par 4, fait 64. qui est son *cube.*

☞ Dans le Catholicon d'Espagne, *cube carré*, signifie, *les seize*, parce que de quatre qu'ils étoient d'abord, il se multipliérent en seize, & dans la suite le nombre fut infini.

Cubes, en Arithmétique, le produit d'un nombre quarré multiplié; ainsi le quarré de 25. étant multiplié, produit le cube 125, dont la racine cubique est 5.

CUBEBE, *f. f.* C'est un nom Arabe. Plante médecinale. Son fruit s'apelle aussi de ce même nom. Cette plante produit son fruit en maniére de grapes, comme le lierre. Il est chaud, & sec, & un peu amer.

CUBIQUE, *adj.* Qui a la figure d'un cube. (Toise cubique. Pié cubique. Pouce cubique, &c.

CUBITAL, *adj.* Terme d'*Anatomie.* On donne ce nom à deux muscles du poignet. Il y a le *cubital* interne, & le *cubital* externe.

CUBITUS, *f. m.* Terme d'*Anatomie.* C'est l'os du coude, ou de l'avant-bras.

CUBIANC, *f. m.* Sorte de petit oiseau qui fréquente le bord des riviéres, & qui est fort bon à manger. Il a le dessus du corps gris, & le dessous fort blanc, avec la queuë blanche & un peu mêlée.

CUBOCUBIQUE. Terme d'*Algébre.* C'est un nombre multiplié huit fois par lui-même.

CUBOÏDE, *adj.* Terme d'*Anatomie.* C'est un des os du tarse, qui a la figure d'un cube. On l'apelle aussi, *cubiforme.*

C U C.

CUCA, *f. f.* Plante ou arbrisseau du Pérou, que les Indiens cultivent avec grand soin. On

en mâche les feüilles féches fans les avaler, & elles fortifient tellement le corps, que les maneuvres qui en ont dans la bouche, travaillent un jour entier, fans manger.

Cucufe, ou Cucuphe, *f. f.* Terme de de *Pharmacie.* C'eſt un bonet piqué, garni de poudres céphaliques & aromatiques, qu'on met ſur la tête, pour fortifier le cerveau.

Cucurbite, *f. f.* [*Cucurbita.*] Terme de *Chimiſte.* C'eſt un vaiſſeau à long cou, de verre, de terre, d'étain ou de cuivre, dont on ſe ſert en chimie pour les diſtillations, infuſions & macérations. (Mettre la cucurbite dans le bain-marie.)

Cucurbitins, ou Cucurbitaires. Vers plats, ovales, blancs, ſemblables à des pepins de courges, d'où vient leur nom. Ce ne ſont que des portions du ver ſolitaire, qui ſe ſont détachées dans leurs articulations.

C U E.

Cueille. Terme de *Marine.* C'eſt une des bandes de toile qui compoſent une voile.

Cueiller. Voïez, *Cuillier.*

Cueillete, (Cueillette,) *f. f.* [*Meſſis frûctuum collectio.*] Récolte des blez, des fruits. Il ſe dit auſſi des collectes qu'on fait pour quelque néceſſité publique, pour des aumônes, &c. Voïez *Collecte* & *Récolte.*

Cueillete. Terme de *Commerce de Mer, en uſage ſur l'Ocean.* C'eſt un amas de diverſes ſortes de marchandiſes, qu'un Maître de vaiſſeau fait, & qui lui ſont remiſes par diverſes perſonnes, pour former la cargaiſon de ſon bâtiment. On dit, *Charger un vaiſſeau à cueillete.*

Cueilleur, *ſ. m.* [*Qui fructus legit.*] Ce mot ne ſe dit guére ſeul, il ſignifie celui qui cueille. (Etre fait en cueilleur de pommes.)

Cueillir, *v. a.* [*Carpere, decerpere, legere, metere palmas, laudem conſequi, comparare.*] Prendre avec la main une choſe qui tient à quelque tige, à quelque branche d'arbre, ou à quelque choſe ſemblable. *Je cueille, je cueillois; j'ai cueilli, je cueillis; je cueillerai,* & non pas, comme le prétend Vaugelas, *Cueillirai, cueillant.* (Cueillir des fleurs, des fruits, des herbes. Nous ne cueillerons point de palmes qui ne ſoit mêlées de fleurs d'orange. *Voit. l. 20.*

Ils *cueillent* les fruits amoureux,
Que le Ciel avoit faits pour eux.
Voiture, Poëſ.

Telle qu'une Bergére, au plus beau jour de Fête,
De ſuperbes rubis ne pare point ſa tête,
Et ſans mêler à l'or, l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voiſin, ſes plus beaux ornemens.
Deſpreaux.)

Cueillir le verre. C'eſt le prendre avec la felle dans le pot, où les matiéres ont été entiérement vitrifiées, pour enſuite le ſoufler, & en faire des plats de verre, ou du verre en table.

Cueilloir, *ſ. m.* Terme de *Fruitiére.* C'eſt un petit panier d'oſier, de forme ovale, dans lequel on vend les menus fruits.

C U I.

† Cuider *ſ. m.* [*Qualus, calathus, caniſtrum.*] Panier long, dans lequel on cueille & porte au marché les prunes, les céríſes, &c.

† *Cuider, v. a.* [*Putare, cogitare, exiſtimare.*] Vieux mot, pour dire, *penſer, croire, s'imaginer.* (Le Comte Duc cuida mourir. *Voit.*

☞ Dans le *Triomphe des Muſes contre Amour.*

Amour outrecuidé,
Qui eût jamais *cuidé*
Q'euſſes contre les Muſes
Onques voulu penſer?

Et enſuite:

Vint Mirrha l'eſventée,
Cuidant outrepaſſer,
Sans jamais ſe laſſer,
Et n'eſtre ſurmontée.

Cuillerée, Cullierée, *f. f.* [*Cochlear cumulatum.*] Le plus uſité de ces mots, c'eſt *cuillerée*, qui ſignifie, *plein la cuillier.* (Une cuillerée de boüillon, de vinaigre, d'huile, &c.

Cuilleron, Cullieron, *ſ. m.* [*Cochlearis pars cava.*] Les Orfévres diſent l'un & l'autre, mais le prémier mot eſt le plus en uſage. C'eſt la partie de la cuillier qu'on met en la bouche, quand on mange. (Cuilleron bien fait.) Il y a des cuillerons en ovale, comme ceux des cuilliers dont on ſe ſert à table. Il y en a de ronds, & d'autres qui ont un bec.

Cuillier, (Cuiller,) *ſ. f.* [*Cochlear, cochleare.*] Prononcez fortement l'*r.* Utencile de ménage, qui a un creux qu'on nomme, *cuilleron*, & un manche. Il eſt de métal. Celles dont on ſe ſert à table, ſont ordinairement d'argent. Les *cuilliers à pot*, dont on ſe ſert à la cuiſine, ſont de fer ou de laiton. Celles dont ſe ſervent les Fondeurs & quelques autres ouvriers, ſont de fer. (De fort belles cuilliers. Une cuillier à pot.) On dit auſſi, *une cuillier de roue de caroſſe.*

(Pour païer le pain qu'il mange,
Ses fourchettes & ſes *cuilliers*
Retournent ſur le Pont-au-Change.
Main. Poëſ.)

☞ Le Roi Henri IV. aïant dit à Malherbe, que ce mot étoit maſculin, Malherbe lui répondit: *Sire, vous êtes un grand Roi, & fort puiſſant; mais avec tout votre pouvoir, vous ne ſauriez faire qu'on diſe* un cuillier *en-deça de la Loire.*

Cuillier, ou Cuilliére. C'eſt auſſi un inſtrument de Chirurgie. C'eſt une petite *cuilliere* d'argent dont on couvre l'œil, quand on fait l'opération de la fiſtule lacrymale.

Cuillier. [*Concha longa.*] Coquille longue, ou poiſſon à têt dur. *Rond.*

Cuillier. Oiſeau ſemblable au héron, horſmis qu'il a le bec fait en cuillier. *Bel. l. 4.*

On apelle auſſi, *cuillier*, un morceau de fer qui embraſſe le bout de l'aiſſieu des roues de devant d'un caroſſe. (Une cuillier du caroſſe ſe rompit. *Acad. Franç.*

Cuir, *ſ. m.* [*Corium.*] Peau d'animal tannée, dont on fait la groſſe beſogne. (Faire boire le cuir; lui donner les façons, le quioſſer, le travailler, lui donner le tan, lui donner la poudre, le mettre à l'eſſui, le corroïer, &c.)

Cuir. [*Pellis, cutis.*] Peau. (Entre cuir & chair: cuir doux & uni. Les maladies du cuir, ce ſont la gale, les dartres, &c.)

☞ On dit, à la vérité, *entre cuir & chair*; mais l'uſage le veut ainſi, & je ne puis croire que dans le beau ſtile, on puiſſe dire avec la Fontaine, dans ſon conte du Roi Candaule:

(Dieux, diſoit-il au Roi, quelle félicité,
Le beau corps, le beau *cuir*, ô Ciel! & tout le reſte.)

Cuir verd, cuir crud, ou *cuir frais.* C'eſt celui qui n'a encore reçu aucune préparation.

Cuir ſalé. C'eſt un cuir verd, qu'on a ſalé, pour empécher qu'il ne ſe corrompe.

Cuirs ſecs à poil. Ce ſont les cuirs qu'on a fait ſécher, ſans en avoir ôté le poil. Tels ſont ceux qui viennent de l'Amérique, & d'ailleurs.

Cuir, ou *gros cuirs.* On apelle ainſi le cuir de beuf ou de bufle, pour le diſtinguer des cuirs de vache & de veau, qui ſont plus foibles.

Cuir tanné. C'eſt un cuir dont on a fait tomber le poil dans le plain, & qui a été mis enſuite dans la foſſe au tan.

Cuir plaqué. C'eſt un cuir fort, qui, après avoir été tanné, a été ſéché à l'air, & a été nétéïé de ſon tan.

Cuir corroïé. C'eſt celui qui a paſſé par les mains du Corroïeur, qui lui a donné les derniéres préparations.

Cuir doré. Eſpéce de tapiſſerie compoſée de pluſieurs peaux de mouton paſſées en baſannes, où ſont repréſentées en relief diverſes figures relevées d'or, d'argent, de vermillon, ou de pluſieurs autres couleurs. (Les cuirs dorez d'Anvers ſont les plus eſtimez.)

Cuir boüilli. [*Corium decoctum.*] C'eſt du cuir boüilli & préparé avec diverſes gommes. Ce qui le rend épais & fort dur. On en fait des ſeaux fort légers. Les Gainiers & les Bourreliers s'en ſervent à leurs ouvrages.

† * *Viſage de cuir boüilli.* Façon de parler baſſe, pour dire, *un viſage noir & extrêmement laid.*

† * *Faire du cuir d'autrui large courroie.* Proverb. pour dire, *être prodigue aux dépens d'autrui.*

CUIRASSE, *ſ. f.* [*Lorica.*] Armure de fer, qui couvre le corps du ſoldat par derriére & par devant. (Une cuiraſſe à l'épreuve du mouſquet. Un corps de cuiraſſe.

☞ Le droit de porter la *cuiraſſe*, étoit autrefois un titre d'honneur, dont on étoit privé, lorſqu'aïant douze métairies, on manquoit au ſervice que l'on devoit au Roi, comme il eſt décidé dans les Capitulaires, où la *cuiraſſe* eſt apellée *brunia*, que les Auteurs modernes ont expliqué par *cuiraſſe*, ou *haubert.*

Défaut de la cuiraſſe. C'eſt où la *cuiraſſe* finit. (Il a été bleſſé au défaut de la cuiraſſe.) On le dit au figuré en parlant de l'endroit foible d'un homme, d'un ouvrage. (On ſent là le défaut de la cuiraſſe. Voilà le défaut de la cuiraſſe. Si vous le prenez au défaut de la cuiraſſe, vous en viendrez facilement à bout.)

Endoſſer la cuiraſſe. C'eſt figurément, prendre le parti des armes.

CUIRASSÉ, *adj. partic.* Qui porte la cuiraſſe. On le dit auſſi au figuré, d'un homme bien préparé à tout. (Vous ne ſauriez le ſurprendre, ni l'embaraſſer, il eſt toûjours bien cuiraſſé.)

CUIRASSIER, *ſ. m.* [*Loricatus eques.*] Cavalier armé d'une cuiraſſe. (Il y a en France un Régiment de cuiraſſiers, & il s'en trouve pluſieurs dans les troupes étrangeres.)

Cuiraſſier, ſ. m. [*Loricatus.*] Ce mot ſe dit auſſi d'un ſoldat fantaſſin qui porte la cuiraſſe & la pique.

CUIRE, *v. a.* & *v. n.* [*Coquere, concoquere.*] *Je cuis, tu cuis, il cuit, nous cuiſons. J'ai cuit, js cuiſis, je cuirai.* Ce mot ſe dit de l'éfet que fait le feu à l'égard des choſes qu'on veut manger, & qui ſe mettent auprès de ſa flâme, ou ſur ſa flâme, ou dans les lieux auſquels il a imprimé un certain dégré de chaleur capable de cuire. (Mettez le ſoupé à la broche, & laiſſez-le bien cuire. Faire boüillir le pot afin que la viande ſoit bien cuite. Faire cuire une éclanche de mouton au four. Les Boulangers ni les Pâtiſſiers ne cuiſent pas aux Fêtes ſolemnelles. Le ſecret d'un Cuiſinier eſt de faire cuire les viandes à propos. Les pois ne cuiſent pas bien dans de l'eau de puits, &c.)

† * *Cuire, v. a.* [*Urere.*] Brûler. (J'entendois par des bruits confus que tout étoit prêt pour me cuire.)

Cuire, v. a. Imprimer dans un ſujet ſuſceptible de ſentiment une douleur âcre, piquante & cuiſante. (L'eau de vie cuit lorſqu'elle eſt d'abord apliquée ſur la bleſſure.) On dit auſſi, *qu'une plaie cuit, que les yeux cuiſent, &c.*

† * *Cuire.* Ce mot eſt figuré, mais il n'a cours que dans le ſtile ſimple & enjoüé. *O qu'il vous en cuira! Benſerade.* C'eſt-à-dire, que vous en aurez de regret! que vous en aurez de déplaiſir!

Cuire. [*Coquere.*] Digérer. (L'eſtomac cuit les viandes.)

Cuire, v. a. Ce mot ſe dit quelquefois abſolument, en parlant du pain en particulier. (Les Boulangers cuiſent deux ou trois fois la ſemaine. Cuire à la maiſon. Cuire à un four banal.)

Cuire, v. a. Ce mot ſe dit de pluſieurs choſes qu'on fait durcir au feu. (Cuire des briques. En Orient on les fait cuire au ſoleil.)

Boute-tout-cuire. Expreſſion populaire pour ſignifier *un homme qui mange tout, qui diſſipe tout.*

CUIRÉ, *adj.* Terme de *Cofretier. Une male bien cuirée*, eſt une male de bois de hêtre, dont les joints, avant qu'elle ſoit couverte de cuir, ont été recouverts, ſoit en dedans, ſoit en dehors, avec une forte toile trempée en bonne cole.

CUIRET, *ſ. m.* Terme de *Chapelier.* C'eſt un petit morceau de cuir, que l'on met entre la chantrelle & la corde de l'arçon, dont les Arçonneurs ſe ſervent pour faire voguer l'étofe.

* CUISANT, CUISANTE, *adj.* [*Acerbus, moleſtus.*] Douloureux. Senſible. (Regret cuiſant. Douleur cuiſante.

> Qui peut dire les ſoins *cuiſans*,
> Qui travaillent les Courtiſans?
> *S. Evremont.*)

CUISINE, *ſ. f.* [*Culina.*] Partie du logis où l'on aprête les viandes qu'on doit ſervir ſur table. (Une cuiſine fort belle & fort propre. Baterie de cuiſine. Linge de cuiſine. Couteau de cuiſine, &c.

> Qui vous a pû plonger dans cette humeur chagrine,
> A-t-on par quelque édit réformé la *cuiſine*?
> *Deſpréaux.*)

* *Cuiſine.* [*Ars coquinaria, ſumptus culinæ neceſſarii.*] L'aprêt qu'on fait des viandes pour être ſervies ſur table. (Faire la cuiſine.) *Fonder la cuiſine;* c'eſt-à-dire, établir de quoi vivre. *Chargé de cuiſine.* [*Valdè obeſus.*] C'eſt-à-dire, qui eſt gros & gras.

> Et Malherbe & Balzac ſi ſavans en beaux mots,
> En *cuiſine* peut-être auroient été des ſots.
> *Moliére.*)

Cuiſine-bouche. [*Culina menſæ regiæ.*] Lieu où l'on aprête les viandes qui doivent être ſervies devant le Roi.

Cuiſine du commun. [*Domeſticorum menſæ culina.*] L'un des ſept Ofices du commun de chez le Roi.

Latin de cuisine. C'est d'un Latin fort mauvais.

On apelle encore *Cuisine*, une boëte longue, à diférens compartimens, où l'on met divers ingrédiens propres pour les ragoûts, & que certaines personnes portent sur elles.

† CUISINER, *v. n.* [*Coquinariam artem exercere.*] Faire la cuisine. (Elle cuisine fort bien.)

CUISINIER, *s. m.* [*Coquus.*] Celui qui aprête les viandes. Celui qui fait l'art d'aprêter toute sorte de viandes, chair & poisson. (Un bon Cuisinier. Les Cuisiniers ont réduit en art & en métode le secret de flater le goût, & de faire manger au-delà du nécessaire. *La Bruyére.*)

Le Cuisinier François. [*Artis coquinariæ liber.*] C'est un Livre qui enseigne la maniére d'aprêter les viandes.

CUISINIERE, *s. f.* [*Coqua.*] Celle qui fait la cuisine, & fait aprêter les viandes.

CUISSARDS, *s. m.* [*Femoris tegumentum ferreum.*] Tout le fer qui couvre les cuisses de l'homme armé de pié en cap.

CUISSE, *s. f.* [*Femur.*] La partie du corps de l'homme, qui prend depuis l'aîne jusques au genou. La partie de derriére de l'animal qui se joint au pié. (Il a eu la cuisse emportée d'un coup de canon. Une cuisse de poulet, de chapon, de canard, &c. Les Grecs ont inventé la fable que Baccus étoit sorti de la cuisse de Jupiter.)

Les aides des cuisses. Terme de *Manége.* Voïez *Aides.*

CUISSON, *s. f.* [*Coctura.*] Il se dit des viandes qu'on rôtit. C'est la maniére dont une viande se rôtit ou est rôtie. C'est la peine & le soin qu'on a pris de faire rôtir. (La cuisson de ces viandes est bonne. Avoir soin de la cuisson des viandes. Les viandes doivent être servies dans une certaine fleur de cuisson, qui passe en un moment. *Citri, Triumvirat, 3. pag. ch. 12.* Païer la cuisson des viandes.)

Cuisson. [*Panis domi coctus.*] Ce mot se dit en parlant du pain qu'on cuit au logis, & qu'on n'achéte pas chez les Boulangers. (C'est du pain de cuisson. Elle aime le pain de cuisson.)

Cuisson, s. f. [*Urens doloris sensus.*] Douleur cuisante. (Il sent une grande cuisson dans l'œil, dans les reins, à la vessie, &c.)

CUISSOT, *s. m.* [*Feræ femur.*] C'est une cuisse d'un cerf, ou d'autre pareille bête sauvage. (Faire présent d'un cuissot de cerf à un ami. Faire mettre en pâte un cuissot de chévreüil.)

CUISTRE, *s. m.* [*Clericorum, ludi magistrorum famulus, coquus.*] Valet de Régent de Colége. Homme qui est tout-à-fait de Colége, qui sent la crasse du Colége, & qui a l'air & l'humeur d'un pédant. (Le Régent envoïa quérir deux Cuistres pour l'aider. Ález cuistre fiéfé. *Moliére, Femmes Savant. act. 3. sc. 3.*)

CUIT, CUITE, *part.* [*Coctus.*] (Pain cuit, chair cuite.)

Avoir du pain cuit. C'est proverbialement, avoir du bien, être à son aise. On le dit encore d'un homme qui a provision de ce qui lui est nécessaire. *Ce Prédicateur a du pain cuit;* c'est-à-dire, il a bonne provision de sermons.

Liberté & pain cuit. Autre proverbe, qui signifie *que les deux plus grands biens de la vie, sont d'être libre, & d'avoir ce qui sufit pour vivre honnêtement.*

CUITE, *s. f.* [*Coctura.*] Cuisson. Le dégré de cuisson. (La cuite de ces briques n'est pas assez forte. La cuite de la chaux, la cuite du verre. Les infusions diférent des décoctions en dégré de chaleur, & en longueur de cuire. *Charras, Pharm. 2. p. l. 1. ch. 2.* Les Chimistes tiennent que le succès de leurs opérations dépend de la cuite, & de la maniére de donner le feu pendant la cuite.)

CUIVRE, *s. m.* [*Æs Cyprium.*] Corps métallique rougeâtre, fusible, & qui peut être étendu avec le marteau. (Cuivre fort beau, cuivre rouge, cuivre jaune. Il y a quantité de mines de cuivre en Suéde. La plûpart des Temples de Suéde, & des maisons des personnes de qualité à Stockholm sont couvertes de cuivre rouge.)

Cuivre. Terme de *Carrier.* Les Carriers apellent *bancs de cuivre*, une pierre dure & jaunâtre, qui ne peut servir qu'à faire du tabot, & à paver les cours des maisons.

☞ *Cuivre de Corinthe.* C'est ainsi qu'on apelle un aliage d'or, d'argent, & de *cuivre* qui prédomine. On dit que la Ville de Corinthe aïant été prise & détruite par le feu, dont la violence fit fondre une grande quantité d'or, d'argent, de *cuivre*, & d'autres métaux, il se forma de leur aliage, une matiére que l'on apelle *or de Corinthe*, que l'on rechercha avec soin pendant long-tems. L'or alié avec le *cuivre*, étoit apellé *aurichalcum.* Savot, *part. 2. ch. 17.* prétend que » les médailles que l'on croit aujourd'hui être » d'*or Corinthien*, ne sont que d'un *cuivre* doré, » comme on l'a reconnu par les essais que l'on » a faits. *Cette haute ceinture*, dit-il, *ne provient* » *que de-là*, c'est-à-dire, *d'un cuivre doré*, ou » *de celle de la calamine, d'autant qu'il y a des* » *cuivres qui boivent bien mieux la calamine les* » *uns que les autres.* Il dit encore, qu'il n'y a » que trois sortes de *cuivre* qui prennent bien » la dorure, *le franc cuivre*, *le leton* ou *mitraille*, » *& la bonne bronze*, (il devoit dire, *le bon bronze.*) » Tout *cuivre* propre à être doré, a été apellé, » dans la suite, *cuivre Corinthien*, & particu- » liérement la bronze. » Pline fait mention d'un *cuivre* que l'on apelloit *hepatizon*, parce qu'il étoit d'une couleur brune, & semblable à celle du foie de l'homme. Dans ce même Auteur, *Æs coronarium*, c'est notre clinquant. *Æs pyropum*, étoit plus brillant que le précédent, parce qu'il y avoit plus d'or.

Cuivre tenant or. Lorsque l'or est au-dessous de dix-sept carats, & qu'il paroît rouge, il perd son nom & sa qualité d'or, & n'est plus que *cuivre tenant or.*

Cuivre de Tombac. C'est une composition d'or & de cuivre, que les Siamois & autres peuples estiment au prix de l'or pur.

Cuivre de Tintenaque. Métal de la Chine, qui aproche du cuivre, & qui est fort estimé dans les Indes. On l'emploie en baterie de cuisine.

CUIVRETTE, *s. f.* [*Lingula ex ære Cyprio.*] Petite anche de cuivre qu'on aplique sur des bassons ou hautbois.

CUL.

CUL. Voïez *Cu.*

CULASSE, *s. f.* [*Ferreæ fistulæ cauda, postica pars.*] Terme d'*Arquebusier.* Morceau de fer qui entre au bas bout du canon. (Une bonne culasse.) Ce mot se dit aussi des *piéces d'artillerie.*

CULBUTE, *s. f.* On prononce *Culebute.* [*Totius corporis volubilitas, prolapsio in caput.*] Chute. (Il a fait une culbute. Pourquoi a-t-on établi ces exercices, & de quoi servent à la

vertu

vertu tous ces ſauts & toutes ces culbutes. *Abl. Luc. t. 2. exercices du corps.*

Les Dames galopent auſſi,
Deux ou trois font la *culbute*,
Et ſont heureuſes dans leur chute.
Perraut, Ep. ſur la Chaſſe.)

* *Culbute*, *ſ. f.* C'eſt un nœud de rubans de couleur que les jeunes Demoiſelles portent preſque ſur le derriére de la coife-cornette. (Elle porte une jolie culbute.) On apelle auſſi cette *culbute* une *renverſe*.

CULBUTER, *v. a.* On prononce *Culebuter.* [*Aliquem pronum in caput dejicere.*] Renverſer cu par-deſſus tête. Faire tomber. Jetter par terre. (Il l'a culbuté.)

Culbuter, *v. a.* [*Dejicere, evertere.*] Il ſe dit au figuré, & ſignifie *abatre*, *détruire.*

(La mort qui ſe plaît à la lute,
Et qui les plus forts *culbute*, *&c.*
Ménage, Poëſ.)

On dit auſſi, *Cet homme eſt culbuté*, pour dire, *que ſa fortune eſt renverſée*, ou *que ſon crédit eſt perdu*, ou *qu'il n'a plus ſa place*, *ſa dignité*, *la faveur qu'il poſſedoit.*

CULÉE, *ſ. f.* [*Moles ſaxea cui pontis arcus ultimus incumbit.*] Groſſe maſſe de pierre qui ſoûtient la voûte de la derniére arche d'un pont & qui réſiſte à toute ſa pouſſée.

Culée. Terme de *Commerce de cuir.* C'eſt la partie du cuir, qui eſt la plus proche de l'endroit où étoit la queuë de l'animal. (Les gros cuirs ſe marquent ſur la culée.)

Culée d'arc-boutant. Ce ſont de gros piliers ſur leſquels porte la voûte des grandes Egliſes, & qui reçoivent les reculées des *arcs-boutans.*

CULER. Terme de *Marine.* C'eſt aler en arriére.

CULERON, *ſ. m.* [*Poſtilena.*] Terme de *Sellier* & de *Bourrelier.* Partie de la croupiére qui eſt faite en rond, & ſur quoi poſe la queuë du cheval.

CULIER, *adj.* Terme d'*Anatomie.* (Le boïau culier. Il eſt ſitué entre le *cæcum* & le *rectum.*

Culier. Voïez *Cuillier.*

† CULOT, *ſ. m.* [*Recentiſſimus omnium aggregatus.*] C'eſt le dernier reçû ou le plus jeune dans quelque corps ou compagnie.

☞ Ce terme eſt très-commun parmi les Monoïeurs: ils apellent *culot*, l'or ou l'argent fondu dans un creuſet. On dit, *faire reſſuer les culots*, quand on veut en ſéparer les métaux; & pour lors, on fait un feu de charbon pour bien recuire la caſſe. Voiez *recuire.*

Culot. [*Catillus in quo liquatur aurum.*] Terme de *Chimie* & de *Fonte.* Morceau de métal fondu, qui ſe trouve au fond du creuſet, rond & pointu par en bas. *Acad. Franç.*

Culot, *ſ. m.* [*Fundus lucernæ teſtudineatus.*] La partie la plus baſſe d'une lampe d'Egliſe. C'eſt auſſi la partie la plus baſſe d'un bénitier de chambre. (Le culot eſt plein.) Il ſe dit encore de pluſieurs autres vaiſſeaux.

Culot. Terme de *Chandelier.* Le *culot* du moule, eſt une eſpéce de petit entonnoir mobile, fait de fer blanc ou d'étain.

Culot. Terme de *Miroitier.* C'eſt une eſpéce d'eſcabelle ſans fonds, ſur laquelle ſe poſe la ſebile, où ſe conſerve le vif argent, pour mettre les glaces au teint.

Culot, eſt auſſi un ornement de Sculpture & d'Architecture, aprochant de la forme d'une tige, d'où naiſſent des fleurs, des feüillages, &c.

CULOTE, (CULOTTE,) *ſ. m.* [*Braccarum genus.*] Eſpéce de haut-de-chauſſe étroit par le bas, & dont le bas eſt retiré en dedans par la doublure, & qui ne tient à l'étofe que par le haut & par le bas. (La culote eſt large ou étroite, elle a quelquefois des poches par devant à quatre doigts de la ceinture.)

Culote, *ſ. f.* [*Pars ima calicis.*] Terme de *Fleuriſte.* Il ſe dit de l'anémone. C'eſt la moitié de deſſous des grandes feüilles, qui eſt la plus proche de la queuë, & qui eſt d'ordinaire de diférente couleur que le bout de ces grandes feüilles. (La culote aide à connoître quand une anémone doit augmenter en coloris. *Culture des Fleurs*, 2. *pag. ch.* 2.)

Culote ou *Calote*, *ſ. f.* Terme d'*Arquebuſier.* L'un & l'autre ſe dit, mais *culote* eſt le plus en uſage, & pour un Arquebuſier qui dira *calote*, il y en aura dix qui diront *culote.* C'eſt un fer délié, rond & creux en maniére de petite *calote*, que l'on atache au bout de la poignée d'un piſtolet. On en fait auſſi d'autre métal, d'argent, &c. (Faire, atacher, polir la culote ou calote d'un piſtolet.)

CULOTIN, *ſ. m.* [*Strictiorum braccarum genus.*] Eſpéce de haut-de-chauſſe qui eſt étroit & juſte ſur la cuiſſe, qui ſerre par le bas, qui quelquefois a des boutonniéres à côté du genou, & quelquefois tout autour; au-deſſus du genou, il a des éguillettes & des rubans larges, avec de pareils rubans autour de la ceinture.

CULTE, *ſ. m.* [*Cultus.*] Vénération qu'on a pour Dieu, & qu'on témoigne par des actions extérieures pleines de reſpect & de piété. (Rendre ſon culte à Dieu. Etablir le culte de Dieu. Un vrai culte. Un culte faux & ſuperſtitieux. Le culte qu'on rend à Confucius dans la Chine, anéantit la vraie Religion.)

Culte, figurément, ſe dit de l'atachement qu'on a pour certaines choſes dont on ſe fait des eſpéces de divinitez. (Les femmes ſont flatées agréablement par la vanité de plaire aux hommes, & d'être, pour ainſi dire, l'objet de leur culte & de leur adoration. *Bourſault.*)

Culte de dulie. Terme de *Théologie.* Culte qu'on rend à une créature à cauſe de ſa ſainteté. (On péche en rendant aux Saints un culte qu'ils ne méritent pas.)

Culte de latrie. Terme de *Théologie.* Culte ſouverain qui ſe rend à Dieu.

CULTELATION, *ſ. f.* Terme de *Géométrie.* Maniére de meſurer avec l'inſtrument univerſel.

CULTIVÉ, CULTIVÉE, *adj.* [*Cultus.*] (Terre cultivée.)

CULTIVER, *v. a.* [*Colere, culturam adhibere.*] Ce mot ſe dit proprement des terres, des plantes, des arbres. C'eſt s'exercer à travailler avec tant de ſoin après la terre, les arbres & les plantes, qu'on leur faſſe porter des fruits & des fleurs. (Cultiver la terre, les arbres, les plantes, les fleurs.

Conſerver l'eſprit libre & le jugement fort,
Dire ſon chapelet en *cultivant* ſes entes,
C'eſt atendre chez ſoi bien doucement la mort.
Poëte Anonime.)

* *Cultiver.* Perfectionner. S'éforcer d'amener à la perfection. Polir. (Cultiver les Arts, cultiver les Siences, cultiver l'eſprit. *Ablanc.* Cultiver l'amitié.)

Culture, *s. f.* [*Cultura.*] L'art de cultiver la terre ou les plantes, pour leur faire produire du fruit (Avoir soin de la culture des arbres fruitiers. Avoir soin de la culture de la terre.

Ainsi la Quintinie aprit de la nature,
Des utiles jardins l'agréable *culture.*
Perraut.)

* *Culture.* Exercice qu'on prend pour perfectionner & pour polir les Arts, les Siences ou l'esprit. (Le peu de connoissance que j'ai, je le dois à la culture des bonnes lettres. *Patru, Traduction de la Harangue de Cicéron pour Archias.* Songer à la culture des Arts & des siences. *Abl.* Travailler à la culture de son esprit.)

C U M.

Cumin, *s. m.* [*Cyminum sativum.*] Plante qui ressemble au fenoüil. (Cumin sauvage, cumin cultivé. Le cumin est une graine d'un goût assez fort. Les Alemans en saupoudrent leur pain.)

☞ Cumul. La Coûtume de Saint-Jean-d'Angeli permet à ceux qui ont des propres, de disposer par testament, de tous leurs aquêts: mais par une sage interprétation d'une permission si générale, & pour conserver quelque égalité, on peut, lorsque les aquêts sont plus considérables que les propres, acumuler, & joindre les uns & les autres, & donner la liberté de disposer d'un tiers du total, les deux autres tiers restans pour les héritiers présomptifs; & c'est ce que l'on apelle dans cette Coûtume, le *cumul.* Voïez *Maichin en son Commentaire sur l'article 20. chap. 2.*

Cumulatif, Cumulative, *adj.* [*Cumulatus.*] Ce qui se fait par acumulation. (Droit cumulatif, police cumulative des Juges-Roïaux sur les subalternes.)

Cumulativement, *adv.* [*Cumulatim.*] D'une maniére cumulative. (Les Oficiers Roïaux font la police cumulativement avec les Juges ordinaires.)

Cumuler, *v. a.* [*Cumulare.*] Terme de *Jurisprudence.* Assembler, réunir plusieurs droits pour fortifier une prétention.

C U N.

Cuneiforme, *adj.* Terme d'*Anatomie.* On apelle ainsi trois os du tarse, qui ont la figure d'un coin à fendre du bois.

Cuntur, ou Contor, *s. m.* Oiseau de proie, du Pérou, fort grand, & dont le bec est terrible. Il y en a aussi en Afrique, d'une grandeur prodigieuse, qui ont la force d'enlever les vaches, du moins selon que le disent quelques Historiens.

C U P.

Cupide, *adj.* Il vient du Latin *cupidus*, & ne se dit presque que dans des matiéres de piété, encore rarement. Il se dit quelquefois en riant.

(Oüi, l'homme est un obstacle à ses contentemens,
Le *cupide* apétit qui manque d'alimens,
Cherche en tout à se satisfaire.
Madame de Ville-Dieu, Poës.)

Cupidité, *s. f.* Il vient du Latin *cupiditas*, & signifie *un ardent & brûlant désir de posséder quelque chose.* (La cupidité des richesses est la source de plusieurs maux. La terre n'a point d'endroits si cachez, où pour trouver l'or & les diamans, la cupidité des hommes ne fasse foüiller.) On dira aussi, *Ces choses réveillerent ma cupidité.* Les Prédicateurs, & ceux qui écrivent sur la Morale, se servent souvent du terme de *cupidité.*

Cupidon, *s. m.* ou l'Amour. [*Cupido.*] Dieu fabuleux, on le peint avec des aîles, un arc & un carquois pour blesser les cœurs. La Fable le fait fils de Mars & de Venus. Il présidoit à la volupté.

(*Cupidon* sous les loix de la simple nature,
Régit tout ce qui fait soûpirer ici bas:
Il ne punit jamais rebelle ni parjure,
C'est un empire qui ne dure
Qu'autant que ses sujets y trouvent des apas.
Mme. Deshoulléres.)

Cupule, *s. f.* C'est une espéce de calotte dure, ou petite coupe, dans laquelle le gland de chêne est engagé par un de ses bouts.

C U R.

† Curable, *adj.* [*Sanabilis.*] Ce mot signifie, *qui peut être guéri;* mais il ne se dit guére qu'entre Médecins; & encore rarement. (Cette maladie est curable. Tous maux sont curables, au dire des Charlatans.) Le contraire de ce mot, savoir *incurable*, est tout-à-fait en usage.

Curage, *s. m.* Terme en usage en Normandie, qui signifie *le blanchissage des toiles.* On dit aussi, *Curanderie* & *Curandier*, pour *Blanchisserie* & *Blanchisseur.*

Curatelle, *s. f.* [*Bonorum pupilli curatio.*] Charge de Curateur. (Elle a la curatelle de ses enfans.)

Curateur, *s. m.* [*Pupilli curator.*] Parent qu'on choisit en Justice, afin d'agir de concert avec le Tuteur, pour avoir soin du bien de leur pupille. Celui qui a soin que le pupille émancipé ne dissipe son bien mal-à-propos. (On lui a donné un Curateur. On établit aussi un Curateur aux biens vacans.)

Curateurs. On apelle ainsi en quelques endroits ceux qui ont la Direction des Académies ou Universitez. On dit, *les Curateurs de l'Académie de Leyde.*

Curatrice, *s. f.* [*Quæ curatoriam exercet.*] Celle qui a la curatelle de quelque personne.

Curcuma, *s. m.* Plante des Indes Orientales, dont la racine ressemble au Gingembre, & teint en jaune comme le Safran. On l'apelle aussi, *Safran des Indes.* Elle sert dans la Médecine.

Cure, *s. f.* [*Parœcia.*] Bénéfice où il y a charge d'ames. (On lui a donné une fort bonne cure. Conférer à un Ecclésiastique une cure de quinze cens livres de rente.)

Cure, s. f. [*Curialis domus.*] Ce mot se dit aussi pour signifier, *la maison destinée à loger le Curé.* (Il a établi un petit Seminaire dans sa cure.)

Cure. [*Sanatio.*] Terme de *Chirurgien.* Guérison de quelque maladie ou de quelque blessure. (Il a fait une belle cure. La cure de cette maladie étoit fort dificile.)

Cure, s. f. [*Buccea stupea.*] Terme de *Fauconnerie.* Peloton de chanvre, de coton, ou de plume, qu'on fait avaler à un oiseau de chasse pour dessécher son flegme. (Les oiseaux se portent mieux, quand il ont rendu leur cure.)

CURÉ, *f. m.* [*Parochus*, *Parochiæ Rector*, *Curio.*] Prêtre qui a un bénéfice, une Cure. (C'eſt un bon Curé, un Curé primitif.

Un mort s'en aloit triſtement,
S'emparer de ſon dernier gite ;
Un *Curé* s'en aloit gaiement
Enterrer ce mort au plus vîte.
Meſſire Jean Chouar couvoit des yeux ſon mort,
Comme ſi l'on eût dû lui ravir ce tréſor,
Et des regards ſembloit lui dire :
Monſieur le mort, j'aurai de vous
Tant en argent, & tant en cire,
Et tant en autres menus coûts.
Il fondoit là-deſſus l'achat d'une feüillette
Du meilleur vin des environs.
Certaine niéce aſſez proprette,
Et ſa chambriére Paquette
Devoit avoir des cotillons.
Sur cette agréable penſée,
Un heurt ſurvient, adieu le char,
Voilà Meſſire Jean Chouar
Qui du choc de ſon mort a la tête caſſée ;
Le paroiſſien en plomb entraine ſon paſteur,
Notre *Curé* ſuit ſon Seigneur,
Tous deux s'en vont de compagnie.

Proprement toute notre vie
Eſt le *Curé* Chouar qui ſur ſon mort contoit,
Et la Fable du pot au lait.
La Fontaine.)

☞ *Curé primitif.* Les Communautez réguliéres & ſéculiéres ont autrefois poſſédé des Cures, & fait toutes les fonctions curiales dans des Paroiſſes, où elles envoioient un Prêtre du corps, que l'on apelloit *Vicaire amovible.* Il eſt aiſé de comprendre les inconvéniens qui naiſſoient très-ſouvent de cet uſage ; auſſi les Papes, pour y remédier, commencérent à déclarer les Moines incapables de poſſéder des Cures. Quelques Chanoines réguliers furent exceptez : mais à l'égard des autres, on leur laiſſa ſeulement le droit d'établir des Vicaires ſeculiers, qui ne furent d'abord nommez que ſous la condition d'être changez en tout tems. Mais le Roi Loüis XIV. a voulu avec raiſon qu'il n'y eût plus que des *Curez* en titre. Cependant pluſieurs Chapitres ; & même quelques Communautez réguliéres ſe ſont conſervé le titre de *Curez primitifs*, les uns avec des droits honorifiques ſimplement, & les autres avec des droits utiles & honoraires. C'eſt par la qualité de ces droits, que l'on juge de la qualité de *Curé primitif :* ils conſiſtent prémiérement à profiter des oblations, ou d'une partie de celles que l'on fait dans certains jours ſolennels ; en ſecond lieu, à célébrer la Meſſe paroiſſiale dans les jours de Pâques, Noël, Pentecôte, &c. & de faire tout l'Ofice ces jours-là, & encore dans le jour de la Fête du Patron de l'Egliſe ; en troiſiéme lieu, de percevoir la dixme, ou une partie dans l'étenduë de la Paroiſſe. On peut voir un Recuëil des Arrêts concernant les *Curez primitifs*, imprimé à Paris pour la ſeconde fois, en 1675. ſous le titre : *Le Droit écrit & jugé entre les Curez primitifs, & leurs Vicaires perpétuels.*

CUREAU, *f. m.* Terme de *Tondeur de draps.* C'eſt un petit inſtrument de bois, ſemblable à la tête d'un maillet, dont les Tondeurs ſe ſervent pour faire agir celui des deux couteaux des forces à tondre, qu'on apelle, *le mâle.*

CURE-DENT, *f. m.* [*Dentiſcalpium.*] Petit morceau d'or & d'argent ou de bois odoriférant, plat & délié, pour nettoïer les dents, lorſqu'on a mangé. (Un cure-dent bien fait.)

CURE-OREILLE, *f. m.* [*Auriſcalpium.*] Petit morceau d'or, d'argent ou d'ivoire, qui eſt plat & délié, avec un petit rebord creux à l'un des bouts pour entrer dans le creux de l'oreille, & en tirer les ordures. (Un joli cure-oreille.)

CURE-PIÉ, *f. m.* [*Pediſcalpium.*] Inſtrument de fer crochu, dont les Palefreniers ſe ſervent pour nettéïer le dedans du pié des chevaux, & en ôter la terre ou des pierres.

CURÉE, *f. f.* [*Viſceratio*, *eſca prædacea.*] Terme de *Chaſſe.* Ce qu'on donne du cerf ou de la bête fauve aux chiens qui ont chaſſé. (Faire une curée. *Salnove, Vénérie roïale, ch. 60. & 61.* Curée chaude, curée froide.

☞ Il fuit & le reproche & les yeux du Sénat,
Dont plus de la moitié piteuſement étale
Une indigne *curée* aux vautours de Pharſale.
Corneille, Mort de Pompée.)

On ſe ſert auſſi du mot de *Curée*, quand on donne le cerf à manger aux chiens, afin de leur donner plus d'ardeur pour la chaſſe. *Mettre en curée*, ſe dit auſſi figurément des hommes, lorſque le butin ou le profit qu'ils ont fait, les anime davantage à quelque entrepriſe.

CURER, *v. a.* [*Aratrum terrâ expedire.*] Terme de *Laboureur.* Nétéïer la charuë, ou autre choſe avec le curoir. [Curer la charuë.)

Curer. [*Luto expurgare.*] Oter le fumier de deſſous le bétail. (Curer les chevaux ; curer la bergerie, curer les vaches.)

Curer. [*Purgare.*] Nétéïer. (Curer les puits. On dit plûtôt, écurer les puits.)

† *Se curer les dents* ou *les oreilles.* [*Dentes, aures pœnâ levare.*] On dit plûtôt, *ſe nétéïer les dents.*

Curer. Terme de *Couverturier.* Nétéïer. (Curer les charbons.)

Curer un oiſeau. C'eſt purger un oiſeau de proie par la cure qu'on lui fait prendre.

CURETTE, *f. f.* Terme de *Couverturier.* Petit inſtrument qui a un manche de bois & des dents de fer, dont on ſe ſert pour curer les chardons qui ſont remplis de laine.

Curette, f. f. Terme de *Chirurgien.* C'eſt un inſtrument d'argent propre pour tirer une pierre de la veſſie, pour ſonder s'il y en a d'autres, & pour recuëillir le ſang coagulé, & tout ce qui peut être demeuré dans la veſſie ; après qu'on en a tiré la pierre.

Curette. On donne auſſi ce nom à un inſtrument fer, dont on ſe ſert pour nétéïer la pompe d'un vaiſſeau.

CUREUR-DE-PUITS, *f. m.* [*Foricarius.*] Celui qui nétéïe les puits & les citernes. *Cureur-de-puits* ſe dit par le peuple, & même par ceux qui écurent les puits, mais le vrai mot, c'eſt, *écureur-de-puits.* Voïez, *Ecureur.*

CURIAL, CURIALE, *adj.* [*Curialis.*] Qui eſt de curé. (Fonction curiale. *Patru, Plaid. 4.* Droits curiaux.)

CURIE, *f. f.* [*Curia.*] Portion de tribu chez les Romains. La tribu du tems de Romulus étoit de mille hommes.

CURIEUSE, *f. f.* [*Curioſa.*] Celle qui a de la curioſité. (C'eſt une curieuſe.)

CURIEUSEMENT, *adv.* [*Curioſè*, *ſtudioſè.*] Avec curioſité. Il recherche curieuſement toutes choſes. Il a obſervé curieuſement tout le cours de la Cométe. J'ai lu ce livre curieuſement pour en obſerver tous les beaux endroits, & pour en remarquer tous les défauts.)

CURIEUX, *f. m.* [*Curioſus*, *rerum ſtudioſus indagator.*] Celui qui a de la curioſité. (C'eſt un curieux.)

Curieux, signifie quelquefois, *recherché*. (Il est curieux dans ses habits. Le Titien est curieux dans son coloris. Raphaël étoit curieux dans le choix & dans les accommodemens des draperies.)

CURIEUX, CURIEUSE, *adj.* [*Concinnus, elegans, curiosus.*] Qui a de la curiosité. (Il est curieux. Désir curieux.

Rien n'échape aux regards de notre *curieuse.*
Despréaux.)

Curieux, curieuse, adj. [*Rarus, singularis, exquisitus.* [Qui mérite de la curiosité. (Livre curieux, secret curieux, chose curieuse, sience curieuse. Piéces rares & curieuses. Un cabinet curieux.

Il faut sur des sujets plus grands, plus *curieux*,
Attacher de ce pas ton esprit & tes yeux.
Despréaux.)

CURION. *s. m.* Les Romains apelloient ainsi le Prêtre ou le Sacrificateur d'une Curie.

CURIOSITÉ, *s. f.* [*Curiositas*] Désir de savoir ce qui regarde autrui. Envie qu'on a de quelque chose. (Si la curiosité me prend de le savoir. *Pasc. l. 1.* Il y a une curiosité blâmable & une curiosité loüable. Une curiosité naturelle, utile, nécessaire. Il n'y a point de curiosité plus digne, ni qui forme plus le cœur & l'esprit d'un galant homme, que celle de voïager, quand on voïage avec jugement. Il a été puni de sa curiosité. Rien n'échape à la curiosité d'un jaloux. *S. Evrem.*)

Curiosité. Chose rare. On dit en ce sens, *Un cabinet de curiositez*, ou *rempli de curiositez. Le nom de M. Jubach subsistera long-temps dans la curiosité*, c'est-à-dire, parmi les curieux. *Mariette, description du cabinet de M. Crosat.* Ce mot pris en ce sens, paroît nouveau.

Curiosité. Maniére de grande boite que portent par Paris derriére le dos certains Savoïards, où ils font voir aux enfans la ville de Constantinople, ou autre pareille chose, pour divertir le petit bourgeois & le badaut.

CURMI, *s. m.* Sorte de boisson faite avec de l'orge, dont les Anciens buvoient au lieu de vin, & qui ressembloit à la bierre.

CUROIR, *s. m.* [*Regula lignea ad abstergendum aratrum.*] Terme de *Laboureur.* Bâton avec quoi le Laboureur cure la charuë.

CURRUCAY. Arbre des Indes. Son fruit est excellent contre les rhumatismes & les humeurs froides qui se fixent à la jointure des os.

CURVILIGNE, *adj.* [*Angulus ex duabus ligneis curvis coalescens.*] Terme de *Géométrie.* Qui a des lignes courbes. (Angle curviligne. Figure curviligne. Tous les triangles sphériques sont curvilignes.)

CURULE, [*Sella curulis.*] C'étoit un siége d'ivoire sur lequel certains Magistrats de Rome avoient droit de s'asseoir.

CURURES, *s. f.* [*Eductæ sordes, purgamenta.*] Ce mot signifie, *ce qu'on trouve au fond d'un égoût, d'une mare qu'on desséche, d'une cour qu'on netteïe, &c.* (Les curures aïant été exposées au soleil, sont une maniére de terre neuve très-propre pour les jardins.)

CURSEUR. On donne ce nom à certains messagers du Pape, qui affichent des Bulles dans Rome, & qui portent ses ordres aux Cardinaux.

Curseur. Terme de *Géométrie.* C'est la piéce de l'arbalête, qu'on apelle aussi, *marteau.*

CURUCUCU, *s. m.* Serpent venimeux du Bresil, long de quinze piez.

CUS.

CUSICUSI. Chat sauvage qu'on voit dans les Indes, & qu'on aprivoise aisément. Son poil est aussi fin que celui du castor; le jour il dort, & la nuit il va d'arbre en arbre, pour prendre les petits oiseaux.

CUSTODE, *s. f.* CHAPERON, *s. m.* [*Custodia.*] Terme de *Sellier. Custode* & *chaperon* sont tous deux bons, mais *Chaperon* est plus usité. La *custode* ou le *chaperon*, c'est le cuir qui couvre les fourreaux de pistolets pour empêcher qu'ils ne se moüillent.

Custode, s. f. Terme de *Sellier.* La partie garnie du crin qui est a chaque côté du fond du carosse, & sur quoi on peut apuïer la tête & le corps.

Custode. s. m. [*Custodes.*] Terme de *Capucin* & *Recolet.* C'est le Religieux qui fait l'ofice du Provincial en l'absence du provincial.

Custode. s. f. [*Pyxis eucharistica.*] Il vient du Latin, *custodia.* Il se dit du Ciboire où l'on garde les hosties consacrées, & qui est couvert d'un petit pavillon.

Custode. [*Velum conopeum.*] Se dit aussi des rideaux qui sont dans quelques Eglises, à côté du grand autel.

Custode. Est le nom d'un Comte de Lyon & dignité. M. de Génétines est grand *Custode* de Lyon, & ceux qui sont Curez de Sainte-Croix s'apellent aussi, *Custodes.*

† * *Sous la custode.* [*Sub custodiâ.*] Sorte de façon de parler proverbiale, qui veut dire, *en secret, & sans que la chose soit publique.* (Avoir le foüet sous la custode.)

CUSTODIE, *s. f.* [*Custodia.*] Terme de *Capucin.* La partie d'une Province de Capucins, de Cordeliers, ou autres Religieux.

CUSTODINOS. [*Confidentiarius.*] C'est celui qui prête son nom à un autre pour recueïllir les fruits d'un bénéfice. On dit aussi par mépris, *ce n'est qu'un petit custodinos.*

CUT.

CUTANÉ, CUTANÉE, *adj.* Terme d'*Anatomie.* La transpiration se fait par les glandes cutanées. Ce mot signifie en général, *ce qui appartient à la peau, qui concerne la peau.*

CUTICULE, *s. f.* [*Cuticula.*] Terme de *Médecins.* Ils apellent ainsi la petite peau qui couvre le cuir. Il vient du Latin, *cuticula.* On la nomme aussi *épiderme.*

CUV.

CUVE, *s. f.* [*Cupa, lacus vinarius, Labrum.*] Grand vaisseau enfoncé seulement d'un côté, & composé de douves, lié avec des cerceaux, & propre à faire le vin. Ce mot de *cuves* se dit aussi de tous les autres vaisseaux de même forme; quoiqu'ils servent à d'autres usages, & pour y mettre des liqueurs.

A fond de cuve, adv. [*Fossa cujus latus in morem fossæ declive est.*] Fort creux en maniére de grande cuve. *Un fossé à fond de cuve*, c'est un fossé qui n'a point de talus. On dit aussi, *déjeuner à fond de cuve.*

CUVEAU, *s. m.* [*Labellum.*] Petite cuvée.

Cuvée, *s. f.* [*Plenum vindemiâ labrum.*] Cuve pleine de vin & de grapes de raisin. (Une petite ou grosse cuvée de vin. C'est du vin de la prémiére cuvée.)

Cuver, *v. a.* [*Mastum in cupis aliquandiu sinere efferveſcere cum vinaceis.*] Terme de *Vigneron.* Laisser quelque tems dans une cuve les grapes de raisin qu'on a coupées pendantes aux seps. (Plus on laisse cuver le vin, & plus il est couvert.)

† * *Cuver son vin.* [*Crapulam edormire.*] Ces mots se disent en parlant d'une personne qui a un peu trop bû, & c'est après avoir un peu trop bû, aler dormir pour se desenivrer. On se sert des mêmes termes en parlant d'un homme violent & emporté. On dit, *il faut lui laisser cuver son vin;* c'est-à-dire, lui laisser passer sa colére.

Cuvette, *s. f.* [*Labellum.*] Vaisseau d'argent, de cuivre ou de faïance, large au fond d'un grand pié, haut d'un pié de bord, & long de deux piez ou environ, qui sert dans les salles à manger pour recevoir l'eau des bassins à laver, & le reste des verres.

Cuvette, *s. f.* [*Labrum.*] Terme de *Plombier.* Cette cuvette se met au dessus de la descente de plomb, pour recevoir l'eau qui coule le long des canaux d'un toit, & d'où elle descend dans les tuyaux de plomb, qui sont le long des murs : ces cuvettes sont ordinairement en entonnoir.

Cuvette. [*Fossula aquâ plena in arida fossâ majore cavata.*] Petit fossé au milieu d'un grand, qu'on tient rempli d'eau ou de bourbe, avec des haies vives, pour se garantir de surprise.

Cuvier, [*Labrum lixivium.*] Vaisseau de bois, relié de cerceaux, & enfoncé seulement d'un côté, dont les blanchisseurs se servent pour couler la lessive. Il se dit aussi de ceux sur le fond desquels les harangéres de Paris mettent la moruë & le saumon qu'elles vendent le carême. On se sert de cuviers pour faire le salpêtre.

C Y A.

☞ Cyanées. On appelloit ainsi certains écueils près du Bosphore de Thrace.

C Y B.

☞ Cybéle, (Cybelle) *s. f.* Déesse du Paganisme. Elle étoit pourtant fille de Meon, Roi de Phrigie, & l'histoire fabuleuse raporte qu'elle fut nourrie par une lionne : mais cette mére naturellement farouche ne lui communiqua rien de sa férocité. Lorsqu'elle fut reconnuë dans la maison de son pére, elle devint amoureuse du jeune Atys, dont la mort lui fut si sensible, qu'elle tomba dans tous les excez de la fureur, & n'habita plus que les montagnes & les forêts de la Phrigie, où Apollon l'aïant rencontrée, il fut charmé de sa beauté, & l'emmena avec lui. Elle mourut peu de tems après, & la peste ravageant la Phrigie, l'Oracle répondit, que pour arrêter le ravage qu'elle faisoit, il faloit enterrer & honorer *Cybéle*, comme une Déesse. Quelques Auteurs racontent diféremment les avantures de *Cybéle :* ils disent qu'elle aima Atys, à qui Midas vouloit donner sa fille en mariage; & pour y réussir, il fit enlever ce jeune homme, & le fit cacher dans une ville : mais *Cybéle* trouva le moïen d'y entrer. Atys se cacha derriére un pin; elle le découvrit, & eut la cruauté de le mettre hors d'état d'épouser Sangaride. Catulle, dans le poëme qu'il a fait des amours de *Cybéle* & d'Atys, dit que ce jeune Prince s'étant retiré dans les bois de Phrigie, il se mutila dans l'excès d'un transport de fureur dont il étoit atteint : *Cybéle*, qui en étoit amoureuse, le mit au nombre de ses Prêtres. D'autres disent qu'Athis se punit lui-même de de l'infidélité qu'il avoit faite à *Cybéle*, en faveur de Sangaride. Enfin quelques-uns disent que *Cybéle* étant déjà vieille, lorsqu'elle devint amoureuse du jeune Atys, elle lui donna quelque breuvage pour se faire aimer : mais que par un éfet tout contraire, Atys devint furieux, & que dans son transport il se mit hors d'état d'être persécuté. De toutes les divinités du Paganisme, il n'y en a point eu à qui l'on ait donné tant de noms diférents. Strabon, *liv. 10.* les a ramassez. Les Phrigiens l'appelloient, *Berecynthie ;* les Troïens, *Rhée.* On trouve souvent dans les anciens Auteurs, le titre de *Mére des Dieux*, de *Grande Déesse.* On la distinguoit aussi par les lieux où on lui rendoit de plus grands honneurs; ainsi on l'apelloit, *Déesse* du *Mont-Ida*, de *Dindyme*, de *Pilene*, de *Pessinonte :* & comme c'est à elle à qui l'on prétend que nous soïons redevables de l'art de cultiver la terre, on la nomma, *Ops ;* c'est-à-dire, sécourable; *Mater alma*, Mére nourriciére; *Pales*, parce qu'elle avoit apris aux hommes, la maniére de tirer de la terre, les paturages dont ils nourrissent leur bercail, que les Latins apellent, *pabulum.*

C Y C.

☞ Cyclades. On apelle ainsi plusieurs Isles de la Mer Egée, & qui forment une figure ronde autour de l'Isle de Délos, plus fameuse par son temple, que par sa grandeur. Cette figure leur à donné le nom de *Cyclades*, tiré du Grec κυκλ, un rond. Voïez *la Géographie de Denis, vers. 525. Strabon, liv. 10. Mela, Solin.*

Cyclique. Poëte *cyclique.* Vous ne commencerez pas, dit Horace dans son *Art Poëtique*, comme fit autrefois un Poëte *cyclique.* Selon quelques interprétes, un Poëte *cyclique*, est celui qui met en vers toute la vie d'un Héros, comme l'a fait Nonus dans ses Dionysiaques. Celui dont parle Horace, étoit un Poëte qui avoit fait des vers héroïques, & dont le début étoit inepte. *Nec sic incipies, ut scriptor cyclicus olim, &c.*

☞ Cyclopes. Les Auteurs Grecs & Latins ont fait mention des *Cyclopes*, & nous les représentent comme des hommes d'une taille gigantesque, & qui n'ont qu'un œil au milieu du front, d'où ils ont été apellez, *Cyclopes.* Leur emploi étoit de forger sous les ordres de Vulcain, les armes & les foudres de Jupiter, lequel aïant ôté la vie à Esculape par un coup de ses foudres, Apollon, pour venger la mort de son fils, tua tous les *Cyclopes* avec ses fléches. Le plus fameux des *Cyclopes*, a été Polyphéme : les Poëtes ont chanté ses amours avec Galatée : & une des plus dangereuses avantures d'Ulisse, fut l'extrémité où il se trouva dans la Sicile, où ses compagnons furent devorez par Polyphéme, à qui, pour se venger, & pour éviter un semblable sort, il creva l'œil, & le rendit ainsi incapable d'exercer sur lui la même barbarie.

C Y M.

Cylindre. Cherchez *Cilindre.*

☞ CYMBALES, *s. f.* Instrumens au son desquels on dansoit. Le nom de *cymbales*, dit Spon dans ses *Recherches d'Antiquitez*, vient du mot Grec Κύμβος, qui signifie *creux*, parce qu'elles étoient faites comme deux petites écuelles de bronze ou de cuivre, & on les apelloit quelquefois *æra*, dont Properce s'est servi, *Elegie 7*.

Quæ numerosa fides, quaque æra retunda Cybeles.

CYN.

CYNIQUE. Voïez *Cinique*.

CYNOCEPHALE. Animal qui a une tête de chien. Ciceron parle de cet animal, & dit qu'il étoit commun en Egypte. Il crie, dit-on, douze fois par jour: ce qui a fait dire qu'il a donné lieu à Trismégiste de partager le jour en douze heures. *Tull. apud Victor. à Macrob. citat. l. 1. c. 21.*

CYNOSURE. [*Cynosura.*] Nom que les Grecs ont donné à la petite ourse une des constellations septentrionales, à la queuë de laquelle est l'étoile polaire.

CYP.

CYPERUS LONG, ou SOUCHET LONG, qu'on nomme aussi *Galanga sauvage*. Petite racine, qui est d'usage dans la Médecine. Il y a *Cyperus* ou *souchet rond*, qui est aussi une racine médecinale.

CYPRÈS. Voïez *Ciprès*.

CYPRIS. On apelle ainsi Vénus, à cause de l'Isle de Chypre qui lui fut consacrée.

CYR.

☞ CYROPEDIE. C'est ainsi que Xénophon a intitulé son ouvrage que les uns regardent comme une Fable, & les autres comme une histoire véritable de la vie & des mœurs de Cyrus, fondateur de l'Empire des Perses. La vie de ce Prince a été écrite très-diféremment par Hérodote, par Ctésias & par Xénophon, celui-ci a répandu dans son Ouvrage plusieurs maximes importantes pour le gouvernement des Etats, ce qui a donné lieu de croire, que c'étoit plûtôt le modéle d'un grand Prince, que le récit fidéle des actions de Cyrus. L'Abé Fraguier a tâché de confirmer les Savans dans cette opinion. Voïez le second tome de l'*Histoire de l'Académie des Belles-Lettres, page 47*. Son sentiment a été refuté depuis.

CYS.

CYSTHEOLITHRE. Espéce de pierre marine, qu'on trouve dans les grosses éponges.

CYT.

CYTHERE. Isle de la Gréce, auprès de laquelle, selon la Fable, Vénus fut formée de l'écume de la mer. *Un habitant de Cythére;* c'est un voluptueux, un homme livré à la passion de l'amour.

CZA.

CZAR, *s. m.* C'est le nom ou titre d'honneur que prend l'Empereur de Moscovie. Ce nom est corrompu de celui de *César*, & signifie *Empereur*. On dit aussi, *Czarine*, pour signifier l'*Impératrice de Moscovie*.



D. *Subſtantif maſculin.* Quatriéme lettre de l'Alphabet. Faire un *d.* Un *d* bien ou mal fait. Le *d* devant une voïelle ſe prononce comme un *t*, lorſque le *d* finit un mot, & que la voïelle commence celui qui ſuit. Par exemple, *grand homme*, *grand eſprit*, ſe prononce comme ſi on écrivoit, *grant homme*, *grant eſprit. Vaug. Rem.*

D, dans la compoſition des mots, conſerve toûjours la prononciation de ſon caractére, devant quelque voïelle que ce ſoit. Et quant aux conſones, il n'y en a guéres devant leſquelles il ſe trouve, que l'*j* conſone, l'*m*, l'*r* & l'*v* conſone. *Deſmareſts*, *Gramm. Franç.*

D A.

DA. [*Planè*, *omninò.*] Sorte d'interjection qui n'a lieu que dans le plus ſimple, ou dans la converſation familiére. Elle eſt toûjours jointe à quelque autre mot, ſoit adverbe, ou particule, & ſert à afirmer. (Oüi dà, je ferai tout ce qu'il vous plaira. *Moliére.*)

D A B.

D'ABORD, *adv.* [*Statim*, *continunò.*] Auſſitôt. Au même tems. (Dès qu'il la vit, il l'aima d'abord.)

D'abord que, *conjonct.* [*Statim atque*, *ubi primùm*, *cùm primùm.*] C'eſt-à-dire, auſſi-tôt que. (D'abord qu'il le vit, il lui voulut donner un coup de bâton. *Abl. Luc.*

Je ris incognito, *d'abord* que je le vois,
Je ne m'en puis tenir, &c.
Bourſaut, *Eſope*, *a.* 1. *ſc.* 1.)

DABOUIS. Toile de coton, qui ſe fabrique aux Indes Orientales.

DABUH, *ſ. m.* Sorte d'animal qui naît en Afrique, qui eſt de la grandeur d'un loup, & preſque de la même forme; mais il a des piez & des mains comme un homme. Il tire les corps morts des ſépulcres & les mange. Il eſt ſi charmé du ſon des trompetes & des timbales, que c'eſt en joüant de ces inſtrumens que les Chaſſeurs le prennent. *Abl. Marm. t.* 2. *l.* 2. *c.* 23.

D A C.

DACES, *ſ. m.* [*Tributum.*] Ce mot ne ſe dit qu'au pluriel, & vient de l'Italien *dacio.* C'eſt un impôt qui ſe paie pour le tranſport des marchandiſes d'un païs à un autre. (De groſſes daces. De fâcheuſes daces. Impoſer des daces. Païer les daces. Être exemt de daces.) Le mot de *daces*, eſt peu uſité. Le célébre Patrix ou Patris, s'en ſert au ſingulier dans ſes Poëſies, *in-4°. pag.* 20. où en parlant de la pénitence, il dit:

(Pourtant il la faut faire, & ce don précieux
Eſt la *dace* qu'on paie à la porte des Cieux.

DACTYLE, *ſ. m.* [*Dactylus.*] C'eſt le nom d'un pié dans la Poëſie Latine, compoſé de trois ſilabes, l'une longue, & les deux autres bréves.

DACTYLIOLOGIE, *ſ. f.* On apelle ainſi un Traité de pierres précieuſes. *Bibliotéque Dactyliologique*; c'eſt-à-dire, Bibliotéque de Livres qui traitent des pierres précieuſes.

D A D.

† DADA, *ſ. m.* [*Equus.*] Mot burleſque, pour dire, *un cheval* ou *un petit cheval.*

(J'admire dans vôtre lettre,

Celui qui dit que ſon *dada*
Demeura court à Lerida.
Voiture, *Poëſ.*

Le délivreur d'Andromeda
Monté ſur un aîlé *dada.*
Voiture, *Poëſ.*)

D A E.

DAELDER, *ſ. m.* Monoie d'argent qui ſe fabrique en Holande, & qui vaut un florin & demi.

D A G.

DAGON, *ſ. m.* C'étoit le nom de l'Idole des Philiſtins.

DAGORNE, *ſ. f.* [*Vacca cornu altero mutilata*, *anus.*] Une vache à qui on a rompu une corne, qui eſt vieille.

Dagorne, *ſ. f.* [*Anus moroſa.*] Terme *Populaire* & *Injurieux*, dont on ſe ſert quand on veut ſe moquer d'une vieille femme, laide & de mauvaiſe humeur.

† DAGUE, *ſ. f.* [*Sica*, *pugio.*] Sorte d'épée, courte & large, qui eſt préſentement hors d'uſage. On peut uſer du mot de *dague*, en parlant des armes ofenſives dont on ſe ſervoit autrefois. (Il raporta qu'il avoit trouvé force traits, force dagues & force épées émouluës. *Tallemant*, *Traduction de Plutarque*, *tome* 3. *Vie de Ciceron*, *pag.* 389.)

☞ *Dague*, de l'Aleman *daghen* ou *dage.* Les Italiens diſent *daga*, qu'ils ont tiré de la même ſource. Voïez *Ménage.*

☞ *Dague de Prévôt.* Terme de *Marine.* C'eſt un bout de corde dont le Prévôt donne des coups aux matelots qui ont commis quelque faute.

On dit proverbialement; qu'*un homme eſt fin comme une dague de plomb*; c'eſt-à-dire, qu'il a l'eſprit groſſier, & qu'il veut faire le fin.

† DAGUER, *v. a.* [*Sicâ*, *pugione conficere.*] Vieux mot. (Fraper avec une dague.)

DAGUES. [*Ferulæ.*] Terme de *Chaſſe.* C'eſt le prémier bois que porte un cerf, & par où commencent les deux perches. (Les dagues rapées ſont bonnes contre les fiévres malignes. *Sal. l.* 2.)

DAGUETS, *ſ. m.* [*Cervus bimus*, *ſubulo.*] Terme de *Chaſſe.* Jeunes cerfs qui ſont à leur ſeconde année, qui pouſſent & portent leur prémier bois. Ce bois eſt ſans andoüilliers, & eſt gros & long comme des fuſeaux. *Sal.*

D A I.

DAIGNER, *v. a.* [*Dignari.*] Avoir la bonté de faire ou de dire quelque choſe en faveur d'une

personne. Il se dit d'un supérieur à l'égard de son inférieur. (Je ne mérite pas que vous entriez chez moi ; mais, Seigneur, daignez dire une parole, & ma fille sera guérie. *S. Matthieu, ch. 8.*

> Avec deux mots que vous *daignâtes* dire,
> Vous fûtes arrêter mes peines pour jamais.
> *Voiture, Poës.*

> J'ai déja pour moi vôtre pére,
> *Daignez*, Bergére, y consentir,
> C'est-là tout ce qui reste à faire.
> *Perraut, Griselidis.*)

DAILLOTS, *s. m.* [*Annuli.*] Terme de *Marine.* Ce sont des anneaux qui servent à amarrer les voiles qu'on met de beau tems sur le grand estai. On les apelle aussi *andaillots.*

DAIM, *s. m.* [*Dama mas.*] Sorte d'animal sauvage, qui est un peu plus grand que le chévreüil, & qui a quelque raport avec le cerf, car son poil est plus blanc. (Un daim mâle. Un daim fémelle. Sauter comme un daim.)

DAINE, *s. f.* [*Dama fœmina.*] Fémelle de daim. *Salnove, Dictionnaire des Chasseurs sur le mot de* FAN.

DAINTIERS. C'est ainsi qu'on nomme les rognons du cerf.

DAIS, *s. m.* [*Umbella, umbraculum.*] Sorte de ciel quarré, embéli de franges, qu'on met sur la tête des Rois.

> (La satire bravant l'orguëil & l'injustice,
> Va jusques sous le *dais* faire pâlir le vice.
> *Despréaux, sat. 9.*)

Dais. Ciel quarré à pente, soûtenu à chacun des coins sur un bâton, sous lequel on porte le Saint Sacrement aux processions solennelles, & lorsqu'on va donner le viatique aux malades. Ciel quarré, bordé ordinairement de franges, qu'on éleve au dessus de la plûpart des Autels.

☞ On se servoit autrefois du mot de *ciel*, au lieu de *dais* ou de *poîle.* Monstrelet s'est servi de ce terme. Martial de Paris décrivant l'entrée du Roi Charles VII. dans la Ville de Roüen:

> Quatre bourgeois de la cité,
> Portoient sur le Roi à l'entrée
> Un beau *ciel* vermeil velouté
> Aux armes du Roi & livrée.

Froissart, en parlant du couronnement de Henri Duc de Lanclastre, dit: *En venant dudit palais à l'Eglise, avoit sur le chef dudit Duc un drap de soie de couleur inde, & quatre sonnettes d'or sonnantes, & portoient ledit ciel quatre bourgeois de Douvre, pour la cause que c'est leur droit.*

Haut dais. On apelle ainsi le lieu élevé sur lequel le Roi ou la Reine se mettent dans les cérémonies publiques, soit qu'il y ait un *dais* dessus, soit qu'il n'y en ait pas.

DAL.

DALLE, *s. f.* [*Offa, offella.*] Ce mot signifie *un morceau*, ou *une tranche de poisson*, & entre autres *du saumon & de l'alose.*

Dalle, s. f. [*Vas, vasculum, stillicidiæ lapideæ, cos.*] Ce mot se dit aussi des grandes pierres sur lesquelles on lave dans les cuisines, de celles dont on couvre les murs, & il se dit aussi d'une pierre dure dont on éguise les faulx. Il se dit aussi de certaines pierres dures coupées par tranches peu épaisses, dont on couvre des terrasses, dont on fait des tablettes de balcons, & qu'on emploie à divers autres usages. La couverture du vieux château de S. Germain, est en partie de *dalles.*

Dalle, s. f. Monoie de compte, dont on se sert en quelques Villes d'Alemagne, & qui revient à quarante sols de France.

☞ *Dalle de pompe.* C'est, selon Aubin, un petit canal, qu'on met sur le pont pour recevoir l'eau. La *dalle* vient jusques à la manche, ou jusques à la lumiére quand il n'y a point de manche. La *dalle de la pompe*, se met ordinairement à six piez du mât par derriére. La *dalle* est encore une petite auge dans un brûlot, qui sert à conduire la poudre aux choses combustibles.

DALLER, *s. m.* Monoie d'argent qu'on fabrique en Alemagne & en Holande. Le *daller* vaut l'écu de trois livres de France, & la piastre d'Espagne. Le poids & le titre n'en sont pas les mémes par-tout.

DALMATIQUE, *s. f.* [*Dalmatica.*] Espéce de chasuble dont sont revêtus les Diacres & les Soûdiacres en oficiant, & même les Evêques lorsqu'ils oficient pontificalement. (Dalmatique épiscopale, dalmatique diaconale.)

DALOTS, *s. m.* Terme de *Marine.* Ce sont des morceaux de bois percez & disposez en pente le long du tillac, qui passent au travers du bordage, & servent à faire sortir & écouler l'eau des pompes & des goutiéres.

DAM.

† DAM, *s. m.* [*Damnum.*] Ce mot signifie *perte, dommage*, & il se dit en ces façons de parler. (C'est à son dam. C'est à ton dam. S'ils le font, c'est à leur dam.) Ce mot n'est plus en usage, quoique Malherbe ait dit dans son Ode à la Reine:

> (Les sujets de leurs entreprises,
> De qui deux provinces conquises
> Ont déja fait preuve à leur *dam.*

De Ségrais, dans son Poëme Pastoral:

> La Bergére à leur *dam* toûjours si vigilante.

Et Malleville:

> Mais quand la renommée à mon *dam* trop fidelle
> De ta captivité m'eût apris la nouvelle.

Dam. [*Dei privatio.*] Les Théologiens se servent de ce mot pour exprimer la peine des Damnez, qui consiste principalement dans la privation de la vuë de Dieu. Ils la distinguent de la peine du sens, qui est celle du feu & des tourmens.

DAMARAS, *s. m.* Tafetas des Indes. C'est une espéce d'armoisin.

DAMAS, *s. m.* [*Damasceni operis pannus bombycinus.*] Sorte d'étofe de soie qu'on emploie à couvrir des chaises & à faire des lits. (Damas cafat, damas fort beau.)

Damas. On apelle, *Acier de damas*, un acier très-fin, dont on fait des épées & des sabres, à Damas en Syrie, qu'on estime beaucoup pour leur trempe.

Damas. [*Pruna damascena.*] Ce mot se dit d'une sorte de prunes, qui ont la peau fleurie comme l'étofe apellée *damas.* (Damas noir, rouge, violet.)

DAMASONIUM, *s. m.* Plante qui pousse de sa racine des feüilles semblables à celle du plantin. Elle croît aux lieux humides. Elle est

déterfive, aſtringente, rafraîchiſſante, & propre pour faire perdre le lait aux femmes, en l'apliquant ſur le ſein.

DAMASQUETTE, *ſ. f.* Eſpéce d'étofe qu'on fabrique à Vénife, pour le Levant. Il y en a à fleurs d'or.

DAMASQUIN, ou ROTTE. Poids dont on ſe ſert dans le Levant, ſur-tout à Seyde.

DAMASQUINE, *ſ. f.* [*Damaſceni opificis opus.*] Terme d'*Armurier* & de *Fourbiſſeur.* C'eſt tout ce qu'on a damaſquiné ſur l'acier ou ſur le fer. (Une belle & agréable damaſquine. On cizéle quelquefois la damaſquine.) On dit auſſi *damaſquinure ;* c'eſt-à-dire, ouvrage damaſquiné.

DAMASQUINER, *v. a.* [*Encauſto damaſceno aliquid diſtinguere.*] Terme d'*Armurier* & de *Fourbiſſeur.* C'eſt mettre le fer ou l'acier au feu pour le paſſer violet, le hacher enſuite avec un couteau fait exprès, & le hacher d'une maniére perpendiculaire, délicate, preſſée & croiſée, & après deſſiner ſur cette hachure avec un poinçon de cuivre jaune fort délié, l'ornement qu'on a dans l'eſprit ; prendre du fil d'or, le conduire ſelon le deſſein qu'on a formé, l'enfoncer proprement avec une touche de cuivre, la faire revenir avec de l'eau forte, prendre un ſanguine pour abatre toutes les hachures, & remettre le fer ou l'acier au feu, pour lui donner la couleur d'eau. (Damaſquiner une lame d'épée. Damaſquiner le canon d'un fuſil, ou d'un piſtolet.)

DAMASQUINERIE, *ſ. f.* C'eſt l'art de damaſquiner.

DAMASQUINEUR, *ſ. m.* [*Damaſcenus encauſtes.*] Celui qui damaſquine.

DAMASSER, *v. a.* [*Linteum opere damaſceno variare.*] Bigarer agréablement en forme de petits carreaux ou autres petits ornemens. Faire de petites figures ſur du linge, comme des oiſeaux & autres. (Damaſſer du linge. Serviettes damaſſées. Linge damaſſé.)

☞ Le Chevalier de Cailli, *pag. 13.*

Si l'habit que Damon porte,
Eſt de crotes *damaſſé*,
Il fut marqué de la ſorte
Des crotes de l'an paſſé.

DAMASSIN. Eſpéce de damas de fleurs d'or ou d'argent.

DAMASSURE, *ſ. f.* [*Operis damaſceni opificium.*] L'ouvrage du linge damaſſé.

DAME, *ſ. f.* [*Domina, illuſtris matrona.*] Titre de femme de qualité. Celle qui eſt la maîtreſſe d'un lieu. (C'eſt la Dame du village. C'eſt la Dame du logis.

En nous aſſaſſinant d'un entretien flateur,
Des *Dames*, ſous un froc il brigue la faveur.
Villiers.)

☞ *Dame.* Ce terme n'eſt à préſent que pour les perſonnes du ſexe féminin. On le donnoit autrefois au ſexe maſculin, pour ſignifier *Seigneur.* En éfet, *Dame-Dieu*, étoit un ferment qui ſignifioit *Seigneur-Dieu ;* & c'eſt du même mot *Dame*, que l'on a formé le nom de *Vidame*, & celui de *Dam* & de *Dom*, qui eſt reſté dans certains cloîtres. Coquillart a dit dans ſon Monologue des perruques :

Mes *Dames* ſans aucun vacarme
Vont en voïage bien matin,
En la chambre de quelque Carme,
Pour aprendre à parler Latin.
Frére Beruſle & *Dam* Firmin
Les atendent en lieux cellez.

Dame. [*Illuſtres moniales.*] Titre qu'on donne à de certaines Religieuſes. (Dame de chœur.)

* *Dame.* [*Domina.*] Celle dont les qualitez gagnent le cœur. (Elle eſt Dame de tous ceux qui virent jamais ſa perſonne. *Voiture.*)

† *Dame.* Ce mot ſignifie *fille* ou *femme.*, & on s'en ſert en riant. (La Dame eſt fort mal ſatisfaite de lui. *Moliére.* La Dame ne fut pas long-tems ſans donner au Cavalier les derniéres faveurs. *Hiſtoire Amoureuſe de France, pag. 6.*

Rien ne peſe tant qu'un ſecret,
Le porter loin eſt dificile aux *Dames ;*
Et je ſai même ſur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui ſont femmes.
La Fontaine.)

Dame, eſt auſſi un nom qu'on donne aux Religieuſes Profeſſes dans les Abaïes, & aux Chanoineſſes ; mais on feroit mieux de dire ſimplement, *la Religieuſe d'une telle Abaïe.* Le nom de *Dame* ne convient point à des filles qui ont renoncé au monde.

† *Dame.* [*Fœmina.*] On ſe ſert de ce mot par civilité, en parlant aux femmes du petit peuple ; mais on y ajoûte leur nom propre. † *Dame Barbe, faites-moi ce plaiſir, je vous prie.*

† *Dame.* [*Papæ.*] Sorte d'interjection, dont ſe ſert le petit peuple de Paris, qui ſignifie *en vérité*, ou *qui ſert à exprimer quelque petit mouvement de l'ame, comme quelque ſurpriſe ou étonnement.* (Dame ! je n'entens pas le Latin. *Moliére.*)

Dame, *ſ. f.* [*Scrupi luſorii.*] Terme de *Triquetrac*, & de *Jeu de Dames.* Petit morceau de bois ou d'ivoire blanc ou noir, plat & rond, épais d'environ un demi doigt, pour joûer au triquetrac & aux dames. (Placer les dames. Couvrir une dame. Dame touchée, dame joûée. Joûer une dame.)

Dame. [*Regina.*] Terme de *Jeu aux cartes.* C'eſt la ſeconde figure du jeu de cartes, & celle qui ſuit immédiatement le Roi. (Un dame de carreau. Une dame de cœur. Jetter une dame.)

Dame. [*Regina.*] Terme de *Jeu d'échecs.* C'eſt la principale piéce du jeu pour le mouvement ; car elle a ceux du fou & de la tour. On l'apelle auſſi, *la Reine.* (Ce Chevalier donne échec au Roi & à la *Dame.*)

Dame d'atour. [*Reginæ cultui mundoque præfecta.*] Femme de qualité qui garde les pierreries de la Reine. (Françoiſe d'Aubigné, Marquiſe de Maintenon, étoit Dame d'atour de Madame la Dauphine.)

Dame d'honneur de la Reine. [*Honoraria regiæ aſſecla.*]

Dame-dame, *ſ. f.* Sorte de fromage, entre le lébe & la côte rouge.

Dame-jeanne. [*Lagena amplior.*] Nom que les matelots donnent à une grande bouteille couverte de natte.

Dame-damée. Cet adjectif ne ſe dit qu'au féminin, en parlant de femme de qualité, & ſignifie, *qui a le titre de dame.* (Elle eſt dame-damée.)

☞ DAMELOPRE. C'eſt une ſorte de bâtiment dont on ſert en Holande, pour naviger ſur les canaux, & ſur les autres eaux internes. Aubin, dans ſon Dictionnaire de la Marine, en a donné un devis fort détaillé.

DAMER, *v. a.* [*Scrupos geminare.*] Terme de *Jeu de dames.* Mettre deux dames l'une ſur l'autre, les doubler.

Damer. Terme d'*Architecte.* Donner un demi pié de pente. *Abregé de Vitr. p. 201.*

Damer le pion à quelcun. Termes burlesques, pour dire, *suplanter.*

☞ On disoit autrefois, *damer*, pour, *qualifier. Damer une femme ;* c'étoit lui donner la qualité de *dame.* Le *Roman de la Rose :*

C'est une Dame de haut prix,
Qui est tant digne d'être aimée,
Qu'elle doit, Rose, être *damée.*

† Dameret, *s. m.* [*Concinnitatis nimius affectator.*] Voïez *Damoiseau*, il signifie la même chose.

(Il est d'autres maris, volages, infidéles,
Fatiguans *damerets*, tirans nez des ruelles.
Satire contre les maris.)

☞ *Dameret.* Un jeune homme qui affecte d'imiter les femmes, qui fait le beau & le doucereux. Despréaux a dit dans *son Art poëtique, chant 3.*

(Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air, ni l'esprit François à l'antique Italie,
Et sous des noms Romains faisant notre portrait,
Peindre Caton galand, & Brutus *dameret.*)

Ce terme n'est bon qu'en raillant dans la conversation quelque fat, qui se croit redoutable au beau sexe.

Dames. [*Moles terræ.*] Digues d'un canal, ou langue de terre couverte de gazon.

Damien, *s. m.* [*Damianus.*] Nom d'homme.

Damier, *s. m.* [*Alveolus lusorius.*] Grande feüille de carton, divisée par petits carreaux noirs & blancs, sur laquelle on joüe aux dames. C'est aussi le dessus d'un triquetrac divisé en plusieurs petits carreaux noirs & blancs, sur quoi on joüe aux dames.

Damites, ou Damitons. Toiles de coton, qui se fabriquent dans l'Isle de Chypre.

† Damoiseau, *s. m.* [*Muliebriter compositus.*] Ce mot se disoit autrefois sérieusement des jeunes gens de qualité, & c'étoit un nom honorable, mais aujourd'hui il ne se dit qu'en riant, & marque un jeune homme beau, mais un peu éféminé.

Qui voïant arriver chez lui le *damoiseau*,
Prend fort honnêtement ses gands & son manteau.
Moliéres.

† Damoisel, *s. m.* [*Domicellus.*] Ce mot se trouve dans nos vieux Romans, & se disoit des jeunes gens de naissance, ainsi qu'il se voit dans les Amadis, où il est dit que le *Damoisel* de la mer étoit fils du Roi Périon. *Damoiseau* & *damoisel* ont été quelquefois sinonimes, & souvent ils ont signifié des choses bien diférentes. Les fils des Rois & des Grands Seigneurs furent apellez, *damoiseaux* ou *damoisel.* Ainsi l'Auteur du Roman de Garin, a dit :

Couronner firent le *damoisel* Pepin.

Fauchet, dans son Traité des *Pages & Laquais*, a remarqué que l'on donnoit le titre de *damoisel aux jeunes adolescens de grande maison, guére pour titre de seigneurie.* Nous lisons dans Froissat, *vol. 1. 325.* que le Roi d'Angleterre *fit reconnoître* aux Grands Seigneurs, *le jeune damoisel Richard, à estre Roy après son deceds.* Les fils des Chevaliers furent apellez, *damoisels ;* & dans quelques Provinces, on donna ce nom aux Ecuïers. Voïez du Cange, *v. domicellus.* Enfin, ce titre d'honneur devint réel, & fut donné aux possesseurs de certains Fiefs ; tels étoient les *damoisels* de Commercy.

Damoiselle. Voïez *Demoiselle.*

Damnation, Damner, &c. Voïez *Dannation*, *danner*, quoique la vraie orthographe soit, *damner*, *damnation.*

DAN.

Danaïdes. C'étoient cinquante sœurs, filles de Danaüs, lesquelles épousérent leurs cinquante cousins germains, enfans d'Egyptus.

Dance, Dancer. Voïez *Danse* & *danser.*

Danché, *adj. m. & f.* [*Serratus, denticulatus.*] Terme de *Blason.* Piéce honorable de l'écu, dentelée d'un côté, en forme de scie.

† Dandin, *s. m.* [*Homo insulsus, ineptus.*] Espéce de sot & de niais qui va regardant çà & là. Maniére de benêt & de lourdaut qui a un air languissant & innocent. (C'est un franc dandin. Moliére a fait la Comédie de George-dandin.)

† Dandiner, *v. n.* [*ineptire.*] Se balancer en niais. Faire le dandin. Remuer comme un benêt.

(Il *dandine* du cu comme un sonneur de cloche.)
S. Amand.)

Se dandiner, v. r. [*Rusticè se gerere.*] Il est comique, & signifie, *se balancer en niais, & faire des postures & des mouvemens de benêt dans une chaise.*

(C'est pour parler tout à son aise,
Se dandiner dans une chaise,
Et se donner des rendez-vous.
Deshoulieres, Poës.)

Danger, *s. m.* [*Periculum, damnum, discrimen, incommodum.*] Péril. (Il est en grand danger. Se mettre en danger. S'exposer au danger.

Hé ! mon ami, tire-moi du *danger*,
Tu feras après ta harangue.
La Fontaine.)

Danger. Voïez *Tiers.*

☞ *Danger.* Anciennement le terme, *danger* signifioit la même chose que *dommage.* L'Auteur du Roman de la Rose s'en est servi dans ce sens :

Amour qui se voulut vanger
Du grand orgueil & du *dangier*
Que Narcissus lui avoit fait.

Quelques-unes de nos Coûtumes ont établi certains fiefs, que l'on apelle, *fiefs de danger*, parce que ceux qui les possédent, sont exposez plus souvent au danger de les perdre par confiscation, que les fiefs ordinaires. En éfet, suivant la Coûtume de Chaumont, *art. 56.* il faut prêter la foi & hommage pour les fiefs qui sont situez dans la Prévôté de Vaucouleur, avant que d'en prendre possession, à peine de commise & de confiscation. Il est dit dans l'article 33. de la Coûtume du Mans, que *chacun se peut joüer de son héritage feodal ou cottier, jusques à la mainmettre au baton ; qui est-à-dire, que chacun peut donner, vendre & disposer de son héritage, sans le danger de son Seigneur.* Il y avoit autrefois dans la Champagne, (selon le témoignage de Chopin sur la Coûtume d'Anjou,) des fiefs que l'on apelloit, *de danger ;* ils avoient été donnez sous cette condition expresse, de les remettre à celui de qui on les tenoit, lorsqu'il en auroit besoin pour la défense de sa personne, ou de ses biens, à peine de commise.

☞ *Danger.* Le Roi a dans les forêts de Normandie, un droit que l'on apelle, *tiers &*

danger, lequel consiste, selon l'expression de Rag. » dans le tiers du prix de la vente, & la dixme » ou *danger* de deux sous pour livre de tout le » prix, à savoir, treize livres de trente livres. » Terrein, dans son Commentaire sur la Coûtume de Normandie, *l. 14. chap. 11.* raporte une ancienne Ordonnance de la Chambre des Comptes de l'an 1574. qui explique la nature de ce droit, en ces termes : « Prémiérement, il est tout » notoire & sans doute audit Païs de Normandie, » que quand un bois à tiers & *danger*, est vendu » par le foncier tout ensemble, tant à sa part, » qu'à la part du Roi, le Roi prend le tiers sur » toute la somme de la venduë, avec la dixme » ou danger de deux sols pour livre. Exemple. » Une vente après criées & solemnitez gardées, » est demourée au marchand pour le prix de » soixante sols tournois l'acre ou arpent, ou le » totage d'icelle vente, le Roi prend vingt sols » pour son tiers & le *danger*, ou dixme sur le » totage, qui monte pour lesdits soixante-six sols. » Ainsi que desdits soixante sols, le Roi prend » vingt-six, & demoure pour le vendeur trente- » quatre sols. Ainsi est à entendre de greigneurs » ou moindres sommes. » Cet auteur raporte encore plusieurs Ordonnances renduës pour fixer le droit de tiers & *danger*; par celle de Loüis Hutin, de 1314. le mort bois est exemt du tiers & *danger*; & par une autre Ordonnance de François premier, de 1515. il est défendu aux propriétaires des bois sujets au tiers & *danger*, de faire aucune vente sans la permission du Roi. On peut voir l'ordonnance de Loüis XIV. de 1667. des Eaux & Forêts, où il y a un titre exprès concernant le tiers & *danger*. Je remarquerai seulement qu'il y a des bois qui ne sont sujets qu'au tiers sans *danger*; & d'autres ne sont soumis qu'au *danger* sans tiers.

☞ *Dangers.* Ce sont, parmi les Marins, des rochers, des bancs de sable, ou de vase, cachez sous l'eau, ausquels un vaisseau ne peut toucher en passant dessus, sans en être endommagé. On apelle ces fortes de *dangers*, *danger naturels*, pour les distinguer de ceux qui sont apellez, *dangers civils*, ou *dangers de la Seigneurie*, ou *risque de terre*, & ceux-ci sont les défenses, les doüannes, & les exactions que les Seigneurs des lieux exercent sur les marchands, ou sur ceux qui font naufrage. Les Oficiers des Ports sont obligez de marquer par des barils flotans, & par des balises reconnoissables, les rochers, bancs, & autres *dangers* qui seront sous l'eau, dans les bords des terres, entrées & sorties des ports. On apelle encore *dangers*, dans le langage maritime, le détroit d'une riviére où il y a de grands courans.

DANGEREUX, DANGEREUSE, *adj.* [*Periculosus.*] Périlleux. (Cela n'est ni mauvais ni dangereux à publier. Sa blessure est dangereuse.

Notre amitié peut-être aura l'air amoureux.
Mais n'aïons point d'amour, il est trop *dangereux*.
Fontenelle.

Un ami si sage & si tendre
Est bien plus *dangereux*, qu'un amant déclaré.
Pavillon.)

DANGEREUSEMENT, *adv.* [*Periculosè.*] D'une maniére dangereuse. (Il est dangereusement blessé. Etre dangereusement malade.)

DANIEL, *s. m.* Nom d'homme.

DANION, *s. m.* Petit Daniel.

DANK, ou DANEK. Petite monoïe d'argent qui a cours en Perse & en quelques lieux de l'Arabie ; & qui vaut environ un sou & un denier de France. Le *Dank* est aussi un petit poids dont les Arabes se servent pour peser les pierreries. Le *Dank* pese huit grains du poids de France.

DANNABLE, (DAMNABLE,) *adj.* [*Damnandus.*] Pernicieux. Méchant. (Pour voir où iroit une doctrine si dangereuse, je lui dis, &c)

DANNABLEMENT, (DAMNABLEMENT,) *adv.* [*Damnandum in morem.*] D'une maniére dannable.

DANNATION, (DAMNATION,) *s. f.* [*Sempiterna supplicia.*] Condamnation aux enfers. (La dannation éternelle. Il en a juré sur sa part de Paradis, & la dannation de son ame.)

DANNÉ, DANNÉE, (DAMNÉ,) *adj.* [*Æternis suppliciis addictus, damnatus.*] Qui est aux enfers. (Il est danné, elle est dannée.)

† *C'est une ame dannée.* [*Homo nequam, pessimus.*] C'est-a-dire, que c'est un misérable qui soufre comme un danné. *C'est une ame dannée ;* c'est-à-dire, un homme tout dévoüé aux voluptez d'un tel.

DANNER, (DAMNER,) *Æternis suppliciis abdicere, damnare.*] Priver du paradis. Condanner aux enfers. (Ils seront dannez ces demi-pécheurs.

Il *danne* les humains de sa propre puissance.

Dans la chaire jamais n'introduis la satire,
De la peur de *danner*, ne va point faire rire.
Villiers.)

DANNEZ, (DAMNÉS,) [*Damnati, æternis suppliciis addicti.*] Ceux qui sont aux enfers. Il n'y a que les dannez de malheureux.)

DANOIS, *adj.* devenu *subst. masc.* pour signifier, *une espéce de chien*, qui a le corps élancé, les pattes déliées, le nez terminé en pointe, & le poil ras. On dit, *un chien Danois*, ou simplement, *un Danois*.

DANS. [*In.*] Préposition qui répond à la préposition *in* des Latins. Elle régit l'acusatif, & se met devant les noms qui ont un article. (La pitié est souvent un sentiment de nos propres maux dans les maux d'autrui. *La Rochefaucaut.*)

Dans. [*Per.*] Cette préposition se met pour *Pendant.* (Il sera honoré dans toute la Postérité. *Pseaumes.*)

Dans. [*Intra.*] Préposition qui marque pour un tems à venir. (Il arrivera dans une heure au plus tard. La Ville se rendra dans deux jours, dans dix ans.)

Dans [*In.*] Préposition qui signifie, *le lieu.* (Dans la maison, dans l'air, dans la mer.)

☞ *Dedans* a été autrefois plus en usage que *dans ;* mais à présent on ne le dit plus.

DANSE, *s. f.* [*Saltatio, saltatus.*] Pas mesurez, & mouvemens du corps réglez & faits avec art, & propres à exprimer quelque action ou quelque passion. (Danse élevée, basse ou figurée. Danse nouvelle ou ancienne. Inventer une danse.

Où la *danse*, les jeux, les courses, les tournois,
Répandent l'alégresse en diférens endroits.
Perraut, Griselidis.

Je vais rentrer en *danse* avecque les neuf sœurs.
Sarazin, Poës.)

C'est-à-dire, je vais recommencer à faire des vers.

Danse, signifie aussi *un air à danser.* (Chanter une danse. Commencer la danse ; mener la danse.) On le dit au figuré, de celui qui est le prémier

à faire quelque chose, en quoi il est suivi par les autres. *Entrer en danse;* c'est proverbialement & figurément s'engager dans une afaire, dans une guerre, &c. (Il est entré en danse malgré lui.)

Avoir l'air à la danse. C'est avoir beaucoup de disposition à bien danser. C'est aussi figurément avoir une grande disposition à quelque chose.

☞ La médaille que les Cyzicéniens firent fraper à l'honneur de l'Empereur Caracalla, & que Spon a insérée & expliquée dans ses *Recherches d'Antiquité, pag. 407.* nous aprend qu'il y a long-tems que les Danseurs de corde amusent le peuple par des sauts & des tours sur une corde, dont on a fait un art très-périlleux dans ses diférens exercices. Bulenger a commencé de les expliquer dans son Théatre, *chap. 62.* Spon en a donné une idée plus étenduë; & depuis, Bonnet en a inséré un grand chapitre dans son *Traité de la danse*, où il s'est servi d'un manuscrit d'Archange Tuccaro, que Boivin, de la Bibliotéque Roïale, lui avoit prêté.

Il y a toûjours eu une *danse* haute & une *danse* basse: la prémiére consistoit en plusieurs sauts & cabrioles. On dit encore, *danser par haut.* Elle étoit en usage parmi les Bâteleurs, & elle est devenuë à la mode; car depuis quelque tems, on ne *danse* dans les bals que des *danses* violentes & forcées, que l'on apelle *contredanses;* aussi c'est à présent un sabat plûtôt qu'un bal. La *danse* basse, dont parle Rabelais dans son Pantagruel, étoit sérieuse, & telle qu'Alain Chartier l'a dépeinte dans son Livre des quatre Dames.

C'est un ancien proverbe, *de la panse vient la danse.* Villon:

> Bien est vrai que j'ai aimé,
> Et aimerois volontiers;
> Mais triste cœur, ventre afamé,
> Qui n'est rassasié au tiers,
> M'a ôté des amoureux sentiers:
> Au fort quelcun s'en récompense
> Qui est rempli sur les chantiers;
> Car de la panse vient la *danse.*

DANSER, *v. a.* [*Saltare, movere corpus ad numeros.*] Faire des pas réglez, & porter le corps d'un air agréable au son du violon, & aux chansons. (Danser une courante, une gavote, un menuet. Danser au violon, aux chansons. Danser sur la corde avec contrepoids ou sans contrepoids.)

Faire danser quelcun. C'est proverbialement & figurément l'engager à faire, ou à dire quelque chose de ridicule, pour se moquer de lui; lui faire joüer un méchant personnage. C'est aussi lui faire du chagrin, lui donner de l'exercice, le réduire à ce qu'on veut. (Je le ferai bien danser.)

Faire danser un branle de sortie à quelcun. C'est proverbialement & figurément le faire sortir, le chasser honteusement du lieu où il est.

† * *Il ne sait sur quel pié danser*, Proverbe. [*Non habet undè victum quærat.*] C'est-à-dire, il ne sait que faire. Il est fort mal en ses afaires.

DANSEUR, *s. m.* [*Saltator.*] Celui qui danse. Celui qui fait métier de danser. (C'est un des Danseurs de l'Opéra.)

Danseur de corde, s. m. [*Funambulus, per funem extentum saltator.*] Celui qui avec un contrepoids ou sans contrepoids, danse sur une grosse corde tenduë & élevée à sept ou huit piez de terre.

DANSEUSE, *s. f.* [*Saltatrix.*] Celle qui danse. (C'est la meilleure Danseuse du monde. *Voit. l. 54.*)

Danseuse sur la corde. [*Per funem extentum saltatrix.*] Celle qui danse avec des contrepoids sur une corde tenduë & élevée à sept ou huit piez de terre.

DANTE, *s. m.* Animal qui naît en Afrique, & qui est fort vîte. Il est gros comme un petit beuf. Il a les jambes courtes, le coup fort long, ses oreilles ressemblent à celles des chévres, & il a une corne au milieu de la tête, qui se courbe en rond comme un anneau, & qui est façonnée. Le *dante* est blanchâtre, & a les ongles des piez noirs & fendus. Sa chair est très-bonne, & de sa peau on fait de belles rondaches, dont les meilleures sont à l'épreuve des fléches. *Ablancourt, Marmol. t. 1. c. 23.*

DANTZICK-HOR. Monoie d'argent qui se fabrique à Dantzic, & qui vaut dix-huit gros de cette Ville.

D' A P.

D'APRÈS. [*Ad exemplum alicujus pingere, pictorem imitari.*] Sorte d'adverbe & de préposition; qui est un terme de *Peinture.* (Faire d'après. Dessiner d'après l'antique, d'après nature. Colorier d'après le Titien, &c. *De Piles, Conversations sur la Peinture.*)

D A R.

DARAISES. Les déchargeoirs des étangs de Bresse sont apellez *Daraises:* on les place dans les côtez, & on les fait avec de petits ais de la largeur de quatre doigts, entre lesquels on laisse un vuide pour l'écoulement des eaux, sans perdre le poisson qui ne peut pas passer.

DARD, *s. m.* [*Jaculum.*] Prononcez *dar.* Sorte de trait de bois dur qui est ferré au bout & propre à être lancé. (Décocher un dard. Lancer un dard.)

Dard, s. m. [*Hasta brevior.*] Sorte de demi-pique que portent les petits garçons de Paris, quand ils vont à Saint Michel, & dont ces petits garçons se batent quand ils sont broüillez ensemble.

* *Dard.* [*Stamina.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit en parlant de certaines fleurs, & signifie *ce petit brin droit & rond en forme de dard, qui est au milieu du calice de certaines fleurs.* (Le dard commence à monter. Les arrosemens frais & gras font du bien à l'œillet quand il commence de pousser son dard. *Culture des fleurs, chap. 3.*)

* *Dard.* [*Tela, jacula.*] Action. Trait tout rempli de malignité noire, qui cause beaucoup de mal. (Vous avez oüi dire quelles fléches & quels dards le diable décocha contre Job, sans le pouvoir ébranler. *Maucroix, Hom. 8.*)

DARDANAIRE, *s. m.* Terme de *Droit*, qui signifie *Monopolent.* Les Ordonnances apellent *Dardanaires*, ceux qui font des amas de blez & autres choses nécessaires à la vie, pour les faire enchérir.

DARDER, *v. a.* [*Jugulari.*] Jetter ou lancer de vive force quelque chose qui peut être lancé, & qui peut percer. (Darder un couteau. Darder un poignard.)

Darder. [*Vibrare.*] Répandre en jettant çà & là. Lancer. (Le soleil darde ses raïons sur la terre. *Abl.* La cométe darde ses raïons *Roh. Phys.* La belle darde de ses yeux mille trépas. *Voit.* Darder un regard. *Scaron.*)

DARDILLER, *v. n.* [*Proferre, efferre stamina.*] Terme de *Fleuriste.* Il se dit de certaines fleurs, & veut dire, *pousser son dard.* (L'œillet dardille.)

DARIDAS. Tafetas des Indes, qui eſt fait avec la ſoie qu'on tire des herbes.

DARINS. Toiles de chanvre, qu'on fabrique en Champagne.

DARIOLE, *ſ. f.* [*Libi ac placentæ genus.*] Sorte de petit flan fait de farine, de beurre, & de lait. (Une bonne dariole, une dariolette.) On ſe ſert auſſi dans le ſtile familier du terme *Dariolette*, pour ſignifier *une ſuivante, qui s'entremet des galanteries de ſa maitreſſe.*

DARON, *ſ. m.* Mot de caprice, qui eſt aſſez en uſage parmi le peuple, pour ſignifier *un pére de famille déja avancé en âge.* (C'eſt un Daron.

> Le *Daron* à pas lents parcourt au même jour,
> La Ville, les Fauxbourgs, & Jardins tour-à-tour.
> *Poëte Anonime.*)

DARNAMAS. C'eſt la meilleure ſorte de coton, qui vienne de Smirne.

DARNE. Voïez *Dalle*, qui ſignifie la même choſe.

DARSE, *ſ. f.* [*Statio.*] La partie d'un port de mer la plus avancée dans la Ville & fermée d'une chaîne. On l'apelle auſſi *darſine*, ſur la Méditerranée. (La darſe de Toulon. La darſine de Genes.)

DARTOS, *ſ. m.* Terme d'*Anatomie.* Ce mot Grec, ſignifie *la deuxiéme membrane commune des teſticules.* (Le dartos eſt un muſcle cutané, qui fait rider & reſſerre le ſcrotum.)

DARTRE, *ſ. f.* [*Impetigo, lichen.*] Tumeur impure, ambulante, ſuperficielle, avec rougeur & démangeaiſon, engendrée d'une ſéroſité bilieuſe & ſalée. (Une dartre farineuſe. *Deg.*) *Dartre miliaire;* c'eſt la dartre ſimple: elle eſt farineuſe ou cruſtacée. *Dartre vive:* elle eſt rongeante & coulante, ou maligne & chancreuſe.

☞ *Dartre.* Maladie des chevaux. C'eſt un ulcére qui ſe forme ordinairement à la croupe des chevaux, quelquefois à la tête, & à l'encoulure & qui vient d'un ſang bilieux, qui conſume & mange la peau, & cauſe une ſi grande démangeaiſon au cheval, qu'il eſt très-dificile d'empêcher qu'il ne frote & n'augmente l'ulcére.

DAT.

DATAIRE, *ſ. m.* [*Diarius adſcriptor.*] Chancelier de Rome. Celui qui eſt prépoſé aux expéditions des dates, qu'on apelle ordinairement *Cardinal dataire.*

☞ La Daterie eſt un Tribunal de la Cour de Rome, dans lequel il y a pluſieurs Oficiers dont le prémier eſt apellé *Dataire*, ſoit parce qu'il date les graces que le Pape acorde, ſoit parce que toutes les graces paſſent par ſes mains: ainſi cet Oficier, (ſelon la remarque d'Amydenus, *de ſtilo datariæ, cap. 1.*) a été nommé *Dataire, non à datando ſolùm, ſed à dando etiam deſumptum videtur.* Amydenus, dit qu'il n'a point trouvé l'établiſſement de la Daterie, mais qu'il y a aparence que les Souverains Pontifes commencerent à acorder leurs graces par des actes publics, & qu'il y eut une perſonne établie pour rédiger ces actes en forme, & les rendre publics. Il eſt vrai que cette perſonne n'eût pas d'abord le titre de *Dataire*, puiſque la Daterie n'étoit pas fixe, ni établie en titre, comme il paroît par pluſieurs actes anciens, ſignez par des Oficiers apellez quelquefois *Bibliotécaires*, & quelquefois auſſi *Chanceliers*, ou enfin *Soûdiacres de l'Egliſe Romaine.* Il ajoûte enſuite, que ſelon une ancienne tradition, on a vû des *Dataires* ſous Boniface VIII. que dans la ſuite, Innocent VIII. plaça la Daterie dans un édifice magnifique qu'il fit conſtruire proche du Vatican; & qu'enfin Paul V. aïant fait abatre cette maiſon pour élargir la Baſilique de S. Pierre, il mit la Daterie dans l'intérieur du Vatican. Le Cardinal Luca, dans ſa Rélation de la Cour de Rome, prétend que les titres que l'on raporte pour prouver l'ancienneté de la Daterie, ſont équivoques, parce que les afaires que l'on traite à préſent dans ce Tribunal, ſont bien diférentes de celles qui paſſoient autrefois par les mains des Bibliotécaires, des Chanceliers & des Gardes des Archives; outre que dans ces prémiers tems, les Papes ne prenoient qu'une légére connoiſſance des choſes qui ſont aujourd'hui le principal emploi de la Daterie. Par exemple, avant le Pontificat de Pie II. les diſpenſes de mariage, & pluſieurs autres de cette qualité, étoient de la compétence du Pénitencier, à qui les Papes s'en raportoient. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'emploi du *Dataire* eſt très-conſidérable dans la Cour de Rome. Le *Dataire* repréſente la perſonne du Pape, dont la mort termine le pouvoir de cet Oficier. La Daterie eſt compoſée de pluſieurs Oficiers, à ſavoir, du *Dataire*, du Référendaire, du Préfet de la ſignature de grace, du Soûdataire, d'un Oficier ou Préfet des petites dates, d'un Subſtitut à cet Oficier, de deux Réviſeurs, des Clercs du régître, d'un Régent de la Chancélerie, d'un Diſtributeur des ſupliques, d'un Notaire de la Chancélerie, des Notaires de la Chambre, d'un Dépoſitaire ou Tréſorier des Componendes, d'un *Dataire* apellé *per obitum*, & d'un *Dataire* ou *Reviſeur* des afaires matrimoniales, enfin d'un Oficier apellé *de miſſis.* Lorſque le *Dataire* eſt Cardinal, il ſe nomme *Prodataire*, parce que, ſelon le Cardinal de Luca, il ne conviendroit pas à la dignité Cardinale, de prendre le nom d'un Oficier ſubalterne: c'eſt ſeulement par commiſſion que la Daterie eſt exercée. Cependant le *Dataire* eſt l'organe du Pape: c'eſt par ſon canal que les graces ſont diſtribuées; il prépare les matiéres qui doivent être propoſées au Pape; il entend les parties ou les expéditionnaires, lorſqu'il ſurvient quelques dificultez; il corrige les ſupliques, & même il les déchire, lorſqu'elles lui paroiſſent injuſtes, & après qu'elles ont été examinées avec le Soûdataire, ils les portent enſemble à l'audience du Pape, qui les ſigne. Le *Dataire* ne prend point connoiſſance des bénéfices conſiſtoriaux, ſi ce n'eſt lorſqu'on les expédie par Daterie ou par Chambre. Il ne connoît point encore des ſupliques qui ne concernent pas la vacance des bénéfices: telles ſont les réſignations, les coadjutoreries, les ſupreſſions, les unions. La Daterie met la petite date au bas du Mémoire que le Banquier aporte. Quand aux Référendaires, ce ſont des Oficiers en titre, qui doivent être Docteurs en Droit civil & canonique, & qui peuvent porter l'habit de Prélat. Les douze anciens ont droit de porter le manteau de couleur, violet & noir, qu'ils apellent *Pavonaſſo:* leur ſoin eſt d'examiner la qualité & le mérite des graces, & d'en dire leur ſentiment; & quand ils jugent qu'elles peuvent être acordées, ils mettent leur nom au plus haut de la ſignature du côté gauche. Le Préfet de la ſignature de grace, eſt un Oficier par commiſſion; ſouvent c'eſt un Cardinal, qui préſide aux aſſemblées que l'on tient devant le Pape, & où

l'on propose les graces que l'on demande, & principalement celles qui concernent les bénéfices. Le Soûdataire tient la seconde place dans la Daterie, il l'exerce par commission, & son emploi consiste à faire un extrait sommaire des supliques importantes que l'on doit porter au Pape; & en ce cas, il met au bas de la suplique ces mots, *cum Sanctissimo;* ou si la matiére est de la compétence de quelque Congrégation, il met au bas, *Ad Congregationem, &c.* si après l'examen les graces sont refusées, il met ou ce mot *nihil*, ou ceux-ci, *non placet Sanctissimo.* Enfin, si la matiére est sujette à la componende, il met la lettre *C* au bas de la marge de la suplique. Le Cardinal de Luca a remarqué, que lorsque le *Dataire* meurt, le Pape a acoûtumé de donner la commission au Soûdataire, comme étant le mieux informé des maximes de la Daterie; du moins, dit-il, c'est ainsi que les Papes Urbain VIII. & Innocent X. en ont usé. Quant au Préfet des petites dates, il est choisi par le *Dataire*, comme étant un de ses substituts dans la Daterie; c'est chez lui que les Banquiers vont, dès que le Courier de France est arrivé pour prendre date; & à cet éfet, il porte un Mémoire contenant le nom du Postulant, le Diocése où est situé le bénéfice, & le jour courant: il faut que ce Mémoire soit porté avant minuit, & en ce cas, on donne date du jour de l'arrivée du Courier: mais s'il est porté après minuit, on ne donne date que du lendemain. Cet Oficier tient un regître, où il marque les dates que l'on a retenuës; & la suplique aïant passé par les mains du prémier Réviseur, elle est portée au Préfet des dates, qui y met la date au bas du sommaire, lorsqu'elle a été retenuë, avec des caractéres abrégez, par exemple, *S. M. M. Kalendas Martii, anno, &c.* Voilà ce que nous apellons *petite date*, pour la distinguer de la date que le Soûdataire met tout au long; la suplique aïant été ainsi datée; elle est envoïée au second Réviseur, qui est l'Oficier à qui l'on s'adresse pour faire chercher dans ses régîtres les dates qui ont été retenuës; c'est ce que l'on apelle *Perquiratur.* Voïez *Suplique.*

DATE, *s. f.* [*Dies in litteris adscripta.*] Chifre qui marque l'an, le mois & le jour qu'une chose a été faite. (Lettre de vieille date. La date du contrat est fausse. Être le prémier en date. Être le dernier en date.)

☞ Les Romains ne datoient point leurs actes par le jour, ni par le mois, & ne comptoient point les années par nombre; mais ils marquoient le tems où les choses étoient faites, par les Consulats, en raportant les noms des deux Consuls, avec ces caractéres *COSS.* ce qui veut dire *Consulibus.* Bien des gens disent, *le quinziéme Août; le vingtiéme Septembre, &c.* Il faut dire, selon la remarque du P. Bouhours, *le quinziéme d'Août; le vingtiéme de Septembre.* Voïez cet Auteur, dans la *suite de ses Nouvelles Remarques.*

DATE. (DATTE.) [*Palma, palmæ pomum.*] Fruit de palmier. Il y a de plusieurs sortes de *dates*, & même de plusieurs couleurs. Il s'en trouve de jaunes, de noires, de grosses & de rondes comme des pommes, & d'autres fort petites; mais les meilleures de toutes sont les blanches.

DATER, *v. a.* [*In litteris, in actis diem adscribere, apponere.*] Mettre la date à quelque écrit.

Dater de loin. C'est figurément parler d'une chose arrivée depuis long-tems, dont on a été le témoin; & devenir vieux. (Cet homme n'est plus jeune, il date de loin.)

DATERIE, *s. f.* [*Diarii adscriptoris munus, officina.*] Lieu à Rome où l'on date les expéditions des bénefices, les rescrits, & autres choses qu'on expédie, & qui regardent la discipline de l'Eglise. Voïez ci-dessus *Dataire.*

DATES, en Latin *Dactyli.* Coquillages en vie & d'un goût exquis, qu'on trouve dans le port & dans la rade de Toulon, enfermez dans des cellules distinctes, dans des pierres dures, solides & parfaitement entiéres. Pour tirer ces coquillages, il faut rompre les pierres à coups de maillet. *Astruc, Mém. sur le Languecd. p. 361.*

DATIER. (DATTIER.) Arbre qui porte les dates. Il y en a qui croïent que les *datiers* ne portent point de fruits à moins que les mâles ne soient plantez auprès des femelles; c'est une erreur. La femelle seule donne le fruit, & il n'est pas nécessaire que la femelle soit à côté de lui. *Otter, Voïage en Turquie & en Perse, t. 2. p. 63.*

DATIF, *s. m.* [*Dativus.*] Terme de *Grammaire.* C'est le troisiéme cas de la déclinaison d'un nom. (Ce verbe régit le datif.)

DATIVE, *adj. f.* [*Commissæ tutelæ.*] C'est une épitéte qu'on donne en droit aux tutelles, quand le Testateur a nommé par son testament un Tuteur à ses enfans. En France les tutelles *datives* ne sont point en usage.

DATURA, *s. f.* [*Solanum pomo spinoso oblongo.*] Fleur qui fleurit en Août, & qui est de bonne odeur.

D A V.

DAVANTAGE, *adv.* [*Magis, plus, ampliùs.*] Plus. (Il faut ménager davantage ceux qui sont puissans dans l'Eglise. Pour vous mépriser jusqu'au dernier point, je n'ai que faire d'en savoir davantage.) Ce mot ne veut point de *que* après lui. Cependant de bons Auteurs en font un comparatif, & mettent un *que* après.

(Un certain amour de respect,
Amour d'ordinaire suspect,
Et qui demande *davantage*,
Qu'il ne paroît sur son visage.
Sarrazin.)

DAUBE, *s. f.* [*Condita caro.*] Certaine maniére d'aprêter la viande avec des choses qui relevent le goût de la viande & réveillent l'apétit. (Mettre une éclanche de mouton à la daube. Manger d'un poulet d'inde à la daube.)

† DAUBER, *v. a.* [*Pugnis contundere.*] Batre sur le dos à coups de poings, comme font les petites gens & les écoliers. Ce mot est bas.

† * *Dauber, v. a.* [*Alicui illudere, de aliquo maledicere.*] Railler. Médire. Joüer quelcun. (Je les dauberai tant qu'ils se rendront sages. *Moliére, Critique de l'Ecole des femmes.*

De tous tems vôtre langue a *daubé* d'importance.
Moliére, Ecole des Femmes, a. 1. sc. 1.)

DAUBEUR, *s. m.* Mot badin, qui signifie, *railleur, médisant.*

(Les *Daubeurs* ont leur tour d'une ou d'autre maniére.
La Fontaine.)

DAUCUS, *s. m.* C'est le nom de la plante, qu'on apelle communément *carote.* Le *Daucus de candie*, est une plante dont la tige s'éleve jusqu'à un pié & demi. Ses feüilles ressemblent à celles du fenoüil, mais sont plus déliées. Ses fleurs sont blanches, & forment un parasol; la semence qui leur succéde, est d'usage dans la Médecine.

DAUGREBOT, *s. m.* Petit vaiſſeau à un pont, dont les Holandois ſe ſervent pour la pêche.

DAVIER, *ſ. m.* [*Forfex dentalis, doliarius.*] Inſtrument de Chirurgien, qui ſert à arracher les dents. C'eſt auſſi un outil, dont ſe ſervent les Tonneliers pour faire entrer les cerceaux autour du tonneau, cet outil eſt de fer à bec crochu.

DAUPHIN, *ſ. m.* [*Delphinus.*] Poiſſon de mer couvert de cuir liſſe & ſans poil, il a le dos un peu en voûte, le muſeau rond & long, la fente de la bouche longue avec de petites dents aiguës, la langue charnuë, ſortant dehors & un peu découpée à l'entour, le dos noir, le ventre blanc, une nageoire au milieu du dos, deux au milieu du ventre, & la chair ſemblable à celle d'un beuf ou d'un pourceau. (Les dauphins aiment les hommes, & lorſqu'ils ſont en amour ils s'acouplent comme les hommes. *Rond.*)

Dauphin. [*Delphinus cœleſtis.*] C'eſt auſſi le nom d'une conſtellation, qui conſiſte en dix étoiles.

Dauphin. [*Delphinus, princeps Galliæ Regis filius habitu major.*] Titre que porte le prémier fils du Roi de France, durant la vie de ſon pére & cela à cauſe de la donation que Humbert, Seigneur Souverain du Dauphiné fit en 1343. de ce païs à Philipe de Valois. *Mézerai, Abrégé chronologique, tome* 2. (Madame la Dauphine, femme de Monſeigneur le Dauphin.

Pour vôtre coup d'eſſai, *Dauphin*, quelle matiére,
Et que cette carriére,
Vous promet de lauriers!
De la Monnoie.)

Dauphin. Eſpéce de corbeau des Anciens. Voïez *Corbeau.*

DAUPHINE, *ſ. f.* Eſpéce de petit droguet jaſpé de diverſes couleurs, qui ſe fabrique à Reims & Amiens.

DAURADE. Voïez *Dorade.*

DAUTANT-QUE, *Conj.* [*Quia.*] Ce mot, pour dire, *parce que*, s'écrit ſans apoſtrophe, mais il n'eſt preſque plus en uſage. Il ſe trouve cependant encore dans les livres de voïage & de mémoires, & en quelques autres ouvrages. (Je fus obligé de demeurer à Hambourg, dautant que le Roi de Suéde étoit entré dans la Pologne. *Le Chevalier de Ternon, t. 1.* Il ſe préparoit à ſe rendre, dautant-qu'il ne venoit point d'aparence de ſecours. *Du Ryer, ſuplément de Quint-Curce, l. 2. ch. 10.*

D'autant plus. [*Eò magis, tantò magis, eò meliùs, tantò meliùs.*] Ce mot étant un terme de *Comparaiſon*, veut une apoſtrophe. (L'injuſtice de cet ingrat acuſateur devroit être d'autant plus grande, qu'il ne peut avoir aucune connoiſſance de la miſére de ceux qui ſont dans le péché. *S. Proſper, c. 33.*)

D A Y.

DAY, *ſ. m.* Nom de celui qui commande à Tunis. Il y exerce une autorité preſque abſoluë. Le Grand Seigneur y a un Bacha, mais le *Day* eſt au-deſſus de lui, & décide ſouverainement de tout.

D E.

DE. Ce mot eſt ordinairement article, & eſt la marque ordinaire du génitif & de l'ablatif ſingulier. Il veut être immédiatement joint à ſon nom, ſans qu'il y ait rien entre-deux qui les ſépare. (Méditez jour & nuit ſur la Loi de Dieu. *Pſeaumes.* Le Sénat ordonna qu'il ſe déferoit de ſa charge.)

Ce *De*, article, eſt auſſi la marque du génitif & de l'ablatif pluriel. Les coûtumes de nos Ancêtres. Il s'eſt défait de toutes ſes charges.)

De. Cet article marque le génitif, & ſe met devant les noms de famille qui viennent de Seigneurie. Ainſi on dit, *Monſieur de Châteauneuf. Monſieur de Grammont.*)

De. Article qui ſe met devant l'adjectif pluriel au nominatif, datif & acuſatif. (Ce ſont de vaillans ſoldats. Ils firent des funerailles à leurs morts comme à de vaillans hommes. *Abl. l. 4. c. 1.* Dieu conſerve de précieuſes couronnes pour honorer la vertu de ſes ſerviteurs. *Maucroix, homélie 1.*)

Et c'eſt en ce ſens que *de* & *des* ſont les pluriels *d'un* & *d'une*. Le plus ſolide fondement de cette opinion, eſt l'autorité d'un grand homme qui l'a avancée dans la Grammaire générale raiſonnée; car du reſte il y a pluſieurs raiſons qui la doivent faire rejeter. Voïez *la Grammaire françoiſe de Deſmarais, traité de l'article.*

De. Prépoſition qui marque le lieu. (Il eſt venu de Rome à Lyon en fort peu de tems.)

De. Prépoſition qui ſe met au lieu de la prépoſition *depuis.* (De Paris à Saint Denis il n'y a que deux petites lieües. Ils ſont de tout tems ennemis.)

De. Prépoſition qui ſe met au lieu de *par.* (Il eſt aimé de ſon pére. Il eſt chéri de tout le monde.)

De. Prépoſition qui ſe met au lieu de la prépoſition *pendant.* (Il n'a mangé de tout le jour. Partir de nuit.)

De. Prépoſition qui ſe met pour *des.* (On partit le lendemain de grand matin.)

De. Prépoſition qui ſert au lieu de la prépoſition *avec.* (Repouſſer doucement de la main. *Abl. arr. l. 1.* Ils frapoient de leurs javelots ſur leurs boucliers. *Vaug. Quint. Curce, l. 10. ch. 6.*)

☞ *De* aprés *point.* On doit toûjours mettre *de* indéfini, & non l'article défini, *du* ou *de la.* Exemple : *Je n'ai point d'argent ;* & on ne doit jamais dire : *Je n'ai point de l'argent.* Souvent il faut répéter la particule *de.* Exemple. Malherbe a dit : *Il faut ſe propoſer une contention genereuſe de n'égaler pas ſeulement, mais s'il eſt poſſible, vaincre en affection ceux qui nous obligent en effet.* Il faut dire : *de vaincre, &c.* Voici un autre exemple, où il faut repeter le *de : Vous devez craindre ſa juſtice, plutôt qu'eſperer en ſa miſéricorde.* Cette phraſe a été reconnuë vicieuſe par Meſſieurs de l'Académie, parce que *plutôt* améne néceſſairement *de*, quand ſon régime eſt près de lui, comme, *plutôt que de mourir : plutôt que de faire cette lâcheté, il ſe préſenta au ſuplice.* Mais quand la prépoſition *de* eſt éloignée de *que*, alors la prépoſition *de* n'eſt plus néceſſaire; ainſi on peut dire : *Vous devez plutôt craindre ſa juſtice, qu'eſpérer en ſa miſéricorde.* Decif. de l'Académie, recüeillies par l'Abé Tallemant. Pluſieurs *de* mis de ſuite, ſont déſagréables. *On doute de plus, de la vérité de la choſe.* Le même, & le Pére Bouhours. On demande s'il faut dire : *ils étoient tous de même nation*, ou *d'une même nation.* On peut dire, je crois, l'un & l'autre; mais Vaugelas a cru, je ne ſais pourquoi, que *de même nation* étoit plus élégant, *nouvelles remarques, pag. 150.*

De tient quelquefois la place de *à*. Exemple : *Cet homme eſt ſi foible, & a ſi peu de mérite, qu'il y a de la honte à le vaincre*, & non pas *de le vaincre*.

DÉ, *ſ. m.* [*Digitale.*] Petit morceau d'argent ou de cuivre qui eſt arrondi, qui eſt plein de petits trous & qu'on ſe met au bout du doigt pour pouſſer le cu de l'éguille, lorſqu'on coud. (Un dé bien fait.) Ménage dérive ce mot de *detus* barbare & inuſité, *digitus*, *ditus*, *detus*, *dé*. On dit en Anjou, & en d'autres Provinces : *deau*, de *detale* fait de *digitale*. Scaliger dit, *digitabula*, dez à coudre. A Toulouſe, on dit *didal*; de *digitale*.

Dé, ſ. m. [*Teſſera.*] Pétit os quarré qui a ſix faces, & qui eſt marqué d'un certain nombre de points, & dont on ſe ſert pour joüer à diverſes ſortes de jeux. (Coup de dé, Jetter les dez, piper les dez, dez pipez, joüer aux dez, avoir le dé.)

Dé, ſ. m. [*Truncus.*] Terme d'*Architecture*. Ce qui eſt entre la bâſe & la corniche des piédeſtaux. Le milieu des piédeſtaux, c'eſt un cube de pierre.

Dé de fer. [*Cubus ferreus.*] Morceau de fer quarré dont on emplit les cartouches.

* *Le dé en eſt jetté.* Façon de parler figurée, qui veut dire, *la réſolution eſt priſe. Madame tient le dé tout le jour à jaſer*, *Mol. Tartufe.* c'eſt-à-dire, elle jaſe plus que les autres. *Quitter le dé :* c'eſt rompre la partie.

(Vois ces pâles joüeurs qui pleins d'extravagance,
D'un deſtin inſolent afrontent l'inconſtance,
Et ſur trois *dez* maudits liſent l'arrêt fatal,
Qui les condanne enfin d'aler à l'hôpital.
Poëte anonime.)

† * *Sans flater le dé.* Proverbe qui ſe dit dans le ſtile comique. Franchement, ſans déguiſer.

A vous le dé. C'eſt-à-dire, c'eſt à vous à parler, à répondre ; c'eſt votre tour.

D E B.

DÉBACLAGE, *ſ. m.* Action de débacler.

DÉBACLE, *ſ. f.* [*Subductio vacuarum navium* ou *ad onerarias excipiendas.*] L'action par laquelle on débaraſſe les ports, faiſant retirer les vaiſſeaux vuides pour faire aprocher du rivage ceux qui ſont chargez. (Il y a un jour ordonné pour faire la débacle.)

† *Débacle.* [*Concretorum glacie fluminum repentina ſolutio.*] Il ſe dit auſſi de la rupture des glaces, qui ſe fait tout à coup. (La débacle a emporté des ponts & des moulins.) On dit dans le même ſens, *Débaclement.*

DÉBACLER, *v. a.* [*Portus ſolvere vacuis navibus.*] Débaraſſer les ports. (Faire la débacle.)

Débacler, v. n. [*Solvi.*] Se dit des riviéres dont les glaces viennent à ſe rompre tout à coup. (La Seine a débaclé.)

Débacler, v. a. [*Reſerare feneſtras & Oſtia.*] Signifie auſſi, *ôter les barres des portes & des fenêtres des maiſons qui étoient fermées, & les ouvrir.*

† *Débacler, v. n.* [*Abſcedere, excedere.*] Se dit auſſi de ceux qui déménagent, ou des marchands qui ôtent leurs marchandiſes en même tems. (La foire eſt finie aujourd'hui, tous les marchands débaclent.)

DÉBACLEUR, *ſ. m.* [*Subductioni navium vacuarum præfectus.*] Oficier ſur les ports de Paris, qui détourne les bateaux vuides, afin de débaraſſer le paſſage, & faire un chemin pour aler & venir librement au lieu où ſont les marchandiſes.

† DÉBAGOULER, *v. a.* [*Deblatere*] Dire ſans ſuite & hors de propos. (Débagouler des rapſodies. *Abl. Luc. 2.*)

DÉBALER, (DEBALLER,) *v. a.* [*Mercium ſarcinas ſolvere, reſolvere.*] Oter de la marchandiſe de la bale. (Débaler de la marchandiſe.)

DÉBANDER, *v. a.* [*Obligatum ſolvere.*] Oter les bandes ou les bandages qui lient ou envelopent quelque partie du corps. (Débander les bras.)

Débander. [*Remittere.*] Détendre. Lâcher une choſe qui eſt tenduë. Débander un arc, débander une corde.) On dit auſſi, *débander un fuſil, un piſtolet, un arquebuſe.*

Se débander, v. r. [*Remitti, relaxari.*] Se détendre. Cordes qui ſe débandent. On dit auſſi, *ſe débander l'eſprit*, pour dire, ſe relâcher.)

Se debander. [*A ſignis, à caſtris diſcedere, dilabi.*] Ce mot ſe dit des ſoldats. Quiter le gros des troupes. (Une partie de ſon infanterie s'étoit débandée à pourſuivre les fuïards. *Relation des campagnes de Rocroi, p. 111.*)

A la débandade. adv. [*Diſſolutè, inordinatè, incompoſitè.*] Par troupe & ſans ordre. (aler à la débandade.)

DÉBANQUER, *v. a.* Terme de *Jeu de baſſette.* C'eſt gagner tout l'argent ou le fonds du Banquier.

DÉBARASSER, (DÉBARRASSER,) *v. a.* [*Expedire aliquem.*] Tirer d'embarras, ôter d'embarras. Délivrer de quelque choſe, ou de de quelque perſonne qui embaraſſe, qui nuit, qui empêche. (Je l'ai débaraſſé d'un fâcheux qui le chagrinoit fort. Débaraſſer un paſſant.)

* *Débaraſſer.* Dégager de quelque choſe qui atache. (Débaraſſer ſon cœur des engagemens du monde.)

Se débaraſſer, v. a. [*Expedire ſe.*] Se tirer d'embaras. Se dépêtrer. (Il s'eſt débaraſſé de leurs mains, les a chargez à grands coups d'épée. *Scar.* Elle ſe débaraſſa de ſa compagnie le plutôt qu'elle put.)

* *Se debaraſſer.* Se dégager. Se délivrer des choſes qui embaraſſent. (Débaraſſer l'eſprit.

De ce fatras de mots va te *débaraſſer*,
Et pour t'exprimer juſte, aprens à bien penſer.
Villiers.)

DÉBARBOUILLER, *v. a.* [*Abſtergere, eluere, detergere.*] Nétéïer le viſage d'une perſonne barboüillée. (Oter de deſſus le viſage les choſes qui le barboüillent. Débarboüiller un enfant.)

Se débarboüiller, v. r. [*Detergere, abſtergere ſe.*] S'ôter de deſſus le viſage, les choſes qui le barboüillent. Se nétéïer, ſe décraſſer le viſage. (Se débarboüiller le viſage.

Je ſuis las de porter un viſage ſi laid,
Et je m'en vais au ciel avec de l'ambroſie,
M'en *débarboüiller* tout-à-fait.
Moliére, Amphitr.)

DÉBARDAGE, *ſ. m.* [*Lignorum in terram expoſitio.*] Action par laquelle on décharge un bateau du bois dont il étoit chargé. Les marchands de bois doivent païer le débardage, & livrer le bois à terre.)

DÉBARDER, *v. a.* [*Exonerare ſe.*] Terme de *Porte-faix.* Se décharger d'un fardeau qu'on porte ſur le dos. (Débarder une charge de cotrets.)

Débarder.

Debader. [*Ligna in terram exponere.*] Il ſignifie, *décharger les bateaux du bois dont ils ſont chargez, & l'aporter ſur le rivage.* Il ſe dit auſſi des autres marchandiſes.

DÉBARDEUR, *ſ. m.* [*Bajulus.*] Celui qui ſur les ports de Paris décharge les marchandiſes des bateaux à terre.

DEBARETÉ. Décoifé. Vieux mot. *L'Ovide manuſcrit :*

> (Onc mes ne peut eſtre matez
> Ni vaincus, ni *desbarretez*
> En nulle guerre, en nul eſtour.)

☞ DEBARQUADOUR, *ſ. m.* C'eſt un lieu pour débarquer quelque choſe avec plus de facilité, du vaiſſeau à terre.

DEBARQUEMENT, *ſ. m.* [*Exſcenſio.*] Sortie du navire. Sortie du vaiſſeau pour prendre terre, pour mettre à terre. (Le débarquement cauſa beaucoup de joie.)

DEBARQUER, *v. a.* [*Exſcenſionem facere.*] Sortir de la barque. Sortir du vaiſſeau pour prendre terre. Tirer du vaiſſeau les marchandiſes qui ſont arrivées au port. (Débarquer les troupes. Débarquer le canon. Débarquer la marchandiſe.)

☞ *Débarquer.* C'eſt quiter le bord, après avoir fait la traverſée ou le voyage qu'on vouloit faire. *Aubin.* On apelle, *un nouveau débarqué*, un homme nouvellement arrivé de la Province.

DÉBARRER, *v.* [*Obices, repagula, revellere.*] Oter les barres qui ſerrent & ferment quelques fenêtres ou quelque porte. (Débarrer une porte. Débarrer les fenêtres.) On dit auſſi, *débarrer une épinette, un lut, ou un autre inſtrument de muſique, lorſqu'on ôte ce qui en ſoûtient la table.*

DÉBAT, *ſ. m.* [*Contentio, Controverſia, concertatio.*] Conteſtation. (Après pluſieurs débats & conteſtations, on demeure d'acord de la paix. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

> Solemnitez & loix n'empêchent pas,
> Qu'avec l'Himen Amour n'ait des *débats.*
> *La Fontaine.*)

DÉBATER, *v. a.* [*Clitellas demere, eximere.*] Oter le bât de deſſus le dos d'une bête de ſomme. (Débâter un âne, un mulet, &c.

† * *C'eſt un âne débaté.* C'eſt une maniére de proverbe bas & burleſque, qui ſe dit d'un homme dangereux pour les femmes.

† DÉBATISER, (DÉBAPTISER,) *v. a.* [*Nomen mutare.*] Ce mot ne ſe dit proprement que dans le burleſque, & ſignifie, *ôter le nom, & en prendre un autre, ou en donner un autre.*

> (Qui, diable . . . vous a fait aviſer
> A quarante-deux ans de vous *débatiſer.*
> *Moliére, Ecole des femmes, act. 1. ſcen. 2.*)

Débatiſer, v. a. Il n'a d'uſage qu'en cette phraſe : *Il ſe feroit plutôt débatiſer, que defaire telle choſe.*

DÉBATRE, (DÉBATTRE, *v. a.* [*Contendere, concertare, agitare.*] Conteſter de paroles : *Je débas, j'ai débatu, je débatis, je débatrai.*

> D'un bûveur d'eau comme avez *débatu*,
> Le ſang n'eſt pas de glace revêtu.
> *Voiture, Poëſ.*

* *Débatre.* [*Diſputare acriter, rem agitare.*] Diſputer. Conteſter. (Débatre un compte. *Patru, plaid. 6.* Debatre une afaire. Point débatu entre les parties.)

Se Débatre, v. a. [*Agitari, jactari.*] Se démener. S'agiter. (Il n'a fait que ſe débatre, & roidir les jambes. *Abl. Luc. t. 1.*)

DÉBAUCHE, *ſ. f.* [*Oblectatio.*] Recréation gaie & libre qu'on prend, riant, chantant, & faiſant bonne chére avec ſes amis. (Faire débauche. Aimer l'honnête débauche.)

Débauche. [*Liberior, licentior vita, comeſſatio, cupido, luxuries.*] Libertinage. Deſordre. Déréglement de mœurs. (C'eſt un homme plongé dans la débauche. Il eſt dans la débauche des femmes. La débauche de Henri IV. pour les femmes, aloit ſi loin, qu'on ne peut pas lui donner le nom d'amour & de galanterie. *Mézerai, hiſtoire de France.*)

☞ Les *Débauches* outrées ſont indignes d'un honnête homme : mais lorſqu'on ſe renferme dans les bornes d'un divertiſſement moderé, & où l'on ne noie point la raiſon dans le vin, on l'autoriſe comme un délaſſement néceſſaire aux perſonnes dont l'eſprit ou le corps ſont fatiguez par un travail pénible & continuel. On a même remarqué que les perſonnes les plus apliquées à l'étude des Belles Lettres & de la Philoſophie, n'ont point été, & ne ſont point encore ennemies de la bonne chére, & de cette gaieté que le vin inſpire, & qui fait oublier dans ce moment, les peines & les ennuis de la vie : mais la plûpart imitent Pétrone, qui ſavoit ſi bien ſe ſervir de ſon eſprit dans les afaires ſérieuſes & importantes, & dans les ocaſions de joie & de plaiſir, & dont Tacite a dit qu'il aimoit à ſe réjoüir avec ſes amis : *Non ut ganeo & profligator, ſed erudito luxu.* Enfin, s'il eſt vrai, comme nous l'aprenons d'Horace, *liv. 3. ode 21.* que l'ancien Caton temperoit quelquefois ſa ſévérité par la douceur du vin :

> *Narratur & priſci Catonis*
> *Sæpè mero caluiſſe virtus.*

On peut bien ſuivre l'exemple d'un homme qui s'eſt rendu immortel par l'exactitude à remplir ſes devoirs, & par la pureté de ſes mœurs.

DE'BAUCHE', *ſ. m.* [*Aleator, popino, helluo, ganeo.*] Libertin. Qui aime la débauche. Qui eſt dans le déréglement. (C'eſt un franc débauché. un riche & fameux débauché.

> - - - - Et bientôt ſon hôteſſe nouvelle,
> Le prêchant, lui fit voir qu'il étoit au prix d'elle,
> Un vrai diſſipateur, un parfait *débauché.*)

Débauché. [*Amator, ſectator voluptatis.*] Ce mot accompagné d'une épithéte favorable, ſignifie, *qui aime les plaiſirs honnêtes ; qui aime une vie libre.* (Un illuſtre debauché. *S. Amand.* Un honnête débauché.)

DÉBAUCHÉ, DÉBAUCHÉE, *adj.* [*Luxurioſus, libidini deditus.*] Libertin. Qui aime des plaiſirs deſordonnez, Qui eſt dans le libertinage. (Il eſt débauché, elle eſt débauchée.)

DE'BAUCHE'E, *ſ. f.* [*Meretrix, ſcortum.*] Celle qui eſt de mauvaiſe vie. (Il y a trois ſortes de femmes qui font l'amour; les débauchées, les coquettes, & les honnêtes maîtreſſes. *Hiſt. amoureuſe des Gaules.*)

DÉBAUCHER, *v. a.* *Depravare, corrumpere, avocare, abducere ab officiis.*] Faire quiter le train de vie réglé. Jeter une perſonne dans une débauche malhonnête. Corrompre. (Il ſollicite toutes les belles, ſans en pouvoir débaucher une.)

* *Débaucher.* [*Avertere.*] Détourner quelcun de son travail. Oter les chalans. Dégoûter une persone d'une autre. Faire qu'une personne quite une autre. (Cela n'est ni beau ni honnête de nous débaucher nos laquais. *Mol. préc.* Il l'a débauché de son travail.) Ménage a remarqué dans ses Origines, sur le mot *débaucher*, qu'il est composé de *de* & de *bauche*, qui signifie, une *boutique*, & qu'il a été fait de l'Italien, *bottega*, qui l'a été de *apotheca.* Ainsi *embaucher*, c'est mettre quelcun dans une boutique.

DEBENTUR, *s. m.* Mot Latin *francisé.* Quitance que chaque Oficier des Cours souveraines donne au Roi, lorsqu'il reçoit les gages que Sa Majesté lui donne. Le *debentur* passe à la Chambre des Comptes, & y est enregistré. Le *debentur* est écrit en latin, & commence ainsi, *debentur mihi N. pro, &c.*

DEBET, *s. m.* [*Summa quâ quispiam obligari convincitur.*] Terme de *Pratique*, qui signifie, *ce qui est dû par un comptable après l'arrêté de son compte.* (Ce Trésorier a païé sa charge en *debets.*) On le dit aussi *des parties données à crédit, qui sont sur les livres des marchands. Acad. Franç.*

DEBIFFER, *v. a.* [*Stomachum dissolvere.*] Gâter, afoiblir, mettre en désordre. (Il a l'estomac tout débiffé. Ces champignons m'ont débiffé l'estomac. *Acad. Franç.*) *Etre tout débiffé.*

DEBILE, *adj.* [*Debilis.*] Ce mot est François, mais il ne se dit pas si ordinairement que *foible.* (Il est débile. Elle est débile. Estomac débile. Jambes débiles.)

* *Esprit débile.* Imagination débile. Mémoire débile. * Un arbrisseau débile. *Despréaux, discours au Roi.*)

DE'BILITATION, *s. f.* [*Debilitatio.*] Afoiblissement. (A mesure qu'on vieillit, il se fait une insensible débilitation de corps & d'esprit.)

DE'BILITE', [*Debilitas.*] Ce mot se dit, mais il n'est pas si en usage que *foiblesse.* (Il lui a pris ce matin une débilité au sortir du lit. débilité d'estomac, de jambes, de vûë. * Débilité d'esprit, de mémoire, &c.)

DE'BILITER, *v. a.* [*Debilitare.*] Ce mot signifie, *afoiblir*, mais il n'est pas si en usage qu'*afoiblir.* (La grande débauche débilite les nerfs. * Il croïoit qu'un souvenir si funeste débiliteroit le courage des soldats. *Abl. Tac. ann. l. 1. ch. 10.*)

DE'BILLER, *v. a.* [*Dissolvere.*] Terme de *Batelier.* Détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur les riviéres. (Quand on rencontre quelque pont, il faut débiller les chevaux.)

DE'BIT, *s. m.* [*Facilis mercium venditio, distractio.*] Vente promte, en gros & en détail, de quelque marchandise. Le cours de quelque marchandise. (Livre qui n'a point de débit. Marchandise qui a un fort grand débit.)

* *Débit.* [*Oratio facilis, expedita.*] Facilité de parler. Maniére de s'exprimer aisée & facile. (Avoir le débit agréable. Avoir un beau débit.)

DE'BITER, *v. a.* [*Vendere, distribuere.*] Vendre & distribuer en gros & en détail de la marchandise à divers acheteurs. (Débiter un livre, du drap, du vin, de toutes sortes de marchandises. * On dit, *débiter des nouvelles.*)

* *Débiter*, [*Expeditè loqui.*] Parler avec facilité. Dire. (Débiter les beaux sentimens. *Mol.* Il débite agréablement son fait.)

Débiter. [*Lignum varios in usus describere, scindere, dissecare.*] Terme de *Ménuisier.* Couper & refendre le bois de longueur. Marquer le bois selon la grandeur dont on a besoin. (Débiter le bois.) Il se dit aussi du travail qu'on fait en coupant le bois dans une forêt, & le préparant pour diférens usages.

Débiter. Terme de *Tailleur de pierres.* Il se dit du sciage des pierres, qu'on coupe en plusieurs morceaux, pour faire du pavé, ou d'autres ouvrages qui demandent peu d'épaisseur.

Débiter une partie sur un livre de compte; c'est la porter sur le côté du débit, à la page gauche du livre. (Je vous ai débité pour telle somme.)

DE'BITEUR, *s. m.* [*Nugivendus.*] Celui qui a coûtume de débiter des nouvelles.

Débiteur. s. m. [*Débitor.*] Celui qui doit à un autre. (Un méchant débiteur, un débiteur insolvable, un débiteur solvable.)

DE'BITRICE, *s. f.* [*Fœmina nomini obligata.*] Celle qui doit, qui a fait quelque dette. (Elle est ma débitrice. Elle est la débitrice d'un tel.)

DEBITIS. Terme de *Chancélerie.* Mandement général ou compulsoire qu'on obtenoit autrefois à la Chancélerie Roïale, pour contraindre les débiteurs par saisie, vente & exploitation de leurs biens à païer à l'impétrant ce qu'ils lui doivent. Ces lettres ne sont plus en usage; mais on se sert encore au Palais, du terme, *debitis*, pour signifier, *une ordonnance qui permet en termes généraux, d'agir par saisie de meubles de plusieurs débiteurs que l'on comprend dans la même commission.*

DE'BLAI, *s. m.* Fin d'un embaras. (Ce fripon est alé aux Indes, voilà un beau déblai pour la famille. *Acad. Franç.*)

DE'BLAÏER, (DE'BLAYER,) *v. a.* [*Expedire se.*] Mot bas. Se défaire d'un importun, d'une chose qui incommode.

☞ DEBLEURE. C'est dans la Coûtume d'Auxerre, *arr.* 22. le blé pendant par racines.

DEBOIRE, *s. m.* [*Ingratus sapor.*] Dégoût. Saveur desagréable de quelque liqueur.

(Ce vin n'a qu'un goût plat & qu'un déboire afreux.
Despréaux, satire 3.)

† * *Déboire.* [*Molestia.*] Déplaisir. (Il a eu un furieux déboire. C'est un terrible déboire pour lui. Un fâcheux déboire.)

† DE'BOITE', DE'BOITE'E, *adj.* [*Sede suâ motus.*] Terme de *Chirurgien.* Disloqué. (Un os déboité. *Deg.*)

† DE'BOITEMENT, *s. m.* [*Ossis de sua sede depulsio.*] Il se dit d'un os qui est hors de sa place. Voïez *Dislocation.*

DE'BOITER, *v. a.* [*Os de sede sua movere.*] Disloquer un os, le mettre hors de sa boite naturelle.

† DE'BONDER, *v. a.* [*Sublato objectaculo aquam emittere.*] Lâcher la bonde d'un étang. (Quand on veut pêcher dans un étang, il le faut débonder, ou plûtôt, il en faut lâcher la bonde.)

† On dit des eaux, *qu'elles se débondent dans les prairies;* & de la mer, *qu'elle se débonde dans les campagnes.* Voïez *Débonder.*

* On dit des humeurs du corps, *qu'elles se débondent;* c'est-à-dire, qu'elles s'épanchent ou se débordent. [*Effundi, diffundi, effluere, erumpere.* On dit aussi d'une personne qui s'emporte de paroles, *il débonde toutes ses injures.* On se sert encore du même mot en parlant des larmes abondantes: *Ses yeux débondent.*

DÉBONDONNER, *v. a.* Oter le bondon. (Débondonner un muid, une feüillette.)

† DÉBONNAIRE, *adj.* [*Mitis, lenis, humanus.*] Doux. De bonnes mœurs. Le mot de *débonnaire*, ſe dit en parlant d'un de nos Rois qu'on a ſurnommé *Loüis le Débonnaire;* mais hors de-là, on ne ſe ſert preſque du mot de *débonnaire*, qu'en riant & dans le ſtile familier. (Le malheureux Henri, le plus débonnaire de tous les Valois. *Scar.* L'amour eſt aſſez débonnaire. *Benſerade, Rond. p. 57.*) On conte que Henri IV. diſoit qu'il aimoit mieux qu'on l'apellât *Henri le ſot*, que *Henri le débonnaire.* Voïez *Doux. Clément.*

(...... Il vous devoit ſufire
Que vôtre prémier Roi fût *débonnaire* & doux,
De celui-ci contentez-vous,
De peur d'en rencontrer un pire.
La Fontaine.)

DE'BONNAIREMENT, *adv.* [*Benignè, clementer.*] D'une maniére débonnaire. Avec clémence. (Traiter débonnairement ſes ennemis.)

† DE'BONNAIRETE', *ſ. f.* [*Clementia, manſuetudo, benignitas.*] Ce mot ſignifie, *clémence, douceur de mœurs;* mais ce mot n'eſt plus du beau ſtile, quoiqu'on le trouve dans quelques ouvrages polis. Voïez *Clémence. Douceur.*

DE'BORD, *ſ. m.* [*Projectum, eminentia.*] Ce qui ſort ou ce qui paſſe au-delà du bord. Voïez plus bas *Débordement.*

Debord, *ſ. m.* [*Effluentia.*] Ce mot ſe dit quelquefois par les Médecins pour débordement. (Un débord de cerveau.)

DE'BORDE', DE'BORDE'E, *adj.* [*Flagitiis deditus, perditus.*] Déréglé. (Il mene une vie débordée. *Vaug. Quint. c. 10 l. 1.*)

DE'BORDEMENT, *ſ. m.* [*Inundatio, exundatio, alluvies.*] Ce mot, au propre, ſe dit des fleuves & des riviéres. Il ſignifie l'*épanchement de l'eau du fleuve*, ou *de la riviére hors de ſon canal & de ſon lit.* (On craint le débordement du Nil. *Abl. Mar.*)

☞ Le *débordement des eaux*, cauſe ſouvent de grands dommages; il renverſe tout ce qui s'opoſe à ſon paſſage, & détruit des maiſons dont le débris eſt porté dans les champs: en ce cas, les Loix décident, que le propriétaire du fond eſt obligé de donner paſſage pour enlever les reſtes de l'inondation, en le dédommageant. Voïez les Loix des titres *de Lege Rhod.* & *de damn. infect.* du Digeſte.

Débordement. [*Effluvium, effuſio.*] Décharge de quelque humeur. (Un débordement de bile. Un débordement d'humeurs.)

* *Débordement.* [*Irruptio.*] Irruption de peuples ou de troupes dans un païs. (Toute l'Europe couroit riſque, ſi Charles ne ſe fût opoſé à ce débordement d'infidéles. *Maucroix, ſchiſme. l. 1.*)

* *Débordement.* [*Vivendi licentia, morum corruptela.*] Déréglement. (Le débordement des mœurs avoit beſoin d'une forte digue. *Patru, Plaid. Plaid. 9.* Il ne peut ignorer ce débordement honteux. *Maucroix, Schiſme, l. 1.*)

Débordement, au figuré, ſignifie *épanchement, éfuſion.* [*Effuſio, effluentia.*] (Débordement d'amitié.)

DE'BORDER, *v. a.* [*Limbum tollere.*] Oter la bordure. (Déborder une jupe.)

Déborder. [*Eminere, prominere.*] Aler au-delà du bord. (Ardoiſes qui débordent du toît.)

* *Déborder.* [*Inundare, exundare.*] Ce mot ſe dit des fleuves & des riviéres, lorſque l'eau du fleuve ou de la riviére ſort de ſon lit, & ſe répand aux environs.

Déborder. [*Reſecare.*] Terme de *Plombier.* Couper les deux côtez des tables de plomb avec les planes. (Déborder des tables de plomb.)

Déborder, ſe dit en termes de *Guerre*, lorſqu'une ligne de troupes a plus de front & plus d'étenduë que la ligne qui lui eſt opoſée. (L'ennemi nous débordoit à la droite.)

☞ *Déborder.* C'eſt quand un petit bâtiment s'éloigne d'un plus grand. (Les chaloupes déborderent, dès qu'elles virent le feu au brûlot.)

Se déborder, *v. r.* [*Diffundi.*] Ce mot ſe dit des fleuves qui ſortent de leur lit. (Le Nil ſe déborde & ſon débordement rend la terre fertile. *Ablanc. Mar.* La mer a beau ſe remplir de fleuves, elle ne ſe déborde point. *Maucroix, Homélie 10.*)

Se déborder. On le dit auſſi des humeurs du corps, lorſqu'elles ſont en trop grande abondance, & que les vaiſſeaux ne peuvent les contenir.

Se déborder. [*Fluere, irrumpere, concurrere.*] S'étendre. Se répandre. Venir en foule en quelque lieu. (Sa cruauté ſe déborda ſur toute ſorte d'âges. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 11.* Se déborder en paroles impures & licentieuſes. *Maucroix, Homélie 8.*

Delà vient que Paris voit chez lui de tous tems,
Les Auteurs à grands flots *déborder* tous les ans.
Deſpréaux.)

Se déborder, *v. r.* [*Expedire, explicare, diſſolvere.*] Terme de *Mer.* Il ſe dit d'un vaiſſeau qui ſe dégage du bord d'un autre qui l'avoit abordé, ou qui ſe détache du brûlot. (Voïant le danger où il étoit, il ſe déborda vigoureuſement.)

* *Se déborder*, *v. r.* [*Effœminatam, diſſolutam, intemperatam vitam agere. Licentiùs, liberiùs vivere.*] En morale, il ſe dit des paſſions vicieuſes & exceſſives. (Néron ſe déborda en toute ſorte de vices.)

DE'BORDOIR, *ſ. m.* Outil rond qui ſert aux Tonneliers. Il ſert auſſi aux Plombiers.

DE'BOSSER, *v. a.* Terme de *Marine*, qui ſe dit du cable dont on démarre la boſſe. (Déboſſer le cable.)

DE'BOTE', DE'BOTE'E, (DE'BOTTE',) *partic. paſſ. adj.* [*Solutus ocreis.*]

DE'BOTER, (DE'BOTTER,) *v. a.* [*Ocreas alicui detrahere.*] Tirer les botes de quelcun. (Faites-moi venir un laquais pour me déboter.) On le dit auſſi ſubſtantivement: *Le déboter du Roi.*

Se déboter, *v. r.* Tirer ſes botes ſoi-même.

DE'BOUCHE', *ſ. m.* Terme de *Commerce.* C'eſt la facilité de ſe défaire de ſes marchandiſes, ou d'autres éfets. On dit auſſi dans le même ſens, *débouchement.* (Le Roi a acordé pluſieurs débouchemens pour ſe défaire des billets de Banque.)

DE'BOUCHER, *v. a.* [*Recludere, aperire.*] Oter ce qui bouche. (Déboucher un trou.)

Déboucher. Terme de *Guerre.* C'eſt, paſſer, ſortir. (L'Infanterie a débouché avec peine par les défilez.)

DE'BOUCLER, *v. a.* [*Equam diſſibulare.*] Oter les boucles qui ſont à la nature d'une cavale. (Déboucler une cavale.)

Déboucler. [*Cirros diſſolvere.*] Défaire quelque boucle de cheveux. (Déboucler une perruque qui n'eſt pas bien bouclée.)

DE'BOUILLIR, *v. a.* [*Tincta, infecta probare, experiri.*] Terme de *Teinturier.* C'eſt faire boüillir des échantillons d'étofe dans l'eau où l'on met de l'alun, du tartre, &c. pour éprouver ſi la teinture de l'étofe eſt bonne, ou ſi elle ne l'eſt pas.

DE'BOUQUEMENT, *f. m.* [*Egreffus, exitus.*] L'action de débouquer.

DE'BOUQUER, *v. n.* [*Expedire fe, excedere.*] Terme de *Marine*. C'eft fortir des bouches & des canaux qui font entre deux Ifles, ou une Ifle & la terre ferme.

† DE'BOURBER, *v. a.* [*E cœno extrahere, evellere.*] Arracher du bourbier. Tirer de la bourbe. On croit qu'on peut dire, en parlant familiérement : *Il eft embourbé, il faut tâcher à le débourber.*

DE'BOURRER, *v. a.* [*Fomentum detrahere, eximere.*] Oter la bourre, tirer la bourre de quelque chofe où elle eft. Le mot de *débourrer* ne fe dit point au propre par les ouvriers. Quelques-uns difent *defembourer*, mais ceux d'entr'eux qui parlent le mieux, difent *ôter la bourre*, ou *tirer la bourre*, & c'eft comme il faut dire.

† * *Débourser.* [*Erudire, inftituere.*] Donner l'air du monde à une perfonne, la perfectionner en quelque chofe.

† * *Se débourrer, v. a.* [*Se perpolire.*] Commencer à prendre un air plus civil, & qui fente plus fon homme du monde. (Depuis qu'il fréquente les honnêtes gens, il commence fort à fe débourrer.)

DE'BOURSE', *f. m.* [*Deprompta pecunia.*] Terme de *Tailleur*, & d'autres ouvriers qui fourniffent quelque chofe à ceux pour qui ils travaillent. C'eft tout ce qu'on a fourni à celui pour qui on a travaillé. (Vous ne païez pas le débourfé. Le débourfé monte à un écu.)

DE'BOURSEMENT, *f. m.* [*Pecuniæ dinumeratio.*] L'action de débourfer. C'eft auffi l'argent qu'on tire de fa bourfe, pour être emploïé à quelque marchandife. (Faire un débourfement confidérable.)

DE'BOURSER, *v. a.* [*Pecuniam à marfupio promere, depromere.*] Tirer de fa bourfe de l'argent & l'emploïer à quelque chofe. Tirer de fa bourfe de l'argent qu'on emploie ou qu'on dépenfe. (Il a débourfé cent piftoles à la pourfuite de cette afaire.)

DEBOUT, *adv.* [*Stans.*] Sur fes piez, fur pié. (Se tenir debout. Debout ou affis on peut donner un mauvais jugement. *Mol. Critiq.* La muraille de la Ville étoit encore debout. *Ablanc. l. 1. c. 7.* Quand vous priez, ne faites pas comme les hipocrites, qui afectent de prier en fe tenant tout debout dans les Sinagogues. *S. Matth. ch. 6.*)

☞ *Debout.* Terme ufité fur la mer. *Donner debout à terre;* c'eft-à-dire, courir droit à terre. *Avoir vent debout, aler debout au vent, être debout au vent;* c'eft avoir vent contraire, un vent par prouë ; aler contre le vent, préfenter l'avant du navire du côté que vient le vent. (Comme nous donnions chaffe à un petit corfaire, il ferra toutes fes voiles, & nagea debout au vent pour fe mettre hors de portée.) *Naviger debout à la lame, croifer la lame;* c'eft quand la lame prend le vaiffeau par l'avant, & qu'il la coupe pour avancer. La *lame*, c'eft le flot, ou la vague de la mer, qu'elle pouffe l'un contre l'autre quand elle eft bien agitée. *Aborder un vaiffeau debout au corps;* c'eft lui mettre l'éperon dans le flanc.

Debout. Terme de *Commerce*. *Paffer debout*, fe dit des marchandifes qui paffent dans une Ville, ou un païs, fans y païer de droits, ni être vifitées.

Debout. Terme de *Blafon*. On le dit des animaux, qui font repréfentés droits, & pofez fur les piez de derriére.

Etre debout. [*Stare.*] Être levé. (Les foldats d'Alexandre couchent fur la terre, & jamais le jour ne les trouve que debout. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 2.*

> Le fommeil fur fes yeux commence à s'épancher,
> *Debout*, dit l'avarice, il eft tems de marcher.
> *Defpréaux, fat. 8.*)

Conte à dormir debout. Récit fabuleux, propre à amufer des enfans. On le dit auffi des promeffes vaines que font certaines gens : *Voilà des contes à dormir debout.*

On dit auffi figurément, d'un homme qui a des reffources pour fe foûtenir, malgré les difgraces qui arrivent, ou qui peuvent arriver; qu'*il ne peut tomber que debout.*

DE'BOUTER, *v. a.* [*Aliquem fubmovere actione fuâ.*] Terme de *Palais*. Exclurre. (On l'a débouté de fon opofition. On l'a débouté de fa demande, de fon apel, &c.)

DE'BOUTONNER, *v. a.* [*Aftrictum globulis thoracem laxare.*] Oter les boutons des boutonniéres. (Déboutonner un pourpoint, un jufte-au-corps.)

Se déboutonner, v. r. [*Globulos laxare.*] Oter fes boutons des boutonniéres. Au figuré, s'expliquer ouvertement & clairement fur quelque chofe ; dire, fans détour & avec une certaine éfufion, ce qu'on penfe. (On fe déboutonne avec fes amis.)

On dit auffi, *rire à ventre déboutonné, manger à ventre déboutonné ;* c'eft faire l'un & l'autre avec excès, fe contenter dans l'un & l'autre.

† SE DE'BRAILLER, *v. r.* [*Pectus nudare.*] C'eft déboutonner fon pourpoint pour faire voir un peu trop la chemife qui nous couvre l'eftomac & le ventre. (Être tout débraillé.)

DE'BREDOUILLER, *v. a.* Terme de *Triquetrac.* Lever la bredoüille, l'interrompre par quelque gain.)

DE'BRIDER, *v. a.* [*Frænos detrahere.*] Oter la bride. (Débrider un cheval.)

Débrider une pierre. Terme de *Carrier*. C'eft en ôter le cable, quand elle eft arrivée en haut. *Débrider*, fignifie auffi *racommoder le cable*, quand on s'aperçoit que la pierre eft mal bridée.

Débrider un repas. Maniére de parler burlefque, c'eft manger goulument. On le dit auffi des chofes qu'on fait avec précipitation : *J'aurai bientôt débridé cela. Il n'y a que trop d'Abez qui débrident leur Bréviaire.*

Sans débrider. [*Continenter.*] Ces mots, au propre, fignifient, *fans ôter la bride au cheval ; tout d'une traite.* En ce fens, on dit, *Il a fait huit lieuës fans débrider.*

† * *Sans débrider.* [*Sine ulla intermiffione.*] Façon de parler figurée & baffe, pour dire, *fans difcontinuer.*

DE'BRIS, *f. m.* [*Ruinæ, rudera, reliquiæ, fractura, detrimentum.*] Ce qui refte d'une chofe rompuë, ce qui refte d'une chofe ruinée, défaite, batuë, facagée. (Le débris d'un navire. *Abl.* Chercher Rome en fes vaftes débris. *Main.* Il avoit recueïlli trois cens écus d'or du débris de fon patrimoine. *Fléchier, Vie de Commendon, l. 1. ch. 5.*)

Brebeuf, dans le portrait de Céfar, *liv. 1. de fa Pharfale :*

> Et pour lui la grandeur n'eft point d'affez haut prix,
> S'il ne s'y voit monter par un fameux *débris.*

DE'BROUILLEMENT, *f. m.* [*Explicatio.*] Action par laquelle on débroüille. (Le débroüillement du cahos.)

DE'BROUILLER, *v. a.* [*Explicare, expedire.*] Débaraffer. Eclaircir une chofe embroüillée. (Débroüiller une afaire. *Le Maît.*)

† DE'BRUTALISER, *v. a.* [*Aliquem à rufticis moribus ad humanitatem traducere.*] Défaire une perfonne de fa brutalité. Faire qu'une perfonne qui eft brutale ne le foit plus. (On aura bien de la peine à le débrutalifer. *Vaug. Rem.*)

DE'BRUTIR, DE'BROUTIR, *v. a.* [*Speculi criftallum lævigare.*] Terme de *Gens qui travaillent aux glaces de miroir.* Ils difent l'un & l'autre de ces mots; mais ils fe fervent plus ordinairement de *débrutir*, qui eft plus doux que l'autre. Il fignifie *commencer à polir les glaces, en ôter d'abord ce qu'il y a de plus rude.* (Débrutir une glace de miroir.)

DE'BUCHER, *v. n.* [*E fylvâ, è luftro migrare.*] Terme de *Chaffe.* Il fe dit du cerf, du chévreüil & des autres bêtes de chaffe. *La bête débûche;* c'eft-a-dire, fort de fon fort, & du lieu où elle a demeuré tout le jour.

> (------- Voilà d'abord
> Le cerf donné aux chiens, j'apuïe & fonne fort;
> Mon cerf *débûche*, & paffe une affez longue plaine,
> Et mes chiens après lui.....
> *Moliére, Fâcheux, a. 2. fc. 7.*)

Débûcher, *v. a.* [*E luftro pellere, excitare.*] Faire fortir la bête de fon fort.

† DE'BUSQUER, *v. a.* & *n.* [*Exire, egredi.*] Ce mot, au propre, fignifie la même chofe que *débûcher.*

† *Débufquer*, *v. a.* [*Aliquem ex loco detrudere, depellere, ejicere.*] Au figuré, il fignifie *ôter quelcun d'un pofte où il étoit. Chaffer d'un pofte. Faire quiter le pofte.* (Débufquer l'ennemi de fon pofte.)

† * *Débufquer.* Faire fortir quelcun d'une condition; être caufe qu'on l'en chaffe. (Le perfide l'a débufqué de la condition où il étoit.)

DE'BUT, *f. m.* [*Ludendi initium.*] Ce mot eft un terme de *Jeu de boule*, qui veut dire, *le coup qui pouffe une boule de deffus le but* ou *d'auprès du but.*

* *Début.* [*Initium, exordium.*] Ce mot, au figuré, fe dit en parlant de difcours, de harangue, d'entretiens. Il fignifie *le commencement du difcours de la harangue, &c.* (On fait un grand coup, quand on fait un beau début. Bon, beau début. *Moliére.*

> Que le *début* foit fimple & n'ait rien d'afecté.
> *Defpréaux.*)

DE'BUTANT. Terme de *Théatre.* On nomme ainfi celui ou celle qui commence pour la prémiére fois à joüer un rôle fur le Théatre.

DE'BUTER, *v. a.* [*Ludendi initium facere, vel globulum de metâ depellere.*] Ce mot eft un terme de *Jeu de boule.* Il fignifie *pouffer une boule de deffus le but*, ou *auprès du but.* Le mot de *débuter*, en ce fens, ne fe dit prefque point à Paris, & en fa place, on fe fert du mot *tirer.* Ainfi on dit, *tirer une boule*, & non pas *débuter une boule.*

* *Débuter.* [*Dicendi facere initium.*] Commencer quelque difcours. Commencer quelque propos. (Il importe en toutes chofes de débuter avec efprit. *Abl.* Il a malheureufement débuté auprès d'elle. La belle galanterie que la leur! quoi débuter par le mariage, & en venir de but en blanc à l'union conjugale. *Moliére.*)

DEÇA, *adv.* [*Citra.*] De ce côté-ci. De ces quartiers. (Je vous enverrai toutes les nouvelles de deçà. *Vaug. Rem.*)

Deçà & delà, *adv.* [*Ultro citroque.*] De côté & d'autre. (Courir deçà & delà. Deçà Grenade & delà. *Voiture.*

> Des chiens courans l'aboïante famille,
> *Deçà, delà*, parmi le chaume brille.
> *Perraut, Grifelidis.*)

Deçà, *prépofit.* De ce côté-ci. (Il eft deçà la riviére.)

Au-deçà, en deçà, par-deçà, font des prépofitions compofées. On dit, *au-deçà de la riviére. Par-deçà la riviére.* Ces mots fe difent quelquefois fans régime comme des adverbes. (Il eft au-deçà, en-deçà, ou par-deçà. Le foleil retourne en-deçà, en été.)

☞ *De deçà, de delà.* Plufieurs manquent en fe fervant de ces termes, (dit Vaugelas, *Remarq. 238.*) Par exemple: « *les Efpagnols chez qui* » *toutes les nouvelles de de deçà font fufpectes*, au lieu » de dire, *toutes les nouvelles de deçà.* Ils aléguent » que *de deçà*, eft adverbe local, qui veut dire » *ici;* & quand on dit *deçà* ou *delà* avec un nom, » alors il n'eft plus adverbe, mais prépofition, » comme, *deçà la riviére, delà la riviére;* mais » quand il eft adverbe, on ne dit jamais *deçà*, » qu'on ne mette *de* devant, & qu'on ne dife » *de deçà*, fi ce n'eft en un feul cas, qui eft » quand on dit, *deçà* & *delà*, pour dire, *çà* & *là:* » mais il faut que *deçà* & *delà* foient tous deux » enfemble, l'un ne fe difant point & n'étant » point adverbe, féparé de l'autre: tellement » que lorfqu'il tient lieu de génitif, comme en » l'exemple que nous avons donné, ou *les* » *nouvelles de de deçà*, vaut autant à dire que, » *les nouvelles de ce païs;* il faut néceffairement, » difent-ils, que l'article du génitif, qui eft *de*, » le précéde, & par conféquent, que l'on dife, » *les nouvelles de de deça*, autrement, fans l'article « *de*, ce feroit comme qui diroit, *les nouvelles* » *ce païs*, au lieu de dire, *les nouvelles de ce païs.* » On répond qu'il eft vrai qu'après *nouvelles*, » il faut néceffairement dire *de*, qui eft l'article » du génitif, qui fuit le fubftantif précédent: » mais auffi l'on l'on foûtient qu'on l'y met, » quand on dit, *les nouvelles de deçà;* qu'on ne » demeure pas d'acord que l'adverbe *de deçà*, » doive toûjours avoir un *de* devant; car il eft » certain que *deçà*, tout feul, fignifie *ici*, & quand » on y ajoûte un *de*, c'eft par une élégance de » nôtre langue, qui n'eft plus élégance dans la » rencontre de tant de *de;* & de fait, on trouvera » dans nos anciens Auteurs: *Nous avons deçà* » *d'excélens fruits;* & encore aujourd'hui on ne » croit point mal parler quand on parle ainfi; » quoique *de deça* foit plus élégant en cet endroit, » certainement ce feroit une grande dureté de » dire, *les nouvelles de de deçà;* & l'ufage, à caufe » de cela, a fort bien fait de retrancher un de » ces *de*, comme pour la même raïfon, il a » fait dire *delà Loire*, au lieu de *de delà Loire.* » Meffieurs de l'Académie ont aprouvé cette remarque: mais ils ont ajoûté qu'on ne croit point que ce foit bien parler, que de dire, *de delà Loire;* la pureté de la langue veut que l'on dife, *delà la Loire.*

DE'CACHETER, *v. a.* [*Refignare.*] Rompre & lever le cachet d'une lettre. (Décacheter une lettre.)

DE'CADE, *f. f.* [*Decas.*] Il vient du Grec,

en Latin *decas*, qui signifie *le nombre de dix*. (L'histoire de Tite-Live est divisée par Décades. Les Décades de Tite-Live ont été traduites par plusieurs en François.)

* DÉCADENCE, *s. f.* [*Ruina, lapsus.*] Ruine. Déclin. (Un empire qui tombe en décadence. Tout va en décadence. Le Pére Maimbourg a écrit l'histoire de la décadence de l'Empire après Charlemagne.)

☞ Selon le Pére Bouhours dans ses remarques nouvelles, *pag. 197. Tomber en décadence*, ne s'emploie guéres qu'au figuré. *Un Empire qui tombe en décadence; la grandeur Romaine étant tombée en décadence; la décadence des Arts a suivi la chûte de l'Empire Romain, depuis ce malheureux moment, tout ala en décadence.* Ce ne seroit pas bien parler, que de dire : *la décadence d'un palais*, pour *la ruine*. On pourroit peut-être le soufrir en vers, Saint Amand l'a dit dans son ode sur la solitude :

Que j'aime à voir la *décadence*
De ces vieux palais ruinez,
Contre qui les ans mutinez
Ont déployé leur insolence.

On dit bien, à la vérité, *la décadence d'une maison; c'est une maison qui tombe en décadence;* mais alors, *maison* se prend pour *famille*, & non pas pour *bâtiment*. Il me semble que *décadence* signifie proprement, *le commencement de la ruine d'un bâtiment*, ou même *d'une fortune;* ainsi S. Amand a toûjours failli, en disant qu'*il aimoit à voir la décadence des vieux palais ruinez;* mais il auroit pu dire qu'*il prenoit plaisir à voir les débris & les ruines des anciens palais.*

DÉCAGONE, *s. m.* [*Decagonus.*] Terme de *Géométrie*. Figure qui a dix angles & dix côtez. (Décagone régulier ou irrégulier. Tous les angles d'un décagone pris ensemble, valent huit angles droits ou 720 degrez.) On apelle, *décagone*, en terme de *Fortification*, une place fortifiée de dix bastions.

DE'CAISSER, *v. a.* [*Plantas de capsulis detrahere.*] Terme de *Jardinier*. C'est-à-dire, tirer de la caisse. (Décaisser un figuier, un oranger, uu citronnier, un jasmin, &c.)

Décaisser. Terme de *Marchand*. Il se dit de la prémiére ouverture qu'on fait d'une caisse de marchandises.

DE'CALOGUE, *s. m.* [*Decalogus.*] Les dix Commandemens de Dieu.

DE'CALQUER, *v. a.* Terme de *Peintre* & de *Graveur*. Tirer une contre-épreuve d'un dessein. On pose pour cela un papier blanc dessus, & on le frote avec quelque chose de dur, afin de lui faire recevoir l'impression. *Académie Françoise.*

DE'CAME'RON. [*Narratio rerum per decem dies gestarum.*] Ouvrage qui contient les actions ou les entretiens de dix jours. (Le décaméron de Bocace contient cent nouvelles racontées en dix journées.)

DE'CAMPEMENT, *s. m.* [*Castrorum metatio.*] L'action de décamper. La levée d'un camp. (Il faut qu'un Général ait une grande capacité pour faire un décampement à la vûë de l'ennemi.)

DE'CAMPER, *v. a.* [*Castra movere, subducere.*] Terme de *Guerre*. Lever le camp. Déloger du camp. (L'armée décampa à la petite pointe du jour. *Abl.*)

† * *Décamper.* [*Excedere, evadere.*] S'en aler vîte. (Je l'ai bien fait décamper.)

DE'CANAT. Voïez *Doïenné*. Il y en a qui disent, *décaniser*, quand une personne fait la fonction de Doïen.

DE'CANISER, *v. a.* Terme de *Palais*. C'est faire les fonctions de Doïen, & tenir sa place en son absence.

† DE'CANTATION, *s. f.* [*Infusio.*] Terme de *Chimiste*. C'est l'action par laquelle on verse quelque liqueur, en inclinant doucement le vaisseau.

DE'CANTER, *v. a.* [*Infundere.*] Terme de *Chimie*. Verser doucement par inclination la liqueur qui surnage, pour la séparer de ses féces, ou du marc qui s'est précipité au fond.

DE'CAPITE', DE'CAPITE'E, *part. pass.* & *adj.* [*Capite truncatus.*] Celui à qui on a coupé la tête.

DE'CAPITER, *v. a.* [*Caput à cervicibus abscindere, revellere.*] Couper le cou, ou couper la tête. (Il fit pendre les uns, & décapiter les autres. *Abl. Luc. t. 1.*)

DE'CARRELER, *v. a.* [*Laterculos avellere, extrahere.*] Oter les carreaux d'une chambre qui étoit carrelée. (Les lapins logez dans une chambre, la décarrelent bien-tôt, quand ils ont une fois commencé à ôter quelque carreau.)

DE'CE'DE', *adj.* [*Mortuus, vitâ functus.*] Mort.

DE'CE'DER, *v. a.* [*Mori, decedere, obire.*] Mourir de mort naturelle. Il ne se dit que des personnes. (Henri VIII. décéda à Londres, le huitiéme Janvier, 1546.

DE'CEINDRE, *v. a.* [*Discingere.*] Oter la ceinture à quelcun.

DE'CEINT, DE'CEINTE, *adj.* [*Discinctus.*] A qui on a ôté la ceinture, qui a ôté sa ceinture.

DE'CE'LEMENT, *s. m.* [*Proditio, manifestatio.*] L'action de décéler. Il est peu en usage. On est obligé au décélement des secrets qui regardent la vie du Prince, ou le salut de l'Etat. On dira plûtôt, *on est obligé à décéler, &c.*

Décéler, v. a. [*Patefacere, prodere.*] Décéler une personne qui vouloit être cachée. (Déceler son maître. *L'Abé Talemant, Plutarque; tom. 5. vie de Ciceron.* Ils promirent abolition de tout crime à celui qui auroit décelé un Prêtre. *Maucroix, schisme d'Angleterre, l. 3.* Ils confessent leur crime & n'osent déceler le sien. *Vaug. Quint. Curce, l. 6. ch. 9.*)

DE'CEMBRE, *s. m.* [*December.*] L'un des douze mois de l'année, le prémier de l'hiver, & le dernier de l'année, dans lequel le soleil entrant au signe du Capricorne, fait le solstice d'hiver.

DE'CEMMENT, *adv.* [*Décenter, decorè.*] D'une maniére décente. (Etre vêtu décemment.)

DE'CEMVIRS, *s. m.* [*Decemviri.*] Dix hommes créez avec autorité souveraine, qui gouvernoient la République à la place des Consuls. *Abl. Tac.* Les Décemvirs étoient plus puissans que le Dictateur, & pouvoient changer ce qu'ils vouloient dans le gouvernement. Leur magistrature s'apelloit, *Décemvirat.*

DE'CENCE, *s. f.* [*Decorum, decentia.*] honnêteté, bienséance qu'on doit garder dans le geste, les habits, &c. Les cérémonies de l'Eglise sont édifiantes, quand on les fait avec gravité & décence. *Fléchier.* La décence consiste à ne faire que ce qui convient.

DE'CENDANCE, (DESCENDANCE,) *s. f.* Extraction. (Il ne sauroit prouver sa décendance. *Acad. Franç.*)

DÉCENDANS, (DESCENDANTS,) *f. m.* [*Posteri.*] Postérité. Ceux qui viendront après nous au monde. (Ses petits fils & leurs décendans étoient apellez au second dégré. *Abl. Tac.*)

DE'CENDANT, (DESCENDANT.) *Part.* Qui décend.

DE'CENDRE, (DESCENDRE,) [*Descendere.*] Ce verbe est souvent neutre, & signifie, *aler de haut en bas.* (Il est décendu au bruit qu'on faisoit dans la ruë. Décendre de cheval. L'eau décend naturellement, & ne monte que par violence. Depuis les Alpes jusqu'à la mer, on va en décendant.) *Décendre la riviére.* [*Prono decursu fluvii ferri.*] C'est aler en bateau selon le cours de la riviére, qui tend à un lieu plus bas. *Décendre.* Ce verbe est quelquefois actif, & signifie, *abaisser, transporter en un lieu plus bas.* [*Demittere.*] Décendre du vin dans la cave. Décendre la chasse de Sainte Généviéve. Il a décendu la tapisserie. Il faut décendre ce chaudron d'un cran.)

* *Décendre.* [*Genus ducere, trahere.*] Ce verbe est toûjours neutre passif, lorsqu'il signifie, *tirer son origine.* (Ils croient être décendus d'Hercule. *Vaug. Quint. l. 4.* La fille unique du Marquis de Méziére, héritiére considérable, & par ses grands biens, & pour la Maison d'Anjou, dont elle etoit décenduë, étoit promise au Duc de Maïenne, cadet du Duc de Guise. *Princesse de Montpensier, p. 4.*

Misérable! Et je vis! Et je soutiens la vûë
De ce sacré Soleil dont je suis *décenduë!*
Racine, Phedre.)

* *Décendre, v. n.* [*Deprimere se, descendere aliquid.*] S'abaisser. Se ravaler. (De ces importantes ocupations, elle décend humainement dans le plaisir de nos spectacles. *Mol. critique de l'Ecole des femmes.*)

* *Décendre. v. a.* [*Defluere.*] Il se dit des habits. (Ce juste-au-corps ne decend que jusqu'aux genoux. Les soûtanes décendent jusqu'aux talons.)

* *Décendre, v. n.* [*Laxare, remittere.*] Ils se dit des instrumens de musique, & signifie, *abaisser le ton.* Il faut décendre cette corde d'un demi ton.)

* *Décendre, v. n.* [*Irrumpere.*] Il se dit des ennemis qui entrent dans un païs, & particurement, lorsqu'ils y vont par mer. (Les Turcs sont décendus en Hongrie. Les Anglois sont descendus en France.)

* *Décendre.* [*Deferri in locum.*] Terme de *Palais.* Il signifie, *aler sur les lieux pour en reconnoître l'état & la situation.* (La Cour a commis un tel pour décendre sur les lieux, & pour en faire son raport.) Voïez *Décente*, en ce sens.

Décendre. [*Delabi.*] Se dit figurément en choses spirituelles & morales. (Le Saint-Esprit est décendu sur les Apôtres.)

Décendre. [On dit en termes de *Guerre, que des troupes décendent la garde, décendent la tranchée,* pour dire, qu'elles en sortent, & qu'elles sont relevées par d'autres.

DECENNALES. [*Decennalia festa.*] Fêtes que les Empereurs Romains célébroient tous les dix ans de leur regne par des sacrifices & par des largesses au peuple. Auguste en fut l'Auteur.

DE'CENT, DE'CENTE, *adj.* [*Decens, Decorus.*] Convenable. Propre. (On le trouve en habit décent.)

DE'CENTE, (DESCENTE,) *f. f.* [*Descensio, descensus.*] Action de la personne ou mouvement de la chose qui vient du haut en bas. Chûte de quelque chose qui décent. Transport de personnes en un lieu. (Faire une décente dans le fossé. *Abl.* Faire une décente sur le rivage. *Vaug. Quint. l. 4.* La décente de la chasse de Sainte Généviéve. La décente de l'aliment dans l'estomac. *La Chamb.* Le mouvement des corps pesans s'augmente par leur décente.)

* *Décente, f. f.* [*Irruptio.*] Irruption des ennemis dans quelque païs. (La décente d'Annibal en Italie pensa ruiner les Romains. La décente des François en Afrique.)

Décente, f. m. [*Declivitas, clivus.*] Lieu incliné, par lequel on se meut de haut en bas.

Décente. [*Suffossio.*] Terme de *Guerre.* Sapes, taillades, enfoncemens qu'on fait dans les terres de la contrescarpe, au dessous du chemin couvert, pour entrer dans le fossé d'une place, qu'on pousse jusques à fleur d'eau, ou jusqu'au fond, quand il est sec.

Décente. [*Ad ima ex sublimi volatus præceps.*] Terme de *Fauconnerie.* Se dit de l'oiseau qui fond avec impétuosité sur le gibier pour l'assomer, ce qu'on apelle, *fondre en randon.*

Décente. [*Illapsus.*] Au figuré, il se dit du jour de la Pentecôte, auquel jour arriva la décente du Saint-Esprit.

Décente. [*Fistula.*] Terme de *Plombier.* Tuïau de plomb, qui est dans une cour, le long du mur, par où tombe l'eau des chéneaux. Mettre une décente.)

Décente de boïaux, [*Ilium procidentia.*] C'est la chûte de l'épiploon dans les bourses.

Décente de croix. [*Imago descensum Christi de cruce exhibens.*] Terme d'*Imager.* C'est une estampe qui réprésente la maniére dont on décendit Jesus-Christ de la croix.

* *Faire une decente sur les lieux.* [*Descensus.*] Terme de *Pratique.* C'est un transport de gens de Justice en un certain lieu; c'est la visite qu'ils y font pour s'instruire pleinement sur une afaire.

† DE'CEPTION. *f. f.* [*Deceptio.*] Prononcez, *déception.* Il signifie, *tromperie;* mais il n'est en usage qu'au Palais.

DE CE QUE. [*Eò quòd, propterea, quia.*] *Conjonction.* Parce que. A cause. (Seigneur, je vous rendrai d'éternelles actions de graces, de ce que vous avez fait justice. *Pseaumes.*]

DE'CERNER, *v. a.* Ce mot signifie, *ordonner*, il vient du Latin, *decernere.* On ne s'en sert guére, en parlant familierement, son usage n'est proprement que dans les livres. (On lui décerna les honneurs divins. *Vaug. Quint. l. 10. ch. 4.* Le petit triomphe fut décerné à Germanicus. *Abl. Tac. ann. l. 2. c. 22.* On lui décerna les honneurs funébres au soir. *Patru, plaid. 4.*)

Décerner, v. a. Il se dit au Palais, des ordonnances qu'on y donne en matiére criminelle. (Décerner un ajournement personnel. Décerner un décret de prise de corps.)

DECEVABLE. Trompeur, ou sujet à être trompé.

DECEVANCE. Tromperie, fraude. Ce mot n'est plus en usage.

DE'CEVANT, DE'CEVANTE, *adj.* [*Fallax.*] Ce mot se dit, mais il n'est guére en usage. Il signifie, *qui est propre à décevoir, trompeur.* (Le monde n'a que des apas décevans. Le calme décevant de la mer nous invita à la promenade.)

DE'CEVOIR, *v. a.* [*Decipere, fallere.*] *Je déçois, j'ai déçû; je déçûs, je décevrai.* Le mot de *décevoir* est dans la plûpart des bons Auteurs, mais il est moins usité que *tromper.*

(Vous verrez votre crainte heureusement *déçûë.*
Corneille, Cid., act. 1. sc. 2.

. . . . Le plus souvent l'aparence *déçoit*,
Il ne faut pas toûjours juger sur ce qu'on voit.
Moliére.)

DÉCEZ, (DECÈS,) [*Mors, obitus.*] Ce mot est plus du Palais que de la belle prose, ou de la belle poësie; il signifie, *la mort naturelle d'une personne.* (Elle s'est remariée six semaines après le décès de son mari. *Le Maît.*)

* DÉCHAÎNEMENT, *s. m.* [*Immoderata, effrenata licentia.*] Emportement contre quelque personne. (Le monde recommence-t-il ses déchaînemens contre moi. Continuer ses déchaînemens contre quelcun.)

DÉCHAÎNER, *v. a.* [*Catenâ solvere, exsolvere aliquem.*] Oter les chaînes à celui qui est enchaîné. (Déchaîner les galériens.)

* *Déchaîner.* [*Excitare, commovere, irritare.*] Exciter & animer. Faire emporter une personne contre une autre. (Il l'a déchaîné contre moi.)

* On dit figurément des vents, *qu'ils sont déchaînez*, pour dire, qu'ils excitent quelque violente tempête. [*Laxari.*]

Se déchaîner, v. r. [*Se catenis solvere, expedire.*] Rompre ses chaînes. Se défaire de ses chaînes.

Se déchaîner. [*Maledictis insectari, conscindere aliquem.*] S'emporter contre quelcun. Faire du pis qu'on peut contre une personne. (Se déchaîner en invectives contre quelcun. *Le Comte de Bussi.*)

DÉCHALANDER, *v. a.* [*Emptores avertere, alienare, amovere.* [Oter les chalans à quelcun. Débaucher les chalans qui vont toûjours acheter en un certain lieu, & les en détourner. (Déchalander un marchand. Déchalander une boutique.)

DÉCHANTER, *v. a.* [*Palinodiam canere, mutare sententiam.*] L'usage de ce mot est bas. *Il y a bien a déchanter.* C'est-à-dire, les choses ne vont pas comme on le croïoit. On n'en est pas comme on le croïoit. On n'en est pas où l'on pensoit.

Tu vois qu'à chaque instant il te fait *déchanter.*
Moliére étourdi, act. 3. sc. 1.

C'est-à-dire, qu'il te fait faire, ou dire le contraire de ce que tu avois fait ou dit.

Déchanter. Ancien mot, qui signifioit, *faire usage du chant à deux voix.* Jean Regnier de Guerchy, dit dans son Testament.

Il me sufira d'une Messe
De *Requiem* haute chantée :
Au cœur me feroit grand liesse,
Se estre pouvoit *deschantée.*

Ce mot vient de *Discantus*, & en langage vulgaire *le déchant.* Les régles de ce chant avoient été écrites en François dès le treiziéme siécle.

DE'CHAPERONNER, *v. a.* [*Nudare, exuere accipitrem.*] Terme de *Fauconnerie.* Oter le chaperon à l'oiseau, quand on le veut lâcher.

DE'CHARGE, *s. f.* [*Detractio mercium.*] Terme de *Gens de ports de Paris.* C'est l'action d'ôter la marchandise des bateaux & la mettre à terre. (Faire la décharge des marchandises.)

Décharge, s. f. [*Alvi, aut humorum detractio.*] Ce mot se dit entre Médecins, & signifie l'*action par laquelle la nature se soulage en se déchargeant & en poussant hors ce qui lui nuit.*

Décharge. [*Levamen, levamentum*] Soulagement qui décharge de quelque chose. (C'est autant de décharge pour l'état. *Abl.*)

Décharge. [*Postis ligneus aut ferreus obliquè positus.*] Ce mot se dit entre Architectes & Maçons. C'est un moïen que l'architecture emploie pour empêcher que les murs ne s'afaissent sur les vuides des portes & des fenêtres. (Une décharge de mur. *Perraut, Vitruve.*)

Décharge. [*Liberatio, acceptilatio.*] Terme de *Praticien.* Ecrit par lequel on décharge quelcun d'une afaire où il est obligé. (Donner une décharge à une personne.)

Décharge. [*Catapultarum iterata explosio.*] Terme de *Guerre.* Plusieurs coups d'armes à feu tirez au même tems. (Faire une rude, une furieuse, une sanglante, une cruelle décharge. *Abl.* Essuïer une décharge de coups de mousquet. *Abl.* La cavalerie & l'infanterie firent une décharge. *Abl. l. 3. c. 2.*)

Décharge. [*Receptaculum, exundatio.*] Cabinet, ou un lieu où on met les meubles & les choses qui incommodent : endroit où on va décharger les immondices ou platras : on le dit aussi du cours des eaux, des canaux qu'on fait pour faire écouler les eaux inutiles & superfluës. (Cette maison est incommode par la décharge des eaux des voisins.)

* *Décharge de consience.* C'est-à-dire, soulagement.

DE'CHARGE', DE'CHARGE'E, *adj.* [*Pinguedine destitutus.*] Ce mot se dit de la taille des chevaux. (Cheval fort déchargé de taille.) On le dit aussi des personnes.

DE'CHARGER, *v. a.* [*Exonerare, onus eximere.*] Oter la charge que porte une personne, une bête ou quelque voiture, comme chariot ou charette. (Décharger un Crocheteur. Décharger une bête de somme. Décharger un chariot.)

Décharger. [*Resecare.*] Ce mot se dit en parlant des cheveux, & est un terme de *Barbier.* Couper quelques cheveux de dessus la tête, parce qu'il y en a trop. (Vous avez trop de cheveux sur le haut de la tête, il en faut un peu couper pour la décharger.)

Décharger. [*Exonerare, levare, allevare.*] Vuider. Oter de la marchandise d'un bateau, & la mettre à terre. Oter un fardeau inutile. (Décharger son ventre, décharger de la marchandise au port, décharger du vin.)

Décharger. [*Diminuere, levare.*] Diminuer de quelque poids. Soulager en diminuant. (Décharger la masse du sang. *La Chamb.*)

Décharger. [*Eximere.*] Terme de *Marchand.* Raïer quelque article d'un Livre, ou faire mention sans raïer, que l'article est aquité. (Décharger un Livre des marchandises dont il étoit chargé.)

Décharger. [*Emittere, displodere.*] Tirer quelque arme à feu. (Décharger un fusil, un canon. Décharger l'artillerie.) Ce mot signifie aussi, *ôter la charge de quelque arme à feu.*

Décharger. [*Influere.*] Verser dans. Faire couler dans. (Le sang entre dans la veine cave, qui le décharge dans la cavité droite du cœur. *Roh. Physique.*)

Décharger. [*Illum impingere, fuste, ferro ferire, cedere.*] Ce mot se dit, en parlant de coups & de baterie. Il signifie, *donner, faire tomber, laisser tomber quelques coups sur une personne.*

(Il

(Il lui a déchargé un grand coup de hache fur la tête. *Abl. Arr.* Il lui déchargea un démefuré coup de poing. *Scar. Rom.*)

* *Décharger.* [*Abfolvere, purgare.*] Excufer. Dire qu'une perfonne qu'on avoit chargé de quelque crime n'eft pas coupable. (Il l'a déchargé par fa dépofition.)

* *Décharger.* [*Liberare, levare.*] Délivrer, exemter, foulager. (Il l'a déchargé de beaucoup de foins. Déchargez mon cœur de l'ennui que vous lui donnez. *Voit. l. 17.* Décharger le peuple de fubfides. *Abl.* Opinion qui décharge de l'obligation de reftituer. Certains Cafuiftes ont déchargé les hommes de l'obligation d'aimer Dieu. On ne décharge point un Tuteur d'une tutelle, qu'il n'ait rendu compte.)

Décharger. [*Solvere, exonerare.*] Aquiter. (Décharger la confience.)

* *Décharger.* [*Idem.*] Ce mot a encore quelques fens figurez. Exemples : *Décharger fon cœur à un ami. Abl. Luc. tome 1.* [*Se totum amico patefacere.*] Se foulager en ouvrant fon cœur à un ami, & en lui découvrant ce qu'on penfe vraiment. *Décharger fa colére fur quelcun.* [*Iram effundere.*] C'eft faire reffentir les éfets de fa colére à quelque perfonne.

Décharger. Terme de *Manufacture de laine.* C'eft ôter le *trait*, après avoir fait aler & venir le peigne droit fur le gauche, & le gauche fur le droit. On apelle *trait*, cette quantité de laine atachée à chaque peigne.

Se décharger, v. r. [*Exonerare fe, onere fe liberare.*] Oter de deffus fes épaules ou de deffus fa tête le fardeau ou la charge qu'on porte. (On n'a que faire de l'aider à fe décharger, il fe déchargera bien lui-même.)

Se décharger. [*Alvum exonerare.*] Pouffer dehors des chofes fuperfluës. (La nature fe foulage en fe déchargeant des excrémens fuperflus.)

* *Se décharger.* [*Curam rei in aliquem transferre.*] Se repofer fur quelcun de quelque afaire. Se foulager en faifant partager fes foins ou fes afaires à une perfonne. (Tibére deja vieux fe déchargeoit fur Sejanus des foins de l'Empire. *Abl. Tac. Ann. l. 4. c. 8.*)

* *Se décharger.* [*Purgare fe, in alium culpam refundere.*] S'excufer. Montrer qu'on n'eft pas coupable. (Se décharger en chargeant autrui.)

Se décharger fur un autre ; c'eft rejeter fa faute fur autrui.

† *Se décharger.* [*Remittere.*] Ce mot fe dit des étofes, & fignifie *perdre de fon luftre & de fa couleur.* (Drap qui fe décharge fort.) On dit auffi de certaines couleurs, qu'*elles fe déchargent.* (Le gris eft une couleur fujette à fe décharger.)

Se décharger. [*Influere, exundare.*] Ce mot fe dit des riviéres, & veut dire, *s'en aler rendre.* (Riviére qui fe va décharger dans la mer. *Abl. Arr.* L'Efcaut fe décharge dans la Meufe.)

DE'CHARGEOIR, *f. m.* Terme de *Tifferand.* Piéce de bois ronde autour de laquelle on roule la befogne qu'on leve de deffus la poitriniére.

DE'CHARGEUR, *f. m.* [*Exemptor.*] Oficier fur le port de Paris, qui fait porter la marchandife à terre.

Déchargeur de vin. Tonnelier qui marque avec de la craïe le vin qu'on achéte, & qui en fait faire la décharge.

DE'CHARMER, *v. a.* [*Fafcinationem amovere, magicis carminibus adftrictum, illigatum folvere.*] Oter un charme à quelcun.

† * DE'CHARNE', DE'CHARNE'E, *adj.* [*Macilentus, macer.*] Fort maigre. Qui n'a plus que la peau & les os. (Il eft décharné. Elle eft fort décharnée. Ils paroiffent fecs & décharnez, fans force ni vigueur. *Abl. Luc. t. 2. Parafite.*)

* *Décharné, Décharnée* [*Jejunus fermo, jejuna oratio.*] Ce mot fe dit du ftile & du difcours, & fignifie *fec, aride, maigre.* (Stile décharné. Ouvrage maigre & décharné. *Defpréaux, Longin, chap. 2.*)

DE'CHARNER, *v. a.* [*Carne nudare, exuere.*] Oter la chair qui eft autour de quelque os. (Décharner un os.)

* *Décharner.* [*Macie conficere, tenuare.*] Amaigrir.

(Ce vieillard n'a fauvé des ravages du tems,
Qu'un peu d'os & de nerfs qu'ont *décharné* cent ans.
Corneille, Illufion comique.)

DE'CHARPIR, *v. a.* [*Duos colluctantes divellere.*] Il fe dit des gens qui fe batent & qui fe tiennent, & veut dire, *les féparer & les débaraffer l'un de l'autre.* Ce mot eft bas. (On a eu de la peine à les décharpir. *Moliére.*)

DE'CHASSER, *v. a.* [*Trudere, depellere, detrudere.*] Terme de *Tourneur.* C'eft faire fortir une cheville de bois ou de fer à force.

DE'CHAUSSE', DE'CHAUSSE'E, *adj.* [*Difcalceatus.*] Qui n'a point de chauffes aux jambes, ni aux piez. (Auguftin déchauffé. Carme déchauffé.)

DE'CHAUSSEMENT, *f. m.* [*Ablaqueatio.*] Terme de *Jardinier* & de *Vigneron.* Il fe dit de la façon qu'on donne aux arbres & aux vignes, quand on les laboure au pié & qu'on ôte quelque peu de la terre qui eft fur les racines.

DE'CHAUSSER, *v. a.* [*Excalceare.*] Tirer les fouliez & les bas des piez & des jambes d'une perfonne. (Les laquais déchauffent leurs maîtres.)

Déchauffer, *v. a.* Ce terme fe dit en riant, pour préférer une perfonne à l'autre, & mettre l'une en toutes chofes bien au-deffus de l'autre. (Toutes vos Angéliques ne font pas dignes de déchauffer la fans pareille Caroline. *S. Evremont, Œuvres mêlées, pag. 446.*)

* *Déchauffer, v. n.* [*Ablaqueare.*] Terme de *Jardinier.* C'eft ôter dans les terres féches une partie de la terre qui eft fur les racines des arbres, afin que l'eau entre plus avant. (Déchauffer un arbre.)

* *Déchauffer, v. a.* [*Extirpare.*] Terme d'*Arracheur de dents.* C'eft, avec le déchauffoir, dépoüiller une dent de l'envelope de la chair. (Déchauffer une dent.) *Ses dents font toutes déchauffées ;* c'eft-à-dire, dévelopées de la chair qui les couvroit.

DE'CHAUSSOIR, *f. m.* [*Inftrumentum quo dentes extirpantur.*] Inftrument pour féparer les gencives, afin de tirer plus aifément les dents.

DE'CHAUSSURES, *f. f.* [*Fovea lupi, cubile.*] Lieu où a graté le loup, & où il gîte.

† * DE'CHE'ANCE, *f. f.* [*Deceffio, diminutio.*] Terme de *Droit.* Perte de quelque droit. (A peine de déchéance de fon droit. La rebellion d'une Ville emporte la déchéance de fes priviléges.)

DE'CHET, *f. m.* [*Deceffio, imminutio, diminutio.*] Ce mot fe dit en parlant des marchandifes ; il fignifie *perte, diminution.* (Le déchet eft grand. Le déchet eft confidérable. Il y a beaucoup de déchet. Vous porterez le déchet.

Il laiffa dans un grand *déchet*,
Feu fon compére le brochet.
Voiture, Poëf.)

Déchet. Terme de *Marine*. C'est la dérive que fait un vaisseau.

☞ *Déchet*. Ce terme est fort connu dans les Hôtels des Monoies & parmi les Orféves : il signifie, *la perte qui se trouve sur l'or & sur l'argent qui ont été fondus, & convertis en espéces ou en quelqu'autre forme ;* cette perte est causée par l'action du feu dans la fonte des matiéres, & par la perte qui provient du travail des Monoies, & par ce qui est resté dans les terres de lavure.

DE'CHEVELE'E, *part.* [*Mulier acri dolore percita.*] La Fontaine l'emploie pour marquer la douleur d'une femme :

(Mainte veuve souvent fait la *déchevelée*,
Qui n'abandonne pas le soin du demeurant,
Et du bien qu'elle aura, fait le compte en pleurant.)

On le dit aussi d'une personne dont les cheveux sont tout dérangez. *Voïez, comme vous voilà déchevelée.*

DE'CHEVELER, *v. a.* [*Capillos disjicere, disturbare, reticulum fœminæ revellere.*] Décoifer une femme, la tirant aux cheveux, & la maltraitant. (Cette harangére a déchevelé celle contre qui elle se batoit. Ces femmes, en se batant, se sont toutes déchevelées.)

DE'CHEVÊTRER, *v. a.* [*Jumento capistrum eximere.*] Oter le chevêtre d'une bête de somme.

DE'CHIFRABLE, (DE'CHIFFRABLE,) *adj.* Qui peut être déchifré. (Cette écriture, cette lettre est déchifrable, n'est pas déchifrable.)

DE'CHIFREMENT, (DE'CHIFFREMENT,) *s. m.* [*Litterarum occultis notis exaratarum explicatio.*] L'action de déchifrer. Explication des chifres, ou de quelque chose d'obscur & de dificile. (La Bibliographie est le déchifrement des anciens Manuscrits, sur l'écorce des arbres, sur le papier & le parchemin. *Spon, réponse à la critique du voïage de Gréce.* Il faut avoir un certain génie pour le déchifrement des lettres.)

DE'CHIFRER, (DE'CHIFFRER,) *v. a.* [*Litteras occultis notis exaratas explicare.*] Expliquer des chifres. (Déchifrer une lettre en chifres.)

† *Déchifrer.* [*Caracteres veteres, & penè deletos, legere.*] Lire une chose dificile. (Déchifrer une écriture.)

† *Déchifrer.* [*Indagare, detegere, patefacere, deprehendere, abscondita & obstrusa explicare, expedire.*] Déviner. Démêler. (Je ne sai si je pourrai déchifrer cela. *Voit. l. 23.*)

† * *Déchifrer.* [*Vitam, mores alicujus describere, suis pingere coloribus.*] Ce mot, en parlant des personnes, se prend en mauvaise part, & veut dire, faire connoître une personne avec tous ses défauts. (Déchifrer une personne.)

DE'CHIFREUR, (DE'CHIFFREUR,) *s. m.* [*Explicator, indagator.*] Qui explique les chifres, les écritures déguisées. (Rossignol étoit un fameux Déchifreur.) La sience de *Déchifreur*, est peu utile aux Savans : elle ne convient que dans la politique, où d'habiles *Déchifreurs* peuvent quelquefois rendre des services importans. Breithaupt, savant Alemand, a donné en 1737. *Ars Decifratoria*, imprimé à Helmstad.

DE'CHIQUETER, *v. a.* [*Incidere.*] Faire plusieurs petites taillades. (Déchiqueter la peau. *Sar.* Les soldats déchiquetérent les corps morts d'une étrange façon. *Abl. Ret. l. 3. c. 3.* On déchiquetoit autrefois les habits, mais la mode en est passée.)

DE'CHIQUETURE, *s. f.* [*Incisio.*] Découpure, mouchetures, taillades faites sur un habit.

DE'CHIRAGE, *s. m.* On apelle à Paris, *bois de déchirage*, celui qui provient des vieux bateaux.

DE'CHIREMENT, *s. m.* [*Scissura, laceratio.*] Ce mot n'est pas généralement aprouvé, on le trouve pourtant dans de bons Auteurs. Il signifie l'*action de déchirer & de mettre en piéces quelque chose.* (On avoit raison de reprocher au Grand Prêtre l'animosité qu'il avoit fait voir par le déchirement de ses habits.)

† *Déchirement*, *s. m.* [*Dilaceratio, laniatio.*] Il est plus usité au figuré qu'au propre. Il se dit du cœur & de la confience, & ordinairement en des matiéres de dévotion. *Avoir un déchirement de cœur & de confience ;* c'est-à-dire, avoir le cœur & la confience déchirez, rompus & bourrelez de tout ce qui les peut désoler.

Déchirer, *v. a.* [*Lacerare, laniare, discerpere.*] Mettre en piéces. (Déchirer un papier. Déchirer ses vêtemens. *Abl.* Ils commencerent à crier qu'on leur laissât déchirer le parricide. *Vaug. Quint. l. 8.* On le déchiroit des coups. *Maucroix, Homélie 10.*)

☞ Ce terme, dans le figuré, a beaucoup de force ; mais il ne doit pas être placé indiféremment. Le sieur Martin de Pinchesne, a dit dans sa Traduction du prémier Livre des Géorgiques de Virgile :

Il faut que les taureaux compagnons de nos peines,
Gémissent sous le joug qui *déchire* nos plaines.

Ce n'est pas le joug qui entre dans la terre, c'est la charruë, qui est traînée par les beufs qui sont sous le joug. *Déchirer* est outré, & l'on ne laboure pas seulement les plaines, pour y semer des grains. M. de Ségrais a traduit plus heureusement cet endroit :

Qu'aussi-tôt de ses beufs la charruë atelée,
Fende du soc luisant la terre dégelée.

† *Déchirer.* [*Miscere, perturbare, populari, devastare, desolare.*] Perdre, ruiner, désoler. (Ils oprimeront la République en atendant qu'ils la déchirent. *Abl. Tac.*)

† *Déchirer.* [*Maledictis proscindere aliquem.*] Médire. Noircir la réputation. Parler mal de quelcun. (Ils déchiroient les successeurs de l'Empire. *Able Tac.* Il la déchira par-tout où il se trouva. *Le Comte de Bussi.* L'on se déchire, l'on se mange. *Gomb. Ep. l. 1.*)

DE'CHIRURE, *s. f.* [*Scissura, laceratio.*] Ce mot se dit en parlant d'habits. Endroit d'habits ou d'étofe déchiré. (Je me suis fait une déchirure à ma jupe.)

DE'CHOIR, *v. n. passif. Je déchois, je déchus, je suis déchu, je décherrai.* [*Decidere, deficere, immutari.*] Diminuer peu à peu. Venir de mal en pis, & cela de peu à peu. Tomber de quelque glorieux ou heureux état. (Déchoir du faîte de la gloire. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 13.* Déchoir de son crédit. *Abl.* Il est déchu de son autorité. *Abl. Tac.* Judas déchut de l'Apostolat par son crime.

Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir.*
Despréaux.)

☞ *Déchoir.* Terme de *Marine.* C'est, dériver, s'abatre, & sortir de la route.

DE'CHOUER. Terme de *Marine*. C'eſt relever un bâtiment qui a touché, ou qui eſt échoué, & le remettre à flot. *Aubin*.

DE'CIDER, *v. a.* [*Rem difficilem, controverſiam decidere, quæſtionem perſolvere.*] Déterminer. Réſoudre une choſe dificile. (Décider une queſtion, une dificulté. La fortune décide la choſe autrement. *Abl. Ret. l.* 2. L'intérêt eſt un Caſuiſte fort déciſif, qui leve bien des ſcrupules en un moment; c'eſt toûjours le prémier conſulté & le plus promtement obéi; il ne faut jamais le laiſſer décider ſeul.

Il n'eſt dans ce vaſte Univers
Rien d'aſſuré ni de ſolide.
Des choſes d'ici-bas la fortune décide
Selon ſes caprices divers.
Mme. Deshouliéres, Poëſ.)

DE'CILLER, *v. a.* [*Aperire alicujus oculos.*] Ce mot ſe dit proprement en parlant du ſommeil & des yeux. Ouvrir les paupiéres. Commencer à ne plus dormir & ouvrir les yeux. (Il commence à déciller les yeux.)

† *Déciller.* Ce mot ſe prend auſſi figurément, & il eſt beau. Il ſignifie *faire connoître ce qu'on ne connoiſſoit pas bien auparavant. Faire voir clairement ce qu'on ne voïoit que d'une maniére obſcure.* (Il me ſemble que tu m'as décillé les yeux, & je vois clairement la vanité des choſes. *Abl. Luc. tom.* 1. Le tems décillera les yeux. *Patru, Plaid.* 16.

Hélas! que feroit-il ſi quelque audacieux
Aloit pour ſon malheur lui *déciller* les yeux.
Deſpréaux, ſat. 4.)

DE'CIMABLE, *adj. m. & f.* [*Decumanus.*] Qui eſt ſujet aux Décimes.

DE'CIMAL, DE'CIMALE, *adj. m. & f.* [*Decumanus.*] Qui regarde les Dîmes. (Une matiére décimale.) On dit auſſi, *Aritmétique décimale*, ou *Dîme*, ainſi nommée par Stevin qui en eſt l'inventeur, à cauſe que l'on diviſe les eſpéces diférentes de dix en dix; c'eſt-à-dire, on diviſe, par exemple, une perche, une toiſe, un pié, &c. en dix parties qu'on nomme *primes*, & chaque prime dérechef en dix parties égales qu'on apelle *ſecondes, &c.* Cette ſorte d'Aritmétique eſt d'un grand ſecours dans la Géométrie pratique.

DE'CIMATEUR, *ſ. m.* [*Qui decimandi jus habet.*] Celui qui a droit de lever les dîmes comme Seigneur de dîmes inféodées.

DE'CIMATION, *ſ. f.* [*Decimi cujuſque ſorte ducti animadverſis.*] Action de décimer les ſoldats, pour punir le dixiéme d'un corps qui a failli.

DE'CIMER, *v. a.* [*Decimare, decimum ſorte ductum plectere, ſupplicio afficere.*] Terme de *Guerre*. Prendre au ſort le dixiéme ſoldat pour le faire mourir.

DE'CIMES, *ſ. f.* Ce que le Roi prend ſur les Bénéfices. Il vient du Latin *decima*, & ſignifie *la dixiéme partie de quelque choſe*: mais dans l'uſage ordinaire, c'eſt tout ce que le Roi ou quelcun par ſa permiſſion leve ordinairement ou extraordinairement ſur le Clergé de ſon Roïaume. Le nom de *Décimes* ne fut connu que ſous le régne de Philipe Auguſte, & au tems des guerres de la terre Sainte en 1187. & 1188. Les *Décimes* alors ne ſe prenoient que de tems en tems, & même elles ne ſe prenoient guére que par la conceſſion des Papes, & du conſentement du Clergé: mais ſous François I. elles furent réduites en droit ordinaire, & tous les Bénéfices du Roïaume furent taxez du dixiéme de leur revenu. Henri II. en 1559. créa en titre d'ofice des Receveurs des *Décimes* dans chaque principale Ville de tous les Archevêchez & Evêchez du Roïaume. (De groſſes Décimes, de bonnes Décimes, de petites Décimes: acorder des Décimes, lever des Décimes ſur les revenus des Egliſes. Païer des Décimes, refuſer des Décimes, charger l'Egliſe de Décimes, s'opoſer à la levée des Décimes.)

☞ Au reſte, quoique le mot de *Décime* & celui de *Dîme* n'aïent qu'une même ſignification, notre uſage les a renfermez à deux choſes fort diférentes; car les Dîmes ſe prennent par les Ecléſiaſtiques, principalement ſur les fruits de la terre & ſur le bétail; les *Décimes* ſe prennent par le Roi ſur les Ecléſiaſtiques: il eſt vrai qu'autrefois on confondoit ces deux mots, témoin la Dîme Saladine qui a été une eſpéce de *Décime* levée extraordinairemement ſur le Clergé.

DÉCINTRER, *v. a.* [*Arcum ligneum ſtruendo deſuper fornici accommodatum deſtruere, evertere, tollere.*] Terme d'*Architecture*. Il ſignifie *ôter les cintres;* c'eſt-à-dire, toute la charpente qu'on avoit conſtruite & diſpoſée pour ſoûtenir les pierres de quelque arche. (Décintrer un arc.)

DÉCINTROIR, *ſ. m.* [*Mallei genus.*] Eſpéce de marteau dont les Maçons ſe ſervent, qui a deux taillans, mais qui ſont tournez en divers ſens.

DÉCISIF, DE'CISIVE, *adj.* [*Decretorius.*] Qui décide, qui réſoud, qui détermine. (Titre déciſif. *Patru, plaid.* 5. Raiſon déciſive. *Vaug. remarques.*

Eſt-ce une raiſon *déciſive*,
D'ôter un bon mets d'un repas,
Parce qu'il s'y trouve un convive,
Qui, par malheur, ne l'aime pas?
Il faut que tout le monde vive,
Et que les mets, pour plaire à tous,
Soient diférens comme les goûts.
Perraut.)

DE'CISION, *ſ. f.* [*Deciſio.*] Réſolution de quelque choſe dificile. Détermination. (Les déciſions des Conciles, des Papes, des Evêques. Du ſuccez de cette querelle dépendoit la déciſion de tout ce qu'il y avoit de diférend à vuider. *Vaug. Quint. l.* 4.)

DE'CISIVEMENT, *adv.* [*Modo decretorio.*] D'une maniére déciſive. (Parler déciſivement ſur une afaire. Répondre déciſivement à une queſtion.)

DE'CISOIRE, *adj.* [*Decretorius.*] Terme de *Palais*. Déciſif. (Serment déciſoire.)

DE'CLAMATEUR, *ſ. m.* [*Declamator.*] Terme de *Colége*. Ecolier qui récite quelque ouvrage de Régent.

† *Déclamateur. ſ. m.* Auteur qui déclame, qui exagére & qui épuiſe un ſujet. (Juvenal eſt un déclamateur en ſatire. *God.* Lucien a cela des déclamateurs, qu'il veut tout dire, & il ne finit pas toûjours où il faut. *Abl. Luc. Epit.*

Tous ces pompeux amas d'expreſſions frivoles,
Sont d'un *déclamateur* amoureux de paroles.
Deſpréaux.)

On apelle, *ſtile de déclamateur*, un ſtile figuré, & plus empoulé qu'il ne convient au ſujet.

DE'CLAMATION, *ſ. f.* [*Declamatio.*] Terme de *Colége*. Compoſition que le Régent a faite, & qu'il a ſoin de faire réciter un certain jour, à ſes écoliers, en préſence de leurs camarades

& des parens des écoliers qui déclament. Les Romains renfermoient sous ce terme, l'invention même & la composition des sujets. Ils apelloient, *déclamations*, les exercices qu'on faisoit faire aux jeunes gens pour les disposer à l'éloquence du Barreau.

Déclamation, se prend aussi pour une invective qu'on fait contre les personnes.

Déclamation. c'est aussi la prononciation, l'action de celui qui déclame. (Déclamation noble, aisée. Déclamation vicieuse, froide.)

Déclamation, se prend encore pour l'affectation des termes pompeux & figurez dans un ouvrage, & dans un sujet qui ne le comporte pas.

DÉCLAMATOIRE, *adj.* [*Declamatorius.*] Qui apartient à la déclamation. (Stile déclamatoire.)

DE'CLAMER, *v. n.* [*Declamare.*] Terme de *Colége.* Réciter publiquement quelque ouvrage de prose ou de vers, composé par un Régent.

☞ Il y a des gens qui sont naturellement comédiens, & qui déclament & récitent des vers avec toutes les graces des Mondoris & des Barons. La déclamation sert, ou nuit beacoup à la versification; & Martial avoit raison de dire à un homme qui récitoit les vers de ce Poëte:

Quem recitas meus est, ô Fidentine, libellus;
Sed malè cùm recitas, incipit esse tuus.

† *Déclamer, v. n.* [*In aliquem invehi, aliquem insectari.*] Parler contre quelcun. Parler au désavantage de quelque chose. (Je ne prétens pas déclamer contre un Ordre que je révére. *Patru, plaid. 5.* Déclamer contre quelcun. Déclamer contre l'Etat. *Abl.*]

DE'CLARATIF, *adj.* Ce qui déclare la volonté & les intentions d'une personne. On dit, *une Bulle déclarative de là volonté du Pape. Un Bref déclaratif.*

DE'CLARATION, *s. f.* [*Declaratio, significatio.*] Lettres par lesquelles le Roi, sur la requête d'un particulier déclare sa volonté sur une certaine chose en faveur d'un particulier ou dans la vûë du bien public. (Faire une déclaration. Publier une déclaration. Le Roi a fait publier une déclaration qui porte que, &c. *De la Rochefoucaut.*)

Déclaration. [*Denuntiatio.*] Aveu de bouche. Paroles par lesquelles on déclare sa pensée à une personne. (Faire une déclaration d'amour. *Mol.* Je lui ai fait ma déclaration que je ne pouvois être son ami. *Mémoires de la Rochefoucaut.* J'ai commis dans ce volume, deux fautes considérables dont je fais ma déclaration, c'est l'entreprise & l'exécution. *Benserade, Rondeaux.*

DÉCLARATION D'AMOUR.

Je vous nomme sans que j'y pense,
Vôtre entretien me charme, & je crains vôtre absence,
J'aime à causer vos désirs,
Et vôtre rencontre imprévûë,
Me donne de certains plaisirs,
Que je ne sens qu'à vôtre vûë.
Je songe à vous, malgré moi-même,
Je crois vous voir la nuit, je vous cherche le jour,
Si ce n'est pas là comme on aime,
Dites-moi ce que c'est qu'amour.
Poëte Anonime.

Je ne suis plus à moi, je vous aime, Madame.
Ne vous en fâchez pas, les *déclarations*
Suivent toûjours de près les fortes passions.
Epigr. d'Ovide.)

☞ Selon les maximes des précieuses, les *déclarations d'amour* ne doivent pas se faire brusquement, sans avoir poussé plusieurs soupirs tendres & discrets: il faut que l'amant choisisse un lieu favorable; comme dans l'allée de quelque jardin, tandis que la compagnie s'est un peu éloignée. *Moliére, précieuses ridicules.*

Déclaration. [*Abdicatio.*] Terme de *Palais.* Acte de démission de quelque droit en faveur de quelcun. (Ce Procureur a fait sa déclaration en faveur d'un tel.)

Déclaration. [*Declaratio.*] Terme de *Pratique.* Dénombrement. Détail qu'on fait de quelque bien ou d'autres choses. (Donner sa déclaration des biens & des terres de quelque fief.)

DE'CLARATOIRE, *adj.* [*Significans, declarans.*] Terme de *Palais.* Acte ou clause qui déclare. (Voilà les actes déclaratoires de la volonté du testateur.)

DE'CLARER, *v. a.* [*Significare, denuntiare.*] Faire sa déclaration de quelque chose. Faire savoir. Faire connoître. Dénoncer. (Déclarer sa pensée à un ami. *Abl.* déclarer ses complices Déclarer la guerre.)

Se déclarer, v. n. [*Patefacere, aperire.*] Faire connoître les sentimens ou l'on est. (Le Roi s'est déclaré là-dessus. Se déclarer à un ami.)

* *Se déclarer.* [*Favere alicui.*] Il se dit de la victoire, & c'est se tourner du côté de quelcun. (Cela lui fit penser que la victoire s'aloit déclarer pour lui. *Arioste moderne.*)

* *Se déclarer.* [*Se patefacere, indicare.*] Ce mot commence à se dire par les Médecins polis qui voient le beau monde; en parlant de maux & de maladies. Il signifie, *paroitre, se faire connoître, se montrer en quelque endroit du corps.* (Le mal s'est déclaré au bras, la maladie s'est déclarée à l'épaule.)

DE'CLIC, *s. m.* [*Fistucatio.*] Machine propre à enfoncer les pieux, qui est une espéce de bélier.

DE'CLIN, *s. m.* [*Declinata ætas.*] Décadence. Fin. (Tomber dans le déclin, être sur le déclin de ses jours. *Patru, plaid. 7.* C'est le tems auquel la maladie commence à cesser, le déclin de l'âge, le déclin du jour.)

Déclin, s. m. [*Decrescentia.*] Ce mot se dit de la lune. C'est le décours de cet astre. (La lune est en son déclin. *Roh. Phys.* On arrose d'ordinaire, dans le déclin de la lune, les fleurs qu'on cultive.)

☞ On dit, *le déclin d'un fusil, le déclin d'un pistolet.* Corneille, *act. sc. 2. 6. du menteur:*

Alors pour me la prendre, elle vient en mon coin,
Je la lui donne en main; mais voïez ma disgrace,
Avec le pistolet le cordon s'embarasse,
Fait marcher le *déclin*, le feu prend, le coup part.

DE'CLINABLE, *adj.* [*Quod inclinari, inflecti potest.*] Terme de *Grammaire Latine, &c.* Il se dit des noms qui se peuvent décliner; c'est-à-dire, se changer selon les divers cas. Les noms de la langue Latine sont presque tous *déclinables*, & il y en a quelques-uns qui sont indéclinables. Les noms de la langue Françoise sont tous *déclinables* par le moïen des articles.

DE'CLINAISON, *s. f.* [*Declinatio.*] Ce mot est un terme d'*Astronomie*, & il se dit du soleil & des autres astres & aussi de l'aiman. Il signifie, *la mesure de l'éloignement de l'équateur ou de l'écliptique à l'égard des astres.* A l'égard de l'aiman, il signifie qu' *il se détourne du vrai nord ou du pôle.* (Toute sorte de mine de fer n'est pas capable de causer de la déclinaison dans l'aiman.

Connoître la déclinaiſon de l'aiguille aimantée. La déclinaiſon de l'aiguille va juſqu'à trente degrez. *On peut ſavoir chaque jour, la déclinaiſon du ſoleil. Roh. phyſ.* C'eſt-à-dire, de combien de degrez le ſoleil eſt éloigné de l'équateur.

Déclinaiſon. Terme de *Gnomonique.* Il ſe dit des plans verticaux qui déclinent des points cardinaux de l'horiſon. (Avant que de conſtruire un cadran ſur un mur, il faut ſavoir qu'elle eſt ſa déclinaiſon. La déclinaiſon de ce mur eſt de trente degrez de l'Orient au Nord.)

Déclinaiſon. [*Declinatio.*] Terme de *Grammaire.* Ce mot dans nôtre langue n'eſt preſque, à proprement parler, que le changement de l'article par tous les cas du nom. (Savoir les déclinaiſons Françoiſes.)

DE'CLINANT, DE'CLINANTE *adj.* [*Remittens, declinans.*] Qui décline. (Un mal déclinant, un cadran déclinant.)

DE'CLINATOIRE, *ſ. m.* [*Exceptio, præſcriptio juris depellens actorem ſuâ petitione.* [Terme de *Palais.* Acte par lequel on déclare qu'on n'a pas été bien aſſigné, attendu que le Juge devant lequel on nous aſſigne, n'eſt pas nôtre Juge. (Propoſer ſon déclinatoire. *Patru plaid. 1.*)

DE'CLINER, *v. n.* [*Ingraveſcere, inclinare.*] Abaiſſer. Diminuer. (Ce jour décline. Le bon homme commence fort à décliner.)

Décliner. [*Declinare.*] Ce mot ſe dit de l'aiman & des aſtres, & des plans verticaux. (L'aiman décline du Nord; les aſtres déclinent de l'équateur ou de l'écliptique; les plans verticaux déclinent de quelcun des points cardinaux de l'horiſon; l'aiman ne décline pas toûjours de même en un même endroit de la terre.)

Décliner, v. a. [*Subducere.*] Terme de *Palais.* Déclarer que le juge devant lequel on nous fait venir, n'eſt pas nôtre Juge.

Décliner. [*Declinare* Terme de *Grammaire.* Dire par ordre les cas des noms, en y ajoûtant les articles. (Décliner un nom.)

DE'CLORE, (DE'CLORRE,) *v. a.* [*Recludere.*] Rompre ou ôter une clôture. (Déclore un jardin.)

DE'CLOUER, *v. a.* [*Refigere.*] Oter les cloux. (Déclouer un ais.)

* DE'COCHEMENT, *ſ. m.* [*Emiſſio.*] Action par laquelle on lâche une flêche.

* DE'COCHER, *v. a.* [*Vibrare, emittere.*] Darder, Lancer. (Décocher un dard. On décocha contre lui une flêche de deux coudées. *Vaug. Quint. Curce, l. 9. ch. 5.* Il a décoché les traits de ſa colére contre nous.)

DE'COCTION, *ſ. f.* [*Decoctio, decoctura.*] Terme de *Pharmacie.* Cuiſſon d'une ou de pluſieurs drogues qu'on fait boüillir dans de l'eau, du vin, du lait, ou autre liqueur, pour en extraire la vertu, ou pour les ramollir. (Faire une décoction.) Ce mot ſe prend auſſi pour la liqueur imprégnée de la vertu des médicamens qu'on y a fait boüillir. En ce ſens, le mot latin eſt *decoctum.*

DE'COIFER, (DE'COËFFER,) *v. a.* [*Mulieri capitis tegmen eripere, perturbare mulieris capillos.*] Défaire la coifure. Mettre en déſordre la tête d'une femme qui eſt coifée. (Décoifez-moi, je ne me trouve pas bien coifée. Ne me prenez point par la tête, vous me décoiferez toute.)

† * *Décoifer.* [*Lagenam relinere.*] Ce mot ſe dit en parlant d'une bouteille coifée; c'eſt ôter le chanvre qui couvre le goulot & en boire le vin. Quand Monſieur voudra, nous décoiférons une bouteille enſemble.

DE'COLATION, (DE'COLLATION.) [*Tabella amputatum Beati Joannis Baptiſtæ caput exhibens, repræſentans.*] Tableau où eſt peinte la tête de Saint Jean-Baptiſte qu'on a décolé. Ce mot ſe dit en terme de *Piété.* Fête que l'Egliſe célébre en mémoire du jour que Saint Jean eut le cou coupé. (La décolation de Saint Jean.)

DE'COLEMEMT, (DE'COLLEMENT,) *ſ. m.* [*Deglutinatio.*] Action par laquelle on décole, ou une choſe colée qui ſe détache.

Décolement [*Tenuatio cardinum à lateribus.*] Couper un chevron du côté de l'épaulement, afin qu'étant moins large, la mortoiſe ne paroiſſe pas. Terme de *Charpenterie.*

DE'COLER, (DE'COLLER,) [*Deglutinare, reglutinare.*] Séparer des choſes qui ſont colées. (Il faut décoler ce feüillet. Ce feüillet n'eſt pas bien colé, Il ne tardera guére à ſe décoler.)

Décoler. (*Caput amputare, revellere à cervicibus.*) Ce mot eſt François, pour dire, *couper la tête*, mais il n'eſt pas uſité parmi ceux qui parlent bien; on dit en ſa place, *couper la tête* ou *couper le cou.*

DE'COLEUR, (DE'COLLEUR,) *ſ. m.* Terme de *Pêcheurs de morüe.* On apelle, *décoleur*, celui des matelots, dont l'emploi eſt de couper la tête des morües, auſſitôt qu'elles ont été pêchées.

DE'COLORE', DECOLORE'E, *adj.* Qui a perdu ſa couleur. (Fruit tout décoloré.)

DE'COLORER, *v. a.* [*Colorem eluere, diluere.*] Faire perdre de la couleur.

DE'COMBRER, *v. a.* [*Ruderibus purgare locum.*] Terme de *Maçon.* C'eſt ôter tous les décombres & toutes les ordures qui reſtent de la démolition de quelque bâtiment. (*Il faut décombrer tout cela.* Il ſemble que ce ſeroit mieux de dire, *il faut ôter ou enlever tous les décombres.*

DE'COMBRES, *ſ. m.* [*Rudera.*] Terme de *Maçon.* Il ne ſe dit qu'au pluriel. Ce ſont les ordures qui reſtent de la démolition de quelque maiſón. (Les décombres ont été enlevez. On a porté en cet endroit, beaucoup de décombres. *Quint. Jardins fruitiers, tome 1.*)

Décombres. Les Charpentiers apellent auſſi, *décombres & vuidanges d'un atelier de conſtruction*, tout ce qu'on coupe du bois d'ouvrage, & qui eſt inutile, comme les copeaux, &c.

DE'COMPOSER, *v. a.* [*Deſtruere, reſolvere, diſſolvere.*] Détruire un corps compoſé, le diſſoudre.

(Le plus fort de ces grands maîtres
Se ſert de tout ſon eſprit,
A ſoûtenir que des êtres,
La ſeule forme périt;
Que le corps ſe *décompoſe*,
Qu'il ſe fait de chaque choſe,
Des arrangemens divers;
Et que toûjours la matiére
Infinie, active, entiére,
Circule dans l'Univers.
Mme. Deshouliéres.)

DÉCOMPTE, *ſ. m.* [*Subductio, imminutio.*] Prononcez, *déconte.* Ce mot ſe dit particuliérement à l'égard des ſoldats & des ouvriers, & d'autres gens à qui on a avancé une partie de leur ſolde ou de leurs journées, ou qu'on retient pour leurs habits ou autres néceſſitez. (Faire le décompte à un ſoldat. Le décompte monte tant.)

DE'COMPTER, *v. a.* [*Subducere, imminuere.*] Prononcez, *déconté.* Faire le décompte. Rabatre la ſomme qu'on a avancée. Voïez *Décompte.* Ce mot ſe dit encore en cette phraſe, & autre

pareille. *Il y a bien a décompter.* Ces mots fignifient, *Il y a bien à dire de ce qu'on croïoit.*

DÉCONCERTER, *v. a.* [*Concentum vocum turbare.*] Interrompre, gâter un concert. (Il y avoit deux Muficiens ivres qui déconcerterent tous les autres. Il ne faut qu'une voix difcordante pour déconcerter les autres. *Acad. Franç.*)

* *Déconcerter, v. a.* [*Confilia frangere, confringere.*] Ce mot, au figuré, fignifie *mettre en défordre. Troubler. Rompre les mefures.* (Cette aliance déconcerta les deffeins de Mahomet. *Bouhours, Vie d'Aubuffon.*)

* *Se déconcerter, v. r.* [*Pertubari, defcifcere à feipfo.*] Se troubler. Se mettre hors de foi-même. (Elle a un maintien férieux, mais naturel, qui ne fe déconcerte point. *Saint-Evremont.* Il fe déconcerte pour peu de chofe.)

† DÉCONFIRE. [*Hoftes fundere, profternere, profligare.*] Ce mot eft vieux, & ne peut être reçû que dans le burlefque. Il fignifie, *défaire, batre & tailler en piéces quelques troupes de gens de guerre.* Il fignifie auffi au figuré, *ruiner, abatre, épuifer.*

(Dame Vénus & fon fils,
Etoient prêts d'être *déconfits.*
Sarazin, Poëf.)

☞ On lit dans la Priére de Malherbe pour le Roi:

Par fa fatale main qui vengera nos pertes,
L'Efpagne pleurera fes campagnes défertes,
Ses châteaux abatus, & fes champs *déconfits.*

Ménage a remarqué qu'il faut lire, *& fes camps déconfits*, parce que *déconfire*, ne fe dit point des chofes inanimées. Ce terme n'eft plus du bel ufage.

† DÉCONFITURE, *f. f.* [*Clades, ftrages.*] Déroute générale d'une armée.

Déconfiture. [*Inopiæ creditoribus denunciatio, bonorum creditoribus ceffio.*] Se dit d'une banqueroute ou d'un abandonnement de bien.

☞ Ce terme n'eft guére connu que dans le Palais. *Déconfiture*, dit Loifel, *eft quand le débiteur fait rupture & faillite, ou qu'il y a aparence notoire que fes biens tant meubles qu'immeubles, ne fufiront au païement de fes debtes.* La Coûtume de Paris, *art.* 180. & plufieurs autres, nous en donnent une même idée; l'éfet de la *déconfiture*, eft le même dans toutes les Coûtumes, fi ce n'eft dans les Provinces, qui, fuivant le Droit Romain, reconnoiffent l'hipotéque fur les meubles comme fur les immeubles; ainfi, en cas de *déconfiture*, le prix des meubles s'y diftribuë par ordre d'hipotéques, comme celui des immeubles. Dans les autres Provinces, lorfque le débiteur eft infolvable, le prix des meubles reparti entre tous les créanciers chirographaires, fans avoir égard à l'antériorité des faifies, ni des créances; tout eft confondu, & l'on ne diftingue dans la généralité des détes, que celles qui font privilégiées, à qui l'on conferve la préférence fur les autres détes.

DÉCONFORT, *f. m.* [*Afflictio, infractio animi.*] Vieux mot. Afliction, abatement d'efprit.

DÉCONFORTER, *v. n.* [*Infringere animum, affligere, debilitare.*] Défoler, abatre l'efprit par quelque afliction.

† *Se déconforter, v. r.* [*Animum abjicere.*] S'afliger. (Un ami qui fe déconforte. *Voiture.*) On dit auffi, *déconforter quelcun.* [*Animum debilitare.*]

DÉCONNOIR, (DÉCOGNOIR,) *f. m.* [*Cuneus.*] Terme d'*Imprimerie.* Piéce de bois faite en forme de coin, qui fert à defferrer les formes.

DÉCONSEILLER, *v. a.* [*Diffuadere.*] Diffuader. (Il le vouloit obliger à déconfeiller lui-même ce qu'il venoit commander de la part du Roi. *Abl. Ret.*)

† DÉCONTENANCÉ, DÉCONTENANCE'E, *adj.* [*Infulfus, inconcinnus, incompofitus, perturbatus.*] Déconcerté, qui ne fait quelle pofture tenir. (Il eft tout décontenancé. Elle eft toute décontenancée.)

† DE'CONTENANCER, *v. a.* [*Aliquem de ftatu mentis convellere.*] Faire perdre contenance à quelcun. Le rendre interdit. (Ce Plaideur fait le brave, mais depuis qu'il a perdu fon procez, il eft tout décontenancé.)

DE'CORATEUR, *f. m.* [*Scenæ inftructor, choragus.*] Oficier parmi les Comédiens qui a foin de mettre les tentures. On apelle auffi *Décorateurs* ou *Peintres Décorateurs*, ceux qui s'adonnent au genre de peinture qui fert aux décorations de Théatre, d'arcs de triomphe, &c.

DE'CORATION, *f. f.* [*Scenæ apparatio, apparatus, exornatio, choragium.*] Ce mot, en parlant de Théatre, veut dire, *tous les ornemens néceffaires dont on pare la fcéne, & qui doivent convenir à la piéce qu'on repréfente.* (Les décorations du Théatre étoient fort belles & fort ingénieufes.)

Décoration. [*Apparatus.*] Ce mot fe dit, en parlant de Carroufel, de Tournois, d'Eglife. Il fignifie *toutes les tapifferies, & tous les embéliffemens dont on pare une Chapelle, une Eglife, une Lice, &c.* (Une belle décoration de Chapelle. Une belle décoration d'Eglife. Avoir foin de la décoration de la Lice.)

Décoration. [*Exornatio.*] Ce mot fe dit en parlant des jardins, & fignifie *embéliffement.* (La décoration d'un parterre de jardin.)

DE'CORDER, *v. a.* [*Funem retexere.*] Détortiller une corde, féparer les cordons qui la compofent. On a fait là-deffus ce petit badinage:

(Quand un Cordier cordant veut acorder fa corde,
Pour fa corde acorder, trois cordons il acorde;
Mais fi l'un des cordons de la corde *décorde*,
Le cordon *décordant*, fait *décorder* la corde.)

† DE'CORER, *v. a.* Il vient du Latin *decorare*, qui fignifie *orner.* Mais il n'eft guére en ufage. (Il faut décorer cette chambre.) Il fignifie proprement, *mettre & placer avec fimétrie les chofes qui parent un lieu.* Voïez *Orner.*

Décorer, fe dit auffi en parlant des dignitez, des titres que l'on confére a quelcun pour l'honorer.

DE'CORUM. Mot devenu François en cette phrafe proverbiale, *garder le décorum.* (Il faut fans ceffe garder le décorum de la divinité. *Moliére.*)

DE'COUCHER, *v. a.* [*Foris cubare.*] Coucher hors de la maifon où l'on a coûtume de coucher. Ne pas coucher dans fon lit ordinaire, & avec la perfonne avec qui on couche d'ordinaire. (C'eft un libertin qui découche prefque tous les jours. Il ne découche pas d'avec Rea. *Abl. Luc. tome 1.*)

Découcher, v. a. [*Aliquem lecto fuo depellere.*] Être caufe qu'une perfonne quite fon lit pour nous le donner, à nous, ou à quelqu'autre. (Découcher quelcun.)

Dе'COUDRE, *v. a.* [*Dissuere, findere, discindere.*] *Je décous, tu décous, il décout, nous décousons. Je décousis. J'ai décousu. Je découdrai. Décousant.* Défaire quelque coûture ; défaire ce qui eſt couſu. (Découdre la ceinture d'un haut-de-chauſſe.)

Découdre, en termes de *Marine*, ſignifie *décloüer quelques piéces du bordage, ou du ferrage, pour voir ce qu'il y a de défectueux ſous ces piéces.*

† * *Il en faut découdre.* [*Decertandum, concertandum eſt.*] Proverbe, dans le ſtile burleſque; pour dire, *il faut en venir aux mains.*

† *Les afaires ſont fort découſuës.* [*Res ſunt everſæ, labefactæ, acciſæ, inclinatæ.*] C'eſt-à-dire, en mauvais état. On dit d'un ſtile qui n'a point de liaiſon, *que c'eſt un ſtile découſu.*

Dе'COULEMENT, *ſ. m.* [*Effluvium, fluvio, fluxus.*] Mouvement d'une choſe liquide de haut en bas. (Le découlement de l'eau de la pluie ſur ce mur l'a entiérement gâté.)

Dе'COULER, *v. n.* [*Fluere.*] Ce mot ſe dit des liqueurs, & des couleurs, & veut dire, *couler depuis le haut juſques en bas*, mais il n'eſt pas fort en uſage. (Cette huile de parfum décendit ſur toute la barbe, & découla juſques ſur le bord de l'habit. *Pſeaume 132.*)

* *Découler, v. a.* [*Manare.*] Il ſe dit au figuré, des choſes morales. (C'eſt de la miſéricorde de Dieu que découlent toutes les graces que nous recevons.)

Dе'COUPE', *ſ. m.* [*Inciſus, diſtinctus, diviſus concinnè.*] Terme de *Jardinier.* C'eſt un parterre où il y a pluſieurs piéces quarrées, longues, rondes ou ovales, dans leſquelles on met des fleurs. (Voilà un beau découpé. *Quintinie, Jardins.*)

Découpé, adj. [*Papilionatus.*] Terme de *Blaſon.* Il ſe dit des piéces ſans nombre dont un écu eſt ſemé. On dit auſſi, *moucheté, plumeté, papillonné.*

Dе'COUPE', *v. a.* [*Concidere, dividere, diſſecare.*] Ce mot ſignifie, *couper en pluſieurs morceaux ;* mais il n'eſt pas ſi uſité que ſon ſimple, *couper.* (Il faut découper cette viande.)

Découper. [*Variis inciſuris ornare veſtem.*] Terme de *Découpeur.* Figurer une étofe avec des fers. (Découper de l'étofe, du drap, &c.)

Découper, v. a. [*Incidere.*] Terme de *Pâtiſſier.* C'eſt faire ſur le couvercle de quelque piéce de pâtiſſerie, diverſes petites figures avec la pointe d'un couteau. (Il faut découper le couvercle de ce pâté.)

Dе'COUPEUR, *ſ. m.* [*Peritus incidendi artifex.*] Artiſan qui figure agréablement l'étofe avec des fers. Cet artiſan ſe nomme, dans ſes lettres de maîtriſe, *Découpeur, Egratigneur ;* mais dans le monde, on l'apelle ſimplement *Découpeur.*

Dе'COUPURE, *ſ. f.* [*Inciſio.*] Terme de *Découpeur.* Ouvrage de Découpeur. Etofe découpée avec des fers.

Un Génie, dit en ſe moquant, dans la Comédie du P. Brumoy, Jéſuite, intitulée, *La Boëte de Pandore, act. 11. ſc. 13.*

> L'art des colifichets & de la *découpure*,
> Eſt l'ame du vrai goût, & fait mon prémier ſoin ;
> C'eſt à moi de marquer vôtre ſiécle à ce coin, &c.

Découpures. Petites eſtampes enluminées dont on découpe les figures pour les plaquer ſur diférens meubles avec du vernis. Il y a eu un tems où l'on étoit fort amoureux de ces *découpures ;* chacun ſe mêloit de les aſſortir, & il en réſultoit des enſembles tout-à-fait abſurdes. Heureuſement on eſt revenu de ces mépriſables colifichets.

Dе'COUPLER, *v. a.* [*Diſparare, abjungere.*] Détacher ce qui étoit acouplé. (Découpler le linge, des chiens.) Au figuré, lâcher des gens après quelcun qui s'enfuit.

Dе'COURAGEMENT, *ſ. m.* [*Animi abjectio, infractio.*] Abatement de courage. (Dans ce découragement le Roi ne les voulut pas gourmander. *Vaug. Quint.*)

☞ Dе'COURAGER, *v. a.* [*Animum frangere, infringere.*] Oter le courage. (Décourager une perſonne.)

Dе'COURS, *ſ. m.* [*Decreſcentia, luna decreſcens.*] Ce mot ſe dit en parlant de la lune ; c'eſt-à-dire, *déclin.* (La lune eſt en ſon décours. Croître ou décroître au décours de la lune.

> Qu'elle ſoit en croiſſant, qu'elle ſoit en *décours*,
> Je l'aime & l'aimerai toûjours.
> *Benſerade, Balet de la nuit.*)

Dе'COUSURE, *ſ. f.* [*Disjunctio, diſſolutio.*] Terme de *Chaſſe.* C'eſt quand un ſanglier a bleſſé un chien, de ſes déſenſes. *Sal.*

Dе'COUVERT, Dе'COUVERTE, *adj.* [*Apertus, detectus, patefactus.*] Qui n'a rien qui le cache. (Sa gorge étoit à demi découverte. *Buſſi.*)

* *Découvert, Découverte.* [*Regio non ita pridem comperta.*] Il ſe dit des païs dont on a fait la découverte. Reconnu. (Païs découvert.) Ces termes, *Païs découvert*, [*ſubdialis locus*,] ſignifient auſſi *un païs plain*, où il n'y a pas beaucoup d'arbres.

A découvert, adv. [*Sub dio, aprico in loco.*] Sans être couvert. (Être à découvert. Ils ſe promenoient devant le camp à découvert. *Abl. Ret.* Camper à découvert.)

* *A découvert, adv.* [*Palam, in propatulo.*] Au figuré, il ſignifie, *ſans déguiſement, ſans couverture, ſans voile.*

> (Par elle ton ſein m'eſt ouvert,
> Je vois ton ame à *découvert.*
> *Chap. Ode au Card. de Richelieu.*)

Dе'COUVERTE, *ſ. f.* [*Exploratio.*] C'eſt l'action par laquelle on découvre & reconnoît prémiérement quelque païs. (La découverte du nouveau monde. Faire la découverte d'un païs.

> La feinte eſt un païs plein de terres déſertes,
> Tous les jours nos Auteurs y font des *découvertes.*
> *La Fontaine.*)

Découverte. [*Inventio, inveſtigatio.*] Ce mot ſe dit en terme de *Guerre.* (Envoïer à la découverte. C'eſt envoïer reconnoître l'ennemi.)

Découverte. [*Apertum latus.*] Terme de *Maître d'Armes.* Elle conſiſte à ſe découvrir & à donner jour à ſon ennemi. (Atirer ſon ennemi par des découvertes. *Liancourt, Maître d'Armes.*)

* *La découverte d'une vérité.* [*Inveſtigatio.*] Faire de grandes découvertes dans les Siences & dans les Arts ; c'eſt faire de grands progrez dans la connoiſſance des véritez. (Nous avons fait d'aſſez grandes découvertes dans les Siences ; mais ce qui reſte à découvrir eſt infini.)

Dе'COUVRIR, *v. a.* [*Aperire, retegere, detegere.*] Oter la couverture qui couvre quelque choſe que ce ſoit. *Je découvre, je découvris, j'ai découvert.* (Découvrir un lit, un toit.)

Découvrir. [*Nudare , patefacere.*] Révéler. Divulguer. (Découvrir un secret.)

* *Découvrir.* [*Investigare , speculari.*] Faire la découverte de quelque païs. Tâcher de reconnoître où une personne est. (On découvrit la Floride le 25. Mars 1513. On l'a découvert lorsqu'il y pensoit le moins, & on l'a pris.)

* *Découvrir.* [*Procul prospicere , deprehendere.*] Apercevoir. Connoître. (Nous découvrîmes dans une niche une Diane. *Voit. l. 10.* Découvrir d'une seule vûë la moitié de la terre. *Voit. l. 9.* Il croïoit qu'il pouvoit découvrir sur son visage quelque marque de ce qu'il avoit dans l'ame. *Vaug. Quint. liv. 3.* Découvrir une vérité.)

Se découvrir, v. a. [*Nudare.*] Oter la couverture.

Se découvrir. [*Caput nudare.*] Lever son chapeau. (Se découvrir la tête.)

* *Se découvrir.* [*Sese indicare.*] Se déclarer à quelcun. Faire connoître ses sentimens. (Le Comte qui avoit peur de se découvrir, changeoit de propos. *Bussi.*

J'aime un esprit aisé qui se montre & qui s'ouvre,
Et qui plaît d'autant plus , que plus il se *découvre.*
Despréaux.)

* *Se découvrir.* [*Latus , pectus aperire.*] Terme de *Maître d'Armes.* Donner jour à nôtre ennemi de nous blesser. Donner beau à nôtre ennemi de nous porter & nous blesser. (Se découvrir sur les armes. Se découvrir au dedans des armes. *Liancourt , Maître d'Armes , chap. 12.*)

DÉCRASSER, *v. a.* [*Squalore , sordibus purgare , sordes detergere.*] Oter la crasse & l'ordure du corps & du visage. (Eau & pommade pour décrasser le visage.)

* *Décrasser, v. a.* [*Mores expolire.*] Ce mot, au figuré, se dit en riant. C'est rendre moins grossier.

* *Se décrasser.* [*Se detergere , sordibus purgare , mores expolire.*] Il signifie , au propre , ôter l'ordure de son corps ou de son visage. Et au figuré , il veut dire , *se rendre moins grossier.* (Les Provinciaux se décrassent à Paris.)

DÉCRÉDITEMENT, *s. m.* [*Gratiæ , existimationis minutio , immunitio.*] L'action de décréditer, perte de crédit.

DE'CRE'DITER, *v. a.* [*Gratiam , existimationem minuere.*] Oter le crédit. Oter l'autorité à quelcun. (Un méchant livre décrédite un Auteur.)

Se décréditer , v. r. [*Existimationem perdere , amittere.*] S'ôter le crédit à soi-même. Perdre sa réputation. (Il ne disoit rien de sa disgrace de peur de se décréditer en montrant son malheur. *Le Comte de Bussi.*)

DE'CRE'PIT, DE'CRE'PITE, *adj.* [*Decrepitus , senio confectus.*] Fort vieux. (Age décrépit. Une vieille décrépite. *Abl.*)

DE'CRE'PITATION, *s. f.* [*Ustio , exustio.*] Terme de *Chimie.* Calcination du sel qu'on continuë jusques à ce que le sel ne petille plus. Il se dit aussi du bruit ou petillemeut que le sel fait pendant qu'on le calcine.

DE'CRE'PITER, *v. a.* [*Ad insaniam redigere.*] Signifie *avoir bien du dépit.* (Vous le ferez décrépiter.) Mais ce terme est trop bas & populaire.

* *Décrépiter, v. a.* [*Torrere , exurere.*] Terme de *Chimie.* C'est faire sécher le sel commun au feu & le calciner , ensorte que son humidité soit toute exhalée. Ce sel s'apelle *décrépité.*

DE'CRE'PITUDE, *s. f.* [*Ætas decrepita , summa.*] Age décrépit. (Titon parvint en une telle décrépitude , qu'il fut changé en cigale. *Benser. rondeaux.* La Sibylle de Cumes étoit parvenuë jusqu'à la derniére décrépitude. *Le Ragois , Abrégé des Métamorphoses.*)

DE'CRET, *s. m.* [*Decretum.*] Terme de *Droit Canon* & de *Palais.* Ordonnance de Pape. Réglement de Juge. Ordonnance du Juge, portant permission d'emprisonner. [*Comprehensio hominis decreta.*] (Les Décrets des Papes. Obtenir un décret de prise de corps contre quelcun.) *Cette terre est en décret ;* c'est-à-dire , elle est exposée en vente en vertu du *décret* du Juge.

Décret. Terme de *Droit Canon.* [*Sanctissimum jus.*] Livre qui a été fait par Gratien , & qui contient plusieurs Canons concernant les matiéres Eclésiastiques.

☞ Le terme *Décret*, est fort en usage , dans les Tribunaux de Justice Séculiére & Eclésiastique. Quand il s'agit d'un crime qui mérite une peine aflictive , les acusez sont décrétez de prise de corps, dans les formes prescrites par l'Ordonnance de 1670. *titre 17.* lorsque le délit ne peut être puni que par une peine pécuniaire , on se contente de décréter l'acusé d'ajournement personnel , comme il est expliqué par ces termes de l'*art. 2.* du *titre 10.* de la même Ordonnance. *Selon la qualité des crimes , des preuves & des personnes , sera ordonné que la partie sera assignée , pour être oüie , ajournée à comparoir en personne , ou prise au corps.* Voilà les trois sortes de *Décrets* dont on use dans l'instruction des procès criminels, si l'on peut qualifier de *Décret* la simple assignation , qui est la même dans le civil & dans le criminel. A l'égard du *Décret* de prise de corps , ou d'ajournement personnel , la même Ordonnance, *article 11.* du *titre* cité , ordonne expressément que le *Décret d'ajournement personnel , ou de prise de corps , emportera de droit l'interdiction :* Ce qui mérite quelque atention ; car en prémier lieu , cette interdiction n'est qu'une suspension des fonctions publiques pendant le cours du procès , & souvent après que l'acusé a répondu , si le fait est léger , on le renvoie aux fonctions de sa charge. En second lieu , cette interdiction n'opére aucun éfet sur les Eclésiastiques , & ne les prive point de l'exercice des Ordres sacrez : mais c'est une dificulté que l'Ordonnance a fait naître , si un Clerc contre lequel il y a *décret* de prise de corps , ou de simple ajournement personnel , peut être légitimement pourvû d'un bénéfice , ou si l'interdiction prononcée par l'Ordonnance , le rend incapable d'accepter , ou de posséder un bénéfice ; pour résoudre le doute , on a distingué l'acquisition du bénéfice , & la continuation de la possession du bénéfice qui a précédé le *décret.* Dans le prémier cas , l'interdiction de l'Ordonnance n'opére aucun éfet , & le Bénéficier continuë de joüir & de faire ses fonctions dont il n'est point interdit par le *décret* de prise de corps , ni par l'ajournement personnel ; si ce n'est lorsque le crime , par son énormité , fait vaquer de plein droit le bénéfice : mais le doute est plus grand , lorsqu'il s'agit d'aquérir un bénéfice ; car la maxime est , qu'un gradué , un indultaire ou un impétrant , en vertu d'une résignation en sa faveur , doit être *integer statu ,* selon l'expression des Docteurs , sa réputation doit être sans tache , & le simple doute forme une incapacité d'aquérir un bénéfice : c'est ainsi que la question a été décidée par un Arrêt raporté dans les questions de M. du Perray , sur le Concordat. A l'égard du *Décret* qui est une

une compilation du Moine Gratien, c'eſt improprement qu'on lui donne le titre de *Décret*, puiſqu'il eſt plûtôt, un amas confus & mal digéré des *Décrets* des Papes, des Canons, des Conciles, & des ſentimens des Saints Péres. En voulant concilier les Canons des Conciles, & les *Décrets* des Papes, qui ſembloient être contraires, il s'embaraſſe & rend les queſtions plus douteuſes qu'elles n'étoient auparavant.

Décret. [*Statutum*.] Terme de *certains Religieux*, comme d'*Auguſtins*. Statuts qui ſe font dans les Chapitres Provinciaux, pour le réglement d'une Province.

Décret de Dieu. [*Decretum*.] Terme de *Théologie*. C'eſt ce que Dieu a réſolu & arrêté dans ſes conſeils éternels.

DE'CRE'TALES, *ſ. f.* [*Epiſtolæ decretales*.] C'eſt le nom que l'on donne aux collections des lettres des Papes, dont la prémiére, & la plus ample parut dans le huitiéme ſiécle de l'Egliſe, ſous le nom d'*Iſidorus Mercator*; Riculphe, Evêque de Maïence, l'aporta en France, ſous le régne de Charlemagne. On ne ſait point encore quel étoit cet Iſidore, ſurnommé *Mercator*. L'on a cru pendant long-tems, que ce recuëil étoit l'ouvrage d'Iſidore, Archevêque de Séville; mais Antoine Auguſtin, a détrompé le public, en obſervant que l'on y voïoit des ſynodes tenus après le décès d'Iſidore de Séville, lequel mourut en 636. & il eſt établi que l'Auteur de la colection des *Décrétales* vivoit encore dans le dixiéme ſiécle: quelques-uns ont cru que le véritable Auteur étoit un Moine, qui par humilité cachoit ſon nom ſous celui de *Piſcator*, qui avoit été changé par les Copiſtes en celui de *Mercator*: ſelon M. de Marca dans ſon Traité *de Concordia*, &c. Cette prémiére colection eſt l'ouvrage d'un Evêque, apellé *Iſidore*, lequel, ſuivant la coûtume des anciens Evêques, ajoûta, en ſignant ſon nom, le titre de *Peccator*, que l'on a dans la ſuite corrompu ou changé dans celui de *Piſcator* ou *Mercator*. Dans l'erreur où l'on fut d'abord, que l'on devoit cette collection à Iſidore de Séville, on l'a reçûë avec aplaudiſſement, & ſans la ſoupçonner de ſupoſition: d'ailleurs les déciſions qui y ſont raportées, parurent autentiques & ſincéres, ſous le nom de pluſieurs Papes illuſtres par leur habileté, & par la ſainteté de leurs mœurs; mais les Centuriateurs de Magdebourg craignant les preuves que l'on en tiroit, pour détruire le Calviniſme & le Luthéraniſme, s'atacherent fortement à examiner les déciſions des prémiers Papes, & tout l'ouvrage enſemble, pour en détruire les conſéquences, qui leur paroiſſoient dangereuſes; le Jéſuite Turrien leur répondit, mais avec peu de ſuccès; le Miniſtre Daillé le repouſſa avec tant d'habileté, qu'on n'a pû conſerver à cette collection l'autorité qu'elle avoit autrefois. La collection des *Décrétales* publiée par Grégoire IX. a éfacé entiérement celle d'Iſidore; pluſieurs Savans hommes les ont expliquées par de grands Commentaires; elles furent rédigées à peu près ſelon l'ordre du Code Juſtinien. Sous le Pontificat de Boniface VIII. & ſur la fin du treiziéme ſiécle, on publia une nouvelle collection des *Décrétales* des Papes qui avoient ſuccédé à Gregoire IX. on n'en connoît point l'Auteur; mais pour les faire recevoir, & leur donner l'autorité de la précédente collection, on les diſtingua par le titre de *Sixiéme Livre des Décrétales*, & on l'apella le *Sexte*; enſorte que quand on en cite quelques conſtitutions, on ajoûte à la citation du titre ce mot *in 6°*. Cette collection a paru ſuſpecte à *Boëtius Epo*, parce que Boniface dit dans ſa Préface, qu'il a recuëilli les déciſions des Papes qui ont régné après Grégoire IX. & cependant il raporte une déciſion de Clement III. qui eſt mort avant Gregoire IX. mais il faut obſerver que Boniface dit dans la même Préface, qu'il a inſéré dans ſa collection, des *Décrétales* anciennes, mais plus correctes & plus claires qu'elles n'étoient; ainſi on peut regarder ce ſixiéme Livre des *Décrétales*, comme une addition aux précédentes. Les Clémentines parurent dans la ſuite; c'eſt ainſi que l'on nomme le recuëil des déciſions de Clement V. qui fut élû dans le commencement du quatorziéme ſiécle, & qui le prémier tranſporta le Siége de Rome dans Avignon. Ce recuëil fut compoſé en partie des Canons du Concile de Vienne. Enfin, la derniére collection qui compoſe le corps du Droit Canonique, fut publiée par Jean XXII. ſucceſſeur de Clement V. elle renferme un petit nombre de déciſions, dont on ne fit qu'un ſeul Livre, que l'on apella *Extravagantes*, ſoit parce que la collection n'eſt point mêlée avec d'autres déciſions des précédens Papes, ſoit parce qu'elles ont été quelque tems errantes, ſans aucune autorité, & dont on ne connoiſſoit point l'Auteur. Le Docteur Ciron, Profeſſeur en Droit Canon dans l'Univerſité de Toulouſe, publia en 1645. une cinquiéme collection des *Décrétales* du Pape Honorius III. avec des notes, & y joignit des Paratitles des cinq Livres des *Décrétales* de Gregoire IX. qui peuvent ſervir à faciliter l'étude de la Juriſprudence Canonique. Il y a pluſieurs autres collections, comme celles de Burchard, de Reginon, d'Yves de Chartres, dont le détail ſeroit ennuieux.

DE'CRE'TER, *v. a.* [*Decernere, decretum facere*.] Terme de *Palais*. Donner pouvoir à des Sergens d'empriſonner une perſonne. Donner charge, ordonner. (Décréter un ajournement perſonnel contre quelcun. On a décrété contre lui. *Le Maître*.)

Décréter. [*Subjicere voci præconis bona alicujus*.] Terme de *Palais*. Vendre par ordre de juſtice. (Décréter une terre.)

DE'CREUSER, *v. a.* [*Sericum ſapone purgare*.] Terme de *Teinturier*. Il ſe dit d'une certaine préparation que les Teinturiers donnent à la ſoie.

Décreuſer la ſoie; c'eſt la faire cuire avec du ſavon blanc, la dégorger dans la riviére & la mettre dans un bain d'alun à froid.

DE'CRI, *ſ. m.* [*Rei, famæ, leporis & æſtimationis interdictio*.] C'eſt publier qu'une monoie n'aura plus de cours. (Le décri des monoies. *Maucroix, Schiſme, l. 2.*)

Décri, *ſ. m.* [*Mala fama*.] Mauvaiſe réputation, perte de crédit. (Cela l'a mis tout-à-fait dans le décri. *Académie Françoiſe*.)

DE'CRIE', DECRIE'E, *adj.* [*Vitiis ac dedecore famoſus*.] Perdu de réputation. (La Ville de Sibaris ſera décriée à jamais par la moleſſe de ſes habitans, qui avoient banni les coqs, de peur d'en être éveillez. *Fontenelle, Dialogue des morts*.)

* *Il eſt décrié comme la vieille monoie*; c'eſt-à-dire, il eſt perdu de réputation, il n'a ni crédit ni eſtime dans le monde.

DE'CRIER, *v. a.* [*Uſum interdicere*.] Faire publier qu'une choſe n'aura plus de cours. (Décrier la monoie. *Abl.*)

* *Décrier.* [*Infamiam alicui inferre.*] Ce mot ſe dit des perſonnes & des choſes. Médire. Tâcher de faire perdre la réputation. (Décrier quelcun, décrier la bonne vie d'une perſonne. *Abl.* Décrier quelcun dans l'eſprit du peuple. Ce ſeroit aſſez pour décrier le plus beau roman du monde. *Mol. prec.* Décrier la paix. *Le Duc de la Rochefoucaut.*)

† DE'CRIRE, [*Deſcribere.*] Ce mot, pour dire, *tranſcrire*, ne ſe dit pas parmi les gens qui parlent bien.

Décrire. [*Depingere.* [Tracer. Faire. (Décrire une ligne courbe avec le compas.)

Décrire, en terme de *Peinture*, c'eſt tracer, exprimer, prononcer. (Décrire les contours d'une figure, d'une tête, d'un bras.)

* *Décrire.* [*Exprimere.*] Répréſenter vivement par le moïen des paroles. (Décrire les malheurs de l'Etat.)

DE'CROCHER, *v. n.* [*Uncino expedire aliquid.*] Détacher, ôter une choſe d'un crochet où elle étoit acrochée. (Décrocher une tapiſſerie.)

† DE'CROIRE, *v. a.* [*Negare.*] L'uſage de mot eſt fort borné, & il ne ſe dit guére qu'en cette façon de parler. (Je ne le croi, ni ne le décroi.)

DE'CROISSEMENT, *ſ. m.* [*Diminutio, imminutio, decrementum.*] Diminution ſenſible d'un corps en ſa propre ſubſtance. Diminution de la durée de quelque choſe. (Le décroiſſement de la vie eſt ſenſible. *Boſſuet, Hiſt. univerſelle.*)

DE'CROÎTRE, *v. n.* [*Decreſcere, diminui, imminui.*] Ce mot ſe dit des choſes qui ſont ſuſceptibles de plus ou de moins. (Le Nil croît quarante jours, & en décroît autant. *Abl. Mar. tom. 1.*]

☞ Malherbe ſe joüant ſur les mots, a dit dans une Ode au Roi :

> Je ſai bien que les Oracles
> Prédiſent tous qu'à ton fils
> Sont reſervez les miracles
> De la priſe de Memphis;
> Et que c'eſt lui dont l'épée
> Au ſang barbare trempée,
> Quelque jour aparoiſſant
> A la Gréce qui ſoûpire,
> Fera *décroître* l'Empire
> De l'infidéle Croiſſant.

DE'CROTER, (DE'CROTTER,) *v. a.* [*Lutum decutere, purgare.*] Oter la crote. (Décroter une jupe, des bas, &c.)

DÉCROTEUR, (DE'CROTTEUR,) *ſ. m.* Celui qui décrote. (Apeller un Décroteur.)

DE'CROTOIRE, (DE'CROTTOIRE,) *ſ. m.* [*Peniculus ſetis aſper.*] Ce avec quoi on néteïe, & on décrote proprement des ſouliez.

DE'CROUTER, *v. a.* [*Ad truncum affricare cornua, eâque frictione cruſtas detergere.*] Terme de *Venerie.* On dit *des cerfs qui vont au fraïoir, qu'ils vont décrouter leur tête.*

DE'CRUER, *v. a.* [*Lixiviam facere.*] Terme de *Teinturier.* C'eſt leſſiver le fil cru avec de bonnes cendres, & le laver en eau claire, avant que de le teindre.

SE DE'CUIRE, *v. r.* [*Plus æquo liquefieri.*] Ce mot ſe dit des ſirops & des confitures, qui, faute d'avoir été aſſez cuits, deviennent trop liquides, & ſont en danger de ſe corrompre. (Quand on voit que les ſirops ſe décuiſent, il faut les faire cuire une ſeconde fois.) On dit auſſi, *décuire des ſirops, des confitures.*

DE'CUPELER, *v. a.* [*Infundere.*] Terme de *Chimie.* Verſer doucement par inclination, la liqueur qui ſurnage quelque matiére. C'eſt la même choſe que *décanter.*

DE'CURIE, *ſ. f.* [*Decuria.*] Ce mot ſe dit en parlant des anciens Romains, & veut dire, *bande de dix hommes. Abl. Tac.*

DECURION, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *decurio*, & il ſe dit en parlant des anciens Romains. Il ſignifie, *le chef d'une décurie, qui a ſous ſoi, dix hommes.* C'étoit auſſi un Magiſtrat qui rendoit la Juſtice dans les villes qui s'étoient données aux Romains.

Décurion. [*Decurio.*] Ce mot eſt un terme de *Claſſe de Colége.* C'eſt l'écolier qui dans ſa claſſe eſt aſſis après les Chevaliers. (Etre décurion.) C'eſt avoir dix écoliers à qui l'on fait reciter la leçon, & dont on reçoit les thémes.

DECUSSATION, *ſ. f.* [*Conjunctio radiorum in decuſſim.*] Terme d'*Optique*, & de *Géométrie.* Point où des raïons, où des lignes ſe croiſent. (La décuſſation des raïons de la lumiére dans le criſtalin, ſe fait avant de s'aler peindre dans la rétine. *Acad. Franç.*

D E D.

DE'DALE, *ſ. m.* [*Dædalus.*] C'eſt le ſinonime de labirinthe, à cauſe que *Dédale* en fut l'inventeur. Ce *Dédale* étoit un ouvrier ſi ingénieux & ſi adroit, que l'on aſſure qu'il faiſoit des ſtatues mouvantes. On le dit auſſi figurément d'un grand embarras.

> (On y voit tous les jours l'innocence aux abois,
> Errer dans les détours d'un *Dédale* de loix.
> *Deſpréaux.*)

DE'DAIGNER, *v. a.* [*Dedignari, faſtidire.*] Mépriſer. (On ne dédaigne que ce qu'on croit qui ne vaut rien. Je les dédaigne ſi fort, que je n'en puis médire. *Gomb. Epigr. l. 1.*)

☞ Corneille, dans Pompée, *Act. 2. ſcen. 2.*

> D'un des pans de ſa robe, il couvre ſon viſage;
> A ſon mauvais deſtin, en aveugle obéit,
> Et *dédaigne* de voir le Ciel qui le trahit.
> De peur que d'un coup d'œil, contre une telle offenſe;
> Il ne ſemble implorer ſon aide, ou ſa vengeance.

L'Académie, dans ſes ſentimens ſur le Cid, *pag. 129.* a fait cette obſervation ſur ce vers :

> A pouſſer des ſoûpirs pour ce que je *dédaigne.*

Dedaigne dit trop pour ſa paſſion ; car en éfet, elle l'eſtimoit. Elle vouloit dire, *pour ce que je devrois dédaigner.* Le dédain eſt un extrême mépris.

DE'DAIGNEUSEMENT, *adv.* [*Faſtidiosè.*] Avec mépris. (Regarder dédaigneuſement.)

DE'DAIGNEUX, DE'DAIGNEUSE, *adj.* [*Faſtidioſus.*] Mépriſant. (Il eſt un peu dédaigneux. C'eſt une humeur dédaigneuſe. Jeter un regard dédaigneux. *Scar.*

> . . . . . Les précieuſes
> Font, deſſus tout, les *dédaigneuſes.*
> *La Fontaine.*)

DE'DAIN, *ſ. m.* [*Faſtidium.*] Sorte de mépris. (Avoir un grand dédain pour tous les coquins.)

DEDANS, *adv.* [*Intùs, intra, intrò.*] Ce mot étant adverbe, ne régit rien. (Il eſt dedans. Il eſt entré dedans. Tantôt il eſt dedans, & tantôt dehors.) On dit d'un homme qui eſt incertain du bon ou du mauvais ſuccès d'une affaire, qu'*il n'eſt ni dedans ni dehors.*

Au dedans, adv. [*Intùs.*] (Le mal eſt au dedans. *Patru, 1. plaid.*)

Dedans. [*Intrò, per.*] Ce mot eſt quelquefois prépoſition, mais il ne l'eſt que lorſqu'il eſt précédé d'un autre prépoſition. *Vaug. remar.* (Il paſſa par dedans la Ville.) Ce mot de *par dedans*, ſe prend adverbialement auſſi, quand il n'eſt ſuivi d'aucun mot qu'il régiſſe. (Garnir par dedans.)

Dedans. On dit en terme de *Marine. Mettre les voiles dedans*, [*complicare vela;*] c'eſt les ferler, les plier & ſerrer pour naviger à ſec. (Quand on voit l'orage, il faut mettre les voiles dedans.)

Dedans, ſ. m. [*Pars interior.*] Partie intérieure. (Le dedans d'une choſe, le dedans d'une maiſon.)

Dedans, ſ. m. Terme de *Jeu de paume.* Galerie découverte au bout du jeu de paume. (Mettre dans le dedans.) En terme de *Manége*, on dit, *il a eu deux dedans*, [*Annulus bis ablatus eſt;*] c'eſt-à-dire, il a enlevé deux fois la bague.)

☞ *Dedans.* Terme de *Manége.* On dit : *talon du dedans, talon du dehors; jambe du dedans, jambe du dehors; rêne du dedans, rêne du dehors.* On ſe ſert de ces expreſſions, ſelon que le cheval manie à droit ou à gauche, ſur les voltes, ou ſelon qu'il travaille le long d'une muraille, d'une haie, ou autre choſe ſemblable; ainſi on s'en ſert pour diſtinguer de quelle main, ou de quel côté il faut donner les aides au cheval qui manie; car le long d'une muraille, la jambe du dehors ſera celle qui eſt du côté de la muraille, & l'autre jambe ſera celle de dedans; & ſur les voltes, ſi le cheval manie à droit, le talon droit ſera le talon du *dedans*, la jambe droite ſera auſſi la jambe du *dedans*, & par conſéquent la jambe & le talon gauches ſeront pris pour le talon & pour la jambe de dehors. Tout le contraire arrivera, ſi le cheval manie à gauche. Aujourd'hui les Maîtres d'Academie, pour ſe mieux faire entendre, uſent des termes *droit* & *gauche;* & diſent : *Aidez le cheval du talon droit, de la rêne droite, de la jambe droite*, ſelon la ſituation des talons & des rênes au reſpect de la volte. *Dict. des Arts de l'homme d'épée.*

Mettre un cheval dedans. [*Equum inſtruere.*] C'eſt le dreſſer, & le mettre bien dans la main & dans les talons.

Mettre un oiſeau dedans. [*Accipitri volatilem. prædam agitandam dare.*] C'eſt, en terme de *Fauconnerie*, l'apliquer actuellement à la chaſſe.

DÉDICACE, *ſ. f.* [*Ædis ſacræ dedicatio, templi conſecratio*] Terme d'*Egliſe.* Conſécration de quelque Egliſe, qui ſe fait par l'Evêque. La ſanctification de quelque Egliſe. La Fête du jour que l'Egliſe a été conſacrée, [*Templi conſecrati anniverſarius dies.*] (Faire la dédicace d'une Egliſe. Célébrer la dédicace d'une Egliſe.)

Dédicace. [*Dedicatio.*] Epître dédicatoire. Epître préliminaire. Epître qu'on met à la tête d'un livre qu'on adreſſe à la perſonne à qui on dédie le livre. (Vôtre Majeſté n'a que faire de toutes nos dédicaces. *Mol. Epître dédicatoire de la critique de l'Ecole des femmes.*

> . . . . Tu verras les Auteurs,
> Dégrader les Héros pour te mettre en leur place,
> De tes titres pompeux enfler leur *dédicace.*
> *Deſpréaux.*)

DE'DICATOIRE, *adj.* [*Nuncupatoria epiſtola.*] Il n'eſt en uſage que quand l'on dit : *Une épître dédicatoire.* Voïez *Dédicace.*

DE'DIER, *v. a.* [*Dedicare; conſecrare.*] Conſacrer à quelque Saint ou à quelque Sainte. (Dédier une Egliſe ſous l'invocation d'un Saint.)

Dédier, v. a. [*Nuncupare.*] Ce mot, en parlant de livres, ſignifie, *adreſſer un livre à une perſonne.* (Dédier un livre à quelcun.

> Ce n'eſt que maroquin perdu,
> Que les livres que l'on *dédie*,
> *Scarron.*)

† *Dédier v. a.* [*Deſtinare.*] Deſtiner à quelque choſe. (Il dédie cette maiſon de campagne à ſon divertiſſement.)

Se dédier à l'étude. [*Seſe addicere.*] Se deſtiner entiérement à l'étude.

DE'DIRE, *v. a.* [*Diſcedere à pactione.*] Déſavoüer ce qu'un autre a fait. *Je dédis, tu dédis, il dédit, nous dédiſons, vous dédiſez*, & ſelon quelques-uns, *vous dédites.* (Puiſque je l'ai promis, je ne m'en dédis pas. *Mol. Ils ſe dédiſent. Je dédiſois. J'ai dédit. Je dédis. Dédiſant.* (Il eſt permis à un homme de dédire ſa femme.)

Se dédire. [*Revocare quod dictum eſt.*] Se retracter. (Il n'eſt pas d'un honnête homme de ſe dédire.)

† *Se dédire.* [*Recantare dicta.*] Se démentir. Se relâcher. (Se dédire de ſes anciennes maximes. *Abl. Luc. tom. 1.*)

DE'DIT, *ſ. m.* [*Dictorum revocatio.*] Sorte de retractation. (Avoir ſon dit & ſon dédit. Le dédit eſt de vingt piſtoles.)

DE'DOMMAGEMENT, *ſ. m.* [*Damni reparatio, compenſatio.*) Réparation de dommage.

DE'DOMMAGER, *v. a.* [*Damnum reſarcire, compenſare.*] Réparer le dommage. (L'orgüeil ſe dédommage toûjours, & ne perd rien, lors même qu'il renonce à la vanité. *La Rochefoucaut.*)

DE'DORER, *v. a.* [*Aurum illitum detergere.*] Oter la dorure. (Dédorer un caroſſe.)

Se dédorer, v. a. Perdre la dorure. (Les choſes dont on ſe ſert, ſe dédorent dans peu de tems.)

DE'DORMIR, *v. n.* [*Temperare frigus aquæ.*] Qui ne ſe dit que de l'eau qui eſt trop froide. (Vous dites que cette eau eſt boüillante, à peine eſt-elle dédormie.)

DE'DORTOIRE, Terme de *Chaſſe.* bâton de deux piez, dont on ſe ſervoit autrefois pour parer les gaulis. Le manche du foüet a aujourd'hui le même uſage.

DE'DOUBLER, *v.* [*Aſſutum interius veſti pannum eximere.*] Oter la doublure. (Dédoubler un manteau. Dédoubler une jupe.)

DE'DUCTION, *ſ. f.* [*Deductio.*] Rabat de ſomme. (On a fait une déduction conſidérable.)

Déduction, ſ. f. [*Deceſſio.*] Narration. Récit. (Il faudroit faire une longue déduction.)

DE'DUIRE, *v. a.* [*Deducere; detrahere.*] Rabatre d'une ſomme. (Déduire ſur le principal.)

Déduire. [*Deducere.*] Tirer. (Véritez fort diférentes des principes dont elles ſont déduites. *Roh. Phyſ.*

Déduire, raconter. [*Enarrare, exponere.*] (Si je voulois entreprendre de déduire ce qui s'eſt paſſé en Gréce, il faudroit interrompre le fil des afaires de l'Aſie. *Vaug. Quint. l. 5.* On tira Linceſtes de priſon, & on lui ordonna de déduire ſes défenſes. *Vaug. Quint. Curce. l. 7. ch. 1.*

> Dom Bertrand gagneroit près de certains eſprits,
> Les raiſons en ſeroient trop longues à *déduire.*
> *La Fontaine.*)

† DÉDUIT, *ſ. m.* [*Oblectatio, oblectamentum.*] Paſſe-tems. Plaiſir. Ce mot n'eſt point du bel uſage.

On apelle aussi, *déduit de Venerie, de Fauconnerie*; tout le train & équipage qui sert à prendre le déduit de la chasse, les Veneurs, les chiens, les oiseaux, les valets.

D É E.

DÉESSE, *s. f.* [*Dea, diva,*] Nom de Divinité fabuleuse qui ne se donne qu'aux femmes. (Venus étoit la Déesse de la beauté.

> Et dans leur majesté ces *Déesses* illustres,
> Semblent à nos côteaux donner de nouveaux lustres.
> *Epitre d'Ovide.*)

* *Déesse.* Maîtresse belle & charmante. (C'est la Déesse des beautez.)

D É F.

† DE'FACHER. SE DE'FACHER, *v. r.* [*Iram sedare, placare.*] Il n'est en usage que dans cette façon de parler : *S'il se fâche, il aura deux peines, de se fâcher & de se défâcher.* Cela se dit de ceux dont on méprise la colére. Mais cette façon de parler est fort basse.

DE'FAILLANCE, *s. f.* [*Defectio, animi vel animæ defectio, deliquium.*] Foiblesse qui se prend aux gens, à cause de quelque mal, de quelque défaut de vivre, &c. Ce mot se prend aussi pour un évanoüissement, une perte de connoissance. (Il lui prit une défaillance. *Vaug. Quint. l. 4. c. 6.* Je ne les veux pas renvoïer, sans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur les chemins. *S. Matthieu, ch. 15.*)

☞ Brebeuf s'est servi du mot, *défaillance*, dans sa Pharsale, pour exprimer la résistance du Soleil dans la prévoïance de la sanglante bataille dont il doit être le témoin.

> (Le Soleil étonné long-tems au sein de l'onde,
> Resiste aux loix du Sort, & se refuse au monde;
> Il n'acorde qu'à peine à des desseins pervers,
> Le tribut de clarté qu'il doit à l'Univers;
> Aprés avoir en vain tenté la *défaillance*,
> Il fait sur l'onde calme agir son influence,
> Et formant de vapeurs un voile oficieux,
> Il travaille à cacher la Pharsale à ses yeux.)

Défaillance. [*Dissolutio.*] Terme de *Chimie.* C'est la résolution d'un sel, ou de quelque autre matiére semblable, en liqueur, par l'humidité de l'air; ce qui se fait en l'exposant à la cave, ou dans quelque lieu frais & humide. (Huile de tartre par défaillance.)

DE'FAILLANT, DE'FAILLANTE, *adj.* [*Desertor causæ.*] Terme de *Pratique.* Qui fait défaut en Justice. Qui ne comparoît pas sur les assignations données. (Tous les défaillans ont été condannez aux dépens.)

DE'FAILLIR, *v. n.* [*Deficere.*] Verbe neutre & défectueux, qui n'est usité qu'en certain tems, & sur-tout à l'infinitif, il signifie, *manquer*; & se peut conjuguer ainsi, *je défaus, tu défaus, il défaut, nous défaillons, &c.* (Se sentir défaillir les forces, l'esprit & la vûë. *Voit.* Ils vouloient rebrousser chemin, avant que le Ciel & la lumiére vinssent encore à leur défaillir. *Vaug. Quint.*

> Rien ne lui *défaut*,
> Que d'avoir le sang trop chaud.
> *Voiture, Poës.*)

DE'FAIRE, *v. a.* [*Solvere.*] Délier. (Le bruit couroit par-tout, que celui qui pourroit défaire ce nœud auroit l'Empire de l'Asie. *Abl. Arr. l. 2. c. 2.* Aïant fait plusieurs éforts pour défaire les nœuds, il les coupa. *Vaug. Quint. l. 3. c. 1.*)

Défaire. [*Infectum reddere.*] Rompre ce qui étoit fait, ce qui étoit conclu & arrêté. (Défaire un mariage.)

Defaire. [*Expedire, solvere.*] Débarasser. Délivrer quelcun de ce qui l'embarrasse. (Ne voulez-vous pas me défaire de vôtre Marquis incommode? *Mol. critique.*)

Défaire. [*Sternere, prosternere, profligare, fundere.*] Mettre en déroute. Tailler en piéces. (Défaire une armée.

> D'un mot je vous pourrois *défaire.*
> *Voiture, Poës.*)

Défaire. [*Evertere, diruere, destruere.*] Detruire une chose faite, la déranger, la démonter, la mettre en piéces. (Défaire une montre, un lit.) On dit en ce sens, *qu'on défait un criminel, qu'un homme se défait,* parce qu'en éfet il est détruit. [*Mortem sibi vel alteri consciscere.*]

Défaire. [*Superare.*] Signifie aussi, *éfacer par un plus grand éclat.* (Les femmes n'aiment pas à voir celles qui les défont. *Furet.*)

Se défaire, v. r. [*Vendere, permutare.*] Il est toûjours suivi de la particule *de.* Ce mot entre marchands, signifie, *vendre sa marchandise, s'en débarasser.* (Il s'est défait de toute la marchandise qu'il avoit.)

Se défaire, [*Ponere, deponere.*] Se debarasser de ce qui nuit, éloigner de soi, chasser d'auprès de soi. (Se défaire d'un domestique. Veux-tu te défaire d'un homme, prête-lui trois loüis, & tu ne le verras plus. *Gomb. Epigr. l. 2.* Se défaire de son ambition. *Abl.*

> Plein de dépit & de colére,
> Soudain je m'en devois *defaire.*
> *Voiture, Poës.*

Se défaire d'une charge. [*Munus abdicare.*] La quiter.

Se defaire. [*Perdere, interficere.*] Tuer, perdre entiérement. (Darius, pour se défaire d'Alexandre, sollicita même la fidélité des domestiques d'Alexandre. *Vaug. Quint. liv. 3.*)

Se défaire. [*Turbari, stupefieri.*] Il n'a point de régime, quand il signifie, *s'étonner, se troubler.* (Lui, sans se défaire, répondit. *Abl. apoph.*)

DE'FAIT, DE'FAITE, *adj.* [*Profligatus, prostratus.*] Taillé en piéces. Batu. (Les ennemis sont défaits. L'armée est défaite.)

* *Défait, défaite, adj.* [*Pallidus, macilentus, exanguis.*] Ce mot se dit des personnes, & est presque toûjours acompagné du mot *pâle.* Il signifie, *qui a perdu sa couleur, qui a beaucoup de pâleur, qui a le visage d'une personne qui ne se porte pas bien.* (Il demeure toûjours courbé sur un livre, toûjours pâle & défait, au lieu qu'il avoit auparavant le teint frais & vermeil. *Abl. Luc. tome 2. double chicane.* Elle est triste & défaite. *Voit.*)

☞ Despréaux, *Sat. 1.*

> Mais le jour qu'il partit, plus *défait* & plus blême,
> Que n'est un pénitent sur la fin du Carême.

DE'FAITE, *s. f.* [*Clades, strages.*] Déroute de troupes. Armée batuë. (Après la défaite des troupes, il se retira. *Abl.*)

Défaite, s. f. [*Venditio.*] Ce mot, entre marchands, se dit de la marchandise dont on

aura un promt débit, & dont on se défera facilement. (Ce cheval est d'une belle défaite.)

† * *Défaite.* Ce mot au figuré, est bas & burlesque. (C'est une fille d'une belle défaite, c'est un garçon d'une belle défaite.)

† * *Défaite.* [*Excusatio, tergiversatio, declinatio.*] Excuse, prétexte. (C'est une défaite que cela. *Abl.* Petit partisan de malheur, & grand partisan de défaite. *Gomb. Ep. l. 2.*)

Défaits. Terme de *Libraire* & d'*Imprimeur.* Ce sont les feüilles d'un livre, qui ne sont pas suivies, & qui servent à completer celles qui peuvent manquer. On dit, *il faut voir dans les défaits si on ne trouvera pas la feüille qui vous manque.* (Chercher dans les défaits.)

DE'FALQUER. [*Aliquid* [illegible] *deducere.*] Il vient de l'Espagnol *défalcar.* Déduire. Ce mot se dit quelquefois entre marchands, mais on le croit un peu vieux. C'est soustraire une partie de quelque quantité ou de quelque poids. (Il faut défalquer dix livres de ce poids.)

DE'FAVEUR, *s. f.* [*Offensio, offensa.*] Ce mot se trouve dans Voiture & dans quelques Auteurs modernes; mais il est hors d'usage; en sa place, on dit, *disgrace.*

DE'FAUT, *s. m.* [*Vitium.*] Manquement. Vice. Foiblesse. (Ils n'ont commis aucun péché par le défaut de charité & de pénitence. *Pasc. l. 5.* Il n'y a personne sans défaut. Il a des défauts qui me causeront mille maux. *Voit.* Le sage a honte de ses défauts, mais il n'a pas honte de s'en corriger. Il n'y a rien de plus ridicule que de [illegible] à dire aux défauts des autres, & d'avoir les mêmes défauts. *Confucius, Morale, p. 93.* Couvrir les défauts d'un ami. *Abl. apoph.*

> [illegible] ennemi qui sait votre *défaut.*
> *Corneille, Polieucte, act. 1. sc. 1.*
>
> [illegible] les *défauts*, Abé, garde-toi bien
> [illegible] trop philosophe, où je te veux chrétien.
> *Villiers.*)

☞ Ciceron nous donne cette belle leçon à l'égard de [illegible] : Souvenons-nous, (dit-il,) qu'il ne faut pas tant songer aux qualitez que nous n'avons pas, qu'à nous défaire de nos *défauts.* Plusieurs personnes prononcent, *défaut* avec l'*e* ouvert.

Défaut. [*Error canum in vestigatione feræ.*] Terme de *Chasse.* C'est la perte que le chien a faite des voies de la bête qu'on chasse. (Demeurer en défaut. *Sal.*) On le peut dire d'un homme en même sens, comme a fait La Bruyére. Les fautes des sots, dit-il, sont quelquefois si lourdes & si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en défaut, & ne sont utiles qu'à ceux qui les font. *La Bruyére.*

Défaut. [*Vadimonium desertum, non obitum.*] Terme de *Pratique.* C'est lorsque celui qui est ajourné, ne comparoît point, ne se défend point & ne produit point. (Juger un défaut. *Patru, Plaid. 6.* Faire condanner par défaut. *Le Maît.* C'est un défaut pur & simple.)

Defaut. s. m. [*Commissura, extremæ partes loricæ.*] Ce mot, parlant de cuirasse & d'autres armes qui couvrent le corps, veut dire, *le bas de l'armure & l'endroit où elle vient à manquer de couvrir le corps.* (Il rapella ses esprits, & tâtant son ennemi au défaut des armes, il lui plongea le poignard dans le flanc. *Vaug. Quint. Curce, l. 9. ch. 5.*)

Défaut de la cuirasse. Voïez *Cuirasse.*

Défaut des côtes. C'est l'endroit où se trouvent les côtes.

Au défaut, adv. [*Alterius loco.*] Au lieu de. En place de. (Au défaut de la force, il faut emploïer la ruse.)

† * *Chacun a sa béface, où il met ses défauts derriére le dos, & ceux d'autrui par devant.* C'est une maniére de proverbe. [*Aliena vitia in oculis habemus; à tergo nostra nobis sunt.*]

DÉFECTIF, [*Defectivus.*] Terme de *Grammaire.* (Verbe défectif, c'est-à-dire, qui n'a pas tous ses tems.)

DÉFECTION, *s. f.* Il vient du Latin, *defectio*, & signifie, *révolte, rébellion.* (Il fut sur le point de perdre les Provinces obéïssantes, par la defection de la haute Noblesse. Voïez *l'Education des Princes.*) L'Académie admet le mot, *défection*, en parlant des troupes, lorsqu'elles se mutinent, & qu'elles abandonnent le service.

DÉFECTUEUX, DÉFECTUEUSE, *adj.* [*Vitiosus.*] Qui a des défauts. (Chose défectueuse. Acte défectueux.)

Défectueux, Défectueuse, [*Defectivus.*] Terme de *Grammaire.* Qui n'a pas ses tems. (Verbe défectueux.) Voïez *Defectif.*

DÉFECTUOSITÉ, *s. f.* [*Vitium.*] Défaut. Manquement qui se rencontre en quelque chose. On aléguoit la défectuosité de sa naissance. *Fléchier, préface sur la vie de Commendon.*)

DE'FE'QUE', DE'FE'QUE'E, [*Expurgatus.*] (L'esprit de vin bien déféqué, s'évapore facilement.)

DE'FE'QUER, *v. a.* [*Purgare, expurgare.*] Oter les féces, ou impuretez du corps. C'est un terme de *Chimie. Acad. Franç.*

DE'FENDEUR, *s. m.* [*Reus.*] Terme de *Palais.* Celui qui se defend en Justice, des demandes qu'on lui fait. (Etre pour le défendeur.)

DE'FENDERESSE, *s. f.* [*Rea.*] Terme de *Palais.* Celle qui se défend en Justice, des demandes qu'on lui fait. (La défenderesse à été condannée à païer.)

DE'FENDRE, *Tueri, defendere, prohibere.*] *Je défens. J'ai défendu, je défendis.* Garder, conserver, empêcher de prendre, d'entrer, ou de faire tort. Protéger contre quelque puissance. (Elle se veut donner au prémier qui la voudra défendre de la Domination d'Espagne. *Voit. l. 46.* Défendre une place contre une puissante armée. *Abl.* Défendre sa vie, défendre son bien. *Abl.* Défendre l'entrée du port aux ennemis. *Abl. Arr. l. 1.*)

* *Défendre.* [*Patrocinari.*] Protéger, soûtenir, favoriser de son apui, de son crédit, ou par le ministére de la parole. (Défendre les intérêts d'une personne; défendre une cause.)

Défendre. [*Interdicere, vetare, prohibere.*] Empêcher, faire défense de faire ou de porter une chose, sur peine de punition. (Défendre le duel. Dieu a défendu de blasphémer. On a défendu les passemens d'or & d'argent. Loüis XIII. & Loüis XIV. ont défendu les duels. Philippe de Valois défendit aux Orfévres de faire aucune vaisselle d'argent que pour les Eglises. *Choisi.*)

On fit l'an 1370. une Ordonnance qui défendoit aux Eclésiastiques & aux Moines de recevoir par donation ni par testament, aucun bien des Dames ni des Vieillards. *Fra-Paolo, des Bénéfices.*

Henri IV. voulant réprimer le luxe des femmes d'une médiocre condition, défendit à tous ses sujets de porter de l'or & de l'argent sur leurs

habits, excepté aux femmes de joïe & aux filoux : & quoiqu'il y eût un mois de terme pour l'exécution de cet Arrêt, dès le lendemain on ne vit plus ni or ni argent sur les habits.

Se défendre, *v. r.* [*Sese contra aliquem vindicare forti dextrâ.*] Repousser la force par la force. Empêcher qu'on ne nous fasse insulte. (Leur nombre étoit assez grand pour se défendre d'une surprise. *Patru, Plaid.* 1.)

* *Se défendre.* Ce mot se dit, en parlant de marchandise qu'on achéte, & signifie, *contester sur le prix. Se débatre du prix.* (Se defendre du prix.)

* *Se défendre.* [*Culpam à se amoliri.*] S'excuser (Elle se défend bien de cela. *Mol.* Elle se défend du nom, mais non pas de la chose. *Mol.*)

* *Se défendre.* [*Se temperare à re aliquâ.*] Pouvoir s'empêcher de, &c. (Elle a tant d'esprit qu'on ne peut se défendre de l'aimer.) *Il est rare qu'un homme se défende de sa bonne fortune. Vaug. Quint. l.* 10. C'est-à-dire, qu'il est rare qu'un homme ne se laisse corrompre de sa bonne fortune.

DÉFENDU, DÉFENDUË, *part. pass. adj.* [*Vetitus, prohibitus.*] (Il y a toûjours dans l'ame des plus grands hommes, quelque endroit mal défendu. *Vill.*)

Bien ataqué, bien défendu. Façon de parler, pour signifier, *que l'avantage a été égal de part & d'autre.*

DÉFENS. Terme des *Eaux & Forêts*, qui se dit des bois dont on a défendu la coupe, & dont l'entrée est défenduë aux bestiaux. (Ce bois est defens.)

☞ DÉFENSABLE, c'est-à-dire, en général, un lieu qui peut être défendu contre les irruptions des ennemis. Nous lisons dans l'histoire de Bertrand du Guesclin, que ce grand homme montrant uu jour au Comte d'Auxerre, un pont que les Anglois avoient fortifié, il lui dit, que « c'étoit grand » chose d'un pont *défensable*, assis sur telle riviére ; » car qui auroit la Tour & la Ville, si n'auroit- » il pas le pont. » Ce mot n'est point d'usage, mais il feroit à souhaiter qu'il fut usité.

☞ Dans les Coutumes où les pâturages sont communs, comme dans celles de Poitou & de Berri, le terme *défensable* est fort connu ; il signifie *un champ dans lequel on ne peut point envoïer paître le bétail d'une certaine qualité, & dans la saison où le pâturage cesse d'être commun.*

DÉFENSE, *s. f.* [*Defensio.*] Action de la personne qui se met en état de se défendre. Garde. Conservation. (Se mettre en défense. Songer à la défense de son bien.)

Défense. [*Protectio.*] Protection. Action de celui qui fait voir la justice d'une chose, la bonté d'une chose. Apologie. Justification. (Entreprendre la défense d'une personne. Entreprendre la défense d'une cause, d'une afaire, &c. Costar a fait la défense des Œuvres de Voiture, & Ogier celle des Œuvres de Balzac.)

Défense, signifie aussi *résistance.* (Ce Gouverneur a fait une belle défense. Cette place est de défense, & peut soûtenir un long siége.)

Défense. [*Defensio.*] Terme de *Palais.* Réponse par laquelle on se défend de la demande. (Fournir des défenses. Donner ses défenses. *Patru, Plaid.* 6.)

Défense, *s. f.* [*Interdictum.*] Prohibition publique ou particuliére. (On a fait défenses de par le Roi, d'avoir commerce avec la Holande.)

Défense. [*Munitiones, propugnacula.*] Ouvrage de *Fortification.* (On avoit abatu avec les béliers les principales défenses. *Vaug. Quint. l.* 4. *c.* 4. Rétablir les défenses d'une place. *Abl.*) Ce mot se dit de tous les ouvrages qui fortifient une place ; & se prend aussi pour la maniére dont un ouvrage est défendu. Ainsi on dit : *Défenses de front*, qui est celle où l'on ne peut résister que de front à l'ennemi. *Défense de flanc*, qui est celle où l'on prend l'ennemi en flanc ; c'est-à-dire, de côté, lorsqu'il ataque un ouvrage.

Défense. [*Admonitio.*] Terme de *Couvreur.* Late en forme de croix, qu'on pend avec une corde aux toits des maisons qu'on recouvre, afin d'avertir les passans qu'ils se donnent de garde qu'il ne leur tombe quelque chose sur la tête. (Mettre la défense. Retirer la défense.)

Défense. [*Defensio.*] Terme de *Mer.* On apelle de ce nom tout ce dont on se sert pour empêcher le choc d'un autre vaisseau.

Défenses. [*Apri dentes falcarii.*] Ce mot, en parlant de sanglier, ce sont les grandes dents d'en-bas d'un sanglier. *Sal.*)

Défenses. [*Exerti dentes.*] Ce mot se dit, en parlant de l'éléphant & du cheval marin, & signifie *les grandes & les grosses dents de ces animaux.* (L'ivoire se fait des os, & des défenses de l'éléfant. *Abl. Mar. l.* 1. Les dents & les défenses du cheval marin sont fort grandes, & guérissent des hémorroïdes. *Abl. Mar.*)

DÉFENSEUR, *s. m.* [*Defensor, propugnator.*] Celui qui soûtient, qui défend, qui protége, qui favorise le parti de quelcun. (Heureux celui qui a le Dieu de Jacob pour son défenseur. Bossuet a été un grand défenseur de l'Eglise.

☞ Parmi le grand nombre de Dieux que le Paganisme a inventez, l'on en trouve plusieurs sous le titre de *Défenseurs* ou *Dieux Tutelaires* des personnes & des Villes ; & c'est avec raison que Saint Augustin dans sa Cité de Dieu, *liv.* 1. *chap.* 3. se moque des Romains qui avoient pris pour leurs *Dieux Tutelaires* ceux qu'Énée avoit aportez, & qui n'avoient pas pû défendre Troye contre les éforts des Grecs ; & ce qui lui paroît plus extraordinaire, c'est que l'on afectoit dans son tems de faire lire aux enfans l'Enéïde de Virgile, où l'on lit, que Junon s'adressant à Eole, Roi des vents, lui dit : *Une Nation qui m'est ennemie, navige sur la mer de Toscane, portant Troye en Italie avec ses Penates vaincus ;* sur quoi S. Augustin se récrie : des hommes sages devoient-ils prendre pour protecteurs de la Ville de Rome, des Dieux vaincus ? Et pouvoient-ils en espérer une protection assûrée ?

DÉFENSIF, DÉFENSIVE, *adj.* Qui défend. (Ligue ofensive & défensive.)

Défensif, Défensive, adj. Terme de *Chirurgie.* On apelle, *Remédes défensifs*, des topiques astringens, fortifians, répulsifs, qu'on aplique autour d'une tumeur, d'une plaie, d'un ulcére, ou sur le mal même, en fomentation, en liniment, en onguent, en cataplasme, ou en emplâtre, pour empêcher le dépôt des humeurs, en arrêter le cours, calmer la violence de la douleur, & défendre la partie contre l'impression de l'air.

DÉFENSIVE, *s. f.* [*Ad defendendum, ad tegendum parata arma.*] Etat où l'on se met pour se défendre. (Se mettre sur la défensive. Être sur la défensive. Se tenir sur la défensive.)

DÉFÉRENCE, *s. f.* [*Reverentia, observantia, obsequium.*] Respect qu'on a pour une personne, & qui fait qu'on lui acorde, & qu'on aquiesce à tout ce que cette personne désire. (Avoir de

la déférence pour les perſonnes de mérite & de qualité. *Ablancourt.* Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur & de déférence. *Nouveau Teſtament.*)

DÉFÉRENT, *ſ. m.* [*Circulus deferens.*] Terme d'*Aſtronomie.* C'eſt un cercle qu'on a ſupoſé pour expliquer le Périgée & l'Apogée des aſtres, & ſur lequel on dit que la planéte ſe meut.

Déférent. Terme d'*Anatomie.* On apelle, *vaiſſeaux déférens*, ceux qui portent la ſemence dans les teſticules.

Déférent, *Déférente*, *adj.* [*Comis*, *urbanus*, *facilis*, *commodus.*] Civil, reſpectueux, qui céde aux avis aux volontez d'autrui. On dit, *un eſprit déférent*, *une humeur déférente.*

DÉFÉRER, *v. a.* [*Colere*, *obſervare.*] Céder par reſpect à quelcun, obéir, condécendre, donner, aquieſcer. (Il devoient déférer aux anciennes Loix de l'Egliſe. Déférer aux avis de quelcun. Le ferment lui fut déféré. *Patru*, *Plaid.* 13. On ne vouloit pas déférer à ſon apel. *Maucroix*, *ſchiſme*, *l.* 1.)

Déférer, *v. a.* [*Decernere.*] Donner. Décerner. On ne s'en ſert guére qu'en parlant des honneurs, des dignitez, dont une multitude diſpoſe en faveur d'un particulier. (On lui défére la couronne. On défera les honneurs divins à la plûpart des Empereurs Romains. On ne défére pas ſouvent les graces au mérite.)

Déférer. [*Nomen alicujus ad judices deferre.*] Acuſer quelcun d'un crime, le dénoncer. (On l'a déféré, & on l'a envoïé prendre auſſi-tôt. Il étoit arrêté priſonnier, parce que deux témoins l'avoient déféré. *Vaug. Quint. Curt. l.* 1. *ch.* 1.)

DÉFERLER, *v. a.* [*Vela explicare.*] Terme de *Marine.* C'eſt étendre & déploïer les voiles pour s'en ſervir. *Acad. Franç.*

† DE'FERMER, *v. a.* [*Solvere*, *expedire*, *extrahere.*] Mettre hors ou en liberté ce qui étoit fermé. (Déformer un chien, qu'on avoit enfermé.)

DE'FERRER, *v. a.* [*Ferramenta detrahere*, *equo ſoleas eximere.*] Terme de *Maréchal.* Oter les fers des piez des chevaux, des mulets, & autres animaux qu'on ferre. (Déferrer un cheval, un mulet, un âne, &c.) Il ſignifie généralement *ôter le fer qui eſt ataché à une autre choſe qui en eſt garnie.* (Il faut déferrer cette porte & en prendre les fers pour les faire ſervir ailleurs.)

† * *Déferrer.* [*Aliquem mutum reddere.*] Troubler, mettre une perſonne hors d'état de répondre. (Il ſe fit une huée qui déferra le témoin. *Abl. Apopht.*)

Déferrer quelcun des quatre piez. Façon de parler proverbiale, pour ſignifier, *déconcerter quelcun entiérement.*

☞ DEFFAIS. Toutes les Ordonnances défendent de pêcher dans les *deffais* ; c'eſt-à-dire ; dans les pêcheries des Seigneurs particuliers.

DE'FI, *ſ. m.* [*Provocatio*, *ſcheda provocatoria.*] Apel qu'on fait à quelcun pour venir combatre. (Faire un défi. Accepter un défi. *Abl.*)

☞ Les hiſtoires Gréques & Romaines nous fourniſſent pluſieurs exemples des dénonciations autentiques de guerres ; & nos hiſtoires raportent de même pluſieurs *défis* que l'on faiſoit autrefois dans les guerres publiques ou privées, & dans les duels particuliers, pendant qu'ils ont été permis ou tolérez. Cette pratique de *défier* ſon ennemi avant que de l'ataquer à force ouverte, a paſſé dans toutes les Nations qui ont connu les loix de la bienſéance & de l'honneur. Nous liſons dans Froiſſart, *tom.* 1. *ch.* 34. qu'Edoüard, Roi d'Angleterre, aïant été fait Vicaire de l'Empire, avec un pouvoir très-ample, *Et fut là*, (dit l'Hiſtorien,) *renouvellé un jugement & ſtatut*, *& afermé qui avoit été fait au tems paſſé*, *à la Cour de l'Empereur*, *qui étoit tel*, *que qui vouloit autrui grever ou porter dommage*, *il le devoit défier trois jours devant ſon fait : qui autrement le faiſoit*, *il devoit eſtre ateint de mauvais & vilain fait.* Voïez ſur cette matiére, *Grotius*, *du droit de la Guerre & de la Paix* ; *Puffendorf*, *& le Théatre d'honneur*, *de la Colombiere.*

DE'FIANCE, *ſ. f.* [*Diffidentia.*] Sorte de crainte qu'on a, & qui oblige à ſe défier d'une perſonne, ou d'une choſe qui peut nuire. (Sans témoigner aucune défiance d'une perſonne qu'il aimoit, il prit le breuvage. *Abl. Arr. l.* 2. *c.* 3. J'aime mieux mourir par la méchanceté d'autrui, que par ma défiance. *Vaug. Quint. l.* 3. *c.* 6. Il lui leva toute ſorte de défiance par ſes careſſes. *Abl. Tac. ann. c.* 1. Se tenir ſur la défiance. *Maucroix*, *Hom.* 15. Il ſe faut garantir de tous les hommes par une défiance générale. *S. Evrem.*

La *défiance* eſt néceſſaire,
Il eſt bon de prévoir un fâcheux accident,
On ne doit point ici marcher en téméraire.
Cadmus, *a.* 3.)

On dit proverbialement, *que la défiance eſt la mére de ſûreté* ; c'eſt-à-dire, qu'il eſt bon de ne ſe pas fier légérement.

Défiance, ſignifie auſſi, *doute*, *crainte.* (Il a fait paroître une juſte défiance de ſes propres forces.)

DE'FIANT, DE'FIANTE, *adj.* [*Suſpicioſus*, *ſuſpicax.*] Qui ſe défie. (Le loup eſt un animal défiant. Elle eſt fort défiante. Les ignorans ſont les plus défians.)

DE'FIER, *v. a.* [*Provocare.*] Faire un apel. Faire un défi. Provoquer. (Défier quelcun au combat. *Abl. Luc. t.* 3. Marſias oſa défier Apollon à qui joueroit le mieux de la flûte. *Benſ. Rond.* Je m'en vais défier les vents au milieu de l'Océan. *Voit. l.* 42.)

Se défier, *v. r.* [*Diffidere alicui*, *ſuſpicari.*] Avoir de la défiance. (Ils commencent à ſe défier du contraire. Je me défie un peu trop de vos promeſſes.)

DE'FICIT. Terme de *Pratique*, qui ſe met à côté des articles d'un inventaire, où l'on fait mention d'une piéce produite qui ne s'y trouve pas éfectivement.

DE'FIGURER, *v. a.* [*Turpare*, *deturpare*, *fœdare.*] Oter les traits qui ſont l'air de quelque figure. Efacer, détruire ce qui forme l'air d'une figure. Gâter la figure & la forme de quelque choſe que ce ſoit. (Défigurer quelque choſe, défigurer le viſage. Défigurer les mots. *Mol. Crit.* Il défigure de telle ſorte les Auteurs, qu'ils ne ſont pas reconnoiſſables. *Gilles Boileau*, *Avis à Ménage.*)

DE'FILE', *ſ. m.* [*Anguſtiæ*, *anguſta via.*] Terme de *Guerre.* Petit chemin par où l'on défile. (Défendre un défilé. *Abl.* Ils donnérent ſur le bagage en paſſant, à cauſe qu'il y avoit un long défilé. *Abl. Ret. l.* 4. *c.* 5. On doit prendre garde dans les défilez, que les files ſoient toûjours en nombre pair.) Le *défilé*, eſt un chemin ſi ſerré, que des troupes qui ſont en marche, ne peuvent paſſer qu'en faiſant un petit front ; ce qui donne moïen à l'ennemi de les arrêter facilement, & de les charger avec d'autant plus d'avantage

que celles de la tête & de la queuë ne se peuvent réciproquement sécourir. (Les habiles Généraux qui sont réduits à lever un siége, assûrent ordinairement leur retraite, en oposant un défilé à l'ennemi.)

Dé'filer, *v. a.* [*Per angustiorem viam iter habere, incedere.*] Terme de *Guerre.* Aler à la file. (Faire défiler les troupes par compagnie. *Abl. Ret. l. 4. c. 1.*)

☞ C'est encore, selon Guillet, dans son Dictionnaire de l'homme d'épée, quiter le terrein sur lequel on faisoit un grand front, & s'en éloigner en marchant par files: après qu'un bataillon a été formé, il *défile* en plusieurs façons, tantôt par les quatre aîles de la droite ou de la gauche, & tantôt par une file de chaque aîle; quelquefois par manche, par demi-manche, ou par quart de manche. Voïez *Manche.* Voïez aussi *le Code Militaire, liv. 5. tit. 3.* où la maniére de *défiler* est amplement expliquée.

Défiler. [*Detrahere.*] Terme de *Chandelier.* Oter la chandéle des broches. (Défiler la chandéle.)

Défiler, v. a. [*Filum detrahere.*] Terme de *Patenotrier.* Oter les grains de chapelet du petit ruban, de la petite nompareille, ou de quelqu'autre chose semblable qui les tient enfilez. (Défiler un chapelet.) On dit encore, proverbialement: *Défiler son chapelet;* pour signifier, *dire tout ce qu'on sait d'injures, en se fâchant contre quelcun;* ou seulement, pour signifier, *dire tout ce qu'on a apris, parler beaucoup.*

Se défiler, v. n. [*Dissolvi.*] Il se dit des étofes; mais on dit mieux *s'éfiler.* Voïez *Efiler.*

Dé'finer, *v. n.* [*Ad finem vergere.*] Aprocher de sa fin. (Ce vieillard défine tous les jours.) Les gens polis ne se servent point de ce mot.

Dé'fini, *s. m.* [*Definitum.*] Chose définie. (Substituer la définition à la place du défini. *Pasc. l. 4.*)

Défini, Définie, adj. [*Definitus.*] Ce dont la nature est nettement expliquée. (Une chose bien ou mal définie.) En termes de *Grammaire*, on apelle, *prétérit défini*, le prétérit composé de l'indicatif d'un verbe, comme, *j'ai dit, j'ai fait.*

Dé'finir, *v. a.* [*Definire, explicare.*] Expliquer clairement la nature d'une chose. (On définit l'ame une substance qui pense.)

Définir. [*Decernere, statuere.*] Déterminer, ordonner. (On a encore rien défini sur cette question.)

* *C'est un homme qu'on ne sauroit définir;* c'est-à-dire, qu'on ne peut comprendre.

Dé'finiteur, *s. m.* [*Definitor.*] Terme de certains *Religieux;* qui veut dire, *Conseiller du Général* ou *du Provincial.*

Définiteur Général. [*Definitor Generalis.*] C'est celui qui donne avis au Général, & qui, avec les autres *Définiteurs généraux*, gouverne, régle & décide les afaires de l'Ordre.

Définiteur Provincial. [*Definitor Provincialis.*] C'est le Conseiller du Provincial.

Dé'finitif, Dé'finitive, *adj.* [*Decretorius.*] Terme de *Palais.* Qui détermine, qui régle, & qui décide au fond & tout-à-fait. (Arrêt définitif. Sentence définitive.)

En définitive, adv. Signifie, en termes de *Palais, par Jugement définitif.* (J'ai gagné mon afaire en définitive.)

Dé'finition, *s. f.* [*Definitio.*] Terme de *Philosophie.* Discours qui explique nettement la nature d'une chose. (La définition doit être claire & courte.)

Définition, s. f. [*Decretum.*] Détermination. Décision d'une autorité supérieure. (Définition de l'Eglise ou d'un Concile.)

Définition. [*Concilium.*] Terme de *Capucin.* Lieu où s'assemblent les Définiteurs pour les afaires de l'Ordre.

Dé'finitivement, *adv.* [*Definitè.*] Terme de *Palais.* Tout-à-fait, & au fond. (Juger définitivement.)

Dé'finitoire, *s. m.* [*Definitorium, concilium.*] Terme de certains *Religieux.* Lieu où s'assemblent les neuf principaux Oficiers d'un d'un Chapitre général ou provincial. L'assemblée de ces neuf Religieux. (On a réglé cela au définitoire. Cela dépend du définitoire.)

Dé'flagration, *s. f.* [*Deflagratio.*] Terme de *Chimie.* Inflâmation d'un minéral avec un corps sulphureux, qui se fait ordinairement dans un creuset, pour le purifier de ce qu'il a de plus grossier.

Dé'fleurir, *v. n.* [*Deflorescere.*] Il se dit des arbres, & signifie *perdre sa fleur.* (Les grands vents font bien défleurir les arbres. Les arbres sont tous défleuris.)

Défleurir, est aussi actif, & signifie, *faire tomber la fleur.* (La gelée & le vent ont défleuri tous nos arbres.)

Défleurir, se dit encore de certains fruits, dont on peut ôter la fleur en les touchant. (Si vous touchez ces prunes, vous les défleurirez.)

† Dé'florer, *v. a.* [*Devirginare.*] Dépuceler. Vieux mot, aussi-bien que *défloration.* [*Floris amissio.*] Ces mots ont encore leur usage dans les informations & les procédures de Justice.

☞ On disoit autrefois *défloraison.* Il est dit dans le *Blason des fausses Amours:*

Après parlon
Comment Amon
Thamar força,
Moult l'ofensa,
Quand la chassa,
Lamentant sa *défloraison.*

† Dé'fluxion, *s. f.* [*Fluxio.*] Mot hors d'usage: dites *fluxion.*

Défluxion. [*Defluxio.*] Du verbe *defluere*, se perdre, diminuer, tendre à l'anéantissement. Ce mot, qui est peu en usage, se trouve dans *Patris.*

(Ma *défluxion* croît, j'aproche du naufrage;
Il s'y faut préparer.
Patris, Poës. dans son adieu à Philis.)

Défoncement, *s. m.* [*Fundi exemptio.*] L'action de défoncer. (Il s'est fait un grand défoncement de tonneaux.)

Défoncer, *v. a.* [*Dolio fundum eximere, detrahere.*] Terme de *Tonnelier.* Oter le fond d'un muid, d'une feüillete, ou de quelqu'autre vaisseau à fond de bois. (Défoncer une cuve, un muid, une tinette, &c.)

Défoncer. [*Terere, proterere.*] Terme de *Corroïeur.* Fouler aux piez un cuir de vache. Oter les fosses d'un cuir de vache. (Défoncer une vache.)

Se défoncer, v. a. Ce mot se dit des futailles & des lits dont le fond se défait. (Que son lit se défonce, il dort sur la dure.)

Déformer, *v. a.* Il ne se dit guére que dans ces phrases: *Déformer un chapeau, déformer un soulier;* c'est-à-dire, en ôter la forme.

Dé'fouetter, *v. a.* [*Funiculum dissolvere.*] Terme de *Relieur.* Prononcez *défoüité.* C'est ôter la

la ficelle qui a servi à foüetter le Livre ; c'est-à-dire, à le bien serrer pour en marquer proprement les nerfs. (Il faut défoüetter tous ces Livres.)

DE'FOURNER, *v. a.* Terme de *Billard.* C'est faire passer sa bille dans la passe, par l'endroit oposé à celui de la sonnette, lorsqu'elle étoit passée auparavant par l'autre. (Je me suis défourné.)

DEFRAI, *s. m.* [*Suppeditatio alienæ impensa.*] Païement de la dépense d'une maison, d'un équipage. Ce mot n'est pas en usage.

DE'FRAÏER, (DE'FRAYER,) *v. a.* [*Sumptus suppeditare, subministrare.*] Païer les frais. Païer les dépens que d'autres font. (Défraïer une personne.)

* *Défraïer.* [*Præbere ridendi occasionem, festivè delectare.*] (Défraïer une compagnie de bons mots. *Mol. Crit.*)

☞ Le Chevalier de Cailly :

Objets de ma satire, aprenez aujourd'hui
Que j'ai forgé des noms, pour épargner les vôtres,
Et que tel a pensé rire aux dépens d'autrui
Qui sans se reconnoitre, a *défraïé* les autres.

Ménage, dans ses Observations, *part.* 2. dérive le mot *défraïer* de *defredare*, qui a été fait de *fredum*, mot Teutonique qui se trouve dans Gregoire de Tours & dans les Loix des Lombards, pour signifier l'*amende en laquelle étoient condamnez ceux qui violoient la paix, & qui excitoient quelque révolte.*

DE'FRICHEMENT, *s. m.* Action par laquelle on défriche un terrein inculte.

DE'FRICHER, *v. a.* [*Agrum incultum colere, rude solum arare.*] Oter toutes les mauvaises herbes, & toutes les choses qui nuisent à la terre, & qui empêchent qu'elle ne produise comme il faut. (Défricher un champ.) On *défriche* un fonds qui n'a point été cultivé, & qui est tombé en friche.

† * *Défricher.* [*Explicare, enucleare.*] Eclaircir. Débroüiller. (Défricher une afaire.)

DE'FRICHEURS, *s. m.* [*Arator incultæ terræ.*] Celui qui défriche une terre. (Les défricheurs, s'ils ne sont païez d'ailleurs, doivent avoir la propriété des terres pour récompense de leur travail.)

DE'FRISER, *v. a.* [*Crispatos capillos decutere, perturbare.*] Oter la frisure. (Défriser une perruque.)

DE'FRONCER, *v. a.* [*Rugas explicare.*] Défaire les plis qui froncent quelque chose d'étoffe, ou quelque chose de toile. (Défroncer les poignets d'une chemise, défroncer un haut-de-chausse.)

† DE'FROQUE, *s. f.* [*Monachi votis obligati hæreditas.*] Il se dit, au propre, de la dépoüille d'un Moine. (La défroque d'un Moine apartient à l'Abé.) Il se dit des Chevaliers. L'Ordre de Malte profite de la défroque des Chevaliers.

† * Il se dit, en riant, des autres personnes, & signifie, *toute la dépoüille d'une personne.* (Une bonne défroque. Il a eu toute la défroque de M. N.) On se sert rarement de ce mot. *Dépoüille* est plus en usage.

DE'FROQUER, *v. a.* [*Religiosum amictum detrahere, eripere, religioso amictu exuere, spoliare.*] Etre cause qu'un Moine quite le froc & abandonne le Couvent. Oter le froc. (On a tant fait, qu'on l'a défroqué.) *C'est un Moine défroqué,* c'est-à-dire, que c'est un homme qui a quité l'habit de Religieux.

De Moines *défroquez* nos villes sont pavées,
Et de tous nos Couvens les barriéres levées.
Poëte anonime.)

† * *Défroquer.* [*Spoliare.*] Prendre à une personne ce qu'elle a, ou une partie de ce qu'elle a (Le pauvre diable, on l'a vilainement défroqué.)

Se défroquer. *v. r.* [*Religioso habitu se exuere.*] Quiter le froc. (Il y en a qui se défroquent par libertinage.)

DE'FRUCTU. [*Cettaria.*] Terme tiré du Latin, qui signifie, *la dépense de celui qui prête sa table.*

DE'FRUTUM, *s. f.* Terme de *Pharmacie* qui signifie, *ce qu'on appelle aussi, vin cuit.*

SE DE'FULER. [*Caput aperire.*] Terme bas & populaire ; pour dire, *ôter son chapeau, & se découvrir pour saluer quelcun. Danet.*

DE'FUNER, *v. a.* [*Funes nauticos solvere.*] Terme de *Marine.* Oter le funin, les cordages & les manœuvres des mâts & des vaisseaux.

DE'FUNT, DE'FUNTE, *adj.* [*Defunctus.*] Ce mot est plus du Palais que du beau langage, il signifie, *mort & décedé.* Il s'emploïe plus ordinairement au subjonctif.

DEG.

DE'GAGE', DE'GAGE'E *adj.* [*Pervius.*] Terme d'*Architecture.* On dit, *un apartement bien dégagé. Ces chambres sont tout-à-fait bien dégagées.*

* On dit aussi d'un homme de belle taille, *qu'il a le corps bien dégagé.* On dit aussi d'un homme qui a des airs trop libres & trop familiers, *qu'il a des airs bien dégagés.*

DE'GAGEMENT, *s. m.* [*Ocultus transitus.*] Petit réduit dégagé & détaché de tout. (Faire un petit dégagement.)

* *Dégagement*, *s. m.* [*Libertas animi.*] Détachement. (Etre dans un entier dégagement de toutes choses.)

* *Dégagement, s. m.* [*Expedita agendi ratio.*] Terme de *Maître d'armes.* Il consiste à dégager & débarasser son épée d'avec celle de son ennmi, & à l'avoir toûjours libre pour le percer. (Commencer ses dégagemens. *Liancourt, Maître d'armes.*)

Piéce de dégagement. C'est une piéce qui sert à dégager les apartemens, en sorte qu'on peut y entrer & en sortir, sans passer par la porte ordinaire.

DE'GAGER, *v. a.* [*Redimere, liberare, repignorare.*] Retirer une chose qui étoit en gage. (Dégager des meubles.)

* *Dégager.* [*Expedire, Liberare.*] Débarasser, délivrer, détacher. (Pour vous servir, j'ai pû me dégager de mes propres intérêts. Degager les cœurs des interets du monde.

Dans une peine si cruelle,
Le plus sûr seroit de changer ;
Mais tant qu'on vous verra si belle,
Le moïen de se *dégager ?*
La Sabl.)

Dégager, *v. a.* [*Idem.*] Terme de *Maître d'armes.* C'est débarasser son épée d'avec celle de son ennemi, & l'avoir toûjours libre pour le piquer. (Dégager la pointe de l'épée. Dégager son épée. *Liancourt, Maître d'armes.*)

* *Dégager, v. a.* [*Expedire, liberare.*] Il signifie aussi, *retirer d'un lieu périlleux & dificile.* (Cette compagnie étoit engagée bien avant, parmi les ennemis, on en a envoïé une autre pour la dégager.)

Dégager, ſe dit auſſi d'un habit qui fait bien paroître la taille d'une perſonne. (Cet habit degage la taille.)

* *Dégager*. [*Ædes pervias facere.*] Terme d'*Architecture*. C'eſt diſpoſer les apartemens, & les chambres d'un bâtiment de telle ſorte qu'elles ne ſoient point ſujetes les unes aux autres. (On ſe ſert ordinairement de galeries, de corridors & d'eſcaliers dérobez pour dégager les chambres & les apartemens.)

* *Dégager la parole de quelcun.* [*Fidem liberare.*] *Abl.* On dit auſſi, *dégager ſa parole*, pour dire, retirer une parole qu'on n'avoit donnée que ſous des conditions dont l'acompliſſement n'a pas dépendu de celui qui l'avoit donnée.

Dégager ſa parole, ſignifie auſſi, *tenir ſa parole*, *ſatisfaire à ſa parole.*

Dégager la tête, *la poitrine.* C'eſt rendre la tête plus libre, débaraſſer la poitrine. (Ce reméde a dégagé ſa tête, ſa poitrine.)

* *Se dégager*, *v. r.* [*Se expedire.*] Se retirer d'un endroit périlleux & dificile. (Ce cheval avoit mis le pié dans un trou, ou dans une orniére, il a eu de la peine à ſe dégager.)

D'EGAINE. [*Ineptè*, *inconcinnè.*] Vieux mot ſeulement en uſage dans ce proverbe : *Il s'y prend d'une belle dégaine*, pour dire, de mauvaiſe grace, d'une vilaine maniére.

DE'GAINER, *v. a.* [*Enſem diſtringere.*] Ce mot, au propre, ſignifie, *tirer un couteau de la gaine, ou une épée du fourreau.* Il ſe prend enſuite pour dire, *tirer l'épée*, mais il eſt un peu burleſque, & quand on parle ſérieuſement, on dit, *tirer l'épée*, non pas, *dégainer.* (Il n'eſt pas homme à dégainer.)

† *Dégainer.* [*Pecuniam erogare.*] Au figuré, ſe dit de ceux qui n'aiment point à tirer de l'argent de leur bourſe. (Cet homme eſt dur à la deſſerre, il n'aime point à dégainer.)

DE'GAINEUR, *ſ. m.* Pour dire, *Breteur.*

† DE'GANTER, *v. a.* [*Chirothecas ponere.*] Oter les gants.

Se déganter, *v. r.* [*Eximere.*] Oter ſes gants, mais il ne ſe dit guére. (Les femmes qui ont les mains belles, & qui les veulent faire paroître, ſe dégantent ſouvent, ou tirent ſouvent leurs gants.)

DE'GARNIR, *v. a.* [*Nudare*, *ſpoliare.*] Oter tout ce qui garnit. *Dégarnir une maiſon*, *une chambre ;* c'eſt-à-dire, en ôter les meubles. Dégarnir un habit. (S'ils s'engagent à défendre le defilé, ils feront obligez à dégarnir leurs quartiers. *Rélation des campagnes de Rocroi.* Dégarnir une place de ſoldats.)

Se dégarnir, ſe dit auſſi pour *ſe vêtir*, ou *ſe couvrir plus légérement qu'auparavant.* On dit, *le tems eſt encore froid*, *il eſt dangereux de ſe trop dégarnir.*

* DE'GASCONER, *v. a.* [*Dedocere aliquem Vaſconum loquendi morem.*] Défaire quelcun de ſes façons de parler gaſcones. (Dégaſconer la Cour. Il eſt dificile de dégaſconer les gens venus des bords de la Garone.)

DE'GAT, *ſ. m.* [*Populatio*, *depopulattio*, *vaſtatio.*] Ravage, déſordre que font les troupes, ravage que font les ſoldats en un païs ennemi. (Faire le dégât dans un païs. *Vaug. Quint. l. 3.*

> La Guerre en quatre jours, au pié de vos murailles,
> Feroit plus de *dégât* que cinquante ans de taille.
> *Bourſ. Eſope.*)

Dégât, *ſ. m.* [*Pernicies*, *clades*, *labes*, *ſumptus.*] Ce mot ſe dit auſſi d'autres choſes, & ſignifie, *ravage*, *ruine*, *Diſſipation*, *conſomption.* (On a fait un grand dégât de vivres, de bois, &c. Les bêtes ſauvages ont fait un grand dégât dans les blez.) Voïez *Dommage.*

DE'GAUCHIR, *v. a.* [*Æquare*, *exæquare*, *complanare.*] Terme d'*Artiſan.* C'eſt dreſſer le parement d'une pierre, aplanir une piéce de bois ou de métal, & ôter ce qu'il y a de trop en quelque choſe, pour l'unir & la rendre droite, faire qu'elle ne ſoit plus gauche. (Dégauchir une pierre, un bois. Dégauchir le bronze.)

DE'GEL, *ſ. m.* [*Glaciei ac nivis ſolutio.*] Relâchement de froid, qui fait que le tems ſe radoucit, réſoud la gelée, & detrempe la terre en fondant la neige & la glace. (Le tems eſt au dégel; le dégel fera groſſir les riviéres.)

DE'GELER, *v. n.* [*Glaciem ac nivem ſolvere*, *regelare.*] Ce mot ſe dit du tems qui eſt radouci, & qui réſout la gelée. (Il dégéle tout-à-fait, faire dégeler de l'eau.)

Se dégeler, *v. n.* [*Solvi*, *regelari.*] Il ſe dit de la glace qui ſe réſout par la chaleur. (La glace de ces foſſez ſe dégéle de jour en jour.)

† * On dit, au figuré, *qu'une perſonne dégéle ;* lorſque cette perſonne commence à parler ou à agir, après avoir été dans le ſilence, ou ſans rien faire.

DE'GE'NE'RER, *v. n.* [*Degenerare*, *deflectere.*] Ne valoir pas ce que valoient ceux de qui nous décendons. Se relacher de leur vertu, n'être pas auſſi honnêtes ou auſſi braves qu'ils étoient, ne ſe gouverner pas comme ceux de qui on eſt né. (Dégénérer de la piété de ſes Ancêtres. *Patru*, *Plaid. 15.* Voiture, tu dégénéres ; tu ne bois du vin, ni n'en vends.) On le dit auſſi des fleurs & des plantes. *Ces tulipes ont dégéneré.*

* *Dégénérer*, *v. n.* Il ſe dit figurément des choſes qui ſe changent de bien en mal, ou de mal en pis. (La puiſſance deſpotique dégénére ſouvent en tirannie ; la fiévre dégénére en paraliſie ; le ſtile pompeux dégénére quelquefois en galimatias.)

DE'GINGANDE', *adj.* [*Inconcinnus.*] Terme burleſque, pour ſignifier *une grande perſonne*, *mal-propre & chiffonnée.*

DE'GLUER, *v. a.* [*Viſco expedire.*] Oter la glu, détacher & débaraſſer une choſe qui étoit engluée. (Dégluer de petites branches. Dégluer un oiſeau pris à des branches engluées.) On dit des oiſeaux qui s'en débaraſſent eux-mêmes, *qu'ils ſe ſont dégluez.*

Dégluer, *v. a.* Il ſe dit auſſi des paupiéres qui ſont comme colées par la chaſſie. (Dégluer les paupiéres.)

† DE'GLUTITION, *ſ. f.* [*Sorbitio.*] Terme de *Médecine.* Action par laquelle on avale les alimens.

† DE'GOBILLER, *v. a.* [*Vomere.*] Mot bas qui ſignifie, *dégueuler.* (Dégobiller ſon ſoupé.) Le peuple dit auſſi, *dégobillis ; cela ſent le dégobillis.*

DE'GOISER, *v.* [*Modulari.*] Ce mot ſe dit proprement des oiſeaux, mais il ne ſe dit guére au propre, & même il ne ſe dit qu'en riant, & en parlant familiérement. En ſa place, On dit, *chanter.*

† * *Dégoiſer.* [*Canere.*] Ce mot, dans le burleſque, ſignifie, *chanter.* (Lambert en cet endroit dégoiſe. *Benſerade.*)

† * *Dégoiſer.* [*Garrire.*] Babiller. (Peſte ! Madame la nourrice, comme vous dégoiſez. *Mol.*)

Dégoiser, se dit aussi d'un prisonier dont on tire des vérités qu'il avoit intérêt de cacher. (Ce criminel a tout dégoisé.)

DE'GORGEMENT, *s. m.* [*Effusio.*] Terme de *Plombier.* C'est l'action de nétéïer & ôter les ordures de quelque chose qui en regorge. (Un dégorgement de tuïau.)

Dégorgement. [*Effusio bilis.*] Les Médecins se servent de ce mot, en parlant de bile, & Il signifie, *épanchement par les conduits.* (Un grand dégorgement de bile.)

* *Dégorgement*, *s. m.* [*Ostium*, *effusio.*] Il se dit des rivieres & des étangs. Voïez *Dégorger.*

DE'GORGER, *v. a.* [*Expurgare*, *purgare.*] Terme de *Plombier.* C'est nétéïer, ôter l'ordure d'un tuïau qui est si plein, qu'il regorge. Dégorger un tuïau.)

Dégorger. [*Evomere.*] Terme de *Marchand de poisson.* C'est mettre du poisson d'étang dans de l'eau de riviére pour lui faire perdre le goût de bourbe qu'il a contracté dans des lieux marécageux. (Poisson dégorgé dans la Seine.)

Se Dégorger, *v. r.* [*Effundere se*, *exonerare se.*] Il se dit des eaux qui s'épanchent, & des riviéres qui se déchargent dans d'autres riviéres, ou dans la mer. (Le Danube se dégorge dans la mer noire.) On dira plus souvent des riviéres, *qu'elles se déchargent.* Voïez *Se décharger.*

Il se dit par les Médecins, des humeurs qui s'épanchent dans le corps. (La bile se dégorge.) [*Evacuare.*]

☞ On dit : *votre cheval a les jambes gorgées, il le faut promener pour les dégorger.*

Dégorger. [*Purgare.*] Terme de *Teinturier.* C'est laver dans une eau claire & courante, les laines, les soies & les étofes qu'on a fait cuire pour les dégraisser.

DE'GOUGEOIR, *s. m.* Petit fer d'environ huit pouces de long, qui sert à ôter l'amorce du canon, ou à sonder la lumiére.

DE'GOURDIR, *v. a.* [*Torporem discutere.*] Oter l'engourdissement. (Dégourdir ses mains. Dégourdir ses piez.)

Se dégourdir, *v. r.* Se défaire de son engourdissement. (Mes mains commencent un peu à se dégourdir.)

† * *Se dégourdir.* [*Cautiorem callidioremque evadere.*] S'éveiller. Commencer à n'être plus si lourd, si grossier, ni si mal-habile. Commencer à se faire à quelque chose. Il commence un peu à se dégourdir.)

Dégourdir, *v. a.* [*Vorare*, *absorbere.*] Manger goulument. (Il a eu bientôt dégourdi son poulet. *Danet.*)

Dégourdir, *v. n.* Faire dégourdir de l'eau, c'est la faire un peu chaufer, pour lui ôter la sa grande froideur.

DE'GOURDISSEMENT, *s. m.* [*Torporis discussio.*] Cessation d'engourdissement. (Cela est cause du dégourdissement de la partie.)

DE'GOUT, *s. m.* [*Fastidium*, *cibi satietas*, *abalienatio.*] Ce mot se dit de l'aversion qu'on a pour les viandes mal-propres, & pour toutes les choses qui n'ont rien du tout d'agréable. Il se prend aussi pour *une aversion des alimens*, *acompagnée ordinairement de nausées.* En ce sens, le *dégoût* est maladie. (Viande qui donne du dégoût. * Témoigner du dégoût pour une personne.

> A quoi bon ce *dégoût* & ce zéle inutile ;
> Est-ce donc, pour jeûner, quatre-tems ou vigile?
> *Despreaux*, *Lutrin.*)

* *Dégoût*, [*Tœdium*, *satietas.*] Déplaisir. (On peut avoir divers sujets de dégoût dans la vie, mais on n'a jamais raison de mépriser la mort. *De la Rochefoucaut.* Concevoir du dégoût pour la vie. *Maucroix*, *Homélie*, *14.*)

On dit, *donner des dégoûts à quelcun. Essuier d'étranges dégoûts.* (On donne souvent des dégoûts à la Cour à ceux qui ne meriteroient que des récompenses)

DE'GOUTANT, DE'GOUTANTE, *adj.* [*Fastidiosus.*] Qui fait soûlever le cœur. Qui donne du dégoût. (Viande fort dégoûtante.)

* *Dégoûtant*, *Dégoûtante.* [*Fastidium movens.*] Ce mot se dit des choses & des personnes. (Un homme fort dégoûtant. Une femme fort dégoûtante. Il a des maniéres fort dégoûtantes.)

☞ On peut ajoûter après le Pére Bouhours, dans la suite de ses remarques sur la Langue Françoise, la diférence qu'il y a entre *fastidieux* & *dégoûtant.* « On apelle aujourd'hui, *fastidieux*, » un homme désagréable, qui a méchant air, qui » veut faire le plaisant mal-à-propos, qui rit le » premier, & qui s'aplaudit de ses sotises ; ainsi » dans ce sens, *fastidieux* est pris dans la signifi- » cation active. Un homme qui donne du dégoût. » Mais cela va à l'esprit plus qu'au corps. » Au » contraire, *dégoûtant* va plus au corps, qu'à » l'esprit, & l'on dit qu'*un homme est dégoûtant*, » quand il est mal-propre, qu'il sent mauvais, » qu'il bave en parlant. La Bruyére s'est servi » de ce mot dans *les Caractéres de ce Siécle*, en » parlant des femmes fardées ; *le blanc & le rouge*, » dit-il, *les rend afreuses & dégoûtantes.* On ne » laisse pas dans le figuré, de confondre presque » *dégoûtant* avec *fastidieux*, comme a fait l'Auteur » des *Réfléxions Morales*, & celui des *Réfléxions* » *sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce* » *du monde.* Il y a des gens *dégoûtans* avec du » mérite ; & d'autres qui plaisent avec des » défauts. »

Dégoutant, *Dégoutante*, *adj.* [*Stillans.*] Il se dit des choses moüillées, d'où tombent quelques goutes de liqueur. (Il est tout dégoûtant de sueur. Il tenoit en sa main un poignard dégoûtant de sang.)

DE'GOUTER, *v. a.* [*Fastidium & satietatem creare*, *afferre.*] Ne donner nulle envie de goûter, de manger, de tâter, d'essaïer. Donner du dégoût. (Viande qui dégoûte les gens. C'est un homme qui dégoûte tout le monde. Être dégoûté.)

* *Dégoûter.* [*Fastidio & satietate abalienari ab re aliqua.*] Donner du dégoût. Rébuter. (Ses maniéres aigres & choquantes me dégoûtent fort de lui. Il est dégoûté du service.)

Dégouter, *v. n.* [*Stillare*, *distillare.*] Prononcez, *dégoûté.* C'est tomber goute à goute, couler ; sortir par goute. (Les toits dégoutent.)

DE'GRADATION, *s. f.* [*Honoris de gradu depulsio*, *dejectio.*] Ce mot se dit en parlant de *Nobles.* C'est dépoüiller une personne noble de la qualité qui l'anoblit, c'est déclarer qu'elle a perdu sa noblesse. C'est ôter à quelcun le dégré qui lui donnoit quelque rang, & qui l'élevoit au dessus du commun.

☞ On dégradoit autrefois les Chevaliers en deux maniéres diférentes, plus ou moins autentiques, selon la qualité de la faute ou du crime. La Colombiére a remarqué dans son *Théatre d'honneur*, *chap. 15. du second volume*, que, lorsqu'un Guerrier étoit convaincu d'avoir violé les loix militaires & de l'honneur, on le

publioit infame, & l'écu de ses armes étoit publiquement rompu avec un marteau, après avoir été éfacé avec de l'encre, ou avec quelque autre couleur noire, & ensuite il étoit traîné à la queuë d'une cavale, pour marque d'une ignominie éternelle. Il ajoûte que leurs lances étoient aussi brisées en tronçons, la pointe en bas, & quelquefois elles étoient brûlées; les éperons leur étoient arachez avec violence, & brisez en piéces; leurs baudriers & leurs ceintures étoient détachés; & enfin l'épée, la masse d'armes étoit cassée contre le casque, dont le cimier, le volet, le bourrelet & la cotte d'armes étoient déchirez, foulez aux piez, & dispersez par le champ où cette *degradation* se faisoit, & souvent ceux qui décendoient de l'estoc du coupable, après le crime commis, étoient déclarez ignobles & roturiers. Pendant que les tournois furent en usage en France, ceux qui s'y présentoient, étoient obligez d'exposer au Public leur écu chargé de leurs armoiries, pour être examinées par le Roi d'armes & reconnoître s'ils étoient Gentilshommes; & quand on jugeoit qu'ils n'avoient pas cette qualité, ou s'ils ne pouvoient pas l'établir par de bonnes preuves, on les faisoit sortir du camp par dessus la barriére; leurs écus étoient renversez & foulez aux piez, leurs chevaux confisquez; & on leur donnoit seulement une cavale; ce qui étoit un grand deshonneur.

Dégradation. [*Alicujus ab ordine vel beneficio dejectio.*] Terme d'*Eglise.* Censure par laquelle un Ecléfiastique, à cause de quelque faute considérable, est privé pour toûjours, de l'exercice de son Ordre, & du bénéfice Ecléfiastique.

☞ Il y a deux sortes de *dégradations* en usage dans les Tribunaux Ecléfiastiques: l'une est actuelle & dont il est parlé au chapître, *Degradatio, de pœnis in 6°.* Et l'autre, *Verbale,* laquelle est ce qu'on apelle, *déposition.* On dégradoit autrefois un Ecléfiastique avec des solemnitez éfraïantes. L'Histoire Ecléfiastique nous aprend qu'en l'année 767. le Patriarche Constantin fut emmené à Constantinople, de l'Isle du Prince, où il avoit été exilé, & après avoir été déchiré de plusieurs coups de foüet, il fut porté dans l'Eglise de Sainte Sophie, où on le fit asseoir devant le Sanctuaire; un Sécrétaire de l'Empereur étoit auprès de lui, tenant un cahier de papier, où ses crimes étoient écrits, & dont il fit la lecture, en présence de tout le Peuple & du Patriarche Nicétas assis sur son trône, & à chaque chef d'acusation, le Sécrétaire en frapoit le visage de Constantin; & après cette lecture, on le fit monter sur le lieu apellé, *Ambon,* où le Patriarche Nicétas envoïa des Evêques, pour lui ôter le *Pallium;* & après l'avoir anathématisé, on le fit sortir de l'Eglise à reculons. L'Histoire de Charles VI. publiée par le Laboureur, fait mention d'une *dégradation* singuliére de deux Religieux Augustins, qui ne pouvant réussir dans l'entreprise qu'ils avoient faite de guérir le Roi, s'aviférent de dire que sa maladie étoit un éfet de la Magie, dont ils acuférent le Duc d'Orleans: mais son innocence étoit trop connuë, pour les croire: on leur fit leur procès, & aïant été convaincus de leur fausse acusation, ils furent renvoïez à l'Evêque pour les dégrader: ils avoient les mains liées, & on leur donna des mitres de papier, où leurs noms étoient écrits, ainsi que leurs crimes; & dans cet état, on les fit transporter sur une charette, à la Gréve, où l'Evêque de Paris se rendit avec six autres Evêques, & plusieurs Ecléfiastiques: il monta ensuite sur l'échafaut, où étoient les criminels, & un Docteur en Théologie aïant pris sa bénédiction, leur fit un discours, lequel étant fini, l'Evêque se leva, & leur dit qu'il aloit les dépoüiller du plus glorieux caractére de nôtre Religion, qu'ils avoient profané; & en même tems, deux Prêtres les aïant vêtus des habits Sacerdotaux, ils avoüerent tous leurs crimes; & l'Evêque, en tenant un calice à la main, les fit aprocher, & les obligea de tenir aussi le calice d'un autre côté, lequel il retira à l'instant, en disant: *Nous t'ôtons le calice dans lequel tu avois acoûtumé de consacrer le Sang du Seigneur.* Il leur fit ôter ensuite la chasuble & le Missel, & tous les habits Sacerdotaux; & après avoir été dépoüillez, il leur fit ratisser les doigts qui avoient été sacrez à leur ordination; & enfin; ils furent renvoïez aux Juges séculiers, qui leur firent subir le dernier suplice. Le Concile de Trente, *dans la Session 6. chap. 4. de la Réformation,* a aboli ces sortes de *Dégradations,* qui ne conviennent point à la douceur de l'Eglise. Du tems de Saint Basile, la *dégradation* n'emportoit pas l'excommunication; car il remarque dans sa premiere lettre Canonique, *ch. 3.* qu'un Diacre qui tombe dans le péché de fornication, doit être dégradé & reduit au rang des Laïques, sans le priver de la communion, parce que l'on ne doit point punir deux fois le même crime. Mais c'étoit aussi peut-être, parce que l'Ordre du Diaconat est bien moindre que celui du Sacerdoce, & doit par conséquent être puni moins sévérement. D'ailleurs, les Théologiens conviennent que la *dégradation* n'a jamais éfacé le caractére de l'Ordre, & qu'elle a seulement privé le dégradé, de toutes les fonctions de son Ordre.

Dégradation, signifie aussi, *le dégât qu'on fait dans une maison, dans un bois.*

Dégradation. Terme de *Peinture.* C'est l'afoiblissement de la lumiére & des couleurs d'un tableau. (Ce Peintre entend bien la dégradation des couleurs.)

DEGRADER, *v. a.* [*De gradu dejicere, depellere.*] Oter à quelcun un titre honorable. Priver quelcun de son dégré, de sa qualité, de son caractére & de l'exercice de son Ordre. (Dégrader un Gentilhomme. La Cour l'a dépoüillé & dégradé. *Patru, Plaid. 7.* Dégrader un Prêtre. *Godeau.* Dégrader un soldat.

Du rang de ses amis bien-tôt il vous *dégrade,*
Sans qualité, dit-il, tout le mérite est fade.
Villiers,)

† * *Dégrader.* [*Infamem reddere.*] Déshonorer. (En cent lieux il me dégrada. *Voiture.*)

Dégrader, se dit aussi quelquefois dans un sens plus doux. On dit, *C'est dégrader cet homme que de le confondre avec des gens qui ne le valent pas. C'est dégrader la vertu, que de lui refuser les récompenses qu'elle mérite.*

* *Dégrader.* [*Evertere, labefactare, sternere.*] Terme de *Maçon.* Abatre par le pié. (Dégrader une muraille.)

Dégrader, en termes de *Peinture,* se dit de la diminution de la lumiére, ou d'une couleur vive, qui va toûjours en s'adoucissant & en s'afoiblissant peu à peu.

* *Dégrader un bois.* [*Sylvam cedere , excidere.*] C'eſt l'abatre par le pié.

Dégrader un vaiſſeau ; c'eſt l'abandonner, après en avoir ôté tout l'équipement.

☞ On dit, qu'*un bâtiment eſt dégradé*, quand faute d'y avoir fait les réparations néceſſaires, il eſt devenu inhabitable. On dit auſſi, qu'*un mur eſt dégradé* , lorſque ſon enduit, ou crépi eſt tombé, & que ſes moilons ſont ſans liaiſon.

DE'GRAFER, (DE'GRAFFER,) *v. a.* [*Uncino rem expedire.*] Oter les agrafes de leurs portes. (Dégrafer une camiſole.)

DE'GRAISSER, *v. a.* [*Adipem detrahere.*] Oter la graiſſe. Oter les taches de graiſſe qui ſont ſur quelque habit. (Dégraiſſer de la gelée. Dégraiſſer un habit.)

Dégraiſſer, [*Fortunas, opes imminuere.*] au figuré, ſignifie, *ôter une partie du bien.* (Ce Fermier s'eſt bien dégraiſſé.)

Dégraiſſer, ſe dit auſſi du mauvais éfet que les torrens & les ravines d'eau font ſur les terres labourables. (Les torrens ont dégraiſſé nos terres.)

Dégraiſſer le drap ; c'eſt le fouler après l'avoir arroſé de ſavon noir, ce qui emporte les taches.

DE'GRAISSEUR, *ſ. ſ.* [*Purgator.*] Détacheur. Celui qui ôte les taches des habits, qui les nétéïe & leur donne le luſtre qu'ils ont perdu. (Porter un habit au Dégraiſſeur.)

DE'GRAISSOIR. Inſtrument dont on ſe ſert pour peigner la laine. Le *dégraiſſoir*, avec ſon *moulinet* , ſert pour tordre la laine trempée dans de l'eau de ſavon avant de la mettre ſur le peigne.

DE'GRAVOIMENT, *ſ. m.* [*Everſio , imminutio.*] C'eſt l'éfet de l'eau courante qui dégrade & déchauſſe les pilotis, &c.

☞ C'eſt, dit d'Aviler, l'éfet que fait l'eau courante, qui déchauſſe & déſacote les pilotis de leur terrein, par un boüillonnement continuel, à quoi l'on remédie en faiſant une croche autour du pilotage.

DE'GRAVOÏER, (DE'GRAVOYER,) *v. a.* [*Minuere , atterere , labefactare , evertere.*] Terme de *Maçon.* Dégrader, déchauſſer les pilotis.

DÉGRÉ, *ſ. m.* (*Gradus.*] Marche de montée. (Monter les dégrez, décendre les dégrez.)

Dégré. [*Scalæ.*] Eſcalier. (Un dégré dérobé.)

* *Dégré.* [*Gradus.*] Elévation. (Être dans un haut dégré de ſainteté.) Ce mot ſe dit généralement de pluſieurs choſes, dont on meſure le plus ou le moins par *dégrez.*

Dégré. [*Cognationis gradus.*] Terme de *Généalogie.* Proximité ou éloignement de parenté. (Il eſt décendu d'un dégré.)

☞ Les *dégrez* de parenté ne vont pas au-delà du quatriéme, & l'on ne peut point contracter mariage ſans diſpenſe, lorſque les deux parties ſont parens au quatriéme *dégré* de la ligne collatérale ; mais on n'acorde jamais cette diſpenſe au prémier *dégré ;* & quant aux autres *dégrez*, l'uſage eſt diférent en France ; il y a des Evêques qui refuſent la diſpenſe au ſecond *dégré*, & d'autres l'acordent ; mais c'eſt une régle générale de diſpenſer au troiſiéme & au quatriéme ; & ſi l'une des parties eſt au cinquiéme, & l'autre au quatriéme, la diſpenſe n'eſt point néceſſaire, parce que, ſelon la remarque d'Auboux, dans ſa *Pratique*, au titre *des Réſerves*, on conſidére alors le *dégré* le plus éloigné. Quand il s'agit de compter les *dégrez* de parenté, la régle eſt que chaque perſonne faiſant ſouche fait un *dégré.*

Dégré. [*Gradus.*] Terme de *Philoſophie*, lequel ſe dit de certaines choſes qu'on diviſe par *dégrez.* (Il eſt chaud au troiſiéme dégré, froid au ſeptiéme dégré.) C'eſt auſſi un terme de *Chimie*, qui ſe dit également du feu pour en exprimer la force plus ou moins conſidérable.

Dégré. [*Gradus metaphyſici.*] Ce mot, en Philoſophie, veut dire auſſi, *perfection eſſentielle de quelque être que ce ſoit.* (Dégré métaphyſique.)

Dégré. Ce mot ſe dit, en termes de *Palais*, de divers Tribunaux de Juſtice, dont les uns reçoivent l'apel des Juſtices inférieures. (Il y a divers dégrez de Juriſdiction.)

Dégré. [*Gradus.*] Terme d'*Univerſité.* Qualité qu'on prend dans les Univerſitez, à cauſe des études qu'on y a faites. (Prendre ſes dégrez.)

☞ Les *dégrez* qui ſont en uſage dans les écoles de Théologie, de Philoſophe, de Droit & de Médecine, où l'on ne s'inſtruit que par le tems & par l'aquiſition ſucceſſive, ſont apellez *dégrez Académiques*, dont le prémier eſt le *dégré* de Bachelier ; le ſecond, de Licencié, & le troiſiéme, de Docteur, qui eſt celui auquel on aſpire pour joüir de tous les honneurs & de tous les priviléges, qui y ſont atachez. On a été long-tems ſans connoître ces trois ſortes de *dégrez.* Quelques Docteurs aſſûrent que les *dégrez Académiques* n'ont été inventez que depuis le régne de Charlemagne : mais on ne peut point l'aſſûrer, puiſqu'on trouve le terme *Baccalaureus* long-tems avant Charlemagne. Du Boulay cite, dans ſon hiſtoire de l'Univerſité de Paris, deux Auteurs qui prouvent la grande ancienneté du du mot *Bachelier.* Le prémier eſt *Raoul Glaber*, Moine de Clugni, qui vivoit ſous les Rois Robert & Henri I. & le ſecond Auteur eſt *Ordericus Vitalis*, qui vivoit ſous Philippe I. & Loüis le Gros ſon fils. Le titre de *Bachelier* commence à diſtinguer l'écolier des autres, qui n'ont encore point aquis de diſtinction. En éfet, l'on entendoit par ce titre, un jeune écolier, qui pourtant en ſavoit plus que les autres, & qui ſe faiſant remarquer dans les diſputes, fut apellé *Bachelier*, du mot François *bataille* ou *batailler ;* mais d'autres Auteurs dérivent ce terme de *baculus ;* parce que les jeunes ſoldats combatoient avec des bâtons, comme Dominici l'a établi par l'autorité des Capitulaires de Charlemagne, *lib. 5. cap. ult.* où il eſt dit : *Armati veniant cum lorica & ſcuto ancipite atque fuſte.* Et l'on a tranſporté dans les Ecoles cette cette maniére de ſe batre avec un bâton à la main. Voïez *Ménage.* Les Licenciez ſont ainſi apellez, parce qu'ils ont la licence d'enſeigner : mais pour aquérir cette permiſſion & ce *dégré*, il faut avoir étudié pendant un certain tems, & raporter un certificat en forme du tems de l'étude, que le Concordat a fixé à cinq ans, ſavoir deux de Philoſophie, & trois de Juriſprudence, ou de Théologie. Quant au terme *Docteur* ou *Maître*, il eſt fort ancien, & a de grands avantages ſur les Bacheliers & ſur les Licenciez, parce qu'on leur a afecté les mois de Janvier & de Juillet, que l'on apelle par cette raiſon, *mois de rigueur*, dans leſquels le Concordat, *artic. 54.* veut que les Docteurs ſoient préférez aux autres graduez, parce que le Docteur eſt préſumé avoir plus de connoiſſance & de ſience que ceux qui n'ont pas étudié pendant auſſi long-tems que ceux qui ont aquis le Doctorat. Au reſte, il y a des Bénéfices en France, qui exigent l'un ou l'autre des trois *dégrez* pour

pouvoir les posséder: tels sont les Cures dans les Villes murées, les dignitez des Chapitres, & quelques autres.

Dégré. Terme de *Géométrie.* C'est la 360. partie du cercle. Et quand c'est un terme de *Géographie*, il signifie *une portion de terre entre deux méridiens* ou *deux paralléles. Un dégré de longitude*, c'est une portion de terre entre deux méridiens. *Un dégré de latitude ;* c'est une portion de terre entre deux paralléles.

☞ *Dégré*, en terme de *Fortification*, c'est un petit arc de cercle, que l'on subdivise en soixante parties égales, apellées *minutes.* Chaque circonférence de cercle contient 360. *dégrez*, qui servent à mesurer l'ouverture des angles.

☞ Comme il y a diférens *dégrez* de sience, il y a de même diférens *dégrez* de bonté dans la plus grande partie des choses, & particuliérement dans l'or & dans l'argent, dont chaque *dégré* a un nom particulier; ainsi l'or est divisé en vingt-quatre *dégrez* de bonté; & chaque *dégré* est nommé *Karat*, qui est un nom de poids; & chaque *Karat* est divisé en demis, en quarts, en huitiémes, en seiziémes, & en trente-deuxiémes.

Dégré, *s. m.* [*Gradus.*] Terme de *Médecine.* On s'en sert pour exprimer une certaine extension des qualitez élémentaires des alimens & des médicamens; le chaud, le froid, le sec & l'humide.

☞ DE'GRE'ER, ou DE'SAGRE'ER. On dit qu'*un vaisseau est dégréé*, quand il a perdu les cordes de sa maneuvre, & le reste de ses agrez. (Notre frégate qui n'avoit été qu'à demi dégréée par le combat, le fut entiérement par des coups de vent.) Quelquefois ce mot ne signifie *que la perte de quelque partie des agrez.*

† DE'GRINGOLER, *v. a.* [*Geminatis gradibus præcipitanter descendere.*] Ce mot est bas & burlesque, & a un usage fort borné. Il signifie *décendre vîte.* (Dégringoler les montées.)

Dégringoler, est aussi neutre, quand on dit d'un homme, qu'*il a dégringolé. Il dégringole tous les jours par sa mauvaise conduite.*

DE'GROSSER, *v. a.* [*Extenuare.*] Terme de *Tireur d'or.* Faire passer par les filiéres. Faire plus petit. (Dégrosser l'or ou l'argent.)

DE'GROSSIR, *v. a.* [*Extenuare.*] Oter de la grosseur. Diminuer de la grosseur. (Les Sculpteurs dégrossissent leurs ouvrages avec une masse, qui est une espéce de gros marteau.)

DE'GUERPIR, *v. a.* [*Hæreditatem abdicare.*] Terme de *Palais.* Quiter, abandonner quelque héritage. (Le Détenteur doit païer les rentes fonciéres, autrement il faut qu'il déguerpisse. [*Delinquere*, *deserere.*] Nous fatiguerons tant notre Provincial, qu'il faudra qu'il déguerpisse. *Moliére*, *Pourceaugnac.*)

DE'GUERPISSEMENT, *s. m.* [*Hæreditatis abdicatio.*] Terme de *Palais.* Abandonnement d'héritage. Acte qui se fait au Gréfe, par lequel on abandonne une aquisition pour éviter une déte hipotéquée à un tiers. Le *déguerpissement* n'a lieu qu'à l'égard des immeubles que l'on abandonne à cause des charges excessives qui y sont imposées. *Déguerpir*, vient du mot Alemand *vuerp* ou *guerp*, qui signifie *un héritage dont on est revêtu ;* & même selon Loiseau, *vuerp* est pris pour l'ensaisinement & la tradition de la possession des héritages. *Déguerpir* est au contraire, délaisser, abandonner la possession d'un fonds. Mais on ne dit pas *déguerpir* un meuble; ce terme n'est en usage que pour marquer l'abandonnement d'un fonds & d'un héritage; & quoique *renoncer*, *quiter*, *abandonner*, signifient la même chose; cependant *guerpir* & *déguerpir* sont, dit Loiseau, *naturalisez en France*, *& sont usitez en toutes Cours & Jurisdictions. Céder*, *délaisser*, *abandonner*, n'ont nul raport avec *déguerpir.* La cession se fait en Justice, de tous ses biens, pour afranchir sa personne du païement de ses détes. Le délaissement par hipotéque, a été introduit pour se libérer des hipotéques imposées sur un fonds dont on est en possession, & qui a été déclaré afecté à cette hipotéque en faveur d'un tiers; & quoiqu'il semble que ce soit la même chose que le *déguerpissement*, Loiseau, *liv. 1. ch. 2.* a remarqué les diférences qu'il y a entre l'un & l'autre. L'abandonnement est un acte volontaire, par lequel on se départ de la propriété & de la joüissance d'une chose que l'on abandonne au prémier ocupant, *& pro derelicto habetur.*

† DE'GUEULER, *v. a.* [*Vomere.*] Ce mot ne s'écrit que dans le stile comique & satirique le plus bas. En sa place, on dit ordinairement, *rejeter* ou *rendre*, & quelquefois *rendre gorge.*

DE'GUISE', DE'GUISE'E, *part. & adj.* [*Simulatus.*] (L'ami d'une belle femme, est un amant déguisé.)

DE'GUISEMENT, *s. m.* [*Habitûs mutatio*, *simulatio.*] Choses qui déguisent. (Un plaisant déguisement. On l'a reconnu malgré son déguisement.)

DE'GUISER, *v. a.* [*Vultum*, *faciem alienam induere.*] Changer. Rendre méconnoissable. (Déguiser son nom. *Scar. Rom.* Déguiser la vérité. Déguiser une viande. Déguiser des œufs.) *Ces derniers sont des termes de Cuisinier.*

On dit dans le même sens, *déguiser sa voix*, ou *ne parler pas avec le son ordinaire de sa voix. Déguiser son écriture*, ou *ne pas user des mêmes caractéres dont on a coûtume. Déguiser son stile*, *&c.*

* *Déguiser.* [*Simulare*, *dissimulare.*] Dissimuler. Couvrir. (Il paroissoit avec une gravité stoïque & avec l'air d'un homme de bien, pour mieux déguiser sa perfidie. *Abl. Tac. ann. l. 1.* Déguiser son ambition.

S'il faut ne vous rien *déguiser*,
Vous demandez si bien qu'on ne peut refuser.
Pelisson, *Poës.*)

Se déguiser, *v. r.* [*Alienam speciem simulare.*] Changer d'habit de telle sorte qu'on ne soit pas reconnoissable. (Elle s'est déguisée en sœur Coléte. Cléopatre & Antoine se déguisoient souvent, & aloient courir la Ville. *Citri*, *Triumv. 3. part. ch. 12.* Votre cœur Espagnol se déguise en bon François. *Voiture.*)

DE'GUSTATION, *s. f.* Action de goûter quelque chose. On se sert de ce terme, principalement dans les matiéres de Physique. (La simple dégustation prouve que les simples filets d'eau de cette fontaine, sont presque tous d'une nature diférente, &c. *Mémoires du Pere Fery*, *sur la fontaine d'Amiens.*)

D E H.

DE'HALER, *v. a.* L'*h* s'aspire. Oter l'impression que le hâle a fait sur le teint. (Voilà une pommade qui est bonne pour déhâler. Elle garde la chambre pour se déhâler.)

Déhâlé, se dit au participe.

DE'HANCHE', *adj.* Qui a les hanches rompuës ou disloquées, il se dit des hommes & des chevaux.

DÉHARDER. Terme de *Chasse*. Lâcher les chiens quand ils sont liez six à six, ou quatre à quatre.

DÉHARNACHER, *v. a.* L'*h* s'aspire. Oter le harnois à un cheval de trait.

DÉHÉRANCE, (DÉHÉRENCE,) *s. f.* Terme de *Palais*. Droit par lequel le Roi succéde à une personne, qui meurt sans faire de testament & sans héritiers capables de succéder. Voïez *Deshérence*.

DEHORS, *s. m.* [*Externa pars.*] La partie extérieure. Ce qui n'est pas du dedans. (Cela vient du dehors.)

Dehors, *s. m.* [*Exterius munimentum.*] Terme de *Fortification*. Ce sont les ouvrages fortifiez hors l'enceinte de la Ville. (Défendre les dehors, prendre les dehors.)

☞ Ces *dehors* couvrent le corps de la place du côté de la campagne : ils ont diférens noms, comme, *ravelins*, *demi-lunes*, *cornes*, *tenailles*, *couronnes*, *queuës d'hironde*, *envelopes*, & autres semblables : on les met souvent successivement l'un devant l'autre pour couvrir une même ténaille de place. Ceux qui en sont les plus proches, doivent commander de dégré en dégré ceux qui s'avancent le plus vers la campagne, c'est-à-dire, doivent avoir leur rempart plus élevé afin de couvrir & de batre l'assiégeant, quand il aura ocupé les plus éloignez. Leur gorge doit toûjours être aplanie, de peur qu'un parapet ne serve à l'assiégeant, s'il en est le maître, & qu'il ne s'en couvre contre le feu de la Ville. On borde seulement la gorge de palissades, pour éviter les surprises.

* *Dehors*. [*Exterior species, facies.*] Aparence extérieure. (La plûpart des belles n'ont que le dehors. *Gomb. Epigr. l. 2.* Ils ne jugent que par les dehors de l'action. *Pasc. l. 7.*

> Mais sous l'humble *dehors* d'un respect afecté,
> Il cache le venin de sa malignité.
> *Despréaux, satire 7.*

Une honnête femme doit au moins sauver les dehors. *Le Comte de Bussi.*

> .... A quoi sert cette mine modeste,
> Et ce sage *dehors* que dément tout le reste.
> *Moliére.*

> D'un *dehors* afecté craignez l'apas trompeur,
> Et mésurez toûjours la vertu par le cœur.
> *Villiers.*)

Dehors, *adv.* [*Foris*] Qui n'est pas dedans. (Vôtre mére & vos fréres sont là dehors. *Nouv. Testam.* Il est dehors. Mettre une fille dehors du Couvent. * Il n'est ni dehors, ni dedans. *Gomb. Epigr. l. 2.*

> Mes gens vous aideront, & je les ai pris forts,
> Pour vous faire service, à tout mettre *dehors*.
> *Moliére.*)

Par dehors, *adv.* [*Exteriùs, extra.*] Par les parties extérieures. (La maison est belle par dehors, & vilaine par dedans.)

Au dehors, *adv.* [*Forinsecus.*] A l'extérieur. (Le deüil n'est qu'au dehors. *Gomb. Epigr. l. 2.* Les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au dehors, sont donnez à chacun pour l'utilité de l'Eglise. *Epitre de Saint Paul aux Corinthiens.*)

DEJ.

DÉJA, *adv.* [*Jam.*] (Il est déjà grand. Cela est déjà fait.)

DÉJECTION, *s. f.* [*Dejectio.*] Terme *qui se dit entre Médecins*. Evacuation des excrémens qu'on rend par le fondement. Ce mot se prend aussi pour *les excrémens même*. (Déjection bilieuse, sanglante, pure, blanchâtre.)

SE DÉJETTER, *v. r.* [*Incurvari.*] Ce mot se dit du bois entre Ménuisiers, Tourneurs, & autres. Il signifie, *se renfler*, *se gonfler*. *Se faire en bosse*. (Le bois de ce cabinet se déjette, il commence à se déjetter.)

DÉJEUNÉ, ou DÉJEUNER, *s. m.* [*Jentaculum.*] Petit repas fort léger qu'on fait le matin, en attendant le dîné. Faire un bon déjeûné. Muni d'un bon déjeûné.

> .... Qu'un ample *déjeûné*
> Long-tems nous tienne à table & s'unisse au diné.
> *Despréaux.*)

† On dit communémenr, *déjeûné de Clercs*, *dîné de Procureurs*, *colation de Comméres*, & *soupé de Marchands*.

† * On dit d'une chose peu considérable, ou qui est aisée à faire, *il n'y en a pas pour un déjeûné*. [*Res levioris momenti & ponderis.*]

DÉJEUNER, *v. a.* [*Jentare.*] Manger & boire quelques coups le matin, en attendant le dîné. (Déjeûner d'une tranche de jambon.)

DEI.

DÉICIDE, *s. m.* [*Deicidium.*] Mot seulement d'usage, en parlant de la condannation à mort du Sauveur du monde, par Pilate & les Juifs.

DÉIFICATION, *s. f.* [*Apotheosis, adscriptio in Deorum numerum.*] L'action ou la cérémonie par laquelle on déifioit, ou mettoit au rang des Dieux, les Empereurs, ou quelques autres grands personnages.

DÉIFIER, *v. a.* [*In numerum Deorum referre.*] Terme de *Paganisme*. Mettre au rang des Dieux. (Faire un Dieu de quelcun. Estimer comme un Dieu. Les Anciens déifioient la plûpart de leurs grands hommes. Déifier une personne. *Voit.*) Il veut dire aussi, *loüer quelcun avec excez*.

DE'JOINDRE, *v. a.* [*Disjungere.*] Séparer des choses qui étoient jointes. (Déjoindre deux ais.)

Se Déjoindre, *v. n.* [*Disjungi.*] Il se dit des choses qui étoient jointes, & qui se séparent. (Quand on travaille avec du bois verd, les ais qu'on avoit bien joints se déjoignent, quand ils se séchent. Quand on a peint sur du bois, & que les ais viennent à se déjoindre, la peinture se trouve défigurée.)

DE'JOINT, DE'JOINTE, *part.* [*Disjunctus.*] Qui est separé, après avoir été joint. (Ais déjoints.)

DE'ISME, *s. m.* [*In Deum unum fides.*] Créance de ceux qui, pour toute religion, croïent qu'il y a un Dieu, sans lui rendre aucun culte extérieur. Le *Déisme* est le délire de la raison, & la production la plus ridicule de l'esprit humain. On a d'excellens ouvrages contre le *Déisme*, qui n'est embrassé que par ceux que leurs passions empêchent de raisonner. Il faut le distinguer du *Théisme*. Le *Déisme* non seulement ne connoît aucune révélation, mais il l'exclut directement. Le *Théisme* au contraire suppose seulement que la révélation n'est point connuë, & est acompagné d'une disposition sincére à la reconnoître.

DE'ISTE, *s. m.* [*Qui Deum unum duntaxat confitetur.*) Celui qui ne suit aucune religion

particuliére, mais qui reconnoît seulement qu'il y a un Dieu, & ne lui rend aucun culte extérieur. (C'est un Déiste.)

DE'ITE', *s. f.* [*Divinitas.*] Ce mot signifie, *Divinité.* (Déité mortelle.

> Entre deux *Déitez* qui suspendent mes vœux,
> Je suis l'Amour qui m'apelle.
> *Quinaut.*)

DE'JUC. Tems où les oiseaux juchez se réveillent & quitent le juc. Sarasin l'a dit du matin. (Tant au soir qu'au déjuc.)

DE'JUCHER, *v. a.* [*Alitem de pertica dejicere.*] C'est faire ôter les poules du lieu où elles se sont juchées ou perchées. (Déjucher des poules.)

Déjucher. [*Depellere, detrudere, dejicere.*] Au figuré, signifie, *chasser d'un lieu élevé & avantageux.* (On a eu bien de la peine à déjucher les ennemis de là.)

D E L.

DELA, *adv.* [*Ultrà.*] Il est oposé à *deçà.* Et il signifie, *de ce lieu*, ou *de ce tems-là.* (A cinq ou six cens pas de là, venoit Sisigambis. *Vaug. Quint. l. 3.* Cette ligne est à plomb, elle ne panche ni deçà ni delà. Le soleil s'éloigne de nous jusques à l'onziéme de Décembre, & de là il se raproche de nous. Delà à quelques années Ptolomée fit porter le corps d'Alexandre à Alexandrie. *Vaug. Quint. Curce, l. 20. ch. 10.*)

Delà. [*Ultrà.*] Préposition qui régit l'acusatif. (De delà la mer il en vint de gros escadrons plus de vingt. *Voit.* Passer delà l'eau. *Nouveau Testament. S. Marc. chap. 4.*) Voïez ci-dessus, au mot *deçà*, ce que Vaugelas a dit de ces prépositions, *deça, delà.*

☞ Malherbe a dit :

> *Au-delà* des bords de la Meuse,
> L'Allemagne a vû nos Guerriers.

Au-deçà est l'oposé.

Delà. [*Inde.*] Ce mot signifie aussi, *de cette chose-là, de ce sujet-là.*

> Il est vrai, de tout tems, la raison fut son lot,
> Mais *delà*, je conclus que l'homme est le plus sot.
> *Despréaux, sat. 8.*

Au-delà, adv. [*Ultrà*] (Aler au delà. Passer au-delà.)

Au-delà. Préposition qui régit le génitif. (S'emporter au-delà des bornes. *Abl.*)

Par-delà, adv. [*Hàc.*] (Il est passé par-delà.)

Par delà. [*Ultrà.*] Préposition qui régit l'acusatif. (Elle promet par delà son pouvoir. *Racine.*)

En delà, adv. [*Huc.*] *Tirez-vous un peu en delà*; c'est-à-dire, tirez-vous à quartier.

† DE'LABRE', DELABRE'E, *adj.* [*Laceratus.*] Tout en désordre, en mauvais équipage, en mauvais état. (Troupe de Comédiens, délabrée. *Scar. Rom.* Sans moi, vos afaires étoient fort délabrées. *Moliére, George-dandin, Acte 1. sc. 4.*)

DE'LABRER, *v. n.* [*Lacerare.*] Il signifie, au propre, *mettre en piéces*; mais il n'est guére en usage. Au figuré, il signifie, *mettre en désordre, ruiner.* (La tempête délabra nôtre armée.)

☞ *Délai.* Terme de *Jurisprudence maritime.* La Loi, 2. *Cod. de Naufr.* la Coûtume de Normandie donnent un *délai* d'un an pour rechercher les choses que l'on a perduës dans un naufrage. Les Jugemens d'Oleron donnent de même un an. Mais Clairac a remarqué sur l'*Article 30.* de ces Jugemens, que le Parlement de Paris, en vérifiant l'Ordonnance de 1543. modera le *délai* d'un an, & le réduisit à deux mois.

DE'LAI, *s. m.* [*Dilatio, procrastinatio.*] Terme qui est ordinairement de *Palais.* Remise de l'afaire & de la cause à un autre jour. (Le Juge donne le délai. Obtenir le délai. Voïez *Dilater.*)

DE'LAÏANT, DE'LAÏANS, (DE'LAYANT,) [*Diluentia.*] Remédes qui rendent les humeurs plus fluides, en écartant les parties unies & serrées, & mettant entre elles un liquide qui les tient plus séparées. (Le principal délaïant est l'eau.)

DE'LAÏER, (DE'LAYER,) *v. a.* [*Diluere.*] Détremper avec du lait ou avec de l'eau. (Délaïer la boüillie.)

† DE'LAISSEMENT, *Derelictio, cessio, destitutio.*] Abandonnement. (C'est un délaissement cruel.)

☞ *Délaissement.* Terme de *Jurisprudence maritime.* C'est un acte par lequel l'assuré dénonce la perte à l'assureur, & lui délaisse & abandonne les éfets sur lesquels l'assurance a été faite, avec sommation de païer la somme assurée. Le chapitre 7. du *Guidon* dit : « Il est en liberté du » Marchand Chargeur faire délais à ses assureurs, » c'est-à-dire, laisser & délaisser ses droits, » noms, raisons & actions de la propriété qu'il » a dans la marchandise chargée, dont il est » assuré, lors & quand il advient naufrage de » tout ou de partie, ou bien avarie qui excéde » ou endommage la moitié de la marchandise, » quand il y a prise d'amis ou d'ennemis, arrêt » du Prince, ou autre tel destourbier en la » navigation, ou telle empirance en la marchan- » dise, qu'il n'y ait moyen de l'avoir fait naviger » à son dernier reste, ou qu'elle ne valût le fret ou peu de chose davantage. » Par ce *délaissement*, l'assureur devient maître de la marchandise, suivant la Loi 1. *ff. Pro derelicto.* Et l'assuré, avant que de pouvoir faire son *délaissement*, « doit, selon le même *Guidon*, » fournir d'atestation valable de la perte ou » prise, contenant l'heure & le lieu qu'elle est » advenuë, si faire se peut, donner copie de » la charte-partie ou connoissement duëment » vérifié, ainsi que de la facture ou cargaison, » juré & certifié véritable ; si tant est que » par la police, la marchandise n'a pas été » estimée, l'Assuré affirmera qu'il n'a fait » aucune assûrance, que celle dont il demande » la répétition. » Si le tems du païement n'est pas réglé par la Police, l'Assûreur peut demander son païement, ou trois mois après la signification du *délaissement*, ou après deux mois, selon l'usage des lieux : & comme les Assûrez sont souvent plus à portée de faire rechercher les marchandises naufragées que les Assûreurs, l'Ordonnance maritime de 1681. leur permet de faire cette recherche après leur *délaissement*, & sans y préjudicier : ce qui est conforme à l'*article 5. du Guidon*, au *titre des Délais* : & comme il est quelquefois nécessaire de se transporter dans diférens lieux éloignez pour découvrir la vérité, l'Assûré peut envoïer des Facteurs avec les pouvoirs sufisans ; & en ce cas l'Assûreur lui fera une avance de deux ou trois pour cent, *à raison de ce que chacun court*

plus ou moins pour les prémiers frais. Il faut encore remarquer, que suivant la même Ordonnance, le *délaissement* ne peut être fait qu'en cas de perte arrivée par naufrage, bris, échouëment, arrêt de Prince, ou perte entiére des éfets assûrez ; les autres dommages n'étant réputez que pour avarie, qui sera réglée entre les Assûreurs & les Assûrez. J'ai déja remarqué, que l'avarie est le dommage qui peut arriver aux marchandises pendant le voïage, & qui doit être supportée par les Marchands & par les Assûreurs sur le pié de leur intérêt : ainsi il y a cette diférence entre l'avarie & la perte entiére des marchandises, qu'en cas d'avarie, l'Assûreur doit seulement contribuer au dommage soûfert, & à certains frais qu'on a été obligé de faire : mais dans le cas de la perte entiére de la marchandise, l'Assûreur est tenu de païer la somme dont il est convenu par la Police. Au reste, la même Ordonnance de 1681. a réglé fort judicieusement, que l'on ne pourra faire le *délaissement* d'une partie, & retenir l'autre qui se trouve en nature ; ce qui paroît être contraire à la décision du Guidon : mais l'Ordonnance est plus juste, parce que le contrat d'assûrance est indivisible ; on assûre certaines choses en poids, en mesures, & en quantité ; il faut donc que l'Assûreur en joüisse sans retranchement, en païant le prix de l'assûrance.

DE'LAISSER, *v. a.* [*Linquere, derelinquere, destituere, cedere.*] Abandonner, laisser. (Délaisser une personne. *Ablanc.* Elle se trouve délaissée pour des intérêts si indignes. La sience est triste & délaissée. *Despréaux.*

Je sens que ma raison à ce coup me *délaisse.*
La Suze.)

Délaisser, se dit en terme de *Pratique.* (Délaisser un héritage, la possession d'un bien. Délaisser des poursuites. Délaisser une action commencée.)

DE'LARDER, *v. a.* [*Partem ligni angulatam decutere, recidere.*] Terme de *Charpentier.* C'est rabatre en chamfrein les arrêts d'une piéce de bois, comme quand on taille l'arrêtier d'un comble.

Délarder. [*Crassitudinem lapidis imminuere, tenuare.*] Terme de *Maçon.* C'est piquer avec la pointe d'un marteau le lit d'une pierre, & démaigrir ce qui doit être posé en recouvrement ; c'est aussi couper obliquement le dessous d'une marche de pierre.

DE'LASSEMENT, *s. m.* [*Fatigati corporis refectio, recreatio.*] Repos qu'on prend pour se délasser. (Le corps a besoin de délassement.)

* *Délassemens, s. m.* [*Oblectatio.*] Plaisir, passe-tems ; ce qui délasse l'esprit, & qui le récrée & le rejoüit. (La Comédie fut toûjours le délassement des grands hommes, le divertissement des gens polis & l'amusement du peuple. *Saint-Evremont, Com. Ital.*)

DE'LASSER, (DE'LACER,) *v. a.* [*Exsolvere, laxare funiculo serico.*] Oter le lasset, défaire le lasset qui lasse quelque corps de jupe, ou quelque sorte d'habit qui se lasse. (Délasser un corps ; les Demoiselles suivantes délassent leurs maîtresses.)

Délasser, v. a. Se délasser. [*Ex labore corpus & animum recreare, oblectare.*] Se défaire de sa lassitude ; reprendre ses forces abatuës de lassitude & de fatigue ; donner quelque relâche ; prendre quelque relâche. Il se dit au propre en parlant du corps, & au figuré quand on parle de l'esprit. (Le feu délasse. Il faut délasser l'esprit qui est trop tendu. *Abl. Apopht.* Ne songer qu'à se délasser l'esprit. Se délasser de ses fatigues. Alexandre étant à Ephése, pour se délasser l'esprit, aloit souvent à la boutique d'Apelle, qui étoit un fameux Peintre de son tems. *Du Ryer, Suplém. de Quinte-Curce, l. 2. ch. 6.*

Alons nous *délasser* à voir d'autres procez.
Racine, Plaideurs, act. 3. sc. 4.)

DE'LATER, (DE'LATTER,) *v. a.* [*Tegulas detrahere.*] Oter les lates de dessus un toit. (Il faut délater ce toit, & le relater à neuf.)

DE'LATEUR, *s. m.* [*Delator.*] Terme de *Palais.* Acusateur. (Le Délateur fut puni.)

DE'LATION, *s. f.* [*Delatio.*] Dénonciation. (On arrête, pour les crimes de léze-majesté, sur une simple délation.)

DE'LAVER, *v. a.* [*Diluere.*] Terme de *Teinturier*, qui se dit des couleurs dans lesquelles on a trop mis d'eau ; il n'est guére en usage qu'au participe. (Ce bleu est trop délavé.)

DE'LECTABLE, *adj.* [*Jucundus, delectationem afferens.*] Ce mot vient du Latin, & signifie *qui donne du plaisir.* Il est usité dans des discours de sience, & a plus de cours dans le bas stile que dans le sublime. (Il y a trois sortes de biens, l'honnête, le délectable & l'utile. Le venin de l'aspic cause une démangeaison délectable, par le moïen de quoi le cœur & les entrailles se dilatent & reçoivent un poison, contre lequel il n'y a plus de reméde. *Thiers, des Jeux, ch. 5.*

Ce jus divin est excélent,
Son goût est *délectable*,
Et rend mon cœur content.
D'Alibrai, Poës.

Ha ! qu'il est doux d'être à table,
Assis près d'un objet aimable,
Buvant d'un jus si *délectable.*
Recueïl de Poësies.)

Delectable, est aussi substantif dans cette phrase *l'utile, l'honnête & le délectable.*

DE'LECTATION, *s. f.* [*Delectatio.*] Sentiment agréable, plaisir. C'est aussi un terme de *Théologie*, où l'on dit, que la grace produit son éfet dans l'ame par une *délectation* prévenante, par une *délectation* victorieuse.

DE'LECTER, *v. a.* [*Delectare, oblectare.*] Il signifie *donner du plaisir.*

☞ Ces mots *délectable*, *délectation* & *délecter*, ont été condannez par le P. Bouhours dans ses Doutes, & soûtenus par Ménage dans le second tome de ses Observations, *ch. 155.* L'Académie les a adoptez, & l'usage n'a point voulu s'en dessaisir.

DE'LE'GATION, *s. f.* [*Delegatio.*] Prononcez *délégacion.* Commission donnée à quelque Juge (La délégation porte expressément que, &c.)

☞ La *délégation* a été inventée par les Jurisconsultes pour la facilité du commerce. C'est une espéce de païement qui se fait sans rien débourser, & l'on dit ordinairement, que *qui délégue, paie.* En éfet, un Débiteur, pour s'aquiter envers son créancier, lui délégue une somme qui lui est duë par un tiers, avec pouvoir de la recevoir ; ce que le Créancier accepte. Voilà en général, ce que l'on apelle *délégation.* Pour la rendre parfaite, il faut que trois personnes interviennent & consentent ; c'est-à-dire, le

Débiteur déléguant, le Créancier à qui la *délégation* est faite, & le Débiteur qui est délégué. Une simple *délégation* faite en l'absence du Débiteur délégué, est imparfaite, & ne produit aucun éfet, jusqu'à ce que le Débiteur délégué ait accepté la *délégation*, ou du moins jusqu'à ce qu'elle lui ait été signifiée par acte autentique; car c'est le consentement de ce Débiteur délégué, ou la connoissance qu'il a de la *délégation*, qui la rend parfaite, & forme une novation & un changement total de la créance; ensorte que le prémier Débiteur est libéré, & celui qui est délégué, devient Débiteur du Créancier à qui la *délégation* est faite. Cette novation produit une extinction de l'ancienne déte, & forme un nouvel engagement avec le Débiteur délégué; & cette extinction est si parfaite, que le déléguant n'est tenu d'aucune garantie de la solvabilité de celui qu'il a délégué, suivant la Loi 3. *Cod. de novat. & de legat.* & le sentiment de Loiseau dans son *Traité de la garantie des rentes, chap. 3.* si ce n'est lorsque le Créancier se réserve ses actions & ses hipotéques contre son prémier Débiteur. Il y a cette diférence entre la cession & la *délégation*, qui paroissent être la même chose, que dans le cas de la cession, le cédant demeure garant de l'événement; & dans celui de la *délégation*, le Débiteur qui a délégué, est entiérement déchargé, parce que son Créancier a accepté la *délégation*, comme étant un païement qui a éteint la déte. On peut encore ajoûter, que la cession & le transport peuvent être faits sans le consentement du Débiteur cédé; au lieu que c'est ce consentement qui rend la *délégation* parfaite, sur les autres *délégations*. Voïez le mot *Délégué*.

DE'LE'GATOIRE, *adj. m. & f.* [*Rescriptum summi Pontificis quempiam rei gerendæ cum jurisdictione præficiens.*] C'est un rescrit ou une commission du Pape pour commettre des Juges.

DE'LEGUE', *s. m.* [*Delegatus.*] Député. (Les Ordinaires agissent en qualité de Déléguez du Pape.)

☞ Nous connoissons des *Déléguez* & des *Subdéléguez*. Les prémiers sont, à proprement parler, des personnes commises ou par le Pape, par les Evêques, ou par les Souverains, ou par leurs Juges, pour rendre la justice de même que ceux qu'ils représentent, pourroient la rendre. Il y a, à leur égard, des régles générales, & des régles particuliéres. Les générales sont, que le *Délégué* doit d'abord produire son titre & son caractére; qu'il doit exécuter exactement sa commission; que réguliérement le *Délégué* ne peut point subdéléguer, particuliérement quand il s'agit de l'instruction d'une afaire; enfin, le *Délégué* n'a jamais plus de pouvoir que celui qui délégue. A l'égard des *Déléguez* du Pape, il faut qu'ils soient Eclésiastiques, & même constituez en dignité, ou en titre de Chanoine d'une Eglise Cathédrale, pourvû qu'ils le soient éfectivement; car un Chanoine du titre *ad effectum* ne peut point être délégué. Ce seroit un abus si le Pape déléguoit des Juges d'un autre Diocése que celui où la cause doit être décidée, suivant le Concordat, *titre 10.* & s'ils étoient étrangers, comme il a été remarqué par M. Févret, dans son *Traité de l'abus, liv. 4. ch. 2. tit. 8.* Quant aux *Déléguez* des Ordinaires, ils ne peuvent point exercer leur Jurisdiction hors du Diocése; & lorsque le Diocése s'étend dans plusieurs Parlemens, l'Evêque est obligé de déléguer des Oficiers dans le Parlement où l'Evêque ne fait pas sa résidence. Les *Déléguez* par le Roi, ont une autorité fort étenduë; & quoique réguliérement la *délégation* cesse par la mort de celui qui l'a faite, la *délégation* du Roi subsiste même après sa mort, par cette raison que le Roi ne meurt jamais en France; ainsi le pouvoir des Intendans dans nos Provinces, ne finit point par le décès du Roi. Enfin, nous apellons *Subdéléguez*, ceux que les Intendans commettent dans les Villes de leur district pour y faire leurs fonctions en leur absence.

Déléguer, v. a. [*Delegare, mandare, præficere rei.*] Députer, commettre une personne pour quelque sorte de chose. (On l'a délégué pour cela, déléguer un Juge, c'est un Juge délégué pour prendre connoissance de quelque afaire.)

Déléguer, signifie aussi *assigner des fonds pour le païement d'une déte.* (Déléguer une somme, déléguer des rentes, déléguer un Fermier.)

DE'LESTAGE, *s. m.* [*Saburræ ejectio.*] Terme de *Marine*. La décharge qui se fait du lest du vaisseau.

DE'LESTER, *v. n.* Oter le lest d'un vaisseau. Terme de *Marine*. Voïez *Lest*.

DE'LESTEUR, *s. m.* [*Saburræ ejiciendæ præfectus.*] Celui qui a soin du délestage du vaisseau.

DE'LIBE'RANT, DE'LIBE'RANTE, *adj.* [*Incertus, dubius, anceps.*] Qui est irrésolu, qui délibére sans cesse.

DE'LIBE'RATIF, DE'LIBE'RATIVE, *adj.* [*Deliberativus.*] Qui a le pouvoir de délibérer, qui regarde la délibération, qui regarde ce qui peut persuader ou dissuader. (Il a voix délibérative au Chapitre. Le genre délibératif. (Dans ce dernier exemple, le mot *délibératif* est un terme de *Rétorique*.

☞ Aristote a renfermé sous trois genres diférens, les sujets dont un Orateur peut traiter. Le prémier est le délibératif; le second, le démonstratif, & le troisiéme, le judiciaire. Le délibératif, dit-il, a pour objet de persuader, ou de dissuader; le démonstratif roule sur les loüanges ou le blâme; & le judiciaire sur l'acusation, ou sur la défense. Quintilien a suivi cette idée dans le troisiéme Livre de ses Institutions de l'Orateur. Il convient que suivant le sentiment d'Aristote, l'objet du genre délibératif est de persuader ou de dissuader; en sorte que l'on peut encore l'apeller, *suasoire*; & il ajoute que l'on peut déliberer non seulement sur l'avenir, mais encore sur le passé; il donne pour exemple, la paix de Numance, qui parut si honteuse au Senat, qu'il refusa non seulement de la ratifier, mais livra aux ennemis Hostilius Mancinus & Posthumius, qui l'avoient acceptée. Passant ensuite aux régles que l'on y doit garder, il aprouve un exorde succint, l'Orateur n'étant point obligé de rechercher la bienveillance des Auditeurs, dans un tems, où il s'agit d'examiner les raisons qui peuvent déterminer à faire ou ne pas faire une chose. Une longue narration lui paroît inutile: il faut pourtant raporter d'abord les circonstances qui peuvent avoir quelque raport au fait par lequel on délibere, & cette régle étoit autrefois d'autant plus nécessaire, que l'on traitoit publiquement des afaires de l'Etat; & c'est dans cette vûë que le genre délibératif a été inventé: aussi Quintilien a remarqué que la plûpart des Rhéteurs Grecs, & Ciceron même, n'ont eu pour objet dans les Traitez qu'ils ont faits du genre délibératif, que

l'aſſemblée du Peuple, où il s'agiſſoit de la paix ou de la guerre, de lever des troupes & de leur entretien. Quant au genre demonſtratif, Ariſtote ne lui atribue que la loüange & le blâme : mais ces bornes paroiſſent trop étroites à Quintilien, qui acuſe Ariſtote & Théophraſte d'avoir banni le genre démonſtratif des afaires publiques, & de l'avoir renfermé dans le ſoin de plaire ou de blâmer. Les Romains, dit Quintilien, donnent plus d'étenduë à ce genre ; car nous entendons des Oraiſons Funébres, dont quelques-unes ſont même ordonnées par le Senat ; nous voïons reprocher publiquement des témoins produits en jugement, & nous entendons auſſi leurs juſtifications, où le démonſtratif eſt emploïé de part & d'autre : mais il faut convenir que l'obſervation de Quintilien n'eſt pas juſte, puiſque dans les exemples qu'il raporte, le but eſt toûjours la loüange ou le blâme : en éfet, les Oraiſons Funébres ont-elles d'autre objet que la loüange d'un défunt ? Les reproches que l'on donne aux témoins, ne ſont autre choſe qu'un blâme continuel, & une dénonciation autentique de leurs défauts ou de leurs crimes, afin de les rendre odieux, & de faire rejeter leurs dépoſitions : enfin, la défenſe d'un témoin n'eſt-elle pas dans le genre démonſtratif, puiſque l'on tâche de le faire paroître innocent ? Il faut donc s'en tenir au ſentiment d'Ariſtote, & dire, généralement parlant, que le genre démonſtratif roule entiérement ſur la loüange ou ſur le blâme. Le genre judiciaire ſubſiſte encore ; il eſt même le plus ordinaire ; & quoiqu'il n'ait que ces deux objets, demander & défendre, il n'en eſt pas moins étendu : ainſi l'Orateur doit être inſtruit de toutes les parties de l'oraiſon, c'eſt-à-dire, de l'exorde, de la narration, de la diviſion, de la propoſition, de la preuve, de la confirmation, de la réfutation & de la peroraiſon : toutes ces choſes entrent dans le genre judiciaire, qui n'eſt plus en uſage que dans le barreau.

DE'LIBE'RATION, *ſ. f.* [*Deliberatio.*] *deliberatum.*] Conſultation pour ſavoir ſi l'on fera, ou ne fera pas. (Mettre une choſe en délibération. *Abl. Arr. liv. 1. chap. 4.* Tomber en délibération. *Abl.*)

Délibération, ſignifie auſſi, *réſolution.* [La délibération du Conſeil, du Parlement, de l'Univerſité, de l'Académie, &c.)

DÉLIBERÉ, *ſ. m.* Terme de *Palais.* (On a ordonné un déliberé. Un déliberé ſur le regître.)

DE'LIBERE', DE'LIBERE'E, *part. C'eſt une choſe délibérée*, c'eſt-à-dire, concluë, arrêtée.

Déliberé, adj. ſignifie, *hardi, réſolu.* (Avoir l'air déliberé. Marcher d'un air déliberé, ou d'un pas déliberé.)

De propos déliberé, adv. [*Conſultò, deditâ operâ, ex deſtinato.*] A deſſein.

DÉLIBÉRÉMENT, *adv.* Hardiment, réſolument. (Marcher délibérement à l'ennemi.) On dit auſſi, *marcher délibérément à l'ennemi*, pour dire, *marcher avec aiſance, d'une maniére ferme.* (Ce jeune homme marche délibérément.]

DÉLIBÉRER, *v. n.* [*Deliberare, conſultare.*] Mettre en délibération. (On délibera ſur cette afaire. On délibera ſi on aſſiégeroit Mons ou Valenciennes. *Saraʒin, Œuvr. 1. partie.* Monſieur Cujas avoit délibéré, au cas qu'il mourût ſans enfans, de donner ſon bien à Scaliger. *Colomicis.*)

Délibérer, v. a. Prendre une réſolution, ſe déterminer à une choſe. (On a déliberé d'ataquer l'ennemi. On a déliberé de punir tel crime, de faire telle choſe.)

☞ *Délibérer un cheval.* C'eſt le déterminer & le bien réſoudre, ſoit au trot, au galop, ou bien à quelque air ou manége relevé. (Vous ne devez point mettre votre cheval à caprioles, que vous ne l'aïez bien déliberé au manége de guerre, ou au terre à terre. Ne faites point lever le devant à vôtre cheval, qu'il ne ſoit déliberé, & n'obéiſſe à la main & aux aides du talon, & qu'il n'échape de vîteſſe, & forme bien ſon arrêt. *Dictionnaire des Arts de l'homme d'épée.*)

Délibérer ſur le regître. Terme de *Palais.* C'eſt prendre une derniére réſolution ſur l'éxamen des piéces.

DE'LICAT, DE'LICATE, *adj.* [*Delicatus, elegans, exquiſitus.*] Qui n'eſt pas groſſier, qui a de la délicateſſe. (Il eſt délicat dans ſon boire & dans ſon manger. *Abl. Arr.*)

Délicat, délicate, adj. [*Subtilis, tenuis, exilis, mollis.*] Il ſe dit des corps compoſez de parties menuës & déliées. (Il y a diverſes parties dans le corps, qui ſont fort délicates. La toile d'araignée eſt compoſée de parties fort délicates. Peau délicate.)

Délicat, délicate, adj. [*Fragilis, exilis, delicatus.*] Il ſe dit des choſes foibles & fragiles. (Le verre, la porcelaine, le talc, &c. ſont des matiéres fragiles & délicates.)

Délicat, délicate. [*Mollis, tenuis.*] De foible complexion, qui n'eſt ni fort ni robuſte. (Son tempérament eſt fort délicat. Être d'une complexion fort délicate.)

Délicat, délicate. [*Delicatus.*] Doüillet, qui aime ſes aiſes. (Il eſt tout-à-fait délicat, il ne ſauroit ſoufrir la moindre petite incommodité.)

* *Délicat, délicate.* [*Subtilis, artificioſus, induſtrius.*] Fin, ſubtil, adroit. (Eſprit délicat, oreille délicate, raillerie délicate, tenir une conduite délicate, travail délicat.) On dit auſſi, *un pinceau délicat.* (Le Corrége étoit un Peintre fort délicat; ſes païſages ſont touchez délicatement. Il avoit une grande délicateſſe d'expreſſion.)

* *Délicat, délicate,* [*Difficilis, periculoſus, lubricus.*] Chatoüilleux, pointilleux, qui ſe fâche pour rien. Le mot de *délicat* ſe dit auſſi des choſes, où, pour ſe bien gouverner, il faut beaucoup d'adreſſe & d'eſprit. (Il eſt délicat là-deſſus. Je ne ſuis pas ſi délicat, Dieu merci. *Mol.* C'eſt une afaire fort délicate.

C'eſt un deſſein très-dangereux,
Que d'entreprendre de te plaire;
Les *délicats* ſont malheureux,
Rien ne ſauroit les ſatisfaire.
La Fontaine.)

Délicat, délicate. [*Exquiſitus.*] De bon goût. Viande délicate.)

DÉLICATEMENT, *adv.* [*Delicatè, molliter.*] D'une maniére qui ne ſoit pas rude, d'une façon douce. (Manier une choſe délicatement.)

Délicatement. [*Eleganter, ſubtiliter.*] D'une maniére mignone, d'une maniére agréable. (Travailler délicatement. *Abl.* Mettre délicatement en œuvre. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Délicatement.* [*Induſtriè, acutè, concinnè.*] Ingénieuſement. (Ecrire délicatement, s'exprimer délicatement.)

DÉLICATER, eſt *actif*, & ſignifie, *traiter avec trop de moleſſe.* (Il ne faut pas trop délicater les enfans.)

Se délicater, v. r. [*Delicias venari, sectari, aucupari.*] Avoir un grand soin de soi : se choïer d'une maniére qui aille jusques à la délicatesse. (C'est un homme qui se délicate fort.)

DE'LICATESSE, *s. f.* [*Elegantia, mollitia, subtilitas, sollicitudo, aversus animus.*] Maniére d'amour & de tendresse rafinée & délicate. Bizarrerie scrupuleuse & rafinée. (J'ai une furieuse délicatesse pour tout ce que je porte. *Mol.* Je ne vois rien de si ridicule, que cette délicatesse d'honneur qui prend tout en mauvaise part. *Mol.* La délicatesse est trop grande de ne pouvoir soufrir que des gens triez. *Mol.*

Délicatesse. [*Subtilitas, industria.*] Subtilité, adresse d'esprit, tours d'esprit fins. (D'Ablancourt avoit une grande délicatesse d'esprit.)

* *Délicatesse.* [*Operis elegantia, exquisitum artificium.*] Ce qu'il y a de plus fin dans un Art ou une sience. (Savoir toutes les délicatesses d'une langue.)

DÉLICE, *s. m.* [*Voluptas.*] On met ce mot quelquefois au singulier, & alors on le fait masculin. (C'est un grand délice de boire frais. *Acad. Franç.* [

Délices, s. f. [*Deliciæ.*] Plaisir. (Goûter les délices de l'Asie. *Abl. Ret. l. 3. c. 1.*

En nous formant, Nature a ses caprices;
Divers penchans en nous elle fait observer :
Les uns à s'exposer trouvent mille *délices;*
Moi, j'en trouve à me conserver.
Moliére.)

DÉLICIEUSEMENT, *adv.* [*Delicatè, molliter.*] Avec délices. (Vivre délicieusement, manger délicieusement.)

DE'LICIEUX, DE'LICIEUSE, *adj.* [*Gratus, jucundus, suavis.*] Qui aime les plaisirs, les délices. Agréable au goût. (C'est un homme délicieux, vin délicieux, manger délicieux.)

DE'LICOTER, *v. n.* [*Capistrum excutere.*] Terme de *Manége*, qui se dit d'un cheval sujet à défaire son licou, & à qui il faut mettre une sougorge.

DE'LIE', DE'LIE'E, *adj.* [*Solutus.*] Qui n'est plus lié. (Botte de foin déliée.)

Délié, déliée. [*Tenuis, subtilis, gracilis.*] Très-menu. (Un fil très-délié, cheveux fins & déliez.)

* *Délié, déliée.* [*Subtilis, acutus.*] Fin, subtil, Délicat. (Voiture avoit l'esprit délié.)

Le delié de la plume. Terme de *Maître à écrire.* Efet du mouvement délié de la plume. Trait délié de la plume.

DE'LIER, *v. a.* [*Solvere, exsolvere.*] Ce mot & les suivans sont de trois silabes. Prononcez, *dé-li-é.* Défaire le lien ou nœud qui lie, & qui arrête quelque chose. Délier un fagot, une botte de foin, une botte de paille. Voici le jour qui rompt mon silence, & qui délie ma langue. *Abl. Trad. de l'Oraison de Ciceron pour Marcellus.*)

Délier, v. a. [*Remittere.*] Se dit des choses spirituelles. (Les Prêtres ont le pouvoir de lier ou de délier.)

DE'LIES. Fêtes en l'honneur d'Apollon, surnommé *Delus* ou *Delius*, de la Ville de Delos, où on le fait naître.

† DE'LINE'ATION, *s. f.* [*Délineatio.*] Mot tiré du Latin. Répréfentation de quelque chose sur le papier. (Faire la délineation d'un plan.)

DE'LINQUANT, *s. m.* [*Noxæ, delicti reus.*] Terme de *Palais.* Ce mot est tiré du Latin. Il signifie, *celui qui a commis quelque faute. Punir les délinquans*, c'est-à-dire, les coupables.

DELINQUER, *v. n.* [*Delinquere, Peccare.*] Commettre quelque faute. (Celui qui a délinqué & prévariqué dans sa charge doit en être interdit.)

DE'LIRE, *s. m.* [*Delirium, insania.*] Ce mot se dit parmi les Médecins. C'est une aliénation d'esprit causée par la violence de quelque fiévre. (Etre en délire.) Ce mot vient du Latin, *delirare.* Rêver, extravaguer. [*Quasi de lira seu recto rationis recedere.*] S'écarter du sillon ou du droit chemin de la raison.

DE'LIT, *s. m.* [*Delictum, culpa, peccatum, crimen.*] Ce mot est plus du Palais, que du beau langage. On s'en sert dans le stile simple & comique; il signifie, *faute, crime.* (Délit commun, délit privilégié. La Justice a proportionné la peine au délit. *Abl. Luc.*)

On apelle, *le corps du délit*, l'action même du crime qui a été commis, comme un meurtre. On le dit par oposition aux ciconstances. (Le corps du délit est constant.)

☞ Les Clercs commettent des *délits* plus graves les uns que les autres. Les fautes légéres sont apellées, *délits* communs, que les Juges Eclésiastiques punissent par des peines canoniques, qui se réduisent à une correction & à une pénitence plus ou moins sévére, selon la qualité du *délit.* Mais quand il est assez grave, pour mériter une peine aflictive, c'est au Juge laïque à en connoître ; ainsi on distingue les *délits* des Clercs en communs, ou privilégiez. Je ne sais si ce terme, *privilégié*, est bien juste, puisque ce n'est point par un privilége que nos Rois ont un droit & un pouvoir sur les personnes des Eclésiastiques, mais par un droit naturel, & tel qu'ils l'ont sur les personnes de leurs autres sujets. Dans les Ordonnances des Eaux & Forêts, *délits, abus, malversations*, sont sinonimes, & signifient en général, *toutes sortes de dommages faits aux Eaux & Forêts.*

En flagrant-délit. [*In manifesto scelere deprehendi.*] Cela se dit en terme de *Palais*, & en riant. *Il a été surpris en flagrant-délit;* c'est-à-dire, dans le tems qu'il commettoit le crime. Sur le fait.

DE'LITER, *v. a.* [*Lapidem contrario in situ collocare.*] Terme de *Maçon.* Poser une pierre dans un bâtiment en un sens contraire à celui qu'elle avoit dans la carriére, dans son lit naturel. (Il ne faut point déliter les pierres.)

DE'LITESCENCE, *s. f.* [*Delitescentia.*] Terme de *Médecine.* Reflux subit de l'humeur morbifique, de dehors en dedans, qui fait disparoître tout d'un coup une tumeur. Ce mot vient du Latin, *delitescere.* Se cacher, disparoitre. Voïez *le cours de Chirurgie de M. Col-de-Villars, tom. 1. pag. 228.*

DE'LIVRANCE, *s. f.* [*Traditio, Liberatio, redemptio.*] C'est l'action par laquelle on met en liberté, & tire de servitude. Exemtion de peine, de mal ou de travail. (La délivrance du peuple de Dieu est fameuse dans l'Histoire Sainte. Devoir sa délivrance à quelcun. *Voit. lettre 34.* La délivrance de la Terre Sainte. Demander la délivrance des maux. *Maucroix, Homel. 14.*

Délivrance, s. f. [*Traditio.*] Action par laquelle on met des meubles ou quelques legs entre les mains d'une personne. (Il ne veut pas faire la délivrance des titres de cette terre.)

☞ *Délivrance*, en termes de *Monoie*, c'est la permission qui est acordée par les Juges-Gardes aux Maîtres des Monoies, d'exposer dans le

public les espéces d'or & d'argent, ou de billon, qui ont été nouvellement fabriquées, & d'en païer ceux qui ont aporté les matiéres, après que les mêmes Juges-Gardes ont reconnu que les espéces étoient conformes à l'Ordonnance. Voïez *Bouteroue, pag. 147. & Boisard, pag. 96. 97.*

DÉLIVRE, *s. m.* [*Secundæ.*] Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme.* C'est l'arriére-faix. On l'apelle *délivre* à cause que la femme n'est point entiérement délivrée de sa grossesse que l'arriére-faix ne soit sorti. Voïez *Arriére-faix.* Ce mot se dit aussi des bêtes, & particuliérement des vaches.

DÉLIVRER, *v. a.* [*Tradere.*] Livrer, donner. (Délivrer de la marchandise. Délivrer cinq cens talens pour les néceſſitez de la guerre. *Vaugel. Quint. l. 3.*)

Délivrer. [*Liberare, redimere.*] Exemter, débarasser; mettre en liberté. (Je l'ai délivré d'un facheux qui le tourmentoit fort. Délivrer un captif.)

Délivrer, v. a. [*Adesse parturienti.*] Terme d'*Acoucheur* & de *Sage-femme.* C'est acoucher une femme. (Délivrer une acouchée, délivrer heureusement une femme.)

Délivrer, se dit aussi des ouvrages qu'on donne à un Entrepreneur, à un ouvrier; & des ouvrages qu'un Entrepreneur doit rendre parfaits & achevez dans un tems marqué. (On a délivré ces ouvrages aux Entrepreneurs. Les ouvriers ont délivré tout ce qu'ils avoient promis.)

Se délivrer, v. n. [*Parere, eniti.*] Acoucher. (Cette femme s'est délivrée.)

☞ Le verbe *délivrer* a deux significations. Quelquefois il veut dire, *mettre quelque chose entre les mains d'une personne*, comme *délivrer de la marchandise*: mais il signifie souvent *afranchir, mettre en liberté*: ainsi on dit *délivrer un prisonnier;* & dans la prémiére signification, il n'a jamais qu'un seul régime: ensorte que l'on dit, *Je lui ai délivré toute la marchandise;* ou, *il m'a délivré une grosse somme;* & l'on ne dit point, *J'ai tant solicité pour obtenir la liberté d'un tel prisonnier, que le Juge me l'a délivré.*

† DÉLIVREUR, *s. m.* [*Liberator.*] Ce mot veut dire, *celui qui délivre*, mais il n'est en usage que dans le burlesque. (Le Délivreur d'Androméde vit moins de monts & moins de vaux. *Voiture.*) En sa place, on dit, *Libérateur.*

Délivreur, s. m. [*Distributor.*] On apelle, *Délivreurs* chez le Roi, ceux qui dans les ofices distribuent le pain, le vin & les autres provisions néceſſaires pour l'usage de la maison & des tables.

DÉLOGEMENT, *s. m.* [*Migratio, castrorum motio.*] Changement de logis; quand il se dit des soldats, il signifie encore *décampement.*

* DE'LOGER, *v. a. & n.* [*Decedere, discedere.*] Ce mot se dit aussi de l'ame, & signifie *sortir du corps.* (Il y a des Païens qui croïent qu'après la mort d'un homme, son ame ne fait que déloger d'un corps à un autre. *Hist. des Bramines.*)

Déloger, v. n. [*Castra movere, discedere, migrare.*] Ce mot se dit proprement des troupes qui sortent d'un lieu où elles ont été quelque tems. Sortir & quiter un lieu pour aler à un autre. (Le Régiment est délogé à la petite pointe du jour. *Abl.* La compagnie délogea hier.)

† *Déloger.* [*Domo migrare, cedere, depellere, fugare.*] Quiter le logis, sortir du logis.

(Mon pere, si matin qui vous fait *déloger?*
Racine, Plaid. act. 1. sc. 4.)

Déloger sans trompette, [*Silentio, tacitè.*] *La Fontaine, Fables, l. 3.* c'est-à-dire, sortir d'un lieu sans bruit, doucement & en se cachant.

Et les petits en même-tems,
Voletans, se culebutans,
Délogérent tous *sans trompette.*
La Fontaine.)

Ce mot se dit aussi au figuré:

(.... Elle sent chaque jour
Déloger les ris & l'amour.
La Fontaine.)

Déloger, en terme de *Guerre*, signifie *chasser, faire quiter un poste.* (On a délogé, ou on délogea l'ennemi de son poste.)

DE'LOÏAL, DE'LOÏALE, (DE'LOYAL,) *adj.* [*Perfidus, infidus, infidelis.*] Infidéle, méchant, traître. Le mot de *déloïal* se dit, mais il n'est pas si usité que celui d'*infidéle.*

(Ce Monsieur Loïal porte un air bien *déloïal.*
Moliére.
Un ami *déloïal* peut trahir ton dessein.
Corneille, Cinna, act. 1. sc. 1.)

DE'LOÏALEMENT, (DE'LOYALEMENT,) *adv.* [*Perfidè, perfidiosè.*] D'une maniére déloïale.

DE'LOÏAUTE, (DE'LOYAUTE',) *s. f.* [*Perfidia, infidelitas.*] Ce mot signifie *infidélité*, mais il n'est pas si usité qu'*infidélité.* (C'est une indigne déloïauté.

Et sa *déloïauté* va paroître trop noire,
Pour soufrir qu'il en ait le succez qu'on veut croire.
Moliére.)

DE'LOT, *s. m.* [*Annulus concavus.*] Terme de *Marine.* Anneau de fer concave, qu'on met dans une boucle de corde, pour l'empêcher de se couper par celle que l'on y fait entrer.

DELTOÏDE, *adj.* Terme de *Médecine*, qui se dit d'un muscle, qui fait mouvoir le bras en haut, ainsi nommé, parce qu'il ressemble à un *delta* Δ. On l'apelle aussi *epomis* ou *humeral.*

DELTOTON, *s. m.* On apelle ainsi une constellation septentrionale, qui ressemble à un triangle.

DE'LUGE, *s. m.* [*Diluvium, eluvies, eluvio.*] Le débordement des eaux, qui, du tems de Noé, inonderent, par la permission de Dieu, toute la terre, & submergerent tout, à la réserve de ce qui entra dans l'arche. (Le déluge inonda toute la terre.)

* *Déluge, s. m.* [*Inundatio, eluvies.*] Ce mot, au figuré, est noble & beau. C'est un grand nombre, une grande quantité. (Un déluge d'ennemis se répandit par tout le païs. C'étoit de-là qu'étoient venus tous ces déluges d'armées qui avoient inondé la Gréce. *Vaug. Quint. l. 5.*)

DE'LUTER, *v. a.* [*Vas chymicum lutatum delinere.*] Terme de *Chimie.* Oter le lut. (Déluter un vaisseau.) Voïez *Lut.*

DE'LUXATOIRE, *s. m.* Instrument ou machine pour la luxation des os, inventée par M. Petit, Chirurgien, de l'Académie Roïale des Siences, &c. Ce *Déluxatoire* n'a que quatre piez huit pouces de longueur lorsqu'il est monté, sur trois pouces trois lignes de large, & un pouce six lignes d'épaisseur.

D É M.

DE'MAIGRIR, AMAIGRIR, *v. a.* [*Tenuare.*] Terme de *Charpentier.* Rendre plus aigu. (Démaigrir un angle. Démaigrir l'arrête d'une piéce de bois.)

DE'MAIGRISSEMENT, *s. m.* [*Tenuatio.*] C'eſt le côté d'une pierre, ou d'une piéce de bois démaigri.

DE'MAILLOTER, (DE'MAILLOTTER,) *v. a.* [*Infantulum faſciis evolvere.*] Ce mot ſe dit en parlant d'enfant au maillot. Déveloper & défaire les langes qui envelopent l'enfant. (Démailloter un enfant.)

DEMAIN, *adv.* [*Cras, die craſtino.*] Le jour d'après celui où l'on eſt. (Il ſe marie demain.

Mais hier il m'aborde, en me ſerrant la main,
Ah! Monſieur, m'a-t-il dit, je vous atends *demain?*
Deſpréaux.

Ce Dieu qui tient vôtre ame & vos jours dans ſa main,
Promet-il à vos vœux de le pouvoir *demain?*
Corneille, Polieucte.)

Après-demain, *adv.* [*Perendie, perendino die.*] Dans deux jours. (Il ſera ici après-demain.)

DE'MANCHER, *v. a.* [*Manubrium detrahere.*] Oter le manche. (Démancher un couteau, une coignée, une hache, une ſerpe, &c.)

Se démancher, ſignifie quelquefois *aler mal.* (Cette afaire ſe démanche. Ce parti ſe démanche ou commence à ſe ruiner, à ſe détruire, à ſe diviſer.)

* *Se démancher*, ſe dit auſſi d'un homme qui n'eſt pas ferme dans ſa démarche, dans ſa contenance. (Il eſt tout démanché.) On ne s'en ſert guére que dans le ſtile familier.

DEMANDE, *ſ. f.* [*Interrogatio, quæſtio, poſtulatio, petitio, poſtulatum.*] Queſtion. Paroles dont on ſe ſert pour demander quelque choſe, & pour obtenir quelque grace de la perſonne qu'on prie. (La demande eſt raiſonnable. On lui a acordé ſa demande. Demande incivile, impertinente. On conſent à votre demande.)

† *A ſote demande point de réponſe.* Proverbe.

DEMANDER, *v. a.* [*Quærere, quæritare, interrogare, poſtulare, petere, exigere, poſcere, ſciſcitari, percontari, flagitare.*] Faire demande de quelque choſe. (Demander une grace au Roi, demander un bénéfice, demander une fille en mariage.)

Demander, ſignifie quelquefois *déſirer, avoir ſoin.* (Les afaires, les emplois publics demandent une grande aplication. L'étude, pour y réüſſir, demande de l'aſſiduité, de l'aplication, &c. La guerre demande du génie & du courage.)

Demander ſon pain; c'eſt mendier, demander l'aumône.

DEMANDEUR, *ſ. m.* [*Petitor, actor.*] Terme de *Palais.* Celui qui demande à un autre quelque choſe en Juſtice, fondé ſur quelque écrit ou quelque autre choſe capable d'autoriſer ſa demande. (Être pour le Demandeur.)

DEMANDERESSE, *ſ. f.* [*Petitrix, actrix.*] Terme de *Palais.* Celle qui demande quelque choſe en Juſtice à un autre. Elle eſt Demandereſſe en requête. *Patru, Plaid. 6.*)

DE'MANGEAISON, *ſ. f.* [*Pruritus, prurigo.*] Sentiment inquiet de la peau, cauſé par une humeur âcre & ſalée qui ofenſe la peau ſans l'ulcérer, ni l'élever. (J'ai par-tout le corps des démangeaiſons qui me font peine.)

* *Démangeaiſon.* [*Immoderatum ſtudium, immoderata cupido.*] Envie, déſir. (Vous aviez une démangeaiſon ſi étrange depuis les piez juſques à la tête, qu'elle ne vous laiſſoit joüir d'aucun repos. *Boil. Avis à Ménage.* Avoir une furieuſe démangeaiſon d'écrire. *Mol.*)

DÉMANGER. [*Prurire.*] Ce verbe eſt neutre & réciproque. Avoir quelque démangeaiſon à la peau. (L'épaule me démange. Le bras me démange.)

† * *Demanger.* Ce verbe ſe dit au figuré, mais il n'a lieu que dans la converſation, le ſtile ſimple & le burleſque. Il ſignifie *brûler d'envie de faire, d'écrire ou de dire quelque choſe.* (Les mains commencent fort à lui démanger.)

Grater quelcun où il lui démange; c'eſt le prendre par ſon foible, entrer dans ſes ſentimens, dans ſes vûës, dire ou faire ce qui lui eſt agréable.

DE'MANTELEMENT, *ſ. m.* [*Mœnium demolitio, murorum everſio.*] L'action de démanteler. *Pomey.*

* DE'MANTELER, *v. a.* [*Mœnia diruere, disjicere, demolire.*] Abatre les murailles d'une Ville ou d'une Fortereſſe. (Loüis XIII. fit démanteler la Rochelle.)

DE'MANTIBULER. Vieux mot, qui ſignifioit, *rompre la mâchoire.* Dans le ſtile populaire, il ſe dit d'une choſe gâtée ou rompuë. (Cette voiture, cette chaiſe eſt démantibulée.) On dit dans le même ſens, *démantibulé;* pour ſignifier, *démonté, briſé, rompu.*

DE'MARCHE, *ſ. f.* [*Inceſſus, ingreſſus.*] Pas. (Avoir la démarche grave. La démarche d'un goûteux n'eſt pas ferme. Une démarche éféminée.)

* *Démarche.* [*Actio, agendi ratio.*] Ce mot, au figuré, ſignifie *la maniére de conduire ſes actions.* (Une fauſſe démarche. Ce n'eſt pas à moi à faire les prémiéres démarches. *Le Comte de Buſſi.*) Ce mot eſt très-néceſſaire, & l'uſage s'en préſente ſouvent dans le propre & dans le figuré. *Démarche*, au propre, ſignifie *la maniére de marcher: Cet homme a une démarche afectée*, ou *aiſée & noble;* & il n'a point de ſingulier. Dans le figuré, il a un pluriel & un ſingulier; on dit, *Cet homme n'a point fait de fauſſe démarche*, ou, *Il a fait pluſieurs fauſſes démarches. Il a fait toutes ſortes de démarches pour y réüſſir. Démarche & ſoûmiſſion*, ſont quelquefois ſinonimes. *Faites cette démarche pour mériter votre pardon.*

DE'MARER, *v. n.* [*Anchoras tollere.*] Terme de *Mer.* Partie de l'endroit de la mer où l'on étoit ancré. (La flote démara de bon matin. *Abl.*)

Démarer. [*Mutare locum, decedere de loco.*] Ce mot ſignifie auſſi *changer de place;* mais ce terme eſt bas en ce ſens.

DE'MARIER, *v. n.* [*Matrimonium, conjugium ſolvere.*] Diſſoudre le mariage. (Démarier quelcun. Combien de maris qui voudroient être démariez.)

DE'MARQUER, *v. a.* [*Notam demere, eximere.*] Oter la marque. (Démarquer une partie.) C'eſt un terme de *Jeu de Paume.*

(Ci gît l'illuſtre de Marca,
Que le plus grand des Rois marqua
Pour le Prélat de ſon Egliſe,
Mais la Mort qui le remarqua,
Et qui ſe plaît à la ſurpriſe,
Tout auſſi-tôt le *démarqua.*)

Démarquer. [*Equi dentes aut ætatem non ſignare, indicare.*] Ce mot ſe dit des chevaux, lorſqu'on ne connoît plus par aucune marque l'âge qu'ils ont. (Cheval qui démarque; ce cheval eſt jeune, il ne démarque pas encore.)

DE'MASQUER, *v. a.* [*Perſonam detrahere.*] Oter le maſque. (Démaſquer quelcun.

Quel plaiſir pour moi, quelle joie,
De *démaſquer* des ſcélérats,
A qui le vrai mérite eſt tous les jours en proie.
Deshouliéres.)

* *Démasquer*, v. a. [*Larvam detrahere.*] Ce mot au figuré, signifie, *faire connoître les vices d'une personne qui les cachoit par hipocrisie.* (Les Ecrivains satiriques démasquent les hipocrites.)

Se démasquer, v. r. [*Os detegere.*] (On les obligea de se démasquer.)

DÉMATER, v. a. [*Malo navem exarmare.*] Terme de *Mer.* Mettre le mât en état de ne plus servir. Rompre le mât, le fracasser de maniére qu'il soit inutile au navire. (Les coups de canon démâtérent ces navires.)

Un vaisseau démâté, c'est un vaisseau qui a perdu ses mâts.

DÉMÊLÉ, s. m. [*Rixa, contentio.*] Querelle. (Avoir un fâcheux démêlé, avoir des démêlez avec tout le monde.

> Après le *démêlé* d'un amoureux caprice,
> On goûte le plaisir de s'être rajusté.
> *Moliére.*)

DÉMÊLÉ, DE'MÊLE'E, *adj.* [*Diremptus, explicatus, expeditus.*] Séparé, distingué, décidé, dénoüé. (Intrigue démêlée.)

☞ *Démêlement.* L'Académie dit dans ses *Sentimens sur le Cid. p. 20. Tant y a qu'il se fait avec surprise, & qu'ainsi l'intrigue, ni le démêlement, ne manquent point à cette piéce.* Et p. 37. *Car ni la bienséance, &c. ni la fortune, &c. n'en fait point le démêlement.* On dit à présent le *dénoüement d'une Tragédie*, plûtôt que *démêlement.*

DE'MÊLER, v. n. [*Explicare, extricare, internoscere.*] Distinguer, séparer, dénoüer, défaire une chose mêlée. (Démêler de la soie, du fil, &c. Démêler ingénieusement une intrigue. Vous ne les pouvez démêler des autres Demoiselles. *Sar.*)

Démêler, [*Dirimere.*] Décider, vuider, déterminer quelque afaire ou quelque autre sorte de chose avec quelcun. (Je ne veux rien avoir à démêler avec ceux qui vous apartiennent. *Voit. l. 48.* J'ai quelque chose à démêler avec lui. *Scar.* Démêler un diférend, l'épée à la main.)

Démêler. [*Expedire, explicare.*] Débroüiller, découvrir. (Démêler une vérité. Je n'ai encore pu démêler les sentimens qu'il a pour moi.) On dit en terme de Chasse, *démêler la voïe*, c'est-à-dire, trouver la voïe du cerf couru, au milieu d'autres cerfs.

Se démêler, v. r. [*Expedire se.*] Se débroüiller, se débarasser, se tirer d'embaras ou d'afaire. (Je meurs d'envie que vous y soïez pour voir comment vous vous en pourrez démêler. *Voit. l. 68.* Se démêler d'une afaire.)

DE'MEMBRE', *adj.* [*Mutilus pedibus*] Terme de *Blason.* Il se dit des Oiseaux qui n'ont pas de piez, & d'autres animaux dont les membres sont séparez.

† DE'MEMBREMENT, *s. m.* [*Laceratio.*] Prononcez, *démambreman.* L'action de mettre en piéces un animal.

* *Démembrement*, *s. m.* [*In varia membra distractio.*] Détachement des parties d'un corps. (Démembrement de l'Empire Romain.)

DE'MEMBRER, v. a. [*Lacerare.*] Diviser un corps, détacher, séparer les membres d'un corps. Les Baccantes démembrérent Orphée. On a démembré ce chapon.)

Démembrer, v. a. [*Avellere, disjungere, dividere, separare.*] Il signifie, au figuré, *diviser quelque tout en parties.* (Démembrer un Roïaume. *Patru, Plaid. 7.* Démembrer un fief. *Le Maitre.*)

☞ Il est dit dans l'article 116. de la Coûtume de Meaux, qu'*un vassal ne peut démembrer au préjudice, & sans le congé de son Seigneur, son fief, si ce n'est par succession ou partage.*

DE MÊME. Voïez *Même.*

DE'ME'NAGEMENT, *s. m.* [*Supellectilis exportatio.*] C'est le transport des meubles d'un logis, qu'on a fait pour aler demeurer en une autre maison ou en un autre quartier. (Le déménagement coûte. Mon déménagement m'a coûté dix écus.)

DE'ME'NAGER, v. a. [*Migrare, demigrare, supellectilem aliò exportare.*] Quiter le logis où l'on est, & emporter ses meubles pour aler demeurer en un autre endroit. (On ne gagne rien à démenager. Déménager tous les trois mois comme les filles de mauvaise vie.)

Déménager. On l'a obligé de déménager fort vîte; c'est-à-dire, on l'a chassé, on l'a fait sortir par force.

DE'MENCE, [*Dementia, insania.*] Folie, aliénation d'esprit, fureur. Etre, tomber en démence.) Ce mot se dit particuliérement d'une véritable aliénation d'esprit atestée par les Médecins, ou déclarée telle par les Juges.

☞ La *démence* est quelquefois interrompue par de bons intervalles, dans lesquels les actes qui y sont faits, sont bons & valables. Il y a cette diférence entre la prodigalité & la *démence*, que le prodigue n'est incapable de contracter qu'après avoir été déclaré prodigue par Justice. A l'égard de la *démence* & de la folie, il n'est point nécessaire qu'elle soit déclarée; on peut être reçu à la prouver en tout tems.

SE DE'MENER, v. r. [*Sese agitare.*] Se remuer. Se mettre en peine.)

DE'MENTI, *s. m.* Prononcez, *démanti.* C'est dire à une personne qu'elle ne dit pas vrai. (Donner un démenti. Selon la Morale des gens du siécle, un démenti mérite un souflet.

☞ Il faut bien que nos Anciens aïent regardé le *démenti* comme une ofense griéve; car nous voïons dans la plûpart des anciens cartels & défis, que le provoquant repousse l'acusation par un *démenti;* & Pasquier a remarqué *dans le livre quatriéme de ses Recherches, chap. 1.* qu'il faloit, avant que d'ofrir le combat, que l'acusé niât le fait qu'on lui imputoit, afin qu'il ne semblât l'avoir confessé; & il ajoûte, que dans les jugemens qui permettoient le duel, il n'étoit plus question de crimes, mais seulement de se garantir d'un *démenti*, quand il est baillé; en quoi les afaires se sont tournées de telle façon, qu'au lieu où les anciens acusans quelcun, le défendeur étoit tenu de proposer ses défenses par un *démenti*, ni pour cela il ne perdoit pas sa qualité de défendeur; au contraire, si j'impute aujourd'hui quelque cas à un homme, & qu'il me *démente*, je demeure des lors ofensé, & faut que pour purger ce *démenti*, je demande le combat. Alciat dans son Traité, *de singulari certamine*, & Gui, Pape, *dans sa Question 465.* demandent également, si, en donnant un *démenti* à une personne, on ajoûte ces mots, *sauf son honneur*, ou *sans l'ofenser*, le *démenti* cesse d'être injurieux; & il décide que cette réserve n'éface point l'injure. Depuis que les duels ont été défendus, l'on a réglé la peine du *démenti*; & par le second Réglement de Messieurs les Maréchaux de France, de Septembre 1671. il a été réglé dans l'article 8. que pour le *dementi* ou menaces de coups de main ou de bâton, « On ordonnera deux mois de prison, dont le

» tems ne pourra être diminué; & après que » l'ofensant sera sorti de prison, il demandera » pardon à l'ofensé, avec des paroles satisfaisantes, » qui seront particuliérement spécifiées par les » Juges du point-d'honneur. » Montagne croit que les Grecs & les Romains n'étoient point ofensez par un démenti. Les François se sont fait un point-d'honneur délicat jusqu'à l'excès. Mais le terme *démentir* n'est pas toûjours injurieux. On dit : *Cet homme ne s'est point démenti, a toûjours paru le même.* Et Racine a dit :

Mon cœur ne prétend pas, Seigneur, vous *démentir;*
Et je vous en croirai sur un simple soupir.

Et dans un autre endroit :

Mais ne voïois-tu pas dans nos emportemens,
Que mon cœur *démentoit* ma bouche à tous momens?

* *Il en aura le démenti.* [*Infeliciter illi succedet, accidet.*] C'est-à-dire, il ne viendra pas à bout de son dessein. (Le Pére N. est de ces galans hommes qui se piquent de n'avoir jamais le démenti des choses qu'ils entreprennent. *Thiers, Dissert.*)

Démentir, v. a. [*Mendacium exprobrare,*] Donner un démenti. (Il n'y a que les sots qui démentent les gens.)

Démentir, v. a. [*Abnuere, abnegare.*] Il signifie, *nier la Vérité d'une chose.* (Vous ne pouvez démentir ni l'Ecriture Sainte, ni les Conciles. Démentir un acte. *Patru, Plaid 4.* Démentir son seing, son écriture.

Son livre, en paroissant, *dément* tous ses flateurs.
Despréaux.)

Démentir, [*Sibi non constare, à consuetudine deflectere.*] signifie encore, *agir autrement qu'on ne devroit.* [Son cœur dément sa superbe origine. *Despr.* Ta mine ne dément point le lieu d'où j'aprens que tu es sorti. *Vaug. Quint. l. 4.* Il n'a point démenti l'espérance qu'on a conçûe de lui.)

* *Se dementir*, v. r. [*Recantare dicta, non præstare promissa.* Se dédire, se relâcher. (Se démentir de ses belles actions. *Abl. Apoph.* Cette belle amitié que vous m'aviez jurée, qui ne se devroit jamais démentir, à la fin s'est éteinte. *Voiture.*)

Se démentir, se dit des bâtimens, de la Menuiserie & de la Charpenterie. (Ce bâtiment, cette muraille commence à se démentir. Cette cloison se dément.)

† DE'MENTIBULE', DE'MENTIBULE'E, *adj.* [*Fractus, ruptus.*] Voïez *Demantibulé.*

DE'ME'RITE, *s. m.* [*Commerita pœna, delictum.*] Ce mot se dit quelquefois, sur tout dans les matiéres Théologiques, auxquelles il est particuliérement consacré. Il est oposé à *mérite*, & signifie, *action qui mérite punition.* (On a traité ce voleur selon ses démérites. En général, le *démérite* est une qualité qui nous rendant dignes de la désaprobation & du blâme de ceux avec qui nous vivons, nous force, pour ainsi dire, de reconnoître que c'est avec raison qu'ils ont pour nous ces sentimens, & que nous sommes dans la triste obligation de soufrir les mauvais éfets qui en sont les conséquences.

DE'ME'RITER, *v. n.* C'est dans le stile dogmatique, faire une action qui prive de la grace de Dieu. (Celui qui a l'usage de la raison, est capable de mériter & de démériter. *Acad. Françoise.*)

DE'ME'SURE', DE'ME'SURE'E, *adj.* [*Immodicus, enormis.*] Excessif. Hors de mesure. (Grosseur déméfurée. *Voit. l. 36.*)

DE'ME'SURE'MENT, *adv.* [*Immodicè, enormiter, supra modum.*] D'une maniére déméfurée. Avec excès. Sans mesure. (Il est déméfurément grand.)

DE'METTRE, *v. a.* [*Aliquem munere abdicare.*] Déposer quelcun de sa charge. Demettre un Oficier. On l'a démis de sa charge.)

Démettre, v. a. [*Pedem, brachium luxare.*] Terme de *Chirurgien.* Disloquer. (Il l'a tiré si rudement, qu'il lui a démis le bras.)

Se démettre v. r. [*Abdicare se munere, munus abdicare, deponere.*] Quiter sa charge. Se défaire de son ofice. (On le força à se démettre de son Evêché. *Maucroix, Schisme. l. 1.*)

Se démettre. Terme de *Chirurgien.* Se disloquer. (Se démettre le pié. (Il s'est démis le bras. Ce cheval s'est démis l'épaule.)

DE'MEU, participe du verbe *Démouvoir.* Terme de *Pratique.* Il signifie, *débouté.* (Demeu de ses prétentions.) Mais ce terme n'est presque plus en usage.

DE'MEUBLEMENT, *s. m.* [*Supellectilis exemtio.*) C'est l'action d'ôter & de détendre les meubles tendus d'un logis ou d'une chambre.]

DE'MEUBLER, *v. a.* [*Supellectilem eximere.*] Oter & détendre les meubles qui sont tendus dans une chambre. (Démeubler une maison, une chambre, un cabinet.)

DE'MEURE, *s. f.* [*Habitatio.*] Lieu où l'on demeure. (Laissez-moi entrer au lieu de ma demeure. *Voit.* Sa demeure est auprès du Palais Roïal. Faire sa demeure en un lieu. *Vaug. Quint. l. 3.* La prison est une triste demeure.

Chaque moment me dure une heure,
Dans cette importune *demeure*;
Je n'y vois, pour m'y consoler,
Pas un seul homme à qui parler.
Boisrobert, Ep.)

Demeure, *s. f.* [*Latibulum.*] Terme de *Chasse.* C'est le lieu où les bêtes se retirent selon les saisons.

Demeure, signifie aussi, *état de consistence. Cela n'est pas fait à demeure;* c'est-à-dire, cela ne doit pas demeurer dans l'état où il est, on doit le changer. *Etre à demeure quelque part*; c'est-à-dire, y être résident.

† *Etre en demeure.* [*Differre.*] Terme de *Palais.* Il signifie, *manquer à faire quelque chose.* (Ce Procureur a été forclos, parce qu'il est en demeure de produire, &c.)

☞ La *demeure* peut être innocente ou de mauvaise foi; on excuse la prémiére, & l'on punit la seconde. Il est dificile de définir la *démeure* en général; on peut dire néanmoins qu'elle consiste dans une cessation volontaire ou involontaire, d'exécuter ce que l'on s'est engagé de faire dans un certain délai. Les Docteurs divisent la *demeure* en réelle, ou en personnelle. La principale question qui se présente quelquefois, est comment on peut excuser la *demeure*, & la purger, pour me servir de leurs termes. On apelle, *purger la demeure*, lorsque l'on ofre d'exécuter ce qui n'a pas été fait dans le délai prescrit par la Loi, ou par la convention des parties. La régle générale est sur ce point, qu'en ofrant, peu de tems après l'échéance du délai, l'exécution de la convention, on peut être

être reçu à purger la *demeure*. S'il n'y a point de terme préfixé, on n'est point en *demeure*, qu'après trente ans : & si les parties sont convenuës, par exemple, qu'en rembourfant par le vendeur, le prix qu'il a reçû dans cinq ans, il pourra rentrer dans son fonds, cette clause n'est que comminatoire, & l'acheteur qui ne veut pas demeurer dans l'incertitude, doit, après les cinq ans, faire assigner le vendeur, pour l'obliger à rendre le prix qu'il a reçu, autrement qu'il demeurera déchû de cette faculté : & en ce cas, s'il ne profite pas du second délai que le Juge lui donnera, il ne sera plus écouté.

DE'MEURER, *v. n.* [*Habitare, manere, morari.*] Faire sa demeure en un lieu. *Je demeure. Je suis demeuré. Je demeurai.* (Demeurer au Faubourg Saint Germain. Loüis XV. demeure presque toûjours à Versailles. Les Papes ont transferé le Saint Siége à Avignon, & y ont demeuré assez long-tems.)

Demeurer, [*Morari.*] Tarder trop. Être trop long-tems. (Vous avez un peu trop demeuré à faire ce qu'on vous avoit ordonné.)

Demeurer. [*Sistere, stare.*] N'avancer pas. (Faire demeurer. Demeure, ou je te tuë *Scar.*)

Demeurer. [*Stare, consistere.*] S'arrêter. (Demeurez à soupé avec nous. La lie demeure au fond du tonneau. Reprenez la lecture de ce livre à l'endroit où nous en demeurâmes la derniére fois. Demeurer ferme dans son opinion.)

Demeurer.] *Superesse.*] Rester mort sur la place. (Il y demeura quelque cinq cens hommes sur la place. *Ablanc. Arr. liv. 2. chap. 10.* La victoire lui est demeurée. Cela lui est demeuré en partage. J'en demeure d'acord, &c. Ségrais, dans sa traduction de l'Enéide, demeure par-tout au dessous de Virgile. *S. Evremont, Réflexions sur les Traducteurs.*)

Demeurer. [*Perstare.*] Être. (Il demeuroit immobile à ces discours. *Abl. Tac.*)

Demeurer. [*Permanere, perseverare, persistere.*] Croupir honteusement. (Demeurer dans le péché.)

Demeurer, v. n. [*Morari.*] Terme de *Jeu de Paume.* C'est ne pousser pas la boule jusques au but, ou jusques auprès du but. (Je suis demeuré.) On dit aussi, *ma boule est demeurée.*

Demeurer de reste. [*Superesse, reliquari.*] C'est rester. (Il m'a païé cent écus, mais comme il me devoit quatre cens francs, Il est encore demeuré cent livres de reste.) On se sert dans le même sens, de *demeurer tout seul.* (Exemples. Il n'en demeura pas un seul, ils furent tous passez au fil de l'épée. Il ne demeura rien de ce grand repas, tout fut bû & mangé. *Vaug. nouv. rem.* Le vent a abatu presque tous les fruits, il en est demeuré peu sur les arbres.)

* *En demeurer là.* [*Stare.*] Ne pousser pas une afaire, une chose, n'en pouvoir pas voir la fin. Laisser. *Il en demeurera là ;* c'est-à-dire, il ne poussera pas la chose, il l'abandonnera.

> (Et ne présume pas que Vénus ou Satan
> Soufre qu'elle *en demeure* aux termes du Roman.
> *Despréaux.*)

A demeurer. [*Persistere.*] Ce mot, en terme de *Jardinage*, est toûjours à l'infinitif, & ne se dit qu'en parlant de plantes qu'on séme en pleine terre pour y rester jusqu'à ce qu'on consomme ces plantes. (On séme d'ordinaire à demeurer le cerfeüil, les carotes, les panais, &c.)

DEMI. [*Semis.*] Ce mot signifie *diminution de moitié*, & entre dans la composition de plusieurs mots.

A demi, adv. [*Semi.*] A moitié. (Être demi-ivre. *Abl.* Un pécheur à demi. Se camper à un demi-quart de lieuë de la Ville. *Abl. Arr. l. 1.*

> Sans une ingratitude extrême,
> Par un motif de nature ennemi,
> Pourrai-je bien vouloir de mon enfant que j'aime
> N'être la mére qu'*à demi ?*
> *Perraut.*)

☞ On dit dans le stile familier : *Cet homme n'a ni raison, ni demi.*

DEMI-AN, *s. m.* [*Semestre spatium.*] La moitié d'une année. On dit ordinairement *six mois.*

DEMI-AUNE, *s. f.* [*Ulnæ dimidia pars.*] Mesure qui est la moitié de l'aune. (La demi-aune est juste. Une demi-aune de ruban, de toile, &c.)

DEMI-BAIN, *s. m.* [*Insessus, semi-cupium.*] Médicament externe préparé avec de l'eau simple, où l'on fait boüillir des médicamens simples ausquels on ajoûte quelquefois des liqueurs, & où la personne qui se baigne, n'est qu'à demi-corps dans l'eau.

DEMI-BASTION, *s. m.* [*Media pars propugnaculi.*] Terme de *Fortification.* Il n'a qu'un flanc & une face.

DEMI-BATOIR, *s. m.* [*Semi-palmula.*] Sorte de petit batoir pour joüer à la paume.

DEMI-BOTE, *s. m.* [*Extremarum corporis partium petitio.*] Terme de *Maître d'Armes.*

DEMI-CEINT, *s. m.* [*Semi-cinctium.*] C'est une chaîne d'argent, dont plusieurs femmes se faisoient une ceinture, & dont quelques-unes s'en font encore une aujourd'hui.

DEMI-CERCLE, *s. m.* [*Hemi-cyclus.*] C'est la moitié d'un cercle.

DEMI-COUDE'E, *s. f.* [*Semi-cubitus.*] C'est la moitié d'une coudée.

DEMI-DEGRE'. [*Semi-gradus.*] Terme de *Géométrie.* Ce sont trente minutes.

DEMI-DENIER, *s. m.* [*Semi-denarius.*] Espéce de monoie du tems des Rois de la prémiére race. *Bouteroue, pag. 174.*

DEMI-DIAMETRE, ou RAYON, *s. m.* [*Semi-diameter.*] Terme de *Géométrie.* C'est une ligne droite tirée du centre d'un cercle à la circonférence. (Tous les demi-diamétres d'un même cercle, ou de cercles égaux, sont égaux entr'eux.)

DEMI-DIEU, *s. m.* [*Semi-Deus.*] Sorte de Dieu qui habite sur la terre, & qui n'a pas encore place dans le Ciel, tel que sont les Faunes, les Silvains, &c.

* *Demi-Dieu.* [*Imperator, dux.*] Grand homme, grand guerrier. Sorte de Héros de robe ou d'épée. (C'est fort peu de chose qu'un demi-Dieu quand il est mort. *Voiture.* Vous autres demi-Dieux, avez peur comme les autres hommes. *Voiture.*)

☞ Les *demi-Dieux* avoient leur place dans les Cieux parmi les Dieux du prémier ordre. L'Antiquité Païenne donnoit cette qualité à ceux qui avoient procuré de grands avantages aux hommes, & qui avoient eu des qualitez bien au-dessus de celles qui font même les Grands hommes, & qu'ils apelloient *Héros* pendant leur vie ; & lorsque la voix du peuple les avoit introduits dans les Cieux, ces Dieux du second ordre étoient apellez *Dii indigetes.* Parmi les Dieux à qui le Pontife dévoüoit, Decius fait

mention des *Indigetes* après Jupiter & ses semblables : *Jane*, *Jupiter*, *Mars pater*, *Quirine*, *Bellona*, *Lares*, *Divi Nomensiles*, *Dii Indigetes*, *Tit. Liv. lib. 8. n. 9.* Et nous aprenons de Servius sur le prémier des Géorgiques, *v. 498.* ce que signifie *Indigetes; Dii*, dit-il, *ex hominibus facti*, *quasi in Diis agentes.* Lucain, dans sa Pharsale, *lib. 9.* les place entre le Ciel & la Terre.

DEMI-DOUZAINE, *s. f.* [*Sex.*] Six. (Il y avoit une demi-douzaine de poires. Une demi-douzaine de nourrissons de l'enfant de Siléne. *Voiture.*)

DEMI-E'CU, *s. m.* [*Nummus tricenarius.*] La moitié d'un écu. Espéce de monoie valant trente sous.

DEMI-FILE, *s. f.* [*Geminas in partes divisus ordo.*] C'est la moitié d'une file. C'est un terme d'*Evolution militaire.*

☞ *Demi-file.* C'est le rang du bataillon qui suit le serre-demi-file, & qui commence la derniére moitié de la hauteur du bataillon. Voïez *le Dictionnaire du sieur Guillet.*

DEMI-GORGE, *s. f.* [*Linea ab angulo frontis propugnaculi ad ejusdem centrum pertingens.*] Terme de *Fortification.* C'est la ligne qu'on imagine dans un bastion, depuis le flanc jusqu'à la rencontre de deux courtines prolongées, ce qui fait l'angle du poligone intérieur.

DEMI-HEURE, *s. f.* [*Semi-hora.*] La moitié de l'heure. (J'ai parlé ma demi-heure.)

☞ Quand on met *demi* après *heure*, il est feminin & déclinable. (Une heure & demie.)

DEMI-LIEUË, *s. f.* [*Semi-leuca.*] C'est la moitié d'une lieuë.

DEMI-LIVRE. [*Semi-libra.*] La moitié d'une livre.

DEMI-LUNE, *s. f.* [*Lunatum propugnaculum*, *lunata munitio.*] Ouvrage triangulaire fortifié, qui fait partie des dehors d'une place de guerre. (Défendre une demi-lune. Ataquer, prendre une demi-lune.)

Dans l'Architecture civile, la *demi-lune* est un bâtiment dont les aîles s'arrondissent & s'avancent en forme d'amphitéatre ou de demi-cercle.

DEMI-MONTRE; c'est la moitié de l'argent qu'on doit aux troupes.

DEMI-ONCE, *s. f.* [*Semi-uncia.*] La moitié de l'once. (Une demi-once de poivre, une demi-once d'argent, de soie, &c.)

DEMI-PIE', (DEMI-PIED,) *s. m.* [*Semi-pes.*] La moitié du pié de Roi.

DEMI-PIQUE. [*Hasta brevior.*] C'est une longue javeline.

☞ Quelques-uns disent, *Demi-Pelagien*; mais *Semi-Pelagien* est plus en usage.

DEMI-QUARTERON, *s. m.* [*Sesqui-quadrans.*] La moitié du quarteron.

DEMI-QUEUË, *s. f.* [*Sesqui-culeare dolium.*] Sorte de futaille remplie de vin, qui est la moitié de la queuë.

DEMI-SAVANT, *s. m.* [*Semi-doctus*, *sciolus.*] Celui qui n'est pas tout-à-fait Savant. Ce mot se prend presque toûjours en mauvaise part. (Un demi-Savant est presque toûjours plus hardi & plus décidé que le vrai Savant.

DEMI-SOU, *s. m.* [*Semessis.*] Espéce de monoie des Rois de la prémiére race. *Bouteroüe*, *pag. 174.* Du tems de Sigebert Roi d'Austrasie, qui vivoit en 561. il y avoit des *demi-sous* d'or, qui d'un côté avoient sa figure avec le diadême de perles & la robe roïale, & de l'autre côté la croix. *Boureroüe.*

DEMI-SETIER, *s. m.* [*Hemina.*] Mesure qui contient la moitié de la chopine, & dont on se sert pour mesurer le vin, le lait, la biére, & toutes les choses liquides.

DEMI-TON, *s. m.* [*Hemi tonium.*] Terme de *Musique.* Moitié de ton.

DEMI-TOUR, *s. m.* [*Semi-circuitus ad dextram.*] Terme d'*Evolution militaire.* La moitié d'un tour qu'on fait avec le corps. (Il donna ordre aux siens de faire demi-tour à gauche. *Abl. Ret.*)

DEMI-VOL. [*Ala simplex*, *ala unica.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'une aîle seule d'un oiseau, sans qu'il soit besoin d'en marquer l'espéce; les bouts de ses plumes doivent toûjours être tournez vers le flanc senestre.

On dit, *une heure & demie. Un jour & demi*, *&c.*

DÉMIS, DÉMISE, *adj.* [*Depositus.*] Déposé de son ofice, de sa dignité, de sa charge. (Il a été démis de sa charge.)

Demis, *Démise.* [*Luxatus.*] Terme de *Chirurgien.* Disloqué. (Avoir le bras démis. Avoir la jambe démise.)

DÉMISSION, *s. f.* [*Abdicatio*, *cessio.*] Acte par lequel on déclare qu'on se démet de sa charge. (Donner sa démission. Faire sa démission.)

☞ DÉMISSOIRE. Ce terme signifie, dans la discipline de l'Eglise, la même chose que *permission* & *congé.* Après que les Diocéses eurent été réglez & bornez, l'on ordonna dans plusieurs Conciles, qu'aucun Clerc ne pourroit sortir de son Diocése sans un congé exprès de son Evêque, que l'on apella *litteræ dimissoriæ.* Il a été même toûjours défendu d'ordonner un Clerc d'un autre Diocése, s'il ne justifie du *démissoire* de son Evêque.

DÉMOCRATIE, *s. f.* [*Democratia*, *populare imperium.*] Gouvernement populaire. Etat populaire. Forme de gouvernement, où les charges se donnent au sort, ou par élection.

DÉMOCRATIQUE, *adj.* [*Democraticus.*] Populaire. (Gouvernement démocratique.

> Les grenoüilles se lassant
> De l'état *démocratique*,
> Par leurs clameurs firent tant,
> Que Jupin les soûmit au pouvoir monarchique.
> *La Fontaine.*)

DEMOISELLE, *s. f.* [*Fœmina nobilis.*] Fille noble. Fille de qualité. (Elle est bien Demoiselle.)

Demoiselle. On donne par abus ce nom aux filles & aux femmes qui sont un peu bien mises, qui ont quelque air, ou quelque bien un peu considérable, & aux suivantes des Dames de distinction.

* *Demoiselle.* [*Fistuca.*] C'est une piéce de bois de trois ou quatre piez de haut, ronde & ferrée par les deux bouts, aïant comme deux anses au milieu qu'on empoigne lorsqu'on veut se servir de cet instrument. On s'en sert pour enfoncer les pavez & autres choses. Les Paveurs l'apellent aussi *hie.* Et ils disent en riant, *faire sauter la demoiselle*; pour dire, *travailler avec la hie*, ou *enfoncer le pavé par le moïen de la demoiselle.*

* *Demoiselle*, *s. f.* [*Ferrum calidum cylindro concavo inclusum.*] On donne aussi ce nom à un utencile qu'on met dans le lit pour échaufer les piez. C'est un fer chaud qu'on met dans un cilindre creux, & qu'on envelope de linges, afin qu'il conserve long-tems sa chaleur.

* *Demoiſelle*, *ſ. f.* [*Libella.*] On donne auſſi ce nom à une eſpéce de petit inſecte volant. On trouve des obſervations ſur cet inſecte dans l'Hiſtoire de l'Académie des Siences, année 1699.

* *Demoiſelle de Numidie*, *ſ. f.* C'eſt un oiſeau rare, qu'on a apellé de ce nom, parce qu'il ſemble qu'il imite les geſtes & la démarche d'une femme.

DÉMOLIR, *v. a.* [*Demoliri, deſtruere, diruere.*] Abatre, ruiner quelque ouvrage d'Architecture, ou de Maçonnerie. (Démolir un temple. *Abl. Arr. l. 7.* Lorſque Montgommeri eut bleſſé Henri II. Catherine de Médicis fit démolir les Tournelles, au lieu deſquelles on a bâti la Place Roïale.)

DE'MOLITION, *ſ. f.* [*Demolitio, diſturbatio, everſio, rudera, ruinæ.*] Pierres & matériaux qui reſtent d'une maiſon. (Il avoit ordonné aux Babiloniens d'emporter les démolitions du temple. *Abl. Ret. l. 7.*) Il peut auſſi ſignifier, *l'action de démolir.*

DE'MON, *ſ. m.* [*Malus dæmon.*] Ce mot eſt Grec. (Les démons ſont ſujets à toutes ſortes de paſſions.)

* *Démon*, au figuré, ſignifie *une ſorte de fureur.* On l'emploie plus dans la poëſie que dans la proſe.

(Quel *démon* vous irrite, & vous porte à médire.
Deſpréaux, ſat. 9.

Dès-lors que ſon *démon* commence à l'agiter,
Tout, juſqu'à ſa ſervante, eſt prêt à déſerter.
Deſpreaux, ſat. 8.)

† * *Démon.* [*Malus, furioſus.*] Méchant, enragé, qui fait & donne de la peine, parce qu'il fait du fracas & eſt de mauvaiſe humeur. Le mot de *démon* eſt uſité en proſe dans ce ſens, mais il eſt bas. (C'eſt un petit démon.)

Démon méridien. L'Auteur de la Satire Menippée s'eſt ſervi de cette expreſſion : *Et ce fut là que je changeai ma couverture Françoiſe en cape à l'Eſpagnole, & donnai mon ame aux démons méridionaux.* Gregoire de Tours, dans le quatriéme Livre des miracles de S. Martin, *ch. 36.* raconte qu'une femme revenant des champs, tomba dans une ſi grande défaillance, qu'elle perdit la parole & la connoiſſance : on lui fit pluſieurs remédes, mais inutilement, & l'on diſoit que le *démon* du midi s'étoit emparé de ſa perſonne, *Ac dicentibus eam meridiani dæmonis incurſum pati.* Il eſt dit dans l'acte du martyre de S. Symphorien, que Diane étoit le *démon* du midi, *Dianam quoque dæmonium eſſe meridianum. Act. Martyr. pag. 72.* Et dans la vie de Sainte Ruſticule, *n. 27. pag. 143.* du ſecond tome des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, qu'une jeune fille étant tourmentée par le *démon* du midi, fut guérie par les priéres de ſa ſœur. Le Pere Mabillon a cru ſur cet endroit, que ce *démon* du midi n'étoit autrefois qu'une ateinte ſoudaine & imprévûë de quelque maladie violente, qui agiſſant d'abord avec précipitation, rendoit la perſonne percluſe & ſans action. Nous liſons dans le Pſeaume 90. *Non timebis ab incurſu & dæmonio meridiano.* Peut-être que l'on s'eſt ſervi de cette comparaiſon, parce que les vents du midi ſont les plus violens, & cauſent d'horribles tempête.

DE'MONIAQUE, *adj.* [*Dæmoniacus, energumenus.*] Qui eſt poſſédé du démon. (Le Seigneur a guéri pluſieurs démoniaques.)

† *Démoniaque*, *adj.* [*Malus, furioſus, amens.*] Méchant, enragé & fou ; extravagant & comme poſſédé du démon. (C'eſt un démoniaque.)

DE'MONOMANIE, *ſ. f.* [*Scientia dæmonum.*] Ce mot eſt compoſé de deux mots Grecs. Il ſignifie *le culte inſenſé des démons.* Il ſe prend pour la connoiſſance des démons, & des éfets qu'ils peuvent produire ; & enſuite pour la ſorcélerie & la magie. (La Démonomanie de Jean Bodin eſt ſavante & curieuſe.)

DE'MONSTRABLE, *adj.* [*Quod demonſtrari poteſt.*] Qui peut être démontré. Ce mot s'eſt dit par quelques-uns, mais il ſemble n'être pas en uſage, & tout au plus, il ne ſe peut dire qu'au Colége.

DE'MONSTRATIF, DE'MONSTRATIVE, *adj.* [*Demonſtrativus.*] Qui démontre. (Un argument démonſtratif. Un pronom démonſtratif.)

Démonſtratif, Démonſtrative. Terme de *Rétorique.* Ce qui regarde la loüange ou le blâme. Qui montre par le diſcours la loüange ou le blâme de quelque perſonne. Ce qui fait voir ce qu'il y a de beau & de glorieux ou de défectueux dans un ſujet. (Le genre démonſtratif.)

DE'MONSTRATION, *ſ. f.* [*Demonſtratio.*] Terme de *Logique* & de *Mathématique.* Argument qui démontre clairement & invinciblement quelque choſe. (Une démonſtration mathématique.)

☞ *Démonſtration.* Terme de *Juriſprudence.* On dit : *La fauſſe démonſtration ne rend pas le legs nul.* Pour entendre cette régle, il faut préſupoſer qu'un legs peut être *démonſtratif* ou *limitatif.* Il faut un exemple pour comprendre la diférence qu'il y a entre ces deux choſes. Je légue à Pierre *cent livres de trois cent livres qu'il me doit.* Ce legs eſt taxatif & limitatif ; car il eſt borné à cent livres qui ſont partie de trois cens livres duës au Teſtateur par le Légataire. Je légue à Pierre *cent livres à prendre ſur les trois cens qu'il me doit.* Ce legs eſt démonſtratif, parce que le Teſtateur indique ſeulement comment le legs ſera païé ; ce qui n'intéreſſe point le legs en lui-même. La diférence de ces deux eſt eſſentielle, puiſque dans le cas du prémier, ſi le Teſtateur a reçû les trois cens livres qui lui étoient duës par Pierre, le legs eſt anéanti, & il eſt cenſé révoqué tacitement : en un mot, la choſe léguée ne ſubſiſte plus. Mais il en eſt autrement du ſecond legs, lequel ſubſiſtant par lui-même, il doit être aquité par l'héritier, quoique le Teſtateur ait reçû la ſomme ſur laquelle le païement devoit être pris. La raiſon eſt que l'exiſtence du legs ne dépend pas de l'indication du païement.

Démonſtration. [*Significatio alicujus rei.*] Témoignage de quelque paſſion par quelque action extérieure. (Recevoir quelcun avec de grandes démonſtrations de joie. *Patru, Plaid. 7.* Il lui a fait mille démonſtrations d'amitié. Les démonſtrations d'amitié parmi les gens de Cour, ne ſignifient rien.)

DE'MONSTRATIVEMENT, *adverb.* [*Demonſtrativè.*] D'une maniére convaincante. (Prouver démonſtrativement.)

DÉMONTER, *v. a.* [*Alicui equum eripere.*] Ce mot ſe dit en parlant de cavalier. Oter la monture à un cavalier. (On l'a démonté, c'eſt un cavalier démonté.)

Démonter, ſe dit auſſi lorſqu'un cheval jette par terre le cavalier. (Ce cheval a démonté ſon homme.)

Démonter. [*Compagem diſſolvere.*] Terme de *Ménuiſier* & de *Tourneur.* Défaire & déſaſſembler

un ouvrage monté. (Démonter une armoire ; démonter un cabinet, démonter un métier, &c.)

On dit, *démonter le canon ;* c'eſt en ruiner l'afût. *Démonter un fuſil ;* c'eſt en ſéparer les piéces pour le néteïer. *Démonter un lut ;* c'eſt en ôter les cordes. (Il fit conſtruire les vaiſſeaux, enſorte qu'on les pouvoit démonter & charger les piéces ſur des chariots. *Vaug. Quint.*)

* *Démonter*, *v. a.* [*Perturbare aliquem, elinguem reddere.*] Ce mot, au figuré, ſe dit de l'eſprit & du corps. *Il a l'eſprit démonté, il a la cervelle démontée ;* c'eſt-à-dire, ſon eſprit ne fait pas bien ſes fonctions. *Ces paroles démontent toutes vos eſpérances. Ablanc. Luc. tom. 1.* c'eſt-à-dire, déconcertent toutes vos eſpérances. *Il ſemble que tout ſon corps ſoit démonté. Mol.* c'eſt-à-dire, agiſſe comme par reſſort. *Les Courtiſans ont des viſages qui ſe démontent ;* cela veut dire, qu'ils en changent ſuivant l'ocaſion.

DE'MONTRER, *v. a.* [*Monſtrare, indicare, ſignificare, demonſtrare.*] Faire voir clairement ; faire une démonſtration de quelque choſe. (Démontrer la proportion des lignes. *Port-Roïal, élémens de Géométrie.*)

Démontrer, *v. a.* Souvent il ne ſignifie que *montrer, faire connoître.* (Ce ſont des ſignes qui démontrent qu'il y a des eaux, ou des mines en cet endroit-là.)

DÉMORDRE, *v. a.* [*Rem mordicus apprehenſam dimittere.*] Lâcher ce qu'on tient avec les dents. (Chien qui ne démord pas.)

* *Il n'en démordra pas.* [*Qui à propoſito abduci, revocari non poteſt.*] *Il n'en veut pas démordre.* [*A propoſito non revocabitur.*] *C'eſt un homme à n'en point démordre ;* c'eſt-à-dire, que c'eſt un homme qui perſiſtera dans ce qu'il a entreprîs.

DÉMOUVOIR, *v. a.* [*Dimovere.*] Terme de *Palais.* Mettre quelcun hors d'intérêt pour lui faire abandonner ſa démande. *Danet.* Ce mot ſignifie auſſi, *détourner, ébranler, faire changer.*

DÉMUNIR, *v. a.* [*Spoliare.*] Oter les munitions & les défenſes d'une place. *Danet.*

DÉMURER, *v. a.* [*Fores aperire.*] Ouvrir une porte ou une fenêtre qu'on a murée. *Danet.*

DEN.

DÉNATER, (DÉNATTER,) *v. a.* [*Nattam tollere.*] Défaire la nate, ôter la nate. (Dénater une chaiſe.)

DÉNATURE', DÉNATURE'E, *adj.* [*Inhumanus.*] Inhumain, cruel. (Monſtre dénaturé.)

DE'NATURER, *v. a.* On ne le dit que d'un bien qu'on change de nature, pour en diſpoſer à ſa volonté. (Dénaturer ſon bien.)

DENCHE', DENCHE'E, *adj.* [*Denticulatus.*] Terme de *Blaſon.* Qui a de petites dents, (Il porte d'argent à la croix denchée de gueules. *Colomb.*)

DE'NE'GATION, *ſ. f.* [*Inficiatio.*] Action par laquelle on dénie en Juſtice la vérité de quelque choſe.

DE'NE'RAL, *ſ. m.* [*Specimen monetæ fabricandæ.*] Terme de *Monoie.* Plaque ronde qui ſert de modéle aux Monoïeurs, pour faire une eſpéce de la grandeur & du poids qu'il faut.

☞ Ce terme eſt preſque toûjours au pluriel ; *dénéraux*, ce ſont ceux dont les ouvriers & les tailleresses ſont obligez de ſe ſervir pour ajuſter les flaons du poids juſte des eſpéces, & dont les Juges-Gardes ſont auſſi obligez de ſe ſervir pour peſer les eſpéces nouvellement monoïées, avant que d'en faire la délivrance au Maître : chaque *dénéral* doit être étalonné ſur le fort de l'eſpéce, enſorte que le trébuchant y ſoit compris.

DE'NI, *ſ. m.* [*Negatio, denegatio.*] Il ne ſe dit bien qu'en terme de *Palais.* Il conſiſte à nier une choſe. (Demandez-lui ce qu'il vous doit, & en cas de déni, vous le ferez aſſigner.)

Déni. Refus. (Déni de Juſtice. Le déni des alimens qu'on fait à ſon pére, eſt un crime puniſſable.) Voïez l'*Ordonnance de 1667. tit. 25.* où il eſt fait mention d'un *déni* de Juſtice, & de ce qu'il faut faire en ce cas.

† DE'NIAISE', *ſ. m.* [*Callidus, cautus.*] Fin, adroit. (C'eſt un déniaiſé.)

DE'NIAISEMENT, *ſ. m.* [*Ludificatio.*] Action par laquelle on trompe, on ſurprend les niais.

DE'NIAISER, *v. a.* [*Ludificari aliquem, illudere alicui.*] Tromper. Atraper avec adreſſe une perſonne. (On l'a plaiſamment déniaiſé. Le Boufon Bruſquet déniaiſa adroitement Bénevent Comte Eſpagnol. Voïez *Perroniana.*)

† *Déniaiſer.* [*Cautiorem, callidiorem evadere.*] Rendre plus fin, plus éveillé, plus adroit. (Afin de me déniaiſer, je ſuis réſolu de voir un peu le monde. *Voit. l. 30.*)

DE'NIAISEUR, *ſ. m.* [*Verſipellis, callidus, aſtutus.*] Homme fin & adroit qui déniaiſe les autres.

DE'NICHER, *v. a.* [*Pullos nido detrahere.*] Oter du nid. (Dénicher des oiſeaux.)

† *Dénicher*, *v. a.* [*Exilire, proſilire.*] Sortir, quiter un lieu. (Il faut dénicher de céans ; elle eſt dénichée dès le matin.)

* *Dénicher*, *v. a.* [*Expellere, dejicere, deturbare.*] Faire ſortir d'un lieu. (Il y aura de la peine à dénicher les ennemis du poſte qu'ils ont ocupé. Le Commiſſaire a déniché ces gens du quartier.)

DE'NICHEUR, *ſ. m.* Celui qui déniche les oiſeaux. Il n'eſt guére en uſage au propre ; mais au figuré, on dit, *un dénicheur de merles*, pour dire, un homme qui s'ocupe beaucoup de peu de choſe. *Un dénicheur de fauvettes*, un homme fort ardent & fort apliqué à rechercher ce qui peut contribuer à ſon plaiſir.

DE'NIER, *v. a.* [*Denegare.*] Réfuſer, ne pas acorder. (On ne me peut dénier un rang parmi les Auteurs de nôtre Langue. *Abl. Arr. l. 1.* Dénier une faveur. *Scar.*)

Dénier, *v. a.* [*Negare.*] Nier. (Philotas dénia le crime. *Vaug. Quint. l. 6.* Les Templiers déniérent à la mort les crimes qu'ils avoient confeſſez dans les tourmens. *Mézerai, Hiſt. de France, Phil. le Bel.*)

Dénier, ſignifie ſur-tout, *réfuſer une choſe juſte, une choſe que la juſtice & l'équité exigent.*

DENIER, *ſ. m.* [*Nummus argenteus.*] Eſpéce de monoie d'argent du tems de Pharamond. (Les deniers d'argent, du tems de la prémiére Race, portoient quelquefois la même figure que les ſous ; mais ſouvent ils n'avoient aucune tête gravée. *Bouteroüe, pag. 177.* Voïez *Sou.* Le denier étoit auſſi une ſorte de monoie Romaine à douze à la livre. *Bouteroüe, pag. 83.*)

Denier, *ſ. m.* [*Denarius.*] Sorte de monoie de fonte, valant la moitié d'un double, & aïant cours pour la douziéme partie d'un ſou. Ce *denier* s'apelle, *denier tournois, denier de prix ou de cours.*

Denier, *ſ. m.* [*Auri argentique pretium.*] Terme de *Monoie* & d'*Orfévre.* Partie ou dégré de la bonté de l'argent pur qui eſt diviſé en douze deniers. Ce denier s'apelle *denier de fin.*

Denier de poids. [*Scriptulum.*] C'eſt ſa vingt-quatriéme partie de l'once, & la 192ᵉ. du marc.

Denier de Monoïage. [*Moneta.*] Eſpéce de monoie de quelque qualité d'ouvrage que ce ſoit, comme un écu d'or eſt un denier de monoïage. *Bouteroüé, pag. 146.*

Denier-à-Dieu, ſ. m. [*Arrha, Arrhabo.*] Arrhes. Le peu d'argent qu'on donne à la perſonne de laquelle on loüe ou l'on achéte quelque choſe pour aſſûrance qu'on tiendra le marché qu'on fait avec elle. On doit retirer le *denier-à-Dieu* dans vingt-quatre heures, après qu'on l'a donné, ou il faut que le marché qu'on a fait, tienne. On apelle cet argent *denier-à-Dieu*, parce qu'on le donne principalement pour en faire des aumônes aux pauvres. Donner le denier-à-Dieu. Retirer ſon denier-à-Dieu. Rendre le denier-à-Dieu.)

Intérêt au denier quinze, ſeize, vingt, &c. [*Uſura.*] Terme de *Marchands.*

Deniers. [*Pecuniæ ſumma.*] Ce mot, au pluriel, ſignifie, *ſomme d'argent.* (Il fit une grande levée de deniers ſur les Peuples. *Vaug. Quint. l. 4.*

Par-tout de bons contrats aſſûroient ſes *deniers* ;
Deux fils d'un ſi grand bien, étoient ſeuls héritiers.
Villiers,)

☞ *Deniers de boite.* Ce ſont les eſpéces d'or ou d'argent que l'on met dans la boite des délivrances ſous trois clez, dont l'une eſt remiſe au Juge-Garde ; l'autre, à l'Eſſaïeur ; & la troiſiéme au Maître. Ces Eſpéces ſervent au jugement que les Cours des Monoies font tous les ans des eſpéces qui ont été fabriquées & délivrées au Maître, pour connoître par l'eſſai que l'on en fait, ſi la fabrication a été conforme aux Ordonnances.

Deniers-Dieu. On apelloit ainſi, parmi les Orfévres de Paris, les arrhes de tous les marchez que les Orfévres concluoient dans leur commerce, & qu'on deſtinoit aux œuvres pies de la Communauté. Voïez *les Statuts des Orfévres, mis au jour par M. le Roy.*

DE'NIGREMENT, *ſ. m.* Action de dénigrer la réputation d'une perſonne.

Dénigrement, ſe dit auſſi du mépris où tombe un homme par ſa mauvaiſe conduite, ou par la malice de ſes ennemis. (Il eſt tombé dans un grand dénigrement.)

DE'NIGRER, *v. a.* [*Alicujus nomini infamiam aſpergere, inurere.*] Noircir. Terme vieux & bas, qui eſt encore dans la bouche du petit peuple de Paris ; il ſignifie, *mépriſer.*

☞ Regnier a dit, *Satire 3.*

Si les Gens de latin des ſots ſont *dénigrez.*

On ne doit point ſe ſervir de ce mot.

DENIS, *ſ. m.* [*Dionyſius.*] Nom d'homme. (Saint Denis l'Aréopagite n'eſt jamais venu en France.]

DENISE, *ſ. f.* [*Dionyſia.*] Nom de femme.

DE'NOMBREMENT, *ſ. m.* [*Enumeratio.*] Détail qu'on fait de quelqne choſe. Compte. Nombre. (Il a fait un dénombrement de tous les cas où les Juges peuvent recevoir des preſens.

Dénombrement de fief. Terme de *Pratique.* C'eſt la déclaration par écrit & en bonne forme que donne le vaſſal, des héritages, cens, & autres droits qu'il tient de ſon Seigneur à foi & hommage, & qu'il reconnoît tenir de lui. (Donner ſon aveu & dénombrement.)

☞ Cette matiére eſt traitée fort amplement preſque par tous les Auteurs Coûtumiers. On joint ordinairement l'aveu au *Dénombrement*, parce que le *dénombrement* préſupoſe un aveu & une reconnoiſſance du vaſſal, de la ſupériorité du Seigneur Suzerain. Le *dénombrement* eſt un détail de toutes les dépendances du fief ſervant, que le vaſſal doit donner à ſon Seigneur, pour lui ſervir de titre de ſa mouvance, & afin qu'il ne s'en puiſſe rien éclipſer. On doit donner ſon *dénombrement* à toute mutation du vaſſal, & une fois en ſa vie : mais on n'eſt pas obligé de le réiterer à chaque changement du Seigneur. Le *dénombrement* ne fait foi qu'entre celui qui le donne, & celui qui le reçoit. Loiſel, *Inſt. Coûtum. liv. 4. tit. 3. n. 47.* Chopin, *ſur la Coûtume d'Anjou, part. 1. chap. 2. tit. 5. n. 5.* Dumoulin, *ſur la Coûtume de Paris, &c.*

Dénombrement. Terme de *Rétorique.* Il conſiſte à raporter les parties ou les qualitez qui ſont dans un ſujet. (On ſe ſert du dénombrement pour amplifier.)

DE'NOMINATEUR, *ſ. m.* [*Numerus denominans.*] Terme d'*Arithmétique.* C'eſt le nom du nombre de deſſous d'une fraction, lequel marque en combien de parties le nombre entier eſt diviſé. Voïez *Numérateur.*

DE'NOMINATIF. [*Denominativum nomen.*] Terme qui marque le nom propre de quelque choſe.

DE'NOMINATION, *ſ. f.* [*Nuncupatio.*] Nom qui eſt composé à quelque choſe, & qui marque ordinairement quelque qualité qui y prédomine.

DE'NOMMER, *v. a.* [*Denominare, nuncupare.*] Nommer & comprendre quelque perſonne ou quelque choſe, nommément ou par ſon nom, dans quelque acte ou procédure.

DE'NONCER, *v. a.* [*Denuntiare.*] Déclarer une choſe à quelcun. (Il envoïa un des principaux de ſa Cour vers les Scytes, leur dénoncer qu'ils ne paſſaſſent point le Tanaïs. *Vaug. Quint. Curce. l. 7. c. 6.* Il lui envoïa dénoncer qu'il eût à lui païer le tribut, *l. 8. c. 13.* Dénoncer la guerre, la paix, &c.)

Dénoncer, v. a. [*Deferre.*] Acuſer, déférer, déclarer une ou pluſieurs perſonnes qui ont fait quelque faute. (Il dénonça deux Chevaliers Romains. *Abl. Tac. ann. l. 11.* L'Egliſe ordonne de dénoncer les excommuniez. Voïez *Eveillon, Traité des Excommunications.*

D'où vient que pour paroître, il s'aviſe d'attendre ;
Qu'à pourſuivre ſa femme, il ait ſû vous ſurprendre ?
Et que vous ne ſongez à l'aler *dénoncer*
Que lorſque ſon honneur l'oblige à vous chaſſer ?
Moliére, Tartufe.)

DE'NONCIATEUR, *ſ. m.* [*Delator.*] Celui qui dénonce, celui qui acuſe. (Voici un grand crime dont Tuberon s'eſt rendu dénonciateur. *Abl. traduct. de Ciceron.* Les deux Dénonciateurs des Templiers périrent miſérablement ; l'un fut pendu pour ſes crimes, & l'autre fut aſſaſſiné par ſes ennemis. *Mézerai.*)

DE'NONCIATION, *ſ. f.* Il vient du Latin *denunciatio.* Prononcez, *dénonciation.* Acuſation que l'on fait d'une ou de pluſieurs perſonnes devant un Juge, ou d'autres gens capables d'en connoître. (Philipe le Bel, Roi de France, ſur la dénonciation de deux Templiers ſcélérats, fit arrêter en 1307. tous les autres Templiers de ſon Roïaume. *Mézerai.*)

Denonciation. [*Significatio.*] Déclaration faite solennellement. Publication. (La dénonciation de la guerre.)

Dénonciation. [*Monitio.*] Terme d'*Eglise.* Déclaration qu'on fait qu'une personne a encouru l'excommunication. (La dénonciation se fait, afin que la sentence d'excommunication soit entiérement exécutée. *Eveillon.*)

Faire une dénonciation de nouvelle œuvre. Terme de *Pratique.* C'est déclarer à un voisin ou autre personne, qu'il n'a pas droit de construire ce qu'il entreprend, & que l'on s'y opose.

☞ Il y a dans le Code Justinien, un titre conçû en ces mots, *De novi operis nuciatione,* où l'on voit que la *dénonciation de nouvelle œuvre* est une espéce d'interdit inventé pour arrêter les ouvrages qu'un voisin a commencé de faire, lorsqu'il est préjudiciable à l'autre voisin : mais pour exercer cet interdit, il faut considérer l'ouvrage en deux états diférens : s'il n'est que commencé, on peut empêcher la continuation, en déclarant seulement & à haute voix, que l'on s'y opose, ou en jettant une pierre ou un bâton dans le lieu où l'on a commencé de travailler : mais si l'ouvrage est avancé, celui qui le fait, peut être reçu à le parachever, en donnant caution de le démolir, s'il est ainsi ordonné, & de païer les dommages & intérêts que le voisin aura pû soufrir.

DE'NOTATION. [*Significatio.*] Désignation. (La terre reçoit beaucoup de diférentes dénotations. *Quint. Jardins, t. 1.*)

DE'NOTER, *v. a.* [*Denotare, indicare, significare.*] Marquer, désigner quelque chose ou quelque personne, ensorte qu'on la puisse reconnoître. (La plûpart de nos Mistéres nous sont dénotez par les figures du vieux Testament.)

DE'NOUEMENT, *s. m.* [*Nodi solutio.*] Terme de *Poësie.* C'est un événement contraire aux prémiéres aparences, heureux quelquefois & malheureux d'ordinaire. (Le dénouement de la piéce doit être tiré du fond même de la piéce. *Dacier.*)

☞ L'on peut dire que le neud, & le *dénouement* sont les deux principales parties du Poëme Epique, & du Poëme Dramatique. L'unité, la continuité, la durée de l'action, les mœurs, les sentimens, les épisodes, & tout ce qui compose ces deux Poëmes, ne touchent que les habiles dans l'Art Poëtique, dont ils connoissent les préceptes & les beautez. Mais le neud & le *dénouement* bien ménagez, produisent leurs éfets également sur tous les spectateurs & sur tous les lecteurs. Le neud est un événement inopiné, qui surprend, qui embarasse agréablement l'esprit, excite l'atention, & fait naître une douce impatience d'en voir la fin. Le *dénouement* calme l'agitation où l'on a été, & produit une certaine satisfaction de voir finir une avanture, où l'on s'est intéressé. Le prémier soin du Poëte, est de préparer le *dénouement*, & de conduire insensiblement l'esprit à la fin de l'action. Les Poëtes dont le génie est borné, se trouvant souvent embarassez de sortir d'une intrigue mêlée de plusieurs événemens, apellent à leur secours quelque Divinité, quelque oracle, dont ils surprennent le Peuple, qui ne juge des choses que superficiellement. Horace nous donne là-dessus cette leçon dans son Art Poëtique :

Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit.

Dénouement, Peripetie, catastrophe, sont mots presque sinonimes. Le prémier est de notre invention. Le second est Grec, & Aristote s'en est servi pour exprimer *un événement imprévû, qui dément les aparences ; & par une révolution qui n'étoit point atenduë, vient changer la face des choses.* La Mesnardiere prétend qu'il ne peut point y avoir deux dénouemens dans un même sujet. Voïez *Neud.* M. le Batteux explique fort bien ce que doit être le *dénouement* dans le Poëme Epique. Voïez *le prémier chap. du tome 4. de son cours des Belles-Lettres.*

Dénouement. Se dit aussi, en parlant des afaires & des intrigues du cabinet. (J'ai sçû tous les dénouemens de l'afaire.)

DE'NOUER, *v. a.* [*Nodum solvere, expedire.*] Défaire un neud. (Dénoüer un neud. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Dénoüer, signifie aussi *rendre plus souple, plus agile.* (Les exercices dénouent le corps.)

* *Dénoüer, v. a.* [*Solvere.*] Délier. Ce mot se dit de la langue.

(Ma langue n'atend pas que l'argent la *dénouë.*
Despréaux, satire 7.)

☞ Costar, dans sa *Défense de Voiture*, dit : il est certain que la plûpart des Lecteurs ne cherchant qu'à se délasser, & à se reposer agréablement, veulent bien se *dénoüer* l'esprit, si je le puis dire ainsi, par un exercice modéré, &c.

* *Dénoüer.* [*Exitum evolvere.*] Terme de *Poësie.* Faire le dénouëment d'une piéce de Théatre. (Dénoüer une Comédie. Dénoüer une Tragédie.)

DENRE'E, *s. f.* [*Annona, obsonia.*] Mot général, pour dire, quelque sorte de marchandise que ce soit. (Cette denrée est fort chére.) Il signifie ordinairement la marchandise qu'on vend aux marchez, & qui est nécessaire à l'entretien du ménage. (Mettre le prix aux denrées.)

DENSE, *adj.* [*Densus, concretus, spissus.*] Terme de *Philosophie.* (Un corps dense, c'est un corps qui ocupe peu d'étenduë avec beaucoup de matiéres. *Roh. Phys.*)

DENSITE', *s. f.* [*Densitas, spissitas, concretio.*] La qualité d'un corps dense. (La pésanteur de l'or vient de sa densité, ou de la petitesse de ses pores.)

DENT, *s. f.* [*Dens.*] Petit os fort dur, un peu creux par dedans, ataché aux mâchoires par le moïen des nerfs, des membranes & de la chair des gencives, & destiné pour mâcher les viandes. (Dents œilléres. Dents macheliéres.) *Dents de sagesse ;* on apelle ainsi les derniéres dents, parce qu'elles percent dans l'âge où l'on doit être sage. (Avoir les dents belles & blanches. Agacer les dents. Déchausser une dent. Les dents tombent, branlent, se pourrissent. Rincer les dents.) On parle des *dents* de plusieurs bêtes, & entr'autres des *dents* de l'éléfant, des *dents* du sanglier, des *dents* de loup.

Dent. Ce mot entre dans plusieurs façons de parler proverbiales. *Il n'en tâtera que d'une dent ;* c'est-à-dire, qu'il n'en mangera point du tout. *Vous avez une dent de lait contre lui. Mol.* C'est-à-dire, quelque haine, quelque ressentiment contre lui. *Ils m'ont fait médecin malgré mes dents. Moliére.* C'est-à-dire, malgré moi. *Un tel est sur les dents ;* c'est-à-dire, qu'il est épuisé. *Montrer les dents à quelcun ;* c'est montrer qu'on a de la fermeté & du cœur. *Avoir les dents bien longues ;* c'est avoir faim. *Parler des grosses dents ;* c'est parler ouvertement & hardiment à quelcun.

Chacun lui donne un coup de dent; c'eſt-à-dire, qu'on le raille, qu'on le déchire à coups de langue. Déchirer à belles *dents. On prendroit auſſitôt la lune avec les dents;* c'eſt-à-dire, que la choſe dont on parle eſt impoſſible. *Déchirer quelcun à belles dents;* c'eſt médire cruellement de quelcun. *Murmurer entre ſes dents;* c'eſt-à-dire, tout bas, & ſans vouloir être entendu. *Rire du bout des dents;* c'eſt rire par force & ſans en avoir envie. *Prendre le frein aux dents.* Voïez *Frein. Malgré ſes dents;* c'eſt-à-dire, quoiqu'il ne le veüille pas, & quelque éfort qu'il puiſſe faire pour l'empêcher. *Il eſt armé juſqu'aux dents;* c'eſt-à-dire, il eſt armé de toutes piéces.

(Il n'eſt perſonne qui ne diſe entre ſes *dents*,
Les Princes ſont d'étranges gens.
Voiture, Poëſ.)

On dit encore, pour ſe moquer d'un Pédant, *qu'il eſt ſavant juſqu'aux dents.* Ce qui vient de ce qu'autrefois on ne tenoit perſonne pour ſavant, juſqu'à ce qu'il fût paſſé Docteur: ce qui ne ſe faiſoit qu'après de grands repas où l'on faiſoit, comme il faut, l'exercice des *dents.* On dit d'un grand menteur, *qu'il ment comme un arracheur de dents.* On dit encore d'un homme qui ne ſe tourmente guére, quand il lui arrive quelque choſe de fâcheux, *qu'il n'en perdroit pas un coup de dent.* On dit de même d'un gros mangeur à qui on préſente peu de choſe à manger, *qu'il n'y en a pas pour ſa dent creuſe.* On dit d'une vieille femme décrépite, *c'eſt une vieille ſans dents. Acad. Franç.*

☞ Le terme *dent* a pluſieurs ſignifications, quand il s'agit d'un cheval. Les chevaux ont quarante *dents*, & les jumens trente-ſix. On diviſe les *dents* des chevaux & des jumens en cinq ſortes. Les prémieres ſont apellées *machelieres*, & ſont au nombre de vingt-quatre, dont douze ſont atachées à la mâchoire ſupérieure, & douze à la mâchoire inférieure, que l'on nomme *ganache*: les prémieres ſont toûjours fixes, & les autres ſervent à mâcher la nourriture, en la pouſſant aux *dents* ſupérieures où elle ſe froiſſe. Les ſupérieures ne ſervent point à connoitre l'âge du cheval. Les ſecondes, ſont les *dents* de lait, qui pouſſent aux poulains quand ils ont trois mois: il y en a douze, ſix deſſus, & ſix deſſous; & à trente mois les *dents* commencent à tomber, & font place à d'autres plus fortes dans le même ordre qu'elles ont paru. Ces nouvelles *dents* ſont diſtinguées par des noms diférens qu'elles prennent à meſure qu'elles croiſſent; & c'eſt auſſi par cet acroiſſement que l'on peut connoître l'âge du cheval. Des douze *dents* de lait, il y en a quatre nommées *pinces*, quatre apellées *mitoïennes*, & les quatre autres, *coins.* Les *pinces* ſont ſituées ſur le devant de la bouche, deux deſſus, deux deſſous; & quand elles ſont pouſſées, on juge que le cheval eſt entre deux & trois ans; ce ſont les prémiéres *dents* qui tombent au cheval. Les *mitoïennes* ſont proches des *pinces*, plus avant dans la bouche, une deſſus, une deſſous, à chaque côté des mâchoires; elles paroiſſent lorſque le cheval aproche quatre ans. Les *coins* ſont encore plus avancez dans la bouche, un deſſus, un deſſous, à chaque côté des mâchoires; ils commencent à pouſſer entre les quatre à cinq ans. Quand ils ont ſurmonté la gencive à cet âge, ils deviennent creux, & marquent ordinairement juſques à ſept ou huit ans. Le terme *marquer* ſignifie que dans le creux des *coins*, il ſe forme une petite marque noire, apellée *germe de féve*, à cauſe qu'elle en a la figure: mais quand le cheval a paſſé ſix ans, ce creux commence à ſe remplir, & la marque commence auſſi à s'éfacer peu-à-peu; enſorte que la diminution de l'un & de l'autre continuë depuis ſix ans juſques à ſept & demi. Sur les huit ans, le creux eſt rempli, & la marque noire eſt éfacée; & comme alors la *dent* eſt pleine, égale & unie comme ſi on l'avoit raſée, on dit que le cheval a raſé. Les crocs ou crochets ſont au-delà des *coins*, ſituez ſur les barres, deux à chaque côté des mâchoires, rangez un deſſus & l'autre deſſous, ſans qu'aucunes *dents* aïent jamais pouſſé à leur place. Les deux crocs inférieurs percent tantôt à trois ans, tantôt à trois ans & demi, & quelquefois à quatre: mais les deux crocs de la mâchoire ſupérieure paroiſſent quelquefois à quatre ans & demi, & tantôt ils dévancent les *coins*, & tantôt ils paroiſſent après, ſans aucune régle certaine, juſqu'à l'âge de ſix ans, ils ſont canelez par dedans. Environ les dix ans, les deux crocs de deſſus paroiſſent fort uſez; ce qui ſert à indiquer cet âge-là. Enſuite les *dents* s'alongent, ou plûtôt deviennent décharnées, parce que la gencive ſe retire: & à la fin ſur les quinze à ſeize ans, le cheval cille. (Ce cheval a mis bas ſes dents de lait, il a mis les coins, ou il les pouſſe. Cet alez a chargé ſes dents, & met ſes pinces. Ce cheval eſt dangereux du pié & de la dent.) Voïez *Soleiſel, dans ſon Parfait Maréchal*, & *Guillet, dans ſon Dictionnaire du Gentilhomme.*

Dent. [*Denticulus.*] Ce mot ſe dit de certaines choſes inanimées. (Les dents d'une ſcie, les dents d'un rateau, dent de herſe, dent de rouë, de tournebroche, dent de briſoir, dents de peigne, dents d'une rouë de moulin, d'horloge, de montre, &c. Les dents d'une clé, &c.) Les Coûteliers apellent *dents* les brêches qui ſe font aux lames des couteaux, canifs, raſoirs, ciſeaux, &c. Voïez *Brêche.* On dit auſſi figurément, *On ne ſe peut garantir des dents de l'envie, de la médiſance, de la ſatire.*

Dent de chien. [*Dens canis.*] Plante dont il y a deux eſpéces, qui croiſſent aux lieux montagneux, & qu'on cultive auſſi dans les jardins. Elles contiennent beaucoup d'huile, & peu de ſel eſſentiel. Leurs racines ſont réſolutives, digeſtives, amoliſſantes.

Dent de lion, ou *Piſſenlit.* Plante qui croît dans les lieux herbeux. Elle eſt amére, déterſive, apéritive, propre pour purifier le ſang.

Dent de loup. [*Dens lupi.*] On l'emploie pour faire ſortir les prémiéres dents des enfans, on l'enchâſſe dans de l'argent, & on la fait mâcher.

Cure-dent, Brêche-dent, Trident, Surdent, & autres mots compoſez de *dent* ſe trouveront en leur rang.

DENTAIRE, *ſ. f.* [*Dentaria.*] Nom qu'on donne à certaines plantes, à cauſe de la figure de leur racine.

DENTALE. Ce qui ſe prononce avec les dents. Les Hébreux diſtinguent les lettres, en lettres *dentales, labiales, gutturales.*

DENTALIUM, *ſ. m.* On donne ce nom à une coquille longue, qu'on trouve ſur les rochers de la mer, & qui eſt d'uſage dans la médecine.

DENTARIA-OROBANCHE. Plante dont il y a trois eſpéces. Elles ſont déterſives,

astringentes ; humectantes , vulnéraires , & propres pour les ulcéres du poûmon & de la poitrine.

DENTE', DENTE'E, *adj.* [*Dentatus.*] Ce mot ne se dit guéres que des roües qui servent à plusieurs machines. Dans le Blason , il se dit des animaux armez de dents , lorsqu'elles sont représentées d'un autre émail.

DENTE'E, *s. f.* [*Aprini dentis ictus.*] Terme de *Chasse.* Ateinte des défenses d'un sanglier , qui éventre les chiens & les chevaux.

DENTELAIRE, *s. f.* [*Dentellaria.*] Plante qui croît dans les païs chauds. Sa racine excite à cracher , & soulage le mal de dents.

DENTELE', DENTELE'E, *adj.* [*Denticulatus.*] Terme d'*Art.* Qui est façonné en forme de dent. (Ouvrage dentelé , roüe dentelée.) Il se dit des feüilles d'arbres & d'herbes , qui ont les bords coupez en maniéres de petites dents. (Les feüilles de cet arbre sont joliment dentelées. *Quintinie , Jardins fruitiers , t. 1.*)

☞ Les Italiens apellent *Dentello*, un ornement d'Architecture fait en forme de dents , & que Vitruve apelle *Denticulus.*

DENTELER, *v. a.* [*Denticulos agere.*] Faire des entailles en forme de dents.

DENTELLE, *s. f.* [*Textum ex argento , bombyce , auro , &c. denticulatum , variis figuris descriptum.*] Ouvrage de fil , de soie , d'or ou d'argent qu'on fait au fuseau , & dont on se sert pour atacher sur le linge ou sur les habits. (Faire de la dentelle , remplir de la dentelle.)

Dentelle. Terme de *Lapidaire.* Voïez *Couronne.*

DENTELURE, *s. f.* [*Denticuli.*] Terme d'*Art.* Ouvrage dentelé.

Dentelure , *Denticule* , *Dentelet.* Ornement d'Architecture , qu'on emploie ordinairement dans les corniches. Ce sont de petites entaillures , de petits créneaux assez semblables aux dents. On apelle aussi *Denticule* , le membre même de la corniche sur lequel on taille les *Denticules.* Dans ce sens , *Denticule* est masculin , au lieu qu'il est féminin dans l'autre.

DENTER, ou SYNODON, *s. m.* Poisson de mer long & de moïenne grosseur , qui se trouve dans la mer Adriatique. Il est apéritif, & bon à manger.

DENTICULE, *s. f.* [*Denticuli.*] Terme d'*Architecture.* Membre de la corniche ionique qui est carré & recoupé par plusieurs entailles qui donnent la forme d'un ratelier de dents.

† DENTIER, *s. m.* [*Dentium ordo.*] Un rang de dents. (Cette femme a un beau dentier. *Acad. Franç.*)

DENTIFRICE, *s. m.* Terme de *Médecine.* On apelle *Dentifrices* , les remédes ou drogues qu'on emploie pour néteïer & conserver les dents en les frotant. Ce mot vient du Latin *dens* , dent , & *fricare* , froter.

DENTURE, *s. f.* [*Dentium ordo.*] L'ordre dont les dents sont rangées , rang de dents. (Une belle ou une vilaine denture.) Ce mot est bas & populaire.

DE'NUE', DENUE'E, *adj.* [*Spoliatus.*] Privé de tout , dépoüillé de tout , qui n'a rien. (Le Sage n'est jamais foible , quoiqu'il soit dénué de tous les secours étrangers. *Morale du Sage.* Être dénué de toutes choses. *Patru , Plaid. 4.* La valeur dénuée de toutes les autres vertus , ne peut rendre un homme digne d'une véritable estime. *Segrais.*)

☞ Les Mystiques disent , *le dénûment de toutes choses ; tendre à un parfait dénûment ; être dans un parfait dénûment des créatures & de soi-même.* Malherbe a dit :

> Pluton est seul , entre les Dieux ,
> *Dénué* d'oreilles & d'yeux
> A quiconque le solicite.

DE'NUER, *v. a. & n.* [*Spoliare.*] Dépoüiller des choses dont on a besoin. Il ne se dit que dans un sens métaphorique. (La fortune l'a dénué de tous biens.)

DE'NUMENT, (DE'NUEMENT,) *s. m.* [*Rerum omnium spoliatio.*] Terme qui se dit sur-tout dans les matiéres de piété. (Être dans un parfait dénûment des créatures.)

D E P.

DE'PAÏSER, (DE'PAYSER,) *v. a.* [*Aliquem è patrio solo evocare , de patriâ extrahere.*] Prononcez *dépeïsé.* Tirer quelcun d'un lieu où il a du crédit ou des habitudes. (Si vous voulez avoir un procez avec un tel , il le faut tirer à Paris , & le dépaïser , car il a trop d'amis dans la Province. Ce Prieur a dépaïsé son Moine.)

* *Dépaïser.* On le dit aussi en matiére de négociation ; c'est donner de fausses idées à quelcun pour lui faire perdre la connoissance qu'il a d'une afaire.

Dépaïser , *v. a.* [*Fatuos mores exuere.*] Corriger quelcun des défauts , des mœurs ou de l'accent de son païs. (Pour se dépaïser , il faut aler à la Cour.)

Dépaïser quelcun. C'est en matiére de dispute , le mettre sur un sujet sur lequel on ne le croit pas si bien préparé , ou si habile que sur un autre.

DE'PAQUETER, *v. a.* [*Fascem solvere.*] Défaire un paquet. (Dépaqueter une chose empaquetée.)

DE PAR. [*Ab , de mandato.*] Préposition , qui signifie *de la part , par l'ordre , par le commandement.* (On a défendu de par le Roi les passemens d'or & d'argent.)

DE'PARAGER, *v. a.* [*Puellam impar in matrimonium collocare.*] Terme de *Coûtume.* C'est marier une fille à une personne d'une condition inégale. Ce mot est vieux & hors d'usage.

DE'PAREILLER, *v. a.* [*Disparare , impar facere.*] Séparer deux choses pareilles. (Dépareiller des gands , des bas , & autres semblables choses qu'on fait ordinairement égales de même matiére & de même façon.

> Deux gands *dépareillez* , deux bouteilles sur cu ,
> Qui disoient sans goulet , nous avons trop vêcu.
> *Régnier.*)

Dépareiller , se dit aussi des Livres. (On a égaré un volume de cette histoire , elle est dépareillée.)

† DE'PARER, *v. a.* [*Deformare.*] Ce mot , pour dire , *ôter l'agrément , l'ornement* , comme par exemple , *Un nez mal fait dépare un visage* , n'est pas en usage ; il faut dire à sa place , *défigure un visage.*

Déparer une Eglise. [*Ornatum tollere.*] C'est en ôter ou changer ce qui la pare. (Il faut déparer l'Eglise pour la tendre de deüil.)

DE'PARIER, *v. a.* [*Disparare.*] Il signifie quelquefois la même chose que *dépareiller* , mais il se dit particuliérement des animaux qui se joignent ensemble , comme du mâle & de la fémelle

fémelle qui composent une paire de pigeons ; & veut dire, *les séparer l'un de l'autre.* Il se dit aussi des chevaux de carosse de diférent poil, de diférente taille, &c. qu'on ne trouve pas à propos d'ateler ensemble à un même carosse. (Un de mes chevaux est mort, l'autre qui reste est déparié.)

† DE'PARLER, *v. n.* [*Non cessare à loquendo.*] Ce verbe, joint à une négative, signifie *ne pas cesser de parler.* (Il auroit bien été sans déparler un mois que j'aurois peu parlé. *Scaron, Epître chagrine à M. Delbene.* Il ne déparle point. Elle ne déparle point.)

DE'PART, *s. m.* [*Discessus, profectus, abitus.*] C'est la sortie d'un lieu pour aler à un autre qui est éloigné. (Être sur son départ, songer à son départ.)

Départ. [*Aurariæ diremptionis administra aqua.*] Terme d'*Orfévre.* Séparation qui se fait de l'or & de l'argent par le moien de l'eau forte. Faire le départ de l'or & de l'argent.) Boisard explique dans son Traité des monoies, *chap. 21.* comment on fait le *départ.*

† DE'PARTAGER, *v. a.* [*Æquationem sententiarum tollere.*] Oter le partage, terme de *Palais.* Il ne se dit qu'à l'égard des Juges de quelque corps qui ont été partagez ; c'est-à-dire, de diférent avis en nombre égal ; & qui, pour terminer ce partage d'opinions, apellent quelque autre Juge dans leur corps, ou portent leur diférent dans un autre corps pour *départager.* Voïez *Départir,* en ce sens.

DE'PARTEMENT, *s. m.* [*Distributio, partitio.*] Terme d'*Intendant de Justice* & de *Commissaire de guerre,* & d'*autres qui sont emploïez au service du Roi ;* c'est une étenduë de païs sur laquelle on a quelque pouvoir, conformément à la charge, ou à la commission qu'on exerce. (Il a trente villages dans son département.)

Département. [*Partitio.*] Ce mot se dit aussi entre Secrétaires d'État, & c'est la partie du Roïaume dont les afaires qui regardent l'intérêt du Roi, sont commises au Secrétaire d'Etat. (Cette province est du département de M. Colbert.)

Département. [*Distributio.*] Ce mot se dit aussi, en parlant des gens de guerre. (Ils tirérent au sort les villages les plus proches, & chacun ala à son département. *Abl. Ret.*)

Département, se dit aussi dans la Marine, des lieux départis & distribuez. (Le département de Toulon. Le département de Brest. Les Oficiers de Marine se sont rendus à leur département.)

Département. [*Partitio.*] Terme en usage parmi les Prêtres de l'Oratoire, pour signifier *la province dont un Visiteur doit faire la visite.* (Le Pere N. fera cette année le prémier département.)

On dit encore, *Département des Tailles,* & autres impositions sur les Elections & Paroisses.

Département, se dit aussi de quelques endroits d'une maison qu'on assigne à quelcun pour y loger. (Le plus haut étage est le département des domestiques.)

DE'PARTI, *partic.* On apelle, *Commissaires départis,* dans les Provinces ceux qu'on nomme aussi *Intendans.*

☞ DE'PARTIE. Vieux mot. C'est départ, séparation, le trépas. Marot, *Temple de Cupido :*

(Que peu de têms après ma *départie,*
J'ai circui du monde grand partie.)

DE'PARTIR, *v. a.* [*Partiri, dispartiri, dividere, distribuere.*] Donner. Distribuer. (Départir des graces à quelcun. *Voit. l. 5.* Memnon aporta de Trace dix mille paires d'armes, qu'Alexandre départit aux soldats. *Vaug. Quint. Curce.*)

Départir. Ce mot se dit en termes de *Palais,* & en parlant de procez. C'est un procez qui a été partagé entre les Juges. (Départir un procez.) *On a départi le procez, & l'on en verra bien-tôt la fin ;* c'est-à-dire, on l'a distribué aux Juges pour en examiner les piéces, & dans ce même sens, on dit, *On a départi les Commissaires pour l'exécution des ordres du Roi.*

Départir. Terme de *Chasse.* Lorsqu'on assigne à chaque Veneur le canton de sa quête. (Départir la quête.)

Départir. [*Dirimere, separare.*] En Chimie, signifie *séparer.* (L'or ne se départ d'avec l'argent que par l'eau régale, ou l'esprit de départ.)

Se départir, v. r. [*Ab aliquâ re discedere, rei alicui renunciare.*] Ce mot se dit souvent, en parlant d'afaire de Palais. C'est se déporter, quiter, céder. (Se départir de son droit. Il est à croire qu'il ne s'est pas départi de ses sûretez sans raison. *Patru, Plaid. 10.* Ce n'est pas une régle dont on ne puisse se départir. *Patru, Plaid. 8.* Sédécias, Roi d'Israël, donna sa parole au Prince des Assyriens, de ne se départir jamais de son aliance.)

Se départir de son devoir ; c'est manquer à ce qu'on doit, s'écarter, s'éloigner de son devoir. On ne s'en sert guére qu'avec la négative. (Il ne s'est jamais départi de son devoir. Un honnête homme ne se départ pas de ce qu'il doit aux mœurs, à la probité, &c.)

† DE'PASSER, *v. a.* [*Educere.*] L'usage de ce mot est fort borné ; il ne se dit qu'à l'égard des habits, des rubans, cordes, &c. il signifie *retirer ce qu'on avoit passé dans quelque chose.* (Il faut dépasser ce lasset, parce que vous avez sauté un œillet. Dépassez ce ruban. Dépasser le bras de dedans la manche d'un pourpoint.)

Dépasser. Terme de *Jeu de Billard. Faire dépasser une bille ;* c'est faire repasser la bille qui avoit déja passé.

Dépasser. [*Antecedere.*] Terme de *Marine. Dépasser un vaisseau :* c'est aler plus vîte qu'un autre vaisseau & le laisser derriére, ou bien aler au-delà d'un certain lieu. (Nos Pilotes ont été bien étonnez de voir terre, ils croïoient avoir dépassé l'Isle de Cocos. *Choisi.*)

DE'PAVER, *v. a.* [*Pavimentum refodere.*] Arracher les pavez avec la pince. (Dépaver une Cour, une Eglise, une ruë.)

DE'PE'CEMENT, *s. m.* [*Laniatus.*] Action par laquelle on met en piéces. (Dépécement d'un beuf, d'un mouton, d'un veau.)

DE'PE'CER, *v. a.* [*In frusta dividere, frustatim concidere, laniare, lacerare.*] Mettre en piéces. Mettre en morceaux. Couper en morceaux. Prononcez *dépecé.* (Dépécer le suif.)

DE'PÊCHER, *v. a.* [*Maturare, accelerare, mittere.*] Adresser à quelcun ; envoïer vers quelcun. On lui dépêcha des Oficiers pour lui aprendre la résolution des troupes. *Abl. Ret. l. 1. c. 3.* Dépêcher un Courier. *Abl.*)

Dépêcher quelcun ; c'est s'en défaire en le renvoïant promtement ; c'est aussi s'en défaire en le tuant. *Se batre à dépêche compagnon ;* c'est se batre sans quartier.

Se dépêcher, v. r. [*Maturare.*] Se hâter. (Dépêchez-vous de dîner.)

☞ *Se dépêcher de faire une chose*; c'eſt ſe hâter, c'eſt la faire promtement. (Un Seigneur exhorté à la mort par le P. Bourdalouë, demanda à ſa femme, s'il faloit croire ce que ce Pere lui diſoit; & lui aïant répondu qu'oüi: hé bien, dit le malade, alons donc, dépêchons de croire.)

DE'PÊCHES, *ſ. f.* [*Epiſtola, litteræ.*] Lettres touchant diverſes afaires d'Etat. (Les dépêches du Cardinal d'Oſſat ſont judicieuſes. Nos habiles gens d'afaires ſont formez à un certain ſtile de dépêches peu convenable à l'hiſtoire. *S. Evr.*)

† DE'PE'DANTISER, *v. a.* [*Ruſticitatem dedocere.*] Ce mot ſe dit en riant; c'eſt tirer de la pédanterie.

* DE'PEINDRE, *v. a.* [*Pingere, formam alicujus exprimere, effingere.*] *Je dépeins, tu dépeins, il dépeint, nous dépeignons, vous dépeignez, ils dépeignent. J'ai dépeint. Je dépeignis, &c.* C'eſt repréſenter. (Dépeindre l'ardeur du ſoldat qui monte à l'aſſaut. *Abl.* Les Poëtes tragiques anciens ont beaucoup mieux réüſſi à exprimer les qualitez des Héros, qu'à dépeindre la magnificence des grands Rois. *S. Evremont, Traité des Tragédies.*

Car c'eſt peu qu'avec art la main *dépeigne* un vice,
Il faut, en le voiant, que mon cœur le haïſſe.
Villiers.)

DE'PENDAMMENT, *adv.* [*Ex alterius arbitrio, voluntate.*] D'une maniére dépendante.

DE'PENDANCE, *ſ. f.* [*Vita, vivendi ratio, conditio quæ alterius voluntati ſubjacet, connexio, acceſſio.*] Choſe qui releve, & qui dépend d'une autre. (La Breſſe eſt des prémiéres dépendances de la Couronne. *Patru, Plaid. 4.* Vivre dans la ſujétion & la dépendance d'un autre. Les propoſitions de Géométrie ont une ſuite & une dépendance les unes des autres. Les circonſtances & les dépendances d'un procez.)

DE'PENDANT, DE'PENDANTE, *adj.* [*Qui ab alio pendet, ſubjectus alteri.*] Qui releve d'un autre. (Fief dépendant. Être dépendant de quelcun.)

DE'PENDRE, *v. a.* [*Rem ſuſpenſam demittere.*] Oter une choſe qui eſt penduë, ou atachée à quelque croc, ou à quelque crampon. *Je dépens, j'ai dépendu, je dépendis.* (Dépendre une choſe atachée en haut.)

† *Dépendre.* [*Sumptus facere.*] Ce mot, pour dire, *dépenſer*, eſt hors d'uſage. Vaugelas vouloit que l'on pût dire, *dependre* & *dépenſer.* Meſſieurs de l'Academie ont abſolument condanné *dépendre* pour *dépenſer.* Le prémier eſt fort ancien, témoin les vers de Thibaud de Mailly, qui vivoit ſous Loüis VII.

Pour néant à l'avoir cil qui ne veut *dépendre.*

Villon a dit de même:

Tant *dépend*-on, qu'on n'a chemiſe.

Et dans le Blaſon des fauſſes Amours:

Au reſidu
Homme eſt perdu
Quand il eſt là,
Son revenu
Eſt *dépendu*,
Puis çà, puis là, &c.

Le mot *dépens*, eſt dérivé de *dépendre.* On dit: *Faire bonne chére aux dépens d'autrui. Etre condanné aux dépens.*

Dépendre. [*Pendere ex aliquo, ſubjectum eſſe alterius arbitrio, voluntati.*] Être dépendant, relever. Il y a en France beaucoup de Bénéfices qui dépendent du Roi, & qu'on apelle *Bénéfices conſiſtoriaux.* (La fortune des gens dépend fort ſouvent de leur mérite. *Abl.*)

Dépendre, ſignifie auſſi *être ſubordonné.* (Les Magiſtrats ſubalternes dépendent des Cours ſupérieures.)

Dépendre, ſe dit auſſi pour *s'enſuivre.* (Le raiſonnement dépend des principes qu'on a poſez. La conſéquence dépend des propoſitions dont elle eſt tirée.)

DE'PENS, *ſ. m.* [*Sumptus, impenſæ.*] Frais. (Faire une choſe à ſes dépens; vivre aux dépens d'autrui.)

Dépens. [*Sumptus, impenſæ cauſarum.*] Ce mot ſe dit en parlant d'afaires de *Palais*, & ſignifie *trait.* Ce qu'on a débourſé dans la pourſuite de l'afaire; ce qu'on a dépenſé dans la pourſuite d'un procez. (Gagner les dépens, condanner aux dépens; donner une déclaration de dépens; les dépens montent haut; proteſter de dépens & intérêts contre quelcun.)

* *Dépens.* [*Detrimentum, periculum, incommodum.*] Dommage. Tort. (Se juſtifier aux dépens d'autrui. *Mémoire de la Rochefoucaut.*

Aux dépens du prochain s'il fait rire les gens,
Le prochain, à ſon tour, fait rire à ſes *depens.*
Villiers.)

DE'PENSE, *ſ. f.* [*Impenſæ, ſumptus.*] Tout ce qu'on dépenſe. (L'aumône ne ſe fait pas ſans dépenſe, mais le profit ſurpaſſe la perte. *Maucroix, Hom. 15.* On dit, *du vin de dépenſe*; c'eſt-à-dire, petit vin de marc avec de l'eau qu'on fait boire aux valets. *Danet.*

Il n'eſt pas bien honnête & pour beaucoup de cauſes,
Qu'une femme étudie & ſache tant de choſes;
Former aux bonnes mœurs l'eſprit de ſes enfans,
Faire aler ſon ménage, avoir l'œil ſur ſes gens,
Et régler la *dépenſe* avec œconomie,
Doit être ſon étude & ſa philoſophie.
Poëte Anonime.)

Dépenſe, ſe dit auſſi des articles d'un compte qui contiennent ce qui a été débourſé, dépenſé par celui qui rend compte. (Paſſer en dépenſe, coucher en dépenſe, aloüer dans la dépenſe.)

Dépenſe, ſignifie auſſi chez les particuliers, *le lieu où l'on ſerre le fruit, la vaiſſelle, & le linge qui ſervent pour la table.* C'eſt ce que chez d'autres on nomme *l'Office.*

Dépenſe. [*Penuarium, cellaria.*] Terme de *Religieux* & de *Religieuſe.* Lieu où ſont les pots & les taſſes, le pain & le vin.

Dépenſe ſourde; c'eſt une dépenſe ſecréte, & qui ne paroît point. (Cet homme ſe ruine en dépenſes ſourdes.)

DE'PENSER, *v. a.* [*Sumptum, impenſam facere, diſpendere, erogare.*] Faire de la dépenſe. Conſumer. (Il dépenſe tous les ans dix mille francs. Il a dépenſé ſon bien.)

On dit au ſtile familier, *Cet homme a fait aujourd'hui dépenſe d'eſprit.*

DE'PENSIER, *ſ. m.* [*Promus, cellarius, œconomus.*] Terme de *Religieux.* C'eſt le Religieux qui a ſoin de la dépenſe. Celui qui diſtribuë le pain & le vin aux Religieux.

† DE'PENSIER, DE'PENSIERE, *adj.* [*Prodigus, prodiga.*] Celui ou celle qui fait de la dépenſe. (Vous êtes dépenſiére. *Moliére.*)

DE'PENSIERE, *s. f.* [*Cellaria, œconoma.*] La Religieuse qui a soin de la cave & de toute la dépense.

* DE'PERDITION, *s. f.* [*Jactura, damnum, detrimentum.*] Ce mot est en usage entre les Chirurgiens qui parlent de *déperdition de substance*; pour dire, que la chair a été entamée, & qu'il y a une plaie. C'est aussi un terme de *Chimie*. On dit, *qu'il y a déperdition*, lorsqu'après avoir fait dissoudre l'or, l'argent, &c. on ne retire pas toute la matiére qu'on avoit mise.

DE'PE'RIR, *v. n.* [*Deteriorem fieri, deperire.*] Commencer à périr, à diminuer, à se ruiner. (Laisser dépérir l'armée. L'armée dépérit. Prenez garde que vôtre bien ne dépérisse.)

Dépérir, se dit aussi en parlant de preuves, de détes, &c. On dit, en maniére criminelle, *que les preuves dépérissent par la longueur du tems*; c'est-à-dire, qu'elles s'afoiblissent par la mort des témoins. *Les détes dépérissent*; c'est-à-dire, qu'il est moins facile de les exiger.

DE'PE'RISSEMENT, *s. m.* [*Detrimentum.*] C'est quand une chose commence à diminuer, à périr & à se ruiner. (Il ordonne, pour éviter ce désordre ou dépérissement, que l'aîné aura seul la maison. *Patru, Plaid. 12.*)

DE'PÊTRER, *v. a.* [*Explicare.*] Ce mot se dit des chevaux qui s'embarassent les piez dans leurs traits, & signifie *défaire un cheval qui est empêtré dans les traits.* (Dépêtrer un cheval.)

† * *Se dépêtrer.* [*Expedire se.*] Il se dit des personnes, au figuré. Se débarasser. Se défaire de quelque chose. (La pauvreté est si gluante; qu'on ne s'en sauroit dépêtrer. Se dépêtrer de quelcun. *Abl. Luc. tome 1.*)

DE'PEUPLEMENT, *s. m.* [*Depopulatio.*] L'action par laquelle on dépeuple. L'état du païs qui est dépeuplé. (Le dépeuplement de l'Asie & celui de la Gréce, vient du gouvernement violent des Turcs. Le dépeuplement de l'Espagne a été causé par le déchassement des Mores, & par le transport des Espagnols en Amérique.)

* *Dépeuplement.* [*Vastitatem inferre.*] Ce mot se dit aussi des forêts où l'on abat quantité d'arbres.

DE'PEUPLER, *v. a.* [*Locum civibus eximere.*] Détruire le peuple d'un lieu, le chasser, l'écarter à force de lui faire du mal & de la peine. (La peste dépeuple les païs où elle se répand. Le Gouvernement tirannique & la guerre dépeuplent les païs.)

* *Dépeupler.* [*Depopulari, depopulare.*] Au figuré, se dit des animaux & des arbres. (Dépeupler le gibier, le poisson, &c. Dépeupler une forêt. Elle dépeuple de bijoux les boutiques du Pont-au-Change. *Benserade.*)

DE'PHLEGMATION, *s. f.* Terme de *Médecine.* Rectification par laquelle on dégage les humeurs, particuliérement les esprits de tout leur phlegme, en les distribuant ou les cohobant. On dit aussi *Déphlegmé*, séparé, dépoüillé, dégagé de son phlegme ou eau.

☞ DEPIÉ DE FIEF. On trouve ces mots dans les Coûtumes de Tours, de Lodunois, d'Anjou & du Maine. L'esprit de ces Coûtumes, est que lorsque par le partage du Fief avec les intéressez, ou par l'aliénation il en reste les deux tiers entiers, celui qui les posséde, doit prêter la foi & hommage pour le possesseur ou les possesseurs de l'autre tiers. Mais lorsque le Fief est divisé & dépecé au-delà du tiers, chaque possesseur doit prêter pour lui la foi & hommage au Suzerain.

DE'PILATOIRE, *s. m.* [*Drapax.*] Terme d'*Apoticaire.* Il vient du Latin; c'est une sorte d'emplâtre qu'on fait de quelques ingrédiens pour ôter le poil de dessus le corps.

Dépilatoire des Turcs, qu'on apelle *Rusona.* C'est un minéral qui ressemble au mâchefer. On en trouve beaucoup dans la Galatie.

DE'PILER, *v. a.* [*Pilos detrahere, avellere.*] Faire tomber le poil avec des dépilatoires.

† DE'PIQUER, *v. a.* [*Lenire, consolari, mitigare.*] Oter la fâcherie. (Cela me dépique de toutes les pertes que j'ai faites l'hiver passé. *Voit. l. 47.*) Rarement on se sert de ce mot.

† DE'PIT, *s. m.* [*Indignatio, stomachus.*] Sorte de colére qui dure peu, fâcherie, déplaisir. (Donner du dépit. Créver de honte & de dépit. *S. Am.* Pleurer de dépit, faire dépit à quelcun. J'oublie tous les dépits qu'elle m'a faits. *Voit.* Avoir du dépit contre soi-même. Le dépit doit céder au plaisir de se racommoder. *Dépit Amoureux, Moliére.*)

En dépit. [*Invito quolibet, ac repugnante.*] Sorte de préposition qui régit le génitif. Malgré. (En dépit des pluies & de l'hiver. *Voiture, lettre 47.*

Tes écrits, il est vrai, sans art & languissans,
Semblent être formez *en dépit* du bon sens.
Mais ils trouvent pourtant quoiqu'on en puisse dire
Un Marchand pour les vendre, & des sots pour les lire.
Despréaux.

J'ai beau voir ses défauts, & j'ai beau l'en blâmer,
En dépit qu'on en ait, elle se fait aimer.
Moliére.)

† * On dit, qu'*une chose croît par dépit*, pour dire, sans qu'on en prenne aucun soin.

Se couper le nez pour faire dépit à son voisin; c'est, proverbialement, se faire du tort à soi-même pour chagriner son voisin; se nuire beaucoup pour satisfaire une petite vengeance.

* SE DE'PITER, *v. r.* [*Indignari, stomachari.*] Se fâcher, se mettre en colére. (La vieillesse est chagrine, & se dépite toûjours. *Téoph.* Se dépiter contre quelcun. *Moliére.* C'est un amant dépité. *Moliére.* Se dépiter contre son ventre.)

On dit, proverbialement, *se dépiter contre son ventre*, quand par dépit ou par chagrin on se prive de manger. On se sert du même proverbe, pour signifier, *faire par dépit & par chagrin une chose qui peut nous nuire.*

Dépiter, est quelquefois actif, comme dans cette phrase, *Cette rebufade le dépita, il n'a point joüé depuis.* En parlant des enfans, on dit quelquefois, *Ne dépitez pas cet enfant*, pour dire, ne lui donnez pas ocasion de se mutiner. *Acad. Françoise.*

† DE'PITEUX, DE'PITEUSE, *adj.* [*Indignari, stomachari facilis.*] Qui se dépite. (C'est un fort dépiteux marmot. *Voiture.*) Ce mot est vieux, & n'est plus en usage.

DE'PLACE', *partic.* Qui est ôté de sa place. Il signifie aussi *mal placé, placé dans un lieu, dans un poste, dans une dignité qui ne lui convient pas.* (Cet homme est déplacé dans l'emploi qu'il ocupe, il n'a pas ce qu'il faut pour le remplir, ou, il a des talens supérieurs qui feroient mieux ailleurs. Cet ouvrage a des beautez, mais elles sont déplacées, &c.)

DE'PLACEMENT, *s. m.* [*Amotio.*] Changement de place.

DE'PLACER, *v. a.* [*Amovere, dimovere, de loco depellere.*] Oter de ſa place. (Il n'eſt pas honnête de déplacer les gens. Cheval qui ne déplace point ſa tête.

> Le Ciel qui, comme il veut, régle notre naiſſance,
> A mis en chaque rang certaine bienſéance,
> Qui dans un rang plus bas défend de s'abaiſſer,
> Et jamais l'amitié ne doit nous *déplacer.*
> *Villiers.*)

Déplacer, en termes de *Palais*, ſignifie *tranſporter d'un lieu à un autre par autorité de Juſtice.* (On a déplacé ſes meubles, ſes éfets.)

DE'PLAIRE, *v. n.* [*Diſplicere.*] Ne plaire pas. (Quand il veut plaire, il déplaît. Déplaire à Dieu & au monde.

> De nos déſirs errans rien n'arrête le cours,
> Ce qui plaît aujourd'hui, *déplaît* en peu de jours.
> *S. Evremont.*)

Déplaire, ſignifie auſſi, *fâcher, donner du chagrin.* (Je n'ai pas prétendu vous déplaire. Vôtre procédé me déplaît.)

Se déplaire, v. r. [*Ægrè ferre.*] Se chagriner, s'atriſter, ſe dégoûter de quelque choſe. (Il ſe déplaît dans la ſervitude, & il a raiſon. Il me déplaît fort d'être obligé à cela. Il ne vous déplaira pas que je m'en aille. *Acad. Franç.*)

N'en déplaiſe, trouvez bon. [*Pace veſtrâ.*] Façon de parler civile, pour adoucir quelque choſe de dur & de choquant.

> (Et par fois, *n'en déplaiſe* à vôtre auſtére humeur,
> Il eſt bon de cacher ce qu'on a dans le cœur.
> *Moliére.*)

DE'PLAISANT, DE'PLAISANTE, *adj.* [*Ingratus, aſper, moleſtus.*] Qui déplaît, fâcheux. (Une choſe fort déplaiſante.) Les gens polis le diſent rarement.

Déplaiſant, ſignifie auſſi *qui eſt fâché.* (Je ſuis fort déplaiſant de ce qui vous eſt arrivé.) Ce terme cependant n'eſt plus d'uſage en ce ſens.

DE'PLAISIR, *ſ. m.* [*Triſtitia, dolor, ægritudo.*] Fâcherie, chagrin, triſteſſe. (Avoir de grands déplaiſirs.)

Déplaiſir, ſignifie auſſi, *mécontentement, injure.* (Vous m'avez fait un ſenſible déplaiſir. Ne me cauſez pas ce déplaiſir. Je ne vous ai donné aucun ſujet de déplaiſir, &c.)

DE'PLANTER, *v. a.* [*Explantare.*] Arracher une choſe plantée pour la planter ailleurs. (Déplanter une tulipe. *Morin, Traité des fleurs.* On doit déplanter une anemone, quand ſa fane jaunit pour ſécher. *Culture des fleurs.*)

DE'PLANTOIR, *ſ. m.* [*Ferrei inſtrumenti genus, quo ad evellendas plantas utuntur hortulani.*] Outil de fer ou de fer blanc, avec quoi on déplante des plantes ou des racines. (On fait entrer le déplantoir juſqu'au-deſſous des racines qu'on déplante.)

DE'PLIER, DE'PLOÏER, *v. a.* [*Explicare, evolvere, pandere, expandere, aperire, patefacere, oſtentare.*] L'un & l'autre ſe dit, mais *déplier* eſt bien plus en uſage que *déploïer*, que les Poëtes tâchent à maintenir en faveur de la rime. (Déplier une ſerviéte. A l'envi leur amour ſe déploie. *Rac.*) On dit, *déploïer ſes charmes* ou *les étaler ; déploïer ſon érudition, ſon éloquence, ou en faire parade, en faire montre. C'eſt là qu'il a déplié tous les tréſors de ſon ame. Patru, Eloge de Beliévre.* c'eſt-à-dire, qu'il a fait voir. (Comme peu à peu les montagnes vinrent à s'ouvrir, il déplia ſes eſcadrons.)

Enſeignes dépliées, ou *déploïées.* [*Expanſis ſignis.*] L'un & l'autre ſe dit.

On dit auſſi, *rire à gorge déploïée.*

Déplier le trait. [*Producere, extendere.*] Terme de *Chaſſe.* C'eſt alonger la corde de crin qui tient à la bote du limier.

DE'PLISSER, *v. a.* [*Explicare, rugas tollere.*] Oter les plis. (Dépliſſer une jupe.)

Dépliſſer, eſt auſſi neutre paſſif. (Cet habit ſe dépliſſe, ou les plis s'en défont.)

DE'PLORABLE, *adj.* [*Deplorandus, miſerandus, miſerabilis.*] Qui eſt à déplorer. (Choſe déplorable, accident déplorable, mort déplorable.)

☞ Malherbe a mal placé ce mot dans ſon Ode ſur l'atentat contre Henri le Grand :

> Revenez, belles fugitives,
> De quoi verſez-vous tant de pleurs ?
> Aſſûrez-vous, ames craintives,
> Remettez vos chapeaux de fleurs ;
> Le Roi vit, & ce miſérable,
> Ce monſtre vraiment *déplorable*
> Qui n'avoit jamais éprouvé
> Que peut un viſage d'Alcide,
> A commencé le parricide,
> Mais il ne l'a pas achevé.

Déplorable n'eſt point juſte, il n'en dit point aſſez, & ne caractériſe point le crime, ni celui qui l'avoit commis.

DE'PLORABLEMENT, *adj.* [*Miſerabiliter, miſerandum in modum.*] D'une maniére tragique & déplorable.

DE'PLORE', DE'PLORE'E, *partic.* On dit, figurément, *une ſanté, une maladie, une afaire déplorée ;* c'eſt-à-dire, une ſanté dont on n'eſpére rien, une maladie qui paroît ſans reméde, une afaire dont on ne voit point le ſuccès, qui ne peut réuſſir.

DEPLORER, *v. a.* [*Deplorare, deflere, lugere, miſerari.*] Plaindre. Avoir pitié. (Déplorer la miſére du tems. *Abl.* Je déplore ton deſtin. *Main.*

> Mais non, fais mine un peu d'en être mécontent,
> Pour la voir auſſi-tôt ſur ſes deux piez hauſſée,
> *Déplorer* la vertu ſi mal récompenſée.
> *Deſpréaux.*)

DE'PLUMER, DE'PLUME'. Dites & voïez *Plumer, Plumé.*

DE PLUS, *adv.* [*Præterea.*] Encore plus, outre. (Je lui dis de plus, qu'il prit garde à lui.)

DE'POLIR, *v. a.* [*Polituram tollere.*] Oter le poli d'une choſe, ôter l'éclat, faire perdre l'éclat. (Dépolir une piéce de verre, dépolir de l'acier.)

DE'PONENT, *adj. m.* [*Verbum deponens.*] Prononcez *déponan.* Terme de la *Grammaire Latine.* Il ſe dit des verbes qui ont la terminaiſon paſſive & la ſignification active. (Ce verbe eſt déponent.)

DE'PORT, *ſ. m.* [*Sacerdotia in cauſam caduci lapſa.*] Terme d'*Egliſe.* Droit qu'ont de certains Evêques de prendre le revenu des Egliſes paroïſſiales qui vaquent par mort, à cauſe qu'ils ont ſoin d'y faire célébrer l'ofice divin. (Le droit de déport eſt établi par toute la Normandie.)

☞ *Déport.* Ce terme a pluſieurs ſignifications : quelques Praticiens s'en ſervent pour dire *ſans délai*, & pour marquer qu'une clauſe n'eſt pas comminatoire, & que ſon exécution ne peut pas être diférée ; ce qui a lieu particuliérement en fait de peine conventionnelle, laquelle peine, dit-on, ſera païée ſans *déport.* Les Archidiacres ont joüi autrefois d'un droit ſur les cures

vacantes, apellé *déport*. La Pragmatique-Sanction l'avoit aboli; mais il subsiste encore en quelques Diocéses. Ce droit de *déport* ressemble fort à l'Annate. Voïez sur ce droit, *les définitions du Droit Canonique de Castel, & les Auteurs qu'il cite.* La Coûtume d'Anjou a emprunté ce terme des Eclésiastiques, & elle l'a emploïé dans le même sens, lorsque dans l'*art. 107.* elle régle ce droit dû au Seigneur, en recevant l'hommage qu'un tuteur prête pour ses mineurs. « Et sera tenu » ledit Seigneur recevoir ledit tuteur ou curateur, » à lui faire la foi & hommage des choses » hommagées dudit mineur, si requis en est, » & lui reçû, ledit Seigneur aura les deux parts » des fruits d'un an desdites choses hommagées » pour le *déport*, & la tierce partie pour la » nourriture du mineur. » Chopin, sur cette Coûtume, *liv. 1. art. 6.* a remarqué que ce droit a été aboli par un usage contraire; ce qui est atesté par les autres Commentateurs de cette Coûtume, citez par Dupineau, *art. 107.* Chopin remarque ensuite dans l'endroit que j'ai cité, que si un mineur Angevin posséde en Normandie un Fief mouvant du Roi, qui a la garde de son vassal, la Coûtume lui adjuge comme gardien les fruits du Fief, par droit de *quasi - déport.* Voïez cet Auteur, sur le même *artic. 107.*

† *Sans déport.* [*Sine mora.*] Terme de *Palais.* C'est-à-dire, sur le champ. *Il a été condanné à dix écus d'amende, païables sans déport;* c'est-à-dire, sans sortir du lieu.

DE'PORTATION, *s. f.* [*Deportatio.*] Chez les Jurisconsultes, c'est une sorte de bannissement en usage chez les Romains, par lequel on assignoit à quelcun une Isle, ou autre lieu, pour sa demeure, avec défense d'en sortir, à peine de la vie. Les Romains ne pouvant se résoudre de punir leurs citoïens par la perte de la vie, & l'exil étant une peine trop douce pour les grands crimes, ils inventerent la *déportation*, qui consistoit dans l'interdiction de l'eau & du feu, afin d'obliger les coupables de s'éloigner de la Ville de Rome, où ils seroient morts par l'interdiction de ces deux choses si nécessaires à la vie, & dont l'usage n'étoit point interdit hors des murs de la Ville, & dans la distance prescrite par le jugement de condannation.

DE'PORTEMENT, *s. m.* [*Vitæ, vivendi ratio.*] Conduite, maniére d'agir. Ce terme ne s'emploie guéres qu'au pluriel, & en mauvaise part. (Ses déportemens me sont connus. *Abl. Tac. ann. l. 11.* Les mauvais déportemens des jeunes gens viennent le plus souvent de leur mauvaise éducation. *Moliére, Fourberies de Scapin, act. 2. sc. 1.* Ses déportemens donnent prise à tout le monde. *Le Comte de Bussi.*)

Se déporter, v. r. [*Discedere ab aliquâ re, aliquam rem abjicere.*] Se désister. (Se déporter d'une afaire.)

DE'PORTUAIRE, *s. m.* En Normandie, on nomme *Déportuaire*, celui qui est chargé du déport pendant l'année qu'il n'y a point de titulaire, ou plûtôt que le titulaire ne joüit point des fruits de son bénéfice.

DE'POSANT, *s. m.* DE'POSANTE, *s. f.* [*Testis.*] Terme de *Palais.* Celui & celle qui dépose. Témoin qui déclare en Justice. (Le déposant a dit savoir, &c.)

DE'POSER, *v. a.* [*Abdicare magistratum, aliquem magistratu depellere.*] Se défaire d'une charge, se défaire d'un ofice ou d'une dignité qu'on posséde; ôter à quelcun la charge ou la dignité qu'il posséde. (Silla déposa la Dictature. *Abl. Apoht.* Déposer un Eclésiastique. Evêque déposé. *Maucroix, Schisme, l. 2.*)

Déposer. [*Deponere.*] Mettre en dépôt. (On a déposé l'argent au Gréfe. Déposer un testament olographe entre les mains d'un Notaire.]

Déposer. [*Testari, testificari.*] Terme de *Palais.* Rendre témoignage. (Il a déposé contre elle.)

Déposer, se dit aussi d'un corps mort, qu'on met en dépôt dans une Eglise, jusqu'à ce qu'on le transporte dans celle où il doit être inhumé.

Déposer un secret; c'est le confier. (Il dépose ses secrets dans le sein de son ami.)

DE'POSITAIRE, *s. m. & f.* [*Sequester, depositarius.*] Terme de *Palais.* Celui ou celle à qui on a confié un dépôt. Le mot de *dépositaire* est masculin, quand on parle d'un homme, & il est féminin quand on parle d'une femme. (Il a voulu demeurer le dépositaire de ses propres charitez. *Patru, Plaid. 3.* La dépositaire fait toute seule & la recette & la dépense. *Patru, Plaid. 16.* Lorsque les péres cessent de vivre, ils rendent les méres les dépositaires de leur pouvoir. *Le Maître, Plaid. 27.*)

* *Dépositaire.* [*Consiliorum particeps.*] Celui ou celle à qui on découvre son cœur. (C'est le dépositaire de ses plus secrétes & de ses plus douces pensées. *Patru, Plaid. 14.*)

Dépositaire. [*Custos.*] Terme d'*Augustin.* Ce sont des Religieux qui ont chacun une clef des archives & des titres du Couvent. Ce mot est aussi en usage chez les Bénédictins, & quelques autres Religieux.

DE'POSITION, *s. f.* [*Abdicatio.*] Privation d'ofice & de dignité. (Il lui enjoint de comparoître sous peine de la perte de son Roïaume, & de sa déposition. *Maucroix, schisme, l. 1.*) On dit aussi, *la déposition d'un Eclésiastique. Eveil.*

Déposition. [*Testimonium, testificatio.*] Terme de *Palais.* Témoignage. (Rendre sa déposition au Juge. *Le Maître.*)

DE'POSSE'DER, *v. n.* [*E rei possessione aliquem depellere, deturbare, dejicere.*] Oter à quelcun ce qu'il posséde. (On l'a dépossédé. Le Roi se voit dépossédé de son pouvoir. *Racine, Iphigénie, act. 5. sc. 3.*)

DE'POSSESSION, *s. f.* [*Abdicatio, liberatio.*] Action par laquelle on dépossède, ou on délivre en vertu des exorcismes une personne qui est tourmentée de l'esprit malin.

DE'POSTER, *v. a.* [*E loco depellere.*] Chasser d'un poste. (Déposter l'ennemi. Les ennemis ont été forcez de se déposter. *Lettre du Roi sur la prise de Namur, du 4. Octobre 1746.*)

DE'PÔT, *s. m.* [*Depositum.*] Tout ce qu'on met entre les mains de quelcun pour le garder, (Mettre de l'argent en dépôt. Le dépôt est assûré entre ses mains.

Dépôt, signifie aussi *l'action de déposer, & la convention faite en déposant une chose entre les mains de quelcun.*

☞ Le *dépôt* est une chose sacrée, & dont la sûreté intéresse le Public. Il doit être fait gratuitement; le dépositaire ne peut pas s'en servir, il doit le rendre tel qu'il l'a reçû, sans pouvoir se prévaloir du tems qui s'est écoulé depuis le jour du *dépôt.* Il n'y a que le *dépôt* forcé par quelque incendie, tumulte, ou autre cause de cette nature, dont on puisse faire la preuve par témoins en cas de désaveu. Quant aux volontaires, on doit s'imputer d'avoir choisi un dépositaire infidéle. Les Arrêts ont jugé que

l'on ne pouvoit point demander le ferment à un dépofitaire à l'égard des conditions du *dépôt;* il faut s'en tenir à fa fimple déclaration. Le dépofitaire n'eft tenu que de fon dol & d'une négligence extrême, étant obligé d'aporter, pour conferver le *dépôt*, le même foin qu'un pére de famille aporte dans la garde de fon propre bien: mais s'il reçoit un falaire, il eft tenu de la plus petite faute. Quant aux cas fortuits, il ne doit jamais en répondre.

Dépôt. [*Sedimentum.*] Terme de *Médecin.* Epaiffeur & marc qu'on voit au fond des urines. (Le depôt de l'urine.)

Dépôt, fe dit auffi de l'amas d'humeurs qui fe fait en quelque partie du corps. (Il faut évacuer ce dépôt, ouvrir ce dépôt.)

Dépôt. [*Arca depofiti cuftos.*] Terme de *Religieux.* Cofre où font les archives du Couvent.

DE'POTER, *v. a.* [*Flores ex vafe fictili avellere.*] Terme de *Jardinier.* C'eft ôter une plante d'un pot où elle eft. (Dépoter une plante. Dépoter des fleurs. *Quint. Jardins.*)

DE'POUILLE, *f. f.* [*Spolium*, *exuviæ.*] Tous les habits qu'une perfonne avoit fur le corps. Toutes les hardes d'une perfonne. Tout le butin & tout ce qu'on remporte des ennemis qu'on a batus. (Il a eu toute la dépoüille de nôtre cher ami. Ce font les dépoüilles qu'il a remportées fur les Barbares. *Abl. Arr.*

Mais la Dame vouloit paître encore fes yeux
Du trêfor qu'enfermoit fa biére,
Froide *dépoüille*, & pourtant chére.
La Fontaine.)

Dépoüille, fignifie quelquefois *la recolte des fruits.* (Il a vendu la dépoüille de fes vignes, de fon jardin, &c.)

Dépoüille, fe prend encore pour la charge, l'emploi, la fucceffion d'un autre. (Il a profité de fa dépoüille.)

Dépoüille de ferpent. [*Serpentis fpolia.*] C'eft la vieille peau qu'il quite au printems. On dit auffi la *dépoüille d'un lion*, *la dépoüille d'un tigre*, pour fignifier *la peau des bêtes féroces*, *lorfqu'elle eft arrachée.*

* *Il a quité fa dépoüille mortelle. Sar.* [*Corpus fuum reliquit*, *mortalitatem exuit.*] Phrafe pour dire, *il eft mort.* Malherbe, dit, en ce fens, dans le Sonnet fur la mort de fon fils :

Que mon fils ait perdu fa *dépoüille* mortelle.

Dépoüilles des anciens; c'eft-à-dire, leurs écrits & leurs ouvrages. (Se parer des dépoüilles des anciens, *exornare fe veterum fcriptis.*)

Dépoüilles opimes. [*Spolia opima.*] On nommoit ainfi les dépoüilles remportées par le chef de l'armée Romaine fur le Général de l'armée ennemie, après l'avoir tué de fa propre main.

☞ Les *dépoüilles* des ennemis étoient les plus fûres & les plus glorieufes marques de la victoire; auffi l'on ne fe contentoit pas de les mettre dans les Temples; on les expofoit à la vûë du Public, dans les portiques, aux portes mêmes des maifons de ceux qui les avoit gagnées. Mais entre toutes les *dépoüilles* militaires, celles du Commandant de l'Armée des ennemis étoient les plus glorieufes; lorfqu'il avoit été tué par le Général de l'Armée Romaine, on les apelloit *fpolia opima*, le terme *opimus*, fignifiant *l'excélence*, *la beauté & la bonté parfaite de toutes chofes:* ainfi dans Ciceron, *ager opimus*; *arva opima;* dans Virgile, ce font des terres fertiles & d'un grand raport. Romulus, après avoir tué de fa main un Roi, il le *dépoüilla* de fes armes & mena fon armée victorieufe au Capitole, où il atacha la *dépoüille* de fon ennemi à un chêne, & la confacra à Jupiter Feretrien, avec toutes les folemnitez décrites par Tite-Live. Feftus nous aprend que Numa Pompilius fit une Loi, par laquelle il régla les facrifices que l'on devoit faire en confacrant aux Dieux les *dépoüilles* des ennemis. On y voit qu'il y avoit trois fortes de *dépoüilles*, dont les *opimes* étoient confacrées à Jupiter, les fecondes à Mars, & les troifiémes à *Janus Quirinus.*

DE'POUILLE', *partic.* *Joüer au Roi dépoüillé;* c'eft ôter piéce à piéce les habits de celui qu'on a fait Roi d'un certain jeu. On dit auffi, *qu'on a joüé au Roi dépoüillé;* quand on a dépoüillé quelcun de fon bien, ce qui fe dit auffi de celui qui a été ainfi dépoüillé.

DE'POUILLER, *v. a.* [*Spoliare*, *exuere veftibus.*] Oter les habits à quelcun. (On l'a dépoüillé au milieu d'un bois. *Abl.*)

* *Dépoüiller.* [*Exuere.*] Quiter. Se défaire. (Dépoüillez cette rigueur qui rend vôtre beauté farouche. *Voiture.*)

Dépoüiller. [*Spoliare.*] Oter. Priver. (Dépoüiller une perfonne de fes biens. *Ablanc. Apopht.*)

Dépoüiller. [*Spoliare*, *exuere pelle.*] Terme de *Rôtiffeur.* *Dépoüiller un agneau;* c'eft lui arracher la peau avec la main, après l'avoir tué.

* *Dépoüiller.* [*Exfpoliare*, *difpoliare*, *exuere.*] Terme de *Jardinier.* Il fe dit au figuré, des arbres. C'eft leur ôter leur fruit ou leurs feüilles. (Dépoüiller un arbre.)

* *Dépoüiller.* Terme de *Sculpteur.* Oter toutes les piéces du moule qui environne une figure. (Dépoüiller une figure.)

Dépoüiller un compte; c'eft en examiner la recette & la dépenfe, en faire un extrait.

Dépoüiller un inventaire; c'eft en faire un état abrégé.

Se dépoüiller, *v. r.* [*Exuere*, *deponere veftes.*] Oter les habits qu'on a fur le corps. (Il fe dépoüilla à la vûë de fon armée. *Vaug. Quint.*)

* *Se dépoüiller*, *v. r.* [*Deponere.*] Au figuré, il fignifie *fe défaire de....* Quiter, abandonner. (Vous étant dépoüillez de toute malice, de tromperie & d'envie, défirez le lait fpirituel. *1. Epître de S. Pierre*, *ch. 2.* Se dépoüiller de fa rigueur. *Voiture.*)

DE'POURVOIR, *v. a.* [*Nudare*, *deftituere.*] Dégarnir, ôter les provifions & les chofes néceffaires à la fubfiftance d'une perfonne, d'une maifon d'une place. (Un Gouverneur laiffe dépourvoir fa place, quand il en laiffe fortir les hommes, & qu'il ne pourvoit pas aux munitions)

DE'POURVU, DE'POURVUË, *adj.* [*Deftitutus*, *nudatus.*] Privé. Dépoüllé. Qui n'a point. (Il eft dépourvû de tout fens. *Gomb.*

La cigale aïant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort *dépourvûë*,
Quand la bife fut venuë.
La Fontaine.)

Au dépourvû, *adv.* [*Ex improvifo.*] Par furprife. Etant dépourvû de tout, & ne fe tenant pas fur fes gardes. (Prendre au dépourvû.) *Une fille n'aime pas à être prife au dépourvû;* c'eft-à-dire, fans être parée ni ajuftée.

Dépravation, *s. m.* [*Depravatio, corruptio.*] Il signifie, *méchanceté, crime, &c.* (Vôtre dépravation a eu sa récompense. *Du Ryer, Oraison de Cicéron contre Vatinius.* La postérité de Seth fut fidéle à Dieu malgré la dépravation du tems. *Bossuet, Histoire Univers. pag 1.*)

Dépravation. Ce mot se dit en parlant d'apétit, il signifie *déréglement & corruption.* (La dépravation de l'apétit.)

Dépravé, Dépravée, *adj.* [*Depravatus, corruptus.*] Gâté. Déréglé. (Apétit dépravé.)

Dépravé, Dépravée, adj. Corrompu. Déréglé. (Volonté dépravée. *Maucroix, Hom. 15.* Mœurs dépravées. *Maucroix, Schisme, l. 1.* Raison dépravée. *Mol.* Dieu les a livrez à l'égarement d'un esprit dépravé & corrompu. *Epit. de Saint Paul aux Romains, ch. 1.*)

Dépraver, *v. a.* [*Depravare, corrumpere.*] Corrompre le goût, les mœurs ou la doctrine. Ce jeune homme est capable de dépraver ses compagnons.)

Déprécatif, Déprécative, *adj.* [*Deprecativus.*] Terme de *Théologie*, qui n'est d'usage que dans cette phrase, *forme déprécative*, qui se dit de la maniére d'administrer quelques-uns des Sacremens en forme de priére.

Déprécation, *s. f.* [*Deprecatio.*] En Rétorique, c'est une figure, par laquelle l'Orateur souhaite qu'il arrive quelque grand mal ou punition à celui qui ne dira pas la vérité.

Déprécation, est aussi une priére faite avec soûmission, pour obtenir le pardon d'une faute. On le dit aussi dans le stile familier des soûmissions qu'un homme fait pour obtenir quelque grace.

Déprédation, *s. f.* [*Prædatio, expilatio.*] Ce mot est fort significatif, pour exprimer ce que nous disons plus foiblement par les mots de *ruine, vol & pillage.* (Après la déprédation de tant de maisons réguliéres, les peuples se trouverent chargez d'impôts. *Maucroix, Schisme d'Angleterre, l. 1. pag. 166.*)

Déprédé, Déprédée, *adj.* [*Ablatus, subreptus, expilatus.*] Terme de l'*Ordonnance de la Marine*, qui se dit des marchandises pillées dans un vaisseau.

☞ Déprédér. Les Marins s'en servent toûjours pour exprimer le pillage d'un vaisseau qui a fait naufrage. Il est dit dans l'Ordonnance de 1681. *titre 13. article 1.* « Seront aussi les » Sentences concernant la restitution des choses » *déprédées* ou *pillées* dans les naufrages, » exécutées nonobstant & sans préjudice de » l'apel. »

Déprendre, *v. a.* [*Distrahere, abstrahere, divellere.*] Détacher. (Déprendre une chose. Jesus-Christ nous a dépris du commerce des choses de la terre. *Traduction des Lettres de Saint Augustin.*)

Se déprendre, v. r. Se détacher. (Cela commence à se déprendre) Il se dit aussi au figuré. (Les mélancoliques ne se déprennent pas aisément de leurs passions. *Balzac, lettr.*)

De près, *adv.* [*Propè, proximè.*] Tout contre. (Voir une chose de près. Considérer de près.)

Dépresser, *v. a.* [*E prælo detrahere.*] Terme de *Relieur.* Oter de la presse. (Il y a assez long-tems que ces Livres sont en presse, il les faut dépresser.) Il se dit aussi des draps, & il signifie *ôter aux draps le lustre qu'on leur avoit donné lorsqu'on les avoit mis à la presse.*

† Dépression. [*Depressio.*] Terme de *Physique.* C'est l'abaissement qui arrive à un corps qui est serré & comprimé par un autre.

† Il signifie aussi au figuré, *abaissement, humiliation;* [*humilitas,*] mais il ne se dit qu'en des matiéres graves. (Un Religieux est content de vivre dans la dépression.)

Dépri, *s. m.* [*Declaratio.*] Terme de *Finance.* C'est une déclaration qu'on va faire au Bureau des Aides du lieu d'où l'on veut faire transporter du vin pour le vendre ailleurs, avec soûmission d'en venir païer le droit de gros, qui est le vingtiéme selon le prix qu'on l'aura vendu.

Dépri, se dit aussi en Jurisprudence féodale, de la déclaration qu'on fait au Seigneur d'un héritage aquis mouvant de lui, aux fins de lui païer les droits Seigneuriaux.

Déprier, *v. a.* [*Declarare, profiteri.*] C'est aler au Bureau des Aides, ou à un Seigneur, faire la déclaration où le *dépri* précédent.

☞ Ce terme, signifie dans plusieurs Coûtumes, représenter son titre au Seigneur féodal, & lui démander un délai pour lui païer les droits qui lui sont dûs. Il est dit dans l'*article 108.* de la Coûtume d'Orléans, que « le Preneur, ou » Achepteur doit représenter les lettres de » prinse, ou achapt au Seigneur censier s'il en » est requis, païer ou *déprier* les droits de » vente, &c. »

† *Déprier, v. a.* [*Preces revocare.*] Ce mot se dit en riant. (Il m'avoit prié à dîner, il lui est survenu des afaires, & il m'a envoïé déprier.)

Déprimer, *v. a.* [*Extenuare, deprimere.*] Ce mot est tiré du Latin, c'est rabaisser, ravaler.

Dépriser, *v. a.* [*Despicere, parvi æstimare, contemnere.*] Avilir. Mépriser. Faire peu de cas. (Dépriser la marchandise de quelcun.)

Dépropriement, *s. m.* Terme dont on use dans l'Ordre de Malte, pour signifier *le testament des Chevaliers* ou *du Grand-Maître.*

Dépuceler, *v. a.* [*Vitiare virginem.*] Oter le pucelage. Ravir la virginité. (Dépuceler une fille. Les Anciens avoient tant de respect pour les Vierges, qu'on ne les faisoit point mourir sans les avoir fait dépuceler.)

Depuis. [*A, ab, è, ex.*] Préposition qui régit l'acusatif. (Depuis le lever du soleil jusques à la nuit, les troupes de Darius ne cesserent de défiler. *Vaug. Quint. l. 3. c. 2.*)

Depuis, adv. [*Ex eo tempore.*] (Cela s'est passé depuis. *Abl.*)

Depuis peu, adv. [*Non ita pridem.*] Il n'y a pas long-tems. (Il est mort depuis peu.)

Depuis quand, adv. [*Ex quo.*] Depuis quel tems. (Depuis quand avez-vous les yeux de Vénus? *Voiture.*)

Depuis que, conj. [*Ex quo.*] Dès le tems que. (Tout est en joie depuis qu'Aminte est de retour.)

☞ On ne doit point mettre *depuis* avant l'infinitif. Cette phrase est défectueuse: *Après le Batême, la Pénitence est utile pour éfacer les péchez qu'on a commis depuis l'avoir reçû.* Il faut dire: *pour éfacer les péchez qu'on a commis après l'avoir reçû.*

Dépuration, *s. f.* Purification des liqueurs, séparation de leurs féces ou de leur matiére épaisse, grossiére, impure, qui se précipite au fond du vaisseau par résidence. Ce mot se dit aussi de la masse du sang qui se purifie dans les maladies par le moïen des sécrétions.

Dépuré, Dépurée, *adj.* Terme de *Médecine*, comme le précédent. On apelle *sucs*

dépurez, des sucs clarifiez d'eux-mêmes par résidence. Voïez *Dépuration. Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.* Le mot *dépurer*, *dépuré*, peut aussi s'apliquer à toutes sortes de liquides, & au sang.

DE'PUTATION, *s. f.* [*Legatio.*] Envoi de Députez vers un Prince, ou à quelque Assemblée. (Faire une députation solennelle. Il leur demanda le sujet de leur députation. Essaïons de ramener les esprits par une seconde députation. *Vaug. Quint. Curce.*)

Députation, *s. f.* Il signifie *le corps des Députez.* (Il est le chef de la députation.)

DE'PUTE', *s. m.* [*Legatus.*] Celui qui est *Député.* (Les Députez de la Ville le vinrent trouver.)

DE'PUTER, *v. a.* [*Legare.*] Envoïer quelques particuliers vers quelque Grand, pour lui dire quelque chose de la part de tout son corps.

DE QUOI. [*Quâ de re.*] Ce mot servant à interroger, signifie *de quelle chose? De quoi parlez-vous?* c'est-à-dire, de quelle chose parlez-vous?

De quoi. [*Res familiaris.*] Ce mot ne servant point à interroger, veut dire, *quelque chose.* (Le Sage d'Epicure a de quoi vivre, &c. *Abl. Luc.*

> Dis-moi, ami, que vaut-il mieux avoir,
> Beaucoup de biens, ou beaucoup de savoir?
> Je n'en sai rien; mais les Savans je voi
> Faire la cour à ceux qui ont *de quoi.*
> *S. Gel.*)

☞ *De quoi* pour *dont.* Malherbe, dans une Chanson, s'est servi improprement de cette expression:

> (Si mes amis ont quelque soin
> De ma pitoïable avanture,
> Qu'ils pensent à ma sépulture,
> C'est tout ce *de quoi* j'ai besoin.)

D É R.

DÉRACINEMENT, *s. m.* [*Extirpatio.*] L'action de déraciner.

DE'RACINER, *v. a.* [*Extirpare, radicitùs eruere.*] Ce mot se dit proprement des plantes & des arbres. Aracher les racines qui atachent les plantes & les arbres à la terre. (Déraciner un arbre. La violence du vent déracine les gros chênes. Déraciner le vice. *Regnier, satire 15.* Déraciner ses mauvaises habitudes. *Abl.*)

DE'RADER, *v. n.* [*A vadosâ maris orâ avelli.*] Terme de *Marine;* se dit d'un vaisseau, qui par un gros vent a été forcé de quiter la rade, où il avoit moüillé, en traînant ses ancres après soi.

DE'RAISON. Mauvaise raison, extravaganee, quelquefois injustice.

DE'RAISONNABLE, *adj.* [*Rationis expers, iniquus.*] Qui n'est pas raisonnable. (C'est un homme fort déraisonnable.)

DE'RAISONNABLEMENT, *adv.* [*Iniquè, injustè.*] D'une maniére déraisonnable & injuste.

DE'RAISONNER, *v. n.* Raisoner mal, ne savoir plus ce qu'on dit, tomber en enfance.

DE'RAÏURE, (DE'RAYURE,) *s. f.* [*Sulcus.*] Terme de *Laboureur.* La derniére raïe qu'on fait lorsqu'on laboure, raïe qui sépare les sillons.

DE'RANGE', *partic.* On dit, qu'*un homme est dérangé dans sa conduite, dérangé dans ses afaires;* c'est-à-dire, qu'il est irrégulier dans sa conduite, qu'il n'a point d'ordre dans ses afaires. *C'est un homme dérangé;* c'est-à-dire, qui a une mauvaise conduite.

DE'RANGEMENT, *s. m.* [*Ordinis inversio.*] Changement de l'ordre & de l'état où étoient des choses rangées. (Le dérangement des parties. *Roh. Phys.*)

DE'RANGER, *v. a.* [*Ordinem invertere.*] Oter de rang des choses qui sont rangées; défaire l'ordre auquel sont rangez des meubles, ou autres choses. (Déranger des chaises, déranger des meubles.)

Déranger, signifie aussi, *troubler, broüiller, mettre en désordre.* (Cet accident a dérangé nos desseins. Ses afaires sont dérangées.)

DERECHEF, *adv.* [*Rursùm, denuò.*] Ce mot est un peu vieux, il ne trouve sa place que dans le burlesque, & même assez rarement. Il veut dire, *encore, de nouveau.* (Je quiterois derechef un empire pour vos beaux yeux. *Voit.*)

DE'RE'GLE', DE'RE'GLE'E, *adj.* [*Inordinatus, immoderatus, perturbatus, dissolutus, intemperatus.*] Qui n'est pas réglé, qui est en désordre, désordonné, démesuré. (Esprit déréglé. *Abl. Tac. ann. l. 4.* Ambition déréglée. *Abl. Tac. ann. l. 1.*)

DE'RE'GLEMENT, *s. m.* [*Perturbatio, confusio.*] Désordre des choses qui ne sont pas réglées, & qui le doivent être; corruption des choses qui étoient réglées, & qui ne le sont plus; corruption de doctrine, confusion. (Le déréglement des saisons leur avoit donné l'épouvante. *Abl. Tac. l. 1. c. 4.* Les maladies ne se forment que du déréglement des humeurs. *Maucroix, Hom. 10.* Ce sont des marques du déréglement de sa raison. La doctrine des opinions probables est la source & la base de leurs déréglemens.)

Déréglement, *s. m.* [*Incontinentia, mentis effrenatio.*] Libertinage, désordre, débauche honteuse. (Je ne prétens point excuser ce déréglement. Il faut bien des années de déréglement & de libertinage pour arriver à ce comble d'infamie. *Patru, Plaid. 11.* Publier les déréglemens d'une personne.)

Déréglément, *adv.* [*Immoderatè, immodicè, effrenatè, intemperanter.*] D'une maniére déréglée. (Vivre déréglément.)

Déréglément, sans régle, confusément.

DE'RE'GLER, *v. a.* [*Perturbare.*] Mettre dans le désordre & dans un état contraire aux régles. (La guerre civile dérégle tout dans un païs. Le libertinage dérégle les maisons.)

Dérégler, est aussi *verbe neutre.* (Le tems se dérégle, l'estomac se dérégle.)

DE'RIDER. [*Rugas tollere.*] Ce mot, dans le propre, ne se dit pas bien, & en sa place, on dit *ôter des rides.*

† * *Dérider.* [*Frontem exporrigere, explicare.*] Réjoüir, rasséréner le visage; rendre plus gai; donner un air moins grave & sévére.

> (Qui dans leur sombre humeur se croiroient faire afront,
> Si les graces jamais leur *déridoient* le front.
> *Despréaux, Art Poëtique, Chant 3.*)

☞ Le même, dans la dixiéme Epître:

> (Alors il n'étoit point de Lecteur si sauvage
> Qui ne se *déridât*, en lisant mon ouvrage.)

DE'RISION, *s. f.* [*Irrisio, irrisus.*] Moquerie. (Ils les portérent en dérision par toute la Ville. *Maucroix, Schisme, l. 1.*)

Dérivatif, Dérivative, *adj.* [*Dérivatus, deductus.*] Terme de *Grammaire.* Mot, diction qui tire son origine d'un autre mot, qu'on apelle son *primitif.*

Dérivatif, Dérivative, adj. C'est aussi un terme de *Médecine.* C'est ce qui détourne les humeurs vers un endroit voisin. (La saignée du pié dans l'inflâmation du foie est une saignée dérivative.)

Dérivation, *s. f.* [*Declinatio, deflectio.*] C'est, en Médecine, le détour qu'on fait prendre aux humeurs qui coulent sur une partie, en les atirant vers les parties voisines.

Dérivation, signifie aussi l'*origine qu'un mot tire d'un autre.* (La dérivation d'un mot.)

Dérive, *s. f.* [*Deflectio, declinatio.*] C'est la fausse route que fait un vaisseau quand il est contraint de dériver. (La dérive est souvent la cause que les Pilotes se trompent dans leur estime.)

Dérivé. Participe du verbe *dériver.* Il est aussi substantif. (C'est un dérivé d'un tel mot. Les dérivez d'un verbe.)

Dériver, *v. n.* [*Derivare.*] Terme de *Grammaire.* Venir, procéder, décendre. Mot qui dérive du Grec, du Latin, &c. La plûpart des mots de *Chirurgie*, de *Pharmacie*, de *Chimie* & de *Médecine*, dérivent du Grec. On dit, *ce mot dérive, ce mot est dérivé du Grec, du Latin, &c.*

† * *Dériver.* [*Venire, defluere.*] Dans ce même sens, de *venir*, *procéder*, *décendre*, l'on dit *que toutes les miséres dérivent du péché, & que toutes les graces dérivent du Ciel.* (Il faut aler à la cause d'où le mal dérive.)

Dériver, [*Deducere.*] signifie *tirer l'eau d'une source pour la conduire par quelque canal.* (On a dérivé les eaux de toutes les sources voisines pour emplir ce canal.)

Dériver. [*Declinare, deflectere.*] Terme de *Marine.* C'est sortir de sa route par la violence des vents, des courans & de la marée. (On ne sauroit aler aux Indes sans dériver.)

Dériver, v. a. [*Extremum clavi emarginare, deterere.*] Terme de *Serrurier*, & d'autres ouvriers. Oter la rivure d'une chose qui a été rivée. Prononcez la prémiére *r* de ce mot plus fortement que dans les précédens. (On ne peut arracher ces clous sans les dériver.)

Derme, *s. m.* [*Derma, cutis, pellis.*] Terme de *Médecine.* Qui se dit du cuir, de la peau de l'homme.

† **Dernier**, *s. m.* Ce mot se prend quelquefois substantivement, & n'a point d'autre signification que celle qu'il a d'ordinaire. (Elle n'aura pas le dernier. *Gomb. Ep. l. 1.*) *Il veut toûjours avoir le dernier*; c'est-à-dire, il veut toûjours être le dernier à repliquer, ou à donner quelque coup.

Dernier. Terme de *Jeu de Paume.* Il se dit des ouvertures de la galerie d'un tripot, les plus éloignées de la corde. (Chasse au dernier. Au dernier, la bale la gagne, au dernier la bale la perd.

Dernier, Derniere, *adj.* [*Ultimus, postremus, novissimus, supremus.*] Qui est après tous les autres. (Le dernier enfant; le dernier jour du mois; la derniére semaine de Carême. Cela est du dernier bourgeois. [*Est infima conditio.*] *Mol. Préc.* C'est le dernier des hommes. [*Hominum extremus.*] *Iphig.*)

* *Etre obligé à quelcun de la derniére obligation*; c'est-à-dire, avoir d'étroites obligations à une personne.

Au dernier mot; c'est-à-dire, sans en rien rabatre. (Ce Marchand veut dix écus de cette marchandise, au dernier mot.)

Acorder les derniéres faveurs. Cela se dit d'une femme qui se livre à la passion d'autrui.

En dernier lieu. [*Denique, postremò.*] Ce mot se met pour, *enfin*, *finalement*, pour *conclusion.*

Derniérement, *adv.* [*Nuper.*] Il n'y a pas long-tems. (Cela arriva derniérement.)

Dérobement, *s. m.* Terme d'*Architecture.* On dit d'une voûte, *qu'elle est faite par dérobement* ou *avec panneaux*, qui sont deux maniéres de couper les pierres pour faire les arcs.

☞ **Dérobé.** Ce mot se dit du pié d'un cheval fatigué par un long & pénible travail, ensorte que la corne soit usée & perduë, & qu'on ne puisse plus le ferrer. On dit: *Je n'ai pas acheté ce cheval, parce qu'il a le pié dérobé.*

Escalier dérobé. [*Scala occulta.*] C'est-à-dire, un escalier qui ne paroît pas à tous ceux qui viennent dans la maison.

A la dérobée, adv. [*Clam, furtim, clanculum.*] En cachette, furtivement. (Licurgue vouloit que les nouveaux mariez ne se vissent qu'à la dérobée. *Abl. Apopht.*) On dit aussi *à des heures dérobées.*

Dérober, *v. a.* [*Furari, eripere, surripere.*] Voler, prendre. (Il dérobe ce qu'il trouve qui l'acommode.)

Dérober, v. a. Soustraire. (Dérober un homme à la fureur du peuple, à la colére du Prince. Dérober un criminel à la Justice, à la sévérité des loix, &c.)

* *Dérober.* [*Auferre, subtrahere.*] Oter, ravir, enlever. (Dérober une chose à la connoissance de quelcun. *Abl. Ret. l. 1. c. 9.* Il ne cessoit de se plaindre de sa destinée qui lui déroboit la victoire. *Vaug. Quint. l. 3.* Jesus entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux. *Actes des Apôtres, chap. 1.*

Sa fuite à mes soûpirs a *dérobé* son cœur.
Corneille.)

☞ Cette expression, *dérober à quelcun la gloire, le plaisir*, peut être bien placée dans certaines ocasions; mais elle laisse une mauvaise idée dans d'autres, comme dans celle-ci de Beys dans son Ode pour la naissance de Louis XIV.

Qu'un jour ta généreuse envie
S'irritant de tous ses progrès,
Te fera pousser des regrets
Dessus l'histoire de sa vie, &c.
Et diras, plaignant ton malheur,
Que ce qu'il aquiert par ses armes,
Il le *dérobe* à ta valeur.

Racine, dans sa *Phédre*, *act. 1. sc. 1.* fait dire à Hipolyte, en rapellant l'histoire des infidélitez de son pére:

Mais quand tu récitois des faits moins glorieux,
Sa foi par tout oferte, & reçûë en tous lieux,
Helene à ses parens dans Sparte *dérobée.*

C'est peut-être la prémiére fois que l'on a dit *dérober sa maîtresse*, ou *une fille*, pour *ravir*, *enlever* une personne que l'on aime, soit par sa beauté, soit par ses richesses. Un peu plus bas le Poëte emploïe *ravir* dans un sens où il auroit dû plûtôt se servir de *dérober*:

Tu fais comme à regret écoutant ce discours,
Je te pressois souvent d'en abréger le cours.
Heureux, si j'avois pû *ravir* à la mémoire
Cette indigne moitié d'une si belle histoire.

Ravir à la mémoire, tout seul, laisse l'esprit en suspens, si c'est à la mémoire d'Hipolyte, ou à la mémoire des hommes qui sont nez, & qui naîtront. Mais dans l'*acte 1. scene 3.* ce vers me semble beau :

Et mes genoux tremblans se *dérobent* sous moi.

Au reste, *dérober*, dans le propre, est un crime ; mais dans le figuré, c'est une action innocente.

Dérober. La seconde silabe de ce mot est plus bréve ; il se dit parmi le peuple & les femmes qui vendent des féves & des pois. Il signifie *ôter la robe aux féves pour les rendre plus tendres.* (Il faut dérober ces féves. Ce sont des féves dérobées.)

Dérober une marche ; c'est, en termes de *Guerre*, cacher une marche, faire une marche sans que l'ennemi s'en aperçoive.

Dérober sa marche, signifie aussi *cacher ses véritables desseins.*

* *Se dérober.* [*Subducere se.*] S'échaper, s'enfuir secrétement & sans être aperçû ; se sauver de quelque chose de fâcheux. (Se dérober aux coups de quelcun. *Racine.* Se dérober à la poursuite de ses ennemis.)

Se dérober, se dit aussi d'un cheval, qui par un certain mouvement se dérobe de dessous l'homme.

Se dérober, signifie quelquefois, *se priver*, *s'abstenir de quelque chose.* (Cet avare se dérobe les alimens.)

Se dérober à la vûë. On dit, *le vaisseau se dérobe à nôtre vûë ;* c'est-à-dire, nous le perdons de vûë. (A mesure que nous nous éloignons, les objets se dérobent à nôtre vûë.)

DÉROCHER. [*Agere de rupe præcipitem.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit de l'aigle ou des grands oiseaux, qui poursuivant les bêtes à quatre piez, les contraignent de se précipiter de la pointe des rochers pour éviter de tomber dans leurs serres.

Dérocher, se dit aussi de l'or. [*Aurum purgare, auri illuviem, squalorem detergere.*] C'est en ôter la crasse.

DÉROGATION, *s. f.* [*Derogatio.*] Acte contraire à un précédent qui l'annulle, qui le détruit, qui le révoque.

DÉROGATOIRE, *adj.* [*Derogans.*] Terme de *Pratique.* Qui déroge. (Une clause dérogatoire.)

DÉROGEANCE, *s. f.* [*Derogatio.*] Acte qui déroge, il ne se dit guére que des actions contraires à la profession des nobles. (Le trafic est, en certains païs, une dérogeance à la noblesse.)

DÉROGEANT, DÉROGEANTE, *adj.* [*Derogans.*] Acte contraire à une autre, qui y déroge. (Beaucoup de loix du Code sont dérogeantes à l'ancien Droit.)

DÉROGER, *v. n.* Ce mot vient du Latin *derogare*, aussi-bien que le précédent. Il signifie, *diminuer*, *ôter*, *faire tort*, *abolir en partie*, *contrevenir*. *Déroger* est plus du Palais & de Droit, que d'un stile poli, qui ne parleroit ni d'afaires, ni de loix. (Les priviléges dérogent au Droit commun, parce que ce sont des graces particuliéres. *Févret, Traité de l'abus, l. 1. chap. 4.* Le Pape peut, par la plénitude de sa puissance, déroger à une constitution, ou à une régle, mais il ne peut déroger, sans abus, aux droits des Patrons laïques. Voïez *les définitions du Droit Canon, l. 1.* Déroger à son droit. *Patru, Plaid. 9.*) On dit aussi, *une dérogation, un acte dérogeant, &c.*

DÉROIDIR, *v. a.* [*Rigorem mitigare, mollire.*] Oter la roideur. Ce mot se dit du linge qui est gelé & roide, & l'on dit *qu'il le faut aprocher du feu pour le déroidir.*

DÉROMPRE, *v. a.* [*Accipitrem mutilare, contundere, dejicere.*] Terme de *Fauconnerie*, qui se dit d'un oiseau de proie qui fond sur un autre, & de ses cuisses serres lui donne un coup si furieux, qu'il rompt son vol, l'étourdit & le meurtrit, en le faisant tomber à terre tout rompu & tout brisé.

DÉROUGIR, *v. n.* [*Pudoris ruborem amittere.*] L'usage de ce mot est borné à signifier *cesser de rougir*, après que la honte qu'on a de quelque chose est passée. (Quand la honte est grande, on ne dérougit pas si-tôt.)

DÉROUILLER, *v. a.* [*Rubiginem abstergere, detergere.*] Oter la roüille. (Déroüiller une épée, un fusil, &c.)

† * *Déroüiller.* [*Expolire.*] Il se dit au figuré, & signifie, *rendre moins grossier, polir.* (L'air du grand monde déroüille l'esprit.) On dit aussi, *se déroüiller*, au même sens. (Les Provinciaux se déroüillent à Paris.)

DÉROULER, *v. a.* [*Evolvere, explicare.*] Défaire une chose qui est roulée, qui est en rouleau. (Dérouler du papier, du parchemin, &c.)

DÉROUTE, *s. f.* [*Clades, strages, dissipatio, perturbatio.*] Défaite d'ennemis qu'on tuë & qu'on fait fuir en désordre. (La déroute fut grande. Il perdit son bagage à cette déroute. Mettre les ennemis en déroute.

C'est ainsi que souvent par une forcenée,
Une triste famille à l'hôpital traînée
Voit ses biens en décret sur tous les murs écrits,
De sa *déroute* illustre éfraïer tout Paris.
Despréaux.)

* *Mettre en déroute.* [*Dissipare, profligare.*] Ces mots se disent quelquefois au figuré, d'un Marchand qu'un créancier trop violent contraint à faire banqueroute. On dit encore *qu'une objection forte & faite brusquement, met quelquefois un Docteur en déroute ;* c'est-à-dire, le trouble & l'interdit. On dit *que l'adresse des François met en déroute la politique des autres Roïaumes ;* c'est-à-dire, leur faire perdre leurs mesures.

DÉROUTER, *v. a.* Tirer quelcun de son chemin, le faire égarer. (On nous a déroutez.)

Dérouter, signifie aussi *éloigner du but qu'on se proposoit.* (Cet accident m'a dérouté.)

Dérouter, se dit encore pour *déconcerter.* (Un seul mot l'a dérouté. Une légére raillerie est capable de le dérouter.)

DERRIERE, *s. m.* [*Posticum, postica pars.*] La partie qui est oposée à celle de devant. (Le derriére d'une maison, le derriére d'une cuirasse ; derriére de carosse ; le derriére d'une jupe, d'un manteau.) On dit en proverbe :

A passage & à riviére,
Laquais devant, maître *derriere.*

Derriére, s. m. [*Nates.*] Cu, fesses. (Torcher son derriére. Donner un coup de pié au derriére.)

Derriére, adv. [*Retrò.*] Après les autres. (Il est derriére. Elle est demeurée derriére.)

Derriére, adv. Mot dont se servent les *Chasseurs*, quand ils veulent arrêter un chien, & le faire demeurer derriére eux.

Derriére. [*Post, retrò.*] Préposition qui régit l'acusatif. A couvert de. Après. (Il se mit derriére son camarade. *Scar.* Il s'est retiré derriére un retranchement. *Abl. Arr. l. 1.*)

Laisser quelcun bien loin derriére; c'est le surpasser, obtenir beaucoup d'avantage sur lui.

Regarder derriére; c'est, en morale, retourner sur ses pas, se rebuter, ne pas continuer après avoir bien commencé.

Il a mis cette chose sans devant derriére; pour dire, qu'on a renversé l'ordre.

Montrer le derriére; c'est, dans le stile du peuple, manquer aux promesses que l'on fait; ne rien faire après s'être vanté de faire beaucoup.

Faire rage des piez de derriére; c'est mettre tout en usage, faire tous ses éforts pour réussir.

On dit, figurément, *Il a toûjours quelque porte de derriére*, [*flexiloquus est*,] parlant d'un homme qui n'est point sincére, & qui a toûjours quelque défaut.

Par derriére. Voïez *Par.*

DERVIS, *s. m.* [*Religiosioris inter Mahometanos instituti cultor.*] Religieux Turc. (Les Dervis font profession de pauvreté, & menent une vie fort austére.)

DES.

DES. Ce mot étant écrit sans aucun accent, est un article pluriel servant à divers cas. Quand il est article défini, il est au génitif ou à l'ablatif.

Au génitif, comme dans ces exemples: (La connoissance des Siences & des Arts. La diversité des plantes, des fleurs & des fruits.)

A l'ablatif, comme dans ceux-ci: (Je parle des hommes & des femmes. Fraper des mains & des piez.)

Quand ce mot *des* est un article indéfini, il sert au nominatif ou à l'acusatif. Au nominatif, comme: (Ce sont des livres, il y a des hommes.)

Et à l'acusatif, comme: (Je vois des arbres, je connois des femmes.)

Dans tous ces exemples, cet article *des* se prononce devant une consonne comme un *e* ouvert, & comme s'il étoit écrit *dai*, ainsi *des* livres, *des* femmes, se prononcent *dai* livres, *dai* femmes, sans prononcer la lettre *s*. Mais devant une voïelle, on prononce l'*s*, & comme si ce mot étoit écrit ainsi *daiz*. Prononcez *des arbres*, comme s'il étoit écrit *daiz arbres*. Et même dans le langage ordinaire, beaucoup prononcent d'un son plus doux & plus coulant, *ce sont des hommes*, on prononce, *ce sont de-z-omes*.

Il y a des exemples que l'usage aprend, où l'on met *de*, à la place de *des*. (Combler de biens, assommer de coups. *Acad. Franç.*)

DÉS, ou DEZ. [*Tessera.*] Ce mot étant le pluriel d'un *dé* à joüer, ou d'un *dé* à coudre, s'écrit de deux maniéres *dés* ou *dez*, & il se prononce d'un son clair & élevé, comme on prononce l'*e* que les Grammairiens apellent *masculin*, & comme l'on prononce la derniére silabe de ces mots, *bontez*, *véritez*, *parlerez*.

☞ Moliére dans son *Ecole des femmes*, *act. 4. sc. 8.*

> Je dis que l'on doit faire ainsi qu'au jeu de *dez*,
> Où s'il ne vous vient pas ce que vous demandez,
> Il faut joüer d'adresse, & d'une ame reduite
> Corriger le hazard par la bonne conduite.

DÈS. [*A*, *ab*, *è*, *ex.*] Ce mot étant une préposition qui signifie *depuis*, & qui régit l'acusatif, se prononce comme l'article *des*, & comme s'il étoit écrit *dai* devant une consonne, & *dais*, devant une voïelle. On met sur cet *e* ouvert un accent grave, pour le distinguer de l'*e* masculin, & de *des* ou *dez* qui est un pluriel. (Dès long-tems je connois sa rigueur. *Voiture.* Dès le matin, dès sa jeunesse. Cette riviére porte bateau dès sa source.)

Dès que, *conj.* [*Ut primùm*, *simul*, *ut.*] Aussi-tôt que. (Dès qu'il fut devant mes yeux, je le sentis dans mon ame. *Voiture.* On m'aplaudit dès que l'on m'aperçoit. *Benserade.*)

☞ Enfin, *dès* ou *dès-là* ont chacun leur place, & l'on ne doit pas les confondre. Un Auteur anonime a fort bien observé, que *dès* marque le tems, & *dès-là* marque la cause. Il en raporte plusieurs exemples. *Nous sommes vaincus dès-là que nous cessons de combatre.* Ce seroit une faute si l'on disoit *dès que nous cessons;* car *dès-là* marque la cause de nôtre défaite; ainsi on dit d'un homme qui s'abandonne à l'oisiveté, *dès-là il est perdu.* Quant à *dès que*, on dit, par exemple, *dès qu'il fut parti*, *&c.*

DÉSABUSEMENT, *s. m.* Action de désabuser. M. de Bussi-Rabutin, & plusieurs autres écrivains estimez, se sont servi de ce terme, qui est cependant très-peu en usage. (Il y a des erreurs agréables qui valent mieux que ce qu'on apelleroit *désabusement. Bussi Rabutin.*) Voïez *le P. Bouhours*, *pag. 156. du second volume de ses nouvelles Remarq.*

DÉSABUSER, *v. a.* [*Ab errore revocare*, *avertere*, *errorem eripere.*] Détromper. (Désabuser quelcun.) Dans ce mot & dans les suivans, prononcez toûjours la lettre *s* de la prémiére silabe *des*. Prononcez ici *dezabuzé*.

DESACHALANDER. Voïez *Déchalander.*

DÉSACORDER, (DÉSACCORDER,) *v. a.* [*Concentum dissolvere*, *disturbare.*] Défaire les acords. Oter les acords. (Désacorder un luth, une guitare, un clavecin, &c.)

DE'SACOUPLER, (DÉSACCOUPLER,) *v. a.* [*Copulam eximere canibus*, *canes abjungere.*] Détacher des animaux qui étoient acouplez. (Désacoupler des beufs.) On dit aussi *découpler*. Voïez *Découpler*.

DESACOUTUMANCE, (DÉSACCOUTUMANCE,) *s. f.* [*Desuetudo.*] Ce mot signifie *la perte de quelque coûtume ou de quelque habitude.*

DESACOUTUMER, (DE'SACCOUTUMER,) *v. a.* [*A consuetudine abducere*, *abstrahere.*] Perdre la coûtume & l'habitude qu'on avoit contractée de quelque chose. (Depuis sa maladie, il a désacoûtumé le vin. Désacoûtumer quelcun de joüer.)

Se désacoûtumer, *v. r.* [*Desuescere.*] Se défaire de quelque chose qu'on avoit acoûtumé, s'en débarasser. (On a peine à se désacoûtumer des gens lorsqu'on les aime.)

DE'SAFOURCHER, *v. n.* [*Ancoras tollere.*] Terme de *Marine*. Lever l'ancre d'afourche, & la raporter à bord.

DE'SAGENCER, *v. a.* [*Perturbare*, *disturbare*, *confundere.*] C'est le contraire d'agencer. (Désagencer ce qui étoit agencé.)

DE'SAGRE'ABLE, *adj.* [*Injucundus*, *ingratus*, *illepidus*, *insuavis*, *inamœnus.*] Qui n'est pas agréable. (Un air désagréable. Elle est désagréable.)

DE'SAGRE'ABLEMENT, *adv.* [*Illepidè*, *injucundè*, *molestè.*] Peu agréablement. (Mettre quelcun désagréablement en jeu. *Le Comte de Bussi.*)

DE'SAGRE'ER, *v. a.* [*Displicere.*] N'agréer pas. (Il a le malheur de désagréer à tout le monde.) Cette expression est un peu surannée, il faut dire, *Il a le malheur de déplaire à tout le monde.*

Désagréer, ou *Dégréer*, *v. a.* [*Navim instructu suo nudare.*] Terme de *Mer.* Oter les agrez d'un vaisseau.

DE'SAGRE'MENT, *s. m.* [*Injucunditas, insulsitas.*] Chose qui n'est point agréable, chose qui fâche, qui cause de la peine. (Elle a un grand désagrément en toute sa personne. C'est un grand désagrément que cela. Ce fut un grand désagrément pour moi.)

DE'SAJUSTER, *v. a.* [*Perturbare.*] C'est le contraire d'ajuster. (Désajuster les choses.)

DE'SALTE'RER, *v. a.* [*Sitim sedare, levare, extinguere, pellere.*] Oter la soif. (Un grand verre d'eau avec le jus de trois ou quatre citrons dedans, rafraîchit & désaltére extrêmement. Un hidropique boit beaucoup, & il ne se peut désaltérer.

Un agneau se *désaltéroit*
Dans le courant d'une onde pure,
Un loup survint à jeun qui cherchoit avanture,
Et que la faim en ces lieux atiroit.
La Fontaine.)

* *Désaltérer.* Il se dit au figuré. (La soif qu'un avare a des richesses est si grande, que rien ne le peut désaltérer.)

DE'SANCHER, *v. a.* [*Tibiam lingulâ eximere, destituere.*] Il se dit d'un haut-bois dont on ôte l'anche. *Pomey.*

DE'SANCRER, *v. n.* [*Anchoras tollere.*] Lever les ancres. Partir d'un port ou d'une rade. (Nous désancrâmes dès le lendemain.)

DE'SAPAREILLER, (DE'SAPPAREILLER,) *v. a.* Oter & défaire des choses qui sont apareillées. Voïez *Dépareiller.*

DE'SAPE'TISSER, (DE'SAPPE'TISSER,) *v. a.* [*Fastidium inducere.*] Faire perdre l'apétit. (Les viandes mal-propres désapétissent les gens.)

DE'SAPLIQUER, (DE'SAPPLIQUER,) *v. a.* [*Retrahere animum ab aliqua re.*] Oter de l'aplication, apliquer moins, détacher de l'aplication. (Le tems me désapliquera des objets qui m'ocupent. *Port-Roial, Education d'un Prince, pag. 113.*)

DE'SAPOINTER, (DE'SAPPOINTER,) *v. a.* [*Militem exauctorare.*] Oter les apointemens à un Oficier, à un soldat réformé.

DE'SAPRENDRE, (DE'SAPPRENDRE,) *v. a.* [*Dediscere.*] C'est le contraire d'aprendre. (Avant que d'aprendre quelque chose, il faut qu'il désaprenne ce qu'il a apris. On désaprend aisément, ce qu'on abandonne après l'avoir apris.)

SE DE'SAPROPRIER, (SE DE'SAPPROPRIER,) *v. n.* [*Dominium rei exuere, deponere.*] Il ne se dit que par les Religieux. *Se désaproprier des biens temporels*; c'est y renoncer. Ils disent aussi *Désapropriation*, *s. f.* [*Renunciatio rei alicujus.*] Il se prend encore dans un sens plus étroit par les Mystiques. [*Renunciatio dominii in rem aliquam.*]

☞ Le terme *désapropriation* est significatif. « Dieu ne demande pas de nous un renoncement » qui soit égal ; il y en a qu'il éleve à une » condition plus parfaite, & qu'il engage par » une *désapropriation* extérieure des biens, des » honneurs, des plaisirs, &c. » Ce sont les termes de l'Auteur des *Eclaircissémens sur la vie Monastique.* Mais peut-on dire, sur l'autorité de ce fameux Abé, *se désaproprier des honneurs & des plaisirs ?* Ce sont des biens qui n'ont point de propriété que l'on puisse quiter. Disons seulement, *se désaproprier des biens & des richesses.*

DE'SAPROUVER, (DE'SAPPROUVER,) *v. a.* [*Improbare.*] Ne pas aprouver. (Désaprouver le procédé de quelcun.)

DE'SARBORER, *v. a.* [*Signum tollere, dimittere.*] Abatre le pavillon.

DE'SARÇONNER, *v. a.* [*Ex equo dejicere, deturbare, depellere.*] Tirer hors des arçons, Jetter hors des arçons d'une selle lorsqu'on est à cheval. (Désarçonner un cavalier.)

Désarçonner, au figuré, c'est confondre quelcun dans une dispute, lui fermer la bouche. (Je l'ai désarçonné. Il ne manque guéres de désarçonner ses adversaires.)

DE'SARGENTER, *v. a.* [*Obductum argentum tollere, corrumpere.*] Oter l'argent de dessus quelque chose. Ce mot n'est guére en usage qu'au participe. (Un calice désargenté.)

DE'SARMEMENT, *s. m.* [*Armorum, & instructûs depositio.*] Action de désarmer des soldats, ou des vaisseaux de guerre.

DE'SARMER, *v. a.* [*Arma ponere, deponere; armis, instructu exuere.*] Oter les armes à quelcun. (Désarmer un soldat.

Il reste à *désarmer* cent peuples diférens.
Villiers.)

Désarmer, *v. a.* [*Placare, mitigare.*] Au figuré il est noble, il signifie *apaiser la colére. Adoucir le ressentiment.* (La pénitence des Ninivites désarma la colére de Dieu. La soûmission des vaincus avoit désarmé sa colére. Son respect, & les paroles honnêtes & touchantes dont il s'est servi, l'ont désarmé.

Croirai-je que vos yeux, à la fin *désarmez*,
Veüillent......
Racine, Andromaque, act. 4. sc. 3.)

Désarmer, *v. n.* Il se dit absolument pour poser les armes, congédier les troupes. (Tous les Princes ont désarmé. Il a été obligé de désarmer, &c.)

☞ *Désarmer les lévres d'un cheval*; c'est tenir ses lévres sujétes, & hors de dessus la barre, lorsqu'elles sont si grosses qu'elles la couvrent, & qu'en soûtenant le mord, & empêchant que le cheval ne le sente sur la barre, elles ôtent le vrai apui de la bouche. On dit : *Donnez à vôtre cheval une embouchure à canon coupé, qui lui désarme les lévres*, ou *bien des olives qui feront le même éfet. Dictionn. des Arts de l'homme d'épée.*

Se désarmer. Quiter les armes, dévêtir l'armure, le harnois de guerre. (Après le combat, il s'est désarmé.)

† DE'SARANGER. Voïez *Déranger.*

DE'SARROI, *s. m.* [*Rerum perturbatio, dissipatio, clades, strages.*] Pauvre état. Pauvre équipage. Déroute, dérangement, désordre. (Etre en un triste désarroi. *Sen.*)

DE'SASSEMBLER, *v. n.* [*Dissipare, dissolvere, solvere, disjungere.*] Défaire & séparer des choses assemblées. (Désassembler un ouvrage de ménuiserie de piéces raportées.)

DE'SASSOCIER, *v. a.* [*Societatem dirimere.*] Ce mot se dit entre gens qui sont associez dans quelque afaire, dans quelque négoce, quelque ferme ou quelque traité.

DE'SASSURER, *v. a.* [*Incertum facere, reddere.*] Il n'est pas trop usité. Cependant des gens l'aprouvent ; c'est rendre personne incertaine, d'assûrée qu'elle étoit. (Il croit cela fermément, mais il l'en faut désassûrer.)

DE'SATELER, *v. a.* Voïez *Dételer.*

DÉSASTRE, *s. m.* [*Calamitas*, *infelicitas*, *infortunium*, *adversus casus.*] Malheur. (C'est un grand désastre. Il lui est arrivé un fâcheux désastre.)

DE'SASTREUX, DE'SASTREUSE, *adj.* Funeste, malheureux. On ne l'emploie que dans le stile soûtenu, & dans la poësie.

† DÈS-AVANT-QUE. [*Antequam.*] Conjonction qui se met quelquefois pour *avantque ;* mais qui ne vaut rien, quoi qu'en dise un faiseur de réflexions sur la Langue. (Je priois pour vous dès-avant-que vous me l'eussiez demandé.)

DE'SAVANTAGE, *s. m.* [*Damnum*, *jactura*, *incommodum*, *detrimentum.*] C'est le contraire d'*avantage.* Ce qui n'est pas à l'avantage. (La cavalerie Persienne a beaucoup de désavantage de nuit. *Abl. Ret. l. 3. c. 3.* Ils furent vaincus par le désavantage du lieu. *Abl. Arr. l. 17.* Comme on les pensoit forcer dans leur retranchement, on eut quelque désavantage. *Abl. Arr. l. 1.* Cela va à son désavantage.)

DE'SAVANTAGER, *v. a.* [*Damnum*, *detrimentum parere*, *afferre*, *inferre.*] Il ne se dit guére qu'en cette façon de parler : *Pour avantager trop son aîné*, *il a désavantagé tous ses autres enfans.*

DE'SAVANTAGEUSEMENT, *adv.* [*Incommodè.*] D'une maniére désavantageuse.

DE'SAVANTAGEUX, DE'SAVANTAGEUSE, *adj.* [*Incommodus.*] Qui a du désavantage. Qui n'est pas avantageux. (Combat désavantageux au parti. Faire une paix désavantageuse.)

Désavantageux, se dit aussi d'un poste où il est mal-aisé de se défendre & de subsister. (Ce Général a choisi un poste trop désavantageux pour s'y soûtenir.)

DE'SAVEU, *s. m.* [*Negatio*, *inficiatio.*] Il consiste à désaprouver quelque chose, à dire qu'on n'aprouve point ce qui est dit ou fait. (Je déclare que mon désaveu n'étoit pas sincére, & que c'étoit un assujétissement volontaire de mes sentimens à ceux de N. *Saint Evremont*, *Œuvres mêlées.* Son désaveu est véritable. On aprouve ou l'on blâme son désaveu.) C'est aussi un terme de *Palais*, qui signifie *une plainte faite à cause qu'on a*, *sans notre consentement*, *acordé une chose qu'on n'avoit pas ordre d'acorder.* (Matiére sujéte à désaveu. *Patru*, *Plaid. 13.*)

☞ Le *désaveu* & l'*aveu*, sont des termes très-fréquens dans la Jurisprudence coûtumiére. Par le prémier, on reconnoît la tenure & la censive d'un Seigneur, dont on s'avouë, ou vassal ou emphitéote. Par le second, on nie de tenir & de relever de la censive d'un Seigneur. Le *désaveu* est une espéce de félonie ; ainsi il emporte, quand il est injuste, la confiscation du Fief, suivant l'*article 43.* de la Coûtume de Paris, qui est une régle presque générale dans les autres Coûtumes du Roïaume. *Désavoüer*, c'est nier directement & absolument de tenir, & d'être de la mouvance d'un Seigneur à qui elle apartient. Ce qu'il y a de dur dans cette Jurisprudence, est que dans l'*article 44.* de la même Coûtume, il est dit qu'*après que le vassal aura avoüé ledit Seigneur féodal*, *lesdits Seigneur & vassal communiqueront l'un à l'autre*, *leurs aveus*, *dénombremens & titres de la tenure dudit Fief*, *qu'ils ont par devers eux ; & est tenu le vassal satisfaire le prémier.* Suivant ces articles, le vassal, l'héritier ou l'aquéreur, doivent avoüer ou désavoüer, sans connoître leur condition, & risquer ainsi leur Fief dans une juste ignorance, qui est toûjours une excuse légitime outre que l'on dit ordinairement que le Seigneur doit instruire son vassal, & son emphitéote. Voïez *les Commentateurs.* J'ajoûte seulement que réguliérement le *désaveu* n'emporte la confiscation que des Fiefs, & jamais des biens roturiers. Un *désaveu* de bonne foi n'est point criminel ; il faut, dit Dumoulin, qu'il soit fait avec dol & fraude. Il peut regarder, selon le même Docteur, ou le Fief, ou la personne, ou le lieu ; ainsi on désavouë de dépendre d'un tel Fief, ou l'on désavouë de tenir d'un tel Seigneur, ou de devoir l'hommage à un tel château, & de ces trois *désaveus*, le prémier est le seul formel, & commet le Fief. On peut encore désavoüer la qualité du Fief, & soûtenir, par exemple, qu'il n'est point Fief lige. Dumoulin croit qu'un tel *désaveu* n'emporte point la commise. Chopin sur Anjou, est d'un sentiment contraire, suivant la décision du §. 5. du titre 25. du second Livre des Fiefs. Mais la raison est, ce me semble, du côté de Dumoulin. Le *désaveu* n'emporte que la confiscation de ce qui est désavoüé ; & quand il est fait par une omission de bonne foi, on condanne seulement le vassal à la réparer. Voïez l'*article 199. sur la Coûtume d'Anjou.* Le Mineur n'est point relevé d'un *désaveu* frauduleux. Le Bénéficier ne peut commettre que les fruits du bénéfice. Et lorsque c'est une Communauté qui tombe en commise, on estime la valeur du Fief, que l'on adjuge au Seigneur. Voïez *Basmaison*, *dans son discours des Fiefs.* Le *désaveu* du mari ne confisque que les fruits du Fief dotal pendant sa vie.

DE'SAVEUGLER, *v. a.* [*Cæcitatem demere*, *auferre.*] Ce mot est dans les ouvrages de quelques bons Auteurs modernes, mais il n'est pas généralement reçû ; il veut dire, *ôter l'aveuglement à quelcun.* On ne le trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie Françoise.

DE'SAVOUER, *v. a.* [*Diffiteri*, *auctoritatem defugere.*] Ne pas avoüer, ne pas autoriser. (Le mari peut en de certaines rencontres désavoüer sa femme.

De la Religion c'est ainsi qu'ils se joüent,
Ils ont un air pieux répandu sur le front,
Que leurs actions *désavoüent*,
Ils font faux en tout ce qu'ils font.
Deshouliéres.)

Désavoüer, signifie aussi *ne pas reconnoître pour sien.* (Désavoüer un mauvais Livre. Désavoüer un enfant. Désavoüer quelcun pour son parent.)

Désavoüer un Ambassadeur ; c'est lorsqu'un Prince déclare que son Ambassadeur a agi sans ordre, ou contre son intention.

☞ DESCALANGE'. Ce terme signifie, dans les Coûtumes de Boulenois, d'Amiens, de S. Omer, la même chose que *non acusé.* Dans celle de Lille, *meubles descalangez*, sont ceux qui ont été déchargez de la saisie.

DESCINTRER. Voïez *Décintrer.*

DESCRIPTION, *s. f.* [*Descriptio.*] C'est la représentation qu'on fait de quelque chose par le moïen des paroles. (Comme c'est une personne extraordinaire, il est à propos d'en faire la description. *Le Comte de Bussi.*

Soïez riche & pompeux dans vos *descriptions.*
Despréaux.)

Description, *s. f.* Ce mot, en termes de *Logique* & de *Rétorique*, signifie *une définition imparfaite*, qui donne quelque idée d'une chose, sans en expliquer parfaitement la nature. *Art de penser.*

† *Deſcription*, *ſ. f.* Dénombrement. Son uſage eſt fort borné en ce ſens. (Céſar ordonna qu'on fît une deſcription, ou un dénombrement général, au tems que Jeſus-Chriſt vint au monde. *Nouveau Teſtament.*)

† *Deſcription.* L'action de décrire & de copier un écrit. Voïez *Copie.*

DE'SEMBALLER, *v. a.* Défaire une balle, en tirer les marchandiſes.

DE'SEMBARQUER. Dites & voïez *Débarquer.*

Déſembarquer, *v. a.* On le dit lorſqu'on eſt obligé par le mauvais tems, ou par quelque autre raiſon, de tirer hors d'un vaiſſeau avant ſon départ les choſes qu'on y avoit embarquées. (Il fallut déſembarquer les marchandiſes. *Acad. Françoiſe.*)

DE'SEMPAREMENT, *ſ. m.* [*Ceſſio, deceſſio.*] L'action de déſemparer.

† DE'SEMPARER, *v. a.* [*Cedere, excedere, diſcedere.*] Quiter, abandonner. Le mot de *déſemparer* ſe dit, mais rarement.

Déſemparer un vaiſſeau; c'eſt le démâter, ruiner ſes manœuvres, le mettre hors de combat, hors d'état de ſervir. (La tempête a déſemparé nos meilleurs vaiſſeaux. Nôtre canon déſempara d'abord le vaiſſeau ennemi.)

† DESEMPENNE', *adj.* [*Sagitta pennis exarmata.*] Ce mot n'eſt en uſage que dans cette façon de parler proverbiale. *Il s'en va comme un trait déſempenné;* c'eſt-à-dire, dégarni de plumes. Et cela ſe dit d'un homme qui ſe met en voïage, ou qui entreprend quelque afaire ſans avoir les choſes néceſſaires pour s'y conduire, & pour y réuſſir.

DE'SEMPESER, *v. a.* [*Linteum amylo rigens aquâ ſolvere.*] C'eſt mettre tremper du linge dans de l'eau pour en faire ſortir de l'empois.

DE'SEMPLIR, *v. a.* [*Deplere.*] Vuider. déſemplir une bouteille.)

Déſemplir, *v. n.* Se vuider. Sa maiſon ne déſemplit point de Normans. *Le Conte de Buſſi.*)

DE'SEMPRISONNER, *v. a.* [*E carcere educere, emittere aliquem.*] C'eſt faire ſortir de priſon quelcun qu'on y avoit fait mettre.

DE'SENCHANTEMENT, *ſ. m.* [*Faſcini depulſio, propulſatio, faſcinationis ſolutio, diſſolutio.*] L'action de déſenchanter.

DE'SENCHANTER, *v. a.* [*Faſcinum depellere, faſcinatione liberare.*] Délivrer de l'enchantement, ou de la paſſion qui tient nos ſens comme enchantez.

(Mon ame révoltée
Crut pour jamais être *déſenchantée.*
Voiture, Poëſ.)

DE'SENCLOUER, *v. a.* [*Clavum eximere.*] Ce mot ſe dit d'un canon qui étoit encloüé. Mais pour dire ſimplement *ôter les cloux qui tenoient une choſe*, dites *décloüer.* Voïez ce mot.

DE'SENFLER, *v. a.* [*Tumorem diſcutere, tollere.*] Oter l'enflure. (Onguent pour déſenfler les jambes.)

Déſenfler, *v. n.* Ceſſer d'être enflé. (La jambe ne déſenfle point. Son ventre déſenfle, eſt déſenflé.)

DE'SENFLURE, *ſ. m.* [*Tumoris ſolutio.*] Ceſſation, diſſipation d'enflure.

DE'SENIVRER, *v. a.* [*Ebrietatem, crapulam diſcutere.*] Oter l'ivreſſe. (Déſenivrer quelcun.)

Déſenivrer, eſt auſſi neutre. (Il ne déſenivre point depuis huit jours.)

DE'SENLACER, *v. a.* [*Laqueum ſolvere, explicare.*] Tirer des lacets. (Cet oiſeau s'eſt déſenlacé.)

DE'SENNUÏER, (DE'SENNUYER,) *v. a.* [*Animum reficere, recreare, tædium levare.*] Chaſſer l'ennui. (L'agréable lecture déſennuïe.)

Se déſennuïer. (Il cherche à ſe déſennuïer. Il va ſe déſennuïer chez ſes amis.)

DE'SENRAYER, *v. a.* Oter la corde ou la chaîne, qui empêche une roue de tourner. (Il faut déſenrayer cette rouë.) On dit auſſi abſolument, *Il faut déſenrayer.*

SE DE'SENROUER, *v. n.* [*Raucitatem amittere.*] Perdre l'enrouëment, ou plûtôt ceſſer d'être enroüé. (Pour ſe déſenroüer, il faut ſe tenir chaudement.)

DE'SENRUMER, (DE'SENRHUMER,) *v. a.* [*Gravedine levare, liberare.*] Oter le rume, chaſſer le rume. (Il y a des ſirops qui déſenrument ceux qui ſont enrumez.)

DE'SENRÔLER, *v. a.* [*Nomen ex albo militum delere, expungere.*] C'eſt donner le congé à un ſoldat.

DE'SENSEIGNER, *v. a.* [*Dedocere.*] C'eſt le contraire d'enſeigner. (Pour lui aprendre quelque choſe, il lui faut déſenſeigner ce qu'on lui a enſeigné.)

DE'SENSEVELIR, *v. a.* Voïez *Déterrer.*

DE'SENSORCELER, *v. a.* [*Faſcinatione liberare.*] C'eſt le contraire d'enſorceler. (Déſenſorceler une perſonne.)

DE'SENTÊTER, *v. a.* [*Opinionem alicui eximere.*] Oter l'entêtement à quelcun. (On l'a déſentêté de ſon mariage.) Ce terme eſt peu en uſage, ſi ce n'eſt dans la converſation. Peu de bons écrivains s'en ſervent dans leurs ouvrages.

DE'SENTRAVER, *v. a.* [*Equum compedibus liberare.*] *Déſentraver un cheval;* c'eſt ôter les entraves à un cheval.

DE'SENVENIMER, *v. a.* [*Veneno plagam liberare, venenum purgare, expurgare.*] Oter le venin. (Déſenvenimer une plaie.)

DE'SE'QUIPER, *v. a.* [*Navem inſtructu ſuo nudare, navigium armamentis ſpoliare.*] C'eſt déſarmer des vaiſſeaux, en ôter les équipages.

DE'SERGOTER, *v. a.* [*Poſticum unguem findere.*] Terme de *Manége*, qui ſe dit des chevaux, auſquels on fend l'ergot juſques au vif pour arracher quelques veſſies pleines d'eau qui leur viennent aux jambes, & ſur-tout dans les lieux marécageux.

DE'SERT, *ſ. m.* [*Solitudo, deſertus locus.*] Prononcez *déſair.* Lieu qui n'eſt point habité. (Un vaſte & afreux déſert. Habiter au déſert. Les anciens Péres Hermites demeuroient au déſert. *Arn. Vie des Péres des déſerts.* Les déſerts de l'Arabie.)

* *Déſert*, *adj. ſ. m.* Terme de *Palais.* Il ſignifie *abandonné.* On dit, *qu'un apel eſt déſert*, lorſqu'on a laiſſé paſſer le tems dans lequel on le devoit relever.

DE'SERT, DE'SERTE, *adj.* [*Deſertus.*] Il ſe dit des lieux, & ſignifie *dépeuplé*, où il n'y a preſque point de monde. (Un lieu déſert. L'Arabie déſerte.

(Colomb n'a jamais découvert
Lieu plus ſauvage & plus *déſert.*
Boiſrobert, Ep. 12. 2. 1.)

Déſert, *Déſerte*, *adj.* Ce mot ſe dit auſſi d'une terre, d'un champ, d'une vigne, &c. & ſignifie, *négligé*, *mal cultivé;* & à l'égard

d'une vigne, il veut dire *dépeuplée de seps.* (Un champ désert. Une vigne déserte.)

DE'SERTER, *v. n.* [*A signis dilabi.*] Ce mot se dit proprement en parlant de soldats, & signifie *quiter les troupes, de peur de servir. S'enfuir de l'armée ou d'un régiment sans congé, pour s'aler rendre aux ennemis.* [*Transfugere.*] (On punit de mort les soldats qui désertent.)

* *Déserter, v. n.* [*Migrare, demigrare de loco.*] Ce mot signifie en général, *quiter un lieu.*

(Et lorsque son démon commence à l'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à *déserter.*
Despréaux, sat. 8.

Il lui est dur de voir *déserter* ses galans.
Moliére, Tartufe, act. 1. sc. 1.)

Déserter. [*Deserere.*] Ce mot signifiant *abandonner,* est quelquefois un verbe actif, comme dans cet exemple :

(Et l'ennemi vaincu *désertant* ses remparts,
Au devant de ton joug couroit de toutes parts.
Despréaux, Epitre au Roi.)

Déserter, v. a. [*Depopulari, regionem populo eximere.*] Il signifie aussi, *depeupler, dépoüiller le monde.* (Voici le tems que le Seigneur désertera toute la terre, il la dépoüillera, & lui fera changer de face. *Isaïe, ch. 24.*)

DE'SERTEUR, *s. m.* [*Desertor, transfuga.*] Celui qui s'enfuit, qui quite les troupes, qui va se rendre aux ennemis. (Il a été puni comme déserteur. Il donne de la terreur aux déserteurs d'une si sainte Société. *Patru, Plaid. 15.* Déserteur de la Médecine. *Moliére.*)

☞ Le *transfuge* & le *déserteur* sont diférens. Le prémier abandonne le service de son Prince, & trahit sa patrie. Le *déserteur* est coupable de quiter le service auquel il s'est engagé. (On punit avec raison ceux qui donnent asile aux déserteurs. Voïez les Ordonnances militaires, le titre du Droit *de desertoribus, &c.*)

DE'SERTION, *s. f.* [*Militiæ desertio sine missione.*] C'est la fuite d'un soldat qui abandonne le service sans congé, quand s'est pour s'aler rendre aux ennemis. [*Transfugium.*] (La désertion est punie à la guerre.)

* *Désertion, s. f.* [*Eremodicium.*] Terme de *Palais.* On dit d'un apel qu'on a négligé de relever dans le tems, *qu'il est désert, & qu'il est tombé en désertion.*

A LA DE'SESPE'RADE, *adv.* En désespéré. On dit dans le stile familier, *joüer à la désespérade, se batre à la désespérade.*

DE'SESPE'RE', DE'SESPE'RE'E, *adj.* [*Desperatus.*] Qui ne donne nulle espérance. Abandonné. (La place est désespérée.) *Cheval désespéré,* pour dire, un cheval qui mord, ruë & emporte.

Désespéré, Désespérée, adj. [*Perditus.*] Qui a perdu toute espérance. (C'est un désespéré. Il a fait un coup de désespéré. Les désespérez sont à craindre ; c'est une désespérée.)

☞ Les Païens apelloient *désespérez*, les Chrétiens qui méprisoient la vie, & cherchoient le martire : *Et desperatos vocant, qui corpori suo minimè parcunt,* dit Tertulien.

DE'SESPE'RE'MENT, *adv.* [*Desperanter.*] Sans espérance. (Les ames qu'on avoit crû le plus désespérément malades se portent bien.)

DE'SESPE'RER, *v. a.* [*Desperare, spem perdere, amittere.*] Perdre l'espérance. (Il désespéroit de prendre la place. Désespérer de son salut.) On dit aussi, *désespérer d'un jeune homme, désespérer d'un malade ;* c'est-à-dire, n'avoir point d'espérance, qu'un jeune homme se corrige, qu'un malade guérisse, &c.

* *Désespérer, v. a.* [*Spem eripere, eximere, ad desperationem adigere.*] Fâcher beaucoup, faire enrager, faire perdre patience à force de causer du déplaisir.

(Il met tout son plaisir à vous *désespérer.*
Racine, Alexandre, act. 4. sc. 4.)

Se désespérer, v. n. S'afliger, se tourmenter, témoigner une grande douleur. Il signifie aussi, *s'abandonner au désespoir, & atenter sur sa propre vie.*

DE'SESPOIR, *s. m.* [*Desperatio.*] Ce qui est contraire à l'espérance. (Il est tombé dans le désespoir.

Bientôt le *désespoir*, fils de l'adversité,
De la main tirannique abat l'autorité.
Du Bocage, Tragédie des Amazones.)

* *Désespoir.* [*Molestia, tristitia.*] Déplaisir. Fâcherie. Chagrin. (Je suis au désespoir de ne me pouvoir promener avec vous. *Voit. l. 79.*

De quelque *désespoir* qu'une ame soit ateinte,
La douleur est toûjours moins forte que la plainte.
La Fontaine.)

Désespoir, se prend aussi pour la chose qui cause le *désespoir* même. (Le succès des méchans est le désespoir des gens de bien.)

Désespoir, se dit encore des choses excélentes qu'on ne sauroit imiter. (Ce tableau est le désespoir des Peintres. Cet ouvrage sera le désespoir des Auteurs.)

DE'SHABILLE', *s. m.* [*Vestis cubicularis, cubicularia.*] Prononcez *désabillé.* C'est la robe de chambre d'une Dame. Les habits qu'une Dame met lorsqu'elle ne sort pas. (Elle étoit avec un déshabillé couleur de rose. *Le Comte de Bussi.* Elle est en son déshabillé. Son déshabillé est fort beau.)

DE'SHABILLER, *v. a.* [*Spoliare, vestem detrahere.*] Prononcez *désabillé.* Oter les habits. Dépoüiller. (Le valet de chambre déshabille son maître.)

Se déshabiller, v. r. [*Vestem exuere.*] (Il se déshabille lui-même. Le Prêtre est alé se déshabiller à la Sacristie.)

DE'SHABITE', DE'SHABITE'E, *adj.* [*Incultus, desertus.*] Qui a été abandonné ; où l'on a cessé d'habiter. (Un païs déshabité. Cette maison est déshabitée depuis long-tems, & elle se ruine de jour en jour.)

DE'SHABITER, *v. n.* [*Locum deserere, incolis orbare.*] Il se dit de ceux qui quitent & abandonnent une maison, ou un païs où ils habitoient. (La guerre & la peste font déshabiter grand nombre de personnes.)

DE'SHABITUER, *v. a.* Désacoûtumer. Faire perdre une habitude. (Il faut le déshabituer de mentir. Je l'ai déshabitué de venir trop souvent chez moi.)

Se déshabituer, v. r. [*Desuescere ab aliquâ re.*] Quiter une habitude qu'on avoit. Changer sa maniére d'agir. (Se déshabituer de jurer.)

DE'SHALER, (DE'HALER,) *v. a.* [*Adustam, infuscatam æstu cutem restituere.*] Oter la noirceur que le hâle a causée sur le visage. Oter le hâle. (Une promenade propre à déshaler.)

Se déshâler, *v. r.* [*Pristino colori se reddere.*] Perdre le hâle, ou la noirceur que le hâle a causée. (Il faut du tems & du soin pour se déshâler.)

DE'SHANCHE', DE'SHANCHE'E, (DE'HANCHE',) *adject.* On le dit d'une personne qui a les hanches foibles, démises ou rompuës, ou qui marche comme si elle avoit ces incommoditez. (Ce jeune homme marche comme s'il étoit déshanché. On diroit que cette femme est toute déshanchée.) L'*h* s'aspire.

DE'SHARNACHER, (DE'HARNACHER,) *v. a.* [*Instructu suo equum eximere.*] Oter le harnois de dessus un cheval. (Désharnacher un cheval.)

DE'SHE'RENCE, *s. f.* [*Jus in caduca bona.*] Droit qu'a un Seigneur de Fief de se mettre en possession des biens vacans d'un défunt, dont il ne paroît point d'héritier. *Déshérence* s'apelle *ligne éteinte*, *ligne faillie.* La *déshérence* est, à l'égard des immeubles, ce que l'*Epave* est au regard des meubles. La *déshérence* est, selon Baquet, dans le Traité qu'il a fait sur cette matiére, l'hérédité d'une personne qui meurt sans avoir testé, & sans parent habile à lui succéder: ainsi le droit de *déshérence*, est un titre que le Roi, ou les Seigneurs Hauts-Justiciers ont, pour recueillir les biens d'une personne décédée sans héritiers légitimes ou testamentaires. L'origine de ce Droit est fort ancienne, & nous la trouvons dans la Jurisprudence Romaine; où l'on voit que les Empereurs inventerent plusieurs moïens pour s'enrichir du bien d'autrui. Brodeau sur la Coûtume de Paris, croit que ce n'a été que dans la troisiéme race de nos Rois, que les Seigneurs particuliers s'atribuerent le droit de *déshérence*; & il semble que l'on peut les justifier à cet égard, puisque sous les deux autres la servitude personnelle étoit autorisée, & les Seigneurs joüissoient du droit de mortaille, qui leur atribuoit les biens de ceux qui mouroient sans héritiers: ensorte qu'il y a eu lieu de croire que les mêmes Seigneurs retinrent le même droit sous le titre de *déshérence*, en afranchissant leurs sujets. Quoiqu'il en soit, ni le Roi, ni les Hauts-Justiciers ne succédent point par représentation, ni par aucune des voies introduites pour transmettre les biens d'un défunt à ses héritiers; & c'est par cette raison que Brodeau, dans son Commentaire sur M. Loüet, *lettr. D. n. 37.* a dit que le fisc est un héritier *anomal & irrégulier*, & qu'il succéde par la réünion à la Seigneurie publique des biens qui n'ont point de maîtres, & qui ne peuvent pas rester sans maîtres, suivant nôtre maxime, *nulle Terre sans Seigneur*; car cette Seigneurie s'étend sur les biens, comme sur les personnes, & difére de la propriété qui apartient à chaque particulier: diférence de Seigneurie, qui n'a pas été inconnuë aux Romains, puisque Senéque a dit dans son Traité des bienfaits: *Ad Cæsarem potestas omnium pertinet, ad singulos proprietas.* D'où l'on peut conclure, que le Roi & les Seigneurs succédent par *déshérence* plûtôt aux biens qu'aux personnes, & qu'ainsi ils ne sont point tenus des actions personnelles du défunt, de même que le Roi succéde aux biens des bâtards, & non à leur personne. Presque toutes les Coûtumes donnent aussi le droit de *déshérence* aux Seigneurs Haut-Justiciers; Paris, *art. 167.* Melun, *art. 5.* Auxerre, *art. 13.* Chaumont, *art. 92.* Châlons, *art. 15.* Bourbonnois, *art. 128. &c.* La Coûtume de Poitou, est la seule qui atribuë ce droit au Bas-Justicier, dans *l'art. 299.*

☞ DE'SHE'RITANCE. Ancien mot qui signifie *dépossession*; car autrefois *héritage* marquoit la propriété d'une chose, & l'on a dit *héritier*, pour *aquéreur*; *hériter* pour *aquérir*, & *déshériter* pour *aliéner* & *priver* d'une propriété. Hevin en raporte la preuve dans son second volume sur les Arrêts de Frain, *pag. 540.* C'est une des régles de Loisel, *liv. 5. tit. 3. art. 27.* *Soufrance & acoûtumance* est *déshéritance.*

DE'SHE'RITER, *v. a.* [*Exheredare, exheredem scribere.*] Prononcez *déférité.* Priver de la succession. (Un pére ne peut, sans cause légitime, déshériter son fils.)

DE'SHONNÊTE, *adj.* [*Inhonestus, turpis, impurus, obscœnus.*] Prononcez *dézonnête.* Qui n'est pas honnête. Honteux. Malhonnête. (Action déshonnête. Chose déshonnête.)

☞ *Déshonnête*, est contre la pureté; *malhonnête*, est contre la civilité, & quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Des pensées, des paroles *déshonnêtes*, sont des pensées & des paroles qui blessent la chasteté & la pudeur. Des actions, des maniéres *malhonnêtes*, sont celles qui blessent la bienséance du monde, l'usage des honnêtes-gens, la probité naturelle, & qui font d'une personne peu polie, ou peu raisonnable. *Je n'ai jamais vû un procédé plus malhonnête.* Il seroit mal de dire, *un procédé déshonnête*, comme le dit Voiture à M. d'Avaux, dans une ocasion où il ne s'agit de rien moins que de pureté. Ce ne seroit pas non plus bien parler que de dire *une parole malhonnête*, pour une parole sale; & quelques-uns de nos Ecrivains qui disent en ce sens-là *des plaisanteries malhonnêtes*, ne sont pas à suivre. Il faut se servir dans ces rencontres du mot de *déshonnête.* Selon cette remarque, il y a quelqne chose à redire dans ce que dit un de nos Poëtes:

(Je ne viens pas, Seigneur, par une lâche crainte
Rechercher une paix *déshonnête* & contrainte.)

Déshonnête est mis là pour ce qui choque la bienséance & l'honneur. *Déshonnête*, au reste, ne se dit guére que des choses. On ne dit guére *une femme déshonnête*, *un homme déshonnête*, pour dire, *une femme* ou *un homme impudique*; *malhonnête* se dit également des personnes & des choses.

DE'SHONNÊTEMENT, *adj.* [*Inhonestè, fœdè, turpiter.*] D'une maniére déshonnête.

† DE'SHONNÊTETE', *s. f.* [*Fœditas, obscenitas, impudicitia.*] Parole ou action qui choque la pudeur. Ce mot se dit rarement. (Il ne faut rien dire dans les compagnies qui sente la déshonnêteté.)

DE'SHONNEUR, *s. m.* [*Dedecus, infamia, labes, probrum.*] Prononcez *dézonneur*; c'est-à-dire, *honte*, *turpitude*, *infamie.* (Couvrir le déshonneur de sa famille. *Patru, Plaid. 11.*

Mourant sans *déshonneur*, je mourrai sans regret.
Corneille.)

DE'SHONORABLE, *adj.* [*Turpis, inhonestus, ignominiosus.*] Qui cause du déshonneur. (C'est une action déshonorable.) On dit *déshonorante* préférablement à *déshonorable.*

DE'SHONORER, *v. a.* [*Labem inspergere alicui, infamiam inferre.*] Prononcez *dezonoré.* Oter l'honneur. (Déshonorer son nom, sa maison, sa famille, sa charge.) On dit aussi, *déshonorer une fille.* [*Pudicitiam eripere.*]

† *Déshonorer*, *v. a.* Terme d'*Ordonnance.* (Il est défendu de déshonorer les arbres, de les étêter.)

† DE'SHUMANISER,

† DE'SHUMANISER, *v. a.* [*Humanitatem adimere, tollere.*] Dépoüiller l'homme de ses sentimens naturels. (Il ne faut pas déshumaniser l'homme en faveur du héros. *S. Evrem.*)

DE'SIGNATION, *s. f.* [*Designatio.*] Destination à quelque emploi. (On faisoit à Rome des désignations de Consuls, ou d'autres Magistrats.)

Désignation, s. f. Action par laquelle on marque, on fait connoître quelque chose ou quelque personne. Indication. (On fait la désignation des terres par les tenans & les aboutissans. La désignation des personnes se fait par leur taille, leur poil, & par les autres marques qui les peuvent distinguer des autres.)

DE'SIGNER, *v. a.* [*Designare, notare, significare.*] Marquer. Donner à connoître par quelques signes une chose, ou une personne. (Il sacrifia aux Dieux que l'oracle lui désignoit. *Abl. Arr. l. 3. c. 1.* C'est lui que l'oracle désigne. *Abl. Arr. l. 2.*)

Désigner, v. a. [*Destinare, designare.*] Destiner à quelque charge. (Quand on fait un Roi des Romains, on le désigne pour être Empereur. Ils le désignérent Consul pour l'année suivante.)

DE'SINCORPORER, *v. a.* [*De corpore eximere, tollere, detrahere.*] Ce mot ne se dit pas au propre, mais seulement au figuré, des personnes qui avoient été incorporées ; c'est-à-dire, jointes à quelque corps. *Désincorporer*, signifie *désunir ce qui a voit été incorporé.* (On a désincorporé la Cour des Aides d'avec la Chambre des Comptes.) Ce mot est d'un usage fort borné.

† DE'SINFATUER, *v. a.* [*Errorem alicui eripere, dedocere errorem.*] Détromper une personne de ce dont elle étoit infatuée. Voïez *infatuer.* Ce mot est d'un usage fort borné.

DE'SINFECTER, *v. a.* [*Domum, aliquem, pestilentia vel opinione infectam, aut infectum, expurgare.*] Ce mot se dit au propre, & au figuré. Oter l'infection.

DE'SINTE'RESSE', DE'SINTE'RESSE'E, *adj. part.* Qui n'agit point par intérêt, par un motif intéressé. (C'est un homme désintéressé, une femme désintéressée.) On le dit aussi de celui qui n'est touché d'aucune passion, d'aucune afection particuliére, &c. (C'est un Juge désintéressé, un esprit désintéressé.) Les Théologiens moraux, & sur-tout les Mystiques, parlent de *l'amour désintéressé ;* c'est-à-dire, qui porte l'homme à aimer Dieu pour lui-même, & sans la vuë de la récompense.

DE'SINTE'RESSEMENT, *s. m.* [*Privatæ utilitatis oblivio.*] Dégagement de toute sorte d'intérêts. (Il est dans un grand désintéressement. *Scaron.*)

☞ DE'SINTE'RESSER, *v. a.* Mettre une personne hors d'intérêt, ensorte qu'on lui donne ce qu'il pourroit tirer d'une afaire. (Désintéresser quelcun.)

DESIR, *s. m.* [*Desiderium, cupido, cupiditas.*] Prononcez l'*r* de ce mot. Volonté. Sentiment de personne qui désire. Envie qu'on a de quelque chose. (Le désir de l'immortalité est le plus violent, aussi-bien que le plus fort de tous nos désirs. *Patru, Plaid. 12.* Arracher de son cœur tous ses désirs.

> Son miroir lui disoit, prenez vîte un mari ;
> Je ne sai quel *désir* le lui disoit aussi.
> *La Fontaine.*)

Au désir, se dit, en termes de *Pratique*, pour *suivant.* (Au désir de l'Ordonnance. Au désir de la Coûtume.)

DESIRABLE, *adj.* [*Appetendus, desiderandus, optabilis, desiderabilis.*] Souhaitable. Qui mérite d'être désiré.

> (Elle ne peut laisser ce lieu tant *désirable.*
> *Voiture, Poës.*

> *Désirable* repos, aimable liberté,
> Unique fondement de ma félicité.
> *La Suze, Elégies.*

> *Désirables* transports, agréables soûpirs,
> Où l'ame s'abandonne avec tant de plaisirs ;
> Qu'êtes-vous devenus ? . . . . .
> *Pelisson, Poës.*)

DESIRER, *v. a.* [*Cupere, optare, appetere, avere, desiderare, concupiscere.*] Souhaiter. Avoir envie. (Il désiroit de combatre avec sa cavalerie. *Vaug. Quint. l. 3. c. 21.* Je désire d'avoir l'honneur de vous voir. *Voit. l. 35.*)

† DESIREUX, DESIREUSE, *adj.* [*Cupidus, expetens, desiderans.*] Ce mot se trouve dans de bons Auteurs, & l'Académie l'admet dans le stile soûtenu. (Désireux de gloire. Désireux de choses nouvelles. Il étoit désireux d'étendre davantage ses conquêtes. *Vaug. Quint. l. 10.* Il est désireux de son salut. *Lettre de S. Augustin.* Tous les hommes sont naturellement désireux d'aprendre.

> Comme ces bons maris de race *désireux*,
> Qui bercent des enfans qui ne sont pas à eux.
> *Regnier.*)

DE'SISTEMENT, *s. m.* [*Cessatio.*] Terme de *Pratique.* Action de désister ; action de celui qui se déporte d'une chose qu'il a poursuivie. (Donner son désistement.)

SE DE'SISTER, *v. r.* [*Cessare, desistere.*] Cesser, se déporter d'une chose. (Se désister de sa poursuite. Se désister d'une afaire.)

DESLONGER, *v. a.* [*Lorum solvere.*] Terme de *Fauconnerie.* C'est ôter la longe d'un oiseau pour le faire voler.

DÈS-LORS, *adv.* [*Jam, tum.*] Dès ce tems-là. (Je le vis, il y a sept ou huit jours, en une compagnie où il fit cent sotises, & dès-lors je perdis toute l'estime que j'avois pour lui.)

DE'SOBE'IR, *v. n.* [*Non parere, non obsequi, imperium detrectare.*] Ne pas obéir. (Il fut contraint malgré lui de désobéir à l'oracle. *Abl. Arr. l. 7.*)

DE'SOBE'ISSANCE, *s. f.* [*Imperii detrectatio, recusatio, contumacia.*] Action de désobéir. C'est ne vouloir pas obéir. (Sa désobéissance est grande & mérite d'être punie.)

Désobéissance, se dit également & du vice & de l'action de celui qui désobéit. Il se dit aussi au pluriel, & alors on ne le prend que pour des actions de *désobéissance.* (Les désobéissances d'un enfant, d'un sujet, d'un valet.)

DE'SOBE'ISSANT, DE'SOBE'ISSANTE, *adj.* [*Non obediens, non obsequens, contumax.*] Qui désobéit. (Enfant désobéissant. Fille désobéissante.)

DESOBLIGEANMENT, (DE'SOBLIGEAMMENT,) *adv.* [*Parùm officiosè, inhumanè.*] Prononcez *dézoblijanmen.* D'une maniére désobligeante. (Ils parlent fort désobligeanment de nous.)

DE'SOBLIGEANT, DE'SOBLIGEANTE, *adject.* [*Inofficiosus, asper.*] Qui désoblige. Qui se plaît à désobliger. (Un homme désobligeant. Humeur fort désobligeante. Cela est extrêmement désobligeant.)

DE'SOBLIGER, *v. a.* [*Malè mereri de aliquo, alicui displicere.*] Rendre un mauvais ofice à une perfonne. (Il l'a défobligé d'une maniére fort fenfible.)

† DE'SOCUPATION, (DE'SOCCUPATION,) *f. f.* [*Curæ abjectio.*] Ce mot fe trouve dans les ouvrages de feu M. Arnaud, mais il n'eft pas encore établi.

DE'SOCUPE', (DE'SOCCUPE',) *partic.* On dit, *un homme défocupé, un efprit défocupé.*

SE DE'SOCUPER, (SE DE'SOCCUPER,) *v. r.* [*Curam omnem abjicere.*] Se défaire de l'ocupation. Se débaraffer des chofes qui ocupent. (Son principal foin étoit de fe défocuper. *Vie de Dom Barthelemi des Martirs, l. 3. c. 20. page 449.* Ils s'apliquoient avec toute leur atention à ce ce qu'ils devoient à Dieu, & fe défocupoient de tout autre foin. *Port-Royal, Catéchifme du Jubilé, pag. 203.*)

DE'SOLATEUR, *f. m.* [*Vaftator, populator.*] Qui défole, qui ravage, qui détruit. M. Sarazin eft peut-être le feul qui s'en foit fervi. Meffieurs de l'Académie ne le mettent pas dans leur Dictionnaire.

DE'SOLATION, *f. f.* [*Afflictio.*] Afliction. Le mot de *défolation* pour *afliction*, n'eft pas fi ufité que celui de *douleur*, de *trifteffe*, ou d'*afliction.* (Être dans la défolation.)

* *Défolation.* [*Vaftatio, populatio.*] Rüine, dégât. (La guerre eft caufe de la défolation de tout le païs.)

DE'SOLE', DE'SOLE'E, *adj.* [*Afflictus, mœrore confectus, vaftatus, defolatus.*] Trifte, afligé, ruiné, perdu. (D'une plainte défolée, il difoit, je me meurs d'amour. *Voiture.* Une femme défolée s'arrache les cheveux. *Maucroix, Homélie 5.*)

DE'SOLER, *v. a.* [*Affligere, mœrore conficere.*] Afliger, atrifter. (La mort a défolé fa pauvre famille. *Patru, Plaid. 8.* Un chancre lui a rongé le mufle, & l'a tout défolé. *S. Am.*

Car tu ne feras point de ces jaloux afreux,
Habiles à fe rendre inquiets, malheureux,
Qui tandis qu'une époufe à leurs yeux fe *défole*,
Penfent toûjours qu'un autre en fecret la confole.
Defpréaux.)

* *Défoler.* [*Vaftare, populari.*] Ruiner, perdre, faire dégât. (Défoler la campagne. *Vaug. Quint. l. 3.* Ils défolent les familles par leurs concuffions. *Vaug. Quint. l. 10.* Guerre qui défole toute l'Europe.)

Défoler, fe dit auffi en parlant d'avantage, de la fupériorité qu'on prend fur une autre dans une difpute, dans une converfation. (Cet homme me défole dans les compagnies où je me trouve avec lui. On le défole quand on lui parle de fes avantures.)

DE'SOPILATIF, DE'SOPILATIVE, *adj.* [*Difcutiendi obftructiones virtute præditus.*] Terme de *Médecine.* Qui ôte les obftructions. (Reméde défopilatif.)

DE'SOPILATION, *f. f.* [*Vis difcutiendi obftructiones.*] L'action de défopiler.

DE'SOPILER, *v. a.* [*Obftructiones difcutere.*] Terme de *Médecine.* Oter les obftructions. (Les piftaches défopilent le foie par leur qualité amére & aromatique. *Dal. liv. 3. ch. 27.*)

Défopiler, fe dit au figuré, de ce qui réjoüit de ce qui fait rire. (Cela nous défopile la rate. Rien n'eft plus propre à défopiler la rate qu'une bonne nouvelle.)

DE'SORDONNE', DE'SORDONNE'E, *adj.* [*Perturbatus, inordinatus, confufus, immoderatus, corruptus, depravatus, diffolutus.*] Déréglé, démefuré. (Avoir un amour défordonné pour les grandeurs.)

Défordonné, fignifie encore *exceffif.* (Il avoit une faim défordonnée, un apétit défordonné.)

DE'SORDONNE'MENT, *adv.* [*Perturbatè.*] Sans ordre, en confufion, fans régle. (Vivre défordonnément.)

DE'SORDONNER, *v. a.* [*Perturbare.*] Troubler l'ordre. (La tempête a défordonné l'armée navale, l'a diffipée.)

DE'SORDRE, *f. m.* [*Confufio, perturbatio.*] Il fignifie proprement *l'état des chofes qui ne font pas en ordre. Confufion.* (Mettre des meubles en défordre.)

Défordre, *f. m.* [*Vaftatio, clades, ruina.*] Dégât. (Nous avons réfolu de paffer fans défordre, fi on ne s'opofe point à nôtre retour. *Abl. Ret. l. 3. c. 1.*)

* *Défordre.* [*Perturbatio, rixa, contentio; immoderata, effrenata vivendi licentia.*] Trouble. confufion, trouble caufé par une paffion, déréglement, libertinage. (Jeter le défordre dans une ame. *Voiture.* Elle s'éforça de parler pour cacher fon défordre. *Le Comte de Buffi.* Un Prêtre qui feroit tombé dans un tel défordre, oferoit-il s'aprocher de l'Autel?)

Défordre, fe dit auffi des chofes morales. (Ses afaires font dans un grand défordre.)

DE'SORIENTER, *v. a.* [*Ab oriente detrahere, abducere.*] Ce mot fe dit au propre, de la fituation des corps, & particuliérement des quadrans, dont quelcune de leurs faces eft détournée de l'orient où elle devoit regarder. (Ce quadran ne marque pas jufte, parce que la pierre fur laquelle il eft tracé, a été déforientée. Déforienter un quadran.)

* *Déforienter*, *v. a.* [*E patrio folo evocare in aliam regionem.*] Ce mot, au figuré, fignifie *dépaïfer.* (Tirer une perfonne de fon païs. Déforienter une perfonne.)

† * *Déforienter.* [*Perturbare.*] Tirer une perfonne de ce qu'elle fait le mieux pour la faire parler d'autre chofe. Déconcerter. (Il eft tout déforienté. Si-tôt qu'on le déforiente, il ne fait plus où il en eft.)

DE'SORMAIS, *adv.* [*Impofterùm, deinceps, alias.*] A l'avenir. (Déformais, fi je vous parle d'amour, je veux perdre la vie. Il a promis que déformais il fera plus fage.)

DESOSSE', DESOSSE'E, *partic.* On le dit des animaux dont on a ôté les os, & de quelques poiffons dont on a ôté les arrêtes. (Carpe déoffée. Brochet défoffé.)

DESOSSER, *v. a.* [*Exoffare.*] Oter les os qui font dans la chair de quelque animal. (Défoffer un liévre. Un pâté de liévre.)

† DE'SOURDIR, *v. a.* [*Telam texere.*] *Défourdir de la toile*; c'eft défaire de la toile qui a été ourdie. L'ufage de ce mot eft fort borné. (On a dit que Pénélope défourdiffoit, la nuit, la toile qu'elle avoit faite le jour.)

DESPONSATION, *f. f.* Promeffe folennelle de mariage.

DESPOTAT, *f. m.* Etat gouverné par un *Defpote.*

DESPOTE, *f. m.* [*Dominus, princeps.*] On apelle de ce nom quelques petits Princes qui relevent de l'Empire Otoman. (Les Defpotes de Valachie & de Moldavie.)

DESPOTIQUE, *adj.* [*Summum imperium.*] Souverain. (Pouvoir defpotique. *Defpréaux, Poëtique.*)

DESPOTIQUEMENT, *adv.* [*Summo cum imperio.*] D'une maniére defpotique. Souverainement. Abfolument. (Gouverner defpotiquement.)

DESPOTISME, *f. m.* [*Summum imperium.*] Autorité d'un Souverain, dont les peuples ne reconnoiffent d'autres loix que les volontez du Prince. (Le defpotifme a fouvent dégénéré en tirannie. Le defpotifme de la multitude eft une puiffance fole & aveugle, qui fe forcene contre elle-même. Le defpotifme tirannique des Souverains eft un atentat fur les droits de la fraternité humaine. *Fénélon, Direct. pour la confcience d'un Roi, pag. 88.* Le defpotifme rigide n'exifte nulle part, & il eft vifiblement impoffible.)

* DESPUMATION, *f. f.* [*Spumæ detractio.*] Terme de *Pharmacie.* C'eft l'action par laquelle on ôte l'écume des chofes qu'on fait boüillir.

DESPUMER, *v. a.* [*Defpumare.*] Oter l'écume ou toute autre impureté qui a été féparée par la force du feu.

DESSACRER, *v. a.* [*Rem facram profanare, exaugurare.*] Rendre profane. (Deffacrer une Eglife.)

* SE DESSAISIR, *v. r.* Se défaire de ce qu'on a. S'en dépofféder. (Il s'eft deffaifi de ce qu'il avoit entre les mains.)

DESSAISISSEMENT, *f. m.* [*Amiffio de manibus.*] L'action par laquelle on fe deffaifit.

DESSAISONNER, *v. a.* [*Agrorum culturam mutare pro varietate tempeftatum.*] Changer l'ordre de la culture des terres, les faifons qu'elles ont acoûtumé d'avoir.

† * DESSALÉ, *f. m.* [*Aftutus, callidus, verfipèllis, recoctus.*] Fin, rufé, adroit, égrillard. (C'eft un deffalé.)

DESSALÉ, DESSALÉE, *adj.* [*Aquâ dulci maceratus.*] Qui n'eft plus fi falé qu'il étoit. (Saumon deffalé. Moruë deffalée.)

DESSALER, *v. a.* [*Salfamenta aquâ macerare.*] Faire qu'une chofe ne foit plus fi falée. (Faire deffaler des harangs, de la moruë.)

DESSANGLER, *v. a.* [*Equi cingulum folvere.*] Défaire les fangles. Lâcher les fangles. (Ce cheval a trop chaud, il le faut deffangler.)

DESSAOULER, *v. n.* [*Edormire crapulam.*] Perdre la fatiété, cuver fon vin, donner le tems à fon eftomac de digérer ce qu'on a bû ou mangé avec excès.)

DESSÉCHEMENT, *f. m.* [*Exficcatio, deficcatio.*] L'action de deffécher. (Le defféchement d'un marais.)

DESSÉCHER, *v. a.* [*Siccare, exficcare, deficcare.*] Rendre plus fec. (Deffécher de la poudre, deffécher une plaïe; les vents defféchent la terre. Deffécher un difcours.)

Deffécher. Mettre à fec. (Deffécher un marais, deffécher un foffé, deffécher un étang pour en pêcher le poiffon.)

Deffécher, fe dit auffi de tout ce qui diffipe trop l'humidité des parties du corps. (Le tabac deffeche le cerveau. Cela deffeche le poûmon.)

DESSEIN, *f. m.* [*Confilium.*] Volonté, défir de faire ou de dire. (Mon deffein eft d'écrire l'hiftoire. Il a formé le deffein de..... *Abl.* Être mauvais plaifant de deffein formé. *Moliére.*

> Ne formez qu'un *deffein*, fuivez-le conftamment.
> *Voiture, Poëf.*)

Deffein. [*Iconographia, defignatio.*] Plan. Projet. Elévation & profil d'un ouvrage qu'on veut faire.

Deffein, fe dit auffi pour le projet d'un ouvrage d'efprit. (Le deffein d'un difcours, le deffein d'une piéce de théatre, d'un poëme héroïque, &c.)

DESSEIN, (DESSIN,) *f. m.* [*Defcriptio, adumbratio.*] Terme de *Peinture.* Quelques modernes écrivent le mot de *deffein*, étant un terme de *peinture*, fans *e* après les deux *ff.* Le *deffein* parmi les Peintres fe prend pour les juftes mefures, les proportions, & les formes extérieures que doivent avoir les objets qui font imitez d'après nature; & alors le mot de *deffein* eft pris pour une partie de la peinture. Le mot de *deffein* fe prend auffi pour la penfée d'un grand ouvrage, foit que le Peintre y ait ajoûté les lumiéres & les ombres, ou qu'il y ait même emploïé de toutes les couleurs. Il y a plufieurs *deffeins*, des *deffeins hachez, eftampez, grainez, lavez, coloriez.* Voiez *De Piles, Converfations fur la Peinture.*

☞ Le terme *deffein* eft générique. C'eft une expreffion aparente, ou une image vifible des penfées de l'efprit, & de ce qu'on s'eft prémiérement formé dans fon imagination. *Félibien, Principes, &c.* Les *deffeins* qui font encore informes, & qui ne font tracez que groffiérement avec la plume ou le craïon, font apellez *efquiffes.* Le même Auteur en parlant de Michel-Ange, dit que ce terme eft pris en divers fens parmi les Peintres; car ils apellent *deffein*, l'efquiffe d'un tableau, ou le projet de quelque ouvrage repréfenté feulement fur du papier avec le craïon, ou à la plume. On apelle encore *deffein*, la penfée ou la volonté qu'on a de faire quelque chofe; ainfi avant que d'arrêter quelque hiftoire, un Peintre dit qu'il en a formé le *deffein* dans fon efprit. Mais le mot de *deffein* dans la plus ordinaire fignification, eft proprement les traits avec lefquels le Peintre repréfente les chofes qu'il doit imiter indépendamment du coloris, des jours & des ombres. La langue Latine a plufieurs mots pour fignifier *un deffein fait par un Peintre*, ou *par un Architecte.* Les voici: *figurare, delineare, defignare, deformare*, dont Vitruve s'eft fervi *lib. 3. Ventique qui fint, & ex quibus regionibus finguli fpirent, deformationibus grammicis oftendi.* Voïez *Ciceron ad Attic. lib. 2. Ep. 20.* Vitruve a même latinifé le mot Grec γράφις, qui fignifie *un plan, un deffein, & la defcription d'un ouvrage par de fimples traits & de fimples lignes.*

A deffein, *adv.* [*Confilio, confultò, deditâ opera.*] Avec intention. (Cela peut avoir été fait à bon deffein. *Voit. l. 42.* Il perça la terre à deffein d'arriver à fes piez. *Voiture.*

> J'ai depuis un moment
> Mis dans mon cœur Uranie,
> Mais *à deffein* feulement
> De vous donner compagnie.
> *Ménage, Poëf.*)

DESSELLER, *v. a.* [*Ephippium equo detrahere.*] Oter la felle de deffus le dos d'une bête. (Deffeller un cheval.)

☞ DESSERPILLER. Déchirer. Joinville a écrit: *Entre les Chevaliers que Meffire Jean ramena d'Egypte, j'en cogneu bien quarante de la Cour de Champagne, qui eftoient tous defferpillez, & mal atournez. Defferpiller* eft un terme ancien. Dans la Coûtume d'Anjou, *art. 44.* & en celle du

Maine, *art. 51.* Les *Desserpilleurs* & *Desrobeurs*, sont termes sinonimes : ainsi *un homme desserpillé*, est un homme à qui les voleurs ont déchiré les habits.

DESSERRE, *s. f.* [*Remissio.*] Relâchement. (La desserre des glaces.)

Desserre, *s. f.* [*Parcitas, tenacitas.*] Ce mot n'est en usage que dans cette façon de parler : *Il est dur à la desserre ;* c'est-à-dire, il ne donne pas volontiers, il n'ouvre pas volontiers sa bourse.

DESSERRER, *v. a.* [*Laxare, relaxare.*] Relâcher une chose trop serrée. (Desserrez mon corps de jupe, je suis trop serrée. Desserrer une vis, desserrer un pressoir, &c.)

* *Desserrer.* [*Vibrare, emittere.*] Décocher ; mais en ce sens, il est beau & poëtique.

(Aujourd'hui l'ire de mes vers,
Des foudres contre toi *desserre.*
Théoph. Poës.)

† * *Desserrer les dents.* Ces mots se disent par maniére de proverbe, de ceux qui n'osent pas dire un mot par crainte, par honte, &c. (Il n'a pas desserré les dents de toute l'après-dînée.)

On dit aussi d'un homme qui a trop bû, ensorte qu'il ne sauroit parler, *il ne peut desserrer les dents.*

Dans le stile populaire, on dit, *desserrer un souflet*, *desserrer un coup de poing. Acad. Franç.*

DESSERT, *s. m.* [*Spidipnides, bellaria secundæ mensæ.*] Ce qu'on sert sur la table, comme sont les tartes, le fromage, le fruit, les confitures & autres choses après la grosse viande & les ragoûts. (Le dessert étoit fort beau ; dresser un dessert ; on est au dessert ; mettre le dessert sur table ; servir le dessert.) On dit aujourd'hui plus ordinairement *le fruit.* (Un beau fruit. Au repas d'un tel le fruit étoit magnifique.)

DESSERTE, *s. f.* [*Fercula quæ supersunt de mensa regia.*] C'est tout ce qu'on dessert de dessus la table du Roi, soit viande, ou autre chose. (Les Commensaux ont la desserte du Roi.)

Desserte, *s. f.* [*Functio alicujus muneris.*] Terme de l'*Eglise.* Les fonctions qu'on fait d'une Cure, ou autre pareil bénéfice.

DESSERVICE, *s. m.* [*Offensio.*] Mauvais ofice qu'on rend à quelcun. *Rendre un desservice à quelcun ;* c'est le desservir. Mézerai s'est servi de ce mot, mais il est très-peu en usage.

DESSERVIR, *v. a.* [*Fungi pastorali munere.*] Faire les fonctions d'une Cure, ou autre Bénéfice. (Desservir une Cure, une Chapelle.)

Desservir, *v. a.* [*Auferre mensam ; fercula de mensâ tollere, removere.*] Oter les plats, la viande & autres choses de dessus la table après le repas. (On a desservi un excélent ragoût.)

† *Desservir.* [*Malè mereri de aliquo.*] Rendre un mauvais ofice. (Le fourbe a desservi mes feux. *Moliere.*)

DESSICATIF, DESSICATIVE, *adj.* [*Siccandi vi præditus.*] Terme d'*Apoticaire* & de *Chirurgien.* Qui desséche. (Onguent dessicatif. Emplâtre dessicative.)

DESSILLER. Voïez *Déciller.*

DESSINATEUR, *s. m.* [*Delineandi, describendi, adumbrandi peritus.*] Celui qui dessine bien. (Être bon Dessinateur.) On apelle encore *Dessinateurs*, les Peintres qui se bornent aux modéles faits pour les ouvriers, pour les manufactures d'étofes & de tapisseries.

DESSINER, *v. a.* [*Delineare, describere.*] (Dessiner un portrait, dessiner de bon goût, dessiner au craïon.)

Dessiner ; c'est faire le prémier trait d'une figure.

† * *Dessiner.* [*Formam, speciem formare.*] Ce mot, au figuré, est burlesque, pour dire, *faire, former.* (Vous verrez de quel air la nature a dessiné sa personne. *Moliére, Pourceaugnac, act. 1. sc. 2.*)

DESSOLER, *v. a.* [*Equo pedis soleam detrahere.*] Terme de *Maréchal.* Arracher la sole du pié d'un cheval. (Dessoler un cheval. Un cheval dessolé.)

Dessoler, *v. a.* [*Præscriptam culturæ rationem mutare.*] Changer la division des terres de labour, & ne les cultiver ou ensemencer à la maniére acoûtumée. Tous les baux de métairies portent : *à la charge de ne point dessoler les terres.*

DESSOUDER, *v. a.* [*Ferruminatum dissolvere.*] Défaire la soudure. (Dessouder une chose qui est soudée.)

Se dessouder, *v. n.* [*Dissolvi.*] Il se dit des choses qui étoient soudées, & dont la soudure vient à se défaire. (Les métaux qu'on a soudez avec de l'argent, ne se dessoudent pas, comme ceux qu'on soude avec de l'étain ou de plomb.)

DESSOUS, *s. m.* [*Inferior pars.*] La partie inférieure de quelque chose. (Le dessous du pié, ou la plante du pié. Le dessous du plancher. Le dessous d'une voute. Prendre le dessous du pavé.)

Dessous, *adv.* [*Infra, subter.*] Qui ne demande point de régime après lui. (Il est tombé dessous. Il est dessous. *Vaug. Rem.*)

Dessous. [*Subtùs, subter.*] Ce mot est *préposition*, lorsqu'il est précédé d'une autre préposition. (On le menoit par dessous les bras. *Ablancourt.* Il est au-dessous de vingt-ans.)

Dessous. Ce mot est aussi *préposition*, quand il est joint avec la préposition *dessus.* (Il n'y a pas assez d'or ni dessus ni dessous la terre, pour me faire commettre une telle méchanceté. *Vaug. Remarq.*

Le soleil qui voit tout dessus & *dessous* l'air,
Ne voit point de beauté qui la puisse égaler.
Voiture, Poës.)

Dessous. Ce mot est encore *préposition*, lorsqu'il est immédiatement suivi, ou précédé d'un autre préposition. Elle n'est ni dedans ni dessous le cofre. *Vaug. Rem.*)

Au-dessous, *préposition.* [*Infrà.*] (M. de Vizé, Auteur du Mercure Galant, est immédiatement au-dessous du rien. *La Bruyére.*) On pourroit dire la même chose de beaucoup d'autres.)

Au-dessous, est aussi *adverbe.* [*Subter.*] (Les liqueurs les plus pesantes vont toûjours au-dessous.)

† * *Avoir du dessous.* C'est sucomber en quelque contestation, se trouver inférieur à un autre.

† * *Donner du dessous.* C'est faire sucomber quelcun.

Le dessous des cartes. Ce sont les cartes qui sont au-dessous d'un jeu de cartes, après qu'on a coupé. (Montrer le dessous des cartes.)

Voir le dessous des cartes, au figuré, c'est voir dans une afaire des choses que tout le monde ne voit pas ; être instruit de plusieurs particularitez secrétes.

Etre au-dessous d'un autre ; c'est lui être inférieur en mérite, en dignité, en richesses, &c.

† * *Sens dessus-dessous.* [*Sus deque.*] Voïez *Sens.*

DESSUS, *s. m.* [*Superior pars.*] Sorte de surface. Sommet. La partie la plus haute.

(Le dessus d'une table, le dessus d'une voûte.) *Le dessus d'un guéridon*; c'est la partie du guéridon où l'on pose le chandelier.

Dessus, *s. m.* [*Superscriptio.*] Ce mot, en parlant des lettres, signifie *adresse de lettres.* (Écrire le dessus d'une lettre. Mettre le dessus d'une lettre. Un dessus de lettre mal écrit.)

* *Dessus*, *s. m.* [*Præstantia, excellentia, honor.*] Avantage. Supériorité. Le rang le plus honorable. Le lieu d'honneur. (Avoir le dessus. Perdre le dessus. Gagner le dessus du vent. [*Secundum ventum captare.*] C'est sur la mer, prendre l'avantage du vent. Gagner le dessus de la montagne. *Abl. Arr.* [*Collis fastigium occupare.*] La fortune n'avoit pas encore le dessus dans son esprit. *Vaug. Quint. l. 3. c. 12.*)

Dessus, *s. m.* [*Vox in symphoniâ acutissima.*] Terme de *Musique.* Il y a deux *dessus*, l'un qu'on nomme *haut-dessus*, & l'autre *bas-dessus.* Le *haut-dessus* est la partie la plus haute de la Musique; on apelle aussi ce *dessus* le *Superius.* Le *bas-dessus* est entre la *haute-contre* & le *dessus.* On dit, *chanter le Superius*, ou le *dessus.*

Dessus, *s. m.* [*Sonus acutissimus.*] Terme de *Musique.* C'est le Musicien qui fait la partie de Musique qu'on nomme *le dessus.* (M. est un dessus, ou un *superius.*)

Dessus, *s. m.* Terme de *Lutier.* Ce mot se dit, en parlant de violon & de viole. C'est une sorte de viole ou de violon qui joue la partie de Musique qu'on nomme *dessus*, & qui monte plus haut que les autres. (Un bon dessus de violon, un beau dessus de viole.)

Dessus, [*Suprà.*] Adverbe qui ne régit rien après lui. (Il est dessus.)

Dessus. [*Suprà.*] Ce mot est *préposition* lorsqu'il est immédiatement précédé ou suivi d'une autre préposition. (J'ai cherché dans mon esprit qui pouvoit être ce petit homme qu'on met si fort au-dessus & au-dessous de moi. *Voit. l. 28.* Il ne leva jamais les yeux de dessus lui. *Vaug. Quint. l. 3. c. 6.* Il a de l'eau par dessus la tête. *Vaug. Remarq.*)

Dessus du vent. On dit, qu'*un vaisseau a gagné le dessus du vent*; pour dire, qu'il a pris l'avantage du vent.

Par-dessus. [*Insuper.*] Ce qu'on donne au-delà de la juste mesure.

DESTIN, *s. m.* [*Fatum, sors, conditio.*] Chez les Païens, le *destin* étoit une Divinité alégorique, qu'on faisoit naître du cahos. Aujourd'hui on entend par *destin*, certaine suite & ordre de la providence, qui fait que les choses arrivent infailliblement; destinée; sort. (Il a eu un cruel destin. *Scar.* Rien n'est plus dificile que d'échaper à son destin. *M. de la Rochefoucaut.* Se faire un beau destin. *Abl.* Les Chrétiens n'atachent pas Dieu au destin, mais le destin à Dieu, & ils croient que le destin n'est autre chose que le décret de la Providence de Dieu. *Abl. Luc. t. 2.* Les ordres du destin sont inviolables. *Là-même.*

> Le bien nous le faisons, le mal c'est la fortune,
> On a toûjours raison, le *destin* toûjours tort.
> *La Fontaine.*)

Corneille a dit dans Pompée, *act. 1. sc. 1.*

> Seigneur, n'atirez point le tonnerre en ces lieux,
> Rangez-vous du parti des *destins* & des Dieux.

Et ensuite:

> Mais puisqu'il est vaincu, qu'il s'en prenne aux *destins.*

Dans le prémier vers cette Tragédie, il a parlé du destin au singulier:

> Le *destin* se déclare, & nous venons d'entendre
> Ce qu'il a résolu du beau-pére & du gendre.

L'Académie admet le mot *destin* au pluriel. Les Poëtes disent indiféremment *le destin* ou *les destins.* (Le destin ennemi. Les destins favorables.) On dit, *les arrêts du destin, les décrets du destin.*

DESTINATION, *s. f.* [*Destinatio.*] Déstination d'une chose relative à une autre.

☞ *Destination* est un terme connu au Palais, & particuliérement dans les Coûtumes, où il est fait mention *de la destination du pére de famille, qui vaut titre; de la destination de deniers en héritages*, laquelle vaut emploi en certains cas. L'*article 216.* de la Coûtume de Paris, & plusieurs autres, Orléans, Melun, Estampes, ont introduit cette Jurisprudence, que lorsque deux maisons ont apartenu à un seul, & que dans la suite elles se trouvent possédées par deux Propriétaires, mais avec une servitude imposée sur l'une en faveur de l'autre, s'il paroît que le prémier Propriétaire ait eu intention, en les partageant, d'établir cette servitude, elle subsistera, quoique réguliérement une servitude urbaine ne puisse pas subsister sans titre. Quant à la *destination* de deniers ou d'héritages, elle opére rarement quelque éfet dans les païs du Droit écrit: la commune opinion est que la simple *destination* des choses, tant qu'elles restent au pouvoir de celui qui a fait la *destination*, peut être changée. Il est vrai que quelques Docteurs ont observé quelques exceptions à la régle; par exemple, si un pére destine une somme pour être emploïée en fonds à cause de la minorité de son fils, la *destination* subsiste, quoique le pére meure avant que de la faire.

DESTINÉ, DESTINÉE, *adj.* [*Destinatus.*] Préparé, aprêté, déterminé. (C'est un lieu destiné aux jeux & aux ris. Ce jour est destiné à la promenade, à la chasse, &c.)

DESTINÉE, *s. f.* [*Fatalis vis.*] Destin. (Se plaindre de sa destinée. On ne sauroit vaincre sa destinée. *Arioste moderne.*

> Ne me tourmente point, tes forces sont bornées,
> Et l'on ne change point l'ordre des *destinées.*
> *La Suze, Elégies.*)

Finir la destinée; c'est finir la vie.

DESTINER, *v. a.* [*Destinare.*] Déterminer. Préparer. (On le destine à l'Eglise. Être destiné à être malheureux. *Voit. l. 65.* On lui destine des couronnes dans le Ciel. *Maucroix, Hom. 16.*

> Le Ciel ainsi l'a *destiné*,
> Mon fils sera Prélat, puisqu'il n'est pas l'aîné.
> *Villiers.*)

Destiner est aussi neutre, & signifie, *projetter, se proposer de faire quelque chose.* (J'ai destiné de faire cela. *Acad. Franç.*)

† DESTITUABLE, *adj.* [*Munere orbandus.*] Il signifie, *qui peut être destitué*, mais il se dit rarement.

DESTITUÉ, *partic.* On dit, *un homme destitué de raison, de bon sens, &c.*

DESTITUER, *v. a.* [*Destituere.*] Ce mot se dit & s'écrit par les bons Auteurs. *Etre destitué*, signifie *manquer. Etre privé.* (Être destitué de tout secours. *Patru, Plaid. 11.* Il lui réchaufa toutes les parties destituées de chaleur. *Vaug. Quint.*)

Destituer, *v. a.* [*Privare*, *exuere munere.*] C'est ôter quelcun d'une charge ou d'une commission. (Destituer un Oficier, un Commis.)

DESTITUTION, *s. f.* [*Privatio*, *depulsio.*] Action par laquelle on destituë quelcun de quelque emploi. (La destitution de ces Oficiers ou de ces Commis, n'apartient qu'à ceux qui les ont instituez ou établis.)

DESTOURBIER, *s. m.* [*Impedimentum.*] Vieux mot, qui signifie *empêchement.*

DESTRUCTEUR, *s. m.* [*Eversor.*] Celui qui détruit. (C'est un insigne Destructeur.) Ce mot s'emploie aussi figurément. (Il est le Destructeur de sa maison, de sa fortune, par sa mauvaise conduite.) *Le Destructeur de l'hérésie ;* on le dit d'un bon Controversiste.

DESTRUCTION, *s. f.* [*Excidium*, *eversio*, *excisio*, *extirpatio.*] Ruine. Perte. (Rien ne tend de soi même à sa destruction. [*Nihil sibi excidio est.*] Et au figuré, on dit : *la destruction d'un état*, *d'une famille*, *de la morale évangélique*, *de l'hérésie*, *&c.*

* DE'SUNION, *s. f.* [*Disjunctio*, *dissidium*, *dissentio.*] Division, dissension, broüillerie. (Il y a une étrange désunion parmi eux.) La *désunion* signifie, proprement, l'*interruption de la bonne intelligence.*

Désunion, signifie aussi *démembrement.* (La désunion de deux Charges, de deux Bénéfices. Bules de désunion. Sentence de désunion.)

DE'SUNIR, *v. a.* [*Distrahere*, *disjungere.*] Diviser. Séparer. (J'ai tort de désunir ces deux choses, puisque vôtre charité les a parfaitement unies. *Voit. l. 13.*)

* *Désunir.* [*Animos dissociare*, *dirimere.*] Mettre la division. Broüiller.

> (Unissant nos maisons, il *désunit* nos Rois.
> *Corneille*, *Horace*, *act. 1. sc. 2.*)

Se désunir, *v. r.* [*Disjungere se.*] Se séparer. (Petits filets qui se désunissent.)

Se désunir. [*Equus cujus luxata videtur coxendix.*] Ce mot se dit en parlant de chevaux, & veut dire, *galoper faux.* (Lorsque le cheval est désuni, il travaille de bonne grace.)

D É T.

DÉTACHE', *partic.* On dit d'un tableau, *que les figures sont bien détachées*, lorsqu'il n'y a point de confusion, qu'elles sont bien démêlées, & qu'il semble qu'on peut tourner autour. (Un bras bien détaché. Dans un païsage les objets doivent être bien détachez.)

DE'TACHEMENT, *s. m.* [*Cohors*, *legio sejuncta*, *agmen subductum à copiis.*] Terme de *Guerre.* Soldats qu'on détache & qu'on tire du gros des troupes pour entreprendre quelque chose contre l'ennemi. (Faire un détachement.)

* *Détachement.* [*Animus ab rei amore alienus*, *alienatus.*] Dégagement. (Être dans un entier détachement.)

DE'TACHER, *v. a.* [*Solvere*, *exsolvere.*] Oter une chose qui est atachée ; défaire, délier. (Détacher un tableau. *Voit. l. 35.*)

Détacher.] *Separatim excutere*, *disjungere.*] Séparer, déjoindre. (Détacher un péage d'une ferme. Il faut détacher cette question de toutes les circonstances particuliéres, pour en faire une maxime générale.)

* *Détacher.* [*Divertere*, *extrahere.*] Dégager de quelque atachement. (Il crut qu'on le vouloit détacher de l'amour de sa maîtresse. *Le C. de Bussi.*)

† *Détacher.* [*Subducere.*] Terme de *Guerre.* Faire un détachement. (On a détaché cinq cens maîtres pour couper chemin à l'ennemi.)

* *Se détacher*, *v. r.* [*Solvi*, *remitti.*] Se délier. Se défaire. (Ruban qui se détache parce qu'il n'est pas bien ataché.)

* *Se détacher.* [*Expedire se*, *amorem abjicere.*] Se débarasser, quiter, se défaire des choses qui atachent. (Se détacher du monde.)

DE'TACHER, *v. a.* [*Abstergere maculam.*] Oter une tache de dessus du linge, ou une étofe.

† DE'TACHEUR, *s. m.* [*Qui macula abstergit.*] Ce mot veut dire, *celui qui ôte les taches des habits*, & il se dit quelquefois, mais en sa place, on se sert plus ordinairement du mot de *Dégraisseur.*

DE'TAIL, *s. m.* [*Rerum singularum venditio.*] Ce mot n'a ordinairement point de pluriel ; c'est un terme de *Marchand*, qui signifie, *une chose après l'autre ; partie à partie ; par le menu.* (Vendre & acheter en détail.)

* *Détail.* [*Rerum singularum narratio*, *enumeratio.*] Ce mot, au figuré, peut fort bien avoir un pluriel ; il signifie *le particulier des choses.* (Pour savoir les choses, il en faut savoir le détail. *Abl.* Entrer dans un détail fâcheux. Décendre dans le détail. Dire le détail d'une afaire. Nous n'entrons pas dans ce détail.

> Ne vous chargez jamais d'un *détail* inutile,
> Tout ce qu'on dit de trop, est fade & rebutant.
> *Despréaux.*)

En détail, *adv.* [*Singulatim*, *particulatim.*] Par le menu. (Vendre en détail.)

☞ *Faire le détail d'une Armée*, *d'une Compagnie*, ou *d'un Corps de gens de guerre ;* c'est avoir l'œil sur le service & donner les ordres afin que chacun s'aquite de son devoir. Voïez *le Dictionn. du sieur Guillet.* Ce terme peut être emploïé au pluriel ; on dit *détails*, quand il s'agit de plusieurs afaires. Par exemple : *Pour avoir une connoissance parfaite de Finances*, *il faut décendre dans mille détails.*

DE'TAILLER, *v. a.* [*Res particulatim*, *singulatim vendere.*] Vendre en détail. (Les petits Marchands détaillent leurs marchandises. Les Bouchers détaillent la chair & la vendent par piéce.)

* *Détailler*, *v. a.* [*Enumerare*, *narrare singulatim.*] Faire le détal de quelque chose. Ce mot se dit quelquefois en parlant & en écrivant. (Il seroit inutile de vous détailler tout le reste.)

Détailler, *v. a.* [*Partes in varias concidere.*] Diviser en plusieurs piéces. (Détailler la viande.)

DE'TAILLEUR, *s. m.* [*Qui particulatim vendit.*] Marchand qui vend en détail dans sa boutique.

DE'TALER, *v. a.* [*Merces colligere*, *condere ; officinam claudere.*] Oter l'étalage. (Détaler sa boutique.)

† * *Détaler*, *v. n.* [*Abire*, *cedere*, *aufugere.*] S'enfuir. (Alons, que l'on détale de chez moi. *Moliére*, *Avare.*

> (Le Rat de Ville *détale*,
> Son camarade le fuit.
> *La Fontaine*, *Fables*, *l. 1.*)

DE'TALINGUER. [*Ab anchoris rudentes eximere*, *solvere.*] Terme de *Marine.* C'est ôter le cable d'une ancre.

DE'TE, (DETTE,) *s. f.* [*Pecunia debita*, *nomen.*] Obligation de païer quelque argent à une personne. (Faire une déte. Contracter une déte. Païer ses détes ; déte active, déte passive.)

☞ Les Jurisconsultes disent que les *détes* sont *actives* ou *passives*. Les prémiéres sont celles que l'on peut exiger par action directe ou hipotéquaire contre son débiteur, & sur ses biens. Au contraire, les *passives* sont celles pour lesquelles on est obligé. Le créancier est l'agent, le débiteur est le patient. Dans les païs de Coûtumes, il y a des *détes* mobiliaires, qui sont celles qui naissent d'un prêt ; & elles doivent être aquitées par les héritiers des meubles ; les autres sont réelles, parce qu'elles proviennent du prix d'un immeuble, & celles-ci sont aquitées par les héritiers ou possesseurs des fonds du débiteur.

Déte criarde. On apelle ainsi ce qu'on doit aux ouvriers, & à d'autres gens qui ont besoin de leur dû, & qui crient après.

Déte exigible. C'est celle qui se peut facilement exiger.

Déte privilégiée. C'est une déte pour laquelle on a un privilége spécial.

* DE'TE. (DETTE.) [*Officium.*] Ce qu'on étoit obligé de faire ; devoir. (Je m'aquite d'une déte ; & si vous la voiez de bon œil, j'en fais une autre. *God.*)

* *Confesser la déte.* [*Errorem fateri.*] Cela se dit au figuré. C'est être convaincu, & reconnoître qu'on a tort.

DE'TEINDRE, *v. a.* [*Decolorare.*] Oter la teinture. Faire perdre la couleur. (Le grand air déteint les plus vives couleurs. L'eau-forte déteint les étofes sur quoi elle tombe.)

Se déteindre, *v. n.* [*Decolorari*, *colorem amittere.*] Ce mot se dit des étofes. Perdre sa teinture. Perdre son teint. (Drap qui commence à se déteindre.)

DE'TELER, *v. a.* [*Equos jugo solvere*, *exsolvere.*] Ce mot se dit, en parlant d'animaux atelez & enharnachez. (Dételer des chevaux, des beufs.)

DE'TENDRE, *v. a.* [*Detendere.*] Oter les choses qui sont tenduës. (Détendre une tapisserie.)

Détendre, *v. a.* [*Laxare*, *remittere.*] Lâcher, débander. (Détendre une corde, détendre un arc.

> Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
> Mon esprit aussi-tôt commence à se *detendre*.
> *Despréaux.*)

DE'TENIR, *v. a.* [*Detinere*, *remorari*, *demorari.*] Ce mot est un peu vieux, & signifie *tenir.* (Détenir quelcun prisonnier.)

Détenir. Retenir injustement ce qui apartient à un autre. (Détenir le bien d'autrui.)

DE'TENTE, *s. f.* [*Lingula.*] Terme d'*Arquebusier.* Petit morceau de fer, sur lequel on met le doigt pour tirer un fusil ou un pistolet.

DE'TENTES. Terme d'*Horlogerie.* Ce sont des arêts lesquels étant levez donnent cours au mouvement de la sonnerie, & étant baissez arrêtent le mouvement. On dit, *les détentes des heures & des quarts.*

DE'TENTEUR, *s. m.* [*Injustus possessor.*] Terme de *Palais.* Celui qui tient & posséde un héritage.

DE'TENTION, *s. f.* [*Injusta alieni possessio.*] Terme dont on se sert d'ordinaire, en parlant d'afaire de pratique, & signifie *possession de quelque héritage.* Il se dit également d'une juste *détention* ; & d'une injuste *détention* ; c'est l'épitéte qui le détermine. On en peut dire autant du terme *Detenteur.*

Détention, *s. f.* [*Detentio*, *servitus*, *captivitas.*] Il signifie aussi, *captivité*, *prison.* (Après sa détention, il se retira de la Cour. *Maucroix*, *Schisme.*)

DE'TENU, DE'TENUË, *part. & adj.* [*Detentus*, *captivus.*] Arrêté, pris, tenu (Il étoit depuis deux ans détenu prisonnier. *Vaug. Quint.*)

DE'TERGER, *v. a.* [*Detergere*, *purgare.*] Néteïer, emporter les mauvaises humeurs. Néteïer, mondifier les plaies & les ulcéres. (Un petit clistére pour déterger les entrailles de Monsieur. *Moliére*, *Malade imag. sc. 1.*)

DE'TE'RIORATION, *s. f.* [*Rei in deteriorem statum deductio.*] Action par laquelle une chose devient pire.

DE'TE'RIORER, *v. a.* [*Deterius reddere*, *efficere.*] Terme de *Palais* ; pour dire, *dégrader*, *laisser tomber en ruine*, *rendre pire.*

DE'TERMINATION, *s. f.* [*Decisio*, *decretum*, *propensio.*] Fixation. Disposition fixe & arrêtée d'une chose. Ainsi on dit, en termes de *Physique*, *mouvement de détermination*, qui n'est que la disposition d'un corps à tendre plûtôt d'un côté que d'un autre. (Il faut atendre la détermination d'un Concile.)

Détermination, *s. f.* [*Additio verbi.*] Aplication d'un mot à signifier quelque chose.

* DE'TERMINE', *s. m.* [*Nequam*, *improbus*, *thraso.*] Méchant, enragé, emporté, fanfaron, téméraire & extravagant. (Il faut dire en déterminé, mort, tête, sang, &c. *Gomb.* Jurer en déterminé. *Gomb. l. 3.* C'est un diable, c'est un déterminé qui déséspére les gens.)

* DE'TERMINE', DE'TERMINE'E, *adj.* [*Audacissimus*, *temerarius*, *ad audendum projectus.*] Emporté, enragé, méchant, téméraire. (Ce sont de grands déterminez. *Voit. l. 47.*)

DE'TERMINE'MENT, *adv.* [*Definitivè*, *specialiter.*] Positivement, afirmativement. (Parler d'une chose déterminément. *Patru*, *Plaid. 14.*)

Déterminément, veut dire aussi, *hardiment*, *courageusement.* (Les François vont déterminément au combat, sous un Général habile.)

DE'TERMINER, *v. a.* [*Statuere*, *definire decidere.*] Disposer d'une certaine maniére fixe & arrêtée, borner, prescrire. (Chaque chose est déterminée d'elle-même à continuer dans sa façon d'être. Il y a de la témérité d'entreprendre de déterminer jusques où s'étend la puissance de Dieu. *Roh. Phys.*)

Déterminer. [*Statuere*, *decernere.*] Résoudre, arrêter, porter, obliger précisément à quelque chose. (Cela le détermina à sortir. Il se détermina à ne plus ataquer que la nuit. *Bouhours*, *Aubusson*, *l. 4.* Cette fille dégoûtée d'un amant, s'est déterminée au cloître.)

DE'TERRER, *v. a.* [*Mortui cadaver è tumulo eruere*, *effodere*, *refodere.*] Tirer de terre une personne enterrée. (Déterrer un corps)

* *Déterrer.* [*Detegere*, *eruere.*] Trouver, découvrir. (Quelque part qu'il soit on le déterrera. *Sar.* On l'a enfin déterré ; je déterrai cela ; c'est un homme qui a déterré mille choses curieuses.)

* *Il a un visage de déterré.* [*Est illi lurida & cadaverosa facies.*] Cela veut dire, *il est si pâle & si défait*, *qu'il semble avoir été enterré.*

DE'TERSIF, DE'TERSIVE, *adj.* [*Detergens.*] Terme de *Pharmacie.* *Un médicament détersif* ; c'est-à-dire, qui ôte & néteïe. Remédes externes qui mondifient les plaies & les ulcéres, en pénétrant, dissolvant, aténuant les humeurs

tenaces & visqueuses qui se collent à leurs parois.

Dé'testable, *adj.* [*Detestandus, execrandus.*] Qui mérite d'être détesté, qui mérite d'être en horreur. (Une action détestable. *Abl.*)

* *Détestable.* [*Detestabilis, execrabilis.*] Qui est horriblement laid, qui n'est pas bon, qui ne vaut rien. (Potage détestable. Je trouve la Comédie détestable, morbleu détestable, du dernier détestable, ce qu'on apelle détestable. *Moliére, Critique, sc. 1.* C'est un vin détestable.) [*Vinum sublatissimum.*]

Dé'testablement, *adv.* [*Detestabilem, execrabilem in modum.*] D'une maniére détestable. (Il vit détestablement.)

Dé'testation, *s. f.* [*Detestatio.*] Action ou paroles par lesquelles on témoigne qu'on a quelque chose en horreur. (On ne peut parler du traître Judas qu'avec détestation. Leur mémoire sera toûjours en détestation. Il s'est atiré la détestation de tout le monde. *Costar, Lettres.*)

Dé'tester, *v. a.* [*Detestari, execrari, abominari, imprecari.*] Avoir en horreur. (Détester le vice.

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor plus que tu ne me *détestes*.
Racine.)

† Dé'tirer, *v. a.* [*Explicare, extendere, polire.*] Etendre une chose pour la rendre unie & lisse. Il se dit du linge, des étofes, des rubans, &c. (Détirer du linge.) Voïez *Lisser.*

† Dé'tiser, *v. a.* [*Removere titiones ab igne.*] Il se dit du feu, & signifie *éteindre & couvrir le feu, ôter les tisons du feu.* (On détise le feu, le soir, quand on se va coucher.)

Dé'tonation, *s. f.* [*Crepitus, fragor.*] Terme de *Chimie.* Bruit que font les minéraux, lorsqu'ils commencent à s'échaufer dans les creusets, que les parties volatiles sortent avec impétuosité, & que l'humidité qui y étoit enfermée, s'en échape. Voïez *le Cours de Chimie de M. Lemeri.*

Dé'tonner, *v. n.* [*A tono deflectere, discedere, aberrare.*] Terme de *Musique.* Sortir de ton.

(Tous mes sots à la fois *détonnant* de concert,
Se mettent à chanter, &c.
Despréaux, sat. 3.)

On dit en ce sens, *détonation*, pour exprimer l'action de détonner.

Détonner & fulminer. [*Crepitare, fragorem edere.*] Terme de *Chimie.* Chasser des minéraux les parties impures, volatiles & sulphureuses, en conservant les parties internes & fixes. *Ce qui se fait avec détonation ;* c'est-à-dire, avec le bruit que font les minéraux, quand ils commencent à s'échaufer dans le creuset, & que l'humidité en sort.

Dé'tordre, *v. a.* [*Explicare, evolvere.*] Détortiller une chose torduë. *Je détors, j'ai détordu, je détordis, détors.* (Tordre & détordre du linge de lessive, détordre une corde.)

Dé'torquer, *v. a.* [*Detorquere.*] Terme *Dogmatique.* C'est éluder la force d'un raisonnement, d'une autorité, lui donner une autre explication.

Dé'tortiller, *v. a.* [*Explicare, evolvere.*] Défaire une chose tortillée. (Détortiller de l'osier; tortiller & détortiller un cordeau.)

Dé'touper, *v. a.* [*Vas opertum relinere.*] Déboucher, ôter le bouchon d'étoupes dont quelque vaisseau étoit bouché. (Détouper une bouteille.) On dit *déboucher* & non *détouper.*

Dé'toupillonner, *v. a.* [*Putare, recidere.*] Terme de *Jardinier.* Il se dit de l'oranger. C'est ôter le frétin, & la quantité de petites branches inutiles de l'oranger. (Il faut être soigneux de détoupillonner les branches de cet oranger. Quand on a détoupillonné les petites branches d'un oranger, les autres branches qui demeurent, deviennent plus belles & plus grosses, parce qu'elles reçoivent seules la nourriture qui aloit au toupillon de l'oranger; c'est-à-dire, aux petites branches inutiles. *Quint. Jardins fruitiers.*)

Dé'tour, *s. f.* [*Flexio, anfractus, diverticulum.*] Tournant de ruë. Lieux écartez. (Il le fit avancer afin de reconnoître les détours des montagnes. *Vaug. Quint. l. 3.* Le détour d'une ruë.

Pour esquiver sa flâme & ses discours,
Elle cherchoit les plus secrets *détours.*
Benserade, Rondeaux.)

Détour, signifie aussi *sinuosité.* (La riviére fait un grand détour.)

Détour, se dit d'un chemin qui est éloigné de la voie droite. (Si vous prenez ce chemin, vous ferez un détour.)

* *Détour.* [*Circuitus, circuitio.*] Circuit des paroles. (Un grand détour de paroles. C'est fuir la dificulté que de prendre ce détour. Il prit un grand détour pour anoncer la mort de son fils.

Et sans qu'un long *détour* t'arrête & t'embarasse,
A peine as-tu parlé, qu'elle même se place.
Despréaux, Epître à Moliére.)

* *Détour.* [*Prætextus simulatio.*] Prétexte, finesse, biais peu sincére; procédé, façon d'agir, excuse. (J'aime sans détour. *Voiture.* Il ne cherche ni détour ni finesse. On va par ces détours, au siécle d'or. *Benser.* O le plaisant détour! *Despr.* Le détour est plaisant. *Moliére.*

Vos ordres sans *détour* pouvoient se faire entendre.
Racine, Iphigénie, act. 1. sc. 2.)

Dé'tourné', *partic.* (Chemin détourné, ruë détournée.)

Prendre des chemins détournez ; c'est, au propre, ne prendre point les voies droites & ordinaires. Au figuré, c'est se conduire avec finesse.

Loüange détournée ; c'est une loüange délicate & fine, qui ne s'adresse pas directement à la personne qu'on veut loüer.

† Dé'tournement, *s. m.* [*Inflexio, deflexus.*] Ce mot n'est pas usité; il se trouve cependant dans Moliére. (Leurs détournemens de tête & leurs cachemens de visage firent dire cent sotises de leur conduite. *Moliére, Critique de l'Ecole des femmes, scene 3.*)

Dé'tourner, *v. a.* [*Divertere, deflectere.*] Mener par des lieux détournez; écarter du chemin. (Détourner quelcun du chemin.

En mille endroits *détournez*,
L'amour me mene par le nez.

* *Détourner.* [*Avocare, avertere, repellere, excludere.*] Eloigner. (Détourner son intention du désir de la vengeance. Que la considération des miséres présentes, & celle des miséres futures vous détournent de l'impureté. *Maucr. Hom. 14.* Détourner les yeux. Son Livre ne tend qu'à détourner les ames de la voie étroite de l'Evangile. Détourner un coup.)

† * *Détourner.*

† * *Détourner.* [*Avertere.*] Mettre à part, prendre, dérober. (Il a détourné la plûpart de ses éfets.)

Détourner. [*Avocare, dissuadere.*] Dissuader. (Il s'imaginoit qu'il seroit aisé de le détourner d'un si terrible dessein. *Vaug. Quint. l. 10.*)

Détourner, en terme de *Chasse*, c'est découvrir par le moïen du limier, le lieu où le cerf est à sa reposée, & en marquer l'enceinte.

Détourner le sens d'un passage ; c'est lui donner une signification diférente de celle qu'il doit avoir.

Se détourner, v. r. [*Deflectere, deserere.*] S'écarter, quiter. (Se détourner de son chemin, se détourner de son travail, se détourner à droit ou à gauche.)

DE'TRACTER, *v. a.* [*Famam detrahere.*] Médire. Le mot de *détracter* se dit, mais il n'est pas si usité que celui de *médire.* (Il ne faut pas détracter de son prochain.)

DE'TRACTEUR, *s. m.* [*Maledicus, famæ alicujus detractor.*] Médisant. Le mot de *détracteur* est moins usité que celui de *médisant.* (C'est un détracteur.)

DE'TRACTION, *s. f.* [*Maledictio, alienæ famæ detractio.*] Ce mot signifie *médisance*, mais il n'a pas tant de cours que celui de *médisance.* (On aime naturellement la détraction.)

☞ DE'TRAPER. Ancien mot qui signifie *dégager.* Monet en a fait mention ; & du Bartas dans sa fameuse description du cheval de Caën, a dit : *le champlat bat, abat, détrape, agrape, atrape.*

DE'TRAQUE', DE'TRAQUE'E, *adj.* [*Perturbatus.*] (Le moulin est détraqué. Ma montre est détraquée.)

DE'TRAQUER, *v. a.* [*Perturbare.*] Ce mot se dit proprement des machines & des choses artificielles. Il signifie *y changer ou gâter quelque chose, ensorte qu'elles ne puissent plus faire ce qu'elles font, lorsqu'elles sont en bon état.* (Détraquer une horloge, un moulin, une pompe, un jeu d'orgues, ou quelqu'autre machine.)

Détraquer, v. a. [*Perturbare.*] Il se dit à l'égard des chevaux, & il signifie *faire perdre à un cheval ses bonnes alures*, ou *les leçons qu'il a aprises au manége.* (Détraquer un chaval.) *Les mauvais Ecuïers détraquent les chevaux ;* c'est-à-dire, leur font perdre le bon train qui leur étoit ordinaire.

* *Détraquer, v. a.* [*Avocare, avertere.*] Il se dit aussi des personnes, & signifie *détourner de quelque ocupation.* (Détraquer quelcun de ses études. Les mauvaises compagnies ont détraqué ce jeune homme du chemin de la vertu.)

Se détraquer, v. r. [*Perturbari, evertere, deflectere.*] Il se dit des machines & des personnes. (Nôtre horloge se détraque souvent. L'estomac se détraque quelquefois. Il se détraque de ses études, du bon chemin, &c.)

DE'TREMPE, *s. f.* [*Opus coloribus aquâ dilutis pictum.*] Terme de *Peinture.* Sorte de peinture, où l'on emploïe les couleurs avec de l'eau gommée, ou de l'eau de colle. *De Piles.* (Peindre en détrempe.)

* *Détrempe.* [*Res deproperata.*] Au figuré, signifie *une chose de peu de durée.* (Mariage fait à la détrempe.)

DE'TREMPER, *v. a.* [*Temperare.*] Au figuré, signifie, *méler, tempérer.* (L'afliction détrempe la joïe.)

Détremper, v. a. [*Macerare, diluere.*] Mêler quelque chose de liquide avec une autre chose, pour n'en faire qu'un corps. (Détremper du plâtre. Détremper du mortier.) On dit aussi, *détremper dans de l'eau ce qui est salé.*

Détremper de l'acier ; c'est lui ôter sa trempe en le faisant rougir.

† DE'TRESSE, *s. f.* [*Mœror.*] Ce mot est un peu vieux. Il signifie *afliction.* (Il étoit dans une grande détresse.)

† DE'TRIMENT, *s. m.* [*Detrimentum, damnum, jactura.*] Terme de *Palais.* Dommage. Perte. (Il entreprend de bâtir au détriment de ses voisins. Cela va à nôtre détriment.)

DE'TRIPLER, *v. a.* Terme d'*Evolution militaire*, qui se dit en parlant des files. C'est en ôter quelcune, quand elles sont par trois. (Doubler, tripler les files. Détripler les files. *Martinet, Exercice d'infanterie.*)

DE'TROIT, *s. m.* [*Angustiæ, fretum, isthmus.*] Terme de *Géographie.* Bras de mer entre deux terres peu éloignées. (Le détroit de Gibraltar est fameux. Passer un détroit. *Voit. l. 39.* Détroit dangereux à passer.) Il se dit aussi quelquefois au lieu du mot *Isthme*, d'une langue de terre qui est entre deux mers. (Le détroit de Corinthe joint la Morée au reste de la Gréce. Le détroit de Panama joint les deux Amériques, la Méridionale & la Septentionale.)

Détroit. [*Fauces.*] Passage étroit & dificile par les montagnes pour entrer en quelque païs. (Se saisir des détroits. L'armée de Darius fut défaite dans les détroits de la Cilicie. *Vaugel. Quint. l. 3.*)

Détroit. [*Jurisdictio, conventus.*] Terme de *Palais.* Etenduë de Jurisdiction. (Un Juge ne peut agir en cette qualité hors de son détroit, ou hors de sa Jurisdiction. Il est respecté dans tout son détroit, & il y passe pour homme de mérite.)

DE'TROMPER, *v. a.* [*Errorem eripere, ab errore avocare.*] C'est le contraire de tromper. *Détromper quelcun ;* c'est le désabuser, lui faire connoître son erreur. (On l'a détrompé de la mauvaise opinion qu'il avoit de vous. On est quelquefois moins malheureux d'être trompé de ce qu'on aime, que d'en être détrompé. *La Rochefoucaut.*)

Se détromper, v. r. [*Errorem deponere.*] C'est reconnoître qu'on étoit dans l'erreur. (On se détrompe tous les jours des anciennes erreurs.)

DE'TRÔNER, *v. a.* [*De solio deturbare, depellere.*] Oter du Trône. (Détrôner un Prince. Pépin, Maire du Palais des Rois de France, gouverna sous plusieurs Rois, & détrôna Childeric III. *Mézerai, Vie de Childeric.*)

DE'TROUSSER, *v. a.* [*Demittere togam.*] Ce mot se dit, en parlant de jupes, de robes, & autres habits de femmes. Défaire une chose troussée. (Détrousser une jupe. Détrousser une robe.)

† * *Détrousser.* [*Aliquem spoliare.*] Voler. (On l'a détroussé à demi-lieuë du village.

> Voit-on les loups brigands comme nous inhumains,
> Pour *détrousser* les loups courir les grands chemins ?
> *Despréaux.*)

En robe détroussée ; c'est-à-dire, en cérémonie. (Il fait toûjours ses visites en robe détroussée.)

DE'TROUSSEUR, *s. m.* [*Latro, Grassator.*] Voleur qui détrousse.

DE'TRUIRE, *v. a.* [*Destruere, diruere, demoliri, disturbare.*] Ruiner. Défaire. (Détruire un parti. *Abl.*)

* *Détruire.* [*Evertere famam alicujus.*] Décréditer. Faire perdre l'estime. (* Détruire une personne dans l'esprit d'ún autre. *Ablancourt.*

C'est ainsi qu'en prêchant on fait si peu de fruit,
Le sermon édifie, & l'exemple *détruit.*
Villiers.)

Se détruire, *v. n.* Il se dit au propre & au figuré. (Les beaux ouvrages se détruisent tous les jours. Cet homme se détruit la santé. Cette nouvelle, cette opinion, se détruit d'elle-même.)

D E U.

DEU, DEUE, *adj.* Voïez *Dû*, *Dûë.*

D E V.

† DE'VALER, *v. a.* [*Descendere.*] Ce mot est vieux, & ne se dit plus guére, en sa place, on dit *décendre.* (L'ame d'Orphée dévala dans les enfers. *Du Ryer*, *Métamorphoses.*

L'autre jour frére Jean mourut de la gravelle,
Et son ame aussi-tôt aux enfers *dévala*,
Un Diable en sentinelle,
L'árrête, en disant, qui va-là ?
Poëte Anonime.)

† DE'VALISER, *v. a.* [*Spoliare*, *exspoliare.*] Oter la valise, les hardes & les marchandises à des passans. Voler. (On l'a dévalisé au milieu d'un bois. *Scar.*)

DEVANCER, *v. a.* [*Antecedere*, *præcurrere.*] Gagner & prendre les devans. (Il faut faire de grandes traites pour dévancer le Roi de deux ou trois journées. *Abl. Ret.* Il dévança de trois jours la flote. *Abl. l. 1.* Devancer l'aurore. *Rac.* L'exercice du corps doit toûjours devancer la réfection. *Danet.*)

Devancer. [*Aliquem superare.*] Surpasser en quelque chose. (Il devance en mérite tous ses compétiteurs.)

DEVANCIER, *s. m.* [*Antecessor.*] Celui qui en a précédé un autre en quelque charge ou ofice. (C'est son devancier.)

☞ Le terme *Prédécesseur* est plus en usage que *dévancier*, dont on peut se passer; mais il faut nécessairement nous servir du féminin *devanciere*, parce que *Prédécesseur* n'a point de féminin.

DEVANCIERE, *s. f.* [*Quæ antecedit.*] Celle qui en a précédé une autre en charge. (Les armes de ses devancieres se voient en beaucoup de lieux. *Patru*, *Plaid. 16.*)

DEVANT, *s. m.* [*Pars prior*, *anterior.*] Partie antérieure. La partie qui dans l'ordre des choses se présente la prémiére. (Le devant du logis est beau.) *Devant de perruque;* ce sont les cheveux bouclez qui couvrent le front. (Devant de chemise; devant de haut-de-chausse; devant de jupe; devant de tableau; devant de cuirasse.)

Devant, *adv.* [*Antè.*] (Marcher devant.)

Devant. [*Coram.*] Préposition qui régit l'acusatif, & signifie *en présence.* (La parfaite valeur est de faire, sans témoins, ce qu'on feroit capable de faire devant tout le monde. *Le Duc de la Rochefoucaut.* Tel nous louë en devant, qui nous blâme derriére.)

Devant. [*Ante.*] Préposition qui signifie *vis-à-vis.* (Le trop fidéle Disciple fut foüété devant la porte du Colége par la main du Bourreau. *Pasc. l. 6.*)

† *Devant que.* [*Antequam*, *priusquàm.*] Conjonction qui n'est plus guére en usage. On se sert en sa place de la conjonction *avant que.*

† * *Bâtir sur le devant.* Commencer d'avoir le ventre gros & de devenir gras. (Cet homme bâtit bien sur le devant.)

* *Prendre le devant.* [*Præcurrere*, *prævertere*, *antè occupare.*] C'est prendre le pas, marcher devant. On dit aussi, *prendre les devans*, *couper les devans*, *gagner le devant*, tant au propre, qu'au figuré.

Par-devant, *adv.* [*A fronte.*] (Il fut ataqué par devant & par derriére. Ils avoient reçû leurs blessures par devant. *Vaug. Quint. l. 3. ch. 11.* Il reçût plusieurs coups par-devant, & il mourut glorieusement. *Abl. Marm.*) [*Adversa accipere vulnera.*]

Au-devant. Préposition qui régit le génitif. (Aler au-devant de quelcun. [*Ire obviam alicui.*] *Abl.* La Ville sortit au-devant de lui. *Abl.*)

DEVANT-HIER, *adv.* [*Nudius tertius.*] Ce mot n'est pas du bel usage, en sa place on dit, *avant-hier.*

† DEVANTIER, *s. f.* [*Involucre.*] Mot hors d'usage, en sa place on dit *tablier.*

DEVANTIERE, *s. f.* Sorte de long tablier, ou de jupe fenduë par derriére, que les femmes portent quand elles vont à cheval.

DEVANTURES, *s. f.* Plâtres de couverture qui se mettent au-devant des souches de cheminée, pour racorder les tuiles & les ardoises. Il se dit aussi du devant d'un siége d'aisance, ou d'une mangeoire d'écurie.

DE'VASTATION, *s. f.* [*Depopulatio.*] Désolation d'un païs. Ce mot n'est pas fort en usage, quoiqu'il se trouve dans de bons Auteurs.

DE'VASTER, *v. a.* [*Depopulare.*] Ruiner, désoler, sacager un païs. Ce mot se trouve dans de bons écrivains.

DE'VELOPEMENT, *s. m.* [*Explicatio.*] Les Architectes apellent *dévelopement de dessein*, la représentation de toutes les faces, profils & parties du dessein d'un bâtiment.

DE'VELOPER, *v. a.* [*Explicare*, *evolvere.*] Oter l'envelope. (Déveloper une chose envelopée.)

* *Déveloper*, *v. a.* Il se dit au figuré, & signifie *expliquer*, *éclaircir*, *découvrir.* (Déveloper sa pensée, déveloper une intrigue, déveloper des dificultez. Pour déveloper tout ce mistére, il faut dire.... *Patru*, *Plaid. 5.* Quelque avanture me viendra déveloper une naissance illustre. *Moliére.*)

Déveloper, *v. a.* [*Minuere*, *imminuere.*] Chez les Artisans, c'est dégrossir du bois ou de la pierre, pour leur donner la taille ou la disposition nécessaire pour les placer, ou en faire quelque ouvrage.

Déveloper se dit aussi, lorsqu'on raporte sur un plan les diférentes faces d'une pierre, ou les parties d'une voûte.

Se déveloper, *v. r.* [*Evolvere*, *expedire.*] Se débarasser (Se déveloper d'un danger.)

DEVENIR. [*Fieri*, *evadere.*] Verbe neutre passif. *Je deviens*, *je suis devenu*, *je devins*, *je deviendrai.* Être de plus en plus; s'aquérir quelque qualité; changer. (Il devient honnête-homme; devenir savant; il est devenu grand opérateur; devenir riche, devenir fou.)

* *Devenir d'Evêque Meûnier.* Proverbe, pour dire, *changer de condition en pis; déchoir de sa condition.*

Devenir à rien; c'est se réduire à rien, s'évaporer, s'évanoüir. (Sa fortune devient à rien. Sa santé devient à rien, &c.)

On dit pour marquer l'incertitude où l'on est de ce qui doit arriver : *Que deviendra tout cela, que deviendront vos promesses, vos espérances ? Que voulez-vous devenir ?* c'est-à-dire, que prétendez-vous faire, quel parti voulez-vous embrasser ?

DEVENTER, *v. a.* [*Vela constringere.*] Terme de *Marine.* Brasser les voiles au vent, pour les empêcher de porter.

† DÉVERGONDÉ, DÉVERGONDÉE, *adj.* [*Inverecundus, licentiosus.*] Qui n'a point de honte. (C'est un dévergondé, c'est une dévergondée.)

† SE DÉVERGONDER, *v. a.* [*Pudorem deponere.*] Perdre sa honte.

(Plus qu'une femme elle se *dévergonde.*
Benserade, Rond.)

DÉVERROUILLER, *v. a.* [*Removere pessulum.*] Oter le verroüil. (Déverroüiller une porte.)

† DEVERS, *préposition.* [*Versus.*] On ne s'en sert plus que dans le stile bas. En sa place, on se sert de la préposition *vers. Vaug. Rem.*

(Celui qui maintenant *devers* vous est venu,
D'où vous est-il connu ?
Moliére, Cocu.)

☞ Vaugelas a fait cette observation, *Rem. 353.* sur *vers* & *envers.* « Ces deux prépositions » ne veulent pas être confonduës. *Vers*, signifie » le *versus* des Latins, comme, *vers l'Orient ;* » & *envers*, signifie l'*erga*, comme, *la piété envers* » *Dieu, &c. Vers* est pour le lieu, & *envers* » pour la personne. Ce seroit mal parler de » dire, *la piété des enfans vers le pére*, que si » l'on dit, *il s'est tourné vers moi*, & que delà » on veüille inférer que *vers* se dit aussi bien » pour la *personne* que pour le *lieu*, on répond » qu'en cet exemple, *vers* ne laisse pas de » regarder le *lieu* plûtôt que la *personne*, comme » le mot de *tourner* le fait assez voir. » Messieurs de l'Académie ont aprouvé cette Remarque, ajoûtant que l'on dit, *l'Ambassadeur vers le Roi d'Espagne ;* mais le mot *Envoié* est sous-entendu en cette phrase. On croit que *vers*, en cet endroit regarde le lieu. Un Auteur moderne a dit : *Quand on a par devers soi de longs services, &c.* Là *devers* regarde la personne ; mais on ne dit point *par devers soi ;* on soufriroit plûtôt *devers soi*, que *par devers.*

DÉVERSER, *v. a.* [*Invertere.*] C'est pancher, incliner. On apelle *bois déversé*, du bois qui est gauche.

SE DÉVÊTIR, *v. r.* [*Vestem exuere.*] C'est ôter quelques-uns de ses vêtemens, se déshabiller. (On se dévêtit quand il fait trop chaud. Le Prêtre qui a oficié, se va dévêtir à la Sacristie.)

Se dévêtir, v. r. [*Dominium rei alicujus abdicare.*] Terme de *Pratique.* Il signifie, *se désaisir, se dépoüiller.* (Il s'est dévêtu, par un contrat, de la propriété de tel héritage.)

DÉVÊTISSEMENT, *s. m.* [*Abdicatio.*] Terme de *Jurisprudence.* Action de se démettre, de se dépoüiller de son bien.

☞ On use dans quelques Coûtumes du terme de *devest* & *revest*, que Galand explique ainsi dans son Traité du Franc-aleu : *Pour être mis en possession d'un Fief, la forme du serment, & de l'investiture étoit solennelle. Pour mettre l'acquéreur de censive, étoit besoin de devest. Si le contract étoit cassé, & que l'ancien propriétaire entrast dans son heritage, comme il avoit esté dépoüillé par le devest, il rentroit dans son droit par le revest.*

DÉVIATION, *s. m.* [*Declinatio, deflexio.*] Terme d'*Astronomie.* Mouvement du déférent, ou excentrique, lorsqu'il s'avance vers l'écliptique ou qu'il s'en éloigne.

DEVIDER, *v. a.* [*Filum in orbes glomerare.*] Mettre le fil ou la soie en péloton ou en écheveau. (Dévider en écheveau, dévider du fil, devider par peloton, dévider de la soie, du galon, &c.)

☞ *Devuider* ou *Dévuider.* Terme de *Manége. Un cheval devuide*, lorsque maniant sur les voltes, ses épaules vont trop vîte, & que la croupe ne suit pas ; de sorte que le cheval, au lieu d'aler de deux pistes, comme il devroit aler, tâche de n'aler que d'une piste ; ce qui vient de la distance qu'il fait en se défendant contre les talons, où de la faute du cavalier qui hâte trop la main. *Piste*, est le chemin, ou la trace que le cheval marque sur le terrein où il passe. *Dictionnaire des Arts de l'homme d'épée.*

DEVIDEUSE, *s. f.* [*Staminis globi versoria artifex.*] Celle qui devide. (Une Dévideuse de fil, de soie, &c. Portez cela à la Dévideuse.) On dit aussi, *Dévideur, subst. masc.* Celui qui dévide.

DEVIDOIR, *s. m.* [*Rhombus.*] Sorte d'instrument de bois propre à dévider. (Il y a plusieurs sortes de dévidoirs.)

DEUIL, *s. m.* [*Luctus, mœror.*] Tristesse, douleur, regret. Habit noir qui marque la tristesse & la mort d'une personne de qui nous héritons ou de qui nous dépendons. (Seigneur, pourquoi me laissez-vous dans le deüil & dans la tristesse, sous l'opression de mes ennemis. *Ps. 4.* Le deüil n'est qu'au dehors. *Gen. Ep. l. 2.* Une consolation si peu atenduë redouble son deüil. *S. Evremont, Matrone d'Ephese.*)

Deüil, s. m. [*Vestimentum funebre.*] Les marques extérieures du *deüil.* Les habits de *deüil.* (Prendre le deüil. La Cour est en deüil. Quiter le deüil. Porter le petit deüil. Porter un grand deüil.)

Deüil, se prend aussi pour les parens & autres personnes qui assistent aux funérailles de quelcun. (Le deüil a passé par cette ruë. Mener le deüil. Voici le deüil, &c.)

DEVIN, *s. m.* [*Vates, hariolus, fatidicus.*] Celui qui devine. Celui qui prédit & découvre les choses à venir. (C'est un méchant devin. C'est un bon devin, un excélent devin. Un devin, nommé Gauric, prédit à Henri II. qu'il mouroit dans un combat. *Opuscules de Colomiez.*

De la fin de nos jours ne soïons point en peine,
C'est un secret, Philis, qui n'est que pour les Dieux ;
Méprisez ces *Devins* dont la sience vaine
Se vante solement de lire dans les Cieux.
Du Trousset de Valincour.)

DEVINE, *s. m.* [*Vates, hariola, fatidica mulier.*] Celle qui devine. (Elle est devine. Elle est ravie de passer pour une devine. Je ne suis ni sorciére, ni devine. *Scar. D. Japhet.*)

DEVINER, *v. a.* [*Divinare, hariolari, vaticinari, detegere, indagare, explicare, excogitare, augurari, conjicere.*] Prédire. Découvrir l'avenir. Conjecture. Découvrir. (Deviner les malheurs du tems. Deviner l'écriture d'une personne. *Voit. l. 23.* On aime à deviner les autres, mais on n'aime point à être deviné.)

* DEVINERESSE, *s. f.* [*Vates, hariola.*] Celle qui devine. (L'Eglise excommunie les *Devins* & *Devineresses.*

† DEVIS, *s. m.* [*Familiare colloquium.*] Pour dire, *babil*, est bas & vieux.

Devis, *ſ. m.* [*Enumeratio rerum ſingularum.*] Terme d'*Architecture.* Deſcription de toutes les choſes qu'on doit exécuter pour la conſtruction d'un bâtiment, avec l'eſtimation des dépenſes. Voïez *l'Architecture de Savot*, *chap. 4.*

DÉVISAGER, *v. a.* [*Deformare*, *lacerare vultum alicujus.*] *Déviſager une perſonne*; c'eſt-à-dire, lui égratigner le viſage, ſe jeter ſur ſon viſage, & le defigurer avec ſes ongles.

DEVISE, *ſ. f.* [*Pictura cujus ſenſus aut ſignificatio*, *litteris*, *aut verbis annuitur.*] C'eſt un compoſé de figures & de paroles. La *figure* eſt le *corps* de la *deviſe*, & les *paroles* en ſont *l'ame.* La figure doit être réguliére & nouvelle, & les paroles proportionnées à la figure. (Faire une belle deviſe.) Le Pére Bouhours, dans ſes entretiens d'*Ariſte* & d'*Eugéne*, a fait un diſcours ſur la *deviſe.*

† DEVISER, *v. n.* [*Sermocinari*, *ſermonem habere.*] Ce mot, pour dire, *parler*, *s'entretenir*, eſt un peu vieux, & ne trouve bien ſa place que dans le ſtile familier. (Tout en deviſant, nous voici arrivez à la Ville. *Abl. Luc. t. 2. double acuſation.* Il ont déviſé aſſez long-tems de cette afaire.)

DÉVOÏEZ. (DÉVOYÉS.) Ancien mot. On apelloit autrefois *Dévoïez*, ceux de la Religion Proteſtante. *Nos fréres Dévoïez*; c'eſt-à-dire, qui ſont hors de la voie. *Dévoïé*, [*Aberrans.*] il ſe dit de ceux qu'on croit hors de la voie du ſalut.

DÉVOÏER, *v. a.* [*Reſolvere.*] Cauſer, donner un dévoiment. *Etre dévoïé*; c'eſt avoir un dévoiment.

DÉVOILEMENT, *ſ. m.* [*Veli reductio.*] Action par laquelle on dévoile & découvre ce qui étoit caché. (Le dévoilement des Miſtéres & des figures de l'Ancien Teſtament, s'eſt fait à la venuë du Meſſie.)

DÉVOILER, *v. a.* [*Velum*, *velamentum detrahere.*] Oter le voile. (Dévoiler une Religieuſe. Religieuſe dévoilée. *Maucr. Schiſme d'Angleterre.*

> L'Olimpe ſon front *dévoila*,
> Et tout le jour étincela.
> *Voiture*, *Poëſ.*)

* *Dévoiler*, *v. a.* [*Pandere*, *manifeſtare*, *retegere.*] Ce mot ſe dit au figuré. Il ſignifie *découvrir & mettre en évidence ce qui étoit caché.* (Dévoiler des miſtéres. Dévoiler des intrigues.

> N'atens pas qu'à tes yeux j'aille ici l'étaler,
> Il vaut mieux le ſoufrir que de le *dévoiler.*
> *Deſpréaux.*)

DÉVOIMENT, (DÉVOIEMENT,) *ſ. m.* Flux de ventre. (Avoir un dévoiment par haut & par bas.)

DEVOIR, *v. a.* [*Debere.*] *Je doi*, *tu dois*, *il doit. Nous devons*, *vous devez*, *ils doivent. J'ai deu*, ou *j'ai dû*, *je deus.* Être engagé à quelque déte. (Devoir une groſſe ſomme d'argent : devoir à Dieu & au monde ; devoir au tiers & au quart.)

Devoir. [*Teneri.*] Être obligé de faire ou de dire. Les inférieurs doivent honneur & obéïſſance à leurs Supérieurs. (Nous devons bien vivre pour bien mourir.)

Devoir. [*Concedere*, *cedere.*] Il ſe dit des avantages que les uns peuvent avoir ſur les autres. *En matiére d'arts & de ſciences*, *les Modernes ne doivent rien aux Anciens*; c'eſt-à-dire, ils ne leur ſont pas inférieurs. (Elles ſont toutes deux à peu près de même âge, l'une ne doit rien à l'autre.)

Devoir. [*Neceſſe eſſe*, *oportere.*] Il ſe dit encore ce qui peut arriver. (Nous devons tous mourir. Il doit arriver cette année une éclipſe de ſoleil, une éclipſe de lune. Je dois aler demain à la campagne. Il doit avoir reçû ma lettre. Il doit avoir bien de l'argent. * Les grands Princes ne ſe doivent jamais voir s'ils veulent demeurer amis.

> Aux uſages reçûs il faut qu'on s'acommode,
> Une femme ſur tout *doit* tribut à la mode.
> *Deſpréaux.*)

DEVOIR, *ſ. m.* [*Munus*, *officium*, *partes.*] Ce qu'on eſt obligé de faire par bienſéance, par civilité ou obligation. (Faire exactement ſon devoir ; s'aquiter de ſon devoir envers tout le monde. *Abl.* Un homme ſage doit remplir juſqu'au moindre de ſes devoirs. Faire le devoir de Capitaine & de ſoldat. *Vaug. Quint.* Rendre ſes devoirs à ceux qui le méritent.) *Rendre les derniers devoirs à quelcun.* [*Juſta ſolvere.*] C'eſt-à-dire, aſſiſter aux funérailles d'une perſonne. *Ranger quelcun à ſon devoir.* [*Aliquem in officio continere.*] C'eſt-à-dire, obliger une perſonne d'obéir & de faire ce qu'elle doit faire. (S'aquiter des devoirs du mariage en galant homme.

> Qui ſaura d'un ami remplir le ſaint *devoir*,
> Condannant ſon ami, voudra toûjours le voir.
> *Villiers.*)

☞ Il n'eſt pas poſſible de donner une définition exacte des *devoirs* de la vie civile, puiſqu'il eſt certain, (comme Ciceron l'a remarqué dans le Traité qu'il en a fait,) qu'il n'eſt point d'action dans la ſociété civile, qui n'ait ſes obligations & ſes *devoirs*; & l'on n'eſt, dit-il, honnête-homme, mal-honnête-homme, qu'à proportion de leur obſervation ou de leur négligence. *Nulla enim vitæ pars vacare officio poteſt, in eoque colendo ſita eſt vitæ honeſtas omnis, & in negligendo turpitudo.*

Devoir, *ſ. m.* [*Accingere ſe ad aliquid.*] Etat. (Il ſe mit en devoir de montrer la lettre. *Vaug. Quint.* Il ſe mit en devoir d'arrêter ſon maître. *Abl. Luc. t. 2. Amitié.*)

DÉVOLE, *ſ. f.* Terme de *Jeu de cartes.* C'eſt lorſqu'après avoir entrepris de faire joüer, on ne fait pas une main.

DÉVOLU, *ſ. m.* [*Jus devolutum.*] Voïez *Dévolut.*

DÉVOLU, DÉVOLUË, *adj.* [*Devolutus.*] Venu, échû, tombé, arrivé. (Le droit de ſacrer la Reine lui étoit dévolu. *Maucroix*, *Schiſme.*)

DÉVOLUT, *ſ. m.* [*Collatio beneficii à ſummo Pontifice facta pro devoluto ſibi jure.*] Proviſion du Pape, pour un bénéfice qu'on lui expoſe être vacant, par la nullité de titre ou incapacité de la perſonne du titulaire qui le poſſéde, & laquelle le rend impétrable ſuivant les Canons.

DÉVOLUTAIRE, *ſ. m.* [*Qui beneficium ab eo impetravit ad quem jus devolutum eſt.*] Celui qui jette un dévolut ſur un bénéfice. (Il eſt dévolutaire.) Tout impétrant de *dévolut* ou *dévolutaire* doit donner caution de cinq cens livres avant que d'être reçû à plaider.

DÉVOLUTION, *ſ. f.* [*Jus devolutum.*] Ce mot ſe dit en parlant de bénéfices. (La dévolution d'un bénéfice à l'Evêque.)

☞ Il ne faut pas confondre *dévolut* & *dévolution.* Lorſqu'un collateur Ecléſiaſtique n'a pas conféré le bénéfice vacant dans le tems qui lui eſt preſcrit

par les Canons & les Ordonnances, il eſt privé de ſon droit, lequel paſſe au ſupérieur, qui doit de même conférer dans le tems, & s'il ne le fait, le droit eſt dévolu au Pape, qui n'aïant point de ſupérieur, peut conférer en tout tems. Le *dévolut* eſt un eſpéce de *dévolution* qui arrive lorſque la collation d'un bénéfice eſt nulle, ou par le défaut de pouvoir dans la perſonne du collateur, ou par les défauts & les incapacitez qui ſe trouvent dans la perſonne du pourvû. En ce cas, on s'adreſſe au Pape; on lui demande le bénéfice; il en pourvoit l'impétrant par *dévolut*, *jure devoluto*. On ſe ſert du terme *impétrer;* ce qui préſupoſe une demande, une réquiſition expoſitive du fait, ſur laquelle le Pape acorde le bénéfice. On voit par là que c'eſt avec raiſon que les dévolutaires ſont odieux; ils troublent ſouvent des poſſeſſeurs légitimes qui vivent dans la bonne foi. Il eſt pourtant vrai que le *dévolut* maintient la diſcipline: mais on abuſe ſouvent de ce remède, pour troubler la paix de l'Egliſe; c'eſt auſſi par cette raiſon que l'on a fixé les cas où le *dévolut* peut avoir lieu, & que, pour arrêter l'avidité des dévolutaires, on leur impoſe pluſieurs conditions onéreuſes. 1°. Ils doivent faire inſinuer leurs proviſions & leur priſe de poſſeſſion dans le mois, ſuivant l'Edit des Inſinuations de 1691. *art.* 26. 2°. Ils doivent ſe pourvoir, & faire aſſigner le titulaire dans l'an de la date de leur proviſion. 3°. Ils doivent donner caution juſques à cinq cens livres, pour tenir lieu de ſureté des dépens. 4°. Ils ne peuvent percevoir les fruits qu'après une Sentence de recréance. Il y a des cas où le dévolutaire eſt diſpenſé de donner caution. Voïez *Caſtel*, *dans ſes définitions du Droit Canonique.*

DÉVORANT, DÉVORANTE, *adj.* [*Conſumens.*] Qui dévore, qui conſume.

Dévorant, ſe dit auſſi au figuré. (Un apétit dévorant, un eſtomac dévorant, un feu dévorant, une ſoif dévorante, un air dévorant ou qui eſt extrêmement ſubtil.)

DÉVORATEUR, *ſ. m.* [*Helluo*, *vorax.*] Qui mange. (Rien n'échape à ce dévorateur. *Benſerade*, *Rond.*)

Dévorateur, ſe dit auſſi au figuré. (Dévorateur de Livres. *Acad. Franç.*)

DÉVORER, *v. a.* [*Abſorbere*, *vorare.*] Manger goulument, manger avec avidité. (Le loup dévore.)

Dévorer. [*Laniare*, *lacerare.*] Perdre, mettre en piéces, faire périr. (On envoïa un monſtre marin pour dévorer Andromède. *Abl. Luc. t. 1.*)

Dévorer. [*Conſumere.*] Perdre, ruiner, conſumer. (Le tems dévore tout. Un feu ſecret me dévore. Il a dévoré tout ſon bien. *Deſpréaux.* Le chagrin me dévore. *Racine.* Dévorer le peuple. *Pſeaume* 52.)

* *Dévorer.* [*Vorare.*] Il ſe dit de la lecture des Livres. *Dévorer un Livre;* c'eſt le lire promtement & ſans y faire beaucoup de réflexion. (J'ai lû un Livre que vous m'avez envoïé, ou plûtôt, je l'ai dévoré. *Scar.*)

† DÉVOREUR DE LIVRES, *ſ. m*, Qui lit force Livres & promtement. (C'eſt un Dévoreur de Livres.)

DEVOT, *ſ. m.* [*Pius.*] Qui a de la dévotion. (C'eſt un vrai dévot, un dévot ſincere. Il y a des dévots indiſcrets qui ne croïent jamais dire aſſez, s'ils n'en diſent trop. *Thiers*, *Diſſertation ſur le portail de Reims.* Pour être dévot je n'en ſuis pas moins homme. *Moliére*, *Tartufe.* Il y a auſſi de faux dévots, qui ſont traîtres, malins, & le plus ſouvent médiſans.

> Fâche-t-on un *dévot*, c'eſt Dieu qu'on fâche en lui.
> Ces Apôtres du tems, qui des premiers Apôtres
> Ne nous font point reſſouvenir,
> Pardonnent bien moins que nous autres.
> *Deshouliéres.*

> ☞ Un *dévot*, je ne ſai pourquoi,
> A quelque choſe contre moi
> Qui jamais n'ofençai perſonne:
> Je ſuis mal, à ce que je voi;
> Un *dévot* jamais ne pardonne.
> *Le Chevalier de Cailly.*)

Dévot, ſe dit auſſi de tout ce qui excite à la dévotion. (Un Livre dévot. Une converſation dévote. Un diſcours dévot. Un chant dévot.)

DÉVOT, DÉVOTE, *adj.* [*Pius*, *religioſus.*] Qui a de la dévotion. (Être dévote à la Vierge. Elle eſt dévote en honnête femme.

> On y voïoit Barry ſi *dévot* à Marie,
> Ouvrir avec cent clefs le Ciel à Philagie.
> *Poëte Anonime.*)

† *Dévot*, *Dévote*, *adj.* [*Devotus.*] Qui aime avec une maniére de reſpect particulier. (Mon cœur qui vous eſt ſi dévot. *Voiture.*)

DÉVOTE, *ſ. f.* [*Pietatis amans.*] Celle qui a de la dévotion. (C'eſt une véritable dévote.

> Moi *dévote!* qui, moi? m'écriai-je à mon tour,
> L'eſprit bleſſé d'un terme emploïé d'ordinaire
> Lorſque d'une hipocrite on parle ſans détour.
> *Deshouliéres.*)

DÉVOTEMENT, *adv.* [*Piè*, *religiosè.*] Avec dévotion. (Prier Dieu dévotement. † Il ſoupa lui tout ſeul, & fort dévotement mangea deux perdrix. *Moliére*, *Tartufe.*)

DE'VOTIEUX; dites *Dévot.*

DE'VOTIEUSEMENT; dites *Dévotement.*

DÉVOTION, *ſ. f.* [*Pietas*, *religio.*] Prononcez *dévocion.* Piété envers Dieu & envers les Saints. (Dévotion aiſée. Être dans la haute dévotion. Les dévotions à la Vierge ſont un puiſſant moïen pour le ſalut.) *Faire ſes dévotions;* c'eſt-à-dire, ſe confeſſer & communier fort dévotement. (La véritable dévotion conſiſte à aimer Dieu & le prochain, & à s'aquiter fidélement de tous ſes devoirs.

> Certain air de *dévotion*,
> Lorſque l'on n'eſt plus jeune, a toûjours bonne grace.
> *Deshouliéres.*

> On peut impunément pour l'intérêt du Ciel,
> Etre dur, ſe venger, faire des injuſtices,
> De la *dévotion* c'eſt là l'eſſentiel.
> *Deshouliéres.*)

† * *Dévotion.* [*Officium*, *obſequium.*] Amour grand & reſpectueux.

> (J'aurai toûjours pour vous, ô ſuave merveille!
> Une *dévotion* à nulle autre pareille.
> *Moliere*, *Tartufe*, *act.* 3. *ſc.* 3.)

Dévotion, *ſ. f.* [*Deditum*, *obſtrictum eſſe.*] Entiére diſpoſition. (Être à la dévotion. (On lui manda que la Ville étoit à ſa dévotion. *Abl. Arr. l.* 1. *ch.* 6. Les Bactriens étoient à leur dévotion. *Vaug. Quint. Curce.*)

☞ *Dévotion.* Il y a un hommage de *dévotion*, dont la Coûtume de Poitou, *art.* 108. a fait mention en ces termes: *Quiconque a l'hommage pour avoir raiſon d'aucune choſe, eſt fondé d'avoir*

sur icelle jurisdiction, si ce n'estoit hommage de dévotion, lequel hommage de dévotion n'emporte Fief ne jurisdiction ne autre devoir. Et dans celle de Normandie, *art. 103.* il est dit que dans cette Province, *il y a quatre sortes de tenures, par hommage, par parage, par aumône & par bourgage.* Et dans l'*art. 139. Par aumône ou bienfait que fasse le vassal de son bien à l'Eglise, les droits du Seigneur ne sont diminuez, soit en Justice, rentes ou autres devoirs.*

DE'VOUEMENT, *s. m.* [*Consecratio, devotio, dedicatio.*] Sacrifice; action par laquelle on se dévouë, on se consacre au service de quelcun.

(En vain espérez-vous trouver ce *dévoûment*,
Dans un cœur qui pour Dieu chaque jour se dément.
Villiers.)

DE'VOUER, *v. n.* [*Devovere, consecrare.*] Consacrer. Sacrifier. (Dévoüer à ses intérêts la tranquilité de la patrie. *De la Rochefoucaut.*)

Se dévoüer, v. r. [*Devovere, consecrare se.*] Se sacrifier, se consacrer entiérement. (Les grands hommes se sont dévoüez à la gloire. *Abl.* Être dévoüé aux intérêts de son maître. On se dévoüoit anciennement soi-même, par une superstition aussi cruelle que ridicule. *S. Evrem.*

Achille fait ranger autour de votre fille,
Tous ses amis, pour lui prêts à se *devoüer*.
Racine, Iphig. act. 5. sc. 5.)

† DE'VOULOIR, *v. a.* [*A volendo rem aliquam abstinere.*] Cesser de vouloir. Le mot de *dévouloir* n'est pas en usage. *Vaug. Rem.* Malherbe l'a voulu introduire, mais sans succès.

DEUTE'RONOME, *s. m.* L'un des Livres sacrez qui composent le corps de la Bible.

DEUX. [*Duo.*] Nom de nombre indéclinable. (Ils sont deux. Elles sont deux. Ils sont pris tous deux. Donner des deux. Apuïer des deux.) On dit aussi, *Nous sommes à deux de jeu;* pour dire, *égaux.*

Deux à deux, adv. [*Binus.*] Deux ensemble. (Il les faisoit marcher deux à deux. *Abl. Ret.*)

A deux fois, adv. (Je ne vous ferai plus à deux fois. *Scaron.*)

DEUXIEME, *adj.* [*Secundus.*] Nom de nombre ordinal qui veut dire, *qui est le second.* (Il est le deuxiéme; elle est la deuxiéme.)

DEX.

☞ DEX, veut dire, parmi les Toulousains, *borne, limite.* Catel, dans son Histoire des Comtes de Toulouse, raconte qu'Alfonse I. acorda à la Ville de Toulouse de grandes franchises, & à ceux qui sont dans l'enceinte de la *sauveté*, que l'on apelle le *Dex de Toulouse*, peut-être parce que les bornes étoient marquées par des croix, lesquelles en chifre, veulent dire *dix* ou *dex* en langage du païs. Voïez *Brodeau, sur l'article 85. de la Coûtume de Paris, n. 21.*

DEXTE'RITE', *s. f.* Il vient du Latin *dexteritas.* Adresse. (Il faut un peu de dextérité dans toutes les conditions. *Patru, Plaid. 11.* Il faut une grande dextérité pour faire des ouvrages un peu délicats. Elle a du bon sens & de la dextérité dans les afaires où elle entre. *S. Evrem.* César eût une dextérité admirable à ménager les Gaulois. *Le même.* Il ne s'est passé du mot *car*, que pour montrer la souplesse & la dextérité de sa plume. *Vaug. Nouv. Rem.*

DEXTRE, *s. f.* Il vient du Latin *dextra.* Ce mot ne se dit qu'en terme de *piété*, & il signifie *main droite.* (A quoi peut-on atribuer un changement si heureux, qu'à la dextre du Tout-puissant. *Maucroix, Schisme l. 3.* Ta dextre afermit ma couronne. *Racan, Ps. 3.*) On ne peut se servir de ce terme que pour exprimer la main de Dieu. En ce sens même il est hors d'usage.

Dextre. Mesure dont on se servoit anciennement, & qui a varié selon les tems & les lieux. Dans les Statuts de la Ville de Marseille, le *dextre* est un quarré de quinze palmes. Dans un manuscrit Catalan, c'est une mesure de douze pans de la canne de Barcelonne; c'est-à-dire, de neuf piez. Lorsqu'on désignoit indéterminément, par le nom de *dextres*, le terrain joignant une Eglise, dans lequel on devoit joüir d'un droit d'azile, l'étenduë de ce terrain devoit être au moins de trente pas.

DEXTREMENT, *adv.* [*Solerter.*] Avec adresse. Il n'est plus usité; en sa place, on dit, *adroitement.* (Un Peintre peignit un rideau si dextrement, qu'on s'avisa de le tirer. *Abl. Apoph.*)

DEXTRIBORD, *s. m.* [*Pars navis dextera.*] Terme de *Marine.* Le côté droit du vaisseau; c'est la même chose que *Stribord, Tribord, Estribord & Tienbord.*

DEXTROCHERE, DESTROCHERE. [*Dextrocherium, brachiale, torquis, armilla.*] Terme de *Blason*, qui se dit du bras droit, qui est peint dans un écu, tantôt tout nud, tantôt habillé, ou garni d'un fanon, & quelquefois armé, ou tenant quelque meuble ou piéce dont on se sert dans les armoiries.

DIA.

DIA, *adv.* [*Rectà.*] Terme dont se servent les Chartiers & les Laboureurs, pour faire tourner leurs chevaux à gauche, comme ils se servent de *hur-haut* pour les faire tourner à droit. *Il n'entend ni à dia ni à hur-haut*, [*æquum & bonum non capit.*] pour dire, *c'est un brutal qui n'entend point raison, quelque parti qu'on lui propose. Danet.*

DIABE'TES, *s. m.* [*Diabetes.*] Terme de *Médecine.* Soudaine & copieuse évacuation de la boisson par les conduits urinaires, acompagnée d'une soif pressante, & de la maigreur de tout le corps. Ce mot vient du Grec διαβαίνειν, passer vîte, de la même maniére que l'eau passe par un siphon, apellé aussi en Grec διαβήτης.

DIABLE, *s. m.* [*Diabolus, malus dæmon.*] Ce mot en général, signifie *un des Anges rebelles que Dieu chassa du Paradis, & précipita dans les enfers.* (Les Bramines adorent le diable, afin qu'il ne leur fasse point de mal. *Histoire des Bramines, 2. partie, chap. 16.* Le diable tenta Eve sous la figure d'un serpent. Jesus-Christ fut tenté par le diable au désert.)

† * *Diable* [*Nequum, improbus, sceleratus.*] Méchant. Espéce d'enragé & de déterminé. (C'est un diable.) *Faire le diable à quatre;* [*Debacchari.*] c'est-à-dire, faire le méchant.

... L'autre moi valet de l'autre vous a fait,
Tout de nouveau le *diable à quatre.*
Moliére.)

Tirer le diable par la queuë; [*Vix se sustentare.*] C'est-à-dire, avoir bien de la peine. *Il a été batu en diables;* c'est-à-dire, il a été fort batu.

(Vous n'y perdrez que vos pas,
Et le *diable* ne le fait pas.
Voiture, Poës.)

Cet argent s'en eſt alé à tous les diables ; c'eſt-à-dire, on ne ſait ce qu'il eſt devenu. *Le diable l'a emporté*, ſignifie la même choſe.

C'eſt un diable en procès. [*Recoctus & vaſer litigator.*] Termes burleſques, pour dire, *c'eſt un chicaneur & un inſigne plaideur.*

Le diable étoit beau quand il étoit jeune ; prov. c'eſt-à-dire, que la jeuneſſe a toûjours quelque choſe d'agréable, même dans les perſonnes laides.

Faire le diable, dire le diable contre quelcun ; c'eſt lui faire tout le mal qu'on peut, en dire beaucoup de mal.

Il n'eſt pas ſi diable qu'il eſt noir ; c'eſt-à-dire, il n'eſt pas ſi méchant qu'on le dit, ou qu'il le paroît.

† *C'eſt là le diable.* [*Hoc opus, hic labor eſt.*] Termes bas & burleſques, pour dire, *c'eſt là la dificulté, & ce qu'il y a de fâcheux dans une afaire.* (Il eſt vaillant en diable. C'eſt un diable incarné. C'eſt un diable d'homme. Il l'a batu en diable, ou en diable & demi.) *C'eſt un méchant diable ;* [*Omnium nequiſſimus,*] c'eſt-à-dire, un homme dangereux : *un bon diable*, pour dire, *un bon vivant. Un pauvre diable*, c'eſt-à-dire, un miſérable. *Il eſt ſavant en diable*, [*ſcientiſſimus*,] pour dire, *il eſt fort ſavant.* Toutes ces façons de parler, & diverſes autres ſemblables, ſont baſſes & populaires. On dit encore par maniére de proverbe : *Le diable eſt aux vaches*, pour dire, *tout eſt en trouble & en confuſion. Le diable n'eſt pas toûjours à la porte d'un pauvre homme*, [*mutabitur fortuna ;*] pour dire, *qu'on ne ſera pas toûjours malheureux. Il ne faut pas ſe donner au diable pour faire cela ;* c'eſt-à-dire, que la choſe eſt facile. On ſe ſert auſſi malheureuſement de ce vilain mot pour faire diverſes imprécations.

> (C'eſt eſt fait, je renonce à tous les gens de bien,
> J'en aurai déſormais une horreur éfroïable,
> Et m'en vais devenir pour eux pire qu'un *diable.*
> *Moliére.*)

Diable de mer. [*Puffinus.*] C'eſt la macreuſe. C'eſt auſſi une eſpéce de macreuſe, dont la graiſſe eſt réſolutive & anodine.

† DIABLEMENT, *adv.* [*Valdè, maximè.*] (Je ſuis diablement fort ſur l'impromptu. *Mol. Préc. ridic.*)

† DIABLERIE, *ſ. f.* [*Veneficium, ſortes magicæ.*] Sorcélerie. Enchantement. (Il y a là-dedans un peu de diablerie.)

† *Diablerie.* [*Moroſitas, vociferatio.*] Méchante humeur.

> (...... Avec toute ſa *diablerie*,
> Il faut que je l'apelle & m'amour & m'amie.
> *Moliére, Femmes ſavantes, act. 2. ſc. 9.*)

☞ Je me ſouviens de cette Chanſon, où le mot de *diablerie* eſt aſſez bien placé.

> Un & un font deux,
> C'eſt le nombre heureux,
> En galanterie :
> Mais quand une fois
> Un & un font trois,
> C'eſt la *diablerie.*

† * DIABLESSE, *ſ. f.* [*Nequiſſima fœmina.*] Méchante fille, ou méchante femme. Celle qui eſt de mauvaiſe humeur, & ſujéte à mille emportemens. (Sa femme eſt une franche diableſſe.)

DIABLOTIN, *ſ. m.* [*Parvus dæmon.*] Petit diable.

DIABOLIQUE, *adj.* [*Diabolicus, malo dæmone dignus.*] Méchant. Qui eſt du diable. (C'eſt un eſprit diabolique. Invention diabolique.)

DIABOLIQUEMENT, *adv.* [*Diabolicum in morem.*] D'une maniére diabolique.

DIACO, *ſ. m.* C'eſt un Chapelain de l'Ordre de Malte, on l'apelle auſſi *Chevalier ſervant.*

DIACONAT, *ſ. m.* [*Diaconatus.*] Ordre ſacré, dans lequel on reçoit la grace & la puiſſance de rendre à l'Evêque & aux Prêtres les principaux ſervices dans l'action du ſacrifice, & lire publiquement l'Evangile aux Meſſes ſolennelles. (Mélétius éleva Saint Chriſoſtôme au Diaconat, dans lequel il demeura cinq ans. *Maucr. Préface.*)

DIACONIE, *ſ. f.* [*Diaconia.*] Nom de quelques Chapelles & Oratoires qui étoient dans la Ville de Rome, gouvernées par chaque Diacre en ſa région. C'étoient de certains Hôpitaux, où les veuves, les orfélins & les vieillards étoient nourris. On apelloit leurs Gouverneurs, *Cardinaux Diacres de Rome.* On a donné ce nom à quelques autres bénéfices, qui ſont au nombre de quatorze, ſuivant du Cange.

DIACONISSE, (DIACONESSE,) *ſ. f.* [*Diaconiſſa.*] C'étoit une veuve qui étoit conſacrée par quelque cérémonie, au ſervice de l'Egliſe, & des pauvres. (Je vous recommande notre ſœur Phebé Diaconiſſe de l'Egliſe de Corinthe. *Nouveau Teſtament, Ep. de S. Paul aux Romains, c. 16. v. 1.*)

☞ Quelques-uns ont crû que l'on apelloit *Diaconiſſes*, les femmes des Diacres, dont elles s'étoient ſéparées depuis l'ordination de leur mari, ce nom leur étant donné par honneur. Mais il y avoit, dès le commencement de l'Egliſe, des *Diaconiſſes* qui avoient leurs fonctions particuliéres. S. Paul recommande aux Romains Phebé qui ſert l'Egliſe de Cenchrée, afin, dit-il, que vous la receviez en vûë du Seigneur, d'une maniére digne des Saints, & que vous lui rendiez ſervice dans toutes ſes afaires, car elle en a rendu pluſieurs, & même à moi. Le même Apôtre, dans ſa prémiére lettre à Timothée, *ch. 5. v. 9.* lui dit : *Qu'on n'éliſe point de veuve qui n'ait au moins ſoixante ans ; qu'elle n'ait eu qu'un mari.* Quoiqu'elles ne fuſſent point ordonnées comme les Diacres, elles tenoient pourtant un certain rang dans l'Egliſe qui les diſtinguoit des autres perſonnes de leur ſexe, & l'on n'y admettoit que des veuves dont la vertu étoit reconnuë, & qui étoient ſans tache : ainſi, au raport de Sozomene, *liv. 4. ch. 24.* Elpide fut dépoſé de ſon Evêché par le Concile tenu à Rome, parce qu'il avoit admis Nectarie dans le nombre des *Diaconiſſes*, quoiqu'elle eût été privée de la communion. L'emploi des *Diaconiſſes* conſiſtoit à inſtruire les femmes pour recevoir le Batême, & à régler leur conduite après l'avoir reçû. Dans le tems où l'on ſe dépoüilloit entiérement pour recevoir le Batême, les *Diaconiſſes* avoient le ſoin de cacher, autant qu'il étoit poſſible, la nudité des femmes. Le Prêtre faiſoit la prémiére onction au front, & les *Diaconiſſes* achevoient la cérémonie, & préparoient les femmes à recevoir le Batême comme les hommes. Ce n'étoit pas ſeulement dans les actions de Religion que les *Diaconiſſes* étoient emploïées : S. Epiphane nous aprend qu'elles avoient le ſoin des bains, lorſque les femmes étoient obligées de les prendre : elles les faiſoient ranger dans les Egliſes, quand elles

assistoient au Service Divin. Nous aprenons encore des Constitutions Apostoliques, que lorsque les Evêques avoient à traiter quelque afaire avec des femmes, les *Diaconisses* agissoient pour l'Evêque, afin d'éviter les soupçons & les médisances des Païens. Enfin, on peut dire que l'hospitalité & la charité étoïent les soins principaux des *Diaconisses*. Quant à l'âge auquel on pouvoit admettre une veuve dans l'ordre des *Diaconisses*, S. Paul, l'Empereur Théodose, dans la Loi 27. *cod. th. de Episcop.* Tertulien, S. Basile & S. Jean Chrisostôme, exigent l'âge de soixante ans. Mais le Concile de Chalcedoine changea cette discipline, & ordonna par le 4e. Canon, que l'on recevroit *Diaconisse* celle qui auroit quarante ans.

DIACOPÉ, *s. m.* ou TAILLADE. Profonde découpure. [*Disciffio, præcisio.*] Espéce de fracture du crâne faite par un instrument tranchant, dont le coup a été donné perpendiculairement, & a pénétré fort avant. Ce mot vient du Grec δ' ακυπτω, je coupe, je fends.

DIACRE, *s. m.* [*Diaconus.*] Ce mot signifie *Ministre*, & il a été donné aux *Diacres*, parce qu'ils sont les prémiers dans l'ordre des Ministres; en éfet, après les Prêtres ils ont le prémier dégré d'honneur. Les *Diacres* ont été établis pour servir l'Evêque, pour avoir soin de l'administration des biens de l'Eglise, & en rendre compte ensuite à l'Evêque. (Faire un Diacre.) Ils furent instituez au nombre de sept par les Apôtres.

☞ Les *Diacres* ont toûjours été compris dans l'ordre de la hiérarchie de l'Eglise; ils ont assisté aux Conciles apres les Prêtres: l'Histoire Ecléfiastique nous en fournit plusieurs exemples. Ils sont ordonnez par l'imposition des mains; ils sont enfin Ministres des Autels, & en aprochent aussi près que les Prêtres. Il y a pourtant cette diférence entre l'ordination des Prêtres, & celle des *Diacres*, que dans la prémiére, les Prêtres qui acompagnent l'Evêque, imposent aussi leurs mains; & dans l'ordination des *Diacres*, l'Evêque seul impose les mains, comme Amalarius & plusieurs autres, qui ont traité *de divinis Officiis*, l'ont remarqué. On trouve dans les Actes des Apôtres l'origine du Diaconat; l'on y voit au *chap. 6.* que peu de tems après que l'Evangile eut été reçû dans Jérusalem par les Juifs & par les Grecs, il s'éleva une maniére de plainte de la part des Grecs, qui disoient que l'on méprisoit les veuves, parce qu'on ne les emploïoit pas aux soins des pauvres, & qu'on négligeoit de les secourir dans leurs besoins. Cette plainte fut cause que l'on élut sept *Diacres*, selon la proposition des Apôtres, qui furent ordonnez, comme S. Luc l'a raporté. Ces nouveaux Ministres s'éleverent peu à peu aux plus hauts dégrez du Ministére Ecléfiastique: on vit d'abord Philippe, simple *Diacre*, prêcher dans Samarie, & Étienne dans Jérusalem. Clement le Romain dit que le *Diacre* est le Prophéte, l'Ange, l'oreille, le cœur, l'ame de son Evêque; & c'est par cette raison que l'on exigeoit de grandes qualitez des *Diacres*. Ils avoient & ont encore l'honneur de servir le Prêtre dans la célébration de la Messe; ils distribuoient les aumônes aux pauvres; ils conféroient le Batême: Saint Philippe batisa l'eunuque de la Reine Candace. Mais du tems de Tertulien, les *Diacres* ne batisoient qu'avec la permission de l'Evêque. Les *Diacres* prêchoïent. Saint Étienne prêcha avec tant d'éficace, qu'il est dit dans les Actes des Apôtres, qu'il confondoit les Juifs, & que personne ne pouvoit résister à l'esprit qui parloit en lui. Dans l'ancienne Eglise, les *Diacres* réconcilioient les pénitens qui étoient sur le point de mourir, lorsque l'Evêque ou les Prêtres étoient absens; du moins c'est ainsi qu'on explique la Lettre 16. du prémier Livre de S. Cyprien, lequel nous aprend plus clairement dans sa Lettre 62. que l'un des principaux soins des *Diacres*, étoit celui des Vierges; ils assistoient aux Conciles, non pour décider sur les questions proposées, mais pour exécuter les ordres du Concile; ils examinoient les dificultez, & en faisoient un raport aux Evêques qui décidoient. De toutes ces fonctions, il n'en est resté à nos *Diacres* que deux, celle de servir le Prêtre dans la Consécration, & celle de réciter l'Evangile, que les Evêques présentent à ceux qu'ils ordonnent *Diacres*, en leur disant: *Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesia Dei, tàm pro vivis quàm pro defunctis in nomine Domini.*

DIADÊME, *s. m.* [*Diadema, fascia candida.*] Pancirol, *Antiquitez perduës, liv. 1. chap. 46.* pense que le *diadême* étoit une maniére de petit bonnet qui se lioit sur la tête avec un linge fort blanc, & que les Empereurs, aussi-bien que les Rois, le portoient sur leur tête, pour marque de leur dignité. (Porter le diadême. Mettre le diadême sur la tête. Ofrir le diadême.) Le mot de *diadême* se prend aussi en général par toute sorte de couronnes de Prince absolu & souverain. (Avec un diadême tout plaît, tout charme. *Bens. Rond.*)

DIAGNOSTIC, *s. m.* [*Indicativus.*] Terme de *Médecine*, qui se dit des signes & simptômes, qui donnent l'indication & la connoissance aux Médecins de la nature & des causes des maladies. (Il y a des signes prognostics, & d'autres diagnostics.) Ce mot est aussi *adjectif.*

DIAGONALE, *s. f. & adj.* [*Diagonalis, diagonicus.*] Ce mot est Grec, & est un terme de *Géométrie*. Il signifie *une ligne diagonale.* C'est une ligne droite tirée par le centre d'une figure de plusieurs côtez, & d'un angle de la figure à un autre angle opofé. (La diagonale d'un quarré est incommensurable avec un de ses côtez.) On dit aussi *la diagonale d'un Cube, & d'un Prisme & de quelques autres solides.*

DIAGONALEMENT, *adv.* [*Diagonaliter.*] Ce mot se dit de deux lignes diagonales qui se coupent *diagonalement* au centre de la figure.

DIAGRE'DE, *s. m.* Terme de *Pharmacie*, qui se dit de la scammonée préparée, qui est un très-bon purgatif.

DIALECTE, *s. m.* [*Dialectus, loquendi genus.*] Le mot de *Dialecte* est Grec, & signifie *Idiome*, langage particulier d'un païs. (Le Dialecte Dorique a été prémiérement en usage parmi les Lacédémoniens. Le Dialecte Ionien est presque le même que l'ancien Atique. *Port-Roïal, Méthode Gréque.*)

DIALECTICIEN, *s. m.* [*Dialecticus.*] Celui qui sait, ou qui enseigne la Dialectique ou Logique.

☞ On apelle *Dialecticiens*, ceux qui raisonnent avec plus de subtilité que de solidité. La plûpart des Stoïciens étoient de ce nombre. Diogene de Laërce raconte que Chrysippe avoit composé trois cens onze livres de Dialectique.

DIALECTIQUE, *s. f.* [*Dialectica, dialectice.*] La partie de la Philosophie qui enseigne les régles du raisonnement.

DIALECTIQUEMENT,

DIALECTIQUEMENT, *adv.* [*Dialecticè, dialecticorum in morem.*] En Dialecticien.

DIALOGIGER, *v. n.* Faire des Dialogues. On apelle aussi *faire des Dialogismes*, des discours faits par interrogation & par réponses.

DIALOGISME. L'art du Dialogue. (Cet Ecrivain entend bien le Dialogisme.)

DIALOGUE, *s. m.* [*Dialogus.*] Ouvrage qui est ordinairement en prose, & quelquefois en vers, où des personnes s'entretiennent avec esprit sur un sujet grave ou plaisant. (Les Dialogues de Lucien sont beaux.)

DIALOGUER, *v. a.* Faire parler entre eux plusieurs personnages. Il n'a guéres d'usage qu'au passif. *Cette phrase est bien dialoguée;* pour dire, que les interlocuteurs parlent convenablement au sujet, qu'ils se répondent juste, qu'ils s'interrompent à propos. *Acad. Franç.*

DIAMANT, *s. m.* [*Adamas.*] Sorte de pierre précieuse fort connuë & fort dure. (Diamant fin, diamant faux, diamant d'Alençon, diamant brut.) On fait venir ce mot de *Diamah*, de *Dim*, durer. Braum, *pag. 632.* du deuxiéme Livre de son Traité *de vestitu Sacerdotum Hebræorum*, croit que *diamant* vient de l'Hébreu *Odem*, à qui les Grecs ont donné leur terminaison en *as*, dont ils ont fait venir leur *Adamas. Odem*, signifie *rouge*, & aussi *brillant*, *éclatant par sa blancheur.* Le *diamant* se tire de la mine ordinairement *brut*, & ressemble alors à un simple caillou. Ils s'en présente cependant quelquefois où la taille paroît indiquée, & qui aïant roulé parmi les sables dans le lit de riviéres rapides, se trouvent polis naturellement, & tout-à-fait transparens : quelques-uns même sont facettez. Ces sortes de *diamans bruts*, se nomment *Bruts ingénus*, & lorsque leur figure est piramidale, & se termine en pointe, on les apelle *pointes naïves. Sa foi sera diamant;* c'est-à-dire, sa fidélité durera.

Diamant. Terme de *Vitrier.* Sorte de petit outil pour couper le verre, au bout duquel il y a une pointe de *diamant.*

DIAMANTAIRE, *s. m.* [*Qui gemmarum commercium facit.*] Ouvrier qui taille les diamans, qui se connoît en diamans, & qui en fait trafic.

DIAMARGARITON. Terme de *Médecine*, qu'on nomme ainsi à cause des perles qui entrent dans sa composition. Il y en a de chaud & de froid.

DIAME'TRAL, DIAME'TRALE, *adj.* [*Diametros.*] (Ligne diamétrale.)

DIAME'TRALEMENT, *adv.* [*Diametri in morem.*] (Diamétralement oposé. Le Zénit & le Nadir sont diamétralement oposez. Les Antipodes sont aussi diamétralement oposez.) Ces mots se disent aussi au figuré, en parlant de la vertu & du vice; & des intérêts & des sentimens qui sont quelquefois *diamétralement* oposez.

DIAME'TRE, *s. m.* [*Diameter.*] Terme de *Géometrie.* Ce mot se dit proprement du cercle, & signifie *la ligne droite, qui passant par le centre du cercle, le divise en deux parties égales.* (Tous les diamétres d'un même cercle, ou de cercles égaux, sont égaux entr'eux. La proportion du diamétre à la circonférence du cercle ne se trouve pas dans la derniére exactitude.) La moitié d'un *diamétre*, se nomme *demi-diamétre*, ou *raion.* Le mot de *diamétre*, se dit aussi quelquefois au lieu de *diagonale.* Les ellipses ont deux *diamétres*, l'un grand, l'autre petit; chacun desquels divise l'ellipse en deux parties égales.

Diamétre d'une colonne; c'est la ligne droite que l'on tire d'un des points de la circonférence à l'autre, en passant par le centre. Une colonne, pour être réguliére, doit avoir au moins sept *diamétres* de hauteur. Les colonnes de l'ordre Corinthien en ont dix.

DIANE, *s. f.* [*Diana.*] Déesse que les Poëtes ont feint la Déesse de la Chasse.

Diane. [*Extrema noctis vigilia.*] Terme de *Guerre.* Baterie de tambour à la pointe du jour. (Batre la diane.)

Diane. Arbre de Diane. On apelle ainsi une sorte de végétation métallique. Un peu de mercure jetté dans une solution d'argent, par l'esprit du sel armoniac, procure cette végétation, en atirant l'argent, & le divisant en très-peu de tems dans des rameaux & des feüillages, qui représentent cet arbre chimique. *Mémoire de la Société Roïale de Berlin, pag 62.*

† DIANTRE, *s. m.* Mot burlesque, pour dire, *le diable.* (Au diantre soit le fou; au diantre le teston. *Régnier.*)

DIAPALME, *s. m.* [*Diapalma.*] Emplâtre composée de divers ingrédiens propres à résoudre les matiéres.

DIAPASME, *s. m.* [*Diapasma.*] Toute sorte de parfum, qu'on emploïe sur le corps, comme poudre, essence, &c.

DIAPASON & DIAPENTE. Sont des termes de *Musique.* C'est un intervalle de Musique.

Diapason, signifie aussi *une régle & une mesure dont on se sert pour marquer les tuïaux d'orgues, & pour percer les trous des flûtes dans une juste proportion.*

DIAPE'DE'SIS. Terme de *Médecin.* Sortie du sang à travers des artéres & des veines, quand il est trop dissous. Ce mot vient du Grec *διὰ*, par, & *πηδάω*, je saillis.

DIAPHANE, *adj.* [*Perlucidus, perlucens, translucidus, translucens.*] Terme de *Physique.* Transparent. (Un corps diaphane. Les corps diaphanes sont l'air, l'eau, le verre, le cristal, le talc, la corne, &c.)

† On dit, en terme de *Siences*, le mot de *Diaphanéité*, qui signifie *transparence*, [*Corpus translucidum, perlucidum;*] mais il n'est pas en usage.

Diaphane, est aussi un terme d'*Architecture*, (Les Décorateurs emploïent les colonnes *Diaphanes* dans les châteaux de feu, dans les représentations d'un Palais du soleil, d'un Temple de Pluton, &c.)

DIAPHORE'TIQUE, *adj.* [*Diaphoretica medicamenta.*] Terme de *Médecine.* Médicamens qui poussent les humeurs par la transpiration. Ce mot vient du Grec, & signifie *sudorifique.*

DIAPHRAGMATIQUE, *adj.* [*Venæ, arteriæ phreneticæ.*] Nom qu'on donne aux artéres & aux veines qui sont répanduës dans le diaphragme.

DIAPHRAGME, *s. m.* [*Diaphragma.*] Terme d'*Anatomie.* Sorte de membrane, qui est d'une forme ronde, & qui fait comme une cloison, qui sépare les parties vitales des naturelles.

DIAPHOENIC. Terme de *Pharmacie.* Electuaire mol & purgatif, qui purge les sérositez, & qui excite les mois aux femmes. Il est encore bon pour l'hidropisie. Il y a encore d'autres électuaires, comme *Diaprunum*, à cause de la pulpe des prunes de Damas qui en font la base. Le *Diarhodon* à cause des roses rouges qui y entrent. Le *Diascordium*, le *Diasebesten*, & le *Diasenna.*

Diaphorese, *s. f.* Terme de *Médecine* & de *Chirurgie.* C'est en général une évacuation qui se fait par l'habitude du corps, & par les pores de la peau, tant insensiblement que sous la forme de la sueur. Du Grec διαφόρειν, transmettre d'un lieu à un autre.

Diaphorétique, *adj.* Terme de *Médecine*, qui se dit des médicamens qui chassent les humeurs par la transpiration. On donne aussi ce nom à une fiévre continuë colliquative, acompagnée d'une sueur perpétuelle, huileuse & visqueuse.

Diapnotique, *adj. & subst.* On apelle ainsi les remédes qui font transpirer.

Diapré, *adj.* [*Versicolor*, *varius.*] Terme de *Blason.* Qui est varié de plusieurs couleurs. Ce mot s'est dit autrefois de la variété des couleurs qu'on voit dans un pré rempli de fleurs.

Diapré, se dit aussi d'une espéce de prunes violettes, qu'on apelle *Prunes diaprées.*

Diaptose, *s. f.* Terme de *Chant.* Il signifie *intercidence.* Cette façon de finir l'intonation, consiste en ce que la prémiére des deux notes qu'on ajoûte pour faire la cadence, est sur la même corde que la note sur laquelle on finira. Voïez *Lebeuf*, *Tr. Hist. du Chant*, *page 228.*

Diarrée, (Diarrhée,) *s. f.* [*Dejectio*, *liquida alvus.*] Terme de *Médecin.* Sorte de flux de ventre, où les humeurs se vuident sans ulcérer les boïaux. Il est bas: on dit *dévoiement.*

Diarrodon, *s. m.* On donne ce nom à diverses compositions de Pharmacie.

Diartrose, *s. f.* Terme d'*Anatomie.* Articulation d'os un peu relâchée, qui se fait; ou par *enartrose* quand la tête de l'os est grosse & longue, & la cavité qui le reçoit, profonde: ou par *artrodie*, quand la tête de l'os est plate, & qu'elle est reçûë dans une cavité superficielle: ou par *ginglime*, quand deux os se reçoivent réciproquement, & sont mobiles l'un dans l'autre. La prémiére se trouve dans l'articulation de l'os de la cuisse avec la hanche; la seconde dans celle de la mâchoire, avec l'os des temples, & la troisiéme dans celle de l'os du coude avec l'os du bras. La *diartrose* est oposée à la *sinartrose.*

Diascordium, *s. m.* Terme de *Pharmacie.* C'est un électuaire ou opiate, où il entre du *scordium.*

Diasebesten, *s. m.* Terme de *Pharmacie.* Electuaire purgatif, composé avec les sebestes, & d'autres drogues.

Diasenna, *s. m.* Terme de *Pharmacie.* Electuaire purgatif, composé avec du senné, & autres drogues.

Diastasis, *s. m.* [*Diductio.*] Mot Grec que les Latins & les François ont retenu, pour signifier, en terme de *Médecine*, *un écartement d'os*, *qui est une espéce de luxation.*

Diastile, (Diastyle,) *s. f.* Espace entre deux colonnes.

Diastole, *s. f.* Terme d'*Anatomie.* Dilatation. C'est un mouvement du cœur & des artéres, dans lequel ces parties se dilatent. Et quand elles se resserrent, on l'apelle *sistole.*

Diatése, (Diathese,) *s. f.* [*Diathesis.*] Mot Grec dont on se sert en Médecine, pour signifier, *afection*, *disposition*, ou *constitution particuliére de l'homme*, *tant naturelle que contre nature.*

Diatessaron, *s. m.* Terme de *Musique.* Intervale composé d'un ton majeur, & d'un ton mineur, & d'un demi-ton majeur. Il se dit aussi en Pharmacie d'une sorte de tériaque.

Diatonique, *adj.* Epitéte qu'on donne à la Musique ordinaire, qui procéde par des tons diférens, soit en décendant, soit en montant.

☞ L'Auteur de l'Histoire de la Musique, dit que le sistême de la Musique des Grecs, ou de Mercure, semble avoir été reconnu pour le prémier de l'Antiquité, & reçû comme une loi générale dans une partie de l'Asie, de l'Afrique, & par toute l'Europe, parce qu'il renfermoit un ordre, par le tetracorde, & une constitution pour la composition de la Musique vocale & instrumentale diatoniquement. Voïez *Ozanam*, *Dictionn. Mathemat.*

Progression diatonique; c'est faire procéder le chant par les dégrez successifs de la voix naturelle, selon l'ordre de la Gamme, ou du sistême *Diatonique* parfait.

DIC.

Dicernement, (Discernement,) *s. m.* [*Dijudicatio*, *judicium.*] Action de dicerner. Jugement. (N'avoir aucun dicernement; avoir le dicernement bon, excélent, &c.)

Dicerner, (Discerner,) *v. a.* [*Discernere*, *dignoscere*, *internoscere.*] Distinguer; faire la diférence d'une chose avec une autre; juger, voir, apercevoir. (Dicerner le bien d'avec le mal. *Abl. Apopht.* Je ne pûs bien dicerner qui étoit avec vous. *Voit. l. 9.* Dicerner l'erreur.)

Diciple, (Disciple,) *s. m.* Il vient du Latin, *discipulus*, *auditor.* Ecolier, celui qu'on éléve dans les siences. (Saint Chrisostôme fut diciple de Libanius, qui étoit un fameux Sophiste. *Maucroix*, *Préf. sur les Homélies de S. Chrisost.*)

Les Diciples de Jesus-Christ. Ce sont les Apôtres de Jesus-Christ.

Diciplinable, (Disciplinable,) *adj.* [*Docilis.*] Qui est capable de dicipline, qui est capable d'être instruit. (Rendre diciplinable. *Voit. l. 38.*)

Dicipline, (Discipline,) *s. f.* [*Disciplina*, *institutio.*] Conduite de gens qui enseignent. Conduite & ordre de gens qui commandent. Ordre exact & bien dicipliné. Régles & institutions. (Il est sous la dicipline des Jésuites. Il n'y a point de dicipline dans la plûpart des Coléges. Garder la dicipline. *Abl. Arr. l. 4.* Rétablir la dicipline. *Abl. Tac. Vie d'Agricola.* Observer la dicipline Militaire, Monastique, Ecléfiastique, &c.)

† *Dicipline.* [*Flagellum*, *correctio.*] Dans le stile d'aujourd'hui parmi les Religieux & Religieuses, la *dicipline* se prend, ou pour la peine du foüet, que l'on impose à un Religieux, ou pour un exercice régulier où l'on se frape à coups de foüet, composé de ficelles noüées, ou de quelque autre instrument de pénitence. On a donné le nom de *dicipline* à cet exercice, parce qu'on le commence en disant ces paroles du Pseaume 11. 12. [*Apprehendite disciplinam*, *nequando irascatur Dominus.*] *Faire la dicipline*; c'est se donner la dicipline & se foüéter le dos; se disposer à la dicipline. *Donner la dicipline à quelcun*; c'est le foüéter avec la dicipline. *Prendre la dicipline*; c'est se donner la dicipline.

(Laurens, serrez ma haire avec ma *dicipline*,
Et priez que toûjours le Ciel vous illumine.
Moliére.)

☞ S. Loüis, dans la Préface des Ordonnances qu'il fit avant de s'embarquer pour l'Afrique, dit: *Et pour ce que nous voulons que le peuple qui*

eſt deſſous nous, puiſſe vivre loyaument & en pes, & que li un ſe garde de forfaire à l'autre pour la paor de la diſcipline du cors, &c. Sur quoi du Cange a remarqué, que les Auteurs de la baſſe latinité, ont apellé *diſciplina corporis*, une peine afflictive. Il cite les loix des Wiſigots & celles des Lombards.

DICIPLINE', DICIPLINE'E, (DISCIPLINE',) *adj.* [*Inſtitutus.*] Inſtruit, enſeigné. (Enfant bien ou mal diciplíné; il avoit des troupes bien diciplinées. *Abl. Ret. l. 1. c. 6.*)

DICIPLINER, (DISCIPLINER,) *v. a.* [*Inſtituere.*] Mettre la dicipline en un lieu; régler, inſtruire. (Il a bien diciplíné cette maiſon.) *Diciplíner*, veut dire, donner la dicipline à quelcun.

DICROTE, *adj.* ou RECURRENT. On a donné ce nom à une eſpéce de pouls inégal, qui bat deux fois dans une même pulſation.

DICTAME, *ſ. m.* [*Dictamus, dictamnum.*] Sorte d'herbe qui croît dans l'Iſle de Créte, & qu'on a dit qui avoit la vertu de faire ſortir les fléches qui étoient dans les plaies.

Dictame blanc. [*Dictamnum album.*] Plante cordiale, qui réſiſte au venin, & fortifie le cerveau & l'eſtomac.

Dictame faux: Plante qui aproche du vrai *dictame*, mais dont les qualitez ſont fort inférieures.

DICTAMEN, *ſ. m.* Terme *Dogmatique.* Suggeſtion, mouvement, ſentiment de la conſience. (Suivre le dictamen de ſa conſience.)

DICTATEUR, *ſ. m.* En Latin *Dictator.* Souverain Magiſtrat de l'ancienne Rome, qu'on faiſoit dans les périls extrêmes de la République, & dont la puiſſance ne duroit pas plus que le danger. *Abl. Tac. an. l. 1. c. 1.* (Les Dictateurs ſe tiroient quelquefois de la charuë, qu'ils reprenoient quand l'expédition étoit achevée. *S. Evremont, Génie du peuple Romain, ch. 2.*)

DICTATURE, *ſ. f.* [*Dictatura, imperium.*] Dignité de Dictateur. (Ofrir la Dictature, recevoir & accepter la Dictature, quiter la Dictature.)

DICTE'E, *ſ. f.* [*Dictata.*] Terme d'*Ecolier de Philoſophie, & d'autres qui écrivent les écrits d'un maître.* C'eſt tout ce que dicte le maître à ſes écoliers, la matinée ou l'après-dîné. (La dictée du matin a été fort longue, la dictée de l'après-dîné a été fort courte.)

DICTER, *v. a.* En Latin *dictare.* Prononcer haut des mots afin qu'on les écrive, dire haut & doucement, enſorte qu'on puiſſe écrire ce qu'on dit. (Dicter une lettre.)

* *La raiſon nous dicte cela.* [*Id ſuadet nobis ratio.*] C'eſt-à-dire, nous l'enſeigne, nous le ſuggére, nous l'aprend.

DICTION, *ſ. f.* [*Dictio.*] Mot, maniére dont on s'exprime. (Diction belle, noble, grande, grave, majeſtueuſe, preſſée, patétique. La diction doit être proportionnée au ſujet, & donner à connoître les mœurs de celui qui parle.)

Diction, ſignifie auſſi *un ſeul mot.* (Cette diction eſt barbare. Cette diction eſt impropre, équivoque, peu exacte. Cette diction n'eſt pas Françoiſe, &c.)

DICTIONNAIRE, *ſ. m.* [*Dictionarium, vocabularium.*] Livre qui contient les mots d'une Langue, d'un Art ou d'une Sience par ordre Alphabétique. (Un bon Dictionnaire eſt très-dificile à faire, un Dictionnaire de Droit, un Dictionnaire de Médecine, un Dictionnaire de rimes.)

☞ Après avoir atendu plus d'un demi ſiécle le fameux *Dictionnaire de l'Académie*, un bel Eſprit a dit :

(Enfin nous l'avons vû, ce grand *Dictionnaire*,
Qui malgré tant d'Auteurs & de ſoins importans,
A fort alarmé le Libraire ;
On dit que, pour le vendre, il faudra plus de tems,
Qu'il n'en a falu pour le faire.)

On ne pouroit pas dire la même choſe de la derniére Edition de ce *Dictionnaire de l'Académie*, qui eſt très-eſtimée.

DICTON, *ſ. m.* [*Dictum, placitum.*] Ce mot de *dicton*, ſignifie *mots ſententieux qui ont quelque choſe du proverbe;* mais, dans ce ſens, le mot de *dicton* ne peut être reçû que dans la converſation familiére, ou dans le ſtile burleſque. (Il y a là dedans des dictons aſſez jolis. *Moliére. Bourgeois Gentilhomme, act. 1. ſc. 2.*

Du Conſeiller Matthieu l'ouvrage eſt de valeur,
Et plein de beaux *dictons* à réciter par cœur.
Moliére.)

DICTUM, *ſ. m.* Terme de *Palais.* On le nomme autrement *le diſpoſitif.* (On a mis le *dictum* de la Sentence au Gréfe.)

D I D.

DIDACTIQUE, *adj.* [*Dicendi genus ad docendum aptum.*] Inſtructif. (Stile didactique.

Loin ces rimeurs craintifs dont l'eſprit flegmatique,
Garde dans ſes fureurs un ordre *didactique.*
Deſpréaux.)

DIDEAU, *ſ. m.* [*Ratis genus, totum flumen trajiciens.*] Terme de *Pêche.* C'eſt un grand filet qui ſert à barrer les riviéres pour arrêter tout ce qui paſſe. (Au pont de Saint Cloud, il y a un grand dideau ſuſpendu par des potences & des poulies qu'on tend & qu'on lâche ſelon les ocaſions.)

DIDIER, *ſ. m.* [*Deſiderius.*] Nom d'homme.

DIDIERE, *ſ. f.* Nom de femme.

☞ DIDRAGME. C'eſt, ſelon Bouterouë, un demi ſicle de cuivre. Il raporte, *pag. 17. & 18.* la figure d'un *didragme*, qu'il croit avoir été frapé à l'honneur de Judas Macabée.

D I E.

DIE'RE'SE, *ſ. f.* [*Diæreſis, ſyllabæ diviſio.*] Figure de *Grammaire.* La *diéréſe* ſe fait lorſqu'on diviſe une diphtongue en deux ſilabes, comme *aulæ* en *aulai.*

Diéréſe, ſ. f. On apelle ainſi l'une des quatre opérations de Chirurgie, par laquelle on diviſe ou ſépare les parties dont l'union eſt contre l'ordre naturel, ou forme un obſtacle à la guériſon.

DIE'SE, *ſ. f.* [*Dieſis.*] Terme de *Muſique.* C'eſt un demi-ton mineur ou imparfait, que les Imprimeurs marquent avec une double croix en ſautoir. On l'apelle auſſi *une feinte.*

DIE'TE, *ſ. f.* [*Diæta.*] Abſtinence qu'on fait pour ſe conſerver en ſanté; régime de vivre qu'on garde dans l'uſage de toutes choſes. (Faire diéte; la trop grande diéte nuit.)

Diéte. [*Principum, civitatum, ac legatorum conventus.*] Aſſemblée des Etats d'Alemagne. (Faire tenir la Diéte; aſſembler la Diéte; ſe trouver à la Diéte.)

Diéte. En Chancélerie Romaine, signifie *le chemin qu'on peut faire en un jour;* c'est-à-dire, dix lieuës. Les Bénédictins s'en servent pour signifier *leur petit Chapitre.*

DIE'TE'TIQUE. (la) C'est-à-dire, l'Art du régime. C'étoit l'ancienne Médecine, & la métode qu'on suivoit alors dans les maladies aiguës : mais on comprit dans la suite que le régime ne sufisoit pas, puisque bien des gens mouroient de maladies aiguës, après l'avoir gardé exactement.

DIEU, *s. m.* [*Deus.*] Être souverain, qui est très-parfait, qui n'a ni commencement, ni fin. (Dieu est le Créateur des Cieux & de la Terre. Les Juifs & les Mahométans ne reconnoissent & n'adorent qu'un seul Dieu. Les Chrétiens adorent un seul Dieu en trois personnes. Le Dieu vivant. Le Dieu des armées.

> Et n'alons point, parmi nos ridicules songes,
> D'un *Dieu* de vérite, faire un *Dieu* de mensonge.
> *Despréaux.*)

* *Dieu.* [*Supremum numen, effector ac molitor mundi.*] Souverain. Grand de la terre. (Que t'a servi de fléchir les genoux devant un Dieu fragile & fait d'un peu de bouë, qui meurt comme nous ? *Main.* Les Rois sont les Dieux de la terre. *Abl.* Avec les Dieux il ose se mêler. *Voiture.*)

Mon Dieu! [*Mi Deus!*] Sorte d'exclamation. (Mon Dieu! je vous connois. *Moliére.*)

Dieu-merci. [*Deo volente.*] C'est-à-dire, par la grace de Dieu. *Dieu-merci* n'entre que dans les discours familiers. (Personne, Dieu-merci, ne prend intérêt à l'universel *à parte rei*, ni à l'être de raison. Voïez l'*Art de penser*, 1. discours.)

Dieu vous soit en aide. [*Deus te adjuvet. Adsit tibi Deus.*] *Dieu vous assiste,* lorsqu'on éconduit un pauvre, ou que quelcun éternuë. (Dieu le veüille. Dieu vous garde de mal. Dieu vous le rende. Dieu vous bénisse, & vous conserve. Dieu vous conduise. Dieu aidant : s'il plaît à Dieu : à Dieu ne plaise. Dieu m'en garde. On conjure au nom de Dieu, pour l'amour de Dieu. On afirme en disant, sur mon Dieu : je prends Dieu à témoin.) * On dit d'un avare, *qu'il fait son Dieu de son argent.*

> (- - - - - - - - - Il vous saluë
> D'un *Dieu vous soit en aide*, alors qu'on éternuë.
> *Moliére.*)

On dit d'un homme acablé de détes, *qu'il doit à Dieu & au monde.* On dit aussi *que la voix du peuple est la voix de Dieu. Que ce que la femme veut, Dieu le veut, &c.*

DIEU-DONNE', *adj.* [*Deodatus.*] C'est le surnom qu'on a donné à quelques Princes, dont on n'espéroit pas la naissance, & qu'on croit que Dieu a acordée aux priéres de son peuple. (Philipe Auguste Roi de France a été surnommé Dieu-donné.)

LES DIEUX, *s. m.* [*Dii.*] Les divinitez fabuleuses des Païens. (Les Dieux des Païens étoient de plaisans Dieux. Mettre quelcun au nombre des Dieux.)

Les Dieux Manes. [*Manes.*] C'étoient ceux dont les anciens Païens imploroient le secours, & à qui ils faisoient des vœux contre la crainte de la mort, & en faveur des défunts. *Nicaise, explication d'un monument ancien, ch. 5.*

DIFAMANT, DIFAMANTE, (DIFFAMANT,) *part. & adj.* [*Infamans, infamiam inferens.*] Qui difame. (Ce sont des discours difamans, des paroles & des injures difamantes.)

DIFAMATEUR, (DIFFAMATEUR,) *s. m.* [*Obtrectator, alienæ famæ violator.*] Celui qui difame. (C'est un insigne Difamateur.)

DIFAMATION, (DIFFAMATION,) *s. f.* [*Alienæ famæ violatio.*] Deshonneur, décri d'une personne, injure qui difame. (Vous êtes bien-heureux si vous soufrez des injures & des difamations pour le nom de Jesus-Christ. *Nouv. Testam. Epître de S. Pierre, c. 4.*)

DIFAMATOIRE, (DIFFAMATOIRE,) *adj.* [*Probrosus, famosus.*] Qui déshonore, qui difame. (Un Libelle difamatoire.)

DIFAMER, (DIFFAMER,) *v. a.* [*Turpare, fœdare, diffamare.*] Déshonorer. (Difamer une personne. C'est un homme difamé; elle est difamée.

> Ce long amas d'aïeux que vous *difamez* tous,
> Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
> *Despréaux.*)

Difamer. [*Fœdare.*] Salir, gâter, défigurer. (En renversant de l'huile sur mon habit il l'a tout difamé.)

DIFE'RENCE, (DIFFE'RENCE,) *s. f.* [*Differentia, discrimen, dissimilitudo, distantia.*] Prononcez *diférance.* Distinction qui est entre les choses. (Voïant de plus près la diférence qu'il y a de vous à elle, je vous aimerai toute ma vie. *Le Comte de Bussi.* La diférence des esprits; je vous aprendrai à faire diférence entre les nobles & les roturiers; la diférence des humeurs rompt l'amitié.

> Je refuse d'un cœur la vaste complaisance,
> Qui ne fait du mérite aucune *diférence.*
> *Moliére.*)

Diférence. [*Differentia.*] Terme de *Philosophie.* Atribut essentiel qui distingue une espéce d'une autre; comme raisonnable, étendu, pesant.

DIFE'RENCIER, (DIFFE'RENCIER,) *v. a.* [*Differentiæ, discriminis notam apponere.*] Distinguer, mettre de la diférence. (Il faut diférencier ces choses.)

DIFE'REND, (DIFFE'REND,) *s. m.* [*Controversia, dissidium, diversus.*] Prononcez *diféran.* Quérelle, dispute. (Avoir diférend avec quelcun, vuider, terminer, décider un diférend. *Abl.* Nous sommes en diférend pour savoir, si, &c. Avoir un diférend avec quelcun. Avoir un diférend à démêler avec quelcun.)

DIFE'RENMENT, (DIFFE'REMMENT,) *adv.* [*Dissimiliter, dissimili ratione.*] Diversement. (On parle des choses diférenment.)

DIFE'RENT, DIFE'RENTE, (DIFFE'RENT,) *adj.* [*Differens, dispar, dissimilis, diversus.*] Prononcez *diféran.* Distingué, divers, qui difére. (Il est souvent diférent de lui-même : ses pensées étoient fort diférentes de ce que je les avois vûës. *De la Rochefoucaut.* Avoir des inclinations diférentes. Vous apellez d'un même nom des choses diférentes : ils sont diférens d'habits, de visage, de mœurs & religion. *Abl. Luc. tom. 2.*)

☞ En termes de *Monoie*, le *diférent* est une petite marque que les Tailleurs particuliers, & les Maîtres des Monoies choisissent, comme un soleil, un croissant, une étoile, ou quelque animal, &c. qu'ils marquent dans la légende des espéces, du côté de l'éfigie, ou du côté de l'écusson. Ces *diférens* ont été établis pour

répondre de la bonté des efpéces, & pour faire connoître le lieu où elles ont été fabriquées, ainfi qu'il s'eft pratiqué du tems de nos prémiers Rois : alors le Monetaire faifoit mettre fon nom & fa qualité entiére, ou un abrégé fur les efpéces. Ces diférens doivent être particuliers, & ils ne peuvent être marquez fur les efpéces, ni être changez, que par ordre de la Cour, ou des Juges-Gardes. Outre le *diférent*, il y a encore le *point fecret*, qui eft un petit point que l'on mettoit autrefois fous les lettres des légendes, pour marquer le lieu de la fabrication : mais à préfent, on marque le lieu de la fabrication par les lettres de l'alphabet. Voïez *Boizard.*

DIFE'RER, (DIFFE'RER,) *v. a.* [*Differre, procraftinare.*] Prolonger, remettre, retarder. (On ne doit point diférer à bien vivre. *Abl. Luc. tom. 1.* Je ne puis diférer plus long-tems à vous fuplier de me tirer de peine. *Voit.* Diférer de jour en jour : diférer le païement d'une déte, le jugement d'une caufe ; on ne peut plus diférer.

Tu fais bien que mon cœur, facile à tes défirs,
N'a jamais d'un moment *diféré* tes plaifirs.
Defpréaux.)

Diférer, *v. n.* [*Differre, diftare.*] Être diférent ; être diftingué. Il difoit qu'un Roi qui ne faifoit point la guerre ne diféroit en rien de fon palfrenier. *Abl. Apoht.* Ils diférent entr'eux de langage & de coûtumes : le vrai diffère du faux.)

DIFICILE, (DIFFICILE,) *adj.* [*Difficilis, arduus, difficultatem habens, morofus, tetricus.*] Pénible ; plein de dificultez ; mal-aifé. (Il a dans la tête des vers dificiles à tourner. *Scar. Rom. t. 1.* L'entreprife eft dificile ; c'eft un homme dificile à contenter là-deffus. Vous faites trop le dificile. Cette femme fait la dificile par honneur feulement. *Buffi Rabutin.*)

On apelle, *tems dificiles*, les tems de trouble, de mifére & de guerre, durant lefquels les Miniftres ont de la peine à gouverner les peuples.

DIFICILEMENT, (DIFFICILEMENT,) *adv.* [*Difficulter, difficilè, ægrè.*] Avec dificulté, avec peine. (La gloire s'aquiert dificilement.)

DIFICULTE', (DIFFICULTE',) *f. f.* [*Difficultas.*] Peine, travail, empêchement, obftacle. (Lever une dificulté. La chofe fe fera fans dificulté : on a trouvé plus de dificulté qu'on ne croïoit : on lui fait de nouvelles dificultez : la dificulté des chemins : la dificulté de refpirer : dificulté d'uriner.)

Dificulté. [*Nodus, locus difficilis ad explicandum.*] Objection dificile à réfoudre. (Propofer une dificulté fur un point de Philofophie. Décider, éluder, éviter une dificulté. *Vaug. Rem.*)

Dificulté. [*Contentio.*] Conteftation. (Ils ont quelque dificulté entr'eux.)

Faire dificulté d'acorder une chofe à quelcun ; c'eft y avoir de la répugnance. [*Ægrè aliquid alicui concedere.*]

Voilà ma dificulté ; c'eft-à-dire, voilà ce qui me choque, ce qui m'arrête.

DIFICULTEUX, (DIFFICULTUEUX,) *adj.* [*Difficilis, morofus.*] Qui forme fans ceffe des obftacles & des dificultez, & qui en trouve où il n'y en a point.

☞ *Faire dificulté*, & *faire de dificulté*, font deux chofes diférentes. On dit : *il fait dificulté de dire fon fentiment*, en parlant afirmativement. Mais dans le difcours négatif, les uns difent : *Il ne fait pas de dificulté de dire fon fentiment.* L'un & l'autre font reçûs. Quand au mot *dificulteux*, il fignifie beaucoup moins que *dificile*, qui fe dit d'un homme avec qui on a de la peine à vivre, & qui n'eft pas d'un commerce aifé. *Dificulteux*, c'eft un homme qui trouve des dificultez à tout, foit qu'on lui propofe une afaire, ou qu'on lui demande une grace.

DIFORME, (DIFFORME,) *adj.* [*Deformis, fœdus.*] Laid. (O la diforme créature ! *Main.* Un vifage diforme.)

Diforme, fe dit auffi des chofes morales. (Le vice paroît diforme à celui qui connoît la vertu. Rien n'eft fi diforme que le vice.)

DIFORMER, (DIFFORMER,) *v. a.* [*Deformare, fœdare.*] Terme de *Palais.* Oter la forme de quelque chofe, quand elle eft déshonnête, comme d'une médaille, d'une planche.

DIFORMITE', (DIFFORMITE',) *f. f.* [*Deformitas.*] Laideur. (La diformité du vifage. Leur extrême diformité eft la preuve de leur fageffe. *Gon.* La diformité du vice.)

DIFUS, DIFUSE, (DIFFUS,) *adj.* [*Fufus, diffufus.*] Etendu. (Le ftile de Ciceron eft un peu difus.)

DIFUSE'MENT, (DIFFUSE'MENT,) *adv.* [*Diffusè.*] D'une maniére difufe. (Ecrire difufément.)

DIFUSION, (DIFFUSION,) *f. f.* [*Diffufio.*] Terme de *Phyfique.* (Difufion de lumiére.)

D I G.

DIGAME, *f. m.* [*Digamus.*] Terme de *Droit Canonique.* Celui qui a époufé deux femmes fucceffivement : c'eft le même que *Bigame.*

☞ DIGAMMA EOLIQUE. C'étoit une lettre particuliere aux Eoliens, laquelle reffembloit à nôtre F, & en avoit toute la force.

DIGASTRIQUE. Mufcle qui fert à ouvrir la mâchoire inférieure.

DIGE'RER, *v. a.* [*Digerere.*] Ce mot fe dit en parlant de l'eftomac, & fignifie *faire la digeftion.* (Digérer bien ce qu'on mange.)

Digérer. [*Concoquere.*] Terme de *Chimie.* Cuire par une chaleur modérée, & qui aproche de celle de l'eftomac.

* *Digérer.* [*Æquo animo, patienter ferre.*] Soufrir patienment. (Ne pouvoir digérer un afront. *Abl.*)

Digérer. [*Digerere.*] Ce mot fe dit auffi des chofes d'efprit, fur lefquelles on a travaillé, ou on veut travailler. Il fignifie, *confidérer les chofes, les tourner & les ranger d'une telle forte qu'elles faffent une maniére de corps raifonnable, dont toutes les parties aïent raport les unes avec les autres.* (Digérer une matiére. Les chofes ne ne font pas digérées dans ce difcours. Il ne digére pas affez ce qu'il fait.)

DIGESTE, *f. m.* [*Digefta, Pandectæ.*] Volume divifé en cinquante Livres, contenant les réponfes des anciens Jurifconfultes. On apelle auffi ce volume *Pandectes.*

(Il faloit que la rage à l'Univers funefte,
Alât encor des loix embroüiller le *Digefte.*
Defpréaux.)

DIGESTIF, DIGESTIVE, *adj.* [*Quod digerendi vim habet.*] Terme de *Philofophie* & de *Médecine.* Ce qui a la vertu de faire digérer. (Remède digeftif. Poudre digeftive)

Digeftif, eft auffi fubftantif. (Il a pris un digeftif. C'eft un digeftif fpécifique.)

Digestion, *s. f.* [*Digestio*, *concoctio.*] Coction des viandes par le moien de la chaleur de l'estomac. (Le bon vin aide à la digestion.)

Digestion. Terme de *Chimie.* Action & maniére de digérer les matiéres.

* *Cela est de dure digestion ;* c'est-à-dire, dificile à suporter. On le dit aussi d'un ouvrage d'esprit, d'une entreprise dificile, pénible ; & en général de tout ce qui aflige & cause de la peine.

Digitale, *s. f.* [*Digitalis purpurea.*] Plante qui craint le froid au second dégré, & qui fleurit en Mai & en Juillet. Il y a aussi la *petite digitale*, ou *herbe à pauvre homme*, plante fort amére, qui croît dans les prez & dans les marais. Elle purge, mais trop violemment. On s'en sert en poudre dans l'hidropisie. On connoît encore la *Digitale d'Orient*, plante qui croît en Syrie & en Arabie, & dont on emploie la semence comme le millet dans les alimens : elle est propre pour adoucir, pour amolir, pour résoudre.

Digitus, ou Solen. Coquillage qui se trouve au rivage de la mer Méditerranée, à Cette, aux Isles d'Hieres, &c. Il est Alkalin.

Digliphe, *s. m.* [*Digliphus.*] Qui a deux gravûres, comme une console.

Digne, *adj.* [*Dignus.*] Qui mérite. (Il est digne de pardon ; il est digne d'être puni ; il est digne de commander. Être estimé digne d'honneur ; il s'est rendu digne de cet honneur.) Ce mot s'emploie souvent en d'autres significations. Malherbe a dit dans ce beau Sonnet :

> Beaux & grands bâtimens. . . . .
> -
> Où le plus *digne* Roi qui soit en l'Univers,
> Aux miracles de l'art fait céder la nature.

On dit d'un honnête-homme : *C'est un digne homme ; c'est un digne Magistrat ; c'est un digne Chef.* On dit aussi d'un homme, soit en bien, soit en mal, *qu'il fait des actions dignes de lui.* D'un Général d'armée, *qu'il a fait une défense digne de lui.* On dit de même, *le digne fils d'un tel pére ; le digne fruit de ses travaux ; la digne récompense de ses services, &c.*

Dignement, *adv.* [*Dignè.*] D'une maniére digne, grande & noble. (Il a parlé dignement de son sujet. Il remplit dignement sa charge.)

Dignité, *s. f.* [*Munus*, *dignitas*, *honor*, *gradus.*] Charge considérable qui fait beaucoup d'honneur dans le monde. (Monter aux dignitez. C'est une grande dignité. Dignité Eclésiastique, dignité séculiére.)

* *Dignité.* [*Splendor*, *majestas.*] Beauté, grandeur, gravité, décence, éclat, noblesse de paroles, de sujet, de matiére, d'action. (La dignité des paroles ; avilir la dignité de son sujet ; soûtenir la dignité de la matiére par la grandeur des pensées & des expressions ; parler avec dignité ; agir avec dignité ; faire les choses avec dignité.)

Dignité, signifie aussi, *qualité éminente.* (Il soûtient par ses actions la dignité de son rang. Les Eclésiastiques oublient souvent la dignité de leur caractére.)

Digression, *s. f.* [*Digressio.*] Discours qui n'est pas tout-à-fait du sujet, mais qui doit y avoir du raport, & qui sert à embélir les ouvrages d'esprit quand il est bien fait & à propos. (Les digressions doivent être courtes & ingénieuses.)

Digue, *s. f.* [*Agger*, *moles opposita fluctibus.*] Amas de terre contre les eaux. Amas de terre pour soûtenir une levée, & pour arrêter les eaux. (Le Cardinal de Richelieu, fit faire une digue, pour prendre la Rochelle. Il fit faire cette digue avec des vaisseaux coulez à fond & retenus ensemble par une chaîne.)

* *Digue.* [*Difficultas*, *obex*, *obstaculum.*] Obstacle. (La licence a ravagé toutes ces digues. *Patru*, *Plaid.* 9. On ne peut trouver d'assez fortes digues pour arrêter les passions de la jeunesse.

> Où sont tous ces Guerriers dont les fatales ligues,
> Devoient à ce torrent oposer tant de *digues.*
> *Despréaux.*)

Diguer un cheval ; c'est lui donner de l'éperon.

DIL.

Dilaiment, *s. m.* [*Dilatio.*] Fuite ; chicane, tergiversation. Ce mot est vieux, aussi-bien que *dilaïer*, dont on se sert cependant quelquefois en parlant d'afaires, pour, *diférer*, *remettre à un autre tems.* L'Académie Françoise admet *dilaïer*, comme verbe neutre, pour, *user de remise.* (Il dilaïe toûjours. Il ne fait que dilaïer.)

Dilatation, *s. f.* [*Relaxatio.*] Ce mot se dit parmi les Médecins. La *dilatation* est oposée à l'obstruction, & elle se fait lorsque les passages, les ouvertures & les cavitez des vaisseaux s'étendent trop.

Dilatatoire, *s. m.* Instrument de Chirurgie, dont on se sert pour ouvrir & dilater quelque cavité. Il y en a pour le nez, la bouche, les yeux, la matrice, l'anus.

Dilater, *v. a.* [*Dilatare*, *relaxare.*] Etendre, élargir. Terme d'*Anatomie.* (Dilater les vaisseaux.)

Se dilater, *v. r.* [*Dilatari*, *relaxari.*] Terme de *Philosophie.* Ce mot se dit aussi entre Médecins, en parlant des vaisseaux du corps ; & signifie, *grossir*, *s'élargir.* (Les veines se dilatent.)

Dilatoire, *adj.* [*Moratorius.*] Terme de *Palais ;* qui tend à diférer, à remettre & à retarder. (Exception dilatoire.)

Dilection, *s. f.* [*Charitas*, *amor.*] Amitié. Ce mot s'emploïe dans les Rescrits Apostoliques. (A tous fidéles Chrétiens, salut & dilection en nôtre Seigneur.)

Dilection, signifie aussi, *charité*, en termes de *Morale.* (La dilection du prochain.)

Dilemme, *s. m.* [*Dilemma*, *complexio.*] Terme de *Logique*, qui vient du Grec. C'est un raisonnement composé, où après avoir divisé un tout en ses parties, on conclut afirmativement, ou négativement de tout ce qu'on a conclu de chaque partie. (Un dilemme vrai, faux, vicieux, concluant. Faire un dilemme, proposer un dilemme. Celui qui se sert d'un dilemme, doit prendre garde qu'on ne le puisse retourner contre lui. Un particulier, par ce dilemme, prouvoit qu'il ne se faloit point marier : *Si la femme qu'on épouse est belle, elle donnera de la jalousie ; si elle est laide, elle déplaît ; donc il ne se faut point marier. Port-Roïal*, *Logique*, 3. *part. c.* 15.)

Diligence, *s. f.* [*Diligentia*, *celeritas.*] Prononcez *dilijance.* Promtitude à faire une chose. (Faire une chose en diligence ; aler en diligence à l'armée ; faire diligence.)

Diligence, *s. f.* [*Cura*, *studium*, *sedulitas.*] Soin. (Faire quelque chose avec soin & diligence.)

Diligence. [*Currus itineris terrestris*, *vel cymba per flumen.*] Coche par eau ou par terre, qui va plus vîte que les autres. (Prendre la diligence, aler par la diligence à Lyon. Envoïer par la diligence.)

Diligences. Ce mot pluriel se dit *en Pratique*, & signifie *poursuite.* [*Persequi diligenter.*] Faire ses diligences contre quelcun faute de païement.)

DILIGENMENT, (DILIGEMMENT,) *adv.* [*Diligenter*, *celeriter*, *studiosè.*] Avec diligence, promtement. (Ecrire diligenment.)

DILIGENT, DILIGENTE, *adj.* [*Diligens*, *celer*, *studiosus*, *impiger.*] Qui fait promtement quelque chose. (Il est diligent à exécuter les ordres qu'on lui donne.

> Tu suivis toutefois le *diligent* Achille,
> Dans le cours glorieux de ses hardis exploits,
> D'acord : mais en dix ans il prenoit une Ville,
> En prit-il jamais quatre en la moitié d'un mois.
> *Pélisson.*)

DILIGENTER, *v. n.* [*Accelerare*, *festinare*, *maturare.*] Faire hâter, faire dépêcher, faire diligenter quelcun. Ce verbe est aussi actif. (Diligenter un ouvrage, diligenter le pas. *Martinet*, *Exercice de l'Infanterie.*)

DILOQUIE, *s. f.* Terme de *Guerre chez les Grecs.* Deux Décuries rangées à côté l'une de l'autre, s'apelloient *Diloquie :* plusieurs *Diloquies* rangées à côté l'une de l'autre, formoient la Phalangue de 16384 combatans, à seize de hauteur, & à mille vingt-quatre de front.

DIM.

DIMANCHE, *s. m.* [*Dies dominica.*] Ce mot vient du Latin, & il signifie *le jour du Seigneur ;* parce que ce fut en ce jour-là que le Seigneur Jesus résuscita. C'est le jour que l'Eglise a ordonné de sanctifier. (Observer, garder, célébrer, sanctifier le Dimanche, ou les Dimanches.

> Venez-vous-en, dit-il, me voir à vôtre tour,
> Je veux avoir ma revanche,
> Et vous régaler *Dimanche.*
> *Boursaut*, *Esope.*)

Le *Dimanche* a été substitué en la place du Sabat par les Chrétiens, en mémoire de la Résurrection de Jesus-Christ. Constantin est le prémier qui en fit une Loi pour tout l'Empire Romain, selon Eusébe.

Dimanche gras ; c'est le Dimanche qui précéde le Mercredi des Cendres.

DÎME, *s. f.* Vient du Latin *decima*, *decuma*, & a la prémiére silabe un peu longue. Il signifie, proprement, *la dixiéme partie de quelque chose ;* mais dans l'usage ordinaire, c'est ce qui se prend par les Curez de la campagne sur les fruits de la terre, & quelquefois suivant les coûtumes, sur le bétail, sur la volaille des particuliers qui sont habituez dans l'étenduë de leurs Paroisses. (De bonnes dîmes, des dîmes considérables, dîmes inféodées, dîmes imprescriptibles. Les dîmes étoient de droit divin, chez les Juifs ; & elles ont été établies de Dieu même. Régler la quotité des dîmes ; devoir les dîmes, païer les dîmes, lever les dîmes, se décharger des dîmes, s'exemter des dîmes, s'aquiter des dîmes. Un Curé, pour lever les dîmes, n'a besoin d'autres titres que de son clocher.)

On apelle aussi *Dîmes*, au masculin, un canton de terre sur lequel on a droit de dîmer, [*Tractus in quo quis jus decimarum habet.*] (Il joüit d'un dîme pour raison duquel il doit foi & hommage.)

☞ Il y a encore d'autres *Dîmes.* Les *dîmes Eclésiastiques*, sont celles dont les bénéficiers joüissent par le titre de leurs bénéfices ; & les *inféodées*, sont celles que les Laïques possédent à titre de Fief. Les *dîmes Eclésiastiques* sont anciennes, ou novales. Les prémiéres ont été exigées de tems immémorial ; & les novales, sont les *dîmes* des terres nouvellement défrichées ; c'est-à-dire, depuis quarante ans. On divise encore les *dîmes* en *réelles*, *personnelles* & *mixtes.* Les *réelles*, sont celles que l'on prend sur les fruits. On apelle *personnelles*, celles que l'on prend sur les grains, qui servent de récompense aux ouvriers. Cette *dîme* n'est point connuë en France ; & le Droit Canonique qui en a ordonné le païement, n'est point une loi pour nous. Quant aux *dîmes mixtes*, ce sont celles qu'on leve sur les fruits qui viennent en partie par les soins & par l'industrie des hommes, & en partie des fruits de la terre : telles sont les *dîmes* des moutons, des cochons, & des autres animaux. Les *dîmes réelles*, sont grosses, menuës & vertes. Les *grosses* se levent sur les grains, comme blé, orge, avoine, qui sont le principal revenu des terres. Les *dîmes* qu'on leve sur les légumes, sur les herbes, sur les pois & sur les féves, sont vertes *dîmes.* Et quant aux menuës *dîmes*, il est dificile de les déterminer, y aïant peu de diférence entre les vertes & les menuës *dîmes :* il faut, à cet égard, suivre l'usage des lieux. Voïez le *Commentaire de Blondeau sur la Bibliotéque Canonique*, *tome 1. pag. 502.* & les *Arrêts rendus en cette matiére.* Il y a encore des *dîmes prédiales* ou *champêtres*, & des *dîmes domestiques.* Les prémiéres se levent sur les fruits cueillis dans les champs ; les autres sont prises sur les bêtes domestiques, & on les apellè aussi *charnage* ou *carnalage.* Voici une division essentielle des *dîmes.* Il y a *dîme de droit*, & *dîme d'usage.* La *dîme de droit*, est celle qui se leve sur les choses qui doivent *dîme* dans tous les lieux, & qui y sont sujettes de droit. La *dîme d'usage*, est *dîme locale*, que l'on paie en certains cantons, & non en d'autres. Les principales régles, sur lesquelles on doit se déterminer, quand les doutes se présentent, consistent dans celles qui suivent : 1°. La *dîme* n'est pas toûjours la dixiéme partie des fruits ; l'usage régle la quotité & la maniére de la paier. 2°. Sans m'expliquer sur la question, si la *dîme* est parmi nous du droit divin, comme elle l'étoit parmi les Hébreux, il est certain dans nôtre Jurisprudence, que le droit de *Dîme* est imprescriptible, mais que la maniére de la païer, & sa quotité doivent être déterminées par l'usage. 3°. Le paiement de la *dîme* doit être uniforme dans chaque canton, ensorte qu'un particulier ne peut prescrire la quotité contre l'usage général du canton. 4°. Une Eglise peut prescrire le droit de *dîme* contre une autre Eglise. 5°. On tient avec raison, ce me semble, qu'un Evêque ne peut point prescrire la *dîme* d'une Paroisse contre le Curé, dont la non-joüissance est présumée être plûtôt l'éfet de la crainte d'ofenser son Evêque, que de sa négligence. 6°. Nous tenons que la *dîme* n'est imposée que sur les fruits ; ainsi elle ne tombe point en arrérages : mais si les fruits ont été vendus & délivrez avant le païement de la *dîme*, celui qui les a achetez,

ne la doit point païer ; on peut la demander au vendeur. 7°. On ne païe jamais deux *dîmes* sur un même fonds ; ainsi le Curé ne peut prétendre la *dîme*, quand on la païe à un autre qui est en possession de la lever, quand même il ne paroîtroit pas que la *dîme* a été inféodée. 8°. On ne peut point lever la *dîme* sur les jardins enclos, ou non, quand on voit qu'ils sont destinez pour l'usage du propriétaire. La dificulté cesse, quand les légumes & herbages sont exemts de la *dîme* par l'usage du lieu. 9°. Le Décimateur ne peut point empêcher que le propriétaire change la culture de son fonds, & en perçoive des fruits qui, selon l'usage, ne sont point sujets à la *dîme*. Quant aux *dîmes inféodées*, dont l'origine est fort obscure & très-contestée, je me contenterai d'observer, que l'on apelle *dîmes inféodées*, celles qui ont d'abord été entre les mains des Ecléstastiques & des Moines, qui les ont abandonnées à des Seigneurs particuliers, ou par forme de récompense des services qu'ils avoient rendus aux Eglises & aux Monastéres, ou à titre onéreux ; ou enfin celles qui ont été usurpées, & que l'on regarde à présent comme inféodées, parce qu'on ne peut point découvrir comment elles ont passé entre les mains des Laïques. C'est à présent une régle certaine, qu'au défaut des *dîmes Ecléstastiques*, celles qui sont inféodées, & qui passent pour inféodées, sont sujettes à la portion congruë ; elles doivent être levées avant le champart ; elles sont privilégiées, de même que les Ecléstastiques : mais elles sont susceptibles de plusieurs dificultez, dont je laisse la discussion à nos Jurisconsultes François.

Dîme Saladine, *s. f.* Jérusalem aïant été prise par Saladin, Soudan d'Egipte, les Chrétiens en furent si touchez qu'ils résolurent de l'aler reprendre. On leva sur les Ecléstastiques le dixiéme d'une année de leur revenu, & sur les Laïques qui ne faisoient pas le voïage le dixiéme de leurs biens, afin de contribuer à faire des troupes pour cette expédition ; & l'on apella cette levée, *Dîme Saladine*, du nom de Saladin, qui en étoit la cause. Depuis ce tems-là qui arriva en 1188. toutes les impositions qui furent faites sur le Clergé, se nommérent *Dîmes* ou *Décimes*. *Patru, Plaid. 2. part. Traité des décimes.*

DÎMER, *v. a.* [*Decimare.*] Prendre les dîmes. Lever les dîmes.

DÎMERIE, *s. f.* [*Tractus in quo quis decimarum jus habet.*] Etenduë d'un territoire, sur lequel on a droit de dîmer.

DÎMEUR, *s. m.* [*Decumanus.*] Celui qui prend & leve les dîmes.

DIMENSION, *s. m.* [*Mensura.*] Mesure. (Les dimensions de ce bâtiment sont bien proportionnées. Il faut bien prendre ses dimensions pour faire un ouvrage exact & régulier.)

Dimension. Etenduë. On considére en Géométrie trois *dimensions ;* savoir, l'étenduë en longueur, l'étenduë en largeur & l'étenduë en profondeur.

DIMINUER, *v. a.* [*Minuere, imminuere, diminuere.*] Amoindrir. Rendre plus petit. (La perspective diminuë les objets à mesure qu'ils s'éloignent de l'œil. Diminuer la puissance de quelcun.)

Diminuer, est aussi neutre, & signifie *devenir moindre.* (La chaleur diminuë, le froid diminuë, la fiévre diminuë, &c.)

Colonne diminuée ; c'est une colonne qui commence à rétrécir dès le pié de son fût, & qui va toûjours en diminuant, contre ce qui se pratique dans d'autres colonnes qui ont du renflement. Ce rétrécissement s'apelle aussi *diminution*, & quelquefois *confracture.*

DIMINUTIF, *s. m.* [*Diminutivus.*] Terme de *Grammaire.* Nom qui marque la diminution de la signification du nom dont il est dérivé. Ainsi *Loüison*, est un diminutif de *Loüis* ou de *Loüise.*

☞ Le Latin, l'Italien & l'Espagnol, (dit le P. Bouhours dans ses *Remarques sur la Langue Françoise,*) sont abondans en *diminutifs.* Ils ont une infinité de substantifs & d'adjectifs de ce caractére ; car la plûpart de leurs noms en forment d'autres, qui diminuent la signification ; & ces *diminutifs* font encore d'eux-mêmes d'autres *diminutifs.* Le goût des *diminutifs* passa en France dans le siécle de Ronsard, de la Nouë, Auteur du Dictionnaire des Rimes, & de Mademoiselle de Gournai. Ronsard en a parsemé ses vers, témoin ceux-ci :

> Le gentil Rossignolet
> Doucelet
> Découpe dessous l'ombrage
> Mille fredons babillards
> Fretillards
> Au doux chant de son ramage.

La Nouë en a rempli son Dictionnaire. Mlle. de Gournai en a fait un Recuëil dans ses Avis, & s'en déclare hautement la protectrice & la patrone. Cependant nôtre langue n'a point reçû ces *diminutifs ;* ou si elle les a reçûs, elle s'est défait aussi-tôt de la plus grande partie ; car il est certain, (selon la remarque de Perion, *de linguæ Gallicæ cum Græca cognat.*) que nous avons des mots diminutifs dérivez du Latin, & qui signifient parfaitement la qualité de la chose : mais la plus grande partie de ces *diminutifs* fut banie de nôtre Langue, même pendant la vie de Mademoiselle de Gournai. Nous ne haïssons pas cependant si fort les *diminutifs*, que nous n'en aïons conservé, & même inventé quelques-uns après leur destruction presque générale ; par exemple, *cuvette*, *clochette*, *amourette*, *historiette.*, que l'on ne connoissoit point du tems de Ronsard. On voit, dit le P. Bouhours, jusqu'où va le caprice de l'usage, de rejetter presque tous les mots d'une certaine espéce, & d'en introduire un tout semblable en même-tems. Mais il faut observer, dit cet Auteur dans ses Entretiens, que nous avons des mots qui semblent être *diminutifs*, & qui ne le sont point, comme *tablette*, *lancette*, *bassinet*, *mantelet ;* on ne dit pas une *tablette*, pour dire, *une petite table ;* ni *une lancette*, pour dire, *une petite lance :* il est vrai que dans leur prémiére origine ces mots étoient des *diminutifs* de *table* & de *lance ;* mais ils ne passent point à présent pour *diminutifs.*

Diminutif, *Diminutive*, *adjectif.* Termes *diminutifs ; façon de parler diminutives ;* c'est-à-dire, qui diminuent ou adoucissent la force du mot dont on les forme.

DIMINUTION, *s. f.* [*Diminutio, imminutio.*] Amoindrissement. Retranchement. Afoiblissement. (Diminution de crédit. Cela va à la diminution de son plaisir. Il faut faire boüillir cette liqueur jusques à la diminution d'un quart. On trouve qu'il y a beaucoup de diminution à sa fiévre. Les Architectes parlent de la diminution des colonnes.) Dans l'Architecture Gothique, on ignoroit l'art des *diminutions* & des *renflemens ;* toutes les colonnes étoient de parfaits cylindres, en quoi elles avoient beaucoup moins de grace.

Diminution,

Diminution. Terme de *Rétorique.* C'eſt une figure qui conſiſte à dire moins qu'on ne penſe : comme quand on dit, *je ne mépriſe pas vos préſens*, pour dire, je les reçois volontiers. Voïez *Art de parler du P. Lami.*

DIMISSION. [*Dimiſſio.*] Ce mot ne ſe dit pas. On dit *démiſſion.*

DIMISSOIRE, *ſ. m.* [*Dimiſſoriæ litteræ.*] Terme d'*Egliſe.* Lettres par leſquelles l'Evêque Diocéſain donne pouvoir à un Evêque Catholique de conférer les ordres à celui qu'il lui envoïe, parce qu'il eſt digne d'y être admis.

DIMISSORIAL, DIMISSORIALE, *adj.* *Des lettres Dimiſſoriales ;* c'eſt-à-dire, qui contiennent un Dimiſſoire. Ce terme n'a point d'autre uſage.

D I N.

DINAMIQUE, *ſ. f.* Terme de *Mathématique.* La *Dinamique*, eſt la ſience du mouvement des corps qui agiſſent les uns ſur les autres d'une maniére quelconque : ou proprement, la ſience des puiſſances, ou cauſes motrices. On a un excélent Traité de *Dynamique*, par M. d'Alembert, de l'Académie Roïale des Siences

DINANDERIE, *ſ. f.* [*Æramenta interpolata.*] Ce mot ſe dit entre Marchands, & ſignifie *marchandiſe de cuivre jaune.* On l'apelle ainſi parce qu'il en vient quantité de la Ville de Dinan au païs de Liége, abondant en calamine, dont le mêlange avec la roſette fait le cuivre jaune.

DINDON, *ſ. m.* [*Pullus galli indici.*] Jeune poulet d'inde. (Un dindon fort gras.

> Vous voilà compagne
> De certaines Philis qui gardent les *dindons.*
> *La Fontaine.*)

DINDONNEAU, *ſ. f.* [*Pullus galli indici junior.*] Petit dindon. (Un fort bon dindonneau.)

DINDONNIERE, *ſ. f.* Gardeuſe de dindons. Ce mot, au figuré, ſe dit par mépris d'une Demoiſelle de campagne. (C'eſt une Dindonniére.)

DÎNÉ, DÎNER, *ſ. m.* [*Prandium.*] L'un & l'autre ſe dit, mais *dîné* eſt plus en uſage. C'eſt le repas qu'on fait ſur le midi, & où l'on mange du boüilli. (Le dîné eſt prêt. Aprêter le dîné. Alexandre diſoit que pour faire un ſoupé délicieux, il faloit faire un ſobre dîné. *Du Ryer, Supl. de Quint. Curce, l. 2. ch. 8.* Un excélent dîné.

> Reprenez vos eſprits & ſouvenez-vous bien,
> Qu'un *dîné* réchaufé ne valut jamais rien.
> *Deſpréaux, Lutrin.*)

DINÉE, *ſ. f.* [*Locus pranſorius.*] Le lieu où l'on va dîner quand on voïage. (Nôtre dînée ſera demain en tel lieu.)

DÎNER, *v. a.* [*Prandere.*] C'eſt manger du boüilli & autre viande ſur le milieu du jour. (Nous avons dîné d'une bonne longe de veau de riviére avec un potage ſuculent. Alexandre diſoit que ſon Gouverneur Leonidas lui avoit enſeigné que pour dîner agréablement il faloit ſe lever matin, & ſe promener. *Du Ryer, Supl. de Quint. Curce, l. 2. c. 8.*)

† DÎNEUR, *ſ. m.* [*Pranſor.*] Ce mot ſe dit en riant. *Cet homme eſt un grand dîneur ;* c'eſt-à-dire, grand mangeur.

DINTIERS, *ſ. m.* [*Renes cervini.*] Ce mot ſe dit en parlant du cerf, & ſignifie *les roignons du cerf. Sal.*

D I O.

DIOCÉSAIN, *ſ. m.* Qui eſt du Diocéſe. (Il eſt diocéſain d'un tel Evêque.)

Diocéſain. Evêque du Diocéſe. (C'eſt le diocéſain qui donne la tonſure.)

DIOCÉSAIN, DIOCÉSAINE, *adj.* [*Qui eſt è diœceſi.*] Qui eſt du Diocéſe. (Il eſt ſon diocéſain.)

Evêque diocéſain. [*Proprius diœceſis Epiſcopus.*] Evêque du Diocéſe.

DIOCÉSE, *ſ. m.* [*Diœceſis.*] Terme d'*Egliſe.* Etenduë de païs ſur laquelle l'Evêque exerce une juriſdiction Ecléſiaſtique. (C'eſt un Diocéſe bien réglé.) Ce mot ſe dit en parlant des Exarques de l'Egliſe d'Orient, & ſignifie *un aſſemblage de pluſieurs Métropolitains & de pluſieurs Provinces ſous un Exarque.* Le R. P. Thomaſſin, *1. partie de ſon Livre de la Dicipline de l'Egliſe, chap. 2. pag. 10. & 12.* fait le mot de *Diocéſe*, féminin, dans le ſens que je viens de marquer. Mais il eſt peut-être le ſeul de ſon ſentiment, tous nos meilleurs Ecrivains font ce mot du genre maſculin, en quelque ſens qu'on le prenne.

DIOCLÉE, *ſ. m.* Les Géométres apellent ainſi la ciſſoïde, ou la ligne courbe du demi-cercle.

DIONE. Fille de l'Océan & de Thétis, & mére de Vénus, ſelon la Fable ; le nom de *Dione* a été auſſi donné à Vénus. Heſiade l'a fait naître de l'écume de la mer ; & Homére l'a dit fille de Saturne & de Rhée.

DIONYSIA, *ſ. f.* Eſpéce de pierre précieuſe fort dure, noire, marbrée de taches rougeâtres.

DIOPTRIQUE, *ſ. f.* [*Dioptrica.*] C'eſt une partie de l'Optique qui démontre les divers accidens & les diférentes refractions que ſoufre la lumiére lorſqu'elle paſſe à travers des corps tranſparens, & ſur tout à travers les verres qui ſervent aux lunettes, & enſuite les accidens qui arrivent à cette ocaſion à la vûë & aux objets viſibles.

DIOSANTHOS, *ſ. m.* Eſpéce d'œillet ſauvage ſimple, dont les fleurs ſont petites & découpées menu comme de la frange, de couleur blanche ou incarnate. Les fleurs ſont céphaliques, propres pour réſiſter au venin, pour la pierre, pour l'épilepſie.

D I P.

DIPHRIGES. [*Diphryx.*] Terme de *Pharmacie.* Marc de bronze, qui eſt comme la ſuie & la cendre de cuivre fondu qui ſe trouve à la fournaiſe lorſqu'il eſt écoulé. Ce marc a un goût âcre, il eſt déterſif & aſtringent.

DIPHTONGUE, (DIPHTHONGUE,) *ſ. f.* [*Diphthongus.*] Terme de *Grammaire*, qui ſignifie *deux ou trois voïelles jointes enſemble qui ne compoſent qu'un ſon & une ſeule ſilabe.* Prononcez *diſtongue.*

☞ Le mot eſt Grec δίφθογγος, & ſignifie, proprement, *qui ſonne deux fois.* L'Abé Régnier a remarqué dans ſa Grammaire Françoiſe, que lorſque deux voïelles ſont aſſemblées ſous une même ſilabe, on prononce l'une & l'autre, de telle ſorte qu'on les fait entendre toutes deux. Les Grecs ont douze *diphtongues*, dont ils font deux claſſes, ſix de propres, & ſix d'impropres Voïez *la Méthode de Port-Roïal.* Les Grecs marquent mieux que nous dans la prononciation les deux ſons de la *diphtongue ;* car nous avons pluſieurs mots où les deux voïelles ne forment

qu'un ſon ; par exemple, dans ces mots, *Caen*, *chair*, *Aouſt*, *laon*, nous n'en faiſons qu'une ſilabe, qui ne produit qu'un ſon. On voit par-là que nous avons peu de *diphtongues*. En éfet, l'Abé Régnier les réduit à treize, qui ſont, *eau*, *iau*, *ia*, *ie*, *ieu*, *iou*, *eo*, *oi*, *oua*, *oue*, *oui*, *ue*, *ui*. Voïez *la Grammaire Françoiſe de l'Abé Régnier*, & *Ménage dans ſes Obſervations ſur nôtre Langue*, *tome 2. chap. 80*. où il y a de bonnes choſes ſur les *diphtongues*.

DIPLOÉ, *ſ. m.* On apelle ainſi, en terme d'*Anatomie*, la ſubſtance qui eſt entre les deux lames du crâne.

☞ DIPLOMATIQUE. C'eſt la ſience ou l'art de juger ſainement des anciens titres. Elle a pour objet les Chartes, dont elle fixe l'âge par une connoiſſance exacte de la nature des actes, des écritures & des divers uſages propres à chaque ſiécle, & à chaque nation. Sa fin eſt de faire ſervir toutes ces formalitez, au jugement favorable ou déſavantageux, qu'il faut pour des diplômes. Le P. Mabillon a ſavamment écrit ſur cet art. Le P. Germon, Jéſuite, ataqua les régles du P. Mabillon, & prétendit qu'il s'étoit lui-même trompé dans la pratique de ſes principes ; il ataqua auſſi le P. Ruinart, & ceux qui avoient quelque part à l'ouvrage ; mais ils furent défendus avec force & ſolidité, par de ſavans François & Etrangers. Le nom ſeul du P. Mabillon, ſera toûjours un grand préjugé pour la juſtice de ſa cauſe, indépendamment du grand nombre de preuves dont il a apuïé ſon ſiſtême, ſes principes & ſes régles. On a donné depuis un nouveau Traité de *Diplomatique* en François, qui eſt regardé comme un ouvrage plein de lumiéres ſur cette matiére, & auſſi ſolide qu'il eſt fait avec exactitude. C'eſt l'ouvrage de deux ſavans Bénédictins.

☞ DIPLÔME, du Latin *diploma*. Charte ancienne. Le mot eſt nouveau en François, & il n'eſt connu que depuis 1681. que le Pére Mabillon donna au public ſon Livre *de re diplomatica*, où il établit un art & des régles pour découvrir les vrais *diplômes* & les dicerner des faux. Par *diplômes*, on entend aujourd'hui les Bulles Pontificales, & les *diplômes*, ſoit Roïaux ſoit Impériaux. La ſignification de ce terme s'étend encore aux Lettres patentes, aux Priviléges, aux Donations, à toute ſorte de Chartes, pourvû qu'elles ſoient un peu antiques. Les anciens *diplômes* étoient pliez, & de là leur vient le nom de *diplôme*, qui ſignifie en Grec quelque choſe de plié en deux.

DIPSAS, *ſ. m.* Vipére marquetée par tout le corps de taches rouſſes & noires, & qui a la tête fort petite. Il cauſe une grande altération dans ceux qui en ſont mordus.

Dipſas. Eſpéce d'aſpic menu qu'on trouve en Afrique & en Arabie. Sa morſure eſt dangereuſe. Sa chair a la même vertu que celle de la vipére.

DIPTÉRE. [*Dipterus*.] Terme d'*Architecture*. Temples qui étoient entourez de deux rangs de colonnes.

DIPTIQUES, *ſ. m.* [*Acta*, *actorum codex*.] Terme d'*Egliſe*. Il vient du Grec, & eſt dérivé de δίπτυξ, & de δύο ; il ſignifie *un petit Livre compoſé de deux ou de trois feüilles de papier*, *d'ivoire*, *ou de quelque autre matiére*, ſur leſquelles on écrivoit d'un côté le nom des perſonnes illuſtres pour leſquelles on étoit obligé de prier dans la célébration de la Meſſe pendant leur vie ; & d'un autre côté les noms des morts pour qui on devoit de même ofrir des priéres. Ce Catalogue étoit pendu, dans quelques Egliſes, au-deſſus de l'endroit où l'on plaçoit le calice. On apelloit auſſi *diptiques*, de petits préſens que l'on faiſoit à ceux qui avoient réuſſi dans la repréſentation des jeux publics. Symmaque, *lib. 2. ep. 81.* confond *deptica* & *apophoreta*. *Quæſo igitur ut ejus nomine dyptica*, & *apophereta ſuſcipere dignemini*, *qui apparatui ejus plena* & *præclara tribuiſtis*. Le même dans la lettre 56. du cinquiéme Livre : *Ad te dypticum candidati*, & *apophoreticum librarum argenti duarum per hominem tuum miſimus*.

DIQ.

DIQUON, *ſ. m.* [*Bacillus*.] Terme de *Marine*. Bâton qui porte un pendant, une flâme ou banderole arborée au bout d'une vergue.

DIR.

DIRE, *v. a.* [*Dicere*, *loqui*.] Prononcer. Anoncer. Exprimer par paroles. Réciter. *Je dis*, *tu dis*, *il dit*, *nous diſons*, *vous dites*, *ils diſent*. *J'ai dit*, *je dis*. *Je dirai*. *Di*, *qu'il diſe*, & non pas *qu'il die*. *Je diſſe*, *tu diſſes*, *il dit* ou *diſt*. (Dire ſa penſée en peu de mots. *Abl.* Dire le fait d'une cauſe. *Le Maître*. On lui a dit la nouvelle de la mort de ſon pére. Dire le Sermon, la Meſſe, &c. Une femme toûjours parle & ne dit jamais rien. *Deſpréaux*.)

Quoiqu'on die, n'eſt bon qu'en vers ; en proſe, il faut prononcer *quoiqu'on diſe*.

(Colas eſt mort de maladie,
Tu veux que j'en pleure le ſort,
Que diable veux-tu que *j'en die ?*
Colas vivoit, Colas eſt mort.)

Dire. [*Significare*.] Il ſignifie quelquefois *expliquer ſa penſée ſans parole*. (Un ſilence reſpectueux dit beaucoup : il ne dit mot, mais ſes regards parlent pour lui.) * *Le cœur me le diſoit ;* c'eſt-à-dire, je l'avois bien prévû. (Vos yeux diſent ce que vous avez ſur le cœur.)

Dire. [*Scilicet*, *id eſt*.] On ſe ſert de ce mot pour apliquer. *Cela veut dire que*, &c. *c'eſt-à-dire*, *que*, &c.

On dit. [*Aiunt*, *fama eſt*.] Ces mots marquent l'uſage de quelque mot, & quelque bruit qui court de quelque événement.

(L'épouſe que tu prens ſans tache en ſa conduite,
Aux vertus, *m'a t-on dit*, dans Port-Roïal inſtruite.
Deſpréaux.)

Dire. [*Judicare*, *judicium ferre*.] En terme de *Palais*, ſignifie *juger*. (Nous diſons. Il a été dit, &c.)

Dire. Ce mot a d'autres ſignifications nouvelles. Exemples : *Il s'en trouva plus de ſoixante à dire*. *Abl. Arr. l. 1.* Ces mots ſignifient *plus de ſoixante de manque*. *On trouvoit dix ou douze voix à dire*. *Patru*, *Plaid. 16*. Ces mots ſignifient, *il y manquoit dix ou douze voix*. *On vous trouve à dire où vous n'êtes pas*. Ces mots ſignifient, *on vous déſire*. *Trouver à dire à une choſe ;* c'eſt la reprendre & la critiquer.

Dire. On s'en ſert à diverſes façons de parler. (C'eſt tout dire.

Sur l'argent, *c'eſt tout dire*, on eſt déja d'acord,
Ton beau-pére futur vuide ſon cofre fort.
Deſpréaux.

Cela ſoit dit en paſſant. Qu'en voulez-vous dire ?)

Dire des douceurs ; c'eſt flater & cajoler. † *il dit d'or ;* c'eſt-à-dire, il parle bien, ou il promet beaucoup. (Il ſe faut moquer du qu'en dira-t-on. Il ne dit mot, mais il n'en penſe pas moins.) † *Mon petit doigt me l'a dit ;* cela ſe dit aux enfans, de ce qu'on a apris par des voies qu'ils ignorent. *Si vous faites cela, je l'irai dire à Rome ;* c'eſt une eſpéce de défi.

☞ On s'en ſert auſſi pour marquer qu'un homme a ceſſé de parler. Racine dans ſon *Eſther, act. 1. ſc. 1.* où Eliſe raconte à Eſther le diſcours qu'un Prophéte lui avoit revelé, & après un aſſez long diſcours, elle finit par ces mots :

> *Il dit*, & moi de joie & d'horreur pénétrée,
> Je cours, &c.

Malherbe a dit :

> Ce ſera là que ma lyre
> Faiſant un dernier éfort,
> Entreprendra de mieux dire,
> Qu'un Cigne près de ſa mort.

Dire & chanter n'ont point de raport. On n'a jamais dit que les Cignes ont parlé ; les Poëtes ont feint qu'ils chantoient avant que de mourir. Quoique cette façon de parler, *il m'a dit de faire*, ne vaille rien dans le fond, elle s'eſt introduite à Paris & à la Cour ; mille gens parlent de la ſorte dans le diſcours familier. *Il m'a dit d'aler, il m'a dit de faire*, eſt plus court, & va plus vite. *Il m'a dit que je fiſſe ; il m'a dit que j'allaſſe*, traîne davantage. *Le P. Bouhours.*

Dire. [*Judicium, teſtimonium.*] Ce mot ſe prend quelquefois pour un ſubſtantif maſculin. *Il a raiſon à ſon dire ;* c'eſt-à-dire, à ce qu'il dit. (Le dire des témoins. Au dire d'un tel.) *Le bien-dire*, ſignifioit autrefois l'*Eloquence.*

Un oüi-dire, ſ. m. [*Teſtimonium ex auditu.*] (On n'a point d'égard en Juſtice au témoignage de ceux qui ne dépoſent que par un oüi-dire.).

DIRECT, DIRECTE, *adj.* [*Directus, rectus.*] Qui va tout droit, & ſans détour. (Ligne directe. Voie directe.) *La vuë directe*, en terme d'*Optique*, eſt opoſée à la vûë réfléchie.

La proportion directe, en terme d'*aritmétique*, eſt opoſée à l'inverſe ou indirecte. Dans la proportion *directe*, le quatriéme nombre eſt d'autant plus grand ou plus petit que le troiſiéme, que le ſecond eſt plus grand, ou plus petit que le prémier. Mais dans la proportion inverſe c'eſt le contraire ; & ſi le ſecond nombre eſt plus grand que le prémier, le quatriéme ſera moindre que le troiſiéme, &c.

Les Aſtronomes diſent des planétes qu'elles ſont *directes, ſtationaires* ou *rétrogrades. Phyſique de Regis.*

Une harangue directe, en terme d'*Hiſtorien*, c'eſt lorſque l'Hiſtorien fait parler quelcun, qui harangue lui-même. Mais une harangue eſt apellée *indirecte*, lorſque l'Hiſtorien parle lui-même, & raporte ſeulement la ſubſtance de la harangue d'un autre.

DIRECTANÉE. Terme de *Liturgiſte.* Il ſignifie *un chant en commun, ou de tous enſemble*, comme nous diſons le *Deus in adjutorium.* Ce terme eſt tiré du Latin *directaneus*, emploïé pour ſignifier *les chants ſans élévation ni inflexion, dans la Régle de S. Aurélien d'Arles, de S. Benoît, & autres.*

DIRECTE, *ſ. f.* [*Juſtum, legitimum nobilis ditionis dominium.*] Terme de *Juſtice féodale.* C'eſt la Seigneurie de laquelle un héritage dépend immédiatement. (Cet héritage eſt de la directe d'un tel Seigneur, c'eſt à lui qu'il en faut païer les lots & ventes.) Les Juriſconſultes reconnoiſſent deux ſortes de domaine. L'un eſt direct, l'autre eſt utile. Voïez *Domaine.*

DIRECTEMENT, *adv.* [*Directò, rectà.*] En ligne directe. Entiérement, tout-à-fait. Droit à, &c. (Cette maiſon regarde directement ſur la place. Le ſoleil darde ſes raïons directement ſur un tel endroit. Cela va directement à vous. *Abl.* On peut rechercher une ocaſion directement, & pour elle-même. S. Thomas y eſt directement contraire.)

Directement. On dit, *s'adreſſer directement à quelcun ;* c'eſt-à-dire, ne point chercher d'entremiſe pour parler, pour ſe plaindre à quelcun. On dit, *s'adreſſer directement au Roi ; s'adreſſer directement à un Grand, &c.*

DIRECTEUR, *ſ. m.* [*Director, rector, moderator.*] C'eſt un Adminiſtrateur laïque qui eſt choiſi par le Bureau général des pauvres, pour avoir ſoin du bien de quelque hôpital, & qui va un jour la ſemaine à cet hôpital, pour oüir les plaintes des pauvres, & leur rendre juſtice. Il y a d'ordinaire en chaque hôpital ſix *Directeurs*, à qui les Economes de l'hôpital rendent compte de la dépenſe qui s'eſt faite dans la maiſon. On a le titre de Noble, quand on a été vingt ans Directeur.

Directeur, ſe dit auſſi de celui qui préſide à de certaines compagnies. (Le Directeur de l'Académie Françoiſe. Il y a en France des Directeurs-généraux des troupes. Directeur-général de la Cavalerie. Directeur-général de l'Infanterie.)

Directeur. C'eſt, en Alemagne, le Chef, le Préſident d'un Colége, d'un Cercle de l'Empire. (L'Electeur de Maïence eſt Directeur du Colége Electoral.)

Directeur. [*Procurator.*] Terme de *Palais.* Celui qui eſt nommé par les Créanciers pour avoir ſoin des afaires & du bien des débiteurs.

Directeur. Confeſſeur ordinaire d'une perſonne. (Elle a pour Directeur un tel. Qu'eſt-ce qu'une femme dévote ; c'eſt une femme qui a un Directeur. *La Bruyére.*

> Ce n'eſt pas en Amant que je veux vous écrire,
> Mais en vieux Directeur, &c.
> *Sarazin, Poëſ.*)

> Mais de tous les mortels, grace aux dévotes ames,
> Nul n'eſt ſi bien ſoigné qu'un *Directeur* de femmes.
> *Deſpreaux, ſat. 10.*)

DIRECTION, *ſ. f.* [*Rectio, adminiſtratio.*] Prononcez *direccion.* Maniment, adminiſtration, conduite, charge, garde qu'on a d'une choſe ; lieu où l'on traite des finances, l'aſſemblée des Directeurs nommez par les créanciers, pour avoir ſoin des biens & des afaires des débiteurs. Le mot de *direction*, ſe dit auſſi en terme de *Sience.* Ainſi on dit, *la ligne de direction, la direction de Mars, de Jupiter & de Saturne.* On ſe ſert auſſi du mot de *direction* en matiére de morale. (O mon Pére ! voilà un beau fruit de la direction d'intention. [*Directio voluntatis.*] Il y a une grande & une petite direction qui ſont des Conſeils du Roi.) Voïez le mot de *Conſeil.*

DIRECTOIRE, *ſ. m.* C'eſt en Allemagne, la Préſidence, le Bureau d'un Colége ou d'un Cercle de l'Empire. L'Electeur de Maïence, ou, en ſon abſence, le Commiſſaire qui le repréſente, tient le *Directoire* dans les Diétes.

Directoire. On donne encore ce nom en certaines Communautez à un livre, un tableau, une table qui marque les Fêtes, les solennitez, les ofices.

DIRECTRICE, *s. m.* [*Rectrix, moderatrix.*] Fille qui gouverne une maison religieuse. (C'est la Directrice du Couvent.)

DIRIGER, *v. a.* [*Regere, moderari.*] Ce mot se dit en parlant de dessein, de volonté, & d'intention, & signifie *rectifier.* (Nous essaïons de mettre en pratique notre métode de diriger l'intention, qui consiste à se proposer pour fin de ses actions un objet permis. Le Directeur est souvent dirigé lui-même.)

DIRIMANT. [*Impedimentum dirimens.*] Terme de *Droit Canon.* On apelle *empêchement dirimant,* un défaut qui emporte la nullité d'un mariage.

DIS.

DISCEPTATION, *s. f.* [*Disceptatio.*] Terme d'*Ecole,* qui se dit des disputes qui se font de vive voix ou par écrit, sur une question qu'on entend d'examiner.

DISCONTINUATION, *s. f.* [*Intermissio.*] Interruption. (On tira sans discontinuation. *Abl.*)

DISCONTINUER, *v. a.* [*Intermittere.*] Interrompre une chose commencée. (On a discontinué le travail.)

Discontinuer, v. a. Il se dit des choses qui ont duré, & qui cessent pour un tems. (Le froid a discontinué. La pluie a discontinué.)

DISCONVENANCE, *s. f.* [*Discrepantia.*] Disproportion. (Les mariages ne sont pas heureux, quand il y a une grande disconvenance d'âge.)

DISCONVENIR, *v. n. passif. Je disconviens, je disconvins, je suis disconvenu.* Ne pas convenir d'une chose. Ne pas tomber d'acord. (Il n'est pas disconvenu de la chose.)

DISCORD, *s. m.* Diférend, démêlé, contrariété de sentimens. Malherbe & avant lui, plusieurs de nos Poëtes, ont souvent fait usage de ce mot.

(Quelque *discord* murmurant bassement,
Nous fit peur au commencement,
Mais sans éfet presque il s'évanoüit,
Plûtôt qu'on ne l'oüit.
Malherbe.)

DISCORDANT, DISCORDANTE, *adj.* [*Absonus, dissonus.*] Qui n'est pas d'acord. Ce mot se dit de la voix & des instrumens de musique. (Voix discordante.)

Discordant, signifie aussi au figuré, *incompatible.* (Une humeur discordante.)

DISCORDE, *s. f.* Déesse adorée par les Anciens, afin qu'elle ne leur fît point de mal. Les Poëtes disent que Jupiter la chassa du Ciel, parce qu'elle broüilloit continuellement les Dieux ensemble. Elle étoit dépeinte avec des yeux rouges, le visage pâle & défait, un couteau dans le sein, & la tête coifée de serpens. Aujourd'hui le mot de *discorde,* signifie *dissenssion, division.* [*Discordia, dissensio, dissidium.*] (Semer la discorde entre des personnes. Entretenir la discorde entre les gens.

La *discorde* aux crins de couleuvres,
Ne finit ses tragiques œuvres,
Qu'en la fin même des Etats.
Malherbe, Poës. l. 3.

Quand la *discorde* encor toute noire de crimes,
Sortant des Cordeliers pour aler aux Minimes,
Avec cet air hideux, qui fait frémir la paix,
S'arrêta près d'un arbre aux piez de son Palais.
Despréaux, Lutrin.)

† *Pomme de discorde.* [*Malum discordiæ.*] Ces mots se disent dans un sens figuré, pour signifier *le sujet ou l'ocasion, qui a fait naître la discorde en quelque Société. Jetter la pomme de discorde;* c'est-à-dire, mettre, semer la discorde, exciter des broüilleries.

DISCORDER, *v. a.* [*Discordare, dissonare.*] Être discordant.

† DISCOUREUR, *s. m.* [*Loquax, multidicus.*] Ce mot signifie *celui qui parle & discourt,* mais il se prend d'ordinaire en mauvaise part, & n'entre pas dans le beau stile. *C'est un discoureur;* c'est-à-dire, un homme qui cause, & qui a du babil.

† DISCOUREUSE, *s. f.* [*Garrula, loquacula.*] Celle qui parle, qui cause, qui a du babil. (C'est une discoureuse. Paix, discoureuse. *Moliére.*)

DISCOURIR, *v. n.* [*Differere, disputare, sermonem habere.*] Parler. Faire quelques discours sur une matiére. *Je discours. Je discourus. J'ai discouru. Je discourrai.* (Il a discouru sur l'immortalité de l'ame. Il discourut l'autre jour de la pierre Philosophale.)

Discourir. [*Nugari, garrire.*] Ce mot se prend quelquefois en mauvaise part. (Il ne dit rien de solide, il ne fait que discourir.)

DISCOURS, *s. m.* [*Sermo, oratio.*] Maniére de parler d'une personne. Ouvrage oratoire. Production d'esprit un peu étenduë & apuïée de raisonnemens & de raisons. (Il avoit un Discours pur & serré. Il a fait un fort beau Discours. Son Discours lui a gagné l'estime de tous ceux qui l'écoutoient. Discours familier. Discours étudié, relevé. Un Discours peigné. Un Discours lié. Des Discours impertinens.) *Un Discours en l'air;* c'est-à-dire, sans fondement & sans vérité.

(J'ai le geste, il faut voir, la main belle, l'œil vif,
Je rends à mes *Discours* l'Auditeur atentif.
Villiers.

Cessez de m'oposer vos *Discours* imposteurs,
Confesseurs insensez, ignorans séducteurs.
Despréaux.)

DISCOURTOIS, DISCOURTOISE, *adj.* [*Inurbanus.*] Qui manque de courtoisie & de civilité, sur tout envers les Dames; mais ce mot ne se dit plus qu'en riant, aussi-bien que *discourtoisie.*

DISCRET, *s. m.* [*Consultor.*] Terme de quelques *Religieux,* comme de Capucins, d'Augustins, de Recolets, &c. C'est celui qui dans un Chapitre représente le corps d'un Couvent, & en est comme l'Avocat. Sorte d'Avocat envoïé à un Chapitre Provincial pour représenter les intérêts de la maison. (Elire un Discret.)

DISCRET, DISCRÉTE, *adj.* [*Consideratus, circumspectus, prudens.*] Sage, retenu. (C'est un homme fort discret. C'est une femme aussi discréte qu'une femme le peut être.

L'amour le plus *discret*
Laisse par quelque marque échaper son secret.
Racine.

J'ai beau faire ici le saget;
Le plaisir vient saisir le cœur le plus *discret.*
Œuvres de Brum. t. 4. pag. 226.)

DISCRÉTE, *s. f.* [*Consultrix.*] Terme de *Religieuse.* Conseillere de l'Abesse. *Les méres discrétes;* c'est le conseil de l'Abesse. Voïez *Patru, Plaid. 16.*)

Quantité diſcréte. [*Diſcreta quantitas.*] Terme de *Logique.* Quantité dont les parties ſont ſéparées les unes d'avec les autres.

DISCRÉTEMENT, *adv.* [*Conſideratè, prudenter.*] Avec prudence. Avec diſcrétion. (Je crains de n'uſer pas aſſez diſcrétement de la liberté qu'on m'a donnée. *Voit. l. 65.*)

DISCRÉTION, *ſ. f.* [*Circumſpectio, conſideratio, prudentia.*] Prudence, retenuë, conduite diſcréte. (La diſcrétion eſt néceſſaire dans les afaires, & dans le commerce de la vie.) *A ſept ans, on eſt en âge de diſcrétion ;* c'eſt-à-dire, on peut dicerner le bien & le mal.

Diſcrétion. [*Id quod ludendis arbitrio permittitur.*] Ce que veut donner ou païer celui qui a gagé. ou joüé, & qui a perdu. (Joüer une diſcrétion Païer une diſcrétion.)

Diſcrétion, ſ. f. [*Voluntaria deditio ſui, nullâ propoſitâ conditione.*] Terme de *Guerre.* Volonté. (Se rendre à diſcrétion. *Vaug. Quint. l. 8. c. 8.*) *Vivre à diſcrétion.* [*Rectâ cœnâ excipi.*] Cela ſe dit des ſoldats qui vivent chez leurs hôtes avec une entiére liberté, ſans compter, ni païer.

☞ Chevreau a obſervé dans ſes *Œuvres mêlées, pag. 456.* qu'on dit : *ſe rendre à la diſcrétion de quelcun ;* & que ceux qui ſe piquent de bien parler ne diront jamais qu'*une Ville s'eſt renduë à la diſcrétion d'un Général*, mais, *à un tel Général à diſcrétion.* « L'Auteur de *la Joüiſſance imparfaite*, » ajoûte-t-il, « ne connoiſſoit pas trop bien cet » uſage, quoique je l'en euſſe averti, dans ces » quatre vers : »

> Incomparable afliction !
> Une Ville après cent batailles,
> Se rend à ma *diſcrétion*,
> Et je meurs au pié des murailles.

Il faloit écrire, *s'eſt renduë à diſcrétion*, & parler d'*aſſaut* où il eſt parlé de *batailles.*

DISCRIMEN, *ſ. m.* Eſpéce de bandage dont on ſe ſert pour la ſaignée du front. On peut en voir la deſcription dans le *Dictionnaire des termes de Médecine & de Chirurgie, par M. Col-de-Villars.*

DISCULPER, *v. a.* [*Purgare, liberare culpâ.*] Purger d'une faute qu'on nous impute. (On l'a diſculpé auprès du Roi.)

Se diſculper, v. r. [*Purgare ſe.*] Se purger, ſe défendre ſoi-même de quelque faute. (On lui fit un crime de ſa paſſion, & voici comment il ſe diſculpa. *Maniére de penſer, Dial. 2.*)

DISCURSIF, DISCURSIVE, *adj.* [*Differendi facultate præditus.*] Ce qui ſe peut expliquer par le diſcours. (Faculté diſcurſive.)

DISCUSSIF, DISCUSSIVE, *adj.* [*Diſcuſſoria medicamenta.*] Terme de *Médecine.* Qui ſe dit des médicamens qui ouvrent les pores, & qui font évaporer par la tranſpiration inſenſible, les humeurs inutiles du corps.

DISCUTER, *v. a.* [*Accuratè aliquid conſiderare, diligenter perpendere.*] Examiner, voir, conſidérer avec atention. (Diſcuter une afaire, diſcuter une queſtion.)

Diſcuter. [*Inquirere debitoris bona, & ea ſub haſtâ vendere.*] Terme de *Palais.* C'eſt rechercher & faire vendre les biens d'un débiteur juſques à la concurrence de la ſomme dûë. (Diſcuter les biens de quelcun.)

DISCUTION, (DISCUSSION,) *ſ. f.* [*Circumſpectio, accurata conſideratio.*] Prononcez *diſcucion.* Examen d'afaire. (On a fait la diſcution de l'afaire en préſence des perſonnes intéreſſées.)

Diſcution. [*Bonorum debitoris cum ære alieno collatio.*] Terme de *Pratique.* (On a fait la diſcution des biens d'un tel.)

☞ Voici le cas où la *diſcution* a lieu. Un créancier, avant que de s'adreſſer à l'aquéreur d'un fonds vendu par ſon débiteur, en déclaration d'hipotéque, doit diſcuter les biens du débiteur, & juſtifier par cette *diſcution*, qu'il ne trouve pas dequoi ſe païer. Cette *diſcution* doit être faite par le créancier ; mais aux dépens de l'aquéreur, qui doit les avancer, ſauf à les répéter, au cas que par la *diſcution* le créancier ſoit païé ; & s'il ne l'eſt pas, il revient contre l'aquéreur, & fait ordonner que faute de païer les ſommes dûës au créancier, le fonds hipotéqué ſera vendu, &c. Les biens du débiteur doivent être indiquez par l'aquéreur au créancier ; & l'uſage a diſpenſé de diſcuter les meubles, les procès, & les fonds ſituez hors du Roïaume. Voïez *Loüet, lett. D. n. 49. & lett. H. n. 9.* Il en eſt de même dans le cas du cautionnement, ſi ce n'eſt lorſque la caution & le principal débiteur ſont obligez ſolidairement, car alors il n'eſt plus queſtion de *diſcution.* C'eſt une queſtion, ſi lorſqu'un créancier a un fonds afecté ſpécialement à ſa créance, il ne peut pas agir contre un tiers aquéreur, ſans être obligé de diſcuter tous les biens du débiteur. Les Coûtumes ſont diférentes ſur ce point ; il faut les conſulter ; ainſi que la Juriſprudence du Parlement, dans le reſſort duquel ſont ſituez les fonds.

DISERT, DISERTE, *adj.* [*Diſertus, dicendi peritus.*] Qui parle avec des paroles propres & choiſies, mais qui n'eſt pas ce qu'on apelle proprement *un éloquent achevé.* (Le Pére Senaut étoit diſert.)

DISERTEMENT, *adv.* [*Diſertè, clarè, dilucidè.*] D'une maniére diſerte. (Ecrire diſertement. Cet Avocat plaide diſertement.)

DISETTE, *ſ. f.* [*Penuria, egeſtas, inopia, indigentia.*] Pauvreté. Défaut de vivre, ou d'autre choſe. (Être dans une extrême diſette. Il y a de la diſette dans la Ville. *Vaug. Quint. l. 10.*)

> Mais quoi ? dans la *diſette* une Muſe afamée,
> Ne peut pas, dira-t-on, ſubſiſter de fumée.
> *Deſpréaux.*)

† DISEUR, *ſ. m.* [*Nugator, gerro, narrator.*] Ce mot ſignifie *celui qui dit*, mais il ne ſe dit pas ſeul. (C'eſt un diſeur de contes. Un diſeur de beaux mots.)

Diſeur de bons mots, [*homo facetus.*] *Diſeur de grands mots*, [*magnidicus.*] *Diſeur de rien*, [*nugator.*] *Diſeur de nouvelles* ou *Nouvelliſte*, [*ſubroſtrarius*,] parce qu'autrefois à Rome ils ſe tenoient dans le Fore ou proche le Palais, comme aujourd'hui à Paris au Luxembourg ou au Palais-Roïal.

DISGRACE, *ſ. f.* [*Offenſio, offenſa, calamitas, infortunium.*] Le malheur d'une perſonne. Ce qui eſt opoſé à la faveur & au crédit. (Tomber en quelque diſgrace. *Abl.* Si on parle mal de ce que vous faites, c'eſt une diſgrace qui vous eſt commune avec les plus grands hommes de l'Antiquité. *Boil. Avis à Ménage.*)

Diſgrace. [*Ira, indignatio.*] Colére. Indignation ; mais dans ce ſens, le mot de *diſgrace* n'eſt pas généralement reçû. (Vous devriez plûtôt choiſir de tomber dans l'inimitié de tous les hommes, que dans la diſgrace de Jeſus-Chriſt. Sa véritable miſére eſt de tomber dans la diſgrace du Dieu vivant. *Maucroix, Homélie.*)

DISGRACIÉ, DISGRACIÉE, *adj.* [*Qui non est in gratiâ cum principe.*] Qui n'est plus en faveur. Qui n'est plus auprès de quelque Grand. Qui est éloigné de la Cour. (Il est disgracié. Elle est disgraciée.) On dit aussi *disgracié de la fortune.*

* *Disgracié, Disgraciée.* [*Naturæ præsidiis destitutus, nullis naturæ dotibus instructus, paratus.*] Mal fait. Qui n'a point de ces avantages de la nature qui font paroître les gens. (Disgracié de la nature.)

* *Disgracié, Disgraciée.* Mal fait. Qui n'a ni bon air, ni bonne grace. (Il y a des personnes disgraciées avec de bonnes qualitez. *De la Rochefoucaut.*) On joint ordinairement un autre mot avec celui de *disgracié*, & l'on dit : *Disgracié de la nature ; disgracié du côté de l'esprit.*

DISGRACIER, *v. a.* [*Gratiâ aliquem privare.*] Oter à une personne la faveur ou le crédit où elle étoit. *Son malheur l'a fait disgracier*, ou pour mieux dire, *est cause de sa disgrace.*

† DISGRÉGATION, *s. f.* [*Dissipatio, diffusio.*] Mot Latin, & terme d'*Optique*, où l'on dit *que le blanc cause la disgrégation de la vûë ;* c'est-à-dire, la blesse & l'égare à cause des raïons qui la frapent de tous côtez. On dit aussi, en ce sens, *disgréger la vûë.* [*Dissipare.*] Ces mots se disent des *sons*, comme des *raions de lumiére.* En général, *disgrégation*, est l'action qui sépare les choses les unes des autres.

DISJOINDRE, *v. a.* [*Juncta disjungere.*] Séparer des choses jointes. Ce terme est particuliérement en usage au *Palais.* (Sauf à disjoindre, s'il y échet.)

DISJONCTIF, *adj.* Terme de *Grammaire.* On dit, *conjonction disjonctive, particule disjonctive ;* c'est-à-dire, conjonction, particule, qui en joignant les membres d'un discours, sépare les choses qu'on dit, & n'en afirme qu'une indéterminément.

DISJONCTION, *s. f.* ou DISJONCTIVE. [*Disjunctio.*] Terme de *Grammaire.* Particule qui sert à distinguer ou séparer les termes d'un discours. On dit aussi, en terme de *Palais*, *Il y a eu Arrêt de disjonction de ces deux instances.*

DISLOCATION, *s. f.* [*Luxa, luxata membra.*] Terme de *Chirurgien.* Il se dit des os, & on apelle *dislocation*, toutes les fois qu'il y a un os hors de sa place. (Remettre une dislocation.)

DISLOQUÉ, DISLOQUÉE, *adj.* [*Luxatus.*] Terme de *Chirurgien.* Mis hors de sa place ; démis. (Os disloqué.)

DISLOQUER, *v. a.* [*Luxare.*] Terme de *Chirurgien.* C'est mettre un os hors de sa place. (Disloquer un os.)

Se disloquer, *v. r.* [*Luxari.*] Se démettre. (Se disloquer un bras, un pié, &c.)

DISPARATE, *s. f.* Quelques-uns se servent de ce mot, quoiqu'Espagnol, pour signifier *des choses dites à contre-tems.* (Cet homme a quelquefois de grandes disparates.) L'Académie Françoise admet ce mot en ce sens.

DISPARITÉ, *s. f.* [*Discrimen.*] Diférence. Terme qui se dit entre *Philosophes.* (Donner raison d'une disparité.) On dit aussi, *marquer la parité & la disparité des prix courans. Irson, Pratique des changes.*

DISPAROÎTRE, *v. n.* [*Evanescere, è conspectu evolare.*] *Je disparois, je disparus, j'ai disparu*, & *je suis disparu.* S'évanoüir. Ne paroître plus. (Je ne l'ai pas plûtôt vû, qu'il a disparu. Cela est disparu en un moment.)

† * On dit figurément, & en riant, de quelque chose qui a été dérobée : *Cela est disparu.* On dit aussi d'un Marchand qui a fait banqueroute, & qui s'est retiré : *Il est disparu.*

DISPATE. [*Dispastos.*] Terme de *Mécanique.* Machine où il y a deux poulies.

DISPENSATEUR, *s. m.* [*Dispensator, administrator.*] Qui dispense. Qui distribuë. (Jésus-Christ est le dispensateur des graces. Ils sont les dispensateurs des trésors célestes. *Patru, Plaid. 5.* Le Chancelier est le dispensateur des rémissions & des graces du Roi. *Le Maître, Plaid. 2.*)

DISPENSATION, *s. f.* [*Dispensatio, administratio.*] Distribution. (La dispensation des Prélatures. *Patru, Plaid. 4.* Il faut être circonspect dans la dispensation des Sacremens. La dispensation de la vérité est sainte & importante.)

DISPENSATRICE, *s. f.* [*Administratrix.*] Celle qui dispense, & qui distribuë. (Les Muses sont les dispensatrices de la gloire. *Main.*)

DISPENSE, *s. f.* [*Immunitas, legis laxamentum.*] Exemption. Action de celui qui, pour des raisons considérables, relache quelque chose de son droit en faveur d'une personne. (Le Pape donne des dispenses. Obtenir une dispense de Rome. Il se mit à chercher quelque cause de dispense.)

DISPENSER, *v. a.* [*Immunitatem dare, immunem facere.*] Exemter. (Se dispenser des régles. *Abl. Apopht.* Qu'y a-t-il de plus horrible que de dispenser les hommes de l'amour de Dieu ?)

Dispenser, se dit, en terme de *Civilité*, pour, *s'excuser de faire une chose.* (Dispensez-moi de faire ce que vous me demandez. Dispensez-moi de parler de ce qui s'est passé.)

Dispenser. [*Dispensare, distribuere.*] Distribuer, donner, dispenser ses faveurs avec jugement. *Abl. Apoph.* (On ne doit pas dispenser les Sacremens à ceux qui en sont indignes. Il est besoin d'une grande sagesse pour dispenser la connoissance de la vérité.)

Épitaphe de M. de la Fontaine, faite par lui-même.

(Jean s'en ala comme il étoit venu ;
Mangeant son fonds, après son revenu,
Croïant le bien chose peu nécessaire.
Quant à son tems bien sût le *dispenser*,
Deux parts en fit, dont il souloit passer,
L'une à dormir, & l'autre à ne rien faire.)

Le mot *dispenser*, est pris ici, pour, *partager ; diviser.*

DISPEPSIE, *s. f.* Dificulté de digérer. De δὺς, dificilement, & de πέπτειν, cuire, digérer.

DISPERSER, *v. a.* [*Dispergere.*] Répandre en plusieurs lieux. (Il dispersera ses troupes en divers endroits. Je fraperai le pasteur, & les brebis seront dispersées.

Par la voix du Seigneur de ses eaux *dispersées*,
Et dans des creux profonds tout-à-coup ramassées,
Se formérent les mers, &c.
Perraut, Création du monde.)

DISPERSION, *s. f.* [*Dispersio.*] L'action de disperser & de répandre de part & d'autre : les Prophétes & Jesus-Christ avoient prédit la dispersion des Juifs.)

DISPNÉE, *s. f.* Dificulté de respirer.

DISPOS. [*Levis, agilis, alacer.*] Adjectif dont le féminin n'est pas en usage. Il signifie *léger.* (C'est un homme fort dispos.)

☞ Benſerade a dit dans le *Balet de la nuit ; deuxiéme entrée de Prothée :*

> Mon éloquence eſt ſans ſeconde,
> Je ſuis de la langue *diſpos*,
> Et n'ai ſû me taire à propos.

On tolére *diſpos de la langue* dans le burleſque.

DISPOSER, *v. a.* [*Parare, componere, diſponere, collocare.*] Préparer. Faire d'une choſe tout ce qu'on veut, en être le maître. Régler ce qu'on veut faire d'une choſe. (Me voici bien diſpoſé à oüir toutes vos maximes. On ne la peut diſpoſer à donner cette ſatisfaction au Roi. *Maucroix, Schiſme, l. 1.* Diſpoſer de ſon bien par teſtament. *Patru, Plaidoïé 2.* [*De ſuis bonis teſtamento diſſuadere.*] Dieu diſpoſe ſouverainement des Roïaumes. C'eſt au pére à diſpoſer de ſes enfans. *Racine.*)

Diſpoſer, v. a. Arranger, mettre les choſes dans un certain ordre. (Diſpoſer les diverſes parties d'un bâtiment. Diſpoſer les parties d'un diſcours. Diſpoſer avantageuſement les troupes & l'artillerie pour le combat. Diſpoſer utilement ſon tems.)

Se diſpoſer, v. r. [*Comparare ſe, accingere ſe ad aliquid.*] Se préparer, ſe réſoudre. (Il ſe diſpoſe à partir dans huit jours.)

DISPOSITIF, *ſ. m.* [*Decreti alicujus placitum*, Terme de *Palais.* L'endroit de l'Arrêt ou de la Sentence où le Juge ordonne.

Diſpoſitif, en terme de *Médecine*, ſignifie, *préparatoire, qui diſpoſe à quelque choſe, un reméde diſpoſitif.*

DISPOSITION, *ſ. f.* [*Diſpoſitio, ordo collocatio.*] La ſituation propre & convenable des choſes. L'arrangement naturel des parties d'un tout. Une belle diſpoſition, une charmante & agréable diſpoſition.)

Diſpoſition, ſ. f. [*Voluntas, arbitrium, poteſtas.*] Maniment, pouvoir, état, ordre. (Il laiſſa la place à la diſpoſition des Aliez. *Abl. Arr. l. 4.* Il n'étoit pas dans la diſpoſition de confier ſon Etat à la Reine. *Mémoires de la Rochefoucaut.*)

Diſpoſition. [*Deciſio.*] Déciſion. (Cela eſt de la diſpoſition du Droit. *Patru, Plaid. 3.*)

Diſpoſition. [*Ingenium, indoles, propenſio.*] Aptitude à faire quelque choſe. Pente ou penchant à quelque choſe. (Avoir de la diſpoſition à la crainte. *Voit. l. 23.* Il ſe ſent une grande diſpoſition à être ſon ami.)

Diſpoſition, ſe dit auſſi *du deſſein, de la réſolution que l'on a de faire quelque choſe.* (Il étoit en diſpoſition de partir. L'armée eſt dans la diſpoſition d'ataquer l'ennemi.)

Etre en bonne diſpoſition, en mauvaiſe diſpoſition ; c'eſt ſe porter bien, ſe porter mal.

DISPROPORTION, *ſ. f.* [*Inæqualitas, neglecta proportio.*] C'eſt le contraire de proportion. (Il y a entre ces choſes une grande diſproportion. Ce mariage ne ſe fera pas, car il y a une trop grande diſproportion d'âge, de qualité, de biens, &c.)

DISPROPORTIONNÉ, DISPROPORTIONNÉE, *adj.* Qui n'a point de convenance, de proportion. (Leurs âges ſont fort diſproportionnez. Leurs forces ſont trop diſproportionnées.)

DISPORTIONNER, *v. a.* [*Negligere, non ſervare proportionem.*] Faire que les choſes ne ſoient pas proportionnées. (Les choſes étoient égales, mais pour les diſproportionner on a fait telle choſe.)

DISPUTABLE, *adj.* [*Res controverſa, quæ in controverſiam adduci poteſt.*] Ce de quoi l'on peut diſputer. Problématique, où il y a des raiſons de part & d'autre. (Cette queſtion eſt diſputable.)

DISPUTE, *ſ. f.* [*Diſputatio, concertatio, contentio.*] Combat d'eſprit entre de Savans hommes ſur quelque matiére de ſience, comme de Théologie, de Philoſophie, &c Conteſtation. (En quoi êtes-vous en diſpute ſur ce ſujet.)

Diſpute. [*Rixa, jurgium, controverſia.*] Quérelle. (Avoir diſpute avec quelcun ; leur diſpute eſt fâcheuſe.)

DISPUTER, *v. n. & act.* [*De re aliquâ diſceptare, decertare.*] Défendre ſon ſentiment contre quelcun ; diſcourir avec une perſonne avec chaleur ſur quelque point d'art ou de ſience. (Ils ont long-tems diſputé, & n'ont rien conclu ; diſputer contre une propoſition ; il a diſputé fortement ſur cette matiére ; diſputer contre un Profeſſeur.)

Diſputer, ſe dit en bonne & en mauvaiſe part des perſonnes & des choſes qui ont les mêmes qualitez, dans le même dégré. (Ces deux perſonnes diſputent de beauté, de laideur. Ces deux hommes diſputent de généroſité, de courage, de méchanceté, de lâcheté. Ces deux eſpéces de vin diſputent de bonté.)

* *Diſputer.* [*Diſputare, concertare, contendere.*] Défendre avec opiniâtreté ; conteſter. (Vous ne prétendez pas lui diſputer la couronne. *Abl. Ret. l. 2.* Diſputer le terrain. *Abl.* Diſputer le paſſage d'un fleuve. *Abl. Ret. l. 2. c. 3.* Diſputer une choſe à quelcun.)

* *Diſputer.* [*Rixari.*] C'eſt conteſter à quelcun. Tâcher de l'emporter ſur ſon concurrent.

Diſputer ſur la pointe d'une éguille ; c'eſt proverbialement, diſputer pour des choſes de rien, pour des choſes qui ne le méritent pas.

Diſputer de la chape à l'évêque. Proverbe ; c'eſt diſputer pour des choſes qui ne regardent aucun de ceux qui diſputent.

Se diſputer, v. r. [*Rixari, contendere inter ſe.*] Se quéreller. (Ils ſe diſputent continellement.)

† DISPUTEUR, *ſ. m.* [*Diſputator, rixoſus, jurgioſus.*] Ce mot ne ſe dit guére. Quérelleux ; qui a coûtume de diſputer. (C'eſt un diſputeur perpétuel. Je ne puis ſoufrir ces violens diſputeurs qui ſe jettent d'abord dans la derniére extrémité, ſoit du blâme, ſoit de la loüange. *Balzac.*)

DISQUE, *ſ. m.* [*Diſcus.*] Ce mot ſignifioit *une ſorte de palet dont ſe ſervoient les Anciens.* C'étoit une piéce ronde de métail ou de pierre, qu'on jettoit en l'air comme un palet.

☞ *Diſque*, (dit Spon,) eſt un nom général, qui ſignifie *une piéce plate & ronde.* Il donne ce nom à cette Antique qui fut trouvée dans le Rhône en 1656. & qu'il explique dans ſes Recherches d'Antiquitez. Les *diſques* étoient autrefois ornez de diverſes cizelures. Trebellius Pollio fait mention dans la vie de Claude, d'un *diſcus corymbiatus*, c'eſt-à-dire, ſelon le même Spon, « un *diſque* ſur lequel on a cizelé une » herbe apellée par les Grecs *corymbion*, par les » Latins *lichnis coronaria*, & par les François » *œillets paſſeroſes ;* ainſi apelloit-on *patera filicata*, » un plat orné de feüilles de fougere, *hederata* » un qui l'étoit de feüilles de lierre, *pampinata* » un plat cizelé de feüilles de vigne. » L'uſage des cizelures n'eſt pas entiérement aboli.

Diſque, ſ. m. [*Diſcus.*] Terme d'*Aſtronomie.* Il ſe dit du ſoleil & de la lune, & ſignifie *le corps de l'aſtre, & la figure ronde ſous laquelle il*

paroît. (Le disque se divise en douze doigts ou parties, par lesquelles on détermine la grandeur des éclipses de la lune. On a vû quelquefois Mercure dans le disque du soleil.)

Disque. Ce mot se dit en terme d'*Optique*, de la grandeur des verres de lunette.

DISQUISITION, *s. f.* [*Disquisitio.*] Prononcez *diskisicion.* Sorte d'examen & de critique qu'on fait. (Qu'on regarde vos Disquisitions, vos Dissertations, on trouvera, &c. *Racine, Lettre à l'Auteur des Visionn.* Cette question, cette afaire est d'une longue Disquisition.)

Disquisition, *s. f.* [*Tractatus.*] Traité ou Dissertation sur une matiére qu'on examine à fond. (Delrio a fait un livre des Disquisitions magiques.)

DISSECTEUR, *s. m.* [*Scissor.*] Celui qui disséque. (Un bon Dissecteur.) On dit plûtôt *Disséqueur.*

DISSECTION, *s. f.* [*Dissectio.*] Opération anatomique par laquelle on disséque. (Faire la dissection de quelque partie du corps.) [*Cadaver dissecare.*] Il se dit aussi *des viandes qu'on coupe à table.*

DISSEMBLABLE, *adj.* [*Dissimilis, dispar, diversus.*] Qui n'est pas semblable. (Cela est tout dissemblable.)

DISSEMBLANCE, *s. f.* Manque de ressemblance. (Il y a bien des marques de dissemblance entre ces deux fréres. Il n'y a aucune dissemblance dans leurs humeurs.)

DISSENTERIE, *s. f.* [*Dyssenteria, intestinorum tormina, difficultas.*] Flux de ventre par lequel on vuide avec les selles du sang mêlé avec divers excrémens bilieux ou mélancoliques. Flux de ventre, mêlé de sang pur en abondance.

DISSENTION, (DISSENSION,) *s. f.* [*Dissensio, dissidium, discordia.*] Discorde, division. (Mettre la dissention entre les personnes. Il y avoit une furieuse dissention entre les bourgeois, & cette dissention a été cause de leur perte.)

DISSÉQUER, *v. a.* [*Dissecare.*] *Faire la dissection de quelque corps;* c'est-à-dire, ouvrir le corps de quelque animal, & en faire voir les parties séparées. (Disséquer un corps. Disséquer un sujet anatomique.)

Disséquer. [*Scindere.*] Il se dit aussi des viandes qu'on sert sur table, & il signifie *couper les viandes proprement & adroitement.* (Les Alemans sont curieux d'aprendre l'art de disséquer les viandes.)

DISSÉQUEUR. Voïez *Dissecteur.*

DISSERTATION, *s. f.* On prononce *dissertacion.* Il vient du Latin *dissertatio.* C'est un discours savant qu'on fait sur quelque matiére. (Faire une belle Dissertation; de doctes, d'éloquentes, de curieuses, d'agréables dissertations.)

DISSILABE, (DISSYLLABE,) *s. m.* Mot composé de deux silabes. C'est un terme de *Grammaire.*

DISSIMILAIRE, *adj.* [*Dissimilaris.*] Terme d'*Anatomie.* Qui n'est pas de même nature, ou de même espéce. (Les parties du corps se divisent en parties similaires & dissimilaires.)

DISSIMULATEUR, DISSIMULATRICE, *adj.* Celui ou celle qui dissimule, qui a l'art de dissimuler.

DISSIMULATION, *s. f.* [*Dissimulatio.*] Déguisement. (User de dissimulation; avoir recours à la dissimulation.)

☞ Il y a une *dissimulation* sage & prudente; on est souvent obligé de cacher ses sentimens, & de paroître au dehors tout autre que l'on n'est au dedans. Il y a une *dissimulation* vicieuse, que Théophraste dans ses caractéres dit être un certain art de composer ses paroles & ses actions pour une mauvaise fin.

DISSIMULÉ, *s. m.* [*Dissimulator.*] Qui use de dissimulation. (C'est un dissimulé.)

DISSIMULÉ, DISSIMULÉE, *adj.* [*Dissimulandi arte peritus.*] Déguisé, feint. (Ressentiment dissimulé, haine dissimulée, être dissimulé comme un Italien; fuir l'homme colére pour un tems, & l'homme dissimulé pour toûjours.)

DISSIMULÉE, *s. f.* [*Arte fingendi perita.*] Celle qui dissimule. (C'est une franche dissimulée.)

DISSIMULER, *v. a.* [*Dissimulare.*] Déguiser, cacher, couvrir, feindre, ne pas découvrir. (Dissimuler ses ressentimens, dissimuler sa haine; qui n'a plus qu'un moment à vivre, n'a plus rien à dissimuler.) C'étoit une maxime de Loüis XI. que *qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner.*

DISSIPATEUR, *s. m.* [*Decoctor, prodigus.*] Qui dissipe, qui consume. (C'est un Dissipateur.) On dit aussi *Dissipatrice.*

DISSIPATION, *s. f.* [*Bonorum consumptio, dissipatio.*] Action de la personne qui consume & qui dissipe. (Après la dissipation de son bien, il a quité le païs.)

Dissipation. [*Consumptio.*] Perte. (Il s'est fait une grande dissipation d'esprits.)

* *Dissipation.* [*Mentis aberratio.*] Distraction. Inaplication. (La dissipation de son esprit est cause qu'il ne fait rien.)

DISSIPER, *v. a.* [*Dissipare, consumere, effundere.*] Consumer, perdre, manger son bien en malhonnête homme. (Il a dissipé tout son patrimoine.)

* *Dissiper.* [*Distrahere, avocare.*] Chasser, éloigner. (Dissiper la crainte.

L'estime où l'on vous tient a *dissipé* l'orage,
Et mon mari de vous ne peut prendre d'ombrage.
Moliere.)

* *Esprit toûjours dissipé.* [*Animus distractus, in varias cogitationes agitatus.*] C'est-à-dire, qui n'est jamais apliqué.

DISSOLU, DISSOLUË, *adj.* [*Dissolutus, intemperans, perditus.*] Déshonnête, débauché, libertin. (Chanter des chansons dissoluës; mener une vie dissoluë.)

† * *Dissolu, Dissoluë.* [*Solutus, dissolutus.*] Quelques-uns font ce mot comme un participe du verbe *dissoudre.* Et disent, *le mariage est dissolu, la communauté est dissoluë;* pour dire, *que le mariage est rompu, & que la communauté est finie.* Mais on croit qu'il faut dire, *le mariage est dissout, la communauté est dissoute.*

DISSOLVANT, *s. m.* [*Discussoriam vim habens.*] Terme de *Philosophie Chimique.* Tout ce qui dissoud. (Le fiel est un dernier dissolvant qui achéve la digestion. *Roh. Phis.* On servit une tasse d'or pleine d'un vinaigre très-fort, & qui est un promt dissolvant. *Citri, Triumv. 3. part.* L'eau-forte, & l'eau-régale sont les dissolvans des métaux. L'esprit de vin est le dissolvant des résines. L'eau est le dissolvant des sels & des gommes.)

DISSOLUBLE, *adj. m.* [*Dissolubilis.*] Ce qui se peut résoudre en plusieurs parties. (La Chimie rend dissolubles tous les corps par le moïen du feu.) On doute de l'usage de ce mot.

DISSOLUMENT, *adv* [*Dissolutè, intemperanter.*] D'une maniére dissoluë & licentieuse. Licentieusement. (Vivre dissolument.)

DISSOLUTIF, DISSOLUTIVE, *adj.* [*Dissolutoriam vim habens.*] Qui a la vertu de dissoudre. *Tachard*, *Danet.*

DISSOLUTION, *s. f.* [*Dissolutio.*] Opération chimique qui réduit les corps durs & compactes en forme liquide par le moïen des dissolvans. Chose dissoute par opération chimique. (La dissolution de l'or se fait par l'eau-régale, & celle de l'argent par l'eau-forte. Verser la dissolution dans un vase. *Gla. l. 1. p. 81.*)

Dissolution. [*Dissolutio.*] Destruction. Ainsi on dit *la dissolution du composé ;* pour dire, *la mort qui anéantit & détruit le composé.*

* *Dissolution.* [*Solutio nuptiarum.*] Séparation. (Dissolution de mariage.)

* *Dissolution.* [*Intemperantia, mores dissoluti.*] Déréglement de vie. (Se plonger dans toute sorte de dissolutions.)

DISSONANCE, *s. f.* [*Tonus dissonans, dissonum.*] Faux acord, oposé à la consonance qui est un vrai acord. La *dissonance*, est le nom des intervales qui choquent en quelque façon l'oreille, d'où l'on dit, *progressions dissonantes*, pour donner à entendre que le chant doit procéder par l'un de ces intervales. Toutes les *dissonances* se distinguent en majeures & en mineures.

DISSONANT, DISSONANTE, *adj.* Qui n'est point d'acord, qui n'est pas dans le ton. (Un instrument dissonant. Une voix dissonante.)

DISSOUDRE, *v. a.* [*Dissolvere.*] Réduire les corps durs & compactes en forme liquide par le moïen des dissolvans. *Je dissous, tu dissous, nous dissoudons, vous dissoudez, ils dissoudent.* Quelques-uns conjuguent ainsi le pluriel de ce verbe *nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent.* Le grand usage est pour la prémiére maniére de conjuguer, *nous dissoudons, &c.* Les acides dissolvent l'argent & les autres métaux, hormis l'or. *Traité de l'acide.* (Il est facile d'expliquer comme les métaux se fondent & se dissoudent. *Mers.* Cleopatre prit une grosse perle, qu'elle jeta dans une tasse, & quand elle l'eût vûë dissoute, elle l'avala. *Citri, Triumv. 3. p. ch. 12.*)

* *Dissoudre.* Il se dit au figuré, & signifie, *rompre, séparer.* (Dissoudre un mariage, une société, &c. Il n'est rien qu'à la fin le tems ne dissoude. *Scar.*)

* *Se dissoudre, v. r.* [*Dissolvi.*] Se défaire, se rompre. (La société se dissout dans le moment que les associez n'agissent plus en associez. *Patru, Plaid. 6.*)

DISSOUT, DISSOUTE, *adj.* [*Dissolutus.*] (Métal dissout. Chose dissoute. Médicament dissout.)

* *Dissout, Dissoute.* [*Infirmatus.*] Il se dit au figuré, & signifie, *rompu, desuni.* (Mariage dissout, société dissoute.)

DISSUADER, *v. a.* [*Dissuadere.*] Détourner de quelque dessein. (Dissuader la guerre par de bonnes raisons. Il l'a dissuadé de faire voïage.)

DISSUASION, *s. f.* [*Dissuasio.*] C'est le contraire de la persuasion. Tout ce qui sert à dissuader. Le genre démonstratif a deux parties, la *persuasion* & la *dissuasion.*

DISTANCE, *s. f.* [*Distantia, intervallum.*] Eloignement qu'il y a d'un lieu à un autre. (La distance des lieux est fort grande.

Le mérite sufit pour remplir la *distance*,
Que met entre deux cœurs le rang & la naissance.
Villiers.)

☞ Les *distances* qui doivent être entre les fonds voisins, faisant souvent naître plusieurs procès sur l'interprétation de la Loi *sciendum* au digeste *finium regend.* on a cru devoir les remarquer succintement. La haie vive doit avoir un pié & demi de *distance.* La muraille séche & sans mortier, peut être construite sur l'extrémité du fond : celle qui est faite avec du mortier, doit avoir un pié de *distance*, à cause qu'une semblable muraille est toûjours plus haute que l'autre. Le fossé doit être dans une *distance* égale à sa profondeur. Les étables doivent avoir un contremur de huit pouces d'épaisseur. *Paris, art. 88.* Les cheminées & âtres doivent avoir un contremur de tuilots, ou autre chose de demi-pié d'épaisseur. Pour les fours & forges, on doit laisser demi-pié de vuide, ou faire un contremur d'un pié & demi d'épaisseur. Quant aux latrines, il faut y faire un contremur d'un pié d'épaisseur. La grande dificulté concerne les arbres, sur quoi, ainsi que sur tout le reste, il faut consulter les coûtumes & les usages des lieux. Solon ordonna qu'on laisseroit neuf piez de *distance* pour les oliviers & les figuiers ; il faudroit donc doubler pour les noyers, les poiriers & les pommiers : cependant je croi que pour les grands arbres, comme chênes, ormes, châtaigners, il sufit de les planter à sept piez & demi du fonds voisin ; les noyers à huit piez, ou tout au plus à neuf ; les arbres fruitiers, comme amandiers, pêchers, à deux piez ; les saules & peupliers, à cinq piez. On peut voir toutes ces choses traitées plus amplement dans leur ordre.

DISTANT, DISTANTE, *adj.* [*Distans, remotus.*] Eloigné. (Lieu qui n'est pas fort distant d'un autre. Autant que le Ciel est distant de la terre.)

DISTENTION, *s. f.* [*Distensio.*] Action par laquelle on étend. Il ne se dit guére que des membres. (La distention des membres que soufre un criminel à la question, est fort douloureuse.)

DISTILATEUR, (DISTILLATEUR,) *s. m.* [*Qui per distillationem succos exprimit, extrahit.*] Celui qui fait & fait distiler. (Un bon Distilateur.)

DISTILATION, (DISTILLATION,) *s. f.* [*Succorum ex herbis stillatitia expressio.*] C'est l'action de distiler & de purifier les matiéres par un alambic. (Distilation de cresson, d'absinthe, &c. Distilation droite, oblique ou par décente. Faire la distilation de quelques végétaux.)

DISTILER, (DISTILLER,) *v. a.* [*Succos extrahere subjectis ignibus.*] Purifier les matiéres par l'alambic. (Distiler du pourpié, &c.)

Distiler, v. n. [*Stillare, distillare.*] Dégouter, couler. (Un soldat coupant du pain, on aperçût des goutes de sang qui en distiloient. *Vaug. Quint. l. 4. c. 2.*)

Distiler son esprit sur un ouvrage ; c'est y travailler avec une grande aplication. C'est s'atacher à un ouvrage qui demande une profonde méditation.

* *Se distiler en larmes.* [*In lacrymas sese dissolvere.*] *Benserade.*

(Il *distila* sa rage, en ces tristes adieux,
Despréaux, sat. 1.

En blâmant ses écrits, ai-je d'un stile afreux,
Distilé sur sa vie un venin dangereux.
Despréaux, sat. 9.)

☞ Il me semble, (sans pourtant le décider,) que le mot *distiler* est bien mieux placé dans la *satire 9.* que dans la prémiére. *Distiler un venin*

dangereux, eſt fort intelligible, & le verbe eſt ici dans ſa propre ſignification : mais *diſtiler ſa rage en ſes derniers adieux*, il ne s'acorde pas avec *rage*. *Diſtiler*, c'eſt tomber goute à goute & paiſiblement. Le mot de *rage* marque des mouvemens violens & impétueux.

DISTINCT, DISTINCTE, *adj.* En Latin *diſtinctus.* Net & clair. (Avoir une idée diſtincte d'une choſe.)

Diſtinct, *Diſtincte*, *adj.* Séparé, diférend. (Ces deux queſtions ſont diſtinctes & ſéparées l'une de l'autre.)

DISTINCTEMENT, *adv.* [*Diſtinctè.*] Nétement. (Voir diſtinctement une choſe.)

DISTINCTION, *ſ. f.* [*Dictinctio.*] Diférence. (Faire la diſtinction des gens d'eſprit.)

Diſtinction. [*Diſtinctio.*] Terme de *Droit Canon.* Titre contenant pluſieurs queſtions, & pluſieurs canons.

Diſtinction. [*Diſtinctio.*] Terme de *Philoſophie* & de *Théologie.* Elle conſiſte à dire les diférentes maniéres dont on entend une choſe. (Par le moïen d'une petite diſtinction il éludera la dificulté.)

Diſtinction, ſe dit d'un homme qui s'eſt ſignalé par ſon mérite. *C'eſt un Oficier de grande diſtinction.* Il ſe dit auſſi de la naiſſance. *C'eſt un homme de diſtinction.* On le dit encore des choſes qui diſtinguent. *Il a obtenu un emploi de diſtinction.*

DISTINGUÉ, *part. paſſ.* [*Diſtinctus.*] (Cet homme eſt d'une naiſſance diſtinguée.

Bardus ſeul héritier d'un illuſtre maiſon,
Tient un rang *diſtingué*, mais outré populaire,
Hors le peuple & les ſots nul ne ſauroit lui plaire.
Villiers.)

DISTINGUER, *v. a.* [*Diſtinguere*, *ſecernere.*] Mettre de la diférence. (La ſience de diſtinguer n'eſt connuë que des Sages. *Patru*, *Plaid.* 7. Se diſtinguer des autres par ſon eſprit. On eſt bien aiſe d'être diſtingué de certaines gens.

Je veux qu'on me *diſtingue*, & pour le trancher net,
L'ami du genre-humain n'eſt point du tout mon fait.
Moliére.)

Diſtinguer, ſignifie, proprement, *dicerner*, *par la vûë* ou *par les autres ſens.* (Je ne puis pas diſtinguer les objets de ſi loin. J'ai diſtingué ſa voix, &c.)

Diſtinguer. Terme d'*Ecole de Philoſophie* & de *Théologie.* Faire une diſtinction. (Pour ſe tirer d'afaire, il faut diſtinguer.)

† DISTINGUO, *ſ. m.* Terme *Latin* & de *Philoſophie*; pour dire, *diſtinction.* (J'apréhende furieuſement le *diſtinguo.* *Paſc. l.* 4.)

DISTIQUE, *ſ. m.* [*Diſtichum.*] Deux vers Latins qui font un ſens parfait. (Un beau diſtique. On a des diſques qui portent le nom de Caton.)

DISTORSION, *ſ. f.* [*Convulſio oris.*] Terme de *Médecine.* On apelle, *diſtorſion de bouche*, la contraction ou le racourciſſement qui ſe fait d'un ſeul côté de la bouche; elle arrive quand il n'y a que les muſcles d'un côté du viſage, qui ſoufrent convulſion ou paraliſie.

DISTRACTION, *ſ. f.* [*Mentis aberratio*, *avocatio.*] Prononcez *diſtraccion.* Inaplication d'eſprit. (C'eſt une continuelle diſtraction.)

Diſtraction, *ſ. f.* [*Diſtractio*, *disjunctio.*] Terme de *Palais*, qui ſignifie *ſéparation.* (Demander la diſtraction d'une choſe. Faire diſtraction de Juriſdiction, cela ſe fait quand l'on ſe pourvoit devant un autre Juge que l'ordinaire.)

☞ *Diſtraction*, *Diſtraire.* Termes de *Palais.* Lorſque dans une ſaiſie réelle on a compris le fonds d'un tiers, celui-ci demande la *diſtraction* de ſon héritage, comme n'étant point ſujet aux hipotéques du ſaiſiſſant, & n'apartenant point au ſaiſi. Quelquefois on l'acorde purement & ſimplement; & lorſque le fonds eſt afecté aux créanciers qui ne peuvent agir ſur le fonds aliéné qu'après la diſcution des biens immeubles de leur débiteur, on diſtrait le fonds à la charge de la repriſe & des hipotéques des opoſans au décret, au cas que par la vente des biens ſaiſis, les créanciers ne ſoient pas entiérement païez.

DISTRAIRE, *verbe actif & défectueux.* [*Avocare aliquem ab aliquâ re.*] *Je diſtrait*, *j'ai diſtrait*, *je diſtrairai.* Il ſignifie *détourner.* (Diſtraire quelcun de ſon travail.)

Diſtraire, *v. a.* [*Diſtrahere*, *disjungere*, *divellere.*] Il ſignifie auſſi, *ôter*, *retrancher*, *déduire quelque partie d'un tout.* (Il faut du montant de cette obligation en diſtraire tout ce que le débiteur a païé de tems en tems. On a diſtrait cet Evêché de l'Archevêché de N.)

Se diſtraire, *v. r.* [*Avocare*, *avertere ſe.*] Se détourner. Se divertir. (Penſeriez-vous qu'il voulût ſe diſtraire à vous oüir? Je ne me veux pas diſtraire d'un deſſein où j'ai tant de droit. *Voiture.*)

DISTRAIT, DISTRAITE, *adj.* [*Vagus.*] Qui n'a nulle ou peu d'aplication aux choſes auſquelles il en faudroit avoir. (C'eſt un eſprit fort diſtrait.)

DISTRIBUER, *v. a.* [*Diſtribuere*, *diſpertiri.*] Partager, donner à pluſieurs. (Diſtribuer ſes faveurs.)

Diſtribuer. Terme de *Peinture.* On dit, *un ouvrage bien diſtribué; des jours ou des ombres bien diſtribuez.*

DISTRIBUTEUR, *ſ. m.* [*Diſtributor.*] Celui qui diſtribuë. (Jeſus-Chriſt eſt le diſtributeur de tous les biens. *Maucroix*, *Schiſme*[1], *l.* 1.)

DISTRIBUTIF, DISTRIBUTIVE, *adj.* [*Suum cuique tribuens.*] Qui diſtribuë. (Juſtice diſtributive, qui rend ou donne à chacun ce qui lui eſt dû.)

DISTRIBUTION, *ſ. f.* [*Diſtributio*, *partitio*, *diviſio.*] Prononcez *diſtribucion.* Diſpenſation. Partage de quelque choſe à pluſieurs. (Faire la diſtribution des aumônes de quelque grand Seigneur.)

Diſtribution, *ſ. f.* [*Diſtributio partium.*] Terme de *Rétorique.* C'eſt une figure qui partage par ordre de diſtinction les principales qualitez d'un ſujet. Exemple : *Il a la lumiére pour voir les fautes*, *la juſtice pour les reprendre*, *& l'autorité pour les punir. Vie de Dom Barthelemi des Martirs.*

Diſtribution, *ſ. f.* Ce mot ſe dit encore en termes d'*Imprimerie*, de l'action par laquelle on remet dans la caſſe toutes les lettres d'une forme qu'on a tirée, & qu'on y range chacune dans ſon propre caſſetin. On dit, *faire la diſtribution.*

On dit auſſi, en terme de *Peinture*, *une belle diſtribution*; c'eſt-à-dire, une belle ordonance.

Diſtribution de procez. [*Litium ſortitio.*] Terme de *Palais.* Elle ſe fait lorſque le Préſident d'une Chambre donne un procez à un Conſeiller pour le raporter.

DISTRIBUTRICE DES LIQUEURS, *ſ. f.* [*Mulier venales liquores diſtribuens.*] Celle qui a une place auprès du parterre de la Comédie, & qui vend l'été à ceux qui vont à la Comédie, des liqueurs & autres choſes rafraîchiſſantes;

& qui l'hiver vend du rossoli, & autres liqueurs qui réchaufent l'estomac. (Il y a deux Distributrices, l'une auprès des loges, & l'autre à l'entrée du parterre.)

† DISTRICT, *s. m.* Mot de *Palais*, qui vient du Latin *districtus*, mais qui n'est pas si usité que celui de *détroit*. C'est l'étenduë de la Jurisdiction de quelque Juge. (Cela est arrivé dans son district.)

DISURIE, *s. f.* C'est une dificulté d'uriner, acompagnée de douleur, de chaleur & de cuisson. Ce mot vient de δὺς, dificilement, & de οὖρον, urine, ou du verbe οὐρεῖν, uriner.

DIT.

DIT, *s. m.* Il vient du Latin *dictum*, & signifie *parole*. Son usage en prose est très-bon, l'on dit, *avoir son dit & son dédit*; mais hors delà, il n'a pas grand cours.

Dit, s. m. Il veut quelquefois dire *discours*, *proverbe*, *maxime*, *sentence*.

(En ces mots Minerve plaida,
A ses *dits*, le Ciel s'accorda,
Et chacun dit, vive d'Avaux.
Voiture, Poës.)

DIT, DITE, *adj.* [*Dictus.*] Prononcé. Proféré. Célébré. (Le Sermon est dit. La Messe est dite. Les Vêpres sont dites.)

Dit, Dite, adj. Il signifie quelquefois, *apellé*, *surnommé*. (Philippe dit *le Bel*, *le Hardi*, &c. Loüis dit *le jeune*. Un tel dit *la Grange*. Les Professeurs de Magdebourg dits *les Centuriateurs*, &c.) On se sert aussi de ces mots au *Palais*, en y joignant des articles, des pronoms & des prépositions, pour éviter les équivoques des relatifs. (Ledit Demandeur, ladite Défenderesse; dudit, audit Seigneur, de ladite, à ladite Dame, par le susdit contrat, par mondit Seigneur, dans la susdite obligation & autres semblables.)

DITIRAMBE. (DITHYRAMBE.) [*Dithyrambus.*] Himne en l'honneur du vin & de Bacchus. C'étoit une poësie fort hardie & fort déréglée, dont il ne nous reste aucuns vestiges dans les anciens Poëtes.

☞ Bacchus étoit apellé *Ditirambe*, c'est-à-dire, à deux portes, parce qu'il étoit entré au monde par deux portes, par le ventre de sa mére Semelé, & par la cuisse de Jupiter. Les Himnes *Ditirambiques* étoient d'un stile figuré, empoulé & fort obscur, selon le témoignage de Suidas. « Les faiseurs de *Ditirambes*, (dit-il,) ne parloient » que des choses relevées, comme des nuées, » des météores, & en des termes composez & des » façons de parler nouvelles. » Horace a dit en parlant de *Pindare* & des *Ditirambes* :

Seu per audaces nova Dithyrambos
Verba devolvit numerisque fertur
Lege solutis.

Athenée nous aprend que les *Ditirambes* ne se chantoient que dans la débauche, où le vin semble excuser les emportemens qu'il cause; aussi un Poëte Grec a dit qu'un buveur d'eau n'est jamais bon Poëte *Ditirambique*. Les chansons *Ditirambiques* étoient acompagnées du son de la flûte, que les Latins apelloient *tibia*, parce que leur son est éclatant, & qu'il convient mieux au bruit d'une troupe de personnes animées par le vin, & l'on se servoit du mode Phrygien.

DITIRAMBIQUE, (DITHYRAMBIQUE,) *adj.* [*Dithyrambicus.*] Qui fait des Ditirambes. (Poëte Ditirambique.) Voïez *la Poëtique d'Aristote, traduite par Dacier.*

DIV.

DIVAN, *s. m.* [*Imperatoris Turcici supremum & sanctius consilium.*] C'est le nom du Conseil du Grand Turc, & de divers autres Conseils qui se tiennent dans le Levant. C'est aussi le lieu où se tiennent ces Conseils. Ce mot est Arabe.

DIVAN-BEGUI. Intendant de la Justice parmi les Perses.

DIVERGENT, DIVERGENTE, *adj.* [*Divaricati radii.*] Terme d'*Optique*. Ce mot est Latin. Il est oposé à *convergent*, il se dit des raïons qui aïant été réfléchis, ou aïant soufert de la réflexion s'éloignent les uns des autres; & ces raïons s'apellent *divergens*. Comme au contraire on nomme *raïons convergens*, ceux qui étant réfléchis, ou aïant soufert de la réfraction s'aprochent les uns des autres jusques à ce qu'ils se joignent à un point, où il se coupent, & s'ils sont continuez, ils deviennent *divergens*.

DIVERS, DIVERSE, *adj.* [*Diversus.*] Diférent. (Interprétation diverse. Pensées diverses. Sentimens divers.

Je vais voir décider la cause des atomes,
La matiére prémiére, & ses *divers* simptomes,
Les formes d'Aristote & tous les accidens,
Mes tourbillons enfin & mes trois élémens.
Lettres sur la mort de Descartes.)

DIVERSEMENT, *adv.* [*Diversè.*] Diférenment. (On parle diversement de sa mort.)

DIVERSIFIER, *v. a.* [*Variare, distinguere.*] Varier. Aporter de la diversité. (Il faut diversifier les choses, si on veut qu'elles plaisent.)

DIVERSION, *s. f.* [*Avocatio aliò, distractio copiarum hostilium.*] Terme de *Guerre*. Détachement considérable que les ennemis obligent de faire, afin d'empêcher quelque entreprise. Grand détachement qu'on fait pour d'importantes considérations. (Les ennemis ont fait diversion. En assiégeant cette place, on obligea l'ennemi à faire diversion pour la secourir.)

* *Diversion, s. f.* [*Avocatio, distractio.*] Ce mot au figuré, signifie *détour*. (Elle ne cherchoit qu'à faire diversion à sa douleur. *Le Comte de Bussi.*)

* On dit, en Médecine, *faire diversion d'humeurs*; pour dire, *les détourner ailleurs*. On se sert de la saignée pour détourner une fluxion, parce que la saignée fait une grande diversion.)

DIVERSITÉ, *s. f.* [*Diversitas.*] Variété. (La diversité des ornemens & des pensées fait la plus sensible beauté des ouvrages d'esprit.

Tel est la loi du Ciel, dont la sage équité
Seme dans l'univers cette *diversité*.
Corneille.)

DIVERTIR, *v. a.* [*Avocare, subducere, deducere.*] Détourner. Distraire. (La puissance du Roïaume n'étoit point divertie ailleurs. *Voit. l. 74.* Un de ses amis le divertit de détruire la Ville. *Abl. Apopht.* C'est être perturbateur du repos public que de vous divertir par une mauvaise lettre de la moindre de vos pensées. *Voit. l. 2.*)

Divertir, v. a. [*Subducere, distrahere, avertere.*] Signifie aussi, *détourner*, *transporter ailleurs*,

& en un mot, *dérober & voler.* (Divertir l'argent du public. Ce Banqueroutier a diverti ses meilleurs éfets. Ce Commis a diverti les deniers de la Ferme.)

Divertir. [*Recreare, relaxare animum.*] Réjoüir. (La Comédie divertit les plus mélancoliques. *Abl.*)

Se divertir. [*Cupiditatibus indulgere.*] Se réjoüir. Être dans le libertinage. (C'est pécher contre la chasteté, que de se divertir à regarder des figures lascives. *Thiers, Traité des Jeux, ch. 9.*

> Flandre, n'irrite plus ce Monarque puissant,
> Qui fait l'art de te vaincre en *se divertissant.*
> *Fléchier.*)

Se divertir de quelcun. [*Ludere, ludificari aliquem.*] C'est-à-dire, en faire son joüet & s'en moquer.

Divertissant, *s. m.* [*Mimus.*] Les Bâteleurs apellent de la sorte, celui qui boufonne sur le théatre avec le maître.

Divertissant, Divertissante, *adj.* [*Jucundus, amœnus, festivus.*] Qui réjoüit, qui plaît, qui divertit. (Esprit divertissant, humeur divertissante, la Comédie est divertissante. Voilà un jeu fort divertissant.)

Divertissement, *s. m.* [*Relaxatio, oblectatio animi.*] Plaisir, joïe. (Prendre du divertissement, il fait son divertissement de l'étude, les jeux & les divertissemens honnêtes. Les Péres n'ont pas absolument interdit les jeux & les divertissemens aux Chrétiens. *Thiers, Traité des Jeux.*)

> Un Lecteur sage fuit un vain amusement,
> Et veut mettre à profit son *divertissement.*
> *Despréaux.*

> C'est donc moi qui ferai le *divertissement*,
> Vous tirerez l'argent, & moi je ferai rire.
> *Boursaut, Esope.*)

Divertissement, s. m. [*Subductio, distractio.*] Ce mot signifie aussi *le transport & le recélement des éfets.* (Le divertissement des éfets le rend coupable de larcin.)

Dividende, *s. m.* [*Numerus dividendus.*] Terme d'*Aritmétique.* Le nombre à diviser, & duquel se fait la division. Le *quotient* contient autant d'unitez que le *dividende* renferme de fois le *diviseur.* Le *dividende* doit toûjours être plus grand que le *diviseur.*

Dividende, ou *Divident.* On apelle ainsi la répartition qui se fait de tems en tems des profits d'une Compagnie de Commerce aux Actionnaires qui y ont pris intérêt.

Divin, Divine, *adj.* [*Divinus.*] Ce qui regarde Dieu, qui regarde le culte de Dieu. (Ofice divin, service divin, chose divine, la providence divine.

> Qui cherchant un discours aux Dames plus commode,
> Font dire à Jesus-Christ des phrases à la mode,
> C'est profaner d'un Dieu le langage *divin.*
> *Villiers.*

> Perce la sainte horreur de ce Livre *divin*,
> Confond dans un ouvrage & Luther & Calvin.
> *Despréaux.*)

* *Divin, Divine.* [*Mirificus.*] Excélent dans son genre. (Le divin Platon, musique divine, sentimens divins, pensée divine.)

Divination, *s. f.* [*Notio divina.*] Prononcez *divinacion.* Il vient du Latin. Il semble que ce mot devroit signifier proprement *la connoissance certaine que Dieu a des choses futures*, parce que c'est une action propre de la divinité. Cette *divination* est merveilleuse, elle est adorable : Dieu se plaît quelquefois à la communiquer aux hommes. *Thiers, Superstit. ch. 16.*

Divination, s. f. [*Divinatio, rerum futurarum scientia.*] Ce mot se dit aussi en parlant de Magiciens, de Sorciers, & de gens qui se mêlent de deviner; c'est une connoissance que l'on croit que le démon peut donner aux hommes des choses cachées & éloignées de leur portée. Cette *divination* se fait par le moïen d'un pacte qu'on fait avec le diable ; elle est illicite, mauvaise, superstitieuse & condannée. *Thiers, Superstit. chap. 16.* Les hommes ont inventé diverses sortes de *divinations* : il y a des *divinations* qui se font en faisant tourner le sas, d'autres par les lettres du nom des personnes, & quelques-unes par les songes, par l'horoscope, par le sort, &c. Toutes ces *divinations* sont défenduës & ont été condannées par les Péres & par les Conciles. Toute *divination* est incertaine, & ne réussit que par hazard, ou par l'adresse du devin; ainsi il n'est nullement sûr de se fier aux *divinations.*

☞ L'envie d'aprendre l'avenir, fit que les Romains mirent tout en usage pour en avoir quelque connoissance. L'empereur Marc-Antonin, *liv. 1. de ses Réflexions, art. 6.* a dit que Diognet lui a apris à ne se point amuser à des choses vaines & frivoles, à ne point ajoûter foi aux Charlatans & aux Enchanteurs, à ne rien croire de tout ce qu'on dit des conjurations des démons, & de tous les autres sortiléges de cette nature: « Il me montra, (ajoûte-t-il,) que je ne devois pas » nourrir des cailles, ni être ataché à ces sortes de » divertissemens & de superstitions. » On faisoit une espéce de jeu avec des cailles, dont on tiroit des conséquences pour les événemens. Suidas en a fait mention sous le mot ὀρτυγόκοπος ; & Pollux, *lib. 9. ch. 7.*

☞ Les Romains apelloient *divinatio*, le jugement par lequel il étoit réglé, quand plusieurs acusateurs se présentoient, lequel le feroit.

Divinement, *adv.* [*Divinè, divinitùs.*] Prononcez *divineman.* D'une maniére sainte & céleste. (La Vierge a conçû divinement le Fils de Dieu dans son chaste sein.)

* *Divinement* [*Mirificè.*] Excélenment. (Il écrit divinement, penser divinement, raisonner divinement.)

Divinité, *s. f.* [*Divinitas.*] Dieu, essence divine, divine Majesté. (Seigneur, j'adore votre sainte & sacrée divinité. *Godeau.*) Les Amans transportent quelquefois ce nom à l'objet de leur amour, ce qui est une profanation, dont les Poëtes sont aussi très-souvent coupables.

Divis, *adv.* [*Divisum.*] Terme de *Palais.* Opofé à *Indivis.* (Les héritiers ont partagé cette maison, & la possédent par divis, chacun a sa part & son apartement séparé.]

Divise. Termes de *Blason*, qui se disent de la fasce, de la bande, &c. qui n'ont que la moitié de leur largeur, que l'on apelle *fasce* ou *bande en divise.* [*Fascia dimidiâ sui parte angustior.*]

Diviser, *v. a.* [*Dividere, in partes tribuere.*] Séparer, diviser un Livre en deux tomes. (Dieu divisa les eaux d'avec les eaux.)

Diviser, v. a. [*Partiri.*] Partager. (Il a divisé son bien à ses enfans. (On n'a pû encore trouver le moïen de diviser géométriquement un angle en trois parties égales; diviser un fonds, une maison, &c.)

Diviser, *v. a.* Ce mot, en terme d'*Aritmétique*, signifie *découvrir combien de fois un nombre donné est contenu dans un autre, & ce qui reste, s'il n'y est pas contenu précisément tant de fois.* Ainsi, *diviser un nombre de sols par vingt ;* c'est trouver combien ce nombre de sols vaut de livres. Et, *diviser un nombre de deniers par douze ;* c'est découvrir combien ce nombre de deniers vaut de sols.

* *Diviser*, *v. a.* [*Distinguere, dividere, distrahere.*] Ce mot au figuré, signifie, *mettre en dissension, partager en factions.* (J'ai broüillé les Chapitres, & divisé Carmes & Cordeliers. *Despr.*)

Se diviser, *v. n.* [*Disjungi.*] Être divisé, se partager. (Cette riviére se divise en deux branches, ce Roïaume se divise en douze Provinces.)

DIVISEUR, *s. m.* [*Divisor.*] Terme d'*Aritmétique.* C'est un nombre par lequel on divise un nombre total en autant de parties, qu'il y a d'unitez dans ce *diviseur.*

DIVISIBILITÉ, *s. f.* [*Divisibilitas.*] Terme de *Phisique.* (La divisibilité de la matiére. On peut concevoir un atome sans division, mais non pas sans divisibilité.)

DIVISIBLE, *adj.* [*Dividuus.*] Qui se peut diviser. (La quantité n'est point divisible à l'infini, les sens y répugnent : mais la raison fait connoître qu'il n'est point de quantité si petite qui n'ait encore des parties, & qui par conséquent ne soit divisible. Descartes croit la matiére divisible à l'infini, Gassendi le nie, & tous deux croïent avoir raison.)

DIVISIF, *s. m. & adj.* Terme de *Chirurgie.* Bandage dont on se sert dans les grandes brûlures de la gorge, & les plaies transversales de la partie postérieure du cou, pour tenir la tête droite. Voïez *le Dictionnaire des termes de Médec. & de Chirurg. par M. Col-de-Villars.*

DIVISION, *s. f.* [*Divisio.*] Termes de *Philosophie*, d'*Aritmétique* & de *Rétorique.* Partage d'un tout en ses parties. Art de partager un nombre proposé en autant de parties, qu'il y a d'unitez dans celui, par lequel on le divise. Partage d'un discours en deux ou trois points. (La division d'un Poëme Dramatique, se fait ordinairement en cinq actes. La division d'un cercle se fait en trois cents soixante parties. La division des nombres entiers. Savoir faire la division des fractions. Faire la division d'un discours oratoire. Les Homélies des Péres n'ont point de division.)

☞ Les Prédicateurs ont acoûtumé de faire dans leur exorde une *division* de la matiére dont ils doivent parler. M. de Fénélon Archevêque de Cambrai, s'est moqué avec raison, de la maniére afectée avec laquelle les Prédicateurs font aujourd'hui leur *division*, qui doit être simple & naturelle : » Vous voïez, (dit-il,) un homme » qui entreprend d'abord de vous éblouïr ; qui » vous débite trois Epigrammes, trois Enigmes ; » qui les tourne & retourne avec subtilité ; » vous croïez voir des tours de passe-passe. » Est-ce là un air sérieux & grave à vous faire » espérer quelque chose d'utile & d'important ? » Il en est peu qui suivent ce précepte judicieux d'un de nos Poëtes :

Evite, en *divisant*, les phrases sinonimes
Qui joüant sur les points dont on a fait le choix,
En termes diférens les répétent six fois ;
Cette fade abondance est d'un esprit stérile.

La *division* est, (selon Quintilien,) un détail de nos raisons & de celles des autres, rangées dans un ordre clair & succint : son objet est de faciliter l'intelligence du fait dont il s'agit, & d'exciter l'atention des Juges, en leur expliquant comment on prétend de soûtenir sa cause. Il est vrai, comme le même Auteur l'a remarqué, qu'il arrive quelquefois que l'Orateur manque à sa parole, & qu'il oublie de parler des choses qu'il a promises dans sa *division ;* ou qu'il se jette dans des matiéres dont il n'a point fait mention : mais ces inconveniens sont ordinairement ou l'éfet d'un médiocre génie, ou du peu de préparation avant que de se montrer en public.

Division, *s. f.* [*Distributio, partitio.*] Ce mot entre dans les termes des *Evolutions militaires.* C'est une partie de quelque corps d'infanterie ou de cavalerie. (Le Lieutenant commande à la prémiére division d'une compagnie qui est en marche, & le sous-Lieutenant à la seconde division, à la tête des Piquiers. Lorsqu'il se trouvera des files surnuméraires, on en formera des rangs à la queuë de la division. Faire défiler les divisions. Les Sergens de la division doivent alors demeurer fermes. Marcher par division. *Martinet, Exercice de l'Infanterie, pag. 61. & 62.*)

Division, *s. f.* [*Distributio.*] Il se dit aussi à peu près au même sens en terme de *Marine.* C'est une partie d'une armée navale, ou d'une de ses escadres.

Division, *s. f.* [*Lineola verba alia ab aliis dividens.*] Terme d'*Imprimerie.* C'est une petite ligne, ou tiret que les Imprimeurs mettent au bout des lignes, où il se trouve qu'il n'y a pas un mot entier, mais seulement une partie, & c'est une marque que le reste du mot est au commencement de la ligne suivante. Ils apellent aussi, *division*, ces mêmes tirets qu'ils mettent entre deux mots qui ont de la liaison & qui se doivent prononcer ensemble comme si c'étoit un seul mot ; par exemple, *que dit-on ? croïez-vous ? alez-vous en, a-t-il ? voudra-t-on ? &c.*

On dit, en terme de *Pratique*, que ceux qui s'obligent solidairement, renoncent au bénéfice de *division*, d'*action* & de *discussion*, *&c. partitio ;* pour dire, *qu'ils veulent bien soufrir la contrainte, comme si leurs biens n'étoient point divisez de ceux des personnes qu'ils cautionnent.*

* *Division*, *s. f.* [*Dissensio.*] Ce mot au figuré, signifie aussi *mésintelligence.*

* *Division.* [*Dissidium, discordia.*] Discorde, troubles, broüillerie. (Il y avoit de la division parmi le peuple. *Vaug. Quint.* Il arriva de grandes divisions parmi les Phrigiens. *Abl. Arr. l. 2.* L'abondance augmentant les forces engendroit les divisions. *Abl. Tac. l. 1.* Causer des divisions. *Pas. l. 1.*)

Division. [*Divisio, distributio.*] Terme d'*Imager*, qui se dit en parlant des *Cartes de Géographie.* C'est la couleur qui sépare une Province, ou un Roïaume, ou une partie du monde des autres Provinces, des autres Roïaumes, ou des autres parties du monde, lorsque les cartes sont enluminées. Cette *division* se marque ordinairement par une suite de points, lesquels les Enlumineurs doivent suivre lorsqu'ils y mettent les couleurs. (Les divisions de cette carte ne sont pas bien faites.)

DIVORCE, *s. m.* Il vient du Latin *divortium.* C'est la séparation qui se fait entre le mari & la femme. (Faire divorce avec sa femme. Le divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre avec

Catherine d'Arragon eſt célébre. Le prémier âge du monde n'a vû ni divorce, ni poligamie. Moïſe fut le prémier qui permit le divorce, à cauſe de la dureté du cœur des Juifs. *Le Maître, Plaid. 8.*

Trop heureux ſi bien-tôt la faveur d'un *divorce*,
Me ſoulageoit d'un joug qu'on m'impoſe par force.
Racine.)

M. Linant dit au contraire dans ſa Tragédie de Vanda :

(Un cœur libre aiſément conſent à ſe contraindre ;
Pour banir le *divorce*, il ſufit de le craindre.

☞ Les Romains ont vêcu pendant long-tems ſans connoître le *divorce;* ils vivoient, dans les prémiers ſiécles de leur fondation, avec une certaine ſimplicité qui entretenoit la paix dans les familles, dont les chefs n'étoient ocupez que du ſoin d'afermir leur nouvel état ; & ils étoient trop atentifs à l'agrandir, pour ſonger à leurs afaires domeſtiques. Plutarque nous aprend dans la comparaiſon de Theſée & de Romulus, que Sputius Carbilius a été le prémier qui répudia ſa femme à cauſe de ſa ſtérilité. Mais il eſt dificile d'acorder cet Auteur avec Aulu-Gelle & avec Tertulien, ſur l'époque de ce prémier *divorce.* Plutarque ne compte que 230 années depuis la fondation de Rome. Aulu-Gelle va plus loin, & veut qu'il ſe ſoit écoulé 520. & Tertulien dans ſon Apologetique, 600 ans. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que Romulus défendit abſolument aux femmes de quiter leurs maris, & permit aux maris de ſe ſéparer de leurs femmes en trois ocaſions, dont la prémiére eſt, ſi la mére avoit empoiſonné ſon enfant ; la ſeconde, ſi elle avoit été ſurpriſe avec de fauſſes clefs ; & la troiſiéme, ſi elle étoit convaincuë d'adultére. S'il arrivoit qu'un mari quitât ſa femme pour quelque autre ſujet, il étoit privé de ſon bien, dont la moitié étoit donnée à la femme, & l'autre moitié dévoüée à la Déeſſe Cérès. Quelques Auteurs n'ont pû ſe perſuader que Romulus ait entendu autoriſer le *divorce* lorſqu'une femme ſeroit ſurpriſe avec de fauſſes clefs ; un ſemblable ſujet ne leur a pas paru aſſez grave pour ſéparer un mari & une femme ; ainſi ils ont cru qu'au lieu de κλεἰδῶν, qui ſignifie *des clefs*, il faloit lire παἰδῶν, *des enfans*, & que le ſens de la Loi étoit que l'on pouvoit renvoïer ſa femme convaincuë de *ſupoſition de part*, qui étoit un crime d'autant plus grand, qu'il intéreſſe le public, ainſi que les particuliers, à qui l'on veut donner un héritier étranger, dont la naiſſance eſt inconnuë. Mais il n'y a point d'aparence de pouvoir changer le texte, quand d'ailleurs l'on peut trouver une raiſon pour ſoûtenir les anciennes éditions. Les femmes ſont la plûpart portées à ſe faire un pécule aux dépens de leurs maris ; l'avarice l'amour propre, & ſouvent la lezine des maris les y engagent ; & pour arrêter cette coûtume déja établie du tems de Romulus, il en fit un des ſujets de *divorce.* L'uſage du *divorce* devint très-fréquent dans la ſuite, & les mécontentemens étant ſouvent réciproques, il ſe faiſoit un *divorce* d'un commun conſentement, que l'on apelloit *bona gratia*, dont il eſt fait mention dans les loix 60. & 62. *ff. de donat. inter vir. & uxor.* Ce fut de cette maniére qu'au raport de Plutarque, Marius répudia Cœlia, qui étoit ſa troiſiéme femme. Mais je ſuis perſuadé que le dégoût qui empoiſonne ſi ſouvent les mariages que l'amour même a formez, étoit le ſujet de ces ſortes de *divorces* qui ſe faiſoient de bonne grace. Les Romains avoient le cœur fait comme nous : la facilité, la longue & paiſible poſſeſſion, une certaine averſion ſecréte & qui naît inſenſiblement ſans en connoître la cauſe, produiſoient ſans doute les mêmes éloignemens qu'elles ſont naître dans les mariages, & dont elles troubleront toûjours la paix & la douceur. Je ne prétens pas faire ici un détail des *divorces* dont l'Hiſtoire Romaine eſt remplie : je remarquerai ſeulement qu'ils ſéparoient ſi parfaitement le mari & la femme, que l'un & l'autre pouvoient ſe marier ſelon leur inclination, le mari incontinent après la ſéparation, & la femme une année après, pour éviter l'incertitude de la naiſſance de l'enfant qui ſeroit né dans l'année du *divorce;* car la Loi déclare que l'enfant qui naît dans le ſeptiéme mois du ſecond mariage, peut apartenir également au prémier ou au ſecond. Mais pour décider la queſtion, l'on doit ſe régler plûtôt par l'ordre le plus naturel, qui eſt de neuf mois, que par les naiſſances extraordinaires que la ſeule autorité d'Hipocrate a établi, comme il eſt exprimé dans la Loi *7. ff. de ſtat. homin.* La peine des mariages précipitez étoit l'infamie & la privation de tous les gains nuptiaux gagnez par la femme remariée : mais on éludoit cette ſévérité, en obtenant de l'Empereur la permiſſion d'épouſer une femme dans le tems défendu par la Loi. *l. 10. ff. de his qui not. infam.* Ce tems n'étoit au commencement que de dix mois, parce que l'année n'étoit compoſée que d'un ſemblable nombre : mais aïant été formée de douze mois, le tems défendu fut réglé à l'année de douze mois. *L. 2. c. de ſecund. nupt.* Auguſte amoureux de Livie, voulant l'épouſer, quoique groſſe, & répudiée par Tibére Néron depuis peu de tems, & ne pouvant pas en demander la permiſſion à quelcun au-deſſus de lui, conſulta les Pontifes ſur la validité du mariage qu'il vouloit contracter. La réponſe fut ſelon ſes déſirs : mais elle ne le garantit pas de la raillerie publique ; & l'on regarda la déciſion des Pontifes comme l'éfet d'une complaiſance ſervile, plûtôt qu'une déciſion conforme à la diſpoſition de la Loi. Mais ſi Auguſte viola la Loi pour ſe ſatisfaire, il ne voulut pas que les Romains euſſent le même privilége ; car, au raport de Suetone, il ordonna que l'on obſervât certaines formalitez pour faire un *divorce* légitime ; & nous voïons dans la Loi unique du titre *Undè vir & uxor* du Digeſte, que le mariage ſubſiſtoit toûjours ſi l'on avoit manqué à quelcune des formalitez preſcrites pour ſe ſéparer de ſa femme. Il eſt dit dans la Loi *Julia*, *de adulteriis*, que le *divorce* eſt nul, & de nul éfet, ſi l'on a manqué d'obſerver tout ce qui a été preſcrit pour le rendre légitime. C'eſt ainſi qu'Ulpien s'eſt expliqué dans la Loi que je viens de citer. Le mari devoit apeller ſept témoins Puberes & Citoïens Romains, & un de ſes afranchis pour porter à ſa femme le libelle de *divorce.* Juvenal a fait mention de ce meſſage dans ſa Satire ſixiéme.

Divorce, *ſ. m.* Il ſe prend, au figuré, pour *ſéparation.* (Ils ont fait divorce avec l'Egliſe.) On dit encore, *Il a fait divorce avec le bons ſens :* c'eſt-à-dire, il ne dit & ne fait rien qui faſſe connoître qu'il ait du bon ſens.

* *Divorce*, *ſ. m.* Il ſignifie encore, *rupture*, *broüillerie.* (Ils ſont toûjours en divorce. Il y a ſans ceſſe quelque divorce entre ces eſprits-là. Il y a des gens qui aiment le divorce.)

Diurétique, *s. m.* Ce qui provoque l'urine. (Il use de diurétiques pour sa gravelle.)

Diurétique, *adject.* [*Medicamentum urinam provocans.*] Terme de *Médecin.* C'est-à-dire, qui provoque l'urine. (La rave est diurétique. Le vin blanc pris le matin est diurétique.)

Diurnaire, *s. m.* Oficier qui écrivoit ce que le Roi faisoit chaque jour.

Diurnal, *s. m.* [*Diurnale*, *diurnarum precum libellus.*] (Livre d'Eglise qui contient l'Ofice des Heures Canoniales du jour.)

Diurne, *adj.* [*Diurnus.*] Ce mot signifie *qui est de jour.* On ne s'en sert en François qu'en terme d'*Astronomie.* Il est quelquefois oposé à *nocturne*, qui veut dire, *qui est de nuit. Arc diurne*; c'est la trace du mouvement du Soleil, pendant qu'il est sur l'horison. Mais les Astronomes entendent ordinairement par le mouvement *diurne* du Soleil, ou d'un autre Astre, celui qui se fait dans ving-quatre heures, qui est un jour naturel, & qui comprend un jour artificiel, & une nuit.

Divulguer, *v. a.* [*Divulgare*, *pervulgare.*] Publier, découvrir à d'autres.

(Ils n'ont point de faveur qu'ils n'aillent *divulguer.*
Moliére, *Tartufe*, *act. 3. sc. 3.*)

DIX.

Dix, *s. m.* [*Numerus denarius.*] Ce mot se prend comme un substantif en termes de *Jeu de cartes*, & signifie *une carte marquée de dix points.* (Un dix de cœur, de carreau, &c.)

Dix. [*Decem.*] Prononcez *dis.* Nom de nombre indéclinable. (Ils sont dix.)

Dixiéme, ou **Diziéme**, comme on le prononce, *adj.* [*Decimus.*] (Il est le dixiéme. Elle est la dixiéme.)

Dixiéme. On le dit de la partie d'un tout partagé en dix portions égales. (Avoir un dixiéme dans un vaisseau.) On apelle encore *Dixiéme* un impôt qui oblige à paier la dixiéme partie de son bien, de son revenu. Le *Dixiéme* est aussi un droit atribué à l'Amiral, sur toutes les prises faites en mer, sous commission & pavillon de France, même sur les rançons. Ce droit consiste en la dixiéme partie des sommes à quoi peuvent monter les prises & les rançons. On apelle aussi, *dixiéme dénier*, un droit roïal qui se perçoit sur les mines, miniéres & métaux.

Dix-sept. [*Decem & septem.*] Prononcez *dis set.* Nom de nombre indéclinable. (Il y a dix-sept pistoles.)

Dix-septiéme, *adj.* [*Decimus-septimus.*] Prononcez *dis setiéme.*. (C'est la dix-septiéme aune. C'est le dix-setiéme Livre.)

Dix-huit. Prononcez *dis vuit.* Nom de nombre indéclinable. (Il y avoit dix-huit personnes à table.) Il y a un oiseau aquatique, qui porte ce nom.

Dix-huitains. On donne ce nom en Languedoc & en d'autres provinces, à certains draps de laine, dont la chaîne est composée de dix-huit fois cent fils, c'est-à-dire, de dix-huit cents fils en tout.

Dix-huitiéme, *adj.* [*Decimus-octavus.*] (Il est le dix-huitiéme. Elle est la dix-huitiéme.)

Dix-neuf. [*Decem & novem.*] Nom de nombre indéclinable. (Il a perdu dix-neuf pistoles.)

Dix-neufiéme, (**Dix-neuviéme**,) *adj.* [*Decimus nonus.*] (C'est le dix-neuviéme. C'est la dix-neuviéme piéce.)

Dizain, *s. m.* [*Decem globuli.*] Terme de *Patenôtrier.* Ce sont dix grains de chapelet, qui ont à l'un & l'autre bout du *dizain* un gros grain, qu'on apelle un *Pater.*

Dizain, *s. m.* [*Decem versus*, *carmen decem versuum.*] Terme de *Poësie Françoise.* Petit ouvrage de dix vers. Epigramme ou Madrigal de dix vers. (Il y a quelques dizains dans Melin de Saint Gelais qui sont bons.)

Dizaine, *s. f.* [*Decas.*] Dix, dix unitez. (Nombre, dizaine, centaine, &c. Une dizaine d'écus.)

† *Dizaine*, *s. f.* [*Urbis decima pars.*] Ce mot se dit en quelques lieux, pour signifier *une certaine division des habitans de quelque quartier d'une Ville*, *quoiqu'il n'y ait pas précisément le nombre de dix.* Celui qui est commis sur les habitans de ce quartier s'apelle aussi par abus *dizenier*, c'est l'Oficier qui a soin d'avertir ceux de sa *dizaine* des ordres de la Ville qu'il faut exécuter.

Dizeau, *s. m.* [*Frumentariorum fascium denarius.*] Terme de *Moissonneur.* C'est un tas de gerbes. (Mettre les gerbes en dizeau.)

DOB.

† **Dober.** Voïez *Dauber.*

DOC.

Docile, *adj.* [*Docilis.*] Ce mot signifie, *doux*, *& facile à être enseigné*, *qui est soûmis à ses supérieurs.* (Cet enfant est fort docile. Esprit docile. Petite fille fort docile.

Il falut qu'au travail son corps rendu *docile*,
Forçât la terre avare à devenir fertile.
Despréaux.)

Docilement, *adv.* [*Cum docilitate.*] Avec docilité, d'une maniére docile. (Ecouter docilement.)

Docilité, *s. f.* [*Docilitas.*] Naturel doux & facile, qualité par laquelle on est propre à aprendre, disposition qu'on a pour être enseigné. (Docilité d'esprit, il n'a nulle docilité, avoir une grande docilité.)

Docte, *adj.* [*Doctus*, *eruditus.*] Savant. (Homme docte. Cela est docte.

Ah bon ! voilà parler en *docte* Jansénıste,
Alcipe, & sur ce point si savamment touché,
Desmares dans Saint Roch n'auroit pas mieux prêché.
Despréaux.)

Doctement, *adv.* [*Doctè*, *eruditè.*] Savamment. (Parler doctement.)

Docteur, *s. m.* [*Doctor.*] Celui qui après avoir étudié quelque sience qu'on enseigne dans les universitez, & fait tous ses actes, a pris solennellement le bonnet. (Plusieurs Docteurs entre les Théologiens des Universitez ont eu des titres particuliers.) Alexandre de Halés a été apellé *le Docteur irréfragable.* Saint Thomas, *le Docteur Angelique.* Saint Bonaventure, *le Docteur Séraphique.* Jean Duns, ou Scot, *le Docteur subtil.* Raimon Lulle, *le Docteur illuminé*, *&c.*

(Faites-vous confesser par ces vieillards honnêtes,
Par ces *Docteurs* benins, qui pour toute leçon,
A chaque gros péché vous disent toûjours bon,
Sanlecque.

Laisse-là Saint Thomas s'acorder avec Scot,
Et conclus avec moi qu'un *Docteur* n'est qu'un sot.
Despréaux.)

Doctoral, *adj.* [*Doctori proprius.*] Se peut dire en cette phrafe, *Bonnet Doctoral*; mais on dit ordinairement & mieux, *Bonnet de Docteur.*

> (Faut-il avoir reçû le bonnet *Doctoral*,
> Avoir extrait Gamache, Ifambert & Duval ?
> *Defpréaux.*)

Doctorat, *f. m.* [*Doctoris gradus.*] Dégré de Docteur.

Blondel s'eft trompé dans fon Livre de la Papeffe Jeanne, en avançant que le *Doctorat* & le titre de *Docteur*, n'étoient point connus avant l'an 113[illegible]. puifqu'on lit dans le feptiéme Canon du Concile de Sarragoffe, que perfonne ne peut s'atribuer le titre de *Docteur*, s'il ne l'a pas reçû de ceux qui ont droit de le conférer; ainfi on connoiffoit le *Doctorat* dès l'an 380. où ce Concile fut tenu. Ce droit apartenoit aux Evêques, comme M. de l'Aubepine a remarqué en cet endroit. Ceux qui étoient honorez de ce titre, étoient infcrits dans le catalogue des Clercs qui deffervoient l'Eglife, de même que les Archidiacres & les Pénitenciers; ce qu'il confirme par ce termes de Tertulien, *de præfcript. Quid ergo fi Epifcopus, fi Diaconus, fi vidua, fi Virgo, fi Doctor.*

Doctorerie, *f. f.* Voïez *Aulique.*

Doctrinal. On apelloit autrefois *doctrinal*, un rudiment de la langue Latine, compofé environ l'an 1242. en vers Leonins, par Alexandre de Villedieu, Cordelier de Dol en Bretagne.

Doctrine, *f. f.* [*Doctrina, eruditio.*] Sience. (Livre plein de doctrine. La doctrine des reftrictions mentales. La doctrine des équivoques. Il y a dans ce Livre une bonne & faine doctrine. La doctrine Chrétienne. Il a un grand fonds de doctrine.)

† Document, *f. m.* [*Documentum.*] Ce mot n'eft en ufage qu'en terme de *Palais*, il fignifie *les titres & les preuves qu'on alégue, & principalement des chofes anciennes.* On prouve l'ancienneté de cette fondation par plufieurs bons titres & *documens.*

DOD.

Dod-Aers, ou Dronte. C'eft un oifeau d'une figure particuliére, il habite l'Ifle Maurice aux Indes Orientales. Sa grandeur eft entre l'autruche & le coq-d'inde. Sa graiffe eft émolliente & réfolutive.

Dodecaedre, *f. m.* [*Dodecaedrum.*] Terme de *Géométrie.* Ce mot eft Grec, & fignifie *qui a douze faces* ou *bafes.* C'eft l'un des cinq corps réguliers, qui a douze faces égales, dont chacune eft un pantagone régulier. (Faire des quadrans fur toutes les faces d'un dodecaédre.)

Dodecagone, *f. m.* Terme de *Fortification.* C'eft une place fortifiée de douze baftions. (Dodecagone régulier ou irrégulier.)

Dodecagone, adj. & f. m. [*Dodecagonus.*] Terme de *Géométrie.* Ce mot eft Grec, & fignifie *qui a douze côtez égaux.* (C'eft une figure dodecagone. Faire un dodecagone.)

Dodine, *f. f.* [*Juris genus exquifitum ac delicatum.*] Sauce délicate qu'on fait aux canards avec de l'oignon, de la graiffe tombant du rôt, qu'on mêle avec de la farine & du lait délaïez enfemble.

† Dodiner, *v. a.* [*Curare mollius cuticulam.*] Qui ne fe dit qu'avec le pronom perfonnel, de ceux qui vivent délicatement, & à leur aife, fans vouloir fe donner aucune peine. Il eft bas & du difcours familier.

† Dodo. [*Dormire.*] Mot burlefque dont on fe fert en parlant aux petits enfans, & qui fignifie *le dormir.* [Faire dodo.)

† Dodu, Dodue, *adj.* [*Pinguior, plenior, delicatus.*] Gros & plein de chair. (Ces pigeons font dodus. *Defpr.* Il eft dodu, elle eft doduë.)

DOG.

Dogat, *f. m.* [*Ducis Venetorum dignitas.*] Dignité de Doge. Tems qu'on a été Doge. (Parvenir au Dogat. Fofcaro rendit de grands fervices à la République de Venife pendant fon Dogat.)

Doge, *f. m.* [*Venetorum Dux.*] C'étoit autrefois le fouverain Chef de la République de Venife; mais aujourd'hui le *Doge* ne peut rien faire fans le Sénat. C'eft le *Doge* qui répond en termes généraux aux Ambaffadeurs, & il eft comme la bouche du corps de la République. Le *Doge* s'élit, & eft à vie. C'eft le chef de tous les Confeils. Toutes les lettres de créance que la République envoie, font écrites en fon nom, toutefois elles ne font pas fignées de fa main, mais par un des Sécrétaires du Sénat. La monoie fe bat fous le nom du *Doge*; cependant elle n'eft pas à fon coin. Il nomme aux bénéfices de l'Eglife de Saint Marc, & a plufieurs autres priviléges. Il ne fauroit fortir de Venife fans permiffion des Confeillers, autrement il encourroit l'indignation du Sénat. En un mot, le *Doge* eft à la République, & non pas la République au *Doge.* On le traite de Séréniffime. *Amel. Hiftoire de Venife.*

> (Alez, *Doge*, alez fans peine,
> Lui rendre graces à genoux;
> La République Romaine
> En eut fait autant que vous.
> *Mad. de Scuderi.*)

Dogmatique, *adj.* [*Quod ad dogmatis, vel fcientiæ notitiam fpectat.*] Inftructif. (Stile dogmatique.)

Dogmatique. [*Quod Magiftri authoritatem & gravitatem fapit.*] Ce mot fe dit pour *magiftral*, ou *pedantefque.* (Prendre un ton dogmatique.)

Dogmatiquement, *adv.* [*Dialectico more.*] D'une maniére dogmatique, comme on parle dans l'Ecole. (Traiter une queftion dogmatiquement.)

Dogmatiquement. [*Cum gravitate, auctoritate magiftri.*] Se prend auffi pour *magiftralement, d'un ton, d'un air de maître.* (Parler dogmatiquement.)

Dogmatiser, *v. a.* [*Dogma differminare, doctorem agere.*] Ce mot fe prend en mauvaife part, & fignifie *enfeigner des doctrines contraires à la religion qui eft aprouvée dans un Etat*; ou, il fe dit en riant, *enfeigner, inftruire.* (Dogmatifer en vers. *Defpr.* Il s'amufe à dogmatifer.

> Et dès que dans la chaire il a *dogmatifé*,
> Du public ignorant il eft canonifé.
> *Villiers.*)

Dogmatifer, fignifie auffi, *débiter fes opinions, fes raifonnemens d'un air trop décifif.* (Il dogmatife fur tout.)

Dogmatiseur, *f. m.* [*Dogmatiftes, alicujus opinionis præco.*] Celui qui dogmatife. (C'eft un Dogmatifeur.) Le mot de *Dogmatifeur*, fe prend en mauvaife part.

Dogme,

Dogme, *f. m.* [*Dogma, placitum.*] Précepte, inſtruction. (Ces dogmes ſont bons ; il débite de pernicieux dogmes. Voilà mes dogmes & les maximes de ma politique. *Abl. Luc. tom. 1.*

Et par un *dogme* faux dans nos jours enfanté,
Des devoirs du Chrétien raïer la charité.
Deſpréaux.)

Dogre, ou **Dogre-bot**. Sorte de bâtiment qui navige ſur la mer d'Alemagne, & dont on ſe ſert pour pêcher ſur le *Dogre-banc.*

Dogue, *ſ. m.* [*Moloſſus Britannicus.*] Sorte de chien gros & fort, qui vient d'Angleterre. (Un puiſſant dogue, un dogue mâle, un dogue femelle.)

Se doguer, *v. r.* [*Coniſcare.*] Ce mot ſe dit des béliers & des moutons. Se heurter la tête les uns contre les autres. (Béliers qui ſe doguent.)

Dogues. [*Foramina.*] Terme de *Marine.* Ce ſont des trous qui ſont dans les plats-bords des deux côtez du grand mât, pour amurer les foüets de la grande voile. On les apelle *dogues d'amure.*

Doguin, *ſ. m.* **Doguine**, *ſ. f.* [*Canis Britannici catulus.*] Mâle & fémelle de petits dogues.

DOI.

Doïen, (**Doyen**,) *ſ. m.* [*Decanus.*] Ce mot ſe dit en parlant des Chanoines. Il y a des *Doïens d'Egliſes Cathédrales* & des *Doïens d'Egliſes Collégiales. Le Doïen d'une Egliſe Cathédrale,* eſt la ſeconde perſonne du Chapitre ; car la premiére c'eſt l'Evêque ou l'Archevêque. Ce *Doïen* n'a nulle juriſdiction ſur le Chapitre, mais il y a plus d'autorité que les autres Chanoines. *Le Doïen d'une Egliſe Collégiale*, eſt le chef du Chapitre, & il a une ſorte de juriſdiction ſur ſon Chapitre, pour contenir les Chanoines dans leurs devoirs. (Ceux qui ont traité des matiéres bénéficiales, diſent que les Doïens ont ſuccédé aux Archidiacres.

Doïen. [*Antiquior.*] Ce mot, en parlant d'autres corps que des Ecléſiaſtiques, ſignifie *le plus ancien du corps ou de la compagnie.* Ainſi on dit : *Il eſt le Doïen des Conſeillers du Parlement. Il eſt le Doïen des Pages ;* pour dire, *le plus vieux.*

(Qui marche en ſes conſeils à pas plus meſurez,
Qu'un *Doïen* au Palais ne monte les dégrez.
Deſpréaux.)

Doïen rural. [*Archipresbyter.*] Curé de campagne qui eſt commis pour un certain tems, afin de terminer les diférens qui naiſſent entre les Curez.

Doïenné, (**Doyenné**,) *ſ. m.* [*Decanatus.*] C'eſt la dignité & la charge de Doïen. (On lui a donné le Doïenné d'un tel Chapitre. Le Doïenné d'un tel Chapitre eſt bon, ou, a un bon revenu.)

Doïenné. Ce mot, en parlant de *Doïens ruraux*, ſignifie *l'étenduë des lieux, où le Doïen a quelque ſorte d'inſpection.* (Son Doïenné n'eſt pas grand ; les Doïennez ruraux prennent ordinairement leurs noms de la Paroiſſe à laquelle ils ſont annexez.)

Doigt, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *digitus*, & c'eſt par cette raiſon qu'on l'écrit avec un *g*, & pour le diſtinguer d'avec la troiſiéme perſonne du verbe, *je dois, tu dois, il doit ;* mais comme le *g* ne ſe prononce point, & que d'ailleurs il eſt très-aiſé de diſtinguer *le doigt*, qui eſt un nom d'avec *il doit*, qui eſt un verbe, on peut écrire ce mot ſans y mettre un *g*. Le *doigt* eſt une des parties diſſimilaires de la main. Une de cinq petites parties de la main qui ſervent à prendre & à ſerrer ce qu'on prend. Le mot de *doigt* ſe dit des hommes, & de certains animaux. (Doigt d'oiſeau de proie ; doigt de canard, de poule d'eau ; doigt de bécaſſe, doigt de plongeon, &c. doigt de grenoüille. Le crocodille a quatre piez diviſez en doigts garnis d'ongles très-forts.

Son hôte n'eut pas de peine
De le ſemondre deux fois,
D'abord avec ſon haleine
Il ſe réchauſe les *doigts.*
La Fontaine.)

* *Doigt.* Ce mot ſe prend au figuré, dans les façons de parler qui ſuivent : *J'ai beau mordre mes doigts. Deſpr.* C'eſt-à-dire, j'ai beau me peiner, me gêner. *Il s'en mordra les doigts. Mol.* [*Ineptiarmm illum pœnitebit.*] C'eſt-à-dire, qu'il s'en repentira. *Etre à quatre doigts de la mort.* [*Eſſe in viciniâ mortis.*] C'eſt-à-dire, être proche de la mort. *Abl. Apopht. Mon petit doigt me l'a dit. Moliére.* [*Viâ occultâ id comperi.*] C'eſt-à-dire, je ſai la choſe de quelcun. *Faire toucher une choſe au doigt.* [*Rem oculis ſubjicere.*] C'eſt la faire voir clairement. *Savoir une choſe ſur le bout du doigt.* C'eſt la bien ſavoir. *Donner ſur les doigts à quelcun.* Ces mots, au figuré, ſignifient *reprendre & réprimander quelcun. Montrer quelcun au doigt.* [*Demonſtrare digito.*] Ces mots parmi nous ſe prennent en mauvaiſe part ; & veulent dire, *faire remarquer une perſonne comme une perſonne infame, & qui mérite qu'on lui faſſe honte. Avoir de l'eſprit au bout des doigts.* [*Habilis & aptus ad omnia.*] C'eſt être adroit de la main. *Les doigts lui démangent.* C'eſt-à-dire, il a envie de ſe batre. *Je n'en mettrois pas le doigt au feu ;* pour dire, *je doute de la vérité de la choſe dont il s'agit. Ils ſont comme les deux doigts de la main.* [*Individui amici.*] C'eſt-à-dire, ils ſont bons amis. *On s'en léche les doigts.* Cela ſe dit des bons morceaux. *On n'en donne qu'à léche doigt.* C'eſt-à-dire, fort peu. Quand on a trouvé ce qu'on cherchoit, on dit, *qu'on a mis le doigt deſſus.* [*Rem acu tetigiſti.*] *Les cinq doigts de la main ne ſe reſſemblent pas.* Cela ſe dit, pour ſignifier, *qu'il ne faut exiger une exacte conformité entre des perſonnes ou des choſes.*

(Faut-il que déſormais à *deux doigts* on te montre,
Et qu'on te jette au nez le ſcandaleux afront,
Qu'une femme mal née imprime ſur ton front ?
Moliére.)

* *Doigt*, *ſ. m.* [*Digitus Dei.*] Se prend au figuré, lorſqu'il ſe dit de Dieu, & ſignifie *la puiſſance de Dieu. C'eſt le doigt de Dieu ;* c'eſt-à-dire, ſa puiſſance. *Exode ch. 8. Le doigt de Dieu a paru viſiblement en cette rencontre.* [*Digitus Dei hac in re præſto fuit.*] On ſe ſert de cette expreſſion, lorſqu'il arrive quelque accident miraculeux, ou quelque châtiment extraordinaire, qui donne à connoître la colére, la juſtice & la puiſſance de Dieu.

* *Doigt.* [*Digitalis menſura.*] Sorte de meſure de la grandeur du travers d'un doigt. (La largeur de quatre doigts. Il s'en faut quatre doigts que cette poutre ne ſoit pas aſſez longue.)

Un doigt de vin. [*Modulus vinarius.*] C'eſt-à-dire, un peu de vin. (Il eſt bon de prendre tous les matins un doigt de vin avant que de ſortir.)

Doit. Les Marchands écrivent ce mot en gros caractéres sur le haut des pages à main gauche de leurs Livres de compte, qu'ils nomment le côté du *débit* ou *des détes passives*, opofé à celui du crédit, des détes actives.

DOITIER, *f. m.* [*Digitale.*] Ce mot fe dit du linge, ou du cuir qu'on met autour d'un doigt, foit pour y faire tenir quelque emplâtre, ou pour faire quelque rude travail avec les doigts.

DOL.

DOL, *f. m.* [*Dolus.*] Ce mot vient du Latin *dolus*, qui fignifie, *tromperie*, *mauvaife foi.* Il fe dit plus au Palais que dans le langage ordinaire. (Il a fait cela par dol: le dol eft vifible: dol perfonnel: dol réel. Il n'y eft intervenu aucun dol, ni fraude.)

DOLÉANCE, *f. f.* [*Querela*, *queftus.*] Plainte. Cris & gémiffemens. (Elle fait de grandes doléances.)

DOLEMMENT, *adv.* [*Dolenter.*] Triftement. (Se plaindre dolemment.)

DOLENT, DOLENTE, *adj.* [*Dolens*, *mœftus.*] Trifte, afligé. (Il eft tout dolent. Voix trifte & dolente.

J'avois, Martin vivant, l'œil gai, l'ame contente,
Et je fuis maintenant, ma commére, *dolente.*
Moliére.)

DOLER, *v. a.* [*Dolare.*] Blanchir & unir le bois avec la doloire, jufqu'à ce qu'il foit en état d'être emploïé.

DOLOIRE, *f. f.* [*Dolabra.*] Outil de *Tonnelier* & de *Charpentier*, pour doler le bois. (Cette doloire ne coupe pas, il la faut paffer fur la meule. Petite doloire.) [*Dolabella.*]

☞ Les Latins l'apellent *afcia*. C'eft un inftrument dont on fe fert non-feulement pour polir le bois, mais encore pour corroïer la chaux & le fable, dont on fait un mortier propre à toute forte d'enduits, que Vitruve apelle *tectorium.* Cet Auteur dit dans le fecond chapitre de fon fecond Livre, qu'après avoir broïé & macéré le mortier, il faut encore fe fervir de l'*afcia*, afin de le rendre plus propre à être étendu fur un édifice, & à être poli fur la fuperficie: *Cum autem habita erit ratio macerationis, & id curiofius opere præparatum erit, fumatur afcia; & quemadmodum materia dolatur, fic calx in lacu maceretur.* Les Antiquaires expliquent diférenment les mots: *Et fub afciâ dedicavit*, que l'on trouve dans plufieurs infcriptions gravées fur des tombeaux: mais il me femble qu'ils font connoître que le tombeau a été élevé fimplement & fans ornemens, contre la coûtume qui autorifoit la magnificence des tombeaux, quoique les Loix des douze tables euffent défendu expreffémeent les dépenfes fuperfluës des pompes funébres.

Doloire. [*Fafcia.*] Terme de *Chirurgien.* Sorte de bandage fimple & inégal. Bandage un peu oblique. On l'apelle auffi en Latin *afcia.*

DOM.

DOM. [*Dominus* ou *domnus.*] Mot Efpagnol dont on fe fert en France, lorfqu'on parle de certains Religieux, comme de Chartreux, Céleftins, Bernardins & Feüillans, & c'eft de même que fi on difoit Monfieur. (Dom Jérôme étoit un fameux Prédicateur. Dom Mabillon étoit le plus humble & le plus favant de tous les Religieux.)

Dom. On fe fert de ce mot lorfqu'on parle de quelques Seigneurs d'Efpagne. (On ne parle aujourd'hui que de Dom Joüan d'Autriche. Dom Jean I. Roi de Caftille, fit revenir les Mufarabes en Efpagne. *Abl. Mar. t. 2. l. 3. c. 40.*)

☞ *Dom* de *Domnus.* Terme fort ufité dans les fiécles de la baffe latinité. C'eft l'abrégé de *Dominus*, que les Auteurs de ces tems où il étoit permis de fe faire un langage à fa fantaifie, donnoient à Dieu. Du Cange en a raporté des exemples, & a obfervé que les hommes véritablement pieux & humbles ne voulant pas prendre un nom que l'on confacroit à Dieu, fe contenterent de *Domnus* au lieu de *Dominus.* Mais les gens du monde fe conferverent le titre de *Dominus*, felon la remarque de *Joannes Januenfis*; les termes *Domnus* & *Domna*, dit-il, conviennent mieux aux perfonnes enfermées dans les cloîtres, & *Dominus*, *Domina* aux gens du monde, qui ont laiffé entiérement le *Domnus* aux Religieux. De *Domna*, nos pérẹs firent *Dame*, qu'ils donnoient même à Dieu, que nos anciens Poëtes apellent *Dame-Dieu.* Dans Guill. Guiart:

Si *Dame-Dieu* n'euft
A Richard mué le courage.

Ils l'apellerent encore *Dame Diex.* Dans le Roman de Garin:

Grandes miracles fift *Dame Diex* par lui.

Depuis le régne de Conftantin, on crut honorer les Empereurs, en leur donnant le titre de *Dominus*, & aux Impératrices celui de *Domina*, ou de *Domna* en abrégé. Au refte, le terme *Dom* n'eft point Efpagnol, comme quelques-uns ont cru; il eft originellement Latin; & les Efpagnols l'ont confervé pour en honorer les perfonnes diftinguées par leur naiffance, ou par leurs charges. *Dom*, dit Covarruvias dans fon Tréfor de la langue Caftillane, *Titulo honorifico que fe dà al Cavallero, y noble, y al conftituido en dignitad.* Peut-être que ce fut par un fcrupule de Religion, qu'Augufte Tibére & Trajan, refuferent le titre de *Domini*, parce qu'il fignifioit *une autorité égale à celle des Dieux*, *& une fervitude dans celui qui le prononçoit*: mais leurs fucceffeurs n'aïant plus d'égard pour le peuple, foufrirent non-feulement qu'on les honorât de ce titre; ils le rechercherent avec foin. Aurelien en étoit fort jaloux, & ceux qui ont régné après lui, afecterent de fe le conferver. Du Cange a remarqué dans fon Gloffaire de la langue Gréque, que les Empereurs prenoient la qualité de *Defpote*, qui revient à notre *Dominus.*

DOMAINE, *f. m.* [*Dominium.*] Prononcez *doméne.* C'eft le patrimoine roïal. Il y a deux fortes de *domaine*: le prémier confifte aux terres & aux Seigneuries que le Roi s'eft particuliérement réfervées, & qui font de telle façon unies à la Couronne, qu'elles ne font qu'une même chofe avec elle. L'autre forte de *domaine*, confifte dans les droits que doivent les marchandifes lorfqu'elles entrent, ou qu'elles fortent par les bureaux du Roïaume. En un mot, cette derniére efpéce de *domaine* eft compofée de tous les autres droits qu'on apelle *roïaux* & *féodaux*, tels que font les amortiffemens, les anobliffemens, les droits d'aubeines, de bâtardifes, les droits de francfiefs, &c. (Le domaine aliéné eft rachetable. Le domaine fe peut aliéner pour caufe de guerre,

ou d'apanage ; & quand le Roi l'aliéne, il y peut rentrer quand il lui plaît. Voïez là-dessus *Chopin, Traité du Domaine, livre 1. titre 2. & livre 1. titre 3.)*

☞ Le *Domaine direct*, est une espéce de Seigneurie que le propriétaire se réserve par la tradition du fonds, en vertu de laquelle le Seigneur peut directement agir sur le fonds pour exiger les droits qu'il s'est réservez. Le *domaine utile*, consiste dans le droit de joüir des fruits, & de tout ce que le fonds peut produire d'utile. Ce n'est que dans la concession des Fiefs que l'on reconnoît ces deux sortes de *domaines*, comme M. d'Argentré l'a remarqué sur l'*article 329.* de la Coûtume de Bretagne. Dans l'érection des Fiefs, il y a, dit-il, deux extrêmes correlatifs, le Seigneur & le vassal, la supériorité & l'obéissance; & c'est en quoi consiste la censive. Ces deux droits, *directs* & *utiles*, étant essentiellement diférens produisent de même des engagemens dont les uns sont plus forts & plus onéreux que les autres. Le vassal, dit du Moulin, est engagé plus étroitement à son Seigneur, que le Seigneur à son vassal. Quoiqu'il semble que le *domaine direct* ne soit qu'une pure idée qui n'a rien de réel, les Docteurs disent néanmoins que le cens qui est une dépendance, *est onus realissimum :* en éfet, il est si fort ataché au fonds, que l'on cesse de le devoir, dès que l'on cesse de posséder le fonds sur lequel il est imposé.

* *Domaine.* [*Possessio.*] Il se dit quelquefois en riant, & signifie *tout le bien d'une personne.* (Acroître son domaine. Son domaine n'est pas grand.

Qui n'a vû d'autre mer que la Marne ou la Seine,
Et croit que tout finit, où finit son *domaine.*
Racan.)

DOMANIAL, DOMANIALE, *adj.* [*Ad dominium spectans.*] Qui est du domaine. Qui apartient au domaine. (Droit domanial.)

DÔME, *s. m.* [*Concameratum ædis fastigium.*] Voûte demi-sphérique qu'on éleve au dessus d'un pavillon, d'un salon, d'un vestibule, & plus ordinairement au dessus d'une Eglise. Il y a un *dôme surbaissé*, & c'est celui dont le contour a moins d'un demi-cercle ; & un *dôme surmonté*, ou *dôme hémisphérique.* (Les dômes sont condannez dans l'Essai sur l'Architecture. Le dôme de Sorbonne est assez beau. La plûpart des bâtimens de Constantinople sont faits en dômes.)

DOMESTICITÉ, *s. f.* [*Domesticum nomen.*] Qualité de domestique. (La domesticité est un reproche à un témoin, une cause de récusation pour un Juge. *Danet, Acad. Franç.)*

DOMESTIQUE, *s. m.* [*Domesticus.*] Ce mot comprend la femme, les enfans, les serviteurs & les servantes (Il se plaît avec son domestique.)

Domestique, s. m. [*Domesticus.*] Serviteur qui sert dans un logis. (Il est domestique. C'est un des domestiques de Monsieur un tel.)

Domestique, adj. [*Domesticus.*] (Serviteur domestique. Elle est domestique.)

* *Domestique, adj.* [*Cicur.*] Ce mot se dit aussi des animaux, & signifie *aprivoisé ;* qu'on tient à la maison, comme les chiens & les chats. *Domestique*, en ce sens, est oposé à *sauvage.* (Il y a des animaux domestiques & des animaux sauvages.)

Domestique, est quelquefois oposé à *étranger.* (Une guerre domestique. Un chagrin domestique. Un exemple domestique.)

* DOMESTIQUEMENT, *adv.* [*Familiariter.*] C'est-à-dire, dans son domestique. (Il vit domestiquement.)

DOMICILE, *s. m.* [*Domicilium.*] Terme de *Pratique.* Logis où l'on fait sa demeure ordinaire. (Avoir son domicile en un lieu. Elire son domicile en un lieu. Le domicile s'établit en un lieu par une demeure d'an & jour.)

Faire élection de domicile. [*Assignare domicilium.*] C'est déclarer qu'on demeure en tel lieu, ou déclarer qu'on se peut adresser en ce lieu-là, pour y faire toutes les significations qu'on voudra faire à la personne qui a fait *élection de domicile.*

☞ Selon les Jurisconsultes, on peut avoir deux *domiciles ;* & c'est suivant cette jurisprudence que Ciceron fait dire à Marcus dans son Traité des Loix, *liv. 2.* que l'on peut avoir deux patries, une de naissance, & une autre d'élection. Par exemple, dit-il, « Caton étant né à *Tusculum*, » fut agrégé Citoïen Romain ; ainsi il étoit Citoïen » de Tuscule par sa naissance, & Romain par la » disposition du Droit. Vos Athéniens, ajoûte-t-il, » en s'adressant à Atticus, avant que Thesée leur » eût fait quiter la campagne & les eût rassemblez » à Athénes, eux qui étoient natifs de *Sunium*, » étoient en même tems Suniens & Athéniens. » Nous reconnoissons à présent quatre sortes de *domiciles :* 1°. le *domicile de naissance :* 2°. le *domicile légal :* 3°. le *domicile d'élection :* 4°. le *domicile actuel.* Généralement parlant, le véritable *domicile*, est celui que l'on établit dans un lieu où l'on fait son actuelle résidence avec sa famille & ses principaux titres & biens mobiliers. Le *domicile légal*, est une espéce de *domicile* ataché à une dignité, à un ofice, ou à un bénéfice : ainsi, les Princes & les Oficiers de la Maison du Roi, sont censez domiciliez dans Paris & à la suite de la Cour. Les Bénéficiers qui sont sujets à la résidence, sont domiciliez dans la maison où le Bénéficier a acoûtumé de résider. Le *domicile d'élection* est double ; celui qu'on se choisit pour y établir sa résidence actuelle hors de sa patrie, & celui que l'on établit dans les contrats, comme il arrive souvent, est un *domicile d'élection ;* mais il ne sert que pour faciliter les significations qu'il conviendra de faire, ou pour l'instruction d'un procès, ou pour l'exécution d'un contrat, ainsi il ne change point le *domicile actuel* où l'on doit faire les exploits de Justice, suivant les Ordonnances, qui exigent qu'ils soient faits à personne, ou à *domicile :* mais le *domicile* étant une fois élû, il subsiste toûjours, jusqu'à ce qu'il ait été revoqué, ou jusques à la mort de celui qui l'a constitué. Il faut ici observer que les dévolutaires doivent établir un *domicile* dans le district du Parlement où est situé le bénéfice. Voïez *les Arrêts de M. le Président de Lamoignon.*

* *Domicile.* [*Domus.*] Terme d'*Astrologie.* C'est un signe du Zodiaque, dans lequel on dit qu'une telle planéte a plus de puissance qu'ailleurs, & y gouverne comme un maître en sa maison. (Le Soleil étant au Lion, est dans son domicile. La Lune en Cancer. Saturne au Capricorne, &c.)

DOMICILIÉ, DOMICILIÉE, *adj.* [*Certam habens sedem.*] Terme de *Pratique.* Qui a un domicile fixe & arrêté en un lieu. (Il étoit domicilié dans Rome. *Patru, Oraison pour Archias.*)

DOMICILIER, SE DOMICILIER, *v. n.* Terme de *Pratique*, qui signifie *s'habituer.* Il n'a presque point d'usage que dans les tems formez du participe.

Domifier, *v. a.* [*Cœlum partiri duodecim in domos.*] Terme d'*Aſtrologie.* C'eſt partager le Ciel en douze maiſons, pour dreſſer un tême céleſte, ou un horoſcope, par le moïen de ſix grands cercles, qu'on apelle *cercles de poſitions.* (Regiomontanus a laiſſé dans ſes ouvrages une maniére de domifier.)

Dominant, Dominante, *adj.* [*Dominans.*] Qui domine, qui commande, qui eſt élevé, qui eſt ſupérieur. (La paſſion dominante des Gentilshommes eſt le point d'honneur.) *Un lieu dominant ;* c'eſt un lieu plus élevé qu'un autre ſur lequel il commande.)

Un Fief dominant. [*Prædium dominans.*] C'eſt un Fief qui a ſous lui d'autres Fiefs qui en relevent ; il eſt opoſé à *Fief-ſervant.* (Aſtre dominant.) Voïez *Dominateur.*

Dominante. Terme de *Muſique.* On apelle *dominante*, la prémiére des deux notes qui dans la Baſſe, forment la cadence parfaite, parce qu'elle doit précéder toûjours la note finale, & par conſéquent la domine. Voïez *le Chap. 9. du livre 2. du Traité de l'Harmonie, par Rameau.* (On diſtingue la dominante tonique de la dominante ſimple.)

† Dominateur, *ſ. m.* [*Dominator.*] Ce mot ſignifie *celui qui domine, régne & gouverne ſouverainement.* Mais il ſe dit rarement. (Alexandre étoit le dominateur de l'Aſie.)

Dominateur, ou *Seigneur dominant.* C'eſt le nom que donnent les Aſtrologues à l'aſtre, qui eſt le plus conſidérable, & qui a le plus de dégrez de puiſſance dans un horoſcope.

Domination, *ſ. f.* [*Ditio, dominatus.*] Gouvernement ſouverain, pouvoir, puiſſance & autorité abſoluë. (Une rude, une fâcheuſe, une cruelle, une inſuportable domination. Le victorieux uſurpa la domination ſous le nom du Prince du Sénat. *Abl. Tac. Ann. l. 1.* Secoüer le joug de la domination.)

Dominations. [*Dominationes.*] Terme d'*Egliſe.* Un des ordres de la hiérarchie céleſte. C'eſt le quatriéme ordre en commençant par les Séraphins.

Dominer, *v. a.* [*Dominari, imperium tenere.*] Être le maître, gouverner, maîtriſer, avoir l'autorité, avoir le pouvoir. (Il veut dominer par tout où il eſt. C'eſt lui qui domine dans le Roïaume. Sa paſſion le domine. Le Seigneur dominera les nations. *Pſ. 21.* Dominer ſur tout le monde.)

Dominer. [*Supereminere.*] Se dit d'un lieu élevé au deſſus de pluſieurs autres. (Cette citadelle domine ſur la place. Cette montagne domine ſur la plaine.)

Dominer. Terme de *Morale.* [*Dominari.*] (La raiſon du ſage domine ſur ſes paſſions.)

Dominer. Avoir quelque éclat au deſſus des autres. (Le bleu domine dans cette étofe.)

Dominer, en terme d'*Aſtrologie*, ſe dit des aſtres qui dominent en certains jours.

* *Dominer, v. a.* [*Dominari.*] Et ſon participe *dominant*, ſe diſent au figuré, des choſes qui ont quelque avantage ſur les autres. (C'eſt la bile qui domine dans ſon tempérament. Le ſené domine dans ce médicament. Le ſérieux domine dans ce diſcours.)

Dominicain, *ſ. m.* [*Dominicanus, è ſancti Dominici familia.*] Jacobin. En parlant, on ne dit guére *Dominicain.*

Dominicaine, *ſ. f.* [*Sancti Dominici monialis.*] Religieuſe de l'Ordre de S. Dominique.

Dominical, *ſ. m.* [*Linteum dominicale, velum capitis.*] Terme d'*Hiſtoire Ecléſiaſtique.* Linge ſur lequel les femmes recevoient autrefois le corps de Jeſus-Chriſt, ne pouvant le recevoir ſur les mains nuës ; ou bien une eſpéce de voile, qui leur couvroit la tête.

Dominical, Dominicale, *adj.* [*Dominicus.*] Terme qui ſe dit en de certaines matiéres de piété, & qui veut dire, *qui eſt du Seigneur.* (L'oraiſon Dominicale eſt la plus belle de toutes les priéres.)

Dominicale, *ſ. f.* Terme d'*Egliſe.* Il ſe dit en parlant de *Prédicateur* & de *Prédication. Précher les Dominicales ;* c'eſt-à-dire, les Dimanches, & prendre les textes qui ſont marquez pour chaque Dimanche. [*Dominicis diebus concionem habere.*]

La lettre Dominicale. [*Littera diei dominicæ index.*] Terme de *Chronologie* & de *Faiſeurs d'Almanacs.* C'eſt la lettre qui marque le Dimanche durant toute une année. Voïez *Cicle ſolaire.*

Dominique, *ſ. m.* [*Dominicus.*] Nom d'homme. (Saint Dominique eſt le Fondateur des Dominicains, ou Jacobins.)

Domino, *ſ. m.* [*Sacerdotale capitis tegumentum.*] Coëfure des Prêtres pendant l'hiver. C'eſt une piéce de drap qui leur couvre la tête, qui leur ferre le viſage, & décend juſques au deſſous des épaules ; c'eſt ce qu'on nomme plus communément *camail.*

Dominoterie, *ſ. f.* [*Officina chartarum marmoris in morem variarum.*] (Ouvrage de dominoterie. Trafiquer de dominoterie.)

Dominotier, *ſ. m.* [*Chartarum opifex marmoris more variarum.*] Ouvrier qui fait du papier marbré, & d'autre papier de toute ſorte de couleurs, & imprime de pluſieurs ſortes de figures, qu'on apelloit autrefois *domino.*

Dommage, *ſ. m.* [*Damnum, incommodum.*] Perte, tort. Sorte de malheur. (Cauſer du dommage à quelcun ; être condanné aux dépens, dommages & intérêts.)

Dommage. [*Detrimentum, pernicies.*] Il ſe dit du dégât que font les beſtiaux dans les blez, les vignes, les prez, &c. (Ce bétail a été trouvé en dommage. Faire taxer ou eſtimer le dommage. C'eſt un honnête-homme, mais c'eſt dommage qu'il ſoit Auteur. C'eſt dommage que ce Livre ait été condanné.)

Dommageable, *adj. m. & f.* [*Perniciofus.*] Qui cauſe de la perte ou du préjudice.

Dommerie, *ſ. f.* On donne ce nom a quelques bénéfices. La *Dommerie d'Aubrac*, eſt d'un revenu conſidérable. C'eſt une eſpéce d'hôpital, où l'on reçoit les paſſans.

Domtable, (Domptable,) *adj.* [*Domabilis.*] Qui peut être domté. (Bucephale n'étoit pas un cheval fort domtable.) Prononcez *dontable*, & de même dans les mots qui ſuivent.

Domte-venin, *ſ. m.* Plante dont les tiges s'élevent à deux piez de hauteur. Sa racine eſt bonne contre le venin.

Domter, (Dompter,) *v. a.* [*Manſuefacere, cicurare.*] Ce mot ſe dit proprement des bêtes, & ſignifie *rendre doux & obéiſſant.* (Alexandre domta Bucephale.)

* *Domter.* [*Vincere, ſuperare, domare, perdomare.*] Vaincre. Subjuguer. Ranger à ſon devoir. (Ils ſont domtez par les miſéres de la guerre. *Vaug. Quint. l. 4.* Domter ſes paſſions. *Vaug.* Dompter les nations les plus belliqueuſes. *Ablanc.*)

* DOMTEUR, (DOMPTEUR,) *s. m.* [*Domitor.*] Celui qui vainc, qui surmonte, qui subjugue. (Elles seront ravies de voir à leurs piez le domteur des Gaules. *Voit. l. 68.* Hercule a été apellé le domteur des monstres.)

DON.

DON, *s. m.* Ce mot vient du Latin, *donum*, *munus*, & il signifie, *présent*, *libéralité*, *largesse.* *Tout ce que l'on donne. Chose donnée.* (Un don magnifique, superbe, précieux, excélent. Un don riche, un beau don; donner en pur don.

Tu n'es point charmé des richesses,
Les *dons* ne te peuvent tenter,
Et tu n'en saurois accepter,
Que pour en faire des largesses.
Chap. Ode au Cardinal de Richelieu.

D'un souverain pouvoir il brise les liens,
Du contrat qui lui fait un *don* de tous vos biens.
Moliére.

☞ J'estime plus un *don* qu'une reconnoissance;
Qui nous donne, fait plus que qui nous récompense;
Et le plus grand honneur au mérite rendu
Ne fait que nous païer de ce qui nous est dû.
Corneille, Menteur, act. 1. sc. 2.)

Don. [*Donum nuptiale.*] Présent de nôces que l'acordé envoie à la Fiancée, en considération du mariage futur.

Les Grecs apellent *Saints dons*, les simboles du Corps & du Sang de Jesus-Christ, non-seulement après, mais aussi avant la consécration.

Don. [*Donativum.*] Se dit encore de la largesse que les Princes faisoient anciennement aux soldats, & du présent que le peuple faisoit au Prince à son avénement à l'Empire. [*Coronarium.*]

Don. [*Donum.*] Grace, faveur qui vient de Dieu, talent. (Il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même esprit. *Nouveau Testam.* Le don de prophétie, le don des langues, le don des miracles, &c. les dons de la nature.)

Don. [*Hoc habet*, ou *habent*, *ut.*] Ce mot se dit quelquefois en riant; pour dire, *talent.* (Les petits esprits ont le don de beaucoup parler, & de ne rien dire. Il n'a pas le don de se taire.)

Don. [*Facilitas.*] Facilité. (Elle a le don des larmes autant que femme de France.)

Don gratuit, *s. m.* [*Donum gratuitum.*] C'est un présent, qu'on fait de bon cœur, & sans y être contraint. (Le Clergé de France fait tous les cinq ans un don gratuit au Roi.) Messieurs du Clergé étant assemblez, le Roi, comme fils aîné de l'Eglise, l'envoie assûrer par des personnes constituées en dignité, qu'il apuiera toûjours l'Eglise, qu'il reconnoît pour sa mére spirituelle. Il envoie à quelques jours de là, complimenter l'assemblée par ces mêmes personnes, dont l'une expose les besoins de Sa Majesté; & aussi-tôt que ces Messieurs se sont retirez, le Prélat qui préside à l'assemblée, fait voir en peu de paroles à Messieurs du Clergé l'honnêteté du Roi, qui pouvant demander absolument, prend des détours tout-à-fait civils, & dignes du vrai fils de l'Eglise; & il conclut à ce qu'on ait à lui faire un présent raisonnable, qu'on apelle du nom de *Don gratuit.* Cette somme étant arrêtée, on la distribuë sur tous les Bénéfices du Roïaume, & les Eclésiastiques apellent cette sorte de taxe *Décimes extraordinaires.*

Don mobil. [*Donum mobile.*] Terme de *Coûtume.* C'est une certaine portion de la dot de la femme, dont elle fait don à son mari par le contrat de mariage. En Normandie il est ordinairement du tiers.

Don mutuel. [*Donum mutuum*, *donum nuptiale.*] Terme de *Palais* *Don réciproque;* c'est un acord fait par le mariage, ou durant le mariage, par le mari & la femme; par cet acord ils consentent que celui des deux qui survivra, joüira après la mort de l'autre de tous les biens meubles & immeubles de la personne qui sera décédée. (Ils se sont faits un don mutuel. Quand le don mutuel est fait par contrat, il peut être stipulé sans retour; mais lorsqu'il est fait durant le mariage, il ne sauroit être fait que pour l'usufruit, pendant la vie du survivant seulement, en donnant bonne & sufisante caution.)

DONATAIRE, *s. m. & f.* [*Donatarius.*] Terme de *Palais.* Celui ou celle à qui on a fait une donation. (La donation a été acceptée par le donataire.)

DONATEUR, *s. m.* [*Dator.*] Terme de *Palais.* Celui qui fait une donation, celui qui donne par contrat quelque chose à une personne. (Voïons ce que notre donateur a voulu faire. *Patru, Plaid. 3.*)

DONATIF, *s. m.* [*Donativum munus.*] Présent qu'on fait à quelcun. (Cet Auteur a eu mille écus du Roi, ce n'est pas une pension, mais un donatif.)

DONATION, *s. f.* [*Donatio.*] Terme de *Palais.* Ce qu'on donne par contrat, ou par testament à une personne. (La donation est bonne.) *Donation pure & simple. Patru, Plaid.* C'est-à-dire, une donation, qui n'a nulle condition. (Contester une donation, la donation porte une clause qu'il faut examiner. *Patru, Plaid. 3.* Donation avec réserve d'usufruit, donation à cause de mort, une donation frauduleuse.

Je voi ma faute aux choses qu'il me dit,
Et la *donation* m'embarasse l'esprit.
Moliére.)

Donation entre-vifs. C'est une disposition de certaines choses dont le donateur se désaisit en faveur de celui à qui il donne: la *donation* doit être faite par une personne en santé, & doit être insinuée au Gréfe dans le tems prescrit par l'Ordonnance.

DONATISTES. Hérétiques qui firent dans le cinquiéme siécle de grands ravages en Afrique, & que S. Augustin a fortement combatu. Voïez *M. de Tillemont, Vie de S. Augustin.*

DONC, DONQUE. [*Igitur*, *ergò*, *itaque.*] Conjonction qui sert à conclure. L'un & l'autre se dit, mais *donc* est plus de prose, & *donque* de la poësie. On ne se doit servir de *donque*, dans la prose, que pour rompre la mesure des périodes.

Donc. On se sert quelquefois de ce mot pour commencer une période, & même un ouvrage de poësie.

(*Donc* un nouveau labeur à tes larmes s'aprête.
Malherbe, Poës. l. 2.)

† DONDON, *s. f.* [*Pinguis*, *obesa*, *hilara mulier.*] Jeune fille grosse & grasse, & de taille un peu ramassée. (Une jolie dondon.)

DONGAH, *s. m.* Arbre qu'on trouve sur la côte de Quoia en Afrique, & dont le fruit a le goût & la figure de la noix.

DONJON, *s. m.* [*Turricula castelli in fastigio posita*, *arcis munitissimum propugnaculum.*] Tout au milieu d'une Forteresse pour servir de retraite en cas de nécessité. C'est aussi un lieu élevé au

haut d'une maison, & qui est comme une espéce de petit cabinet. (Se défendre dans le donjon.)

DONILLAGE, *s. m.* Terme de *Manufacture.* C'est une mauvaise fabrication des étofes de laine, lorsqu'on n'emploie pas des trêmes de la même qualité dans toute la longueur des piéces.

DONILLEUX, *adj.* On apelle dans les manufactures, une piéce d'étofe *donilleuse*, celle qui est ridée & mal unie, qui n'est pas quarrée, & d'une égale largeur.

DONJONNÉ, DONJONNÉE, *adj.* [*Turriculas habens.*] Terme de *Blason*, qui se dit d'un Château ou d'une Tour, quand il y a au-dessus une petite tour ou donjon qu'il faut exprimer en blasonnant. *Il y a des tours donjonnées de deux piéces*; c'est-à-dire, qui ont des donjons les uns sur les autres.

DONNER, *v. a.* [*Dare, impertire, largiri.*] Ce mot vient du Latin *donare.* Il signifie, *faire quelque présent, régaler par quelque présent.* (Il est plus digne d'un Prince de donner que de recevoir *Abl. Apoph. pag. 6.* Je n'ai jamais donné à chacune de mes maîtresses plus de cent pistoles, pour avoir leurs bonnes graces. *Bussi, Histoire Amour des Gaules.*) *Donner tard*, c'est refuser. (La maniére de donner vaut quelquefois mieux que ce que l'on donne. Soïez muet quand vous donnez, & parlez quand on vous donne.

> Soûtenez-bien vos droits : Sot est celui qui *donne*,
> C'est ainsi devers Caën, que tout Normand raisonne.
> *Despréaux.*)

☞ *Donner* & *retenir.* Plusieurs Coûtumes ont établi cette régle : *donner & retenir* ne vaut, *Paris, art. 273.* Ce qui est expliqué dans les deux articles suivans. Il est dit dans l'*art. 274.* que *c'est donner & retenir, quand le donateur s'est reservé la joüissance de disposer librement de la chose par lui donnée, ou qu'il demeure en possession jusques au jour de son décès.* Et dans l'article suivant : *Ce n'est donner & retenir, quand l'on donne la propriété d'aucun héritage, retenu à soi l'usufruit à vie, ou à tems, ou quand il y a clause de constitut de précaire, & vaut telle donation.* Cette régle est inconnuë dans les provinces du Droit écrit. On peut donner & retenir, en vertu de la clause de précaire sous-entenduë dans tous les contrats, où cette retention est stipulée.

Donner, v. a. [*Tribuere, indulgere, dare.*] Acorder. (Donner le congé à un valet. Donner un passeport à quelcun. Il a donné cela à la priére de ses amis.)

Donner, v. a. [*Commodare.*] Mettre quelque chose au pouvoir de quelcun. (Donner de la marchandise à quelcun.)

Donner, v. n. [*Dare, impensas alicujus rei facere, solvere, erogare.*] Régaler par quelque chose d'agréable. (Donner les violons à sa maîtresse. Donner la musique à un ami. Donner la colation, &c.)

Donner, v. a. [*Certare, pugnare, dimicare, præliari.*] Livrer. (Donner un combat. *Voiture.* Donner une sanglante bataille. *Abl. Tucid.*)

Donner, v. a. [*Deferere, dare.*] Abandonner. (Donner une Ville au pillage. *Vaug. Quint. Curce.* Donner un païs au pillage. *Abl. Tucid.* Donner en main propre.)

Donner, v. a. [*Solvere rei alicujus pretium.*] Il se dit du prix des choses qu'on achéte. (Il a donné soixante pistoles de ce cheval. Je ne donnerai que dix écus de cette marchandise.)

Donner, v. a. [*Dare.*] Il se dit aussi des pensions, des gages & des salaires. (On donne mille écus d'apointement à ce Gouverneur. Je donne vingt écus pour ma pension. Donner tant pour les gages d'un valet. Donner vingt sols par jour à un ouvrier.)

Donner. [*Fuste, &c. aliquem cædere.*] Fraper. (Donner des coups de bâton, donner sur la jouë, donner un souflet, donner le foüet.) *Donner sur l'ennemi*; c'est charger l'ennemi & le batre. *Donner jusqu'au camp des ennemis*; c'est pousser & aler jusqu'au camp. *Donner la chasse aux ennemis.* [*Hostes fugare.*] Cette maniére de parler se dit, mais elle n'est ni si noble, ni si usitée que *pousser & poursuivre les ennemis.* (Le vent donne contre cette porte.)

Donner. [*Tribuere, attribuere.*] Juger, conjecturer. (On ne donneroit pas cinquante ans à cet homme, qui toutefois en a près de quatre-vingt, car il est encore fort vigoureux. Les Médecins ne lui donnent plus que trois mois à vivre. *On donne ce Livre à plusieurs Auteurs*; c'est-à-dire, les conjectures sont diférentes touchant le véritable Auteur de ce Livre. *Elle donne son enfant à un tel*; c'est-à-dire, elle dit qu'un tel est le pére de cet enfant. *Donner la main à quelcun*; c'est lui tendre la main pour lui aider à marcher, ou à se tirer de quelque mauvais pas. *Donner la main*, signifie encore, *donner la droite, donner le pas.* * *Donner la main*; c'est aussi donner la foi de mariage. *Donner la main*, ou *la bride*, en terme de *Manége*, c'est lâcher la bride à un cheval. *Donner les mains à quelque proposition*; c'est y consentir, s'y acorder.

> J'ignore le détail du crime qu'on vous *donne*,
> Mais un ordre est donné contre votre personne.
> *Moliére.*)

Donner. Terme de *Jeu.* C'est distribuer les cartes. On dit aussi, *donner de l'avantage à un Joüeur plus foible.* (On donne quinze & bisque à la paume. On donne dix points au piquet, &c.)

Donner. Terme de *Chimie.* (Donner le feu par dégrez.) *Donner un feu doux, un feu de chasse*; c'est apliquer aux diverses opérations le feu qui leur convient.

Donner. [*Dare, procurare copiam, facultatem, providere.*] Ce mot entre dans plusieurs autres phrases. (Cet apartement donne sur la ruë. Donner du jour à une chambre. Le soleil donne dès son lever à cette fenêtre. Donner du talus à un rampart. Donner de la pente à un canal. Donner du vent à un tonneau.) *Donner à entendre*; c'est faire entendre. (Donner à choisir. Donner tout au hazard.) *Donner tout aux aparences*; c'est se laisser aler aux aparences, ne se régler que sur les aparences. *Donner dans une embuscade*; c'est-à-dire, tomber dans une embuscade. (Donner dans la bagatelle, dans le galimatias, &c. Donner dans le sens de quelcun.) *Donner un méchant jour aux actions des gens*; c'est les faire paroître méchantes, les empoisonner. *Il n'est pas homme à donner là-dedans*; c'est-à-dire, à entrer dans ce dessein. *Donner dans le panneau*; c'est-à-dire, se laisser tromper, croire légérement ce qu'on nous dit pour nous atraper. *Il ne sait où donner de la tête*; c'est-à-dire, il a tant d'afaires, qu'il ne sait pas comment il y travaillera, ni par où il commencera. *En donner à garder à quelcun*; c'est-à-dire, lui faire croire ce qui n'est pas, &c.)

Donner à la côte; c'est aler échoüer à terre par nécessité, ou faire naufrage par accident.

* *Donner la vie.* [*E tumulo eripere.*] On dit d'un médecin qui guérit une personne, & qui la tire d'un état où elle étoit proche de la mort, *qu'il lui a donné la vie.* Un ennemi qui pouvant tuer son ennemi, *lui donne quartier*, *lui donne la vie;* [*Supplici vitam dat;*] c'est-à-dire, il lui laisse la vie. (Une bonne nouvelle donne la vie.) On dit *qu'on donneroit sa vie pour obtenir une chose qu'on désire passionnément.*

Donner les chiens. Terme de *Venerie.* C'est les lâcher après la bête.

Se donner, v. r. Donner à soi-même. (Se donner de la peine, se donner du bon tems, se donner l'honneur d'avoir fait quelque chose, se donner de la patience.)

Se donner, signifie aussi *se mettre sous la domination d'un Prince.* (Ce peuple s'est donné à la France, à l'Alemagne, &c.)

Se donner à quelcun; c'est se mettre, s'atacher à son service.

On dit encore : *Je me suis donné telle ou telle chose.* L'Auteur Anonime des Réflexions critiques sur la Langue Françoise, a observé que cette façon de parler s'emploie plus au sujet du superflu que du nécessaire, & que pour s'en servir à propos, il faut que la chose dont il s'agit soit plus pour la commodité ou pour l'ornement, que pour la nécessité : cependant on dit fort bien : *Je me suis donné un habit dont j'avois grand besoin.*

* *Il se donne des airs.* [*Se magnificè offert, nimium sibi usurpat.*] C'est-à-dire, il afecte de paroître noble, brave, riche, &c.

S'en donner au cœur joie. [*Totum se voluptati, genio mancipare, devovere.*] C'est prendre d'un plaisir tout ce qu'on peut.

† DONNEUR, *s. m.* [*Dator.*] Qui donne. (Je ne refuse pas d'être le preneur, afin qu'il soit le donneur. *Abl. Luc.* Il n'est pas grand donneur. Un donneur d'avis. Donneur de serenade. *Scar. Rom.*)

* DONNEUSE, *s. f.* [*Quæ dat.*] Mot burlesque. Celle qui donne. (Elle n'est pas donneuse; c'est une grande donneuse de choses qui ne lui coûtent rien.)

DONT. [*Qui, quæ, quod.*] Ce mot se met au lieu du génitif & de l'ablatif singulier & pluriel du pronom *lequel.* Il s'emploie pour *duquel*, de *laquelle*, *desquels* & *desquelles.* (C'est Madame, dont j'ai épousé la fille. *Vaug. Rem.*) Ce *dont* est pour *de laquelle.* (L'honnête-homme, dont je vous parlai hier, c'est Monsieur.) Ce *dont* est mis dans cet exemple, pour *duquel.* (Les Livres dont on fait plus de cas, ce sont les Livres de...) Ce *dont* est mis dans cet exemple pour *desquels.* (Les Belles, dont je vous parlai hier, sont...) Ce *dont* est emploïé dans cet exemple, pour *desquelles.*

Quoique ce mot *dont*, vienne du Latin *unde*, cependant ce seroit une faute de s'en servir dans sa signification originaire, en disant *le lieu dont je viens;* il faut dire, *le lieu d'où je viens.* Il faut dire, *la maison d'où je sors*, quand *maison* est pris au sens propre, & *la maison dont je sors*, quand ce mot signifie *race* ou *famille.*

DONTE, *s. f.* [*Corpus citharæ.*] Terme de *Luthier.* C'est le corps du luth, du tuorbe, de la mandore, &c. qui est fait d'éclisses taillées & ploiées en côtes de melon, & colées sur le tasseau.

DONTFOU, *s. m.* Espéce de Caméleon, qu'on trouve en Afrique.

† DONZELLE, *s. f.* [*Domina.*] Mot de mépris; pour dire, *Demoiselle.* Le mot de *donzelle* est burlesque & ofensant. (C'est l'humeur de la donzelle. *Gomb.* Il a quité sa donzelle.)

DOR.

DORA. Espéce de millet d'inde. Il est détersif & apéritif.

DORADE, *s. f.* [*Aurata.*] Poisson de mer qui fréquente les rivages, & qui quelquefois entre aux étangs : la *dorade* a le corps large & plat, couvert d'écailles moïennes de diverse couleur, le dos entre bleu & noir, les côtez de couleur d'argent, & le ventre de couleur de lait, avec une queuë grande & large : la *dorade* a la chair bonne sans être ni mole ni dure, *Rond.* La véritable *dorade*, est apellée de ce nom, à cause de sa couleur jaunâtre, & de ses nuances dorées, qui la font passer pour l'un des plus beaux poissons de la mer. *Tachard, Voïage de Siam, l. 2. pag. 93.*

* *Dorade.* Terme d'*Astronomie.* On a donné ce nom à une constellation de sept étoiles, qui est du côté du Pole Antarctique, & que nous ne voïons jamais dans l'Europe.

DORAGE. Terme de *Chapelerie.* C'est couvrir une grosse étofe d'une plus fine par le dehors.

DOREAS. Mousseline ou toile de coton blanche, qui vient de Bengale.

DORÉ, DORÉE, *adj.* [*Inauratus.*] (Bordure dorée, pâté doré, argent doré, vermeil doré.)

* *Doré, Dorée.* [*Auratus, aureus.*] Jaune, tirant sur le jaune. (Blond doré.

Sous les épis *dorez* tes faucilles se lassent.
Godeau, Poës.)

On apelle aussi *la pâtisserie dorée*, lorsqu'elle est jaune, parce qu'elle a été enduite d'une composition de jaunes d'œufs & de beurre.

Doré, se dit aussi en parlant des choses qu'on estime. (Livre doré de Marc-Auréle. La Légende dorée de Jacques de Voragine; mais cette épitéte convient fort mal à cet ouvrage.)

Doré, Dorée, adj. Ce mot se dit en parlant *du rôti*, & signifie *qui a une belle couleur, qui a un certain jaune luisant & agréable, qui releve l'air & la maniére de rôti.* (Ce chapon est bien rôti, & de la façon qu'il est doré, il donne apétit.)

DORÉE, *s. f.* [*Stercus cervinum, fimum.*] Terme de *Chasse.* Les fumées des cerfs qui sont jaunes. *Salnove.*

DORER, *v. a.* [*Inaurare.*] Coucher l'or, apliquer l'or sur les choses qu'on dore. (Dorer un quadre, dorer un Livre sur tranche, dorer un plafond.)

* *Dorer, v. a.* [*Radiis, lumine collustrare.*] Il se dit au figuré du Soleil, & l'on dit, *qu'il dore les montagnes*, lorsque les éclairant à son lever, il les fait paroître de couleur jaune. (* Le Soleil a doré les Cieux. *Voiture.*)

Dorer. [*Illinere vitello.*] Terme de *Pâtissier* & de *Boulanger.* Mettre de la dorure sur un pâté. (Dorer un pâté, un gâteau, &c. Les Boulangers de Paris ne dorent que le pain de Sigovie & le pain au lait.)

Dorer, en terme de *Marine*, veut dire, *espalmer*, *donner le suif à un vaisseau, lui donner le flore.* [*Sebo illinere.*]

On donne encore, *que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, proverbe, fondé sur une

Ordonnance de Henri IV. qui défendoit de porter de l'or & de l'argent sur les habits, excepté aux femmes de joie & aux filoux; & quoiqu'il y eût un mois de terme, cependant dès le lendemain chacun quita ses habits *dorez*.

* *Dorer la pilule.* [*Amara dulcedine mellitâ temperare.*] Proverbe, pour dire, *faire soufrir quelque chose de fâcheux en l'adoucissant par de belles paroles.*

(Le Seigneur Jupiter fait *dorer la pilule.*
Moliére.)

DORÉNAVANT, *adv.* [*Deinde, inposterùm.*] Ce mot signifie *désormais*, mais il n'est pas trop usité.

DOREUR, *s. m.* [*Inaurator.*] Celui qui dore. (Doreur sur cuir, Doreur sur tranche, Doreur sur bois, Doreur sur fer, sur bronze, sur cuivre, &c.)

DOREUSE, *s. f.* [*Inauratoris uxor.*] Femme ou veuve de Doreur, qui fait travailler des compagnons.

DOROIR, *s. m.* [*Scopula quâ pistores panem illinunt.*] Terme de *Pâtissier.* Maniére de petite brosse avec quoi on met la dorure sur la pâtisserie. (Prenez ce doroir & dorez ce pâté.)

DORIQUE, *adj.* [*Doricus.*] *L'ordre dorique*, c'est le nom du second des cinq ordres de l'Architecture. On dit aussi, *colonne dorique.*

† DORLOTER, *v. a.* [*Aliquem curare molliùs.*] Caresser, flater, choïer. (Elle dorlote bien son mari. *Moliére.* L'Espadon satirique, atribué au Baron de Fourquevaux, dit de la barbe d'un Médecin en raillant :

Dorlotant une longue barbe,
Dont le parfum eit de rhubarbe,
De coloquinte & d'opium.)

† *Se dorloter*, *v. a.* [*Se molliter curare*] Se donner toutes ses petites commoditez. Chercher avec passion ses aises. (C'est un bon homme qui se dorlote fort.)

DORMANT, *s. m.* On dit ce mot, en parlant des *Sept Dormans*, qu'on prétend avoir dormi près de deux cens ans dans une caverne, depuis l'Empire de Decius jusqu'à celui de Théodose II.

Dormant, *s. m.* [*Funes immobiles.*] Terme de *Marine.* Il se dit des cordages qui sont fixes, & l'on dit en ce sens, qu'entre les Manœuvres, il y en a de *coulantes*, & d'autres qui sont *dormantes.*

Dormant, *s. m.* La partie fixe d'une croisée ou d'une porte.

Dormant, *part.* [*Dormiens.*] Qui dort. (Les biens lui viennent en dormant. *Abl. Luc. t. 1.*)

Dormant. [*Supercilium.*] C'est dans le haut d'une porte quarrée ou cintrée, une frise ou un chassis de bois ataché dans la feüillure, & qui sert de batement aux ventaux. (Dormant de croisée.)

Pont dormant. [*Pons qui non movetur.*] C'est un pont qui ne se leve point. *Fenêtre à verre dormant.* [*Vitrum non exemtile.*] C'est-à-dire, qui ne s'ouvre point. *Serrure à péne dormant ;* c'est une serrure qui ne se ferme point toute seule, mais dont il faut pousser le péne avec la clé.

* DORMANT. DORMANTE, *adj.* [*Reses aqua.*] Ce mot se dit de l'eau, & signifie *qui ne coule point.* (Eau dormante.)

DORMEUR, *s. m.* [*Dormitator, somniculosus.*] C'est un grand dormeur.)

DORMEUSE, *s. f.* [*Somniculosa.*] Celle qui dort beaucoup. Celle qui aime à dormir. (Une grosse dormeuse.)

DORMIR, *s. m.* [*Somnus, quies.*] Sommeil. (On croit que le dormir ne vaut rien après le dîné.) [*Non est bonus somnus de prandio.*]

Dormir, *v. n.* [*Dormire.*] Prendre le sommeil. Être pris du sommeil. (Dormir un bon somme, dormir d'un léger somme. † *Dormir la grasse matinée.* [*Dormire in multam diem.*] Maniére de phrase proverbiale ; pour dire, *dormir beaucoup, & bien avant dans le jour. Dormir à bâtons rompus*, c'est mal dormir. *Voiture.*

(C'est-là que le Prélat muni d'un déjeûné,
Dormoit d'un léger somme, atendant le dîné.
Despréaux.)

† *Dormir*, *v. n.* [*Aquæ resides.*] Ce mot se dit de l'eau qui n'a point de cours, & qui repose comme celle des étangs & des marais. Et de là on dit, par maniére de proverbe, *Il n'y a point de pire eau que celle qui dort.* [*Morosis hominibus non est fidendum.*] Pour dire, *qu'il se faut ordinairement défier des gens mornes & taciturnes, qui souvent songent à faire du mal en trahison.*

* *Dormir.* [*Differre vindictam, indormiscere.*] Il se dit encore au figuré, de quelques autres choses qui s'arrêtent, se reposent, & cessent d'agir. (Il faut laisser dormir cette afaire. Elle laisse dormir la cabale. *Patru, Plaid. 16.* Laisser dormir ses ressentimens. *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.* L'Ecriture Sainte dit de ceux qui sont morts, qu'ils dorment, parce que la Résurrection sera comme un réveil.)

Dormir en liévre ; c'est dormir les yeux ouverts. *Dormir comme une souche ;* c'est dormir d'un sommeil profond.

☞ *Dormir tout de bout.* Expression familiére, par laquelle on explique l'extrême envie que l'on a de dormir. Elle signifie la même chose que, *N'en pouvoir plus de sommeil. Etre acablé par le sommeil.* Ce qui exprime parfaitement la douce tirannie du sommeil, à laquelle il est quelquefois impossible de résister. Suétone nous en fournit un exemple dans la vie d'Auguste, où il dit que cet Empereur étant sur le point de donner une bataille, du succès de laquelle dépendoit toute sa fortune, fut contraint de céder à l'envie de dormir, & s'endormit en éfet si profondément, qu'on eut bien de la peine à l'éveiller pour donner le mot.

☞ *Dormir pesamment.* Costar s'est servi de ce terme, pour *dormir profondément ;* mais je ne l'ai point trouvé dans aucun autre Auteur.

DORMITIF, *s. m.* [*Somnifer, soporifer.*] Reméde qui assoupit, qui fait dormir.

DORONIC. [*Doronicum.*] Plantes dont les feüilles ressemblent à celles du concombre. Elle croît en Suisse sur les montagnes, proche Genêve & en Savoie. Sa racine est propre contre le venin, pour fortifier le cœur, contre les palpitations & les vertiges. On dit que c'est un poison pour les chiens.

Doronic Romain. Petite racine jaunâtre en dehors & blanche en dedans. Elle produit des feüilles semblables au plantain. On croit qu'elle est un contrepoison pour les hommes, & un poison mortel pour les bêtes à quatre piez. *Savary.*

DORTOIR, *s. m.* [*Dormitorium.*] Lieu du Couvent où sont les cellules, & où couchent les Religieux & les Religieuses. (On garde le silence

ſilence dans le dortoir. La moleſſe fait ſon ſéjour dans les dortoirs de certains Religieux. *Deſpr.)*

DORURE, *ſ. f.* [*Auratura.*] L'or dont on a doré quelque choſe. (Une belle dorure. Cette dorure eſt fort bonne.) Le Comte d'Olonne dit des métamorphoſes en rondeaux par Benſerade:

(De ces rondeaux un Livre tout nouveau,
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire,
Mais quant à moi j'en trouve tout fort beau,
Papier, *dorure*, images, caractére,
Hormis les vers qu'il faloit laiſſer faire
A la Fontaine.

Dorure. [*Illitus.*] Terme de *Pâtiſſier* & de *Boulanger.* Blancs d'œufs & jaunes d'œufs bien batus enſemble, dont on dore le deſſus des piéces de pâtiſſerie. Cette *dorure* eſt la *dorure* de charnage, car pour la *dorure* de carême, ce n'eſt que des œufs de brochet détrempez avec un peu d'eau, dont on ſe ſert pour jaunir les échaudez & les piéces de four.

DOS.

DOS, *ſ. m.* [*Dorſum, tergum.*] La partie de derriére le corps de l'homme, laquelle prend depuis le cou juſques aux reins. (Avoir le dos courbe. Faire le gros dos. Porter ſur ſon dos. Avoir les armes ſur le dos. Ils ont eu tout le jour la pluie ſur le dos.

Depuis plus d'une ſemaine,
Je n'ai trouvé perſonne à qui rompre les os,
La vertu de mon bras ſe perd dans le repos,
Et je cherche quelque *dos*,
Pour me remettre en haleine.
Moliére.)

Dos. Ce mot ſe dit auſſi des animaux, & de certaines choſes inanimées. (Dos de poiſſon, dos de cheval, &c. dos de peigne de boüis qui n'a point de champ, dos de montagne. *Vaug. Quint. l. 3. pag. 222.* Le dos d'un Livre, le dos d'un couteau.)

* *Dos.* [*Terga vertere.*] Ce mot, en parlant de l'homme, entre dans pluſieurs phraſes figurées & proverbiales. (Les barbares tournerent le dos & s'enfuirent. *Abl. Ret. l. 3. c. 3.*) *C'étoit fait de la pauvre Ariane, à qui Théſée avoit tourné le dos. Benſ.* C'eſt-à-dire, que Théſée avoit abandonnée. (Il y a aſſez de ces ames bonnes, mais foibles qui ſe feroient ſacrifier pour la vérité, quand il n'y a rien à craindre, & qui ſont les prémiéres à lui tourner le dos & à ſe déclarer contre elle, dès qu'elle eſt ataquée.) *Cela eſt ſur le dos du bon homme;* c'eſt-à-dire, le bon homme païera cela. *Batre dos & ventre;* c'eſt-à-dire, batre fort. *Il a bon dos;* c'eſt-à-dire, il portera bien cette dépenſe. *Avoir une perſonne à dos;* c'eſt-à-dire, qui nous pourſuit pour nous nuire. *Avoir toûjours le dos au feu, & le ventre à table:* cela ſe dit des débauchez.

☞ *Dos*, eſt ſouvent emploïé au figuré; mais peut-on dire, comme Sarrazin:

Avec ce grand Capitaine
Nos plus braves combatans
Couvrent le *dos de la plaine*
Sous mille drapeaux flotans.

DOS-A-DOS, *adv.* Dos contre dos. (Ils étoient dos-à-dos. Se ranger dos-à-dos.) On dit, *mettre les gens dos-à-dos*, quand dans un acommodement ils n'ont point emporté d'avantage l'un ſur l'autre.

DOS-D'ANE, *ſ. m.* C'eſt un corps qui a deux ſurfaces inclinées l'une vers l'autre, & qui aboutiſſent en angle. Les Bouchers ſe ſervent d'une eſpéce de machine qui a cette forme, & qu'ils apellent un *dos-d'âne.* (Le dos-d'âne eſt ſale. Ratiſſer, nétéier le dos-d'âne.)

Dos-d'âne, en terme de *Marine*, c'eſt une ouverture en forme de demi-cercle que l'on fait à quelques vaiſſeaux pour couvrir le paſſage du bout de la manivelle.

En dos-d'âne. Terme de *Jardinier.* On dit ces mots, quand on releve la terre dans un endroit de telle maniére qu'elle panche de deux côtez, afin que les eaux ſe puiſſent écouler. (On voit la terre faite en dos-d'âne ſur le glacis des fortifications, vis-à-vis des angles ſaillans.)

☞ *Monter un cheval à dos, le monter à poil;* c'eſt le monter ſans ſelle.

DOSE, *ſ. f.* [*Medicæ potionis modus.*] Terme d'*Apoticaire.* La quantité de quelque drogue, ou d'autre pareille choſe qu'il faut pour quelque remede. (Il faut mettre la doſe. La doſe y eſt juſte. Doubler la doſe.)

* *Doſe, ſ. f.* Ce mot, au figuré, eſt comique. Par exemple, *ſon teint avoit doublé la doſe de ſon incarnat naturel. Scar. Précaution inutile;* c'eſt-à-dire, qu'elle avoit le teint plus vermeil qu'elle ne l'avoit d'ordinaire. Quand il ſurvient des perſonnes à un repas, *Il faut doubler la doſe.*

DOSER, *v. a.* [*Potionem medicam temperare.*] Terme d'*Apoticaire* & de *Médecin.* C'eſt mettre la doſe preſcrite. (Doſer une Médecine. Il faut bien doſer les remédes.)

DOSSE, *ſ. f.* [*Materies.*] Terme de *Maçon.* Groſſe planche, dont on ſe ſert pour ſoûtenir des terres, & autres ouvrages, lorſqu'on travaille aux mines.

DOSSERET. [*Erecta ſuſtentando camini ſpiraculo pila.*] C'eſt le petit exhauſſement du mur de pignon, ou face avec aîles pour retenir une ſouche de cheminée.

DOSSES. Terme de *Charpentier.* On apelle ainſi des planches qui ſont ſciées d'un côté, & qui de l'autre ont preſque toûjours l'écorce de l'arbre.

DOSSIER, *ſ. m.* [*Scamnum compagibus inſtructum.*] La partie de la chaiſe, contre quoi on s'apuie le dos lorſqu'on eſt aſſis. (Un doſſier de chaiſe trop bas.)

Doſſier. [*Faſciculus.*] Terme de *Pratique.* Pluſieurs papiers, ſur le prémier deſquels le Procureur met le nom des parties.

Doſſier. [*Pars illa currûs, cui dorſum nititur.*] Terme de *Sellier-Caroſſier.* Fond de caroſſe, contre quoi on s'apuie le dos. Les Selliers diſent *doſſier*, les honnêtes gens *fond.* (Garnir un doſſier de caroſſe.)

Doſſier. Terme d'*Anatomie.* On apelle le *grand doſſier*, ou *gratecul*, un des muſcles qui font mouvoir le bras en bas.

Doſſier de hote. [*Sportæ pars plana, quæ dorſo incumbit.*] Terme de *Vanier.* La partie de la hote, qui poſe ſur le dos de celui qui la porte.

Doſſier de lit. [*Lecti dorſum.*] Ce ſont deux ais qui s'acrochent au deux colonnes de la tête du lit, & contre leſquels poſe le chevet.

Doſſier de ſerge. Serge qu'on met à la tête du lit par dedans.

DOSSIERE, *ſ. f.* Terme de *Bourrelier* & de *Chartier.* Morceau de cuir large & épais qu'on met ſur la ſelle du cheval de limon, & dans quoi entrent les limons pour les tenir en état.

DOT.

DOT, *s. f.* [*Dos.*] C'eſt ce qu'on donne en mariage à une fille. (Une dot avantageuſe. *Patru, Plaid. 16.*

(Si bien que ce matin aïant ſû qu'à des filles,
Qui doivent leur naiſſance à d'honnêtes familles,
Créſus donne une *dot* pour les bien alier,
Je vous en ofre deux prêtes à marier.
Bourſaut, Eſope.)

Augment de dot; c'eſt une donation faite dans le contrat de mariage, par le futur époux à la future épouſe en récompenſe de la dot qu'elle lui aporte. Ce n'eſt pas la même choſe que ce qu'on apelle dans le Droit *Augmentum dotis*, qui eſt une augmentation de la dot faite par la femme pendant le mariage. *Bretonnier, Queſtions de Droit.*

DOTAL, DOTALE, *adj.* [*Dotalis.*] Qui apartient à la dot.

DOTER, *v. a.* [*Dotare.*] Donner en mariage à une fille une ſomme d'argent, ou autre choſe. (Doter une fille.) Ce terme s'aplique auſſi aux Religieuſes qu'on dote, lorſqu'elles font profeſſion dans un Monaſtére, ce qui eſt contre la défenſe des anciens canons.

DOU.

D'OU, *adv.* [*Undè.*] De quel lieu, de quel endroit. (D'où venez-vous? D'où vous ſont venus ces atraits. *Voiture.*)

DOUAIRE, *ſ. m.* C'eſt une portion des biens du mari, laquelle eſt fixée ou par la Coûtume, ou par le contrat de mariage, pour en joüir en cas que la femme ſurvive à ſon mari, ou en propriété, ou en uſufruit, ſuivant la diſpoſition de la Coûtume, ou la ſtipulation des parties. Il y a deux ſortes de *doüaires*, le coûtumier, & le préfix, ou conventionnel. Le prémier eſt réglé diféremment par les Coûtumes. Selon celle de Paris, *art. 248.* le *doüaire* coûtumier *eſt de la moitié des héritages que le mari tient & poſſède au jour des épouſailles & bénédiction nuptiale, & de la moitié des héritages qui depuis la conſommation du mariage, & pendant icelui, lui échéent & adviennent en ligne directe.* La Coûtume de Normandie, *art. 367.* le fait conſiſter dans le tiers de l'uſufruit des mêmes biens. Celle de Touraine, *art. 326.* met une diférence eſſentielle entre les nobles & les roturiers; à l'égard des prémiers, elle adjuge le *doüaire* ſur tous les biens du mari, de quelque côté qu'ils lui ſoient échus; quant à la femme roturiere, *elle a la moitié des choſes roturieres, & tierce partie des choſes nobles échuës en tierce foi.* Ainſi des autres Coûtumes. Le *doüaire* conventionnel ou préfix dépend de la volonté des parties, qui peuvent augmenter ou diminuer le coûtumier ſuivant les *articles 257. & 263.* de la Coûtume de Paris. Le *doüaire* tient lieu d'alimens à la veuve, laquelle a droit de demander à l'héritier de ſon mari ſes alimens pendant la prémiére année de ſon veuvage; parce que, ſuivant la Loi Romaine obſervée dans pluſieurs Provinces, la veuve ne peut agir pour la répétition de ſa dot qu'après la prémiére année du décès de ſon mari expirée. Réguliérement le *doüaire* eſt viager, & s'éteint par la mort de la veuve, laquelle joüit ſous ſa caution juratoire, ſi elle ne paſſe pas à de ſecondes nôces: *mais ſi elle convole en autre mariage, ſera tenuë bailler bonne & ſuffiſante caution.* Paris, *article 264.* La femme a hipotéque ſur les biens de ſon mari, du jour du contrat de mariage. Le *doüaire* eſt dû, quoique la femme n'ait point aporté de dot à ſon mari. Il eſt dû de droit & par la Coûtume, ſans ſtipulation. *Paris, art. 247.* La femme ne peut pas demander ſon *doüaire* dans le cas de la mort civile du mari. Voïez le *Traité du doüaire de Philipe de Renuſſon, & les Auteurs coûtumiers.*

DOUAIRIER, *ſ. m.* [*Filius qui neglectâ hæreditate paternâ, conceſſam matri bonorum paternorum partem ſibi vindicat.*] Terme de *Palais*, qui ſe dit des enfans qui ont renoncé à la ſucceſſion de leur pére, & qui ſe tiennent au doüaire de leur mére. (Un enfant ne peut être héritier & doüairier tout enſemble ſelon la Coûtume.)

DOUAIRIERE, *ſ. f.* [*Mulier vidua, cui uſusfructus bonorum mariti conceſſus eſt.*] Ce mot ſignifie *celle qui a un doüaire.* On le dit plus particuliérement des Dames veuves de grande qualité. (Jamais Madame la Doüairiére de Rohan ne leur a dit un ſeul mot. *Patru, Plaid. 2.*)

DOUANE, *ſ. f.* [*Portorium.*] Droit que païent les Marchands pour les marchandiſes, qu'ils font entrer dans un Roïaume, ou qu'ils font ſortir du Roïaume. (Païer la Doüane.)

Doüane, ſ. f. Ce mot ſignifie auſſi *le Bureau, où les Marchands qui tranſportent de la marchandiſe, ſont obligez de décharger & de déclarer leurs marchandiſes, & où ils païent ce qu'elles doivent par balot, par paquet ou par livre.* Auſſi-tôt, lorſque ces marchandiſes doivent être tranſportées, on met le plomb du Roi aux balots; & on donne un aquit au Marchand, afin de paſſer librement par tous les bureaux du Roïaume. Il eſt libre aux Commis de la *Doüane* de viſiter les marchandiſes qu'on y décharge, & ces marchandiſes ſont confiſquées ſi on trouve qu'il y en ait plus que le Marchand n'en a déclaré. De toutes les marchandiſes qu'on décharge à la *Doüane*, il n'y a que les Livres qui ne païent rien. (Aler à la Doüane. Porter la marchandiſe à la Doüane. Faire ſa déclaration à la Doüane des marchandiſes qu'on tranſporte.)

Doüane. [*Vectigal.*] Se dit auſſi du droit que païent les marchandiſes. (On a confiſqué ces étofes faute d'avoir païé la Doüane.) Il ſe dit auſſi des droits qui ſe levent par l'ordonnance des Juges.

Doüane de Lyon. Terme de *Fermier du Roi.* C'eſt un impôt ſur les draps d'or, d'argent, de ſoie, de filoſelle, de paſſement, de canetille, & autres ſemblables ouvrages qui viennent d'Eſpagne & d'Italie, & qui entrent en France. Cet impôt fut établi, ſelon quelques-uns, ſous le régne de Loüis XI. & ſelon d'autres, ſous celui de Charles IX. Il eſt apellé *Doüane de Lyon;* parce qu'il ſe païe à Lyon, où il faut que paſſent ces ſortes de draps. Voïez *le Traité des Aides & des Gabelles de du Croc, Avocat au Conſeil.*

DOUANIER, *ſ. m.* [*Publicanus.*] Fermier ou Commis de la Doüane qui viſite les marchandiſes, & reçoit les deniers qu'elles doivent païer aux Doüanes.

DOUBLAGE, *ſ. m.* [*Navis duplis aſſeribus inſtructa.*] Terme de *Marine.* C'eſt un ſecond bordage ou revêtement de planches, qu'on met par dehors aux vaiſſeaux, particuliérement à ceux qui vont vers la ligne, pour les conſerver & empêcher que les vers ne les criblent.

Doublage. [*Vectigal duplicatum.*] En matiére de Fiefs se dit du double des devoirs que les sujets sont tenus de païer à leur Seigneur en certaines ocasions, comme quand il est fait prisonnier en juste guerre, &c.

DOUBLE, *s. m.* [*Sexta pars assis.*] Petite piéce ronde qui est de cuivre, qui porte d'un côté la figure du Roi de France & de l'autre trois fleurs de lis, & qui fait la sixiéme partie du sou.

Double, s. m. [*Duplex, duplicatus.*] Une fois autant, la moitié plus. (Demander le double de ce qu'il faut. Païer le double de ce qu'on doit.)

Double, s. m. [*Apographum.*] Copie d'un écrit. (Le double d'un écrit.)

* *Double, adj.* [*Homo bilinguis, fictus, duplex, simulatus.*] Fourbe, trompeur. (Seigneur, délivrez mon ame des langues doubles & trompeuses. *Pseaume 119.*

Ah! traître, scélérat, ame *double* & sans foi.
Moliére.)

Double, adj. [*Replicatus.*] Qui est plié en deux. (Linge double. Serviette double.)

Double, adj. [*Duplex, duplicatus.*] Qui augmente une fois autant en valeur, ou qui double en grosseur. (Une double pistole : double païe. * Paroles à double sens : un bastion double : la plûpart des organes des sens sont doubles : une double porte : il a un double intérêt dans cette afaire.) *Une serrure à double tour;* c'est une serrure où il faut tourner deux fois la clé. *Une Fête double;* c'est un jour où deux Fêtes se rencontrent ensemble : c'est aussi celui où l'Ofice est plus solennel qu'à l'ordinaire. (Un chifre à double clé : une fiévre double tierce, double quarte.)

Double, s. f. C'est le prémier des quatre ventricules dans les animaux qui ruminent, & qu'on apelle *la panse.*

Double, s'emploie encore en plusieurs autres ocasions. *Double bidet.* [*Mannus elatior.*] Celui qui est de plus haute taille que les ordinaires. *Double carte,* en terme de *Lansquenet,* celle qui est déja venuë deux fois ; & au figuré, de ceux qui ont des avantages que les autres n'ont point. *Il a la faveur des Ministres, il jouë sur carte double. Double païe.* [*Duplicarius.*] Oficier qui a deux paies. *Joüer à quite ou à double,* parlant d'un libertin qui met tout au hazard.

Au double, adv. [*Duplicatè.*] Doublement, une fois autant. (Soit qu'on lui fît du mal ou du bien, il le vouloit rendre au double. *Abl. Ret.* Païer au double. *Voit. l. 43.*)

En double, adv. En deux. (Mettre un linge en double.) [*Replicare.*]

DOUBLEAU, en *Architecture;* [*Arcus majores.*] c'est l'épitéte qu'on donne aux prémiers arcs qui forment les voûtes, d'un pilier à l'autre. On les apelle *arcs doubleaux.* En *Charpenterie;* ce sont des solives pour faire des planchers.

DOUBLE-FEUILLE. [*Bifolium.*] Plante qui n'a qu'une tige ronde & lisse, qui ne produit que deux feüilles l'une vis-à-vis de l'autre.

Double-feüille. [*Ophris.*] Plante dont il y a deux espéces. L'une & l'autre croissent aux lieux humides & marécageux. Elles sont vulnéraires, consolidantes, propres pour les plaies. Leurs racines sont déterfives.

DOUBLEMENT, *s. m.* [*Duplum, duplicatio.*] L'action de doubler. Il est en usage en terme de *Finances* & d'*Enchere.* On le dit aussi en terme d'*évolution militaire.* (Le doublement se fait par rangs ou par files.)

Doublement, adv. [*Dupliciter, duplicatè.*] Au double : une fois autant qu'il faloit. (Il a été doublement récompensé. *Abl.*)

DOUBLER, *v. a.* [*Duplicare.*] Mettre une fois autant. (Doubler la paie aux soldats. *Abl.* Doubler la garde. Doubler la dose.) *Doubler le pas;* c'est aler plus vîte.

☞ *Doubler,* est quelquefois un verbe neutre ; ainsi Voiture a été justement repris d'avoir dit :

Tandis qu'ils vont *doublant* mes peines amoureuses.

Il n'en est pas de même de *redoubler;* on peut dire, *redoubler ses peines.* Il est vrai que l'on dit, *doubler les rangs, doubler un cap, doubler un habit, doubler le nombre.* Quelques-uns doutent que l'on puisse dire, *doubler le pas;* cependant cette locution est fort en usage : mais on ne dit point, *doubler le mal de quelcun;* aussi Voiture semble s'être corrigé dans un autre endroit :

Le feu par l'eau foiblement combatu,
Croissant sa force au lieu d'être abatu,
Va *redoublant* la chaleur ordinaire
D'un beuveur d'eau.
Chevreau, Œuvres mêlées.

Doubler. [*Vesti alium pannum intus assuere.*] Mettre une étofe sur une autre, la coudre à celle sur laquelle on la met. (Doubler un juste-au-corps d'une bonne ratine. Il porte un manteau doublé de panne.)

On dit aussi, *doubler un vaisseau;* c'est lui donner un doublage, ou revêtement de planches.

Doubler. [*Augere, ampliare, multiplicare.*] Multiplier. Augmenter le nombre. (Cela double à l'infini, doubler le laquais. *Sar.*)

Doubler. [*Promontorium aliquod prætervehi.*] Terme de *Mer.* (Doubler un cap. *Abl.*)

☞ *Doubler des rênes. Cheval qui double des rênes;* c'est-à-dire, qui saute plusieurs fois de suite pour jetter le cavalier à bas.

Doubler une bille. Terme de *Jeu de Billard.* C'est quand en faisant toucher la bille contre un des bords du billard, on la fait revenir plus près du bord oposé. On dit aussi, *au Jeu de Paume,* que la bale a *doublé,* quand elle a touché deux fois la terre ; & alors *doubler* est neutre.

DOUBLET, *s. m.* [*Adulterina gemma è crystallo colorata.*] Fausse pierrerie faite de cristaux.

Doublet. [*Tesserarum jactus eadem in duabus tesseris puncta referens.*] Terme de *Jeu de Dez.* C'est lorsqu'avec les dez on amene quatre, & que chaque dé a deux points.

DOUBLETTE. C'est un des jeux de l'orgue.

DOUBLON, *s. m.* [*Duplex aureus nummus.*] Ce mot ne se dit plus guére. Il signifie *une pistole d'Espagne.*

(Ma foi, ils sont beaux & bons,
Vos *doublons.*
Catholic. d'Esp.)

Doublon, s. m. [*Iteratio supervacanea.*] Terme d'*Imprimeur.* Faute du Compositeur, qui compose deux fois les mêmes mots.

DOUBLURE, *s. f.* [*Assutus, assuendus vesti intùs pannus.*] Tout ce qui sert à doubler une étofe, ou quelque autre chose. (Doublure fort bonne pour l'hiver.)

† * *Fin contre fin n'est pas bon pour faire doublure.* [*Veteratores duo vix se intervertunt.*] Sorte de

proverbe, qui veut dire, *que deux personnes également habiles ont de la peine à se tromper l'une & l'autre.*

DOUÇAIN, *s. m.* Sorte de pommier qui aproche fort de celui de Paradis.

DOUÇATRE, ou DOUCEATRE, *adj.* [*Subdulcis, dulciculus.*] Qui est un peu doux, qui a une douceur fade & insipide. (Fruit douçâtre.) Ce mot n'est guéres en usage que dans le discours familier.

DOUCEMENT, *adv.* Voïez *Doux.*

† DOUCERETTE, *s. f.* [*Blandicella.*] Ce mot est burlesque, & se dit en parlant de fille qui contrefait la douce, la fille sage & modérée. (Vous faites la doucerette. *Moliére.*)

DOUCEREUX, *s. m.* [*Blandiculus, blandicellus, blandiloquus.*] Qui fait le beau auprès des Dames, qui leur dit des fleurettes. (Faire le doucereux.) Il se dit aussi du langage. (Stile doucereux : des vers doucereux.

Ces *doucereux* Renauds, ces insensez Rolands.
Despréaux.)

DOUCEREUX, DOUCEREUSE, *adj.* [*Dulciculus.*] Qui n'a pas un goût agréable : qui n'a rien qui réveille le goût. (Vin fade & doucereux. *Despréaux.*)

DOUCET, DOUCETTE, *adj.* Diminutif de doux. Il ne se dit que des personnes. (Faire le doucet. Faire la doucette. Mine doucette.)

DOUCETTE. [*Campanula arvensis erecta.*] Sorte de petite herbe qu'on mange en salade.

DOUCEUR, *s. f.* [*Dulcedo, suavitas.*] Saveur douce. (La douceur du sucre, du miel, des fruits, &c.)

Douceur, s. f. [*Lenitas, suavitas.*] Il se dit aussi des odeurs, de la voix, de la peau, &c.

Douceur, s. f. [*Mansuetudo, lenitudo, humanitas, clementia.*] Vertu qui modére la colére. Certain procédé doux & modéré. (Aimer la douceur. Elle a une grande douceur ; la douceur du gouvernement ; la douceur de l'esprit fait l'agrément de la conversation. On ramene les gens par la douceur.)

Douceur. [*Suavitas, jucunditas.*] Plaisir, commodité, aises. (Le feu en hiver, est une des douceurs de la vie : chercher les douceurs de la vie.

Sur le soir, le blond himenée,
De ses chastes *douceurs* couronna la journée.
Perraut, Griselidis.)

Douceur. Petites friandises : quelque chose qui acompagne, qui satisfait, qui réjoüit. (Quand il va voir sa mére, il en a toûjours quelque petite douceur. Aimer les douceurs.)

Douceur [*Fructus, utilitas, commodum.*] Petit profit qu'on donne à quelcun pour reconnoître la peine qu'il a prise. (Faites cela, il y aura quelque petite douceur pour vous.)

Douceur. [*Blanditiæ, illecebræ, lenocinia.*] Ce mot, pour dire, *des cajoleries amoureuses, des paroles galantes de quelque Amant*, n'a ordinairement point de singulier. (Dire des douceurs aux belles. *Sar. Nouv. 4.* Ecouter des douceurs.

S'en aler à l'abri d'une perruque blonde,
De ses froides *douceurs* fatiguer tout le monde.
Despréaux.)

DOUCINE, *s. f.* [*Cymatium*] Terme d'*Architecte.* Sorte de moulure. Voïez *Cimaise.*

DOUÉ, DOUÉE, *adj.* [*Ornatus, præditus, instructus.* Il signifie *qui a*, & se dit d'ordinaire en loüant, & dans un stile noble. (Il est doüé de mille belles qualitez.) Mais on n'en doit pas user trop fréquemment, puisqu'il y a tant d'autres tours. On se sert aussi de *doüé* en riant. (N.... est doüé d'un vilain corps & d'une vilaine ame.)

DOUELLE, *s. f.* [*Secti in cuneum lapides.*] Terme de *Maçon.* Il se dit de la coupe des pierres propres à faire des voûtes. *Doüelle intérieure, doüelle extérieure ;* c'est-à-dire, que la partie extérieure & intérieure d'une voûte, s'apelle *doüelle ;* la partie extérieure se nomme plus ordinairement *extrades.*

DOUER, *v. a.* [*Usumfructum partis bonorum mariti uxori assignare.*] Terme de *Pratique.* Plusieurs n'aprouvent pas ce mot de *doüer*, & disent qu'il a vieilli, & qu'en sa place, on dit, *Assigner un doüaire à une femme.* (Il a donné mille écus de doüaire à sa femme.) Mais quoique ces façons de parler soient bonnes, on ne doit pas condanner tout-à-fait *doüer*, dont on se sert encore quelquefois au Barreau.

DOUGE, ou DOUCHE, *s. f.* [*Aquæ calidæ infusio in malè affectam corporis partem.*] *Donner la douche ;* c'est-à-dire, épancher des eaux minérales sur la partie malade. (La douche se fait sur la tête. Il faut écrire & prononcer *douche*, & non pas *douge.*

DOUILLE, *s. f.* [*Tubulus ferreus quo pars hastæ præfigitur.*] Fer qui est au talon de la pique. (La doüille du talon de la pique est défaite.)

Doüille, s. f. Terme d'*Arquebusier.* Fer creux au bout de la baguette, dans lequel on met le tire-boure.

Doüille, s. f. Terme de *Jardinier.* C'est le trou d'un outil de fer, dans lequel on met un manche de bois. (Mettre le manche dans la doüille.)

DOUILLET, DOUILLETE, (DOUILLETTE,) *adj.* [*Mollis, molliculus, delicatus, delicatulus.*] Délicat, qui ne peut soufrir la moindre incommodité. (C'est un petit doüillet. Elle est doüillete. L'amour propre est doüillet & mignard, il est fort mal-aisé à satisfaire. *Esprit.*)

On le dit aussi, en *Peinture*, pour signifier, *tendre, moëlleux.* (Etofes, draperies doüilletes. Carnation tendres & doüilletes.)

DOUILLÉTEMENT, (DOUILLETTEMENT,) *adv.* [*Delicatè.*] D'une maniére doüillete, ou sur quelque chose de doüillet. (Être couché doüillétement.)

DOULCIR. Vieux mot, qui signifie *se plaindre.*

DOULEBSAIS, ou MALLEMOLLES. Espéce de mousseline qui vient de Bengale.

DOULEUR, *s. f.* [*Dolor.*] Sentiment douloureux. Mal qui vient de quelque incommodité. (Avoir une grande douleur de tête. Cela me fait une douleur fort sensible.)

Douleur, s. f. [*Mœror.*] Afliction d'esprit. (Avoir une grande douleur. Abatu de douleur. Acablé de douleur. Se laisser aler à la douleur S'abandonner à la douleur. *Abl.*)

DOULOUREUSEMENT, *adv.* [*Acerbè.*] Tristement. (Se plaindre douloureusement.)

DOULOUREUX, DOULOUREUSE, *adj.* [*Acerbus, dolorem, creans, afferens.*] Qui cause de la douleur. Afligeant. (Mal douloureux. Plaie douloureuse. Il n'y a rien de si douloureux que cette séparation éternelle, que la mort met entre nous & nos amis. *Pat. Lettre 4. à Olinde.*)

Doute, *s. m.* [*Dubitatio*, *hæsitatio.*] Incertitude qu'on a sur quelque chose, qui empêche qu'on ne se détermine. Irrésolution d'esprit. (Eclaircir un doute. *Ablanc.* Il est en doute, s'il ira, ou n'ira pas à l'armée. Le Pére Bouhours a proposé plusieurs doutes sur la langue Françoise.)

Doute, *s. m.* [*Dubitatio.*] C'est une figure de *Rétorique*, par laquelle on témoigne de douter si on fera, ou ne fera point une chose ; ou si une chose est faite, ou ne l'est pas.

(Hélas ! s'écria-t-elle, au fort de ma misére,
Quel projet désormais me reste-t-il à faire ?

Sans doute. [*Sine dubio*, *indubitatè.*] Façon de parler adverbiale, qui signifie, *hors de doute*, *certainement.*

☞ **Douté.** Vieux mot, pour *rédouté.* Il est dit dans la vie de Bertrand du Guesclin : *dont estoit Capitaine Robert de Blanboure*, *Chevalier Anglois*, *qui moult estoit douté.*

Douter, *v. n.* [*Dubitare.*] Être en doute. Être incertain. (Douter des véritez Chrétiennes. Je ne doute point qu'il ne vienne bien-tôt.)

Se douter, *v. n.* [*Suspicari*, *præsentire.*] Ce mot *douter*, avec le pronom *se*, signifie, *soupçonner*, *pressentir*, *prévoir.* (Je me doutois bien de cela. Il ne se doutoit de rien. Il est venu sans qu'on s'en doutât.)

Douteusement, *adv.* [*Ambiguè*, *incertè*, *dubiè.*] D'une maniére douteuse : d'une façon incertaine. (On sait si douteusement ce qu'on sait, que j'aime presque autant ne rien savoir. *Mlle. de Scuderi*, *Conversation de l'envie.* On parle fort douteusement de cette afaire. Les gens de bonne foi devroient traiter douteusement des choses douteuses. *Ch. de Meré.*)

Douteux, **Douteuse**, *adj.* [*Incertus ambiguus*, *anceps.*] Incertain. Sur quoi on ne doit point s'assûrer. (Evénement fort douteux. Réponse douteuse.)

Douteux, *Douteuse.* [*Dubius*, *anceps.*] Terme de *Grammaire.* Qui est du genre masculin ou féminin. (Un nom qui est du genre douteux.)

Doutis. Toiles blanches de coton, qu'on aporte de Surate.

Douvain, *s. m.* [*Lignum ex quo doliorum laminæ comparantur.*] Terme de *Marchand de bois.* Piéce de bois propre à faire des douves de tonneau. (Le milier de douvain vaut tant.)

Douve, *s. f.* [*Doliorum laminæ.*] Terme de *Tonnelier.* Petit aïs dolé, qui aide à faire le corps de la futaille, & qui prend depuis le haut jusques au bas. (Mettre une douve à un muid.)

Douve, *s. f.* Terme de *Tonnelier.* Les *douves* sont les longues piéces disposées en rond, qui forment le corps du tonneau, & qu'on fait tenir ensemble avec des cercles.

Douve, *s. f.* [*Fossa castelli*] Ce mot se dit, pour signifier *le fossé d'un Château.*

Douve, *s. f.* [*Ranunculus longifolius palustris minor.*] C'est aussi une herbe qui croît dans les prez, & qui fait mourir les moutons qui en mangent. (Les douves ne se digérent point dans l'estomac des moutons.)

Doux, *adv.* [*Lentè*, *moderatè.*] Doucement. (Tout doux, n'alez pas si vite.) *Filer doux ;* c'est être humble & soûmis devant un plus fort que soi.

Doux. [*Placidus*, *jucundus.*] C'est-à-dire, une chose douce. (Il est doux de vivre en liberté.)

* **Doux**, **Douce**, *adj.* [*Mollis*, *lenis*, *suavis*, *blandus*, *tener*, *gratus.*] Qui a de la douceur : qui n'a rien d'aigre ni de salé. (Vin doux : citron doux : doux comme du sucre, ou du miel : eau douce : sauce douce.) On dit d'une odeur qu'elle est *douce*, [*suavis :*] & d'une personne, *qu'elle a l'haleine douce.* On dit, *peau douce*, [*mollis :*] c'est-à-dire, qui n'a rien de rude au toucher. A l'égard des sons, on dit, *un son doux*, *une voix douce. De doux acords. Une flûte douce. Une douce harmonie. Le doux murmure des eaux.* A l'égard de la vuë, l'on dit, *une couleur douce. Des yeux doux ;* [*amatorii oculi*,] c'est-à-dire, qui n'ont rien de rude, mais qui sont tendres & amoureux. Et de là, on dit, *faire les yeux doux à une personne ;* c'est-à-dire, lui faire l'amour.

* *Doux*, *Douce.* [*Placidus*, *mansuetus*, *comis*, *urbanus*, *clemens*, *humanus.*] Paisible. Qui a une humeur qui n'a rien d'emporté. Modéré. (C'est un esprit fort doux & fort honnête. Elle a l'humeur la plus douce du monde. Esprit doux. Mener une vie douce. Un gouvernement doux. Il est doux comme un agneau:

C'est ainsi qu'une femme en *doux* amusemens,
Sait du tems qui s'envole emploier les momens.
Despréaux.)

* *Doux*, *Douce*, *adj.* [*Blandus.*] Galant, amoureux. (Billet doux. *Moliére.*)

Un chemin doux. [*Via facilis.*] C'est-à-dire, aisé, parce qu'il est uni, & qu'il n'y a point de peine à y marcher. *Une pente douce ;* c'est-à-dire, insensible, & par laquelle on décend ou monte aisément, ou peu à peu.

Le fer doux. [*Ferrum molle.*] Est oposé à celui qu'on apelle *aigre*, qui est plus cassant. On le dit aussi, *de l'étain*, *du cuivre & du laiton.*

Le vin doux. [*Mustum temperatum.*] C'est celui qui n'a point boüilli, ou qui a conservé sa douceur.

Une médecine douce. [*Remedium anodinum.*] C'est-à-dire, qui fait son opération sans tourmenter le malade, & sans lui donner des tranchées.

Une taille douce. [*Imago in ære cœlata*, *expressa.*] C'est une image tirée sur une planche de métal gravée avec le burin.

Un cheval a les alures douces, quand il ne secouë point celui qui le monte. *Un carosse est doux*, quand il est bien suspendu, & qu'il ne secouë pas ceux qui sont dedans.

Un air doux, *un climat doux*, *un tems doux*, *un vent doux*, *une pluie douce ;* c'est-à-dire, qui ont une chaleur modérée, & qui sont tempérez.

Eau douce ; c'est l'eau des riviéres, des lacs, des fontaines, par oposition à l'eau de la mer qui est salée. On dit aussi, *Poisson d'eau douce.*

Médecin d'eau douce ; C'est an Médecin qui n'ordonne que des remédes peu éficaces.

Doucement, *adv.* [*Tacitè*, *leniter*, *lentè.*] Sans bruit. Sans parler haut. Sans précipitation. Sans se hâter. (Vivre doucement. *Voit.* Marcher doucement. Doucement, si elle venoit à nous entendre. *Moliére.* Fleuve qui coule doucement. *Vaug. Quint. l. 3.*)

Doucement, *adv.* [*Humaniter*, *leniter*, *placidè*, *tranquillè*, *pacatè*, *suaviter*, *quietè*, *moderatè.*] Sans emportement. Sans rudesse. Sans murmure. D'une maniére qui ne soit pas rude, mais douce & honnête. (Doucement, tient voilà pour le souflet. *Moliére*, *Préc.* Recevoir doucement une reprimande. *Voit. l. 25.*

. . . . Soufrez *doucement*,
Que libre désormais je parle franchement.
Voiture, *Poës.*)

☞ On se sert souvent de *doucement* sans réflexion. Voici *la Remarque du P. Bouhours, pag. 186. de ses Remarques sur la langue Françoise.* « *Doucement*, signifie quelquefois *lentement*, » quelquefois, *avec douceur, & d'une maniére* » *qui n'a rien d'aigre ni de rude.* Quand *parler* » ne se raporte point à une personne, c'est-» à-dire, quand on ne parle point pour marquer » à un autre ce qu'on a dans le cœur, *doucement* » a le prémier sens : *Il parle doucement : parlez* » *doucement*, dit-on à une personne qui parle » trop vîte. Mais quand *parler* est relatif, » *doucement* a le second sens, & signifie, *sans* » *aigreur, sans emportement, avec douceur,* » *avec modération. Quelque sujet que j'eusse de* » *m'emporter, je ne lui ai rien dit de fâcheux,* » *je lui ai parlé doucement.*

> *Doucement*, diras-tu, que sert de t'emporter,
> *Boileau, Satire de l'homme.*

» *Seneque & Plutarque nous aprennent que quand* » *Socrate étoit en colére, c'étoit alors qu'il parloit* » *plus rarement & plus doucement.* Charpentier, » *Vie de Socrate.* La distinction de *parler absolu,* » & de *parler relatif*, joints à *doucement*, est si » vraie, que cet adverbe signifie toûjours » *lentement* avec les verbes absolus qui n'ont » point de relation à une personne, comme *lire,* » *aler, marcher, &c.*

> Zéphirs, ruisseaux, volez plus lentement
> Coulez plus *doucement.*

» Les Chansons doivent être comptées pour » quelque chose en matiére de langage, quand » elles sont faites par de grands Maîtres, comme » celle-là, qui est de Sarrazin. Ce que je viens » de dire, ne regarde que les deux significations » de *doucement, sans précipitation, sans aigreur.* » Il y en a une troisiéme qui va plus à l'artifice qu'à la modération :

> Est-ce donc là médire, ou parler franchement ?
> Non, non, la médisance y va plus *doucement.*

» Il y en a même une quatriéme qui tient quelque » chose de toutes les trois, & nous en avons » un exemple dans l'ouvrage que fit Benserade » au retour du Cardinal Mazarin à Poitiers après » les guerres civiles. Comme il a un art particulier » pour tourner finement les choses, & qu'il » fait sur tout badiner avec les Grands sans » perdre le respect qui leur est dû, il commence » par dire à ce grand Ministre :

> Soïez bien revenu, Monsieur le Cardinal,
> Vous à qui tant de gens souhaitent tant de mal ;
> Vous arrivez ici malgré toute la fronde ;
> Aussi vous faloit-il de bonne heure acourir
> D'autant plus volontiers que la plûpart du monde
> Ne se disposoit pas à vous aler querir.

» Il dit ensuite, & après quelques loüanges » délicates :

> Je vous exalterois en termes plus puissans ;
> Mais desacoûtumé que vous êtes d'encens,
> Des vers à votre honneur vous sembleroient étranges.

» Il conclut, enfin :

> I faut se modérer dans le commencement,
> Le bien qu'on dit de vous, le dire *doucement.*

» On peut ajoûter à toutes ces significations, » celle de *vivre doucement* ; c'est-à-dire, sans » passion, sans inquiétude, hors du bruit & de » l'embaras des afaires. Qui voudroit y bien » penser, trouveroit peut-être encore quelque » autre signification de cet adverbe ; & nous » voïons par là qu'un mot seul en notre langue est » un fonds riche, quand on sait le faire valoir. »

DOUZAIN, *s. m.* [*Assis Francicus, Gallicus.*] Monoie blanche valant douze deniers. Le *douzain* avoit d'un côté pour légende, *FRANCISCUS FRANCORUM REX*, avec un écusson couronné, où il y avoit trois fleurs de lis, & de l'autre côté il y avoit pour légende, *SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM*, avec une croix au milieu de l'espéce. Ce *douzain* s'apelloit aussi, *grand blanc*, & il a eu cours jusques au régne de Henri IV. *Douzain* se disoit autrefois de douze vers, comme quatrain de quatre vers.

Demi-douzain. [*Semissis.*] Espéce de monoie blanche valant six deniers, qui étoit faite comme le douzain, hormis qu'elle étoit plus petite.

DOUZAINE, *s. f.* [*Duodena, duodecim.*] Douze. (Une douzaine d'aloüettes.)

A la douzaine. Par douze. (Vendre des aloüettes à la douzaine.)

† *C'est un Poëte à la douzaine* ; c'est-à-dire, un méchant Poëte.

DOUZE. [*Duodecim.*] Nom de nombre indéclinable. C'est quand il y a *dix* & *deux.* (Ils étoient douze. Les douze mois de l'année. Les douze signes du Zodiaque.)

Perraut, parlant du Soleil, dit :

> (Et par le changement de ses *douze* maisons,
> Ramene tour-à-tour les diverses saisons.)

In-douze. Terme d'*Imprimeur. Un Livre in-douze* ; c'est un Livre dont chaque feüille fait douze feüillets.

DOUZIÉME, *adj.* [*Duodecimus, duodenus.*] (Il est le douziéme. Elle est la douziéme.)

DOUZIÉMEMENT, *adv.* [*Duodecimò.*] Pour la douziéme fois.

DOX.

DOXOLOGIE. C'est ainsi qu'on apelle, en terme *Eclésiastique*, ces paroles : *Gloire soit renduë au Pére, au Fils & au Saint-Esprit.*

DRA.

DRAC. Nom fort connu en Languedoc. L'idée qu'on s'y forme des *Dracs*, c'est que ce sont des esprits folets, capricieux, inquiets, ordinairement malfaisans : les meilleurs d'entre eux se plaisent du moins à faire des malices & des tours de page. La crainte du *Drac*, est très-commune dans le Languedoc.

DRACUNCULES, *s. m. pl.* ou CRINONS. Ce sont de petits vers capilaires qui s'engendrent sous la peau, & qui causent une grande démangeaison.

DRAGAN. Terme de *Marine.* C'est le derriére de la poupe qui en fait l'extrêmité, & qui porte la dévise des Galéres.

DRAGÉE, *s. f.* [*Anisum, amygdalum indurato saccharo circumdatum, bellaria.*] Sucre durci, dans lequel on enferme ordinairement quelque petite graine, comme de l'anis, de la coriandre, ou quelque menu fruit, comme des amandes, pistaches, avelines, &c. ou quelque morceau de canelle, de citron, d'orange, &c. On apelle quelquefois cette *dragée, des pois sucrez.* (Les dragées de Verdun sont les meilleures.)

Dragée. [*Pilulæ plumbeæ minutissimæ.*] Petite bale de plomb en forme de petits pois, dont on se sert pour tuer du gibier.

Dragée, s. f. [*Grana miscellanea, equorum pabulum.*] Il signifie aussi, *un mélange de graines qu'on donne aux chevaux gras.*

Dragées de Saint Roch. On apelle ainsi les baies de Genevrier couvertes de sucre.

† *Ecarter la dragée;* c'est faire sauter sa salive sur le visage, ou sur les habits de ceux qui sont près de nous.

DRAGEOIR, *s. m.* [*Patera inaurata.*] Espéce de coupe ou de tasse large & plate montée sur un pié, dans laquelle on présentoit autrefois les dragées. On donne encore ce nom à une petite boëte, où les Dames mettent des dragées.

DRAGEON, *s. m.* [*Stolones.*] Terme de *Jardinier.* Petite branche qui sort au pié de quelque plante, de quelque arbre, ou même de quelque branche d'arbre. (Drageon d'arbre, drageon de fruit, drageon d'œillet, drageon de vigne.) Voïez *Boutures.*

DRAGEONNER, *v. n.* [*Stolones agere.*] Il se dit des arbres qui poussent de petites branches à leur pié. (Arbre qui commence à drageonner. *Quint. Jardins fruitiers.*)

DRAGME, *s. f.* [*Drachma.*] Terme d'*Apoticaire.* Ce mot est Grec, & fait la huitiéme partie de l'once, qu'on apelle autrement *gros.* (Il me semble qu'il y a dans cette lettre cinq ou six dragmes d'amour. *Voit. l. 19.*)

Dragme. [*Drachma.*] Sorte de monoie des Juifs, aïant d'un côté une harpe, & de l'autre une grape de raisin. *Bouteroüe, Traité des monoies, page 21.*

Dragme. C'étoit aussi une sorte de monoie gréque.

DRAGON, *s. m.* [*Draco.*] Sorte de serpent de couleur noire, rousse ou cendrée, excepté que sous le ventre il est d'une couleur tirant sur le verd. Le *dragon* est grand selon les païs; il y en a de dix, de douze ou de quinze coudées, & même de plus: quelques-uns croient qu'il n'a point de venin, & qu'il tuë par sa morsure, mais l'opinion commune est que c'est un animal très-venimeux. Il naît dans les Indes & dans l'Afrique. Il sifle fort, il a l'oüie subtile, la vûë bonne, beaucoup de vigilance, & suporte long-tems la faim. Il est ennemi de l'élefant & de l'aigle. On dit même qu'il craint tellement l'aigle, que l'entendant voler il s'enfuit dans sa caverne. Il y a des *dragons* aîlez, d'autres qui ont deux piez seulement, quelques-uns, plusieurs, qui sont faits comme les piez des oies. Il s'en trouve d'autres qui ont des crêtes, & d'autres qui ont de l'air du visage de l'homme, & quelques-uns qui tiennent des cochons. *Jonston.*

Dragon. [*Miles quem draconem vocant.*] Militaire, qui est proprement de l'infanterie à cheval, pour courir au plus pressé, & s'y transporter plus promptement. Il se bat à pié & à cheval, & a pour armes, l'épée, le fusil & la baïonnete. Les *Dragons* ont l'étendard, des tambours, des musettes & des haut-bois. Lorsqu'ils marchent à pié, leurs Oficiers portent la pertuisane, & les Sergens la halebarde. (Les Dragons ont succédé aux Carabins. Les Dragons sont braves.)

Dragon. [*Improbus, iratus, nequam.*] Méchant, furieux, méchante, furieuse. Insuportable. Emporté, emportée. (C'est un petit dragon. Je ne sai où me mettre, c'est un vrai dragon. *Moliére.*

Il est malicieux comme un petit *dragon*,
Il ne me laisse rien de ce que j'ai de bon.
Boursaut, Esope.)

Dragon. [*Morbus equino in oculo.*] C'est aussi une maladie, qui vient aux yeux des chevaux. C'est une petite tache blanche, ou excroissance charnuë, qui croît dans l'humeur aqueuse; ou bien elle vient sur la cornée au devant de l'œil. Le *dragon* vient d'obstruction, & de l'engorgement d'une limphe trop épaisse.

Dragon; c'est un des noms que les Chimistes donnent au salpêtre. Ils apellent aussi, le Mercure doux, *Dragon mitigé.*

Dragon. [*Draco.*] C'est aussi le nom qu'on a donné à une constellation de trente & quelques étoiles, qui est vers le pole arctique.

Dragon, ou *Dragonneau.* Espéce de corde polypeuse, longue, blanchâtre, semblable à un ver ou petit serpent, renfermée dans une veine, sous la peau des bras, des jambes, des côtes, & qui fait élever une tumeur phlegmoneuse dont elle sort en la tirant doucement.

DRAGON D'EAU, *s. m.* [*Vortex.*] Terme de *Mer.* C'est un gros tourbillon d'eau, qui est fait de vapeurs épaisses, & qui se forme en longue colonne, qui d'un côté touche les nuës & de l'autre la mer, qui paroît boüillonner tout autour. Le P. Tachard, *Voïage de Siam, l. 1.* explique la maniére dont se forment les *dragons*, & dit que les Mariniers les apellent *trompes* ou *pompes.* Les *dragons d'eau* sont dangereux, il en faut éviter la rencontre: ils sont capables de démâter les plus gros vaisseaux. On dissipe un *dragon d'eau* à coups de canon & de mousquet. Voïez *la Phisique de M. Regis.*

Dragon de vent. C'est un orage violent & subit, qui d'ordinaire désempare les vaisseaux, & les feroit tourner si l'on n'avoit soin de serrer les voiles.

La tête & la queuë du dragon. [*Caput & cauda draconis.*] Terme d'*Astronomie.* On apelle ainsi les *deux points*, où l'*orbite* ou *cercle de la Lune coupe l'Ecliptique*, & auprès desquels la Lune se rencontrant en conjonction, où en oposition, se font les éclipses de Soleil ou de Lune. Ces *deux points* se nomment aussi *les nœuds.* Il y a *le nœud ascendant;* c'est celui de ces *deux points* par où la planéte passe en s'élevant vers le Septentrion. Le *nœud descendant*, est le contraire.

Sang de dragon. C'est le nom d'une herbe qui a les feüilles rouges, qu'on dit avoir la vertu d'étancher le sang. C'est aussi le suc d'un grand arbre, nommé *Dragon*, qui croît en Afrique & en Amérique. Ce suc est astringent, & on s'en sert dans plusieurs maladies. Il y a aussi un *sang de dragon* contrefait qu'on emploie dans quelques maladies des chevaux.

DRAGONNÉ, *adj.* [*Leo in draconis caudam desinens.*] Terme de *Blason.* Il se dit du Lion ou de quelque autre animal, & signifie, *qui est représenté avec une queuë de dragon.*

DRAGONNEAU, *s. m.* [*Vermiculus, draconis speciem aliquam exhibens.*] C'est un animal semblable à un ver long & large, qui se met entre cuir & chair, aux bras ou aux jambes, &c. Les habitans des païs chauds sont sujets à ces vers.

DRAGONNER, *v. a.* Ce mot est nouveau, comme le fait auquel on l'a emploïé. C'est contraindre par la violence des Dragons à changer de religion.

DRAGONS, ou POINTS. Terme de *Lapidaire.* Ce sont des parties métalliques, qui engagées dans le corps du diamant, se montrent comme autant de petites taches noires & opaques, & le défigurent étrangement.

DRAGUE, *s. m.* [*Tormenti retrocedentis retinaculum.*] Terme de *Marine.* Gros cordage

dont on se sert sur les vaisseaux pour arrêter le recul des canons.

Drague, *s. f.* [*Pala ferrea recurvo limbo, & longo instructa manubrio ad educendas sordes.*] Outil emmanché de bois avec un fer large au bout, dont les écureurs de puits se servent pour en ôter les ordures.

Drague. [*Asini villi penicillus.*] Outil de Vitriers, ou pinceau qui leur sert à signer ou à marquer leur verre.

Drague. [*Fex hordeacea expressâ cerevisiâ superstes.*] Nom qu'on donne à l'orge cuite, qui demeure dans le brassin, après qu'on a tiré la biére.

Drague. [*Lemures.*] Nom qu'on donne à certains lutins, qu'on dit roder le long des rivages du Rhône en Provence, qui ont la figure d'hommes & se retirent dans les cavernes.

Drague d'avirons. [*Remorum trium fasciculus.*] Paquet de trois avirons.

DRAGUER, *v. a.* [*Piscari.*] Chercher une ancre avec le gros cordage qu'on apelle *drague*; ou pêcher quelque chose dans la mer.

Draguer. [*Purgare.*] C'est aussi néteïer une riviére, ou le fond d'un puits avec une péle de fer, qu'on nomme *drague*.

DRAÏER, (DRAYER,) *v. a.* Terme de *Corroïeur.* C'est la façon que cet ouvrier donne aux cuirs de vache, en ôtant, avec la draïoire, ce qui peut être resté de la chair de l'animal sur la peau qu'il veut corroïer. Les Taneurs disent *écharner.*

DRAÏEURES. (DRAYEURES.) Ce sont les morceaux des cuirs tanez, qui ont été enlevez de la peau du côté de la chair avec la draïoire des Corroïeurs.

DRAÏOIRE, (DRAYOIRE,) *s. f.* C'est l'instrument avec lequel on draïe les cuirs.

DRAMATIQUE, *adj.* [*Dramaticus.*] Mot qui vient du Grec, & qui se dit en parlant de la poësie de théatre. Le poëme *Dramatique*, est celui qui consiste proprement dans l'action. Il est divisé en actes, & représenté par des Acteurs. (La Comédie & la Tragédie sont les deux sortes de poëmes Dramatiques que nous aïons des Anciens.)

Dramatique, adj. Ce mot se dit de certains Poëtes, & veut dire, *celui qui travaille, ou qui a travaillé à faire des Comédies ou des Tragédies.* (Aristophane, Sophocle, Euripide & Eschile, sont des Poëtes Dramatiques Grecs. Térence & Sénéque, sont des Poëtes Dramatiques Latins. Corneille, Moliére & Racine, sont des Poëtes Dramatiques François.)

DRAME, *s. m.* Espéce de poësie, où l'on ne raconte point l'action, mais où on la montre elle-même dans ceux qui la représentent. La poësie Dramatique, est ainsi nommée du mot Grec Δρᾶμα, qui vient de l'Eolique, δράειν ou δρᾶν, lequel signifie *agir.* Il y a le *Drame merveilleux*, où l'on emploie la machine; l'*Héroïque*, qui représente des Rois seulement; le *Comique*, qui n'ofre que de simples particuliers; enfin, le *Pastoral*, qui représente des Bergers.

☞ DRANET & COLERET, sont sinonimes. Le *dranet* est un filet que deux hommes traînent en mer aussi avant qu'ils y peuvent entrer ou prendre pié. On s'en sert sur les côtes de Normandie.

DRAP, *s. m.* [*Pannus.*] Ce mot, généralement parlant, signifie *toute sorte d'étofe de laine de quelque fabrique qu'elle soit.* (Un bon drap de Berri. Bon drap d'Elbeuf, de Hollande, d'Angleterre, &c.) On dit aussi, *drap d'or, drap de soie.*

Drap. [*Lecti lintea.*] Morceau de toile large d'ordinaire d'une aune & demie qu'on étend le long du matelas & du lit, & dans quoi on envelope le traversin; & qui est long de trois ou quatre aunes. (Avoir dans son lit de fort beaux draps. Mettre des draps blancs au lit.)

Drap de curée. Terme de *Chasse.* C'étoit une toile sur laquelle on étendoit la moüée, qu'on donne aux chiens, quand on fait la curée; mais cela n'est plus usité.

Drap mortuaire. [*Pannus funebris.*] C'est une piéce d'étofe en forme de drap de lit, dont on couvre les personnes mortes. Il y a sur le *drap mortuaire* la figure d'une croix. Il est noir, quand il sert pour les hommes & les femmes; & blanc, quand il sert pour les garçons & les filles.

> (Il se baisse à l'instant, & croit se satisfaire,
> Mais il n'aperçoit plus que le *drap mortuaire*,
> Dont on avoit couvert la Princesse des Cieux.
> *Codeau, Poëme de l'Assomption.*)

† *Mettre une personne en beaux draps blancs.* [*Miris depingere modis.*] C'est en faire un portrait satirique, la railler, la déchirer à force d'en médire. On dit aussi, *tailler en plein drap.*

DRAPEAU, *s. m.* [*Panniculus.*] Vieux linge. (Le papier se fait de drapeaux.)

Drapeau, s. m. [*Vexillum, signum.*] Enseigne d'infanterie. (Il marchoit à la tête des drapeaux. *Vaug. Quint. l. 3. c. 10.* Il marchoit sous le drapeau d'un vaillant Chef: faire l'exercice du drapeau.)

Drapeau, s. m. [*Vexillarius.*] Il signifie aussi *charge d'Enseigne.* (Le Roi a donné un drapeau à ce brave soldat.)

DRAPER, *v. a.* [*Pannum texere.*] Terme de *Drapier.* Faire du drap.

Draper. [*Panno integere aliquid.*] Tendre du drap noir dans une maison, pour marquer la mort d'une personne. (Draper une chambre de noir. On a drapé cette maison, il faut qu'il y ait quelcun de mort.)

Draper. Terme de *Peinture.* Vêtir les figures. *Draper les figures*; c'est-à-dire, habiller d'une draperie. *Draper*, se dit aussi absolument & sans y joindre de régime. De Piles a dit: *L'art de draper consiste principalement, &c.*

Draper. [*Pannum attexere.*] Ce mot se dit en parlant de sauteraux de clavecin & d'épinette. C'est mettre du drap aux sautereaux. (Draper les sautereaux.)

† *Draper.* [*Dicteriis aliquem liberaliter carpere.*] Se moquer, se rire de quelcun: médire de quelcun plaisamment.

> (On dit qu'on l'a *drapé* dans certaine satire.
> *Despréaux, sat. 3.*)

☞ Fontenelle tenant le parti des Modernes, pour se moquer de Boileau, partisan des Anciens, fit ce Madrigal:

> Quand Despréaux fut siflé sur son Ode,
> Ses partisans crioient par tout Paris,
> Pardon, Messieurs, le pauvret s'est mépris;
> Plus ne louëra, ce n'est pas sa métode,
> Il va *draper* le sexe feminin,
> A son grand nom vous verrez s'il déroge;
> Il a paru cet ouvrage divin,
> Pis ne feroit, quand ce seroit éloge.

Draper un carosse; c'est couvrir de drap noir. (Quand un Prince, un grand Seigneur, ou un Magistrat porte le deüil, il drape son carosse de noir.)

DRAPERIE, *s. f.* [*Pannorum laneorum textura, officina.*] Trafic & commerce de draps. (La draperie va bien.)

Draperie. [*Vestium pictura, expressæ coloribus vestes.*] Terme de *Peinture.* Ce mot se dit en général de toute sorte d'étofe dont les figures sont habillées. (Jetter une draperie.) *Ce Peintre jette bien une draperie;* pour dire, *qu'il en dispose bien les plis. De Piles, Conversations de peinture.* (Paul Veronése, excéloit pour les draperies.)

☞ Voici comment du Fresnoi en parle : « Que les *draperies* soient jettées noblement ; » que les plis en soient amples, qu'ils suivent » l'ordre des parties, les faisant voir dessous » par le moïen des lumiéres & des ombres, » quoique ces parties soient souvent traversées » par le coulant des plis qui flotent à l'entour, » sans y être trop adhérens & colez ; mais qu'ils » les flatent par la discrétion des ombres & des » clairs : & si ces parties sont écartées l'une de » l'autre, ensorte qu'il y ait des vuides dans » lesquels il se trouve des bruns, il faudra prendre » ocasion de placer dans le vuide quelque pli » pour les acoupler, &c. »

DRAPIER, *s. m.* [*Pannorum laneorum opifex, propola.*] Ouvrier qui fait du drap. (Un bon drapier.)

Marchand drapier. Marchand qui vend du drap.

DRASTIQUE, *adj.* On apelle, *Médicamens Drastiques*, ceux qui agissent promptement & avec force.

DRAVE, *s. f.* [*Nasturtium orientale.*] Plante qui est une espéce de cresson d'Orient, & dont les fleurs sont petites & blanches.

Drave. [*Draba.*] Espéce de passerage, qui croît dans les païs chauds. Elle est carminative, incisive & apéritive.

DRE.

DRÊCHE. Terme de *Brasseurs.* Ils apellent *drêche*, les grains qu'ils ont fait germer jusqu'à un certain point, & dont ils ont arrêté ensuite le mouvement de germination, soit en les faisant simplement sécher, soit en leur donnant même un certain dégré de torrefaction, pour pouvoir les conserver plus long-tems. Les Brasseurs ont des greniers à *drêche.*

DREGE, *s. m.* [*Retis genus piscibus capiendis accommodatum.*] Terme de *Mer.* C'est une sorte de filet dont on se sert sur les côtes de l'Océan.

DRELIN. [*Imitatio sonitûs parvi tintinnabuli.*] Mot inventé pour représenter le son d'une sonnette. (Ma sonnette ne fait pas assez de bruit, drelin, drelin, drelin, drelin. *Moliére.*)

DRESSE, *s. f.* [*Corii frustulum geminas inter soleas insertum ad restituendum calceum inclinatum.*] Terme de *Cordonnier* & de *Savetier.* Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles pour redresser le soulié quand il tourne. (Mettre une dresse.)

DRESSER, *v. a.* [*Dirigere.*] Rendre droite une chose qui ne l'est pas. (Dresser un bâton.)

Dresser. [*Erigere.*] Lever une chose qui est tombée, & la mettre droite. (Dresser les quilles.)

Dresser. [*Instruere, præparare.*] Faire: préparer: élever. (Dresser un procez-verbal. *Le Maître.* Dresser une statuë à quelcun. Dresser un lit à quelcun. *Scar. Rom.* Dresser une tente. Dresser une embuscade. *Vaug. Quint. l. 3.*)

* *Dresser.* [*Instituere, formare.*] Former, instruire, façonner. (Soldat bien dressé. *Vaug. Quint. l. 3.* Dresser un cheval.)

Dresser. [*Subigere æqualiter.*] Terme de *Relieur.* Batre uniment un livre. (Dresser un Livre. Un Livre bien dressé.)

Dresser. [*Præparare, disponere.*] Terme de *Cuisinier.* Il se dit en parlant de potage. C'est mettre le boüillon tout chaud sur le pain, pour le faire tremper & mitonner. (Dresser le potage.)

Dresser, v. a. [*Æquare, exæquare.*] Terme de *Paveur.* C'est après avoir posé le pavé, & garni les jointes, fraper sur les pierres pour les égaler, & faire que tout le pavé soit propre & bien uni. (Ce pavé n'est pas bien uni, il le faut mieux dresser.)

Dresser, v. a. [*Oras circumducere.*] Terme de *Pâtissier.* Il se dit des piéces de four qu'on ne met pas dans des tourtiéres : c'est faire les bords de quelque piéce de pâtisserie. (Dresser un pâté. Dresser une dariole.)

Dresser. Terme de *Jardinier.* C'est préparer une planche ou une couche, pour y planter des fleurs ou des légumes.

Dresser. Terme de *Chasse.* Un chien *dresse*, lorsque sans s'écarter ou se détourner, il suit la vraie route de la bête.

Dresser, est quelquefois neutre ; on dit figurément, *les cheveux lui dresserent à la tête ;* c'est-à-dire, il eut horreur de cela. (Cette histoire fait dresser les cheveux, &c.)

Dresser une baterie ; c'est mettre une baterie en état. Au figuré, c'est prendre des mesures pour réussir à quelque dessein.

Dresser une piéce de bois. Terme de *Charpentier.* C'est dégrossir une piéce de bois, l'unir, l'aplanir, l'équarrir. On dit aussi *dresser une cloison, dresser un poteau,* ou *un peu de charpente ;* pour dire, *les élever & les mettre d'aplomb.*

Dresser d'alignement. Terme de *Maçon.* C'est élever des murs entre deux cordeaux, pour en rendre les épaisseurs égales.

Dresser une forme. Terme d'*Imprimeur.* C'est ranger les pages qui doivent composer une forme, à mesure qu'elles sont achevées sur la galée, & en faire l'imposition les unes sur les autres, pour en assûrer le regître.

Dresser un drap de laine. Terme de *Manufacture.* C'est le rendre quarré & uni, par le moïen de ce qu'on apelle *une rame.*

Dresser un feutre. Terme de *Chapelier.* C'est lui donner la figure d'un chapeau, en le mettant sur une forme de bois, pour en faire la tête. On donne cette façon avec les trois instrumens, qu'on apelle, *la piéce, le choque & l'avaloire.*

Dresser un chapeau. Terme de *Chapelier.* C'est en unir & aplatir les bords & le dessus de la tête, en les passant & tournant plusieurs fois sur une plaque échaufée par le feu d'un fourneau.

Dresser une pierre. Terme de *Tailleur de pierre.* C'est en équarrir les paremens de tous les côtez, pour lui donner telle figure qu'on souhaite.

Dresser un Mémoire. Terme de *Marchand* & d'*Ouvrier.* C'est extraire du Livre journal les articles des ouvrages qu'on a fait, ou des marchandises qu'on a fournies, pour en demander le païement. On dit aussi, *dresser un compte, dresser un inventaire, &c.*

DRESSOIR, *s. m.* [*Abacus.*] Espéce de bufet qu'on dresse à côté, pour le service d'une table, où on met le vin, les verres, la vaisselle, &c.

Dressoir ; c'est aussi l'outil de fer dont se servent les ouvriers qui mettent les glaces au teint, pour étendre & dresser la feüille d'étain, avant de la couvrir de vif-argent.

DRI.

DRIADES, (DRYADES,) *s. f.* [*Dryades.*] Nimphes des bois, ou fausses Divinitez, qui habitoient les bois, & se cachoient sous l'écorce des arbres. (Les Driades toutes étonnées se prirent à rire.

> Et déja les tristes Hiades,
> Forcent les frilleuses *Driades*
> De chercher l'abri des rochers.
> *Rousseau, Ep. à M. Duché.*)

† DRILLE, *s. m.* [*Miles strenuus ; gladio succinctus.*] Ce mot se dit ordinairement en mauvaise part : sorte de bon garçon éveillé & un peu libertin, qui aime à faire des tours un peu gaillards : sorte de soldat un peu fripon. (C'est un bon drille. Ce sont des drilles du Régiment des Gardes qui l'ont déniaisé.) Ce mot *drille*, ne doit point s'emploïer dans un ouvrage sérieux, ainsi que Costar l'a fait dans sa défense des Œuvres de Voiture contre Girac. On peut soufrir *drille* dans les vers du P. du Cerceau, contre le jeu apellé *quadrille.* C'est un Poëte dépité qui parle :

> (Maudit soit mille fois le mal-avisé *drille*
> Qui par quelque démon suscité contre moi,
> Pour me faire danner inventa le quadrille.)

Peut-être que *mal-avisé* paroîtra moins tolérable que *drille ;* l'épitéte n'est ni juste, ni naturelle.

† DRILLER. [*Celeriter currere.*] Aler vite : s'enfuir. (Toute la Cour drille vers la Guienne. *Scaron.*)

Driller. Vieux mot, qui signifie, *aler vîte, s'enfuir.* On le trouve dans Scaron.

DRILLES. Vieux chifons de toile de chanvre ou de lin, qu'on emploie dans les moulins à papier. Celui qui les ramasse & qui en fait commerce, se nomme *drillier* ou *chifonier.*

DRILLEUR, *s. m.* Celui qui ramasse les vieux chifons. On dit plus communément *chifonier.*

† DRILLEUX. [*Pannosus.*] Ce mot se trouve dans Pomey, pour marquer un homme mal vêtu.

DRISSE, *s. f.* [*Rudens, funis.*] Cordage qui sert à isser, à élever ou à amener la vergue le long du mât.

DRO.

DROGUE, *s. f.* [*Materia, ex quâ fiunt medicamenta.*] Tout ce qui sert à purger. (Bonne drogue. Méchante drogue.) Il se dit généralement de toute sorte de marchandises d'épicerie qui viennent des païs éloignez, comme sont encore toutes celles qui servent à la teinture, & à divers Artisans.

Drogue. [*Res vilioris pretii.*] Se dit aussi des choses de peu de valeur qu'on veut mettre en commerce. (Cet usurier en faisant ce prêt en a donné la moitié en drogue, & en méchans billets.)

DROGUEMAN, ou DROGMAN, *s. m.* On apelle ainsi dans le Levant les Interprétes des Ambassadeurs ou des Consuls des Nations Chrétiennes.

DROGUER, *v. a.* [*Medicamenta adhibere ; uti medicamentis.*] Purger avec des drogues. (Elle drogue ses enfans. C'est un homme qui se drogue continuellement.)

DROGUERIE, *s. f.* [*Halecum captura.*] Terme de *Mer.* Qui se dit de la pêche & préparation du harang.

DROGUET, *s. m.* [*Pannus laneus vilior.*] Sorte d'étofe de laine, dont on s'habille à peu de frais, & dont la trame est ordinairement de fil. (Droguet d'Espagne. Droguet de Languedoc, &c.

> . . . Et moïennant quelque aune de chenille,
> Je fais d'un vieux *droguet* que je tourne à l'envers ;
> Du velours ciselé pour porter les hivers.
> *Epitre du Chevalier Pompon à Babiole.*)

DROGUIER, *s. m.* [*Armarium.*] Bufet d'un naturaliste curieux, divisé en plusieurs tiroirs, en chacun desquels il y a une drogue diférente avec son étiquette.

DROGUISTE, *s. m.* [*Aromatorius.*] Celui qui vend des drogues.

DROIT. (le) Ce mot dans le sens propre & le plus général, & auquel tous les autres doivent se raporter, est tout ce qui dirige, ou qui est bien dirigé. Le *Droit*, en général, est encore tout ce que la raison reconnoît certainement comme un moïen sûr & abrégé de parvenir au bonheur, & qu'elle aprouve comme tel. Les Latins l'expriment par le mot *jus*, qui signifie, proprement, *un ordre ou un commandement : Jus a jubendo.*

DROIT, *s. m.* [*Jus.*] Loix : Coûtumes. (Droit divin : droit humain : le droit écrit : le droit coûtumier.) *Etudier le droit ;* c'est l'étudier en son particulier. *Etudier au droit*, ou *en droit ;* c'est l'aprendre de quelque maître.

☞ On entend par le mot *Droit*, une sience & une connoissance des Loix & des Coûtumes dont les Peuples se servent pour régler leurs intérêts & décider leurs diférends : ainsi *rendre droit ;* c'est prononcer un jugement après avoir oüi les parties & examiné leurs titres & leurs raisons.

Droit canon. [*Jus canonicum.*] Sience qui enseigne le droit, qui a été établi par les Souverains Pontifes. Le *Droit canon* s'aprend dans les Décrétales, & dans le Décret de Gratien.

☞ Le *Droit canonique* à été établi dans l'Eglise pour régler les afaires Ecléſiastiques. On lui donne quatre principales sources : la prémiére est l'*Ecriture Sainte ;* c'est-à-dire, l'Ancien & le Nouveau Testament : *Les constitutions des Conciles généraux & particuliers*, sont la seconde : *Les Epîtres décrétales des Papes*, fournissent la troisiéme : Et *les Ouvrages des Péres de l'Eglise Gréque & Latine*, sont la quatriéme source. Ç'a été de là que l'on a tiré plusieurs compilations qui ont paru de tems en tems avant le Décret de Gratien que l'on publia sous le titre de *Concordia discordantium.* Mais les Grecs furent plus atentifs que les Latins à recueïllir tout ce qui pouvoit concerner la dicipline de l'Eglise ; ce fut, selon l'opinion la plus générale, en l'an 385. de la Naissance de Jesus-Christ, & peu de tems après le prémier Concile de Constantinople, que la prémiére collection des Loix Ecléſiastiques fut publiée en Orient : elle étoit composée de 165. Canons de diférens Conciles. La seconde collection la suivit après le Concile de Calcedoine, en 451. M. Justel en a donné une édition Gréque & Latine,

avec des notes utiles & curieuses : & depuis on y a ajoûté les Canons du Concile de Sardique, ainsi que les Canons que l'on apelle improprement *Canons des Apôtres*. On a cru autrefois que ces derniers étoient l'ouvrage des Apôtres mêmes ; mais on les regarde seulement comme des témoignages de la dicipline observée dans les tems Apostoliques ; c'est-à-dire, dans la naissance de l'Eglise, où quelque Evêque Grec en fit une collection environ la fin du second siecle, ou au commencement du troisiéme. Le Concile *in Trullo* tenu en 692. ordonna que l'on fit une troisiéme collection générale, qui fut ensuite augmentée des Canons du Concile de Cartage ; de toutes ces diférentes compilations, on en fit un abrégé que l'on nomma *Nomocanon*, pour en rendre la connoissance plus facile. Ce fut sur ces modéles que l'Eglise Latine rassembla plusieurs fois les Canons des Conciles tenus dans l'Occident. Le prémier assemblage fut publié en 460. Denis le Petit composa une seconde collection, & Isidore, Evêque de Seville, en publia une troisiéme, laquelle fut suivie d'une quatriéme composée par un Isidore, surnommé *Mercator*, que plusieurs ont confondu avec l'autre. Dans la suite, la dicipline aïant changé en plusieurs choses, particuliérement par raport à la pénitence publique, plusieurs Evêques, & autres Eclésiastiques ont fait des collections, ou plûtôt des abrégez de toutes les précédentes collections, & y ont ajoûté plusieurs décisions de leur façon ; c'est pourquoi on ne les regarde pas comme des loix données à tous les Fidéles. Ferrand, Diacre de l'Eglise de Cartage, qui vivoit environ l'an 527. S. Martin, Archevêque de Prague, Cresconius, furent de ce nombre, ainsi que Regino & Burchard, lequel aidé par deux fameux Abez de son tems, composa une compilation, à qui l'on donna le titre de *Burchardi decretum*. Enfin Ives de Chartres en produisit une de sa façon : & ce fut de tous ces grands ouvrages que Gratien composa le sien. Cet Auteur naquit dans la Ville de Chiusi, que l'on apelloit autrefois *Clusium*, dont, selon Sigebert, il fut fait Evêque ; ce qui est contesté par quelques Auteurs. Il est certain qu'il fut Moine de S. Felix de Boulogne. Il publia son ouvrage sous le Pape Eugene III. l'an 1150 ou 1151. il l'intitula *Decretum*, pour marquer qu'il étoit composé de toutes les Loix & de tous les Canons qui doivent être observez dans l'Eglise ; c'est par cette raison que quelques-uns l'apellent *Liber Decretorum*. Gregoire XIII. l'aprouva, & le confirma en en permettant l'impression & la publication : mais de Roye, soûtient que le Décret de Gratien n'a point été confirmé ni autorisé par aucun Pape ; & que si Gregoire XIII. en a permis l'édition, ce n'est point une autorisation, ni une aprobation du fond de l'ouvrage, mais une simple permission de l'imprimer & de le vendre. En éfet, il n'y a pas aparence que cet ouvrage, où l'on a remarqué dans la suite tant de défauts & de bevûës, ait été expressément aprouvé, confirmé & autorisé par les Papes, entre lesquels Pie IV. Pie V. & Gregoire XIII. choisirent des personnes habiles dans la Jurisprudence canonique, pour les corriger, & pour marquer les fautes, afin que l'on ne s'y trompât plus. Le plus Savant de ces révisseurs fut Antoine Augustin, Archevêque de Taragone, dont l'ouvrage a été ressuscité par M. Baluse, qui y a joint de savantes notes. Cependant ce Décret a toûjours conservé le crédit qu'il s'aquit d'abord dans l'Université de Boulogne, où il fut enseigné publiquement. Il est partagé en trois parties. La prémiére comprend cent & une distinctions, où il est principalement traité des personnes Eclésiastiques. La seconde renferme trente-six causes concernant la matiére & la forme des Jugemens. La troisiéme a pour titre, *de consecratione*, & n'est composée que de cinq distinctions concernant les choses sacrées. Voilà en quoi consiste la prémiére partie de la Jurisprudence canonique : quant à la seconde, elle est formée des Epîtres décrétales des Papes, dont la prémiére collection fut celle de Bernard *Circa*, Evêque de Faënza. Ensuite on vit celles de Jean de Gales ou Vallensis, de Pierre de Benevent, de Tancrede, Archidiacre de Boulogne, & Auteur de la fameuse compilation faite par ordre du Pape Grégoire IX. elle contient les Epîtres des Papes qui ont ocupé le saint Siége pendant quatre-vingt ans, & elle fut mise en l'ordre où elle est, par Raimond de Pennafort ; elles sont plus autentiques que le Décret ; quand on les cite, on ajoûte le mot *extra*, qui signifie *dehors*, & la raison est que les Décrétales furent d'abord apellées *Extravagantes*, parce qu'elles parurent séparément & en diférens tems, comme errantes dans le monde : mais aïant été rédigées en cinq Livres par le Pape Gregoire IX. elles ne *vaguerent* plus. Cependant on a toûjours conservé le terme *extra*, pour faire connoître que la collection étoit diférente des anciennes. Outre les cinq prémiers Livres, il y en a un sixiéme que l'on cite de même avec ces mots, *in 6°.* pour aprendre que ce Livre, qui est le sixiéme des Décrétales, a été rédigé, & donné au Public par Boniface VIII. Quant aux Clementines, elles furent compilées par Clement V. qui a été le prémier Pape résidant dans Avignon : elles furent publiées par Jean XXII. son Successeur, lequel fit plusieurs Décrétales à qui l'on donna le titre d'*Extravagantes* de Jean XXII.

Droit civil. [*Jus civile.*] C'est la connoissance des Loix, comprises dans le Code & dans le Digeste. (Etudier le Droit civil.)

☞ *Droit Romain.* Romulus songea moins à donner des Loix à son nouveau peuple, qu'à former son Etat, & à le rendre susceptible de régle & de dicipline. Les Rois qui lui succéderent, firent quelques Ordonnances selon leur génie : Sextus Papirius en composa un Recueïl sous le régne de Tarquin le Superbe, & qui fut rendu public par un esclave de l'Auteur sous le titre de *Droit civil Papirien*, *Jus civile Papirianum*. Depuis l'exil des Rois & l'abolition de la Roïauté, Rome fut étrangement agitée par les dissentions qui se formerent entre le Sénat, le Peuple & les Magistrats, que l'on élisoit de tems en tems : l'autorité passoit incessamment d'un état dans un autre : le Sénat pendant quelque tems en joüissoit ; & le Peuple à son tour, tâchoit de la posséder toute entiére ; les Magistrats se déclaroient pour le parti le plus fort. Enfin l'an 299. on se détermina à choisir des personnes qui paroissoient les plus intelligentes, pour les envoïer en Gréce, afin d'en raporter des Loix qui pussent établir une Jurisprudence fixe dans l'Empire Romain. A leur retour, ils en proposerent un grand nombre, entre lesquelles ils choisirent celles qui convenoient le plus aux mœurs & au génie des Romains, dont ils composerent dix Tables ausquelles on en joignit deux autres qui firent le nombre de douze, que l'on regarde

comme la source de la Jurisprudence Romaine. Pour composer ces douze Tables, on choisit dix hommes que l'on apella *Décemvirs*, avec un pouvoir absolu pour faire exécuter les Loix, & expliquer celles qui seroient douteuses : & comme il est dificile de conserver un pouvoir souverain & de l'exercer sans s'écarter de la justice & de la droiture, ces *Décemvirs* abuserent bien-tôt de leur autorité, & conjurerent ensemble la ruine de la liberté Romaine : mais le tems de sa perte n'étoit pas encore venu. L'injustice d'Appius Claudius, l'un de ces *Décemvirs*, abatit tout-à-coup la tirannie dans sa naissance. Il devint éperdüement amoureux de Virginie dont le pére étoit absent, & ne pouvant pas l'obliger par ses soins à l'écouter favorablement, il se servit du ministére d'un de ses cliens qui soûtint qu'elle étoit son esclave. L'afaire portée dans le tribunal de Claudius, il rendit un jugement qui souleva le Peuple qui connoissoit l'ingénuité de Virginie, dont le pére étant survenu, il demanda la liberté de lui parler en particulier ; ce qui lui aïant été acordé, il la prit, & lui enfonçant son poignard dans le sein, il lui dit : *Voilà, ma fille, le seul moïen que j'ai de t'afranchir.* Le Peuple irrité contre Claudius & contre Spurius Oppius, les condanna au dernier suplice. Les autres *Décemvirs* craignant d'être traitez comme ils le méritoient, s'éxilérent, & le Décemvirat fut entiérement aboli par la Loi *Horatia*, qui donna en même tems au Peuple le droit de faire des Loix, qui furent apellées *Plebiscites :* & comme le Sénat vit avec peine l'autorité que le Peuple aquéroit par cette Loi, il tâcha d'en diminuer la force. Mais par la Loi *Publia* faite en 415. & par la Loi *Hortensia* en 478. le Peuple fut confirmé dans son indépendance. Dès-lors on vit paroître une infinité de Loix, dont les unes étoient faites dans les assemblées du Sénat & du Peuple, & que l'on apelloit *Comitia centuriata ;* & les autres dans les particuliéres du Peuple que l'on apelloit *Curiata Comitia.* Il n'étoit pas possible que ce grand nombre de Loix ne produisît une extrême confusion, par l'oposition qu'il y avoit entr'elles ; & pour tâcher de les concilier, on eut recours aux plus savans de ceux qui s'apliquoient à l'étude de la Jurisprudence, pour se conduire dans l'embaras où l'on étoit. Leurs réponses aux questions qu'on leur faisoit, devinrent dans la suite décisives, & formerent un *Droit civil*, sous le titre de *Responsa prudentum.* On ne fut pas moins embarassé sur la maniére d'agir en vertu de la Loi. Appius Claudius, composa des formules que l'on devoit observer pour agir en Justice. Sextus Ælius en composa d'autres, que l'on devoit suivre si scrupuleusement, que le moindre défaut emportoit la perte de la Cause : mais les Empereurs adoucirent cette rigueur, sans abolir néanmoins l'usage des formules. *Liv. 1. & 2. cod. formul. & impetration. sublat.* Le Préteur qui fut établi pour rendre la justice pendant que les Consuls étoient ocupez à la guerre & aux afaires politiques, avoit droit de faire des Ordonnances, dont la force finissoit avec la Préture ; & comme le nombre des Citoïens & des étrangers qui venoient à Rome, s'augmentoit tous les jours, on fut obligé d'en créer un pour les Citoïens, que l'on nomma *Prætor urbanus*, & un autre pour les étrangers, à qui l'on donna le titre de *Prætor peregrinus.* Leurs décisions portoient le titre d'*Edits*, dont l'Empereur Adrien fit faire une exacte révision par le Jurisconsulte Julien, qui en composa un corps qu'il honora du titre d'*Edit perpétuel*, parce qu'il devoit servir de régle à tous les Préteurs dans l'administration de la Justice. *Liv. 3. §. 18. & 21. cod. de veter. Jur. enucleand.* Enfin la République aïant été entiérement éteinte, Auguste se vit en possession de l'autorité du Sénat, de celle du Peuple & de tous les Magistrats par la Loi *Regia :* & ce fut la seconde époque de la Jurisprudence Romaine. Depuis on ne trouve plus ni Sénatusconsulte, ni Plebiscite, ni Edits du Préteur : mais on voit dans ce long intervale du régne des Empereurs jusques à Justinien, un nombre infini de Loix, dont on fit diférentes compilations. La prémiére fut celle des Edits des Préteurs, que Julien fit sous l'Empire d'Adrien, comme je l'ai déja remarqué. Gregoire & Hermogene travaillerent séparément sous le grand Constantin à ramasser les Loix des Empereurs Païens, depuis Adrien jusques à Diocletien, & ces deux Jurisconsultes donnerent leur nom à leur travail ; l'un fut apellé le Code Gregorien, & l'autre le Code Hermoginien. Vingt ans après, Théodose, le jeune, fit sur ce modéle un Recueïl des Constitutions des Empereurs Chrétiens, qu'il fit apeller le Code Théodosien, qui est le seul qui nous reste, les autres étant péris, à la réserve de quelques fragmens. Il n'en a pas été de même du Code qu'Anien composa des autres Codes dont il abrégea, & même changea les décisions sous Alaric, duquel il étoit Référendaire, imprimé à Leyde en 1717. mais dont on fait peu de cas. Après tant de collections diférentes où l'on remarquoit des Loix mal conçües, oposées les unes aux autres, & dont le nombre composoit plus de deux mille volumes, on comprend aisément l'état déplorable de la Jurisprudence, & la dificulté qu'il y avoit de rendre la Justice. L'Empereur Justinien entreprit de démêler ce cahos, & d'un monstre en faire un corps raisonnable & utile au Public : il choisit pour un si grand projet, Tribonien, le plus habile Jurisconsulte de son tems. Ce sont là les deux Auteurs des Livres qui renferment la Jurisprudence Romaine. Justinien publia d'abord son Code. Le Digeste parut ensuite sous ce titre, qui signifie *une compilation bien rédigée dans l'ordre des choses.* Quant aux Institutes, qui comprennent en abrégé les prémiers élemens de la Jurisprudence, & les prémiers principes du Droit Romain, Tribonien, Théophile & Dorothée les composerent par ordre de Justinien ; & l'on peut dire que cet ouvrage est un chef-d'œuvre dans son genre. Quelque tems après, Justinien fit publier un second Code plus exact & plus ample que le précédent ; & enfin après sa mort, on donna au Public les Constitutions qu'il avoit faites pendant sa vie. Les Empereurs qui lui succéderent en firent de même : mais leurs ouvrages n'ont point été inférez dans le corps du *Droit Romain.*

Droit coûtumier. [*Jus moribus constitutum.*] C'est la connoissance des Coûtumes, des Edits, des Ordonnances. (Un Avocat doit savoir le Droit Coûtumier.)

Le Droit François. [*Jus Gallicum.*] C'est la connoissance des Coûtumes & des Ordonnances particulieres des Provinces de France, des Edits & des Déclarations des Rois François. (Etudier le Droit François.)

Droit naturel, ou *de nature.* [*Jus naturale*, ou *natura, recta ratio.*] C'est celui que la nature

& la raison ont enseigné aux hommes. C'est aussi le sistême ou l'assemblage des régles que la seule raison prescrit, considérées comme autant de Loix que Dieu impose aux hommes.

Le Droit des gens. [*Jus gentium.*] C'est le droit naturel apliqué, non aux hommes envisagez simplement comme tels, mais aux Peuples, aux Nations, aux Etats ou à leurs Chefs, dans les relations qu'ils ont ensemble, & dans les intérêts qu'ils ont à ménager entr'eux. (Violer le droit des gens.)

Droit de la guerre. Ce sont certaines Loix qu'on doit observer en faisant la guerre.

Droit public. On apelle ainsi en Allemagne le corps des Loix fondamentales de l'Empire, comme, *la Bule d'or, les Capitulations Impériales, les Constitutions de l'Empire, &c.*

Droit positif. Cherchez *Positif.*

Droit de Chevet. Voïez *Chevet.*

Droit. [*Jus, auctoritas, potestas, imperium.*] Ce mot, en ce sens, se prend pour une qualité personnelle, une puissance, un pouvoir d'agir, une faculté. (Tout homme a le droit de pourvoir à sa conservation. Un pére a le droit d'élever ses enfans. Un Souverain a le droit de lever des troupes pour la défense de l'Etat, &c. Avoir droit de faire une chose. Conserver le droit de quelcun. La couronne lui apartenoit de droit. User des droits de la victoire. *Voiture.* Avoir droit sur la vie des gens.

Subjuguez tout le Rhin, la gloire en sera grande,
La justice le veut, votre *droit* le demande.
Ce sont des coups digne d'un Roi.
Le Pays.)

Droit. [*Vectigal, tributum.*] Impôt qu'on met pour le Roi. (Etablir un Droit nouveau.)

Droit. Ce qu'on est obligé de païer pour obtenir quelque chose, ou pour avoir permission de faire quelque chose. (Païer les Droits. Droit annuel.) [*Salarium annuum.*]

Droit. Terme d'*Architecture.* On apelle, *pié droit*, le rang de pierres qui fait le côté d'une fenêtre, d'une cheminée, ou d'une porte cochere.

Droit. Terme de *Chasse.* On dit, *que les chiens courent bien le droit*, lorsqu'ils suivent le vrai chemin de la bête. On apelle aussi *droit*, la part de la bête qui apartient aux Veneurs & aux chiens.

Droit. Terme de *Médecine.* On apelle, *droit* ou *rectum*, le dernier des boïaux qui s'étend depuis l'*os sacrum*, jusqu'à l'anus, sans aucun repli. On donne aussi ce nom à deux muscles de l'abdomen, dont les fibres vont en ligne directe de haut en bas, à un muscle de la jambe, qui est le prémier de extenseurs; & à quatre muscles de la tête.

Droit. [*Directò.*] Préposition qui régit le datif, & qui signifie *vers.* (Marcher droit à l'ennemi. *Abl. Arr. l. 1.* Elle pousse son cheval droit à une forêt. *Arioste moderne, t. 1.*)

Droit, adv. [*Rectà.*] Sans détourner. (Tout droit. Alez tout droit, & vous ne vous égarerez pas.) En terme de *Chasse*, on dit, *prendre* ou *tenir le droit*, pour faire entendre qu'un chien reprend bien la voie.

* *Droit, adv.* [*Candidè, rectè, sincerè.*] Sincérement. Honnêtement. (C'est un homme qui va droit.)

A bon droit, adv. [*Jure merito.*] Justement. (Il a obtenu cela à bon droit.)

A droit & à gauche, adv. [*Dextrorsum, sinistrorsum.*] (Tourner à droit & à gauche. *Vaug. Quint. l. 3.*)

On dit, en terme de *Palais*, *apointement en droit.* [*Controversi juris formula.*] C'est le réglement qu'on donne aux parties à écrire & à produire sur une question de droit, ou en prémiére instance. (Parties oüies ont été apointées en droit à écrire ou à produire.)

DROIT, DROITE, *adj.* [*Rectus.*] C'est-à-dire, qui n'est pas courbé. Qui ne va ni d'un côté ni d'autre. Qui ne panche ni de côté ni d'autre. Qui est uni. (Bâton fort droit. Le chemin est tout droit. Tenir le corps droit. Tenir la tête droite. Il a la jambe droite, & tout d'une venuë. Ligne droite.)

Droit, Droite. [*Angulus rectus.*] Terme de *Géométrie.* Il se dit des angles. (Un angle droit se fait par une ligne qui tombe à plomb sur une autre. Un angle droit est de 90 dégrez.)

Sphére droite. [*Sphæra directa.*] Terme d'*Astronomie.* C'est lorsque l'équateur coupe l'horison à angles droits. On dit aussi, *ascension droite*, ou *oblique.*

Droit, Droite. [*Rectus, æquus.*] Qui procéde honnêtement selon Dieu & les hommes. Honnête. Qui n'est point fourbe. (Avoir le cœur droit. *Ablanc.*)

* *Droit, Droite.* [*Candidus, integer.*] Judicieux. Juste & pénétrant. (Avoir le sens droit.)

DROITE, *s. f.* [*Dextera.*] Main droite. (Asseïez-vous à ma droite, jusques à ce que j'aie réduit vos ennemis. *Nouveau Testament, Epître aux Hébreux, ch. 1.*)

Droite. [*Dextrum cornu, dextra ala.*] Terme de *Guerre.* (Aîle droite: tourner à droite.)

A droite, adv. [*Ad dexteram.*] A main droite. (Prendre à droite: tourner à droite.)

* DROITEMENT, *adv.* [*Candidè, æquè.*] Prononcez ce mot comme il est écrit, *droiteman.* D'une maniére sincére & juste. (Aler droitement en besogne.) Ce terme est peu usité; on dit beaucoup mieux, *aler nétement en besogne.*

DROITIER, DROITIERE, *adj.* [*Dexter.*] Qui se sert ordinairement de la main droite. Il est oposé à *gaucher.*

* DROITURE, *s. f.* [*Æquitas, integritas, recta mens.*] Prononcez comme il est écrit. Équité, sincérité. (C'est un homme qui a de la droiture. Cacher un grand fonds de perfidie sous des aparences de droiture. *Bouhours, Aubusson, l. 2.* Servir Dieu en esprit de droiture & de justice. J'admire la droiture de son ame & de son cœur, &c.

Dans nos champs la vertu toute pure,
Agit sans dessein d'éclater.
Tout l'art de la raison ne sauroit imiter,
De nos Bergers l'innocente *droiture.*
La Fontaine.)

☞ *Droiture.* Dans les Coûtumes de Chauny, d'Artois, de Peronne, on trouve, *relever droiture*; ce qui signifie, selon Ragueau, *le droit qui apartient aux Seigneurs féodeaux ou censuels, & qui leur est dû par les nouveaux aquéreurs après le devest, ou advest de l'héritage pour l'issuë & entrée.*

Droiture d'esprit. [*Rectum ingenium.*] C'est-à-dire, une pénétration d'esprit vive & profonde.

A droiture, en droiture, adv. [*Rectà*] Prononcez *à dréture.* Ces mots se disent en parlant de gens à qui on écrit, & ils signifient *directement.* On pense qu'*en droiture*, est plus usité qu'*à droiture.* (Ecrire en droiture à Rome.) On disoit autrefois *droiturier.*

† Drôle, *f. m.* [*Facetus, fagax.*] Gaillard, éveillé. (C'eft un drole.

Le *drôle* a fi bien fait par fon humeur plaifante,
Qu'il poffede aujourd'hui cinq mille écus de rente.
Scaron, D. Japhet, act. 1. fc. 1.)

† *Drôle*, *adj.* [*Lepidus*, *feftivus*, *hilaris.*] Plaifant, qui fait rire. (Ce mot de mariage eft plaifant, il n'y a rien de plus drôle pour les jeunes filles. *Moliére.*)

† Drôlerie, *f. f.* [*Præftigia.*] Plaifanterie, tour d'adreffe. (Les Charlatans amufent le peuple avec mille drôleries.)

† Drôlesse, *f. f.* [*Meretrix*, *fcortum.*] Gaillarde, éveillée, éfrontée. (C'eft une drôleffe.)

† * Drôlement, *adv.* [*Lepidè*, *feftivè.*] Plaifamment. (Cela eft dit drôlement.)

Dromadaire, *f. m.* [*Dromas*, *camelus.*] Efpéce de chameau plus petit & plus vîte que que les chameaux ordinaires, ils ne fervent auffi que de monture. Ils font jufques à trente-cinq ou quarante lieuës par jour, & continuent de la forte neuf ou dix jours par les déferts de l'Afrique. (Un dromadaire mâle, un dromadaire femelle.)

Drosse, *f. f.* [*Funis nauticus.*] Terme de *Marine.* Cordes ou palans qui fervent à aprocher ou à reculer une piéce de canon de fon fabord.

Drouine, *f. f.* [*Mantica*, *quam vaforum æneorum fabri circumforanei geftant.*] Terme de *Chaudronnier.* Efpéce de havre-fac que les Chaudronniers de campagne portent derriére le dos, & dans quoi ils mettent tous leurs outils.

Drouineur, *f. m.* [*Vaforum æneorum faber circumforaneus.*] Mot de *Chaudronniers de Paris*, pour marquer ces Chaudronniers de campagne qui portent la *droüine*, & qui vendent par tout Paris des rechauds, & racommodent les poiles & les chaudrons qui font troüez ou boffuez. (C'eft un droüineur.)

Drousser, Drosser, ou Trousser la laine. Terme de *Manufacture.* C'eft engraiffer les laines avec de l'huile, & les carder avec de grandes cardes de fer fur le chevalet. On apelle *Drouffeurs*, les ouvriers qui donnent cette façon à la laine.

DRU.

Dru, Druë, *adj.* [*Denfus.*] Epais : en quantité. (L'herbe étoit haute & druë. *Vaug. Quint. l. 3.* † * Bel enfant de quinze ans dru comme pére & mére. *Scar.* La fille étoit druë. *La Fontaine.*)

☞ *Dru.* On trouve fouvent ce terme dans les anciens Auteurs François & Italiens. Il vient de l'Alcoran *dravv*, felon Ménage dans fes Origines de la langue Françoife. Les Italiens ont dit *drudo* & *druda*, pour fignifier, ainfi que les François, *une perfonne amoureufe*, *un ami fidéle*, *un vaffal.* Nos Poëtes Provençaux s'en font fervis dans leurs chanfons. Galand, dans fon *Traité du Franc-aleu*, cite plufieurs endroits de nos anciens Poëtes qui ont emploié le mot *druz*, pour exprimer *un vaffal*, *un ami.* Dans le Roman de Florimond :

En fa chambre fe font entrez
Avec fes Chevaliers privez
Le Senefchal, & de fes *druz.*

Et dans un autre endroit :

Sire, fait-il, affez en ay,
Et fi dex plaît, je conquerray
Li Duc, li charia de fes *druz*
Chevaliers jeunes & charnus.

Dans la fuite des tems, ce terme au féminin, *druë*, fignifioit, *une femme de mauvaife vie*, *une concubine*, ainfi dans le Roman de la Rofe :

Cil qui la voulu retenir
Qu'elle ne puiffe aler ne venir,
Soit fa moüiller, ou fa *druë*,
Tantoft en a l'amour perduë.

Et dans le Roman de Florimond :

Li Roy a fa fille monftrée,
Li autre l'ont par lui veuë,
Se dit ja qu'elle eft fa *druë.*

† *Dru & menu*, *adv.* [*Confertim*, *denfè.*] Beaucoup. (Parfemé dru & menu.)

† * *Ils tombent dru & menu comme mouches*; c'eft-à-dire, en grande quantité.

Druide, *f. m.* [*Druida*, *Druides.*] Sacrificateur & Philofophe des anciens Gaulois. Ce mot, dans le ftile figuré, s'aplique à un homme capable & expérimenté, qui a vû le monde. (C'eft un vieux Druide, il nous pourra donner de bonnes inftructions.)

☞ Les *Druides* ont tenu le prémier rang dans les Gaules ; les Nobles ocupoient le fecond ; & le Peuple languiffoit dans une fervitude très-onéreufe. Quelques-uns ont cru que les *Druides* avoient paffé de la Grande-Bretagne dans les Gaules : mais Pline dans fon Hiftoire, *livre 30. chap. 1.* & Tacite dans la vie d'Agricola, nous affurent qu'ils étoient originaires des Gaules : fi l'on en croit Juvenal, ce furent eux qui s'étant répandu dans les environs, aprirent aux Bretons les prémiers principes de l'éloquence :

Gallia, caufidicos docuit facunda Britannos.

Pline dérive le terme *Druide* du Grec δρῦς, *un chêne*, parce que cet arbre étoit facré fuivant leur Religion, & qu'ils avoient une pieufe vénération pour le gui qui naît fur les chênes. D'autres font venir ce terme de l'ancien Germain *Trutis*; c'eft-à-dire, Dieu ; ou de *Dru*, qui dans la même langue fignifie, *véritable*, *fincére & fidelle.* Il y avoit des *Druides* dans toutes les Gaules : mais leur principale demeure étoit à Chartres, & aux environs. Céfar nous aprend dans fes Commentaires, *liv. 6. n. 17.* que c'étoit dans cette contrée que l'on tenoit tous les ans une affemblée générale des *Druides* de cette partie de la Gaule que l'on apelloit *Gallia Comata.* Le prémier jour de l'année étoit celui de l'affemblée générale, & dans lequel on aloit chercher dans les bois le *gui de chêne* avec beaucoup de folennité. On crioit par-tout pendant la nuit qui précédoit ce jour-là : *Au Gui Gaulois*; & à ce cri, chacun s'éveilloit, & s'empreffoit d'aler dans les forêts chercher le gui ; & lorfqu'on l'avoit trouvé, on avertiffoit les *Druides*, qui fe rendoient au lieu où il avoit été indiqué : le principal des *Druides*, revêtu d'une robe blanche, montoit fur l'arbre, & avec un couteau d'or il coupoit le gui, & le faifoit tomber fur un drap blanc étendu pour le recevoir. Céfar nous aprend que les *Druides* avoient un Chef ; quand il étoit mort, on choififfoit le plus digne d'un emploi fi éminent ; & s'il s'en trouvoit plufieurs qui méritaffent cet honneur, l'élection étoit faite par la pluralité des fufrages. Ils s'apliquoient à toutes les fiences, mais principalement à leur Théologie. Ils croïoient l'immortalité de l'ame, & la métempficofe. Eux & leurs femmes, fe mêloient de déviner. Vopifcus dit qu'Aurelien confulta les femmes *Druides*, qui lui prédirent l'Empire ; & que la prophétie fut

acomplie. Lampride raconte qu'Alexandre Sévére en fit de même. Il n'eſt pas ſurprenant que l'on ſoit ſi peu inſtruit de leur doctrine & de leur Religion, puiſqu'ils n'écrivoient rien, & qu'ils enſeignoient de vive voix leurs diciples dans leurs écoles.

D U.

D U. Article, qui marque le génitif ou l'ablatif ſingulier, maſculin. (La Loi de Dieu doit être l'étude du Sage. L'homme de bien eſt aimé du Seigneur.)

Du. Article qui marque quelquefois le nominatif & l'acuſatif. (C'eſt du pain: donnez-moi du vin.)

Du. [*A*, *ab.*] Prépoſition qui marque le lieu. (Il vient du Pérou.)

Du. Prépoſition qui déſigne le tems. (Rome fut gouvernée du commencement par des Rois. *Abl. Tac. ann. l. 1.* Du vivant du Cardinal de Richelieu, les gens de lettres étoient heureux.)

Du, Due, *adj.* [*Debitus.*] Ce qu'on doit. (Argent dû. Somme duë.) On fait quelquefois *dû*, ſubſtantif. [*Officium*, *res debita.*] (Les Magiſtrats doivent bien s'aquiter du dû de leurs charges. Il faut prendre quelque hipotéque pour la ſûreté de ſon dû.)

D U B.

Dubitation, *ſ. f.* [*Dubitatio.*] Figure de *Rétorique*, par laquelle un Orateur fait ſemblant de douter d'une propoſition qu'il veut prouver, afin de prévenir les objections qu'on lui peut faire.

D U C.

Duc, *ſ. m.* Ce mot vient du Latin *dux*, il ſignifie d'abord *un homme d'épée & de mérite*, *qui conduiſoit des troupes;* & cette qualité fut très-conſidérable. Charles le Simple & Hugues Capet, portérent le titre de *Duc des François*, & ce nom fut depuis ſi diſtingué, que pluſieurs grands Seigneurs le prirent. Enſuite les Rois s'étant faits plus puiſſans & plus abſolus, devinrent jaloux de leur autorité, & ne voulurent plus que les Seigneurs priſſent la qualité de Duc. Ils la donnerent eux-mêmes aux braves qu'ils aimoient, & qui les avoient bien ſervis dans la guerre. Cette coûtume s'obſerve encore, & l'on peut dire que *le Duc* eſt un homme d'épée, conſidérable par ſa naiſſance & ſon courage, qui porte un nom qui le met au nombre des Grands du Roïaume du prémier rang. Cette qualité de *Duc* eſt ſi grande & ſi illuſtre, qu'elle ſe donne aux Princes du Sang & à leurs enfans.

(Et tous les chevaux noirs n'aïant pas de grands airs,
J'en eus de pommelez comme les *Ducs* & Pairs.
Bourſaut, *Eſope.*)

Duc. [*Bubo.*] Sorte d'oiſeau de rapine. *Belon*, *liv.* 2. de l'hiſtoire des oiſeaux, croit qu'il y a de deux ſortes de *ducs*, *le grand duc*, qui eſt un oiſeau de nuit, grand comme un aigle, qui eſt roux & marqué de noir, qui a la queuë courte, le bec crochu, les yeux jaunes, avec des plumes en forme de cornes aux deux côtez de la tête. Il y a une autre ſorte de *duc*, qu'on apelle *le petit duc*, qui eſt une maniére de hibou ou de chat-huant. Le *duc* ſe défend du bec & des griſes.

Ducal, Ducale, *adj.* [*Ducalis.*] Qui eſt de Duc: qui apartient au Duc. (Manteau Ducal: couronne Ducale: dignité Ducale.)

Ducale, *ſ. f.* [*Diploma Senatûs Venetiarum.*] Lettres Patentes du Sénat de Veniſe.

Ducat, *ſ. m.* [*Ducatus*, *nummus.*] Sorte de monoie d'or valant cent dix ſols. Par l'Ordonnance de François I. publiée en 1540. pour le réglement des monoies, on voit que le *ducat* étoit une eſpéce d'or de païs étranger, qui avoit cours par tout le Roïaume, & valoit ordinairement quarante-ſix ſols quelques deniers. Les *ducats* de Florence, de Gênes, de Veniſe, de Boulogne, de Portugal, de Valence, d'Aragon & de Hongrie, étoient de miſe en France. Ils avoient d'un côté la tête du Prince qui les avoit fait batre; & de l'autre, les armes du Prince, ou de la République.

(Un homme acumuloit; on ſait que cette erreur
Va ſouvent juſqu'à la fureur:
Celui-ci ne ſongeoit que *ducats* & piſtoles.
Quand les biens ſont oiſifs, je tiens qu'ils ſont frivoles.
La Fontaine.)

Ducat. Adjectif qui n'a point de feminin, & qui, à ce qu'on croit, n'eſt uſité qu'en cette phraſe, *Or ducat*, qui ſignifie, *or de ducat.*

Double ducat. [*Ducatus*, *nummus duplus.*] Eſpéce d'or d'Eſpagne, qui du tems de Henri III. valoit ſix livres quatre ſols: elle avoit pour légende d'un côté, *FERDINANDUS ET ELISABETHA DEI GRATIA*, avec la tête de Ferdinand & d'Eliſabeth; & de l'autre, cette eſpéce avoit pour légende, *SUB UMBRA ALARUM TUARUM*, avec un écuſſon couronné où il y avoit des armes. Mais ſous le régne de Loüis XIII. il y avoit une autre ſorte de *double ducat*, qu'on apelloit *ducat à deux têtes*, d'Eſpagne & de Flandre, qui peſoit cinq deniers dix grains, & qui valoit dix livres. Cette maniére de *double ducat* avoit pour légende, d'un côté, *DEUS FORTITUDO ET SPES NOSTRA;* & de l'autre, elle avoit un aigle au deſſus d'un écuſſon couronné. Il y avoit de ces *doubles ducats* qui changeoient de légende, ils avoient deux têtes comme les autres, & pour légende, *QUOS DEUS CONJUNXIT HOMO NON SEPARET.* Voïez l'*Ordonnance de Loüis XIII. 1639.*

Ducaton, *ſ. m.* [*Ducatus*, *nummus minor.*] Eſpéce d'argent de païs étranger, qui avoit cours en France ſous le régne de Loüis XIII. & qui peſant une once un denier, valoit ordinairement trois livres ſept ſols: le *ducaton* étoit grand comme un écu blanc: il avoit le plus ſouvent d'un côté la tête du Prince qui l'avoit fait batre, & de l'autre, ſes armes. Les *ducatons* de Milan, de Florence, de Savoie, de Parme, d'Avignon, de Veniſe & de Flandre, avoient alors cours en France.

Demi ducaton. Eſpéce d'argent faite comme le ducaton, excepté qu'elle étoit plus petite.

Duché, *ſ. m. & f.* [*Ducatus.*] Toute l'étenduë des terres du Duc, qui ſont érigées en Duché. (Les Etats de la Duché furent convoquez. *Patru*, *Plaid. 13.* Il ſe met en poſſeſſion de la Duché. *Fléchier*, *Traduction de la vie de Commendon.* Elle étoit revêtuë de ſon Duché. *Buſſi*, *Hiſtoire amoureuſe des Gaules*, *page 159.*)

Duché-Pairie. C'eſt une terre à laquelle le Roi a donné cette qualité pour récompenſer

les services que le Seigneur de cette terre lui a rendus dans la guerre. On dit, *ériger une terre en Duché-Pairie.*

DUCHESSE, *s. f.* [*Ducissa.*] Ce mot vient de l'Italien *Duchessa.* C'est la Dame qui a épousé un Duc, ou celle qui posséde quelque Duché. (Une belle & charmante Duchesse: une généreuse Duchesse. Boursaut, parlant des femmes, dit:

(Celle du Président, fiére de sa richesse,
A des gens à sa suite autant qu'une *Duchesse.*
Esope.)

† * *Duchesse.* [*Tenuissimarum vittarum globus.*] Terme de *Coïfeuse.* C'est un beau nœud de nompareille que les Dames & les Demoiselles se mettent sur le haut du front. (Atacher proprement une duchesse.)

DUCTILE, *adj.* [*Ductilis.*] Ce mot se dit des métaux, & signifie, *qui se peut étendre & forger avec le marteau.* (Métal ductile.) *L'or est le plus ductile de tous les métaux;* c'est-à-dire, que c'est le métal qui s'étend plus que tous les autres.

DUCTILITÉ DE MÉTAL, *s. f.* [*Id per quod habet metallum, ut ductile sit.*] *Roh. Phis.* C'est la qualité par laquelle le métal est ductile, & l'on croit qu'elle consiste dans l'acrochement des parties dont le métal est composé.

D U E.

DUEL, *s. m.* [*Singulare certamen.*] Combat singulier: combat de deux personnes à l'épée, ou au pistolet, afin de s'ôter la vie l'un à l'autre. (Recevoir le duel: ofrir un duel: accepter un duel: se batre en duel: refuser un duel: apeller en duel.) Voïez la *Dissertation historique sur les duels, par Basnage;* & le *Traité du point d'honneur, par Courtin.*

(Pour vous tirer, François, d'un afreux précipice,
Loüis a réuni la force & la justice,
A banni les *duels* & leur noire fureur,
Et remis en éclat le véritable honneur.
Recueil de l'Acad. tom. 1.)

Duel. [*Dualis numerus.*] Terme de *Grammaire Gréque & Hébraïque.* Nombre des noms & des verbes, duquel se servent les Grecs & les Hébreux, quand ils parlent de deux personnes, ou de deux choses.

DUELLISTE, *s. m.* [*Pugnator singularis.*] Qui se plaît à se batre en duel. (Bouteville étoit un fameux duelliste.)

DUEMENT, *adv.* [*Ut decet, ut par est.*] Justement. (Il est dûëment ateint & convaincu.)

D U I.

† DUIRE. [*Decere, convenire.*] Verbe neutre & défectueux, qui n'a son usage que dans le burlesque, & qui signifie, *convenir, être à la bienséance.*

(Je vous donne avec grand plaisir,
De trois presens un à choisir,
La Belle, c'est à vous de prendre
Celui des trois qui plus vous *duit;*
Les voici sans vous faire atendre,
Bon jour, bon soir & bonne nuit.
Sarazin, Poës.)

D U L.

DULCIFIER, *v. a.* [*Dulcorare, edulcorare, dulce efficere.*] Terme de *Chimie.* Oter les sels de quelque corps, & par ce moïen le rendre doux. (Dulcifier le mercure: mercure dulcifié.)

DULIE, *s. f.* [*Dulia.*] C'est le culte que l'Eglise rend aux Anges & aux Saints, pour le distinguer de l'*hiperdulie*, qui est le culte qu'on rend à la Vierge, & de *latrie*, qui est le culte qu'on rend à Dieu.

D U N.

DUNE, *s. f.* [*Terrenæ moles fluctibus oppositæ.*] Les Flamans apellent *dunes*, les côteaux de sable qui sont élevez sur le bord de la mer. (Dunkerque est située entre les dunes qui blanchissent, & s'élevent au bord de l'Océan. *Sarazin.*)

DUNETTE, *s. f.* [*Puppis pars altissima.*] Terme de *Marine.* C'est l'étage le plus élevé de la poupe ou de l'arriére du vaisseau, où est le poste du Maître & du Pilote.

DUNG. Petit poids de Perse, qui pese quatre grains d'orge. C'est aussi une monoie d'argent, qui se fabrique en Perse, & qui pese douze grains.

D U O.

DUO, *s. m.* [*Duæ voces.*] Terme de *Musique.* Composition faite en musique, pour être chantée à deux parties seulement.

DUODENUM, *s. m.* Terme d'*Anatomie*, qui se dit du prémier des intestins grêles; on l'apelle ainsi, parce que sa longueur est de douze travers de doigt, en y comprenant le pylore. Il commence à l'orifice droit du ventricule, & décend vers l'épine de droit à gauche sans être aucunement entortillé: il finit où les circonvolutions des autres intestins commencent, il est plus épais & plus étroit que les autres.

D U P.

DUPE, *s. f.* [*Stupidus, insulsus, stolidus.*] Celui ou celle qu'on trompe aisément. Celui ou celle qu'on fait donner dans le panneau. (Il fit les pas nécessaires pour embarquer la dupe. *Bussi.* Il est la dupe de tout le monde. Par ma foi, voilà une grande dupe. *Mol.* Il a été pris pour une dupe. L'esprit est souvent la dupe du cœur. Ne croïez pas que je sois la dupe. C'est être médiocrement habile que de faire des dupes. *Introduction à la connoissance de l'esprit humain, pag. 300.* Il ne faut pas trop craindre d'être dupe. *Le même.*)

Madame Deshouliéres, dit que dans le jeu:

(On commence par être *dupe*,
On finit par être fripon.)

DUPER, *v. a.* [*Aliquem deludere, ludificari.*] Tromper. (Il croit tout duper. Il ne songe qu'à duper ses meilleurs amis.

Quoi! parce qu'un fripon vous *dupe* avec audace;
Sous le pompeux éclat d'une austére grimace,
Vous voulez que par-tout on soit tout comme lui.
Et qu'aucun vrai dévot ne se trouve aujourd'hui?
Moliére.)

DUPERIE, *s. f.* [*Fraus, irrisio, derisus.*] Tromperie, filouterie.

DUPLICATA, *s. m.* Seconde expédition d'un brevet, d'une dépêche du Roi. On écrit par *duplicata*, quand on craint que la prémiére dépêche n'ait été prise ou perduë.

DUPLICATION, *s. f.* [*Duplicatio.*] Terme d'*Aritmétique* & de *Géométrie.* Il signifie, *doublement, multiplication par deux.* (La duplication du

du cube eſt un problême fameux. La ſolution de ce problême conſiſte à trouver la prémiére des deux lignes moïennes proportionnelles, entre deux quantitez dont l'une eſt double de l'autre. On ne les a pû trouver encore que méchaniquement.)

* Duplicité, *ſ. f.* [*Vaframentum, ingenium minimè ſimplex, ac candidum.*] Ce mot ſe dit du cœur & des ſentimens d'une ame double & hipocrite, qui dit d'une maniére, & fait d'une autre. (La duplicité du cœur eſt odieuſe.)

Duplicité, ſ. f. [*Duplum.*] Choſes doubles. (C'eſt un défaut dans une piéce tragique que la duplicité de péril. *Corneille.*)

Dupliquer, *v. a.* [*Duplicare.*] Terme de *Palais.* Fournir des dupliques. (On a répliqué & dupliqué, il faut plaider.)

Dupliques, *ſ. f.* [*Iterata reſponſio.*] Terme de *Palais.* Ecritures contre les répliques du Demandeur. (Fournir des dupliques.)

DUR.

Dur, Dure, *adj.* [*Durus.*] Ce qui eſt compoſé de parties, qui ſont tellement en repos les unes auprès des autres, que leur liaiſon & leur ſuite ne ſont pas tout-à-fait interrompuës par quelque matiére, qui ſe meuvent entr'elles. Qui a de la dureté, qui eſt ferme & roide. (Corps dur & ſolide. Les métaux & les pierres ſont des corps durs. Il y a de certains bois qui ſont fort durs.)

Dur, Dure. Qui n'eſt pas tendre. (Chapon dur; chair dure, éclanche dure, poule dure, des œufs durs.)

* *Dur, Dure.* [*Durus, acerbus, moleſtus.*] Fâcheux, douloureux, triſte, déplaiſant. (Dans cette dure extrémité, trouvez bon qu'elle vous conjure de l'aimer. *Patru, Harangue à la Reine de Suéde, pag. 144.*)

Dur, Dure. [*Durus, aſper, immiſericors.*] Dificile à émouvoir: inſenſible: cruel. (Il a le cœur dur: le ſiécle eſt dur comme un roc. *Gomb.* Avoir l'ame dure. *Voiture.*)

Dur, Dure. Ce mot ſe dit du ſtile, & veut dire, *qui n'eſt pas aiſé.* (Tertullien a le ſtile dur. La dureté du ſtile en éface tout le mérite.)

Dur, Dure. [*Ægrè venalis.*] Ce mot ſe dit entre Libraires, parlant de Livres, & veut dire, *qui ſe vend peu.*

☞ *Dur.* On dit, *un cheval dur;* c'eſt-à-dire, qui n'a point de ſenſibilité, ni au foüet, ni aux éperons.

Durable, *adj.* [*Durabilis, manſurus.*] Qui peut durer, qui ſubſiſtera long-tems. (Un ſaint Ordre à jamais durable.

Duracine, *ſ. f.* [*Duracina perſica.*] Eſpéce de pêche, qui eſt de fort bon goût, & des plus eſtimées.

Durant. [*Durans, durabilis.*] Participe, ſignifiant *qui dure.*

Durant. [*Per.*] Prépoſition qui régit l'acuſatif, & qui ſe ſous-entend quelquefois éléganment. (Ils ſe ſont défendus durant tout l'hiver contre une puiſſante armée.) *La nuit ils voient le ſoleil;* c'eſt-à-dire, durant la nuit.

☞ Il eſt dit dans la vie de Dom Barthelemi des Martirs: *Durant près de vingt-ans que Dom Barthelemi enſeigna la Théologie.* Le P. Bouhours a écrit dans ſes Entretiens: *Ariſte & Eugene ſe rencontrerent durant la plus belle ſaiſon de l'année.* Cléante, cenſeur de ces Entretiens, remarque que l'on ne dit point *ſe rencontrer durant une ſaiſon,* parce que *durant* ſignifiant *durée,* & *rencontre* ſignifiant *une action d'un moment,* ou du moins *le prémier moment d'une action,* on voit bien que ces deux mots ne s'acordent point enſemble.

Durcir, *v. a.* [*Durare, indurare.*] Faire devenir dur. (Le vin fait durcir la viande. L'eau ſert à durcir le plâtre. Bâton durci au feu. *Vaug. Quint. l. 3.* On durcit le fer à force de le batre.)

Durcir, v. a. [*Indurare.*] Il ſe dit au figuré, de l'eſprit, & ſignifie *le rendre plus ferme.* (Cela durcit l'eſprit.)

Se durcir, v. n. [*Dureſcere, obdureſcere, indureſcere.*] Devenir dur. (Un œuf trop cuit ſe durcit.)

Dure, *ſ. f.* [*Humus.*] Terre. (Coucher ſur la dure.

> Le pire eſt, ou qu'il faut dormir ſur le plancher,
> Choſe d'ordinaire un peu *dure,*
> Ou ſe réſoudre à ſe jucher.
> *L'Abé Régnier.*)

Durée, *ſ. f.* [*Spatium.*] Eſpace de tems que dure une choſe. (La durée de nos paſſions ne dépend pas toûjours de nous. *Le Duc de la Rochefoucault.* Elle devoit ſurpaſſer les ſiécles en durée. *Voiture.*

> Dans le monde il n'eſt rien d'eternelle *durée.*
> *Malherbe, Poëſ.*)

☞ *Durée.* Ce terme eſt fort en uſage dans l'Art poëtique; ceux qui en ont traité, examinent quelle doit être la *durée* d'un poëme dramatique. Ariſtote, *chap. 5.* en faiſant la comparaiſon de la Tragédie & de l'Epopée, dit que l'Epopée a beaucoup plus d'étenduë que la Tragédie; car, dit-il, *elle tâche, autant qu'il eſt poſſible, de ſe renfermer dans le tour du Soleil;* ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίου. Les uns entendent par le tour du Soleil, le jour & la nuit, qui ſont deux tems dans leſquels le Soleil parcourt le tour du monde; & c'eſt ce que les Aſtronomes apellent *le jour naturel.* Les autres ne comptent le cours du Soleil que par raport au tems où il éclaire les hommes, & que l'on apelle *le jour artificiel.* Ce n'eſt pas que le Poëte ne puiſſe choiſir le tems du jour, ou celui de la nuit, ſi ſon ſujet l'exige; & même on lui permet de partager ſon action dans une partie du jour, & dans une partie de la nuit. L'Abé d'Aubignac a remarqué dans la *Pratique du Théatre,* que le Poëme Dramatique a deux ſortes de *durée,* dont chacune a ſon tems propre & convenable; la prémiére, eſt celle de la repréſentation: & il dit fort judicieuſement que « cette *durée* ne peut » être fixée, à cauſe de l'inquiétude de pluſieurs » eſprits qui ſe laſſent d'abord de toutes choſes, » & n'aiment que le changement; & de la » ſtupidité de quelques autres qui ne s'ennuïent » jamais, & ſont toûjours contens de l'état où » ils ſe trouvent. » Ainſi, on peut dire, en général, qu'il faut éviter, s'il eſt poſſible, de laſſer la patience des Spectateurs, & d'ennuïer les eſprits par des longueurs que l'on peut éviter. La ſeconde *durée*, eſt celle de l'action, dont on peut dire que l'on n'a jamais eu de régles certaines. Ariſtote avouë lui-même que de ſon tems les Poëtes s'abandonnoient à leur imagination, & donnoient trop d'étenduë à l'action qu'ils vouloient repréſenter. Ceux qui leur ont ſuccédé, n'ont pas été plus réguliers, principalement les Eſpagnols & les François; & l'on a vû ſur le Théatre, s'il en faut croire l'Abé d'Aubignac, une Princeſſe ſe marier dans le prémier acte;

acoucher dans le second du héros de la Piéce; qui paroissoit d'un âge avancé dans le troisiéme; amoureux dans le quatriéme, & marié dans le cinquiéme. Quoiqu'il semble que vingt-quatre heures qui composent le jour artificiel, soit un intervale trop court pour l'exécution d'un grand dessein, cependant la plus grande partie des Auteurs qui ont traité de l'Art poëtique, tiennent afirmativement qu'il faut entendre Aristote dans la rigueur, & dans les bornes d'un jour artificiel; car on ne peut pas croire qu'il ait entendu parler d'une année dans laquelle le Soleil parcourt tous les dégrez du Zodiaque; ce seroit un cahos & un monstre, si l'on représentoit sur le Théatre tout ce qui s'est passé pendant une année: *cosa in vero fuora d'ogni ragione*, dit Picolomini sur cet endroit de la Poëtique d'Aristote. L'opinion de ceux qui veulent que la *durée* de l'action soit le cours de vingt-quatre heures paroît la plus soûtenable: mais elle est combatuë par de bonnes raisons. La prémiére, est que l'action doit être *une*; c'est-à-dire, que tous les incidens ne composent qu'un tout, & il est impossible que l'on puisse faire un corps raisonnable de tout ce qui se passe dans l'espace de vingt-quatre heures. En second lieu, l'action du Théatre doit être *continuë*, & il seroit dificile, comme d'Aubignac l'a remarqué, que l'on pût maintenir cette continuité, si elle duroit vingt-quatre heures. Cet Auteur, ajoûte que les trois Poëtes tragiques, sur lesquels Aristote a formé sa Poëtique, ont renfermé l'action de leurs Tragédies dans un espace moindre que le jour artificiel, étant certain que « leur Théatre s'ouvre après » le Soleil levé, & se ferme avant qu'il soit » couché; ce que l'on peut observer dans les » Comédies de Plaute & de Térence. » Scaliger est trop sévére, *lib. 3. cap. 97. poëtic.* Il veut que l'action s'acheve dans l'espace de six heures: mais une action de si peu de *durée* engageroit le Poëte dans la néceßité de remplir la *durée* de la représentation de plusieurs épisodes ennuïeux & étrangers. Il faut, ce me semble, au sentiment de Victorius dans son Commentaire sur la Poëtique d'Aristote, dire que la *durée* de l'action doit réguliérement être de douze heures; mais que s'il est besoin d'un peu plus de tems pour la rendre compléte, on peut prendre ce qui manque aux vingt-quatre heures, ou sur le jour artificiel, ou sur la nuit: & c'est ce qu'Aristote a lui-même décidé, en disant que « la Tragédie doit » s'éforcer de renfermer son action dans le cours » d'un soleil, ou de changer un peu ce tems. » Il ne faut pas oublier de remarquer que c'est une erreur que de croire que l'action dont il s'agit doit avoir été faite pendant le jour, & non pendant la nuit, parce que, dit Robortel, les hommes se reposent pendant la nuit, & n'agissent pas. Quant à la *durée* de l'action du Poëme Epique, Aristote n'a rien décidé: « L'Epopée, » dit-il, *cap. 5.* n'a point de tems fixé; & c'est » en cela qu'elle est diférente de la Tragédie. » Mais l'usage a acordé aux Poëtes l'espace d'une année; c'est-à-dire, que les incidens de l'action soient arrivez dans le cours de douze mois, un peu plus, un peu moins; car, selon la suputation du P. Mambrun, *de Epico carmine*, l'action de l'Eneïde dure pendant seize mois, & l'Odissée n'excéde le cours d'une année que de cinquante-cinq jours.

Durement, *adv.* [*Durè, duriter.*] Non molement. (Être couché durement.)

Durement, adv. [*Acerbè, molestè.*] Sévérement, cruellement. (Traiter quelcun durement.)

Dure-mere, *s. f.* [*Dura mater.*] Terme d'*Anatomie.* Membrane qui envelope le cerveau, membrane du cerveau grosse & dure, atachée à l'os du crâne.

Durer, *v. n.* [*Durare.*] Subsister long-tems. Être long-tems en état. (Etofe qui dure long-tems. C'est une amitié qui doit durer. *Voiture.*

> Ne songez qu'aux plaisirs que donne la jeunesse,
> Nos jours *durent* trop peu pour de plus grands desseins;
> Ce tems, cet heureux tems, se dérobe sans cesse,
> Et fuit bien loin de moi, pendant que je m'en plains.)

Durer. [*Durare, persistere.*] Soufrir: résister. (On n'y dure point, on n'y peut tenir. Pensez-vous que je puisse durer à ses turlupinades. *Mol.*)

Il faut faire vie qui dure. Proverbe, pour dire, *il faut user de ménage, il faut épargner quelque chose pour l'avenir.*

Le tems dure à celui qui atend; c'est-à-dire, il trouve le tems long, il s'ennuie.

† Duret, Durette, *adj.* [*Duriusculus.*] Un peu dur. Ferme.

Dureté, *s. f.* [*Duritia, durities.*] Qualité qui rend un corps dur: solidité. (La dureté des diamans: la dureté du marbre.)

Dureté [*Callus, callum.*] Calus, durillon qui vient aux mains. (On sent des duretez dans les mains des hommes de travail. *Abl. Apoph.*) Le mot propre est *durillon.*

* *Dureté.* [*Inhumanitas, immanitas, duritia.*] Insensibilité. (Avoir de la dureté: dureté de cœur.)

Dureté de ventre. [*Dura alvus.*] C'est être constipé. *Dureté d'oreille*, se dit d'une personne qui est un peu sourde.

Durillon, *s. m.* [*Callus, callum.*] Tumeur sans racine qui vient sur la peau des gens de travail: peau endurcie par le travail. (Avoir des durillons aux mains.) On dit aussi, *durillonner.* [*Callere.*] (Ils faut couper les cors des piez avant qu'ils se durillonnent.)

Durio, *s. m.* Grand arbre des Indes, qui croît à Malaca. Son fruit est apéritif, propre pour exciter l'urine, & chasser les vents.

Duriuscule. Qui est un peu dur. Moliére s'en est servi en badinant.

D U V.

Duvet, *s. m.* [*Melior avium pluma, plumula.*] Plumes douces & moles. (Coucher sur le duvet.

> Là parmi les douceurs d'un tranquile silence;
> Régne sur le *duvet* une heureuse indolence.
> *Despréaux.*)

† * *Duvet.* [*Lanugo.*] Ce mot est un peu vieux, & ne trouve sa place que dans le burlesque poëtique. Il signifie, *barbe de jeune homme.* (Un jeune duvet ombrageoit son menton.)

Duveteux, *adj.* [*Plumeus.*] Terme de *Fauconnier*, qui se dit des oiseaux, qui ont beaucoup de plumes moles & délicates proche de la chair.

Duumvir, *s. m.* [*Duumvir.*] Magistrat d'une colonie Romaine, qui étoit pris du corps des Décurions, & portoit la robe bordée de pourpre.

Duumvirat, *s. m.* Dignité de Duumvir.

D Y S.

Dysenterie, & les autres mots qui commencent par *Dy*, doivent se chercher sous la colonne DI.

Fin du Tome Premier.

APPROBATION

De M. l'Abbé BELLEY, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Bibliothécaire & Secretaire ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orléans, & Censeur Royal.*

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier l'imprimé qui a pour titre : *Nouveau Dictionnaire de Richelet.* Les additions considérables & les corrections qu'on a faites à cet ouvrage, doivent rendre cette nouvelle Édition plus agréable & plus utile que les précédentes. A Paris, le vingt-huitieme Mai mil sept cent cinquante-quatre.

Signé BELLEY.

PRIVILEGE.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE; à nos amés & féaux Conseillers, les gens tenant nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT.

Notre amé PIERRE DUPLAIN, Libraire à Lyon, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre, *Vie des Saints par M. Rebeyrolis, Dictionnaire de Richelet;* s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer lesdits Livres en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera; & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changements, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui; & de tous dépens, dommages & intérêts: à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725; qu'avant de les exposer en vente, les Imprimés qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de Lamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de Lamoignon, & dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secretaires foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles, le vingt-troisieme jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent cinquante-deux, & de notre Regne le trente-septieme. Par le Roi en son Conseil. *Signé* SAINSON.

REGISTRÉ sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 801, Folio 641, conformément aux anciens Réglements confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris, le 30. Juin 1752.

Signé COIGNARD, *Syndic.*

NOUS soussignés certifions que les Sieurs FRERES BRUYSET, *Libraires de cette Ville, ont les deux tiers à eux apartenants, du Privilege ci-dessus en ce qui concerne le* Dictionnaire de Richelet, *seulement, & que l'autre tiers nous appartient; nous réservant en entier celui de la* Vie des Saints, *qui y est compris: le tout relativement à nos conventions du 3. Mars 1724, renouvellées par celles du jour d'hier. A Lyon, le 3. Avril 1754.*

Signés LES FRERES DUPLAIN.

De l'Imprimerie D'AIMÉ DELAROCHE, ruë Merciere. 1758.





